201
2 1
21

HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAÏS BAS.
PAR
Mr. JEAN LE CLERC.
TOM. III.

# HISTOIRE
## DES
# PROVINCES-UNIES
## DES PAYS BAS.

PAR Mr. LE CLERC,

Depuis la Naiſſance de la REPUBLIQUE juſqu'à la *Paix d'Utrecht* & le Traité de la *Barriere* conclu en 1716.

*AVEC*

## LES PRINCIPALES MEDAILLES ET LEUR EXPLICATION.

*TOME TROISIEME,*

*Qui contient ce qui s'y eſt paſſé depuis l'An MDCLX. juſqu'au Traité de la Barriere.*

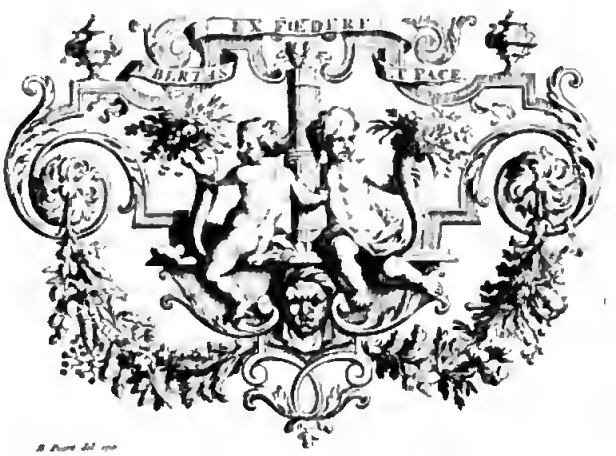

A AMSTERDAM,
Chez Z. CHÂTELAIN Libraire.
M D CC XXVIII.

# PREFACE

*Du III. Tome de*

## L'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES.

COMME on a mis deux Préfaces devant les Tomes précedents, pour marquer, en peu de mots, ce qui étoit en chacun ; on a crû que l'on en devoit faire autant, pour ce Tome III. où l'on voit ce qui ſe paſſa dans les Provinces Unies, depuis l'an MDCLX. juſqu'à la Paix de Breda, qui ſe conclut l'an MDCLXVII. Il y eſt parlé de la guerre qu'elles eurent avec le Roi de la Grande-Bretagne Charles II. où elles furent ſoutenuës par la France, contre ce Prince, qui auroit été trop puiſſant, s'il avoit pu ſe rendre maître des Provinces Voiſines, & devenir, à meilleur droit, *Roi de la Mer*. On y voit auſſi une partie des belles actions de *Ruiter*, qui n'a pas eu ſon pareil, pour ce qui regarde la marine. La France penſoit déja dès lors à s'emparer des Etats de la Couronne d'Eſpagne. C'eſt ce que ces Provinces tâcherent de prévenir, & ce qu'elles ont encore fait depuis par la même Maxime de tenir les Puiſſances de l'Europe en équilibre, autant qu'il étoit poſſible. On pourra auſſi s'inſtruire dans ce Tome, de la maniere dont les Freres *De Wit* conduiſoient la République, qui ne fut jamais plus floriſſante qu'alors, mais qui ne put pas ſe conſerver long-tems en cet état. On verra le ſoulevement des Villes de Hollande, & même de celles des autres Provinces contre les deux Freres dont on n'avoit ſouffert le Gouvernement qu'avec peine ; l'élevation du jeune Prince d'Orange qui, comme un Soleil levant, obſcurcit bien-tôt, quand il fut remis dans les charges, qui avoient été dans ſa Maiſon, tout ce que les infortunez Freres de Witt avoient fait. On verra, dans ce même Livre, l'ouverture d'une nouvelle Scene, qui commença à la mort de *Philippe* IV. Roi d'Eſpagne, & dont nous avons vû les ſuites depuis.

Le Livre XV. contient ce qui ſe paſſa, depuis la Paix de Breda, avec *Charles* II. Roi d'Angleterre, en 1667. juſqu'à celle de Nimegue, dans laquelle preſque toute l'Europe entra & qui fut ſi long-tems à ſe conclure. On pourra voir le détail de ces Negociations en feuilletant les Recueuils des Traitez, qui ſont aujourd'hui entre les mains de tout le monde. On n'en a pu mettre ici, que le gros, & le plus eſſentiel. Autrement il auroit fallu trop s'étendre.

Je ne parle pas ici des Guerres des Couronnes du Nord, tant par mer, que par terre. Les Etats Généraux & même la France s'en mêlerent, dans la crainte, que l'une de ces Puiſſances ne ſe rendit maîtreſſe de la Mer Baltique ; comme l'auroit fait la Couronne de Suede, ſi l'on ne s'y étoit pas oppoſé de bonne heure.

Enfin le XVI. & dernier Livre contient un Abregé des principaux évenemens, qui ſont arrivez, depuis la Paix de Nimegue, juſqu'à la Paix d'Utrecht qu'on conclut en 1712.

En tout cela, on a obſervé de n'entrer dans aucun détail des choſes dont on n'étoit pas bien informé, par des Actes Publics, ou par des Auteurs dignes de foi ; que l'on a pris ſoin de citer, comme on l'a fait, dans tout l'Ouvrage. On peut dire qu'on n'a rien diſſimulé de ce que l'on a pû ſavoir ; mais il faut auſſi reconnoître qu'à l'égard des choſes trop récentes & auxquelles divers Souverains ont eu part, & dont on n'a publié aucune Rélation Publique digne de foi ; on a mieux aimé ſe taire ſur le détail, que de s'expoſer à ſe tromper, ou de cauſer des plaintes, même mal fondées.

D'ailleurs on ne s'eſt pas propoſé de mettre ici tout ce qui s'eſt paſſé, à l'occaſion des Guerres, que les Provinces Unies ont euës, & qui ſe ſont paſſées trop loin de ces mêmes Provinces, comme en Italie & en Eſpagne & même en Allemagne, lors qu'elles n'y étoient pas directement intereſſées. On n'a pas même mis ici tout ce qui ſe pouvoit dire, de diverſes Puiſſances & de leurs manieres de négocier, avec leurs Voiſins, qui n'ont pas toûjours été aſſez droites, ni même aſſez prudentes. On a encore laiſſé à d'autres le ſoin de raconter quelques Batailles ; où il ſe commit des fautes, par les Généraux des Puiſſances intereſſées. On laiſſera ce ſoin à la Poſterité, comme les Siécles paſſez nous ont renvoyé celui de parler de l'Hiſtoire de leur tems. Nôtre Siécle ſe ſervira du même Privilege, à l'égard de ce qui eſt trop récent. Que s'il y a quelqu'un, qui ſe croye en état de parler avec plus de liberté de certaines choſes, que nous n'avons fait ; il fera bien de rendre ce ſervice au Public ; pourvû qu'il n'avance rien que de vrai. Nous ne ſommes pas dans des lieux, ni en des tems auxquels on puiſſe, comme parle

un

un Poëte Latin, *auriculas hominum mordaci radere vero*, racler les oreilles délicates des Lecteurs, par des véritez trop mordantes.

Pour les choſes un peu plus anciennes, comme celles qui ſont arrivées il y a cent, ou cent-cinquante ans, on a eu plus de liberté, & l'on a oſé s'en ſervir, ſans crainte; comme ceux, qui liront cette Hiſtoire, ſans prévention, en conviendront. Il ſeroit honteux ſi, parmi les Chrétiens d'aujourd'hui, on n'avoit pas la liberté, que *Tacite* a priſe ſous le regne de *Trajan*; ſans que perſonne y trouvât à redire. Mais au tems de *Tacite*, on croyoit que les Peuples avoient droit de juger de la conduite des Empereurs, pour le moins après leur mort; au lieu qu'aujourd'hui, on parle & l'on agit comme ſi l'on n'avoit jamais le droit d'en parler, comme des autres hommes; quoi qu'on puiſſe s'appuyer à cet égard de l'autorité des Loix Divines.

L'Hiſtoire ſeroit la choſe du monde la plus trompenſe, & par conſéquent la plus digne de mépris; s'il n'étoit pas permis d'y louer le bien, comme d'y blâmer le mal; ſans avoir égard aux Puiſſances, dont il s'agit, & à la qualité des perſonnes.

Cependant on ne peut pas diſſimuler qu'on n'a pas entrepris de parler de bien des intrigues, qui s'y ſont paſſées, & qui ne font point d'honneur aux Puiſſances, ni à leurs Miniſtres, qui y ont eu part. On laiſſe à la Poſterité le ſoin de le faire. On croit avoir aſſez fait, que d'avoir porté la ſincerité & la liberté auſſi loin, que l'on a fait, ſans faire tort à perſoune, en ne lui imputant rien, contre la verité. Les Lecteurs pourront s'en aſſurer, par eux-mêmes, en liſant avec ſoin & ſans prévention cette Hiſtoire.

J'ai été informé que quelques perſonnes qui avoient lû les premiers Livres de cette Hiſtoire, trouvoient que le ſtile étoit un peu négligé. Mais je ſuis dans le ſentiment de beaucoup de perſonnes éclairées, qui croyent que le ſtile d'une Hiſtoire, que l'on donne pour vraie, & utile pour s'inſtruire de la veritable Politique, doit être ſimple & clair, & nullement enflé, ni même trop recherché. Un ſtile trop travaillé eſt, comme je crois, plus propre à un Roman, ou à quelque Hiſtoire ſemblable, qu'à une narration grave & ſerieuſe, qui ne cherche que la clarté & la netteté. Des Periodes trop travaillées & une eſpece d'Harmonie, ſont d'un Hiſtorien, qui veut étaler ſon Eloquence, plûtôt qu'inſtruire ſes Lecteurs. Le but de l'Hiſtoire eſt d'inſtruire des faits, dont il s'agit, & nullement de faire parade d'une Eloquence, qui ſent plûtôt le Roman, qu'une Hiſtoire ſérieuſe. C'eſt comme ſi dans le Conſeil d'une Puiſſance Souveraine, où il s'agiroit de choſes de grande importance, on ſe mettoit à haranguer, en ſtyle de Déclamateur. Ce ſeroit le veritable moyen de ſe faire moquer de ſoi. Si l'on plaidoit une cauſe d'importance devant un Tribunal de Juges ſages & rompus dans leur profeſſion, avec le ton que l'on lit un Roman; on ſe feroit aſſurément ſiffler par les habiles gens. Une Hiſtoire ſérieuſe ne demande que de la clarté & de la gravité, que l'on recherche dans un Diſcours de conſéquence, où l'on a beaucoup plus d'égard aux choſes, qu'aux mots. On ne doit pas chercher, dans cette ſorte de livres, ce qu'on cherche dans un Roman, où l'on tâche de donner du relief par le ſtyle à des bagatelles de nulle importance.

On me pourroit objecter, que je témoigne par tout l'affection, que j'ai conçuë pour les Provinces Unies, par le long ſejour que j'ai fait à Amſterdam, où j'ai paſſé la plus grande partie de ma Vie, & à qui je ne ſuis pas moins affectionné qu'à ma Patrie. Mais cela n'a pas empêché, que je n'aie donné le tort à ceux, à qui il falloit le donner, ſelon les conjonctures, quoi que ſans aigreur; comme j'ai donné des loüanges à ceux qui m'ont paru les meriter. Ceux, qui prendront la peine de lire cette Hiſtoire, ſans préjugez, en tomberont d'accord, comme je l'eſpere.

HISTOI-

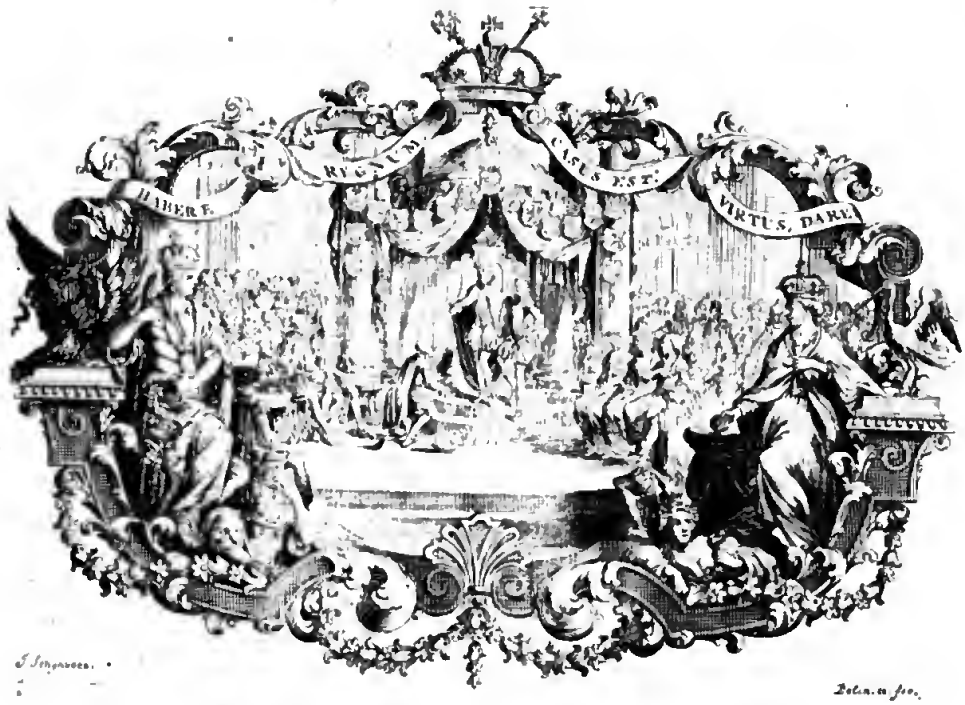


# HISTOIRE
## DES
# PROVINCES UNIES
## DES PAÏS BAS.

## LIVRE QUATORZIEME,

*Contenant ce qui s'y eſt paſſé, depuis l'Année* MDCLX. *jusqu'à la Paix de Breda, faite en* MDCLXVII.

1660. COMME les Provinces Unies n'eurent pas long tems à faire, avec la Suede, pendant cette Année; nous commencerons par-là, & nous paſſerons en ſuite à l'occupation que d'autres Puiſſances leur donnerent; après qu'elles eurent terminé les affaires qu'elles avoient euës avec la Suede, ou pendant ce tems-là. (1) Ce Royaume avoit ſans doute beſoin de la Paix, puis que deſtitué d'Alliez & d'argent, il n'avoit pas aſſez de forces, pour ſoûtenir la Guerre. Auſſi Charles-Guſtave, ſentant bien qu'il n'étoit nullement en état de réſiſter à tant d'ennemis, que des projets trop ambitieux lui avoient attirez ſur les bras; il réſolut de faire la Paix, avec la Pologne, en rétabliſſant le Duc de Courlande, & en n'exigeant autre choſe, ſinon que le Roi de Pologne renonçât au titre de *Roi de Suede*, en rentrant en poſſeſſion des Villes de la Pruſſe, que la Suede poſſedoit, & renonçât auſſi à tous les droits, qu'il prétendoit avoir ſur la Livonie. Ces conditions étoient très-favorables, pour les Polonois; mais le Roi de Suede les auroit dû faire plûtôt, pour s'arracher cette épine du pied. Auſſi la Paix fut-elle faite à *Oliva*, en Livonie, le 3. de Mai de cette année. 1660.

(1) *Pufendorf* Vie de Charles-Guſtave Liv. VII. n. 1, 2.

1660. Cependant Charles-Guſtave, de peur d'être obligé de renoncer à la Ville de Drontheim, ſans en tirer aucun avantage, réſolut d'entrer en Norwegue, pour ſe rendre maître de cette Place; afin d'en tirer quelque utilité, dans le Traité de Paix, en cas qu'il fût obligé de la rendre. Il eſperoit qu'après que la Paix ſeroit faite, avec les Polonois, il pourroit ſe ſervir des vieilles Troupes, qui étoient encore en Pruſſe; & qu'en leur joignant de nouvelles levées, faites en Suede, il ſeroit en état de laſſer ſes Ennemis, & de les contraindre de lui accorder une Paix plus avantageuſe. Comme tout étoit encore gelé en ce tems-là, & que les marais & les rivieres n'empêchoient point d'entrer en Norwegue; il y envoya, ſans avoir aucun égard à la rigueur de la ſaiſon, le Maréchal de Camp *Laurent Kagge* & *Harald Stacke*, avec quelques Troupes; qui inveſtirent d'abord la Ville de Halde, après avoir repouſſé quelque Cavalerie Danoiſe, qui s'étoit oppoſée à eux. Ils prirent auſſi un Fort, qui étoit devant la Place, le 31. de Janvier, avant que de l'attaquer; mais les maladies, qui ſe mirent parmi ces Troupes, à cauſe de la rigueur du froid, & la mort du Roi de Suede, qui arriva peu de tems après, les obligerent d'abandonner ce deſſein formé, malgré la violence du froid, en ces Pais-là.

Cependant ce Prince étoit paſſé de Seelande à Gottembourg, en Oſtrogothie, où il avoit fait aſſembler les Etats de Suede; auxquels il fit connoître le 24. de Janvier l'état de ſes affaires, & la néceſſité, où il étoit de faire de nouvelles levées, afin d'être en poſture de faire une Paix avantageuſe. Il demanda encore que les Villes maritimes fourniſſent un double nombre de Matelots, & l'argent qui ſeroit néceſſaire pour la Campagne prochaine. Pendant qu'on déliberoit là-deſſus, le Roi ſe trouva incommodé, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer aux affaires, comme il avoit accoûtumé. Cette incommodité n'étoit accompagnée d'abord d'aucune marque, qui pût faire ſoupçonner qu'elle ſe changeroit en une fievre maligne, & elle ſembla diminuer un mois après. Mais le 17. de Fevrier la fievre revint, avec plus de violence, & il y parut des marques de malignité; cependant on n'oſa pas le faire ſuer, de peur de mettre le feu à un Corps exceſſivement gras, & parce que s'ennuyant du lit, il paſſoit, la plûpart du tems, ſur une Chaiſe. Comme il ſentit le danger, où il étoit; il fit appeller la Reine & les principaux Miniſtres d'Etat, qu'il conſola tous en général, & même en s'adreſſant à quelques-uns en particulier. Il leur recommanda de faire inceſſamment la Paix, avec les Puiſſances, avec leſquelles il étoit en guerre. La nuit ſuivante, il ſe trouva plus mal, & le lendemain averti, par le Médecin, comme il lui en avoit donné ordre, qu'il ne lui reſtoit guère de tems à vivre; il ſe fit lever & approcher de la table, où il donna les ordres qu'il crut néceſſaires: & ſigna ſon Teſtament; en préſence de quelques Sénateurs, après leur avoir demandé s'ils n'y trouvoient rien à rédire, & qu'ils l'eurent approuvé. Il ſigna encore d'autres ordres, & ordonna qu'on fit des récompenſes à quelques Miniſtres, qui l'avoient bien ſervi; après quoi, il mourut le 22. de Fevrier, entre les bras des Comtes *Gabriel Oxenſtiern* & *Nicolas Brahé*, à deux heures après Minuit. Il donna, comme dit ſon Hiſtorien, de grandes marques de pieté, & ſe prépara à la mort, comme on a accoûtumé de faire parmis les Lutheriens. Il étoit né à Nicoping le (1) 18. de Novembre, S. N. de l'an MDCXXII. 1660. de ſorte qu'il mourut, après être entré dans ſa 39. année.

Si ce Prince dit quelque choſe de la paſſion de conquerir les terres d'autrui, & de la facilité de répandre le ſang humain, par la guerre, qualitez des Heros de ſa ſorte; & s'il témoigna de la répentance d'avoir trop donné dans ces penchants; *Pufendorf* auroit bien-fait de le dire. Cela lui auroit fait honneur, dans l'eſprit de ceux, qui ont des idées plus ſaines, ſur cette ſorte de matieres, que n'en ont les Princes belliqueux. On a loué, avec raiſon, un grand Prince d'avoir eu quelques remords des guerres, qu'il avoit ſoûtenues avec trop d'opiniâtreté, & d'avoir exhorté ſon Arriere-petit Fils, à vivre en paix avec ſes voiſins. On trouvera d'ailleurs, dans cet Hiſtorien, ſes bonnes qualitez; cela ne doit pas entrer en cette Hiſtoire, non plus que les Traitez de Paix, qui ſe firent après ſa mort, avec d'autres Puiſſances, que les Etats Généraux.

Comme il faiſoit extrêmement froid, dès le commencement de l'année, (2) Ruiter fut obligé plus d'une fois de faire rompre la glace, autour de ſes Vaiſſeaux; de peur que les Suedois, qui auroient bien voulu détruire ſa Flotte, n'y miſſent le feu. Il fit faire le 24. de Janvier, tout autour, comme un foſſé, de la largeur de quarante-cinq pieds, & quand l'eau ſe glaçoit de nouveau, juſqu'à pouvoir porter un homme, il faiſoit recommencer à la rompre.

Il ſembloit, après le départ de Charles-Guſtave pour Gottembourg, que le courage commençoit à manquer à ſes Troupes. Comme il en avoit laiſſé bon nombre en Seelande; elles s'aviſerent de vouloir ſurprendre de nuit Coppenhague; mais dès que les Troupes Hollandoiſes & les Matelots y furent accourus, & qu'ils ſe furent rendus à leurs poſtes, les Suedois ſe retirerent, ſans rien tenter. Depuis les Danois firent de fréquentes ſorties ſur les Suedois, & ne manquerent guere d'en amener quelques priſonniers.

Avant que l'on eût eu avis, en France, de la mort du Roi de Suede, De Thou, (3) Ambaſſadeur à la Haie, ſe plaignit, dans une Audience qu'il eut des EE. GG. qu'ils favoriſoient trop le Danemark contre la Suede, & leur déclara que, ſi la Paix ne ſe faiſoit pas, à des conditions raiſonnables, „ le Roi ſon Maître n'abandonneroit point „ le Roi de Suede, ſon ancien Allié, mais le ſe„ courroit de ſes Armées victorieuſes; auxquel„ les il n'avoit pas retranché un homme, & qui „ étoient augmentées des Troupes du Prince de „ Condé, (*qui s'étoit raccommodé avec la Cour*) & „ qu'il lui fourniroit de l'argent; à cauſe de la „ conſtance, avec laquelle la Suede avoit gardé „ l'Alliance, qu'elle avoit eue avec lui, pendant „ la guerre d'Allemagne, juſqu'à la Paix de Mun„ ſter. On marqua aſſez, qu'on n'avoit nul deſ- ſein de ruiner la Suede, & la choſe même le fit bien voir. Il y eut encore des plaintes, contre les Etats, comme s'ils avoient voulu engager les Anglois, & ceux de Lubek à faire payer de plus gros droits aux Vaiſſeaux, qui alloient chez eux, de France. Mais ni les Anglois, ni ceux de Lubek ne mirent aucuns nouveaux droits.

Les

(1) L'année de ſa naiſſance & de ſa mort ſont mal marquez dans *Aitzema*, Liv. XL. p. 542. & dans *Brand*, qui l'a ſuivi.

(2) Voyez ſa Vie par *Brand*, ſur cette année.

(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 690. qui dit que l'Ambaſſadeur fit ces plaintes dans une Audience, qu'il eut des EE. GG. le 15. de Mars. Il y a peut être faute en cette date, on devoit ſavoir la mort de Charles-Guſtave plûtôt.

1660. Les Suedois avoient cependant fait entendre au Roi de France, que les Etats Généraux avoient réſolu de les ruiner entierement, en faveur du Danemark. (1) Il en écrivit aux Etats, le 4. de Fevrier, d'Aix en Provence, pour leur marquer combien cela lui déplaiſoit, & la néceſſité, où il ſe trouveroit de prendre le parti de la Suede, ſi on continuoit à la pouſſer à bout. Les Etats lui répondirent, par une longue Lettre du 20. de Mars, où ils montrerent qu'ils n'avoient eu d'autre but, que d'empêcher que le Danemark, qui avoit infiniment ſouffert, par l'invaſion de Charles-Guſtave, ne fût entierement ruiné, & que la Suede ne devint maîtreſſe de la Mer Baltique, & ne mit telles impoſitions, qu'elle voudroit, ſur les Vaiſſeaux qui y navigueroient. Ils y proteſtent qu'ils ſont prêts de s'en tenir au Traité d'Elbing, avec ſes Explications. Ils firent encore (2) une réponſe à quelques Propoſitions, que de Thou avoit faites à la Haie; & montrerent la droiture de leurs intentions, à l'égard de la Paix du Nord. Il parut qu'elles étoient telles, qu'ils diſoient; puis qu'ils aquieſcerent aux Articles, dont les Parties convinrent, & qu'ils n'entreprirent rien, qui pût nuire à la Suede. Ils dirent même, que ſi la Suede s'étoit trouvée dans le même danger, que le Danemark; ils n'auroient pas manqué de prendre le parti de la premiere, en vertu des Alliances qu'ils avoient avec elle: comme ils avoient fait en faveur du dernier, en conſéquence des Traitez, & par un mouvement d'humanité, lors qu'il étoit à la veille de ſa ruine.

Cependant il ſe mit des maladies, parmi les Matelots Hollandois, ſoit à cauſe du froid, ſoit pour les fatigues qu'ils avoient ſouffertes, depuis long-tems; & en l'eſpace de quatre ſemaines, il mourut plus de quatre-cens hommes ſur la Flotte, & Ruiter lui-même fut incommodé. Cela dura juſqu'à la mi Fevrier, que le dégel commença. Le 15. du Mois, Ruiter envoya reconnoître la Flotte Suedoiſe, qui ſe trouva forte de trente-ſix Vaiſſeaux, grands, ou petits, mais tous fort mal équipez; de ſorte qu'on n'avoit pas beaucoup de ſujet de la craindre, & que Ruiter donna ſes ordres, pour faire partir une Eſcadre, pour la Hollande. Il ne laiſſa pas d'envoyer le Commandant de Wildt, avec dix Vaiſſeaux, pour empêcher les Suedois de ſortir de Landscroon, & de faire quelque priſe ſur la Flotte, qui devoit partir pour la Hollande. Le 3. de Mars, Ruiter alla lui-même, pour examiner l'état des Vaiſſeaux Suedois, qu'il trouva fort mal équippez. Le Vice-Amiral Cortenaar partit le lendemain, avec dix Vaiſſeaux de guerre & une Flotte Marchande, qu'il devoit eſcorter juſqu'en Hollande; comme il le fit. Les Suedois ne tirerent pas même un coup de Canon, ſur cette Flotte, des Forts qui étoient à l'entrée du Sund. Une autre Flotte ſemblable partit, peu après, pour la Hollande, & pour la Norwegue, ſans que les Suedois tiraſſent ſur les Vaiſſeaux. Ce fut au commencement de Mars, & il y a de l'apparence, que les Commandans Suedois avoient eu avis de la mort du Roi. On envoya, en toute ſûreté, des Vaiſſeaux, qui portoient des vivres à la Garniſon de Nybourg, qui en avoit extrémement beſoin.

Cependant les Danois apprirent la mort de Charles-Guſtave, qui les délivra de la peur, que ce Prince leur faiſoit, par ſon humeur inquiete, & par la hardieſſe de ſes entrepriſes, qui lui réuſſiſſoient ſouvent, contre toute apparence; & dont l'une, qui fut le paſſage des deux Belts, ſur la glace, avoit mis tout le Royaume de Danemark en très-grand danger; dont il n'avoit pu ſe tirer, que par le grand & prompt ſecours, que les Etats Généraux lui envoyerent; comme on l'a vû, par l'Hiſtoire des années précedentes. 1660.

Ruiter, qui avoit vu, que les Suedois n'avoient perdu aucune occaſion de nuire aux Vaiſſeaux Hollandois, crut devoir retourner devant Landscroon; pour empêcher que les Vaiſſeaux, qui y étoient, ne ſe retiraſſent en quelque autre Port, d'où ils pûſſent plus commodément faire des courſes ſur les Vaiſſeaux de la Mer Baltique. Il fit ſonder l'entrée du Port, pour voir juſqu'où l'on pourroit en approcher, s'il en étoit beſoin, & vit que les Suedois étoient occupez à préparer leur Flotte à partir, quoi que mal fournie. Il reçut ordre le 19. de Mars, des Ambaſſadeurs des EE. GG. qui avoient conſenti à une ceſſation d'armes, de quitter Landscroon, & de venir ſe poſter entre l'Ile de Huene & Coppenhague. Il eſt croyable qu'ayant appris la mort du Roi de Suede, & peutêtre les ordres, qu'il avoit laiſſez, de faire la paix avec les Puiſſances, avec leſquelles la Suede étoit en guerre; ils jugerent à propos de ne pouſſer pas les choſes plus loin, pour ne pas trop affoiblir la Suede, & pour obtenir les Explications qu'ils vouloient, qu'on ajoûtât au Traité d'Elbing.

Le Danemark ſoubaitoit, au contraire, qu'ils demeuraſſent brouillez, & le Roi ſe rendit, avec le Duc de Lunebourg, & l'Amiral Bielke, à la Flotte Hollandoiſe, dans un Yacht; d'où ils paſſerent à bord d'un Vaiſſeau de guerre Danois, qui s'y trouva; dans la penſée, où ils étoient que Ruiter vouloit entreprendre quelque choſe, contre les Suedois. Comme ils virent que le Vice-Amiral levoit ſes ancres, le Roi le pria de ſe rendre à bord du Vaiſſeau Danois; où il lui demanda d'où venoit que la Flotte Hollandoiſe ſe tenoit ſous les voiles. Il répondit que c'étoit pour exécuter un ordre, qu'il avoit reçu des Ambaſſadeurs de l'Etat; ſur quoi, le Roi parut ſurpris de ce qu'ils ne lui en avoient rien fait dire. Ruiter ne manqua pas de leur en donner avis, & de les avertir que les Suedois ſe mettoient en état de ſortir du Port; & que s'ils en ſortoient, ils pourroient attaquer les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient allez à Lubeck; & qui étant trop peu ne ſeroient pas en état de leur réſiſter. Il propoſoit là-deſſus aux Ambaſſadeurs s'il ne ſeroit pas mieux, qu'il empêchât que les Suedois ne ſortiſſent du Port. Ils lui répondirent qu'il demeurât devant Landscroon, juſqu'à nouvel ordre; pour voir cependant quel tour les affaires prendroient. Dans le fonds, les Couronnes du Nord étoient diſpoſées à la Paix; mais châcune cherchoit, comme à l'ordinaire, ſon avantage & les Médiateurs avoient aſſez de peine à tenir la balance égale. Mais les Plénipotentiaires Hollandois craignoient que les Suedois ne ſe plaigniſſent, comme d'une hoſtilité, de la détention de leur Flotte à Landscroon; quoi qu'ils n'euſſent aucun deſſein de nuire à la Suede. Cela parut, par l'ordre, qu'ils envoyerent à Ruiter le 19. de Mars, de ſe retirer de devant Landscroon, & de s'abſtenir de toute hoſtilité contre les Suedois. Il paroît que l'Amiral Suedois, qui étoit à Landscroon, en avoit eu quelque avis; puis qu'il envoya demander à Ruiter, s'il n'avoit point encore reçu des Lettres des Plénipotentiaires, concernant une ſuſpenſion d'armes; ſur quoi Ruiter

(1) Voyez les Réſolutions Secrettes Tome II. p. 191. & ſuiv.

(2) Là-même p. 195. & ſuiv.

1660. fit voir à l'Officier, qui étoit venu pour cela, la Lettre qu'il avoit reçuë des Plénipotentiaires Hollandois.

Le lendemain l'Amiral Suedois mit à la voile, pour aller à Croonembourg, avec ſept Vaiſſeaux, ou dix, ſelon d'autres, & Ruiter alla mouiller entre l'Ile de Huene & Coppenhague, où il ſe rendit pour s'aboucher avec les Ambaſſadeurs de l'Etat. Il trouva les Danois comme tout ſurpris, de voir que l'on ne vouloit plus faire d'hoſtilitez contre les Suedois; ce qui ne devoit nullement les ſurprendre, puis que Charles-Guſtave étant mort, & n'ayant laiſſé qu'un fils fort jeune, ſous la tutelle de la Reine ſa Mere, toute diſpoſée à laiſſer les choſes, comme elles étoient, avant la guerre; les E E. G G. n'avoient aucune autre prétention, comme ils l'avoient aſſez fait connoître, par leurs Miniſtres. Il ſembla néanmoins, peu de tems après, que la France & l'Angleterre, qui étoit alors prête à recevoir Charles II. encourageoient en quelque maniere la Suede, à continuer la guerre. Mais il y a de l'apparence que ces deux Puiſſances n'en avoient uſé ainſi, que pour engager plus facilement le Danemark, à faire la Paix, comme la ſuite des négotiations le fit voir.

Ruiter, étant peu de tems après retourné à bord, trouva ſept Vaiſſeaux de Guerre Suedois commandez par *Guſtave Sperling*, tout proche de la Flotte Hollandoiſe, qui n'étoit pas loin de Coppenhague. Sperling envoya faire des Complimens au Vice-Amiral Hollandois; mais dès le lendemain, 30. de Mars, il ne laiſſa pas de prendre, à ſa vuë, deux Barques Danoiſes. Il les fit redemander, par ordre des Ambaſſadeurs des Etats; qui ne vouloient pas, que les Suedois fiſſent des hoſtilitez contre le Roi de Danemark, comme ils n'avoient pas voulu qu'il en fit contre la Suede; mais il fut renvoyé aux Ambaſſadeurs de Suede, & à l'Amiral *Bielkenſtern*. Les Suedois ne firent pas même difficulté de prendre une troiſiéme Barque Danoiſe.

Pendant ce tems-là, ou au commencement d'Avril, les Ambaſſadeurs des deux Couronnes du Nord, & ceux des Médiateurs tinrent des Conférences ſous des Tentes, dreſſées entre Coppenhague & l'Armée Suedoiſe, qui étoit encore en ſon ancien poſte, après la mort de Charles-Guſtave; mais ces Conférences furent inutiles. Les Ambaſſadeurs des Provinces Unies eurent à eſſuyer des reproches, de la part des Danois; qui trouvoient mauvais que la Flotte Hollandoiſe n'agit point, contre la Suedoiſe; pendant que les Suedois ſe plaignoient, au contraire, qu'elle favoriſoit les Danois. C'étoient des reproches, qu'il leur fallut ſouvent eſſuyer, pendant que les Négotiations, pour la Paix, durerent. Cependant comme il n'étoit ni juſte, ni honorable de ſouffrir ces ſortes d'inſultes des Suedois; ils envoyerent, le 9. d'Avril, ordre à Ruiter, de ne point permettre qu'ils en fiſſent aucunes, ni aux Vaiſſeaux Hollandois, ni aux Danois, ni à aucun autre Allié de l'Etat; ni ſous ſon Canon, ni en quelque autre lieu que ce fût. Ils le chargerent même, le 19. d'Avril, d'empêcher que onze Vaiſſeaux qui étoient ſortis de Landſcroon, & ſe tenoient à l'ancre, devant cette Place, ne continuaſſent leur route, & de leur faire dire, que s'ils vouloient lever leurs ancres, il entendoit que ce ne fût, que pour rentrer dans le Port. Ruiter ne manqua pas d'envoyer ſignifier cet ordre à Sperling, que les vents contraires avoient retenu là, & de lui faire dire, ſans détour, que, s'il vouloit continuer ſa route, il ſe mettroit en état de l'empêcher. Le Suedois n'oſa pas l'entreprendre, & rentra bien-tôt dans le Port. 1660.

Le 3. de Mai, les négotiations n'étant pas beaucoup plus avancées qu'auparavant, dix Vaiſſeaux de Guerre Suedois ſortirent de nouveau de Landſcroon, & allerent mouiller entre cette Ville & l'Ile de Huene. Ruiter alla inceſſamment conſulter là-deſſus les Ambaſſadeurs à Coppenhague. Il fut réſolu, que l'on empêcheroit que ces Vaiſſeaux ne ſe rendiſſent à Gottembourg; & Evertsz. eut ordre de ſe poſter, de maniere qu'il le pût empêcher. Pour Ruiter, il devoit empêcher qu'ils ne s'avançaſſent dans le Belt. Pendant qu'il étoit encore à terre, les Suedois favoriſez, par un vent de Nord, mirent à la voile, avec neuf Vaiſſeaux de Guerre, une Galiote, & quelques Bâtimens Marchands; dans le deſſein de paſſer, par le Droogen, dans le Belt. Mais Ruiter s'étant promptement rendu à bord, envoya un billet au Commandant Suedois, où il l'avertiſſoit de n'entreprendre pas de paſſer, par le Droogen, dans le Belt, pour y faire rien qui pût retarder la Paix; mais de mouiller, où il étoit; de peur qu'on ne s'oppoſât à ſon paſſage, par la force. Ce billet étoit daté du 5. de Mai. Le Commandant Suedois dit, qu'il avoit ordre de ſe rendre, avec ſa Flotte, à Stockholm; mais Ruiter lui renvoya dire, qu'il eût à demeurer où il étoit, juſqu'à nouvel ordre. De peur qu'ils ne s'échappaſſent, Evertsz. jetta l'ancre au Nord des Suedois, & Ruiter demeura au Sud. Ils firent demander juſqu'à trois fois, pourquoi on les arrêtoit là, & on répondit enfin, que le bruit étoit grand que les Suedois avoient mal-traité le Commandant de Wildt entre Wiſmar & Roſtock, & qu'on les retiendroit là, juſqu'à ce qu'on en ſût la verité. Le Commandant Suedois fit dire, que bien-loin d'avoir ordre de faire aucune hoſtilité contre les Hollandois, il lui étoit défendu de tirer ſur eux, quand même les Hollandois le canonneroient. Cela étoit vrai, puis qu'ils n'étoient nullement en état de leur réſiſter, & qu'ils avoient même ſur la Flotte leurs femmes, leurs enfans, leurs domeſtiques, avec quantité de meubles, qu'ils vouloient tranſporter en Suede. Auſſi Ruiter leur permit-il en ſuite de s'approcher de la Seelande, pour s'y pourvoir de diverſes choſes, dont ils avoient beſoin.

Dès que les Ambaſſadeurs Hollandois eurent donné ordre de les arrêter, ils avoient fait part à ceux de France & d'Angleterre des raiſons, qu'ils avoient eues d'en uſer ainſi. Ils leur repréſenterent „ que les négotiations tirant en longueur, ils „ avoient jugé néceſſaire d'empêcher que l'un „ des deux Partis ne remportât aucun avantage „ conſiderable ſur l'autre, de peur qu'il n'aug„ mentât ſes prétentions, & ne retardât la Paix: „ Que les Médiateurs devoient prévenir de ſem„ blables accidens, & tenir les Parties en équili„ bre: Qu'ils devoient encore avoir ſoin de ne „ perdre point de vuë ce que l'on s'étoit propoſé „ à la Haie, du conſentement de la France & de „ l'Angleterre, qui étoit d'obliger les Couron„ nes du Nord à vivre en paix enſemble; & que „ par conſéquent, ſi la Suede s'obſtinoit à réfu„ ſer la paix, il falloit employer les mêmes „ moyens de contrainte, que l'on avoit employez „ juſqu'alors, & en faire autant au Danemark, „ s'il venoit à le réfuſer. Ils prioient encore les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, de demeurer joints à eux, dans les mêmes Maximes. Faute d'avoir obſervé ces Maximes, la guerre a voit plus duré, qu'elle ne devoit.

Cepen-

1660. Cependant ces derniers Ambaſſadeurs, qui ſembloient pancher du côté de la Suede, continuerent à ſe plaindre de ceux des Etats Généraux, & firent inſtance pour le relâchement de la Flotte Suedoiſe. Terlon, ſur tout, inſiſta fort là-deſſus, comme il paroît (1) par ſes Mémoires. Comme les Hollandois perſiſtoient à retenir la Flotte arrêtée, & qu'au contraire on les preſſoit de la relâcher; ils déclarerent qu'ils ne le feroient point, avant que la Paix ne fût faite; & comme Terlon leur reprocha *qu'ils n'agiſſoient pas en Médiateurs*, ils répondirent qu'ils agiſſoient *en Exécuteurs*. Ils entendoient qu'ils ne faiſoient qu'exécuter ce, dont on étoit convenu avec la France & l'Angleterre; ce qui vouloit dire d'obliger inceſſamment les Parties de faire la Paix, à des conditions équitables. Cela étoit aſſez clair, mais les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre dirent, que par la détention des Vaiſſeaux Suedois, les Hollandois tenoient eux-mêmes la Paix en ſuſpens; & que toute l'Europe verroit que les Etats Généraux n'en vouloient point, s'ils ne la faiſoient tout-ſeuls, & comme bon leur ſembloit. Terlon ajoûta même, que quoi qu'il n'y eût là, que la Flotte de Hollande, on ne la craignoit point. La verité étoit que les Etats devoient avoir plus de part, que la France & l'Angleterre, en cette paix; parce qu'ils y avoient beaucoup plus contribué qu'elles, par la grande dépenſe qu'ils avoient faite, pour ſoûtenir le Danemark contre la Snede; ſans vouloir néanmoins l'entamer en aucune maniere, dans les Terres qu'elle poſſedoit avant la guerre. L'inaction où la Flotte de Ruiter demeura, pendant pluſieurs mois, fait voir très-clairement qu'ils n'en vouloient nullement à la Suede; quoi qu'ils ne trouvaſſent pas bon d'abandonner le Danemark aux Suedois. Il ſemble que Terlon s'étoit, en quelque maniere, laiſſé gagner par les Suedois. Ce fut apparemment, à cauſe de cela, qu'il voulut perſuader aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, de ſe mettre avec lui ſur l'Amiral de la Flotte Suedoiſe. Mais cela ne ſe fit point, parce qu'un des Ambaſſadeurs Anglois s'y oppoſa; de crainte que Ruiter ne canonnât ce Vaiſſeau, ce qui auroit engagé la France, & l'Angleterre à faire la guerre aux Hollandois; ce que ces Puiſſances n'étoient pas d'humeur de faire. Mais ils firent ce qu'ils purent, pour détacher le Roi de Danemark des Hollandois, & pour faire la paix, ſans leur communiquer les Articles. Ces derniers avoient fait un Projet de Paix, qu'ils croyoient propre à contenter les deux Parties, & qui n'étoit pas deſavantageux au Danemark. Ils offrirent même d'attaquer la Flotte Suedoiſe, qu'ils tenoient comme bloquée à l'entrée du Belt, ſi les Suedois ne vouloient pas faire la Paix.

Cela ſervit à faire réſoudre les Suedois à convenir des Articles de la Paix le 5. de Juin, comme on le fit le lendemain du même mois. Dès qu'on fut convenu, les Ambaſſadeurs des Etats offrirent de laiſſer paſſer la Flotte Suedoiſe, & cela fut fait. Dès que la Paix fut ſignée, les Compagnies Danoiſes & Suedoiſes, qui étoient poſtées près des Tentes, où les Conférences ſe tenoient, firent pluſieurs décharges de leurs Mouſquets, & l'on en fit de même dans le Camp des Suedois.

*Pufendorf* (2) raconte aſſez au long les difficultez, que les Parties apporterent aux négotiations & les petits démêlez, que les Ambaſſadeurs des Puiſſances Médiatrices eurent enſemble. Il témoigne, par tout, beaucoup d'indignation, contre les Hollandois; qui n'eſt fondée que ſur ce qu'ils ne laiſſerent pas accabler le Danemark, par la Suede; comme s'il n'y avoit eu, que la Suede, qu'ils duſſent favoriſer, en cette occaſion! Mais il auroit dû penſer que les Etats Généraux avoient toûjours témoigné, qu'ils vouloient tenir les deux Couronnes du Nord, en une eſpece d'équilibre; ſans faire du tort, ni à l'une, ni à l'autre. S'ils avoient aidé la Suede à ruiner le Danemark, ils ſe ſeroient fait un tort infini; en la rendant la maîtreſſe du commerce de la Mer Baltique; ils auroient violé les Alliances, qu'ils avoient avec le Danemark; ils ſe ſeroient attirez les cenſures de toutes les Puiſſances de l'Europe, & *Pufendorf* auroit été le premier à ſe moquer d'eux.

Il dit néanmoins que les Médiateurs n'étant pas d'accord entre eux, & les Hollandois continuant (3) à faire paroître leur animoſité, déteſtée des Danois, auſſi bien que des Suedois; *Hannibal Seeſted*, qui s'entremit de cette affaire, trouva un chemin plus court de venir à un accommodement. La Paix, comme il dit, étoit néceſſaire aux Suedois, & les Danois voyoient bien, que ſi la guerre duroit plus long-tems, ce ſeroit à leurs dépends. C'eſt pourquoi ils réſolurent de finir cette affaire, en ſe relâchant réciproquement, des deux côtez. Les Danois, pour avoir Bornholm, accordoient les Terres de la Nobleſſe aux Suedois, dans le Païs de Schonen, & le Roi ſe chargeoit de la dédommager. Les Suedois, de leur côté, ſe relâchoient des dédommagemens, pour les pertes que les Danois leur avoient cauſées. Ainſi la Paix ſe fit, en peu de jours, & le Roi de Danemark, en témoigna ſa reconnoiſſance, par une Lettre, qu'il écrivit aux Miniſtres Suedois. L'Hiſtorien dit, que les Médiateurs allongeoient cette affaire, par des chicaneries. Mais il ne ſemble parler, que par ſoupçon, puis qu'il ne dit autre choſe, ſinon que les Anglois étoient bien-aiſes que la négotiation trainât; parce que la Flotte Hollandoiſe, demeurant ſur les côtes du Danemark, ne leur pourroit faire aucun mal; mais ils pouvoient bien être aſſurez, que l'on ne cherchoit point en Hollande à ſe brouiller, avec l'Angleterre, & que les dépenſes, que l'Etat avoit faites, pour ſauver le Danemark, avoient épuiſé leurs finances; & on va voir bien-tôt, qu'ils prirent ſoin de prévenir de nouvelles brouilleries, qui auroient pu brouiller les deux Couronnes du Nord. On voit que les Etats ne paroiſſoient entrer dans la guerre, que pour faire une paix équitable & aſſurée; ce qui doit être l'unique fin de toutes les Guerres défenſives, qui ſont les ſeules pardonnables. Les Guerres, par leſquelles on ne cherche, que ſon agrandiſſement, aux dépens des plus foibles, reſſemblent plûtôt à des Brigandages, qu'à des Guerres légitimes.

Cependant il y eut encore des brouilleries, à ce que dit *Pufendorf*, entre les Médiateurs & les Parties. Mais comme *Charles* II. vint en Hollande, pour retourner en Angleterre, les Suedois craignoient qu'il ne fût favorable aux Danois, parce que ce Prince étoit allié à la Famille Roya-



(1) Pag. 280. juſqu'à la 283.
(2) Liv. VII. n. 15. & ſuiv.

(3) Voici ſes termes n. 27. *Cùm neque inter ſequeſtres diſcordia ceſſaret, ac Belga infenſa ſpirare pergerent, quorum importunitatem Dani, juxta ac Sueci, deteſtabantur; Hannibala Seeſtedio paratio, brevior via initur negotium componendi.*

1660. le de Danemark. Les Hollandois, à ce qu'il dit, craignoient auſſi la même choſe ; mais ils avoient peu de ſujet de s'inquieter là-deſſus, puis qu'ils avoient toûjours favoriſé le Roi de Danemark, & n'avoient rien oublié, pour lui faire avoir la paix ; comme on l'a pu voir, par l'Hiſtoire précedente. Le Roi d'Angleterre preſſé, à ce que dit *Pufendorf*, de favoriſer ce Prince, répondit qu'il ne pouvoit rien faire, à cet égard, qu'après avoir été informé en Angleterre, de ce qui s'étoit paſſé, entre le Parlement & les Danois. Il y eut quelque difficulté, entre eux & les Suedois ; parce que les premiers ſouhaitoient que les autres évacuaſſent les Places, qu'ils tenoient au Danemark, immédiatement après la ſignature de la Paix, ſans attendre la Ratification. Les Suedois en faiſoient d'abord difficulté, mais comme le Duc de Gottorp étoit aſſiégé, dans Tonningue, par les Danois, & en danger d'être forcé, ils conſentirent à le faire, peu de jours après la ſignature du Traité. Ils convinrent donc de rompre leur Camp, qu'ils avoient toûjours conſervé près de Coppenhague, & de rendre Nicoping, dans l'Ile de Falſter ; à condition que le Siege de Tonningue fût levé, & que les Troupes Danoiſes, qui y étoient, ſe retiraſſent.

Là-deſſus, les Ambaſſadeurs des Etats offrirent de relâcher les Vaiſſeaux Suedois, à condition que l'on ratifiât, en Suede, le Traité d'Elbing, qu'ils ratifieroient auſſi de leur côté. On exigea d'eux qu'ils relâchaſſent prémierement les Vaiſſeaux, ce qu'ils firent ; après quoi le Traité fût ſigné le 7. de Juin, comme on l'a dit, par les Médiateurs & par les Parties. On fit enſuite un Ecrit, par lequel les trois Puiſſances Médiatrices s'obligeoient à garantir la Paix ; & les Suedois promirent de n'exiger aucuns droits des Sujets des trois Etats, au paſſage de l'Oreſund, qu'ils n'avoient jamais approuvez ; mais ils ſe retinrent une partie de ce qui ſe payoit, pour l'entretien des Fanaux.

La Paix étant faite, entre les deux Couronnes, les Suedois firent part aux Danois de la mort de Charles-Guſtave, de la maniere dont cela ſe pratique entre les Puiſſances ; & l'on ne manqua pas non plus, du côté des Danois, de leur répondre, comme la coûtume le demande. En même tems ils firent taſſir, ſelon un Article ſecret du Traité, ce qu'on trouva de médailles ſatiriques ; qui avoient été frappées parmi les Danois, contre la Suede. Trois jours après que la Paix eut été conclue, le Prince de Sultsbach fit ſortir l'Armée Suedoiſe, qui conſiſtoit en trois mille hommes, du Camp, qui n'étoit pas loin de Coppenhague ; d'où il ſortit une infinité de monde, pour la voir. Elle fit quelques décharges de ſon Artillerie & de ſa Mouſqueterie, & marcha a Roschild ; après avoir tenu la Ville de Coppenhague, comme aſſiégée, plus de deux ans. On peut voir, par cela même, que les Etats Généraux ménagerent en effet la Couronne de Suede ; car enfin il n'auroit pas été difficile, en joignant toutes leurs forces, avec celles du Roi de Danemark, de les obliger de déloger par force ; mais quoi qu'en diſe *Pufendorf*, ils eurent autant d'égard, qu'il leur fut poſſible, pour la Suede, & ſouffrirent même des inſultes, plûtôt que d'envoyer leurs forces contre eux. On verra le Traité, en toute ſon étendue, à la fin de la Vie de Charles-Guſtave. Ce qu'il y a de principal, eſt que le Roi de Danemark demeura maître de Drontheim & de l'Ile de Bornholm, en donnant néanmoins quelque dédommagement pour la derniere. Il fut remis en poſſeſſion de tout ce que les Suedois avoient pris en Scelande, Funen, Laland, Falſter & Moen. La Suede retint Schonen, Hallande, qu'on nomme auſſi *Hollande*, à cauſe d'une Colonie Hollandoiſe, qui s'y étoit établie, depuis long-tems, Blecking, & Bahus. Le troiſiéme Article, par lequel les Flottes étrangeres de Vaiſſeaux de Guerre, ennemies de l'une, ou de l'autre Couronne, ne devoient pas être ſouffertes dans la Mer Baltique, fut entierement revoqué. Ainſi les Etats Généraux des PP. UU. par leurs Flottes, & par les ſoins de leurs Ambaſſadeurs, dont la patience fut ſouvent miſe à l'épreuve, & dont l'habileté parut dans toute ſon étendue, vinrent enfin à bout de la Paix du Nord. La Flotte de Ruiter avoit été cependant fort diminuée, par les Eſcortes ; qu'il avoit données à diverſes Flottes Marchandes. Il renvoya trois Brulots, avec une Galiote en Hollande, & de plus quatre Vaiſſeaux, ſur leſquels s'embarquerent les Ambaſſadeurs de Hubert & van Haren, mais Vogelſang demeura en Danemark ; pour régler quelques Articles, entre le Roi de Danemark & les Etats, en particulier. Pour Slingeland, il s'embarqua ſur un Vaiſſeau de Guerre Hollandois, pour Stokholm ; pour y convenir des éclairciſſemens du Traité d'Elbing, qui furent enfin (1) arrêtez. 1660.

Ruiter ne retint en Danemark, que vint-cinq Vaiſſeaux de Guerre. Quoi que la Paix fût ſignée, (2) il eut ordre de demeurer ſur les côtes du Danemark, juſqu'à l'entiere exécution du Traité, & particulierement juſqu'à ce que les Suedois euſſent évacué toutes les Places, qu'ils devoient rendre, ſans y laiſſer une ſeule Compagnie ; de peur qu'il n'arrivât quelque brouillerie, qui donnât lieu à une nouvelle guerre. Il étoit porté par l'Article XXIV. que, pour hâter l'évacuation, le Danemark fourniroit des bâtimens aux Troupes Suedoiſes, pour les tranſporter, par mer, où le Roi de Suede ordonneroit qu'elles ſe rendiſſent. Il étoit de l'interêt des Danois de les faire partir inceſſamment, de peur qu'il n'arrivât quelque accident, qui brouillât les Couronnes ; mais comme ils ne ſe hâtoient point de leur fournir les Bâtimens de Tranſport ; ſoit qu'il n'y en eût pas aſſez, dans les Etats du Roi, ou que ceux, qui en pouvoient fournir, ne s'en miſſent pas fort en peine, de crainte d'être mal payez par ce Prince ; comme cela étoit arrivé à une autre occaſion, dont on a parlé ci-deſſus ; Vogelſang & Ruiter lui offrirent d'aider à tranſporter, ſur les Vaiſſeaux Hollandois, les Troupes Suedoiſes. Cette offre fut d'abord reçuë froidement, & les Suedois ſe plaignirent beaucoup du retardement des Danois. Le 20. de Juin, l'Amiral Suedois *Bilkenſtern* fit voiles de Landscroon, avec dix Vaiſſeaux, pour ſe rendre en Suede par le Droogen & par le Belt ; & comme il paſſa à la vuë de la Flotte de Ruiter, ils ſe ſaluerent réciproquement, par quelques volées de Canon. Enſuite l'offre des Hollandois, touchant le transport des Troupes Suedoiſes, fut acceptée, & ils envoyerent des bâtimens en divers endroits, pour les aller prendre. Le Prince de Sultsbach & Terlon, allerent rendre une viſite à Ruiter, ſur ſon bord, où il les régala du mieux qu'il pût ; & le ſoir il fit mener le Prince en Schonen. Cependant un grand nombre de bâtimens de toutes ſortes furent employez à faire le Tranſport, avec beaucoup

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 573. & ſuiv.
(2) Voyez *Brand* ſur ce tems-ci.

1660. coup de diligence. Ruiter fut invité à dîner à Croonembourg, Ville de Danemark ſur l'Oreſtnd, que les Suedois tenoient encore, mais qu'ils rendirent peu de jours aprés au Danemark. Celui qui l'invita fut le Maréchal Steenbok, qui le régala ſplendidement, & lui fit toutes ſortes de civilitez, ſelon l'uſage des Gens de Guerre; qui paroiſſent auſſi bons Amis, quand la paix eſt faite, qu'ils ont été ennemis, pendant la Guerre. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il en fût de même, entre les Gens des autres profeſſions, qui ſont ſouvent irréconciliables, pour des démêlez du nulle conſéquence. Ruiter régala auſſi, à ſon bord, tous les Suedois de diſtinction, qui ſe trouverent à Croonembourg. Quand tous furent transportez, Ruiter ſe rendit le 3. d'Août à Coppenhague, pour féliciter le Roi, de ce que tous ſes ennemis étoient ſortis de ſes Etats. On comptoit qu'en vingt-huit jours, à commencer depuis le 7. de Juillet, on avoit tranſporté de Seelande en Schonen, plus de huit-mille-ſept-cens Chevaux, ſoit de la Cavalerie, ſoit pour le ſervice des Officiers de l'Infanterie, ſoit pour tirer l'Artillerie. On croyoit qu'il étoit bien ſorti dix-mille hommes d'Infanterie Suedoiſe. On ne douta pas que l'activité des Hollandois, qui étoient en cela ſoûtenus de l'Ambaſſadeur de France, ne fût cauſe que le tranſport ſe fit en beaucoup moins de tems, qu'il ne ſe ſeroit fait, ſi on s'en étoit remis aux Danois; ce qui prévint, ſans doute, bien des deſordres, que des Troupes mal payées auroient pû faire en Danemark.

Ruiter étant retourné à ſa Florte, il y reçut, le 7. d'Août, un ordre des Etats Généraux de retourner inceſſamment en Hollande, avec ce qu'il reſtoit de Vaiſſeaux, & avec les Troupes de Terre. Là-deſſus, il donna dès le lendemain ordre à tous les Officiers de la Flotte de ſe tenir prêts à partir, & ſe rendit à Coppenhague, avec l'Ambaſſadeur des Etats; pour communiquer ſon ordre au Roi, qui le reçut très-bien, & lui fit expedier des Lettres de Nobleſſe, datées du 1. d'Août, S. A. où il fait ſon éloge; & lui fit remettre une Patente, où il lui donnoit une Penſion d'environ deux mille francs, monoie de Hollande. Ruiter eut ſoin de faire embarquer promptement tout ce qu'il y avoit, en Funen & en Seelande, de Troupes Hollandoiſes.

Il partit enſuite, le 13. d'Août vers le Sund, & eut beaucoup de mauvais tems à eſſuyer, juſqu'à ce qu'il arrivât en Hollande, où il entra le 3. de Septembre par le Vlie. Comme il alloit par le Zuyderzé à Amſterdam, ſon Vaiſſeau fut heurté par un autre, qui le fit couler bas, de ſorte que le Vice-Amiral ne ſe ſauva, qu'en s'attachant aux Cordages. Ce fut ainſi qu'il échappa, par un effet de la Providence, qui le reſervoit à rendre de grands ſervices à ſa Patrie.

Pendant que ce qu'on vient de dire ſe paſſoit, du côté de Danemark, il ſe fit une révolution en Angleterre, par l'adreſſe du Géneral *Monk*; qui ſe rendit maître des affaires, en ce païs-là. Le Parlement rappella Charles II. en Angleterre, & le proclama comme ſon Roi légitime le 18. de Mai. Ce Prince ſe rendit, au même Mois à Breda, pour paſſer de-là en Hollande, & en ſuite en Angleterre, d'où une Flotte Angloiſe devoit le venir prendre. (1) Il fut peu de jours aprés, viſité par une députation des Etats Géneraux, compoſée de gens de leur propre corps, „ pour le remercier de l'honneur „ qu'il leur avoit fait de vouloir bien faire quelque ſéjour, ſur leurs Terres. Ceux de Hollande „ le prierent auſſi de venir juſqu'à la Haie, où „ tout étoit prêt, pour l'y recevoir, & pour „ témoigner la joie, qu'ils avoient de la bénediction que la Providence Divine avoit répandu ſur lui. Il y alla, & on l'y reçut d'une maniere conforme au compliment, qu'on „ lui avoit fait. 1660.

„ Cependant Breda étoit plein d'Anglois, qui „ y accoururent de toutes parts, avec des préſens, & en proteſtant qu'ils avoient attendu „ le Roi, avec impatience, & qu'ils avoient prié „ Dieu, pour cet heureux changement; en „ groſſiſſant fort les incommoditez, qu'ils avoient „ ſouffertes ſous le dernier Gouvernement Tyrannique; quoi que quelques-uns d'entre eux „ euſſent travaillé avec zele, pour ſa proſperité & pour ſon agrandiſſement.

„ Les Magiſtrats de la Ville prirent tous les „ ſoins imaginables, pour marquer au Roi combien ils lui étoient dévouez; en uſant d'une „ trés-grande civilité envers les Anglois, qui y „ accouroient, & leur faiſant préparer des Logis. On n'auroit jamais pu s'imaginer, par la „ maniere dont ils le recevoient, qu'il n'y avoit pas long-tems, qu'on lui avoit défendu „ d'y venir; ce qui, à la verité, n'étoit pas „ venu de la diſpoſition des Bourgeois de cette „ bonne ville, (*Breda*) qui ſouhaitoient paſſionnément ſa proſperité, & qui déteſtoient publiquement la rudeſſe de leurs Superieurs, à „ qui ils étoient obligez d'obéïr.

Ce ſont les propres termes du Comte de *Clarendon*, dont je me ſervirai en cette occaſion pour décrire la reception, que l'on fit à Charles II. dans les Provinces Unies. On en pourra voir le détail, dans *Aitzema*, ſur cette année, en ſon Liv. XL. L'Hiſtorien Anglois auroit pu remarquer, que la Ville de Breda dépendoit de la Maiſon d'Orange, & que ce fut, pour cela, que cette Ville avoit fait une ſi bonne réception au Roi Charles; d'autant plus que la Princeſſe Royale, Douairiere d'Orange, y étoit venue recevoir ſon Frere; ſans que d'ailleurs ils fuſſent ſi portez pour l'Angleterre. Il auroit auſſi pu dire que le Roi y fut complimenté, non ſeulement, par une Députation des Etats Géneraux, mais encore par une des Etats de Hollande; & que comme Breda étoit une Place frontiere, avec une Garniſon de l'Etat, on défera au Roi l'honneur de donner le mot du guet. Ce mot (2) fut *Amſterdam*, comme s'il eût voulu faire une ſorte de civilité à cette Ville; qui, pendant ſon exil, lui avoit prêté ſecretement à diverſes fois la ſomme de cent-cinquante-mille florins, & encore davantage. Il auroit auſſi pu dire, qu'il fut défrayé, pendant qu'il fut dans la territoire de Bréda, par les Etats Géneraux, de qui il pépend.

„ Quand tout fut prêt à la Haie, *continue le* „ *Comte de Clarendon*, & que les Etats eurent envoyé leurs Yachts, & d'autres barques auſſi „ prés qu'il étoit poſſible, de Breda, pour y recevoir le Roi & tout ſon train, il s'embarqua „ ſur un Yacht, avec ſes deux Freres les Ducs „ d'York & de Glocester, & ſa Sœur, pour „ aller à Roterdam. A Dordrecht, & plus bas „ le long de la Meuſe, dont les bords étoient

(1) *Clarendon* Hiſt. de la Rebellion d'Angleterre Liv. XVI. p. 766. de l'Ed. in 8.

(2) *Aitzema* Liv. XL. p. 586.

1660. „ toient couverts de monde, on donna toutes „ ſortes de marques de joie, autant que le ter„ rain le ſouffroit. Etant arrivez a Roterdam, „ ils monterent en des Caroſſes, qui les atten„ doient, & marcherent à la Haie, au travers „ d'une infinité de peuple rangé en Haie, des „ deux cotez, & dont les acclamations & les cris „ de joie ne furent pas moindres, que ſi eux-mê„ mes euſſent été mis en ſurete.

„ Son entrée à la Haie, ſa réception, & la ma„ niere dont il fut conduit au Logis, qu'on lui „ avoit préparé, furent très-magnifiques, & ré„ pondoient à tous égards, a la richeſſe, & à la gran„ deur de l'Etat. Sa Majeſté fut defrayée, (1) „ avec toute ſa ſuite, pendant le tems qu'elle fut „ à la Haie, qui fut de pluſieurs jours, d'u„ ne maniere tout-à-fait ſplendide. La joie é„ toit ſi univerſelle, ſi viſible & ſi réelle, qu'el„ le ne puvoit pas être plus grande. Les Etats „ Généraux en corps, & ceux de Hollande, de „ même, firent leurs complimens, avec une grao„ de ſolennité. Pluſieurs Particuliers de divers „ Ordres, & de diverſes Facultez en firent au„ tant; & l'on nomma des gens, pour ſe tenir „ toûjours prêts à recevoir les ordres du Roi. „ Tous les Ambaſſadeurs, & les Miniſtres de di„ verſes Puiſſances, leſquels ſe trouvoient à la „ Haie, allerent complimenter le Roi, au nom „ de leurs Maîtres; de ſorte qu'on eût dit, que „ toute l'Europe avoit concouru a cette revo„ lution, qu'elle voyoit, avec tant de plaiſir.

Il pourroit bien être vrai, qu'on ſe réjouit du retour de Charles II. parce qu'on avoit par tout peur d'un gouvernement, comme celui de Cromwel, qui s'etoit fait craindre, & reſpecter, pendant pluſieurs années, de toute l'Europe, ce que Charles I. ni ſon Pere n'avoient jamais fait. Le Chancellier d'Angleterre ne dit rien des proteſtations d'amitié, que les (2) Auteurs Hollandois ont aſſuré, qu'il fit aux Députez des Etats Généraux, à qui il dit, comme ils l'aſſurent, *qu'il aimoit leur République, non ſeulement parce que la Princeſſe ſa Sœur & le Prince ſon Neveu y demeuroient, deux perſonnes qui lui étoient fort cheres, mais auſſi pour des raiſons d'Etat, qui regardoient le bien de ſes Royaumes, & par une forte inclination, qu'il ſe ſentoit a la favoriſer. Oui, Meſſieurs*, ajouta-t-il, *je cheris véritablement ces Provinces, & à un tel point, que j'aurois beaucoup de déplaiſir, ſi elles faiſoient plus de part de leur amitié à un autre Prince qu'a moi; car j'y dois avoir plus de part, que tous les autres, puis que je les cheris plus que ne font tous les autres Rois enſemble.* Comme les mêmes Députez lui dirent, que l'Etat étoit prêt à faire avec lui une Alliance perpetuelle, il leur répondit, *que nul de ſes Prédeceſſeurs n'avoit eu, pour leur République, autant d'affection qu'il lui en témoigneroit toûjours.* Il dit encore depuis, *que ſon intention étoit d'entretenir une paix inviolable, avec la Hollande & avec tout l'Etat.* (3) On fit en effet une nouvelle Alliance, qui ne fut conclue que l'an MDCLXII. & ratifiée, par le Roi, qu'au commencement de l'année ſuivante. Mais peu de tems après, le Roi fit la guerre à l'Etat, comme on le dira en ſon lieu.

Enfin après avoir été régalé & défrayé, avec une magnificence extraordinaire, il fit ſes adieux le 1. de Juillet, & partit le lendemain, pour s'embarquer à Scheveling, ſur la Flotte Angloiſe, qui 1660. l'étoit venue querir, accompagné des Etats de Hollande; qui le complimenterent, ſur le bord de la Mer, par la bouche du Penſionaire de Witt. Il lui fit un compliment un peu outré, & dans un François aſſez étrange, comme on le verra, en le liſant (4) dans la 2. Partie des *Réſolutions Sécretes*; apparemment pour lui faire oublier l'Alliance, que les mêmes Etats avoient faite avec Cromwel, & dont nous avons parlé ſur l'année MDCLIV.

Ils envoyerent encore quelques Députez, qui l'accompagnerent jusqu'a bord du Royal Charles, & qui prirent ſa congé de lui. Tout ſe paſſa, comme il ſembloit, à la ſatisfaction du Roi. Ce Prince recommanda fort aux Etats, ſa Sœur & le Prince ſon Fils, & laiſſa même (5) un billet, où il leur diſoit „ que puis qu'il laiſ„ ſoit, entre leurs mains, la Princeſſe ſa Sœur, „ & le Prince d'Orange ſon Neveu, deux per„ ſonnes, qui lui étoient extremement cheres, „ il les prioit de vouloir prendre à cœur leurs „ interêts, & de leur faire ſentir les effets de „ leur faveur; lors que la Princeſſe les en prie„ roit, uu pour elle-même, ou pour le Prin„ ce ſon Fils; en les aſſurant qu'il reconnoi„ troit tous les effets de leur bien-veuillance, „ envers eux, comme s'il les avoit reçus en ſa „ propre perſonne.

Il en avoit coûté aux Etats Généraux trois-cens-mille francs, à défrayer le Roi & ſa ſuite, (6) pendant qu'il fut à Breda, & les Etats de Hollande en dépenſerent le double, dès qu'il fut entré dans leur Province. Outre cela ils firent un preſent de ſoixante-mille francs, en argent au Duc d'York.

Le Chancellier Clarendon ne dit rien de ce préſent, qui étoit néanmoins plus conſiderable, a proportion, que celui que la Ville de Londres, fit au Roi, & dont il parle. Ce préſent ne fut que de dix-mille Livres Sterling, & devoit être payé au Roi, à vue, par quelques-uns des plus riches Marchands d'Amſterdam. „ On croira, *dit-il*, avec „ peine, que cette ſomme d'argent tirée ſur ces „ Marchands, ne put pas être trouvée en plu„ ſieurs jours; encore que quelques-uns des prin„ cipaux Citoyens de Londres, qui étoient ve„ nus, envoyez par cette Ville au Roi, allaſſent „ à Amſterdam, ſolliciter le payement, & qu'ils euſ„ ſent d'eux-mêmes aſſez de credit, pour avoir de „ plus groſſes ſommes, quand même ils n'auroient „ pas apporté des Lettres de Change. En ſuite il dit, qu'à Amſterdam on eſt accoûtumé de payer en papier & en *aſſignations*. Il n'avoit que peu ou point de connoiſſance des uſages des Voiſins, tel qu'eſt celui de la *Banque d'Amſterdam*. Il eſt vrai, qu'en paye de groſſes ſommes en *Banque*, comme on parle, ou en donnant une *aſſignation* ſur la Banque; mais avec un billet, on peut avoir de l'argeot chez les Caiſſiers. Il étoit très-facile, en ce tems-là, comme aujourdhui, de trouver cent-dix-mille francs, en argent courant de Hollande; mais il n'étoit pas facile de trouver cette ſomme en eſpeces d'or, comme ſont les Guinées d'Angleterre; qui ne ſont pas une monoie courante en Hollande, & que l'on ne peut trouver, que chez les Juifs; qui en font une eſpece de commerce, auſſi bien que des autres Monoies étrangeres. Alors, comme aujourdhui, il n'é-

(1) *Aitzema* dit qu'elle étoit de deux-cens-cinquante perſonnes.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 586. & 589.
(3) Voyez tous ces Complimens au 2. Tome des *Réſolutions ſecretes* p. 25. & ſuiv.
(4) Sur cette année p. 258.
(5) *Aitzema* Liv. XL. p. 599.
(6) Voyez *Aitzema* là-même p. 587.

1662. n'étoit pas permis de faire ſortir d'Angleterre de la monoie, en une quantité conſiderable; ce qui fait qu'il ne s'en trouve guére en Hollande. J'ai voulu dire cela, en peu de mots, parce que c'eſt-là un exemple du peu de connoiſſance, que les Nations Voiſines ont ſouvent l'une de l'autre; pour n'avoir point voyagé, ou avec peu d'attention aux uſages des autres peuples.

Quelque tems aprés le départ de Charles II, les Etats Généraux nommerent quatre Ambaſſadeurs Extraordinaires, pour le féliciter ſur ſon rétabliſſement, les Srs. de *Beverwaart*, *Van Hoorn*, *Van Goch*, *& Ripperda de Farmſum*. On dreſſa le (1) Traité entier, que l'on ſouhaitoit de faire avec l'Angletetre. Outre les Articles qui regardoient le Commerce, il y eut des Articles Secrets, touchant le ſecours, que les deux Etats ſe donneroient réciproquement, ſi l'un ou l'autre venoit à être attaqué. Les Etats demanderent au Roi un ſecours de douze-mille hommes bien armez, entretenus à ſes dépends, & commandez par ceux que le Roi nommeroit. Ils offrirent de leur côté, de lui donner quatre-mille hommes, commandez par ceux qu'ils trouveroient à propos, & entretenus à leurs dépends, pendant que le Roi en auroit beſoin.

Les Etats vouloient qu'il fût libre à celui, qui ſeroit attaqué, de recevoir le ſecours en ſoldats, ou en argent, ou la moitié en argent, & l'autre en Soldats, ou en Vaiſſeaux, & en Munitions de Guerre: Que ces Soldats reçuſſent dix-mille Francs par mois, en argent de Banque, & que l'on fît l'année de douze mois, au lieu qu'en Hollande on en diminuoit le nombre, en faiſant les Mois de quarante jours: Que cette ſolde fût comptée, le premier jour du mois: Que ce payement, & ces offres fuſſent faits à Londres, ou à Amſterdam; mais que s'il s'agiſſoit de fournir des Vaiſſeaux, ou des Munitions de guerre, celui qui les demanderoit, enverroit les recevoir, dans le Païs même, à la vuë de celui qui les fourniroit.

Ils vouloient auſſi que, ſi le ſecours ſe donnoit en Soldats, ils obéiſſent à ceux, chez qui ils ſeroient envoyez, & ſe laiſſaſſent employer à tout ce dont on auroit beſoin d'eux; à condition néanmoins que les Compagnies ne fuſſent pas ſéparées les unes des autres, & demeuraſſent ſous leurs propres drapeaux; en maniere qu'il demeurât, au moins, deux, ou trois-cens hommes enſemble de chaque Régiment: Qu'il fût au pouvoir de ceux, qui auroient reçu un ſecours de cette ſorte, de remplir les places, qui viendroient à vaquer, dans les Troupes; à condition que les nouveaux Officiers fuſſent tirez du ſecours même, auquel les places vaqueroient: Que ſi le ſecours devoit être plus grand, ſelon les occaſions, les deux puiſſances l'augmenteroient à proportion.

On donna encore pouvoir aux Ambaſſadeurs d'offrir, s'il en étoit beſoin, juſqu'à ſix-mille hommes, de la part de la République; qui les a fournis, dans les dernieres guerres, aux Rois *Guillaume III.* & au Roi *George*, auxquels ce ſecours a rendu de fort bons ſervices. Cette réſolution fut priſe, le 5. d'Octobre de cette même année. On donna auſſi des ordres aux Ambaſſadeurs, touchant le rang, qu'il devoient tenir, parmi les autres Ambaſſadeurs, qui pourroient ſe trouver à Londres; & on les chargea, entre autres choſes, de prendre place immédiſtement aprés les Ambaſſadeurs de Veniſe, qui ne cedent le pas, qu'à ceux des Têtes Couronnées. 1662.

Ces Ambaſſadeurs partirent, pour Londres, le 29. d'Octobre, & arriverent le 1. de Novembre à Graveſand ſur la Tamiſe. Cependant Beverwaart avoit pris les devans, ſans néanmoins prendre, avant leur arrivée, le caractere d'Ambaſſadeur. Il ſe rendit enſuite a Graveſand, & fut reçu, avec eux, ſelon la coûtume. Ils eurent, aprés cela, leur premiere audience, le 19. du Mois.

Ils eurent auſſi des Conférences avec les Miniſtres du Roi, & ils empêcherent que l'on ne paſsât un Acte dans le Parlement, concernant la Péche; qui ôtoit aux Hollandois une partie du droit de pêcher, dont ils avoient joui juſqu'alors.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes d'Angleterre, leur dirent depuis (2) qu'ils avoient eu des Nouvelles de Hollande; par leſquelles ils avoient apris que la Compagnie Hollandoiſe diſoit, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de leur rendre l'Ile de Pouleron, qu'ils redemandoient depuis long-tems, parce que les Etats Généraux s'étoient chargez de cette affaire; & qu'ils s'adreſſoient à leurs Ambaſſadeurs, pour les avertir que les Vaiſſeaux, qui en devoient aller prendre poſſeſſion, partiroient en peu de jours. Ils leur démandoient des ordres, pour la leur faire rendre, quand ces Vaiſſeaux ſeroient arrivez aux Indes; à faute de quoi, ils ne répondroient pas du mal, qui pourroit arriver du refus, qu'on ſeroit de la leur rendre, & qu'ils n'épargneroient rien, pour s'en rendre les maitres. Les Ambaſſadeurs leur dirent, qu'ils ne leur pouvoient donner aucune réponſe par écrit, d'autant plus qu'on ne leur faiſoit cette demande que de bouche: Qu'ils avoient bien reçu de leurs Maitres quelques ordres là-deſſus, mais que comme le Traité, qui avoit été fait ſur cela, avoit été conclu avec la connoiſſance des Puiſſances, en ce tems-là; l'exécution ne pouvoit s'en faire, ſans qu'elles s'en mélaſſent: Qu'on ne pouvoit remettre à des Particuliers aucunes terres, ſans l'approbation du Souverain, qui étoit le Roi de la Grande Brétagne, & qu'ils ne doutoient pas que, s'il ſouhaitoit qu'on leur remît cette Ile, leurs Hautes Puiſſances, & ceux de la Compagnie Hollandoiſe ne la leur rendiſſent, ſelon l'accord qui en avoit été fait. Les Directeurs Anglois repliquerent qu'ils avoient l'approbation du Roi, & qu'ils la pouvoient faire renouveller tous les jours.

Les Ambaſſadeurs dirent, qu'il étoit d'autant plus étrange qu'ils ne la montraſſent pas, ou qu'ils ne l'envoyaſſent pas. Les Directeurs Anglois répondirent, que ſi les Ambaſſadeurs étoient chargez d'y mettre ordre, dès qu'ils l'auroient montrée; ils la leur feroient voir, & la leur remettroient entre les mains; ſur quoi les Ambaſſadeurs repliquerent, qu'ils en parleroient à deux de leurs Collegues, qui étoient alors abſents.

La Compagnie Hollandoiſe envoya cependant le 16. de Décembre, ordre au Gouverneur & au Conſeil de Banda, de remettre Pouleron à ceux, qui apporteroient un pouvoir du Roi de la Grande Brétagne, pour la recevoir. On l'avoit donné dès le 6. de Novembre, de l'an MDCLV. mais on dit, que deux des Directeurs Anglois avoient reçu de l'argent des Hollandois, pour en differer l'exécution. Le Roi autoriſa la

(1) Réſol. Secretes T, II. p. 260. & ſuiv. *Aitzema* Liv. XL. p. 605. & ſuiv.

(2) *Aitzema* Liv. XL. p. 617. & ſuiv.

1660. la Compagnie Angloiſe, pour recevoir cette Isle, mais cette affaire ne fut néanmoins pas finie.

Comme le Roi Charles II. avoit recommandé, comme on l'a dit, le jeune Prince d'Orange aux Etats Généraux; il ſe fit, (1) après ſon départ, de grands mouvemens, en quelques Provinces, pour lui faire conferer les Charges de *Capitaine General, tant par mer, que par terre*, & de *Stadthoudre* ou Gouverneur des Provinces, où il n'y en avoit point. Les Etats de Zélande, toûjours zélez pour la Maiſon d'Orange, en firent l'ouverture, par des Lettres datées du 7. d'Août, aux Etats Généraux, à ceux de Hollande, aux Princeſſes d'Orange Marie & Amelie, & au Prince d'Orange lui-méme. Ils firent, en même tems, une réſolution dans leur Aſſemblée, où après avoir fait l'eloge de ſes Prédeceſſeurs, & dit qu'il avoit de grands biens, dans les Provinces, ils réſolurent de *déſigner & nommer le Prince d'Orange, Capitaine & Amiral General des Provinces Unies*, avec une Inſtruction, que l'on formeroit auparavant, conjointement avec les autres Provinces, & une penſion de cent-mille francs; que l'on prendroit ſur l'Etat de Guerre, & qui commenceroit à courir du jour même de l'élection. Ils convinrent, enſuite, de faire une députation ſolennelle, pour comparoître dans l'Aſſemblée des Etats Generaux, & pour les engager à conſentir à la propoſition, qu'on leur feroit. Ils ſe propoſerent particulierement d'agir conjointement, avec la Hollande, pour le faire déſigner Stadthoudre, & Capitaine & Amiral Général des deux Provinces, en lui faiſant une Inſtruction telle qu'il falloit; & de le faire ſans délai, & qu'on employeroit pour cela, des raiſons tirées de l'étroite Union, qui avoit toûjours été entre la Hollande & la Zélande. Quoi qu'ils vouluſſent que l'on conferât, ſans délai, ces deux Charges au Prince, ils trouvoient à propos qu'il n'en fût mis en poſſeſſion, pour les exercer, que quand il auroit atteint l'âge de dix-huit ans; & qu'en attendant, on ne lui donneroit aucun Lieutenant, qui en fit la fonction; mais qu'elle demeureroit entre les mains des Etats. Ils lui décernerent encore la qualité de *premier Noble*, dans leur Province; avec les reſtrictions, ſous leſquelles ſes Prédeceſſeurs en avoient joui; à condition néanmoins, qu'il n'en joüiroit qu'à l'âge de dix-huit ans. Ils entendoient que celui, qu'il nommeroit pour tenir ſa place, comme c'avoit été la coûtume, ſeroit un Homme né en Zélande, & qui y eût du bien; qu'il fût enfin de la Religion Réformée, & hors de tout Emploi Militaire.

Les deux Princeſſes d'Orange, & le Duc d'York ayant apris cette réſolution des Zélandois, ne manquerent pas de les en remercier. La Princeſſe Royale, en particulier, ayant deſſein d'aller faire un tour en Angleterre, leur en fit part, auſſi bien qu'aux EE. GG., leur recommanda de nouveau ſon Fils, & leur offrit de leur rendre tous les bons offices, en ce païs-là, qu'elle pourroit. Elle partit, & ne put s'empêcher de témoigner auparavant à ceux, qui étoient allez a Honſlardyk, pour lui ſouhaiter un bon voyage, qu'elle s'étoit attendue à quelque choſe de plus, en faveur de ſon Fils; que de le voir *déſigner* ſeulement, pour être mis en poſſeſſion de ces Charges, quand il auroit dix-huit ans; ſans penſer que toutes les Provinces n'avoient pas même encore approuvé la Propoſition de la Zélande, & qu'il n'y avoit aucun ſujet de ſe hâter.

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 634.

Les Etats de cette Province ſe rendirent, comme en corps, à la Haie en Septembre; pour engager plus facilement ceux de Hollande, à approuver la propoſition, qu'ils avoient à faire. On les envoya querir, par plus de vingt Caroſſes, pour les conduire dans la Chambre, où les Etats de Hollande s'aſſembloient, & *Hadrien Veth*, Penſionaire de Zélande, leur fit la propoſition par un Diſcours, que l'on pourra lire dans (2) *Aitzema*. Il n'y a rien que de très-commun, & de très-foible. Il fit auſſi cette Propoſition, le 28. de Septembre, dans l'Aſſemblée des EE. GG. On ne répondit autre choſe, dans l'une & l'autre Aſſemblée, ſinon qu'on y penſeroit, & que l'on prioit *Veth* de donner une Copie de ſon Diſcours. 1660.

Les Etats de Friſe prirent une réſolution, le 8. de Septembre, ſemblable à celle des Zélandois, à l'égard des Charges de Capitaine & d'Amiral Général; en donnant au Prince l'Inſtruction, que les Provinces trouveroient à propos, à quoi ils ajoûterent que le Prince pourroit avoir ſeſſion au Conſeil d'Etat, à l'âge de ſeize ans, & que les Princeſſes prendroient ſoin de le faire inſtruire, touchant les Lois de l'Etat, & dans la Réligion Réformee. Ils propoſerent encore de lui faire compter cent-mille francs, tous les ans; pour ſubvenir à la dépenſe de ſa Maiſon.

La Princeſſe Royale écrivit le 22. de Septembre aux Etats de Hollande, pour les prier de vouloir prendre part à l'éducation du Prince; afin de le mettre en état d'exercer les charges, auxquelles il ſeroit appellé, pour le bien de l'Etat. Les Etats y conſentirent, par une réſolution du 25. de Septembre. Ils réſolurent auſſi de lui offrir une ſomme d'argent, pour les dépenſes de ſa Maiſon, ſans dire quelle ſeroit la ſomme. La Princeſſe leur répondit le 28. du Mois, pour les remercier, & les prier de prendre one réſolution plus complete, en faveur de ſon Fils, & les Etats lui repliquerent le même jour, par une autre réſolution, qui lui fut d'abord envoyée, dans laquelle ils caſſerent l'Acte d'Excluſion; qu'ils avoient été obligez d'accorder à *feu Olivier Cromwel*, le 4. de Mai MDCLIV. & par lequel le Prince avoit été exclus, pour lui & pour ſes deſcendants, des Charges de Stadthoudre, & de Capitaine Géneral, tant par mer, que par terre. Il ſemble, qu'il auroit fallu commencer par-là, & que le Roi Charles II. l'auroit dû demander; mais on regardoit apparemment tout ce, qui avoit été fait, avec Cromwel, comme nul; depuis qu'on avoit réſolu de faire une nouvelle Alliance, avec Charles. Le Quartier do Nimegue, en Gueldre, réſolut la même choſe le 27. de Mai, & ajoûta encore que le Comte de Naſſau, Gouverneur de Friſe & de l'Omlande ſeroit fait Velt-Maréchal. Les Quartiers de Zutfen & d'Arnhem en firent autant, & exprimerent que le Prince d'Orange auroit cent-mille francs de penſion, par an.

La Princeſſe Royale (3) après avoir vû les ſentimens des principales Provinces, touchant l'avancement de ſon Fils aux charges de ſes Prédeceſſeurs, envoya un Mémoire à celle d'Overyſſel; par lequel elle ſouhaitoit d'avoir quelque certitude des Etats de cette Province, touchant l'avancement de ſon Fils aux Charges de ſes Prédeceſſeurs; & cette Province fit, comme les autres, le 23. d'Octobre. Il en fut de même de celle d'Utrecht.

Il

(2) Liv. XL. p. 637.
(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 674.

1660. Il y eut encore quelque conteſtation, entre les Princeſſes d'Orange, touchant la tutelle & l'éducation du jeune Prince. (1) La Princeſſe Royale, partant pour l'Angleterre, avoit nommé, le 29. de Septembre, dans une Lettre aux Etats de Hollande, *Beverwaars* & *Noortwyk* du corps de la Nobleſſe, pour avoir l'œuil ſur l'éducation de ſon fils, & leur avoit joint du corps des Députez des Villes *Berendrecht* de Dordrecht, *Zayd-Pelsbroek* d'Amſterdam, & *Foreeſt* d'Alcmar. La Princeſſe Douairiere, ſa Belle-Mere (2) avoit nommé, le 22. du même Mois, l'Electeur de Brandebourg, Oncle du Prince, pour y avoir l'œuil. Elle renouvella encore ſes inſtances aux EE. de Hollande, pour le faire nommer & d'autres Nobles, & Députez des Villes de Hollande. Mais les Etats de Hollande s'en tinrent à la nomination de la Princeſſe Royale, & il n'étoit nullement beſoin de multiplier les Inſpecteurs de l'éducation du Prince.

Cependant il étoit arrivé, dès le Mois de Mars, une choſe fâcheuſe, pour l'Electeur & pour les Princeſſes, qui avoient eu jusqu'alors la Tutelle du Prince. Ce fut que le Roi de France ſe ſaiſit de la Ville & de la Principauté d'Orange, le 22. de Mars, ſous prétexte des diviſions qui étoient entre les Princeſſes d'Orange & l'Electeur de Brandebourg. (3) Le Comte *Chriſtoſle* de *Dhona* étoit alors Gouverneur d'Orange, mais avec peu de forces, pour défendre la Place, contre la France, & ſans eſperance de pouvoir être ſoûtenu. Il avoit eu une Conférence, dès le 7. de Fevrier, avec *Milet*, Sous-Gouverneur du Duc d'Orléans, à qui le Cardinal Mazarin avoit donné des Lettres de Créance. Il repréſenta au Comte, „ que „ le Roi de France ſouhaitoit d'avoir, entre les „ mains, Orange; pendant que les Princeſſes é„ toient brouillées là-deſſus; comme Médiateur „ de leurs differends, ſur une Place, qui étoit „ enclavée dans ſes Etats, & qu'en cette qua„ lité il demandoit, que le Comte lui remit le „ Château.

Le Comte répondit d'abord, avec aſſez de fermeté, qu'il étoit Gouverneur de la part du Prince d'Orange, à qui il avoit prêté ſerment; qu'il avoit été confirmé en cet emploi, par ceux, qui étoient chargez de ſa Tutelle; & qu'il ne pouvoit rien répondre au Roi, avant qu'il en eût reçu ordre de la Douairiere d'Orange, à qui il alloit expedier un Courrier.

Milet repliqua „ que le Roi étoit venu en Pro„ vence, autant pour Orange, que pour Mar„ ſeille; qu'il ne s'en retourneroit point, qu'il „ n'eût vu une fin de cette affaire, & qu'il y a„ voit vingt-mille hommes prêts à inveſtir cette „ Ville, & le Château; qu'enfin il étoit trop „ preſſé, pour attendre le retour du Courrier de „ la Haie, & que ſi la Princeſſe refuſoit de faire „ rendre le Château, l'affaire tireroit encore plus „ en longueur.

Le 18. de Mars, le Maréchal *du Pleſſis Prâlin* vint à Courteſon, petite Ville du voiſinage, avec douze-cens hommes du Régiment des Gardes du Roi, & quatre-cens Gens d'Armes. Quand on l'eut appris à Orange, on ferma promptement les portes de la Place, & l'on tint Conſeil, pendant deux heures, pour voir ce qu'on pourroit faire, dans cette conjoncture; mais comme on n'avoit nulles forces ſuffiſantes, pour oppoſer aux François, on jugea qu'il valloit mieux les laiſſer entrer, comme ils firent. Aux premieres nou- 1660.
velles, qui vinrent en Hollande, les deux Princeſſes Tutrices du Prince d'Orange firent une ſorte (4) d'accommodement enſemble, pour empêcher que, ſous prétexte de leur meſintelligence, le Roi de France ne ſe ſaiſît d'Orange.

Mais cela n'empêcha pas qu'il ne le fît, & qu'il ne prît ce prétexte, comme il le marqua au commencement du Plein-pouvoir, qu'il donna à Milet, pour traiter de la reddition du Château, & au commencement du Traité même. L'un & l'autre fut fait à Avignon, où le Roi étoit allé, & daté du 20. de Mars. Le Comte de Dhona, n'aſſiſta pas lui-même à la négotiation; mais employa pour cela, le Comte de *Ferracieres* Montbrun, ſon Beau-Pere. Voici le commencement du Traité: *Le Roi ayant été informé, que les differends entre Mad.* la Princeſſe Royale d'Orange, *d'une part & Mad.* la Princeſſe Douariere d'Orange, *& Mr.* l'Electeur de Brandebourg, *joints enſemble de l'autre part, pour raiſon de l'exercice de leur autorité, dans l'adminiſtration de la Place, & de la Priaciparté d'Orange; Sa Majeſté s'eſt employée, depuis deux ans, pour les faire ceſſer; mais voyant que ç'a été inutilement, & que ſon autorité n'a pas été reçue, ni conſiderée, comme elle le devoit être; que les diviſions avoient augmenté en ſorte, que leſdits Sujets & autres, qui ſe ſont joints à eux, ayant pris les armes, ont commis pluſieurs actes d'hoſtilité, & fait diverſes entrepriſes, les uns contre les autres; que même ces mouvemens commencerent à ſe communiquer, dans les Provinces du Royaume, voiſines de la dite Principauté & en alterer le repos, dont elles doivent jouir, en conſéquence de la paix; Sa Majeſté, pour ces conſiderations, & autres importantes à ſon ſervice, & pour appaiſer toutes choſes dans ladite Principauté, faire que la juſtice fût rendue à un chacun, & arrêter le cours de ces déſordres, dont la ſuite pourroit nuire aux interêts de Mr. le Prince d'Orange; ayant réſolu d'établir une garniſon, dans la Place d'Orange, Elle auroit fait ſommer pluſieurs fois le Comte de Dhona, ſon Gouverneur, de la lui remettre & lui auroit fait déclarer qu'à faute d'y ſatisfaire, elle employeroit ſa puiſſance & ſon autorité, pour l'y obliger. Sur quoi ayant ſupplié Sa Majeſté de lui donner un tems ſuffiſant, pour faire ſavoir ſes intentions en Hollande; elle lui auroit accordé, pour cette fin, trois ſemaines, pour ſeul délai; leſquelles étant expirées, & voulant que ſon intention fût exécutée, ſans plus de remiſe; elle auroit envoyé derechef le Sr. Milet à Orange, auquel le Sr. Comte de Dhona, après pluſieurs voyages & remiſes, avoit déclaré ne pouvoir, ni ne devoir exécuter ce qui lui étoit ordonné par S. M. à cauſe de l'accord, qu'il allegoit être entre les deux Princeſſes; duquel accord la nouvelle lui étoit arrivée, tandis que le Sr. Milet étoit à Orange; à quoi S. M. ne voulant avoir égard, elle auroit fait déclarer audit Sr. Comte de Dhona, que, nonobſtant les raiſons ſuſdites, elle vouloit, pour des raiſons, importantes pour ſon ſervice, & au bien de Mr. le Prince d'Orange, que le Château d'Orange lui fût remis, ſans délai; & pour y obliger ledit Sr. Comte de Dhona, elle auroit fait avancer ſes Troupes, dans la Principauté d'Orange, pour inveſtir la Place, & ſe ſeroit, pour ces effet, rendu en perſonne à Avignon, pour paſſer plus outre, en cas que ladite Place ne lui fût point remiſe aux conditions, qui s'enſuivent.*

On voit, par ce début, qu'on pourroit ſoupçonner être de la façon du Cardinal Mazarin, qui pouvoit dire très-peu de choſe, en beaucoup

B 2 de

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 647.
(2) Là-même p. 646. & 684.
(3) Là-même p. 622. & ſuiv.
(4) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XL. p. 622. & ſuiv.

1660. de paroles, lors qu'il le trouvoit à propos; qu'il n'y avoit point de raiſon de ſe ſaiſir d'Orange, que parce qu'il ne lui paroiſſoit pas de la grandeur de la France, qu'un auſſi petit Prince, que l'étoit alors le Prince d'Orange, eût une Ville fortifiée, avec un Château, dans une Province ſi éloignée de la Hollande. L'amitié, que le Roi feignoit d'avoir pour ce Prince, étoit un de ces tours, qui, quoi que ſpécieux, ne renferment rien de ſolide. Il étoit porté par le X. Article, & les quatre ſuivants: „ Que la Juſ„ tice ſe rendroit, au nom de Mr. le Prince „ d'Orange, ſans que l'on fit mention d'aucun „ autre: Que S. M. remettroit le Château & „ la Principauté d'Orange à Mr. le Prince „ d'Orange, auſſi-tôt qu'il auroit atteint l'age „ de Majorité; avec toutes les munitions de „ guerre, Canons & armes, qui ſe ſeroient trou„ vées dans la Place, & auroient été reçues par „ inventaire: Que S. M. conſerveroit le Châ„ teau & la Principauté d'Orange, pendant la „ Minorité de Mr. le Prince d'Orange, quel„ que prétenſion, que qui que ce fût, de quel„ le qualité qu'il pût être, pourroit y avoir; & „ que S. M. les remettroit, entre les mains de „ ce Prince, au tems de ſa Majorité: Que ſi „ le Prince d'Orange venoit à décéder pendant „ ſa Minorité, S. M. remettroit le Château & „ la Principauté à Mad. l'Electrice de Brande„ bourg, (*Tante de ce Prince, & l'Aînée des Filles de Frideric Henri, à qui étoient ſubſtituées les terres de la Maiſon, en cas que les Héritiers mâles vinſſent à manquer*) & à ſes ſucceſſeurs: Que „ S. M. feroit pourvoir aux frais, qui ſeroient „ à faire, pour le payement de la Garniſon de „ la Place, ſans aucune répetition ſur Mr. le „ Prince d'Orange, ni la Principauté; qui de„ meureroit libre & au même état, qu'elle a „ été juſqu'ici, ſans porter d'autres charges, ni „ plus grandes, que celles qu'elle n'a accoûtu„ mé de lui payer. Il n'y a rien de plus équitable, que cela; mais une plus grande Puiſſance, qui retient, comme en Séqueſtre, des Terres, qui appartiennent à une moindre, ne laiſſe pas d'en être la maîtreſſe; & on ne peut pas ſe porter pour Séqueſtre, que par le conſentement des intereſſez.

Comme le Roi traita fort favorablement le Comte de Dhona, ainſi qu'on le voit par divers Articles du Traité, & que ce Seigneur ne ſe retira oullement en Hollande, mais en Suiſſe, où il acheta la Baronie de Copet, ſur les Terres du Canton de Berne; il y eut des gens, qui l'accuſerent d'avoir vendu le Château d'Orange à la France; comme ceux, qui avoient vécu de ce tems-là, nous l'ont ſouvent raconté. Mais, quoi qu'on puiſſe dire, il eſt viſible que le Château d'Orange n'étoit oullement en état de réſiſter à la France; quand même il auroit été mieux fortifié & mieux fourni, qu'il ne l'étoit. Ainſi il n'eſt nullement beſoin de ſoupçonner le Comte de trahiſon.

Le Roi écrivit le 29. de Mars à la Princeſſe Douairiere d'Orange, (1) pour répondre à une Lettre qu'elle lui avoit écrite, pour lui reprocher de vouloir envahir les Terres de ſon Petit-Fils, & pour le prier de ménager ſes interêts. On ſait que cette Dame étoit un peu hautaine, comme on l'a déja remarqué ailleurs. Le Roi lui dit „ qu'il ne pouvoit pas mieux conſiderer, ſuivant „ la priere qu'elle lui en avoit faite, l'interêt d'un „ Prince mineur, pour qui il avoit d'ailleurs tou„ te la tendreſſe & l'affection poſſible, qu'en ne 1660. „ changeant rien de la réſolution, qu'il avoit dé„ ja priſe, ſur l'affaire d'Orange; & qu'elle de„ meureroit, ſans doute, d'accord avec lui, que „ le veritable interêt du Prince conſiſtoit plûtôt „ à ſe conſerver ſa bien-veuillance (*du Roi,*) & „ à ôter à l'avenir tout ſujet de diſſention & de „ meſintelligence; qu'à continuer une grande „ dépenſe, qu'on lui avoit fait faire juſqu'alors „ fort mutilement, & à la garde & à l'accroiſſe„ment des fortifications d'une Place, qui ſe trou„ vant au milieu de la France, ne pouvoit être „ que contre lui-même, (*le Roi*) & ne ſerviroit „ jamais de rien au Prince, ou à ſes Comman„ dants, à ſon inſû, & contre ſa volonté; qu'à „ donner à S. M. des occaſions de mécontente„ment, comme il n'étoit que trop-ſouvent arri„ vé, ou des ombrages, qui lui ſeroient plus „ préjudiciables, qu'avantageux. Je ferai cepen„ dant, *continua-t-il*, fort-aiſe, que les differends „ de la Tutelle ſoient accommodez par la média„ tion, dont on eſt convenu, depuis peu de „ jours; à quoi le changement de la garniſon de „ la place n'apportera aucun changement; ces „ deux affaires étant toutes differentes. Je ne „ veux pas finir, ſans vous aſſurer que je conſer„ verai toûjours plus d'affection & de reconnoiſ„ſance, envers la perſonne du jeune Prince, de „ ce que ſes Ancêtres ont contribué au bien pu„ blic; qu'aucun de ceux, qui, dans cette oc„ currence ſeulement, témoignent prendre tant „ de part à ſes interêts.

Le Roi finit par des reproches de ce qu'en pluſieurs occaſions, elle en avoit uſé peu obligeamment envers lui. Le Cardinal lui écrivit auſſi une Lettre, où après avoir répeté en ſubſtance une bonne partie de celle du Roi, il ajoûta „ que „ Son Alteſſe n'auroit point ſujet, de *proteſter*, „ comme elle lui mandoit, *devant Dieu & les „ Hommes, & particulierement devant les peuples „ des Provinces Unies, de la Violence & l'Injuſtice, „ qu'on faiſoit à un Prince Mineur, & aux Maiſons „ de Brandebourg, d'Orange & de Naſſau*; ou que „ ſi ces proteſtations lui plaiſoient, il ſeroit, en „ tout cas, juſte, de les accompagner d'un Acte „ authentique, par lequel S. A. fît voir à Dieu „ & aux Hommes, que quelcun des Rois prédé„ceſſeurs de S. M. eût permis à Mrs. les Princes „ d'Orange d'élever des fortifications conſidera„ bles contre eux-mêmes, dans une place, qui „ ſe trouve enclavée dans leur Etat; & à leurs „ Gouverneurs de faire des Alliances, parmi leurs „ Sujets, ſans leur permiſſion, & toutes ſortes „ de pratiques, & de cabales contre leur ſervice. „ Après cela, il ajoûtoit que, ſi cet Acte ſe trou„ voit, il s'employeroit bien volontiers, auprés „ de S. M. pour la diſpoſer à conſentir, que Mr. „ le Prince d'Orange d'alors, & ſes ſucceſſeurs „ continuaſſent à jouir de l'effet de cette gra„ce.

La Princeſſe Royale envoya enſuite un Homme pour voir, ſi on ne pourroit point engager le Roi de France à rendre Orange à ſon Fils; mais tout ce qu'il put dire fut inutile, (2) quoi que *Marie Henriette*, qui étoit à Paris, s'employât pour elle. *Weyman*, Miniſtre de Brandebourg, préſenta un Mémoire aux EE. GG. où il chargeoit la Princeſſe Royale, d'avoir été cauſe de la reddition de la Principauté d'Orange; en divertiſſant les revenus à toute autre choſe, qu'à mettre le Gou-

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 628.

(2) Voyez *Pufendorf* dans la Vie de Frid. Guillaume Electeur de Brandebourg, ſur cette année.

1660. Gouverneur en état de ſe défendre ; car le Prince ſon Epoux lui en avoit donné la diſpoſition, par un Ecrit ſigné de ſa main, mais ſans aucune formalité. La Princeſſe répondit à ce Mémoire, & chargea trois Ambaſſadeurs de l'Etat, qui devoient aller en France ; ſavoir, Mrs. *de Guent*, *van Beuning*, & *de Hubert* ; de repréſenter ſes interêts au Roi. Mais tout étoit inutile, & la France les paya de paroles, comme on devoit bien s'y attendre ; ſur tout parce que le Roi d'Angleterre, nouvellement rétabli, ne pouvoit pas s'en mêler. Ainſi le Prince d'Orange ne rentra pas dans la poſſeſſion de ſa Principauté, ni alors, ni depuis qu'il fut devenu Majeur, à cauſe de la Guerre, qu'il y eut entre le Roi de France & les Etats, douze ans après. On a cru que l'on devoit dire en peu de mots ce qu'on vient de voir, à cauſe du bruit que cette brouillerie fit alors ; & que ce fut le premier chagrin, que la France fit au Prince, qui ne fut jamais de ſes amis.

Il y eut (1) cette année une nouvelle brouillerie entre l'Evêque de Munſter, & cette Ville, qui voulut s'en remettre aux EE. GG. Nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'à ce qui arriva en Ooſtfriſe, après la mort du Comte. On le trouvera, (2) dans l'Hiſtorien cité en marge.

Il arriva, dans la Ville (3) d'Utrecht, quelque déſordre, par le Zèle indiſcret de certains Prédicateurs, qui s'aviſerent de cenſurer odieuſement la conduite des Magiſtrats, en quelques affaires Eccleſiaſtiques, & de leur dire de groſſes injures en Chaire ; quoi qu'ils n'euſſent rien fait, que conformément à la Diſcipline Eccleſiaſtique, réglée par le Synode de Dordrecht. Cela alla ſi loin, que les Etats de la Province craignirent qu'il ne ſe fît quelque ſédition, à cette occaſion. Ils écrivirent à ceux de Hollande, le 25. de Juin, que, depuis un aſſez long-tems, dans leur Province, & particulierement dans la Ville d'Utrecht, quelques Prédicateurs avoient dit beaucoup de choſes, qui pouvoient diffamer le Gouvernement de la Province & des voiſines, & le rendre mépriſable au Peuple ; Que pour cela le Magiſtrat avoit, ſelon la diſcipline Eccleſiaſtique établie au Synode de Dordrecht, commis deux perſonnes de ſon Corps, pour aſſiſter au Conſiſtoire, mais qu'on leur en avoit refuſé l'entrée ; Qu'après cela quelques Miniſtres avoient non ſeulement prêché, comme auparavant, mais encore augmenté leurs invectives ; de ſorte que ſous prétexte du bien des Egliſes, de la Conſcience & de la Religion, ils pourroient non ſeulement ſouſtraire le Peuple à l'obéiſſance qu'il devoit aux Magiſtrats, mais encore le ſoulever contre lui.

Cela engagea les EE. de Hollande à réſoudre le 7. de Juillet, de leur envoyer deux compagnies de Cavalerie & deux d'Infanterie, & de prier les Magiſtrats d'Amſterdam d'envoyer encore quelque partie de leur Garniſon, ſi le deſordre continuoit. Cette affaire n'eut d'autre ſuite, que le banniſſement de deux Miniſtres, (4) qui s'étoient apparemment les plus diſtinguez, dans leurs invectives contre le Gouvernement, & cela dans vingt-quatre heures. Mais ils ne laiſſerent pas d'être appellez à d'autres Egliſes.

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 658. & ſuiv.
(2) Là-même p. 676.
(3) Pag. 683. & ſuiv. Secretes Réſolutions ſur cette année p. 501.
(4) Ceux qui voudront s'inſtruire plus exactement de cette affaire n'ont qu'à conſulter *Aitzema*, ſur cette année.

Ces gens là, comme le dit Hiſtorien cité en marge, ſoûtenoient „ que le pouvoir de gouver- 1660.
„ner l'Egliſe comme Egliſe, appartenoit propre-
„ment & inferieurement à l'Egliſe, mais qu'elle
„étoit ſoumiſe à Jeſus-Chriſt, qui en eſt le Chef
„ſuprême, & le Roi : Que, ſelon le Droit di-
„vin, ni les Rois, comme Rois ; ni les Magiſ-
„trats, comme Magiſtrats ; ni ceux qui ont droit
„de Patronage, comme tels, n'ont aucune part
„au gouvernement de l'Egliſe. Ils prétendoient
„néanmoins qu'on leur faiſoit tort, quand on
„ leur reprochoit que, par-là, ils établiſſoient
„une Puiſſance *collaterale* à celle du Souve-
„rain.

Ils ſe plaignoient „ que les Rois, qui s'arro-
„geoient plus d'autorité, faiſoient comme le Roi
„Achab, qui pretendoit avoir la Vigne de Na-
„both ; ou comme s'ils vouloient s'attribuer l'au-
„torité d'un Mari, ſur la femme d'un autre hom-
„me. Ils nioient néanmoins que leurs ſentimens
„fuſſent les mêmes, que ceux des Catholiques
„Romains, puis qu'ils attribuoient aux Magiſ-
„trats Réformez, *un jugement ſubſequent, d'ap-*
„*probation & de diſcretion*, & autres choſes ſemblables. Mais on ne peut pas nier, qu'encore que les Magiſtrats ne puiſſent pas faire eux-mêmes les fonctions des Miniſtres, ni impoſer à perſonne de croire ce qu'ils croyent eux-mêmes, ou de profeſſer ce qu'ils ne croyent pas vrai ; ils ſont maîtres de l'exterieur de la Religion, des Temples, & des Gages qu'ils donnent aux Prédicateurs, & qu'ils ne puiſſent banniſſ des ſéditieux d'une Egliſe, qui leur appartient, & qu'ils entretiennent. Sans cela, le pouvoir des Miniſtres, & des Conſiſtoires ne ſeroit pas ſeulement égal au leur, mais encore ſuperieur.

*De Thou*, Ambaſſadeur de France, communiqua aux Etats Généraux, (5) en leur ſouhaitant la bonne année, que la Paix avoit été conclue, le 7. de Novembre de l'année précedente, entre la France & l'Eſpagne, & ratifiée le 14. de Décembre.

Le 7. d'Avril, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne D. *Eſtevan de Gamarre* fit la même choſe, & déclara, en même tems, que la Paix ſeroit affermie, par le mariage du Roi T. C. avec *Marie Thereſe*, Infante d'Eſpagne, & que l'on avoit ſujet d'eſperer que la Paix des Couronnes rendroit le commerce plus floriſſant. Il déclara auſſi, que le Roi ſon Maître étoit réſolu d'entretenir l'Amitié, qui étoit entre lui & la République. Il finit, en parlant des brouilleries, qu'il y avoit encore, entre les Membres Eſpagnols & Hollandois de la Chambre mi-partie du Païs d'an delà de la Meuſe, que les deux Etats poſſedoient en commun. Tout cela auroit dû être accommodé, il y avoit long-tems, ſi quelcun n'avoit pas été intereſſé à faire négliger cette affaire. Il ſemble qu'*Aitzema* en avoit oui dire quelque choſe.

Dans la Paix des Pirenées, le Roi d'Eſpagne y fit comprendre les Provinces Unies, mais la France ne les propoſa nullement ; & il pourroit ſembler que, dès ce tems-là, elle ſe diſpoſoit à faire valoir les prétenſions de la Reine, ſur le Brabant ; à quoi on s'attendoit bien, que les Provinces Unies ne ſeroient pas favorables, puis que dès le tems des négotiations de Munſter, la Reine de France, Anne d'Autriche, en avoit écrit à ſes Miniſtres. Les Eſpagnols avoient déja craint, depuis long-tems, qu'en accordant les



(5) *Aitzema* Liv. XL. p. 689.
(6) Voyez Tom. II. p. 254.

1660. Infantes d'Eſpagne à de grands Princes, & ſur tout à des Rois de France, il n'arrivât que ces Princeſſes vinſent à hériter des Rois d'Eſpagne, toute leur Monarchie, en cas qu'il ne reſtât aucun héritier mâle; & qu'elle ne fût unie à un autre Royaume, pour n'obéir qu'à un ſeul Souverain. Les Eſpagnols donc ſentans leur Monarchie aſſez puiſſante, pour ſubſiſter à part, & craignans qu'ils ne perdiſſent infiniment à une union, (qui les feroit dépendre d'un Prince Etranger, ſur tout, s'il étoit puiſſant) avoient obligé Anne d'Autriche, en la mariant à Louïs XIII. à faire un Acte ſolennel de rénonciation aux prétenſions, qu'elle pourroit avoir à la ſucceſſion des Etats de ſon Pere. Elle la fit, du conſentement de Louïs, & il n'y eut aucune occaſion d'en parler depuis; parce qu'il ne manqua pas en Eſpagne d'héritiers mâles, jusqu'à la mort de Charles II. Roi d'Eſpagne, qui vêcut après elle. Pour les mêmes raiſons, les Eſpagnols exigerent une ſemblable renonciation de *Marie Thereſe*, en l'accordant à Louïs XIV., & on ne fit aucune difficulté, de la part de la France, de l'accepter à cette condition.

Il eſt porté, dans le contract de Mariage, daté du 7. de Septembre MDCLIX. (1) „ que leurs „ Majeſtez Très-Chrétienne, & Catholique é„ toient venues à faire ce Mariage, afin de per„ petuer & d'aſſurer, par ce neud, la paix pu„ blique de la Chrétienté, & l'amour & la fra„ ternité, que chacun eſperoit de voir entre les „ deux Rois; & en contemplation de l'égalité, & „ de la convenance de ce Mariage, par le moyen „ duquel, on pouvoit eſperer leur bénefice com„ mun, pour les deux Royaumes, & pour les „ Vaſſaux des deux Couronnes; Qu'étant ſi gran„ des & ſi puiſſantes, elles ne pourroient être „ réünies en une ſeule, & que dès lors on préven„ droit les occaſions d'une ſemblable jonction. *Cela paroît faire allusion à ce que la France, en vertu de la Loi Salique, prétendoit, que ſi l'Infante n'avoit du Roi de France, que des Filles; elles ne pourroient pas ſucceder à cette Couronne; ſur quoi l'Eſpagne ſe fondoit en quelque maniere, à prétendre la même choſe à l'égard de l'Infante, par rapport à la Couronne d'Eſpagne; que les Eſpagnols réſervoient tacitement de remettre à un Prince de la branche de la Maiſon d'Autriche, en Allemagne, s'il arrivoit qu'il ne reſtât aucun héritier mâle, dans la branche d'Eſpagne.*

„ Qu'attendu la qualité des Couronnes, & „ nommément leur égalité, qui devoit ſe conſer„ ver, leurs Majeſtez, *continue le Contract*, accor„ dent & arrêtent, par Contract & Pacte con„ ventionnel, entre Elles, qui aura force de Loi „ ferme & ſtable à tout jamais; en faveur de leurs „ Royaumes, & de tous leurs Etats; la Sere„ niſſime Infante d'Eſpagne Dame *Marie Thereſe*, „ & les Enfans procréez d'elle, ſoit mâles, ou „ femelles, & leurs deſcendans, premiers, ſeconds, „ troiſiémes, quatriémes, & en quelque dégré „ qu'ils ſe puſſent trouver, & même à jamais ne „ puſſent ſucceder, ni ne ſuccedaſſent aux Royau„ mes, Etats, & Seigneuries, qui appartenoient & „ appartiendroient à S. M. C. &c. Que l'Infan„ te, dès-lors, déclareroit qu'elle en étoit & de„ meuroit bien & duement excluſe; enſemble „ tous ſes Enfans mâles, ou femelles, encore qu'ils „ vouluſſent, ou puſſent dire & prétendre qu'en „ leurs perſonnes ne couruſſent, ni ne ſe puſſent, „ ni duſſent conſiderer les raiſons tirées du bien „ publie, ni autres ſur leſquels ladite excluſion 1660. „ pourroit être fondée; ou qu'ils vouluſſent alle„ guer (ce qu'à Dieu ne plaiſe!) que la ſucceſſion „ du Roi Catholique, ou de ſes Sereniſſimes Prin„ ces ou Infantes, & de plus des mâles, qu'il a „ & pourra avoir pour ſes légitimes ſucceſſeurs, „ eût manqué; parce que, comme il a été dit, „ en aucun cas, ni en aucun tems, ni en quelque „ maniere qui pût arriver, ni elle, ni eux ſes hoirs, „ ou ſes deſcendans n'auroient à ſucceder, ni à „ prétendre pouvoir ſucceder; nonobſtant toutes „ Lois, Coûtumes, Ordonnances & Diſpoſitions, „ en vertu desquelles on a ſuccedé en tous ces „ Royaumes, Etats & Seigneuries; & nonobſtant „ auſſi tontes les Lois & Coûtumes de la Couron„ ne de France, qui, au préjudice des ſucceſ„ ſeurs, s'oppoſent à cette exclnſion; auſſi bien „ à préſent, qu'aux tems à venir, & pour les „ cas, qui auroient long-tems differé ces ſuc„ ceſſions. A toutes leſquelles conſiderations pri„ ſes enſemble, & chacune en particulier, leurs „ Majeſtez dérogent, en ce qu'elles contrarient, „ ou empêchent le contenu du Contract, ou ſon „ accompliſſement.

Leurs Majeſtez convinrent encore „ que la Se„ reniſſime Infante, & ſes Deſcendants demeu„ reroient „ à l'avenir & pour jamais, exclus de „ pouvoir ſucceder, en aucun tems, ni en aucun „ cas, des Etats du Pais de Flandre (*les Eſpagnols nommoient ainſi communément toutes les Provinces, qu'ils poſſedoient aux Pais-Bas*) Comté de „ Bourgogne & de Charollois, leurs appartenan„ ces & dependances.

Les deux Rois déclarerent encore très-expreſſément „ qu'en cas que la Sereniſſime Infante de„ meurât Veuve, ſans Enfans de ce mariage; „ elle demeureroit libre & franche de cette ex„ cluſion, & pourroit ſucceder à tout ce qui lui „ pourroit appartenir, en deux cas ſeulement; „ dont l'un étoit, ſi demeurant Veuve de ce Ma„ riage & ſans Enfans, elle ſe retiroit en Eſpa„ gne; l'autre ſi, par raiſon d'Etat, pour le bien „ public, & pour de juſtes conſiderations, elle „ ſe remarioit, par la volonté du Roi Catholi„ que ſon Pere, ou du Prince ſon Frere; aux„ quels deux cas, elle demeureroit habile à ſuc„ ceder.

Les Eſpagnols ſtipulerent enſuite, „ que l'In„ fante, avant que de célebrer le Mariage par pa„ roles de préſent, donneroit ſon Ecrit; par le„ quel elle s'obligeroit, tant pour elle, que pour „ ſes Succeſſeurs & Héritiers, à l'accompliſſe„ ment & à l'obſervation de tout ce qui a été dit „ ci-deſſus, & de ſon excluſion, & de celle de ſes „ Enfans; qu'elle approuveroit le tout, comme „ il étoit contenu, en cette Capitulation, avec „ les clauſes & les juremens néceſſaires & requis; „ qu'en inferant ladite obligation & ratification, „ que S. A. auroit donnée & faite à la préſente „ Capitulation, elle en ſeroit une autre ſembla„ ble, conjointement avec le Roi très-Chrétien, „ ſi-tôt qu'elle ſeroit épouſée & mariée; laquelle „ ſeroit enrégitrée au Parlement de Paris, ſelon „ la forme accoûtumée, avec les autres clauſes „ néceſſaires; comme S. M. C. la ſeroit enregî„ trer en ſon Conſeil d'Etat; qu'enfin ces rénon„ ciations, ratifications, & approbations ſoit „ faites, ou non faites; dès-lors en vertu de cet„ te Capitulation & du Mariage, qui s'en enſui„ vroit, & en contemplation de tout ce qui avoit „ été dit, ſeroient tenues & cenſées pour bien & „ duëment faites & octroyées, & pour paſſées „ & enrégîtrées dans le Parlement de Paris, par la „ publication de la Paix, dans le Royaume de France.

L'Acte

(1) Recueuil de Traitez de Paix, imprimé à la Haie en 1707. in 12. p. 205. & ſuiv.

1660. L'Acte de la Rénonciation fut paſſé le 20. de Juin MDCLX. à Fontarabie, où les clauſes du Contract de Mariage ſont répetées & confirmées de nouveau, & ſignées par le Roi d'Eſpagne & par ſa Fille; qui y déclara „ qu'elle juroit (1) par „ les SS. Evangiles, contenus dans un Miſſel (ſur „ lequel elle mit ſa main droite) qu'en tous tems, „ & qu'autant qu'il pourroit dépendre d'Elle, „ Elle obſerveroit & accompliroit l'Acte précé- „ dent, (*repeté en gros, dans l'Acte de la Rénoncia-* „ *tion*) ſans dire, ni alleguer, que pour le faire „ & l'accorder, elle avoit été induite, ou per- „ ſuadée, par le reſpect qu'elle avoit pour le Roi „ ſon Pere, qui l'avoit tenue & la tenoit enco- „ re ſous ſa puiſſance paternelle; d'autant qu'el- „ le déclare que S. M. s'étoit toûjours remiſe à „ ſon franc arbitre & volonté, & qu'elle l'avoit „ euë libre, en tout ce qui a touché ce con- „ tract: Qu'elle promettoit de ne point deman- „ der diſpenſe de ce Contract, au Très-Saint „ Pere & au Siege Apoſtolique, ni à ſon Non- „ ce, ou Légat *à latere*, ni à autre perſonne, „ qui eût pouvoir de la lui accorder; & que ſi „ elle venoit à être demandée à ſon inſtance, „ ou de quelque perſonne tierce, ou accordée „ du propre mouvement du Pape, elle n'en u- „ ſeroit point, ni ne s'en prévaudroit; quand „ même ce ne ſeroit ſeulement, que pour en- „ trer en Juſtice, ſans toucher à la force des „ Articles du Mariage, ni à celle de cet Acte, „ pour les confirmer nonobſtant quoi que ce fût, „ avec quelconques clauſes dérogatoires de ce ſer- „ ment; Qu'en cas qu'on le lui accordât, une, „ ou pluſieurs fois, Elle feroit de nouveau d'au- „ tres ſermens, & tant qu'il en demeureroit toû- „ jours (2) un, ſur les dites diſpenſes; & que ſur „ le même, Elle déclaroit & promettoit qu'El- „ le n'avoit fait, ni ne feroit aucune proteſta- „ tion, ni réclamation en public, ou en ſecret, „ contraire à cette promeſſe & obligation, pour „ l'affoiblir ou diminuer ſa force; & que ſi elle „ venoit à le faire, encore que ce fût par un „ autre ſerment contraire à celui-ci, il ne lui pût „ point ſervir ni être d'aucun avantage; Que „ lors qu'elle ſeroit avec le Roi très-Cbrétien, „ Elle feroit, conjointement avec Sa Majeſté, „ un autre Acte, où celui-ci ſeroit inſeré, avec „ toutes ſes clauſes &c.

On ne peut pas prendre plus de précautions, ſelon les Règles du Droit Civil & Canonique, pour rendre un Acte inviolable; mais, peu d'années aprés, on trouva des moyens plauſibles pour l'éluder; malgré toute la prudence des Juriſconſultes Eſpagnols, qui ſembloient s'être précautionnez contre tout ce qui pourroit arriver; tant il eſt vrai, que les Traitez, faits entre les plus grandes Puiſſances, ne tiennent qu'autant qu'elles le veulent! On voit aſſez clairement, par ces Actes, que les Eſpagnols ſe propoſoient d'éviter une Guerre, où ils craignoient qu'une bonne partie de l'Europe ne s'engageât; s'il arrivoit qu'une ſeule Puiſſance voulût, ou parût vouloir ſe rendre Maîtreſſe de la France & de l'Eſpagne; comme il eſt en effet arrivé depuis, lors que Philippe V. Petit-Fils de Louïs XIV. eſt monté ſur le Throne d'Eſpagne, ſans avoir rénoncé à celui de France, s'il venoit à être 1660. vaquant, par la mort de ſon Grand-Pere, & de ſon Frere Ainé & de ſes Enfans. Ils vouloient auſſi empêcher que les Royaumes, dont cette Grande Monarchie eſt compoſée, ne devinſent des Provinces de la France, & ne fuſſent gouvernez par des François; auquel cas les Eſpagnols deviendroient des peuples tributaires de la France. Depuis on a encore tâché de prévenir cela, en obligeant les Princes François de renoncer à la ſucceſſion de l'Eſpagne, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire. La Providence a depuis renverſé les Projets de la Prudence Humaine, dont les vuës ne ſont que trop ſouvent très-differentes de celles de la Puiſſance Suprême, qui gouverne tout. Il pourra même facilement arriver que les deux Monarchies, qui ont été ſi long-tems rivales, le deviendront de nouveau. On en voit même à préſent, en MDCCXXV. des commencemens, qui ſemblent le préſager; mais c'eſt là une de ces choſes, que la Prudence des Hommes ne peut pas prévoir, avec certitude & encore moins procurer, ni prévenir.

On nomma, (3) cette année, des Ambaſſadeurs Extraordinaires pour l'Eſpagne, qui furent *Jean de Merode*, *Godefroi Hadrien de Rheede*, *& Philippe d'Humalda*, & on leur dreſſa leurs Inſtructions.

Il ſe fit auſſi divers Réglemens, concernant l'adminiſtration des Finances de l'Etat, ſur ce qu'on pourroit faire, pour faire enſorte que les Provinces, qui étoient encore en arriere, pour ce qu'elles devoient contribuer, ſelon leur taxe, pour l'entretien des Troupes, payaſſent les arrerages dûs. Mais comme cela, non plus que d'autres réſolutions de la même nature, ne produiſit aucun évenement remarquable, on renverra les Lecteurs, qui voudront s'en inſtruire à l'Hiſtorien cité en marge, & aux Réſolutions Secretes ſur cette année.

ON avoit travaillé, depuis les derniers brouil- 1661.
leries, que l'on avoit euës, avec la France, à l'occaſion des pilleries des Armateurs François, ſur la Méditerranée, on avoit, dis-je, travaillé à faire un nouveau Traité; pour aſſurer le commerce, & pour prévenir de ſemblables accidens. Il ſembloit qu'on en étoit enfin venu à bout, parce que les Articles en avoient été dreſſez en François & en Hollandois, au nombre de cinquante-cinq. Il n'y manquoit que quelques éclairciſſemens, dont on croyoit pouvoir convenir, ſans beaucoup de peine.

Outre ce qui a accoûtumé d'entrer, en tous les Traitez de Commerce, & ſur tout en ceux qui regardent le Commerce de Mer, (4) il étoit dit dans le XLIII. Article, & les ſuivants:

42. „ Que le principal but de Sa M. T. C. & „ des SS. Etats Généraux des PP. UU. des Païs- „ Bas, dans la préſente Alliance, étant de s'en- „ tr'aider & de ſe défendre, dans la poſſeſſion & „ dans la jouïſſance de tous les droits & immunitez, „ qui leur appartenoient alors, ou qu'ils pour- „ roient aquerir aprés, par de nouveaux Trai- „ tez, tant ſur mer, que ſur terre; & qu'entre S. M. „ & les dits Seigneurs EE. il avoit été jugé néceſ- „ ſaire; tant pour leur propre ſûreté, pour le bien „ & le repos de la Chrétienté, on des Rois, des „ Princes & Républiques, avec qui ils étoient en „ bon-

(1) On ne jure pas proprement *par les Evangiles*, mais par celui qui nous les a donnez; mais les Eſpagnols & d'autres Peuples parlent ainſi, pour dire qu'ils veulent garder auſſi ſcrupuleuſement leur parole, qu'il eſt vrai, qu'ils croyent à ces Evangiles.

(2) C'eſt-à-dire poſterieur à la derniere Diſpenſe, qui ne pouvoit regarder que les ſermens anterieurs.

(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 701.

(4) Voyez ce Traité dans les Réſolutions Secretes Tom. II. p. 203. & ſuiv. & dans *Aitzema* Livre XL. p. 720. & ſuiv.

1661. „bonne paix, amitié & correſpondance; de ren-
„dre les Traitez, déja conclus entre eux, fermes
„& durables; & que comme l'intention du Roi
„& des Etats étoit d'obſerver, de bonne foi,
„tout ce qui y eſt promis & accordé de leur part;
„ils avoient auſſi un grand interêt que le même
„fut fait, de la part des autres Puiſſances, &
„étoient tombez d'accord de convénir entre eux,
„des conditions & des précautions ſuivantes.

43. „ Que le Roi & les Etats s'engageoient à
„une Garantie réciproque, non ſeulement pour
„tous les Traitez, que S. M. & les EE. GG. a-
„voient faits avec d'autres Puiſſances, & qui ſe-
„roient produits, de part & d'autre; mais enco-
„re pour le dernier Traité & tous les autres,
„qu'ils pourroient faire ci-après; enſorte que ſi
„le Roi, ou les Etats venoient à être attaquez,
„ou troublez, en quelque maniére, dans la poſ-
„ſeſſion des Etats, Terres, Villes, Places, Droits,
„Immunitez, Liberté de Commerce, de la Pê-
„che, ou dans quelque autre choſe, que ce fût,
„dont ils jouiſſoient alors, ou qu'ils pourroient
„aquerir à l'avenir, par les Traitez, qui pour-
„roient intervenir; ils ſeroient enſemble, dès
„qu'ils en ſeroient avertis, par la Partie léſée,
„tout ce qu'ils pourroient, pour faire ceſſer les
„deſordres, ou les hoſtilitez; qu'on auroit com-
„mencé à faire, au préjudice des François, ou
„des Hollandois.

44. „ Qu'en cas que ces deſordres fuſſent ſuivis
„d'une rupture ouverte, celui des Alliez, avec
„lequel il n'y auroit point de rupture, ſeroit néan-
„moins obligé de rompre, avec l'ennemi de ſon
„Allié, quatre mois aprés en avoir été requis;
„durant lequel tems il ſeroit tout ſon poſſible,
„par ſes Miniſtres, ou autrement, pour porter
„l'aggreſſeur, à faire un accommodement équi-
„table avec l'attaqué; & que néanmoins il four-
„niroit à ce dernier un puiſſant ſecours,
„comme il en ſeroit convenu par des Articles ſé-
„parez, entre S. M. & les Etats GG. leſquels
„Articles ſeroient tenus comme inſerez dans ce
„Traité, & en faiſant partie; & qu'il demeure-
„roit néanmoins au pouvoir de celui des Alliez,
„qui ſeroit attaqué, de recevoir le même ſecours,
„après l'expiration des quatre mois, s'il le trou-
„voit à propos: Qu'en cas de rupture contre
„l'un des Alliez, celui qui le garantiroit, s'il ne
„pouvoit engager l'aggreſſeur à donner ſatisfac-
„tion à l'attaqué, agiroit, avec toutes ſes forces,
„contre lui, pour le réduire plûtôt à en venir à
„un accommodement.

45. „ Que la rupture étant faite, par l'un des
„Alliez, il ne pourroit y avoir ni tréve, ni ſuſ-
„penſion d'Armes, que du commun conſentement
„des deux Alliez.

46. „ Que le cas échéant qu'on pût entrer en
„négotiation, pour faire une Paix, ou une Tré-
„ve, pour quelques années; cette négotiation
„ne pourroit ſe commencer, ni par l'un, ni
„par l'autre des Alliez, ſans en donner une con-
„noiſſance préalable à l'autre; ſans lui pro-
„curer la faculté & la ſûreté néceſſaires, pour
„envoyer ſes Miniſtres au lieu où ſe feroit la
„négotiation, & ſans lui donner connoiſſance
„de tout ce qui s'y paſſeroit; & que ni l'un,
„ni l'autre ne pourroit venir à la concluſion de
„la Paix, ou de la Tréve; ſans y comprendre
„ſon Allié, & ſans lui faire remettre, s'il le ſou-
„haitoit, la poſſeſſion des Terres, ou Places,
„qui lui appartenoient, & la jouïſſance des Droits
„& des Immunitez, qu'il avoit avant la Guer-
„re, & ſans ſtipuler de l'Ennemi commun pour
„lui les mêmes droits, immunitez, exemptions
„& autres avantages, que pour lui-même; à moins que les Alliez n'en convinſent autrement. 1661.

„ Que lors qu'il y auroit un Traité de Paix,
„ou de Tréve fait entre les Etats & le Roi de
„Portugal, Sa M. T. C. s'obligeroit d'en garan-
„tir les conditions, de tout ſon pouvoir; enſorte
„que ſi elles venoient à être enfreintes, par les
„Portugais, & que cette infraction cauſât une
„rupture entre les Etats & eux, Sa Majeſté
„ſeroit auſſi obligée de rompre avec eux.

„ Que celui des Alliez, qui ſeroit attaqué,
„pourroit faire des levées de toutes ſortes de
„gens de guerre & de matelots, dans les Etats
„de l'autre Allié; pourvu que cela ſe fit dans les
„formes, & ſans cauſer un préjudice notable dans
„les Etats, où ſe feroient ces levées.

„ Que les autres Rois, Républiques, Princes
„& Etats de la Chrétienté, & particuliérement
„ceux, qui ont interêt à la liberté du Commer-
„ce maritime, ſeroient invitez, par S. M. & par
„les EE. GG. d'entrer en cette confédération,
„dans laquelle ils ſeroient admis, par le conſen-
„tement de S. M. & des EE. & des autres Al-
„liez, qui y ſeroient reçus par leur conſentement,
„& non autrement; & qui y ayant été admis,
„l'obſerveroient, comme s'ils l'avoient été dés le
„commencement.

„ Que tous les Confédérez garantiroient auſſi
„tous les Articles de cette Alliance, de ſorte que
„ſi l'un d'eux attaquoit un des Alliez, ils ſe-
„roient tous obligez de rompre avec l'Aggreſſeur;
„parce que la Garantie devoit être contre un
„tiers, qui ne ſeroit point de cette Confédera-
„tion.

„ Que s'il arrivoit que, par mégarde, ou au-
„trement, il ſe commit quelque choſe, contre
„cette Confédération, par quelcun des Alliez;
„elle ne laiſſeroit pas de ſubſiſter, ſans qu'on en
„vint à une rupture; mais qu'on répareroit
„promptement ces contraventions; & que ſi elles
„venoient de quelques particuliers Sujets des Con-
„fédérez, ces particuliers en ſeroient les ſeuls
„punis.

„ Que S. M. & les Etats s'aſſureroient réci-
„proquement, qu'ils n'auroient point de Conven-
„tions, qui fuſſent contraires à cette Alliance,
„& qui puſſent les empêcher de l'obſerver, en tous
„ces Articles.

Les Ambaſſadeurs, qui étoient allez en France, pour cette affaire, reçurent des EE. GG. une défenſe ſévere de prendre aucun préſent du Roi; conformément à l'ordre établi l'an MDCLIX. du 9. d'Août, où ces preſens avoient été ſéverement défendus. Comme ce ſont ſouvent les mauvaiſes mœurs, qui ſont cauſes des bonnes Lois; il y a apparence qu'il ſe commit alors quelque choſe, qui donna ſujet à cela. On voit bien, dans les Actes de ce tems-là, que Charles II. Roi d'Angleterre avoit donné au Sr. d'*Odyk*, Fils du Sr. de Beverwaart Ambaſſadeur de l'Etat en Angleterre, une penſion viagere; mais les Etats Généraux déclarerent cette ſorte de gratification permiſe.

On expliqua encore le XLIV. Article, & l'on convint que le Roi T. C. ſeroit obligé, dans le cas, dont il eſt parlé dans cet Article, de fournir aux Etats douze-mille hommes d'Infanterie, qui ſeroient entretenus à ſes dépends: comme les Etats, de leur côté, fourniroient au Roi un ſecours de quatre-mille hommes à leurs dépends, dont le nombre fut augmenté, par un Article ſecret, juſqu'à ſix-mille: Que celui, qui ſeroit attaqué, auroit la liberté de demander le ſecours en Sol-

dats:

1661. dats, on en argent, nu en Vaiſſeaux, ou en munitions de guerre, & que l'on payeroit dix-mille francs par mois, pour chaque millier de Soldats, en argent de banque à Paris, ou à Amſterdam, au commencement de chaque mois; & qu'à l'égard des Vaiſſeaux & des Munitions, que le Roi demanderoit, on prendroit ces Vaiſſeaux & ces Munitions dans les Provinces Unies: Que les Troupes de ſecours ſeroient ſous les ordres de ceux, à qui elles ſeroient envoyées, & qui les employeroient à ce qu'ils trouveroient à propos; mais qu'elles ne ſeroient pas entierement ſeparées, les unes des autres, mais demeureroient ſous leurs Drapeaux, en ſorte qu'il y eût toûjours enſemble deux ou trois-cens hommes de chaque Régiment: Que ceux, qui auroient reçu le ſecours, auroient droit de nommer aux places, qui viendroient à vaquer parmi les Officiers, juſqu'aux Enſeignes inclusivement, pourvû que ceux qu'ils nommeroient fuſſent tirez de ces mêmes Troupes. Cela avoit été ſigné par les Etats Généraux le 5. d'Octobre MDCLX.

Ils demanderent enſuite au Roi d'être compris, de ſa part, dans le Traité des Pirenées, ſigné le 7. de Novembre, de l'an MDCLIX. entre la France & l'Eſpagne. Le Roi l'accorda, ſelon le pouvoir qu'il en avoit, le 29. de Janvier MDCLXI.

A lire ces Traitez, on auroit dit que ces deux Puiſſances prévoyoient, qu'il arriveroit bien-tôt quelque guerre, où elles pourroient avoir beſoin l'une de l'autre. Cependant la Paix étoit rétablie, entre la France & l'Eſpagne, ſans apparence que la derniere, ſur tout, fût d'humeur de troubler la Paix. L'Allemagne n'étoit pas non plus d'humeur de remuer, apres la Paix de Weſtfalie. Les Couronnes du Nord avoient la Paix entre elles, & n'étoient point en état de recommencer la guerre. La France étoit en état de ne craindre perſonne. Les Etats étoient en paix avec l'Eſpagne; en deſſein de l'entretenir, auſſi bien que les Eſpagnols; qui avoient beſoin d'eux, pour la conſervation des Païs-Bas, comme il parut peu d'années après. Il n'y avoit que l'Angleterre, qui pût être ſuſpecte, ſi l'on étoit informé des deſſeins ſecrets de la Cour, qui n'éclaterent que quelque tems après; quoi que, dès cette année, le Roi Charles II. eût fait confidence de ſa mauvaiſe humeur, contre les Hollandois, au Comte d'*Eſtrades*, comme on le verra, dans la ſuite. L'Evêque de Munſter n'étoit nullement ami des Etats, qui avoient favoriſé la Ville, contre lui & ſe diſpoſoit deja à leur faire la guerre, comme nous le dirons ci-après. Ainſi il n'y a pas de ſujet de s'étonner, que les Etats Généraux priſſent des meſures, depuis ce tems-ci, pour prévenir les invaſions, qu'on pourroit faire à l'avenir ſur leurs terres; ou les deſſeins, que l'on pouvoit avoir contre leur navigation & leur commerce.

En ce tems-là, le Cardinal Mazarin vint à mourir, le 5. de Mars, & laiſſa des richeſſes immenſes. Il n'avoit pas été ouvertement contraire aux Provinces Unies, ſinon dans l'affaire des Pirateries des Armateurs François ſur les Vaiſſeaux Hollandois, auxquelles il avoit part, comme on l'a dit ci-deſſus.

Cette mort & d'autres choſes retarderent la ſignature du Traité de Garantie, dont l'Angleterre avoit déja marqué du mécontentement, comme il paroît (1) par les Lettres du Comte d'*Eſtrades*; qui diſſimula là-deſſus, & dit ſeulement que ſi l'Angleterre prétendoit étendre la défenſe de la Pêche à toutes les Nations; au préjudice du Droit Commun, qui en donnoit la liberté à tout le monde, le Roi T. C. outre l'interêt particulier, qu'il y avoit, pour ſes propres Sujets, ne pourroit ſe défendre de donner la main, en cette rencontre, aux Hollandois ſes Alliez; ni leur refuſer ſon entremiſe, pour accommoder un different, qui les pouvoit contraindre de prendre un mauvais parti, contre l'Angleterre. 1661.

Charles, qui parloit beaucoup, & qui découvroit quelquefois ce qu'il auroit dû cacher, dit auſſi au Comte le deſſein, qu'il avoit de faire rétablir le Prince d'Orange, dans ſes Charges, & que cela l'avoit obligé de s'accommoder avec la Princeſſe Douairiere d'Orange, qu'il en étoit aſſuré, & qu'il l'étoit auſſi de l'Electeur de Brandebourg. Il ajoûta que „ pour l'oppoſition „ que de Witt, Penſionaire de Hollande, an„ cien ennemi de la Maiſon d'Orange, y pour„ roit apporter, il avoit de quoi la faire ceſſer; „ parce qu'il avoit découvert, par Thurlo, Sé„ cretaire d'Etat & Confident de Cromwel, que „ (2) de Wit, étant Ambaſſadeur, pour les „ Etats, près de Cromwel, ſe ſervoit, ſans „ charge, de leur nom, pour l'irriter contre la „ Maiſon d'Orange. Il dit qu'il en avoit les „ pieces juſtificatives, entre les mains; qu'il „ menaçoit de produire aux Etats, s'il ne chan„ geoit de conduite. On ne voit néanmoins „ pas, que ce Prince les ait jamais produi„ tes.

Avant que de paſſer plus loin, nous dirons ici que la Princeſſe Royale, qui étoit allée en Angleterre, l'automne de l'année précedente, y mourut le 4. de Janvier de celle-ci, d'une Maladie, comme les Médecins le dirent, compliquée de Pourpre, de Rougeole & de petite Verole. (3) Elle fit un Teſtament, le même jour qu'elle mourut, où elle recommanda ſon Fils le Prince d'Orange au Roi d'Angleterre ſon Frere, & à la Reine Marie Henriette ſa Mere, comme étant les parens les plus proches, & les plus âgez de ce jeune Prince; ſans néanmoins les déclarer *Tuteurs*. Elle nomma, pour exécuteurs de ſon Teſtament, le Duc d'*York* ſon Frere, le Lord *Germain*, Comte de *St. Albau*, & *Nicolas Oudart* ſon Sécretaire.

Peu de tems après, (4) l'Electeur de Brandebourg envoya *Jean Maurice*, Comte de Naſſau, & le Chancellier *Wyman*, pour féliciter en apparence le Roi d'Angleterre, ſur ſon heureux rétabliſſement; mais principalement pour convenir, ſur la Tutelle du Prince d'Orange; laquelle après la mort de ſa Mere, devoit revenir toute entiere à l'Electeur, & à la Grande-Mere du Pupille; quoi que la Princeſſe Royale ſa Mere l'eût recommandé au Roi d'Angleterre ſon Frere, & à la Reine ſa Mere. Cependant cette recommandation ne plaiſoit nullement aux Etats, qui ne ſouhaitoient pas qu'il fût élevé à l'Angloiſe, & à traiter trop imperieuſement ceux, avec qui il auroit à faire. Ils ne ſouhaitoient pas même, que ſon Oncle & ſa Grande-Mere s'en mêlaſſent; mais plûtôt

C

(1) Tom. I. p. 123. & 127.

(2) Le Comte vouloit apparemment dire *Beverning*, qui étoit alors Ambaſſadeur des Etats en Hollande, & non de Wit, qui demeura toûjours en Hollande. Beverning ſe juſtifia très-bien de cette accuſation. Voyez le Tome II. de cette Hiſtoire p. 344.

(3) *Aitzema* Liv. XL. p. 619.

(4) *Pufendorf*, Vie de Friderie Guillaume Liv. XI. n. 22. & ſuiv.

1661. plûtôt qu'il fût remis entre les mains de ceux, que ſa Mere avoit nommez, en allant en Angleterre, pour être chargez de ſon éducation. Ils ne croyoient pas qu'elle eût droit de donner une partie de ce ſoin, au Roi, par un Teſtament; mais ſeulement de le nommer comme Tuteur honoraire, puis que les biens du Pupille ne venoient que de ſon Pere. Les Ambaſſadeurs de l'Electeur, eurent donc ordre de propoſer de laiſſer la Tutelle entre les mains du Roi, & entre celles de leur Maître, & de la Princeſſe Ayeule du Pupille; mais de laiſſer adminiſtrer la Tutelle à la derniere, au nom de l'un & de l'autre, auſſi bien qu'au ſien propre; pour ſouſcrire, au nom de ſon Petit-Fils, tous les ordres, qu'il faudroit donner; pourvu que, dans les choſes, qui ne preſſeroient pas, elle eût ſoin de les conſulter. Ils jugeoient encore, qu'il falloit prier les Etats Généraux de donner un Conſeil au Prince, de gens du païs, que l'on conſultât au beſoin. Le Roi avoit de la peine à conſentir, que des Députez Hollandois réglaſſent, comme ils trouveroient à propos, les affaires du Prince, & ſur tout le Penſionaire de Witt, qui n'aimoit, dit *Pufendorf*, ni le Roi, ni l'Electeur, ni le Prince lui-même, qu'il avoit voulu faire exclurre pour toûjours des Charges de ſes Ayeux. Le même Hiſtorien dit, (1) que la Province de Hollande demanda au Roi d'Angleterre qu'on lui rendit l'Acte d'Excluſion, qu'elle avoit fait remettre à Cromwel; mais que le Roi avoit refuſé de le faire, & dit même qu'il le garderoit, *comme un monument de leur infamie*; juſqu'à ce qu'ils euſſent rétabli le Prince ſon Neveu, dans les Charges de ſes Ancêtres. L'Hiſtoire de cette affaire fait néanmoins aſſez voir qu'ils n'avoient fait cet Acte, que forcez par Cromwel; qui leur faiſoit la guerre, avec avantage, & qui étoit lui-même fortement engagé à le demander, ſans qu'il fût beſoin de l'en avertir. Auſſi laiſſa-t-on l'affaire de l'éducation dans l'état, où elle étoit auparavant, ſans y faire aucun changement. (2) On trouve une Réſolution des Etats de Hollande là-deſſus, du 23. de Septembre, & une autre des Etats Généraux du 30. du même Mois. Trois choſes principales occuperent les Etats, pendant le reſte de cette année, qui étoient la Paix avec le Portugal, un nouveau Traité avec l'Angleterre, & un autre avec la France. Comme cette ſorte de Négotiations ſont pleines de difficultez & d'incidens, & que les Parties tâchent d'en tirer le plus d'avantage, qu'il leur eſt poſſible; on ne ſauroit les finir, auſſi promptement qu'on le voudroit. S'il falloit que l'Hiſtoire entrât dans le détail de toutes les propoſitions, & de toutes les répliques de tous les côtez; elle deviendroit d'une longueur exceſſive, & n'auroit que très-peu de Lecteurs; ce qui la rendroit preſque inutile. Ainſi nous ne nous arrêterons que ſur les principaux faits, & ſur la concluſion des Traitez.

Comme la Guerre, que l'on avoit avec le Portugal, ne faiſoit que cauſer de la perte à ceux des Sujets de l'Etat, qui avoient du commerce en ce païs-là, ſans qu'on pût eſperer de rentrer en poſſeſſion de ce qu'on avoit eu dans le Bréſil; (3) les Etats de Hollande réſolurent le 1. de Mars, de faire une Députation à l'Aſſemblée des Etats Généraux, pour remontrer aux autres Provinces, qu'il étoit tems de faire la paix avec les Portugais; quelques plaintes, qu'on pût faire contre eux. On avoit une occaſion d'autant 1661. plus favorable, pour cela, que le Roi d'Angleterre, qui vouloit épouſer une Princeſſe de Portugal, prétendoit ſa Médiation pour cela. Cette affaire ayant été diſcutée, on y penſa ſérieuſement, ſur la repréſentation des Ambaſſadeurs des Etats Généraux en Angleterre; où ils expoſoient qu'on ne pourroit pas avoir une meilleure occaſion d'entrer, en ce Traité, que par la Médiation du Roi de la Grande Brétagne; qui preſſoit fort que, pendant cette négotiation, on fit de part & d'autre une ſuſpenſion d'Armes, & qui demandoit d'être inſtruit des differends de la République avec les Portugais, & ce qu'elle pouvoit demander d'eux, afin de le propoſer au Roi. (4) La députation des Etats de Hollande aux EE. GG. ſe fit le 5. de Mars, mais elle fut d'abord inutile. La Gueldre, la Zélande, Utrecht, & Groningue avec les Omlandes prétendirent que le Portugal devoit rendre le Bréſil, s'il vouloit avoir la paix. A l'égard de la ſuſpenſion d'Armes, on jugea qu'il n'étoit pas encore tems d'en venir là; à cauſe des injures & des pertes, que les Sujets de l'Etat avoient ſouffert des Portugais, & dont on étoit réſolu de demander la réparation, les armes à la main, en attendant qu'ils euſſent fait des offres raiſonnables. On trouva auſſi à propos d'envoyer aux Ambaſſadeurs en Angleterre, les pieces néceſſaires, pour faire voir le peu de bonne foi du Portugal, & des torts, qu'on en avoit reçus; afin que le Roi de la Grande-Brétagne pût porter les Portugais à en faire réparation aux Etats. Mais on ne trouva pas à propos, de ſouffrir que les négotiations, que l'on pourroit faire avec eux, fuſſent tranſportées de Hollande en Angleterre. En effet, elles furent conclues à la Haie, ſans que le Roi de la Grande Brétagne s'en mêlât beaucoup.

Les Portugais, (5) de leur côté, firent repréſenter, par l'Ambaſſadeur, qu'ils y avoient, aux Etats Généraux, qu'il y avoit un an & demi, qu'il avoit déclaré que ce n'étoit pas une choſe qui fût praticable, que de leur rendre les Terres, qu'ils avoient euës au Bréſil: Qu'il avoit offert de donner un équivalent, en argent, & remontré au long les avantages, que l'on pourroit retirer de part & d'autre, de la paix, & le tort que la guerre avoit fait au Portugal, ſur tout étant en guerre avec les (6) *Caſtillans*: Que les interêts des Hollandois & des Portugais étoient les mêmes, dans les Indes Orientales, par rapport à la Caſtille, qui prétendoit que ce que les Hollandois y avoient lui appartient: Qu'il avoit même fait imprimer, ſur la fin de l'année precedente, un Ecrit, où il avoit mis les offres avantageuſes que S. M. Portugaiſe faiſoit aux Etats, & qu'on ne lui avoit rien répondu là-deſſus: Qu'enfin il les prioit inſtamment de lui vouloir bien faire une réponſe, qu'il pût lui envoyer, pour l'inſtruire de leur derniere réſolution.

On ne lui répondit rien d'abord, mais le 18. de Mai, les Etats Généraux trouverent à propos de reprendre les conférences, avec lui. Les Provinces ne furent néanmoins pas d'accord ſur les matieres, ſur leſquelles on conféreroit avec le Miniſtre Portugais. La Gueldre, la Zélande & Utrecht croyoient qu'on ne devoit traiter, avec lui,

(1) Là-même n. 24.
(2) Pag. 564. T. I. & p. 329. de T. II.
(3) Réſolutions Sécrettes T. II. p. 286.

(4) *Aitzema* Liv. XLI. p. 765.
(5) *Aitzema* Liv. XLI. p. 764.
(6) Les Portugais nomment ainſi les Eſpagnols; ſous prétexte qu'ils ne ſont pas maîtres de toute l'Eſpagne.

1661. lui, que ſur les demandes qu'on avoit déja faites au Portugal. Mais la Hollande, qui voyoit apparemment qu'une ſemblable Conférence ſeroit inutile, rejetta leur Propoſition.

Le 23. du Mois, il préſenta 1. de donner, pour équivalent, la ſomme de quatre-millions de Cruſades, qui revient à huit-millions de Florins ou de Francs de Hollande, en Sucre, en Tabac, en Sel & autres Marchandiſes; 2. de s'accommoder avec les Hollandois, touchant le prix des Sels, qu'ils vont querir à S. Ubes; 3. d'accorder la liberté du commerce à toutes ſortes de Marchandiſes, en toutes les Conquêtes des Portugais, excepté du Bois de Bréſil; 4. de payer ce qui étoit dû à des Particuliers; 5. de publier la paix, auſſi-tôt que la ratification en ſeroit arrivée.

Ces offres ayant été faites, il s'éleva une conteſtation, entre les Membres de l'Aſſemblée, pour ſavoir ſi l'argent ſeroit diſtribué à ceux qui avoient des *actions*, comme l'on parle, ſur la Compagnie, ou bien aux Directeurs. Cependant (1) il paroît par une Lettre des Etats de Zélande, du 27. du Mois, qu'ils ſe plaignirent amérement de ce que le 18. du même Mois, les Députez des Etats de Hollande, avec ceux de deux autres Provinces, avoient conclu qu'il falloit renouër les Conférences avec l'Ambaſſadeur de Portugal. Pour la Zélande, elle demeuroit ferme, à ne recevoir aucune Propoſition, que le Portugal n'eût au moins offert de rendre le Bréſil. Là-deſſus l'Ambaſſadeur d'Eſpagne demanda une audience aux Etats Généraux, dans laquelle il déclara d'avoir ordre de ſon Maître, par une Lettre du 27. d'Avril, d'aſſurer les Etats que, d'abord qu'il auroit recouvré le Royaume de Portugal, il rendroit aux Etats Généraux toutes les Places, que les Portugais leur avoient enlevées, ou priſes à la Compagnie des Indes Occidentales, depuis l'an MDCXLI. conformément au cinquiéme Article de la Paix faite à Munſter, l'an MDCXLVII.; quoi qu'il ne fût nullement obligé à ſe déclarer là-deſſus, après avoir exécuté auſſi religieuſement, qu'il l'avoit fait, tout ce qui étoit porté par cette paix. On vit l'Eſpagne & la Zélande, qui avoient toûjours été oppoſées, s'accorder en cette occaſion. Mais comme l'Eſpagne ne recouvra jamais le Portugal, les Zélandois ne virent pas non plus le Bréſil entre les mains de l'Etat. La Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales prit auſſi l'alarme ſur ce Traité, (2) comme ſi elle devoit par là être réduite à rendre les conquêtes, qu'elle avoit faites, avec de grands frais ſur les Portugais, aux Indes Orientales, & à perdre l'eſperance, qu'elle avoit de les chaſſer entierement de ce Pais-là; ayant encore depuis peu équippé une grande Flotte, pour en venir à bout. Mais on ne voit rien dans ce Traité, qui pût les obliger à cela; ce qu'il y a ne regardant que l'avenir, (3) ou le tems, qui ſuivroit la publication de la Paix, dans les Indes. La Compagnie des Indes Orientales n'y eſt pas même nommée, & les Portugais, ſi on juge de leur conduite, par cet Acte, n'en parlerent point. Les Provinces de Gueldre & de Zélande ne laiſſerent pas de s'y oppoſer, les autres s'étant jointes avec la Hollande, & de proteſter contre les cinq Provinces, qui avoient décidé cette affaire à la pluralité des ſuffrages; comme on l'avoit déja fait, (4) quand la paix de Munſter avoit été conclue. Sans cela, la République ne pourroit que très-difficilement faire la Paix, en quelque tems que ce fût; parce qu'un ſeul ſuffrage ſuffiroit, pour empêcher qu'on ne la fit, pour un interêt particulier, ou par quelque corruption, miſe en pratique, par une Puiſſance étrangere, qui ſeroit intereſſée à la continuation de la Guerre. Cela n'empêcha pas qu'on ne parlât peu avantageuſement de la précipitation, avec laquelle la Province de Hollande & les quatre, qui étoient entrées dans ſes ſentimens, avoient fait la Paix; comme on le verra dans l'Auteur, (5) cité ci-deſſus. 1661.

La Paix fut ſignée le 6. d'Août, à la Haie, par *le Comte de Miranda*, Ambaſſadeur de Portugal, & par ſix Commiſſaires des Etats. On la publia enſuite, le 10. du même Mois. Cependant (6) comme il s'étoit fait un Traité, entre les Rois d'Angleterre & de Portugal, & qu'on ne ſavoit pas, s'il n'y auroit point quelque clauſe contraire à ce dont les Portugais étoient convenus à la Haie; ce qui pourroit mettre le Roi de Portugal, hors d'état de tenir tout ce qui étoit dans le Traité; on fit un Article ſéparé, le même jour que le Traité fut ſigné, dans lequel les Etats ſtipulerent qu'en cas que cela fût, le Roi de Portugal donneroit un Equivalent, pour la perte qu'on y pourroit faire, & que le reſte du Traité ſeroit exécuté, en attendant. Il fut auſſi convenu avec l'Ambaſſadeur Portugais, qui devoit partir, en peu de jours, pour Liſbonne, qu'il ſeroit ſavoir, avant l'expiration de quinze jours, dès qu'il ſeroit arrivé en cette Ville, à celui, que les Etats auroient nommé pour cela, s'il ſe trouvoit quelque contrarieté, entre les deux Traitez, & en quoi elle conſiſtoit: Qu'il ſe feroit montrer, pour cela, l'Original du Traité, & donner un Extrait authentique des contrarietez; ſans qu'il fût permis, après l'expiration des quinze jours, de ſe ſervir d'aucune contrarieté, pour retarder l'accompliſſement du Traité, en ces Articles: Que ſi le Roi venoit à manquer à cela, & ſi toute une année venoit à ſe paſſer, après la ſignature de cet Article, ſans que les Etats reçuſſent un équivalent, ou une ſatisfaction de quelque autre maniere; les Etats auroient les mêmes droits, contre le Roi de Portugal & contre ſes Sujets, qu'ils avoient eus avant la ſignature du Traité. On dreſſa ce Traité en Latin, & en vingt-ſix (7) Articles, dont on a pu voir la ſubſtance dans les offres que le Comte de Miranda fit, & dont voici quelques-uns des principaux: I. Que le Roi & le Royaume de Portugal, s'engageoient de payer aux Etats des Provinces Unies quatre millions de Cruſades, dont l'une vaut deux florins Monoie de Hollande, & de faire cette ſomme en argent, en ſucre, en tabac, & en ſel; en taxant ces marchandiſes, ſelon le prix courant du tems, auquel elles ſeroient livrées, en Portugal; que ſi la ſomme n'y ſe trouvoit pas complette, ſoit en argent, ſoit en ces marchandiſes, on pourroit ſuppléer ce qui y manqueroit, par quelque autre marchandiſe, au choix du Roi de Portugal; ou en relâchant les droits, que les Marchands Hollandois payoient ſur d'autres marchandiſes, qu'ils vendoient en Portugal, ou qu'ils en emportoient; & que, pour cela, les Etats pourroient établir des Commis, qui leveroient ces

(1) *Aitzema* Liv. XLI. p. 765.
(2) Voyez ſa rémonſtrance dans *Aitzema* Liv. XLI. p. 766. & ſuiv.
(3) Voyez ci-deſſous l'Article VI. du Traité.
(4) Voyez le Tome II. de cette Hiſtoire p. 260.

(5) *Aitzema* Liv. XLI. p. 768. col. 2. & ſuiv.
(6) Là-même p. 772.
(7) Voyez-les au II. Tome des *Réſolutions Secrettes* p. 309. & ſuiv.

1661. Droits, ſelon qu'on avoit accoûtumé : Qu'enfin les payemens ſeroient partagez, en ſeize parties égales; dont la premiere ſe payeroit, dès que l'on auroit appris, en Portugal, que ce Traité auroit été ſigné & ratifié par les deux Parties; que le Roi feroit rendre toute l'Artillerie, qui avoit été priſe au Récif, & dans les autres lieux que les Hollandois avoient eus au Bréſil, & qui ſeroit marquée des Armes des Etats, ou de celles de la Compagnie des Indes Occidentales : II. Que les Hollandois pourroient acheter, tous les ans, du ſel à S. Ubes au prix, où il ſe vendoit en Portugal; & que ſi l'on ne pouvoit pas convenir du prix, on ôteroit le partage du ſel qui y avoit été introduit, depuis quelques années; & qu'il ſeroit libre aux Hollandois d'acheter du ſel de ceux qui le vendoient, indifféremment, & la quantité qu'ils voudroient; en maniere que ceux qui vendoient le ſel, en puſſent vendre à qui ils voudroient, & que le Roi en uſeroit en ceci, à l'égard des autres Nations, comme il le trouveroit à propos : III. Que les Sujets des Etats pourroient négotier, en toute ſûreté, du Portugal au Bréſil, & du Bréſil en Portugal, & porter de tout, ſinon du bois de Bréſil; en payant les droits, que les Portugais payoient; qu'ils pourroient auſſi naviguer du Bréſil aux autres lieux, qui étoient ſous la domination du Portugal, y decharger & charger librement, & ſans être forcez; mais que s'ils vouloient, les exacteurs des Droits entreroient dans leurs Vaiſſeaux, pour y voir les Marchandiſes, & les peſer, afin d'exiger les Droits ordinaires; mais que ſi cela ne ſe pouvoit pas commodément, on conviendroit de quelque autre maniere, dont on le pourroit faire : IV. Qu'ils jouïroient en tout, des mêmes Privileges, dont les Anglois jouïſſoient alors, ou jouïroient à l'avenir : V. Qu'ils pourroient, après avoir une fois payé les droits, naviguer en quelque endroit, qu'ils voudroient, de la domination Portugaiſe, ſans rien payer de nouveau; & qu'ils pourroient même charger des marchandiſes, que les Portugais, ou les Nations, qui leur ſeroient alliées, voudroient leur confier, pour les porter en quelque Port appartenant au Portugal; ſans être obligez de payer plus, que les Portugais mêmes : VI. Qu'ils pourroient naviguer en toutes les Colonies, Iles & Ports de cette Nation, ſur les côtes de l'Afrique, avec la même liberté que les Anglois, ou quelqu'autre Nation, que ce ſût; avec la liberté d'y ſéjourner, d'y commercer, d'y porter toutes ſortes de Marchandiſes par mer, ou par les rivieres, ou par terre, & qu'ils y pourroient avoir leurs Maiſons, & leurs Magazins, pour y ſéjourner autant qu'ils voudroient : VII. Que rien de ce qui étoit porté, par cet Article & par le précedent, ne ſeroit violé, & que ſi cela arrivoit, les Etats Généraux auroient droit de traiter de même les Portugais, & pourroient intenter contre le Portugal la même action, qu'ils lui avoient intentée durant la guerre, & qu'il ſeroit obligé de leur donner ſatisfaction : comme le Roi de Portugal le pourroit faire, de ſon côté, contre les Etats, s'ils en uſoient de même : VIII. Qu'en obſervant tout ce qui précede, ſoit pour le payement des quatre-millions de Cruſades, ſoit en gardant ce qui eſt arrêté dans les Articles précedens; toutes les actions ceſſeroient réciproquement, de part & d'autre : IX. Que toute hoſtilité ceſſeroit entre eux, deux mois après la ſignature du Traité, pour ce qui regarde l'Europe, & ailleurs dès qu'il y auroit été publié : X. Que tout ce qu'on ſe prendroit réciproquement, pendant ce tems-là, ſeroit rendu; mais que ce qu'on ſe ſeroit pris par les uns, aux autres, avant ce même tems, dans les Indes Occidentales & Orientales, & ailleurs, demeureroit entre les mains de ceux qui l'auroient; ce qui feroit que les Portugais & les Hollandois pourroient vivre, en bonne amitié, à l'avenir. 1661.

On voit par ce dernier Article, que la Compagnie des Indes Orientales, qui avoit aquis, par le Droit de la Guerre, ce qu'elle avoit pris ſur les Portugais, dès le commencement de ſon établiſſement aux Indes Orientales, étoit confirmée dans ſa poſſeſſion, & qu'elle avoit peu de ſujet de ſe plaindre. Il ne reſtoit que la Compagnie d'Occident, qui pût ſe plaindre; mais falloit-il perpetuer la guerre avec le Portugal, & faire des pertes infinies, pour tâches d'enrichir ceux qui y étoient intereſſez, & ſur tout ceux qui la gouvernoient; ſans avoir aucune ſûreté de finir la guerre, avec avantage? Peu de gens le diront. D'ailleurs on n'auroit pu reprendre & conſerver le Bréſil, qu'avec une armée conſiderable, & par des ſoins infinis; parce que ce païs étoit plein de Portugais, qu'il n'étoit pas poſſible d'en chaſſer, & qu'on n'avoit même perſonne, pour leur faire ſucceder. Il y a long-tems, que l'on a remarqué que les habitans des Provinces n'étoient pas propres à faire des Colonies, & à les conſerver; quoi que les Eſpagnols, les Portugais, les Anglois & les François aient très-bien réüſſi, ſur tout en Amerique.

Le VII. Article, & la plûpart des ſuivans regardent la ſûreté du Commerce des Hollandois en Portugal, & en particulier de la liberté d'y pouvoir faire profeſſion de leur Religion, ſans en pouvoir être recherchez, par l'Inquiſition; pourvu qu'ils renfermaſſent l'exercice de leur Religion, dans leurs Vaiſſeaux, ou dans leurs Maiſons, s'ils étoient habituez en Portugal. Mais quoi que le Traité ſoit formel, l'Inquiſition eſt ſi formidable dans ces Païs-là, que peu de gens ſe hazardent d'y demeurer, ſinon dans quelques Ports de Mer & dans la Capitale; où il y a quelques Conſuls, ou un Ambaſſadeur, qui les peuvent proteger, ſans danger. Mais pour le Bréſil, & dans les Colonies d'Afrique, où il n'y en a point; il n'eſt pas ſûr de faire profeſſion d'une autre Religion, que de celle des Portugais, s'il n'arrive qu'on y ſoit jetté par la tempête.

Le Commerce d'ailleurs, que les Hollandois pourroient faire, dépend ſi fort des Gouverneurs des Ports de Mer; qu'on eſt contraint de ſouffrir d'eux des Avanies, qui en ont éloigné toutes les autres Nations. S'en plaindre à la Cour eſt une choſe de ſi grand frais, & qui demande un ſi long tems, pour avoir juſtice; que perſonne ne s'expoſe à cela. Ainſi cette liberté, qu'on accordoit aux Hollandois, comme aux Anglois, de naviguer dans tous les Ports d'Afrique & d'Amerique, qui appartiennent aux Portugais, n'a été qu'une faveur apparente, & qui n'a eu quelque réalité, que dans le Portugal même. Je ne m'arrêterai pas à la ſuite de ce Traité.

On négotia auſſi, pendant toute cette année, pour faire une Alliance avec l'Angleterre, où l'on trouva de grandes difficultez de la part de Charles II. malgré tous les frais, qu'on avoit faits, pour le bien recevoir, & tous les complimens qu'il avoit fait l'année précedente aux Miniſtres des Etats à Breda & à la Haie, où on lui avoit fait toutes les civilitez poſſibles. Mais la reconnoiſſance n'étoit pas une des Vertus de ce Prince. Ainſi quoi que les Ambaſſadeurs des Etats fiſſent tout ce qui étoit poſſible, pour venir à la concluſion, il ne fût pas poſſible de le faire; à cauſe des de-

man-

1661. mandes que les Miniſtres d'Angleterre faiſoient. Il y eut beaucoup de difficulté ſur la Liberté de la Pêche ſur les côtes d'Angleterre, & dans la Mer du Nord. Charles parut ferme ſur cet Article, & comme il avoit apris quelque choſe du Traité de Garantie, qui ſe négotioit entre la France & les Etats, & où la Pêche étoit compriſe, quoi que le mot de *Pêche* n'y fût pas, par des termes équivalents, il s'en plaignit au Comte d'Eſtrades; qui, par ordre du Roi, diſſimula ſur cette matiere, quoi qu'il defendit la Liberté de la Pêche en général; comme on le voit en pluſieurs Lettres, qu'il écrivit au Roi pendant cette année, & la plus grande partie de l'autre, où enfin l'affaire fut conclue.

Cependant l'Angleterre (1) faiſoit dire, par ſes Miniſtres, que, pour marque que leur Roi ſe vouloit accommoder avec les Etats, c'étoit qu'il étoit prêt à renouveller le Traité, à la réſerve des Articles, qui concernoient ſa Perſonne & la Maiſon d'Orange. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, puis que les Etats avoient déja reconnu Charles II. pour Roi légitime d'Angleterre, & que l'excluſion du Prince d'Orange avoit été aſſez anéantie, en le déſignant Capitaine Géneral, par Mer & par Terre, pour prendre poſſeſſion de ces charges, dès qu'il auroit dix-huit ans, & en lui donnant droit d'aſſiſter au Conſeil d'Etat, dès l'âge de ſeize. Mais l'Angleterre vouloit, comme il ſemble, que cela ſe fit, ſans délai, pour s'attacher encore plus ce Prince, par l'obligation, qu'il lui auroit, pour cela; ce que les Etats ne trouvoient pas, pour cela même, à propos de lui accorder, à l'inſtance de ſon Oncle.

La Confidence de ce deſſein, que Charles II. fit au Comte d'Eſtrades (2) parut telle à Louïs XIV., comme il le témoigna à cet Ambaſſadeur, dans une Lettre du 5. d'Août de cette année, qu'il regardoit la maniere dont Charles II. en uſoit, comme „ une maniere de négotier fort adroite pour „ l'engager dans une affaire, où il ne lui ſembloit „ pas qu'il dût entrer ſi avant; car outre, *continue-t-il*, que dans la diſpoſition, où ſe trouvent préſentement les Etats, rien ne les peut choquer davantage qu'un pareil deſſein; parce qu'ils voyent, auſſi bien que le Roi d'Angleterre, la fin qu'il ſe propoſe en cela; qui eſt de les rendre plus dépendants de lui, à quoi ſans doute „ il les trouvera contraires.

Ce Prince conſideroit d'ailleurs „ que ne pouvant s'aſſurer du Roi d'Angleterre, ni de la „ Princeſſe Douairiere d'Orange, ni de l'Electeur de Brandebourg; il feroit un méchant „ perſonnage dans cette affaire, quand même „ elle réüſſiroit; parce qu'il auroit deſobligé les „ Etats de Hollande, pour augmenter l'autorité de l'Angleterre dans leur Etat, ce qui ne „ convenoit pas à la France; & qu'il n'auroit „ pas gagné par-là le Prince d'Orange, qui „ croiroit en avoir la principale obligation à ſon „ Oncle. Ainſi Louïs croyoit qu'il ſuffiſoit de donner de bonnes paroles à ce dernier, & que s'il preſſoit davantage, on lui diroit que la France ne pouvoit pas ſe fier à l'Electeur de Brandebourg, ni à la Douairiere d'Orange, qui avoient toûjours de l'éloignement pour elle. Charles ne laiſſa pas de preſſer encore D'Eſtrades là-deſſus, & de lui repréſenter la mauvaiſe maniére, dont les Etats & ſur tout le Penſionaire de Hollande en uſoient envers le Prince d'Orange; qui ne conſiſtoit néanmoins qu'en ce qu'ils ne jugeoient pas à propos, qu'il entrât dans la fonction actuelle des Charges, auxquelles il avoit été nommé; à l'âge de onze ans, auquel il n'étoit pas poſſible qu'il les exerçât, par lui-même. Auſſi le Roi ne put-il rien repliquer à l'Ambaſſadeur, quand il lui avoit répondu, que lors que le Prince auroit atteint l'âge de ſeize ans, il étoit perſuadé que ſon Maître employeroit ſes offices, avec joie, en ſa faveur. Il dit cela, dans une Lettre au Roi, datée du 11. d'Août. Cependant, peu de jours après, Charles tomba encore ſur le même ſujet, & dit à D'Eſtrades, qui l'écrivit à (3) ſon Roi, „ que les Ambaſſadeurs „ de Hollande n'étoient pas raiſonnables, qu'il „ leur offroit le renouvellement d'Alliance, comme les Rois ſes Prédeceſſeurs; qu'il vouloit „ ſeulement y ajoûter quelque choſe, qui avoit „ été uſurpé à la Couronne (*l'Ile d'Amboina*, (4) *dont on étoit déja convenu avec Cromwel*,) & „ que pour marque de ſes bonnes intentions, il „ vouloit bien prendre le Comte lui-même, pour „ Médiateur; mais qu'aſſurément les Ambaſſadeurs Hollandois lui donneroient peu de ſatisfaction; cette Nation étant ingrate & orgueuilleuſe; mais que, ſi le Roi T. C. vouloit, il y auroit bien moyen de les mettre à „ la raiſon, & de les faire dépendre des deux „ Rois; en preſſant les Etats de rétablir le jeune Prince d'Orange, dans ſes Charges; ce „ qu'ils n'oſeroient refuſer ſi les deux Rois enſemble en faiſoient la demande. On voit bien par-là que Charles ne cherchoit qu'à gouverner les Provinces Unies, comme Tuteur de ce Prince, qui n'étoit pas encore en âge de le faire, & que le Roi de France n'y auroit aucune part.

1661.

D'Eſtrades après avoir remercié Charles de l'honneur, qu'il lui faiſoit, lui répondit „ qu'il „ étoit informé des Ambaſſadeurs de Hollande, „ qu'ils avoient leurs ordres ſi précis, par écrit; „ qu'ils ne les paſſeroient point, & qu'ils ne „ pourroient accepter de Médiation, ſur les „ Propoſitions, qu'ils lui avoient faites; parce qu'il étoit aſſuré qu'ils avoient ordre de ſe „ retirer, dès qu'il les auroit refuſées. L'Ambaſſadeur demeura au reſte dans le même ſentiment, dans lequel il avoit été auparavant, & ſa conduite fut (5) approuvée, par le Roi T. C. qui ne trouvoit nullement à propos de donner à Geloi d'Angleterre, le moyen de gouverner les Provinces Unies, ſous le nom de ſon Neveu.

Il y eut encore quelques brouilleries, entre les deux Rois, touchant le Pavillon, que le Roi d'Angleterre prétendoit que les Flottes de France baiſſaſſent devant les ſiennes; mais la fermeté du Roi, qui lui parla d'un haut ton, fit taire Charles, qui n'avoit ni les mêmes forces, ni même la conſtance, que le Roi de France. Cependant le dernier aſſiſta le Roi d'Angleterre de deux-cens-mille Ecus en or, pour ſecourir le Portugal, contre le Roi Philippe IV. ſon Beau-Pere; ce qu'on ne peut guére louër, & qui ne s'accorde pas trop avec *la gloire*, que Louïs ſe propoſoit, à ce qu'il dit, dans toutes ſes actions; langage que lui-même, & ſes Miniſtres tinrent depuis, en toutes leurs Lettres. Il n'étoit nullement *glorieux*, de ſecourir



(1) Lettres *D'Eſtrades* de 28. Juillet 1661. Tome I. p. 158.

(2) Voyez le I. Tome de ſes Lettres p. 155.

(3) Le 15. d'Août.

(4) Voyez les Réſolutions Secretes T. II. p. 325.

(5) Voyez les Lettres ſuivantes, dans le Comte d'Eſtrades.

1661. rir ſécretement les Ennemis de ſon Beau-Pere, après la Paix des Pirenées. On auroit pu peut-être dire, qu'il étoit *juſte* de ſecourir ouvertement le Roi de Portugal; parce que l'Eſpagne avoit enlevé injuſtement le Portugal à la Maiſon de Bragance, ſi cela s'étoit fait, par la voie de la négotiation. C'étoit ainſi, que S. Louïs avoit été ſouvent l'Arbitre des querelles de ſes Voiſins, & les avoit obligez de vivre en Paix enſemble.

Mais on peut dire, à l'honneur de la France, qu'elle ſe conduiſit, dans l'affaire de la garantie de la Pêche, en faveur des Etats, d'une maniere ſage & généreuſe; en s'y engageant, malgré toutes les plaintes des Anglois. C'étoit-là le ſecond Article, qui retardoit le renouvellement de l'Alliance des Etats avec l'Angleterre; car ils étoient réſolus de ne point ſe relâcher (1) là-deſſus, & la France s'étoit engagée, en termes généraux, de garantir la Pêche aux Sujets des Etats. Dès le commencement des négotiations, pour le Traité avec la France, les Etats, comme (2) le Roi lui-même l'écrivit au Comte d'Eſtrades, lui offrirent la garantie de tout ce qu'il poſſedoit, tant de ce qui appartenoit d'ancienneté à la Couronne de France, que de ſes nouvelles aquiſitions, par des Traitez, & généralement de tous ſes Droits, ſans limitation aucune; & lui demanderent réciproquement la même choſe, pour eux; à quoi il n'y eut pas lieu d'apporter la moindre difficulté, parce que leur demande étoit juſte, honnête & conforme à ce qui s'étoit paſſé dans les anciens Traitez; & dès lors cette Garantie générale mutuelle fut établie, comme le fondement de toute la négotiation.

Depuis les Anglois ayant marqué dès le commencement de l'année, de n'être nullement diſpoſez à ſouffrir, que les Hollandois péchaſſent ſur les côtes d'Angleterre, peut-être pour extorquer aux Etats ce qu'ils leur demandoient touchant la fonction prématurée des Charges du Prince d'Orange; les Ambaſſadeurs des Etats en France demanderent au Roi, qu'on ajoûtât à l'Article, par lequel les deux Puiſſances établiſſoient, entre elles, la Garantie générale de tous leurs Droits, les mots ſuivans: *même celui de la Pêche*. Les Miniſtres de France répondirent, que cette expreſſion n'étoit pas néceſſaire, puis que la Pêche ſe trouvoit ſuffiſamment compriſe dans la Garantie générale de tous leurs Droits. Ils en uſerent ainſi, par égard pour le Roi d'Angleterre, qui ſe plaignit que la France garantiſſoit aux Hollandois un Droit, qu'ils n'avoient point; & pour pouvoir faire dire au Roi Charles II. qu'il n'étoit point parlé de la Pêche dans le Traité, comme le Comte d'Eſtrades le fit.

Ce n'étoit pas que Louïs XIV. ne ſe crût obligé, comme il le dit lui-même, dans la Lettre à D'Eſtrades, citée ci-deſſus, à garantir aux Hollandois leur Droit de Pêche, quoi qu'il ne fût pas exprimé dans le Traité; puis que qui dit tous Droits en général n'en exclut aucun. Il ſoubaitoit même, que ſon Ambaſſadeur à Londres dît au Roi d'Angleterre, qu'il lui laiſſoit à juger, ſi ce ſeroit une choſe à conſeiller à la France de rompre le Traité, avec les Hollandois, & de laiſſer partir leurs Ambaſſadeurs, plûtôt que de paſſer un ſimple mot, dont elle avoit promis la ſubſtance & l'effet.

Cependant le Roi pouvoit dire, comme il croyoit, qu'il avoit préferé la ſatisfaction du Roi d'Angleterre, à l'interêt particulier & réel de la France; puis que dans le mot même, qu'il conteſtoit aux Hollandois, avec tant de fermeté, qu'il leur faiſoit entrevoir la rupture entiere du Traité, s'ils ne s'en relâchoient; il étoit certain qu'à le bien prendre, il y avoit le même interêt qu'eux; parce qu'il s'agiſſoit de la liberté de la Pêche, que les Anglois ne pouvoient entreprendre de troubler, qu'en vertu de leur prétendu Droit de Souveraineté de la Mer; dont la France pouvoit ſi peu tomber d'accord, qu'elle ſoûtiendroit, avec plus de raiſon, qu'ils n'en avoient, qu'il lui appartenoit. On pouvoit voir par-là, que les Provinces Unies ne preſſoient de rien le Roi, qu'il ne dût leur accorder, pour ſa propre ſûreté, & pour l'avantage de ſes Sujets. Néanmoins il avoit paſſé juſqu'alors ſur tant de conſiderations importantes, pour tâcher, autant qu'il lui étoit poſſible, d'éviter de ne rien faire en cela, dont le Roi d'Angleterre pût avoir du dégout. Louïs XIV. ajoûtoit, que ſi Charles II. ne ſe payoit pas de ſes raiſons, & qu'il voulût ſe tenir deſobligé; quand, à la derniere néceſſité, la France ſeroit obligée de paſſer ce mot, plûtôt que de rompre avec les Etats Généraux; ce ſeroit vouloir exercer une eſpece de tyrannie ſur l'amitié des deux Couronnes. Cette affaire demeura dans cet état, juſqu'à l'année ſuivante, que le Traité, entre le Roi & les Provinces, Unies fût ſigné, avec le mot, qui choquoit ſi fort Charles II. 1661.

D'ailleurs le Roi de France croyoit bien ſavoir, que s'il laiſſoit partir les Ambaſſadeurs de Hollande, ſans avoir conclu le Traité, qui étoit ſur le tapis; les Hollandois écouteroient la Propoſition de D. Eſtevan de Gamarre, Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour s'unir très-étroitement à cette Couronne; avant qu'il partît de Hollande, pour Bruſſelles; & qu'on lui avoit même envoyé Huygens en cette Ville; pour négotier avec lui, en attendant que cet Ambaſſadeur fût retourné à la Haie, afin d'y continuer les Conférences commencées avec les Commiſſaires, qui lui avoient été donnez, & qui avoient déja parlé de faire un Traité, pour la défenſe des XVII. Provinces, ſemblable à celui de la Pacification (3) de Gand. Le Roi jugeoit, que, quand il ne ſeroit queſtion que de rompre ce coup; la prudence l'obligeoit de conclurre avec les Etats, pour les empêcher de ſe précipiter en des engagemens, qui étoient contraires au bien commun de la France & de l'Angleterre. Enfin Louïs XIV. diſoit, que ſi Charles II. s'obſtinoit à vouloir empêcher qu'il ne garantît la Pêche aux Hollandois; il auroit ſujet de croire qu'il agiſſoit de la ſorte, par une pure mauvaiſe volonté contre lui; ou, comme diſoient les Hollandois, par un pur caprice, pour, à quelque prix que ce fût, empêcher la liaiſon de la France & de leur Etat.

Mais le Roi & les Ambaſſadeurs Hollandois ſemblent avoir feint de ne pas voir les raiſons véritables, que le Roi d'Angleterre avoit d'en uſer ainſi. Il s'oppoſoit d'abord, comme on l'a déja dit, à la Garantie de la Pêche; pour tâcher d'obliger les Etats Généraux, de lui accorder l'inſtallation préſente du Prince d'Orange en ſes Charges. Enſuite, comme il vit que la France & les Etats s'entendoient, & que la Garantie de la Pêche ſe feroit malgré lui, il fit dire

(1) Réſol. Secretes T. II. 289.
(2) Lettres de *D'Eſtrades* T. I. p. 247.

(3) Faite l'an MDLXXVI. Voyez le Tom. I. de cette Hiſtoire p. 55.

1661. dire aux Etats par Downing, par un Mémoire, qu'il conſentoit à ne point inquieter les Provinces Unies, dans l'uſage de leur pêche. Par cela, il croyoit prévenir la Garantie téciproque de la France, & des Etats ſur cet Article, qui étoit contraire au Droit que l'Angleterre s'arrogeoit à elle ſeule, en conſéquence de l'Empire qu'elle prétendoit avoir ſur ces Mers, de permettre qu'on y pêche. Cependant ni la France, ni les Etats n'eurent point d'égard pour cela.

Il y eut encore (1) cette année, des négotiations entre les Etats & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, touchant le gouvernement des terres d'au de-là de la Meuſe; auxquelles on ne s'arrêtera pas, non plus qu'aux autres choſes de peu de conſéquence. Il ſemble que l'on fit alors un accommodement, qu'on avoit trop long-tems retardé. Il fut enſuite ratifié par Philippe IV. Roi d'Eſpagne, le 18. d'Octobre MDCLXII. & par les Etats le 15. d'Avril, de la même année.

Les Etats GG. reglerent auſſi quelques differends, qui concernoient l'Ooſtfriſe, comme on le pourra voir (2) dans l'Hiſtorien cité en marge. Ce ne ſont pas des choſes, auxquelles ceux qui liront cette Hiſtoire ſe puiſſent intereſſer. Nous devons dire la même choſe des Traitez, faits avec les Puiſſances du Nord, avec la France & l'Angleterre, & même de quelques affaires domeſtiques, que le même Auteur pourra fournir à ceux, qui auront beſoin de s'en inſtruire.

Le commerce, que les Hollandois faiſoient dans la Méditerranée, ſe trouvant fort incommodé, par les Pirates Mahometans des côtes de l'Afrique; (3) on y envoya Ruiter, avec neuf Vaiſſeaux, pour croiſer ſur eux, & ſa Flotte fut encore augmentée jusqu'au nombre de dix-ſept Bâtimens. Ruiter eut enſuite un ordre ſecret, le 23. d'Août, d'eſcorter la Flotte d'argent, que l'on attendoit alors en Eſpagne; & il envoya une partie de ſa Flotte pour lui aller au devant, & la conduire en ſûreté au port, où elle voudroit aller. Mais elle arriva à la Corougne, ſans avoir eu beſoin du ſecours des Hollandois. On peut voir que l'Etat ſouhaitoit alors de rendre ſervice à l'Eſpagne, qui rechetchoit en effet de faire une nouvelle Alliance avec elle, pour la conſervation, comme elle parloit, des XVII. Provinces. Les Eſpagnols craignoient alors non ſeulement les Portugais, avec qui ils étoient encore en guerre, mais auſſi les Anglois, qui les ſoûtenoient ouvertement, à cauſe du Mariage de leur Roi, avec *Catherine*, Infante de Portugal, qui ſe fit peu de tems après. Les François même les favoriſoient ſécretement, & avoient envoyé deux-cens-mille Ecus au Roi d'Angleterre, pour le mettre en état de les ſecourir, avec plus de vigueur; comme on le trouvera dans les Lettres du Comte d'Eſtrades, alors Ambaſſadeur en Angleterre, écrites cette année au Roi ſon Maître. Quelques ordres, qu'on eût pû donner à Ruiter, on fut heureux qu'il ne trouvât point d'occaſion de ſe battre contre les Portugais, avec leſquels on venoit de faire la Paix; ou contre les Anglois, avec qui on étoit en négotiation, pour renouveller les anciennes Alliances. Les Interêts des Puiſſances ſe trouvent quelquefois ſi brouillez, qu'en voulant prévenir un mal, qui menace quelques-unes d'entre elles; on ſe met en danger de ſe brouiller avec d'autres, avec leſquelles on a le plus d'interêt de demeurer en Paix. Mais ce que les Hommes ont bien de la peine à concilier, la Providence le conduit de maniere, qu'elle les tire de l'embarras & des dangers, où ils ſe jettent fréquemment, à cauſe de la contrarieté, qu'il y a entre leurs interêts. 1661.

PENDANT que les Couronnes de France & d'Angleterre étoient comme brouillées, ſur la Garantie, que la France vouloit donner aux Etats Généraux; ainſi que l'on a vu, par ce qu'on vient de lire; (4) le Roi d'Angleterre s'aviſa de faire ſavoir en public; comme pour ſe vanger de la Garantie de la Pêche, en faveur des Hollandois; qu'il entendoit que les Flottes Françoiſes baiſſaſſent le Pavillon devant les ſiennes. Le Comte d'Eſtrades ne manqua pas d'en donner avis au Roi ſon Maître, par une Lettre datée du 20. de Janvier MDCLXII. Madame la Ducheſſe d'Orléans, Sœur de Charles II. lui en écrivit, dans la crainte que cette affaire ne brouillât les deux Couronnes. Ce Prince crut que cela ſe faiſoit, avec la participation de Louis; & d'*Aubigni* & *Carteret*, qui en entretinrent le Comte d'Eſtrades, comme d'eux-mêmes, étoient dans la même penſée. Il fit tout ce qu'il put, pour les deſabuſer; ſans néanmoins, à ce qu'il diſoit, en avoir reçu aucun ordre de ſon Maître. Il tint un ſemblable diſcours au Roi, qui lui en parla, & qui lui dit qu'il croyoit „ que le Roi de Fran- „ce ne lui conteſteroit pas un droit établi, & à quoi „ *Henri* IV. avoit conſenti, lors que la Reine *E-* „ *liſabeth* lui prêta ſa Flotte; qu'il en étoit en „poſſeſſion, & qu'il lui ſeroit bien rude de voir „que Louis XIV. ſur l'amitié duquel il comptoit, „lui voulût retrancher la plus belle marque qu'il „eût de la Royauté; & qu'il n'y avoit rien au „monde, qu'il ne fit pour conſerver cette mar- „que, qu'il étoit engagé d'honneur à maintenir „dans toutes les Mers. 1662.

L'Ambaſſadeur lui répondit froidement, „ que „ ce que S. M. alleguoit de Henri IV. n'étoit pas „un exemple, qui pût établir un Droit & une „Poſſeſſion; qu'ayant la révolte dans ſon Royau- „me, avec ſes Places maritimes occupées par la „Ligue, & que n'ayant en tout, que dix Vaiſ- „ſeaux, à ſon ſervice; il emprunta la Flotte d'E- „liſabeth, qui exigea de lui des conditions, que „la néceſſité de ſes affaires l'obligea d'accepter; „mais qu'on ne pouvoit rien exiger de ſemblable „de Louis XIV. qui étoit ſur un tout autre „pied.

Charles répondit, d'un ton aſſez fier, „ que ſi „l'on pouſſoit la choſe, juſqu'à l'offenſer; il „trouveroit des Amis, qu'on n'avoit pas attendu „jusqu'alors, à s'offrir à lui, & qu'il auroit de „quoi ſe ſoûtenir. D'Eſtrades lui répliqua, qu'il „ne comprenoit pas où étoit l'offenſe, ni par qui, „elle lui étoit faite; puis qu'il ne lui demandoit, „ni ne lui propoſoit rien, au nom du Roi ſon „Maître; qu'il ne croyoit pas d'ailleurs que les „Amis, dont il parloit, fuſſent du poids de Louis „XIV., & qu'il dontoit encore qu'ils vouluſſent „ſe joindre, avec le Roi d'Angleterre, contre „celui de France; s'il arrivoit que la bonne in- „telligence, qui étoit entre les deux Rois, fût „rompue; ce qu'il ſouhaitoit paſſionément de ne „voit jamais. Charles l'entendant parler de la ſorte, ſe radoucit & lui demanda s'il ne verroit point ſon Chancellier. L'Ambaſſadeur lui répondit, qu'il y alloit de ce pas; mais il ne le put voir, que le lendemain.

Après

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XLI. p. 788. & ſuiv.
(2) Le même p. 803. & ſuiv.
(3) *Brandt* au commencement du V. Livre de la Vie de Ruiter.

(4) Lettres du Comte *D'Eſtrades* T. I. p. 182.

1662. Après que Clarendon eut dit à peu près la même choſe, que le Roi, l'Ambaſſadeur l'exhorta à prévenir la brouillerie, qui pourroit naître de là, & le Chancellier dit qu'il étoit très-diſpoſé à le faire. Mais il ne parut pas vouloir ſe relâcher en rien, & dit que le Parlement n'y conſentiroit jamais; & que les Peuples donneroient tout leur bien, pour ſoûtenir le Roi dans ce Droit. L'Ambaſſadeur répliqua, que le Roi ne laiſſoit pas de donner à ſon Amiral les ordres qu'il trouvoit à propos; mais que s'il vouloit déclarer la guerre, il faudroit qu'il en fît part au Parlement, pour en tirer de quoi la ſoûtenir; qu'au reſte, pour ce qui étoit des expédiens, il n'en demandoit aucun. Le Chancellier lui demanda là-deſſus, s'il vouloit donc la guerre? & le Comte dit, que ſon Roi vouloit au contraire l'éviter; mais que quand on la voudroit faire, ſur des prétenſions injuſtes, il la ſoûtiendroit long-tems & avec vigueur. Sur quoi Clarendon répondit, qu'il avoit ſujet de croire que les François vouloient la guerre, & qu'ainſi il étoit inutile de chercher des expédients, pour le Pavillon. Il ſe confirmoit, diſoit-il, en cette opinion, par les nouvelles qu'il avoit reçues que le Roi de France garantiſſoit la Pêche aux Hollandois, ce qui étoit s'éloigner de l'étroite liaiſon, qu'il avoit témoigné vouloir entretenir avec l'Angleterre. Il ajoûta que c'étoit à la ſeule conſideration de Louïs, que l'Angleterre avoit accordé la liberté de la Pêche aux Hollandois, contre les vieux Traitez; & que c'étoit attirer aux Anglois de nouveaux Ennemis, qui, deſtituez de la protection de la France, ne ſongeroient jamais à les quereller. Il laiſſa entrevoir que cette difficulté étant levée, l'autre qui regardoit le Pavillon ſe termineroit aiſément. Cela montroit clairement, que l'on n'avoit remué, en Angleterre, l'affaire du Pavillon, que pour obtenir de la France qu'elle renvoyât les Hollandois au Roi d'Angleterre, pour avoir la liberté de pêcher de ce Roi de la Mer.

Le Roi de France fut choqué de cette réponſe, & ne manqua pas d'en écrire (1) à ſon Ambaſſadeur, d'une maniere qui le faiſoit bien connoître. Il lui dit que le Roi d'Angleterre & ceux, de qui il prenoit conſeil, ne ſavoient pas encore à qui ils avoient à faire, lors qu'ils prenoient, avec lui, *des voies de hauteur & d'une certaine fermeté, qui ſentoit la menace.* Mais ſi les Anglois ne connoiſſoient pas aſſez Louis XIV. en ce tems-là; ils ne lui étoient pas non plus aſſez connus alors, puis qu'après avoir commencé, avec hauteur, ils mollirent dès qu'ils virent ſa fermeté. Il faiſoit entendre, avec raiſon, que quelques inconveniens qu'il y eût à craindre de ſa meſintelligence, avec l'Angleterre „ tout cela, ne lui étoit „ rien en comparaiſon d'un point d'honneur, „ où il croiroit la réputation de ſa Couronne „ tant ſoit peu bleſſée; & qu'en un tel cas, bien „ loin de ſe mettre en peine de tout ce qui pour„ roit arriver des Etats d'autrui, comme celui „ du Portugal (*qui courroit riſque de retomber entre les mains des Eſpagnols, ſans le ſecours des Anglois, qui ne pouvoit être que foible, s'ils ſe brouilloient avec la France*) „ il ſeroit toûjours prêt de „ hazarder les ſiens propres, plûtôt que de com„ mettre aucune foibleſſe, qui ternît la Gloire, „ où il viſoit, en toutes choſes, comme au prin„ cipal objet de toutes ſes actions. Il auroit parlé plus ſagement, ſi au lieu du mot de *Gloire*, il avoit mis celui de *Juſtice*; qui doit être le premier objet de toutes les Puiſſances, qui n'ont pas 1662. été établies, par la Providence, pour faire parler d'elles, mais pour le bien du Genre Humain. La *Gloire* n'eſt le plus ſouvent fondée, que ſur des opinions vulgaires, pleines d'illuſion & d'erreur; mais la *Juſtice* eſt fondée, ſur le Droit de la Nature & des Gens, où l'on ne ſe trompe guere, pour peu qu'on ait de lumieres, & qu'on ſoit dans la diſpoſition de les ſuivre.

La France s'apperçut bien-tôt après du peu de fermeté de la Cour d'Angleterre; puis que Charles s'adoucit beaucoup (2) dans une Audience, qu'il donna, le 30. du même Mois, au Comte d'Eſtrades. Il parut alors tout prêt à remettre ſes interêts entre les mains de Louïs XIV. & de ſe ſoumettre à ſon arbitrage; ſans vouloir rompre, avec lui, quand même il lui feroit tort. Il declara qu'il n'avoit point eu deſſein de faire de la Pêche une compenſation, avec l'affaire du Pavillon; ni rien exiger de Louïs, pour tous les accommodemens, qu'il pourroit approuver ſur ce ſujet; qu'il ne croyoit pas non plus que Louïs en demandât, dans les quatre mers; qui ſont oppoſées aux côtes de la Grande Bretagne; parce qu'en ces Mers la ſuperiorité ne lui avoit été diſputée, par aucun Prince; que dans la Mer, qui commence depuis le Cap de Finiſterre, juſqu'au Détroit, qui va à la Méditerranée, & en ſuivant, en cette mer, il conſentoit que les deux Flottes, venant à ſe rencontrer dans tous ces Endroits ne ſe demandaſſent rien, l'une à l'autre; qu'elles portaſſent toutes deux également le Pavillon, quoi qu'il n'y eût point d'exemples, que cela ſe fût pratiqué, dans les tems paſſez, & que dans cette Mer, comme dans toutes les autres, ſes Flottes aient toûjours eu ordre de faire baiſſer le Pavillon à toutes celles, qu'elles rencontreroient.

Le Comte vit auſſi le Chancellier, qui lui fit des excuſes, & dit entre autres choſes, *que la maniere de s'exprimer en ſa Langue, moins civile & moins honnête, que la Françoiſe, avoit pu donner lieu au jugement, que le Comte en avoit fait; mais qu'il l'aſſuroit que ſes penſées étoient pleines de reſpect, & fort éloignées de toute hauteur.* Il ajoûta des choſes très-obligeantes pour le Roi de France, & dit ſur le Pavillon la même choſe, que le Roi d'Angleterre avoit dites; après quoi, il dit encore que Charles devoit faire partir une Frégate, après la Flotte, qui porteroit les ordres au Lord *Sandwich*, qui commandoit celle du Levant, & au Lord *Jennings* Vice-Amiral, qui commandoit celle de Lisbonne & de Tanger, d'éviter, depuis le Cap de Finiſterre, la rencontre de la Flotte Françoiſe, & qu'en cas que cela ne ſe pût; elles euſſent à la ſaluer du Canon, ou du Pavillon également. Qu'il ne ſe pouvoit rien faire au delà, pour contenter Sa Majeſté T. C. & que le Roi ſon Maître ne ſauroit aller plus loin, ſans ſe perdre; ni lui entreprendre de lui en donner le conſeil, ſans s'expoſer à être cité dans vingt-quatre heures à la Barre de la Chambre des Communes, & qu'il ne croyoit pas que le Roi T. C. voulût l'expoſer à un déeri public; par une prétenſion, qui ne pouvoit être approuvée, & qui ne lui étoit d'aucune utilité, dans l'occaſion préſente.

Le Comte D'Eſtrades promit de rendre raiſon de tout ce, qu'on lui diſoit, à ſon Maître. A l'égard de ce que le Roi lui avoit dit, de la Garantie de la Pêche, pour les Hollandois, il répondit

(1) Le 25. de Janvier. Voyez les Lettres de *D'Eſtrades* T. I. p. 199.

(2) Là-même p. 200.

1662. pondit qu'il n'en avoit aucune connoiſſance, & que Louïs auroit égard aux interêts du Roi de la G. B. Il paroiſſoit, par tout cela, que Charles n'avoit aucun deſſein de ſe brouiller avec la France; puis qu'il ſe radouciſſoit ſi fort, après avoir parlé d'abord, avec beaucoup de hauteur. Il n'étoit pas en effet en état de la ſoûtenir, outre qu'il n'étoit pas homme à montrer de la fermeté, quand on lui réſiſtoit. Auſſi le Roi de France fut-il ſatisfait de ſon radouciſſement, comme il paroit, par une Lettre au Comte d'Eſtrade, (1) du 5. de Fevrier. Mais le Roi Charles & ſon Miniſtre continuerent à ſe plaindre des bruits, que l'on faiſoit courir en Hollande, touchant la concluſion de la Garantie; & quoi que ces bruits fuſſent bien fondez, l'Ambaſſadeur de France continua à diſſimuler, comme s'il n'en ſavoit rien.

Cependant après diverſes (2) Conferences des Ambaſſadeurs des Etats Generaux a Paris, avec les Miniſtres du Roi, le Traité fut ſigné, le 27. de Mars à l'Hôtel du Chancellier. Nous n'en rapporterons pas les Articles, dont nous avons déja mis quelques-uns ci-deſſus; en parlant du ſecours mutuel, auquel les deux Puiſſances s'engageoient. Voici le IV. ſur lequel les Anglois s'etoient ſi fort plaints, & dont on leur avoit ſi long-tems diſſimulé le contenu: „ L'obligation „ reciproque de s'entr'aider & défendre, s'entend „ auſſi pour être Sa Majeſté & les Seigneurs Etats Généraux leurs Païs & Sujets conſervez & „ maintenus, en tous leurs Droits, Poſſeſſions „ Immunitez, & Libertez, tant de navigation, „ que de Commerce & PESCHE & autres quelconques, par Mer & par Terre; qui ſe trouveront leur appartenir, par le Droit Commun, „ ou être aquis, par des Traitez faits, ou à faire, en la maniere ſuſdite, envers & contre tous „ Rois, Princes & Républiques, ou autres Etats „ Souverains; enſorte que ſi, au préjudice de ladite Tranquillité, Paix, Amitié & Neutralité, préſente ou future, S. M. ou les SS. EE. „ GG. viennent à être ci-après attaquez, ou, en „ quelque ſorte que ce ſût, troublez dans la poſſeſſion & dans la joüiſſance des Etats, Terres, „ Villes & Places, Droits, Immunitez & Libertez de Commerce, de Navigation, PESCHES & autres quelconques, dont S. M. „ ou les SS. EE. GG. joüiſſoient alors, ou auroient droit de joüir, ou par le Droit Commun, ou par des Traitez, ou qui pourroient „ être faits, comme ci-deſſus, S. M. & lesdits „ SS. EE. GG. en étant avertis & requis, l'un „ par l'autre, feroient conjointement tout leur „ poſſible, pour faire ceſſer le trouble, ou hoſtilité, & réparer les torts, ou les injures, qui „ auroient été faits à l'un des Alliez.

On voit là *la Pêche* deux fois garantie, en termes formels, ce qui fait voir, que la France n'eût plus de ménagement, pour l'Angleterre, dès qu'elle eût commencé à plier. Le Roi Charles ne manqua pas de (3) s'en plaindre, comme auparavant; mais l'Ambaſſadeur de France lui dit, „ que le tems que S. M. T. C. avoit demeuré à „ conclurre une affaire, qui lui étoit très-importante, pour chercher les moyens de la ſatisfaire, méritoit bien un conſentement, ſans „ chagrin, d'une choſe où il n'avoit pas d'interêt, „ par la déclaration, qu'il en avoit fait faire lui-„ même aux Etats Généraux, par ſon Réſident, 1662. „ & qu'il eſperoit que, quand le Roi d'Angleterre ſeroit réflexion ſur toutes les raiſons, que „ S. M. T. C. lui avoit alleguées, il reprendroit „ la même chaleur, qu'on lui avoit vuë, pour „ maintenir un Royaume (*apparemment le Portugal, dont il avoit parlé au Roi*) qui ne pouvoit „ être ſoûtenu, que par lui.

Charles ayant parlé du même Royaume, & paroiſſant de meilleure humeur, qu'il n'avoit été d'abord, l'Ambaſſadeur lui dit qu'il n'avoit pas ſujet de ſe plaindre du Roi ſon Maître, ſur les mots de *Garantie de la Pêche*, & que les meſures que le Roi avoit priſes, pour les lui faire goûter, étoient ſi obligeantes, pour lui, qu'il en devoit attendre plûtôt des remercimens, que des plaintes. Charles dit que ce, qui le choquoit le plus, étoit de voir de Witt, & ſa Cabale préferez à lui. L'Ambaſſadeur témoigna qu'il ne pouvoit pas ſouffrir cette comparaiſon, ni qu'il lui pût entrer dans l'eſprit que le Roi T. C. mit jamais la moindre égalité, entre de Witt & lui. La verité étoit que la France aimoit mieux que la République, à la tête de laquelle étoit De Witt, conſervât toute ſon autorité; que de la lui voir partager avec Charles; qui, comme Tuteur du Prince d'Orange, en auroit eu une bonne partie, ſi ce Prince, pendant ſa Minorité, avoit été reçu dans la fonction des Charges, auxquelles il avoit été déſigné; & une plus grande encore s'il avoit été auſſi nommé, pour la Charge de Stadthouder.

Le même Ambaſſadeur (4) s'entretint encore de la Garantie de la Pêche, pour laquelle Charles & ſon Chancellier ſembloient avoir une ſi forte averſion; parce qu'ils auroient voulu réduire les Etats Generaux à demander à l'Angleterre la liberté de pêcher ſur ſes côtes; au lieu que, par le Traité, avec la France, le droit de pêcher étoit ſuppoſé comme un droit; dont ils étoient en poſſeſſion depuis long-tems, & dont ils n'étoient pas redevables à l'Angleterre. D'Eſtrades, qui étoit un très-habile négotiateur, pour appaiſer Charles & ſon Chancellier, leur dit une raiſon, qui lui fut ſuggerée, par la Cour de France. C'étoit „ que, par cette Garantie „ de la Pêche, le Roi de France ne s'engageoit „ à rien, qui fût directement contre l'Angleterre; parce que les Hollandois avoient des „ Pêches à prétendre ailleurs, que dans les Mers „ d'Angleterre. Il ajoûta qu'en ce qui étoit du „ Droit de Pêche, quand les Hollandois le voudroient prétendre contre le Roi d'Angleterre, & en former la conteſtation, il faudroit „ qu'ils le juſtifiaſſent devant lui, avant qu'il „ fût obligé de le leur garantir: Que par ce „ Traité, Charles devenoit juge des prétenſions „ des Anglois, & s'aqueroit par-là un pouvoir, „ qui les obligeoit d'accepter telle déciſion, qu'il „ lui plairoit de faire de ce differend.

Le mal étoit que cet expédient, qu'on prenoit pour adoucir Charles II. étoit propre à perſuader aux Etats GG. que le Traité, que le Roi de France avoit fait avec eux, n'étoit pas de bonne foi; puis que *ſa garantie* de la Pêche dépendoit uniquement de la volonté du Roi de la G. B. au lieu que, ſelon le ſens naturel du Traité, *la garantie* devoit ſignifier l'engagement, où la France étoit entrée de défendre les Droits, dont les Hollandois joüiſſoient, & cela par les armes, ſi on n'en pouvoit venir à bout,

D par

(1) Lettres de *D'Eſtrades* T. I. p. 209. & ſuiv.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XLII. p. 862. & ſuiv.
(3) *D'Eſtrades* T. I. de ſes Lettres p. 273.

(4) Lett. du 5. d'Avril 1662. p. 275. du I. Tome.

1662. par la négotiation. Si le ſens de la Garantie ne renfermoit pas cela, ce n'étoit qu'une pure illuſion, & les Hollandois n'étoient obligez à rien, de leur côté; puis que l'une des Parties ne s'engageoit pas plus, que l'autre. C'eſt ainſi que, par trop de rafinement dans les matieres de Politique, on détruit d'une main ce que l'on bâtit d'une autre.

La France ne conclut même pas ce Traité, ſans preſſer le Roi d'Angleterre d'y conſentir, & ſans lui offrir même de l'y faire entrer. Mais comme il tarda de ſe terminer, elle le conclut. Elle en donna, pour raiſon, qu'elle avoit été aſſurée, d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que les Eſpagnols profitant du mécontentement des Etats ſur le refus, que le Roi fit de ſigner le Traité auſſi promptement, qu'ils l'auroient ſouhaité, les avoient diſpoſez, après une négotiation ſécrete, qui duroit depuis long-tems, à entrer entre eux, dans une tres-étroite Alliance, qui alloit directement contre ſes interêts, & même contre celui, que le Roi d'Angleterre prenoit à la conſervation du Portugal. Enfin D'Eſtrades dit, que le Traité n'avoit été conclu, qu'après que les Etats Généraux avoient ſigné & envoyé la révocation de leurs Ambaſſadeurs; & que le Roi, ſon Maître, n'avoit en cela d'autre intention, que de conſerver des Alliez, qui étoient également utiles aux deux Couronnes, & que l'interêt de la Maiſon d'Orange obligeoit même le Roi de la Grande Bretagne de ménager, avec quelque ſoin.

Il y avoit une raiſon ſecrete, pour le Roi de France, qui l'obligeoit lui-même de ménager ce Prince, qui éclata cette année. C'étoit qu'on avoit, depuis quelque tems, parlé dans le Conſeil de Charles, de vendre Dunkerque à la France, qui l'avoit priſe en MDCLVIII. pour la remettre elle-même à Cromwel, qui y mit garniſon; de ſorte qu'elle étoit demeurée entre les mains des Anglois. C'étoit une place de la derniere importance, pour empêcher que, de ce côté-là, l'Eſpagne ne troublât le Commerce, par les Pirates, qui couroient de là toutes les mers voiſines, & qui avoient cauſé des pertes infinies à la Hollande & à la Zélande, pendant que l'Eſpagne l'eut, & leur prirent encore quantité de Vaiſſeaux, ſur la fin du ſiecle paſſé, étant entre les mains de la France. Le Roi d'Angleterre, ſous prétexte qu'il avoit beſoin d'argent, pour ſoûtenir le Portugal, contre l'Eſpagne, fit propoſer, ſous main, au Roi de France de lui vendre cette Place, & après (1) un aſſez long marché, la lui ceda pour la ſomme de cinq-millions de livres, monoie de France; de laquelle ſomme il lui fut payé comptant deux millions de livres, dans la Place même; au même tems, qu'elle fut miſe, entre les mains du Roi de France; ſomme qui fut emportée en Angleterre, par les Vaiſſeaux Anglois, qui étoient dans le Havre. Trois millions qui reſtoient à payer, le furent en quatre payemens, les trois premiers de quatre-cens-mille, & le dernier de trois-cens-mille, de trois en trois Mois. Le Roi d'Angleterre les fit recevoir, dans la Ville même de Dunkerque, à ceux qui eurent ordre pour cela de ce même Prince. Ce marché fut arrêté, par les Commiſſaires nommez pour cela, à Londres le 27. d'Octobre, MDCLXII. Charles auroit pu payer une bonne partie ſes dettes avec l'argent qu'il avoit reçu, & celui qu'il devoit recevoir; mais les Dames, qu'il entretenoit,

(1) Voyez-le à la fin du I. Tome des Lettres du Comte d'Eſtrades.

(2) lui en enleverent la plus grande partie. On blâma auſſi infiniment le Chancellier *Clarendon*, d'avoir approuvé la vente d'une Ville de cette importance. 1662.

Mais pour revenir au Traité des Etats, avec la France, on y ajoûta non ſeulement les Articles ſecrets, touchant le ſecours réciproque, que les Alliez devoient s'entrefournir mutuellement, dont nous avons déja parlé; mais il fut porté par l'Article LI. „ Que le préſent Traité, tant d'Alliance, que de Commerce, Navigation & Marine, dureroit vingt-cinq ans, „ à commencer du jour de la ſignature; bien„ entendu néanmoins, que, ſi l'on étoit entré „ dans la preſtation de la Garantie, par rupture ou alliance, en faveur de ſon Allié, en „ vertu de ce Traité, avant l'expiration des „ vingt-cinq ans; le Traité continuera & ſubſiſtera dans ſa force en tous ſes points, juſ„ qu'à ce qu'on fût ſorti de la Guerre, en la „ maniere mentionnée dans le Traité.

„ Enfin que les Ratifications de ce Traité „ ſeroient données en bonne forme, & échan„ gées, de part & d'autre, dans l'eſpace de „ trois mois, depuis le jour de la ſignature. Mais ce terme paſſa, avant que cela ſe fit, comme on le verra dans l'Hiſtoire de l'année ſuivante.

Il y eut encore un Article ſéparé, par lequel les Vaiſſeaux Hollandois, qui viendroient en France ſeroient chargez de cinquante ſols par Tonneau, payables une fois pour châque voyage, en ſortant des Ports du Royaume, & non y entrant; mais que les Navires, chargez de Sel, n'en payeroient que la moitié; à condition que les Etats ne pourroient pas impoſer de plus grands droits aux Vaiſſeaux François, qui iroient dans leurs Ports.

Le III. Article du Traité portoit que les deux Parties „ ſe garantiroient, l'une à l'autre, non „ ſeulement tous les Traitez, que Sa Majeſté, „ & les SS. EE. GG. avoient déja faits avec „ d'autres Rois, Républiques, Princes & E„ tats, leſquels Traitez ſeroient exhibez de part „ & d'autre, avant l'échange des Ratifications; „ mais auſſi tous ceux, qu'ils pourroient faire „ conjointement & de commun concert, & de „ ſe défendre aſſiſter & conſerver réciproque„ ment, dans la poſſeſſion des Terres, Villes „ & Places; qui appartenoient alors & qui ap„ partiendroient, enſuite, tant à S. M. & à ſes „ Succeſſeurs Rois de France, qu'aux EE. GG. „ ou dans leſquelles ils auroient leurs Garniſons, „ en quelques endroits de l'Europe, que ces „ Terres, Villes & Places fuſſent ſituées, en „ cas qu'en tout ce que deſſus S. M. ou les „ SS. EE. vinſſent à être troublez, ou attaquez, „ par quelque hoſtilité, ou Guerre ouverte.

Afin que le Traité fut mis (3) en exécution, on réſolut, d'envoyer en France tous les Traitez que les Etats Généraux avoient faits avec diverſes Puiſſances, par un Courrier exprès, pour être remis à l'Ambaſſadeur *Boretel*, avec un Inventaire exact des pieces, & l'Acte de la Ratification; ſans qu'il fût néceſſaire de les examiner auparavant, pour lequel examen on accorderoit trois Mois de tems; afin que l'on ne garantît que les Traitez, que l'on auroit vûs & examinez. Les EE. envoyerent en France vingt-deux Traitez, qu'ils avoient faits avec diverſes Puiſſan-

(2) Voyez M. *Burnet*, ſur cette année de l'Hiſtoire de ſon tems.

(3) *Aitzema* Liv. XLII. p. 885.

1662. Puiſſances, la France, l'Eſpagne, l'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, & avec les Couronnes du Nord, depuis l'an MDCXXXVI. juſqu'à l'an MDCLX. Les Traitez, pour leſquels la France demanda la garantie des Etats, étoient celui de Munſter, avec l'Empereur; celui des Pirenées, avec l'Eſpagne; divers Traitez, avec l'Angleterre, avec la Suede, & pluſieurs Princes d'Allemagne. Il y eut beaucoup de difficultez, ſur le tems auquel l'examen de ces Traitez devoit être fait, & même ſur quelques Articles concernant le Commerce; de ſorte que l'on ne tira pas beaucoup davantage de cette Alliance.

Cette même année, *De Thou* fut rappellé de ſon Ambaſſade, & prit (1) congé des Etats le 29. d'Avril. Le Roi écrivit, en même tems, aux Etats, à qui il apprit qu'il enverroit, en ſa place, le Comte d'Eſtrades; qui avoit fait la même fonction, du tems de Frideric Henri, & qui avoit auſſi commandé un Régiment François, qui étoit au ſervice des EE. GG. On en a ſouvent parlé, dans cette Hiſtoire; & l'on aura encore occaſion d'en parler, dans la ſuite. Il ne fit ſon entrée, qu'au commencement de l'annee ſuivante.

Le Roi de France ayant Dunkerque, entre ſes mains, (2) eut envie d'aller voir cette nouvelle aquiſition. Il y arriva le 2. de Décembre, & y fit chanter le lendemain le *Te Deum laudamus*, comme on a accoûtumé de faire dans les Villes conquiſes. Les Etats y envoyerent inceſſamment l'Agent *De Clarges*, pour complimenter le Roi de leur part, & l'aſſurer de la bonne intelligence, qu'ils étoient réſolus d'entretenir avec lui; & Louis, aprés avoir ouï ſon compliment, lui répondit, *qu'il étoit bien obligé à Mrs. les Etats de leur bonne volonté, qu'il le chargeoit de les remercier de ſa part. Je veux bien croire*, ajoûta-t-il, *qu'ils ſont bien-aiſes de ma nouvelle aquiſition; parce qu'ils doivent être aſſurez, que plus je leur ſerai proche voiſin, d'autant plus j'aurai de moyens de leur témoigner mon affection, & la continuation de mon amitié; dont auſſi vous les aſſurerez de ma part.* Comme l'Agent lui faiſoit la révérence, pour ſe retirer, le Roi lui recommanda de mander aux Etats, ce qu'il venoit de lui dire.

Enſuite, il accorda divers Privileges à ceux de Dunkerque, & entre autres une exemption de tous droits d'entrée & de ſortie, pour l'eſpace de deux ans. Peu de tems après, il fit entendre aux Etats, qu'il ſouhaitoit qu'ils lui garantiſſent cette Place, comme ils avoient garanti tout ce qu'il avoit poſſedé auparavant. Cette affaire donna encore de la peine, parce que les Eſpagnols traverſoient cette négotiation, & que les Etats craignoient que cela ne causât de nouvelles brouilleries, comme on le verra dans la ſuite.

Le renouvellement des Alliances, avec l'Angleterre, fut enfin achevé, aprés avoir été rétardé, par les difficultez, que les Parties ſe faiſoient réciproquement, ſur des Vaiſſeaux pris, ou arrêtez, de part & d'autre, à diverſes occaſions; dont le détail ſeroit ennuyeux & difficile, pour ne pas dire de peu d'uſage. Il y a quelques Articles tirez du Traité, qu'on (3) avoit fait avec Cromwel, en y changeant ce qui y devoit être changé. En voici l'abregé.

(1) Voyez ſon Audience de Congé dans *Aitzema* Livre XLII. p. 880.
(2) Là-même p. 891.
(3) Voyez le Tom. III. p. 311. ſur l'année 155;

1662. „ *Art.* III. Que le Roi de la Grande Bréta- 1662.
„ gne, & les Etats Généraux ne feroient rien, ni „ ne tenteroient de rien faire, contre les Sujets „ de la Partie, avec laquelle ils contractoient cette Alliance, en aucun Port, ni en aucun lieu que „ ce pût être; & qu'ils ne donneroient aucun „ ſecours à qui que ce fût, pour les maltraiter; „ mais au contraire prendroient leur parti, & empêcheroient qu'on ne leur pût porter aucun „ préjudice.

„ *Art.* IV. Que ni les deux Puiſſances con„ tractantes, ni leurs Sujets, ni autres qui né„ gotieroient dans leurs Païs, ne fourniroient au„ cun ſecours aux Rebelles de l'un, ou de l'autre „ Etat; mais qu'ils s'y oppoſeroient de toutes „ leurs forces, & feroient ſaiſir tout ce qu'on leur „ auroit pû remettre, Hommes, Vaiſſeaux, Ar„ mes, & Munitions de guerre, argent &c. à qui „ que ce fût, que cela appartint, & que cela ſe„ roit confiſqué; & que ceux qui ſe ſeroient mê„ lez de le fournir ſeroient déclarez ennemis de „ l'Etat, & ſeroient punis dans les lieux, où „ ils ſeroient, comme coupables de Haute Tra„ hiſon.

„ *Art.* V. Que l'une & l'autre Puiſſance s'en„ tre-ſecourroient, avec ſincerité & fidelité, „ contre ceux, qui ſe rebelleroient contre elles, „ par mer & par terre, de Troupes & de Vaiſ„ ſeaux; ſelon la proportion, dont on convien„ droit en ſuite, mais aux depends de celle des „ Puiſſances, qui demanderoit du ſecours à l'au„ tre.

„ *Art.* VI. Que ni l'une, ni l'autre des Puiſ„ ſances ne recevroit dans les Terres de ſon obéiſ„ ſance, ni dans ſes Ports, Rades, ou Rivieres, „ ceux qui s'y réfugieroient, apres avoir été dé„ clarez rebelles, ou qui le ſeroient en ſuite, & „ ne leur fourniroit aucunes Munitions de Guerre, „ ni proviſions de bouche, ni aucun ſecours d'ar„ gent, ni aucunes Troupes; en quelque autre „ endroit, hors de ſa domination, que ce pût „ être.

„ *Art.* VII. Que lors qu'une des Parties au„ roit averti l'autre, par Lettres, que ces gens„ là ſe cacheroient, ou chercheroient à ſe cacher „ dans quelques lieux de leur Domination; la „ Puiſſance, qui auroit reçu ces Lettres authenti„ ques, ſeroit obligée dans l'eſpace de vingt-huit „ jours, aprés les avoir reçuës, de donner ordre „ aux Rebelles de ſortir de tous les lieux de ſa „ domination, dans l'eſpace de quinze jours, de„ puis la ſignification qui leur en ſeroit faite; & „ que s'ils ne le faiſoient pas, ils ſeroient punis „ de mort, & leurs Terres & leurs Biens con„ fiſquez.

„ *Art.* VIII. Qu'aucun rebelle Anglois ne ſe„ roit reçu en aucun Château, Ville, Maiſon de „ Campagne, Port, & Territoire privilegié ou „ non, de quelque qualité que fût le proprie„ taire.

„ *Art.* IX. Que les deux Puiſſances & leurs „ Sujets, de quelque qualité qu'ils fuſſent, ſe ren„ droient réciproquement toutes ſortes de ſervices; „ que les Hollandois pourroient négotier libre„ ment dans tous les Ports & Villes des deux „ Puiſſances, ſans aucun empêchement, & ne „ payeroit qu'autant de Droits, que les autres E„ trangers, le moins chargez, n'en payoient.

„ *Art.* XV. Que l'Ile de Pouleron ſeroit ren„ due au Roi de la Grande Brétagne, où à celui „ qui apporteroit une Patente de ſa part, & que „ par la reddition de cette Ile, les prétenſions que „ les Anglois avoient, contre les Hollandois, ceſ„ ſeroient entierement.

1662. » *Art.* XXVII. Que celui, que les Etats pour-
» roient choiſir à l'avenir pour Capitaine Général,
» ou pour Stadthouder, ou Gouverneur, ſeroit
» obligé de promettre, par ſerment, d'obſerver ce
» Traité.

On voit bien qu'il y a'ici pluſieurs choſes, qui ne ſont que des imitations du Traité de Cromwel. Celui-ci fut ſigné le 14. de Septembre MDCLXII.

Sans m'arrêter à quelques conteſtations, qu'il y eut à l'occaſion de ceux de Groningue & des Omlandes; ni à d'autres choſes ſemblables, parce qu'elles ne produiſirent aucun évenement remarquable; je paſſerai à ce qui ſe paſſa par mer, pendant cette année. Ruiter avoit été envoyé depuis l'année précedente, pour croiſer ſur les Corſaires de Barbarie; (1) mais il ne put s'en aquiter, que cette année. En MDCLXII. au commencement, il ſe rendit à Minorque, où il s'arrêta avec cinq Vaiſſeaux, & une priſe, au Port-Mahon. De là il envoya de Wildt à Cagliari, pour s'y informer des Pirates & des lieux, où ils ſe trouvoient le plus ſouvent; pour l'en inſtruire, lors qu'il s'y rendroit, avec ordre de l'y attendre à l'ancre. Il s'y rendit le 23. de Janvier, & fut très-bien reçu du Marquis de Caſtel-Rodrigue. Ruiter eut ſoin de faire acheter quantité de proviſions de bouche, & d'y prendre de l'eau pour la Flotte; qui ſe trouva forte de treize Vaiſſeaux, des qu'ils ſe furent tous rendus ſous le Pavillon. Il la diviſa en trois Eſcadres, pour croiſer en divers endroits. Il réſolut avec une Eſcadre, qui étoit de quatre Vaiſſeaux, de croiſer à l'Eſt de la Sardagne, juſques ſur les côtes de Sicile. Le rendez-vous des Eſcadres fut marqué au Sudeſt de Malte, avec ordre à l'Eſcadre, qui s'y trouveroit la premiere, d'envoyer ſaluer le Grand-Maitre de Malte, de la part des Etats Generaux, & du Vice-Amiral Ruiter, & de s'informer des Pirates de Tunis & de Tripoli; quoi qu'en ce tems-la les Etats ſuſſent, en quelque maniere, brouillez avec l'Ordre de Malte, qui leur faiſoit redemander, depuis longues années, quelques Commanderies, qui étoient dans les Provinces Unies. Evertz. commandoit la ſeconde Eſcadre, & de Wilt la troiſiéme. S'étant miſes à la Voile, & à croiſer dans l'étendue dont on a parlé, le 31. de Janvier, on apprit des Maltois, qu'il y avoit cinq Pirates de Tripoli, qui avoient paru, depuis peu, devant Malte, & qui ſe tenoient, comme on croyoit, près du Cap de Paſſaro, qui eſt à la pointe la plus orientale de la Sicile. Le 7. de Fevrier, Ruiter apperçut quatre Corſaires, ſur leſquels il chaſſa, mais ils étoient trop légers & trop bons voiliers, pour les atteindre. Le 11. du même Mois, le Vice-Amiral fut averti que les Corſaires avoient découvert qu'il croiſoit ſur eux, à l'Eſt du Cap de Paſſaro; ſur quoi il changea la diſpoſition de la Flotte, & fit voiles à l'Oueſt, en marquant Cagliari, pour rendez-vous. Le 16. on apperçût en effet huit Pirates, mais on ne put approcher, que d'un ſeul; qui ayant perdu ſes Mâts, fut obligé de ſe rendre. Les autres s'enfuirent au Port Farine, & Ruiter les ſuivit; mais il ne put en approcher qu'à la portée du Canon, parce qu'il ne connoiſſoit pas aſſez la côte. Il fut là toute la nuit, & poſta quelques Chaloupes entre la côte & ſes Vaiſſeaux, pour empêcher que les Pirates ne ſe retiraſſent. Mais dès l'Aube du jour, ils ſe retirerent, ſous trois Châteaux fortifiez, où ils le firent amarrer, par des cables. Ils étoient là en toute ſûreté. On avoit fait paſſer 1662.
ſur les Vaiſſeaux Hollandois, quatre vingt treize Priſonniers Mahometans, & vingt-trois Eſclaves Chretiens; mais dans une nuit orageuſe, le Batiment, ou ils avoient été pris, fut abandonné & emporté, par le vent, dans la Baye de Tunis, qu'on nomme autrement la *Goulette*, d'où on le mit en ſûreté.

Quelques-uns des Priſonniers aſſurerent Ruiter, que, s'il ſe préſentoit devant Tunis, Mahomet Pacha, qui en étoit Roi, changeroit des Eſclaves Chretiens contre les Mahometans, qui étoient priſonniers, homme pour homme, & qu'il y avoit, dans la Ville, environ cent Eſclaves Chrétiens, Sujets de leurs Hautes Puiſſances. Le Vice-Amiral écrivit, ſur cet Avis, au Gouvernement de Tunis, pour lui propoſer cet échange, & ajoûta que s'ils avoient plus d'Eſclaves, de la même Nation, il les racheteroit en argent. Il témoigna encore de vouloir traiter, avec ceux de Tunis, de la liberté de la Navigation & du Commerce. Ayant ſû qu'il y avoit un Hollandois, Eſclave en cette Ville, il lui écrivit de s'informer de tous les Eſclaves Hollandois, Zélandois ou Friſons, & de lui en envoyer les noms, afin qu'on les rachetât préferablement aux autres. Un des Mahometans, que l'on avoit pris, & que l'on appelle *l'Ecrivain du Vaiſſeau*, fut le porteur de ces Lettres. On le mit, pour cela, à terre, ſur la côte de la Baye du Port Farine; en lui donnant une Chaloupe, pour ſe rendre de là à Tunis. Le lendemain, il parut des gens ſur la côte, avec une Baniere Blanche, qui eſt un ſigne de paix; ſur quoi Ruiter envoya à terre le Capitaine & le Pilote du Vaiſſeau, qu'il commandoit, & le Capitaine de celui, qui avoit été pris. Il vint, par contre, quatre Muſulmans, que la Chalouppe conduiſit au Vaiſſeau de Ruiter. C'étoient quatre Officiers de Marine, dont le principal étoit un Rénegat Hollandois d'Enkhuiſe; qui s'appelloit en Hollande, *Gerard Jacobsz. Admiral*, & *Joſeph Reys* à Tunis. Il commandoit le Vaiſſeau Amiral de cette Ville. Ils témoignerent beaucoup d'amitié à Ruiter, dont le nom n'étoit pas moins connu dans cette Mer, que dans l'Ocean, & prierent Dieu qu'il leur donnât une bonne Paix, avec les Hollandois. Ils l'aſſurerent qu'il pouvoit ſûrement envoyer du monde à terre, pour y faire de l'eau, & y acheter toutes ſortes de rafraichiſſemens. On convint, avec eux, de faire un échange des priſonniers, on leur parla de faire la paix avec eux, & ils demanderent quatre jours, pour rapporter la réponſe de Roi & du Bacha. Le lendemain, ils parurent encore ſur la côte, & on y envoya une Chalouppe, ſur laquelle ils ſe mirent, avec pluſieurs rafraichiſſemens, dont ils régalerent Ruiter; mais ils demanderent un peu plus de tems, pour entrer en négotiation. Pendant que les Hollandois étoient, dans cette rade; le Contre-Amiral de Tunis, qui étoit du nombre, de ceux qui étoient au Port Farine, écrivit à Ruiter un billet, par lequel il défioit le Contre-Amiral Hollandois de ſe battre, avec lui, Vaiſſeau contre Vaiſſeau, à armes égales. *Soliman* (c'eſt comme il s'appelloit) ajoûtoit que s'il étoit vaincu, il vouloit bien être Eſclave, & que s'il avoit le deſſus, il ſe contenteroit de l'honneur de la Victoire. Ruiter y conſentit, & promit de n'aſſiſter, en aucune maniere, le Contre-Amiral Hollandois. Il ſouhaita même, que l'Amiral de Tunis fût juge du combat. Le Hollandois défié, qui étoit *Vander Zaan*, s'avança tout-prêt à ſe battre; mais le Muſulman ne fit aucun mouvement, dans la crainte d'avoir du deſſous.

Ceux

(1) Vie de Ruiter, ſur cette année.

1662. Ceux de Tunis arborerent, le 20. de Fevrier, une Banniere blanche, & Ruiter ne manqua pas de leur envoyer la Chaloupe; qui ramena *Thomas Brown*, Conſul Anglois, avec un Marchand de la même Nation, qui s'étoient offerts d'être comme les Médiateurs de la Paix. Ils dirent à l'Amiral Hollandois, qu'il étoit arrivé, en ce Port, deux Commiſſaires du Roi & du Bacha de Tunis, pour traiter; avec les Hollandois, de l'Echange des Eſclaves, & le prierent d'envoyer trois hommes à terre, pour être leurs ôtages. Ruiter envoya deux Capitaines à terre, avec quelques autres, qui ſe préſenterent volontairement pour aller avec eux; & les deux Officiers Muſulmans revinrent avec la Chaloupe. On convint avec eux, que tous les Hollandois, qui étoient à Tunis ſeroient échangez, pour tout autant de Tures & de Maures, & que s'il y en avoit plus des derniers; on les delivreroit auſſi, en payant cent Pieces de huit, par tête. On envoya en ſuite deux Chaloupes pour faire de l'eau, mais on n'en trouva point dans les réſervoirs. Les Corſaires l'avoient laiſſée écouler, dans la Mer. Le Roi & le Bacha de Tunis envoyerent dire, qu'ils étoient bien prêts à livrer leurs propres Eſclaves, pour tout autant de Chretiens; mais que les habitans de la Ville ne vouloient pas rendre les leurs, au même prix; parce qu'ils les eſtimoient pour le moins quatre-cens Pieces de huit, par tête. Enfin après quelque conteſtation Ruiter convint qu'après avoir échangé homme pour homme, le nombre des Turcs, ou Maures qu'il avoit, pour tout autant de Chrétiens, il en donneroit encore ſix, par deſſus.

Peu après, il s'éleva une tempête, qui empêcha qu'on ne vint à l'exécution de Traité. Quand elle commença à diminuer, Brown fit ſavoir à Ruiter, que le Roi & le Bacha de Tunis ſouhaitoient qu'il allât, avec deux Vaiſſeaux de guerre, à la rade de Tunis, pour finir plus promptement la négotiation. Il y alla, avec le Vaiſſeau du Capitaine Verſchuur, & laiſſa les trois autres, devant le Port Farine. Le 26. du Mois, ils virent venir à eux un Corſaire d'Alger, nommé *les trois Croiſſans*. Les Vaiſſeaux commandez, par *Vander Zaan*, *Van Campen* & *Van Meuwen*, le ſuivirent & lui couperent le retour, de ſorte qu'il fut obligé de revirer & de s'approcher de Ruiter, de maniere que ce dernier crut pouvoir l'accrocher; mais le Corſaire s'en éloigna. Le Vice-Amiral lui lâcha ſes bordées d'enhaut & d'embas, auxquelles il répondit de toutes les ſiennes. Il tâcha de s'éloigner au Sud, mais Ruiter & Verſchuur le ſuivirent; ſur quoi il ſe retira vers la côte. Ils le ſuivirent, juſqu'à trois braſſes de profondeur, & le cribleront à coups de Canon, de ſorte qu'il commença à couler bas; mais il y avoit ſi peu de profondeur, qu'il ne pût pas beaucoup s'enfoncer dans l'eau. Cependant les trois autres Vaiſſeaux Hollandois, s'étant approchez, on mit toutes les Chaloupes & les Canots en mer, pour tâcher de le ſaiſir. Mais les Muſulmans avoient promptement mis ſur le tillac huit Barrils de poudre, & faiſoient ſi grand feu, de leur Canon & de leur Mouſqueterie, qu'il n'étoit pas poſſible d'en approcher. Verſchuur, qui avoit le Vaiſſeau le plus leger, eut ordre de le joindre, d'auſſi près qu'il pourroit, & les Chaloupes le ſuivirent. Le Pirate ſe défendoit néanmoins toûjours, & les Matelots Hollandois eurent toutes les peines du monde à ſe rendre maitres du Tillac, & furent obligez d'envoyer querir des Grenades au Bord de Ruiter; qui jettées ſur les Pirates en tuerent & en bleſſerent pluſieurs, ſi bien qu'ils ſe rendirent, après avoir tué onze Hollandois, & bleſſé dangereuſement trente. Une Chaloupe du Pirate, qui ſe retiroit à terre, au commencement du Combat, fut coulée à fonds, par le Canon Hollandois. Pluſieurs, qui étoient encore dans le Vaiſſeau, ſe jetterent dans l'eau, pour ſe ſauver à terre, à la nage; & il n'en demeura que cinquante, ou ſoixante dans ce Bâtiment, qui furent faits priſonniers; entre leſquels furent *Hazan Reis*, & ſon Capitaine, en ſecond. On y trouva pluſieurs Eſclaves Chrétiens, & entre autres huit Hollandois. On tira ce qu'on put du Bâtiment, mais on fut contraint d'y laiſſer le Canon, parce que le grand Mât étoit tombé à la mer. Pendant le combat, le Vaiſſeau de Ruiter n'avoit eu que trois braſſes, & on le remorqua juſqu'à ce qu'il en eût quatre & demi. Celui de Verſchuur toucha, & ne fut relevé qu'à peine, en y travaillant juſqu'à Minuit. En ſuite on s'éloigna de la côte, dont on n'étoit auparavant guére plus éloigné, que d'une portée de mouſquet. Le Corſaire n'etoit monté que de vingt Canons, & de deux Pierriers de fonte, avec deux-cens-cinquante hommes, dont il avoit quarante d'Eſclaves Chrétiens. Ruiter envoya le lendemain couper le mât de Miſene, & le Beaupré du Vaiſſeau, malgré les décharges de mouſqueterie, que les Muſulmans faiſoient de deſſus la côte. 1662.

Après cela, Ruiter fit voiles vers Tunis, & alla mouiller à une grande portée de Canon du Château de la Goulette, qu'il ſalua de ſept coups de Canon, & dont il fut ſalué d'autant de coups. Là-deſſus il vint un Officier Muſulman, qui lui dit, que les Eſclaves Hollandois étoient aux Châteaux, prêts à lui être remis, & qu'on étoit diſpoſé à racheter les Muſulmans. Ruiter retint deux Turcs, pour ôtages, & envoya un Officier au Roi, pour lui dire qu'il le prioit de lui donner une réponſe poſitive; parce qu'il ne pourroit demeurer, à la Rade, que juſqu'au lendemain au ſoir. On convint de l'échange, ſur le pied, qui avoit été propoſé, par Brown, & le Roi commença à envoyer les Eſclaves, qui lui appartenoient, & comme il y avoit plus de Muſulmans priſonniers, que d'Eſclaves Chrétiens, on donna cent Pieces de huit, pour les premiers, qui ſe trouverent de plus; quoi que Ruiter en eût rendu ſix, par deſſus le marché. Les Gens de Tunis témoignerent, qu'ils n'avoient jamais vu que l'on eût délivré des Eſclaves Chrétiens, par un ſemblable échange; & prétendoient qu'il paroiſſoit par-là, qu'ils ſouhaitoient véritablement de vivre en paix, avec les Hollandois; puis qu'on avoit refuſé, de faire un échange de cette ſorte, aux François. Ils conſentirent à faire un Traité de paix, ſur le même pied, auquel ils en avoient fait un, avec les Anglois. Il y eut donc une ſuſpenſion d'Armes, le 7. de Mars, laquelle devoit durer ſix mois, ou davantage, juſqu'à ce que les Etats Généraux euſſent envoyé quelcun à Tunis, pour y régler le Traité, ſur un projet, que l'on en fit. Ruiter donna cependant des Lettres au Roi, par leſquelles le Vice-Amiral défendoit aux Vaiſſeaux Hollandois, qui viendroient de ce côté, de faire aucune Hoſtilité contre ceux de Tunis, & leur ordonnoit au contraire de les traiter en Amis. Ces Lettres furent ſignées, non ſeulement par Ruiter, mais encore par Brown, comme témoin.

Ruiter n'avoit eu d'ordre des Etats de traiter qu'avec les Algeriens, mais l'occaſion favorable l'engagea à en faire autant, avec ceux de Tunis, moyenant l'agrément de ſes Maîtres. Il écrivit tout cela aux Etats, dans une Lettre qu'il envoya à Livourne, pour y être miſe à la Poſte & envoyée,

1662. par terre en Hollande, & les inſtruiſit de l'utilité, que l'on pourroit tirer de cet accommodement. Après cela, il fit voiles, pour Cagliari le 8. de Mars, & y arriva le 11. C'étoit, comme on l'a dit, le rendez-vous des Eſcadres, où après avoir pris des vivres, il remit à la voile, pour aller du côté d'Alger, avec neuf Vaiſſeaux de Guerre, qui firent Pavillon blanc à l'arriere. Il ne put être devant la place, que le 5. d'Avril, à cauſe des vents contraires. Il ſalua d'abord, lui & toute ſa Flotte, la Ville de pluſieurs coups de Canon, ſelon l'uſage de la mer; par rapport aux peuples, avec leſquels on eſt en paix. Il y envoya, en même tems, deux perſonnes, dans une Chaloupe, pour offrir la paix aux Algeriens, & pour racheter les Eſclaves qu'ils pourroient avoir. Le Dey & le Conſeil, qui avoient pris peur de Ruiter, répondirent qu'il y avoit plus de ſix mois, qu'ils avoient ſouhaité de faire la Paix, avec les Hollandois. Quoique ces derniers n'euſſent pris que peu de Vaiſſeaux, dans ces Mers; il les avoit ſi fort épouvantez, en y croiſant; qu'ils convinrent des Articles le 6. d'Avril, à deux piés; par leſquels Ruiter demandoit, que ni les effets appartenans à des Nations, qui ſe trouveroient ſur les Vaiſſeaux Hollandois, ni même les perſonnes qui viendroient des Païs Ennemis, ni leurs Marchandiſes ne ſeroient jugées de bonne priſe. Les Algeriens refuſerent d'accorder ces Articles, parce qu'en y conſentant, ils n'auroient, diſoient-ils, qu'à bruler leurs Vaiſſeaux, & qu'à voir leur peuple mandier; qu'ils aimoient mieux mourir, avec honneur, en faiſant la guerre, que de demander l'aumône. On convint néanmoins d'une Trêve de ſept Mois, entre les EE. GG. & eux, & l'on forma quelques Articles, qu'on réſolut de leur envoyer, ſur leſquels ils pourroient ſe réſoudre à la paix, ou à la guerre. Enfin le 8. d'Août, ils échangerent quarante Eſclaves Chrétiens pour autant d'Algeriens, & on en racheta quelques-uns, en payant ce qu'ils avoient coûté. Un Vice-Amiral Anglois, nommé *Lawſon*, parut le lendemain avec ſix Vaiſſeaux, donnant la chaſſe à quelques Bâtimens Algeriens, qui amenoient des Soldats du Levant. Ruiter les auroit pu couper, mais le Traité, qu'il venoit de faire, l'en empêcha. Ils entrerent, en ſûreté, dans le Port d'Alger, & Lawſon ne put pas même venir à bout de faire un Traité, comme celui de Ruiter. On diſoit néanmoins qu'ils avoient pris, ſur des Vaiſſeaux Hollandois, environ mille hommes, dont il y avoit bien deux-cens natifs des Provinces Unies. Cela engagea Ruiter à laiſſer à Alger un homme, pour y faire la fonction de Conſul, par proviſion, pour prendre les noms de ces Eſclaves. Pour lui, il fut obligé de demeurer juſqu'au 13. d'Avril, devant Alger, en attendant du Dey & de ſon Conſeil les Articles, dont ils pourroient convenir, pour faire un nouveau Traité.

De là il partit pour Malaga, où il reçut le 21. d'Avril, un Acte des EE. GG. par lequel ils autoriſoient le Vice-Amiral à faire, avec les Algeriens un Traité conforme à celui qu'ils avoient fait, il y avoit cinquante ans à Conſtantinople, avec le Grand Seigneur. L'Acte étoit daté du 26. de Novembre, de l'année précedente. Dans des Lettres, qui étoient plus récentes, les Etats marquoient à Ruiter, qu'ils n'entendoient nullement que les Algeriens viſitaſſent les Vaiſſeaux de la Nation, ni qu'ils en puſſent enlever les effets ou les perſonnes ſujettes des Puiſſances, qui ſeroient en guerre avec Alger. Ils lui ordonnoient, conformément à cela, de faire tout ce qu'il pourroit, pendant que la ſuſpenſion d'armes dureroit, pour engager les Algeriens à ſe relâcher, ſur cette prétenſion; & s'il ne pouvoit l'obtenir, de les traiter en Ennemis. Il eut auſſi ordre, par les mêmes Lettres, de travailler à reprimer les courſes de ceux de Tripoli, &, de les inſulter, par tout où il les rencontreroit; pour les contraindre d'accepter la Paix, aux mêmes conditions, que ceux d'Alger. On ajoûtoit que, s'il ne pouvoit pas obtenir de ces gens-là ce que l'on demandoit d'eux, il vaudroit mieux être en guerre avec eux; parce que leurs prétenſions étoient de dangereuſe conſéquence; qu'il ſeroit honteux à l'Etat de les leur accorder, & qu'on ne pourroit pas s'en diſculper, envers les Puiſſances Chrétiennes. En effet, on eût permis aux Corſaires de Barbarie une choſe, qu'on n'avoit point accordée à l'Empereur même des Turcs, qui étoit leur Souverain, & qu'on ne pourroit pas ſouffrir des Princes & Etats de l'Europe. Cependant Lawſon avoit fait la paix, avec ceux d'Alger, le 2 de Mai. 1662.

Peu de jours auparavant, Ruiter étoit entré, avec neuf Vaiſſeaux, dans la Baye de Cadis par un gros tems; & pendant qu'ils y furent, ils firent nettoyer & carener leur Flotte. Il partit le 1. de Mai, deux de ces Vaiſſeaux pour la Hollande; & cinq autres firent voiles quatre jours après, pour y retourner avec quelques Vaiſſeaux, qui venoient de Smyrne. L'Amirauté d'Amſterdam en avoit rappellé quatre, & en avoit envoyé, en leur place, quatre autres, qui ſe rendirent à Cadis, ſous le Pavillon, le 25. du même Mois, tous pourvûs de vivres, pour un an, & deux Bâtimens, avec des vivres & des Munitions, pour les Vaiſſeaux, que l'on croyoit devoir demeurer dans ces Mers. Le 2. de Juin, la Flotte mit à la voile, pour Malaga, d'où elle ſe rendit à Alicante. Ce fut là que le Vice-Amiral reçut, le 7. de Juin, la réſolution des Etats, touchant les prétenſions de ceux d'Alger, de laquelle on a parlé. On lui envoya encore de nouveau le Traité, qu'on avoit fait avec Sultan *Achmed*, l'an MDCXII. ſur lequel il devoit ſe régler, en faiſant la Paix, avec les Corſaires de Barbarie. Le 1. de Juillet il leva l'ancre, pour aller devant Alger, quoi qu'il en eût détaché quatre Vaiſſeaux; pour eſcorter des Vaiſſeaux Marchands qui alloient à Toulon, & vers le Cap de Melle, avec ordre de retourner à Yviça, pour y attendre ſes ordres. Mais il les avertit depuis, par des Vaiſſeaux, qui alloient faire du bois en cette Ile, de le venir joindre devant Alger.

Quoi que les vents n'euſſent pas été favorables, ſa Flotte, qui étoit d'onze Vaiſſeaux de Guerre, ne laiſſa pas de ſe rendre à la Rade d'Alger, le 6. de Juillet. Après avoir ſalué la place, ſelon l'uſage, Ruiter envoya deux Officiers, pour dire au Dey & au Divan, qu'il étoit venu pour conclurre la Paix, avec eux, ſur le pied du Traité, qui avoit autrefois été fait avec le Grand Seigneur, qu'il leur envnya traduit en François & en Eſpagnol. Les Algeriens reçurent d'abord civilement ſa Lettre, où il diſoit la même choſe, & promirent d'y répondre le lendemain. Mais ils dirent enſuite, qu'ils ne pouvoient pas faire la Paix aux mêmes conditions; néanmoins ils promirent de nouveau de repondre, le jour ſuivant. Ils le firent, & déclarerent qu'ils ne pouvoient pas faire la Paix, ſur ce pied-là; parce qu'entre autres choſes ce Traité portoit que les Eſclaves Sujets des Provinces Unies, ſeroient relâchez, ſans rançon, & qu'on ne payeroit que trois, pour cent, de

Droits,

1661. Droits, ſur les Marchandiſes. On leur répondit, que ces deux Articles ne faiſoient pas la plus grande difficulté ; & la principale conteſtation roula, ſur la viſite des Vaiſſeaux & ſur le pouvoir, qu'ils s'arrogeoient d'y prendre les perſonnes & les marchandiſes, qui n'appartiendroient pas aux Hollandois. Les Commiſſaires, que Ruiter avoit envoyez, pour négotier avec le Dey & le Divan, alloient & venoient tous les jours, ſans pouvoir convenir de ces Articles. Les Algeriens même ne s'accordoient pas bien, entre eux. Les uns vouloient qu'on rompît ſur le champ les Conférences, & les autres ſoûtenoient qu'il valoit mieux relâcher quelque choſe, pour avoir la paix. Cependant le Divan offrit de renouveller le Traité, qui avoit été fait l'an MDCXXII. ou d'en faire un, tel qu'étoit celui qu'ils avoient fait dernierement avec les Anglois. Il alla même deux Commiſſaires, pour s'entretenir là-deſſus, avec Ruiter, ſur ſon bord ; où ils lui dirent tout ce qu'ils purent, pour l'obliger à paſſer les deux Articles conteſtez. Ils l'aſſurerent que la viſite des Vaiſſeaux ſe feroit, avec toute la douceur poſſible, & que ſur la ſimple Lettre de Voiture, & ſur la déclaration que les Maîtres feroient de n'avoir chargé que pour les Sujets des Etats, on les laiſſeroit paſſer, ſans uſer d'aucune contrainte. Ils ajoûtoient qu'ils étoient obligez d'en uſer ainſi, pour ſatisfaire le Peuple d'Alger. Mais Ruiter déclara qu'il ne traiteroit point, à moins qu'il ne fût dit que les Vaiſſeaux Hollandois ſeroient francs, avec leurs charges. Cependant ils lui montrerent le lendemain le Traité, qu'ils avoient fait avec les Anglois, & dont le VII. Article portoit *que les Algeriens, rencontrants en mer des Marchands Anglois, pourroient envoyer dans leurs Canots deux hommes, outre les Rameurs, & que ces Viſiteurs paſſeroient ſeuls dans les Vaiſſeaux Anglois, & qu'il leur ſeroit permis de demander au Maître, s'il auroit, ſur ſon bord, des Eſpagnols, des Portugais, ou des Genois, ou des effets, qui leur appartinſſent ; & que s'il s'en trouvoit, le Maître ſeroit obligé de les leur livrer, en payant le fret ; mais qu'ils ne pourroient point obliger par menaces, à coups de bâton, ou autrement, le Maître, ou l'Equipage de faire une ſemblable déclaration.* Comme cela ſembloit ſuppoſer un droit de viſite, Ruiter ne le voulut pas recevoir, ſans l'examiner ; & ils lui donnerent du tems, pour y penſer, juſqu'au lendemain. Il leur dit le 13. de Juillet, dans une Lettre qu'il écrivit au Divan, que les Etats Généraux ne pouvoient, ni ne vouloient conſentir à cet Article ; parce que tous les Traitez de Commerce, entre les Puiſſances Chrétiennes, entre elles, établiſſoient une entiere franchiſe, pour leurs Vaiſſeaux & pour leurs cargaiſons. Il ajoûtoit à cela que, ſous prétexte d'enlever les effets défendus, on enlevoit auſſi tout le reſte ; ce qui cauſoit de grandes pertes aux Marchands, & aux Maîtres des Vaiſſeaux. Ruiter concluoit à rayer entierement cet Article, & promettoit d'ailleurs aux Algeriens de leur accorder toutes les conditions raiſonnables, qu'ils pourroient demander.

Le 15. du Mois, il ſe tint une grande Aſſemblée de tous ceux, qui avoient part au gouvernement de la Ville d'Alger. Il y fut réſolu de répondre au Vice-Amiral Hollandois, que la plûpart des Officiers de la Ville étant abſens, avec l'Armée, on n'oſoit pas accepter une Paix, telle que les Hollandois l'offroient ; parce que tous ceux, qui avoient part au gouvernement devoient être ouïs, dans une affaire de cette conſéquence, avant que de rien conclure. Ainſi cette affaire fut différée, ſans que les Propoſitions, que faiſoient les Algeriens fuſſent ni acceptées, ni entierement rejettées ; & comme il y eut encore d'autres délais, de leur part, ou arrêta, en de nouvelles Conférences, que la ſuſpenſion d'Armes, dont on étoit tombé d'accord au Mois d'Avril, ſubſiſteroit & ſeroit exactement obſervée pendant les quatre Mois ſuivans ; & qu'en ce tems-là les Algeriens ne viſiteroient point les Vaiſſeaux Hollandois, & qu'ils n'y arrêteroient oi perſonnes, ni effets : Que les Hollandois en uſeroient de même, envers les Algeriens ; & qu'on ſe donneroit réciproquement des marques d'amitié : Que cependant Ruiter écriroit aux Etats Généraux, & qu'il reviendroit enſuite devant Alger, pour reprendre la négotiation, & la finir par une bonne Paix. 1662.

C'eſt ce qui fut fait, Ruiter s'en alla, avec ſa Flotte à Majorque, & ayant raſſemblé tous les Vaiſſeaux, il en détacha deux, pour aller à Livorne, & y faire mettre des Lettres à la Poſte, pour la Hollande, où il inſtruiſoit les EE. GG. & l'Amirauté d'Amſterdam, de ce qui s'étoit paſſé & demandoit leurs Ordres. Il ſe trouva depuis près de Malte, le 2. d'Août, d'où il fit voiles à Tripoli, dont il avoit apris qu'il étoit ſorti deux Vaiſſeaux, pour aller en Courſe. Ruiter avoit, avec lui, neuf Vaiſſeaux, outre le ſien. Il ſe trouva devant cette Ville, le 17. d'Août, d'où il envoya une Lettre, par un Canot, qui portoit une Baniere blanche, pour offrir la paix au Roi de cette Ville. Ce dernier lui répondit le même jour, ſur le ſoir, de la même maniere, & lui fit entendre qu'il étoit très-diſpoſé à entretenir la paix, avec les Etats Généraux, comme ſon Seigneur, le Grand Empereur des Turcs, l'avoit toûjours fait ; mais que ſes Sujets, & ſur tout les Soldats & les Gens de Mer, ne la ſouhaitoient point ; ſinon aux conditions, auxquelles les Anglois l'avoient faite ; c'eſt-à-dire, en retenant le droit de viſiter les Vaiſſeaux, & d'enlever les biens & les perſonnes de leurs Ennemis. Ceux que Ruiter avoit envoyez à Tripoli témoignoient qu'ils avoient trouvé tout le Peuple très-contraire à la Paix, & que quelques-uns des principaux Habitans avoient dit mille injures à l'Amiral de Tripoli, qui avoit appuyé le ſentiment du Roi, & ſoûtenu que le meilleur parti, qu'il y avoit à prendre, c'étoit d'entretenir la Paix, avec les Hollandois. Ils avoient même dit que, ſi cet Amiral ne vouloit pas ſe mettre en mer, ils en trouveroient bien un autre, pour mettre en ſa place. La Paix fut donc rejettée, mais le Roi ne laiſſa pas d'envoyer demander à Ruiter, à quelles conditions il la voudroit faire. Il répondit qu'il la vouloit faire, aux mêmes conditions, qu'il avoit déja propoſées aux Algeriens ; ſavoir, qu'on ne viſiteroit point les Vaiſſeaux des Hollandois, & qu'on n'en ôteroit rien. Mais les Tripolitains dirent d'abord, qu'ils n'y conſentiroient point ; & qu'elle ſe pourroit faire aux mêmes conditions, qu'on l'avoit faite avec Cromwel & avec les Anglois. Le Roi ne laiſſa pas d'uſer de liberalité envers Ruiter ; à qui il envoya dire, qu'il étoit prêt à lui fournir tout ce dont il avoit beſoin, pour lui-même & pour ſon Eſcadre ; après quoi il lui fit préſent de treize bœufs, de cinquante moutons, & de divers autres rafraichiſſemens. Il lui renvoya même, ſans rançon, le frere d'un de ſes Matelots, que Ruiter avoit offert de racheter. Il taxa encore la rançon des Eſclaves à deux-cens-vingt-cinq Pieces de huit par tête ; excepté les Maîtres des Vaiſſeaux & les Pilotes, dont il fixa la rançon à trois-

1662. trois-cens Pieces, de cette même Monoie. Il envoya même une liſte de tous les Eſclaves Hollandois, qui étoient ſur ſes terres, & qui ſe montoient à quatre-vingts. Il y fit joindre leurs noms, les lieux de leur naiſſance & de leur demeure, & le nom des Maîtres, dans les Bâtimens deſquels ils avoient été pris; afin qu'on les pût reconnoître, & ſavoir ceux qui pourroient être morts, ou envoyez ailleurs. Les Tripolitains avoient encore ſept Vaiſſeaux dans leur Port, pour aller en courſe. Il y en avoit même d'autres, de l'autre côté de la Ville; mais on n'étoit pas en état de les mettre en mer, faute de cordages; parce qu'un Vaiſſeau chargé de Chanvre s'étoit brûlé, dans le Port. On apprit depuis qu'ils avoient perdu un Vaiſſeau, qui étoit en courſe, près du Cap Spartivento, en Calabre. Il avoit attaqué un Vaiſſeau Hollandois, nommé *le Jules Ceſar*, qui fut auſſi brûlé, après avoir ſoûtenu un rude combat contre lui. On avoit pris cent-cinquante-trois Tripolitains, qui s'étoient ſauvez ſur le rivage, & dans vingt-trois hommes du Vaiſſeau Hollandois, & quarante-trois autres Chrétiens, qui étoient ſur le Vaiſſeau Tripolitain.

Ruiter n'oublia pas de remercier le Roi de ſa liberalité, & l'aſſura en même tems, qu'il partiroit de ſon Port, ſans y faire aucune hoſtilité.

Après cela, il envoya des Vaiſſeaux à Malte, & en divers ports de la Méditerranée, pour ſavoir s'il n'y étoit point venu de Lettres pour lui, avec de nouveaux ordres, & les lui apporter & pour envoyer les ſiennes en Hollande; dans leſquelles il écrivit ce qui s'étoit paſſé, dans ſa Flotte, ſur la Méditerranée.

Il fut réſolu, en même tems, dans le Conſeil de Guerre, que ce qui reſtoit des Vaiſſeaux iroit devant Tunis, pour tâcher de conclurre le Traité, qu'on avoit commencé d'y faire, avec les Pirates de cette Ville-là. Ruiter arriva devant ce Port, avec onze Vaiſſeaux, le 29. d'Août, & leur fit dire qu'il étoit revenu là; parce qu'il avoit reçu plein pouvoir des Etats Generaux, pour traiter avec le Gouvernement de Tunis. Quand on les vit, on dit que les Hollandois étoient gens de parole, puis qu'ils étoient revenus; pour reprendre la négotiation du Traité commencé, avant que le tems de la ſuſpenſion d'armes fût expiré. Le Traité (1) fut conclu, comme ils le ſouhaitoient, puis qu'on convint que leurs Vaiſſeaux ne ſeroient point viſitez, ni contrains de livrer ni perſonnes, ni effets à ceux de Tunis. Ruiter ſe rendit enſuite devant Alger, le 11. de Septembre, & envoya d'abord avertir de ſon arrivée le Dey & le Divan. Il y apprit d'abord que les Algeriens ayant attaqué huit Vaiſſeaux de Hambourg, & d'autres Villes ſur la Mer Baltique, n'avoient pu ſe rendre maîtres de l'Equipage, ſinon de deux, où il s'étoit trouvé cinq Hollandois, qu'ils avoient d'abord remis au Conſul des Etats. On fit dire à Ruiter, que s'il avoit beſoin de biſcuit, d'autres rafraichiſſemens, ou d'eau, il en pouvoit prendre, en toute ſûreté. Il y fit en effet de l'eau, & partit le 11. de Septembre de cette côte, ſans convenir du Traité. Il ſe rendit le 30. du même Mois à Cadis, où il fit nettoyer & carener ſes Vaiſſeaux. De là il alla à Malaga, où il arriva le 25. d'Octobre, après avoir eſſuyé une rude tempête.

(1) On le trouvera entier dans la Vie de *Ruiter* de *Brandt*, ſur ce temps-ci.

Il y reçut encore de nouveaux ordres des Etats 1662.
Généraux, touchant la maniere, dont il devoit ſe conduire à l'égard des Algeriens, & des autres Corſaires de la Méditerranée, & ſur ce qu'il leur devoit demander dans les Traitez, qu'il pourroit faire avec eux. Il lui étoit particulierement défendu de conclurre rien, avec ces gens-là; à moins qu'ils ne renonçaſſent à la viſite des Vaiſſeaux Hollandois, & au droit qu'ils prétendoient avoir d'enlever leurs Ennemis, & tout ce qui leur appartenoit, ſur ces mêmes Vaiſſeaux. Mais il y avoit encore des Articles particuliers, favorables aux Sujets de l'Etat, & principalement aux Conſuls, qu'il avoit deſſein d'établir à Alger, à Tunis & à Tripoli. Ruiter ſe rendit de nouveau à la Rade d'Alger, où il acheva enfin le Traité commencé, (2) & obtint pluſieurs autres choſes, qu'il devoit demander, par les ordres des Etats Generaux. Il fut ſigné de part & d'autre, après bien des conteſtations, le 23. de Novembre. Quoi qu'il ne fut pas tout à fait conforme aux ordres des Etats Generaux, qui demandoient bien des choſes, que les Algeriens ne vouloient nullement accorder; les mêmes Etats ne laiſſerent pas d'approuver ce qui avoit été fait; ſe reſervant néanmoins de rectifier le Traité, quand le Vice-Amiral ſeroit de retour en Hollande, & qu'on pourroit l'entretenir là-deſſus. Quoi qu'il fût avantageux, pour toutes les Nations Chrétiennes, qui naviguent la Méditerranée, qu'il n'y eût plus de Pirate ſur cette Mer; aucune Nation n'eſt d'humeur d'obtenir à ſes propres frais un avantage, qui ſeroit commun à toutes; & elles ne ſauroient non plus s'acorder toutes à ſe quotiſer, à proportion de ſon négoce, pour le bien commun. S'il n'y avoit plus rien à craindre des Pirates de Barbarie, toutes les Villes Maritimes des côtes de cette Mer negotieroient avec liberté dans le Levant, & le Négoce deviendroit ſi peu fructueux, qu'on viendroit à le negliger. C'eſt pour cela, comme il ſemble, que les François, les Anglois, & les Hollandois ne ſe ſont pas fort mis en peine d'exterminer les Pirates de cette Mer.

Peu de jours après la concluſion du Traité, tous les Eſclaves Zelandois & du voiſinage de la Zélande furent rachetez, excepté cinq, qui étoient en mer; pour le prix, dont on étoit convenu auparavant. Ce fut par les ordres des Etats de Zélande, qui avoient envoyé de l'argent, pour cela. Le reſte des Eſclaves, qui étoient de la Province de Hollande, ou des autres, ne le furent point; parce que le Vice-Amiral n'avoit eu aucun argent, pour cela. Il y en eut trois, qui furent envoyez, au nom de tous les autres, pour le prier d'interceder auprès des Etats, pour eux tous; ce qu'il leur promit. Rien n'eſt plus rude que l'Eſclavage à des gens, qui ſont nez libres. D'ailleurs les Algeriens n'avoient garde de faire exceſſivement travailler leurs Eſclaves, ni de les engager à changer de Religion; parce qu'ils ne veulent pas perdre leur rançon; comme il arriveroit, s'ils venoient à mourir, dans leur travail, ou s'ils ſe faiſoient Mahometans. De nouvelles (3) Rélations d'Alger nous ont apris que, bien-loin que ces peuples eſtiment ceux, qui changent de Religion, ils font beaucoup de cas de ceux, qui demeurent conſtamment attachez à la Réligion Chrétienne, ou même à la Juive. *Sia-*

*ban-*

(2) Voyez le Traité même dans *Brandt*, Vie de Ruiter, ſur cette année.

(3) Voyez l'Hiſtoire du Royaume d'Alger, par Mr. *Lan-gier de Taſſy*, qui a paru à Amſterdam en 1725. in 12.

1662. *banninga*, Préſident du Divan, à ce que dit la Vie de Ruiter, demanda après que la Paix fut conclue, que dans le rachat des Eſclaves, on commençât par les ſiens, qui étoient des mieux faits, & offrit de les livrer au prix, auquel ils avoient été d'abord vendus; ce qui encourageroit les autres Algeriens à en faire autant. Ses Eſclaves étoient néanmoins plus chers, parce qu'ils étoient des mieux choiſis. Il en avoit dix, dont il demandoit trois-cens-quatre-vingt Pieces de huit, l'un portant l'autre. Cette propoſition fut acceptée, par le Conſeil de Guerre de la Flotte Hollandoiſe; parce que Siabanninga ayant été l'un de ceux, qui avoient parlé le plus fortement pour la Paix, avec les Hollandois. On en racheta environ ſix-vingts autres, dont on avoit reçu l'argent des Etats, ou des parens des Eſclaves. Les Algeriens, ſelon leur uſage, prétendirent que les Hollandois leur fiſſent des préſens, comme l'avoient fait les Anglois; qui leur avoient donné trois milliers de poudre, & une ſomme d'argent. Le Vice-Amiral leur fit auſſi un préſent, mais moindre.

On s'informa de quelques Renegats, qui ne laiſſoient pas de marquer de l'affection pour les Hollandois, pour ſavoir ſi les Algeriens avoient en effet deſſein d'obſerver ce Traité. Ces gens-là répondirent aſſez naïvement, „ que ſi leurs „ HH. PP. vouloient engager ce peuple à obſer„ ver la Paix, ils ne devoient point envoyer de „ Vaiſſeaux Marchands dans ces Mers, qu'avec „ une Eſcorte de Vaiſſeaux de Guerre; dont il „ falloit toûjours avoir dans la Méditerranée quel„ que nombre, & les envoyer de tems en tems à „ la Rade d'Alger & de Tunis, ſous prétexte de „ faire de l'eau; pour prendre garde à leur con„ duite, & les tenir dans la crainte; & que ſi „ on ne le faiſoit pas, les Muſulmans donneroient „ tous les jours des atteintes au Traité de Paix. C'eſt ainſi que la Cupidité fait facilement violer la parole donnée, dès que les Hommes ſe perſuadent de le pouvoir faire impunément; & il ne faut pas s'imaginer, que cela arrive ſeulement parmi les Infideles. On n'a que trop d'exemples dans l'Hiſtoire, qui prouvent aſſez clairement, que ceux, qui ſe nomment Chrétiens, ſont ſujets au même défaut; qu'ils ſavent plus habilement déguiſer, que ne ſont les Mahometans, quoi qu'ils n'en ſoient pas moins infectez.

Le Vice-Amiral fit ce qu'il put, pour ſe faire indemnizer d'un Vaiſſeau nommé *Salvator*, qui avoit été brulé par les Algeriens, & pour ſe faire rendre les Priſonniers, qui y avoient été faits. Ils le refuſerent, parce que le Maître de ce Vaiſſeau avoit le premier canonné les Algeriens; & demanderent que, pour prévenir à l'avenir de ſemblables accidens, il fut défendu aux Vaiſſeaux Sujets des Etats de tirer ſur les Algeriens, lors qu'ils les rencontreroient en mer. Ils propoſerent encore que les mêmes Etats fiſſent faire un ſeau particulier, pour ſêler les Paſſeports, & qu'il en fût remis de tous ſemblables, à leurs Conſuls d'Alger & de Tunis, dont ils ſéleroient les Commiſſions des Pirates, qui iroient en courſe; afin que les Muſulmans & les Sujets des Etats, venant à ſe rencontrer, puſſent ſe reconnoître, en comparant leurs ſeaux, de part & d'autre.

Le 25. de Novembre, Ruiter partit de la Rade de Cadis, & il ſépara nombre de Vaiſſeaux de ſon Eſcadre, pour retourner en Hollande. Il fut enſuite pour entrer à Alicante, mais on ne voulut pas l'y recevoir, parce qu'il y avoit de la peſte à Alger, d'où il venoit; quoi que lui & ſon monde fuſſent en très-bonne ſanté. On lui refuſa encore de le laiſſer entrer, dans d'autres Ports d'Eſpagne, où il ſe préſenta. Il fut enfin reçu à Majorque, après que ſon monde eut été viſité, par des Chirurgiens, qui le trouverent en une parfaite ſanté. Ce fut le 18. de Decembre. Avant que cette année finît, il ſe fournit de Vivres, d'eau, & de bois; & il fut conclu, par le Conſeil de Guerre, que le Commandant Evertsz. & le Capitaine Bankert feroient voiles à l'Eſt, vers la Baye de Caghari, pour s'y joindre avec le Contre-Amiral *Van Nes* & le Capitaine *Sweers* & croiſer ſur les Pirates de Tripoli; pour les obliger d'accepter la Paix, telle que ceux d'Alger & de Tunis l'avoient acceptée. Evertsz. & Bankert eurent auſſi ordre d'aller à Livorne, & d'y acheter des vivres, pour venir enſuite ſe joindre au Pavillon à Alicante, où Ruiter & de Wildt ſe rendirent, dans l'eſperance d'y trouver de nouveaux ordres des EE. GG. 1662.

DEPUIS l'Année précedente, (1) les Etats de Hollande avoient donné ordre à quelques perſonnes éclairées d'examiner ce qu'on avoit trouvé à redire, dès l'an MDCLVII. aux Prieres Publiques; par rapport à la mention, que l'on y faiſoit des Puiſſances, auxquelles les Provinces Unies ſont ſoumiſes. Il ſe trouva qu'on n'avoit pas approuvé ces termes, dont on ſe ſervoit dans les prieres, que l'on récite communément après le Sermon: *Nous vous prions* (ô Dieu) *pour ceux qu'il vous a plû d'établir ſur nous, comme ſont les Hauts & Puiſſants Seigneurs les Etats Généraux* &c. On avoit jugé que ces mots pouvoient jetter dans l'erreur les perſonnes peu éclairées, comme ſi le Corps de la Chevalerie & les Villes de Hollande, qui forment les Etats de la Province, n'étoient pas ſes veritables Souverains, & les ſeuls, après Dieu. On crut qu'il falloit remedier à cela, & changer ainſi le Formulaire: *Nous vous prions auſſi pour ceux, qu'il vous a plû d'établir ſur nous; ſavoir, les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, qui ſont nos légitimes Souverains. Nous vous prions encore pour les Etats des Provinces Unies, leurs Alliez, pour leurs Députez, qui ſont enſemble dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, & dans le Conſeil d'Etat, pour les Conſeillers Commis, pour les Cours de Juſtice, pour la Chambre des Comptes*, (ces trois Articles n'étoient que pour la Haie) *avec les très-honorez Magiſtrats & Régens de ce lieu* &c. Cet ordre fut publié le 21. de Mars. Ceux qui ont lu l'Hiſtoire de ces Provinces, & qui ont quelque connoiſſance de la forme de leur Gouvernement, ſavent que les Etats de châque Province ſont Souverains chez eux; ſans que les Etats Généraux, ou leurs Députez, puiſſent ſe mêler de ce qui regarde châque Province, en particulier, comme s'ils en étoient Souverains. Maurice & Guillaume II. ſon Neveu n'avoient pas laiſſé, pour des interêts particuliers, de ſe ſervir de l'Autorité de quelques-uns des Députez des Etats Généraux, pour faire des changemens en Hollande; ſans le conſentement, & même contre le ſentiment des Etats de Hollande, & ſans que les Etats des autres Provinces euſſent été conſultez. Ainſi loin d'être étonné que la Hollande ſouhaitât alors, que l'on fit dans les Prieres publiques le changement, dont on a parlé; il y avoit ſujet d'être ſurpris, qu'on ne l'eût pas fait, dès l'an MDCL, car on y penſa déja en ce tems-là. Il y apparence que les grandes affaires, que tout l'Etat & la Province de Hollande en particulier eurent alors, empê- 1663.

E che-

(1) Voyez *Aitzema*, au commencement de ſon Livre XLIII.

1663. cherent que cette Province ne fît cette année-là, ce qu'elle exécuta celle-ci. Il parut que l'on avoit fait prudemment, par la réſiſtence que la plûpart des Provinces firent à la correction du Formulaire; quoi qu'elles ne puſſent pas douter raiſonnablement de la verité, du ſentiment ſur lequel elle étoit fondée.

Le 27. d'Avril, les Etats de Hollande donnerent encore une autre explication, plus étenduë, de ce qu'ils ſouhaitoient. Ils entendoient qu'à la Haie, on lût *formellement*, ou à la lettre, ces ſix Articles :

1. *Nous vous prions pour ceux, qu'il vous a plû d'établir ſur nous; ſavoir, les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, qui ſont nos légitimes Souverains:*
2. *Nous prions auſſi, pour les Etats des Provinces Unies, leurs Alliez:*
3. *Pour les Deputez des mêmes, à l'Aſſemblée des Etats Generaux & au Conſeil d'Etat:*
4. *Pour les Conſeillers Commis:*
5. *Pour les Cours de Juſtice:*
6. *Pour la Chambre des Comptes.*

Les Etats de Hollande vouloient qu'on eût à ſe règler ſur le reſte du Formulaire, ſi ce n'étoit *formellement* & préciſément *à la lettre*, au moins *materiellement*, ou ſelon *ſon ſens*; bien-entendu qu'on ſe garderoit ſoigneuſement de ſe ſervir d'aucune expreſſion; qui pût être entenduë, comme ſi les Etats Généraux, ou les Colleges de la Généralité, avoient part au gouvernement de la Province de Hollande. Ils déclaroient pour cela, qu'ils entendoient qu'on évitât l'expreſſion, dont on s'étoit ſi ſouvent ſervi : *afin que ſous leur gouvernement nous puſſions mener une vie paiſible & tranquille*, & qu'au lieu de cela on dit : *afin que nous puſſions mener une vie paiſible & tranquille, ſous le gouvernement de nos Souverains, que nous avons nommez*, ou : *des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, que nous avons nommez, & du très-honoré Magiſtrat de cette Ville.* Ils ajoûterent encore un Formulaire, pour les Villages, qui revenoit à la même choſe; excepté qu'il n'y étoit pas fait mention de *Magiſtrats*, parce qu'il n'y en a pas dans les Villages.

Ce Règlement ne fut pas fait, ſans une longue & mure déliberation, ni ſans avoir pris l'avis des principaux & des plus habiles Miniſtres de Hollande. Il ne laiſſa pas néanmoins de donner beaucoup à parler, dans les autres Provinces, & particulierement en celle de Friſe. Elle donna même ordre à ſes Députez, à l'Aſſemblée des Etats Généraux, de s'en plaindre. On allegua, contre la Hollande, la pratique de plus de quatre-vingts ans, depuis l'Union d'Utrecht, & les Liturgies imprimées & confirmées, par le Synode de Dordrecht. On produiſit encore une réponſe des Etats de Hollande, & enſuite de la Généralité faite à *Peckius*, Chancellier de Brabant, le 25 de Mars de l'an MDCXX. où il étoit déclaré, d'un commun accord, que la Souveraineté des Provinces Unies appartenoit inconteſtablement aux Etats Généraux, & à ceux de châque Province, & qu'on l'avoit ſoûtenu religieuſement, contre tous ceux, qui l'avoient voulu rendre douteux, ou entreprendre quelque choſe, qui y fût contraire. Ils donnerent ordre à leurs Députez à la Généralité de s'oppoſer à l'introduction du nouveau Formulaire, & d'entrer en conférence ſur cette matiere.

Les Etats de Hollande, ayant vû cette réſolution des Friſons, y firent une longue réponſe le 16. de Juin, où ils s'en plaignirent en termes très-forts; leur Règlement ayant été cenſuré, 1663. par les Etats de Friſe, *d'incongruité*, & *d'indécence*. Ils y réduiſent la conteſtation à ces ſix chefs, 1. que le Formulaire de prier pour les Puiſſances ſuprêmes, & ſubalternes, dans les Egliſes de Hollande, étoit contraire à l'uſage de plus de quatre-vingts ans : 2. que cet uſage avoit été reçu par l'Union d'Utrecht, formée l'an MDLXXIX. : 3. que le Formulaire des Etats de Hollande étoit contraire aux Formulaires imprimez des Egliſes des Païs-Bas : 4. que les Liturgies imprimées les années MDCXVIII. & MDCXIX. avoient été confirmées, par le Synode de Dordrecht : 5. que les Liturgies imprimées, dans des Bibles, avec le Privilege des EE. GG. avoient eté approuvées par toutes les Provinces: 6. que ces Liturgies ſe trouvoient appuyées de diverſes Réſolutions de l'Etat, & particulierement par celle du 25. Mars, de l'an MDCXX. priſe pour répondre au Chancellier du Brabant.

Les Conſeillers Députez de Hollande montrerent très-clairement qu'il n'y avoit aucune de ces Propoſitions, qui fût bien fondée; comme on le pourra voir dans leur Ecrit, qu'*Aitzema* a inſeré tout entier en ſon XLIII. Livre. On ne peut s'engager en aucun détail, là-deſſus. On dira ſeulement, ſur l'Article VI. qui eſt le plus conſiderable, qu'ils remarquerent très-bien que dans la réponſe, que l'on fit à *Peckius* Chancellier du Brabant, il ne s'agiſſoit nullement de la queſtion, ſi les Etats Généraux ſont Souverains des Provinces; mais ſeulement de rejetter toutes ſortes de Droits, que l'Archiduc Albert auroit pû prétendre ſur les Provinces Unies, & de ſoûtenir que la Souveraineté de ces Provinces étoit entre les mains des Hauts & Puiſſants Seigneurs les Etats de châque Province; c'eſt-à-dire, de châcun par rapport à ſon Territoire. Ils pouvoient en effet être nommez *Hauts & Puiſſants Seigneurs*, à deux égards. Le premier eſt des Villes, des Places & des Terres conquiſes; qu'on nomme communément *le reſſort de la Généralité*; ſur lequel les Etats des Provinces Unies, toutes enſemble, ont une pleine & juſte Souveraineté. L'autre eſt, la maniere d'exercer leur Souveraineté, par rapport aux Puiſſances Etrangeres; que les mêmes Etats n'exercent qu'enſemble, & avec la concurrenee de toutes les Provinces, ſous le nom d'*Etats Généraux des Provinces Unies*. D'ailleurs lors qu'il s'agit de Province à Province, par rapport à leur Territoire particulier, l'une n'a aucun droit de Souveraineté ſur une autre; ni même ſix Provinces enſemble ne peuvent être nommées Souveraines d'une ſeptiéme.

Les Etats de Friſe répondirent à ceux de Hollande, le 18. de Juillet, comme on le pourra voir dans l'Auteur, qu'on a déja cité. Les Etats de Gueldre, de Groningue, de Zélande & d'Overyſſel, s'en mêlerent auſſi. Les Etats de Hollande écrivirent de grandes Lettres à ceux de Friſe & aux autres, pour une choſe, qui ne ſouffroit aucune difficulté; car enfin les Etats de Hollande n'introduiſoient aucune nouveauté, ni par rapport à la Religion, ni à l'égard du Gouvernement Politique des Provinces Unies. Mais l'Etat étoit diviſé alors en deux Partis, dont l'un étoit pour la Province de Hollande, qui ne prétendoit rien de nouveau; comme ceux, qui ont lû l'*Apologie* de *Grotius*, le peuvent ſavoir. L'autre, au contraire, tâchoit d'augmenter l'autorité des Etats Généraux, pour s'en ſervir, dans l'occaſion; lors qu'il s'agiroit de faire prévaloir un ſentiment, auquel il s'intereſſoit.

1663. tereſſoit. On avoit fait la même choſe, les années MDCXVIII. & MDCXIX. dans les brouilleries du Synode de Dordrecht, pour favoriſer le Parti, qui eut le deſſus, & les deſſeins de Maurice, & l'an MDCL. pour ſoûtenir ſon Neveu Guillaume II. dans l'affaire du Siege d'Amſterdam. On pouvoit encore ſe ſervir des mêmes principes, en faveur de Guillaume III. Autrement l'occaſion du Formulaire des Prieres Publiques ne pouvoit pas être un ſujet légitime de s'oppoſer à la Province de Hollande. Ceux qui liront les Ecrits, que l'on fit ſur cette queſtion, & qu'*Aitzema* a rapportez tous entiers, pourront voir qui avoit tort, en cette conteſtation. Auſſi le Formulaire, tel que les Etats de Hollande le propoſoient, a-t-il été employé dans cette Province, & l'eſt-il encore à préſent. On ne peut pas s'engager, dans le détail de ces conteſtations, qui ne cauſeroit que de l'ennui aux Lecteurs, & qui demanderoit un Volume à part, s'il falloit tout dire. Nous viendrons donc aux négotiations qu'il y eut cette année, entre la France & les Provinces Unies, après quoi nous paſſerons aux autres Puiſſances.

Le Roi ayant rappellé De Thou de l'Ambaſſade de Hollande, y envoya le Comte d'Eſtrade, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Comme il avoit long-tems demeuré en Hollande ſous Frideric Henri, & qu'en y commandant un Régiment François, il y avoit fait la fonction d'Ambaſſadeur, avec beaucoup d'adreſſe; il n'y avoit perſonne, qui fût plus propre que lui, pour cet emploi. Il y fut auſſi très-bien reçu, & eut (1) ſa premiere audience, le 3. de Janvier, dans laquelle il aſſura l'Etat de l'Amitié du Roi ſon Maître comme à l'ordinaire. Il commença à négotier avec les Miniſtres de l'Etat, & avertit (2) le Roi ſon Maître, que le Penſionnaire de Hollande l'avoit aſſuré, qu'il ne doutoit point que les Etats Généraux n'entraſſent dans la Garantie du Traité de Dunkerque; pourvu que S. M. en fit autant à l'égard du Traité, conclu avec l'Eſpagne, concernant les Terres d'Outre-Meuſe; & à l'égard de celui, qui avoit été fait avec l'Angleterre & qui n'étoit proprement, qu'un renouvellement des anciennes Alliances. L'Ambaſſadeur renvoya De Witt à Paris, d'où il pourroit être inſtruit des intentions du Roi.

Il lui parla auſſi de *Riebard*, Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & lui dit qu'il avoit été averti que cet homme avoit été en diverſes Villes de Hollande; pour leur donner de l'ombrage, ſur ce que le Roi de France ne s'étoit pas contenté de s'approcher d'eux, en achetant Dunkerque du Roi d'Angleterre, mais que Louïs venoit d'accorder une franchiſe à cette Ville pour deux ans, dans le deſſein de ruiner le négoce de la Hollande & de la Zélande. D'Eſtrades nomma même un Magiſtrat de Dordrecht, & un autre de Harlem, avec qui le Secretaire Eſpagnol s'étoit entretenu ſur cette matiere. Le Penſionaire promit à l'Ambaſſadeur de s'informer de cette affaire, & de lui faire ſavoir ce qui en étoit. De Witt envoya querir ces deux Magiſtrats, il leur fit, à ce que dit D'Eſtrades, une rude reprimande d'avoir écouté un Miniſtre étranger, ſur des affaires, qui regardoient un Prince Allié, & un auſſi puiſſant Roi, ſans en avoir eu permiſſion de l'Etat, & leur dit, que cela pourroit aller à leur faire leur procès, quoi qu'ils n'euſſent fait qu'écouter Richard. C'eſt comme le Penſionaire rapporta l'affaire à l'Ambaſſadeur; quoi que ſa reprimande 1663.
ne fût pas apparemment ſi forte, qu'il diſoit; puis que ces Magiſtrats n'avoient fait qu'écouter Richard, ſans s'engager à rien. Le Roi d'Eſpagne étant alors ami & allié de l'Etat, il ne leur étoit pas defendu de recevoir une ſemblable viſite & d'entendre ces diſcours; non pour traiter de leur chef, avec le Secretaire, mais pour en avertir l'Etat. Le Roi de France approuva (3) la conduite de ſon Ambaſſadeur, & lui ordonna de faire à De Witt un remerciment de ſa part, & de lui dire, que les interêts des Etats lui ſeroient à cœur, comme les ſiens propres, & qu'ils l'éprouveroient, en toutes rencontres, non ſeulement un bon Allié, mais encore le plus véritable & le plus ferme appui de leur République.

Le jour avant que cette Lettre fût écrite à l'Ambaſſadeur, De Witt le fut voir; il lui parla du Roi, avec de grands Eloges, & ajoûta que *ſi un grand cœur n'étoit pas, ſans une grande ambition, on pouvoit néanmoins eſperer que les Voiſins, & les Alliez du Roi pourroient s'agrandir, par les moyens, que ſa bonté Royale leur en donneroit; & que les Etats eſperoient de l'avoir promptement, par le commerce, comme leur feal maintien; qaoi que la franchiſe, que S. M. avoit donnée à Dunkerque, causât de grandes alarmes aux Provinces de Hollande & de Zélande.* Le Comte d'Eſtrades, en rendant compte au Roi ſon Maître de cette converſation, lui marqua que le Penſionnaire l'avoit commencée fort adroitement. En effet en marquant ce qu'on pouvoit craindre d'un Prince, dont l'ambition étoit grande, il inſinuoit ce qu'on pouvoit eſperer de ſa généroſité; de peur d'offenſer ce Prince, s'il n'avoit parlé que du ſujet; qu'on avoit de le craindre. Il eſt vrai que le mot d'*ambition*, qui eſt en effet le nom d'un Vice, dans la bouche des Philoſophes, paſſe dans le langage des Courtiſans, pour le nom de cette élevation d'ame, qui porte aux grandes actions. Auſſi d'Eſtrades, après avoir ouï parler ainſi le Penſionaire, lui répondit-il, *qu'il convenoit, avec lui, de la grande Puiſſance du Roi, de ſon grand cœur, & de ſa grande ambition; mais qu'il étoit auſſi à propos qu'il fût à quoi ce Prince appliqueit toutes ſes grandes qualitez; que pour la puiſſance il n'avoit d'autre penſée; que de l'employer à entretenir l'union & la bonne amitié de ſes Alliez, comme on le pouvoit voir par les ordres, que lui, ſon Ambaſſadeur, avoit reçu d'agir conformément à cela auprès des Etats; & que pour le cœur & l'ambition du Roi, l'un & l'autre agiroient fortement, pour la conſervation de ce qui lui appartenoit, & pour n'exiger rien d'injuſte de qui que ce fût; mais auſſi à ne ſouffrir pas que ce, qui lui étoit dû, fût en aucune maniere alteré.* Voilà comme, en ſe faiſant des complimens ambigus, ces deux grands Négotiateurs ſe faiſoient comprendre réciproquement, qu'ils comprenoient très-bien les complimens employez, de part & d'autre.

L'Ambaſſadeur ajoûta que, dans la franchiſe accordée à Dunkerque, S. M. n'avoit eu aucune vue préjudiciable à l'Etat, & que ce dernier pouvoit en uſer de même, dans l'étenduë des Provinces: Que S. M. n'avoit nullement conſideré ſon interêt, mais qu'elle avoit diminué le revenu de ſa Doüanne, pour reconnoître l'affection, que les Habitans de Dunkerque lui avoient témoigné en pluſieurs rencontres, & faire voir aux peuples de Flandre, que, ſi pendant ſa Minorité & dans les années dernieres, ils avoient été opprimez par les Gouverneurs des Places, qui étoient à S. M.

E 2 a-

(1) Voyez le Tome II. de ſes Lettres, p. 26. & ſuiv.
(2) Le 11. de Janvier Lettres d'*Eſtrades* T. II. p. 32.
(3) Dans une Lettre du 19. de Janvier T. II. p. 32.

1663. alors qu'Elle gouvernoit Elle-même ſon Royaume & ſes affaires; Elle y établiroit un ſi bon ordre, que non ſeulement châcun pût vivre en repos, mais même trouvât à gagner, par la liberté de commerce. Sur quoi D'Eſtrades prioit De Witt de conſiderer, qu'il ſeroit le bonheur des Voiſins de la France, ſous un Prince auſſi liberal, que Louïs XIV.

Le Comte dit que De Witt jugea bien, par ſa réponſe, qu'il ne l'avoit pas perſuadé Il pouvoit bien ajoûter à cela, qu'il ne croyoit pas lui-même avoir perſuadé De Witt. Il étoit viſible, que la franchiſe de Dunkerque tendoit à y attirer le commerce, quoi que cela ne reüſſit point. Il étoit abſurde de dire à De Witt, que les Etats en pouvoient faire autant chez eux; c'eſt-à-dire, ſe priver d'une des parties les plus liquides de leur revenu, ſans que cela ſervît à rien. Le ſoin de dédommager ceux de Dunkerque, pillez par les Gouverneurs, étoit une pure chimere; puis que cela ne pouvoit s'être fait, que ſous les Eſpagnols, ou ſous les Anglois, & qu'il n'y avoit point d'apparence que ni les uns, ni les autres, ne ménageaſſent point une Ville Frontiere de cette importance. D'ailleurs la maniere douce, dont le Roi traitoit ſes nouveaux Sujets, n'avoit point de liaiſon avec le bonheur des Voiſins, comme les Hollandois. Ainſi les raiſons de l'Ambaſſadeur pouvoient encore moins ſatisfaire le Penſionaire de Hollande. *Van Beuning* fut voir le même jour l'Ambaſſadeur, & la converſation roula ſur la même choſe, & ni l'un, ni l'autre n'en furent contents.

D'Eſtrades crut devoir en uſer ainſi, par les avis qu'il eut des *cabales*, diſoit-il, qui ſe faſoient dans les Villes d'Amſterdam & de Roterdam auſſi bien qu'en Zélande, contre la franchiſe de Dunkerque. On dit à l'Ambaſſadeur que l'on avoit averti les EE. GG, que la plûpart des Ouvriers des Manufactures, retirez en Hollande, depuis vingt ans, s'en vouloient retourner à Gand & à Bruges; pour travailler & négotier du côté de Dunkerque. On diſoit même, que bien des Marchands ſe diſpoſoient à y aller avec leurs familles, pour profiter de la Franchiſe. On ne manque guère, en de ſemblables conjonctures, de faire courir beaucoup de bruits, quelque faux qu'ils puiſſent être.

Le Roi de France (1) témoigna là-deſſus à ſon Ambaſſadeur, qu'il n'échangeroit pas les Ratifications du Traité, conclu & ſigné; à moins que les EE. GG. ne lui garantiſſent actuellement Dunkerque; au lieu qu'ils y apportoient beaucoup de délais, qui ſont inévitables dans la Conſtitution des Provinces Unies. Il lui ordonna de dire à De Witt & à Van Beuning, „ qu'il avoit été ſurpris de voir qu'ils euſſent pris une „ alarme ſi chaude, pour une choſe, qui le méritoit ſi peu: Qu'il n'avoit pas fait juſqu'alors „ la moindre réflexion ſur l'augmentation du Commerce de Dunkerque, qu'ils avoient témoigné „ d'apprehender ſi fort: Qu'il connoiſſoit mieux „ qu'eux que, s'il avoit fait un ſemblable deſſein, „ il ne réüſſiroit point; le naturel des François „ étant ſi peu propre à s'appliquer au Trafic: „ Que le poſte de Dunkerque n'étoit nullement „ propre à leur faire venir l'envie de s'y aller établir, non plus qu'aux Etrangers; étant une „ Place de guerre, où une nombreuſe Garniſon „ n'eſt pas fort compatible avec la liberté, & la „ ſûreté, que le commerce demande: Que d'ailleurs le Port en étoit très-mauvais, & de diffi- 1663.
„ cile entrée, à cauſe des bancs: Que la place „ n'avoit été employée par les Eſpagnols, qu'à „ en faire un poſte, pour les Pirateries, qu'ils avoient exercées contre les Voiſins; ce qui ne „ pouvoit avoir lieu, pendant la Paix: Qu'enfin à l'égard de l'abolition des Bureaux des Doüanes, il n'avoit rien fait, qu'il n'eût fait ailleurs, „ dans les Villes Frontieres, qu'il avoit conquiſes „ en divers lieux.

Dans cette même Lettre, il dit qu'il avoit marqué, dans les Inſtructions de D'Eſtrades, qu'il „ tiendroit, pour très-bien employé, tout ce qu'il „ faudroit dépenſer, pour s'acquerir entierement „ le Penſionaire de Hollande, & qu'il n'avoit „ point changé de ſentiment; mais qu'il faudroit „ s'y conduire, avec dexterité; parce que, de la „ maniere, dont on le lui avoit dépeint, c'étoit un „ homme à vouloir exercer la Vertu, & à tirer „ de la gloire du refus, qu'il ſeroit de pareilles „ propoſitions: Que néanmoins cet inconvenient „ n'étoit pas ſi grand, qu'il ne crût qu'on lui „ pourroit laiſſer entrevoir, que S. M. ſeroit ravie de lui donner des marques effectives de ſa „ Bienveuillance, s'il étoit diſpoſé à en recevoir; „ & que cette avance même pourroit ſervir à lui „ faire connoitre la ſincerité de l'affection de S. „ M. & de la conſideration, qu'elle faiſoit de ſon „ mérite & de ſes bonnes qualitez.

Il ſemble au contraire que De Witt, qui étoit un homme généreux & fidele à ſa Patrie, dût s'offenſer d'une ſemblable avance; & celui qui fait des offres de cette nature, fait voir par-là qu'il regarde celui, qu'il tente, comme un homme capable de trahir ſa Patrie; opinion incompatible avec l'eſtime, qu'il témoigne avoir pour lui. Auſſi cette propoſition, ſi elle ſe fit, fut-elle rejettée. On ne voit rien dans ces Lettres, qui puiſſe faire croire que l'Ambaſſadeur fit aucune tentative réelle, pour ſéduire le Penſionaire de Hollande.

D'Eſtrade donna avis au Roi de France, en ce même (2) tems, que ce Miniſtre lui avoit repréſenté que, vû que le Traité de Paris portoit que les ratifications ſeroient échangées en trois mois, & que néanmoins cela ne s'exécutoit pas; il ſeroit avantageux, pour le Roi & pour les Etats Généraux, que l'on fit un Traité à part, pour les garanties des Traitez de Dunkerque, de l'Alliance avec l'Angleterre, & du Païs d'Outre-Meuſe, & que l'échange des deux ratifications ſe fît tout à la fois; parce qu'il paroîtroit, par-là, que le premier Traité n'avoit été, ni retardé, ni alteré, par aucune nouvelle propoſition.

Un bruit ſe (3) répandit alors, par les Miniſtres d'Eſpagne, qui ne voyoient pas volontiers la bonne intelligence, qui étoit entre la France & les Etats, qu'à l'occaſion d'une brouillerie, qui étoit entre la Cour de Rome, & celle de France, il pourroit bien y avoir une guerre, en Italie, entre ces deux Puiſſances; & que le Roi d'Eſpagne aſſiſteroit le Pape, avec une groſſe armée, & qu'il s'y joindroit encore quelques autres Princes d'Italie avec lui; ce qui cauſeroit bien de l'embarras à la France. Mais tout cela ſe réduiſit bientôt en fumée; & ce n'eſt pas du deſſein de cette Hiſtoire, de s'arrêter à des choſes, qui ne regardent point les PP. UU.

D'ailleurs, (4) le Roi de France ne déſapprouvoit

(1) Dans une Lettre du 26. de Janvier T. II. des Lettres d'Eſtrades p. 40.

(2) Le 25. de Janvier T. II. p. 46.
(3) Là-même p. 47. & ſuiv.
(4) Là-même p. 58.

1663. voit pas, que l'on fit l'échange des ratifications du Traité de Paris, pourvu qu'on lui garantît Dunkerque; mais il ſemble qu'on différât d'en convenir, pour la crainte où l'on étoit encore que cette Ville ne devînt un *Port-franc*, comme Livorne, en Italie, & que l'on ne trouvât un moyen de débiter aux Sujets du Roi d'Eſpagne, les marchandiſes, qu'ils avoient accoûtumé de tirer de Hollande & de Zélande. D'Eſtrades s'entretint de tout cela, avec le Penſionaire de Hollande; qui lui dit que la difficulté venoit de ce que le Roi de France differoit encore d'échanger les Ratifications du Traité de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen de ramener les eſprits, qu'en faiſant voir qu'un Traité, fait en preſence de S. M. & ſigné de ſa main, étoit d'une ſûreté & d'une fermeté inébranlables. Cela n'ayant pas été fait, par la France; on ſoupçonnoit qu'il n'y eût quelque choſe de caché là-deſſous, & l'on ne vint point à déliberer ſur la matiere, ni à réſoudre rien, dans les EE. GG. touchant la garantie de l'achat de Dunkerque, que l'on regardoit comme nuiſible aux PP. UU. Il y avoit, comme il ſemble, trop de rafinement des Miniſtres des deux côtez, comme on le voit dans les Lettres de l'Ambaſſadeur de France. Le Roi (1) conſentit, à la fin, à ce que De Witt avoit propoſé, qu'on fit un Traité à part des Garanties de Dunkerque, de l'Alliance avec l'Angleterre & des Terres d'Outre-Meuſe, & que l'échange des Ratifications du Traité de Paris, & de ce dernier ſe fît au même tems; afin qu'il ne ſemblât pas que le Traité de Paris eût été alteré, ou retardé, par quelque nouvelle propoſition. Les Etats eurent avis de cela, (2) de Paris, par le même Ordinaire, que l'Ambaſſadeur. De Witt fut lui dire, que les EE. GG. lui enverroient des Députez, pour le prier d'écrire encore à S. M. pour la ſupplier de leur donner encore la ſatisfaction de faire l'échange des Ratifications, avant celles des Traitez de Garantie; qu'autrement les Etats auroient ſujet de ſoupçonner qu'il ſurviendroit quelque difficulté, puis que leur Ambaſſadeur leur écrivoit, qu'on faiſoit à Paris des plaintes contre le Traité.

En effet, il arriva des Députez des Etats chez d'Eſtrades, qui lui dirent ce dont De Witt l'avoit averti. Il leur répondit, que S. M. étoit prête d'échanger les Ratifications de l'ancien Traité, en même tems que celles de ceux des Garanties, & que ſi cela n'avoit pas encore été fait, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes; puis qu'ils n'avoient pas encore conſenti aux nouveaux Traitez de Garantie. Il auroit en effet été mieux de conſentir à ces Traitez, avant que d'en demander la garantie.

L'Ambaſſadeur dit là-deſſus que c'étoient des gens, que les raiſons ne perſuadoient pas, & qu'il lui ſembloit qu'ils s'étoient retirez peu ſatisfaits. De Witt, qui demeura encore une heure avec l'Ambaſſadeur, lui dit qu'on ne ſauroit ôter de l'eſprit des Députez des Villes & des Provinces, que le retardement de l'échange des Ratifications du premier Traité venoit de quelque vuë ſecrete. Il avoüoit qu'il n'étoit pas capable de les deſabuſer.

Il y avoit eu auſſi une Députation, pour demander à (3) l'Ambaſſadeur, de prier le Roi de rendre la Principauté d'Orange au Prince, qui en portoit le nom, pour y mettre un Gouverneur Proteſtant. D'Eſtrades répondit que S. M. s'étoit expliquée, depuis long-tems, qu'Elle n'y ſouffriroit qu'un Gouverneur Catholique, & que le Roi ne rendroit pas cette Ville au Prince, qu'à cette condition; mais qu'il ne manqueroit pas d'informer S. M. de leur députation. 1663.

Peu de tems après, (4) la Princeſſe Douairiere d'Orange, préſenta un Mémoire aux EE. de Hollande, pour les prier de ſe charger de l'éducation de ſon Petit-Fils. Charles II. Roi d'Angleterre, à la priere de cette Dame, écrivit la même choſe aux Etats de Hollande, le 28. de Fevrier, pour les prier de le décharger du ſoin de l'éducation de ce Prince, & de s'en charger eux-mêmes; apparemment parce qu'il ne trouvoit point d'avantage à avoir l'œuil là-deſſus, pendant que le Prince n'étoit pas actuellement dans les Charges, qu'on lui avoit promiſes. Cette Lettre étoit datée, du 26. Fevrier 1663. Les Etats y répondirent ſeulement le 17. d'Avril, „ en remerciant le Roi de la confiance, qu'il témoignoit „ avoir en eux, & en lui promettant qu'ils tâcheroient de la mériter encore à l'avenir, dans „ toutes les occaſions, où ils pourroient, & où „ il s'agiroit de ſa gloire, & de ſes interêts. Mais „ ils ajoûterent, qu'ils étoient bien fâchez, de „ ne pouvoir pas faire, là-deſſus, tout ce que le Roi „ pourroit deſirer, (*ils entendoient apparemment le „ rétabliſſement de ſon Neveu, dans toutes les charges de ſes Prédeceſſeurs*) à cauſe du paſſé, de la „ conſtitution de la Province, & de pluſieurs réflexions importantes, qui en réſultoient, & qui „ les empêchoient d'aller plus loin, en ce que „ S. M. demandoit d'eux. Ce *paſſé* ſembloit regarder le Siege d'Amſterdam, & les *réflexions*, qu'ils faiſoient là-deſſus, les empêchoient de penſer à rendre au Prince la Charge de *Stadthouder*, dans leur Province. Au reſte, ils promettoient à Charles „ qu'ils tiendroient la main à ce que les „ Domaines, Biens, & Droits, que le Prince „ d'Orange avoit, tant dans le Païs, qu'ailleurs, „ ſuſſent conſervez & augmentez; & à ce qu'il „ joüit par tout de l'effet de leur protection, „ tant à l'égard de ſa Perſonne, que de ſes Biens. „ Pour cet effet, ils promettoient encore de tenir „ la main, à ce que les Miniſtres qui étoient, de „ la part de l'Etat, hors du Païs, & particulierement dans les Cours de France & d'Eſpagne, „ y agiſſent de concert avec les Miniſtres du Roi, „ qu'ils prioient de l'agréer & de l'appuyer par „ ſes Miniſtres, & par ſes bons conſeils.

Le Sr. de *Zuylichem* fut envoyé au Mois d'Août en Angleterre, de la part du Prince d'Orange, pour donner au Roi un compte de ce qu'il lui devoit. Il y avoit 1. le Mariage de la Princeſſe ſa Mere, qui ſe montoit à la ſomme de quarante-mille Livres Sterling dûs, avec les interêts, depuis l'an MDCXL: 2. divers prêts, que la Maiſon d'Orange avoit faits au feu Roi Charles I. & à Charles II. ſon Fils, dont l'un étoit de trois-cens-mille francs, trois de quatre-vingt-mille châcun, & divers autres; qui étoient dûs avec les interêts. Sur cela, Charles II. en fit une reconnoiſſance en ces termes. „ Sa Majeſté ayant vû & conſi„ deré les états particuliers de ce qu'elle doit à „ ſon très-cher Neveu le Prince d'Orange, avec „ d'autres papiers délivrez par Mr. de *Zuylichem*, „ Député par le Prince, pour cet effet, décla„ roit qu'il n'y avoit aucune choſe, en quoi Elle „ s'intereſſât plus, qu'à avancer, par tous moyens „ qui ſeront en ſa puiſſance, la grandeur & la proſ„ perité de la Maiſon d'Orange, & particuliere-



(1) Lettres de D'Eſtrades T. II. p. 16.
(2) Le 8. de Fevrier Lettre de D'Eſtrades T. II. p. 57.
(3) Lettres de D'Eſtrades T. II. p. 53.

(4) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1111.

1663 „ ment, à lui faire ſatisfaction, en toute diligen-
„ ce, non ſeulement pour la Dot, promiſe au
„ Mariage de feu ſa chere Sœur la Princeſſe Ma-
„ rie; mais auſſi pour les ſommes d'argent, qui
„ avoient été prêtées, à diverſes occaſions, par
„ les Princes d'Orange au Roi défunt, & à S. M.
„ comme juſtement duës à ſon très-cher Neveu
„ le Prince d'Orange; pour lequel le Roi faiſoit pro-
„ feſſion du plus tendre ſoin, qu'il fût poſſible, com-
„ me il le lui témoigneroit en toutes occaſions.
Cette reconnoiſſance étoit datée du 20. d'Août, & ſignée par le commandement du Roi, de la main de *Henri Bennet*, Secretaire d'Etat. Cependant ce Prince ne paya jamais aucune de ces dettes, ayant toûjours été en arriere, à cauſe des dépenſes exceſſives, qu'il faiſoit pour ſes plaiſirs; ou pour les guerres, qu'il fit aux Etats Generaux, ſans aucune néceſſité. Le 20. de Novembre, la Princeſſe d'Orange ſe plaignit de ce que l'Eſpagne n'avoit point exécuté, ce qu'elle avoit promis à la Maiſon d'Orange, à la Paix de Munſter. Au contraire, ſous prétexte d'un Procès de la Comteſſe d'*Iſenguien*, qui prétendoit non ſeulement de retenir la Baronnie de *Herſtal*, pour un fort bas prix, mais encore faire vendre les autres Biens, que le Prince avoit dans le Brabant, à certains tems, qu'elle avoit fait connoître par des affiches, qui devoient été exécutées, ſur la fin de l'année; quoi que le Roi d'Eſpagne eût promis, par le Traité fait avec la Maiſon d'Orange, que ſes Biens ne ſeroient nullement moleſtez; ſous prétexte du Procès, qu'elle avoit avec la Comteſſe d'Iſenguien. Les Etats de Hollande conſulterent là-deſſus la Cour de Hollande, pour ſavoir s'ils ne ſeroient pas fondez à faire des repréſailles, ſans bleſſer le Traité de Munſter; ſi l'on exécutoit à la rigueur, en Brabant, contre le Prince, ce que la Comteſſe prétendoit. La Cour répondit que cela ſe pouvoit faire, de ſorte qu'il fût réſolu d'en écrire, en termes preſſans, au Marquis *de Caracene*, Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols, & d'envoyer des Députez à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, d'employer ſes bons offices, pour empêcher qu'on ne vendit les Terres de la Maiſon d'Orange. On en écrivit auſſi au Sr. de *Reinswoude*, qui étoit Ambaſſadeur de l'Etat à Madrid, pour repréſenter cette affaire au Roi. Comme le tems s'approchoit, auquel il devoit être de l'interêt du Roi d'Eſpagne & des Etats Généraux, de demeurer unis enſemble, pour s'oppoſer à l'agrandiſſement de la France; cette rigueur contre la Maiſon d'Orange n'eut pas lieu, & l'on n'eût pas d'occaſion de ſe brouiller avec l'Eſpagne.

Les Eſpagnols, qui ſe piquoient de prévoir les choſes de plus loin, commençoient à ſe défier de la France, & à craindre les prétenſions que le Roi Louïs XIV. pourroit avoir pour le Païs-Bas; malgré toutes les rénonciations, qu'il pouvoit avoir faites à la ſucceſſion d'Eſpagne. L'avidité qu'il avoit témoignée d'avoir Dunkerque, en l'achetant du Roi d'Angleterre, après l'avoir conquiſe conjointement avec Cromwel, ſur l'Eſpagne, ne pouvoit pas n'exciter point de la defiance dans l'eſprit des Eſpagnols, & n'alarmer pas même les EE. GG. qui craignoient autant de l'avoir pour Voiſin, qu'ils ſouhaitoient de l'avoir pour Ami. Cela fit naître une penſée aux Eſpagnols, conforme (1) à une ſorte de Projet, qui avoit été fait contre eux, par Frideric Henri, & une Partie de la Nobleſſe des Païs-Bas. C'étoit de réünir les XVII. Provinces en une ſorte de République, compoſée des Catholiques & des Proteſtantes, comme le Corps des Cantons Suiſſes. Du tems de Frederic Henri, toutes les Provinces, qui étoient ſous l'Eſpagne, devoient ſecouer ſon joug; mais en ce tems-ci, elles devoient lui demeurer ſoumiſes, & faire ſeulement une Alliance avec les VII. Provinces Unies, pour leur commune conſervation, contre les entrepriſes de la France. (2) D. Eſtevan de Gamarre fit faire ſecretement cette propoſition, en diverſes Villes, & le Comte d'Eſtrades, qui avoit des eſpions par tout, en fût averti; auſſi bien que la Cour de France, d'un autre côté. 1663.

L'Ambaſſadeur s'en entretint avec le Penſionaire & (3) un Magiſtrat, auxquels il dit que cette maniere d'agir de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne devoit être très-ſuſpecte; puis qu'il vouloit faire paſſer cette Ligue, dans laquelle devoit même entrer la Cour d'Angleterre, pour une choſe avantageuſe aux Etats Généraux; ſans conſiderer, qu'ils ne pouvoient pas y ajoûter foi, ſans desobliger le Roi ſon Maître, & lui faire prendre des meſures toutes contraires à ſes intentions préſentes, dont leur Commerce recevroit bien plus de préjudice, qu'il n'en pourroit ſouffrir, par Dunkerque.

Quelques jours après, ce même Ambaſſadeur dit au Penſionaire de Hollande, qu'il avoit reçu des Lettres du Roi, où il lui apprenoit ce qu'on diſoit de la Ligue, que les Eſpagnols propoſoient; & le Miniſtre Hollandois lui témoigna qu'il étoit bien inſtruit de tout cela, même par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & qu'il pouvoit aſſurer D'Eſtrades, que tant que les Etats eſpereroient pouvoir être dans les bonnes graces de S. M., & qu'elle ſeroit liée avec eux, par un Traité; ils n'entendroient à aucune Propoſition, & qu'ils l'avertiroient de tout ce qui ſe paſſeroit.

Cependant quoi que puſſent dire les Miniſtres Hollandois, il ſe trouvoit des raiſons de differer les échanges des Ratifications, ce qui les tenoit dans l'inquietude. Pour tâcher de la calmer, le Roi de France (4) envoya de *Lionne* à Boreel, Ambaſſadeur des Etats à Paris, avec un Mémoire, dans lequel il étoit porté „ que le
„ retardement de l'échange des Ratifications ne
„ venoit pas du Roi, mais de la conſtitution
„ des Provinces Unies, qui ne leur permettoit
„ pas d'aller plus vite: Qu'ils ſavoient auſſi
„ très-bien les raiſons, qui faiſoient que S. M.
„ deſiroit que les Etats s'obligeaſſent à la garan-
„ tie de la place de Dunkerque, comme de toutes
„ les autres, qui lui appartenoient; puis qu'autre-
„ ment ce ſeroit montrer aux agreſſeurs l'endroit,
„ par lequel ils pourroient attaquer la France,
„ ſans que les Etats ſe trouvaſſent engagez à
„ l'aſſiſter: Qu'il ne ſeroit pas juſte, que le
„ Roi fût obligé de rompre pour eux contre
„ tous agreſſeurs, ſans que les EE. fuſſent obli-
„ gez de rompre pour la France, contre ceux,
„ qui voudroient attaquer S. M. ſous prétexte de
„ Dunkerque: Que cependant S. M. déclaroit
„ qu'elle étoit prête de faire l'échange des Ra-
„ tifications, ſans délai, pourvu que l'Ambaſſa-
„ deur lui remît une déclaration des Etats, par
„ laquelle ils conſentent que cet échange ſoit
„ tenu, comme non avenu, en cas que dans
trois

(1) Voyez cette Hiſtoire ſur l'an 1631. & 1632.

(2) Voyez ſa Lettre du 1. de Fevrier, & pluſieurs des ſuivantes, T. II.

(3) Il dit *le premier Magiſtrat*, mais on ne donne ce titre à perſonne, en Hollande.

(4) Le 16. de Fevrier Lettre *D'Eſtrades* T. II. p. 75.

1663. „ trois mois de tems, à compter de ce jour-
„ là, les Provinces Unies n'aient pas ordonné,
„ que non ſeulement le Traité de l'aquiſition
„ de *Dunkerque*, (ce qui ſeroit ſujet à diverſes
„ interprétations) mais *la Place même de Dunker-*
„ *que* ſeroit garantie au Roi, par les Etats,
„ pendant toute la durée du Traité; contre
„ tous agreſſeurs indiſtinctement, & comme les
„ autres places, dont la garantie étoit déja com-
„ priſe, dans le Traité de Paris: Que les E-
„ tats jugeroient par-là, s'il y avoit eu aucun
„ ſujet de ſoupçonner que S. M. ne differoit
„ l'échange des Ratifications, que pour atten-
„ dre quelque nouveau Traité, qu'il eût enco-
„ re deſſein de faire comprendre dans la même
„ garantie: Qu'enfin concernant quelques plain-
„ tes, qu'on avoit faites ſur le Traité, le Roi
„ y avoit mis ordre, de ſon propre mouve-
„ ment.

On voit par-là que les EE. GG. craignoient que la Puiſſance de Louïs ne s'augmentât ſi fort, qu'il faudroit, tôt, ou tard, plier ſous le poids de ſon autorité; & qu'ils ne pouvoient mieux faire, dans ces conjonctures, que de s'empêcher de porter rien à l'extrémité, en le ménageant. L'Eſpagne n'étoit plus en état de tenir les choſes en équilibre, & les autres Puiſſances n'étoient point diſpoſées à prendre la place de l'Eſpagne, & à proteger ceux, que leur foibleſſe expoſoient aux caprices d'une Puiſſance auſſi formidable, que celle de la France. Mais les Provinces Unies ſe trouverent, neuf ans après, en un beaucoup plus grand danger; dont la Providence les tira, bien plus que leur bonne conduite.

D'Eſtrades (1) fut voir De Witt, pour l'aſſurer qu'aucun nouveau Traité, comme on l'avoit craint, ne retarderoit les échanges; & que S. M. ayant fait donner un Arrêt, pour mettre les Sujets des Etats en poſſeſſion de la diminution des cinquante ſous, par Tonneau, à quoi Elle n'étoit obligée, qu'après l'échange des Ratifications; Elle auroit ſujet de ſe plaindre, ſi les Etats ne paſſoient par deſſus une formalité, de ce qu'ils montreroient peu de conſideration pour Elle. De Witt lui répondit, que ſi S. M. vouloit abſolument que les deux échanges ſe fiſſent à la fois; il faudroit gagner pour cela le plus de Députez des Villes de Hollande, qu'il ſeroit poſſible, & hazarder la deliberation qu'ils pourroient faire là-deſſus; ce qu'il ne croyoit néanmoins pas ſûr.

La raiſon qu'il y avoit de craindre, qu'elle ne fût pas favorable à la France; c'étoit que les Hollandois craignoient qu'il ne leur fallût rentrer en guerre, contre les Eſpagnols, par la garantie de Dunkerque. Les Eſpagnols le leur avoient inſinué avec ſoin, depuis que cette conteſtation duroit, & ne manqueroient pas de le faire encore plus, ſi l'affaire ne s'accommodoit pas. Ils faiſoient voir, en effet, aux Hollandois, que l'union des XVII. Provinces ſeroit fort avantageuſe à leur commerce. Pour les aſſurer de la crainte, qu'ils pouvoient avoir d'une guerre avec la France; ils leur donnerent un détail d'un fonds, ſuffiſant pour entretenir cinquante-mille hommes de pied & dix-mille Chevaux, à ne lever que les Droits ordinaires; qui ſe levoient, dans les XVII. Provinces. Ils prétendoient que toutes ces Troupes ſe joigniſſent enſemble, en cas que l'on attaquât les Confederez, ou qu'on déclarât la Guerre à l'une, des XVII. Provinces.

De Witt trouvoit à propos, de ne pas s'expoſer à l'incertitude de la déliberation des Etats de Hollande; & dit que, ſi S. M. vouloit agréer les échanges des Ratifications de Paris, & ſe fier en lui, pour la garantie de Dunkerque; il ſe faiſoit fort de le faire paſſer à la ſatisfaction de S M. quand il auroit de quoi détruire les raiſons, dont on ſe ſervoit pour donner aux Etats de l'ombrage de la grandeur de la France; & qu'en même tems on romproit les meſures, que les Eſpagnols avoient priſes, pour faire réüſſir la Ligue, qu'ils propoſoient. 1663.

Il ſemble qu'il auroit mieux valu, que la France entrât dans la penſée de De Witt, ſi elle ne cachoit aucun deſſein particulier, en exigeant que toutes les Ratifications ſe fiſſent en même tems. Mais ceux, qui étoient de ce dernier ſentiment, ſemblent avoir trop cherché de rafinement. Ils furent cauſe que l'on cherchât des explications de la Garantie de Dunkerque, auxquelles apparemment on n'auroit point penſé. On (2) diſoit que les PP. UU. en garantiſſant Dunkerque, au Roi de France, ne croiroient point être engagez à garantir la Place contre le Roi d'Eſpagne, mais ſeulement contre le Roi d'Angleterre. On témoignoit que ſi l'on expliquoit la garantie, enſorte qu'elle fût contre l'Eſpagne, cela pourroit cauſer une guerre contre cette Couronne. Cependant on diſoit à la Cour de France, que quand même le Traité ſeroit ratifié, l'Alliance ne ſeroit que défenſive, & que ſi le Roi étoit l'agreſſeur, les Etats ne ſeroient point obligez de ſuivre ſon exemple. Mais ſuppoſé que le Roi d'Eſpagne attaquât les terres de la France, les Etats étoient obligez de l'aider à ſe défendre, & ainſi la guerre défenſive deviendroit facilement offenſive. Souvent on ne peut ſe bien défendre, qu'en attaquant l'Ennemi. Le Comte d'*Eſtrades* préſenta là-deſſus un Mémoire aux Etats, de la part du Roi, & il ſe tint beaucoup de diſcours, qui n'aboutirent à rien; & auxquels (3) nous ne nous arrêterons pas. On accepta enfin les offres de la France, (4) le 7. de Mars, dans les Etats de Hollande, où l'on s'engagea à la Garantie de Dunkerque, ſur l'offre que le Roi fit d'échanger les Ratifications.

La France, en ce même tems, preſſoit fort les Etats Généraux de rendre juſtice à l'Ordre de Malte, en lui faiſant rendre ſes Commanderies. Elle faiſoit la même choſe à l'égard de l'Electeur de Cologne, dont les Etats avoient encore entre les mains la place de Rhimberck. Elle favoriſoit auſſi le Duc de Neubourg, à qui ils retenoient Raveſtein, & elle ſoûtenoit aſſez ouvertement l'Evêque de Munſter, qui redemandoit la Seigneurie de Borkelo, dont le Comte de *Stirum*, que les Etats favoriſoient, étoit en poſſeſſion. Tout cela faiſoit aſſez voir, que Louïs XIV. n'étoit pas ſi grand ami des Etats, qu'il le vouloit paroître. Mais nous ne pouvons pas entrer, en aucun détail, de ces ſortes de choſes.

Le 19. de Mars MDCLXIII. (5) le Comte d'Eſtrades préſenta, aux EE. GG. des Provinces Unies un Mémoire, où il les preſſa inſtamment de finir l'affaire, que la République avoit depuis ſi long-tems avec l'Ordre de Malte, dont les Commanderies, qu'il avoit euës, en diverſes Provinces, n'avoient point été rendues. Il dit „ qu'autre-
„ ment toute l'Europe (*Catholique*) auroit ſujet de
„ pen-

(1) Lettre du 22. de Fevrier T. II. p. 78.

(2) Lettre du Roi à *D'Eſtrades* du 23. de Fevrier. Tom. II. p. 83.
(3) Voyez-les dans *D'Eſtrades* T. II.
(4) Là-même p. 39. & ſuiv.
(5) Tom. II. p. 720.

1663. „ penſer que ceux, qui poſſedoient les biens de l'Or-
„ dre, continuoient à ſe ſervir des mêmes moyens,
„ qu'ils employoient, depuis pluſieurs années,
„ pour éluder les effets des inſtances, que le
„ Roi avoit fait faire, pour cela, par ſes Mi-
„ niſtres; de ſorte qu'il ne pouvoit pas ſe diſ-
„ penſer de s'adreſſer encore à leurs Seigneu-
„ ries, & de leur repréſenter ſérieuſement qu'il ne
„ pourroit plus juſtifier les diligences que S. M.
„ vouloit qu'il fît, en exécution de ſes ordres
„ exprès; s'il ne leur faiſoit entendre, que ſi
„ leurs Seigneuries n'obligeoient les Provinces
„ particulieres, comme Elles le pouvoient &
„ devoient faire, en vertu de leur Union, à la
„ reſtitution des biens de l'Ordre, ou à juſti-
„ fier leur prétendu Droit, ſans delai; Sa Ma-
„ jeſté auroit ſujet de croire, que ce n'étoit pas
„ leur intention de faire rendre juſtice; qu'El-
„ les ne vouloient pas conſiderer la puiſſante &
„ juſte recommandation qu'Elle en faiſoit; &
„ qu'Elles ne ſe ſoucioient point de ce que tou-
„ te la Chrétienté pourroit dire d'un procedé
„ ſi extraordinaire, ni des inconveniens, que le
„ juſte reſſentiment de l'Ordre pourroit pro-
„ duire.

Dans le changement de Religion, qui s'étoit fait, au XVI. ſiecle, on avoit ſaiſi tous les Biens Eccleſiaſtiques, comme revenants à l'Etat; à cauſe de la diſpoſition de ceux, qui les poſſedoient, & qui étoient demeurez ennemis de la Religion & de l'Etat; en donnant néanmoins ordre de faire ſubſiſter ceux qui avoient ſubſiſté auparavant de ces biens, comme il paroît par l'Union d'Utrecht. Les Biens des Chevaliers de Malte avoient été ſaiſis, avec les autres, pour la même raiſon, & la vie licenticuſe des Chevaliers, qui les avoient poſſedez, n'étoit pas une recommandation avantageuſe pour l'Ordre. Depuis, leurs Commanderies avoient été données, engagées, ou vendues à des familles, qui les poſſedoient de bonne foi, & qu'il n'étoit pas facile d'en dépoſſeder. Les Chevaliers faiſoient trop de bruit, pour ſi peu de choſe.

Dans le même Mémoire, D'Eſtrades fit des plaintes, par ordre du Roi, de la licence que les Libraires du Païs ſe donnoient d'imprimer toutes ſortes de *Libelles, au grand préjudice de la réputation de la Couronne de France & de ſes interêts*, & en particulier d'un mauvais livre intitulé, *le Teſtament du Cardinal Mazarin*. L'Ambaſſadeur demandoit que les Libraires, qui ſe trouveroient avoir imprimé & debité ces livres, &, en partieulier, celui dont on vient de rapporter le titre, fuſſent punis ſelon la rigueur des Ordonnances; ſans quoi S. M. ſeroit obligée de défendre la vente des livres imprimez, en ce Païs. Il eſt certain que ces ſortes de livres ſont défendus, & qu'on punit ceux qui les font imprimer, quand on le peut ſavoir. Mais cela n'eſt pas toûjours facile, & le bruit, qu'on en fait, eſt ſouvent cauſe, que des livres tres-mépriſables ſont achetez & lûs.

La Province de Hollande ayant enfin conſenti à garantir la Place de Dunkerque, comme la France le ſouhaitoit, cette même Province fit une députation aux autres Provinces, pour les engager à approuver cette garantie; qui n'étoit pas plus à charge à l'Etat que les autres, & dont on ne ſe pouvoit pas défendre, ſans offenſer le Roi de France; qu'on étoit obligé de ménager extraordinairement, vu la foibleſſe de l'Eſpagne, & le peu de fonds qu'on pouvoit faire ſur le Roi d'Angleterre.

On peut voir cela, dans une Lettre de l'Ambaſſadeur de France (1) du 22. de Mars, par laquelle il en donne avis au Roi ſon Maître. Il y fait (2) auſſi mention d'une Lettre remarquable du Roi du 15. de Mars. Le Roi y avoit dit que 1663.
„ le Sr. De Witt ne pouvoit pas mieux répondre,
„ qu'il avoit fait au témoignage que S. M. lui a-
„ voit voulu donner de ſon eſtime, & de ſon
„ entiere confiance, en ſes paroles. Cela pourroit faire alluſion à ce qu'on a vu ci-deſſus du deſſein du Roi de le gagner, quand même il le faudroit acheter cherement; mais on peut recueillir de ces paroles, que le Penſionaire n'accepta pas ce que le Roi lui fit offrir. Le Roi dit encore, „ que la ſincerité, & l'affection que de
„ Witt avoit fait paroître, pour l'interêt de S.
„ M. en ce rencontre, (qui ne pouvoit être
„ plus important) lui ſeroient de nouveaux mo-
„ tifs de conſiderer & de partager les ſiens; de
„ vivre, avec lui, dans une entiere confidence,
„ & faire grand cas de ſes ſentimens, en toutes
„ occaſions. L'Ambaſſadeur ne manqua pas de communiquer cette Lettre au Penſionaire, & même de la lui laiſſer lire toute entiere; & aſſura en ſuite le Roi que le Miniſtre Hollandois avoit toute la reconnoiſſance, qu'il devoit, de l'honneur que S. M. lui faiſoit, & qu'il s'attachoit entierement aux moyens de faire réuſſir toutes les affaires, que S. M. affectionnoit.

L'Ambaſſadeur dit, un peu plus bas, que le Penſionaire ne lui cachoit aucune affaire, tant de celles de l'Etat, que des étrangeres. Voici, ce me ſemble, la raiſon de cette confiance, qui n'étoit peut-être pas ſi grande, que l'Ambaſſadeur le croyoit. C'étoit que le Penſionaire étoit haï, au dernier point, du Roi d'Angleterre, non pas tant à cauſe de ſon Neveu, le Prince d'Orange; que parce que De Witt avoit, comme il croyoit, favoriſé Cromwel. Pour ſe ſoûtenir contre ce Prince, il y a de l'apparence qu'il voulut ſe gagner la faveur & la protection de la France; non aux dépends de l'Etat, mais en faiſant obtenir au Roi ce qu'il pouvoit ſouhaiter, ſans préjudice de la République. C'eſt ce qui fut cauſe de la bonne intelligence & même de l'amitié, qu'il entretenoit avec ſon Ambaſſadeur.

„ Il m'a demandé, *diſoit le dernier*, mon avis,
„ ſur la Lettre que (3) le Roi d'Angleterre a é-
„ crite aux Etats, en leur remettant la Tutele du
„ Prince, ſon Neveu. De Witt m'a déclaré
„ qu'il ſe trouvoit fort embarraſſé, & que d'un
„ côté il lui ſembloit que l'Etat trouveroit ſa ſû-
„ reté, & ſon avantage à prendre la Tutele de ce
„ Prince; mais que d'un autre côté, il voyoit tou-
„ tes les Villes eloignées de ſe vouloir charger de
„ cette Tutele, & même de faire du bien à ce
„ Prince; vû la grande autorité où ſes Prédeceſ-
„ ſeurs avoient été, & où il pouvoit facilement
„ parvenir, s'il étoit aidé, à cauſe de l'amitié des
„ Peuples, pour ſa perſonne & pour ſon nom;
„ & que cela l'avoit engagé à ſuivre l'avis de ſes
„ Confreres, & à réſoudre d'écrire au Roi d'An-
„ gleterre, qu'on ne pouvoit ſe charger de ce
„ qu'il demandoit.

En cela, on peut dire que ce fut plûtôt le Penſionaire, qui conduiſit les autres, que les autres ne le conduiſirent; & s'il parla ainſi à l'Ambaſſadeur de France, ce fut une pure diſſimulation, que perſonne ne reprendra, dans un homme d'Etat, comme lui. On ne lui fera pas auſſi un crime de ce que, ſelon les occaſions, il faiſoit de fauſſes con-

(1) Tom. II. p. 123.
(2) Là même p. 105.
(3) Voyez-la ci-deſſus p. 112.

1663. confiances au Comte d'Eſtrades, comme il le ſemble.

Le 11. d'Avril, cet Ambaſſadeur préſenta un Mémoire aux Etats Généraux; par lequel il leur dit, que S. M. non contente d'avoir offert de faire les échanges des Ratifications préſentement, & de remettre entre les mains de l'Ambaſſadeur des Etats à Paris une liſte de tous les Traitez, qui devoient être produits avant l'échange, & compris dans la Garantie générale, ſignée par De Brienne, Sécretaire d'Etat; & de ſouffrir que Boreel, Ambaſſadeur des Etats, paraphât chacun de ces Traitez; afin de s'aſſurer qu'on n'en augmenteroit point le nombre, & qu'on n'y feroit aucun changement; Que le Roi, dis-je, avoit ordonné à De Brienne de mettre effectivement entre les mains de l'Ambaſſadeur, avant le départ du dernier ordinaire, ſa Ratification, avec la liſte des Traitez, & de n'exiger point la Ratification des Etats. Le Mémoire ajoûtoit que l'Ambaſſadeur s'aſſuroit, que leurs Seigneuries ſe tiendroient ſatisfaites de la maniere d'agir de S. M., & qu'elles ſeroient perſuadées que c'étoient *des cauſes innocentes*, qui avoient retardé l'échange. Ces cauſes n'avoient été autre choſe, comme il paroît, ſinon que la France avoit craint, que ſi elle avoit ratifié le Traité de Paris, avant que les Etats euſſent donné leur Garantie pour Dunkerque, cette Garantie ne ſe fit attendre trop long-tems. Mais les Eſpagnols, & les Hollandois ne ſe ſeroient pourtant jamais liguez, contre la France, pour lui prendre Dunkerque, avec une garniſon de trois-mille hommes; ce ſont les Miniſtres des Puiſſances Souveraines, qui ſavent embarraſſer les choſes, qui ne le ſont point, pour ſe rendre plus néceſſaires.

Le lendemain 12. d'Avril, D'Eſtrades fut voir le Penſionaire de Hollande, & l'entretint, de la part du Roi, d'un Projet fait, comme on diſoit, par les principaux des Provinces Catholiques, qui avoient deſſein de chaſſer les Eſpagnols de chez eux, & de ſe joindre aux Hollandois, avec l'approbation de S. M. T. C. Ce Projet avoit été propoſé à De Witt, qui crut en devoir avertir le Roi; & le Roi ordonna à ſon Ambaſſadeur, de témoigner au Penſionaire le gré, qu'il lui ſavoit, de lui avoir communiqué une choſe de ſi grande importanee, & que S. M. approuvoit. L'Ambaſſadeur l'exhorta de ne pas perdre une occaſion ſi favorable d'immortaliser ſa gloire; par un avantage de ſi grande conſéquence, pour ſa Patrie & pour le bien public. Il lui dit que S. M. le prioit de conſiderer que le tems étoit cher, que les volontez des Peuples étoient variables, & que la Prudence vouloit que, par de longues déliberations, on ne leur donnât pas le tems de changer de penſée; & qu'il importoit même extrémement de hâter l'effet de la propoſitioo, avant que le Frere de l'Empereur arrivât en ce païs-là; parce qu'il pourroit y faire changer la face des affaires, & y rendre les peuples plus retenus. L'Ambaſſadeur ajoûta que De Witt pouvoit remarquer, en cela, la conduite deſintereſſée de S. M. qui faiſoit voir par-là, que ſes deſſeins alloient plus à la grandeur de ſes Amis, qu'à la ſienne propre. De Witt répondit à ces complimens outrez, par d'autres de la même ſorte, & par de grandes offres de ſervices. On ſait de quel poids eſt cette ſorte de diſcours, &, ſelon toutes les apparences, ceux du Penſionaire étoient du même genre, que ceux qu'on lui faiſoit.

A l'égard de la choſe même, il dit que pour la Propoſition des quatre Députez des Païs-Bas, elle ſeroit bonne, ſi tous les autres Corps des Etats s'y joignoient, & s'ils avoient un Chef, pour commencer l'expulſion des Eſpagnols; & qu'en ce cas-là, il ne manqueroit pas d'en faire la propoſition aux Etats de Hollande, & de la pouſſer dans les autres Provinces. Mais il jugeoit que propoſer la choſe, dans l'incertitude de ce qui arriveroit en Flandre, & avant que d'avoir pris de juſtes meſures, pour faire réuſſir un ſi grand deſſein, n'étoit pas une choſe qu'on dût faire, ni même en parler à qui que ce fût. 1663.

Il ajoûta que, s'il en avoit été cru, lors que S. M. avoit eu une Armée, dans le milieu des Païs-Bas on ſe ſeroit joint, avec elle, pour former une République des dix-ſept Provinces, & que l'on auroit établi par-là le repos, & la ſûreté des uns & des autres. Cependant il paroît, par ce qu'ajoûte l'Ambaſſadeur, que la Cour de France ne ſe fioit pas en ce que De Witt diſoit. Il n'avoit pas plus de ſujet de ſe confier aux Conſeils de la France; qu'on pouvoit ſoupçonner d'avoir fait faire ſecretement cette Propoſition, à De Witt, pour engager les Etats à attaquer la Flandre de leur côté, pendant qu'elle ſe ſaiſiroit elle-même du reſte. Mais ce n'étoit nullement l'interêt des Etats de ruiner l'Eſpagne, de ce côté-là, pour ſe trouver en ſuite voiſins immédiats de la France; de qui ils avoient beaucoup plus à craindre, que de l'Eſpagne.

Le Penſionaire (1) conçut un autre ſoupçon de cette Députation, c'étoit que les Eſpagnols n'euſſent envoyé ces Députez, pour l'embarquer en une négotiation ſécrete; afin de le ruiner, après cela, auprès de ſes Maîtres. C'eſt ainſi que la ſimulation & la diſſimulation des Puiſſances & de leurs Miniſtres, rendent l'hiſtoire douteuſe à pluſieurs égards.

D'Eſtrades dit (2) dans une Lettre du 12. d'Avril, que le Penſionaire lui avoit dit, „ qu'il lui „ vouloit communiquer une penſée, qui lui etoit „ venue; c'étoit que, ſi l'affaire des Députez de „ Flandre ne réuſſiſſoit pas, comme il y avoit „ beaucoup de difficulté, tant que le Roi d'Eſ„ pagne vivroit, à qui il reſtoit aſſez de forces, „ dans la Flandre, pour punir une ſemblable conſ„ piration; qui ne pourroit guere réuſſir, ſi elle „ n'étoit générale, ce qu'elle n'étoit pas encore; „ il ne ſeroit pas à propos de ménager dès-lors „ les eſprits des Flamands, en leur repréſentant „ les maux, dont ils étoient menacez, par la „ mort du Roi d'Eſpagne; & les diſpoſer à for„ mer, en ce cas-là, une République. Le Pen„ ſionaire ajoûta, que comme châcun doit pen„ ſer à ce qui lui convient, ſans faire tort à un „ autre; il avoit voulu faire cette ouverture, qui „ étoit que les Païs-Bas ſe mettant en République, „ le Roi T. C. pourroit avoir Cambrai, St. O„ mer, Aire, tout l'Artois, Bergue St. Vinox, „ Furnes & Nieuport, & les Etats des PP. UU. „ Oſtende, Bruges & ce qui eſt ſur ce Continent, „ juſqu'à l'Ecluſe & autres Places, ſelon qu'elles „ pourroient convenir à châque Etat, & com„ me on en cooviendroit: Qu'enfin le reſte „ pourroit être mis ſous la forme d'une Républi„ que, qui ſeroit alliée de la France & des Pro„ vinces Unies: Qu'il ſavoit bien qu'on pourroit „ donner quelque ombrage à S. M. en lui faiſant „ entendre qu'une République de cette étendue, „ & ſoûtenue par celle des Provinces Unies, & par „ d'autres Voiſins, ſeroit en état de faire la guer-

„ re.

(1) Lettre du 16. d'Avril T. II. p. 163.
(2) Tome II. p. 146.

1663. „ re à la France, comme les Ducs de Bourgogne „ l'avoient fait autrefois ; mais qu'on pouvoit dire réciproquement, que la République des Provinces Catholiques, venant à ſe joindre avec la „ France, les Provinces Proteſtantes courroient „ riſque ; de ſorte qu'il valloit mieux pour les „ PP. UU. qu'elles fuſſent ſous une Puiſſance, telle qu'étoit la Monarchie d'Eſpagne.

„ Mais ſans s'arrêter à ces raiſonnemens, De „ Witt, *à ce que dit D'Eſtrades*, s'appuyoit ſur „ la ſage conduite, & ſur la ſincerité de Louïs „ XIV., envers l'Etat, auſſi bien que ſur la maniere obligeante, dont il parloit de lui-même, „ comme ſon Ambaſſadeur le lui avoit fait voir ; de „ ſorte que bien loin d'en concevoir aucune défiance, on avoit ſujet de ſe réjoüir d'avoir à „ traiter avec un Roi ſi bon & ſi judicieux, que „ l'étoit Louïs XIV. On peut voir par-là, que le Penſionaire de Hollande, à force de fréquenter les Ambaſſadeurs de France avoit apris à faire des complimens, comme eux, & à les payer de la même monoie, dont ils le payoient ; comme la ſuite de cette Hiſtoire le fera voir.

Il diſoit encore „ que pour ce qui regardoit „ les ſoupçons, qu'on pourroit donner à Sa Ma„ jeſté, des liaiſons que l'Etat pourroit prendre „ avec ſes voiſins ; ils ſe détruiſoient d'eux-mê„ mes, par la conſtitution même de la Répu„ blique, qui ne demandoit autre choſe que ſa „ propre ſûreté, & la liberté du commerce ; & „ qui ne chercheroit pas à avoir plus de Ter„ res, & de Places, que celles qui ſe trouve„ roient en ſon partage. L'Ambaſſadeur ne manqua pas là-deſſus, de faire de nouveaux complimens à De Witt, & de donner avis de tout au Roi ſon Maître.

Les Députez (t) des Provinces Eſpagnoles furent encore voir le Penſionaire, à qui ils dirent les mêmes choſes, qu'ils lui avoient propoſées auparavant. Il les preſſa fort de lui nommer le Chef de l'entrepriſe, dont ils parloient, & de lui dire quels préparatifs ils avoient en main, pour la faire réüſſir, & de quelles Alliances ils s'étoient appuyez. Il vouloit qu'ils lui donnaſſent tout cela, par écrit, pour le propoſer à ſes Maîtres, après quoi il leur feroit ſavoir leurs ſentimens là-deſſus. Ces gens répondirent qu'ils n'avoient ordre, que de s'adreſſer à lui ; pour ſavoir s'il leur pouvoit procurer l'alliance & la protection de la Hollande, & qu'ils ne lui pouvoient donner aucun Ecrit. Ils ajoûtoient que l'affaire devant demeurer ſécrete, ils ne pouvoient pas la rendre publique ; comme cela arriveroit, s'ils donnoient un Ecrit, pour être préſenté aux Etats de Hollande. Le Penſionaire leur réplica, qu'il n'avoient donc qu'à exécuter leur deſſein, & les aſſura que, quand ils l'auroient fait, il diſpoſeroit la Province de Hollande à s'allier avec eux. Après cela, ces Députez ſe retirerent.

De Witt dit depuis à l'Ambaſſadeur de France, qu'il ſe pourroit bien faire que les Eſpagnols ſe fuſſent ſervis de ces gens-là, pour l'engager en une négotiation, & le ruïner dans l'eſprit de ſes Maîtres ; mais que de la maniere, dont l'affaire s'étoit paſſée, il n'y avoit aucun danger, parce qu'ils ne pouvoient rien prouver contre lui. Le Roi de France témoigna qu'il croyoit que ce deſſein n'étoit qu'une chimere.

Mais quoi que ce pût être, (z) D'Eſtrades croyoit qu'il en reviendroit un très grand avantage au Roi de France, qui étoit d'avoir ſi bien 1663. perſuadé a De Witt, par toutes ſes Dépêches, que ſes penſées étoient fort éloignées de s'agrandir dans les Païs-Bas ; en approuvant la Propoſition des Députez, dont on vient de parler, & par les inſtances que S. M. l'avoit ordonné de faire de pouſſer cette affaire, comme étant avantageuſe aux Provinces Unies, & glorieuſe, pour le Penſionaire de Hollande ; ſur quoi ce dernier avoit dit pluſieurs fois, qu'il ne pouvoit trop admirer la moderation de S. M.

Il paroit encore, par diverſes Lettres du même Ambaſſadeur, ou par les Dépêches que le Roi lui envoyoit fréquemment, que ce Prince affectoit d'approuver ce prétendu deſſein, des Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas de faire une ſeule République, avec les Provinces Unies. Le Roi de France étoit ravi, que ſon Ambaſſadeur en Hollande fût venu à bout de perſuader à De Witt, (3) *qu'il n'étoit pas ce dangereux Voiſin, ni ce Prince ſi immoderément ambitieux, & ſi avide des Etats d'autrui, que ſes envieux le publioient, avec des exagerations odieuſes, pour faire concevoir par tout des ombrages de ſa Puiſſance. Je me trouve, par-là*, continuet-il, *graces à Dieu, aſſez bien partagé, pour n'avoir ni inquietude, ni devoir violent d'étendre davantage ma domination ; & pourvû que je puiſſe toûjours tenir ceux qui ne m'aiment pas (dont les vaſtes deſſeins, en le trop grand pouvoir me doivent être ſuſpects) en état de ne me faire point de mal ; je croirai avoir tout ſujet de me contenter, & d'être fort ſatisfait de ma condition préſente.* Le Roi d'Eſpagne, ſon Beau-Pere, raiſonnoit apparemment de la même maniere, par rapport à ſes vaſtes Etats, & à ſon Gendre, qu'il ſouhaitoit tenir en une ſituation, où il ne pût pas nuire à la Monarchie d'Eſpagne ; à laquelle il faiſoit plus de peur, qu'il n'en avoit de toutes ſes forces.

Ce dernier croyoit, que De Witt lui pouvoit être d'un ſi grand ſecours, pour humilier l'Eſpagne, qu'il s'imaginoit (ou au moins *De Lionne*, de la plume duquel il ſe ſervoit pour écrire ſes Lettres) „ que Dieu avoit fait naître, pour de gran„ des choſes ; puis qu'à ſon âge il avoit déja mé„ rité, depuis pluſieurs années, d'être la plus „ conſiderable perſonne de ſon Etat. Je crois „ auſſi, *continue le Roi*, qu'ayant acquis un auſſi „ bon ami en lui, ce n'a pas été un ſimple effet „ du Hazard ; mais de la Providence Divine, qui „ diſpoſe de bonne heure les inſtrumens, dont „ elle veut ſe ſervir, pour la gloire de cette Cou„ ronne, & pour l'avantage & la ſûreté des Pro„ vinces Unies.

Cette explication des deſſeins de la Providence étoit un peu prématurée. Il eſt vrai néanmoins que la Providence employa De Witt à procurer l'avantage & la ſûreté de ſa Patrie, environ quatre ans, depuis ce tems-ci. Mais cela ne regardoit nullement la gloire de la Couronne de France. Le Roi ajoûtoit encore „ que la ſeule plainte, qu'il fit „ du Penſionaire, c'étoit qu'ayant autant d'eſti„ me & d'affection qu'il avoit, pour ſa perſonne, „ il ne lui laiſſoit point de moyen de lui en don„ ner quelques marques effectives ; ce qu'il fe„ roit, avec une très-grande joie. Le Roi témoignoit à D'Eſtrades, qu'il lui rendroit un ſervice très-agréable, s'il pouvoit engager De Witt à accepter quelque préſent.

L'Ambaſſadeur (4) ne manqua pas de lui faire voir la Lettre du Roi, où il diſoit ce que nous ve-

(1) Lett. de *D'Eſtrade* du 13. d'Avril p. 554.
(2) Lett. du 15. d'Avril T. II. p. 155.

(3) Lettr. du 20. d'Avril T. II. p. 158.
(4) Voyez ſa Lettre du 26. d'Avril T. II. p. 162.

1663. venons de rapporter. Mais le Penſionaire lui répondit : „ Qu'il étoit recompenſé au delà de ce „ qu'il meritoit, pour tous les ſervices, qu'il „ pourroit rendre à S. M. par les marques qu'El- „ le lui donnoit de ſon amitié, & de ſa confian- „ ce ; & qu'il ne manqueroit jamais de fidelité, „ pour tout ce qui regarderoit le ſervice & la „ gloire de S. M. De Witt ſe ſervit toujours des mêmes paroles, ou à peu près, pour refuſer les préſens de la France. Il y a apparence qu'il ne la cajolloit de la ſorte, que pour avoir quelque protection, contre le Roi d'Angleterre, & contre le Prince d'Orange & ſon parti, en cas qu'il en eût beſoin ; outre qu'il étoit bon d'entretenir le Roi de France, bien diſpoſé envers la République, à qui il pouvoit faire beaucoup de bien & de mal.

Pendant que cela ſe paſſoit, (1) le Roi & le Prince d'Eſpagne, qui avoient été malades, recouvrerent leur ſanté ; ce qui fit que la France crut que rien ne l'obligeoit à ſe hâter à faire cantonner, ou à partager les Provinces Eſpagnoles. Cependant on ne perdit point de vuë cette affaire, & le Roi trouva bon que De Witt fit (2) un Projet, qu'on pourroit ſuivre, en cas de beſoin, & qui fut enſuite envoyé à Paris, afin de voir ſi le Roi ſouhaitoit y changer quelque choſe. En effet il fut réformé, comme il paroit dans les Lettres de D'Eſtrade, & il y fut dit :

I. *Que l'on tâcheroit dès-lors de diſpoſer les eſprits des peuples des Provinces, qui étoient ſous la domination du Roi d'Eſpagne, à ſe cantonner & à s'établir en une République libre, & que pour les y induire, on leur feroit ſavoir, ſous main, & néanmoins avec des aſſurances ſuffiſantes, que la France & les Provinces Unies les protegeroient puiſſamment, dans l'exécution de ce Deſſein, & en ce qu'ils voudroient entreprendre pour leur Liberté ; ces deux Puiſſances faiſant chacune une étroite Alliance, avec elles, pour les défendre contre ceux, qui les voudroient en attaquer, ou troubler ; & cela pour toûjours, nonobſtant tous les cas qui pourroient arriver.*

II. *Qu'au cas que ce Projet ne pût pas être exécuté, pendant la vie du Roi d'Eſpagne, pour les obſtacles, que l'on y pourroit rencontrer ; on le pourſuivroit avec une vigueur redoublée, après ſa mort ; quoi que le Prince d'Eſpagne fût encore en vie, & qu'on tentereit tous les moyens convenables, pour en venir à bout ; ſans néanmoins porter les armes, en ces Provinces-là, ni en aucune d'entre elles ; en cas que les Magiſtrats des Villes ne puſſent être induits à ſe réſoudre au Cantonnement, pendant la vie du Roi, ou du Prince d'Eſpagne ; l'intention du Roi de France & des Etats des PP. UU. étant d'obſerver très-religieuſement les Traitez de Paix, qu'ils avoient faits avec l'Eſpagne.*

III. *Au cas que le Roi & le Prince d'Eſpagne vinſent à déceder, que pour lors on feroit cantonner les Provinces, dont il s'agiſſoit, de haute lute ; & que même on employeroit la force & les armes en cas de beſoin, tant pour les y faire réſoudre, que pour repouſſer tous ceux qui voudroient s'y oppoſer.*

IV. *Que comme il ſeroit fort difficile aux Provinces Unies de garder leurs frontieres, contre les Puiſſances étrangeres ; on feroit tous les efforts poſſibles, pour mettre, en ce dernier cas, entre les mains du Roi T. C. pour aſſurance des ſiennes, les Villes & Places de Cambrai, St. Omer, Aire, Nieuport, Furnes, Bergues & Linck, avec les Châtelenies, lieux & places, qui en dépendoient ; & entre les mains des Etats des PP. UU. Oſtende, Plaſſendal, Bruges, Damme, Blanquenberg, avec ce que l'Eſpagne poſſedoit alors dans la Province de Gueldre, dans les quatre Quartiers d'Outre-Meuſe, les Châteaux de Navagne & Argenteau, avec leurs dépendances.* 1663.

V. *Que ſi le Cantonnement réuſſiſſoit au premier, ou au ſecond cas, on travailleroit, de bonne foi, d'un côté & d'autre, à ce que les mêmes places puſſent être miſes entre les mains du Roi T. C. & des Etats ; tant pour la conſideration allegée ci-deſſus, que pour pluſieurs autres raiſons, importantes au bien & au repos communs, de l'un & de l'autre Etat.*

Il arriva depuis une mépriſe de D'Eſtrades, qui au lieu de *Cambrai*, dans le IV. Article, avoit cru qu'il y avoit *Gand* ; ce qui cauſoit beaucoup de difficulté, parce que cette place étoit ſur la frontiere des Etats Généraux. Mais l'erreur de l'Ambaſſadeur de France ayant été découverte, (3) on n'en parla plus. Il y eut pluſieurs négotiations là-deſſus, qu'on trouvera dans ſes Lettres.

Il fut auſſi parlé de faire un partage des Provinces Eſpagnoles, entre le Roi & les Etats, ſi on ne pouvoit pas obliger les Provinces à ſe cantonner ; comme cela eſt marqué quoi qu'obſcurément dans le II. Article du Projet. Comme il fallut communiquer cette affaire aux Etats de Hollande ; (4) il arriva que la Ville d'Amſterdam s'oppoſa au partage ; parce que, ſi le Partage ſe faiſoit, Anvers étant renfermé dans la part des Etats, il arriveroit que cette Ville attireroit tout le négoce à elle, & ruineroit ainſi celui d'Amſterdam. C'eſt pourquoi cette derniere Ville déclara à De Witt, qu'elle ne pouvoit s'engager, en une choſe, qui étoit ſi fort contre ſes interêts. Elle fit reſſouvenir le Penſionaire, que, pendant la guerre, avec l'Eſpagne, le Prince Frideric Henri avoit eu une ſorte paſſion de ſe rendre maître de cette Place, & qu'ayant pluſieurs fois formé le deſſein de l'attaquer, il en avoit toûjours été empêché, par la Ville d'Amſterdam.

Le Penſionaire, pour ne pas paroître avoir quelque engagement avec D'Eſtrades, n'oſa rien répondre à ces raiſons ; qu'il lui avoüa être d'autant plus preſſantes, qu'elles étoient fondées ſur l'interêt d'une Ville, qui avoit une grande autorité. De Wit dit qu'il avoit bien penſé à changer le partage, & à faire tomber cette Ville, dans la part de la France ; mais que la propoſitioo ſeroit dangereuſe, & que les Provinces n'y conſentiroient jamais : Qu'il falloit donc chercher quelque nouvel expedient, & qu'il ne deſeſperoit pas d'en trouver un : Qu'à toute extrémité, il faudroit obliger les dix Provinces Eſpagnoles, à former une République à part ; en reſervant néanmoins quelques places, qui ſeroient à la bien-ſéance du Roi, & des Etats des PP. UU. : Que les moyens s'en trouveroient aiſément, ſi le Roi & le Prince d'Eſpagne venoient à mourir ; auquel cas, ſi les dix Provinces, prévenues par les artifices des Eſpagnols, refuſoient de s'y ſoumettre ; le Roi entrant, avec ſon armée, ſur leurs terres d'un côté, & les EE. GG. de l'autre, avec la leur, ils tâcheroient de conquerir ce qui leur conviendroit le mieux, & qu'au moins en ce tems-là, les Dix Provinces penſeroient ſérieuſement au parti, qu'elles auroient à prendre, ſi elles ne l'a-



(1) Lettre du 6. de Juillet T. II. p. 203.
(2) Voyez la Lettre du 16. d'Août de *D'Eſtrades* au Roi T. II. p. 219.

(3) Voyez les Lettres de *D'Eſtrades* du 21. de Juin, & du 29. du même Mois ; avec celle du Roi du 6. de Juillet, au Tom. II.
(4) Lettre du 9. d'Août T. II. p. 215.

1663. voient déja pris : Que cependant il falloit inſinuer ces penſées parmi les peuples & les exciter, par l'exemple des Provinces Unies, à aimer la liberté.

Le Penſionaire ajoûta, en parlant de cette affaire à l'Ambaſſadeur de France, qu'il avoit vu Gamarre, & qu'il avoit évité de parler avec lui de la Ligue propoſée, entre l'Eſpagne & les Etats Généraux : Que pour lui il iroit faire un tour en quelques Villes de Hollande, pour diſpoſer les eſprits à prendre le bon parti, & qu'à ſon retour on verroit à quoi il s'en faudroit tenir.

D'Eſtrades dit qu'il reçut ces diſcours, comme ſi le Roi ſon Maître n'y eût pu trouver aucun avantage, & néanmoins ſans s'éloigner de rien de ce que De Witt propoſoit; parce qu'il étoit perſuadé qu'il falloit accepter ſes Projets, pour peu qu'ils engageaſſent les Etats dans les interêts de ſon Roi, plus qu'ils ne l'étoient, & qu'ils les éloignaſſent des grandes offres, que les Eſpagnols leur faiſoient alors.

Pendant que le Penſionaire travailloit à gagner quelques Villes, (1) à ce que dit D'Eſtrades, & qu'il engageoit dans ſon ſentiment les Villes d'Amsterdam, de Dordrecht, de Harlem & de Roterdam; cet Ambaſſadeur ménagea de ſon côté les Députez de Leide, de Goude, de Schiedam & de la Brille. Ce fut alors que De Witt fit le Projet, que l'on a rapporté, & dans lequel il propoſoit le Cantonnement des Provinces; parce que les principales Villes de Hollande ne pouvoient pas conſentir à incorporer Anvers, dans la République.

Il n'étoit rien dit, dans ce Projet, de la Religion, par rapport aux Villes, qui devoient demeurer aux Etats; quelques inſtances que l'Ambaſſadeur fit qu'il fût ſtipulé que ces Villes demeureroient, par rapport à la Religion, dans le même état, où elles étoient. Le Penſionaire lui avoit répondu, que ſi l'on mettoit quelque Article, ſur cette matiere, dans le Traité, les Eccleſiaſtiques de Hollande, & des autres Provinces prendroient occaſion de là de décrier ſa conduite, & d'interrompre la négotiation quand elle ſeroit connue; mais il donna ſa parole, que quand on viendroit à l'exécution du Projet, & que toutes les Provinces ſeroient obligées d'y ſouſcrire, il ménageroit ſi bien les choſes, qu'elles accorderoient à ces Villes la même choſe, qu'on avoit accordée à Maſtricht. Il ne voulut jamais rien mettre en écrit, ſur cette matiere, pour la raiſon qu'on a rapportée.

Le Roi de France répondit (2) à ſon Ambaſſadeur, qu'il ſeroit à ſouhaiter que De Witt trouvât quelque expédient, pour ce qui regardoit Anvers & la jalouſie des Villes de Hollande, comme il l'avoit fait eſperer; ou qu'il fit tomber la Ville d'Anvers dans le partage de la France; & que, dans l'un & l'autre cas, Elle demeureroit d'accord de tout ce qu'on voudroit ſtipuler, pour aſſuret Amſterdam, que ſon commerce n'en recevroit aucun préjudice. Si cela ne pouvoit s'ajuſter, il promettroit de conſentir, encore qu'on s'en tint au premier parti de l'établiſſement d'une République, formée des Provinces Eſpagnoles; pourvû qu'on étendît un peu plus loin les partages, comme De Wit l'avoit lui-même propoſé.

On pourroit juger par-là, que cet habile Miniſtre n'avoit mis toutes ces propoſitions ſur le tapis, que pour amuſer le Roi; qui ne tendoit qu'à agrandir ſes Etats, & qu'à devenir voiſin immédiat des Provinces Unies; ce qui ne convenoit nullement à la République. Il paroît par là que, ſi le Penſionaire prétendoit amuſer la France, elle ne fut pas moins habile, pour lui donner le change; en lui propoſant des choſes impraticables, & incompatibles avec le bien & la ſûreté de l'Etat. Il faut, ſans doute, de la prudence, dans les négotiations, pour ne choquer pas ceux, à qui l'on a à faire; mais trop de ſimulation, ou de diſſimulation n'eſt propre qu'à donner des embarras, dont il n'eſt pas facile de ſortir, & qui ne peuvent guère finir, que par une guerre. 1663.

Après avoir envoyé le nouveau Projet en France, (3) le Penſionaire de Hollande propoſa à D'Eſtrades, de fonder principalement le droit du Roi ſon Maître, ſur le Païs-Bas Eſpagnol, ſur le droit qu'il pouvoit prétendre dans la ſucceſſion du Prince qui étoit d'une ſanté foible, & qui ne lui ſembloit pas promettre ni une longue vie, ni même de la poſterité; en quoi on ne ſe trompoit point. Cependant le Roi avoit fait une rénonciation ſolennelle, à tout ce qu'il pourroit prétendre de la ſucceſſion d'Eſpagne, comme on l'a dit (4) ci-deſſus. Il étoit aſſez étrange, que De Witt propoſât de violer une Rénonciation, ſi ſolennelle; mais il ſavoit apparemment que les François commençoient à s'en moquer, en ſecret; comme ils le firent ouvertement, bien-tôt après. Il ſe propoſoit (5) donc, lors que le Roi de France viendroit à envahir les Païs-Bas, de faire comprendre aux principaux Membres des Etats de Hollande, que Louis XIV. pouvoit bien s'en ſaiſir alors, puis qu'il étoit fondé à ſucceder, en vertu des Droits de la Reine, aux Païs Bas; & qu'il valoit mieux qu'il le fit alors par les armes, avec l'aſſiſtence de l'Etat, qui en pourroit profiter; au lieu qu'il n'en auroit rien, ſi la ſucceſſion étoit ouverte. Il n'ignoroit pas non plus qu'il y avoit une clauſe, qui portoit que le Contract ſeroit nul, ſi le Roi n'étoit pas payé de la dot de la Reine, ſon Epouſe, dans un certain terme, qui étoit déja écoulé Le Penſionaire (ſi l'on entend bien cette Lettre de l'Ambaſſadeur de France) ſe propoſoit de gagner ceux qui pourroient s'oppoſer au deſſein, dont on a parlé, & empêcher qu'on ne ſe joignît à lui contre l'Eſpagne, & demandoit au Roi ou un Droit bien établi, ou une couleur apparente, dont il pût ſe ſervir, pour perſuader ſes Amis, & enſuite les Peuples, quand il en ſeroit tems, de la juſtice des deſſeins, que S. M. pourroit un jour former ſur les Provinces Eſpagnoles; & même pour leur faire voir la néceſſité où ils étoient de ſe précautionner, par une liaiſon pareille à celle, qui eſt propoſée dans le Projet; & pour lever les ſcrupules que quelques-uns pouvoient former, ſur ce qu'on s'engageroit, dans une guerre injuſte, & contraire aux Traitez que les Etats avoient avec l'Eſpagne.

D'Eſtrades, qui envoya ces demandes du Penſionaire au Roi, l'aſſura qu'il n'y avoit aucune fineſſe cachée là-deſſous, que De Witt agiſſoit ſincerement, & qu'il cherchoit ſeulement à ſe fortifier de toutes les raiſons néceſſaires, pour faire tomber les plus puiſſants de l'Etat en ſon ſentiment, & ſe garantir par-là du mal, qui lui pourroit arriver, pour une affaire de cette conſéquence.

(1) Dans une Lettre du 16. d'Août T. II. p. 218.
(2) Voyez la Lettre ſuivante.

(3) Lettre du 23. d'Août T. II. p. 222.
(4) Pag. 14.
(5) La Page des Lettres de d'*Eſtrades*, qui eſt la 227. contient un parfait galimathias, d'où l'on a tiré ce qu'on dit, par conjecture.

1663. ce. Mais dans le fonds il engageoit la France, autant qu'il étoit en lui, en une guerre injuſte contre l'Eſpagne, & les Etats Généraux avec elle; puis qu'ils n'avoient rien à prétendre alors, ſur les Provinces Eſpagnoles. Si l'on dit que la bonne Politique demandoit qu'il les brouillât enſemble, on ne l'excuſera pas de l'injuſtice qu'il faiſoit à l'Eſpagne, & de l'imprudence qu'il y avoit à ſoûtenir la France contre elle, qui étant la plus foible pourroit ſuccomber, & entrainer les Etats après elle. Tout ce qu'on pourroit dire, en ſa faveur, c'eſt qu'il n'en uſoit ainſi avec la France, que pour la tenir en une aſſiete favorable aux Etats; ſans néanmoins vouloir venir à l'exécution d'un deſſein, qui, s'il réüſſiſſoit, rendroit Louïs XIV. voiſin des Provinces Unies.

Il ſemble que De Witt, pour s'aſſurer de ce Prince, & pour convaincre les Etats de Hollande de la bonne volonté du Roi, demanda au Comte D'Eſtrades un Mémoire contenant les raiſons qu'il auroit de prétendre le droit de ſucceder aux Païs-Bas, nonobſtant la rénonciation, après la mort du Prince d'Eſpagne. L'Ambaſſadeur diſoit au Roi, qu'il faudroit néceſſairement communiquer ce Mémoire au Penſionaire de Hollande, pour s'en ſervir à perſuader les EE. de Hollande; en uſant néanmoins d'une telle réſerve, qu'il parût qu'on le lui donnoit, pour ſon inſtruction particuliere; ſans lui abandonner la ſignature du Roi, ou celle de ſon Sécretaire d'Etat. Il avouoit néanmoins que ces manieres pourroient paroître dangereuſes & extraordinaires; mais il ajoûtoit que dans un Etat, comme celui des Provinces Unies, où il falloit ménager nombre de differens Eſprits, on étoit obligé de prendre des voies toutes nouvelles, & de hazarder quelque choſe; quand il s'agiſſoit d'une grande affaire, comme étoit celle, dont on traitoit alors.

Le même Ambaſſadeur (1) eut une Conférence avec le Penſionaire, & cinq de ſes Amis, où il fut parlé des Droits que le Roi pourroit avoir ſur les Païs-Bas. Les Amis de De Witt doutoient, ſi ces Droits pouvoient être fondez, à cauſe de la rénonciation qu'il avoit faite à la ſucceſſion des Etats de la Monarchie d'Eſpagne. D'Eſtrades, quoi qu'il n'eût encore reçu aucun ordre de ſon Maître là-deſſus, ſe crut obligé de combattre ce doute, en leur faiſant remarquer, par la Lecture de l'Article, qui ſuit immédiatement celui de la conſtitution de la Dot, que la rénonciation que l'on y ſtipule de la Reine, & de tous ſes Droits, n'étoit couchée, que *moyenant* qu'elle fût payée dans les termes promis. Qu'ainſi tous les Articles ſuivans, que les Eſpagnols avoient mis dans ce Contract, touchant la Rénonciation, ſe trouvant poſterieurs à celui de la Dot, ne pouvoient être entendus, que ſous la même condition, qui étoit conçue en ces termes: *Que moyenant le payement effectif fait à* S. M. T. C. *des cinq-cens-mille Ecus d'Or ſol, ou leur juſte valeur aux termes qu'il avoit été dit* (en dix-huit mois depuis la conſommation du Mariage, qui étoient expirez il y avoit longtems) *la* S. I. *ſe tiendroit pour contente, ſans qu'elle pût alleguer aucun autre droit, ni intenter aucune autre action* &c. Il eſt étrange que les Eſpagnols qui apporterent tant de ſoin à bien coucher cette Rénonciation, la placerent immédiatement après une clauſe, qu'ils ne prirent aucun ſoin de remplir. Ce fut une négligence, qui n'étoit pas pardonnable au Conſeil d'Eſpagne, qui voyant le Roi *Philippe* IV. & le Prince *Charles* ſon Fils fort maladifs, auroit dû avertir le Roi qu'il falloit payer dans le terme marqué le Mariage de la Reine de France; d'autant plus qu'il n'y avoit pas une fort bonne intelligence, entre les deux Couronnes. Philippe auroit dû mettre en gage tous les joyaux de la Couronne, s'il n'avoit pas de l'argent, pour prévenir une guerre que la France pouvoit faire là-deſſus. Mais les Eſpagnols avoient perdu, comme il ſembloit, toute leur prudence. Cette Conférence n'aboutit à rien, qu'à dire que les Droits du Roi Louïs XIV. étoient litigieux. 1663.

Le même Prince alla cependant en Lorraine, où il fit un Traité avec le Duc, touchant la Ville de Marſal, que ce dernier lui remit, à certaines conditions, dont le Roi fit part aux EE. GG. à ſon retour. Il écrivit en même tems deux Lettres à ſon Ambaſſadeur, dans leſquelles il rendit inutile toute la peine, que le Penſionaire de Hollande avoit priſe à former le Projet, dont nous avons parlé.

Le Roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'on mît dans le nouveau Traité, deux Articles; dont l'un, qui étoit le premier, portoit, *que l'on diſpoſeroit dès-lors les eſprits des peuples des X. Provinces à ſe cantonner; qu'on leur promettroit ſous main une puiſſante protection, pour l'exécution de ce deſſein, & qu'on feroit avec elles une étroite Alliance, pour les défendre contre ceux, qui viendroient les attaquer.* Le ſecond étoit le dernier, où il étoit dit, *qu'au même cas de cantonnement, on feroit les mêmes efforts, à ce que les villes nommées dans l'Article précedent, fuſſent miſes, entre ſes mains.*

Comme l'exécution de ces deux Articles auroit été une contravention viſible à la Paix, il ne ſembloit pas au Roi qu'il pût avec bien-ſéance les inſerer en un Traité, ou même ailleurs; & il déclaroit que ſon intention étoit d'obſerver religieuſement les derniers Traitez de Paix faits avec l'Eſpagne. Il jugeoit auſſi que les EE. GG. avoient autant d'interêt que lui, qu'on ne leur pût point faire de reproches ſur cela. Il ajoûtoit qu'on pourroit dire, que ces ſtipulations demeureroient ſecretes, mais ce qui pourroit être tenu ſecret, pendant quelque tems, ne le pouvoit être pour toûjours; & qu'en tout cas, *il y avoit de certaines choſes, qui étoit bonnes à faire, & mauvaiſes à mettre par écrit.* Le Roi aſſure qu'il diſoit ingenument ce qu'il penſoit, & qu'il ne voudroit pas que De *Witt* & ſes Amis ſoupçonnaſſent, qu'il y avoit quelque fineſſe là-deſſous. „ Ils n'ont, *ajoûtoit le Roi*, qu'à „ conſiderer, pour me rendre juſtice, qu'un des „ incidens, que je doive le plus ſouhaiter, pour „ mon propre interêt, ſeroit que les peuples de „ Flandre (*des X. Provinces Eſpagnoles*) ſe miſſent „ dès à préſent en devoir eux-mêmes, de renvoyer les Eſpagnols chez eux, & m'ôter ce „ mauvais voiſinage, qui a déja cauſé tant de „ maux à la France. Pour preuve indubitable „ de cette verité, je tomberai d'accord de tout, „ ſi, en diſcutant de delà les matieres, il ſe trouve quelque expédient pour ſauver l'inconvénient, que j'ai marqué ci-deſſus que, dans un „ même Traité, on déclare de vouloir obſerver „ religieuſement les Traitez de Paix, & qu'on y „ mette au moins deux Articles, qui y contre„ viennent directement & notoirement, ſans pou„ voir même colorer d'aucun prétexte cette con„ travention.

On doit demeurer d'accord, que le Roi avoit raiſon en ceci; mais il faut avoüer, qu'il avoit auſſi plus d'égard à l'apparence, qu'à la choſe même; comme il paroit encore plus clai-

(1) Lettre du 13. de Septembre T. II. p. 225.

1663. rement ; par une autre Lettre (1) du même jour.

Le Roi y témoigna, à l'égard du Traité propoſé, que ſon intention n'étant pas de rompre la Paix, avec l'Eſpagne, non plus que celle des Etats GG. il jugeoit qu'il étoit bon de concerter ſi bien enſemble toutes choſes, qu'il n'y eût point d'Article dans le Traité, qui fût contraire à la Paix. Comme la promeſſe réciproque de diſpoſer dès-lors les eſprits des peuples, qui étoient ſous la domination d'Eſpagne, à ſe mettre en liberté, paroiſſoit contraire aux Traitez, faits par les deux Puiſſances avec l'Eſpagne; il croyoit qu'il ſuffiſoit de convenir de ce qu'on feroit, le cas arrivant de la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne; ſans parler de cette inſinuation à ſes Sujets des Païs-Bas, & que pour parvenir au but qu'on ſe propoſoit, pour le bien & le repos publie, on préparât de bonne foi les moyens, qui y pouvoient conduire le plus ſûrement.

Par-là le Traité, propoſé & retouché par De Witt, ſe trouvoit entierement anéanti. En effet le Roi de France croyant alors avoir droit à la ſucceſſion d'Eſpagne, malgré la Rénonciation de la Reine; il n'avoit pas beſoin du Cantonnement des Provinces, qui devoient revenir à la Reine. Il croyoit encore qu'en découvrant qu'il ſe ſondoit, en partie, ſur ce qu'on n'avoit pas payé la Dot de la Reine; il pourroit arriver que quelcun ne donnât avis aux Eſpagnols du préjudice, qu'ils ſe faiſoient à eux-mêmes, de ne point payer la Dot à la Reine; au lieu que, s'ils le faiſoient, ils détruiroient une des plus fortes raiſons, qu'il pouvoit alleguer en ſa faveur, pour ſon Droit à la ſucceſſion à la Couronne d'Eſpagne.

Louis XIV. vouloit néanmoins que ſon Ambaſſadeur à la Haie, pour ne pas abandonner ſa cauſe, pût réduire ces raiſons à trois chefs, ſans même les trop appuyer. La premiere étoit, que quand même les Eſpagnols auroient ſatisfait au payement de la Dot de la Reine, la Rénonciation étoit nulle; parce qu'aucun Acte Civil ne peut détruire le Droit de la Nature, & que la Reine ſe trouvant l'Ainée des Filles du Roi d'Eſpagne, Elle n'avoit pu faire aucun préjudice, ni à Elle-même, ni à ſes Enfans; & qu'il étoit même remarquable, que le Daufin étoit né, avant le payement de la Dot; puis que dès qu'il étoit né, il avoit eu un Droit aquis, qui ne lui pouvoit être conteſté. La ſeconde raiſon étoit que la Dot de la Reine n'avoit pas été payée, au tems marqué; ce qui faiſoit qu'Elle étoit rentrée en ſes Droits, n'étant pas juſte; que la premiere héritiere n'eût aucune part à la ſucceſſion. La troiſiéme enfin étoit que ni le Roi, ni la Reine n'avoient donné aucune ratification, depuis que cette Princeſſe étoit paſſée en France, & que les Miniſtres d'Eſpagne n'avoient point demandé cet Acte; parce qu'ils ſavoient, que le payement effectif devoit préceder la Ratification.

Le Roi envoya en même tems un Projet d'un nouveau Traité, où après avoir établi les Droits de la Reine ſur la ſucceſſion d'Eſpagne, il s'engageoit, en conſideration des Etats, „ qu'en cas „ que la ſucceſſion à la Couronne d'Eſpagne fût „ ouverte, S. M. n'uſeroit pas de la plenitude „ de ſon droit, en ce qui regardoit les Provin„ ces des Païs-Bas, mais que par un effet d'une „ moderation ſinguliere, Elle ſe contenteroit „ que les peuples, qui naturellement devroient „ être ſoumis à ſon obéiſſance, par cette ou„ verture, devinſent libres, & formaſſent une Ré„ publique alliée aux Etats, ſous la protection 1663.
„ de S. M. à la réſerve ſeulement de quelques pla„ ces, qui ſe trouvent à la bien-ſéanee de S. M. „ pour mieux couvrir les limites de ſon Royau„ me, & pour ſa plus grande ſureté; & à la ré„ ſerve auſſi de quelques autres, qu'Elle condeſ„ eendroit auſſi, nonobſtant ſes Droits, à laiſſer „ aux EE. pour les mêmes raiſons de bien-ſéance, & „ de plus grande ſûreté: Qu'en conſideration de „ cela, & pour répondre dignement à une ſi „ grande marque de deſintereſſement de S. M. les „ Etats s'engageroient volontiers, par le préſent „ Traité, à concourir avec Elle, & à ſeconder, „ de tout leur pouvoir, ſes bons & ſes généreux „ deſſeins, de la maniere ſuivante: Qu'en premier „ lieu S. M. & les EE. déclareroient, que leur „ intention étoit d'obſerver religieuſement les „ derniers Traitez faits avec l'Eſpagne, ſans por„ ter la guerre dans les Païs-Bas, qu'au cas de „ l'écheance des Droits de S. M. du Chef de la „ Reine ſon Epouſe: Que ſi avant que les Peu„ ples des Païs-Bas euſſent pris la réſolution, à „ laquelle ils paroiſſoient diſpoſez, de s'établir en „ République Libre, pour prévenir les malheurs „ dont ils ſe voyent menacez; il arrivoit ouver„ ture à la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne, „ en faveur de la Reine; pour lors, comme tout „ le Droit à cette Couronne appartiendroit à S. „ M. & qu'Elle en pourroit librement uſer, de „ la maniere qu'il lui plairoit; on feroit canton„ ner & établir en République Libre ces mêmes „ Provinces; & que S. M. & les EE. y employe„ roient même la force & les armes, en cas de „ beſoin; tant pour les y faire réſoudre, que „ contre tous ceux, qui s'y voudroient oppoſer: „ Qu'enfin comme il importoit aux deux Puiſſan„ ces Contractantes, dans ce changement des „ affaires des Païs-Bas, de bien couvrir leurs fron„ tieres, contre les Puiſſances Etrangeres, qui „ voudroient s'en mêler; les Etats feroient tous „ leurs efforts poſſibles, pour mettre aux mains „ de S. M. les Villes de Cambrai, d'Aire, de „ Nieuport, de Furnes & de Linck, & les Châ„ telenies de Caſſel, Balieu & Popringue; & „ qu'on remettroit auſſi, entre les mains des E„ tats, Oſtende, Plaſſendal, Bruges, Damme, „ Blankenberg, avec ce que l'Eſpagne poſſedoit „ alors de la Province de Gueldre, & de ſes qua„ tre Quartiers d'Outre-Meuſe, & les Châteaux „ de Navagne & d'Argenteau, avec leurs dépen„ dances.

On comprenoit facilement que ce que la France promettoit dépendroit uniquement du Roi de France, ſi le Roi & le Prince d'Eſpagne étoient morts, & que la France n'en tiendroit que ce qu'elle voudroit. Se promettre que Louis XIV. ſe contenteroit de poſſeder les Etats des deux Couronnes de France & d'Eſpagne; parce que la grandeur de cette ſucceſſion ſuffiſoit pour ſatisfaire l'ambition la plus vaſte; c'étoit ſe flatter d'éteindre un grand incendie, à force d'y jetter du bois dedans. Les anciens Empires d'Europe & d'Aſie n'avoient jamais été contents de leurs conquêtes, quelque grandes qu'elles fuſſent. Ainſi les Etats Généraux auroient eu peu de ſujet de ſe promettre que le Roi de France, des Eſpagnes, des Indes, & d'une bonne partie de l'Italie & des Païs-Bas &c. auroit aſſez de modération, pour ſe contenter de quelque peu de places, pour couvrir ſa frontiere, contre une nouvelle République, qui lui appartenoit de Droit, & contre celle des Provinces Unies. Si le Penſionaire de Hollande avoit cru amuſer la France, par le Projet, qu'il lui avoit propoſé; elle lui rendoit bien la pareille

dans

(1) Lettres d'Eſtrades T. II. p. 235.

1663. dans celui-ci, qui ne devoit être exécuté, que lors que la France auroit été en état de n'en tenir rien du tout, ſans qu'on l'y pût contraindre.

On a cru devoir mettre ici cette longue négotiation de la France & des Etats, quoi qu'elle n'eût point d'effet; pour montrer comment les Miniſtres & les Ambaſſadeurs occupent le Tapis. Quand il n'y a point de guerre, qui ſe faſſe, par les Armes; les négotiations ſont une ſorte de guerre, où l'on joue au plus fin, où l'on ſe tend des pieges, des deux coôtez, en ſeignant d'être les meilleurs Amis du monde. Peu d'années après, les Provinces Unies ſe trouverent réduites à faire une Alliance, avec deux autres Couronnes, pour défendre l'Eſpagne contre le même Roi de France; qui leur avoit promis de leur donner une partie de l'héritage, qui devoit revenir à la Reine. La pénetration des plus fins Politiques, ne voit pas fort loin dans l'avenir; ce qui oblige ſouvent les eſprits les plus ſolides à vivre du jour à la journée, pour parler ainſi, ſans ſe mettre trop en peine de regler ce qui n'eſt pas en leur pouvoir.

Le Projet de Louïs XIV. ou de ſes Miniſtres, fut communiqué au Penſionaire de Hollande. Il comprit bien qu'on le jouoit, mais ſans ſe plaindre, (1) il dit à l'Ambaſſadeur de France, qu'on objectoit aux prétenſions du Roi, ſur ſa ſucceſſion à la Couronne d'Eſpagne, la Rénonciation de la Reine, qui n'avoit point de rapport au payement de ſa Dot, aux termes marquez. En effet, cette Rénonciation étoit répetée, en divers endroits du Contract, où elle n'a aucun rapport à la Dot de la Reine. D'Eſtrades en écrivant au Roi dit, qu'il ſembloit (2) à De Witt & à ſes Amis, que la Rénonciation n'étoit pas rélative à la conſtitution de la Dot, ou qu'au moins cela étoit douteux; & que dans ce doute, c'étoit une choſe aſſez hardie, que d'engager la Province de Hollande, à décider en faveur du Roi une choſe de ſi grande conſéquence, & cela au préjudice d'un Prince Ami & Allié. Comme cette déciſion ſe trouvoit au Préambule du dernier Projet de Traité, les Amis même du Penſionaire, en concevoient de l'ombrage, comme ſi on vouloit les engager trop avant dans les differends, qui formeroient un jour cette conteſtation, & qu'une démarche de cette ſorte paſſeroit pour une témerité, & ne ſeroit jamais approuvée des autres Provinces. Il repréſenta ſur cela à l'Ambaſſadeur que ceux, qui ſigneroient un Traité conçu en des termes ſi forts, ſeroient expoſez à des reproches fâcheux, & que cela pourroit même interrompre la nouvelle union, qu'ils ſouhaitoient d'établir entre le Roi & la Province de Hollande. Il dit encore qu'il n'avoit point trouvé de meilleur moyen, de faire revenir ces gens-là, qu'en leur repréſentant, que les prétenſions du Roi pouvoient être ſoûtenues, par des raiſons, qui renverſoient la validité de la Rénonciation; & qu'en leur remontrant, qu'il ne falloit pas ſi fort éclaircir les choſes, & que c'étoit aſſez, qu'il parût que S. M. eût une raiſon d'engager la Province de Hollande, de prendre ſes précautions, qu'elle pût en recevoir de l'avantage, plûtôt que de préjudice. De Witt jugeoit donc qu'il ſeroit bon de retrancher du Traité ce qui choqueroit les Eſprits, comme étoit la déduction des Droits de la Reine à la ſucceſſion d'Eſ- 1663.
pagne, malgré la Rénonciation.

Pour cela, le Penſionaire fit un autre Projet de ce Traité, dont le Préambule étoit autrement çonçu. Outre cela, il étoit dit dans le I. Article, que le Roi ne pourroit pas porter la guerre dans les Païs-Bas, pour quelque cauſe, que ce fût, juſqu'à l'ouverture de la ſucceſſion aux Etats de l'Eſpagne. On fit diverſes remarques ſur tout cela, & l'on en verra pluſieurs, dans une Lettre (3) de D'Eſtrade à De Lionne. Mais le Roi dit (4) qu'il avoit beſoin de quelque tems, pour voir quels Droits la Reine, ſon Epouſe, pourroit avoir ſur le Brabant, ſelon les coûtumes de ce Païs-là.

Cependant Gamarre (5) travailloit à gagner des ſuffrages, en ſa faveur, & ayant pris ſon tems, que le Préſident de ſemaine, dans l'Aſſemblée des Etats Géneraux, étoit de ceux, qui favoriſoient la Ligue avec l'Eſpagne, il obtint des Commiſſaires, pour traiter avec lui, de la Ligue des XVII. Provinces, qu'il propoſoit. Ceux, qui étoient pour l'Alliance avec la France, craignirent que tout le monde ne donnât les mains à cette propoſition de l'Eſpagne. L'Ambaſſadeur de France s'y oppoſa fortement, juſqu'à venir à des reproches & à des menaces aſſez violentes; quoi que la Ligue des Provinces des Païs-Bas ne tendit point à attaquer la France, ni à lui ôter rien de ce qu'elle tenoit. Le Roi approuva ce que D'Eſtrade avoit dit à De Witt, de la foibleſſe de l'Eſpagne, de la défection de Munſter, (*c'eſt-à-dire, de ce que les EE. GG. avoient fait la Paix, avec l'Eſpagne, malgré la France, comme on le peut voir dans l'Hiſtoire de ce tems-là*) du reſſentiment, qu'il pourroit avoir d'un nouveau manquement, & de l'avantage que les EE. avoient tiré de la Garantie Générale, qu'il leur avoit accordée, qui avoit déja ſauvé à leur Etat une Guerre, avec l'Angleterre; & qui donnoit plus de ſûreté, que ne le ſeroit la Ligue propoſée, dont les avantages ne conſiſtoit qu'en imagination.

Le Roi ajoûta quelque choſe de plus fort, mais qu'il ne diſoit que pour ſon Ambaſſadeur, pour le préſent; c'eſt-à-dire, qu'il n'en devoit pas parler, au moins au nom de S. M. juſqu'à nouvel ordre. Voici comme Elle s'exprimoit: „ ſi les „ Etats Géneraux après avoir ſollicité, un an du„ rant, mon amitié, mon alliance & ma protection, „ & les ayant obtenues, avec toute ſorte d'avan„ tages géneraux & particuliers, étoient capa„ bles de me faire un ſemblable tort; & dans une „ conjoncture même, où je veux bien pour leur „ conſideration, & avec un desintéreſſement, qui „ a peu d'exemple, convenir de bonne foi avec „ eux, que de grands Etats, qui peuvent un jour „ légitimement m'appartenir & à mon Fils, de„ viennent libres; l'affaire ne ſe paſſeroit pas, „ comme celle de Munſter; & la moindre choſe, „ à laquelle je porterois mon reſſentiment d'un „ procedé ſi peu bonnête, ce ſeroit de défaire „ tout ce que j'ai fait dans ce Traité d'Alliance, „ défendre tout Commerce de mon Royaume, „ aux Vaiſſeaux de leur Etat, de me lier, de „ la derniere liaiſon, avec l'Angleterre, ce que „ je puis faire, du ſoir au lendemain; & mettre „ entre les mains des Anglois tout le Commerce, „ que mes Sujets ne pourroient pas faire, faute „ d'avoir un aſſez grand nombre de Vaiſſeaux.

„ Mais

(1) Lettre d'Eſtrades du 11. d'Octobre T. II. p. 246.
(2) Il y a p. 246. à la ligne 20. *ce me ſemble, pour ce lui ſemble.*

(3) Du 15. de Novembre p. 254. du II. Tome.
(4) Dans une Lettre du 23. de Novembre p. 264.
(5) Lettre du Roi du 20. de Decembre T. II. p. 272.

1663. » Mais vous ne devez vous ouvrir à qui que ce » ſoit de tout le contenu en cet Article, que je » ne vous commande de le faire, ſur les avis que » j'aurai de ce qui ſe paſſera, touchant la Li- » gue.

Après quelques autres plaintes contre de Wit, par lequel le Roi diſoit, qu'il ne vouloit pas être entraîné à tout ce qu'il voudroit, par des frayeurs de cette Ligue, qu'il n'étoit pas en état de craindre; ce Prince ſouhaitoit, entre autres choſes, que le Penſionaire répondit particulierement à cette queſtion, quelle étoit la néceſſité, qui pouvoit obliger les Etats à faire dès-lors cette Ligue, avec l'Eſpagne? Il ne pouvoit, ſelon le Roi, dire autre choſe, ſinon qu'on craignoit qu'il n'attaquât les Païs-Bas de la domination du Roi d'Eſpagne, & que les Etats avoient interêt de les ſoûtenir, pour n'avoir pas pour voiſine une ſi grande Puiſſance. Le Roi prétendoit qu'ils n'avoient que faire alors d'un Traité, qui l'offenſeroit, qu'ils pouvoient toûjours faire, & ſans lequel ils pouvoient ſecourir le Roi d'Eſpagne, quand il en ſeroit beſoin. Mais tout cela n'étoit propre qu'à convaincre les Hollandois, que le Roi avoit en effet deſſein de ſe ſaiſir des X. Provinces, dès que l'occaſion s'en préſenteroit; puis que s'il ne le vouloit pas faire, il lui importoit peu qu'ils fiſſent ce Traité, ou non.

Il ne vouloit pas que De Witt, en cas que l'Ambaſſadeur lui communiquât ce qu'on vient de dire, pût tirer conſequence de-là que la mort du Roi d'Eſpagne arrivant, la France porteroit infailliblement la guerre dans les Païs-Bas, à quoi le Roi ne penſoit point; mais cela dépendoit, comme il diſoit, d'une condition, qui étoit que les Eſpagnols ne vouluſſent pas faire d'injuſtice, en fruſtrant la Reine de ſa Dot, & de toute la Succeſſion. Il témoignoit que, pourvû que cela ne ſe fit point, il accepteroit la médiation des Etats. Mais tout cela ne pouvoit ſervir qu'à confirmer les Etats dans le ſoupçon, que les Eſpagnols leur vouloient donner, que le Roi de France ne cherchoit qu'à devenir leur voiſin.

Enfin le Roi concluoit qu'il falloit de deux choſes l'une, où que De Witt & ſes Amis lui donnaſſent un tems proportionné au beſoin, qu'il avoit de bien éclaircir, quels peuvent être les Droits de la Reine, avant que de paſſer outre à la ſignature d'un nouveau Traité; ou que s'ils aimoient mieux, qu'on ne differât pas davantage cette ſignature, il faudroit concerter les termes du Traité, en ſorte que le Roi n'y fit point de trop grand préjudice aux Droits de la Reine; s'il arrivoit qu'en les recherchant, il les pût rendre clairs. Il croyoit que pour cet effet, il falloit chercher des tempéramens dans les termes, où l'on ne mentionât ni les prétenſions de la Reine, ni ſon déſiſtement.

Ainſi, ce grand Prince vouloit bien prendre toutes les précautions poſſibles, pour ne ſe point porter de préjudice, quoi qu'il arrivât; mais il ne trouvoit pas à propos que De Witt prît des meſures, pour ne l'avoir pas pour voiſin. La ſuite verifia que ce Miniſtre n'avoit eu que trop de raiſons, pour ſe précautionner contre ce dangereux voiſinage; ce qui perſuade, que toutes les douceurs, qu'il diſoit auparavant aux François, n'étoient que pour pénetrer leur penſées, & pour avoir le tems de ſa mettre à couvert de leurs deſſeins, ſans les trop offenſer. On ſe confirmera dans cette penſée, en liſant une autre Lettre de D'Eſtrades au Roi, où il (1) lui rend compte d'une Converſation qu'il avoit eue, avec le Penſionaire, où ce dernier, après avoir examiné les prétenſions du Roi & les raiſons, qu'il lui avoit oppoſées, & particulierement le danger où ſe mettroit la République, en ſoûtenant les Eſpagnols par les armes, lui avoit enfin dit, » qu'il reconnoiſſoit que ce parti entraine- » roit une ſanglante guerre: Que l'Empereur & » les Eſpagnols étoient foibles, & la France puiſ- » ſante, par ſes Thréſors & ſes Armées, com- » poſées d'une belliqueuſe & nombreuſe Nobleſ- » ſe: Qu'il pourroit arriver de plus grands » maux aux Etats, que ceux dont ils étoient » menacez, par le voiſinage, ſi rédouté de la » France; mais que ce ne ſeroit pas ſi-tôt: Que » s'ils ne ſe précautionnoient pas, le Roi pour- » roit conquerir toutes les Provinces; mais que » prenant des liaiſons, pour s'y oppoſer, cela ne » pourroit être fait, que dans quelques années: » Que le tems amenoit quelquefois des révolu- » tions, qui changeoient la face des affaires les plus » heureuſes; comme on l'avoit vu ſous Charles- » Quint, dans les entrepriſes qu'il fit l'une ſur » Marſeille, & l'autre ſur Mets, qui échouerent » toutes deux, malgré les factions, qui étoient » alors en France: Qu'il en pourroit arriver de » même des deſſeins de Louïs XIV., & que par » toutes les règles de la prudence, les Etats n'a- » voient que ce parti à prendre, & qu'ils employe- » roient tout pour cela: Que de l'humeur, dont » étoient les peuples de leurs Provinces, la crain- » te, qu'ils auroient d'être ſubjuguez, leur fe- » roit tout entreprendre pour l'éviter: Qu'il é- » toit dangereux de leur faire des propoſitions, » pour les détourner de ce parti, & que tout ce » qu'il pourroit faire, c'étoit de differer encore » de huit jours de declarer à ſes Amis, les pre- » ſentimens qu'il avoit des deſſeins de S. M., mais » qu'après les avoir découverts, il ne falloit plus » eſperer, qu'ils entraſſent en de meilleures diſ- » poſitions, par rapport à la France, telles qu'ils » avoient eues auparavant.

1663.

D'Eſtrades diſoit, après cela, au Roi, que S. M. ſavoit que De Witt étoit un homme clairvoyant, qui ne ſe laiſſoit pas facilement mener; que l'interêt de l'Etat étoit celui de ſa propre réputation, & qu'il pourroit, ſans beaucoup de délai, renverſer tout ce qu'il avoit propoſé, comme l'ayant fait, ſans ordre.

On voit par-là, quel devoit être le chagrin du Penſionaire, qui avoit ſi fort travaillé à faire un Traité avec la France, qui pût mettre les Provinces Unies en état d'avoir une frontiere, & comme une barriere de Villes; qu'il ne fût pas facile à la France de forcer, quand même elle ſeroit maîtreſſe d'une partie des Païs-Bas Eſpagnols; lors qu'il vit que le Roi ſe moquoit de toutes les Propoſitions, qui avoient été faites, dans les Projets dont on a parlé.

Cependant l'Ambaſſadeur (2) d'Eſpagne avoit préſenté un Mémoire aux Commiſſaires, qu'on lui avoit donnez, où il offroit tous les avantages que les Hollandois pouvoient ſouhaiter, pour leur négoce. Mais comme ces avantages ne regardant que la Province de Hollande, les autres Provinces, toûjours jalouſes du bien, qui lui arrivoit, s'en choquerent; ce qui donna lieu au Penſionaire de Hollande de demander, contre ſa coûtume, que ce Mémoire fût communiqué aux autres Provinces, ſeulement pour empêcher que l'on n'écoutât en Hollande les offres des Eſpagnols, &

(1) Lettre du 2. de Decembre T. II. p. 286.

(2) Voyez la même Lettre T. II. p. 292.

1663. & que l'affaire fut differée. Cet habile homme, ſans doute trompé par l'Ambaſſadeur de France, qui étoit ſon ami, avoit conçu l'eſperanee de reprendre ſon Projet du Traité, dont nous avons aſſez parlé.

Comme ce fut aux inſtances réïterées de la France, qu'on reſolut en Hollande, de donner quelque ſatisfaction à l'Ordre de Malte, pour les Commanderies qui étoient en ces Provinces; on mettra, à la fin des négotiations de cette année, avec cette Couronne, ce qui y fut réſolu, touchant cette affaire. Il eſt dit, dans (1) l'accord, qui fut fait à la Haie, le 4. de Septembre, ſur les repréſentations des Députez de l'Ordre, & celle des Amis communs, ſur l'interêt que les deux Partis avoient à s'accommoder enſemble, auſſi bien qu'à diverſes Réſolutions des Etats Généraux, on avoit nommé le Conſeiller Penſionaire de Hollande; pour conferer là deſſus avec *Jean Jaques*, Baron de Pallandt, Baillif de Brandebourg, Commandeur & Receveur dans la Baſſe Allemagne, & avec *Reinier Kempinck*, Députez & autorizez par ſon A. S. le Prince Cardinal Land-Grave de Heſſe, Grand Prieur de l'Ordre en Allemagne, en vertu de ſa Bulle, ou Commiſſion du 26. de Mai, en MDCXLIX. Ces Commiſſaires étant aſſemblez, convinrent de ce qui s'enſuit, après pluſieurs Conférences. „ Le Conſeiller Penſionaire „ De Witt promit d'un côté, que les Etats de „ Hollande payeroient à ceux, qui ſeroient autorizez, pour cela, la ſomme de cent-cinquante-mille Francs, monoie de Hollande. „ D'un autre côté, Pallandt & Kempinck s'engagerent que le Grand Maitre de l'Ordre, „ tant pour lui, que pour ſes ſucceſſeurs, renoncetoit, en bonne forme, avant que le payement ſe fit, à toutes les prétenſions, que l'Ordre de Malte pourroit avoir ſur les Biens, que „ l'Ordre de Malte avoit eus en Hollande; enſorte que ni les Grands Maitres, ni l'Ordre „ n'auroient plus rien à demander, à l'égard „ des Biens de la Commanderie de Harlem, „ entre les mains de qui que ce fût qu'ils ſe „ tronvaſſent; dès que la ſomme de cent cinquante-mille Francs ſeroit payée, entre les „ mains de ceux, qui auroient un pouvoir ſuffiſant, pour la receevoir.

„ Mais les Etats de Hollande ne s'obligeoient „ à la payer, qu'en cas que les autres Provinces payaſſent de ſemblables Biens, ſituez dans „ leurs Juriſdictions, à proportion de leurs rentes, ou autant que l'Ordre ſe contenteroit „ d'en recevoir. Si au contraire les Etats des „ autres Provinces s'accommodoient avec l'Ordre; il ſeroit remettre ſa rénoneiation, en „ bonne forme, à ces biens, en recevant l'argent „ dont on ſeroit convenu. Les Etats de Hollande s'engageoient encore à s'employer à faire tous leurs devoirs, dans les autres Provinces, afin qu'elles y conſentiſſent, avant l'expiration de ſix mois; ſans préjudice néanmoins „ de proroger le terme, en eas que cela convint, pour le bien de l'accommodement.

On pourra voir le reſte de l'accommodement, dans le livre cité en marge. On peut facilement deviner que la raiſon, pour laquelle la Hollande fut la premiere Province qui convint; ce fut parce qu'elle craignoit les repréſailles, que les Chevaliers pourroient faire ſur les Vaiſſeaux de ſes Sujets, qui navigueroient dans la Méditerranée; & que ſi elle ne vouloit payer, qu'en cas que les autres Provinces en fiſſent autant; ce fut pour être entierement défaite de cette importunité, en une fois; ſans être expoſée aux repréſailles, qu'on pourroit faire ſur ſes Sujets, pour obliger les autres Provinces de s'accommoder. 1663.

On trouve encore (2) parmi les Lettres de D'Eſtrades, un Mémoire, du 11. de Decembre, qu'il préſenta aux EE. GG. pour les remercier des bonnes diſpoſitions, qu'ils faiſoient paroitre pour la reſtitution des Biens de l'Ordre de Malte, & leur dire que comme, en cela, elles lui donnoient une marque de l'égard, qu'elles avoient pour ſa recommandation; Sa Majeſté ſe promettoit de leur amitié, qu'Elles prendroient, ſur cette affaire, une réſolution, qui lui donneroit ſujet d'être contente, & de leur en témoigner ſa reconnoiſſance. Mais l'affaire traina encore longtems après.

Pour paſſer aux autres Puiſſances, avec leſquelles les Etats eurent à faire; ils reçurent, (3) au commencement de cette année, la Ratification du Traité, conclu & ſigné l'année précedente, avec une Lettre du Roi d'Angleterre; par où il ſembloit qu'il étoit plein de reconnoiſſance & d'amitié, pour eux, & très-diſpoſé à vivre en bon Voiſin, à leur égard. En voici les propres termes: *HH. & PP. SS. nos bons Amis, & Alliez. La promptitude, dont vous nuez uſé, en nous envoyant vos ordres, & ceux de Vôtre Compagnie des Indes Orientales, à leur Géneral, dans les Indes & à celui, qui commande de leur part, dans les Iles de Banda, touchant la reſtitution de l'Ile de Pouron, nous a donné la ſatisfaction, que nous attendions de vôtre prudence & de vôtre amitié. Nous avoüerons même, que de telles procedures ſont les vrais moyens d'affermir nôtre Alliance; en ſervant de veritables ratifications, bien mieux que toutes ſortes de formalitez. Comme nous ſommes ſatisfaits de vos bonnes intentions & réſolutions, de tenir la main à tout ce qui ſera de nôtre commun interêt, dans le Commerce & dans la correſpondence de nos Sujets; nous tâcherons de nôtre côté d'y contribuer, de ſorte que vous n'aiyez jamais ſujet de vous en plaindre. Nous vous accordons volontiers l'honneur d'avoir commencé les premiers l'exécution du Traité; mais nous prendrons celui de le conſommer & de faire paroître, par nos actions, que nous ſerons les derniers à l'enfreindre* &c. L'année ſuivante fit bien voir, que Charles ſavoit mieux faire des compliments, que tenir les Traitez.

Quoi que (4) l'on eût conclu & ſigné la paix avec la Suede, dès l'année précedente; *Nicolas Heinſius*, Réſident des Etats à Stockholm, ſe plaignit en divers tems, que le Traité n'étoit point obſervé en Suede. I. Les droits, qui étoient ſur le ſel, étoient exigez des Sujets de l'Etat, en argent comptant; au lieu que les habitans du Païs les payoient en ſel, ce qui revenoit alors à un tiers moins: II. L'on regardoit comme Vaiſſeaux de Guerre, des Vaiſſeaux qui n'avoient pas quatorze pieces de Canon, quoi qu'ils n'euſſent jamais été percez, pour cela: III. On y avoit établi depuis une Compagnie, pour le Tabac: IV. On avoit accordé à certaines gens, le privilege de faire ſeuls venir de la Vaiſſelle d'Argent en Suede: V. Le Réſident demandoit, qu'on lui envoyât une liſte des Marchandiſes ſpécifiées

G au

(1) Réſolutions Sécretes T. II. p. 410. & ſuiv.

(2) Tom. II. p. 274.

(3) Datée du 22. de Janvier S. N. *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1114. col. 2.

(4) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1062.

1663. au Traité d'Elbing, & dans ſes explications : VI. Il ſe plaignoit auſſi qu'il n'avoit point de Formulaire, pour ſigner les Mémoires, qu'il préſentoit au Roi : VII. Qu'on n'avoit point encore permis aux Vaiſſeaux Suedois, qui alloient dans la Méditerranée, d'arborer pavillon Hollandois; pour ſe mettre à couvert, contre les Corſaires Muſulmans : VIII. Que le Gouvernement Suedois prétendoit, qu'il lui étoit dû pluſieurs ſubſides à la Couronne, qui ne lui avoient point été payez, ce qu'ils faiſoient monter juſqu'à neuf-cens-mille Ecus : IX. Que la Compagnie Suedoiſe d'Afrique s'étoit plainte, pluſieurs fois, de la Compagnie des Indes Occidentales Hollandoiſe, ſans en avoir eu juſtice. Tout cela ayant été examiné, il fut reſolu le 18. de Mars, qu'on écriroit à Heinſius de porter ſes plaintes au Gouvernement Suedois, ſur les deux premiers Articles; qui étoient des infractions manifeſtes au Traité d'Elbing, & à ſes explications. On lui répondit, ſur le reſte, d'une maniere, qui devoit ſatisfaire les Suedois; qui, épuiſez, par la guerre paſſée, tâchoient de ſe dédommager de quelque côté. C'eſt une opinion répandue, preſque par toute l'Europe, que les Etats de Hollande, en particulier, ont des thréſors immenſes, & peuvent ſatisfaire à toutes les prétenſions qu'on pourroit faire contre eux. Mais ceux, qui ont un peu demeuré en Hollande, & qui ont eu quelque commerce avec ceux, qui connoiſſent la Province, ſavent aſſez le contraire; & qu'elle a aſſez de peine à fournir de quoi faire les dépenſes néceſſaires, qui ſont très-grandes. Il y eut auſſi (1) des prétenſions, de la part des Danois, qui avoient en effet ſouffert, dans la guerre paſſée, & qui tiroient peu de revenus de la Norwegue; parce que les droits de ce païs-là étoient engagez aux Hollandois, qui avoient fait de très-grandes avances, pour ſoûtenir cette Couronne, contre celle de Suede. Il y eut des plaintes de part & d'autre, & châcun chercha de s'en tirer, le mieux, qu'il pût. Si quelques Particuliers y gagnerent, il n'y eut, pour les Puiſſances intereſſées, d'autre avantage, que de s'être ſoûtenues, à grands frais.

Il arriva auſſi en Hollande, cette année, une Ambaſſade de Moſcovie, dont les Etats Généraux eurent avis le 12. d'Avril. On leur annonça qu'il étoit arrivé à la Haie, par eau, des gens, qui ſe diſoient Envoyez par le *Grand Duc*, ou *Prince de Ruſſie*, & qui avoient des Lettres de ſa part, pour les Etats Généraux. Ils demeurerent dans leur Yacht, ſans en ſortir, juſqu'à ce que l'on eût donné ordre, pour leur reception. Les Princes de ce vaſte Empire, qui s'étend, par le Nord de l'Europe & de l'Aſie, depuis la Ruſſie juſqu'à la muraille de la Chine, n'étoient encore que peu connus, par le commerce qu'on faiſoit, en leurs Etats, par S. Michel l'Archange, Port de l'Ocean Septentrional, du côté de la Laponie. Depuis on a vû en Hollande le Czar *Pierre le Grand*, qui a pris le titre d'*Empereur*, & qui s'eſt acquis une grande réputation; mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler de ce Grand Monarque.

Les Etats Généraux avertis de l'arrivée des Ambaſſadeurs Moſcovites, leur envoyerent leur Agent *Heide*, pour les féliciter de leur heureuſe arrivée, qui les mena en un Caroſſe à deux Chevaux, dans une Auberge, où il fit prix, avec l'Hôte, pour les défrayer, aux dépends de l'Etat, avec toute leur ſuite. Il y avoit trois Ambaſſadeurs, avec une ſuite de ſoixante perſonnes. On leur aſſigna cent Francs par jour, pour leur entretien; outre vingt-huit, pour un homme, qui étoit venu, un peu auparavant, annoncer leur arrivée. Les Ambaſſadeurs trouverent que cent Francs étoient trop peu, mais les Etats n'en voulurent pas donner davantage, & il y eut quelque petite conteſtation, touchant les cérémonial. Comme la Lettre, qu'ils donnerent aux Etats de la part du Czar, ne contenoit que des complimens, on leur répondit de même; & ils ſe retirerent, ſans avoir fait aucune propoſition; comme on le verra dans l'Hiſtorien déja cité en marge. 1663.

Pour paſſer aux Puiſſances du Midi, l'Eſpagne continua à s'oppoſer à l'alliance étroite, que l'Etat paroiſſoit être diſpoſé à faire avec la France. Le Comte de Gamarre ſe donnoit tous les mouvemens poſſibles, pour l'empêcher, & pour engager les EE. GG. à ſe cantonner avec les X. Provinces Catholiques; pour empêcher que la France ne les envahît, comme on l'a déja marqué. Les Provinces & les Villes étoient fort partagées là-deſſus. De Witt favoriſoit, comme on l'a vû, la France, craignant une invaſion d'une puiſſance ſi formidable, & vouloit que cette Couronne attendit à la mort non ſeulement du Roi, mais auſſi du Prince d'Eſpagne, à faire valoir ſes Droits; dans l'eſperance, comme il ſemble, qu'en retardant les efforts de la France, le tems pourroit faire naître quelque incident, qui empêchât qu'elle ne vînt à bout de devenir Voiſine des Provinces Unies. Cependant, comme il connoiſſoit la foibleſſe de l'Eſpagne, il pretendoit qu'il falloit bien ſe garder d'irriter ſa Rivale, qui étoit capable de tout envahir.

Il eſt vrai, que les Eſpagnols ne menageoient pas aſſez la République; puis qu'ils ſouffroient que l'on prît ſes Vaiſſeaux Marchands, ſur la côte de Portugal. (2) Il y en eut un, nommé *la Judith*, richement chargé pour ce Païs-là, qui fut arrêté, emmené à la Corogne, & confiſqué comme de bonne priſe. D'un autre côté *Richard*, Sécretaire de l'Ambaſſade, ſe plaignit, par un Mémoire, (3) que les Marchands Hollandois portoient des Marchandiſes en Portugal; contre le Traité de Marine, fait avec S. M. C. l'an MDCL. & demanda que cela fût de nouveau défendu. Il demanda même, que les EE. GG. défendiſſent de porter aucuns vivres en Portugal; ſous prétexte que l'interêt de l'Eſpagne, encore brouillée avec le Portugal, ne permettoit pas qu'elle ſouffrit qu'un ſemblable négoce ſe fît, avec tant de liberté. Elle avoit même reſolu de croiſer, devant les Ports des Portugais, avec les Vaiſſeaux de Guerre, qui étoient allez pour convoyer les Galions pour la Nouvelle Eſpagne, juſqu'à une certaine hauteur. Les Eſpagnols prétendoient être fondez en cela, ſur l'Article XVII. du Traité de Commerce, fait avec les Etats en MDCL.

Ce Mémoire ayant été communiqué par les Etats à l'Amirauté d'Amſterdam, elle déclara qu'elle n'avoit aucune connoiſſance d'aucun excès; qui eût été commis, par les Vaiſſeaux Hollandois, dans le commerce avec les Ports de Portugal, & qui dût être châtié, comme le Traité que l'on citoit le portoit. L'Amirauté jugeoit encore qu'il n'étoit nullement néceſſaire, que les Etats fiſſent de nouvelles défenſes, ſur la plainte qui avoit été por-

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1066.

(2) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1071 & ſuiv.

(3) Voyez-le dans *Wicquefort*, à la Preuve du III. Livre de ſon Hiſtoire.

1663. portée, par le Secretaire Eſpagnol; & que les Eſpagnols eux-mêmes violoient ce Traité de Commerce, dans l'empêchement qu'ils apportoient au Commerce des Hollandois, en Portugal. C'eſt l'ordinaire, dans ces ſortes de conteſtations, que chacun n'a égard qu'à l'incommodité, ou à l'avantage, qui lui revient de quelque choſe. Les Eſpagnols auroient voulu, qu'en leur faveur on eût rompu tout commerce, avec le Portugal, parce que cela les accommodoit; & cela même auroit apporté beaucoup de préjudice aux Hollandois, qui négotioient en Portugal. L'Amirauté d'Amſterdam propoſa aux Etats, s'il ne ſeroit pas plus à propos d'envoyer quelques Vaiſſeaux de l'Etat, afin de croiſer ſur ces mêmes côtes de Portugal; pour ſe joindre aux Convois, proteger la liberté du Commerce, dans ces Mers, & ruiner, s'il étoit poſſible, les Armateurs de Biſcaye, mis en mer par des particuliers, & qui prenoient tout ce qu'ils rencontroient.

On exécuta ces Avis, & l'on donna ordre à tous les Vaiſſeaux de l'Etat d'attaquer & de détruire, s'ils pouvoient, tous les Armateurs, qui auroient été mis en mer, par des Particuliers. On demanda auſſi juſtice, contre ces Pirates, par des Lettres écrites exprés au Roi d'Eſpagne; & l'on s'en plaignit à Gamarre, afin qu'il écrivit auſſi au Roi ſon Maître. Cela ne fut pas ſans effet, ſur tout à cauſe des conjonctures favorables aux Provinces Unies; dont les Eſpagnols tâchoient de gagner l'amitié, pour les engager à faire une Ligue, pour défendre les Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas. (1) Le Roi d'Eſpagne, qui s'étoit laiſſé écrire deux fois, par les Etats, l'année précedente, pour lui demander juſtice des Pirates Biſcaiens, ſans rien répondre, répondit le 18. de Juin MDCLXIII. Les Etats avoient demandé qu'un Vaiſſeau nommé *la Paix*, qui s'en allant en Galice & en Biſcaye, avoit été pris près du Cap de Finiſterre, ſous prétexte qu'il alloit en Portugal, fût rendu au proprietaire; auſſi bien que le Vaiſſeau nommé *la Judith*, qui avoit été pris dans la Riviere de Lisbonne, par deux Armateurs d'Oſtende. Mais le Roi leur répondit, qu'il avoit découvert que ſous le nom de Commerce, les Marchands de Hollande, pour leurs profits particuliers, fourniſſoient aux Portugais (que les Eſpagnols regardoient alors comme des *rebelles*) des armes & d'autres munitions de guerre, ſous prétexte de leur porter des vivres; & qu'on chargeoit publiquement des Vaiſſeaux, de ces marchandiſes, contre les Traitez de Commerce & de Marine, comme *D. Eſtevan de Gamarre* le leur prouveroit. Cela étoit, comme le diſoit Philippe IV. un bon moyen d'entretenir le Portugal *dans la rebellion*. Il donna ordre, comme il le dit, dans ſa Lettre, que l'on n'arrêtât aucuns Vaiſſeaux Hollandois, excepté ceux qui ſeroient chargez d'armes, & de munitions de guerre; qu'il étoit défendu de porter aux Ennemis, par le Traité de Commerce.

Ceux qui ſavent quelle eſt l'avidité du gain, parmi les Négotians, ajoûteront facilement foi à ce que diſoit le Roi Philippe; & les Etats, qui connoiſſoient, mieux que lui, le penchant de cette ſorte de gens, avoient connivé là-deſſus, & laiſſé porter aux Eſpagnols, dans le tems, où la guerre étoit la plus échauffée, des armes & de la poudre. Cependant le Roi donna ordre à Gamarre, de propoſer aux Etats d'expliquer plus amplement l'Article XVII. du Traité, en y ajoûtant des éclairciſſemens, avec des précautions; pour empêcher qu'on ne le violât à l'avenir. 1663.

On crut donner ſatisfaction au Roi, en faiſant une nouvelle défenſe de porter aucune marchandiſe de Contrebande en Portugal. Mais l'Ambaſſadeur n'en fut pas content; il vouloit qu'on y ajoûtât une clauſe, par laquelle il fût défendu à tous les Vaiſſeaux de guerre, & aux Convois, qui étoient au ſervice de l'Etat, de ſecourir les Vaiſſeaux Hollandois, qui ſe trouveroient chargez de Marchandiſes de Contrebande, & d'empêcher que les Vaiſſeaux, autorizez par le Roi d'Eſpagne, ne les viſitaſſent; à condition néanmoins que l'on obſerveroit l'Article II. du Traité de Marine, où la maniere de viſiter les Vaiſſeaux Hollandois étoit marquée. On forma un Ordre là deſſus, qui fut lû, mais les Députez des Villes de Hollande en demanderent copie, pour en déliberer.

Cependant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne preſſoit inſtamment, pour être expedié, au plûtôt, & pour obtenir, ſans frais, la reſtitution de quelques Fregates Eſpagnoles, munies de Paſſeports du Roi d'Eſpagne; qui avoient été priſes par les Vaiſſeaux de l'Etat, & amenées en Hollande. Les EE. GG. écrivirent là-deſſus aux Amirautez, qu'ils entendoient qu'on rendit prompte & bonne juſtice, ſur les plaintes de l'Ambaſſadeur, & de leur faire ſavoir, combien chaque Amirauté avoit de ces Frégates; avec les circonſtances de leur priſe, & la maniere dont elles avoient procedé ci-devant, en ſemblables choſes; pour ſe ſervir de ces lumieres, comme la choſe le demanderoit. On dreſſa un Mémoire, où l'on avoit marqué tout ce qui s'étoit paſſé, par rapport à ces ſortes de choſes; depuis le commencement de cette année, juſqu'à la fin d'Octobre. On fit auſſi un autre Mémoire, par lequel on tâchoit de montrer, que l'Etat avoit toûjours eu ſoin, que le Traité de Marine fût ponctuellement obſervé, & que les Eſpagnols n'en avoient pas eu tant de ſoin. Ce ſont là des plaintes, dit (2) un Hiſtorien, qui ſe font ordinairement entre voiſins, & dans leſquelles le plus foible a toûjours tort. Il pouvoit encore dire que celui, qui a le plus à perdre, y perd communément le plus, & que les Hollandois plus expoſez, à cauſe de cela, aux avanies des Eſpagnols, y perdoient beaucoup, & que les Eſpagnols, qui n'avoient pas tant de Vaiſſeaux en mer, y perdoient le moins.

Le 5. de Decembre, D. Eſtevan de Gamarre préſenta un Mémoire aux Etats de Hollande, pour s'oppoſer aux prétenſions de la France, ſur les Païs-Bas Eſpagnols, & pour repréſenter de nouveau la néceſſité, où les Etats étoient réduits à s'unir avec eux; pour s'oppoſer à une Puiſſance, qui ſeroit devenue trop formidable, ſi elle avoit pu conquerir les dix Provinces, que l'Eſpagne y poſſedoit encore. L'Ambaſſadeur diſoit aux Etats, „ qu'ayant appris qu'ils avoient nommé des Com-„ miſſaires, pour examiner les Actes de la *rénon-„ ciation de la Reine de France*, il les avoit remis „ au Penſionaire de Hollande en Eſpagnol, avec „ une Verſion Françoiſe; afin qu'on ne pût for-„ mer aucun doute, ſur cette matiere: Que l'on „ pourroit là-deſſus prendre une derniere réſolu-„ tion, ſur la Propoſition qu'il avoit faite aux „ EE. GG. de faire entre le Roi, ſon Maître, & „ les Etats, une Ligue défenſive, pour la ſureté „ réciproque des Provinces du Païs-Bas, & pour „ leur

(1) *Aitzema* p. 2105. ſur cette année.

(2) *Aitzema* p. 2109. Liv. XLIII.

1663. „ leur commun interêt ; comme il l'avoit déja
„ propoſé, depuis le 15. de Decembre, de l'an
„ MDLXI. : Qu'il ſe trouvoit obligé, par les
„ ordres réiterez du Roi ſon Maitre, de ſolliciter
„ cette Réſolution, dans l'Aſſemblée, qui de-
„ voit ſe tenir là-deſſus ; Qu'il avoit déja reçu
„ des ordres de S. M. le 6. de Novembre, d'aſſu-
„ rer les Etats, qu'Elle avoit donné des ordres
„ trés-exprés, pour faire payer, au plûtôt l'en-
„ tiere Dot de la Reine de France ; afin qu'on
„ n'eût aucun prétexte de mettre en compromis
„ la validité des Rénonciations ; quoi qu'il n'y
„ ſoit nulle part ſtipulé qu'elles ſeroient nulles,
„ en cas que la Dot ne fût pas payée aux termes,
„ qui y ſont marquez, & qu'en toute rigueur S.
„ M. y pût ſatisfaire en payant l'interêt des ſom-
„ mes promiſes, juſqu'au tems de leur entier
„ payement : Qu'il pourroit montrer aux Com-
„ miſſaires des Etats, que S. M. avoit réſolu d'en-
„ voyer l'argent néceſſaire, pour l'entretien des
„ Gens de Guerre, qui ſont dans les Provinces,
„ qui dépendent d'Elle, & pour la réparation des
„ Fortifications des Places qu'Elle y a : Qu'ayant
„ appris, que quelques perſonnes mal-infor-
„ mées croyoient que le Brabant, dans la con-
„ ſervation duquel les Etats étoient autant in-
„ tereſſez, que l'Eſpagne, étoit dévolu aux Hé-
„ ritiers de S. M. du premier lit ; il croyoit qu'il
„ étoit de ſon devoir de les avertir, que le cas é-
„ toit déja échu, du tems des Sereniſſimes Infan-
„ tes Iſabelle & Catherine, Filles du premier lit
„ du Roi Philippe II. puis qu'Iſabelle étoit mor-
„ te ſans enfans, ſans que perſonne prétendit à
„ cette dévolution : Que S. M. conſentiroit au
„ reſte, que les Rois de France & d'Angleterre
„ entraſſent dans cette même Alliance, qui pour-
„ roit ſe conclurre à Madrid, ſi les Puiſſances
„ intereſſées y vouloient envoyer leurs Ambaſſa-
„ deurs : Que d'ailleurs les EE. de Hollande y
„ pourroient obtenir du Roi bien des choſes a-
„ vantageuſes au Commerce de leurs Sujets, &
„ qu'il les prioit de ſe ſouvenir des raiſons, pour
„ leſquelles, ils avoient fait la Paix avec l'Eſpa-
„ gne ; c'étoit à dire, qu'ils n'avoient pas voulu
„ travailler à la grandeur de la France.

Nous ne nous arrêterons pas ici à ce qui ſe paſſa entre l'Eſpagne & la République, touchant les Terres de de-là la Meuſe, & avec l'Electur de Brandebourg & le Duc de Neubourg, par rapport aux Terres du Duché de Cleves, parce qu'il ne ſe paſſa rien de remarquable. Nous dirons ſeulement quelque choſe, touchant les Portugais, ſoit par rapport aux Indes, ſoit à l'égard de l'Europe.

Au Mois (1) d'Octobre, les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales firent rapport à l'Etat de la maniere, dont ils avoient réduit ſous ſa Puiſſance la Forteresſe de Cananor, au Nord de la Ville de Cochin, & dont ils avoient chaſſé les Portugais de toute la côte du Malabar, juſqu'à Goa ; ſans qu'ils fiſſent beaucoup de réſiſtence. Auſſi leur accorda-t-on une bonne capitulation le 16. de Fevrier, de cette même année.

La Paix (2) ayant été faite, avec le Portugal, & les Ratifications même échangées ; il y eut quelques difficultez, pour l'exécution des Articles ; ſur quoi le Comte de Mirande préſenta un Mémoire Juridique aux Etats Généraux le 23. de Janvier, pour prouver que la Paix conclue entre le Roi ſon Maitre & les Etats, le 6. d'Août MDCLXI. devoit avoir été exécutée, hors de l'Europe, dès le 22. d'Octobre de l'année ſuivante. Comme ceux qui avoient été intereſſez dans la Compagnie des Indes Occidentales, & qui y avoient beaucoup perdu, par la perte du Bréſil, n'étoient nullement amis des Portugais ; il ſe trouva quelcun, qui examina non ſeulement le Mémoire de l'Ambaſſadeur, mais encore les Articles du Traité de Paix fait avec le Portugal, & y trouva beaucoup à redire. On peut voir l'un & l'autre Ecrit, dans l'Auteur cité en marge ; ce détail ne peut pas entrer en cette Hiſtoire. Après qu'un Traité a été conclu, ſigné & ratifié, ce n'eſt pas aux Particuliers à y trouver a redire. Ils ne peuvent que ſe plaindre à leurs Souverains de l'inexécution du Traité, dont on eſt convenu. 1663.

Miranda, qui avoit été rappellé en Portugal, laiſſa encore aux Etats divers Mémoires, pour les engager à faire exécuter ce Traité ; ce qu'il n'étoit pas facile de faire, au gré de ceux qui avoient été ruinez, par la perte du Bréſil, & qui ne manquoient pas d'exaggerer beaucoup leurs pertes. Miranda partit, pour le Portugal, ſans recevoir de nouveau préſent, parce qu'il avoit déja reçu le préſent ordinaire ; en un tems, auquel on croyoit qu'il alloit partir. Il laiſſa, en ſa place *D. Diego Lopès de Ulhoa*, qui préſenta le 14. de Juin un autre Mémoire, ſur la même matiere, & pour tirer des Etats une Déclaration du tems, auquel la Paix avoit dû être exécutée. On fixa ce tems au 20. d'Août de cette année, auquel la Paix fut publiée, quoi que les Ratifications euſſent déja été échangées, le 14. de Decembre de cette année, conformément au ſixiéme Article du Traité ; pour ſauver la conquête de Cochin, qu'on avoit ſu avoir été aſſiégé, & qui s'étoit rendu avant que la nouvelle de la Publication de la Paix y pût arriver. Ulhoa (3) préſenta un nouveau Mémoire, le 19. de Septembre, où il ſoûtint le contraire. Il paroit, par ſes Mémoires, & par d'autres négotiations des Portugais, qu'ils étoient mieux ſervis de leurs Juriſconſultes, & qu'ils ſavoient mieux défendre le terrein, que les Hollandois. Mais le chagrin, qu'on avoit encore de la perte du Bréſil, fit qu'on n'eut aucun égard à leurs repréſentations.

Sur la fin de Septembre, (4) il vint encore un Envoyé de Portugal, nommé *D. Franciſco Fereira Rebello*. Le Roi, outre les Lettres de civilité, qu'on a accoûtumé d'écrire en ſemblables occaſions, en donna une de conſéquence à ſon Envoyé ; dans laquelle il avertiſſoit les Etats Généraux, que le Roi de Caſtille faiſoit des préparatifs extraordinaires, contre le Portugal ; auquel il faiſoit une guerre injuſte, diſoit le Portugais, depuis vingt-trois ans ; qu'il vouloit alors tâcher de ſe rendre maitre de la Province d'Alenteio ; & qu'encore que ſon Roi fût ſur ſes gardes, & toute la Nation Portugaiſe, dans la diſpoſition de ſe bien défendre ; néanmoins les Caſtillans l'attaquoient plus violemment, qu'ils n'avoient fait, lors qu'il étoit parvenu à la Couronne. Cela l'obligeoit, diſoit-il, de s'adreſſer aux Etats Généraux, qui avoient les mêmes interêts, que lui, & il envoyoit leur demander du ſecours, par D. Franciſco Fereira Rebello.

Cet Envoyé ayant rencontré quelque difficulté, dans le Cérémonial, pour avoir une Conférence avec les Commiſſaires de l'Etat, ne ſe mit pas en pei-

(1) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1080.
(2) Là-même p. 1157.
(3) Là-même p. 1168.
(4) Là-même p. 1171. col. 2.

1663. peine d'obtenir une Conférence, avec des Commiſſaires de l'Etat, & préſenta le 6. d'Octobre un Mémoire, où il demanda aux Etats du ſecours, & cela en argent; parce qu'un ſecours de cette ſorte ſeroit beaucoup moins de bruit, qu'une flotte, ou des troupes. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne demanda, de ſon côté, aux Etats, qu'ils ne donnaſſent aucun ſecours aux Portugais. Il appuya ſa demande, ſur ce que l'amitié du Roi d'Eſpagne ſeroit toûjours plus utile aux Etats, que celle des rebelles; dont ils avoient éprouvé la mauvaiſe volonté, dans l'affaire du Bréſil, & dans l'inobſervation du Traité, qu'ils avoient fait avec eux, & qu'ils n'obſerveroient jamais. Il ajoûta à cela que S. M. C. ne pourroit regarder le ſecours, que les Etats donneroient aux Portugais, que comme une pure hoſtilité, & une contravention au Traité de Munſter.

Ces inſtances de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'étoient pas néceſſaires, parce que le jour précedent, les Etats avoient réſolu de répondre à Fereira, que la conjoncture préſente, les alliances que l'Etat avoit avec d'autres Rois & l'interêt du Commerce ne leur permettoient pas de fournir au Roi de Portugal le ſecours, qu'il leur demandoit; mais qu'ils prioient Ferceira d'employer ſes bons offices auprès du Roi ſon Maître, pour faire en ſorte que le Traité, que l'on avoit fait avec lui, fût exactement obſervé. Après qu'on lui eut dit cela, on lui ſouhaita un bon voyage.

Il ne laiſſa pas de donner aux Etats, le 13. du même Mois, un autre Mémoire, par lequel il demandoit qu'on rendit au Portugal la Ville de Cochin & les Terres, qui en dépendoient; dont la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales s'étoit rendue maîtreſſe, diſoit-il, contre le XXVI. Article du Traité de Paix, dont les ratifications auroient été échangées le 25. de Juillet de l'année précedente, ſi les Etats avoient voulu livrer la leur; accident qui avoit fait que cette Place avoit été priſe, dans un tems auquel les deux Nations auroient déja dû être en paix, l'une avec l'autre. Mais on lui répondit ce que l'on avoit déja répondu à Ulhoa, le 20. d'Août, & il ſe retira ſans bruit. La Compagnie des Indes Occidentales répondit auſſi aux prétenſions des Portugais, par un aſſez long Ecrit, que l'on trouvera (1) dans *Aitzema*.

On parla, ſur la fin de l'année, de renouveller l'Alliance, que l'Etat avoit avec l'Electeur de Brandebourg, qui étoit brouillé, depuis longtems, avec le Duc de Neubourg. Mais cela fut remis à une autre fois.

Nous avons laiſſé à la fin de l'année précedente, Ruiter faiſant voiles à Alicante, aprés qu'il eut envoyé quelques Vaiſſeaux, pour croiſer ſur les Pirates de Tripoli. (2) Comme il étoit, le 1. de l'An, proche d'Alicante, il vit venir à lui douze Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient ceux du Contre-Amiral *Tromp*, & du Capitaine *Schey*, qui convoyoient dix Vaiſſeaux Marchands à Livorne. Peu de tems aprés, trois Vaiſſeaux de Guerre arriverent de cette Ville, aſſez mal-traitez par la tempête, dans le Port de Cagliari, pour s'y radouber. Evertsz. & Bankert revinrent auſſi de croiſer ſur les Tripolitains, & montrerent au Vice-Amiral des Lettres de l'Amirauté de Zélande, datées du 2. d'Octobre de l'année précedente, par leſquelles il leur étoit enjoint de retourner au Païs avec le Vice-Amiral Meppel, en cas qu'il y vint. Ils demanderent à Ruiter, qu'il leur fût permis d'exécuter cet ordre, qui le leur permit le 10. de Janvier; parce qu'ils avoient été en mer plus long-tems, que ne portoient leurs ordres, & que leurs Vaiſſeaux étoient en aſſez mauvais état; quoi que les Etats Généraux ne l'euſſent point averti de cet Ordre. 1663.

Pour Ruiter & de Wildt, ils firent voiles à Malaga, où ils trouverent des Vaiſſeaux Hambourgeois, dont les Maîtres étoient pourvus de Paſſe-ports de Hollande, aprés avoir juré, quoi que fauſſement, que les Vaiſſeaux & les Marchandiſes appartenoient à des Marchands Hollandois. Ruiter choqué d'une ſi mauvaiſe pratique, prévoyoit encore que les Pirates Africains ne manqueroient pas de découvrir cette tromperie, & de violer le Traité qu'ils avoient fait avec les Etats; comme s'ils conſentoient à cette adreſſe, qui diminuoit le nombre de leurs priſes, en donnant des Paſſeports à d'autres, qui n'étoient pas leurs Sujets. Il fut même que les Anglois, établis à Malaga, avoient écrit à leur Conſul d'Alger, que la plûpart des Hambourgeois, qui navigeoient dans la Méditerrance, ſe ſervoient de ces faux Paſſeports, & que les Algeriens ſeroient bien d'y prendre garde. Le Vice-Amiral ne manqua pas d'en donner avis aux Etats Généraux, d'autant plus qu'il fut averti qu'il y avoit un Conſul Hollandois à Malaga, qui avoit la hardieſſe de donner de ſemblables Paſſeports. Il remontra à ce Conſul, qu'il n'avoit aucun Droit de donner de ſemblables Paſſeports, il en avertit l'Amirauté d'Amſterdam, & lui remontra, que cela donneroit occaſion aux Algeriens de traiter les Vaiſſeaux Hollandois, comme pourvûs de faux Paſſeports. Ce fut apparemment ce qui fit (3) conſentir les EE. GG. de comprendre les Hambourgeois, dans le Traité, qu'ils avoient fait, avec ceux d'Alger & de Tunis.

De Malaga Ruiter fit voiles à Cadis, d'où il pourroit plus facilement retourner en Hollande, ſi on l'y rappelloit, & même retourner ſur les côtes d'Afrique, s'il en avoit ordre; pour aller querir le reſte des Eſclaves Chrétiens, qui n'avoient pas encore été rachetez, faute d'argent. Il demeura là pluſieurs ſemaines, ſans recevoir aucuns ordres de Hollande, où il envoya le Capitaine *Nagtgal*, pour convoyer quelques Vaiſſeaux de la Nation, qui retournoient au païs, & demeura à Cadis ſeulement avec ſept Vaiſſeaux. Aprés avoir attendu, avec aſſez d'impatience, de nouveaux ordres, parce qu'il n'avoit de vivres, qu'autant qu'il en falloit pour retourner en Hollande; il reçut enfin le 17. de Mars, des Lettres qui l'y rappelloient. Il partit, & y arriva le 19. d'Avril. Quelques-uns des Vaiſſeaux, qui étoient avec lui, eurent ordre d'aller joindre Tromp.

Les Algeriens n'ayant point reçu la Ratification du Traité, que Ruiter avoit fait avec eux, & n'ayant vû arriver aucun argent, pour le rachat des Eſclaves, ni aucuns préſens, auxquels ils s'étoient attendus, commencerent à s'impatienter; d'autant plus que la Peſte avoit emporté une partie des Eſclaves, dont ils perdirent la rançon. Ils ſe mirent à viſiter de nouveau les Navires Hollandois, ils en enleverent des Marchandiſes, comme ſi elles euſſent appartenu à leurs ennemis déclarez. Ils prirent même un Vaiſſeau, avec tout ſon monde & toute ſa Charge; aprés quoi

(1) Liv. XLIII. p. 1173.
(2) *Brandt*, dans la Vie de Ruiter, ſur cette année.
(3) Voyez *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1185.

1663. quoi ils vendirent l'Equipage, qui ſe trouva ainſi réduit à l'eſclavage. Les EE. GG. apprenants ces violations du Traité, écrivirent le 7. de Juillet, au Conſul Hollandois *Van den Burg*, de réclamer le Vaiſſeau, les Marchandiſes & les Hommes; & firent dire aux Algeriens, qu'ils ne ratifieroient point le Traité, qu'on ne leur eût rendu ce qu'ils demandoient. Ce qu'il y eut de plus ſcandaleux, ce fut qu'ils avoient promis au Fiſcal *Viane*, & au Capitaine *Sweers*, que les Etats y avoient envoyez, qu'ils ne feroient aucune hoſtilité, pendant l'eſpace de quatre mois; mais qu'ils ne tinrent pas leur promeſſe. Les Etats, occupez d'ailleurs, par les inſtances, que les Eſpagnols faiſoient pour le cantonnement des XVII. Provinces; & par l'oppoſition que la France y apportoit, comme on l'a vu, ne ſe hâterent pas aſſez, pour prévenir la mauvaiſe humeur, & la legereté des Algeriens.

Le Conſul de Hollande eut cependant à eſſuyer de mauvais traitemens, de la part des Algeriens. Il y eut des Turcs & des Maures, qui ayant rélâché leurs Eſclaves, ſur des promeſſes, qu'on leur fit par écrit, de leur en payer un certain prix, s'adreſſoient au Conſul de Hollande, & extorquoient de lui la rançon promiſe, par force. On contraignit même les Maitres des Vaiſſeaux Hollandois, qui y alloient, pour le commerce, de compter la moitié du fret, lors qu'ils en avoient été payez, au Conſul, afin qu'il en payât cette ſorte de dettes; en lui donnant néanmoins des reçus, dont il pourroit exiger la valeur des EE. GG. Il fallut, qu'il en paſſa parlà, & il ſupplia les EE. GG. de ſe charger de cette eſpece de dettes. Il arriva encore que le Préſident du Divan, qui avoit toûjours favoriſé les Hollandois, vint à mourir.

1664. DE'S le commencement de cette année, il y eut de la conteſtation au ſujet d'un Armateur, nommé (1) *David Laurens*, qui avoit obtenu une commiſſion de Mr. le Duc de Vendôme, Grand Amiral de France, pour courir les Mers des Indes, ſous le Pavillon de France, & qui avoit fait beaucoup de butin dans ces Mers. Il ne revint pas en France, où il auroit fallu payer au Grand Amiral, ſelon l'uſage, le dixiéme du profit. Il ſe rendit en Hollande, dans le deſſein d'y vendre, ſans empêchement, le butin qu'il avoit fait. Mais la Compagnie des Indes Orientales de Hollande, qui y a ſeule le privilege de naviguer dans ces Mers, fit arrêter Laurens, avec ſon Vaiſſeau, & prétendit que la charge lui devoit auſſi être adjugée.

Mais le Duc de Vendôme, qui avoit, il n'y avoit pas long-tems, fait pirater ſur les Vaiſſeaux Hollandois & Zélandois, qui négotioient dans la Méditerranée, comme on l'a pu voir dans le Livre XIII. de cette Hiſtoire; le Duc de Vendôme, dis-je, demanda aux EE. GG., conformément à un Arrêt du Conſeil du Roi, par lequel la choſe fut déclarée de bonne priſe, le dixiéme qui lui appartenoit, comme Grand Amiral de France. Il demandoit principalement que cinquante-deux balots provenans de cette priſe, qui avoient été ſaiſis & arrêtez en Hollande, ſous des prétextes, qui ne s'étoient pas trouvez véritables, dans la diſcuſſion qui en avoit été faite au Conſeil du Roi, fuſſent rendus au porteur de ſa Lettre. Il dit auſſi que l'Ambaſſadeur de France ne manqueroit pas de faire la même demande, au nom de S. M. Il le fit en effet le 19. de Janvier, par un Mémoire 1664. accompagné des raiſons, pour faire voir *que le Capitaine David Laurens, Hollandois, devoit être remis entre les mains du Roi, auſſi que les Marchandiſes par lui priſes ſur les Maures, dans la Mer Rouge, ou recouvrées du naufrage d'un Vaiſſeau, arrivé dans la Rade de l'Ile de Piron.*

L'Auteur de cet Ecrit poſe d'abord cinq propoſitions, dont on doit demeurer d'accord; 1. que ce Capitaine, quoi que Hollandois de Nation, avoit pu armer ſous la commiſſion, & naviguer ſous le Pavillon de France: 2. que ſuppoſé, que ce Capitaine eût pû armer, ſous la commiſſion de France, quoi que Hollandois; il avoit pu, en vertu de cette Commiſſion, aller négotier, ou faire la guerre dans les Mers des Indes Orientales, nonobſtant les Placards, ou défenſes de Hollande: 3 que David Laurens avoit armé & navigué, ſous la Commiſſion, & ſous le Pavillon de France ſeulement: 4. que quiconque arme, navigue & fait la guerre, avec commiſſion, ne peut être réputé Pirate: 5. que tout Armateur, qui fait des priſes en mer, en doit rendre compte à celui ſeulement, ſous la Commiſſion duquel il a fait des priſes. L'Auteur de cet Ecrit a appuyé ces propoſitions, par des exemples & des raiſons, qui ne ſouffrent guère de replique, ſuppoſé que cet Armateur n'eût fait aucune priſe ſur les Hollandois. On ne voit pas, au reſte, par ces Lettres, quel effet eurent les repréſentations du Duc de Vendôme. Cette affaire traina long-tems, malgré les inſtances que D'Eſtrades fit, pour obtenir ce qu'il demandoit; à cauſe du grand interêt, que les Provinces prenoient en ce qui concernoit la Compagnie des Indes Orientales.

Pour ce qui eſt du cantonnement des Provinces des Païs-Bas, & des égards, qu'on devoit avoir pour les prétenſions du Roi de France; l'affaire fut (2) renvoyée d'abord au 15. de Fevrier, & enſuite au 1. de Mars, comme pour donner à ce Prince le tems de penſer, à ce qu'il devoit propoſer. Cependant le Comte D'Eſtrades eut le tems de viſiter les principales Villes de Hollande, & de Nort-Hollande, pour entretenir ſes Amis, dont il parle ſouvent, & le Roi l'en remercia. Il paroit par-là, que la France ne vouloit autre choſe, ſinon tirer l'affaire à la longue, pour rompre enfin entierement le cantonnement, dont on a parlé, & s'emparer, après la mort du Roi d'Eſpagne, de ce qu'elle prétendoit devoir revenir à la Reine.

Cependant De Witt, qui ne favoriſoit point l'Eſpagne, qu'il mépriſoit, & qui ſouhaitoit que la France agit plus ouvertement contre le parti de ceux, qui la ſoûtenoient, pria D'Eſtrades de ſe ſervir ici du nom du Roi, ſon Maître, pour intimider le parti oppoſé, qui ſemble avoir été celui du Prince d'Orange. Cet Ambaſſadeur ſavoit bien, comme il paroit par pluſieurs Lettres, qu'on lui écrivit de la part du Roi, avant ce tems-ci, que ce Prince ne cherchoit qu'à empêcher qu'on ne fit quelque choſe, en faveur de l'Eſpagne, pour lui conſerver les Provinces des Pais-Bas; & De Witt ſouhaitoit que D'Eſtrades agit en cette occaſion, de peur que l'Etat ne s'engageât, dans une guerre contre la France, ſans aucune néceſſité. Cependant il parut plus froid, & voulut attendre de nouveaux ordres de la Cour. Tout ce qu'il dit au Penſionaire fut, qu'il ſavoit bien que le Roi ſouhaitoit, que l'on couchât les Articles du

(1) Voyez la Lettre du Duc de Vendôme du 7. de Janvier, & le Mémoire du 19. du même mois préſenté par D'Eſtrades p. 293. & 299. du Tom. II. de ſes Lettres.

(2) Lettre du 11. de Janvier p. 295. du II. Tome & Lett. du 7. de Fevrier p. 307.

1664. du Traité, en maniere qu'ils n'y eût rien de préjudiciable aux Droits de la Reine; & De Witt lui promit de propoſer cela à ceux de ſes Amis, qui devoient ſe rendre à la Haie, pour l'Aſſemblée; afin qu'on cherchât des termes qui n'euſſent rien de contraire aux Droits de la Reine, mais qui néanmoins ne donnaſſent pas de l'ombrage aux Provinces. Cependant, ſi l'on en croit (1) l'Ambaſſadeur de France, De Witt lui dit que les engagemens, auxquels les Etats entreroient, par ce Traité, romproit toutes ſortes de meſures, avec l'Eſpagne, & avec toutes les autres Puiſſances, & que par là le Roi *devoit être aſſuré d'être maître* des Provinces; qui refuſeroient, après cela, toutes ſortes de liaiſons, & qu'on n'en feroit point qu'avec la participation du Roi.

D'Eſtrades croyoit qu'on pouvoit juger par cette converſation, qu'il avoit euë avec le Penſionaire de Hollande, que les affaires le preſſoient, & qu'il relâchoit de la fermeté qu'il avoit euë auparavant. Là-deſſus l'Ambaſſadeur demanda à De Lionne, comment-il devoit ſe conduire, avant que les diviſions, qui étoient en Hollande, vinſent à éclater. Il l'aſſuroit qu'encore qu'elles fuſſent ſecretes, elles ne laiſſoient pas de s'échauffer, & qu'il avoit été informé, que deux Villes conſiderables de la Province ſe vouloient déclarer *contre la forme du Gouvernement, qu'elles diſoient être tyrannique, à cauſe du pouvoir, que De Witt y avoit; mais qu'il étoit aſſuré que ſa Cabale étoit plus forte, & que ſi le Roi étoit pour lui, il ſeroit maître de tout.* L'Ambaſſadeur aſſure encore qu'il le lui avoit *fait inſinuer adroitement, par une perſonne, qui lui avoit fait voir de loin, que c'étoit la ſeule reſſource, qu'il pouvoit avoir contre la légereté des peuples.* On ſent bien que le parti, oppoſé à celui de De Witt, étoit celui du Prince d'Orange, qui s'affermiſſoit, à meſure que ce Prince s'avançoit en âge.

Le Penſionaire (2) fut à Amſterdam, pour propoſer à cette Ville quelques changemens qu'on pourroit faire au Projet du Traité; qu'il avoit fait d'une maniere, qui n'eût rien de contraire aux prétenſions de la Reine de France. Mais ceux d'Amſterdam s'en tinrent au premier Projet, qu'ils avoient déja approuvé. Les autres Villes ſuivirent le ſentiment d'Amſterdam, & De Witt n'oſa propoſer le Traité, tel que la France l'avoit propoſé. Ces Villes avoient raiſon de n'approuver pas les prétenſions de la Reine de France ſur le Brabant, & il n'y a guère d'apparence que le Penſionaire les crût ſolides. Il paroiſſoit, ce me ſemble, ſe prêter à la France, à cet égard, pour avoir ſa protection, dans le beſoin.

Ceux d'Amſterdam allegueront encore, pour ne point accepter le Traité, tel que la France vouloit le faire, qu'il n'y étoit point dit, que la Riviere de l'Eſcaut & les autres, d'où leur commerce dépendoit, demeureroient fermées, & qu'ils ne pouvoient entendre à aucuns Traitez, ſans ſes conditions; d'autant plus que les Eſpagnols les avoient acceptées, dans celui, qui avoit été fait à Munſter, & que les Etats en étoient en poſſeſſion.

Cependant (3) l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit été à Bruſſelles, revint le 29. à la Haie, pour tâcher d'engager les Etats de Hollande à favoriſer la Ligue des XVII. Provinces. Sur cela, celui de France, craignant que les Etats n'acceptaſſent la Propoſition de Gamarre, déclara au Penſionaire de Hollande, que le Roi, ſon Maître, prendroit cela pour une infraction du Traité de l'an MDCLXII. & qu'il chercheroit à faire des liaiſons, avec des Amis; qui auroient plus de conſideration pour lui, & plus de fermeté, que les Etats n'en avoient. Il croyoit ſavoir certainement, que cette apprehenſion retiendroit ceux, ceux qui favoriſoient l'Eſpagne & les empêcheroit d'aller auſſi vîte, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne l'auroit ſouhaité. 1664.

De Witt dit là-deſſus, qu'il n'avoit jamais approuvé la Ligue des XVII. Provinces, qu'il s'y étoit toûjours oppoſé; mais qu'il n'avoit pas pû être maître des eſprits de ceux qui gouvernoient quelques Villes, & qui trouvoient leur avantage & leur ſûreté, en cette liaiſon. Le Roi, ſelon lui, avoit rendu ces gens-là plus difficiles, en changeant les termes du Projet, concernant l'ouverture de la ſucceſſion d'Eſpagne; ce qui donnoit des ombrages à la Ville d'Amſterdam, & la faiſoit craindre pour ſon Commerce, par l'apparence d'une rupture, entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne. Cela avoit fait, que cette Ville tenoit le Penſionaire de Hollande, pour ſuſpect; quand il leur donnoit des expédiens, pour prévenir le mal qu'il craignoit. Il étoit en effet aſſez apparent, qu'en acceptant le Traité, tel que la France le propoſoit, les Etats s'attireroient l'indignation de l'Eſpagne.

De Witt ajoûtoit que cela l'avoit engagé à chercher quelque prétexte, pour faire renvoyer l'Aſſemblée au 10. de Mars; pour avoir le tems de rompre les meſures des Eſpagnols, & de ceux qui les favoriſoient; qu'il avoit obtenu qu'au lieu d'un Député de cette Ville, qui la traverſoit, & qui étoit tombé malade, on éliroit un de ſes Amis; & que dans une Conférence particuliere, qui ſe devoit tenir le 6. de Mars, il parleroit fortement, & donneroit même un Mémoire, avec les raiſons qu'il avoit de rejetter la Ligue, afin qu'on y fît plus de réflexion.

On pourra être ſurpris, que cet habile homme fît tant de confidences à D'Eſtrades, & eût de ſi fréquentes conférences avec lui. Mais il y a de l'apparence qu'il n'en uſoit ainſi, que pour empêcher que la France n'entreprît, dès ce tems-là, d'envahir les X. Provinces Eſpagnoles, & qu'il ne fallût entrer en guerre avec elle; ſans être ſoûtenu ſuffiſamment par le Roi d'Eſpagne, & en danger d'être traverſé par l'Angleterre, qui cherchoit dès-lors, comme on le verra, à faire une querelle aux Provinces Unies. Quoi qu'il en ſoit, De Witt donnoit lieu à ſes ennemis de l'accuſer d'avoir trop de liaiſon, avec la France. L'Ambaſſadeur de cette Couronne avoit trop de connoiſſance de ce qui ſe paſſoit, dans l'Etat; mais il aſſure, que De Witt étoit obligé, par ſon propre interêt, d'en uſer ainſi; parce qu'il n'étoit pas aſſez fort, pour ſe ſoûtenir contre les cabales, qui s'étoient formées pour le détruire.

Nous venons de parler d'un Mémoire, que ce Grand Homme devoit communiquer aux Députez des Villes de Hollande, pour leur faire voir qu'il valoit mieux s'attacher à ſatisfaire le Roi de France, que d'écouter les Propoſitions des Eſpagnols. (4) Il fit une choſe bien hardie, ſi l'on en

(1) Dans une Lettre du 6. de Fevrier 1664. Tome II. p. 307.
(2) Lettre du *Comte D'Eſtrades* du 21. de Fevrier Tom. II. p. 314.
(3) Lettre *D'Eſtrades* du 6. de Mars T. II. p. 320.
(4) Memoire du Roi de France, envoyé à D'Eſtrades le 23 d'Avril T. II. p. 338.

1664. en croit un Mémoire, de la part de Louïs XIV. à ſon Ambaſſadeur à la Haie, où il eſt dit que „ le Penſionaire en avoit uſé ainſi; parce qu'auparavant le Roi avoit marqué une grande indifference, pour ce qui ſe paſſoit en Hollande; „ au lieu que tout ce qui venoit de ce païs à Paris „ n'étoit que ménaces, ou craintes que De Witt „ vouloit donner des Réſolutions, que les Etats „ pourroient prendre, ſur les pourſuites de D. Eſtevan de Gamaire. Ce Mémoire avoit parlé „ tout autrement, & fait voir la faute, que commettoient les Etats, de quitter une amitié certaine, ſolide & puiſſante, pour une liaiſon peu „ aſſurée, & De Witt avoit communiqué fort „ obligeamment cette piece à D'Eſtrades; quoi „ qu'elle découvrît diverſes choſes, dont la Couronne de France pourroit tirer avantage ſur les „ Provinces Unies; comme lors qu'il y fait voir „ le beſoin abſolu, qu'elles ont de la protection „ de S. M. ſans laquelle elles auroient deja eu ſur „ les bras une nouvelle guerre à ſoûtenir, contre „ l'Angleterre.

„ Un ſi grand changement, *dit le Mémoire*, „ ne peut vraiſemblablement être attribué, qu'à „ la conduite que S. M. a tenue, en témoignant „ faire peu de cas de toutes menaces, & d'inſinuations de craintes d'autres Ligues; & à la vigueur avec laquelle le Sr. D'Eſtrades fit entendre à De Witt, que l'on qualifieroit à Paris „ de rupture & de contravention à la derniere „ Alliance, le nouveau Traité, que les EE. pourroient conclurre avec l'Eſpagne. Ainſi, ſelon „ toute apparence, on ruinera plûtôt la négotiation de D. Eſtevan de Gamarre, en faiſant „ ſemblant de la mépriſer, & témoignant de croire les EE. GG. incapables de faire un ſi grand „ pas, que s'ils s'appercevoient qu'on eût à Paris de grandes appréhenſions de cette prétenduë Ligue des XVII. Provinces. Quand toutes les conſiderations contenues dans le Mémoire de De Witt, ne les détourneroient pas „ ſuffiſamment de cette jonction de forces & „ d'interêt, avec la Couronne d'Eſpagne; il y a „ d'ailleurs une raiſon particuliere, que l'on croit „ ſeule capable de les retenir d'y penſer, en cette „ conjoncture d'affaires, & qui eſt la grande diſpoſition, dans l'eſprit des Anglois, à leur déclarer la guerre; s'ils n'étoient retenus par la conſideration de la Garantie, qu'ils ſavent que le „ Roi a promiſe aux Provinces Unies, par le „ Traité de l'an MDCLXII. Comme les EE. „ jugent bien que, dès qu'ils auroient conclu une „ Union avec l'Eſpagne, qui ne pourroit aller, „ que contre le Roi; non ſeulement ils ne pourroient faire aucun état de cette Garantie; mais „ qu'ils verroient à l'inſtant même former une „ étroite Alliance, entre S. M. & le Roi d'Angleterre; il eſt à croire qu'ils y ſongeront longtems, avant que, ſur de ſimples jalouſies, & „ même aſſez mal fondées, ils puiſſent ſe réſoudre à changer l'amitié ferme, ſincere & puiſſante du Roi, pour une autre, qui n'auroit „ peut-être aucune de ſes trois qualitez ſi déſirables.

„ Ce n'eſt pas que, pour cela, il faille perdre „ de vuë toutes les démarches, que D. Eſtevan de „ Gamarre fera; mais il ſera d'autant plus aiſé „ d'y pourvoir, même ſans affectation; qu'outre „ les conſiderations ci-deſſus touchées, on ſait „ d'aſſez bonne part, qu'il n'a pas reçu un ſou, „ pour gagner des défenſeurs de ſa propoſition, „ qu'il eſt d'ailleurs bien mal-aiſé de faire changer „ unanimement à ſept Provinces, & d'un changement comme du blanc au noir, des maximes „ contraires à leurs premiers établiſſemens, & à ce 1664. „ qu'elles viennent de traiter avec cette Couronne, „ du moins ſans y employer un grand tems, beaucoup de ſoins, d'application & de dépenſe; & „ cela même fournira toûjours les moyens d'y apporter des remedes convenables, quand on ſe „ trouvera preſſé.

„ Ce fondement préſuppoſé, qu'il n'y a guère „ à craindre préſentement de cette Ligue défenſive; il eſt ſans doute que le nouveau Traité, „ que De Witt a préſenté au Roi; par lequel on „ prétend que pour complaire aux Etats, & même pour les guérir ſimplement de quelques jalouſies injuſtes, S. M. ſe lie abſolument les „ mains à ne pouvoir rien entreprendre, pour la „ pourſuite de ſes Droits, qu'en certains cas; & „ qu'en ceux-là même ce ne ſeroit qu'avec des „ reſtrictions, qui réduiſent ces Droits preſque à „ néant. Il eſt, dit-on, ſans doute qu'on ne ſauroit rien propoſer au Roi, qui ſoit moins du „ bien de ſon ſervice, & à quoi il ait plus d'interêt d'éviter de s'engager.

„ Toute la ſubſtance, *ajoûte-t-on*, de ce Mémoire ne conſiſte qu'en deux mots, qui ſont „ que D'Eſtrades ſâche que S. M. eſt perſuadée, „ qu'on ne la peut mieux ſervir, en ce rencontre, qu'en tirant l'affaire en longueur, autant „ qu'il ſe pourra; non ſeulement ſans rien conclurre, mais encore, ſans s'engager à rien, qui „ tende à cette concluſion; & cela ſous les meilleurs prétextes, qui lui tomberont dans l'eſprit, pour empêcher qu'on ne connoiſſe, que le „ véritable deſſein de S. M. eſt de demeurer libre, pour agir ſelon les conjonctures, où elle „ verra ſa gloire, ſon avantage & le plus grand „ bien de ſon Etat. Si la négotiation doit ſe „ pourſuivre, comme, ſans doute, il eſt à propos de ne la point rompre tout-à-fait; mais „ d'amuſer le tapis, pour ne le laiſſer point entierement vuide à D. Eſtevan de Gamarre; il „ arrivera aſſez de difficultez & de conteſtations „ dans l'affaire, qui la feront durer, ſans qu'on „ s'apperçoive que l'Ambaſſadeur y contribue. „ S'il eſt preſſé de ſe déclarer, s'il eſt prêt de ſigner le Projet, que S. M. a elle-même envoyé, „ ce qu'elle jugeoit alors préjudiciable à ſes interêts; il pourra répondre par une queſtion contraire; ſavoir, ſi les Etats eux-mêmes ſont prêts „ à le ſigner. Si on lui répond affirmativement, „ il pourra demander du tems, pour s'inſtruire „ de l'intention du Roi, ſur quelques endroits „ du Traité, ſur leſquels il a beſoin d'amples éclairciſſemens, pour ne point commettre de „ faute. Si on lui demande ſi le Roi a découvert quelque choſe, qui appuye ſes Droits ſur „ les Païs-Bas; il doit ſeulement répondre, en termes généraux, qu'il a trouvé aſſez de Droits, & „ au delà de ce qu'il avoit crû, quand on commença à faire cette recherche. S'ils demandent d'en avoir communication, D'Eſtrades „ répondra, qu'il n'oſeroit en écrire à S. M. ni „ la preſſer là-deſſus; parce qu'Elle s'étoit déja „ plainte, qu'un des Amis de De Witt, à qui il „ s'étoit confié, avoit trahi cette confidence, & „ donné des avis importans à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour ſe défendre, contre ce qui ſe „ traitoit.

J'ai cru devoir rapporter la plus grande partie de ce Mémoire, pour donner un exemple de la Politique artificieuſe des Puiſſances, & de l'adreſſe de leurs Miniſtres; pour ſe tirer d'un mauvais pas, & ſe dédire honêtement, lors qu'il en eſt beſoin. D'Eſtrades ſuivit exactement les ordres de ſon Maître, comme on le verra, par ſes Lettres ſuivantes.

Il

1664. Il lui arriva le 6. de Mai un accident, dans le *Voor-Hout* à la Haie, qui eſt comme le Cours où les Caroſſes ſe promenent. (1) En s'en revenant chez lui, il rencontra le Prince d'Orange en Caroſſe, qui venoit de front contre le ſien. Les Gens de l'Ambaſſadeur l'avertirent, que le Cocher du Prince ſerroit la barriere, pour tenir ce que l'on regarde la place d'honneur. Comme le Cocher de l'Ambaſſadeur avoit ordre d'en uſer ainſi, en toute occaſion, il le fit en celle-ci. L'Hôtel de l'Ambaſſadeur n'étoit pas loin de là, & ſon monde accourut, pour le ſoutenir, avec pluſieurs de ſes Amis. Il leur défendit d'en venir à aucune action de main; pour éviter un deſordre qui ſeroit infailliblement arrivé, & qui auroit été grand, à cauſe de la multitude du peuple qui y accourut, & ſe rangea autour du Caroſſe du Prince; parce que c'étoit le tems de la Foire, qui ſe tient alors à la Haie, & cela en une place qui n'eſt pas éloignée de l'endroit, où les Caroſſes ſe rencontrerent. Comme ils étoient en cet embarras, De Witt, qui n'étoit pas loin, s'y rendit, pour empêcher qu'il n'y arrivât quelque deſordre. D'Eſtrades lui dit, qu'il ne ſavoit ce que vouloient dire les gens du Prince, en lui conteſtant le pas; qu'il avoit ignoré que Mis. les EE. euſſent un Souverain, qui pût prétendre le pas ſur les Ambaſſadeurs de France. De Witt parut deſapprouver ce procedé, & l'Ambaſſadeur s'en plaignit à lui. Le Penſionaire paſſa enſuite vers le Caroſſe du Prince, & lui conſeilla de deſcendre du Caroſſe, & d'entrer dans l'allée; ſur quoi le Prince envoya conſulter la Princeſſe ſa Grand'-Mere, qui approuva l'expédient; & ſon Petit-Fils l'en crut. D'Eſtrades fit enſuite ſavoir à la Douairiere de Naſſau ce qui s'étoit paſſé, & lui dire de plus qu'étant obligé de rendre compte au Roi de cet accident, & ſouhaitant de ne nuire point au Prince dans l'eſprit du Roi, il la pria de lui dire ſi cette mauvaiſe conduite lui devoit être imputée, ou à ſon Gouverneur. Elle dit que cela regardoit le Roi d'Angleterre, & qu'elle lui en laiſſoit le ſoin, quoi qu'elle n'approuvât pas le procedé, qui avoit été tenu. Le Roi de France, après avoir lu la Lettre de ſon Ambaſſadeur, (2) lui écrivit, qu'il avoit appris qu'on en avoit murmuré à la Cour d'Angleterre, & que quelcun avoit même dit, que l'Ambaſſadeur de France avoit plus exigé de lui, que les autres Ambaſſadeurs n'avoient fait de ſes Ancêtres, quoi qu'ils n'euſſent pas eu l'honneur d'être petits-Fils de Roi, comme lui. Il ajoûtoit que la qualité de petit-Fils de Roi, par les Femmes, ne faiſoit rien, au cas dont il étoit queſtion, ſur tout en un autre Etat; & que hors les Fils & les Freres des Rois, perſonne n'étoit reconnu, pour Prince du Sang, & ne pouvoit en exiger les honneurs. (3) Le lendemain les Etats de Hollande publierent, par un Placard, qui ordonnoit aux Sujets de l'Etat de quelle qualité & de quelle condition qu'ils fuſſent, de commencer le Cours par le côté gauche de la barriere, & le Penſionaire dit à l'Ambaſſadeur de France, qu'on n'en avoit uſé ainſi que pour obliger le Prince, comme Sujet, de s'y conformer, & lui faire éviter toute conteſtation avec lui; comme il le fit.

Cependant (4) aux Mois de Mai & de Juin, on avoit fait de grandes plaintes dans la Chambre des Communes du Parlement d'Angleterre, contre le tort que les Hollandois faiſoient au commerce des Anglois, aux I. O. & ſur les Côtes de l'Afrique; dont on trouvera le détail dans l'Auteur cité en marge. Le Roi de la Grande Brétagne en fit faire des plaintes à la Haie, par le Chevalier *Downing*, qui avoit été Envoyé de Cromwel & du Parlement, mais qui s'étoit raccommodé avec le Roi, lors qu'il étoit paſſé en Hollande, pour aller en Angleterre. Il en écrivit auſſi lui-même (5) le 12. de Mai aux EE. GG., à qui il dit: „ que leurs Ambaſſadeurs, qui avoient dernie-„ rement conclu la Paix, ne pouvoient pas leur „ avoir celé les inſtances qu'il leur avoit faites „ en faveur des Intereſſez aux Vaiſſeaux, nom-„ mez l'un la *Bonne Eſperance*, & l'autre le „ *Henri Bonaventure*, & ſpécifiez même dans „ le Traité, pour obtenir prompte & entiere juſ-„ tice; Qu'il avoit demandé que cette affaire „ fût décidée par des Commiſſaires particuliers, „ & par l'intervention de ſon Ambaſſadeur, & „ non par la Juſtice ordinaire; Que les Inte-„ reſſez en ces Vaiſſeaux lui avoient néanmoins „ repréſenté de nouveau le peu de ſatisfaction, „ qu'ils avoient eu, malgré ſes recommandations „ précedentes; Qu'il les renouvelloit, & qu'il les „ renvoyoit au Chevalier Downing, ſon En-„ voyé Extraordinaire, pour être inſtruits de „ cette affaire. „ Il vint encore d'autres Lettres d'Angleterre, qui marquoient le mécontentement des Anglois, & les Marchands Hollandois commencerent à s'en effrayer, & à demander qu'on envoyât avertir les Vaiſſeaux, qui venoient du côté de l'Oüeſt, par deux Yachts, ou Galiotes, à l'entrée de la Manche, qui leur diſſent qu'ils ſe gardaſſent bien d'entrer dans le Détroit, mais qu'ils allaſſent faire le tour au Nord de l'Ecoſſe. On trouva plus à propos d'écrire à l'Amirauté de Zélande d'envoyer ces deux Bâtimens, pour donner avis aux Vaiſſeaux, qui viendroient du Détroit, ou d'ailleurs, de n'entrer en aucun port, ni en aucune rade d'Angleterre, de peur qu'on ne les y arrêtât. Deux jours après, les Etats de Hollande propoſerent d'équipper trente Vaiſſeaux de Guerre, pour ſuppléer au défaut des Amirautez de Zélande & de Friſe, & de ceux qu'on avoit réſolu d'envoyer dans la Méditerranée contre les Pirates, ou qui devoient eſcorter les Pêcheurs du Harang, ou enfin qui étoient ſur les côtes de Portugal, pour y proteger le Commerce troublé par les Eſpagnols. La choſe fut réſolue le 16. de Mai, & l'on demanda aux Provinces un Million de Francs, de contribution extraordinaire, pour ſubvenir à cette dépenſe.

1664. Cependant Downing continuoit à ſe plaindre de ce qu'on ne rendoit, dans la Cour de Juſtice de Hollande, aucune juſtice aux Anglois, qui avoient à faire à des Hollandois, pour des pertes qu'ils leur avoient cauſées; & demandoit qu'on donnât des deux côtez une liſte des pertes, qu'on prétendoit avoir faites. Il proteſtoit néanmoins „ que Sa Majeſté Britannique ſouhaitoit très-„ ſincerement la continuation de la bonne cor-„ reſpondence avec l'Etat, qu'Elle avoit toûjours été diſpoſée à écouter les plaintes que „ les Hollandois lui avoient portées, contre ſes „ Sujets; & qu'Elle n'y avoit pas employé ſeulement les remedes ordinaires, & encore moins „ inventé des chicanes, pour ne leur pas rendre juſtice; mais qu'Elle pouvoit reprocher aux

(1) Lettre du 8. de Mai Tome II. p. 343.
(2) Dans une Lettre du 30. de Mai T. II. p. 350.
(3) Lett. du 5. de Juin p. 351.
(4) *Aitzema* Liv. XLIV. p. 69. & ſuiv.
(5) *Aitzema* là-même p. 71.

1664. „ aux Etats, qu'ils n'avoient répû quelques-uns „ de ſes Sujets que de paroles & de délais, de- „ puis ſon Rétabliſſement. „ On ſait aſſez que c'eſt un inconvenient, dont on ſe plaint par tout, à l'égard des Cours de Juſtice, & c'eſt ce qu'on reproche à celles d'Angleterre, autant qu'à aucunes autres. On n'en connoit point, ou guère, où l'on rende une auſſi prompte juſtice aux Etrangers, qu'il le faudroit faire; parce qu'il ne leur eſt nullement facile de plaider long-tems, hors de chez eux.

Downing diſoit „ que preſque toutes ſes plaintes étoient contre les Compagnies Hollandoiſes d'Orient & d'Occident, & en partieulier „ qu'il avoit à ſe plaindre aux Etats, de la Compagnie des Indes Orientales, avec laquelle on étoit convenu d'éteindre la plus grande partie des prétenſions qu'on avoit contre elle, dans le XV. Article du dernier Traité, dans la penſée que le reſte ſeroit promptement vuidé. Secondement il diſoit que, quand les deux Compagnies auroient donné ſatisfaction, pour les injures qu'elles avoient faites aux Sujets de S. M. B. elles devroient encore rendre compte de ce qu'elles avoient gagné, avec ce qu'elles leur avoient ôté, & récompenſer les Anglois, pour ce qu'on appelle (1) *lucrum ceſſans* aux Anglois en general, parce que les Hollandois, par leurs violences, avoient découragé & ruiné leur négoce; ſans quoi on encourageroit ces Compagnies, en leur demandant ſeulement ce qu'elles avoient enlevé aux Anglois, & en leur laiſſant le profit qu'elles avoient fait, par le moyen de ce qu'elles leur avoient pris. Il demandoit, en troiſiéme lieu, quelques ſuretez pour pouvoir ſe promettre, qu'on ne ſeroit plus expoſé à de ſemblables priſes.

Il y avoit là de quoi faire une guerre éternelle, ſi l'on eût voulu ſoûtenir à la rigueur tout ce qu'on demandoit; mais les Miniſtres des Princes imitent ſouvent les Boutiques, où l'on ſurfait exceſſivement la Marchandiſe, qu'on donne enfin à beaucoup meilleur marché.

La Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales répondit à l'Envoyé d'Angleterre, „ qu'elle „ avoit toûjours remarqué que, quand la Nation „ Angloiſe avoit deſſein de faire tort a la Compagnie des Indes Occidentales, ou aux autres „ Sujets de l'Etat; elle faiſoit d'étranges plaintes, des Hollandois, pour juſtifier ſa propre „ conduite, ſi elle vient à être connue: Qu'il „ paroiſſoit que c'étoit là leur maxime, par l'invaſion perfide de l'Ile du Cap Verd, & par la „ priſe de trois ou quatre Vaiſſeaux de la Compagnie Occidentale; ce qui avoit été exécuté, „ par le même Capitaine, qui ſe nommoit *Homes*, & qui avoit demandé, en MDCLXI. „ le Cap Verd, au nom du Roi d'Angleterre, „ avec des menaces, à ceux qui l'habitoient, s'ils „ ne l'abandonnoient, pour le plus tard, dans „ l'eſpace de ſix Mois: Que comme les Etats „ Généraux s'en étoient plaints à ce Monarque, „ on eſperoit qu'ils ſe ſouviendroient qu'il avoit répondu, que cela s'étoit fait à ſon inſû, „ & qu'il ſeroit un châtiment exemplaire de Homes, quand il ſeroit de retour au Païs: Que „ cela avoit trompé leurs HH. PP. & endormi la „ Compagnie, puis que les Anglois n'avoient pas „ deſſein d'abandonner ce qu'ils avoient pris, & „ qu'ils vouloient même s'emparer de toutes les „ côtes de la Guinée, d'en chaſſer la Compagnie, & de lui ôter le moyen qui étoit le ſeul „ qui la faiſoit ſubſiſter: Qu'il s'enſuivoit de là „ qu'elle étoit menacée de s'en voir dépoſſedée, „ ſi les EE. GG. ne s'oppoſoient pas de bonne „ heure, à ces procedures perfides & pleines „ d'hoſtilitez, & ne maintenoient pas la Compagnie, dans ſes Droits: Qu'on ne leur de- „ mandoit, pour cela, que deux Vaiſſeaux de „ Guerre bien montez & bien fournis de monde; „ ſoit pour convoyer les Vaiſſeaux de la Compagnie, quand ils ſeroient prêts à faire voiles en „ Guinée, ſoit pour défendre la côte de ce païs- „ là, pour un peu de tems.„ Cet Ecrit étoit daté du 23. de Mars MDCLXIV., & ſigné de deux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, dans la Chambre d'Amſterdam. 1664.

En ce tems-là, il vint des nouvelles d'Angleterre, qu'on y équipoit quinze Fregates de quinze pieces de Canon, & dix Vaiſſeaux de ſoixante pieces, juſqu'à quatre-vingt. La Province de Hollande fit dreſſer une liſte des dommages, que la Nation avoit ſouffert des Anglois, ſelon l'Article XV. du dernier Traité, & il fut réſolu d'y joindre ce que les autres Provinces trouveroient à propos; pour l'oppoſer à une ſemblable liſte, que Downing livreroit, à condition qu'on n'ajoûteroit rien à ces Liſtes, après qu'on les auroit échangées.

Il s'éleva en ſuite (2) une étrange conteſtation ſur ces paroles du XV. Article du dernier Traité, entre le Roi d'Angleterre & les Etats; *hoc excepto, quod, ſcilicet, qui ſe juſturam paſſos dicunt in duabus navibus; videlicet*, Bonaventurâ & Bonâ Eſperanzâ, *poterunt litem inceptam proſequi.* Downing prétendoit que ces mots ne ſignifioient autre choſe, ſinon que l'on décideroit politiquement de ce procès, & non que les Parties *pourroient pourſuivre leur procès*, devant la Cour de Juſtice, comme les Etats le ſoûtenoient, conformément à l'uſage de ces mots dans la Langue Latine; ſinon qu'il auroit été mieux de mettre *perſequi*, au lieu de *proſequi*. Ceux qui dreſſent des Actes publics, & ſur tout les Articles d'un Traité en Latin devroient conſulter ceux qui entendent la Langue, pour ne pas tomber dans des incongruitez. Les Etats Généraux déclarerent qu'ils avoient entendu ces mots ſelon l'uſage ordinaire du Palais, pour *pourſuivre un procès commencé*, & ceux qui avoient ſigné le Traité de leur part le déclarerent auſſi; d'autant plus que dans le Projet de cet Article, qui avoit été fait en François, on avoit employé ces termes: *que les intereſſez dans ces Vaiſſeaux* la Bonne Eſperance, & le Henri Bonaventure *pourroient pourſuivre le procès entamé devant les Echevins de la Ville d'Amſterdam l'an* MDCLI. Cela faiſoit voir clairement, qu'il s'agiſſoit d'un Procès ordinaire, qui devoit être jugé devant une Cour de Juſtice, & non par des Commiſſaires Politiques. Auſſi les Etats offroient-ils (3) de ſoumettre l'explication de ces mots, au jugement de quelques Parlemens de France, ou à la Chambre Imperiale de Spire, qui étoient des Cours qui entendoient la ſignification des termes de Droit. Mais Downing n'y vouloit pas conſentir. Les EE. GG. expoſerent encore cette affaire dans (4) un Ecrit, qu'ils lui firent mettre entre les mains. Ils

(1) C'eſt-à-dire, qu'on devoit rendre à la Nation Angloiſe, le profit qu'elle auroit pû faire de ce qu'on lui avoit ôté, & qu'elle n'avoit pas fait. On a traduit & abregé le mauvais François de Downing, ſans néanmoins rien changer au ſens.

(2) *Aitzema* Liv. XLIV. p. 72. & ſuiv.

(3) Lettre de Louis XIV. à D'Eſtrades du 24. d'Octobre Part. II. p. 416.

(4) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XLIV. p. 74.

1664. Ils envoyerent auſſi *Michel Van Goch* Zélandois, pour réſider à Londres, comme Ambaſſadeur Ordinaire. (1) On ne s'arrêtera pas au détail de ce qui fut dit des Vaiſſeaux, que les Anglois ſe plaignoient avoir été maltraitez des Hollandois; puis que les EE. GG. ne refuſerent point d'accommoder tout cela à l'amiable, & que ce ne pouvoit pas être un ſujet ſuffiſant de faire la guerre. Mais l'Angleterre leur cherchoit querelle, par une ancienne jalouſie de commerce, qui a toûjours été entre les deux Nations, & qui étoit fomentée plus qu'auparavant, ſous les Regnes de Charles II. & Jaques II. qui étoient ennemis des Etats, par un autre principe; qui étoit la haine qu'ils avoient conçu, pour la Religion Proteſtante, qu'ils avoient abjurée en ſecret en France. Ces Princes n'ont vécu ni l'un, ni l'autre, d'une maniere, qui puiſſe perſuader à ceux, qui ont vécu de leur tems, qu'ils avoient fait cette abjuration, par ſcrupule de conſcience. Ce qui a fait que bien des gens ont jugé qu'il n'avoient fait ce pas-là, que parce qu'ils croyoient qu'ils ne viendroient jamais à une autorité abſolue, qui étoit, ſi l'on peut dire ici la verité, leur unique but; qu'en renverſant la Conſtitution, tant à l'égard de la Religion, qu'à l'égard du Gouvernement Civil; & il eſt vrai que ſi le Catholiciſme eût pû prendre le deſſus, ceux qui le ſuivoient auroient volontiers ſacrifié la Liberté & les Lois à ces Princes; au lieu que les Proteſtans n'en vouloient pas entendre parler. Charles II. ayant aſſemblé ſon Parlement, il le harangua le 11. de Mars. En ce tems-là, comme le dit l'Auteur (2) Anglois de ſa Vie, on étoit généralement mécontent des Hollandois, comme s'ils avoient entrepris de ruiner le négoce des Anglois. On ſe plaignoit que les peuples des Provinces Unies avoient fait en public mille inſolences, & mille injures à ceux d'Angleterre, & qu'ils étoient encouragez & ſoûtenus, par les François; qui leur avoient promis du ſecours, ſi les Anglois venoient à les attaquer. Il eſt vrai que, par le Traité de MDCLXII. on étoit convenu d'une Garantie réciproque, comme on l'a dit, en parlant de ce Traité; mais il n'y eſt rien dit des Anglois. Les injures, dont les Anglois ſe plaignoient, quelles qu'elles puſſent être, n'etoient nullement faites, par autorité publique, & les Anglois leur en avoient fait de plus grandes au Cap Vert; comme on le pourra voir, (3) dans Aitzema.

Cependant la Chambre des Communes nomma des Commiſſaires, pour examiner les raiſons, qu'on diſoit avoir de ſe plaindre des Hollandois. Dès que ces Commiſſaires eurent fait leur rapport, la Chambre déclara que les torts, les affronts, les indignitez & les dommages, que les Provinces Unies avoient faits, comme elle le diſuit, aux Marchands Anglois, étoient la plus grande cauſe, de la diminution du Commerce, avec les Etrangers. Il fut réſolu, que le Roi ſeroit prié d'employer promptement les moyens propres, pour redreſſer leurs affaires. La Chambre des Seigneurs ſe joignit à celle des Communes; pour repréſenter cela au Roi, qui ne demandoit pas mieux; puis que cela pourroit ſervir à la deſtruction de *l'Héreſie du Nord*, comme les Catholiques parloient entre eux, ou de la Religion Proteſtante. Charles loüa fort le Parlement du ſoin, qu'il prenoit du bien & de l'honneur de la Nation. Il promit qu'il auroit ſoin de ſoûtenir la liberté du Commerce, & la Seigneurie de la Mer, que les Rois d'Angleterre s'attribuent, comme on l'a déja dit ailleurs; quoi que les Hollandois n'euſſent eu aucune conteſtation avec lui, la-deſſus. Il dit qu'il examineroit leurs plaintes, & qu'en ſuite il enverroit ſe plaindre publiquement aux EE. GG. & leur demander ſatisfaction, afin qu'il n'arrivât plus à l'avenir, que les Hollandois fiſſent aucun tort à ſes Sujets; s'aſſurant que ſon Parlement le ſoûtiendroit en cela. 1664.

Il envoya en effet Downing aux Etats, comme on l'a dit, & il fit en Hollande les plaintes, dont on a déja parlé, ſur le milieu de Mai. Les Etats firent auſſi leurs plaintes, & parurent diſpoſez à accommoder à l'amiable ces differends; en compenſant réciproquement les dommages, que les deux Nations pouvoient s'être cauſez, l'une à l'autre.

Le Roi d'Angleterre réſolu à la guerre, pour ne point perdre de tems, donna ordre d'équiper une Flotte conſiderable, pour défendre la liberté du Commerce, & ſoûtenir l'honneur & les interêts de ſa Nation; quoi que le Parlement ne lui eût encore point fourni d'argent. Comme il n'étoit pas capable d'en garder, pour un beſoin; il envoya quelques Seigneurs aux Magiſtrats de la Ville de Londres, pour leur demander cent-mille Livres Sterling à emprunter. Le Conſeil de la Ville les lui accurda ſur le champ, pourvu qu'on lui rendit cette ſomme, à certaines conditions dont il convint avec le Grand Thréſorier d'Angleterre.

Il y avoit (4) eu, depuis quelque tems, de la peſte en Hollande, qui y faiſoit aſſez de ravage, & l'on remarque comme quelque choſe d'extraordinaire, qu'il y eut à Amſterdam, au Mois de Juin de cette année, quatre-cens-quarante-ſept morts; parce que cette maladie eſt ordinairement plus violente en Automne. Cela troubla le commerce, à cauſe des quarantaines que les Vaiſſeaux Hollandois étoient obligez de faire, avant que d'être admis dans les Havres, où ils alloient; & que la Zélande même, qui étoit exempte de cette maladie, ne les vouloit pas recevoir. D'ailleurs on ne s'étonne pas tant de ce fleau du Ciel, dans les Païs Septentrionaux, qu'en ceux qui ſont plus Méridionaux. Les Médecins ne laiſſent pas d'aller voir les peſtiferez, non plus que leurs Parens & leurs Amis particuliers. On enterre même ceux qui meurent de cette maladie dans les Egliſes, & on leur fait des enterremens, comme à l'ordinaire; ſans qu'il y en arrive rien de fâcheux. C'eſt ce qu'on a appris de gens de bonne foi, qui avoient vécu du tems de cette peſte, à Amſterdam. Il eſt auſſi rémarquable qu'en ce tems-ci, les Flottes, que l'on attendoit du côté de l'Oüeſt, de la Méditerranée, d'Eſpagne & de Portugal arriverent heureuſement en Hollande. On les eſtimoit d'environ vingt-millions de Florins de Hollande, deſquels cinq, qui venoient de Cadis, conſiſtoient en argent en barres, ou monoié. La Peſte n'empêcha point, qu'on n'allât à la pêche du Harang.

L'Ambaſſadeur, qui avoit été deſtiné, pour l'Angleterre, outre ſes autres inſtructions, fut chargé de dire au Roi, qu'encore que la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales n'en eût aucun avis; on avoit néanmoins aſſuré aux Etats,

(1) Voyez le même p. 76. & ſuiv.
(2) Dans le III. Tome p. 250. & ſuiv. Elle parut en 1707. en trois Vol. in fol.
(3) Liv. XLIV. p. 77. & ſuiv.
(4) *Aitzema* Liv. XLIV. p. 84.

1664. Etats, que les Anglois s'étoient emparez de l'Ile du Cap Vert, qu'ils avoient pris trois Vaiſſeaux de cette même Compagnie, & qu'outre cela leur but étoit de lui enlever la côte de Guinée (ce qui étoit la ſeule choſe, qu'elle avoit retenue des Conquêtes, qu'elle avoit faites ſur les Portugais) en cas qu'ils en puſſent venir à bout. L'Ambaſſadeur fut prier le Roi, de la part des Etats, en cas qu'il eût auſſi reçu cette nouvelle, d'ordonner à ſes Sujets de rendre, à la Compagnie Hollandoiſe, ce qu'ils lui auroient ôté; & de réparer inceſſamment les dommages, qu'ils lui auroient cauſé; avec défenſe de rien entreprendre de ſemblable à l'avenir. On chargea encore Van Goch d'une Lettre, dans laquelle les Etats s'étoient plaints le 28. de Juillet de l'an MDCLXI. d'une ſemblable entrepriſe, que le Capitaine *Holmes* avoit faite, ſur les côtes de Guinée, près de la Riviere de Gambia, & que le Roi avoit déſavoüée. On envoya encore une ſemblable Lettre des Etats, de l'année ſuivante. On jugeoit que cela pourroit ſervir, en cette occaſion, en cas que les choſes n'allaſſent pas plus loin; quoi que l'on eût avis qu'on employoit ce même Capitaine Holmes, pour la même choſe, après l'avoir déſavoüé.

L'Ambaſſadeur partit le 17. de Juin, & arriva le 19. dans la Tamiſe, près de Graveſand, où un Vaiſſeau du Roi, qui y faiſoit la garde, pour empêcher que les Hollandois ne portaſſent la peſte en Angleterre, en venant à Londres, l'empêcha de paſſer outre; parce qu'il étoit défendu de laiſſer paſſer aucun Vaiſſeau Hollandois, pour Londres, ſans un ordre exprès. Van Goch obtint néanmoins la permiſſion d'aller en cette Ville *incognito*, & il y eut une audience particuliere du Roi qui le reçut très-bien, & qui lui dit qu'il regardoit les Hollandois, non ſeulement comme ſes Voiſins, mais comme ſes Amis & ſes Alliez, avec qui il avoit des interêts communs, auſſi bien que la Religion. L'Ambaſſadeur avoit auſſi mêlé, en ſes complimens, que les Etats ne ſouhaitoient rien tant, que d'obſerver religieuſement de leur côté, tous les Traitez, qu'ils avoient avec l'Angleterre, & particulierement la derniere Paix; à la concluſion de laquelle il s'étoit lui-même employé, il y avoit trois ans, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Le Roi répliqua qu'à cet égard, il ne manqueroit rien non plus, de ſa part; mais il ajoûta, qu'il étoit obligé de dire, que les Compagnies Hollandoiſes, tant des Indes Occidentales, que des Orientales, faiſoient, tous les jours, du chagrin & du tort à ſes Sujets; ſans qu'il pût obtenir que les Etats y miſſent quelque ordre, quoi qu'il les en eût ſollicité, par Downing, ſon Envoyé Extraordinaire. Il ajoûta que c'étoit une choſe inſupportable, que la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, voulût être maîtreſſe de la côte d'Afrique, & de ſes Rivieres, par quelques Forts, & deux ou trois Vaiſſeaux, qu'elle y avoit, & empêcher les autres d'y négotier. Il ſe plaignit auſſi de la Compagnie des Indes Orientales, qui prétendoit que toutes les Indes lui appartinſent, qui tâchoit d'ôter aux autres le négoce, qu'ils y avoient, & qui donnoit mille ſujets de plaintes aux Anglois. L'Ambaſſadeur répondit civilement, qu'il ne falloit pas ajoûter foi à toutes ces plaintes, qui n'étoient fondées, que ſur la mauvaiſe humeur de Marchands intereſſez, & qu'on y avoit mis ordre, par le dernier Traité. Il ſe plaignit, en particulier, du Capitaine Holmes, & de la maniere dont il infeſtoit les côtes du Cap Vert, & prenoit les Vaiſſeaux Hollandois, qui y étoient; à quoi il pria le Roi de mettre ordre. Charles répondit qu'il n'étoit nullement informé, de ce qu'on diſoit d'Holmes. Après avoir dit tout cela, & quelques autres choſes, le Roi demanda, comme il étoit déja tard, à l'Ambaſſadeur, qui étoit ſur le point de ſe retirer, d'où venoit qu'on équippoit en Hollande une ſi groſſe Flotte, & qu'on obligeoit auſſi l'Angleterre d'équipper plus de Vaiſſeaux, qu'elle n'avoit accoûtumé. Il dit encore qu'il n'avoit aucun penchant à faire la guerre, & qu'il aimeroit mieux de vivre en paix. L'Ambaſſadeur répondit, que les Etats régloient tous les ans leurs Equipages, ſur le beſoin, qu'ils avoient de donner des Convois aux Flottes Marchandes; & le Roi dit: *Demeurons donc bons Amis.* L'Ambaſſadeur le pria de donner ordre aux Vaiſſeaux Anglois de n'inquieter point les Vaiſſeaux Hollandois, qu'ils rencontreroient en Mer, & le Roi le lui promit. 1664.

*Van Goch* vit auſſi, le lendemain, le Duc d'York, qui le preſſa plus ſur la Flotte, qu'on équipoit en Hollande; ce qui avoit, diſoit-il, engagé le Roi ſon Frere d'équiper auſſi plus de Vaiſſeaux, qu'on n'avoit accoûtumé, & dit qu'il n'y en avoit aucune cauſe, que les EE. eux-mêmes, ou au moins quelques-uns de leurs membres, qui y avoient pouſſé les autres. La verité étoit qu'on vouloit établir à Londres une Compagnie d'Afrique, ſous la protection du Duc d'York, dans l'eſperance d'en tirer de grands avantages, pourvu qu'on en pût chaſſer les Hollandois; & cela n'étoit pas inconnu aux François, comme on le peut voir par les Lettres de *D'Eſtrades*, écrites en ce tems-ci. L'Ambaſſadeur des EE. vît auſſi le Chancellier, & eut une grande converſation avec lui, ſur les mêmes choſes.

Les EE. GG. (1) écrivirent, enſuite, au Roi le 27. de Juin, pour empêcher qu'il ne prît de l'ombrage de l'armement qu'ils faiſoient. En effet les EE. n'avoient aucun interêt de rompre, avec l'Angleterre; mais ils n'ignoroient pas ce qui s'étoit paſſé dans le Parlement, & ce qui donnoit lieu à l'armement des Anglois. En matieres d'Etat, les Puiſſances jouënt ſouvent, s'il eſt permis de le dire, une eſpece de Comedie, où elles paroiſſent comme maſquées, en diſant ce qu'il eſt à propos de dire; juſqu'à ce que les choſes les obligent de jetter le maſque, & de découvrir ce qu'elles penſent.

Le Roi de France étoit ſpectateur de ce qui ſe paſſoit, & parloit plus naïvement, parce que ſon interêt le demanduit. Il ne vouloit nullement que l'Angleterre ruinât les Provinces Unies, de peur que le Roi d'Angleterre, étant ſeul maître de la Mer, ne maltraitât la France de ce côté-là; en un tems auquel la Marine étoit fort négligée, parmi les François. Il ſembloit aux Etats Généraux, que, ſi la guerre alloit ſe déclarer entre les Anglois & eux, le Roi de France étoit obligé de ſecourir les PP. UU. conformément au Traité, qu'ils avoient fait, avec lui, en MDCLXII. avec la Garantie réciproque des deux Etats. Ils ſe hâterent de lui demander le ſecours, qu'il leur devoit donner par ce Traité. Louïs XIV. leur fit eſperer qu'il ne manqueroit pas de les ſecourir, dès que la guerre ſeroit déclarée, & comme cela étoit conforme à ſes interêts, on ne doutoit pas qu'il ne le fît. Mais il y avoit quelques difficultez, qui l'empêchoient de ſe déclarer.

(1) Voyez *Aitzema* p. 87. Liv. XLIV.

1664. rer. La Garantie n'étoit que pour l'Europe, & en Europe il n'y avoit encore aucune guerre déclarée; les hoſtilitez qui arrivent entre des Compagnies de Commerce, ne pouvant pas paſſer, pour des Guerres de Nation à Nation; mais pour des querelles de quelques Particuliers, qui ſont intereſſez dans ces Compagnies. Il falloit auſſi que les Anglois fuſſent les agreſſeurs, ce qui n'étoit pas encore arrivé, au moins en Europe. D'ailleurs, Louïs craignoit qu'il n'irritât Charles, contre lui, & ne l'engageât à faire une Ligue avec l'Eſpagne, pour la défenſe des Pais-Bas; ce qui ne laiſſa pas d'arriver peu d'années aprés, quoi qu'à une autre occaſion. Aprés avoir bien peſé toutes ces raiſons, il crut que ce ſeroit mieux qu'il offrit aux deux Puiſſances, prêtes à ſe brouiller, ſa Médiation. Les Hollandois preſſoient la Garantie, mais le Roi leur oppoſoit les raiſons, dont je viens de parler; & quoi qu'ils puſſent dire, il ne vouloit rompre avec l'Angleterre, qu'à l'extrémité. Mais il faiſoit agir *De Comminges*, ſon Ambaſſadeur Ordinaire à Londres, pour appaiſer le Roi Charles. On trouvera des preuves de tout cela, dans les Lettres de D'Eſtrades écrites en MDCLXIV. & MDCLXV. Le Roi de France (t) avoit cru que, n'étant queſtion, que de quelques ſommes d'argent, pour payer des dédommagemens prétendus, des priſes de Vaiſſeaux; & les Parties ayant, comme il ſembloit, grand interêt toutes deux de n'en venir point à une rupture, l'affaire s'accommoderoit aiſément, par la voie de la Négotiation; d'autant plus que les EE. GG. avoient nommé d'abord un Ambaſſadeur, & l'avoient fait partir, en toute diligence; dans le deſſein de donner toute ſatisfaction raiſonnable au Roi de la G. B. Mais apprenant, par les avis qu'il avoit d'Angleterre & de Hollande, que les eſprits s'échauffoient, & voyant que le moindre accident pourroit les aigrir encore davantage, & que les Armemens de Mer s'avançoient de part & d'autre; il crut être obligé de donner ordre à D'Eſtrades, de demander une Audience expreſſe aux EE. GG., où aprés avoir dit, ce qui l'avoit retenu de parler de ce different, il expoſât les raiſons qu'ils avoient d'éviter une guerre. C'étoit „ que les évene-
„ mens, quelque puiſſance qu'on ait, demeu-
„ rent le plus ſouvent, ſur tout dans les guerres,
„ qui ſe font par mer, à la diſpoſition de la For-
„ tune; Qu'une bonne paix, & de durée étoit
„ préferable même aux avantages, qu'on peut
„ vrai-ſemblablement eſperer de remporter, par la
„ voie des armes: Que leur commerce, par le-
„ quel, de leur propre aveu, leur Etat ſubſiſ-
„ toit principalement pourroit ſouffrir, en tou-
„ tes les parties du Monde, par une guerre a-
„ vec l'Angleterre: Que le Roi, ſon Maître, les
„ exhortoit, autant qu'il lui étoit poſſible, par
„ un pur & ſincere effet de ſon amitié, de vou-
„ loir donner lieu à un bon accord, par les faci-
„ litez, qu'ils pouvoient y apporter de leur part;
„ & que d'un autre côté, il avoit chargé le Sr. de
„ Comminges, pour faire le même office, auprès
„ du Roi de la Grande Brétagne, dont il s'aſſu-
„ roit qu'il y défereroit beaucoup.

Le Roi de France ordonna encore à ſon Ambaſſadeur d'ajoûter à cela „ que ſi le Roi & les
„ Etats jugeoient en ſuite, que ſon intervention
„ leur fût utile, pour procurer plûtôt un bon
„ accommodement; il offroit, de bon cœur, aux
„ uns & aux autres, ſa Médiation, ſans autre
„ vuë, ni interêt, que l'avantage des Parties. 1664.
Il diſoit encore, qu'il y auroit un autre chemin, pour parvenir plus ſurement à entretenir la paix entre les deux Nations, qui ſeroit de le rendre l'Arbitre des Differends des deux Nations, & de les ſoumettre à ſon jugement, en s'obligeant de part & d'autre à l'accomplir; en ſurſéant cependant, d'un commun concert, leurs armemens; en quoi ils ſauveroient une grande dépenſe, qui ſeroit inutile, s'ils venoient à s'accommoder. Cependant le Roi défendit à D'Eſtrades, de faire cette Propoſition aux Etats; lui permettant ſeulement de l'accepter, en ſon nom, ſi les Etats la faiſoient d'eux-mêmes. Mais c'eſt ce qu'ils ne firent point, & qu'ils ne pouvoient faire, ſans choquer les peuples. Les Etats accepterent donc (2) la Médiation, & les Anglois quelque tems aprés; mais il parut que les premiers crurent qu'il ne leur importoit pas de ſe hâter de la mettre en pratique. D'Eſtrades la propoſa aux EE. GG., le 17. de Juillet.

Le Roi crut néanmoins que l'affaire pourroit réüſſir, parce qu'on lui mandoit d'Angleterre, que la chaleur des eſprits s'y étoit beaucoup amortie, à la rencontre des premiers obſtacles; mais il craignoit que Downing, homme trop entier dans ſes ſentimens & capricieux, ne la fit échoüer. D'ailleurs les Hollandois furent irritez, (3) par la nouvelle, qu'ils reçurent que les Anglois avoient pris, ſans qu'il y eût eu aucune Déclaration de Guerre, trois Vaiſſeaux venants de Guinée, & très-richement chargez; & qu'ils avoient penſé ſurprendre *le Château de la Mine*. On vit par-là, que Charles II. diſſimuloit lors qu'il diſoit, qu'il n'avoit point de connoiſſance de ce qui ſe paſſoit en ce pais-là; car en de ſemblables conjonctures, on ne fait pas des hoſtilitez, ſans ordre. Mais on ne fit pas beaucoup de bruit, ſur cette priſe, aprés ce qui arriva dans la Manche, au Mois de Novembre de cette même année, comme on le dira.

Downing (4) étant de retour à la Haie, ne laiſſa pas de préſenter deux Mémoires de plaintes, contre les Hollandois, pour des pertes qu'ils avoient cauſées aux Anglois, & offrit d'échanger avec les Etats les plaintes qu'il faiſoit, & de recevoir celles des Hollandois.

Peu de tems (5) aprés, il ſe répandit en Hollande un bruit, que le Roi de France n'avoit offert ſa médiation au Roi d'Angleterre, & aux EE. GG. que par forme; mais que ſon véritable interêt ſe trouvoit à fomenter la guerre, entre les deux Etats, en un tems où l'on attendoit tous les jours des nouvelles de la mort de Philippe IV. Roi d'Eſpagne; afin de recueuillir d'autant plus facilement la ſucceſſion des Pais-Bas, comme appartenante à la Reine de France. On diſoit là-deſſus, qu'on ne devoit attendre aucun ſecours de la Couronne de France. D'autres diſoient, qu'il ſe faiſoit un Traité de Commerce, entre la France & l'Angleterre, qui ne pouvoit être que préjudiciable aux Provinces Unies; apparemment ſur le vent, qu'on avoit eu d'une ſemblable ménace, dont nous avons parlé ci-deſſus. C'eſt là un malheur, auquel les plus grandes Puiſſances ſont ſujettes, qu'il court toutes ſortes de bruits, peu honorables pour elles; parce qu'on



(1) Lettre du 11. de Juillet, dans le II. Tome des Lettres de D'Eſtrades.

(2) Lettre du 17. de Juillet, p. 177. Voyez la Lettre ſuivante.
(3) Lettre du 31. de Juillet Tom. II. p. 385.
(4) Lettre du 7. d'Août Tom. II. p. 387.
(5) Lettre du 18. de Septembre Ibid. p. 393.

1664. qu'on s'imagine qu'elles n'ont aucun ſcrupule de faire des infidelitez à leurs Alliez ; lors qu'elles les peuvent faire, avec avantage. C'eſt ce qu'a produit une Politique, où l'on n'a ſoin, que de profiter des conjonctures favorables ; autant contre ſes Amis, que contre ſes Ennemis.

La ſuite fit voir qu'il n'y avoit alors aucune liaiſon particuliere, entre la France & l'Angleterre, au préjudice des Provinces Unies ; mais que le Roi ne vouloit donner le ſecours promis, par la Garantie mutuelle, que lors qu'il ne pourroit plus s'en diſpenſer ; à cauſe du danger éminent, où ſe trouveroient les Provinces Unies. C'eſt ce qui paroît, par toutes les Lettres de D'Eſtrades, ecrites en ce tems-ci, & l'année ſuivante, au Roi & à De Lionne ſon Miniſtre. On auroit ſouhaité (1) en Hollande, que le Roi de France fit entendre à celui d'Angleterre, que puis qu'il témoignoit, qu'il ne ſavoit rien de ce qui s'étoit paſſé ſur les côtes de Guinée ; & qu'il étoit porte à la Paix, il ſembleroit à S. M. que le meilleur moyen d'y parvenir ſeroit de reſtituer un Fort, que les Anglois avoient pris en ce païs-là, & les Vaiſſeaux qu'ils avoient enlevez aux Hollandois ; ſi ces faits ſe trouvoient vrais. Ce furent les Propoſitions que De Witt fit à l'Ambaſſadeur de France, à la Haie. Ce dernier lui répondit que, par les bons Offices, que *De Comminges* avoit rendus aux Etats, & par la réponſe que le Roi d'Angleterre y avoit faite ; ſon Roi avoit ſujet de croire que Charles ſe trouvoit engagé à vouloir la guerre par l'interêt de ſes Peuples, par la forte paſſion, avec laquelle ils avoient témoigné la ſouhaiter, & par les inſtances qu'ils en avoient faites au Parlement ; & que d'ailleurs la depenſe ſe trouvoit preſque faite ; ſi bien que ce ſeroit commettre Louis, que de l'engager à faire de nouvelles inſtances. D'Eſtrades ajoûta néanmoins, que connoiſſant que ſon Maître étoit porté, pour le bien des Etats, il ne laiſſeroit pas d'écrire ce que De Witt ſouhaitoit ; mais que ſi le Roi d'Angleterre éludoit ſes inſtances, comme cela n'étoit pas difficile, S. M. T. C. ne pourroit pas s'en plaindre avec raiſon.

Pour mieux entendre la ſuite de ces négotiations, il faut que nous racontions ici ce que fit Ruiter, pendant cette année, juſqu'à ce tems-ci. (2) Après qu'il fut retourné en Hollande, les Algeriens recommencerent à inſulter, & même à prendre les Vaiſſeaux Hollandois, qu'ils rencontroient dans la Méditerranée ; & Tromp, qu'on y avoit laiſſé, pour s'oppoſer à ces Pirates, fit ce qu'il put pour les faire rentrer dans leur devoir. Il reprit ſur eux, le 10. de Janvier, deux priſes, qu'ils avoient faites ; où il trouva vingt-cinq Eſclaves Chretiens, & où il fit priſonnier deux-cens-quatre-vingt-huit Algeriens. Cet avantage remporté ſur eux les réduiſit à envoyer dire au Conſul Hollandois d'Alger, que s'il faiſoit rendre les deux Vaiſſeaux pris par Tromp, avec les Equipages, le Gouvernement d'Alger repareroit, à l'amiable, les infractions, qu'il avoit faites au dernier Traité, qu'il offroit de ratifier. Il ſembloit encore eſperer alors la rançon des Eſclaves, avec quelques préſens, qu'il croyoit lui être dûs.

Les Etats, qui ſavoient, par experience, que l'on ne pouvoit ſe fier à leurs paroles, écrivirent le 8. de Janvier aux Rois de France, d'Eſpagne & d'Angleterre, pour les engager à 1664.
équipper châcun une Eſcadre, pour agir contre tous les Pirates, châcun à part, & les obliger de quitter la Mer ; après quoi on pourroit attaquer leurs Ports, & les réduire en un état, qui leur ôteroit le moyen d'exercer leurs Pirateries. Pour en venir à bout, les Etats jugeoient qu'aucune de ces Puiſſances ne devoit traiter à part, avec eux, ni de Tréve, ni de Paix ; parce que ces Pirates avoient accoûtumé de traiter ſéparement avec les Puiſſances Chrétiennes, afin de pouvoir faire des courſes ſur quelques-unes d'entre elles. Le Roi de France approuva fort le ſentiment des Hollandois, & fut d'avis (3) qu'ils euſſent des Magazins, à Marſeille & à Toulon, de munitions de guerre & de bouche, pour n'être pas obligez de ravitailler, & de fournir d'autres choſes leur Eſcadre de ſi loin ; & afin qu'elle pût toûjours trouver, ce dont elle auroit beſoin ſur les côtes de la Méditerranée. Le Roi d'Eſpagne offrit auſſi tous ſes Ports, pour retraite à la Flotte Hollandoiſe. Celui de la Grande Brétagne témoigna d'être prêt à envoyer une Eſcadre, dans la Méditerranée ; mais les Etats Généraux ne ſe fioient en lui, que de la bonne ſorte ; parce que, depuis quelque tems, ils voyoient bien, qu'il n'étoit nullement de leurs Amis. Ils penſerent donc à équiper, pour mettre leurs propres Sujets en ſureté, ſans s'attendre à voir concourir les autres Puiſſances à ce bon deſſein.

A conſiderer la choſe en elle-même, il ſembloit que c'étoit une choſe impraticable, à moins que d'avoir une très-grande Flotte, pour chaſſer entierement les Pirates de la Mer, & pour attaquer tous leurs Ports, les prendre & les détruire ; & de plus d'enlever tous ces Corſaires, & les tranſporter en quelque endroit, où ils n'euſſent aucun commerce, avec la mer. C'eſt comme avoit fait autrefois (4) *Pompée*, qui dans quarante jours chaſſa les Pirates de la Méditerranée, qu'ils infeſtoient, par leurs Courſes ; & qu'il empêcha de retourner à leur métier, en leur donnant des terres à cultiver en Cilicie. Il auroit fallu prendre Alger, Tunis & Tripoli, les bruler & détruire leurs Ports, & partager les habitans en diverſes Colonies de l'Amerique & des Indes, ou les faire travailler aux Mines, ſi l'on ne pouvoit s'en défaire autrement ; afin que ceux qui vivoient en partie des rançons des Eſclaves, qu'ils faiſoient, le devinſent eux-mêmes à perpetuité. La République n'étoit pas en état de le faire, à moins qu'elle n'eût vendu à tout prix les Corſaires aux autres Nations, qui ont de grandes Colonies en Amerique.

Comme on n'étoit pas en état d'imiter la République Romaine, dont la grandeur, & les nobles ſentimens, n'ont eu rien de ſemblable depuis ; on ſe contenta d'envoyer Ruiter, avec une Eſcadre de dix Vaiſſeaux & une Flute chargée de munitions. On fit embarquer, avec lui, *Jean Bertram de Mortagne*, en qualité de Commiſſaire ſur les côtes de Barbarie ; pour traiter, conjointement au Fiſcal *Viane*, avec le Gouvernement d'Alger. On leur donna une Inſtruction, qui fut dreſſée dans l'Aſſemblée des EE. GG. le 11. d'Avril. Ruiter ſe rendit au Vlie, où étoit le Rendez-vous de ſon Eſcadre, & d'où il ne put mettre à la Mer, que le 8. de Mai, & fit

(1) Lettre de D'Eſtrades du 18. de Septembre p. 395.
(2) *Brand*, dans la Vie de Ruiter ſur cette année, & *Aitzema*, en ſon XLIV. Livre.

(3) Voyez au Tome II. des Lettres de D'Eſtrades une Lettre de Louis XIV. là-deſſus p. 122. & un Mémoire de ſon Ambaſſadeur p. 126.
(4) Voyez *Ciceron*, dans ſa Harangue *de Lege Manilia* & *Plutarque*, en la Vie de Pompée.

1664. ſit voiles pour Cadis. Il y arriva le 21. du même Mois, & y trouva le Vice-Amiral Meppel, avec les Vaiſſeaux de Nort-Hollande, qu'il commandoit. Il y arriva auſſi quelques Vaiſſeaux de la Meuſe, qui, ſelon leurs ordres, allerent joindre le Pavillon. Le 4. de Juin l'Eſcadre, qui étoit devant Malaga, y ſut partagée en deux diviſions, dont la premiere fut commandée par Ruiter, & l'autre par Meppel. Cependant le premier fut fort malade d'un flux de ſang, pendant trois ſemaines, ſans ceſſer de donner les ordres ordinaires. Le 13. du même Mois, en allant à Alicante, les Eſcadres Hollandoiſes rencontrerent le Vice-Amiral Anglois Lawſon, qui revenoit avec ſept Vaiſſeaux de Guerre, & un autre Bâtiment. Ruiter le ſalua de douze volées de Canon, & amena le Pavillon. Lawſon lui répondit de même, mais il laiſſa ſon Pavillon, au haut de ſon Mât, & ſans l'abattre. Ruiter envoya là-deſſus deux perſonnes, pour faire compliment à Lawſon, qui les reçut très-civilement, & leur fit excuſe de n'avoir pas baiſſé le Pavillon, parce que le Roi de la G. B. le lui avoit expreſſément défendu. On apprit de lui, que les Algeriens leur avoient rendu les Vaiſſeaux & les Equipages, qu'ils avoient pris, mais qu'ils n'avoient pas voulu rendre leur charge. Ruiter réſolut cependant que, s'il rencontroit un autre Vaiſſeau Anglois, de n'être point le premier à baiſſer le Pavillon, puis qu'on ne lui avoit pas fait ce même honneur. Il diſoit même d'en avoir reçu un ordre de bouche. Mortagne, qui étoit ſur le bord de Ruiter, en écrivit en ſuite à De Witt. Ce dernier lui répondit, de la part des Etats, de continuer à baiſſer le premier le Pavillon; mais qu'il falloit éviter, s'il pouvoit, la rencontre des Vaiſſeaux Anglois. Ruiter s'étant pourvu d'eau fraîche partit enſuite de la Rade d'Alicante, pour Alger, & il arriva le 19. de Juin, devant cette Ville.

Avant que de dire ce qu'il y fit, il eſt bon de remarquer ici, que l'Auteur de la Vie de Ruiter, qu'il a compoſée ſur les Journaux mêmes du Vice-Amiral, ne dit pas un mot d'une choſe, qu'on a débitée en Angleterre au deſavantage de cet Amiral. (1) C'eſt „ que la prin„ cipale choſe, qui ſut cauſe de la guerre, en„ tre l'Angleterre & les Provinces Unies, fut „ une perfide baſſeſſe de Ruiter, qui comman„ doit une Eſcadre Hollandoiſe, qui devoit de„ meurer jointe à une Flotte Angloiſe, com„ mandée par le Chevalier Jean Lawſon, pour „ contraindre les Algeriens à faire la paix, & à „ ne point troubler la Liberté du Commerce. „ D'abord, *dit l'Hiſtorien Anglois*, que Ruiter „ fut entré dans le Détroit, & eut un peu croiſé devant Gibraltar, il abandonna les Anglois „ & le ſervice, qu'il devoit faire en commun „ avec eux, & fit voiles pour la Guinée, & y „ dépoſſeda les Anglois de leurs Comptoirs du „ Cap Vert, & de l'Ile de *Gogec*. „ Il a voulu apparemment dire *Goerée*, qui eſt le nom que les Hollandois avoient donné à cette Ile, tiré de l'une des Iles, qui forment la Zélande.

Il eſt vrai, que l'on avoit parlé d'attaquer de concert les Algeriens, mais cela ne ſe fit point, & on ne voit pas que Ruiter refuſât rien à Lawſon; puis qu'il n'y en avoit rien dans le Journal de Ruiter, que Brandt a par tout fidelement ſuivi, & que rien n'engageoit cet Hiſtorien de mutiler. Comme il ſe faiſoit alors en 1664. Angleterre un armement très-conſiderable, & que perſonne ne doutoit qu'il ne ſe fit contre les Provinces Unies, qui n'etoient nullement obligées de ſuivre les mouvemens de leurs Ennemis; comme les Anglois n'auroient pas crû être obligez de continuer à agir avec les Hollandois, contre un ennemi commun; ils ne pouvoient pas ſe plaindre que ces derniers les quitaſſent, pour aller défendre ce qui leur appartenoit, contre ceux qui l'envahiſſoient, quels qu'ils puſſent être.

Mais l'Hiſtoire même ſera voir, ſi Ruiter eut raiſon ou non, dans ſa conduite. Il eut de la peine à s'éloigner des côtes d'Eſpagne, parce qu'on ne lui vouloit pas laiſſer la liberté d'y faire aiguade, de peur que ſon monde, qui venoit en partie d'Amſterdam, ne portât la peſte en Eſpagne. Enfin il l'obtint, & fit voiles du côté d'Alger, où il arriva le 19. de Juin. Il aprit d'abord que le Conſul Hollandois avoit été priſonnier au Palais du Roi, pendant 15. jours, ſous le prétexte qu'il n'avoit pas racheté quelques Eſclaves Hollandois; mais qu'à l'arrivée de la Flotte, on lui avoit permis de ſe retirer en ſa Maiſon, en lui donnant néanmoins des gardes, de peur qu'il ne ſe retirât ſur la Flotte. Ruiter demanda d'abord qu'on lui envoyât le Conſul, après quoi il parleroit de traiter de la Paix. Le Divan demanda un Capitaine, pour ôtage; & Ruiter le refuſa, parce que le Conſul n'étoit nullement priſonnier, mais un homme libre & au ſervice des Etats, & que lui-même ne pourroit pas s'excuſer à ſes Maîtres, s'il leur donnoit un ôtage, en ſa place, pendant qu'il lui parleroit. *Ali Aga* voulut le perſuader au Divan, mais il n'en put venir à bout, & fit prier le Conſul, qu'on ne differât pas davantage la négotiatioo. Le Conſul le fit ſavoir, par une Lettre à Ruiter; qui voulut que l'on demandât ſur tous les Vaiſſeaux de l'Eſcadre, s'il n'y avoit perſonne, qui voulût être ôtage pour le Conſul, & demeurer à Alger, en cas qu'il n'y voulût pas retourner. Mais perſonne ne voulut en courir les riſques. Le Divan envoya une réponſe par écrit à Ruiter, *que c'étoit leur uſage, de ne point permettre de ſe rendre à bord d'aucun Vaiſſeau, qu'un autre ne fût envoyé en ſa place, pour faire en attendant la fonction de Conſul: Qu'ils étoient prêts d'entretenir la Paix avec les Hollandois, & de vivre avec eux, comme des freres: Qu'il n'avoit qu'à envoyer quelcun à terre, & qu'on négotieroit inceſſamment de la Paix.* Ruiter leur reprocha la maniere, dont ils avoient traité le Conſul, pendant la Paix; ſur quoi il n'étoit pas difficile de voir comment ils le traiteroient en tems de guerre. Ils ne répondirent à cela, qu'en hauſſant les épaules. Enfin le Vice-Amiral leur propoſa d'envoyer un des principaux d'Alger à bord du Vaiſſeau de Ruiter, pendant que Mortagne & Viane iroient négotier avec eux, eux qui avoient un caractere public. Ils prétendirent qu'on ſe fiât en eux, & dirent que c'étoit un commandement de leur Loi de recevoir bien tous ceux, qui venoient chez eux, avec une baniere blanche, & qu'ils étoient ſinceres. Là-deſſus on demanda qu'ils donnaſſent cette promeſſe, par écrit, & ils le firent. *Mortagne* deſcendit à terre avec le Chevalier *de Coeverden*, qui prit la place de Viane, qui étoit malade, & qui mourut bien-tôt après. Ils ne voulurent entendre parler de paix, qu'à condition qu'ils viſiteroient les Vaiſſeaux Hollandois, & qu'ils en emporteroient les Marchandiſes, qui ne leur appartenoient pas. Mais on leur reprocha la maniere, dont ils avoient violé la derniere paix, & on leur demanda réparation, & le dédommage-

ment

(1) Hiſt. d'Angleterre en 3. Volumes in folio, p. 253. du III. Volume.

1664. ment des pertes, qu'ils avoient cauſées. Mais ils ne voulurent écouter rien de tout cela, ce qui peut faire croire, que les Anglois leur avoient dit, qu'ils ſeroient bien-tôt la guerre aux Hollandois. On ne put délivrer le Conſul, qu'en donnant aux Algeriens trente-ſept Mahometans en ſa place, & ils firent encore racheter très-cherement les Eſclaves Chrétiens, & diverſes autres avanies, qu'on trouvera dans *Bl and*. Ruiter en ſe retirant, leur écrivit le 4. de Juillet une Lettre, où il leur reprocha toutes leurs injuſtices, & dit enfin „ que toutes leurs violences étoient ſi „ injurieuſes aux Provinces Unies, & ſi préju- „ diciables à leurs habitans, qu'il n'étoit pas „ poſſible à LL. HH. PP. de les ſouffrir da- „ vantage; & qu'ainſi le Vice-Amiral & Mor- „ tagne, au nom de leurs Souverains, renon- „ çoient à toute alliance, avec le Divan d'Al- „ ger, & lui déclaroient la guerre; en proteſ- „ tant devant Dieu & devant toute la Terre, „ qu'ils ne ſeroient pas coupables du ſang, qui „ pourroit être répandu, en cette occaſion.

Le lendemain, l'Eſcadre mit à la voile, & Ruiter, avec ſix Vaiſſeaux, prit ſon cours vers Alicante, pour y remettre ſes Lettres pour la Hollande, dans leſquelles il rendoit compte de ſon expedition d'Alger; & pour voir s'il n'en ſeroit point venu pour lui. Le Vice-Amiral Meppel alla faire de l'eau, vers le Cap de S Martin & vers Valence. On fit en ſuite un détachement de quatre Vaiſſeaux, pour aller acheter des vivres à Majorque. Ruiter ſe rendit le 7. devant Alicante, où il fit mettre ſes Lettres pour la Hollande, à la Poſte, & d'où il reçut, ſur le ſoir, des Lettres de l'Amirauté d'Amſterdam, datées du 26. de Mai. On lui donnoit avis, qu'il ſembloit que les Anglois vouloient ſe brouiller avec l'Etat, mais que les EE. GG. prenoient les meſures néceſſaires, pour prévenir tout accident fâcheux. On lui ordonnoit cependant de vivre, en bonne intelligence, avec tous les Vaiſſeaux Anglois, qui pourroient être dans ces mers; mais de ſe tenir néanmoins ſur ſes gardes, pour n'être pas ſurpris, en cas que les Anglois vinſent à l'attaquer; ſans néanmoins commencer aucune hoſtilité contre eux. Outre cela on l'avertiſſoit que s'il arrivoit quelque changement, on ne manqueroit pas de lui en donner avis; & que de ſon côté, il ne manquât pas de donner avis, ſi Lawſon étoit encore dans les mêmes parâges, ou s'il les quittoit; ſans néanmoins rien faire, qui pût marquer aux Anglois, qu'il ſe défioit d'eux, & qui pût les offenſer. Ruiter fut enſuite regalé, par le Gouverneur de Valence, & le traita auſſi à bord de ſon Vaiſſeau. Cependant on lui refuſa depuis de le recevoir dans les Ports d'Eſpagne, ſur le bruit qui ſe répandit que la guerre alloit être déclarée, entre l'Angleterre & les Etats.

Le 31. de Juillet Meppel ſe réjoignit à Ruiter, & comme il y avoit cinq mois, que les Vaiſſeaux n'avoient été nettoyez, on jugea qu'il ſeroit à propos de le faire; mais on ne ſavoit comment s'y prendre, parce que le Roi d'Eſpagne refuſoit l'entrée de ſes Ports. Mais comme on eut appris, que Lawſon étoit à Cadis, on crut que l'on pourroit auſſi obtenir d'entrer dans le Port, ce qui donneroit moyen d'obſerver les Anglois, de plus près. Cela fit que Ruiter n'exécuta pas l'ordre, qu'il avoit d'aller devant Tunis, pour y exécuter ſa commiſſion, & de croiſer enſuite devant Alger. Le 4. d'Août, l'Eſcadre alla devant Malaga, où il ne ſe trouva aucune Lettre de Hollande. On y apprit, 1664. que Lawſon étoit encore à Cadis, ce qui fit qu'on réſolut d'y aller. Ruiter reçut alors une Lettre du Conſul Hollandois de Malaga, qui lui diſoit qu'on travailloit à un grand Armement en Angleterre, qu'on devoit mettre quinze-mille Soldats ſur la Flotte, & que le Duc d'York la devoit commander, en perſonne. Le 7. il arriva devant Cadis, mais on ne lui voulut pas donner permiſſion d'y entrer, ni d'y carener ſes Vaiſſeaux, quoi qu'on l'eût donné permis à Lawſon, qui avoit levé l'ancre depuis deux jours, pour ſe rendre devant Tanger. Il ſemble, que les Eſpagnols informez qu'en cette conjoncture la France, qu'ils n'aimoient pas, étoit pour les Hollandois; ils voulurent paroître favoriſer les Anglois. Il ſe trouva nombre de Vaiſſeaux Marchands Hollandois, à la Rade de Cadis, chargez pour divers Ports de la Méditerranée; & l'on réſolut le 11. d'Août de paſſer le Détroit, avec eux, & de les accompagner dans la Méditerranée, juſqu'à ce qu'ils fuſſent hors de danger, & de les défendre contre quelques Vaiſſeaux que ce fuſſent, qui entreprendroient de les inſulter. Le lendemain toute la Flotte Hollandoiſe, tant des Vaiſſeaux Marchands, que de ceux de guerre, paſſa devant Tanger, à la vuë de celle des Anglois compoſée de treize Vaiſſeaux de Guerre. Les premiers Vaiſſeaux Hollandois mirent tous en panne, juſqu'à ce que toute leur Flotte ſe fut approchée d'eux, & revirant enſuite ils prirent leur route, par l'Eſt-quart au Nord. Le Vice-Amiral Lawſon ſalua Ruiter de onze volées de Canon, & Ruiter en fit de même. Meppel ſalua auſſi de neuf coups, mais ni d'un côté, ni d'autre on n'amena le Pavillon. Ils rencontrerent le 13. le Capitaine Hollandois *Liefde*, avec quatre Vaiſſeaux de la même Nation, & un Anglois, chargez de bled, qu'ils avoient embarqué en Sicile, & en Sardaigne. La Flotte de Ruiter ayant conduit celle de Smyrne, juſqu'à une diſtance à laquelle elle étoit en ſûreté, la laiſſa continuer ſa route, & eſcorta celle de Liefde, juſques au Détroit. Il apprit là, qu'il y avoit à la Rade de Malaga huit Vaiſſeaux Hollandois, qui venoient de Livourne & de Gencs, & qui devoient faire voile au Texel, eſcortez de deux Vaiſſeaux. Il fut enſuite, que le Vice-Amiral Anglois étoit ſous le Cap de Molina, où l'on fait aiguade. Il alla jetter l'ancre, entre ce lieu-là & Malaga, où les Vice-Amiraux ſe ſaluerent comme auparavant, & s'envoyerent complimenter réciproquement, par leurs Chaloupes; mais chacun demeura à Bord, parce que les Hollandois n'avoient pas permiſſion d'aller à terre, comme les Anglois, qui n'oſoient pas ſe mêler avec eux, de peur que les Eſpagnols ne leur refuſaſſent auſſi la permiſſion d'aller à terre. La contagion avoit en effet été en Hollande, avant que d'être en Angleterre, où elle paſſa l'année ſuivante, & fit auſſi un très-grand ravage, dans la Ville de Londres. Lawſon pouſſa la civilité, juſqu'à offrir à Ruiter de lui prêter ſes Chaloupes pour faire aiguade, & pour lui aller chercher des rafraichiſſemens. On ne manqua pas de le remercier de ſes offres, mais on ne les accepta point. Ruiter ne s'éloigna pas de ces lieux-là, pour prévenir les deſſeins des Anglois, qui étoient devenus ſuſpects. Il accompagna les Vaiſſeaux Marchands, juſqu'à Cadis, où on les croyoit hors de danger. Il y mit ſes Vaiſſeaux, avec précipitation, à la bande, & les nettoya autant qu'il put, pour le peu de tems qu'il avoit; après quoi il repaſſa le Détroit, & fit voiles vers Malaga & Alicante, pour y attendre

la

1664. la Flotte Hollandoiſe, qui venoit de Smyrne ; mais il ne put pas attendre qu'elle vînt.

Aux Mois de Mai & de Juin, on reçut, en Hollande, des nouvelles aſſurées & plus diſtinctes de ce qui s'étoit paſſé, ſur les côtes de l'Afrique, prés du Cap Vert. *Robert Holmes*, Capitaine Anglois, avoit pris, au Mois de Janvier de cette année, deux Vaiſſeaux de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, dont l'un s'appelloit *la Lunette*, & l'autre *le Neptune*, qui étoit un Yacht. On ſut encore que le 31. du même Mois, Holmes avoit ſommé le Fort du Cap Vert, ſitué dans l'Ile de Goerée, & l'avoit contraint de ſe rendre le 8. de Fevrier, avec un Yacht, nommé le Crocodile : Que le ſoir précedent, il avoit pris deux Bâtimens nommez, l'un *la Naſſe*, & l'autre *le Pêcheur* : Que les Commis de la Compagnie, & autres gens, qui la ſervoient, au nombre de cent-quarante perſonnes avoient capitulé, avec Holmes, à condition qu'il leur rendroit la Lunette, pour les reconduire en Hollande, mais qu'en voyant quantité de marchandiſes prêtes à y charger, il le leur avoit refuſé, en diſant qu'il en avoit beſoin pour envoyer ces marchandiſes à Sierra Liona : Qu'enfin, après de preſſantes prieres, il leur avoit permis de s'embarquer ſur un petit Vaiſſeau Portugais, qui étoit au Cap Vert : Qu'entre ceux, qui s'y étoient embarquez, il n'y en avoit que deux, qui fuſſent venus en Hollande, des Iles de Flandres, en s'embarquant ſur un autre Vaiſſeau. Ces deux hommes s'appelloient l'un *Jean Jacobsze Buys*, qui étoit habitant d'Amſterdam, & avoit été le Pilote du Neptune, & l'autre *Live Livx Guſtma*, qui avoit été Mâtelot ſur le même Bâtiment, & ils atteſterent cela devant un Notaire de la Haie, & deux témoins. Si les Anglois firent une injuſtice d'envahir, dans le milieu de la Paix, les Terres de leurs Voiſins ; il faut avouer que les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales étoient bien négligens de laiſſer ces Poſtes ſans une Garniſon capable de les défendre ; mais ce fut une faute perpetuelle, que commit cette Compagnie, que de laiſſer perdre ce qu'elle avoit conquis, pour tirer le plus qu'elle pouvoit de ces Conquêtes, en les laiſſant hors d'état de ſe défendre, parce que cela diminuoit le profit préſent, qu'ils en tiroient, ſans ſe mettre beaucoup en peine de l'avenir.

On reçut encore, au Mois de Juillet, des nouvelles plus particulieres des violences, que les Anglois exerçoient dans la Guinée ; ſavoir, qu'ils avoient pris d'aſſaut le Fort de Tacorari, fait la Garniſon priſonniere, & pillé tout ce qu'ils y avoient trouvé : Que le 23. du même Mois, ils avoient été attaquer le Fort de S. George de la Mine, avec onze Vaiſſeaux, dont deux portoient le Pavillon Royal, ſous le commandement du Capitaine Holmes : Que la Lunette, le Crocodile & le Walcheren, Vaiſſeaux pris à la Compagnie, étoient du nombre des onze : Que la nuit ſuivante il y avoit eu onze Canots, trois grandes Chaloupes, & quatre Vaiſſeaux, qui avoient mouillé devant le Château, dans l'eſperance de mettre leur monde à terre ; mais qu'ayant aperçu que les Hollandois étoient ſur leur garde, ils s'étoient retirez : Qu'après cela, les Anglois avoient écrit au Géneral *Valkenbourg*, qu'il pouvoit envoyer prendre les priſonniers, dont la plûpart avoient été pris ſur le *Walcheren*, & d'autres au Fort de Tacorari : Qu'on avoit ſû de pluſieurs priſonniers, qu'ils prétendoient que toutes les côtes de l'Afrique leur appartenoient, en vertu d'un don du Roi de Portugal, & qu'ils ſe flattoient de planter bien-tôt leurs Etendarts, ſur le Fort de la Mine : Qu'on attendoit encore onze Vaiſſeaux Anglois, pour relever les premiers, & ſe rendre maîtres de toute la côte. Tout cela fut affirmé, par *André Verhale*, Maître du Vaiſſeau *la Concorde*, en préſence de *Guillaume Goes*, Conſeiller à la Cour de Hollande, accompagné de *Guillaume Van Alfen* Greffier. Cet homme avoit vu, & ouï ce qu'il racontoit, & étoit venu par l'Ordre du General, & du Conſeil en Hollande, avec beaucoup de peine, à cauſe de deux Vaiſſeaux Anglois, qui l'avoient pourſuivi. 1664.

La Compagnie des Indes Occidentales en porta ſes plaintes aux EE. GG., & leur repréſenta, que toutes les côtes de l'Afrique qu'elle avoit poſſedées, juſqu'alors étoient en un danger éminent de tomber entre les mains des Anglois, ſi on ne les ſecouroit promptement. Leurs HH. PP. envoyerent à leur Ambaſſadeur à Londres toutes ces atteſtations, pour les communiquer au Roi, & lui demander juſtice d'une invaſion de cette ſorte, dédommagement des pertes qu'elle avoit cauſées à la Compagnie, & quelque ſureté que cela n'arriveroit point à l'avenir. Le Roi, qui étoit ſans doute bien inſtruit de ce qui ſe paſſoit en Afrique, écouta ces plaintes, & répondit avec civilement, mais ſans promettre aucune réparation. Downing, qui ſervoit Charles auſſi fidelement qu'il avoit fait Cromwel, declara ſimplement aux Etats Géneraux à la Haie, que le Roi avoit ordonné qu'on informât des plaintes, que les EE. faiſoient de ce qui s'étoit paſſé, ſur les côtes d'Afrique, & qu'après avoir ouï les raiſons, de part & d'autre, il y ſeroit pourvu ſelon la juſtice & l'équité. Ce n'étoit que pour avoir le tems d'équiper contre les EE. & pour ſe moquer, quand la guerre ſeroit déclarée. Perſonne ne doutoit que Holmes n'eût reçu ordre du Roi de faire ce qu'il avoit fait. L'affaire ayant été examinée dans l'Aſſemblée des Etats, il y fut réſolu d'envoyer douze Vaiſſeaux, au Cap Vert, pour reconquerir tout ce qu'on avoit ôté à la Compagnie, & tâcher de réparer ſes pertes. Mais comme il falloit du tems, avant que ces douze Vaiſſeaux fuſſent équipez, il y eut quelques-uns des principaux de l'Aſſemblée, qui jugerent qu'il ſeroit mieux d'y envoyer Ruiter, avec ſon Eſcadre ; mais ils n'oſerent pas propoſer cela, en pleine Aſſemblée, de peur que l'on ne gardât pas le ſilence là-deſſus, comme il falloit, en une choſe, dont le ſuccès dépendoit du ſecret. Il ſe trouva un moyen de faire examiner, & réſoudre cette affaire entre peu de perſonnes. Leurs HH. PP. avoient ordonné le 5. d'Août, que ſept Membres de leur Corps examineroient, en particulier la Lettre, que Rniter & Mortagne avoient écrite, ſur l'expedition d'Alger. Ces ſept Membres des Etats approuverent la Propoſition, qui fut faite par De Witt, d'envoyer un ordre à Ruiter d'aller au Cap Vert, avec ſon Eſcadre. Le 9. d'Août l'affaire fut propoſée dans l'Aſſemblée, dont on trouva moyen d'écarter quelques-uns, en qui on ne ſe fioit pas, ou de les empêcher d'être attentifs à ce qui ſe paſſoit ; de ſorte qu'elle paſſa, ſans qu'ils y priſſent garde. On trouva auſſi moyen de la faire ſigner, parmi pluſieurs autres Réſolutions, par le Greffier, ſans qu'il y prît garde.

On envoya, ſelon cette Réſolution, ordre à Rniter, ou à celui, qui devoit commander l'Eſcadre, en cas qu'il vînt à mourir de faire voiles en diligence, & ſecretement, avec ſon Eſcadre, vers le Cap Vert. L'Amirauté d'Amſterdam reçut

1664. çut la Réſolution des EE. GG., & une Lettre adreſſée à Valkenbourg, Directeur Géneral de la côte Septentrionale de l'Afrique, & de toute la Guinée, avec ordre de donner toutes ſortes de ſecours à Ruiter & à ſon Eſcadre. L'Amirauté fut chargée de les faire tenir promptement, & ſurement à Ruiter, & de lui enjoindre d'exécuter ce qui étoit contenu, dans ſes ordres. Cette même Amirauté, lui envoya la Rélation de ce qui s'étoit paſſé en Guinée, & dans les Iles voiſines.

Enſuite elle lui défendit de rien dire du deſſein, dont on le chargeoit, & de prendre toutes les meſures poſſibles, pour empêcher qu'aucun des Officiers ne pût le ſavoir par avance. Ruiter ne reçut ces ordres, que le 1. de Septembre, comme il croiſoit encore dans le Détroit, juſqu'à Malaga. Ayant détaché une Chaloupe pour aller voir, s'il n'étoit point venu de Lettres pour lui, il ſe trouva des Marchands & des Matelots au Port; on dit à celui que Ruiter envoyoit pour prendre ſes Lettres, s'il y en avoit, qu'il étoit arrivé un Courrier pour le Vice-Amiral, & que par conſequent la guerre étoit déclarée, entre l'Angleterre & la Hollande; ce qui paroiſſoit d'autant plus vrai-ſemblable que les Marchands Anglois diſoient, que leur Nation avoit pris trois Vaiſſeaux Hollandois, qui venoient des Indes Orientales; ce qui cauſoit bien des deſordres parmi les Négotians des deux Nations. D'autres Chaloupes des autres Vaiſſeaux rapporterent la même choſe; ſur quoi les Capitaines ſe rendirent a bord du Vaiſſeau du Vice-Amiral, pour lui demander ſi cela étoit vrai. Ruiter leur répondit que ſes Lettres n'en diſoient rien, & qu'au contraire on eſperoit d'accommoder à l'amiable les démêlez, qu'on avoit avec l'Angleterre. Il ajouta qu'il falloit appareiller tout à l'heure, pour faire voiles vers Alicante, & en ramener la Flute d'*Enno Doedeſz*. Ce Bâtiment portoit tous les inſtrumens neceſſaires, pour nettoyer les Vaiſſeaux, & les Vivres pour les Vaiſſeaux de Ruiter, & du Commandant *de Wildt*. Le Vice-Amiral écrivit à leurs Hautes Puiſſances, & à l'Amirauté d'Amſterdam, qu'il avoit reçu leurs Dépêches, & qu'il exécuteroit leurs ordres inceſſamment. Il mit immédiatement après à la voile, mais les vents contraires, & les calmes ne lui permirent pas d'arriver à Alicante, que le 8. du Mois. Il y trouva des duplicata des Lettres, qu'il avoit reçuës.

Il voulut faire cuire du biſcuit, pour ſa Flotte, mais il ſe rencontra que tous les Boulangers étoient occupez à en cuire, pour une Eſcadre Françoiſe, qui étoit dans la Méditerranée. Là-deſſus il écrivit à un Marchand de Cadis que, ſon Biſcuit s'étant gâté, il le prioit de lui en faire cuire quelques milliers; parce qu'on ne le vouloit pas recevoir à Alicante, ni en aucun autre Port du Détroit, & de lui acheter quelques proviſions, dont il avoit beſoin. Il ordonnoit, en même tems, au Marchand de ne point dire pour qui c'étoit qu'il faiſoit faire du Biſcuit, & qu'il achetoit les autres proviſions.

Ruiter fit aſſembler ſes Capitaines, & leur ordonna de ſe tenir prêts, pour faire route à l'Oüeſt. Mais comme châcun ſe plaignit de manquer de Bois à brûler, le Conſeil ordonna qu'on ſe rendit à l'Ile de Formentera, qui eſt à l'Eſt d'Alicante, & au Midi d'Yviça, pour y faire du bois, & de retourner à Malaga, pour ſe rendre ſous le Pavillon à Cadis, pour s'y fournir de ce dont on avoit beſoin, & y attendre 1664. de nouveaux ordres de l'Etat. Cela fut exécuté, & la Flotte étant retournée à Malaga, le 18. du Mois de Septembre, demanda au Gouverneur qu'il la laiſsât entrer dans le Port, pour prendre des Vivres, qu'elle avoit en quelques Magazins de la Ville. On ne voulut pas la laiſſer entrer, ni même permettre aux Matelots d'aller querir leurs vivres, en des Chaloupes. Il fallut ſe contenter que des Eſpagnols, & des Maures apportaſſent les vivres au bout du Mole, où les Matelots les recevoient, à quoi on employa cinq jours. Pendant qu'ils étoient occupez à cela, le Chevalier Lawſon paſſa devant la Rade de Malaga. Ruiter le ſalua de quelques coups de Canon, & même en amenant le Pavillon. L'Anglois le ſalua d'autant de coups, mais ſon Pavillon demeura au haut du Mât. Ruiter l'envoya complimenter, par le Contre-Amiral Vander Zaen, qui en fut reçu civilement, & à qui il dit qu'il venoit d'Alger; mais qu'il n'avoit ni pu faire la Paix avec ces Corſaires, ni obtenir aucune réparation des dommages, qu'ils avoient cauſez aux Hollandois, depuis la derniere paix. Cela fait aſſez voir, que Lawſon, ne peut pas avoir dit, que Ruiter l'eût *perfidement abandonné*; comme on le débita en Angleterre, apparemment pour irriter le peuple contre les Hollandois. Lawſon demanda à ſon tour ce qu'avoit apporté le Courrier, qui étoit venu à Ruiter en neuf jours à Alicante, comme on le lui avoit dit. Le Contre-Amiral Hollandois répondit, que l'Eſcadre avoit ordre d'aller à Cadis, pour y faire nettoyer ſes Vaiſſeaux, & retourner en ſuite au Détroit. Après cela, Lawſon partit en ſaluant les Hollandois, de ſept coups de Canon, auxquels ils répondirent de même. Cela arriva le 23. de Septembre.

S'étant avancé vers Cadis, il mouilla le 26. dans la Baye, & demanda permiſſion d'y nettoyer ſes Vaiſſeaux, parce qu'auparavant il ne l'avoit pas pu faire auſſi bien, qu'il l'auroit ſouhaité. Mais quoi qu'il dit, on ne le lui voulut point permettre, quoi qu'il n'y eût aucun malade ſur ſa Flotte, & qu'il offrit de n'avoir aucun commerce avec ceux de la Ville. Il y a apparence, que les Eſpagnols en uſerent ainſi, parce que les Provinces Unies paroiſſoient trop bien diſpoſées à l'égard de la France, & éloignées de s'allier aux Eſpagnols, pour la conſervation des Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas.

La Flotte Hollandoiſe ſe nettoya, comme elle put, & voulut enſuite faire aigade, ce qu'elle ne put faire que difficilement, à cauſe des Chaloupes Françoiſes & Angloiſes, qui venoient au même lieu, pour y faire de l'eau. Pour les vivres, Ruiter ne trouva pas même toutes les proviſions, qu'il avoit demandées, parce qu'elles manquoient à Cadis, où on les porte d'ailleurs; & ce qu'il y trouva, coûta fort cher. Il fallut oéanmoins employer beaucoup de monde, pour faire charger ce qu'on y put trouver; & cela ſeul pouvoit faire ſoupçonner, que Ruiter ne fût chargé de quelque entrepriſe conſiderable, & dans un Païs éloigné. L'Eſcadre de Lawſon compoſée de 13. Vaiſſeaux, étoit à l'ancre, entre la Baye & Rota, & l'on rapporta à Ruiter que les Anglois ſe vantoient d'avoir découvert ſon deſſein, peut-être pour le faire parler. Il fit courir exprès divers bruits là-deſſus, pour leur donner le change.

Cependant il ne ſavoit pas, s'il y avoit ſur ſa Flotte, un ſeul Pilote, qui connût les Mers auxquelles il devoit faire voiles, ou ſi quelcun d'entre

les

1664. les Commandans avoit des Cartes du Cap Vert & du voiſinage, qui étoient tout à fait néceſſaires, pour une ſemblable Expedition. Ruiter lui-même n'y avoit jamais été, & il n'oſoit pas s'en informer de ceux, qui y pouvoient avoir été, de peur de découvrir le deſſein. Il jugeoit bien qu'on y pourroit aborder, la ſonde à la main, quoi qu'on n'y eût point été; mais ce ne pouvoit être, avec la même ſureté, ni avec le même avantage, que ſi l'on connoiſſoit bien la côte.

Comme Viane, qui étoit le Fiſcal de la Flotte, étoit mort devant Alger, on élut en ſa place *Jean de Witte*, Gendre de Ruiter, par proviſion, & ſous le bon plaiſir de leurs Hautes Puiſſances, & de l'Amirauté d'Amſterdam.

Le 5. d'Octobre, la Flotte s'étant pourvuë le mieux qu'il lui fut poſſible à Cadis, forte de douze Vaiſſeaux de Guerre, & d'une Flute, chargée de vivres & d'autres munitions. Elle paſſa à la vuë de la Flotte de Lawſon, forte de treize Vaiſſeaux. Elles s'entrefaluerent, comme elles avoient fait auparavant, & les deux Amiraux s'envoyerent complimenter réciproquement. Ruiter avertit ſes Capitaines de faire voiles au Midi, & de ſe raſſembler à trois lieuës, à l'Oüeſt de Salé, en cas que le Vent les écartât. Comme on rencontra une Barque Eſpagnole, qui devoit ſuivre les Galions, juſqu'à la hauteur des Canaries; Ruiter prit ſa route à l'Oueſt-quart-au-Nord, pour lui cacher ſa route; mais après cela il aſſembla ſes Capitaines ſur ſon Bord, & leur découvrit les Ordres, qu'il avoit des Etats Généraux. Il fut réſolu de faire voiles vers la Grande Canarie, pour paſſer entre cette Ile, & l'Ile Lanzelote; & ce parage fut marqué, pour s'y raſſembler, ſi l'on venoit à s'écarter; quoi qu'on donnât ordre à tous les Vaiſſeaux de ne point s'éloigner du Pavillon. Que ſi on rencontroit quelques autres Vaiſſeaux, il fut convenu de leur dire que l'Eſcadre venoit de l'Oüeſt, & qu'elle ſuivoit ſeize Corſaires de Barbarie, qui avoient fait force de Voiles, du côté des Canaries. La Flotte eut bon vent, & dès qu'elle eut paſſé les Canaries, Ruiter chercha dans toute ſa Flotte, s'il n'y avoit perſonne qui eût été au Cap Vert, & l'on ne trouva qu'un ſeul Quartier-Meſtre, qui eût quelque connoiſſance de ce païs-là, & tout ce qu'il ſavoit ſe bornoit aux Forts de l'Ile de Goerée. On fut donc réduit à s'approcher des Iles du Cap Vert, comme ſi l'on arrivoit en un païs, qu'on découvrît, pour la premiere fois, en faiſant ſonder les côtes. Avant que de faire deſcente, il fut réſolu qu'on la feroit dans l'Ile de Goerée & au Cap Vert, & le Commiſſaire Mortagne, qui étoit Colonel, eut ordre de commander les troupes de débarquement, & l'on donna les ordres à tous les Capitaines, qu'ils devoient obſerver, en faiſant la deſcente.

Enfin on commença à voir les terres le 17. d'Octobre, & Ruiter arriva devant l'Ile de Goerée, peu éloignée du Cap Vert, le 22. du même Mois. A la pointe du jour, il découvrit neuf Vaiſſeaux Anglois, à l'ancre, ſous le Château d'embas; & il fut réſolu en même tems de les attaquer, en les renfermant par la Flotte diſpoſée en forme de Croiſſant. Les Anglois à ſa vuë, ne ſe jugerent pas en état de lui faire tête. Ils envoyerent donc à Ruiter deux Capitaines, pour lui demander pourquoi il s'approchoit des Forteresſes, avec cet attirail, & ce que cela vouloit dire; comme ſi les Etats Généraux n'avoient pas droit de reprendre ce que les Anglois leur avoient enlevé, dans le milieu de la Paix. Les Hollandois dirent, ſans détour, qu'ils étoient venus, pour prendre ces Vaiſſeaux & ces Forteresſes. Sur quoi les Anglois demanderent s'il n'y avoit pas paix, entre les deux Nations? Les Hollandois direot qu'oui, mais qu'ils n'avoient point de paix, avec eux, qui avoient pris à la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, ſes Vaiſſeaux & ſes Forts; qu'ils étoient venus pour les reprendre, & pour s'oppoſer à leurs violences. Ils avoient bien été autorizez, par le Duc d'York, Grand Amiral d'Angleterre, & Protecteur de cette Nouvelle Compagnie; mais cela ne lui donnoit pas droit de faire la guerre à une Compagnie, autorizée, depuis pluſieurs années, par les Etats Généraux. Mais c'étoit un Prince violent, & aveuglé par un zele affecté de Religion, contre tous les peuples, qui poovoient s'oppoſer à ſes deſſeins. Là-deſſus Ruiter envoya demander à celui, qui commandoit ces Vaiſſeaux, s'il avoit ordre de défendre les Forts de l'Ile. Il répondit qu'il ne ſe mêloit point de cela, mais qu'il défendroit ſes Vaiſſeaux, ſi on les attaquoit; & ſur cette réponſe on lui fit dire de ſe ſéparer donc des autres, & de ne point s'oppoſer à l'attaque des Hollandois. Mais les Marchands Anglois, qui etoient dans l'Ile de Goerée, envoyerent promptement trois Maitres de Vaiſſeaux, pour dire à Ruiter, qu'ils avoient en effet des Marchandiſes, qui appartenoient à la Compagnie Royale d'Afrique, mais que c'étoit cette même Compagnie, qui les avoit fait charger; & qu'ils les lui livreroient, à condition qu'il en payât le fret. Ruiter accepta l'offre, & fit garder ces Vaiſſeaux, par des Chaloupes armées, de peur qu'on n'en ôtât les marchandiſes, pendant la nuit. Il n'y avoit que neuf, ou dix jours, qu'ils étoient arrivez d'Angleterre, & ils auroient achevé de ruiner la Compagnie Hollandoiſe, ſi on leur en avoit donné le tems. 1664.

On héſita un peu ſur la maniere, dont on pourroit traiter ces Vaiſſeaux; parce que Ruiter avoit reçu ordre des Etats Généraux, de ne point troubler le négoce des Vaiſſeaux Anglois, qui n'auroient ni inſulté, ni mal-traité les Sujets de l'Etat, ſur les côtes de la Guinée. Mais on ne crut pas que cela regardât les Vaiſſeaux, dont il s'agiſſoit; parce qu'ils étoient montez de cent-vingt-huit pieces de Canon, & de deux-cens-ſoixante-ſix hommes; outre qu'ils avoient été eſcortez d'un Vaiſſeau de Guerre; de ſorte qu'on ne doutoit pas qu'ils ne fuſſent venus là, pour en chaſſer entierement la Compagnie Hollandoiſe, ſi Ruiter n'étoit venu à tems, pour les en empêcher. Outre cela, ils avoient été fretez par la Compagnie Angloiſe, qui avoit fait une infinité de maux à celle de Hollande, quoi que la Cour d'Angleterre feignit de l'ignorer. Enfin on penſoit qu'en tout cas, on en ſeroit quitte, par la reſtitution, ſi les Etats Généraux l'ordonnoient; au lieu que, ſi on les laiſſoit aller, ils pourroient infiniment ouire à la Compagnie Hollandoiſe.

Cependant celui qui commandoit pour la Compagnie Angloiſe dans l'Ile de Goerée, deſeſperant de pouvoir tirer aucun ſecours des Vaiſſeaux arrêtez, envoya une Lettre à Ruiter, ſur les neuf heures du ſoir, par laquelle il s'obligeoit de lui abandonner, à certaines conditions, l'Ile avec ſes Forts, & demandoit qu'il lui fût permis d'envoyer des gens, pour traiter avec Ruiter. Il vint en effet, le lendemain matin, deux hommes de la part du Gouverneur Anglois, qui demandoient, entre autres choſes, qu'il lui fût permis d'emme-

1664. ner toutes les marchandiſes, les effets & les Eſclaves de la Compagnie Angloiſe, & qu'on lui accordât l'eſpace de dix jours, pour voir s'il ne lui arriveroit point de ſecours d'Angleterre; & qu'en cas qu'il n'en vînt point, il ſe rendroit. Ces conditions étoient trop avantageuſes, pour des gens, qui s'étoient emparez de cette Ile & de ce que la Compagnie Hollandoiſe avoit. Enfin il fallut que le Commandant ſe rendit le 24. d'Octobre, en abandonnant tout ce qui étoit à la Compagnie Royale d'Afrique. Pour les Habitans & les Soldats, ils furent traitez aſſez favorablement; cette guerre n'ayant été proprement qu'une guerre, contre la Compagnie Angloiſe; parce que cette derniere n'avoit pas non plus dit qu'elle en voulût à l'Etat, mais ſeulement à la Compagnie Marchande d'Afrique. C'étoit ſur cela, que le Roi ſe fondoit, pour dire qu'il ne faiſoit point d'hoſtilité contre la République des Provinces Unies; comme ſi on ne les eût pas attaquées, en attaquant une Compagnie privilegiée de ſes Sujets!

Le 25. la Flotte Hollandoiſe mit cent-huit Soldats à terre, dont on fit deux Compagnies dont l'une fut commandée, par le Comte *de Horne*, & l'autre par le Capitaine *du Bois*. Le Comte entra dans le Fort d'Orange, ſitué ſur une petite montagne, & le Capitaine dans celui de Naſſau. On y trouva quelque Artillerie, & quelques Munitions de guerre; mais qui n'étoient pas conſiderables, non plus que les Marchandiſes, qui appartenoient à la Compagnie Angloiſe. Comme les Anglois l'avoient envahie, avec facilité, par la négligence de la Compagnie Marchande de qui elle dépendoit; ils en furent délogez de même. Ruiter laiſſa partir le Vaiſſeau de Guerre Anglois, commandé par le Capitaine *Culpeper*, parce qu'il n'avoit encore fait aucune hoſtilité, contre les Hollandois. On eut ſoin enſuite de renvoyer les autres Priſonniers, à Cormantin & ailleurs, où il y avoit des Anglois.

Ruiter demeura en l'Ile de Goerée, autant de tems qu'il fallut, pour donner ordre à ſa conſervation; après quoi il en partit le 6. de Novembre, avec toute ſa Flotte & un Yacht de plus, nommé *Goerée*, outre quatre Vaiſſeaux Marchands, qui avoient été à des Anglois. Il auroit (1) encore pu prendre le Fort de *S. André*, ſur la Riviere de Gambia, que les Anglois avoient enlevé à la Compagnie Hollandoiſe; mais il ne le fit point.

Pendant qu'il fut en mer, de ce côté-là, on ne recevoit aucune Lettre de lui. Les uns le croyoient encore dans la Méditerranée, & les autres à Salé. Le Roi d'Angleterre fit ordonner à ſon Ambaſſadeur le Chevalier Downing, de tâcher de découvrir de quel côté il étoit. Le bruit ſe répandit, qu'il étoit allé ſur les côtes d'Afrique, ce qui étoit vrai, mais comme on n'en rapportoit aucune preuve, on ne ſavoit qu'en croire. Downing avoit aſſuré le Roi que cela ne pouvoit être, parce que la réſolution d'envoyer Ruiter en Afrique n'auroit pû être ſi ſecrete, qu'il n'en eût été averti; puis qu'il ne ſe faiſoit rien, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, qu'il ne ſût. Mais on avoit trouvé moyen de faire paſſer cette Réſolution, ſans que pluſieurs de ceux qui étoient dans l'Aſſemblée y priſſent garde. Pour en être éclairci, il s'adreſſa au Penſionaire de Hollande, lui-même, & le pria, en termes aſſez hautains, de lui dire, s'il étoit vrai que Ruiter eût été envoyé ſur les côtes de l'Afrique. Mais De Witt lui répondit en ces termes: *Je puis vous aſſurer, Monſieur, que les Etats de Hollande, n'ont donné aucun ordre au Vice-Amiral Ruiter, qui doive cauſer de l'inquietude au Roi Vôtre Maître; & à l'égard des Etats Généraux, il n'eſt pas néceſſaire que je vous diſe ce qui ſe paſſe dans leur Aſſemblée; puis qu'il ne s'y fait rien de ſi ſecret, que vous ne ſachiez.* Sur ces paroles Downing aſſura au Roi, ſon Maître, que Ruiter n'étoit pas allé en Guinée. Mais quand on ſut le contraire, il ſe plaignit que De Witt (2) l'avoit trompé. Cependant c'étoit ſa propre préſomption qui l'avoit trompé, en ſuppoſant qu'il devoit ſavoir tout ce qui ſe réſolvoit, par les Etats Généraux. 1664.

Dans l'incertitude où l'on étoit en Angleterre, de ce qui ſe paſſoit ſur les côtes d'Afrique, (3) le Roi donna ordre d'équipper promptement une Eſcadre, comme pour l'envoyer là, ſous la conduite du Prince Robert; parce qu'on ſoupçonnoit que le Lieutenant Amiral d'Opdam y iroit auſſi, & que ſi cela arrivoit, il étoit néceſſaire d'avoir là une Flotte, pour défendre contre lui Goerée; qui fut priſe, comme on l'a vû, par Ruiter. Il n'y avoit néanmoins guére d'apparence, qu'on donnât cette commiſſion à Opdam, & qu'on envoyât ſi loin les meilleurs Vaiſſeaux de l'Etat, qui n'étoient alors qu'au nombre de trente. Auſſi les Anglois furent-ils bien-tôt détrompez, & le Prince reçut ordre de s'aller poſter avec ſon Eſcadre de ſeize Vaiſſeaux de Guerre, le 25. d'Octobre, à Spit-head. Au commencement de Novembre le Duc d'York, Grand Amiral d'Angleterre, ſe rendit, avec le gros de la Flotte à Portsmouth, où il fit venir le Prince Robert & le Comte de *Sandwich*. Comme Opdam n'étoit nullement en état de s'oppoſer à une Flotte, beaucoup plus forte que la ſienne, il demeura devant l'Ile de Goerée en Zélande.

Cependant la Flotte de Bourdeaux, qui amenoit des Vins & des Eaux de Vie en Hollande, & pluſieurs autres Vaiſſeaux chargez d'autres Marchandiſes, tomba pour la plûpart, entre les mains des Anglois, qui emmenerent en leurs Ports plus de cent-trente Bâtimens, qui furent jugez de bonne priſe, par l'Amirauté, quoi que la guerre ne fût pas déclarée. „ Cette conduite, comme „ le reconnoit l'Auteur Anglois, étoit *bien plus „ arbitraire, que conforme au Droit des Gens.* Il „ ne croit néanmoins pas que cela arriva, par une „ Intrigue des Miniſtres d'Etat d'Angleterre, „ comme quelques-uns l'ont dit. Cela ſe fit conformément aux plaintes de la plûpart des Marchands de Londres, qui ſe plaignoient que les „ Hollandois ſe rendoient maîtres de leur commerce.” Mais ces diſcours n'étoient que des effets de la jalouſie des Négotians de Londres, qui n'avoient d'ailleurs ſouffert aucune avanie des Hollandois. Tout ce qu'on pouvoit dire contre ces derniers, c'eſt qu'ils navigoient avec plus d'économie que les Anglois, & pouvoient donner leurs Marchandiſes, à meilleur marché qu'eux, ſoit qu'elles conſiſtaſſent en leurs pro-

(1) Voyez la Lettre de De Witt, à Van Beuning du 25. de Janvier.

(2) Le Chevalier *Temple* dit dans une Lettre écrite le 2. de Janvier 1668. „ Je rendis juſtice à Mr. *De Witt*, & dis à Sa Ma„ jeſté que c'étoit un Miniſtre fort habile & fort fidele à l'E„ tat, & que je le croyois fort ſincere & fort droit dans tou„ tes les Négotiations, & bien different du caractere, que le „ Chevalier *George Downing* en avoit donné à la Cour, qui „ vouloit le faire paſſer pour tel qu'il étoit lui-même.

(3) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 251.

1664. propres Manufactures, ſoit qu'ils les tiraſſent d'ailleurs. Mais depuis Cromwel, il ne leur étoit plus permis d'envoyer des Marchandiſes en Angleterre, que les Anglois alloient querir avec leurs propres Vaiſſeaux aux lieux, d'où les Hollandois les tiroient. Il y avoit d'ailleurs aſſez de négoce dans toute l'Europe, par mer & par terre, pour occuper les deux Nations, comme l'experience l'a fait voir. Mais l'envie occupe ſi fort ceux qui ne font rien, que pour le lucre; qu'ils ne peuvent ſouffrir que d'autres gagnent, au même métier, ſans chagrin. D'ailleurs la mauvaiſe humeur où l'on étoit à Londres, contre les Hollandois, étoit fomentée par les Emiſſaires de la Cour, qui ne les aimoit pas, pour d'autres raiſons, que l'on a déja dites.

Ces gens réuſſirent ſi bien, que la Ville de Londres prêta non ſeulement au Roi, pour le premier équipage, la ſomme de cent-mille Livres Sterling, mais encore une autre ſomme ſemblable, à la ſollicitation du Comte de *Mancheſter* Grand Chambellan, le 11. de Decembre, de cette même année. Le Parlement fournit en ſuite abondamment, de quoi pouſſer cette guerre, qui avoit commencé long-tems avant ce tems-ci, par les pilleries d'Holmes, ſur les côtes d'Afrique & dans l'Ile de Goerée; que le Roi feignoit d'ignorer; & enfin recommencée, tout fraichement, en prenant la Flotte de Vaiſſeaux venants de Bourdeaux & d'ailleurs, comme nous venons de le dire.

Pour revenir à ce que fit Ruiter, le reſte de cette année, après avoir reconqnis l'Ile de Goerée, il fit voiles à la côte d'Afrique vers le Cap Vert. Il menoit avec lui trois Vaiſſeaux Marchands Anglois, qui n'étoient chargez, que de leur leſt, & qui avançoient ſi peu, qu'ils avoient bien de la peine à ſuivre. Il les abandonna auſſi, pour aller, où les Matelots les voudroient mener, ſinon ſur les terres de la Compagnie Hollandoiſe. Pour ſa propre Flotte aprés avoir été empéchée par les Vents de Sud, qui ſouffloient alors violemment, d'aller au Cap des Palmes; il réſolut d'aller à Sierra Liona, Promontoire formé par l'extremité occidentale de la Montagne, qui lui donne ſon nom, & que les Anciens nommoient *le Char des Dieux*, à cauſe des foudres fréquens, qui y tombent. C'étoit pour y mettre à terre ſes équipages, qui n'y avoient été de long-tems. Ils y arriverent & s'y raffraichirent quelques jours, pendant leſquels on nettoya les Vaiſſeaux, & l'on fit de l'eau & du bois. Pendant qu'ils furent là, ils tâcherent de faire amitié avec les Negres, qui habitoient le Païs, pour en tirer quelques raffraichiſſemens; mais ils n'y trouverent rien, qui les accommodât, que de l'eau & du bois, dons du Ciel, & non des fruits de l'induſtrie des Negres. Ruiter, qui avoit mené quelque Truchement, avec lui, envoya ſon Fils *Engel de Ruiter*, & quelques autres Officiers, qui furent bien reçus de ces Negres, & apprirent d'eux, que les Anglois retenoient priſonniers quatre Hollandois dans une Ile de la Riviere. On lui dit encore, qu'un (t) *Marchand* de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, qui y étoit envoyé pour négotier, & qui s'y étoit établi, avoit été pillé & fait Eſclave par les Anglois, qui avoient encore enlevé un Vaiſſeau de la même Compagnie, qui étoit venu faire de l'eau dans la même Riviere, & du bois ſur ſes bords. Là-deſſus Ruiter fit voiles, avec quatre Vaiſſeaux à l'Ile Angloiſe, comme on l'a nommée, à cauſe que les Anglois s'en étoient ſaiſis, & y avoient établi un Comptoir. Mais il n'en put approcher, avec ſes Vaiſſeaux, qu'à une lieue, à la faveur de la Marée; ſi bien qu'il n'y envoya qu'une Chaloupe armée, qui portoit néanmoins une Baniere blanche, qui eſt un ſigne de paix. Quand la Chaloupe aprocha, comme elle étoit pleine de Gens armez, on lui cria de s'arréter, dans un endroit ou elle étoit expoſée au Canon de l'Ile. Un Anglois vint enſuite leur demander, ce qu'ils venoient chercher dans l'Ile. Ils dirent qu'ils vouloient ſeulement parler au Commandant de la Place. *Hodge* qui y commandoit, les mena chez lui. Ils lui demanderent, s'il n'y avoit point de Hollandois dans l'Ile. Il avoüa qu'il y avoit eu un Hollandois, avec deux filles, dont la Mere étoit morte, depuis peu; mais que dans la frayeur, que cet homme avoit eue en voyant aborder leur Flotte, il étoit monté trois lieuës plus haut, ſur la Riviere; & que d'ailleurs, il demeuroit volontairement avec les Anglois. Mais on ſut depuis, qu'il avoit été envoyé là par force, de peur qu'il ne vît où l'on vouloit cacher les Marchandiſes, qui étoient dans l'Ile, & qu'il ne le découvrît aux Hollandois. Ces derniers dirent: *que l'Amiral Ruiter, de la part de qui ils venoient, entendoit avoir, ſur le champ, de gré, ou de force, ces priſonniers, & qu'il avoit remonté la Riviere, pour cela: Qu'il vouloit qu'on allât querir ces trois perſonnes, tout à l'heure: Que ſi l'on ne le faiſoit pas, on n'avoit qu'à s'imputer tout le mal qui en arriveroit; puis que l'Amiral iroit ruiner toutes les habitations Angloiſes.* Le Commandant les avoit remis entre les mains d'un Roi des Negres, qui ne les rendit, qu'à la ſeconde ſommation; de ſorte qu'on ne put les avoir que le lendemain, qui fut le 10. de Decembre. Le Pere de ces deux filles, dit qu'il étoit d'Utrecht, & ſon nom; à quoi il ajoûta, que le Capitaine Holmes l'avoit pris, avec ſa famille, ſur le Vaiſſeau nommé *la Lunette*, & enſuite l'avoit mené dans l'Ile Angloiſe; que les Anglois l'avoient fort maltraité, & livré aux Negres, parmi leſquels il y avoit des Anthropophages; de ſorte qu'il s'étoit vû en danger de perir, à tous les momens; que les Anglois avoient dans leur Ile deux pieces de Canon, que Holmes y avoit menées du Cap Vert, avec quantité de Marchandiſes, qui avoient appartenu à la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales; qu'il y avoit ſix ſemaines, qu'un Vaiſſeau Anglois avoit ſurpris un Vaiſſeau Hollandois chargé à Lisbonne, pour le compte de quelques Portugais, & deſtiné pour l'Ile de S. Thomé. 1664.

Sur ce rapport, Ruiter réſolut d'aller attaquer l'habitation Angloiſe, & d'en enlever les Marchandiſes, au profit de la Compagnie Hollandoiſe, & y envoya pluſieurs Chaloupes armées. Il y eut deux Canots pleins de Negres, qui voulurent s'y oppoſer, mais ces deux Canots furent pris, avec ceux qui étoient dedans, excepté deux, ou trois Negres, qui ſe noyerent. On fit deſcente, ſans réſiſtence; les Eſclaves des Anglois s'en étant fuis, dans les Bois, avec leurs Armes. Ruiter dit à Hodge, que puis qu'on avoit tranſporté dans l'Ile pluſieurs effets appartenans aux Hollandois, & mêmes des Canons & des Marchandiſes du Cap Vert, il entendoit, qu'on les lui rendit, avec tout ce qui appartenoit à la Compagnie Angloiſe, pour dédommager celle des Hollandois, des pertes qu'on lui avoit cauſées. On enleva là-deſſus tout ce qu'on trouva, & on le tranſporta ſur les Chaloupes & ſur les Canots. On découvrit enſuite les lieux, où les Anglois avoient enterré quantité de barres de fer, d'utenciles

(t) C'eſt le nom d'un Emploi particulier, dans les Compagnies des Anglois & des Hollandois.

1664. & d'inſtrumens du même métal ; avec une grande quantité de dents d'Elephants, de grains, du ſel & d'autres Marchandiſes, dont il fit faire un Inventaire ; afin que ſi l'on venoit à faire un accommodement qui demandât qu'on ſe rendit réciproquement ce qui avoit été pris, on ne fût pas obligé de rendre plus que ce qu'on avoit enlevé. On n'enleva néanmoins pas tout ce que l'on trouva, afin que les Anglois euſſent de quoi negotier & vivre ; humanité que les Armateurs n'obſervent que bien rarement.

Après cela il fit decharger un Bâtiment Anglois, nommé *le Prompt-Avis*, où il ne laiſſa que le leſt, & les vivres néceſſaires, pour ceux qui le monteroient, juſqu'en Hollande. Il y mit le monde néceſſaire, & promit au Maître, qui le commandoit, la ſomme de mille francs, s'il rendoit au Secretaire de l'Amirauté d'Amſterdam un paquet de Lettres, avant la fin de Mars ; à condition que s'il paſſoit ce terme, il ſe contenteroit de ce que l'Amirauté lui voudroit donner.

Cette année, *Chriſtoſle Bernard Von Galen*, Evêque & Prince de Munſter, qui avoit eu de fréquens démêlez avec ſes Sujets ; dans leſquels les Etats Généraux étoient ſouvent intervenus, & avoient auſſi pris le parti de la Ville contre l'Evêque, ſe brouilla plus que jamais avec eux, & ſongea à ſe venger d'une République, par laquelle il ſe trouvoit contraint de vivre en paix avec ſon peuple, & de le laiſſer jouir de ſes Privileges. Comme ces ſortes de démêlez ne touchoient la République, que de loin, nous n'avons pas dû nous y arrêter ; mais cette année il tâcha de lui faire ſentir le chagrin, qu'il avoit conçu contre elle, & s'allia avec le Roi d'Angleterre brouillé avec la même République, après avoir employé vainement le Roi de France, pour interceder pour lui envers les Etats. Le Prélat avoit particulierement un démêlé avec le Comte *de Stirum*, pour la Seigneurie de Borkelo, qui étoit ſoûtenu, par la Province de Gueldre.

Pour ſe ſoûtenir d'autant plus facilement, il s'étoit adreſſé au Roi de France, pour engager les Etats à lui rendre la juſtice, qu'il croyoit lui être due ; avec d'autant plus de confiance qu'il avoit bien ſû ſoumettre le peuple de Munſter. Louis XIV. entretenoit bien l'ancienne amitié, qui avoit été, entre lui, & les Provinces Unies ; mais le deſſein, où il étoit de faire valoir les Droits, qu'il prétendoit, que la Reine ſon Epouſe avoit ſur le Brabant, après la mort du Roi d'Eſpagne, ſon Beau-Pere, faiſoit, comme il ſemble, que ce Prince écoutoit trop favorablement les plaintes qu'on lui portoit contre les Etats, qui ne pouvoient pas ne prendre point d'ombrage du deſſein, qu'il avoit de devenir leur voiſin. L'Evêque de Munſter s'étoit déja plaint d'eux au Roi, dés la fin de l'année paſſée. Auſſi ce Prince écrivit-il, le 19. de Janvier (1) de l'année MDCLXII. à ſon Ambaſſadeur, en Hollande, „ qu'il voyoit bien „ que les Etats vouloient réduire en chicane „ l'affaire de Borkelo, & la ſatisfaction de l'Evêque de Munſter ; que néanmoins, autant „ qu'il avoit paru aux Commiſſaires de S. M. „ cet Evêque avoit tout le Droit de ſon côté, „ & que ſi ce differend ne s'accommodoit pas, „ il pourroit bien, à la fin, attirer quelque fâcheux embarras aux Etats ; l'Evêque ayant „ aſſez montré, en la réduction de ſa Ville, à „ quel point il s'aheurtoit aux choſes qu'il entreprenoit, & où il croyoit être bien fondé. D'Eſtrades avoit auſſi recommandé cette affaire aux Etats Généraux le 6. de Mars. L'année ſuivante (2) MDCLXIV. l'Evêque envoya auſſi de nouveau *J. Brabeck*, Doyen de Munſter, à la Haie, pour demander aux Etats que, nonobſtant l'oppoſition de la Province de Gueldre, & du Comte de Stirum ; cette Comté fût remiſe entre ſes mains, & offroit d'avoir une Conférence avec les Commiſſaires des Etats, ſans néanmoins ſe ſoumettre à aucun Tribunal. D'Eſtrades préſenta auſſi un Mémoire de la part du Roi, pour appuyer celui du Chanoine. Le Chevalier *Temple*, que, Charles II. Roi d'Angleterre lui envoya au Mois d'Août de l'année ſuivante, (3) fait ce Portrait de ce Prince : „ C'eſt un homme d'Eſprit, &, ce qui eſt encore plus, il a beaucoup de Jugement, & „ beaucoup d'Ambition, & c'eſt proprement un „ Eſprit remuant &c. Il a été Soldat, en ſa „ jeuneſſe, & il ſemble plûtôt né, pour porter „ une épée, qu'une croſſe. Il hait les Hollandois mortellement, parce qu'ils ont fomenté „ la rebellion de la Ville de Munſter, contre „ lui (*c'eſt-à-dire, qu'ils avoient ſoûtenu le peuple, dans la conſervation de ſes Privileges*) & il „ fait à préſent bâtir une Citadelle, qui ſera „ très-forte, pour tenir en bride les Citoyens „ de cette Ville. „ On verra, dans la ſuite, pourquoi le Chevalier Temple lui fut envoyé.

1664.

On a vu ci-devant la bonne diſpoſition de la Province de Hollande à dédommager l'Ordre de Malte, pour les Commanderies, qu'il avoit euës dans les Provinces Unies. Il n'en fut pas de même des autres, où les Particuliers, entre les mains de qui elles étoient, empêchoient qu'on ne réſolût de les racheter, à quoi ils auroient dû contribuer, de leur bien ; ou ſouffrir qu'on vendit ces Terres, pour ſatisfaire l'Ordre de Malte.

Comme il preſſoit inceſſamment le Roi de France de lui faire avoir juſtice des Provinces Unies, D'Eſtrades leur fit des Propoſitions le 1. d'Avril MDCLXIV. Il préſenta encore un Mémoire ſur la même choſe le 6. de ce Mois, & dans l'un & dans l'autre Ecrit, il déclara que ſi on tardoit plus long-tems, à ſatisfaire l'Ordre de Malte, le Roi le prendroit, pour un déni de Juſtice.

Tout cela étoit extrémement preſſant, mais il paroit, par une Lettre de D'Eſtrades (4) du 5. de Juin, qu'il avoit eu une Conférence avec le Penſionaire de Hollande, qu'il s'étoit fortement plaint du peu d'égard, qu'on avoit eu pour l'entremiſe du Roi ſon Maître, & qu'il lui avoit remontré, que ſe trouvant preſſé par le Grand Maître de l'Ordre de lui rendre ſa parole (*par laquelle il avoit promis de n'en venir à aucune voie de fait, pour avoir ſatisfaction de la République, pendant que la choſe ſeroit entre les mains du Roi*) il s'y verroit obligé, pour lui laiſſer chercher, par d'autres voies, la juſtice, qu'il demandoit en vain, depuis ſi long-tems. L'Ambaſſadeur de France aſſure que De Wirt lui répondit, que l'opiniâtreté de la ſeule Province d'Utrecht en étoit cauſe ; que les biens réclamez ſe trouvoient entre les mains des plus puiſſants de cette Province, qui ne pouvoient conſentir à s'en dépouiller ; qu'il avoit examiné ſi les Etats Généraux, pour éviter une guerre, ne pourroient point les y contraindre, en vertu du Traité d'Union, & reprendre un

(1) Lettres de *D'Eſtrades* dans le Tome II. p. 34.

(2) Là-même p. 311.
(3) Dans une Lettre datée du 6. de Septembre 1665.
(4) Tome II. p. 354.

1664. un équivalent ſur quelques Terres, qui ſont enclavées dans la Province de Hollande ; qu'il avoit trouvé que cela ne ſe pouvoit ; mais que dans le tems, qu'il employeroit à faire venir les Agents de l'Ordre, pour proteſter contre les Etats, d'un déni de juſtice, il feroit un dernier effort, pour mettre la Province d'Utrecht à la raiſon. Cependant D'Eſtrades croyoit prévoir, que l'Ordre ſeroit obligé de donner des Repréſailles pour en avoir raiſon. Cela ne put faire réſoudre à (1) ſatisfaire les Chevaliers de Malte. C'eſt là un inconvenient du Gouvernement Républicain, que les Particuliers, qui s'y trouvent puiſſants, expoſent le Public, pour leurs interêts particuliers ; au lieu de les ſacrifier, pour le ſalut de l'Etat.

Ce ſont là les principales choſes, qui ſe paſſerent l'année MDCLXIV. On trouvera les autres menus évenemens, & les négotiations avec quelques Princes du Nord, auſſi bien que diverſes choſes domeſtiques, dans *Aitzema*, qui s'eſt propoſé de tout ramaſſer. On verra auſſi dans les Hiſtoriens Anglois, ce qui arriva en Angleterre, ſur la fin de la même année, & comment tout s'y diſpoſoit, à faire la guerre aux Etats-Généraux. Quoi que le Parlement tenu en Decembre, n'en dit rien nommément, il donna un ſubſide conſidérable au Roi, pour la commencer.

Cependant (2) on aſſembla en Hollande les Députez des Amirautez, pour déliberer de la maniere, dont on en uſeroit, envers les Vaiſſeaux Anglois, & ils tomberent d'accord, qu'il falloit leur faire le plus de mal qu'on pourroit, pour leur rendre la pareille ; ſoit par le moyen des Vaiſſeaux de Guerre de l'Etat, ſoit en donnant des Lettres de repréſailles aux Armateurs, que les Particuliers pourroient mettre en mer. Cependant on ne fit nulle réſolution là-deſſus aux Etats de Hollande, parce que quelques-uns des Membres demanderent des Copies des ſentimens des Amirautez, pour les communiquer aux Conſeils des Villes. Enſuite on jugea que la conduite des Anglois, contre les Hollandois, étoit une veritable rupture, & qu'il étoit tems de demander au Roi de France du ſecours en conſéquence du IV. Article du dernier Traité, de faire enſorte que les Anglois ne fiſſent plus ces hoſtilitez, & qu'ils donnaſſent des réparations du dommage, qu'elles avoient cauſé.

On eſperoit (3) qu'on pourroit obtenir cela de Louïs XIV. d'autant plus qu'il avoit écrit à D'Eſtrades, d'avertir en ſecret les EE. GG. que l'Officier, qui commandoit l'Eſcadre Angloiſe, dans la Méditerranée, avoit ordre de ſaiſir tous les Vaiſſeaux Hollandois, qu'il rencontreroit en cette Mer. Van Beuning, qui avoit été renvoyé en France, comme Ambaſſadeur Extraordinaire, eut ordre d'en remercier S. M. dans ſa premiere Audience, & de l'aſſurer que cela confirmoit la diſpoſition, où l'Etat avoit toûjours été d'agir confidemment avec S. M. On ſouhaitoit auſſi, qu'il inſinuât au Roi, qu'il ſeroit bon, qu'il conſeillât lui-même aux Etats de mettre tout en uſage, pour cauſer du dommage aux Anglois, afin de l'engager lui-même dans cette querelle.

Il ſe trouvoit là-deſſus une difficulté, que l'on voit dans une (4) Lettre du Roi à D'Eſtrades, c'eſt qu'il craignoit qu'après avoir aidé les EE. 1664. dans la conjoncture préſente, ils ne lui rendiſſent pas la pareille, lors qu'il en auroit beſoin ; mais qu'au contraire *il ne ſe trouvât, toutes leurs forces ſur les bras, dès que la ſeule occaſion*, où il pourroit avoir beſoin d'eux, *arriveroit. Mon inquietude*, continue-t-il, *eſt que quelque ſureté qu'ils me puiſſent préſentement donner, contre cette crainte ; elle ne ſera pas ſuffiſante, pour me répondre à moi-même, qu'ils n'en uſeront pas autrement, quand cette occurrence ſurviendra ; tant ils ſont frappez de la fâcheuſe opinion, qu'ils ont grand interêt à avoir toûjours une* BARRIERE, *entre la France & leur Etat*, &c. *Je vous avoue*, dit-il encore un peu plus-bas, *que je ne me trouve pas en un petit embarras, conſiderant que, ſi j'exécute à la lettre le Traité de* MDCLXII., *je ferai un très-grand préjudice à mes principaux interêts, & cela pour des gens, dont, non ſeulement, je ne tirerai jamais aucune aſſiſtance ; mais que je trouverai directement contraires, dans le ſeul cas, où j'aurois beſoin de les avoir favorables ; & alors les aſſiſtences, que je leur aurai données, tourneront contre moi-même.* Cela n'étoit nullement faux, comme on le vit très-peu d'années après. Mais il étoit digne d'un ſucceſſeur de S. Louis, de ſe contenter du plus beau Royaume de l'Europe, & d'entretenir la paix, avec ſes voiſins ; au lieu de les effrayer à un point, qui les devoit obliger, ſelon les regles de la bonne Politique, de prendre les armes contre lui. L'injuſtice a produit cet inconvenient, entre les hommes, qu'il faut ſouvent aider ceux, en qui l'on ne ſe fie pas, & ſe fier en des gens, que l'on n'aime point. D'Eſtrades fait les mêmes reflexions que ſon Roi, dans une réponſe qu'il lui fit.

VAN Beuning, quoi que d'un genie fort 1665.
agiſſant & très-fertile en expédiens, ne put pas engager la Cour de France à entrer dans l'interêt des EE., quoi qu'ils ne demandaſſent rien d'elle, que ce qu'elle devoit faire conformément au Traité fait, il y avoit deux ans, avec elle. *De Lionne* ne voulut donner aucun conſeil aux EE., touchant la maniere dont ils devoient ſe conduire, à l'égard de l'Angleterre, à moins que le Roi ne le lui commandât ; & le Roi lui-même ne vouloit entrer dans cette guerre, que le moins qu'il lui ſeroit poſſible ; comme on le peut voir par les Lettres écrites au commencement de l'année, pendant plus de deux Mois, tant par D'Eſtrades & les autres Miniſtres de France, que par De Witt à Van Beuning. Ce Monarque aimoit mieux n'être que ſpectateur, entre deux Alliez, quoi qu'il fût plus étroitement lié, avec les EE. GG. mais ces derniers n'ayant pas eu l'avantage, il fut enfin obligé de prendre leur parti ; de peur que les Anglois ne les miſſent en un état, auquel il ne ſeroit plus en leur pouvoir de ne pas ſuivre les mouvemens de l'Angleterre, quand même ils ſeroient contre la France, leur ancienne & leur meilleure alliée.

Cependant le Roi d'Angleterre déclara la Guerre aux Etats, le 22. de Fevrier, ſtyle ancien, de quoi il n'apportoit d'autre raiſon, ſinon (5) „ les „ plaintes, qu'on lui avoit faites de diverſes in„ jures, avanies, & pilleries faites par leurs Com„ pagnies des Indes Orientales & Occidentales, „ & par d'autres Sujets des Provinces Unies, „ dans les Vaiſſeaux, dans les Biens & aux per„ ſonnes de ſes Sujets ; à qui ils avoient cauſé des „ dommages, qui ſe montoient à de très-groſſes „ ſommes d'argent. *Il ajoûtoit* que les Etats, au„ lieu de lui en avoir fait les ſatisfactions & les „ ré-

(1) Voyez les Lettres de D'Eſtrades du 18. & du 25. de Décembre de cette année.
(2) Lett. de De Witte du 11. de Decembre 1664.
(3) Lettre du même du 19. de Decembre.
(4) Du 19. de Decembre 1664. T. II. p. 458.
(5) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 251.

1665. „ réparations, qu'il en avoit ſouvent demandées, „ avoient donné ordre à Ruiter d'abandonner la „ part qu'il devoit prendre, avec l'Amiral Law- „ ſon, dans la pourſuite des Pirates de la Medi- „ terranée, ( à laquelle les Etats l'avoient invité ) „ pour aller piller & ſaccager ſes Sujets en Afri- „ que. „

Il ne dit rien de l'envoi de Holmes, ſur les côtes de Guinée, où il avoit attaqué l'Ile de Goerée, appartenante à la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, pillé leurs Magazins, & chaſſé leurs Sujets de leurs demeures; dont on lui avoit porté des plaintes, qu'il avoit éludées, en feignant de n'en ſavoir rien; quoi qu'il en fût tres-bien inſtruit. Il ne dit rien auſſi de la ſaiſie de la Flotte de Bourdeaux, compoſée, comme on l'a dit ſur la foi d'un Hiſtorien Anglois, de plus de cent Vaiſſeaux, avant qu'il pût ſavoir aucunes nouvelles de l'expedition de Ruiter.

Pour ce qui regarde les dommages, que la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales pouvoit avoir cauſez aux Anglois, l'affaire avoit été accommodée, par la derniere paix. Il n'y avoit eu qu'un procès ſur des Vaiſſeaux, que le Traité avoit renvoyé aux Juges, devant qui cette affaire avoit commencé à être plaidée.

Les EE. GG. n'oublierent rien, en ce tems-ci, pour engager le Roi de France à leur fournir le ſecours promis, en vertu de la Garantie. Il s'en excuſa toûjours, quelques inſtances qu'on lui fit au contraire, comme on le voit par les Lettres de cette année, dans le Recueuil, qui a été fait des Lettres de D'Eſtrades, & dans celui de celles du Penſionaire De Witte, & de Van Beuning, ſur cette année, qui firent tout ce qu'ils purent pour y engager Louis XIV. qui ſe ſervit de toutes ſortes de prétextes pour s'en excuſer; ſans pouvoir être fléchi, qu'après que les Flottes des Etats eurent eu deux fois du deſavantage, dans les Combats qu'elles livrerent aux Anglois.

Il ſemble que la France fût portée à cette longueur affectée, & à tâcher d'accommoder l'Angleterre, avec les Provinces Unies, par une raiſon politique, dont on a déja parlé, & qui étoit qu'elle craignoit que, ſi les Etats Généraux venoient à ſe tirer d'affaire avec les Anglois, ſans trop de peine, ils ne ſe joigniſſent aux Eſpagnols, contre la France, pour ne l'avoir pas pour voiſine. *Van Beuning*, dans une Lettre écrite de Paris au Penſionaire de Hollande, le 10. de Janvier de cette année, dit „ que dans „ un entretien qu'il avoit eu, le matin de ce jour- „ là, avec Mr. de Lionne, il avoit fort inſiſté „ ſur la promptitude avec laquelle il falloit ex- „ pedier ce qui le concernoit, comme Ambaſ- „ ſadeur des Etats Généraux, ſans tirer l'affai- „ re en longueur; ſavoir, ce qu'on pourroit „ faire pour mettre à couvert des entrepriſes des „ Anglois les Puiſſances de deçà la mer, & ſur „ tout la France & les Provinces Unies. Après „ avoir apporté toutes les raiſons propres à fai- „ re goûter ſa propoſition, le Miniſtre du Roi „ lui répondit que ce qu'il diſoit étoit bon, & „ pouvoit être pratiqué, en ſuppoſant que l'on „ n'eût d'autre vue, que de garantir les Provin- „ ces Unies, des entrepriſes d'Angleterre; & qu'il „ ne fallut pas en même tems refléchir ſur l'état „ de toute la Chrétienté. Là-deſſus Van Beu- „ ning fit ce qu'il put, pour faire que De Lionne „ s'expliquât davantage, mais inutilement, & qu'il „ ne put recueuillir qu'une conjecture tirée de „ pluſieurs raports & de diverſes ſuppoſitions, qui 1665. „ étoit que l'on vouloit ménager l'Angleterre par „ rapport au Portugal, & aux deſſeins que „ l'on avoit formez ſur les Païs-Bas Eſpa- „ gnols.

„ Il ajoûte, que ce deſſein influoit en toutes „ les déliberations, qui pouvoient y avuir quel- „ que rapport, & qu'on lui avoit écrit qu'un Am- „ baſſadeur de France avoit dit qu'il ne réüſſiroit „ point ( *lui Van Beuning* ) dans ſa négotiation, à „ moins que les Etats Generaux n'aſſuraſſent non „ ſeulement qu'ils ne traverſeroient pas, mais en- „ core qu'ils favoriſeroient ſes prétenſions ſur les „ Païs-Bas Eſpagnols. En effet, ce jour-là, „ Mr. de Lionne avoit dit, comme il l'aſſure; „ que *ſi l'on vouloit agir de concert* ( contre l'An- „ gleterre ) *il y auroit bien autre choſe, ſur quoi il* „ *faudroit concerter*; après quoi, il s'étoit tû, mais „ qu'enſuite il avoit ajoûté ces mots: *Les Etats* „ *Généraux ne prêtent point l'oreille à préſent à une* „ *Ligue défenſive; mais elle leur viendra toûjours à* „ *propos, lors que le Roi pourſuivra ſes Droits ſur* „ *les Païs-Bas Eſpagnols.* Il ſemble, que De Lionne vouloit faire alluſion à ce qui arriveroit, quand il faudroit empêcher que le Roi ne ſe rendît maître de ce païs-là; & en effet cela arriva, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Une autre fois, il dit en parlant à Van Beuning; *nous ſerons préſentement pour vous, comme vous le demandez; & peut-être demain vous ſerez contre nous.* Van Beuning ſe tiroit, comme il pouvoit, de cette eſpece de reproche prématuré; puis qu'il ne pouvoit pas promettre, que les Etats aideroient au Roi, à faire la conquête des Païs-Bas Eſpagnols, à laquelle il ſavoit bien que les Etats ne conſentiroient jamais; ni dire que, nonobſtant cela, ce Prince étoit obligé de les aider de troupes, ou d'argent, contre l'Angleterre. Comme les choſes changent, & que l'on n'eſt pas maître de l'avenir, il faut néceſſairement changer de conduite, ſelon les conjonctures, ſans qu'on puiſſe être accuſé d'inconſtance.

Le Conſeil de France ne laiſſoit pas d'être embarraſſé, de ſon côté. Elle ne pouvoit pas abandonner les Hollandois, non ſeulement parce que l'Alliance, & la Garantie reciproque, ne le permettoient pas; mais ſur tout parce qu'il n'etoit nullement de ſon interêt, de laiſſer augmenter la puiſſance des Anglois, par la décadence de la République, & de permettre qu'ils ſuſſent ſeuls maîtres de la Mer, & du Commerce. Le Roi devoit auſſi ménager les Anglois, de peur qu'ils ne ſe joigniſſent avec l'Eſpagne, pour la conſervation des Païs-Bas, ou qu'ils n'ôtaſſent entierement aux François le négoce de la Mer. Enfin la France trouva une eſpece de milieu, pour n'irriter contre elle ni l'une, ni l'autre de ces deux Puiſſances, & ne donner ni Troupes, ni argent aux Hollandois, qui demandoient l'un, ou l'autre. Ce fût d'envoyer en Angleterre une Ambaſſade ſolemnelle du *Duc de Verneuil*, & de *Courtin* pour ſe joindre à *Comminges*, pour tâcher d'accommoder cette affaire. Ils y arriverent le 16. d'Avril, & ſe joignirent à l'Ambaſſadeur des Etats, qu'on croyoit, comme il paroît, par les Lettres du tems, incapable de ſoûtenir ſeul le poids d'une Ambaſſade, comme celle-là. Le mal étoit que les Ambaſſadeurs François n'étoient pas aſſez inſtruits de ce dont il s'agiſſoit; ce qui fit que les Etats demanderent au Roi de France, qu'il voulût bien y envoyer D'Eſtrades, qui étoit l'homme le plus propre, pour une ſemblable négotiation. Cependant cela ne pût nullement prévenir les ſuites de la Guerre, comme on le verra

dans

1665. dans les Lettres, qu'il écrivit en ce tems-ci. Il fallut attendre un Combat Naval, pour voir s'il ne ſeroit point plus facile, alors, d'accommoder les Parties irritées au dernier point, l'une contre l'autre. L'Auteur Anglois, que nous avons cité pluſieurs fois, croyoit que la Médiation du Roi de France ne réüſſit pas, parce qu'il ne s'en ſoucioit point; apparemment pour affoiblir les Parties, que l'on croyoit aſſez puiſſantes, pour ſe cauſer l'une à l'autre de grandes pertes; ſans que l'une, ou l'autre pût ruiner ſa Rivale.

La Guerre (1) commença au Mois d'Avril, auquel des Vaiſſeaux Anglois, envoyez pour croiſer ſur les Hollandois, prirent trois Fregates Hollandoiſes, quoi qu'elles ſe défendiſſent courageuſement. L'une étoit commandée par le jeune *Ewertzs.*, que le Duc d'York traita fort civilement, & à qui le Roi donna la liberté, & un bon préſent; en reconnoiſſance d'un ſervice qu'Ewertzs. le Pere, lui avoit autrefois rendu, en Hollande.

Le 1. de Mai, le Duc d'York, comme Grand Amiral d'Angleterre, ſortit avec une Flotte forte de cent quatorze Vaiſſeaux, & diviſée en trois Eſquadre; dont la premiere étoit commandée, par lui-même, la ſeconde par le Prince *Robert*, & la troiſiéme, par le Comte de *Sandwich*. Comme il ne trouva, dans la Manche, aucun Vaiſſeau Ennemi; il fit voiles vers les côtes de Hollande, & arriva, le 8. du Mois, à la vue du Teſſel. Il envoya une Eſquadre ſi près des ouvertures, que les Hollandois mirent des gardes, depuis le Teſſel juſqu'à la Meuſe; pour donner des ſignaux, ſi les Anglois faiſoient quelque deſcente, afin qu'on ne ſe laiſsât pas ſurprendre. Cette hardieſſe des Anglois ne put pas néanmoins engager la Flotte Hollandoiſe à ſortir de ſes Ports, parce qu'elle n'étoit pas encore prête. Le Doc fût obligé de ſe retirer ſur les côtes d'Angleterre, ſans avoir fait autre choſe que de prendre quelques Vaiſſeaux Marchands, (2) qui venoient de France. Opdam prit auſſi un Vaiſſeau Anglois de Convoi, de vingt-quatre pieces de Canon, & qui venoit de l'Elbe. La Flotte Hollandoiſe ſortit des Ports, après la retraite de la Flotte Angloiſe. (3) Elle étoit auſſi forte qu'elle, au moins en nombre de Vaiſſeaux; mais ils n'étoient pas tous auſſi gros, ni auſſi bien fournis de monde & de Canons; ſelon l'uſage de Hollande. Elle étoit diviſée en ſept Eſquadres, dont la premiere étoit commandée par *Opdam*, la ſeconde par *Kortenaar*, la troiſiéme par *Tromp*, la quatriéme par *Sebram*, & la cinquiéme par *Stellingwerf*, & les Eſquadres de Zélande, & de la Meuſe. Cette Flotte ſortit des Ports le 9. de Juin, & prit d'abord une Flotte Angloiſe, qui venoit de Hambourg, & qui avoit envoyé demander un Convoi au Duc d'York, lors qu'il étoit devant le Teſſel, & à laquelle il en avoit envoyé un. En ſe retirant, il lui envoya un Bâtiment léger, pour l'avertir qu'il étoit parti. Cette Flotte ne rencontra point ce Vaiſſeau, & croyant trouver encore le Duc devant le Teſſel, elle tomba dans la Flotte Hollandoiſe, qui en prit la plus grande partie.

Le Duc averti de cela, réſolut d'aller combattre la Flotte Hollandoiſe. Il la rencontra le 13. de Juin, & la batit. Il lui prit, comme diſent les Anglois, 18. gros Vaiſſeaux, en coula à fonds, ou en brûla 14. & vit ſauter en l'air Opdam, avec ſon Vaiſſeau; où il y avoit cinq-cens hommes, & 84. pieces de Canon. Les Anglois ne perdirent qu'un Vaiſſeau, qui s'appelloit *la Charité*, & qui étoit une priſe. Ils ne laiſſerent pas de perdre aſſez de monde, & même des gens de qualité. Le Comte de *Falmouth*, le Lord *Muskerri*, & Mr. *Boyle* furent tuez tous trois d'un ſeul boulet de Canon, aſſez près du Duc; ſur les habits duquel il tomba de leur ſang, & de leurs cerveaux. Les Lords *Portland* & *Marleborough*, le Contre-Amiral *Sampzon*, & le Chevalier *Jean Lawſon* furent tuez, ou bleſſez à mort, dans le combat. Il y eut deux-mille & ſoixante-trois Priſonniers Hollandois, qui furent conduits à Colcheſter le 29. de Juin. Le lendemain on fit des actions de graces publiques, par toute l'Angleterre. Le Roi fit auſſi Chevaliers, pluſieurs Officiers de la Flotte. 1665.

Du côté des Hollandois, (4) la perte fut conſiderable. L'Amiral d'Opdam avec ſon Vaiſſeau ſauta en l'air, par ſa propre poudre, ſans qu'on ait ſû comment le feu s'y mit. Le Vice-Amiral Kortenaar qui étoit ſubſtitué à l'Amiral, s'il venoit à être tué, fut lui-même tué d'un boulet de Canon, dés le commencement du combat, à cinq heures du matin. L'éclat que le Vaiſſeau Amiral fit en ſautant, épouvanta les Vaiſſeaux qui étoient proche. Trois Bâtimens, embarraſſez les uns avec les autres, furent brulez par un brulot, ſans pouvoir ſe dégager. D'autres, comme ceux qui ſe trouverent autour de Tromp, ſe défendirent fort bien, & rentrerent dans le Port le lendemain quoi que ſuivis des Anglois, au nombre d'environ ſoixante, ſans que l'Ennemi osât les ſuivre de trop près. Il y en eut, diſent les Hollandois, encore environ trente, qui ſe retirerent en divers ports. Cela fit croire, que l'ordre du combat n'avoit pas été bien donné, & que la perte, que l'on fit, fut autant cauſée par la confuſion, que par la bravoure de l'Ennemi. *Jean Ewertsz.* Vice-Amiral de Zélande, étant entré dans la Meuſe voulut aller à la Brille, & fut jetté dans l'eau, par la populace; & ſe ſeroit noyé, ſi des Soldats n'y étoient pas accourus. Enſuite il fut pleinemeot juſtifié, par le Conſeil de Guerre, & par les Etats Géneraux. D'autres Capitaines furent néanmoins convaincus de lâcheté, dont il y eut trois qui furent exécutez à coups de mouſquets. Trois autres virent rompre leurs Epées, à leurs pieds, & furent déclarez inhabiles à être admis à aucon emploi. Le premier Pilote de Kortenaar, qui avoit laiſſé dériver ſon Vaiſſeau, loin de l'ennemi, comme s'il n'avoit point eu de Gouvernail, aſſiſta à la punition des autres, la corde au cou.

Aprés cela, on s'applica à radouber la Flotte, & à mettre en mer d'autres Vaiſſeaux, pour ſuppléer ceux qui avoient été perdus. Cela fut d'autant plûtôt fait, que pluſieurs Bâtimens n'avoient été que peu ou point endommagez. On avoit envoyé au Teſſel des Commiſſaires, deſquels le Penſionaire de Hollande étoit. Comme il étoit très-habile dans la Géometrie, il étoit en état de mieux juger de l'Ouvrage, qui ſe faiſoit; & ſon activité naturelle le rendoit propre à prendre garde à tout.

Il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'équiper la Flotte, il s'agiſſoit auſſi de ſavoir qui la commanderoit.

(1) Hiſt. d'Angleterre p. 253. T. III.
(2) *Aitzema* Liv. XLV. p. 445.
(3) Là-même p. 443.

(4) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. ſur cette année.

1665. roit. On jettoit bien les yeux ſur le Vice-Amiral Tromp, mais c'étoit un homme, qui avoit plus de bravoure, que de conduite, & qui tenoit ſouvent des diſcours peu judicieux. (1) En arrivant au Teſſel, après le combat, „ il avoit dit aux „ Députez des Etats qu'il remettroit ſa Commiſ„ ſion, & qu'il ne les ſerviroit jamais; que de „ tous les Capitaines, qui étoient rentrez, il n'y „ en avoit eu que douze, qui euſſent fait leur de„ voir; & que les Députez pouvoient juger par„ là, ſi ayant combattu deux jours, contre la „ Flotte Angloiſe, avec douze Vaiſſeaux, la „ victoire n'auroit pas été aſſurée; ſi les autres, au „ lieu de s'enfuir, l'euſſent ſecondé. „ (2) Les Députez l'avoient exhorté là-deſſus, mais envain, à tenir encore la Mer, avec les Vaiſſeaux, qui n'avoient pas trop ſouffert, afin que les Anglois ne puſſent pas ſe vanter de les avoir contraints de rentrer dans leurs Ports. Outre cela, quoi qu'il eût conſenti à la recherche, de ceux qui n'avoient pas fait leur devoir; il ne voulut pas aſſiſter à leur jugement. Encore qu'on ne doutât point de ſon courage, & que l'on ſût qu'il étoit fort aimé des Matelots; on ne voulut pas le laiſſer commander ſeul la Flotte. La raiſon, que l'on en rapporte, c'eſt qu'il paroiſſoit trop zelé, pour le Prince d'Orange, qui n'étoit pas encore alors en âge de jouïr de la charge de Généraliſſime de la République, tant par Mer, que par Terre; qui lui étoit deſtinée. Il fut bien nommé Lieutenant-Amiral à la place de Kortenaar, ſous le College de la Meuſe; mais on lui joignit trois Députez Plénipotentiaires, en qui devoit demeurer la ſuprême autorité. En effet Tromp paſſoit pour un homme, qui avoit plus de bravoure, que de prudence; qualitez qui doivent ſe trouver enſemble, en ceux à qui l'on confie les Armées tant par Mer, que par Terre. On nomma donc, pour l'aſſiſter de leurs Conſeils, & pour décider, en dernier reſſort, de ce qui pourroit être douteux *Ruger Huygens*, Député de Gueldre dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, quoi qu'âgé de ſoixante & dix-huit ans; *Jean de Witt*, Conſeiller Penſionaire de Hollande; & *Jean Boreel* Bourgmeſtre de Middelbourg. Ils accepterent le 23. de Juillet, cette Commiſſion, toute perilleuſe qu'elle étoit. Ils redreſſerent, en effet, bien des fautes, qui ſe commettoient dans la Marine; où les Commandans étoient fort mal obéïs.

Tromp s'applica, auſſi bien que les Députez, à preſſer l'équipage de la Flotte, afin de la mettre en mer le plûtôt qu'il ſeroit poſſible; pour faire voir aux Anglois, que la derniere bataille n'avoit nullement fait perdre le courage aux Etats Généraux, & qu'ils étoient encore en état de faire tête à la Flotte Angloiſe, ſi elle revenoit en mer. Il étoit très-important de ſoûtenir la réputation de l'Etat, à cet égard; mais il étoit auſſi néceſſaire de ne pas trop hazarder, de peur de perdre la République, en perdant un nouveau combat naval. On apprit alors, que Ruiter étoit arrivé heureuſement, avec ſa Flotte & les priſes, qu'il avoit faites en Afrique, dans l'Embs; ce qui donna beaucoup de joie aux Députez, qui eurent par-là un Amiral, qui ne cedoit point en bravoure à Tromp, & qui le ſurpaſſoit beaucoup en prudence. Nous raconterons, en ſuite, le reſte de ſon expédition, en Afrique & en Amerique; après avoir dit l'effet, que la perte de la Bataille Navale produiſit, dans la Cour de France. 1665.

Van Beuning, qui y faiſoit alors la fonction d'Ambaſſadeur Extraordinaire, ne manqua pas d'avertir les Etats de l'inquietude, qu'y cauſa la nouvelle de la défaite de la Flotte Hollandoiſe; mais cette Lettre n'a pas été publiée. Nous voyons ſeulement dans une Lettre, qu'il écrivit au Penſionaire de Hollande le 26. de Juin de cette année, qu'il lui parut, par les diſcours que lui tinrent les Miniſtres du Roi, ſur la ſituation des affaires des Etats, qu'ils les prenoient à cœur, & que l'intention de S. M. T. C. étoit réellement telle, qu'elle l'avoit déclarée. Ce que Van Beuning craignoit le plus, c'étoit que, pour éviter d'en venir à une rupture, avec l'Angleterre, on ne prît en France pour tolerables des conditions, que les Etats ne pourroient ſouffrir; ou que la France ne voulût faire des conditions qu'elle leur offriroit, avant que d'exécuter le Traité de Garantie. Il ſemble qu'il ne connoiſſoit pas aſſez l'humeur des François, qui étoit bien intereſſée, comme celle de tout le Genre Humain; mais qui ne l'étoit pas tant, qu'il croyoit. Il eſt certain que les François n'aimoient nullement les Anglois, à cauſe de la jalouſie, qu'il y a toûjours eu entre les deux Nations; qui n'étoit pas entre la France & les Provinces Unies, qu'elle croyoit avoir beſoin de ſon ſecours, & qu'il étoit de ſon interêt de ne pas laiſſer tomber entre les mains des Anglois.

On y craignoit même, comme il le témoigne, que le Roi d'Angleterre n'excitât quelque tumulte, à la faveur du nom du Prince d'Orange; auquel cas, cet Ambaſſadeur croyoit que le Gouvernement pourroit être ſecouru du Roi de France. Tous les Miniſtres & même Mr. *de Turenne*, qui étoit très-favorable à la République, étoient d'avis qu'on devoit éviter une ſeconde bataille, avec les Anglois: Qu'on pourroit les faire conſentir à la Paix, en leur faiſant craindre que cette guerre ne durât long-tems: Que cependant les affaires des EE. pourroient prendre une autre face, puis que la France pourroit avoir une Flotte, & que l'on eſperoit de faire entrer les deux Couronnes du Nord, dans leurs interêts: Que le Roi de France leur pourroit fournir quelques pieces de groſſe Artillerie, pour mettre ſur leurs Vaiſſeaux, qui étoient en cela inferieurs à ceux des Anglois: Qu'enfin ce ſeroit trop hazarder, que d'en venir aux priſes, avec des forces inférieures; puis que leur victoire les avoient rendu plus hardis; & après avoir perdu pluſieurs des meilleurs Officiers de la République; & que les Anglois ſe vantoient que leurs Vaiſſeaux Légers & meilleurs Voiliers que les Hollandois, leur donneroient toûjours l'avantage du vent, comme on l'avoit éprouvé.

On peut encore mieux comprendre la diſpoſition de Louïs XIV. en ce tems-là, par une Lettre, écrite en ſon nom, le 26. de Juin, à D'Eſtrades: „ J'ai été touché, *dit ce Prince*, d'un „ très-vif déplaiſir, par toutes les conſiderations, „ que vous pouvez aſſez juger, du deſavantage „ qu'a eu la Flotte des Etats, dans le premier „ combat qui s'eſt donné. Ils auront pû con„ noître, par l'évenement, que ce n'étoit pas, „ ſans raiſon, que je leur ai ſi ſouvent conſeillé „ de retenir leur Flotte dans leurs Ports; non „ ſeulement pour éviter le fâcheux coup, qu'ils „ ont reçu; mais comme un moyen preſque „ certain d'obliger les Anglois de deſirer la paix, „ à des conditions équitables, quand ils ſe ſe„ roient vûs expoſez à ſoûtenir long-tems des „ dé-

(1) D'Eſtrades en une Lettre du 18. de Juin T. II. p. 186.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. p. 447. & ſuiv.

1665. „ dépenſes immenſes ; ſans eſperance d'en pou-
„ voir tirer autre fruit, que d'incommoder
„ un peu leurs Ennemis, dans leur Commer-
„ ce.

„ En cela, & en pluſieurs autres choſes, con-
„ cernant cette affaire, les Etats ont eu peu de
„ déference, pour mes conſeils, dont ils ne ſe
„ trouvent pas mieux. S'ils étoient ſeuls à en
„ ſouffrir, *continua le Roi*, je n'aurois pas ſujet
„ d'y trouver rien à redire ; mais prétendre, en
„ vertu de nôtre Alliance, m'entrainer, dans une
„ guerre, qu'ils pouvoient faire, avec plus d'a-
„ vantage, en ſuivant mon avis ; ou qu'ils pou-
„ voient même éviter, en tenant une autre con-
„ duite, & ne m'avoir jamais communiqué leurs
„ réſolutions, qu'après les choſes faites ; c'eſt de
„ quoi j'ai grand ſujet de me plaindre. Je ne
„ veux pourtant pas le faire, en cette conjonctu-
„ re, où ils ont plus beſoin que je leur compa-
„ tiſſe, & que je les fortifie, que de recevoir
„ des réproches, ſur des choſes paſſées, & par
„ conſéquent ſans remede ; pourvu qu'à l'avenir
„ ils reconnoiſſent qu'il faut agir, avec plus de
„ concert, en des interêts, qu'ils veulent après
„ rendre communs ; & qui le ſeroient, en effet,
„ quand même il n'y auroit point de Traitez, en-
„ tre nous. Mais ce n'étoit pas ce qui avoit fait
perdre la bataille navale, avec les Anglois ; le
malheur, qui arriva d'abord au Vaiſſeau du Lieu-
tenant Amiral, & la mort du Vice-Amiral Cor-
tenaar, dès le commencement du Combat ; outre
que pluſieurs des Officiers ſubalternes ne firent
pas leur devoir, comme on l'a dit. Il paroit
néanmoins par-là que la France prenoit part à
l'accident fâcheux, qui étoit arrivé aux Etats Gé-
neraux, & qu'elle ne vouloit pas que les Anglois
en tiraſſent de l'avantage.

*Van Beuning* écrivit une Lettre à De Witt, de la même (1) date, que celle du Roi de Fran-
ce ; où il aſſure „ qu'il lui paroiſſoit, par les diſ-
„ cours, que lui tenoient les Miniſtres du Roi,
„ ſur la ſituation des affaires des Etats, qu'ils les
„ prenoient à cœur, & que l'intention de Louïs
„ XIV. étoit réellement telle, qu'il la repréſen-
„ toit. Tout ce que l'Ambaſſadeur de Hollande
craignoit étoit que la France, pour éviter d'en
venir à une rupture, avec l'Angleterre, ne jugeât ſupportables des conditions, qui ne le ſe-
roient point ; ou que la France ne voulût en con-
venir, avant que de déclarer la Garantie, & de
l'exécuter. Cependant les François croyoient
toûjours que, lors qu'ils voudroient ſe mettre en
poſſeſſion d'une partie des Païs-Bas, les Etats Gé-
neraux ſe joindroient infailliblement aux Eſpa-
gnols. L'Ambaſſadeur Hollandois faiſoit ce qu'il
pouvoit, pour les faire revenir de cette peur ;
mais il doutoit fort qu'il y pût réüſſir, & que l'on
ſe contentât, à cet égard, des exceptions, qui
avoient été ſtipulées dans l'Alliance défenſive.
Cela, en effet, étoit fort difficile, parce que les
Etats Généraux avoient un interêt palpable à
n'avoir pas la France, pour voiſine immédiate, &
que plus elle le ſouhaitoit, plus ils en avoient d'a-
verſion. La France ne pouvoit pas trouver étran-
ge, que les PP. UU. ne recherchaſſent pas ſon
voiſinage ; & ces Provinces ne devoient point être
choquées, ſi le Roi de France craignoit qu'ils
n'aidaſſent aux Eſpagnols, à ſe défendre contre
lui. L'ambition de l'un, & la ſureté des autres
ne leur permettoient pas d'en uſer autrement.

(1) Du 26. de Juin 1665.

Van Beuning demanda encore au Roi de Fran- 1665.
ce qu'il favoriſât (2) les Etats, auprès des deux
Couronnes du Nord, pour empêcher ces Puiſſan-
ces de ſe joindre aux Anglois, contre eux. Il
l'accorda, & dépêcha un Courier exprès au Che-
valier *Terlon*, qui étoit encore à Coppenhague ;
pour lui porter des ordres exprès de rendre tous
les bons offices, qu'il pourroit, aux Ambaſſa-
deurs des Etats Généraux ; pour tâcher de les
accommoder, avec la Suede & le Danemark, &
empêcher que ces Puiſſances ne ſe joigniſſent à
l'Angleterre, comme Charles II. les en ſollicitoit.
Le Réſident (3) de Danemark avoit dit, en grand
ſecret, au Roi de France, de la part du Roi ſon
Maître, qu'il étoit fort preſſé, par les Miniſtres
d'Angleterre & de Suede, de faire avec eux une
triple Alliance, entre les trois Couronnes ; par
laquelle on s'engageroit de ne point s'accommo-
der avec les Hollandois ; quand même il n'y au-
roit que ce ſeul Article à accorder, qu'ils donne-
roient une entiere ſatisfaction au Danemark, tant
ſur les liquidations, qu'il prétendoit, de dettes con-
tractées entre eux ; que ſur les fraudes. Il prétendoit
que les Hollandois avoient trompé ſes droits d'en-
trée, en faiſant entrer dans les Ports de Norwegue
des Vaiſſeaux, qui étoient d'un plus grand nombre
de Tonneaux, qu'ils ne les avoient déclarez.
Mais ces ſortes de tromperies venoient des Parti-
culiers & non de l'Etat. Le Roi de Danemark
ſe plaignoit auſſi, que lors qu'il avoit voulu entrer
avec d'*Amerongae*, Ambaſſadeur des Etats, dans
la matiere des liquidations ; l'Ambaſſadeur lui a-
voit déclaré qu'il n'avoit aucun ordre de ſes Maî-
tres, que de lui demander du ſecours, & la re-
vocation du rappel des Matelots Danois, qui é-
toient ſur les Vaiſſeaux des Etats. Le Roi de
France jugeoit, qu'il falloit inceſſamment s'ac-
commoder avec le Danemark, & avec la Suede,
qui demandoient que les Eclairciſſemens du Traité
d'Elbing fuſſent révoquez ; comme étant trop des-
avantageux aux Suedois. Les EE. GG. & ſur
tout ceux de Hollande avoient fait des dépenſes
très-grandes, en faveur du Danemark, du tems
de Charles-Guſtave, pour le retirer de ſes mains ;
& il ſe trouvoit, ſelon le calcul des Hollandois,
de grandes ſommes, dont le Roi de Danemark
étoit encore redevable aux Etats. Mais les Puiſ-
ſances, dont on a beſoin, comptent leurs dettes,
pour rien, & ne veulent pas néanmoins que les
autres en uſent de même, envers elles. Il faut
rendre à la France la juſtice, en cette occaſion,
que de reconnoître que le Roi & ſes Miniſtres té-
moignerent ſincerement la part, qu'ils prenoient
au malheur, qui étoit arrivé aux Etats ; dans la
perte de la Bataille, qu'ils avoient donnée à la
Flotte Angloiſe. On en a déja rapporté des preu-
ves ci-deſſus. Il parut encore, que la France
craignoit pour les Etats, (4) en ce qu'elle prit
leur parti, dans les Cours du Nord, en ce qu'elle
fit en Angleterre ce qu'elle put, pour engager
Charles II. à la moderation ; en inſiſtant toûjours
à le faire déclarer, ſur les premieres Propoſitions
que Louïs XIV. lui avoit faites, comme de lui-mê-
me, ſans lui déclarer d'abord la guerre, en conſé-
quence de la Garantie mutuelle, qu'il avoit faite avec
les Etats, l'an MDCLXII. Le Roi ajoûta à cela
que,

(2) Lettres d'Eſtrades Tom. III. du 26. de Juin de cette année.

(3) Voyez la Lettre de Lionne à D'Eſtrade du 24. de Juillet de cette année.

(4) Lettre du 26. de Juin parmi celles de D'Eſtrades.

1665. que, ſi l'on reconnoiſſoit que les intentions du Roi de la G. B. ſur la Paix, n'étoient pas telles qu'on les ſouhaitoit, & qu'il avoit laiſſé eſperer; il prendroit alors des réſolutions, dont les EE. n'auroient pas ſujet d'être mal-ſatisfaits. Si cela n'avoit point eu d'autre ſuite, on pourroit le prendre, pour des Complimens; mais la France elle-même déclara enfin la guerre à l'Angleterre, en conſéquence de la Garantie.

Pendant que l'on s'occupoit à des négotiations, que l'Angleterre tiroit en longueur, & que la France ne preſſoit pas aſſez, au gré de De Witt; ce dernier s'étoit occupé à faire radouber la Flotte des Etats, au Teſſel, pour ſe remettre en mer, auſſi-tôt qu'il en ſeroit beſoin. Le Penſionaire (1) fut voir, à ſon retour à la Haie, l'Ambaſſadeur de France à qui il dit, que les affaires de l'Etat demandoient qu'il hazardât encore un combat; parce que ſi la Flotte demeuroit dans les Ports, il auroit à craindre deux choſes; dont une ſeule feroit immanquablement ſoulever les Villes, qui demanderoient qu'on fit la Paix, avec l'Angleterre, à quelque prix, que ce fût; qu'on remit le Prince d'Orange en ſes Charges, & qu'on chaſsât ceux qui étoient dans le Gouvernement.

La premiere de ces choſes étoit la perte des Flottes des Vaiſſeaux de Guerre & des Marchandes, qui étoient en Mer; ſavoir, celle de Ruiter, celle de Smyrne, & celle des Indes Occidentales. Si on laiſſoit la Mer libre aux Anglois, il étoit impoſſible d'empêcher qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres de l'une de ces Flottes, & peut-être même de toutes trois. Cela mettroit ſi fort en arriere la Hollande, qu'elle ne pourroit jamais s'en remettre. Le Penſionaire de Hollande concluoit de là, qu'il étoit abſolument néceſſaire de faire ſurtir la Flotte, qui dans douze jours ſeroit de cent & ſix grands Vaiſſeaux. Il ajoûtoit qu'on avoit pourvu aux Emplois vaquants, ſur la Flotte, en les donnant à des Chefs braves & experimentez; que le châtiment, qui avoit été fait des Officiers, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, feroit que les autres s'aquiteroient mieux de leurs fonctions. Il jugeoit enfin qu'il y avoit ſujet d'eſperer un bon ſuccès, à cauſe des précautions, que les Etats avoient priſes; mais que la plus grande raiſon de cette réſolution étoit, que les Etats n'avoient aucune reſſource à eſperer que cela. En effet, pour une Puiſſance Maritime, & qui ne ſe ſoûtient que par la Navigation, c'eſt une néceſſité de ſe la conſerver libre; & de mettre le tout, pour le tout, en une ſemblable conjoncture.

D'Eſtrades répondit au Penſionaire, qu'il étoit bien fâché d'entendre le mauvais état des affaires de la République; mais qu'il lui ſembloit que les Etats pourroient prendre un parti plus ſûr, qui ſeroit de dire au Roi, ſon Maître, confidemment, juſqu'où ils vouloient ſe relâcher, pour avoir la Paix: Qu'il avoit ordre de S. M. de lui dire, que ces ouvertures ne paroîtroient pas de leur part, mais ſeulement de la part du Roi, & que cela ne feroit aucun préjudice aux Etats.

De Witt goûta fort cette ouverture, & dit à l'Ambaſſadeur que le Roi pourroit propoſer, comme de lui-même la ceſſion du Fort de S. André & de l'Ile de Bonaviſta, ſur la Riviere de Gambia; qui étoient deux Places, dont la Compagnie des Indes Occidentales tiroit beaucoup d'Or, & qui étoient conſiderables, pour le Commerce: Qu'on rendroit encore le Fort de Cormentin, que Ruiter avoit pris, en recompenſe de Cabo Corſo, & que quand même le General Valkenbourg auroit repris Cabo Corſo, on ne laiſſeroit pas de rendre celui de Cormantin, que Ruiter avoit pris, en la place de Cabo Corſo: Qu'on cederoit aux Anglois les Forts, les Villes & les Habitations de la nouvelle Belgique en Amerique; à condition que les Anglois cederoient l'Ile de Pouleron, dans l'Ocean des Indes, ce qui ſeroit facile d'obtenir de la Compagnie Angloiſe; qui ne s'en étoit pas encore miſe en poſſeſſion, & qui ſavoit bien, que les Arbres de Canelle & de Muſcade en avoient été déracinez; de maniere qu'elle ne pouvoit de long-tems rien valoir: Que l'on cederoit par-là, comme pour rien, la nouvelle Belgique, qui avoit coûté de grandes ſommes d'argent, depuis ſoixante ans, & qui étoit un Païs cultivé, & d'où l'on recevoit des peaux de Caſtor, & toutes ſortes de Pelleteries; outre que ce Païs étoit à la bienſéance des Anglois, comme étant contigu à celui, qu'on nommoit la Nouvelle Angleterre. 1665.

La ſeconde choſe, qui engageroit les Etats à tout hazarder, c'étoit ſi le Roi d'Angleterre continuoit à demander la dixiéme de la Pêche; ou quelque autre contribution, en Europe; ou que les Vaiſſeaux Hollandois fuſſent obligez de prendre des Paſſeports Anglois, pour paſſer en ſûreté le Canal; ou qu'on exigeât d'eux quelques marques, qui fiſſent voir qu'ils reconnoiſſoient le Roi d'Angleterre, comme Roi de la Mer; ou s'il demandoit que les Etats rétabliſſent le Prince d'Orange, en toutes les Charges que ſes Prédeceſſeurs avoient euës.

D'Eſtrades tâcha de porter De Witt à ſe relâcher encore plus, mais il ne voulut pas s'avancer davantage. L'Ambaſſadeur le pria de rendre compte aux EE. GG. de cette converſation, & de lui redire enſuite, de leur part, ce qu'il venoit dire de lui-même; afin d'en pouvoir écrire au Roi ſon Maître, avec plus de force.

Il ſe paſſa cette même année d'autres choſes d'importance, ſur Mer & ſur Terre; qu'il faut que nous racontions ici, après avoir décrit la diſpoſition d'eſprit des trois Puiſſances intereſſées dans cette Guerre.

Le Vice-Amiral (2) Ruiter, ayant quitté à la fin de l'année précedente la Côte de Malaguette, arriva le 4. de Janvier de cette année, près du Cap *des trois Pointes*, comme l'appellent les Portugais, près de la Côte d'Or. Il ſuivit la côte, ſans ſavoir rien de l'état, où les Hollandois étoient en ce Païs-là. Pour en apprendre des nouvelles, il fit arrêter deux Canots, où quelques Negres étoient venus, pour vendre & acheter quelque choſe, dans un des Vaiſſeaux de Guerre. Il leur fit enſuite demander où étoit la plus prochaine habitation des Hollandois, en ce païs-là. Ils répondirent que c'étoit le Fort de Bateſtein, près du Village de Bottrou, qui étoit dans une Montagne voiſine, & étoit gardé, par quatorze Hollandois. Cette Montagne commande le Rivage, quatre lieuës à l'Oüeſt de Tacorari.

Là-deſſus Ruiter envoya une Chaloupe à terre, pour lui amener quelques-uns de ces Hollandois, pour ſavoir d'eux ce qui ſe paſſoit entre les Amis & entre les Ennemis, & quelles places les Anglois avoient priſes ſur les Hollandois, ſur cette côte. Avant que la Chaloupe eût abordé à terre, *Bar-*

(1) Lettre de D'Eſtrades du 23. de Juillet & celles de De Witt à Van Beuning du 31. du même Mois.

(2) Voyez le Livre VII. de la Vie de Ruiter, par *Brand*.

1665. *Barthelemi Rietbeek*, Commis de Bottrou, vint à bord du Vice-Amiral, pour le ſaluer, & l'avertir que les Anglois étoient encore maîtres du Fort de Witſen, autrement Tacorari, qui eſt le nom du Village voiſin; & qu'une Eſcadre Angloiſe, forte de onze Vaiſſeaux, ayant apris l'arrivée de l'Eſcadre de Ruiter, étoit partie de Cabo Corſo, quatre jours auparavant; après avoir exercé toutes ſortes d'hoſtilitez, contre les Hollandois. Ruiter auroit ſouhaité de les avoir rencontrez, pour les attaquer; mais ne ſâchant où les trouver, il réſolut de réduire au plûtôt le Fort de Tacorari. Pour cela il écrivit au Géneral de Valkenbourg, qui faiſoit ſa réſidence à S. George de la Mine, & qui enmmandoit en Chef, dans toutes les Places de la Compagnie, ſur cette coôte. Il lui apprit ce qu'il avoit déja fait contre les Anglois, & le pria de lui envoyer quelcun, qui connût ces côtes & ces mers, pour lui ſervir de conſeil, afin de réduire au plûtôt Tacorari. Il n'attendit néanmoins pas ſa réponſe, pour agir, & le ſoir de ce même jour-là, il jetta l'anere devant ce Fort; qu'il ſomma de ſe rendre par une Lettre, qu'il y envoya par un Officier. Le Commandant Anglois ne voulut recevoir ni la Lettre, ni l'Officier, qu'il renvoya au lendemain. Le même Officier ſe fit porter dans une Chaloupe, vers le Fort le lendemain, avec une Baniére blanche; mais quand il approcha de la terre, il fut ſalué d'une grêle de mouſquetades, tirées par les Negres, qu'on avoit poſtez ſur le bord. Cependant les Anglois faiſoient ſigne aux Hollandois de deſcendre, comme s'ils n'avoient point donné d'ordre aux Négres de tirer ſur eux. Là-deſſus il fut réſolu d'attaquer inceſſamment ce Fort. Cinq des Vaiſſeaux des plus légers eurent ordre de le canonner, en s'approchant le plus qu'il ſeroit poſſible; pendant que deux-cens-cinquante Soldats, & deux-cens Matelots s'approcherent du Fort, par Terre. Mais ces derniers trouverent une forte réſiſtence, de la part des Négres; qui firent pluſieurs décharges ſur eux, & les repouſſerent vers le bord de la Mer. Cependant le Fort attaqué plus vivement par Mer, & par Terre, fut bien-tôt réduit à ſe rendre; mais une partie de la garniſon s'enfuit dans les bois. Il n'y reſta qu'onze hommes dedans, avec ſept pieces de Canon de fer. Le Gouverneur même étoit un homme impotent, & hors d'état de ſe ſervir de ſes membres. Le Fort étant pris, les Négres ne laiſſerent pas de ſe preſenter, au nombre de plus de mille, comme pour en chaſſer les Hollandois; mais ils furent bien-tôt mis en fuite. On trouva le Fort ſi peu endommagé, & en ſi bon état, quoi qu'il eût été canonné par la Flotte; qu'on auroit eu grand ſujet d'être ſurpris qu'il ſe fût rendu, ſi l'on y avoit trouvé une meilleure garniſon dedans. On y mit cinquante Hollandois. Le même jour on ſe ſaiſit du Vaiſſeau Anglois, nommé *la Victoire*, qui avoit été déchargé au Cap-Vert, & qui s'étoit mis à négotier ſur ces côtes. Le Vice-Amiral écrivit de nouveau à Valkenbourg, & en reçut une réponſe à ſa Lettre précedente, où il lui diſoit qu'il avoit été informé de ce qu'il avoit fait ſur les côtes de l'Afrique; ce qui avoit ſi fort effrayé les Anglois, qui étoient devant le Fort de la Mine, qu'ils s'étoient promptement retirez, mais nnn ſans avoir fait beaucoup d'inſultes aux Hollandois. Il lui dit auſſi, qu'il avoit reçu la Lettre des E E. G G. datée du 9. d'Août, de l'année précedente, & que pour s'y conformer il lui enverroit un renfort de Négres, qui étoit 1665.
prêt. En effet, le lendemain ce renfort arriva, ſur trois-cens Canots, au nombre d'environ mille hommes aſſez bien armez. Ils n'arriverent qu'après la priſe de Tacorari, quoi qu'ils euſſent été deſtinez à couvrir les gens de la Flotte, pendant qu'elle aſſiegeroit ce Fort. Ils ne ſervirent qu'à chaſſer de nouveau, du Village de Tacorari, les Négres qui étoient alliez des Anglois; car ces peuples étoient partagez, entre les deux Nations; les nns étant pour les Anglois, & l'autre pour les Hollandois. Valkenbourg ayant écrit qu'il trouvoit à propos de ruiner le Fort, qu'on venoit de prendre; Ruiter le fit ſauter, avec de la poudre, & enſuite raſer; ce qui fut exécuté le 6. de Janvier. Il embarqua le Canon, qu'il y avoit, & divers inſtrumens de fer; après quoi, il ſe remit à la voile, pour aller à la Mine, où il arriva le 7. du Mois. Il y fut bien reçu du Géneral de la Compagnie Occidentale. Valkenbourg lui dit l'état, où ſe trouvoit le Cabo Corſo, & lui apprit, que les Négres du voiſinage étoient auſſi partagez entre les deux Nations; mais qu'il eſperoit ponvoir gagner ceux, qui favoriſoient les Anglois. La Flotte fut occupée à décharger ce qui avoit été pris ſur eux, à en faire un Inventaire, & à l'emballer de nouveau; pour le garder, & en rendre compte à la Compagnie.

Le 10. il arriva de Hollande une petite Fregate, nommée *le Tigre d'Or*, qui n'avoit employé que onze ſemaines, pour venir de Hollande; quoi qu'elle eût eſſuyé un groſſe tempête, dans l'Océan Germanique. Elle aprit auſſi à Ruiter, que le Commandant *Van Campen*, s'étant embarqué, pour venir ſur les côtes de la Guinée, avoit été contraint, par une groſſe tempête, de relâcher à Goerée; mais qu'il viendroit, ſans doute. Cette même Fregare aſſura, qu'elle avoit vû une Flotte Angloiſe, compoſée de Vaiſſeaux de Guerre, & d'autres chargez de Marchandiſes. Elle étoit commandée par le Prince Robert, & devoit venir en Guinée. Le Vice-Amiral donna tous les ordres poſſibles, pour la bien recevoir, ſi elle venoit, juſqu'à régler l'ordre de la bataille, s'il s'en donnoit une; mais on changea de deſſein, en Angleterre.

Ruiter reçut par cette Fregate, une Lettre & un Mémoire de l'Amirauté d'Amſterdam. Ces Inſtructions étoient datées du 21. d'Octobre MDCLXIV. & contenoient ce qu'il avoit à faire, ſi la Flotte Angloiſe alloit en Guinée, & qu'il en vînt à nn combat. On l'avertiſſoit qu'elle étoit compoſée de huit Vaiſſeaux de Guerre, & de dix gros Vaiſſeaux Marchands, mais bien armez. Comme cette Flotte ne partit point, je ne m'y arrêterai pas davantage.

Par ces ordres, on approuvoit ce que Ruiter avoit fait, par rapport aux Vaiſſeaux Anglois, qu'il avoit pris; ce qui le mettoit en état de continuer de la même maniere. On délibera, avec Valkenbourg, ſur ce qu'il y auroit à faire, & il donna même ſon ſentiment, par écrit; par lequel il montra que les Anglois ayant fait mille hoſtilitez contre les Hollandois, on étoit en droit de leur rendre la pareille. Comme il s'agiſſoit de ſavoir, ſi l'on attaqueroit Cabo Corſo, ou Cormentin, on conclut à attaquer le dernier. En même tems, il donna à Ruiter diverſes atteſtations des hoſtilitez commiſes par les Anglois, par leſquelles il pourroit faire voir, s'il en étoit beſoin, qu'il n'étoit nullement l'Agreſſeur; quoi que les Anglois puſſent dire, au contraire.

*Selwyn*, Gouverneur pour les Anglois de Cormentin, lui envoya demander les priſonniers, qu'il

1665. avoit faits à Tacorari. Le Vice-Amiral Hollandois le refuſa, parce qu'il les avoit pris, non par capitulation, mais par force. L'attente de la Flotte du Prince Robert empêcha Ruiter de rien entreprendre, pendant quelque tems. Enfin au commencement de Février, il tint conſeil avec Valkenbourg, ſur ce qu'on pourroit entreprendre; parce que l'Eſcadre ne pouvoit pas ſe réſoudre à demeurer ſans rien faire, & que ce n'étoit pas du ſervice de l'Etat, qu'elle demeurât dans l'inaction. On parla d'attaquer Cabo Corſo, mais le Géneral de la Compagnie ſoûtenoit, qu'on ne pourroit faire cette entrepriſe, ſans trop hazarder; à cauſe de l'agitation de la mer en cet endroit-là, & d'un corps de trois ou quatre-mille Négres bien armez, & poſtez derriere des Canots remplis de ſable, pour tirer à couvert ſur ceux qui voudroient faire deſcente, en cet endroit-là. Du côté de Cormentin, il y avoit auſſi une difficulté, qui conſiſtoit en ce que les Negres du Fantin, dans le Royaume deſquels étoit ſitué Cormentin, & du ſecours deſquels on avoit beſoin, demandoient, pour fournir aux Soldats Hollandois des vivres de leur païs, & leur porter de l'eau, cent-quarante-ſix marcs & ſix onces d'Or. Ruiter n'avnit point d'ordre d'attaquer cette place, & Valkenbourg n'étoit guère diſpoſé à débourſer cette ſomme, qui montoit à 41250. florins de Hollande. Cependant le *Broffo*, ou le Roi de Fantin ſe relâcha juſqu'à ne demander que ſoixante-ſix Marcs, & ſix onces d'Or, qui revenoit à 18750. francs; avec quoi, l'on devroit encore faire quelque dépenſe, qui monteroit, avec cette ſomme, à 24000. francs. Valkenbourg envoya avertir Ruiter de cette nouvelle offre, & Ruiter & ſon Conſeil jugerent, qu'il la falloit accepter.

Ruiter perſuadé que la Garniſon de Cormentin avoit plus cauſé de dommage aux Hollandois, que toutes leurs Flottes enſemble, en ce païs-là, renvoya dire à Valkenbourg; que ſi l'on n'entreprenoit rien, il faudroit s'en retourner, ſans avoir fait aucune entrepriſe; parce que les vivres, qu'on avoit apportez, commençoient à ſe gâter. Les Officiers de la Compagnie avoient communément ordre de faire le moins de dépenſe, qu'il ſeroit poſſible, en entrepriſes de cette nature; qu'elle étoit bien-aiſe de mettre ſur le compte des Etats Généraux; pour être en état de donner de meilleures *repartitions*, comme on parle en Hollande, aux Intereſſez à la Compagnie; ce qui lui avoit fait perdre le Bréſil. En cette occaſion, le Géneral céda aux inſtances de Ruiter. Les Négres reçurent l'Or, qu'ils demandoient, & donnerent des ôtages aux Hollandois.

Il fut réſolu que le Comte de Hoorn commanderoit les Soldats, & le Contre-Amiral Van Zaan les Matelots. On envoya auſſi quelques Vaiſſeaux, pour voir s'il paroiſſoit quelque Ennemi ſur la côte; qui dirent, ſur le ſoir, qu'ils n'avoient vû perſonne. Ruiter donna donc ordre aux Capitaines d'avertir les Soldats & les Matelots de ſe tenir prêts, pour le lendemain, au nombre de neuf-cens, ou de mille. Il s'informa ſi les Négres ſeroient prêts à faire ce qu'ils avoient promis. Ils s'y engagerent.

Dès le lendemain matin, on s'avança vers le lieu, auquel on en vouloit, & l'on reçnt quelques canonades du Fort d'Annemabo; auxquelles on répondit, ſans s'arrêter, & ſans ſe faire réciproquement aucun mal. A quatre, ou cinq heures après midi, la Flotte mouilla l'ancre entre Annemabo & Cormentin, & l'on y demeura juſqu'au lendemain, en attendant les Négres, qui ne vinrent point, mais ſeulement un jour, ou deux après, ſur cinq Canots, au nombre d'environ douze-cens. La deſcente commença par celle des Soldats & des Matelots de la Flotte, qui furent ſuivis des Négres. Cependant les Anglois d'Annemabo firent ſauter ce Fort, & ſe retirerent à Cormentin Quand la Flotte fut devant Adja, où l'on croyoit mettre pied à terre, en une petite baye; elle trouva beaucoup plus de réſiſtence, qu'on n'avoit crû. Une partie des Négres de Fantin, qui n'étoit pas entrée dans le Traité, dont on a parlé, avec les Hollandois, ſe trouva poſtée derriere des Rochers & des Haies, ou derriere des Canots remplis de ſable; d'où elle faiſoit un feu perpetuel de mouſqueterie, & de deux pieces d'Artillerie qu'elle avoit, ſur ceux qui ſe préſentoient, pour faire deſcente. Le Château de Cormentin faiſoit en même tems jouer ſon Artillerie, ſur les Canots Hollandois, qui s'approchoient du bord. La Mer venant enſuite à s'agiter, on fut obligé de ſe retirer, avec quelque petite perte. Comme on ſe plaignoit des Négres, ils dirent que les Hollandois avoient trop tôt commencé l'attaque, & qu'ils devoient attendre qu'on leur eût donné un ſignal, dont on étoit convenu. 1665.

Les Chefs des Négres demanderent encore huit Marcs d'Or, pour revenir à une autre attaque. On ne leur en donna que quatre, & ils y revinrent. On fit deſcente le 8. de Fevrier, entre deux Rochers, en un endroit où la Mer ſe trouva fort agitée. Il fallut que les Matelots & les Soldats ſe jettaſſent dans l'eau juſqu'à la ceinture, & même plus haut; & quand ils furent ſur le bord, ils trouverent que leur poudre & leurs mêches étoient mouillées; & il en fallut envoyer chercher de ſéches ſur la Flotte. De petits Tonneaux, dans leſquels en avoit apporté de la boiſſon, pour les Soldats, avoient été briſez par la violence de la Mer. Il fallut encore en faire venir d'autres, de la Flotte. Il ſe paſſa plus de deux heures, pendant leſquelles les Hollandois n'étoient en état, ni d'attaquer les Ennemis, ni de ſe défendre eux-mêmes, ſi on les chargeoit. Mais les Anglois n'oſerent pas les attaquer, ou ne furent pas en quel état ils étoient; ſans quoi ils les auroient pû tailler en pieces. Une partie des Négres, qui avoit d'abord pris le parti des Anglois, ſe rangea parmi les Hollandois.

Quand ils furent en état d'attaquer le Fort, ils envoyerent ſommer *Selwyn*, Agent de la Compagnie Aogloiſe ſur les côtes de Guinée, par une Lettre; où ils lui reprocherent les iniquitez, qu'il avoit faites à leur Nation, en ce païs-là, au milieu de la paix, pour l'en chaſſer; quoi qu'elle en eût été miſe en poſſeſſion, depuis l'an MDCXXIV. Cette Lettre étoit datée du 8. de Fevrier MDCLXV. Il refuſa de ſe rendre, & l'on ne penſa plus qu'à l'attaquer. On marcha, avec quelque peine, à une hauteur, où les Anglois avoient placé quelques pieces de Canon. On s'en ſaiſit néanmoins, parce que ceux, qui devoient défendre ce poſte, s'enfuirent. On continua enſuite la marche, quoi qu'avec difficulté; parce que les Négres étoient commandez par *Jean Cabeça*, qui étoit ennemi juré des Hollandois. Il fut enfin obligé de ſe retirer dans un Village, qu'il habitoit au deſſous du Fort, & qu'il abandonna enſuite, pour entrer dans la Forteresſe. On attaqua la Place, en y appliquant des Echelles, pendant que la Flotte la canonnoit, du côté de la Mer, avec plus de bruit, que d'effet. Mais du côté de terre, les Anglois perdirent courage, dès

1665. dès qu'ils virent qu'on jettoit des grenades dans la place. Ils ôterent l'Etendart rouge, ils en arborerent pluſieurs blancs, & demanderent d'être reçus à capitulation; mais avant qu'on pût parlementer, un grand nombre de Hollandois étoient entrez dans la place, qu'ils commencerent à piller. Il s'y commit, comme il arrive en ſemblables conjonctures, beaucoup de deſordres. Cabeça, avec ſes Négres, réſiſta le plus, & voulut, comme on l'alloit forcer, mettre le feu aux poudres, & faire ſauter le Château. Mais Selwyn l'en empêcha, pour ne pas ſauter avec lui; & le Négre deſeſperé commença, par tuer ſon propre Fils, & deux Eſclaves qu'il avoit avec lui; après quoi il ſe coupa la gorge à lui-même. Il ſe fit auſſi divers autres deſordres, par les Soldats, dès qu'ils eurent trouvé des liqueurs fortes, dont ils s'enyvrerent; & l'on eut aſſez de peine à empêcher que les Négres, qui étoient venus d'autour de S. George de la Mine, ne mal-traitaſſent les Anglois, qui leur avoient ſouvent fait beaucoup de dommage. Le 10. & le 11. de Fevrier, on rembarqua les Matelots & les Soldats, & l'on y laiſſa ſeulement ſoixante & douze hommes de Garniſon, dont dix étoient Négres.

Ruiter fit enſuite voiles, avec ſon Eſcadre, à S. George de la Mine, où il reçut le 13. de Fevrier une Lettre de Hollande du 22. de Novembre, & une autre du 12. de Décembre, de MDCLXIV. Dans la 1. il étoit averti, qu'on ne lui enverroit pas, cette année, l'Eſcadre des 10. Vaiſſeaux, commandée par Van Campen; parce que les vents avoient été long-tems contraires, & qu'elle n'avoit pas pu partir. Comme l'Eſcadre, que les Anglois avoient cru envoyer ſous le Prince Robert, demeuroit en Angleterre, on retint auſſi celle de Van Campen, en Hollande.

La 2. Dépêche étoit pour l'avertir, qu'il pouvoit attaquer Cormentin, & maltraiter les Anglois par tout hors de l'Europe. Par-là Ruiter eut l'eſprit en repos, à l'égard de la priſe de Cormentin, qu'il avoit attaqué, ſans en avoir aucun ordre précis.

Après avoir mis ordre à quelques autres choſes de moindre importance, il deſcendit à terre, avec Meppel & Van Nès, pour déliberer, avec Valkenbourg, s'il ſeroit à propos d'attaquer Cabo Corſo. Le Général de la Compagnie avoit envoyé aux Négres de Fêtu, qui habitoient les Terres voiſines à ce Cap; pour ſavoir s'ils trouveroient bon qu'on attaquât les Anglois, qui tenoient le Fort, qui y étoit, parce qu'il n'étoit pas ſûr d'attaquer ce poſte, malgré eux; à cauſe de l'agitation perpetuelle de la Mer ſur cette côté, qui ne permettoit pas à la Flotte d'approcher de la terre. Les Négres, après avoir fait attendre quelque tems, témoignerent doucement qu'on ne leur feroit pas plaiſir de faire cette attaque. Valkenbourg ne ſut pas d'avis qu'on entreprit de le faire malgré eux, & il fallut abandonner tout le deſſein de reconquerir ce païs-là. Seulement il demanda au moins cinquante hommes, pour la garde de Cormentin, & quelques milliers de poudre. On lui donna quarante-deux hommes de la Flotte, & cinq milliers de poudre, & ces hommes furent partagez dans trois Forts; ſavoir, celui de la Mine, celui de la Maurée, & celui de Cormentin. Il faut qu'il y eût d'autres Soldats, qui gardaſſent ces Forts; à moins que la Compagnie, à qui ils appartenoient, ne voulût s'expoſer à les perdre, dès qu'une petite armée viendroit les attaquer, comme Ruiter l'avoit fait. Pour engager les Soldats à demeurer en ces Forts, on augmenta leur ſolde. Celle des Matelots, qui n'étoit que d'onze francs, monoie de Hollande, par Mois, fut hauſſée juſqu'à ſeize; & celle des Soldats, qui n'étoit que de dix francs, fut augmentée juſqu'à quinze. On leur promit de plus, qu'ils auroient toûjours la même paye, juſqu'à ce qu'ils fuſſent congediez après leur retour; & qu'ils pourroient s'en retourner, par les premiers Vaiſſeaux, qui viendroient aborder en ce païs là, lors qu'ils retourneroient en Hollande. On s'engagea encore à leur donner la même part, qu'à ceux qui demeuroient ſur les Vaiſſeaux, du butin qui avoit été fait, ou que la Flotte, feroit en s'en allant. On avoit laiſſé entre les mains de Valkenbourg, le butin qui avoit été fait par Ruiter, dés qu'il avoit été ſur la côte de l'Afrique; à condition qu'il en payât la valeur, & qu'il la remît à la Flotte; afin que les Etats Généraux puſſent le partager, entre les Officiers & les ſimples Soldats, ou Matelots. Il remit donc à la Flotte trente-huit Marcs d'Or, à quoi l'on avoit eſtimé le butin. Outre cela, on chargea ſur le Vaiſſeau Amiral, deux-cens-cinquante Marcs d'Or, & quatre-cens-trente-deux ſur le bord du Contre-Amiral Van Nès. Cette ſomme étoit pour le compte de la Compagnie des Indes Occidentales. 1665.

La Flotte mit à la voile, le 27. de Fevrier, avec tout ſon équipage, qui jouïſſoit d'une bonne ſanté; ce qui parut ſurprenant ſur une côte auſſi mal-ſaine, que celle-là. Ruiter avoit eu ſoin de ne laiſſer aller à terre, que le moins de monde, qu'il avoit été poſſible; de peur que les Matelots & les Soldats, ne priſſent quelques maladies, qui viennent des fruits du païs, ou des débauches, que cette eſpece de gens font, dès que les Officiers les ont perdus de vuë. La Flotte conſiſtoit en douze Vaiſſeaux de Guerre, outre la Flute, qui portoit des Proviſions, & un Vaiſſeau Anglois, qui ſervoit de Brulot.

Le 2. de Mai, on donna ordre à tous les Vaiſſeaux de ne perdre point de vuë, pendant le cours, le Vaiſſeau Amiral; pas même en donnant la chaſſe aux Vaiſſeaux Ennemis, ſi l'on en rencontroit. Quoi que l'on n'eût pas trop de vivres, on réſolut d'aller, ſelon l'ordre des Etats, vers la Barbade, ou les Iles Antilles; dans le deſſein d'y faire tout le butin, qu'on pourroit ſur les Anglois, qui y étoient. Le 29. on découvrit la Barbade, & le lendemain, on entra dans la Baye. Les Anglois s'étoient cependant préparez à bien recevoir la Flotte Hollandoiſe, qui ne pouvoit approcher des Vaiſſeaux Anglois, qu'en eſſuyant le feu du Canon de deux Forts, outre celui des Navires, qu'on avoit placé entre deux. Par cette diſpoſition, la Flotte Hollandoiſe fut ſi violemment canonnée, & de ſi près, qu'il fallut qu'elle ſe retirât, ſans avoir rien fait. Le Vaiſſeau même Amiral étoit deſemparé, & les autres ſi mal-traitez, dans leurs Voiles & dans leurs Cordages; qu'après une heure & demie de canonnades, il fallut qu'elle ſe retirât. Cela arriva, le 30. d'Avril.

Il y a un (1) Auteur Anglois, qui a cenſuré cette action de Ruiter, comme s'il avoit agi en Pirate, dans le milieu de la Paix; ſans prendre garde que les Anglois avoient commencé les hoſtilitez, ſur les côtes de Guinée, & qu'il n'avoit fait que leur arracher ce qu'ils avoient enlevé,

(1) Hiſtoire d'Angleterre in folio T. III. p. 253.

1665. levé, long-tems avant que la guerre eût été déclarée. Ruiter avoit même reçu ordre des Etats, d'en uſer ainſi par tout, comme on l'a dit.

Le même jour, que l'Eſcadre Hollandoiſe eut été ſi mal-traitée devant la Barbade, il fut réſolu de faire voiles pour la Martinique, que les François tenoient depuis long-tems; pour y aller chercher des vivres & de l'eau, dont on commençoit à manquer. La Flotte jetta l'ancre devant la Martinique, le 1. de Mai, & Ruiter envoya quelques Officiers dans un Canot à *Clodore*, Gouverneur de l'Ile, pour le complimenter de ſa part, & le prier de permettre qu'il achetât des Vivres pour ſa Flotte, & qu'il y fit aigade. Clodore le lui permit, & l'envoya enſuite complimenter à ſon tour. Il demanda auſſi, que la Flotte Hollandoiſe voulût lui vendre ſix-cens livres de poudre; & l'on en convint. Il permit de ſon côté, que la Flotte achetât cinquante Tonneaux de lard & de chair ſalée. On employa là quelques jours à faire de l'eau, & à nettoyer les Vaiſſeaux, pendant qu'on préparoit les vivres. Mais on permit aux Anglois, qui avoient été pris à Tacorari, à Cormentin, & ſur deux Bâtimens Anglois d'aller à terre, où on les laiſſa; parce qu'on étoit obligé d'épargner les Vivres de la Flotte, ne ſachant pas quand elle pourroit s'en fournir de nouveaux, ſi elle venoit à en manquer.

Le 5. de Mai le Vaiſſeau Amiral, & ſix autres ſe trouverent en état de lever l'ancre; ce qu'ils firent & allerent vers les Iles, qu'on nomme *ſous le Vent*, qui appartenoient & appartiennent encore à l'Angleterre. Le Contre-Amiral de Nès, & les quatre autres Vaiſſeaux eurent ordre de ſe rendre à la rade de l'Ile de S. Chriſtophle, au Port de Baxſtarre, où l'Eſcadre, qui y arriveroit la premiere, devoit attendre l'autre, juſqu'au 12. ou au 13. du Mois. Sur le ſoir on decouvrit une Flutte Hollandoiſe, qui appartenoit à quelques Marchands de la Rochelle. On apprit de ceux, qui étoient deſſus, que la guerre étoit déja déclarée, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; mais qu'il ne s'étoit encore donné aucun combat, entre leurs Flottes. Le lendemain Ruiter fut informé, par un petit Bâtiment Hambourgeois, qu'il y avoit neuf Vaiſſeaux, en charge, à l'Ile de Nieves, ou Mevis, & quatre à celle de Montferrat. Il rencontra enſuite une Barque Françoiſe, qu'il arrêta, de peur qu'elle n'allât apprendre ſon arrivée aux Anglois. Le 9. il arriva à Montferrat, & y prit un Bâtiment Anglois, de vingt pieces de Canon. C'étoit l'un de ceux, qui avoient été pris au Cap Vert, & enſuite relâché. Enſuite la Flotte entra dans la Baye du Gouverneur, où elle prit quatre Vaiſſeaux & trois Barques. Comme elle n'en trouva aucuns autres, elle prit la route de Nieves, où les Hollandois virent, ſous un Fort, ſix Vaiſſeaux Anglois; deux autres dans la Baye du Gouverneur, & un grand Bâtiment, avec un Capre, dans celle de Morton. Les deux Vaiſſeaux qui étoient dans la Baye furent abandonnez, par les Equipages, & pris par le Capitaine Swart. Le Vice-Amiral & Sweers entrerent dans la Baye de Morton, où ils canonnerent les Vaiſſeaux qui étoient ſous un Fort. Ils contraignirent l'Equipage du Vaiſſeau de l'abandonner, parce qu'il étoit percé à l'eau. On y envoya la Chaloupe de Ruiter bien armée, pour s'en ſaiſir; mais ceux, qui la montoient ſe contenterent de piller ce qu'ils purent, & l'abandonnerent; ſans ſe mettre en peine d'étancher les voyes d'eau, comme ſi cela avoit été impoſſible. Cependant les Anglois y rentrerent & boucherent ces voyes, en maniere qu'il étoit en état de naviguer. Le Capre fut pris, au contraire, par l'Equipage de Sweers. Le Vice-Amiral Meppel prit les ſix autres Bâtimens, malgré le Canon des Forts, ſous leſquels ils étoient mouillez. On ſe contenta de couler à fonds de moindres Bâtimens, qui y étoient auſſi. 1665.

L'Eſcadre fit enſuite voiles à S. Chriſtophle, où elle ne trouva que quelques petits Bâtimens, qu'elle ne daigna pas attaquer. Ruiter apprit alors, que le Vaiſſeau, que ſon monde avoit aſſuré être coulé bas, avoit été remis à flot. En effet il fut pris le lendemain 13. de Mai, par deux Vaiſſeaux de l'Eſcadre. Comme on étoit embarraſſé des priſes, on les vendit aux François, qui les payerent en ſucre.

Le 15. du Mois, Ruiter ſe rendit à l'Ile de St. *Euſtache*, comme on la nomme ici, qui eſt une Ile entre celles, qu'on appelle *de Barlovento*. Il y avoit alors une Colonie de Zélandois & de Hollandois en cette Ile, que les Etats Généraux avoit vendue à des Marchands de Zélande. Les habitans en furent d'abord effrayez, quand ils virent de loin la Flotte, qu'ils ſoupçonnoient être une Flotte Angloiſe, pendant qu'elle fut éloignée; mais ils furent enſuite agréablement ſurpris, lors qu'ils virent que c'étoit celle de Ruiter; qui les accommoda de quelques quintaux de poudre, qui leur étoient fort néceſſaires, pour ſe défendre contre les Anglois, qui leur rendoient ſouvent de fâcheuſes viſites. Ces Inſulaires acheterent, de la Flotte, quelques Bâtimens qu'elle avoit pris, & qu'on lui paya en ſucre.

Enſuite il fut réſolu, à cauſe du peu de vivres, qui reſtoient à la Flotte, qu'elle n'iroit point dans la Nouvelle Belgique, comme on ſe l'étoit propoſé; mais ſeulement dans l'Ile de Terre-Neuve, qui eſt plus au Nord, & d'où le trajet en Hollande eſt plus court. Ruiter y fit (1) quelques priſes, qui furent de trop petite conſideration, pour nous arrêter. Il trouva des vivres, ſur les priſes, ce qui l'accommoda plus, que s'il avoit enlevé des Marchandiſes plus précieuſes, mais moins néceſſaires à la Flotte.

On a débité, dans une Vie Angloiſe de Ruiter, citée par *Brand*, que ce Vice-Amiral avoit ôté les vivres aux priſes, qu'il avoit faites, & en avoit laiſſé les Equipages entierement deſtituez, pour les faire perir de faim. On voit un réglement tout contraire, dans ſa Vie, ſigné de ſa main; par lequel il eſt réſolu de laiſſer aux Anglois, qu'on avoit pris, ou qu'on trouveroit en Terre-Neuve des Vivres, pour cinq ſemaines. On donna même aux priſonniers, que l'on avoit faits, au nombre de trois-cens, trois Bâtimens; pour ſe retirer en Europe, ou pour aller à la Nouvelle Angleterre, en Amerique.

La Flotte ne pouvant hazarder de paſſer, entre l'Angleterre & la France, on réſolut de faire le tour des Iles Britanniques, par le Nord. Le 13. de Juillet, on ſe trouva à la hauteur du 61. degré de Latitude Septentrionale, & il fut réſolu qu'on aborderoit les Iles de Fero, par le Nord, ſi le vent le permettoit; ou par le Sud, s'il étoit contraire, & que l'on ſe tiendroit à cette hauteur, juſqu'à nouvel ordre. Le 19. on arriva près de ces Iles, & l'on découvrit le Monnikſklip, qui eſt à la pointe Méridionale de l'Ile de Sudro. Ruiter fit tirer là une volée de Canon, pour faire ve-

(1) On le pourra voir, dans la Vie de Ruiter, ſur cette année.

1665. venir quelques Barques, dont on pût s'informer de ce qui s'étoit paſſé, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; mais il ne parut perſonne. Pour ne pas hazarder les Vaiſſeaux entre ces Iles, on réſolut de faire voiles, par la pointe du Nord-eſt de Hitland à Stavanger. Le 22. on ſe trouva entre cette Ile & la Norwegue, & l'on réſolut d'aller vers la Jutlande. Le même jour, on trouva une Galiote Hollandoiſe, nommée *l'Enfant Prodigue*, qui avoit été envoyée exprès, par les Commiſſaires de la Marine, pour montrer un Ordre daté du 21. du Mois, aux Vaiſſeaux Marchands qu'elle rencontreroit, & ſur tout à ceux qui venoient des Indes Orientales. Cet ordre portoit qu'ils euſſent à entrer en quelque Port de la Norwegue. Celui, qui commandoit la Galiote, aprit à Ruiter le mauvais ſuccès du combat, donné le 13. de Juin à la Flotte Angloiſe. On tint conſeil là deſſus; & il fut conclu que cet ordre ne regardoit que les Vaiſſeaux Marchands, & non les Vaiſſeaux de Guerre; qui pourroient encore rendre quelque ſervice à l'Etat, en ſe rendant au plûtôt en Hollande.

Le 23. du même Mois, la Flotte arriva ſur les côtes de Norwegue, à quatre lieues de Bergue; où quatre perſonnes du pais l'aſſurerent qu'elles avoient vu, quatre jours auparavant, ſeize Vaiſſeaux de Guerre des Anglois, ſur leurs côtes, qu'ils s'étoient entretenus avec leurs Equipages, qui leur avoient dit qu'ils croiſoient ſur une Eſcadre Hollandoiſe, qui revenoit de Guinée. Ruiter fit là-deſſus nettoyer ſes Vaiſſeaux, pour mieux ſoûtenir le combat, ſi les Anglois venoient l'attaquer. Comme il ſe fut, de nouveau, mis en mer, il aprit de quelques Vaiſſeaux Hambourgeois, que la Flotte des Etats étoit prête à remettre à la Voile, & que celle du Roi d'Angleterre, forte de ſoixante à ſoixante & dix Vaiſſeaux, avoit paru devant le Teſſel & le Vlie.

Ruiter & les autres Officiers, qu'il avoit avec lui, réſolurent d'entrer dans l'Embs Occidental ou Oriental; puis qu'ils n'avoient pas des forces, qui fuſſent capables de réſiſter à celles des Anglois. On aprit d'une Flute, qui venoit du Vlie, que les Anglois avoient été devant cette Ile, le 25. de Juillet, & qu'on avoit dit qu'elle avoit depuis fait voiles au Nord. On eut enſuite un avis aſſuré, qu'elle étoit devant Bergue, & qu'elle y demeureroit quelques jours. Cependant Ruiter ne l'avoit point encore apperçue, ni n'en avoit lui-même été vû. C'eſt tout ce qu'il ſavoit le 1. d'Août. Le lendemain, à la pointe du jour, on vit un grand Vaiſſeau & une Galiote. Le premier tira trois coups de Canon, que l'on prit pour un ſignal. On vit, quand le Soleil fut levé, que c'étoient des Bâtimens Anglois, qui reviroient au Nord-nord-Oueſt, comme pour mieux découvrir la Flotte Hollandoiſe; mais elle leur échapa, par la brume qu'il fit pendant le jour, par l'obſcurité de la nuit, & par l'inconſtance du Vent; ce que Ruiter attribuoit à la Providence, avec raiſon. Après avoir demeuré encore quelque tems, ſans pouvoir arriver à aucun Port; non ſans inquietude, ſoit à cauſe du voiſinage de l'Ennemi, ſoit parce que les Vaiſſeaux n'avoient que pour dix jours de vivres, tout au plus, & que quelques-uns même manquoient d'eau, il entra dans l'embouchure Occidentale de l'Embs. Ce ne fut pas, ſans danger de faire naufrage au port; parce que la Flotte n'avoit aucun Pilote coſtier, & ne voyoit aucunes baliſes, ou autres marques, qui marquaſſent les bancs, ou les écueils. On les avoit ôtées, par ordre des Etats Généraux, pour empêcher



que les Anglois n'entraſſent dans le Païs, de ce 1665.
côté-là. L'habileté de Ruiter ſuppléa à cela, & il mouilla, avec toute ſa Flotte, à quatre heures, après Midi, devant le Fort de Delfzyl, à trois lieues de Groningue. La Flotte conſiſtoit en dix-neuf Voiles, à tout compter. Il y avoit douze Vaiſſeaux de Guerre, une Flute, nommée *le Chameau-Vert*, cinq Bâtimens pris ſur les Anglois, dont l'un devoit ſervir de Brulot, en cas de beſoin & *le Cerf*, Vaiſſeau de Roterdam.

Les Etats de Groningue & des Omlandes étoient alors aſſemblez. On leur envoya inceſſamment annoncer ſon arrivée, qui réjouit infiniment tout le Païs, & attira une infinité de gens à Delfzyl, pour le voir. Il donna lui-même l'avis de ſon arrivée aux Etats Généraux, & à l'Amirauté d'Amſterdam; ſans oublier les Etats, dans le Territoire deſquels il étoit arrivé, & ceux de Friſe.

La nouvelle de ſon arrivée, ſi fort attendue & ſi néceſſaire, en un tems, comme celui-là, arriva la nuit du 7. au 8. d'Août au Teſſel, où étoit encore la Flotte de l'Etat. Il n'étoit demeuré-là, que le ſeul De Witt, Penſionaire de Hollande; qui lui écrivit, cette même nuit, de lui mander l'état, où il ſe trouvoit, avec ſa Flotte. Il lui apreuoit auſſi qu'il étoit au Teſſel, avec une Flotte de quatre-vingt bons Vaiſſeaux, & bien équipez, tous prêts à ſe mettre en mer. Ses deux Collegues étoient alors abſens. Ruiter répondit ſur le champ, & repréſenta au Penſionnaire l'état où ſe trouvoit ſon Eſcadre, & les priſes, qu'elle avoit faites, avec l'argent & les Marchandiſes qu'elle apportoit. Les Conſeillers de l'Amirauté d'Amſterdam lui avoient d'abord écrit, qu'il étoit néceſſaire qu'il demeurât ſur la Flitte, avec les autres Officiers; afin de retenir les Matelots à bord, juſqu'à ce qu'elle fût entrée au Teſſel, ou au Vlie, & qu'au reſte il ſe règlât ſur les ordres, qu'il recevroit encore des Commis des Etats Généraux, & ſur ceux qu'on pourroit lui envoyer de la part de l'Amirauté. Cependant il n'y avoit pas aſſez de proviſion, dans le Fort de Delfzyl, pour en fournir à toute la Flitte, & l'on envoya à Groningue, pour en acheter. Mais les Equipages fatiguez d'une ſi longue navigation, qui avoit duré quinze mois, & des autres fatigues, qu'ils avoient eſſuyées, demandoient inſtamment qu'on les mît à terre.

Il y alla trois Députez de diverſes Amirautez, qui les firent paſſer en revue, après quoi, ils leur déclarerent, qu'il falloit aller entrer dans le Teſſel, ou au Vlie, avec l'Eſcadre; après quoi il ſeroit permis à chacun d'entre eux d'aller faire un tour en ſa maiſon, mais qu'on les retenoit à la ſolde ordinaire des Etats; pour ſe rendre ſur la Flotte, dès qu'ils entendroient battre le Tambour. Une partie prit occaſion de là de déſerter, & l'autre promit de ſe rendre au premier ordre.

Il ſe préſenta alors une autre déliberation bien plus importante; qui concernoit l'élection d'un Lieutenant-Amiral Général de la Province de Hollande, en la place de Waſſenar, mort au ſervice de l'Etat. Il fut réſolu par le Magiſtrat d'Amſterdam, & avec beaucoup de raiſon, de propoſer aux Etats de la Province la perſonne de Ruiter, pour remplir ce poſte. Cela fut exécuté, & ce Grand Homme fut élu Amiral Général de Hollande & de Weſtfriſe. Les Etats de Hollande le communiquerent inceſſamment aux Etats Généraux; afin qu'ils puſſent donner ordre aux Députez, qu'ils avoient au Teſſel, de lui conferer le commandement de toute la Flotte, comme on avoit fait à ſon prédeceſſeur.

1665. Les EE. GG. réſolurent, le 11. d'Août, ſur la repréſentation de ceux de Hollande, que ſous la direction des Députez de leurs HH. PP. Huygens, De Wit & Boreel, l'Armée Navale ſeroit commandée, pendant la prochaine expédition, par *Michel Adrianſz. de Ruiter*, Lieutenant Amiral de Hollande & de Weſtfriſe, en qualité de Chef : Qu'il ſeroit, pour cet effet obligé de prêter le ſerment, conformément à la Réſolution de Leurs HH. PP. du 2. de ce Mois : Que l'on exigeroit la même choſe des autres Officiers Généraux, ſavoir de *Corneille Evertsz.* Lieutenant Amiral de Zélande ; de *Corneille Tromp*, auſſi Lieutenant Amiral ; de *Meppel*, à qui on avoit donné le même titre ; de *Tierk Hiddes*, qui l'étoit de Friſe ; des Vice-Amiraux *Vander Hulſt*, *Bankert* & *Koenders* ; & des Contre-Amiraux *De Liefde*, *Corneille Evertsz.* le jeune, & *Brunsfeldt*.

On ordonna, en même tems, que s'il arrivoit que Ruiter vint à mourir, à être malade, ou empêché autrement de commander la Flotte ; en ce cas Tromp en prendroit le commandement : Que Ruiter & les autres Officiers Généraux prendroient ſoin d'établir un ſi bon ordre, parmi les Officiers ſubalternes, qu'en cas qu'ils fuſſent tuez dans le combat, il n'arrivât aucun deſordre, pour cela, pendant qu'on ſeroit aux priſes, avec l'Ennemi ; juſqu'à ce que les Armées étant ſéparées, on en pût donner avis, ſans rien riſquer, aux autres Officiers Généraux deſtinez à ſucceder aux Défunts : Que Ruiter ſe rendroit au plûtôt au Teſſel, auprès des Députez des EE. GG. & meneroit avec lui, le Lieutenant Amiral *Meppel*, le Vice-Amiral *Van Nès*, & tels autres Officiers, & gens experimentez, qu'il jugeroit capables de ſervir, pendant la prochaine Campagne ; autant que cela ſe pourroit faire, ſans préjudicier à l'Eſcadre, qui étoit revenue de Guinée, ſous ſon commandement : Que le Lieutenant Amiral, avec les deux Officiers, qu'on vient de nommer, ſeroient obligez de ſe ſoumettre aux ordres des Députez des EE. GG.

Cette Réſolution fut priſe, comme il eſt facile de le comprendre, pour prévenir un accident ſemblable à celui qui étoit arrivé par la mort d'Opdam, & après celle de Kortenaar, dans le dernier combat avec les Anglois, ou le peu d'obéiſſance des Officiers ſubalternes, & le deſordre avoient donné l'avantage aux Anglois.

Le lendemain 12. d'Août, Ruiter reçut à Delfzyl la Réſolution des EE. GG. & une Lettre des Députez de l'Etat au Teſſel. Dans la ſeconde, les Députez l'avertiſſoient de partir inceſſamment de Delfzyl, & de marcher nuit & jour, pour ſe rendre au Teſſel, ſans aucun délai. Ils lui diſoient qu'ils avoient, entre autres choſes, remarqué que la Réſolution des EE. GG. portoit, qu'il emmeneroit, avec lui, le Lieutenant Meppel, & tels autres Officiers, & hommes expérimentez dans la Marine, qu'il voudroit, pour s'en ſervir dans la campagne prochaine ; mais qu'après avoir pris l'avis de Députez des Amirautez, ils avoit jugé néceſſaire de lui ordonner, par cette Lettre, de laiſſer là Meppel, pour commander l'Eſcadre & les Priſes, qui étoient à Delfzyl, pour avoir ſoin de les amener ſûrement au Teſſel. Mais ils laiſſerent à ſa diſpoſition de faire demeurer le Vice-Amiral Van Nès, ou de l'amener avec lui.

Pour l'engager à venir plus promptement, ils l'avertiſſoient que la Flotte du Teſſel étoit prête à faire Voiles, qu'elle n'attendoit qu'un bon vent, pour lever l'ancre, & qu'on avoit réſolu de ſortir même, par le *Trou des Eſpagnols* (c'eſt ainſi qu'on nomme une des entrées du Zuyderzé) & même par un vent de Sud-Eſt ; ce qu'on avoit jugé impraticable, mais que le Penſionaire de Hollande reconnut être très-poſſible, en examinant la choſe ſur les lieux, ſans ſe fier à ce qu'en diſoient les Pilotes. 1665.

Quoi que Ruiter, après un ſi grand voyage & tant de fatigues, eût bien beſoin de plus de repos ; il ſe diſpoſa ſur le champ, à prendre le chemin du Teſſel. Le Conſeil fut d'abord aſſemblé, à ſon bord, & il y lut les Lettres qu'il avoit reçues ; après quoi un donna ordre que l'Or, que l'on avoit apporté de Guinée, fût porté à Amſterdam ; avec quelque argent, qui lui avoit été remis, pour racheter les priſonniers, que ceux d'Alger retenoient. Après avoir remis le commandement de l'Eſcadre à Meppel, il partit avec Van Nès & trente-huit, tant Officiers, que Matelots volontaires ; avec leſquels il ſe mit ſur les Barques Ordinaires, pour ſe rendre où il étoit appellé.

La Réſolution des Etats Généraux, touchant l'emploi, qu'il donnoient à Ruiter, fut lue devant les Officiers, qui étoient au Teſſel, qui l'approuverent tous, & en témoignerent de la joie ; excepté le Lieutenant Amiral Tromp, qui déclara qu'il ne pouvoit pas ſervir ſous Ruiter, & qu'il n'iroit plus en mer ; puis qu'après avoir pris le ſoin de mettre la Flotte en bon état, on la donnoit à commander à un autre. Le lendemain, comme on déliberoit de la faire ſortir, il renouvella, avec reſpect, la déclaration qu'il avoit faite, & demanda d'être déchargé de ſervir en cette Campagne ; en ajoûtant néanmoins qu'en toute autre occaſion, il ſeroit toûjours diſpoſé à ſuivre les ordres de l'Etat. Les Députez donnerent d'abord avis de ce qui s'étoit paſſé, par rapport à Tromp. Il demeura néanmoins ſur la Flotte, juſqu'à ce que Ruiter fût venu. En ce tems-là, on caſſa encore quatre Capitaines, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, au Combat précedent ; mais les autres, qui avoient été accuſez de la même choſe, furent abſous.

On avoit propoſé de joindre aux trois Députez quelques perſonnes, pour leur tenir lieu de Conſeil, ſur ce qui regardoit la Marine. L'un étoit *Corneille de Vrek*, Bourgmeſtre de Monnikendam, & l'autre *Willemsz.* Marchand à Roterdam. On leur donna un Acte d'indemnité, par lequel on s'obligeoit de les dédommager de toutes les pertes, qu'ils pourroient faire. Il y out des gens, qui cenſurerent la conduite du Penſionaire de Hollande ; comme s'il avoit été plus à propos de laiſſer le commandement de la Flotte aux Amiraux, qui devoient mieux entendre la Marine que lui, & que les autres Députez. C'étoit s'expoſer ſans néceſſité, comme on diſoit, aux dangers de la Mer, & d'une Bataille, s'il y en avoit une. D'autres diſoient qu'il expoſoit l'Etat, en le laiſſant deſtitué de ſes conſeils, qui juſqu'alors l'avoient tenu en repos. Les Ambaſſadeurs de l'Etat à diverſes Puiſſances de l'Europe, & ceux de ces Puiſſances à la Haie ſe plaignoient auſſi, que rien ne s'expédioit en ſon abſence. C'eſt de quoi on pourra voir des preuves dans les Lettres de Van Beuning écrites au Penſionaire, en ce tems-ci, auſſi bien que dans celles du Comte d'Eſtrades. Il répondoit à cela „ qu'à l'égard de ſa perſon-„ ne, ſes interêts particuliers dépendoient de „ ceux de l'Etat, que le bon, ou le mauvais „ ſuccès d'un ſecond combat affermiroit, ou

„ ruine-

1665. » ruineroit : Que dans la Flotte, il y avoit aſſez » de braves gens, pour aller courageuſement au » combat; mais que la chaleur de l'action pou- » voit troubler, & les empêcher qu'ils ne ſe ti- » raſſent heureuſement d'affaire : Qu'ainſi il » croyoit ſa préſence néceſſaire, pour donner des » bornes à la bravoure.

Le Penſionaire fit voir en ſuite, que l'on ne devoit pas trop compter, ſur l'opinion des Gens de Mer; en ce qu'il fit ſortir la plus grande partie de la Flotte, par *le trou des Eſpagnols*, & l'auroit fait ſortir toute entiere, ſi les Pilotes, qu'il employa, avoient fait aſſez de diligence, le 14. d'Août; mais le reſte ſe mit en pleine mer deux jours après, par une autre ouverture.

Les Commiſſaires des EE. demeurerent à bord de l'Amiral Tromp, qui montoit le Vaiſſeau nommé *De Liefde*, où ils avoient pour gardes quatre-vingt & douze Matelots; qui avoient pour Chef un nommé *Etienne Cornelisz.* de Roterdam. Sur ce Vaiſſeau, il travaillerent à mettre plus d'ordre, ſur la Flotte, qu'il n'y en avoit eu; de ſorte que les Chefs avoient trouvé peu d'obéïſſance, parmi les Officiers ſubalternes. Le 15. d'Août, ils reçurent pouvoir des EE. GG. de retenir Ttomp ſur la Flotte, pour y ſervir, ou de le laiſſer retirer. On trouva à propos de ne faire aucun changement, dans le reſte de la Flotte.

Cependant Tromp ſe ttouva à tous les Conſeils, qui furent tenus ſur la Flotte, & dit ſon ſentiment, ſur tout ce qui y fut propoſé. On fit même un Règlement, ſur lequel les Officiers devoient ſe conduire, pendant toute la Campagne, & ſur tout en un combat, ſi l'on venoit à en donner un; & dans ce Règlement on employa le nom de Tromp, comme s'il avoit dû commander la Flotte en Chef, parce que Ruiter n'étoit pas encore arrivé. On rétablit l'ancien Règlement, touchant les guerres, qui ſe font par Met, & l'on en fit encore un nouveau. Cela fait voir que la Diſcipline Militaire, par rapport aux Flottes de l'Etat, n'avoit pas été miſe ſur un ſi bon pied, que l'étoit celle des Armées de Terre. Il n'y avoit pas tant de ſubordination dans les Flottes, qu'il y en avoit dans les Armées; ou au moins elle n'étoit pas ſi bien obſervée. Comme châque Eſcadre agit à part, & quelquefois même châque Vaiſſeau, ſelon le vent, ou ſelon la capacité du Capitaine, il eſt bien difficile que l'on garde exactement le plan, qu'on s'eſt pû faire auparavant; quand même tous les Officiers ſeroient également bien intentionnez, & auſſi braves les uns, que les autres. On ne peut pas douter que Tromp, dont nous avons parlé, ne fût un homme dont la fidelité & la bravoure étoient à toute épreuve; mais il ne ſuivoit de ſes ordres, que ce qu'il ttouvoit à propos d'en ſuivre; ſur tout pouvant s'excuſer ſur les maneuvres imprevues des Ennemis, & ſur les changemens de Vent, qui pouvoient être arrivez.

Ruiter arriva au Teſſel le 16. d'Avril, où l'on avoit laiſſé trois Frégates légeres, pour le tranſporter à la Flotte. Il y trouva auſſi, ſur un Yacht de l'Etat, quelques-uns des Commiſſaires de Leurs HH. PP. qui lui remirent la Patente, par laquelle il étoit créé Lieutenant Amiral Général. Il fit le ſerment, entre leurs mains, & promit d'obéïr aux ordres des Commiſſaires des EE. GG. Van Nès fit auſſi ſerment, en qualité de Vice-Amiral du College de la Meuſe. Ils firent encore, l'un & l'autre, le ſerment, 1665. qu'on nommoit *de Purgation*; par lequel ils aſſurerent, qu'ils n'avoient donné aucun argent, pour obtenir les Charges, qu'on leur donnoit. C'étoit un ordre qui avoit été établi, depuis longtems, & renouvellé plus d'une fois. Ils croyoient s'embarquer ce même jour-là, mais le vent étant contraire, & le Flot remontant alors, il fallut demeurer où ils étoient, juſqu'au lendemain; auquel ils joignirent la Flotte, dans une Frégate, ſans pouvoir néanmoins ſe mettre deſſus, que le lendemain. Ruiter s'étant mis à bord du Vaiſſeau nommé *de Liefde*, les Commiſſaires de l'Etat allerent l'y ſaluer. Son arrivée cauſa beaucoup de joie parmi les Officiers, à qui ſa prudence & ſa bravoure étoient connues. Tromp lui-même fit paroître beaucoup de moderation, ce qui plut beaucoup aux Commiſſaires. Mais il y eut, dans cette reconciliation, procurée, comme on diſoit, par le Penſionaire de Hollande, plus de diſſimulation, que de ſincerité, du côté de Tromp.

Il fut réſolu que Ruiter paſſeroit ſur le Vaiſſeau, nommé *Delfland*, avec les Commiſſaires, qui y demeureroient quelque tems avec lui.

L'Armée avoit d'abord été diviſée, en trois Eſeadres, mais on ordonna qu'on détacheroit de châcune ſept des plus gros Vaiſſeaux, ou des plus groſſes Frégates, avec des Brulôts à proportion; & qu'on en feroit une quatriéme Eſcadre, qui ſeroit commandée, en particulier, par l'Amiral Van Nès lequel en devoit être Vice Amiral, & *Stachouwer* Contre-Amiral Il fut ditque, ſelon l'ordinaire, le Lieutenant Amiral Général porteroit la flamme au Grand Mât; que l'Eſcadre du Lieutenant Amiral Corneille Ewertsz., l'auroit au Mât d'avant; celle de Tromp, au Perroquet; & celle du Lieutenant Amiral Tirk Hiddes de Vries, au Mât de Beaupré.

Le même jour, toutes les Réſolutions précedentes furent revuës, & les ſignaux ratifiez. Il fut encore dit, que pendant que la Flotte feroit route, l'Eſcadre de Ruiter auroit le premier rang, & que les autres auroient ceux, qui leur avoient déja été aſſignez; mais que lors qu'il s'agiroit de donner bataille, l'Eſcadre du Lieutenant Amiral Général ſerviroit de Corps de réſerve; pendant que les trois autres garderoient entre elles le même rang qu'auparavant. La quatriéme Eſcadre devoit avoir l'œuil, ſur les trois autres, pour les ſoûtenir, ſelon le beſoin. En tout cas, ſur la fin du combat, Ruiter s'avanceroit avec toute ſon Eſcadre; pour faire en ſorte que la Victoire ſe déclarât, pour la Flotte.

On fit ſignal de Conſeil ſur le Delfland, auquel tous les Commandants ſe rendirent; après quoi les Commiſſaires leur préſenterent la perſonne de Ruiter, pour commander toute la Flotte, ſuivant la Reſolution des EE. GG. le 11. d'Août. Ils leur tépeterent encore tous les Réglemens, qui avoient été faits, pour le bon ordre de la Flotte, & pour ſa conſervation.

Depuis le Combat du 13. de Juin, où les Anglois avoient remporté un avantage, ſur la Flotte; elle avoit été ſi bien rétablie, dans l'eſpace de deux mois, qu'il ne paroiſſoit pas que la République eut fait aucune perte. Elle conſiſtoit en quatre-vingts-treize Vaiſſeaux de Gnerre, ou en Frégates bien armées, qui portoient quatre mille-cent-trente-ſept pieces de Canon; quinze-mille-cinquante-un Matelots, & douze-cens-quatre-vingt-trois Soldats de Marine. Outre cette Flotte, les Etats avoient encore les donze Vaiſſeaux qui étoient venus de Guinée, dont neuf

1665. étoient prêts à ſe mettre en mer; ſans parler des Vaiſſeaux neufs, qui étoient ſur les chantiers. On oe comptoit pas, en ce nombre, onze ou douze Brulots, diverſes Flutes chargées de proviſions, & plus de vingt Galiotes, Yachts, & autres Bâtimens legers.

Un peu de tems avant que la Flotte fût en mer, les EE. GG. firent publier un jeûne, pour le 18. d'Août, afin de demander la bénediction du Ciel ſur leurs Armes. On ne peut pas blâmer une ſemblable pratique, mais il faut avoüer, que, ſelon les Lois de l'Evangile, on ne peut demander que ſa propre conſervatioo & la paix, & oou de répandre le ſang des Ennemis. La Vengeance & les Paſſions, qui l'accompagnent, ne ſont pas plus permiſes à un Etat, qu'à un Particulier. Rien ne peut rendre une Guerre légitime, que la néceſſité inevitable, où l'on ſe trouve de choiſir, ou de périr, ou de faire périr un injuſte ennemi; de la violence duquel on ne peut pas ſe garantir, d'uoe autre maniere. Alors quand il faut néceſſairement opter de périr, ou de faire périr l'Ennemi; la Nature nous donne le droit de préferer nôtre bien à celui des Ennemis. On n'a garde, à cette occaſion, d'approuver le Zèle indiſcret (1) de quelques Prédicateurs, qui condamnerent les Etats, dans cette guerre; non par un principe d'une pitié Chrétienne; mais parce qu'on ne faiſoit pas un Enfant de quinze ans, Général des forces de l'Etat, par Mer & par Terre, par des vuës iotereſſées. Les Magiſtrats punirent ces Zèlez indiſcrets & intereſſez, en leur ôtant leur penſion, juſqu'à nouvel ordre.

Les Etats de Hollande défendirent, par une Ordonnance expreſſe, *aux Miniſtres de la Parole de Dieu* (ou ſoi diſant tels) *d'entretenir aucune correſpondance hors du Païs, par rapport à des affaires d'Etat, ni même à des affaires Eccleſiaſtiques; ſi ce n'étoit avec la communication, & ſuivant les Ordres du Gouvernement; & de parler dans leurs Sermons, ni dans leurs Prieres publiques, de ce qui concernoit des matieres d'Etat.* Il fut encore ordonné *que ſi, au mépris de ces Défenſes, il y avoit des Paſteurs, qui oſaſſent examiner les Réſolutions de l'Etat, & les condamner publiquement, pour rendre ceux, qui gouvernoient l'Etat odieux au Peuple, ou qui ſe mêlaſſent des affaires publiques, ſoit dans leurs prédications, ſoit par les intelligences qu'ils euſſent hors du Païs, ils ſeroient dépoſez de leurs Charges, ſans eſperance d'y pouvoir jamais être rétablis.*

Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'étoit que ceux qui eſperoient de trouver leur compte au rétabliſſement du Prince d'Orange, dans les Charges, qu'oo lui avoit deſtinées, diſoient par tout que jamais les affaires n'iroient bien, qu'il o'eût été rétabli; comme ſi les Flottes ſeroient mieux commandées! On ne doit pas toujours juger de ces ſortes de choſes, par l'évenemeot; parce que les deſſeins les mieux concertez viennent à manquer par les veots contraires, par des calmes fâcheux, par des brouillards, & autres choſes, qui ne dépendeot pas de la prévoyance des hommes. Le Prince même, qu'oo vouloit élever alors, montra depuis qu'il ne manquoit ni de prudence, ni de bravoure; & néanmoins il n'a pas été fort heureux dans ſes batailles, ni dans ſes ſieges.

La Flotte méme ne fut pas exempte de cet eſprit de ſédition; puis qu'étant encore au Teſſel, quand il s'agit de lever les Ancres du Vaiſſeau de Tromp (qui étoit du parti du jeune Prince) les Matelots, dans un cri qu'ils oot accoutûmé de faire (2) pour s'exciter à tourner l'inſtrumeot, auquel les cables ſont attachez, crioient *pour le Prince d'Orange*; ſans quoi, ils refuſoient de tourner le Cabeſtan. Quelques-uns de ces gens-là firent auſſi uo tumulte, ſur la nourriture ordinaire, que le Cuiſinier du Vaiſſeau leur avoit diſtribuée; ils allerent s'en plaindre à la Chambre du Capitaine, & firent quelques violences. Mais oo ſe ſaiſit des plus coupables, & deux d'entre eux furent obligez de tirer au ſort, à qui ſeroit pendu, ou ſeulement fouëté. Celui ſur qui le premier ſort tomba, fut attaché au bout de la Vergue, & étranglé. L'autre fut fouëtté, & marqué d'un fer chaud; après quoi on le chaſſa de la Flotte. Il y en eut encore d'autres, qui eurent le fouët, & d'autres la Cale.

Dès que la Flotte fut en mer, les Commiſſaires s'appliquerent à faire exercer la Diſcipline Militaire, qui avoit été établie, ſans faire grace à perſonne, qui fût tombé en faute; au lieu qu'auparavant on ne puniſſoit preſque perſonne; de ſorte que les ordres étoient fort mal exécutez, ſans qu'on eût rien à craindre, pour cela. On avoit conçu une très-grande eſperance de cette Flotte, ſoit pour la conſervation des Vaiſſeaux, qu'on attendoit; ſoit pour réparer l'honneur de la Nation, en battant la Flotte Angloiſe, ou en la chaſſant de la Mer. Elle étoit en effet aſſez forte, & aſſez bien conduite pour cela; mais la Mer & les Vents ne permirent pas ce qu'on ſouhaitoit, & ce qu'on eſperoit.

On envoya le 17. d'Août, pluſieurs Galiotes, pour aller au devant des Vaiſſeaux qu'on attendoit des Indes Orientales, & des autres Bâtimens Marchands, qui devoient veoir du Nord. On leur marqua quel chemin elles devoient tenir, & on les chargea que, ſi ſur la route de Bergue, elles rencontroient des Vaiſſeaux revenans des Indes Orientales, ou d'autres de la Nation; on les avertît, que la Flotte prendroit la même route, & iroit joindre la côte d'Ecoſſe, pour tourner de là du côté de Bergue, & eſcorter les Vaiſſeaux, qui s'y trouveroient, juſqu'aux Ports, auxquels ils devroient aller; & qu'on leur dit, qu'on avoit eu avis qu'au premier de Mai, la Flotte Angloiſe avoit été vue près de Bergue. C'eſt ce que dit l'Auteur *de la Vie de Ruiter*, ſur les Journaux de ce grand Amiral.

Il faut préſentement dire, ce que les Rélations Angloiſes rapporterent de la Flotte d'Angleterre. (3) Le Duc d'York, Grand Amiral, ne trouva pas à propos de s'embarquer de nouveau, pour hazarder un ſecond combat. Il remit la Flotte au Comte *de Sandwich*, qui eut le ſoin de faire radouber les Vaiſſeaux, qui en avoient beſoin; tant de ceux qui avoient été pris aux Hollandois, que de ceux des Anglois. Il ſortit enſuite, le 15. de Juillet, de Soulbay, avec environ ſoixante Vaiſſeaux, & fit voiles, vers les côtes de Hollande. Il portoit le Pavilloo Amiral. Le Chevalier *George Aſcue* fut Vice-Amiral, & le Chevalier *Thomas Tyddeman* Contre-Amiral. Le Chevalier *William Pen*, fut Amiral de l'Eſcadre Blanche, & eut *William Berkley* poor Vice-Amiral, & le Chevalier *Joſeph Jordan* pour Contre-Amiral. Le Pavillon Bleu fut porté, par le Chevalier *Thomas Allen*, &

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. p. 487.

(2) *Aitzema* Liv. XLV. p. 483. 504.

(3) Hiſtoire d'Angleterre Tome III. p. 256. ſur cette même année.

1665. & les Chevaliers *Chriſtophle Mums* & le Capitaine *Harman*, commanderent ſous lui. Les Hollandois attendoient alors Ruiter, qui revint en effet, avec pluſieurs priſes Angloiſes, comme on l'a dit.

Le Comte de Sandwich n'ayant pas trouvé la Flotte Hollandoiſe en Mer, prit, avec ſes trois Eſcadres, la route des Mers du Nord. Il y apprit que la Flotte Hollandoiſe de Smyrne, & quelques Vaiſſeaux venus du Détroit de Gibraltar, avec quelques-uns des Indes Orientales, étoient dans le Port de Bergue. Là-deſſus il détacha vingt-deux Vaiſſeaux, ſous Tyddeman, pour les attaquer dans le Port même. Son entrepriſe auroit pû réüſſir, ſi le vent avoit été aſſez favorable aux Anglois, pour entrer dans le Port, & ſi les Danois n'avoient pas aidé les Hollandois à dreſſer une batterie ſur le bord de la Mer. Néanmoins il mit le feu à quelques-uns de leurs Vaiſſeaux, & en deſempara d'autres. Ruiter ne ſût ce combat, que le 20. d'Août, après la retraite de l'Eſcadre Angloiſe.

Un celebre (1) Hiſtorien Anglois donne une Rélation de cette affaire, qu'il aſſure avoir été envoyée à Charles II. par le Chevalier *Gilbert Talbot*, ſon Envoyé en Danemark, qui n'eſt oullement honorable, pour les Danois; mais cette Rélation de *Talbot* ne paroît pas aſſez authentique, pour s'y fier. Je ne laiſſerai pas de la mettre ici, telle qu'elle eſt, pour en laiſſer le jugement au Lecteur. Elle porte donc „ que le Roi „de Danemark s'étoit ouvert à Talbot, en „MDCLXV. ſur le mécoutentement, où il étoit des Etats Géneraux, qui, diſoit-il, lui avoient attiré la guerre avec la Suede; afin de „le faire dépendre d'eux, pour de l'argent & des „Vaiſſeaux, & de le contraindre de leur engager „les Droits d'Entrée dans la Norwegue, & du „paſſage du Sund : Que Talbot lui avoit dit là-„deſſus, que la Flotte Hollandoiſe de Smyrne étoit à Bergue, outre divers Vaiſſeaux venus de „l'Amerique, & que l'on y attendoit encore une „double Flotte des Indes Orientales; avec celle „de Ruiter, qui apportoit les dépouilles de „la Guinée, & que le Roi pourroit ſe ſaiſir de „tout cela, avant que le Coovoi Hollandois fût „venu : Que le Roi avoit repliqué qu'il n'avoit „pas aſſez de forces, pour exécuter une ſemblable choſe, & que Talbot lui avoit dit, que le „Roi ſon Maître lui en fourniroit aſſez, pour cela; mais qu'il étoit juſte qu'il eût la moitié du „butin : Que le Roi de Danemark y avoit d'abord conſenti, & chargé Talbot de le propoſer „à ſon Maître : Qu'il l'avoit fait inceſſamment, „& que Charles II. promit d'envoyer une Flotte, „pour l'exécuter : Que les Miniſtres de Danemark eurent ordre de régler cette affaire, avec „Talbot; mais ſans mettre rien ſur le Papier; „parce que le Roi de Danemark avoit honte de „traiter d'une ſemblable choſe par écrit.

„ Qu'avant la fin de Juillet, il vint nouvelle, „que Ruiter étoit ſur les côtes de Norwegue, „avec la Flotte des Indes Orientales, & que peu „après il étoit entré dans le Port de Bergue; de „ſorte que l'on comptoit qu'il y avoit des Marchandiſes, pour pluſieurs millions.

Mais cette nouvelle étoit tout à fait fauſſe, comme on l'a dit, en parlant de la maniére, dont Ruiter revint ſur les Terres des Etats de Groningue & des Omlandes, ſans toucher la Norwegue.

(1) Mr. *Burnet*, Evêque de Saliſburi, dans ſes Mémoires, ſur l'année 1665.

La Rélation ajoûte „ que le Comte de Sand- 1665.
„wich étoit alors dans ces Mers; de ſorte que „Talbot lui envoya un bâtiment exprès, pour „lui apprendre cette nouvelle; mais que ce bâtiment tomba entre les mains des Hollandois, „qui l'envoyerent en Hollande : Que le Roi de „Danemark écrivit au Vice-Roi de Norwegue, „& au Gouverneur de Bergue, & leur ordonna „d'employer toutes ſortes de moyens honêtes, „pour retenir les Hollandois dans le port, & promit de leur envoyer, en peu de jours, de quelle maniére ils devoient ſe conduire. Talbot envoya, en même tems, des Lettres, pour être remiſes, en ſecret, aux Commandans des Frégates Angloiſes, par leſquelles il leur diſoit, qu'ils „pouvoient attaquer hardiment les Hollandois, dans „le Port de Bergue; parce que les Danois ne feroient aucune réſiſtence, ſous prétexte de ne „donner pas occaſion aux Anglois de détruire la „place; mais qu'il faudroit faire un inventaire de „leurs priſes, afin que le Roi de Danemark en „eût la moitié : Qu'ils ne devoient pas être ſurpris, ſi les Danois ſembloient d'abord parler „avec beaucoup de hauteur; puis que cela ne ſe „feroit, que par forme, & qu'ils s'adouciroient, „quand ils verroient que l'affaire ſeroit engagée : „Que le Comte de Sandwich avoit envoyé ſon „Secretaire à Talbot, pour être inſtruit du détail du Traité, qu'on avoit fait avec lui; mais „que le Vaiſſeau, qui l'avoit mené, avoit eu ordre de revenir à la Flotte, dès qu'il auroit mis „le Secretaire à terre; de ſorte qu'il ne fut pas „poſſible de faire ſavoir, par ce Bâtiment, ce „que le Comte demandoit : Qu'il ne ſe trouva „aucun autre Vaiſſeau, pour le renvoyer, & qu'on „commença l'attaque des Vaiſſeaux Hollandois, „ſans attendre la réponſe de Talbot, ni ſavoir „quels ordres le Gouverneur du Bergue pouvoit „avoir reçus; car quoi que les ordres euſſent été „envoyez, il falloit dix ou douze jours, pour „les recevoir; de ſorte qu'ils ne vinrent, qu'après que l'attaque fut faite & repouſſée ? Que „le Vice-Roi, qui faiſoit ſa réſidence à Chriſtianſtadt, reçut plûtôt ſes ordres, & avoit envoyé „par deux Galiotes, ce dont on étoit convenu, „au Comte de Sandwich; mais qu'elles ne le trouverent pas, parce qu'il étoit alors devant Bergue : Que cependant le Gouverneur de la Place n'ayant reçu aucuns ordres nouveaux; il envoya demander aux Anglois, qu'ils retardaſſent „leur attaque de deux, ou trois jours, afin qu'il „pût recevoir de nouveaux ordres : Qu'on envoya *Clifford* au Gouverneur, qui dit que juſqu'à ce qu'il eût de nouveaux ordres, il étoit „obligé de défendre le Port, mais qu'il les attendoit dans peu : Que Clifford étant de retour à „la Flotte, il s'étoit tenu un Conſeil, dans lequel les Officiers, animez par l'eſperance d'un „riche butin, réſolurent d'attaquer ce Port, ſans „délai; ſoit qu'ils doutaſſent de la ſincerité de la „Cour de Danemark, ſoit qu'ils ne vouluſſent „pas lui donner une ſi bonne part d'une proie, „dont ils croyoient déja être maîtres. Là-deſſus „Tyddeman commença l'attaque, qui réüſſit fort „mal. Diverſes Frégates furent deſemparées, „quantité d'Officiers & de Matelots furent tuez. „Tyddeman fut prêt à couler bas, & fut contraint de couper ſes cables, pour retourner à la „Flotte, qui étoit demeurée au dehors des rochers : Que cette action arriva le 13. d'Août, „& que le Gouverneur reçut ſes Ordres le lendemain; de ſorte qu'il envoya querir Clifford, à „qui il les fit voir, & dit que la précipitatioo des „Anglois l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit

1665. „fait ; de ſorte qu'il ne pouvoit pas exécuter „les derniers ordres, ſans donner à la Cour a„vis de ce qui étoit arrivé le jour précedent, „& qu'il reçût d'autres ordres du Roi : Qu'il „ajoûta, que ſi toute la Flotte Angloiſe ne „pouvoit pas demeurer ſi long-tems en ces mers, „elle laiſsât ſeulement ſix Frégates, dans le „Port, & qu'il s'engageoit d'empêcher que les „Hollandois ne ſe miſſent en mer : Que les „Anglois, chagrins de ce qui étoit arrivé, ſe re„tirerent.

Pour revenir à la Flotte Hollandoiſe, elle détacha diverſes Galiotes, & on donna ordre à ceux qui les commandoient, que, s'ils ne trouvoient pas à Bergue les Vaiſſeaux des Indes ; ils en partiſſent inceſſamment, & croiſaſſent au Nord de Hitland, juſqu'à la Mi-Septembre ; & que s'ils en trouvoient quelques-uns, ils leur donnaſſent avis de ne pas ſe laiſſer ſurprendre, par les Vaiſſeaux Anglois.

L'on avoit réſolu, dans l'Armée de l'Etat, de faire route vers les côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe, dans la penſée que les Anglois ayant beſoin de quelque choſe de néceſſaire, pourroient avoir pris quelques Vaiſſeaux des Indes, & ſe ſeroient retirez vers leurs propres côtes. Pendant que l'Armée Hollandoiſe étoit dans ces mers, par un grand calme ; comme elle ne pouvoit apprendre aucunes nouvelles de l'Ennemi, il arriva le 25. du Mois, qu'étant à la hauteur du 58. Degré de Latitude Septentrionale, à vingt lieuës de la côte de Buchan, Province de l'Ecoſſe, les gardes avancées apperçurent deux Yachts Anglois, qu'elles pourſuivirent ſi bien, qu'elles s'en rendirent maîtreſſes. Ils avoient été en ces mers, pour obſerver les mouvemens de la Flotte Hollandoiſe, & on les employa à la même choſe, au deſavantage de l'Ennemi.

Ceux qui étoient, ſur ces deux bâtimens, raporterent que la Flotte Angloiſe, forte de ſoixante & dix Vaiſſeaux, avoit croiſé quelque tems ſur les côtes de Norwegue ; pour y enlever, ſi elle avoit pû, les Vaiſſeaux, qu'on attendoit des Indes Orientales ; & qu'elle avoit pris la route de Hitland, le 18. du Mois. Ces mêmes Anglois dirent encore, que leur Flotte avoit laiſſé une Eſcadre de vingt Vaiſſeaux, commandée par le Capitaine Tyddeman, pour continuer à croiſer ſur les côtes de Norwegue. On apprit, à peu prés, les mêmes nouvelles d'un Vaiſſeau Hambourgeois. Le 24. & le 25. les deux Flottes avoient été aſſez proches l'une de l'autre, ſans qu'elles ſe fuſſent apperçues. Le 29. la Flotte Hollandoiſe étant ſur les côtes de Norwegue, apprit ce qui s'étoit paſſé devant Bergue, dans l'attaque dont nous avons parlé. Ainſi la Flotte Angloiſe contente de l'avantage, qu'elle avoit remporté, au Mois de Juin, ſur la Hollandoiſe, ne la chercha plus ; dès qu'elle ſût qu'elle étoit en une poſture plus formidable qu'auparavant.

Les Députez de l'Etat, reçurent bien-tôt aprés des Lettres du premier Commandant de la Flotte Hollandoiſe, venuë des Indes ; par leſquelles il ſe plaignoit de celui, qui commandoit les Troupes de Danemark en Norwegue, & du Gouverneur de Bergue. Ils avoient déclaré, „ que, ſi l'on vouloit qu'ils continuaſſent à „ proteger les Vaiſſeaux Hollandois, contre „ l'Ennemi, ils prétendoient qu'on leur com„ ptât cent-mille Ecus ; tant pour eux, que „ pour les autres Officiers ; moyenant quoi „ ils promettoient toute ſorte de ſecours. Ils „ ajoûterent, qu'ils ne cachoient pas, que „ les Anglois n'étoient qu'à deux ou trois lieuës 1665.
„ de Bergue, & qu'ils pouvoient traiter avec „ eux, à des conditions plus avantageuſes ; qu'ils „ ſauroient bien excuſer au Roi leur conduite, „ quoi qu'il gardât la Neutralité, entre l'Angle„ terre & les Provinces Unies ; qu'enfin il falloit „ leur payer promptement cette ſomme, ſans „ quoi ils ſe feroient donner ſatisfaction, en deux „ jours. On leur répondit, qu'il n'appartenoit „ pas à des Particuliers de diſpoſer d'une ſomme „ ſi conſiderable, mais ſeulement aux EE. GG. Cependant ou leur avoit déja compté trois-mille Ecus, & l'on étoit occupé à leur en faire donner huit, ou dix, par les Vaiſſeaux qui étoient venus d'Eſpagne ; ſommes, que les Danois diſoient devoir être employées à la réparation du Château, à laquelle ils faiſoient travailler beaucoup d'Ouvriers.

Il s'agit en ſuite de faire ſortir les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient dans le Port, ce qui ne fut pas facile, à cauſe des changemens du Vent, & des paſſages étroits, par leſquels il falloit ſortir du Port ; quoi qu'on leur permît de ſe retirer. Les Danois retinrent ſeulement quarante-une pieces de Canon de differens calibres ; que les Vaiſſeaux leur avoient prêtées, pour défendre le Château. Neuf Vaiſſeaux venus des Indes Orientales, & pluſieurs autres Bâtimens Marchands ſe joignirent à la Flotte. Il ſe rendit encore au Pavillon deux Vaiſſeaux des mêmes Indes, avec divers autres, comme on le verra dans la Vie de Ruiter. On ne peut pas entrer en un plus grand détail, dans une Hiſtoire Générale.

Enfin le 8. de Septembre, il fut réſolu qu'on ne s'arrêteroit pas plus long-tems ſur les côtes de Norwegue ; pour ne pas expoſer trop les Vaiſſeaux de Guerre & les Marchands, dans une ſaiſon avancée & ſujette à de grandes Tempêtes ; ſans parler du danger, où ils étoient, par rapport à la Flotte des Anglois. D'ailleurs on avoit principalement équippé la Flotte, & pris tant de peine pour prévenir les deſordres, qui y pourroient arriver, dans le deſſein de donner bataille à l'Armée Angloiſe ; qui ſembloit avoir évité de rencontrer celle des Etats, & qui fit encore des priſes conſiderables, avant que de quitter la Mer.

La Flotte Hollandoiſe n'attendit même, que trop long-tems, à ſe retirer dans ſes Ports, puis qu'elle fut accueillie dès le 9. de Septembre d'une furieuſe tempête, qui fit périr quelques Vaiſſeaux, & en diſſipa pluſieurs autres ; de ſorte qu'il n'en demeura que quarante-huit enſemble. Encore s'en écarta-t-il quelques-uns. Ruiter fut obligé de partager le 13. de Septembre ſa Flotte en deux Eſcadres, au lieu de quatre, qu'elle avoit euës d'abord ; mais enſuite il en forma trois & enfin quatre, quand plus de Vaiſſeaux ſe furent rendus au Pavillon.

N'ayant même plus que trente-neuf Vaiſſeaux enſemble, Ruiter ne laiſſa pas d'opiner à ne point éviter le Combat, ſi les Anglois entreprenoient quelque choſe ſur la Flotte. L'Equipage étoit très-diſpoſé à bien s'aquiter de ſon devoir. Les Commiſſaires de l'Etat étoient du même ſentiment, que le Lieutenant-Amiral Géneral. Mais les Anglois ne ſe préſenterent nullement, ſoit que le vent les en empêchât ; ſoit qu'ils eruſſent, qu'il ne faut pas ſe battre avec un Ennemi exercé, dès qu'on s'apperçoit qu'il le ſouhaite.

Enfin la Flotte étant venue ſur les côtes de Hollande, vers la Mi-Septembre, on la poſta entre le Vlie & le Teſſel, & l'on envoya des Bâtimens légers, ſoit pour apprendre, s'il étoit poſſible,

1665. ble, des nouvelles de l'Ennemi ; ſoit pour aller chercher les Vaiſſeaux, qui pouvoient s'être écartez du gros de la Flotte. On marqua le lieu, où elle pourroit ſe raſſembler, s'il arrivoit encore, que la Tempête vînt à la diſperſer. Cependant on fit faire aux Vaiſſeaux des exercices militaires, pour les accoûtumer à faire les mouvemens, & les manœuvres, qu'on vouloit qu'ils fiſſent, ſur les ordres qu'on leur donnoit.

Le 19. de Septembre, on eut avis qu'un bon nombre de Navires de Guerre Anglois ſe tenoit au Nord-Oüeſt du Vlie, à la pointe du *Bréveertien*; dans l'endroit, où l'on jugeoit que les Vaiſſeaux, tant de Guerre, que Marchands, devoient paſſer, pour rejoindre la Flotte. Il fut réſolu de ſe battre, avec celle des Anglois, ſi elle acceptoit le combat. Pour cela, on s'avança vers le Bréveertien.

Il y eut un Capitaine Hollandois, qui reprit une Flute chargée à Lisbonne, & qui étoit tombée entre les mains des Anglois. On y trouva un Lieutenant Anglois, qui avoit été ſur un Vaiſſeau, nommé *l'Avanture*. Il dit que non ſeulement ce Vaiſſeau avoit pris une Flute Hollandoiſe, nommée *S. Michel*, mais que d'autres Navires Anglois avoient pris le même jour le *Phenix*, qui étoit un Vaiſſeau Hollandois venu des Indes, trois Vaiſſeaux de Guerre & un autre, qui étoit auſſi venu des Indes. Cela étoit vrai, & les Anglois avoient même pris un quatriéme Navire de Guerre, quoi que cet Officier ne le ſût pas.

Les Anglois étant de retour d'Hitland, étoient rentrez dans leurs Ports, s'y étnient pourvus de tout ce dont ils pouvoient avoir beſoin, ſur tout à Solebay, & avoit mis à la voile, le 8. & le 9. de Septembre, ſous le commandement du même Comte de Sandwich. Ils le firent d'autant plus facilement, que la Tempête n'avoit pas été ſi violente ſur les côtes d'Angleterre, qu'elle l'avoit été du côté du Nord. Il n'y eut qu'un ſeul de leurs Vaiſſeaux, qui perdit deux de ſes Mâts. Ils arriverent le 13. du même Mois à la pointe Occidentale du Doggerbank, dans le tems que divers Bâtimens Hollandois navigoient le long de ce Banc. Ils y prirent le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral des Vaiſſeaux des Indes; car ces ſortes de Flottes donnent ces titres à quelques-uns de leurs Vaiſſeaux, comme l'on fait en celles qui ne conſiſtent qu'en des Vaiſſeaux de Guerre. Ils ſe ſaiſirent auſſi de quatre Vaiſſeaux de Guerre de l'Etat, qui tomberent avec les deux précedens, dans la Flotte Angloiſe, qu'ils ne croyoient pas trouver en ce Parage. Quelques-uns firent beaucoup de réſiſtence, mais ils ne purent pas échapper à une Flotte de quatre-vingt-dix Vaiſſeaux de Guerre, à ce que diſoient les Anglois, outre les petits Bâtimens.

On reçut auſſi nouvelle, à la Flotte Hollandoiſe, que le jour précedent le Vice-Amiral Van Nès, accompagné de treize Vaiſſeaux de Guerre, & de quelques autres Marchands, étoit tombé dans la Flotte Angloiſe. Là-deſſus, il fut réſolu d'aller ſecourir le Vice-Amiral. Il avoit été ſéparé de la Flotte, le nuit du 9. au 10. de Septembre. Le lendemain il en avoit vu vingt autres, après que la Tempête fut un peu calmée. Ils ſe rangerent tous ſous ſon Pavillon, avec pluſieurs Galiotes & autres petits Bâtimens. Le Vice-Amiral envoya les Galiotes à la découverte de tous côtez, pour aſſembler le plus de Vaiſſeaux, qu'il lui ſeroit poſſible, le lendemain il ſe trouva avec douze Vaiſſeaux de Guerre, & il s'en joignit encore trois autres. Avec cette Flotte, il avoit trente Bâtimens Marchands, à eſcorter. Il partagea ſes Vaiſſeaux de Guerre en trois Eſcadres, & les Chefs s'entre-promirent de ne point s'abandonner ; ſans quoi ils tomberoient tous entre les mains de la Flotte Angloiſe. Cela ſe fit le 18. de Septembre, & le lendemain les Galiotes vinrent annoncer qu'elles avoient vu grande quantité de Voiles ; mais on ne ſavoit pas bien ſi c'étoit la Flotte Ennemie, ou la Hollandoiſe. 1665.

A l'aube du jour, on reconnut que c'étoit la Flotte Angloiſe, dans laquelle on compta depuis 80. voiles. Ceux de ſes Vaiſſeaux, qui étoient le plus au vent, au nombre de 8. ou 9., & les Gardes avancées tirerent d'aſſez loin ſur les Hollandois ; qui leur répondirent, mais ſans aucun effet, de part, ou d'autre ; parce qu'ils étoient encore trop éloignez. A 8. ou 9. heures les Gardes avancées, au nombre de douze Vaiſſeaux, firent feu ſur les Hollandois ; qui étant ſous le vent ne purent pas s'avancer aſſez, pour tirer avec ſuccès. Après Midi, quatre Vaiſſeaux Anglois paſſerent à l'arriere de Van Nès, à deſſein de s'emparer des deux Vaiſſeaux des Indes, qui s'étoient joints à lui ; ſur quoi le Vice-Amiral revira ſur eux, & les obligea de ſe retirer, après quoi il revira encore, pour être plus près du vent. Les quatre Vaiſſeaux Anglois ſe joignirent à huit autres Vaiſſeaux de leur Nation, & ils attaquerent tous enſemble le Vice-Amiral. Mais après avoir été fort endommagez de ſon Artillerie, ils ſe retirerent au gros de leur Armée. Enſuite dix-huit Vaiſſeaux, détachez de la Flotte Angloiſe, s'avancerent pour canonner les douze de Van Nès ; qui leur répondit, avec vigueur. Ils voulurent enſuite s'approcher des Vaiſſeaux Marchands, & le Vice-Amiral s'y oppoſa, en maniere, qu'après s'être canonnez deux heures, ils s'en retournerent ſur le ſoir au Corps de leur Armée. Le Contre-Amiral de l'Eſcadre blanche, pourſuivit auſſi quelques Vaiſſeaux de la Flotte Hollandoiſe, mais n'ayant pu les atteindre, il retourna au Corps de l'Angloiſe.

Cette journée-là, Van Nès fut abandonné, par les Capitaines Wildſchut, & Ooſtrum. Comme ſes gens virent approcher la Flotte Angloiſe ; ils le ſéparerent du Pavillon, & s'enfuirent à toutes Voiles. Wildſchut dit depuis, pour s'excuſer, que ſon Equipage voyant venir quatre-vingt-dix Vaiſſeaux Anglois, ſur le petit nombre de ceux de la Flotte Hollandoiſe, avoit dit qu'il étoit impoſſible de ſoûtenir l'attaque d'une ſi grande Flotte, & qu'il valloit mieux forcer de voiles & ſe ſauver ; ſur quoi il s'étoit réſolu de ſe retirer avec ſon Vaiſſeau, qui étoit, comme il le reconnniſſoit, parfaitement bon voilier. Le Vice-Amiral jugea que les Anglois n'avoient pas eu deſſein, ce jour-là, de ſe battre ; parce qu'ils ne l'avoient attaqué, que par un petit nombre de Vaiſſeaux, qu'ils s'étoient tenus ſous le vent, & qu'ils lui avoient envoyé peu de bordées. On pourroit ſoupçonner qu'ils n'avoient d'autre deſſein, que de prendre les Vaiſſeaux Marchands, ſi on les pouvoit prendre, ſans combat ; afin de conſerver la Flotte, pour donner une bataille à Ruiter, s'il venoit les attaquer, comme il en avoit le deſſein Van Nès trouva le moyen de ſe mettre à couvert, & revint joindre Ruiter le 22. de Septembre, & fut remercié par les Commiſſaires de l'Etat, auquel ils jugerent qu'il avoit rendu un très-bon ſervice, en montrant que les Hollandois n'étoient pas gens à craindre la multitude de leurs Ennemis.

Cepen-

1665. Cependant les EE. GG. avoient réfolu de faire inceſſamment ſortir tous les Vaiſſeaux, qui étoient à Helvoet-Sluys & au Teſſel, pour les poſter aux entrées des rades, qui ſont au-dedans; afin de ſe joindre à la Flotte, dès qu'on l'appercevroit. Ils avoient auſſi ordonné de lui envoyer les Vaiſſeaux, qui lui devoient porter des proviſions de bouche, & des munitions de guerre. Mais ayant été pouſſée, par le vent, vers le Sud; on trouva à propos de la faire avancer juſqu'à Goerée, que l'on avoit choiſie pour le Rendez-vous, & où l'on pourroit facilement la fournir de ce, dont elle pouvoit avoir beſoin. Les Commiſſaires envoyerent en même-tems Van Nés à Roterdam, pour amener un Vaiſſeau, que l'on avoit préparé pour lui, dans la Meuſe, en cas qu'il fût prêt; avec ordre de revenir lui-même, ſi ce Vaiſſeau n'étoit pas en état de partir, comme il le fit. Simon Willemsz. & Jean Corneille Vrek, eurent permiſſion de s'en aller chez eux, avec remercîment, & un préſent chacun, pour marquer que l'on étoit ſatisfait de leur conduite.

Le 24. de Septembre, la Flotte arriva à l'embouchure de la Meuſe, où elle jetta l'ancre à cauſe du Calme, & pour n'être pas pouſſée par le Flot dans la Riviere. Les Commiſſaires de l'Etat, & les Officiers Généraux de la Flotte tinrent là Conſeil, ſur ce qu'il y avoit à faire, pour la punition de ceux, qui n'avoient pas fait leur devoir ſur la Flotte. C'étoit principalement *Huidekoot*, qui avoit lâchement abandonné Van Nés, comme nous l'avons dit, & *Bogaart*, Lieutenant, qui avoit deſobéï à ſon Capitaine. Le premier fut caſſé, déclaré infame, & inhabile à avoir aucune charge, dans l'Etat. Le Bourreau lui ôta de plus ſon épée de ſon côté, & la rompit à ſes pieds, & ce qui lui étoit dû de ſes gages, pour cette expédition, fut confiſqué. Bogaart fut auſſi caſſé, declaré infame, & chaſſé par le Bourreau. Cela étant fait, l'un & l'autre furent menez à terre, ſur un petit Bateau. *Oeſtrum* fut ſeulement ſuſpendu de ſa Charge, pour un an, & privé des gages, qui lui étoient dûs, pour le tems de l'Expédition. Cette ſéverité étoit néceſſaire, pour prévenir de ſemblables lâchetez, qui ne pouvoient être tolerées, ſans mettre la République en danger. On apprit enſuite, que divers Vaiſſeaux s'étoient perdus dans les tempêtes, qu'on avoit eſſuyées, & il en revint quelques-uns, qu'on croyoit ſubmergez. On ſut auſſi, que les Anglois s'étoient rendus maîtres de dix-ſept, ou dix-huit Vaiſſeaux; qui, trompez par un Bâtiment de Brême, avoient pris une route, qui les avoit jettez dans la Flotte Angloiſe, qui s'en étoit ſaiſie. D'autres ſe tirerent habilement du même danger, comme on le pourra voir, dans *la Vie de Ruiter*; laquelle entre en un détail, qui ne convient pas à cette Hiſtoire.

On fut ſurpris, que de ſi grandes Flottes ſe fuſſent cherchées ſi long-tems, ſans ſe rencontrer. Depuis la tempête, qui avoit diſperſé la Flotte Hollandoiſe, les Anglois qui n'avoient pas été ſi mal-traitez ſur les côtes d'Angleterre, par l'orage, profiterent de la diſperſion des Vaiſſeaux des Hollandois, preſque ſans péril; & Ruiter, qui les cherchoit, ne les trouva nulle part. On ne pouvoit pas dire, que les Anglois manquaſſent de courage, dont ils donnerent des marques ſignalées, pendant cette guerre. Ruiter n'en manquoit pas non plus, comme la choſe même le montre. Il y avoit d'habiles gens, dans l'une & l'autre Flotte, qui ſembloient devoir connoître par les Vents, qui avoient ſouffié, & par la diſpoſition des côtes tant du Continent, que des Iles Britanniques, où les Ennemis s'étoient retirez. Cependant ils ne ſe purent trouver, & les Anglois ſe retirerent dans leurs Ports, comme les Hollandois dans les leurs, ſans avoir ſujet de ſe glorifier beaucoup, ni les uns, ni les autres; quoi que les Anglois euſſent profité, en quelque maniere, de la diſperſion de la Flotte Hollandoiſe. 1665.

Le mauvais ſuccès de cette Campagne fit dire aux peuples, que les Commiſſaires des Etats étoient cauſes de tout le malheur, parce qu'ils ne s'étoient pas bien entendus avec Ruiter; mais cet Amiral temoigna le contraire, & parla depuis, avec beaucoup d'éloge, du Penſionaire, comme il parut par des Lettres imprimées en MDCLXVI.

*De Witt* écrivit le 23. de Septembre une Lettre, contenant ce qui s'étoit paſſé ſur la Flotte, pendant la Campagne, à *Nicolas Vivien*, Penſionaire de Dordrecht; qui, dans l'abſence de De Witt, faiſoit, ſelon la coûtume, la fonction du Penſionaire de Hollande, dans laquelle la Ville de Dordrecht tient le premier rang. Cette Lettre fut luë le 25. du Mois, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande. Le même jour on y prit une réſolution, par laquelle ils remercierent le Penſionaire de ſa bonne conduite, & du ſoin qu'il avoit eu de la Flotte, & attribuerent les mauvais ſuccès de la Campagne à la Juſtice Céleſte, qui avoit par-là voulu punir les péchez des habitans des Provinces Unies, & les ramener à leur devoir. Il eſt certain que ſur quelque Etat que ce ſoit, qu'elle lance, pour ainſi dire, ſa foudre, elle ne tombe ſur aucun Etat innocent. Mais cette Souveraine Juſtice peut fraper celui d'entre les coupables, qu'elle trouve à propos, pour des raiſons qui nous ſont inconnues. La Peſte qui fa ſoit alors un très-grand ravage en Angleterre, & l'horrible Incendie, qui bruſa une partie conſiderable de la Ville de Londres, peu de tems après, ne permirent guère aux Anglois de s'enorgueillir des avantages, qu'ils avoient remportez en cette Campagne, ſur leurs anciens Voiſins & Alliez; à qui ils avoient commencé à faire la guerre, ſans ſujet légitime, comme on l'a vû, par la précedente Hiſtoire.

On délibera enſuite, s'il ſeroit à propos de faire rentrer la Flotte, & de la deſarmer; ſur quoi De Witt écrivit le 25. du Mois, au même Vivien, dont on a parlé, & qui l'avoit conſulté, ſur cette Propoſition; „ que s'il avoit plû à Dieu „ de faire arriver à bon port l'Armée Navale & „ les Vaiſſeaux des Indes, avec les autres Vaiſ„ ſeaux Marchands, qui étoient ſous ſon Eſcor„ te; l'Etat auroit bien pû, ſans faire tort à ſes „ interêts, & à ſa réputation, faire deſarmer ſa „ Flotte; mais que vû ce qui s'étoit paſſé, il „ croyoit qu'il étoit plus avantageux, & plus ho„ norable pour l'Etat d'aller attaquer les Anglois, „ avant qu'ils euſſent rétabli leur Flotte; par le „ moyen des richeſſes, qu'ils avoient enlevées aux „ Sujets de l'Etat & des Vaiſſeaux de Guerre, „ qu'ils avoient pris: Que c'étoit, pour cela, „ qu'il étoit d'avis qu'on mit inceſſamment à la „ voile, pour aller encore une fois chercher les „ Anglois. Il ajoûtoit, que puis qu'il avoit plû „ à Dieu de bénir plus ſouvent les forces de l'E„ tat, lors qu'elles avoient été petites, ou médio„ cres; que lors qu'elles avoient été extraordi„ nairement grandes, & qu'alors qu'on avoit „ ſoixante & douze Vaiſſeaux de Guerre, Yachts „ & Frégates, il ne feroit pas difficulté de hazar-

„ der

1665. „ der le combat, & que loin de deſeſperer du „ ſuccès, il croioit qu'avec une telle Flotte, on „ pouvoit tout eſperer. Il ſemble que le Penſionaire étoit un peu piqué au jeu; ſoit qu'il voulût faire voir que, s'il avoit cedé à Cromwel, il n'étoit pas d'humeur de ceder à Charles II. qu'il ne pouvoit regarder, que comme ſon ennemi perſonel; après les diſcours, qu'il avoit tenus de lui, en parlant au Comte d'Eſtrades, lors qu'il alla en Ambaſſade en Angleterre; comme on le voit par les premieres Lettres de cet Ambaſſadeur. Le Prince d'Orange, que le Roi ſon Oncle vouloit rétablir, dans les Charges de ſa Maiſon, ponvoit auſſi entrer là-dedans, pour quelque choſe. Les EE. GG. entrerent néanmoins, dans le ſcotiment du Penſionaire. Cependant il y avoit des Vaiſſeaux dans la Flotte, qui n'avoient pas des vivres, pour trois mois, comme on l'avoit ordonné. Pour remedier à cela, on engagea ceux qui avoient plus de vivres, que les autres, à en prêter à ceux, qui n'en avoient pas aſſez.

La Flotte s'étant enſuite aſſemblée, entre la Meuſe & Goerée, y jetta l'ancre, & y fut arrêtée d'abord par des Vents contraires, & enſuite par la Bonace. Il y eut un Vaiſſeau, qui avoit déja fait eau, lors de la Tempête, qui s'étoit levée quand la Flotte étoit devant les côtes de Norwegue; & qui ne pouvant être ſecouru, ſe laiſſa emporter en Zélande. Il y eut auſſi pluſieurs autres Vaiſſeaux, qui furent endommagez, par les vents forcez, qui ſouffliérent alors. Ruiter quitta le Delfland, qu'il avoit monté auparavant, qui lui parut trop vieux pour lui, & monta celui, qui s'appelloit *Stadt-en-landen* (apparemment parce qu'il avoit été bâti aux dépends de la Province de Groningue & des Omlandes) avec le conſentement des Commiſſaires de l'Etat. Cependant on avoit préparé à Amſterdam uo Vaiſſeau, qui s'appelloit *la Hollande*; & un autre avoit été bâti, par les ſoins de l'Amirauté de la Meuſe, & nommé *les ſept Provinces*; tout deux pour être montez par l'Amiral, quand il en auroit beſoin. Auſſi quand la Flotte fut aſſemblée, Ruiter monta-t-il ſur le Vaiſſeau nommé *la Hollande*, avec les Commiſſaires, le 6. d'Octobre. Le Vaiſſeau, qu'il quittoit, s'étoit auſſi trouvé plein de Malades, & de puanteur; de ſorte qu'il n'étoit guére poſſible que les Commiſſaires, & lui y demeuraſſent. Il en étoit de même de pluſieurs autres Vaiſſeaux, ſi bien qu'on trouva à propos de mettre les Malades à terre, & de prendre d'autres Matelots & d'autres Soldats, en leur place. Van der Zaan, qui montoit un Vaiſſeau de 72. pieces de Canon, ſe trouva aſſez malade, & obtint la permiſſion d'aller auſſi à terre, & le Vice-Amiral Van der Hulſt monta ce Vaiſſeau, en ſa place.

La Flotte s'étant trouvée raſſemblée, elle ſe mit en Mer le 11. d'Octobre, après avoir marqué les lieux, où elle pourroit ſe raſſembler; ſi elle venoit à être ſéparée par les Vents, ou par quelque autre accident. La Flotte, forte alors de 90. Vaiſſeaux, s'approcha autant qu'elle put, en croiſant & en louvoyant, des côtes d'Angleterre, depuis Solebay juſqu'aux Dunes; & mit l'alarme ſur toutes ces côtes, où l'on voyoit par tout des feux allumez, pour faire comprendre aux Hollandois, qu'nn étoit par tout ſur ſes gardes. Le 17. auquel on vint à l'embouchure de la Tamiſe, on vit treize Vaiſſeaux de Guerre, qui y entrerent par la *paſſe Royale*, mais qu'on ne put pas ſuivre, parce qu'ils étoient déja éloignez de trois heures. On découvrit encore, le 20. par le moyen d'un petit Bâtiment Hambourgeois, qu'il y avoit cinq Vaiſſeaux de Guerre Anglois aux Dunes, avec trois, ou quatre Armateurs. Une Tempête, qui s'éleva, empêcha la Flotte Hollandoiſe de s'approcher des Vaiſſeaux Anglois, à qui le changement du vent donna enſuite le moyen d'échapper. Les Hollandois retournerent le 25. à l'embouchure de la Tamiſe, mais ils ne purent rien exécuter, contre les Vaiſſeaux Anglois. A faute d'avoir rien de mieux à faire, on renvoya en Hollande dix Vaiſſeaux de la Flotte, qui avoient été trop maltraitez d'un gros tems; & l'on caſſa deux Capitaines, qui étoient auparavant allez, ſans congé, au Teſſel, & on les déclara indignes de ſervir l'Etat. On voit, par cet exemple & par d'autres, qu'auparavant les Capitaines des Vaiſſeaux de Guerre abuſoient de l'indulgence, qu'on avoit pour eux, & ne faiſoient preſque que ce qu'ils vouloient; ce qui pouvoit faire échouer les entrepriſes les mieux concertées. Il ſemble que les Amiraux, qui étoient ordinairement de baſſe naiſſance, & qui n'avoient été avancez que par degrez à cet emploi, n'oſoient pas prendre la même autorité, qu'avoient les Chefs des armées de terre, qui étoient des gens de condition. 1665.

Pendant que la Flotte Hollandoiſe ſembloit défier celle d'Angleterre au combat, il y eut quelques-uns des Membres des Etats, qui témoignerent qu'ils étoicot d'avis de rappeller la Flotte, & de la faire paſſer l'Hiver, dans les Ports des PP. UU. Ils prétendirent que les Commiſſaires, qui étoient ſur la Flotte, prenoient trop d'autorité & qu'on leur pourroit envoyer, par forme d'explication des ordres, qu'on leur avoit donnez, que la Flotte Hollandoiſe attaqueroit celle des Anglois; lors qu'elle ſe trouveroit ſur les routes, par leſquelles les Vaiſſeaux des Indes, ou les autres Bâtimens Marchands, avoient accoûtumé de revenir. Preſque toutes les Provinces étoient de ce ſentiment, & quelques-unes même propoſoient de deſarmer la Flotte, & d'employer les Troupes, qui y étoient, à repouſſer l'Evêque de Munſter; comme ſi les Commiſſaires de la Flotte avoient abuſé de leur autorité. Cependant ils n'avoient rien fait, qu'ils ne puſſent pas faire, ſelon le pouvoir, qu'on leur avoit donné; ſoit à l'égard des entrepriſes, ſoit par rapport aux punitions, qu'ils avoient faites de ceux, qui avoient violé les Lois Militaires, & ſans leſquelles aucune armée ne peut ſubſiſter, ni exécuter ce qu'elle ſe propoſe. Auſſi les Etats de Hollande, convaincus de ce qu'on vient de dire, réſolurent-ils, que lors que les autres Provinces viendroient à propoſer de rappeller la Flotte, & d'ôter aux Commiſſaires leur autorité, on s'y oppoſeroit, par toutes les meilleures raiſons, dont on pourroit s'aviſer; pour empêcher cela, & pour renvoyer la Flotte de l'Etat en mer; afin de combattre celle des Anglois, qu'on n'avoit pas pu encore joindre. Les EE. avoient encore le 27. d'Octobre une Flotte de quatre-vingts-un Vaiſſeaux, tant grands, que petits; outre quelques-uns, qu'on avoit envoyez en Norwegue, ou qui étoient retournez dans les Ports. Les Commiſſaires jugeoient que la Flotte étoit encore aſſez forte, pour aller chercher l'Angloiſe & la combattre, ſans témerité, ſi on la rencontroit. Mais on ne put apercevoir aucune Flotte; on vit ſeulement quelques petits Bâtimens, que les Anglois avoient apparemment envoyez à la déenuverte.

Cependant le nombre des Malades s'augmentoit ſur les Vaiſſeaux Hollandois, ce que les

1665. Commiſſaires cachoient, autant qu'il étoit poſſible ; de peur que le courage ne diminuât aux Soldats & aux Matelots, & que ſi cela venoit à être connu, parmi les Anglois ; ils ne vinſent attaquer la Flotte, avec plus de hardieſſe. Il vint alors aux Commiſſaires une Lettre de l'Amirauté de Zélande, qui diſoit que les Anglois faiſoient travailler jour & nuit à rétablir leur Flotte, & qu'il y avoit déja ſoixante des plus gros Vaiſſeaux, ſur la Tamiſe, prêts à s'aller joindre à ceux, qui étoient en mer ; dans le deſſein de faire retirer les Hollandois des côtes d'Angleterre. Sur cette nouvelle, les Eſcadres ſe rapprocherent les unes des autres, pour être mieux en état de faire tête aux Anglois. On fit fort ſoigneuſement obſerver l'embouchure de la Tamiſe, & Ruiter même & les Commiſſaires y entrerent, ſur une Frégate, & s'avancerent, avec trois Galiotes, aſſez avant dans la Riviere, ſans y voir aucuns Vaiſſeaux. C'étoit en effet bien en vain, qu'on les cherchoit, parce que la Peſte, qui faiſoit alors un grand ravage à Londres, avoit déja attaqué leur Flotte. Il ſembloit que ce fleau du Ciel devoit engager l'Angleterre, qui avoit commencé la Guerre, ſans la moindre neceſſité, à accepter les conditions, (t) que la France faiſoit offrir, comme d'elle-même, pour accommoder les deux Nations ; mais le Roi & le Duc d'York ne voulurent pas en entendre parler, dans la vaine eſperance d'achever de ruiner le négoce des Provinces Unies, & d'augmenter leur autorité en Angleterre.

D'ailleurs l'Hiver s'approchoit, & l'on s'attendoit bien, que les Tempêtes de cette ſaiſon obligeroient les Hollandois d'aller chercher leurs Ports. Il avoit fait, pendant pluſieurs jours, aſſez beau tems ; ce qui avoit fait croire que les maladies diminueroient ; mais elles continuerent comme auparavant, & elles augmenterent même. Les Commiſſaires ayant envoyé là-deſſus une liſte des morts, & des malades, avec un état de ce dont la Flotte avoit beſoin ; il fut réſolu, au commencement de Novembre, de faire rentrer la Flutte dans les Ports On laiſſa ſeulement dix Frégates à l'embouchure de la Tamiſe, pour obſerver, autant qu'il ſeroit poſſible, la conduite des Anglois. On avoit envoyé le 22. d'Octobre le Contre-Amiral Sweers vers le Doggerbank, pour croiſer là, juſqu'au commencement de Decembre ; en attendant des Vaiſſeaux des Indes Orientales, qui devoient venir de Norwegue. Il fut encore chargé de prendre garde, pendant trois ſemaines, aux Navires anglois, qui venoient du Sund, ou d'Hambourg, pour tâcher de s'en ſaiſir.

Le 1. de Novembre, la Flotte Hollandoiſe fit voiles vers ſes côtes, avec un vent contraire qui étoit à l'Eſt. Le 2. du même Mois, Ruiter donna le ſignal de ſéparation, & chaque Eſcadre ſe retira, où elle devoit ſe rendre, ſelon les Amirautez, dont elles dépendoient. Le 4. les Commiſſaires, étant arrivez, firent rapport de ce qui s'étoit paſſé, & furent remerciez le 6. par les EE. GG. La même choſe ſe fit, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande.

Quoi que tous les Ordres fuſſent donnez, ſur la Flotte, au nom des Commiſſaires ; ils ne réſolvoient rien ſans prendre l'avis du Lieutenant Amiral Général. Tout ſe réſolvoit, & ſe publioit en leur nom, de ſorte qu'on ne pouvoit ſe prendre de rien à Ruiter, & ils le couvroient 1665.
du plein pouvoir de donner tous les ordres, qu'ils avoient, ſur tout en matieres odieuſes, comme celles qui concernoient la punition des lâches ou des ſéditieux, dont on fit pendre quelques-uns au Teſſel.

Ruiter arriva à la Haie le 18. de Novembre, & fit rapport de ſes deux Expéditions, dont nous avons rapporté l'Hiſtoire. Il fut remercié par les EE. GG. & par ceux de Hollande. Il apporta quelques Banieres, & quelques Etendarts des Anglois, qu'il mit entre les mains de l'Amirauté d'Amſterdam, qui lui fit un préſent, & un autre à Van der Zaan ; qui n'étoient que des monumens de la ſatisfaction, qu'ils avoient donnée à ce Conſeil de Marine, & non de quoi enrichir leurs familles.

Les Etats de Hollande firent auſſi l'honneur à Ruiter de déclarer, que lors qu'il ſe trouveroit à l'Aſſemblée de l'Amirauté d'Amſterdam, il ſeroit aſſis dans la Chaire du Préſident, comme Lieutenant Amiral de la Province, & y jouïroit des prérogatives de Préſident, ſans que les EE. GG. y puſſent faire aucun changement. Il s'agit auſſi de ſavoir, ſi le Lieutenant Amiral s'embarqueroit deſormais à Amſterdam, & ſur un Vaiſſeau bâti par l'Amirauté de cette Ville ; ou ſur un Bâtiment de l'Amirauté de la Meuſe, qui s'aſſemble à Roterdam. Les Etats de la Province décideront, que le Lieutenant Amiral monteroit un Vaiſſeau de l'Amirauté de la Meuſe. Avant la fin de l'année, les Etats Généraux ordonnerent au Lieutenant Amiral, & aux autres Amiraux ſubalternes de hâter l'armement de la Flotte, afin qu'elle fût prête le Printems prochain. Elle devoit conſiſter en ſoixante & dix gros Vaiſſeaux, & en douze Frégates montées de vingt-quatre, juſqu'à trente-quatre pieces de Canon ; outre douze Frégates d'Avis, châcune de douze pieces de Canon, & vingt-quatre grandes Galiotes chargées d'eau, de biere & d'autres munitions de bouche, qui auroient tenu trop de place dans les Vaiſſeaux de Guerre. On étoit auſſi convenu, avec la Compagnie des Indes Orientales, qu'elle entretiendroit vingt Vaiſſeaux de Guerre, pour renforcer la Flotte de l'Etat. Les EE. GG. ordonnerent aux Amirautez, de faire un compte de ce que cette Flotte coûteroit, & il ſe trouva que cela monteroit à plus d'onze millions & demi de Florins de Hollande, ſans y comprendre la dépenſe, que la Compagnie des Indes Orientales feroit pour vingt Bâtimens. On débita, en France, au Roi que la dépenſe de cette année étoit montée à quarante millions, apparemment de livres de France, comme on le voit dans le Tome III. des Lettres de D'Eſtrades. Mais il s'en manquoit beaucoup, comme on vient de le voir.

Afin que la Flotte ne tardât point d'agir, contre les Ennemis, par manque de vivres, cela fut réglé par un Placard intitulé : *Articles propres à entretenir la Flotte, en bon état, & à y établir une bonne Economie.* Il y étoit ordonné, que châque Capitaine ſe pourvoiroit de biere, d'eau & de bois à brûler, pour ſept ſemaines, & de vivres pour trois mois ; ſans qu'il fût beſoin d'en envoyer chercher à terre. On ordonna de plus que l'on feroit de ſemblables proviſions, pour ſix ſemaines ; & on régla encore les proviſions de quelques autres rafraichiſſemens, & d'habits & de ſouliers, pour ceux qui monteroient la Flotte. On régla depuis comment, après l'eſpace de trois mois, on ravitailleroit la Flotte au Wilingen, ou au Port ; & l'on publia les apparaux,

(t) Voyez la Lettre du Roi de France à D'Eſtrades du 17. Juillet 1665. Voyez l'Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 238.

1665. reux, que chaque Vaiſſeau devroit avoir, afin de pouvoit ſe retablir, s'il arrivoit qu'ils fuſſent desemparez. On n'oublia même pas, comment il faudroit tenir chaque Vaiſſeau net; ſur-tout, par rapport aux Malades, qui y pourroient être. On réſolut auſſi de lever un Régiment de Marine, compoſé d'Officiers & de Soldats, qui ſe fuſſent trouvez, en quelque Expédition ſemblable. *Joſeph Van Ghent*, Commandant d'Hellevoet-Sluys, fut nommé le 18. de Décembre, pour Colonel de ce Régiment. Il y a bien de l'apparence que cet appareil ſe faiſoit, avec tant de bruit, non ſeulement pour le ſervice de l'Etat; mais auſſi pour faire comprendre aux Anglois, qu'ils ne donneroient pas la Loi aux Hollandois, comme ils ſe l'étoient imaginez; en attaquant, en pleine paix, les Forts qu'ils avoient ſur les côtes de l'Afrique, & en arrêtant, & confiſcant des Flottes entieres en Europe, avant que la guerre fût déclarée. Pour trouver le nombre de Matelots, dont on avoit beſoin, on ne permit aux Armateurs, de demeurer en mer, que quatre mois; & qu'un ſeul voyage à ceux, qui négotioient en Norwegue, ou dans la Mer Baltique. Mais on défendit abſolument la pêche ſur les côtes du Groenlandt, pendant toute l'année ſuivante.

On avoit été obligé d'en uſer ainſi, d'autant plus que les Anglois avoient refuſé de délivrer les Matelots Hollandois, qu'ils avoient fait priſonniers, ſur pluſieurs Vaiſſeaux, qu'ils avoient pris, de peur que les E E. G G. ne les employaſſent contre eux. Cela faiſoit même, qu'ils refuſoient toute rançon, pour ces gens-là. Cependant le Roi d'Angleterre ne leur faiſoit donner, qu'un ſou par jour, ou du pain & de l'eau. Il dit même, qu'il vouloit ſe décharger entierement de leur entretien; afin d'obliger les Etats de les entretenir, pendant qu'ils ſeroient entre ſes mains. On eut beau repreſenter au Roi & au Duc d'York, que tout cela ſe faiſoit contre l'uſage de la guerre; qu'il n'y avoit point d'exemple, entre les Chrétiens, & encore moins entre les Proteſtans, ni même parmi les Payens, que l'on eût refuſé les alimens aux priſonniers de guerre, & par conſéquent, qu'on les eût laiſſé mourir de faim. Mais les Etats ſuppoſoient que ces deux Princes fuſſent Proteſtans, qui ne l'étoient ni l'un, ni l'autre, (1) comme on le ſut aſſez dans la ſuite. Les Etats offrirent de changer, homme pour homme, & de payer la rançon du ſurplus. Mais il n'y avoit aucun Cartel, qu'on eût fait là-deſſus. Le Roi répondit, *qu'il n'avoit garde de faire nn échange général, ni d'accepter la rançon du ſurplus; parce qu'il ſavoit trop bien de quelle rareté étoient alors les Matelots en Hollande.* Il en mourut pluſieurs de miſere, ou de peſte, qui paſſoit aiſément de l'un à l'autre, parce que l'on tenoit les ſains & les malades, dans le même lieu. On s'étoit déja plaint, du tems de Cromwel, que les priſonniers Hollandois étoient mal-traitez en Angleterre. Cela n'empêcha pas la Hollande, & les autres Provinces Maritimes, comme *Brand* l'aſſure, de traiter humainement les Priſonniers Anglois. Il y eut même, à ce que dit *Brand*, qui pouvoit l'avoir vu, des lieux auquels on leur donna ſix, ou ſept ſols par jour. On les logea en des lieux aſſez commodes, pour des gens de cette ſorte. Les Etats de Hollande diſoient de plus, qu'il n'y avoit point de raiſon de réfuſer un échange géneral, ſous prétexte de l'inégalité du nombre des priſonniers; que pluſieurs Armateurs Hollandois & Zélandois avoient délâché les Anglois, qui s'étoient trouvez ſur les Vaiſſeaux, qu'ils avoient pris; que divers Vaiſſeaux de Guerre en avoient uſé de même, & ſur tout Ruiter, ſur les côtes d'Afrique & d'Amerique, où il avoit même fourni aux Anglois des Vaiſſeaux & des Vivres, pour s'en retourner. On prétendoit que ces derniers joints aux autres, qu'on avoit, ſurpaſſoient le nombre des Hollandois, qui étoient alors priſonniers en Angleterre. Il s'en ſuivra néanmoins pluſieurs, & par adreſſe, ou par charité, il ſe fit des échanges ſans bruit; malgré la Cour d'Angleterre, & les plus violens d'entre le peuple, qui méloient l'envie à la haine; ce qui n'arrive que trop ſouvent, entre les Nations Voiſines, qui ayant ſouvent des démêlez entre elles, & des jalouſies perpetuelles, ſe traitent avec beaucoup plus d'inhumanité, qu'elles ne feroient, ſi elles étoient plus éloignées; comme on l'a ſouvent remarqué dans les guerres, que les Frsnçois & les Eſpagnols ont eues entre eux, & celles qui ont autrefois déchiré l'Italie & l'Allemagne, où l'on a vu Italiens contre Italiens, & Allemands contre Allemands, ſe faire des guerres plus cruelles; qu'ils n'auroient fait, s'ils avoient eu à faire avec des Nations des plus éloignées. De fréquens démêlez & de longues guerres changent enfin les hommes en bêtes féroces, & peut-être encore en quelque choſe de pire; s'il eſt vrai que les bêtes féroces de la même eſpece, ne ſe mangent pas les unes les autres, comme pluſieurs Auteurs l'ont aſſuré.

Je n'ai pas voulu interrompre l'Hiſtoire de la Campagne, qu'on vient de lire, par le recit de la négotiation qui ſe fit à Londres, par les Ambaſſadeurs de France, & par Van Goch, Ambaſſadeur de Hollande, d'autant plus qu'elle n'eut aucun ſuccès; mais il en faut dire quelque choſe ici, afin qu'on voye plus diſtinctement, pour combien peu de choſe il s'alluma une ſi cruelle guerre, entre deux Nations; qui, dans le fonds, avoient très-grand ſujet de demeurer en paix.

Les Ambaſſadeurs de France (2) propoſerent à Charles II. au Mois d'Août, comme au nom de leur Roi, ce que De Wit avoit dit, comme de ſon chef, à D'Eſtrades: I. *Que la Nouvelle Belgique* (ſur les côtes de l'Amerique Septentrionale) *demeureroit à l'avenir au Roi de la Grande Bretagne, en cédant l'Ile de Poaleroa aux Etats Généraux*: II. *Que dans la Guinée, les Etats demeureroient en poſſeſſion du Château de la Mine, & du Fort de Naſſau*: III. *Que le Fort de Cormentin ſeroit rendu à Sa Majeſté Britannique*: IV. *Que celui de Cabe Corſo ſeroit rnſé*: V. *Que les E E. G G. cederoient auſſi à Sa Majeſté Britannique, les Forts de Bena Viſta & de S. André, ſur la Riviere de Gambia*: VI. *Qu'enfin il ſeroit nommé des Commiſſaires, de part & d'autre, pour convenir promptement d'un Réglement, touchant le Commerce, à l'avenir.*

Le Roi d'Angleterre répondit „ Que pour „ la Nouvelle Belgique, que les Hollandois a„ voient nommée ainſi, durant la Rebellion „ d'Angleterre, en y faiſant bâtir des Forts, „ ſans avoir aucun droit ſur ce païs-là; puis „ que les Anglois l'avoient poſſedée longues an„ nées, & que les Hollandois ne s'y étoient „ habituez, que par leur permiſſion, & par „ connivence; comme particuliers, qui profi-

M 2 „ toient

(1) Voyez les Mémoires de Mr. *Burnet*, ſur le Regne de Charles II.

(2) D'Eſtrades T. III. de ſes Lettres p. 302.

1665. „ toient des deſordres, s'étoient enſuite émancipez, juſqu'à renoncer au Gouvernement des „ Anglois, & à faire dans le païs des injuſtices „ & des violences inſupportables : Que les Anglois en ayant porté leurs plaintes au Roi de „ la Grande Brétagne, il les en avoit délivrez, „ en ôtant la domination de ce païs-là aux Hollandois ; ſans néanmoins leur ôter la jouiſſance „ de cette Colonie, & la liberté du Commerce : „ Qu'ainſi il étoit fort ſurpris, qu'on lui offrit „ de lui donner un païs qui lui appartenoit, pour „ un autre, qui etoit auſſi à lui.

Auſſi (1) le Chancellier d'Angleterre s'offroit-il de juſtifier, que le Roi Jaques I. avoit donné ce Païs au Comte de Sterliog, par des Lettres Patentes, ſéllées du Grand Seau d'Angleterre, & que les Ecoſſois avoient commencé de le cultiver long-tems avant, que les Hollandois y euſſent été reçus ; que le Duc d'York avoit acheté les Droits des Héritiers du Comte de Sterling, & qu'ainſi la Nouvelle Belgique appartenoit légitimement aux Anglois, & que les Hollandois o'y avoient été ſoufferts, que comme ils l'étoient, lors qu'ils s'alloient établir en Angleterre, & ailleurs, où ils n'aqueroient pas pour cela aucun Droit de Souveraineté à leur République.

On oppoſoit à ce raiſonnement le peu d'apparence, qu'il y avoit d'appliquer cette comparaiſon à uo eas, où les Hollandois avoient bâti, & peuplé une Ville toute entiere. Mais les Ambaſſadeurs de France reconnurent facilement, que l'interêt du Duc d'York l'emportoit, & que le Chancellier étoit perſuadé, que les Hollandois ne romproient pas pour cela ; d'autant plus que le Roi de France avoit déja offert cette ceſſion, moyenant l'Ile de Pouleroo.

Cependant oo croyoit, (2) à la Cour de France, que le Droit des Hollandois étoit mieux fondé ; „ parce que c'étoit une eſpece de moquerie, „ que de vouloir perſuader que des gens qui avoient „ bâti, & peuplé une Ville, ſans qu'on leur eût „ dit uo mot, pour les empêcher, euſſent été „ ſoufferts comme des Etrangers en France, ou „ en Angleterre ; & l'habitation jointe à une „ longue poſſeſſion étoit, ſelon la Cour de „ France, deux aſſez boo titres, pour détruire „ toutes les raiſons des Anglois. En effet, la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales avoit eu d'abord ce Païs, & le vendit enſuite à la Ville d'Amſterdam, pour ſept-cens-mille francs ; ce qui faiſoit que cette Ville s'oppoſoit aux prétenſions du Duc d'York.

Pour (3) l'alienation de Pouleron, le Roi de la Grande Brétagne déclara, qu'il n'y conſentiroit jamais, „ puis qu'ils avoient promis, du „ tems de Cromwel, de la rendre à l'Angleter„ re, & qu'ils avoient encore promis la même „ choſe au Roi Charles II. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que les Anglois ne ſe fuſſent pas mis en poſſeſſion de cette Ile, dès l'an MDCLXIII. que les Etats avoient fait, & ratifié le Traité, par lequel ils cédoient cette Ile à l'Angleterre ; dont le Roi les avoit remerciez, (4) par une Lettre très-civile. La Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales avoit même remis, entre les mains des Anglois, des ordres de leur rendre cette Ile. S'ils ne l'avoient pas occupée, c'étoit leur faute, & la guerre étant venue, cela devoit être mis entre les pertes de la guerre. 1665.

II. A l'égard du 2. Article, & des trois ſuivans, qui concernent l'Afrique, le Roi de la G. B. déclara „ qu'il ne prétendoit pas dépoſſeder les „ Hollandois du Château del Mina, ni du Fort „ de Naſſau ; quoi que tous deux euſſent été „ bâtis, depuis qu'il avoit été maître de Cormentin, qu'ils ne pouvoient pas refuſer de „ lui rendre, comme lui appartenant ; & que „ pour ce qui regardoit Cabo Corſo, il avoit „ été acheté, par les Anglois, avant que les „ Hollandois prétendiſſent y avoir aucun droit ; „ de ſorte que le Roi ne pouvoit ni l'abandonner, ni ſouffrir que les Hollandois le demandaſſent, comme leur appartenant.

Le Roi (5) de France jugeoit qu'à l'égard de Cabo Corſo, la cauſe des Anglois étoit meilleure ; que ſi les Hollandois diſoient qu'ils avoient achete la place, ſur laquelle le Fort avoit été bâti, du Roi de Fetu, l'année MDCXXXVII. on en pouvoit douter ; puis qu'il étoit conſtant, que les Anglois s'y étoient établis, en l'année MDCXLIX. ou douze ans aprés : Qu'alors les Hollandois n'avoient commencé à y bâtir aucune fortification ; & qu'il n'étoit guère croyable que des gens tout-appliquez à leur négoce, euſſent fait une acquiſition, pour ne pas s'en prévaloir : Que s'ils répondoient qu'ils l'avoient acquiſe, de peur que d'autres Nations ne vinſſent ſe mettre entre le Château del Mina, & le Fort de Naſſau ; il faudroit non ſeulement vérifier en quel tems ces deux Forts leur avoient appartenus ; mais auſſi ſavoir le tems, auquel ils avoient été bâtis : Qu'outre cela, les Colonies, qui étoient hors de l'Europe, n'avoient guére été fondées ſur des acquiſitions faites, par des achats des Naturels du Païs : Que la force en avoit été le Titre, & que dans ces matieres douteuſes, la meilleure régle qu'on pût prendre, étoit la poſſeſſion : Que les Anglois y avoient été les premiers poſſeſſeurs, & enſuite les Suedois, qui en avoient été chaſſez, par les Danois, de qui les Hollandois tenoient ce Cap : Que les derniers avoient allegué ce Droit, en leur faveur, mais qu'il ne valloit rien, parce qu'il n'étoit fondé, que ſur la violence : Qu'au contraire ; à l'égard des Anglois, leur premier titre étoit une tranquille poſſeſſion, & le ſecond une ceſſion qui leur avoit été faite par les Suedois, qui s'étoient établis en ce lieu l'an MDCLI. aprés que les Hollandois s'en étoient volontairement retirez.

De tout cela, il réſultoit, ſelon la Cour de France, qu'il n'en coûteroit aux Etats, en donnant, aux Anglois ce qu'ils demandoient, que la Nouvelle Belgique, qu'ils n'avoient plus ; puis que Pouleron & Cormentin leur appartenoient ſans difficulté, & apparemment encore le Cabo Corſo. Elle jugeoit qu'on pourroit, avant que les Commiſſaires ſe raſſembluſſent, faire expliquer les Anglois, ſur les Forts de S. André & de Bonaviſta.

III. (6) Le Roi d'Angleterre avoit trouvé à redire, que dans les Propoſitions que les Ambaſſadeurs de France faiſoient, par ordre du Roi leur Maître, „ ils ne diſſent rien des réparations, & „ des dédommagemens pour les Vaiſſeaux l'Eſ„ perance & la Boone Avanture, comme auſſi „ du Hopwel, du Léopard, du Jaques, du Char„ les, du Marie ; ni d'aucune ſatisfaction, en „ con-

(1) Lettre du Roi de France du 29. d'Avril dans le Tome III. de D'Eſtrades.
(2) Là-même p. 293.
(3) Là-même p. 304.
(4) Voyez-la ci-deſſus p. 49. de ce III. Volume.
(5) Lettre de D'Eſtrades là-même p. 294.
(6) Là même p. 305.

1667. „ conformité de la liſte des dommages, délivrée „ aux Etats Généraux, avant le commence- „ ment de la préſente Guerre, comme auſſi de „ celle du précedent Traité. Ce Prince s'aſſuroit „ même que le Roi T. C. trouveroit raiſonnable, „ que les Hollandois lui fiſſent quelque ſatisfac- „ tion, ſur tous les points, qu'il avoit exprimez.

„ Pour concluſion, le Roi de la G. B. deſi- „ roit, que le Roi T. C. comme ſon Frere & ſon „ Allié, fit réflexion ſur toutes les injures, vio- „ lences, dépredations faites à lui & à ſes Sujets, „ par ceux des Etats Généraux des Provinces „ Unies; comme auſſi, pour les frais de la guer- „ re, qu'il avoit été obligé de faire, pour la dé- „ fenſe. Il l'aſſuroit d'ailleurs qu'il accepteroit, „ à ſa recommandation, toutes les propoſitions „ raiſonnables, qui pourroient ſervir à faire la „ paix ſi fort déſirée; & qu'il ne pouvoit pas „ croire, que le Roi T. C. ſe crût obligé de ſoû- „ tenir l'injuſtice des Hollandois; puis qu'il é- „ toit connu de tout le monde, qu'ils avoient „ été les aggreſſeurs, commençants la guerre „ par des violences & des pilleries, & manquants „ à la foi publique, engagée en un Traité fait „ ſolennellement.

Il ne faut pas s'étonner que le Roi de la G. B. parlât de la ſorte au Roi de France, qui n'ignoroit rien de ce qui s'étoit paſſé; c'eſt la coûtume de ceux, qui ont tort, de ſe plaindre le plus amerement, afin qu'en rabattant beaucoup de leurs prétenſions, ils ſemblent agir avec plus d'équité. Les faits inconteſtables, que l'on a rapportez, ci-devant, & l'aveu même d'Auteurs Anglois, qui ont reconnu qu'il étoit l'aggreſſeur, font bien voir ce que l'on doit penſer de ſes plaintes. Le Chevalier *Guillaume Temple* a donné un portrait peu avantageux du Chevalier *George Downing*, qui avoit été cauſe des plaintes tragiques, que Charles II. avoit faites du dommage des deux miſerables Vaiſſeaux, que l'on vient de nommer. Voici comme (1) il en parle, en écrivant à ſon Frere, concernant une converſation qu'il avoit eue, depuis ce tems-là, avec le Penſionaire De Witt : „ Il réjetta, *dit-il*, entie- „ rement la faute de la guerre, que nous avons „ euë avec la Hollande, ſur le Chevalier *George* „ *Downing*, qui ayant été Envoyé de Cromwel, „ dans un tems, où les Etats ſe tronvoient obli- „ gez de garder beaucoup de meſures avec lui, „ s'étoit ſervi des diſpoſitions, où ils étoient a- „ lors; pour tirer beaucoup d'argent de la Com- „ pagnie (*Hollandoiſe*) des Indes; qui vouloit, „ par ce moyen, l'engager à lui rendre de bons „ offices, dans quelques differends, qui reſtoient „ entre les deux Compagnies : Que ce Cheva- „ lier ayant été continué en ce même emploi, „ par Sa Majeſté, il croyoit pouvoir encore faire „ la même choſe; mais qu'ayant trouvé la Com- „ pagnie, en un autre ſentiment, il ſe mit dans „ la tête de renouveller la querelle des vieilles pré- „ tenſions, qu'on avoit au ſujet de la perte du „ Bonne-Avanture; & de cette affaire particulie- „ re, en faire une querelle d'Etat, entre les deux „ Nations; quoi que l'on fût convenu, dans les „ Traitez, qu'elle ſeroit vuidée, par les Juges „ de ces ſortes de matieres, comme un Procès „ entre des Particuliers : Que dans le Traité que „ les Hollandois firent avec Cromwel, ils avoient „ terminé tous leurs differends, en y laiſſant ſeu- „ lement cette Clauſe : *liceat autem*, qu'il ſoit „ permis à tous ceux qui ſeroient intereſſez dans „ l'affaire du Bonne-Avanture, de pourſuivre le „ Procès commencé, *litem inceptam proſequi* : „ Que ce Traité ayant ſervi de modèle à celui, „ que l'on fit avec Charles II., bien-tôt après „ ſon rétabliſſement, cette Clauſe fut encore in- „ ſerée, dans le nouveau Traité, & que le Pro- „ cès, qui avoit été commencé, long-tems a- „ vant le Traité fait avec Cromwel, & qu'on „ avoit porté devant les Magiſtrats d'Amſter- „ dam, avoit toûjours continué ſur le même „ pied, depuis le Traité fait avec le Roi, con- „ formément au véritable ſens de cette même „ Clauſe : Que Mr. *Cary*, qui avoit été em- „ ployé à la pourſuite de cette affaire l'avoit „ preſque accommodée, en demandant quaran- „ te-mille livres Sterling, pour toutes préten- „ ſions, & les Hollandois en offrant trente-mil- „ le : Que lui (*Mr. de Witt*) pour terminer „ cette affaire, ſe devoit trouver avec Cary; „ qui depuis avoit avoüé à ſes Amis, qu'il étoit „ reſolu de la finir ce jour-là, & d'accepter ce „ que les Hollandois lui offroient, plûtôt que „ de laiſſer trainer plus long-tems ce Procès; „ mais que le matin du jour, marqué pour ce- „ la, Downing l'avoit fait venir chez lui, „ & lui avoit dit que c'étoit une affaire d'E- „ tat, entre les deux Nations, & non un „ interêt de particuliers; & qu'il lui défendoit „ abſolument d'écouter aucune propoſition d'ac- „ commodement, ſans ſon conſentement. Il a- „ joûta qu'il préſenteroit un Mémoire aux E- „ tats, ſur ce ſujet; qu'au lieu de quarante- „ mille Livres Sterling, qu'il demandoit, il ſe „ faiſoit fort de lui en faire avoir quatre-vingts- „ mille, & qu'il étoit ſûr que les Hollandois „ aimeroient mieux donner une ſomme, beau- „ coup plus conſiderable, que de riſquer de ſe „ faire une querelle, avec le Roi.

Il pourſuivit cette affaire, ſur ce pied-là, fit „ des demandes inſolentes & extravagantes, re- „ préſenta la même choſe à la Cour d'Angle- „ terre, & fit croire à quelques-uns des Mi- „ niſtres d'Etat, qu'il tireroit de groſſes ſommes „ d'argent, tant pour Sa Majeſté, que pour „ eux, ſi on vouloit le laiſſer maître de cette „ affaire; puis qu'il étoit ſûr que les Hollan- „ dois ſeroient beaucoup, pour ſatisfaire Sa Ma- „ jeſté, s'ils voyoient qu'il n'y avoit aucun au- „ tre moyen d'éviter la guerre.

„ De Witt ajoûta que, pour lui, il avoit „ crû que la République auroit ceſſé d'être un „ Etat libre, ſi elle avoit cedé un point aux „ Anglois; ſur lequel il étoit perſuadé qu'ils ne „ pouvoient pas inſiſter raiſonnablement, & à „ l'égard duquel ils ſavoient fort bien, que leurs „ prétenſions étoient ſans fondement; & que ſi „ l'Etat ſe relâchoit en cette occaſion, la Cour „ d'Angleterre prétendroit qu'ils fiſſent la mê- „ me choſe, en une autre; puis qu'il lui ſeroit „ toûjours facile de trouver des prétextes plus „ plauſibles, que n'avoit été celui-là.

Cependant le Roi de France, (2) dans la Lettre que l'on a citée, diſoit à ſon Ambaſſa- deur, après avoir fait mention des Vaiſſeaux *Bonne Avanture* & *Bonne Eſperance*, „ que les „ Etats ſeroient bien conſeillez de faire une of- „ fre d'une ſomme raiſonnable, pour leur dé- „ dommagement; qui ſeroit diſtribuée aux In- „ tereſſez, par les Commiſſaires, que le Roi „ d'Angleterre nommeroit. Par ce moyen-là, „ la Cour de France ſembloit croire, que ce ſe- „ roit beaucoup de tems de gagné, parce que „ la négotiation ſeroit fort abregée.

(1) Dans une Lettre du 10. d'Octobre 1667.

(2) Pag. 265. du III. Tome des Lettres de D'Eſtrades.

1665. „ La ſeule grande difficulté, que l'on pouvoit „ craindre, ſelon elle, étoit que le Roi d'Angle„ terre inſinuoit, qu'il prétendoit auſſi être dé„ dommagé des frais de la Guerre (ce qui étoit „ juſtement, *que les battus payeroient l'amande*) „ ſur quoi le ſentiment de Louis XIV. étoit que „ les Hollandois gagneroient beaucoup, s'ils pou„ voient ſe réſoudre de mettre la main à la bour„ ſe; car, pour ne rien dire des dépenſes immen„ ſes, auxquelles la continuation de la Guerre les „ engageroit, on pouvoit ſoûtenir que deux mois „ ſeulement de guerre leur coûteroient plus, que „ ce dont le Roi d'Angleterre probablement ſe „ contenteroit; & que la ceſſation du commerce, „ pendant trois mois, importeroit aux Marchands „ quatre fois plus, que ce rembourſement; par „ lequel on pouvoit croire la Paix faite, & leur „ Etat ſauvé de tous les dangers, qu'il pouvoit „ courir, tant au dedans, qu'au dehors.

„ Il ne pouvoit y avoir, *continuoit le Roi*, que „ deux choſes, qui puſſent empêcher ce dédom„ magement; l'une l'honneur & l'autre l'exem„ ple, afin de n'accoûtumer pas les Anglois à les „ inquieter à l'avenir; ſous l'eſpoir, qu'ils leur „ feroient payer la dépenſe de leur armement. Il „ prétendoit encore, que ces deux raiſons n'é„ toient pas, à beaucoup près, ſi fortes que les „ autres, qu'il avoit apportées; qui leur devoient „ avoir conſeillé de ne perdre pas l'occaſion qui „ s'offroit de conclurre la Paix, ſans autre des„ avantage (après la perte d'un combat) que d'a„ bandonner un païs, qu'ils avoient déja perdu; „ ſavoir, la Nouvelle Belgique.

„ Pour l'exemple, dont ils pourroient crain„ dre les ſuites, elles ne paroiſſoient pas, au Roi „ de France, beaucoup à apprehender; dès que „ les Anglois auroient pû connoître, en cette oc„ caſion, quels efforts les Etats étoient capables „ de faire, quand on leur en donnoit ſujet, quel„ le fermeté ils ſavoient témoigner, ſelon le be„ ſoin, & avec quelle ardeur leurs peuples con„ couroient à ſe ſaigner, pour le ſoutien de la „ cauſe publique.

L'Ambaſſadeur de France devoit ajoûter „ que, „ quant à l'honneur, on le conſerve toûjours, „ quand on ſort d'une fâcheuſe affaire, avec un „ Ennemi plus puiſſant, ſans un avantage, que „ très-médiocre; & qu'après tout, le vrai hon„ neur d'un Etat conſiſte plus en ſon repos & „ en ſa propre ſûreté, qu'en toute autre cho„ ſe.

„ En cas que les rémontrances de l'Ambaſſa„ deur, ſur cette affaire pécuniaire, ne réuſſiſſent „ pas, il eut ordre de propoſer aux Etats Géne„ raux, de donner le pouvoir au Roi d'offrir „ quelque ſomme d'argent de leur part, ſous le „ nom de dédommagement des frais de la Guer„ re; ou d'employer quelque voie indirecte, qui „ ſauvât en quelque maniere leur honneur. Tel „ auroit été, ſelon la Cour de France, d'offrir „ un plus grand dédommagement des Vaiſſeaux „ Bonne-Avanture & Bonne-Eſperance, & d'au„ tres qui avoient été traverſez dans leur com„ merce, qu'il n'en appartenoit, avec juſtice, „ aux Intereſſez; afin que le Roi d'Angleterre „ pût profiter de ce que les Etats donneroient au „ delà de la raiſon. Le Roi ajoûtoit, que com„ me ce prétexte ne ſuffiroit pas, pour former „ une ſomme, dont le Roi d'Angleterre voulût „ ſe contenter, il faudroit en chercher quelque „ autre, qui donnât lieu de faire une offre plus „ conſiderable, & qui tentât Charles de l'ac„ cepter.

Le Roi continue, ſur le même ton, dans le reſte de ſa Lettre. Comme il étoit facile de 1665. comprendre, que les Etats Généraux ne s'accommoderoient jamais de ces propoſitions; qui en les épuiſant d'argent, & en enrichiſſant leurs Ennemis, les couvriroient de honte, à moins que d'être réduits à la derniere extrémité; il y a apparence que cette Lettre fut écrite, afin que Charles II. crût par-là, que Louis XIV. lui étoit plus favorable qu'aux Etats, en cas que le contenu de cette Lettre vint à être connu en Angleterre, afin qu'on y prît plus de confiance au Roi de France. Il ne s'étoit jamais vû qu'un aggreſſeur, comme Charles II. l'étoit; & un aggreſſeur, qui avoit profité de ſix-vingts Vaiſſeaux, dont il s'étoit ſaiſi, avant que de déclarer la guerre, & qui avoit cauſé un dommage infini au commerce de Hollande, demandât, outre cela, d'être dédommagé. Auſſi les Etats refuſerent-ils d'entendre à de ſemblables offres.

Le Comte D'Eſtrades (1) avoit déja été averti de ce projet, puis qu'il avoit écrit au Roi ſon Maître; „ que les Etats prétendroient aſſu„ rément que l'on égalisât les dédommagemens „ de pertes, tant ſur mer, que ſur terre. Cependant le Roi répondit „ que par les diſcours „ que Van Beuning avoit ſouvent tenus, que „ pourvu que les E E. puſſent avoir la Paix, „ ils ne s'arrêteroient pas à la diſcuſſion de pa„ reils dédommagemens, & qu'ils abandonne„ roient en pure perte tous les Vaiſſeaux qu'on „ leur avoit pris, depuis ces derniers démêlez: „ Qu'il avoit ſeulement dit qu'en faiſant cela, il „ ne ſeroit pas juſte que les Anglois, qui avoient „ profité de plus de ſix-vingts Vaiſſeaux, pré„ tendiſſent aucun dédommagement, pour les „ Vaiſſeaux Bonne-Avanture & Bonne-Eſperan„ ce, ni pour ceux, dont le commerce avoit „ été traverſé.

D'Eſtrades (2) répondit là-deſſus „ que quant „ à ce qu'il s'étoit donné l'honneur d'écrire à „ S. M. que les Etats prétendroient qu'on é„ galisât des dédommagemens des pertes, tant „ ſur Mer, que ſur Terre, de part & d'autre, „ avant & depuis la Guerre, c'étoit De Witt, „ qui en avoit toujours parlé de la ſorte, & „ que ſi Van Beuning le croyoit autrement, il „ pouvoit y avoir diſpoſé les Etats, ſans qu'il „ (*lui D'Eſtrades*) en ſût rien. Il y a plus d'apparence qu'on n'avoit pas bien compris quelques diſcours, que Van Beuning avoit tenus là-deſſus; il étoit trop bien inſtruit du Droit de la Guerre, pour avoir dit que l'aggreſſeur & l'aggreſſeur injuſte, tel qu'étoit Charles II. pût demander, à celui qui ne faiſoit que ſe défendre, comme le faiſoient les Etats, d'être dédommagé de frais, qu'il a faits de gayeté de cœur.

Dans le tems, que D'Eſtrades écrivoit cela au Roi, il lui diſoit „ que la Flotte Hollan„ doiſe de la Mer Baltique de 18. Navires, é„ toit arrivée au Teſſel, auſſi bien que douze „ Vaiſſeaux de Bourdeaux, qui avoient paſſé „ derriére l'Ecoſſe; ſans avoir rien rencontré: „ Qu'on attendoit la ſemaine ſuivante De Witt, „ avec toutes les Flottes, & que quand tout „ ſeroit arrivé au Teſſel, il y auroit pour cin„ quante-millions de biens: Qu'enfin la joie é„ toit ſi grande par toutes les Villes, & le „ peuple ſi animé, contre les Anglois; que „ tou-

(1) Voyez une autre Lettre du Roi à d'Eſtrades du 27. d'Août comme la précedente p. 306. du III. Tome.

(2) Par une Lettre du 3. Septembre 1665. T. III. p. 312.

1665. „ toutes les Compagnies & les Intereſſez parloient
„ déja d'offrir tous leurs Effets aux Etats, pour
„ continuer la guerre. L'Ambaſſadeur ajoûtoit,
„ que *depuis deux heures* il avoit vu une grande fierté
„ dans les eſprits de ceux, qui lui avoient paru le
„ jour précedent fort étonnez. „ Cette Lettre étoit datée du 3. de Septembre, comme la ſuivante.

Cependant la défiance, comme il le dit, s'étoit plus que jamais emparée des Eſprits. On diſoit dans les Villes de Hollande, que les Mémoires de l'Ambaſſadeur de France n'étoient que pour les amuſer; que ſi l'intention du Roi de France étoit bonne pour eux, il ſe ſeroit déclaré contre l'Angleterre; mais qu'on voyoit bien qu'il vouloit engager les Etats, & prendre ſes meſures, aprés cela, ſur les évenemens. Ce n'étoient que des diſcours de gens mal-inſtruits de ce qui ſe paſſoit, & des interêts de la France, qu'elle n'avoit garde de négliger, en faveur de l'Angleterre, comme la ſuite le fit bien voir. Mais on a ſouvent remarqué, que des Nations voiſines ne ſe connoiſſent pas aſſez l'une l'autre, faute d'entendre les Langues de leurs Voiſins, & de les fréquenter aſſez familierement; ſur tout parmi ceux, qui n'ont pas aſſez de connoiſſance de l'Hiſtoire, ni de la Politique des Puiſſances.

On avoit cependant arrêté à Londres de la part du Roi, le Sécretaire de Van Goch; (1) ce qui fit qu'on fit auſſi arrêter à la Haie celui de Downing, & qu'on le faiſoit fort obſerver lui-même. Là-deſſus, il préſenta un Mémoire aux Etats, où il leur diſoit, qu'étant accoûtumé d'aller, tous les ans, rendre compte au Roi ſon Maître des choſes, qu'il lui avoit confiées, il étoit obligé d'aller en Angleterre, & leur demanda un Paſſeport. Les Etats le lui accorderent d'abord, ravis qu'il ſe retirât, de ſon propre mouvement, ſans qu'on les pût accuſer de l'avoir mis hors de leurs Terres, comme ils avoient penſé de le faire; parce qu'on avoit découvert, qu'il avoit des conférences nocturnes, avec divers Députez aux Etats Généraux, & avec quelques-uns de ceux des Villes; ſur tout parmi ceux, qui étoient les plus oppoſez au Penſionaire de Hollande. Downing tâchoit de les engager à rompre avec la France, & d'accepter la médiation du Roi d'Eſpagne, pour faire la Paix, & leur promettoit qu'elle ſeroit faite en peu de tems, & telle qu'ils la ſouhaitoient.

Aprés le départ de Downing, (2) De Ghent, & De Beverning furent voir l'Ambaſſadeur de France, qui leur communica les Propoſitions, que faiſoit le Roi d'Angleterre, pour la Paix. Ils ne manquerent pas de lui dire, ſur le champ, que les EE. GG. ne voudroient pas d'une Paix de cette ſorte, & qui ne fût pas à des conditions égales, de part & d'autre. Ils ajoûterent que la Flotte d'Angleterre étant rentrée dans ſes Ports, ils tâcheroient de ſupporter ſeuls les frais de la Guerre, & courir les riſques des évenemens; en cas que Sa Majeſté Très-Chrétienne ne ſe voulût pas déclarer, comme elle leur avoit fait eſperer, & qu'elle s'y étoit engagée, par le Traité de l'an MDCLXII. Ils ne ſe fioient pas fort à la Cour de France, depuis la Paix de Weſtfalie, qu'ils avoient faite, malgré le Roi, & les retardemens qu'il apportoit à ſe déclarer, contre l'Angleterre, en vertu de la Garantie mutuelle. En leur faiſant des propoſitions, qui n'étoient pas ſupportables, il les avoit remplis de défiance. Ceux qui étoient *les plus particuliers ſerviteurs du Roi*, comme parle ſon Ambaſſadeur, diſoient ouvertement, qu'il auroit mieux vallu ne leur faire rien eſperer; que de les remettre à une négotiation, qui ne pouvoit pas réüſſir. En effet, les Propoſitions, que Louïs XIV. faiſoit, au nom de l'Angleterre, n'étoient pas tolerables, comme on l'a vû; & le tour, qu'il leur faiſoit donner, étoit propre à faire croire aux Etats qu'il les ſacrifioit à l'Angleterre, quoi qu'il en fût très-éloigné; ayant plus de ſujet de craindre la grandeur de l'Angleterre, qu'il ne pouvoit avoir peur de l'état floriſſant des Provinces Unies. Auſſi y a-t-il eu des Anglois, qui ont cru (3) que Louïs XIV. ne vouloit du bien, ni aux Anglois, ni aux Hollandois; mais cherchoit ſeulement de les brouiller enſemble, plus qu'ils ne l'étoient; en propoſant, comme Médiateur, des conditions trop dures aux Etats; afin qu'ils les rejettaſſeot, & que la Guerre ne finît pas ſi-tôt entre eux; & en portant les Anglois à demander des choſes trop avantageuſes, & ſeignant de les appuyer. 1665.

On comprit en Hollande que la France parlant en faveur, comme il ſembloit, de l'Angleterre, & ne ſe diſpoſant pas auſſi promptement, qu'on le ſouhaitoit, ſur la *preſtation*, ou l'exécution de la Garantie; elle n'étoit pas d'humeur d'en venir là, & qu'elle la vouloit faire dépendre de quelque condition; comme de voir auparavant, ſi on ne pourroit point accommoder les Parties; ce qu'elle pouvoit faire durer, autant qu'il lui plairoit. Outre cela, on jugeoit que ces conditions avoient été propoſées d'une maniere, qui pouvoit perſuader au Roi d'Angleterre, qu'il n'avoit qu'à les accepter, pour éviter l'effet de la Garantie de la France. Pour guérir les EE. GG. de ce ſoupçon, le Roi (4) écrivit à ſon Ambaſſadeur, *que quand on lui voudroit faire des plaintes, de ce que la déclaration de S. M. touchant la preſtation de la Garantie avoit été conditionnée; il pourroit répondre à cela, que S. M. entendoit qu'elle avoit été pure & ſimple; mais qu'Elle avoit ſeulement déſiré, comme il étoit juſte & de l'avantage des Etats, de ſavoir, par l'envoi d'un Courier en Angleterre, avant que d'en venir aux effets, ſi on pouvoit eſperer la Paix, ſur les conditions qu'on avoit propoſées au Roi d'Angleterre, comme venantes de Sa Majeſté Très-Chrétienne.*

Cependant le Roi de France ſe plaignoit au Comte (5) D'Eſtrades „ qu'il étoit bien diffi-
„ cile, de rien négotier de bon avec des per-
„ ſonnes; qui ont leur interêt particulier plus à
„ cœur, que ceux de l'Etat; ce qui regardoit ce que ſon Ambaſſadeur lui avoit mandé, que l'Aſſemblée des Etats de Hollande étoit alors compoſée de gens, qui avoient interêt à la Nouvelle Belgique, & à la côte de la Guinée. Le même Ambaſſadeur écrivit (6) enſuite, que ces gens-là avoient dit, qu'il n'étoit pas au pouvoir des Etats Généraux de leur faire céder aux Anglois la Nouvelle Belgique; que la Ville d'Amſterdam l'avoit achetée pour ſept-cens-mille francs, de la Compagnie des Indes Occidentales; qu'on y avoit dépenſé, outre cela, deux millions, & que leur Ville en retiroit, tous frais faits, ſoixante-mille florins de rente:

Que

(1) Tom. III. des Lettres de D'Eſtrades p. 312. & ſuiv.
(2) Là-même p. 315.
(3) Hiſt. d'Anglet. T. III. p. 258. col. 1.
(4) Lettre D'Eſtrades T. III. p. 320.
(5) Dans une Lettre du 10. de Décembre T. III. p. 320.
(6) Tom. III. p. 339.

1665. Que la Compagnie des Indes Orientales ne vouloit pas avoir l'Ile de Pouleron, & ne l'eſtimoit rien ; de ſorte qu'ils n'empêchoient point qu'on ne la rendit aux Anglois, ſuivant le Traité de MDCLXII. fait en Angleterre : Que pour le Cabo Corſo, ils n'étoient pas en peine de la maniere, dont on le reprendroit ; que peut-être il étoit déja repris, mais qu'il ne nuiſoit point aux Vaiſſeaux del Mina & de Naſſau, qui étoient beaucoup plus importans, pour le négoce de ce Païs-là, que le Cabo Corſo : Qu'ils pouvoient cauſer aux Anglois trois fois plus de perte, qu'ils ne leur en faiſoient, en leur retenant la Nouvelle Belgique ; les ordres ayant été envoyez aux Indes Orientales, d'y attaquer les habitations des Anglois, d'où on n'auroit pas beaucoup de peine de les chaſſer ; & qu'après cela, ou ils les garderoient, ou les changeroient avec la Nouvelle Belgique.

Les Miniſtres de France craignirent que l'Angleterre n'acceptât ces Propoſitions, en ſuppoſant qu'elles lui avoient été faites, du conſentement des Etats, & ne demandât aux Commiſſaires François à Londres, que leur Roi en procurât l'exécution. Cela auroit brouillé le Roi de France, avec les Etats Généraux ; & en effet, quoi que cela n'arrivât pas, les ſeules offres du Roi le rendirent ſuſpect aux Etats, comme on le voit dans les Lettres de ce tems-là ; & c'eſt ce qui donna lieu à la Déclaration, que nous avons rapportée.

Le Roi (1) d'Angleterre conſentit de ſe départir entierement de la prétenſion, qu'il avoit euë, d'être rembourſé des frais de la Guerre ; & ce n'étoit pas en effet une choſe, qu'il pût demander, comme on l'a dit. Mais il ne s'en déſiſta, que pourvu que la France portât les Etats à lui accorder ſes autres prétenſions. Il conſentit auſſi de traiter du Commerce, pour prévenir les deſordres, qui pourroient autrement arriver par-là, & cauſer une nouvelle guerre. Il donna ſa parole à Louïs XIV. qu'il ne permettroit pas, qu'il fût rien propoſé de ſa part, qui ne fût très-juſte & très-raiſonnable, & témoigna même qu'il ne prétendoit que ce qui étoit porté, ou à peu près, dans les anciens Traitez. Comme les Commiſſaires François lui témoignerent, qu'il ſeroit bon de nommer des Commiſſaires de ſa part, & que les Etats en fiſſent autant ; il donna ſa parole de faire expédier des Paſſeports, pour ceux des Etats, dès qu'on lui auroit fait ſavoir, qu'ils auroient pris la réſolution d'en envoyer.

Le Roi de France ne voulut néanmoins pas le dire à Van Beuning, de peur qu'il ne demandât encore davantage, & ſe contenta de lui faire entendre que, ſi le Roi d'Angleterre ne s'en déſiſtoit pas, il ne tarderoit pas un moment à ſe déclarer ouvertement contre lui, en faveur des Etats.

Là-deſſus, il écrivit à D'Eſtrades de travailler à faire en ſorte que les Etats lui députaſſent, & fiſſent promptement partir leurs Députez, qui allaſſent ſuppléer à l'inexpérience de Van Goch. Il lui donna encore ordre, que dès que les Etats auroient pris cette réſolution, il en donnât avis à ſes Ambaſſadeurs à Londres ; afin qu'ils priſſent ſoin de procurer des Paſſeports, pour les Commiſſaires Hollandois, & les envoyaſſent inceſſamment à D'Eſtrades lui-même, qui les leur remettroit. Si cela arrivoit, le Roi répondoit, que la Paix ne tarderoit pas à ſe conclurre, à la ſatisfaction commune.

(1) Lettre du R. de F. du 18. de Septembre, dans les Lettres D'Eſtrades T. III. p. 337.

Quand on dit à Van Beuning, qu'il ſeroit bon, qu'il écrivît cela à ſes Maîtres, il ne voulut pas s'en charger, & dit qu'il ne voyoit pas à quel effet on enverroit des Commiſſaires en Angleterre, tant que Charles II. prétendoit retenir la Nouvelle Belgique, qu'on lui reſtituât le Fort de Cormentin, & qu'on dédommageât les Vaiſſeaux Bonne-Avanture & Bonne-Eſperance, & les autres qui avoient été traverſez en leur commerce ; à quoi il dit que l'Etat ne conſentiroit jamais. Il dit encore que tant s'en falloit, que les Etats cedaſſent la Nouvelle Belgique & l'Ile de Pouleron, qu'ils ne permettroient pas ſeulement qu'on en fît un échange. On lui dit là-deſſus, que le Penſionaire de Hollande avoit prié le Roi de propoſer cet échange ; à quoi il répondit que De Witt n'étoit qu'un Particulier, & qu'il auroit fallu pour cela être autoriſé des Etats mêmes ; & en effet le Penſionaire n'en avoit parlé, que comme de lui-même. Enfin Van Beuning dit qu'en tout cas, les choſes avoient changé de face, & qu'on ne pouvoit pas demeurer toûjours lié à une offre ; que l'on avoit faite, en des appréhenſions, lors qu'elles venoient à ceſſer. La converſation s'échauffa là-deſſus, entre de Lionne & lui ; mais elle n'aboutit à rien. 1665.

Le 17. de Septembre, (2) *Van Beuning* préſenta un Mémoire au Roi, où ayant parlé de ce qui s'étoit paſſé de ſa part en Angleterre, touchant les moyens de faire la Paix, entre Charles II. & les Etats Généraux, comme nous l'avons raconté, il dit „ que ſi les avances que le „ Roi Louïs XIV. avoit faites à Londres, pour „ tâcher de porter les Anglois à faire quelques „ offres, par rapport à la Paix, avoient „ pu avoir lieu, en ce tems-là ; il n'avoit nullement pû engager les Etats, à quoi que ce „ fût, & bien moins encore à ſe contenter de „ conditions, auxquelles ils n'avoient jamais conſenti, & qui les dépouilloient de places & „ de terres qui leur appartenoient ; ce qui étoit contraire à l'Alliance, qui portoit que „ chacun des Alliez ſeroit conſervé & maintenu, ou rétabli par les armes, dans les Provinces, Terres, Places & Droits, qui lui appartenoient. Il étoit en effet aſſez extraordinaire de parler de ceſſions & d'échanges, entre deux Puiſſances ; ſans être autoriſé de l'une, ou de l'autre, à écouter de ſemblables propoſitions. Il repréſenta auſſi „ que quand même „ les EE. GG. auroient fait ci-devant les avances, que S. M. avoit propoſées aux Anglois, „ ce qui n'étoit pas ; le Roi d'Angleterre les „ ayant rejettées, & propoſé d'autres conditions ; „ les mêmes Etats n'y ſeroient plus obligez, „ ni S. M. T. C. engagée à les y contraindre ; „ d'autant plus que S. M. avoit déclaré que „ l'exécution de la Garantie ne dépendoit d'aucune condition. Enfin il pria le Roi de la „ vouloir exécuter, ſelon l'Alliance, & déclara qu'il ne ſouhaitoit pas néanmoins qu'on inferât de ce qu'il diſoit, que les Etats euſſent „ rejetté ces Propoſitions, en cas que le Roi „ d'Angleterre les eût propoſées ; mais ſeulement que les Etats pourroient en déliberer, „ ſans que les Réſolutions contraires, qu'ils „ pourroient prendre, leur puſſent préjudicier „ à l'égard de la Garantie, dont ils attendoient, „ avec impatience, l'exécution.

Il

(2) Lett. D'Eſtrades p. 332. T. III. 332.

1665. Il donna, le même jour, un autre Mémoire, pour remercier le Roi de France de ce qu'il avoit déclaré, ſans attendre qu'on le lui demandât, qu'en cas que l'Evêque de Munſter ſe voulût prévaloir de la guerre, que les Etats avoient avec l'Angleterre; S. M. ne tarderoit point de les ſecourir, ſelon toute l'étendue de l'Alliance. Le Roi ne manqua pas, en effet, d'exécuter ce qu'il avoit promis.

Il ne crut pas néanmoins (1) devoir trop preſſer les Etats d'accorder les demandes du Roi d'Angleterre, ou ſeulement d'écouter les Propoſitions, dont le Penſionaire de Hollande étoit l'Auteur, & dont la plûpart des Membres de l'Etat n'avoient pas encore ouï parler. Il ne vouloit pas non plus les preſſer d'envoyer des Commiſſaires à Londres, de peur qu'ils ne le refuſaſſent, & que, venans à ſoûtenir leurs refus, cela ne retardât la paix, au lieu de l'avancer. Il craignit auſſi de jetter De Witt en de grands embarras; ſi on venoit à lui faire des affaires, pour s'être arrogé, ſans ordre des Etats, de donner au Roi de France le pouvoir de faire des Propoſitions de Paix à leurs Ennemis. Ces Propoſitions n'étoient néanmoins, que pour ſonder le Roi d'Angleterre, ſans s'engager à rien. Mais il ſemble que la France ne les avoit pas propoſées, avec aſſez de précaution; comme s'il n'y auroit point eu de difficulté à craindre, de la part des Etats. Peut-être même que le Penſionaire n'en avoit uſé, comme il avoit fait; que pour voir ſi le Roi d'Angleterre ſeroit porté à la paix; ou pour retarder les préparations qu'il pourroit faire, pour continuer la guerre. Mais cela n'empêcha pas, qu'il ne fit preſſer Louis XIV. par Van Beuning, de ſe hâter à exécuter la Garantie, contre l'Angleterre; comme on le voit (2) par une Lettre du 12. de Novembre.

Dès le milieu de cette année, on fut informé à Paris & à la Haie, que l'Evêque de Munſter, qui n'aimoit nullement les EE. GG., parce qu'ils avoient pris plus d'une fois le parti des Bourgeois de Munſter, contre lui, avoit envoyé en Angleterre le Baron de *Wreden*, pour faire quelques Propoſitions au Roi, touchant la guerre qu'il offroit de faire aux Etats, par Terre; pendant que l'Angleterre les attaquoit, par Mer. Mais comme (3) il n'avoit pas aſſez de revenu, pour lever une Armée ſuffiſante pour cela, & pour l'entretenir autant de tems, qu'il en étoit beſoin; il faiſoit demander à Charles II. une certaine ſomme d'argent, pour le mettre en état d'exécuter ſes offres.

On a vû depuis (4) quand le Traité fut publié, que ce Monarque avoit promis au Prélat, plus qu'il ne lui pouvoit fournir, pour cette guerre. L'Evêque devoit avoir vingt-mille hommes d'Infanterie, & dix-mille Chevaux, qu'il mettroit en campagne en deux Mois de tems; & le Roi d'Angleterre promettoit de payer à Londres, la ſomme de cinq-cens-mille Riksdalers, & de la faire tenir à ſes propres frais, en Lettres de Change à Hambourg, à Anvers, à Cologne, à Lubek, ou à Francfort, avec toute la diligence poſſible. Cette ſomme devoit être employée à défrayer la dépenſe de trois mois; ſavoir du Mois de Juin, de l'année MDCLXV. de Juillet & d'Août de la ſuivante. Le premier payement devoit être de deux-cens-mille Riksdalers au Mois de Juin, le ſecond de quinze-cens-mille à celui de Juillet prochain, & le troiſiéme d'autant au Mois d'Août ſuivant. A l'avenir il devoit avoir, pendant la continuation de la guerre, cinquante-mille Riksdallers par Mois de la même maniere. Mais au cas, que S. A. Electorale de Brandebourg, ou S. A. le Duc de Neubourg ſéparément joignifſent leurs forces à celles de S. A. contre la République Hollandoiſe, pendant deux mois, S. A. ſe contenteroit de la moitié, & feroit rendre l'autre à S. M. En cas que ces deux Princes s'engageaſſent conjointement en cette guerre, l'Evêque ne devoit avoir que le tiers de l'argent, & tenir compte du reſte à S. M., lequel étant proportionné au nombre des Troupes qu'ils fourniroient, ſeroit payé à ces Princes ſelon le tems qu'ils continueroient de le faire. Au cas que quelque Roi, Prince, ou République déclarât la Guerre à S. M. ou lui cauſât quelque autre embarras, S. M. lui promettoit ſa protection perpetuelle, qu'on nomme *Garantie*. Le Roi d'Angleterre promettoit la même choſe aux deux Princes que l'on a nommez, & s'engageoit de ne point faire la Paix, ſans eux. Ce Traité fut conclu & ſigné à Londres, le 33. de Juin, MDCLXV. par *Henri*, Baron d'Arlington, de la part du Roi, & par *Henri Alexandre* Baron de *Wreden*, Lieutenant Colonel, de la part de l'Evêque de Munſter. 1665.

Il paroît par-là, que Charles II. avoit quelque eſperance d'engager les deux autres Princes contre la République; mais l'affaire ne réuſſit pas, quoi qu'il fit pour cela; comme on le pourra voir, dans le X. Livre de l'Hiſtoire de *Frideric Guillaume*, par *Pufendorf*. On verra encore par les Lettres du Comte d'Arlington, & du Chevalier Temple, que l'Evêque de Munſter ne fut pas payé fort exactement, de ce que le Roi d'Angleterre lui avoit promis.

L'Envoyé de l'Evêque étoit en Angleterre, mais pour être mieux informé de tout, on crut devoir lui envoyer quelcun, avec qui il s'entretint de ſon deſſein. On choiſit, pour cela, le *Chevalier Guillaume Temple*; qui étoit, en effet, un homme de mérite, mais qui n'avoit pas encore été employé. Le Comte d'*Arlington*, qui étoit Sécretaire d'Etat, envoya là-deſſus querir Temple, à qui il offrit cet emploi, qu'il accepta. Le Comte lui dit, que le Roi ſouhaitoit, que cette négotiation ſe fit fort ſecretement, & que, pour cela, le Chevalier allât à Munſter, ſans caractere & ſans train, & qu'il y paſsât pour un Gentil-homme François, ou Eſpagnol. L'argent, à ce que diſoit d'Arlington, étoit prêt, & le Roi étoit diſpoſé à le faire compter à l'Evêque; mais il falloit quelcun, qui achevât le Traité, & qui fût préſent aux payemens, qui ſe feroient à Anvers, comme il l'avoit ſouhaité. Le Chevalier partit inceſſamment, pour la Flandre, & fut avec le Baron de Wreden à *Coesvelt*, Maiſon de Plaiſance, où l'Evêque étoit alors. Il n'y demeura, que trois jours, il ne parla au Prélat que de nuit, & ajuſta tous les Articles du Traité avec lui; après quoi il partit pour Anvers, où l'Alderman *Blakwel* fit le premier payement, auquel on s'étoit obligé à l'Evêque.

Tout ceci, ſi l'on s'en fie à Temple, ſe fit de part & d'autre, avec tant de ſecret, que le Prélat reçut ſon argent, & qu'il augmenta même le nombre de ſes Troupes, juſqu'au nombre de dix,

(1) Voyez une Lettre du 18. de Septembre T. III. des Lettres D'Eſtrades p. 145.

(2) Voyez le Tome III. des Lettres & Négotiations de Jean de Witt &c.

(3) Voyez les Lettres du Chevalier *Temple* Tom. I. Lettre du 6. de Septembre 1665.

(4) A la tête des Lettres du Comte d'Arlington, au Chevalier *Temple*.

1665. dix-huit-mille hommes, ſans que les Hollandois en priſſent aucun ombrage. Mais il n'étoit pas bien informé, puis qu'il y a des (1) Lettres du 3. & du 17. de Juillet, MDCLXV. où un Ambaſſadeur des Etats à Paris, l'écrit à ſes Maitres, & une autre du Penſionaire de Hollande, du 23. de Juillet, où il lui répond, que les EE. y faiſoient l'attention, que la choſe demandoit. Il y a plus, c'eſt qu'il y a un Mémoire (2) du Comte D'Eſtrades, préſenté aux EE. GG., où il dit que le Roi, ſon Maitre, „ n'avoit pas ſeulement fait inſinuer à l'Evêque de Munſter, „ que, s'il ſongeoit à quelque mauvais deſſein, „ ou voie de fait, contre cet Etat, il s'oppoſeroit fortement à l'exécution; mais qu'ayant „ depuis apris le Traité, que cet Evêque avoit „ fait avec le Roi de la G. B., & que la choſe preſſoit plus que S. M. ne croyoit, il avoit „ envoyé directement vers lui, une perſonne „ expreſſe; pour lui déclarer que, s'il attaquoit „ les Terres des Etats, il trouveroit les forces „ de la France; & avoit dépêché un Courrier „ à ſes Ambaſſadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour convier, de ſa part, le Roi de „ la G. B à vouloir entendre à une Paix, & „ lui faire connoître à tems, qu'il pouvoit plus „ utilement employer ſon argent, qu'à armer „ cet Evêque & le faire agir; & que S. M. „ non contente de cela, avoit déja fait parler au „ Marquis de Fuentes, ſur le paſſage, dont elle „ auroit beſoin, dans le Pais du Roi ſon Maître, pour envoyer une armée au ſecours des „ Etats

L'Ambaſſadeur ajoutoit ., que LL. SS. n'auroient pas de peine à ſe perſuader, après „ cela, que le procedé de S. M. ne pouvoit „ être ni plus ſincere, ni plus cordial; puiſque, „ ſans attendre qu'Elle en fût requiſe, elle s'étoit portée d'Elle-même, ſur la ſeule connoiſſance qu'Elle avoit eue du Projet de l'Evêque, à prévenir les maux, qui les menaçoient; ſans même avoir égard à ce que l'Evêque de Munſter étoit un de ſes Alliez de la Ligue du Rhin.

Enfin D'Eſtrades diſoit „ que les Etats jugeroient bien qu'il étoit auſſi juſte, & d'ailleurs du bien de l'Etat, que S. M. pour avoir plus de moyen de retenir cet Evêque, „ pût lui promettre qu'Elle lui feroit donner ſatisfaction par les EE. GG. ſur l'affaire de Borkelo, ne s'agiſſant en cela, que d'un different particulier de l'Evêque, avec le Comte de Stirum; que la Province de Gueldre protegeoit, & auquel les autres Provinces n'avoient aucun interêt: Que ce n'étoit, à proprement parler, qu'un Procès, qui ne devoit pas cauſer une guerre, à laquelle les Princes „ Voiſins pourroient bien ſe mêler: Que le „ Monde étoit aſſez perſuadé, que cet Evêque „ avoit le Droit de ſon côté, & que ſon Evêché ſouffroit notablement, en cette affaire.

Le Roi faiſoit auſſi repréſenter aux Etats de finir, avec l'Archevêque de Cologne, le démêlé qu'ils avoient avec lui, ſur Rhimberk, en lui donnant l'équivalent. Le Roi T. C. ſe mêloit beaucoup, comme il paroît, des démêlez des Etats Generaux, avec leurs voiſins; comme l'Archevêque, dont on vient de parler, le Duc de Neubourg, qui étoit alors Catholique; & même l'Electeur de Brandebourg, tout Proteſtant qu'il étoit; comme on le pourra voir, dans les Lettres de D'Eſtrades, & dans la Vie de *Frideric Guillaume*, Electeur de Brandebourg, par *Pufendorf*. Les régles, que nous nous ſommes faites, ne nous ont pas permis d'entrer en aucun detail là-deſſus. Tout ce qu'on peut dire de cette conduite, c'eſt qu'elle faiſoit de l'honneur au Roi, qui paroiſſoit, en quelque maniere, l'Arbitre de la Guerre & de la Paix, entre ſes Voiſins; & qu'il prenoit connoiſſance de bien des choſes, dont il pourroit tirer de l'avantage, en tems & lieu. 1665.

Enfin le Roi Louis XIV. conſeilla, par la bouche de ſon Ambaſſadeur, aux EE. GG. „ qu'ils travaillaſſent, de bonne heure, à fortifier leur „ Armée de Terre, par de nouvelles levées en „ Allemagne; afin qu'ils euſſent un Corps prêt à „ ſe joindre à celui, qu'il enverroit, en cas d'attaque; ce qui ne ſeroit pas moins utile, pour „ diſpoſer les Anglois à entendre plûtôt à un „ accommodement; qui ſeroit le vrai moyen „ d'arréter toutes ſortes de maux, dans leur ſource.

Cela n'étoit pas mal penſé, puis que ſi Charles II. ſe fût laiſſé perſuader de faire la Paix avec eux, il n'auroit plus donné d'argent à l'Evêque de Munſter, & cet Evêque n'auroit pas été en état d'attaquer la République.

Le Roi de France donna ordre à ſes Ambaſſadeurs à Londres, (3) de parler au Roi d'Angleterre de cette même affaire, & Charles leur répondit en termes équivoques, qu'il ne connoiſſoit pas l'Evêque de Munſter, qu'il n'avoit aucune Alliance, ni commerce avec lui. Cependant les Ambaſſadeurs de France remarquerent aiſément, qu'il parut interdit, durant cette Conférence, & même qu'il s'échauffa, plus qu'à l'ordinaire. Le Duc de Verneuil en ayant parlé depuis au Duc d'York, il ne répondit rien, & changea auſſi-tôt de diſcours, *ce qui fait voir*, diſoit Louis XIV. *que les avis, que j'ai eus, ne ſont pas faux.* Dans une autre Lettre du même jour, le même Prince envoya des ordres à ſon Ambaſſadeur de dire, en ſecret, à De Witt; que s'il reconnoiſſoit que la Paix ne ſe pût pas faire alors, ſur les Propoſitions qu'on avoit faites à l'Angleterre, il avoit pris ſa réſolution d'exécuter la Garantie promiſe aux Etats, & que de Witt en pouvoit être aſſuré. Il deſiroit ſeulement, qu'ils ne précipitaſſent pas la ſortie de leur Flotte; mais on ne ſuivit pas ſes Avis, & on ne s'en trouva pas beaucoup plus mal, comme on l'a vu, par l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa ſur mer, cette année. Les Avis du Roi de France perdirent alors beaucoup de leur credit, à cauſe qu'on le ſoupçonnoit de favoriſer l'Angleterre, & de ne vouloir pas exécuter la Garantie contre elle. On preſſoit (4) fort, à la Cour de France, par l'Ambaſſadeur des Etats, qu'elle voulût auſſi mettre en œuvre celle, qui avoit été promiſe contre l'Evêque de Munſter; mais De Lionne lui répondit, que ſon Roi n'avoit promis d'exécuter cette Garantie, que quand les Etats ſeroient effectivement attaquez, par cet Evêque; mais que S. M. ne vouloit pas regarder, comme une attaque, la conſpiration que les Etats diſoient que l'Evêque avoit faites, avec quelques autres Princes, pour s'aſſurer de quelques-unes de leurs places; ce qui avoit juſqu'alors demeuré ſans

(1) Ces Lettres ont été publiées en Flamand & en François.

(2) Tom. III. de ſes Lettres p. 211.

(3) Voyez la Lettre du Roi à D'Eſtrades du 17. de Juillet Tom. III. p. 225.

(4) Voyez la Lettre de De Lionne du 23. Septemb. au T. III. p. 351. de celles D'Eſtrades.

1665. ſans effet, & étoit même deſavoüé par ce Prince. Comme D'Eſtrades preſſoit auſſi pour la Garantie, contre l'Angleterre; le même Miniſtre lui répondit, mais comme dans le dernier ſecret, que quelque choſe que le Roi fit, en cette rencontre, pour les Etats, & à quoi il étoit néanmoins réſolu, pour ſon propre honneur, & pour ſon interêt auſſi, qui n'étoit pas qu'ils ſuccombaſſent; ils n'en auroient aucune gratitude, en d'autres tems, & que dès que S. M. voudroit faire valoir ſes Droits, ſur la Flandre, ils prendroient le parti de ſes Ennemis. *N'eſt-il pas bien fâcheux*, ajoûtoit De Lionne, *d'avoir à entrer en une grande guerre, dans laquelle même nous ſerons peut-être abandonnez, & cela pour des Gens, qui nous payeront de la rétribution, que je viens de dire?* Mais ſi l'Angleterre attaquant les EE. GG. du côté de la Mer, & l'Evêque de Munſter d'un autre, ils avoient ſuccombé; ç'auroit été bien pis, pour la France, qui ne pouvoit pas douter que l'Angleterre déja irritée, par la Garantie promiſe par Louïs XIV. aux Etats, contre elle, & étant devenue maitreſſe des PP. UU. ne ſe joignît aux Eſpagnols; pour ne l'avoir pas pour voiſin, comme la ſuite le fit voir. C'eſt ainſi que les Paſſions des Hommes, ſe contrariant l'une l'autre, les empêchent de faire tout ce qu'ils ſouhaiteroient, d'une maniere bien plus efficace, que la Juſtice.

Cependant ſur la fin de Septembre, l'Evêque prit & pilla (1) une petite Ville, dépendante de la Gueldre. Son Armée étoit forte de dix-huit-mille hommes, & les Etats, épuiſez par la dépenſe, qu'ils faiſoient pour leurs Flottes, n'en avoient que ſix-mille à lui oppoſer. S'il avoit ſû profiter promptement de leur foibleſſe, il auroit bien fait du mal aux Etats. Trois jours (2) après, D'Eſtrade fut averti, que l'Evêque avoit encore pris deux autres petites Villes & deux Chateaux, qu'il avoit auſſi fait piller; & qu'il continuoit ſa marche, avec une armée de vingt-deux-mille hommes, comme on le diſoit. Cependant les Etats avoient fait un Traité avec le Duc de Zell, & avec l'Evêque d'Oſnabrug ſon Frere, qui s'étoient engagez à leur fournir douze-mille hommes. Leurs HH. PP. avoient encore donné commiſſion de lever ſix Régimens d'Infanterie, & quatre de Cavalerie. Ils donnoient encore la demi-paye à ſix-mille Waert-guelders, ou Bourgeois, pour garder les places, pendant que les Troupes réglées tiendroient la Campagne. Cela fit dire au (3) Chevalier Temple, qui avoit fait toucher environ un million de livres à l'Evêque, de la part du Roi d'Angleterre; *qu'on pouvoit dire, que les Hollandois n'avoient jamais été moins à leur aiſe, qu'alors. Chargez*, continue-t-il, *d'Impôts, déchirez par les differens partis, qui les diviſent, pour comble de malheur, ils ſe défient de la protection de la France, qui eſt pourtant leur derniere reſſource, & la ſeule choſe ſur laquelle ils doivent faire fonds; à moins qu'ils ne ſoient réſolus d'accepter une Paix, telle que l'Angleterre voudra leur accorder.*

Dans cette conjoncture, (4) les Etats envoyerent le 30. de Septembre des Députez au Comte D'Eſtrades, pour lui ſignifier la rupture de l'Evêque de Munſter, qui étoit entré dans le Païs de Twente, & dans le Comté de Zutfen, après avoir pris & pillé trois petites Villes & 1665. attaqué Oldenzeel, qu'il avoit enſuite priſe, parce qu'il n'y avoit que de la Bourgeoiſie; mais qui pouvoit devenir un poſte conſiderable, ſi on lui donnoit le tems de s'y fortifier. Sur cela, les Etats prioient le Roi d'exécuter, en leur faveur, la Garantie promiſe, par le Traité de l'an MDCLXII. D'Eſtrades leur promit d'en rendre compte à S. M. & les aſſura, qu'ils pouvoient faire état de ſa protection. Mais il remarque fort bien, que s'ils avoient plûtôt diſtribué leur argeot, pour faire les levées néceſſaires, leurs Frontieres auroient été mieux gardées. C'eſt une choſe, qui a été ſouvent reprochée aux Conducteurs de ces Provinces, de n'avoir pas été aſſez prompts à prévenir le mal; quoi qu'ils fuſſent vigilans à y remedier, quand il étoit arrivé, & qu'il en coûtoit beaucoup plus. L'Evêque de Munſter reçut de nouveau du renfort, de ſorte qu'on faiſoit monter ſon armée juſqu'à vingt cinq-mille hommes. Le Prince *Maurice de Naſſau*, & le *Rhingrave* commandoient le peu de Troupes de l'Etat, qui étoient de ce côté-là, en attendant celles de la Maiſon de Brunſwik. L'Evêque laiſſa une partie des ſiennes, pour s'y oppoſer, & marcha, avec les autres, plus avant dans le Païs. L'Empereur avoit pris, en ſa protection, le Païs d'Ooſtfriſe, pour empêcher que les Munſteriens n'y priſſent leurs Quartiers d'Hiver; mais on craignoit, quoi que ſans raiſon, que l'Empereur, ou le Roi d'Eſpagne ne prit cette Armée à ſon ſervice, & ne l'y plaçât; les Provinces de Friſe & de Groningue n'étant couvertes de rien, de ce côté-là. Mais ces craintes ſe trouverent mal fondées. L'Evêque ſe rendit maître de Borckelo, & l'on dit même qu'il avoit fait main baſſe, tant ſur les Habitans, que ſur la Garniſon. Ce fut alors, que Louïs XIV. réſolut d'envoyer inceſſamment un Corps de deux-mille Chevaux, & de quatre-mille hommes de pied, pour s'oppoſer aux progrès de l'Evêque. *De Pradel*, Officier de conduite, les devoit commander.

Le Roi de France (5) reçut, ſur la fin de Septembre, la nouvelle que Philippe IV. Roi d'Eſpagne, étoit mort le 17. du même Mois, & que ſon Teſtament ayant été ouvert, on y avoit trouvé qu'il laiſſoit la Tutelle du jeune Roi, nommé Charles II. & la Régence de ſes Etats à la Reine ſa Mere, avec un Conſeil de ſix perſonnes; qu'il avoit nommées, & qui ne devoient néanmoins avoir d'autres voix, que déliberatives. Il y appelloit à la ſucceſſion de tous ſes Etats le Prince ſon Fils, tous ſes Enfans mâles & femelles, s'il en avoit, & après eux, l'Imperatrice *Marguerite* ſa ſeconde Fille; attendu, diſoit-il, la rénonciation de l'Infante, Marie Thereſe, Reine de France. Cette mort étourdit ſi fort le Conſeil de Madrid, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, n'avoit pas encore reçu ſon Courrier le 2. d'Octobre, mais ſeulement une Lettre du Maître de la Poſte à S. Sebaſtien, qui la lui apprenoit.

Le Roi de France, quoi qu'occupé de cette importante nouvelle, qui lui donnoit lieu de faire valoir ſes prétenſions ſur les Païs-Bas, ne laiſſa pas d'écrire le 6. d'Octobre au Comte D'Eſtrades, que les avantages, que les Anglois avoient remportez, pendant cette Campagne, alloient relever le courage au Roi de la G. B. dans l'eſpe-

N 2 rance

(1) D'Eſtrades dans une Lettre du 25. de Septembre.
(2) Lettre du 27. de Septembre.
(3) Dans une Lettre du 13. d'Octobre.
(4) Lettre du 1. d'Octobre, d'Eſtrades.

(5) Lettre du Roi à D'Eſtrades, du 2. d'Octobre Tome III. p. 366.

1665. rance de recevoir un bon Subſide de ſon Parlement ; qu'il ſeroit plus difficile de lui faire relâcher quelque choſe des Propoſitions, qu'il avoit faites aux EE. GG. Il dit aſſez fierement aux Ambaſſadeurs de France, que ſi les Etats ſouhaitoient d'avoir la Paix ; il falloit qu'ils s'expliquaſſent nettement, s'ils vouloient l'accepter aux conditions qu'il avoit offertes.

Le 7. d'Octobre, D'Eſtrades dit aux Etats, que ſon Maître leur envoyoit les Troupes qu'il leur devoit fournir, contre l'Evêque de Munſter, conformément à la Garantie, & qu'il y avoit, parmi ces Troupes, des Soldats de ſes Gardes, qu'il tenoit ordinairement près de ſa perſonne. Le jour ſuivant, De Lionne écrivit à D'Eſtrades, pour lui fournir de quoi porter les EE. GG. à faire la Paix, avec les Anglois. Il croyoit qu'on les pourroit porter à écouter des conſeils pacifiques, en leur remontrant que „ ſe trouvant deſunis & attaquez, dans leur „ propre Païs, par un nouvel ennemi, dont les „ forces n'étoient pas mépriſables ; ils jugeroient „ vrai-ſemblablement que l'Ile abandonnée & „ infertile de Pouleron, & un poſte plus, ou „ moins, dans la Guinée, ne meritoient pas qu'on „ mit toute la Chrétienté en feu ; ni qu'ils fiſſent la dixiéme partie des dépenſes, auxquelles les engageroit la continuation de la guerre ; pour ne rien dire des mauvais ſuccès, „ auxquels on étoit néceſſairement expoſé ; & „ qui, à leur égard, demandoient une bien plus „ grande reflexion ; parce qu'un nouveau mal„ heur, ſur la Mer, ou ſur la Terre, pourroit „ ébranler toute la Fortune, & tous les fondemens de leur Etat : Que tout ce que l'on „ conteſtoit ne paroiſſoit qu'un point d'honneur ; qui ne permettoit pas d'abandonner ce „ qu'on leur avoit pris ; ſavoir, la Nouvelle „ Belgique, & d'avoir en même tems à reſtituer ce qu'ils avoient aquis par les armes, „ qui étoit Cormentin : Que Van Beuning n'avoit ſû trouver d'autre raiſon, pour s'empêcher de donner les mains à ce qu'on lui propoſoit, que ce point d'honneur, par lequel il „ lui paroiſſoit inſupportable de céder : Que le Roi „ d'Eſpagne avoit bien fait la Paix à Munſter, „ & près des Pirenées, avec des deſavantages „ incomparablement plus grands ; parce qu'il avoit vû que la Paix lui ſeroit utile, pour ne „ pas s'expoſer à de nouvelles pertes : Que ſi „ aujourdhui les Anglois, par le gain d'une bataille, ſe rendoient maîtres ou des Vaiſſeaux „ des Indes, qui n'étoient pas encore rentrez „ dans les Ports ; ou d'une partie de la Flotte „ de Smyrne, qui étoit en chemin, on ne comprenoit pas ce que pourroient dire ceux, qui „ auroient fait rejetter la Paix pour Pouleron, „ ou pour Cormentin, & pour avoir réfuſé ce „ qu'ils avoient cent fois offert eux-mêmes ; „ c'eſt-à-dire, le dédommagement de deux Vaiſſeaux, & des autres, dont le commerce avoit „ été traverſé. De Lionne continuoit encore à exhorter les Etats à la Paix, par de très-bonnes raiſons ; & s'il faiſoit de ſemblables exhortations au Roi de la G. B. & à ſon Conſeil, il ne ſe pouvoit rien de mieux. Mais s'il ne vouloit pas que ce Prince, qui étoit l'aggreſſeur, & qui avoit déja cauſé des dommages infinis aux Hollandois, ſe relâchât en rien ; il ne ſoûtenoit pas bien le perſonnage de Miniſtre d'un Monarque, qui vouloit être Médiateur. Mais il y a bien de l'apparence, que l'on ne parloit ainſi, de la part de Louïs XIV. que parce qu'il ſouhaitoit de faire valoir au plûtôt les Droits de la Reine contre le Brabant, & qu'il ne vouloit 1665. pas que l'Angleterre s'y oppoſât, comme elle le fit deux ans après.

Pendant que les Troupes de France ſe préparoient à partir, (1) l'Evêque de Munſter, prit une Abbaïe (ou une Maiſon, qui avoit autrefois appartenu à une Abbaïe) près de Groningue, qu'il faiſoit fortifier, & d'où il pouvoit fort incommoder cette Province. Il faiſoit d'un autre côté, des courſes ſur ce qui appartenoit aux Etats Géneraux dans le Brabant, & avoit déja pillé & mis ſous contribution, la Mairie de Bois-le-Duc. L'épouvante étoit grande, dans les Provinces Voiſines des Terres de l'Evêque, & s'il eût eu des Géneraux, qui euſſent entendu le métier, ils auroient, comme D'Eſtrades le croyoit, pû prendre Groll, Doesbourg & Zutfen, avant que les Etats y euſſent pû jetter un ſeul homme ; puis qu'aprés avoir fait marcher, ſur cette Frontiere, tout ce qu'ils avoient de troupes ; il n'y avoit pas de quoi fournir les Places, pour ſoûtenir un ſiége. Ils avoient mis ſur leur Flotte leur meilleure Infanterie ; qui ſe montoit à huit mille hommes. L'Ambaſſadeur de France leur conſeilloit de faire rentrer leur Flotte ; afin que cette Infanterie allât joindre l'autre, & qu'on en pût compoſer une Armée. Il y avoit bien des gens, dans les PP. UU. qui étoient de ce ſentiment, comme nous l'avons déja remarqué ; mais cela ne ſe fit point, parce qu'il s'agiſſoit de faire voir aux Anglois, qu'on étoit prêt de ſe battre contre leur Flotte, s'ils en avoient envie ; ce qui pouvoit beaucoup ſervir à leur faire rabattre des propoſitions, qu'ils avoient fait faire par la France ; & faiſoit voir, que les Etats ne perdoient nullement le courage. S'ils avoient cédé, en cette occaſion, à l'Angleterre, à l'inſtance des Miniſtres du Roi de France ; ils ſe ſeroient expoſez à être traitez, par les Anglois, avec trop de hauteur, à toute occurrence ; puis que leur Roi avoit tout obtenu après une guerre, où il avoit été l'aggreſſeur, & qu'il avoit entrepriſe, par pure jalouſie, contre eux. Il n'y avoit perſonne, qui ne ſe ſouvînt, avec quelle hauteur la République avoit été traitée par Cromwel, & ils trouvoient inſupportable que Charles II. dont la réputation n'égaloit pas celle de Cromwel, osât les traiter de la même façon. Il n'étoit pas étrange, que *Jean de Witt* ne le pût pas ſouffrir.

Auſſi quelques inſtances, que le Comte d'Eſtrades pût faire, pour les obliger d'écouter les Propoſitions du Roi d'Angleterre, il ne fut pas poſſible de les flêchir. Il écrivit à ſon Maître, le 13. d'Octobre „ que ni les Etats, ni les Peuples „ n'apprehendoient pas les forces de l'Angleterre, & que les mauvais ſuccès n'avoient diminué „ en rien leur fierté ; qu'au contraire ils étoient „ plus unis, que jamais ; que les conditions de „ rendre ce, qu'ils avoient pris, leur étoient inſupportables ; qu'il n'étoient pas gens à s'y laiſſer „ porter, ni par la crainte, ni par les grands „ ſubſides, que le Parlement d'Angleterre (*à ce „ qu'on diſoit*) donneroit au Roi ; mais qu'ils ſe „ roidiroient davantage. D'ailleurs ils ſe fortifioient, dans les impreſſions qu'ils avoient que, „ ſi le Roi de France ſe fût déclaré, ſuivant le „ Traité, les Anglois auroient indubitablement „ fait la Paix, à des conditions égales ; n'étant „ pas poſſible que le Roi d'Angleterre eût pû „ ſoûtenir la guerre, contre les deux Puiſſances ; „ ſur tout en un tems où les Ecoſſois (*Presbyteriens*)

(1) D'Eſtrades Lettre du 8. d'Octobre.

1665. „ *viens*) faiſoient entendre aux Etats, que dès que
„ le Roi de France ſe ſeroit déclaré, ils met-
„ troient un fort Parti en campagne ; & que
„ les Presbyteriens d'Angleterre mandoient la
„ méme choſe ; mais que les uns & les autres
„ témoignoient, qu'ils ne croyoient pas les Etats
„ aſſez forts, pour les ſoûtenir, à moins que
„ la France ne fût de la partie. Ils prétendoient
„ encore juſtifier leurs penſées, par les évene-
„ mens ; puis que le Roi d'Angleterre, après
„ les avoir attaquez, pris des Places & des Pro-
„ vinces (*la Nouvelle Belgique*) prétendoit non
„ ſeulement les retenir, mais même r'avoir ce
„ qu'ils avoient pris ſur lui, & qu'il ne pourroit
„ pas prétendre davantage, quand il auroit ruiné
„ toutes les Provinces Unies.

D'Eſtrades ajoûtoit encore „ que quand ces
„ peuples avoient pris quelques impreſſions, ni
„ la raiſon, ni même leur propre interêt ne les
„ faiſoit pas revenir, qu'après un long-tems. Il
„ concluoit de là, que c'étoit à S. M. d'exami-
„ ner ſi, pour le bien de ſes affaires, il lui con-
„ venoit d'attirer tout à fait ces Provinces à El-
„ le ; ce qui ſe pourroit faire, en ſe déclarant
„ contre l'Angleterre, & leur faiſant connoître
„ par-là, qu'Elle ne balançoit pas l'affection
„ qu'Elle avoit, pour le Roi d'Angleterre, a-
„ vec celle, qu'Elle conſervoit pour les Etats.
„ Cela ſeul, ſelon lui, étoit capable de faire re-
„ venir les Provinces, qui diſoient qu'elles ne
„ devoient pas étre traitées, par le Roi, com-
„ me l'Angleterre ; avec laquelle il n'avoit aucu-
„ ne Alliance, aulieu qu'il en avoit une avec les
„ EE. GG. Il concluoit enfin, que ſi le Roi for-
„ çoit les Etats à s'accommoder avec l'Angle-
„ terre, contre leur inclination, il auroit ſujet
„ de douter qu'il pût conſerver l'affection de ces
„ peuples, & qu'il prévoyoit, avec certitude,
„ qu'ils s'uniroient avec l'Angleterre, pour rui-
„ ner le Commerce de la France, & pour demeu-
„ rer, avec les Anglois, maîtres de la Mer ; ce qui
„ cauſeroit un grand préjudice au Royaume. Il
„ aſſuroit qu'il n'avançoit rien, en cette occa-
„ ſion, qu'il n'eût bien pénetré. Mais cette U-
nion de deux Etats, faiſans châcun un grand commerce, n'étoit guère poſſible ; à cauſe de la jalouſie, qu'il fait naître, dans les hommes, de la maniere dont ils ſont faits, ſans qu'on le puiſſe empêcher.

Dans le tems, que cette Lettre fut écrite, les Troupes de l'Evêque de Munſter avoient été batues deux fois, dans le Païs de Groningue, & l'on eſperoit de les en chaſſer. D'Eſtrades preſſa tant les Etats d'envoyer des Troupes de ce côté-là, qu'ils s'y réſolurent. On avoit auſſi, à ſon inſtance, envoyé douze-cens hommes, dont il y avoit quatre Compagnies de ſon Régiment, du côté de l'Ooſtfriſe, ſe ſaiſir des Paſſages & les fortifier, pour empêcher que l'Evêque ne pénetrât en ce Païs-là. Ils y arriverent ſeulement deux jours, avant les Troupes de l'Evêque, qui étoient alors au nombre de ſept-mille hommes. Ils attaquerent tous les poſtes, que les Hollandois avoient occupez, & furent obligez de ſe retirer, après avoir perdu trois-cens hommes & cent priſonniers. Il perdit par-là les Quartiers d'Hiver, qu'il s'étoit propoſé de prendre, en Ooſtfriſe. On le prévint auſſi à Grietbuyſe, Ville d'Ooſtfriſe, avec un Port capable de tenir cinquante Vaiſſeaux de cinq à ſix-cens Tonneaux. Les EE. GG. le firent occuper, & donnerent ordre de le fortifier, pour ôter à l'Evêque l'envie d'y penſer. Il fallut que l'Evêque penſât à prendre d'autres meſures, pour ſes Quartiers d'Hiver. Auſſi prévit-on, que ſon Armée ne ſubſiſteroit pas long-tems, & en effet la plûpart de ſon Infanterie, mal payée, prit parti dans les nouvelles levées des Etats. 1665.

Le Roi d'Angleterre, qui ſavoit bien que cet Evêque étoit Ennemi des Etats, l'avoit engagé dans cette mauvaiſe affaire & lui avoit promis, par un Traité fait à Londres, de lui fournir de l'argent ; & avoit traité enſuite avec lui, par le Miniſtere du Chevalier *Guillaume Temple*, qui fut enſuite à Bruſſelles, en qualité d'Envoyé du Roi de la G. B., comme on le peut voir par les Lettres de ce Chevalier, écrites en ce tems-là. Charles II. ne pouvant apparemment pas trouver des Lettres de Change à Londres, envoya de l'Etaim dans les Païs-Bas Eſpagnols, pour l'y vendre, & en faire toucher l'argent à cet Evêque. On voit qu'on eut bien de la peine à faire de l'argent comptant, pour une ſomme conſiderable, à Anvers. Enfin on engagea une partie de l'Etaim, & on lui fit payer une partie de l'argent, qui lui devoit étre payée, à pluſieurs termes. Il avoit bien réſolu (1) de ne ſe point mettre en Campagne, qu'il n'eût touché le ſecond payement, & qu'il n'eût aſſurance pour le troiſieme. Cependant il s'y étoit mis, après avoir reçu le premier, & n'ayant plus d'argent, il envoya un homme à Temple ; pour lui dire, avant la mi-Octobre, qu'il ne pouvoit plus ſubſiſter, ſans argent. On rapportoit d'abord des merveilles de ſes premiers efforts ; mais il eut tout le loiſir de s'en repentir, dans la ſuite. Ce fut alors, que Temple diſoit, *que pour ce qui étoit des Hollandois, ils n'avoient jamais été moins à leur aiſe, qu'ils l'étoient ; qu'ils ſe voyoient inſultez, & batus par Mer & par Terre, chargez d'Impôts, diviſez entre eux, en differents partis ; & pour comble de malheur ſe défiants de la protection de la France, qui étoit leur derniere reſſource, & la ſeule choſe, ſur laquelle ils puſſent faire fonds ; à moins qu'ils ne ſe réſolaſſent d'accepter la Paix, telle que l'Angleterre la leur voudroit accorder.* Il paroît, par l'Hiſtoire, que nous avons faite des Flottes, que celle d'Angleterre ne fit pas grande choſe ; & que ſur la fin de l'année, celle des Hollandois courut impunément les côtes d'Angleterre, ſans que la Flotte Angloiſe parût pour l'attaquer. Pour les accidens de la Tempête, il étoit vrai, que celle des Etats avoit plus ſouffert ; mais les Anglois un peu ſages ne ſe vantoient pas d'un ſemblable accident, qui n'étoit pas dû à leur bravoure.

Le Comte D'Eſtrade ſe perſuadoit, au contraire, que, ſi l'Evêque de Munſter tenoit encore la campagne, quand les Troupes de France arriveroient ; il y auroit de quoi ſignaler les Armes de S. M. pourvu que ceux, qui les commanderoient, ne s'amuſaſſent pas aux temporiſemens Hollandois ; qui laiſſoient ſouvent perdre des occaſions avantageuſes, par leur lenteur. Il ſe flattoit néanmoins que celui, que le Roi avoit choiſi, pour en étre Géneral, ayant la capacité requiſe, prendroit connoiſſance, en arrivant, des poſtes & des paſſages des rivieres, leſquels étoient propres à faire agir les Troupes du Roi ; & qu'il auroit bien-tôt des occaſions d'aquerir de la Réputation, & de rendre de grands ſervices à S. M. Mais D'Eſtrades ne penſoit pas, que le Commandant ſeroit aſſujetti aux ordres des Députez de l'Etat.

Peu de tems après, (2) les Troupes des Etats re-

(1) Lettre de Temple du 13. d'Octobre 1665.
(2) D'Eſtrades Lett. du 15. d'Octobre T. III. 391.

1665. reprirent le poſte, que celles de l'Evêque tenoient près de Groningue, & leur tuerent cinq-cens hommes. Les Munſteriens, en ſe retirant attaquerent, en marchant vers le Païs de Dreote, un Bourg, nommé Roon, où il y avoit deux-cens Païſans dedans; d'où ils entrerent en ce Païs, où ils pillerent la campagne, ſans oppoſition. Le Prince Maurice, trop foible pour tenir la campagne, avoit fait cependant entrer toute l'Infanterie des Etats dans les Villes, qui étoient aſſez bien pourvues; de ſorte qu'on croyoit que l'Armée Munſterienne ſeroit obligée de ſe retirer, faute de Place, pour s'y arrêter avec ſûreté.

Comme on ſut que les ſix-mille hommes alloient partir de France, les Etats envoyerent Beverning, pour ajuſter les Etapes, avec le Comte d'Eſtrades; ce qu'ils firent depuis Fauquemont, qui eſt à deux lieuës de Maſtricht, juſqu'à Arnhem en Gueldre. Les Etats envoyerent ordre de leur fournir du foin, de l'avoine & des vivres, ſans leur faire rien payer.

Pendant qu'on mettoit ordre à chaſſer l'Ennemi, hors du Païs, il y avoit de la diviſion au dedans. Les Partiſans trop zélez de la Maiſon d'Orange avoient gagné cinq Provinces, Gueldre, Overyſſel, Zélande, Friſe & Groningue; qui étoient prêtes, à accepter pour Général, le jeune Prince d'Orange; dans la penſée que la Paix avec l'Angleterre ſeroit plus facile à faire. Cette Propoſition ayant été faite, dans l'Aſſemblée des EE. de Hollande; quoi (1) qu'un des principaux Membres parlât un peu mollement, la Province déclara qu'elle ne conſentiroit jamais à aucun accommodement, ſi l'on y mettoit cette condition; mais qu'elle tâcheroit de porter les autres, à accepter les dernieres Propoſitions de l'Angleterre, pourvu que Cabo Corſo fût raſé, & non autrement. Comme les EE. de Hollande ſurent que le Roi d'Angleterre faiſoit monter les prétenſions qu'on avoit, pour le dédommagement pour les Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſperance, à plus d'un Million; on dit à l'Ambaſſadeur de France, qu'on avoit pu accommoder cette affaire pour cioquante-mille Livres (*Sterling*) & que ſi le Roi d'Angleterre avoit de ſemblables prétenſions; il montreroit par-là qu'il ne vouloit point faire la Paix, mais ſeulement gagner du tems, pour empêcher que S. M. T. C. ne ſe déclarât contre lui.

Comme il avoit fait de grandes tempêtes, on eſperoit que la Flotte des Etats rentreroit inceſſamment (2) dans les Ports, dès le Mois d'Octobre. L'Ambaſſadeur de France a la Haie ne ſouhaitoit pas moins, que celui de Hollande à Paris. Le premier ſe plaignoit, que tout ce qu'il pouvoit négotier, avec les Villes, n'étoit pas de durée; que les choſes y étoient dans l'incertitude, & qu'on ne réſoudroit rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre, que De Wit ne fût arrivé. En ſon abſence, il n'y avoit perſonne en qui il pût ſe confier, pour prendre des meſures ſecretes. Il eſt étonnant que ceux qui étoient employez, dans les négotiations, en ce tems-là, ne ſe faiſoient pas un ſcrupule de Conſcience de ne pas découvrir, ce qui étant découvert pouvoit faire tort à l'Etat. Il ſemble qu'ils manquoient de Droiture, ou de Prudence. Au contraire on étoit perſuadé, à la Cour de France, qu'on ne pouvoit rien faire, comme il faut, ſans ſecret; & l'on y croyoit qu'il n'y en pouvoit avoir, ou ce qu'on propoſoit à Van Beuning; parce que cela devoit être communiqué à des Aſſemblées. Cela étoit cauſe, qu'on ne lui diſoit rien des choſes, dont D'Eſtrades ne parloit qu'à De Witt. 1665.

Avant que (3) le ſecours de France arrivât, les Troupes de Muoſter, après avoir ſaccagé le Païs de Drente, retournerent dans les Omlandes, & y firent de nouveaux dégats. Les Etats, ayant fourni les Villes, abandonerent la Campagne, & firent ouvrir les Ecluſes, & rompre même les digues; de ſorte que la Province fut bien-tôt inondée, dans la ſaiſon de l'année, où l'on étoit.

Pour hâter cependant la marche des Troupes Françoiſes, les Etats donnerent ordre à Beverning, Graod Threſorier, & à un Conſeiller du Conſeil d'Etat d'aller à Maſtricht, pour les y recevoir. *Staremberg* Colonel des Gardes, & un autre Colonel, allerent en même tems, pour marcher avec l'Infanterie, & avoir ſoin des Etapes. Le Comte *Herman de Berg* & *Buat*, Colonel de Cavalerie, devoient marcher avec celle de France, pour avoir les mêmes ſoins, à ſon égard. La Cavalerie étoit belle & bien équipée, comme le dit le Chevalier Temple, mais il n'en étoit pas de même de l'Infanterie, & les Etats furent obligez de faire acheter quatre-mille paires de ſouliers & de bas, pour en fournir à un bon nombre de Soldats de cette Infanterie, qui en avoient beſoin. Ils donerent ordre, que ces Troupes paſſaſſent au travers de leurs Villes, pour marquer la confiance qu'on avoit en celui, qui les avoit envoyées. Il ne laiſſa pas néanmoins d'arriver quelque deſordre entre les Soldats, & ceux qui leur portoient ce, dont ils avoient beſoin, de la part des Etats.

Mais les Provinces auroient couru un danger beaucoup plus grand, ſi D'Eſtrades, qui ſemble ſi ſouvent parler avec amitié de leur République, en avoit été cru. Il propoſa à Mr. de Lionne de s'emparer de deux Provinces, ſous prétexte de les défendre contre les Muoſteriens, & de tenir toute la République en ſa dépendance. (4)

„ Je commence, *dit-il*, d'entrevoir de grandes „ diviſions. Toutes les Provinces cherchent à „ faire des liaiſons ſecretes, entre elles, contre „ la Hollande, dont ils apprehendent la puiſſan„ ce. Il y a bien des meſures à prendre, pour „ le ſervice du Roi, dans une telle conjoncture. Pour dire en détail tout ce qu'il en penſoit, l'Ambaſſadeur de S. M. pria de Lionne de demander au Roi la permiſſion de venir juſqu'à Peronne; où il ſe rendroit lui-même, ſous prétexte de mettre ordre à ſes affaires particulieres; pour parler d'une entrepriſe, qui étoit pire que ce que les Anglois, ennemis déclarez des Etats, leur avoient voulu faire.

„ Peut-être n'a-t-on vû de long tems, *conti*„ *nuoit D'Eſtrade*, une conjoncture ſi favorable, „ pour les interêts du Roi, ſi on ménage l'oc„ caſion, qui ſe préſente, avec adreſſe & ſecret. „ Pour vous en dire quelque choſe, il y va de „ s'aſſurer de la Province de Groningue, & de „ celle de Friſe, & de la Place de Coevorde, la „ meil-

(1) Lettre de De Wit du 19. de Novembre T. III. des Lett. & Négotiations p. 198.
(2) D'Eſtrades Lettres du 22. d'Octobre T. III. & une de Van Beuning du 13. Novembre T. III. des Lettres & Négotiations &c.
(3) D'Eſtrades là-même.
(4) Lettre du 22. d'Octobre.

1665. „ meilleure & la plus conſiderable de toutes les „ Provinces, & cela par un moyen, qui ne don„ nera pas de jalouſie. Ceux qui gouvernent, „ dans ces deux Provinces, reſteront dans leur „ crédit ; ſans qu'il paroiſſe qu'ils ſoient liez a„ vec le Roi. Cela ira encore plus loin, que „ je ne vous dis, & c'eſt à quoi il faut s'atta„ cher. Il faut avoir Maſtricht & Juliers, „ pour tenir une armée proche, afin de ſoûte„ nir ceux, qui ſe déclareront pour nous, quand „ le cas écherra, & auſſi pour mettre la Hol„ lande à la raiſon, lors qu'elle s'écartera de „ ſon devoir. Ce qui paroît eſt que, ſi ce que „ je penſe réüſſit, la République reſtera, com„ me elle eſt ; mais le Gouvernement changera, „ en ce qu'il faudra qu'il ſuive les conſeils du „ Roi. Ce ſera le ſeul moyen de faire exécu„ ter les Traitez, que S. M. aura avec les E„ tats, & de les tenir fermes à tenir ce qu'ils „ auront promis ; ſans craindre les évenemens, „ qui pourroient arriver, par leurs change„ mens.

C'etoit viſiblement entreprendre de conquerir les Provinces Unies, en y laiſſant une apparence de Gouvernement Républicain ; mais en y faiſant faire tout ce que le Roi trouveroit bon. Mais outre que ç'auroit été une noire perfidie, incompatible avec tous les Traitez, & qu'on auroit mis en mouvement l'Empire & l'Eſpagne, pour s'y oppoſer ; il y a bien de l'apparence, que l'Angleterre même ſe ſeroit jointe avec les Etats Generaux ; pour les ſecourir contre un dangereux Ennemi ; qui, ſous le maſque d'un Ami, auroit voulu ſe rendre maître de leur République. Ce n'eſt pas une ſimple conjecture, cette penſée eſt fondée ſur ce qui arriva, lors que le Roi de France voulut, peu de tems aprés, ſe rendre maître des Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas. Cela ſeul réunit en peu de tems, les Eſpagnols, les Anglois, & les Hollandois, & même les Couronnes du Nord, qui virent bien qu'il ne s'agiſſoit pas moins, que de la liberté de l'Europe ; qui auroit été en un très-grand danger, ſi la France avoit été maîtreſſe des XVII. Provinces des Païs Bas. Auſſi la Propoſition de D'Eſtrades fut-elle rejettée ; puis qu'on n'eſſaya, dans la ſuite, rien de ſemblable.

Le Roi de France (1) écrivit à ſon Ambaſſadeur à la Haie, lequel l'avoit aſſuré que les Etats ſeroient bien plus aiſes, que la négotiation avec l'Angleterre ſe rompît, qu'ils ne le ſeroient, s'ils la voyoient ſe conclurre ; „ que ce„ la ne s'accordoit guère avec le pas, mêlé de „ peu de reconnoiſſance & de fidelité, qu'avoit „ fait, depuis quinze jours, quelcun d'entre „ eux des plus autoriſez ; qui, par le moyen „ de D. Eſtevan de Gamarra, & du Comte de „ Molina, avoit fait porter des Propoſitions de „ Paix en grand ſecret au Roi d'Angleterre, „ avec cette circonſtance, qu'il falloit bien pren„ dre garde, que les Ambaſſadeurs de France „ n'en puſſent rien pénetrer ; ce qui vouloit „ dire, à ne ſe point flatter, que les Etats ou „ ſe défioient du Roi, ou voudroient bien con„ elurre leur accommodement, d'une maniere, „ qui leur donnât lieu de ſe lier auſſi-tôt avec „ le Roi d'Angleterre, à l'excluſion de la Fran„ ce. Je ſai la choſe, *ajoûtoit le Roi*, à n'en „ pouvoir douter, & ſuis même informé du dé„ tail des conditions propoſées ; & ce qui eſt „ plus éronnant, & plus deſobligeant, c'eſt „ qu'ils conteſtent encore aujourdhui, avec vous, „ des points, qu'ils oot donné pouvoir aux Mi- 1665.
„ niſtres Eſpagnols de relâcher, témoin l'aban„ donnement de la Nouvelle Belgique, ſans l'é„ change de l'Ile de Pouleroo. Cependant Van „ Beuning, ne ceſſe de preſſer ici ma déclara„ tion. Il y a apparence, que c'étoit un tour de quelques perſonnes qui favoriſoient l'Eſpagne, & qui engagerent les Eſpagnols à faire ces offres aux Anglois, pour rendre ſuſpects les EE. GG. à Louis XIV. & ruiner le parti de De Witt ; car les ſentimens & la conduite de ce dernier, & celle de ceux, qui le favoriſoient, étoient tout à fait contraires à cette négotiation ſécrete.

Ce Monarque & ſon Conſeil croyoient auſſi que le Fils de Van Goch, Ambaſſadeur des Etats à Londres, ne venoit à la Haie, que pour voir ſi le Roi d'Angleterre, tout étant réduit à raſer *Cabo Corſo*, aimeroit mieux courir le riſque de voir entrer la Couronne de France en guerre, avec lui ; que de ſe relâcher, ſur un point d'une ſi médiocre importance. Cela l'engagea à dépêcher encore un Courier, diſoit-il, à ſes Ambaſſadeurs à Londres, pour leur faire ſavoir, que s'ils pouvoient ſurmonter le point de Cabo Corſo, la Paix ſe pouvoit dire aſſurée. Mais il donnoit ordre à D'Eſtrades, de ſavoir des Etats, ce que c'éroit que le Fils de Van Goch apportoit, & il paroiſſoit fort choqué qu'ils lui en faiſoient un myſtere. Il ne pouvoit non plus digerer qu'au même-tems, qu'ils le preſſoient ſi vivement d'entrer en une grande guerre, pour leur ſeule conſideration, & en abandonnant, à ce qu'il diſoit, ſes propres interêts ; ils vouluſſent ſans aucune néceſſité, & ſans aucun concert avec lui hazarder de nouveau leur Flotte, & avec elle toute la fortune de leur Etat. Quand ils avoient mis toutes leurs forces maritimes en action, pour ſauver Ruiter, & leur riche Flotte des Indes, ils avoient des raiſons plauſibles de le faire ; mais qu'alors il ne voyoit pas à quoi ſervoit cette bravade. On a déja dit, qu'il étoit de la Politique de faire voir aux Anglois, que la République des Provinces Unies n'étoit pas un Etat, qu'on dût la traiter de haut embas ; comme avoit fait déja Cromwel, & comme Charles II. que l'on craignoit bien moins que le Protecteur, le vouloit faire. Il n'y a point de Nation moins endurante, que la Françoiſe ; & qui ait plus beſoin de leçons, qui l'empêchent de trop écouter, ce qu'on appelle le point d'honneur.

Le Roi de France dit, dans la même Lettre, touchant les diviſions, qui éroient entre les Provinces Unies, par rapport au Prince d'Orange : „ Il eſt fort à craindre, à mon ſens, que le Gé„ neralat du Prince d'Orange ne forme bien-tôt „ une grande diviſion dans les Provinces ; puis „ que cinq d'entre elles ſe ſont déja déclarées, „ en faveur de ce Généralat, comme ſur un point, „ qui avancera beaucoup la Paix, & que la Hol„ lande vrai-ſemblablement y réſiſtera, juſqu'au „ bout. Il ordonnoit à ſon Ambaſſadeur, qu'il devoit, ſans paroître, la confirmer dans ce ſentiment, autant qu'il ſeroit en ſon pouvoir ; d'autant plus qu'il ne s'agiſſoit, en aucune maniere, de ce point-là, dans l'accommodement de la République, avec l'Angleterre. Les Anglois même n'avoient oſé le mettre ſur le tapis, & le Chancellier *Hyde* avoit dit aux Ambaſſadeurs de France à Londres, que le Roi, ſon maître, n'avoit garde de donner à De Witt l'avantage de pouvoir dire, que Charles II. n'avoit entrepris cette guerre, que pour rétablir ſon Neveu, dans ſes charges. Cependant, ſelon le ſentiment du Conſeil de France, ſi le Roi d'Angleterre emportoit

(1) Le 23. d'Octobre Lett. D'Eſtrades T. III. 396.

1665. toit ce rétabliſſement, il étoit clair qu'il mettroit la plus grande partie des Etats en ſa dépendance; ce qui ne convenoit à perſonne qu'à lui, & priveroit les Etats de la Liberté, pour laquelle ils avoient ſi long-tems combattu toutes les forces d'une Monarchie, bien plus puiſſante que ne l'étoit l'Angleterre.

Quand le Marquis *de Caſtel Rodrigo*, Gouverneur des Pais-Bas Eſpagools (1) eut appris, que les ſix-mille hommes qui venoient de France en Gueldre, étoient en marche, il ordonna au Prince de Chimai, de ſe poſter avec un corps de Troupes, à Marche en Famine, à une demie lieuë du chemin, par lequel celles de France devoient paſſer; comme s'il ſe vouloit oppoſer à leur paſſage. Le Prince de Chimai, & le Gouverneur de Jamets avoient auſſi lâché quelques paroles; qui ſembloient le marquer, & qui furent rapportées au Roi. Ce Prince dit à ſon Ambaſſadeur en Hollande, qu'il avoit bien de la peine à croire que le Marquis fût aſſez hardi, pour entreprendre une ſemblable choſe; mais que quoi qu'il en pût arriver, il avoit tant de deſir de donner aux Etats une marque ſolide de la ſincerité de ſon affection, dans la conjoncture préſente, qu'aucune conſideration n'arrêteroit un moment la marche de ſes Troupes (dès que ſon Courrier ſeroit arrivé, avec les ordres de l'Electeur de Cologne, qui ne lui ſeroient pas refuſez) quand même toutes les Troupes, qui étoient en Flandre ſeroient jointes en un Corps, & à deſſein d'empêcher leur paſſage. Les ordres furent même donnez au Vicomte de Turenne d'aller conduire cette petite Armée; mais les Eſpagnols ne firent rien, pour empêcher ſon paſſage.

Van Beuning preſſoit (2) toûjours, à la Cour de France, inſtamment la Déclaration de la France, contre l'Angleterre; mais il ne pouvoit l'obtenir, ſous prétexte que les Etats faiſoient une négotiation ſecrete avec Charles II. On ſoupçonnoit en France, à cauſe du ſecret qu'on gardoit là-deſſus, qu'il n'y eût quelque condition dans le Traité, qui uniroit les deux Parties, pour traverſer le Négoce de toutes les Nations; auquel cas, le Roi donnoit ordre à D'Eſtrade, s'il découvroit que cela fût vrai, ſans qu'il en pût douter, de s'y oppoſer de toutes ſes forces, & de promettre, pour cela, s'il ne le pouvoit faire autrement, que ſon Maître ſe déclareroit, contre l'Angleterre, ſans aucun délai, à l'arrivée du Courier qu'il lui enverroit. Il paroît par-là, qu'on ne connoiſſoit pas aſſez les deux Nations, qui n'étoient aſſurément pas d'humeur à faire une ſemblable Allianee; vû la jalouſie incurable, qu'il y a entre elles, ſur le Commerce, & la difficulté qu'il y auroit à convenir d'un Traité de cette ſorte, où l'une des Parties ne trompât pas l'autre.

Si néanmoins l'Ambaſſadeur de France pouvoit pénetrer, qu'elles étoient prêtes à faire la paix; il avoit ordre de dire aux Etats que c'étoit ce que le Roi ſon Maître avoit toujours paſſionnément ſouhaité, & qu'il ſeroit très-aiſe de la voir conclurre, pourvû qu'ils y trouvaſſent leur ſûreté; quand même ce ſeroit à l'excluſion de ſon entremiſe; parce que S. M. ſe promettoit que les E E. reconnoîtroient aſſez, que, malgré cette excluſion, c'étoit à ſa ſeule conſideration & à cauſe de la crainte, que les 1665. Anglois avoient euë des dernieres expreſſions de ſes Ambaſſadeurs, qui leur auroient procuré une Paix avantageuſe. Mais s'il n'étoit rien de tout cela, l'Ambaſſadeur avoit ordre de dire, que S. M. ſe déclareroit en leur faveur, contre l'Angleterre, & lui feroit la guerre avec eux. Il ſemble que les raffinemens, & les ſoupçons des Miniſtres des Princes embarraſſent ſouvent ſi fort leurs affaires, qu'ils les jettent dans des doutes & dans des ſoupçons, qui ne finiſſent point. S'il y avoit plus de droiture dans les négotiations, elles ſeroient bien-tôt finies; mais les ſoupçons réciproques, fondez ſur pluſieurs exemples de mauvaiſe foi, entretiennent la meſintelligence, & la défiance, ſans qu'on y puiſſe apporter de remede.

Le Roi de France (3) ayant preſſé le Roi d'Angleterre par ſes Ambaſſadeurs, de ſe déclarer ſur les Articles qu'ils lui avoient prnpoſez, il leur répondit le 25. d'Octobre „ que ces Articles, qui „ avoient été préſentez, étoient plûtôt un achemineinent à un Traité, que le fondement d'une Paix: Que pour ce qui étoit des deux „ Vaiſſeaux la Bonne Avanture & la Bonne Eſperance, la juſtice des prétenſions étoit manifeſte; „ puis qu'il y avoit une ſomme conſiderable en dépôt, à Amſterdam, deſtinée au dédommagement „ des intereſſez; & que le Traité avoit laiſſé „ cette affaire à décider, par ces mots (*item incertam proſequi*) aux Commis Extraordinaires, „ qui avoient a déeider quelques autres poiots de „ la même nature: Que malgré la haute eſtime, qu'il avoit pour le Roi de Franee, il ne „ pouvoit pas ne point remarquer, que le Roi „ T. C. devoit paſſer, pour trop intereſſé dans „ la déeiſion de cette affaire; ayant toûjours déclaré qu'il étoit engagé, par un Traité ſecret, „ à aſſiſter les Hollandois.

Cette réponſe faiſoit voir elairement aux François, que le Roi d'Angleterre ne s'entendoit nullement avec les Hollandois; & à ces derniers qu'il o'avoit pas grand égard pour la France, en lui faiſant une réponſe ſi peu raiſonnable. Il découvroit encore mieux la diſpoſition, où il étoit, en diſant de plus que „ ſi néanmoins S. M. T. C. pouvoit „ diſpoſer les Hollandois à entrer dans les mêmes „ ſentimens, qu'il témoignoit avoir pour une „ bonne Paix; il nommeroit des Commiſſaires „ de ſa part, & exhorteroit la Couronne de „ Suede, ſans la participation de laquelle il ne pouvoit pas faire la paix, de faire de même; & „ cela d'autant plus que les EE. GG. ne témoignoient pas y avoir la moindre diſpoſition, & „ que les bonnes inelinations de S. M. à un accommodemeot n'avoient juſqu'alors ſervi, „ qu'à allumer de la jalouſie parmi les Confédérez; comme s'il n'avoit aucune conſideration, „ pour leurs interêts; là où, ſelon toutes les apparences, la méthode propoſée alors, mettroit, „ avec l'aide de Dieu, uoe heureuſe fin à cette „ grande affaire; ſi les diſpoſitions, de tous eôtez, étoient également bonnes. Les Actes & les Ecritures des Anglois, de ee tems-là, ſont en un ſtyle, qui reſſent plûtôt celui des Notaires, que celui d'un Souverain; & qui même ſemblent ſe moquer de ceux, pour qui ils ſont faits.

En ee tems-là, (4) Van Goeh écrivit aux Etats „ que le Roi d'Angleterre lui avoit dit, qu'il „ lui parlât franchement, s'il n'avoit pas ordre „ de lui parler de la Paix (car on oe l'avoit laiſſé „ là,

(1) Lettre du Roi de France, du 23. d'Octobre, à D'Eſtrades, & celle du 30. du même Mois p. 429. du T. III.
(2) Lettre de De Lionne, du 23. d'Octobre. Là-même p. 403.

(3) Lettres D'Eſtrades T. III. p. 406.
(4) Lettre D'Eſtrades du 25. d'Octobre.

1665. „ là, que pour l'échange des priſonniers) & qu'il „ avoit répondu que non, mais ſeulement de lui parler de l'échange des priſonniers; *& moi*, dit Charles, *je veux vous en parler; vous avez fait des pertes, j'en ai fait auſſi, la guerre nous eſt ruineuſe aux uns & aux autres. Je ſouhaite l'accommodement, & il ne tiendra qu'aux Etats, qu'ils ne l'aient à des conditions honnêtes; nous n'avons pas beſoin d'entremetteurs, pour cela.* Goch répliqua qu'il en avertiroit ſes Maitres, & le Roi, qui parloit beaucoup & familierement, ajoûta *que l'armée de l'Evêque de Munſter étoit la ſienne, levée de ſes deniers, & les Officiers à ſes gages; que l'Evêque étoit ſon Lieutenant Géneral, & que ce n'étoit qu'une même affaire, quand il ſeroit queſtion de s'accommoder.* Van Goch ne manqua pas d'écrire aux EE. GG. ce que le Roi d'Angleterre lui avoit dit; ſur quoi on tint pluſieurs aſſemblées, mais ſans prendre aucune réſolution; & c'eſt ce qui arriva fréquemment, pendant l'abſence de De Wit, qui étoit l'ame des Aſſemblées.

Les Provinces de Friſe, de Groningue, d'Overyſſel, de Gueldre & de Zélande étoient d'avis d'envoyer une Ambaſſade extraordinaire en Angleterre, à la tête de laquelle ſeroit le Prince d'Orange; pour remercier Charles de la bonne diſpoſition, qu'il avoit fait paroître pour la Paix, & la conclurre, de la maniere la plus avantageuſe, qu'il ſeroit poſſible.

Cependant les Provinces de Friſe & de Groningue, avec les Omlandes, prioient D'Eſtrades de leur obtenir la protection du Roi de France, & d'autres même demandoient que, ſi S. M. levoit de la Cavalerie, il leur fît la grace de les employer. L'Ambaſſadeur du même Roi croyoit avoir ſujet de croire que, dans le deſordre, où étoient les Provinces, ſi le Roi avoit eu une Armée dans le voiſinage, & quelque étendue de terre, pour la faire hiverner, avec les intelligences, que l'on avoit dans le Païs, & les ménagemens qu'on auroit pû garder; il eût pu tenir les Etats dans la dépendance, non par la ſûreté, qu'il y eût dans leur amitié, mais par la peur, qu'ils auroient euë qu'il ne les châtiât. D'Eſtrades tâchoit d'inſpirer ce deſſein au Roi, mais il n'y réüſſit pas, comme on l'a déja dit. C'eſt ce que quelques (1) Anciens ont repréſenté, dans la Fable de l'Homme, du Cheval & du Sanglier, ou du Cerf; où l'Homme appellé pour ſecourir le Cheval, contre le Sanglier, ou le Cerf, ſe rendit maître du premier, & ne lui rendit plus ſa liberté. Cette Fable (2) doit avertir ceux, qui ſe laiſſent emporter à la colere, qu'il vaut mieux être outragé impunément, que d'être livré à un autre.

Il arriva là-deſſus que les Partiſans du jeune Prince, ceux du Roi d'Eſpagne, & ceux du Roi d'Angleterre, tous également oppoſez au Penſionaire, ſémerent des billets, & firent même courir des imprimez, contre lui; où ils le faiſoient Auteur de cette guerre; par l'ambition, qu'il avoit de commander la Flotte, & de ſe rendre maître de toutes les affaires. Ces gens-là firent publier ces calomnies, par tout, dans les Villes, dans les Bâteaux, & dans tous les lieux publics; où l'on parloit de lui, comme d'un Traître, & l'on diſoit hautement qu'il falloit avoir la Paix, avec l'Angleterre, & rendre au Prince d'Orange les Charges, que ſes 1665. Prédeceſſeurs avoient euës. Beverning lui-même, Ami particulier du Penſionaire, & qui l'avoit ſoûtenu avec tant de courage contre ceux, qui calomnioient ſa conduite, du tems de Cromwel; Beverning, dis-je, ſe démit de ſa Charge de Thréſorier Géneral; de peur que, le Prince d'Oraoge venant à entrer dans ſes emplois, il ne fût des premiers ſacrifié au Parti de ce Prince. D'Eſtrades tâcha de l'empêcher d'abandonner, en quelque maniere, le Penſionaire de Hollande, ſon Ami particulier; mais il lui répondit, qu'il y avoit long-tems qu'il s'étoit voulu retirer, & qu'il voyoit les affaires ſi brouillées, qu'il falloit une autre tête que la ſienne, pour les débrouiller; Que, pour parler franchement, on avoit laiſſé trop long-tems les Etats, ſans les ſecourir, & qu'il (3) les voyoit quaſi ſans reſſource, & pris par deux côtez, dont le Roi de la G.B., ſe déclaroit le maître; c'eſt-à-dire, comme il ſemble, du dehors par ſes Flottes; & du dedans, par le Parti du Prince d'Orange. Mais dans la ſuite du tems, la Providence débrouilla les choſes tout autrement, qu'on ne s'imaginoit; comme on le verra, dans cette Hiſtoire.

Beverning diſoit, que les Magiſtrats des Villes n'avoient pas connu les forces du Roi d'Angleterre, & qu'ils avoient vu, que ce Prince avoit une Flotte de cent Vaiſſeaux, & une Armée de Terre de trente-mille hommes; qui étoit apparemment celle de l'Evêque de Munſter, qui l'avoit levée, par le moyen de l'argent qu'il avoit reçu du Roi Charles; qu'il faiſoit de nouvelles Alliances, en Allemagne; qu'il trouvoit plus d'argent, qu'on ne croyoit; & qu'il ruineroit les Etats, s'ils ne prenoient le parti de s'accommoder, & de ne ſe brouiller jamais avec lui. Cependant Beverning ſe trompa, & par la bonne conduite & la fermeté de De Witt, ils ſe tirerent heureuſemeot de cette guerre, comme on le verra par la ſuite.

Cependant les Etats (4) Géneraux proteſterent, qu'ils n'avoient aucune connoiſſance du Traité ſecret avec l'Angleterre, dont on avoit parlé; & Van Beuning aſſura le Roi, qu'ils n'entendroient à aucun Traité, ſans la participation & la Médiation de S. M..

Oo lui faiſoit (5) de grandes inſtances, de la Haie, pour que le Roi ſe déclarât contre l'Angleterre; & Van Beuning en faiſoit autant à Paris. Quand ils ſe défendirent ſur la négotiation ſécrete, qu'on aſſuroit qu'ils faiſoient avec les Anglois, ils déclarerent qu'ils n'en avoient aucune connoiſſance, & que le Roi d'Angleterre augmentoit beaucoup ſes prétenſions, en demandant des dédommagemens, pour les pertes & pour les frais de la guerre.

D'Eſtrades prétendoit néanmoins qu'il y avoit de la duplicité, dans leurs réponſes, & croyoit qu'ils envoyoient un homme en Angleterre, comme pour faire l'échange des priſonniers, qui avoit le ſecret; que la Province de Hollande vouloit qu'on cachât à Van Goch, parce qu'il étoit dans les interêts de la Maiſon d'Orange. L'Ambaſſadeur croyoit, qu'il étoit bon de faire venir au plûtôt le ſecours; par le moyen duquel il aſſûroit qu'on ſeroit bien changer de langage aux mal-intentionnez. Il jugeoit auſſi, qu'il ſeroit bon, qu'il

O fût

(1) *Phedre* Liv. IV. F. 3. Horat. Epiſt. 10. Lib. 1.
(2) *Hac iracundos admonebis fabula, impunè poſſe lædi, quàm dedi alteri.*

(3) C'eſt ainſi qu'il ſemble qu'il faille corriger les mots, qui ſe trouvent dans D'Eſtrades.
(4) Lettre de D'Eſtrade du 29. d'Octobre p. 412.
(5) Autre Lettre de la même date.

1665. fût aſſuré des dernieres intentions du Roi, dans le tems que De Wit devoit arriver à la Haie ; pour réſoudre, avec lui, de la maniere, dont on pourroit réduire les autres Provinces à ſe conformer à la Hollande ; ou la Hollande elle-même, à s'accommoder aux autres, ſi elle n'agiſſoit pas, ſelon l'intention du Roi. Il ſe flattoit que ces Provinces ſe lieroient avec ce Prince, par la jalouſie, qu'elles avoient entre elles ; à cauſe de ſa grande puiſſance, & que la protection du Roi auroit plus de poids, étant appuyée de bonnes Troupes. „ Si vous pouviez, diſoit encore „ D'Eſtrades à De Lionne, avoir Maſtricht ; „ ou Juliers, ſoyez aſſuré qu'on n'oſeroit rien „ faire en Hollande, qui déplût au Roi ; & „ cela étant, je pourrois répondre que toutes „ choſes iroient à ſouhait. On ſera autrement „ toûjours dans l'incertitude, & ſujet à dépen„ dre de la bonne, ou mauvaiſe humeur des Dé„ putez des Villes ; qui changent facilement de „ ſentiment, dans les affaires.

Ces diſcours auxquels D'Eſtrades revenoit ſouvent, dans ſes Lettres au Miniſtre du Roi, firent que ce Prince ſouhaita de ſavoir bien au long, & fort exactement tout ce qui pouvoit regarder cette affaire, & que ſon Ambaſſadeur y ajoûtât même ſes ſentimens, ſur ce qu'il croyoit qu'il y auroit à faire ; s'il eſtimoit à propos de l'entreprendre & de la pouſſer. D'Eſtrades ne manqua pas de s'aquiter, de ce que le Roi lui avoit ordonné ; mais on ne jugea pas qu'on pût entreprendre rien de ſemblable. Comme le ſuccès de cette entrepriſe, dépendoit de la poſſeſſion de Juliers, ou de Maſtricht, (1) on lui répondit qu'on ne pouvoit pas ſonger à avoir Juliers en propre ; parce que le Duc de Nieubourg s'etoit engagé à n'y introduire jamais de Garniſon, que la ſienne propre ; quoi que, comme ce Duc n'étoit pas ſatisfait des Etats, elle pourroit ſervir au Roi, comme s'il en étoit en poſſeſſion. Pour Maſtricht, on dit qu'il n'y avoit que D'Eſtrades lui-même, qui étoit ſur les lieux, qui pût l'acquerir au Roi ; que ce qu'on en pourroit dire à Van Beuning, ne produiroit qu'un mauvais effet, ſans aucun fruit ; puis qu'il n'avoit aucun pouvoir, de traiter d'une ſemblable choſe, ni n'en pouvoit avoir. En effet, prétendre engager les Etats à remettre cette place à la France, c'étoit leur demander, qu'ils lui livraſſent les Clefs de leur Païs, pour y entrer, quand elle voudroit.

Comme la diviſion des Provinces duroit toûjours, cinq d'entre elles opinerent à envoyer une Ambaſſade à Londres ; de laquelle le Prince d'Orange fût le Chef. Le Roi de France (2) ne trouvoit nullement à propos de ſe déclarer contre l'Angleterre, en cette diſpoſition des eſprits ; de peur que les Provinces l'ayant engagé à faire cette démarche, elles ne vouluſſent le laiſſer ſeul, faire la guerre aux Anglois ; auxquels il n'étoit pas en état de réſiſter, par mer.

On ne trouvoit rien de mieux, que de faire revenir De Wit, & le Roi donna ordre à ſon Ambaſſadeur de lui envoyer un Exprès à la Flotte ; pour lui repréſenter qu'il étoit tems, qu'il revînt, pour reprendre les fonctions de ſa Charge. D'Eſtrades l'avoit déja fait, & le Penſionaire lui répondit, qu'il partiroit inceſſamment.

Il étoit en effet tems qu'il revînt, puis que (3) l'on parloit de nouveau d'envoyer une Ambaſſade en Angleterre. Ceux qui favoriſoient les Eſpagnols, ou les Anglois, & le Prince d'Orange etoient réünis dans ce ſentiment, & même pluſieurs Villes de Hollande y inclinoient. Si tous ces Partis, s'étant bien réunis, avoient pris des meſures de concert, ils auroient enfin eu le deſſus ; ſans qu'il fût poſſible de les empêcher d'exécuter leurs deſſeins, ou de rétablir l'autorité du Penſionaire de Hollande. Les meilleurs Amis de De Witt ne diſoient rien, de peur de s'attirer des affaires. Cependant D'Eſtrades n'oublia rien, pour leur faire reprendre courage. Il engagea même une Fille de la Douairiere d'Orange, à porter les Provinces de Frile & de Gromingue, à opiner contre l'Ambaſſade. Cette Dame, à qui l'Ambaſſadeur de France donne de grands éloges, étoit brouillée avec ſa Mere, qui ſe mettaot peu en peine du Gouverneur de deux Provinces, qu'on a nommées, ne penſoit qu'à l'avancement de ſon autre Petit-fils, le Prince d'Orange. D'Eſtrades raſſura les Villes de Hollande, qui chancelloient, gagna le Quartier de Zwol dans l'Overyſſel, & celui de Zutfen en Gueldre ; enſorte qu'ils deſavouerent ce qu'on avoit dit en leur nom, dans les Etats Généraux, en faveur de la Paix avec l'Angleterre. Il croyoit que le Roi, ſon Maître, pourroit facilement gagner les Provinces de Gueldre & d'Overyſſel, auxquelles les courſes des Munſteriens avoient cauſé de grandes pertes. Il n'avoit qu'à faire lever, en ces Provinces, quelques Compagnies de Cavalerie, & à en donner la conduite à des Gentilshommes, dont quelques-uns même ſe contenteroient d'être ſimples Cavaliers. Le Roi (4) le promit, s'il levoit de la Cavalerie, en ce Païs-là. Cependant les ſix-mille hommes tardoient encore à venir, & quatre Provinces ſouffroient beaucoup des courſes des Munſteriens. Seize-mille hommes de ces Troupes tenoient Gromingue, comme bloquée ; ſans néanmoins que la Ville fût en danger, parce qu'il y avoit quatre-mille hommes dedans, & qu'on en pouvoit entrer & ſortir ; ce qui rendit le blocus inutile. 1665.

Le 5. de Novembre, De Witt étant arrivé au Teſſel, écrivit un billet à D'Eſtrades ; pour lui apprendre ſon arrivée, & lui dit, qu'il ſeroit le lendemain à la Haie. On avoit donné ordre de débarquer inceſſamment ſix-mille hommes de l'Infanterie, qu'on avoit embarquée ſur la Flotte, & de les envoyer à Gromingue, & quinze-cens hommes, furent envoyez à Delfziel ; que l'Evêque de Munſter menaçoit d'envahir, pour avoir une place maritime, afin de pouvoir correſpondre par Mer, avec l'Angleterre. Si les ſix-mille François, qui venoient, euſſent été près de là ; on auroit facilement pû couper les Vivres à l'Armée Munſterienne, & l'obliger de ſe rendre ; mais tout ſe fit, avec une lenteur, qui ſembloit affectée. „ Il me ſemble, diſoit D'Eſ„ trades, qu'il ſeroit de la derniere importance „ de défaire cette Armée de l'Evêque de Muns„ ter, pour ruiner entierement le parti & le cré„ dit du Roi de la Grande Brétagne, du côté „ de la Terre ; & que ce fût, avec l'aſſiſtance des „ Troupes Françoiſes ; pour faire voir à ces qua„ tre Provinces qu'elles étoient perdues, ſans el„ les, & que c'étoit le Roi ſeul, qui avoit ſoû„ tenu l'Etat ; au penchant, où il étoit de ſa „ ruine. Mais pour cela, il falloit que les ſix-mille hommes vinſſent plûtôt, & qu'ils fuſſent vigou-

(1) En une Lettre du 6. de Novembre p. 443. du T. III.
(2) Voyez la Lettre du 30. d'Octobre, là-même p. 424.
(3) Lettre du 5. de Novembre T. III. p. 433.

(4) Lettre du 13. de Novembre.

1665. vigoureuſement ſoûtenus, par les Troupes Hollandoiſes.

D'Eſtrades donna encore de très-bons avis, pour la maniere, dont le Commandant de ce Corps devoit ſe conduire à l'égard des Députez des Etats; qu'on a accoûtumé d'envoyer, pour ſervir de Conſeil à ceux qui commandent leurs Armées. „ Mr. de Pradel, *dit-il*, aura à ſe ménager avec les Députez des Etats. Ils n'ont „ pas toute la chaleur, qui ſeroit à ſouhaiter, „ pour venir aux mains avec les Ennemis, & finir „ cette affaire. Mais, comme il a beaucoup d'expérience, & qu'il verra, peu de jours après „ être arrivé, ce qui ſe pourra faire de plus avantageux; je ne doute pas, qu'il ne prenne le „ chemin le plus court, pour décider cette affaire. Il faudra du tems, pour gagner leur „ confiance; car comme ils veulent agir en Souverains, il faut ſuivre leurs Conſeils ſur la „ guerre; encore qu'ils ne ſoient pas toûjours „ ceux, qui ſont les meilleurs à ſuivre. Ce que „ je trouve de plus fâcheux, c'eſt que le Prince „ Maurice agit envers eux, avec trop de ſoûmiſſion; ce qui lui a fait commettre de grandes fautes, & principalement à l'égard du paſſage, par où l'armée de Munſter a paſſé, pour „ entrer dans le Païs de Groningue; lequel paſſage pouvoit être bien fortifié, la ſituation étant bonne; s'il ne ſe fût trop fié à ce que les „ Députez lui dirent, qu'ils y avoient pourvu par „ des Troupes venuës de Friſe. Cependant, s'il „ y avoit été lui-même, il n'auroit trouvé que „ trois-cens Païſans mal-armez, & une Compagnie de cent hommes.

C'eſt-là un inconvenient inſeparable de la Conſtitution de la République, qui ne peut pas abandonner ſes Armées à la diſcretion de ceux, qui les commandent; qui par trop de courage, ou par envie de ſe ſignaler, pourroient trop hazarder & réüſſir mal; ou commettre d'autres choſes contraires au bien de l'Etat, ou par négligence, ou par quelque autre interêt. Mais d'un autre côté, il peut arriver que les Députez font perdre aux Généraux de bonnes occaſions de nuire aux Ennemis. On a regardé ce dernier inconvenient, comme moindre que le précedent; & les Etats ont toûjours ſuivi la même maxime, de hazarder le moins qu'il eſt poſſible; dont on a vû des exemples remarquables, dans la Guerre; qui finit en MDCCXII.

Van Beuning (1) preſſa encore le Marquis de Lionne, avec beaucoup de vivacité ſur la Déclaration du Roi, contre l'Angleterre; mais le Miniſtre de S. M. ſe défendit, en diſant que; ſi le Roi en uſoit ainſi, il n'agiroit pas conformément à ſa prudence. Sa raiſon étoit que les Etats, non ſeulement ſans en donner communication au Comte D'Eſtrades, mais même en ſe cachant de lui, avoient envoyé une Perſonne expreſſe & de capacité en Angleterre, ſous prétexte d'un échange des priſonniers; mais avec des ordres ſecrets de traiter de la paix, ſans la médiation du Roi T. C. & même ſans la participation d'aucun de ſes Miniſtres. Il n'étoit, ſelon lui, ni de la bonne foi, ni bonnête de preſſer le Roi de rompre, pour l'amour d'eux, contre un Potentat; vers lequel, dans le même tems, ils envoyoient en cachette un homme exprès, pour traiter de la Paix. Si cela étoit vrai, l'évenement montre que cet homme n'étoit pas un négotiateur, qui fût à craindre.

(1) Lettre du 6. de Novembre T. III. p. 443.

L'Ambaſſadeur des Etats répondit à De Lionne, ſelon les derniers ordres, qu'il avoit reçus, que, ſi le Roi de France vouloit ſe déclarer, il ſigneroit que ſes Maîtres ne feroient point la Paix, ſans ſa médiation. Il y eut encore beaucoup d'autres conteſtations des Miniſtres de France & des Etats, qu'on ne peut lire, qu'avec ennui, dans les Lettres du Comte D'Eſtrades, & auxquelles nous ne nous attacherons pas davantage. Si l'on avoit voulu tenter de faire la Paix, avec Charles II. ſans la participation de la France; on changea entierement de meſures, dès que De Witt eut paru dans l'Aſſemblée, & encouragé ſes Amis. 1665.

De Witt (2) eut de grandes Conférences avec D'Eſtrades, & lui dit, que ſi le Roi ſon Maître ſe déclaroit contre l'Angleterre, ce ſeroit le moyen d'éteindre toutes les Cabales, qui ſe faiſoient dans les Provinces; & que s'il fourniſſoit aux Etats l'argent, porté par le Traité, juſqu'au tems, auquel il donneroit le ſecours; c'étoit un moyen infaillible de lui attirer l'affection & la confiance des Provinces, & particulierement de la Hollande, qui étoit ſeule chargée de toute la dépenſe. La Gueldre, l'Overyſſel, la Friſe & Groningue ne fourniſſoient rien, à cauſe du dégat que l'Evêque de Munſter y avoit fait. La Zélande étant privée de ſon négoce, par Mer, ne fourniſſoit rien non plus. La Province d'Utrecht, ne pouvoit pas non plus beaucoup contribuer, ayant auſſi ſouffert quelque perte. Ainſi la Hollande étoit chargée de tout, & il ſembloit néceſſaire que le Roi la ſoulageât, d'autant plus que le Roi ſeroit maître par-là de la volonté des Hollandois; au lieu que s'il laiſſoit les Etats, dans l'embarras où ils étoient, ſans les aider & ſans ſe déclarer; il étoit dangereux qu'ils ne ſe racommodaſſent, contre leur gré, & contre leur interêt, avec l'Angleterre, & que le parti contraire à celui de De Witt ne prévalût.

L'Ambaſſadeur de France lui dit, qu'il falloit voir ce que produiroit l'Aſſemblée des Etats de Hollande, & ſi elle rejetteroit toutes les Propoſitions d'une Paix ſecrete, & à part; & cela étant aſſuré, D'Eſtrades promettoit de s'employer à leur procurer ce qu'ils ſouhaitoient. Cependant De Witt & l'Ambaſſadeur employerent leur adreſſe & leur crédit, pour ſe rendre les Députez favorables. Il parut que les Etats vouloient entretenir l'amitié, avec la France; par la maniere ſévere, dont ils traiterent un Miniſtre de la Haie, nommé *Landtman*; qui avoit dit, en chaire, que Dieu châtioit la République; *parce qu'elle acceptoit le ſecours d'un Roi idolatre, & qui étoit capable de faire maſſacrer les peuples, comme leurs Confreres l'avoient été à la S. Barthelemi, par un de ſes prédeceſſeurs; qui outre cette barbarie, avoit auſſi fait égorger pluſieurs innocens à Anvers. Qu'on avoit quitté l'Alliance d'un Roi de leur Réligion (Charles II.) pour lui faire la guerre, par des maximes d'un mauvais Gouvernement.* On a vu, par ce qu'on a dit ci-deſſus du commencement de la guerre, qu'on ne pouvoit le rapporter qu'au Roi d'Angleterre, qui, en ce tems, étoit fort ſuſpect de favoriſer l'Egliſe Romaine. Mais cette eſpece de Zèlez, ſont ordinairement fort mal inſtruits de ce qui ſe paſſe dans le monde; ſans néanmoins en être plus habiles dans leur Profeſſion; par laquelle ils ſont engagez à reſpecter, plus que les autres, des Puiſſances que Dieu a établies, ſelon la Doctrine des Apôtres. Ce diſcours

(2) Lettre de D'Eſtrades du 11. de Novembre.

1665. cours ayant été rapporté aux Etats, il tâcha de donner un autre tour à ce qu'il avoit dit; ce qui fit que pluſieurs ſuffrages alloient à ſe contenter de ſon explication. Mais les autres jugerent, qu'il méritoit un châtiment, parce qu'il avoit déſigné aſſez clairement la perſonne du Roi de France. La Chaire lui fut interdite pour toûjours, & il ſurtit de la Haie, quoi que le Peuple en fût fort entêté, ſans qu'il s'enſuivit aucune émotion populaire; mais on a dit, quelques années apres, qu'il avoit pouſſé la populace de la Haie, au meurtre des Freres De Witt.

Comme on étoit fort irrité dans la République, contre l'Evêque de Munſter, on dit qu'il avoit fait une irruption dans les Terres des Etats, à l'inſtigation des Eſpagnols; & que le Marquis de Caſtel Rodrigo avoit donné occaſion à cela, parce qu'il n'avoit pas voulu donner paſſage, au ſecours François, contre l'Evêque de Munſter. A cette occaſion, Louis XIV. écrivit (1) à ſon Ambaſſadeur, „ qu'il ſeroit bon „ d'échauffer les Provinces, dans ces bons ſentimens, & qu'il faiſoit état de lui ordonner, „ dans le tems auquel il ſeroit ſa Déclaration „ (*ſur les Droits qu'il prétendoit avoir ſur les Provinces Eſpagnoles*) de parler clairement des „ Droits de la Reine, ſur certaines Provinces „ du Païs-Bas, ſans les mettre néanmoins en „ condition, pour la Déclaration; mais comme d'un Prince, qui ſe promettoit cette rétribution de l'équité, & de la reconnoiſſance des Etats; qu'après qu'il auroit préferé leurs „ interêts à tous les ſiens, par une rupture contre une autre Couronne, qui ne cherchoit, „ que ſon amitié, & qui lui avoit fait même „ des avances, qui lui auroit été fort avantageuſes, pour la pouvoir conſerver; les Etats „ en uſeroient à ſon égard, avec la meme affection & ſincerité, pour l'appui & le ſoûtien de ſes Droits, comme le Traité les y „ obligeoit. La Cour de France ſe trompoit, dans cette attente. Pas une Puiſſance ne ſe croit obligée de ſe mettre à la diſcretion d'une autre plus grande, quelque obligation qu'elle lui ait; parce qu'il n'y a point de bienfait, que l'on doive acheter, par la perte de la liberté.

En ce même tems-là, (2) Van Beuning, en s'entretenant avec De Lionne, lui dit que le Roi pourroit bien penſer à débaucher les Troupes de l'Evêque de Munſter, qui n'étoient pas bien payées; & qu'il en reviendroit un double avantage, puis que S. M. pourroit augmenter ſes Troupes & diminuer, en même tems, celles de l'Ennemi des Etats. La difficulté étoit de faire venir en France ces Troupes, mais Van Beuning la leva, en diſant qu'on les joindroit au Corps que De Pradel commandoit, & qu'il les conduiroit en France, avec les ſiennes, en y retournant. Le Roi trouva cet expédient bon, & donna ordre à D'Eſtrades, d'exécuter ce deſſein; en débauchant les Soldats de l'Evêque, ſoit par Compagnies & par Régiment, ſoit en ramaſſant les Soldats qui déſerteroient un, par un, & en jettant des billets parmi l'Armée Munſterienne. Le Roi écrivit auſſi la même choſe à De Pradel.

Vers le (3) milieu de Novembre, toutes les Villes de Hollande déclarerent, dans leur Aſſemblées, qu'elles n'entendroient à aucune Propoſition de Paix avec l'Angleterre, ſans la partieipation de la France. Le Penſionaire fut enſuite chez l'Ambaſſadeur de France, pour lui porter cette parole & lui repréſenter, de la part des EE., que dans la conjoncture préſente, il ſeroit bon que S. M. T. C. ſe déclarât contre l'Angleterre, ſuivant le Traité; afin d'exclurre toutes les Cabales contraires, qui ſeroient ſans crédit, par cette Déclaration. De Witt pria encore D'Eſtrades de ſupplier S. M. de vouloir aider la Hollande de l'argent, qui lui étoit dû du ſubſide des quatre premiers mois. Il diſoit, que cette Province étant chargée de toutes les dépenſes de Terre & de Mer, & les autres Provinces ruinées, ne ſauroit ſupporter ſeule les frais de la guerre, ſi S. M. ne l'aſſiſtoit. 1665.

L'Ambaſſadeur ne manqua pas d'avertir la Cour de tout cela, & marqua à De Lionne, que le Roi pourroit prendre ſes réſolutions, avec ſûreté, après le pas que De Witt & la Province de Hollande venoient de faire; & l'aſſûra qu'ils attireroient à eux toutes les autres Provinces; dont une partie leur étoit déja aſſurée, & dont on pourroit gagner les autres. (4) De Witt avoit auſſi écrit des Lettres très-fortes à Van Beuning, pour preſſer la rupture & quelque ſecours en argent; ce qu'il ne manqua de faire.

De Lionne (5) répondit à l'Ambaſſadeur, que l'on feroit mal de négotier avec l'Evêque de Munſter, qui ne cherchoit qu'à rendre inutiles les ſix-mille hommes, que le Roi avoit envoyez pour le réduire. Ses Soldats, qui étoient Wallons, Brabançons, & Franc-Comtois, avoient cependant commencé à déſerter. Ils dirent que leurs Capitaines, qui étoient au ſervice de l'Eſpagne, ne leur avoient donné congé que pour un an; en leur faiſant eſperer qu'ils s'enrichiroient du butin, qu'ils ſeroient dans les Provinces Unies. On leur fit donner des Paſſeports, pour ſe retirer; mais ils firent de grands brigandages, dans le Bailliage de Berg-op-zoom. Les Miniſtres de France ne manquerent pas d'irriter les Provinces Unies contre les Eſpagnols, qui traitoient de la ſorte une Nation, qui étoit en paix avec eux.

D'Eſtrades (6) aſſura encore le Roi, qui ſouhaitoit avoir, par écrit, ce que De Witt lui étoit venu dire de la diſpoſition des Etats à ne rien conclurre avec l'Angleterre; ſans lui en faire part, & ſans ſon conſentement; qu'il ne croyoit pas qu'un Ecrit, ſigné de quelques Députez de la Hollande, fût d'une plus grande force, que ce qui avoit été fait; ſur tout après que les EE. GG. le lui avoient confirmé, par le Préſident de ſemaine, & que leur réſolution avoit été enregîtrée. (7) Le Roi cependant rappella ſes Ambaſſadeurs d'Angleterre, & promit que, dès qu'eux & Van Goch en ſeroient ſortis, il déclareroit ſa rupture, avec le Roi d'Angleterre, en conformité du Traité; ſans deſirer d'autres conditions, pour ſa ſûreté, que celles, qui ſeroient entierement conformes à ce Traité; c'eſt-à-dire, que les Etats ne négotieroient rien en Angleterre, ſans ſon conſentement.

Van Beuning apprit, avec beaucoup de joie, à Paris cette réſolution du Roi; & ne demanda autre choſe, ſinon que la rupture ſe fit dès-lors,

(1) Lettre du 13. de Novembre, parmi celles de D'Eſtrades T. III. p. 454.
(2) Lettre du Roi du 13. du Novembre T. III. p. 458.
(3) Lettre de D'Eſtrades du 14. de Novembre T. III. p. 45[illegible]
(4) Le 12. & le 13. de Novembre.
(5) Par une Lettre du 18. de Novembre T. III. p. 462; Voyez encore la ſuivante.
(6) Lettre du 19. de Novembre T. III. p. 466.
(7) Lettre du 20. de Novembre p. 469.

1665. lors, & ſans délai. Mais De Lionne lui répondit, *prémierement qu'ayant à faire à un peuple brutal, dont le Roi d'Angleterre n'eſt pas le maître, on devoit avoir grand égard à la ſûreté des Ambaſſadeurs, avant que de paſſer à aucun acte d'hoſtilité.*

*En ſecond lieu*, il lui dit, *qu'il n'étoit ni aſſez imprudent, ni aſſez hardi, pour conſeiller au Roi de faire ce pas, avant que de voir Van Goch, en Hollande; parce que comme il ne pouvoit recevoir l'ordre de ſon rappel, que pluſieurs jours après, que les Ambaſſadeurs du Roi ſeroient partis, & peut-être déja paſſez en France; il pourroit facilement arriver, que le Roi d'Angleterre, en cet intervalle de tems, voyant la guerre infaillible, avec la France, donneroit les mains aux conditions, que les Hollandois auroient témoigné déſirer, & conclurroit la Paix, avec Van Goch, & que par cette précipitation de peu de jours ſeulement, & nullement néceſſaire, on auroit gagné que les Etats ſeroient en Paix, & la France ſeule en guerre pour leur intérêt.* C'eſt ainſi que les Politiques, trop défiants & trop ſoupçonneux, rendent difficiles les choſes les plus faciles. La France ne pouvoit pas croire raiſonnablement que les Provinces Unies, dans l'état où elles étoient, oſeroient, ou voudroient ſeulement la trahir, pour faire plaiſir à l'Angleterre. D'ailleurs le Peuple d'Angleterre n'étoit pas capable de mal traiter des Ambaſſadeurs, malgré le Roi, qui ne haïſſoit pas d'ailleurs les François. Mais les Grands Miniſtres ſe font plus valoir, en prenant des précautions outrées, contre des maux, qu'ils n'ont pas ſujet de craindre.

Le Roi de (1) France approuva la ſubtilité Politique de De Lionne, & ne laiſſa pas de promettre à D'Eſtrades, de donner ſa Déclaration, quand il auroit avis que ſes Ambaſſadeurs, & celui des Etats auroient repaſſé la mer, & non autrement. Pour ce qui eſt l'aſſiſtence en argent, de laquelle De Witt avoit auſſi parlé, le Roi dit qu'il étoit ſurpris „ qu'il ne fût pas tombé dans „ l'eſprit de ſon Ambaſſadeur de lui repréſenter „ qu'étant ſur le point de rompre, pour le ſeul „ intérêt des Hollandois, avec une Couronne „ qui lui étoit amie; & n'en ayant point d'autre „ ſujet particulier; il auroit droit de rappeller, „ en même tems le corps de ſix-mille hommes, „ qu'il avoit ſur les Terres des Etats, ou de prétendre au moins qu'ils l'entretinſſent à leurs „ dépends, s'ils déſiroient qu'il continuat à les „ en aſſiſter; n'étant pas dit, dans le Traité, „ qu'il dût ſoûtenir deux guerres de cette ſorte, „ en même tems; & étant porté au contraire, „ qu'auſſi-tôt que l'Allié, qui ne ſeroit point attaqué, romproit contre l'aggreſſeur, pour l'intérêt de l'autre Allié, le ſecours qu'il auroit auparavant donné, ou Troupes, ou en argent, „ ceſſeroit.

Le Roi ne croyoit pas non plus „ qu'il fallût „ ſe contenter de l'offre, que De Witt avoit „ faite de communiquer à D'Eſtrades l'inſtruction, „ de la perſonne, que les Etats pourroient envoyer en Angleterre; parce qu'il demeureroit „ toûjours expoſé à craindre, ou qu'on ne lui „ en eût donné d'autres plus ſecretes; ou qu'on „ ne lui en envoyât, ſur les ouvertures, que le „ Roi d'Angleterre lui pourroit faire, tous les „ jours. Il jugeoit donc qu'il falloit prendre „ au mot De Wit, ſur la ſeconde offre qu'il avoit faite, que les Etats n'enverroient perſonne en Angleterre, ſi le Roi ne le trouvoit „ bon, & lui déclarer franchement, qu'il ne l'eſtimoit pas à propos.

(1) Lettre du 28. de Novembre T. III. p. 471.

Le Roi écrivit encore, ce qu'il croyoit qu'on 1665. pourroit faire la Campagne ſuivante, afin que D'Eſtrades en conférât avec le Penſionaire de Hollande; mais comme il ne s'en fit rien, nous ne nous y attacherons pas; non plus qu'aux offres, que quelques Non-Conformiſtes d'Ecoſſe & d'Angleterre faiſoient de prendre les armes contre le Roi Charles II. pourvu que la France & les Provinces Unies les vouluſſent ſoutenir. Cela n'eut aucune ſuite, & l'on fit bien de ne ſe pas fier à ces mécontens, qui ne pouvoient qu'engager ceux, qui les auroient ſoûtenus, en une mauvaiſe affaire. On peut voir ce que Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dit dans ſes Mémoires ſur cette année.

On réſolut enfin de rappeler Van Goch d'Angleterre, comme la France le demandoit; mais les EE. GG. écrivirent auparavant une (2) Lettre à S. M. B. datée du 11. de Décembre; dans laquelle ils lui rappellerent dans l'eſprit, en peu de mots, les commencemens de la guerre, leur conduite en cette conjoncture, & ſur tout par rapport à la paix, à laquelle ils étoient toûjours diſpoſez; quand on leur offriroit des conditions plus raiſonnables, que celles qu'il leur avoit propoſées. Le Roi y répondit le 16. du même Mois. Il y défend ſa conduite, & cenſure celle des EE. GG. en témoignant d'ailleurs, qu'il ſeroit toûjours prêt à accepter une Paix, qu'il prétendoit que les Etats lui devoient propoſer les premiers. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux, qui écrivirent cette Lettre, n'y euſſent pas mêlé le nom de Dieu; pour confirmer des choſes, dont il n'étoit guère poſſible de l'en croire, comme *d'atteſter devant Dieu le ſcrutateur des cœurs, qu'il ne déſiroit autre choſe, que d'en voir la concluſion, par une bonne & juſte paix*; qu'il pouvoit avoir très-avantageuſe, s'il eût voulu, comme on l'a pû voir, par ce qu'on en a dit ci-deſſus.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, on ne profitoit pas aſſez des ſix-mille hommes, que le Roi de France avoit envoyez, pour répouſſer & même pour chaſſer l'Evêque de Munſter des Provinces Unies. (3) Ils firent très-bien, dans l'attaque de la Ville de Lochem, qui fut emportée, comme on le voit dans une Lettre du Roi à D'Eſtrades, du 25. de Décembre. Il croyoit pouvoir bien dire, ſans reproche „ que „ s'il ne les avoit pas envoyez, & même que „ s'il ne retenoit pas le reſſentiment de pluſieurs Princes (ce qu'il faiſoit, *diſoit-il*, avec „ des ſoins, qu'il ne s'étudioit pas de faire valoir) l'Evêque de Munſter n'auroit pas manqué, & ne manqueroit pas encore d'être ſecouru, & ſi fortement appuyé de leurs armes; qu'elles auroient jetté, & jetteroient „ encore les Etats en de plus grands embarras, „ & en plus de riſque, que toute la Puiſſance „ d'Eſpagne ne leur en avoit pu faire courir.

Cela étoit, ſans doute, une exaggeration; puis que les Princes Voiſins n'étoient pas d'humeur, quand ils l'auroient pu, à aggrandir ſi fort l'Evêque de Munſter; ni ne penſoient pas à ſe partager ce qui appartenoit aux Etats Généraux; outre que cette ſorte de Confédérations de Princes, dont les intérêts ſont contraires, ne réüſſiſſent guère.

(2) Voyez-là au III. Tome des Lettres de D'Eſtrades p. 496.

(3) Voyez ſa Lettre pag. 515, du III. Tome des Lettres D'Eſtrades.

1665. „ Les ordres, *continuoit-il*, que j'ai donnez, „ & que je renouvelle, tous les Ordinaires, ſur „ la Diſcipline de mes Troupes, me font juger „ que, ſi les Soldats prennent quelque liberté; „ elle ne peut proceder que du peu d'ordre, que „ les Députez (*des Etats*) donnent à pourvoir à „ diverſes choſes, qui ſont néanmoins abſolu„ment néceſſaires, pour leur ſubſiſtance. Je ne „ mande pas aux Officiers, comme vous pouvez „ bien croire, la penſée, que j'ai là-deſſus; au „ contraire je ne leur recommande rien plus, que „ le ſévere châtiment des moindres excès. Mais „ comme la publication, qui s'en eſt faite dans „ les Villes, n'eſt qu'un effet de la mauvaiſe vo„ lonté des Cabales contraires; il ſera bien à pro„ pos que vous pratiquiez ſouvent le même ex„ pédient, dont vous vous êtes déja ſervi, pour „ deſabuſer les peuples; en faiſant imprimer les „ Lettres, que le Sr. de Pradel, ou l'Intendant „ vous écrira, pour juſtifier la bonne conduite „ des Troupes, ou pour informer le Public des „ punitions, qui auront été fait des deſordres, „ qui ont été commis.

Il y avoit, ſans doute, quelque choſe de vrai, dans ce qu'on écrivoit de France, au nom du Roi; mais toutes les plaintes, qu'on avoit faites, n'étoient pas fauſſes, comme on le verra par la ſuite. Il y a des incommoditez inévitables à recevoir des Troupes, qui ne ſont pas aſſez ménagées, par ceux qui les appellent. Le meilleur étoit de les employer promptement à exécuter ce pourquoi elles avoient été appellées, afin de n'en avoir plus beſoin.

C'étoit le ſentiment du Roi (1) „ que rien ne „ pouvoit plûtôt porter l'Evêque à conclurre un „ accommodement, aux conditions, que l'on „ pouvoit ſouhaiter, que de continuer la guer„ re, pendant l'Hiver, & qu'au lieu de mettre „ les Troupes en Quartier d'Hiver, elles entraſ„ ſent dans le Païs de l'Evêque, le plus avant „ qu'elles pourroient, & y aſſiégeaſſent quelque pla„ ce; à quoi il y auroit plus de facilité alors, que „ la terre étoit ferme, par la gelée, qu'on n'en „ avoit au tems de la pluye, auquel on n'avoit „ pas laiſſé de prendre Lochem. Si cela ne ſe „ pouvoit, il croyoit qu'il falloit ravager ſes E„ tats, auſſi loin qu'on pourroit, pour lui rendre „ ce qu'il avoit fait ſur leurs terres.

Cependant (2) un Ageot de l'Empereur, nommé *Friquet*, qui étoit depuis long-tems en Hollande, & qui s'étoit mêlé de cette affaire, tâchoit de détourner l'orage, qui pouvoit tomber ſur les Etats de l'Evêque, que l'Empereur protegeoit, comme étant Membre du Cercle de Weſtfalie. Les Etats, conformément aux ſentimens du Roi de France, demandoient que l'Empereur ordonnât à l'Evêque de ſortir des Terres & des Places, qu'il leur avoit occupées; de renoncer à toutes ſortes d'Alliances, coutre eux, & de prétenſions; de deſarmer, & de ne prendre les armes, ſous quelque prétexte, que ce fût, ni contre eux, ni coutre leurs Alliez. Cela étant exécuté, ils promettoient de conſentir à uo bon & ſincere accommodement avec lui. Friquet répondit, que c'étoit ſe moquer que de faire de ſemblables propoſitions; mais De Witt lui repliqua qu'il le laiſsât donc, & qu'il arriveroit peut-être pis à l'Evêque. Il ne manquoit, que d'agir vigoureuſement contre lui.

L'Ambaſſadeur de France manda au Roi, „ qu'il „ ne pouvoit rien écrire du détail des deſordres, qui „ ſe faiſoient, par les Troupes Françoiſes; mais 1665. „ qu'il ſavoit que De Pradel apportoit tous les „ ſoins poſſibles à les reprimer; qu'il avoit fait „ pendre, & paſſer par les armes pluſieurs Sol„ dats; que l'Iotendant de l'Armée lui avoit é„ crit, qu'il avoit payé le dommage qu'ils avoient „ fait, & avoit particulierement indemnizé les „ proprietaires de deux Maiſons, qui avoient „ été brûlées. Mais D'Eſtrades avoüoit que les „ Troupes Françoiſes, qui n'étoient pas accoû„ tumées à une vie réglée, comme les Troupes „ des Etats, auroient de la peine à ſe réduire à „ la Diſcipline Militaire du Païs; ce qui ſeroit „ néceſſaire, ſi l'on vouloit gagner l'amitié des „ peuples, qui étoient accoûtumez à aller & ve„ nir librement dans leur Païs; & qui croyoient „ qu'on les veut ſoumettre, lors que le contraire „ arrive, & que l'on en uſoit ainſi en France, ce „ qui leur donnoit de l'éloignement pour les Fran„ çois.

On fut pourtant bien-aiſe, dans les Provinces, lors qu'on apprit (3) que le Roi trouvoit bon que l'on fit un ſiege; parce que ceux, qui vouloient brouiller les Etats avec la France, répandoient que le Roi ne cherchoit qu'à faire durer la guerre. A la verité, les Troupes étant en Quartier d'Hiver, avec tout l'attirail qu'il faut pour faire uo ſiége; on ne crut pas que cela ſe pût faire alors.

Il y eut des cooteſtations, entre les EE. GG. & leurs Députez à l'Armée, ſur une Propoſitioo, qu'on avoit faite d'aſſiéger la Ville de Bocholt. De Pradel avoit dit qu'il n'en étoit pas d'avis, & ayant expoſé les raiſons, qui l'empêchoient d'en être, avoit ajoûté, que ſi néanmoins le Prince Maurice lui commandoit d'attaquer cette place, il le feroit d'abord, avec les Troupes du Roi. Mais Maurice n'avoit pas voulu le faire, & ſi on avoit voulu que ce ſiége ſe fit, ç'auroit été aux Députez à ordonner à Maurice lui-même qu'il le commandât. Il y a apparence que ni De Pradel, ni Maurice, ni le Rhingrave ne vouloient prendre ſur eux la réüſſite de ce ſiége, & que les Députez voyant que les Géneraux n'oſoient pas ſe charger du ſuccès de cette affaire; ils craignirent de leur ordonoer d'entreprendre une choſe, qui pourroit bien manquer, & dont ils ne pourroient pas donoer la faute aux Géneraux. Ainſi il ne ſe fit rien de conſéquence, aprés la priſe de Lochem pendant cette année.

Il y eut deux autres négotiations, entre les deux Couronnes du Nord, & les Etats Géneraux, qui firent ce qu'ils purent, pour les gagner, & pour les détacher entierement des interêts de l'Angleterre. Il étoit de conſéquence pour les Etats de les avoir de leur côté, ou pour le moins qu'elles ne ſe joigniſſent pas à l'Angleterre. Mais ni l'une, ni l'autre ne vouloit ſe déclarer pour les Etats, par pure généroſité. Elles demandoient l'une & l'autre de certains avantages des Etats, que ces derniers ne pouvoient accorder qu'avec peine. La vérité étoit que ces deux Puiſſances croyoient, que les Etats les devoient dédommager des pertes, qu'elles pouvoient avoir faites, & que c'étoit ce qu'on ne pouvoit leur accorder, qu'avec bien de la peioe.

Le Roi d'Aogleterre, (4) comme l'aſſuroit le Réſi-

(1) Lettre du même jour p. 526. du même Tome.
(2) Lettre de D'Eſtrades du 27. de Decembre p. 528.
(3) Lettre du 31. de Decembre p. 533. du III. Tome & p. 8. du IV. Tome.
(4) Lettre de De Lionne à D'Eſtrades du 24. de Juillet T. III. p. 220.

1665. Réſident de Danemark à Paris, avoit donné part au Roi T. C. en grand ſecret, par ordre du Roi ſon Maître, que les Miniſtres du Roi de la Grande Brétagne, & ceux de Suede l'avoient fort preſſé de faire une Triple Alliance, entre les trois Couronnes; par laquelle on lui promettoit de ne point faire d'accommodement, avec les Hollandois, quand même il n'y auroit que ce ſeul point à ajuſter; ſans les obliger de donner ſatisfaction à ce Roi, tant ſur les liquidations des dettes, qui avoient été contractées, entre eux, ce qui étoit le principal; que pour empêcher qu'à l'avenir les Hollandois ne continuaſſent les mêmes fraudes, qui avoient ruiné tout le revenu de ſes Péages.

Sur cela & ſur d'autres conſiderations, (1) Louïs XIV. jugeoit, qu'il étoit important de rompre cette triple Alliance, & de commencer par renoncer aux Eclairciſſemens du Traité d'Elbing; leſquels les Suedois prétendoient être très-deſavantageux à leur Nation. Les Etats ſentirent bien la néceſſité de rompre ce Projet d'Alliance; mais comme la Ville d'Amſterdam perdoit, par cette rénonciation, cela tarda encore quelque tems. Elle n'y conſentit, que le 15. d'Octobre, pour ne pas multiplier trop les Ennemis de l'Etat; & le lendemain on dépêcha un Courier pour la Suede, pour donner ordre à *Isbrand*, Ambaſſadeur de Hollande à Stokholm, de le dire à cette Cour. (2) Cependant la Cour de France, qui jugeoit que c'étoit en effet quelque choſe, parce que ce relâchement pourroit bien obliger les Suedois à ne point s'engager avec l'Angleterre, dans une ligue offenſive, & à demeurer neutres, doutoit néanmoins, que, ſelon la maniere, dont les Suedois avoient accoûtumé de traiter, qui étoit de vouloir trouver de grands avantages, en toutes choſes; cette ſatisfaction, qu'on leur offroit, ſuffit pour les engager à ſoûtenir les Etats contre les Anglois. Mais, comme diſoit le Roi, en toutes les affaires, il faut ſe contenter de ce qui ſe peut, & n'avoir pas à ſe reprocher d'avoir rien omis, dans une choſe de conſéquence.

Le même Monarque jugeoit, en ce même tems-là, que ſi les Etats vouloient ſe réſoudre à ſatisfaire le Roi de Danemark ſur ſes plaintes, dont la plûpart paroiſſoient juſtes aux Miniſtres de la France; on le porteroit aiſément à ſe déclarer, contre l'Angleterre. Il ne s'agiſſoit que de quelques millions, comme on le verra, avec quoi il s'armeroit, & ſeroit en état de ſecourir très-utilement ſes Alliez; comme le Sund & les poſtes de Norwegue l'avoient fait voir, par de bons effets. Si l'on manquoit à faire ce coup, le dégoût qu'il auroit de la maniere, dont on le traiteroit, & les vives inſtances, que lui faiſoient les Anglois, le porteroient bien-tôt, diſoit le Roi de France, à embraſſer leur parti. L'Envoyé d'Angleterre, qui étoit alors à Coppenhague, diſoit hautement qu'il falloit que le Roi de Danemark ſe déclarât ami, ou ennemi, & lui offroit de grands avantages, s'il vouloit embraſſer le premier parti, & le menaçoit de toutes ſortes d'hoſtilitez, s'il prétendoit ſeulement demeurer neutre. C'étoit ce que le Roi T. C. vouloit que ſon Ambaſſadeur repreſentât fortement aux Etats; & c'eſt ce qu'il ne manqua pas de faire, comme on le peut voir par les Lettres de De Witt & de Van Beuning. Le premier écrivoit à l'autre, le 17. de Décembre de cette année, „ qu'il s'étoit fait fort à *Clingenberg*, „ Envoyé Extraordinaire de Danemark, de faire „ agréer, à leurs HH. PP. de remettre à ſon „ Maître, 1. deux Obligations montant enſemble à trois-cens-cinquante-mille Ecus, avec „ les interêts de deux années: 2. une autre Obligation de cent-quarante-mille Ecus, avec „ les interêts, d'environ deux ans: 3. que l'on „ quitteroit à S. M. la dette du provenu du „ Vaiſſeau *le Hennip*, qui n'avoit pas encore été „ payé, depuis la concluſion de la Paix, avec „ Cromwel, & qui montoit à cent-vingt-mille „ Ecus: 4. que l'on condeſcendroit à tout ce „ qu'il demandoit, pour empêcher les fraudes, „ qui ſe commettoient, dans le Nord, dans le „ payement des Droits: 5. qu'on quiteroit le „ Roi du ſubſide, qu'il devoit fournir à l'Etat, „ en cas de guerre, avec l'Angleterre, & qu'il „ devoit depuis qu'elle étoit commencée: 6. „ qu'on lui payeroit en argent le même ſubſide, qu'on avoit payé, pendant la derniere „ guerre avec l'Angleterre; lequel ſe montoit à „ cent-quatre-vingt-douze-mille Ecus; ſans compter le ſubſide, par an, que S. M. ſe réſervoit dès à préſent; ce qui étoit un tiers plus, „ que pendant la derniere guerre, avec les Anglois; mais à condition qu'Elle exécuteroit dès „ lors, contre les Anglois, les conditions du Traité, de l'an MDCLIII. 1665.

Clingenberg paroiſſoit content de ces Propoſitions, mais il portoit le ſubſide ſi haut, par rapport aux derniers Articles, que s'il n'en rabatoit, il n'étoit guére poſſible de rien conclurre; car il demandoit d'abord deux millions & demi, par an, & il en étoit enfin reſté à deux millions. On lui offrit là-deſſus, que s'il arrivoit que la Suede rompît avec le Danemark, comme il paroiſſoit le craindre, leurs HH. PP. doubleroient le ſubſide de l'an MDCLIII. pour mettre S. M. en état de ſe mettre, en meilleure poſture, par mer. Mais les Miniſtres de Danemark, qui regardoient les vieilles dettes du Roi, comme éteintes, parce qu'il n'étoit pas en état de les payer, ne furent pas ſatisfaits de ces offres.

Le Penſionaire de Hollande offrit enſuite, juſqu'à douze-cens-mille Francs en argent, par an; mais les Danois vouloient avoir, au moins, deux millions. Il concluoit de là, (3) que le Roi de France ne devroit plus preſſer les Etats, mais le Roi de Danemark, ou ſes Miniſtres, de finir cette négotiation, & même d'y contribuer du ſien; d'autant plus que leurs HH. PP. conſentiroient à rabaiſſer au Roi T. C. en cette conſideration une partie des Arrérages du ſubſide, qui étoit dû (4) par lui aux Etats, depuis qu'ils avoient déclaré la guerre à l'Angleterre. Cette affaire ne put être vuidée cette année, à cauſe des difficultez, qui s'y trouverent, dont on dira quelque choſe dans la ſuite.

On avoit ſoubaité avec impatience, dans les Provinces, de voir arriver les ſix-mille François, que Louïs XIV. devoit envoyer, ſelon le Traité de Garantie; & à peine étoient-ils en chemin, qu'on ſouhaitoit de les voir retourner en France. (5) Il couroit à Paris un bruit ſourd, parmi les Gens

(1) Lettre de De Lionne du 24. de Juillet T. III. p. 220.
(2) Lettre du Roi au Comte D'Eſtrades, du 23. d'Octobre T. III. p. 400.
(3) Dans une Lettre du 24. de Decembre de cette année.
(4) Touchant ce ſubſide, voyez ce Tome III. de cette Hiſtoire p. 16. & ſuiv.
(5) Lettre de Van Beuning du 11. de Decembre,

1665. Gens de Guerre, que les Troupes Françoiſes avoient eu beaucoup à ſouffrir, en leur paſſage, ſur les Frontieres de Leurs HH. PP. *Van Beuning* avoit vû à Paris une Lettre de *D'Eſtrades* au Roi, où il diſoit „ que la Hollande faiſoit tout „ ce qu'elle pouvoit, pour mettre ordre à tout; „ mais qu'on n'exécutoit pas tout ce qu'elle „ commandoit, & qu'il y avoit une faction, „ dans les Provinces Unies, qui attribuoit tous „ les deſordres au ſecours François. Le Duc „ d'Anjou, Frere du Roi, avoit dit que les „ Troupes mouroient de faim; mais aucun des „ Miniſtres n'en avoit parlé aux Ambaſſadeurs „ des EE. GG. Il n'y avoit que le Prince de „ Turenne, qui avoit dit à Van Beuning, en „ termes très-piquants, qu'il étoit ridicule que „ l'on eût aſſuré en France, que LL. HH. PP. „ avoient donné ordre, qu'on donnât des Bas & „ des Souliers à l'Infanterie Françoiſe, & que „ l'on n'eût pas encore exécuté une ſemblable „ bagatelle. Ces ſortes de choſes n'arrivoient pas, par la négligence des EE. GG. mais par celle de ceux à qui on avoit donné une ſemblable commiſſion, qui apparemment y vouloient trop gagner; ce qui n'arrive que trop-ſouvent, parmi une certaine ſorte de gens, qui ne ſont aucun ſcrupule de faire payer aux Puiſſances, ce qu'ils doivent fournir, le double de ce qu'ils livrent. Il y avoit néanmoins auſſi de la faute des Troupes Françoiſes, en cette occaſion, comme le Penſionaire de Hollande (1) l'aſſure: les plaintes, dit-il, que l'on fait à la Cour, ou plûtôt „ le bruit qu'on y fait courir, que le ſecours des „ François n'a pas été bien traité, dans ce Païs-„ ci, n'eſt certainement point bien fondé. S'ils „ ont ſouffert, ils doivent s'en prendre à leurs „ propres deſordres; puis qu'ils ont traité ſi „ mal les Chartiers, Vivandiers & autres, qui „ devoient travailler à leur procurer l'abondance, qu'ils s'en ſont fuïs, & que d'autres n'ont „ pas voulu prendre leurs places. Les vents contraires ont été cauſe, que les Bas & les Souliers n'ont pas pû remonter la Riviere (*de la Meuſe*) auſſi-tôt qu'on avoit eſperé. Néanmoins on les leur a diſtribuez. Il eſt vrai que „ ceux, qui les ont livrez, n'ont pas donné ce „ qu'ils avoient de meilleur; ſoit par avarice, „ ſoit parce qu'on les preſſoit trop.

Les Princes de Lunebourg, paroiſſoient auſſi alarmez, de ce que l'Expédition des Troupes de l'Etat dût être ſi courte; puis qu'il y avoit de l'apparence qu'elles marcheroient, au premier jour, vers leurs Garniſons. Ces Princes craignoient eux-mêmes une invaſion des Munſteriens, & que les Troupes, levées & entretenues, à frais communs, n'en ſouffriſſent. Sur cela, on écrivit aux Députez de LL. HH. PP. & au Prince Maurice, d'avoir égard aux repréſentations de ces Princes; autant que la ſaiſon & l'état des Troupes le pourroient permettre. Il auroit été à ſouhaiter, que tout eût été prêt plûtôt, & que l'on eût preſſé vivement l'Evêque de Munſter, pour le contraindre de ſe raccommoder au plûtôt avec l'Etat; mais cela ne ſe put pas faire.

Il eſt ſurprenant que, dans une Lettre du Penſionaire de Hollande à Van Beuning du 31. de Decembre, on voye que l'on étoit mécontent de ce que les Officiers, qui commandoient les Troupes Françoiſes, euſſent perſuadé au Prince Maurice de Naſſau, qui commandoit en Chef les Troupes de l'Etat, & à qui les autres devoient obéïr, qu'il étoit tems de ſe retirer dans les Quartiers d'Hiver, contre le ſentiment des Députez de leurs HH. PP. On prétendoit que les Troupes ne manquoient de rien, ni pour les hommes, ni pour les Chevaux. Tout ce qu'on pouvuit faire, ne pouvoit être, que quelques courſes ſur les Terres de l'Evêque. On les pouvoit faire, en joignant quelques Troupes de diverſes Garniſons, pour retourner inceſſamment, après avoir fait quelque dégat. 1665.

DE'S le commencement de l'année ſuivante, on fit pluſieurs Projets, pour la continuation de la guerre, tant par Mer que par Terre. On croyoit alors que la Flotte Françoiſe, commandée par le Duc de Beaufort, pourroit ſe joindre à celle des Etats, & l'on convint de diverſes choſes là-deſſus. Mais comme cela ne ſe fit point, je ne m'y arrêterai pas. 1666.

Le Marquis de Lionne (2) écrivit au Comte D'Eſtrades, une Lettre au nom du Roi, où il exhorte fort les EE. GG. à engager le Danemark à entrer dans le parti du Roi & des Etats, à quelque prix que ce pût être. „ Il ne s'agiſſoit pas „ ſeulement, ſelon lui, de gagner ce Prince, & „ d'avoir ſes forces dans leur parti; ce qui ſeroit „ toûjours un avantage ineſtimable; mais il étoit auſſi queſtion d'empêcher, qu'il ne les joignît à celles de l'Angleterre; ce qui ſeroit d'un „ préjudice infini, & pour la choſe même, & „ pour les ſuites, ſi la Mer Baltique leur étoit „ fermée.

Le Réſident de Danemark avoit été, diſoit-il, declarer deux choſes au Roi, l'une que les EE. GG. n'alloient point au but; que ce n'étoient qu'amuſemens, & qu'ils ne prenoient pas le vrai chemin de contenter ſon Maître; qu'il n'y avoit rien d'effectif, que l'argent comptant, qu'on lui offroit, qui étoit quatre-cens, & quatre-vingt-mille écus; qui ne ſuffiſoient pas à beaucoup près, pour armer & pour entretenir les trente Vaiſſeaux, qu'on deſiroit que le Danemark équipât. Il ajoûtoit, que ſi on lui offroit la quitance d'une ſomme de quinze-cens-mille francs, que ſon Roi devoit, en y comprenant les interêts; le Roi ſon Maître avoit des prétenſions, contre les Etats, de ſommes ou égales, ou qui ſurpaſſoient celles-là, & étoit prêt à ſe rapporter de ces prétenſions au Roi de France; ſans ſe prévaloir de la quittance, que les Etats lui offroient. Ce Réſident demandoit auſſi qu'on mît ordre aux tromperies, qui ſe commettoient aux Péages. Tout cela étant fait, il demandoit encore, qu'on fournît à ſon Maître ce qu'on ſavoit bien être néceſſaire, pour l'armement & l'entretien de trente Vaiſſeaux; puis qu'autrement on ſavoit bien, que quand il promettroit de le faire à ſes propres dépends, il ne ſeroit pas en ſon pouvoir de l'exécuter.

Enfin le Réſident avoit déclaré, que le Roi de Danemark ſeroit infiniment plus aiſe que les Etats lui donnaſſent ſatisfaction, afin de pouvoir entrer dans le parti, où il voyoit la France; mais que, ſi elle n'avoit pas le pouvoir de porter les Etats à faire ce qu'il demandoit, elle ne trouvât pas mauvais, que, ſi ne pouvant demeurer neutre, en cette guerre, ſans ſe perdre; il acceptoit les Propoſitions, que les Anglois lui faiſoient, en le menaçant même, s'il ne les acceptoit pas. Ils ajoûtoient encore, comme diſoit

(1) Dans une Lettre du 17. de Decembre, à Van Beuning.

(2) Lettre du 1. de Janvier, au Tome IV. de celles de D'Eſtrades.

1666. ſoit le Réſident Danois pour l'engager, que quoi que le Roi de Danemark ſignât, il ne ſeroit neanmoins tenu à rien; ſi la Suede ne faiſoit la même choſe, que lui, dont les Anglois ſe faiſoient fort; outre que le Roi d'Angleterre s'obligeroit de ne conclurre jamais la paix, ſans lui faire obtenir des Etats Généraux la ſatisfaction, qu'ils lui avoient refuſée, juſqu'alors.

Ces raiſons faiſoient que le Conſeil de France jugeoit que, ſi jamais un million, à quoi la choſe ſe réduiſoit, pouvoit être utilement employé c'étoit en cette occaſion; où cette ſomme, donnée à propos, pouvoit en épargner cent fois autant. La raiſon qu'on en donnoit, c'étoit que ſi la guerre alloit durer deux ans, & qu'il fallût que les EE. dépenſaſſent quarante-millions de Francs par an, en deux ans ils en depenſeroient quatre-vingt-mille. Mais ſi la France & la République des PP. UU. avoient les Danois de leur côté, & pouvoient fermer le Sund aux Anglois; ils ne pourroient continuer la guerre, qu'une ſeule année.

Quand Louïs XIV. faiſoit preſſer le Penſionaire de Hollande, de porter l'Etat à retenir le Danemark dans ſon parti, en s'engageant à lui donner la ſomme qu'il demandoit; il s'écrioit qu'il n'étoit pas poſſible, que la Province de Hollande, qui ſeule, en ce tems-là, pouvoit faire quelque dépenſe; pût ſuffire à de ſi grands frais, & il avoit ſans doute raiſon. Mais de Lionne, que l'on ſuppoſe être l'Auteur de cette Lettre, avertit le Comte D'Eſtrades de ne ſe laiſſer point ſurprendre, par l'éloquence de De Witt, & lui fournit des armes pour le vaincre, en lui répliquant, qu'on ſavoit très-bien à la Cour de France: „ qu'il n'y avoit alors aucun Prince, ni E-„ tat, dans le Monde, ſans en excepter ni l'An-„ gleterre, ni même la France, qui ait autant „ de moyens & de facilité; qu'en avoient Mrs. „ les Etats de Hollande, de faire de grands ef-„ forts en matiere d'argent, ſans preſque s'in-„ commoder. Pour faire ces ſortes d'efforts, *dit le Miniſtre de Louis XIV.*, deux choſes ſont „ abſolument requiſes; l'une que l'argent ſoit „ effectivement dans le Païs; & l'autre que l'E-„ tat, ou le Prince ait la facilité de le tirer, & „ de s'en ſervir. Il eſt conſtant, qu'il n'y a Païs „ au Monde, où il y ait effectivement tant de „ richeſſes, que dans les Provinces Unies; & „ dans le tems même, auquel tous les autres Etats, „ ou ſont dans la pauvreté, faute d'un commer-„ ce ordinaire; ou perdent le principal fruit „ du leur, depuis cette guerre, qui l'a entiere-„ ment interrompu, comme la France; on voit „ arriver au Teſel des Flottes riches de vingt-„ millions. On ne peut pas dire, que ce ne ſoient „ des marchandiſes d'or. Elles ſont auſſi-tôt con-„ verties en argent, au deſavantage des autres „ Etats, qui ne peuvent s'en paſſer, & qui ſont „ forcez de s'épuiſer d'argent, pour ne manquer „ pas de ces marchandiſes. Il ne faut que voir „ la quantité innombrable de Chariots chargez, „ qui entrent tous les jours, & à tous momens „ dans la France, par la Picardie, ayant paſſé „ par la Flandre, & dont il faut payer le prix „ en argent comptant; ſans qu'on ait le débit „ des Vins de France & des autres denrées, pour „ compenſer ce préjudice; ce qui apporte de ſi „ notables diminutions aux fermes du Roi d'en-„ trées & de ſorties, qu'il n'en reçoit preſque „ rien.

Il ſemble, à lire cela, que les Hollandois ne faiſoient que s'enrichir, & la France que s'appauvrir. Mais ſi on examine bien la choſe, on trouvera que les Hollandois s'appauvriſſoient, auſſi-bien que les Fraoçois. 1666.

I. Il eſt vrai, que le bien des Hollandois (avec leſquels il ne faut pas confondre ici les Habitans des autres Provinces, ſi l'on en excepte les Zélandois, qui négotioient, comme faiſoient les Habitans de la Hollande) conſiſte en argent, pendant qu'ils demeurent Marchands. Mais les deux Provinces négotiantes ſont trop petites, pour faire des capitaux auſſi grands, qu'on s'imagine. D'ailleurs elles ſont expoſées à de grandes pertes par les naufrages, qui arrivent en toutes les Mers, où elle naviguent, & par la capture, que les Nations avec leſquelles elles ſoot en guerre, en foot; comme il étoit arrivé pendant cette guerre, avec une Nation puiſſante en Vaiſſeaux, comme on l'a pu voir, par ce qu'on en a dit ci-deſſus; en parlant du commencement de cette guerre, avec l'Angleterre.

II. Les EE. de Hollande ne peuvent trouver de l'argent, que par deux voies; dont l'une eſt l'emprunt, qui le fait paſſer des mains des Particuliers en celles de l'Etat, ou les Impôts nouveaux, ſur ce qui ſe conſomme. Il faut payer les interêts des ſommes, que l'on emprunte; qui encore que petits, conſiderez en eux-mêmes, ne peuvent pas être payez régulierement, ſans débourſer de groſſes ſommes, tous les ans; ſi l'on veut avoir quelque crédit, lors qu'il en eſt beſoin. Pour les pouvoir payer, on a ſouvent été obligé de les diminuer; comme après la Paix de Munſter, qu'ils furent réduits de cinq à quatre pour cent, & pendant les fâcheuſes guerres, qu'on a eues avec l'Angleterre & la France, tems auquel on n'a payé que deux pour cent d'interêts, quoi qoe l'Etat en eût promis quatre. Etant chargé de l'entretien de grandes Armées, par Mer & par Terre, il étoit dans l'impoſſibilité de continuer à payer le même ioterêt. Depuis la derniere guerre finie l'an MDCCXII. les Interêts, qui avoient été juſqu'alors à quatre pour cent ont été réduits à trois & demi. Cela fait voir, que l'argent a diminué, dans les Coffres de l'Etat, & qu'il n'y eſt pas rentré, par la circulation qu'on s'imagine, qui ſe fait dans les finances. On a, pendant ces guerres, payé beaucoup d'argent hors du Païs; comme dans les Païs-Bas Eſpagnols, à préſent Autrichiens; en Eſpagne, & dans le Portugal, & même en Italie. Il a fallu payer des ſubventions à divers Princes, pour les empêcher d'être accablez par la France. On a encore acheté des Troupes Allemandes, Suedoiſes, Danoiſes & Suiſſes. Si l'on diſoit, que cela ne s'eſt fait que dans cette derniere guerre, on ſe tromperoit; puis qu'il eſt certain que dans la guerre de MDCLXXII. on acheta beaucoup de Troupes des Couronnes du Nord, & de divers Princes d'Allemagne.

III. L'autre maniere de trouver de l'argent eſt de charger les peuples de taxes & d'impôts. Il a été impoſſible, que la République ayant été engagée en de grandes guerres; ſoit pour leur longueur, comme celle qu'elle eut avec l'Eſpagne, pendant près de quatre-vingt ans; ſoit pour les exceſſives dépenſes, qu'il lui a fallu faire, comme celles qu'elle a eues avec l'Angleterre & avec la France; il a été, dis-je, impoſſible, qu'outre de grands emprunts, elle n'ait mis pluſieurs impoſitions ſur ſes Sujets. Elles n'ont pas été miſes, ſeulement pour un peu de tems, mais, pour toûjours; & même elles ont été augmentées de tems en tems, ſelon les beſoins de l'Etat, ſoit ordi-

1666. naires, ſoit extraordinaires. Les Peuples ſe ſont ſoumis ſans aucune réſiſtence, à tous ces Droits; perſuadez qu'ils n'étoient impoſez, que par la néceſſité, ou pour la conſervation de l'Etat, comme il étoit vrai.

IV. Ces Droits n'ont pas été ſeulement ſur l'entrée & ſur la ſortie des Marchandiſes, mais ſur tous les Biens Fonds, Terres, Maiſons &c. Il y en a même de perſonnels, qui regardent ce qu'on peut avoir au de-là des fonds. Il faut rendre neanmoins cette juſtice à la République, que les pauvres, comme ſont une infinité de gens, qui vivent, comme on dit, du jour à la journée, tant dans les Villes, qu'à la Campagne, ne payent preſque rien; parce qu'ils ne ſont pas ſoumis à la Quotization, & que ce dont ils ſe nourriſſent n'eſt point chargé. Il n'y a aucunes tailles perſonnelles, qui tourmentent & qui ruinent les pauvres Païſans, & les Habitans des petites Villes; dont les priſons ſont ſouvent remplies, en de grands Royaumes; parce qu'ils ne peuvent pas payer les Tailles, qui ſont dues aux Rois.

V. Nous avons cru pouvoir faire cette petite digreſſion, à propos d'un raiſonnement ſpécieux d'un Miniſtre de France, qui croyoit que le Penſionaire de Hollande exaggeroit la pauvreté de la République; lors qu'il la repréſentoit comme hors d'état de continuer une dépenſe, à laquelle on la vouloit engager. Je n'ai rien dit des Flottes de vingt-millions de valeur, qu'on lui reprochoit; parce qu'encore qu'il y en ait pu avoir d'auſſi riches, il faut en rabattre les frais, qu'il avoit fallu faire pour les équiper, & pour les entretenir de tout, tant pour revenir, que pour aller.

Outre cela, il y a de grands riſques à courir, à l'égard des Vents & des Pirates, & tous les voyages ne réüſſiſſent pas également. Si on ne gagnoit pas quelquefois conſiderablement, on ne ſeroit pas en état de ſouffrir les pertes, qui arrivent inévitablement, de tems en tems, & ſur leſquelles il faut, en quelque maniere, compter. Tout cela fait que les Compagnies des Indes, qui rendoient d'abord de grands retours aux Intereſſez, au commencement de leurs établiſſemens, ne leur rendent aujourdhui qu'un très-petit interêt. Si les *Actions*, comme on parle ici, qui ſont paſſées, depuis l'établiſſement des Compagnies, juſqu'au milieu du ſiécle paſſé, par une infinité de mains, euſſent toûjours rendu ce qu'elles rendoient auparavant; ç'auroient été en effet des ſources de richeſſes très-conſiderables. Mais elles ſont fort hauſſées de prix, & leurs *répartitions* ſont très-diminuées; non par l'augmentation des richeſſes, mais parce qu'on ne ſait à qui confier ſon argent, ni comment le faire valoir, par le Commerce, qui eſt conſiderablement diminué; & que le crédit des Particuliers eſt trop peu ſûr, pour s'y fier. On pourroit dire que le Commerce alloit mieux au tems, dont nous faiſons ici l'Hiſtoire. Cela peut être, à quelque égard; mais il avoit déja aſſez ſouffert alors, par les guerres avec Cromwel Protecteur, & avec Charles II. Roi d'Angleterre; pour qu'il ne fût pas indifferent à la République de donner un million, ou deux à un Prince, plûtôt pour être Neutre, que pour agir avec les Flottes de l'Etat.

„ Pour l'autre Chef, *dit Mr. de Lionne*, de „ la facilité de tirer l'argent des lieux, où il „ eſt; quel autre Etat en a une plus grande, „ que les Provinces Unies, où châcun, ſans „ exemption de perſonne, contribue non ſeule- „ ment ſans répugnance & ſans peine, mais a- „ vec chaleur aux dépenſes de l'Etat? 1666.

Si les gens de ce tems-là étoient diſpoſez de la ſorte, dans les Provinces, on ne peut que les en louër; mais il n'y avoit guère que la Hollande, qui contribuoit de la ſorte, & qui faiſoit même les avances, pour les autres; ſans qu'elles en euſſent la reconnoiſſance, qu'elles devoient en avoir. On pourra trouver pluſieurs exemples de ceci, dans les Lettres de De Witt, & ailleurs. Pour les Habitans de la Hollande, il eſt vrai, qu'ils contribuoient de leur bien, lors que l'Etat faiſoit quelque emprunt; pour tirer quelque revenu de leur argent; car pour le mettre en terres, ceux qui avoient de l'argent ne le faiſoient guère; parce qu'en tems de guerre, elles rendoient encore moins, que les obligations ſur l'Etat.

„ Vous ſavez, dit encore Mr. de Lionne, par „ quels motifs les Princes d'Orange, dans des „ tems même, où la choſe leur a été très-aiſée, „ n'ont jamais voulu ſonger à ſe faire Souve- „ rains, dans les Provinces. Ils ont bien vû, „ que n'étant que les Chefs des Armées, ils tire- „ roient des peuples, ſous l'image de la liberté „ publique, juſqu'au dernier ſou de l'Etat; & „ qu'au contraire ſe faiſant Souverains, de lé- „ geres contributions, paſſeroient auſſi-tôt, dans „ l'eſprit de la populace, pour des exactions in- „ tolerables. & comme extorquées par le ſeul „ interêt & le ſeul avantage du Prince.

Les raiſons, pour leſquelles le Miniſtre de Louïs XIV. dit, que les Princes d'Orange ne ſongerent pas à ſe faire Souverains, ſont les raiſons que Barneveld avoit employées autrefois, pour détourner Maurice de prétendre à la Souveraineté, comme on le peut voir dans les *Mémoires de Hollande*, par *Du Maurier*. Ce Prince ſe ſeroit apparemment moqué de ces raiſons, s'il avoit crû que les Etats favoriſeroient ſes deſſeins. Frideric Henri ne paroît pas avoir été tenté de cette ambition; mais ſon Fils, qui vouloit bien devenir *Marquis du St. Empire*, & qui aſſiégea Amſterdam, n'étoit pas aſſez retenu, pour renoncer à un ſemblable deſſein; ſi ce ſiége avoit réüſſi, comme il le ſouhaitoit. Ce n'étoit nullement une choſe ſi facile, que le Marquis de Lionne le croyoit; puis qu'outre qu'il auroit fallu employer la force, pour la faire réüſſir, les Magiſtrats des meilleures Villes étoient très-contraires à cela, & la Politique de la France ne le pouvoit ſouffrir; puis que c'eſt une maxime de Politique très-connue; qu'il ne faut pas ſouffrir qu'aucune Puiſſance nouvelle s'éleve; dans le voiſinage. Dans le tems; dont il s'agit, ſi le Prince d'Orange étoit devenu Souverain des Provinces; il auroit, joint à l'Angleterre, pu donner bien des affaires à la France. Ceux qui avoient part au Gouvernement des Provinces, ſi l'on en excepte quelques Gentils-Hommes ruinez, n'avoient garde de ſe donner un Maître; aux Faveurs duquel ils auroient été ſoumis, & dont il auroit fallu acheter la faveur, pour conſerver leurs places. J'ai cru devoir m'étendre un peu là-deſſus, pour deſabuſer ceux, qui pourroient en avoir beſoin.

Le Comte d'Eſtrades ne manqua pas, comme il le dit lui-même (1) de faire valoir, dans les conférences, qu'il eût avec De Witt, les raiſons, que la Cour de France lui avoit fournies, pour l'obliger de mettre fin à l'affaire du Danemark. Mais le Penſionaire n'en fut point touché, & ne

(1) Lettre du 7. Janvier 1666. p. 9. du IV. Tome.

1666. ne changea pas de ſentiment, touchant les richeſſes de l'Etat, qui lui étoient mieux connues, qu'à perſonne. L'Ambaſſadeur écrivit de nouveau au Roi, qu'il étoit impoſſible que la Hollande, ſur laquelle ſeule toute la dépenſe tomboit alors, cootinuât, encore un an, à faire quarante-millions de Francs de dépenſe; ſans qu'il arrivât une révolution, qui changeroit le Gouvernement; ce qui ſemble vouloir dire, que l'on pourroit mettre le jeune Prince d'Orange, à la téte des affaires; pour obtenir la Paix du Roi d'Angleterre, comme on en avoit déja parlé; auquel cas, De Witt & ſes Amis auroient été mis hors de tout emploi, dans la République.

Uo jour après, (1) il reçut ordre du Roi, ſi l'affaire du Danemark étoit encore dans le même état, qu'il l'avoit repréſentée, de ſe ſervir, ſans delai, du pouvoir ſecret, qu'il avoit reçu; qui étoit d'offrir, de la part du Roi, aux Danois cent-mille écus, pour les engager à accepter l'offre des Hollandois. Mais il devoit ſi bien prendre ſes meſures, qu'il fût comme aſſuré, que cette offre finiroit le Traité.

Il y avoit (2) une negotiation ſur pied, entre la France & l'Electeur de Brandebourg, pour l'engager à ſe joindre aux Etats contre l'Evêque de Munſter; mais qui ne réuſſit point. Cela m'empêche de m'y arrêter, comme j'ai fait à l'égard de pluſieurs autres; car ce grand Prince étoit preſque toûjours en négotiation, avec les Etats; ſans qu'elles réüſſiſſent, ou qu'elles produiſiſſent aucun évenement remarquable. Mais nous ne devons pas omettre ici, que le Roi de France, conſeillant aux Etats de faire la Paix avec ce Prélat, il avoit envoyé *Colbert de Croiſſi* à l'Electeur de Brandebourg, pour l'engager à entrer en cette négotiation.

L'Electeur, (3) après pluſieurs Traitez faits avec les EE. GG. fit enfin une Alliance défenſive avec eux; qui fut ſignée, de part & d'autre, le 16. de Fevrier. Ce fut Beverning, qui la ſigna, au nom des Etats. Il étoit porté principalement, par ce Traité, que les EE. GG. s'engageoient de défendre les Terres, que l'Electeur poſſedoit alors, & qu'il pourroit à l'avenir légitimement aquerir, & particulierement le Païs de Cleves, la Pruſſe, & la Pomeranie Ulterieure, ſi quelcun les attaquoit, à force ouverte: Que l'Electeur feroit la même choſe, de ſon côté, à l'égard des Provinces Unies & des Terres Voiſines, qu'elles poſſedoient, & prendroit leur parti, ſi l'on faiſoit quelque violence contre leur négoce, dans la Mer Baltique: Qu'ils ſoûtiendroient la Réligion Réformée, dans le Païs de Jnliers, ſi on la troubloit; avant que l'Electeur ſe fût accommodé là-deſſus, avec le Duc de Neubourg: Que celui, qui ſeroit attaqué, en ayant averti ſon Allié, le dernier pourroit s'entremettre d'abord, pour tâcher d'accommoder l'affaire à l'amiable: Que cette Alliance ne dérogeroit point aux autres Droits & Alliances, que les Parties pourroient avoir, & particulierement aux engagemens, que l'Electeur avoit avec l'Empereur & l'Empire, auſſi-bien qu'avec le Royaume de Pologne: Que ce Traité ſubſiſtant, l'Electeur fourniroit aux EE. GG. des Provinces Unies deux-mille Fantaſſins, & les Etats trois mille à l'Electeur; que ces Troupes ſeroient entretenues, par la Puiſſance qui les auroit envoyées, & que l'autre donneroit des quartiers à ces Troupes: Que néanmoins celle, qui les auroit fournies, ne ſeroit pas obligée de déclarer la guerre à celle, contre laquelle elle les enverroit: Qu'il ſeroit permis de demander, au lieu d'Infanterie, de la Cavalerie, de l'argent, & des munitions de guerre, ou des Vaiſſeaux: Que l'on eſtimeroit mille Fantaſſins à quatre-mille Ecus, par mois: Que ſi ces ſecours ne ſuffiſoient pas, pour répouſſer le péril, où l'on ſeroit; les Confédérez ſeroient obligez de s'entre-fournir le nombre de Troupes, dont on ſeroit convenu: Que ſi celles d'un des Alliez devoient paſſer ſur les terres de l'autre; il en avertiroit auparavant, afin que ce paſſage ſe fit ſans dommage, pour celui qui les recevroit: Qu'on tâcheroit de faire que d'autres Puiſſances entraſſent en cette Confédération, & ſur tout le Cercle de Weſtfalie, & ceux de la haute & baſſe Saxe: Qu'on ratifieroit ce Traité, au bout de quinze jours. Je ne m'arréte pas aux autres Articles moins eſſentiels. C'eſt l'uſage de pluſieurs Princes d'Allemagne & de bien d'autres, de faire entrer le plus d'Articles qu'ils peuvent, dans leurs Traitez; dans le deſſein néanmoins d'en obſerver le moins, qu'il ſoit poſſible. Celui-ci fut ſigné à Cleves, le 16. de Fevrier, par *Otton Baron de Swerin*, *Werner Guillaume Blaſpiel*, & *Matthias Romswinde*, de la part de l'Electeur; & par *Jerôme de Beverning*, de la part de la République. 1666.

Ces Articles étoient les Articles capitaux de l'Alliance Générale, que les deux Puiſſances faiſoient, pour leur conſervation mutuelle. Mais il y eut un Traité particulier, contre l'Evêque de Munſter. Au commencement, l'Electeur ſe réſervoit la liberté de traiter à l'amiable, lui ſeul avec l'Evêque de Munſter, ou en faiſant entrer l'Empereur, ou d'autres Princes d'Allemagne, en cette négotiation; & propoſant des conditions raiſonnables qu'on avoit déja propoſées, ou qu'on propoſeroit, dans la ſuite, du conſentement des Confederez. Si cela ne ſervoit de rien, l'Electeur s'employeroit, en ſon particulier, pour tenir en repos l'Evêque de Munſter, & ceux qui l'aidoient, ſans qu'il fût néanmoins néceſſaire qu'il prît les armes; à condition pourtant, qu'excepté en cette affaire, il ne fût point obligé de prendre les armes, contre l'Evêque. Pour cela, l'Electeur s'obligeoit de lever, le plus promptement qu'il ſe pourroit, une Armée de quatre-mille Chevaux, & de huit-mille Fantaſſins; & de faire venir en Weſtfalie, les Troupes qu'il avoit déja. Dès que ces Troupes auroient paſſé en revuë, la moitié devoit être payée par les Etats, & l'autre moitié par l'Electeur. Les Etats s'obligeoient de lui payer un mois, après la Ratification du Traité, cent-ſoixante-mille Ecus, pour lever douze-mille hommes, qu'il feroit venir, en deux mois, dans la Weſtfalie; pour être payez, après avoir paſſé en revue, moitié par les Etats, & moitié par l'Electeur; en ſorte qu'on payeroit, tous les mois, mille-quatre cens-quarante-huit Ecus, pour les Officiers, & trente-cinq-mille-quatre-cens-quatre-vingts, pour les ſimples Soldats; leſquelles ſommes on diminueroit à meſure, que l'on y trouveroit moins de Soldats. Si la Paix étoit faite en quatre mois, ou plûtôt, les Etats devoient payer ce qu'ils auroient coûté à lever & à les entretenir, pendant quatre mois; mais ſi la paix ne ſe pouvoit faire en ce tems, les Etats s'obligoient payer de enco-

(1) Le 8. de Janvier. Voyez là-même p. 14.
(2) Lettre du 13 du Janvier p. 23.
(3) *Pufendorf* Hiſtoriarum Brandeburgicarum Lib. X. n. 13. & ſuiv.

1666. re la ſolde de quatre autres mois. On devoit fournir cette armée d'un certain nombre de Canons, pour leſquels les Etats payeroient huit-mille-neuf-cens & cinq Ecus, par mois. Ces Troupes devoient prêter ſerment de fidelité aux Etats; dès qu'elles ſeroient dans leurs Terres, pour agir contre l'Ennemi commun, juſqu'à ce qu'elles fuſſent ſorties de leurs Terres; comme les Troupes Hollandoiſes, pendant qu'elles ſeroient dans le Territoire de l'Electeur, lui prêteroient auſſi ſerment, s'il s'agiſſoit d'y faire la guerre. Le Géneral de toutes ces Troupes devoit être *Otton Chriſtophle*, *Baron de Spar*, qui prêteroit ſerment à l'Electeur, & qui s'engageroit, par ſon ſeing, d'obſerver ce Traité. On convenoit de faire la guerre, d'un commun conſentement; en maniere néanmoins que le ſentiment des Etats prévaudroit, quand il s'agiroit de la défenſe de ce qui leur appartenoit; & ceux de l'Electeur, quand il faudroit défendre ſes Etats. Les Troupes des deux Alliez étant jointes, ſi l'Electeur les commandoit en perſonne, ce ſeroit à lui à donner le mot du guet; autrement ce ſeroit le Commandant Hollandois, qui le donneroit. On régla encore que châque Chef auroit la juriſdiction ſur ſes Troupes, & le droit de faire des Magazins dans les Places; & que les Etats s'obligeroient de lui remettre tout l'appareil de l'Artillerie, & les Munitions de Guerre, pour le même prix, qu'ils en auroient eux-mêmes payé. Il étoit encore porté que, ſi la Paix ne ſe faiſoit pas, dans le tems de la Ratification; l'Electeur commenceroit à faire la guerre à l'Evêque de Munſter, avec un corps de douze-mille hommes, & lui ſeroit le plus de dommage, qu'il pourroit, en s'entendant avec les Etats. Si ces Troupes ne paroiſſoient pas ſuffiſantes pour cela, on convint d'y joindre encore deux, ou trois-mille hommes. On ne ſe propoſoit dans cette union, que d'empêcher que l'Evêque ne nuisit à l'une ou à l'autre de deux Puiſſances, ſans vouloir offenſer perſonne. Ni l'une, ni l'autre ne devoit faire la Paix, ou une Trêve, avant qu'elles euſſent été rétablies, dans tout ce qui leur appartenoit. Elles s'obligeoient de ſe ſecourir réciproquement, pendant cette guerre, juſqu'à ce que l'Evêque de Munſter fût réduit à demeurer en repos; mais qu'on ne s'obligeoit point à attaquer, qui que ce fût d'autre.

On ajoûta à tout cela un Article ſecret, qui portoit que ſi Rhimberk, Ravenſtein, les Forts de Lierot & de Dile étoient ſaiſis par force, par l'Archevêque de Cologne, le Duc de Neubourg, ou le Comte de l'Ooſtfriſe; il ſeroit libre à l'Electeur de Brandebourg d'accommoder cela à l'amiable, pendant ſix ſemaines, & qu'il ne ſeroit pas obligé de ſecourir les Etats, s'ils avoient pris ces Places, qu'ils prétendent leur appartenir, avec leurs propres forces; mais que s'ils les avoient priſes, avec les ſecours d'autres Puiſſances, il donneroit le ſecours, qu'il avoit promis. Il étoit encore dit, que les Etats ne conteſteroient point les Droits, que ces Princes prétendoient avoir ſur ces Places; non plus que ceux de l'Electeur ſur les Villes du Duché de Cleves, où ils avoient des Garniſons. Il devoit avoir droit de traiter avec eux, touchant l'évacuation de ces Places, quand la Paix ſeroit faite.

On voit par la quantité de conditions, dont ces Traitez étoient pleins, que l'Electeur trouveroit facilement des raiſons, pour n'en obſerver, que ce qu'il trouveroit à propos. Mais il ſuffiſoit aux Etats, de l'empêcher, autant qu'il ſeroit poſſible, de ſe joindre à leurs Ennemis. 1666.

Pendant que cette négotiation ſe faiſoit, l'Electeur avoit fait ce qu'il avoit pu, pour détourner l'Evêque de Munſter, de continuer de faire la guerre aux Hollandois. Il ſoupçonnoit que les François n'euſſent quelques deſſeins cachez; car il ne croyoit pas que la France fût ſi irritée contre l'Evêque, qu'elle paroiſſoit l'être. L'Electeur avoit conçu ces ſoupçons, à ce que dit Pufendorf, parce que le Comte D'Eſtrades avoit demandé à *Jean Copus*, qui étoit Agent de ce Prince à la Haie, ſi ſon Maître ne voudroit point ſe défaire du Duché de Cleves, pour de l'argent, en faveur des François. La France avoit demandé la même choſe, touchant le Duché de Juliers, au Duc de Neubourg. Comme le Duc ne répondoit rien à cette demande, *Chrétien Louis*, Duc de Meclembourg, pouſſé par les François, avoit demandé à l'Electeur, s'il voudroit changer le Païs de Cleves, contre ce qu'il avoit dans celui de Meclembourg. Mais l'Electeur ſe moqua de cette Propoſition. Comme on ne voudroit rien aſſurer, ſur la foi de ces rapports; il faut avouer, que cela étoit aſſez conforme à ce qui avoit été propoſé par D'Eſtrades lui-même au Roi ſon Maître, de chercher les moyens de s'approprier Maſtricht & Juliers, pour y tenir un Corps de Troupes, qui tinſſent les Etats en ſa dépendance; comme nous l'avons dit ci-deſſus, dans l'Hiſtoire de l'année précedente.

Dans ce tems-ci, le même Ambaſſadeur, ſe plaignoit (1) en écrivant au Roi ſon Maître, du mauvais ordre, qu'il y avoit dans l'Armée des Etats, & dans les lieux où les Troupes de France étoient en Quartier d'Hiver. On ne pouvoit prendre, à ce qu'il dit, aucunes meſures ſur leurs Troupes; n'y ayant point de Chef autorizé, qui les commandât. Les Etats, comme il dit, étoient ſi jaloux de leur autorité, & du Titre de Souverain (*apparemment parce qu'ils diſoient, qu'ils repréſentoient le Souverain, ce qui étoit vrai*) qu'ils aimoient mieux recevoir des dommages très-préjudiciables, & faire eux-mêmes le métier des Géneraux, que de laiſſer agir ceux qui en étoient capables. Mais comme, quelques civilitez, & quelques proteſtations d'amitié que ſe faſſent les Puiſſances; elles ſont réciproquement perſuadées, qu'elles ne cherchent que leurs propres avantages (qu'elles ne connoiſſent pas toûjours fort bien) elles ſe ſoupçonnent toûjours les unes les autres de deſſeins cachez; il n'eſt pas poſſible, qu'elles ſe fient entierement les unes aux autres, & que par la défiance, où elles ſont, elles ne perdent de bonnes occaſions de pouſſer leurs avantages, autant qu'elles pourroient. Autrement on auroit pû ſe tirer des pieds l'épine de l'Evêque de Munſter, beaucoup plus promptement.

L'Ambaſſadeur de France croyoit auſſi, qu'il y avoit du déſordre, dans la diſtribution des Quartier d'Hiver, tant aux Troupes du Roi, qu'à celles des Etats. On les avoit placées en des lieux où les Fourages manquoient, où les Vivres étoient fort chers, & où toutes également couroient riſque de périr, avant le commencement de la Campagne. Il leur avoit repréſenté fortement toutes ces incommoditez, & ils avoient reconnu qu'il y falloit remedier, mais l'effet ne s'en étoit pas

(1) Dans une Lettre du 7. de Janvier, de cette année T. IV. p. 11.

1666. pas enſuivi. D'Eſtrades leur avoit encore préſenté un Mémoire le matin du jour, auquel il écrivoit au Roi, & leur avoit envoyé le Commiſſaire Deſlandes, que de Pradel & de Carlier lui avoient dépêché exprès, qui leur avoit dit de bouche, ce qu'il avoit mis dans ſon Mémoire. Ce qu'il trouvoit de plus fâcheux étoit que quelques taux, que les Etats miſſent aux Vivres & aux Fourrages, les Magiſtrats des Villes ne l'approuveroient pas, & diroient, comme ils avoient déja fait, qu'ils ſont maîtres dans leurs Villes; que les Bourgeois achetoient la viande & le pain à un certain prix, & que les Etats n'avoient rien à leur commander là-deſſus.

D'Eſtrades faiſoit auſſi tout ce qu'il pouvoit, pour porter les Etats à accorder quinze-cens-mille Francs au Roi de Danemark. Quand il repréſentoit aux Députez des dix-huit Villes de Hollande, leſquels il dit avoir été alors au nombre de trois-cens, le bien qui leur reviendroit de cette dépenſe; ils lui repondoient, que par-là l'argent comptant ſortoit de leur bourſe, & que l'eſperance d'un bien à venir, ne les touchoit pas, comme le bien préſent.

Les Députez, qui avoient été à l'Armée oppoſée à l'Evêque de Munſter, (1) étant arrivez à la Haie, n'y firent aucunes plaintes contre le Prince Maurice, ni contre De Pradel; de ſorte qu'ils étoient revenus de la penſée, où ils avoient été, qu'on auroit pû plus faire contre l'Evêque de Munſter, qu'on n'avoit fait. On trouvoit de la difficulté à faire ſubſiſter l'Armée, dans les Villes, où les Vivres & les Fourrages manquoient; & l'on croyoit y remedier, en règlant le prix des uns & des autres. Après avoir mis des taux ſur le foin & l'avoine, en ſorte que la dépenſe d'un Cheval ne revînt qu'à huit ſols par jour; la Ville d'Arnhem ne s'y voulut pas ſoûmettre, & le Magiſtrat, de ſon autorité, l'avoit augmenté de cinq ſous. Les Cavaliers, qui y étoient en Quartier, payoient par jour treize ſous pour leurs Chevaux. Leur ſolde n'étant que de quinze, il n'étoit pas poſſible qu'ils ſubſiſtaſſent; ce qui faiſoit craindre, que la déſertion ne ſe mît parmi les Troupes Françoiſes. Il ſembloit, qu'il auroit fallu faire, par avance, des Magaſins, de lieu en lieu, pour les Hommes & les Chevaux; dans les Provinces, où l'on pouvoit bien prévoir, qu'on ſeroit obligé de leur donner des Quartiers d'Hiver; pour tenir les choſes, dont ils avoient beſoin, à un prix raiſonnable. Mais le Roi fut obligé d'augmenter la ſolde de ſes Troupes. Il n'étoit nullement politique de demander du ſecours de Troupes d'un Allié, comme le Roi de France, & de le recevoir ſi mal.

Le Comte D'Eſtrades ayant reçu l'ordre, dont on a parlé, d'offrir aux Etats, de la part de ce Prince trois-cens-mille Livres, pour joindre aux douze-cens-mille Florins, que l'Etat offroit au Roi de Danemark; à condition que ce Prince joindroit ſa Flotte à celle du Roi & des Etats, & fermeroit le Sund aux Anglois; il ne manqua pas de le propoſer au Penſionaire de Hollande; en lui diſant, que ce ſeroit à compte de ce que les EE. GG. pouvoient prétendre conformément à l'Alliance de MDCLXII. (2) Mais comme la ſomme n'égaloit pas ce que le Roi avoit promis, le Penſionaire refuſa d'accepter cette offre, en donnant une quittance pour tout ce qui étoit dû, mais offrit ſeulement de recevoir cette Flotte à compte de ce qui étoit dû aux Etats. (3) Depuis, le Roi qui n'avoit offert que trois-cens-mille Livres monoie de France, promit encore vingt-mille Ecus; qui, ajoûtez à la ſomme précedente, faiſoient trois-cens-mille Florins monoie de Hollande. Comme il avoit écrit, qu'en fourniſſant la ſomme de trois-cens-mille Livres, il falloit tirer des Etats une quittance générale, de tout ce qu'ils pouvoient prétendre de lui, pour les ſommes ſtipulées dans le Traité; il trouvoit bon, ſi l'on ne pouvoit mieux faire, qu'on mît ſeulement, qu'il débourſeroit cette ſomme, à compte de ſubſides. 1666.

L'Electeur de Brandebourg fit auſſi préſenter, par ſon Agent à Paris, un Mémoire; où il ſe plaignoit que les Etats avoient placé dans ſes Places des Troupes Françoiſes. Le Roi crut, avec beaucoup d'apparence, que quelque ennemi, qu'il avoit dans la Cour de Brandebourg, perſuadoit à l'Electeur qu'il falloit s'en plaindre; pour obtenir de deux choſes l'une, ou qu'on fît retirer ces Troupes, en des lieux, où elles ne lui puſſent faire aucun mal; ou que, ſi on ne le faiſoit pas, de faire croire à l'Electeur, que le Roi n'avoit aucune conſideration pour lui. Ce dernier donna ordre à ſon Ambaſſadeur à la Haie, de conférer de cela, avec De Witt; pour voir comment on pourroit empêcher, que les Cabales contraires n'aigriſſent l'eſprit de l'Electeur. Le Roi étoit d'avis que le principal but, qu'on devoit ſe former, en cette conjoncture, c'étoit la mortification de l'Evêque, & de ſoulever ſes Sujets contre lui, à force d'incommoditez, qu'on leur cauſeroit. C'eſt-là uo des plus grands inconveniens, qui ſe trouvent au métier glorieux des Gens de guerre; qu'ils mal-traitent des innocens, pour les injuſtices de leurs Souverains. C'eſt pourquoi rien ne paroiſſoit plus important au Roi, que la jonction des Troupes de Brunſwik, avec les ſiennes & celles des Etats. Le moyen de faire finir tout cela c'étoit d'entrer, avec toutes les Troupes confédérées, dans l'Evêché de Munſter, afin de contraindre le Prélat à penſer à la paix. Mais peut-être ne le pouvoit-on pas faire, au milieu de l'Hiver. Cependant le Roi de France augmenta la ſolde de ſes Soldats d'un ſixiéme, afin qu'elles ne fuſſent pas à charge à ſes Alliez.

En même tems, il ſe préparoit à faire bien-tôt ſa Déclaration, contre l'Angleterre. Le Lord *Hollis*, qui étoit Ambaſſadeur d'Angleterre, en France, préſenta au Roi un Mémoire, (4) où il exaggera les bienfaits des Rois d'Angleterre, envers les Hollandois, & ſe plaignit que les offres, qu'ils avoient fait faire à ſon Maître, n'étoient nullement ſuffiſans pour les accepter; ſur tout parce que les Etats étoient les agreſſeurs. C'eſt de quoi l'on peut juger, par l'hiſtoire, que l'on en a faite, tant ſur le rapport des Anglois, que ſur ceux des François & des Hollandois. L'Ambaſſadeur dit encore „ que les deux Chambres „ du Parlement avoient tant de zéle, pour la „ gloire de leur Prince, & pour l'interêt public „ de leur Nation, qu'elles ne ſouffriroient pas „ qu'il manquât rien au Roi, pour pouſſer la „ guerre: Que ſi ce qu'elles avoient donné ne „ ſuffiſoit pas, elle lui donneroit juſqu'à la moi„ tié des revenus du Royaume, & que ſi cela „ ne ſuffiſoit pas encore, elles lui en donneroient



(1) D'Eſtrades, dans une Lettre du 14. de Janvier Tom. IV. p. 28.
(2) Voyez ci-deſſus p. 16. col. 2.
(3) Voyez la Lettre du 15. de Janvier T. IV. p. 33.
(4) Voyez les Lettres de D'Eſtrades T. IV. p. 40.

1666. „ les trois quarts, & ne réſerveroient rien, que „ ce qui étoit abſolument néceſſaire à la vie. Mais la vérité étoit que cette guerre ne s'étoit nullement faite, ni ſoûtenue, pour la gloire du Roi; mais uniquement par la jalouſie, que la Nation Angloiſe avoit conçue du grand Commerce des Hollandois, comme les Anglois eux-mêmes le reconnoiſſent. L'embraſement d'une partie conſiderable de la Ville de Londres, ne permettoit pas qu'on fit de ſi grands efforts, & les ſoupçons, trop bien fondez, que la Cour favoriſoit la Réligion Romaine, refroidiſſoient bien des gens, à l'égard du Roi, & de ſon Frere.

L'Ambaſſadeur inſiſtoit encore ſur l'Alliance perpetuelle des deux Couronnes, depuis l'an MDCX. qui avoit été rénouvellée l'an MDCLXI. par le Roi ſon Maitre; mais il ne laiſſoit pas de reconnoître que le Roi de France, en renouvellant l'Alliance, avoit fait ajoûter au 3. Article, par lequel il étoit dit que ni l'un, ni l'autre des deux Rois, n'aſſiſteroit les ennemis de l'autre. Il dit que Charles II. y conſentit, & laiſſa mettre une clauſe, qui portoit que cela devoit être entendu, ſans préjudice des Traitez, qui avoient été faits depuis; afin que le Roi de France pût aſſiſter les Hollandois, s'il en étoit beſoin, & „ que „ le Roi ſon Maitre conſentit que l'Article entier fût omis, pour donner au Roi de France „ une pleine liberté d'agir, comme il le trouve„ roit à propos; bien qu'il fût un peu ſurpris de „ voir que le Roi de France voulût préferer un „ Traité, qu'il avoit fait en MDCLXII. à d'an„ ciens Traitez, faits entre les deux Couron„ nes, qui avoient continué durant une ſi longue „ ſuite d'années, qui avoient été renouvellez de„ puis peu, & qui étoient ſi néceſſaires au bien „ commun des deux Royaumes. „ Cependant le Roi de France étoit demeuré neutre, pendant tout le tems qu'il avoit fait le perſonnage de Médiateur, & il y avoit des Alliances, entre le Roi de France & la République, depuis le tégne de Henri IV.

Pendant que le Miniſtre de Charles II. parloit, avec tant de confiance, des ſecours que les peuples d'Angleterre donneroient à ce Prince; les diviſions, qui étoient en Hollande, retardoient les préparatifs de la Campagne; ce qui faiſoit que (1) l'Ambaſſadeur de France craignoit, que, ſi les fonds venoient à manquer, le Gouvernement préſent ne vint auſſi à tomber; & cela d'autant plus, que l'on avoit toutes les peines du monde à ramener les eſprits. Il ſe plaignoit, de ce que les Députez des Etats à l'Armée, pour y repréſenter le Souverain, aimoient mieux faire mille fautes, que de réüſſir, par les conſeils d'un bon Général. Cela lui faiſoit ſouhaiter, qu'il ſe trouvât quelque conjoncture favorable, où l'on pût faire une paix honorable, avec l'Evêque de Munſter. Il eſt bien certain, que ſi les Généraux Romains avoient eu autrefois des Députez du Peuple, ou du Sénat, ils n'auroient jamais fait ce qu'ils firent, à cauſe de la varieté des ſentimens; mais dans l'état, & la conſtitution de la République des Provinces Unies, il n'étoit pas poſſible de faire autrement; ſur tout, quand il s'agiſſoit d'employer des Généraux Etrangers, & des Officiers qui ne faiſoient point de ſerment à l'Etat. Tout ce qu'on auroit pû faire, c'auroit été de nommer, pour Députez, des Gentils-Hommes, qui euſſent ſervi dans les Armées de l'Etat, ou en celles des Puiſſances Alliées, avec la République.

(1) Voyez ſa Lettre du 21. de Janvier T. IV. p. 43.

La Cour de France paroiſſoit être ſurpriſe 1666.
de ce que les Etats, ſe ſentans des diviſions au dedans, avoient refuſé de donner ſatisfaction au Roi d'Angleterre ſur deux Vaiſſeaux, & de lui relâcher quelques Forts en Guinée. D'Eſtrades reprocha cela au Penſionaire, & lui dit même qu'il avoit engagé trop légerement le Roi & la République en une Guerre. Mais il lui répondit, que ce n'étoient ni les Vaiſſeaux, ni les Forts, qu'il avoit conſiderez; mais la conſéquence, qui naiſſoit d'un relâchement; qui étoit que les Etats deviendroient tributaires au Roi d'Angleterre, qui n'avoit qu'à les attaquer, pour fonder de nouvelles prétenſions; & que ſi la Paix ſe fût faite, aux conditions propoſées, ſes ennemis en auroient eu le mérite, & auroient eu les premieres charges de l'Etat, par la protection de l'Angleterre, qu'ils auroient favoriſée; & qui ſe ſeroit ſi bien établie dans l'eſprit des peuples des Provinces, qu'aucune Puiſſance de l'Europe n'auroit pu l'en ôter. Il prétendoit, à cauſe de cela, que la République étoit encore mieux, en faiſant la guerre à l'Angleterre, avec le ſecours du Roi de France; qu'en faiſant la paix aux conditions propoſées, par le Roi Charles II.

L'Ambaſſadeur de France finit ſa Lettre au Marquis de Lionne, en diſant que dans cette République, & dans la maniere d'agir de ces Peuples, on ne pouvoit pas compter juſte, comme dans un Royaume; puis qu'on eſt ſujet à tant d'évenemens, qui dépendent du caprice des peuples, où il faut une application continuelle, pour les ménager, & les faire entrer dans les ſentimens, où l'on ſouhaite qu'ils ſoient, ſans qu'ils s'en aperçoivent. On conçoit aſſez par là la peine, que le Penſionaire de Hollande avoit à conduire cette Province.

La négotiation, avec le Danemark, n'étoit guère moins difficile. (2) On avoit commencé de négotier avec cette Couronne, au nom du Roi T. C. & des Etats, dans la penſée de l'engager non ſeulement à fermer le Sund aux Anglois, mais auſſi à joindre ſes Vaiſſeaux aux Flottes du Roi & des Etats. Cependant le Roi de Danemark ne vouloit s'engager, que de tenir dans ſes Ports les Vaiſſeaux, qu'on lui donneroit le moyen d'équiper. La France le fit avertir, que par-là il arriveroit, que, ſans l'avoir beaucoup obligée, ni les EE. GG. des PP. UU. il n'auroit pas laiſſé de deſobliger l'Angleterre, autant que s'il lui eût déclaré la Guerre, & qu'il eût joint ſes Vaiſſeaux à la Flotte conféderée de France & de Hollande; que ce qu'il auroit fait de moins ne ſeroit impute qu'à une pure crainte; par une Nation auſſi fiere, que l'étoit l'Angloiſe, qui ne lui en ſauroit aucun gré. On prévoyoit, par les diſcours du Réſident de Danemark, que pour faire le ſecond pas, ſon Maître voudroit liquider, & finir toutes les affaires qu'il avoit avec les Hollandois; &, outre cela, faire avec eux un règlement ſur ſes Péages, où il diſoit que les Hollandois lui faiſoient perdre plus de la moitié de ſes revenus.

Clingenberg, Envoyé de Danemark en Hollande, demandoit encore deux choſes du Roi de France; l'une étoit la Garantie de ce Traité, & l'autre ſa déclaration contre l'Angleterre. La France lui avoit déja donné ſa Garantie, contre toutes ſortes d'attaques, qu'on pourroit faire à ce païs-là, & elle promettoit qu'elle la renou-

(2) Lettre du 22. de Janvier T. IV. p. 45.

1666. tenouvelleroit, en cas que les Anglois montraſſent du reſſentiment contre lui, pour ce qu'il auroit fait en faveur des EE. GG. Elle ajoûta qu'en peu de jours, on verroit ſa déclaration de guerre, contre l'Angleterre.

Elle la fit en effet afficher, dés le 26. de Janvier, en forme de Placard. Après y avoir dit ce que le Roi avoit fait en vain, pour racommoder l'Angleterre brouillée avec les Etats Généraux; il déclaroit la guerre à Charles II. conformement au Traité de Garantie, qui avoit été fait avec les Etats l'an MDCLXII. Nous ne nous arrêterons pas à de menues particularitez, qui concernent la même choſe.

Le Roi de France voyant (1) que la Guerre, qui ſe faiſoit contre l'Evêque de Munſter, ne ſe pouſſoit point, ordonna à ſon Ambaſſadeur en Hollande de propoſer au Penſionaire De Witt, de faire la paix avec ce Prélat, à des conditions qu'il lui envoya. Le Penſionaire convint, qu'il vaudroit mieux faire ce que le Roi conſeilloit; mais il dit qu'il ne voyoit pas comment cela pourroit réüſſir, à cauſe de la conſtitution de l'Etat, qui demandoit l'unanimité des ſuffrages, pour faire paſſer une affaire de cette nature. Les Provinces de Friſe, de Groningue, d'Overyſſel, de Gueldre & d'Utrecht, qui avoient le plus ſouffert de l'irruption de l'Evêque n'y conſentiroient jamais, comme il le diſoit; de ſorte qu'il falloit de néceſſité, pour ne pas rompre l'Union, que la Hollande ſe conformât à leurs ſentimens, quand elle ne pourroit pas leur en inſpirer de meilleurs; à quoi elle étoit réſolue de travailler inceſſamment, ſuivant les bons avis du Roi.

Cependant D'Eſtrade ne manquoit pas, en toutes occaſions, de repréſenter à De Witt, & à ſes Amis les inconveniens, qui ſe trouvoient dans le mauvais ordre de leur Armée; faute d'un Chef capable & autoriſé. Le Penſionaire le pria là-deſſus de donner un Mémoire aux Etats, où il fit voir les fautes, qu'ils commettoient, & la néceſſité d'y pourvoir, pour réüſſir la Campagne ſuivante; & combien il étoit important d'avoir un Chef capable, qui eût de l'autorité ſur les Troupes, & qui pourtant reconnut les Députez, comme des gens, qui repréſentoient le Souverain, & qui agît de concert avec eux. Ce Mémoire fut lû & approuvé, par la Hollande; mais les autres Provinces dirent, que ce ſeroit le moyen de livrer le Païs à un Général & de s'y ſoumettre; à quoi elles ne conſentiroient jamais. Elles aimerent mieux s'expoſer à périr, par le déſordre; que de ſe ſauver, par l'ordre.

De Witt avoit cru pouvoir diſpoſer les Provinces, par le moyen de la Hollande, à conſentir (2) qu'on demandât Mr. *de Turenne* au Roi de France, pour une, ou deux Campagnes, afin de commander leur Armée. Il étoit même diſpoſé à faire donner la charge de Général de la Cavalerie, au Prince d'Orange; pour apprendre le métier de la Guerre, ſous lui, & avoir le prétexte de lui donner la Charge de Généraliſſime; après quelques Campagnes; à condition qu'il renonçât à toute ſorte de liaiſon & de commerce, avec le Roi d'Angleterre. Mais De Witt ne put pas faire paſſer ce projet, dans les autres Provinces, qui vouloient avoir le Prince comme Général, ſans conſiderer qu'il n'en étoit pas encore capable; & qui ne ſouhaitoient nullement qu'une Puiſſance étrangere fût l'inſtrument de ſon agrandiſſement. L'Evêque de Munſter faiſoit cependant de continuelles entrepriſes, ſur les Places des Etats. Il aſſembla un Corps de ſept-cens hommes, ſous un Colonel, pour tâcher de ſe rendre maître de Dalem, à deux lieuës de Maſtricht. Mais le Commandant de cette Place donna ordre à *De Bligny*, de ſortir avec les deux Compagnies de Cavalerie Françoiſes, & deux autres des Etats, & trois-cens hommes de pied. Il rencontra les Troupes de l'Evêque, dans leur marche, & les défit entierement. Les Munſteriens prirent d'abord la fuite, & jetterent les armes, à la réſerve de deux-cens-cinquante hommes, qui gagnerent un Cimetiére retranché, & une Egliſe. De Bligny les fit attaquer & les força, dans ce poſte. Il en fit environ une centaine de Priſonniers, & tua le reſte. 1666.

On apprit auſſi que, ſous prétexte de lever des Troupes, dans le Brabant, il y avoit près de deux-mille hommes aux environs de Breda, qui ſe diſoient ouvertement appartenir à l'Evêque de Munſter. Là-deſſus, les Etats Généraux y renforcerent leurs Garniſons, & envoyerent la Compagnie Colonelle de D'Eſtrades, qui étoit de cent-cinquante hommes à Willemſtadt, ce qui empêcha l'Ennemi de rien entreprendre.

On envoya des Députez à D. Eſtevan de Gamarre, pour ſe plaindre de cette conduite des Eſpagnols, & en effet il paroît par les Lettres du Chevalier *Temple*, que le Marquis de Caſtel-Rodrigo, Gouverneur alors des Païs-Bas Eſpagnols, y conſentoit. Mais cela n'eut aucune ſuite, parce que la faction Eſpagnole, qui étoit dans le Païs, adoucit les choſes, & empêcha qu'on n'en montrât quelque reſſentiment.

Le Penſionaire (3) cependant étoit aſſez empêché, ſur les meſures, qu'il pourroit prendre à l'égard du Prince d'Orange; parce qu'il prévoyoit qu'il faudroit s'oppoſer perpetuellement à des Cabales, qui ſe faiſoient en faveur de ce Prince. Cela ſe pouvoit faire, en quelque maniere, en tems de paix & à la Haie. Mais ſi la guerre continuoit, & qu'il fallût s'oppoſer à l'Armée & au Peuple; il voyoit bien qu'une affaire de cette ſorte pourroit lui donner bien de la peine, & lui attirer quelque accident fâcheux. Il témoigna à l'Ambaſſadeur de France, qu'il ſeroit aſſez porté à favoriſer ce Prince, pourvu qu'il renonçât à toute liaiſon avec l'Angleterre. Il ajoûta même, qu'il ne ſeroit pas mal que le Roi T. C. s'employât, en faveur du Prince, auprés des Etats de Hollande; parce que cela engageroit ce Prince à avoir de la reconnoiſſance, pour les bons offices, que S. M. lui rendroit; & qu'il y prendroit d'autant plus de garde, (4) qu'il craindroit d'être dépoſſedé de cet emploi, par le Roi & par la Hollande; en cas qu'il vînt à manquer aux conditions, auxquelles on l'auroit reçu.

Quand De Witt eut fait ces propoſitions à l'Ambaſſadeur de France, en grande confidence; ce dernier lui dit, qu'il falloit qu'il écrivît au Roi, avant que de faire aucune démarche pour cela.

Il prit encore occaſion de conférer avec lui, des deſſeins, que les Eſpagnols pourroient avoir ſur les Villes, que les Etats avoient en Brabant; puis qu'ils faiſoient des levées ſous le nom de l'Evêque

(1) Voyez la Lettre D'Eſtrades du 11. de Fevrier Tome IV. p. 84.
(2) Voyez encore une Lettre du même jour, p. 87. du même T. IV.
(3) Là-même.
(4) Là-même p. 88.

1666. vêque de Munſter; que s'il arrivoit que les Etats perdiſſent une place, comme Maſtricht, Breda, ou Berg-op-zoom, ils ne manqueroient pas de ſe déclarer; qu'ayant l'entrée ouverte dans leur Païs, ils auroient bien-tôt ruiné leur commerce, & la communication des Provinces, les unes avec les autres, d'où il s'enſuivroit peut-être une diviſion, qui romproit l'union. L'Ambaſſadeur dit encore d'autres choſes au Penſionaire, pour lui rendre la Maiſon d'Autriche ſuſpecte.

Ce dernier répondit „ que ſon ſentiment ſeroit toûjours de s'unir avec la France, plus „ étroitement, qu'on ne l'étoit; mais que, ſelon la Conſtitution de l'Etat, cela ne pouvoit pas ſe faire, tout d'un coup, & qu'il falloit y conduire les Provinces, par dégrez: „ Que quand il ſongeoit que le Traité projetté (en MDCL.XIII.) avoit été rompu, il en „ avoit un ſenſible regret; parce que ce pas en „ eût fait faire d'autres; que c'eût été un engagement, qui eût eu une ſuite, & qui eût „ entraîné les Etats dans les deſſeins que S. M. „ pourroit avoir, après la mort du Roi d'Eſpagne d'alors, que l'on diſoit tomber ſi équemment du haut mal; dont ſes freres étoient „ morts: Que le feu Roi d'Eſpagne ayant déclaré, par ſon Teſtament, Héritière du Païs-Bas l'Imperatrice, il ſeroit aſſez difficile au „ Roi de France, de conquerir la Flandre étant ſoûtenue de l'Empire: Que ſi le Traité „ ſe fût exécuté, S. M. attaquant d'un côté, „ & les Etats de l'autre, on auroit ſubjugué „ ces Provinces, avant que l'Empereur eût été „ en état de les ſoûtenir, & que cela ſe fût „ fait, ſans delai, & ſans déliberation, en vertu „ de ce Traité; au lieu que, quand le cas échercoit, il faudroit quaſi une Armée, pour „ faire réſoudre les Provinces à la guerre.

D'Eſtrades croyoit avoir remarqué, que De Witt ſeroit porter à renouër cette négotiation. Il feignit néanmoins de ne pas l'entendre, parce qu'il ne ſavoit pas la volonté du Roi, ſon Maître, là-deſſus. Mais il n'y avoit guère d'apparence, que le Penſionaire eût ce deſſein, où il auroit immanquablement ſuccombé; à cauſe que ce Traité auroit été directement contraire, en ces conjonctures, au bien de l'Etat; quand même le Roi de France auroit voulu s'y prêter. Il auroit eu pour ennemis non ſeulement l'Empereur, mais encore l'Angleterre, & le Parti du Prince d'Orange, qui s'augmentoit tous les jours.

Le Traité (1) entre *Friderie* III. Roi de Danemark, & les EE. GG. des Provinces Unies fut ſigné à la Haie, le 11. de Fevrier. Les Danois s'y plaignent: I. que, pendant l'an MDCLXV. les Anglois avoient pris, en haute mer, beaucoup de Vaiſſeaux Marchands du Danemark & du Nord, & même ceux, qui étoient deſtinez pour des lieux neutres; ou qui en revenoient, ſans qu'ils les euſſent voulu relâcher, après qu'ils avoient été réclamez: II. que les mêmes avoient commis pluſieurs actes d'hoſtilité, dans les Ports de ſa M. D. ayant attaqué, & canonné leurs Forts & Châteaux, & même dans le Sund, à la vuë du Roi: III. d'avoir pourſuivi & contraint des Vaiſſeaux de ſe retirer, juſque ſous le Château de Cronembourg, & les avoir pillez.

Le Roi de Danemark ſe trouvoit obligé par-là de défendre & d'empêcher, tant que dureroit la préſente guerre, entre le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux des Provinces Unies, qu'aucuns Vaiſſeaux Anglois ne puſſent venir dans ſes Rades, Havres & Rivieres, ni même en Norwegue, ni ſur les côtes, qu'on nomme *Cattegat*, ou *Sund*, ou *Belt*, juſqu'à ce que la guerre fût finie. 1666.

Comme, malgré ces défenſes, les Vaiſſeaux Anglois tâchoient, comme on l'a dit, de troubler le Commerce, en ces quartiers là, on convint que les Vaiſſeaux de S. M. D. qui s'y trouveroient, les en empêcheroient autant qu'il ſeroit poſſible, les attaqueroient & s'en ſaiſiroient; bien entendu néanmoins, que le Commerce des Vaiſſeaux Marchands des Anglois, en ces mêmes lieux, ne ſeroit point défendu, à condition qu'ils ſe conduiroient d'une maniere paiſible.

Tous les Fleuves, Havres & Rades de S. M. D. devoient être ouverts, tant dans le Danemark, que dans la Norwegue, & de même dans les Duchez de Sleswik, & de Holſtein, en vertu de cette Alliance, aux Vaiſſeaux de Guerre, Marchands & autres des Provinces Unies, chargez de quelques Commiſſions de leur Hautes Puiſſances.

Le Roi de Danemark, pour la ſûreté de ſes propres Vaiſſeaux, auſſi bien que de ceux des Païs-Bas, ſoit Marchands, ſoit de Guerre, dans leur paſſage, & leur ſéjour aux environs de l'Oreſund & du Belt, devoit mettre en mer, & tenir perpetuellement, pendant l'année courante, depuis le 1. d'Avril, juſqu'au 1. de Decembre, Nouveau ſtile, tous deux inclus, & ainſi d'année en année, pendant tout le tems de cette guerre, dans l'Oreſund, quarante bons Vaiſſeaux de Guerre, bien équipez & fournis de tout, dont les noms, montures & équipages ſont contenus en une liſte, qui avoit été remiſe, par les Miniſtres du Roi, à ceux des Etats Généraux, & qui ſeroit ſignée, pour être en meilleure forme.

S'il arrivoit que quelques-uns periſſent en quelque tempête, ou en quelque rencontre; Sa Majeſté devoit en faire fournir d'autres équipez, & montez de même, le plus promptement qu'il ſeroit poſſible; pour être envoyez au même lieu, & rendre complet le nombre des Vaiſſeaux, juſqu'à la fin de la guerre.

Comme Sa M. D. & leurs HH. PP. étoient depuis long-tems engagez à ſe ſecourir réciproquement, ſelon que l'un ou l'autre ſeroit attaqué, de ſix-mille Soldats, ou d'en donner l'équivalent, réduit en Argent, montant à la ſomme de deux-cens-quatre-vingt-huit-mille Ryksdalers; les Plénipotentiaires de part & d'autre, convinrent que S. M. D. employeroit cette ſomme, tant à l'égard de ce qui étoit déja écbu, que de ce qui écherroit, de tems en tems, à l'équipement des quarante Vaiſſeaux de Guerre; mais que comme cet équipement, & l'entretien de l'équipage monteroient à beaucoup plus, & qu'il falloit que S. M. & ſes Royaumes fiſſent de grands préparatifs, à ce ſujet; on convint que leurs HH. PP. fourniroient, outre cela, à S. M. pour ſubſide, tant que la Guerre, avec l'Angleterre, dureroit, la ſomme de ſix-cens mille francs par an; laquelle ſomme ſeroit comptée, de tems en tems, en Ryksdalers en eſpece, dans la Ville de Hambourg, en divers termes.

On convint encore expreſſément, que ſi la Paix ſe faiſoit, au commencement de cette année MDCLXVI. entre le Roi de la Grande Brétagne, & leurs HH. PP. en conſideration que les équipemens, & la meilleure partie des frais, pour ces Vaiſſeaux, ſeroient indubitablement faits, ils ſeroient payez, en leur entier, & qu'on auroit égard au tems, qui ſe ſeroit écoulé.

Le

(1) On le peut voir au Tome IV. des Lettres de D'Eſtrades p. 90.

1666. Le Roi de Danemark conſentit, que les EE. GG. ſeroient monter ces Vaiſſeaux, par des Commandanta, tels qu'il leur plairoit, & de les tenir en état d'agir, depuis le 1. d'Avril juſqu'au 1. de Decembre, en cas que l'Hiver le permit.

S'il arrivoit que le Roi de la G. B. prît en mauvaiſe part ce Traité, & que lui, ou ſes Alliez enſemble, ou à part, vinſſent attaquer le Roi de Danemark; leurs HH. PP. s'engageroient de l'aſſiſter de toutes leurs forces, par Mer & par Terre, non ſeulement contre le Roi de la G. B. mais contre tous ceux qui, à cauſe de ce Traité, entrependroient directement ou indirectement la guerre contre S. M. D ou contre les Etats, qu'elle poſſedoit alors, ou qu'elle pourroit avoir après, par une légitime ſucceſſion: comme ſi quelcun attaquoit leurs HH. PP. au ſujet de ce Traité, le Rni ſeroit réciproquement obligé de les aſſiſter, de toutes ſes forces, par Mer & par Terre.

On convint de plus que, ſi les Parties contractantes venoient à être engagées en une guerre ouverte, contre le Roi de la G. B. ou contre ſes Alliez, il ne ſeroit pas permis de faire aucune ſuſpenſion d'armes, avec l'ennemi commun; ſans le conſentement de celui, avec qui il avoit contracté, qui lui procureroit les moyens d'envoyer ſes Miniſtres au lieu, où la Paix ſe traiteroit; & qu'il ne ſe feroit rien, ſans en donner avis à l'Allié, à meſure que le Traité pourroit s'avancer: Que ni l'un, ni l'autre ne pourroit faire à part une Paix, ou une Trêve, ſans y comprendre ſon Allié, & ſans le faire rentrer, s'il le ſouhaitoit, dans la poſſeſſion de ſes Terres, avec tous les Droits & les Immunitez, & autres avantages, qu'il ſtipuleroit pour lui-même; à moins que ſon Allié n'eût autrement convenu.

On demeura auſſi d'accord, de part & d'autre, qu'on inviteroit le Roi de Suede, & tous autres Princes intereſſez à entrer dans cette confédération, de s'y joindre, pour parvenir enſemble à une bonne paix.

D'Eſtrades ne manqua pas d'envoyer au Roi ſon Maître une Copie de ce Traité, qu'il fit traduire en François. Il ne reçut là-deſſus aucune réponſe de la Cour, que celle qui lui fut écrite le 9. de Fevrier, où le Roi dit „ qu'il „ n'avoit jamais été plus ſurpris, que quand il „ en avoit vû le contenu. Auſſi avoüoit-il franchement, à ſon Ambaſſadeur, que s'il l'avoit „ informé, pendant cette négotiation, que ce „ Traité eût été de la nature, dont il le trouvoit; s'il n'y avoit point d'autres articles ſecrets, dont on lui eût encore fait un myſtere, auſſi bien qu'à ſon Ambaſſadeur; il auroit eu grande peine à ſe diſpoſer à promettre les trois-cens-mille Francs monoye de Hollande, qu'il lui avoit donné pouvoir d'accorder, pour finir cette affaire. Et à dire le vrai, *continue-t-il*, quel beſoin ont les Anglois d'envoyer des Vaiſſeaux de Guerre vers l'Armée du Nord, qui ſont néanmoins les ſeuls bâtimens, que le Roi de Danemark s'eſt obligé, par le Traité, de combattre; ſi les Navires Marchands Anglois y peuvent continuer leur traffic, avec la méme liberté & ſûreté; c'eſt-à-dire, en tirer & en tranſporter généralement toutes les marchandiſes, dont le Roi d'Angleterre a un abſolu beſoin, pour équiper ſes Flottes; enſorte que l'on peut dire, „ que nous avons armé à nos dépends le Roi „ de Danemark, pour aſſurer aux Anglois le 1666. „ Commerce de la Mer Baltique; au lieu que le „ principal fruit, que nous devions nous procurer, en cette négotiation, c'étoit ſans doute „ d'ôter aux Anglois, tout moyen de continuer „ la guerre; en leur ôtant ce qu'ils ont néceſſairement beſoin de tirer du Nord, pour l'équipage & l'armement de leurs Vaiſſeaux; d'où „ je conclus, ou qu'on a acheté cherement une „ choſe fort indifferente, ou qu'il y avoit des Articles ſecreta, que l'on vous a cachez, & peut-„ être de concert, avec les Miniſtres de Danemark; afin de leur laiſſer lieu de pouvoir tirer „ de moi quelques autres ſommes d'argent, pour „ des conditions, qui ſont déja arrêtées & ſignées entre eux; ce qui ſeroit un très-mauvais „ procedé, entre des Alliez, qui ſe doivent tout „ dire, & procurer ſincerement les avantages l'un „ de l'autre. Ce ſoupçon, que j'ai, n'eſt pas ſi „ mal fondé, que je ne l'appuye ſur des conjectures, comme certaines & infaillibles; car le Sr. „ De Witt, mande au Sr. Van Beuning, ſans „ s'ouvrir davantage, qu'il a enfin conclu & ſigné le Traité de Danemark, en très-bonne „ forme. Il me ſemble impoſſible, à moins qu'il „ n'y ait des Articles ſecrets, qu'on ne communique point, qu'un auſſi habile homme, que „ l'eſt le Sr. De Witt, puiſſe croire avoir fait un „ Traité fort avantageux, avec le Danemark, „ en laiſſant aux Anglois la liberté de continuer à „ tirer du Nord, ce dont ils avoient beſoin; „ & que les Etats achettent, ſix-cens-mille Ecus comptant annuellement, le ſeul armement „ inutile de 40. (*il y a 14. dans le Traité mais fautivement.*) Navires du Roi de Danemark, „ qu'il pourra toûjours tenir en ſes Ports, pour „ ne combattre que des Vaiſſeaux de Guerre, que „ le Roi d'Angleterre n'a aucun beſoin d'y envoyer, & qu'il n'y enverra point. Je tiens le „ Sr. De Witt, pour un meilleur négotiateur, „ qu'il ne ſeroit, s'il obligeoit les Etats à payer „ châque année la valeur de trois-millions, pour „ une choſe non neceſſaire, & dont ils ne dûſſent „ tirer aucun avantage.

Le Roi & ſon Conſeil avoient très-bien conjecturé; il y avoit en effet (t) des Articles ſecrets, que D'Eſtrades envoya l'Ordinaire ſuivant. On y avoit ajouté, que, quoi qu'on eût dit dans le 1. Article du Traité, que les Vaiſſeaux Marchands des Anglois pourroient négotier dans la Mer Baltique, *l'on avoit trouvé à propos de déclarer, de part & d'autre* (dans des Articles ſecrets) *que S. M. D. auſſi-tôt après l'échange des Ratifications, entreroit avec leurs HH PP. en guerre ouverte, contre le Roi de la G. B. & d'y continuer, en conformité de ce Traité, auſſi long-tems que leurs HH. PP. & en conſequence, entre autres hoſtilitez, d'attaquer, de conquêter, d'emmener, ou ruiner, ou détruire, ſelon l'occurrence des cas, tous les Vaiſſeaux Anglois, tant de Guerre, que Marchands, & cela, tant en pleine mer, que dans les Fleuves, Rades & Havres de S. M. & par tout, où l'occaſion s'en préſentera, & où les Flottes, & les Vaiſſeaux de Guerre de S. M. iront & ſe trouveront, pour ſon ordre, pour inſulter l'ennemi commun, & principalement l'empêcher, de tout ſon pouvoir, de paſſer & de repaſſer, par le Sund & par le Belt.*

Ce fut là l'Article capital, le reſte ne regardoit preſque que l'ordre, que l'on garderoit de part & d'autre, lors que les deux Flottes, ou des

Q Eſca-

(t) Voyez-les dans le IV. Tome des Lettres D'Eſtrades p. 114.

1666. Eſeadres des deux Puiſſanees Alliées ſe trouveroient enſemble. Il étoit, outre eela, dit à l'Artiele XI. que ſi le Roi de Suede venoit à le joindre aux Alliez, pour le rétabliſſement de la Navigation & du Negoce, le Roi de Danemark ne ſeroit plus obligé d'entretenir, & de mettre en mer quarante Vaiſſeaux, mais ſeulement vingt. Alors les Etats ne ſeroient non plus obligez, que de payer la moitié du ſubſide; ſavoir, trois-cens-mille Ecus; à moins qu'ils ne jugeaſſent à propos d'équiper, & de mettre eneore en mer quelques Vaiſſeaux de Guerre; auquel cas ils augmenteroient le ſubſide à proportion. Mais la diminution des quarante Vaiſſeaux juſqu'à vingt, ne ſe devoit point faire l'année courante MDCLXVI.

Enfin on eonvint, que le Roi de Danemark & leurs HH. PP. prieroient le Roi de France, de vouloir garantir ce Traité, de la maniere la plus forte & la plus efficaee; non ſeulement par la ſincere exécution, de ee dont on étoit eonvenu; mais auſſi à l'égard de tous Potentats, Princes & Républiques; qui, à l'occaſion de la préſente Alliance, viendroient à attaquer S. M. D. ou les Etats Géneraux à préſent, ou à l'avenir; en conformité de quoi Sa Majeſté, & les Etats s'aſſiſteroient, & en paſſeroient un Acte, dans la meilleure forme.

Louïs XIV. (1) témoigna, qu'il avoit été fort ſurpris des diſeours, que De Witt avoit tenus à ſon Ambaſſadeur; ſur le ſujet du rétabliſſement du Prinee d'Orange, dans les Charges de ſes Prédeeeſſeurs. Ces diſeours s'étoient tenus dix jours, après la Déelaration du Roi de France, eontre l'Angleterre; quoi que Van Beuning, parmi les raiſons, qu'il avoit apportées pour hâter cette Déelaration, eût toûjours preſſé, eomme la plus forte, eelle d'établir pleinement & ſûrement l'autorité du Penſionaire, & de reeuler l'établiſſement du Prince d'Orange. Le Monarque croyoit avoir remarqué, qu'on lui cachoit de eertaines choſes, qui auroient dû lui étre communiquées, par rapport aux négotiations, qui ſe faiſoient à Cleves, ehez l'Electeur de Brandebourg; mais la ſuite du tems fit bien voir, que les ombrages du Roi n'étoient pas bien fondez.

Il croyoit qu'il étoit juſte, avant qu'il répondit à l'étrange Propoſition du Penſionaire, que ce dernier s'expliquât davantage, & qu'il l'informât à fonds, & au vrai de ce qui ſe paſſoit. Sans eela, il jugeoit qu'il ne pouvoit point prendre de réſolution; dans une affaire de eette conſéquenee, qui n'alloit pas à moins qu'à donner, à l'avenir, tout pouvoir au Roi d'Angleterre, dans les Provinces Unies, & qu'à détruire entierement la eonfiance, qu'il y avoit entre la Franee & elle. Le Roi jugeoit, que ee que De Witt diſoit d'obliger le Prince d'Orange à renoncer à toute affection & liaiſon, avec l'Angleterre, étoit une ehimere, qui ne ſerviroit qu'à tromper la France & la République, ou peutêtre la France ſeule, s'il y acquieſſoit ſi facilement. Pour ee qui étoit de l'ouverture, que le Penſionaire avoit faite, que le Roi pourroit demander aux Etats le rétabliſſement du Prince, afin qu'il lui en eût l'obligation; Louïs XIV. répondit, qu'il ne joueroit jamais un ſi mauvais perſonnage, dont le Prince ſeroit le premier à ſe moquer, avec les Anglois; ſur tout ſi ſa priere n'intervenoit (comme il y avoit grande apparence) qu'après l'affaire concertée & réſolue, entre les perſonnes même intereſſées. Il déclaroit enfin, en deux mots, qu'avant qu'il pût répondre à la propoſition, qu'on lui avoit faite, de la part du Penſionaire de Hollande; il falloit que De Witt s'expliquât mieux, qu'il n'avoit fait. 1666.

Il paroit, par d'autres endroits de ces Lettres, que ee grand homme n'étoit venu à cette propoſition, fort étrange, pour un homme, qui faiſoit le perſonnage, dont il s'étoit ehargé; que dans la frayeur de voir le parti eontraire triompher de la réſiſtence, qu'il avoit faite à la propoſition, tant de fois réiterée, de donner au Prince d'Orange les charges de ſes Prédeceſſeurs. Le Penſionaire ne pouvoit étre délivré de l'embarras, où il étoit, que par la mort du Prinee d'Orange, qui étoit beaucoup plus jeune que lui; & il y avoit eneore à craindre, que, ſi cette mort venoit à arriver, le Gouverneur de Friſe, Fils d'une Fille de Friderie Henri, qui étoit alors fort brouillée avec la Princeſſe d'Orange ſa Mere, ne prétendit aux Charges, auxquelles le Prinee d'Orange aſpiroit. La République ne pouvoit bien ſe paſſer d'un Prince, qui commandât ſes Flottes, & perſonne de la Maiſon de Naſſau ne ſe préſenta, pour les commander réellement. Mais s'il arrivoit qu'on eût une guerre par Terre, eontre une Puiſſance formidable, il falloit un homme non ſeulement brave & habile, dans le métier de la Guerre; mais d'une naiſſance diſtinguée, pour que les autres Officiers lui obéiſſent ſans répugnanee. Il n'y avoit perſonne de ce rang, qui pût être competiteur du Prince d'Orange, pour les emplois, auxquels il s'attendoit. Il étoit déja aſſuré des ſuffrages de la plûpart des Provinces, qui s'étoient déclarées en ſa faveur, pluſieurs fois. Il n'y avoit que la Hollande, qui n'étoit pas alors toute pour lui; mais qui pouvoit paſſer toute entiere dans ſon Parti, malgré tous les ſoins de De Witt & du Comte D'Eſtrades. Ainſi il n'y avoit pas ſujet d'être ſurpris, ſi le Penſionaire avoit eu la penſée, de donner au Prinee les Charges, que tant de gens vouloient lui eonférer; en faiſant en ſorte qu'il en fût, en quelque maniere, redevable à la France, & n n à l'Angleterre. Ces penſées lui vinrent, en un tems, où il (2) ne ſe ſentoit pas aſſez fort, pour réſiſter au Parti eontraire. Comme on pouvoit étre ſurpris en France du manquement de fermeté, que De Witt avoit eu à eette oeeaſion; D'Eſtrades eut ſoin de l'exeuſer, en écrivant au Roi & à De Lionne. *Tout ce que je puis vous dire*, diſoit-il à ee dernier, *c'eſt qu'un Avocat de Dort* (car il avoit pris les dégrez de Docteur en Droit) *n'a pas la même fermeté, qu'un homme de qualité, & que Mr. De Witt étoit tout à fait abattu & étonné.* Ce qui le déeourageoit étoit la diſparité, qu'il y avoit entre lui & un Prinee, deſcendu d'une Maiſon, qui avoit, pour ainſi dire, formé & eonduit la République, pendant long-tems, avec beaucoup d'honneur, & de ſueeès, ſous les deux Princes *Maurice* & *Friderie Henri*. Il faut avouër que la qualité, & les ſervices de ees deux Grands Princes faiſoient pencher la balance, du côté du ſeul Prince, qui reſtoit de leur famille. Quels que fuſſent les ſerviees de De Witt, les peuples ne les égaloient nullement à ceux de la Maiſon des Princes d'Orange. Les Magiſtrats de la Provinee, ſur tout dans les grandes Villes, ſe croyoient être autant que le Fils de *Jaques de Witt*; ce que perſonne n'auroit oſé prétendre, à l'égard de la Maiſon de Naſſau-Orange. Outre eela, il étoit ehargé du ſoin de

(1) Lettre du 19. de Fevrier T. IV. p. 108.

(2) Lettres D'Eſtrades du 25. & du 26. de Fevrier.

1666. de deux guerres, dont l'une étoit par Terre, & l'autre par Mer. Tout cela pouvoit avoir ébranlé la conſtance du Penſionaire, quoi qu'il ne manquât nullement de fermeté, & que ce ne fût rien moins, qu'un homme du commun. Ajoûtez encore les jalouſies, qui ſont dans toutes les Républiques, où il y a trop de gens égaux, & la crainte que l'Angleterre ne trouvât tôt, ou tard, le moyen de ſe venger d'un homme, qui lui avoit fait tête. Nous avons cru ces réflexions néceſſaires, pour faire comprendre qu'il n'étoit pas ſurprenant, ſi cet habile homme s'étoit trouvé embarraſſé, en des conjonctures fâcheuſes. Si l'on en croit le Comte D'Eſtrades, ce ne fut qu'après deux converſations très-fortes, qu'ils avoient eues enſemble; qu'il étoit revenu de l'abatement, où il étoit, cauſé par le changement de pluſieurs de ſes Amis, qui lui avoient manqué. L'Ambaſſadeur de France fut aſſez heureux, comme il le dit, pour le remettre, & pour lui faire comprendre, combien il lui étoit avantageux d'être lié avec le Roi T. C., & ſoûtenu par lui, dans les veritables interêts des EE. GG. & de la Province de Hollande, en partieulier. Il pouvoit facilement comprendre, que permettre que le Prince fût mis en poſſeſſion des charges, qu'on lui avoit fait eſperer, par les Anglois, ennemis déclarez du Penſionaire, c'étoit ſe ſoumettre à eux, en toutes choſes & même manquer de reconnoiſſance, envers le Roi de France; après le pas, qu'il avoit fait, en ſe déclarant contre les Anglois.

Aprés ces réflexions, ils convinrent de travailler à éviter le coup, dont ils étoient menacez, & à perſuader une partie des Députez aux Etats de Hollande, qu'ils n'étoient pas aſſez autoriſez par leur Commettans, pour faire ce que l'on propoſoit, touchant le rétabliſſement du Prince d'Orange. L'Affaire ayant été ainſi differée, on trouva moyen de la faire échouër, pour ce temslà.

Le Penſionaire & l'Ambaſſadeur travaillerent cependant, près des Villes de Hollande, où le ſecond avoit *des Amis*, à ce qu'il dit ſouvent dans ſes Lettres. Il y avoit eu d'abord treize Villes de Hollande, qui étoient portées au rétabliſſement du Prince; & à force de travailler chacun de ſon côté, ils les ramenerent. On pourra voir qu'il eſt ſouvent parlé, dans les Lettres du Comte D'Eſtrades, non ſeulement des Amis du Penſionaire, mais encore des ſiens; qu'ils avoient ſoin de régaler à la Haie, dans le tems des Aſſemblées, & même d'aller voir de ville, en ville; afin de les avoir pour favorables. Il n'eſt point dit, ſi l'Ambaſſadeur n'employoit que des paroles, pour cela; ou s'il n'y joignoit pas quelques préſens. Il ne paroît pas probable que ceux, qui avertiſſoient les Eſpagnols, de ce qui ſe paſſoit dans les Aſſemblées des Etats de Hollande & de la Généralité, ne priſſent rien d'eux, pour découvrir ce qui devoit être ſceret; dont non ſeulement D'Eſtrades, mais encore Van Beuning ſe plaint ſouvent dans ſes Lettres. D'ailleurs le Roi de France étoit beaucoup plus liberal.

Il y avoit alors un François, nommé *Du Buat*, Domeſtique du Prince d'Orange, & Capitaine de Cavalerie, dans les Troupes des Etats. La Cour d'Angleterre ſe ſervoit de cet homme à la Haie, & l'on découvrit qu'il avoit un commerce ſecret de Lettres avec le Lord d'*Arlington*, Secretaire d'Etat de Charles II. On ſurprit une Lettre du Miniſtre Anglois à cet homme, où il étoit parlé de Beverning, quoi qu'ami intime du Penſionaire, comme ſi ç'avoit été un homme propre à ſervir la Cour d'Angleterre. Comme Beverning étoit alors employé à Cleves, où il négotioit un accommodement avec l'Evêque de Munſter, avec la concurrence de l'Electeur de Brandebourg; Colbert, qui y étoit de la part de la France, le trouva un jour en une conférence particuliere, dans la Chambre de l'Electeur avec *Walter Vane*, Envoyé d'Angleterre; ce qui fit que les François ſoupçonnerent, qu'il n'eût commerce avec les Anglois; & une Lettre du Lord d'Arlington, qui avoit été ſurpriſe, parloit de lui, comme d'un homme propre à porter les Etats, à faire la Paix avec l'Angleterre, malgré la France & le Penſionaire de Hollande. Beverning proteſta qu'il n'avoit aucun Commerce, en Angleterre, & dit que Du Buat avoit ſans doute écrit cela, de ſon chef, au Miniſtre d'Etat Anglois. De Witt, qui connoiſſoit la probité de Beverning, ne douta point qu'il ne dit vrai, & le diſculpa entierement. On verra dans la ſuite, quelle fut la fin de Du Buat, qui entretenoit ce Commerce avec d'Arlington. 1666.

Le Parti de ceux, qui vouloient faire la paix avec les Anglois, pour rétablir enſuite le Prince, dans les Charges de ſa Famille, tâchoient de rendre la France ſuſpecte; comme ſi elle n'étoit pas bien intentionnée pour la République. A cauſe de cela, le Comte D'Eſtrades fit (1) remarquer au Penſionaire la bonne volonté du Roi; puis qu'il n'y avoit rien, qui le pût mieux prouver, que ſa Déclaration contre l'Angleterre; celle contre l'Evêque de Munſter, accompagnée d'un ſecours de ſix-mille hommes; les Traitez avec le Roi de Danemark & l'Electeur de Brandebourg, deſquels les Etats ſeuls reſſentoient de l'utilité; à quoi l'on pouvoit joindre l'Ambaſſade Extraordinaire de Mr. *de Pompone*, en Suede, pour diſpoſer cette Couronne à ne leur être pas contraire.

Le Penſionaire tomba d'accord de tout cela, & il faut avouër que, depuis quelques années, le Roi T. C. avoit fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un bon Allié. On dira peut-être que ſon propre interêt demandoit qu'il en uſât ainſi; mais où trouve-t-on des Puiſſances, qui donnent des ſecours, ſans y être portées, par l'utilité prochaine, ou éloignée, qui peut leur en revenir? Ce ſeroit même beaucoup ſi châque Puiſſance étoit bien perſuadée, que le plus grand interêt de châcune ſeroit de ne faire aux autres, que ce qu'elle voudroit qu'elles lui fiſſent. L'Europe ſeroit beaucoup plus tranquille & plus heureuſe, qu'elle n'a jamais été.

L'Ambaſſadeur de France dit, en finiſſant la Lettre, qu'on vient de citer, que De Witt avoit découvert de nouvelles cabales, pour le rétabliſſement du Prince, dans l'Aſſemblée prochaine des Etats de Hollande, & l'avoit prié de s'aller promener dans les Villes, & voir ſes Amis là-deſſus; comme il le fit dès le lendemain. Il écrivit, (2) quelques jours après, au Roi que S. M. ne devoit pas être en peine d'entendre, que les Cabales contraires faiſoient de nouveaux efforts, pour inſtaller le Prince d'Orange, & détruire De Witt; que l'on ſe précautionnoit, pour les prévenir, & que le voyage qu'il avoit fait dans les Villes, n'avoit pas été inutile. „ Celui, *dit-il*, du Prince d'Oran-



„ ge

(1) Lettre du 4. de Mars 1666. p. 133. & ſuiv. du Tome IV.

(2) Lettre du 18 de Mars 1666. p. 143. du Tome III.

1666. » ge à Amſterdam, ſous prétexte de voir des » Vaiſſeaux, que l'on y bâtiſſoit, & de diner avec » les Magiſtrats (ou plus de quatre-mille perſon- » nes du peuple s'aſſemblerent, diſant haute- » ment, qu'il le falloit remettre dans ſes charges, » & l'accompagnerent hors de la Ville, avec » des acclamations de joie) n'a produit que de » faire voir clairement, que la faction d'Angle- » terre cherche, par ce moyen, d'émouvoir le » peuple, & de faire ſes affaires.

Le Marquis de Caſtel-Rodrigo avoit alors écrit aux Etats de lui envoyer quelcun, avec qui il pût conferer. De Witt lui répondit aſſez bruſquement en apparence, mais d'une maniere, qui pouvoit donner à penſer à l'Ambaſſadeur de France, à qui il lut ſa Lettre; c'étoit que les Etats n'avoient pas trouvé à propos de lui envoyer quelcun, pour conférer avec lui; mais qu'il étoit chargé de leur part, de lui demander une réſolution categorique, & par écrit, dans laquelle il déclareroit, qu'il ne donneroit pas de paſſage aux Troupes Ennemies de l'Etat, par le territoire de ſon Maitre, & qu'il n'y permettroit aucunes nouvelles levées. Ces derniers mots pouvoient ſignifier, qu'il ne permettroit pas à l'Évêque de Munſter, d'y lever du monde. Mais on pouvoit auſſi les entendre des Troupes Françoiſes, qui y pourroient entrer, & même y faire de nouvelles levées, pour venir attaquer les frontieres de leur Etat; ce qui étoit ce qu'ils craignoient le plus.

On apprit (1) que l'Electeur de Brandebourg avoit écrit deux fois aux Etats, en faveur du rétabliſſement du Prince; croyant que ſa recommandation, jointe aux ſuffrages de quelques Villes, pourroit faire nommer le Prince, pour Généraliſſime des Troupes de leur République; mais leurs Cabales manquerent leur coup, cette fois, comme les autres. Cependant elles ne ſe rebuterent pas de faire agir leurs Emiſſaires, par les Villes, pour émouvoir les peuples.

On pourvut néanmoins, dans les Etats de Hollande, aux hautes charges de l'Armée de Terre, pour la Campagne. Le *Prince de Tarente*, eut le commandement de la Cavalerie; le Seigneur *de Nordwyk*, fut fait Géneral de l'Artillerie; le *Comte de Hoorn*, Sergeant de Bataille; *De Meteren*, Préſident du Conſeil de Guerre; *Oliman*, *Ittersum & Maiſon Neuve*, Majors de Brigade; *Kilpatrick*, Colonel commandant des Troupes de Hollande; & *Pain & Vin* Commiſſaire Géneral. Il n'y avoit aucun de ces Hauts Officiers, qui ne fût ami particulier du Penſionaire de Hollande, ou qui ne dépendit de lui. Les Partiſans du Prince d'Orange l'avoient bien nommé, pour commander la Cavalerie; mais cela fut rejetté à la pluralité des voix.

Cependant le Comte *Guillaume de Furſtemberg*, qui ſe méloit de l'accommodement de l'Evêque de Munſter, écrivit à D'Eſtrades de ſonder De Witt, ſur trois Articles; dont le premier étoit, ſi les Etats voudroient bien conſentir à une Tréve de quatre ſemaines; le ſecond d'envoyer leurs Députez à Dortmond, qui n'eſt qu'à ſix heures de Munſter, pour y traiter de la Paix, & de la Garantie; & le troiſiéme enfin de trouver quelque temperament, pour l'affaire de Borkelo. L'Ambaſſadeur de France confera, avec le Penſionaire, là-deſſus; mais ce dernier lui répondit, 1. en rejettant la Tréve, qu'il ne conſeilleroit point aux Etats, diſoit-il, mais plûtôt de ſe mettre en état d'agir, en cas que cette négotiation ne finît pas bien-tôt, & qu'une Tréve n'étoit qu'un expédient, pour tirer l'affaire en longueur; 2. qu'il ne convenoit pas aux Etats, d'aller à Dortmond, & que les Miniſtres des Alliez étoient déja à Cleves, ou l'on avoit commencé à négotier; 3. que pour ce qui regardoit l'affaire de Borkelo, Beverning avoit les pouvoirs néceſſaires, pour accommoder l'affaire; ſans préjudicier aux droits des Etats, qui étoient en poſſeſſion. Le Penſionaire ajoûta, qu'il vouloit bien dire confidemment à D'Eſtrades, que Beverning avoit pouvoir de la Province de Hollande, d'uſer des termes les plus doux, qu'il ſe pourroit; quand il s'agiroit de la poſſeſſion de Borkelo, qui demeureroit à l'Etat, *ſaufs les Droits de l'Empire*; ce qui pouvoit lui donner un prétexte d'y prétendre, & qui diminuoit la force de la rénonciation, que les Etats demandoient. On cacha ceci aux Provinces de Gueldre, d'Overyſſel & de Groningue; auſſi bien que l'ordre, qu'on lui avoit donné de ſe départir des demandes du dédommagement des pertes, que ces mêmes Provinces demandoient, & ſur quoi elles n'écoutoient aucune raiſon. 1666.

Cependant (2) au Mois de Mars, les Zélandois, qui avoient toûjours été puur la Maiſon d'Orange, envoyerent vingt-huit Députez à la Province de Hollande, pour lui demander le rétabliſſement du Prince d'Orange, dans les charges de ſes Prédeceſſeurs; mais la Hollande refuſa.

En ce tems-là (3) les Suedois, jaloux des avantages, que la République avoit faits au Roi de Danemark, pour s'allier à eux, contre l'Angleterre, ne purent s'empêcher de témoigner leur mécontentement, à Isbrand, Ambaſſadeur des Etats à Stokholm; en une Conférence qu'il eut, avec quelques Commiſſaires du Roi. Ils lui demanderent une aſſurance des Etats, par écrit & en bonne forme; par laquelle ils déclareroient qu'ils n'aſſiſteroient ni directement, ni indirectement, la Ville de Brême, avec laquelle ils étoient brouillez; & lui dirent, qu'ils avoient auſſi ordre de lui déclarer, qu'ils ne pouvoient ſouffrir l'étroite Alliance, que les Etats avoient faite avec le Danemark; & qu'ils ſe joindroient, à leurs Ennemis, pour rendre ſon ſecours inutile aux Etats; que néanmoins, s'ils vouloient donner quelque ſatisfaction à la Suede, ſur les ſubſides qu'elle leur demandoit, & ſur ce qu'elle prétendoit ſur les Côtes de Guinée, elle pourroit entendre à s'accommoder avec eux. Isbrand leur déclara là-deſſus, qu'il n'avoit aucun pouvoir de ſes Maîtres d'entrer en conférence, ſur ces matieres. On en témoigna de la ſurpriſe, puis que depuis un an, qu'il étoit à Stokholm, on avoit toûjours fait eſperer un accommodement; pourvû qu'on ſatisfît la Suede, ſur les prétenſions qu'elle avoit ſur le Cabo Corſo, & ſur le dédommagement, qu'elle demandoit à l'occaſion du Vaiſſeau nommé *Chriſtine*; mais qu'à préſent on menaçoit les Etats de leur faire la guerre, ſur de nouvelles propoſitions.

Il leur demanda à ſon tour d'être éclairci, ſi en cas que les Etats n'aſſiſtaſſent point Brême, & qu'ils ſatisfiſſent la Suede, ſur les ſubſides; elle ſe joindroit à eux, & romproit avec l'Angleterre. Sur cela, ils repliquerent que cela ne ſe pouvoit pas, parce qu'ils étoient trop étroitement liez avec les Anglois; mais que la Couronne

(1) Lettre du 21. de Mars T. IV. p. 154.

(1) Lettre du 1. d'Avril 1666. T. IV. p. 162.
(3) Lettre du même jour p. 163.

1666. ne de Suede pourroit bien envoyer des Ambaſſadeurs au Roi d'Angleterre, pour le porter à la Paix à des conditions raiſonnables; & qu'en cas qu'il le refusât, elle pourroit demeurer neutre.

Isbrand, choqué de cette maniere hautaine de proceder, repartit que ſes Maîtres n'étoient pas en état d'acheter leur Médiation ſi cherement, & qu'il doutoit même s'ils la voudroient accepter, pour rien; que le Roi de France étoit pour les Etats, & qu'il ne croyoit pas que la Suede voulût rompre avec lui. Ils répondirent qu'ils en ſeroient bien fâchez, mais qu'en ce cas-là, ils ſeroient contraints de le faire; ne pouvant ſouffrir, en aucune maniere, cette liaiſon ſi étroite avec le Danemark.

C'eſt ce dont De Witt fit part au Comte d'Eſtrades, ſur une Lettre d'Isbrand du 15. de Mars, pour lui demander ſon ſentiment, ſur cet incident. L'Ambaſſadeur de France répondit, qu'il n'étoit pas ſurpris des demandes hautaines des Suedois; que c'étoit leur maniere de négotier; qu'il y étoit d'autant plus confirmé, qu'il avoit vu que, dans un inſtant, des menaces d'une rupture, ils viennent à propoſer un accommodement, pour de l'argent; que ſi les Etats pouvoient leur faire garder la neutralité, pour une ſomme d'argent, il croyoit qu'elle ſeroit bien employée; qu'il conſeilleroit auſſi aux Etats de faire inceſſamment la paix, avec l'Evêque de Munſter, & de lui paſſer quelque choſe, comme par égard pour S. M. T. C. Il croyoit, que quand les Suedois verroient, que les Etats n'avoient plus de guerre par terre, & leurs forces maritimes prêtes a agir, ils changeroient de langage.

Il ajoûta „ qu'il reſtoit encore un point à décider, qui étoit celui du rétabliſſement du „ Prince d'Orange; dont les Cabales oppoſées ſe „ ſervoient, en toutes occaſions: Qu'il avouoit „ au Penſionaire, ſincerement, & lui diſoit, „ comme de lui-même, que ce procedé, ſi ſouvent réïteré, fatigoit fort S. M. T. C, & que „ ſans l'affection particuliere, qu'Elle avoit pour „ la Province de Hollande, & pour la perſonne „ du Penſionaire; en particulier, Elle auroit „ laiſſé prendre ſon cours à cette affaire, & démêler ces conteſtations entre les Parties; mais „ qu'ayant fort bien remarqué l'interêt, que cette Province avoit de ne pas ſe laiſſer opprimer, „ par la faction Angloiſe, ni par celles des Eſpagnols & du Prince d'Orange, qui étoient toutes réunies ſur ce ſeul point; le Roi lui avoit „ commandé de lui dire, de tems en tems, les „ raiſons qu'il lui écrivoit de ne pas permettre le „ rétabliſſement du Prince, dans ces conjonctures.

Il ajoûta „ que pour rompre toutes les meſures des Provinces (ce qui porteroit coup en „ Angleterre & en Suede, qui eſperoient ſemer „ des diviſions dans l'Etat, par ce prétendu rétabliſſement) il lui ſembloit que, dans la Conférence que les Députez de Zélande devoient „ avoir, dans l'Aſſemblée de Hollande, où ils „ devoient encore traiter du rétabliſſement du „ Prince; la Hollande leur devoit répondre, „ qu'on ne trouvoit pas à propos de le rétablir, „ pendant la guerre, & qu'il n'eût été auparavant inſtruit, par cette même Province, „ dans les affaires, & qu'elle prendroit ſoin de „ lui, lors qu'elle auroit reconnu s'il a l'affection „ & la capacité requiſe, pour bien ſervir les Etats. Pour commencer à l'inſtruire des bons „ ſentimens, qu'il devoit avoir, il jugeoit que „ la Province devoit le tirer des mains des Anglois, & éloigner tous ceux de cette Nation 1666. „ d'auprès de lui, ſans en excepter ſon Gouverneur, qui avoit épouſé une Angloiſe, & qui „ s'étant déclaré de ce Parti, ne manqueroit pas „ d'inſpirer au Prince des ſentimens contraires, à „ ceux qu'il devoit avoir pour l'Etat. On devoit en ſuite mettre, auprès de lui, des gens capables & bien intentionnez.

Il ſembloit auſſi au Comte D'Eſtrades, „ que „ quand cela auroit été exécuté, par la Hollande, il ſeroit bon de travailler à faire revenir „ peu à peu les autres Provinces; qui ſe verroient déchuës de leurs eſperances & des recompenſes, qu'on leur avoit promiſes ſi le rétabliſſement réüſſiſſoit. L'Angleterre & la Suede ſeroient auſſi détrompées de l'eſperance, qu'elles avoient de ruiner le Parti du Penſionaire.

Il n'oublia pas de faire valoir les obligations, que l'Etat avoit au Roi T. C. à quoi il ajoûta, comme de lui-même, que ſi, dans la ſuite du tems, le Roi avoit beſoin de l'aſſiſtence de la Hollande, pour avoir raiſon des Droits de la Reine, & que cette Province refusât d'agir en cette rencontre, conformément à la reconnoiſſance qu'elle devoit avoir pour Sa Majeſté, ce ſeroit une grande ingratitude, & que tous les Siécles lui reprocheroient.

De Witt approuva ſes avis, & promit de faire bien comprendre à la Hollande les obligations, qu'elle avoit au Roi. Mais pour ce qui regardoit les droits de la Reine, „ il ſouhaitoit d'„ voir matiere d'y ſervir S. M. qu'il falloit pour „ cela des éclairciſſemens, qui n'avoient point „ paru juſqu'alors, quelque recherche qu'il en „ eût faite; & que, pour y porter les Villes de „ Hollande, il falloit qu'un droit d'une ſucceſſion légitime parût, pour en exclurre un Fils; „ ſans quoi, il ſeroit mal-aiſé de porter les Etats „ à rompre avec l'Eſpagne.

L'Ambaſſadeur pouvoit bien comprendre par-là, que le Penſionaire n'étoit pas mieux diſpoſé à avoir la France, pour voiſine, qu'il ne l'avoit été auparavant; mais il n'étoit pas encore tems d'aprofondir cette affaire, de peur qu'on ne fit échoüer tout le reſte.

Comme l'on parloit de donner d'autres perſonnes au Prince d'Orange, pour avoir ſoin de ſon éducation, ſelon le conſeil de l'Ambaſſadeur de France; (1) ſa Grand'-Mere s'adreſſa le 31. de Mars aux Etats de Hollande, à qui elle remontra „ que ſon Petit-Fils étant parvenu à l'âge de „ ſeize ans, qui eſt un âge de jugement & de „ diſcretion; Elle étoit néanmoins fort en peine, pour ſavoir comment Elle le pourroit faire inſtruire à fonds des ſalutaires Droits, Privileges & Maximes de cet Etat, & par-là „ le rendre plus propre à être employé, en „ tems & lieu; au ſervice de la République, „ aux Charges & aux Emplois, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances pourroient lui deſérer. Elle ajoûtoit, qu'après avoir attentivement conſideré cette affaire, Elle n'avoit „ point trouvé de meilleur moyen, pour Elle „ & ſon Petit-Fils, afin qu'ils puſſent avoir cet „ honneur & cet avantage; ſinon que LL. NN. & GG. PP. priſſent ſur Elles-mêmes, en continuation de l'amitié, qu'Elles avoient toûjours euë „ pour la Maiſon d'Orange, de le faire inſtruire, ſous leur direction, de la maniere, dont „ il s'agiſſoit. Elle finiſſoit, en diſant qu'Elle



(1) Aitzema Liv. XLVI. p. 1008.

1666. „ avoit trouvé bon de le leur préſenter, avec „ cette Requête à Leurs G. & N. P. eſperant „ qu'Elles prendroient la réſolution, la plus con- „ forme au bien de l'Etat, & à l'avancement de „ ſon bonheur.

Les Etats de Hollande prirent cela, pour une *notification*, comme on a accoûtumé de parler, quand on ne veut pas répondre ſur le champ; mais qu'on ſe réſerve de le faire, quand on le trouvera à propos. Sur cela, l'Ambaſſadeur de France, en envoyant (1) une Copie de cette Requête au Roi ſon Maître, remarqua fort bien que la Princeſſe ayant vû que toutes les Cabales des Villes, & les Députations des Provinces n'avoient ſervi, qu'à aigrir davantage le Province de Hollande, Elle avoit pris le meilleur parti. Cependant elle ſe brouilla, avec les Députez de la Province de Zélande, qui ſe plaignoient qu'Elle les avoit trompez, en s'accommodant avec la Hollande, ſans leur en rien dire. Mais la Princeſſe ayant vu que la Hollande avoit réſolu, par une unanimité de voix, de répondre à la Députation de Zélande; qu'elle ne trouvoit pas à propos de donner aucune charge au Prince, qu'il ne s'en fût rendu capable, par ſes ſervices, & par l'affection qu'il devoit avoir pour l'Etat; elle connut, comme on le lui avoit dit, depuis longtems, qu'elle prenoit un mauvais chemin, pour l'établiſſement de ſon Petit-Fils. En effet, en renonçant à toutes les Cabales, qu'Elle avoit employées auparavant, & en ſe remettant entre les mains de la Hollande; cette Province accepta le ſoin de l'éducation du Prince. Elle réſolut d'éloigner de lui tous les Domeſtiques Anglois, qu'il avoit, & de leur commander de ſortir du Païs. On n'excepta pas Zuyleſtein ſon Oncle naturel, & ſon Gouverneur. Le Penſionaire eut ordre de lui donner d'autres Domeſtiques, & l'on temoigna que, ſelon que le Prince ſe conduiroit, on auroit, avec le tems, de l'égard pour lui.

Cependant (2) on négotioit à Cleves l'accommodement, avec l'Evêque de Munſter, ſous la direction de Colbert de Croiſſy, au nom de la France, & du Prince de Furſtemberg, Chanoine de Cologne, Envoyé par l'Archevêque de Cologne, qui étoient comme les Médiateurs. Le Prince de Furſtemberg étoit contraire à l'accommodement, parce qu'il ne vouloit pas conſentir, que l'Evêque renonçât aux Droits Seigneuriaux, qu'il ſoûtenoit avoir ſur Borkelo; quoi que les Princes Alliez jugeaſſent, qu'il ne faudroit pas rompre la paix, pour cela. Furſtemberg leur avoit dit, qu'il ne trouvoit pas bon, que l'Evêque renonçât à ſes droits, & que le Roi T. C. étoit du même ſentiment. Croiſſi aſſuroit auſſi alors, que le Roi ſon Maître faiſuit conſcience de preſſer cette renonciation, comme s'agiſſant d'un bien d'Egliſe, qui étoit inalienable; quoi que Beverning lui reprochât qu'il avoit été d'un autre ſentiment, deux jours auparavant; où il avoit trouvé bon que l'on eût objecté au Chanoine de Cologne les alienations des Evêchez entiers, qui s'étoient faites par la Paix de Weſtfalie. Beverning dit alors, que le Roi T. C. paroiſſant contraire à cela, il n'y avoit plus rien, dont on pût négotier-là, & pria De Witt de demander ſon congé aux EE. GG., apparemment pour intimider l'Evêque de Munſter.

Le Penſionaire pria là-deſſus D'Eſtrades de lui dire confidemment, ſi le Roi n'avoit plus la même bonne volonté, qu'il avoit témoignée juſqu'alors, pour la République; afin que, ſans l'importuner davantage, elle pût régler ſa conduite ſur l'état préſent des affaires. 1666.

Le Comte lui répondit, qu'il n'avoit aucune connoiſſance, que S. M. eût diminué, en rien, la bonne volonté, qu'Elle avoit toûjours euë pour les Etats; qu'il n'avoit point reçu de Lettres, de Mr. Colbert, & qu'il ne ſavoit pas ce qu'il pouvoit avoir dit à Beverning. Mais il lui dit, que ce dernier avoit formé & concerté les Articles, qu'il avoit, en dernier lieu, offerts à l'Evêque de Munſter; ſans les communiquer, ni au Prince de Furſtemberg, ni à Colbert, & qu'en accordant, comme il avoit fait, *qu'on ne pourroit pas armer, ſans le conſentement de l'Empereur*, c'étoit ſe déclarer pour l'Empereur, contre l'interêt du Roi & des Princes de l'Empire. Il ajoûta, comme de lui-même, & ſans ordre, qu'on pourtoit adoucir divers autres Articles du Traité.

Les principales difficultez rouloient, pour le dire en un mot, ſur les prétentions que l'Evêque avoit ſur la Seigneurie de Borkelo; dont il prétendoit être le Souverain; en ſorte que ce Territoire relevât de l'Evêché, en Chef; en maniere que le Vaſſal, en ayant mal uſé envers lui, la Terre avoit été confiſquée. Pour le premier, les Etats de Gueldre ſoûtenoient qu'ils ne pouvoient aucunement ſe relâcher ſur la rénonciation, qu'ils demandoient de l'Evêque, à la Souveraineté; parce qu'ils étoient ſeuls Ducs de Gueldre. En ajoûtant à la rénonciation ces mots: *ſauf les Droits de l'Empire*, on jugeoit que l'Evêque ne ſe préjudicieroit pas. Pour le ſecond & le troiſiéme, les Etats pouvoient ſe contenter, que l'affaire fût traitée à l'amiable. On pouvoit auſſi, ſelon le Comte D'Eſtrades, accorder à l'Evêque trois-mille hommes, au lieu de quinze-cens, que l'inſtruction de Beverning portoit. On mettra enſuite les principaux Articles de ce Traité.

Le Penſionaire & l'Ambaſſadeur convinrent de renvoyer le Courier, que Beverning avoit envoyé, avec ces aſſurances que De Witt lui enverroit; & que le même Courrier ſeroit chargé d'une Lettre de l'Ambaſſadeur à De Croiſſi. Il pria le Penſionaire de ne rien communiquer aux Etats de la Lettre de Beverning, pour n'aigrir pas les Eſprits, & pour ne pas donner lieu aux Cabales de brouiller le Roi & les Etats. Les peuples étoient ſi ſuſceptibles de mauvaiſes impreſſions contre la France, à ce que dit D'Eſtrades; que le Roi agiſſant pour les interêts des Etats, ils ne laiſſoient pas de dire, que la guerre de Munſter avoit été fomentée, par la France. Mais comme le Roi avoit mandé à ſon Ambaſſadeur que, quoi que la conduite des Etats ne fût pas bonne, ſelon lui, il ne laiſſeroit pas d'aller toûjours ſon chemin, pour leur bien; D'Eſtrades ſe croyoit obligé, ſelon les conſeils du ſon Maître, de ne prendre pas garde à beaucoup de choſes, qui ſe faiſoient mal à propos, & diſſimuler juſqu'à un autre tems.

Le 9. d'Avril, le Roi lui écrivit qu'il jugeoit, qu'il ſeroit bon de conclurre inceſſamment l'affaire de l'Evêque de Munſter; parce que quand même les Chanoines de cette Ville donneroient la rénonciation telle, que l'on vouloit, il étoit certain que les Gens d'Egliſe n'étant qu'uſufruitiers de ſes Biens, & ne pouvans ni les aliéner, ni les ceder; il étoit viſible qu'un autre Evêque & d'autres Chanoines, & celui-ci même, avec les ſiens, ne ſe tien-

(1) Lettre du 8. d'Avril T. IV. p. 369.
(2) Autre Lettre du même jour T. IV. p. 371.

1666. tiendroient pas obligez à ce qu'on auroit extorqué d'eux, en cette rencontre, par la Loi de la neceſſité, s'ils voyoient une occaſion favorable, pour s'en dédire. Au contraire, ils croiroient beaucoup mériter de Dieu, & de l'Egliſe.

D'Eſtrades reçut, en même tems, un Mémoire très-bien tourné, ſur les prétenſions des Suedois; pour être communiqué, en partie, à De Witt, & à quelque peu d'autres. Nous en mettrons ici la ſubſtance, qui ne peut être que très-bien reçue, par ceux qui aiment à lire des Diſcours Politiques, dans les Hiſtoires. Il ne s'en eſt guère fait de plus artificieux, que celui-ci, qui n'eſt point une fiction, comme une infinité d'autres, qui ſe trouvent dans les Hiſtoriens Anciens & Modernes.

„ L'Incident, *diſent les Miniſtres de la France*, „ que forment les Suedois, pour empêcher le „ Roi de Danemark d'exécuter le Traité de la „ Haie, eſt une choſe ſi ſurprenante, ſi injuſte & „ ſi intolerable, que, ſi l'on ne vouloit conſiderer, „ que l'action en ſoi, la hauteur avec laquelle on „ la fait, & le but qu'on s'y propoſe; il eſt certain qu'on n'en ſauroit trop témoigner de reſſentiment, ni prendre des réſolutions, pour „ vigoureuſes qu'elles fuſſent, qui ne dûſſent „ paroître trop moderées. En premier lieu, le „ Traité de la Haie a été négotié pendant quatre, ou ſix mois, au vû & au ſû de tout le „ monde; ſans que la Suede ait rien dit d'approchant de ce qu'elle fait à préſent, ce qui auroit peutêtre ſuffi, pour en arrêter la concluſion, ou du moins y avoir les égards, qu'elle „ eût témoigné deſirer.

„ En ſecond lieu, il ne tient qu'à la Suede „ d'entrer dans le même Traité, avec de ſemblables avantages, qu'il ſemble qu'elle envie aujourdhui au Roi de Danemark, & même en „ diminuant les avantages de ce dernier.

„ En troiſiéme lieu, la Suede avoit juſqu'à „ préſent déclaré qu'elle n'étoit engagée en rien, „ avec l'Angleterre, pour cette guerre-ci, & „ qu'elle avoit voulu, en conſideration de la „ France, demeurer toûjours *les mains libres*, „ qui eſt le propre terme, dont les Régens ſe ſont „ ſervis, depuis la concluſion du Traité, avec „ l'Angleterre.

„ En quatriéme lieu, cette Couronne-là, ſans „ faire aucun armement, trouve une ſûreté entiere, contre le Danemark, dans ſa propre „ puiſſance; & ce qu'elle dit à préſent vouloir „ faire pour cette ſûreté, ne pourra jamais paſſer, que pour un prétexte pour favoriſer les „ Anglois; & cela d'autant plus, que la France „ ſeroit prête de joindre ſa puiſſance à la ſienne; „ par une garantie, qu'elle accorderoit à la Suede, telle qu'elle la pourroit déſirer, contre „ les Danois, en cas qu'ils vouluſſent l'attaquer.

„ En cinquiéme lieu, on n'a guère ouï dire „ qu'un Roi ait preſcrit à un autre Roi, la dure „ Loi de n'exécuter pas un Traité, qu'il avoit „ fait, avec une autre Puiſſance, & qui ne préjudiciât point à ſa ſûreté.

„ Enfin il eſt fort étrange qu'un Ami de la „ France veuille détacher d'elle un Allié, pour „ fortifier ſon Ennemi, & cela, ſans y avoir aucun interêt; puis que la Suede a ſouvent déclaré, qu'elle ne pourroit pas ſouffrir que les „ Anglois devinſſent les maîtres de la Mer, & de „ tout le Commerce.

„ On fait toutes ces remarques, afin que les Etats ne croyent pas les ſentimens du Roi T. C. „ trop modérez, tels qu'ils ſont exprimez ci-deſſous; puis que cette modération ne vient que 1666. „ de ſa prudence, & qu'il a vu, auſſi bien „ que les Etats, combien le procedé des Suedois, eſt injuſte & inſoûtenable en toutes ſes „ parties.

„ Dans toutes les affaires politiques, pourvu „ que l'Honneur, qui doit marcher avant toutes choſes, ſe puiſſe ſauver; c'eſt l'interêt des „ Puiſſances Souveraines, qui doit régler toutes leurs réſolutions. Il n'y doit entrer ni „ chagrin, ni dépit, ni emportement; & dans „ cette rencontre, ſur tout, le Roi & les Etats „ doivent obſerver cette maxime.

„ Les Suedois diſent encore, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'attaquer le Danemark, s'il „ arme par terre, & que vrai-ſemblablement „ ils le feront, ne ſachant où employer mieux „ les Troupes, qu'ils ont dans l'Empire; qu'en „ leur faiſant prendre des quartiers, dans le „ Holſtein & la Jutlande. Ils ont néanmoins dit „ qu'ils ne prendroient ce parti, que par deſeſpoir, & ſont déja entrez les premiers en „ des expédiens, pour accommoder cette affaire.

„ Ils demandent que le Roi de Danemark „ demeure à l'égard de la Hollande, dans un „ Traité défenſif, tel qu'eſt celui de la Suede „ avec l'Angleterre; par lequel les Ports de „ Suede devoient être ouverts aux ſeuls Vaiſſeaux de Guerre des Anglois, mais libres & „ aſſurez aux Vaiſſeaux Marchands, tant Hollandois, qu'Anglois.

„ Il s'agit à préſent de ſavoir lequel eſt le „ plus avantageux au Roi & aux Hollandois; „ ou que le Roi de Danemark exécute pleinement ſon Traité, & qu'on ſe charge de le „ ſoûtenir, ou le défendre contre la Suede, qui „ l'attaquera, en ce cas-là, indubitablement; ou que „ l'on accepte le parti que la Suede propoſe, „ en demeurant purement ſur ſa défenſe.

„ Sa Majeſté, ſans vouloir rien réſoudre définitivement, avant que ſavoir le ſentiment „ des Etats, mais jugeant qu'ils ſeroient conformes aux ſiens, a donné ordre à ſon Ambaſſadeur à la Haie d'envoyer à ceux des Couronnes du Nord, les paquets, qu'il lui envoyoit, „ & qui étoient conformes à ce Mémoire, ſe „ promettant que les Etats couvriroient de ſemblables ordres à leurs Ambaſſadeurs, chez ces „ même Couronnes.

„ Le ſentiment donc de Sa Majeſté eſt, que „ pour ſon interêt & pour celui des Etats, il „ n'y a pas un moment à héſiter à dire, que le „ ſecond parti eſt beaucoup préferable au premier, pour deux raiſons très-fortes, qui ſont „ communes au Roi & aux Etats, & une troiſiéme qui eſt particuliere à Sa Majeſté, dont „ il ne ſeroit pas à propos de dire rien à Mr. „ De Witt.

„ Les deux raiſons convaincantes ſont premierement que l'action du Roi de Danemark, „ contre les Anglois, ſera incomparablement plus à „ charge à S. M. & aux Etats, qu'ils n'en peuvent „ jamais tirer d'utilité, s'il faut entreprendre de „ le défendre, dans la foibleſſe, où ils ſont, contre les attaques des Suedois, en Danemark & „ en Norwegue, puis qu'il eſt facile de voir „ qu'ayant à ſoûtenir une ſi grande étendue de côtes & de païs, & tant de places mal munies de „ toutes choſes; il faudroit que Sa Majeſté & „ les Etats ſe chargeaſſent de former & d'entretenir à leurs dépends divers corps d'Armée, „ pour les faire agir en des lieux éloignez; ce „ qui cauſeroit une diverſion incomparablement

„ plus

1666. „ plus avantageuſe & plus favorable aux Anglois, que n'avoit été celle de l'Evêque de „ Munſter, qui n'eſt pas encore ceſſée, & occu„ peroient ſi fort les forces du Roi & des Etats; „ qu'il faudroit néceſſairement relâcher beaucoup „ de la vigueur; avec laquelle on pourruit, ſans „ cette diverſion, faire la guerre aux Anglois. „ Secondement, comme juſqu'à préſent, le Roi „ de Danemark ne s'eſt pas obligé de joindre ſa „ Flotte, avec celle du Roi & des Etats; mais „ ſeulement d'attaquer les Vaiſſeaux Anglois au „ Carten-gat, & de leur fermer l'entrée du Sund; „ il n'y a pas une ſi grande difference entre cela, „ & ce que la Suede propoſe de défendre l'entrée „ de ſes Ports aux Vaiſſeaux de Guerre des An„ glois; qu'il faille, pour cette difference d'un „ aſſez léger avantage, non ſeulement s'engager „ à faire la Guerre en Danemark & en Norwe„ gue, avec nos propres forces; car, ſans cela, „ l'un & l'autre ſeroient bien-tôt engloutis; mais „ ſe mettre en état de ne pouvoir agir contre les „ Anglois, avec la vigueur, qui paroit ſi né„ ceſſaire.

Ces deux raiſons ſuppoſent, que le Roi de France & de Danemark, avec les Etats, n'étoient pas en état de mettre à la raiſon l'Angleterre & la Suede, ſans faire des dépenſes exceſſives. Les Miniſtres de France étoient bien perſuadez du contraire, & l'évenement le fit bien voir. Mais dans cette ſorte de négotiations, on groſſit & l'on extenue les choſes, comme les conjonctures le demandent.

„ La troiſiéme raiſon, *diſent les Miniſtres de* „ *France*, qui eſt particuliere au Roi, eſt que „ dans le ſecond parti, on conſerve l'amitié de „ la Suede, & qu'on tienne en état cette Cou„ ronne de pouvoir ſeconder tous les deſſeins de „ S. M. ſoit dans l'Empire, ſoit dans la Flandre; „ au lieu que le premier la jette néceſſairement „ dans la derniere union avec l'Angleterre, & „ probablement encore avec la Maiſon d'Autri„ che.

C'étoit là l'unique raiſon, qui faiſoit que le Roi de France trouvoit bon de ménager la Suede, toute ruinée qu'elle étoit, depuis le tems de Charles-Guſtave; parce qu'il eſperoit de ſe ſervir des Suedois, contre les Eſpagnols, pour envahir ce qu'il trouveroit à propos, dans les Païs-Bas. Il ſe trompoit encore en cela, comme on le verra dans la ſuite.

„ Par ces raiſons & pluſieurs autres, qu'on y „ pourroit ajoûter, *continuent les Miniſtres de* „ *France*, S. M. croit qu'Elle & les Etats doi„ vent donner promptement ordre à leurs Miniſ„ tres à Stokholm, qu'après avoir fortement re„ préſenté, combien eſt dur le procedé de la Sue„ de, par toutes les raiſons, qu'on a touchées „ au commencement de ce Mémoire; ils diſent „ que, nonobſtant cela, le deſir de conſer„ ver leur amitié l'a emporté ſur toutes les „ autres conſiderations, & que S. M. & les Etats „ ont agréé, que le Roi de Danemark accepte le „ parti, qui lui a été propoſé; mais qu'en cas „ qu'il ſe trouve des difficultez, comme la Sue„ de pourroit bien en faire naître, pour ſe for„ mer un prétexte d'attaquer le Danemark; le „ Roi, quand il devroit ſacrifier tous les interêts „ de ſa Couronne & même la hazarder, ne man„ queroit pas à ſa parole, & accompliroit ponc„ tuellement l'Acte de Garantie, qu'il a donné „ au Roi de Danemark, enverra de ſes Troupes „ & de celles de ſes Amis, pour le défendre, & „ qu'au même tems le Miniſtre des Etats parle de „ la même maniere, de la part de ſes Maîtres.

Je ne m'arrêterai pas au reſte du Mémoire, 1666.
qui ne produiſit rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre. D'Eſtrades eut ordre de le communiquer à De Witt, & à quelque peu d'autres; & il ne manqua pas de le faire, comme on l'apprend de (1) l'une de ſes Lettres. Le Penſionaire, & *Huygens* furent nommez, pour conférer avec l'Ambaſſadeur de France, comme Commiſſaires des EE. GG. Ils en avoient bien nommé huit, mais l'Ambaſſadeur fit qu'on les réduisit aux deux, que l'on a nommez.

Il leur dit ce qui étoit contenu, au commencement du Mémoire, juſqu'aux raiſons que le Roi de France diſoit pour engager les Etats à écouter les Suedois; excepté la raiſon ſecrete, que S. M. avoit de ménager la Suede. De Witt lui répondit, ſelon le rapport de D'Eſtrades: „ que tout ce qu'il avoit dit au commencement „ du diſcours, des procedez injuſtes des Sue„ dois, étoit ſi fort & ſi vrai; qu'il ne croi„ roit jamais que S. M. T. C. pût ſouffrir qu'il „ fût dit que certe Nation orgueuilleuſe eût pû, „ par ſa fierté, faire rompre un Traité ſi ſo„ lennellement fait, avec un Roi auſſi puiſſant, „ que celui de Danemark, & qui avoit la Ga„ rantie du Roi de France: Qu'il croyoit qu'on „ devoit tout faire, pour lui donner une ſatis„ faction raiſonnable, pour ſes prétenſions; mais „ que de l'accorder à ſes menaces, ainſi que les „ dernieres Lettres d'Isbrand le portoient, il ne „ le conſeilleroit pas à ſes Maitres; mais plû„ tôt d'en venir à une rupture, ſi le Roi de „ Suede refuſoit les conditions équitables, qu'on „ lui offriroit: Que pour cela, il étoit d'avis „ qu'on ne relachât rien du Traité fait à la Haie; „ mais que, ſi les Suedois vouloient ſe joindre, „ aux mêmes conditions, que le Roi de Dane„ mark, les Etats pourroient les recevoir: Que „ s'ils aimoient mieux être Médiateurs entre „ les Anglois & les Hollandois, & promettre „ que ſi le Roi d'Angleterre ne ſe diſpoſe pas „ à la conclurre, à des conditions raiſonnables, „ dans quatre mois, ils prendront le parti des „ Etats, & joindront leurs forces avec les leurs, „ pour l'y contraindre; moyenant quoi ils con„ viendront équitablement de leurs prétenſions: „ Que pour les ſoupçons, que les Suedois a„ voient que le Roi de Danemark les attaque„ roit, que les Etats donneroient, conjointement „ avec le Roi de France, un Acte de Garantie; „ par lequel ils promettroient d'aſſiſter la Sue„ de, en cas qu'elle fût attaquée, par les Da„ nois: Qu'il croyoit qu'après ces aſſurances „ la Suede (ſi ſon intention étoit bonne) de„ vroit être ſatisfaite, & du Roi de France & „ des Etats.

Le Penſionaire propoſa (2) encore d'autres expédiens, pour empêcher que les Suedois n'entrepriſſent rien contre le Danemark; mais comme les Suedois n'en vinrent pas juſques-là, nous ne nous y arrêterons pas.

Cependant la Paix fut conclue le 18. d'Avril, entre les EE. GG. des Provinces Unies & l'Evêque de Munſter; par laquelle il étoit porté que l'Evêque rendroit tout ce qu'il avoit pris, pendant la Guerre, & particulierement les Bourgs & les Châteaux de Borkelo, & que depuis le tems du Traité, il ne permettroit pas qu'il y eût rien de détrioré, & que ſi cela arrivoit il

(1) Du 22. d'Avril 1666. T. IV. p. 198. Autre de même jour p. 203.
(2) Là-même p. 200.

1666. il le répareroit : Que dans ce tems-là, il ſortiroit des lieux des Etats, où il y avoit eu des Troupes ; que les Etats, de leur côté, feroient ceſſer toute hoſtilité, depuis le 24. d'Avril, & enſuite ſortir leurs Troupes des lieux de la juriſdiction de l'Evêque : Que l'Evêque, après la Ratification du Traité, ne garderoit que trois-mille hommes armez, pour la garde de ſes Etats : Qu'il renonceroit à toutes Alliances contraires à ce Traité, & ne s'engageroit jamais contre les EE. GG. ni n'attaqueroit leur République à main armée : Que les Etats s'engageroient à la même choſe. Il y eut un long Article des Princes du Voiſinage, & autres qui ſeroient compris dans ce Traité, des deux côtez ; & des Garands de part & d'autre ; dont les principaux étoient l'Empereur, & le Roi de France.

Quant à la Seigneurie de Borckelo, les Etats Généraux ne ſouhaiterent pas qu'il fût rien innové, en ce qui concernoit *le Droit direct*, ou *utile*, comme on parle en matiéres féodales ; mais qu'il demeurât dans le même état, où il étoit avant la guerre. L'Evêque néanmoins renonça au Droit de ſuperiorité, ſur la Seigneurie de Borkelo, avec ſes dépendances, & cela du conſentement du Chapitre de Munſter ; en ſorte pourtant que cette rénonciation ne préjudicieroit point au Droit de l'Empire, mais qu'il demeureroit en ſon entier, en toutes choſes ; ce qui néanmoins ne ſeroit décidé, entre l'Empereur & les Etats Généraux, que par une voye amiable, ou telle qu'il ſeroit jugé convenable, de part & d'autre.

C'eſt ainſi que finit la guerre de Munſter, qui cauſa beaucoup de dépenſe à tous ceux, qui y entrerent, & qui ne fit aucun profit, ni aux Parties principales, ni à ceux qui s'en mêlerent ; de ſorte que l'Evêque n'eut aucun ſujet de s'applaudir d'une guerre, qui n'étoit nullement ſéante à un Prélat. Mais il étoit plus propre à porter l'Epée, que la Croſſe ; comme on le pourra voir, dans les Lettres du Chevalier *Temple*.

Pour paſſer à une autre choſe, (1) la Province de Hollande voulut bien ſe charger de l'éducation do Prince d'Orange, & lui nomma des Tuteurs, qui étoient tous Amis du Penſionaire ; quoi qu'il ſe fût fait bien des Cabales dans la Province, pour y avoir part. On travailla enſuite à former ſa maiſon, & à congedier ſes anciens Domeſtiques, ce qui chagrina fort le Prince ; qui fut voir l'Ambaſſadeor de France, & le pria, les larmes aux yeux, de parler à De Witt, afin qu'il lui laiſsât Zuyleſtein. Il lui repréſenta que ce Seigneur étoit des Nobles, & des Etats de la Province d'Utrecht ; qu'il renverroit ſon Epouſe, qui étoit Angloiſe, dans une de ſes Terres ; qu'il ne la verroit qu'après que la Paix auroit été faite, avec l'Angleterre ; & qu'il ſeroit pour lui Caution, qu'il n'agiroit en rien, que conformément aux ſentimens de la Province de Hollande ; que pour lui, il vouloit ſe mettre entre les mains de ſon Penſionaire, & le regarder comme ſon Pere ; qu'il s'adreſſoit à D'Eſtrades, pour lui marquer mieux la réſolution, où il étoit de ſuivre les exemples de ſes Prédeceſſeurs, en s'attachant tout-à-fait aux interêts de la France ; que ſi l'on avoit cru qu'il eût quelque attachement au Roi d'Angleterre, à cauſe du parentage, on lui avoit fait tort, & qu'étant *Enfant de l'Etat*, il n'en auroit jamais, que celui qu'il avoit avec les Etats, leurs Amis & leurs Alliez. 1666.

L'Ambaſſadeur lui répondit, qu'il étoit très-aiſe de le voir, en de ſi bonnes penſées ; qu'il ne ſauroit mieux faire, que de les ſuivre ; qu'il y trouveroit ſa grandeur & ſes établiſſemens ; & qu'il ne devoit pas douter de la protection du Roi de France, comme il l'avoit donnée à ſes Prédeceſſeurs ; mais que pour laiſſer Zuyleſtein auprés de lui, il y voyoit de l'impoſſibilité, après la réſolution, que la Province de Hollande avoit priſe, de changer tous ſes Domeſtiques.

L'Ambaſſadeur ne laiſſa pas de promettre au Prince d'en parler à De Witt, quoi qu'il le crût inutile ; mais il conſeilla à Zuyleſtein de ſe retirer, en cette conjoncture, & promit au Prince que le Penſionaire ſeroit en ſorte, qu'on donneroit à ce Seigneur la même penſion, qu'il avoit, avec une promeſſe du premier Gouvernement, qui viendroit à vaquer ; en conſideration de l'amitié, que le Prince lui portoit ; ce qui marquoit aſſez, ſelon D'Eſtrades, celle que De Witt avoit pour ſa perſonne ; puis que cela ſeul le portoit à procurer cet avantage à Zuyleſtein, qu'il ne croyoit pas être de ſes Amis. Toute la crainte, qu'on avoit de Zuyleſtein, venoit de ce qu'on croyoit, qu'il étoit dans le parti des Anglois, & qu'il tâcheroit de rétablir le Prince, par leur moyen ; à la premiere occaſion, qui s'en préſenteroit. On verra, par la ſuite de cette Hiſtoire, que ce rétabliſſement ſi deſiré ſe fit, non pour faire plaiſir à l'Angleterre, mais plûtôt pour avoir un Chef à lui oppoſer ; tant il eſt vrai, que les voyes de la Providence ſont ſouvent toutes contraires, à celles de la prudence humaine.

Oo choiſit (2) dans l'Aſſemblée de Hollande *De Ghent*, Gentilhomme de Gueldre, dont on a parlé plus d'une fois, pour Gouverneur du Prince, & on lui en donna l'Acte, en même tems. Il étoit l'un des Commiſſaires nommez, pour traiter avec l'Ambaſſadeur de France, & Ami particulier du Penſionaire. Comme c'étoit d'ailleurs un homme d'experience, & zelé pour le bien public, on s'aſſura qu'il ne donneroit que de bons avis au Prince. On ôta à ce dernier tous ſes Domeſtiques Anglois, qui furent, en même tems, congédiez.

Le Prince, accoûtumé à ces gens-là, en fut incommodé de regret. Il tint cependant un diſcours à ſes nouveaux Tuteurs, qui les ſurprit fort, auſſi bien que ſon Ayeule ; qui étoit brouillée avec lui, & qui n'avoit pas eu beaucoup de ſoin de faire bien adminiſtrer les Biens de ſon Petit-Fils. Frideric Henri, Epoux de cette Dame, n'avoit pas été aſſez bon ménager, & avoit beaucoup dépenſé en bâtimens. Il avoit marié pluſieurs Filles, & avoit auſſi fait beaucoup de dépenſe, pour aider Charles I. Roi d'Angleterre. Guillaume II. Pere du Prince, & Gendre de ce Roi, en avoit encore plus fait ; & le Roi Charles II. n'en rendit jamais rien à ſon Neveu. Pendant ſa Minorité, ſa Mere, ni ſa Grand'-Mere n'eurent pas non plus le ſoin, que ce qui lui reſtoit de Biens fût bien adminiſtré. Leurs Douaires emportoient ce qu'il y avoit de plus liquide, en ſes revenus. Cela donna lieu à ce jeune Prince, de tenir un diſcours à ſes nouveaux Tuteurs, qui les ſurprit extrémement. Il leur dit „ que, puis qu'ils lui ôtoient



(1) Lettre du 25. d'Avril T. IV. p. 184. & ſuiv.

(2) Lettre D'Eſtrades du 22. d'Avril Tome IV. pag. 201. Voyez auſſi la Lettre de De Witt du 29. d'Avril Tome III. p. 420.

1666. „ ſes Domeſtiques & ſon Gouverneur, & qu'ils „ vouloient prendre ſoin de ſon éducation, il les „ prioit auſſi d'en prendre de ſes affaires, & de „ faire rendre compte à ſon Conſeil & à ſon Re„ ceveur, de l'adminiſtration de ſon Bien; qu'on „ vendoit, tous les jours, quelques-unes de ſes Ter„ res, à bas prix; qu'on ne payoit aucune de ſes „ dettes, & qu'encore qu'il fît fort peu de dé„ penſe, vû ſa Qualité, il ſavoit que l'on devoit „ au Boucher, au Boulanger, & à pluſieurs Mar„ chands des années entieres de ce, qu'ils avoient „ fourni, pour ſa Table & pour ſa Maiſon. Il „ pria ſes nouveaux Tuteurs de faire réflexion, „ ſur tout cela, & d'y apporter les remedes né„ ceſſaires. Mais il étoit difficile que cela ſe fît, comme il auroit dû être fait, & comme pluſieurs Villes de Hollande le ſouhaitoient; parce que ceux, qui avoient eu le maniment des Biens du Prince, étoient des Créatures de ſa Grand'-Mere; qui ne pouvoient guére être tombez en faute, ſans ſa participation.

Le Prince dit au Penſionaire de Hollande „ qu'il „ le regardoit comme ſon Pere, & qu'il vouloit „ ſuivre ſes avis, en toutes choſes. Il eut dès „ lors, preſque tous les jours, des Conférences „ ſecretes avec lui; dont la Douairiere, ſon Ayeu„ le, prit un ſi grand ombrage, qu'elle l'en que„ rella. Le Prince, tout jeune qu'il étoit, lui „ répondit, avec aſſez de fermeté, que puis „ qu'elle-même avoit jugé à propos de le remet„ tre entre les mains de la Province de Hollande, „ tant pour ſon éducation, que pour d'autres a„ vantages; il confieroit les Etats de Hollande, „ comme ceux de qui il avoit a eſperer ſa fortu„ ne; qu'il vivroit avec eux & avec De Witt, „ avec toute ſorte de reſpect, de déference & „ d'amitié, & que ſi elle avoit pour lui des ſen„ timens de Mere, il croyoit qu'elle ſeroit bien„ aiſe de le voir en ces ſentimens.„ Cette conduite fit que l'Ambaſſadeur de France (1) en porta, dès ce tems-là, un jugement, qui s'eſt trouve véritable, dans la ſuite: *Ce Prince*, diſoit-il, *a de l'eſprit, & aura du mérite. Il eſt fort diſſimulé, & n'oublie rien, pour parvenir à ſes fins.*

Au Mois de Mai, ce même Ambaſſadeur écrivit au Roi, ſon Maître, „ qu'il ſe trouvoit „ fort en repos, depuis que les Cabales nées à „ l'occaſion du Prince, étoient diſſipées; qu'il „ ſe conduiſoit fort bien. Il témoigne, *dit-il*, „ avoir une grande confiance, en moi; & De „ Witt, & lui ont bien voulu que je fuſſe l'en„ tremetteur entre eux, pour les lier enſemble; „ dont la Princeſſe Douairiere me veut grand „ mal. Cette Dame eſt ſi Eſpagnole & ſi inéga„ le, qu'il n'y avoit nulle meſure à prendre avec „ Elle. Ce que je trouve de meilleur, eſt qu'el„ le eſt ruinée & décreditée, auprès de ſon Petit„ Fils & de la Princeſſe de Naſſau, Gouvernan„ te de Friſe & de Groningue, avec les Omlan„ des; qu'elle eſt très-mal avec la Zélande, & „ que les Villes de Hollande, qui tenoient ſon „ parti, l'ont quitté. Elle reſte ſans crédit, a„ près le pas que De Witt a fait, en remettant „ l'éducation du Prince entre les mains de la Hol„ lande; ſans en avoir donné aucune part aux „ Provinces & Villes, qui étoient les plus atta„ chées à Elle. Cette affaire a été conduite fort „ habilement, & quoi qu'Elle ſoit adroite & „ méfiante, elle a été priſe pour dupe. Lorſque „ le Prince me pria de lui conſerver Zuyleſtein, „ & que je lui dis que cela ne ſe pouvoit pas; je „ découvris que la Douairiere & D. Eſtevan de 1666.
„ Gamarre avoient inſinué aux Députez des Vil„ les, que c'étoit moi, qui preſſois, par ordre „ du Roi, qu'on chaſsât tous les Domeſtiques du „ Prince, & même que je demandois, qu'on don„ nât au Prince l'excluſion des charges de ſes Peres. „ Mais De Witt me conſeilla d'écrire une Lettre, „ qui, étant lue dans l'Aſſemblée de Hollande, „ les desabuſa. Je ne doute pas, que le Prince „ ne reconnoiſſe, qu'il n'a plus d'interêt à ſe mé„ nager avec le Roi d'Angleterre, qui lui doit „ trois-millions, & qui ne lui paye pas un ſou. Un Prince, qui a fait une ſi grande figure dans la République, méritoit qu'on n'oubliât pas des particularitez, qui le regardent.

Du Buat, dont nous avons parlé, (3) fit voir, en ce tems-ci, le Penſionaire, pour lui parler de quelques Lettres, qu'il avoit reçuës de Londres, qui tendoient à engager les EE. GG. à envoyer quelcun à Londres; pour écouter les Propoſitions, qu'on auroit à leur faire touchant la Paix. Mais le Penſionaire lui dit, entre autres choſes, que ſi le Roi d'Angleterre étoit porté pour la paix, il n'avoit qu'à envoyer ſes ordres là-deſſus au Lord Hollis, qui étoit encore à Paris. Il communiqua cette affaire au Comte D'Eſtrades, & lui remit deux Lettres du Comte d'Arlington, où il parloit de faire la paix, entre le Roi ſon Maître & les Etats Généraux, ſans rien dire des conditions. Comme on étoit convenu de s'entrecommuniquer toutes les Propoſitions, que pourroient faire les Ennemis, & d'agir de concert; De Witt dit à l'Ambaſſadeur de France, qu'il ne ſeroit peut-être pas mal, d'envoyer quelcun en Angleterre, comme pour parler des priſonniers, afin de faire expliquer le Roi d'Angleterre; parce que ce qui étoit porté, dans les deux Lettres, étoit conçu en termes généraux, & qui ne ſignifioient rien. Par „ cette même raiſon, répondit le Roi, à ſon „ Ambaſſadeur, il me ſemble qu'il faut bien ſe „ garder de faire un pareil pas; car, outre qu'il „ ne ſe peut faire, avec dignité, de ma part; „ principalement, après que j'ai ſollicité la Paix, „ huit mois durant, par une ſolennelle Ambaſ„ ſade envoyée exprès. Il eſt aiſé de voir que „ le but du Roi d'Angleterre, en cela, n'eſt „ autre que de jetter de la défiance entre nous; „ offrant aux uns & aux autres des avantages „ ſéparément, & même de conclurre, avec l'un „ des deux; s'il pouvoit le porter à abandon„ ner l'autre. Je crois même que, pour lui „ ôter ces ſortes d'eſperances, il importe beau„ coup que le Sr. De Witt, en faiſant répon„ dre à Arlington, lui faſſe témoigner de l'in„ dignation de ce qu'on peut croire en Angle„ terre, les Etats capables de me faire une auſſi „ grande infidelité, que d'envoyer traiter la „ Paix, ſans mon ſû & mon agrément, par „ des voyes ſouterraines; en ajoûtant que la ſeu„ le penſée, qu'on en a euë, eſt injurieuſe aux „ Etats; mais que ſi le Roi, ſon Maître, a vé„ ritablement l'intention, qu'il dit; il la peut „ faire voir, par des voyes, où l'honneur de „ perſonne ne ſera bleſſé.

Van Beuning repréſenta auſſi à la France, en ce tems-là, que, quand même les Etats voudroient entrer dans le temperament, que la Suede propoſoit, de mettre le Danemark en neutra-

(1) Lettre D'Eſtrade du 22. d'Avril 1666. T. IV. p. 205.
(2) Lettre du 16. de Mai.

(3) Lettre du Penſionaire à Van Beuning du 29. d'Avril T. III. p. 421.

1666. tralité, la nature de l'affaire même rendroit la choſe impraticable; parce que, par la ſignature, & l'echange des Ratifications, à la Haie, le Roi de Danemark avoit déja déclaré la guerre, à celui de la Grande Bretagne. Il s'enſuivoit de là, ſelon l'Ambaſſadeur Hollandois, qu'il ne ſuffiſoit pas que le Danemark déclarât qu'il embraſſoit la Neutralité; ſi les Anglois ne faiſoient une ſemblable déclaration, à ſon égard, & ne lui donnoient pas des ſûretez ſuffiſantes, qu'ils ne l'attaqueroient point; choſe dont les Suedois n'avoient pas dit un mot.

Cet inconvenient parut aux François même digne d'attention, mais ils ne jugeoient pas devoir, pour cela, changer de ſentiment; parce qu'ils ne croyoient pas que les Suedois preſſants, comme ils faiſoient, cette Neutralité, euſſent pû entendre de lier les mains au Roi de Danemark, contre les Anglois, & de laiſſer libres ces derniers, contre les Danois. C'étoit une propoſition ſi abſurde & ſi inſoûtenable, que la France ne pouvoit douter que, ſi les Suedois en étoient avertis, ils ne ſe chargeaſſent auſſi, en même tems, d'engager l'Angleterre à accepter la Neutralité à l'égard du Danemark, & d'en donner toutes les ſûretez néceſſaires. Telle étoit une promeſſe, par écrit, du Roi de Suede, de ſe joindre au parti de la France & des Etats, ou au moins de laiſſer le Roi de Danemark agir librement contre les Anglois; ſans vouloir laiſſer les bras libres à ceux-ci, contre le Danemark. Le Roi de France lui-même en tomboit d'accord, mais il ne changeoit pas de ſentiment, ſur la maniere, dont il vouloit qu'on en uſât envers les Suedois; parce qu'il croyoit que les Suedois vouloient traiter les Danois comme les Anglois. En uſer autrement auroit été, ſelon lui, une choſe ſi abſurde, qu'il jugeoit que ſi les Suedois en étoient ſeulement avertis, ils ſe rendroient à la raiſon. (1) Il approuvoit, que l'on témoignât aux Suedois beaucoup de vigueur, & qu'on répondit à leurs menaces d'attaquer le Roi de Danemark, que s'ils venoient à cette extrémité, le Roi de France lui-même (quoi que malgré lui) ſeroit obligé de néceſſité à ſoûtenir cette Couronne-là; en conformité de l'Acte de Garantie, fait au dernier Traité, qu'il avoit fait à la Haie; & qu'aucune conſideration d'interêt, ou d'amitié, ne ſeroit capable de l'empêcher de le garder, de bonne foi, & par de-là, puis qu'il s'agiſſoit de ſon honneur; & que les EE. GG. en uſeroient de même. Cependant le Conſeil de France demeuroit dans la penſée, qu'il valloit mieux donner les mains à quelques temperamens, ſi l'on en pouvoit trouver; que de ſe charger d'une nouvelle guerre, pour ſoûtenir un Roi, dont les Etats étoient ſi fort éloignez, & expoſez aux irruptions de la Suede; ce qui rendroit même moins vigoureuſe l'action des armes communes, contre les Anglois. Néanmoins le Roi de France, pour faire voir qu'il étoit réſolu de tenir ſa parole au Danemark, en cas qu'il vuulût s'en tenir au dernier Traité, approuvoit fort qu'on ne perdit point de tems à lui faire compter ce qu'on lui avoit promis, pour équiper ſa Flotte; ſans quoi l'on perdroit, pour toute la Campagne, le fruit de ſon armement. Ainſi le Comte D'Eſtrades pouvoit, ſelon l'ordre du Roi, leur faire payer les cent-mille Ecus des ſubſides, qu'ils prétendoient leur être dûs.

Quoi que le Roi de France ne conſentît pas que les Etats Géneraux envoyaſſent quelcun à Londres, pour voir quelles offres (2) Charles II. pourroit faire pour la Paix; il ne laiſſa pas d'offrir l'Hôtel, que la Reine Mere d'Angleterre avoit à Paris, où le Roi ſon Fils pourroit faire propoſer ce qu'il trouveroit à propos aux Miniſtres de France, & à Van Beuning, qui s'y trouveroit. Mais il ne s'y conclut rien, & les Parties faiſoient leur compte, que les Flottes pourroient être prêtes, vers le commencement de Mai. Il n'y eut que l'Ambaſſadeur des Etats, qui fit des Propoſitions de Paix, à l'Angleterre, ſans que le Lord *Hollis* répondit rien. Ces offres étoient néanmoins très-raiſonnables, comme on verra dans la ſuite. Le Duc de Beaufort devoit venir de la Mer du Levant en celle du Ponant, & ſe joindre à la Flotte Hollandoiſe, avec quarante Vaiſſeaux de Guerre. On étoit convenu auparavant de la maniere, dont ſe feroit la jonction des Flottes, de la maniere de ſaluer le Pavillon, & du commandement; mais comme cette jonction ne ſe fit point, nous ne nous arrêterons pas à cela. Il y avoit eu un Capitaine Anglois, nommé *Jeremie Smith*, qui commandoit dans la Méditerranée, mais il étoit entré dans l'Océan, & avoit fait voiles à Plimouth; d'où il étoit reſorti, pour avoir l'œuil ſur la Flotte Françoiſe; & comme elle ne paroiſſoit point, il étoit rentré dans ce Port, juſqu'à ce qu'il en eût apris quelques nouvelles. On en (3) eut avis en France, & l'on y apprit auſſi, qu'il en ſortiroit de nouveau, avec le reſte de la Flotte; & comme les Vaiſſeaux du Roi n'étoient pas encore entrez en un Port du Ponant; il écrivit à ſon Ambaſſadeur en Hollande, afin qu'il repréſentât aux Etats Géneraux, qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable, s'ils ne vouloient mettre la Flotte Françoiſe dans un péril manifeſte, qu'ils donnaſſent, à l'inſtaot même de l'arrivée de ſa Dépêche, les ordres néceſſaires, pour mettre leur Flotte à la mer, ou au moins tous les Vaiſſeaux, qui ſeroient en état de ſortir, auſſi-tôt qu'ils auroient avis que la Flotte Angloiſe auroit pris ſa route, vers les côtes de Bretagne & du Poictou, ou vers le Cap de Finiſterre, pour aller à la rencontre de celle de Beaufort; afin de la rappeller vers l'Eſt, dans la crainte de voir ioquiéter les côtes même de l'Angleterre, par les Vaiſſeaux des Etats. 1666.

L'Ambaſſadeur (4) ne manqua pas de donner cet avis aux Etats, qui donnerent ordre à toutes les Amirautez de hâter l'équipement de la Flotte, & à Ruiter de ſe tenir prêt à partir, avec ce qu'il auroit de Vaiſſeaux, au premier avis. D'Eſtrades fut averti, que la Flotte Hollandoiſe ſeroit prête à ſortir à la fin de Mai. Il vint auſſi nouvelle, que Smith étoit entré dans la Tamiſe, avec ſeize Vaiſſeaux; qui ne pourroient mettre à la voile, que dans un Mois. Le rendez-vous de la Flotte Angloiſe étoit aux Dunes, & l'on ne croyoit pas qu'elle ſe pût mettre en Mer, de tout le Mois de Mai. Ainſi la Flotte Françoiſe eut le tems de ſe rendre, ſans danger, à la Rochelle.

Les (5) Suedois s'étant cependant radoucis, aux inſtances du Roi de France & des EE. GG. des

(1) Lettre du 30. d'Avril 1666. T. IV. p. 210.

(2) D'Eſtrades Lettre du 30. d'Avril de cette année Tom. IV. p. 215. Lettre du même jour de Van Beuning Tome III. p. 424.

(3) Lettre du Roi, du 14. de Mai à D'Eſtrades Tome IV. p. 231.

(4) Lettre du 10. de Mai 1666. p. 234. T. IV.

(5) Voyez le II. Tome des Lettres du Lord Arlington pag. 218. où il paroît qu'on attendoit à Londres un Ambaſſadeur de Suede pour cela.

1666. des PP. UU. offrirent la médiation de leur Roi, qui fut acceptée, par les Rois de France & de Dannemark, auſſi bien que par les Etats, qui l'accepterent par écrit. Mais le tems n'étoit pas encore venu.

Il faudroit paſſer aux combats, que les Anglois & les Hollandois ſe donnerent, pendant l'Eté de cette année, & même pendant l'Automne; mais avant que de nous engager en ce récit, nous dirons tout de ſuite les principales négotiations; qui ſe firent, entre les Puiſſances intereſſées dans la guerre que l'Angleterre, & les Etats Generaux avoient enſemble.

Van Beuning (1) s'entretenant avec De Lionne, au commencement de Mai, ils tomberent, comme il arrivoit plus ſouvent, que le premier ne le ſouhaitoit, ſur les deſſeins que Louis XIV. pourroit avoir ſur les Païs-Bas Eſpagnols. Sur cela le Miniſtre François aſſura aux Hollandois que le Roi, ſon Maître, *ne feroit rien de ce côté-là, ſans prendre auparavant des meſures avec les Etats.* Le Penſionaire de Hollande en ayant été averti, par D'Eſtrades, en témoigna une grande joie & en écrivit à Van Beuning, qui auroit dû l'en avertir le premier, comme il ſemble, & qui ne le fit peut-être pas, parce qu'il s'attendoit à toute autre choſe, quand le tems ſeroit venu. De Lionne écrivit le 30. d'Avril, „ qu'il avoit re-„ connu à quelques diſcours de Van Beuning, „ que l'Etat des PP. UU. avoient de grandes a-„ préhenſions, que quand le Roi prendroit la re-„ ſolution de pourſuivre les Droits de la Reine, „ contre la Couronne d'Eſpagne; S. M. ne crût „ qu'il étoit de ſon avantage d'attaquer la Flan-„ dre, comme par ſurprite, afin de trouver les „ Eſpagnols moins préparez à lui réſiſter. *Il a-„ joûtoit*, que comme il avoit rendu compte à S. „ M. de la remarque, qu'il avoit faite; ſur quoi „ le Roi lui avoit ordonné de mander la-deſſus à „ ſon Ambaſſadeur en Hollande, de dire confi-„ demment de la part à De Witt, qu'il pouvoit „ être aſſuré que ſon intention n'étoit pas d'en „ uſer de la maniere, qu'on l'apprehendoit de „ de-là, & qu'il ne prendroit point de reſolution, „ ſur cette affaire, qu'après l'avoir communi-„ quée, & concertée avec lui-même, & pris en-„ ſemble toutes les meſures poſſibles, & auxquel-„ les l'Etat des PP. UU. ſe trouveroit diſpoſé. Il ſe pourroit faire qu'on avoit crû alors en Fran-ce, qu'on ſeroit conſentir à cela les EE. GG. mais que les choſes changerent depuis.

Le Penſionaire en écrivant le 6. de Mai à Van Beuning, le chargea d'aſſurer le Miniſtre Fran-çois „ que cette declaration lui avoit été très-a-„ greable, & qu'il y faiſoit fonds abſolument; & „ lors que l'occaſion s'en préſenteroit, qu'il n'ou-„ bliât pas de pénétrer quelles étoient les véri-„ tables intentions & les vuës de la France; parce „ que pluſieurs Membres de l'Etat, qui étoient „ bien intentionnez, ne craignoient, pas moins „ que lui, que les entrepriſes du Roi, ſur les „ Païs Bas, ne troublaſſent quelque jour la con-„ fiance, qui étoit alors entre les deux Etats, & „ qui augmentoit de jour en jour. La ſuite du tems fit voir, que la crainte du Penſionaire n'é-toit pas mal fondée.

Sur la fin d'Avril, (2) il ſe tint une Conférence, à Paris, chez la Reine Mere d'Angleterre & en la préſence, entre le Marquis De Lionne, le Lord Hollis, & Van Beuning. Ce dernier parla con- 1666.
formement aux dernieres Propoſitions, que les Etats avoient faites pour la Paix, comme on le verra encore dans la ſuite. De Lionne dit à la Reine, conformément aux ordres du Roi, que ſa diſpoſition étoit telle, que ſes interêts n'arrêteroient pas un moment la concluſion du Traité. Le Lord Hollis témoigna auſſi, que le Roi ſon Maître avoit ſincerement la même diſpoſition, & le même déſir. Toutes choſes ſe paſſerent aſſez bien, pour une premiere entrevuë. Mais il parut, que (3) le Lord Hollis n'étoit pas inſtruit de la volonté de ſon Maître; puis qu'il ne dit rien, ſur la propoſition de l'Ambaſſadeur des EE. GG. & qu'ayant écrit à Londres il reçut pour réponſe a la Lettre; par laquelle il lui avoit rendu compte de la Conférence, de partir de Paris, ſans délai, pour retourner en Angleterre. *Voilà*, dit alors le Comte D'Eſtrades, *une grande fierté; il faudra voir, dans la ſuite, comme elle ſera ſoûtenue, & j'ai tout ſujet d'eſperer, que Dieu protegera la cauſe de ceux, qui ont deſiré la Paix, & n'ont rien deſiré, de leur part, pour parvenir à un ſi grand bien.* Ces derniers mots regardoient la France, qui auroit pu demander des dédommagemens à l'Angleterre, pour les frais qu'elle avoit faits à l'occaſion de la Guerre.

Le Penſionaire de Hollande (4) ne manqua pas d'employer le réfus du Roi d'Angleterre de traiter de la Paix, pour perſuader les Villes de Hollande, que les Lettres du Lord d'Arlington, n'avoient été qu'un artifice, pour les ſeparer de la France; & le rappel du Lord Hollis, ſans faire aucune réponſe aux propoſitions, qui lui avoient été faites, les irrita ſi fort, qu'elles prirent la réſolution de contribuer de nouveau, pour le maintien de la Guerre. Au contraire, elles loüerent beaucoup la maniere obligeante & deſintereſſée du Roi de France, en toutes ces rencontres. Elles avoient en effet raiſon, & Charles II. au contraire, par une guerre non néceſſaire, & par conſéquent injuſte, ne fit que cauſer des pertes infinies, non ſeulement aux Provinces Unies, qu'il haiſſoit ſans raiſon, mais encore à ſes Sujets; pour faire enſuite une Paix, qui ne lui fit point d'honneur. Les victoires coûtent trop en cette ſorte de guerre, ſoit à l'égard des frais, ſoit à l'égard des hommes, qui y ſont eſtropiez, ou qui y périſſent, par le feu, ou par la Mer.

Les Troupes Françoiſes, qui avoient ſervi contre l'Evêque de Munſter, furent renvoyées en France (5) au mois de Mai. Du Pradel, qui les commandoit, eut ordre du Roi de les reconduire en France. Il demanda aux EE. GG. par l'Ambaſſadeur du Roi, qu'on lui indiquât le lieu auquel il pourroit raſſembler toutes ces Troupes, & les faire marcher toutes en corps. Comme elles ne pouvoient ſe retirer qu'en paſſant près de Maſtricht, comme le Roi le jugeoit; l'Ambaſſadeur en demanda permiſſion aux Etats, & les pria de donner ordre, que dans les lieux de leur obéiſſance, ſoit où elles marcheroient à part, ou toutes enſemble, elles y trouvaſ-

(1) De Witt en une Lettre du 6. de Mai T. III. p. 418. D'Eſtrades en une du 14. de ce Mois T. IV. p. 231. Voyez encore la Lettre de Lionne du 30. Avril.

(2) Lettre de D'Eſtrades du 30. d'Avril T. IV. p. 212.

(3) Lettre du Roi de France du 14. de Mai 1666. La même p. 231.

(4) Lettre du 20. de Mai 1666. du Comte d'Eſtrades au Roi T. IV. p. 235.

(5) Voyez le Mémoire de D'Eſtrades préſenté aux EE. GG. le 12. de Mai T. IV. p. 126.

1666. vaſſent des vivres, qu'elles payeroient de leur ſolde, & des étapes bien règlées. Il ſemble que l'on eut ſoin de tout cela; au moins il n'y eut pas, autant qu'on l'a pu voir, dans les Monumens de ce tems-là, des plaintes de leur marche; en ſe retirant, comme il y en avoit eu, en arrivant.

On voit encore pluſieurs Mémoires de l'Ambaſſadeur de France, préſentez aux EE. GG. pour la délivrance de Vaiſſeaux Marchands, pris par des Armateurs Hollandois, ou pour la permiſſion de faire bâtir de nouveaux Vaiſſeaux à Amſterdam, ou ailleurs, ou pour acheter des materiaux, pour en bâtir, ou de la poudre, du ſalpetre, du goudron, ou autres choſes ſemblables. On avoit ſouvent fait traîner ces ſortes d'expéditions fort long-tems, par les embarras, que les Amirautez y mettoient; mais depuis que le Roi eut exécuté génereuſement la Garantie réciproque, par rapport à l'Evêque de Munſter; il paroit que ces ſortes de choſes furent expédiées, beaucoup plus promptement.

Il paroit auſſi qu'en (1) ce tems-ci, la Cour d'Eſpagne n'avoit pas encore payé à Louis XIV. le reſte de la Dot duc a la Reine; ſur quoi il ſemble que la France ſe contentoit de Cambrai, comme De Lionne le dit à Van Beuning. C'étoit une négligence, qui n'étoit pas pardonnable à la Cour de Madrid, qui auroit dû trouver une ſomme ſi modique; plûtôt que de donner le moindre ſujet à la France, de ſe faire juſtice à elle-même.

La Suede commença à parler avec plus de diſcretion, touchant le perſonnage qu'elle pourroit faire, pendant cette guerre; par rapport à l'Angleterre & à ſes Ennemis. Le Roi de (2) France fut averti, que le Comte de *Konigsmark*, Suedois, lui devoit préſenter une Lettre de la part du Roi ſon Maître, pour lui offrir ſa médiation pour la Paix. Louis XIV. fit communiquer cela, par ſes Miniſtres, à Van Beuning, & ſuivant ſon avis, prit la réſolution de répondre au Roi de Suede, qu'il acceptoit ſon offre avec plaiſir; parce qu'il ſouhaitoit ſérieuſement la Paix, & qu'il étoit ravi que la Suede eût l'honneur de procurer un ſi grand bien aux Puiſſances, qui étoient en guerre; que les EE. GG. l'avoient déja fait avertir, par leurs Miniſtres, qu'ils étoient du même ſentiment; mais qu'il ſe rencontroit que le Roi de Danemark étoit, dès-lors, autant en guerre, avec l'Angleterre, qu'eux; & qu'ils ſe trouvoient liez enſemble, de maniere, qu'ils ne pouvoient traiter d'aucun accommodement, ſans qu'il y intervint, par ſes Miniſtres, & qu'il ne fût compris, dans la concluſion. Il s'enſuivoit de-là qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable, que la Suede offrit auſſi ſa médiation au Roi de Danemark, qui ne feroit aucune difficulté de l'accepter; de ſorte que ce n'étoit pas là un obſtacle, qu'on fit au Roi de Suede, pour éluder ſon offre; mais un fait qu'on racontoit à ce Prince, dont il connoiſſoit la verité, & qui ne feroit naître aucun incident au fonds de l'affaire; pourvû qu'on ne négligeât pas cette formalité, qui ſe trouvoit abſolument néceſſaire.

On parla encore (3) de ce qu'il faudroit obſerver dans la jonction de la Flotte Françoiſe, avec la Hollande; mais comme cette jonction ne ſe fit point, on ne s'y arrêtera pas. Quoi que les Suedois s'adouciſſent, en quelque ſorte; comme ils ne s'ouvroient pas aſſez, les Etats Generaux perſiſterent à maintenir vigoureuſement le Traité, fait à la Haie, avec le Roi de Danemark; & ils firent partir deux-mille Chevaux & mille Hommes de pied, pour reſter dans le Païs de Holſtein, juſqu'à ce que l'affaire fût accommodée; mais ces Troupes ne continuerent pas leur marche. 1666

Cependant (4) le Roi de France écrivit au Roi de Danemark, que celui de Suede lui avoit fait donner parole, par le Comte de Konigsmark, ſon Ambaſſadeur a Paris, qu'il n'attaqueroit point le Danemark, dans cette guerre, & qu'il pouvoit faire agir ſes Forces, en toute liberté & ſûreté, contre les Anglois. D'Eſtrades eut ordre de communiquer la Lettre du Roi, là-deſſus, a De Witt, mais non aux Etats; en lui permettant néanmoins de leur dire, qu'il prenoit ſur lui-même cette ſûreté du Danemark. Comme De Witt avoit fait réſoudre ſes Maîtres, qu'ils ſe contenteroient que la Suede donnât cette parole, ſans exiger d'elle autre choſe; l'Ambaſſadeur de France reçut ordre de s'employer efficacement, pour faire que les Etats demeuraſſent dans la même réſolution; ſans quoi on pourroit facilement tomber dans les mêmes embarras. Cela étoit d'autant plus néceſſaire, ſelon la France, que Van Beuning avoit lâché un mot, qui faiſoit de la peine. Il avoit dit, que, ſi la Suede ne donnoit aux Etats la même parole, pour la ſûreté du Danemark; ils ne donneroient jamais leur argent aux Suedois. Le Roi fit, en même tems, donner aux Etats un Avis, qui lui venoit de bon lieu. C'étoit que la Suede avoit réſolu, ſi les Etats lui témoignoient toûjours la même dureté, d'envoyer un corps conſiderable de Troupes dans l'Oſtfriſe, de celles que le Connêtable *Wrangel* commandoit; ce qui étoit d'autant plus à craindre, qu'il étoit aſſez embarraſſé à les faire ſubſiſter, au lieu, où elles étoient.

Le Roi Louïs XIV. dit à ſon Ambaſſadeur, qu'il avoit eu beaucoup de joie de tant de bonnes nouvelles, qu'il avoit apriſes tout à la fois; comme étoient celles de la ſortie de la Flotte Hollandoiſe, du bon état où elle étoit; de l'arrivée à bon Port des Vaiſſeaux, qui étoient dans le Mer Baltique, & qui avoient apporté de quoi ſervir à l'équipement des Flottes, pendant deux ans; de l'arrivée des Navires de Guinée, & de Smyrne ſi richement chargez; de la priſe de dix Vaiſſeaux Anglois venus des Barbades, & de la réſolution de faire conſtruire, en diligence, douze grands Navires de la même force, que les quatre du premier rang d'Angleterre, leſquels ſeroient en état d'aller en Mer l'Eté ſuivant.

Sur ce dernier Article, la Cour de France ne pouvoit pas bien comprendre comment les Etats réſolvoient, avec tant de facilité, une choſe qui ſeroit d'une immenſe dépenſe, pour avoir ſeulement douze Vaiſſeaux, & qu'ils vouluſſent épargner une ſomme de deux-cens-mille Francs, qui ſuffiroit peutêtre à leur faire avoir pour cette même Campagne, où il ſembloit que tout dût ſe décider, vint Navires du Roi de Danemark, qui ſe trouvoient tout équipez, & dont il y en avoit pluſieurs, qui n'étoient pas de moindre force, que ceux, qu'ils vouloient faire bâtir. D'Eſtrades récrivit (5) là-deſſus à ſon Mai-

(1) Lettre du 20. de Mai 1666. T. IV. p. 238.
(2) Lettre du Roi du 21. de Mai. Là-même p. 240.
(3) Voyez les Mémoires de D'Eſtrades Tome IV. p. 241. & 248.

(4) Lettre du 16. de Juillet. Là-même p. 299.
(5) Lettre du 17. de Juillet 1666. p. 307. T. IV.

1666. Maître, qu'il étoit beaucoup plus facile de porter ces peuples, à faire une dépenſe de deux-millions, pour la conſtruction de douze grands Vaiſſeaux, & l'équipage d'autres; que de les faire conſentir à donner deux-cens-mille Livres au Roi de Danemark, pour avoir vingt de ſes Vaiſſeaux; parce qu'ils croyoient que, par le Traité, l'argent qu'on lui avoit donné devoit ſuffire, pour l'emploi de ſa Flotte, tant conjointement, que ſéparement.

Il ajoûte qu'encore que cela fût expliqué bien clairement dans le Traité, néanmoins les Députez des Villes de Hollande diſoient, qu'ils ne l'avoient pas entendu de la ſorte; & que ce qui faiſoit, qu'ils conſentoient ſi librement à ces nouvelles dépenſes, quoi que grandes; cela venoit de ce que chaque Ville, & les Amirautez y trouvoient un grand profit. „ Les Vaiſſeaux ſe bâtiſſant dans „ le Païs, ils vendoient, *dit D'Eſtrades*, leurs „ bois, fers, & autres uteneiles. Les Ouvriers „ des Villes y ſont employez, & comme c'eſt la „ Hollande, qui fait les avances pour les autres „ Provinces, les principales Villes intereſſées, „ donnant leurs voix, pour cette dépenſe, attirent les petites Villes. Il pouvoit encore ajoûter que l'argent étant une fois compté, ceux qui l'avoient reçu l'employoient à peu prés, quand & comment ils vouloient; & que, quoi qu'il ſe fit, l'argent ſortoit du païs. Cependant on pouvoit avoir des conteſtations fâcheuſes, ſur les comptes, qu'on donnoit de la dépenſe.

On peut voir un exemple de cela, dans un Mémoire du Roi dans un (1) compte, qu'il envoya à D'Eſtrades, des frais qu'il avoit faits pour le ſecours de Troupes, qu'il avoit envoyées contre l'Evêque de Munſter; par lequel il pretendoit ſept-cens-trente-deux-mille-huit-cens-quatre vingts-huit Livres de France, au de-là de ce qu'il devoit fournir. Il y eut encore un demêlé, entre les Confederez contre l'Angleterre, (2) pour la maniere de viſiter les Vaiſſeaux, qui viendroient de la Mer Baltique, en paſſant dans le Sund. Par les Traitez, qui avoient été faits, entre les Rois de Suede & de Danemark, on étoit convenu que les Vaiſſeaux Suedois paſſeroient ce Détroit; ſans être viſitez, ni être obligez de donner autre choſe, qu'un certificat du Maître du Vaiſſeau, comme toute ſa charge appartenoit à des Suedois. Cependant les François & les Hollandois croyoient, que la Raiſon vouloit que, pendant cette guerre, il en fût ordonné differemment; parce qu'autrement on perdroit tout le fruit de l'engagement du Roi de Danemark. Mais le ſentiment de la France étoit que, pour ne pas tomber dans les premiers embarras, & correſpondre à ce que la Suede avoit fait, pour obliger la France, en mettant le Roi de Danemark en ſûreté; la choſe devoit être traitée, non avec la même hauteur deſobligeante, qu'on l'avoit fait à la Haie; mais plûtôt concertée amiablement, avec les Régens de Suede. Ils ne pouvoient, comme le Roi de France le croyoit, refuſer, avec juſtice de pratiquer les moyens, dont on ſeroit convenu; pour empêcher que les Marchands Suedois, par l'eſperance d'un gros gain, ne puſſent fournir l'Angleterre, de ce dont elle avoit abſolument beſoin, pour l'équipement de ſes Flottes. Il écrivit de cela à Pompone, qui étoit ſon Ambaſſadeur en Suede, & en fit auſſi parler au Comte de Konigsmark, qui l'étoit, pour la Suede, à Paris. Ce dernier repréſenta que la Suede ſeroit ainſi privée du débit de ſes marchandiſes; ſi les 1666. Alliez ne vouloient pas acheter eux-mêmes, à un prix raiſonnable, celles, dont ils ſe pourroient defaire plus avantageuſement avec les Anglois. D'un autre côté, un Envoyé de Danemark, nommé *Annibal* (3) *Seeſted*, preſſa le Roi T. C. de ſe déclarer ſur une nouvelle Garantie, que les Etats Généraux offroient au Roi de Danemark; par rapport à ce qui lui pourroit arriver, à l'occaſion de cette nouvelle viſite des Vaiſſeaux, qui venoient de la Mer Baltique, pour paſſer le Sund. Le Roi, ſans s'engager à rien, dit qu'il écriroit à la Haie à ſon Ambaſſadeur de conférer là-deſſus avec les Etats & Klingenberg, qui l'étoit du Roi de Danemark.

Le 28. de Juillet, (4) il ſe fit une explication de quelques endroits du Traité, qui avoit été fait avec l'Evêque de Munſter. Le jour ſuivant, le Comte D'Eſtrades inſtruiſit le Roi de ce qui ſe paſſoit à la Haie, touchant la maniere, dont il falloit ſe prendre, pour engager les EE. à ce qu'on ſouhaitoit d'eux. De Witt & Klingenberg étoient du même ſentiment, que le Roi de France, qu'il falloit traiter cette affaire avec douceur; pour les obliger à conſentir que leurs Vaiſſeaux ne portaſſent pas en Angleterre des Marchandiſes de Contrebande, & propres à équiper ſes Flottes. Ils croyoient tous deux que le moyen le plus ſûr, pour obliger la Suede d'y conſentir, étoit que le Roi de France continuât d'envoyer ſes ordres à ſes Ambaſſadeurs à Stokholm, pour y propoſer les expediens qu'il jugeroit les plus raiſonnables, auxquels les Suedois ſe conformaſſent.

On avoit en effet ſujet de ſe plaindre d'eux, & le Penſionaire de Hollande le dit au Réſident de Suede; auquel il s'étoit plaint de ce que les Vaiſſeaux Suedois, chargez de Mâts, de Goudron, de Brez, & de Fer, ayant été arrêtez par Ruiter, lui avoient montré des Paſſeports du Roi de Suede, & les Connoiſſemens, comme s'ils avoient été chargez pour le Havre de Grace, & pour la Rochelle; ſur leſquels ils furent d'abord relâchez. Mais n'étant éloignez, que d'une demi-lieue de la Flotte, à la vûë de l'Amiral, ils avoient reviré vers Mary-gate, & étoient entrez dans la Riviere de Londres; d'où les Anglois avoient écrit des railleries à Oſtende & à Anvers, où ils diſoient que les Hollandois étoient de bonnes gens, puis qu'ils avoient laiſſé paſſer librement de quoi équiper leur Flotte. Cela faiſoit voir, qu'il ne falloit pas ſe fier aux Suedois. Auſſi depuis ce tems-là, les Hollandois arrêterent-ils treize Vaiſſeaux Suedois, chargez auſſi de ſemblables Marchandiſes. L'Amiral Hollandois les envoya à l'Amirauté de Rotterdam, afin que l'on y examinât leurs Paſſeports.

L'Ambaſſadeur de France laiſſoit juger au Roi, que, ſi on ne faiſoit quelque réglement là-deſſus, les Suedois, ſous prétexte d'aller en France, ne fourniroient pas tout ce dont les Anglois avoient beſoin, pour leur Marine.

Cependant les Etats avoient accepté la médiation de la Suede, à certaines conditions, & leurs Ambaſſadeurs écrivoient, qu'ils étoient déja d'accord des principaux points. De Witt n'avoit pas néanmoins negligé l'avis, que la France lui avoit donné, de faire joindre à leur Flotte

(1) Là-même p. 308. & ſuiv.
(2) Lettre du 23. de Juillet 1666.

(3) Il eſt mal nommé dans l'Ed. des Lettres de D'Eſtrades *Sextet*.
(4) Lettre D'Eſtrades T. IV. p. 317. & ſuiv.

1666. te vingt Vaiſſeaux du Roi de Danemark, dont l'Ambaſſadeur avoit écrit à Coppenhague. Mais De Witt ne prétendoit pas que, pour cela, les Etats donnaſſent plus d'argent, qu'ils n'étoient convenus, par ce Traité.

On avoit propoſé en Hollande de faire une deſcente ſur les côtes d'Angleterre, ou du côté du Nord, ou ſur l'Ile de Whigt; mais comme on n'avoit perſonne, qui connût bien les lieux, ce projet ne s'exécuta point. Sur cela, D'Eſtrades remarque que ni le Penſionaire, ni l'Ambaſſadeur Danois, qui n'étoient, ni l'un, ni l'autre, gens de guerre, trouvoient toutes les propoſitions faciles, comme il arrive à ceux, qui ne ſont pas du métier.

Dans les Combats des deux Flottes, qui s'étoient faits, pendant quatre jours, & dont nous parlerons, après avoir touché les négotiations qui ſe firent par terre; le Chevalier *Guillaume Berkley*, Amiral de l'Eſcadre bleuë, dans la Flotte Angloiſe, fut tué. Son corps étant tombé entre les mains des Hollandois, l'Etat envoya avertir le Roi d'Angleterre, par un Trompette, le 10. de Juillet; pour lui rendre le corps, s'il le ſouhaitoit. Cependant on l'avoit fait embaumer & dépoſer en une Egliſe, à la Haie. Charles II. (1) écrivit aux Etats Géneraux, une Lettre pleine de complimens. Après avoir commencé par les titres ordinaires, & en nommant les Etats *ſes très-chers Amis*, il leur diſoit: *qu'il avoit vû, par leur Lettre, qu'un Trompette lui avoit apportée, un exemple de leur honête & loüable humanité, exercée à l'égard du Corps du Chevalier* Guillaume Berkley, *qui en combattant vaillamment pour lui & pour ſa Patrie, étoit mort & étoit tombé en leurs mains, par le ſort des armes; lequel office, qui étoit un effet de leur généroſité, lui avoit été très-agréable. En pareil cas*, continuoit-il, *nous tâcherons de faire le ſemblable & même encore plus; ne voulans jamais demeurer en défaut, quand il s'agira de rendre à la Vertu l'honneur, qui lui eſt dû, & de témoigner nôtre bénignité à nos Ennemis mêmes, autant que la raiſon de la Guerre le permettra. Comme donc les Parens & les Proches du Défunt ſouhaitent de l'inhumer auprès de ſes Ancêtres; nous avons volontiers conſenti à leurs déſirs, & avons reçu à gré l'offre, que vous avez favorablement faite à cet égard; & afin que le Vaiſſeau, que vous procurerez, pour transporter le Corps, vienne & retourne, ſans que nos Sujets lui nuiſent; nous avons fait expédier un ſauf-conduit, que vous trouverez enfermé dans la préſente.*

Ces complimens auroient pu être plus courts, & mieux tournez pour la Langue; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que le Roi s'attribuoit, en quelque maniere, la Victoire, puis qu'il continue ainſi: *Au reſte, nous vous déclarons ſincerement que l'heureux ſuccès, que, par l'aide de Dieu, nous avons remporté, ne nous a nullement enflez; & que nous ne laiſſons pas d'avoir toûjours préſens à nôtre eſprit les inſignes dommages, que ſouffre la Religion Proteſtante, par cette guerre, & combien les ennemis de la même Religion, ſe promettent de profiter de nos diſcordes; c'eſt pourquoi nous ſommes prêts à nous appliquer à guérir de telles plaies,* (autant) *que des conditions juſtes & honorables, nous pourront inviter à une œuvre ſi pieuſe. Donné à nôtre Palais de Whithal, le 4. d'Aout.* S. A.

Ce qu'il dit de la Religion Proteſtante, dans laquelle il ſembloit s'intereſſer, étoit contredit par ſa propre conduite, qui a convaincu le Public, qu'il favoriſoit la Romaine, (2) dans laquelle il mourut enfin. De là vint que la Nation ne put pas diſſimuler la crainte, où elle étoit, ſur ce ſujet. „ Les craintes & les jalouſies que l'on a- „ voit de l'Egliſe Romaine, *dit l'Hiſtoire*, é- „ toient très-juſtes & très-grandes, & étoient „ dûës principalement à la protection de la Reine „ Mere, qui étoit en France; aux ſollicitations „ du Duc d'York, & au changement de la Du- „ cheſſe, ſon Epouſe; aux inclinations du nou- „ veau Miniſtere, & ſur tout de *Bennet* (ou du „ Comte d'Arlington) & de *Cliffort*; & à l'in- „ clination particuliere du Roi, qui n'étoit por- „ té à rien, qu'à ce qu'on lui diſoit être confor- „ me à ſes interêts & à ſes plaiſirs. Auſſi le Parlement lui fit-il une forte *Adreſſe*, comme parlent les Anglois, pour l'obliger à réprimer *l'inſolence des Papiſtes*; contre leſquels il fut obligé de faire une Proclamation, afin que les Lois contre leur Religion fuſſent mieux exécutées. Mais cela ne produiſit rien, parce que la Cour ne le ſouhaitoit pas. 1666.

Les Etats Géneraux (3) répondirent à cette Lettre du Roi de la Grande Brétagne, le 17. de Septembre, & après lui avoir dit un mot ſur l'inclination, qu'il témoignoit avoir pour la paix, ils lui temoignerent, qu'il leur ſembloit que c'étoit ſans ſujet, qu'il avoit ajouté, *qu'il étoit prêt à s'appliquer à guérir les plaies* (que la guerre avoit cauſées) *dès que des conditions juſtes & honorables pourroient l'inviter à une œuvre ſi pieuſe*: „ Que les Etats ne devroient pas douter de la „ ſincerité des déclarations, que S. M. avoit ſi „ ſouvent réïterées, de ſa ſorte inclination à la „ Paix; mais qu'ils ne pouvoient pas auſſi igno- „ rer, qu'Elle ſavoit fort bien qu'on n'avance- „ roit nullement la Paix; pendant qu'Elle ne „ feroit aucune ouverture des conditions, aux- „ quelles Elle jugeroit que la Paix ſe pourroit „ & ſe devoit conclurre: Que les Etats l'a- „ voient fait pluſieurs fois, tant par leur Am- „ baſſadeur qui étoit demeuré à Londres, après „ même que celui d'Angleterre y étoit retour- „ né, & par d'autres voies; comme par Van „ Beuning, qui s'étoit déclaré là-deſſus, dans „ une Conférence tenue à Paris, chez la Rei- „ ne Mere de S. M. B. où étoit auſſi le Lord „ Hollis: Que l'Ambaſſadeur des Etats auroit „ pu demander que celui de S. M. côt fait en „ même tems, ou au moins immédiatement a- „ près, quelque ouverture des conditions, aux- „ quelles S. M. avoit deſſein de faire la paix; „ ou au moins qu'il donnât, quelque tems a- „ près, une réponſe poſitive, ſur ce qu'il pro- „ poſeroit au nom des Etats: Que néanmoins „ les Etats avoient paſſé par deſſus les formali- „ tez ordinaires, & avoient marqué ouverte- „ ment juſqu'où ils pouvoient s'avancer: Qu'ils „ avoient propoſé au Mois de Décembre de l'an „ MDCLXV. de faire la Paix, en reſtituant „ réciproquement tout ce qui avoit été pris, „ ou retenu, de part & d'autre, tant avant, „ qu'après la guerre; en rentrant dans les pré- „ tenſions, que l'on avoit euës auparavant; ou „ bien en gardant réciproquement ce qui avoit été „ pris & retenu de part & d'autre, autant que „ cela étoit connu, en ce tems-là: Que moye- „ nant cela, toutes les prétenſions, que l'on a- „ voit

(1) Voyez ſa Lettre dans le IV. Tome de celles de D'Eſtrades Tom. IV. p. 327.

(2) Voyez Mr. *Burnet* Evêque de Salisbury dans ſes Mémoires, & l'Hiſtoire d'Angleterre de Mr. l'Evêque *Kennet* T. III. p. 664.

(3) Voyez cette Réponſe au Tome IV. des Lettres de D'Eſtrades p. 392.

1666. „ voit pour des pertes faites avant, & après la „ Guerre, demeureroient éteintes & compenſées. Les EE. GG. jugeoient, comme ils le diſoient dans leur Lettre, avoir ſuffiſamment ſatisfait, à la derniere clauſe de la Lettre du Roi de la G. B. Ils ajoûtoient „ qu'ils n'avoient pas mê„ me jamais crû qu'on exigeât d'eux, autant „ qu'ils offroient, bien loin qu'on pût exiger „ davantage : Que tout ce qu'ils avoient pris „ ſur les Sujets du Roi, & qu'ils poſſedoient „ encore, avoit été conquis légitimement; com„ me ayant été pris, en une Guerre ouverte, „ où ils n'étoient entrez, que pour ſe défen„ dre; au lieu qu'au contraire l'on avoit pris „ ſur eux & ſur leurs Sujets, plus de cent Vaiſ„ ſeaux, avec les Marchandiſes, dont ils étoient „ chargez; comme auſſi le Fort de S. André „ & l'Iſle de Bonaviſte, la Nouvelle Belgique „ & Cabo Corſo; ſans aucune déclaration pré„ allable, & par conſéquent ſans aucune ap„ parence de Droit : Que depuis S. M. n'a„ voit fait aucune réponſe ſur ces offres, quoi„ que pluſieurs fois ſommée par les Etats, mais „ au contraire avoit rompu la Conférence, qui „ avoit été tenue au Palais de la Reine ſa Me„ re, & rappellé ſon Ambaſſadeur de Paris; „ ſans qu'il eût donné aucune déclaration, ſur „ des offres ſi avantageuſes : Que S. M. pou„ voit penſer Elle-même, ce que les Etats de„ voient néceſſairement juger des proteſtations „ réiterées, qu'Elle avoit faites d'être inclinée „ à la Paix; mais qui, ſans s'ouvrir ſur les con„ ditions particulieres, auxquelles Elle ſouhaitoit „ de la faire, ne pouvoient rien contribuer à „ convenir de quelque choſe : Que comme l'in„ tervention d'autres Puiſſances n'étoit pas in„ utile, pour s'accommoder, les Etats avoient „ agréé les offres que le Roi de Suede avoit „ faites, depuis quelque tems, d'être Médiateur; „ quoi qu'il fût allié de l'Angleterre : Que les „ Rois de France & de Danemark, leurs Alliez, „ avoient auſſi accepté la Médiation de la Suede; „ ce qui avoit fait que les Etats n'avoient pas fait „ de difficulté de ſe déclarer par écrit là-deſſus, „ d'abord que la Suede eut fait cette offre, afin „ que l'on montrât cet écrit à S. M.: Que néan„ moins juſqu'alors le Miniſtre Suedois, qui réſi„ doit à la Haie, n'avoit montré aucune décla„ ration ſemblable du Roi d'Angleterre, quoi „ qu'on la lui eût demandé pluſieurs fois : Qu'il „ n'avoit pas même pu les aſſurer, que S. M. ac„ ceptoit de ſon côté cette Médiation, tant à „ l'égard des Rois de France & de Danemark, „ que des Etats Généraux : Que non obſtant tout „ cela, ils proteſtoient de nouveau, non ſeule„ ment en général, qu'ils étoient très-diſpoſez à „ accepter une paix ſure & honorable; mais qu'ils „ répetoient encore en particulier tout ce qui a„ voit été dit, de leur part, dans la Conférence „ de Paris, dont ils avoient parlé dans cette Let„ tre : Qu'ils prioient S. M. de leur donner, de „ ſon côté, pour la confirmation de ſes proteſta„ tions générales, une réponſe claire & nette; „ par laquelle Elle acceptât l'une des deux offres, „ qu'ils lui avoient faites; ou qu'Elle fit une ou„ verture, où fuſſent exprimées toutes les condi„ tions, qu'Elle prétendoit; afin qu'on pût ju„ ger du vrai ſens des proteſtations générales : „ Que S. M. fit continuer la Conférence, au lieu „ & de la maniere, dont elle avoit été commen„ cée (*à Parisconjointement avec la France*) ou que „ ſi Elle y trouvoit quelque difficulté, Elle a„ gréât, pour cela, une place qui pourroit être „ nommée par les Miniſtres de Suede, comme „ Médiateurs, pour que les Etats & leurs Alliez 1666.
„ s'y puſſent rendre au plûtôt : Qu'ils regarde„ roient cela, comme une preuve de la ſincerité „ des proteſtations générales, que le Roi avoit fai„ tes de ſouhaiter la Paix, & non des moyens de „ ſemer entre les Alliez de la jalouſie, ou de la „ défiance, afin de les ſéparer : Qu'ils s'atten„ droient donc au plûtôt de recevoir des Mains „ du Miniſtre de Suede, qui étoit alors à la Haie, „ une déclaration de S. M. par laquelle Elle ac„ cepteroit la Médiation, que le Roi ſon Maître „ avoit fait offrir aux Parties intereſſées, tant à „ l'égard des Rois de France & de Danemark; „ que des Etats.

Le Roi d'Eſpagne qui avoit interêt que les Puiſſances, qui étoient alors en guerre, fuſſent en paix; pour s'oppoſer, en ſa faveur, à l'invaſion, que la France pourroit faire des Païs-Bas; offrit auſſi en ce même tems-là ſa Médiation au Roi d'Angleterre. (1) Ce dernier ordonna à ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, de répondre civilement à cette offre „ qu'il eſtimoit, comme il le devoit, „ les bons offices d'un ſi grand Roi, & qu'il les ac„ cepteroit avec plaiſir, quel qu'en pût être le „ ſuccès, lorſque S. M. T. C. jugeroit à propos „ de le propoſer. Le Roi d'Angleterre écrivit, en même tems, le 4. de Septembre, en Hollande qu'il recevroit très-agréablement, non ſeulement la Médiation de la Suede, mais celles de toutes les Puiſſances, qui n'étoient pas parties, contre lui. Tels furent les premiers pas, que l'Angleterre fit en faveur de l'Eſpagne; pour la défenſe de laquelle elle ſe déclara, peu de tems après.

Cependant le Roi de Danemark chargea Zeeſtedt, ſon Envoyé à Paris, de demander à (2) Van Beuning, ſi les Etats ne pourroient point faire compter à ſon Roi, par avance, la ſomme de ſix-cens-mille Ecus. Mais l'Ambaſſadeur Hol„ landois renvoya cela au tems, auquel les Flottes Françoiſe, Danoiſe & Hollandoiſe ſeroient jointes. Les dépenſes, que les Etats avoient fait, pendant cette Campagne, les diſpenſoient très-naturellement, de faire aucune avance.

Avant que de continuer à raconter ce qui ſe fit ſur Terre, il faut que nous faſſions l'Hiſtoire de ce qui regarde la Marine, & de ce qui ſe paſſa ſur la Mer. On (3) s'appliqua de bonne heure à équiper la Flotte des Etats. Le 9. de Janvier & le 13. de Fevrier, ils réſolurent de charger le Lieutenant Amiral de Ruiter, de preſſer les Amirautez de Hollande & de Weſtfriſe d'équiper les Vaiſſeaux, qu'elles devoient fournir. Outre la Flotte, qu'on devoit oppoſer aux Anglois, dans l'Océan; on avoit encore réſolu d'envoier douze Bâtimens dans la Méditerranée. Les Lieutenans Amiraux, Evertsz. & de Vries reçurent auſſi les mêmes ordres, par rapport aux Amirautez de Zélande & de Friſe. Le Lieutenant Amiral Tromp préſenta une Requête aux Etats de Hollande, pour les prier de vouloir le faire dépendre de l'Amirauté d'Amſterdam, au lieu de celle de la Meuſe. Les Etats, après avoir conſulté ces deux Amirautez, lui accorderent ce qu'il ſouhaitoit, & le Vice Amiral *Aert Van Nes*, fut élu en ſa place Lieutenant Amiral de la Meuſe, & eut pour Vice-Amiral *Jean de Liefde*; & *Jean Van Nes*, pour Contre-Amiral. On ôta auſſi à deux Officiers, qui n'avoient pas aſſez

(1) Lettre du Lord *Arlington* T. II. p. 346.
(2) Voyez ſa réponſe dans la Lettre du 3. de Septembre 1666.
(3) *Brand* Vie de Ruiter Liv. IX.

1666. aſſez fait paroître de courage & de conduite, les Vaiſſeaux, qu'ils commandoient, & on les fit commander par d'autres. Il s'en manqua néanmoins beaucoup qu'on ôtât le commandement à tous ceux, qui n'en étoient pas dignes; comme on le reconnut, par les cinq batailles navales, que l'on donna cette année à la Flotte Angloiſe. C'eſt en effet un ſi rude métier & ſi dangereux, qu'il ne faut pas s'étonner, que des gens, qui n'étoient pas nez, pour cet emploi, ne s'en aquitaſſent pas bien.

Comme on n'abondoit pas en Matelots, & qu'on avoit nouvelle du grand armement, que faiſoit l'Angleterre; on défendit, pour toute cette année, la pêche de la Baleine, & même celle du Harang; pour employer ſur la Flotte de l'Etat, ceux qui avoient accoutumé d'aller à ces Pêches. Les ordres furent auſſi donnez aux Amirautez d'équiper douze Vaiſſeaux du premier rang; pour ſuppléer ceux qu'on pourroit perdre, par le naufrage, ou autrement. Les François furent ſurpris de cette dépenſe des Etats, comme on l'a dit ci-deſſus; mais il parut bien, par les Combats qui ſe donnerent cette année, qu'ils étoient obligez d'avoir des Vaiſſeaux, qui égalaſſent les gros Vaiſſeaux des Anglois, ou qui en approchaſſent; ſur tout pour les Amiraux, qui s'étoient plaints, depuis long-tems, qu'il étoit fort difficile de les combattre, avec ſuccès; pendant qu'ils auroient un ſi grand avantage ſur les Vaiſſeaux Hollandois. On donna auſſi ordre aux Amirautez de chercher des gens, qui connuſſent bien les côtes d'Angleterre, ſur tout du côté de Harwich, & d'en mettre au moins un, ſur chaque Vaiſſeau. Il ſemble qu'on avoit quelque deſſein de faire une deſcente en Angleterre, ce qui ne pouvoit être venu, que de ce qu'on n'étoit pas aſſez bien informé de la force de la Flotte Angloiſe. (1) On parla alors beaucoup de la maniere, dont on feroit la jonction des deux Flottes, la Françoiſe commandée par le Duc de Beaufort, & la Hollandoiſe commandée par Ruiter; mais cette jonction ne put pas ſe faire.

Ruiter ſe rendit cependant au Texel, avec l'Eſcadre de la Meuſe, le 12. d'Avril. Il mouilla depuis devant le Nieuwe-diep, où il trouva vingt-trois Vaiſſeaux d'Amſterdam, & deux de Nort-Hollande; & le nombre fut augmenté juſqu'à quarante-trois, parce qu'il y arrivoit tous les jours d'autres Navires. Il fut enſuite réſolu, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, le 6. de Mai, que Ruiter commanderoit en Chef la Flotte; & qu'il ſe préſenteroit aux Députez de leurs HH. PP. leſquels étoient autoriſez, pour cela; & prêteroit, entre leurs mains, ſerment de s'aquiter fidelement de ſa charge, & d'obeïr aux Ordres, qu'il avoit déja reçus, ou qu'il recevroit depuis: Que les autres Officiers Généraux feroient le même ſerment: Que ſi Ruiter venoit à manquer, ou étoit, par quelque accident, mis hors d'état de commander la Flotte; le Lieutenant Amiral Van Nès prendroit ſa place, & la commanderoit, pour lui: Qu'en cas de mort, ou de maladie, ou d'abſence de Van Nès, le Lieutenant Amiral Tromp lui ſuccederoit: Que s'il arrivoit, dans le Combat, que l'un d'eux vînt à être tué, ou pluſieurs d'entre eux, pendant que les deux Flottes ſeroient en action; les Officiers donneroient ordre à ce que l'Armée ne s'en apperçût point, & ne vît pas qu'il y eût quelque changement, dans la conduite de la Flotte; & que tout demeureroit au même état qu'auparavant, juſqu'à ce que les deux Armées fuſſent ſéparées, & qu'elles euſſent 1666. changé de route, ou qu'un eût quelque moyen de le faire ſavoir aux Officiers Généraux, qui leur devroient ſucceder.

Sur le milieu de Mai, l'Electeur de Brandebourg étant venu en Hollande, avec les Princes d'Anhalt, & de Holſtein, le Prince Jean Maurice de Naſſau & d'autres; ils allerent voir la Flotte au Texel, avec le Prince d'Orange. Ruiter les traita à dîner, ſur le Vaiſſeau Amiral, & leur fit voir une eſpece de Combat Naval entre deux Fregates des Etats; où l'on n'épargna pas la poudre. Ces Princes & leur ſuite s'en retournerent fort ſatisfaits, après avoir fait quelques liberalitez aux Matelots. Au commencement de Juin, toute la Flotte ſortit du Texel, pour aller chercher un Combat bien plus ſérieux, avec la Flotte Angloiſe. La Hollandoiſe ſe trouva le 5. de Juin, forte de quatre-vingt-cinq Vaiſſeaux. Les Vaiſſeaux de la Meuſe, étoient au nombre de dix Vaiſſeaux de Guerre, de cinq Fregates, de deux Yachts, & de deux Brulots; montez de huit-cens-ſix pieces de Canons, de trois-mille-trois-cens-ſoixante-huit Matelots, & de quatre-cens-quatre-vingt Soldats. Les Vaiſſeaux d'Amſterdam & de la Compagnie des Indes Orientales, étoient au nombre de trente-deux Vaiſſeaux de Guerre, quatre Fregates, quatre Brulots & deux Yachts; montez de dix-huit-cens-quatre-vingt-quatorze Canons; de huit-mille-deux-cens-quarante Matelots, & de douze-cens-trente-cinq Soldats. Ceux du Quartier du Nord étoient au nombre de douze, montez de ſix-cens-ſoixante & quinze Canons, de trois-mille-dix Matelots, & de quarante Soldats. Ceux de l'Amirauté de Zélande étoient au nombre de neuf Vaiſſeaux, de quatre Frégates, de deux Brulots, avec quelques autres petits Bâtimens. Ils étoient montez de ſix-cens-cinquante-ſix Canons, & de deux-mille-neuf-cens & ſix Matelots. L'Amirauté de Friſe fournit dix Vaiſſeaux & un Brulot, montez de cinq-cens-quatre-vingt-quatre Canons, & de deux-mille-trois-cens-cinquante-huit Matelots. Il y eut encore quelques Vaiſſeaux de la Nort-Hollande, de Friſe, & de Roterdam, qui ne purent pas ſe mettre en mer, faute d'équipage. Je ne ſai s'il n'y a point de fautes dans les nombres d'hommes & de Canons qu'il y a ici, qui paroiſſent exceſſifs, à proportion du nombre des Vaiſſeaux. Toute l'Armée, ſelon *Brand*, qui ſe mit alors en Mer, étoit de plus de cent Vaiſſeaux de toutes les grandeurs, & portoit quatre-mille-ſix-cens-quinze pieces de Canon, & vingt-un-mille-neuf-cens-neuf hommes d'équipage. On n'avoit point encore vû de Flotte ſi nombreuſe, & ſi bien équipée, dans les Provinces Unies.

On y reçut, peu après, des nouvelles de Londres; qui marquoient que la Flotte Angloiſe ſeroit de ſoixante & dix-ſept Vaiſſeaux de tous les rangs. Comme le Duc d'York ne trouva pas à propos de hazarder de nouveau ſa Perſonne, ſur la Flotte, (2) & que le Comte de *Sandwich* étoit allé en Ambaſſade en Eſpagne; le Roi nomma le Prince Robert, & le Duc d'Albemarle, pour commander la Flotte comme Lieutenans Amiraux; car le Duc d'York étoit Grand Amiral d'Angleterre. Comme on craignoit que le Duc de *Beaufort* ne ſe joignît avec quarante Vaiſſeaux à la Flotte Hollandoiſe; on aſſigna au Prince l'Eſcadre Blanche pour attaquer les François, avant qu'ils ſe joigniſſent aux Hollandois. Le reſte de la Flotte étoit commandé par *Chriſtofle Monk*, fait

(1) Voyez les Lettres de d'*Eſtrades*, de cette année.

(2) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 259.

1666. fait par le Roi, après ſon retour, Duc d'Albemarle, qui devoit être à la tête de l'Eſcadre rouge, avec un Vice-Amiral & un Contre-Amiral; le Chevalier *Thomas Allen* commandoit la Bleuë. La premiere Eſcadre conſiſtoit d'abord en vingt-ſix Vaiſſeaux, la ſeconde en vingt-ſept, & la troiſiéme en vingt-cinq. Mais cette Flotte fut conſiderablement renforcée dans la ſuite; de ſorte qu'elle avoit quatre-vingts-un Vaiſſeaux, & qu'elle étoit montée de quatre-mille-quatre-cens-ſoixante pieces de Canon, & de vingt-un-mille-huit-cens & cinq hommes.

Cette Flotte fut quelque tems au Buoi de Nore, où le Roi & le Duc d'York l'allerent voir, le 13. de Mai. Elle ſe rendit enſuite à Gun-ſicet & aux Dunes, où le Prince reçut ordre de faire voiles à l'Oueſt, pour aller au devant du Duc de Beaufort; que l'on avoit aſſuré s'être mis à la voile, pour venir ſe joindre à la Flotte Hollandoiſe. Les Anglois ſe perſuaderent depuis que la France n'avoit eu aucun autre deſſein, que de duper les Hollandois, & d'engager les Anglois à partager leur Flotte.

Le 2. de Juin, les Députez des EE. GG. étant ſur la Flotte, remirent à Ruiter l'Inſtruction de leurs HH. PP. pour ſe régler là-deſſus, pendant la Campagne. Elle portoit que dès que l'Armée ſeroit en Mer, Ruiter iroit avec elle chercher celle des ennemis, autant que les vents le permettroient: Que s'il n'en apprenoit aucune nouvelle, il iroit vers l'embouchure de la Tamiſe, aux Dunes, ou vers quelque autre place: Que dés qu'il trouveroit une occaſion favorable, il livreroit bataille à la Flotte Ennemie, ſoit pour s'en rendre le maître, ſoit pour la ruiner, ou la chaſſer dans ſes Ports: Que ſi l'occaſion s'en préſentoit (*car il ſembloit que l'on doutât, que l'occaſion s'en offrît*) il ſe joindroit à la Flotte du Roi de France: Qu'en conſéquence de cela, dès qu'il auroit mis à la voile, il enverroit avertir le Gouverneur de Calais de ſon départ & de la route qu'il devoit tenir; & le prieroit de le faire ſavoir au Roi, & à ceux à qui il le trouveroit à propos: Que s'il arrivoit devant l'embouchure de la Tamiſe, ou au voiſinage; il en avertiroit le même Gouverneur, ceux de Dunkerque, de Gravelines, ou de Boulogne, & les prieroit de le faire ſavoir à la Cour.

Ruiter autorizé, de cette maniere, donna auſſi à la Flotte une inſtruction, concernant l'ordre qu'elle devoit tenir, comme on le peut voir dans ſa Vie. Le mal étoit, que l'on pouvoit éluder ces ordres impunément, & lui faire perdre l'occaſion de pouſſer les Ennemis; comme fit Tromp, qui ne lui obéiſſoit, que malgré lui.

Il fut encore ordonné, que ſi le feu & la fumée empêchoient, que les Lieutenans Amiraux n'aperçuſſent les ſignaux de l'Amiral, & qu'ils jugeaſſent qu'il ſeroit avantageux de porter ſur l'Ennemi, ils pourroient d'eux-mêmes donner le ſignal ordinaire; à condition néanmoins, qu'ils auroient toujours l'œuil ſur ceux de l'Amiral; qu'ils s'y conformeroient, quand ils les verroient; & qu'ils ne le perdroient jamais de vuë, s'il étoit poſſible.

Le 5. de Juin, Ruiter diviſa la Flotte en trois Eſcadres, dont la premiere, qu'il commandoit lui-même, étoit compoſée de vingt-huit Vaiſſeaux, ou Frégates, de deux Yachts, & trois Brulots. Il avoit ſous lui le Lieutenant-Amiral Aert Van Nès, le Vice-Amiral De Lieſde, & le Contre-Amiral Jean Van Nès. La ſeconde Eſcadre, commandée par les Lieutenans-Amiraux Evertsz. & De Vries, avoit le même nombre & les mêmes ſortes de Vaiſſeaux, que la premiere. La troiſiéme étoit ſous les ordres des Lieutenans-Amiraux Tromp & Meppel, & compoſée de vingt-neuf Vaiſſeaux de Guerre, quatre Yachts & trois Brulots. Chaque Eſcadre fut encore ſous-diviſée en trois moindres. 1666.

On régla auſſi, en ce tems-là, qui ſeroient ceux qui ſoûtiendroient, en cas de Combat, les Officiers Généraux; uſage fort obſervé, dans les Flottes Angloiſes, mais qui n'avoit pas été aſſez gardé dans celles des Provinces; comme nous l'avons remarqué, en d'autres occaſions. Outre que les Gens de Mer ſont rarement de quelque famille diſtinguée, & que tous ſe croyent égaux; il eſt certain qu'en général il n'y a pas aſſez de ſubordination dans la République, & que la populace n'en reconnoit aucune, que celle qui eſt fondée ſur les richeſſes; comme ſi l'ancienneté des Familles, & les Emplois qu'elles ont eus ne devoient rien contribuer à les rendre reſpectables.

Il y a apparence, que quelques perſonnes de qualité en France s'attendirent bien que le Grand Amiral de France ne ſe trouveroit point dans un Combat, & par conſéquent ne ſe joindroit point à la Flotte Hollandoiſe, quelque mine que l'on en fit à la Cour; puis que, ſans attendre le Duc de Beaufort, ils vinrent ſur la Flotte Hollandoiſe, pour voir comment les Officiers de Marine ſe conduiſoient, dans un Combat. Il y eut entre autres, *Armand de Grammont*, Comte de Guiche, Fils du Maréchal de Grammont; *Louïs Grimaldi* Prince de Monaco ſon Beau-Frere, qui furent reçus à bord du Duivenworde, qui étoit commandé par le Chevalier *Otton de Terlong*. Il y eut encore les Marquis *de la Ferté*, qui furent ſur le Vaiſſeau, nommé la Gueldre, commandé par le Comte *Jean Belgique de Hoorn*.

La Flotte n'attendoit qu'un vent favorable, pour mettre à la Voile. Il étoit alors à l'Eſt, mais, à ce que rapportent les Rélations Hollandoiſes, on ne trouva pas à propos de s'engager dans le Canal, comme on parle en Hollande; parce qu'il n'y a aucun Port ſur les côtes de France, où l'on pût faire entrer un gros Vaiſſeau, en cas qu'il fût maltraité par le vent, en ſes Mâts, ou dans ſon Gouvernail. A cauſe de cela, on cherchoit à donner le combat en haute Mer, entre l'Angleterre & la Hollande. La nuit du 10. de Juin, il y eut un calme, & le lendemain le vent étant tourné au Sud-oueſt, on fut obligé de laiſſer tomber dés le matin l'Ancre; parce que le Vent & la marée étoient contraires. On étoit entre Dunkerque & Nordforland Promontoire d'Angleterre. Peu de tems après, on fut averti, par les ſignaux des gardes avancées, à neuf heures du matin, qu'elles avoient vû paroître l'Ennemi. Dès lors on ſe prépara au Combat & les Anglois, qui s'approchoient, en firent autant. Il arriva cependant un accident (1) au Vaiſſeau Amiral des Anglois, dont un des Mâts fut renverſé ſur ſon Vaiſſeau; de ſorte qu'il perdit quatre ou cinq heures à en faire mettre un autre. Il arriva auſſi quelque choſe de ſemblable ſur le Vaiſſeau des Etats, nommé *la Gueldre*, qui perdit ſon Mât de Miſene, ſon Beaupré & ſa Vergue du Hunier, qui ſe rompit par des coups de Mer. C'étoit un des plus gros Vaiſſeaux des Etats, & il fallut le faire remorquer au premier Port, que l'on pût. Sur les onze heures, on vit la Flotte Angloiſe, qui

(1) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 259.

1666. qui arrivoit ſur celle des Etats, qui ſe prépara à la bien recevoir. Sur le Midi, Ruiter donna le ſignal de mettre à la Voile; mais la mer étoit ſi haute, qu'une partie de la Flotte ne put lever l'Ancre, & fut obligée de couper ſes cables, ou de les filer par le bout. Le Vent étoit Ouëſt-Sud-Ouëſt, & l'une & l'autre Armée étant ſous les Voiles, elles s'avancerent vers l'Eſt-Nord-Eſt. Ce mouvement fit que Tromp, qui étoit auparavant à l'Arriere-garde, ſe trouva à l'Avant-garde. Il ſe trouva le premier engagé, avec une partie de ſon Eſcadre, à une heure après midi, & fut reçu avec vigueur, par les Anglois, de l'Eſcadre Blanche; commandée par les Chevaliers Askew, Berklei & Harman. On ſe canonna vivement, des deux côtez; & les Anglois ayant changé de bord, trois de leurs Vaiſſeaux, qui étoient au deſſous du vent, & extrémement deſemparez, par le feu des Hollandois, furent coupez du reſte de leur Flotte. L'un ſe nommoit *le Swiſſure*, ſur lequel étoit le Chevalier Berklei. Il étoit monté de ſoixante & dix pieces de Canon, & de trois-cens-quatre-vingts Hommes d'Equipage. Un autre s'appelloit le *Fidele George*, monté de quarante-quatre pieces de Canon. Le troiſiéme enfin, nommé le *Zevenwolden*, qui portoit ſoixante pieces de Canon, avoit été pris ſur les Hollandois, l'Année précedente. Les Hollandois les ayant coupez vinrent d'abord à l'abordage, & trois Capitaines de l'Amirauté d'Amſterdam s'en rendirent maîtres. Le Chevalier Berklei qui commandoit le Swiftſure, comme on l'a dit, fut ſi mal-traité, que le Capitaine Hollandois, qui le ſerroit de près, le fit ſommer de ſe rendre. Berklei le refuſa, en diſant qu'il n'étoit pas encore en ſi mauvais état, qu'il dût le faire, & peu après reçut malheureuſement un coup de Piſtolet, à la gorge, qui le tua. Le Capitaine *Swart* Hollandois, avec qui il avoit eu à faire, avoit auſſi été ſi deſemparé, qu'il ne put emmener ſa priſe, & ſe retirer lui-même, qu'avec peine, à Goerée.

Le Zevenwolde donna encore plus de peine à *Van der Zaan*, qui commandoit ſous Tromp, en qualité de Contre-Amiral. Cet Officier avoit auſſi beaucoup ſouffert du feu des Anglois, & avoit eu bien de la peine à éviter deux Brulots Anglois. Il trouva à la fin moyen de ſe ſaiſir du Zevenwolde, qu'il aborda, & qu'il prit, malgré toute la réſiſtence des Anglois, & envoya ſa priſe au Texel. Cependant n'ayant pu atteindre l'Armée, il ſe retira, avec Swart, à Goerée très-délabré. On trouve néanmoins, que ces trois Capitaines furent blâmez de s'étre retirez, ſans permiſſion, & pour n'étre pas allez à Wielingen, qui étoit le lieu du Rendez-vous.

Les Vaiſſeaux de Tromp, & celui de Van Nès furent auſſi ſi mal-traitez de l'Artillerie Ennemie; qu'ils furent obligez de paſſer ſur d'autres Vaiſſeaux, qui n'avoient pas tant ſouffert que les leurs, qu'ils firent remorquer en Hollande. Il y eut deux Vaiſſeaux, montez par le Chevalier *Terlong* & le Capitaine *Blek*, où le feu ſe prit ſi violemment, qu'ils furent conſumez, & que les Capitaines même perirent. Le premier avoit monté le Duivenvorde, comme on l'a dit, & l'autre la Cour de Zélande. Le premier de ces Vaiſſeaux approcha de ſi près un autre Vaiſſeau nommé *la petite Hollande*; que le Prince de Monaco, & le Comte de Guiche eurent ſeulement le tems de ſauter du Vaiſſeau enflammé en ce dernier, avec trois de leurs gens; mais ils y en laiſſerent ſept, qui perirent avec le Bâtiment embraſé. C'eſt une grande extrémité que de ſe voir réduit à mourir par l'eau, & par le feu, ſans qu'on en puiſſe échapper. Mais l'avidité de s'avancer, dans le Monde, & de s'enrichir, fait qu'on ne manque guére de gens, qui s'expoſent à ces dangers. Les Rélations Angloiſes de ce Combat diſent également, que la Flotte Angloiſe avoit le vent ſur celle des Hollandois, mais que les Anglois n'en purent remporter aucun avantage; parce que leurs Vaiſſeaux *faiſant faux coté*, comme on parle en termes de Marine, c'eſt-à-dire, ne montrant que le haut du côté tourné contre l'Ennemi; à cauſe de la force du vent, qui faiſoit pencher le Vaiſſeau de ce côté-là, de ſorte que le Canon d'embas ne pouvoit point jouer, parce que les Vaiſſeaux penchoient de ce côté-là, & que l'eau de la mer les moüilloit; au lieu que les Hollandois ſe ſervoient de tout leur Canon, par une raiſon contraire. Cependant le Combat duroit toûjours, & les uns & les autres ſe ſaluoient réciproquement, de leur Artillerie; non ſans ſe faire beaucoup de mal dans les Mâts, dans les voiles & dans les cordages, & méme ſans s'entre-tuer bien du monde. A quatre heures après midi, on remarqua qu'une Frégate Angloiſe, montée de cinquante Canons, qui avoit eſſuyé une bordée de Ruiter, coula à fonds, un peu après. 1666.

Au commencement du Combat, les Lieutenans Amiraux Evertsz. & de Vries, ne purent point approcher de l'Ennemi, qui étoit trop loin au vent; mais ſur les cinq heures, les Anglois revirerent au Nord-Ouëſt, apparemment de peur de tomber ſur les bancs de Flandre, & donnerent lieu à ces Eſcadres de les canonner.

Le Duc d'Albermarle ayant alors jetté l'Ancre, avec quelques Vaiſſeaux, les Hollandois jugerent que c'étoit pour rallier ſa Flotte, ou pour donner lieu à deux de ſes Vaiſſeaux d'étancher les voyes d'eaux, dont ils étoient incommodez. D'ailleurs ſes voiles étoient ſi endommagées, qu'il fut obligé d'en mettre de nouvelles. Mais lors qu'il vit que Ruiter portoit ſur lui, il fit couper ſes cables, & alla au devant des Hollandois. Le Combat recommença avec violence, & dura long-tems, ſans que les derniers perdiſſent aucun Vaiſſeau. Ils gagnerent alors le vent aux Anglois, & percerent pluſieurs fois leur Flotte. Le Duc paſſa ſous le vent de Van Nès, & ils ſe cannonerent auſſi long-tems, que leurs Canons purent tirer. Sur les huit heures du ſoir, un Vaiſſeau de l'Eſcadre Bleuë, de ſoixante, ou ſoixante & dix pieces de Canon, coula bas, à la portée du mousquet de Ruiter.

Au commencement de la nuit, le Chevalier *Harman*, Contre-Amiral de l'Eſcadre Bleuë, & qui montoit le *Henri*, & non l'*Injure*, comme il y a dans *Brand*, courut grand riſque d'être brulé par trois Brulots, qui l'attaquerent les uns après les autres; mais on les écarta, avec beaucoup d'adreſſe. (t) Cependant quand il étoit attaqué par le ſecond de ces Brulots, le feu ſe prit au Vaiſſeau, ce qui étonna ſi fort le Chapellain du Chevalier, & cinquante Matelots, qu'ils ſe mirent en mer. Le feu fut néanmoins éteint, mais comme les cordages avoient été brulez, l'Antenne d'un des Mâts tomba ſur la jambe du Contre-Amiral, & la lui caſſa. Cela l'obligea à faire Voiles à Harwich, pour ſe faire penſer; après quoi il voulut ſe remettre en mer le lendemain, quoi qu'il eût la jambe caſſée; mais le Combat étoit

(t) Tiré d'une Relation attribuée au Chevalier *Harman* T. III. de l'Hiſtoire d'Angleterre p. 160.

1666. toit fini, quand il arriva à la Flotte Angloiſe.

Il reconnoit que les Anglois eurent do deſavantage, parce qu'ils ne pouvoient pas ſe ſervir de leurs plus baſſes bateries. Il ajoûte encore que le Chevalier *Tiddyman*, Contre-Amiral de l'Eſcadre Bleue ne voulut pas ſe battre, à cauſe de cela. Il prétendoit qu'on avoit trahi les interêts de l'Angleterre, en conſeillant au Roi d'envoyer le Prince Robert, au devant du Duc de Beaufort, qu'il ne vit point; parce qu'il demeura dans le Port, & qu'on avoit très-mal fait d'attaquer les Hollandois, dans un tems auquel on ne pouvoit point ſe ſervir du Canon le plus bas.

Les Rélations Hollandoiſes lui rendent témoignage de s'être bien défendu, & ajoûtent que du dernier coup, qu'il tira avant que de ſe retirer, il abattit le Lieutenant Amiral Evertsz. qui avoit, en toutes occaſions, donné des marques de ſon courage & de ſa conduite, & particulierement en cette derniere action. Les Anglois rapportent cela à un des combats ſuivans, mais ils ſe trompent; car les Rélations Hollandoiſes ſont plus dignes de foi, dans un fait, qui regarde un des Amiraux Hollandois, que les Anglois. Un Capitaine de Brulot Hollandois mit le feu à l'entrée de la nuit à une Frégate Angloiſe, mais il fut lui-même coulé à fonds. On vit encore un autre Vaiſſeau Anglois, en flammes.

Enfin le Combat finit à dix heures du ſoir, & les Vaiſſeaux Hollandois, qui s'étoient écartez, ſe rejoignirent avec les autres. La Flotte revira au Sud, & une bonne partie des Vaiſſeaux fut occupée, à boucher les voyes d'eau, & à faire d'autres réparations, dont ils avoient beſoin. Les Anglois s'occuperent à la même choſe, & ſe diſpoſerent à recommencer le Combat, dès le lendemain. En effet, ſi les Hollandois avoient eu quelque avantage, en ce Combat; les Anglois n'avoient pas de ſujet d'en être fort découragez, comme on le peut comprendre, par ce que l'on vient de dire.

Le lendemain, 12. de Juin, Ruiter fit un ſignal, pour faire venir tous les Commandans, & les Capitaines de la Flotte à ſon bord, afin de ſavoir l'état de l'Armée; & pour les exhorter à un nouveau Combat, ſi les Anglois vouloient recommencer. On ne compta qu'environ cinquante Vaiſſeaux; car Tromp n'étoit pas encore venu, parce qu'il s'étoit écarté, pendant la nuit; mais il revint bien-tôt après, avec douze ou treize Vaiſſeaux de ſon Eſcadre. On découvrit auſſi la Flotte Angloiſe, qui ſe trouva forte de cinquante Vaiſſeaux; à une heure & demie au vent de celle des Hollandois. Le vent étoit le même qu'au jour précedent, mais il n'étoit pas ſi fort; ſi bien qu'on pouvoit ſe ſervir des Canons les plus bas.

Dès que les Flottes ſe furent rapprochées, Ruiter fit revirer au Sud, afin de gagner le vent aux Anglois, qui ne ſe mirent pas en peine de cela, & on commença à ſe canonner, avec beaucoup de violence; ſans néanmoins qu'aucun Vaiſſeau de l'une, ni de l'autre perit, par le feu, que l'on fit de part ou d'autre. Elles s'endommagerent pourtant beaucoup l'une l'autre, & furent également obligées de travailler à réparer le dommage qu'elles s'étoient faites. Il y eut enſuite un petit calme, qui arrive ſouvent après que deux Flottes conſiderables ſe ſont cannonées, pendant quelque tems. Mais à onze heures, le vent ſe leva de nouveau; elles gouvernerent l'une ſur l'autre, pour le gagner. Les Hollandois en vinrent à bout, & en pouvoient profiter, ſi l'on en excepte cinq, ou ſix Vaiſſeaux de l'Eſcadre de Tromp, qui tomberent ſous le vent. Ruiter & Van Nès Lieutenant-Amiral ſe trouverent ſi près des Anglois, qu'après avoir paſſé devant eux, & fait un grand feu ſur leurs Vaiſſeaux, Ruiter donna le ſignal de l'abordage. Mais il fut obligé de changer de deſſein, lors qu'aqrès avoir percé une partie de cette Flotte, il entendit jouër le Canon d'une maniere épouvantable; ce qui lui fit comprendre que quelques Vaiſſeaux des Etats, étoient tombez ſous le feu des Anglois, & en étoient environnez. Il réſolut de percer juſques-là, avec une partie de ſon Eſcadre, & envoya le reſte de ſes Vaiſſeaux de l'autre côté. A ſon arrivée, les Anglois s'étant un peu écartez, il apperçut Tromp, qui étoit paſſé ſur le Vaiſſeau de Swart, & qui y avoit fait arborer le Pavillon d'Amiral, & quatre Vaiſſeaux, avec une hardieſſe exceſſive; puis que les Ennemis les pouvoient abîmer, en peu de tems, avec le Vice-Amiral Van der Hulſt, les Capitaines Salomonsz., de Haan, & Van Amſtel; que les Anglois avoient invelti de tous côtez, & les auroient pris, ou coulez à fond, ſans la venue de Ruiter. Le *Miroir*, que montoit Van der Hulſt, ayant été aſſez long-tems, ſous le feu de trois Vaiſſeaux Anglois, étoit entierement deſemparé. Il y avoit ſoixante-ſix hommes de bleſſez, ſur ſon bord & trente-cinq de morts, entre leſquels étoit le Vice-Amiral lui-méme. La *Province d'Utrecht*, commandé par Swart, où Tromp étoit paſſé, avoit trente hommes de morts, & trente de bleſſez, & étoit auſſi fort deſemparé, auſſi bien que les deux autres Vaiſſeaux. A l'arrivée de Ruiter, le Capitaine Salomonsz. qoi montoit le Lieſde, vit ſon Vaiſſeau en feu, & ne put ſauver que ſa perſonne. Un Brulot Anglois réuſſit trop bien, pour lui, dans le deſſein de le bruler. Mais il fut tué ſur un autre Vaiſſeau, ſur lequel il s'étoit ſauvé. 1666.

Ruiter donna ordre, que l'on remorquât les Vaiſſeaux deſemparez au Texel. Cependant les Bâtimens Anglois, qui l'avoient laiſſé paſſer, pour dégager Tromp, tâcherent de couper le retour au reſte de la Flotte. L'Amiral de l'Eſcadre Blanche arriva ſur lui, avec toute ſon Eſcadre; & deux Brolots, qu'il vouloit envoyer au Vaiſſeau de Ruiter; mais ce dernier fit voiles, vers ſes Vaiſſeaux, qoi lui vinrent au devant, pour le tirer de l'éminent danger, où il s'étoit jetté, pour ſauver Tromp. On blâma l'Amiral Anglois, de ne l'avoir pas ſerré de plus près. Ruiter, qui étant réüni avec ſa Flotte, revira ſur les Ennemis; avec qui le Combat recommença violemment; où les Anglois perdirent plus de Bâtimens, qui furent coulez à fonds par les Hollandois. On en avoit compté joſqu'à ſept, à ce que diſoient les Rélations Hollandoiſes. On ſe batit des deux côtez avec un acharnement trop violent, qui ne pouvoit faire plaiſir qu'à leurs Ennemis ſecrets, ou déclarez; qui étoient ravis, que les deux Puiſſances Maritimes, les plus formidables ſur l'Océan, & les plus capables de tenir les autres en équilibre, par toute l'Europe, s'affoibliſſent réciproquement.

Entre les trois & quatre heures, le grand Mât de Hune du Vaiſſeau de Ruiter fut abatu, & tomba dans le Bâtiment avec le Pavillon & la Flamme. Une partie des Agreils fut auſſi ruinée. Là-deſſus Van Nès s'avança à l'arriére de ſon Vaiſſeau, pour ſavoir ſi l'Amiral ne voudroit point paſſer ſur un autre Bâtiment; mais Ruiter fit répa-

1666. parer tout cela, autant qu'il lui fut poſſible, ſans vouloir changer de Vaiſſeau ; parce que c'etoit un des principaux de l'Etat, & des meilleurs Voiliers de toute la Flotte. En même tems, il envoya à Van Nès la Flamme, dans une Chaloupe, avec ordre de l'arborer dans ſon Vaiſſeau ; juſqu'à ce qu'il eût fait remettre un autre Mât de Hune, & radoubé le reſte, le mieux qu'il étoit poſſible. Pour cela, il ſe laiſſa dériver un peu ſous le vent de ſa Flotte ; en ordonnant à Van Nès de continuer à porter ſur l'Ennemi, avec le gros des forces qui reſtoient ; ce qui fut executé, avec beaucoup de bravoure & de conduite. Les deux Armées paſſerent l'une devant l'autre, deux fois de ſuite, en ſe cannonnant ; comme ſi on les eût chargées de combattre juſqu'à ce que l'une, ou l'autre fût abîmée.

Sur le ſoir, les Hollandois porterent encore une fois ſur les Anglois, pour les canonner, avant la nuit ; mais ces derniers trouverent plus à propos de ſe retirer inceſſamment ſur leurs côtes. En effet leur Armée, qui avoit été d'abord de cinquante Voiles, étoit réduite à trente-neuf. La Flotte Hollandoiſe tâcha de les rejoindre, mais la nuit & un calme, qui ſurvint, l'empêcherent. Cependant Ruiter ſe tenoit le plus près qu'il pouvoit de ſa Flotte, en faiſant travailler à radouber ſon Vaiſſeau auſſi promptement, qu'il étoit poſſible ; ce qui dura juſqu'au lendemain. Il vint enſuite des nouvelles d'Angleterre, qui diſoient que quantité de Vaiſſeaux Anglois, extrémement delabrez, avoient fait voiles vers leurs côtes, ſans en donner avis au Duc d'Albemarle ; qui trouva à propos de les ſuivre, ſâchant qu'il ne reſtoit plus que vingt-huit Vaiſſeaux en état de défenſe. Il y avoit un Bâtiment Zélandois, nommé *le St. Paul*, qui avoit été pris l'année précedente ſur les Hollandois ; mais qui avoit déja pluſieurs pieds d'eau à fonds de Cale. Cela fit craindre, qu'il ne pût pas ſuivre le reſte de la Flotte, & les Anglois en retirerent l'équipage, & y mirent le feu la nuit ſuivante.

Le 13. de Juin, jour de la Pentecôte, & le troiſiéme du Combat, la Flotte Hollandoiſe fit tout ce qu'elle pût, pour s'approcher de l'Angloiſe. Vers les ſept ou huit heures, Van Nès donna le ſignal de Conſeil, pour faire venir les Officiers à ſon Bord, pour déliberer de ce qu'il y avoit à faire. Ils s'y rendirent, & il fut conclu qu'on les ſuivroit, & qu'on tâcheroit de rompre leur ligne. On trouva bon que l'Eſcadre de Van Nès tiendroit le milieu, avec celles de Tromp & de Bankert, à ſes côtez. On vit que les Anglois couroient à l'Oueſt-Sud-Oueſt, comme des gens, qui s'enfuyoient, mais avec bon ordre Le Duc avoit mis en une ligne les Vaiſſeaux les plus deſemparez, ſur l'Avant, & les autres, qui étoient en meilleur état, en une autre ligne, pour les couvrir. Il avoit réſolu de ſe retirer, juſqu'à ce que le Prince Robert, qu'il attendoit, fût revenu. Ce Prince avoit en vain attendu le Duc de Beaufort, qui ne parut point. Il fit encore brûler deux Vaiſſeaux, outre le St. Paul, trop deſemparez pour s'en ſervir. Il ne fut pas poſſible aux Hollandois de les atteindre ce jour-là. Il n'y eut que Van Nès & De Lieſde, qui en approcherent à la portée du Canon ; mais les autres Vaiſſeaux ne purent les ſuivre de près, pour les combattre.

Les Sentinelles des Anglois virent, à deux heures après Midi, du haut des Mâts, des Vaiſſeaux, qu'ils jugerent être l'Eſcadre du Prince Robert, qui venoit à leur ſecours. Cependant ils s'approcherent ſi fort des ſables, qui ſont à l'embouchure de la Tamiſe, que le Chevalier George Askew, Amiral de l'Eſcadre Blanche, alla toucher à un Banc, qu'on nomme *le Galper*. Il avoit fort bien fait ſon devoir, & avoit ſur ſon Bord plus de cent-trente morts. Son Vaiſſeau étoit de près de cent pieces de Canon, & de ſix-cens-vingt hommes d'Equipage. Il tira pluſieurs volées de Canon, & fit des ſignaux, pour demander du ſecours à ceux, qui ſe retiroient ; mais perſonne ne vint. Il fut d'abord environné de Vaiſſeaux Hollandois, & l'on penſoit déja à lui envoyer deux Brulots ; mais il ſe rendit, plûtôt que de faire brûler lui & ſon monde. Cependant ſes gens avoient beaucoup de peine, à ſe laiſſer emmener ſur la Flotte Hollandoiſe, comme priſonniers de guerre. Pour lui, il fut emmené au Vaiſſeau de Swart Contre-Amiral, ſur lequel étoit paſſé Tromp.e Ruiter ayant cependant radoubé ſon Vaiſſeau, arriva, & reprit la Flamme à ſon Mât, qu'il avoit remiſe à Van Nès, qui la lui rendit. 1666.

Le Vaiſſeau Anglois, qui ſe nommoit *le Prince Royal*, ayant été remis à flot, comme les Equipages étoient diminuez, & que l'on s'attendoit à un nouveau Combat, fut condamné, par Ruiter, à être brulé, & cet ordre fut exécuté, ſur le champ. Le lendemain, Askew fut envoyé ſur une Galiote à la Haie.

Le Prince Robert avoit vingt-deux Vaiſſeaux de Guerre, qui furent renforcez de trois autres. Auſſi tôt que les Hollandois le virent approcher, l'Eſcadre de Zélande lui alla au devant ; mais le Prince l'évita, pour ſe joindre à ce qui reſtoit de la Flotte Angloiſe ; dont les Officiers ſe rendirent à ſon Bord, & conclurent, avec lui, de recommencer le lendemain un nouveau Combat, contre les Hollandois, & que le Prince auroit l'Avant-garde, avec ſon Eſcadre La Flotte étoit compoſée de ſoixante un Vaiſſeaux, dont la plûpart étoient frais & en bon état. Celle des Hollandois avoit ſoixante-quatre Vaiſſeaux, mais qui avoient beaucoup ſouffert des combats, qu'ils venoient de donner.

Le 14 de Juin, Ruiter, à ce que dit *Brand*, fit un Diſcours aux Officiers, pour les exhorter à ne pas perdre l'avantage, qu'ils avoient remporté les jours précedens. Le Combat ſe donna entre le Nordforland des côtes d'Angleterre, & les côtes de Flandres, à huit lieues de la Terre. Le Combat commença à huit heures du matin, le vent étant au Sud-Sud-Eſt, & les trois Eſcadres Hollandoiſes, qui étoient alors au vent, pénetrerent trois fois les lignes des Anglois, & diſperſerent quelques-uns de leurs Vaiſſeaux. On ſe canonna violemment, & cette Maneuvre recommença trois fois ; ſans qu'il y eut grand avantage ni d'un côté, ni de l'autre. Le *Landtman*, Vaiſſeau Hollandois, y fut brûlé. Les Eſcadres de Van Nès & de De Lieſde, qui étoient à l'Avant garde, ſous Ruiter, s'aquiterent bien de leur devoir, & De Lieſde eut en tête le Vice-Amiral du Prince Robert, dont le Vaiſſeau portoit quatre-vingts Canons de fonte. Ils s'approcherent de ſi près, que les extrémitez des Vergues ſe touchoient preſque l'une l'autre. Ils ſe fracaſſerent reciproquement leurs agreils, & ſe tuerent bien du monde. Peu s'en fallut, que le Vaiſſeau de De Lieſde ne fût embraſé, par un Brulot ; mais on le détourna heureuſement. Ruiter, Van Nès & d'autres Vaiſſeaux de l'Eſcadre vinrent enſuite à ſon ſecours, & le dégagerent, de ſorte qu'il eut le tems de ſe faire un peu radouber. Le Vaiſſeau du Prince ſouffrit auſſi beaucoup, & ſe trouva en

1666. danger. Un Brulot Hollandois eut bien la hardieſſe de lui vouloir jetter ſes Grapins, & d'y mettre le feu. Mais un Brulot Anglois, qui le tenoit auprès du Prince, ſe mit entre deux, & un autre Vaiſſeau Anglois, qui s'embaraſſa malheureuſement avec ces deux Brulots, brula avec eux. Les Vaiſſeaux où étoient Tromp & Swart, après avoir ſoûtenu long-tems les décharges des Anglois, ſe trouverent tout à fait deſemparez, & ne manquerent pas, de leur côté, d'endommager ceux à qui ils eurent à faire,

Un Capitaine nommé *Broeder*, qui commandoit un Vaiſſeau, nommé *la Cathedrale d'Utrecht*, menacé de recevoir la bordée du Duc d'Albemarle, & en même tems d'un Brulot, qui étoit aſſez près de lui, baiſſa le Pavillon, qui eſt une marque qu'on ſe veut rendre; & les Anglois étoient prêts à y envoyer du monde, pour en prendre poſſeſſion. Mais il arriva divers Vaiſſeaux Hollandois, qui les empêcherent. Cet homme ne laiſſa pas de ſe retirer au Texel, avant la bataille finie.

Ruiter s'appercevant alors que, ſi on ne pouſſoit pas l'affaire, avec plus de vigueur, les Ennemis pourroient bien s'en tirer, à la faveur de la nuit, comme ils l'avoient fait le jour precedent, ſe réſolut, quoi que ſes Vaiſſeaux euſſent beaucoup ſouffert, à arborer le Pavillon rouge, qui eſt un ſignal d'un engagement géneral, où tout le monde, ſans exception, doit faire ſes derniers efforts, pour vaincre. Ceux qui étoient au vent, ſur les Anglois, s'avancerent d'abord, pour ſerrer les Ennemis de près. Ceux qui étoient ſous le vent en firent de même, & tout étoit en feu, ou occupé à s'approcher de l'Ennemi, pour l'aborder. Quand cela eut duré une heure & demie, les Anglois commencerent à prendre la chaſſe. Les Batimens du Prince, & du Duc, ſe trouverent ſi endommagez, que toute la Flotte commença à faire force de voiles, pour ſuir Ruiter. Alors on prit pluſieurs des fuyards, dont quelques-uns coulerent à fonds, & dont les autres, en petit nombre, furent emmenez en Hollande. Ce qui en ſauva une partie, fut un gros brouillard, qui ſe leva vers la nuit, & qui arrêta les Hollandois, de peur d'aller échouer ſur des bancs; en croyant être moins éloignez de la côte d'Angleterre, qu'on ne l'avoit cru. Ainſi Ruiter donna le ſignal de ralliement, & la Flotte continua à naviguer, à petites voiles.

Le lendemain, qui étoit le 15. de Juin, on ne put appercevoir aucun Bâtiment Anglois. Ils étoient rentrez dans leurs Ports, & particulierement, dans celui de Harwich. Cela fit que Ruiter & ſa Flotte ſe rendirent, ſelon l'ordre, qui avoit été donné, au Wielingen. La conduite de Ruiter fut infiniment louée, par tous ceux, qui ouïrent parler de ce combat de quatre jours, avec des Chefs, qui entendoient très-bien la Marine, & qui commandoient une Nation, qui ſe pique de bravoure, autant qu'aucune autre, qui ſoit en Europe; & qui avoit en effet remporté, ſur tout ſous le Gouvernement de Cromwel, des avantages conſiderables ſur les Hollandois. On rendit auſſi juſtice à la bravoure de Tromp, qui s'étoit expoſé aux plus grands dangers, en ſe jettant au milieu des Ennemis, & qui avoit été obligé de changer de Vaiſſeau juſqu'à cinq fois. Les autres Officiers s'étoient auſſi fort bien aquitez de leur devoir, ſans quoi il auroit été impoſſible de remporter tant d'avantage, ſur les Anglois, qui n'étoient pas gens à plier facilement.

Auſſi ces victoires coûterent-elles cher aux Etats, qui perdirent le Lieutenant Amiral Corneille Evertz., & le Vice-Amiral Van der Hulſt, outre ſept des meilleurs Capitaines, & huit-cens tant Soldats que Matelots; mais on diſoit en Hollande, que les Anglois avoient perdu entre cinq & ſix-mille hommes, entre leſquels étoit le Vice-Amiral Berklei, & pluſieurs Capitaines. Outre ceux, qui avoient été tuez, ou noyez, dans les Vaiſſeaux, qui avoient été brulez, ou coulez à fonds; il s'étoit trouvé ſur les Vaiſſeaux, qui s'étoient ſauvez, cinq-cens-vingt-un morts, & douze-cens-quarante bleſſez. Outre cela, on avoit emmené, ſur les Vaiſſeaux des Etats, près de trois-mille Priſonniers, pris ſur les priſes, ou ſauvez des Vaiſſeaux qui avoient été coulez bas, ou de ceux, qui avoient été ſauvez, en ſe rendant à la nage aux Vaiſſeaux Hollandois. Les Officiers de l'Etat avoient dit, que les Anglois avoient perdu vingt-trois Vaiſſeaux de Guerre, dont il y avoit dix-ſept de brulez, ou coulez bas; entre leſquels étoient celui qu'Askew avoit monté, le Bull, & le St. Paul de Zélande. On emmena à Goerée le Witſure, le Fidele George, le Zevenwolde, & la Convertine. On envoya auſſi l'Eſſex & le Girofflier au Texel. Néanmoins ſoit par politique, ſoit autrement, on publia en Angleterre que les Anglois avoient eu le deſſus, & que la Flotte Hollandoiſe s'étoit rétirée la premiere. On fit des actions de graces, dans les Egliſes de Londres, & des feux de joie, dans les ruës; comme ſi l'on avoit remporté la victoire. Cependant les Anglois n'avoient pas pris un ſeul Vaiſſeau Hollandois, & n'avoient fait que peu de priſonniers ſur eux; parce que ceux qui s'étoient tirez, aſſez à tems, des Vaiſſeaux brulez, avoient été ſauvez par ceux de leur Nation. On ne ſut pas ſi les Anglois avoient publié, qu'ils avoient eu le deſſus, pour empêcher que le Peuple ne perdit le courage, & pour trouver plus facilement des Matelots; pour remplacer ceux qui étoient peris, ou faits priſonniers, par les Hollandois. D'autres jugeoient, que l'on n'avoit fait des feux de joie, que ſur une fauſſe nouvelle d'un Vaiſſeau de Harwich, qui avoit rapporté que les Anglois avoient eu le deſſus. Cependant le Prince de Monaco & le Comte de Guiche publierent (1) une Relation Françoiſe, par laquelle il paroiſſoit que les Hollandois avoient eu la Victoire. Les Etats Généraux écrivirent une Lettre à Ruiter, pour le remercier de ſa bravoure, & de ſa bonne conduite. Ils témoignerent néanmoins qu'ils auroient ſouhaité, qu'il eût tenu la Mer encore vingt-quatre heures, pour marque de la Victoire. Mais Ruiter leur fit remarquer le mauvais état auquel leur Flotte avoit été miſe, par les quatre combats, qu'il avoit donnez aux Anglois; & que le manquement de toutes ſortes de proviſion, ſur tout de poudre à Canon, ne lui permettoit pas de demeurer plus long-tems en mer. 1666.

Ruiter ne reçut néanmoins cette Lettre des Etats, que quand il ſe fut rendu au Wielingen. Le Penſionnaire de Hollande s'y rendit auſſi, pour s'informer exactement de toutes les circonſtances de la Bataille, afin d'en faire une Rélation, qu'il lut dans l'Aſſemblée, & qui fut publiée depuis.

La France ayant (2) apris, avant que cette bataille ſe donnât, que les EE. GG. étoient réſolus de la hazarder, quand même la Flotte du Duc de

(1) Voyez auſſi la Lettre de D'Eſtrades du 17. de Juin 1666. & celle de De Witt du même jour, & une autre du 24. de Juin, à Van Beuning.

(2) Lettre du Roi à D'Eſtrades du 3. de Juin 1666.

1666. de Beaufort ne ſeroit pas jointe à la leur; le Roi avoit écrit à ſon Ambaſſadeur à la Haie, „ qu'il „ lui ſembloit, que les Etats devroient retarder „ d'exécuter leur réſolution, juſqu'à ce qu'ils „ lui en euſſent communiqué les raiſons; ſans „ quoi ils paroîtroient difficilement avoir de la „ prudence, à moins qu'ils n'en euſſent des rai„ ſons ſi particulieres, que perſonne ne les con„ nût qu'eux : Que les Etats l'avoient joint „ avec eux, auſſi bien que le Roi de Dane„ mark, en cette guerre, & que rien ne les obli„ geoit de hazarder quoi que ce fût étant délivrez, „ comme ils l'étoient, de la guerre de Munſter, „ le dedans de leur République étant calme, la „ Flotte Françoiſe n'étant pas encore arrivée au „ Ponant, ni celle de Danemark n'étant point „ encore prête : Que l'argent ne pouvoit man„ quer du côté de la France, ni du leur, pour „ l'entretien des Flottes, & que le Roi de Da„ nemark avoit fait des efforts extraordinaires, „ pour mettre la ſienne à la mer : Que tous „ les avis d'Angleterre portoient, qu'il n'y avoit „ ſur la Flotte Angloiſe des vivres, que pour „ ſix ſemaines ſeulement, & qu'elle auroit bien „ de la peine à ſe remettre en mer, quand une „ fois elle les auroit conſommez, le Parlement „ ayant été remis au Mois de Septembre: Que „ toutes ces raiſons étant fortes, & y en ayant „ peu de contraires, il ſeroit mieux de ſurſeoir „ la ſortie des Flottes, & d'attendre au moins „ la jonction de celle de France, pour atta„ quer conjointement les Anglois.

Le Roi ajoûtoit „ que ſi, au contraire, on con„ ſideroit les ſuites fâcheuſes de la perte d'un „ Combat, qui rendroit les Anglois plus ſuper„ bes, & leur donneroit le moyen de choiſir „ telles des trois Puiſſances, qu'ils voudroient „ attaquer; il ſeroit bien difficile de s'empêcher „ de conclurre, que le parti de ſe tenir en é„ tat de ſortir, & ſurſeoir juſqu'à ce que les „ Flottes fuſſent jointes, étoit infiniment à pré„ ferer a l'autre.

Le Roi ordonnoit à ſon Ambaſſadeur, de faire connoître toutes ces raiſons au Penſionaire De Witt, & de l'aſſurer qu'il donnoit tous les ordres néceſſaires, pour faire venir ſa Flotte à la rade de Belle Ile, & y aſſembler tous ſes Vaiſſeaux tant de Levant, que de Ponant.

On pouvoit néanmoins oppoſer à cela, des raiſons; que l'on devoit plûtôt penſer que dire, c'étoit que la France étoit bien-aiſe de faire tirer cette guerre en longueur, dans le deſſein de ruiner inſenſiblement, en frais inutiles, les Puiſſances Maritimes, & les réduire à faire ce qu'elle voudroit; outre que la guerre, tirée en longueur, ruineroit tout-à-fait leur commerce. A l'égard de la Flotte du Roi, on ne pouvoit guère faire de fonds là-deſſus, parce que celui, qui la commandoit, ne s'étoit trouvé à aucun combat, tels qu'étoient ceux qui ſe donnoient entre les Anglois & les Hollandois, & qu'il auroit ſans doute ordre d'épargner les Vaiſſeaux François, autant qu'il ſeroit poſſible. On devoit bien, ſelon l'accord qu'on avoit fait, envoyer un Commandant Hollandois, ſur le bord de l'Amiral de France, pour l'aſſiſter de ſes conſeils; mais le Duc de Beaufort n'avoit garde de s'expoſer, comme faiſoient Ruiter & Tromp, & il pouvoit arriver de la diſſention, entre les Officiers François & les Hollandois, qui auroit été funeſte à la Flotte.

D'ailleurs les Etats ſe croyoient aſſez forts, pour battre les Anglois, ſans le ſecours d'une Eſcadre Françoiſe, à qui peut-être auſſi ils ne vouloient pas apprendre l'art de faire la guerre par mer. Ils étoient, au moins, (1) perſuadez que le combat; qu'ils avoient réſolu de livrer aux Anglois, *mettroit, ſelon toutes les apparences humaines, les Anglois hors d'état de faire aucun tort à la Flotte du Duc de Beaufort; puis qu'autant qu'ils en pouvoient juger, la Flotte de l'Etat étoit un tiers plus forte, qu'elle ne l'avoit été la Campagne précedente; ce qu'on croioit niſément*, diſoit le Penſionaire de Hollande, *quand il auroit aſſuré, qu'il y avoit plus de trente Vaiſſeaux de guerre, beaucoup plus grands, que n'étoient les plus gros de l'année derniere. Il y en avoit encore pluſieurs autres de la même ſorte, commandez par des Capitaines particuliers. Les ſeize Officiers Généraux, qui les commandoient, avoient de plus, ſous eux, un plus grand nombre de gros Vaiſſeaux, & dont les Equipages étoient auſſi plus nombreux, & en bonne ſanté.* 1666.

Ce Combat (2) non ſeulement releva la réputation des Hollandois par Mer, mais même lui donna un luſtre qu'elle n'avoit jamais eu. Il n'y eut perſonne en France; à l'exception de ceux que la naiſſance, ou les bienfaits attachoient à leurs Ennemis; qui n'en témoignât une joie inexprimable. Tout le monde s'accordoit, comme Van Beuning l'écrivit au Penſionaire, à publier, tout d'une voix, que depuis pluſieurs ſiécles, on n'avoit entendu parler d'aucun Combat ſur l'Oeéan, qui fût comparable à celui-là, & qu'on ne pouvoit aſſez louer la fermeté, la bonne conduite, & le courage heroïque, qui avoit dirigé toute l'action; & qui l'avoit ſi heureuſement terminée. On alleguoit même l'oppoſition, que le Roi de France avoit faite à la ſortie de la Flotte Hollandoiſe; pour relever davantage la fermeté, dont l'Etat s'étoit conduit en cette conjoncture, & que cela faiſoit bien voir, que les Anglois n'étoient pas ſi invincibles ſur mer, qu'ils le vouloient faire croire. On remarquoit particulierement, que les grands Vaiſſeaux Anglois n'étoient pas ſi à couvert de l'abordage, qu'ils vouloient le perſuader. Ils l'avoient néanmoins été auparavant, que; par une mauvaiſe économie, les Flottes Hollandoiſes étoient compoſées de Bâtimens beaucoup plus petits que les leurs, & plus mal fournis d'Artillerie & d'Equipage; ce que les Amiraux Hollandois avoient auparavant en vain, repréſenté aux Etats.

Le Comte d'Eſtrades avoit apparemment écrit (3) au Roi, ſon Maître, qu'on avoit été ſurpris en Hollande, qu'il eût conſeillé aux Etats de mettre en mer leur Flotte, & qu'il eût néanmoins trouvé mauvais qu'ils l'euſſent hazardée, ſans attendre le Duc de Beaufort. Autrement le Roi n'auroit pas eu beſoin, de lui écrire qu'il avoit ſouvent donné ordre à cet Ambaſſadeur de les preſſer de mettre leur Flotte en état; mais non pas de la faire ſortir, que l'on n'eût vu auparavant quelle démarche feroit l'Angleterre, par rapport au Duc de Beaufort, ou au Roi de Danemark: Que cependant on avoit vû la fortune, & les avantages de cette guerre dépendre d'un combat, qui pouvoit & qui devoit d'autant plus s'éviter, que l'on ſavoit que les Anglois n'apprehendoient rien ſi fort, qu'une réſolution contraire; qui leur auroit fait perdre toutes les dépenſes, qu'ils avoient faites, pour cette Campagne, & qu'ils auroient eu

(1) Voyez *De Witt* dans la Lettre qu'il écrivit le 21. de Juin de cette année.

(2) Voyez une Lettre de *Van Beuning* du 24. de Juin au Penſionaire de Hollande.

(3) Voyez la Lettre du Roi du 18. de Juin 1666. parmi celles du Comte.

1666. eu peine à continuer long-tems. Mais pour cela, il falluit laiſſer l'Angleterre maitreſſe de la Mer, & expoſer les Vaiſſeaux, que l'on attendoit de pluſieurs lieux, à la diſcretion des Anglois; il falloit compter pour rien la dépenſe de l'entretien de la Flotte, juſqu'à ce que le Duc de Beaufort vint, qui ſe pouvoit faire attendre très-long-tems, comme il le fit.

Le Roi de France (1) preſſoit cependant, avec beaucoup d'empreſſement, les Etats de ſatisfaire la Suede. Il diſoit qu'il croyoit très-important, dans l'état préſent des choſes, que les Etats vainquiſſent toutes ſortes d'obſtacles, pour contenter cette Couronne. Il ajoûtoit, que ſi on ne s'y appliquoit pas, d'une autre maniere, il craignoit qu'il n'en arrivât quelque grand préjudice au Parti; qu'il ne falloit point tant ſe confier au radoucilſement des Régens de ce Royaume; qu'on ne conſiderât qu'il y avoit deux Ambaſſadeurs à Londres, qui pouvoient d'un jour à l'autre, y conclurre un nouveau Traité, ſelon les avantages, qu'on lui offroit; qu'on ſe conduiſoit a Stokholm d'une maniere à pouvoir prendre tel parti; que l'on voudroit, ſelon le ſort des armes.

Les Suedois prétendoient ſur tout, que le Traité d'Elbing fût tout à fait anéanti; en ſorte que les Hollandois n'euſſent plus le Privilege, de ne payer pas plus de Droits aux Ports de Suede, que les habitans du Païs, comme on le leur avoit accordé. Pour l'obtenir, le Grand Chancelier de Suede, avoit propoſé de ſe déſiſter des prétenſions qu'elle avoit des ſubſides réciproques, dont les deux Etats étoient convenus, ſi l'un venoit à être attaqué; que les Suedois n'avoient point reçu des Hollandois, & qu'ils faiſoient monter à (2) ſix-cens-mille Ecus; dont ils offroient de donner les comptes. Les Hollandois ſoûtenoient, au contraire, qu'ils ne leur devoient rien, & ne refuſoient pas de produire des comptes oppoſez à ceux des Suedois. Il eſt aiſé de comprendre, que la dépenſe, qu'ils avoient faite, pour pacifier les Couronnes du Nord, pour l'interêt commun de l'une & de l'autre, alloient bien plus loin, que les ſubſides, que la Suede prétendoit.

Cependant Van Beuning avoit témoigné, diſoit-on à Paris, qu'il croyoit qu'on pouvoit bien accorder aux Suedois ce qu'ils demandoient; d'autant plus qu'ils en uſoient déja chez eux, comme ils trouvoient à propos. Mais l'Ambaſſadeur Hollandois prétendoit, avec raiſon, que les Etats fiſſent auſſi payer, dans leurs Ports, les mêmes Impôts, que les Vaiſſeaux Hollandois payeroient en ceux de Suede. Il n'y avoit rien de plus juſte, mais les Miniſtres de France croyoient que ce n'étoit pas ce que la Suede avoit entendu dans l'ouverture, qu'elle avoit faite. Autrement, ſi la choſe étoit réciproque, elle n'auroit pas offert de ſe déſiſter de la prétenſion des ſubſides paſſez. „ Son intention, *diſoient-ils*, a été, ſans doute, „ qu'en abandonnant cette prétenſion, elle au„ roit la liberté de mettre les Impôts qu'elle vou„ droit, dans ſes Ports, en conſideration de ce„ la; & qu'ils ne laiſſeroient pas de continuer à „ être traitez, dans les Provinces Unies, com„ me les ſujets naturels des Etats. On avoit par„ lé de cela à ce qu'ils diſent, à Van Beuning, „ qui avoit témoigné, que la choſe n'étoit pas „ de ſi grande importance; que ſes Maîtres „ ne la puſſent accorder, pour un avantage „ auſſi grand, que celui de pouvoir s'aſſurer „ que la Suede demeureroit neutre, qu'elle ne 1666.
„ s'engageroit pas plus étroitement avec les An„ glois, qu'elle n'attaqueroit point le Dane„ mark, & qu'elle le laiſſeroit agir, en toute li„ berté, dans le Sund & dans la Mer Baltique, „ ou dans l'Ocean. Le Roi donna ordre à D'Eſtrades de preſſer vivement les Etats, & De Wirt en particulier d'accorder aux Suedois, ce qu'il demandoit pour eux; non en faveur des Hollandois, mais pour s'aquerir à lui-même la Nation Suedoiſe, afin de s'en ſervir contre l'Eſpagne, & ſes Amis & Alliez; qui ſouhaiteient d'empêcher, que la France ne ſe ſaiſît des Païs-Bas Eſpagnols. Mais comme la prudence humaine ne peut pas toûjours prevoir l'Avenir, il ſe trouva, comme on le verra, que la Suede fut entre les Puiſſances qui s'oppoſerent, en cette occaſion, à la France, dans le deſſein, qu'elle avoit fait d'envahir ces pais-là.

Pour dégager la (3) Suede du ſecours, qu'elle pouvoit devoir à l'Angleterre, l'Ambaſſadeur de France lui fournit le pretexte des préparatifs, que les Moſcovites faiſoient, pour lui faire la guerre; puis que ſelon le Traité, qui étoit entre les Suedois & les Anglois, ils ne devoient pas ſe ſecourir, en cas qu'il arrivât une Guerre par Terre. Le Chancellier de Suede ne refuſa point d'entrer en négotiation, mais il ne ſe conclut rien; parce que les Etats ne ſe fioient pas aux promeſſes des Suedois, & qu'ils craignoient qu'ils ne gardaſſent pas mieux ce Traité, que le précedent; outre qu'ils ne vouloient pas acheter leur amitié, par la ruine de leur Commerce, dans la Mer Baltique. Ainſi nous ne nous arrêterons pas à cela, ni aux inſtances perpetuelles, que la France faiſoit pour engager les Etats à leur accorder, ce qu'ils demandoient.

Quand on (4) eut enſeveli le Lieutenant Amiral Jean Evertsz. à Middelbourg, avec l'honneur qui etoit dû à un Officier de ſon rang, & qui venoit d'être tué en ſervant ſa Patrie; Corneille Evertsz., ſon Frere, offrit aux Etats de Zélande ſes ſervices, pour ſucceder en ſa charge; après avoir perdu ſon Pere, quatre de ſes Freres, & un Fils au ſervice de la République. On lui accorda ſa demande, d'autant plus volontiers, qu'il avoit lui-même ſervi les Etats, avec honneur. Les Etats Généraux approuverent auſſi ce que les Etats de Zélande avoient fait, en ſa faveur.

On ordonna qu'on employeroit trois-cens-mille Francs, monoie de Hollande, pour recompenſer ceux qui avoient pris, brulé, ou coulé à fonds quelques Bâtimens Anglois; mais on ne punit point ceux, que (5) D'Eſtrades dit avoir mal-fait leur devoir. Trente Capitaines, ſi on l'en croit, n'avoient rien fait, qui vaille, ou s'étoient comportez fort lâchement; on avoit même réſolu de les punir, mais l'Ambaſſadeur, qui connoiſſoit bien la République, en doutoit, la plûpart étant appuyez de leurs parens, qui étoient Magiſtrats, dans les Villes de Hollande. Le Penſionaire avoit bien tâché d'établir une bonne diſcipline, dans la Flotte; mais la même raiſon, qu'on vient de dire, empêcha qu'on ne l'exécutât.

On vit, peu de tems après, (6) avec beaucoup de plaiſir, arriver la Flotte de la Mer Balti-

(1) Dans la même Lettre, & en pluſieurs autres.
(2) Voyez la Lettre du Roi à d'Eſtrade du 11. de Juin 1666.
(3) Lettre de D'Eſtrades du 17. de Juin 1666.
(4) *Brand* Vie de Ruter ſur cette année.
(5) Lettre au Roi du 17. de Juin.
(6) Le même, dans une Lettre du 8. de Juillet 1666.

1666. tique au Texel, eſcortée par quatre Vaiſſeaux de Guerre du Roi de Danemark. Il y avoit cinquante-cinq Bâtimens, pour Amſterdam, & ſept pour Roterdam. Ils étoient chargez de Mâts, de Planches, de Bois à bâtir des Vaiſſeaux, de Goudron, de Bray, & de Chanvre. Il y avoit de quoi pourvoir les Flottes de toutes choſes, pour un an, ou deux. Il arriva encore deux Navires de Guinée, qu'on eſtimoit deux millions, & autant de Smyrne, que l'on jugeoit auſſi riches, que les précedens. Les Marchands ſe flattoient déja, que la Mer ſeroit dès-lors libre, & que l'on pourroit recommencer le Commerce, que les Flottes Angloiſes avoient fait interrompre. Les Etats reçurent (1) encore alors la nouvelle de la priſe de dix Vaiſſeaux Anglois, venans des Barbades, & chargez de Sucre, d'Indigo & de Cochenille. Deux Navires Hollandois les avoient attaquez, à deux-cens lieuës des côtes de Hollande, & s'en étoient rendu maitres, aprés un Combat de ſix heures.

Cependant les Suedois (2) menaçoient toûjours d'envoyer un Corps de Troupes dans le Païs de Holſtein. Là-deſſus l'Envoyé de Danemark, à la Haie, fit beaucoup d'inſtances, pour que les EE. GG. y envoyaſſent deux-mille Chevaux, & mille Fantaſſins, qu'on avoit déja propoſé d'y envoyer. Klingenberg préſenta, pour cela, un Mémoire aux Etats, où il expoſoit que, ſi ce ſecours n'y étoit envoyé promptement; on ne pourroit pas en chaſſer les Suedois. Il diſoit, qu'ils avoient fortifié toutes leurs Frontieres, mis des Troupes dans le Païs de Sehoonen, pris, à leur ſervice, les Troupes licentiées, par l'Evêque de Munſter, & envoyé des Officiers, pour enroller les Troupes de Lunebourg, lors qu'on les congédieroit. Il repréſentoit encore, que ces préparatifs faiſoient croire, que les Suedois ne faiſoient des Propoſitions aux Etats, que pour les amuſer; puis qu'ils feignoient de prendre des ombrages de ce que le Roi, ſon Maître, vouloit pourvoir à ſes Frontieres, & que ſous ce prétexte ils levoient des Troupes de tous côtez, & leur donnoient même une plus forte ſolde, que les Princes voiſins. Ils les envoyoient enſuite en tous les lieux, qui étoient ſur les limites du Danemark; ce qui donnoit lieu de croire, qu'ils les vouloient envahir. Les Etats répondirent, que ſi le Païs de Holſtein ſe trouvoit en danger d'invaſion, ils ne manqueroient pas d'y envoyer les Troupes deſtinées à cela, & qui étoient toutes prêtes.

Cependant (3) le Roi de Suede fit donner parole au Roi de France, par le Comte de Konigsmark, que ſon Maître n'attaqueroit point le Danemark, pendant cette guerre; & que cette Couronne pourroit employer, en toute ſûreté, ſes Troupes contre les Anglois. Il faut que l'Angleterre épuiſée, par les dépenſes de la guerre, ou par la mauvaiſe économie du Roi, fût hors d'état de faire peur à la Suede, ni de la gagner par de l'argent. Le Roi de France fit avertir les Etats de cette démarche de la Suede; parce qu'ils avoient fait ſavoir à D'Eſtrades, qu'ils ſe contenteroient de la déclaration, qu'elle auroit faite au Roi de France. Cependant Van Beuning avoit dit à Paris, que ſi la Suede ne donnoit la même parole aux Etats, ils ne lui donneroient jamais leur argent. Le Roi de France fit auſſi dire à De Witt, qu'il avoit reçu un avis de très-bon lieu, que la Suede avoit réſolu, ſi les Etats lui témoignoient toûjours la même *dureté* (c'eſt ainſi qu'il parloit) d'envoyer un corps conſiderable de Troupes en Ooſtfriſe, de celles que le Connêtable Wrangel commandoit; ce qui étoit d'autant plus à craindre, qu'il étoit aſſez empêché à les faire ſubſiſter au lieu, où elles étoient. Cette eſpece de *concuſſion*, pour parler ainſi, étoit aſſez difficile à digerer en un tems, auquel les Etats avoient aſſez beſoin de leurs revenus, pour ſe ſoûtenir contre l'Angleterre. Il ſeroit ſurprenant, que la France ſe fût prêtée à ce manege des Suedois; ſi on ne ſavoit pas, par un Mémoire du Roi, dont on a parlé (4) ci-deſſus, qu'il avoit des raiſons de complaire de cette maniere à la Suede, pour inquiéter les Etats Généraux. 1666.

Il paroit, par une (5) Lettre de D'Eſtrades au Roi, qu'on trouva cet expédient, par lequel on calma le Roi de Danemark & les Etats, de la peur qu'ils ne fuſſent dupez par les Suedois; ce fut que le Roi de France écriroit à ces deux Puiſſances une Lettre, où il leur aſſureroit qu'il avoit été prié, de la part du Roi de Suede, de les aſſurer, qu'il ne les attaqueroit point, & où il répondroit, en quelque maniere, de la bonne diſpoſition de ce Prince. De Witt conſentit à cela, & s'appliqua, avec l'Ambaſſadeur de France, à le faire approuver aux Etats.

On avoit fait en Hollande un Projet, de faire une deſcente ſur les côtes d'Angleterre, & de ſe ſaiſir d'un poſte, dont on ſe ſerviroit, pour tenir ce Royaume dans l'inquiétude. D'Eſtrades, qui étoit homme de guerre, remontra en vain à De Witt, que cette entrepriſe étoit impraticable, ſans pouvoir l'en faire revenir. Cela lui donna occaſion de faire, au Roi ſon Maître, un Portrait du Penſionaire, qui paroît être tiré d'après nature; ce qui nous oblige de le mettre ici, parce qu'on pourra mieux comprendre, par là, les raiſons qui le porterent à ſe conduire comme il fit. „ Le Sr. De Witt, *dit-il*, a de très-„ bonnes qualitez, il a un grand eſprit, une „ grande fermeté dans les mauvais évenemens; „ il eſt rempli d'expédiens, pour ramener les „ eſprits, & tellement maître de lui-même, que „ perſonne ne l'a jamais vû en colere. Mais, „ avec tout cela il abonde ſi fort, en ſon ſens, „ qu'il eſt impoſſible de le faire revenir, quel-„ ques raiſons, qu'on lui allègue, & comme il „ n'entend pas la guerre, & qu'il veut faire „ loi ſeul toutes choſes; il donne, avec trop „ de facilité, dans toutes les propoſitions, qu'on „ lui fait; & cela le décredite. C'eſt pourtant „ le ſeul capable de maintenir les interêts des „ Etats, avec vigueur, & le ſeul qui ſoit in-„ formé des choſes étrangeres. Auſſi voit-on „ demeurer (*en arriere*) toutes les Réſolutions, „ quand il eſt abſent. C'eſt là un défaut de tous les Gouvernemens Républicains, tel qu'eſt celui des Provinces Unies. Si l'on partage les affaires d'Etat entre pluſieurs perſonnes, elles trainent en longueur, & ceux qui s'en mêlent, & qui ne ſont pas également habiles, ne laiſſent pas d'être auſſi entiers en leurs ſentimens. Si on en charge un ſeul, comme on faiſoit alors, à l'égard du Penſionaire de Hollande; s'il arrive qu'il s'abſente, pour quelque choſe de preſſant & de conſéquence, tout eſt retardé. D'ailleurs, comme il n'eſt pas également habile, en tout ce qui ſe propoſe, & qu'on doit te-

(1) Autre Lettre du même jour.
(2) Lettre du même du 15. de Juillet.
(3) Lettre du Roi à D'Eſtrades, du 16. de Juillet 1666.

(4) Voyez pag. 128.
(5) Du 17. de Juillet 1666.

1666. tenir ſecret ; il peut facilement arriver qu'on le trompe, comme cela arriva à De Witt, à qui quelques Anglois, ou Ecoſſois mécontens, depuis le tems de Cromwel, firent accroire qu'on pourroit faire une deſcente en Angleterre, y occuper quelque poſte, & s'y maintenir ; comme D'Eſtrades le remarque ailleurs, & à la fin de la Lettre qu'on vient de citer. On diſoit à De Witt qu'on pourroit ſe ſaiſir de l'Ile de Wight, dont il n'avoit aucune connoiſſance, qui lui pût faire comprendre quelles fortifications il y avoit, ni même quel étoit l'endroit, par où l'on y pourroit faire deſcente, avec le plus de ſureté. On pouvoit bien être aſſuré, qu'à quelque peu de Mécontens près, en qui on ne pouvoit pas ſe fier ; on trouveroit tout le peuple d'Angleterre, très-contraire à une ſemblable invaſion, ce qui la rendroit entierement inutile.

Les ſoins les plus preſſans, que l'on pût prendre en Hollande, étoient ceux qui concernoient le rétabliſſement de la Flotte. Ce fut à quoi le Penſionaire s'appliqua particulierement, en ſe tendant au Wielingen avec d'autres Commiſſaires des Etats, pour preſſer les Ouvriers, qui y travailloient jour & nuit. On travailla de même ſur la Meuſe & au Texel, où l'on ne radouboit pas ſeulement les Vaiſſeaux endommagez, mais où l'on en achevoit quelques-uns de nouveaux, qui n'avoient pas été prêts, au tems du dernier combat. On travailloit encore à de nouveaux Brulots, par le moyen deſquels on avoit vû des Vaiſſeaux conſiderables embraſez. Mais comme on ne voyoit point venir la Flotte Françoiſe, on crut que le Roi de France ne refuſeroit pas aux Etats une douzaine de Brulots, ſi on les lui demandoit. (1) On lui avoit ci-devant demandé deux-mille Soldats, pour mettre ſur la Flotte de l'Etat, & le Roi les avoit fait marcher inceſſamment ; mais on avoit trouvé enſuite que ces Troupes n'étoient pas néceſſaires. Le Penſionaire de Hollande envoya ordre à Van Beuning, d'en remercier S. M. & de la prier plûtôt de donner ſes ordres aux Ports de Dunkerque & de St. Malo, d'envoyer au plûtôt douze Brulots, à la Flotte de l'Etat. Les Etats de Hollande demandoient ce ſecours avec d'autant plus d'inſtances, qu'ils avoient des avis, de bonne main, que l'Ennemi en faiſoit préparer, juſqu'à trente, dont une partie étoit déja en état de ſervir ; d'autant plus que Ruiter & les Officiers les plus experimentez, trouvoient que les François ſavoient mieux les équiper, & s'en ſervir, qu'aucune autre Nation.

Il y avoit encore des difficultez, ſur le ſalut réciproque des Flottes, mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'elles ne ſe joignirent point.

Le Roi répondit, (2) qu'il ne pouvoit pas faire équiper aſſez à tems douze Brulots. Van Beuning en demanda au moins deux, qui étoient à Dunkerque, fort près de la Flotte des Etats. On lui dit qu'il n'y en avoit qu'un, & qu'il ne ſeroit pas de l'honneur de S. M. d'envoyer, pour tout ſecours, un ſeul Brulot. Les Etats ſe plaignoient auſſi fort du ſoin, que le Roi prenoit des interêts des Suedois, contre ceux de leur République, & le Roi ſe plaignoit à ſon tour, de la dureté de l'Etat à l'égard des Suedois. Comme toutes ces conteſtations n'eurent point de ſuite, nous renverrons les Lecteurs aux Lettres de D'Eſtrades, & à celles de De Witt & de Van Beuning.

(1) Lettre De Witt à Van Beuning du 22. de Juillet 1666.
(2) Lettre de D'Eſtrades du 5. d'Août 1666.

Pour revenir à préſent à la Flotte des Etats, qui étoit prête à ſortir, on remit le 3. de Juillet à Ruiter des inſtructions, qui portoient qu'auſſi-tôt que la Flotte ſeroit aſſemblée à la grande Rade, & diviſée en Eſcadres, elle feroit voiles, d'abord que le vent le permettroit, pour aller chercher les Ennemis : Que l'on ſouhaitoit fort qu'il attaquât les Anglois, avant qu'ils fuſſent tout à fait prêts à le recevoir, dans les lieux où l'on avoit apris qu'ils étoient ; ſur quoi on laiſſoit néanmoins à la prudence de Ruiter de faire ce qu'il jugeroit le meilleur, ſelon les circonſtances, où il ſe trouveroit : Que quand il ſeroit arrivé ſur les côtes d'Angleterre, il en donneroit avis au Gouverneur de Calais, pour en avertir le Roi ſon Maitre : Qu'il en feroit autant à l'égard des Gouverneurs de Dunkerque, de Gravelines, & de Boulogne : Qu'en cas que la Flotte du Duc de Beaufort vînt, il faciliteroit, autant qu'il pourroit, la jonction des Flottes. 1666.

Le 4. de Juillet, qui étoit le dix-neuviéme, depuis que la Flotte étoit rentrée dans les Ports, Ruiter remit à la mer, avec cinquante-neuf Vaiſſeaux, & un ſeul Brulot. Deux jours après, il ſe trouva à la hauteur de Schoonevelt, avec une Flotte forte de ſoixante-cinq Vaiſſeaux, ou Frégates, & ſept Brulots. Sa Flotte fut encore renforcée quelques jours après ; car on avoit fait toute la diligence poſſible, pour prévenir, ſi cela ſe pouvoit, les Anglois, & entrer dans la Tamiſe, pour les attaquer. Mais le 6. du Mois, Ruiter ayant aſſemblé les Officiers, à ſon Bord ; il interrogea devant eux les meilleurs Pilotes coſtiers, que l'on eût, & qui devoient conduire la Flotte, dans la Riviere. Mais ſur leurs réponſes, on comprit que la choſe n'étoit pas ſi facile, qu'on ſe l'étoit perſuadé à la Haie, puis qu'aucun de ces Pilotes ne voulut entreprendre de conduire un gros Vaiſſeau dans la Tamiſe ; ſur laquelle ils n'avoient navigué, qu'avec de petits Bâtimens. Pendant ce tems-là, le Lieutenant Amiral Géneral établit, par proviſion, le Contre-Amiral Sweers, pour Vice-Amiral, & le Capitaine Van Zaan, pour Contre-Amiral des Vaiſſeaux de l'Amirauté d'Amſterdam. Il fit auſſi *Govert* t'*Hoen*, Contre-Amiral du Quartier du Nord, à cauſe de la mort du Vice-Amiral Van der Hulſt, & du Contre-Amiral Stachouwer.

Le Vent ſe trouva ſi contraire, qu'en quatre jours on ne put s'avancer, qu'entre Oſtende & Nieuport. Enfin après diverſes variations du Vent, des Calmes & des Orages, la Flotte ſe trouva près du *Kings-deep*, ou de la Paſſe Royale, le 13. de Juillet. Ruiter reçut avis là-deſſus, qu'il n'y avoit aucun Vaiſſeau aux Dunes, & qu'ils s'étoient tous mis à couvert.

On avoit auſſi projetté à la Haie de faire une deſcente à la côte, & l'on avoit envoyé ſix ou ſept-mille hommes de débarquement, qu'on avoit chargez ſur quelques Flutes, qui ſuivoient l'Armée. Un Anglois, qui demeuroit à Roterdam, nommé *Samuel Raven*, apparemment du nombre de ces Fanatiques, qui, trompez par une imagination échaufée, regardent, comme très-facile, ce qu'ils ſouhaitent, avoit aſſuré que, ſi on le mettoit à terre au Nordforland, il y trouveroit des Amis, par le moyen deſquels il exciteroit un ſoulevement, qui donneroit à Ruiter le moyen de remporter quelque grand avantage ſur les Anglois. Si on eût été mieux informé de la diſpoſition de la Nation en ce tems-là, on auroit ſu, qu'elle avoit tant ſouffert d'avanies

1666. nies des Fanatiques, dans la derniere guerre civile, qu'ils avoient entierement perdu leur crédit. Quand on fut à l'entrée de la Tamiſe, on s'apperçut bien que l'on s'étoit trop flatté.

Le 13. de Juiller, les Vice-Amiraux De Liefde & Blankert, & les Contre-Amiraux Van Nès & Evertsz, furent détachez, pour aller reconnoître la Paſſe-Royale. Ils s'avancerent juſqu'au Middel-grond, à l'embouchure de la Tamiſe, & ils virent un Bâtiment léger, qui mit à la voile, en les voyant approcher. Ils trouverent qu'on avoit ôté du voiſinage les baliſes, & les tonnes, qui marquoient les endroits les moins profonds. Outre cela, il y avoit quinze Frégates, placées à diverſes diſtances, & qui ſe donnoient des ſignaux à coups de Canon, ou en laiſſant tomber les cargues des Perroquets. Elles ſe retirerent, à leur Flotte, qui étoit à Queensborough, & compoſée de cinquante Vaiſſeaux de Guerre, de quinze Frégates, & de ſeize Brulots. Là-deſſus Ruiter & le Conſeil de Guerre jugerent que ce ſeroit une grande témerité, que de s'engager dans la Tamiſe, & d'entreprendre d'y faire une deſcente. Il étoit dangereux, que la Flotte ne fût brulée par les Anglois, parce qu'étant obligée d'être ſerrée, elle ne pourroit pas éviter les Brulots, qu'ils lui enverroient. Ils avoient d'autant plus d'avantage, qu'ils connoiſſoient les lieux, où l'eau étoit profonde, & où il y avoit des bancs. Les bords de la Riviere étoient couverts de gens armez, pour ſoûtenir leur Flotte. D'ailleurs les Anglois avoient encore vingt Vaiſſeaux, dans le Port de Harwich, outre le Contre-Amiral de l'Eſcadre Blanche. On propoſa de les aller attaquer, mais on trouva l'entrée du Port trop bien garnie d'Artillerie, pour l'entreprendre.

Quelques-uns des Membres des EE. GG. trompez par des gens, qui n'entendoient ni la Marine, ni la Guerre par Terre, le vouloient; mais Ruiter vit bien-tôt que le deſſein, qu'on avoit fait, ne pouvoit pas réüſſir. L'Anglois Raven fut mis à terre de nuit, au Nordforland; mais il trouva que le Païs étoit plein d'Infanterie & de Cavalerie, prêtes à recevoir, avec vigueur, ceux qui voudroient y faire deſcente; de ſorte qu'il fut obligé de ſe rembarquer ſur la Flotte Hollandoiſe. Comme celle des Anglois étoit prête à ſortir de la Riviere, & que les Troupes de débarquement étoient inutiles, & commençoient déja à reſſentir les maladies, qui ſe gliſſent facilement, parmi des Troupes trop ſerrées; il fut réſolu de les renvoyer en Hollande, à quelque peu près, que l'on mit ſur les Vaiſſeaux, dont les Equipages n'étoient pas aſſez complets. Le Roi de France avoit ordonné à deux-mille hommes de ſes Troupes de ſe tenir prêtes à s'embarquer, ſi les Hollandois le ſouhaitoient. Il les offrit à Ruiter, mais comme il n'y avoit aucune apparence de faire une deſcente en Angleterre, il le remercia.

Cependant on apprit des nouvelles de la Flotte Angloiſe, par deux Maitres de Navires Suedois, & par un troiſiéme de Dantzick, qui avoient paſſé au travers de cette Flotte, qu'ils avoient vue prête à ſortir de la Riviere, avec ſoixante Vaiſſeaux, & quinze Brulots; & qui avoient ouï dire qu'ils prendroient encore d'autres Vaiſſeaux, qui étoient à Harwich; ce qui faiſoit que les Anglois ſe perſuadoient, que la Flotte Hollandoiſe s'éloigneroit bien-tôt de leurs côtes.

Ruiter comprenant qu'il ſeroit obligé de ſe battre contre les Anglois, tint Conſeil de guerre, le 17. de Juillet. Il y fut réſolu de punir les Officiers, qui, pendant la derniere bataille, s'étoient ſéparez trop tôt du Pavillon, & s'étoient même retirez ailleurs qu'à Wielingen, qui étoit le rendez-vous de la Flotte. Ils furent condamnez à payer des Amendes pécuniaires, ſans que pourtant ils ſe diſpoſaſſent à faire mieux leur devoir. On avoit néanmoins eû la précaution de tenir ſecrete cette réſolution, qu'on ne devoit exécuter, que quand la Flotte ſeroit de retour en Hollande. On réſolut, le 30. de Juillet, d'aller attendre les Anglois en pleine mer, & de leur donner bataille. 1666.

En ce tems-là, (1) le Chevalier *de Lorraine*, Fils du Comte de Harcourt, Grand Ecuyer de France, le Chevalier de *Coaſlin*, Fils de *Ceſar de Cambout*, le Chevalier *de Cavois*, & le Baron *de Buſca*, & quelques autres François ſe rendirent, le 31. de Juillet, ſur la Flotte Hollandoiſe, & furent à Bord de l'Amiral; pour prendre part à la gloire de ce Grand Homme. Mais Ruiter avoit trop de monde en ſon Vaiſſeau, pour les y recevoir, avec leur ſuite, & les loger, ſelon leur qualité. Il les pria donc, après qu'ils y eurent paſſé une nuit, de ſe rendre au Vaiſſeau, nommé *Utrecht*; où ils pourroient être mieux logez, que dans le ſien, & qui étoit d'ailleurs un des Matelots de l'Amiral; qui ne devoit point s'éloigner de lui, ſelon l'uſage des Armées Navales; mais courir toutes les mêmes riſques, que lui. Outre cela, il conſentit qu'ils paſſaſſent ſur ſon Bord, dès que le Combat commenceroit, comme ils le firent.

La Flotte Hollandoiſe, pour ne pas tomber ſur les Bancs des côtes d'Angleterre, prit le largue. Le 3. d'Août, elle ſe trouva entre le Sudforland, & les Bancs de Flandre. Il y eut ce jour-là une effroyable tempête, accompagnée de tonnerres & de foudres; qui tuerent ſur le Vaiſſeau d'un Capitaine Hollandois, nommé *Nyhof*, trois hommes & en bleſſerent ſept, dont cinq moururent enſuite. On auroit pris autrefois un accident, comme celui-là, pour un mauvais préſage; mais les Gens de Mer accoûtumez aux tempêtes, & à de ſemblables accidens, ne s'en effrayerent point.

Sur le ſoir de ce même jour, on ſe prépara au Combat, pour le lendemain. Ruiter ordonna à quelques Galiotes, & autres petits Bâtimens, chargez de vivres & de munitions, pour la Flotte, de ſe retirer au Port de Dunkerque; pour ne pas en être embarraſſé, pendant le Combat. On renvoya auſſi le Vaiſſeau du Capitaine *Klant*, ſur lequel il y avoit trop de malades, pour pouvoir rendre quelque ſervice.

L'Armée Hollandoiſe ſe trouva alors de quatre-vingt-huit Bâtimens, tant de Vaiſſeaux de Guerre, que de Frégates, avec dix-neuf Brulots, & dix Yachts; ſans parler des petits Vaiſſeaux chargez de munitions. Elle avoit été diviſée en trois Eſcadres. Celle du Lieutenant Amiral Général étoit de vingt-quatre Vaiſſeaux de Guerre, cinq Frégates, trois Yachts, & ſept Brulots. Celle d'Evertsz. avoit vingt-trois Navires de Guerre, cinq Frégates, trois Yachts, & ſix Brulots. Tromp commandoit vingt-cinq Vaiſſeaux de Guerre, ſix Frégates, deux Yachts, & deux Brulots. Il arriva encore, avant le Combat, un nouveau Brulot. Cette Flotte étoit au moins ſuffiſante de traverſer tous les deſſeins des Anglois, ſi les Eſcadres d'Evertsz. & de Tromp avoient auſſi bien fait leur devoir, que celle de Ruiter. Mais il y eut quelque intrigue ſecrete, qui



(1) Brand, & D'Effrade dans une Lettre du 2. d'Août 1666.

1666. qui rendit les bons ordres de l'Etat & la bravoure, auſſi bien que l'habileté de Ruiter, preſque inutiles.

Il fut arrêté, dans le Conſeil de Guerre, qu'Evertsz. auroit l'Avant-garde, Ruiter le Corps de bataille, & Tromp l'Arriere-garde. Chaque Eſcadre fut encore partagée ſelon l'ordinaire, en trois diviſions; & enfin il fut réſolu, qu'il ne ſeroit permis à perſonne de quitter le Pavillon, que par une preſſante néceſſité, ſut peine de la vie. Comme on ne ſavoit pas, laquelle des Eſcadres ſeroit la premiere engagée, il fut dit que celle, que les Anglois attaqueroient d'abord, auroit la pointe, l'Amiral le milieu, & la troiſiéme Eſcadre la Queuë. Les Brulots furent partagez de même, & durent ſe tenir à l'arriere de chaque Eſcadre, pour aller où ils ſeroient commandez; & les Yachts, qui ſervoient à porter les ordres des Amiraux, durent veiller à leurs ſignaux, & à ſauver ceux, dont les Vaiſſeaux pourroient être brulez, ou coulez à fonds.

La Flotte d'Angleterre, qui étoit commandée, par le Duc d'Albermarle, Lieutenant Général, étoit de quatre-vingts-douze Vaiſſeaux, & environ vingt Brulots. Il avoit ſous lui le Chevalier Thomas Allen, qui commandoit l'Eſcadre Blanche, & le Chevalier Jeremie Smith, qui étoit à la tête de l'Eſcadre Bleuë.

Les deux Armées demeurerent à l'Ancre, la nuit du 3. au 4. d'Août. Le Soleil étant levé, la Flotte Hollandoiſe vit celle des Anglois qui étoit au vent, qui étoit Nord-Eſt-quart au Nord. Elle ſe tenoit ſous ſes Voiles, pour commencer au plûtôt le Combat. C'étoit en pleine mer, où elle avoit le Nordforland, à huit lieuës Sud-Oueſt quart à l'Oueſt. Les quatre braves François, qui étoient venus, pour avoir part au combat, deſquels nous avons parlé, ſe rendirent alors à Bord de Ruiter, pour combatre ſous ſes yeux.

Le vent etoit ſi petit, que l'Avant-garde Hollandoiſe, ne s'engagea avec l'Angloiſe, que vers le Midi. Ruiter ſuivoit ſon Avant-garde avec ſi peu de vent, qu'il ne commença à ſe battre qu'à une heure avec l'Eſcadre Rouge, commandée par le Prince Robert, & par le Duc d'Albermarle. Il ne les put même approcher, qu'avec une partie de ſon Eſcadre, faute de vent, & ſoûtint leurs efforts, avec le peu de Vaiſſeaux qu'il avoit, ſans que les autres puſſent venir ſeconder ſa bravoure. Ainſi il reçut pluſieurs bordées de l'Amiral Anglois, & lui en rendit autant à ſon tour. Cependant Tromp, qui auroit dû venir ſecourir ſon Amiral, demeura deux lieuës à l'Oueſt, les voiles enguées, ſans faire aucun mouvement, comme s'il ne ſe fût nullement intereſſé en ce qui ſe paſſoit. Ainſi les trois Eſcadres de la Flotte Hollandoiſe, étoient ſéparées, ſans ſe rendre aucun ſecours réciproque; de ſorte que les Anglois eurent le choix d'attaquer ceux qu'il leur plut, ſans que les autres s'en mêlaſſent. Les quatre Illuſtres François, qui étoient ſur le bord de Ruiter, ſurpris de cette manœuvre, demanderent à l'Amiral, d'où venoit que Tromp demeuroit immobile. L'Amiral répondit, qu'il n'en ſavoit rien.

On avoit ſeulement remarqué, qu'avant que le Combat commençât, un homme de qualité, venant ſur un bâtiment leger de Hollande, l'avoit cherché pour lui parler, & s'étoit d'abord adreſſé à Ruiter, ſans lui rien dire; après quoi il étoit allé parler à Tromp, ſans dire pourquoi à Ruiter, comme il l'auroit dû. Dans l'Armée Angloiſe, on n'auroit pas ſouffert, que qui que ce fût en uſât ainſi. Mais dans les Flottes de Hollande, il n'y avoit pas aſſez de diſcipline, comme on l'a déja remarqué.

Cependant le brave Ruiter étoit attaqué tour à tour, par les principaux Vaiſſeaux de la Flotte Angloiſe, qui venoient le canonner, les uns après les autres, & qui s'en retournoient auſſi fort mal traitez de ſon Artillerie. Quelques Vaiſſeaux de ſon Eſcadre firent auſſi très-bien leur devoir, pour le ſoûtenir. Ainſi après l'avoir ſoudroyé de leur Artillerie, qui étoit très-bien ſervie, pendant trois heures, les Anglois lui donnerent quelque repos. Le Prince Robert & le Duc d'Albermarle trouverent leur Vaiſſeau ſi deſemparé, qu'ils furent obligez de le quitter, & d'arborer le Pavillon Amiral ſur un autre. Il employa ce tems-là, pour ſe raduuber, autant qu'il lui fut poſſible. Le vent ayant alors diſſipé la fumée de l'Artillerie, qui l'environnoit; il s'apperçut que ſon Avant-garde avoit mis toutes ſes Voiles au vent, juſqu'aux moindres, pour ſe retirer. Il fit tirer de ce côté pluſieurs coups des plus gros Canons, pour la rappeller, elle continua à s'enfuir d'une maniere honteuſe, & dont il y avoit eu peu d'exemples, dans les Flottes Hollandoiſes. 1666.

Là-deſſus le Duc d'Albermarle, s'en étant apperçu, retourna canonner Ruiter, & le peu de Vaiſſeaux, qui étoient reſtez à le ſoutenir, comme leur devoir le demandoit. Mais l'Amiral Hollandois & ſes gens reçurent, avec intrépidité, ce nouvel orage; quoi que l'ennemi fût ſuperieur, en nombre de Vaiſſeaux. Le Vaiſſeau, nommé la Gueldre, monté par *Joſeph van Ghent*, Colonel des Soldats de Marine, qui étoient ſur la Flotte, eut ſon grand Mât de Hune abattu, & ſe trouva en danger de périr; mais ayant jetté l'ancre, il ſe vit un peu plus loin de l'ennemi, & eut quelque tems pour ſe radouber. *Jean Van Brakel*, qui commandoit un Brulot Hollandois, & qui ſe tenoit entre les deux Amiraux, pour empêcher, comme il ſemble, que l'Amiral Anglois n'approchât de trop près du Hollandois, fut coulé à fonds par le Canon des Anglois, à côté de Ruiter. Mais Brakel ſe retira, avant cela, dans ſa Chaloupe, avec ſon Equipage; & alla au devant d'un Brulot Anglois, qui s'avançoit vers le Vaiſſeau de Van Ghent, & l'auroit apparemment enflammé, & obligea le Capitaine Anglois de mettre lui-même le feu à ſon Brulot, & de ſe retirer avec ſon Equipage dans ſa Chaloupe. Un Brulot Hollandois fut auſſi enflammé d'un coup de Canon; mais l'Equipage ſe ſauva ſur le Vaiſſeau de Ruiter.

Cet Amiral voyant le Vaiſſeau de Van Ghent trop deſemparé, pour rendre plus de ſervice, le fit remorquer au premier Port par un Yacht. Le Capitaine Rut Maximilien, l'un des Matelots de l'Amiral, fut tué dans le Combat. Les Capitaines Nyhof & Hogenhoek, qui étoient ſes ſeconds, furent auſſi bleſſez à mort.

Pendant que l'Amiral etoit engagé avec le Duc d'Albermarle, Van Nès & quelques autres Vaiſſeaux de ſa diviſion, dont le reſte s'étoit écarté ſous le vent, ſe battoient contre une partie de l'Eſcadre Rouge des Anglois, qui fut vigoureuſement repouſſée, mais qui revint à la charge. Peu après Van Nès s'apperçut que quelques-uns de ſes Vaiſſeaux prenoient la chaſſe, & le laiſſoient, avec quelques autres, expoſé à eſſuyer toute la violence de la Flotte Angloiſe, réſolut de ſuivre à petites voiles ceux qui ſe retiroient, pour les couvrir en quelque maniere, contre l'Ennemi qui les ſuivoit; quoi que ſon Vaiſſeau eût beaucoup ſouffert, & fût plein de bleſſez & de morts.

Ruiter n'étant plus ſoûtenu, que de Van Nès, & de quelque peu d'autres Capitaines, eſperoit

1666. peroit encore que les Vaiſſeaux d'Amſterdam & de Nord-Hollande, qui étoient de ſon Eſcadre, reviendroient à lui, pour le degager. Mais il ſe trompa, ces gens-la ſe retirerent lâchement, ſans ſe mettre en peine de ce brave homme. Son Vaiſſeau étoit ſi deſemparé, dans ſes maneuvres, qu'il n'étoit plus poſſible de le bien gouverner, & le nombre des morts & des bleſſez étoit ſi grand, qu'il étoit difficile de faire ſervir le Canon. Il fallut qu'il commençât à ſe retirer à petites voiles, & qu'il courût ainſi peu à peu vers le Sud, de peur d'être coupé. Le vent étoit trop foible, pour avancer beaucoup, & ce n'étoit pas auſſi ſon deſſein; parce qu'il ſe promettoit encore, que Tromp le viendroit joindre, avec l'Eſcadre d'Amſterdam & de Nord-Hollande, à la faveur de la brune, le vent étant favorable pour cela, & qu'ils retourneroient enſemble au combat. Mais le ſoir, les vapeurs s'étant diſſipées, il vit Tromp, le Capitaine Vander Zaan, ſix Vaiſſeaux de l'Arriere-garde, & un Brulot, & une heure après Meppel, à environ trois lieuës de lui au Nord-Oueſt, qui ſe canonnoient avec Smith, Commandant l'Arriere-Garde Angloiſe. Le même ſoir, Ruiter joignit l'Eſcadre de Zélande & de Friſe. Il apprit le lendemain, que les deux Lieutenans Amiraux Evertsz. & Tierk Hiddesz. de Vries, avoient été tuez, de deux coups de Canon. Le Vice-Amiral Koenders, avoit auſſi été tué d'un coup de Canon. Le Vice-Amiral Bankert, enfermé entre les Ennemis, fut obligé d'abandonner ſon Vaiſſeau, qui coula bas. Le Vaiſſeau *le Sueck*, monté par *Rurt Hillebrants*, tomba entre les mains des Anglois, qui y mirent le feu. *Henri Vroom*, qui commandoit un Vaiſſeau d'Amſterdam, & qui ne laiſſoit pas d'être ſous l'Eſcadre de Zélande, fut emporté d'un coup de Canon. Il y eut une ſédition ſur le Vaiſſeau de Koenders, & l'Equipage réfuſa d'obéïr aux Officiers. Les experts des combats maritimes jugerent que le Calme, qui avoit retenu les Eſcadres Hollandoiſes trop éloignées les unes des autres, & les avoit empêchées de s'approcher enſemble de l'Ennemi, & la lenteur de Tromp, avoient été cauſe qu'on avoit perdu la bataille.

Cependant Tromp eut à faire à l'Eſcadre Bleuë, qu'il maltraita beaucoup, & qui lui fit auſſi aſſez de dommage. Mais elle prit la fuite la nuit Tromp, au lieu de ſe joindre à Ruiter, la ſuivit & ſe ſépara du reſte de la Flotte Hollandoiſe; & l'on crut que cette fuite fut une adreſſe, pour ſéparer Tromp de Ruiter. Quoiqu'il en ſoit, il paroit qu'il n'y eut point d'ordre, dans la conduite de la Flotte Hollandoiſe; ſoit que cela vint de l'humeur capricieuſe de Tromp; ſoit qu'il s'y mêlât quelque envie de faire un affront au Lieutenant-Amiral Général, en lui faiſant perdre la Bataille; qu'il auroit gagnée, ſi Tromp ne ſe fût pas éloigné du Pavillon. On eut encore d'autres ſoupçons là-deſſus, dont nous parlerons dans la ſuite.

Toute la nuit, les deux Flottes furent occupées à ſe radouber autant qu'elles purent, & à ſe préparer à recommencer le Combat, le jour ſuivant. Les Anglois étoient ſi près de Ruiter, qu'on s'entendoit les uns les autres parler.

A la pointe du jour, il fit monter au haut du Mât de Hune, pour voir ſi l'Arriere-garde ne paroiſſoit point; mais on ne vit que le gros de l'Armée Angloiſe, qui tenoit la Hollandoiſe de près. Là-deſſus Ruiter donna ordre à *Jean de Witte*, ſon Gendre, qui commandoit les Soldats qui étoient ſur le Bord, d'ordonner à ſes gens de laiſſer leurs Mouſquets, ſur le Pont, & d'aller au Canon, pour prendre les places des Matelots, qui avoient été tuez en le ſervant. Ces Soldats étoient ſi fatiguez de la journée précedente, qu'ils s'étoient endormis, parmi les corps morts, qui étoient ſur le Pont; où apparemment on les laiſſoit, juſqu'à ce qu'on les put enterrer. 1666.

L'Armée Angloiſe étoit autour de Ruiter, en forme de croiſſant, dans l'eſperance de le couler à fonds, & ſept Vaiſſeaux qu'il avoit avec lui; ou de le contraindre de ſe rendre, & l'emmener en triomfe à Londres. Dès qu'il fut jour; elle l'attaqua d'une grêle effroyable de Boulets de Canons, & de Balles de Mouſquets. On voyoit d'un côté tomber morts & bleſſez, les Soldats & les Matelots, & de l'autre les nouvelles voiles, qu'on avoit miſes, au lieu des autres, qui étoient trop trouées & delabrées, comme on le peut croire, & qui étoient de nouveau briſées & déchirées. Durant ce Combat, Ruiter fit venir à ſon Bord, Van Nes, qui ne l'avoit point quitté, pour voir, avec lui ce que l'on pourroit faire, dans un ſi grand péril, & dans l'état où ils ſe trouvoient. Ruiter lui demanda ce qu'ils feroient, n'étant que ſept ou huit Vaiſſeaux? car les plus proches des autres Vaiſſeaux étoient, pour le moins, à une heure & demie de leur avant, & s'enfuyoient à toutes voiles. Il eſt étonnant que les Anglois, qui ne manquoient nullement de hardieſſe, ne vinſſent pas à l'abordage, pour réduire Ruiter & Van Nès à ſe rendre. Peut-être qu'ils eurent peur, que ces deux hommes, qui n'étoient pas des gens à faire aucune lâcheté, ne fiſſent plûtôt ſauter leurs Vaiſſeaux, en mettant le feu aux poudres, pour faire perir leurs Ennemis avec eux. Van Nès répondit à la queſtion de Ruiter, qu'il falloit ſe battre en retraite. C'étoit en effet le ſeul parti, qu'ils pouvoient prendre. Mais Ruiter, qui avoit eu ſujet d'eſperer la victoire, ſi les Officiers de la Flotte avoient ſuivi ſes ordres, ne put s'empêcher de dire, en gemiſſant: *que nous ſommes malheureux! je voudrois être mort!* Van Nès répliqua qu'il voudroit bien auſſi l'être, mais que la mort ne venoit pas toûjours, quand on la ſouhaitoit. Ils ſortirent enſuite de la Dunette (qui eſt le plus haut étage de l'arriere d'un Vaiſſeau) & un moment après, il paſſa un boulet de Canon, qui remporta le banc, ſur lequel ils avoient été tous deux aſſis. Ce fut ainſi, que la Providence ſauva la vie aux deux hommes, qui étoient ſeuls capables, par leur habileté & leur courage, de commander la Flotte des Etats Généraux. En ſe quittant, ils s'entre-donnerent parole de ne s'abandonner point, quoi qu'il pût arriver; mais de ſe dégager, ou de périr enſemble. En effet Van Nès, étant repaſſé ſur ſon Bâtiment, fit ce qu'il put, pour demeurer à l'arriere de ſon Amiral, & d'en éloigner les Ennemis. Les Anglois les ſuivirent vivement, & ſe flattoient encore de les pouvoient prendre; mais l'Eſcadre Hollandoiſe ayant apperçu Weſt-Capelle, Ville de Zélande, ſur les neuf heures du matin, elle commença à eſperer qu'elle ſeroit bien-tôt en ſureté. Cependant les Anglois les ſuivoient de près, & avoient, ſur tout, les yeux ſur le Vaiſſeau de Ruiter. *Brund* aſſure que le Duc d'Albemarle avoit marqué, dans une Lettre, qu'il s'étoit flatté d'emmener Ruiter priſonnier à Londres. Il crut en effet venir plus facilement à bout de ſon deſſein, en lui envoyant un Brulot, pour l'obliger de ſe rendre; quand il auroit vu le feu, qui auroit été mis à ſon Vaiſſeau, ſans eſperance de le pouvoir éteindre.

1666. L'Amiral Hollandois s'apperçut de ce deſſein, & fit mettre inceſſamment quatre Chaloupes à la mer, & y diſtribua quarante-huit hommes; avec ordre de ſe tenir prêts, au premier ordre, d'aller au devant du Brulot, pour le détourner.

Les quatre François, qui étoient ſur ſon Bord, avoient dit, pluſieurs fois, qu'ils étoient fâchez de ne pouvoir pas donner des marques de leur courage, en rendant quelque ſervice à la Flotte. L'occaſion s'en offroit, en allant ſur une de ces Chaloupes, pour détourner le Brulot, que les Anglois tâchoient d'attacher à l'Amiral Hollandois. Ces Meſſieurs en étant avertis, s'offrirent à l'inſtant, pour s'oppoſer au Brulot, & ſauterent dans la Chaloupe de Ruiter; quoi que ce fût plûtôt une bravoure de Matelot, que de gens de leur qualité. Cependant le Brulot, qui paroiſſoit de loin un aſſez beau Vaiſſeau, & qui étoit accompagné de quelques Vaiſſeaux de Guerre, pour empêcher qu'on ne le détournât, s'approchoit extrémement, & ſe diſpoſoit à jetter ſes grapins ſur le Vaiſſeau Amiral; ſur quoi Ruiter fit une manœuvre, avec ſon Gouvernail & ſes Voiles, qui fit qu'il ſe trouvât que le Brulot lui préſentoit le derriere, & ne pouvoit venir à lui. En même tems, il lui envoya ſa bordée, après quoi il ordonna aux Chaloupes de s'approcher du Brulot. Les Anglois, qui le conduiſoient, étonnez de voir les quatre Chaloupes, qui venoient à eux, & dont la Mouſqueterie les incommodoit, mirent eux-mêmes le feu à leur Brulot; & ſe retirerent, dans leur Chaloupe. (1) Les Chevaliers de Lorraine & de Coaſlin, & Mrs. de Cavois & de Buſca vouloient ſuivre cette Chaloupe, & s'en rendre maîtres; mais Ruiter ne le trouva pas à propos, & il n'étoit pas en effet raiſonnable d'expoſer la vie de perſonnes de ce rang, pour prendre une Chaloupe Angloiſe; qui auroit été ſecourue de la Flotte de la Nation, à qui Ruiter lui-même avoit bien de la peine à réſiſter. Mais l'Equipage de ces quatre Chaloupes fut régalé par l'Etat de ſix-mille francs, qui étoit la recompenſe de ceux qui prenoient, ou qui bruloient un Brulot.

Après cela, les plus gros Vaiſſeaux de la Flotte Angloiſe, & particulierement celui de l'Amiral, vinrent lui envoyer leurs bordées, qui ſembloient devoir mettre en pieces celui de Ruiter, pour l'obliger de ſe rendre; ce qui arracha à ce brave homme ces plaintes: *ô Dieu, faut-il que je ſois ſi malheureux? Entre tant de milliers de boulets, n'y en aura-t-il point, qui m'emporte?* Son Gendre, qui étoit auprès, lui dit là-deſſus, que, s'il ne s'agiſſoit que de cela, il falloit revirer vers les ennemis, & ſe battre juſqu'à ce qu'on eût perdu la vie. Mais Ruiter, revenant à lui, répondit, en homme qui ſavoit les devoirs de ſa Charge, que, s'il prenoit cette réſolution, tout ſeroit perdu; au lieu que s'il pouvoit échapper, avec ce qu'il reſtoit de Vaiſſeaux, il pourroit revenir une autre fois au combat quand on auroit rétabli la Flotte; comme ſon Emploi le demandoit. Il continua donc à ſe battre en retraite, ſoûtenu de très-peu de Vaiſſeaux, & particulierement du Capitaine *David Vlug*, qui ſe tint toûjours à ſon arriere, & s'expoſa courageuſement au feu des Anglois. Cependant comme Ruiter commençoit à approcher des bancs, qui ſont ſur les côtes de la Zélande, le Duc d'Albermarle craignant d'aller échouer ſur ces ſables, donna le ſignal de revirer à ſa Flotte. On s'apperçut enſuite, que trois Vaiſſeaux Hollandois étoient demeurez en arriere, pendant la nuit; & que les Anglois avoient détaché quatorze Vaiſſeaux, pour les couper; ce qui engagea Ruiter à faire venir à ſon bord les Officiers, qui ſe trouverent près de lui, pour voir ce qu'il y auroit à faire. Il fut conclu que le Vice-Amiral Blankert, iroit avec les Vaiſſeaux, & les Frégates moins endommagées, au nombre de dix-huit, outre deux Brulots, pour donner lieu à ces Vaiſſeaux de rentrer au Wielingen; avec ordre néanmoins de ne demeurer à croiſer là, que deux fois vingt-quatre heures. 1666.

En ce tems là ſeulement, Ruiter commença à apprendre la mort des Officiers, dont on a parlé, & la mauvaiſe maneuvre de Tromp, qui s'étoit mal à propos trop éloigné du Pavillon Amiral, malgré les ordres de Ruiter. Il devoit ſe ſouvenir, que, dans un autre combat, le Lieutenant-Amiral Général l'avoir dégagé de la Flotte Angloiſe, qui l'auroit pris, ou fait périr, ſans cela. Mais il n'étoit pas maître de la jalouſie, qu'il avoit toûjours euë contre ſon Amiral, qui avoit plus de conduite que lui, & qui méritoit, par conſequent, la confiance de l'Etat. On dit à Ruiter, que l'Eſcadre de Zélande & de Friſe étoient en un grand deſordre, que les Lieutenans Evertsz. & de Vries avoient été tuez, auſſi bien que le Vice-Amiral Koenders, & on ne lui cacha pas les autres pertes, qui avoient été faites. Dans ce tems-là, Bankert delivra les trois Vaiſſeaux Hollandois, écartez des autres, de la pourſuite des Anglois. Ruiter paſſa en même tems dans le *Spleete*, qui eſt une étendue de mer, où il y a plus de profondeur, entre les banes de la Zelande, & alla mouiller le 6. d'Août, au *Doorlo*, qui eſt une ſemblable étendue plus au Nord-Eſt, d'où il fit voiles au Wielingen.

Tromp, après avoir ſuivi en vain l'Eſcadre Bleuë des Anglois, fit voiles de ce côté-là, & les Anglois, qui le ſuivoient, à leur tour, l'abandonnerent. On aſſura en Hollande, que l'Etat n'avoit perdu, que deux Vaiſſeaux, mais comme les Anglois tinrent la mer, ils vanterent fort leur victoire; quoi qu'ils euſſent eu quatre grands Vaiſſeaux de brulez, ou de coulez à fonds. Ruiter, ſi l'on en croit la Lettre de D'Eſtrades au Roi, ſur cette bataille, *avoit eu deux-cens hommes tuez ſur ſon Bord*; mais *Brand* aſſure que Ruiter n'y trouva, que trente hommes de morts, & trente-huit de dangereuſement bleſſez; nombre bien moindre qu'il n'avoit cru, & que ſes Officiers ne lui avoient dit, pendant le combat; parce que quantité de Matelots s'étoient cachez en divers coins du Vaiſſeau, qu'on en vit ſortir, après que l'on fut au Port. Ruiter les auroit voulu punir, comme ils le méritoient; mais ils étoient en ſi grand nombre, que les Matelots, qui avoient bien fait leur devoir, ne les oſerent pas déceler.

Les EE. GG. prirent la réſolution, le 11. d'Août, de faire aſſurer Ruiter, qu'ils étoient très-ſatisfaits des marques de bravoure & de conduite, qu'il avoit données, dans le dernier combat naval, contre les Anglois, & qu'ils l'en remercioient. Le Roi inſtruit, par le Comte d'Eſtrades, de ce qui s'étoit paſſé, dans le combat, & ſur tout par les Gentils-hommes François, qui avoient été ſur le Vaiſſeau de Ruiter, & qui l'avoient quitté ſur les côtes de Zélande, pour retourner en France, dans une Galiotte, qu'il leur donna, écrivit à ſon Ambaſſadeur, qu'ils rémoignoient que *l'Amiral Hollandois avoit fait des choſes de cœur & de tête, qui ſurpaſſoient les forces humaines; qu'ils eſtimoient plus ſa retraite*

(1) Voyez la Lettre de D'Eſtrades du 8. d'Août 1666.

1666. *traite, que s'il avoit gagné la bataille; puis qu'il avoit réſiſté, avec huit Vaiſſeaux, à vingt-deux des plus grands d'Angleterre.*

On donna ordre cependant à faire radouber la Flotte, que l'on croyoit pouvoir remettre en Mer, dans un Mois. Comme il y avoit bien des gens, qui avoient fait très-mal leur devoir, le Conſeil de Guerre s'aſſembla le 18. d'Août, & caſſa *Jaques Marion*, Capitaine du Vaiſſeau du Vice-Amiral Koendert; & l'on fit pendre un Matelot, qui avoit voulu exciter une ſédition ſur la Flotte, pendant le Combat, & un Quartier-Maître, qui avoit trempé dans cette affaire. (1) D'Eſtrades avoit raiſon, ſelon toutes les apparences, de dire au Roi, ſon Maître, qu'il étoit reſté peu de braves Capitaines; les meilleurs ayant été tuez, en ſoûtenant Ruiter; & que ce qu'il y avoit de fâcheux étoit de voir les lâches ſoûtenus, par leurs parens, Députez des Villes & des Amirautez, & qu'ils reſteroient dans l'emploi, comme s'ils avoient fait leur devoir. Mais il eſt comme impoſſible, que la Diſcipline Militaire ſoit toûjours exécutée, à la rigueur, dans une République, telle qu'eſt celle des Etats Géneraux; où les particuliers ſont obligez d'avoir beaucoup d'égard les uns, pour les autres.

Elle marqua néanmoins bien de la fermeté, dans la maniere dont elle traita Tromp, pour avoir mis la Flotte en danger, & pour s'être tenu éloigné du Pavillon; contre les ordres, qui avoient été donnez aux Officiers, de ne l'abandonner point. Ruiter étant au Wielingen, avoit aſſez fait connoître aux Députez des Etats, qui y étoient allez, le tort que Tromp avoit fait à l'Etat, en mettant trop tard à la Voile, pour attaquer les Ennemis, & en demeurant ſi longtems éloigné du Pavillon. Là-deſſus, Tromp écrivit le 13. d'Août une Lettre aux Etats Géneraux, & un autre à ceux de Hollande, pour rejetter la faute ſur Ruiter; où il paroiſſoit bien qu'il ne s'étoit pas ſincerement réconcilié, avec lui; puis qu'elle étoit pleine d'aigreur, & de proteſtations, qu'il ne pouvoit pas ſervir avec lui. Le Penſionaire de Hollande, qui avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour calmer cet eſprit fier & inquiet, & qui croyoit en être venu à bout, en fut extrémement choqué. D'Eſtrades aſſure, qu'il avoit averti De Witt „ que Tromp „ étoit pouſſé à tenir la conduite, qu'il tenoit, „ par des voies ſecretes, & que c'étoit une Ca„ bale, où lui & pluſieurs Membres des Etats „ étoient. Son Pere & lui avoient, en effet, été dans le parti du Prince d'Orange, dont ils préferoient les interêts à ceux de la République.

Les Etats de Hollande, qui craignoient que cette diſſention n'eût de fâcheuſes ſuites, chargerent quelques-uns de leurs principaux Membres d'examiner cette affaire, & de leur en faire rapport. Le Penſionaire, qui étoit du nombre, le fit le 19. d'Août, & dit que les Commiſſaires jugeoient „ qu'il falloit rapeller Tromp, „ puis qu'il ne pouvoit pas s'accorder avec Rui„ ter; qu'il étoit de l'interêt de l'Etat, que „ l'un d'eux quittât le ſervice; que Tromp n'é„ tant pas à comparer à Ruiter, & contrariant „ toûjours ce dernier, il falloit lui ôter ſa char„ ge, & mettre un autre, en ſa place.

Le Corps de la Nobleſſe y conſentit, avec la plûpart des Villes; & il fut conclu, qu'on retireroit la Commiſſion, que la Province lui avoit donnée de Lieutenant Amiral, & qu'on tâcheroit d'en faire convenir les EE. GG. comme on le fit. 1666.

Cependant la Flotte Angloiſe, qui tenoit la Mer, fit une entrepriſe, qui réüſſit, & cauſa une très-grande perte à la Province de Hollande. Pendant qu'on travailloit en Zélande, à réparer les dommages que la Flotte avoit ſouffert, il y eut plus de cent-cinquante Vaiſſeaux Marchands, qui s'aſſemblerent à la Rade du Vlie, à deſſein d'entrer plus avant, ou pour partir pour les lieux de leur deſtination, dès que la Flotte des Etats ſe remettroit en mer. Cependant comme ils n'étoient pas en ſûreté en cet endroit, on fit ſignifier aux Maîtres de ces Vaiſſeaux, (2) juſqu'à trois fois, & même par écrit, de la part des Etats Géneraux, & de ceux de Hollande de ſe retirer de cette rade, où ils n'étoient pas en ſûreté, pendant que la Flotte Angloiſe croiſoit ſur les côtes de Hollande; mais ces gens-là s'obſtinerent à y demeurer, dans la penſée que les Anglois n'oſeroient pas s'avancer juſques-là, à cauſe des bancs qu'il y a là, qu'on ne peut éviter, que par le moyen des Pilotes coſtiers.

Cependant (3) le 9. d'Août, le Prince Robert, & le Duc d'Albemarle, leverent l'ancre de devant la Zélande, pour faire voiles vers le Vlieland. Mais ils ne purent arriver à cette hauteur, à cauſe des vents contraires, que le 11. d'Août, & un peu auparavant il y étoit entré divers riches Vaiſſeaux, qui ſeroient autrement tombez entre ſes mains. Ils jetterent l'ancre vis à vis des Iles du Vlieland & du Schellingland, & furent avertis qu'elles étoient fort mal gardées; quoi qu'il y eût des Magaſins des Etats, & de la Compagnie des Indes Orientales, où il y avoit diverſes choſes, pour l'uſage des Vaiſſeaux, & une grande quantité de Vaiſſeaux Marchands, qui étoient en cette Rade. Les Commandans de la Flotte Angloiſe, firent là-deſſus le deſſein d'attaquer ces Iles. Ils prirent trois-cens hommes de châque Eſcadre, dont les deux tiers étoient de Troupes de débarquement, & l'autre tiers de Matelots. Ils devoient être commandez, par neuf Capitaines, dont le principal étoit le Chevalier Robert Holmes, Admiral de l'Eſcadre Rouge. Il y avoit à la Rade du Vlieland, cent-ſoixante & dix Bâtimens, dont le moindre étoit du port de deux-cens Tonneaux, avec deux Vaiſſeaux de Guerre, qui avoit ſervi de Convoi à cent de ces Vaiſſeaux, qui venoient du Nord; dont quelques-uns étoient venu du Détroit de Gibraltar, d'autres de Guinée, d'autres de Moſcovie, d'autres enfin de la Mer Baltique. Il y en avoit auſſi quelques-uns, qui étoient chargez, pour les Païs étrangers. On voit par une Lettre (4) de De Witt, que les Anglois brulerent deux Frégates d'Amſterdam, qui ſervoient de Convoi, & tous les Vaiſſeaux Marchands, à la réſerve de douze. La Rélation Angloiſe dit, qu'Holmes avoit d'abord cru devoir ſe rendre maître de la terre; mais que conſiderant, que tant de Vaiſſeaux pourroient mettre un bon nombre d'hommes à terre, qui rendroient l'attaque fort hazardeuſe; il crut devoir commencer par les Vaiſſeaux. Ayant donc ordonné aux Vaiſſeaux l'Avis & l'Hampshire, de demeurer hors du lieu, où l'on pouvoit jetter l'Anere; il la leva avec le reſte de la Flotte, & comme le vent étoit contraire, il ſe rendit avec peine à la

(1) Lettre du 22. d'Août au Roi 1666.

(2) Lettre de De Witt du 26. d'Août 1666.

(3) Voyez la Rélation Angloiſe, dans l'Hiſtoire d'Angleterre T. III. p. 260.

(4) Du 26. d'Août 1666, & adreſſée à Van Beuning.

1666. la Rade de Schelling, où le Tigre jetta l'Ancre. D'abord après Holmes ſe rendit à bord du Fanfan, où il arbora ſon Pavillon, & fit le ſignal de Conſeil. Les Officiers s'y rendirent d'abord, & le Conſeil réſolut d'envoyer le Pembroke, qui prenoit le moins d'eau, avec quatre Brulots, pour ſe jetter, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, ſur les Vaiſſeaux Hollandois. Le Capitaine *Brown*, attacha ſon Brulot à l'un des Vaiſſeaux de Guerre, qui étoit le plus gros, & le brula entierement. Un autre Brulot s'approcha de l'autre Vaiſſeau de Guerre, qui ſe retira vers la terre, & évita le Brulot; mais bien-tôt après quelques Chaloupes Angloiſes y mirent le feu. Les trois autres Brulots brulerent auſſi trois des plus gros Vaiſſeaux Marchands. Cela mit le reſte de la Flotte, en une grande confuſion, ce qui fit qu'Holmes fit le ſignal de Conſeil, auquel les Officiers ſe rendirent à ſon bord; où il donna ordre au Chevalier *Guillaume Jennings* de prendre tous les Bâteaux, dont on ſe pouvoit paſſer, pour aller mettre le feu aux autres Vaiſſeaux, qu'il pourroit atteindre, avec défenſe de s'amuſer au pillage. Cet ordre fut exécuté fidelement, & avec tant de vigueur, qu'il n'échappa que huit, ou neuf Vaiſſeaux de la Flotte Hollandoiſe. L'un d'eux, qui étoit équipé pour la Guinée, & qui portoit vingt-quatre pieces de Canon, & trois petits Bâtimens armez en courſe, en ſauverent quatre ou cinq Marchands, en un coin, où ils ſe retirerent.

Cette expédition ſe fit le 19. d'Août, qu'on y employa preſque entier; de ſorte qu'on eut aſſez de peine d'aborder l'Ile de Vlieland, qui n'étoit pas un poſte auſſi conſiderable, qu'on l'avoit dit à Holmes, comme il l'apprit de quelques priſonniers. La nuit étant venue là-deſſus, & deux Frégates Angloiſes étant engagées dans le ſable, on jugea qu'avant toutes choſes, il falloit les remettre à flot, ce que l'on fit. Il fut réſolu d'attaquer Vlieland, le matin ſuivant, auſſi-tôt que la haute marée permettroit, que l'on employât les Vaiſſeaux. Mais ce deſſein ne put pas s'exécuter, à cauſe d'une pluye exceſſive, qui tomba toute la nuit, & qui mouilla la poudre, que l'on avoit miſe ſur les Chaloupes. Holmes réſolut donc de ſe tourner du côté de l'Ile de Schelling, ce qu'il exécuta le 20. d'Août, au matin, auquel le tems ſe trouva aſſez propre pour cela. On aborda avec de longues Barques, & l'on mit onze Compagnies à terre, qui ne virent aucunes troupes; mais ſeulement quelques hommes diſperſez en divers lieux, qui ne firent que peu, ou point de réſiſtence. On laiſſa une Compagnie, pour garder les Barques, & Holmes ſe mit à la tête des dix autres. Il marcha une lieuë, avant que d'arriver à un Village, qu'il y a, & où eſt le Fanal, qu'on nomme en Hollandois *Brandaris*, d'où vient que l'on dit apparemment à Holmes, qu'on nommoit ainſi le Village, qui eſt dans l'Ile, & qu'on dit, dans la Rélation Angloiſe, avoir été de mille Maiſons. Il poſta, d'un côté du Village, cinq Compagnies, pour être en état de prévenir toute ſurpriſe, & envoya les autres pour piller & pour bruler ce Village. Comme ceux, qui étoient allez pour y mettre le feu, s'amuſoient plûtôt à piller, qu'à bruler; il mit lui-méme le feu dans quelques maiſons, qui étoient du côté d'où venoit le vent, afin de répandre l'embraſement dans tout le Village, qui, dit la Rélation, fut pour la plûpart en flammes. On dit aux Anglois, que ce Village avoit été fort riche, & ils le crurent ſur ce que quelques-uns de leurs Soldats avoient leurs poches pleines d'argent. Les habitans, qui auroient pu faire quelque réſiſtence eurent le tems de ſe retirer, & ils laiſſerent ſeulement de vieux hommes & de vieilles femmes; que les Soldats Anglois traiterent fort civilement, à ce que rapporte la Rélation. 1666.

Nous avons mis ce que diſent les Anglois de cette affaire, un peu au long; parce que les Auteurs Hollandois ne la touchent, qu'en paſſant & fort légerement; à peu près, comme font les Hiſtoriens Anglois, lors qu'il s'agit du Combat de quatre jours, dans lequel Ruiter battit leur Flotte.

Pour revenir préſentement à Tromp, il fut mandé, par les Etats, pour comparoître à la Haie, afin de lui donner occaſion de rendre de bouche, raiſon de ſa conduite. Il fut averti, par quelcun, de la réſolution des Etats de Hollande; ce qui ſembla l'avoir adouci, ou l'avoir au moins obligé de le paroître. Il ſe rendit donc à la Haie, le 23. d'Août, & fut chez le Penſionaire de Hollande, non ſeulement pour lui demander la raiſon, qu'on avoit eu de lui ordonner d'y venir; mais encore pour lui dire, avec une humilité, qui ne lui étoit pas naturelle, „ qu'il étoit prêt „ de faire ſatisfaction à Ruiter, & de reconnoi„ tre publiquement ſa faute, tant à l'égard du „ Lieutenaot-Amiral Géneral, qu'à l'égard de „ ſes Souverains: Que ſi on ne le croyoit plus „ digne de lui confier le commandement d'une „ Eſcadre, il ſe contenteroit d'une ſeconde pla„ ce: Que dans cette conjoncture, il ne pou„ voit ſe réſoudre à demeurer inutile à ſa Patrie, „ & qu'il iroit plûtôt en mer, en qualité de „ ſimple Capitaine, afin de s'aquiter des devoirs „ d'un homme de cœur & d'honneur.

Comme Tromp étoit un homme de courage ſur mer, il faut avoüer qu'il en avoit peu, en toute autre occaſion. Il avoit écrit une Lettre fort choquante contre Ruiter aux Etats, & comme il vit que cette Lettre avoit fait un effet tout contraire à ce qu'il ſouhaitoit, il s'abaiſſa trop, pour un homme comme lui.

Auſſi ne flâchit-il pas les Etats, qui connoiſſoient ſon humeur bizarre & changeante. Le Corps des Nobles fut d'avis, que la révocation de ſa Commiſſion ſubſiſtât, & qu'on le lui déclarât en forme. La plûpart des Villes furent du même ſentiment. En effet, la faute qu'il avoit faite n'étoit pas pardonnable; parce que, par ſa mauvaiſe manœuvre, il avoit mis Ruiter & le reſte de la Flotte en danger de périr; ce qui n'étoit pas une faute, qui fût pardonnable à un Chef d'Eſcadre. On avoit même ſujet de ſoupçonner, qu'il s'entendoit avec les Anglois. Auſſi le Penſionaire lui répondit-il, que les Etats demeuroient dans la réſolution qu'ils avoient priſe, & lui redemanda ſa Commiſſion.

Il répondit, qu'il étoit prêt de la rendre, & qu'il obéiroit aux Etats, & les remercia de l'honneur, qu'ils lui avoient fait. On lui défendit auſſi de ſortir de la Haie, juſqu'à nouvel ordre, & d'écrire aucune Lettre aux Officiers de la Flotte; ce qu'il promit. Il demanda ſeulement la permiſſion d'aller à Graveland, qui eſt aſſez prés d'Amſterdam, où il avoit une Métairie, pour y demeurer quelques jours. Il demanda encore, qu'on lui donnât ſon congé, par écrit, & qu'on déclarât, qu'on ne lui avoit pas donné ce congé, pour quelque faute, ou malverſation, dans ſa Charge; mais pour d'autres conſiderations, qui avoient porté les Etats à en uſer ainſi.

Ces deux demandes furent propoſées aux Etats, qui nommerent des Commiſſaires d'entre les Conſeillers Commis, pour lui permettre d'aller paſſer quelques jours à Graveland, en prenant

1666. nant les précautions néceſſaires. Pour l'autre demande, on remit à en réſoudre, après une nouvelle déliberation. Le même jour, les Etats reçurent une Lettre de l'Amirauté d'Amſterdam, & de celle du Quartier dn Nord; touchant ceux qu'on pourroit nommer, pour ſucceder à la charge de Lieutenant Amiral, que Tromp avoit euë & aux charges de Vice-Amiral, & de Contre-Amiral, vacantes par la mort de *Vander-Hulſt* & de *'t Hoen*. On nomma pour le premier emploi *Joſeph Van Ghendt*, Colonel d'un Régiment de Marine; pour le ſecond, *Iſaac Sweers*; & pour le troiſiéme, *Iſaac Verburg*. Le Capitaine *Iſaac Ping*, fut nommé Contre-Amiral, de la part du Quartier du Nord. *Ghendt*, Colonel du Régiment de Marine, voulut s'excuſer ſur le peu d'experience, qu'il avoit de la Marine; mais on ne voulut pas écouter ſon excuſe, & à ſon inſtance on lui donna une Inſtruction, touchant la maniere, dont il auroit à ſe conduire, dans ce nouvel emploi.

On fit part enſuite aux Etats Généraux, de la réſolution qu'on avoit priſe, concernant Tromp, & trois Provinces témoignerent, qu'elles trouvoient qu'on n'auroit pas dû dépoſer Tromp, ſans l'avoir auparavant communiqué aux EE. GG. Mais la Province de Hollande répondit qu'un emploi, qui avoit été conferé à Tromp, par elle ſeule, pouvoit lui être ôté, par cette même Province; qui d'ailleurs n'avoit pas touché à la Commiſſion de Capitaine, qui lui avoit été conferée par leurs HH. PP. Il arriva encore, en ce tems-là, que *Kievet*, Beau-Frere de Tromp, & qui avoit été Conſeiller Député, de la part de Roterdam, fut arrêté, (1) pour avoir favoriſé l'impreſſion & la publication d'un Libelle, qu'on avoit publié contre Ruiter. Enſuite il fut contraint de ſe retirer des Provinces, auſſi bien qu'*Ewout Van der Horſt*, qui étoit auſſi Conſeiller Commis, pour avoir été d'intelligence avec *du Buat*; ce qui confirme, en quelque maniere, ce que le Comte D'Eſtrades avoit dit à De Wit, que la conduite de Tromp venoit de quelque intrigue cachée.

Ce du Buat, dont nous avons parlé ci-devant, étoit un Officier François, & qui avoit été (2) des Domeſtiques du Prince d'Orange, avant qu'ils euſſent être changez. Il fut arrêté le 18. d'Août. On avoit eu ſujet, depuis long-tems, de le ſoupçonner de s'entendre avec les Anglois; pour faire rendre au Prince d'Orange, les Charges de ſes Ancêtres. Mais on ne l'arréta qu'en ce tems-ci, pour cette affaire. Les Etats de Hollande (3) en donnerent avis aux Etats Généraux, par la bouche du Penſionaire De Witt, qui leur dit, que ſes Maîtres avoient connivé, pendant quelque tems à une correſpondence; que Du Buat, Capitaine de Cavalerie, avoit eué avec un nommé *Silvius*, ci-devant Gentilhomme de la Princeſſe Royale; mais que Du Buat avoit abuſé de la confiance, qu'on avoit en lui, & n'avoit travaillé qu'à faire conclurre une Paix, avec l'Angleterre. Il y avoit deux jours, qu'il avoit éré chez le Penſionaire, pour lui communiquer des Lettres, qu'il avoit reçuës d'Angleterre. Il y en avoit deux, où il n'y avoit rien de conſéquence; mais il en avoit une troiſiéme, ſans date, qu'il lui donna en même tems, ſans y penſer; l'ayant tirée de ſa poche, ſans y prendre garde, avec les autres. On trouva dans cette Lettre, de quoi le faire arréter. Cependant après être de retour chez lui, il s'apperçut qu'il n'avoit point cette Lettre; ſur quoi il retourna chez le Penſionaire, & lui demanda, s'il ne lui avoir pas laiſſé cette troiſiéme Lettre. Le Penſionaire répondit qu'oui, & qu'il en rendroit compte aux Conſeillers Commis. Buat pâlir & parut décontenancé, ſans néanmoins s'enfuir, comme il l'auroit dû faire. Le Conſeil l'envoya querir, peu de tems après, l'examina ſur cette Lettre, lui demanda la clef de ſon Cabinet, & le fit conduire en priſon. 1666.

Cette Lettre étoit d'un nommé *Silvius*, qui étoit allé en Angleterre, où il étoit arrivé par le Nord; après quoi il n'avoit pas pu écrire à Du Buat, parce que les Ports avoient été fermez; comme on a accoûtumé de faire, en Angleterre, à la veille d'un Combat Naval. Il y avoit au deſſus : *Pour vous même*. Il lui diſoit » que l'on n'avoit pas jugé à propos (*à la Cour*) » de ſuivre le modele d'une Lettre, que Du » Buat lui avoit donné (*apparemment pour écrire* » *aux Etats, ou aux Villes, que l'on croyoit être* » *dans le parti des Anglois*) mais qu'on approu- » voit fort, que l'on envoyât en Angleterre » quelcun pour négotier la paix, & que Du » Buat pouvoit le faire ſur ce pied là; les An- » glois étant diſpoſez à embraſſer les ouvertu- » res, qu'on leur pourroit faire là-deſſus; le Roi, » nonobſtant la derniere Victoire, perſiſtant toû- » jours en de bons ſentimens, pour la Paix: » Que pour y réüſſir, il falloit que les Villes » de Hollande que Buat ſavoit, & qui étoient » *bien intentionées pour une bonne Paix, s'uniſſent* » *étroitement enſemble ſur ce ſujet, & qu'elles priſ-* » *ſent entre elles quelque vigoureuſe réſolution*, ſur » quoi on pût faire fonds : Que cela ſe faiſant, » on s'expliqueroit plus clairement, de la part » de l'Angleterre; qu'on entreroit, avec elles, » en une correſpondence plus particuliere, & » qu'on fourniroit, ſous main, tous les moyens » qu'elles pourroient ſouhaiter, pour en venir » à un bon accommodement, & *rompre l'intri-* » *gue, que Buat ſavoit*. Il entendoit par-là le parti de ceux, qui ſuivoient les ſentimens du Penſionaire de Hollande; qui ne vouloient pas être obligez de rétablir le Prince d'Orange, dans les Emplois de ſes Prédeceſſeurs, par l'autorité du Roi d'Angleterre.

On trouva, dans le Cabinet de du Buat, une Copie d'une Lettre qu'il avoit écrite au Comte d'Arlington, le 9. de Mars 1666. dont voici les propres termes : *Cher Mylord. Je ne ſaurois repréſenter, avec quel déplaiſir, j'ai reçu les Lettres de mon Ami.* (Silvius, comme il ſemble) *Aſſurément qu'il n'a pas fait rapport à Sa Majeſté, comme il a laiſſé toutes choſes, en ce Pais. Car il eſt impoſſible, qu'il puiſſe ſe reſſouvenir de tout ce qu'on lui a dit. Enfin, Cher Mylord, il faut que vous ſâchiez, que nous avons fait un grand parti, pour la Paix, & par conſéquent, pour Mon Petit Maître, qui l'emporte de haute lutte ſur l'autre parti, qui a toûjours regné ci-devant; tellement que le Roi ne doit point douter, que mon Maître ne tombe debout, & que dans peu de jours, on ne le connoiſſe en effet; par l'aſſurance que Silvius & moi leur avons donnée, que S. M. a les meilleures intentions du monde pour la Paix, & de vivre effectivement en amitié, avec lui, & qu'Elle déclare devant Dieu, qu'Elle n'a point d'autre deſſein; ce qui a gagné le cœur de tout les honnêtes gens d'ici. Je vous laiſſe à penſer, quand la Paix ſera faite, en quel bon état S. M. & mon Petit Maître ſeront ici. Oui, je*

(1) Voyez la Lettre de De Witt à Van Beuning du 26. d'Août 1666.

(2) *D'Eſtrades*, dans une Lettre à De Lionne du 19. d'Août 1666.

(3) *Aitzema* Liv. XLVI. p. 839.

1666. *dis encore qu'Elle ſera le plus grand Roi du Monde. Mais ſi ces honnêtes gens voyent un refroidiſſement pour la Paix; aſſurez vous, Cher Mylord, que tout le monde ici unanimement défendront leur patrie, au dernier point; & ſi le malheur (après avoir ſacrifié tout) les met à l'extrémité; ils chaſſeront ſûrement Mon Petit Maître, & ſe donneront à la France. Ne doutez pas, Cher Mylord, que ce ne ſoit la vérité, que je vous mande. Car, ſur mon Ame, je le ſai, & je ſuis bien aſſuré, que le bonheur de Mon Maître dépend de la bonne intelligence du Roi, avec les honnêtes gens, qui ſont ici pour la Paix; ce qui m'a obligé de jetter mes dernieres Lettres dans le feu; car ſi je les avois communiquées aux bien intentionnez, ils auroient tous changé, comme je vous ai mandé ci-deſſus, & je vous conjure encore, Cher Mylord, de bien aſſurer le Roi, que, s'il ne fait la Paix, mon Maître eſt entierement abimé.*

On peut voir, en liſant ces deux Lettres, & particuliérement la ſeconde, que Du Buat ne cherchoit autre choſe, que le rétabliſſement du jeune Prince d'Orange, par le moyen du Roi d'Angleterre, ſon Oncle; qu'il vouloit porter à conſentir à faire la Paix, à condition que l'on rendît à ſon Neveu, les Charges de *Stadhoudre* & de *Capitaine Général*, tant par Mer que par Terre; quoi qu'il ne le diſe pas. Mais on voit bien, qu'il vouloit engager Charles II. à témoigner, qu'il étoit prêt à faire la paix, à cette condition. Ce Prince avoit bien auparavant fait connoître aux Etats, qu'il ſeroit bien-aiſe de voir ſon Neveu rétabli; mais le Prince d'Orange n'entra pour rien, dans les motifs de la Guerre, commencée en MDCLXIV comme on le peut voir dans l'Hiſtoire de cette année; & il ne fut point parlé à Breda, en MDCLXVII. de ſes interêts. Ce fut Du Buat, & quelques autres Partiſans de la Maiſon d'Orange, qui s'imaginerent que le Roi d'Angleterre pourroit entrer dans l'entrepriſe, qu'ils avoient faite, de rétablir ſon Neveu. Ce n'étoit pas à des particuliers de ſe mêler de ſemblables choſes, & cela fut d'autant plus pris en mauvaiſe part; que le parti du Prince, dans les Provinces, s'étoit donné bien du mouvement, pour mettre cette affaire ſur le tapis, & obtenir ce qu'il ſouhaitoit. On diſoit même, que quatorze Villes de Hollande étoient pour le rétabliſſement du Prince. Ainſi il ne convenoit pas au repos de l'Etat, que des particuliers, & ſur tout des étrangers, ſe mêlaſſent d'avoir une intelligence de cette ſorte avec l'Ennemi; & cela au milieu d'une violente guerre, dont on ne voyoit pas encore la fin.

Cependant la Province de Zélande s'intereſſa dans cette affaire, & voulut qu'on la communiquât aux autres Provinces, qui y étoient également intereſſées. Mais celle de Hollande le refuſa, & voulut que la Cour de Hollande jugeât de cette affaire. Les avis de cette Cour ſe trouverent d'abord partagez, & il y avoit des Conſcillers, qui opinoient pour une peine moderée. Mais les Etats jugerent, que Du Buat étoit coupable d'un crime de *Lèſe-Majeſté*, & qu'il devoit être jugé conformément aux Loix, d'autant plus qu'il avoit voulu faire la Paix, à l'excluſion de la France, & qu'il avoit commis ce crime contre Louïs XIV. duquel il étoit Vaſſal. Les Etats de Hollande joignirent à ces raiſons des exemples d'une trop grande douceur, qui avoient été nuiſibles; comme celui du Pilote du Lieutenant-Amiral Cortenaar, & qui n'avoit été condamné, qu'à paroître la corde au cou, ſur l'Echaffaut. Cet homme, qui ſe nommoit *Heemskerk*, avoit enſuite déſerté, & s'étoit jetté parmi les Anglois, qu'il avoit conduits à la Rade du Vlie; où ils avoient brulé, comme on l'a dit, une Flotte tres-conſiderable. La Cour, vû les rémontrances des Etats, condamna Du Buat à la mort, le 5. d'Octobre. L'Electeur de Brandebourg intercéda encore pour lui, mais en vain. Il fut executé, le 11. du Mois, & eut la tête tranchée. Les Etats de Zélande firent auſſi ce qu'ils purent, en ſa faveur, pendant qu'il fut en vie, & pretendirent que c'étoit à eux d'en juger, comme étant ſur leur répartition. Ils firent encore publier un Ecrit en ſa faveur, après ſa mort, où il étoit nommé *Buat, de bonne mémoire*; ce qui étoit très-choquant contre les Etats de Hollande, & la Cour. On pourra voir tout cela, dans le Livre XLVI. d'*Aitzema* tout au long. 1666.

*Kievet* & *Vander Horſt* (1) prirent la fuite, & ſe retirerent en Brabant, & de là en Angleterre; & la Cour donna, contre eux *un Mandement Criminel*. On voit par-là, qu'il s'étoit fait une Cabale, pour le rétabliſſement du Prince d'Orange, non tant en faveur du Prince, que pour ſe faire un mérite auprès de lui, quand il ſeroit rétabli; afin d'avoir part à ſa faveur, & nullement pour le bien de l'Etat, qu'on auroit ſacrifié à l'Angleterre, dont le Prince lui-même auroit dépendu. Pour revenir préſentement à d'autres choſes, plus importantes, lors (2) que l'on parloit de la démiſſion de Tromp, la Province de Groningue & des Omlandes, à qui le choix d'un Vice-Amiral appartenoit alors, donnerent à Ruiter le pouvoir de nommer celui, qu'il jugeroit digne de ſucceder à Koendeis, dans la charge de Vice-Amiral. On lui envoya une Patente, où l'on avoit laiſſé le nom en blanc; afin qu'il la remplît, comme il le trouveroit à propos. Il le fit, & nomma *Enno Star*, qui étoit originaire de Groningue, & qu'il jugeoit capable de ſe bien aquiter de cet emploi.

Le 29. du mois, Ruiter fut à terre, où il trouva le Comte D'Eſtrades, & le Marquis de *Bellefont*, que le Roi de France avoit envoyé, (3) pour regler avec les EE. GG la maniere, dont on pourroit faire la jonction des Flottes.

Le Marquis apporta, en même tems, le Cordon de l'Ordre de St. Michel, dont le Roi honoroit l'Amiral Hollandois, avec un Portrait du même Monarque, enrichi de Diamans, & une Chaine d'Or, à laquelle étoit jointe une Médaille, ſur laquelle on voyoit d'un côté le Buſte du Roi, & de l'autre un Soleil éclairant un Monde, avec cette deviſe, NEC PLURIBUS IMPAR; comme qui diroit que ce Soleil, qui n'éclairoit qu'un Monde, ne laiſſoit pas d'être capable d'en éclairer pluſieurs. Ce Soleil étoit l'emblême du Roi, & la deviſe vouloit dire, que ce Prince méritoit de regner ſur l'un & ſur l'autre Hémiſphere. Cela quadroit mieux à un Roi d'Eſpagne, *ſur les Etats duquel le Soleil ne ſe couche jamais*, comme parlent les Eſpagnols. Les Empereurs Romains parloient plus modeſtement, ſur leurs Médailles, (4) & il vaudroit peut-être mieux les imiter. Louïs fit encore l'honneur à Ruiter de lui demander ſon Portrait, pour le placer en l'un de ſes Appartemens, parmi les Portraits de divers autres Grands Hommes; par un billet de Mr. de Lion-

(1) De Witt Lettre à Van Beuning, du 9. de Septembre 1666. D'Eſtrade Lettre du 26. d'Août.

(2) *Brand*, ſur ce tems-ci.

(3) Voyez ſon Inſtruction, après la Lettre de D'Eſtrades du 29. d'Août 1666.

(4) On pourra voir dans *Brand* les ordres du Roi, envoyez à ſon Ambaſſadeur, pour remettre ces préſens à Ruiter.

1666. Lionne. Cependant le Duc de Beaufort, après avoir été ſi long-tems à Lisbonne, vint enfin à la Rochelle, avec ſa Flotte de quarante Vaiſſeaux; dans le deſſein de ſe joindre au plûtôt avec celle des EE. GG.

Comme on avoit travaillé, avec beaucoup de diligence, en Zélande, à radouber la Flotte; on ſe flattoit alors, qu'elle ſeroit en état de mettre à la voile, ſur la fin de la ſemaine. On convint donc, avec l'Ambaſſadeur de France, qu'elle ſortiroit en ce tems-là; qu'elle attaqueroit les Ennemis, s'ils étoient encore ſur les côtes de Hollande; qu'autrement elle ſe contenteroit de les ſuivre & de les obſerver, ſans les attaquer, afin de donner le tems à la Flotte Françoiſe de la joindre; que cette derniere Flotte s'avanceroit, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, pour ſe joindre à la Hollandoiſe; qu'en attendant, on ſe donneroit avis réciproquement de tout ce qui arriveroit, & de ce qu'on pourroit faire, pour le bien commun.

Les Ets. GG. prirent auſſi une réſolution du ſ. de Septembre, par laquelle ils donnoient ordre à Ruiter, que s'il arrivoit qu'il fût obligé de ramener la Flotte, dans leurs Ports; à cauſe des maladies des Equipages, ou de quelque autre accident; de le faire inceſſamment ſavoir aux Gouverneurs de Calais & de Dunkerque, en les priant d'en avertir la Cour; qu'en cas qu'il arrivât quelque choſe de ſemblable, de congédier les Vaiſſeaux & même une Eſcadre, pour retourner dans les Ports de l'Etat, aux Quartiers deſquels ces Bâtimens dépendoient; que ſi c'étoit, après une bataille donnée à l'Ennemi, qu'il fût obligé de ſe retirer, pour avoir eu du deſſous, il ſe rendit où il pourroit.

Comme on doutoit ſi la Flotte Françoiſe rendroit le ſalut à celle des Etats, de la maniere, dont on le ſoubaitoit; il eut ordre, en cas que cela arrivât, d'en témoigner du mécontentement, & de dire, qu'il en écriroit à ſes Maîtres.

La Flotte s'étant miſe en Mer, le ſ. de Septembre, ſe trouva forte de quatre-vingt-dix-neuf Vaiſſeaux & Frégates; avec vingt-ſix, ou vingt-ſept Brulots. Cette Flotte fut, ſelon l'uſage, diviſée en trois Eſcadres, & chaque Eſcadre en trois autres moindres. La premiere des grandes fut commandée, par le Lieutenant Amiral Général; la ſeconde, par le nouveau Lieutenant Amiral Van Ghent; & la troiſiéme, par le Lieutenant-Amiral Bankert. Après avoir donné ſes derniers ordres, Ruiter dépêcha une Galiote au Gouverneur de Calais, pour lui dire que la Flotte étoit en mer, & pour tâcher, en même tems, d'apprendre des nouvelles de la Flotte Angloiſe.

Le 8. de Septembre il jetta l'Ancre, entre Dunkerque & Nieuport, en attendant des nouvelles des Ennemis; quoi que dès-lors il y eût un grand nombre de malades ſur ſa Flotte, dont on renvoya à terre ceux, qui l'étoient plus que les autres; que l'on eſperoit pouvoir recouvrer la ſanté, ſans aller à terre. Le lendemain Ruiter aprit du Comte de Charoſt, Gouverneur de Calais, que la Flotte des Anglois étoit à l'ancre, devant Harwich; où il réſolut de l'aller chercher, dès le lendemain, comme il le fit. Le 10. il apprit ſur le Midi, que les Anglois venoient à lui, & ils vinrent aſſez près, pour que l'on pût compter du haut des Mâts quatre-vingt Voiles; mais le lendemain, dès le grand matin, il fit voiles, par un Eſt-Nord-Eſt, vers le pas de Calais, pour ſe mettre à l'Oueſt de cette Place, vers Boulogne; apparemment pour

1666. conſulte les Anglois, conjointement avec lui; quoi qu'il fût dangereux de demeurer long-tems dans la Manche, parce qu'il n'y a point de Port capable de recevoir de grands Vaiſſeaux, ſur les côtes de France; & qu'il étoit hazardeux d'aprocher de celles d'Angleterre, parce qu'elles étoient bien gardées, par les Milices du Païs, & que la Flotte Angloiſe n'étoit pas loin. Auſſi la Cour de France étoit-elle en une très-grande inquietude, comme on le verra, dans la ſuite; dans la crainte que les Anglois n'attaquaſſent le Duc de Beaufort, avant qu'il ſe fût joint à Ruiter.

Dans ce poſte, on s'apperçut qu'un Vaiſſeau des Etats, nommé *l'Ooſtergo*, avoit perdu ſon grand Mât, par un coup de vent, qui l'avoit caſſé. On donna ordre de le faire remorquer, juſqu'au Havre de Grace. Un gros Vaiſſeau Anglois de Guerre, nommé le Royal Charles, perdit ſon Mât de Miſene & ſon Beaupré. Il étoit monté de cinquante-ſix pieces de Canon, & de deux-cens-cinquante hommes, & ſe rendit aux Vice-Amiraux Sweers & Evertsz. qui y mirent le feu, par ordre de Ruiter. Le Vaiſſeau l'*Ommeland* perdit auſſi ſon Beaupré, mais il ne laiſſa pas de demeurer, dans la Flotte.

Sur le midi du 11. de Septembre, on vit que la Flotte Angloiſe ſuivoit la Hollandoiſe. Ruiter ne balança point de revirer ſur elle, & arbora le Pavillon Rouge, dans le Mât du Perroquet d'Artimon; qui étoit le ſignal ordinaire d'attaquer tous enſemble l'ennemi, & de tâcher de venir à l'abordage. Mais l'Amiral Anglois fit un autre ſignal, auquel ſa Flotte retourna vers le Nord, & la Hollandoiſe la ſuivit. C'eſt ce qui fut vu, par un nombre infini de gens, qui étoient ſur la Côte, pour voir le Combat, qu'on crut s'aller donner entre les deux Flottes. Mais quand les Anglois furent plus près de leurs côtes, le vent s'augmenta ſi fort, que Ruiter ne crût pas qu'il les dût ſuivre; parce que le vent étoit trop fort, pour entreprendre de ſe battre. Sur cela, il donna le ſignal de revirer, ſur la côte, pour ſe mettre à couvert, & en tournant, il vit ſon petit Hunier, défoncé par le Vent.

Le Contre-Amiral du Pavillon Rouge, & le Vice-Amiral du Blanc, & quelque peu d'autres Vaiſſeaux, qui étoient le plus à l'Arriére, s'apperçurent de ce qui étoit arrivé à Ruiter; & comme il étoit tombé ſous le vent, avec quatre ou cinq Vaiſſeaux ſeulement, qui étoient auparavant les plus avancez vers les Anglois; ils revirerent, & lâcherent quelques volées de Canon ſur lui, qui ne porterent point. Mais ils ſe retirerent au Nord, vers l'Ile de Whigt, avec leur Flotte. Ruiter, de ſon côté, alla jetter l'Ancre avec ſes cinq, ou ſix Vaiſſeaux, ſous la haute côte d'Eſtaples, à deux lieuës au Midi de Boulogne, où il pouvoit être plus à l'abri du vent. Il envoya, en même tems, au gros de la Flotte, quelques Galiotes, pour lui donner ordre de s'approcher autant qu'elle pourroit de lui, & d'envoyer quelques Vaiſſeaux au Nord, pour y faire la garde, pendant la nuit. Le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Boulogne, écrivit à un de ſes Amis, *que les Hollandois avoient fait tout ce qu'ils pouvoient faire, pour entrer en action, avec leurs Ennemis, & que c'étoient les Anglois, qui avoient reculé, & qui s'étoient retirez à Douvres.*

Van Beuning écrivit auſſi de Paris, que toute la Cour parloit de même. Mais il arriva un accident fâcheux à Ruiter, dans le tems auquel il alloit tirer ſur les Anglois, comme il faiſoit pointer quelques Canons, qu'il avoit deſſein de dé-

1666. charger ſur nn Brulot Anglois. Ce fut qu'un bout de mêche allumée fut jetté violemment par le vent, dans ſa gorge, & le fit beaucoup vomir. La fievre ſe joignit à cet accident, & devint une Tierce, qui le mit long-tems hors d'état d'agir. Les Maladies s'augmenterent encore ſur la Flotte, & il y eut même de la peſte, ſur deux Vaiſſeaux. Le 12. de Septembre on vit pluſieurs Bâtimens Anglois, qui ſe tinrent au Nord de la Flotte Hollandoiſe, aſſez écartez les uns des autres; comme s'ils l'avoient ſeulement voulu obſerver, & voir ſi la Françoiſe l'avoit jointe.

Comme il avoit été réſolu, le 29. d'Août, à l'Heſſingue, entre les Comtes d'Eſtrades & de Bellefont, pour la France, & les Députez Plénipotentiaires des Etats, que la Flotte Hollandoiſe ne feroit qu'obſerver, & que ſuivre celle d'Angleterre, ſans néanmoins lui livrer bataille, avant que la Flotte Françoiſe l'eût jointe; Ruiter étoit fort embarraſſé de cette réſolution, qui lui feroit perdre une bonne occaſion, d'attaquer les Anglois, ſi elle ſe préſentoit, avant que les François fuſſent venus. Il conſulta là-deſſus, le 13. de Septembre, Van Beuning, qui étoit encore alors à Paris, & crut devoir lui dire, *qu'il ſuivroit en cela la volonté du Roi de France, & celle des Etats Généraux, autant qu'il le pourroit, ſans préjudicier à l'honneur & à la réputation des armes de l'Etat; mais que ſi l'Ennemi ſe préſentoit, pour l'attaquer, comme il en avoit fait mine le 11. du Mois; il ſe croyoit obligé de ſe défendre, & qu'en ce cas ce qui avoit été projetté ne pourroit pas être exécuté.* Fuir le combat, en une conjoncture favorable, étoit en effet contre le bien de l'Etat, & propre à encourager l'ennemi. Auſſi, quoi qu'on ne trouve pas ce que Van Beuning répondit, il eſt croyable qu'il ne déſaprouva pas la reſolution, dont on vient de parler.

Dans le premier Conſeil, qui ſe put tenir à bord de Ruiter, le 14. Septembre; après le gros tems qu'il fit alors, & où il aſſiſta en perſonne, parce qu'il ſe portoit un peu mieux; il fut réſolu qu'on mettroit à la Voile & qu'on ſe rendroit en pleine mer, par le travers de Dunkerque; lieu, qui avoit été marqué, pour y attendre les François, pour ſe joindre à eux, ou attendre les Anglois pour les combattre. Cette réſolution ayant été priſe, Ruiter envoya quelques Bâtimens légers, ſur les côtes d'Angleterre, pour apprendre des nouvelles de la Flotte Angloiſe.

Sur le ſoir on reçut des Lettres de Paris, qui portoient que le Duc de Beaufort étant arrivé à la Rochelle, avoit reçu ordre du Roi, ſon Maître, de faire voiles à Breſt. Les François auroient ſouhaité, que la Flotte Hollandoiſe allât au devant de la leur. On ne changea néanmoins pas de ſentiment, 1. parce qu'on n'avoit pas ordre d'aller ſi loin, au devaot de la Flotte Françoiſe: 2. parce qu'on n'étoit pas aſſuré de rencontrer cette Flotte, puis que les Lettres portoient ſeulement, qu'elle avoit ordre de s'y rendre: 3. parce qu'on pourroit être arrêté par les vents contraires, maltraité par le gros tems de cette ſaiſon, & jetté même dans le Golfe de Gaſcogne; dont on ne pourroit pas revenir ſi-tôt, que les vivres ne fuſſent conſumez auparavant; vû la quantité qu'il falloit en avoir, pour une Flotte ſi conſiderable, & avec laquelle les François ne voudroient peut-être pas avoir de commerce, à cauſe des maladies qui y regnoient: 4. parce qu'on avoit à craindre les tempêtes, qui pourroient ſe lever, en cette ſaiſon-là, & les maladies, qui s'augmentoient; de quoi les Anglois pourroient tirer de l'avantage.

La Cour de France faiſoit néanmoins preſſer la 1666. Flotte Hollandoiſe, de s'avaneer davantage vers l'Ouëſt, pour aller au-devant du Duc de Beaufort; mais Ruiter réfuſa de s'avancer juſqu'à Breſt, ſans un ordre exprès des Etats. Sa maladie même, qui s'augmentant le retenoit au lit, l'empêchoit d'écouter les inſtances des François. Sur cela, le Duc d'Aumont l'alla voir à ſon bord, & le preſſa, en termes peu obligeans. Ayant enſuite été conduit dans la Chambre, où le Conſeil ſe tenoit, ceux qui le compoſoient lui dirent les raiſons, qui les empêchoient de s'avancer du côte de l'Ouëſt. Cela ſe paſſa ſur la Flotte, le 15. de Septembre, & les jours ſuivans. Le 18. le vent s'étant rangé au Nord-quart à l'Eſt, on réſolut, de peur qu'il ne vînt à changer, & n'obligeât la Flotte de demeurer trop long-tems aux environs de Boulogne; on réſolut, dis-je, de mettre ſans délai à la Voile, pour dépaſſer le pas de Calais, & pour ſe remettre au large, par les travers de Dunkerque. Comme la Flotte voguoit de ce côté, le Comte de la Feuillade y arriva de la part du Roi, ſur un bâtiment léger, comme elle étoit vis-à-vis de Calais. On tint conſeil ſur le Vaiſſeau de Van Nès, pour écouter ce qu'il avoit à dire; parce qu'en ce tems-là, Ruiter étoit dans ſon accès.

Le Comte préſenta une Lettre de créance du Roi, ſon Maître, datée du 16. de Septembre, & une autre de Van Beuning, qui tendoit à la même fin. Il remontra que la Flotte Françoiſe, qui avoit mis à la Voile, le 13. de Septembre, pour venir de la Rochelle dans la Manche, couroit gran riſque d'être attaquée par les Anglois. Sur cela il fit inſtance, que la Flotte lui allât au-devant. On dit au Comte les raiſons qu'on avoit de ne le pas faire, telles qu'on les a vuës, ci-deſſus, & on les lui donna même par écrit. On conſentit néanmoins de demeurer quatre jours à l'Ancre devant Calais, pour engager les Anglois à ſortir du Canal, & donner lieu à la Flotte Françoiſe, à venir ſe joindre à la Hollandoiſe. Le même jour il vint une Galiote, qui raporta, que le 15. du Mois on avoit vu celle des Anglois, ſorte de ſoixante Vaiſſeaux, à l'Ancre devant Portsmouth, avec quelques autres, dans le Port. Sur cela, on détacha inceſſamment deux Galiotes, pour aller à l'Ouëſt, & en avertir les François, ſi elles pouvoient les rencontrer.

En ce tems-là, il y eut un bruit répandu en Angleterre & en Hollande, que ce n'étoit nullement l'intention du Roi de France de joindre ſes Vaiſſeaux à ceux des Etats; mais de les amuſer les uns & les autres, & d'entretenir une guerre, qui ne ſervoit qu'à ruiner ceux qui y étoient engagez. (1) On ſuppoſoit que le Marquis de Lionne avoit donné ce conſeil au Roi. Il étoit au moins de ſon interêt, que les deux Puiſſances Maritimes ſe ruinaſſent l'une l'autre, de maniere qu'elles ne puſſent pas traverſer les deſſeins, qu'il avoit ſur les Païs-Bas Eſpagnols. Mais il n'y réüſſit point, comme on le verra, par la ſuite de cette Hiſtoire.

Le Comte D'Eſtrades (2) lui écrivit, le 9. de Septembre, que le Penſionaire de Hollande l'avoit aſſuré, „ que les Etats obſerveroient tout „ ce qui avoit été concerté en Hollande, & „ que leur Flotte étoit déja entre Calais & la „ Riviere de Tamiſe, & qu'ils ſupplioient „ Sa Majeſté de faire avancer la ſienne, au „ plû-

(1) Voyez *Brand* ſur ce tems-ci.
(2) Voyez cette Lettre au Tom. IV. p. 374. & ſuiv.

1666. „ plûtôt ; parce que la plûpart des mal-intentionnez de l'État aſſuroient toûjours qu'elle „ ne viendroit pas, & que s'il arrivoit qu'il y „ eût encore un combat, & que la Flotte des „ Etats eût du malheur, tous les peuples lui „ en attribueroient la faute, & qu'il auroit de „ la peine à s'excuſer.

Pluſieurs Provinces, & entre autres celles d'Utrecht, de Gueldre, de Friſe, de Groningue & Overyſſel, comme le même l'aſſuroit, demandoient la Paix, & Reinswoude Député de la Province d'Utrecht, Partiſan d'Eſpagne (*c'eſt-à-dire, qui vouloit que les Eſpagnols demeuraſſent maîtres de ce qu'ils avoient aux Païs-Bas*) avoit déclaré, en pleine Aſſemblée, que ſa Province ne pouvoit plus ſupporter les frais de la Guerre, & qu'il falloit travailler à la Paix. Toutes les Provinces avoient auſſi été de cet avis. Il y eut encore beaucoup de diviſion là-deſſus, dans les Villes de la Province même de Hollande. Le Penſionaire étoit d'avis, en cas que S. M. l'approuvât, que, pour contenter les Peuples, on leur dît qu'on vouloit bien travailler à la Paix ; pourvû que le Roi d'Angleterre s'expliquât ſur les Propoſitions, qui avoient été faites par les Etats à Paris ; & que ſi ce Prince leur donnoit ſatisfaction là-deſſus, on pourroit après cela envoyer des Députez, conjointement avec la France. Le Penſionaire étoit en effet fort preſſé, les grandes dépenſes, les pertes & la ceſſation du Commerce le rendoient odieux ; comme celui qui, comme ſes ennemis le diſoient, avoit cauſé cette guerre. Pour cela, il étoit néceſſaire qu'il aquiesçât aux Propoſitions de Paix, afin de faire revenir les eſprits ; parce qu'on n'auroit rien à dire, quand on verroit que le Roi d'Angleterre refuſoit ce qui avoit été propoſé à Paris, & que les Etats avoient jugé raiſonnable.

Il vint (1) en ce tems-ci des avis de Hambourg, en Hollande, qui aſſuroient que deux Navires des Etats, avec quelques Galiotes & Chaloupes, outre deux Brulots, avoient brulé, à la vue de cette Ville vingt-cinq Vaiſſeaux Anglois, & un Convoi de cinquante pieces de Canon. Ces Vaiſſeaux étoient chargez de Mâts, de Goudron, de Cables, de Chanvre & d'autres choſes pour l'équipement des Vaiſſeaux ; mais on apprit, peu de jours (2) après, qu'il y en avoit ſeulement cinq de brulez, & trois de pris.

On parlnit alors en Hollande de faire une Ligue avec l'Electeur de Brandebourg, & la Maiſon de Brunswik, pour former un corps de Troupes, qui empêchaſſent les Suedois de ſe ſaiſir de Brême. La France n'approuvoit point cette Ligue, parce qu'elle vouloit que les Suedois fuſſent en état de l'aider à envahir les Païs-Bas Eſpagnols. (3) Le Roi donna là deſſus ordre à ſon Ambaſſadeur de s'oppoſer à cette Ligue. Il lui écrivit, en même tems, ce qu'il jugeoit de l'état des choſes en ce tems-là.

„ Les Provinces qui crioient à la Paix, & qui „ déclaroient ſi hautement, qu'elles ne pouvoient „ plus ſupporter les frais de la guerre, faiſoient, „ ſelon lui, contre leur propre intention. Ce „ n'eſt pas, *diſoit-il*, le moyen de l'avoir, c'eſt „ plûtôt apprendre aux Ennemis, qu'ils ne la doivent pas faire. C'eſt même leur dire aſſez clairement, qu'ils doivent tenir bon, & prétendre „ qu'on la leur aille demander, à genoux, juſ-

(1) Lettre D'Eſtrades du 9. de Septembre 1666.
(2) Lettre du même du 16. de Septembre de la même année.
(3) Lettre du Roi au même du 17. de Septembre.

„ ques chez eux. Voilà les ſatisfactions, que 1666.
„ l'on a de faire des Unions & des Alliances, a-
„ vec les Etats Populaires, qui ne connoiſſant
„ pas, le plus ſouvent, leur interêt, font peu
„ de compte de leur honneur, de leurs paroles,
„ & de leurs Traitez, & agiſſent encore moins,
„ par principe de gratitude. Leur Etat étoit
„ perdu, ſi je ne l'euſſe ſoûtenu, contre la feu-
„ le attaque de l'Evêque de Munſter ; auquel,
„ ſans ma déclaration, pluſieurs autres Princes
„ de l'Empire ſe ſeroient encore joints. Le Roi
„ de Danemark a embraſſé leur parti, à ma
„ ſeule conſideratioo. J'ai détourné la Suede de
„ l'ardent déſir, qu'elle avoit de s'unir avec les
„ Anglois, pour leur faire la guerre. J'ai ré-
„ duit le Roi d'Angleterre à n'avoir aucun A-
„ mi, ni Allié, dans cette guerre, & à la faire
„ des ſeules forces d'un Royaume diviſé en ſoi-
„ même, par differentes ſectes, toutes fort mé-
„ contentes de ſon Gouvernement. Je ſuis,
„ moi-même entré en guerre, contre un Roi
„ mon proche Parent & mon Ami, pour leur
„ ſeul interêt & contre tous les miens ; quoi
„ qu'il ne fût pas bien évident qu'il fût l'agreſ-
„ ſeur. Je pouvois même en demeurer à la ſim-
„ ple rupture, & j'aurois ſatisfait en cela à
„ nôtre Alliance.

Ceux qui liroient cette Lettre, ſans être inſtruits de la ſituation des affaires de ce tems-là, & des principes de la Politique de chaque Etat, pourroient condamner les Etats, ſur ces plaintes des Miniſtres de la France. Mais l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa, dans cette guerre, & la connoiſſence des Maximes de la Politique de toutes les Puiſſances feront facilement comprendre que Louis XIV. n'étoit pas ſi bien fondé, qu'il pourroit ſembler, à faire ces plaintes. Il n'étoit pas poſſible, que les Provinces ne ſentiſſent les incommoditez de la guerre, & qu'elles ne s'en plaigniſſent point Il ne s'enſuivoit pas delà, qu'elles fuſſent prêtes d'aller demander la paix à leur Ennemi ; puis qu'elles demeuroient toujours armées, & qu'elles l'alloient même chercher, pour lui donner bataille, s'il l'acceptoit. Pour ce qui regardoit la gratitude, qu'on demandoit d'elles, elles avoient toûjours témoigné la leur à la France ; mais elles n'étoient pas, pour cela, obligées de lui ſacrifier tous leurs interêts. La France n'avoit garde de négliger les ſiens, qui étoient alors d'enlever à l'Eſpagne une partie des Païs-Bas ; quoi que cela ne s'accommodât nullement à la ſureté des bornes des Provinces Unies, de ce côté-là. Il étoit d'ailleurs de l'interêt de la France d'empêcher, que le Roi d'Aogleterre ne ſe rendit ſeul Maître de la Mer ; auſſi bien qu'il l'étoit de celui des Hollandois. Ainſi la France ne pouvoit pas reprocher à la République, qu'elle étoit uniquement occupée, à ce qui regardoit ſes interêts en particulier.

„ Cependant, continuoit le Roi, j'ai fait des
„ dépenſes immenſes à armer une Flotte, pour
„ les ſoûtenir plus fortement ; & ſept mois a-
„ près que je me ſuis embarqué, de ſi bonne
„ foi, j'entends cinq Provinces crier à la Paix,
„ & déclarer qu'elles ne contribueront plus rien,
„ pour les frais de la Guerre. Bien plus, je
„ vois déliberer ſi on commettra l'indignité d'en-
„ voyer des Députez en Angleterre, pour de-
„ mander la paix ; quoi que les Etats aient ga-
„ gné une Bataille, cette Campagne, & que,
„ dans le ſecond Combat ils n'aient perdu, que
„ deux Vaiſſeaux. Je fais requerir vivement les
„ Etats, par le Marquis de Bellefont, qu'ils ne

1666. „ donnent plus de Combat, que ma Flotte ne „ soit jointe à la leur, & que pour cet effet ils „ ne se hâtent pas, de faire sortir la leur de leurs „ Ports; afin de donner plus de tems à la mien- „ ne, qui n'est pas maîtresse des Vents, de s'a- „ vancer dans la Manche. Ils n'ont eu aucun é- „ gard à mes instances, & leur Flotte se remit à „ la Mer, quatre jours après qu'elles ont été fai- „ tes. Ruiter vient au pas de Calais, quand le „ Duc de Beaufort peut à peine être parti de la „ Rochelle. Il se met en bataille, sur les côtes de „ Boulogne, il veut seul donner le combat aux „ Ennemis. Ceux-ci se retirent sur leurs côtes, „ & lui laissent toute liberté d'aller joindre, s'il „ veut, le Duc de Beaufort, & avec ce tempo- „ rizement de sept, ou huit jours seulement, d'as- „ surer la Victoire, & peutêtre, par ce moyen, „ mettre fin à la Guerre; & au lieu de ce parti, „ que la Prudence conseilloit, il prend celui d'al- „ ler encore chercher l'Ennemi, vers Douêres, „ pour le combattre seul, &, s'il lui arrive un „ malheur; non seulement mes affaires souffriront, „ dont je me consolerois aisément; ma Puissance „ ne dépendant pas d'un pareil accident; mais on „ dira, dans les Provinces Unies, que c'est moi „ qui aurai été la principale cause de cette dis- „ grace.

Le Roi ajoûte, qu'il ne disoit cela, que pour décharger son cœur, & qu'il voyoit assez que ce n'étoit pas le tems de faire des plaintes, si l'on n'y forçoit pas son Ambassadeur.

Mais il paroit par le discours précedent, que le Sécretaire d'Etat, qui écrivit cette Lettre, vouloit prévenir les plaintes des Hollandois; qui pouvoient dire, qu'il ne falloit pas attendre, jusqu'au milieu de Septembre, a envoyer sa Flotte dans le Canal; où elle étoit en danger d'être poussée par un vent du Nord, sur les côtes de France, où les gros Vaisseaux étoient en danger, & où il les avoit obligez de hazarder la leur: Que les Etats n'avoient eu aucun dessein de se battre seuls, contre les Anglois, qui les étoient venus chercher, & qu'il n'étoit pas possible d'aller les battre sur leurs propres côtes: Que Ruiter avoit envoyé des Bâtimens légers, pour avertir le Duc de Beaufort du lieu, où étoit la Flotte Angloise, & de celui où ils alloient attendre la Françoise; parce qu'ils ne pouvoient pas lui aller au devant, vers les côtes de Brétagne, sans se hazarder d'y passer l'Hiver, & de laisser les côtes de Hollande & de Zélande exposées aux incursions des Anglois: Que la maladie de Ruiter & celle, qui étoit parmi les Equipages, obligeoient l'Etat à penser à les rappeller: Que l'Amiral Hollandois n'avoit point été chercher l'Ennemi vers Douvres, pour l'attaquer là, tout seul; mais qu'il s'étoit tenu sur les côtes de France, sans retourner chercher les Ennemis, sur tout depuis son incommodité. Tout cela ne se disoit en effet que, pour répondre aux plaintes que les Hollandois faisoient du retardement de la Flotte Françoise. Peutêtre aussi étoit-on choqué, en France, de ce qu'on ne faisoit pas grand cas d'une Flotte, dont ni les Chefs, ni les Equipages ne s'étoient jamais trouvez à des combats semblables à ceux, qui se donnerent alors, entre les Anglois & les Hollandois; où l'on employa, des deux côtez, toute l'adresse, & toute la bravoure possibles. Outre cela, le Roi avoit donné d'assez bons Ordres à son Amiral, qui fut en pleine mer, dés le 13. du Mois. Ces ordres étoient du 12. du Mois, en ces termes, qui supposent que la France croyoit, que la Bataille se donneroit, avant que le Duc de Beaufort eût joint la Flotte Hollandoise: *Vous avancerez dans la Manche, avec toute la diligence possible, en ayant néanmoins égard aux succès & aux suites de la bataille. Si les Hollandois la gagnent, vous ferez, au plûtot, la jonction avec eux.* Cela étoit facile à faire, & sans danger. Les Ordres ajoûtoient: *S'ils la perdent, & qu'un nombre considerable de leurs Vaisseaux entre dans la Manche, pour se retirer vers les côtes de Brétagne, en ce cas il faut encore vous joindre à eux & les réunir, pour aller conjointement combattre les Anglois. Si, au contraire, les Anglois étoient demeurez absolument maîtres de la Mer, & que leur Flotte fût presque en son entier, en ce cas, vous devez penser à mettre la vôtre en sûreté.* 1666.

Le Roi ajoûtoit à ce que l'on a rapporté de sa Lettre, qu'il le disoit pour décharger son cœur; parce qu'il voyoit assez que ce n'étoit pas le tems de faire des plaintes; si ce n'étoit qu'on y forçât son Ambassadeur, par celles, qu'on lui pourroit faire. Il jugeoit qu'il valoit mieux s'appliquer à prendre une nouvelle vigueur, & encourager le Pensionaire de Hollande, contre les cabales des mal-intentionnez. Il approuvoit fort, que D'Estrades fit ce que De Witt lui avoit proposé, qui étoit de déclarer que l'on vouloit bien travailler à la Paix; pourvû que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les Propositions, qui lui avoient été faites, de la part des Etats à Paris, & qu'il donnât satisfaction là-dessus. Alors on pourroit, selon les sentimens de la Cour de France, envoyer des Députez, pour traiter & conclurre *au lieu, qui seroit concerté*; à quoi elle vouloit qu'on fît attention, parce que Van Beuning lui avoit proposé d'envoyer lui, & les Etats, chacun un Député en Angleterre, pour y traiter de la Paix. Le Roi de France disoit, que c'étoit une indignité, qu'il ne commettroit jamais; quand même il devroit demeurer seul en guerre, avec l'Angleterre; n'étant pas la premiere fois, que la Couronne de France l'avoit euë avec elle, sans en souffrir aucun mal. Il déclaroit „ qu'il ne donneroit jamais son „ consentement, à ce que les Etats envoyassent, „ sans lui, traiter la Paix à Londres, soit publi- „ quement, soit en secret; & que s'ils le faisoient, „ sans son consentement, il prétendroit, qu'ils „ auroient contrevenu formellement au Traité, „ & que l'Alliance étoit rompue; après quoi, „ il espereroit que Dieu, qui voyoit la sincerité „ de ses intentions & de sa conduite, béniroit sa „ cause, & qu'il ne manqueroit ni de pouvoir, „ ni d'amis, ni de moyens de susciter de plus „ grands embarras à ceux, qui l'auroient si là- „ chement abandonné.

Tout cela ne se disoit, comme la suite le fit voir, que pour perpetuer la guerre des Anglois & des Hollandois; dans la pensée de les épuiser si fort, & de leur donner tant d'affaires entre eux; qu'ils ne pussent pas s'opposer à l'invasion des Pais-Bas Espagnols, qui ne pouvoit pas être long-tems differée.

Entre les embarras, qu'il pouvoit susciter aux Etats Généraux, le principal étoit celui qu'il croyoit leur causer, par quelque entrepriſe, que les Suedois feroient dans le voisinage, comme étoit le siege de Brême. *Le Sr. Wrangel*, disoit-il, *est avec des forces très-considerables dans un poste, dont il me sera très-facile de le tirer, quand je voudrai, & avec une grande joie, de sa part.* C'est aussi ce que fit le Roi de France, cette même année.

Le 17. de Septembre, les Etats Généraux écrivirent au Roi d'Angleterre une Lettre très-pressante, pour l'obliger de leur apprendre à quelles conditions, il pourroit faire la paix. Nous

en

1666. en avons rapporté (1) ci-deſſus l'eſſentiel, à cauſe de la liaiſon, qu'elle avoit avec une autre, que ce Prince avoit écrite aux Etats, où il ſembloit n'être pas éloigné de vouloir entrer en une négotiation, pour faire la Paix. Il n'y repliqua, (2) que le 4. d'Octobre, & y expoſa les raiſons qui l'avoient empêché d'écouter les Propoſitions, que Van Beuning avoit faites à Paris. Il inſiſta 1. ſur les reparations qu'il avoit demandées, pour quelques Vaiſſeaux Anglois, qui avoient été ſaiſis aux Indes Orientales : 2. ſur le ſujet qu'ils avoient donné au Capitaine Holmes, d'attaquer le Fort Hollandois de *Cabo Verde*, en envoyant des ordres à leurs Officiers, de ſe ſaiſir du Fort de Cormentio : 3. ſur l'Ile de Pouleron, que les Hollandois n'avoient point rendue à ſes Sujets, conformément au Traité, qu'il avoit fait avec eux : 4. ſur les dommages que Ruiter leur avoit faits, ſur les côtes de la Guinée : 5. ſur les ouvertures, qu'il avoit faites aux Etats, à Londres, par le miniſtere de ceux qu'ils y avoient envoyez ſur le lieu, où l'on pourroit négotier de la Paix : 6. ſur les Dédommagemens qu'il demandoit auſſi, pour les frais, qu'il avoit été obligé de faire, pour ſoûtenir cette guerre : 7. ſur la néceſſité qu'il y auroit, que les Etats envoyaſſent quelcun à Londres, pour préparer les matieres, avant qu'on vint à traiter enſemble.

Enfin *Charles* II. ou plûtôt le Comte d'Arlington, Sécretaire d'Etat (qui faiſoit le Proteſtant, comme le Roi, quoi qu'il fût Catholique Romain) finiſſoit ſa Lettre ainſi : „ Pour conclurre, afin que vous n'ayez plus de quoi amuſer vos peuples, dans l'opinion, que nous „ réfuſons ce que nous voulons, & ſur quelles „ conditions vous pouvez avoir la Paix. Quoi „ que cette maniere d'agir ſoit fort nouvelle, „ d'outrager & d'attaquer, par une guerre ouverte, vos Alliez & Voiſins, & après leur „ demander ce qu'ils veulent, au lieu de leur „ offrir une juſte réparation; nous ne laiſſerons „ pas, malgré tous les inconveniens, qui en „ pourroient arriver, de vous faire ſavoir, en „ même tems, ce que nous ne voulons pas; „ auſſi-bien que ce que nous voulons de vous. „ Nous ne demandons pas que vôtre Etat ſouffre le moindre changement, ni que vôtre autorité ſoit diminuée dans vôtre Territoire, ni „ que vôtre liberté ſoit bleſſée, par la dépence d'aucun Prince de nôtre côté (*il ſemble avoir voulu déſigner par là le Prince d'Orange.*) Nous „ ne demandons auſſi aucun empire, ni ſuperiorité ſur les Mers; que celle, dont nos Prédeceſſeurs ont joui de tous tems, ſans contradiction.

„ Nous demandons que vous obſerviez, inviolablement & de point en point, le dernier „ Traité fait entre nous, & que vos déclarations extravagantes, publiées par vos Gouverneurs, dans les Indes Orientales & dans „ l'Afrique, comme dérogatoires à l'honneur de „ tous les Rois, & au Droit commun des Gens, „ ſoient par vous anullées, ou deſavoüées; & „ qu'un Règlement de Commerce ſoit établi, „ pour garantir nos Sujets, à l'avenir, des oppreſſions & des inſultes, que nous y avons autrefois ſouffertes.

„ Quoi que nous ne nous propoſions, qu'un „ rembourſement en argent des frais immenſes „ de la guerre; nous demandons pourtant, & attendons de vous une ſomme moderée de de- „ niers, en conſideration des pertes & des dom- 1666.
„ mages, que nous & nos Sujets avons ſoufferts, „ & telle qui ſe trouvera juſte & raiſonnable, „ dans le Traité; comme auſſi, que caution ſoit „ donnée, pour ſon obſervation; le tout comme „ les Médiateurs le trouveront juſte & équitable.

„ En dernier lieu, nous propoſons & nous l'attendons de vous, que pour mieux effectuer une „ œuvre ſi néceſſaire & ſi ſainte, comme celle „ de la Paix entre nous (laquelle peut auſſi ſervir „ de fondement à conſerver celle de toute la „ Chrétienté) que vous députiez vers nous quelque perſonne, pour ajuſter les préliminaires, „ qui puiſſent acheminer à cette bonne fin; ce „ que faiſant, nous ne doutons pas, que Dieu ne „ béniſſe nos efforts, & ne les couronne d'une „ bonne concluſion; qui ſe verra dans les offices „ réciproques d'amitié, & de nôtre côté, de la „ continuation de la Bienveuillance, que nous avons toûjours euë, pour vôtre Etat.

„ Mais ſi, pour des raiſons particulieres, vous „ rejettez cet Expédient, & avec le péril de vôtre vrai interêt, vous vous opiniâtrez contre „ la Paix, que l'on vous met en main; nous laiſſerons au monde à juger, à qui il faudra ſe prendre de la contiouation de la Guerre, & des „ maux qui s'en enſuivront; & ſi de nôtre côté, „ nous n'avons pas fait tout ce que l'honneur „ nous a permis de faire, pour les prévenir.

Si cette Lettre avoit été écrite à quelque autre Puiſſance, que les Etats Généraux, & qui n'eût aucune connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé, le Conſeil d'Angleterre auroit pu croire qu'elle la pourroit ſurprendre; mais il eſt étonnant qu'on écrivit, de la ſorte, à une République, qui ſavoit, qu'il n'y avoit rien de vrai, en cette Lettre. C'étoit ſe moquer d'elle, d'une maniere très-choquante, & lui faire comprendre qu'il n'y avoit rien à eſperer de raiſonnable d'Angleterre. Auſſi le ſentit-elle bien, & ſe vengea-t-elle vivement de ces étranges manieres.

La fin de la Lettre étoit digne de tout le reſte de cette étrange ſcene; puis que le Roi Catholique Romain, & ſon Sécretaire de la même Religion, ſe repréſentoient „ priant Dieu de diſpoſer les cœurs des Etats à faire réflexion ſur le „ vrai interêt Proteſtant, & de conſiderer à quel „ point il ſera expoſé à la rage de ſes Ennemis, ſi „ la guerre continuoit entre eux.

Il fallut ſe contenter de conditions bien differentes, dans la Paix de Breda, qui ſe fit l'année ſuivante.

Cependant les Suedois commencerent à aſſiéger la Ville de Brême, ce qui engagea quelques-unes des Puiſſances voiſines à faire une Ligue, (3) pour s'oppoſer aux progrès de cette Nation; qui ayant encore l'imagination pleine des Victoires de ſes derniers Rois, s'imaginoit de faire revenir les tems, auxquels elle avoit fait trembler tout l'Empire. Comme cela n'eut point de ſuite remarquable, & ne regarde pas directement les Provinces Unies, nous ne nous y arrêterons pas.

Pendant (4) que la Flotte Hollandoiſe étoit encore dans la Manche, & qu'elle y attendoit avec beaucoup d'impatience celle de France; il y eut de furieuſes tempêtes, qui cauſerent du dommage dans la Flotte des Etats, & qui firent craindre pour le Duc de Beaufort, qu'il n'en eût auſſi beaucoup

(1) Pag. 135.
(2) Voyez les Lettres D'Eſtrades T. IV. p. 430.

(3) Voyez la Lettre D'Eſtrades du 28. d'Octobre 1666.
(4) *Brand* ſur ce tems.

1666. coup ſouffert. Outre cela, le nombre des Maladies augmentoit ſur la Flotte Hollandoiſe, & la fievre de Ruiter lui-même empiroit; ce qui l'obligea de demander aux Etats de retourner à terre, pour tâcher de ſe remettre. Ils réſolurent en effet, de faire revenir la Flotte & de la desarmer; mais comme on etoit dans cette réſolution, on reçut la nouvelle de l'incendie qui étoit arrivé à Londres, duquel nous avons déja parlé. On crut qu'un Incendie, qui avoit conſumé, comme on diſoit, douze-mille Maiſons, & quatre-vingt-quatre Egliſes, pourroit bien rendre la Cour d'Angleterre plus ſouple, & qu'elle ne pourroit plus remettre ſi promptement ſa Flotte en mer; ou donner un combat, dans l'abſence du Duc d'Albemarle, qui étoit allé à Londres.

Cela fit qu'au lieu de donner permiſſion à Ruiter de venir à terre, on lui écrivit, le 27. de Septembre, de tenir encore un peu la Mer. Les François l'avertirent, en même tems, que les Flottes Françoiſe & Angloiſe étoient aux mains, près de Boulogne, & le prierent très-inſtamment d'y venir. Il eſſaya d'y aller, mais le vent étoit ſi contraire & ſi violent, qu'il ne put s'y rendre, quelque adreſſe qu'il employât pour cela; comme il l'ecrivit à Van Beuning, & en termes très-énergiques, puis qu'il lui dit, que *quand il auroit été aſſuré de la ruine de France & de la Hollande, dans ce combat, il ne lui auroit pas été poſſible de l'empêcher*; & qu'il ſeroit tout ce qui ſe pourroit humainement, pour ſe rendre à l'Oueſt du Canal. Mais le vent ne lui permit pas de le faire, puis que la nuit du vingt-ſept au vingt-huit d'Octobre, le vent, en ſix heures de tems, parcourut preſque toutes les pointes du Compas, & qu'il s'eleva après cela une Tempête ſi rude de l'Oueſt-Sud-Oueſt, & accompagnée d'une ſi groſſe pluye, & d'un ſi grand brouillard, qu'à peine pouvoit-on marcher, ou demeurer ſur le Pont, ou voir ce qu'on pouvoit faire, pour ſe ſoûtenir contre la tourmente. Le matin on s'apperçut qu'il manquoit dix Vaiſſeaux, ſans pouvoir deviner de quel côté ils avoient été pouſſez. Il y en avoit encore quatre autres de dématez, & pluſieurs qui avoient perdu leurs ancres, ou leurs cordages. On voit par-là, qu'il étoit impoſſible d'entrer dans la Manche, pour aller chercher la Flotte Françoiſe.

Comme Ruiter s'affoibliſſoit toûjours, & qu'il ne ſe trouvoit pas en état de conduire plus longtems la Flotte, il demanda le 28. de Septembre aux Etats, la permiſſion de ſe faire conduire à terre, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible.

Les Députez Plénipotentiaires des Etats, pour les affaires de la Marine, s'étoient cependant aſſemblez au Texel & au Wielingen, & prirent diverſes réſolutions conformes à l'état des affaires. Quelques jours avant que les EE GG. reçûſſent la Lettre de Ruiter, ils leur repréſenterent, qu'ils jugeoient qu'il ſeroit avantageux, pour le ſervice de la République, de nommer deux, ou trois Membres du Gouvernement, gens de cœur & d'expérience; pour aller ſur la Flotte, en qualité de Députez Plénipotentiaires, avec pouvoir de régler ſes opérations, comme on avoit déja fait, l'année paſſée. On croyoit que les Députez, autoriſez de la ſorte, pourroient decider de tout, avec plus de promptitude, après avoir pris le Conſeil des Officiers Generaux; faire obſerver la Diſcipline Militaire, avec plus d'exactitude; & prendre ſur eux divers ſoins, dont le Lieutenant-Amiral étoit chargé; par le moyen de quoi, il ſeroit plus en 1666.
état de veiller aux fonctions de ſa charge. Il fut enfin reſolu, ſur la fin de Septembre, de nommer trois Deputez, dont le Penſionaire de Hollande ſeroit un, & dont les deux autres ſeroient nommez par les Provinces de Zélande & de Friſe. Ces deux Provinces ne nommerent perſonne, peut-être parce qu'il n'y avoit perſonne, en qui elles puſſent prendre tant de confiance; ou parce que ceux, qui auroient pu s'en aquiter, ne voulurent pas s'en charger. Le Penſionaire s'embarqua ſeul, & ſe rendit au Vaiſſeau de Ruiter, le 29. de ce Mois.

Les Etats reçurent, en ce tems-là, une (1) Lettre du Roi de France, par laquelle l'on vit, qu'on n'avoit, à la Cour, pas peu d'inquiétude pour la Flotte du Duc de Beaufort, & que l'on y reconnoiſſoit que les EE. GG. & leurs Amiraux avoient fait en vain tout ce qu'ils avoient pû pour ſe joindre à lui. Le Roi dit en cette Lettre aux Etats Géneraux, „qu'il avoit été in„formé, par une Lettre qu'il avoit reçuë d'eux, des „raiſons, qu'ils avoient eſtimé les devoir obliger „de rappeller leur Flotte; nonobſtant le con„cert, qui avoit été pris en Zélande: Qu'il a„voit auſſi vû la peine, qu'ils témoignoient avoir „du péril, que la Flotte pourroit courir, en s'a„vançant dans la Manche; où ils ſavoient que „les Anglois l'attendoient dans l'Ile de Wight, „avec toute leur Armée: Qu'il étoit ſatisfait „de la louable diſpoſition, dans laquelle ils é„toient de faire de grands efforts; pour ſe mettre en état, au Printems prochain, d'aller at„taquer l'Ennemi commun, & de faire quelque „choſe d'extraordinaire, conjointement avec les „forces de la France; ſi, pendant l'Hiver, Dieu „n'avoit touché le cœur du Roi d'Angleterre, pour „lui faire prendre des penſées plus pacifiques; ou „qu'on ne pût conclurre une bonne paix, à la ſatis„faction des parties intereſſées: Que néanmoins „il n'étoit pas encore aſſuré, que la Flotte Fran„çoiſe ne reçût quelque grand échec, en ſe re„tirant dans ſes ports; mais qu'il ne laiſſoit pas „de prendre, en bonne part, la retraite de la „Flotte des Etats; ayant bien peſé les raiſons, „qui les avoient obligez à la rappeller dans leurs „ports, dont l'une l'avoit même touché ſenſi„blement, qui étoit la maladie de leur Amiral; „quoi que Sa Majeſté eſperât de la Bonté Divine, „qu'elle ne voudroit pas ôter, à la bonne Cauſe, „un Chef ſi brave & ſi experimenté.

Le Roi diſoit enſuite „que les ordres qu'il a„voit envoyez au Duc de Beaufort d'aller juſ„qu'au pas de Calais, avec l'Eſcadre qui l'avoit „jointe à Belle-Ile, étoient ſi exprès, qu'il ne „devoit avoir aucun égard à la ſuperiorité des „forces Angloiſes, qui l'attendoient à l'Ile de „Wight; que le Duc ayant eu d'abord un vent „contraire, pour entrer dans la Manche, il a„voit profité du changement, qui y étoit arri„vé, & étoit arrivé juſqu'à la Rade de Dieppe, „le 23. de Septembre, à la vuë de l'Armée An„gloiſe: Qu'il avoit reçu, le 24. au ſoir avis du „Marquis de Crequi, qui venoit de Dunkerque, „que la Flotte des Etats n'étoit plus à la Rade „de S. Jean, mais qu'elle alloit prendre poſte „entre Dunkerque & le Nordforland, d'où il „jugea qu'elle s'étoit retirée dans ſes Ports: Que „d'ailleurs le Duc avoit reçu une Copie du ſen„timent du Conſeil de la Flotte des Etats, qui
por-

(1) Datée du 26. de Septembre 1666. Voyez-la au T. IV. de D'Eſtrades p. 414. & ſuiv.

1666. » portoit que le plus ſûr, pour le ſervice de la » France & pour le bien commun, étoit qu'elle fit » retirer promptement ſa Flotte, dans le Ha- » vre de Breſt, en attendant un tems plus pro- » pre à la jonction; & qu'enfin le vent, qui » l'avoit amenée juſqu'à Breſt, ayant entiere- » ment changé, Beaufort avoit pris la réſolu- » tion de regagner Breſt, & de paſſer une ſe- » conde fois, devant l'Ile de Wight, où il pré- » ſumoit que la Flotte Angloiſe étoit encore » toute entiere; puis qu'elle n'avoit paru, en » aucun endroit: Que quoi que l'on n'eût en- » core point d'aſſurance, qu'il ne fût arrivé au- » cune diſgrace à la Flotte du Roi, à ſon re- » tour, ſur les côtes de Brétagne; il auroit au » moins la conſolation d'avoir fait connoître que, » ſi quelques contre-tems avoient empêché que » ſa Flotte ne partageât, avec celle des Etats, » la gloire & les périls des combats; ce n'avoit » jamais été l'intention du Roi, de s'en exem- » pter, ou d'épargner les Ennemis; comme des » perſonnes mal-intentionées l'avoient publié, » dans le monde; ce qui paroîtroit encore plus, » dans la ſuite: Que le Roi vouloit bien aſſu- » rer aux Etats trois choſes, & y engager mê- » me ſon honneur & ſa foi, par cette Lettre.

» La premiere étoit, qu'il ſouhaitoit ſincere- » ment & ardemment la paix, au contentement » des Parties intereſſées, & nommément à l'a- » vantage & à la ſûreté de l'Etat des Provin- » ces Unies, qu'il avoit dû ſoûtenir, en con- » formité des Traitez; & qu'il contribueroit » bien volontiers à l'accommodement de ces » mêmes Etats (quand on en pourroit traiter) » toutes les facilitez qui dépendroient de lui; » n'ayant rien de plus à cœur, qu'une prompte » fin de cette guerre.

» La ſeconde étoit que, comme on voyoit » clairement que le deſſein, & peutêtre la princi- » pale eſperance de l'Ennemi, étoit de les ſépa- » rer de lui, ou de les diviſer en eux-mêmes; » il les aſſuroit, que, pour ce qui le regardoit, » il demeureroit conſtamment dans l'obſervation » de tout ce qui avoit été ſtipulé entre eux, » par le Traité de leur Alliance, & qu'il ne » ſeroit jamais capable, non ſeulement de l'en- » freindre, ou de traiter rien à part, & bien » moins de rien conclurre; mais qu'après en a- » voir rejetté toutes les ouvertures, il ne man- » queroit pas de les communiquer aux Etats; ſe » confiant d'ailleurs pleinement en leur probité » & en leur bonne foi, qu'ils en uſeroient de » même, ſi on vouloit les tenter & les ſur- » prendre.

» La troiſiéme étoit que, ſi le Roi de la » Grande Brétagne perſiſtoit à avoir des ſenti- » mens ſi contraires à la Paix, qu'il ne vou- » droit pas même en traiter; à moins qu'ils ne » la lui allaſſent demander chez lui, & l'y né- » gotier; ce que ni lui, ni les Etats ne pou- » voient faire; on rejetteroit ces offres, tant » en France, qu'en Hollande. En ce cas-là, » comme on devroit, pour long-tems, deſeſpe- » rer de l'accommodement, & même dès-lors, » il faudroit concerter principalement deux cho- » ſes, dont le Roi de France donnoit toute aſ- » ſurance de ſa part, & dont l'une ſeroit d'in- » commoder, le plus qu'il ſe pouvoit, l'Enne- » mi pendant l'Hiver; le Roi Très-Chrétien à » l'embouchure de la Manche, & les Etats du » côté du Nord, pour ruiner ſon Commerce, » & établir la ſûreté du leur; & l'autre regar- » doit ce qu'entreprendroient les forces des » deux Etats, & toute la conduite de la guer- » re, tant à l'égard de leurs Alliez, que de 1666. » leurs Ennemis, & de toutes les Nations neu- » tres.

» En cela, l'intention du Roi étoit, *à ce qu'il* » *diſoit*, de régler tellement les Conſeils communs, » & l'emploi des Armées; que les réſolutions » fuſſent plûtôt comme les réſolutions d'un ſeul » Etat, que de pluſieurs Alliez. Cependant il » vouloit que les Etats Généraux fiſſent état, que » la France feroit tous ſes efforts de mettre en » mer, dès le commencement du Printems ſui- » vant, une Flotte plus conſiderable, en nom- » bre & en qualité de Vaiſſeaux, que celle, qu'il » avoit amaſſée cette année; & de la joindre, de la » meilleure façon qu'il ſe pourroit, avec celle » des Etats; pour aller attaquer conjointement » l'Ennemi, afin de l'obliger, ſi cela eſt poſſi- » ble, de déſirer la Paix, pour laquelle il faiſoit » paroître tant d'averſion; que depuis près de » deux ans, que la Guerre avoit commencé, il » n'avoit jamais voulu expliquer, ni aux Parties » intereſſées, ni à aucuns Médiateurs, à quelles » conditions il vouloit donner les mains à un ac- » commodement.

A lire cette Lettre, chargée des expreſſions les plus fortes, dont nous n'avons mis ici qu'une partie, pour n'être pas trop longs; il ſembloit que l'on alloit voir en France un armement formidable, pour mettre l'Angleterre à la raiſon; mais il ne s'en fit rien, & ce ne fut, que par leurs propres efforts, que les Etats Généraux mirent fin à cette guerre, comme on le verra dans la ſuite. Ce qu'il y eut encore de plus ſurprenant, c'eſt que l'Angleterre & la République s'accommoderent entre elles, pour s'oppoſer à l'invaſion des Païs-Bas, par la France; avec le conſentement des Couronnes du Nord, que la France avoit extraordinairement ménagées. C'eſt ce qu'on trouvera, dans la ſuite de cette même Hiſtoire, par où on comprendra qu'on ne peut guére ſe fier aux Projets, ni aux Diſcours des plus grandes Puiſſances, quand leurs interêts s'y trouvent oppoſez.

Pour revenir à la Flotte de France, dont le Roi ne ſavoit pas encore le ſort, lors qu'il écrivit la Lettre, dont nous venons de donner un abregé; le Duc de Beaufort continua à faire voiles à l'Oüeſt, du côté de Breſt, ſans que les Vaiſſeaux Anglois l'attaquaſſent; peutêtre à cauſe de la nouvelle, qu'ils avoient reçue de l'incendie de Londres, & parce que le Duc d'Albemarle y étoit allié.

Dès que le gros de la Flotte Françoiſe ſe fut avancé vers l'embouchure de la Manche, où le Roi lui donna ordre de croiſer quelque tems; (1) il y eut trois Vaiſſeaux de cette Flotte, qui demeurerent en arriere. Ils ſe nommoient *le Rubis*, *le Bourbon* & le *Mazarin*. Comme ils prenoient la route, qu'avoit priſe l'Amiral, ils tomberent dans la Flotte Angloiſe, & crurent qu'ils pourroient ſe faire un paſſage, au travers de cette Flotte, qui les fit attaquer par ſept Vaiſſeaux. Le Bourbon & le Mazarin en vinrent en effet à bout, & après avoir démâté deux Vaiſſeaux Anglois, & ſoûtenu un long combat, ils continuerent leur route, malgré les autres, & allerent au Havre de Grace.

Le Rubis, après avoir combattu, avec un courage extraordinaire, pendant tout un jour, & ſur le point de couler bas, ſe rendit aux Anglois; de

X ſorte

(1) Voyez la Lettre de Van Beuning à De Wit du 1. Octobre 1666. auquel tems il étoit ſur la Flotte des Etats.

1666. ſorte que les François aquirent plus de réputation, par le combat que leurs trois Vaiſſeaux ſoûtinrent, qu'ils ne perdirent, par la priſe d'un d'entre eux. Les Officiers François des deux autres parlerent des Anglois, avec beaucoup de mépris, & dirent que la ſeule Flotte Françoiſe leur auroit bien donné de la peine. Si ce qu'ils diſoient n'étoit pas tout à fait vrai, vû la bravoure que les Anglois avoient toûjours fait paroître ſur mer, lors qu'ils avoient eu à faire aux Hollandois; cela ne laiſſoit pas d'être propre à donner du courage à la Nation Françoiſe.

Le lendemain, après l'arrivée du Penſionaire, ſur l'Amiral, Ruiter demanda de nouveau d'être mené à terre; comme n'étant pas en état de faire ſes fonctions d'Amiral, à cauſe de ſa fievre, qui s'étoit augmentée. Le Médecin & le Chirurgien atteſterent qu'il ſeroit en danger, ſi on le tenoit plus long tems ſur mer. Le Conſeil de Guerre lui permit là-deſſus, de ſe faire porter à terre. Il paſſa pour cela ſur un Yacht, commandé par le Capitaine Swart, avec le Chevalier *Ange Ruiter* ſon Fils, pour être tranſporté dans la Meuſe La Flotte le ſalua d'une décharge d'Artillerie, lors qu'il partit. Le 3. il arriva devant la Brille, & de là il fut tranſporté à Amſterdam; où étoit ſa famille, & où il eut encore pluſieurs accès de fievre, & ne ſe remit, que fort lentement. Tout le monde, qui le conſideroit comme très-utile à l'Etat, fit des vœux, pour ſa guériſon. Le Roi de France même, le Duc de Beaufort, & quantité d'autres perſonnes du premier rang, marquerent combien ils s'intereſſoient dans ſa guériſon. Il recouvra enſuite ſa ſanté, & ſortit enfin le 1. de Decembre, pour aller rendre graces à Dieu, de ce qu'il lui avoit rendu la ſanté.

Cependant le Lieutenant Amiral Van Nès, ſon Ami, prit le commandement de la Flotte, mais De Witt ne laiſſa pas de tout conduire.

La (1) Flotte fit ce qu'elle put, pour entrer dans la Manche, mais les vents contraires l'empêcherent d'y pouvoir aller, & lui ſauverent un voyage qui auroit été inutile; parce que celle de France s'étoit déja retirée, quoi qu'on n'en eût pas encore la nouvelle, ſur la Flotte Hollandoiſe.

Le 5. d'Octobre, ayant remis à la Voile à neuf lieuës du Nordforland, elle découvrit la Flotte Angloiſe, après midi, forte d'environ ſoixante Voiles. On crut qu'il y auroit un Combat ce jour même, ou au moins le lendemain. Mais les Anglois revirerent, & pendant la nuit, il ſe leva une forte tempête, qui éloigna d'eux les Hollandois, & écarta pluſieurs Vaiſſeaux du reſte de la Flotte Le lendemain le gros des Vaiſſeaux jetta l'Ancre à huit lieuës, ou environ, de l'embouchure de la Meuſe; pour y attendre les Bâtimens, qui s'étoient écartez. (2) Les Anglois ſe montrerent encore, mais voyant les Hollandois, qui les attendoient en bon ordre, prêts à les recevoir, ils n'oſerent pas les attaquer. Le 11. du Mois, on réſolut d'attendre juſqu'au 13. pour voir ſi la Flotte Angloiſe reviendroit, mais elle ne parut point. On approcha des côtes d'Angleterre, où l'on attendit encore le retour de cette Flotte, qui ne parut plus; & l'on apprit qu'elle étoit rentrée dans la Tamiſe.

Là-deſſus il fut réſolu le 12. d'Octobre, au ſoir, de faire rentrer la Flotte dans ſes Ports; d'autant plus qu'il y avoit beaucoup de gens malades, & que les vivres commençoient à manquer De Witt fit enſuite rapport, le 14. du Mois, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, de ce qui s'étoit paſſé ſur la Flotte, & fut remercié de ſa bonne conduite. Cependant les Vaiſſeaux de la Flotte, que la tempête avoit écartez revinrent aux Ports. 1666.

Depuis (3) les Etats ordonnerent vint un Navires, trois Brulots & ſix Galiottes, pour croiſer & tenir la Mer, juſqu'au tems des glaces. Quatorze eurent ordre de croiſer depuis le Doggerſant juſqu'au Sund, pour la ſurete des Vaiſſeaux, qui pouvoient venir de la Mer Baltique & de l'Elbe. Les autres devoient croiſer ſur les côtes d'Angleterre, depuis Harwich, juſqu'en Ecoſſe; pour tâcher de ſe ſaiſir de la Flotte du Charbon de pierre, dont Londres avoit un très-grand beſoin. On donna encore ordre, que l'on armât huit Vaiſſeaux, pour ſervir de Convoi aux Flottes Marchandes, juſqu'au Nord de l'Ecoſſe.

D'Eſtrades demanda qu'on envoyât auſſi une Eſcadre, dans la Manche; mais le Penſionaire de Hollande lui dit, que cela ne ſe pouvoit pas; parce que tous les Officiers de Marine avoient repréſenté qu'il n'y avoit point d'Eſcadre, qui pût croiſer là; puis que les côtes de France ne valoient rien, & que celles d'Angleterre étoient ennemies; d'où il pouvoit venir aſſez de Vaiſſeaux, pour détruire cette Eſcadre, ſans qu'elle pût échapper.

De Witt demanda à ſon tour, combien de Vaiſſeaux le Roi de France auroit en mer, pendant l'Hiver, & l'Ambaſſadeur répondit que le Roi y auroit le tiers du nombre des Vaiſſeaux, que les Etats y entretiendroient.

En parlant de la Ligue, pour la conſervation de Brême, De Witt parut tomber dans le ſentiment de l'Ambaſſadeur de France; qui étoit de n'employer point la force, dans cette affaire-là; mais il témoigna que cette Ligue pourroit appuyer les Princes de l'Empire, que l'Empereur avoit chargez de travailler à accommoder cette affaire. Il leur avoit donné ordre de tâcher d'ajuſter ce démêlé, & au cas que le Roi de Suede voulût employer des voies de fait, ſans ſe vouloir ſoûmettre à la Juſtice ordinaire de l'Empire, d'employer toutes leurs forces pour cela. Ce fut ce qui engagea l'Electeur de Brandebourg de ſigner la Ligue.

Les EE. GG. & ceux de Hollande, écrivirent au Roi de Suede & à la Ville de Bréme, pour les porter à s'accommoder, comme les Médiateurs le propoſoient, & d'éviter toute rupture. Auſſi n'en vinrent-ils pas juſques-là, dés que la Province de Hollande eût donné ordre de tenir deux-mille hommes en Ooſtfriſe.

On reçut une Lettre de l'Ambaſſadeur des EE. GG. à Stokholm, dans laquelle il diſoit, que le Grand Chancellier lui avoit dit, que peutêtre que la Suede enverroit un Ambaſſadeur Extraordinaire à la Haie; pour accommoder les differends, qu'ils avoient entre eux. De Witt répondit, qu'il avoit communiqué cette offre à ſes Maîtres, qui avoient témoigné d'en être bien-aiſes; pourvu que ce fût avec des intentions plus ſinceres, que celles de la Suede ne l'avoient été juſqu'alors. D'Eſtrades écrivit en même tems à *De Pompone*, qui étoit Ambaſſadeur de France en Suede, que ſi les Suedois perſiſtoient à n'accepter pas l'Acte de Neutralité, dans la forme que les Etats lui avoient en-

(1) *Brand* ſur ce tems.
(2) Lettre de D'Eſtrades du 20. d'Octobre 1666.
(3) D'Eſtrades là-même.

1666. envoyée, & à vouloir que ceux de leur Nation payaſſent un quart moins de Droits & de Péage en Hollande, que ne ſont les autres étrangers, l'Ambaſſade ſeroit inutile; puis qu'Amſterdam & la Nord-Hollande ne conſentiroient jamais, à faire aucun changement dans le Traité d'Elbing, à cet égard.

L'Ambaſſadeur de France préſenta aux Etats Généraux la Lettre du Roi ſon Maître, dont nous avons donné l'abregé. (1) Elle vint, dit-il, fort à propos, & elle fut lue, dans l'Aſſemblée des EE. GG., & enſuite dans celle des Etats de Hollande; avec l'approbation unanime de ceux, qui s'y trouverent. Chaque Député des Villes s'en fit donner une Copie, pour l'envoyer à ſes Maîtres. Tout ce qui y étoit contenu étoit ſi fort, au goût de l'Ambaſſadeur, & ſi obligeant pour les Etats; qu'il ne falloit pas douter, que cela ne fit un très-bon effet, dans toutes les Provinces Unies. Il ajoûte néanmoins, un peu plus bas, dans cette même Lettre, que „ ſi ces Peuples étoient capables d'é„ tre gagnez, par l'honêteté, par la bonne foi, „ & par les aſſiſtances, qui avoient ſauvé leur „ Etat; il y auroit de quoi aſſurer, qu'ils ne „ manqueroient jamais de reconnoiſſance; mais „ que c'étoient des Marchands, que l'Interêt „ gouvernoit, & qui n'avoient nul égard aux „ engagemens, où ils étoient, & ſur qui on ne „ pouvoit faire aucun fondement certain, quand „ le cas écherroit, qu'on auroit beſoin d'eux. Cela vouloit dire, qu'ils ne favoriſeroient nullement l'invaſion des Pais-Bas Eſpagnols, lors que le Roi l'entreprendroit, & qu'ils ne conſentiroient jamais d'être Voiſins immédiats de la France; ce qui fut leur maxime conſtante, depuis la Paix de Munſter, & même auparavant; comme on l'a pu voir, dans cette Hiſtoire. Quelques obligations, qu'ils euſſent à la Couronne de France, qui étoient ſans doute grandes; ils étoient encore plus obligez, à travailler à la ſûreté de leur République; dont la liberté étoit d'un trop grand prix, ſelon eux, pour la ſacrifier à leur plus ancien Allié. C'eſt, pour ainſi dire, une *marchandiſe* trop précieuſe; pour la vendre, pour quelques ſervices, que ce puiſſe être.

Les Etats étoient ſi perſuadez, que l'on doit ſoûtenir ſes Voiſins, contre ceux qui cherchent à s'agrandir à leurs dépends, qu'ils (2) entrerent le 7. d'Octobre, dans le Traité de Ligue du Roi de Danemark & de la Maiſon de Brunswik, pour la conſervation de la Ville de Brême, que Wrangel aſſiégeoit. On dépêcha à l'Electeur de Brandebourg, pour ſavoir s'il y vouloit entrer; à quoi il conſentit, comme il paroît par diverſes (3) Lettres écrites, en ce tems-ci. Sur l'Avis que cette Ville étoit fort preſſée par les Suedois, les Ducs de Brunswik ſe préparerent à y envoyer une armée de treize-mille hommes; quoi que les Etats ne vouluſſent pas contribuer à ce ſecours. Le Roi de France voulut les détourner de s'engager en cette Ligue, de peur que cela ne leur attirât une rupture, de la part de la Suede. Il leur fit même entendre, que, ſi les Suedois les attaquoient eux-mêmes, à cette occaſion, même dans leur propre Païs, il ne prétendoit entrer dans aucune Garantie, en leur faveur; parce qu'ils ne pourroient pas nier qu'ils ne fuſſent les Agreſſeurs, quand même ils ſeroient attaquez dans leur propre Païs, comme on le peut voir dans les Lettres du Marquis de Lionne & du Comte D'Eſtrades, en ce tems-là. Mais cette affaire fut accommodée, peu de tems après, & le (4) Roi de France lui-même ne ſouhaitoit nullement, que la Suede ſe rendît maîtreſſe de cette Ville; enſorte qu'elle dépendit immédiatement de la Couronne de Suede, qui eût droit d'y tenir une Garniſon; comme il paroît, par des Lettres écrites, ſur la fin de cette année. 1666.

La Lettre du Roi d'Angleterre, dont nous avons parlé, ayant été communiquée, par De Witt, au Comte D'Eſtrades, (5) l'Ambaſſadeur la trouva conçue en termes ſi ambigus, qu'il en jugea que ce Monarque ne vouloit point la Paix. Il fut choqué ſur tout, de ce qu'il vouloit que les Etats envoyaſſent des Députez à Londres; de ce qu'il parloit du Domaine de la Mer, tel que ſes Prédeceſſeurs l'avoient eu, comme ſi l'on en tomboit d'acord; enfin de ce qu'il diſoit du Roi de Danemark, touchant l'affaire de Bergue, en Norwegue, qui ne paroît pas fort aſſuré, & de ſon excluſion du Traité.

Dans l'Aſſemblée (6) des Etats Généraux, il ſe trouva des Provinces, qui dirent d'abord, que puis que l'Angleterre offroit de la faire, en même tems, avec la France, il falloit l'écouter. Mais De Witt leur fit remarquer qu'il y avoit pluſieurs termes, qui étoient captieux, ce qui les engagea à changer de ſentiment. Les Etats de Hollande déclarerent, tout d'une voix, qu'il falloit continuer la guerre, & réſolurent d'entretenir tous les Matelots, qu'ils avoient à leur ſolde, pendant tout l'Hiver; afin d'être plus prêts à ſe mettre en mer, dès qu'il le faudroit.

On parla beaucoup des deſſeins, qu'on pourroit faire la Campagne de l'année ſuivante, dont il ne ſe fit pas grand'choſe, du côté de la France. On remit ſur le tapis le ſalut du Pavillon, que les François prétendoient que la Flotte des Etats, commandée par leur Amiral, fit à celui de France; ſans que ce dernier fût obligé de le leur rendre, de la même façon. Ainſi l'Amiral Hollandois auroit été obligé de baiſſer le Pavillon, devant celui de France, & de le ſaluer d'un certain nombre de coups de Canons; ſans que le François baiſsât, en aucune maniere, le Pavillon, & ſans être obligé de lui rendre le même nombre de Canonades. Tous les Officiers Hollandois, qui s'étoient trouvez, en de ſemblables rencontres, donnerent une déclaration, par écrit, & confirmée par ſerment, que les Amiraux François & Anglois, leur avoient toûjours rendu le ſalut; de la même maniere, dont ils l'avoient reçu d'eux. Les François ſoûtenoient au contraire, que les François n'avoient jamais baiſſé le Pavillon. Dans le fonds, cette céremonie n'étoit qu'une civilité, par laquelle celui, qui baiſſoit le premier le Pavillon, ne prétendoit que reconnoître une dignité plus élevée, dans la Puiſſance à qui il faiſoit cet honneur, ſans réconnoître néanmoins en elle aucun pouvoir particulier ſur la Mer; & lors que les Vaiſſeaux d'une Tête Couronnée rendoient un ſemblable ſalut, il ne s'enſuivoit pas qu'ils regardaſſent, ceux qu'ils ſaluoient ainſi; comme égaux aux Rois. Mais les

(1) Voyez la Lettre de D'Eſtrades du 7. d'Octobre, de cette année, adreſſée au Roi.
(2) Lettre de D'Eſtrades au Roi T. C. du 7. d'Octobre, 1666.
(3) Lettre de D'Eſtrades du 28. d'Octobre 1666. Lettre de De Witt du 21. d'Octobre & de Van Beuning du 22. du même mois 1666.

X 2 Rois

(4) Voyez la même Lettre.
(5) Lettre écrite le 28. d'Octobre 1666. au Roi.
(6) Là-même.

1666. Rois d'Angleterre, plus puiſſans que les autres Souverains ſur la Mer Britannique, ont prétendu qu'en ſaluant les premiers leur Pavillon, on reconnoiſſoit en eux, ce qu'ils ont appellé *le Domaine de la Mer*. C'eſt de quoi les autres Puiſſances Maritimes n'ont pas voulu convenir.

L'Ambaſſadeur de France ayant propoſé aux Villes de Hollande, de ſaluer l'Amiral de la Flotte Françoiſe, ſans qu'il fût oblige de rendre un ſemblable ſalut, en baiſſant le Pavillon à ſon tour; elles réſolurent toutes de ne point joindre leur Flotte à celle du Roi, mais de faire la Guerre à part, par Mer, ſelon que chacun le trouveroit à propos; ou en cas que les Flottes ſe joigniſſent, de ne point baiſſer le Pavillon, à moins que les François ne le fiſſent auſſi de leur côté. Quand ces ſortes de Réſolutions ſe prennent unanimement, par les Villes, il n'y a point de retour; ce qui faiſoit que le Comte D'Eſtrades jugeoit qu'il valoit mieux, ſelon l'état des choſes préſeotes, que l'on prit le parti, que le Roi voudroit prendre, ſans qu'on s'apperçût que la ſéparation des Flottes venoit de la difficulté, qui ſe trouvoit, dans le refus que la Françoiſe faiſoit de ſaluer, à ſon tour, celle des Etats. Ce qui aigriſſoit le plus l'Aſſemblée de Hollande, étuit la prétention de la ſuperiorité de la Mer, qu'elle ne vouloit ceder à qui que ce fût; ce qu'elle croyoit reconnoître, à la difference du ſalut, que la France vouloit faire à l'Amiral Hullandois; car pour le nombre des coups de Canon, plus grand, ou moindre, elle n'eo paroiſſoit pas en faire aucun cas.

L'Empereur (1) & le Roi d'Eſpagne firent ſonder le Penſionaire de Hollande, pour ſavoir s'ils pourroient entrer dans la Ligue, concernant Bréme; & il répondit que cela ne pouvoit être, parce que ce n'étoit qu'une Alliance des Princes voiſins, qui ne donnoit aucun ombrage à perſonne; comme elle en donneroit, ſi l'Empereur & le Roi d'Eſpagne y entroient.

Appelboom, Réſident de Suede à la Haie, alla voir le Penſionaire, pour l'avertir que le Roi d'Angleterre avoit dit, aux Ambaſſadeurs de Suede, qu'il ne traiteroit poiot avec les Etats; s'ils n'envoyoient quelcun à Londres, pour y faire les Propoſitions de la République; à quoi il avoit ajoûté qu'il pourroit ſe porter à la Paix, ſi les Etats vouloient faire quelque choſe, à ſa priere, en faveur du Prince d'Orange, ſon Neveu; & s'ils faiſoient un Règlement ſur le Commerce des Indes, avec un dédommagement des pertes, que l'Angleterre avoit faites durant la guerre, pour leſquelles il ne demanderoit point une ſomme exceſſive. Il prétendoit encore, à ce qu'il dit aux Ambaſſadeurs Suedois, qu'il demandoit des Etats une reconnoiſſance pour la pêche du Harang; puis que les Hollandois la faiſoient ſur ſes côtes, & qu'ils ſéchoient leurs filets, ſur ſon rivage; pour quoi ils leur donneroient la garantie de l'Empereur, & de quelques autres Princes. Mais De Witt répondit que le Roi demandoit des choſes déraiſonnables, & que les Etats ne lui accorderoient jamais. Il ajoûta à cela, qu'ils ne traiteroient poiot, que conjointement avec tous leurs Alliez, & que dans un lieu neutre.

Il étoit en effet abſurde de demander un dédommagement des pertes, qu'on avoit faites pendant la guerre; après avoir été l'Agreſſeur, & avoir cauſé de très-grandes pertes à uo Ennemi, avant même que de lui avoir déclaré la guerre, comme avoit fait le Roi d'Angleterre; ainſi qu'on le peut voir, par l'Hiſtoire des commencemens de cette guerre. Il n'avoit noo plus aucun droit de vouloir qu'oo lui allât, en quelque maniere, demander la Paix chez lui. Mais il vouloit imiter Cromwel, qui en avoit uſé de même, envers les Etats Généraux; comme on le peut voir, par ce qu'on a dit de cette Guerre au Livre XIII. Il s'en falloit beaucoup, qu'il ne fût redouté de ſes Voiſins, comme Cromwel l'avoit été. 1666.

*De Pompone*, qui étoit, comme on l'a déja dit, Ambaſſadeur de France à Stokholm, (2) écrivit, en ce tems-ci, au Roi ſon Maître, que l'affaire de Bréme étoit accommodée, & qu'on avoit envoyé à Wrangel la Ratification, de ce dont il étoit convenu avec la Ville; pendant qu'on faiſoit une Ligue, pour la ſoûtenir. C'étoit que ceux de Bréme ſuſpendroient chez eux, pendant tout ce ſiecle-là, l'exercice de leur *Immédiateté* (*ou de leur Dépendance immédiate de l'Empire*) & n'iroient point aux Diétes; Que le Magiſtrat préteroit ſerment de fidelité au Roi de Suede; que la Ville ne laiſſeroit pas de joüir de ſes Privileges, & n'auroit point de Garniſon Suedoiſe. C'eſt ainſi que finit, comme on croyoit, cette affaire, qui commençoit à intereſſer tous les Voiſins; qui craignoient que d'une étincelle, il ne nâquit quelque grand incendie, dans le Nord. Mais cette bruuillerie ne fut accommodée, qu'au (3) 1. de Decembre de cette année, après de nouvelles apparences de brouilleries, (4) auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

On fit néanmoins une Ligue, pour le repos du Nord, dont (5) on avertit même le Roi de Suede; qui en fit remercier les Etats, & demanda une Copie du Traité, dans lequel il témoignoit vouloir entrer. Le Roi de France (6) en prit de l'ombrage, & jugea que ce Traité lui pourroit devenir trés-préjudiciable, ſi les Projets de la Maiſon d'Autriche venoient à s'exécuter. „ Voilà, *diſoit-il*, un Traité de Ligue défenſi-„ ve, tout formé, pour le ſoûtien des Princes, „ qui y entreront. Je vois d'ailleurs que l'on „ convie châcun d'y entrer, juſqu'au Roi de „ Suede même, contre qui principalement il s'eſt „ fait. L'Eſpagne ne manquera pas de donner „ ordre à ſes Miniſtres, de demander inceſſam-„ ment qu'elle puiſſe y entrer. Van Beuning a „ avoüé que Friquet avoit déja parlé, pour y „ faire entrer l'Empereur, mais qu'on avoit a-„ droitement éludé ſa Propoſition. Voilà donc „ une pierre d'attente, prête à être miſe en œu-„ vre à l'avantage des Eſpagnols, quand les Etats „ le voudront. Je crois bien, qu'en ce tems-ci „ la choſe n'eſt pas à craindre; mais quand les „ Etats verront une rupture prochaine, entre la „ France & l'Eſpagne, qui peut être du ſoir au „ lendemain (*lors que le Roi voudroit faire valoir „ ſes Droits ſur le Brabant*) il n'y a qu'à recevoir „ le Roi d'Eſpagne, dans le Traité; en quoi „ même j'aurois ce deſavantage, qo'au lieu que „ je n'aurois qu'à me parer contre la mauvaiſe po-„ li-

(1) Autre Lettre de D'Eſtrades du 28. d'Octobre, adreſſée à De Lionne.

(2) Voyez la Lettre de Louis XIV. à ſon Ambaſſadeur à la Haie, datée du 29. d'Octobre 1666.

(3) D'Eſtrades Lettre du 2. Decembre 1666. Van Beuning du même jour.

(4) Voyez les Lettres de Van Beuning du 12. de Novembre & du 18. du même Mois.

(5) D'Eſtrades Lettre du 4. de Novembre, & une autre du 5. de cette même année.

(6) Lettre du Roi à D'Eſtrades du 5. de Novembre.

1666. „ litique des Etats, qui n'oſeroient peutêtre rien
„ entreprendre, s'ils étoient ſeuls, ils auront le
„ courage de le faire, ſe voyant appoyez de di-
„ vers Princes de l'Empire; & je ſuis bien trom-
„ pé, ſi le Sr. De Wirt, qui porte bien loin ſes
„ vuës, n'a autant viſé à cela, en concluant ce
„ Traité, qu'à l'affaire de Brême, qui ne requé-
„ roit pas de ſi grandes forces. Tout ce que je
„ vous dis (*ajoûtoit le Roi, en parlant à ſon Am-
„ baſſadeur en Hollande*) ne doit pas vous obliger
„ à dire un ſeul mot au Sr. De Witt, qui faſſe
„ connoître, que je m'en ſuis apperçu, & bien
„ moins de lui en faire aucune plainte; car la
„ choſe n'en ſeroit pas moins faite, & ſans reme-
„ de. Vous devez ſeulement être continuelle-
„ ment alerte, pour empêcher que ni l'Empe-
„ reur, ni le Roi d'Eſpagne ne ſoient pas reçus
„ dans cette Ligue; vous abſtenant même, en
„ cela, de faire aucune menace, & témoignant
„ au Sr. De Witt, que je me confie entierement,
„ là-deſſus, en ſon affection, & qu'il empêche-
„ ra le coup, s'ils vouloient la tenter; comme
„ ce que le Sr. Van Beuning a dit ici, du Diſ-
„ cours de Friquet, m'en a donné la penſée.

Il étoit vrai, (1) que D. Eſtevan de Gamarre, & le Réſident de l'Empereur faiſoient, à la Haie, toutes les diligences poſſibles, pour faire recevoir leurs Maîtres dans la Ligue. D'Eſtrades ne manqua pas de s'y oppoſer, de ſon côté, avec beaucoup d'empreſſement; quoi qu'il ne fût pas fort difficile de voir qu'il s'oppoſoit, avec tant de vigueur, à cela; de peur que les Puiſſances liguées ne ſecouruſſent l'Eſpagne, lorſque le Roi de France l'attaqueroit, dans les Pais-Bas. Sans avoir ce deſſein, il n'avoit que faire de s'oppoſer à une Alliance purement défenſive. Pour ſe ménager (2) le ſecours des Suedois, il leur avoit fait toucher, à Hambourg, la ſomme de cent-cinquante-mille Ecus; pour l'entretien des Troupes Suedoiſes, qui étoient près de Brême. C'eſt ce que Van Beuning avoit découvert, & que De Lionne oioit; en diſant néanmoins que ſi le Roi de France donnoit des ſubſides à la Suede, cela ne regardoit point les Etats Géneraux. Il étoit ſûr, ſelon Van Beuning, que la France ne travailloit à s'aſſurer du ſecours de la Suede, que par rapport aux Projets, qu'elle formoit contre l'Eſpagne. „ L'Opinion commune, *comme il l'écri-
„ voit, de Paris, au Penſionaire de Hollande*, eſt
„ qu'on exécutera ces Projets ici, auſſi-tôt que
„ cette Guerre (*avec l'Angleterre*) ſera finie, &
„ que l'on paſſera d'une Guerre en une autre; ou
„ du moins que l'on en menacera l'Eſpagne, pour
„ avoir quelque ſatisfaction ſur les prétenſions
„ que l'on avoit ſur le Brabant.

Depuis que Louïs XIV. eut réſolu d'attaquer les Pais-Bas Eſpagnols, il ne put pas demeurer ami des Provinces Unies; qui de leur côté le regardoient comme un Prince, qui ne manqueroit pas de vouloir envahir leur Etat; dès que ſes Frontieres toucheroient celles de leur République. Auſſi depuis cette année, il y eut pluſieurs démêlez, entre le Roi & les Etats; qui ne pouvoient pas manquer, avec le tems, de les brouiller, enſemble.

La France preſſa inſtamment les Etats d'entretenir des Vaiſſeaux, non ſeulement pour croiſer au Nord, mais pour demeurer dans la Manche; afin d'y favoriſer le Commerce des Côtes de France, & troubler celui des Anglois. De Lionne envoya à D'Eſtrades, un Mémoire de la part du 1666.
Roi, du 29. d'Octobre, où il diſoit „ qu'il avoit
„ bien connu, que les Etats, & particulierement
„ ceux de Hollande, ne penſoient, comme ils
„ avoient accoûtumé de faire, qu'à leurs interêts
„ particuliers, & peu à ceux de leurs Alliez; puis
„ qu'ils vouloient ſeulement aſſurer le Commerce
„ du Nord, qui étoit tout entier entre les mains
„ de la Ville d'Amſterdam; & ſe ſoucioient fort
„ peu de celui de la Manche; qui auroit produit
„ beaucoup davantage à la Hollande, & aux Su-
„ jets de Sa Majeſté, par l'enlevement des Den-
„ rées du Royaume; mais que comme la pru-
„ dence ne vouloit pas qu'on relevât tous les
„ mauquemens des Etats, Sa Majeſté deſiroit,
„ que D'Eſtrades ſe contentât, pour lors, de voir
„ ſi la Zélande ſeroit en état, d'entretenir une
„ bonne Eſcadre de Vaiſſeanx, pour aſſurer le
„ paſſage de la Manche; auquel cas, Sa Ma-
„ jeſté contribueroit, de ſa part, à la ſûreté de
„ ce paſſage douze bons Vaiſſeaux, qu'Elle a-
„ voit réſolu d'entretenir, pendant l'Hiver; ſui-
„ vant le concert, qui pourroit être fait avec les
„ Députez de cette Province; à quoi il ne fau-
„ droit pas perdre un ſeul moment.

Le Mémoire du Roi à ſon Ambaſſadeur portoit encore „ que Sa Majeſté avoit ſujet de s'é-
„ tonner pour quelle raiſon les Etats, faiſant un ſi
„ grand effort, que de donner au Roi de Dane-
„ mark, pour entretenir le nombre de quarante
„ Vaiſſeaux pour garder la mer, depuis la poin-
„ te de l'Ecoſſe, juſques dans le Sund, pouvoient
„ ſe réſoudre de lui réfuſer deux-cens-mille Flo-
„ rins, pour pouvoir joindre à leur Flotte vingt
„ bons Vaiſſeaux; ce qui pourroit donner lieu
„ de finir la Guerre, en beaucoup moins de
„ tems, & par conſéquent produire aux Etats
„ des avantages, qui ne pouvoient être comparez,
„ avec une ſomme ſi modique: Que comme une
„ infinité de raiſons convaincaotes, les devoient
„ porter à donner cette augmentation à ce Roi,
„ Sa Majeſté ſe remettoit à D'Eſtrades de les
„ preſſer, en toutes rencontres: Qu'enfin la ré-
„ ponſe que le Sr. De Witt avoit faite, ſur la
„ Réſolution, qu'il diſoit avoir été prſe, par
„ ſes Maîtres, ſur le ſujet des ſaluts (*c'étoit qu'a-
„ près que l'Amiral Hollandois auroit ſalué l'Amiral
„ François, en baiſſant le Pavillon, ce dernier leur
„ rendroit le ſalut, de la même maniere*) en cas
„ que la jonction eût été faite, provenoit du
„ même principe, qui faiſoit la plainte de tous
„ les Alliez des Etats (*c'étoit apparemment qu'ils
„ s'égaloient par-là aux Têtes Couronnées, auxquel-
„ les néanmoins ils cedoient le pas, quand ils s'of-
„ froient de ſaluer les premiers*) mais, comme il é-
„ toit néceſſaire de diſſimuler, S. M. feroit enco-
„ re examiner cette matiere, & prendroit ſa ré-
„ ſolution, au cœur de l'hiver, laquelle Elle fe-
„ roit ſavoir à ſon Ambaſſadeur.

Il préſenta le même jour, le 29. d'Octobre, un Mémoire aux Etats, où il diſoit qu'encore qu'il leur eo eût donné pluſieurs autres, tendans à ce que tous les Vaiſſeaux François puſſent ſortir des Ports de Hollande & de Zélande, avec des marchandiſes non prohibées, ſans aucun empêchement, conformément au Traité de MDCLXII. néanmoins il avoit reçu encore de nouveaux ordres ſi précis du Roi, ſon Maître, ſur ce ſujet; qu'il étoit obligé de réiterer ſes inſtances aux Etats; les aſſurant que, comme S. M. avoit ce point-là fort à cœur, & qu'Elle prétendoit qu'elle ne demandoit rien que de très-juſte; ils ne ſauroient faire une choſe, qui lui fût plus agréable.

(1) Lettre de D'Eſtrades du 11. de Novembre 1666.
(2) Van Beuning dans une Lettre du 24. de Decembre, 1666.

1666. Il eſt vrai, qu'il y a dans ce Tome IV. des Lettres de D'Eſtrades, auſſi-bien que dans les autres, quantité de Mémoires, pour obtenir, des Amirautez des Provinces, la liberté de partir à des Vaiſſeaux François, chargez de Marchandiſes permiſes. Mais il faut qu'il ſe fit des fourberies, par les Maitres de ces Vaiſſeaux, qui donnoient lieu aux Amirautez de les arrêter; ſans quoi elles n'auroient jamais oſé les retenir dans leurs Ports. Il n'y a rien de plus commun, que ces ſortes de tromperies, dans la Navigation. Peutêtre auſſi achetoient-ils des Armes, ou d'autres ſemblables Marchandiſes, comme du Salpetre, ou des choſes qui appartenoient à la navigation, qu'ils rendoient ainſi trop rares & trop cheres en Hollande. On peut voir là-deſſus la Lettre ſuivante de D'Eſtrades, qui eſt du 4. de Novembre; & un Mémoire du 9. du même Mois, où l'Ambaſſadeur ſe plaint que l'on avoit renvoyé deux Vaiſſeaux, appartenans à la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales, & d'autres vuides; ſans leur vouloir permettre de ſe fournir en Hollande, de ce dont ils avoient beſuin. Il y avoit peutêtre même des Marchands du Païs, qui prenoient part au Négoce de ces Vaiſſeaux, ſous le nom des François; ce qui étoit défendu en Hollande. On voit, par une Lettre du Penſionaire de Hollande à Van Beuning, du 11. de Novembre, que, ſi l'on accordoit aux Nations neutres la permiſſion de ſortir, c'étoit toûjours à condition que leurs Vaiſſeaux fuſſent montez par des Matelots de leur propres Nations; ce qu'on obſervoit conſtamment, malgré toutes les inſtances de D'Eſtrades. Cependant les Marchands trouvoient le moyen d'éluder les défenſes de faire ſortir les Matelots du Païs, en les envoyant par terre hors du Païs, & fourniſſant les Vaiſſeaux de Matelots Etrangers en Hollande, qu'ils congedioient pour prendre les Hollandois, qu'ils avoient envoyez par terre en quelque Port de France. Ils en trouvoient d'autant plus facilement, qu'ils les payoient mieux, que ne faiſoient les Etats, & cela pour un ſervice bien moins dangereux.

On peut voir un Mémoire du 9. de Novembre, où les plaintes ſont trés-fortes, & où le Roi menace de ſon reſſentiment les Etats, s'ils continuoient à en uſer de même. Tout cela ſembloit marquer l'exécution du deſſein formé, contre les Provinces Eſpagnoles.

Il y avoit du tems, que le Roi de France faiſoit travailler à ſix Vaiſſeaux de Guerre, à Amſterdam; mais quand il s'agit de les garnir d'Artillerie, il fit prier les Etats de lui faire part de celle, qu'ils avoient dans leurs Arſenaux. Ils répondirent qu'ils ſe feroient donner une Liſte de toute l'Artillerie, que les Amirautez avoient, & du nombre dont ils en avoient beſoin, pour leur Flotte; pour voir s'ils en avoient plus qu'il ne leur falloit. Il ſe trouva qu'il y en avoit trés-peu, au de-là du néceſſaire; quoi que les Etats en euſſent fait faire, ou dans leurs fonderies, ou même ailleurs. Les fréquens Combats par mer, en avoient ſans doute fait crever un bon nombre; vû la promptitude, avec laquelle Ruiter, & les autres Commandans des Flottes Hollandoiſes, chargeoient & déchargeoient leur Canon. D'ailleurs les Canons des Vaiſſeaux brûlez, ou coulez à fonds, étoient perdus ſans reſſource. Enfin les Etats en cederent à la France, cinquante (1) du moindre calibre.

Cependant (2) les Etats avoient donné ordre, pour avoir leur Flotte prête à mettre en Mer, au commencement du Printems, & le nombre de Matelots, qui étoit néceſſaire pour cela. Mais on avoit de la peine à le trouver, à cauſe des inſtances des Nations alliées, ou neutres, pour laiſſer partir de leurs Ports des Vaiſſeaux, qu'elles diſoient leur appartenir; de ſorte qu'il étoit difficile d'empêcher, que les Matelots ne ſortiſſent avec eux, quoi que l'on eût interdit la ſortie à tous les Vaiſſeaux. Le Roi de France demandoit même, qu'on laiſsât ſortir des Vaiſſeaux, qui avoient été tranſportez par des Hollandois à ſes ſujets, depuis la défenſe. D'Eſtrades avoit préſenté, comme on l'a dit, des Mémoires trés-forts pour cela, & qui avoient extremement choqué les Etats. On donna là-deſſus ordre à Van Beuning de repréſenter au Roi, que, s'il en uſoit ainſi, il ne ſeroit pas poſſible aux Etats d'avoir leur Flotte prête au tems, auquel on avoit réſolu de la mettre en mer; ni même qu'elle le fût pendant l'Eté. On auroit pû juger, ſur l'apparence, que la France avoit deſſein de ruiner la navigation, qui eſt l'ame de la République; en lui conſeillant de donner une ſomme conſiderable au Roi de Danemark, afin qu'il entretint encore quarante Vaiſſeaux, pour joindre aux leurs, & en leur ôtant le plus de Matelots, qu'il pouvoit, ſous le prétexte du Commerce. 1666.

On avoit cependant parlé de faire la Paix, avec l'Angleterre. Le Roi de France avoit fait écrire un Billet au Comte de *S. Albans*, par *Ruvigny*; où ce dernier marquoit aſſez clairement que la Paix étoit facile à faire, ſi le Roi d'Angleterre vouloit ſérieuſement en entendre parler. On ne trouva pas même mauvais, que les Etats y joigniſſent quelques complimens de leur part, mais tout cela fut inutile. Ils écrivirent même, le 25. de Novembre, au Roi Charles II. pour répondre à la derniere Lettre, du 14. d'Octobre, qu'il leur avoit écrite; & s'ouvrirent diſtinctement ſur les cinq Articles, qu'il leur avoit propoſez.

I. Ils dirent ſur le 1. qu'ils ne croyoient nullement avoir violé le Traité précedent, & qu'ils ne feroient point de difficulté de l'obſerver, quand la Paix ſeroit faite.

II. Que, pour ce qui regardoit le ſecond, puis que les Miniſtres du Roi, & nommément l'Agent Selwin avoient publié des choſes, ſur la côte d'Afrique, beaucoup plus extravagantes; que les Etats n'auroient pu inventer, ni produire, comme on l'avoit fait voir; ils n'avoient jamais fait difficulté, ni ne la feroient encore de dire, qu'ils ſeroient bien-aiſes, que ces Déclarations fuſſent desavouées, de part & d'autre, comme ſi elles n'avoient jamais été.

III. Que par rapport au troiſiéme, qu'ils ne deſiroient pas moins que S. M. le Règlement du Commerce, qu'Elle, pourvu qu'il fût général & réciproque; ne pouvans pas s'imaginer qu'Elle leur refusât en Europe, ce qu'Elle croyoit équitable aux Indes Orientales.

IV. Qu'à l'égard du quatriéme, bien loin de ſe croire obligez de rembourſer les frais de la Guerre, & les dommages, que pouvoient avoir ſouffert les Sujets de S. M. ils pourroient redemander tout ce qui leur avoit été ſaiſi & confiſqué, avant même la déclaration de la Guerre; quoi que le Roi eût proteſté, qu'il ne ſuivroit pas le mauvais exemple de Cromwel, en ſurprenant les Sujets des Etats.

V. Que pour ce qui étoit du cinquiéme, ſi S. M. faiſoit difficulté de s'aſſurer en leur parole, leur

(1) Lettre de De Witt du 19. de Novembre 1666.
(2) Autre Lettre du même du 11. du même Mois.

1666. leur ſeing, & leurs ſéaux ; comme ils n'en feroient pas aux mêmes difficulté ; ils écouteroient volontiers les Propoſitions, que l'on voudroit faire, touchant la Garantie des Puiſſances Amies & Alliées. Ils ajoûtoient qu'ils ne pouvoient rien conclurre, ſans le conſentement de leurs Alliez ; & qu'ils n'entreroient point en négotiation, qu'en une place neutre, où l'honneur & la commodité puſſent inviter les Rois de France & de Danemark, auſſi-bien qu'eux, à y envoyer leurs Plénipotentiaires ; ſans quoi, tout ce qu'on pourroit propoſer ſeroit inutile.

Quelques Miniſtres Suedois, ou autres avoient auparavaot propoſé (1) Anvers, ou Gand, ou Hambourg ; mais oi le Rbi de France, ni les Etats, ni même le Roi d'Angleterre n'avoient accepté aucune de ces Places.

Le Roi Charles II. auroit d'ailleurs bien dû accepter les Offres des Etats, & ne pas differer une Paix, qui n'avoit rien d'injurieux pour lui, ni pour la Nation Angloiſe.

Pendant qu'en France & en Hollande on travailloit aux Flottes, qui ne devoient ſe mettre en Mer, que le Printems ſuivant, & qu'on parloit de leur jonction ; on travailloit, en même tems, eo France, à faire en ſorte que cette jonction ne ſe pût faire. Comme les Anglois, qui s'attribuent *le Domaine de la Mer*, qui environnent la Grande Brétagne, (2) avec beaucoup plus d'apparence, que la France ne le pourroit faire, ne faiſoient pas, avant la guerre, difficulté de rendre le Salut à uo Commandant Hollandois, comme ils l'avoient reçu ; il ſembloit que les François ne devoient faire aucune difficulté d'en uſer de même envers eux ; ſur tout étant inferieurs, par rapport aux forces maritimes, quoi que ſuperieurs par terre.

Encore qu'on eût très-ſouvent parlé de la jonction des deux Flottes, cette ſorte de Céremoniel n'avoit point été règlé, comme il auroit dû l'être. Van Beuning s'étoit entretenu (3) en Octobre, avec Mrs de Turenne & de Lionne, de ce qui concernoit le Salut, & le Contre-Salut du Pavillon, & les avoit trouvez très-raiſonnables, ſur cette matiere. Mais ils diſoient que les Officiers de Marine François ſoûtenoient, que jamais nn n'avoit baiſſé le Pavillon Amiral de France, pas même pour rendre le Salut. Mais l'Amiral de France, en perſonne, ſe met très-rarement en mer, & apparemment ces Officiers ne s'étoient pas trouvez, dans une ſemblable conjoncture ; où un Amiral François & un Hollandois ſe fuſſent rencontrez, ſans que le premier, ſalué par le ſecond, eût refuſé de le ſaluer à ſon tour. Les Juriſconſultes François reconnoiſſoient, qu'il n'y avoit rien de décidé là-deſſus, comme l'Auteur Anglois, cité en marge, l'a remarqué, Il eſt ſurprenant, que ni le *Penſionaire de Hollande* ni *l'Ambaſſadeur Extraordinaire* des Etats à Paris ne fuſſent pas inſtruits de cela. Mais des gens tout occupez d'affaires d'Etat, dès leur jeuneſſe, n'ont pas le loiſir de lire cette ſorte de Livres. Il ne ſeroit pas mal de conſulter alors des gens, qui s'appliquent à la lecture, pour profiter de leurs lumieres. Il ſe commet bien des fautes, qui ne ſe feroient point, ſi l'nn conſultoit ceux à qui leur Lecture a fait connoître une infinité de choſes ; que la ſeule routioe ne fait poiot 1666. apprendre.

Van Beuning dit à Mrs. de Turenne & de Lionne, qu'il ne ſuffiſoit pas d'avancer, ce que les Officiers François diſoient ; mais qu'il falloit prouver qu'un Amiral de France avoit reçu le Salut du Pavillon Amiral d'un Etat Souverain, ſans lui avoir rendu le Contre-Salut : Qu'il falloit examiner, ce que la Raiſon & l'Uſage exigeoient de Vaiſſeau à Vaiſſeau, & de Commandant à Commandant ; pour décider de ce qui ſe doit faire d'Amiral à Amiral, par une raiſon pareille : Que du côté des François, on ne produiſoit point toutes les informations, qui avoient été priſes, & dont la plûpart étoient favorables aux Hollandois ; & qne Mr. *Colbert de Terron* avnit avoüé, qu'elles ne s'accordoient pas : Que la piece la plus forte, qu'ils produiſoient, étoit un Extrait fautif d'un Traité, fait l'an MDCXXXV. & qui n'avoit point ſubſiſté : Que la plûpart de leurs preuves ne parloient que de ce qui s'étoit paſſé ſur leurs Rades : Que les Etats prouveroient qu'on leur a ſouvent rendu le Salut du Pavillon, & que ſi l'on y avoit manqué quelquefois, cela n'établiſſoit point un Droit.

Cependant les Commiſſaires des affaires ſecretes, entre leſquels étoit De Witt, allerent voir le Comte D'Eſtrades, pour lui dire qu'ils avoient pouvoir de concerter avec lui la maniere de la jonction des deux Flottes ; mais que les Etats avoient jugé devoir attendre, ce que Van Beuning pourroit leur mander de la Réſolution du Roi, ſur le Salut du Pavillon ; parce que ſi S. M. ne vouloit pas qu'on le leur rendît, il faudroit faire la guerre ſéparément ; & que, ſi cela étoit, on n'auroit que faire de parler du Céremoniel de la jonction des Flottes. D'Eſtrades écrivit cela au Roi, le 11. de Novembre.

Le Penſionaire avoit cependant écrit à Van Beuning, le 4. du même Moi, qu'il étoit néceſſaire que le Roi ſe déclarât clairement là-deſſus ; parce que les Députez Plénipotentiaires jugeoient, avec raiſon, qu'il falloit que les Vaiſſeaux des Etats ne baiſſaſſent point le Pavillon, s'ils n'étoient aſſurez qu'on leur rendroit le même Salut. Van Beuning écrivit le 5. de Novembre, qu'il s'étoit entretenu avec Mr. Colbert, ſur la même choſe, & que ce Miniſtre lui avoit répondu, qu'il comprenoit toutes ſes raiſons ; mais que les Officiers François perſiſtoient à dire, que l'on n'avoit jamais baiſſé le Pavillon Amiral de France. L'Ambaſſadeur Hollandois repliqua que, ſi l'on regardoit, comme une baſſeſſe, l'action de baiſſer le Pavillon, on ne devoit pas l'exiger de Leurs HH. PP. & que ſi c'étoit une civilité établie, entre Souverains ; on ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'y répondre.

On lui dit là-deſſus, que leurs HH. PP. étoient plûtôt en droit de prétendre de n'être pas obligées de baiſſer le Pavillon ; que de ſoûtenir que le Roi de France étoit obligé de rendre le Salut. Lors qu'il répliqua, que Leurs HH. PP. ſeroient contentes, pourvû qu'on n'exigeât pas d'Elles le premier Salut, comme une choſe duë ; on lui dit : Hé bien ! nous ſommes d'accord, pourvû qu'on ne défere pas moins au Roi de France, qu'à celui d'Angleterre. Là-deſſus, il ſe ſervit des atteſtations des Officiers de Marine, qui atteſtoient conſtamment qu'après avoir ſalué les premiers le Pavillon d'Angleterre, pendant la Paix, on n'avoit pas manqué de leur rendre le Salut.

Cela étoit en effet de conſéquence, parce que l'on ne pouvoit nullement réfuſer de rendre au Pa-

(1) Voyez la Lettre de De Witt à Van Beuning, du 25. de Novembre.

(2) Voyez *Selden* ſur la fin de ſon *Mare Clauſum* Liv. II. c. 26. & ſuiv.

(3) Voyez ſa Lettre du 29. d'Octobre au Penſionaire de Hollande.

1666. Pavillon Anglois, ce que l'on rendroit au François; puis que les Rois d'Angleterre prétendoient, depuis quelques ſiecles, à l'Empire de la Mer, comme *Selden* l'a fait voir.

Les Miniſtres du Roi de France ne ſe payoient point des raiſons, qu'on leur donnoit, pour leur faire comprendre que ſon Pavillon étant ſalué, par celui d'un autre Souverain, devoit, ſelon la Civilité, en faire autant. (1) Ils diſoient toûjours, qu'on n'avoit en effet jamais baiſſé le Pavillon Amiral, entendant le Vaiſſeau que l'Amiral de France monte, tel qu'étoit celui du Duc de Beaufort. L'Ambaſſadeur de Hollande dit que ce Pavillon étoit le Pavillon du Roi, & non le Pavillon de l'Amiral, & qu'il n'importoit pas qui que ce fût qui le portât, un Amiral, en Chef, ou un Vice-Amiral : comme il n'importe pas qui eſt revêtu du caractere d'Ambaſſadeur, ſi c'eſt un Prince, ou un homme de moindre qualité; & que s'il eſt vrai, que l'Amiral de France n'ait jamais baiſſé ſon Pavillon, il eſt auſſi vrai, qu'il n'a jamais rencontré l'Amiral de Leurs HH PP. qui ait baiſſé le ſien, ſinon en ſuppoſant, ou après être convenu, qu'il lui rendroit le Salut du Pavillon. Cette conteſtation dura encore toute cette année, comme on le peut voir, par pluſieurs Lettres de Van Beuning, écrites ſur la fin de cette même année. La ſuivante il ne ſe fit aucune jonction des Flottes, & il ne s'en parla plus.

Quoi qu'il en ſoit, on ne peut rien dire là-deſſus, de plus judicieux que ce qu'en diſoit le Penſionaire de Hollande : (2) „ Il me paroit, „ *diſoit cet habile homme*, fort étrange qu'un Roi, „ qui eſt engagé à défendre la liberté de la Mer, „ & à s'oppoſer à toutes les avanies, qui peuvent „ provenir du prétendu Domaine de la Mer, „ cherche lui-même à donner lieu à des choſes, „ qui ne ſont pas mieux fondées, que ce Domai- „ ne même. Nous avons conſenti à ſaluer le „ Pavillon Anglois, bien entendu qu'on nous „ rende le Salut de la même maniere : comme „ cela s'eſt effectivement pratiqué, en toutes les „ occaſions. Si les Anglois y manquent, nous „ prétendons qu'ils manquent, envers nous, à la „ Civilité; ce qui nous met en droit non ſeule- „ ment de ne les pas ſaluer, une autre fois; mais „ encore, ſi nous nous trouvons les plus forts, „ de leur faire baiſſer le Pavillon les premiers. De „ peur qu'on ne crût que nous euſſions accordé, „ aux Anglois, quoi que ce fût, en conſéquence „ du prétendu *Domaine de la Mer*, nous avons „ toûjours obſervé deux choſes; ſavoir, que „ nos Flottes les ſaluaſſent de la même manie- „ re, en quelque endroit, que ce fût de la Mer „ du Nord, dans celles d'Eſpagne, dans l'O- „ céan Britannique, & dans la Méditerranée; „ & fait obſerver la même choſe, à l'egard des Pa- „ villons de France, & de tous les autres Rois, „ pour leſquels nous avons du reſpect, de la „ même maniere, qu'à l'égard de l'Angleterre „ C'eſt une clauſe, que l'on n'omet en aucune Inſ- „ truction de ceux, que l'on envoye en mer; „ afin qu'on voye que nous n'en faiſons pas plus „ envers l'Angleterre, qu'envers les autres Puiſ- „ ſances. Auſſi S. M. doit-elle être aſſurée „ que, ſi jamais Leurs HH. PP. étoient con- „ traintes de ſaluer le Pavillon Anglois, ſans „ que les Anglois leur rendiſſent le ſalut; non „ ſeulement Elles accorderoient la même choſe „ aux Vaiſſeaux de Sa Majeſté, mais qu'on la 1666. „ prieroit même de donner ordre à ſes Ami- „ raux; afin qu'on vit qu'elles ne mettoient „ point de difference, entre les Anglois & les „ autres; pour quelque droit, que ces derniers „ puiſſent avoir ſur la Mer.

Ces réflexions, toutes raiſonnables qu'elles ſont, ne furent pas écoutées cette année; où l'on vit un mélange ſurprenant d'amitié & de chagrin de la France, à l'égard des Etats; diſpoſition qui ſembloit naître de ce qu'elle ne vouloit pas les obliger de s'nppoſer d'abord à l'invaſion des Païs-Bas, & du chagrin que l'on avoit de les ſentir tout à fait contraires, à ce deſſein.

Pendant que les choſes étoient en cet état, Ruiter, qui ſembloit avoir recommencé de recouvrer ſa ſanté, au commencement de Decembre, avoit des rechutes ſi fâcheuſes, qu'il demeuroit des heures évanoui. Cela fit craindre, qu'il ne fût hors d'état de commander la Flotte, au Printems, (3) & qu'il ne fallût, que le Penſionaire de Hollande l'allât commander. Comme pendant ſon abſence, toutes les réſolutions étoient ſuſpendues; n'y ayant perſonne, qui pût prendre ſa place, & avec qui l'Ambaſſadeur de France pût traiter; on craignit à la Cour, que ſon abſence ne retardât toutes les négotiations; outre qu'il pourroit arriver qu'il fût tué en un combat, & que ſa mort ne fit changer la face des affaires. D'Eſtrades n'oublioit rien, pour l'en détourner, & pour porter les Villes à le retenir.

Dès le Mois de Novembre, on avoit eu peur, en France, que cela n'arrivât, & le Marquis de Lionne en avoit écrit à l'Ambaſſadeur, le 19. de ce Mois, avec ordre de s'y oppoſer de toutes ſes forces. „ Le Roi étant perſuadé, *diſoit* „ *De Lionne*, & avec raiſon, que quand même „ on gagneroit une bataille, ſur les Anglois, „ par les ſoins du Penſionaire; s'il en coûtoit „ une vie ſi néceſſaire, la Cauſe commune au- „ roit plus perdu, que gagné. C'eſt pourquoi, „ *diſoit-il*, Sa Majeſté deſire que, par avance, „ vous détourniez De Witt de cette penſée, „ & que vous tiriez parole de lui, qu'il ne „ l'exécutera point. Mais, à toute extrémité, „ ſi vos rémontrances ne ſuffiſoient pas; vous „ lui déclarerez que vous avez ordre de vous y „ nppoſer, au nom de Sa Majeſté, auprès des „ Etats; comme, en effet, Elle veut que vous „ le faſſiez, ſi vous n'avez rien pû gagner, ſur „ ſon eſprit. Comme ces ſentimens de Sa Ma- „ jeſté lui ſont, d'un côté, bien honorables & a- „ vantageux; c'eſt à lui à voir de l'autre, s'ils „ ne lui exciteroient pas trop d'envie, dans l'E- „ tat. Il y a apparence que, pour éviter cet in- „ convenient, il aimera mieux vous donner ſa „ parole, de ne plus ſonger à commander la Flot- „ te; & s'il ne le fait pas, vous vous adreſſerez „ aux Etats mêmes, quand il en ſera tems, pour „ l'empêcher. Il y aura aſſez d'autres perſonnes „ dans l'Etat, ſi non auſſi capables, que De „ Witt, qui pourront ſoûtenir le même emploi. „ Quoi que S. M. ne puiſſe conſentir, que De „ Witt le faſſe; Elle ne laiſſe pas de juger qu'il „ peut-être très-utile, qu'il y ait des Députez de „ l'Etat ſur la Flotte. On ne peut pas douter, que ce Conſeil de France ne fut très-ſenſé & avantageux à la République; où il n'y avoit alors per-

(1) Lettre de Van Beuning du 12. Novembre 1666.
(2) Dans une Lettre à Van Beuning du 5. de Novembre 1666.
(3) Lettres de D'Eſtrades du 19 de Decembre 1666. & du 23. du même Mois.

1666. perſonne, qui pût remplir dignement la place de De Witt. Ceux qui croiroient là-deſſus, que ce Grand Homme étoit Penſionaire de la France, qui paroiſſoit avoir tant de confiance en lui, ſe desabuſeront facilement, en liſant l'Hiſtoire de l'année ſuivante.

Au même tems la République étoit inquietée, par les demandes des Couronnes du Nord, & par les bruits que les Eſpagnols faiſoient courir du Roi de France; comme s'il traitoit en ſecret, avec l'Angleterre, ſans en donner aucune communication aux Etats Généraux. Le Roi inſtruit de ces bruits, que les Eſpagnols faiſoient courir de lui, par une Lettre du Comte D'Eſtrade, du 16. de Decembre, crut devoir s'en juſtifier de la maniere la plus forte, qu'il ſeroit poſſible; dans une Lettre, qu'il lui écrivit le 24. du même Mois, & où il parloit en ces termes: „ Si j'avois été capable de faire un accommodement ſéparé, „ avec le Roi d'Angleterre, à l'excluſion de mes „ Alliez; je me ſerois bien gardé d'écrire aux EE. „ Généraux, ſans aucune néceſſité, aux termes que „ je l'ai fait, dans ma derniere Lettre; pour leur „ donner ma Parole Royale, & toute aſſurance, „ qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi, „ de ce côté-là. Bien plus, je n'aurois eu garde d'entrer en guerre, pour l'interêt des E„ tats. Je n'aurois eu, pour m'en diſpenſer qu'à „ ſoûtenir, pour bonnes, les Raiſons, que le Roi „ d'Angleterre employoit, & qui paroiſſoient „ aſſez plauſibles; pour prouver qu'il n'étoit pas „ l'agreſſeur, en cette guerre. Ce parti étoit „ bien plus ſûr, & de moins de dépenſe pour „ moi; que de détruire aujourdhui, par une In„ fidelité, que je déteſterois fort en un autre, „ tout le fruit de l'obligation, que j'ai aquis ſur „ les Etats, en cette rencontre. Ainſi je ne ſau„ rois vous exprimer aſſez l'indignation, que je „ conçois, de me voir obligé de vous mander „ quelque choſe, ſur cette matiere, & que le „ moindre billet que quelque mauvais donneur d'a„ vis s'aviſe d'écrire, cauſe des frayeurs, & des „ alarmes dans les Provinces Unies. Je ne crois „ pas que le Sr. De Witt, ni les Principaux de „ l'Etat me faſſent ce tort d'avoir la moindre „ crainte, ou ombrage d'une pareille choſe, „ comme je ne leur fais pas celui de rien ſoup„ çonner de ſemblable. Il n'y a qu'à conſiderer „ la Boutique, où ſe fabriquent ces ſortes de „ Machines, pour nous diviſer, & que c'eſt à „ Bruſſelles, ou à Londres. Nous ſerions bien „ imprudens, ſi nous tombions en ces pieges-là. „ Pour moi, je n'y donnerai jamais lieu, & il me „ ſemble que les circonſpections, que j'apporte à „ toute ma conduite, vont juſqu'au ſcrupule. „ Rien n'etoit meilleur, à mon ſens, que le bil„ let, que j'ai fait écrire par *Ruvigny*, au Comte „ de S. Albans, pour le faire voir. Il n'avoit „ pour fondement qu'une Propoſition faite, par „ les Etats Généraux eux-mêmes. Cependant „ je n'ai pas voulu faire la choſe, ſans l'avoir au„ paravant communiquée au Sr. De Witt, & en „ avoir apris ſon ſentiment. Le Sr. Van Beu„ ning a vu, ou a pû voir, s'il a voulu, les Bil„ lets de Ruvigny à S. Albans & les réponſes, „ & il en ſera toûjours uſé de même. Les Avis „ de Londres portent que le Roi d'Angleterre, „ le Chancellier & Arlington ont été ſouvent en„ fermez avec S. Albans. Peut-être a-ce été, par „ la néceſſité, qu'ils ont eue, de l'inſtruire pour „ le Voyage, qu'il doit faire ici; mais je ne dou„ te pas, qu'il n'y ſoit auſſi entré quelque affec„ tation & quelque déſir, que les Eſpagnols priſ„ ſent & donnaſſent de la jalouſie aux Etats Gé„ neraux de cette conduite, avec un homme 1666.
„ (*le Comte de S. Albans*) qui paroît n'avoir de „ rélation, qu'avec cette Cour, par le moyen „ de la Reine ſa Maîtreſſe (*la Reine Mere d'Angleterre, qui demeuroit en France.*) Mais ni les „ Anglois, ni les Eſpagnols ne ſaven pas, que „ le Sr. De Witt & les principaux de l'Etat, a„ voient été avertis de tout, par avance. Ce„ pendant comme St. Albans doit être bien-tôt „ ici, & que les Artiſans de pareilles machines „ auroient encore lieu d'en faire jouër les reſſorts; „ il eſt bien néceſſaire que les Etats ſe mettent, „ une fois, pour toutes, au-deſſus de ces bruits; „ & pour cela je ne ſai que leur dire, après leur „ avoir une fois donné, & ſi ſouvent confirmé „ ma Parole Royale.

„ Mais ſi en y engageant, *diſoit enfin le Roi à „ ſon Ambaſſadeur*, vôtre honneur & vôtre pro„ pre vie, & offrant, pour cela, de vous dé„ pouiller de tout caractere d'Ambaſſadeur & de „ mon Miniſtre; en cas qu'ils voyent jamais, que „ je rentre en paix & en ſucune amitié avec le „ Roi d'Angleterre, que conjointement avec l'E„ tat des Provinces Unies & le Roi de Dane„ mark; ces expreſſions & cette offre pouvoient a„ joûter, auprès des peuples, quelque choſe à „ ma parole; vous le pourrez faire, avec toute „ aſſurance de ne rien accorder.

Cette Lettre fut communiquée au Penſionaire de Hollande, qui en fut très-ſatisfait, & qui en demanda Copie, pour la communiquer aux autres Commiſſaires des affaires ſecretes; tant pour ſa propre décharge, que pour les détromper des fauſſes nouvelles de Londres & de Bruſſelles. En effet les Etats reconnurent, qu'on mandoit de ces Villes bien des choſes inventées, pour brouiller la Républiqne avec la France.

LE 13. de Janvier, les Etats Généraux (1) écrivirent au Roi d'Angleterre, & lui dirent, qu'ils avoient demandé un lieu neutre, pour y traiter de la Paix, avec ſes Miniſtres, non pas pour eux-mêmes, qui paſſeroient volontiers ſur toutes les formalitez, pour conclurre promptement la Paix, à des conditions ſures & honorables, quand même il faudroit la traiter en Angleterre: Qu'ils n'avoient inſiſté, pour avoir une autre place, que parce que les Rois de France & de Danemark le ſouhaitoient ainſi. 1667.

Le Roi de France (2) approuva fort cette Lettre, & comme il avoit appris quelque-tems après, que la Province de Hollande avoit propoſé pour cela la Ville de Liege, il témoigna que ç'avoit été ſon intention; parce qu'il la jugeoit la plus commode, ſoit pour ſa grandeur, ſoit pour ſa ſituation. On parla enſuite de trois Places, qui ſeroient nommées par l'une des Parties, & préſentées à l'autre; pour lui donner le choix. Mais on trouva de la difficulté, en cela. (3) Le Roi d'Angleterre vouloit qu'on traitât à la Haie, mais les Etats rejetterent cette Propoſition, (4) de peur que les Miniſtres d'Angleterre ne fiſſent quelque cabale, parmi les Députez des Provinces; qui s'aſſembloient à la Haie, ſous le nom d'Etats Généraux. La France témoignoit d'ailleurs, que cela lui étoit ſi indifferent, qu'elle conſentiroit, ſi l'on vouloit, que l'on choiſit Douvres, vis à vis de Calais, ſur la côte d'Angleterre. Mais les Ambaſſadeurs de Suede, qui, quoi qu'Alliez de l'Angle-

(1) D'Eſtrades to T. V. de ſes Lettres p. 8.
(2) Lettre de Lionne du 21. de Janvier. Là-même.
(3) Lettres d'Arlington T. II p. 274.
(4) Lettre de D'Eſtrades du 17. de Fevrier 1667.

1667. gleterre, ne laiſſoient pas d'agir, comme Mediateurs, dirent au Roi d'Angleterre, (1) que les Etats Généraux ſouhaitoient, qu'on traitât de la Paix à *Breda*, ou à *Bois-le-Duc*, ou à *Maſtricht*. On ſe fixa enfin a *Breda*, où l'on convint d'envoyer inceſſamment les Ambaſſadeurs. Mais il y eut là-deſſus de très-grandes conteſtations, entre les Provinces mêmes, qui faillirent à renverſer ce Projet. D'un autre côté, il eſt étrange que les Anglois, ſe confiant ſur ces Propoſitions, ne demandaſſent pas une ſuſpenſion d'armes, pendant qu'on traiteroit de la Paix à Breda; vû les grands préparatifs, qu'on faiſoit en France & en Hollande. Avant que d'en venir à l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa, dans cette Ville, il faut parler de diverſes choſes; qui firent grand bruit, en ce tems-là, & qui donnerent bien de l'occupation aux Puiſſances, qui eurent part à ces brouilleries, & à ces négotiations.

On parla, dès le commencement de l'année, de faire une Quadruple Alliance, comme on parloit, dans laquelle entreroient le Roi de France, les Etats Généraux & les deux Couronnes du Nord. C'étoit un Projet, fait à la Cour de France, qui avoit toûjours fort ménagé ces deux Couronnes, & qui avoit même ſouvent ſollicité pour elles, auprès des Etats Généraux; ou intervenu entre ces trois Puiſſances, pour empêcher qu'elles ne ſe brouillaſſent, les unes avec les autres.

Un des principaux (2) Miniſtres de France ne ſavoit pas encore, ſur la fin de Janvier, ſi la Suede y voudroit entrer, quoi que le Roi ſon Maître fît tout ſon poſſible, pour l'y porter; dans le deſſein d'y entrer lui-même, pour en exclurre la Maiſon d'Autriche, dès que les Suedois y ſeroient entrez. Il y avoit une difficulté, à cela; c'étoit que le Roi de Suede, qui agiſſoit comme Médiateur, entre la Hollande & l'Angleterre, étoit engagé, par le Traité, qu'il avoit avec l'Angleterre, de la ſecourir de quatre-mille hommes; & que les Etats Généraux demandoient un Acte au Roi de Suede, par lequel il déclarât, qu'il demeureroit neutre entre eux & l'Angleterre; cela étant directement contraire à la qualité de Médiateur, entre les Puiſſances, qui étoient en guerre. On croyoit néanmoins, en France, que ces deux choſes n'étoient pas tout-à-fait incompatibles, parce que l'on concevoit que ces quatre-mille hommes, que la Suede s'obligeoit de fournir à l'Angleterre, pourroient ſeulement aider l'Angleterre, pour ſa défenſe; en cas qu'elle fût attaquée chez elle, ſans agir hors de la Grande Bretagne contre la France, ni contre les Etats Généraux; quoi qu'on ne voye pas que cela fût exprimé, dans le Traité, que les deux Couronnes avoient fait enſemble. Les Etats Généraux, avant que d'accepter entierement la Médiation de la Suede, exigeoient d'elle une Déclaration formelle; par laquelle elle s'engageât à demeurer neutre, comme elle avoit fait, par rapport au Danemark; ou au moins une Garantie du Roi de France, que la Suede ne feroit rien contre eux. On pourra voir là-deſſus, ce que le Comte D'Eſtrades, & le Penſionaire de Hollande diſent de cette difficulté, (3) en diverſes Lettres, qu'ils ont écrites au commencement de cette année. On parla beaucoup de cette affaire, mais comme les Suedois n'envoyerent point de Troupes en Angleterre, nous ne nous y arrêterons plus.

(1) Ils le firent dans une Lettre du 24. de Fevrier 1667.
(2) De Lionne, dans une Lettre du 28. de Janvier 1667.
(3) Voyez entre autres la Lettre de l'Ambaſſadeur de France du 21. de Janvier 1667.

Le Comte eut une longue Conférence (4) avec De Witt & Ruiter, ſur le ſujet du retour de la Flotte de France, après la Campagne. L'Amiral Hollandois dit d'abord, qu'il étoit impoſſible de rien ſe promettre d'aſſuré là-deſſus; mais que ce qu'il falloit poſer, comme ſûr, c'étoit que tout ce qui ſe pourroit faire, par la Flotte des Etats, pour reconduire celle du Roi de France, dans ſes Ports, il le feroit; ſur l'ordre que les Etats, ſes Maîtres, lui en donneroient; mais qu'il falloit auſſi que l'Amiral de France eût le même ordre, à l'égard des Vaiſſeaux des Etats, en cas qu'ils euſſent perdu la bataille, & qu'ils ne ſe trouvaſſent pas en état de ſe retirer, en ſûreté, dans leurs Ports. Comme l'évenement des Combats étoit incertain, Ruiter étoit d'avis que le Roi donnât pouvoir à ſon Amiral de réſoudre, ſur le champ, de toutes ſortes de cas; & que les Etats lui donnaſſent à lui-même un ſemblable pouvoir; afin qu'eux deux, avec le Conſeil de leurs Officiers, puſſent, ſur le champ, prendre les réſolutions les plus ſures, & les plus avantageuſes à la cauſe commune. 1667.

D'Eſtrades dit là-deſſus, que cela étoit un peu trop général, & que la Flotte du Roi demeureroit expoſée, s'il arrivoit la même choſe, que l'année précedente; qui étoit que le Vent fût Nord-Eſt, auquel cas la Flotte des Etats ſeroit obligée de gagner la côte de Boulogne, & celle des Anglois la leur, vers l'Ile de Wight; ce qui contraindroit la Flotte du Roi de prêter le flanc, à ſon grand deſavantage, aux Anglois. Il s'agiſſoit de ſavoir ce qu'on devroit faire, en une ſemblable conjoncture; à quoi Ruiter répondit, que, ſi cela arrivoit, après un combat, où l'on eût eu de l'avantage ſur les Anglois, on pourroit les aller attaquer enſemble, même ſous les Châteaux de l'Ile; mais que ſi, au contraire, les Anglois avoient eu le deſſus, & qu'ils fuſſent en ce pôtte, ou dans celui des Dunes, les Hollandois pourroient joindre dix, ou douze de leurs plus grands Vaiſſeaux à ceux du Roi, pour les conduire dans les Ports de France, & même y paſſer l'Hiver. Ruiter ajoûta qu'il en faudroit uſer de même, en un autre lieu, ſelon le vent, & conclut qu'il falloit que les Amiraux priſſent, ſur le champ, les réſolutions, qu'ils croiroient les meilleures. On ne parla point du ſalut réciproque, que les deux Flottes ſe rendroient l'une à l'autre; mais il faut que l'on eût réſolu, que celle de France rendroit le ſalut à la Hollandoiſe, quoi qu'on n'en fît aucun Article.

En ce tems-ci (5) on diſoit en France, & même parmi des perſonnes diſtinguées de la Cour, qu'auſſi-tôt que la guerre avec l'Angleterre ſeroit finie, le Roi de France en commenceroit une autre, contre l'Eſpagne. D'autres jugeoient que Sa Majeſté T. C. ne feroit point la guerre à l'Eſpagne, pendant la vie de ſon Beau Pere, ſur tout ſi elle faiſoit la Paix avec le Portugal. Pour Van Beuning, il croyoit que, du côté de la France, on mettroit d'abord ſur le tapis les prétenſions, qu'elle avoit ſur le Hainaut, & ſur le Brabant; mais qu'on n'en viendroit pas à la guerre, ſi l'Eſpagne, pour ſauver le reſte, cedoit à la France un coin des Pais-Bas, qui fût à ſa bien-ſéance, & que Leurs Hautes Puiſſances pourroient conſentir à une Ligue défenſive, avec une Garantie; parce qu'on

(4) Lettre du 20. de Janvier 1667. Voyez auſſi une Lettre de De Witt de la même date.
(5) Voyez la Lettre de Van Beuning à De Witt du 11. de Fevrier 1667.

1667. qu'on aſſuroit à cet Ambaſſadeur, que l'on étoit toûjours, en France, dans les mêmes ſentimens qu'auparavant. Il jugeoit que les Etats Généraux y gagneroient deux choſes fort importantes, qui étoient la conſervation de l'amitié avec la France, & en même tems l'éloignement de ſon voiſinage; à quoi l'on avoit toûjours viſé, depuis pluſieurs années. Il jugeoit auſſi que par-là ils pourroient devenir Mediateurs, & par le moyen de quelques Réſolutions vigoureuſes, beaucoup contribuer à faire réüſſir les choſes, ſans y engager aucuns de leurs véritables interêts. Ces dernieres paroles ſont un peu obſcures, mais elles ſemblent regarder la Frontiere Eſpagnole.

Peu de jours après, (1) le Penſionaire de Hollande fut voir l'Ambaſſadeur de France, & lui témoigna beaucoup d'inquiétude, à cauſe des jalouſies, qu'il voyoit dans les peuples des Provinces Unies, & des bruits, qui couroient, que le Roi avoit deſſein d'attaquer les Païs-Bas Eſpagnols. Il ne voyoit aucun moyen de raſſurer leurs eſprits, ni de leur faire comprendre qu'il y eût de la ſûreté, pour eux; ayant un Roi ſi puiſſant, pour leur voiſin, & qui même, fondé ſur les Droits de la Reine, en cas de mort du Roi d'Eſpagne, pouvoit avoir des prétenſions ſur les Provinces Unies. Cela avoit fait penſer à De Witt, que, pour ôter toutes ſortes d'ombrages, il eût été plus avantageux, pour le Roi & pour les Etats, que le Projet, qui avoit été propoſé, eût été exécuté; que, par ce moyen, le Roi ayant Cambrai, S. Omer, Aire, Bruges & Dam, on pouvoit, en cas de la mort du Roi d'Eſpagne, déclarer, par un Manifeſte aux Etats des Provinces, qui ſeroient demeurées à l'Eſpagne; que, ſi elles vouloient ſe mettre en République, le Roi & les Etats les aſſiſteroient de toutes leurs forces, pour y obliger les Villes, qui le réfuſeroient. En cas que les Etats des Provinces Eſpagnoles n'euſſent pas accepté ce parti, le Roi & les Etats des Provinces Unies, avec leurs Alliez, auroient uni leurs forces, pour attaquer ces Etats de tous côtez, & les conquerir par la force des armes.

De Witt ajoûtoit que, dans un Traité de cette nature, tout l'avantage étoit du côté du Roi, en ce que c'étoit beaucoup gagner, que de mettre un Etat Populaire, dont les réſolutions ſont fort incertaines, en une aſſiete, où ſon interêt l'oblige, ſans rien craindre, d'exécuter ce qu'il a promis. Tel pouvoit être, ſelon le Penſionaire, l'engagement, dont il avoit parlé, & qui pourroit être inſinué dans les Villes, par les Amis du Roi & des Etats. Il lui ſembloit que ce ſeroit une affaire aſſurée, quand le cas de la mort du Roi d'Eſpagne écherroit; au lieu que ſi elle arrivoit, & que S. M. voulût faire valoir les Droits de la Reine, l'Empereur s'y oppoſeroit; prétendant être le véritable héritier, par le Teſtament du feu Roi d'Eſpagne; & feroit, outre cela, valoir la rénonciation du Contract de Mariage de la Reine. Cela étant, ſelon De Witt, l'Empereur joindroit à ſon Droit une puiſſante Armée, & cette guerre pourroit durer ſi long-tems que ceux, qui vivoient alors, n'en verroient pas la fin. En ce cas-là, il ne falloit pas prétendre, ſelon lui, que qui que ce fût eût le crédit de porter les PP. UU. à prendre parti. Tout ce qu'elles pourroient faire, ſeroit de demeurer neutres. Encore falloit-il être bien aſſuré, que l'ombrage, que 1667. donneroient les Armes du Roi, n'engageroit pas entierement les Provinces à prendre le parti de l'Empereur; comme paroiſſant le plus juſte, par le Teſtament du Roi d'Eſpagne, & par la rénonciation de la France, par le Contract de Mariage de la Reine.

De Witt ajoûta, ſi l'on en croit l'Ambaſſadeur de France „ qu'ayant bien conſideré tout ce qu'on „ vient de rapporter, & étant *paſſionné pour le „ ſervice du Roi, autant que pour celui de ſes Maî- „ tres*; il avoit voulu ouvrir ſon cœur à ſon Am- „ baſſadeur, & lui dit de plus que, s'il avoit „ l'honneur d'être Miniſtre du Roi, il lui con- „ ſilleroit d'éviter une Guerre, dont les évene- „ mens ſeroient aſſez incertains; & de s'aſſurer „ des Païs-Bas Eſpagnols, qui ne lui pouvoient „ jamais nuire, & dont il ſeroit toûjours le mai- „ tre, quand ils ſeroient une République; par „ où il ôteroit, en même tems, les ombrages aux „ Provinces Unies, qu'elles ne perdroient ja- „ mais, tant qu'elles verroient que le Roi T. C. „ voudroit être Maître des Païs-Bas.

Si Louïs XIV. eût été un Prince moderé & pacifique, qui n'eût cherché qu'à vivre en repos, & à tenir le Voiſinage en paix, comme faiſoit S. Louïs; les raiſons du Penſionaire de Hollande lui auroient peut-être paru bonnes; mais un Prince jeune & puiſſant, comme lui, qui voyoit la Maiſon d'Autriche, l'ancienne ennemie de la ſienne, tombée en décadence, & qui étoit environné d'une troupe de Courtiſans, qui ne lui parloient que de Conquêtes & de Guerres, n'étoit pas en état, ſans miracle, à écouter des leçons de cette nature. Auſſi eût-il beau dire, qu'il étoit *auſſi paſſionné, pour le ſervice du Roi, que pour celui des Etats*; le Comte D'Eſtrades n'en fut aucunement touché, & lui répliqua tranquillement „ qu'il étoit fort ſurpris des ombrages, qu'il lui „ marquoit, que les Provinces Unies avoient du „ Roi, après tant de marques qu'elles avoient de „ ſon amitié, & de ſa protection, & qu'il en „ étoit très-bien informé: Que ſi S. M. n'aimoit „ pas plus leurs avantages, que les ſiens, il y au- „ roit de quoi apprehender, que les apparences „ d'ingratitude; comme celles, qu'il prévoyoit, „ par ces diſcours du Penſionaire; n'obligeaſſent „ Sa Majeſté de ſe retirer tout-à-fait de leur Al- „ liance, & de prendre des meſures ailleurs: „ Qu'enfin, pour ce qui regardoit le détail dû „ Projet, il ne lui pouvoit rien répondre, mais „ lui dire ſeulement qu'il en rendroit compte à „ S. M. n'ayant aucun ordre d'entrer en matiere, „ ſur ces ſortes d'affaires.

C'étoit ainſi que ces Miniſtres, qui étoient ſans doute tous deux fort adroits, tâchoient de s'entre-perſuader ce qu'ils ne croyoient ni l'un, ni l'autre pouvoir obtenir; comme il parut aſſez peu de mois après.

De Witt comprit bien, ſans doute, ou il put comprendre que ſes raiſonnemens ne ſeroient pas bien reçus à la Cour de France, & il en fut convaincu l'année LXXII. quoi qu'on ait dit, que cet habile homme ne voulut pas croire, même en ce tems-là, que la France en voulût aux Provinces Unies, que lors qu'il le vit.

Le Marquis de Caſtel Rodrigo, & D. Eſtevan de Gamarre firent courir un bruit, qui vint aux oreilles (2) de la Cour de France, & qui diſoit que De Witt étoit d'accord avec eux, de faire une

(1) Le 14. de Fevrier 1667. Voyez la Lettre de D'Eſtrade de ce jour-là.

(2) Lettre de D'Eſtrade du 17. de Fevrier 1667, s'il n'y a point de faute dans la Date.

1667. une Ligue défensive, pour empêcher que les Païs-Bas Espagnols ne tombassent entre les mains de la France. Le Pensionaire, qui voyoit bien que les choses n'étoient pas encore dans l'état, où elles devoient être, pour en venir là; puis que l'Etat étoit encore en guerre, avec l'Angleterre; avoit au contraire rejetté cette Proposition, lors que les Espagnols la lui avoient faite, ou fait faire par d'autres. Il étoit en effet nécessaire que la Paix fût faite, avec les Anglois, avant qu'on pût entreprendre de s'opposer à la France.

Sur la Proposition du Roi d'Angleterre de s'assembler à la Haie, pour y traiter de la Paix, De Witt déclara à l'Ambassadeur de France qu'il empêcheroit, autant qu'il pourroit, qu'on ne la mît sur le tapis; parce qu'elle causeroit, sans doute beaucoup de desordre dans les Villes, dont la plûpart n'étoient que trop portées à favoriser les Anglois. Il déclara néanmoins, qu'il ne le feroit pas ouvertement; mais qu'il se faisoit fort de l'empêcher, sous main. Pour y parvenir, avec plus de sûreté, il croyoit que si les Ministres Suedois faisoient cette ouverture au Roi de France, il seroit bon que Sa Majesté leur témoigna, qu'elle ne croyoit pas, que la Proposition du Roi d'Angleterre fût fort sincere; de sorte qu'il seroit bon que le Ministre Suedois, qui étoit à Londres, détournât de lui-même cette ouverture.

Le Comte de St. Albans retourna en France, mais hors d'état d'y négotier la paix, & peu propre à traiter rien de semblable, (z) comme De Lionne le reconnut, par les conversations qu'il eut avec lui. La Cour d'Angleterre voulut néanmoins rendre la France suspecte aux Hollandois, comme si elle la vouloit faire a part; quoi qu'elle n'en eût aucune envie.

Le Roi d'Angleterre ayant cependant proposé aux Etats Généraux, dans une Lettre du 31. de Janvier, d'envoyer ses Ambassadeurs pour traiter, à la Haie, de la Paix; ils lui répondirent le 24. de Fevrier, comme pour le remercier de ce qu'il leur faisoit l'honneur de vouloir bien nommer, pour faire la paix, une de leurs Villes. Mais en même tems, ils le prierent de vouloir plûtôt que la Paix se négotiât à Maestricht, ou à Bois-le-Duc, ou à Breda. Ils jugeoient que ces Places étoient plus propres à cette négotiation que la Haie, parce que c'étoient des Villes fermées, & que les Garnisons tenoient en bon ordre; au-lieu que la Haie étoit un lieu ouvert de tous côtez, & par conséquent sujet à plusieurs inconveniens & accidens fâcheux, qui pouvoient arriver entre les Ministres des Rois & Etats, qui étoient en guerre, les uns contre les autres; comme on l'avoit éprouvé autrefois, sans que l'autorité du Gouvernement le pût empêcher.

Cette raison est un peu tirée de loin, & on ne s'en est nullement avisé, lors que la Paix de Ryswyk y a été conclue. Mais la véritable raison étoit celle, que l'on trouve dans une Lettre du Marquis de Lionne au Comte D'Estrades, du 21. de Fevrier de cette année, au tems qu'on parloit de la Paix, dont il s'agit. „ Il „ se peut faire, disoit ce Ministre de Louis „ XIV. que le Roi d'Angleterre ait eu en cet„ te nomination une intention fort dangereuse, „ contre le présent gouvernement des Etats, „ & nommément contre la personne de De „ Witt, & qu'ayant consideré ce que Downing „ avoit été capable de faire lui-même & pres„ que sans caractere, pour jetter des divisions, „ entre les Provinces Unies; il en ait tiré cet- 1667.
„ te consequence, que trois, ou quatre person„ nes, avec le caractere d'Ambassadeurs, pour„ roient agir fort utilement pour lui, dans cet„ te même vuë, pour abatre le crédit de De Witt, „ & relever la Maison d'Orange; en se préva„ lant de la grande envie, que les Peuples ont „ d'avoir la Paix, & leur faisant adroitement insi„ nuer, sur les moindres difficultez, que lui„ même seroit maître, que c'est le Pensionaire „ qui les prive de ce bien; & enfin en faisant „ efficacément agir, pour toutes ces fins, tous „ les adhérents & serviteurs de la Maison d'O„ range, qui ne sont pas en un nombre, que „ l'on puisse mépriser.

Cela étoit d'autant plus probable qu'il y avoit des Provinces, comme on le verra, qui étoient en cette disposition, & qui étant excitées, & se trouvant ensemble, pouvoient d'autant plus facilement causer une Révolution dans le Gouvernement. On avoit vu, du tems de Cromwel, que le peuple de la Haie, entêté de la grandeur de la Maison d'Orange, avoit commis mille insolences contre les Ambassadeurs du Parlement d'Angleterre, qui s'y vouloient opposer; ce qui causa une cruelle guerre entre les deux Républiques, comme on l'a raconté, en faisant l'Histoire de ce tems-là. Le „ Roi, *ajoûtoit De Lionne*, desire que, comme „ de vous mêmes, & sans dire qu'on vous en ait „ écrit un mot d'ici, vous représentiez au Pen„ sionaire tous ces inconveniens; qui regardent „ principalement sa personne, & la destruction „ de son crédit, ce que vous pourrez faire, avec „ adresse, pour les lui faire appréhender si vive„ ment, qu'il vienne, s'il est possible, à désirer „ lui-même de pouvoir rompre un coup, qui „ peut lui être si fatal; & qu'en cas, que vous „ le trouviez susceptible de cette crainte, comme „ la Prudence semble le lui conseiller, & que „ vous le voyez en résolution de tâcher d'éviter „ le piege qu'on lui tend, vous pourrez, en ce cas„ là, lui promettre toute la protection du Roi, dont „ il pourra avoir besoin, pour éluder l'artifice des „ Anglois; par le moyen de la réponse que pour„ ra faire Sa Majesté à leur proposition de nom„ mer la Haie; laquelle réponse vous devrez, en „ même tems, concerter avec lui; pour faire au „ plûtôt savoir à Sa Majesté, ce que vous aurez „ arrêté ensemble. Vous l'assurerez que vous ne „ doutez pas, que Sa Majesté ne l'exécute avec „ plaisir; tant pour l'avantage de De Witt, que „ pour se parer aussi, contre tous les effets de la „ mauvaise intention, que les Anglois semblent a„ voir, pour ce qui le regarde, & cette Cou„ ronne.

Le Roi de France ayant, sans doute, reçu le résultat de la conversation, que son Ambassadeur avoit eue avec le Pensionaire, écrivit aux Etats Généraux, une Lettre datée du 25. de Fevrier, où il disoit avoir reçu de *Pufendorf*, Sécretaire de l'Ambassadeur de Suede, une Copie de la Lettre, qu'ils avoient reçue du Roi d'Angleterre, & où il le louoit fort de l'amour, qu'il sembloit avoir pour la Paix; aprés quoi il ajoûtoit „ que „ néanmoins comme en toutes les grandes affai„ res la Prudence vouloit, que l'on cherchât à „ se précautionner, contre tous les inconveniens, „ qu'on prévoit pouvoir arriver; il avoit consi„ deré, en cette nomination d'une de leurs Vil„ les, qu'il peut être fort dangereux, pour un „ Etat Populaire, qui se trouve en guerre, d'y „ recevoir, avant la paix faite, pour quelque „ cause que ce soit, les Ministres du Prince, a„ vec lequel il est encore en rupture, & parti-

cu-

(z) Voyez sa Lettre à D'Estrades du 18. de Fevrier 1667.

1667. „ culierement, lors que cet Etat a d'autres Al-
„ liez, dont les interêts doivent être ménagez,
„ par la même Négotiation. Pendant que la Paix
„ demeure encore incertaine, *continuoit le Roi*,
„ la préſence & l'action de ces Miniſtres peut
„ donner lieu à toutes ſortes de Cabales, pour
„ jetter des méfiances & former des diviſions; &
„ comme les Peuples ſont quelquefois auſſi ſuſ-
„ ceptibles des impreſſions fauſſes, que des avis vé-
„ ritables; ce qui n'arrive pas dans les Etats Mo-
„ narchiques, où tout ſe règle par la volonté du
„ Prince; par ces raiſons & pluſieurs autres, que
„ nous avons chargé nôtre Ambaſſadeur de vous
„ expliquer; nous avons eſtimé de ne devoir pas
„ conſentir, que la Paix ſe traite en une de vos
„ Places; en quoi nous n'avons d'autre vuë, que
„ vôtre propre & plûs grand bien, auſſi bien que
„ celui de nos affaires; qui y eſt ſi mêlé, que
„ vous ne ſauriez recevoir de préjudice, que nous
„ n'en recevions bientôt le contre-coup.

Après d'autres complimens des plus tendres, pour les Etats Géneraux, & des civilitez pour le Roi Charles II. il diſoit „ qu'il avoit ſujet „ d'apréhender, dans le cours d'une ſi impor-„ tante négotiation, ou que les ordres de Char-„ les ne fuſſent pas toûjours bien exécutez, ou „ même que ſes Ambaſſadeurs, penſans mieux „ faire pour ſon ſervice, n'adheraſſent, avec trop „ de complaiſance, aux ſuggeſtions de ceux, qui „ croyent avoir quelque interêt à la durée de „ cette guerre; il ſe relâchoit juſqu'à conſentir „ que l'on s'aſſemblât à Douvres.

Ce n'étoit pas qu'il crût que ſon ſentiment fût ſuivi, ni qu'il le ſouhaitât; c'étoit ſeulement pour empêcher, que le Congrès des Ambaſſadeurs ne ſe tînt à la Haie, pour les raiſons que l'on a dites.

Les Etats Géneraux ne laiſſerent pas de remercier le Roi, (1) de la maniere, dont il s'intereſſoit au bien de la République, & bien loin de le contredire ſur ce qu'il avoit nommé Douvres; ils témoignerent qu'ils étoient même prêts d'envoyer leurs Ambaſſadeurs à Londres, s'il le trouvoit bon.

Les (2) Provinces néanmoins de Gueldre, d'Overyſſel, de Friſe & de Groningue, qui vouloient que la Haie fût le lieu, où la Paix ſe traitât, demanderent que la réſolution de la Hollande, d'accepter une place en Angleterre pour cela, fût communiquée à leurs Provinces, avant qu'elle fût exécutée, ſelon les formes ordinaires; mais la Province de Hollande, qui voyoit que cela tireroit l'affaire en longueur, avoit paſſé outre; en déclarant aux Députez des Provinces, que l'on a nommées, qu'elle prenoit ſur elle les reproches, que les Députez pourroient recevoir de leurs Superieurs, & qu'elle leur déclareroit qu'étant Souveraine chez elle; on ne pouvoit pas l'obliger d'accepter un lieu, dans ſon Territoire, contre ſon gré. Ainſi ſans attendre la réſolution des Provinces, elle alloit envoyer au Roi d'Angleterre la Lettre, qu'elle lui avoit écrite; où elle refuſoit la Haie, pour la Place du Congrès, & nommoit trois autres places, dans le Territoire des Etats Géneraux, dont la France & l'Angleterre pourroient accepter l'une.

En ce tems-là, D. Eſtevan de Gamarre & Friquet preſſerent fort le Penſionaire de Hollande, de porter cette Province à faire une ſuſ- 1667.
penſion d'armes avec l'Angleterre; mais il ne leur répondit ni oui, ni non; & ne leur donna, que des paroles ambigues. Cependant il chargea D'Eſtrades d'écrire à De Lionne, que ſon ſentiment étoit de n'en point faire; parce que, ſi les Etats convenoient d'une ſuſpenſion d'armes, toutes les Amirautez arrêteroient l'équipement de la Flotte, & que les Etats ſe trouveroient ainſi ſans Armée Navale; au lieu que s'ils en avoient une, cela diminueroit la fierté des Anglois. Il croyoit auſſi, que ſi le Roi de France ne conſentoit point, à cette ſuſpenſion d'armes, ſans néanmoins la réfuſer entierement; les Anglois, dans l'eſperance de l'obtenir, négligeroient leur armement, pour épargner leur argent; ou plûtôt le dépenſeroient en autres choſes, & ne mettroient pas d'obſtacle à la Paix, par des demandes exorbitantes; parce qu'ils verroient le Roi de France & les Etats armez, & en état de ne leur rien accorder, par crainte.

C'eſt ce qu'en dit le Comte D'Eſtrades, (3) mais De Witt lui-même écrivit un peu plus au long ſes raiſons à Van Beuning, en ces termes: „ Je ſuis d'avis qu'une ſuſpenſion d'armes, ne peut „ être que très-préjudiciable à Leurs Hautes „ Puiſſances & à leurs Alliez; vû les apparences „ qu'il y a de remporter quelque avantage conſi-„ derable, par la Bénediction de Dieu, avec nos „ Flottes combinées, ſi les Anglois refuſent la „ paix; ce qui pourroit, plus que toute autre „ choſe, déterminer le Roi d'Angleterre à pen-„ ſer à traiter au principal; ce qui pourroit trai-„ ner encore long-tems, à la faveur d'une ſuſpen-„ ſion d'Armes, ſujete à mille incidens.

„ D'un autre côté, l'humeur de nôtre Nation, „ & la conſtitution de nôtre Gouvernement ſont „ telles, que, pour peu que nous nous endor-„ mions, on a plus de peine à nous réveiller, & „ à nous remettre en mouvement. Outre cela, „ combien de richeſſes ne hazarderoit-on point „ en Mer, à la faveur d'une ſuſpenſion d'armes; „ combien ne ſeroit-on pas venir de Marchandi-„ ſes des Païs Etrangers? Tout cela ſe trouve-„ roit expoſé à être enlevé, dès qu'on repren-„ droit les armes. On ne voudroit pas faire une „ perte ſi conſiderable, & la crainte du danger „ pourroit être cauſe, qu'on accorderoit alors „ plus; que le bien, & l'honneur de l'Etat ne „ pourroient le permettre.

„ Joignez à cela, que Leurs Hautes Puiſſances „ & leurs Alliez ſont diſpoſez à traiter de la Paix, „ ſur le même pied, dont on pourroit traiter de „ la ſuſpenſion d'Armes; c'eſt-à-dire, à condi-„ tion que châcun demeurera dans la poſſeſſion „ de ce qu'il a. Pour peu que le Roi d'Angle-„ terre veuille s'y prêter, on pourra faire une „ Paix auſſi promptement, qu'une ſuſpenſion d'ar-„ mes. S'il a quelque autre but, qui ſoit plus „ avantageux, Leurs Hautes Puiſſances & leurs „ Alliez ne doivent pas l'aider à y parvenir, par „ une ſuſpenſion. Les plus éclairez du Gouver-„ nement, & les mieux intentionnez ſont non „ ſeulement de ce ſentiment; mais ils jugent, „ qu'il ne faut pas le divulguer; afin de laiſſer le „ Roi d'Angleterre dans l'opinion, où il eſt, & „ dans laquelle il eſt entretenu, par la préſom-„ ption naturelle à ſa Nation, qu'il pourra, „ quand il le voudra, obtenir cet Armiſtice; car „ cette préſomption ſera cauſe, que les Anglois ſe „ preſſeront moins à travailler à leur armement.

(1) Dans une Lettre qui eſt au Tome V. D'Eſtrade p. 65. ſans date.

(2) Lettres du même du 27. de Fevrier & du 3. de Mars.

(3) Lettre du 3. de Mars 1667.

1667. Il y avoit encore une autre raiſon, pour laquelle Charles II. ne pouvoit pas faire travailler à l'armement de ſa Flotte; qui étoit que l'argent, qu'il avoit eu du Parlement, pour l'équiper avoit été diſtrait en partie à l'entretien des Dames, dont il étoit entêté.

Ce Prince fit d'abord quelque difficulté de conſentir, qu'on choisit une autre place, pour la négotiation de la Paix, que la Haie; quoi que le Roi de France lui eût nommé Douvres, & que les Etats de Hollande euſſent offert d'envoyer même à Londres, pour cela. Il y eut quatre Provinces; ſavoir, la Gueldre, la Friſe, l'Overyſſel, & celle de Groningue & des Omlandes, qui furent d'avis d'accepter la Haie. La Friſe déclara même qu'elle ne fourniroit aucun Vaiſſeau, pour continuer la guerre, ſi l'on n'acceptoit la Haie; à laquelle la Zélande ſe joignit. Il parut une ſi grande diſſention, entre les Provinces, qu'elle effraya l'Ambaſſadeur de France, & qu'il (1) écrivit tout épouvanté au Marquis De Lionne, „ que la Déclaration du Roi d'Angleterre, de ne vouloir traiter, qu'à la Haie, a„ voit donné lieu à la Zélande de prendre le par„ ti de la Friſe, & de dire qu'elle ne fourniroit „ plus rien, pour l'armement de la Flotte; puis „ qu'on refuſoit la Haie, pour y traiter la Paix; „ & qu'ainſi la Flotte des Etats ſeroit plus foible „ de trente Vaiſſeaux, que ces deux Provinces „ fourniſſoient, & qu'il étoit à craindre, que l'U„ nion ne ſe rompît.

„ Jamais Mr. De Witt, *diſoit D'Eſtrades*, „ n'a eu tant de fâcheuſes affaires, ni ſi diffi„ ciles à ſoûtenir qu'à préſent; pour retenir les „ Provinces de n'aller pas ſi vite, ſur le choix „ de la Haie. J'ai preſenté (2) un Mémoire „ aux Etats, ce matin, afin que chaque Dé„ puté l'envoyât à ſa Province, & voye par-là, „ que le Roi ne conſentira jamais au lieu de la „ Haie.

„ Il reſte préſentement à voir, quel parti on „ prendra, en cas qu'on ne puiſſe pas ramener „ les Provinces, qui ſe ſéparent; car ſi la Hol„ lande & l'oppoſition, que je ſais, au nom „ du Roi, ne peuvent pas empêcher le choix „ de la Haie; il faut tenir pour aſſuré, que les „ cabales contraires auront prévalu, & que ces „ mêmes cabales feront faire la paix. avec l'An„ gleterre, contre le ſentiment de De Witt.

Dans cette extrémité, qui n'étoit néanmoins pas telle à beaucoup prés, que cet Ambaſſadeur la croyoit; il lui vint à la penſée, comme il le dit en cette Lettre, que ſi la Hollande pouvoit être obligée à ſoûtenir cette guerre ſeule, avec la jonction de la Flotte Françoiſe, & de celle du Roi de Danemark; on pourroit avoir le tems de les faire rentrer dans leur devoir, par la force, & que du moins on rétarderoit la paix; en empêchant qu'elle ne ſe traitât à la Haie, & qu'il arriveroit des conjonctures, qui ſerviroient à ramener les eſprits. Mais D'Eſtrades y trouvoit une difficulté, qui étoit que la Hollande, ayant trente gros Navires de moins, on auroit de la peine à la faire réſoudre à prendre ce parti; ſi elle ne tiroit quelques ſubſides de ſes Alliez, pour remplacer ceux, que la Zélande & la Friſe réfuſoient.

De Lionne (3) écrivit à D'Eſtrades, qu'il auroit pu ſe ſervir d'un Billet de (4) *Pufendorf*, Sécretaire de l'Ambaſſadeur de Suede, où il diſoit, que la Propoſition de Douvres avoit été reçue en Angleterre avec joie, & que le Roi Charles II. n'avoit changé en ſuite de ſentiment, pour s'opiniâtrer à vouloir la Haie; que ſur l'avis qu'il avoit eu, que la Propoſition de la France exciteroit du bruit, & peut-être de la diviſion entre les Provinces. Le Roi de France avoit ſû, que l'avis de nommer la Haie, avoit été donné, par une perſonne, des Etats mêmes, mais Partiſan du Prince d'Orange; & il croyoit voir par-là, que tout ce que faiſoient les Anglois alloit directement contre De Witt, qu'il promettoit néanmoins d'appuyer juſqu'au bout. Un homme, qui connoiſſoit les Anglois, & qui ſavoit ce qu'ils étoient capables de faire, dit à De Lionne que, ſi les Ambaſſadeurs d'Angleterie étoient reçus à la Haie, la perſonne du Penſionaire de Hollande n'y ſeroit pas en ſûreté, contre quelque mauvais coup. Le Miniſtre de France ne manqua pas de l'en avertir, & témoigna même que, ſi Breda, ou Bois-le Duc étoient acceptez, il croyoit qu'il ſeroit mal d'y aller.

Cependant le Comte D'Eſtrades préſenta un Mémoire aux Etats, le même jour, que Lionne lui écrivit. Il y repréſenta ce qui s'étoit paſſé, par rapport au choix d'une Place, pour y traiter de la Paix, & leur fit remarquer que le Roi de la Grande Bretagne avoit rejetté les trois places, qu'ils avoient offertes, & même Douvres, nommée par le Roi de France, pour s'opiniâtrer à vouloir la Haie; pour quelque autre deſſein, que celui d'y traiter de la Paix: Que le Roi ſon Maître demeureroit ferme à réfuſer cette place, & qu'il l'avoit chargé de preſſer l'équipement de leur Flotte, comme il le ſeroit, de ſon côté, à l'egard de la ſienne.

Peu de jours aprés, l'Ambaſſadeur reçut un Mémoire (5) du Roi, où il lui marquoit principalement de s'appliquer à reconcilier les Provinces, entre elles; en leur repréſentant de ſa part, combien elles ſe feroient de tort de ſe diviſer, & de plaiſir aux Anglois. Comme ces raiſons ont déja été dites, ou peuvent être recueuillies de ce qu'on vient de dire; nous ne les rapporterons pas plus au long.

Le 31. de Mars, D'Eſtrades écrivit au Roi quelle avoit été ſa conduite, dans cette diviſion des Provinces. Il étoit d'autant plus empêché en cette affaire, pour ramener les Eſprits; que les Eſpagnols faiſoient tout ce qu'ils pouvoient, pour perſuader aux Provinces Unies, que la France n'avoit d'autre deſſein que celui de les conquerir, aprés s'être rendue maîtreſſe des Païs-Bas Eſpagnols. Ce n'étoient pas, à ce que dit D'Eſtrades, ni De Witt, ni les habiles gens de l'Etat qui les croyoient; mais ſeulement les Peuples & les Magiſtrats particuliers des Villes, & c'étoient là leurs entretiens ordinaires. L'Ambaſſadeur de France fit ce qu'il put, pour détruire ces bruits; en étalant les ſecours, que le Roi ſon Maître avoit donnez aux Provinces, & le ſoin qu'il prenoit de préparer la Flotte, qu'il devoit joindre à celle de l'Etat. On pouvoit bien croire, que ce deſſein de la France n'éclateroit pas ſi-tôt; mais il n'y avoit guére de gens clairvoyans, qui n'euſſent peur que ce deſſein n'éclatât, quand il ſeroit tems.

Cependant les Provinces, qui paroiſſoient d'abord diviſées, (6) ſe réunirent pour pouſſer vigou-

(1) Lettre du 24. de Mars 1667.
(2) Voyez le à la p. 100. du T. V. de ſes Lettres.
(3) Le 25. de Mars 1667.
(4) Il ſe nommoit *Eſaïe*, & étoit Frere du Juriſconſulte & de l'Hiſtorien.

(5) Pag. 102. du même Volume V.
(6) Lettre de De Witt à Van Beuning du 7. Avril

1667. goureuſement la Guerre, contre l'Angleterre. Ce n'étoit pas la premiere fois, qu'elles s'étoient réünies, après s'être querellées aſſez violemment. Les Députez de Zelande, en particulier, firent connoître aux autres Provinces, que, ſi la leur avoit été d'un ſentiment contraire, touchant la place du Congrès pour la Paix; ce n'étoit pas, par aucune diſpoſition, où ils fuſſent de favoriſer les Anglois. C'eſt ce qu'ils appuyerent, par une Réſolution contraire de leur Province. Ils exhorterent là-deſſus les autres Provinces, à faire paroître la fermeté néceſſaire, en cette occaſion, & à ôter toute eſperance contraire aux Ennemis. On prit en effet, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, une réſolution unanime & poſitive de ne ſe relâcher en rien, à l'égard des Anglois; au-delà des offres, qu'on leur avoit faites, depuis long-tems. Il peut ſans doute arriver que les Provinces ſoient quelquefois diviſées, en des affaires domeſtiques; mais il n'arrive point qu'elles ſe diviſent, entre elles, par le deſſein de quelques-unes de favoriſer l'Ennemi commun. Auſſi la Province de Hollande ſe joignit-elle à celle de Zélande, & les autres Provinces prirent-elles le même parti. Comme la Province de Hollande jugeoit que les Anglois pourroient s'imaginer, que s'ils avoient du deſſous, dans la guerre; ils ne laiſſeroient pas d'avoir la paix aux conditions, qu'on leur avoit offertes, dès qu'ils voudroient les accepter; au lieu que s'ils avoient le deſſus, ils ſeroient maîtres des conditions; on marqua ce qu'on refuſeroit, & ce que l'on accepteroit. Il fut encore réſolu de demander à la France, & au Danemark la Garantie du Traité, qu'on pourroit faire.

Le Penſionaire jugeoit que la peur, que D'Eſtrades avoit euë, que les ſuites de la diverſité de ſentimens, qui parut d'abord, ne fuſſent fatales à la République, fit qu'il alarma la Cour de France, comme on l'a dit. Mais Van Beuning, qui avoit reçu une autre Lettre de De Witt, calma les eſprits: „ Je conçois aiſément, „ *dit-il à l'Ambaſſadeur des Etats*, que la crain„ te, que Mr. D'Eſtrades a euë que ces diſſen„ ſions n'euſſent des ſuites plus mauvaiſes, aura „ été cauſe qu'il a groſſi la deſcription, qu'il a „ faite de la foibleſſe, & des mauvaiſes diſpoſi„ tions de quelques Provinces; ce qui a augmen„ té l'alarme dans la Cour, où vous êtes. Mais „ à préſent, que les choſes ont entierement „ changé de face; j'eſpere que les funeſtes im„ preſſions, que l'on avoit priſes, n'auront point „ de ſuite, & que les ſentimens dans leſquels „ le Roi avoit témoigné d'être, en apprenant „ les conteſtations mal fondées des Provinces, „ ſerviront à les tenir plus unies, lors qu'il s'a„ gira de traiter à fonds, de la grande affaire „ de la Paix. Ce fut auſſi ce qui arriva.

Mais auparavant, le Penſionaire avoit été effectivement épouvanté de la diviſion des Provinces, puis qu'il avoit témoigné autant d'inquiétude au Comte D'Eſtrades, qui écrivit là-deſſus à De Lionne, comme ſi tout eût été en une confuſion très-dangereuſe, dans les Provinces Unies. Cependant De Witt écrivit à Van Beuningen une Lettre ſemblable à celle, dont on vient de donner l'extrait, comme on le peut voir, par une (1) Lettre du Roi à ſon Ambaſſadeur.

*Appelboom*, Envoyé de Suede, donna, le 6. d'Avril, aux Etats une Lettre, du Roi d'Angleterre, du 28. de Mars, par laquelle il acceptoit la Ville de Breda, pour les Conférences; apparemment pour ne pas faiſſer l'honneur à la France, de nommer le lieu des négotiations, s'il avoit accepté Douvres. 1667.

Leurs (2) Hautes Puiſſances nommerent le même jour des Commiſſaires, pour conférer avec les Ambaſſadeurs de France & de Danemark; qui convinrent que leurs Maîtres accepteroient cette Place; ſur quoi il fut réſolu de répondre ce jour-là au Roi d'Angleterre, pour lui marquer qu'on l'acceptoit auſſi, & lui envoyer des Paſſeports, en bonne forme, (3) pour *Denzil Lord Hollis*, & *Henri Coventry*, pour leſquels il en avoit demandé. Le Penſionaire de Hollande écrivit à Van Beuning, qu'il ſeroit à ſouhaiter que S. M. T. C. envoyât au plutôt ſes inſtructions, & les pouvoirs néceſſaires à ſon Ambaſſadeur; parce que *Clingenberg* & *Charitius*, Ambaſſadeurs de Danemark avoient déja les leurs.

Quoique les Etats Généraux euſſent loüé Charles II. dans la Lettre, qu'ils lui écrivirent ſur ſa prompte acceptation de Breda, *de l'averſion, avec laquelle Sa Majeſté appréhendoit la continuation de l'effuſion du Sang Chrétien*; ils ne s'y fioient pas ſi fort, que de retarder, à cauſe de cela, l'équipement de leur Flotte & de Witt étoit perſuadé, que ſi l'on ſe preſſoit, de tous côtez, de mettre les Flottes des Alliez en mer; cela ne contribueroit pas peu à hâter la concluſion de la Négotiation, où l'on alloit entrer. Auſſi pour n'avoir point de retardement, ſur la jonction des Flottes Françoiſe & Hollandoiſe, on recommença (4) de parler du ſalut du Pavillon. Les François continuerent à dire qu'un Amiral, en Chef, de France n'avoit jamais baiſſé le Pavillon. Van Beuning oppoſoit à cela les raiſons, qu'on a déja rapportées ci-devant; mais on ne lui répondoit, pour toutes raiſons, ſinon „ que Leurs Hautes Puiſſances „ ſouffroient, que leurs Vaiſſeaux ayant ſalué les „ Anglois du Pavillon, ces derniers ne leur ren„ diſſent pas le même ſalut, dans les Mers Bri„ tanniques; où le Roi de France n'avoit pas „ moins de droit qu'eux; les Etats ne pouvoient „ pas exiger de lui, par une Convention, plus „ que du Roi d'Angleterre.

Van Beuning dreſſa là-deſſus un Mémoire de la part des Etats, où il prouva que le ſalut, „ que les „ Vaiſſeaux de Guerre de deux Etats Souverains „ ſe rendent l'un à l'autre, en pleine Mer, n'eſt „ nullement un Acte de ſoumiſſion d'un Inferieur „ à ſon Superieur; puis qu'ils ſont indépendans „ l'un de l'autre, & que leurs Flottes, ou Navi„ res ſe rencontrent en un lieu neutre; mais u„ ne civilité & une déference d'honneur, & de „ reſpect; qui, de Prince à Prince, & d'Officier „ de Prince, à Officier de Prince, n'eſt jamais „ reçu, ſans qu'on le rende.

Il eſt certain qu'on ne pouvoit rien oppoſer de ſolide à cela, puis qu'il n'y avoit aucun Traité là-deſſus, ni aucune Coûtume établie. C'eſt ainſi qu'un Ambaſſadeur, qui va à l'audience d'un Prince Souverain, ſe découvre le premier, & le Prince après lui; ſans que néanmoins on en tire aucune conſéquence, contre l'Ambaſſadeur, comme s'il venoit d'une Puiſſance dépendante, de celle qui lui donne Audience.

Le Roi de France (5) joignit au Comte *Godefroy*

(1) Datée du 1. d'Avril, s'il n'y a point de faute dans la date. Voyez auſſi la Lettre de Van Beuning, du 8. d'Avril.

(2) Voyez la même Lettre de De Witt, du 7. d'Avril.

(3) On les peut voir parmi les Lettres de D'Eſtrades T. V. p. 129.

(4) Voyez la Lettre du Van Beuning du 8. d'Avril de l'an 1667.

(5) De Witt Lettre du 14. d'Avril 1667.

1667. *frere D'Eſtrades*, Lieutenant Géneral des Armées de Sa Majeſté &c. *Honoré Courtin*, Conſeiller d'Etat de Sa Majeſté, & Maître des Requêtes &c. Les Etats Généraux envoyerent des Députez du Conſeil d'Etat, pour avoir ſoin de faire préparer le lieu, où les Conférences ſe tiendroient.

Comme les Suedois étoient Médiateurs, avant que de rien faire, on parla d'un Projet nommé de *Réintegration*; par lequel on devoit renouveller les anciennes Alliances des Rois de Suede, avec les Etats Généraux, & dont on avoit déja parlé du tems de Charles Guſtave. Les Députez des Etats eurent là-deſſus deux longues Conférences, avec Chriſtophle Delphique, Burgrave & Comte de Dhona, l'un des Ambaſſadeurs de Suede. Mais comme on n'avoit rien avancé, les Etats Généraux firent prier le Comte D'Eſtrades d'aſſiſter aux Conférences; tant pour être témoin de la complaiſance, & de l'équité avec leſquelles ils en vouloient uſer, envers la Couronne de Suede; que pour les aider, par ſes bons conſeils, à ſurmonter les difficultez, qui ſe pourroient trouver, en cette négotiation. D'Eſtrades y ayant conſenti, on en fit avertir le Comte de Dhona, & le prier de le trouver bon; dans la penſée qu'il feroit de ſon côté, la même priere à l'Ambaſſadeur de France; ce dont on ſe flattoit, à cauſe de la bonne intelligence, dans laquelle le Roi de Suede avoit témoigné au Roi de France, de vouloir vivre avec lui, au Mois de Décembre dernier. Le Comte de Dhona y avoit d'abord conſenti; mais enſuite, il le réfuſa.

On s'étoit apperçu, dans les deux Conférences, que l'on avoit euës avec lui, qu'il prétendoit inſiſter ſur divers Articles, qu'on jugeoit déraiſonnables, quoi qu'on en montrât l'iniquité; & qu'il n'en donnât aucune raiſon, ſinon que ſes ordres portoient qu'il y inſiſtât. On crut que c'étoit à cauſe de cela même, qu'il ne vouloit pas avoir D'Eſtrades pour témoin. De Witt étoit perſuadé, qu'on o'avoit envoyé le Comte de Dhona, en Hollande, dans le tems auquel les Plénipotentiaires Anglois s'y rendroient; que pour ſe joindre à eux, & faire toutes ſortes de Cabales, en faveur du Prince d'Orange, avec qui il étoit; d'autant plus qu'ayant été très-long-tems hors de Suede, il n'étoit pas fort bien inſtruit des affaires de cette Couronne, avec les Etats. Cependant cela n'arriva point. Le même Penſionaire jugeoit, que le Roi de France pourroit beaucoup contribuer, à tenir les Suedois dans les bornes de l'équité; en leur repréſentant avec vigueur l'injuſtice de leur conduite, en répouſſant leurs ménaces, & en aſſurant les Etats Généraux, que la France effectueroit contre la Suede la Garantie; qu'elle leur avoit promiſe, par le Traité de l'an MDCLXII. En effet le Roi avoit engagé les Etats, à abolir les éclairciſſemens du Traité d'Elbing, comme on l'a dit ci-devant. Ce même Traité avoit été regardé, comme la baſe de l'amitié mutuelle des Suedois & des Hollandois; où tout avoit été reglé, comme les Suedois le ſouhaitoient, à condition qu'ils l'obſerveroient religieuſement. Cependant ils cherchoient alors de l'anuller. C'eſt ce que De Witt mandoit à Van Beuoing pour le dire au Roi de France; mais comme cela n'eût aucune ſuite, je ne m'y arrêterai pas.

Le 22. d'Avril, le Roi de la Grande Brétagne répondit civilement aux Etats Généraux, & leur dit qu'il avoit reçu les Paſſeports pour ſes Ambaſſadeurs, qu'il étoit diſpoſé à faire une bonne Paix avec eux, & que *pour armes* (c'eſt ainſi qu'il parle) il acceptoit l'alternative qu'ils lui avoient propoſée ci-devant; ſavoir, que les deux parties demeureroient dans la poſſeſſion, de ce qu'elles avoient pris. C'étoit, ſelon lui, un Article Préliminaire, dont on devoit convenir d'abord; après quoi on pourroit faire la Paix, ſur le pied de celle de MDCLXII. Enfin il les avertit, ſur ce qu'ils avoient ſouhaité de ſavoir le tems, auquel ſes Ambaſſadeurs pourroient venir, qu'ils partiroient le 2. de Mai, pour ſe rendre à Fleſſingue auſſi promptement que le vent permettroit; & pria les Etats de leur faire tenir prêts des Yachts, où d'autres Vaiſſeaux, pour les conduire à Breda, avec tous leurs équipages, comme ils le lui avoient offert. On eût ſujet d'être ſurpris, comment il ne demandoit pas, que, pendant les négotiations de la Paix, il y eût une ſuſpenſion d'Armes; puis qu'il ne pouvoit pas ignorer que la Flotte Hollandoiſe ſeroit bien-tôt à la Voile, & que l'on parloit toûjours de l'Eſcadre Françoiſe, qui s'y devoit joindre. 1667.

Un Hiſtorien (1) Anglois remarque que Charles II. fit une faute, dans la négotiatioo de la Paix, en ce qu'il ne demanda pas un Armiſtice, pendant qu'on traiteroit à Breda, à mettre fin à une Guerre, qui avoit coûté des ſommes immenſes à l'Angleterre & aux Provinces Unies. Il croyoit que les Hollandois avoient trop d'*honneur*, comme parle l'Hiſtorien, pour faire des hoſtilitez, pendant qu'on travailloit à la Paix; mais il ajoûte, que ce Monarque crut qu'il valloit mieux épargner ſes revenus, pour les employer à quelque autre choſe. Il ſe laiſſoit épuiſer aux Dames, auxquelles il faiſoit préſent de ſommes, qu'on ne lui avoit pas données pour cela.

On parloit (2) alors, plus que jamais, comme d'une choſe aſſurée, de ce que Van Beuning avoit déja mandé auparavant au Penſionaire de Hollande, touchant le deſſein du Roi de France, de ſoûtenir, par les Armes, ſes prétenſions ſur les Païs-Bas Eſpagnols. On diſoit en France, que le Roi étoit en état de faire marcher cinquante-mille hommes, du côté de la Flandre. Pour être mieux en état de faire réüſſir cette entrepriſe, la France cherchoit à faire la paix, avec l'Angleterre.

Cependant Van Beuning preſſoit les François, de s'expliquer à tems aux Etats Généraux, ſur ce qu'ils avoient promis de ne rien entreprendre, contre les Eſpagnols; ſans les en avertir, tant par le Miniſtere du Comte D'Eſtrades, que par le ſien. On lui répondoit, que l'on étoit toûjours dans les mêmes ſentimens; mais qu'il n'étoit pas encore tems de s'expliquer davantage, pendant qu'on étoit en guerre, avec les Anglois. D'ailleurs la France vouloit faire croire, qu'elle ne penſoit pas à la guerre. L'Ambaſſadeur des Etats n'en croyoit rien, mais il jugeoit que l'Eſpagne devroit & pourroit la prévenir, pendant qu'il en étoit tems; en cedant à la France ce qui étoit le plus à ſa bien-ſéance, & en faiſant un Traité avec elle, ſous la Garantie de Leurs Hautes Puiſſances. Van Beuning penſoit, que la France ne réfuſeroit point un accommodement. Il jugeoit qu'on pourroit faire donner ce conſeil à l'Eſpagne, par l'Empereur. Mais cela ne ſe fit point.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, en partant de Paris, dit à pluſieurs perſonnes, qu'il prévoyoit bien

(1) Dans la Vie de Charles II. T. III. de l'Hiſtoire d'Angleterre p. 265.

(2) Lettre de Van Beuning à De Witt du 15. d'Avril 1667.

1667. bien que la France cherchoit à rompre avec l'Eſpagne; mais que cette derniere s'expoſeroit plûtôt à tout ce qui pourroit arriver, que de détourner le coup, par quelque accommodement. Les Eſpagnols ſe flattoient d'engager d'autres Puiſſances, comme l'Angleterre, & les Provinces Unies, à les ſoûteoir. C'eſt-ce que la ſuite fit bien voir, quoi qu'on le diſſimulât alors.

Van Beuning renouvella, en ce tems ci, ſes inſtances ſur l'affaire du Pavillon; mais le Roi le renvoya à quelques jours. Au teſte, on étoit ravi de voir que les Etats fiſſent toute la diligence poſſible, pour mettre leur Flotte en mer, afin de la joindre avec celle du Roi. On approuvoit auſſi fort en France une réſolution, que les Etats de Hollande avoient priſe, touchant une Garantie mutuelle; qui ſe pourroit faire, entre la France, le Danemark & les Provinces Unies; pour l'entretien de la Paix, avec l'Angleterre; mais comme il y en avoit déja une, entre ces Puiſſances, la France ne trouva pas en ſuite néceſſaire d'en faire encore une autre.

Le Réſident de Danemark propoſa auſſi à Paris de faire un Traité, entre le Roi Très-Chrétien, & le Roi ſon Maître, pour ſe mettre à couvert des inſultes de la part des Anglois; auxquelles ils étoient expoſez, par rapport au Pavillon. L'Ambaſſadeur de Hollande crut que cela pourroit bien donner occaſion aux Etats Généraux, d'obtenir du Roi ce qu'ils ſouhaitoient; pourvu que les Etats s'engageaſſent de leur côté à ſoûtenir les François, contre les Anglois; ſi les Anglois exigeoient des François, qu'ils les ſaluaſſent les premiers. Il étoit vrai, que tant que les Provinces Unies demeureroient attachées aux interêts de la France; elles n'avoient pas beaucoup à craindre, de la part de l'Angleterre. Mais les interêts des Souverains varient ſi fort, qu'il ne ſe faut fier que ſur ceux, qui ſont intereſſez à tenir leur parole, & cela encore ſuppoſé qu'ils entendent bien leurs propres interêts; que les paſſions cachent très-ſouvent aux hommes.

Van Beuning (1) s'apperçut que, depuis quelque tems, la paſſion d'avoir la Paix, avec l'Angleterre, s'augmentoit en France; & que la cauſe de cette paſſion étoit le deſſein formel, que le Roi avoit de faire la guerre à l'Eſpagne. Cependant on étoit ſi mal inſtruit, en Angleterre, de ce qui ſe paſſoit, à cet égard; que le Comte d'*Arlington* écrivoit, le 13. de Janvier, au Chevalier *Southwel* „ que comme la France „ avoit une influence abſoluë, ſur la Hollande, „ & qu'il étoit de l'interêt de la France de con„ tinuer la guerre; on n'avoit guère lieu de „ croire, en Angleterre, que la Hollande vou„ lût prêter la main à la Paix; quoi que la „ France fit ſemblant de la ſouhaiter ardem„ ment, & que la Hollande fût auſſi laſſe de la „ guerre, que les Anglois.

Le Roi de France ſouhaitoit néceſſairement d'avoir la Paix avec l'Angleterre, pour la raiſon, que Van Beuning en donnoit, & qui éclata, avant que la Paix fût ſignée à Breda. Il découvrit, par quelques diſcours, que le Comte de S. Albans avoit tenus a Paris, que l'Angleterre faciliteroit, autant qu'elle pourroit, la concluſion de la Paix. Cela étoit d'autant plus probable, qu'elle paroiſſoit négliger entiérement l'armement de ſa Flotte, & l'on jugeoit à Paris qu'on ſeroit ſuffiſamment en état d'appuyer les négotiations de Breda, pourvu que les Flottes 1667.
de France & de Hollande fuſſent en état d'agir, quoi qu'elles ne ſortiſſent point des Ports.

Cela étoit, ſelon Van Beuning, l'effet du différend, touchant la ſalutation du Pavillon; qu'on ne ſe hâtoit nullement d'accommoder. On ne pouvoit pas néanmoins le refuſer, ſans détour, aux Etats Généraux; & on ne vouloit pas l'accorder, ſur tout par une convention. Cependant cela paroiſſoit diminuer le poids, que la jonction des Flottes pouvoit donner aux Propoſitions, qu'on avoit à faire a Breda. D'ailleurs on s'imaginoit en France, que ſi les Etats avoient en mer leur Flotte, avec celle de la France; ils demanderoient plus qu'ils n'avoient fait juſqu'alors, ce qui tireroit les négotiations en longueur, & retarderoit le deſſein, que la France avoit de faire la Guerre à l'Eſpagne.

L'Ambaſſadeur des Etats à Paris repréſentoit I. Qu'on auroit tort de regarder la jonction des Flottes, comme une démarche propre à retarder la Paix; puis qu'on laiſſeroit l'Angleterre maîtreſſe de la Mer, ce qui la rendroit plus difficile à écouter la Raiſon: II. Que la Paix étoit encore un ouvrage informe, & ſeulement ébauché, & que les Anglois trouveroient par-là le moyen de mettre de la déſunion entre les Alliez, & de faire naître des ſoupçons que les Parties n'agiſſoient pas avec ſincerité; outre qu'il pourroit arriver qu'il ne fût pas poſſible de le joindre, ſans hazarder un combat ſéparé: III. Que les Etats demandoient le Contre-ſalut du Pavillon, avec tant de raiſon, qu'on ne la leur pouvoit pas refuſer; pour prévenir les accidens fâcheux, qui pourroient arriver dans la ſuite, lors que des Vaiſſeaux de Guerre des deux Nations ſe rencontreroient.

Le Penſionaire de Hollande (2) communiqua au Comte D'Eſtrades cette Lettre, mais cela ne produiſit rien. Il ajoûta encore, qu'il voyoit de grandes apparences de Guerre, pour ſoûtenir les Droits de la France, ſur le Brabant; & que pour éviter les ombrages, que les Provinces Unies pourroient prendre de l'irruption, que le Roi de France pourroit faire ſur les Terres de l'Eſpagne; il croyoit que les Etats devroient tâcher d'inſinuer à l'Empereur, & aux Miniſtres d'Eſpagne, qu'il ſeroit bon, que l'Eſpagne donnât ſatisfaction à Sa Majeſté Très-Chrétienne, par quelques Villes des Pais-Bas Eſpagnols, éloignées de leur voiſinage.

Comme D'Eſtrades n'avoit aucun ordre du Roi ſon Maître de traiter de cette matiére, il ne lui répondit rien là-deſſus. Le Penſionaire ajoûta, qu'il croyoit qu'il étoit au ſervice de ſes Maîtres d'inſinuer à Friquet, & à D. Eſtevan de Gamarre, qu'ils feroient bien de diſpoſer leurs Maîtres, à donner contentement au Roi de France; parce que, dans la ſuite du tems, ils pourroient beaucoup plus perdre, qu'ils ne perdroient alors.

L'Ambaſſadeur lui répondit, pour preſſentir ce qu'il pourroit faire, par rapport à la Lettre du Roi d'Angleterre, touchant la Paix, qu'il ne voyoit pas qu'il pût y avoir du retardement à la concluſion de la Paix; puis qu'il lui avoit dit lui-même que le Roi d'Angleterre cederoit l'Ile de Pouleron, & que l'Iſola s'en étoit expliqué lui-même; mais que les François n'étoient pas traitez ſi favorablement; le Roi d'Angleterre perſiſtant toûjours à demander ces parties de l'Ile de

Z S.

(1) Lettre du 22. d'Avril au Penſionaire de Hollande.

(2) D'Eſtrades Lettre du 28. d'Avril 1667.

1667. S. Chriſtophle, qui lui apartenoient avant la guerre; & dont le Roi ſon Maitre ne ralâcheroit point, parce qu'il étoit bien juſte, que l'alternative fût auſſi favorable aux François, qu'aux Hollandois. Le Penſionaire lui répliqua, qu'il ſeroit bien facile à Sa Majeſté d'avoir ce qu'Elle ſouhaitoit, en joignant ſa Flotte à celle des Etats, & en leur accordant le Contre-Salut du Pavillon. Il aſſura que, moyenant cela, il répondroit de la part de ſes Maîtres, que l'on ne feroit point la Paix avec l'Angleterre, ſi elle ne cedoit au Roi l'Ile de S. Chriſtophle; mais que les choſes demeurant, comme elles l'étoient, indéciſes; il ſeroit bien mal-aiſé de diſpoſer les Peuples, à rompre la Négotiation de la Paix, pour cela.

L'Ambaſſadeur lui dit encore, qu'il voyoit bien que les Hollandois ſeroient bien-tôt d'accord avec les Anglois, & que les François ſeroient les derniers à conteſter, ſur leurs pretenſions; & le Penſionaire lui répondit d'une maniere, dit-il, qui lui fit apprehender, qu'après être convenus des articles raiſonnables, comme de ceux de l'Alternative; les Etats repréſenteroient, à Courtin & à lui, la néceſſité de ſigner la Paix. Il paroît, dès ce tems-ci, que D'Eſtrades, en bon Miniſtre de Louis XIV. prenoit un air chagrin; quand il s'agiſſoit de la juſte frayeur des Hollandois, pour le voiſinage de la France. Mais comme on ne peut pas trouver mauvais, ſelon l'uſage du monde, qu'un Ambaſſadeur cherche l'avantage de ſon Maître; on ne doit pas trouver étrange qu'un Miniſtre d'une République ſoit dans une diſpoſition propre à conſerver la liberté de ſa patrie. L'Ambaſſadeur de France jugeoit mal à propos, ce me ſemble, que la Province de Hollande tâcheroit d'allonger la négotiation de la Paix, comme l'évenement le fit voir.

On étoit (1) ſurpris que le Roi de France, après avoir ſi ſouvent exhorté les Etats Généraux, & par écrit, & par ſes Ambaſſadeurs, de faire leurs derniers efforts, cette année; pour avoir de bonne heure une nombreuſe Flotte en Mer, étoit le premier à ſe ralentir, & mettoit les Etats Généraux dans la néceſſité de lui faire les mêmes exhortations, & de donner ordre à leur Ambaſſadeur à Paris, de demander inſtamment, qu'on envoyât au plûtôt au Comte D'Eſtrades les ordres néceſſaires; pour terminer la Négotiation touchant la jonction des Flottes, & touchant le Contre Salut du Pavillon. Si on ne vouloit pas, en France, accorder ce dernier Article, par une Convention, ils demandoient au moins, qu'on le fit par une promeſſe ſecrete, & de la maniere la plus convenable. Le Penſionaire prévoyoit que, ſi cette affaire trainoit, il y auroit bien des gens en Hollande, qui jugeroient cette jonction inutile, & peutêtre même préjudiciable; au lieu que ſi, ſelon ſon ſentiment, on convenoit de ce que les Etats demandoient, on hâteroit la Paix. C'eſt ce qui parut, par l'expédition de la Flotte Hollandoiſe ſeule, qui fit hâter la Paix à Breda. Le Parlement d'Angleterre, qui avoit accordé au Roi, pour ſoûtenir la guerre, la ſomme (2) de plus de cinq millions de Livres Sterling, ce qui en faiſoit ſoixante en Monoie de Hollande, n'étoit nullement content de la maniere, dont elle avoit été dépenſée, & peu diſpoſé à accorder d'autres ſubſides au Roi, de peur qu'il ne les dépensât encore en ſes Amours; ce qui lui fit négliger l'armement de la Flotte, qu'il retint ſur la Tamiſe.

(1) De Witt dans une Lettre écrite le même jour.
(2) L'Evêque *Burnet*, ſur cette année.

La France réfuſoit auſſi de faire une nouvelle Garantie pour l'avenir, avec le Danemark & avec les Etats; ſous prétexte, qu'il y en avoit déja une. Mais la République la preſſoit, parce qu'il y avoit quelque apparence qu'on étendroit cette Garantie, juſqu'à maintenir le Pavillon de France, contre les prétenſions du *Domaine de la Mer*; que les Anglois s'attribuoient, & qu'on accorderoit le Contre-Salut des Amiraux François, à ceux des Etats Généraux. Mais la France n'avoit nullement envie d'en venir juſqu'à cela, qui auroit pû chagriner les Anglois, & les rendre plus difficiles à faire la Paix, dont la France avoit beſoin; pour n'être pas traverſée dans le deſſein, qu'elle avoit formé ſur les Païs-Bas Eſpagnols, & qu'elle étoit prête à exécuter. 1667.

Auſſi Van Beuning preſſa-t-il en vain la ſortie des deux Flottes, (3) le Roi lui fit dire, qu'il vaudroit peutêtre mieux differer cette ſortie; pour ne pas ruiner les bonnes eſperances, que l'on pouvoit raiſonnablement concevoir de la Paix, en penſant l'avancer; ſoit que les Anglois ſe piquaſſent, & priſſent des réſolutions deſeſperées, ſur ce qu'on les voudroit contraindre, la force à la main, d'y conſentir; ſoit que le mauvais ſuccès d'un combat, qu'on leur auroit donné, changeât la face des affaires. Van Beuning ne ſe rendoit pas à cela, parce qu'il voyoit bien pourquoi on lui parloit ainſi, qui étoit que l'on ne vouloit pas être traverſé par les Anglois dans la guerre, qu'on vouloit faire à l'Eſpagne, dans les Païs-Bas. Mais on prit le prétexte que la Flotte des Etats, comme on l'écrivoit de Hollande, ne ſeroit guére prête que vers la fin de Mai; & pour paroître ſouhaiter la jonction des Flottes, quand elles ſeroient en état; le Roi fit dire qu'il donneroit au Duc de Beaufort, ſelon le conſeil de Ruiter, le pouvoir de prendre avec lui, ſur le champ, les réſolutions qu'ils trouveroient néceſſaires.

Pour ce que Van Beuning avoit mandé à De Witt, touchant l'invaſion du Païs-Bas Eſpagnol, que le Roi ne l'entreprendroit point, „ ſans en „ donner avis aux Etats Généraux; on donna „ ordre à D'Eſtrades d'aſſurer, de nouveau, „ Leurs Hautes Puiſſances que c'avoit toûjours „ été l'intention du Roi, & qu'il l'exécuteroit; „ & de leur dire, qu'il ne rechercheroit jamais „ le trouble, de gayeté de cœur, ne deſirant „ que la raiſon & la juſtice; qu'enfin quand „ on lui feroit des propoſitions, qui puſſent ſeulement être tolerées, il feroit en tous tems „ connoître qu'il avoit beaucoup plus de modération, que ſes envieux ne le publioient dans „ le monde.

Cependant Van Beuning (4) écrivoit de Paris, „ que dans ce même tems-là, bien des gens, à „ la vuë des préparatifs, que l'on faiſoit en France tout publiquement, pour déclarer la Guerre à l'Eſpagne, jugeoient que le Roi de France étoit plus aſſuré de l'Angleterre, qu'il ne „ faiſoit paroître, & que pour cela, on lui cachoit tout ce qui ſe paſſoit dans les Audiences, „ que le Comte de S. Albans avoit du Roi, au „ lieu qu'auparavant, on ne manquoit pas de l'en „ avertir. Une preuve encore plus forte, c'étoit qu'on retenoit les deux Flottes dans les Ports, & qu'on ne vouloit point accorder à celle des Etats le Contre-Salut du Pavillon.

On

(3) Lettre du Roi du 29. d'Avril 1667.
(4) Le 29. d'Avril 1667.

1667. On diſoit néanmoins „ que Leurs Hautes Puiſ-
„ ſances ſe devoient tenir pour aſſurées, que le
„ Roi ne feroit point la Paix, ſans Elles, & qu'il
„ agiroit conformément à l'Alliance. On ajoû-
„ toit même que l'on inſiſtoit, en leur faveur,
„ à ne point rendre l'Ile de Pouleron aux An-
„ glois.

Mais, comme le diſoit Van Beuning, „ la
„ Guerre contre l'Eſpagne, étoit alors la gran-
„ de roüe, qui donnoit le mouvement à tous
„ les Conſeils & à toutes les Réſolutions; &
„ quoi que ci-devant on fût réſolu de diſſimu-
„ ler ſur cet Article, juſqu'après la concluſion
„ de la Paix avec l'Angleterre; on ne penſoit
„ alors qu'à profiter de la ſaiſon, pour ouvrir
„ la Campagne, dans les Païs-Bas &c. J'ai fort
„ inſiſté, *diſoit-il*, ſur l'exécution de la promeſ-
„ ſe, que l'on a faite à Leurs Hautes Puiſſan-
„ ces de ne rien entreprendre, dans les Païs-
„ Bas, ſans auparavant conſulter avec Elles, &
„ j'ai fait voir qu'il étoit plus que tems, de
„ s'expliquer. On me répond qu'on le ſera,
„ mais que cela ne ſe peut encore, & que les
„ Etats peuvent être ſûrs, qu'on ſe tiendra dans
„ les bornes d'une juſte modération, & qu'on
„ n'entreprendra rien, qui puiſſe préjudicier à
„ l'amitié, qui eſt entre Eux & Elle; mais on
„ fait entendre, en même tems, qu'on ne veut
„ pas perdre en négotiations le tems propre à
„ ſe ſervir des Armes.

Quand Van Beuning parloit à Paris du Pa-
villon, on lui répondoit „ que cela n'empêche-
„ roit point la jonction des Flottes, & que les
„ Etats pouvoient donner à leur Amiral tels or-
„ dres, qu'ils jugeroient à propos. Il répon-
„ doit à cela que ces ordres ſeroient, ſans dou-
„ te de ne point baiſſer le Pavillon, qu'il n'eût
„ une aſſurance, qu'on le ſalueroit de même. Mais
„ De Lio ne répondit, qu'il n'avoit rien à ré-
„ pondre à cela; de ſorte qu'il ſe pouvoit fai-
„ re, que, ſans Convention, on ſeroit réſolu de
„ rendre le Salut du Pavillon, ou qu'on ſe con-
„ tenteroit que le ſalut ſe fit ſeulement à coups
„ de Canon, de part & d'autre. Peut-être en-
„ core eſperoit-on que la Paix ſeroit faite, a-
„ vant que les Flottes ſe miſſent en mer; com-
„ me cela arriva en effet, au moins par rapport
„ à la Flotte de France.

Ce qu'il y avoit d'étrange, ce fut qu'en ce
tems-là on eût défendu en France les Draps, &
pluſieurs ſortes de Manufactures de Hollande;
ſur quoi l'Ambaſſadeur Hollandois remarque que
celui, par les mains duquel ces ſortes de choſes
devoient paſſer; c'eſt-à-dire Colbert; agiſ-
ſoit avec plus de fermeté, que de circonſpec-
tion. Ce Miniſtre, dans le département duquel
étoit le Négoce, & qui avoit établi la Com-
pagnie des Indes Françoiſe, vouloit établir des
Manufactures de Draps & d'Etoffes de Laine &
de Soie en France, & n'oublioit rien pour cela.
C'étoit-là, la raiſon des défenſes des Manufactures
de Hollande, & l'Ambaſſadeur étoit d'avis, qu'on
fit en Hollande défenſe d'y apporter des Manu-
factures de France; pour empêcher que les Fran-
çois ne tiraſſent par-là tout l'argent de Hollan-
de. Mais ces ſortes de choſes doivent être a-
bandonnées aux Marchands, qui les entendent,
& non gênées par des Règlemens de gens, qui
ne les entendent point, & qui font plus de mal,
que de bien au Commerce, comme on l'aſſure
des Règlemens de Mr. Colbert, en ce tems-
là.

Les Etats Généraux écrivirent le 5. de Mai,
au Lord Hollis & à Coventry, que le Roi d'An-
gleterre avoit nommez, pour être ſes Plénipoten- 1667.
tiaires à Breda, que leurs perſonnes leur étoient
très-agréables, & qu'ils avoient nommé, de leur
côté, *Jerôme de Beverning*, *Pierre de Hubert*, Pen-
ſionaire de Zélande, & *P. Mard de Jongſtal*,
Préſident de la Cour de Friſe. Les autres Pro-
vinces, qui n'étoient pas directement intereſſées
dans le Commerce, ne trouverent pas qu'il fût
néceſſaire d'envoyer perſonne, de leur part, à
Breda.

Le même jour, (1) le Comte D'Eſtrades fit à la
Haie une Convention, touchant la conjonction
des Flottes, mais où il n'eſt rien dit du Pavil-
lon; & en effet il n'étoit pas néceſſaire d'en par-
ler, puis que la France n'étoit nullement réſolue
d'envoyer ſa Flotte en mer; quoi qu'elle en usât
ainſi, pour faire plaiſir au Roi d'Angleterre, qui
n'étoit pas en état d'équiper ſa Flotte.

En ce même tems ci, (2) on imprimoit à l'Im-
primerie du Louvre, *le Traité des Droits de la
Reine Très-Chrétienne* (Marie Therete d'Autriche)
*ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne*. Le
Roi promettoit à ſon Ambaſſadeur de le lui en-
voyer, en peu de jours, dès qu'il ſeroit achevé
d'imprimer; parce qu'avant toutes choſes, il é-
toit néceſſaire, comme Sa Majeſté le diſoit, que
De Witt vît les fondemens des Droits de la Rei-
ne, la juſtice deſquels il trouveroit claire & in-
conteſtable. Mais il ne s'agiſſoit pas tant d'un
point de Droit, que du danger, où ſe trouveroit
la République des Provinces Unies, ſi le Roi de
France ſe rendoit Maître des Païs-Bas, & que les
limites de ſes Etats, touchant ceux des Provin-
ces. Cependant le Roi proteſtoit, qu'on le trou-
veroit toûjours dans une ſincere diſpoſition de
s'accommoder, & de le faire même à des condi-
tions très-moderées; d'où l'on devoit conclurre,
que tous les offices & toutes les inſtances de ſes
Amis, pour porter les Eſpagnols à lui faire rai-
ſon, lui ſeroient très-agréables, & qu'il s'en tien-
droit obligé; parce qu'il ne deſiroit que ſa juſte
ſatisfaction, & la Paix, qu'il ne vouloit pas rom-
pre, ſi l'Eſpagne ne l'y forçoit.

Trois jours (3) après, il écrivit à la Reine d'Eſ-
pagne, qui gouvernoit le Royaume, pendant la
Minorité de *Charles II.* ſon Fils; une Lettre,
comme pour lui repréſenter, qu'il étoit diſpoſé
à entretenir la Paix avec l'Eſpagne, comme il
l'avoit deja témoigné l'an MDCLXV quoi qu'El-
le ne l'eût pas voulu écouter. Il diſoit „ que,
„ dans cette même intention la feuë Reine ſa
„ Mere (*Anne d'Autriche*) avoit, à ſa priere,
„ chargé le Marquis *de las Fuentes*, Ambaſſadeur
„ d'Eſpagne à Paris, d'écrire de ſa part à Sa
„ Majeſté, que s'étant faite informer des Droits
„ de la Reine ſon Epouſe (*Marie Thereſe d'Au-
„ triche*) ſur divers Etats des Païs-Bas, & en
„ ayant trouvé les fondemens ſolides, juſtes &
„ inconteſtables; elle conjuroit Sa Majeſté très-
„ inſtamment, par la tendre amitié, qu'Elle a-
„ voit pour Elle, de vouloir bien auſſi ſe laiſſer
„ inſtruire de ces mêmes Droits; afin qu'en
„ voyant leur juſtice, auſſi clairement, qu'Elle
„ l'avoit fait, ſon équité la portât à Lui en fai-
„ re raiſon; par un bon accommodement, qui
„ pût déraciner tout ſujet de meſintelligence,
„ entre les deux Monarchies: Qu'Elle ſavoit
„ aſſez les ſentimens le Roi ſon Fils, pour pou-
„ voir répondre, qu'on le trouveroit fort-moderé



(1) Lettres de D'Eſtrades T. V. p. 178.
(2) Lettre du Roi à D'Eſtrades du 6. de Mai.
(3) Le 9. de Mai 1667. Là-même p. 189.

1667. „ ſur les conditions de cet accommodement ; „ & que ſe ſentant proche de ſa fin, Elle ne „ ſouhaitoit plus rien au monde, après ſon ſa- „ lut, que la ſatisfaction d'avoir affermi, entre „ les deux Maiſons Royales, l'union & l'amitié, que ce different pourtoit bien-tôt trouble : Que ces particularitez ne ſeroient pas „ échappées à la Mémoire de Sa Majeſté, & „ que les Conſeils d'Eſpagne n'auroient pas non „ plus oublié la réponſe, qu'ils avoient obligé la „ Reine de faire, ſi peu conforme à ſa pieté „ & à ſon amitié pour la Reine Mere, & ſi „ contraire à l'inclination, que Sa Majeſté Catholique avoit pour la conſervation du repos „ public : Qu'Elle avoit répondu, qu'Elle ne „ pouvoit, en aucune maniere, ni pour quelque conſideration que ce pût être, entrer dans la diſcuſſion de cette affaire, ni rien ſtipuler, „ ou traiter ſur des Droits, qu'Elle ſavoit être, „ ſans fondement.

„ Auſſi-tôt après, *continuoit Louïs XIV.* V. „ M. a envoyé ordre au Gouverneur de Flandre, de faire prêter le ſerment de fidelité aux „ Etats du Païs, & à tous les Peuples ; ce qu'on „ avoit négligé de faire, depuis le décès du deſunt Roi nôtre Beau-Pere. Ce refus abſolu „ de nous rendre juſtice, & cette derniere réſolution de lier à Vôtre Majeſté, par leur ſerment ; des peuples, qui ſont véritablement nos „ Sujets, du Chef de la Reine nôtre Epouſe ; „ nous ayant réduits à la fâcheuſe & indiſpenſable néceſſité, ou de manquer à ce que demande notre honneur, à nous-mêmes, à la „ Reine & au Dauphin nôtre Fils ; ou de tâcher à nous procurer, par quelque effort de „ nos armes, la raiſon, qui nous a été réfuſée ; „ nous avons embraſſé ce dernier parti, que la „ juſtice & l'honneur nous ont conſeillé ; & „ par ce Courrier exprès, que nous dépêchons „ à l'Archevêque d'Ambrun, nôtre Ambaſſiadeur, nous lui ordonnons de faire ſavoir à „ Votre Majeſté la réſolution, que nous avons „ priſe de marcher en perſonne, à la fin de ce „ Mois, à la tête de nôtre armée ; pour eſſayer „ de nous mettre en poſſeſſion de ce qui nous „ appartient, dans le Païs-Bas, du Chef de la „ Reine, ou d'un équivalent, & en même tems „ de préſenter à Vôtre Majeſté un Ecrit, que „ nous avons fait dreſſer, contenant les raiſons „ de nôtre Droit, & détruiſant pleinement les „ frivoles objections des Ecrits contraires, que „ le Gouverneur de Flandre a divulguez dans le „ monde.

„ Nous nous promettons cependant de ſon „ Equité ; qu'auſſi-tôt qu'elle aura vû & fait „ examiner cet Ecrit ; Elle blâmera fort le conſeil, qui lui a été donné, de nous réfuſer „ une juſtice, qu'Elle trouvera ſi claire & ſi „ bien établie, & voudra bien embraſſer les mêmes moyens, que nous lui avons fait inſinuer, & que nous Vous offrons encore aujourdhui de terminer ce different entre nous, „ par un accommodement amiable ; aſſurant, en „ ce cas, Vôtre Majeſté de deux choſes ; l'une, „ que nous nous reſtraindrons, ſur les conditions de cet accord, à des prétenſions fort „ moderées, eu égard à la qualité & à l'importance de nos Droits ; & l'autre, que, quand „ les progrès de nos Armes ſeroient auſſi heureux, que leur cauſe eſt juſte, nôtre intention n'eſt pas de les pouſſer au de-là de ce „ qui nous appartient, ou de ſon équivalent, „ en quelque endroit, où nous le puiſſions avoir ; & que, pour tout le reſte des Etats de „ nôtre très-cher & très-amé Frere, le Roi d'Eſ- 1667. „ pagne, ce premier fondement ſuppoſé, qu'on „ nous rende la juſtice, qui nous eſt duë ; nous „ ſerons toûjours prêts de les défendre contre „ toute agreſſion, pour les lui conſerver, & à „ ſa poſterité, que nous lui ſouhaitons nombreuſe & ſans fin ; comme au ſurplus d'entretenir „ très-religieuſement la Paix, ainſi que nous en „ aſſurames le Marquis de las Fuentes, lors qu'il „ prit congé de nous ; n'entendant pas que cette „ Paix ſoit rompue, de nôtre part, par nôtre „ entrée dans les Païs-Bas, quoi qu'à main armée ; puis que nous n'y marcherons, que pour „ tâcher de nous mettre en poſſeſſion de ce qui „ nous eſt uſurpé, & nous remettant du ſurplus à „ nôtre Ambaſſadeur &c.

Le même jour, le Roi Très-Chrétien écrivit auſſi une Lettre aux Etats Généraux des Provinces Unies, où il diſoit „ qu'il dépêchnit un Cour- „ rier exprès à ſon Ambaſſadeur auprès d'eux ; „ pour lui ordonner de leur faire entendre de ſa „ part, *comme à ſes bons & véritables Amis & „ Alliez*, la réſolution, qu'après un long & maniſeſte déni de toute juſtice, ſon honneur & „ ſon interêt l'avoient enfin forcé de prendre les „ armes, pour le ſoûtien des Droits de la Reine, „ & de ceux du Dauphin. Il chargeoit, *diſoit-il*, encore ſon Ambaſſadeur de leur communiquer un Ecrit, qu'il avoit fait compoſer & „ mettre au jour, pour faire connoître à toute „ la Chrétienté l'évidence de ſes raiſons, & une „ Copie de la Lettre, qu'il écrivoit à la Reine „ d'Eſpagne.

Le Comte D'Eſtrades, qui étoit déja allé à Breda, ſe rendit (t) à la Haie le 15. de Mai, pour remettre aux Etats la Lettre, que le Roi, ſon Maître, leur écrivoit, & pour conférer avec eux, ſur quelques Articles d'un Mémoire même du Roi. De Witt lui témoigna d'être fort ſurpris, de ce que Louïs étoit ſur le point de marcher, avec ſon armée, ſur la Frontiere, & qu'il donnoit, au même tems, connoiſſance aux Etats des Droits de la Reine ; après avoir aſſuré pluſieurs fois à Van Beuning, qu'il n'entreprendroit rien, que de concert avec eux ; ſans leur donner ſeulement le tems d'examiner, ſi ces Droits étoient bien fondez. Il ajoûtoit, que Sa Majeſté exécutoit & ſignifioit ſes intentions, en même tems ; ce qui étoit bien éloigné de la créance, que les Etats avoient, qu'Elle laiſſeroit un tems raiſonnable, entre l'avis & l'exécution ; & même ayant eſperé qu'Elle ſe ſeroit expliquée ſur les Places, ou Païs, dont Elle ſe contenteroit, pour éteindre le feu, qui alloit s'allumer, dans toute la Chrétienté. De Witt diſoit encore, qu'il avoit offert de s'employer envers les Eſpagnols, pour les porter à un accommodement : Qu'il eût eſperé d'y pouvoir réüſſir, ſi on lui en eût donné le tems, en ménageant les Villes de Hollande, pour leur ôter les ombrages, qu'elles prenoient de l'entrée de Sa Majeſté dans les Païs-Bas ; & cela dans la conjoncture d'un Traité de Paix, qui faiſoit juger à tout le monde, qu'Elle étoit d'accord avec les Anglois : Que depuis long-tems on s'appercevoit en Hollande, que l'affection de Sa Majeſté, pour l'Etat des Provinces Unies, s'étoit fort rallentie ; en ce qu'on avoit fait, en France, tout ce qui pouvoit ſe faire, pour ruiner leur Commerce ; en mettant des Impoſitions extraordinaires ſur toutes les Manufactures, qui alloient de Hollande en France, & en employant tou-

(t) Lettres D'Eſtrades & de De Witt du 19. de Mai.

1667. toutes ſortes de moyens, pour attirer les Ouvriers Hollandois en ce Royaume : Qu'il remarquoit que les Peuples cherchoient des moyens de tranſporter leur Négoce hors de la France ; où les Impoſitions avoient été portées à un ſi grand excès, que ce qui ne payoit, que vint, du tems de Louis XIII. payoit alors quatre vingt ; quoi que l'Ambaſſadeur Van Beuning eût repréſenté pluſieurs fois les inconveniens, qui en pouvoient arriver : Qu'il avoit crû faire beaucoup, pour le ſervice de Sa Majeſté, de diſpoſer l'Aſſemblée de Hollande à conſentir à un Traité de Garantie, entre Sa Majeſté le Roi de Danemark, & les Etats contre les Anglois ; en cas qu'ils vouluſſent faire baiſſer le Pavillon aux Vaiſſeaux François, dans la Manche ; ou qu'ils entrepriſſent de faire quelque acte d'hoſtilité, contre quelcun des Alliez : Que Sa Majeſté y eût pu trouver de l'avantage, en cas de rupture avec l'Eſpagne ; en ce que les Anglois, venans à ſe lier avec les Eſpagnols, & à leur prêter une Flotte ; ils auroient été obligez de s'oppoſer avec la leur, & qu'ainſi elle avoit perdu le fruit de la Garantie : Que le Roi ayant rejetté cette propoſition, il ne voyoit pas de voie, pour entrer en cette étroite liaiſon, qu'il avoit crue néceſſaire pour le bien des affaires communes, & pour l'interêt particulier de Sa Majeſté : Que pour lui, ſe voyant inutile & ſans aucun crédit, pour ôter aux Etats les ombrages, qu'ils avoient pris de la prompte entrée de la France dans les Païs-Bas, il ſe réſolvoit d'aller en mer, comme Député des Etats ; pour n'être pas préſent aux deliberations, qui ſe tiendroient ſur des ſujets ſi fâcheux & ſi ſurprenans.

L'Ambaſſadeur de France lui répliqua, que Sa Majeſté avoit toûjours dit & écrit qu'Elle n'entreprendroit rien, ſans le communiquer aux Etats ; & qu'Elle le faiſoit, dès que les Droits de la Reine avoient été éclaircis, en leur envoyant les premiers Exemplaires de l'Ecrit, qu'on en avoit fait imprimer, & en les faiſant avertir de ſon entrée dans les Païs-Bas, auſſi-tôt qu'Elle en avoit pris la réſolution : Que ce qu'il lui avoit dit, touchant ce que les Etats tenoient dans le Brabant (qui étoit, comme il ſemble, que le Roi n'y toucheroit point) & de la moderation de ſon Maître, en ne rompant point la Paix des Pirenées ; & même en témoignant qu'il étoit diſpoſé à ſe contenter d'un Equivalent, en Terres & Places éloignées des Frontieres des Provinces Unies, marquoit aſſez l'etroite Amitié que Sa Majeſté vouloit conſerver avec Elles, & prévenir leurs ombrages, quoi que mal fondez : Que ſi l'on avoit groſſi, en France, les impoſitions ſur les Marchandiſes de Hollande, les Etats y faiſoient auſſi payer, cent pour cent, aux Manufactures de France ; ce que le Roi avoit ſouffert, ſans murmurer, parce qu'il n'a rien à dire aux Droits des Souverains, qui ont celui d'augmenter & de diminuer les Impoſitions ſur leurs Sujets, ſelon le tems & les conjonctures. Mais cette ſorte d'impoſition tombe ſur celui, qui envoye des Marchandiſes, pour les vendre chez les Etrangers, & dont il ne trouve point de débit, ou beaucoup moins ; quand il ne les peut vendre qu'au double de ce qu'elles valent. D'ailleurs, pourquoi fait-on des Traitez de Commerce, qui reglent les Impoſitions, ſi les Parties Contractantes les peuvent augmenter, comme il leur plait ?

D'Eſtrades ajoûta, qu'il ne falloit pas conclurre des Impoſitions, qu'on avoit mis, en France, ſur les Manufactures Hollandoiſes, qu'on voulût ruiner le Négoce des Hollandois en France ; 1667. mais la choſe même parloit contre lui, & il étoit certain, que Colbert ſe donnoit de grands mouvemens pour établir des Manufactures d'Etoffes, tant de Laine, que de Soie, afin de ruiner les Voiſins. Mais ces ſortes de choſes ſe peuvent beaucoup mieux faire, par des Marchands particuliers, que par des Miniſtres d'Etat.

Pour la Garantie propoſée, par De Witt, D'Eſtrades dit, que Sa Majeſté avoit répondu, qu'un nouveau Traité fait là-deſſus, ſeroit fort inutile ; puis que les Traitez précedens donnoient aux uns, & aux autres les Garanties néceſſaires ; mais que de plus ce ſeroit donner aux Anglois un prétexte de ſe plaindre, qu'on fit des Traitez contre eux, dans le tems qu'on traitoit de la Paix : Qu'il ne doutoit pas, que les Eſpagnols ne ſe ſerviſſent de leurs artifices ordinaires, pour détourner les Peuples des ſentimens de reconnoiſſance, qu'ils avoient pour le Roi, & que De Witt avoit toûjours eu les moyens de rendre ces artifices inutiles : Qu'enfin s'il alloit ſur la Flotte, comme Député des Etats, Sa Majeſté jugeroit par-là, qu'il quitteroit le ſoin de ſes interêts, pour prendre ceux des Ennemis ; & qu'Elle pénetreroit bien-tôt que les plaintes, qu'on faiſoit en Hollande contre Elle, venoient de la jalouſie, qu'on y avoit de la grande puiſſance de Sa Majeſté, ſuivie des ombrages chimeriques qu'elle avoit détruits, tant de fois ; par des aſſiſtences effectives, par des ruptures avec le Roi d'Angleterre & l'Evêque de Munſter : Qu'enfin il prioit De Witt, de faire réflexion ſur tout ce qu'il lui avoit dit, & de penſer s'il ne ſeroit pas plus avantageux à lui, & aux Etats de prendre ce qu'il diſoit, comme une marque d'amitié & de ſincerité ; & de s'employer à faire connoître aux Eſpagnols, qu'ils devoient ſatisfaire le Roi, ſon Maître, ſur des Droits qu'ils trouvoient juſtes, & qu'autrement ils ſeroient obligez de ſe joindre à lui, pour les faire valoir ; ce qui finiroit la guerre, & leur ſeroit avoir la gloire de procurer la ſatisfaction, que S. M. demandoit.

De Witt étoit trop habile, pour ſe laiſſer duper, par de ſemblables complimens ; d'autant plus que le Roi ne diſoit point quel étoit l'Equivalent, éloigné de la Frontiere des Etats Généraux, dont il pourroit ſe contenter. Depuis le tems de Frideric Henri, Prince d'Orange, on avoit craint le voiſinage d'une Puiſſance, comme celle de la France ; en un tems, où l'Eſpagne étoit plus puiſſante qu'alors, & la France moins rédoutable. Dans l'état, où étoient les choſes, c'étoit en quelque maniere ſe moquer du Penſionaire de Hollande, que de lui propoſer d'acquerir *de la gloire, en procurant au Roi de France la ſatisfaction qu'il demandoit.* Il s'étoit contenté de faire dire, qu'il étoit diſpoſé (1) à donner les mains à un accommodement, dans lequel on jugeroit de ſa moderation ; puis qu'il vouloit bien ſe contenter de quelques Terres, & Places éloignées des Frontieres de la Republique, & qui ne puſſent cauſer aucun ombrage à Leurs Hautes Puiſſances. Il avoit enfin chargé ſon Ambaſſadeur, d'aſſurer les Etats qu'il ne formoit aucune prétention, ſur quoi que ce fût, qui fût de leur reſſort ; & que, s'il le falloit, il leur en donneroit une déclaration, dans les formes, & dans les termes les plus forts.

Le lendemain du jour, auquel D'Eſtrades eut cette Conférence avec De Witt, il eut audience des

(1) Lettre de De Wit du 19. de Mai.

1667. des Etats Généraux, où il parla de ce qu'on vient de dire. Auſſi trouva-t-il dans toute l'Aſſemblée beaucoup d'étonnement ; & le Préſident ne lui répondit autre choſe, ſi non qu'ils étoient ſurpris de la réſolution que Sa Majeſté prenoit d'entrer dans les Pais-Bas, & qu'ils délibereroient ſur ce qu'il venoit de leur dire de ſa part.

Il remit, au même tems, les deux Lettres dont on a donné le contenu. De Witt lui repréſenta qu'une déclaration auſſi générale, que celle qu'il avoit faite, ne mettoit pas les Etats Généraux en état de faire, à la Cour d'Eſpagne, aucune Propoſition, conformément aux intentions du Roi de France, & que, pour mettre les choſes en train, il falloit que Sa Majeſté leur fit confidence de ſes intentions. Enfin D'Eſtrades conſentit de faire tout ce qu'il pourroit, en répondant à Sa Majeſté, pour l'engager, en conſequence de la promeſſe, qu'elle avoit faite aux Etats, de leur faire part, en confidence, de ſes pretenſions ; afin qu'on pût négotier là-deſſus, pour lui faire donner ſatisfaction, ſous une bonne Garantie, telle qu'il l'avoit propoſée. D'Eſtrades croyoit, ou ſeignoit de croire, que le Roi ſe contenteroit de Cambrai, de S. Omer, & d'Aire ; mais la ſuite fit voir qu'il avoit des prétenſions bien plus conſiderables. Le Penſionaire ſe chargea d'en informer Van Beuning, la poſte ſuivante ; afin qu'il repréſentât à De Lionne, non en qualité de Miniſtre Public, mais de bon Ami, affectionné pour l'avantage de la France, autant que pour le bien de la Republique ; à quoi il ajoûta, que la conduite préſente du Roi de France, la lenteur, avec laquelle il s'aquitoit de la promeſſe qu'il avoit faite & ſi ſouvent reïterée, & l'appréhenſion du voyage, & de la trop grande puiſſance de la France, avoient extrémement irrité les eſprits, dans les Provinces ; de ſorte qu'il ſeroit à propos de ſe conduire, de maniere à empêcher qu'on n'y prît ces irrégularitez, en auſſi mauvaiſe part, qu'on les pourroit prendre : Que, pour y réüſſir, il n'y auroit qu'à faire une confidence ſincere des prétenſions du Roi, & à concerter avec les Etats, ſur ce qu'ils pourroient faire de leur côté, & cela ſans perdre du tems : Qu'enfin pour y réüſſir, Van Beuning devoit aſſurer que ſoit qu'on lui fît ces ouvertures à Paris, pour en informer le Penſionaire, ou que l'on en chargeât D'Eſtrades ; elles ſeroient tenues ſecretes, & qu'on ne s'en ſerviroit, que pour le bien des deux Etats.

Van Beuning (1) agit conformément à ſes ordres, même avant que de les avoir reçus ; mais on ne lui répondoit, à la Cour de France, qu'en termes généraux, que Leurs Hautes Puiſſances pouvoient ſe tenir aſſurées, que le Roi ne ſeroit jamais rien de contraire à l'Alliance, qu'il avoit avec Elles, ni en Paix, ni en Guerre ; qu'Elles ne devoient pas s'inquieter, & que l'on étoit bien perſuadé, à la Cour, que le Roi n'avoit point d'Alliance, qu'il lui fût auſſi important de bien entretenir, que celle qu'il avoit avec les Provinces Unies ; mais que d'un autre côté, il devoit ménager les Anglois, de peur qu'ils ne ſe joigniſſent avec les Eſpagnols, & que cela ſe pouvoit faire ſans bleſſer les engagemens mutuels, qu'il y avoit entre le Roi & les Etats ; outre qu'il n'étoit pas étrange que, dans l'attente d'une Paix, qui ſe négotioit, on ne commît d'hoſtilitez, qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour parvenir à ſon but. C'eſt ce qu'on diſoit à Van Beuning à Paris, & cela ſembloit devoir faire comprendre aux Provinces Unies, que le Roi ne joindroit jamais ſa Flotte, avec la leur, pour agir contre les Anglois ; quoi qu'il y eût une Eſcadre, que le Roi faiſoit équiper à Amſterdam, outre la Flotte qui étoit prête à Breſt. 1667.

Peu de tems après, on commençoit à dire à Paris que l'on ne ſe contenteroit point, de ce dont on ſe ſeroit contenté auparavant ; ſavoir, de la Franche-Comté, de Cambrai, d'Aire & de S. Omer, & l'on commençoit à demander le Duché de Luxembourg. Mais pour éclaircir un peu plus cette matiere, on expoſera, au moins en général, ce que les Juriſconſultes François diſoient en faveur des Droits de la Reine, ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne ; dans le Traité, qui fut publié alors, par ordre du Roi.

*Eliſabeth* (2) *de France*, Fille du Roi Henri IV. épouſa Philippe, Prince d'Eſpagne, & depuis Roi Catholique IV. du nom, le 18. d'Octobre de l'année 1615.

Elle lui porta en Dot, la ſomme de cinq-cens-mille Ecus d'or, avec pluſieurs pierreries de grand prix, qui lui furent ſtipulées propres. Le Prince, ſon Epoux, lui donna pour cinquante-mille Ecus de joyaux, outre cent-ſoixante-ſix-mille, ſix-cens, ſoixante-ſix Ecus d'Or, qu'il lui conſtitua en Augment. Cette Princeſſe mourut, le 6. d'Octobre 1644. & laiſſa deux Enfans de ſon Mariage, le Prince D. Balthazar, & l'Infante Marie Thereſe, D. Balthazar, qui étoit l'Aîné, mourut le 9. d'Octobre, laiſſant, par ſa mort, l'Infante, ſa Sœur Unique, Héritiére préſomptive de tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne.

Elle conſerva ce rang, juſqu'aux ſecondes Nôces du Roi, ſon Pere ; qui l'en éloignerent, par la naiſſance de trois Enfans Mâles. Mais les deux premiers étant décedez, l'un avant le Mariage de cette Princeſſe, l'autre depuis ; & le troiſiéme ſe trouvant l'unique Mâle de la Famille Royale ; par la mort du Roi, leur Pere, elle rentra dans ſon premier rang d'Héritiere préſomptive de la Couronne, qu'elle ne conſerva, que pour la ceder aux Enfans du Roi ſon Frere, s'il en avoit.

L'année 1656. les deux Couronnes, qui étoient en guerre, eurent quelque penchant à ſe reconcilier ; mais la choſe ſe trouvant trop difficile, elle fut renvoyée à une autre fois, après quelques entrevûës, qui n'aboutirent à rien. Trois ans après elles ſe renouvellerent, & D. *Antonio Pimentel* alla exprès en France, de la part du Roi d'Eſpagne. Après pluſieurs Conférences avec le Cardinal *Mazarin*, ils arrêterent les Articles à la réſerve de cinq, ou ſix, qui étoient de peu de conſéquence ; & ſignerent, en attendant, un Traité ſolennel, une ſuſpenſion générale de tous actes d'hoſtilité, le 8. de Mai 1659.

Dés les premieres entrevues, Pimentel propoſa le Mariage de l'Infante, avec le Roi Très-Chrétien, qui y fit répondre à la ſatisfaction de l'Eſpagne. Mais comme Pimentel ne s'expliqua point ſur les conditions, dont il n'avoit aucun pouvoir de convenir ; les choſes demeurerent, de la part de la France, aux termes d'un agrément général. Le reſte fut remis à l'entrevûë des deux Premiers Miniſtres des Couronnes, qui devoient ſe rendre inceſſamment ſur les Confins des Royaumes, pour mettre la derniere main à la Paix, & au Mariage.

Le

(1) Lettre du 20. de Mai 1667.

(2) Pag. 12. de l'Edition in 12. des Droits de la Reine Très-Chrétienne, ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne, ſuivant la Copie de l'Imprimerie Royale à Paris 1667.

1667. Le 10. de Mai, le Roi de France fit expédier, au Cardinal Mazarin, les pouvoirs néceſſaires pour la concluſion de la Paix Générale. Il lui donna, outre cela, un pouvoir particulier, pour traiter du Mariage, & daté du 20. de Juin, pour régler la Dot, le Doüaire & les autres conventions, ſans qu'il y fût parlé de rénonciation; quoi qu'Anne d'Autriche, Tante de l'Infante, en eût fait une, quand elle ſe maria à Loüis XIII.

Le lieu des Conférences, où devoient s'aſſembler les Plénipotentiaires des deux Rois, ayant été choiſi, dans une petite Ile de la Riviere de Bidaſſoa, qui diviſe la France de l'Eſpagne, ils s'y aſſemblerent le 1. d'Août 1659. Pendant qu'ils travailloient aux Articles de la Paix, le Marquis de Lionne, & D. Pedro Coloma furent chargez de dreſſer un Projet des Articles du Mariage, où il étoit porté que le Roi d'Eſpagne donneroit cinq-cens-mille Ecus d'Or de Dot à l'Infante. D. Pedro Coloma, en ſuivant le Contract de Mariage d'Anne d'Autriche, propoſa la réunonciation de la part de l'Infante, à toutes ſucceſſions échuës & à échoir, en ligne directe & collaterale, & à tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne, moyenant cette Dot; en cas qu'elle eût des Enfans de ce Mariage, avec le Roi Très-Chrétien. Lionne réſiſta d'abord à cela, avec toute la fermeté, que requeroit l'importance de la choſe. Les Plénipotentiaires, qui étoient le Cardinal & D. *Louis de Haro*, eurent entre eux la même diſpute. Le Cardinal lui objecta l'injuſtice d'une ſemblable rénonciation, & le Miniſtre Eſpagnol répondit, qu'il n'étoit pas ſi peu éclairé, que de ne pas ſavoir qu'une ſimple rénonciation ne peut pas détruire les Maximes fondamentales d'une Monarchie, ni rompre le nœud indiſſoluble, qui lie, depuis tant de ſiecles, les Rois d'Eſpagne avec leurs Sujets, par leurs propres Lois, en ce qui regarde la ſucceſſion des Filles; & qu'il étoit très-aſſuré, que ſi le Ciel affligeoit aſſez l'Eſpagne, pour appeller le Prince, qui reſtoit du ſecond lit, & ceux, qui en pourroient naître; il n'y auroit aucun Sujet de la Monarchie (& les Eſpagnols plus que les autres) qui nonobſtant toutes les rénonciations, qu'on pourroit exiger de l'Infante ne la regardât, après cela, comme ſa véritable Reine. Il ajoûtoit que quoi qu'il fût plus perſuadé, que perſonne, de ces veritez, il n'étoit pas aſſez hardi, pour propoſer, dans les Conſeils d'Eſpagne, le déſiſtement de cette rénonciation; étant aſſuré que, s'il l'avoit entrepris, il n'en remporteroit autre ſuccès, que d'être blâmé d'avoir oſé prendre cette liberté, contre l'exemple formel du dernier Mariage d'une Infante, avec un Roi de France.

Pour ne pas redire ce que nous avons dit ci-deſſus, du Mariage de Loüis XIV. avec Marie Thereſe d'Autriche, je remarquerai ſeulement que l'Auteur, ou les Auteurs des *Droits de la Reine*, (1) diviſent cet Ouvrage en deux parties; dans la premiere partie, ils tâchent de faire voir la nullité de la Rénonciation de la Reine; par toutes les nullitez de fait & de droit, qu'ils croyent ſe trouver dans cette rénonciation; & dans la ſeconde, ils établiſſent les Droits de la Reine, par le Contract de Mariage de ſa Mere, par la diſpoſition des Coutumes, & par l'uſage inviolable, qui s'eſt toûjours obſervé, à l'égard des Souverains; dans l'eſpece même des biens, qui lui étoient échûs, & qu'elle demandoit au Roi Catholique ſon Pere.

(1) Pag. 22.

On ne peut guére douter, après avoir lû ce qu'ils diſent de la Rénonciatiou aux Biens Paternels ou Maternels, que, ſelon le Droit Roman, & même celui d'Eſpagne, elle ne ſoit illicite & nulle. 1667.

C'eſt en effet un principe indubitable, dans la matiére des Rénonciations, que la Fille, qui renonce, doit être dotée, par celui qui ſtipule la Rénonciation. La raiſon en eſt, que la legitime étant dué aux Enfans par le Droit de la Nature, dans la ſucceſſion de leurs Parens; un Pere qui feroit renoncer ſa Fille, ſans la doter de quelque ſomme, qui lui tint lieu de légitime, pecheroit contre l'amuur, que châcun doit à ſon propre ſang; qui eſt la plus ſainte de toutes les obligations, & le plus indiſpenſable de tous les devoirs. C'eſt pourquoi la premiere choſe à examiner, dans une queſtion de rénonciation, c'eſt de voir s'il y a une Dot, ou non; de quels biens elle a été conſtituée, & quelle en eſt la proportion avec la fortune & la dignité des perſonnes. Si la Rénonciation étoit gratuite, ou que le prix en fut extrémement diſproportionné, la Loi s'éleveroit d'abord contre cette injuſtice; par laquelle un Pere feroit fraude à ſon ſang, en dégradant ſon propre Enfant de la qualité d'Héritier.

Ainſi pour raiſonner ſolidement ſur la Rénonciation de cette Princeſſe, il falloit, avant toutes choſes, être certain de la qualité de ſa Dot.

La Dot de la Reine devoit être compoſée de deux ſortes de biens; ſavoir de quelque liberalité conſiderable du Roi ſon Pere, & des ſucceſſions qui lui étoient échuës, par le decès de la Reine ſa Mere, & du Prince Balthazar ſon Frere.

Comme Fille d'un ſi puiſſant Roi, elle ne pouvoit pas moins eſperer, que cinq-cens-mille Ecus d'Or; puis qu'en 1615. Anne d'Autriche, alors Infante d'Eſpagne, fut dotée d'une ſemblable ſomme. Comme Heritiere unique de ſa Mere & de ſon Frere, on ne pouvoit s'exempter de lui reſtituer les cinq-cens-mille Ecus d'Or, que la Défunte Reine avoit eus, cinquante-mille Ecus de Pierreries ſtipulées propres, pluſieurs Joyaux en eſpece, réſervez par le Contract de Mariage aux Enfans, qui en naîtroient, & nombre do Souverainetez dans les Pais Bas, à cauſe du Droit de *Dévolution*, qui y eſt en uſage.

Mais tant s'en falloit, que le Roi d'Eſpagne eût rien ajouté de ſes Biens à ceux de l'Infante, pour la doter; qu'il lui avoit retenu, au contraire, tous ſes Droits maternels, ſans les compenſer, par quoi que ce fût. Il lui avoit promis cinq-cens-mille Ecus d'Or, qu'il n'avoit point payez; & moyenant cette ſomme, qui n'étoit pas la vingtiéme partie de ſes Droits; il lui avoit fait quitter la ſucceſſion de ſa Mere, & renoncer à ſa ſucceſſion future, & de toute leur Poſterité; Il ſtipuloit qu'Elle & ſes Deſcendans, à l'infini, ſeroient exclus de la Couronne de Caſtille, & de tous les Etats, qui ſont & pourront jamais être ſous la domination de l'Eſpagne; il lui faiſoit abandonner tous ſes biens échus & à écheoir, pour quelque cauſe ou prévuë, ou non prévuë, que ce pût être, pour une ſomme ſi modique; enfin il la faiſoit renoncer à tout ce que la Loi du ſang, celle de l'Etat & les Coûtumes lui pouvoient déférer, à titre univerſel, ou particulier.

C'eſt ainſi qu'il dotoit ſa Fille; non ſeulement il ne lui donnoit rien du ſien, mais encore il lui retenoit ſon bien; non ſeulement il lui ôtoit l'eſperance du bien, qui lui pouvoit échoir; mais il lui ôtoit celui, qui lui étoit échu; non ſeulement il la privoit contre les vœux de la Nature, de toute ſucceſſion future, dans ſa race, mais contre

1667. tre les Loix fondamentales de ſon Etat, il l'exclut & ſa royale poſterité du Thrône, & de toutes les Souverainetez d'Eſpagne. C'eſt ce que les Auteurs de cet Ouvrage prouvent, par les Juriſconſultes anciens & modernes, ſans en excepter les Eſpagnols.

Après avoir rapporté les raiſons, qui, ſelon le Droit Civil, rendent une rénonciation nulle, ſi le Pere n'a formé la Dot de ſon bien; ils remarquent qu'elles ſont appuyées ſur deux fondemens très-ſolides. L'un eſt, *diſent-ils*, que la Fille qui ne reçoit rien, pour ſa Légitime, ſouffre une léſion énorme, qui dégenere en un Dol réel; lequel annulle de plein Droit toutes ſortes d'Actes, où il ſe rencontre. L'autre eſt que le Contract de Mariage étant un traité d'affection, de ſincerité & de bonne foi; le Pere, qui s'en prévaut, pour retenir à ſon Enfant les Droits de ſa naiſſance, commet une injuſtice, contre ſon propre ſang; de laquelle il n'eſt pas raiſonnable qu'il profite, à la confuſion de la Nature & des Lois. Ainſi le Roi Catholique n'ayant rien donné, ni même promis de ſes biens à l'Infante; mais au contraire lui ayant retenu tous ſes Droits maternels; il n'y avoit ni couleur, ni artifice, qui pût jamais garantir une nullité ſi irréparable, & ſi odieuſe tout enſemble.

Puis donc que le Roi Catholique n'avoit rien donné du ſien, les cinq-cens-mille Ecus, n'étant qu'une partie des Droits de l'Infante, par le Droit de la Reine Eliſabet ſa Mere, & du Prince D. Baltazar, ſon Frere, la Rénonciation contenoit une nullité irréparable. La ſeconde nullité conſiſtoit, ſelon eux, en ce que les cinq-cens-mille Ecus d'Or n'étoient pas encore aquitez; quoi que les délais, accordez par le Contract, fuſſent expirez, il y avoit long-tems. Ils appuyerent cela de pluſieurs raiſons, qu'on pourra lire, dans l'Original; où l'on verra que le manquement de payer à l'échéance, rend nul le Contract. Si l'on ajoûte, que le Roi Philippe IV. étoit mort, ſans avoir aquité la Dot; cela en annulloit la Rénonciation, par cette maxime conſtante du Droit, que la choſe étant venue, avant ſa conſommation, dans un cas, pour lequel elle n'auroit pu commencer, elle ne peut pas être ſéparée.

Il étoit, ſans doute, fort étrange que la Fille Unique d'un puiſſant Roi n'eût été dotée de quoi que ce fût, par ſon Pere: Qu'un Pere remarié lui eût ôté tous ſes Droits Maternels, pour en combler les Enfans du ſecond lit: Qu'il l'eût excluſe pour jamais, & ſa Poſterité du Thrône de ſes Ancêtres: Qu'il eût préferé des Etrangers à ſon propre ſang, dans la ſucceſſion à la Couronne: Qu'il l'eût exhéredée, ſans cauſe, qu'il l'eût fait renoncer, ſans connoiſſance, ſans liberté & ſans Dot.

Il eſt certain, que s'il ſe fût agi de la Fille d'un Particulier, on ſeroit aiſément convenu, que ce Contract devoit être nul, comme étant contraire au Droit Civil, tant ancien, que moderne, & n'ayant pas été exécuté en ſon tems. Mais comme il s'agiſſoit d'une Princeſſe, qui auroit pu apporter la Monarchie d'Eſpagne à ſon Epoux, qui ſe feroit vû Roi de France & d'Eſpagne, & auroit été en état de fonder un nouvel Empire capable de ſe ſoumettre toute l'Europe; on crut en Eſpagne, qu'il falloit prévenir, avec ſoin, une ſi dangereuſe révolution. Auſſi les Eſpagnols (1) dirent-ils qu'ils avoient fait ce Mariage, pour des fins, auxquelles toute l'Europe étoit engagée. La premiere étoit la Paix Générale, que l'on rétabliſſoit par-là, après longues années de guerre, entre les deux Couronnes; la ſeconde l'égalité qui devoit ſe trouver dans ce Mariage; la troiſiéme l'avantage commun des deux Royaumes; la quatriéme enfin, d'empêcher la jonction des deux Etats, qui étoient trop grands, pour être gouvernez par un ſeul Monarque. Les Juriſconſultes François ont fait diverſes remarques là-deſſus, qui ſont plûtôt des raiſons, pour faire voir qu'un ſeul Monarque auroit pû gouverner ces deux grands Royaumes. Ce fut, pour cela même, que l'Angleterre, les Provinces Unies, & les Couronnes du Nord ſe réünirent, afin d'empêcher que le Roi de France ne mit tant de Couronnes ſur ſa tête, en ſoûtenant l'Eſpagne, dans les Païs-Bas; comme on le verra dans le Livre ſuivant de cette Hiſtoire. Suppoſé que le Roi Louïs XIV. ſe fût rendu maître de tout, & fût enfin devenu le Chef tranquille des deux Monarchies; qui auroit pû teoir devant une Puiſſance ſi formidable? On a vu encore, au commencement de ce ſiecle, lors que la Couronne d'Eſpagne fut tranſportée, non au Roi de France, mais à un de ſes Petits-Fils, l'Empire, l'Angleterre & les Provinces Unies courir aux armes, pour s'oppoſer à l'accroiſſement de la Maiſon de Bourbon; nullement par haine pour la Nation Françoiſe, mais par la néceſſité, où l'on croyoit être d'empêcher qu'elle n'envahît toute l'Europe. On doit regarder, ce me ſemble, les Etats de la Chrétienté, comme les Membres d'un même Corps Politique, qui doivent s'entr'aider réciproquement, à leur conſervation. Quand ces Membres ne s'approprient rien à eux-mêmes, que ce qui leur appartient; ils croyent ne faire aucune injuſtice, à ceux d'entre les Membres de ce grand Corps, lors qu'ils les empêchent de ſe rendre plus puiſſans, que tous les autres enſemble. C'eſt ce que fit la Maiſon de Bourbon, depuis Henri IV. juſqu'à Louïs XIV. contre la Maiſon d'Autriche. Si l'on peſe un peu ces raiſons, on ne trouvera pas ſi fort étrange la conduite des Eſpagnols, & de leurs Alliez, dans le tems, dont nous parlons. La Maiſon d'Eſpagne auroit dû, ſans doute, ſatisfaire la Reine de France à l'égard de l'argent & des pierreries, qui lui revenoient de l'Heritage de la Reine ſa Mere. Elle auroit du payer la Dot promiſe à cette Princeſſe, dans les termes marquez en ſon Contract de Mariage; ſans differer le payement d'une dette auſſi légitime, que celle-là.

1667.

Peut-être l'auroit-elle fait, ſi Louïs XIV. l'eût preſſée, comme il falloit, pendant que Philippe IV. fut en vie. Mais il ſemble, qu'il laiſſa ſon Beau-Pere en repos là-deſſus, à deſſein de profiter de ſa négligence, & de faire, quand le tems en ſeroit venu, valoir les Droits de la Reine ſon Epouſe; comme il le fit, après la mort de ce Monarque.

Les Juriſconſultes François, après avoir montré ce qui étoit dû à la Reine en argent & en joyaux, (2) paſſent aux Droits qu'Elle avoit, ſelon eux, de ſucceder à des Seigneuries très-conſiderables de la Couronne d'Eſpagne. Louïs demandoit, pour ſon Epouſe, le Duché de Brabant, avec toutes ſes annexes, la Seigneurie de Malines, Anvers, la Haute Gueldre, Namur, Limbourg, Dalem & les autres Places d'au-delà de la Meuſe, le Hainaut, l'Artois, Cambrai, le Comté de Bourgogne, & le Luxembourg.

Quoi

(1) Pag. 89.

(2) Pag. 205.

1667. Quoi que, pour l'ordinaire, les Droits de ſucceſſion s'exercent plûtôt, qu'ils ne ſe prouvent; parce qu'étant fondez ſur la Nature & ſur la Loi, ils ſaiſiſſent l'Héritier de plein Droit; le Roi de France voulut bien, diſent ſes Avocats, qu'on deſcendit dans le détail, en appliquant les Articles de la Coûtume, ſur chaque Chef de ſes prétenſions.

Ils commencent par le Brabant, qui étoit le plus noble des Etats, qui étoient en queſtion; puis que ſa Capitale avoit toûjours été le lieu de la réſidence du Prince. Ils prétendent, que c'étoit une Loi & un Uſage inviolable dans ce Duché, que par la mort d'un des conjoints, les Enfans iſſus du Mariage, étoient faits proprietaires de tous les Fiefs, en vertu d'un Droit, qu'on y nomme *Droit de Dévolution*; de ſorte que, ſi c'eſt la Femme, qui meure la premiere, non ſeulement les Enfans ſont Héritiers de ſes Fiefs; mais encore ils deviennent Proprietaires de ceux de leur Pere, qui, par ce moyen, demeure ſeulement Uſufruitier de ſon propre bien. Les Juriſconſultes François appuyent cela de pluſieurs exemples & de quantité d'autoritez, que nous ne mettrons pas ici.

Ils en font de même, par rapport à la Seigneurie de Malines, d'Anvers, qu'on nomme *le Marquiſat du S. Empire*; du Comté d'Aloſt, ou *de la Flandre Imperiale*; de la Haute Gueldre, *dont la Capitale eſt la Ville de Ruremonde*, du Comté de Namur; du Duché de Limbourg, de la Seigneurie de Dalem, Valkembourg, ou Fauquemont, Rhodez-le-Duc, & d'autres Places, au-delà de la Meuſe; du Comté de Hainaut; de celui d'Artois; du Duché de Cambrai; du Comté de Cambreſis, & du Marquiſat du Château de la même Ville; de la Comté de Bourgogne, & du Duché de Luxembourg.

Après avoir déduit leurs raiſons, les Avocats du Roi de France (1) diſent, avec raiſon, qu'il „ ſeroit inutile d'avoir élevé la Puiſſance de toutes les Loix Municipales, qu'ils ont citées, & „ d'avoir fondé les Droits de la Princeſſe, dont „ il s'agiſſoit; ſi la dérogation, que le Roi Catholique avoit faite, par le Contract de Mariage, à toutes les Lois de ſon Etat, & aux „ Coûtumes contraires à ce qu'il avoit ſtipulé, „ étoit légitime & valable: Qu'il reſtoit donc „ de détruire cette dérogation, & de montrer „ que les Rois, par un attribut même de leur „ Souveraineté, & par l'excellence de leur ſacré Caractere, ſont dans une bien-heureuſe „ impuiſſance de ne pouvoir pas détruire les Lois „ de leurs Etats, ni renverſer, au préjudice du „ Droit Public, les Coûtumes particulieres de „ leurs Provinces.

„ Ce n'eſt, *continuent-ils*, ni imperfection, ni foibleſſe, dans une Autorité ſuprême, que de „ ſe ſoumettre à la Foi de ſes promeſſes, ou à la „ juſtice de ſes Loix. La néceſſité de bien faire, & l'impuiſſance d'y manquer, ſont les plus „ hauts dégrez de toute la Perfection. Dieu lui-même, ſelon la penſée de *Philon* Juif, ne „ peut aller plus loin; & c'eſt en cette divine „ impuiſſance, que les Souverains, qui ſont ſes „ images ſur la terre, le doivent particulierement imiter, dans la conduite de leurs Etats.

Ces rémarques ſont très-bonnes, & on n'étoit pas, ſans doute, moins obligé de les ſuivre en France, qu'en Eſpagne. Ils exhortoient en ſuite les Peuples des Pais-Bas Eſpagnols à obſerver leurs Lois à l'égard de la Reine; qui ne demandoit rien, qui n'y fût conforme. Cependant 1667. la Régente d'Eſpagne (2) répondit à Louis, le 21. de Mai, ſur la Lettre, que ce Prince lui avoit écrite, le 3. de ce même mois, que l'on ſatisferoit plus particulierement au Livre, que Sa Majeſté lui avoit envoyé; mais qu'Elle lui diroit que ce qu'on lui avoit fait écrire, par le Marquis de Fuentes, n'étoit qu'une converſation particuliere de la Reine défunte; puis que le Roi ne lui en avoit rien fait dire de ſa part, par ſon Ambaſſadeur; d'autant plus qu'on n'avoit rien dit là-deſſus à ce Marquis. Elle diſoit encore que l'inſinuation, que Louis lui avoit faite, n'étoit pas conforme aux formslitez règlées, par la Paix des Pirénées, afin de prévenir une rupture; puis que l'on avoit ſtipulé, par l'Article XC. du Traité, que les prétenſions de cette nature, quand même on n'y auroit pas renoncé, ne ſeroient pas propoſées les armes à la main; mais par des voies amiables, & conformes à la juſtice. Elle témoignoit qu'Elle étoit préte de nommer une Place, & des Députez, qui pourroient conférer enſemble; pour tâcher d'accommoder cette affaire; mais elle diſoit, en même tems, qu'il faudroit ſuſpendre toute voie de fait, des deux côtez, pendant qu'on traiteroit d'accommodement.

Il ſemble, que Louis l'auroit pu écouter; car enfin la Reine d'Eſpagne ne pouvoit guére en uſer autrement. Les Etats Géneraux étoient d'ailleurs ſi fort intereſſez, dans cette affaire; qu'ils ne pouvoient être ſimples ſpectateurs de cette querelle. Quoi qu'ils euſſent juſqu'alors fait toute ſorte de Traité, avec les Eſpagnols, ils ſentoient aſſez qu'ils faudroit, tôt ou tard, ſe mêler de cette affaire; ſans quoi la France étendroit ſes frontieres juſques aux leurs. Van Beuning (3) croyoit qu'elle commenceroit à parler fort haut, & il entrevoyoit, diſoit-il, tant de ronces, d'épines & de précipices dans les Réſolutions, qu'on prendroit en Hollande, tant ſoit peu éloignées des vuës de la France; tant d'embarras dans la propoſition de laiſſer aller les choſes, leur train ordinaire, & de reſter les bras croiſez; qu'il ne voyoit qu'un moyen d'en ſortir; qui étoit de prendre de bonnes meſures, avec les François, ſans quoi ils en prendroient avec les Anglois. Il jugeoit auſſi qu'il vaudroit mieux, pour l'Eſpagne, de perdre quelques Villes, & le Luxembourg, avec la Garantie de l'Empire; que de s'expoſer à une guerre, où elle perdroit encore plus. Il prétendoit auſſi, qu'il n'y avoit que deux moyens d'engager l'Eſpagne à s'accommoder avec la France; dont l'un étoit de déclarer aux Eſpagnols, que ſuivant les Alliances, que l'Etat avoit avec les François, il ſeroit obligé de les aſſiſter, contre ceux, qui prendroient le parti de l'Eſpagne. Le ſecond moyen étoit que l'on aſſiſteroit la France, dans la pourſuite de ſes Droits. Le premier étoit, ſelon lui, le plus raiſonnable & pourroit ſuffire; mais le ſecond ne pourroit pas, comme il le croyoit, ſe refuſer, ſans offenſer le Roi de France; ce qui étoit un grand motif de ne pas demeurer dans l'inaction. Je ne meta ceci, que pour faire voir l'embarras où l'on étoit, en ce tems-là; puis qu'un habile homme, comme Van Beuning, croyoit, qu'il faudroit ſe déclarer pour la France, & l'aider, s'il le falloit.

Cependant les Etats ne pouvoient l'aider à pourſuivre ſes Droits, ſans ſe la rendre voiſine, & par conſéquent s'expoſer à toutes les mauvaiſes ſuites,



(1) Pag. 299.

(2) Lettres D'Eſtrades T. V. p. 245.
(3) Lettre à De Witt du 20. de Mai.

1667. que pourroit avoir un voiſinage de cette ſorte. Dans le fonds, il importoit infiniment de la tenir éloignée, & on le pouvoit faire, en ſe fondant ſur les promeſſes de Louïs; qui avoit pluſieurs fois déclaré qu'il ſe contenteroit de terres & de places, qui ſeroient éloignées de la Frontiere des Etats, comme on l'a deja dit. Il n'y avoit qu'une difficulté en cela, qui conſiſtoit en ce qu'il pouvoit paroître etrange, que l'on empêchât le Roi de France de ſe ſaiſir du Brabant & de la Haute Gueldre, qui touchent la Frontiere des Etats Généraux, ſur leſquelles il ne pretendoit pas avoir moins de Droit, que ſur le reſte des Païs-Bas Eſpagnols. Mais dans ces ſortes de choſes, on a plus d'égard au bien de l'Etat, ſur tout lors qu'il eſt palpable, & qu'on ne peut pas le negliger, ſans ſe mettre en danger de ſe perdre, comme en ces conjonctures.

L'Eſpagne devoit garder les Païs-Bas, parce que c'étoit une néceſſité d'avoir des Places fortes, & munies de bonnes garniſons, pour ſe faire craindre à la France; qui, ſans cela, pourroit bien tourner toutes ſes forces du côté des Monts Pirenées, & envahir une partie de la Couronne d'Eſpagne, ſans que les Eſpagnols fuſſent en état de l'empêcher, avec leurs ſeules forces, deſtituées du ſecours de Puiſſances, qui en étoient trop éloignées. Si c'étoit là une raiſon ſolide, comme on l'a toûjours crû, pour empêcher l'Eſpagne d'abandonner les Païs-Bas; cette même raiſon obligeoit les Etats de ne point permettre qu'elle les perdit; parce que c'étoit la Bartiere des Etats, contre l'inquietude, & l'ambition des François. Châque Etat eſt en droit, pour ſa conſervation, de prévenir un mal viſible, & qui le peut perdre, s'il ne l'éloigne pas de bonne heure, & autant qu'il lui eſt poſſible. C'eſt auſſi ce que les Etats les mieux gouvernez, & les moins remuans, ont toûjours fait. La raiſon de ſa propre conſervation eſt ſuffiſante, pour les autoriſer à en uſer ainſi; quand le danger eſt viſible, & qu'il n'y a point d'autre moyen de n'y pas être expoſé. C'eſt ce qui avoit fait que la France avoit eu un grand ſoin de ſoûtenir les Etats Généraux, contre la puiſſance Eſpagnole; depuis Henri IV. & pendant le regne de Louis XIII., & celui de Louïs XIV. juſqu'à ce tems. La France ne s'étoit jamais miſe en peine, pendant le regne de Louis XIII. de ce que pourroit dire l'Eſpagne, ſur ce qu'elle aidoit ſes ennemis. La Couronne de France étoit aſſurée, que toute l'Europe applaudiroit à ſa conduite, & ſe moqueroit au contraire d'elle, ſi elle en uſoit autrement. Ainſi les Etats Généraux ne ſauroient être blâmez d'avoir gardé une conduite, que la pratique de toutes les Puiſſances de l'Europe, & celle de la France en particulier, autoriſoient. C'étoit ce qu'elle avoit fait, il n'y avoit que peu d'années, en faveur du Portugal, contre l'Eſpagne, & même depuis que Louis XIV. avoit épouſé la Fille du Roi d'Eſpagne. Le Gendre ſoûtint celui de Portugal, contre ſon Beau-Pere, uniquement pour empêcher l'Eſpagne d'inſulter la France; en lui laiſſant une épine au côté, qui la retint de rien entreprendre, contre les François.

Pour revenir à nôtre Hiſtoire, trois choſes occupoient alors principalement la République; dont la premiere regardoit la Flotte, que l'on préparoit, pour la mettre en mer, le plûtôt qu'il ſe pourroit; l'autre concernoit la négotiation de la Paix, avec l'Angleterre; & la troiſiéme l'accommodement, qu'on ſouhaitoit de faire, entre la France & l'Eſpagne, pour prévenir la guerre, qui étoit prête à éclater entre ces deux Couronnes. Les deux premieres paroiſſoient incompatibles, puis que les appareils, que l'on faiſoit pour aller donner l'alarme aux côtes d'Angleterre, & ruiner leur Flotte, ſi l'on pouvoit, ſembloient l'engager à ſuſpendre les négotiations; & qu'au coutraire l'eſperance d'une paix prochaine devoit faire épargner les frais de la Flotte. Cependant la Flotte Hollandoiſe étoit en état de ſe mettre au plûtôt en mer, quoi que la France, en feignant d'y vouloir joindre la ſienne, retardât en effet l'exécution du deſſein que les Etats avoient formé, contre les côtes d'Angleterre. 1667.

Le Roi faiſoit (1) écrire à *la Roche*, qui devoit commander une Eſcadre Françoiſe, qui s'équipoit à Amſterdam, & qui devoit être à peu pres prête; que c'étoit ſon intention que la Roche travaillât inceſſamment à mettre cette Eſcadre en état de ſortir, avec la Flotte des Etats Généraux, lors qu'elle mettroit à la Voile. Mais le Roi ajoûta à cet ordre, que cet Officier devroit ſe régler, à l'égard du poſte que ſon Eſcadre tiendroit dans la Flotte, de l'entrée, & du rang qu'il tiendroit dans les Conſeils, ſur ce que D'Eſtrades lui en écriroit. Ce dernier reçut ordre, en même tems, d'ajuſter ces trois points avec les Etats, ou leurs Commiſſaires des affaires ſecretes, & de faire en ſorte qu'il fût réſolu, que l'Eſcadre Françoiſe occupât le premier rang dans la Flotte, après le Vaiſſeau Amiral, & que la Roche entrât dans tous les Conſeils, qui s'y tiendroient & y eût ſéance, avant tous les Amiraux & Contre-Amiraux des Etats. Néanmoins ſi les Etats n'y vouloient pas conſentir, le Roi donnoit à D'Eſtrades le pouvoir de ſe relâcher, & de s'accommoder ſeulement, en maniere que l'Eſcadre pût rendre quelque ſervice utile; ſans qu'il lui arrivât aucun accident fâcheux, dans la marche, ni dans l'action, s'il s'en faiſoit une. Pour ce qui regardoit les ordres, le Roi entendoit que la Roche les reçût ſeulement de l'Amiral des Etats, ou de celui qui en feroit la fonction; ſans que l'Eſcadre Françoiſe pût être diviſée, pour quelque raiſon que ce fût.

Tout cela ne ſe mandoit, que pour faire croire aux Etats, que le Roi étoit réſolu de pouſſer les Anglois avec eux, quoi que ſon deſſein fût tout contraire. Il craignoit d'offenſer le Parlement d'Angleterre, & d'en être traverſé, dans l'expedition qu'il ſe préparoit à aller faire aux Païs-Bas. Si les Anglois n'étoient pas amis des Hollandois, ils l'étoient encore moins de la France, qui avoit pris leur parti, & n'avoient garde de conſentir qu'elle envahît les Païs-Bas, comme on le vit bien-tôt après. D'Eſtrades même ne put s'empêcher (2) de témoigner à quelques amis, qu'il avoit à Roterdam, qu'ils ne feroient pas mal de retarder le départ de leur Flotte, s'ils ſouhaitoient la Paix; dont ils lui avoient dit, qu'ils avoient extrémement beſoin, puis que ſans cela ils feroient de trés-grandes pertes. Il leur répondit qu'il leur diroit en confidence, que le moyen d'avancer la négotiation de la paix, ſeroit de retarder le départ de la Flotte des Etats en mer; qu'ils avoient le Vaiſſeau de l'Amiral Ruiter, dans leurs ports, avec ſept autres des plus grands; qu'ils pourroient apporter du retardement aux vivres, & aux autres choſes, dont les Equipages avoient beſoin; qu'en les retenant, ſous divers prétextes, qui

(1) Lettre du Roi du 13. de Mai, 1667. entre celles de D'Eſtrades.

(2) Dans une Lettre écrite de Bréda, du 19. de Mai 1667.

1667. qui dépendoient d'eux, tout le Mois de Mai, ils pourtoient bien faire en ſorte, qu'il fût le 10. de Juin, avant que toutes les Eſcadres fuſſent raſſemblées au Texel, & que l'on auroit cependant le tems d'avancer la négotiation, & de gagner l'eſprit des Anglois; qui autrement pourroient rompre, par leur fierté, s'ils voyoient la Flotte des Etats inſulter leurs côtes. Ils lui promirent, à ce qu'il dit, qu'ils agiroient de maniere, que quelque impatience que les Etats euſſent de mettre leur Flotte en mer; ils feroient en ſorte que les Vaiſſeaux Amiraux ne ſortiſſent qu'à la fin du Mois, & qu'il ſe paſſeroit bien du tems, avant que la Flotte Hollandoiſe fût au pas de Calais, & avant que le Roi de France en fût averti.

Cependant De Witt n'oublioit rien, pour faire mettre la Flotte, en Mer, auſſi-tôt qu'on le pourroit faire, & D'Eſtrades jugeoit que ſa principale vuë étoit de retarder le deſſein, que la France avoit formé, ſur les Pais-Bas. Mais (1) outre les obſtacles ſecrets, que l'on oppoſoit à ſes deſſeins, les Vents d'Oüeſt, qui regnerent alors, empêcherent Ruiter de ſortir, & même de porter la groſſe Artillerie aux Vaiſſeaux, qui l'attendoient au Texel. Les Etats Généraux réſolurent cependant d'envoyer, comme ils l'avoient fait depuis quelques années, des Députez ſur la Flotte. La Province de Hollande nomma pour cela, *Corneille De Witt* frere du Penſionaire & *Ruart*, ou Baillif *de Putten*.

Les Ambaſſadeurs de France, de Danemark & des Etats Généraux (2) étoient déja à Bréda, depuis quelque tems, pour préparer les matieres, dont on devoit parler. Mais nous ne nous y arrêterons pas; & nous nous contenterons de mettre ci-aprés ce qui fut conclu.

Le 13. de Mai, (3) les Ambaſſadeurs d'Angleterre arriverent à Fleſſingue. Les Vaiſſeaux, qui les amenerent, ne tirerent point de coups de Canon; parce qu'ils ſoûtenoient que l'Amiral & le Vice-Amiral de Zélande, qui étoient au Port, les devoient ſaluer les premiers. On ne tira pas non plus de la Ville, parce que c'eſt l'uſage que les Vaiſſeaux ſaluent les premiers les Forteresſes, où ils arrivent. Les Ambaſſadeurs entrerent le même jour dans les Yachts, que les Etats leur avoient envoyez au-devant, & furent peu aprés ſaluez du Canon de la Ville & de tous les Vaiſſeaux, qui étoient dans le Port. Le lendemain ils s'arrêterent à une heure de Bréda, parce qu'il n'y avoit point de lits, pour leurs Domeſtiques, dans les Maiſons, qu'on avoit aſſignées aux Ambaſſadeurs. Ils furent obligez d'en envoyer chercher à Anvers, & d'attendre dans leurs Yachts, juſqu'à ce que ces lits fuſſent arrivez.

Courtin ayant apris, que Coventry étoit venu incognito dans Bréda, envoya un Gentilhomme au Lord Hollis, pour lui dire qu'encore que, comme Ambaſſadeur, il dût attendre d'être averti de ſon arrivée, il ne laiſſeroit pas, comme particulier & ſon Ami, de lui témoigner l'impatience, où il étoit de le recevoir. L'Ambaſſadeur Anglois reçut très-civilement ſon compliment, & dit qu'il vouloit vivre avec le Comte, comme avec un Frere. Il lui envoya le même jour un de ſes Gens, & *Howard*, Chapellain de la Reine-Mere d'Angleterre, & Frere du Duc de Norfolk, étant allé, le lendemain, diner avec l'Ambaſſadeur de France; celui-ci prit le prétexte de le reconduire dans ſon Caroſſe aux Yachts, où les Ambaſſadeurs Anglois étoient demeurez, & alla voir Hollis, ſans céremonie. Après s'être aſſurez réciproquement des bonnes intentions des Rois leurs Maitres, ils s'entretinrent des deux Articles, qui pourroient retarder la concluſion du Traité. L'un étoit la reſtitution de l'Ile de Pouleron, & l'autre le dédommagement des deux Vaiſſeaux, la Bonne Avanture & la Bonne Eſperance. L'Ambaſſadeur Anglois fit aſſez connoitre, que le Roi ſon Maître ne s'obſtineroit pas là-deſſus. On trouvera le reſte, dans la ſuite des Lettres de D'Eſtrades. Les négotiations n'ayant été ni longues, ni difficiles, nous n'en parlerons point. 1667.

Pendant ces négotiations de Bréda, & la préparation de la Flotte Hollandoiſe, le Roi de France ſe diſpoſoit à ſe mettre, dés le commencement de la Campagne, à attaquer les Païs-Bas Eſpagnols, avant qu'ils fuſſent en état de ſe défendre. Le Marquis de Caſtel Rodrigo, qui en étoit Gouverneur, ne manqua pas d'implorer le (4) ſecours des Etats Généraux, qu'ils ne pouvoient pas lui donner; parce qu'ils auroient rompu par-là les Négotiations de la Paix à Bréda, où ils étoient fort appuyez, par les Ambaſſadeurs de France; ni s'expoſer à l'indignation de cette Couronne, ſans avoir des Troupes ſuffiſantes à lui oppoſer, ſur tout avant que la guerre contre les Anglois fût finie. L'Inſtruction, qu'il envoya à D. Eſtevan de Gamarre, pour repréſenter aux Etats Généraux le danger, où étoient les Terres d'Eſpagne, dans les Païs-Bas, & celui où les Etats ſe trouveroient, ſi le Roi de France pouvoit les envahir; cette Inſtruction, dis-je, étoit ſolide & bien faite. Perſonne n'en doutoit, dans les Provinces Unies; mais les conjonctures ne permettoient pas, que l'on agit contre la France.

Les Etats (5) étoient très-mortifiez de ce que le Roi de France ne leur avoit fait aucune ouverture de ce qu'il prétendoit avoir, dans les Païs-Bas. Il ſembloit néanmoins qu'ils devoient bien s'attendre à cela, après avoir lû l'Ecrit, qui avoit été fait touchant les Droits de la Reine de France, ſur le Brabant, & la Lettre que le Roi avoit écrite à la Régente d'Eſpagne. Ce Prince, pour dire, en peu de mots, le ſuccès heureux qu'il eut en cette Campagne, ſe rendit, à la fin de Mai, à la tête de ſon armée, qui étoit de trente-cinq-mille hommes, & commandée, ſous ſes ordres, par *le Vicomte de Turenne*; outre laquelle il y avoit deux Corps ſéparez; dont l'un obéiſſoit au *Maréchal d'Aumont*, & l'autre au *Marquis de Crequi*. Il ſembloit que les Eſpagnols avoient bien dû s'attendre à cette invaſion, & avoir muni leur Frontiere de bonnes Troupes; pour traverſer au moins les deſſeins de la France, & donner aux Voiſins le tems d'accourir à leur ſecours. Mais la Cour de Madrid s'endormit, dans la penſée que les Anglois & les Hollandois ne manqueroient pas de s'oppoſer aux François, dont le voiſinage étoit rédouté de l'une & de l'autre Nation. Mais par malheur, elles étoient en guer-

(1) Lettre du 26. de Mai de De Witt à Van Beuning.
(2) Voyez la Lettre d'Eſtrades au Roi du 26. de Mai 1667. & celle du Penſionaire de Hollande à Van Beuning du même jour.
(3) Lettre de D'Eſtrades du 19. de Mai, de la même année.
(4) Voyez la Lettre du 20. de Mai 1667. p. 254. des Lettres de D'Eſtrades T. V.
(5) Lettre de De Witt du 2. de Juin.

1667. re, l'une avec l'autre, & quoi que ſur le point de s'accommoder, peu diſpoſées à ſe réünir enſemble. Les Anglois avoient attaqué les Hollandois, jaloux de leur commerce, & leur avoient cauſé une très-grande perte. Les Hollandois, d'un autre côté, étoient irritez au dernier point contre l'Angleterre; qui lui faiſoit une guerre de gayeté de cœur, n'ayant aucun ſujet légitime de les attaquer. La France ſe déclara, pour les Etats, en vertu du Traité de Garantie, qu'elle avoit avec eux; mais aſſez tard, & on eut ſujet de croire qu'elle ne vouloit faire autre choſe, que les brouiller, & conſumer les uns, par les autres. Enfin après les avoir engagez dans une guerre, qui, quoi que courte, les avoit épuiſez; comme elle vit qu'elle alloit finir, elle les cajolla touts deux, & attaqua l'Eſpagne, dans les Païs-Bas; pendant qu'Elle faiſoit travailler, comme il ſembloit, à accorder les Anglois & les Hollandois, mais plûtôt pour les empêcher de prendre le parti des Eſpagnols, contre lui. Ils ne le firent pas d'abord, mais enfin comme ils virent que la France alloit envahir tout ce que l'Eſpagne avoit dans les Païs-Bas, ils conclurent, comme on le verra, un Traité pour s'y oppoſer.

Le 23. de Mai, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne aux Etats Généraux, (1) leur préſenta un Mémoire où il repréſentoit, „ que Leurs Hautes Puiſſances auroient vu, par la Lettre, que le Roi „ de France leur avoit écrite, la réſolution qu'il „ avoit priſe d'attaquer les Païs-Bas Eſpagnols, „ ſans néanmoins rompre la Paix; parce que „ l'Eſpagne ne lui avoit pas voulu donner de „ ſatisfaction, ſur les prétenſions qu'il avoit ſur „ le Brabant, & ſes dépendances; comme il l'avoit déclaré, dans un Manifeſte; Que cette „ maniere d'agir faiſoit voir aux Etats Généraux ce à quoi ils devoient s'attendre; vû „ que ſi le feu Roi d'Eſpagne n'avoit pas eu „ le pouvoir de tranſporter au Roi ſon Fils, „ les Droits qu'il avoit ſur le Brabant, il n'auroit pas non plus eu le Droit de ceder, par „ la Paix de Munſter, aux Etats ce qu'ils poſſedoient en ce Duché: Que ſi le Roi de „ France violoit l'Amitié, le Parentage, le „ Traité de Munſter, & celui des Pirenées, „ & la rénonciation ſi expreſſe, que lui & la „ Reine avoient faites, à la ſucceſſion des Terres de la Monarchie d'Eſpagne; les Etats „ pouvoient bien voir ce, à quoi ils pouvoient „ s'attendre; puis qu'il n'avoit pas renoncé à „ ce qu'ils poſſedoient dans le Brabant: Que „ les Etats devoient conſiderer, que le deſſein „ du Roi de France c'étoit d'établir une Monarchie Univerſelle, & qu'il s'étoit mêlé de „ la Guerre, qu'ils avoient avec l'Angleterre, „ pour affoiblir les Provinces Unies, & s'en ſaiſir enſuite, auſſi-bien que des Eſpagnoles; lors „ qu'il les verroit deſtituées de forces, & les „ Etats en particulier ennuyez de la Guerre: „ Que le Manifeſte de la France diſoit que c'étoit, après la mort de Philippe IV. que la „ Reine Mere de Louïs XIV. avoit parlé de „ cette affaire au Marquis de Fuentes: Qu'on „ montreroit, par une Lettre du Marquis, que „ ç'avoit été le 13. d'Août, que la Reine lui „ avoit parlé des prétenſions de la France, ſans „ propoſer la choſe poſitivement, & que la „ Reine d'Eſpagne ne pouvoit rien lui répondre de ſemblable; puis qu'Elle ne gouvernoit „ pas alors, parce que le Roi d'Eſpagne étoit 1667. „ en vie, n'ayant fini ſa vie, que le 17. de Decembre: Que l'on n'avoit jamais vû rompre „ un Traité de Paix auſſi ſolennel, auquel il étoit intervenu une rénonciation, où rien n'avoit été oublié, pour prévenir cet accident, „ & à laquelle le Roi & la Reine de France conſentirent entierement, avant & après leur Mariage, & dans le Traité, qui fut approuvé par „ le Parlement de Paris: Qu'il avoit commencé à faire des hoſtilitez, ſans vouloir que cela „ paſsât, pour une rupture: Qu'il ſouhaitoit „ ſeulement, à ce qu'il diſoit, d'obliger les Eſpagnols d'en venir à un Traité raiſonnable, auquel on le trouveroit toûjours diſpoſé, & que „ ſans avoir déclaré ce qu'il prétendoit, il commençoit par des hoſtilitez, comme ſes grands „ préparatifs le faiſoient voir: Que les Etats devoient conſiderer, qu'en marchant, pour prendre poſſeſſion du Brabant, & de ſes dépendances; il venoit auſſi les poſſeder de ce qu'ils „ y poſſedoient, parce que le Roi d'Eſpagne n'avoit pas eu le droit de rien aliener, aux depends „ de l'Héritiere.

Le Marquis de Caſtel Rodrigo ajoûtoit, qu'il avoit cru, à cauſe du voiſinage, pouvoir demander aux Etats qu'ils vouluſſent faire de vives inſtances au Roi de France; pour l'obliger à differer ſes hoſtilitez, & à mettre ſes plaintes entre leurs mains (l'Eſpagne les voulant bien choiſir, pour Arbitres, quoi qu'étroitement alliez avec la France) & d'autres Puiſſances Neutres; puis qu'il n'étoit pas raiſonnable qu'il donnât la Loi aux Eſpagnols, en ſe faiſant juge & exécuteur de ſes prétenſions; & que la Reine d'Eſpagne leur donneroit la ſatisfaction, qu'ils jugeroient raiſonnable.

Sur cet expoſé, le Gouverneur des Païs-Bas propoſoit aux Etats de joindre leurs forces communes, pour s'oppoſer à la France. Il les avertiſſoit encore qu'on propoſoit, ſous main, de la part des François, que ſi la Reine d'Eſpagne vouloit ceder Cambrai à leur Roi, & s'obliger à le laiſſer agir contre tous ceux, ſur qui il avoit quelque Droit, ſans s'en mêler; on ne feroit rien contre l'Eſpagne, & qu'on la laiſſeroit en repos. Le Marquis repréſentoit là-deſſus aux Etats Généraux, que le deſſein de Louïs étoit de les engloutir les uns après les autres, & que pour le prévenir les Etats de l'Empire avoient déja dépêché à ce Monarque, pour lui demander qu'il voulût mettre ſes prétenſions en arbitrage; & lui dire qu'autrement, ils ſeroient obligez de ſe joindre avec Sa Majeſté Imperiale, en faveur de l'Eſpagne; l'Empire, ne pouvant pas ſouffrir que le Roi Très-Chrétien ſe rende maître des Païs-Bas, puis qu'avec une conquête, comme celle-là, il deviendroit non ſeulement Arbitre, mais encore maître de toute l'Europe, à quoi il aſpiroit; & qu'il ne penſoit pas moins à la ruine des Provinces Unies, qu'à celle de l'Eſpagne. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo croyoit qu'il n'y avoit rien, qui pût toucher davantage les Etats, que de leur faire comprendre que, puis que le Roi de France ſoûtenoit que le défunt Roi d'Eſpagne n'ayant rien pû aliener au préjudice de la Reine de France, il pouvoit prétendre, ſur le même fondement, qu'il n'a pas été non plus en ſon pouvoir de déclarer libres les Provinces Unies, au préjudice de la même Princeſſe.

On étoit aſſez inſtruit de tout cela, dans les Provinces, mais la difficulté étoit de trouver quelque moyen d'engager au plûtôt la France à accepter la médiation, que les Eſpagnols propoſoient,

(1) Parmi les Lettres du Tome V. de D'Eſtrades pag. 255.

1667. ſoient, & à ne rien entreprendre contre les Païs-Bas Eſpagnols. (1) De Witt en entretint inutilement le Comte D'Eſtrades. Van Beuning preſſa beaucoup la Cour de France, de s'expliquer ſur les conditions, dont elle pourroit ſe contenter, pour s'accommoder avec les Eſpagnols. Le Roi lui fit dire, qu'il ne pourroit pas ſe déclarer ſur le détail de ces conditions, qu'il n'en ſouffrit beaucoup de préjudice, ſoit qu'elles fuſſent grandes, ou médiocres; Qu'après avoir vu la Lettre, qu'il avoit reçuë, depuis quelques jours, en réponſe à la ſienne, & ſû de l'Archevêque d'Ambrun, tout ce qui s'étoit paſſé à Madrid, à l'arrivée de ſon Courrier; il avoit compris qu'il avoit plus de raiſons qu'auparavant de ne pas s'expliquer, ſur ces conditions; puis que l'Archevêque avoit compris, par tous les diſcours, que les Miniſtres Eſpagnols lui avoient tenus, très-intelligiblement, qu'ils ne vouloient ſonger, qu'à ſe bien défendre, & à mettre à la France, ſur les bras, le plus d'ennemis, qu'ils pourroient; Qu'ils lui avoient fait entendre, qu'ils ne pouvoient rien ceder, ſans faire une bréche irréparable à la rénonciation de la Reine de France, qu'ils veulent maintenir en toute ſa rigueur; même pour les conſéquences de l'avenir, en cas de la mort de leur Roi; Qu'ils avoient ajoûté que, quand ils le voudroient faire, ils avoient les mains liées, par le Teſtament du feu Roi, & par le pouvoir d'une Tutrice, toûjours bornée à ne pouvoir aliéner aucuns Biens du Mineur; Qu'on y avoit ſeulement réſolu, pour amuſer la France, que la Reine répondroit, comme elle l'avoit fait, qu'Elle vouloit bien entrer en Conférence, & conſentir qu'on nommât un lieu, pour examiner les Droits, qu'il s'attribuoit; à condition ſeulement qu'il ſuſpendroit toutes voies de fait, ce qui vouloit autant à dire, que, par une vaine négotiation, il leur donneroit le tems de ſe mieux préparer, qu'ils ne l'étoient alors, à ſe bien défendre, & à attirer aux Païs-Bas des ſecours étrangers.

Le Roi ajoûtoit encore à cela, qu'il remarquoit que le Sr. De Witt ne lui faiſoit, que des offres fort ſéches, & dont la France ne pouvoit tirer aucun avantage, ni pour un accommodement, ni pour d'autres affaires; puis qu'il diſoit ſeulement que ſi le Roi s'expliquoit confidemment de ſes prétenſions, il s'employeroit auprès des Eſpagnols, pour les porter à un accommodement; Que ce ſeroit une toute autre choſe, ſi, comme la Juſtice & la Bien-ſéance le voudroient, il lui faiſoit voir qu'il eût déja porté les Etats à reconnoître pour auſſi bons, qu'ils l'étoient en effet, les Droits de la Reine ſon Epouſe, comme on les avoit expoſez, & à déclarer, en même-tems, aux Eſpagnols, que s'ils ne lui faiſoient pas préſentement raiſon, les Etats, qui étoient d'ailleurs engagez, par un Traité, à lui garantir tous ſes Droits, ſe joindroient à lui, pour obliger les Eſpagnols à lui faire raiſon; Qu'enſuite il auroit pû faire des offres réelles à la France, de concert avec les Eſpagnols, ſi l'on avoit pû en tirer quelque choſe; où que s'il n'en pouvoit rien obtenir, il ſe fût adreſſé à Sa Majeſté, & lui eût parlé en ces termes, ou d'autres ſemblables; *Si Votre Majeſté ſe veut contenter de telles, ou telles choſes, pour ſes prétenſions, & que les Eſpagnols ne veuillent pas les lui accorder; nous nous joindrons à Elle, pour leur faire la guerre, & les y forcer*; „ En ce cas-là ce ſe- „ roit, *continue le Roi*, une autre choſe, que „ les conditions, que me propoſeroient les Etats, „ qui me pourroit obliger à m'expliquer, ſans note 1667. „ d'imprudence de ma part, ou d'inutilité pour „ le bon ſuccès de l'affaire; mais, au lieu de ce- „ la, il fait des réproches qu'on l'a décrédité, & „ menace d'abandonner la direction des affaires, „ & de s'en aller ſur la Flotte; dont je ſerai „ fâché, quand il en prendra la direction; mais „ je me conſolerai, par la conſideration de n'y „ avoir rien contribué.

On commençoit (2) en ce tems-là, à croire, en Hollande, que les Etats pourroient bien faire la Campagne ſeuls, par mer, comme auparavant, & démêler la fuſée avec les Anglois, ſans que les François s'en mêlaſſent; ce qui donneroit à la République juſte ſujet de ſe plaindre d'eux. Mais elle n'étoit pas moins réſolue d'agir avec vigueur, & De Witt partit le 2. de Juin, pour le Texel, pour preſſer le départ de la Flotte, & lui donner ſes derniers ordres. (3) Elle partit, le 6. forte de ſoixante-cinq, ou ſoixante-ſix Vaiſſeaux, Frégates ou Yachts de Guerre; & elle devoit être jointe par huit gros Vaiſſeaux de Zélande, qui venoient du Wielingen, par dix de l'Amirauté de Weſtfriſe & du Quartier du Nord; mais les derniers ne furent pas prêts à partir, parce qu'ils manquoient de Matelots, & que ceux qu'ils avoient furent mis ſur d'autres Bâtimens, qui n'en avoient pas aſſez. On avertit du départ de la Flotte les Gouverneurs de Calais & de Boulogne, comme on étoit convenu. Mais ni l'Amiral de France, qui avoit quarante-cinq Vaiſſeaux à Breſt, ni l'Eſcadre de la Roche ne ſe joignirent à la Flotte des Etats. Comme on ne s'étoit pas trop attendu à ce ſecours, on ne fut pas fort ſurpris de ne les voir point arriver. Le Roi ne laiſſa pas (4) d'écrire à ſes Ambaſſadeurs à Breda, „ d'aſſurer de ſa part De Witt, & de lui donner „ ſa foi & ſa parole de Roi, qu'il n'agiſſoit nul- „ lement de concert avec le Roi d'Angleterre, „ comme il ſembloit, que le Penſionaire de Hol- „ lande le ſoupçonnoit; & que c'étoit ce qui „ l'obligeoit de retenir alors en ſes Ports ſa Flot- „ te; mais que ſes Ambaſſadeurs pourroient lui „ dire, qu'il avoit envoyé ordre au Duc de „ Beaufort, de tenir alors ſa Fleete dans ſes Ports „ toûjours prête à ſortir, quand il le lui mande- „ roit, & qu'en effet ſon intention étoit qu'elle „ allât inceſſamment ſuivre celle des Etats; dés „ qu'il s'appercevroit que les Anglois ne marche- „ roient pas de bon pied, dans la négotiation de „ la Paix; mais qu'ayant apris, par les dernieres „ dépêches de ſes Ambaſſadeurs, que les Anglois „ étoient diſpoſez à ſe départir de la prétenſion „ de l'Ile de Pouleron, qui étoit la plus grande „ difficulté, qui ſe trouvoit pour faire la Paix, „ & qu'il ne reſtoit que deux petites difficultez, „ pour les dédommagemens, qui ne devoient pas „ empêcher, de part, ni d'autre, une ſi grande „ affaire, & ſi utile à toutes les Parties. Enfin „ le Roi ſe promettoit, que les Plénipotentiaires „ d'Angleterre recevroient ſur les Lettres, qu'ils „ avoient écrites à leur Maître, ou de ſe relâ- „ cher de ces deux prétenſions; ou d'en venir „ à un temperament, qui pourroit ſatisfaire les E- „ tats. Je ne veux pas auſſi, *diſoit-il*, l'affaire „ étant ſi avancée, qu'on la peut tenir, pour „ immanquable, me laiſſer mal à propos entrai- „ ner aujourdhui, ſur le caprice d'autrui, à aller „ faire, avec mes Vaiſſeaux, une bravade à la



(1) Lettre du Roi à D'Eſtrades du 8. d'Août.

(2) Lettre de De Witt du 2. de Juin.
(3) Lettre du même du 6. du même Mois.
(4) Le 8. de Juin.

1667. » mer, où nous ne trouverons point d'Ennemi, » & pour n'y faire autre choſe qu'alterer la bon- » ne diſpoſition des Anglois à la Paix, & ce » qui ſeroit pire pour moi, & que les Etats ſou- » haitent, dans les inſtances ſi preſſantes, qu'ils » me font, obliger le Roi d'Angleterre à ſe join- » dre bien-tôt aux Eſpagnols, contre moi; ſoit » avant, ou après la Paix faite; puis qu'enfin » un Etat ami ne peut pas, avec raiſon, deſirer » une choſe qui lui ſera inutile, & qui peut de- » venir fort préjudiciable à ſon Allié. Je con- » clus néanmoins de tout cela, que dès que je » m'appercevrai, comme j'ai dit, que les An- » glois apportent, de leur part, des difficultez » déraiſonnables à la Paix; aucune conſideration » de mon interêt ne ſera aſſez forte, ſur moi, » pour m'empêcher d'envoyer ma Flotte joindre » celle des Etats, pour y forcer l'Angleterre.

Au reſte, le Roi approuvoit le Projet, que De Witt avoit envoyé à D'Eſtrades, touchant le ſervice & le rang dans les Conſeils de la Roche, qui commandoit l'Eſcadre Françoiſe, qui étoit en Hollande; ſelon lequel, il devoit être aſſis dans les Conſeils, avant les Contre-Amiraux des Etats. Mais il ne parut pas depuis, qu'on eût aucun deſſein de joindre cette Eſcadre avec la Flotte Hollandoiſe.

On voyoit par-là, que le Roi de France étoit aſſez embarraſſé à ménager également les Anglois & les Hollandois; qu'il ne vouloit pas chagriner, de peur que les uns, ou les autres, ou peutêtre tous les deux, ne s'oppoſaſſent aux progrès de ſes Armes, dans les Païs-Bas, comme il étoit de leur interêt. Mais il n'y réüſſit pas, parce que ces deux Nations étoient également & viſiblement intereſſées, à tenir les choſes dans l'état, où elles étoient. Ce qui fit qu'elles ſe liguerent, avec une promptitude ſurprenante, l'année ſuivante, pour ſoûtenir l'Eſpagne chancelante, comme on le verra dans la ſuite.

Louis s'étant mis en Campagne, ainſi qu'on l'a dit, ſur la fin de Mai; le premier mouvement, que fit l'Armée commandée, par Turenne, fut d'attaquer & de prendre la Ville de Charleroi; que les Eſpagnols avoient ſeulement commencé à fortifier, & qui fut emportée le 2. de Juin. (1) Le Roi trouva ce poſte de ſi grande importance, pour le bon ſuccès de ſes armes, qu'il réſolut de s'y arrêter quelques jours, pour réparer ce qu'il y avoit de ruiné dans les Fortifications. Le Gouverneur des Païs-Bas n'avoit pas eu aſſez de tems, ou d'argent, pour le fortifier, comme il auroit fallu, pour le défendre; ni pour démolir les dehors, qui étoient trés-beaux. Les François n'eurent beſoin, que de quatre jours, pour mettre la Place hors d'inſulte, & d'autant de tems, pour la laiſſer en bon état; après quoi on y mit une Garniſon, ſous *Montaut. De Vauban*, le plus grand Ingenieur, qu'il y eût alors, en fit en ſuite une Place trés-forte.

Le Maréchal, d'une autre côté, prit *Bergue St. Vinox*, le 6. en deux jours de Tranchée ouverte, & le 12. Furnes en trois jours. Le Roi prit Ath le 16., & en fit depuis une des plus fortes Places du Païs. Il fit encore le ſiege de Tournai, & s'en rendit maître. Le 18. Douai, avec le Fort de l'Eſcarpe, ſe rendirent le 6. de Juillet, après cinq, ou ſix jours de ſiege. Le Maréchal d'Aumont prit Oudenarde, le 31. du même Mois, & la Garniſon ſe rendit priſonniere de Guerre. Aloſt ſe rendit au Duc de Duras, ſans attendre d'être attaqué; mais les François l'abandonnerent, après quoi les Eſpagnols y rentrerent & le fortifierent. Cependant il fut repris, par De Turenne, qui s'en rendit maître le 12. de Septembre, & le démantela. Le Roi fit enſuite le ſiege de l'Ile, & la prit, le 27. d'Août, après neuf jours de Tranchée ouverte. Le Comte de Marſin, & le Prince de Ligne, s'approcherent, avec un corps conſiderable de Cavaleric. Le Roi en ayant été averti, leur envoya au devant les Marquis de Crequi & de Bellefont, & marcha lui-même, pour les ſoûtenir, s'il en étoit beſoin. Le Marquis de Crequi défit un corps de Cavalerie Eſpagnole, compoſé de quatorze Eſcadrons, qui faiſoit l'Avant-garde, & le Marquis de Belle-font, ſoûtenu par le Roi, défit quarante-huit Eſcadrons, & fit quinze-cens Priſonniers. On peut voir par-là que les Eſpagnols avoient peu mis d'ordre à leurs affaires, & ne s'étoient nullement préparez, comme il falloit à la guerre. 1667.

Ces pertes des Eſpagnols furent cauſe, au moins en partie, que la négotiation de la paix, qui ſe traitoit à Breda, entre les Anglois & les Hollandois, fût finie plûtôt, qu'on ne pouvoit l'eſperer. Les Eſpagnols preſſerent cependant ſi fort le Roi d'Angleterre de les ſecourir, que quoi qu'il fût preſſé, par la Flotte Hollandoiſe, comme nous le dirons, il leur promit de faire paſſer un corps de Troupes Angloiſes, dans les Païs-Bas. (2) Le bruit qui courut que le *Comte de Molina*, Miniſtre d'Etat, du Roi d'Eſpagne, avoit écrit à un Banquier Eſpagnol de tenir prêt de l'argent, pour payer le paſſage de cinq-mille Anglois, n'étoit pas vrai; mais il étoit vrai, qu'il en étoit arrivé ſix-cens à Oſtende; par où l'on peut voir que le Roi d'Angleterre, tout négligent qu'il étoit, commençoit à comprendre, qu'il étoit de ſon interêt de s'oppoſer au plûtôt aux progrès de la France, aux Païs-Bas. Le bruit couroit même, qu'il y avoit encore quinze-cens hommes à Graveſand, ſur la Tamiſe, qui devoient paſſer la mer. Mais la Flotte Hollandoiſe ne permettoit pas à Charles II. d'envoyer ce ſecours aux Eſpagnols. On ſavoit déja à Bréda que la Paix, entre l'Angleterre & les Etats, ſe feroit, en liquidant toutes les prétenſions, ou en les aboliſſant toutes, ſans exception. Les Etats ne vouloient entendre parler d'aucun temperament, & D'Eſtrades écrivit à De Lionne, que le Roi leur Maître pouvoit compter là-deſſus, & demanda ce que Courtin & lui feroient, ſi les Plénipotentiaires des Etats venoient à ſe retirer de l'Aſſemblée, comme ils témoignoient qu'ils le feroient; ſi les Anglois n'acceptoient pas purement & ſimplement l'alternative, qu'on a rapportée. Cependant les Miniſtres d'Angleterre faiſoient beaucoup de difficulté de ſe relâcher, ſur les deux Vaiſſeaux, dont on avoit tant parlé, depuis le Traité de MDCLXII. (3) Le Roi d'Angleterre envoya, au Camp de Tournai, le Comte de S. Alban; à qui le Roi donna audience, ſur le champ. Il parla principalement de la ſurpriſe, où étoit le Roi, ſon Maître, de ce que D'Eſtrades & Courtin avoient réfuſé à ſes Ambaſſadeurs, à Bréda, leurs bons offices; pour faire valoir ſa prétenſion touchant les deux Vaiſſeaux, dont on a parlé pluſieurs fois. Le Roi l'ayant renvoyé à De Lionne, & ce dernier ayant été envoyé ailleurs, il eut une lon-

(1) Lettre de De Lionne du 8. de Juin.

(2) Lettre do 21. de Juin à D'Eſtrade.

(3) Voyez le Mémoire du Roi de France pour ſes Ambaſſadeurs à Bréda du 30. de Juin.

1667. longue Conférence, avec *Le Tellier*. Il ſe plaignit, comme il avoit déja fait, de ce que les Ambaſſadeurs de France, ne l'avoient pas appuyé, dans le dédommagement, qu'il avoit demandé pour les deux Vaiſſeaux; & qu'au contraire ils avoient aſſuré les Hollandois, que le Comte de S. Alban avoit reconnu que cette demande étoit détruite, par l'acceptation de l'alternative. Il exaggera fort cela, comme ſi c'eût été une conduite contraire à la bonne foi, & aux aſſurances que le Roi de France avoit données, que le Traité de MDCLXII. ſeroit excepté. Il ſe plaignit de ce que lors qu'il avoit dit à De Lionne, qu'il avoit le pouvoir de traiter la Paix; il avoit fait entendre très diſtinctement, que c'étoit à condition que l'on reſtitueroit la partie de l'Ile de S. Chriſtophle, que le Roi avoit conquiſe, & que le Traité de l'an MDCLXII. ſeroit exécuté; dans lequel Traité étoit compriſe la reſtitution de l'Ile de Pouleron, & le dédommagement des deux Vaiſſeaux; & que De Lionne lui avoit promis poſitivement l'exécution de ce Traité, & que, ſur ce fondement, le Roi de la Grande Brétagne avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Bréda, pour y traiter la Paix; pour la concluſion de laquelle, il avoit toûjours été promis, que ſes Sujets ſeroient dédommagez de la perte des deux Vaiſſeaux.

Il reconnut néanmoins que le Roi ſon Maître s'étoit rélâché, ſur la reſtitution de l'Ile de Pouleron, par complaiſance pour le Roi Très-Chrétien, mais non pas des deux Vaiſſeaux. Mais il ajoûta, que quand les Ambaſſadeurs de France à Breda n'appuyoient pas la demande de ceux de la Grande Brétagne, ils manquoient à la parole, qu'on lui avoit fait donner, par De Lionne, pour l'exécution du Traité de MDCLXII. Il ajoûta qu'en cela, ſon Maître conſideroit bien moins l'interêt de ſes Sujets, auquel il avoit moyen de pourvoir d'ailleurs; que ſon honneur, qui ſe trouvoit bleſſé, par un manquement de parole, de la part de la France. Au reſte, il diſoit qu'il ne pouvoit pas celer, que le Conſeil d'Angleterre regardoit cet Article, comme de ſi grande conſéquence, pour l'honneur de la Nation; qu'on n'avanceroit rien à Bréda, qu'il n'eût été pourvu à l'indemnité de ces deux Vaiſſeaux.

Le Tellier lui répondit civilement, que le Roi ſon Maitre n'avoit jamais manqué de parole, & qu'il avoit donné une marque eſſentielle de cela, dans la guerre, qu'il avoit alors avec l'Angleterre, & où s'étant joint aux Hollandois, contre ſon interêt & ſon inclination, pour ſatisfaire à l'engagement dans lequel il étoit entré avec eux; en un tems, auquel on ne pouvoit pas prévoir que la bonne correſpondence, qui paroiſſoit entre l'Angleterre & la Hollande, pourroit recevoir de l'alteration. Il prioit encore le Comte de conſiderer, avec quelle généroſité le Roi avoit donné les mains à la reſtitution de l'Ile de S. Chriſtophle, pour témoigner au Roi d'Angleterre l'eſtime, qu'il faiſoit de ſon amitié.

Il avoua que De Lionne étoit convenu de l'obſervation du Traité de l'an MDCLXII. mais que perſonne n'avoit pû prévoir, qu'on demanderoit l'Ile de Pouleron, & ce qui regardoit les deux Vaiſſeaux; parce que l'Angleterre en ayant fait les cauſes, ou le prétexte de la Guerre, & le Roi d'Angleterre ayant conſenti à laiſſer les choſes dans l'état, auquel Dieu les avoit miſes, on ne comprit pas que le Roi d'Angleterre inſiſteroit ſur ces deux Articles; & que le Comte de S. Alban auroit dû s'en expliquer diſtinctement, comme il avoit fait à l'égard de l'Ile de S. Chriſtophle. 1667.

Le Tellier ajoûta, que quand le Roi d'Angleterre auroit droit de demander le dédommagement des deux Vaiſſeaux; il ne pourroit prétendre autre choſe, ſinon que ce Procès fût pourſuivi, devant l'Amirauté d'Amſterdam, ſuivant les termes du Traité. Il ajoûta, que le Roi ſon Maître étoit trop prudent, pour interrompre, la négotiation de la Paix, pour un ſi léger interêt. Le Tellier ajoûta encore diverſes choſes, ſur ce qu'on vient de lire. Mais comme les demandes, que faiſoit le Comte de S. Alban, n'étoient pas bien fondées, je ne m'y arrêterai pas davantage.

Le (1) 30. de Juin, les Ambaſſadeurs de France à Bréda écrivirent au Roi, que De Witt ayant voulu faire choiſir, pour Lieutenant Géneral des Armées de l'Etat, *Varſt*, qui avoit ſervi dans les Armées de Charles-Guſtave Roi de Suede, n'avoit pû y réüſſir, & qu'il avoit rompu l'Aſſemblée des Etats; ſans rien réſoudre, pour prendre mieux ſes meſures. Mais on étoit perſuadé que le Penſionaire rencontreroit, en cela, de grandes oppoſitions. La plûpart des Villes de Hollande demandoient d'avoir le Prince d'Orange, pour Géneral; ce qui avoit été ci-devant refuſé, à cauſe de ſa Jeuneſſe, de peur que ceux qui étoient bien dans ſon eſprit, n'abuſaſſent de ſon autorité. On l'avoit auſſi ſoupçonné d'être dans le parti du Roi d'Angleterre, ſon Oncle; mais cela ne pouvoit plus avoir de lieu, parce que le Prince ſe conduiſoit fort bien, & faiſoit connoître, en toutes occaſions, aux Villes & aux Peuples qu'il n'avoit autre interêt, que celui de l'Etat; & qu'il ſe laiſſoit conduire, ſelon les Inſtructions, que ſes Tuteurs, nommez par les Etats de Hollande, lui donnoient. Cela faiſoit juger aux plus éclairez des Villes, à ce que dit D'Eſtrades, que le Penſionaire de Hollande agiſſoit, par paſſion, contre le Prince, & ſe ſervoit, pour cela, de la réſiſtence, que les Anglois faiſoient, à convenir de l'alternative, pour éloigner l'établiſſement du Prince. Comme cette affaire devoit être débattue à la prochaine Aſſemblée, les Ambaſſadeurs de France écrivirent à leur Maître, pour recevoir ſes ordres là-deſſus. Il leur ſembloit, qu'il étoit de l'interêt du Roi de s'oppoſer à l'élection du Prince, & de ſe joindre à De Witt. Ils jugeoient que les tems venant à changer, il ſeroit difficile de le mettre, dans les interêts de la France; au lieu que, ſi on laiſſoit agir les deux Partis, ſans s'en mêler, toutes les apparences étoient que celui du Penſionaire ne pourroit pas donner l'excluſion, pour le Généralat. Ils croyoient néanmoins que le Prince pourroit prendre des liaiſons, avec Sa Majeſté, pour lui donner des aſſurances, que ſes inclinations ſeroient toûjours les plus fortes pour leurs interêts, tant que l'Alliance ſubſiſteroit avec les Etats. D'Eſtrades aſſuroit, en ſon particulier, que le Prince d'Orange ayant autant d'eſprit & d'ambition, qu'il en avoit, & ſa plus forte paſſion étant la guerre; il ne pouvoit, par ſes propres interêts, avoir d'autres ſentimens, que ceux, de s'attacher à Sa Majeſté, & qu'on les cultiveroit, avec plus de précaution & de ſureté, lors qu'elle en auroit donné les ordres. Cet habile homme, & qui avoit tant de connoiſſance du Prince d'Orange, & de la République, ſe trompoit néanmoins, en cette derniere conjecture; comme il parut l'an MDCLXXII.

(1) Voyez leur Lettre de ce jour-là.

1667. MDCLXXII. Jamais Louïs XIV. n'eut de plus dangereux ennemi, que le Prince d'Orange, comme on le verra dans l'Hiſtoire, & D'Eſtrades vécut aſſez long-tems, pour le voir. Que l'on ſe fie après cela aux conjectures des Politiques pour l'avenir, où ils ne voyent ſouvent pas plus clair, que le reſte des hommes!

Ils remarquoient fort bien lui & ſon Collegue, comme ils le diſoient, que De Witt, pour gouverner ſeul, s'oppoſeroit toûjours aux avantages du Prince, & ſe ſerviroit du nom de Sa M. pour porter les Villes à lui donner l'excluſion; ainſi qu'il étoit arrivé pluſieurs fois, depuis que la Guerre étoit déclarée. Les Ambaſſadeurs ajoûtoient qu'ils ne voyoient pas, quel fruit le Roi leur Maître pourroit tirer à le favoriſer en cette rencontre; puis qu'il étoit ſûr que le Sr. De Witt, demeurant dans le crédit, il ne s'employeroit qu'à continuer la Guerre contre l'Angleterre, pour ſes avantages particuliers; étant le ſeul qui avoit la direction de la Flotte & des dépenſes; à quoi les autres ne voyoient rien. Ainſi, ſelon les Ambaſſadeurs, leur Roi ne tireroit aucun avantage, en le ſoûtenant, ni même aucune eſperance de l'obliger, par cette direction, de s'employer auprès des Etats, pour ſe joindre aux armes de Sa Majeſté contre l'Eſpagne.

C'eſt apparemment la raiſon, pour laquelle D'Eſtrades, tout ami qu'il avoit été auparavant du Penſionaire, tâchoit d'indiſpoſer le Roi contre lui. Mais ce qui lui attiroit le chagrin de ces Meſſieurs eſt une preuve qu'il n'étoit pour la France, qu'autant que l'interêt de l'Etat le demandoit.

Ils eſtimoient, comme ils diſent encore, dans cette longue Lettre, que ſi le Prince d'Orange étoit rétabli, outre les cinq Provinces, qui le favoriſoient déja, il auroit bien-tôt aquis des Amis, dans celles de Hollande & d'Utrecht, qui l'aideroient à faire prendre une bonne réſolution aux Etats de ſe joindre à la France, contre l'Eſpagne. Son interêt l'y portoit, comme ces Ambaſſadeurs le croyoient, en ce qu'il ne pouvoit jamais venir en conſidération, comme ſes Ancêtres, ſi les Etats n'avoient une guerre, par terre. Mais les Ambaſſadeurs de France ſe trompoient encore, en cela; parce qu'il n'étoit nullement de l'interêt du Prince d'abandonner la maxime fondamentale de la République, de conſerver une Barriere de Places Eſpagnoles, entre la France & eux. S'il avoit pris le parti des François, qui étoient déja les plus forts, en ruinant les Eſpagnols, il auroit mis la France en état de ſe ſoumettre toute l'Europe.

On crut en ce tems-là, comme on l'a toûjours cru depuis, qu'il falloit, avant toutes choſes, empêcher que la France ne fût trop voiſine des Provinces Unies.

Les Etats de Hollande (1) avoient déja pris une réſolution, le 26. Mai, que l'on feroit en ſorte, que les Etats Généraux continuaſſent à employer leurs bons offices à la Cour de France, afin de l'engager à leur faire confidence, de ce à quoi pourroient aller ſes prétenſions; pour voir ſi on ne pourroit point trouver le moyen de faire quelque accommodement, d'autant plus que la France avoit déclaré pluſieurs fois, que ſes prétenſions ſeroient très-moderées. Si l'on trouvoit qu'elles allaſſent trop loin, on pourroit tâcher d'en obtenir quelque modération. Si le Roi diſoit, qu'il ſe contenteroit des Villes de Cambrai, de St. Omer & d'Aire, avec la Franche Comté de Bourgogne; & conſentoit que l'Empereur, les Princes Voiſins de l'Empire, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux fuſſent garants, pour le reſte des Païs-Bas; afin de le mettre à couvert contre toutes ſortes d'attaques; les Etats s'engageroient à diſpoſer le Roi d'Eſpagne à y conſentir, pour mettre leurs Frontieres à couvert. Van Beuning ne manqua pas de faire cette Propoſition à la Cour de France; mais la Cour ne (2) répondit rien là-deſſus. On s'aviſa ſeulement, au commencement de Juillet, de dire que le Roi n'avoit pû prendre aucunes meſures, avec Leurs Hautes Puiſſances, avant que d'ouvrir la Campagne, contre les Eſpagnols; parce qu'on avoit ſujet de tenir les deſſeins du Roi ſécrets, & qu'on avoit craint d'en rien faire ſavoir au Penſionaire de Hollande, puis qu'il avoit dit à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Haie, & à l'Agent de l'Empereur au même lieu, *qu'on verroit volontiers que l'Eſpagne s'alliât avec l'Angleterre.* On avoit auſſi caché ce deſſein à Van Beuning, comme on diſoit, parce qu'il avoit dit quelques mois, avant l'ouverture de la Campagne, *que la guerre étoit inévitable, ſi on ne la prévenoit par un accommodement.* Ce dernier fait étoit vrai, mais *Guillaume de Furſtemberg*, attaché, comme on le ſavoit, à la France, l'avoit auſſi dit à l'Empereur, & en effet, il n'y avoit aucun autre moyen d'éviter une rupture avec la France, dans la diſpoſition, où elle étoit. 1667.

Cependant Van Beuning avoit fait voir à la Cour de France qu'il n'étoit pas équitable, qu'avant que l'on fît aucune ouverture aux Etats Généraux, on exigeât d'eux qu'ils rompiſſent avec l'Eſpagne, & qu'ils envoyaſſent à leur Ambaſſadeur, un pouvoir pour traiter de cette affaire. Il ne croyoit pas que la France ſe contentât de l'offre, que le Penſionaire jugeoit qu'on pouvoit lui faire, & il regardoit les affaires des Eſpagnols, comme deſeſperées. Il prévoyoit qu'ils ne feroient qu'une pitoyable réſiſtance aux armes de la France, dans les Païs-Bas, & il diſoit avoir ouï dire, à des Officiers très-experimentez de cette Couronne, que leur conquête ne ſeroit pas fort difficile.

Cependant le Roi envoya un Mémoire à ſes Plénipotentiaires de Bréda, daté du Camp devant Douai, le 4. de Juillet, ſur cette matiére. Il y diſoit „ que le Sr. Van Beuning avoit continuellement inſiſté, pour obliger Sa Majeſté, à „ s'expliquer confidemment aux Etats, ou au „ moins au Sr. De Witt, des conditions qu'Elle „ demanderoit, pour s'accommoder avec les Eſpagnols, ſur les prétenſions de la Reine: Qu'il „ avoit aſſuré qu'il ne tiendroit, qu'à Sa Majeſté, „ en convenant de ces conditions avec ſes Maîtres, d'attacher, pour jamais leur Etat à ſa „ Couronne; & que pourvu qu'ils puſſent être „ aſſurez, que S. M. n'avoit pas intention de „ faire la conquête entiere des Païs-Bas, & qu'Elle vouloit bien ſe contenter de quelques portions de ce Pais-là, qui ne puſſent pas donner, „ par leur trop grand voiſinage, un ſujet de jalouſie aux Etats, ils s'employeroient prémierement auprès des Eſpagnols, par tous les „ moyens les plus efficaces, qu'on pût s'imaginer, pour les porter à accorder à S. M. les „ mêmes conditions, dont on ſeroit demeuré „ d'accord enſemble; & qu'en cas de réfus, de „ la

(1) Lettre de De Witt à Van Beuning du 29. de Juin.

(2) Lettre du même du 30. de Juin.

(3) Voyez la Lettre ſuivante de Van Beuning.

1667. „ la part des Eſpagnols les Etats ſe joindroient „ avec Sa Majeſté, pour les y contraindre par „ la force; faiſant valoir alors, en toute ſon é„ tendue, l'obligation contractée par les Etats „ au Traité de MDCLXII. de garantir tous „ les Droits de Sa Majeſté : Que toutes les „ Lettres, que Van Beuning recevoit du Pen„ ſionaire de Hollande, depuis quelque tems, „ confirmoient la même choſe; c'étoit à dire, „ qu'il ne tenoit qu'au Roi, en pratiquant l'ex„ pédient propoſé, d'engager abſolument, & pour „ toûjours, les Etats en ſes interêts : Que quoi „ qu'il y eût beaucoup de puiſſantes raiſons, „ qui pouvoient diſſuader Sa Majeſté de ce dont „ on la preſſoit; tant parce que juſqu'alors Elle ne „ voyoit point les Eſpagnols, diſpoſez à lui rien „ accorder volontairement; que parce que Van „ Beuning n'avoit aucun pouvoir de ſes Maî„ tres d'offrir ce qu'il avoit offert, & que la „ Déclaration de Sa Majeſté ne laiſſeroit pas de „ l'obliger; néanmoins après avoir examiné la „ matiere, & ſouhaitant de ſoulager l'eſprit des „ Princes & Potentats, auxquels l'accroiſſement „ de ſa Puiſſance pouvoit donner des ombra„ ges, bien ou mal fondez; Elle avoit pris la „ réſolution de faire déclarer confidemment au „ Sr. De Witt, de quelle condition Elle pou„ voit ſe contenter.

Le Roi ordonna, ſur cela, à D'Eſtrades d'aller à la Haie, & de faire entendre de ſa part au Peoſionaire de Hollande, dans le dernier ſecret; que Sa Majeſté ſe contenteroit, pour tous les Droits, échus à la Reine, par la mort du Roi ſon Pere, des Provinces, Païs & Places ci-après exprimées; ſavoir de la Franche-Comté, du Duché de Luxembourg, de Cambrai, du Cambreſis, d'Aire, de St. Omer, de Bergue, de Charleroi, de Tournai & de Doüai, avec les Places, Païs & Lieux, qui en dépendoient; à condition que le Sr. De Witt fourniroit à S. M. dans trois Mois prochains, une déliberation des Etats, en bonne forme; par laquelle ils s'obligeroient de s'employer, auprés de la Reine d'Eſpagne; pour lui faire ceder ces Païs, Provinces & Places, en toute proprieté, pour les Droits échus à la Reine; & qu'en cas que la Reine d'Eſpagne lui réfusât cette ſatisfaction, juſqu'à trois mois après la date de la Déliberation des Etats, ils joindroient leurs Armes aux ſiennes contre les Eſpagnols, pour faire valoir les Droits de la Reine, en conſéquence du Traité de MDCLXII. S'il arrivoit que De Witt ne fournît point à Sa Majeſté cette Déclaration des Etats, dans les trois mois ſuivans, de lui donner ſatisfaction, à l'inſtance des Etats; Sa Majeſté, en ce cas, demeureroit quitte de ſon engagement, & entreroit dans les mêmes prétenſions, qu'elle avoit auparavant.

Sa Majeſté trouvoit bon, que le Sr. Comte d'Eſtrades s'expliquât au Sr. De Witt, & lui déclarât que ſi la Reine d'Eſpagne donnoit les mains à ce Traité; le Roi lui remettroit de bonne foi, les autres Places, qu'il auroit conquiſes, pendant cette négotiation. Pour les termes du Traité, le Roi s'en mettoit peu en peine; pourvu qu'ils ne préjudiciaſſent point, pour l'avenir, à ce qui reviendroit à la Reine, ſi le Roi d'Eſpagne venoit à mourir ſans enfans, procréez en un Mariage légitime.

Ce Mémoire portoit enfin, que D'Eſtrades auroit un beau champ de faire remarquer à De Witt la modération du Roi, vû la grandeur & la juſtice de ſes prétenſions; comme auſſi de lui faire avouër que S. M. avoit eu égard, en ſes demandes, de n'en faire aucune, qui pût donner le moindre ombrage aux Etats. Mais ſi De Witt demandoit au Comte d'Eſtrades, qu'il lui donnât par écrit ce qu'il lui auroit dit de bouche; il s'en excuſeroit ſur ce que le tems de le faire ſeroit, lors que De Witt pourroit fournir à Sa Majeſté la Déliberation des Etats, dont il avoit été parlé. 1667.

De Lionne diſoit dans une Lettre (t) écrite deux jours après, qu'on verroit bien-tôt, ſi Van Beuning avoit dit vrai, lors qu'il avoit aſſuré que, pourvû que les Etats de Hollande puſſent s'aſſurer, que le Roi n'avoit pas deſſein de tout engloutir; il ne tiendroit qu'à lui de les engager dans ſes interêts, auxquels ils demeureroient inſéparablement attachez. Il ajoûtoit qu'il pouvoit dire à D'Eſtrades, mais dans le dernier ſecret, parce qu'il avoit donné ſa parole, qu'il n'en témoigneroit jamais rien à De Witt, qu'ayant preſſé dernierement Van Beuning de lui dire franchement, ce qu'il eſtimeroit juſte que les Eſpagnols cédaſſent au Roi, pour ſes prétenſions; après s'être bien-fait prier, il lui dit enfin, qu'il croyoit qu'ils devoient donner à Sa Majeſté le Duché de Luxembourg, Cambrai & le Cambreſis, Aire & St. Omer; à quoi le Roi n'avoit ajoûté que la Franche-Comté, qui étoit un Païs, qui ne ſervoit de rien à l'Eſpagne, & qui ne lui étoit qu'à charge; Charleroi, Tournai & Doüai, que le Roi tenoit déja, ou autant valoit, & Bergue, à cauſe de Dunkerque.

Il faut à préſent, que nous mettions ici ce qui ſe paſſa par mer, pendant qu'on traitoit de la Paix à Bréda. (a) Les Etats Généraux jugerent, que les Anglois n'auroient pas des forces ſuffiſantes, pour faire tête à leur Flotte, qui demeureroit ainſi maîtreſſe de la Mer; parce que le Roi d'Angleterre n'avoit point eu de ſoin de la ſienne, qui étoit dans la Tamiſe; ayant employé ailleurs l'argent, que le Parlement lui avoit donné pour cela. Dans cette ſuppoſition, qui étoit véritable, Leurs Hautes Puiſſances réſolurent de faire quelque coup d'éclat; comme d'entrer dans les Rivieres, dans les Bayes & dans les Ports de l'Ennemi, & même d'attaquer leurs Iles & leurs Places, ſituées en terre ferme, ſelon l'occaſion. Ils ordonnerent aux Députez de la Flotte d'exécuter ce deſſein, avec vigueur & de hazarder plûtôt quelque choſe, que de ne rien entreprendre; afin de pouvoir conclurre plus promptement, avec l'Angleterre, une Paix honorable & aſſurée. Outre cela ils vouloient tirer, comme il ſemble, quelque vengeance de ce que Charles II. avoit fait contre eux, ſur les Côtes d'Afrique, & dans la Manche, même avant que la Guerre fût déclarée; comme on l'a pu voir, par ce qu'on en a dit ci-deſſus. Il pouvoit auſſi être entré en cette réſolution, quelque indignation de la part du Penſionaire de Hollande, que ce Prince haïſſoit, comme on l'a dit ailleurs, & qui lui rendoit la pareille.

Les Provinces de Zélande & de Friſe étoient bien convenues de joindre leurs Députez à Corneille De Witt ſur la Flotte; mais comme elles ne nommerent perſonne, le Ruart de Putten y fut ſeul, pour aider Ruiter, dans l'exécution de ce deſſein, comme le Penſionaire de Hollande l'avoit fait plus d'une fois. Il forma, avec les Députez de diverſes Amirautez, l'Inſtruction de Ruiter, & ils lui conferent le commandement



(t) Datée du 6. de Juillet.
(a) Brandt ſur cette année.

1667. en Chef de toute la Flotte, & lui firent prêter ſerment qu'il s'en aquiteroit fidelement, comme il le fit. La Flotte n'étoit pas encore toute aſſemblée, faute du nombre neceſſaire de Matelots, qu'on avoit de la peine à trouver; pour les raiſons, qu'on en a rapportées, en parlant des apparcils, qu'on avoit faits, pendant l'Hiver. Le 13. de Juin, la Flotte ſe trouva forte de ſoixante & onze Vaiſſeaux, & fut partagée en trois Eſcadres, comme à l'ordinaire. Peu après il s'éleva une groſſe tempête, qui endommagea pluſieurs Vaiſſeaux, qu'on remit inceſſamment en meilleur état, dès que la tourmente fut paſſée. Le 14. on écrivit au Duc de Beaufort, à Van Beuning & au Gouverneur de Dunkerque, pour leur faire ſavoir, comme on en étoit convenu, qu'on étoit entre le Pas de Calais, & l'embouchure de la Tamiſe; pour inviter la Flotte Françoiſe, dont le Rendez-vous étoit à Belle-Ile. Mais le Roi avoit déja réſolu de ne point l'envoyer, de peur d'irriter trop les Anglois. La Roche étoit auſſi allé querir deux Vaiſſeaux François en Danemark, pour les en ramener; quoi qu'on fût convenu de la place qu'il auroit, dans la Flotte des Etats; mais il ne revenoit point, comme on le voit en quelques Lettres de De Witt, quoi qu'il eût un vent favorable. On s'apperçut bien que le Roi de France ne vouloit nullement irriter les Anglois; de peur qu'ils ne ſecouruſſent les Eſpagnols, dans les Pais-Bas, comme il étoit en effet de leur interêt; ce qu'ils firent auſſi, comme on le verra dans la ſuite.

Le 18. de Juin, à quatre heures du matin, la Flotte n'étant pas loin de l'embouchure de la Tamiſe, il y fut arrêté, nonobſtant les difficultez, qui ſe préſentoient & le peu de connoiſſance qu'on avoit du fond de la Riviere, que ſans attendre quelques Vaiſſeaux de Zélande & de Friſe, qui étoient demeurez en arriére; on choiſiroit dix-ſept Vaiſſeaux des plus légers, & des Frégates, cinq Yachts, quelques Galiotes & Chaloupes, pour entrer le plus promptement, qu'il ſe pourroit, par le Kings-deep, pour remonter la Tamiſe. On avoit appris d'un Maître d'un Vaiſſeau de Norwegue, qu'il y avoit près de Graveſend dix, ou douze Frégates Angloiſes, avec vingt Vaiſſeaux, chargez pour les Barbades; qu'on ſe propoſa d'attaquer, de prendre; s'il étoit poſſible, ou au moins de les détruire. On vouloit, en même tems, reconnoître la Riviere de Rocheſter, & le Fort, qu'on avoit bâti, depuis quelque tems, à l'entrée. On donna donc le commandement des dix-ſept Vaiſſeaux au Lieutenant-Amiral Van Ghent, auxquels on joignit *Jean de Liefde* pour Vice-Amiral, & *David Vlug* pour Contre-Amiral. On détacha auparavant de petits Bâtimens, pour paſſer les premiers, & ſonder le fond du Kings-deep, afin d'avertir les Vaiſſeaux de Guerre de la profondeur de la Riviere. Pour Ruiter, il fut réſolu de le laiſſer, avec les gros Vaiſſeaux devant le *Middel-ground*, lieu à l'entrée de la Riviere, & d'en faire paſſer dix ou douze; pour ſoûtenir ceux qui devoient s'avancer plus avant dans la Tamiſe. On choiſit, pour attaquer les Vaiſſeaux, qui étoient à Chattam, cinq Bâtimens de la Meuſe, un Yacht & deux Brulots, & huit Vaiſſeaux d'Amſterdam, quatre Yachts, deux Brulots, & treize Galiotes. On avoit pris quelques Troupes de débarquement, en cas que l'on jugeât qu'il fallût faire quelque deſcente, qui étoient commandées par les Colonels *Dolman* & *Van Ghent*, & il fut réſolu de partager leurs Troupes ſur divers Vaiſſeaux, pour s'en ſervir, comme on trouveroit à propos; mais on n'y employa pas plus de mille hommes. On auroit pû en employer davantage, ſi quatre Flutes, chargées de Soldats, n'avoient pas été écartées de la Flotte, par la tempête du 15. de Juin, de maniere qu'elles n'avoient pas pu la rejoindre. Le Colonel Dolman fut établi, pour commander toutes ces Troupes. 1667.

Le Lieutenant-Amiral Van Ghent, qui commandoit toute la Flotte de Bâtimens légers, monta le Vaiſſeau nommé *l'Agate*, & y fit arborer le Pavillon d'Amiral. Le Ruart de Putten, qui avoit été juſqu'alors ſur le Vaiſſeau Amiral de Ruiter, crut qu'il devoit ſe mettre ſur celui de Van Ghent; pour encourager la Flotte, & donner plus promptement les ordres néceſſaires, & pour veiller ſur tout le monde. Il entra dans ce Vaiſſeau, le 19. de Juin, & l'on mit à la voile à 5. heures du matin avec la marée, qui remontoit, & un vent de Sud-Ouëſt. Les Flutes chargées de Soldats arriverent alors. A 7. heures, le Lieutenant-Amiral fit le ſignal à la Flotte d'entrer dans le Kings-deep; mais dès que l'on fut arrivé à la ſeconde tonne, le vent ceſſa, & il fallut jetter l'ancre, au-deſſous du Middel-ground. Mais à onze heures le Vent ſe rangea au Sud-Eſt, & fut aſſez frais, de ſorte qu'il leva l'ancre, & paſſa le Middel-ground. Il fut ſuivi de Ruiter, & du reſte de la Flotte qui paſſa auſſi, & alla mouiller l'ancre à l'Eſt de ce banc. On croyoit qu'il pourroit atteindre, ce jour-là, les Frégates Angloiſes & les Vaiſſeaux des Barbades; mais le vent ayant ceſſé, il ne put aller qu'à moitié chemin de la Riviere de Rocheſter à Graveſend. La marée deſcendant alors, il fut obligé de jetter l'ancre, & les Vaiſſeaux Anglois eurent le tems de ſe retirer du côté de Londres. Alors Ruiter jugeant que Van Ghent n'étoit pas aſſez fort, lui envoya le 20. du Mois encore dix Vaiſſeaux & deux Brulots. Il détacha auſſi trois Yachts, pour aller croiſer à l'Eſt de la Flotte, auſſi loin qu'ils pourroient, ſans la perdre de vuë; pour avertir s'il venoit quelque ſecours aux Anglois. Il ordonna encore à quelques Vaiſſeaux de les aller joindre, & les ſoûtenir; mais ils ne rencontrerent rien.

Cependant Van Ghent deſcendit vers la Riviere de Medwai & l'Ile de Shepei, & réſolut d'attaquer le Fort de Sheernes, dont les Fortifications n'étoient pas en fort bon état. Il mit du monde à terre pour cela, & le fit cependant canonner par trois Vaiſſeaux, pour faciliter les approches des Troupes. Le Chevalier *Edouard Spragg* (1) commandoit dans le Fort, mais après s'être défendu quelque tems, il ſe rendit, ſans attendre l'aſſaut. On y trouva quinze pieces de Canons de Fer, de dix-huit livres de bale, beaucoup de grands mâts, de mâts de Hune, de Vergues, avec quantité d'autres Munitions de Guerre; ce que l'on eſtimoit quatre, ou cinq-cens-mille Francs. Cependant on ne crut pas le pouvoir garder, ſi bien qu'on l'abandonna le 21. de Juin. On ordonna ſeulement à la Flotte d'y prendre autant de Mâts & de Vergues, qu'on en pourroit mettre ſur le tillac, ſans y cauſer de l'embarras, & de bruler, ou de couper en pieces le reſte. Le Canon fut auſſi emmené, ſur les Vaiſſeaux.

Enſuite, on commanda divers Bâtimens légers, pour aller ſonder la Riviere de Medwai. Ils s'avancerent juſqu'à deux lieuës, & après y avoir trou-

(1) Kennet Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 263.

1667. trouvé juſqu'à huit, neuf, & dix braſſes de profondeur, en divers endroits, qu'ils marquerent; ils allerent jetter l'ancre preſqu'à la portée du Canon. Il y en avoit encore d'autres plus loin, ſans Mâts de Hune & ſans Voiles. Sur les trois heures aprés Midi, les Anglois coulerent à fonds trois Vaiſſeaux, pour rendre cette Riviere innavigable. Les Hollandois donnerent là-deſſus ordre à quelques Vaiſſeaux, de s'avancer ſur cette Riviere, & d'y détruire autant de Vaiſſeaux qu'ils y rencontreroient, avec défenſe aux Matelots de deſcendre à terre, pour piller, de peur que les Milices Angloiſes, qui étoient ſous les armes, ne les fiſſent périr, & non pour épargner le Païs, comme le croyoit *Brand*, qui reproche aux Anglois l'incendie de l'Ile de Schelling.

Il ſe joignit divers Vaiſſeaux à Ruiter, qui étoit encore au Kings-deep, qu'on lui envoya apparemment, dans la penſée que la Flotte Angloiſe ſeroit en état de ſe défendre mieux, qu'elle ne fit & qu'elle ne pouvoit faire; parce que la Cour l'avoit entierement négligée, faute d'argent; & dans la penſée que les Hollandois ne ſeroient pas aſſez hardis, pour rien entreprendre, pendant que la Paix ſe traitoit à Bréda, & qu'ils en avoient autant beſoin que les Anglois. D'ailleurs il faut avoüer, que la Flotte Hollandoiſe eut beaucoup de bonheur ſur la Tamiſe, & qu'une tempête l'auroit pu fracaſſer, en la faiſant échouer ſur les bancs, ou ſur les bords de cette Riviere.

Le même jour, Ruiter reçut du Ruart de Putten une Lettre, où il lui apprenoit la priſe du Fort de Sheernes, avec des ordres de faire avancer la Flotte, juſqu'à Queensborough; pour fermer la Tamiſe, & empêcher qu'il n'entrât rien par-là dans Londres. Ruiter s'y rendit le ſoir même, après avoir fait avertir les Vaiſſeaux nouvellement arrivez de le ſuivre. Il n'y eut pas un Vaiſſeau qui touchât, quoi qu'il n'y eût que 28. pieds d'eau, au plus profond. Le lendemain étant paſſé ſur le Vaiſſeau du Vice-Amiral Star, il vit une Lettre du Ruart de Putten, entre les mains de Star, où le premier diſoit, que la préſence de Ruiter lui étoit néceſſaire. Cela l'obligea de ſe rendre inceſſamment à Chattam, où il arriva ſur le midi, & joignit le Ruart & Van Ghent, qui avoient vû pluſieurs grands Vaiſſeaux Anglois, près de Chattam. Là-deſſus Ruiter paſſa ſur un Canot aux Vaiſſeaux les plus près de l'Ennemi, pour donner les ordres néceſſaires. Il y avoit au travers de la Riviere quatre Brulots, que les Anglois avoient coulez à fond, pour empêcher le paſſage. Six Vaiſſeaux Anglois s'étoient poſtez fort avantageuſement, un peu au-deſſous du Château d'Upnore, & à quelque diſtance les uns des autres. En cet endroit, on avoit auſſi coulé à fond quelques Vaiſſeaux, pour fermer la Riviere, qu'on avoit traverſée d'une groſſe chaine, qui paſſoit dans des poulies ſoûtenues par des radeaux. Il y avoit derriere la chaine, quatre Vaiſſeaux au-deſſous du Château, & deux Frégates au-deſſus. Aux deux bouts, on avoit élevé ſur le Rivage deux bateries, châcune de huit pieces de Canon, qui tiroient inceſſamment, auſſi-bien que des Mouſquetaires, près les uns des autres. Quelques-uns des Vaiſſeaux Hollandois les plus avancez, & les Frégates de la Flotte avoient long-tems canonné les Anglois, ſans oſer paſſer plus avant; parce qu'il n'y avoit qu'un ſeul Vaiſſeau qui pût paſſer à la fois, & que les plus gros avoient déja touché. Mais le Capitaine *Jean Van Braakel*, qui étoit ſous l'Amirauté de Roterdam, trouva le moyen de vaincre cet obſtacle. Il avoit été arrêté, par ordre de De Witt, parce que malgré la défenſe, qui en avoit été faite, il avoit permis que ſa Chaloupe allât à terre, avec quelques Matelots. Cet homme offrit, que, ſi on vouloit le relâcher, il iroit avec une Frégate des plus légeres qu'il commandoit, aborder les premiers Vaiſſeaux de Guerre Anglois, & de leur adreſſer des Brulots. On le prit au mot, & il s'avança au delà de la chaine, ſans tirer un ſeul coup, quoi que les Anglois fiſſent des décharges continuelles ſur lui, & il s'en approcha juſqu'à une portée de Mouſquet. Il tira alors, ſur un Vaiſſeau Anglois, alla en ſuite l'accrocher, & s'en rendit maitre, en un moment, avec la perte de deux ou trois hommes. Ce Vaiſſeau s'appelloit le *Jonathan*, & avoit été pris ſur les Hollandois, & monté de vingt-quatre pieces de Canon, & de cent-cinquante hommes. Un Brulot nommé *pro Patria*, qui le ſuivoit, s'avança contre la chaine & la rompit. Il s'approcha du Vaiſſeau, nommé le *Matthias*, pris auparavant ſur les Hollandois, & monté de cinquante-deux pieces de Canon. Il l'accrocha, & y mit le feu. D'autres ont dit, que des Matelots Hollandois, ayant mis pied à terre, avoient lâché la chaine, en rompant la Cheville à laquelle elle étoit attachée; mais il eſt dit dans la Rélation Angloiſe de l'Auteur cité ci-deſſus, qu'un Vaiſſeau, pouſſé par un Sud-Eſt aſſez fort, rompit la chaine. Il y eut un autre Brulot Hollandois, nommé *la Catherine*, qui ſe promettant d'avoir le même bonheur, en attaquant *le Charles-Quint*, que les Anglois avoient auſſi pris auparavant ſur les Hollandois, & qui portoit ſoixante pieces de Canon. Mais le Brulot fut coulé à fond. Il en vint néanmoins un autre, nommé *le Schiedam*, de l'autre côté, qui y fut auſſi coulé à fond; mais qui auparavant y mit le feu, ſans qu'on s'en apperçût; & fut cauſe que ce Vaiſſeau ſauta en l'air, pendant la nuit. D'autres racontent la choſe autrement, mais quoi qu'il en fût, la Vaiſſeau fut brulé.

1667.

Il y avoit encore beaucoup de Soldats Anglois, près de la chaine, mais qui en furent chaſſez à coups de Canon, quand ils virent le *Matthias* en feu. L'Equipage même du *Royal Charles* ſe ſauva, en ſe jettant dans l'eau, tant il en fut épouventé. Cela fit qu'une Chaloupe & un Canot s'emparerent, ſans réſiſtance, de ce Vaiſſeau, qui fut enſuite emmené en Hollande. C'étoit l'un des plus beaux Vaiſſeaux d'Angleterre, hâti du tems de Cromwel, & nommé auparavant *Naſbey*, en mémoire d'une victoire remportée, en ce lieu-là. On changea ſon nom, parce qu'il tranſporta le Roi Charles II. en MDCLX. de Hollande en Angleterre. Il avoit été pereé, pour cent pieces, & les avoit portées; mais il n'avoit que trente pieces de fonte, les plus groſſes en ayant été ôtées. Le Vaiſſeau, nommé *le Fort de Hooningen*, avoit auſſi appartenu auparavant aux Hollandois. Il y avoit alors ſoixante & dix pieces de Canon, la plûpart de bronze. Il fut abandooné par les Anglois, & enſuite brulé par quelcun; pour n'avoir pas bien entendu les ordres de ceux, qui commandoient la Flotte Hollandoiſe.

On apprit qu'il y avoit encore quatre autres gros Vaiſſeaux un peu plus haut ſur la Riviere, & l'on ſe diſpoſa à les aller attaquer le 22. de Juin, mais ni le Vent, ni la Marée ne furent favorables. Le Ruart donna cependant avis aux Etats Généraux des avantages, que l'on avoit remportez juſqu'alors ſur les Anglois, par une Galiote, qu'il envoya exprès en Hollande. Le

1667 lendemain, on ordonna à ſept Capitaines de la Flotte, d'aller plus haut dans la Riviere ; pour eſcorter ſix Brulots, dont on vouloit ſe ſervir, pour mettre le feu aux Vaiſſeaux du Roi d'Angleterre. On leur dit de s'avancer, juſqu'au de-là du Château d'Upnore, où étoient les quatre Vaiſſeaux, ſans remonter plus haut la Riviere ; qui en cet endroit là ſerpente dans les terres, & n'eſt pas aſſez profonde pour y conduire, ſans danger, de gros Vaiſſeaux ; & l'on n'employa que quatre Capitaines, pour aller canonner le Château d'Upnore, afin que les Brulots s'avançaſſent ſans danger. C'eſt ce qu'ils exécuterent à deux heures après midi, & les Anglois du Château ne manquerent pas de leur repondre, avec beaucoup de vigueur. Il y avoit encore une batterie de l'autre coté de la Riviere, qui tiroit ſur eux. Ruiter voulut être de cette action, pour diriger mieux les Brulots, & ſe mit ſur une Galiote, dans laquelle le Ruart le jetta auſſi. Il ſemble, qu'il auroit mieux valu laiſſer trois ou quatre Vaiſſeaux aux Anglois, que de hazarder la vie du Député, & celle du Lieutenant Amiral Général, dont la perte auroit pu être fatale à toute la Flotte. Ils brulerent le *Londres fidele*, le *Royal Jaques* & le *Chen. Royal* ; mais le quatrieme ſe ſauva. Le Duc d'York, & le Duc d'Albermarle furent témoins de cette action ; après avoir été le jour précedent, dans les Vaiſſeaux brulez. Le ſoir du jour, auquel les Vaiſſeaux furent brulez, les Hollandois envoyerent querir à terre dix pieces de Canon, & ſe retirerent, après avoir mis en pieces tout ce que l'on ne put emporter. Ils ne perdirent pas cinquante hommes, en cette dangereuſe entrepriſe, au travers d'une grêle de boulets de Canons, & de balles de Mouſquets.

Comme l'on vit que tout le mal, qu'on pouvoit faire, ſur la Tamiſe, aux Vaiſſeaux Anglois, étoit fait ; on ne penſa qu'à faire ſortir la Flotte de la Riviere, quoi qu'elle eût été groſſie de cinq Vaiſſeaux Zelandois. Van Ghent eut ordre d'aller croiſer au Nord de l'Ecoſſe, avec dix-ſept Vaiſſeaux, un Brulot, trois Galiotes & une Flute, pour porter des vivres. Il pouvoit aborder à l'Ile de Hitland ; mais il lui étoit défendu de s'y arrêter deux, ou trois jours. Il eut ordre de s'avancer en ſuite à l'Ile de Fero, pour s'informer ſi l'on n'y avoit point apperçu les Vaiſſeaux, qu'on attendoit de retour des Indes Orientales. Il pouvoit croiſer-là juſqu'au 6. d'Août ; après quoi il lui étoit commandé de retourner en Hollande, avec ſon Eſcadre ; pour y recevoir de nouveaux ordres de Leurs HH. PP.

Le Vice-Amiral *Corneille Evertsz.* fut détaché, avec onze Vaiſſeaux & trois Galiotes, pour croiſer, pendant huit jours, depuis Harwich juſqu'au pas de Calais, ſans s'éloigner, & d'attaquer tous les Vaiſſeaux Anglois, qu'il pourroit atteindre. Cependant *Vander Zaan* eut ordre de croiſer avec ſept Vaiſſeaux, depuis Kings-deep juſqu'à Harwich, tant pour inſulter les Anglois ; que pour voir ce qui pourroit ſe paſſer, en cet endroit. S'il voyoit venir un trop grand nombre d'Ennemis, il devoit ſe retirer, vers le gros de la Flotte, en faiſant des ſignaux, & en tirant. Ces trois Eſcadres mirent à la voile, pour ſe rendre aux poſtes, qu'on leur avoit marquez. Les deux priſes le Jonathan, & le Royal Charles furent envoyées en Hollande, avec cinquante, ou ſoixante Priſonniers Anglois.

Ruiter demeura, avec trente-huit Vaiſſeaux, 1667.
ou Frégates, quatre Brulots & quelques Yachts ou Galiotes, près de l'Ile de Shepei, en faiſant faire une garde exacte, de peur d'être ſurpris. Le 29. de Juin on fit une deſcente, en cette Ile, pour y enlever quelques rafraichiſſemens ; que les habitans laiſſerent prendre, ſans oppoſition. Auſſi avoit-on défendu de leur faire aucune violence, & quelques Matelots Hollandois, qui en firent, furent très-ſéverement punis.

La Flotte, étant encore dans la Tamiſe, fut avertie qu'on preparoit à Londres un bon nombre de Brulots ; ſur quoi Ruiter & les autres Officiers Generaux repréſentterent le danger, où ſe trouveroit la Flotte, ſi le vent tournoit à l'Oueſt, qui l'empêcheroit de ſortir de la Riviere, & qu'elle courroit grand riſque d'être brulée, ſi ces Brulots venoient tomber ſur elle, dans une eau baſſe & tranquille ; où il étoit beaucoup plus facile de les attacher aux Vaiſſeaux, qu'en pleine Mer, & où elle ſe trouvoit. Ces raiſons firent, que la Flotte deſcendit au bas de la Riviere, & depuis ce tems là, la Flotte ayant fait voile ſur les côtes d'Angleterre, de l'Eſt à l'Oueſt n'y fit rien de mémorable. Elle rentra auſſi dans la Riviere, par ordre des Etats Généraux, quoi que les Amiraux doutaſſent, ſi cela ſe pouvoit faire avec ſuccès, & qu'on l'eût écrit aux Etats. Mais cette tentative ne réuſſit pas, & on y renonça, d'autant plus facilement, que l'on aprit de *D. Bernard de Salinas*, que le Marquis de Caſtel-Rodrigo avoit envoyé en Angleterre, & qui deſcendoit la Riviere, pour retourner en Flandre, que les bords de la Riviere étoient couverts d'Artillerie. Ainſi la Flotte ſortit de nouveau de la Tamiſe. Il emmenoit avec lui ſix-cens Anglois, pour ſervir en Flandre.

Elle attaqua, le 12. de Juillet, un Fort que les Anglois avoient fait à Harwich, & fut repouſſée.

Cependant la Paix étoit ſi avancée à Bréda, qu'il n'y manquoit, que la ſignature des Plénipotentiaires. Il fallut, que Coventry l'un des Ambaſſadeurs d'Angleterre, allât à Londres, afin de recevoir les derniers ordres du Roi, pour cette ſignature. Cependant les Etats Généraux ne laiſſerent pas de donner ordre à la Flotte de faire toutes les hoſtilitez, qu'elle pourroit, ſur les côtes d'Angleterre ; juſqu'à qu'elle eût reçu des Lettres expreſſes des Etats, que la Paix étoit faite, ſans ajoûter foi à ce qu'ils en pourroient apprendre des Particuliers. C'eſt ce qui fit que la Flotte fit voile à l'Oueſt, & alarma toutes les Côtes d'Angleterre de ce côté-là, ſans faire néanmoins grand mal.

Les Etats avoient envoyé des ordres au Lieutenant-Amiral Van Nès, dès le 28. de Juillet, de rentrer dans la Tamiſe ; pour attaquer les Vaiſſeaux Anglois, qui s'étoient aſſemblez à Tilbury-Hope, avec quelques Brulots ; à deſſein de nuire, autant qu'ils pourroient, à la Flotte Hollandoiſe. Van Nès eut auſſi des ordres exprès de canonner les Pionniers Anglois, qui travailloient à rétablir les Fortifications du Fort de Sheernes.

Conformément à cela, Van Nès rentra dans la Tamiſe, le 2. d'Août, & s'avança juſqu'au coude qu'elle fait près de Hope, où étoit la Flotte Angloiſe, commandée par le Chevalier Spragh ; qui portoit Pavillon Bleu, & qui avoit cinq Frégates, dix-ſept Brulots, & d'autres petits Bâtimens. Un Capitaine Hollandois, nommé *Nicolas Noalhout*, eut ordre de prendre les devans, avec huit Brulots. Comme il s'avançoit, ils appa-

1667. pareillerent & ſe tinrent ſous les Voiles, juſqu'à ce qu'il s'approchât de leurs Brulots; qui ſe tenoient ſerrez, pour les empêcher d'attaquer les Frégates; mais quand ils virent qu'il ſe préparoit à les attaquer, ils couperent leurs cables, & ſe retirerent vers les Frégates. Il les ſuivit, & commença à attaquer les Brulots, lors qu'il ſe fit un ſi grand calme, que les Anglois, envoyant de petits bâtimens, entreprirent de mettre le feu à quelques-uns de ceux des Hollandois, qu'ils furent obligez de quitter & de laiſſer bruler. Ils brulerent auſſi quelques-uns de ceux des Anglois, de ſorte que les Brulots ſe détruiſirent les uns les autres. Les Anglois en perdirent huit, & les Hollandois onze, ſi bien qu'il ne leur en demeura qu'un. Il ſe leva en ſuite un Vent frais, qui donna le moyen aux Anglois de ſe retirer à Graveſend, où on les ſuivit; mais en vain, à cauſe du Canon de cette place, qui en éloigna les Hollandois. Le 3. & le 4. d'Août, ils ſe canonnerent les uns les autres. Le 5. il ſe leva, à la pointe du jour, un Vent frais d'Eſt-Nord-Eſt, & Van Nès vit venir à lui de Harwich cinq Frégates, quatorze Brulots, & deux Galiotes, qui venoient, & que le Vent & la Marée amenoient ſur lui. Il ſavoit que ceux, avec qui il s'étoit déja battu, avoient encore ſix Brulots ſur le Medwai, & ne laiſſa pas de jetter les ancres, & d'attendre les Anglois. Ceux, qui venoient de Harwich, envoyerent ſur Naalhout deux de leurs Brulots, pour tâcher de mettre le feu à ſon Vaiſſeau. Mais il leva promptement l'ancre, & ſe défendit avec vigueur, quoique ſoixante & dix de ſon Equipage, ſe fuſſent mis en mer, dans la penſée que ces deux Brulots alloient mettre le feu à ſon Vaiſſeau. Cependant il ſe défendit ſi bien, que les deux Brulots, qui cherchoient à l'aborder, ſe brulerent eux-mêmes inutilement. Les Hollandois éviterent encore pluſieurs autres Brulots, avec beaucoup d'adreſſe, & les contraignirent de ſe retirer. Ils trouverent auſſi quelques-uns de leurs Vaiſſeaux ſi mal-traitez, par le Canon de l'Ennemi, qu'ils les envoyerent en Hollande & en Zélande. L'Eſcadre de Harwich ſe retira auſſi, & il ſe trouva qu'on avoit perdu à peu-près autant de Brulots, d'un côté, que d'un autre.

Le 13. do Mois, Ruiter, qui croiſoit entre Plimouth & Falmouth, reçut des nouvelles que la Paix avoit été ſignée à Bréda, avec des ordres de ne pas laiſſer de faire toutes les hoſtilitez, qu'il pourroit, juſqu'à ce qu'il eût la nouvelle que l'échange des Ratifications fût fait. Elle arriva enfin à Ruiter, le dernier d'Août. On prit avant cela quelques Bâtimens Anglois, du côté de Breſt, & celui, qui les amena, qui étoit le Capitaine *Evert Van Gelder*, Beau-Frere de Ruiter, apporta des Lettres du Duc de Beaufort, datées du 12. de Juillet, dont l'une étoit adreſſée au Ruart de Putten, & l'autre au Lieutenant-Amiral-Général, auquel le Duc envoyoit, en préſent, deux Pipes de Vin, quatre Vaches, & d'autres raffraichiſſemens. Ses Lettres portoient „ que ce n'étoit pas, ſans „ beaucoup d'impatience, qu'il avoit attendu „ des ordres du Roi d'aller, avec la Flotte „ Françoiſe, ſe joindre à celle des Etats". Au-deſſous il y avoit une Apoſtille, où il étoit dit, qu'après ſa Lettre écrite, „ il avoit reçu „ ordre de la Cour de mettre inceſſamment à „ la Voile, & d'aller joindre l'Armée Navale „ des Etats; mais qu'il avoit appris, au même „ tems, que le Sr. Coventry devoit alors être „ arrivé à Bréda, avec la Ratification du Roi „ ſon Maître, pour tous les Articles de la Paix, „ & que cette nouvelle, rompant ſes premie- „ res meſures, il ſe voyoit hors d'état de pou- „ voir exécuter les ordres du Roi, de quoi il „ avoit beaucoup de chagrin. Mais le Roi, comme on l'a vû ci-deſſus, étoit réſolu, depuis long-tems, à n'employer point ſa Flotte contre les Anglois; & il étoit obligé, ſelon les règles de la bonne Politique, de les ménager, plus que jamais; étant entré, ſur les Terres des Eſpagnols, dans les Païs-Bas; pour ſe mettre en poſſeſſion d'une partie de ce qu'il ſoûtenoit lui appartenir, en vertu des prétenſions de la Reine ſon Epouſe. Les Eſpagnols, de leur côté, preſſoient fort le Roi d'Angleterre, à faire une Ligue avec eux contre la France, & faiſoient repréſenter à ce Prince la même choſe, qu'ils faiſoient dire aux Etats Généraux; (1) c'eſt-à-dire, l'interêt, que l'Angleterre avoit, auſſi bien que les Provinces Unies, de tenir la France, dans ſes anciennes bornes. La vérité étoit, comme le diſoit le *Comte d'Arlington*, que bien que la Paix fût faite, avec les ennemis, que le Roi d'Angleterre avoit au-dehors; il regnoit tant de mauvaiſes humeurs en ſon Royaume, qu'il n'y avoit point d'homme prudent, qui pût conſeiller au Roi de s'engager en de nouvelles entrepriſes, dangereuſes & de grande dépenſe, juſqu'à ce que ſes affaires domeſtiques fuſſent en un meilleur état. C'eſt-ce que le Secretaire d'Etat de Charles II. écrivoit à ſon Ambaſſadeur en Eſpagne; pour qu'il y excuſât ſon Maître, en cette Cour-là, de s'engager à défendre les Païs-Bas Eſpagnols.

Enfin la Paix fut ſignée à Bréda, le 31. de Joillet, & (2) le Traité de Commerce fut en même tems conclu. On mettra ici ſeulement quelques Articles, qui ont du rapport à cette derniere guerre, ſans parler du Traité de MDCLXII. ou de ceux qu'on met communément dans tous ceux, qui ſe font entre Souverains.

Il y a dans le III. Article „ que ſeroient ou- „ bliées, de part & d'autre, toutes les offenſes, „ dommages & pertes, que les Sujets des deux „ Puiſſances avoient ſouffertes des deux côtez, „ pendant cette guerre, ou auparavant, en quel- „ que tems, que c'eût été, ou ſous quelque pré- „ texte que ce pût être, & qu'elles ſeroient effacées „ de leur ſouvenir, tout de même que ſi elles ne „ fuſſent pas arrivées; & qu'afin que la Paix, „ l'Amitié & la Confédération fuſſent appuyées, „ ſur un fondement ferme & inébranlable, & „ que tout ſujet de nouveaux differends & de „ deſunion pût être retranché, il avoit de plus „ été arrêté, que les Parties tiendroient & poſſe- „ deroient à l'avenir, en tout Droit de Souverai- „ neté & de proprieté les Païs, Iles, Villes, „ Forts, Places & Colonies, & autant que „ châcune, ſoit pendant cette guerre, ou aupa- „ ravant, en quelque tems, que ce fût, en a- „ voit pris ou retenu de l'autre, par force & „ par les Armes, ou de quelle maniere, que „ ce pût être, & cela de la maniere, dont elles „ les auroient occupées & poſſedées le 10. de „ Mai dernier, ſans exception.

Le IV. portoit „ que tous les Vaiſſeaux, a- „ vec



(1) Voyez la Lettre du C. Arlington du 8. d'Août 1667.

(2) Voyez-le à la p. 407. du V. Tom. de D'Eſtrades.

1667. „ vec leurs Equipages, & leurs Marchandiſes, & „ tous les Biens Meubles, qui, pendant cette „ guerre, ou auparavant ſeroient tombez en „ la Puiſſance de l'uoe, où de l'autre des Parties, ou de leurs Sujets, demeureroient, ſans „ aucune compenſation, ou reſtitution, aux „ occupans; en ſorte que châcun demeureroit „ le proprietaire, & poſſeſſeur, pour toûjours, „ de ce qui auroit ainſi été occupé, & cela „ ſans aucune diſtinction de tems & de choſes.

Il y avoit, dans le V. „ que de même toutes „ les actions & prétenſions, quelles qu'elles „ puſſent être, ou qui, & en quelque maniere que „ ce fût, & en vertu de quelque Traité, ou „ Alliance, que l'on eût fait auparavant, & particulierement par le 15. Article (*où les Hollandois s'engagcoent a rendre aux Anglois l'Ile de Pouleron* de celui de MDCLXII. auroient été „ exceptées, & ſur leſquelles le Roi, ou les Etats, ou leurs Sujets, pourroient, ou voudroient intenter procés les uns, contre les autres, ou qui ſeroient ſurvenues, pendant cette guerre, ou avant, ou après le Traité de „ MDCLXII. juſqu'au jour, que commenceroit la Confédération, que l'on faiſoit, ſeroient oubliées & anéanties. (*Cela regarde les prétenſions que les Anglois avoient eu du dédommagement des deux Vaiſſeaux la Bonne Avanture & la Bonne Eſperance.*) Ils y renonçoient, par le Traité, pour eux & pour leurs ſucceſſeurs, de maniere qu'on ne pourroit avoir aucun different là-deſſus.

On convint dans l'Article XI. „ que dans les „ lieux éloignez, comme en Afrique & en Amerique, & principalement en Guinée, tous „ les Ecrits qui y avoient été publiez, au nom „ des Souverains, ſeroient annullez, & que les „ deux Parties joüiroient de la même liberté de „ Commerce & de Navigation, dont elles „ joüiſſoient ou pouvoient joüir, ſelon le „ Droit, au tems de la ſignature du Traité de „ MDCLXII.

Dans le V. & le VI. on marqua le tems, auquel ce Traité devoit été obſervé, dans la Mer du Nord, & dans tout l'Océan, au deçà, ou au de là de la Ligne Equinoctiale. Par le X. tous les Priſonniers, de part & d'autre, devoient être délivrez ſans rançon; en payant les dettes qu'ils auroient contractées, pendant le tems de leur détention.

Le XI. portoit „ que le Roi & les Etats Généraux demeureroient amis, confederez, unis „ & liez, par une Amitié particuliere, pour défendre réciproquement les Droits & les Immunitez des Sujets des Parties; contre qui que „ ce fût, qui voudroit troubler la Paix de l'un, „ ou de l'autre Etat, par Mer ou par Terre; „ ou qui s'étant retiré, ſous l'autorité de qui „ que ce fût, qui voudroit entreprendre de troubler la Paix de l'un, ou de l'autre Etat, par „ Mer, ou par Terre; ou qui s'étant retiré „ ſous l'autorité de qui que ce fût, ſeroit „ déclaré Ennemi de l'uo, ou de l'autre Etat.

Il étoit dit dans le XII. „ que ni le Roi, ni „ les Etats ne ſeroient, ni traiteroient, ni n'entreprendroient rien contre l'autre, ni les Sujets des uns contre les autres, en quelques „ lieux, que ce ſût, pour quelque occaſion que „ ce pût être; qu'ils ne donneroient aucune aide, „ conſeil, ou faveur; ni ne ſouffriroient que qui „ que ce pût être fit, négotiât, ou entreprît „ quoi que ce fût, qui pût cauſer du dommage 1667.
„ aux uns, ou aux autres

Le XXII. portoit „ que ſi le Roi de la Grande Bretagne, ou les Etats Généraux des Provinces Unies contractoient quelque Alliance ou „ Confederation, avec quelque Puiſſance, l'une „ ou l'autre des Parties, avec leurs Domaines, ou „ châcune d'elles y ſeroient compriſes; en cas „ qu'elles le ſouhaitaſſent, & qu'elles s'avertiroient „ de ces Traitez.

Dans le XXIII. on étoit convenu „ que, s'il „ arrivoit durant cette Alliance, que quelcun des „ Sujets, ou des Habitans de l'une, ou de l'autre partie vînt à entreprendre quelque choſe par „ Terre, par Mer, ou par des Eaux douces, „ contre cette Alliance; la bonne intelligence „ ne ſeroit néanmoins pas rompue, entre les deux „ Nations, & que perſonne ne ſeroit puni pour „ cela, que ceux qui auroient contrevenu au „ Traité; & que ceux qui auroient fait du „ dommage ſeroient contraints de le réparer dans „ un an, après qu'on en auroit demandé juſtice, „ dans les domaines des Parties; depuis le Cap „ de Bonne Eſperance, en Afrique, en Amerique, juſqu'en Europe; & au-delà du Cap de „ Bonne Eſperance, en dix-huit mois; mais que „ ſi les Contrevenans ne paroiſſoient point, & „ réfuſoient de ſe ſoumettre à la Juſtice, dans „ le tems marqué, ſelon la diſtance des lieux; „ ils ſeroient déclarez Ennemis de part & d'autres, & leurs Biens, & leurs Revenus ſeroient vendus, pour réparer le dommage, „ qu'ils auroient cauſez; outre la punition qu'on „ leur feroit ſouffrir, ſelon la nature de leurs crimes, s'ils tomboient entre les mains de l'une, „ ou de l'autre Partie. C'étoit apparemment, pour prévenir les Procés, tel qu'avoit été celui, qui concernoit les Vaiſſeaux, la Bonne Avanture & la Bonne Eſperance, & qui avoit duré longues années; comme on l'a vu, quoi que ce démêlé fût de très-petite importance.

Les autres Articles regardoient la ſûreté du Commerce des deux Nations, & les moyens de prévenir les démêlez, qui pouvoient arriver entre elles. Il y en avoit deux, où les Hollandois s'obligeoient de faire en ſorte, que le Roi d'Angleterre pût racheter les effets du Roi Charles I. ſon Pere, qui ſe pourroient trouver dans les Provinces Unies, & à lui livrer ceux d'entre les Anglois, qui avoient été d'entre les Juges, de ce Prince.

On voit une longue Lettre du Chevalier *Temple*, du 10. d'Octobre, où il rapporte les ſujets de la guerre qui venoit de finir, tant à l'égard des Anglois, que des Hollandois. Il fut voir le Penſionaire de Witt, qui le reçut très-civilement, & qui en parlant de la Guerre, „ en „ rejetta la cauſe ſur le Chevalier Downing, „ *dont on a parlé ci-devant.* Il dit, que cet „ homme ayant été Envoyé de Cromwel, dans „ un tems, auquel les Etats ſe trouvoient obligez de garder beaucoup de meſures, avec lui, „ s'étoit ſervi des diſpoſitions, où ils étoient alors, pour tirer bien de l'argent de la Compagnie „ Hollandoiſe des Indes; qui vouloit l'engager à „ lui rendre de bons offices, dans quelques differends, qui reſtoient encore entre les deux „ Compagnies; Qu'il avoit été continué, dans „ le même Emploi, par le Roi, & qu'il vouloit encore faire la même choſe; mais que „ trouvant la Compagnie Hollandoiſe, en d'autres ſentimens, il s'étoit mis dans la tête de „ renouveller la vieille querelle, ſur les Vaiſ-

„ ſeaux

1667. „ ſçaux la Bonne Eſperance, & la Bonne Aventure, quoi qu'on fût convenu, dans le Traité avec l'Angleterre, que cette affaire ſeroit vuidée, par les Juges de ces ſortes de matieres, comme un Procès, entre Particuliers : Que dans le Traité, que les Etats avoient fait avec Cromwel, on avoit vuidé le Différend, en permettant aux Intereſſez de pourſuivre le Procès, *liceat autem litem inceptam proſequi* : Que ce Traité avoit ſervi de modèle à celui, que l'on avoit fait avec le Roi, & que le Procès avoit été porté, devant les Magiſtrats d'Amſterdam ; mais que Downing renouvella cette affaire, & perſuada au Roi & aux Courtiſans, qu'ils tireroient de grandes ſommes d'argent des Etats, tant pour Sa Majeſté, que pour eux, ſi on vouloit le laiſſer maître de cette affaire ; étant ſûr que les Hollandois feroient beaucoup, pour ſatisfaire Sa Majeſté, s'ils voyoient qu'il n'y auroit pas d'autre moyen d'éviter la Guerre, avec la Grande Brétagne.

„ Mais De Witt témoigna au Chevalier Temple, qu'il auroit cru que la République auroit ceſſé d'être un Etat libre, ſi elle avoit cedé aux Anglois une choſe qu'elle jugeoit être déraiſonnable, & à l'égard de laquelle les Anglois même étoient convaincus, que leurs prétenſions étoient ſans fondement. Que ſi la République ſe fût relâchée, en cette occaſion, la Cour d'Angleterre auroit fait la même choſe à l'égard de quelque autre ; puis qu'il lui auroit été facile de trouver des prétextes plus plauſibles ; la choſe, dont il s'agiſſoit alors, n'en ayant aucun.

„ Ce fut là, tout ce que De Witt jugea à propos de dire à Temple, touchant la cauſe de cette Guerre ; mais il y avoit, *dit le Chevalier*, parmi les Hollandois, d'autres perſonnes, qui rapportoient autrement les occaſions, qui l'avoient fait naître. Il y en avoit, qui diſoient que l'humeur guerriére du Duc faiſoit, qu'il ſouhaitoit de commander une groſſe Flotte ; pour attaquer un Etat, qu'il n'avoit jamais aimé : Que le Duc d'Albermarle étoit piqué, depuis long-tems, contre les Hollandois, ſe reſſouvenant de quelque prétendu mauvais traitement ; qu'il diſoit avoir reçu, lors qu'il étoit Officier en Hollande : Qu'il avoit fort mauvaiſe opinion des Flottes Hollandoiſes, depuis les avantages que Cromwel avoit remportez ſur eux : Que quelques-uns des Miniſtres du Roi d'Angleterre s'étoient mis dans l'eſprit, que pour avoir de l'argent des Hollandois, il n'y avoit qu'à les menacer de leur faire la guerre : Que quoi qu'ils n'euſſent pas envie d'en venir à une rupture, ils s'étoient ſi fort engagez, qu'il n'y avoit pas eu moyen de s'en dédire.

„ Il y en avoit d'autres, qui attribuoient à un motif plus important l'emportement du Chevalier *Thomas Clifford*, dans la Chambre des Communes, & ſes intrigues avec la Compagnie des Indes Hollandoiſe. Ces mêmes Politiques diſoient, que l'interêt de la Religion étoit mêlé dans la querelle ; parce qu'ils ne pouvoient ſe perſuader que dans un tems, où toute la Chrétienté étoit en paix, on eût voulu en troubler le repos ; par une pure chicanerie, & pour une bagatelle, telle qu'étoit la perte d'un, ou de deux Vaiſſeaux, arrivée depuis pluſieurs années.

„ D'autres diſoient, que cette guerre avoit été allumée, par les intrigues de la France ; qui y avoit engagé les Anglois : Que Louis XIV. avoit réſolu de ſuivre le Plan du Cardinal de Richelieu, qui étoit d'étendre les bornes de ſes conquêtes, juſqu'au Rhin, & que, pour y parvenir, il avoit crû devoir conquérir la Lorraine & les Païs-Bas : Que c'étoit dans la même vuë, qu'il avoit marqué tant d'empreſſement pour acheter Dunkerque ; parce que, ſans cette Place, il ne lui étoit pas poſſible de commencer cette Guerre en Flandre : Qu'après cela, il avoit tâché d'engager les Miniſtres à reprendre les meſures, qui avoient été priſes du tems du Cardinal de Richelieu, au ſujet du partage des Païs-Bas Eſpagnols, entre la France & les Etats ; mais que n'ayant pu réüſſir, en ce partage, elle avoit fait joüer toutes ſortes de reſſorts, pour engager l'Angleterre & les Etats en une guerre, qui lui donneroit le tems de s'emparer des Païs-Bas Eſpagnols ; pendant que les Puiſſances, les plus engagées à leur conſervation, ſeroient brouillées enſemble : Qu'elle avoit fait croire aux deux Partis, qu'elle les aſſiſteroit au beſoin, comme elle l'avoit fait : Que comme elle avoit pris le parti de la Hollande, lors que les Anglois avoient remporté quelques avantages ſur Mer, & avoient fait un Traité avec l'Evêque de Munſter : elle n'auroit pas manqué de prendre le parti des Anglois, ſi elle avoit vû que les Etats euſſent remporté quelque avantage ſur les Anglois. 1667.

Ces Diſcours avoient quelque choſe de vrai, comme on le peut voir, par l'Hiſtoire de cette Guerre. Mais il ſemble, que le Chevalier Temple n'avoit pas aſſez réfléchi, ſur la principale cauſe de la Guerre, que les Etats Généraux eurent à ſoûtenir, contre la France ; qui étoit la jalouſie du Commerce des Hollandois, comme on l'a dit ci-deſſus, conformément au ſentiment des Auteurs Anglois. Au reſte, le Chevalier Temple avoit raiſon de ſe réjoüir de ce qu'elle étoit finie, & d'être fâché qu'elle eût donné lieu à une autre, qui, ſi elle duroit long-tems, pourroit bien engager l'Angleterre & ſes Voiſins, en de nouveaux dangers. En effet, ſi les François ſe fuſſent rendu maîtres en une autre Campagne, de tout le Païs, comme cela pouvoit bien arriver, à cauſe de la foibleſſe du Gouvernement Eſpagnol ; les Hollandois auroient eu ſujet de s'attendre à devenir une Province Maritime de la France. L'Empire auroit auſſi eu raiſon de s'attendre à voir la France maîtreſſe du Rhin, & des Païs qu'il arroſe. Les Anglois auroient encore ſujet de craindre, ſi la France venoit à s'emparer des forces maritimes des Hollandois, & de toutes les Provinces. On verra auſſi, dans l'Hiſtoire de l'année ſuivante, que les deux Puiſſances Maritimes ſe réunirent, pour s'oppoſer aux grands progrès de la France.

A l'égard du Traité que cette derniere fit avec l'Angleterre, il eſt dit particulierement à l'Article VII. que le Roi Très-Chrétien rendroit au Roi de la Grande Brétagne, ou à ceux qui auroient pouvoir de lui, la partie de l'Ile de S. *Chriſtophle*, que les Anglois poſſedoient le 1. jour de Janvier MDCLXII. avant la derniere guerre, & que la reſtitution s'en feroit le plûtôt, qu'il ſeroit poſſible ; ou, au plus tard, dans ſix mois, à compter de la ſignature du Traité ; & que pour cet effet, le Roi Très-Chrétien, incontinent après l'avoir ratifié, feroit donner au Roi de la Gran-

1667. Grande Brétagne les Mandemens néceſſaires. Ce dernier Monarque dut rendre au Roi de France le Païs nommé *Acadie*, dans l'Amerique Septentrionale, dont le Roi Très-Chrétien avoit autrefois joüi, & que, pour exécuter cette reſtitution, le Roi de la Grande Brétagne incontinent après ſa Ratification de la préſente Alliance, fourniroit tous les Actes & Mandemens néceſſaires, pour cela. Le Roi de France devoit auſſi reſtituer les Iles, nommées *Antigoa* & *Monſarrat*, ſi elles ſe trouvoient encore entre les mains des François. On ne s'arrête pas aux autres circonſtances de ce Traité, qui ne regardent pas les Provinces Unies. Il fut ratifié, le 8. d'Août, le Roi étant à Oudenarde. 1667.

FIN DU QUATORZIE'ME LIVRE.

HISTOI

# HISTOIRE
## DES
# PROVINCES UNIES
## DES PAÏS-BAS.

## LIVRE QUINZIE'ME,

*Contenant ce qui ſe paſſa, depuis la Paix de Bréda, en* MDCLXVII. *juſqu'à celle de Nimegue, en* MDCLXXIX.

1667. LA Paix ayant été conclue & ſignée, on accommoda encore quelques affaires, que les Etats Généraux avoient avec les deux Couronnes du Nord, & l'on conſentit à comprendre les Electeurs de Brandebourg & du Palatinat, dans la Paix; par des déclarations particulieres. L'Ordre de Malte (1) employa auſſi le Roi de France, à interceder pour lui, comme ce Prince l'avoit fait pluſieurs fois auprès des Etats Généraux, pour lui faire rendre les Commanderies, qu'il avoit euës dans les Provinces Unies. D'Eſtrades préſenta, pour cela, aux Etats un Mémoire, où il leur diſoit „ que „ Sa Majeſté avoit cru devoir diſcontinuer ſes „ inſtances, ſur ce ſujet, pendant un tems; auquel ils avoient eu des affaires plus importantes & plus preſſées, qui ne leur permettoient „ pas de donner leur attention à celle-ci; mais „ qu'à préſent qu'eux & leurs peuples alloient „ entrer dans la jouïſſance d'une Paix glorieuſe „ & avantageuſe, Sa Majeſté ſe ſentoit obligée à convier les Etats à reprendre cette affaire; d'autant plus qu'on l'avoit déja vuë, „ comme ſur le point d'être achevée, de leur „ conſentement. *Il ajoûtoit* qu'on regarderoit ſa „ fio, comme un effet de la Juſtice & de la „ Prudence de LL. SS. qui, en la terminant, „ pourroient ajoûter cette nouvelle félicité à „ celle de la Paix; puis que le dédommagement, dont on étoit convenu, en faveur de „ cet Ordre n'étoit preſque pas conſiderable, à „ l'égard de l'avantage, qui en reviendroit aux „ Sujets de LL. SS. dans leur Commerce, & 1667.
„ de l'applaudiſſemeot univerſel, que leur attireroit la fin de cette affaire. Si cela avoit été ſi avantageux au Commerce des Hollandois, il y a apparence, qu'on n'auroit pas tant tardé à accommoder cette affaire. Les Etats ne pouvoient pas même s'intereſſer beaucoup aux ſervices, que les Chevaliers de Malte rendoient au Négoce de la Méditerranée, en empêchant que les Pirates d'Alger, de Tunis & de Tripoli n'exerçaſſent leurs pilleries auſſi librement, qu'ils l'auroient fait; ſi ces Chevaliers ne les euſſent pas perpetuellement croiſez; parce que cela regardoit encore de plus près toutes les Puiſſances qui ont des Terres, ſur les bords de cette Mer. S'il n'y avoit point de Pirates en Afrique, les côtes d'Eſpagne, de France & d'Italie, & les Iles, comme celles de Majorque, de Minorque, de Sardagne, de Sicile, & d'autres moindres Iles auroient pû naviguer dans tout le voiſinage, mais encore ſur les côtes du Levant; dont les Anglois & les Hollandois n'auroient reſſenti, que de la perte.

On reçut à Bréda (2) la Ratification de la Paix, par la France, le 23. d'Août. Les Anglois & les Hollandois, qui étoient plus près, avoient deja les leurs toutes prêtes. Comme tout étoit prêt, il fut réſolu, que l'on feroit l'échange des Ratifications le lendemain. Les Ambaſſadeurs de France & les autres parties intereſſées, en convinrent d'autant plus facilement, que la Mer en ſeroit plûtôt libre, & que les termes, pendant leſquels il n'échéoit point de reſtitution des Vaiſſeaux pris, expiraſſent en même tems. Il auroit été difficile, à moins que de perdre beau-

(1) Mémoire de D'Eſtrades du 11. d'Août 1667. dans le Tome VI. de ſes Lettres.

(2) Lettre de D'Eſtrade du 25. d'Août.

1667. beaucoup de tems de faire faire la publication de la Paix en France, en Angleterre, en Danemark, & dans les Païs de l'Obéiſſance des Etats Généraux. Cela fit que tous les Ambaſſadeurs jugerent qu'il étoit important, pour le bien commun, de rétablir promptement le Commerce.

L'échange des Ratifications ſe fit à Bréda, le 24. d'Août, après quoi les Anglois allerent viſiter les François, qui étoient logez au Château, où ils dinerent avec eux. La publication de la Paix ſe fit, ſur les quatre heures après Midi, devant les Maiſons, où étoient logez les Ambaſſadeurs, avec des Trompêtes, comme on a accoûtumé de le faire. Cette maniere fut préferée à celle de la faire publier dans les Carrefours, pour éviter les conteſtations, qui pouvoient naître; parce que les Ambaſſadeurs de France auroient voulu, que leurs Trompêtes appellaſſent les premiers; ce que les Anglois n'auroient pas voulu. Pour les Ambaſſadeurs des Etats, ils firent faire leur proclamation, devant l'Hôtel de Ville, & mettre des Affiches dans tous les coins des rues. Les autres Miniſtres ſuppoſerent, que leurs Hôtels repréſentoient leurs Païs, la France, l'Angleterre & le Danemark, & chacun ſe contenta d'afficher l'Ordonnance, ſur ſa Porte. Le ſoir on fit couler des Fontaines de Vin, & les Ambaſſadeurs des Etats firent allumer un feu de joie, compoſé de grands Flambeaux, devant l'Hôtel de Ville. Ils donnerent auſſi une Collation dans la Sale, où l'on avoit auſſi invité des Dames. Les Parties intereſſées, & ſur tout les Anglois & les Hollandois avoient raiſon de ſe réjouir d'une Paix, qui mettoit fin à une Guerre, qui étoit ruineuſe pour eux, & qui les empêchoit de s'oppoſer aux progrès de la France dans les Païs-Bas, mal défendus par les Eſpagnols, contre les François.

Cependant (1) D. Eſtevan de Gamarre employoit toutes ſortes d'artifices, pour allarmer les Etats, & les obliger de ſecourir l'Eſpagne. Il alla lui-même dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, & chez les Députez de chaque Province; pour leur dire que Gand & Bruges étoient priſes, & que tout le Païs étoit perdu. Il envoya encore des gens, pour donner cette nouvelle aux Villes de Hollande; ſans penſer qu'une fauſſe nouvelle, de cette ſorte, lui feroit perdre la confiance des Etats; qui ne croiroient plus ce qu'il leur diroit, à moins que d'en être informez d'ailleurs. Le Marquis de Caſtel Rodrigo envoya auſſi des Députez aux Etats Généraux, pour exaggerer les pertes, que les Eſpagnols avoient faites, dans les Païs-Bas. Il étoit néanmoins vrai, que la Cavalerie Françoiſe avoit entierement défait la Cavalerie Eſpagnole, & l'avoit pourſuivie juſqu'au Canal de Bruge; qu'elle avoit paſſé, pour ſe retirer en deſordre à l'Echuſe, à Ardembourg, à Iſendyk, à Philippine & au Sas de Gand; qui ſont des Places de la Flandre Hollandoiſe.

Cependant les Etats de Hollande furent convoquez à la Haie, ſelon la coûtume, & il y vint plus de Députez, qu'à l'ordinaire. D'Eſtrades fit faire, à cette occaſion, un feu de joie, & donna un grand répas, où le Prince d'Orange, & les Députez de la Province furent régalez. Il fit auſſi couler une Fontaine de Vin, pendant quatre heures, ce qui réjouït fort le Peuple, qui ſe perſuada que cela ſe faiſoit, par un ordre du Roi, pour divertir les Habitans de la Haie. Pour le Penſionaire de Hollande, il demeura chez lui, & ſe divertit, à ce que dit l'Ambaſſadeur de France, à danſer, & à ſe réjouïr, devant la porte de ſa maiſon, avec le Peuple, juſqu'à deux heures après Minuit, après un grand Feſtin qu'il avoit donné. 1667.

Peu après on revint en Hollande de la frayeur, que les Eſpagnols y avoient cauſée; quand on apprit que les Villes, dont on parloit, n'étoient point priſes; quoi qu'il y eût eu quelques Troupes Françoiſes, qui avoient fait une courſe, juſqu'au Canal de Bruges, & que le Roi de France étoit parti pour Paris; avec ordre à ſes Généraux, de mettre ſes Troupes, dans les Places de la Frontiere. D'Eſtrades, ayant reçu cet avis, ne manqua pas de l'aller dire au Penſionaire de Witt; avec lequel il convint d'aller viſiter les Députez des Villes de Hollande, & leur dire comment la choſe étoit arrivée, & que le Roi ſon Maître n'avoit eu aucun deſſein d'attaquer ni Bruges, ni Gand. Il reprocha aux Députez de ce qu'ils s'étoient laiſſé ſurprendre à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, comme ſi le Roi de France avoit eu deſſein de prendre ces deux places; quoi qu'il n'y eût pas penſé. Mais il leur avoüoit, à ce qu'il écrivit lui-même à De Lionne, que ſi le Roi avoit voulu marcher à Gaod & à Bruges, après la défaite des la Cavalerie Eſpagnole, ces deux Places ſe ſeroient infailliblement rendues; mais il ajoûtoit, pour raſſurer les Hollandois, que leur ſeule conſideration en avoit détourné le Roi, qui n'avoit pas voulu leur donner de l'ombrage, & qu'il donneroit le tems aux Etats de diſpoſer les Eſpagnols à faire raiſon à Sa Majeſté, ſur les Droits de la Reine, & que ce procedé honête & deſintereſſé les devoit porter à prendre une forte réſolution d'obliger les Eſpagnols à ſatisfaire le Roi, & en cas de réſus, à joindre leurs forces aux ſiennes, pour les y forcer. D'Eſtrades joignit à cela d'autres raiſons, pour faire voir que Sa Majeſté Très-Chrétienne en uſoit mieux avec les Etats, que les Eſpagnols.

Il lui parut, que ces raiſons avoient produit un bon effet, ſur l'eſprit des Députez. De Witt le ſeconda, avec adreſſe, ſur cette matiere; puis qu'en feignant d'être de l'avis de ceux, qui étoient les plus échauffez contre la France, il les avoit ramenez peu à peu à de meilleurs ſentimens, pour elle. Mais quoi qu'il en dît, il leur étoit facile de voir que le Roi ſon Maître s'étoit mis en état de devenir leur Voiſin immédiat, du côté de la Flandre, & qu'on avoit beaucoup de ſujet de craindre qu'il ne le devînt, ſi on ne ſoûtenoit pas les Eſpagnols. Ce coup étant fait, il auroit été trop tard de s'en plaindre, & la France ſe ſeroit moquée de toutes leurs plaintes.

Ces derniers offrirent alors aux Etats, s'ils leur vouloient prêter quelques millions, & entrer en un Traité de Ligue offenſive & défenſive, pour le maintien des Païs-Bas; & qu'on avoit propoſé Oſtende & Namur. D'Eſtrades demanda à De Witt ſi cela étoit véritable, mais le Penſionaire nia qu'on lui en eût parlé. Cependant l'Ambaſſadeur ne doutoit pas, que cela ne fût vrai; mais il jugeoit que De Witt ne réſoudroit rien là-deſſus, s'il ne voyoit bien clairement, qu'il n'y avoit rien à eſperer ſur les Propoſitions d'accommodement, qu'il avoit faites à la France.

Le Roi ſe flattoit, (2) que les Etats Généraux

(1) Lettre D'Eſtrades du 8. de Septembre 1667.

(2) Lettre du 16. de Septembre, dans le Tome VI. de celles de D'Eſtrades en 1667.

1667. raux reconnoîtroient facilement que tous les partis, que les Eſpagnols pourroient leur offrir, même avec la reünïe d'Oſtende & de Namur, pour entreprendre une guerre contre la France, ne ſauroient leur être ſi avantageux, ni ſi ſûrs, pour leur Etat, que de procurer un accommodement avec l'Eſpagne aux conditions, qu'il lui offriroit; & dont il pouvoit dire, par avance, que les Etats eux-mêmes les trouveroient raiſonnables. Il prétendoit néanmoins n'être engagé à rien, s'il voyoit que les Etats, qui ſeroient, diſoit-il, en bonne juſtice, obligez par les Traitez, qu'il avoit faits avec eux, à ſoûtenir ſes Droits, non ſeulement ne ſatisfaiſoient pas à cette obligation; mais faiſoient quelques démarches partiales, comme ſeroit celle, dont on parloit de prêter des ſommes d'argent aux Eſpagnols, ſur les Péages de l'Eſcaut & de la Meuſe.

D'Eſtrades s'apperçut (t) néanmoins, que les Envoyez de Caſtel Rodrigo avoient fait de grands progrès, dans l'eſprit des Députez des Villes de Hollande; puis qu'il les avoit perſuadez qu'un Livre *du Baron de l'Iſola*, intitulé *le Bouclier d'Etat & de Juſtice*, faiſoit voir clairement, que les Droits de la Reine n'étoient pas fondez, & renverſoit entierement toutes les raiſons alleguées, dans le Livre, dont on a parlé ci-deſſus, & qui étoit intitulé: *Droits de la Reine ſur le Brabant*. Les Eſpagnols continuoient à publier, que le Roi avoit deſſein de ſe rendre Monarque de toute l'Europe; à quoi il n'auroit pas grande peine, lors qu'il auroit conquis la Flandre, qu'on devoit déja regarder, comme perdue; ſi les Etats ne ſe déclaroient promptement pour les Eſpagnols, en leur envoyant un ſecours conſidérable.

D'Eſtrades fut ſe plaiodre de tout cela au Penſionaire, & en particulier de ce que, dans les trois premiers jours de l'Aſſemblée de Hollande, on avoit déliberé de prêter aux Eſpagools trois millions, & de licentier ſix-mille hommes, pour entrer en leur ſervice; à condition qu'ils donneroient aux Etats, pour leur ſûreté, la Ville d'Oſtende & quelques autres. Il ſe plaignoit, que cinq Villes avoient voulu conclurre ce marché, avec les Eſpagnols; mais que les autres avoient opiné, qu'il faudroit plûtôt ſavoir, ſi le Roi de France vouloit entendre à quelque accommodement; & qu'en cas qu'il le réfusât, on pourroit accepter les offres des Eſpagnols.

De Witt avoua qu'une partie de ſes reproches étoit véritable; & dit qu'encore que Sa Majeſté n'eût point obſervé les formes, à l'égard des Eſpagnols, en prenant les armes contre eux; les Etats ne laiſſeroient pas d'obſerver à la lettre le Traité de LXII; mais qu'il n'y avoit rien, qui obligeât les Etats à tompte avec les Eſpagnols, que le Roi avoit attaquez, & à qui il avoit pris des Places, ſans avoir donné le tems aux Etats de chercher les moyens d'accommoder cette affaire; & qu'ils ſatisfaiſoient aux devoirs de bons Amis, en cherchant une voye d'accommodement, comme on le pouvoit voir, par les Propoſitions, que De Witt avoit faites à d'Eſtrades, il y a avoit deux Mois, ſans que Sa Majeſté y eût fait aucune réponſe. Cela, ſelon le Penſionaire, fortifioit les raiſons des Eſpagnols, & leur donnoit lieu de dire, que le Roi ne vouloit que gagner du tems, les amuſer cependant & ſe ſaiſir de tout.

Enfin le Penſionaire repréſenta à l'Ambaſſadeur de France, que les Etats Géneraux ne pouvoient pas demeurer plus long-tems, en ſuſpens; & que, s'il plaiſoit à Sa Majeſté qu'ils ſe mêlaſſent de faire un accommodement, il croyoit qu'on y pourroit contraindre les Eſpagnols, conformément au plan, qu'il en avoit fait. Il dit auſſi à D. Eſtevan de Gamarra, que le Roi de France aurdit pris Gand & Bruges, ſi les Etats n'avoient pas commencé une négotiation avec Sa Majeſté; ce qui l'avoit engagé à ſe modérer. Mais De Witt dit enſuite, avec franchiſe, à D'Eſtrades, qu'il avoit parlé ainſi, pour l'honneur du Roi, quoi qu'il n'ignorât pas que l'Armée de France s'etoit retitée ſeulement, parce qu'elle n'avoit pas aſſez d'Infanterie, pour faire des ſieges conſiderables, & garder de grandes Places, aprés les avoir priſes; mais qu'il (*lui De Witt*) ne vouloit perdre aucune occaſion, de diſpoſer les Eſpagnols à ſatisfaire à Sa Majeſté. Il ajoûta de plus, que ſi elle accordoit une ſuſpenſion d'armes, juſqu'au Mois de Mars; il ne doutoit pas du bon ſuccès de cette négotiation; & que ſi Sa Majeſté rejettoit la bonne volonté, que les Etats avoient de procurer une paix, ils ſe perſuaderoient, avec raiſon, qu'Elle vouloit la Guerre & conquerir ainſi tout le Pais; qu'il ne ſeroit pas tems de faire des Alliances, & de vouloir prendre des précautions, lors que Sa Majeſté ſeroit maîtreſſe de leurs Frontieres, & qu'ils ſeroient dans le même état, auquel étoient alors les Eſpagnols. 1667.

Enfin il dit que, pour éviter un ſemblable malheur, ils envenoient chez toutes les Puiſſances, pour les priet de ſe joindre à eux, afin de procurer la Paix à la Chrétienté, & en cas qu'on ne, les pût pas téiinir dans ce deſſein, afin que chacun pourvût à ſa ſûreté: Qu'il ne pourroit pas conſeiller à ſes Maîtres de téfuſer les Propoſitions, que les Eſpagnols leur faiſoient, en cas que Sa Majeſté voulût continuer la guerre: Que les Etats n'auroient jamais penſé à ſe ſervir de cette voie, ſi Sa Majeſté avoit eu aſſez de confiance en eux, pour les accepter pout Médiateurs; mais qu'on connoiſſoit que Sa Majeſté avoit d'autres penſées, puis qu'elle ne répondoit rien, ſur cette matiére, depuis deux mois.

D'Eſtrades jugea fort bien, pat cette réponſe de De Witt, & par la diſpoſition des Peuples, que quand ils auroient perdu l'eſperance de tout accommodement, ils prendroient partl.

Ces pteſſantes inſtances du Penſionaire extorquerent enfin, du Roi de France, un Mémoire qu'il envoya à ſon Ambaſſadeut, le 27. de Septembre. Il y tomba d'accotd de s'accommodet avec les Eſpagnols, s'ils lui cedoient *la Franche-Comté, le Duché de Luxembourg, Charleroi, Cambrai, & le Cambreſis, Tournai, Douai, Aire & St. Omer, Bergue & Furne*. En cela même, il prétendoit en uſer, avec beaucoup de modération, en conſideration de ce que l'Eſpagne devroit faire, en méme tems, pour la ſatisfaction du Roi de Portugal; Sa Majeſté ne pouvant, ni ne voulant conclurre aucun accommodement, ſans ce Roi. A dire vrai, Sa Majeſté ayant des Droits ſur toutes les Provinces des Païs-Bas, de la domination d'Eſpagne, à la téſerve de quelques parties du Comté de Flandre, & ſe trouvant aſſez en état de s'en faire raiſon, par les armes; aucune perſonne deſintereſſée ne poovoit nier, que ce que Sa Majeſté s'expliquoit de prétendre, pour ſa propre ſatisfaction, ne fût très-moderé.

Le Comte D'Eſtrades avoit écrit au Roi le 21. de Juillet, que De Witt lui avoit dit qu'aprés avoir diſcouru, comme de lui-méme, avec les plus habiles Députez de l'Aſſemblée de Hollande, ſur les conditions de l'accommodement ci-deſſus exprimées; ils avoient tous jugé, enſuite des en-

(t) Lettre du 17. de Septembre.

1667. tretiens, qu'ils avoient eus, ſur cette matiere, avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, Friquet & autres perſonnes, affectionnées a la Maiſon d'Autriche, que les Eſpagnols abandonneroient preſque auſſitôt tous les Païs-Bas, que de céder à Sa Majeſté les Places & Païs, qu'on venoit de dire; mais que ſi Sa Majeſté vouloit ſe reſtreindre a une prétenſion plus moderée, De Witt & les Deputez eſtimoient, qu'ils pourroient porter les Eſpagnols à ſatisfaire Sa Majeſté aux conditions ſuivantes : *de céder la Franche-Comté, Cambrai & le Cambreſis, Douai, St. Omer, Aire, Bergue & Furne & leurs Bailliages, Châtellenies & Dépendances; que Charleroi ſeroit raſé, & que Tournai & toutes les autres Places, que S. M. avoit priſes, ſeroient rendues; que S. M. conſentiroit à une ſuſpenſion d'Armes, que les Etats feroient négotier à Madrid & à Vienne, pour faire conſentir les Eſpagnols à ce que deſſus, & au cas que les Eſpagnols ne vouluſſent pas, & qu'ils ne ſe portaſſent pas à ſatisfaire S. M. aux conditions, qu'on vient de ſpécifier, les Etats prendroient les armes, pour les y contraindre, par la force; dans le même moment, qu'ils s'engageroient par un Traité à S. M.*

Le Penſionaire avoit ajoûté qu'il faudroit auſſi, en même tems, prendre des meſures enſemble, ſur le cas de la mort du Roi d'Eſpagne, ſans enfans, & que ces meſures-là ſeroient de faire un Traité ſéparé du premier, & qui porteroit que, dans le cas de la mort du Roi d'Eſpagne, on repreodroit le même Projet, qui avoit été fait, il y avoit quelque tems, avec le même partage, & que S. M. & les Etats prendroient les armes, pour chaſſer les Eſpagnols du Païs-Bas, pour cantonner les groſſes Villes, & les obliger de ſe mettre en Républiques; ce qui ſe feroit, avant que l'Empereur fût en état de les ſoûtenir : „Que par ce moyen Sa Majeſté ſeroit libre de recueuillir la ſucceſſion, dans toute l'étenduë des Royaumes, que les Eſpagnols poſſedoient : Que De Witt eſtimoit que ce ne ſeroit pas peu de choſe, de n'avoir rien à craindre, du côté de l'Allemagne; puis que les Etats & les Alliez pourroient mettre une puiſſante Armée ſur pied, pour s'oppoſer à tout ce qui viendroit, du côté de l'Empire.

Sur cela, le Roi avoit mûrement déliberé après ſon retour de l'Armée, & voulant faire connoître à tout le monde la verité de ce qu'il avoit dit & écrit, de ſa modération, vû la qualité & l'importance de ſes Droits, & combien il étoit éloigné des penſées d'une Monarchie Univerſelle, ou d'avoir formé uo deſſein immuable de faire la conquête entiere du Païs-Bas; comme auſſi voulant témoigner aux Etats Généraux des Provinces Unies, ſes Alliez, la complaiſance, qu'il avoit pour leur ſatisfaction, il vouloit bien que ſon Ambaſſadeur dit eo confidence au Penſionaire, 1. qu'en cas de la mort du Roi d'Eſpagne, ſans enfans, il agréoit la Propoſition, que De Witt avoit faite, & étoit prêt de ſigner, dés-lors, les Traitez, dont il avoit parlé : 2. qu'il ſe contenteroit, pour ſa ſatisfaction, du Duché de Luxembourg, de Cambrai & du Cambreſis, de Doüai, d'Aire & de St. Omer, de Bergue & de Furne, avec leurs Bailliages, Châtellenies & Dépendances, de raſer Charleroi, & de rendre au Roi d'Eſpagne toutes les autres Places & Terres, conquiſes, depuis l'entrée de l'Armée Françoiſe en Flandre, à condition qu'il traiteroit de *Roi* le Roi de Portugal; & que Sa Majeſté ſe départiroit, pour ce ſimple titre d'honneur, de la Franche-Comté, de Charleroi & de Tournai, qu'elle avoit demandez, par ſa premiere propoſition; ce qui étoit d'autant plus facile, que les Miniſtres d'Eſpagne, avoient dit en pluſieurs Cours, qu'ils le feroient. 1667.

D'Eſtrades étoit encore chargé de faire entendre à De Witt que, dans la Propoſition de prendre le Luxembourg, pour la Comté de Bourgogne, Van Beuning avoit témoigné, en divers Entretiens, qu'il avoit eus avec les Miniſtres du Roi, que les Eſpagnols conſentiroient plus aiſément à céder le Luxembourg, où ils ne poſſedoient plus qu'une Place, & où Sa Majeſté en avoit trois de fortifiées; que la Franche-Comté, qui avoit une plus grande étendue du Païs; ce qui étoit faciliter le Traité.

Pour la ſuſpenſion d'Armes, le Roi croyoit que l'Hiver ſeul feroit qu'on n'entreprendroit rien contre les Villes; mais il ne conſentoit de l'étendre, que juſqu'à la fin de Mars, mais pas plus loin.

Enfin, pour montrer ſa modération, il donna ordre à ſon Ambaſſadeur de déclarer, de ſa part, à De Witt, que ſi les Eſpagnols avoient encore trop de repugnance à embraſſer les conditions ſpécifiées, Sa Majeſté conſentiroit à poſer les armes dès-lors; pourvu, qu'en contentant d'ailleurs le Roi de Portugal, ils lui eédaſſent, en bonne forme, par un Traité de Paix, qui ſe pourroit faire l'Hiver ſuivant, toutes les Places fortes, & tous les Poſtes, qui étoient entre ſes mains, avec toutes leurs Dépendances; qu'il auroit occupées, pendant la Campagne de cette année. Sa Majeſté conſentoit que les Etats fiſſent ces offres à l'Eſpagne, moyenant toûjours les conditions offertes de leur part, en cas que les Eſpagnols ne vouluſſent pas conſentir à ce qu'il leur préſentoit. Ce Mémoire finiſſoit, par ces mots : „ Il eſt aiſé de voir, que Sa Ma„ jeſté met entre les mains du Roi d'Eſpagne, „ la Paix de la Chrétienté, par une conceſſion „ de certaines Places, qu'il a déja perdues, & „ que vrai-ſemblablement les autres Princes eroi„ roient, qu'il eſt peut-être moins en état de „ reconquerir, que d'eo perdre d'autres enco„ re; par les avantages, que celles-là donnent „ aux Armées de Sa Majeſté de pouſſer ſes pro„ grès; après quoi on laiſſe à juger à toutes „ perſonnes deſintereſſées, ſi Sa Majeſté peut „ faire de plus grandes avances, & apporter de „ plus grandes facilitez, qu'elle en donne au „ rétabliſſement du repos public; & ſi après „ cela aucun Prince, ou Potentat peut, avec „ la moindre apparence de raiſon, ou de juſtice, „ ſonger à former des ligues contre ſes deſſeins; „ comme s'ils tendoient à la Monarchie Uni„ verſelle, ou ſeulement à la conquête des Païs„ Bas.

Van Beuning, qui partit de Paris le 29. de Septembre, (t) ne vit pas le Mémoire du Roi, pour D'Eſtrades, mais De Lionne lui en dit la ſubſtance, par ordre de ſon Maître. „ Il té„ moigna, *dit le Miniſtre du Roi de France*, être „ ſatisfait de toutes les réſolutions, que S. M. „ a priſes, au-delà même de ſes eſperances; car „ il ne s'attendoit nullement à l'alternative, que „ Sa Majeſté a offerte, de ſon propre mouve„ ment, non ſeulement qui prouve, avec tant „ d'évidence, la ſincere diſpoſition qu'Elle a à la „ Paix; mais qui peut donner lieu aux Princes, „ qui s'entremettront, d'obliger les Eſpagnols à „ y conſentir. Si ceux-ci ne veulent pas ſeu„ lement céder ce qu'ils ont déja perdu, & „ qu'ils

(t) Lettre de De Lionne du 28. de Septembre, dans les Lettres de D'Eſtrades.

1667. „ qu'ils n'oſeroient ſoûtenir eux-mêmes, qu'ils „ ſoient en état de le reconquerir ; il faut néceſ- „ ſairement, qu'ils avouënt qu'ils ont deſſein „ d'embaraſſer, avec eux, d'autres Princes, dans „ cette guerre ; & ce ſera à ceux-ci à juger, „ s'ils le doivent faire, pour des gens, à qui l'on „ offre, plus que de raiſon ; pour leur donner „ moyen de ſe tirer d'une aſſez mauvaiſe affaire ; „ qu'ils veulent encore rendre pire, par une in- „ vincible opiniâtreté. Van Beuning a aſſûré „ qu'il ſeroit merveilles de delà, pour la ſatis- „ faction du Roi, à préſent qu'il a vû à fonds ſes „ bonnes intentions. Mais je ſuis obligé de vous „ avertir, &, par vôtre moyen, De Witt, afin „ qu'il y prenne garde, & y remedie, que je le „ trouve un peu trop perſuadé que le Roi, moye- „ nant l'accommodement préſent, devroit con- „ firmer la rénoneiation de la Reine, & aban- „ donner toutes ſortes de prétenſions, pour l'a- „ venir. Cela m'a obligé à lui déclarer forte- „ ment, que Sa Majeſté, quoi qu'il en puiſſe ar- „ river, ne commettra jamais l'indignité de dé- „ elarer bonne la rénonciation de la Reine ; après „ avoir ſoûtenu, par tant de raiſons convaincan- „ tes, qu'elle étoit nulle. *De Witt*, dit-il, *qui „ a une grandeur d'ame, & une capacité beaucoup „ au-deſſus de l'ordinaire*, a bien vû d'abord qu'il „ ne falloit pas toucher cette corde, ni de part, „ ni d'autre ; parce que c'eſt un écueuil, où tou- „ tes les Négotiations échoueroient.

Mais il n'étoit guère poſſible, que les Etats Géneraux approuvaſſent les conquêtes du Roi de France, ſi elles ne ſuffiſoient pas, pour le ſatis- faire, & ne l'engageoient pas à renoncer à de plus grandes prétenſions ; puis qu'il demeuroit toû- jours dans le droit de demander davantage, dès qu'il le voudroit.

„ Il faut ſortir, *diſoit encore de Lionne*, ſi l'on „ peut du different préſent, & remettre l'avenir „ à la diſpoſition du Ciel, & peutêtre à la plus „ reculée Poſterité d'y pourvoir ; car il eſt mê- „ me bien plus probable, que le cas n'arrivera „ point ; le Roi d'Eſpagne ayant toute la ſanté, „ & même la vigueur, que ſes plus paſſionnez „ Sujets peuvent deſirer qu'il ait.

La ſuite du tems a bien fait voir, que la vi- gueur du Roi d'Eſpagne n'étoit pas telle, que le diſoit le Miniſtre du Roi de France ; ce qui obli- gea enfin à penſer à un Traité de partage de la Monarchie d'Eſpagne, entre les Maiſons d'Autri- che & de Bourbon ; pour prévenir la guerre, qui s'allumeroit autrement, entre ces deux Puiſſances. Cela a fait voir, depuis, quelle étoit la prévoyan- ce du Penſionaire de Hollande.

„ En tout cas, *diſoit encore le Miniſtre de Louis „ XIV.* on y peut remedier, pour l'interêt que „ les Etats y croyent avoir, par l'expédient du „ Traité, que le Sr. De Witt propoſe. J'ai dit „ à Van Beuning que, ſi on formoit une Aſſem- „ blée, il étoit bien à craindre qu'il n'y eût „ point de Paix ; quoi que le Roi eût augmenté „ le terme de trois mois, juſqu'à ſix.

On avoit parlé de faire une Aſſemblée ſur cela, mais il ne s'en fit point. Le Roi de France n'a- voit garde de borner ſes prétenſions, à ce qu'on lui offroit, ou qu'il demandoit lui-même ; puis qu'il prétendoit à tous les Païs-Bas, & même à toute la Monarchie d'Eſpagne, ſi le Roi Char- les II. Prince d'un très-foible temperament ve- noit à mourir, ſans enfans, comme il arriva en effet. Mais il ſemble, que le cantonnement des principales Villes des Païs-Bas Eſpagnols, & le Projet de De Witt d'en faire une République, Alliée aux Provinces Unies, n'étoit qu'une Chi- mere Politique ; telle qu'avoit été celle de Guil- laume I. Prince d'Orange, qui ne vouloit faire qu'une ſeule République des XVII. Provinces, par la Pacification de Gand. Le Roi de Fran- ce n'avoit garde de contribuer, à rendre la li- berté à des Villes ; ſur leſquelles il prétendoit avoir le même Droit, que le Roi même d'Eſ- pagne, qui en étoit Souverain. 1667.

Auſſi ce Projet n'eut-il point de ſuite, & la France (1) ſe prépara à la guerre. Le Roi nom- ma un nouveau Général, qui fut le Prince de Condé, qui n'avoit point eu d'emploi, quoi que reçû en grace, depuis la Paix des Pirenées. Il ſe diſpoſoit à avoir une Armée ſur le Rhin, de vingt-cinq-mille hommes, au Printems ſui- vant ; pour aller à la rencontre d'un Corps, que les Eſpagnols vouloient faire venir des Païs Hé- reditaires de la Maiſon d'Autriche en Allema- gne, pour la défenſe des Païs-Bas.

Cependant (2) D'Eſtrades ayant reçu le Mé- moire, qu'on lui avoit envoyé ; fit part de ce qu'il trouva à propos au Penſionaire de Hollan- de ; auſſi-bien que des autres Lettres, qu'il avoit reçues. De Witt, à ce que dit l'Ambaſſadeur de France, témoigna d'avoir de la joie de la réponſe du Roi, qu'il trouvoit prudente & rai- ſonnable, & dit que ſon avis ſeroit de conten- ter Sa Majeſté, ſur ſes demandes ; mais qu'il é- toit obligé de ménager la Province de Hollan- de, pour lui faire goûter cette Réponſe ; que lors qu'il avoit fait la Propoſition, ſur laquelle le Roi répondoit, il voyoit toutes les Villes diſpoſées à pouſſer les affaires contre les Eſpa- gnols, en cas qu'ils rejettaſſent la Propoſition qu'on leur faiſoit ; mais que depuis il y avoit onze Villes, qui étoient diſpoſées à accepter leurs offres ; auxquelles ils avoient ajoûté depuis deux jours, les Villes de Bruges, de Venlo & de Ruremonde, & leur part du Païs d'Outre- Meuſe ; ſi les Etats les vouloient aſſiſter d'une ſomme de quatre millions, & congédier des Troupes qu'ils prendroient à leur ſervice. Ils offroient auſſi de laiſſer ces gages, entre les mains des Etats, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entierement rembourſez. De Witt diſnit, que ces offres a- voient ébranlé les Villes, qu'on ne gouvernoit pas, comme on le vouloit. Mais il ne laiſſa pas de promettre de travailler à les gagner, dès que Van Beuning ſeroit venu.

Il ajoûtoit oéanmoins, qu'il ne ſeroit pas fa- cile d'engager les Eſpagnols de traiter de *Roi*, le Roi de Portugal ; & que la ſuſpenſion d'ar- mes offerte par la France, puis que l'on pré- tendoit qu'à la Campagne, il ſeroit permis de faire toutes ſortes d'hoſtilitez ; quoi qu'on pro- mit de n'attaquer point de Ville, & qu'une vé- ritable ſuſpenſion d'armes devoit s'étendre à la Campagne, de laquelle même on ne devoit exi- ger aucunes Contributions.

Pour ce qui étoit la rupture, avec l'Eſpagne, en cas qu'elle réfuſât les conditions portées dans le Mémoire ; le Penſionaire dit, que ç'avoit été ſon ſentiment particulier, & qu'il n'avoit pas été autoriſé des Etats, pour le propoſer en leur nom. Il ajoûta qu'il y avoit trois mois, qu'il auroit pû obtenir cela de toute la Province de Hollande ; mais qu'alors il ne pouvoit pas s'aſ- ſurer de quatre Villes, pour les porter à une rupture, en cas de réfus de la part des Eſpa- gnols. Pour le pouvoir faire, il falloit obtenir



(1) Lettre de De Lionne du 30. de Septembre.
(2) Lettre de D'Eſtrades du 6. d'Octobre.

1667. le conſentement des Etats, qu'il demanderoit, à ce qu'il diſoit.

La concluſion de cette Conférence, fut que Van Beuning étoit très-perſuadé, que la Paix ne pouvoit être de durée, ſi le Roi ne confirmoit la rénonciation de la Reine; que De Witt croyoit que pluſieurs des Membres des Etats ſeroient du même ſentiment, & qu'il n'en étoit pas lui-même fort éloigné; qu'enfin il falloit attendre le retour de Van Beuning, avant que d'entamer cette affaire. Ce dernier, & le Penſionaire étoient trop habiles gens, pour ne pas voir que le Roi de France vouloit garder à bon compte les Villes, qu'il avoit priſes, & ne laiſſer pas de demeurer dans l'intention de demander, en ſuite, tout le reſte de ce qu'il croyoit lui être dû, en vertu des Droits de la Reine, & d'être même en droit de demander tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne, en cas que le Roi Charles II. vint à mourir, ſans enfans. Pour faire un Traité ſûr, & qui pût calmer les eſprits, dans les Provinces Unies; il falloit que le Roi Très-Chrétien en recevant une partie des Païs-Bas, renonçât à toutes les prétenſions, qu'il croyoit avoir, ſur toutes les parties de la Monarchie Eſpagnole; ſans quoi on n'étoit aſſuré de rien, & avec quoi on ne tenoit néanmoins pas grand' choſe; parce que les Grandes Puiſſances meſurent leurs Droits, ſur leurs forces & non ſur des Traitez; avec quelques précautions, & quelques ſolennitez, qu'ils aient été faits.

L'Ambaſſadeur de France trouvant le Penſionaire plus froid, qu'à l'ordinaire, lui dit, mais comme de lui-même, que s'il ne trouvoit pas l'avantage des Etats, dans la réponſe du Roi; par laquelle il avoit témoigné qu'il étoit plus porté, pour leur interêt, que pour le ſien propre; il n'avoit qu'à le dire, lors qu'il auroit conferé avec ceux, qui devoient prendre connoiſſance de cette affaire; parce que le Roi ayant ſatisfait à ſa conſcience, & au deſir de ſes Alliez, en ſe réduiſant à peu de choſe, vû ſes grandes prétenſions, n'avoit rien avancé auprès des Etats, qu'à les rendre plus ombrageux; Sa Majeſté en tireroit au moins cet avantage, qu'elle verroit plus clair dans ſes affaires, & pourroit prendre de juſtes meſures, ſans perte de tems.

Cependant le Roi n'avoit rien fait, en faveur des Etats, puis qu'il ne laiſſoit pas d'aſpirer à la conquête entiere des Païs-Bas Eſpagnols, qu'il prétendoit lui appartenir. Mais ni De Witt n'oſoit dire tout ce qu'il en penſoit à l'Ambaſſadeur; ni ce dernier convenir de la verité.

D'Eſtrades ſoûtint „ que les Contributions de-
„ voient ſubſiſter, & que c'étoit une des dépen-
„ dances des Places, que le Roi avoit priſes. Il
„ ajoûta que, pendant le Traité des Pirenées,
„ les Contributions avoient ſubſiſté, & qu'on avoit
„ payé ce qui étoit dû de reſte, après la Paix.
Cela s'étoit fait autrefois, entre les Hollandois & les Eſpagnols.

D'Eſtrades dit auſſi à De Witt „ que s'il per-
„ ſiſtoit dans les impreſſions, que Van Beuning
„ lui avoit données, par ſes Lettres, que l'ac-
„ commodement ne pouvoit être ſûr; ſi le Roi
„ ne confirmoit, par uo Acte, la rénonciation
„ de la Reine; & qu'il pouvoit l'aſſurer dès-lors,
„ que le Roi ne le feroit jamais, & que ſi lui,
„ ou d'autres ſe perſuadoient, que Sa Majeſté en
„ pût ſeulement ſouffrir la Propoſition, ils ſe-
„ roient fort trompez. Il falloit au moins, que le Roi ſe fût engagé à ne point demander aux Eſpagnols, qu'ils lui remiſſent ce qu'ils poſſedoient ſur la Frontiere des Etats Géneraux, pour ne pas les alarmer. Le Roi avoit bien promis, de ne pas s'approcher de la Frontiere des Provinces Unies. Mais on ne ſpécifia pas aſſez diſtinctement, juſqu'à quelle diſtance il pourroit s'avancer, ſans donner de l'ombrage à la République. 1667.

L'Ambaſſadeur de France eut encore d'autres Conférences, avec le Penſionaire & Van Beuning; mais comme elles n'aboutirent à rien, je ne m'y arrêterai pas. (1) Pendant qu'on étoit occupé à cela, le Roi écrivit le 14. d'Octobre à ſon Ambaſſadeur, „ qu'on lui mandoit de la
„ Haie que Meerman, qu'on avoit fait partir,
„ avec précipitatioo, pour l'Angleterre, étoit
„ chargé de faire des Propoſitions de Ligue,
„ contre la Couronne de France; ſur la parole
„ que les Miniſtres d'Eſpagne prétendoient a-
„ voir tirée du Roi, qu'il en garderoit fidele-
„ ment le ſecret aux Etats, & ne s'en prévau-
„ droit point, pour les mettre mal, avec le Roi
„ de France. Il ajoûtoit que, ſi la choſe ſe
„ paſſoit ainſi, les Etats oe pourroient pas trou-
„ ver étrange, qu'il ſongeât auſſi à lui-même;
„ & qu'il pratiquât tous les moyens, qui lui
„ pourroient tomber dans l'eſprit.

Cependant De Witt dit, (2) que Meerman n'avoit aucun ordre, que de renouveller le Traité de Commerce, & de lier une amitié ſolide, avec les Anglois, pour l'avenir. Il ajoûta néanmoins, qu'il avoit auſſi ordre de prier le Roi d'Angleterre, de joindre ſes bons offices aux leurs, pour l'accommodement de la France & de l'Eſpagne, afin de donner la Paix à la Flandre; & que cela étoit couché, en ſon Inſtruction, d'une maniere à ne pas pouvoir choquer Sa Majeſté. Il dit encore, que les Etats ne feroient aucune Ligue, ni n'accepteroient pas les Propoſitions des Eſpagnols; tant qu'ils croiroient que S. M. auroit intention de s'accommoder; mais que ſi le contraire paroiſſoit, ils chercheroient à ſe garantir du voiſinage de la France, qui les auroit bien-tôt opprimez, par ſa grande Puiſſance. La France ne pouvoit pas ignorer, que c'étoit-là une maxime d'état des Provinces Unies; qu'elles ne pouvoient pas abandonner, ſans s'expoſer à devenir ſujettes du Roi. Cependant l'invaſion des Païs-Bas tendoit manifeſtement à cette fin.

L'Ambaſſadeur trouva néanmoins ce diſcours équivoque, & dit que les Etats pourroient bien dès-lors prendre des meſures de Ligue, ſous prétexte d'un accommodement. Mais pendant qu'ils ne faiſoient point d'Alliance offenſive contre la France, mais ſeulement un Traité de défenſe mutuelle, avec l'Angleterre, pour ſe ſoûtenir réciproquement, dans l'état, où l'on étoit; on n'y pouvoit rien trouver à redire, ces deux Puiſſaoces n'ayant jamais penſé à envahir la France. Il n'étoit pas juſte que, pendant que ce Royaume faiſoit les Traitez, qui lui convenoient, l'Angleterre & les Etats ne puſſeot pas prendre des meſures enſemble, pour leur conſervation.

Le Peoſionaire de Hollande, & les antres Miniſtres de la République firent là-deſſus un Projet d'accommodement, qui fut envoyé en France le 20. d'Octobre, & qui donna beaucoup à parler, mais qui n'eut aucun effet. C'étoit une ſimple précaution, contre la trop grande Puiſſance de ce Royaume, qui n'engageoit néanmoins à aucune hoſtilité contre lui, pendant qu'il

(1) Parmi les Lettres D'Eſtrades.
(2) Lettre de D'Eſtrades du 20. d'Octobre.

1667. qu'il demeureroit en repos. Il étoit propoſé 1. d'employer tous les offices qu'on pourroit, auprès des Rois de France & d'Eſpagne, pour entrer en une negotiation, dans un lieu neutre, comme la Haie, ou quelque autre Ville du Voiſinage: 2. de diſpoſer les deux Parties, à conſentir que les choſes demeureroient dans l'état, où elles étoient, pendant ſix mois; dans l'eſperance que, pendant ce même terme, on pourroit réuſſir à faire une Paix perpetuelle: 3. qu'en cas que l'une ou l'autre réfusât cette ſorte d'*Interim*, on ne rendroit aucun ſervice à celle, qui le rejetteroit, & l'on rendroit toute ſorte d'aſſiſtence à celle, qui l'accepteroit; même en joignant, en cas de beſoin, ſes armes avec elle, pour obliger efficacément l'autre, à y donner les mains: 4. qu'en cas que la Paix ne fût pas conclue, avant l'eſpace de ſix mois; les Etats & les Princes d'Allemagne, qui étoient alors aſſemblez à Cologne, & généralement tous les Princes, qui pourroient être capables de troubler la Paix; les Etats & les Princes s'obligeroient de faire durer l'*Interim*, par les moyens mentionnez, juſqu'à la concluſion du Traité principal, & de s'appliquer ſérieuſement, à le faire réuſſir, par des échanges proportionnez, ou par d'autres conditions raiſonnables; & en cas d'une opiniâtreté mal-fondée, ſe ſervir, contre le refuſant, des moyens ſpécifiez au troiſiéme Article; pour éteindre ainſi tout-à-fait un feu, qui donnoit tant d'appréhenſion aux Voiſins, & même à toute la Chrétienté: 5. qu'afin que l'on n'eût aucun ſujet d'apréhender qu'un reſte mal éteint de ce même feu ne revînt à rallumer une nouvelle guerre, les Etats & les Princes s'obligeroient enſemble à une Garantie la plus ſolennelle & la plus forte qu'il ſe pût faire, pour l'obſervation ponctuelle de toutes les conditions de ce Traité de Paix.

Quoi que tout cela fût couché, en termes qui ſembloient regarder indifferemment l'Eſpagne & la France; il étoit dit, que cela ne pourroit pas diminuer la ſatisfaction, que le Roi de France devoit avoir; ſur quoi on lui propoſoit un moyen aſſuré de parvenir à ſes fins; d'autant plus qu'on ſeroit obligé d'uſer de cette maniere d'agir, de la part des dits Etats; pour attirer dans la même conſideration divers Princes d'Allemagne; qui, ſans cela, pourroient être portez à des réſolutions plus dangereuſes, pour eux & pour la France.

On trouvoit bon que, pendant l'*Interim*, Sa Majeſté Très-Chrétienne demeurât en poſſeſſion, non ſeulement des Places conquiſes, par les armes, mais auſſi de toutes leurs Dépendances; ſi néanmoins les Contributions ceſſoient dans les Païs, qui n'en dépendoient pas, comme auſſi celles, que les Eſpagnols tiroient des Terres ſoumiſes au Roi de France.

Ce furent les Propoſitions, qui ſe firent alors pour finir la Guerre; non dans l'eſperance d'en venir à bout, toutes raiſonnables qu'elles puſſent être; mais pour faire comprendre aux Puiſſances intereſſées les moyens de faire une Paix, qui ne pût pas facilement être rompue. Pour s'aſſurer du ſuccès de ſemblables Propoſitions, il auroit fallu que tous les Contractans, ou au moins les principaux, ſe vouluſſent bien conduire, ſelon les Loix de la Juſtice & de l'Equité; ſans les vouloir violer, quand même ils y trouveroient leur compte. Mais l'Ambition & les Interêts particuliers ne permettent pas aux Puiſſances d'obſerver les Loix, les plus ſacrées de l'Humanité, pour ne pas dire de la Religion Chrétienne.

Le Roi de France à la puiſſance exceſſive duquel on voulut oppoſer par-là une digue, qu'il ne pût pas rompre, rejetta hautement ce Projet. Le Marquis de Lionne, écrivit le 28 d'Octobre au Comte D'Eſtrades, „ qu'il ne fut jamais plus ſurpris, que quand il avoit vû ce „ Projet, & qu'il n'y avoit qu'à faire réflexion „ ſur le paſſé, pour en comprendre la raiſon. „ De Witt, diſoit-il, avoit preſſé le Roi de „ s'expliquer confidemment des conditions, auxquelles il conſentoit à un accommodement, & „ promis que, ſi les Etats les trouvoient juſtes, ils en pourroient convenir avec Sa Majeſté, & joindroient leurs forces aux ſiennes, „ pour néceſſiter les Eſpagnols à les accepter. „ Le Roi s'expliqua, mais De Witt ayant trouvé les conditions un peu trop hautes, les réduisit, comme il lui plut; en promettant „ toûjours que les Etats demeureroient joints à „ Sa Majeſté. Elle s'accommoda enfin à tout „ ce que le Penſionaire deſira, & pour faciliter davantage la Paix, Elle y ajoûta une alternative, qu'elle poſeroit les armes, & ſe contenteroit de ce qu'elle avoit pris, & que, „ quand Elle avoit lieu de s'attendre à des remercimens d'un procedé ſi obligeant, Elle trouvoit qu'Elle n'avoit fait autre choſe, que de „ dire ſon ſecret inutilement. On vouloit même s'en ſervir contre Elle, en tournant les „ choſes en maniere, que l'on pût dire que, „ ſi le Roi s'accommodoit avec l'Eſpagne, „ il le faiſoit de ſon propre conſentement, „ & que les Etats pourroient tramer des Ligues contre lui. Ces plaintes étoient uniquement fondées, ſur ce que les Etats avoient voulu contrebalancer, par cette Alliance nouvelle, la Puiſſance de la France; au lieu qu'elle s'étoit attendue, qu'on permettroit qu'elle envahît ce que le Roi prétendoit lui être dû de la Monarchie d'Eſpagne; ſans avoir aucun égard à la rénonciation de la Reine, en vertu des Droits de cette Princeſſe; c'eſt-à-dire les Païs-Bas, juſqu'à la Frontiere des Etats, pendant que Charles II. Roi d'Eſpagne, étoit en vie; & tout le reſte des Etats de l'Eſpagne, ſi ce Prince venoit à mourir ſans Enfans, comme il y en avoit beaucoup d'apparence. Par-là les Provinces Unies ſeroient infailliblement tombées en ſes mains, faute de voiſins, qui les ſecouruſſent. 1667.

Le Penſionaire de (1) Hollande payoit les Miniſtres de France, à peu près, de la même monoie. Il proteſtoit n'avoir eu d'autre deſſein, que celui de favoriſer les affaires du Roi, & de lui faire obtenir le partage qu'il demandoit, ou garder tout ce qu'il tenoit; mais qu'il falloit, pour cela, qu'il prît des meſures, pour y faire conſentir les Etats, & que ſi le Roi n'avoit pas de la confiance en lui, qu'il croyoit mériter, par le déſir qu'il avoit de le ſervir, qu'il ne s'en méleroit plus; qu'il ne ménageoit les Princes d'Allemagne, qu'afin qu'ils ne s'écartaſſent pas des vûës, qu'il avoit, & que les Etats puſſent les tenir unis, & faire entendre fortement aux Eſpagnols, qu'ils devoient accepter l'une, ou l'autre alternative, qu'il leur propoſoit; que les Etats donneroient aſſurance au Roi, qu'acceptant l'une des Propoſitions, dont il étoit parlé dans le Mémoire, ils ne le regarderoient point comme refuſant d'accepter l'Alliance; de ſorte qu'en cela l'Eſpagne auroit du deſſous, & qu'il ſeroit facile d'engager les Etats à rompre avec elle, & à joindre leurs forces à celles du Roi; puis

(1) Lettre du Comte d'Eſtrades du 3. de Novembre 1667.

1667. puis que ce ſeroit une condition accordée, entre eux & les Princes d'Allemagne.

D'Eſtrades diſoit auſſi que les choſes étoient changées, & qu'il n'étoit plus au pouvoir du Penſionaire de Hollande de porter les Etats à rompre, avec l'Eſpagne. Cela venoit de ce que les Etats voyoient, qu'ils avoient tout à craindre de la France, & rien du tout, du côté de l'Eſpagne; qui étoit intereſſée à leur conſervation, pour la ſoûtenir contre la France, qui ſans eux auroit envahi les Païs-Bas. La peur de la même puiſſance réunit l'Eſpagne & les Etats: comme la peur qu'ils avoient eue de l'Eſpagne, dont la France étoit auſſi ennemie, avoit autrefois attaché les Etats à Louis XIII., & enſuite à ſon Fils; mais ce dernier aſpirant à une partie de la Monarchie d'Eſpagne, qui leur étoit voiſine, commença à les effrayer, & à les éloigner de l'amitié de la France.

Les Etats ne pouvoient pas ſe réſoudre à rompre avec les Eſpagnols, parce qu'ils ne vouloient pas reconnoître le Roi de Portugal, pour Roi; lui qui ne leur payoit pas une groſſe ſomme qu'il leur devoit, & que D'Eſtrades fait monter à huit millions. D'ailleurs, comme le dit le même Ambaſſadeur, les Etats craignoient qu'il n'y eût aucune ſûreté, quand la Paix ſeroit faite entre la France & l'Eſpagne, & que le Roi ne rompît avec eux, ſous quelque autre prétexte, comme on le vit en effet, dans la guerre, qu'il fit aux Provinces Unies en MDCLXXII. A cauſe de cela, ſon Ambaſſadeur jugeoit très-bien, que les Etats n'agiroient pas bien nettement, juſqu'à ce qu'ils fuſſent aſſurez, que le Roi agréroit la garantie de tous les Rois, Princes & Etats reçus pour Médiateurs, dans le *Projet d'Accommodement*, dont on a parlé. Mais on ne l'avoit point approuvé en France; comme il paroît encore, par une Lettre du 14. de Novembre, écrite par Mr. de Lionne en Hollande.

Le 10. du même Mois, D'Eſtrades lui écrivit qu'il avoit fait entendre au Penſionaire, que le Roi deſapprouvoit le Projet, & s'en tenoit à ſon Mémoire; & n'avoit rien à y retrancher. Sur cela, De Witt lui répondit, que c'en étoit aſſez, pour chercher d'autres voyes; qui puſſent faire réüſſir les affaires, à la ſatisfaction de Sa Majeſté; à quoi il ajoûta que ſon ſentiment ſeroit que les Etats fuſſent Médiateurs, conjointement avec la Suede, dont le Roi avoit accepté la Médiation, & que les Princes du Rhin avoient fait ſavoir aux Etats la même choſe, à leur égard. Il croyoit que demeurant Médiateurs, ils feroient tous les bons offices, qu'ils pourroient, pour engager le Roi d'Eſpagne, à donner ſatisfaction à la France. Il dit même, que ſes Maîtres avoient écrit à leur Ambaſſadeur en Eſpagne, d'y parler vigoureuſement, ſur cette affaire.

D'Eſtrades répliqua, que ce n'étoit pas aſſez d'avoir écrit cela, mais qu'il falloit y envoyer Van Beuning, ou Beverning pour le ſoûtenir, avec vigueur; & que, ſi les Eſpagnols réfuſoient ce qu'on demandoit d'eux, les Etats étoient obligez de rompre avec eux, conformément au Traité de MDCLXII., comme De Witt en étoit convenu. Le Penſionaire répondit, qu'il ne lui avoit fait cette Propoſition, que de lui-même, dans un tems, auquel, ſi le Roi l'eût acceptée, il ſe trouvoit en état de la faire approuver aux Villes de la Hollande; mais que la réponſe du Roi n'étoit venue, que trois mois après. Cependant, comme il le diſoit, on avoit fait aliener les eſprits de cette Province, des François; en ne joignant point la Flotte de France à celle des Etats, quoi qu'on en fût convenu; & en prenant des Places dans les Païs-Bas, ce qui leur faiſoit craindre, que le Roi n'eût deſſein de ſe rendre maître de toutes les Provinces. De Witt ajoûtoit, qu'on avoit ſujet de douter que le Roi voulût avoir la Paix; puis qu'il ne diſoit rien de la Garantie des Puiſſances propoſée, qui étoit un point eſſentiel, & ſans lequel il ne pouvoit y avoir de ſûreté, en ce que l'on traiteroit; que la condition de rompre, avec l'Eſpagne, en cas qu'elle ne voulût pas traiter avec le Roi de Portugal, en le reconnoiſſant tel, étoit une choſe qui ne pouvoit pas être propoſée en Hollande, & que cet article rendoit inutile toutes les autres propoſitions. 1667.

Nous paſſerons plus légerement ſur les autres négotiations, qui ne conſiſtent qu'en des redites, ou en des chicanes recherchées, ou en des propoſitions captieuſes. On les verra, dans les Lettres ſuivantes de De Lionne & de D'Eſtrades. Ce dernier ayant dit que les Etats étant engagez, par le Traité de MDCLXIII. de ſoûtenir les Droits du Roi; De Witt en convint, & dit que les Etats le feroient fort ponctuellement. Mais celui, que le Roi prétendoit avoir ſur les Païs-Bas, n'étoit pas encore, dit-il, verifié, parce qu'il étoit tout nouveau. Il dit encore, qu'il n'auroit pas de peine à juſtifier la conduite des Etats, en cette occaſion; & que, par diſcretion, ils mettoient ſous ſilence beaucoup de ſujets, qu'on leur avoit donnez de ſe plaindre; que l'une des principales plaintes, qu'ils pourroient faire, contre le Roi, étoit d'avoir commencé une guerre, contre les Païs-Bas; après leur avoir donné parole de bouche, & par écrit, qu'on ne le feroit point, ſans leur participation; que Sa Majeſté avoit fait entrer ſon Armée en Flandre, dans le même tems qu'il leur avoit déclaré ſes prétenſions; qu'enfin le Traité des Pirenées portoit, que l'on ne viendroit aux voies de fait, entre les deux Couronnes, en cas de quelque démêlé, que ſix mois après qu'il ſeroit arrivé; pendant lequel tems on tâcheroit de terminer les differends, à l'amiable; que néanmoins on n'avoit rien ſû des plaintes, que le Roi faiſoit contre l'Eſpagne, qu'à ſon entrée en Flandre, à la tête de quarante-mille hommes, & par la priſe de cinq, ou ſix des plus conſiderables Places des Pais-Bas. Après cela, ſelon le Penſionaire, les Etats avoient raiſon de ne ſe croire point obligez de garantir une ſemblable guerre; qui en effet avoit été commencée, auſſi-tôt que le Roi s'étoit plaint de l'Eſpagne, & ſans la communiquer à ceux qui devoient en être Garants.

Au milieu (1) de Novembre, D. Eſtevan de Gamarra eut pluſieurs Conferences avec le Penſionaire, & divers Députez des Villes de Hollande, dont quelques-uns du Quartier du Nord firent rapport à l'Ambaſſadeur de France; qui parle aſſez ſouvent dans ſes Lettres, de *ſes Amis de Nort-Hollande*, comme il le fait dans celle qu'il écrivit au Roi, le 17. de Novembre 1667. De Witt ne fit pas non plus de difficulté de lui dire, ce que les Eſpagnols avoient propoſé. Ils dirent aux Hollandois, que le Conſeil d'Eſpagne ne pouvoit entendre parler de leur vendre aucune Place des Païs-Bas; à moins que les Etats ne vouluſſent ſe déclarer contre la France, & faire une Ligue défenſive, avec la Maiſon d'Autriche, pour la conſervation des Provinces Eſ-

(1) Lettre de D'Eſtrades du 17. de Novembre.

1667. Eſpagnoles. Mais les Députez des Etats rejetterent cette Propoſition, comme De Witt lui-même le dit à D'Eſtrades, qui l'alla voir, pour le remercier de la réponſe qu'il avoit faite aux Eſpagnols, & le flatta en même tems de la gloire, qu'il pourroit aquerir, en finiſſant la guerre, qui étoit entre deux Puiſſants Rois, & cela d'une maniere, qui étoit avantageuſe à la République. Le Penſionaire lui répondit, qu'il n'avoit rien tant ſouhaité, que de mettre une bonne fin à un ſi grand Ouvrage; mais qu'il y voyoit alors des difficultez inſurmontables, qui ne paroiſſoient pas, quand le Roi en avoit fait la Propoſition aux Etats. Telle étoit celle de ſe déclarer pour le Portugal, contre l'Eſpagne; ce qui ne paſſeroit jamais dans l'Aſſemblée des Etats. Telle étoit encore celle, dont les mêmes Etats étoient perſuadez, que la Paix ne pourroit jamais être ferme; ſi les Rois & les Princes n'entroient, avec eux, dans la Garantie, de ce dont on ſeroit convenu. L'Ambaſſadeur lui répondit, qu'il ne croyoit pas que le Roi ſon Maître ſe relâchât de ce qu'il avoit demandé, par rapport au Portugal; & que toutes les Garanties des Rois & des Princes d'Allemagne n'égaleroient pas la ſûreté d'un Traité, ſigné par Sa Majeſté. Il ajoûta, que ces ſortes de Garanties lui faiſoient de la peine, parce qu'elles préſuppoſoient des ombrages & des méfiances, qui deshonoroient un grand Roi leur Allié; qui avoit témoigné ſon amitié aux Etats, en tant d'occaſions ſignalées. D'ailleurs D'Eſtrades demandoit que, poſé le cas que Sa Majeſté s'accommodât à ce qu'ils ſouhaitoient, ce que les Etats feroient; ſi le Conſeil d'Eſpagne ne conſentoit pas au Partage, ou vouloit tirer l'affaire en longueur, pour empêcher que le Roi ne ſe mit en Campagne.

De Witt lui répondit, qu'il ne doutoit pas que les Etats ne rompiſſent, avec l'Eſpagne, en cas qu'il rejettât tout accommodement; que c'étoit là ſon ſentiment, mais que ſa peine étoit de convenir de ce qui ſe feroit, après cette rupture; parce qu'il pourroit ſe faire que Sa Majeſté prît des Places, dans leur voiſinage; ce qui leur pourroit donner de ſi grands ombrages, que la bonne intelligence, entre le Roi & les Etats, ne dureroit pas long-tems; qu'il pourroit arriver la même choſe du côté de la France, par la priſe de quelques Places, par les armes des Etats. Ces ſortes de concerts, qui ſont d'une ſi grande conſéquence, ne ſe pouvoient pas bien faire par Lettres, parce qu'il y avoit trop de choſes à repliquer, avant que de convenir.

L'Ambaſſadeur lui répondit, que les Etats pourroient remedier à cet inconvenient, en envoyant leurs intentions par Van Beuning, qui ſeroient écoutées par S. M. Mais le Penſionaire répliqua, qu'il avoit déja ordre d'y aller, & comme ils étoient dans une République, chacun trouvoit aſſez d'amis dans les Villes, pour obtenir ce qu'il ſouhaitoit; mais qu'il y trouvoit un autre inconvenient plus grand. C'étoit qu'une perſonne, députée par l'Etat à des Royaumes, devoit avoir ſon Inſtruction, de la part de toutes les Provinces; il n'y avoit perſonne, qui osât s'en charger, de peur d'en être recherché quelque jour. Le Penſionaire vouloit envoyer le Comte D'Eſtrades à Paris, pour traiter de cette affaire, & l'inſtruire de ce que Sa Majeſté réſoudroit. Mais la Cour de France ne voulut pas entendre, à lui permettre de quitter la Hollande, comme il paroît par diverſes Lettres, qui ſe trouvent dans la ſuite.

On reçut avis à Paris que Meerman, (1) que 1667.
les Etats avoient envoyé à Londres, n'oſant pas propoſer au Roi d'Angleterre, une Ligue de ſes Maîtres avec lui, pour la défenſe des Païs-Bas, contre la France, avoit prié le Comte de Molina, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, de le faire, & lui avoit donné pouvoir de dire, pour les Etats, qu'ils étoient diſpoſez à faire cette Ligue, ſi le Roi d'Angleterre y conſentoit. Sur cela, le Roi de France ordonna à ſon Ambaſſadeur à la Haie, de dire au Penſionaire de Hollande, que ſi l'on continuoit à le jouer; S. M. étoit réſoluë de le rendre au double, quoi qu'il en pût arriver. C'eſt ce que De Lionne écrivit à D'Eſtrades.

Le prémier trouvoit mauvais, que De Witt ſe fût plaint de ce que le Roi avoit attaqué les Païs-Bas, ſans en avertir les Etats; quoi que les Etats Généraux ne puſſent pas voir la France s'approcher de leurs Frontieres, ſans en prendre beaucoup d'ombrage; vû la coûtume des grandes Puiſſances, qui ſont d'autant plus à craindre, qu'elles ſont plus proche. Les Etats avoient témoigné, depuis pluſieurs années, qu'ils ſe pouvoient beaucoup mieux fier à des Amis de cette ſorte, quand ils demeurent un peu plus éloignez, que lors qu'on les ſent trop proches. De Lionne diſoit encore, *qu'ils ne croyoit pas qu'on reſſentît, à Madrid, le moindre progrès des armes du Roi, autant qu'on le reſſentoit à la Haie.*

Le 18. de Novembre, le Roi envoya un Mémoire à ſon Ambaſſadeur, où il examine encore le Projet, qu'il ne pouvoit pas digerer & propoſe les points, que pourroit contenir leur Traité, qui pourroit ſe faire entre lui & les Etats. Il diſoit „ que juſqu'à la fin de Mars, „ ſi les Eſpagnols en acceptoient la Propoſi„ tion, dans ce terme-là, il ſe contenteroit, „ pour la ſatisfaction qu'il prétendoit des Droits „ échus à la Reine, par la mort du Roi „ d'Eſpagne, d'une ceſſion des Places, „ Forts, Poſtes, & de leurs Dépendances „ qu'il avoit occupées la Campagne paſſée: „ Que ſi les Eſpagnols aimoient mieux traiter, „ avec Sa Majeſté, d'un échange de ces Con„ quêtes; Elle ſe contenteroit de la poſſeſſion „ de ce qu'ils avoient alors dans le Duché de „ Luxembourg, de Cambrai & du Cambreſis, „ de Doüai, Aire, St. Omer, Bergue & Fur„ ne, avec toutes leurs dépendances: Que Char„ leroi ſeroit raſé; & que Sa Majeſté leur reſ„ titueroit toutes les autres conquêtes, non com„ priſes en cet Article, qu'Elle avoit faites en „ cette Campagne: Que pour faciliter davan„ tage la Paix, ſi les Eſpagnols aimoient mieux „ ceder à Sa Majeſté la Franche-Comté, que „ le Duché de Luxembourg, Elle l'accepte„ roit.

„ Que Sa Majeſté, moyenant les ceſſions, „ qu'on vient de marquer, à l'égard du premier „ parti, ou du ſecond, fourniroit au Roi d'Eſ„ pagne ſes rénonciations, & celles de la Rei„ ne, de tous les Droits échus à cette Prin„ ceſſe, par la mort du Roi d'Eſpagne, & „ ſouffriroit volontiers que les Princes & les Po„ tentats, qui le voudroient faire, donnaſſent „ aux Parties la Garantie, de ce qu'elles auroient „ ſigné.

„ Que les Etats, qui avoient trouvé raiſonna„ bles les Offres de Sa Majeſté, qu'elle avoit mê-



(1) Voyez la Lettre de De Lionne du 18. de Novembre 1667.

1667. „ me ſont moderées à leur conſidération, promettroient réciproquement à Sa Majeſté qu'ils employeroient leurs offices, envers les Eſpagnols, pour les porter entre ce tems-là, & la fin de Mars, à l'acceptation d'une de ces alternatives; & que dès-lors, ou après le tems expiré, Sa Majeſté ne pourroit point être cenſée, par les Etats, avoir refuſé la Paix; mais ſeulement les Eſpagnols; & que toute aſſiſtance, de quelque nature qu'elle pût être, leur ſeroit refuſée, dans la continuation de la guerre, par les Etats qui joindroient le nombre de Troupes, dont on conviendroit, à celles du Roi; juſqu'à ce qu'on eût contraint les Eſpagnols de donner les mains à la Paix.

„ Que les Etats promettroient, outre cela, à Sa Majeſté de ne fournir aucun ſubſide d'argent à aucun Prince, ou Potentat de l'Empire, ou hors de l'Empire; qui viendroient employer leurs armes contre le Roi, en faveur des Eſpagnols, dans la continuation de cette guerre; quand les Eſpagnols auroient réfuſé la Paix, aux conditions ſpécifiées, de l'une des deux alternatives.

„ Qu'à l'égard du Portugal, comme Sa Majeſté ſavoit que la réſolution avoit été priſe à Madrid, de traiter avec le Roi de Portugal, de Roi à Roi; ce qui formoit la ſeule difficulté, qui avoit arrêté la concluſion de cet accommodement, avant le Traité fait entre la France & le Portugal; que cette offre doit avoir déja été faite au Roi de Portugal, & qu'il n'étoit pas à croire que les Eſpagnols vouluſſent la rétracter; quand à ce point-là près, tous les autres Articles étant ajuſtez, il ſeroit effectivement queſtion de faire ceſſer tous les maux de la Chrêtienté, par la prompte concluſion d'un bon accommodement; Sa Majeſté ſe contenteroit que les Etats lui promiſſent d'employer les offices les plus efficaces, auprès des Eſpagnols; pour les entretenir dans la bonne réſolution, qu'ils avoient priſe de traiter la Paix, avec le Roi de Portugal de Roi à Roi; mais que Sa Majeſté ſe réſerveroit toûjours, en cas d'une opiniâtreté invincible des Eſpagnols, de faire ce, à quoi Elle étoit obligée, pour ne jamais manquer au Traité, qu'Elle avoit avec le Roi de Portugal.

On (1) trouva à la Haie, qu'il y avoit quelque choſe d'obſcur, touchant le Portugal; mais que cela ne devoit pas faire retarder la Paix. Le Penſionaire aſſura à l'Ambaſſadeur de France, que ce qu'on avoit écrit de Meerman, comme s'il preſſoit le Roi d'Angleterre de faire une Ligue, pour la conſervation des Païs-Bas Eſpagnols, n'étoit pas vrai; & que ſi l'on avoit cru, en Hollande, ce qu'on diſoit de ce que faiſoit Ruvigny Ambaſſadeur du Roi en Angleterre, on auroit eu lieu de ſe précautioner; mais qu'on avoit mépriſé ces Avis, comme venans d'un lieu ſuſpect. De Witt donna là-deſſus ſa parole, en homme d'honneur, qu'on ne feroit rien contre les Traitez, que les Etats avoient avec la France, & qu'ils demeureroient fermes dans ſes interêts. Les paroles des Miniſtres Publics doivent toûjours s'entendre, avec cette clauſe; *en cas que le bien de l'Etat le ſouffre.* Il ne ſe paſſa pas deux mois, que la Ligue, dont on avoit eu peur, en France, ſe conclût, à la Haie, comme on le verra.

Comme les Eſpagnols (2) n'avoient rien répondu, depuis le tems auquel le Roi de France avoit dit à Van Beuning, de vouloir bien s'engager juſqu'à la fin de Mars 1668. à n'entreprendre rien ſur aucune de leurs Places fortes, pourvu qu'ils s'obligeaſſent réciproquement; De Lionne crut qu'il ſeroit bon & même néceſſaire, que D'Eſtrades déclarât aux Etats, que Sa Majeſté par le long ſilence des Eſpagnols, n'étant liée à rien, ils ne devroient pas être ſurpris, s'ils entendoient dire, que les Armes de Sa Majeſté euſſent fait quelques nouvelles conquêtes, pendant l'Hiver; afin que ni eux, ni aucun autre ne pût dire, après que la choſe ſeroit arrivée, que Sa Majeſté eût manqué à ſa parole. 1667.

Comme on diſoit encore, que Meerman avoit preſſé le Roi d'Angleterre de ſe liguer, avec les Etats, pour s'oppoſer aux entrepriſes de la France; ſon Ambaſſadeur fit entendre au Penſionaire & à Van Beuning, ce que le Roi lui avoit écrit là-deſſus, & qu'ils avoient tous deux juré, ſur leur ſalut, qu'il n'y avoit rien dans leurs inſtructions, ſinon, que l'Etat étoit réſolu de travailler efficacément, à un accommodement entre la France & l'Eſpagne; & qu'il convioit l'Angleterre à entrer dans ces vuës; & qu'outre cela Meerman n'avoit rien dit, ni diſcouru avec Molina, d'une autre maniere.

Les deux Commiſſaires Hollandois proteſterent, avec les mêmes ſermens, que jamais il n'étoit entré dans l'eſprit des Membres de la Province de Hollande, de faire aucune Ligue avec l'Eſpagne, ni aucun Prince d'Allemagne, contre la France; ni d'agir conjointement, ni ſéparement à la chaſſer des Conquêtes, qu'elle venoit de faire, dans les Païs-Bas.

Ils ajoûterent, qu'en effet il y avoit eu quelque Conférence entre les Miniſtres d'Eſpagne, & quelques-uns de l'Etat, ſur l'engagement de quelques Villes dans les Païs-Bas, pour une ſomme d'argent: Que cela s'étoit fait dans un tems, auquel les Eſprits étoient pleins d'inquiétude & de méfiance, ſur ce que Sa Majeſté avoit laiſſer paſſer trois mois; ſans répondre aux avances, qui avoient été faites, par De Witt: Que pour lors, on étoit revenu entierement de ces engagemens, & qu'on étoit diſpoſé, dans l'Etat, à travailler vigoureuſement à procurer à Sa Majeſté la ſatisfaction, qu'Elle déſiroit de l'Eſpagne, & à convier ſes Amis en Allemagne, à entrer dans les mêmes vuës, & les mêmes engagemens avec les Etats, ſans aucune Ligue, qui pût être deſagréable à S. M. & que puis que les Etats lui donnent toutes les marques effectives de leur ſincerité en cela, Elle voulût bien mettre les eſprits en repos; en les aſſurant que la Guerre venant à ſe continuer, elle ne pouſſeroit pas plus loin ſes conquêtes, du côté du Païs-Bas.

Ils dirent de plus, que l'on n'avoit projetté, avec quelques Princes d'Allemagne, autre choſe ſinon qu'on travailleroit à accommoder la France avec l'Eſpagne; & que, de peur qu'il n'arrivât cependant quelque choſe, qui fût cauſe d'une ruptore, on porteroit les Parties à une ceſſation d'armes. Les Etats jugeoient, que le Roi n'auroit pas ſujet de les blâmer en cela; puis qu'il avoit été aſſuré, par D'Eſtrades, qu'ils ne déclareroient jamais Sa Majeſté refuſante, tant qu'Elle ſe contenteroit des conditions de la Paix, qu'ils auroient propoſées. Ils croyoient auſſi qu'ils pourroient convenir de moyens ſi efficaces, pour procurer la Paix; qu'on ne pouvoit pas attendre plus d'effet d'une déclaration contre l'Eſpagne, que le Roi demandoit, avec tant d'inſtance.

Tant

(1) Lettre de D'Eſtrade du 24. de Novembre.
(2) Voyez une Lettre de De Lionne à D'Eſtrades, du 25. de Novembre.

1667. Tant s'en falloit, que le Roi pût prendre quelque ombrage de ces négotiations, comme ſi les Etats cherchoient à retarder la concluſion de la Paix; qu'ils étoient perſuadez qu'il paroitroit, dans tout leur procedé, qu'ils l'accepteroient, autant qu'il leur ſeroit poſſible. Si dans les Propoſitions, qu'on pourroit faire, en ménaggant cette affaire, Sa Majeſté remarquoit qu'il y en eût, qui éloignaſſent l'eſperanee de la Paix; les Etats aſſuroient qu'ils ſeroient diſpoſez à la ſatisfaire là-deſſus; pourvû que Sa Majeſté convînt avee eux des expédiens propres à guérir les Eſprits, de l'apprehenſion de la conquête de tous les Païs-Bas, par ſes armes. Ils témoignoient eneore, que ſi le Roi vouloit bien leur donner des ſûretez, eontre ees appiehenſions, ils ne ſeroient aucune difficulté d'aeeorder à Sa Majeſté tout ce qu'Elle pourroit deſirer d'eux; enfin de ne lui cauſer aucun préjudice, au deſſein de parvenir ſûrement à la Paix.

On voit bien, que le principal but de tout ce diſcours étoit d'arrêter l'exécution des deſſeins, que la France paroiſſoit avoir d'envahir tout, dans les Païs-Bas, juſqu'à la Frontiere des Etats. C'étoit-là la peur, dont il les falloit guerir, pour prendre le parti de la France; ce qui ne pouvoit ſe faire, ſans changer le Prôjet qu'Elle avoit fait de chaſſer les Eſpagnols des Païs-Bas; quoi qu'Elle ne l'eût pas encore déclaré.

D'Eſtrades répondit à ees Propoſitions, qu'il ne manqueroit pas de rendre eompte au Roi ſon Maitre, de la bonne intention, que les Etats avoient de demeurer attachez à ſes interêts, & de rejetter tout ee qui y ſeroit eontraire; mais il ajoûta, que pour effeetuer eette bonne intention, il y avoit un moyen plus court, que celui que les Commiſſaires de l'Etat propoſoient; & qne ce ſeroit de faire ſignifier aux Etats & Princes do l'Empire, que le Roi Très-Chrétien le eontentant d'un partage, s'ils ne s'y eonformoient pas avant le dernier de Mars; les Etats Géneraux ſeroient obligez de joindre leurs armes avec celles de la France, & d'attaquer les Païs-Bas Eſpagnols conjointement.

Il fit auſſi diverſes difficultez, & feignit, entre autres choſes, qu'il n'entendoit pas ce que les Commiſſaires vouloient dire; quand ils prioient Sa Majeſté de leur ôter les *ombrages* & les *méfiances*, dont ils parloient. Ils dirent donc, ſur cette queſtion, que ſi le Roi, en cas que les Eſpagnols refuſaſſent les conditions propoſées, vouloit leur donner des aſſûrances de n'entreprendre rien dans les Païs-Bas, & d'avoir ſeulement les Places conquiſes, & ſon Armée ſur la défenſive; c'étoit la ſeule choſe, qu'il pût faire pour calmer les eſprits. Au reſte, ils témoignerent qne ſi Sa Majeſté pouſſoit ſes conquêtes contre les Eſpagnols, dans la Franche-Comté, en Eſpagne, en Catalogne, ou en Italie; les Etats n'y trouveroient rien à redire, & qu'ils ne doutoient pas même, qu'en ee cas-là, ſi les Eſpagnols, & l'Empereur, ou quelques autres Princes d'Allemagne ſe joignoient pour attaquer quelque Place de Sa Majeſté, ou entraſſent en France, pour y faire des conquêtes; les Etats ne leur declaraſſent la guerre, ou n'attaquaſſent les Païs-Bas, avec toutes leurs forces. C'eſt en effet tout ce qu'ils pouvoient faire, en cette conjoncture, & leur en demander davantage, c'étoit les vouloir obliger à agir, eontre leur propre ſûreté; à quoi on ſavoit qu'ils ne conſentiroient jamais.

L'Ambaſſadeur ne laiſſoit pas de les preſſer d'engager les Etats, à rompre le Commerce, qu'ils avoient en Eſpagne; ſur quoi Van Beuning ſe récria que ce ſeroit la ruine de la Ville d'Amſterdam, qui avoit en Eſpagne des Marchandiſes pour plus de trente millions, & en divers Ports de la Méditerranée, d'où elle eſperoit de retirer ſoixante millions; de ſorte que eette Ville ne conſentiroit jamais à cette rupture. S'il groſſiſſoit les profits de ce Commerce, il étoit néanmoins certain qu'il étoit très-conſiderable. D'Eſtrades répliqua qu'ils parleroient de même, ſi le Roi ſon Maitre étoit attaqué, quand il auroit tourné ſes armes ailleurs, & qu'ainſi les Etats auroient une excuſe prête, pour ne le point ſecourir. Mais Van Beuning répondit, qu'il y avoit bien de la difference, en ce que les Eſpagnols, ou les Allemands ſeroient alors les aggreſſeurs, & que les Etats ſeroient obligez, par le Traité de Garantie de MDCLXII. de rompre avec eux, en faveur de la France, comme étant attaquée. 1667.

Ce même Ambaſſadeur, dans une Lettre, du 1. de Decembre, parle d'un démêlé, qui avoit été entre De Witt & ſes anciens Amis Van Beuning & Beverning, à l'occaſion de la promotion d'un Officier de l'Armée, malgré le premier; en quoi De Witt eut le deſſous. Il dit auſſi, que le parti du Prince d'Orange avoit été contre lui; ce qui engagea le Penſionaire de porter les Etats de Hollande, le jour precedent, ou le dernier de Novembre, à prendre la réſolution d'éteindre, pour jamais, la Charge de Stadthoudre; avec ſerment des Membres de l'Aſſemblée, de ne conſentir jamais à ſon rétabliſſement.

Dans le fonds, cette Charge n'étoit autre choſe ſous la Maiſon de Bourgogne, que celle de *Lieutenant* du Comté de Hollande, quand le Comte n'y étoit pas, mais l'autorité ceſſoit, depuis que le Comte étoit chez lui. Le Prince d'Orange Guillaume I. avoit été laiſſé par Philippe II. Roi d'Eſpagne, & Seigneur des XVII. Provinces des Païs-Bas, comme *Stadthoudre* de Hollande & de Zélande. Mais depuis que ces Provinces, comme les autres des Païs-Bas, eurent ſecoué le joug de l'Eſpagne, comme on l'a raconté aux premiers Livres de cette Hiſtoire; on ne laiſſa pas de donner au Prince d'Orange le titre de *Stadthoudre*, qu'il porta juſqu'à ſa mort, quoi qu'on ne pût plus dire qu'il le tint du Roi, qui avoit révoqué, en le proſcrivant, tout le pouvoir, qu'il lui avoit donné. Mais comme c'etoit un très-habile homme, & qui s'étoit attiré l'amitié des Magiſtrats & des Peuples de ces Provinces, ils ne laiſſerent pas de le nommer *Stadthoudre*, quoi qu'à parler à la rigueur, il ne le fût plus, de la part du Roi; ſans néanmoins lui conférer cette charge, au nom des deux Provinces, qu'il gouvernoit. Depuis elles donnerent ce Titre à ſon Fils *Maurice de Naſſau*, pour l'oppoſer au *Comte de Leiceſter*, & lui confier enſuite leurs Armées. Son Frere *Frideric Henri* lui ſucceda, en ces Emplois, & ſon Fils après lui; mais il ne les pût pas tranſmettre à ſon Fils, qui ne nâquit qu'après la mort de ſon Pere, parce que ces Charges n'etoient pas héreditaires. On a vu, dans cette Hiſtoire, les efforts que ſa famille fit, pour faire rendre à ee jeune Prince les Dignitez, que ſes Prédeceſſeurs avoient euës. Mais la Province de Hollande, que le Prince Guillaume II. avoit offenſée, par le ſiege d'Amſterdam; & les familles de ceux qui ſe trouverent mêlez dans cette affaire, & que ee Prinçe avoit choquées, s'oppoſerent, comme on l'a vû, à l'élection de ſon Fils Guillaume III. Il avoit aſpiré aux hon-

1667. neurs, que ſon Pere avoit eus, qui étoit le Gouvernement des Provinces, dont ſon Pere l'avoit été ; &, outre cela, aux Emplois d'Amiral-Général de leurs Flottes, & Capitaine Général des Armées par Terre des Provinces Unies. On ne l'exclut pas de la charge de Capitaine Général, mais ſeulement de celle de Stadthoudre, qui ne paſſoit nullement pour une Charge, qui fût néceſſaire ; puis que les Souverains étant toûjours préſens, & en état de mettre ordre à tout ce qui ſe paſſoit, en châque Province, ils ſembloient n'avoir point beſoin de Lieutenant. Mais l'Edit, qui éteignoit cette Charge, & que l'on nomma l'*Edit perpetuel*, ne dura pas long-tems C'eſt ainſi que la République d'Athenes appelloit *ſes Lois éternelles* ; ce qui s'entendoit avec cette exception, *à moins que l'on ne vint à changer de ſentiment*. Les hommes ne ſont guère plus maitres de l'avenir, que du paſſé, qu'ils ne peuvent ni changer, ni faire revenir. L'état des choſes varie trop, pour ſe promettre qu'on puiſſe remedier à leur inſtabilité. Voici la ſubſtance de l'Edit des Etats de Hollande.

„ Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, Aſſemblez, après avoir conferé avec les Nobles „ & les Magiſtrats des Villes, ont, du conſentement unanime de tous les Membres, arrêté „ & conclu les Articles ſuivans ; comme un Edit perpetuel & une Loi éternelle, pour la défenſe de la liberté, & pour la conſervation de „ l'Unioo, & du repos public.

„ I. Que la nomination & l'élection de ceux, „ qui entreront ci-après, dans le College des „ Nobles, celles des Bourgmeſtres, des Conſeillers, des Echevins, & d'autres Charges, „ qui regardent la Magiſtrature des Villes, demeureront dans la puiſſance des Nobles, & „ ſeront déferées aux Nobles & aux Villes ; qui „ ſe trouveroient avoir ce Droit, par l'ancien „ Uſage, ou par Privilege déja accordé, ou qui „ pourroit, dans la ſuite, leur être accordé. „ Qu'elles jouïront, en ce cas, de toute l'étendue de leurs Privileges, conformément aux „ Lois ; ſans qu'il ſoit jamais permis de déferer à „ qui que ce ſoit, au préjudice des Villes, cette Nomination, & Election, en tout, ou en „ partie.

„ II. Que les Charges, Offices, Emplois, & „ Bénefices qui ſont à préſent à la nomination „ des Etats, leur demeureront, ſans qu'il leur ſoit „ permis d'en diſpoſer autrement ; bien entendu, „ qu'oo oe comprendra point ici les Emplois & „ les Charges Militaires, qui peuvent venir à „ manquer, pendaot la Campagne, tant par „ Mer, que par Terre ; dont la diſpoſition proviſionelle, pour ce qui regarde leurs GG. PP. „ ſera réglée, conformément aux plus grands „ Emplois, comme Elles-mêmes le jugeront à „ propos, pour le bien de la Patrie.

„ III. Que Leurs GG. PP. non ſeulement ne „ ſe departiront jamais de cette Réſolution, mais „ qu'Elles employeront de plus tous leurs ſoins, „ pour perſuader la Généralité de l'importance „ de cette affaire ; afio que les Provinces Alliées, „ en étant convaincuës, agiſſant de concert avec „ Leurs GG. PP. & prennent des Réſolutions „ unanimes, ſtables & uniformes ; en vertu desquelles il ſoit arrêté, que celui, ou ceux, qui „ ſeront ſucceſſivement revêtus des Charges de „ Capitaine & d'Amiral Général, ou qui jouïront, en même tems, de ces deux Emplois ; „ ou celui auquel, ſous quelque titre, que ce „ ſoit, on pourroit déferer le commandement, „ en Chef, ſur les Troupes, tant par Mer, que „ par Terre ; ne pourra, ou ne pourront pas être Stadthoudres d'une Province, ou de pluſieurs Provinces ; & pour ce qui concerne, en particulier, la Province de Hollande & de Weſtfriſe, que non ſeulement ceux, à qui on „ aura confié le Commandement en Chef des „ Troupes de Terre & de Mer ; mais encore „ quelque autre, que ce puiſſe être, ne pourra „ être revêtu de la Charge de Stadthoudre de „ cette Province, cet Emploi étant & demeurant „ éteint, & les Conſeillers Députez, en l'abſence de Leurs GG. PP. ſeront autoriſez, conformément à leur Inſtruction, de donner les „ Ordres néceſſaires, dans châque Quartier, ſuivant l'exigence des cas, & la néceſſité des affaires. 1667.

„ IV. Que pour rendre ferme & ſtable la „ Réſolution priſe ci-deſſus, & pour mettre „ d'ailleurs en repos, de ce côté-là, la Nobleſſe & les Villes ; il eſt à propos, que tous „ ceux, qui ſont à préſent admis, ou qui ſeront admis dans le College des Nobles, & „ qui ſont élûs, ou qui le ſeront, pour être „ dans le Conſeil des Villes, déclarent par un „ ſerment ſolennel, qu'ils maintiendront, avec „ ſincerité, les Articles ſpécifiez ci-deſſus, & „ qu'ils ne ſouffriront jamais qu'on y donne quelque atteinte, & encore plus qu'ils ne feront „ jamais, & ne ſouffriront pas qu'on faſſe, de „ leur part, aucune Propoſition, qui y ſoit contraire. De plus que le ſerment, qui ſera prêté, par les Membres de Leurs GG. PP. „ dans leur Aſſemblée, ſera le plus ſolennel, „ le plus ample & dans la meilleure forme, „ qu'il ſe pourra. Que d'ailleurs le Grand Penſionaire ſera obligé en même tems, de prêter ce même ſerment, qu'il obſervera & défendra, de tout ſon pouvoir, tous ces Points ; „ ſans jamais y contrevenir directement, ni indirectement.

„ V. Qu'enfin, pour plus grande ſûreté, ces „ Articles ſeront inſerez, tant dans l'Inſtruction du Capitaine Général, que dans celle de „ l'Amiral Général ; & que l'on exigera d'eux, „ par ſerment, que non ſeulement ils ne feront „ point de Propoſition, qui y faſſe quelque atteinte directement, ou indirectement ; mais „ encore qu'ils ne feront rien qui leur ſoit préjudiciable ; & qu'au contraire ſi cela arrivoit, „ de la part de quelquautre, ils s'y oppoſeront, & qu'en cas que quelque Province, „ dans la ſuite du tems voulût leur offrir la „ Charge de Stadthoudre, ils ſeront obligez de „ refuſer, & refuſeront abſolument.

Cette réſolution avoit été priſe le 15. d'Août, mais elle ne fut exécutée qu'au commencement de Decembre, de cette même année MDCLXVII.

Tout cela ne ſe propoſoit, que pour mettre le jeune Prince d'Orange hors d'état de faire à la République ce que ſon Grand Oncle, & ſon Pere lui avoient fait ; en étendant bien au-delà du pouvoir de leurs Charges, leur autorité. Il eſt ſurprenant qu'un homme, qui avoit autant de pénetration & d'experience, que le Penſionaire do Hollande, pût eſperer d'empêcher que le Prince d'Orange ne fût rétabli dans les Charges de ſon Pere, par un Edit & par des Sermens ; comme, ſi l'Aſſemblée, qui y avoit contribué, ne pouvoit point changer de ſentiment, avec le tems, & s'abſoudre Elle-même du ſerment, par le Droit de la Souveraineté ; qui peut, comme on le croit communément, décharger d'un ſerment pris témerairement, ou par

crain-

1667. crainte, les autres & Elle-même. Il auroit dû, comme il a paru depuis, connoître l'inclination des Peuples des Provinces Unies, ſans en excepter les Hollandois, à voir le Prince d'Orange rétabli. Aucune famille ne pouvoit s'égaler à la ſienne, ſoit à l'égard de la Nobleſſe, ſoit à l'égard des ſervices, qu'elles avoient rendus à l'Etat. Perſonne n'avoit tant de bien, dans les Provinces Unies, que le Prince d'Orange, & tant d'interêt de ne les livrer pas à l'Angleterre, ni à la France, quoi qu'arriere-petit-Fils de Henri IV. & Neveu de Charles II. Auſſi fit-il voir, dans très-peu d'années, que ceux, qui avoient bien augure de ſon élevation, avoient mieux jugé de l'avenir; que n'avoit fait un très-habile homme, tel qu'étoit le Penſionaire, mais qui ne s'apperçut pas qu'il entreprenoit l'impoſſible, en voulant fonder la grandeur de quelques familles Bourgeoiſes, ſur les ruines de la Maiſon d'Orange. Il y a bien de l'apparence que l'ambition, & l'eſprit de vengeance, paſſions qui ont trompé les meilleurs eſprits, empêcherent cet habile homme, de s'appercevoir qu'il n'avoit pas pris le bon parti; par rapport non ſeulement à ſa famille, mais même à l'égard de l'Etat. J'ai cru devoir dire cela, en paſſant, pour préparer les Lecteurs à la Scêne, qui s'ouvrit peu d'années, après celle-ci.

Pendant le reſte de cette année, on parla beaucoup, ſans en venir à bout, de trouver quelque moyen, pour engager le Roi de France, à entrer en Négotiation, avec les Eſpagnols; qui de leur côté tâchoient d'engager le Roi d'Angleterre & les Etats Géneraux.

Les Etats Géneraux ayant propoſé au Roi de France, de porter ſes armes en quelque Païs éloigné des Païs-Bas, pour n'être pas contraints de s'oppoſer à lui, s'il s'avançoit trop de leurs Frontieres; il ſembla craindre qu'on ne lui dreſsât un piege. De Lionne (1) demandoit là-deſſus à D'Eſtrades, ſi le Roi faiſoit ce qu'ils ſouhaitoient, quelle confiance il pourroit prendre en ce que les Etats Géneraux lui faiſoient dire là-deſſus. Il ne pouvoit croire qu'ils vouluſſent bien défendre, avec leurs Troupes, les Conquêtes, qu'il avoit faites aux Païs-Bas; eux, qui avoient témoigné tant de déplaiſir de les voir faire, qui en avoient conçu tant d'ombrages, & qui n'oublioient rien, pour les lui faire abandonner, ſi cela ſe pouvoit. „ Si les „ ſoixante Millions, *diſoit-il*, que le Commerce „ d'Eſpagne apporte aux Provinces Unies, en cette „ conjoncture, à ce qu'elles diſent elles-mêmes, „ empêchent qu'elles ne déclarent la Guerre à „ l'Eſpagne; la conſideration de cette même „ ſomme n'empêcheroit-elle pas, que les Etats „ ne défendiſſent de bonne foi les Conquêtes du „ Roi, qui leur cauſent tant de peine & d'ombrages? Quand ceux, qui ont l'honneur d'être écoutez de Sa Majeſté dans ſes Conſeils auroient perdu le ſens, au point de lui conſeiller „ de prendre cette confiance aux Etats; je vous „ aſſure qu'Elle ne le feroit jamais, étant trop prudente & trop clair-voyante, pour ne pas voir ce „ qui en arriveroit. Que les Directeurs des Etats „ tournent l'affaire, en autant de manieres, qu'ils „ voudront; j'oſe dire, que pour procurer à la „ Chrétienté une prompte Paix; ils n'en trouveront aucune autre bonne, ni que ſoit ſujette „ à moins d'inconveniens; que celle de déclarer „ aux Eſpagnols, qu'il faut qu'ils s'accommodent, aux conditions concertées, entre le Roi „ & les Etats, ou qu'ils joindront leurs armes, „ pour les y contraindre. Mais il n'étoit pas de 1667.
l'interêt des Etats d'affoiblir ſi fort les Eſpagnols, qu'ils fuſſent en danger de perdre tout ce qu'ils avoient encore en Flandre, dans une ſeule Campagne, de ſorte qu'il ſe trouveroit enfin que la France étendroit ſes conquêtes juſqu'à leurs Frontieres, ſans qu'il y eût rien, entre elles & la Province de Flandre.

Le bruit continuoit à courir en France, que les Miniſtres des Etats à Londres, & ceux des Eſpagnols à la même Cour, avoient des Conférences enſemble, & étoient tombez d'accord d'accompagner la Propoſition, qu'ils devoient faire au Roi d'Angleterre, touchant les moyens de procurer la Paix, d'une forte remontrance, pour lui faire connoître qu'il étoit néceſſaire de penſer, en même tems, d'empêcher les progrès de la France, & que Meerman & Boreel avoient promis de donner cela, par écrit, ſi on le jugeoit néceſſaire. On avoit même écrit d'Angleterre aux Miniſtres du Roi de France, que les Ambaſſadeurs de Hollande n'avoient pas fait difficulté de dire à pluſieurs Membres du Parlement, qu'ils croyoient être les plus confidens des Eſpagnols, qu'il n'y avoit aucune Ligue entre les Eſpagnols & les Etats; qui pût empêcher la perte de la Flandre, à laquelle les uns & les autres avoient tant d'interêt. Cela ſembloit vouloir dire, qu'il falloit faire une Alliance expreſſe, pour cela; comme il arriva bien-tôt après.

D'Eſtrades témoigne, (2) dans une Lettre, dans laquelle il répond à celle de De Lionne, du 9. que De Witt & Van Beuning perſiſtoient toûjours, à ſouhaiter que le Roi de France portât ſes armes hors des Païs-Bas; en cas que les Eſpagnols refuſaſſent les conditions, auxquelles il offroit la Paix. Les autres Députez des Villes de Hollande étoient dans la même penſée, & diſoient ſans détour qu'ils ne vouloient pas aider le Roi à prendre la Flandre, comme cela arriveroit infailliblement, s'ils joignoient leurs armes aux ſiennes. Quelques Députez de la Nort-Hollande, avec qui D'Eſtrades avoit beaucoup de liaiſon, lui dirent qu'étant aſſurez que le Roi ſe contenteroit des conquêtes, qu'il avoit faites aux Païs-Bas, & porteroient ſes armes ailleurs; ils feroient tous leurs efforts, pour porter les autres Villes de la Province, à promettre au Roi de rompre avec l'Eſpagne & l'Empire, en cas que ces Puiſſances vouluſſent entreprendre quelque choſe, comre les Places, que le Roi occupoit. Ils ajoûtoient que ce ſeroit une ſûreté pour le Roi, à l'égard de ſes conquêtes, & une ſûreté, ponr les Etats, qui ne ſouhaitoient pas de l'avoir, ponr voiſin.

Quoi que l'on parlât, dans les Provinces, d'nn ſi grand Monarque, avec reſpect, & même avec reconnoiſſance, pour les ſecours qu'il avoit donnez aux Etats, pendant la guerre qu'ils avoient enë avec l'Angleterre, & auparavant avec l'Eſpagne, auſſi bien qu'Henri IV. & Louïs XIII. ſes prédeceſſeurs; il n'étoit pas poſſible de diſſimuler qu'on regardoit ſon voiſinage, comme un état trop dangereux, pour la République. Un Particulier auroit pu ſe eboquer, ſi on lui avoit tenu de ſemblables diſcours, qui ſuppoſeroient qu'on le regarderoit, comme un homme injuſte & inquiet. Mais les Grandes Puiſſances, quelque profeſſion qu'elles faſſent de juſtice & d'équité, ſont trop convaincues en elles-mêmes, que leur Voiſinage eſt dangereux aux Puiſſances infe-



(1) Dans une Lettre du 9. de Decembre.

(2) Du 15. de Decembre.

1667. rieures, pour trouver étrange, qu'on le leur témoigne. Si cela ne fait pas honneur à leur Justice, c'eſt une reconnoiſſance de ſuperiorité de leurs Forces; dont elles ſe font ſouvent plus d'honneur, que de leurs Vertus Morales.

L'Ambaſſadeur tâcha, dit-il, de leur ôter cette impreſſion, en leur diſant qu'il ſe faiſoit fort de faire conſentir le Roi, au partage (1) de MDCXXXIV. & qu'il accorderoit aux Etats les mêmes conditions. Sur cela, deux Députez de Nort-Hollande, qui étoient fort de ſes Amis, le tirerent a part, & lui dirent, que tous avoient été portez au Partage, il y avoit quinze jours; mais qu'ayant voulu preſſentir les ſentimens des Peuples d'Anvers, de Bruges & de Gand, ils avoient fait dire, par de tierces perſonnes, qu'ils ſeroient plus heureux, de ſe donner aux Etats Généraux; & que les Magiſtrats & le Peuple avoient répondu que, quand ils ne pourroient plus ſe conſerver aux Eſpagnols; il ſe donneroient plutôt à la France, qu'aux Hollandois; qui étoient *Heretiques*, & que l'averſion, qu'ils avoient pour eux, avoit fait voir ce qu'ils feroient; s'ils s'attendoient à un partage, par lequel ils duſſent tomber entre les mains des Etats. De-là les Députez concluoient, qu'il valoit mieux pour eux, de chercher leur ſûreté, par la ſeule voie, par laquelle ils la pouvoient trouver, & qui étoit que le Roi de France s'en tint à ce qu'il poſſedoit; & qu'eux ne contribuaſſent pas à leur perte, par une déclaration de joindre leurs Troupes aux ſiennes, qui feroit perdre tout le Païs.

Van Beuning, qui étoit un homme d'une grande vivacité, & qui diſoit aſſez librement ce qu'il penſoit, dit aux Députez des Villes, qu'il faudroit avoir perdu l'eſprit, & être auſſi aveugle, que les Eſpagnols l'avoient été, pour laiſſer conquerir la Flandre au Roi de France, d'où il viendroit à ſe vouloir rendre maître de la République auſſi; & qu'il n'y avoit point de plus grande preuve que Sa Majeſté avoit deſſein de tout conquerir; que le refus de l'offre, que les Etats lui faiſoient, de lui garder ſes Conquêtes en Flandre, contre tous ceux, qui les voudroient attaquer, pourvû qu'il portât la Guerre en des Païs éloignez du leur. Plus la France s'obſtinoit à vouloir faire la guerre en Flandre, plus les Etats Généraux prenoient d'ombrages de la conduite de cette Couronne. Il en étoit de même de l'Angleterre, qui après les Provinces Unies étoit la plus intereſſée à empêcher, que la France n'envahît le reſte des Païs-Bas Eſpagnols.

De Witt au reſte nioit ce qu'on avoit mandé à De Lionne, touchant les diſcours que Meerman y tenoit, & diſoit qu'on lui attribuoit les diſcours de l'Iſola, comme il le faiſoit voir par une Lettre de Meerman lui-même. Mais on ne peut guère douter, que ſur la fin de cette année le Roi d'Angleterre comprit, qu'il étoit de ſon interêt d'empêcher que la France n'envahît ce que les Eſpagnols avoient encore dans les Païs-Bas; comme on le verra, au commencement de l'Hiſtoire de l'année ſuivante.

Après le milieu de Decembre, (2) les Commiſſaires des affaires ſecretes furent viſiter l'Ambaſſadeur de France, à la Haie; pour ſavoir de lui, s'il ne ſeroit pas poſſible, que le Roi ſon Maître voulût porter la guerre contre les Eſpagnols, ailleurs que dans les Païs-Bas. L'Ambaſſadeur répondit, qu'il n'y avoit rien à changer au Projet du Roi, dans lequel il s'étoit déja aſſez relâché, & même contre ſes interêts, & qu'il vouloit leur dire de lui-même qu'il étoit tems, pour eux, de prendre une réſolution, & de ſe déclarer s'ils vouloient être François, ou Eſpagnols. De Witt, qui étoit à la tête des Députez, répondit que les Etats ne prendroient pas parti. L'Ambaſſadeur lui répliqua que, du côté du Roi, on ne pouvoit pas agir plus ſincerement, envers eux; ce Monarque s'étant fixé, pour les conditions, à tout ce que les Etats avoient déſiré, & leur ayant mis la Paix entre les mains; mais qu'il étoit obligé de leur dire, non comme Ambaſſadeur du Roi, mais comme Ami particulier, qu'il étoit tems, pour eux, de prendre une réſolution. Il leur parla de la ſorte, après s'être aſſuré les Villes d'Amſterdam, de Harlem, de Leide & de Roterdam, qu'elles opineroient à contenter le Roi. Ces Villes jointes à celles de Nort-Hollande, qui n'avoient pas varié, mais qui étoient demeurées fermes à vouloir contenter la France; il étoit comme aſſuré que la déliberation de la Province ſeroit favorable au Roi, & cela, dit-il, de concert avec De Witt, qui étant ſorti de chez lui, avec les autres Députez, ſe rendit à l'Aſſemblée, pour en faire rapport; mais elle remoya au lendemain à opiner là-deſſus. 1667.

Cependant le Prince Guillaume de Furſtemberg arriva, le même jour, à la Haie. Il s'étoit entierement donné à la France, & D'Eſtrades lui rendit compte de tout ce qui s'étoit paſſé, & le pria de voir le Penſionaire, & de lui dire, ſur la Propoſition que le Roi portât ſes Conquêtes ailleurs qu'aux Païs-Bas, qu'il venoit d'auprès de Sa Majeſté; qui lui avoit dit, que cette Propoſition la choquoit ſi fort, qu'Elle n'y conſentiroit jamais, & que ſi les Etats s'y obſtinoient, il falloit que toute ſorte de négotiation ceſsât, & qu'Elle prît d'autres meſures.

Le ſentiment de la Hollande fut qu'il falloit que les Etats demeuraſſent unis, avec la France; qu'on déclareroit a l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qu'il ne devoit s'attendre à aucune aſſiſtance, de la part des Etats; qu'on eſtimoit raiſonnables les Propoſitions de la France, & que ſi les Eſpagnols les rejettoient, ils ſe ſerviroient de la force & de tous les moyens les plus efficaces, pour les y contraindre, & qu'ils porteroient les Ambaſſadeurs de toutes les Puiſſances, qui réſidoient à la Haie, à engager leurs Maîtres à agir enſemble; pour forcer les Eſpagnols à conſentir à la Paix.

La Province de Hollande nomma là-deſſus Van Beuning, pour aller au plûtôt en France, afin d'y régler avec Sa Majeſté les Articles, dont il falloit convenir, après une ſemblable déclaration. Van Beuning s'en alla à Amſterdam, pour prier les Magiſtrats de ne point conſentir a cette nomination; mais comme on avoit pris les devans, la Régence d'Amſterdam lui répondit, que le ſervice de l'Etat demandoit qu'il fit ce voyage, & qu'on ne pouvoit pas l'en diſpenſer. Ainſi il fallut qu'il s'y diſposât, quoi qu'il n'eût pas changé de ſentiment, ſur ce qu'il avoit ſoûtenu, qu'il falloit obliger le Roi de France de faire la guerre, ailleurs que dans les Païs-Bas.

A ne lire que la précedente Lettre de D'Eſtrades, on diroit que tout ſe paſſoit, de la meilleure foi du monde, & que le Penſionaire de Hol-

(1) Voyez le Tome II. de cette Hiſtoire p. 151. Il y a une faute dans les Lettres imprimées de D'Eſtrades Tom. VI. p. 153. où ce partage eſt rapporté à l'an 1653. où il ne ſe fit rien de ſemblable.

(2) D'Eſtrades Lettre du 22. de Decembre.

1667. Hollande étoit entré en effet, dans le ſentiment d'avoir plus de complaiſance, pour la France, que la ſûreté des Provinces Unies ne le permettoit; mais on verra, dans ce qui ſe paſſa, au commencement de l'année ſuivante, qu'il étoit diſpoſé à agir tout autrement envers cette Couronne. Par-là D'Eſtrades, tout adroit qu'il étoit, ſe trouva trompé dans ſon eſperance, que l'on alloit abandonner entierement les interêts de l'Eſpagne. Ce ſont là des ſtratagêmes, dont on ſe ſert dans les négotiations épineuſes, pour éviter un plus grand mal, par un moindre. Les Hommes ne peuvent pas toûjours être conduits, par des raiſons fondées ſûr la Verité & ſur l'Equité, à cauſe des paſſions qui les aveuglent; & ils s'expoſent par-là à être dupez, par des diſſimulations & des menſonges. Ils ne laiſſent pas de s'écrier contre l'artifice & la mauvaiſe foi, de ceux à qui ils ont à faire; ſans faire néanmoins ſcrupule de ſe ſervir des mêmes armes, dès qu'ils croyent le pouvoir faire, avec ſuccès.

Avant que de paſſer à l'année ſuivante, il faut que nous touchions quelques endroits qui ſont néceſſaires, pour entendre la ſuite de l'Hiſtoire. Pendant que l'on travailloit à Bréda à la Paix, dont on a parlé, on négotia à la Haie un Traité de l'Etat avec la Suede, dont les Ambaſſadeurs étoient Médiateurs de la Paix à Bréda. On a vû, que depuis quelques années les Etats étoient comme brouillez, avec la Suede, ſans néanmoins en être venus à aucune voie de fait. (1) Outre les formalitez, que l'on voit dans tous les Traitez de Paix, les anciens Traitez furent rénouvellez; les démêlez, qu'il y avoit entre les Suedois & les Hollandois, touchant ce que les premiers avoient eu ſur les côtes de la Guinée, furent accommodez; le Roi de Suede relâcha ſes prétenſions des ſubſides, qu'il avoit prétendus de la République, qui fit la même choſe de ſon côté. Il ſemble, que la Suede commençoit à craindre la France, dont la puiſſance donnoit de l'ombrage à tous les Voiſins, & réünit enſuite ces Voiſins, qui ſe joignirent enfin contre elle. Le Traité, avec la Suede, fut ſigné à la Haie, le 28. de Juillet, par le Comte de Dhona & par Appelboom.

Le 3. de Septembre, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne préſenta (2) un petit Mémoire, où il diſoit, que ſe diſpenſant de repréſenter aux Etats Géneraux, le pitoyable état des Provinces des Païs-Bas, qui étoient ſous l'obéïſſance du Roi ſon Maître; dans la ſuppoſition que les Etats en étoient aſſez informez, & qu'ils n'ignoroient pas les raiſons, qu'ils avoient de conſerver ces Provinces, & d'en détourner la ruine totale; & qu'il avoit reçu une dépêche du Marquis de Caſtel-Rodrigo, qui l'autoriſoit d'offrir de remettre entre leurs mains les Villes d'Oſtende, de Bruges & de Damme, avec les Forts de Ste. Iſabelle & St. Donas, & de les leur engager; moyenant qu'ils prêtaſſent à Sa Majeſté Très-Chrétien un Million de Florins, & qu'ils joigniſſent douze-mille hommes de leurs Troupes à celles d'Eſpagne, aux conditions, dont on conviendroit. Il ajoûtoit, que c'étoit l'unique moyen de ſauver le reſte des Païs-Bas, & qu'il requeroit très-inſtamment les Etats de prendre une prompte réſolution là-deſſus, & de lui donner des Commiſſaires, pour négotier avec lui; parce que cette affaire ne ſouffroit aucun délai. On délibera de cela, dans les Etats de Hollande, le 10. du Mois, & l'on marqua les conditions, auxquelles on pourroit faire ce prêt, & prendre ces Villes & Forts en gage. Mais la choſe ne fut pas exécutée, pour ne pas choquer la France; qui auroit pû prendre cela, en mauvaiſe part, & comme une déclaration des Etats, en faveur des Eſpagnols. 1667.

On parla encore beaucoup, en France, du ſentiment de Van Beuning, qui vouloit que le Roi portât ſes armes loin des Païs-Bas, pour diſſiper entierement les ombrages, que les Etats avoient ſur ſon voiſinage. De Lionne en écrivit à D'Eſtrades, le 23. de Decembre, & lui dit que ceux, qui approuvoient ce ſentiment „ ne ſe mettoient „ guére en peine ſi le Roi pouvoit faire paſſer „ les Pirenées à ſon Armée, pour aller faire la „ guerre en Catalogne; non ſeulement ſans qu'il „ y eût une ſeule révolte dans le Païs; mais „ où le Roi d'Eſpagne pourroit lui oppoſer les „ Troupes, qu'il employoit contre les Portugais; ni comment il pourroit faire paſſer ſon „ Armée, au travers des Etats du Duc de Savoie, pour aller attaquer le Milanès, défendu, dit-il, *par l'inclemence de l'air*, & par „ un très-grand nombre de Places fortes, au „ hazard même d'y voir deſcendre des inondations d'Allemands, ſans qu'on pût s'oppoſer „ à leur paſſage; Que néanmoins Sa Majeſté „ feroit ſonder S. A. R. le Duc de Savoie, „ pour ſavoir s'il ſeroit diſpoſé à entrer, avec „ lui, en action & prendre part aux Conquêtes communes; mais qu'Elle ne pouvoit pas „ s'engager poſitivement à un ſemblable Projet, ſi auparavant Elle n'étoit aſſurée d'y pouvoir porter le Duc de Savoie; Qu'au reſte, „ pourvû qu'Elle pût obliger les Eſpagnols, à „ lui faire raiſon ſur les Droits de la Reine, „ il lui ſeroit fort indifferent, par quelle ſorte „ de conquête Elle fit le coup; qu'Elle aimeroit autant, & même mieux, recevoir ſa ſatisfaction en Italie, qu'en Flandre: Que la „ queſtion ſeroit ſeulement de ſavoir quelle ſûreté, non douteuſe, Elle pourroit prendre de „ la confiance en la bonne foi des Etats; pour „ la défenſe de ſes Conquêtes de Flandre, contre tout aggreſſeur quel qu'il fût; c'eſt-à-„ dire, avec un Etat qui donnoit à entendre „ que la rupture, avec l'Eſpagne, coûteroit ſoixante Millions à ſon Commerce, & qui d'ailleurs voudroit peut-être les avoir ſacrifiez, „ pour voir ces Conquêtes hors des mains de „ S. M.

„ De tout cela, De Lionne vouloit que D'Eſtrades comprît qu'il étoit très-difficile, quoi „ que non pas impoſſible, que Sa Majeſté pût „ prendre un ſi grand change, que l'étoit celui, qu'on lui propoſoit; & que dans cette „ incertitude, Elle ne voudroit pas avoir dépenſé un ſou, pour gagner des gens, qu'il „ diſoit être contraires à ce Projet, & ne „ pas pouvoir ſe réſoudre à voir leur Etat obligé de défendre les Conquêtes du Roi, con-„ tre tout aggreſſeur. D'Eſtrades approuva fort ces raiſonnemens politiques, en une Lettre qu'il écrivit à leur Auteur, le 25. de Decembre. De Lionne lui répliqua, le 30. de ce même Mois, & lui dit, que Sa Majeſté avoit beaucoup de joie d'apprendre, que les affaires commençoient à prendre un meilleur train, que par le paſſé; & qu'Elle attendroit, avec impatience, ſes Lettres, qui devoient lui donner plus de lumieres & du certitude, ſur la conduite des Etats. Mais Elle apprit l'année ſuivante ce à quoi Elle ne s'attendoit pas, comme on le dira, après avoir raconté, en peu de mots, ce que fit la Flot-

(1) Réſolutions Secretes T. III. p. 576.
(2) Là-même pag. 582.

1667. Flotte Hollandoiſe, avant que revenir en ſes Ports. Elle croiſa, en divers endroits, autour de l'Angleterre, ſans rien rencontrer; & Ruiter ayant reçu, le dernier d'Août, des nouvelles de l'échange des Ratifications de la Paix à Bréda, où elle avoit été publiée, fut averti, en même tems, que les hoſtilitez devoient ceſſer, après le 5. de Septembre, dans la Manche & dans l'Océan Germanique; mais qu'elles pouvoient encore être exercées, depuis l'entrée de la Manche, juſqu'au 6. d'Octobre. Depuis ce Cap, juſqu'à la Ligne, elles pouvoient être encore exercées, juſqu'au 2. de Novembre, & au-delà de la Ligne, juſqu'au 24. d'Avril de l'année ſuivante. Ruiter eut ordre de ſe régler là-deſſus, & de ne laiſſer pas néanmoins de croiſer dans le Canal, & dans le Voiſinage, juſqu'à nouvel ordre; pour proteger les Vaiſſeaux Hollandois, qui iroient dans les Païs étrangers, ou qui en reviendroient, & qui pourroient peutêtre être attaquez par les Anglois, pendant ſix ſemaines.

Cependant la Flotte commençoit à manquer de vivres; mais il vint neuf Flutes, le 8. de Septembre, qui en étoient chargées. Le même jour, le Baillif de Putten partit pour la Hollande. Le Lieutenant-Amiral-Général reçut néanmoins ordre, de faire croiſer les plus gros Vaiſſeaux juſqu'à la fin d'Octobre, & les plus petits juſqu'à celle de Novembre. Il le fit, mais il n'arriva rien, qui causât quelque perte à l'une, ou à l'autre Nation. Les Equipages Hollandois furent ſeulement attaquez du Scorbut, & eſſuyerent une groſſe tempête; le 9. & le 10. d'Octobre. Ruiter reçut enfin le 14. du même Mois ordre de faire entrer la Flotte dans les Ports, & de la deſarmer. Elle entra le lendemain, à Goerée & à Helvoetſluis. L'Amiral partit d'abord pour la Haie, où il fut remercié par les Etats Généraux qui lui firent dire, par leur Préſident, qu'ils étoient très-ſatisfaits de ſa bonne conduite, & de ſa vigilance, auſſi bien que de ſes belles actions. Les Etats de Hollande lui firent préſent d'une Coupe d'Or, ſur laquelle étoit repréſentée l'action faite près de Chattam, dans la Tamiſe, comme nous l'avons dit. On fit de grandes réjouïſſances, & l'on fit frapper des Médailles, pour conſerver la mémoire des évenemens de cette Campagne Maritime; que l'on reprocha en MDCLXXII. à la République.

1668. AU commencement de l'année MDCLXVIII. le Chevalier *Guillaume Temple*, que le Roi d'Angleterre avoit fait réſider pendant quelque tems à Bruſſelles, près du Marquis de Caſtel-Rodrigo, & qui étoit revenu à Londres, (1) eut ordre de Sa Majeſté de retourner en Hollande, où il avoit fait connoiſſance avec De Witt, & de rendre une autre viſite au Penſionaire, & de lui dire qu'il la lui rendoit, par ordre du Roi ſon Maître; pour ſavoir ſes ſentimens touchant la conjoncture, où l'on ſe trouvoit. Il obéït & demanda au Miniſtre Hollandois, quels étoient ſes ſentimens de la derniere invaſion, que les François avoient faite en Flandre, des grands avantages, qu'ils y avoient remportez, & de ceux, qu'ils pouvoient encore remporter la Campagne ſuivante. Le Roi d'Angleterre ſouhaitoit auſſi de ſavoir ce que le Penſionaire de Hollande croyoit du véritable interêt de l'Angleterre, des Provinces Unies & du reſte de l'Europe, en cette conjoncture. Ce Prince, en apprenant les ſentimens de De Witt là-deſſus, jugeoit qu'il falloit, à peu près, ce qu'en penſoient la plûpart des Etats; & que cela l'aideroit à prendre de juſtes meſures, ſur la conſtitution de l'Europe, telle qu'elle étoit alors. Temple obéït aux ordres du Roi, & lui rapporta ce que De Witt lui avoit dit. Il ne diſſimula point qu'il l'avoit jugé fort habile, & très-fidele aux Maîtres qu'il ſervoit. Il dit même qu'il le croyoit ſincere & droit, en toutes ſes négotiations; ce qu'il faut entendre, ce me ſemble, autant qu'il étoit poſſible en matieres d'Etat; où il faut ſouvent non ſeulement diſſimuler ce que l'on penſe, mais encore feindre d'être diſpoſé à faire des choſes, qu'on eſt bien réſolu de ne point faire. Le 11. de Janvier au ſoir, le Roi d'Angleterre, après avoir bien peſé ce que De Witt avoit dit à Temple, réſolut d'agir tout autrement, qu'il n'avoit fait juſqu'alors, & de prendre le parti des Eſpagnols, contre la France, dans les Païs-Bas, conjointement aux Etats Généraux. Le Chevalier *Bridgeman* Garde du Seau & le Lord *d'Arlington*, Secretaire d'Etat, contribuerent beaucoup à faire prendre cette réſolution au Roi. (2) Temple partit de Londres en qualité d'Envoyé Extraordinaire, pour la Hollande, & fut voir, d'abord qu'il fût arrivé, le Penſionaire de Hollande. Dans les deux premieres Conférences, qu'ils eurent, ce dernier parut très-ſatisfait de la réſolution, que le Roi d'Angleterre avoit priſe de ſoûtenir les Eſpagnols, contre la France. C'étoit en effet une néceſſité, pour les Anglois, auſſi bien que pour les Hollandois; qui concevoient bien qu'ils ne pouvoient pas être voiſins de la France, en ſorte qu'il n'y eût point de Barriere entre eux, que quelques Rivieres, à l'égard des Etats Généraux & la Mer, par rapport aux Anglois. Elle ne pourroit pas n'être point tentée, de ſe rendre Maîtreſſe des Provinces Unies, & ſi cela lui réüſſiſſoit, de paſſer de-là en Angleterre, & la ſoumettre comme les Provinces du Païs-Bas, à ſa domination. Auſſi quand Temple eut propoſé, au Penſionaire, le deſſein du Roi de la Grande Brétagne; De Witt, en témoigna-t-il beaucoup de ſatisfaction. C'étoit de faire une Alliance défenſive & offenſive, entre les deux Etats, pour traverſer les deſſeins des François. 1668.

De Witt parut fort ſatisfait, dans les deux premieres Conférences de la réſolution, que le Roi de la Grande Brétagne avoit priſe, au ſujet des Voiſins; mais il dit à Temple que, pour parvenir au but, qu'on ſe propoſoit, qui étoit d'empêcher que la France ne ſe rendît maîtreſſe des Païs-Bas Eſpagnols; il étoit abſolument néceſſaire de prendre des meſures, pour contraindre l'Eſpagne à faire ce qu'on ſouhaitoit, en cas qu'elle ne voulût pas le faire volontairement; & que pour cela, il falloit ſi bien concerter enſemble toutes choſes, qu'aucun accident imprevû ne pût empêcher l'effet des moyens, dont on ſe ſerviroit. Cela regardoit l'Alliance offenſive; pour la défenſive, il dit qu'elle ſe devoit faire, & qu'elle ſe feroit, conformément au Projet de Scheveling, qu'on avoit préſenté à Sa Majeſté, & par lequel on pourroit ſi bien ajuſter ce qui regardoit le Commerce, qu'il ne reſteroit aucune ſémence de diviſion, entre les deux Nations.

Temple prétendoit, qu'il étoit néceſſaire de convenir des deux choſes, qui faiſoient le ſujet de ſa négotiation; c'eſt-à-dire de l'Alliance offenſive

(1) Lettre du Chevalier Temple du 2. de Janvier Style Ancien.

(2) Lettre de Temple du 24. de Janvier.

1668. ve & défenſive. Mais il ne put l'obtenir, quoi que tout ſe paſsât, avec une confiance & une ſatisfaction réciproque. De Witt dit à Temple, qu'il eſtimeroit ce jour-là un jour fort heureux, tant à cauſe de la négotiation, dont Sa Majeſté l'avoit chargé; qu'à cauſe de la réſolution, que les Etats avoient priſe de donner le commandement de leurs Armées au Prince Jean Maurice de Naſſau, & à Wurts & de faire Géneral de la Cavalerie le Prince de Tarente, pour commander en l'abſence des uns, ou des autres.

Temple ſe ſervit de cette occaſion, de lui recommander le Prince d'Orange, conformément à l'ordre qu'il en avoit. Le Penſionaire prit cela très-bien, & dit qu'en ſon particulier, il ne manquoit point de lui rendre viſite une, ou deux fois la ſemaine; que l'attachement, qu'il avoit pour lui, augmentoit tous les jours, & qu'il vouloit bien dire à Temple, ſans déguiſement, que les Etats lui deſtinoient le commandement géneral de toutes leurs Troupes; auſſi-tôt qu'il ſeroit en état de remplir ce poſte, avec honneur.

Le lendemain, Temple eut ſon audience des Etats Géneraux, & le troiſiéme jour il entra en Conférence, avec les huit Commiſſaires des affaires ſécretes. Il leur montra un Projet de l'Alliance defenſive, qu'il propoſoit & qui devoit ſervir de baſe à toutes ſes négotiations, & ſans lequel il étoit à craindre que l'on n'osât pas s'ouvrir, ni de part, ni d'autre; ſur ce qui regardoit les Voiſins, de peur d'offenſer d'autres Puiſſances, comme il y avoit bien de l'apparence, que cela arriveroit. Temple leur dit au reſte, que Sa Majeſté Britannique étant réſolue de condeſcendre, autant qu'Elle le pourroit faire, avec honneur, à ce que les Etats ſouhaitoient, touchant la Médiation du Roi & des Etats, entre les François & les Eſpagnols; il attendoit qu'on lui fit ſavoir la réſolution des Etats, en cas qu'on eût déja travaillé à un accommodement.

Il étoit neceſſaire qu'il s'y prît ainſi, parce qu'il avoit découvert que les Provinces n'étoient pas encore convenues des propoſitions, qu'elles feroient. Il n'y en avoit que cinq, qui euſſent agréé la Propoſition, que le Penſionaire de Hollande avoit faite. La Zélande étoit d'avis d'accépter un partage des Païs-Bas Eſpagnols, entre les François & les Etats. Mais la Province d'Utrecht opinoit à laiſſer entre les mains de la France, comme par un Compromis, les conquêtes qu'elle y avoit faites; juſqu'à ce que ſes prétentions euſſent été examinées, par des Arbitres competans, choiſis par les deux Couronnes, ou par des Médiateurs. Temple eſperoit aſſez raiſonnablement, que ſi les Provinces ſavoient, avant que d'être d'accord entre elles, que Sa Majeſté Britannique étoit réſolue de ſe joindre à elles, cela les pourroit engager, à prendre des meſures plus avantageuſes aux Provinces Eſpagnoles, & plus honorables pour S. M.

Les Commiſſaires des Etats chargerent De Witt de parler pour eux. Il déclara que les Etats étoient dans la même réſolution que le Roi, & demeura d'accord que l'on devoit, avant toutes choſes, traiter une Alliance défenſive, avec l'Angleterre; afin qu'on pût prendre de la confiance, les uns pour les autres. Il ajoûta, que les Etats ſouhaitoient fort de faire inſerer les clauſes, qui regardoient la ſûreté commune, dans les Articles de la Médiation. Il inſiſta beaucoup là-deſſus, comme étant une choſe très-preſſante; parce qu'ayant déja reçu ordre de leurs Provinces d'y travailler, ils devoient l'expédier, avant que d'entrer dans une autre négotiation; d'autant plus qu'ils ne pourroient avoir les Inſtructions & les Pouvoirs néceſſaires, avant ſix ſemaines, ou deux mois, pour traiter de l'Alliance défenſive; parce que c'étoit-là une nouvelle affaire, dont les Provinces devoient déliberer. Ils promettoient que d'abord, qu'ils les auroient reçues, ils enverroient à leurs Ambaſſadeurs, en Angleterre, des Inſtructions pour travailler à ce Traité; dans leqnel il falloit, de toute néceſſité, inſerer un Article, pour régler les affaires du Commerce, ſi l'on vouloit que ce Traité ſervît de fondement à leurs autres négotiations. 1668.

Pour couper court ſur cette affaire, qui alloit être tirée en longueur, Temple dit qu'il n'avoit aucun ordre d'entendre à d'autres choſes, qu'à l'affaire touchant l'Alliance défenſive; à moins que ce ne fût conjointement, avec cette derniere. Il ajoûta, que le Roi ſon Maître avoit grande raiſon d'en uſer ainſi; tant parce qu'il ne vouloit pas riſquer à voir une guerre s'allumer en Angleterre, avant qu'elle fût finie dans les Païs-Bas Eſpagnols; que parce qu'il ſavoit, que les Etats Generaux qui étoient encore plus expoſez au danger, ne prendroient jamais aucune ferme réſolution, par rapport aux affaires des Voiſins; s'ils ne voyoient auparavant leur Païs en ſûreté, par l'aſſiſtence, qu'ils pourroient attendre du Roi d'Angleterre.

Temple dit enfin, que ſon Maître croyoit qu'en leur propoſant cette Alliance, il ne pouvoit pas donner de marque plus éclatante de ſa généroſité, & de l'amitié, qu'il avoit pour eux; puis qu'il étoit bien moins expoſé qu'eux au danger commun, & que la France lui faiſoit toutes les avances imaginables; pour l'obliger à prendre ſon parti, contre les Hollandois & les Provinces, qui obéiſſoient au Roi d'Eſpagne: Qu'ils n'avoient pas fait difficulté de faire des Alliances ſemblables avec des Princes, qui peu de tems auparavant, avoient eu des démêlez avec eux, auſſi bien que Sa Majeſté. Qu'enfin les affaires du Roi n'étoient pas en ſi mauvais état, qu'il dût craindre qu'aucun Prince, ou aucun Etat de la Chrétienté, voulût refuſer une propoſition de cette nature.

Il étoit clair, que les offres du Roi d'Angleterre n'étoient nullement à mépriſer; puis que c'étoit le moyen le plus ſûr & le plus prompt, pour arrêter les progrés de la France, dans les Païs-Bas. Mais comme on venoit ſeulement de ſortir d'une guerre violente avec ce Prince, duquel la République n'avoit pas ſujet d'être ſatisfaite; on ne doit pas s'étonner, que l'on n'acceptât pas d'abord les offres de Temple. Les Commiſſaires des Etats ſe retirerent trois ſoia à part, pour conſulter enſemble, mais ſans rien réſoudre. On convint néanmoins, que le Penſionaire & Isbrands, paſſeroient l'aprèsdinée avec l'Envoyé d'Angleterre, pour tâcher de régler le détail du Traité; parce qu'on s'étoit bien apperçu, que le Roi d'Angleterre avoit le même interêt que les Etats, & que l'on convenoit du gros de cette affaire. Auſſi convinrent-ils le ſoir, qu'au lieu du Projet de Scheveling, ou d'aucun autre nouveau règlement des Affaires de Marine, les Etats ſe contenteroient de ſuivre le Projet de l'Alliance défenſive, que le Roi d'Angleterre leur offroit; pourvû que dans ce Traité on inſerât, & l'on perpetuât les Articles proviſionnels de celui de Bréda. Temple conſentit d'envoyer, ce ſoir-là même, au Roi ſon Maître, ce dont on étoit convenu, & d'attendre, à la Haie, ſa réponſe.

Le lendemain matin il fit demander une au-

1668. tre Conférence, avec les deux mêmes Commiſſaires; mais il ne put l'avoir, que l'Après-dînée, parce qu'ils avoient été occupez le matin, à faire rapport aux Etats de ce qui s'étoit paſſé, entre lui & eux, le jour précedent. Lors qu'ils s'aſſemblerent, les Commiſſaires des Etats dirent à l'Envoyé d'Angleterre, que Leurs Hautes Puiſſances trouvoient auſſi à propos, qu'on inſerât les Articles Proviſionels dans le Traité. Temple craignit que cela n'arrêtât ſa négotiation, juſqu'à ce que le Roi eût répondu; ce qui pouvoit tendre cette négotiation incertaine. Il ſavoit que le Comte d'Eſtrades étoit informé de ſon arrivée, qu'il l'avoit vuë de fort mauvais œuil, & qu'il s'étoit plaint à pluſieurs Membres des Etats, que, depuis ſon arrivée, il n'avoit pû voir le Penſionaire de Hollande; quoi qu'il en eût fait pluſieurs inſtances, & qu'on lui eût donné une heure, pour cela.

Cependant (1) D'Eſtrades, qui croyoit auparavant être ſûr, que les Provinces favoriſeroient ſes deſſeins, remarqua que quelques Villes de Hollande avoient été ébranlées, depuis la venue du Chevalier Temple. Il dit à De Witt, ſi l'on croit l'Ambaſſadeur de France, de la part du Marquis de Caſtel-Rodrigo, que ſi les Anglois & les Hollandois ne ſecouroient pas les Eſpagnols, toutes les Villes des Païs-Bas ſe rendroient infailliblement au Roi de France, & qu'il valoit autant les perdre tout d'un coup, que de ſe voir conſumer à petit feu. Le Marquis avoit enſuite propoſé de faire une Ligue avec l'Angleterre, & la Suede, de qui il diſoit être aſſuré. Il ajoûtoit, que l'on pourroit contraindre la France à faire la Paix, en tenant ſes Ports bloquez, & en lui ôtant toute ſorte de Commerce. De Witt avoit répondu à cette Propoſition, que ſes Maîtres n'approuveroient pas cet expédient; qu'il étoit mieux que les Eſpagnols fiſſent la Paix, aux conditions, que la France propoſoit, à quoi les Etats Généraux tiendroient la main, de tout leur pouvoir.

L'Ambaſſadeur de France ajoûte, que Temple étoit parti (2) pour l'Angleterre, & avoit dépêché un Exprès à Caſtel-Rodrigo, pour lui faire ſavoir cette réponſe, qui ne pouvoit pas lui avoir plû. Cependant, à ce qu'il dit, De Witt & lui avoient eu ſoin de voir tous les Députez des Villes, & qu'ils avoient remis ceux, qui étoient ébranlez; qui s'étoient confirmez dans leur premier avis de contraindre les Eſpagnols d'accepter les conditions de paix, que le Roi de France propoſoit, en cas qu'ils refuſaſſent la Paix. On devoit auſſi charger Van Beuning, de ſupplier le Roi d'avoir cette complaiſance, pour les Etats, de n'attaquer pas les Païs-Bas, ſans qu'ils euſſent concerté les moyens, où les uns & les autres puſſent trouver leurs ſûretez. L'Overyſſel & la Gueldre ſe rangerent au ſentiment de la Hollande.

Il dit néanmoins, que les ombrages ſe renouvelloient, & qu'on avoit envoyé en diverſes Provinces, des Ecrits; où l'on ſoûtenoit que le Roi ne vouloit que les amuſer, par l'eſperance de la Paix, & les accabler tout d'un coup, par deux Armées, qui y entreroient, en même tems, & qui les attaqueroient, après cela.

(3) Le 13. de Janvier, D'Eſtrades reçut un Paſſeport, pour Van Beuning, qui devoit aller à Paris, mais qui n'y alla néanmoins pas ſi-tôt, parce que toutes les Provinces ne vouloient pas ſigner ſon Inſtruction, ſelon la coûtume. (4) Cette Inſtruction portoit „ 1. qu'après avoir fait „ ſon premier compliment à Sa Majeſté, il feroit ſavoir au Roi & à ſes Miniſtres, que les „ Etats Généraux des Provinces Unies, après „ avoir appris a quelles conditions Sa Majeſté „ veut bien terminer la guerre avec l'Eſpagne, „ avoient fait de leur coté tout ce qui leur avoit été poſſible, pour contribuer à la Paix, „ au gré de Sa Majeſté; tant par les bons offices qu'ils ont employez auprès des Eſpagnols, pour les obliger à accepter ces conditions; que par les Inſtances, qu'ils ont faites auprès d'autres Princes, pour les obliger „ de ſe joindre à eux, à cet effet.

„ 2. Qu'il feroit bien comprendre à Sa Majeſté que par le bon effet, que leurs ſollicitations avoient produit, auprès du Roi de la „ Grande Brétagne, & par le Traité que Leurs „ Hautes Puiſſances avoient conclu, avec ce „ Prince, tout étoit aux termes, que la Paix „ ne ſauroit manquer de ſe faire, à ces conditions; en cas que Sa Majeſté Très-Chrétienne „ voulût conſentir à ce qui avoit été conclu „ dans ce Traité, & agir de concert avec Sa „ Majeſté Britannique, & Leurs Hautes Puiſſances, pour diriger la Négotiation de la Paix, „ ſur un pied, qui lui ſoit agréable, & qui „ puiſſe contribuer au repos commun de la Chrétienté.

„ Qu'il ſe ſerviroit de toutes les raiſons, dont „ il pourroit s'aviſer, pour diſpoſer Sa Majeſté „ Très-Chrétienne à donner les mains à cette „ Convention; étant muni d'un Pouvoir néceſſaire, & ayant, pour lui ſervir d'Inſtruction, „ le Traité conclu, entre le Roi de la G. B. „ & Leurs HH. PP.

„ 4. Comme il n'étoit fait aucune mention „ dans le Traité, des moyens efficaces, qu'on „ employeroit, au cas que les Eſpagnols, contre toute attente, n'acceptaſſent pas la Paix, „ aux conditions mentionnées au Traité; l'Ambaſſadeur ſeroit autoriſé pour promettre, en „ ce cas, que Leurs Hautes Puiſſances mettront „ en Campagne une puiſſante Armée, & agiront contre les Eſpagnols, aux Païs-Bas, juſqu'à ce que l'on ait obtenu la Paix, de la „ maniere qui avoit été marquée.

„ 5. Que l'Ambaſſadeur pourroit promettre „ de plus, qu'au cas que Leurs Hautes Puiſſances ne miſſent pas en exécution ce qui avoit été dit, Sa Majeſté T. C. ſeroit en liberté de faire rentrer ſes Armées dans les Païs-Bas, & y faire ce qu'Elle trouveroit à propos.

„ 6. Qu'il pourroit encore promettre, que „ Leurs Hautes Puiſſances, immédiatement après „ s'être accordées avec S. M. T. C. ſur cette „ matiére, ne donneront aucun paſſage ſur leurs „ Terres, aux Troupes qu'on enverroit au ſecours des Eſpagnols, aux Païs-Bas.

„ 7. Que l'Ambaſſadeur agiroit confidemment, en toute cette négotiation, avec le „ Miniſtre de Sa Majeſté Britannique à la Cour „ de France, & que tout ſe feroit de concert, „ entre le même Roi, & Leurs Hautes Puiſſances

„ 8. Qu'il inviteroit auſſi les Miniſtres, qui „ réſidoient en cette Cour, de la part des autres

(1) Voyez ſa Lettre du 21. de Janvier 1668.

(2) Il ne pouvoit pas écrire cela le 21. de Janvier, auquel Temple étoit à la Haie. Il ſemble qu'elle doit être datée du 11. du Mois.

(3) Lettre D'Eſtrades du 19. de Janvier.

(4) Lettres d'Etat du Comte d'Arlington p. 264.

1668. „ tres Princes, qui ſont intereſſez, dans cette „ grande affaire, à ſeconder les bonnes inten- „ tions de l'Etat.

„ 9. Que comme toute cette affaire roule ſur „ les Traitez mentionnez, & conclus avec Sa „ Majeſté de la Grande Brétagne, l'Ambaſſadeur „ ne commenceroit à agir de concert, avec ce Mi- „ niſtre, auprès de S. M. T. C. qu'après les a- „ voir ratifiez.

Cependant, (1) ſi l'on en croit l'Ambaſſadeur de France, il n'y eut ſortes de cabales, que les Provinces de Friſe, de Groningue, & d'Utrecht, qui favoriſoient l'Eſpagne, n'employaſſent, pour attirer les Villes de Hollande à leur parti; mais De Witt & Van Beuning les engagerent à tenir ferme. Tout l'orage tomba ſur le Prince de Tarente, qui ayant été propoſé, pour être Géneral de la Cavalerie, les Provinces n'y voulurent pas conſentir, à moins que la Hollande ne ſe conformât à leur avis. Comme elles furent refuſées, elles ne voulurent pas recevoir ce Prince, en cette Charge, & il fallut que la Hollande convînt avec les autres qu'elles feroient deux Lieutenants Géneraux de la Cavalerie, dont le Rhingrave ſeroit le premier, & le Prince de Tarente le ſecond, & qu'ils ne rempliroient pas encore la place de Géneral de la Cavalerie; que les Provinces demandoient pour le Prince d'Orange. Le Prince de Tarente avoit tuûjours agi dans la Province de Hollande, où il avoit beaucoup d'Amis, pour les interêts de la France; comme il faiſoit encore à la Haie, où il étoit allé pendant l'Aſſemblée, qui s'y tenoit. Les Provinces convinrent auſſi de donner la Charge de Maréchal de Camp à *Wurts*, qui avoit ſervi dans les Armées de la Suede, ſous Charles-Guſtave, & créérent un Lieutenant-Géneral au-deſſous de lui, un Géneral de l'Artillerie, & deux Sergeants de Bataille.

Cependant la France étoit fort ſcandaliſée que Meerman, Ambaſſadeur des Etats à Londres, eût eu des Conférences avec les Miniſtres du Roi, en préſence de ceux de la Maiſon d'Autriche.

Le Roi de France (2) écrivit, le 22. de Janvier, une longue Lettre aux Etats Géneraux; où il leur diſoit, qu'il avoit réſolu d'aller le 1. de Fevrier, avec un Corps d'Armée, dans la Franche-Comté (où les Etats avoient auparavant trouvé bon qu'il allât, plûtôt que dans le Païs-Bas Eſpagnol) pour s'y emparer de quelques poſtes. Il avoit, diſoit-il, deux principaux motifs d'en uſer ainſi. Le premier &, comme il diſoit, le plus important, étoit de donner aux EE. GG. un moyen, ſi ſes Armes y étoient heureuſes, de diſpoſer les Eſpagnols à la Paix; pour laquelle ils avoient une averſion ſi invincible, qu'ils n'avoient pas même voulu conſentir à la traiter. Ils avoient, en effet, ou par négligence, ou à deſſein, ſous divers prétextes, laiſſé couler cinq mois de ſept, que le Roi avoit accordez; ſans vouloir même convenir d'un lieu, où l'on pût s'aſſembler. Ils firent dire au Pape, qui vouloit raccommoder la France & l'Eſpagne, qu'ils ne traiteroient jamais de la Paix qu'à Rome, ou à Veniſe, ou aux Pirenées; comme ſi c'étoit à eux de faire aller les Miniſtres de la France, en tel lieu, qu'il leur plairoit. Enfin le Marquis de Caſtel-Rodrigue mort, comme il diſoit, d'un Plein-pouvoir, pour cela, avoit écrit au Nonce du Pape, à Cologne, qu'il choiſiſſoit la Ville Imperiale Aix la Chapelle. La France, quoi qu'elle doutât s'il étoit ſuffiſamment autoriſé pour cela, ne laiſſa 1668. pas de l'accepter.

Le ſecond motif, qui faiſoit que le Roi s'étoit réſolu d'attaquer la Franche-Comté, en plein hiver, regardoit ſa propre ſûreté, & ne pouvoit, par conſéquent, être deſapprouvé, de qui que ce fût, qui jugeroit équitablement des choſes. Il avoit appris que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui réſidoit à Vienne, non contant d'avoir porté l'Empereur à commencer, au premier jour de l'an, un grand armement; ſous prétexte que les Princes de l'Empire armoient auſſi; avoit vivement preſſé l'Empereur d'envoyer, au Printems, une Armée contre la France, dans le Duché de Bourgogne; pour y faire une diverſion des forces Françoiſes, qui les empêchât d'agir aux Païs-Bas. Ainſi la prudence ne permettant pas à la France de mépriſer tout à fait ces menées artificieuſes de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; le Roi avoit été, en quelque maniere, forcé d'aller au devant du mal, pour s'en garantir; en tâchant, avant l'arrivée de la belle Saiſon, d'occuper des Poſtes dans la Franche-Comté, qui ne laiſſent oi l'entrée auſſi ouverte, qu'elle pourroit être autrement, dans ſon Duché de Bourgogne, ni la commodité & les moyens de l'y venir attaquer.

„ Le troiſiéme motif, *diſoit le Roi*, acceſſoi- „ re, que nous avons eu, quoi que bien éloi- „ gné de la ſorce, & de la conſidération des „ deux autres, a été pour faire connoître à „ toute l'Europe la ſincerité, avec laquelle nous „ avions offert, il y a déja cinq mois, une „ ſuſpenſion d'armes réciproque de toutes en- „ trepriſes ſur les Places fortes, de part & „ d'autre, juſqu'à la fin de Mars, & pour ré- „ primer, ſur cette matiere, la pétulance du „ Gouverneur de Flandre; lequel empoiſonnant „ tout ce que nous préſentons de remedes aux „ maux de la Chrétienté, pour les guérir ſans „ délai, s'eſt fort ſatisfait lui-même d'écrire à „ divers Princes, & de faire débiter en tous „ lieux, par ſes Emiſſaires, que la France, en „ cette offre, ſe moquoit de tout le monde; „ que cette ſuſpenſion, c'étoit Dieu, qui l'avoit „ faite; & qu'enfin il ne voyoit pas, par quelle „ raiſon, il devoit recevoir, par grace, ou inter- „ poſition, ce que le tems, ou la ſaiſon lui don- „ noit, & que la Guerre même ne lui ſauroit „ ôter. Pour dire vrai, s'il avoit médité quel- „ que entrepriſe, ou ſurpriſe de nos Places, „ pendant l'Hiver; il a eu raiſon de ne pas ſe „ lier les mains, à ne pouvoir l'exécuter. Mais „ comme il n'y a rien paru juſqu'ici, de ſa „ part, qu'un aſſez médiocre deſſein de ſurpren- „ dre le Châtelet; pour lequel il avoit fait des „ préparatifs d'échelles & de petards à Cambrai, „ & qui lui a manqué; ce ſera maintenant à „ lui, en cas que nos Armées ſoient plus heu- „ reuſes, dans la Franche-Comté, à voir com- „ ment il pourra ſe juſtifier, auprès de la Rei- „ ne ſa Maîtreſſe, de ce que ſa témerité, ou „ ſon imprudence auront coûté au Roi ſon Fils; „ lors qu'il a rejetté un moyen infaillible de „ mettre, durant ſept mois, toutes les Places de „ l'Eſpagne dans une entiere ſûreté; ſe conten- „ tant, au lieu de quelque choſe de plus ſoli- „ de, pour le bien de la Paix, de faire des „ déclamations, qu'il croit bien pathetiques; „ pour prouver aux eſprits imbecilles la juſti- „ ce, qu'il y auroit de ceſſer une guerre entre- „ priſe, contre un Pupille de ſix ans, remettre, „ dit-il, tout au premier état, & renvoyer la dé- „ ciſion des differends à un Juge competent.

(1) D'Eſtrades dans la même Lettre.
(2) Pag. 103. & ſuiv. du VI. Tome des Lettres D'Eſtrades.

1668. „ Cependant, pour faire non ſeulement connoître à toute la Chrétienté, mais en convaincre le Marquis de Caſtel-Rodrigo lui-même, que dans l'expédition, pour laquelle nous allons marcher, nous n'avons pas deſſein d'apporter un nouvel obſtacle a la Paix, mais plûtôt d'y faire naître de plus grandes facilitez, dans l'eſprit de nos Parties; nous vous déclarons, que quelque ſuccès qu'ait nôtre courſe, & quelque avantage, que nous y puiſſions remporter, ſi nous en rapportons aucuns; ce qui demeure toûjours incertain en des affaires & des deſſeins de cette nature; nous n'en prétendons pas, pour cette raiſon, de plus hautes, ou de plus avantageuſes occaſions de paix, que celles, dont nous avons offert de nous contenter juſqu'à la fin de Mars; c'eſt-à-dire, que les Eſpagnols nous cedent, en bonne forme, les ſeules conquêtes, que nous fimes, en trois Mois de tems, la Campagne derniere; ou qu'ils nous en donnent l'équivalent, de la maniere, dont nous nous ſommes déja expliquez à Vous.

Les Etats Généraux répondirent à Louïs XIV. le 26. de Janvier, & lui dirent dans une petite Lettre, qu'il n'avoit nullement tenu à eux, que les Eſpagnols ne s'accommodaſſent avec Sa Majeſté; mais qu'ils n'avoient pu réüſſir, parce que ceux, qui les auroient pu ſeconder, avoient eu d'autres vûës. „ Qu'enfin ils avoient été aſſez „ heureux, pour voir réüſſir leurs ſoins; le Roi „ de la Grande Brétagne s'étant expliqué de la „ maniere que Sa Majeſté le pouvoit deſirer, & „ diſpoſé à agir efficacément avec eux, pour „ porter les Eſpagnols à lui donner ce qu'Elle avoit demandé, dont ils avoient fait part au „ Comte d'Eſtrades, & dont ils eſperoient qu'Elle ſe contenteroit. Ils ſe remettoient, pour le reſte, à l'Ambaſſadeur Extraordinaire qu'ils devoient envoyer à Paris, qui étoit, comme on l'a dit, Van Beuning; qui devoit concerter avec Sa Majeſté des moyens, dont on pourroit ſe ſervir, afin d'achever ce grand Ouvrage, pour la gloire de S. M. & pour le bien & le repos de tout le monde.

Les Etats ſe trouverent en état d'écrire de cette maniere au Roi de France, par la vivacité & par l'adreſſe de Temple, (1) qui preſſa extraordinairement les Commiſſaires Hollandois, qui n'étoient nullement accoûtumez à agir ſi promptement. On dit quelquefois que les Nations, qui ſont à la même hauteur de Pole, ſont de la même peſanteur, ou de la même vivacité; mais il eſt certain que les habitans des Iles Britanniques ont communément plus de feu, que n'en ont les habitans des Provinces Unies, & ſont plus capables de prendre leur parti, ſur le champ, quand il en eſt beſoin.

Comme on héſitoit ſur les Articles proviſionels du Traité de Bréda, concernant le Commerce; Temple dit à De Witt d'avoir aſſuré le Roi, ſon Maître, de ſa ſincerité dans les négotiations, & que le Comte d'Arlington avoit appuyé ce qu'il lui en avoit dit; quoi qu'il y eût pluſieurs perſonnes de mérite d'un autre ſentiment; que ces gens-là ne manqueroient pas de tirer avantage de la circonſtance préſente, ſi la négotiation étoit arrêtée par une bagatelle, qui avoit tout l'air d'une chicanerie; puis que les Articles proviſionnels avoient effectivement la même force, que s'ils étoient perpetuels, juſqu'à ce qu'on fit un nouveau Traité, qui les changeât; qu'on ne manqueroit pas de dire, que c'étoit-là un des tours du Penſionaire; puis qu'il avoit dit ouvertement que c'étoit ſon ſentiment, & que ſi les Etats de Hollande le lui demandoient, il diroit qu'il n'étoit pas d'avis, qu'on dût conclurre le Traité, ſans y inſerer les Articles; quoi qu'il ne pût pas diſconvenir qu'ils ne fuſſent aſſez bons, pour le préſent. Les Commiſſaires feignoient ſeulement de croire que, puis qu'on avoit renvoyé ces Articles du Traité de Bréda, à un autre Traité, cela ne les rendît nuls; ſi l'on faiſoit un autre Traité, dans lequel ils ne fuſſent pas confirmez. 1668.

Isbrantzs, qui étoit l'un des Commiſſaires, fut content des raiſons de Temple, & dit que ſa Province s'en contenteroit; mais le Penſionaire dit, que les Provinces de Hollande & de Zélande ne les goûteroient pas. L'Envoyé d'Angleterre lui répondit, qu'il étoit perſuadé que les Etats, pour une choſe de ſi peu de conſequence, ne ſeroient pas d'humeur de perdre le fruit, qu'on ſe pouvoit promettre de l'Alliance qu'on leur offroit, & qu'ils vouloient voir la réponſe de Sa Majeſté Britannique, ſur ce qu'il lui avoit écrit, avant que de rien conclurre; quoi qu'ils fuſſent dans le deſſein de le faire, quand même la réſolution de Sa Majeſté ne ſeroit pas telle, qu'ils la ſouhaiteroient. Il ajoûta, qu'il prévoyoit qu'il pourroit arriver, dans dix jours, bien des choſes, qui pourroient alterer les bonnes intentions de l'Angleterre; & que s'il étoit bien connu d'eux, & qu'ils fuſſent combien on ſe pouvoit aſſurer, lors qu'il avoit engagé ſa parole, il leur propoſeroit un expédient; mais qu'étant ſi peu connu d'eux, il croyoit que cela ſeroit inutile.

Après avuir dit cela, il ſe tut, & ils lui demanderent quel étoit cet expédient; ſur quoi il leur répondit, qu'on pourroit toûjours dreſſer un Projet du Traité, pour le ſigner le plûtôt qu'il ſe pourroit; & qu'en cas que Sa Majeſté lui permit, par ſa réponſe à ſa Lettre, d'y inſerer les Articles proviſionnels, il leur promettoit de le leur dire ſincerement, & de les inſerer dans un Article ſéparé, qui feroit une partie de l'Alliance défenſive.

Ils ſe regarderent, quelque tems, les uns les autres, ſans parler; après quoi De Witt lui tendit la main, & lui dit, que depuis le premier moment, qu'ils avoient eu commerce enſemble, ſa maniere & ſa phyſionomie lui avoient fait prendre beaucoup de confiance en lui, & que, s'il leur vouloit promettre, *en homme de bien*, de faire ce qu'il venoit de dire; il ne lui en demanderoient point d'autre aſſurance, & que pourvû que l'on confirmât, dans le préambule de ce Traité, les Articles de celui de Bréda; afin d'ôter toutes les craintes, qu'on pourroit avoir que ces Articles ne perdiſſent de leur force, ſi on faiſoit un nouveau Traité, ſans en parler; quoi qu'il ne pût pas répondre de la réſolution, que les Etats prendroient; il vouloit bien promettre qu'Isbrantzs, & lui feroient tous leurs efforts, pour leur perſuader d'accepter la Propoſition, que Temple leur faiſoit. Cela ayant été dit, on travailla au Projet du Traité; parce que l'Envoyé d'Angleterre ne fit point de difficulté de confirmer ce qu'il avoit offert; puis que lors qu'on fait un nouveau Traité, on commence ordinairement par confirmer les précedens.

Cette difficulté étant ſurmontée, il ne s'en trouva point d'autre, que celle qui nâquit d'une expreſſion un peu trop forte, qui porroit qu'en cas que les perſuaſions des Alliez ne fiſſent aucun effet ſur l'eſprit des Eſpagnols, & que

(1) Voyez ſa Lettre du 24. de Janvier 1668. citée ci-deſſus.

1668. que l'on ſe vit obligé *à en venir à la force & à la crainte.* Temple crut qu'on devoit plûtôt mettre *à des moyens plus efficaces* ; ce qui ſuffiſoit, ſur tout par rapport a une Nation auſſi glorieuſe que l'Eſpagnole, qui ne pouvoit guère manquer de trouver fort dur, que ceux qui étoient intereſſez, pour leur propre ſûreté, à empêcher que les Païs-Bas ne tombaſſent entre les mains des François, vouluſſent leur en abandonner une partie.

La Conference dura juſques bien avant, dans la nuit, du 23. de Janvier. Le Traité fut d'abord conçu en François, & traduit en Latin, comme cela ſe pratique dans les Traitez, qui ſe font avec l'Angleterre. Celui-ci fut accepté, entre minuit & une heure. C'étoit un Samedi, & comme on ne s'aſſemble pas le Dimanche, on ne le mit au net, que le Lundi ; après quoi il fut ſigné & ſélé conjointement, dans l'Aſſemblée des Commiſſaires. On ſe le donna réciproquement des deux côtez, entre deux & trois heures après midi. On employa le reſte du tems à examiner les Inſtrumens, & à règler ce que chacun des Contractans devoit contribuer, pour ſa part.

Après avoir ſigné, l'Envoyé d'Angleterre & les Commiſſaires s'embraſſerent, avec beaucoup de cordialité. Ces derniers applaudirent fort à un mot de Temple, qui dit *qu'à Bréda ils avoient agi, comme Amis ; mais qu'à la Haie, ils l'avoient fait comme Freres.* Le Penſionaire dit à l'Envoyé, qu'il avoit l'honneur d'avoir fait ce qu'aucun Miniſtre n'avoit pû faire avant lui ; qu'on auroit peine à croire, ſi on ne l'avoit pas vû, que les Etats euſſent pû ſe réſoudre à négotier, & à terminer en cinq jours de tems, une choſe qui étoit la plus importante qu'ils euſſent jamais euë, & à conſentir à un ſecours, qui les engageoit à une très-grande dépenſe ; que cela s'étoit fait contre la conſtitution de leur Gouvernement, qui les obligeoit, en pareilles occaſions, de conſulter auparavant les Provinces ; ce qui trainoit les affaires en longueur, & demandoit au moins deux mois ; avant qu'on pût avoir réponſe de tant de differents lieux ; & que ce Traité ayant été ſi promptement conclu, on ne pouvoit regarder cet évenement, que comme un miracle.

Auſſi Temple ſe crut-il obligé, en écrivant au Comte d'Arlington, de lui dire „ que le „ Penſionaire de Hollande, dans tout le cours „ de cette affaire, avoit agi, avec toute „ la ſincerité imaginable ; & qu'il ſeroit im„ poſſible de trouver un homme ſi droit & plus „ équitable ; quoi que fort attaché à ce qu'il „ croyoit avantageux à ſa Patrie, & qu'on a„ voit tout lieu d'être content de ſon procedé. „ Pour ce qui eſt, *ajoûte Temple*, de ſon adreſ„ ſe & de ſa capacité, jamais homme n'en a „ plus eu que lui.

Cela étant fait, l'Envoyé Anglois fut viſité des Envoyez & des Réſidens des Puiſſances, qui en tenoient à la Haie. Il n'y en eut pas un, qui ne le félicitât de la concluſion du Traité, & qui ne lui témoignât combien il admiroit la réſolution, que Sa Majeſté Britannique avoit priſe ; qui, dans cette conjoncture, donnoit, pour ainſi dire, une nouvelle vie à toutes les Cours de l'Europe, qui ne ſavoient plus quelles meſures prendre. Ils diſoient que le Roi d'Angleterre auroit l'honneur d'avoir donné la Paix à la Chrétienté ; ou d'avoir mis les choſes en équilibre, de ſorte qu'une Puiſſance ne pouvoit pas tirer tout de ſon côté, comme la France l'avoit pû faire. En effet, l'Angleterre & les Provinces Unies ſoûtenuës des Couronnes du Nord, & de diverſes Puiſſances d'Allemagne, pouvoient empêcher que l'Eſpagne ne fût accablée, par la France. Outre cela, elles mettoient à couvert les Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas, contre les entrepriſes, que la France auroit pû faire contre les Places Eſpagnoles. 1668.

Le Traité conſiſtoit en deux Conventions, dont la premiere comprenoit une Ligue défenſive des deux Etats, & l'autre étoit une Ligue offenſive ; pour s'oppoſer à la France, ſi elle entreprenoit de faire de nouvelles Conquêtes, au Païs-Bas, & pour obliger les Eſpagnols d'accepter l'Alternative, que la France leur offroit.

La Ligue défenſive commençoit par une Convention, qui portoit que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux, comme Amis & Alliez, ſeroient obligez de défendre mutuellement les Droits, Libertez & Privileges des Sujets de l'un & de l'autre, contre tous ceux qui voudroient troubler la Paix des uns, ou des autres ; par mer, ou par terre ; ou contre ceux qui, demeurans dans les Etats, de l'un & de l'autre, auroient été déclarez ennemis publics de l'un, ou de l'autre.

Que comme on n'avoit pas encore ſpécifié quels ſecours ils ſeroient obligez de ſe donner réciproquement ; le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Généraux étant toûjours dans la réſolution d'exécuter le Traité, avoient trouvé bon, en premier lieu & avant toutes choſes, de confirmer le Traité fait à Bréda, & les Règlemens, touchant la Navigation & le Commerce ; comme ils le confirment, s'engageans, par une obligation mutuelle & indiſſoluble de l'obſerver de bonne foi, & de l'accomplir, en tout & en châcune de ſes parties, & d'ordonner à leurs Sujets, de part & d'autre, à s'y conformer.

Que pour mieux aſſurer, & établir les ſecours, que les deux Parties ſe devroient donner réciproquement, ce qu'on n'avoit pas ſpécifié dans le Traité précedent, les Miniſtres ſous-ſignez, en vertu des Ordres qu'on leur avoit donnez, conſentoient & accordoient que le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Généraux des Provinces Unies, fuſſent mutuellement obligez aux conditions ſuivantes : I. Que ſi aucun Prince, Etat, ou perſonne entreprenoit d'envahir, ſous quelque prétexte que ce fût, les Territoires, Païs ou Places de la domination du Roi de la Grande Brétagne, ou exerce aucun acte d'hoſtilité, par Mer, ou par Terre, contre ce Roi, ou ſes Sujets ; les Etats Généraux ſeroient obligez d'envoyer quarante Vaiſſeaux de Guerre, bien fournis de toutes choſes néceſſaires, au ſecours du Roi, pour l'aider à répouſſer toutes inſultes, & tous Actes d'hoſtilité, & lui faire obtenir une réparation ſuffiſante des outrages, qu'il auroit ſoufferts ; bien entendu que de ces quarante Vaiſſeaux, il y en auroit quatorze de ſoixante à quatre-vingts pieces de gros Canon, & quatre-cens hommes ſur châcun, à proportion de la grandeur de châque Vaiſſeau ; quatorze de quarante à ſoixante pieces de Canon, & tout au moins de trois-cens hommes, l'un portant l'autre ; & que de tous les autres, il n'y en ait pas de moindre, que de trente-ſix pieces de Canon, & de cent-cinquante hommes : Qu'outre cela, ils lui donneroient un ſecours de ſix-mille hommes de pied, & quatre-cens Chevaux, ou lui fourniroient une ſomme d'argent, à proportion de la juſte valeur du ſecours ; & que tous ces ſecours ſeroient fournis ſix ſemaines, après qu'on les auroit demandez : Que le Roi rembourſeroit les Etats de la ſomme totale, dans l'eſpace de trois ans, après la fin de la

1668. guerre. II. Que ſi aucun Prince, Etat, ou autre Perſonne, quelle qu'elle fût, envahiſſoit ou entreprenoit d'envahir, ſous quelque prétexte que ce pût être, les Provinces Unies; le Roi de la Grande Brétagne ſeroit obligé de leur fournir le même ſecours, aux mêmes conditions. III. Que ces Vaiſſeaux de Guerre, & ces Troupes Auxiliaires, ſe ſoumettroient aux volontez de celui, qui ſeroit attaqué, & à obeïr aux ordres de celui, ou de ceux, qui auroient le Commandement en Chef des Armées par Mer, ou par Terre. IV. Qu'afin qu'on pût faire un calcul exact des frais, qui devroient être rembourſez, trois ans apres la fin de la Guerre, & qu'on pût régler la valeur de ce ſecours, en argent comptant, au choix de celui, qui ſeroit attaqué, ſoit pour le tout, ou pour une partie de la Cavalerie, ou de l'Infanterie; on avoit jugé de faire monter la valeur des quatorze Vaiſſeaux montez de ſoixante, juſqu'a quatre-vingt pieces de Canon, à la ſomme de dix-huit-mille, ſix-cens, ſoixante-ſix Livres Sterling, ou d'argent d'Angleterre; les autres quatorze, de quarante à ſoixante pieces de Canon, ſeroient eſtimez quatorze-mille Livres Sterling; & les autres douze-mille Livres de la même Monoie. Au lieu des ſix-mille hommes de pied, on en devoit donner ſept-mille, cinq-cens; & pour les quatre-cens Chevaux, ils furent taxez à mille, quatre cens Livres Sterling par mois; laquelle ſomme ſeroit payée à Londres, par le Roi de la Grande Brétagne, & à Amſterdam par les Etats Généraux, ſelon le cours du Change, qui ſe trouveroit en ce tems-là; qu'enfin pour les ſix-mille hommes de pied, on payeroit les ſept-mille Livres Sterling, le premier Mois, pour lever & équiper les Soldats.

Cela regardoit l'Alliance defenſive, l'offenſive portoit, que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats des Provinces Unies ayant, avec beaucoup de peine, & après de très-preſſantes exhortations, induit le Roi Très-Chrétien à déclarer ſolennellement aux Etats Généraux qu'il étoit prêt à deſarmer; pourvu que les Eſpagnols vouluſſent conſentir à lui ceder, en due forme, par un Traité de Paix, toutes les Places, qu'il avoit conquiſes la derniere Campagne; y compris les Forts, les Châtelenies, & toutes les Dépendances; ou bien lui transférer tous les Droits, qu'ils avoient encore ſur le Duché de Luxembourg, ou dans la Franche-Comté, avec Cambrai & le Cambreſis; Doüai, Aire, S. Omer, Berg St. Vinox, Furne & Linck, avec leurs Baillinages, Châtelenies, & autres Dépendances; & qu'en cas qu'ils acceptaſſent la derniere alternative, le Roi de France rendroit au Roi d'Eſpagne toutes les Places, & tous les Territoires; dont les François ſe ſont emparez, par les armes, depuis qu'ils étoient entrez dans les Païs-Bas; pourvû que les Etats Généraux promiſſent, de leur côté, qu'ils porteroient par leurs raiſons, & autres moyens efficaces, les Eſpagnols, à accepter ces conditions. Là-deſſus, Sa Majeſté Britannique & les Etats Généraux avoient crû que, dans cette conjoncture, ils ne pouvoient pas rendre un meilleur office aux deux Rois, & aux autres Princes & aux Etats Voiſins, que de conſeiller & exhorter d'un commun accord, & obliger, autant qu'il étoit en leur pouvoir, les deux Couronnes à faire la Paix, aux conditions, que l'on a marquées.

Dans cette vue, l'Envoyé Extraordinaire d'Angleterre, & les Commiſſaires de Leurs Hautes Puiſſances conclurent entre eux, & arrêterent les Articles ſuivans. I. Que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux des Provinces Unies feroient tous leurs efforts conjointement, ou ſéparément; pourvu qu'auparavant ils ſe communiquaſſent réciproquement leurs deſſeins, & qu'ils ne ſoient pas contraires à cet Accord; pour perſuader au Roi Très-Chrétien de promettre & de s'engager, dans la meilleure forme, que faire ſe pourra, & par un Traité ſolennel au Roi de la Grande Brétagne, & aux Etats Généraux des Provinces Unies, qu'il feroit la Paix avec le Roi d'Eſpagne, ſans aucune exception & réſerve, quelque exception, ou réſerve, que ce pourroit être; pourvu que le Roi d'Eſpagne ſe laiſsât perſuader par le Roi de la Grande Brétagne, ou par les Etats Généraux, à ceder au Roi Très-Chrétien les Places, dont il s'étoit rendu maître, la derniere Campagne, dans les Païs-Bas, où à lui donner l'équivalent, en lui remettant entre les mains les Places mentionnées, ou d'autres, dont il auroit été convenu, entre les Parties intereſſées. II. Qu'on induiroit le Roi Très-Chrétien, à conſentir, que la Tréve des Païs-Bas ſoit prolongée juſqu'à la fin du Mois de Mai; afin que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux puiſſent, pendant ce tems-là, s'employer, avec tout le ſoin, dont ils ſont capables, pour tâcher de porter le Roi, ou la Reine d'Eſpagne & leur Conſul, à accepter les conditions, dont on avoit parlé. III. Qu'afin que le Roi Très-Chrétien n'ait pas lieu de réfuſer la prolongation de la Tréve; le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Généraux des Provinces Unies s'engageroient, par le même Traité, d'obliger l'Eſpagne de ceder à la France toutes les Conquêtes, que cette Couronne avoit faites l'année précedente; ou de lui donner un équivalent, dont on conviendroit entre les deux Parties. IV. Qu'on tâcheroit de perſuader le Roi de France de ſe répoſer entierement, ſur la promeſſe, qu'on lui feroit, & à ne plus troubler les Païs-Bas, par de nouveaux Actes d'hoſtilitez; en ſorte que s'il arrivoit, contre toute attente & apparence, que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux des Provinces Unies ne puſſent pas, par leurs exhortations & ſollicitations preſſantes, perſuader aux Eſpagnols d'accepter les conditions, dont on avoit parlé; & qu'il fût néceſſaire d'employer, pour cet effet, des moyens plus efficaces, les François néanmoins ne pourroient pas porter leurs armes dans les Terres, ou ſur la Frontiere des Païs-Bas; mais que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux s'engageroient a faire tout ce qui ſeroit néceſſaire, pour obliger les Eſpagnols à accepter les conditions de la Paix, telles qu'on les a propoſées; & qu'il ne ſeroit pas en la liberté du Roi Très-Chrétien d'exercer aucun Acte d'hoſtilité dans les Provinces du Païs-Bas, ou de s'emparer d'aucune Ville, quand même elle ſe rendroit volontairement; à moins que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux ne s'acquitaſſent pas des engagemens, où ils ſont entrez. V. Que lors que la Paix ſeroit faite, entre les deux Couronnes; non ſeulement le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux, mais auſſi l'Empereur & tous les Rois & les Princes Voiſins, qui ſe croiroient intereſſez à voir le repos de la Chrétienté rétabli, & les Païs-Bas rétablis, dans leur premiere tranquillité, ſeroient Garants de la Paix; & que, pour cela, on conviendroit du nombre de Troupes, & des autres moyens, qu'il faudroit employer, contre celui qui enfreindroit cette Paix; afin d'arrêter ſes vexations, & pour l'obliger à une juſte ſatisfaction, envers la Partie offenſée. 1668.

Il y eut encore trois Articles ſéparez, qui dûrent

1668. rent avoir la même force, que s'ils euſſent été inſerez dans le Traité, & par leſquels on convint I. que comme la Paix étant faite entre les deux Couronnes, qui étoient brouillées, il pourroit ſurvenir quelque difficulté, au ſujet de la Rénonciation; on règleroit la choſe, comme s'il n'en étoit point parlé dans le Traité, ou qu'elle ſeroit conçue, en maniere que le Droit des deux Couronnes n'en reçût ni augmentation, ni diminution; & qu'au cas que le Roi d'Eſpagne, ou celui de France n'y voulût point conſentir, le Roi de la Grande Brétagne & les Etats procederoient contre le refuſant, comme il eſt convenu dans le III. le IV. & le dernier Article; à condition néanmoins que, ſi le Roi d'Eſpagne ne le réfuſoit pas, la France s'obligeroit réciproquement de ne point ſe ſervir de ſes Armées aux Païs-Bas. II. Que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux des Provinces Unies s'engageroient de travailler de tout leur pouvoir, à faire conclurre, en même tems, la Paix entre l'Eſpagne & le Portugal; à condition néanmoins que la France s'engageât de nouveau, en cas que cette négotiation ne pût pas ſi-tôt être conduite à ſa fin, que tout cela ne l'empêcheroit point de faire la Paix avec l'Eſpagne, & que néanmoins il ſeroit libre au Roi de France, de donner du ſecours au Roi de Portugal, ſon Allié, pour faire diverſion des forces de l'Ennemi, ou de quelque autre maniere, comme il le trouveroit à propos; Qu'au cas que l'on pût porter l'Eſpagne à conſentir à la Paix, aux conditions propoſées, & qu'elle ſoit conclue; le Roi Très-Chrétien ſeroit obligé de ne plus ſe méler des affaires des Païs-Bas, comme étant finies; Qu'il ne lui ſeroit pas permis d'y rien attenter, ni à force ouverte, ni par adreſſe, & qu'il ne demanderoit aucune ſatisfaction ſous prétexte d'aucune léſion, ou de la dépenſe, qu'il lui auroit fallu faire dans la guerre du Portugal; Que, s'il arrivoit durant cette guerre, que les Troupes Auxiliaires de France vinſſent à ſe ſaiſir de quelque place, en Eſpagne, ou en Italie; le Roi Très-Chrétien la rendroit à l'Eſpagne, auſſi-tôt que la Paix ſeroit faite, avec le Portugal; mais que ſi, contre l'attente des Anglois, & des Hollandois, l'Eſpagne négligeoit de faire la Paix, avec le Roi de France, avec cette exception qu'il lui ſeroit permis de ſecourir ſon Allié; en ce cas non attendu, le Roi d'Angleterre, & les Etats Géneraux ſeroient tenus de faire en ſorte que l'Eſpagne y donnât les mains; de maniere néanmoins que le Roi de France s'obligeroit réciproquement, comme au premier cas, qu'il ne porteroit point la guerre dans les Païs Bas. III. Qu'en cas que, contre toute attente, le Roi Très-Chrétien ne voulût pas promettre de ſigner le Traité de Paix, auſſi-tôt que l'Eſpagne céderoit les Places que la France avoit priſes, dans la derniere Campagne; qu'elle accorderoit un équivalent, dont on conviendroit particulierement; ou s'il ne ſatisfaiſoit pas à ſes promeſſes; ou s'il rejettoit les cautions & les préliminaires, exprimez en ce Traité, qui ſont néceſſaires, pour prévenir ce qu'on peut juſtement craindre; ſavoir, s'il vouloit continuer de porter ſes Armes victorieuſes, dans les Païs-Bas; en toutes ces rencontres, comme au cas que par d'autres ſubterfuges, ou artifices, il s'efforçât d'empêcher, ou d'éluder la Concluſion de la Paix; l'Angleterre & les Provinces Unies ſeroient obligées de prendre le parti de l'Eſpagne, & de faire la guerre à la France, avec leurs forces Unies, tant par Mer, que par Terre; 1668. pour la forcer de faire la Paix, non ſeulement aux conditions qu'on a rapportées, mais que même, ſi Dieu favoriſoit les armes, qu'on auroit priſes pour cette fin, & ſi on le trouvoit à propos & convenable, on continueroit la guerre juſqu'à ce que les choſes fuſſent remiſes en l'état, où elles étoient au tems du Traité des Pirenées.

Tous ces Articles ayant été ſignez, le Penſionaire de Hollande s'entretenant avec l'Envoyé d'Angleterre, lui parla d'engager auſſi la Suede, en cette conféderation; mais il dit, en même tems, que ne lâchant pas juſqu'à quel point la Suede étoit engagée avec la France, il y auroit du danger pour les Etats de laiſſer cette Couronne à leur dos, dans le Duché de Brême. Temple s'offrit de s'entretenir là-deſſus avec le Comte de Dhona, Ambaſſadeur de Suede; pour ſavoir s'il n'auroit point ordre d'engager cette Couronne dans les meſures, qu'on pourroit prendre, pour aſſurer le repos de l'Europe; puis que, par ce moyen, on auroit une barriére aſſez forte, pour arrêter les François.

Temple fut voir le Comte de Dhona, & paſſant par deſſus les Céremonies, qui s'obſervent entre Miniſtres, il monta en ſa Chambre, ſans le faire avertir, il prit un ſiege & s'aſſit, avant que le Comte eût eu le tems de ſe lever. Ces manieres franches, & dégagées de formalitez, faiſoient que l'on négotioit plus facilement avec lui; parce qu'il n'étoit pas homme à faire naître des difficultez, par une obſervation ſuperſtitieuſe du Céremoniel, qui n'eſt propre qu'à rétarder les négotiations. Ces manieres de Temple lui avoient déja gagné la bonne opinion, que De Witt avoit conçue de lui. Le Comte l'embraſſa, lui fit compliment ſur l'honneur, qu'il lui faiſoit, & témoigna qu'il agiroit de ſon côté, avec la même franchiſe.

L'Envoyé Anglois lui dit en géneral ce qu'il avoit fait, tant en Angleterre, qu'en Hollande, & ne lui cacha point qu'il l'étoit venu voir, de concert avec le Penſionaire de Hollande; qui lui avoit témoigné qu'il approuveroit fort de faire une Triple Alliance, pour le ſalut de l'Europe. Il lui repréſenta la grande liaiſon, que l'Angleterre avoit euë avec la Suede, dans la derniere guerre, & lui dit que le parti, qu'il lui propoſoit, ne pouvoit être que très-honorable & très-avantageux à la Suede; puis qu'elle pourroit tirer des ſubſides de l'Eſpagne, qui avoit beſoin de ſon ſecours, & que lors qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable, le Roi de Suede pourroit s'aſſurer que celui de la Grande Brétagne, & les Etats Géneraux ne manqueroient pas d'employer leurs bons Offices, pour engager l'Eſpagne, à lui faire tous les avantages poſſibles; n'en prétendant aucun, pour eux-mêmes, & n'ayant d'autre interêt, dans cette affaire, que le ſalut des Païs-Bas Eſpagnols, leur propre ſûreté & le bien public.

Le Comte de Dhona, après avoir loüé la réſolution de Sa Majeſté Britannique, aſſura Temple, que la Suede agiroit de concert avec ce Monarque, dans toutes les affaires, qui auroient pour but le Salut de l'Europe; qu'il en étoit convaincu, par les Inſtructions génerales, qu'il avoit; mais que, comme on n'avoit pas prévu ce qui arriveroit, on n'avoit pas pû lui donner d'Inſtruction là-deſſus; Que ſi Temple réüſſiſſoit dans ſa négotiation, il ſeroit tous ſes efforts, pour y engager le Roi ſon Maître, parce que cette Alliance tendoit au repos de toute la Chrétienté; mais que pour répondre à l'Envoyé, il

lui

1668. lui diroit naïvement, qu'il ne croyoit pas qu'il pût réüſſir; par ce qu'il doutoit que De Witt fût d'avis de rompre avec la France, & de faire quelque autre liaiſon, avec l'Angleterre; non ſeulement à cauſe de ce qui s'étoit paſſé, depuis peu, entre les deux Nations; mais auſſi à cauſe du Prince d'Orange, dont ce Miniſtre ne doutoit pas que les Anglois ne priſſent le parti, lors qu'ils en trouveroient l'occaſion; au lieu que le Penſionaire etoit ſûr d'être appuyé par la France, dans le deſſein qu'il avoit de s'oppoſer à l'élevation de ce Prince: Que cela lui faiſoit croire que, quand même De Witt n'oſeroit pas s'oppoſer ouvertement à cette Alliance, à cauſe du penchant des Etats & du Peuple, il ne manqueroit pas de faire jouër des reſſorts ſecrets, pour éluder la concluſion de ce Traité; a quoi il ajoûtoit que, puis que les Etats ne pouvoient pas terminer cette affaire, ſans avoir auparavant l'approbation des Provinces & des Villes; il ne voyoit pas comment il ſeroit poſſible d'empêcher l'Ambaſſadeur de France d'en gagner quelques-unes; ce qui arrêteroit la concluſion de cette Alliance. Il paroit par-là, que le Comte de Dhona n'étoit pas encore inſtruit de la maniere, dont elle avoit été ſignée, ni de la peur que De Witt avoit du Voiſinage de la France, auquel il s'étoit toûjours oppoſé.

Temple ne manqua pas de redire au Penſionaire ce que le Comte de Dhona lui avoit dit, dont De Witt parut fort ſatisfait, & ajoûta qu'encore qu'on ne pût pas croire, que le Comte eut des pouvoirs aſſez étendus, pour travailler, conjointement avec eux, à la concluſion de cette affaire; on pourroit toûjours faire un Inſtrument, qui laiſſeroit à la Suede la liberté d'entrer dans l'Alliance, comme principale Partie contractante. Le Penſionaire dit auſſi, que le Comte avoit aſſez de crédit, à la Cour de Suede; pour pouvoir eſperer, qu'on réüſſiroit, par ſon moyen; principalement lors qu'on lui feroit eſperer d'obtenir des ſubſides de l'Eſpagne, qui ſeroient aſſez conſiderables, pour recompenſer les Suedois, de ce qu'ils perdroient avec la France.

On trouvera encore d'autres particularitez de la négotiation, dans cette même Lettre, qui eſt datée du 27. de Janvier 1668. On s'eſt contenté d'en indiquer ici les principales.

La Suede, comme De Witt l'avoit prévu, conſentit à entrer dans la Confédération. Pour lui montrer de quoi il s'agiſſoit, on lui remit un Acte, conçu, en ces termes: „ Que le Roi „ de Suede, dès le commencement de la que„ relle, entre les deux Couronnes (*de France „ & d'Eſpagne*) ayant lui-même fait connoître „ au Roi de la Grande Brétagne, & aux Etats „ Généraux ſes intentions, auſſi-bien que le dé„ ſir, qu'il avoit de s'unir & d'agir avec eux, „ dans l'affaire, dont il s'agiſſoit; tant à cauſe „ de l'étroite amitié & de l'Alliance, qui l'en„ gageoient dans les mêmes interêts, que pour „ leur aider à trouver tous les expédiens ima„ ginables, pour rétablir la Paix & la bonne „ intelligence, entre les deux Rois; proteſtant „ qu'il n'avoit attendu à ſe déclarer, ſur cette „ affaire; que parce qu'il ſouhaitoit de voir au„ paravant, quelles meſures le Roi de la Gran„ de Brétagne & les Etats Généraux prendroient, „ & quelle aſſiſtence il faudtoit donner, & au„ tres choſes de cette nature; dont il ſouhai„ toit d'être informé, afin qu'il pût agir de „ concert, avec ces Puiſſances: Que pour ces „ raiſons, on avoit jugé avantageux, pour le 1668. „ bien public, que les Miniſtres de ces mêmes „ Puiſſances dreſſaſſent un Inſtrument; par le„ quel le Roi de Suede d'une part s'engageroit „ d'entrer dans l'Alliance, aprés qu'il auroit été „ informé de ce qu'il ſouhaitoit de ſavoir, à en„ trer dans cette Alliance, & d'agir de concert, „ avec les deux Puiſſances, & de faire avec Elles „ tout ce qu'Elles jugeroient néceſſaire, pour ce „ grand Ouvrage: Que d'une autre part, on aſ„ ſuroit le Roi de Suede, qu'on lui avoit laiſſé „ une place vuide, pour entrer en cette Allian„ ce, en qualité de principal Contractant, com„ me il y étoit invité par ces deux Puiſſances; „ qui d'un autre côté employeroient leurs bons „ Offices, pour engager l'Empereur & le Roi „ d'Eſpagne à terminer tous les differends, que „ le Roi de Suede pouvoit avoir, avec eux, ſui„ vant la Juſtice & l'Equité; afin que l'on pût „ prendre les meſures néceſſaires &c. Cet Acte étoit daté du 23. de Janvier, 1668. & ſigné par *Chriſtophle Comte de Dhona*, & *Harald Appelboom*.

Comme Temple n'étoit plus néceſſaire à la Haie, il prit congé des Etats Généraux, & partit pour Anvers, & de-là pour Bruſſelles. On lui expédia ſa Lettre de Récréance, le 18. de Fevrier 1668. On y envoya auſſi des Députez de la part des Etats Généraux, comme on le verra dans les Lettres de Temple. Ils eurent aſſez de peine, de s'accommoder aux longueurs affectées du Marquis de Caſtel-Rodrigo, comme on le verra dans le même Recueuil.

Le Comte de Dhona alla enſuite à Londres, où la Triple Alliance fut auſſi conclue, avec la Suede, le 8. de Mai 1668. (1) Par des Articles ſéparez, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces Unies s'obligerent de lui payer, ou faire payer, châcun par moitié, la ſomme de quatre-cens, quatre-vingt-quatorze-mille Ecus, pour mettre ſon Armée en état, & de lui fournir encore, châcun par moitié, une ſomme tous les trois Mois, pour l'aider à entretenir ſon Armée.

Ces nouvelles étant arrivées à Paris, (2) par les Lettres de D'Eſtrades, & même par une Lettre des Etats Généraux au Roi, au commencement de Fevrier; elles ſurprirent aſſez tout le Monde. Il fut néanmoins réſolu que le Roi n'y répondroit point, que Van Beuning ne fût arrivé à Paris; parce que les Etats s'étoient remis à lui des explications, qu'on pourroit demander ſur la Triple Alliance. Cela n'empêcha pas le Roi d'exécuter ce qu'il avoit écrit aux Etats, touchant la marche de ſon Armée en Franche-Comté, en plein Hiver. Le Prince de Condé ſe préſenta devant Bezançon, & ſoumit le 7. de Fevrier au Roi la Ville & le Château, quoi que très-fort. Le Duc de Luxembourg réduiſit, le même jour, Salins. Le Roi aſſiégea Dole, & la prit en quatre jours. Le 19. Gray ſe rendit auſſi à lui, après trois jours de tranchée ouverte. Les Châteaux de Jou & de Ste. Anne, furent pris au même tems, & en moins d'un Mois la conquête de la Franche-Comté fut faite; par le peu de ſoin que les Eſpagnols eurent de mettre ce Païs-là, en état de défenſe, ou par la lâcheté de ceux, qui commandoient dans les Places; ce qui fit dire, que le Roi de France n'avoit pas beſoin d'aller en ce Païs-Bas, pour le ſoumettre, avec une Armée,

(1) Hiſtoire des Traitez T. I. p. 25.
(2) Lettre de Lionne du 3. de Fevrier.

1668. mée, *que c'auroit été aſſez d'y envoyer un Valet de pied, pour la demander à ceux, qui y commandoient.*

Le Marquis de Caſtel-Rodrigo ayant marqué Aix la Chapelle, pour y négotier, (1) le Roi de France nomma pour ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, & ſon ſecond Plénipotentiaire *Charles Colbert*, Maître des Requêtes; qui devoit ſe rendre inceſſamment, en cette Ville, dès qu'il auroit reçu un Paſſeport, du Gouverneur des Païs-Bas. Il donna ordre à D'Eſtrades d'en donner avis aux Etats Géneraux, & d'y ajoûter que dès que le Marquis auroit fait ſavoir le tems, auquel il vouloit ſe rendre à Aix; Sa Majeſté y feroit auſſi trouver un Officier de ſa Couronne, avec la qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, & ſon prémier Plénipotentiaire. Cependant ſi le Marquis avoit le pouvoir de ſe ſubdéleguer, comme on le diſoit; Colbert avoit ordre de négotiet, avec le Subdélegué du Marquis.

Il ſemble qu'en ce tems-ci on n'étoit pas trop ſatisfait du Comte D'Eſtrades, qui s'étoit laiſſé ſurprendre, par la prévention, où il étoit, que ce qui ſe négotioit par le Chevalier Temple tireroit en longueur; parce qu'il croyoit qu'on ne concluroit rien dans les Conférences, qui ſe tenoient entre l'Envoyé d'Angleterre, & les Commiſſaires que les Etats avoient nommez, pour conférer avec lui; avant que les Provinces euſſent été inſtruites, de ce dont il s'agiſſoit, & en euſſent dit leur ſentiment, ſelon la maniere ordinaire de proceder de la République. Il n'avoit pas cru, qu'on pût donner aux Commiſſaires le pouvoir de ſigner le Traité avec l'Angleterre, avant qu'on en eût déliberé, dans châque Province. De Lionne, qui avoit des Eſpions à la Haie, qui n'étoient pas connus à l'Ambaſſadeur Ordinaire du Roi, comme il paroît par divers endroits de ſes Lettres, lui dit, (2) d'un air aſſez chagrin: „ Tout ce qu'on „ vous a dit, touchant la précipitation & le „ ſecret du Traité, qui s'eſt fait, & cette bel„ le raiſon, qu'on vous a alléguée, qu'il n'a„ voit pas même été communiqué aux Provin„ ces, ſelon l'uſage, ſont des choſes, qui étoient „ venuës à ma connoiſſance. Et ce qui vous „ donneroit plus de lieu de vous plaindre, je „ pourrois même dire, juſqu'à un ïota, com„ ment toutes choſes ſe ſont paſſées, & d'où „ en eſt venu le premier mouvement, & enſui„ te tout le progrès qu'il a eu; mais cela ne „ ſert plus de rien, & il faut attendre Mr. Van „ Beuning, qui peut facilement rectifier toutes „ choſes, & fort à la ſatisfaction du Roi, ſe„ lon qu'il parlera & agira.

Il partit en (3) effet le 12. de Fevrier, & même ſans équipage, pour aller plus vîte. Il avoit paru fort déſirer la Paix, & il eſt certain qu'on la ſouhaitoit en Hollande; où l'on étoit épuiſé par la derniere guerre, avec l'Angleterre, & où l'on auroit été obligé de faire encore de très-grandes dépenſes, pour mettre la Frontiere, du côté des Eſpagnols hors de danger, ſans être fort aſſuré du bon ſuccès.

Il y eut quantité de rémontrances, de part & d'autre, & de négotiations pour hâter la paix, que l'on ſouhaitoit; comme on le peut voir par les Lettres des Miniſtres de la France, & de ceux de l'Angleterre, écrites en ce tems-là. Comme la fin de la ſuſpenſion d'armes approchoit, & que la Paix ne pouvoit guère ſe faire en peu de jours; les Alliez propoſerent une nouvelle Tréve juſqu'à la fin de Mai, s'il en étoit beſoin. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo accepta cette Propoſition, par un Ecrit public, daté du 4. de Mars 1668. 1668.

Les Miniſtres d'Angleterre & des Provinces Unies preſſerent fort le Roi de France à y conſentir, par un Mémoire, qu'ils lui préſenterent le 3. de Mars. Le Roi y répondit, par un Ecrit, dont voici la ſubſtance: „ Que le motif que le „ Roi avoit eu, il y avoit ſix mois, d'offrir une „ ſuſpenſion, pendant ce tems là, n'étoit que „ de donner plus de lieu à la négotiation d'un „ accommodement, pendant l'Hiver, ſans qu'au„ cune hoſtilité pût alterer l'état, où les choſes „ ſe trouvoient à la fin du Mois d'Août; toute „ nouveauté dans la Guerre en apportant auſſi, „ pour l'ordinaire, dans les négotiations de la „ Paix: Que le Marquis de Caſtel-Rodrigo l'a„ voit rejettée, durant ſix mois, & avoit même „ écrit à un Electeur du St. Empire, qui la lui „ avoit propoſée, *que cette offre de la France ſe „ pourroit faire en Turquie, mais non pas, parmi „ des Chrétiens, à Madrid:* Que par des lenteurs „ & des difficultez affectées, ces ſix Mois, ſi „ précieux pour traiter, s'étoient écoulez inutile„ ment; ſur le ſeul point préliminaire, qui „ regardoit le lieu où l'on pourroit s'aſſembler; „ les Eſpagnols prétendans, contre toute ſorte „ d'uſage, & au préjudice de l'avancement de la „ Paix, d'en traduire la négotiation en des lieux „ fort éloignez, & hors de la vuë des Potentats, „ qui y avoient le plus d'interêt: Qu'enfin les „ Miniſtres de l'Eſpagne s'étoient conduits, a„ vec tant de contre-tems & de contradictions „ des uns avec les autres, ſur le lieu de l'Aſſem„ blée; qu'encore alors ni le Roi de France, ni „ les Rois & les Princes, qui offroient leur mé„ diation, ni qui que ce fût, ne ſavoient quelle „ étoit leur intention; puis qu'au même tema „ que le Marquis diſoit à Bruſſelles, qu'il avoit „ pouvoir de traiter, & que la faculté de ſe „ ſubdéleguer quelcun, y étoit compriſe; a„ voit choiſi le lieu d'Aix la Chapelle, pour y „ faire l'Aſſemblée, comme prêt à s'y rendre, ou „ d'y envoyer un Subdélegué, ſelon la qualité des „ Perſonnes: Que le Roi avoit nommé Colbert, „ pour lequel le Nonce du Pape avoit demandé, „ dès le 14. du Mois précedent, un Paſſeport, „ qui n'arrivoit point: Que cependant les Mi„ niſtres de Madrid, à la ſource des réſolutions „ de la Cour d'Eſpagne, diſoient publiquement, „ & l'écrivoient en tous lieux, que le Plein„ pouvoir qui avoit été adreſſé au Mois d'Août „ (*de l'année paſſée*) ne ſubſiſtoit plus, il y avoit „ long-tems: Que le Marquis, ſelon les mêmes, „ étoit inexcuſable d'avoir nommé la Ville d'Aix „ la Chapelle, contre ſes ordres, & contre la „ déclaration de la Reine, qui avoit dit qu'elle „ ne vouloit traiter la Paix, qu'à Rome, ou à „ Veniſe, ou aux Pirenées: Que l'inconſtance „ du Marquis avoit coûté la Franche-Comté au „ Roi ſon Maître: Que ſes inégalitez ne de„ voient néanmoins pas empêcher, qu'on ne trai„ tât de la paix, les mois ſuivans: Qu'en de„ mandant une Tréve, on ne penſoit qu'à met„ tre à couvert les Places des Eſpagnols: Que „ cependant le Roi vouloit bien défendre à ceux, „ qui commandoient ſes Troupes, d'attaquer, „ pendant le Mois de Mars, aucune Place, ou

Ff „ Poſte

(1) Lettre de De Lionne du 3. de Fevrier.
(2) Lettre du 10. de Fevrier 1668.
(3) Lettre de D'Eſtrades du 16. de Fevrier.

(4) Voyez-le dans le VI. Tome des Lettres de D'Eſtrades p. 260.

1668. „ Poſte fortifié des Eſpagnols : Qu'il ne vou-
„ droit pas, que Colbert entrât en négotiation a-
„ vec le Subdelegué du Marquis ; ſi ce dernier n'a-
„ voit pas le pouvoir d'en envoyer un.

Cependant (1) au Mois de Mars, les François firent une entrepriſe ſur la Ville de Genap, en Brabant, qu'ils attaquerent ſelon les formes, & qu'ils réduiſirent à ſe rendre le 15. de ce Mois, par une grande brêche, qu'ils y avoient faite. Le Gouverneur des Païs-Bas s'en plaignit, avec beaucoup de chaleur, comme ſi les François avoient rompu la Tréve ; mais ces derniers prétendoient, que la ſuſpenſion d'armes étoit expirée au 3. de Mars. Cependant le Chevalier Temple avouë qu'il ne voyoit pas comment le Roi ſon Maître, & les Etats Généraux pourroient ſe diſpenſer de demander, que cette Place fût rendue aux Eſpagnols ; puis que, ſans cette reſtitution, on ne croiroit pas qu'ils euſſent parlé ſincerement, lors qu'ils diſoient qu'il y avoit eu du mal-entendu, dans les ordres ; puis qu'ils avoient continué le ſiege, juſqu'au huitiéme jour, après la Trêve accordée à Paris. Mais les lenteurs des Eſpagnols, & le peu de ſoin du Gouverneur avoient été cauſe, que les François les traitoient de haut en bas.

Van Beuning & Trevor reçurent encore une autre réponſe à leur Mémoire, laquelle étoit datée du 9. de Mars. Sa Majeſté Très-Chrétienne y répondoit „qu'Elle n'auroit jamais rien
„ de plus à cœur, que de tenir ſa parole, en
„ toute occaſion ; & qu'elle avoit fort préſent
„ à ſa Mémoire, que dès le Mois de Septem-
„ bre paſſé, ſur les ouvertures & les priéres
„ qui lui furent faites, par les Etats Généraux,
„ & muë d'ailleurs du ſincere deſir, qu'Elle a
„ toûjours eu du rétabliſſement du repos pu-
„ blic, Elle conſentit que toute la ſatisfaction,
„ qu'Elle prétendoit avoir, à raiſon des Droits
„ échus à la Reine, par le déces du Roi &
„ de la Reine d'Eſpagne, ſes Pere & Mere,
„ fût retranchée & réduite, en conſideration
„ même de ce que Sa Majeſté demandoit, en
„ faveur du Portugal, à des conditions d'un ac-
„ commodement, réglées par les principaux
„ Miniſtres des Etats, & jugées équitables &
„ fort moderées ; leſquelles conditions étoient
„ que l'Eſpagne, par un Traité de Paix, cé-
„ dât en bonne forme à Sa Majeſté ou toutes
„ les Conquêtes, que ſes Armes avoient faites
„ au Païs-Bas, pendant la Campagne, & dont
„ Elle ſe trouvoit en poſſeſſion, ou bien le
„ Duché de Luxembourg ; ou, en ſa place, la
„ Franche-Comté, Cambrai & le Cambreſis,
„ Doüai, le Fort de Scarpe, Aire, St. Omer,
„ Bergue, Furne, Liok, & toutes leurs ap-
„ partenances & dépendances ; Sa Majeſté reſti-
„ tuant, en ce ſecond cas, à l'Eſpagne les au-
„ tres conquêtes, qu'Elle avoit faites en cette
„ Campagne ; bien entendu que les Fortifica-
„ tions de Charleroi ſeroient démolies, avant la
„ reſtitution, & que l'Eſpagne auroit le choix
„ d'accepter l'une ou l'autre de ces Alternati-
„ ves, & que Sa Majeſté donnât ſa Parole Roya-
„ le de ſe contenter, de l'une des deux juſqu'à
„ la fin de Mars.

„ Sa Majeſté n'avoit pas moins préſent à la
„ Mémoire qu'avant ſa marche, vers la Fran-
„ che-Comté, Elle avoit écrit au Pape & à
„ pluſieurs Rois, Princes & Potentats, dont
„ Elle avoit accepté la médiation, que quelques
„ progrès, que ſes Armes puſſent faire ; Elle
„ n'en prendra pas occaſion de groſſir les condi- 1668.
„ tions des deux alternatives, auxquelles elle
„ avoit conſenti, pour le tems marqué.

„ En conſequence de cela, Sa Majeſté vou-
„ lant inviolablement accomplir ſes Paroles Roya-
„ les, Elle déclaroit de nouveau à Van Beuning
„ & à Trevor, que nonobſtant la conquête, que
ſes armes avoient faite depuis de toute la Franche-Comté, elle ſe tenoit dans les mêmes ſentimens ; & dans ce dont Elle étoit convenue, dès le Mois de Septembre dernier, juſqu'à la fin de Mars, de ſe contenter pour ſa ſatisfaction, de celle des Alternatives, que l'Eſpagne voudroit céder.

Cependant comme Van Beuning & Trevor avoient remis, depuis le 8. de ce Mois, la Copie d'un Ecrit ſigné à Bruſſelles, le 4. par le Marquis de Caſtel-Rodrigo, diſant avoir un pouvoir de la Reine d'Eſpagne, ſa Maîtreſſe ; par lequel Ecrit, il acceptoit l'alternative purement & ſimplement, comme on la lui a propoſée ; dont Sa Majeſté auroit beaucoup de joie, ſi cette acceptation ſe trouvoit ſincere, dans la ſuite ; qu'il avoit déja nommé des Commiſſaires, pour traiter de ſa part, avec Van Beuning & le Chevalier Trevor, afin qu'on pût conduire promptement à ſa concluſion ce grand Ouvrage de la Paix, deſirée toûjours de Sa Majeſté, avec paſſion & ſincerité.

Depuis ce tems, il n'y eut que de la défiance de toutes parts. La France ſoupçonnoit les Eſpagnols de mauvaiſe foi, comme s'ils n'avoient d'autre deſſein, que de laiſſer faire leur Gouverneur des Païs-Bas, & de gagner du tems ; pour le déſavoüer enſuite, s'il falloit un Traité, qu'on n'approuvât pas à Madrid. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo ayant accepté l'Alternative, en général, ſans dire quelle partie de l'Alternative il acceptoit, ſembloit déliberer ſur le Parti qu'il prendroit, ou attendre des Ordres de Madrid. Les Eſpagnols ne ſe fioient nullement aux François, dans la penſée, où ils étoient, que le Roi de France penſoit encore à de nouvelles Conquêtes. Le même Prince ſoupçonnoit, de ſon côté, les Etats d'avoir deſſein d'employer la force, dans les Païs-Bas ; s'il ne faiſoit pas ce qu'ils ſouhaitoient, parce qu'ils avoient pris des Troupes de la Maiſon de Lunebourg à leur ſervice. Les Etats, de leur part, craignoient, que les Eſpagnols ne ſuccombaſſent ſous la Puiſſance de la France, & parloient de faire avancer des Troupes dans le Brabant. Chacun faiſoit des Projets, qu'il ſe propoſoit d'exécuter, ſi les affaires ne tournoient pas avantageuſement pour lui. On verra l'embarras, auquel on étoit, par les Lettres de De Lionne & de D'Eſtrades, & par celles du Chevalier Temple ; depuis le Traité de la Haie, juſqu'à la concluſion de celui d'Aix la Chapelle. On ne ſauroit entrer en aucun détail, ſans être trop long. On ne fera que mettre, en abregé, les Articles, qui furent acceptez & ſignez dans la Ville d'Aix. Mais il faut auparavant dire quelque choſe de deux Traitez, qui ſe firent avant celui-là, & qui ſont remarquables. Le premier fut conclu à la Haie, & contient un engagement de quelques Villes Eſpagnoles aux Etats Généraux, pour la ſomme de deux millions de Florins, monoie de Hollande, dont le Roi d'Eſpagne s'obligeoit de payer cinq pour cent d'interêt aux Etats, juſqu'à ce qu'il rendît le Capital. Il étoit porté, entre autres choſes, auxquelles on ne s'arrête pas ; Qu'il en ſeroit paſſé une Obligation, en bonne forme, par D. Eſtevan de Gamarre, & qu'elle ſeroit ratifiée par le Marquis de Caſtel-Rodrigo, & enſuite

(1) Lettre de Temple ſur cette année.

1668. te par le Roi d'Eſpagne, ou par la Reine-Mere, au nom de ſon Fils : Que la Cour de Madrid en ſeroit payer annuellement les interêts échus, par Gamarre; ou par tel autre Miniſtre, que Sa Majeſté voudroit autoriſer : Que ſi la préſente indiſpoſition du Roi, ou quelque autre difficulté, qui ſurviendroit, empêchoit que l'on ne pût payer les Interêts, avec la ponctualité requiſe, pour la conſervation du crédit des Provinces (*qui devoient elles-mêmes payer l'interêt aux Particuliers, de qui les Etats empruntoient cette ſomme*) Leurs Hautes Puiſſances pour faciliter cette levée, & pour la ſûreté de ceux qui conficroient leurs deniers, en un cas non attendu, s'engageroient, dés-lors, d'interpoſer leur crédit, pour la levée du Capital; dont celui, qui ſeroit autoriſé par le Roi, auroit beſoin, pour le payement des interêts échûs, & cela de telle maniere, qu'il y auroit auſſi ſûreté pour ceux qui prêteroient leur argent, tant pour le Capital & les Interêts, que pour les deux millions de Francs, & leurs Interêts.

On convint, que comme on étoit en négotiation avec les Plénipotentiaires du Roi de Suede, pour faire en ſorte que ce Monarque, celui de la Grande Bretagne, & Leurs Hautes Puiſſances agiſſent de concert; & que peutêtre il faudroit payer quelques ſubſides au Roi de Suede, & à d'autres Princes ou Potentats, pour l'avancement de la tranquillité publique; ſi Leurs Hautes Puiſſances venoient à le promettre, elles le ſeroient encore ſur le compte de Sa Majeſté Catholique; par maniere d'interpoſition de leur crédit, & au même interêt, que ci-deſſus; comme en effet ils ſeroient toucher à Gamarre, ou à tel autre, que le Roi d'Eſpagne autoriſeroit pour cela, ce qu'il auroit à payer, pour des munitions de guerre, ou d'autres Denrées; pourvû que Leurs Hautes Puiſſances ne fuſſent pas plus obligées à l'égard des Subſides, qu'à l'égard des Munitions; ſans un conſentement plus exprès, d'excéder la ſomme de deux autres millions en Capital, avec ce qui ſeroit requis, pour le payement des interêts.

Que pour recevoir cet argent, comme pour en paſſer des obligations, ou des quittances, & outre cela pour en payer les interêts, en leur tems; Sa Majeſté établiroit le Miniſtre, qu'elle tiendroit à la Haie, auprès des EE. GG.

Que pour la ſûreté des payemens, dont on a parlé, & des débourſemens, que les Etats auroient faits, on mettroit, entre leurs mains les Châteaux, Villes, Forts & Places d'Argenteau, de Navagne, de Stévenswart, Venlo, avec le Fort ſitué de l'autre côté de la Meuſe, Gueldre, le Fort Iſabelle & St. Donas, dix jours après la ſignature de ce Contract, ou plûtôt, s'il étoit poſſible : Que ces places ſeroient conſéquemment occupées, par les Gouverneurs, Commandants & Garniſons de Leurs Hautes Puiſſances, avec tous les Droits, qui appartiennent aux Seigneurs Engagiſtes; Bien-entendu que Leurs Hautes Puiſſances, ni leurs Gouverneurs ou Commandants de ces Places ne ſe mêleroient, en aucune maniere, d'y créer les Magiſtrats, ou Officiers de Police, ni de ce qui regarde le Gouvernement Civil, ni la Juſtice, tant des Villes, que du Plat-Païs; mais en laiſſeroient le ſoin au Stadthoudre, & Capitaine Général de Sa Majeſté, & aux Officiers & Magiſtrats des lieux : Que cet engagement dureroit, juſqu'à ce que le Capital & les Interêts échus, & courans euſſent été rembourſez, & que Leurs Hautes Puiſſances fuſſent déchargées de l'interpoſition de leur Crédit, & qu'ils euſſent de plus reçu les deniers, qu'Elles auroient depenſez, pour le renfort & la défenſe des Places & des Forts; ſoit pour les vieux Ouvrages réparez, ſoit pour les nouveaux, qu'on y auroit ajoûtez; à quoi il faudroit joindre la dépenſe de l'Artillerie, des Munitions, & des autres beſoins Militaires, pour la défenſe des Places, qui auroient été employez, ou perdus : Que pour ce qui regardoit les Garniſons, qui ſeroient entretenues, dans ces Places, les Provinces Unies les payeroient, & qu'on ne mettroit à compte à Sa Majeſté, que ſeize Compagnies d'Infanterie, en tout, chacune de quatre-vingt-ſix hommes, ſuivant la ſolde ordinaire des Provinces Unies; ſavoir, à raiſon de treize-cent-ſoixante, & onze francs, pour quarante-deux jours, durant la Guerre; & que s'il arrivoit que ce gage continuât encore, pour quelque tems, après la fin de la Guerre, alors on ne compteroit que huit Compagnies de cette ſorte, à la charge de Sa Majeſté, le reſte de la Garniſon demeurant à la charge de LL. HH. PP. 1668.

Que les Villes, les Forts & les Places, qui ſeroient en gage, entre les mains des Etats, ſeroient pourvues & munies des Canons, Poudre & autres Munitions de Guerre, qui s'y trouvoient alors; dont il ſeroit fait un Inventaire, afin qu'on en répondit, lors que ces Places ſeroient rendues à S. M. C.

Que toutes les Troupes, qui s'y trouvoient alors, en vuideroient, afin que les Gouverneurs, les Commandans & autres Officiers des Etats y puſſent commander; en y formant & ouvrant les Portes, en y poſant des Sentinelles, en y faiſant la Ronde, en y donnant les Ordres, en y exerçant la Juſtice & la Diſcipline Militaire, & en veillant à la garde & à la ſûreté de ces Places. Qu'ils entretiendroient bonne correſpondance, avec le *Stadthoudre* (ou Lieutenant) de Sa Majeſté, dans le Quartier de la Gueldre, qui eſt au-delà de la Meuſe, & lequel ſeroit ſa réſidence ordinaire à Ruremonde : Que les Gouverneurs & les Commandants des Places engagées, donneroient toute l'aſſiſtence néceſſaire aux Receveurs de Sa Majeſté, pour lever les Droits Domaniaux ordinaires, ſur ces lieux.

Que les Etats Généraux s'engageroient de la meilleure forme, qu'il ſe pourroit, à bien défendre ces Villes, Forts & Places, & d'agir vigoureuſement contre tous ceux, qui y voudroient attenter quelque choſe; comme ils le feroient à l'égard des Places Frontieres, ou autres appartenantes à Leurs Hautes Puiſſances. Qu'ils les tiendroient toûjours pourvuës, d'une bonne & ſuffiſante Garniſon; auxquelles fins Sa Majeſté faciliteroit, autant que faire ſe pourroit, le paſſage de leurs Troupes, pour ſe rendre dans ces Places, au travers de ſes Terres, en allant, ou en venant, & même, ſi on le requeroit, leur donneroit des Commiſſaires, pour régler leurs logemens.

Que ſi avec la communication & déliberation du Député, du Stadthoudre, ou du Plénipotentiaire du Roi, on trouvoit à propos de faire de nouveaux Ouvrages à quelque Place, de réparer les anciens, d'y conſtruire des Magaſins ou de pourvoir ceux, qui étoient déja bâtis, de nouvelles munitions; Leurs Hautes Puiſſances donneroient, avec la communication, & en préſence du Stadthoudre, ou de ſon Commiſſaire, ces mêmes choſes, au rabais, à celui qui en demanderoit le moins; & qu'on en uſeroit de même, à l'égard de tous les achats néceſſaires, & cela en preſence du Lieutenant du Roi, ou de ſon Commiſſaire;

1668. re; en ſorte que tout ſe fit avec ſa connoiſſance & en ſa préſence.

Que le Magiſtrat des Places, comme auſſi leurs Gouverneurs & les Commandans, tant pour eux-mêmes, qu'au nom de toute la Garniſon, outre le ſerment qu'ils devoient au Roi, & aux Etats Généraux; promettoient, par un ſerment ſolennel, prêté entre les mains des Commiſſaires choiſis, de part & d'autre, de maintenir, de tout leur pouvoir, les Droits de Sa Majeſté, comme vraie Proprietaire, & ceux des Etats, comme Engagiſtes, & de garder les Places, chacun pour ſoi, au profit de Sa Majeſté, qui en devoit devenir de nouveau la Maîtreſſe, par la reſtitution des ſommes empruntées, & le payement des interêts, & pour Leurs Hautes Puiſſances, à qui ces Places auroient été laiſſées pour gage, juſqu'au rembourſement.

Que les Gouverneurs, ou Commandants, avec leurs Garniſons pourroient y faire l'exercice de la Religion Réformée, comme en Hollande, ſans tumulte, ni inſulte; & que de leur côté ils ne ſeroient aucune raillerie, ni ſcandale, ni ne donneroient aucun empêchement aux Eccleſiaſtiques Romains, dans l'exercice de leur Religion; ſous peine d'être punis, ſelon l'exigence du cas, par le Magiſtrat de Police, ou par le Commandant de la Garniſon.

Que les Gouverneurs & les Commandans ſeroient fournis de Maiſons, pour loger, & les Soldats de Barraques. Que l'on fourniroit à la Garniſon, de la part du Roi, des vivres à un prix raiſonnable, & qu'on leur aſſigneroit des Magaſins, pour les grains, dont ils auroient beſoin, & pour y mettre des fourbes.

Que dés que les ſommes empruntées, avec les interêts, ſeroient payées; les Places ſeroient rendues au Roi, & évacuées; & que S. M. Imperiale, le Roi de la Grande Bretagne & le Roi de Suede ſeroient Garants de cet Article &c.

En voila aſſez, pour donner une juſte idée de cette ſorte de Traitez. Celui-ci fut ſigné à la Haie, le 9. d'Avril, par D. Eſtevan de Gamarra, & par ſept Commiſſaires des Etats. Il y eut un Article ſéparé, par lequel il étoit dit, que les Etats ne ſeroient pas obligez de faire compter l'argent, dont il s'agiſſoit, avant que le Traité, qui ſe faiſoit à Paris, par Van Beuning & par le Chevalier Trevor, fût ſigné par le Marquis de Caſtel-Rodrigo.

Cependant Van Beuning (1) écrivit peu après de Paris au Marquis, que le Roi de France ne voulant pas, que la ſuſpenſion durât au-delà du 10. d'Avril, après quoi il ſe diſpoſoit à marcher à Bruſſelles, avec trois Corps d'Armée; de ſorte qu'il jugeoit, qu'il faudroit y envoyer inceſſamment quatorze-mille Fantaſſins, & quelque Cavalerie, pour mettre Bruſſelles à couvert. On ne ſuivit pas le Conſeil de Van Beuning, mais on réſolut de faire marcher les Troupes de l'Etat ſur les Frontieres du Brabant, & de mettre en mer le nombre de Vaiſſeaux, dont on étoit convenu avec l'Angleterre.

D'Eſtrades ne manqua pas de ſe plaindre des préparatifs & des procedures des Etats, qu'il ſoûtenoit être directement contre la bonne foi, & l'Alliance qu'ils avoient avec la France. De Witt & les Députez des Etats lui répondirent, que le Roi Très-Chrétien connoîtroit, par la ſuite, qu'ils ne faiſoient rien, que pour aſſurer la Paix, & que quelque Traité qu'ils fiſſent, il n'auroit pas lieu; le Roi leur donnant le tems de forcer les Eſpagnols d'accepter l'Alternative, ainſi que Sa Majeſté en ſeroit aſſurée par Van Beuning. 1668.

En ce même tems-là, Van Beverning fut envoyé à Aix la Chapelle, avec ordre de s'entendre avec Colbert, Plénipotentiaire de France, qui devoit s'y rendre, dés qu'il auroit reçu un Paſſeport de Bruſſelles.

L'Ambaſſadeur de France ſe plaignit fort au Penſionaire de Hollande, de ce que les Etats Généraux avoient ſigné le Contract, dont on a parlé; touchant l'engagement de quelques Villes de Gueldre aux Etats Généraux, qui avoient auparavant refuſé cela aux Eſpagnols. D'Eſtrades prétendoit, que c'étoit une infraction au Traité de l'an MDCLXII. que de donner aux ennemis de la France quelque ſecours, tel qu'étoit la faveur que les Etats faiſoient aux Eſpagnols, à qui ils prêtoient de l'argent, & gardoient les Places. De Witt lui répondit, qu'il n'avoit pas ſujet de ſe plaindre, puis qu'on n'avoit pas voulu ſigner ce Traité, ſans des Articles ſéparez, qui portoient que ce Traité ſeroit nul, juſqu'à ce que Caſtel-Rodrigo eût ſigné l'Alternative, & exécuté ce qu'il avoit promis; outre que les Etats avoient déclaré, qu'ils ne donneroient aucune aſſiſtence d'argent, de Troupes, ou de munitions de Guerre, qu'ils n'euſſent ſigné le Traité, qui devoit ſe faire à Aix la Chapelle. Il ſembloit, en effet, que les Eſpagnols devoient bien voir, que les Propoſitions, qu'ils faiſoient aux Provinces Unies, pour avoir d'eux de l'argent, des Munitions & des Troupes, n'étoient nullement propres à les engager à ſe déclarer pour eux, contre la France. Mais il valoit mieux, pour les Etats, qu'il y eût la barriere des Villes Eſpagnoles, telle qu'elle étoit, que s'il n'y en avoit point du tout. Il ne falloit qu'un Roi à l'Eſpagne, qui eût plus de vigilance, de conduite & de courage; pour faire voir à la France, que la Monarchie ne laiſſoit pas d'être formidable. Quoi qu'il en pût être, il étoit néceſſaire de profiter des Eſpagnols, autant qu'il étoit poſſible, pour arrêter, au moins quelque tems, l'impetuoſité de la France.

D'Eſtrades répliqua au Penſionaire de Hollande, que la conduite des Etats avoit été ſi extraordinaire, en ce qui s'étoit paſſé, depuis huit mois, ſur cette matiére; qu'il ne pouvoit pas ſe fier à ce qu'il lui avoit dit, mais ſeulement en juger, par les effets; qu'il pourroit y avoir d'autres Articles ſéparez, entre les Eſpagnols & les Etats, qui détruiſiſſent ceux, qui paroiſſoient; qu'il ne voyoit point de néceſſité de ſigner ce Traité, après que les Etats avoient réſolu de ne le pas faire; qu'il ſuffiroit de dire à D. Eſtevan de Gamarra, & d'écrire au Marquis de Caſtel-Rodrigo, qu'ils ne leur donneroient aucune aſſiſtence, ſoit d'argent, d'hommes, ou de Munitions de Guerre, que le Traité projetté du Roi de France, touchant l'Alternative, ne fût ſigné, & que les Etats ne feroient aucun pas, qui pût donner de l'ombrage au Roi: Qu'il lui ſembloit que, par ce moyen, ils pouvoient beaucoup mieux ôter à la France les ombrages, qu'elle avoit ſujet de prendre de tant de Traitez, Ligues & Liaiſons recherchées, avec des Princes & des Rois, ſans la participation de Sa Majeſté: Qu'il auroit bien de la joie, ſi Van Beuning diſoit quelque choſe de plus à Sa Majeſté, qui la ſatisfit: Qu'il voyoit, avec grand regret, après les avances, que le Roi faiſoit, pour donner la paix à la Chrétienté, que les Etats reculaſſent, en faiſant des démarches contraires aux interêts de la France: Qu'il ſouhai-

(1) Lettre du Comte D'Eſtrades du 12. d'Avril.

1668. haitoit qu'ils euſſent une prompte réponſe de Bruſſelles & d'Angleterre, ſur le Projet, & qu'elle fût conforme aux Propoſitions de Sa Majeſté, afin de terminer toutes choſes; puis qu'il n'y avoit rien à ajoûter à la modération du Roi, de s'être relâché, juſqu'à la fin de Mai, ce que Sa Majeſté avoit bien voulu qu'on communicât en ſecret au Penſionaire, quoi qu'il n'eût pas voulu le dire à Van Beuning : Que c'étoit à lui à ménager les bonnes diſpoſitions, où Sa Majeſté étoit, pour cette Paix tant deſirée : Que s'il perſiſtoit à demander un terme plus long, que celui de la fin de Mai, il lui diſoit, par avance, que c'etoit gâter les affaires : Que ce tems étoit aſſez long, pour avoir la Ratification d'Eſpagne, en cas que les Eſpagnols vouluſſent la Paix, & que le Roi ne ſe laſſeroit point aller à des complaiſances, contre ſon propre interêt, & profiteroit de l'occaſion, qu'il avoit d'avoir ſes armées en campagne : Qu'enfin De Witt ſeroit le premier à ſe repentir de n'avoir pas accepté les offres du Roi; qu'il ne trouveroit pas tant de facilité, qu'il croyoit, à faire ſigner le Comte de Bergeik, & que l'intention des Eſpagnols n'étoit pas ſincere, pour la paix.

Le Penſionaire répondit, en géneral qu'il ne doutoit pas, que le Roi ne fût ſatisfait de ce que Van Beuning lui diroit, & aſſura l'Ambaſſadeur, que l'intention des Etats étoit bonne & ſincere, & que la Province de Hollande ſeroit toûjours ferme & inſéparable de l'interêt du Roi.

Ce fut-là ce que D'Eſtrades & De Witt dirent entre eux, en deux Conférences. Il eſt étonnant, que le Roi de France fût ſurpris de la lenteur des Eſpagnols, qui leur eſt naturelle, & par laquelle ils obtiennent ſouvent, ce que les Nations plus impatientes ne ſauroient obtenir; mais qui ne ſert auſſi ſouvent de rien, à parvenir à leurs fins. D'ailleurs, en cette occaſion, il fallut du tems, pour que la Triple Alliance fût non ſeulement conclue, mais encore en état d'agir, contre la France, s'il en étoit beſoin.

Il ſe fit, en ce dernier Royaume, (1) dès la fin du Mois de Fevrier, un Projet de Traité, entre la France & les Etats Généraux des Provinces Unies; que l'on remit à Van Beuning, pour l'envoyer aux Etats de Hollande, comme il le fit. Les Provinces trouverent, qu'il y avoit deux choſes contraires au Traité fait avec l'Angleterre, ſur la fin de Janvier, & dont on a parlé ci-deſſus. Néanmoins De Witt & la Province de Hollande, furent d'avis de paſſer cela & d'envoyer le Projet, tel qu'il étoit, par un Courrier exprès, à leurs Députez à Bruſſelles, pour le préſenter à Caſtel-Rodrigo, & le preſſer de le ſigner, comme étant rélatif à l'Alternative; ce qui fut exécuté, après bien des conteſtations. Le Penſionaire dit que, vû la diſpoſition des eſprits, s'il eût été à la place de Van Beuning; il eût prié De Lionne d'agréer que lui & le Chevalier Trevor puſſent dire, qu'ils avoient préſenté ce Projet, comme ayant été dreſſé par eux, & que De Lionne leur eût répondu, qu'il avoit fait ce qu'il avoit pu, pour le faire agréer au Roi; & que ce Projet ayant été envoyé aux Etats, comme leur Ouvrage, auroit paſſé, ſans oppoſition. Mais comme il venoit de la part du Roi, les Deputez des Provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Friſe, de Groningue & d'Overyſſel, avoient tout auſſi-tôt formé 1668. des difficultez, & demandé que l'on s'informât de l'intention du Roi d'Angleterre, & celle des Eſpagnols. Tout ce que De Witt put obtenir fut de faire réſoudre, par la Hollande, que ce Projet ſeroit envoyé à Bruſſelles, aux Deputez de l'Etat; comme bon & ſe rapportant à l'Alternative, & qu'on dépêcheroit un Courrier au Roi d'Angleterre, pour le prier de l'agréer.

De Witt jugeoit, qu'on ſeroit mieux paſſer ces ſortes de choſes, ſi le Roi de France tomboit d'accord de ſuſpendre toutes les hoſtilitez, juſqu'à la fin de Mai; & que ſi l'on n'avoit pas ſigné le Traité & ſa Ratification, à cauſe de quelques conteſtations, qui pouvoient arriver, le Roi donnât aux Eſpagnols quinze jours de tems; pour entrer en leur Païs, avec les Anglois, les attaquer, & leur faire ſavoir, que ce ſeroit parce que leur Ratification ne ſetoit pas venue, en bonne forme, & qu'ils s'obligeroient au Roi de lui faire avoir l'autre Alternative, qui lui étoit plus avantageuſe; ſans qu'il fût plus long-tems au choix des Eſpagnols, de demander l'autre.

Le Penſionaire croyoit que, ſi les Eſpagnols n'envoyoient pas la Ratification, qu'on leur demandoit, le Roi de France & les Etats pourroient entrer de concert, ſur les Terres de l'Eſpagne, pour les conquerir; après être convenus de la maniere, dont ils les attaqueroient, & dont ils les partageroient, ou les feroient cantonner, pour en former une République, avec laquelle les deux Puiſſances ſeroient alliées. De Witt avoit déja eu cette penſée, long-tems avant que la France eût attaqué les Eſpagnols. Il n'eſt pas facile de dire s'il parloit ſérieuſement, ou ſi ce n'étoit que pour amuſer la France.

Le Traité entre la France, l'Angleterre, & les Provinces Unies ſe conclut enfin, & fut ſigné le 15. d'Avril. Comme il n'eſt pas long, & qu'il a quelque choſe de ſingulier, on le mettra ici preſque entier.

„ Le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats „ Géneraux des Provinces Unies ayant envoyé à „ la fin du Mois de Fevrier, les Srs. Van Beu„ ning (*comme Ambaſſadeur Extraordinaire, ce „ qui fait qu'il eſt nommé le premier*) & Trevor „ (*Envoyé Extraordinaire, ce qui faiſoit qu'il étoit „ nommé le ſecond*) auprès du Roi Très-Chré„ tien, pour lui offrir de s'employer pour le ré„ tabliſſement du repos public; le Roi Très„ Chrétien recevoit agréablement les offres du „ Roi de la Grande Brétagne & des Etats, & dé„ claroit aux Srs. Van Beuning & Trevor, qu'en „ conſideration de leurs Maitres, il perſiſteroit „ à ſe contenter de faire la Paix; ſur le fonde„ ment de l'une des deux Alternatives, ſur les„ quelles il s'étoit déja expliqué, à la fin de la „ Campagne de l'année paſſée; ſavoir, ou de la „ ceſſion que les Eſpagnols lui feroient des Pla„ ces, des Forts & des Poſtes, qu'il avoit pris, „ pendant cette Campagne, avec toutes les Dé„ pendances : ou bien d'un équivalent, qui con„ ſiſteroit en la ceſſion de la Franche-Comté (ou, „ ſi l'on aimoit mieux du Duché de Luxem„ bourg) de Cambrai & du Cambreſis, de Doüai, „ y compris le Fort de Scarpe, d'Aire, de St. „ Omer, Bergue, Furne & Linck, avec leurs „ Dépendances.

„ Qu'il étoit arrivé depuis que, par les ſoins „ & par les offices du Roi de la Grande Bréta„ gne & des Etats, le Marquis de Caſtel-Ro„ drigo, Gouverneur de Flandre, en vertu de „ ſon Plein-Pouvoir de traiter la Paix, avoit ac„ cepté, au nom du Roi Catholique, le premier

(1) Lettre de D'Eſtrades du 5. d'Avril.

1668. „ Membre des deux Alternatives, & déclaré d'être prêt de ſigner, ou faire ſigner par ſes Subdéleguez un Traité de Paix, conforme au Projet, qui lui avoit été préſenté par les Miniſtres du Roi de la Grande Brétagne & des Etats, qui étoient à Bruſſelles; en ſuite de quoi, les Sr. Ambaſſadeur & Envoyé Extraordinaires, voyant la choſe ſi bien acheminée, avoient fait de vives inſtances à Sa Majeſté Très-Chrétienne, de vouloir conſentir à une ſuſpenſion d'Armes, juſqu'à la fin de Mai prochain; afin de donner un tems convenable pour achever ce Traité, ſelon les formes accoûtumées; & Sa Majeſté avoit déclaré que dans l'état préſent des affaires, Elle ne pouvoit l'accorder, ſans ſe faire des préjudices extrêmes; à moins que le Rni de la Grande Brétagne, & les Etats ne lui donnaſſent toutes les ſûretez, qu'il jugeroit lui être néceſſaires, pour l'infaillible ſuccès de l'affaire, ſelon les conditions exprimées, & dans le tems marqué; & les Ambaſſadeur & Envoyé Extraordinaires, ayant là-deſſus offert à Sa Majeſté Très-Chrétien, que les Etats lui ſeroient garants des paroles, qu'ils lui avoient portées de la part du Marquis de Caſtel-Rodrigo, ſur l'acceptatioo du premier Membre de l'Alternative, & dit que, par cette Garantie, ils avoient pouvoir de promettre ce que Sa Majeſté demandoit; le Roi Très-Chrétien avoit là-deſſus député les Srs. *le Tellier*, & *Colbert*, pour traiter avec les Srs. *l'an Beuning* & *Trevor*, muois auſſi d'un ſemblable pouvuir; pour convenir des ſûretez & des moyens, les plus ſûrs & les plus prompts, afin de parvenir à la Paix.

Après pluſieurs Conférences, que les Plénipotentiaires eurent enſemble, ils convinrent enfin des Articles ſuivans: „ I. Que le Traité de Paix, entre la France & l'Eſpagne, ſeroit fait cooformément à ce Projet, qui avoit été remis entre les mains de Van Beuning & de Trevor, & que la Ratification d'Eſpagne ſeroit envoyée à S. Germain en Laye, à Sa Majeſté Très-Chrétien, dans le dernier jour de Mai prochain; comme le même Roi feroit remettre ſa Ratification, dans le même jour, le dernier de Mai, entre les mains du Gouverneur de Flandre, & plûtôt, ſi faire ſe pouvoit. II. Que le Roi Très-Chrétien accorderoit de ſa part une ceſſation, de toutes ſortes d'entrepriſes & d'attaques, ſur les Places fortes de l'Eſpagne, à conditioo du réciproque des Eſpagnols, & cela juſqu'au dernier de Mai, incluſivement. III. Qu'en cas que, cootre toute attente, l'Eſpagne manquât de faire la Paix ſelon ce Projet, ou que la Ratificatioo n'eût pas été remiſe, à S. M. Très-Chrétienne n'étant plus alors tenue de faire la Paix, aux conditions alternatives; Sa Majeſté déclaroit néanmoins qu'Elle ſe contenteroit encore de faire la Paix, pendant les Mois de Juin & de Juillet, aux conditions des deux nouvelles Alternatives, dont le choix ſeroit laiſſé au Roi d'Eſpagne, ſavoir, ou de la ceſſion des Conquêtes de la Campagne de l'Eté precedent, eo y ajoûtant la ceſſion de la Franche-Comté, avec Cambrai & le Cambreſis; ou de la ceſſion de l'Equivalent déja marqué, en y ajoûtant la ceſſion de Luxembourg, ou en ſa place celle de l'Ile, ou de Tournai. IV. Que ſi la Paix n'étoit pas faite, ni les Ratifications fournies, dans le tems marqué, par la faute de l'Eſpagne, & que le Roi Très-Chrétien attaquât alors, après le terme de la ſuſpenſioo expiré, les Eſpagnols, pour tâcher de les contraindre à la Paix, aux conditions de l'une des deux nouvelles Alternatives; le Roi de la Grande Brétagne & les Etats ſeroient obligez de mettre en effet la promeſſe contenue, par leur Garantie, dont il a été parlé ci-deſſua, & employer par conſéqueot toutes leurs forces, par Mer & par Terre; pour obliger l'Eſpagne à faire la Paix aux conditions, que l'on a dites. V. Qu'en cas que la Paix n'eût pas pu ſe faire, pendant les Mois de Juin & de Juillet, aux conditions propoſées, par la faute de l'Eſpagne; leurs Majeſtez les Rois de France & de la Grande Brétagne, & les Etats conviendroient alors enſemble de nouveau, de ce qu'ils trouveront plus propre, pour terminer la Guerre. VI. Qu'afin que, dans l'emploi des armes de leurs Majeſtez & celles des Etats, on pût éviter les inconveoiens, par la concurrence des entrepriſes, dont chaque partie pourroit vouloir avoir la direction; on conviendroit que les Armes du Roi Très-Chrétien ſe cootiendroient à agir au Midi des Rivieres & Canaux, qui paſſeot par les Villes & les Places ſuivantes; ſavoir Argentau, Navage, Maſtricht, Hall, Dieſt, Sichem, Arſchot, Malines, Rupelmonde, Dendremonde, Gand, Plaſſendal & Oſtende, & n'attaqueroient aucune de ces Places, ou Villes: Que les armes de l'Angleterre & des Etats s'abſtiendroient d'agir, au-de-là des mêmes Rivieres & Canaux, & n'attaqueroient aucunes Places & Villes ſituées au Nord. Ces Articles ſurent ſignez par *Le Tellier*, *De Lionne*, *Colbert*, *Van Beuning* & *Trevor*, le 17. d'Avril. Ils s'engagerent de fournir la Ratification de ce Traité, dans le dernier du Mois, ou plûtôt, s'il ſe pouvoit. 1668.

De Lionne (1) en envoya quelques Copies à D'Eſtrades, & lui dit en même tema, „ qu'il „ y auroit beaucoup de choſes à dire ſur la précipitation; avec laquelle, on avoit conclu en „ Hollande, le Traité de l'engagement des Places (*de la Gueldre*) d'autant plus que Van „ Beuning, auquel De Witt, en parlant de „ cette affaire à D'Eſtrades, s'étoit remis de „ ſatisfaire le Roi, n'avoit rien dit, qui approchât, tant ſoit peu, de cette ſatisfaction. Néanmoins, *ajoûtoit De Lionne*, pourvû que nôtre „ Traité ſoit ratifié, par l'Angleterre & par les „ Etats, & que ceux-ci ne fourniſſent aucunes „ Troupes, ni aucun argent aux Eſpagnols, „ comme De Witt vous en a aſſuré & donné „ parole; il y aura lieu de ſe conſoler de cette „ démarche des Etats.

Avant (2) qu'oo eût conclu le Traité, qu'on vieot de rapporter, les Etats rappellerent ſix-mille hommes, qu'ils avoient fait avancer juſqu'à Lillo, à deux lieuës d'Anvers, dans le Camp de Berg-op-zoom. Le Corps placé ſi près des Places des Eſpagnols, & le Traité, qu'ils avoient fait, avec eux, de quelques Places de la Haute Gueldre marquoient aſſez la défiance, qu'ils avoient toûjours euë de la bonne intention de la France, pour la Paix. Maia, ſi l'on en croit D'Eſtrades, ils avouoient alors, & avec quelque confuſion, qu'on n'en pouvoit uſer plus ſincerement, & plus génereuſement que le Roi de France, en ce rencontre. Mais ils ne pouvoient guère douter, que la France n'en eût uſé de la for-

(1) Dans une Lettre du 10. d'Avril.
(2) Lettre de D'Eſtrades du 16. d'Avril.

1668. ſorte, pour prévenir les ſuites de la Triple Alliance. Auſſi les François n'avoient-ils fait cette démarche, que pour empêcher, que les Eſpagnols ne fuſſent plus fermes, pour la continuation de la guerre. L'Ambaſſadeur de France dit là-deſſus, que les François ne pouvoient pas parler de même des Etats, & qu'il étoit certain qu'ils avoient pratiqué tous les Rois & tous les Princes, pour les attirer à leur Ligue, & leur donner des ombrages de l'exceſſive Puiſſance de la France; de ſorte que ſi la grande prudence du Roi n'eût terminé les affaires, les Etats lui euſſent attiré une terrible guerre ſur les bras, & qu'ils auroient employé des ſommes immenſes, qu'ils avoient dans leur païs, pour la ſoûtenir. Cela même fait voir que la généroſité qu'il dit, que l'on reconnoiſſoit dans la conduite du Roi, étoit un effet de la crainte, où il fut de s'attirer trop d'ennemis ſur les bras. „ Les choſes, *dit-il encore*, ont pris un meilleur chemin, & Sa Majeſté voit clairement, quelle ſûreté il y a dans l'Amitié & dans l'Alliance des Etats; c'eſt-à-dire, qu'il ne la faut compter qu'autant que leurs interêts s'y rencontrent. Mais les Etats ne rechercheroient que leur conſervation, & non de faire des conquêtes, & de s'aggrandir, comme faiſoit la France.

Un Miniſtre de la Grande Brétagne, (1) & qui étoit un très-habile homme, & ſur les lieux, où il avoit obſervé de près la conduite des uns & des autres, en écrivit au Comte d'Arlington, Secretaire d'Etat du Roi de la Grande Brétagne. Je rapporterai ſon raiſonnement, quoi qu'un peu long; parce que l'Hiſtoire ne doit pas s'attacher aux ſeuls faits, mais qu'elle doit auſſi repréſenter quand cela ſe peut, quelle étoit la diſpoſition des Eſprits; puis que c'eſt elle, qui eſt la ſource des actions. „ Vous aurez, *dit-il*, été ſurpris, auſſi bien qu'on l'eſt ici & en Hollande, que le Marquis de Caſtel-Rodrigo ait depuis peu choiſi l'Alternative, que la France lui offroit, après avoir employé aſſez de tems à en délibérer, pour avoir pû faire un meilleur choix. Car ſi l'Eſpagne avoit cedé la Franche-Comté, Cambrai, Aire & St. Omer; elle auroit donné une bonne Frontiere à la France; mais elle en eût auſſi gardé une très-bonne, pour la ſûreté du reſte de ces Provinces, qui auroient été à couvert des deux côtez, au lieu qu'en cédant les dernieres conquêtes, avec leurs dépendances, qui ſont d'une très-grande étenduë, & qui diminuent leur Territoire, dont ils auroient beſoin, pour la ſubſiſtence de leurs Armées; ils ont laiſſé leur Frontiere ouverte, du côté de la Flandre, par la perte de Doüai, de l'Ile & de Tournai; & de l'autre côté, par celle d'Ath & de Charleroi. Ainſi il ne reſte aux Eſpagnols, pour places frontiéres de ce côté-ci, que les Villes de Louvain & de Bruſſelles, qui ſont toutes ouvertes; & de l'autre, celles de Gand & Bruges; & les François ſe ſont ſi bien frayez le chemin, dans le cœur du Païs, par leurs Conquêtes, qu'il ne faudra qu'une Campagne, pour s'emparer de tout le reſte; ſi jamais l'Angleterre & la Hollande abandonnent la protection de l'Eſpagne.

„ Les Politiques diſent à Bruſſelles, que l'Eſpagne n'a pas voulu ceder la Franche-Comté; parce que ſes Rois auroient été obligez de renoncer, en même-tems, au titre de Ducs de Bourgogne, qu'ils pourront retenir, ſans compter que, par cette ceſſion, ils ſe feroient fermé la communication, qu'ils ont avec la Lorraine, & en quelque maniere celle qu'ils ont avec l'Empire. A la vérité, cette derniere raiſon eſt de quelque poids; au lieu qu'il n'y a rien de ſolide, dans la prémiere. Mais on n'a pas ſujet de croire, que l'une ou l'autre de ces deux déterminerent Caſtel-Rodrigo, à ce choix. 1668.

„ On pouvoit ſe ſouvenir, qu'après l'invaſion que les François firent aux Païs-Bas; quand ils s'apperçurent que le Roi d'Angleterre, & les Etats des Provinces Unies ne voyoient pas, ſans chagrin, les progrès qu'ils faiſoient, en ce Païs-là; ils déclarerent aux Etats Généraux, qu'ils étoient tout-prêts à faire la Paix, avec l'Eſpagne, à condition que cette Couronne renonceroit au Droit, qu'elle a ſur leurs nouvelles conquêtes; ou bien celui qu'elle a ſur la Comté de Bourgogne, Cambrai, Aire & S. Omer; & qu'ils lui laiſſeroient le choix d'une de ces Alternatives. Cette déclaration embarraſſa fort les Hollandois, qui étoient épouvantez du danger qui menaçoit la Flandre, & qui étant nouvellement reconciliez avec les Anglois, ne ſavoient pas comment ils prendroient cette invaſion. Ils étoient encore dans cet embarras, quand le Roi d'Angleterre envoya le Chevalier Temple, pour ſonder l'intention des Etats, & bien-tôt après faire une Alliance, pour leur défenſe mutuelle, & pour celle des Païs-Bas Eſpagnols. Le Roi vouloit agir de concert, avec les Etats, pour obliger la France à rendre à l'Eſpagne, tout ce qu'elle lui avoit ôté, ſoit par une Paix, ſoit en lui faiſant la guerre. La Province d'Utrecht approuvoit cette réſolution; mais les ſix autres Provinces & le Penſionaire de Hollande étoient d'avis, que l'on obligeât l'Eſpagne à accepter l'Alternative de la France, & la France à lui tenir ſa parole. Ce fut là-deſſus que ſe forma la Triple Alliance, dans laquelle le Roi d'Eſpagne, & les Etats Généraux avoient des vuës bien differentes. Les Etats n'avoient pas envie de rompre avec leur ancienne Alliée, pour lui faire la guerre avec l'Eſpagne leur ancienne Ennemie & l'Angleterre, avec laquelle ils venoient ſeulement de ſe réconcilier. Ils comptoient que la Paix etoit infaillible, en acceptant une des Alternatives. Ils étoient ſeulement en peine de conſerver les Païs-Bas Eſpagnols, pour leur ſervir de barriere, contre la France; & ils ne conſideroient l'interêt de l'Eſpagne, que par rapport à eux-mêmes. Ils ne doutoient pas que cette Couronne ne cédât la Bourgogne, Cambrai, & autres places éloignées de la Frontiere de la République; pour recouvrer les Villes, qu'elle avoit perdues dans les Païs-Bas, par le moyen deſquelles ils pouvoient eſperer de défendre leur Païs; du moins avec le ſecours de l'Angleterre & des Provinces Unies.

„ D'un autre côté, quoi que l'Eſpagne rémoignât toute la reconnoiſſance imaginable des avances génereuſes, que le Roi de la Grande Brétagne venoit de faire, en ſa faveur; elle étoit irritée de voir que la République ſecondoit ſi mal les réſolutions, que ce Prince avoit priſes; en ſe contentant de la Propoſition, qu'on leur faiſoit d'une Alternative, qui faiſoit perdre aux Eſpagnols une ſi grande étendue de Païs, & les obligeoit de renoncer au Droit, qu'ils y pouvoient légitimement prétendre; au lieu

(1) Le Chevalier Temple, en une Lettre du 23. de Mars.

1668. „ lien de les aider à s'en remettre en poſſeſſion. „ Les Eſpagnols regardoient, comme le plus grand „ affront, qu'on leur pût faire, que de les obli- „ ger d'accepter les Propoſitions, que la France „ leur faiſoit, après avoir envahi leur Païs. Ils „ penſeroient d'abord à céder à la France tout ce „ qu'ils avoient aux Païs-Bas, & de prendre un „ équivalent a la place, pour ſe délivrer des dé- „ penſes, qu'ils étoient obligez de faire à les con- „ ſerver; & de ſe venger en même tems, en les „ laiſſant expoſez au voiſinage de la France. Le „ Marquis de Caſtel-Rodrigo dit, une fois, à „ Temple, que la plus grande partie du Conſeil „ d'Eſpagne étoit de cet avis, & que, pour lui, „ il n'en étoit pas fort éloigné; non qu'il erût „ que cet fût le véritable interêt de l'Eſpagne; „ mais ſeulement parce qu'il croyoit, que cela „ chagrineroit les Etats Généraux. Quelque „ tems après, les Eſpagnols ne témoignerent plus „ tant de chaleur. Ils virent bien, qu'en cédant „ les Païs-Bas à la France, il faudroit qu'ils re- „ nonçaſſent à toute liaiſon, avec les Princes & „ Etats, qui étoient de ce côté-là; & que, s'il „ s'allumoit une nouvelle guerre, entre la France „ & l'Eſpagne, au ſujet de la ſucceſſion aux E- „ tats de cette Couronne, que le Roi de France „ prétendroit appartenir à la Reine ſon Epouſe, „ ſi le Roi d'Eſpagne venoit à mourir, ſans en- „ fans legitimes; les Eſpagnols n'auroient plus „ aucun moyen de faire diverſion aux forces Fran- „ çoiſes, pour les empêcher de tomber ſur l'Eſ- „ pagne même. Ainſi le Conſeil d'Eſpagne ſe „ réſolut, avec bien de la peine, à accepter „ l'Alternative; mais il en laiſſa le choix à Caſ- „ tel-Rodrigu, comme mieux inſtruit de l'inte- „ rêt du Païs-Bas, & de la diſpoſition des Voi- „ ſins. Ce Gouverneur n'étoit nullement porté „ à la Paix, & auroit bien mieux aimé continuer „ la guerre, avec le ſecours des Anglois & des „ Hollandois, que d'accepter aucune des Alter- „ natives. Il voyoit que le Roi de la Grande „ Brétagne y avoit du penchant, auſſi bien que „ lui, & croyoit que les Etats Généraux y don- „ neroient auſſi les mains; plûtôt que de laiſſer „ tomber les Païs-Bas Eſpagnols au pouvoir des „ François, par l'échange que l'Eſpagne vou- „ loit faire avec eux. Il penſoit, que ſi les Eſ- „ pagnols cédoient la Bourgogne & les Frontié- „ res éloignées, les Etats Généraux ſe verroient „ en ſûreté, & que peut-être la France ſe trou- „ veroit d'humeur à faire la Paix à ces condi- „ tions, & à laiſſer ces Provinces en repos, pen- „ dant la vie peu aſſurée du Roi d'Eſpagne; mais „ que s'il cédoit à la France ſes dernieres con- „ quêtes, les Provinces Unies ſeroient en de per- „ petuelles Alarmes, pour le reſte de ces Païs- „ là: Que l'Angleterre s'intereſſeroit auſſi, de plus „ en plus, dans cette affaire, & que ces deux „ Etats, ſe voyant contraints d'être perpetuelle- „ ment en armes, pour prévenir la perte de ce „ Païs-là, comprendroient bien-tôt, qu'il ſeroit „ plus de leur interêt de continuer dans une guer- „ re, qui ne pourroit ſe terminer, qu'en acceptant „ une Paix plâtrée, être toûjours expoſez au „ danger d'une nouvelle guerre; qui ne manque- „ roit pas de ſe rallumer, dès le moment que la „ France pourroit s'emparer du reſte des Païs- „ Bas; par une invaſion imprévuë, ou par le „ peu d'union, qu'il y auroit entre le Roi d'An- „ gleterre & les Etats Généraux des Provinces „ Unies.

„ De plus, le Marquis de Caſtel-Rodrigo s'i- „ maginoit, que les François feroient tous leurs „ efforts, pour éviter d'accepter la Paix, qu'on „ leur offroit; ou s'ils l'acceptoient alors, il 1668. „ croyoit que ſe voyant maîtres des Frontiéres des „ Païs-Bas, ils ſuccomberoient bien-tôt à la ten- „ tation de s'emparer du reſte; qui étoit, en quel- „ que façon, un Païs tout ouvert; & obligeroient „ ceux, qui compoſoient la Triple Alliance, „ à ſecourir l'Eſpagne, de toutes leurs forces. „ Le Marquis eſperoit par-là, de ſe voir quelque „ jour en état de faire la guerre à la France, a- „ vec ſuccès, ou d'obtenir d'eux une Paix ferme „ & aſſurée.

On pouvoit bien dire, ſelon le Chevalier Temple, que ce Gouverneur ne ſe laiſſa pas induire à accepter l'Alternative, par aucun deſir de faire la Paix, en ce tems-là; mais ſeulement en vuë de continuer cette guerre, ou d'en commencer bien-tôt une autre, avec le ſecours des Voiſins. Il ſe trompa, il n'y eut point de guerre, en ce Païs-là, avant celle de l'an MDCLXXII. auquel Louïs XIV. attaqua les Provinces Unies, ſans déclarer d'abord la guerre aux Eſpagnols.

Le Chevalier, (1) dont nous avons rapporté les réflexions ſur l'état des choſes, qui regardoient les Païs-Bas Eſpagnols, nous repréſente leur Gouverneur fort chagrin de la maniere, dont on avoit traité avec la France à S. Germain, & plein d'averſion, pour le Projet de faire la Paix, entre tous les intereſſez, à Aix la Chapelle. Il n'étoit point ſatisfait de la conduite des Etats Généraux, qui ſouhaitoient de joüir de quelque repos, après la guerre, qu'ils avoient euë avec les Anglois, & qui n'entroient nullement dans ſon chagrin. Il auroit bien voulu continuer la guerre, à condition que les Anglois & les Hollandois fourniſſent à la dépenſe.

Il diſoit, (2) que „ s'il étoit au Conſeil de „ Madrid, ſon avis ſeroit qu'on fit, ſans mar- „ chander, l'accord avec la France, en lui don- „ nant tous les Païs-Bas; plûtôt que ſouffrir un „ traitement pareil, à celui que les Etats voiſins „ faiſoient à l'Eſpagne; quoi qu'ils duſſent être „ plus intereſſez, dans la perte de ces Provinces, „ que les Eſpagnols eux-mêmes. Il ne lui en- „ troit pas dans l'eſprit, que l'on donnât à la „ France plus d'aſſurance, qu'elle ne deſiroit, „ ſuppoſé le refus de l'Eſpagne, & qu'on refu- „ sât à l'Eſpagne de l'aſſurer ſimplement des „ clauſes du Traité, qu'on faiſoit pour elle a- „ vec la France; en cas que la France le refusât, „ après avoir pouſſé l'Eſpagne, à faire tout ce „ qu'on avoit voulu. Il ne pouvoit pas non plus „ comprendre, pourquoi on le preſſoit tant à ſi- „ gner, mot pour mot, le Projet de De Linne; ſans tâcher de réduire l'affaire des Villes „ ſituées dans le cœur des Provinces, à quelque „ échange raiſonnable, comme on le lui avoit „ promis. Il s'étonnoit encore qu'on ne fit pas „ tous les efforts poſſibles, pour empêcher la dé- „ molition des Fortifications des Villes de la „ Franche-Comté, que la France propoſoit. Il „ lui ſembloit que, par ce moyen il ſeroit dans „ Bruſſelles, comme en priſon, ou en ôtage, à „ l'égard de la France; ſes garniſons n'en étant „ d'un côté, qu'à huit lieuës, & de l'autre qu'à „ ſept. Il concevoit auſſi, que les forces de la „ France entreroient dans la Franche-Comté, „ comme en un plat-Païs, ſans qu'on la pût gar- „ der un ſeul jour. Il ajoûtoit que, ſi la Paix ſe „ faiſoit à ces conditions, on voyoit bien, que „ la France n'attendroit que le moment de la

„ pre-

(1) Dans ſes Lettres du 25. de Mars & ſuiv.
(2) Lettre de Temple du 17. Avril.

1668. „ premiere deſunion, entre quelcun des Voiſins, „ ou de la moindre meſintelligence, entre les „ deux Nations; pour achever la conquête des „ Païs-Bas, qui ne lui coûteroit pas plus de „ quinze jours. C'eſt pourquoi le Marquis diſoit, qu'au cas qu'on lui donnât des aſſurances, „ qu'on continueroit à obſerver (1) le III. Arti„ cle ſéparé de la Triple Allianee, il étoit prêt „ à ſigner, ou à donner le pouvoir de ſigner le „ Projet même, ſelon les termes de De Lionne, „ comme ſervant de fondement au Traité: Qu'il „ s'en remettroit aux ſoins des Anglois, pour la „ négotiation de quelque échange commode, „ pour la Franche-Comté; ou bien d'une reſti„ tution en l'état où elle avoit été priſe.

Le Chevalier Temple, quoi qu'incommodé, ſe rendit de Bruſſelles à Aix la Chapelle, le 27. d'Avril. Il comprit d'abord, (2) qu'il ne reſtoit plus de démarche à faire, pour ſauver les Païs-Bas, que de ſigner inceſſamment le Projet, ſigné par les Miniſtres de la France, de l'Angletetre, & des Etats, à S. Germain en Laye, comme on l'a vû ci-deſſus. En effet tous les Miniſtres, qui étoient à Aix, s'y attendoient. Colbert, qui y étoit pour la Franee, diſoit par tout, qu'il étoit prêt à le ſigner, & ſi le *Baron de Bergeik*, qui étoit le Subdélegué du Marquis de Caſtel-Rodrigo, faiſoit des difficultez là-deſſus; il étoit prêt à lui répondre, ſelon ſes inſtructions & l'exigence des choſes; & qu'après tout, l'Eſpagne ne pourroit attribuer qu'à Elle-même les malheurs, qui pourroient naître du délai. Colbert ſe promettoit, comme Temple le croyoit, ou de voir l'affaire rompue, ou d'avoir la gloire de faire céder l'Eſpagne, ſur toutes les difficultez, qu'elle auroit propoſées. Il écrivit une Lettre fort preſſante au Gouverneur Eſpagnol des Païs-Bas, pour lui demander qu'il envoyât au Baron de Bergeik des ordres de ſigner le Projet; parce qu'il réfuſoit de le faire, quoi qu'il en eût déja reçu des ordres, dont on avoit vu une Copie en Hollande; ce qui faiſoit qu'on trouvoit fort étrange, qu'il dit qu'il ne ſigneroit point, ſans recevoir un ſecond ordre. Il diſoit auſſi à ſon Excellence, qu'il ſeroit bon qu'Elle donnât au Baron ordre, ſur ce qu'Elle trouveroit à propos qu'il négotiât en ſuite. „ Cela étant fait, *ajoûtoit-il*, je pourrai „ compter ſur l'aide de Beverning, duquel je „ n'attends rien, tandis que la choſe ſera, com„ me elle eſt. En cas que V. E. ſuive d'autres „ voies, je me décharge, par avanee, de tou„ tes les ſuites funeſtes, qui en peuvent arri„ ver. "

Le Chevalier Temple (3) preſſa encore pluſieurs fois le Gouverneur des Païs-Bas, & le Baron de Bergeik, qui le repréſentoit à Aix, d'accepter le Traité fait à S. Germain, & les Artieles, dont on conviendroit dans les négotiations, que l'on faiſoit à Aix. Les plus vives inſtances, qu'il pût faire, & les plaintes les plus ametes ne touchoient nullement le Gouverneut Eſpagnol, dont on ne voit pas néanmoins quelles pouvoient être les vuës; à moins qu'il ne voulût affectet un air de ſuperiorité, qui n'étoit plus ſéant à ſa Nation, en un tems, où elle avoit du deſſous, en tout ce dont elle ſe méloit. Il ſembloit que l'Eſpagne n'avoit rien à craindre, & qu'elle n'avoit que faire de ménager les autres Puiſſanees; mais c'étoit tout le contraire, & néanmoins, elle ſe faiſoit preſſer. On avoit jugé que ſes Miniſtres ſigneroient inceſſamment, afin d'avoir le tems de recevoir la Ratification d'Eſpagne, avant la fin du Mois de Mai; à quoi on croyoit qu'ils ſe porteroient d'autant plus volontiers, qu'ils n'ignoroient pas que les Eſpagnols n'avoient point fait de préparatifs, pour ſe défendre. Cela avoit fait que l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoit preſſé le Baron de Bergeik, conjointement avec Beverning, de terminer cette affaire. Le Baron ſe défendoit de le faire, ſous deux prétextes; dont le premier étoit, qu'il demandoit qu'on n'inſerât pas ſes pouvoirs, dans les pieces du Traité; parce qu'auſſi bien que ceux de Colbert, ils parloient, en des termes fort piquants de l'origine de cette Guerre. Il étoit vrai néanmoins, que l'Ambaſſadeur de France en avoit eu d'abord, qui n'étoient pas du même ſtile; mais après avoir ſû la maniere, dont étoient couchez ceux du Baron, on lui en avoit envoyé d'autres de France; pour répondre de la même maniere à ceux, que le Marquis de Caſtel-Rodrigo avoit donnez à ſon Plénipotentiaire. Beverning lui avoit conſeillé là-deſſus de faire changer ſes Pouvoirs, & Bergeik eut trois ſemaines pour cela. Il ne fit aucune difficulté ſur ce qu'on lui conſeilloit, mais quand ce vint à ſigner, & qu'on lui demanda ſes Pouvoirs, pour les inſerer parmi les autres; il ne voulut pas le ſouffrir, & promit qu'il en auroit de plus moderez, dans deux, ou trois jours. Cependant il auroit voulu qu'on eût dépêché les Inſtruments, ſans la copie des Pouvoirs; quoi qu'on en eût fait mention, dans le Traité, comme y étant inſerez. Il fallut tout un jour, pour ſurmonter cette difficulté. 1668.

Mais, après cela, il jetta ceux, avec qui il négotioit, en un autre embarras, qui n'étoit pas moindre, & qui fut un ſecond prétexte, pour ne pas ſigner. Au lieu que ſes premiers Pouvoirs & tous ceux, dont il avoit donné des Copies, ou dont il avoit parlé aux autres Miniſtres, ne lui donnoient que le titre de *Député du Marquis de Caſtel-Rodrigo*, avec pouvoir de traitet & de conclurre, comme ſi le Roi d'Eſpagne avoit été préſent; il en préſenta où on lui donnoit le Caractere d'*Ambaſſadeur Extraordinaire*, avec le Titre de Député. Cela mit Colbert en une ſi grande colere, qu'il fut prêt à mettre tout en pieces. Pendant cinq heures, Temple & Beverning, qui vouloient lever cette difficulté, ne purent tiret autre réponſe du Baron, ſinon qu'il lui étoit impoſſible de faire autrement. Il proteſtoit qu'il n'avoit aucun autre pouvoir que celui-là, & qu'il avoit renvoyé le précedent au Gouverneur des Païs-Bas, par le conſeil de Beverning. Colbert ne pouvoit pas reconnoitre la nouvelle qualité, qu'on donnoit à Bergeik, & les autres Miniſtres n'avoient aucune raiſon de l'en preſſer, parce que cela s'étoit fait par ſurpriſe, & que le Marquis de Caſtel-Rodrigo ne pouvoit prétendre, en aueune maniere, d'avoir dtoit d'envoyer un Ambaſſadeur. Le Baron fit perdre patience aux autres Miniſtres, & fut tout au Chevalier Temple; qui étoit perſuadé que ce Député avoit, en ſa poche, un de ſes premiers Pouvoirs. Beverning & Bergeik en vinrent à de ſi groſſes paroles, qu'ils furent ſur le point de tiret l'épée, dans la Chambre du Miniſtre Anglois; qui croyoit qu'ils l'auroient fait, en tout autre lieu. Enfin le Baron avoüa qu'il avoit un de ſes premiers Pouvoirs, & ordre de le faire inſerer dans le Traité, en cas qu'il ne put pas faire paſſer les autres; mais que ſes Inſtructions portoient qu'il feroit tous les efforts imaginables, pour faire en ſorte qu'on ac-

(1) Voyez le ci-deſſus p. 391.
(2) Lettre au Marquis de Caſtel-Rodrigo du 28. d'Avril.
(3) Lettre du 30. d'Avril & ſuiv.

1668. ceptât le dernier. Quoi que cette tentative du Marquis ne pût pas être excuſée, il fut en une extrême colere, contre les Miniſtres, qui avoient obligé le Baron à ſe déſiſter de ſa prétenſion, & écrivit trois Lettres fort emportées au Chevalier Temple, qui y avoit eu la meilleure part, & qui ſut bien ſe défendre; quoi qu'il avouë qu'il n'auroit jamais été capable de jouër le Rolle du Baron de Bergeik. Il n'y a en effet, que trés-peu de gens, qui aient un flegme de cette ſorte, & les Anglois en particulier ont trop de vivacité, pour réſiſter de ſang froid aux inſtances de tant de gens, & qui étoient bien fondez en ce qu'ils demandoient.

Nous mettrons ici la ſubſtance du Traité, en omettant les formalitez, qu'on voit en tous les Traitez de cette ſorte. Il eſt dit au II. Article que, dès que les Ratifications auroient été échangées, tous les Actes d'hoſtilitez ceſſeroient, de part & d'autre, & que s'il arrivoit quelque choſe de contraire à cela, on ne manqueroit pas d'en faire réparation de bonne foi, ſans longueur, ni difficulté; & en reſtituant, ſans aucune diminution, ce qui auroit été occupé; & délivrant les Priſonniers, ſans rançon, ni payement de dépenſe.

„ III. & IV. Que le Roi Très-Chrétien demeureroit ſaiſi, & jouiroit effectivement de „ toutes les Places qu'il avoit occupées, ou fortifiées, pendant la Campagne de l'année précedente; ſavoir, de la Forteresſe de Charleroi, „ des Villes de Binch & d'Ath, du Fort de „ Scarpe, de Tournai, d'Oudenarde, de Lille, „ d'Armentiéres, de Courtrai, de Bergue, de „ Furne, & de toutes leurs Dépendances & Annexes, ou de quelque autre nom qu'elles puſſent être appellées; & qu'elles demeureroient, „ par le Traité de Paix, au Roi Très-Chrétien „ & à ſes Succeſſeurs irrévocablement & à toûjours, avec les mêmes Droits de Souveraineté „ de Proprieté, Droits de Régale, de Patronage „ &c. encore qu'ils ne fuſſent pas particulierement „ énoncez, ſans que Sa Majeſté Très-Chrétienne „ pût être à l'avenir troublée, ni inquietée, par „ quelque voie, que ce ſût, de Droit, ou de „ Fait, par le Roi Catholique, ſes ſucceſſeurs, „ ou aucun Prince de ſa Maiſon &c.

Toutes les ſortes de Droits ſont exprimées en ſuite, ſi fort en détail, qu'il n'eſt guére poſſible, qu'il y eût quelque choſe d'oublié. Mais il manquoit à cela, ſi l'on eût voulu parler, avec une entiere franchiſe, de dire pour quelle raiſon l'Eſpagne cédoit tant de Places, & de ſi beaux Droits à la Maiſon de Bourbon. Les François ne prétendoient point n'avoir autre Droit, ſur ce Païs-là, que le bonheur de l'avoir conquis ſur les Eſpagnols, en un tems, où ils n'étoient en état de repouſſer la force par la force. Les conquêtes, qui ne ſont fondées que ſur la ſuperiorité des Armes, ne ſont que de purs brigandages. Ils ſoûtenoient, comme nous l'avons dit ſur l'année (1) MDCLXVII. que *Marie Thereſe*, Reine de France, avoit Droit de Dévolution ſur les Païs-Bas Eſpagnols. Mais les Eſpagnols ne voulurent pas reconnoître ce Droit. Ce fut apparemment cela, qui fit qu'il n'y en a rien, dans la ceſſion d'une partie de ces Terres, que le Roi de France avoit attaquées, comme dévolues à la Reine, & que les Eſpagnols n'en parlerent, que comme d'une Conquête. On les nomma depuis, en France, *le Païs Reconquis*, quoi qu'ils n'euſſent pas été conquis par les Eſpagnols, ou par la Maiſon de Bourgogne ſur la France, au moins par la plûpart. 1668.

V. Il eſt dit „ que le Roi Très-Chrétien, „ auſſi-tôt aprés la publicatioo de la Paix, retireroit ſes Troupes de toutes les Places, „ Villes, Châteaux & Forts du Comté de Bourgogne, vulgairement appellée *la Franche-Comté*, & reſtitueroit réellement, effectivement & „ de bonne foi à Sa Majeſté Catholique la „ Comté de Bourgogne, ſans y rien réſerver, „ ni retenir.

On ne parle point ici d'en démolir les Fortifications, comme la France avoit fait auparavant; apparemment parce qu'elle ſe raviſa, en conſiderant, qu'en tout cas il valoit mieux la reprendre, par adreſſe, ou en l'achetant couverte, par quelques fortifications, qu'entierement ouverte; ce qui engageroit le Roi à de grands fraix.

VI. Il fut convenu „ que le Roi Très-Chrétien feroit auſſi reſtituer au Roi Catholique „ toutes les Places, Forts, Châteaux & Poſtes, „ que ſes Armées auroient, ou pourroient avoir „ occupez, juſqu'au jour de la publicatioo de „ la Paix, en quelque lieu que ce fût; à la „ réſerve des Places, qui devoient demeurer, „ par le Traité, à Sa Majeſté Très-Chrétienne, „ ainſi qu'il a été ci-deſſus; & que le Roi C. „ en uſeroit de même, de ſon côté.

VII. Leurs Majeſtez conſentirent „ que tous „ les Rois, Potentats & Princes, qui voudroient „ entrer en un pareil engagement, puſſent donner à LL. MM. leurs Promeſſes & Obligations de Garantie de l'exécution de ce Traité.

Mais il ne ſe trouva perſonne, qui acceptât cette Garantie, & les Hollandois même étoient alors fort éloignez de vouloir étendre la Garantie de l'an MDCLXIV.

„ VIII. Il fut convenu, accordé & déclaré „ qu'on n'entendoit rien révoquer du Traité „ des Pirenées (à l'exception de ce qui regarde le Portugal, avec lequel le Roi Catholique avoit depuis fait la Paix) qu'autant qu'il „ en aura été autrement diſpoſé, en celui-ci, „ par la ceſſion des Places, que l'on a nommées; ſans que les Parties y aient aquis aucun nouveau Droit, ou puiſſent recevoir aucun préjudice ſur leurs prétenſions réciproques; en aucune des choſes, dont il n'eſt „ pas fait mention expreſſe, dans le préſent Traité.

Ces derniers mots ſemblent avoir été mis exprès, pour appuyer d'autres prétenſions, qu'on pourroit fonder ſur le Traité des Pirenées, ſans bleſſer celui-ci. Les amitiez des Princes ſont toûjours moderées, par la crainte où ils ſont qu'elles ne durent pas long-tems.

„ IX. Pour plus grande ſûreté de ce Traité „ & de tous ſes Articles, on ſtipula du côté „ de l'Eſpagne, qu'il ſeroit publié, vérifié & „ enregiſtré, dans la Cour du Parlement de Paris, & dans les autres Parlemeots du Royaume de France; comme auſſi, en faveur des „ François, dans le Grand Conſeil & autres „ Conſeils, & Chambres des Comptes du Roi „ Catholique aux Païs-Bas, & aux autres Conſeils des Coûronnes de Caſtille & d'Arragon; „ le tout ſuivant la forme contenue dans le „ Traité des Pirenées de l'an 1659. & que l'on „ en fourniroit les expéditions, de part & d'autre, dans trois mois aprés la publication du „ préſent Traité.

Le reſte ne contient que les formulaires ordi-

(1) Pag. 183. & ſuiv.

1668. dinaires, touchant les Ratifications réciproques, qui ſe devoient faire au plûtôt, & touchant les ſermens des deux Rois d'obſerver ce Traité. Il fut ſigné, de la part de la France, par *Charles Colbert* & de la part de l'Eſpagne par *J. B. de Brunkhoven, Baron de Bergeik*, le 2. de Mai 1668. On voit encore les ſignatures d'*Agoſtino Franchiori*, Archevêque de Trebizonde, Plénipotentiaire du Pape; du *Baron de Schonborn*, au nom de S. A. E. de Mayence; de *François Egon de Furstemberg*, Evêque de Strasbourg, au nom de S. A. E. de Cologne; & du *Chevalier Corf*, nommé *Schmyſing*, au nom de S. A. de Munſter. Ces derniers d'ailleurs ne prennent aucun titre, qui ait du rapport au Traité; où il ſemble qu'ils ne contribuerent pas beaucoup, quoi que le Chevalier Temple & Beverning s'employaſſent beaucoup, pour en hâter la ſignature, ſans néanmoins le ſigner eux-mêmes. Cependant on regardoit les premiers, comme Médiateurs.

Le Roi de France, comme il paroît par une Lettre de De Lionne à D'Eſtrades du 4. de Mai, n'avoit pas encore reçu d'avis ce jour-là de la ſignature du Traité. Le jour précedent, Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit dépêché un Courrier exprès à Colbert, pour lui ordonner de ſigner le Traité, dans la forme, qui lui avoit été dreſſée, & de le remettre ſans délai ainſi ſigné, entre les mains du Plénipotentiaire du Pape; afin que les Médiateurs n'euſſent plus qu'à agir auprès des Eſpagnols, pour avoir la Paix ſignée, ou juſtifier aux yeux de tout le monde, qu'ils ne l'auroient pas voulu.

Le Roi ſe plaignoit fort de la conduite du Baron de Bergeik, & du Marquis de Caſtel-Rodrigo, & croyoit même que le Chevalier Temple n'avoit pas de ſi bonnes intentions, que le Chevalier Trevor; mais il paroit, par les Lettres du premier, qu'il travailloit ſincerement, à faire ſigner le Traité, par les Eſpagools. On ne l'aimoit pas, en France; parce qu'il avoit conclu, avec une promptitude ſurprenante, la Triple Alliance; qui ſeule pouvoit empêcher, que l'Eſpagne ne perdît les Païs-Bas.

On croyoit à la Cour de France, que les Médiateurs auroient dû demander l'Inſtrument du Traité, ſigné par le Roi; puis que, quand même il auroit été réfuſé, ils ne pouvoient pas raiſonnablement s'en plaindre, vû les longueurs affectées des Eſpagnols. Cependant, pour les faire ceſſer, De Lionne avertit Van Beuning, de la part du Roi, que Sa Majeſté ne voulant pas être ſurpriſe, Elle alloit ſe préparer à marcher en Flandre, le 18. de ce Mois, ſi, dans ce jourlà, Elle n'avoit pas la nouvelle à Paris, que le Traité eût été ſigné, par les Eſpagnols; & comme, en ce cas-là, les interêts du Roi ſeroient devenus communs, avec ceux de l'Angleterre & de la Hollande, comme le dit ſon Miniſtre, en conſéquence du Traité, fait avec elles, le 15. d'Avril; le Roi déſiroit que D'Eſtrades avertît les Etats Généraux, à préparer auſſi toutes les choſes néceſſaires, pour faire agir leurs Armées, conjointement avec les ſiennes, quand le tems de la ſuſpenſion ſeroit expiré, pour forcer les Eſpagnols à faire la Paix. Mais les Etats étoient, ſelon toutes les apparences, très-aſſurez que les Eſpagnols, quelque mine que fit Caſtel-Rodrigo, n'attendroient pas qu'on leur arrachât la Paix, par les armes.

Le Penſionaire de Hollande, comme nous l'apprend (1) D'Eſtrades, avoit dit que le procedé des Eſpagnols n'étoit pas net, & que le Marquis n'agiſſoit pas ſincerement. Dans l'Aſſemblée des Etats Généraux il loüa, au contraire l'ordre, que le Roi de France avoit donné de ſigner le Traité a Aix la Chapelle; ſans attendre que les Eſpagnols le ſignaſſent. Il s'étendit fort, pour étaler la bonne conduite du Roi de France & de ſon Conſeil, dans tout le cours de cette affaire, & avoüa que lui-même y avoit été le premier trompé, & qu'il n'avoit pas ſi bien connu les Eſpagnols, qu'on les avoit connus en France; en ce qu'il avoit toûjours crû qu'il falloit faire une ſuſpenſion d'Armes generale; au lieu que le Roi de France avoit toûjours inſiſté, diſoit-il, pour le bien, & l'avancement de la Paix, de s'accorder qu'une ſuſpenſion d'entrepriſes, contre les Villes fortes, & que l'on voyoit alors très-clairement, que ſi la ſuſpenſion d'armes eût été générale, les Eſpagnols auroient bien plus differé la ſignature du Traité; à laquelle ils n'étoient venus, que par force, à cauſe des menaces qu'on leur avoit faites. De Witt conclut de-là qu'il falloit tenir les Troupes, en état d'agir contre eux, en cas qu'ils n'exécutaſſent pas, dans la fin du Mois, tout ce qui étoit porté dans le Traité de S. Germain. Toutes les voix furent pour cela. On étoit en effet obligé d'affermir, ce dont on étoit convenu, avec la France, pour faire la paix & pour l'entretenir. 1668.

En ſuite, pluſieurs Députez furent voir le Comte D'Eſtrades, & lui témoignerent que les Etats Généraux ne ſouhaitoient rien plus, que de rentrer dans la Confiance de ſon Roi, & de ſe lier avec lui plus étroitement que jamais. Il leur répondit qu'ils pouvoient bien juger, par tout ce qui s'étoit paſſé, de la conſideration, que Sa Majeſté avoit euë pour eux. Mais il ajoûta, que leur procedé (*dans l'affaire de la Triple Alliance, pour la conſervation des Païs-Bas, aux Eſpagnols*) l'auroit aſſez obligé à ſe retirer de leurs interêts; ſi l'amitié, qu'il avoit toûjours euë pour leur Etat, n'avoit pas prévalu à tous les ſujets, que leur conduite avoit donnez à Sa Majeſté de s'éloigner d'eux, & qu'il les pouvoit aſſurer que ce, qui s'étoit paſſé, ne diminueroit, en rien, l'affection qu'Elle avoit pour eux; pourvu qu'ils en uſaſſent bien à l'avenir. Cela vouloit dire, à condition qu'ils entraſſent dans toutes ſes vûës; quand même elles auroient été incompatibles, avec la liberté de leur République.

D'Eſtrades fut voir en ſuite le Penſionaire de Hollande, ſur l'avis que cet Ambaſſadeur avoit eu d'une propoſition; qui avoit été faite aux Ambaſſadeurs des Etats, en Angleterre, par Molina & l'Iſola, & approuvée par le Lord Arlington, de faire une Alliance défenſive, entre l'Eſpagne, l'Angleterre, la Suede & les Etats. Il dit à De Witt, qu'il ne croyoit pas qu'une Ligue, comme celle-là, pût tomber en ſa penſée, ou dans celle des Etats Généraux; puis que ce ſeroit un moyen de rompre toutes les Alliances, qu'ils avoient avec la France, & de faire en ſorte qu'elle ne pût jamais plus prendre quelque confiance aux Etats. Mais une ſemblable Alliance n'étoit, dans le fonds, qu'une ſimple précaution, non pour agir contre la France, mais pour l'empêcher d'attaquer les Etats, qui étoient alors en paix, avec elle; de peur que cette Couronne n'envahît ces Royaumes; qui étant ſoumis ou ruinez n'auroient plus été en état d'aider les Etats a ſe ſoûtenir contre la France, comme on le vit quatre ans après, dans

(1) Dans une Lettre à De Lionne, du 10. de Mai.

1668. dans la guerre de LXXII. L'état, où eſt le Genre Humain, fait que les Souverains ſuivent la maxime d'un Ancien (1) Philoſophe, qui diſoit *qu'il falloit aimer, comme pouvant haïr à l'avenir; & haïr, comme pouvant venir à aimer.* Quoi que cette Maxime ait été condamnée, comme mauvaiſe, entre des Particuliers; elle ne laiſſe pas d'être en uſage, dans les Amitiez des Puiſſances Souveraines, qui ne ſe fient jamais entre elles, que de la bonne façon; c'eſt-à-dire, quand elles ont un interêt préſent & palpable de s'entr'aider; mais qui ſe défient, lors qu'elles s'apperçoivent que l'interêt préſent peut engager leurs anciens Amis, à ſe déclarer contre elles.

Auſſi De Witt répondit-il à D'Eſtrades, comme le tems, & la ſituation des affaires le demandoient, qu'il étoit vrai qu'on avoit fait cette propoſition aux Ambaſſadeurs des Etats, & que même l'Iſola, en leur donnant des remarques, qu'il avoit faites, ſur le Traité de S. Germain en Laye, leur avoit fort aſſuré que c'étoit un piege, que le Roi de France leur tendoit, pour les attaquer plus ſûrement; mais que lui (De Witt) avoit fait connoître à ſes Maitres, que ces remarques de l'Iſola étoient pleines d'artifice & d'ignorance; puis qu'il n'avoit pas compris les avantages, que les Eſpagnols avoient tirez de ce Traité; puis que leur perte étoit infaillible, par rapport aux Païs-Bas, ſi on ne l'avoit pas fait; & que l'on défendroit aux Ambaſſadeurs de l'Etat à Londres de n'écouter plus cet homme, & qu'on leur ordonneroit de lui dire, que les Etats Généraux n'entreroient en aucun Ligue défenſive contre la France. C'étoit néanmoins une ſemblable Ligue, qui avoit ſauvé le Païs-Bas Eſpagnols, & par conſéquent les Provinces Unies. Mais De Witt parloit ſelon le tems, qui demandoit qu'on n'irritât pas la France. Il avoüa néanmoins, qu'il voyoit, avec chagrin, que pluſieurs Villes de Hollande, & même des Provinces entieres inclinoient fort à ſe lier avec les Anglois; mais que ſon avis étoit de rompre ces meſures, & qu'il falloit néanmoins que le Roi Très-Chrétien l'appuyât, afin qu'il pût agir, avec plus de vigueur: Que le tems étoit favorable, en ce que tous les ſoupçons, qu'on avoit eus que le Roi n'aſpirât à la Monarchie Univerſelle étoient levez, par la Signature de la Paix, & par la maniere ſincere & obligeante, dont-il en avoit uſé en cette occaſion. On voit aſſez, que c'étoient-là des complimens de De Witt; qui ſavoit mieux que perſonne, que la Triple Alliance avoit été l'unique cauſe de la moderation de la France. Il vouloit répondre par-là aux marques d'amitié, que l'Ambaſſadeur lui avoit données, en l'avertiſſant des cabales; qui ſe faiſoient, contre ſa perſonne, en Angleterre de concert avec les partiſans de la Maiſon d'Otange. Il jugeoit, que l'on alloit entrer en des conjonctures propres à détruire tous les Projets des Anglois; mais que la choſe devoit ſe conduire, avec beaucoup de délicateſſe & de ſecret. Il croyoit qu'il faudroit, que la France & les Etats s'oppoſaſſent de concert à la prétenſion du Roi d'Angleterre, d'être Roi de la Mer, & qui ſur ce fondement vouloit obliger les Vaiſſeaux François, auſſi bien que les Hollandois, à baiſſer le Pavillon, ſans que les Anglois le fiſſent; ce qui étoit une ſuperiorité, que les deux Nations ne leur devoient pas laiſſer prendre. Le Penſionaire croyoit, que ſi la France convenoit avec eux, comme on en avoit déja parlé, qu'après que les Hollandois auroient baiſſé 1668.
les premiers le Pavillon & ſalué de leur Canon, les François leur rendroient un ſemblable ſalut; il eſperoit de pouvoir porter les Etats, à joindre un bon nombre de Vaiſſeaux à ceux du Roi Très-Chrétien, pour forcer les Anglois à renoncer à cette prétenſion, ou les combattre, par tout où on les trouveroit. Cela feroit connoître à tout le monde l'Union du Roi & des Etats, & feroit perdre l'eſperance de les brouiller à ceux, qui s'étoient imaginez, qu'il y avoit encore de la méfiance entre le Roi & les Etats; à cauſe de ce qui s'étoit paſſé, depuis le 25. de Janvier.

D'Eſtrades répondit, qu'il ne pouvoit pas entrer en une ſemblable négotiation, ſans ordre du Roi, & que De Witt ſavoit bien que les François avoient la même prétenſion, de faire baiſſer le Pavillon, ſans rendre le ſalut; mais qu'il rendroit compte de cela au Roi.

Le Penſionaire témoigna là-deſſus, qu'il ſeroit très-fâché, que Sa Majeſté Très-Chrétienne eût une ſemblable prétention, qui romproit toutes les meſures des Etats, qui avoient donné ordre à leurs Amiraux, de ne baiſſer le Pavillon aux Vaiſſeaux de quelque Roi que ce ſût, ſans être aſſurez qu'ils leur rendroient un ſemblable ſalut. Ce Miniſtre des Etats témoigna encore à l'Ambaſſadeur de France, qu'il ne parloit ainſi, que pour lui témoigner l'envie qu'il avoit, que les Etats ſe liaſſent avec la France, plûtôt qu'avec l'Angleterre; & que dans la diſpoſition où Sa Majeſté Très-Chrétienne étoit de ſe joindre à la Hollande, ce Prince ne rejetteroit pas un accommodement, touchant le ſalut du Pavillon, en ſe liant avec les Etats, contre les autres Rois, qui ne voudroient pas le faire.

D'Eſtrades pria De Lionne, de lui faire ſavoir au plûtôt les ſentimens du Roi leur Maître là-deſſus; parce que ſi Sa Majeſté jugeoit qu'il fût à propos pour Elle, de ſe joindre aux Etats; il ne falloit pas perdre cette conjoncture, qui étoit favorable, pour gagner à la France les Villes & les Provinces, qui étoient portées pour l'Angleterre.

Il venoit d'arriver un accident, dont il eſt étonnant que (2) D'Eſtrades ne fût rien en ce tems-là. Ce fut que le Vice-Amirall *Sweers* revenant d'Eſpagne, avec une Flotte Hollandoiſe richement chargée, qu'il eſcortoit avec cinq Vaiſſeaux de Guerre, avoit rencontré vers l'extrémité du Canal, près du Leſart, le Capitaine Anglois *Thomas Allen*, avec quelques Vaiſſeaux de Guerre, & avoit ſalué cet Officier, du Pavillon & de quelques volées de Canon; ſans qu'Allen lui eût autrement répondu, que de quelques coups de Canon, & contre l'uſage qui étoit de rendre auſſi le Salut du Pavillon. Il ne fût pas même content de cela, puis que le Vice-Amiral Hollandois ayant fait hiſſer, & déployé de nouveau ſon Pavillon, l'Anglois prétendit que le Pavillon Hollandois demeurât bas, pendant que le Commandant Hollandois ſeroit auſſi proche de lui. L'Amirauté d'Amſterdam ayant apris en ſuite cette nouvelle, elle envoya l'Amiral Ruiter, pour en avertir les Etats Généraux, & recevoir les ordres ſur ce qu'on devoit faire, en une ſemblable occaſion. Leurs Hautes Puiſſances prirent le 3. de Mai, la réſolution d'écrire aux Ambaſſadeurs de l'Etat à Londres, pour leur ordonner de ſe plaindre de leur part au

(1) De Bias, ſur lequel on peut conſulter *Diogene Laërce* Liv. I. §. 87.

(2) Voyez *Brand* ſur ce tems-ci, dans la Vie de Ruiter.

1668. au Roi, de ce qui étoit arrivé, & le prier de ne point permettre, que l'on fit de ſemblables nouveautez à l'avenir. Les Ambaſſadeurs des Etats répondirent le 13. de Mai, qu'on devoit ſe conduire, en cette affaire, avec beaucoup de précaution, & qu'il falloit repréſenter au Lord Arlington les plus fortes raiſons, qu'on avoit pour le Contre-Salut, & ſe plaindre fortement de l'indignité qu'Allen avoit faite à Sweers; en l'empêchant de déployer le Pavillon de l'Etat, pendant qu'il avoit été près de la Flotte Angloiſe.

Ils ſe plaignirent auſſi au Comte d'Arlington, à la premiere occaſion, & il leur répondit, qu'il n'avoit rien ſû de ce qui étoit arrivé, & que s'il ſe trouvoit que ce fût-là une nouveauté, on ne manqueroit pas d'en faire réparation aux Etats; mais que ſi l'on reconnoiſſoit que cela étoit conforme à l'ancien uſage, le Roi n'en relâcheroit rien, & que s'il vouloit relâcher quelque choſe, contre l'uſage, il trouveroit en Angleterre même des oppoſitions inſurmontables. Enſuite il demanda aux Ambaſſadeurs, s'ils avoient quelque exemple ſemblable, où l'on en eût uſé autrement. Mais les Ambaſſadeurs répliquerent, qu'on ne ſauroit non plus produire un exemple d'une ſemblable conduite; & que, ſi cela étoit arrivé, ce n'étoit que par une pure violence, qui méritoit d'être punie.

Quelque tems après, (1) De Witt parla encore à D'Eſtrades, & lui dit diverſes choſes, qui ſembloient marquer des mécontentemens, dont on ne pouvoit attendre que de nouvelles brouilleries.

En ce tems-là les Suedois avoient ſigné, à Londres, la Ligue, qui s'étoit faite, comme on l'a dit, à la Haie, & dans laquelle ils avoient promis qu'ils entreroient. La raiſon, qu'ils eurent de differer ſi long-tems de le faire en Angleterre, après l'avoir fait à la Haie, fut qu'ils vouloient avant cela toucher les trois-cens-mille Ecus, qu'on leur avoit promis, de la part de l'Eſpagne, & dont les Etats Généraux avoient été cautions. Mais comme ils ne ſe trouverent pas réſolus à avancer cette ſomme, le Comte de Dhona ſe relâcha là-deſſus, & ſe contenta de demander que les Miniſtres de la République, dans la Cour d'Eſpagne, les appuyaſſent, ce qu'on leur promit, même avec parole de les contraindre à débourſer cette ſomme, ſi cette Cour le refuſoit. Cela, qui auroit dû demeurer ſecret, étant venu aux oreilles de l'Ambaſſadeur de France, il le reprocha au Penſionaire, qui ne ſe défendit pas fort là-deſſus; d'où D'Eſtrades crut pouvoir recueillir, que les Hollandois vouloient ouvrir leur bourſe; pour s'aſſurer des Suedois, & pour avoir les Troupes des Ducs de Brunswik, afin de couvrir leur Frontiere, du côté de l'Allemagne. On les poſta, en effet, dans les Places, qu'on tenoit ſur le Rhin.

Les Anglois & les Eſpagnols, ſelon les avis (2) que D'Eſtrades en avoit, alarmoient les Villes & les Provinces Unies; en leur faiſant dire, que le Roi d'Eſpagne étoit ſi malade, qu'on ne croyoit pas qu'il pût ſe remettre, & qu'il falloit ſe précautionner, contre les deſſeins de la France, qui ne manqueroit pas, ſi ce Prince venoit à mourir, de prétendre à toutes les Provinces des Païs-Bas. Cela diſpoſoit les Etats, à entretenir la Triple Alliance; parce que par-là on ſeroit en état d'empêcher, que la France ne ſe ſaiſit des Provinces Eſpagnoles. On étoit perſuadé que ſi cela étoit, 1668. la République des Provinces Unies ne tiendroit pas contre les François, deux ans. L'Ambaſſadeur de France étoit perſuadé, à ce qu'il dit, que De Witt, pour ſon interêt propre, feroit tout ce qui dépendroit de lui, pour attacher les Provinces aux interêts de la France; mais qu'il n'étoit pas, en ſon pouvoir, de diſſiper les Cabales des Anglois & des Amis du Prince d'Orange; pendant que certains prétextes ſubſiſteroient. Il entendoit apparemment la néceſſité, où bien des gens croyoient que l'Etat étoit de faire ce Prince Capitaine & Amiral Général, ſans quoi le peuple ne ſeroit jamais content.

D'Eſtrades croyoit que c'étoit au Marquis De Lionne, qui étoit plus éclairé que qui que ce fût, & qui ſavoit ce que le Roi ſouhaitoit, à mander de bonne heure en Hollande, ce que Sa Majeſté jugeoit être le meilleur, pour ſon ſervice, dans cette conjoncture; parce que, s'il arrivoit que la Triple Alliance s'affermît, & attirât à elle plus d'Alliez; le parti ſeroit ſi fort qu'il ne ſeroit plus poſſible de la diſſiper. Pour lui, il jugeoit que, ſi le Roi, ſon Maître, prenoit, à la priere des Etats Généraux, l'autre Alternative, qui l'éloignoit plus de leurs Frontieres, après être convenu de l'affaire du Pavillon, ce qui ſeroit contraire aux prétenſions du Roi d'Angleterre; & faiſoit un nouveau Traité de Garantie avec les Etats Généraux, il renverſeroit cette Triple Alliance. Mais les tems étoient changez, & il n'y avoit plus que la France, contre laquelle les Etats puſſent ſouhaiter d'avoir une Garantie.

Peu de tems après, (3) D'Eſtrades apprit du Penſionaire que la Triple Alliance, ſignée à Londres, n'étoit nullement contre les interêts de la France; mais ſeulement pour deux ſujets, dont l'un ceſſoit, qui étoit la concluſion de la Paix; & l'autre ſubſiſtoit qui étoit ſa Garantie, dans laquelle tous les Rois & les Princes pouvoient entrer. Il ajoûtoit encore, que les Etats avoient rejetté toutes les propoſitions, qui avoient été faites, de la part de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, pour être reçus dans cette Alliance, à condition qu'on ſe défendroit les uns les autres; que l'Angleterre y étoit fort inclinée, mais que les Etats l'avoient entierement réfuſé: Que pour ce qui étoit du ſubſide, que les Eſpagnols avoient promis aux Suedois, les Etats ne les payeroient point de leurs deniers; mais qu'ils refuſeroient aux Eſpagnols, tout ce qu'ils ſouhaiteroient d'eux, comme les Etats l'avoient déja fait, en leur réfuſant la Garantie de la Paix, qu'ils avoient faite avec la France, & en leur diſant qu'encore que leurs Députez l'euſſent ſignée à Bruſſelles, elle ne ſeroit pas ratifiée, juſqu'à ce que l'Eſpagne eût payé aux Suedois la ſomme, dont ils étoient convenus. On ajoûta qu'on avoit bien accordé la Garantie au Roi de France, ſur la demande qu'en avoit fait ſon Ambaſſadeur; parce que S. M. T. C. avoit agi, avec toute ſorte de ſincerité, & de bonne foi, dans la négotiation de la Paix. D. Eſtevan de Gamarre, qui avoit demandé aux Etats cette même Garantie, s'emporta beaucoup, contre ce réfus, & dit devant les Députez que „ peut-être que les deux Rois ſeroient bien-tôt „ d'accord, & que, s'il en étoit crû, le Roi, „ ſon Maître, céderoit tout le Païs-Bas à la „ France, & l'échangeroit avec le Rouſſillon.

(1) Lettre de D'Eſtrades du 17. de Mai 1668.
(2) Lettre du 24. Mai 1668.
(3) Lettre du 31. de Mai 1668.

1668. Comme ce diſcours s'accordoit à ce qu'il avoit déja ſemé dans les Villes de Hollande, il augmenta beaucoup les ombrages, que l'on avoit conçus, contre les deux Rois; mais on ne penſa pas, pour cela, à donner aucun ſubſide aux Suedois.

De Witt, avec qui D'Eſtrades s'étoit entretenu de ce qu'on vient de lire, lui avoüa qu'il étoit vrai que les Etats étoient fort diviſez, & que, ſi on en devoit juger, par les diſcours de quelques-uns, on prendroit cette Triple Alliance, pour une nouvelle Ligue, où la Maiſon d'Autriche eſt entrée. Cela paroiſſoit d'autant plus croyable, hors des Provinces, qu'on voyoit des Ecrits imprimez en Hollande, où ces ſortes de nouvelles étoient débitées comme véritables; ſans que les Etats puſſent l'empêcher. C'eſt comme le Penſionaire de Hollande tâchoit d'empêcher, que la France ne prît trop d'ombrages de la Triple Alliance; quoi que cette Alliance eût en effet ſauvé ce que les Eſpagnols avoient encore dans les Païs-Bas. On peut voir, par-là, que ces deux Miniſtres joüoient, comme on dit, au plus fin; puis que le Hollandois parloit de la Triple Alliance, comme d'un Traité qui ne ſervoit de rien; & que le François ne répondoit rien au préecedent, qui lui propoſoit de faire une Alliance, avec les Etats, pour contraindre les Vaiſſeaux Anglois de rendre à ceux des Etats le Salut de la même maniere. Comme De Witt demanda à D'Eſtrades, ce que le Roi lui avoit répondu, ſur cette Propoſition; l'Ambaſſadeur François lui répondit, que le Roi, avant que de ſe déclarer, vouloit ſavoir ſi cette nouvelle union, contre les Anglois, romproit la Triple Alliance, entre l'Angleterre, la Suede & la Hollande, & qui paroiſſoit aux yeux de tout le monde, n'avoir été faite, que contre la France. De Witt lui réplica, qu'il ne pouvoit mieux lui faire connoître, en quoi conſiſtoit cette Triple Alliance, que comme il l'avoit fait; n'y ayant rien de nouveau, en cela, contre les Interêts du Roi. Quant à l'Union qu'il avoit propoſée, ſi le Roi l'agréoit, il promit d'agir auprés des Villes de Hollande, pour les porter à ſe délivrer de cette ſujetion, que le Roi d'Angleterre vouloit leur impoſer, de haiſſer le Pavillon, ſans leur rendre le ſalut, de même. Il ajoûta qu'il croyoit qu'il ſeroit bon, que le Roi envoyât à ſon Ambaſſadeur un pouvoir de ſigner le Traité & un Projet, touchant la maniere la plus ſûre de contraindre les Anglois, à ce que le Roi & les Etats demandoient d'eux. Il témoigna encore qu'il croyoit qu'il ſeroit bon, qu'il y eût une convention, entre les deux Puiſſances; par laquelle elles s'engageaſſent réciproquement de rompre avec eux, en cas que les Anglois prétendiſſent de ſaluer les Vaiſſeaux François, autrement que les François ne les ſaluoient, ou qu'ils ne vouluſſent pas rendre le ſalut aux Hollandois; & que les deux Puiſſances s'uniſſent ſi étroitement enſemble, qu'elles s'engageaſſent à ne faire aucun accommodement, avec l'Angleterre; qu'ils ne l'euſſent forcée, par les armes, à renoncer à cette ſuperiorité, qu'elle prétendoit avoir ſur mer. C'eſt ainſi que le Penſionaire n'ayant plus rien à craindre, comme il croyoit du côté de la France, prétendoit rompre avec l'Angleterre, à cauſe du réſus, qu'elle faiſoit de ſaluer les Vaiſſeaux Hollandois, comme ces derniers ſaluoient les leurs. La ſuite du tems lui fit voir, en moins de quatre ans, ces deux Puiſſances réünies, pour ruiner entierement la République. C'eſt ainſi encore que la prévoyance humaine eſt bornée, & ſe trouve hors d'état de prévenir des maux, qui ne ſont pas fort éloignez, bien loin de pouvoir prendre des meſures aſſurées pour toûjours. De Witt, à ce que dit D'Eſtrades, ne croyoit pas qu'on pût mieux perſuader toute la Chrétienté, de l'étroite liaiſon de la France, avec les Etats, que par un Traité de cette nature, ni qui marquât mieux la difference de l'engagement, que les Etats avoient pris, à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre, qui ſeroit entierement détruit, par-là. 1668.

Le Penſionaire entretint auſſi D'Eſtrades des nouveaux bruits, que les Eſpagnols répandoient dans les Villes de Hollande, qu'on traitoit en Eſpagne, par *Pimentel*, de faire un échange du Païs-Bas, contre le Rouſſillon, par lequel échange, les Provinces Unies ſe croiroient être perdues. De Witt étoit d'avis que, pour faire ceſſer tous ces ombrages, on mit dans le Traité, qu'il propoſoit de faire ſur le Pavillon, un Article, qui portât, qu'en cas de la mort du Roi d'Eſpagne, le Roi & les Etats prendroient les armes, pour chaſſer les Eſpagnols des Païs-Bas, & obliger ce Païs-là à ſe mettre en République; pendant qu'il ſeroit libre au Roi de porter ſes Armes dans les autres Terres des Eſpagnols, pour les conquérir. Il jugeoit que, par ce moyen, on renverſeroit tous les deſſeins des Eſpagnols, qui ne cherchoient qu'à engager les Etats à faire quelque faux pas, en leur perſuadant que le Roi de France n'avoit point d'autre vuë, que d'envahir tous les Païs-Bas. On ne pouvoit pas, ſelon lui, s'aſſurer que, dans ce cas, les Etats ne prendroient pas toutes les liaiſons qu'ils pourroient, avec les Anglois & les autres Princes Voiſins, pour s'oppoſer aux conquêtes de la France. Mais il ne convenoit pas à la France, de faire la guerre du côté des Pirenées, ni en Italie, comme elle l'avoit déja fait connoître. Il lui étoit en effet beaucoup plus avantageux d'envahir les Païs-Bas Eſpagnols & les Provinces Unies. La nouvelle République, que De Witt vouloit former, avec le ſecours du Roi de France, dans les Terres Eſpagnoles, étoit une chimere, (1) qu'il s'étoit formée, depuis long-tems; pour avoir une Barriére contre les deſſeins d'une Nation puiſſante & inquiéte, comme l'étoit alors la France. Peu d'années aprés, on vit par l'expérience, combien il étoit avantageux, que ce Païs fut demeuré entre les mains de l'Eſpagne.

Le Roi rappella le 23. de Septembre, le Comte D'Eſtrades, comme ayant rempli le tems ordinaire de ſon Ambaſſade. Depuis le mois de Mai, on ne voit point de ſes Lettres; comme s'il n'avoit eu rien à négotier en ce tems-là; à moins qu'elles ne ſe ſoient perdues.

Aprés la concluſion (2) de la Triple Alliance & du Traité d'Aix, le Chevalier Temple croyoit, comme il le dit, qu'il ne lui reſtoit plus rien à ſouhaiter, ayant vu les Païs-Bas ſauvez, comme ſi c'eût été un de ces miracles, qu'on dit arriver à la Maiſon d'Autriche, en des conjonctures extraordinaires. Il s'étoit en effet conduit, en habile homme, tant à la Haie, qu'à Bruſſelles. S'étant retiré d'Aix la Chapelle, il retourna en Brabant, pour y attendre, juſqu'à ce qu'on le rappellât. Mais il trouva à Bruſſelles des Lettres du Comte d'Arlington, qui lui ordonnoient de la part du Roi, de garder l'équipage d'Ambaſſadeur, qu'il avoit eu à Aix, pour aller à la Haie avec le même caractere. L'Angleterre n'avoit donné ce titre à aucun de ceux qu'elle avoit envoyez à la Haie, depuis le Roi

(1) Voyez Liv. XIV. p. 41. ſur l'année 1663.
(2) Lettre de Temple du 30. de Juillet S. N.

1668. Roi Jaques I. qui avoit envoyé *Carleton* en Hollande, au tems du Synode de Dordrecht. Temple étant allé en Angleterre, pour y recevoir ſes Inſtructions, revint inceſſamment en Hollande, avec des Lettres de Créance, datées du 15. de Juillet, où le Roi d'Angleterre diſoit entre autres choſes, (1) que *le Chevalier Temple* ayant jetté les premiers fondemens de la Négotiation de la Triple Alliance en Hollande, & s'étant conduit de maniere, que les Etats en avoient été ſatisfaits; il avoit cru ne pouvoir faire un meilleur choix, que de lui, pour réſider chez les Etats, en qualité de ſon Ambaſſadeur Ordinaire; *caractere*, diſoit le Roi, *qui a été long-tems diſcontinué par cette Couronne, & que nous avons voulu préſentement reprendre, pour marque particuliere de l'eſtime, que nous avons pour vôtre amitié, dont nous chercherons par tout les preuves* S'il n'y a point de fautes ici, il faut avouer que *le Sécretaire d'Etat*, ou peut-être *le Commis* qui a écrit cette Lettre, n'entendoit guère le François. *Et comme*, dit Charles II. en parlant du ſujet de l'Ambaſſade qu'il envoyoit en Hollande, *nous avons eu le bonheur, par l'application de nos communs offices, de rendre la Paix à la Chrétienté, dans un tems, où l'on s'y pouvoit le moins attendre; & qu'au reſte il n'y a rien, qui importe plus au bien commun de nos Sujets; que de le pouvoir conſerver ferme & inébranlable, nous avons donné expreſſément en charge à nôtre dit Ambaſſadeur, d'en conferer avec vous, par des voyes les plus propres & efficaces pour l'effectuer, & plus particulierement de ſonger dès à cette heure, des moyens, pour nous conſerver la Couronne de Suede, étroitement unie & aſſociée dans cette affaire, comme une choſe, qui importe au bon ſuccès que nous attendons tous deux.* &c. Cependant Temple ne ſe hâta pas de demander aux Etats ſon Audience publique, puis qu'il ne l'eut que le 17. de Septembre. Mais il eut en attendant (2) des Conférences, ſur les choſes, dont il s'agiſſoit alors. Il repréſenta, entre autres choſes „ qu'il étoit de l'interêt commun, & même „ qu'ils ſe trouvoient les uns & les autres, dans la „ néceſſité de rendre leur Alliance perpetuelle, & „ que les Hollandois y étoient encore plus intereſſez, que les Anglois; vû la conjoncture du „ tems, qui ne permettoit pas aux Hollandois de „ rien eſperer de bon: Qu'ils avoient tout à „ craindre de l'ambition, de la puiſſance & du „ voiſinage de la France: Qu'ils ne pouvoient „ pas douter, que cette Couronne ne fît toutes „ ſortes d'avances aux Anglois, pour les engager „ à rompre avec les Etats; qu'elle le faiſoit déja, „ en ce tems-là, & qu'elle le feroit, toutes les „ fois qu'elle croiroit qu'elle les pourroit attirer „ à ſon parti: Qu'il ne diſoit pas cela, pour lui „ faire appréhender, que les Anglois euſſent aucun deſſein d'accepter les offres de la France; „ qu'au contraire il pouvoit l'aſſurer qu'il devoit „ ſe mettre l'eſprit en repos, de ce côté-là, & „ que le Roi d'Angleterre étoit dans la réſolution „ de rejetter ces offres, pour donner à toute la „ Terre une marque éclattante de ſa ſincerité & „ de ſa conſtance: Qu'il ſe promettoit auſſi „ que les Hollandois en feroient autant, lors que „ leur tour viendroit; ce qui ne manqueroit pas „ d'arriver, auſſi-tôt que les François auroient „ perdu toute eſperance de gagner les Anglois: „ Qu'il ne pouvoit pas pourtant s'empêcher de „ lui dire, que la France étoit toûjours en état „ de faire aux Anglois des offres ſi avantageuſes, „ & de leur faire ſi bien trouver leur compte, „ pour le tems préſent, quoi que ce ne fût pas 1668.
„ ſans danger, pour l'avenir, ſuppoſé qu'il arri-
„ vât quelque révolution: Qu'il étoit à craindre
„ qu'on ne prit d'autres meſures, lors qu'il y auroit ſur le Thrône de l'Angleterre un Prince
„ moins ſincere, ou moins prévoyant, que Sa
„ Majeſté; ou que ce Prince auroit des Miniſtres foibles, & d'un caractere à ſe laiſſer cor-
„ rompre: Que pour cette raiſon, il croyoit
„ qu'ils ne pouvoient faire plus ſagement, que
„ de laiſſer enraciner cette Alliance dans l'eſprit
„ & dans le cœur de la Nation; ſans ſe repoſer
„ entierement ſur l'inclination préſente de S. M.
„ ou ſur la diſpoſition, où ſe trouvent ſes Mi-
„ niſtres; parce que, ſi l'on laiſſoit dans ces
„ Traitez quelque choſe, qui fût capable de faire concevoir du dégoût au peuple, il n'auroit
„ que trop d'occaſions d'en témoigner ſon cha-
„ grin; ſur tout quand il y auroit quelque cho-
„ ſe, contre ſes interêts, & que ſon chagrin con-
„ courroit avec celui du Prince, cela ne manque-
„ roit pas de faire bien du bruit dans le monde.

On voit aſſez que Temple ſentoit bien, que le peuple des Provinces Unies n'étoit nullement ſatisfait de la diſpoſition, où il croyoit Charles II. Roi d'Angleterre, quoi qu'il ne diſe pas pourquoi. On peut conjecturer, ſans rien hazarder, que les Peuples des Provinces Unies n'étoient nullement ſatisfaits de ce que les Vaiſſeaux Anglois refuſoient de rendre le ſalut aux Hollandois, de la même maniere. Le Penſionaire lui-même en étoit choqué, de maniere qu'il ſe ſeroit déclaré contre l'Angleterre, comme on l'a vû, ſi les François avoient voulu ſe joindre à eux. Mais la France ne vouloit nullement choquer l'Angleterre, en leur faveur. Charles n'avoit jamais été de ſes Amis, & devint ſon ennemi déclaré, par la derniere guerre, qui avoit fini par le Traité de Bréda, qui n'étoit, comme on l'a vû, nullement favorable aux Anglois.

L'Ambaſſadeur dit encore au Penſionaire de Hollande „ que pluſieurs perſonnes avoient fait
„ beaucoup de bruit, en Angleterre, au ſujet
„ du Traité de Marine; ſoit qu'ils euſſent en-
„ vie de porter les Anglois à faire une Allian-
„ ce avec les François, en affoibliſſant, ou en
„ rompant celle qu'ils avoient avec les Hollan-
„ dois; ou peut-être qu'ils euſſent deſſein de
„ rendre mépriſable la réſolution la plus digne
„ de loüange, que les Miniſtres euſſent enco-
„ re priſe: Que ces gens-là avoient tâché d'inſinuer au Peuple que ce Traité lui étoit ruineux, & qu'on ne devoit pas s'attendre à
„ trouver jamais aucune ſincerité, droiture, ou
„ égalité dans les Traitez, que l'on feroit avec
„ la Hollande; mais au contraire des ſubtilitez,
„ des conditions captieuſes & toutes ſortes d'in-
„ juſtices: Qu'on ne devoit s'attendre à autre
„ choſe, toutes les fois que l'occaſion s'en pré-
„ ſenteroit; ſur tout ſi dans le commerce, que
„ l'on avoit avec les Hollandois, on leur don-
„ noit lieu de croire qu'on ne peut pas ſe paſſer
„ de leur amitié, & qu'on la doit regarder com-
„ me une choſe fort utile & fort néceſſaire.
C'eſt en effet comme parlent les Négotians, châcun de ſon côté. Il peut y avoir de l'exaggeration, en cela; mais il eſt aſſez probable que grand nombre de Marchands ne ſont pas exempts d'envie & de tromperie; tant déça, que de-là la Mer.

Temple aſſura d'ailleurs le Penſionaire que depuis qu'il le connoiſſoit, il avoit toûjours dit le contraire, au Roi, qu'il l'avoit aſſuré que les Hol-

(1) Voyez *Aitzema* ſur cette année p. 441.
(2) Voyez ſa Lettre du 3. Septembre.

1668. Hollandois étoient fort ſinceres dans leurs négotiations ; & qu'ils lui avoient toûjours proteſté que Sa Majeſté les trouveroit raiſonnables, & diſpoſez à recevoir, avec plaiſir, toutes les Propoſitions, qu'Elle leur feroit, & qui tendroient à rétablir l'égalité dans le Commerce, entre les deux Nations. L'Ambaſſadeur Anglois dit aux Miniſtres des Etats que c'étoit à eux, dès-lors, à prouver, par les réſolutions, qu'ils prendroient, qu'il n'avoit rien dit à Sa Majeſté qui ne fût véritable ; & que s'ils en uſoient autrement, il ne lui en coûteroit pas moins, que la perte de ſon crédit & peutétre méme ſa fortune. Si cela étoit pen de choſe, & s'ils ne s'en mettoient pas beaucoup en peine ; ils devoient au moins conſiderer que s'ils prenoient des réſolutions contraires à ce qu'il avoit propoſé, il leur en coûteroit l'Alliance, qu'ils avoient avec les Anglois & que, par conſéquent, ils ne pouvoient pas prendre de meilleur parti, que celui de conſentir à leur réglement de Commerce, qui fût égal pour les deux Nations, & dans lequel elles trouvaſſent leur interét réciproquement : Que pour étre perſuadez de cette vérité, ils n'avoient qu'à conſiderer leur économie, leur induſtrie, & la néceſſité, où ils étoient d'employer tout leur Capital, dans leur Commerce, & la multitude de leurs Sujets ; au lieu que les Anglois étoient naturellement portez à faire de grandes dépenſes, & qu'ils manquoient d'application, dans tout ce qu'ils faiſoient ; joint à cela qu'ils poſſedoient une grande étendue de Pais, & que les Terres étoient à bas prix, & les impoſitions ſi médiocres, que la plûpart aimoient mieux employer leur argent à l'aquiſition de telles terres, que de prendre le parti du négoce : Que cela étant, les Hollandois voyoient bien que l'égalité méme leur ſeroit toûjours avantageuſe ; puis qu'en la leur accordant, ils n'avoient rien à craindre des Anglois ; parce que cette Nation étoit le ſeul Etat capable de donner de la terreur à la France, & de l'empécher de faire des conquêtes ſur terre ; par la crainte que les François avoient, que les Anglois ne joigniſſent leur Flotte, avec celle des Hollandois ; & qu'étant ainſi unis, ils ne fuſſent en état d'incommoder beaucoup la France ſur mer.

Pendant tout ce Diſcours, que le Chevalier étendit, autant qu'il le jugea à propos ; il s'apperçut que De Witt étoit fort attentif, & qu'il n'étoit pas fâché qu'il continuât. Il crut méme voir ſur ſon viſage, que cela lui faiſoit plaiſir, & qu'il approuvoit ce que l'Ambaſſadeur lui diſoit. Cela engagea Temple à chercher les cauſes, qui pourroient produire des ſoupçons & des jalouſies, entre les deux Nations. Il dit qu'il étoit vrai qu'il ſe trouvoit des gens, en Angleterre, qui diſoient qu'il étoit impoſſible aux Anglois de prendre aucune meſure ferme, avec les Etats, vû leur conſtitution préſente ; & qu'il étoit encore plus difficile de prendre quelque confiance dans le Penſionaire de Hollande, particulierement par rapport au Prince d'Orange. L'Ambaſſadeur ajoûta que ce n'étoit pas ſon ſentiment, & qu'encore que le Roi de la G. B. ſon Oncle, ne pût pas ſe dépouiller de la tendreſſe, qu'il avoit pour ſon Neveu, il croyoit néanmoins ne lui pouvoir en donner de marque plus convainquante, qu'en lui faiſant entendre que le meilleur, ou plûtôt l'unique moyen de ſe rendre heureux, étoit d'attendre ſon avancement des Etats, & de leur en laiſſer entiérement la conduite ; ſans vouloir en étre redevable à la faction de quelques Particuliers, ou aux intrigues, qu'il pourroit faire faire à des Etrangers ; Que le ſentiment de S. M. étoit que les Princes ne ſe font jamais plus de mal, & ne diminuent jamais plus leur autorité, que lors qu'ils veulent s'attribuer un pouvoir exceſſif, ou qui eſt directement oppoſé au génie du Peuple, & à la conſtitution du Païs, qu'ils gouvernent. Le Roi de la Grande Brétagne étoit ſi juſte, à ce que Temple diſoit, que quoi qu'il ſe ſentît obligé aux Etats, des égards qu'ils avoient pour ſon Neveu, il ne feroit jamais de Propoſition à aucun Prince, ou à aucun Etat, qu'il ne voulût bien, qu'on lui fit à lui-méme. Les Anglois, ſelon lui, aiment naturellement les Princes, qui cherchent à affermir leur autorité, en gagnant l'affection de leurs Peuples, & qui ſe plaiſent à gouverner, conformément aux Lois ; & que puis que les Anglois regardoient le Prince, comme pouvant un jour devenir leur Roi ; ils aimeroient peutétre mieux lui voir tenir ſa Fortune du bon plaiſir des Etats, & exercer une autorité modérée, telle qu'ils jugeroient la plus convenable & la plus conforme à la Conſtitution ; que de lo voir d'humeur à aſpirer à de certaines choſes, qui pourroient tendre en renverſement de leurs Lois. Temple concluoit de-là, qu'il ne voyoit pas que les Etats euſſent rien à craindre de ce côté-là ; ſoit de la diſpoſition, où étoit S. M. ſoit de l'humeur de la Nation. 1668.

De Witt parut étre ſatisfait de ce diſcours, & dit au Chevalier que tout ce qu'il avoit dit étoit ſi raiſonnable, qu'il étoit impoſſible d'y trouver rien à rédire, & qu'il étoit en tout du méme ſentiment. Il rémercia auſſi Temple de la bonne idée, qu'il avoit donnée de lui au Roi Charles.

Nous mettrons ici en peu de mots, quelques négotiations, qu'il y eût cette méme année entre le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux. Les (1) Ambaſſadeurs des Etats *Meerman* & *Borrel* eurent encore le 21. de Mai une Audience du Roi, touchant le Salut & Contre-ſalut des Flottes, ſur quoi le Roi les renvoya aux Traitez & à l'ancien uſage, auxquels il vouloit que l'on s'en tint ; ſans entreprendre de régler la choſe, par des raiſonnemens ſubtils, comme on avoit voulu faire. On lut là-deſſus l'Article du Traité, où il étoit parlé du Salut & du Contre-ſalut, ſans autre choſe ; d'où le Roi conclut qu'il falloit ſuivre l'ancien uſage ; quoi que ni les uns, ni les autres n'en fuſſent pas fort bien inſtruits. Il dit qu'il en uſeroit de méme, avec la France, avec laquelle il étoit convenu que, lors qu'une Flotte Angloiſe en rencontreroit une Françoiſe, dans la Méditerranée ; chaque Flotte ſalueroit l'autre en méme tems, & hauſſeroit de nouveau ſon Pavillon, ſans qu'il fût parlé de Contre-ſalut. Les Ambaſſadeurs dirent auſſi, qu'il n'étoit pas parlé du Contre-ſalut, dans leur Traité, mais qu'il y étoit dit ſeulement que le Pavillon des Etats ſeroit traité, auſſi bien qu'aucun autre. L'affaire en demeura-là, & l'on ne convint d'autre choſe, ſinon que les Anglois ne traiteroient plus les Vaiſſeaux Hollandois, comme ils avoient traité le Vice-Amiral Sweers. Le Roi parut le déſapprouver, & dit que deſormais, on s'en tiendroit à l'ancien uſage ; ſans que cet uſage fût marqué, afin de pouvoir faire ce qu'il trouveroit à propos. Mais il n'étoit pas ſi fort étrange, qu'il en uſât ainſi, après l'affaire de Chattam, qui avoit été un ſanglant affront, pour la Cour d'Angleterre, & qui lui avoit attiré la haine du Peuple.

D'un

(1) *Aitzema* Liv. XLVIII. p. 417.

1668. D'un autre (1) côté, le Roi, qui étoit tombé d'accord de rendre Surinam aux Etats, y envoya ordre le 9. de Juillet, à celui qui tenoit cette place, pour l'Angleterre, de la leur remettre. Ce poſte eſt ſur les côtes de l'Amerique, ſur la Mer Atlantique, au cinquiéme degré au déça de la Ligne. Les François l'avoient occupé l'an MDCXL. & en ſuite abandonné, comme étant trop malſain. Les Anglois en ſuite s'en ſaiſirent, mais ils en firent peu de cas; de ſorte qu'ils s'en défirent facilement. Le terrain y étoit alors extrémement mal-ſain, parce qu'il étoit tout couvert de bois, qui empêchoient que le Soleil, quoi que deux fois vertical l'année, ne le deſſechât, & que le vent ne pût favoriſer ce bon effet. Mais enfin après avoir vû, que l'on en pourroit tirer tant de Sucre, que l'on voudroit; on y a fait un ſi grand abatis de bois, que les Vents & le Soleil, en le deſſechant, l'ont rendu beaucoup plus ſain, qu'il n'étoit, ce qui a fait groſſir conſidérablement la Colonie. Un homme, qui y avoit demeuré long-tems, & qui en étoit revenu riche, diſoit que ſi les Provinces Unies n'en tiroient autant, ou davantage, qu'Elles ne tiroient des Indes Orientales, ce ſeroit leur faute. La Colonie eſt en effet devenuë beaucoup plus floriſſante, & s'eſt étendue le long de la Riviere du Nord au Sud. Elle envoye une très-grande quantité de Sucre Brut en Hollande; & depuis peu de tems on a eſſayé d'y planter du Caffé, qui y a très-bien réüſſi, & qui deviendra encore meilleur, avec le tems; quand on aura apris, par l'expérience, la meilleure maniere de le cultiver. Auparavant on ne l'alloit querir qu'à Moka, Ville d'Arabie, ſur le détroit de *Bab-el-mandeb*; ou à Alexandrie, qui le tiroit de Moka, par la Mer Rouge. Mais depuis peu on a auſſi planté des Arbres de Caffé, dans l'Ile de Java, dans celle de Ceilon, dans les Mers des Indes, & à Surinam. Il ne reſteroit que de trouver le moyen d'y planter les arbriſſeaux, qui fourniſſent les feuilles du Thé. Nous avons preſque vû naître l'uſage du Thé & du Caffé, ſe répandre dans toute l'Europe; & devenir comme néceſſaire, par tout. On vit auſſi autrefois les Portugais porter le Tabac du Bréſil en Europe, en Aſie & en Afrique, & en établir l'uſage en tous lieux. C'eſt ainſi que les hommes, les plus éloignez les uns des autres, s'imitent même en des ſuperfluitez.

Le 10. de Juillet, (2) les Ambaſſadeurs des Etats furent ſe plaindre aux Miniſtres du Roi de la Grande Brétagne, que l'on n'avoit pas obéi aux ordres, qu'il avoit envoyez au Lord *Willoughby*, Gouverneur des Iles Caribes pour Sa Majeſté, & ſur cela le Roi écrivit le 18. de Juillet, à ce Seigneur, pour lui ordonner d'exécuter ce qui avoit été promis aux Hollandois, à l'égard des Iles Caribes & la Colonie du Surinam. Il y eut auſſi des plaintes, (3) que le Chevalier Temple fit aux Etats, le 1. de Decembre, en faveur d'un Anglois, nommé *Jaques Bannißer*, qui avoit été Gouverneur de Surinam, & arrêté en cette Colonie, & de-là envoyé priſonnier à Fleſſingue. Il demanda qu'on remit cet homme, entre ſes mains, avec une déduction des raiſons; pour leſquelles il avoit été envoyé priſonnier en Zélande, & retenu là ſi long-tems. C'eſt ainſi, que les Officiers des Souverains ſont ſouvent des choſes capables de les brouiller, pour des interêts particuliers, ſans ſe mettre en peine des ſuites.

(1) Là-même p. 416.
(2) Là-même.
(3) Là-même p. 440.

L'Etat jouiſſant de la paix au-dehors, on recommença à y parler du Stadthoudre, comme on avoit fait auparavant, ſans avoir beaucoup d'égard à l'*Edit Perpetuel*. 1668.

Au commencement (4) de Mars, on parla, dans l'Aſſemblée des Etats de Zelande, des Charges de Stadthoudre, & de Capitaine Géneral; comme ſi la Province de Zélande pouvoit donner au Prince d'Orange ces Emplois chez elle, ſans prétendre vouloir obliger les autres Provinces d'en faire autant. On voit encore une longue déduction là-deſſus, pour montrer que cela pourroit ſe faire, & pour inſinuer, en même tems, que ce ſeroit mieux, que l'on remît les choſes dans l'état, où elles étoient demeurées juſqu'au dernier Prince d'Orange, Pere de S. A. On fit auſſi de ſemblables raiſonnemens en Friſe, & dans la Province de Groningue & des Omlandes. C'étoient des préſages de ce qui arriva depuis. Il y avoit deux raiſons génerales, pour le rétabliſſement & la réünion des Charges, dont il s'agiſſoit; qui étoient que la République s'en étoit bien trouvée, ſous *Guillaume* I. Prince d'Orange, qui en avoit été le fondateur, & ſous Maurice & Frideric Henri ſes Fils; qui par leurs victoires, avoient obligé les Eſpagnols de rechercher la Tréve de douze ans, & depuis la Paix Perpetuelle, concluë à Munſter. On ſoûtenoit auſſi, que le jeune Prince ſeroit en état d'en faire autant, en lui rendant les Charges, qu'on avoit confiées à ſes Prédeceſſeurs. Les fréquentes diſſentions, qui s'étoient élevées, entre les Provinces, depuis que perſonne ne les rempliſſoit, ſembloient confirmer ce ſentiment. Ceux qui étoient du ſentiment oppoſé, propoſoient bien d'avoir un Maréchal de Camp, qui commanderoit les Armées de Terre, & la Province de Hollande avoit jetté les yeux ſur Wurtz, comme on l'a dit ci-deſſus. Pour la Mer, Ruiter étoit, ſans doute, le ſeul qui fût capable de commander avec honneur les Flottes de l'Etat. Ils ſoûtenoient que les Etats de chaque Province étoient ſuffiſans, pour entretenir la paix chez eux; parce que point de Membre particulier de la Province ne pouvoit réſiſter aux autres, à l'égard des choſes, qui dépendoient de la pluralité des ſuffrages. Cela n'étoit pas en effet impoſſible, mais il étoit auſſi très-poſſible que le contraire arrivât, & que la diverſité des ſentimens empêchât de prendre les réſolutions néceſſaires, aſſez promptement, pour être en état de prévenir de fâcheux accidens; comme on le vit en MDCLXXII. La vérité eſt qu'il n'y a point de forme de Gouvernement, ſur la Terre, qui ne ſoit ſujet à des inconvenients; ce qui a fait que les gens ſages ont toûjours été d'avis de ne pas toucher à la forme ordinaire du Gouvernement; qui ne peut guère être changée, ſans danger, & qui l'ayant été, ne guérit nullement les hommes de leurs paſſions; qui ſont les véritables ſources de tous les maux, qui arrivent ſous toutes les formes de Gouvernement.

Le 18. de (5) Septembre, on ſut en Hollande que le Prince étoit allé en Zélande. D'abord il avoit dit qu'il alloit à Bréda, pour y éprouver quelques Chiens de Chaſſe, que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyez; ſans avertir perſonne, en Hollande de ſon véritable deſſein. Van Ghendt, ſon Gouverneur, étoit cependant allé en Gueldre. Le Prince écrivit ſeulement de Berg-op-zoom à ſa Grand'-Mere, la Princeſſe

(4) *Aitzema* ſur l'an 1668. p. 499.
(5) *Aitzema* Liv. XLVIII. p. 607.

1668. Douairiere d'Orange qu'il alloit en Zélande, pour y voir ſon Bien; parce que c'étoit une coûtume, en Zélande, que tous les Vaſſaux, à l'âge de ſeize ans, ſe préſentaſſent au Souverain, pour recevoir l'inveſtiture de leurs Fiefs. Pour cela, les Conſeillers Commis de la Province lui avoient envoyé un Yacht, outre celui de S. A. Comme il fut près d'Armuyde, Ville de l'Ile de Walcheren, il dépêcha un Gentilhomme à Middelbourg; pour apprendre ſon arrivée aux Etats, & aux Conſeillers Commis. Sur cet avis, ils l'envoyerent féliciter de ſa bonne arrivée, & lui dire qu'elle leur étoit très-agréable. On lui envoya, en même tems, pluſieurs Chaloupes pour l'y amener; & on fit mettre ſous les armes ſix, ou ſept Compagnies de Bourgeois, pour le recevoir à ſon arrivée. Il fut logé dans l'Abbaïe, où les Princes d'Orange avoient accoûtumé de loger, lors qu'ils y alloient. Cela avoit été concerté auparavant, pour le recevoir, comme le *Premier Noble* de Zélande. La Province l'avoit déja déclaré tel, depuis l'an MDCLX. & c'étoit, en effet, une choſe, qui pouvoit ſe faire; ſans que les autres Provinces s'en mêlaſſent, parce que cela regardoit la Zélande en particulier. Depuis on n'en avoit pas parlé, à cauſe de la jeuneſſe du Prince; mais en ce tems-ci, qu'il étoit dans ſa dix-huitiéme année, la Zélande l'inſtalla, avec beaucoup de céremonies, & le Peuple en témoigna une joie extraordinaire.

Le lendemain il fut conduit, par les Penſionaires de Middelbourg & de Zirikzée, comme Députez des Etats, à la Chambre de leur Aſſemblée. (1) S'étant mis dans la place, qui lui étoit deſtinée, il leur dit, „qu'il n'avoit pû differer plus „ long-tems de venir offrir ſa perſonne & ſes ſervices à Leurs Grandes Puiſſances; & particulierement de les remercier, pour tous les honneurs qu'Elles lui avoient faits, & pour toute l'affection, qu'Elles lui avoient témoignée depuis ſa naiſſance, & pendant ſes plus tendres années „ juſqu'alors; & ſur tout de ce qu'Elles lui avoient conféré la dignité de Premier Noble, dont ſes Prédeceſſeurs avoient joui, dans cette Province, conformément à la Réſolution de l'an „ MDCLX. qu'Elles n'avoient pas ſeulement renfermé leur amitié & leur affection, dans les bornes de leur Province; mais qu'Elles lui avoient fourni une raiſon, pour engager les autres à en „ uſer de même envers lui, & qu'Elles l'avoient encore fait l'an MDCLXVI. en marquant qu'Elles ſouhaitoient, qu'il fût dès-lors mis en état de faire les fonctions de Premier Noble; qu'Elles avoient réſolu de l'en mettre en poſſeſſion, dès qu'il auroit atteint l'âge de dix-huit ans, auquel il étoit alors; puis qu'il étoit prêt d'entrer en ſa dix-neuviéme année; qu'il n'avoit pas voulu tarder plus long-tems, de prendre poſſeſſion de cette dignité; que les Etats avoient bien voulu nommer obligeamment le gage de „ leur affection.

Il ajoûta, „qu'il exerceroit cette charge, ou par „ lui-même, ou par un Député, pour l'honneur „ & pour le bien de la Province, & particulierement pour entretenir l'union qui y étoit; qu'il „ tâcheroit auſſi, autant qu'il dépendroit de lui, „ de faire la même choſe, entre eux & les autres Membres de l'Union, & particulierement „ à l'égard de la Province de Hollande & de „ Weſtfriſe, avec laquelle la Zélande avoit toûjours été particulierement unie.

(1) Là-même p. 618.

Il conclut, en aſſurant leurs Grandes Puiſſances „ qu'il tâcheroit de ſe perfectionner dans la „ connoiſſance des maximes du Gouvernement, „ pour être plus capable de ſoûtenir leurs in„ terêts, & en faiſant des vœux pour leur proſ„ perité. Aprés avoir prononcé ce Diſcours, il le donna par écrit & ſigné de ſa main aux Etats de Zélande. 1668.

Mr. d'*Odyck*, que le Prince fit en ſuite ſon Député en Zélande, prit auſſi ſa ſéance dans l'Aſſemblée des Etats Géneraux, comme le premier Député de Zélande. La Ville de Zirikzée le trouva mauvais, parce qu'il n'étoit pas né en Zélande, & que le Sr. de *Kreuningue* étoit Oncle de ſa Femme. Mais les autres Villes dirent, que l'on avoit ſouvent donné des diſpenſes, en un pareil cas.

On ne dit non plus rien en Hollande de cela, au moins publiquement; ſinon que l'on témoignoit être ſurpris, de ce que le Prince n'avoit communiqué ſon deſſein à aucun des Membres des Etats, ni même à ceux qui étoient chargez de ſon éducation. On trouva ſur tout à redire à (2) un Diſcours d'un Miniſtre de Middelbourg, nommé *de Mey*, & adreſſé au Prince, ſous le Titre d'*Oratio Votiva*, où il y avoit pluſieurs maximes contraires à celles de la République.

On ne peut pas douter, que le Penſionaire de Hollande ne fût, en quelque ſorte, choqué de cette maniere de proceder du Prince d'Orange, & de la Province de Zélande; quoi qu'il dût bien s'attendre à quelque choſe de ſemblable. Il auroit été tems de ſe relâcher un peu de ſes maximes, qu'il n'étoit pas en état de ſoûtenir, & de ſe faire honneur de ce qu'il ne pouvoit pas empêcher. Mais au lieu d'en uſer ainſi, il mit en déliberation, dans l'Aſſemblée des Conſeillers Députez, qui eſt comme le Conſeil d'Etat particulier de la Province, ce qu'il faudroit faire (3) ſi une des Provinces venoit à s'élire un Stadthoudre, contre toute attente, & demandoit que, ſur ce pied-là, il fût admis au Conſeil d'Etat; & l'on jugea que cela étoit incompatible, avec l'interêt de la Province de Hollande, qui, pour des raiſons très-importantes, avoit mortifié la Charge de Stadthoudre, chez elle. Cela étoit d'autant mieux fondé, que la Province de Hollande avoit droit, parce qu'elle contribuoit beaucoup plus aux dépenſes publiques, d'avoir trois perſonnes dans le Conſeil, contre un, ou deux, que les autres Provinces y envoyoient. Outre cela, les Conſeillers Députez de Hollande, après avoir cherché dans les Regîtres, s'il n'y avoit rien, qui pût ſervir à décider cette affaire; n'avoient rien trouvé, qui pût autoriſer une Province à introduire un Stadthoudre, dans le Conſeil d'Etat. Les Etats de Hollande réſolurent là-deſſus, de repréſenter à la Généralité quel étoit leur ſentiment, ſur cette queſtion.

Cette réſolution ayant été priſe, le 28. de Septembre, dans les Etats de Hollande, on y reçut le lendemain une (4) Lettre de ceux de Zélande; dans laquelle il étoit dit qu'ils avoient trouvé à propos, que *Guillaume de Naſſau* Sr. d'Odyk, Député pour repréſenter le premier Noble, dans leur Aſſemblée, pût, quand l'occaſion s'en préſenteroit, ou qu'on jugeroit que le ſervice de l'Etat le demanderoit, comparoître dans l'Aſſemblée des Etats Géneraux, avec leurs Députez. Ils lui donne-

(2) Voyez-le dans *Aitzema* ſur cette année p. 615.
(3) Là-même p. 619.
(4) Datée du 22.

1668. nerent, en même tems, des Lettres de Créance, adreſſées aux Etats, pour les prier de le recevoir dans leur Aſſemblée, en qualité de Député de Zélande; ce qui fut accordé, par les Etats Généraux. On jugeoit que les Etats de Hollande, qui étoient encore les Tuteurs du Prince, auroient dû, ſelon les formes, être conſultez ſur tout cela; mais les amis du Prince eurent que les Etats de Hollande pourroient retarder ce qu'ils ſouhaiteroient; au lieu que l'affaire étant faite en Zélande, il ne ſeroit plus tems de s'y oppoſer.

Le Prince d'Orange arriva lui-même à la Haie, le 9. d'Octobre au ſoir, ſans cortege extraordinaire. Les Députez des Etats Généraux le furent ſeulement voir, deux jours après; pour lui marquer la joie, qu'ils avoient de le revoir en bonne ſanté, & du bon ſuccès de ſon voyage de Zélande, dont ils le félicitèrent; parce qu'ils regardoient ce qui s'y étoit paſſé, comme un commencement de ſon rétabliſſement, en toutes les Charges de ſes Prédeceſſeurs; & ils aſſurèrent S. A. de leurs bonnes volontez & de leurs ſervices; à quoi ils ajoûterent qu'ils vivroient en bonne harmonie avec celui, qui le repréſenteroit, comme premier Noble de Zélande.

Mr. De Witt auroit bien pû comprendre, par-là, que ce que les Députez des Etats Généraux préſageoient, en faveur du Prince, arriveroit infailliblement, & que l'Edit Perpetuel ſeroit anéanti. Mais cet habile homme n'eût pas aſſez de ſoupleſſe, pour ſe ſoumettre, de bonne grace, à ce qu'il ne pouvoit pas empêcher. (1) L'Hiſtoire remarque, ſur cette année, que, quoi que pluſieurs des Députez, pour diverſes Villes de Hollande, aux Etats de la Province, ſe fuſſent pluſieurs fois oppoſez au ſentimens du Penſionaire; perſonne ne s'oppoſa néanmoins à la Propoſition, qui fut faite dans les Etats, de lui faire un préſent, pour marquer par-là la reconnoiſſance, que l'on avoit pour les grands ſervices, qu'il avoit rendus à la République. On parla de lui faire préſent de cent-mille francs, & même de davantage. Mais il empêcha qu'on ne prît cette réſolution, & par lui-même, & par le moyen de la Ville de Dordrecht. Cette ſomme n'étoit qu'une très-légere recompenſe pour lui, à cauſe de la depenſe, qu'il avoit faite ſur la Flotte, où il avoit été pluſieurs fois. Mais il craignit que ſes Envieux ne priſſent occaſion de mal parler de lui, & ſur tout ceux qui favoriſoient le Prince d'Orange; qui profitoient de toutes les occaſions de le diffamer, parmi le peuple. Cependant le Penſionaire n'avoit alors pour gage, que trois-mille francs, monnoie de Hollande, de ſorte que pour ſes ſervices de quinze ans, il n'avoit touché de l'Etat que quarante cinq-mille francs; auxquels il en faut joindre encore quinze mille; parce que le Penſionaire de Hollande l'eſt auſſi du Corps de la Nobleſſe, qui lui faiſoit un gage de mille francs par an. Sans plus parler de préſent, on ſe contenta de lui accorder ſept-mille francs de gages annuels, à l'avenir. Il eſt vrai, qu'en ce tems-là, on ne faiſoit pas à peu-prés la dépenſe que l'on fait à préſent, en Hollande; ſoit à cauſe des impôts, qui ont été depuis néceſſairement hauſſez; ſoit parce que l'argent étant beaucoup augmenté, dans cette Province, il y eſt diminué en même-tems de prix. Auparavant on avoit plus de marchandiſes, pour moins d'argent, qui valoit plus qu'aujourdhui qu'il y en a davantage. La même choſe eſt arrivée en Angleterre, & arrivera toûjours, juſqu'à ce que l'argent y devienne plus rare.

(1) *Aitzema* ſur cette année p. 581.

On avoit eu, à la ſolde de l'Etat, depuis la 1668.
guerre avec l'Evêque de Munſter, des Troupes de la Maiſon de Lunebourg, & on les avoit même augmentées; lors que l'on avoit eu peur, que la France n'eût deſſein d'envahir tous les Pais-Bas Eſpagnols. On fit auſſi divers règlemens pour les Troupes, que l'on garda; auxquels nous ne nous arrêterons pas. Wurts, comme nous l'avons dit, avoit été choiſi *Maréchal de Camp*, quoi (2) qu'on n'eût pas manqué de le diffamer. On a oüi dire à un Officier diſtingué, & à d'autres, que l'on avoit dit que *Wurts* étoit *Socinien*; parce qu'il n'alloit pas à l'Egliſe *Réformée*, ni à la *Luthérienne*. Il faiſoit, ſans doute, mal en cela; mais on n'en peut pas conclurre qu'il ne fût ni l'un, ni l'autre. Cela vient quelquefois, non du mépris que l'on ait pour une Réligion, mais de ce que ceux, qui la prêchent, ne la ſavent pas prêcher comme il faudroit. D'ailleurs ce bon Suedois n'avoit pas été pris au ſervice des Etats, pour aller regulierement à l'Egliſe; mais pour tenir les Troupes en bon ordre, & les commander, quand elles ſeroient en campagne. Il n'y a pas long-tems que l'Etat avoit un (3) Maréchal de Camp, qui étoit Catholique Romain, & qui avoit accoûtumé de dire, auſſi bien, que d'autres Officiers de la même Communion, *que ſon ame étoit Papiſte* (car il parloit ainſi, ſelon l'uſage même de ceux de l'Egliſe Romaine, en ces Provinces) *mais que ſon épée étoit Gueuſe*; parce que, dans les Pais-Bas Eſpagnols, on nomme *Gueux* les Réformez, depuis le tems de la Ducheſſe de Parme, comme on l'a dit, dans l'Hiſtoire de ce tems-là.

Pour obliger la Couronne de Snede à entrer dans la Triple Alliance, on avoit engagé l'Eſpagne à lui payer des ſubſides, comme on l'a déja dit. Mais l'Eſpagne ne ſut pas fort exacte à les payer. Cela fit que (4) le Roi de Suede & la Reine Régente, après avoir felicité les Etats de la Paix d'Aix la Chapelle, par une Lettre du 7. d'Octobre (S. A.) firent preſſer le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux de leur faire payer, ou de leur payer eux-mêmes les ſubſides, dont on étoit convenu. On eut pluſieurs Conférences à la Haie, pour cela, & enfin on convint le 15. d'Octobre (S. N.) „ I. que, pour engager la Couronne d'Eſ„ pagne à payer les ſubſides promis, & le Roi d'An„ gleterre, celui de Suede & les Etats Généraux „ à garantir à l'Eſpagne les Etats, qu'elle poſſe„ doit, & même la Paix des Pirenées, autant „ qu'elle avoit été confirmée par la Paix d'Aix la „ la Chapelle, que pour cet effet, dis-je, ces trois „ Etats arrêteroient dès-lors les forces & les „ moyens, qu'ils employeroient, s'il arrivoit que la „ France vint à rompre cette Paix, & la ma„ niere de la contraindre de l'obſerver; quoi „ que la France ne fût pas nommée, dans cet en„ gagement: II. qu'afin que les ſubſides fuſſent „ plus facilement payez, par la Couronne d'Eſpa„ gne; celle de Suede trouveroit bon que le paye„ ment s'en fit, en partie, en argent comptant, & „ que le reſte ſe payât en des termes raiſonnables; „ & qu'afin que la Suede pût exécuter plus vi„ goureuſement ſa garantie, en cas que l'Eſpagne „ fût attaquée, on feroit toucher à la Suede ſoi„ xante-mille Ecus, par mois; dont la moitié „ ſeroit payée, par la Puiſſance à l'avantage de „ laquelle la Garantie ſe faiſoit & s'exécutoit, & „ que l'autre moitié ſeroit payée & aquitée par le „ Roi

(2) Voyez le même p. 708. ſur cette année.
(3) *Le Comte de Tilly.*
(4) *Aitzema* ſur cette année p. 931.

1668. „ Roi de la Grande Brétagne & par les Etats Généraux des Provinces Unies, également; en recevant aſſurance, que la Paix étant rétablie, ils en feroient rembourſez, par ceux, pour qui la Garantie auroit été exécutée : III. que comme on prévoyoit, qu'on ne pourroit régler cette affaire, avec la diligence requiſe, par les Lettres qu'il faudroit écrire en Eſpagne & en Suede; il ſeroit à propos que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux autoriſaſſent leurs Ambaſſadeurs & leurs Députez, à fioit cette affaire; & principalement que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Suede, ou d'autres, nommez par leurs Maitres, pour conclurre les points, dont il s'agit, ſans avoir beſoin de nouveaux ordres.

Il y eut encore un autre Traité, entre la Suede & la République, touchant le Commerce & les Droits, que les Marchandiſes devoient payer; qu'*Appelboom* conclut, au Mois de Decembre à la Haie.

Il y eut auſſi (1) une négotiation entre la Couronne de Danemark, & les Etats Généraux, pour régler les ſubſides, que cette Couronne prétendoit lui être dus, par la République. On ne s'y arrêtera pas, parce que ces differends ne produiſirent aucun évenement remarquable. On voit par-là que les Peuples du Nord, qui avoient autrefois envahi une bonne partie de l'Empire Romain, une partie de la Grande Brétagne, & même de la Normandie, & qui avoient même été la terreur de la Mer, étoient devenus plus humains & plus moderez, puis qu'ils contribuerent alors à faire conclurre la Paix, que leurs Voiſins firent entre eux, & à tenir de plus la balance égale; de peur que la ſupériorité exceſſive de l'un ne ſoumit enfin tous les autres. La Suede, en particulier, eut l'honneur de rétablir la même balance, dans les Etats de l'Empire; qui couroient grand riſque de tomber entre les mains de la Maiſon d'Autriche; & qui, par la Paix de Munſter, qui fut une ſuite des victoires des Suedois, ſe mirent en état de joüir tranquillement de ce qui leur appartenoit.

1669. AU Mois (2) d'Avril, l'Eſpagne, après une longue déliberation, entra dans la Triple Alliance; & les trois Puiſſances Alliées lui accorderent la garantie de tous ſes Etats, & particulierement de ceux, qu'elle avoit dans les Pais-Bas. Le voiſinage de ces Provinces, y engagerent principalement les Etats Généraux des Provinces Unies, & après eux les Anglois & les Suedois; qui, en bonne politique, ne pouvoient pas ſouffrir que la France ſe mit enfin en poſſeſſion des XVII. Provinces; ce qui l'auroit mis en état de diſputer l'Empire de l'Océan à l'Angleterre, & de tenir en ſa dépendance les deux Couronnes du Nord; pour faire ce qui lui plairoit, dans la Mer Baltique.

Le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux inviterent auſſi l'Electeur de Brandebourg; (3) qui y étoit, dans le fonds, auſſi engagé qu'eux; à cauſe des Terres, qu'il avoit dans le voiſinage des Etats, & que le Roi de Pruſſe, ſon Petit-Fils, poſſede encore. Son Hiſtorien, après avoir avoué que l'interét de l'Electeur l'engageoit à entrer auſſi dans cette Allianee, dit qu'il ne le fit néanmoins pas; parce que ceux, qui gouvernoient alors les Provinces, ne croyoient pas, qu'il fût de l'interét de la République, que l'Electeur étendît ſes frontiéres, avec l'argent, qu'on lui fourniroit. Les Suedois d'ailleurs, ne vouloient pas qu'on diminuât les ſubſides, qu'on leur faiſoit toucher, pour en faire part à l'Electeur. 1669.

Comme on preſſoit ſes Ambaſſadeurs, à la Haie, pour les porter à conſeiller à leur Maître d'entrer en cette Garantie; ils répondirent „ qu'il étoit „ de l'interét de l'Electeur de ſecourir les Proteſ„ tans, contre ceux, qui voudroient empêcher „ l'exercice de leur Religion, & troubler la Paix: „ Qu'il n'avoit aucun engagement, avec la Fran„ ce, qui pût l'empêcher de ſe joindre à la Triple „ Alliance; mais qu'il ne voyoit pas que cette Con„ féderation pût produire quelque bien, en faveur „ des Proteſtans, ou de la Paix générale de l'Eu„ rope : Qu'il n'étoit point inſtruit des Articles „ ſecrets de cette Alliance, & qu'il ne pouvoit „ pas entrer plus avant dans cette affaire, ſans „ ſavoir ces Articles : Que la principale cauſe de „ cette Alliance ne ſubſiſtoit plus, puis qu'on l'a„ voit faite, pour obliger la France & l'Eſpagne „ à faire la Paix enſemble : Qu'aucune Puiſſance „ Catholique n'y étant encore entrée, ces Puiſ„ ſances en prendroient, à cauſe de cela, l'occa„ ſion de faire, entre elles, des Alliances con„ traires : Que ſi les Hollandois croyoient pou„ voir tenir pour ſuſpecte la trop grande liaiſon „ qu'il y avoit, entre la France & l'Angleterre, „ & craignoient qu'elle ne fût oppoſée aux inte„ rêts des Proteſtans (*car on ſoupçonnoit, dès-lors, „ le Roi Charles II. d'être Catholique, auſſi-bien „ que ſon Frere, & il parut depuis qu'on ne ſe trompoit „ point*:) que ſi cela étoit, dis-je, la Triple Allian„ ce ne ſerviroit de rien à la Religion Proteſtan„ te : Qu'il ſeroit néceſſaire, que les Etats lui „ payaſſent un ſubſide d'argent, pour le dégager „ des incommoditez, qu'on lui avoit cauſées. Il ſemble qu'il entendoit les inquietudes, que lui cauſoient les Electeurs Eccleſiaſtiques, & quelques Princes Catholiques ſes voiſins. Cependant quoi qu'il defendit à ſes Miniſtres d'acceepter l'Alliance, propoſée par les Hollandois, il ne voulut pas néanmoins qu'ils la rejettaſſent entierement.

Il arriva, pendant l'Eté de cette année, une choſe très-remarquable à la Haie. Il y avoit longtems, que les Etats Généraux vivoient en Paix, avec le Roi de Portugal, ſans néanmoins être en une bonne intelligence; à cauſe des payemens, que les Portugais devoient faire aux Hollandois en ſel de S. Hubes. L'Ambaſſadeur de Portugal s'en étant entretenu avec le Penſionaire de Hollande, ils convinrent enfin d'en parler à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & de s'en tenir à ſa déciſion, ſans autre formalité; tant il eſt vrai qu'un mauvais point d'honneur, ou un interét peu conſiderable peut perpetuer une meſintelligence; qui pourroit être éteinte, par un peu de complaiſance des deux côtez! On le peut voir, par la ſentence du Chévalier Temple, agiſſant, non comme Miniſtre du Roi de la Grande Brétagne, mais comme un Ami particulier des Parties. Il y a au titre de cet Acte, qu'elles lui avoient remis la *deciſion finale* de leurs différends, *non comme à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, mais comme au Chevalier Temple*. La franchiſe & la droiture de cet Anglois avoit déja paru, avec éclat, dans la concluſion de la Triple Alliance; & les Parties ſe contenterent de ſa déciſion.

Pour commencer par l'état de la queſtion, le Chevalier dit „ avoir trouvé, par la premiere „ conférence, avec les Parties, que la principale „ difficulté, qui reſtoit à déméler, étoit la ma„ niere de faire toucher à la Hollande la ſomme „ de

(1) Là-même p. 935. & ſuiv.
(2) Continuation d'*Aitzema* par *Sylvius* ſur cette année.
(3) *Pufendorf* en ſa Vie, ſur cette année Liv. XI.

(4) Voyez les Lettres du Chevalier *Temple* T. II. p. 157.

1669. „ de deux millions, cinq-cens-mille Cruzados, „ en dix payemens égaux ; ce qui faiſoit deux-„ cens-mille Cruſados, par an : Que les deux „ Parties étoient d'accord, que les payemens ſe „ feroient, par le relâchement des Droits ſur les „ ſels de Setuval, ou St. Hubes, comme l'appel-„ lent les Hollandois : Que lui, Ambaſſadeur „ d'Angleterre, s'étoit apperçu que celui de Por-„ tugal propoſoit que ces payemens ſe fiſſent, par „ l'aſſignation des Droits de ces Sels, pour le „ terme de dix-ſept, ou dix-huit ans : Que le „ Penſionaire de Hollande étendoit ce terme, juſ-„ qu'a vingt-deux ou vingt-trois ans : Que l'ac-„ commodement étoit comme deſeſperé, pour le „ payement des interêts, dont les Parties ne pou-„ voient convenir.

„ Que l'Ambaſſadeur de la Grande Brétagne „ propoſoit, comme un expédient, entre les „ Parties, que le Portugal aſſigneroit à la Hollan-„ de, les Droit des Sels du Setuval, pour l'eſpa-„ ce de vingt ans, pour la ſatisfaction entiere de „ la dette ; ſi le Portugal ne trouvoit pas que la „ Hollande eût été ſatisfaite entierement, en „ moins de tems ; auquel cas, il ceſſeroit de lui „ rien payer.

L'Ambaſſadeur de Portugal demanda du tems, pour examiner la choſe, & le Penſionaire de Hollande accepta la Propoſition du Chevalier, „ à „ condition que s'il arrivoit, en quelque année „ de ce terme, que les Droits ne montaſſent pas à „ cent-cinquante-mille Cruſados, on s'en recom-„ penſât ſur les Droits de l'année ſuivante ; & „ qu'afin que les payemens ſe puſſent achever, en „ moins de tems, le Portugal s'obligeroit de ne „ pas hauſſer le Sel, pour les Hollandois ; ni de „ l'abaiſſer, pour les autres.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre ayant communi-qué à celui de Portugal l'acceptation du Penſio-naire, aux conditions marquées ; le Portugais con-ſentit à l'expédient du Chevalier & à celui du Pen-ſionaire, pour ne point changer le prix du Sel. Mais il réfuſoit entierement l'autre condition, par-ce que la Hollande étant aſſurée par-là de recevoir, en Sel, ce qui manqueroit toutes les années, ſur les Droits du Sel, juſqu'à cent-cinquante-mille Cru-zados, pourroit empêcher de tirer de Setuval une auſſi grande quantité, qu'elle avoit accoûtumé d'en tirer châque année auparavant ; & que par-là le Portugal ſe trouveroit appauvri, à faute du débit ordinaire du Sel ; & le Prince ſe trouveroit chargé d'autant qu'il plairoit aux Hollandois, ſur les manquemens des Droits annuels.

Les Parties n'ayant pas pû convenir ſur les Pro-poſitions mutuelles, qu'elles ſe faiſoient, trouve-rent, à la fin, bon de s'en remettre à la déciſion de l'Arbitre ; pourvû que l'Ambaſſadeur de Por-tugal promit, que la valeur du Sel ſe règleroit en-tierement pour les Cruzados, ſans avoir aucun é-gard à la valeur des Reys, ſur laquelle il y avoit eu de grandes difficultez, entre eux.

En vertu de cette Convention, l'Ambaſſadeur de la Grande Brétagne prononça que le premier expédient, propoſé par lui-même, touchant les vingt années de terme, ayant été accepté par les Parties ; il ſubſiſteroit à ces conditions, que la Hol-lande ſeroit obligée de tirer de Setuval, toutes les années, durant le terme marqué, autant de Sel, qu'elle en avoit tiré en aucune des dix années paſ-ſées ; mais qu'en cas que, par le débit du Sel, les Droits à Setuval ne montaſſent pas, juſqu'à cent-cinquante-mille Cruzados, en aucune année du terme de vingt ans ; le Portugal ſuppléroit à ce qui auroit manqué à cette ſomme, pourvu que cette diminution n'excedât pas la ſomme de trente-mille Cruzados : Que la Hollande ne pré-tendroit aucune autre ſatisfaction de la Dette, que le Sel de Setuval, pour le terme de vingt années : Que la valeur du Sel ſeroit comptée par Cruzados, ſans avoir égard à nulle autre monoie, puis qu'il n'étoit parlé d'aucune autre eſpece, dans le Traité de Paix : Que néanmoins ſi le Portugal trouvoit à propos de ſe décharger de quelque partie de la dette, par quelque autre moyen, la Hollande a-bregeroit auſſi le terme marqué, à proportion. 1669.

L'Angleterre avoit auſſi envoyé un nommé *Ga-briel Sylvius*, pour féliciter l'Electeur de Brande-bourg, de ſon ſecond Mariage, & l'exhorter d'entrer dans la Triple Alliance, avec elle, & les Etats Gé-néraux. Mais, dans le fonds, il y a bien de l'appa-rence que ce n'étoit que pour ſonder l'Electeur, & ſe conduire conformément à ſa réponſe. L'Envoyé Anglois, après avoir eu ſon audience publique, dit en particulier au Comte de *Schwerin* „ que le „ Roi, ſon Maitre, avoit plus d'eſtime pour „ S. A. E. que pour aucun autre Prince, & que „ c'étoit pour cela qu'il la faiſoit inviter à entrer „ dans la Triple Alliance, qui ne tendoit à faire „ aucun tort à perſonne ; mais qui regardoit le re-„ pos de l'Europe, & qui ne ſervoit qu'à tenir „ les Puiſſances en équilibre ; en quoi il n'avoit „ cherché aucun avantage, pour lui, mais s'étoit „ uniquement propoſé le bien de l'Electeur.

Le contraire parut, en ſuite, ſi clairement, qu'il eſt ſurprenant qu'on n'eût pas eu honte de tenir de ſemblables diſcours. Mais Charles II. vou-loit par-là détacher l'Electeur des Hollandois ; qu'il pouvoit ſoûtenir, contre les Deſſeins des deux Rois.

Le Comte de Schwerin répondit „ qu'il étoit „ de l'interêt de l'Electeur ſon Maître, que le „ voiſinage demeurât en paix ; & qu'il n'y avoit „ auſſi aucune Puiſſance, dont il fit autant de cas, „ que du Roi de la Grande Brétagne, comme é-„ tant de la même Religion, que lui ; mais qu'il „ falloit que Sa Majeſté fût inſtruite de ce qu'on „ diſoit de ce Traité : Que l'on aſſuroit qu'Elle „ y vouloit faire de grands changemens, & qu'El-„ le avoit fait, depuis peu, un autre Traité par-„ ticulier, avec la France : Qu'il faudroit ſavoir „ ſi l'Envoyé avoit pouvoir de finir cette affaire „ à Berlin, ou ſi elle ſeroit renvoyée à la Haie, „ & s'il pouvoit communiquer une Copie veri-„ table du Traité, fait depuis peu, avec la „ France.

Sylvius répondit „ qu'il avoit auſſi ouï dire que „ le Roi ſon Maitre avoit changé de volonté, „ & que les affaires étrangeres n'étoient plus du „ département du Comte d'Arlington, mais de „ celui du Duc de *Buckingham* ; mais que c'étoient „ les François qui faiſoient courir ces bruits, & „ diſoient que le Roi étoit dans la même diſpoſi-„ tion : Qu'il n'avoit pas, pour lui, été chargé „ de finir cette affaire, mais ſeulement ſi l'Elec-„ teur vouloit entrer dans cette Alliance ; auquel „ cas, il devoit traiter de la même choſe, à la „ Haie : Qu'il auroit été inutile d'apporter une „ Copie du Traité, puis que Jean de Witt di-„ ſoit qu'on l'avoit communiqué aux Miniſtres „ de l'Electeur. Le Comte de Schwerin répli-„ qua que De Witt en avoit communiqué quel-„ que choſe, mais qu'on ſavoit qu'il y avoit des „ Articles ſecrets, qu'il n'avoit point communi-„ quez à l'Electeur. „ Cela étoit vrai, mais ces Articles, comme on l'a vû ci-deſſus, ne ſe ca-choient par la République, que parce qu'ils é-toient contre la France : Que l'Angleterre, & les Provinces Unies, auroient un interêt viſi-ble d'empêcher d'étendre plus loin ſes victoires,

1669. dans les Païs-Bas. Mais en ce tems-ci, le Roi Charles II. s'etoit laiſſé gagner à la France, contre l'interêt de la Grande Bretagne.

Le Miniſtre de l'Electeur ajoûtoit, que l'on „ donnoit de gros ſubſides à la Suede, ce que De „ Witt avoit diſſimulé ; & qu'il avoit parlé de „ ſorte, de ce Traité, qu'il paroiſſoit qu'il ne ſe „ ſoucioit pas beaucoup que l'Electeur y entrât „ auſſi : Que comme cette Alliance ne pouvoit „ être recherchée par l'Electeur, & qu'il n'y „ pourroit entrer, ſans s'engager à de grands frais, „ & ſans choquer extrémement la France ; il fal- „ loit qu'il fût, avant que d'y entrer, quel avan- „ tage il en tireroit : Que ſi cette affaire regar- „ doit directement le Roi de la Grande Bretagne, „ l'Electeur ne tarderoit pas long-tems de s'y join- „ dre ; mais que cela regardoit principalement les „ Eſpagnols & les Hollandois, par qui ayant „ été traité juſqu'alors aſſez indignement, il de- „ voit agir avec beaucoup de circonſpection. „ Sylvius répondit, „ que le Roi de la Grande Bréta- „ gne n'ignoroit pas que les Eſpagnols n'avoient „ pas tenu leur parole, & que les Etats Géne- „ raux avoient agi, avec beaucoup d'iniquité ; & „ qu'on eſperoit que S. S. E. ne négligeroit pas „ pour cela le bien publie, & le ſien en particu- „ lier, & que ſi Elle vouloit s'en remettre au Roi „ de la Grande Brétagne, il feroit en ſorte qu'on „ lui donnât ſatisfaction pour le paſſé, & qu'il „ trouvât des avantages raiſonnables dans l'Allian- „ ce qu'il auroit embraſſée.

C'eſt ainſi que Charles II. pour ſe vanger de l'affront que De Witt lui venoit de faire, ſur la Tamiſe, & pour d'autres vues, tâchoit d'animer l'Electeur de Brandebourg, contre la République, en faveur de la France. Mais ce Prince ne donna pas dans ce piege, & fit dire qu'il falloit qu'il vit les Articles ſecrets, qu'il y pouvoit avoir, avant que de s'engager à rien. Sylvius répondit que le Roi, ſon Maitre, ne pouvoit pas ſeul rien réſoudre touchant les conditions ; mais qu'il feroit en ſorte que l'Electeur fût content. Il ajoûta, qu'il ne ſavoit rien des Articles ſecrets, mais que le but de l'Alliance étoit *le repos du monde Chrétien, & la défenſe de la derniere Paix*, & que les Hollandois vouloient attirer en cette Confederation non ſeulement l'Electeur, mais encore les Maiſons de Luneburg & de Heſſe. L'Electeur dit encore, par rapport au Prince d'Orange, que De Witt avoit toûjours ſoupçonné, que S. A. E. étoit trop portée pour lui ; *mais qu'Elle n'avoit jamais eu la penſée de l'agrandir par la ruine de la République*. Sylvius dit que c'étoit la même diſpoſition, où étoit S. M. B. qui vouloit que l'agrandiſſement de ſon Neveu vint de la République même, quoique les Provinces tinſent S. M. pour ſuſpecte. Il tint encore d'autres diſcours, qui firent comprendre, qu'on ne l'avoit envoyé que pour voir quelle étoit la diſpoſition de S. A E. à l'égard de la France & de l'Angleterre. Les François, à ce que dit (t) *Pufendorf*, avoient commencé à mépriſer la Triple Alliance, dont ils avoient eu peur d'abord ; parce qu'ils ſe perſuadoient qu'ils gagneroient la Suede, par de l'argent. Colbert, qui étoit Ambaſſadeur de France en Angleterre, avoit diſtribué beaucoup d'argent au Roi & à ſes Miniſtres ; pour les engager, contre l'interêt de toute l'Europe & de l'Angleterre en particulier, à faire la guerre aux Provinces Unies, & à rendre la France plus formidable. Charles II. ne manquoit nullement de pénétration ; mais un Catholicisme caché, & la cupidité de trouver de l'argent, ſans avoir recours au Parlement, le firent changer de maximes. On voit par-là, que le deſſein de la guerre, qui n'éclatta qu'en MDCLXXII. avoit été formé long tems auparavant ; & cependant De Witt ne vouloit pas le croire, en raiſonnant ſur une Politique, qui étoit trop abſtraite, & qui n'avoit aucune liaiſon avec la diſpoſition particuliere des Rois de France & d'Angleterre. Il croyoit que la bonne Politique prévaudroit, dans les Conſeils de ces deux Princes, & dans leurs eſprits, à l'Ambition & à l'Amour des Plaiſirs ; mais il ſe trompa. 1669.

Un Hiſtorien grand Politique, que l'on vient de citer, dit qu'encore que la foibleſſe de l'Eſpagne, deſtituée autant de bons conſeils, que d'argent, pût promettre à la France qu'elle pourroit enlever bruſquement à l'Eſpagne, ce qu'elle avoit encore aux Païs-Bas, & l'obliger un an aprés à faire la Paix ; néanmoins la France jugea, qu'il falloit auparavant affoiblir les Provinces Unies, qui autrement ne permettroient jamais aux Armes Françoiſes d'envahir les Païs-Bas Eſpagnols. Tout le monde ſavoit, depuis long-tems, que les Provinces Unies étoient perſuadées que, ſi elles avoient la France, pour voiſine, elles devoient ſe compter pour perdues. Quoi que perſonne ne pût exiger de la République, qu'elle trahît ſes propres interêts, pour faire plaiſir à la France ; les François, dit cet Hiſtorien, étoient venus à une ſi grande hauteur, qu'ils regardoient comme une conduite très-offenſante, de la part des Etats, à l'égard du Roi, que de ſe défendre contre ſes deſſeins. Bien des gens repréſentoient à Louïs XIV. que c'étoit le tems de ſe vanger des Etats Généraux des Provinces Unies, parce que leurs Troupes étoient fort diminuées, que *Paul Wurts*, leur Maréchal de Camp, n'étoit point aimé, & que le Prince d'Orange n'étoit pas encore rétabli dans les Charges de ſes Prédeceſſeurs, ni aſſez expérimenté pour conduire une Armée, ou ſe méler des affaires d'Etat. D'un autre côté, la France ſe plaignoit beaucoup des Provinces, qu'elle traitoit d'ingrates envers elle, qui les avoit fortement ſecourues contre les Anglois, & qu'elle accuſoit de détourner ſes anciens Amis de l'amitié, qu'ils avoient entretenue avec elle, & de leur ſuſciter de nouveaux ennemis. Les Eſpagnols, aprés la concluſion de la derniere Paix, s'en plaignirent à leurs Alliez, avec qui ils avoient formé la Triple Alliance. Comme ils faiſoient ces plaintes, *Arnaud de Pompone*, qui étoit alors à la Haie, aprés ſon Ambaſſade de Suede, leur déclara, de la part de ſon Maître, *qu'il ne le trouvoit point bon, & que ſi les Anglois, ou les Suedois avoient à demander quelque choſe à la France, ils s'adreſſaſſent directement au Roi.* Il ne ſouffroit qu'avec peine, que les Etats Généraux viſſent les ſujets de plaintes, qu'il donnoit aux Puiſſances voiſines ; de peur qu'ils ne s'en ſerviſſent, à ſon deſavantage.

Comme pour attaquer les Etats par terre, il falloit paſſer néceſſairement au travers des terres des Voiſins, & épargner les terres des Eſpagnols, de peur d'offenſer les Anglois ; ſous la Garantie deſquels elles étoient, auſſi bien que tous celle des Etats Généraux des Provinces Unies ; on trouva à propos en France de s'adreſſer à l'Archevêque de Cologne, & à l'Evêque de Munſter ; avec qui on traita, pour paſſer par deſſus leurs terres. L'Archevêque de Cologne y conſentit, à certaines conditions. On employa auprès de lui *François Egon*, Evêque de Strasbourg, & *Guillaume de Furſtemberg*, ſon Frere ; dont la France ſe ſervit alors, dans les intrigues qu'elle avoit en Allemagne. L'Evêque de Munſter, ancien ennemi des Etats, con-

(t) *Rerum Brandeburg. Lib. XI.* 3. & 4.

1669. consentit aiſément à ce qu'on lui propoſa, contre eux. *Jean Frideric*, Duc d'Hanover, en fit autant, parce qu'il étoit allié au Duc d'Enguien. Les François ſe repentoient alors, de ne s'être pas attaché le *Comte de Waldec*, par une penſion annuelle. Il leur avoit rendu ſervice, pour réünir le Duc de Zell, & l'Evêque d'Oſnabrug, en faveur des Etats. Ils auroient pû autrement s'attacher toute la Maiſon de Lunebourg.

La France tâcha, ſur tout, de détacher entierement l'Electeur de Brandebourg des interêts des Etats, & on avoit demandé au Sr. de *Bloementhal*, ſon Réſident à Paris, ſi Sa S. Electorale ne voudroit point leur ôter quelques Villes du Duché de Clêves, que les Etats Généraux lui retenoient encore; pour une vieille dette, dont on a parlé ailleurs. Louis XIV. lui envoya *Vaubrun*, qui préſenta des Lettres du Roi à l'Electeur pleines de complimens, mais qui ne lui fit aucune Propoſition; de ſorte qu'on s'apperçut facilement, qu'il n'étoit venu, que pour voir quelle étoit la diſpoſition de la Cour de Berlin.

Il y alla encore, à la fin de l'année, *Guillaume de Furſtemberg*, comme Envoyé de l'Archevêque de Cologne. Il repréſenta à l'Electeur de Brandebourg, avec quelle longueur on traitoit les affaires à Ratisbone, & remontra qu'il ſeroit néceſſaire que l'Electeur de Brandebourg traitât avec celui de Cologne & d'autres Princes; pour trouver les moyens d'empêcher que la France n'attaquât les Provinces Unies; ou ſi cela ne ſe pouvoit pas, d'empêcher au moins que les Terres des Puiſſances Neutres n'en ſouffriſſent point. Furſtemberg, de peur qu'on ne dit qu'il avoit été ſuborné par les François, propoſa de convoquer une Aſſemblée des Electeurs ſeuls; qui finiroit cette affaire mieux que la Diète de Ratisbone, dont les longueurs étoient aſſez connues. L'Electeur de Mayence étoit du même avis, & avoit auſſi propoſé la même choſe à Berlin. Mais l'Electeur de Brandebourg jugea, que cela pourroit attirer de la haine au College Electoral, & qu'il falloit s'en remettre à la Diéte de Ratisbone. Furſtemberg dit „ que bientôt on verroit la guerre s'allumer, puis que les Etats Généraux levoient „ une Armée de quatre-vingt-mille hommes; & „ que les François faiſoient auſſi de nouvelles levées, de leur côté, & équipoient même une „ Flotte : Qu'il avoit apris du Roi lui-même & „ de ſes Miniſtres, que ces appareils ne ſe faiſoient „ nullement contre les Eſpagnols, mais contre „ les Provinces Unies, & que la choſe éclateroit „ bien-tôt : Qu'en ce cas-là, il ſeroit néceſſaire „ que l'Electeur de Cologne vît, avec quelques-„ uns des Princes les plus intereſſez en cette affaire, comment on pourroit, ou empêcher cette „ guerre, ou demeurer neutre; ou communiquer cette affaire à d'autres, & attirer les voiſins en leur parti; & quels avantages on pourroit retirer de cette union : Que l'Archevêque „ de Cologne, comme ſa Profeſſion le demandoit, „ devoit travailler à détourner la Guerre, quelque „ avantage qu'il lui en pût revenir; mais qu'il „ étoit dangereux que la guerre ne fût commencée, avant qu'on eût examiné les raiſons „ de part ou d'autre; & qu'il ſeroit bon de ſavoir auparavant ce qu'il faudroit faire, lors „ que la guerre commenceroit : Que l'Electeur „ de Cologne ſouhaiteroit bien demeurer neutre, ſi la guerre le permettoit, & ſi la ſituation „ de ſes Etats & les Garniſons Hollandoiſes, qui „ y étoient, le ſouffroient : Que pour demeurer „ neutre, entre deux Puiſſances conſiderables, il „ faudroit entretenir un gros corps de Troupes, „ qui ſeroit autant à charge au Païs, que s'il s'en- 1669.
„ gageoit dans la guerre : Qu'il falloit recueillir de-là qu'il valoit mieux, pour lui, d'entrer „ en guerre; pourvu qu'il pût avoir une bonne „ armée, par le ſecours de ceux qui étoient engagez à la conſervation du Païs, & de l'argent „ pour la payer, pendant quelques années : „ Qu'il falloit ſe joindre à celui, dont le parti „ ſeroit le plus ſûr, le plus lucratif & le plus avantageux pour l'Empire : Qu'il valoit mieux dès-„ lors choiſir le parti qu'on prendroit, que de „ differer ce choix, au tems que la guerre ſeroit „ commencée, qu'on ſeroit contraint de faire „ ce qu'on ſeroit autrement de ſon bon gré : „ Qu'il étoit indifferent à l'Archevêque de Cologne de prendre le Parti des François, ou celui des Hollandois; mais qu'il étoit difficile de „ ſavoir s'il falloit ſe joindre au plus foible, ou „ au plus fort : Que ſi l'on vouloit ſe joindre à „ ce dernier, il falloit ſe déterminer promptement; de peur qu'enſuite il ne fallût le faire, „ à des conditions moins avantageuſes, & qu'on „ ne fût obligé d'accepter tout ce qu'il offriroit : „ Que ſi l'on vouloit prendre le parti le plus foible, il ne falloit pas moins ſe hâter, dans la „ crainte de le voir ruiné, avant qu'on le pût „ aider : Qu'au reſte, l'Archevêque étoit d'avis „ de ſe joindre au parti, que les Anglois prendroient, quand même ils ſe joindroient aux „ Hollandois, parce qu'il s'enſuivroit peut-être „ de-là que les François entendroient à faire la „ Paix, & que les deux Electeurs pourroient retirer d'entre les mains des Etats Généraux les „ places, qu'ils leur retenoient : Mais que ſi les „ Anglois ſe joignoient aux François, ce qui étoit plus vrai-ſemblable, il faudroit ſe joindre „ à eux; parce que l'Etat des Provinces Unies, „ ne ſeroit pas aſſez fort, pour ſe ſoûtenir, quand „ même il ſeroit appuyé, de toutes les forces de „ l'Allemagne; ſur tout parce que les Suedois ſe „ joindroient aux Anglois.

Les Princes de Furſtemberg, qui prêterent toutes ces ſubtilitez à l'Electeur de Cologne, & qui étoient dans le parti de la France, comme ils y avoient toûjours été, repréſenterent encore, pour ſe mieux cacher, „ que le voiſinage de la France étant dangereux, il faudroit convenir auparavant, qu'elle remettroit aux Princes Confederez les Places Hollandoiſes, dont elle ſe rendroit maîtreſſe, & qu'elle entretiendroit l'Armée des Confederez, qui devoit être de quarante-mille Fantaſſins, & de vingt-mille Chevaux, & leur fourniroit tout ce qui leur ſeroit néceſſaire; qu'elle partageroit entre eux tout „ ce qu'elle prendroit; excepté les terres au-deça „ de la Meuſe, à leur égard, & ce que les Hollandois auroient pris en Flandre & en Brabant, „ qu'on laiſſeroit au Roi de France, s'il le ſouhaitoit : Qu'outre tout cela, il falloit convenir, avec les François, qu'ils ne détruiroient „ pas la République, mais qu'ils la rendroient au „ contraire plus forte.

On voyoit bien que ce Projet étoit non-ſeulement pernicieux aux Provinces Unies, mais même à tout le voiſinage; qui ſeroit obligé de paſſer par où la France voudroit. Furſtemberg jugeoit encore, qu'il falloit corriger tous les défauts préſents de la République, qui alloient à ſa ruine. Il vouloit qu'on partageât ſes terres, en maniere que l'Archevêque de Cologne eût la Province d'Utrecht, l'Evêque de Munſter l'Overyſſel, l'Electeur de Brandebourg la Gueldre & le Comté de Zutfen, la Maiſon de Lunebourg la Friſe, le Duc de Neubourg Gronigue, & le Prince d'O-

1669. d'Orange (comme l'Angleterre paroiſſoit le ſouhaiter) la Hollande & la Zélande. Il propoſa encore d'autres abſurditez ; qu'on verra dans *Pufendorf* ; mais on pouvoit bien comprendre que la France ne formeroit jamais une République nouvelle, pour la partager entre quelques Princes d'Allemagne.

*Otton Sweerin* & *François Meinders*, qui eurent ordre de l'Electeur, leur Maître, de conférer, avec Furſtemberg, lui répondirent „ qu'il étoit „ de l'interêt de l'Electeur, leur Maitre, de ren„ dre les Hollandois plus modeſtes ; afin qu'ils „ euſſent plus de complaiſance, pour leurs Voiſins ; „ puis qu'ils lui retenoient pluſieurs Villes en ſes „ propres Etats, & lui faiſoient d'autres chagrins : „ Que la foibleſſe de la République étoit aſſez „ connue, & que l'on pourroit exécuter le Pro„ jet propoſé, à moins qu'elle ne fût ſecourue par „ d'autres Princes.

On auroit bien pû rejetter toutes les Chimeres de Furſtemberg ; mais en écoutant des propoſitions abſurdes, on pénetre mieux les deſſeins de ceux qui les font. Il parut par-là, & encore plus par l'évenement, que l'Archevêque de Cologne étoit ennemi juré de la République des Provinces Unies.

Les Miniſtres de Brandebourg répondirent encore que l'Electeur, leur Maitre, étoit lié avec la République, par deux Alliances, & qu'il étoit obligé de la ſecourir, ſi on l'attaquoit : Que les interêts de divers autres Princes les engageoient auſſi à la ſoûtenir, quand ils la verroient en danger ; d'où il naitroit une guerre ſanglante, longue, & qui engageroit toute l'Europe : Quoi que, pour lors les Anglois, les Suedois & les Danois puſſent voir, avec quelque plaiſir, cette République mal traitée ; néanmoins quand ils verroient les grands progrès de la France, ils employeroient toutes leurs forces, pour les arrêter : „ Que les „ Etats de leur Maître n'étoient pas contigus, ſur „ tout du côté de la Pruſſe, & de la Pomeranie, „ & de la Marche. Ils dirent encore, que les E„ tats de l'Electeur de Cologne, & de celui de „ Brandebourg ſeroient expoſez à être ſaccagez ; à „ cauſe de quoi le dernier ſe croyoit obligé d'en„ voyer avertir les Hollandois ; pour les porter à „ donner à la France toute la ſatisfaction, qu'elle de„ manderoit légitimement, & à lui ôter tout „ ſujet de ſe plaindre, ſans quoi il ne leur enver„ roit point de ſecours : Que cependant il feroit „ marcher des garniſons aux lieux, où il n'y en „ avoit point, & qu'il eſperoit que les François „ ne prendroient pas cela en mauvaiſe part : Que „ parce qu'ils avoient toûjours proteſté, qu'ils „ ne cherchoient que la Paix du Monde Chré„ tien, d'autant plus qu'on travailloit à leur „ faire donner toute la ſatisfaction, qu'ils pou„ voient demander ; mais que l'on devoit aſſem„ bler des Armées, pour fortifier la Frontiere, „ conjointement avec le Duc de Neubourg : „ Qu'enfin l'Archevêque de Cologne étant enco„ re en doute du Parti, qu'il embraſſeroit ; l'E„ lecteur avoit réſolu, de ne pas ſe brouiller avec „ l'Archevêque de Cologne, & de ne point agir „ contre la France.

Il y eut encore bien de la peine à trouver quelque tour, pour accommoder les Etats Généraux avec le Roi de France ; qu'ils n'avoient néanmoins offenſé, qu'en donnant à connoître qu'ils étoient diſpoſez à ſecourir les Païs-Bas Eſpagnols, s'il les attaquoit. Ils ne s'étoient jamais cachez de cette maxime de leur Politique, de ne point ſe brouiller avec la France, s'il étoit poſſible ; mais de la tenir éloignée de leurs Frontieres, pour avoir moins d'occaſions de ſe brouiller avec elle.

Si le Penſionaire de Hollande fut, par quelcun, ce qui s'étoit dit dans ces Conférences ; il dut penſer ſérieuſement, à prévenir cette tempête. Mais on peut voir, par divers endroits de cette Hiſtoire, qu'il avoit de très-mauvais correſpondants, ou qu'il n'en avoit même point du tout. Le Roi de France vint, en MDCLXXII. le long du Rhin, & avoit fait divers Traitez avec les Princes du Cercle du Bas Rhin, & particulierement, avec l'Electeur de Cologne ; d'où il étoit arrivé, qu'il avoit tant de fois fait de grandes inſtances, pour engager les Etats Généraux à rendre à cet Archevêque Rhimberk, à qui il appartenoit originairement ; mais qui l'ayant remiſe aux Eſpagnols, qui de-là faiſoient des courſes ſur les Terres des Etats, fut cauſe que ceux-ci s'en rendirent maîtres, afin que l'Archevêque n'en abusât plus, pour les incommoder. 1669.

L'Electeur de Brandebourg & ſes Miniſtres s'apercevoient bien que Furſtemberg n'avoit d'autre deſſein, que de détacher ſon A. E. des liaiſons qu'Elle avoit avec les Etats Généraux. Là-deſſus il proteſta, qu'il n'avoit garde de vouloir engager l'Electeur à faire quoi que ce fût, qui pût être incompatible avec ſon bonneur, ſes traitez, ſa conſcience, ou ſes interêts. Il convint qu'une guerre pourroit faire de grands deſordres, & qu'il les falloit prévenir, en les mettant tous en ſûreté. Il diſoit qu'il ne ſeroit pas mal, que le Prélat envoyât une Ambaſſade en Hollande, & une autre en France ; pour détourner la guerre, qui pourroit s'allumer entre ces Puiſſances. Il diſoit qu'à la vérité, l'Archevêque ne ſavoit pas en quoi conſiſtoit le differend, qui étoit entre le Roi de France & les Etats, mais qu'il en ſeroit bien-tôt inſtruit, en faiſant négotier en même tems à Paris, & à la Haie : Que le même Prélat ſouhaitoit qu'on y traitât des Villes, qui lui devoient être rendues ſur le Rhin : Qu'il ſeroit à ſouhaiter, que l'Electeur de Brandebourg envoyât à Paris quelcun, à qui la Cour de France fût connue ; & que lui-même (*Furſtemberg*) pourroit auſſi y aller, & qu'il ne manqueroit pas de découvrir ce qu'il pourroit ſavoir, par rapport à leurs interêts. Il revenoit toûjours à cette queſtion, ce qu'on feroit, ſi on ne pouvoit pas éviter la guerre, & qu'on ne pût pas obtenir des Puiſſances armées, l'une contre l'autre, de demeurer dans la neutralité ? On lui répondoit, que des déliberations prématurées, corome celle qu'il propoſoit, étoient dangereuſes & nuiſibles ; mais il ſoûtenoit que la guerre étant une fois commencée, il ne ſeroit plus tems de déliberer ; qu'il faudroit accepter ſans aucun avantage, ce dont on pourroit tirer du profit, en traitant là-deſſus de bonne heure : Que ſi les Miniſtres de S. A. E. lui diſſimuloient leurs ſentimens, c'étoit ſans doute parce qu'ils ne ſe fioient pas en lui. 1669.

On avoit en effet grand ſujet de s'en défier, puis que l'Evêque de Strasbourg étoit François déclaré, & un homme à grands projets. Pour paroître agir ſincerement, avec les Miniſtres Brandebourgeois, il leur dit ouvertement, que l'Electeur de Cologne avoit réſolu de ſe déclarer pour la France, qui ne lui avoit jamais porté aucun préjudice, & de laquelle il n'avoit que du bien à eſperer ; au lieu que lui & ſes Etats avoient beaucoup ſouffert de mal des Hollandois, & n'en avoient jamais pû tirer aucun plaiſir. Les Miniſtres de l'Electeur ne lui faiſant, ſur tout cela, aucune ouverture, l'Evêque voulut les obliger à ſe découvrir davantage ; en leur découvrant lui-même ce que les Miniſtres de ſon Maître avoient ordre de propoſer de ſa part à la France, & aux Etats Généraux. Il diſoit qu'il leur demanderoit, de

1669. de la part de ſon Maître, *Maſtricht*, *Rhimberck*, & le *Comté de Meurs*. Pour les cauſes de la Guerre, il diſoit que c'étoit en partie pour le Commerce, & en partie, parce que les EE. GG. s'étoient déja ouverts de la conduite, qu'ils garderoient, envers le Roi de France, s'il arrivoit que le Roi d'Eſpagne, dont la ſanté étoit fort foible, vînt à mourir; qu'à la vérité le Penſionaire De Witt avoit crû, qu'on ne devoit point parler de Charles II. Roi d'Eſpagne, comme d'un homme, qui ne pouvoit pas vivre long-tems, & que le Roi de France pourroit bien entendre parler d'un partage; apparemment, avec la Maiſon d'Autriche en Allemagne; qui ne s'exécuteroit, que quand ce Prince ſeroit mort.

Cependant (1) *Pufendorf* explique cela d'un partage, entre le Roi de France & les EE. GG. Il ajoûte, que *Van Beuning* croyoit que cela n'étoit pas pratiquable, à cauſe de la diverſité des Religions, & il ne ſe trompoit point.

Enfin Furſtemberg produiſit le Projet d'une Alliance, qui ſe pourroit faire, entre l'Electeur de Cologne & celui de Brandebourg. Il prétendoit qu'a cauſe de cette Union, & des préparatifs qu'ils feroient, pour ſoûtenir la guerre, s'il le falloit, ils gagneroient une très-grande autorité; tant parmi les Membres de l'Empire, que parmi les Parties, qui entreroient en guerre. Ils feroient voir, diſoit-il, par-là qu'ils n'avoient rien fait que par l'amour de la Patrie, en conſervant la Paix dans leurs Terres. Par-là, ils ſe trouveroient, ſelon lui, en état d'étouffer la guerre, ou de tirer des recompenſes de l'un, ou de l'autre des Partis. En envoyant des Ambaſſades, ils ſauroient plus ſûrement, s'il y auroit paix, ou guerre, & quelles Alliances s'étoient faites, de part & d'autre; ſur quoi on pourroit ſe réſoudre plus ſûrement ou à demeurer neutres, ou à prendre l'un des partis. Il prétendoit qu'en ſe conduiſant de la ſorte, ſoit que la guerre vînt à ſe faire, entre les Parties, dont il s'agiſſoit; ſoit qu'elles s'accommodaſſent, les deux Electeurs obtiendroient la reſtitution de leurs Places; parce que les Etats des Provinces Unies deſtituez d'Alliez, prendroient peur, & les rendroient; ou que s'ils réfuſoient de le faire, il paroîtroit par-là ce qu'on pourroit attendre de leur part. Il montra auſſi aux Miniſtres de l'Electeur de Brandebourg le Projet de l'Alliance, que l'on pourroit faire avec la France, en cas qu'on fit la guerre.

Cependant cette Négotiation de l'Evêque de Strasbourg, devint d'autant plus ſuſpecte à l'Electeur de Brandebourg; qu'il témoignoit ouvertement, que le deſſein de l'Archevêque de Cologne n'étoit nullement d'augmenter la Puiſſance de la France, & aſſuroit qu'il s'en garderoit bien; mais d'humilier les Hollandois, en les mettant en guerre avec la France; après quoi ils rendroient ce qu'ils retenoient à divers Membres de l'Empire. Il ajoûtoit même, que ſi la France vouloit tirer une trop grande vengeance de la République, ou l'opprimer entierement, l'Electeur de Cologne ſe joindroit à tous les intereſſez, pour l'en empêcher. Mais l'Electeur de Brandebourg ne voulut s'engager à rien.

Cependant il craignit qu'il o'y eût quelque choſe de réel, en ce que l'Evêque de Strasbourg diſoit; & il réſolut d'envoyer quelcuo à Paris, pour tâcher de pénetrer les deſſeins de la France. L'Archevêque de Cologne ne couroit pas tant de riſque, ſi elle avoit le deſſus, parce que la France ne retiendroit rien a un Electeur Eccleſiaſtique; les Terres de l'Egliſe étant inalienables, dans l'Egliſe Romaine. Mais il n'en étoit pas de même des Etats de l'Electeur de Brandebourg, dont la France ne feroit nullement ſcrupule de retenir les Terres. (2) Comme il eut appris que cette Puiſſance avoit un Traité, avec l'Electeur de Cologne, il crut devoir tâcher de decouvrir, s'il y avoit quelque choſe de ſolide, en cette négotiation. 1669.

POUR cela, il ordonna à *Laurent George Crocon*, de ſe préparer pour aller à Paris; tant pour cela, que pour tâcher d'empêcher, que la guerre ne s'allumât entre le Roi de France, & les Etats Généraux des Provinces Unies. Cet Envoyé eut ordre de dire au Roi, „que l'Electeur ſon Maître „avoit été averti, que S. M. ſe préparoit à faire „la guerre aux Etats: Que le Roi T. C. avoit „déclaré au Roi d'Eſpagne, qu'il obſerveroit la „Paix d'Aix la Chapelle, & qu'il ne feroit aucune huſtilité ſur les Terres d'Eſpagne: Qu'il „avoit fait une amitié plus étroite, avec le Roi „de la Grande Brétagne, en ſorte qu'il n'avoit „rien à craindre de la part de S. M. T. C.: Qu'au „contraire il ne diſſimuloit point, qu'il o'étoit „pas content de la conduite des EE. GG. qui, „craignant ſes menaces, armoient par mer & par „terre: Que Son A. E. n'oſoit pas juger des „deſſeins du Roi, ni ne vouloit pas pénetrer ſes „ſecrets, ou s'ingerer de ſe mêler de ſon gouvernement; mais qu'étant ſon Alliée & ſon Amie & obligée, comme Chrétienne, a entretenoir la Paix entre ſes Confédérez, autant qu'il „étoit en Elle; Elle eſperoit que S. M. ne prendroit pas en mauvaiſe part, ſi Elle tâchoit d'éteindre un incendie qui commençoit à s'allumer, „dans ſon voiſinage: Qu'outre qu'on éviteroit „par-là les maux, que la Guerre entraine néceſſairement, après elle, quelque juſte qu'elle ſoit; il pouvoit aſſurer que les Hollandois donneroient au Roi toute la ſatisfaction, qu'il „pourroit demaoder avec juſtice: Que ſi au „contraire le Roi les attaquoit, ſans vouloir entendre parler d'aucun accommodemeot, il verroit toute l'Europe pleine de ſoupçons contre „lui, de craiote, & d'envie, & prête à faire „des Ligues, & des Conféderations, pour arrêter le cours de ſes victoires: Qu'encure que la „République des Provinces Unies, ne pût pas „égaler la Puiſſance de la France, qui les ſurpaſſoit dans la Science Militaire, en Chefs habiles „& experimentez, en Troupes diſciplinées, & „en tout l'appareil néceſſaire pour faire la guerre; l'expérience avoit aſſez appris, que des „peuples inégaux avoient remporté des avantages dans la guerre, contre des Nations plus „puiſſantes qu'eux: Que les Hollandois s'étoient, „depuis quelque tems, fort exercez, dans le maniement des armes, que leurs frontieres étoient „extrémemeot fortifiées, & pleines de Troupes, „& qu'on ne ſauroit les entamer, ſans beaucoup „de peine, & de dépenſe, & même ſans répandre „bien du ſang: Qu'ils étoient forts par mer, „comme tout le monde le ſavoit: Qu'ils avoient „des Alliez & des Amis, qui étoieot intereſſez „à leur conſervation, & qui ne manqueroient „pas de les ſecourir, quand il eo ſeroit beſoin: „Que l'Allemagne ne pourroit pas ne ſe point mêler de cette guerre, parce que les EE. GG. avoient des Troupes, en des Places appartenantes à des Princes d'Allemagne, que ces Princes „ne laiſſeroieot pas prendre.„ Il n'y avoit guê- 1670.

re,

(1) Lib. X. num. 6.

(2) *Pufendorf* rerum Brandeburg. Lib. X. 7.

1670. re, que l'Archevêque de Cologne & celui de Brandebourg, qui avoient des Places entre les mains des Etats, dans les lieux par leſquels il falloit que l'Armée Françoiſe paſsât, en attaquant les Etats, du côté de l'Allemagne.

„ L'Envoyé ajoûta, qu'en ce cas-là, il ſe pour-„ roit faire des mouvemens dangereux du côté de „ l'Allemagne; d'où il conclut qu'il ſeroit plus „ avantageux, pour le Roi de France, de préferer „ une ſatisfaction équitable & honête, à des é-„ molumens incertains; & qu'il ſeroit plus con-„ forme au Titre de *Très-Chrétien*, d'entretenir „ le calme dans l'Europe, que d'y cauſer une nou-„ velle guerre.

Ces diſcours, que l'Envoyé *Crocou* avoit ordre detenir au Roi de France, étoient ſans doute, très-ſages, & l'on auroit crû, que cela ſeroit concerté avec les Hollandois. On croyoit en Allemagne, que l'Armée de France étoit ſur le point de ſe mettre en marche; mais l'affaire tarda plus, qu'on ne croyoit. Cela fit, que l'Envoyé de Brandebourg eut ordre de ſe rendre à Bonne, Ville de l'Electeur de Cologne, juſqu'à nouvel ordre.

Cependant, comme on l'a appris de Gens, qui vivoient en Hollande, en ce tems-là, les Membres des Etats de Hollande, ni même les Provinces entre-elles, n'étoient pas d'accord de la levée de ces Troupes. De Witt & ſes Amis étoient d'avis, qu'on levât inceſſamment des Troupes, pour garnir les Places de la Frontiere, & pour s'oppoſer à l'Armée de France, de quelque côté qu'elle ſe préſentât, & que les Etats en nommaſſent les Officiers, qui leur en auroient l'obligation. Le Penſionaire De Witt vouloit par-là former une armée indépendante du Prince d'Orange, qui n'auroit point contribué à l'élection des Officiers. Au contraire ceux, qui favoriſoient ce Prince, vouloient qu'on le nommât Géneral de l'Armée, & qu'il aidât à la former. Cette diverſité de ſentimens retarda les preparatifs néceſſaires, pour empêcher l'invaſion de l'Armée de France. Le Penſionaire doutoit encore, ſi Louïs XIV avoit réellement deſſein d'attaquer les Provinces Unies; parce qu'il croyoit que ce Prince & ſon Conſeil ne voudroient pas faire une entrepriſe, dont la réüſſite ne lui rendroit pas ce qu'il y auroit dépenſé. Il ſe perſuadoit que le Roi, y ayant remis le Catholiciſme, & rétabli par conſéquent tout le Clergé, avec les revenus & l'autorité, dont il y avoit joui auparavant; les habitans Proteſtans ſeroient obligez de ſe retirer, & que ceux, qui y reſteroient, ne ſeroient pas en état de payer autant au Roi, que les Etats en avoient tiré auparavant, de ſorte que cette conquête ſeroit à charge au Roi. Mais cet habile homme ne ſavoit pas, qu'en ce tems-là, les Sujets du Roi Louïs XIV. lui payoient beaucoup moins, que ne faiſoient les Habitans de la Hollande aux Etats. Les François Réfugiez, au ſiecle paſſé, en Hollande, l'ont bien reconnu, après y avoir demeuré quelque peu de tems. Outre le Commerce & les Arts, qui en dépendent, & qui font principalement ſubſiſter quelque peu de Villes en Hollande; on a des reſſources pour vivre en France, qu'on n'a point en ces Provinces. On n'a qu'à calculer le nombre d'hommes, qui ſubſiſtent des Charges Militaires & Civiles en France, & celui de ceux qui y vivent des Biens Eccleſiaſtiques; & l'on comprendra, que ſi le Roi de France s'étoit rendu Maître des Provinces Unies, il y auroit eu autant, ou plus de moyen d'y ſubſiſter, qu'il n'y en a à préſent; en laiſſant les choſes où elles étoient, & le Roi n'employant pas plus que les Etats ne font ordinairement, il auroit pû le défendre plus facilement, que les Etats ne purent le faire, contre lui. D'ailleurs il ne faut 1670.
pas oublier que peutêtre la moitié, pour ne pas dire la plus grande partie des habitans du plat-Païs y ſont Catholiques; & qu'en diverſes Provinces, il y a de la Nobleſſe de la même Religion. Ces derniers ſont employez indifferemment, dans les Armées, auſſi bien que le menu Peuple Tous ces gens-là, qui avoient été autrefois contre les Eſpagnols, ſe ſeroient ſans doute déclarez pour la France; qui les auroit volontiers avancez, & employez dans les Troupes, qu'elle auroit entretenues dans le Païs. Ainſi on conçoit aiſément, que le Roi de France auroit pû conſerver ſes conquêtes; comme les Etats ont défendu ce même païs, contre ceux, qui l'ont attaqué, depuis qu'ils ont ſecoüé le joug de l'Eſpagne. Mais il ſemble, que le Penſionaire De Witt, qui n'avoit point voyagé, ne connoiſſoit pas aſſez les Puiſſances Voiſines. D'ailleurs il n'avoit pas pu s'inſtruire, par la Lecture; parce qu'il fut trop-tôt appellé à la Charge de Penſionaire, dont les fonctions lui emportoient tout ſon tems. Il s'étoit bien occupé, étant fort jeune, aux Mathématiques; mais ce ne ſont pas des Sciences, qui inſtruiſent à gouverner un Etat, & à ſe bien conduire avec les Voiſins. Elles ne rendent pas plus ſouple, pour fléchir, lors qu'il le faut, & pour ne pas s'obſtiner au hazard de ſa vie, ſans aucune néceſſité, ni apparence de réüſſir. La Lecture des Hiſtoires & le Commerce avec quelcun, qui en auroit eu de la connoiſſance, & de la diſcretion, l'auroit pu empêcher de s'obſtiner contre l'avancement du Prince d'Orange, ſans apparence d'y réüſſir, & ſans aucun avantage, pour l'Etat.

Il ne faut pas s'imaginer qu'un homme diſtingué, comme lui, fût obligé, par honneur, à continuer à ſuivre ſes maximes. Il les faut changer, lors qu'elles nuiſent, & à l'Etat & à ceux qui les ſuivent, ſans aucune eſperance de réüſſir. Des gens moins verſez, dans les affaires des Provinces, & qui ſavoient néanmoins les ſentimens, qu'on y avoit pour la Maiſon d'Orange, voyoient très-bien que tôt, ou tard, le dernier Prince de cette Illuſtre Maiſon commanderoit les Troupes de l'Etat, & qu'on ne ſouffriroit jamais qu'un Soldat de fortune, & étranger lui fût préferé.

Crocou, (1) Envoyé de l'Electeur de Brandebourg, s'étant informé des ſentimens des Electeurs de Cologne & de Baviere, avoit ſû qu'on avoit propoſé à Ratisbone, que les Etats de l'Empire ne contractaſſent aucune Alliance, ſans la connoiſſance de S. M. Imperiale, ou au moins ſans celle des Princes du même Cercle; à quoi l'Archevêque de Cologne, ni l'Electeur de Baviere ne voulurent pas conſentir; quoi qu'on dît que cette communication ſe feroit ſeulement par honneur & par civilité, ſans qu'elle engageât à rien. D'ailleurs l'Electeur de Cologne l'aſſura, qu'il ne feroit rien, en cette conjoncture, qui pût être oppoſé aux interêts de l'Electeur de Brandebourg. L'Evêque de Strasbourg diſoit, que le Traité de la Triple Alliance donnoit de l'orgueuil aux Hollandois, & les empêchoit de faire ſatisfaction aux deux Electeurs, qu'on vient de nommer: Qu'ils ſe flattoient de l'amitié du Roi de la Grande Brétagne; parce qu'il avoit refuſé d'accepter les offres du Roi de France, de peur de ſe brouiller avec le Parlement; mais qu'ils n'avoient que faire d'en être glorieux, puis que la France trouveroit bien le moyen d'exécuter ſes projets, dans la ſuite du tems, &

(1) *Pufendorf* Rerum Brand. Lib. XI.

1670. & qu'elle ne manqueroit pas d'en trouver l'occaſion. Il ajoûtoit, que le Roi de France pourroit faire un échange du Rouſſillon, & de quelques Terres voiſines, contre les Provinces des Païs-Bas, en y joignant une ſomme d'argent; que cela étoit d'autant plus vrai-ſemblable, que l'Empereur étoit brouillé avec l'Eſpagne. Alors, ſelon l'Archevêque, les Etats Generaux ſeroient bien obligez de recourir aux deux Electeurs, les Voiſins.

Cracou étant arrivé à Paris, & s'étant entretenu là avec l'Ambaſſadeur de Suede, aprit de lui que le Roi de France ne feroit pas ſi-tôt la guerre; parce qu'il avoit donné ſa parole, qu'il ne feroit aucune hoſtilité, contre l'Eſpagne, ſous prétexte d'être mis en poſſeſſion des Villes & des Terres, qui avoit conquiſes ſur cette Couronne; mais qu'il s'en remettroit à l'arbitrage des Rois d'Angleterre & de Suede. Cela fit que l'Envoyé Brandebourgeois dit à De Lionne, qu'il n'étoit venu, que pour entretenir la bonne correſpondence, qui étoit entre S. M. Très-Chrétienne, & l'Electeur ſon Maitre. En effet ce que le Miniſtre Suedois lui avoit dit regardoit ſeulement les Eſpagnols, que Louïs n'avoit nullement deſſein d'attaquer en ce tems-là. Mais Furſtemberg avoit aſſuré, que la France feroit cette année-là, dès que l'Eté ſeroit venu, la guerre aux PP. UU. & que ſi elle tardoit à ſe déclarer, ce n'étoit que pour attendre ce que le Parlement d'Angleterre pourroit faire pour Charles II. Tout cela étoit en partie faux, & en partie vrai. Il étoit vrai, que les Cours de France & d'Angleterre machinoient la guerre, qu'elles vouloient faire aux Provinces Unies; mais elles n'étoient pas réſolues de commencer ſi-tôt. Quoi qu'on ait cru, que le Roi Charles II. ſe laiſſa gagner là-deſſus, par ſes Miniſtres gagnez eux-mêmes par la France, & par des promeſſes qu'on lui fit; il y a grande apparence que le Catholiciſme s'en mêla, & qu'on porta ce Prince par ce motif, que l'on joiguoit à d'autres choſes de peu de conſéquence.

Il y avoit trois choſes, qui pouvoient être des ſujets de guerre, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; l'une étoit la jalouſie du Commerce, que les Hollandois faiſoient aux Indes Orientales, qui étoit plus conſiderable que celui des Anglois; la ſeconde étoit la prétenſion des mêmes ſur le ſalut qu'ils vouloient, que les Hollandois fiſſent aux Vaiſſeaux Anglois, ſans qu'ils fuſſent obligez de le rendre: comme nous l'avons dit, plus d'une fois, dans cette Hiſtoire; la derniere enfin étoit ce qui s'étoit paſſé à Surinam, cedé aux Hollandois, qu'on accuſoit de mal-traiter les Anglois, qui y étoient demeurez. Tout cela pouvoit être accommodé, comme le jugeoit fort bien le Chevalier (1) *Temple*, auſſi bien que le Penſionaire *de Witt*. Mais la Cour d'Angleterre penſoit à toute autre choſe, & il paroît par-là, que l'Ambaſſadeur de cette Couronne n'étoit guère inſtruit de la diſpoſition du Roi ſon Maitre.

Il étoit tout gagné en faveur de la France, mais pour s'aſſurer encore mieux de lui, on ſe ſervit de l'adreſſe d'*Henriette Stuart*, Sœur de ce Prince, & mariée à *Philippe de Bourbon*, Duc d'Orleans, & Frere de Louïs XIV. Un Abbé Italien nommé *Primi*, (2) qui ſe faiſoit appeller *le Comte de Maiole*, étant à Paris en MDCLXXXII. publia avec Privilege une Hiſtoire de la Guerre, faite en MDCLXXII. mais le Privilege fut révoqué, & l'Auteur mis en priſon, à cauſe de ce qu'il avoit dit de la Ducheſſe d'Orléans, & de ſon voyage en Angleterre, pour y voir ſon Frere, & l'engager à ſigner un Traité particulier avec la France: *Pour lui donner encore plus d'aſſurance*, dit cet Auteur, *ſur ce qu'on lui promettoit*, Henriette d'Angleterre, *Ducheſſe d'Orleans, ſa Sœur, qui avoit autant d'eſprit, que de beauté, paſſa en Angleterre, en* MDCLXX. *& propoſa, au nom du Roi Très-Chrétien, à ſon Frere, de l'aider à lui aſſurer une autorité abſolue ſur ſon Parlement, & à rétablir la Religion Catholique, dans les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. Elle lui fit entendre, en même tems, que, pour en venir à bout, il étoit ſur tout néceſſaire d'humilier l'orgueil & la Puiſſance des Provinces Unies, qui s'appliquoient uniquement à faire naître & à entretenir la diviſion parmi leurs Voiſins, & de reduire leur Etat aux étroites bornes de la Province de Hollande; dont le Prince ſeroit Souverain, ou au moins Stadthoudre perpetuel. Elle faiſoit entendre à Charles, que ce Projet ſeroit facile à exécuter à deux Princes Païſans, & Alliez étroitement enſemble; & que, ſelon ce Plan, on donneroit la Zélande au Roi Charles, pour s'y retirer, en cas de néceſſité, & que tout le reſte du Païs-Bas demeureroit entre les mains du Roi de France, en cas qu'il pût s'en rendre maître.* 1670.

Nous ne nous arrêterons pas à d'autres circonſtances de cette entrevuë, que l'on peut voir dans (3) quelques Hiſtoires Angloiſes. Elles ne font honneur, ni au Frere, ni à la Sœur. „ Le Roi, „ *dit un de ces Hiſtoriens*, fut ſi fort charmé de „ ſa Sœur, qu'il ne lui refuſa aucune de ſes de„ mandes. Elle lui propoſa de faire une Allian„ ce avec la France, pour conquerir les Provin„ ces Unies. Charles II. avoit eu deſſein de com„ mencer, par ſon propre Royaume; mais elle l'en „ detourna, en lui diſant, qu'il ne pouvoit pas „ prévoir comment cela lui réüſſiroit, & les diſ„ ficultez, qu'il rancontreroit dès qu'on s'appercevroit de ſon deſſein. Comme le peuple en „ ſeroit infailliblement effrayé, il ſe pourroit bien „ faire qu'il ſeroit paſſer, en ce païs-là, ſon né„ goce & ſon bien & même qu'il s'y retireroit; „ ce qui rendroit les Hollandois plus forts, & „ l'affoibliroit lui-même. Elle lui propoſa donc „ d'attaquer vigoureuſement la Hollande, par mer „ & par terre; & l'aſſura que cela venant à réüſ„ ſir, tout le reſte ſeroit facile; c'eſt-à-dire, le renverſement des Loix & de la Religion Proteſtante, dans la Grande Brétagne.

Pendant que cela ſe paſſoit, en Angleterre, il arriva en Hollande un bonheur au Prince d'Orange, auquel *Van Beaning* contribua beaucoup, malgré le Penſionaire de Hollande, du parti duquel il ſe ſépara, auſſi bien que *Van Beverning*, qui avoient été les meilleurs de ſes Amis. Il parut à ces deux anciens Amis de De Witt, qu'il faiſoit mal de s'oppoſer à l'avancement du Prince, dont le parti s'affermiſſoit toûjours plus, ſur tout dans un tems, où il s'agiſſoit de ſe défendre contre la France. Les Freres De Witt n'étoient pas en état de commander, en quelque ſorte, l'Armée de Terre, comme ils avoient fait la Flotte, pendant que Ruiter employoit toute ſa capacité, pour la faire réüſſir. Il falloit un Géneral, qui eût de la capacité, & qui ſuivît néanmoins les Avis du Penſionaire & de ſon Parti. Quoi que le Prince vécût très-civilement, avec

(1) Voyez ſa Lettre du 2. de Janvier 1669. Tom. II. p. 58. & ſuiv.

(2) Voyez *la Bibliotheque Choiſie* Tom. X. p. 6. & ſuiv.

(3) Hiſtoire d'Angleterre en 3. voll. in folio par l'Evêque *Kennet*, & l'Hiſtoire de l'Evêque *Burnet*, pour des choſes arrivées de ſon tems, p. 301.

1670. ce Grand Miniſtre de la République, qui de ſon côté diſſimuloit, autant qu'il pouvoit, la peur qu'il avoit qu'il ne vînt à avoir les Charges de ſes Prédeceſſeurs, la choſe ne put plus demeurer cachée.

Le Prince d'Orange étoit parveno à ſa dix-neuviéme année, & par conſéquent à l'âge auquel on avoit dit, qu'on l'introduiroit dans les Cooſeils. (1) Il y avoit une difficulté, qui retardoit l'exécution de ce Projet, c'étoit qu'il n'y avoit que trois Provinces; ſavoir la Zélande, la Friſe & Groningue avec les Omlandes; qui euſſent conſenti qu'oo téünît les Charges de Stadthoudre & de Capitaine Géneral. Les autres Provinces étoient encore du ſentiment contraire. Il s'agit de voir, comme on feroit, en l'introduiſant dans le Conſeil d'Etat; ſans bleſſer l'autorité de l'Etat, qui ne l'avoit pas encore déclaré Stadthoudre, ou Capitaine Géoeral; & ſans choquer les égards, que l'on devoit avoir pour lui. On s'aviſa de cet expédient, qui étoit d'ôter de la Chambre, où il ſeroit reçu, la même Chaiſe à bras, ſur laquelle le Capitaine Géneral avoit accoûtumé de s'aſſeoir, & qui étoit au haut de la Table; de le placer ſur une Chaiſe garnie de Velours, à côté de la même Table, & au-deſſus de celles des Députez des Provinces. On patla auſſi du gage, que le Prince auroit, qui fut règlé en ſuite. Cela fut exécuté le (2) 31. de Mai, & l'on doona au Prince cinquante-mille florins, par an; car ſes Biens Patrimoniaux éroient chargez de Dettes; ſoit par ſoo Pere, ſoit par ſa Mere, & ſa Grande-Mere.

Le Penſionaire fut en ſuite féliciter le Prince, qui le reçut fott civilement. Cependant (car ce n'eſt pas (3) une choſe, que l'on puiſſe omettre) les deux partis ne furent pas ſi-tôt d'accord, touchant l'admiſſion du Prioce, dans le Conſeil d'Etat. L'Ambaſſadeur d'Angleterre nous apprend, que quand oo délibera dans les Etats de Hollande, ſur l'admiſſion du Prince au Conſeil d'Etat, ils demeurerent aſſemblez, juſqu'à une heure aptès minuit, en des conteſtations plus vives, qu'ils n'en avoient eu, depuis pluſieurs années. A la fin, les Villes qui favoriſoient le Ptince, ayant Amſterdam à leur tête, l'emporterent à la pluralité des voix. Ce fut, ſans doute, Van Beuoing qui avoit porté cette Ville, à favoriſer le Prince. Il fut donc conclu, que le Prince auroit ſéance au Conſeil d'Etat, & voix déciſive, & qu'il y occuperoit la même place, que ſes Prédeceſſeurs y avoit eue.

En ſuite, ceux qui avoient été oppoſez au Prince, mirent deux choſes ſur le tapis, dont la premiere étoit, s'il ne ſeroit pas bien d'élire tous les ans uo Capitaine Géneral, & eo maniere que cette Charge ne ſeroit conferée, que d'oo conſentement unanime; comme s'il ſe fût agi d'un Conſul Romain, dont le commandement ne duroit qu'un an. Mais dans la République Romaine, il y avoit des gens d'une égale nobleſſe, & d'une capacité ſemblable, pout commander une Armée; au lieu qu'il o'y en avoit alors que peu, ou point, dans les Provinces Unies.

En ſecood lieu, il fut propoſé, en cas, qu'on eût élu le Prince, pour Capitaine Géneral, à vie; s'il ne falloit pas décider, à la pluralité des ſuffrages, s'il ſeroit expédient qu'il continuât d'avoir ſéance, dans le Conſeil d'Etat. Toutes les Villes conſentirent, qu'on procedât à recueuillir les ſuffrages ſur ces deux queſtions, excepté quatre ou cinq, entre leſquelles étoient Amſterdam & Harlem, qui dirent qu'il n'étoit nullement oécéſſaire de prendre aucune réſolutioo là-deſſus, avant que le cas fût arrivé. 1670.

Temple jugea fort bien que ce ſeroit aux Etats Géneraux à exécuter la réſolution, qu'on avoit priſe, & il n'y eut point d'oppoſitioo. Quoi qu'il n'y eût rien là de fort conſiderable, pour le Prince d'Orange; (4) Temple trouvoit que le pas, qu'il fit, lui ſeroit avantageux, & jugeoit même que la fortune de ſon Alteſſe dépendoit abſolumeot de ſa conduite, dans les affaires, & il ne ſe trompa point en cela.

Comme oo avoit eu quelque connoiſſance, en Hollande, des pratiques de la France en Angleterre; oo y envoya, ſur la fio de Mai, Van Beuning, en qualité d'Ambaſſadeut, pour voir les choſes de plus près; ſur lequel Temple (5) écrivit au Comte d'Arlington, „ que lors qu'il verroit „ l'Ambaſſadeur Hollandois, il ne verroit rieo en „ ſa perſonne, qui pût diminuer l'eſtime, qu'il „ avoit conçuë pour lui; ſi ce n'étoit qu'il étoit „ beaucoup plus porté à ſe faire écouter, qu'à é„ couter les autres, & qu'à force d'imagination „ il entroit quelquefois dans des raiſonnemens ſi „ longs, qu'il y en avoit aſſez pour faire mourir un „ homme d'ennui &c. Au reſte, *continue-t-il*, „ vous le trouverez fort hoonête homme, & vous „ verrez qu'il fait dépendre tout le bonheur de „ ſa Patrie de la continuation des Alliances, qu'el„ le a traitées avec Sa Majeſté (*Charles II.*) & je „ crois auſſi, qu'à la conſideration du Prince „ (*d'Orange*) dont il a pris les interêts, avec tant „ de chaleur, il mérite d'être bien reçu à la „ Cour.

„ A l'égard de la maniere, doot il agit daos les „ négotiations, vous verrez que c'eſt un homme, „ qui ſait hieo vivre, & qu'il ne voudra pas vous „ obliget de prendre les mêmes meſures, que lui„ même aura crû devoir prendre; car après „ vous avoir fait ſes Propoſitions, il vous dira „ que vous étes maitres de tout, & que les E„ tats ſe feroieot toûjours un plaiſir de ſuivre „ le plan, que Sa Majeſté aura dreſſé, & d'a„ git de concert, avec les Anglois, en toutes „ les affaires, qui regardent les Voiſios.

Le Prince d'Orange (6) ſe préparoit à aller en Angleterre, & voulut conſulter le Chevalier Temple, pour ſavoir s'il pourroit réüſſir en ſon voyage. Le Prince lui dit, que ſes meilleurs Amis croyoieot, qne s'il ne pouvoit pas réüſſir en ſon voyage d'Angleterre, cela lui ſeroit préjudiciable en Hollande; parce qu'oo verroit par-là le peu de conſideration, que S. M. avoit pour lui; car c'étoit, diſoit Temple, du ſupport & de l'appui de Charles II. qu'il devoit attendre une bonne partie de ſa fortune.

Après la mort de la Ducheſſe d'Orléans, dont il n'eſt pas néceſſaire que nous parlions dans cette Hiſtoire; (7) le Maréchal de *Bellefonts* fut envoyé de France eo Angleterre, pour complimenter le Roi ſur la mort de ſa Sœur; & le Duc de *Buckingham* fut envoyé en France, en apparence, pour y faire un ſemblable compliment au Due d'Orléans & au Roi; mais en effet pour y achever le Traité, commencé par Colbert de Croiſſi, à Londres, contre les Provinces Unies. Le Roi de France, qui connoiſſoit ſoo humeut, lui fit des

(1) Vie des Freres de Witt p. 286.
(2) Voyez-là même p. 289. & ſuiv.
(3) *Temple* Lettre du 27. de Mai.
(4) Lettre de *Temple* du 27. de Mai, au Comte d'*Arlington*.
(5) Dans une Lettre du 3. de Juin.
(6) Lettre du 17. de Juin 1670.
(7) *Burnet* Hiſt. de ſon tems ſur l'année 1671.

1670. des careſſes, qui le gagnerent entierement ; quoi qu'il aſſurât de n'avoir jamais conſenti, que la Flotte de France vint dans les Mers Britanniques ; encore qu'on lui eût offert quarante-mille Livres Sterling, s'il pouvoit y faire conſentir le Roi d'Angleterre ; qui le permit bien, ſans cela. La France s'obligea au Roi d'Angleterre, pendant que la guerre dureroit avec les Hollandois, de lui faire compter, pour l'entretien de la Flotte Angloiſe, trois-cens-cinquante-mille Livres Sterling, par an, outre que la Flotte Françoiſe s'uniroit à la ſienne. Les Flottes étant jointes devoient attaquer les Etats, par mer, pendant que le Roi de France les attaqueroit par terre, avec une puiſſante armée. Comme on ſe flattoit de venir à bout de la République, on la diviſoit déja, pour prévenir toute correſpondance, entre les Alliez, après qu'ils l'auroient ſubjuguée. L'Angleterre devoit avoir la Zélande, par laquelle elle ſe trouveroit en état de fermer l'Océan Germanique. La France, qui ne pouvoit pas eſperer d'égaler les forces Angloiſes ſur mer, devoit augmenter ſa puiſſance, par la poſſeſſion des autres Provinces ; excepté la Hollande, que l'Angleterre vouloit qu'on laiſsât au Prince d'Orange. Par-là la France étoit en état de conquerir plus facilement ce que les Eſpagnols avoient encore, dans les Païs-Bas, & de ſe ſaiſir même en ſuite de la Hollande & de la Zélande ; qui, quoi qu'environnées de bras de mer & de rivieres, ne pourroient pas long-tems arrêter les armes victorieuſes de la France, qui les attaqueroit, par les endroits foibles.

La guerre ayant été réſolue, de la ſorte, on chercha en Angleterre, comme le dit fort bien l'Evêque de Salisburi (1), des prétextes, pour couvrir une rupture.

Cependant (2) la France avoit fait tout ce qu'elle avoit pû, pour engager auſſi l'Electeur de Brandebourg dans ſon parti. Le 2. de Mai, Furſtemberg le propoſa à *Cracou*, & à l'Envoyé de l'Evêque de Munſter, en leur diſant „ que Louïs „ XIV. avoit deſſein de porter la guerre dans les „ Provinces Unies ; qu'il ne retiendroit rien de „ ce qu'il auroit pris ſur le Rhin, qu'une Ville, „ ou deux, tant que la guerre dureroit, & la „ moitié de la Garniſon dans Maſtricht, & les „ Villes qui avoient appartenu autrefois au Brabant & à la Flandre : Qu'il abandonneroit tout „ le reſte à ſes Alliez, & qu'il règleroit toutes „ choſes de maniere, qu'elles tourneſſent à l'avantage des Alliez : Que néanmoins ſi les Anglois „ ne ſe déclaroient pas, tout ſeroit rompu : Que „ ſuppoſé qu'ils ſe déclaraſſent, le Roi T. C. demanderoit de ſes Alliez d'Allemagne, qu'ils ne „ priſſent point les armes, qu'au même tems, „ que lui : Qu'il s'avanceroit avec quarante-mille Fantaſſins, & dix-mille Chevaux vers Maſtricht, ce qui étoit néceſſaire pour mettre à „ couvert les terres de ſes Alliez : Que ſi les „ Eſpagnols faiſoient le moindre mouvement, il „ leur oppoſeroit vingt-mille hommes : Que le „ Roi ne demandoit à ſes Alliez, que vingt-deux „ mille Fantaſſins, dix-huit-cens Dragons, avec „ ſix-mille-deux-cens Chevaux de Cavalerie ordinaire ; auxquels il joindroit ſix-mille Fantaſſins, & deux-mille Chevaux de ſes Troupes : „ Qu'il avanceroit la moitié de l'argent, pour „ faire les levées, mais que les Alliez payeroient „ les Officiers.

„ L'Electeur, averti de ces offres, donna ordre 1670.
„ à ſon Envoyé, de remercier le Roi de France „ de la confiance, qu'il témoignoit d'avoir en lui ; „ mais que S. A. E. devoit agir avec beaucoup „ de circonſpection ; puis qu'Elle ne pouvoit pas „ faire la Guerre aux Etats Généraux ; ſans expoſer une partie de ſes Sujets ; qu'ils pouvoient „ envahir, dès qu'il commenceroit à attaquer les „ Etats ; qu'il avoit des engagemens avec eux, „ qui ne lui permettoient pas de les attaquer, „ & d'autres raiſons ſemblables, qui ne ſouffroient pas qu'il ſe mêlât de cette guerre.

*De Lionne* répondit à tout cela, avec aſſez d'aigreur ; comme ſi l'Electeur devoit attaquer ſes anciens Alliez & Voiſins, qui étoient de la même Religion que lui ; pour ſe remettre à la diſcretion de la Cour de France ; parce qu'il importoit à cette Cour d'ôter aux Hollandois tous leurs Amis & Alliez, afin d'en avoir en ſuite meilleur marché. Il eſt ſurprenant qu'un auſſi grand Politique, que De Lionne oſât propoſer de ſemblables choſes à l'Electeur de Brandebourg ; qui ne pouvoit pas ignorer ſes propres interêts, où le danger d'avoir la France pour voiſine.

Cependant (3) ce Prince ne manqua pas d'avertir les Etats, par *Blaſpiel* & *Romswinkel*, ſes Miniſtres en Hollande, de la tempête, qui alloit éclater ſur leur tête, du côté de la France. Il leur diſoit, entre autres choſes „ que voyant les pré„ paratifs à la guerre, qui ſe faiſoient tant en „ France, que dans les Provinces Unies, & ap„ prenant que ces deux Puiſſances étoient brouil„ lées entre elles, de maniere qu'il ſembloit, que „ ces brouilleries ne finiroient que par une guer„ re ; il avoit crû devoir s'employer, de toutes „ ſes forces, à la prévenir ; & qu'il avoit, pour „ cela, fait partir un Envoyé, pour la France, „ & reçu ceux que les Etats lui avoient envoyez, „ pour marquer à S. S. Electorale la diſpoſition „ qu'ils avoient à la Paix : Que pour cela, il fal„ loit que les Etats lui fiſſent confidence des vé„ritables cauſes des mécontemens, qui étoient „ entre la France & eux : Qu'il leur conſeilloit „ de faire tout ce qu'ils pourroient, pour appai„ ſer le Roi de France, parce qu'ils ne pouvoient „ pas attendre de leurs voiſins des ſecours ſuffiſans, „ pour les ſoûtenir : Que la Suede, dont le Roi „ étoit encore en minorité, n'étoit pas en état „ de les ſecourir ; ſur tout ſi les ſubſides, qu'elle „ devoit recevoir de l'Eſpagne, n'étoient pas „ payez : Que quelques Princes voiſins d'Alle„ magne étoient plûtôt leurs ennemis, que leurs „ Amis (*il entendoit, comme il ſemble, l'Electeur „ de Cologne & l'Evêque de Munſter* :) Qu'il ne „ laiſſeroit pas de faire, pour les Etats, tout ce „ à quoi il étoit obligé, par les Alliances, mais „ que cela ne les pouvoit pas garantir du péril, „ qui les menaçoit : Qu'il valoit mieux offrir de faire ſatisfaction à Louïs XIV. ſur les plaintes qu'il „ faiſoit, ſi elles étoient juſtes, que de porter les „ choſes à l'extrémité : Que, s'ils n'en uſoient „ pas ainſi, aucun de leurs Alliez ne ſe croiroit „ obligé de les ſoûtenir : Que ſi la choſe étoit „ portée à l'extrémité, il demandoit aux Etats „ qu'il ne ſouffrit rien de leurs Troupes, & que „ ſes Etats ne devinſent point le Théatre de la „ Guerre : Qu'il avoit deſſein, pour cela, de „ traiter avec l'Electeur de Cologne, & quelques „ autres Voiſins.

Il demandoit encore, qu'ils retiraſſent leurs Garniſons du Païs de Clêves. Les Etats ne manque-

(1) *Gilbert Burnet.*
(2) Pufendorf *Rer. Brand.* Lib. XI. §. 11. *& ſeqq.*



(3) Là-même p. 14.

1670. querent pas de remercier l'Electeur de ſa bonne volonté, envers eux, & des avertiſſemens, qu'il leur donnoit : „ Au reſte, ils ne ſe ſouvenoient „ point d'avoir rien fait, qui leur pût juſtement attirer cette guerre, de la part de la „ France : Qu'ils croyoient que les préparatifs „ de guerre, qu'elle faiſoit, regardoient plûtôt „ la Lorraine, la Franche-Comté, & le reſte du „ Païs-Bas Eſpagnol : Qu'ils avoient entretenu „ l'amitié, qu'ils avoient eue avec tous les Prin„ ces Voiſins, de maniere qu'ils avoient plûtôt „ ſujet d'attendre d'eux du ſecours, que des bos„ tilitez : Qu'enfin s'ils avoient des démêlez, a„ vec quelques-uns d'entre eux ; il falloit y met„ tre fin, par le droit, plûtôt que par la for„ ce. „

On voit, en cette réponſe, des marques claires de l'entêtement du Penſionaire de Hollande, qui ne pouvoit pas ſe perſuader, que la France voulût attaquer la République des Provinces Unies, quoi qu'on le lui dît de toutes parts. Ce grand homme, comme on l'a déja marqué, n'avoit aucune bonne correſpondence, ni en Angleterre, ni en France ; & ne connoiſſoit, ni le Roi Louïs XIV., ni le Roi Charles II. Le prémier étoit en état de tout entreprendre, contre la République, à qui il ne vouloit point de bien ; ſur tout, depuis qu'elle avoit empêché, qu'il ne conquît le reſte des Païs-Bas Eſpagnols ; ni au Penſionaire, en particulier, qui avoit toûjours voulu avoir, en ces Terres, comme une Barrière entre la France & les Etats ; ainſi qu'on l'a pû voir dans l'Hiſtoire des Négotiations, qui avoient été entamées, ſur cette matiere. D'un autre côté, Charles II. ne pouvoit pas paſſer pour un Prince, que la France ne pût pas gagner. Il étoit choqué de l'affront, que le Penſionaire lui avoit fait, à Chattam ; dans le tems qu'on étoit convenu de preſque tout à Bréda. Il ſouhaitoit d'être Souverain abſolu chez lui, comme Louïs XIV. l'étoit en France. Il étoit Catholique, quoi qu'il le diſſimulât, & ſon Frere l'étoit aſſez ouvertement. De Witt auroit pû ſavoir tout cela, à ne pouvoir en douter ; s'il avoit eu des gens, en France & en Angleterre ; qui euſſent quelques habitudes, dans ces païs-là. Mais il ne faiſoit aucune dépenſe, pour cela, & ainſi ne ſavoit rien de ce qui ſe paſſoit, dans les deux Cours ; dont il devoit être le mieux inſtruit. D'ailleurs c'eſt une foibleſſe aſſez commune des grands hommes d'abonder trop en leur ſens, & de n'écouter que ceux, qui leur applaudiſſent. Pour être bien inſtruit, il faut être capable de ſouffrir d'être contredit. Après la réponſe froide, que les Etats firent à l'Electeur, il ne ſe mêla plus de leurs affaires ; d'autant plus que le Penſionaire interpretoit mal, tout ce que ce Prince faiſoit, parce qu'il avoit épouſé, comme on l'a dit ailleurs, en premieres noces, une Tante du Prince d'Orange ; & qu'à la Haie, on ne gardoit aucun ſilence ſur ce qui ſe paſſoit. On aſſure qu'alors les Etats étoient plus en peine des Provinces Eſpagnoles, que pour les leurs propres ; quoi qu'ils cruſſent les avoir mis à couvert, par la Triple Alliance, & qu'ils fuſſent perſuadez que les Voiſins, & même tout l'Empire duſſent accourir pour leur défenſe. Il étoit en effet de la bonne Politique d'empêcher que la France ne s'agrandit, du côté de l'Allemagne, & l'Empire, auſſi bien que l'Empereur, devoit s'y intereſſer ; quoi que *Pufendorf* en diſe. Ce même Hiſtorien, qui eſt ordinairement chagrin, contre les Provinces Unies, dit que les Etats s'imaginoient auſſi que, non ſeulement les Anglois, mais encore les François, leur propoſeroient de ne point attaquer les Païs-Bas Eſpagnols, pendant la Vie du Roi d'Eſ- 1670.
pagne, que l'on jugeoit ne pouvoir pas être fort longue ; à condition que les Anglois, ni les Hollandois ne s'y oppoſeroient point après ſa mort. D'ailleurs l'Electeur croyoit, que les Etats ne feroient pas tant de cas de ſon ſecours, s'il l'offroit, de ſon propre mouvement ; & s'imagineroient peut-être, qu'il n'étoit pas en état de défendre ſes propres Terres, ſans leur ſecours. Mais quoi qu'en diſe *Pufendorf*, ils avoient en effet beſoin réciproquement les uns des autres, pour ſe ſoûtenir contre leurs Ennemis ; tant dans l'Empire, que hors de l'Empire.

Mais comme les François donnoient aſſez à connoître, qu'ils en vouloient aux Provinces Unies, les Etats envoyerent à Paris *Pierre Grotius*, en qualité d'Ambaſſadeur ; pour dire au Roi, (1) *que les Etats Généraux des Provinces Unies s'étant apperçûs, que leur conduite ne plaiſoit point à S. M. ils l'avoient chargé de s'informer de ce qu'ils avoient fait, qui eût mérité la colere du Roi contre eux : Qu'ils ſe perſuadoient que S. M. n'étoit pas offenſée de ce qu'ils avoient pourvu à leur propre ſûreté, par la Triple Alliance : Qu'au reſte ils eſperoient, qu'il donneroit au Roi une entiere ſatisfaction, & qu'il banniroit à la France toutes les penſées, qu'on pouvoit avoir contre les Etats.* C'eſt ce qu'il dit à De Lionne, qui lui répondit, „ que la République ſe faiſoit „ de certaines Lois, qui n'étoient conformes ni à „ l'équité, ni aux interêts, ni à la réputation du „ Roi ; puis qu'elle méditoit comment elle pour„ roit l'exclurre de la poſſeſſion des Païs-Bas, & „ empêcher qu'il n'y pût aquerir à l'avenir aucun „ droit ; ſeulement par une peur mal fondée, & „ parce que les Etats s'imaginoient, que cela n'é„ toit pas conforme à leurs interêts, & qu'ils vou„ loient alors ſoulever contre lui, tout le Monde „ Chrétien. „ Dans l'Audience ſolennelle, que Grotius eut du Roi, il déclara *qu'il n'étoit venu, que pour entretenir l'amitié, qui avoit été toûjours entre le Roi & les Etats, & qu'il donneroit tous ſes ſoins à cela.* Le Roi répondit, „ que les Etats „ avoient bien fait de l'avoir choiſi, pour une „ choſe comme celle-là, & qu'il voudroit être „ autant aſſuré de leur bonne intention, que de „ celle de leur Ambaſſadeur ; que cependant il a„ voit bien fait de venir, & que cela ſerviroit à „ tenir les choſes en un meilleur état.

Cependant (2) l'Eſpagne avoit nommé, pour Gouverneur des Païs-Bas de leur obéiſſance, le Comte de Monterei, *par interim*, comme portoit la Patente. Temple, qui connoiſſoit très-bien les Eſpagnols, & la difficulté qu'il y avoit de ſe bien conduire en ce poſte, prévit fort bien qu'il pourroit bien arriver, qu'il demeureroit en poſſeſſion de ce Gouvernement, plus long-tems qu'on ne croyoit ; vû la lenteur & l'incertitude des réſolutions de la Cour d'Eſpagne, principalement parce que *D. Jnnn d'Autriche* avoit refuſé ce Gouvernement. Cela réüſſit très-bien, par rapport à la République des Provinces Unies, dont il prit & ſoûtint conſtamment le parti, ſelon les interêts de la Cour d'Eſpagne.

Depuis le tems de la Triple Alliance, la Cour d'Angleterre s'étoit bien conduite, par rapport aux Provinces Unies & aux Eſpagnols ; mais les choſes avoient changé, comme on l'a dit, & le Roi avoit pris d'autres Miniſtres, que l'on déſignoit par le mot de CABAL ; qui renferme les premieres Lettres de leurs noms, ſavoir *Clifford*, *Ar-*

(1) Le 19. de Septembre.
(2) *Temple* Lettre du 15. de Juillet 1670.

1670. *Arlington*, *Buckingham*, *Ashley*, & *Lauderdale*. Cela empêcha que *Temple*, qui étoit pour la conduite de ceux qui avoient été pour la Triple Alliance, & qui avoient parfaitement bien réüſſi, fût averti aſſez tôt des nouvelles vues de la Cour. Van Beuning lui-même, qui étoit à Londres, ne s'apperçut point que les deſſeins de la Cour étoit entierement changez. Il s'occupa à achever le Traité, qu'on avoit fait pour Surinam, où il y avoit encore quelques difficultez; mais il ne ſut rien du plan, que les Cours de France & d'Angleterre avoient fait pour ruiner la République, pour jamais.

Le 2. (1) de Septembre, il arriva une nouvelle à la Haie, que le Penſionaire voulut aller inceſſamment communiquer à Temple, à qui il dit avec les Commiſſaires de l'Etat, que les Etats Généraux avoient reçu une Lettre de France du 29. du Paſſé, „ par laquelle on leur donnoit avis, que „ le Chevalier de *Fourville*, qu'on avoit fait partir ſecretement de la Cour, avant que de rompre le Camp de S. Germain, s'étoit mis à la „ tête des Troupes, qui étoient en Garniſon ſur „ les Frontieres de la Lorraine; qu'il étoit entré „ en ce Païs, & s'étoit emparé de la Ville de „ Nanci; que les Peuples s'attendoient ſi peu à „ cette entrepriſe, & qu'elle avoit été conduite, „ avec tant de diligence & de ſecret; qu'il avoit „ pris la Ducheſſe de Lorraine, & qu'il s'en étoit „ fort peu fallu, qu'il ne ſe fût auſſi ſaiſi de la perſonne du Duc: Que ce Prince s'étant ſauvé s'étoit retiré dans Biſche, une petite place, mais „ très-forte, & où il aſſemhloit des forces, pour „ ſe défendre: Que le Marquis de Crequi, ayant „ eu ordre de partir de Paris en diligence, & de „ ſe rendre en Lorraine, avoit reçu cette nouvelle en chemin, qu'il étoit retourné la porter „ à la Cour, & qu'il avoit reçu ordre de reprendre inceſſamment ſon chemin: Que l'Armée „ Françoiſe, qui avoit campé proche de S. Germain, avoit enſuite marché du côté de Peronne, ſous le commandement de Vaubrun; qui „ avoit ordre d'en envoyer une partie en Lorraine, joindre le Marquis de Crequi, & de mener „ l'autre du côté de Sedan, où il s'arrêteroit; „ pour s'oppoſer aux entrepriſes, qu'on pourroit „ faire du côté de la Flandre, ou du côté de la „ Hollande; pour divertir les forces que les François avoient en Lorraine, & pour arrêter leurs „ progrès, en ce païs-là.

De Witt dit encore au Chevalier Temple, que les Etats, ayant fait attention à cette nouvelle, avoient ordonné de la lui communiquer incontinent; & que quoi que les Etats cruſſent, que cette affaire étoit de ſi grande conſéquence, qu'elle méritoit bien que tous les Membres de la Triple Alliance s'y intereſſaſſent; puis qu'elle pourroit entrainer après elle la ruine des Provinces Eſpagnoles, dont on s'étoit propoſé d'aſſurer la conſervation, en traitant cette Alliance; cependant les Etats ne pouvoient prendre aucune réſolution là-deſſus, ſans ſavoir auparavant l'intention du Roi d'Angleterre, & ſans être ſûrs d'être vigoureuſement ſecondez. Ils prierent le Chevalier d'en informer inceſſamment Sa Majeſté, afin qu'Elle envoyât ſes ordres, ſur leſquels on verroit ce qu'on avoit à faire.

Il y a aſſez d'apparence, que quelques-uns des Députez des Etats s'imaginerent, que c'étoit-là la principale vuë de la France; mais qu'elle ne pouſſeroit pas plus loin ces Projets, ſi l'on s'oppoſoit à elle. En effet De Witt & les autres Commiſſaires s'étendirent ſur cette ſaiſie de la Lorraine. Ils 1670.
diſoient, que par-là la Franche-Comté de Bourgogne, ſeroit entierement ſéparée des autres Etats de l'Eſpagne. On pouvoit dire, ſelon quelques-uns d'entre eux, que la Lorraine étoit comme une Citadelle, qui commandoit à tout le reſte, & que la Province de Luxembourg étoit, en quelque maniere, bloquée, & qu'elle ne pourroit envoyer aucun ſecours aux autres Provinces des Païs-Bas. Tout cela ſemble avoir été dit, pour faire plaiſir à ceux, qui avoient ſoupçonné, que peut-être la France n'en vouloit qu'à la Lorraine, ou à des lieux éloignez de la Frontiere des Etats.

Les Commiſſaires dirent encore qu'on leur avoit écrit, par la même Poſte, que la France faiſoit de grands appareils, pour agir auſſi par Mer; & témoignoient qu'ils ſe mettroient en état de réſiſter à la France, ſi l'Angleterre les vouloit ſeconder; mais que ſi on les abandonnoit, ils laiſſeroient venir les François juſqu'à leurs portes, ſans s'émouvoir. Ils prétendoient, ſelon Temple, qu'il n'y avoit que le Roi de la Grande Brétagne, qui pût faire pancher la halance, du côté auquel il ſe mettroit, & ſe rendre arbitre de toutes les affaires de la Chrétienté; & que l'Empire & l'Eſpagne, auſſi hien que la Suede & les Etats Généraux, devoient ſuivre les meſures que ce Prince prendroit. On parloit ſans doute ainſi, pour gagner l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique, & l'engager à écrire à ſa Cour, en faveur de la République. Mais ni eux, ni Van Beuning, ni Temple, n'étoient inſtruits de la Ligue, que la France & l'Angleterre avoit faite contre les Provinces Unies.

L'Ambaſſadeur de la Grande Brétagne (2) reçut hien-tôt une Lettre du Comte d'Arlington, avec un ordre du Roi de ſe rendre inceſſamment en Angleterre; d'en donner néanmoins avis aux Etats, & de les aſſurer que le Roi vouloit qu'il fit ce voyage, ſeulement pour l'inſtruire de pluſieurs points, qui regardoient ſon Ambaſſade en Hollande. Il le fit, & l'on fut très-fâché de le voir partir, après avoir agi avec tant de franchiſe avec les Etats, & procuré le hien commun des deux Nations. On diſoit en Angleterre, *qu'il y avoit eu neuf Mois du plus grand Miniſtere du monde, en Angleterre*; qui avoit duré depuis la concluſion de la Triple Alliance, & de la Paix d'Aix la Chapelle; car depuis ce tems-là, Charles II. n'agit que pour l'avantage de ſa Religion ſecrete, & de ſon autorité deſpotique. Mais il ne réüſſit ni pour l'une, ni pour l'autre. Comme l'Empereur offroit d'entrer dans la Garantie de la Triple Alliance, l'Angleterre le réfuſa; ce qui fit connoître clairement qu'elle étoit pour la France. L'Ambaſſadeur Anglois, qui avoit hien ſervi ſa Patrie, & qui lui avoit fait honneur, fut mal reçu du *Chevalier Clifford*, & même du Roi, au retour de ſon Ambaſſade; comme on le voit dans une de ſes Lettres du 22. de Novembre.

A la fin de l'année, dont on vient de faire l'Hiſtoire, le Prince d'Orange fut voir le Roi de la Grande Brétagne, ſon Oncle; en partie pour voir, s'il voudroit lui faire payer les ſommes qu'il devoit à ſon Pere, & qui ſe montoient à près de deux millions de Florins de Hollande, & en partie pour ſavoir s'il vouloit l'aider à parvenir à la Charge de Stadthoudre. Le Roi promit de le payer, mais il ne le fit point. Il l'entretint de Religion, parla mal de celle des Proteſtans, & l'exhorta à l'examiner, & de ne ſe point laiſſer mener par

(1) Lettre de *Temple* de ce jour-là.

(2) Lettre de même du 19. de Septembre 1670.

1670. par *les opiniâtres de Hollande*. Le Prince rapporta cela à ſon Oncle *Zuyleſtein*, qui fut ſurpris que le Roi lui eût découvert ſa Religion. Le Prince n'en parla néanmoins à perſonne, pendant la Vie de Charles, comme il le dit à Mr. *Burnet*, Evêque de Salisburi.

1671. DES la fin de l'année précedente, & au commencement de celle-ci, l'Archevêque de Cologne travailla à ſuſciter des Ennemis aux Provinces Unies. *Guillaume de Furſtemberg*, dont on a déja parlé, fut employé par la France, à cela même. (1) Pour cela il l'adreſſa à l'Archevêque de Cologne, à l'Electeur de Brandebourg, au Duc de Neubourg, à celui d'Hanover, & à l'Evêque de Munſter. Pour gagner l'Electeur, il lui promit de lui faire donner Orſoi, & Weſel, qu'on lui rendroit auſſi-tôt que la guerre ſeroit commencée, & quand elle ſeroit finie, tout ce qui lui avoit appartenu. On ne diſoit cependant, de la part de la France, aucune raiſon de faire la guerre, que *la gloire du Roi*, & *l'inſolence des Hollandois*; comme ſi c'étoient là des raiſons ſuffiſantes, pour faire la guerre; qui n'eſt jamais permiſe, que pour ſe défendre. *Pufendorf* aſſure que, par rapport à la Religion, il ne fut dit autre choſe, ſinon qu'il ſeroit permis aux Catholiques de faire l'exercice de leur Religion, dans leurs Maiſons particulieres. Mais c'eſt ce qui n'a jamais été defendu, dans les Provinces Unies. Il ajoûte néanmoins, qu'on entendoit que les Princes Confédérez, partageroient les Provinces, comme ils le trouveroient à propos; ſinon que l'on donneroit la Hollande & la Zélande au Prince d'Orange, à l'inſtance du Roi d'Angleterre. Mais il eſt certain qu'on n'entendoit donner au Prince, que la Hollande, & que l'Angleterre ſe réſervoit la Zélande; ce qui n'affermiſſoit pas peu ſon Empire de la mer.

De peur que l'Electeur de Brandebourg, & d'autres Princes qu'on ſuppoſoit devoir entrer dans cette Ligue, ne fuſſent attaquez par leurs ennemis; les deux Couronnes avoient reſolu, de ne faire aucun Traité avec la Suede, ni avec le Danemark; de peur que ſi l'on traitoit avec l'un, l'autre ne s'offensât. Mais ſi les Suedois ſe remuoient pour aider les Hollandois, on réſolut d'animer les Danois contre eux; & tout au contraire d'armer les Suedois contre les Danois, ſi le contraire arrivoit. Si les Eſpagnols prenoient les armes, en faveur des Hollandois, la France ſe chargeroit d'empêcher qu'ils ne nuiſiſſent aux Confédérez. On devoit empêcher, que l'Empereur ne ſe mêlât de cette guerre, ſur tout ſi les Eſpagnols prenoient le parti des Hollandois.

Pour cela, on devoit tenir une Aſſemblée du Cercle de Weſtfalie à Bilefeldt, le 18. d'Avril, où l'Electeur de Brandebourg envoya en effet deux Députez. Furſtemberg y propoſa d'abord à ceux, qui s'y trouverent, de faire une Ligue Défenſive.

On ſe plaignit, dans cette Aſſemblée, de la Ville de Cologne, qui avoit des Troupes étrangeres, & qui faiſoit munir des poſtes ſur le Territoire de l'Empire, ſous prétexte d'empêcher l'Electeur de la livrer à une Puiſſance étrangere, & l'on dit qu'il falloit mettre ordre à cela.

On conclut de s'aſſembler inceſſamment, parce que les François ne manqueroient pas de faire au plûtôt une irruption dans le Païs des Provinces Unies, non pour les conquerir, à ce que croyoient ces bons Allemands; mais pour punir les marques d'ingratitude, qu'ils avoient données au Roi, & les affronts qu'ils lui avoient faits. Si ceux, qui raiſonnoient ainſi, parloient ſérieuſement, ils étoient bien mal informez des deſſeins de la France, & bien crédules, s'ils avoient ajoûté foi à de ſemblables diſcours. 1671.

L'Electeur de Cologne, envoya auſſi un nommé *Nicolarz* à l'Electeur de Brandebourg, pour le porter à ſe joindre à ceux, qui vouloient attaquer les Provinces Unies. Pufendorf rapporte ſes raiſons pour cela; qui étoient aſſurément trop mauvaiſes, pour les approuver & divers autres raiſonnemens, que l'on pourra voir dans l'Auteur; car ils ſont trop mauvais, pour les rapporter ici. On invita auſſi le Duc de Neubourg. On parla de plus de faire une Ligue défenſive, entre les Directeurs du Cercle de Weſtfalie, & d'inviter ceux qui voudroient s'y joindre.

Le Duc de Neubourg fut preſſé par Furſtemberg, pour entrer dans l'Alliance contre les Provinces Unies; mais il s'en défendit, à cauſe des incommoditez & des dangers, que la guerre entraine après elle. Il répondoit aux avantages, qu'on lui promettoit de la part de la France; & il répliquoit que tout cela étoit incertain, à cauſe de l'incertitude des évenemens; & que les dommages, auxquels on s'expoſoit, étoient aſſurez: Que ſuppoſé même que l'on eût de l'avantage, on ne laiſſoit pas de s'épuiſer; & que ſi l'on avoit du deſſous, le Païs étoit ſaccagé & peutêtre même perdu: Que par-là l'Allemagne, & une grande partie de l'Europe Chrétienne ſe trouveroient engagées, dans une longue guerre. D'où on pouvoit recueuillir, qu'il valloit mieux chercher des moyens de prévenir ces malheurs. Il ſe préſentoit une infinité de difficultez, de quelque côté, qu'on pût ſe tourner; que (2) *Pufendorf* étale fort bien, en cherchant ce qu'on pourroit faire, dans une ſemblable conjoncture. Tout cela, avec pluſieurs autres difficultez, fut repréſenté, ſi l'on en croit l'Hiſtorien, à l'Electeur de Brandebourg.

Ce dernier répondit, qu'il étoit encore douteux, ſi le Roi d'Angleterre ſeroit la guerre contre les Hollandois; & ſi le Roi ayant du penchant pour cela, il pourroit perſuader la même choſe à ſon Parlement; puis que les Anglois haiſſoient extrémement les François, & approuvoient de plus la Triple Alliance. Si les Anglois entroient en guerre, il ſeroit encore douteux ſi les deux Rois intereſſez voudroient commencer la guerre, à moins qu'ils n'euſſent traité avec quelques Princes d'Allemagne; qui ne ſouffriroient pas volontiers, qu'on allumât la guerre dans leur Païs. On ajoûtoit qu'il ſembloit, que Furſtemberg avoit dit cela, plûtôt pour attirer d'autres Puiſſances à faire ce qu'il ſouhaitoit, que parce que quelcun fût prêt à le faire: Qu'il ſeroit à ſouhaiter, que de ſemblables propoſitions n'euſſent jamais été faites, qu'il falloit manier ces ſortes de choſes, avec beaucoup de précaution. Il eſt certain, que châque Prince devroit éloigner de ſes Etats, tout ce qui y peut attirer la guerre, dont un autre peut tirer tout le fruit. Mais ſi on oſe le dire, il y a aſſez d'apparence que Pufendorf ne débite ici ſa plus fine Politique, en faveur du Cercle de Weſtfalie, & de l'Electeur de Brandebourg, que pour groſſir cette Hiſtoire. On traita, dit-il, le 17. d'Avril, entre les Directeurs du Cercle de Weſtfalie, de faire ſeulement entre eux une Alliance défenſive, comme on l'avoit d'abord propoſé. On en convint bien-tôt, & l'on règla le nombre de Troupes, que châcun donneroit; pour empêcher que la guerre ne fût, comme par contagion, portée dans les Terres de l'Empire.

Ce-

(1) *Pufendorf* Liv. XI. num. 16.

(2) Voyez *Rerum Brandeburg.* Lib. XI. p. 19. & ſuiv.

1671. Cependant les Furſtembergs continuoient à ſonner le Tocſin, dans le Dioceſe de Cologne; où il entroit tous les jours des Troupes Françoiſes. Leurs Commandans leur donnoient Bonne, pour rendez-vous, où ils alloient enſuite eux-mêmes; & l'on étoit perſuadé, qu'on travailloit à former là une Armée, qui devoit être commandée, le Printems ſuivant, par le Prince de Condé; d'où l'on craignoit qu'il n'arrivât bien du mal, aux Duchez de Cléves & de Juliers.

L'Evêque de Munſter, qui avoit fait un Traité particulier, avec la France, faiſoit ſemblant de n'en avoir rien ſû, & même d'avoir ramené les Freres Furſtembergs. Il diſoit auſſi, qu'il gatderoit le Traité de Caſſel, ſans faire néanmoins quoi que ce fût, contre un ſi puiſſant Monarque. *Blaſpiel*, qui étoit préſent, voulut l'engager à faire differer la guerre; mais *Verjus*, dont la France ſe ſervoit, dit ouvertement que c'étoit trop tard, & que le Roi de France qui, depuis l'Alliance qu'il avoit faite, avec celui de la Grande Brétagne, avoit differé pendant un an à faire la guerre, ne pouvoit pas differer plus long-tems à exécuter ſon deſſein; parce qu'il avoit fait de très-grandes dépenſes, & que tout étoit prêt, pour exécuter ce qu'il s'étoit propoſé. Ces diſcours ſe tenoient au Mois de Novembre de MDCLXXI. Cependant il eſt ſurprenant, qu'en Hollande on ne ſe trouvât pas en état de retarder les progrés de la France, quelques mois après.

Cependant on ne pouvoit plus douter en Hollande, que Louïs XIV. n'en voulût à la République; puis qu'il avoit ou défendu les Marchandiſes qui venoient de Hollande, ou de Zélande en France, ou ſi chargé de Droits, que les Marchands de ces Provinces ne pouvoient plus trouver leur compte à les envoyer aux François. On voulut en uſer de même, dans les Provinces, envers les Marchands François & Hollandois même, qui voulurent amener des Marchandiſes Françoiſes en ces Provinces. Tout cela contribua à rompre entierement le Commerce mutuel, que les deux Nations avoient l'une avec l'autre. Comme l'on ſuppoſoit, que les Hollandois gagnoient plus, dans ce commerce, que les François; on crut ſe vanger d'eux, en défendant de négotier, avec eux; mais les François ne laiſſerent pas d'y perdre, par l'interdiction du Commerce réciproque.

Si jamais la concorde & la bonne intelligence, entre les Provinces & entre les deux Partis qui y étoient, a été néceſſaire, ce fut en ce tems-là. Cependant quelques Provinces, & entre autres la Zélande, furent d'avis de rétablir le Prince d'Orange, dans les Charges que ſes prédeceſſeurs avoient euës. La Hollande, gouvernée par le Penſionaire De Witt, s'y oppoſoit. Le Parti du Prince ne laiſſoit pas de s'augmenter, & le contraire de ſe diminuer, en Hollande; parce que ſi l'on avoit Ruiter, pour commander la Flotte & défendre la République du côté de la mer, il n'y avoit perſonne, dans le Pais, à qui l'on pût confier la conduite de l'armée, qui devoit agir par terre. Il y avoit bien Wurts, qui étoit Maréchal de Camp; mais on n'obéiſſoit pas à ſes ordres, comme on avoit fait à ceux de Maurice & de Frideric Henri. Les yeux de la plûpart des habitans des Provinces étoient tournez ſur le Prince d'Orange; par lequel ils eſperoient d'être délivrez de la crainte d'être accablez par la France: comme leurs Prédeceſſeurs avoient été délivrez, par Maurice, ſon Grand Oncle, & encore fort jeune, de la frayeur qu'*Alexandre Farneſe*, Duc de Parme, avoit répandu dans les mêmes Provinces. Le parti du Prince faiſoit retentir par tout ſes loüanges; & le parti contraire n'avoit en effet perſonne à lui oppoſer, qui pût être favoriſé des Provinces. On ne pouvoit oppoſer au Prince d'Orange perſonne, qui fût en état de faire pencher la balance de ſon côté, ou même la tenir égale. Il eſt ſurprenant, que les Freres De Witt, qui n'étoient pas aſſurément des gens du commun, en matieres qui regardoient le Gouvernement de l'Etat, ne prévîſſent pas cet inconvenient, & ne pliaſſent pas de bonne grace, quand ils virent qu'on alloit les abandonner. La trop grande fermeté, en de ſemblables cas, eſt une pure opiniâtreté; qu'on ne ſauroit excuſer, quand il s'agit du ſalut de l'Etat. Un (1) Hiſtorien Hollandois qui vivoit, en ce tems-là, qui avoit bien obſervé ce qui ſe paſſoit alors, & qui n'étoit pas d'ailleurs paſſionné, a fait diverſes remarques là-deſſus, que nous mettrons ici en abregé: „ On étoit, *dit-il*, averti de pluſieurs endroits, que la France en vouloit aux „ PP. UU. & l'on ſe confitmoit dans la penſée, „ que le Roi d'Angleterre s'entendoit avec elle, „ & étoit prêt à rompre avec les Etats; que le „ Roi de France témoignoit ouvertement d'avoir „ deſſein *d'humilier les Etats Généraux*, ou au „ moins *de les rendre plus traitables*; termes radoucis, pour ne pas dire *les ſubjuguer*: Qu'il faiſoit préparer quarante Vaiſſeaux de Guerre, & „ lever une Armée de cent-mille hommes. La „ Cour d'Angleterre diſſimuloit ſi bien, que *Boreel*, Ambaſſadeur des Etats, qui y étoit depuis aſſez long-tems, leur écrivit que l'interieur „ de cette Cour n'étoit pas encore gâté, & que „ le Roi lui avoit dit: *qu'il ne manqueroit pas de „ donner aux Etats les ſecours, auxquels il étoit o-„ bligé, par les Traitez; qu'il s'employeroit à pré-„ venir la guerre, & que s'il n'en pouvoit venir à „ bout, il enverroit aux Etats quarante Vaiſſeaux „ de ſecours: qu'il ne s'étoit point obligé à agir con-„ tre eux, & qu'un contraire, il entretiendroit in-„ violablement l'Alliance, qu'il avoit avec eux; qu'en-„ fin il ne ſe départiroit pas de la Triple Alliance.* *Boreel* croyoit ce qui devoit être vrai, ſi Charles II. Roi d'Angleterre avoit été tel qu'il devoit être. C'eſt bien aſſez & même trop, que les Miniſtres des Princes mentent pour leurs Maitres; mais c'eſt une baſſeſſe impardonnable à un Roi, que de tromper de la ſorte ceux qui ſe fient en lui. 1671.

*Grotius* qui étoit à Paris, pénetra plus facilement le ſecret, que l'on y cachoit peut-être moins, qu'à Londres. Il manda que l'Angleterre étoit la cauſe de tout le mal, & qu'elle équipetoit ſoixante Vaiſſeaux, & la France quarante. Il écrivit auſſi qu'il y avoit eu des Seigneurs François, qui avoient avoüé qu'on y craignoit la Flotte des Etats; mais qui avoient témoigné, qu'on n'avoit aucune peur de leur Armée par terre. Toutes les Propoſitions, que faiſoient les Partiſans du Penſionaire de Hollande, étoient contredites, par le parti qui vouloit que l'on élût le Prince d'Orange, Capitaine Général par Terre & par Mer. C'étoit là le ſentiment des autres Provinces. On diſputa auſſi beaucoup, comment on mettroit des bornes à ſon autorité; & on ne s'accorda point, ſur la levée de l'argent, dont on auroit beſoin pour lever une armée de terre, afin de s'oppoſer à celle de France. Ce que l'Etat avoit de Troupes s'étoit fort abâtardi, par vingt-un ans de paix, par terre, & du peu de ſoin qu'on prit d'y entretenir la Diſcipline Militaire, qui y avoit été très-bonne autrefois. On avoit, comme on l'aſſure, donné les



(1) *Brandt* ſur l'année 1671. dans la Vie de Ruiter.

1671. emplois à des gens qui étoient parens des Magiſtrats de diverſes Villes de Hollande, dont on gagnoit par-là les ſuffrages; ſans ſe mettre en peine, ſi ces gens-là étoient capables de bien ſervir. Les Villes de la frontiere, qui devoient les premieres eſſuyer la violence de l'ennemi, étoient mal pourvues de proviſions de guerre; comme dans le milieu de la paix. Les partis ne faiſoient que ſe contredire l'un l'autre, ſans que l'on fît rien, qui pût arrêter l'Armée de France; qui étoit commandée par des Généraux, auxquels il n'y en avoit point de ſemblables en Europe. Les Provinces & les Partis, qui étoient dans celle de Hollande, ſe contrediſoient, & empêchoient réciproquement que rien de ce que le Parti contraire propoſoit ne s'exécutât.

Il eſt ſurprenant, qu'il ſe trouvât encore alors des gens en Hollande, qui ſe perſuadaſſent qu'il n'étoit pas poſſible, que la Flotte, qu'on équipoit en Angleterre, fût deſtinée à attaquer les Etats Généraux; parce que la Triple Alliance avoit été fort approuvée, par le Parlement, qui avoit promis au Roi de lui fournir tout ce qui ſeroit néceſſaire, pour la ſoûtenir. C'étoit en effet de l'intérêt de l'Angleterre, qu'il y eût une Barriere, entre la France & les Etats; de peur qu'elle n'envahît un jour, à l'improviſte, ces Provinces; d'où il ne ſeroit pas facile de la faire ſortir, étant ſoûtenue de près, par ſes nouvelles conquêtes. Si cela arrivoit un jour, il étoit très-dangereux, que la France, joignant ſes forces maritimes, avec celles des Provinces Unies, ne ruinât le Commerce des Anglois. Peu d'années après, Louis XIV. mit ſa Marine ſur un ſi bon pied, qu'elle fit beaucoup de peine aux deux Nations, qui ſembloient devoir être maîtreſſes de l'Océan, étant jointes enſemble.

Les Etats réſolurent, au commencement de Decembre, de mettre en mer l'année ſuivante une Flotte, où il y auroit trente-ſix Vaiſſeaux de 60. à 80. pieces de Canon, avec 320. Matelots & 80. Soldats; trente-ſix montez chacun de 40. à 60. Canons, de 200. Matelots & de 50. Soldats: vingt-quatre Fregates de 20. à 30. Canons, de 80. Matelots & de 20 Soldats: vingt-quatre Brulots fournis de 22. hommes d'équipage.

Cela regarde la Flotte, qui devoit être en mer l'année MDCLXXII. Mais avant que de paſſer outre, il faut dire, en peu de mots, ce qui ſe paſſa ſur mer l'année précedente. (1) On voyoit que la France avoit chargé de nouveaux droits les Marchandiſes, que l'on y portoit de Hollande, ou de Zélande, & que quelques plaintes qu'on en eût faites, elles n'avoient point été écoutées. Cela fit que, dés le commencement de l'année MDCLXXI. on chargea les eaux de vie, & toutes les Manufactures de France; mais en vain, car le Roi ne changea pas de ſentiment. Comme il avoit réſolu d'aller voir les Fortifications de Dunkerque, & le reſte de ſes conquêtes des Pais-Bas; les Etats réſolurent de tenir une Flotte en mer, pendant l'Eté; comme pour agir conformément à la Triple Alliance, & pour obliger l'Angleterre à en faire autant, ſelon ſes engagemens, mais elle n'eut aucun égard à ces remontrances.

Ruiter eut ordre de ſe rendre à Helvoetſluys, pour ſe mettre en mer, avec les Vaiſſeaux de la Meuſe; en attendant ceux, qui devoient venir du Teſſel & de la Zélande. Cependant les Etats Généraux prirent une réſolution le 2. de Juin, qui fut envoyée à Ruiter, trois jours après. Elle portoit 1. que les Vaiſſeaux de toutes les Amirautez ſortiroient de leurs Ports, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, pour ſe rendre entre Oſtende & la Meuſe, où ils s'attendroient réciproquement: 2. Que Ruiter commanderoit cette Flotte, en Chef, & auroit ſous lui, Bankert Lieutenant-Amiral de Zélande, le Lieutenant-Amiral Van Nès, le Lieutenant-Amiral Van Ghent, & Ailua Lieutenant-Amiral de Friſe; les Vice-Amiraux de Lieſde, Sweers, Evertz. & Doedez, les Contre-Amiraux Van Nès, de Haan, Vlug & Brunsveldt. Il étoit auſſi porté que, ſi Ruiter étoit empêché de commander, par mort, ou par maladie, ou autrement, Van Nès prendroit ſa place; & au défaut du ſecond, Van Ghent. On devoit diviſer la Flotte en Eſcadres, comme on le trouveroit à propos, & la tenir prête à agir: 3. Vaiſſeaux aſſemblez à l'endroit marqué s'y tiendroient le jour ſous les Voiles & la nuit à l'ancre, & que ſi le vent les obligeoient de s'éloigner, ils ne manqueroient pas de ſe raſſembler au plûtôt. Que cependant on feroit faire à la Flotte les exercices Militaires accoûtumez, & on la tiendroit prête à agir: 4. Que s'ils rencontroient des Vaiſſeaux de Guerre, ils ſe tiendroient prêts à ſe défendre, mais ſans commencer aucuns Actes d'hoſtilité, ſauf l'honneur de l'Etat, qu'ils ne laiſſeroient pas de ſoûtenir, ſelon les regles ordinaires de la Marine; Que ſi néanmoins l'on entreprenoit quelque choſe ſur eux, ou contre d'autres Vaiſſeaux de l'Etat; non ſeulement il leur ſeroit permis de ſe défendre eux-mêmes, & leurs Compatriotes, qui ſeroient attaquez; mais de combattre les aggreſſeurs, & de les détruire, ſelon les regles de la Milice: 5. Que ſi, contre toute apparence, quelques Vaiſſeaux de Guerre, ou autres Bâtimens, ou des gens armez ſe préſentoient pour attaquer les ports & les côtes de l'Etat, ils attaqueroient ces gens-là, & tâcheroient de les faire perir: 6. Que ſi quelcun des Officiers de la Flotte, ou des Troupes, venoit à commettre quelque inſolence, ou à manquer à ſon devoir, le Lieutenant-Amiral & ſon Conſeil ſeroient autoriſez à en faire juſtice, & à décreter contre eux la ſuſpenſion, la caſſation, & autres peines, juſqu'à la peine de mort incluſivement; auxquelles on procederoit, ſelon l'ordre: 7. Que l'on épargneroit la poudre, & qu'on ne la conſumeroit pas, en ſalves inutiles, &c. 8. Que s'il arrivoit quelque incident, dont il ne ſeroit pas parlé en cette Inſtruction, auquel il fallût pourvoir, avant que le Commandant en Chef pût conſulter leurs HH. PP il prendroit les avis de ſon Conſeil, ou feroit ce qu'il jugeroit le meilleur: 9. Que le Commandant en Chef ne manqueroit pas de donner, de tems en tems, avis aux Etats Généraux de ce qui ſe paſſeroit ſur la Flotte. On voit par là, que l'on craignoit que Ruiter ne rencontrât une Flotte Angloiſe, ou Françoiſe, & ne fût obligé d'en eſſuyer quelque hoſtilité, quoi qu'il n'y eût point encore de déclaration de guerre. Ruiter ne put mettre à la Mer, avec quelques Vaiſſeaux de la Meuſe, que le 8. de Juillet, & la Flotte ne fut aſſemblée & diviſée en trois Eſcadres, que le 28. du même mois, auquel elle ſe trouva compoſée de quarante-ſix Vaiſſeaux, ou Frégates, dix Yachts & ſix Brulots. Ruiter commandoit la premiere Eſcadre, & avoit ſous lui Van Nès, de Lieſde & Vlug, avec huit autres Capitaines de Vaiſſeaux. Les douze Vaiſſeaux étoient montez de deux mille-ſept-cens-dix-ſept Matelots, de ſix-cens-cinquante-un Soldats, ſept-cens & huit piéces de Canon; avec trois Frégates, montées de quatre-cens-quatre-vingts Matelots, de ſoixante Soldats & de ſoixante & dix-huit Ca-

1671.

(1) Voyez *Brandt* dans ſa Vie de Ruiter, ſur cette année.

1671. Canons; avec quatre Yachts & trois Brulôts. Les deux autres Eſcadres n'étoient pas beaucoup moindres, que celle-là. Cette Flotte ne rencontra aucun Vaiſſeau de Guerre de France, ni d'Angleterre, qui lui fit aucune peine. Mais elle eſſuya quelques tempêtes, & il arriva un accident auquel on ne ſe ſeroit pas attendu. (1) C'eſt que le 24. d'Août, après une groſſe tempête, où la Flotte Hollandoiſe ſouffrit aſſez, pluſieurs Vaiſſeaux étant à l'ancre, à ſix, ou ſept lieuës de Weſt-Capel en Zélande, & celui de Ruiter à la bande, pour ſe radouber, on vit un Yacht Anglois, nommé *le Merlin*; qui portoit le Pavillon de la Grande Brétagne, au grand Mât, qui paſſa au travers de l'Armée Hollandoiſe, & ſalua Ruiter de quelques volées. Son Vaiſſeau étoit trop ſur le côté, pour lui répondre, mais à ſa place le Lieutenant-Amiral Van Ghent, qui étoit près de Ruiter, y répondit, de ſept volées. Ruiter ayant fait redreſſer ſon Vaiſſeau, le plûtôt qu'il put, le ſalua encore de neuf, à quoi l'Anglois ne répondit point. Ruiter fit alors aſſembler à ſon bord, les Officiers de ſa Flotte, pour ſavoir quelle perte la tempête avoit pû cauſer, ſur la Flotte. Cela donna occaſion à Van Ghent, de l'avertir que le Capitaine Anglois, qu'il avoit ſalué, lui avoit renvoyé deux décharges de boulets, parce qu'il n'avoit pas baiſſé le Pavillon, ni amené les Voiles devant lui; ſur quoi il avoit envoyé ſon Capitaine à bord de l'Anglois, pour ſavoir le ſujet de ces décharges; & qu'ayant appris que l'Epouſe du Chevalier Temple, qui avoit été rappellé de ſon Ambaſſade de Hollande, y étoit, il étoit allé en perſonne ſur l'Yacht, pour ſaluer cette Dame; qu'il avoit vuë pluſieurs fois, chez elle, à la Haie, & qu'il avoit dit au Commandant de l'Yacht : *qu'il n'avoit pas oſé ſaluer de ſon Chef un Capitaine d'Yacht, & cela ſur les côtes de leurs Hautes Puiſſances, ſans en avoir reçu d'Elles un ordre particulier; & que ſi Sa M. B. croyoit avoir droit de l'exiger, c'étoit à Elle à vuider ce different, avec les EE. GG.* Arlington, dans la Lettre qu'on a citée, dit „ *qu'un des Yachts de S. M. B. quoi que* „ *petit, ne laiſſe pas d'être un de ſes Vaiſſeaux de* „ *Guerre, & qu'on devroit, à proprement parler,* „ *nommer ainſi tous les Yachts*; & conclut de-là que l'Yacht, qui avoit amené Madame Temple, en Angleterre, avoit avec raiſon prétendu qu'on le ſaluât, ſelon l'Article 29. du Traité de Bréda, & qu'il n'avoit pas bien fait de ſe retirer, comme il l'avoit fait. A cauſe de cela, ce Capitaine étant arrivé à Londres, fut mis à la Tour, comme n'ayant pas bien ſoûtenu les Droits de S. M. C'étoit plûtôt, pour chicaner les Etats, & pour commencer à chercher querelle à Leurs HH. PP. en leur demandant ſatisfaction de cet affront prétendu, comme Charles II. le fit, par Downing; qu'il envoya, au lieu de *Temple*, & d'un caractere tout différent, comme nous l'avons déja rémarqué ailleurs.

La Cour d'Angleterre ne ceſſa pas de ſe plaindre d'une choſe, qui n'étoit pas décidée. Boreel ne manqua pas auſſi d'écrire à ſes Maîtres le bruit, que l'on faiſoit en Angleterre, ſur cet accident. Là-deſſus les Etats Géneraux (2) demanderent des éclairciſſemens à Ruiter & à Van Ghent, qui leur raconterent la choſe, comme elle s'étoit paſſée. Depuis l'Amiral Hollandois trouva, qu'il valoit mieux que la Flotte s'avançât plus au Nord-ouëſt du lieu, où il avoit été, entre l'Angleterre & la Hollande, pour n'être pas ſi près de la côte. Ruiter donna cet ordre à toute la Flotte, & déclara que, „ ſi quelcun des Officiers de ſa Flotte ren- 1671.
„ controit des Vaiſſeaux de Guerre, ou des Yachts
„ des Rois voiſins (*pour ne pas rendre cet honneur au ſeul Roi d'Angleterre, en conſéquence de ſon Empire prétendu ſur la Mer*) „ ſi c'étoit l'Amiral lui-
„ même, il les ſalueroit de treize volées de Ca-
„ non; les Vice-Amiraux, de neuf; les Contre-
„ Amiraux de ſept, & les Capitaines Ordinaires
„ de cinq : Que lors que ces Vaiſſeaux de Guer-
„ re auroient été ſaluez, de cette maniere, par
„ un des Vaiſſeaux de la Flotte, le reſte s'abſtien-
„ droit de les ſaluer; à moins que le Comman-
„ dant en Chef ne jugeât à propos de le faire lui-
„ même : Qu'il ne ſeroit rendu à ces Vaiſſeaux
„ autre honneur, dans ces Parages; ni en met-
„ tant le Pavillon bas, ni en baiſſant les Huniers,
„ & qu'on ſe régleroit ſur les autres ordres des
„ EE. GG. Ces ordres de Ruiter ſont datez, du 15. de Septembre de cette année.

Cependant le Roi de France fit ſon voyage à Dunkerque & dans le voiſinage, ſans qu'il s'y fit aucun mouvement. Les Etats Géneraux donnerent auſſi ordre à leur Flotte de ſe rendre dans leurs ports, & Ruiter le reçut le 21. de Septembre, quoi qu'il fût daté le 19. à cauſe du vent, qu'il fit en ce tems-là. Il y eut cependant un Orange affreux, ſur les côtes de France, d'Angleterre, de Flandre, de Zélande & de Hollande, qui fit monter l'eau des rivieres plus haut, qu'elle n'avoit jamais été; ce qui inonda une grande étendue du plat-païs. Il ſe fit une grande perte, dans les Vaiſſeaux qui étoient ſur la côte. Pluſieurs fortifications, quantité de maiſons & de murailles furent renverſées, ou endommagées. Mais ces tourbillons ne furent pas égaux, par tout, & la Flotte, qui ſembloit en devoir être la plus endommagée, n'en reçut preſque aucun dommage. Ceux qui croyoient, que ces ſortes de choſes ſont des préſages de l'avenir, purent dire, après l'évenement, que cela ſignifioit qu'il s'éleveroit une guerre; qui ſeroit beaucoup de mal aux Provinces Unies, par rapport aux terres de leur dépendance, mais qui ne ſeroit pas beaucoup de mal à leurs Flottes; comme la ſuite le fera voir.

Les Etats Géneraux recevoient, de par tout, des avis que la France ne faiſoit tant de préparatifs, que contre eux. Ils réſolurent là-deſſus d'écrire en France, pour l'engager à ſe déclarer, afin de prendre ſes meſures là-deſſus. Ils le firent, par une Lettre du 10. de Decembre, où ils remontrerent à Louïs XIV. que, „ vû la bien-
„ veuillance, que ſes Prédeceſſeurs avoient toû-
„ jours témoignée à leur Etat; ils avoient de la
„ peine d'ajoûter foi au bruit, qui couroit,
„ qu'il n'armoit que pour leur faire la guerre;
„ Qu'ils avoient examiné leur conduite paſſée,
„ pour voir s'il y avoit eu quelque choſe, qui
„ eût pu changer en averſion l'amitié, dont Sa
„ Majeſté leur eût jamais fait aucune plainte;
„ Qu'ils ne pouvoient pas s'imaginer que la Juſ-
„ tice, qu'on voyoit éclater en toutes ſes actions,
„ lui permît de tourner ſes armes, contre des
„ gens, qui avoient religieuſement gardé l'Allian-
„ ce, qu'ils avoient avec lui, depuis ſi long-tems,
„ ſans leur faire ſavoir auparavant les griefs qu'el-
„ le pouvoit avoir contre eux; afin de tâcher
„ d'y remedier, & de lui donner la ſatisfaction
„ poſſible, & que bien loin d'avoir ce deſſein
„ de donner quelque ſujet de mécontentement
„ à Sa M. ou de faire la moindre brêche, au
„ Traité qu'ils avoient conclu, avec Elle à Paris,
„ en

(1) Voyez *Brandt* ſur ce tems & la Lettre d'*Arlington* du 7. Septembre 1671.
(2) Voyez *Brandt*.

1671. „ en MDCLXII. ils croyoient au contraire l'a-
„ voir ponctuellement obſervé, & offroient de
„ réparer tout ce que l'on auroit pû faire, par
„ mégarde, ou par inadvertence : Qu'il étoit
„ vrai que, depuis quelques années, l'on n'avoit
„ pas été tout-à-fait d'accord, pour ce qui re-
„ gardoit la Navigation & le Commerce ; mais
„ que c'étoit à leur grand regret ; Qu'ils avoient
„ fait tout ce qu'on pouvoit demander raiſonna-
„ blement d'eux ; pour prévenir le trouble, qu'on
„ y avoit apporté ; & qu'ils étoient encore prêts
„ à le faire, non ſeulement en cela, mais encore
„ en toutes les autres choſes ; où ils pourroient
„ témoigner la ſorte paſſion, qu'ils avoient de lui
„ rendre l'honneur & le reſpect, qui étoit dû à
„ ſon mérite & à ſa Royale Perſonne, & donner à
„ Sa Majeſté toute la ſatisfaction, qu'Elle pour-
„ roit ſouhaiter de ſes Alliez, les plus affection-
„ nez ; pour le rétabliſſement de la Navigation &
„ du Commerce, dans l'état auquel l'une & l'au-
„ tre avoient été du tems du dernier Traité ; & à
„ l'inclination, qu'ils avoient de lui complaire,
„ dans toute l'étendue, qu'ils pourroient lui don-
„ ner, ſans préjudice de ce qu'ils devoient à leurs
„ autres Alliez ; Qu'au reſte ce qu'ils faiſoient,
„ par mer, ne lui devoit faire aucun ombrage, &
„ qu'ils proteſtoient à Sa Majeſté, que ce n'étoit
„ pas pour faire tort à qui que ce fût ; mais qu'ils
„ étoient indiſpenſablement obligez, pour la dé-
„ fenſe de leur Etat, & de ceux qui y habitent ;
„ & qu'ils déſarmeroient, avec joie, lorſque Sa
„ Majeſté auroit la bonté de les délivrer de l'a-
„ prehenſion & de l'inquietude, que leur don-
„ noient les armes, qui ſembloient s'approcher
„ d'eux de toutes parts, en les aſſurant qu'ils n'a-
„ voient rien à craindre des ſiennes. Enfin ils
„ diſoient, qu'ils avoient donné ordre à De Groot
„ leur Ambaſſadeur, d'y ajoûter tout ce qu'il
„ pourroit contribuer à perſuader S. M. de leur
„ ſincerité & de leurs bonnes intentions

Cette Lettre marquoit aſſez l'inquiétude de la République, qui étoit diviſée en elle-même, à cauſe des prétenſions du Prince d'Orange, & de la trop grande fermeté du Parti contraire, à lui réſuſer les Charges, que ſes Prédeceſſeurs avoient euës dans l'Etat. Ce Parti n'ignoroit pas les raiſons, qui avoient engagé le Roi de France, à faire la guerre à la République. La derniere ſuivoit l'ancienne maxime qu'elle avoit euë, de tâcher d'entretenir l'amitié qu'elle avoit euë avec la France, depuis ſa naiſſance ; mais de ne la vouloir point avoir, pour voiſine. Cela avoit paru, depuis long-tems ; comme on l'a pû voir, par cette Hiſtoire. L'autre étoit le Traité avec l'Angleterre & la Suede, fait uniquement pour empêcher le voiſinage immédiat de la France, avec les Provinces Unies, en laiſſant, entre elles, ce que l'Eſpagne poſſedoit encore aux Païs-Bas.

La Cour de France ne l'ignoroit pas, après les négotiations & les propoſitions diverſes, qui s'étoient faites ſur cette affaire. Cependaot elle ne le vouloit pas réprocher publiquement à la République ; parce qu'elle auroit trouvé toute l'Europe dans le méme ſentiment, que les Hollandois. Aucune Puiſſance ne pouvoit deſapprouver leur conduite, & la France méme montroit, par ſa conduite, que la République avoit raiſon ; quoi que Louïs XIV. diſſimulât. Il n'étoit en effet pas honête de dire aux Hollandois, qu'on ſouhaitoit d'être maître de leur voiſinage, ſur tout après la Paix d'Aix la Chapelle ; pour envahir à la premiere occaſion leur République. De ſemblables diſcours auroient ſoulevé toute l'Europe voiſine, cootre elle. Cette Lettre fut envoyée à Grotius, pour la préſenter à Louïs XIV., mais on en diſtribua auſſi des Copies à tous les Miniſtres étrangers, qui étoient à la Haie, en ce tems-là. 1671.

GROTIUS reçut cette Lettre, pour la préſenter au Roi, mais il ne put obtenir aucune Audience de Sa Majeſté, que le 4. de Janvier de l'année ſuivante. Il remit cette Lettre au Roi, & lui dit, que les Etats Géneraux étoient inquiets des préparatifs, qu'il faiſoit depuis quelque tems. Le Roi lui répondit, ſelon quelques-uns, *que les Etats le ſauroient, au Printems prochain*, & ajoûta qu'il n'avoit pas beſoin de la Lettre, que *Grotius* lui offrit ; *parce qu'il en avoit déja une copie dans ſa poche*, comme *Braads* le témoigne. Il remontra néanmoins au Roi „ que les Etats ſes anciens Al-
„ liez ne méritoient pas d'être plus mal-traitez, que
„ les Criminels, que l'on ne punit jamais, ſans
„ leur en dire la raiſoo, ſans leur repréſenter leur
„ crime, & ſans les entendre en leurs défenſes :
„ Qu'il étoit facile au Roi d'avoir ſatisfaction des
„ Etats, ſans tirer l'épée, ſans conſumer ſes fi-
„ nances, ſans hazarder ſes Troupes, & ſans ré-
„ pandre du ſang : Enfin l'Ambaſſadeur des Etats inſiſtoit à ce que le Roi lui dit, pourquoi on faiſoit en France de ſi grands préparatifs de guerre, & contre qui ils ſe faiſoient. Le Roi dit enfin *qu'il avoit armé, parce que les Etats avoient armé*. Grotius répliqua, *que les Etats étoient prêts à congedier leurs Troupes, à révoquer la défenſe de l'entrée des Eaux de vie, des Vins & des Manufactures de France, à exécuter ſincerement les Alliances, & ſi on leur faiſoit voir qu'ils les euſſent enfreintes en aucune maniere, on qu'il eût été fait quelque choſe au préjudice des François, ils ne manqueroient pas d'y pourvoir & d'en faire réparation.* Mais le Roi ne voulant rien écouter, qui pût l'empêcher d'en venir aux mains, finit cette Conférence, par ces paroles : *qu'il faiſoit aſſembler ſes Troupes & équiper ſa Flotte, & qu'il prendroit les réſolutions, qu'il jugeroit les plus convenables pour ſa gloire, & pour ſes interêts.* Cependant il répondit aux Etats, le 6. de Janvier, „ qu'il avoit été bien-aiſe de l'aveu
„ qu'ils faiſoient (*dans leur Lettre*) d'avoir reçu
„ des témoignages de la bonté, que les Rois ſes
„ Prédeceſſeurs avoient euë pour eux ; mais qu'il
„ auroit ſouhaité qu'ils n'euſſent pas oublié ce qui
„ s'étoit paſſé, depuis qu'il étoit parvenu à la
„ Couronne ; Que s'ils en avoient conſervé la
„ mémoire, ils n'auroient pas jugé ſi favorable-
„ ment, qu'ils faiſoient de la conduite, qu'ils a-
„ voient tenue, en ſon endroit ; qu'ils auroient
„ pû ſe reſſouvenir, qu'ils n'avoient pas toûjours
„ gardé la fidelité, qu'ils devoient à ſon Alliance ;
„ Qu'il n'avoit pas laiſſé de les ſecourir, dans la né-
„ ceſſité, & que peutétre ils ne trouveroient pas
„ ſi innocentes, qu'ils diſoient, les innovations,
„ qu'ils avoient fait faire en leur Commerce de-
„ puis l'année MDCLXXI. ; Que s'ils recon-
„ noiſſoient, que la Juſtice étoit la règle de tou-
„ tes ſes actioos, & s'ils ne l'avoient pas irritée,
„ ils n'auroient point de ſujet de prendre ombra-
„ ge de ſes armes ; Qu'il étoit vrai, que, depuis
„ le dernier voyage, qu'il avoit fait en Flandre,
„ pour y faire travailler aux fortifications des pla-
„ ces qu'il y avoit conquiſes, il avoit augmenté
„ le nombre de ſes Troupes ; mais que ce n'é-
„ toit, que pour proteger ſes Sujets, à les ga-
„ rantir de l'invaſion, dont ils étoient menacez,
„ par tant de levées de gens de guerre, que cet
„ Etat faiſoit ; par la Flotte, que les Etats a-
„ voient alors, ſur ſes côtes ; & par les inſtan-
„ ces, que leurs Miniſtres faiſoient, prés de la
„ plûpart des autres Princes, pour les obliger de
„ ſe 1672.

1671. „ ſe liguer contre lui; Qu'au reſte, il continuoit
„ d'armer, par mer & par terre, & que lors que
„ ſes Armées ſeroient dans l'état, où il les vou-
„ loit avoir, il les employeroit, comme il juge-
„ roit convenable (1) *à ſa gloire*, & qu'il n'étoit
„ pas tenu d'en rendre compte à perſonne; eſpe-
„ rant que Dieu béniroit ſes réſolutions, & qu'el-
„ les ſeroient approuvées de tous les Potentats, qui
„ ne ſe laiſſeroient pas prévenir des mauvaiſes im-
„ preſſions, que les Etats des PP. UU. avoient
„ tâché de leur donner de ſes deſſeins.

C'eſt ainſi que les plus grandes Puiſſances jouënt quelquefois une eſpece de Comedie, qui ne trompe gueré de gens, que ceux qui n'ont point fait de réflexions ſérieuſes ſur les différens rolles, que les Puiſſances jouënt ſur le Théatre de l'Europe. On ne pouvoit pas ſoupçonner, que les Etats penſaſſent à s'aggrandir aux dépends de la France, & ſur tout en un tems, où il y avoit deux partis chez eux; qui ſe croiſoient perpetuellement, & s'empéchoient même réciproquement de ſe mettre en état de défenſe, contre un auſſi rédoutable Ennemi.

*Grotius* écrivit en ce tems-là aux Etats Généraux, qu'on ne devoit plus ſe flatter, „ dans les
„ Provinces Unies, & que l'animoſité des Fran-
„ çois ſeroit infailliblement ſuivie de la Guerre;
„ à moins que leurs HH. PP. ne ſe miſſent en état
„ de recevoir ſi bien leurs ennemis; que la crain-
„ te d'un ſuccés douteux les portât à renoncer
„ à leur entrepriſe; Que leur confiance étoit
„ principalement fondée, ſur ce que les Etats ne
„ mettoient point d'ordre pour ſe bien défendre,
„ & ſur ce qu'ils n'avoient ni Généraux, ni Of-
„ ficiers ſubalternes, qui euſſent de l'expérience;
„ Qu'on ne craignoit que leur Flotte, & pour
„ les côtes de France.

Tous moyens d'avoir la Paix ayant manqué, les Etats Généraux publierent le 22. de Fevrier un Ecrit, où ils dirent, entre autres choſes, „ qu'il
„ (2) paroiſſoit que la Guerre, dont ils étoient
„ menacez, n'étoit nullement entrepriſe, par un
„ point d'honneur, ou pour quelque autre cau-
„ ſe, qu'il eût été poſſible d'éviter; puis qu'ils
„ avoient déclaré à ceux, qui étoient irritez con-
„ tre eux (*au Roi de France & à ſon Conſeil*) qu'ils
„ étoient prêts de leur rendre tous les honneurs,
„ & à leur accorder toutes les choſes, qu'on pour-
„ roit attendre & exiger d'eux, en quelque ma-
„ niere que ce fût; Que néanmoins par toutes
„ ces ſoumiſſions, ils n'avoient pas pû obtenir
„ qu'on leur dît, en quoi on croyoit avoir été of-
„ fenſé d'eux, & quelle étoit la ſatisfaction,
„ qu'on léur demandoit; Qu'ainſi ils ne pou-
„ voient s'empêcher de croire, qu'on en vouloit
„ à leur Religion & à leur Liberté, & que l'on
„ cherchoit à les priver de deux biens, qui a-
„ voient été ſi chers & ſi précieux à leurs Ancê-
„ tres, & à s'emparer de toutes leurs richeſſes
„ temporelles. Les Etats auroient bien pu dire, que ce n'étoit que la Triple Alliance, qui étoit la cauſe de toute l'indignation de la France; qui s'étoit imaginée qu'on lui laiſſeroit au moins conquerir tout le reſte des Païs-Bas Eſpagnols, d'où il ne ſeroit pas difficile d'envahir les Provinces Unies. Mais il ſemble qu'on voulût épargner Charles II. qui ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement, quoi qu'on vît bien qu'il ne tarderoit pas; ou peutêtre empêcher qu'on ne pût les cenſurer d'avoir irrité les deux plus grandes Puiſſances de l'Europe, en même tems.

(1) Cette maniere de parler étoit très-commune en France, & fut encore employée dans la déclaration de Guerre.
(2) *Brandt* Vie de Ruiter ſur cette année.

Cependant le Roi de la Grande Brétagne renvoya (3) en Hollande le Chevalier Downing, dont nous avons parlé plus d'une fois dans cette Hiſtoire, comme d'un homme, propre à toutes ſortes de fourberies; talent qu'il avoit exercé ſous Cromwel, & qu'il perfectionna encore ſous Charles II. Après avoir fait ſavoir ſon arrivée, il dit, en ſon ancien langage fanatique, *qu'il venoit dans l'intention de diriger toutes choſes, pour le bien de l'Etat, autant qu'il ſeroit poſſible; qu'il tâcheroit de mettre de l'eau dans le vin, & non du vin dans l'eau*; ce qui vouloit dire, comme il ſembloit, qu'il n'aigriroit pas les choſes, mais qu'il les adouciroit. Il ajoûtoit, *que ci-devant il avoit toûjours été obligé de parler le langage, qui lui étoit dicté, par ſon Maître; mais que ſon propre temperament ne panchoit pas à l'aigreur.* On vit tout le contraire, dans cette négotiation; mais cette ſorte de gens ne ſe piquent de rien moins que de ſincerité, quoi qu'ils en faſſent profeſſion. 1672.

Il ſe plaignit, que le 21. d'Août de l'année précedente un Yacht Anglois, nommé *le Merlin*, avoit rencontré un Vaiſſeau de Guerre, qui n'avoit pas voulu amener le Pavillon: Que le Merlin n'avoit pas pu aborder ce Vaiſſeau, à cauſe du gros tems: Que huit jours aprés, il avoit encore trouvé un autre Vaiſſeau de Guerre, qui avoit auſſi refuſé de lui rendre le même ſalut: Que le Lieutenant-Amiral Van Ghent avoit paſſé à ſon Bord, & dit qu'il n'avoit point d'ordre de ſaluer un Yacht, mais que cette affaire devoit être vuidée à la Haie: Que le Roi étoit ſi offenſé de ce procedé, qu'il en vouloit avoir réparation: Que le refus de baiſſer le Pavillon, étoit directement contraire à l'Article XIX. du Traité de Bréda, & à l'ancienne pratique: Que le Roi en demandoit une ſatisfaction publique & entiere, aprés l'avoir attendue, cinq mois entiers; ce qu'on ne pouvoit pas s'empécher de prendre, pour une fierté des Etats: Que le Rui en demandoit une pleine & promte ſatisfaction, parce que ce refus donnoit atteinte au Droit de la Souveraineté de la Mer, qui appartenoit à l'Angleterre: Qu'aucun Navire de Guerre ne devoit, à l'avenir, manquer de mettre Pavillon bas, & que Van Ghent devoit être châtié, pour apprendre aux autres à faire leur devoir. L'Etat députa quelques Commiſſaires, pour conférer avec lui, ſur ce differend. Pour finir entierement ces querelles, il auroit fallu que l'Angleterre eût produit non ſeulement un uſage conſtant, en ſa faveur; mais, s'il étoit poſſible, des Actes anciens, par où il parût clairement que les Vaiſſeaux des Amiraux Hollandois avoient eu ordre de l'Etat, de baiſſer le Pavillon devant le plus petit Vaiſſeau de Guerre Anglois, conformément à une Convention par écrit. Mais on ne produiſoit rien de ſemblable. Il n'y avoit auſſi aucun Acte, par lequel ils euſſent obligé les Hollandois à reconnoître la *Souveraineté de la Mer* du Roi d'Angleterre, qu'ils lui avoient toûjours conteſtée. Il n'y avoit dans le 19. Article de Bréda, ſinon que les Saluts ſe feroient, de la maniere dont ils avoient été faits, les tems paſſez. Les Commiſſaires Hollandois diſoient, que les Etats avoient offert de chereber l'aneien uſage, méme à l'égard des Flottes entieres, & que s'il ſe trouvoit qu'elles euſſent ſalué un ſeul Vaiſſeau Anglois, ils reconnoîtroient que c'étoit un Droit acquis: Qu'ils donneroient toutes ſortes de marques de reſpect, ſelon l'uſage, & qu'ils

(3) *Brandt* ſur le commencement de cette année. *Arlington* dans une Lettre du 14. Janvier 1672. & ſuiv.

1672. ſoubaiteroient qu'il y eût un règlement là-deſſus; mais qu'ils ne ſouffriroient pas, qu'on introduiſit des nouveautez.

Le Penſionaire de Hollande dit, dans l'Aſſemblée des Etats de cette Province, „ qu'ayant „ penſé à cette conteſtation, pendant la nuit, „ qui préceda cette déliberation; il lui étoit ve„ nu dans l'eſprit, qu'on pourroit inſinuer aux „ Anglois, que ce n'étoit pas, pour favoriſer la „ France, qu'ils avoient réſolu de faire la guerre „ aux Anglois; mais pour maintenir leurs anciens „ Droits, ſur la ſalutation de leurs Vaiſſeaux. Il dreſſa enſuite un Projet, qui fut lû dans l'Aſſemblée, où il étoit porté que, „ ſur le fondement „ d'une amitié réciproque & raiſonnable, & dans „ l'eſperance que l'Angleterre, exécutant l'Arti„ cle V. de la Triple Alliance, ſecourroit les E„ tats, ſi le Roi de France venoit à les attaquer; „ les Etats Généraux conſentiroient volontiers „ que leurs Flottes entieres, auſſi bien qu'un ſeul „ Vaiſſeau, mettroient Pavillon bas, devant un „ ſimple Vaiſſeau Anglois portant le Pavillon „ Royal; mais qu'on ne prétendoit rendre ce ſa„ lut, que pour faire honneur à un ſi grand Roi, „ & à un ſi bon Allié, par un pur motif de reſ„ pect, ſans que de-là on pût tirer aucune con„ ſéquence, au préjudice de la liberté de la na„ vigation.

Les Etats approuverent ce Projet, qui, dans le fonds, faiſoit beaucoup d'honneur à la Couronne d'Angleterre; & ſi Charles ne ſe fût propoſé que l'honneur de ſa Nation, dans cette guerre, il auroit accepté cette offre. Il ſemble que Downing, qui ſavoit les deſſeins de la Cour, craignit qu'on ne le preſsât de l'accepter; & que pour ne pas s'engager à le faire, il ſe retira brusquement, ſous prétexte qu'il avoit ordre de s'en aller, & qu'on avoit fait cette propoſition trop tard, après qu'il eut reçu ſes Ordres pour s'en retourner, & demanda aux Etats un ſauf-conduit. Ils l'accorderent, mais ils ne lui donnerent aucune réponſe; ils l'envoyerent à leur Ambaſſadeur, pour la remettre au Roi. Le Comte d'Arlington dit (1) dans une Lettre à Mylord *Sunderland*, que la réponſe que les Etats firent à la propoſition de Downing paroiſſoit aſſez raiſonnable à ceux, qui ne la liſoient pas avec attention; mais qu'il étoit certain qu'elle étoit conçue en termes captieux & ambigus; & qu'elle laiſſoit toûjours lieu aux Diſputes, qui pourroient encore naître, par rapport au ſalut, que l'on devroit faire au Pavillon du Roi, quand même on le pourroit recevoir. On n'y chercheoit cette ambiguité, qui n'y étoit point, que pour avoir ſujet de rejetter des offres, qui pourroient réünir les eſprits de ces deux Nations.

En Janvier on réſolut en Hollande de faire de nouvelles levées de Cavalerie & d'Infanterie, qui auroient dû être faites long-tems auparavant, ſi les deux Partis, qui étoient dans l'Etat avoient ſu ſe réunir, de bonne grace, pour le bien commun de toute la République. Ce ne fut que le 24. de Janvier, que le Prince d'Orange fut déclaré Capitaine Général, par Terre & par Mer, de la République.

Il y avoit, comme l'on dit, trois Partis dans la République; dont l'un étoit de ceux, qui vouloient que l'on rétablit le gouvernement, tel qu'il avoit été ſous les Princes de la Maiſon d'Orange, & que l'on rendit à Guillaume Henri de Naſſau toutes les Charges, que ſon Pere avoit euës. Le ſecond étoit celui des Freres De Witt & de leurs amis, qui vouloient conſerver la République, dans l'état où elle étoit après la mort de ce Prince, 1672. ſans Capitaine Général, ni Stadthoudre. Le troiſiéme étoit de ceux, qui étoient prêts à ſe ſoumettre au Parti le plus fort. Ce dernier parti étoit celui, qui faiſoit le moins de bruit, & qui pouvoit ſeulement ſervir à empêcher, que les autres ne portaſſent les choſes à de trop grandes extrémitez. Dans toutes ſortes de Gouvernemens, il ſe trouve des inconveniens, qu'il n'eſt guère poſſible d'éviter. En cette conjoncture, la République avoit aſſez pourvû à ce qui regardoit la Mer, où Ruiter étoit en état de réſiſter aux Anglois & aux François, & la République avoit tout ſujet de ſe fier en lui. Il étoit d'ailleurs ami des Freres de Witt. Par terre, il n'y avoit perſonne, à qui l'on pût confier toute l'armée, qu'il falloit oppoſer à la France, avec le conſentement de toutes les Provinces; que le Prince d'Orange, qui promettoit déja beaucoup, mais qui n'avoit aucune experience de la Guerre. On étoit au moins aſſuré, qu'il ne livreroit le Païs ni aux François, ni aux Anglois; s'il étoit une fois mis en poſſeſſion des Charges, que ſes Ancêtres avoient euës. Toutes les Provinces étoient d'avis de l'employer, excepté la Hollande, qui enfin fut obligée de conſentir, vû les Troupes de la France qui s'aſſembloient autour de Cologne; comme pour venir ſur les Terres des Etats, le long du Rhin, comme elles le firent en effet. Il falloit ſe hâter de former une armée, à moins que de vouloir recevoir l'ennemi. Tout le peuple nommoit pour Général le Prince d'Orange, & il n'étoit plus poſſible de le lui refuſer.

Le parti Républicain plia, & auroit même dû plier, il y avoit pluſieurs mois; mais il crut devoir prendre ſes meſures, contre la trop grande autorité que le jeune Prince pourroit avoir, ſur tout par le moyen des ennemis du Gouvernement préſent. (2) Dès-lors la Province de Hollande avoit bien conſenti à l'élevation du Prince d'Orange; mais comme cette Province ne ſe hâtoit pas aſſez à l'inſtaller en ces Charges, les Etats Généraux le firent d'un commun accord de toutes les voix *Capitaine-Amiral-Général*, & l'inſtallerent le 25. de Fevrier, après que le Prince eût juré l'Obſervation de l'*Edit Perpetuel*, duquel nous avons parlé ci-devant. On diſoit dans l'Inſtruction qu'on lui lut, „ que l'Amiral-Général ne „ pourroit, pendant qu'il exerceroit cette Char„ ge, être élu *Stadthoudre*, ou Gouverneur d'u„ ne, ou de pluſieurs des Provinces Unies: Qu'il „ ne ſe mêleroit point de la nomination des Ma„ giſtrats, ni dans les Provinces, ni dans les „ Villes; mais qu'il la laiſſeroit à ceux, qui en „ ſeroient en poſſeſſion; quand même quelque „ Ville la lui préſenteroit: Qu'il ne pourroit „ diſpoſer, ſous aucun prétexte, que ce fût, d'au„ cun des Emplois Militaires & Politiques, dont „ Leurs HH. PP. ou les Etats particuliers des „ Provinces, s'étoient réſervé la diſpoſition: Qu'il „ s'obligeroit, par ſerment, à ne point donner, „ ſous aucun prétexte que ce fût, les Patentes „ aux Troupes, Leurs HH. PP. ſe réſervant le „ pouvoir d'expédier ces Patentes; dans la for„ me, dont on étoit convenu, dans l'Aſſemblée „ Générale de l'an MDCLI.: Qu'il ne pour„ roit recevoir aucunes Penſions, ni Charges „ Militaires, ou Politiques, qui lui pourroient „ être offertes, par quelque Puiſſance Etrange„ re; à la réſerve des titres d'honneur, comme „ Or-

(1) Du 1. Fevrier S. A. en 1672.

(2) Voyez les Actes dans *Van der Horven*, dans la Vie des Freres De Witt, ſur cette année.

1672. „ Ordres de Chevaliers & autres ſemblables: Qu'il „ ne lui ſeroit point permis de ſe méler, en au- „ cune maniere que ce fût, des choſes qui con- „ cernent la Religion, la Police, la Juſtice, ou „ les Finances, ni de ce qui avoit du rapport „ aux affaires de l'Union : Qu'en cas qu'il ſur- „ vînt quelque differend, entre les divers Mem- „ bres de l'Union, ou entre les Membres de „ quelqu'une des Provinces, en particulier, il ne „ pourroit, ſous quelque prétexte que ce fût, „ s'ingerer de les accommoder ; à moins que les „ deux parties n'euſſent recours d'elles-mêmes à „ ſa médiation ; ou que tous les intereſſez ne ſe „ ſoumiſſent volontairement à ſon jugement : „ Qu'il ne pourroit s'attribuer aucune autorité, „ dans toute l'étendue des Terres, qui appartien- „ nent aux Provinces Unies, en commun, ou „ qui ſoient dans l'une des Provinces en particu- „ lier ; à moins qu'elle ne lui ſoit déferée expres- „ ſément & de bon gré, par les Etats de cette „ Province : Qu'il ſeroit obligé d'exécuter, auſſi „ promptement qu'il ſeroit poſſible, ce qui au- „ roit été réſolu par les Députez & Plénipoten- „ tiaires de leurs Hautes Puiſſances à l'Armée, „ d'un commun conſentement, ou à la pluralité „ des vnix : Que le Capitaine Géneral pourroit „ ſe trouver, dans toutes les Aſſemblées des Dé- „ putez, que leurs HH. PP. tiendroient à l'Ar- „ mée, & y dire ſon avis.

Les Etats Géneraux déclaroient enfin „ qu'on „ ne pourroit rien changer à aucun de ces Arti- „ eles, que d'un commun conſentement de tou- „ tes les Provinces. Il ſembloit que la Républi- que, par ces précauſions, s'étoit mis à couvert de toutes les entrepriſes, que le Prince d'Orange au- roit pu faire, contre les Lois & les Privileges de la République. Mais on aſſure qu'un Député d'u- ne Ville de Hollande, pendant qu'on liſoit dans l'Aſſemblée l'Inſtruction, dont on vient de parler, qu'on avoit fait écrire ſur un Parchemin, ou au moins dans l'inſtallation d'un des Prédeceſſeurs de Guillaume Henri, coupoit du papier avec un Ca- nif, juſqu'à ce qu'on lui dit à quoi il penſoit ; à quoi le Député répliqua *qu'il penſoit que, ſi un Ca- nif coupoit ſi facilement le Papier, le Parchemin ne pourroit pas tenir, contre une épée.* L'Acte avoit été dreſſé par le Penſionaire *De Witt*, par *Beve- ning* & par *Fagel*, qui le ſignerent.

L'Inſtruction ayant été lue & approuvée, dans les Etats de châque Province ; elle fut portée dans l'Aſſemblée des Etats Géneraux, qui députa le 25. de Fevrier, Fagel au Prince d'Orange ; pour lui dire ce qui s'étoit paſſé en ſa faveur, & le prier de ſe trouver dans leur Aſſemblée ; afin d'y rece- voir ſa Patente, & d'y prêter le ſerment. Le Prince s'y rendit, & y fut reçu, avec beaucoup de reſpect. Il ſe plaça dans un Fauteuil, vis-à-vis du Preſident de ſemaine ; qui lui expliqua les rai- ſons, pour leſquelles leurs HH. PP. l'avoient fait prier de ſe trouver dans leur Aſſemblée. Il s'é- tendit ſur les belles actions des Prédeceſſeurs du Prince, & finit en diſant que les EE. GG. n'en attendoient pas moins de Son Alteſſe, & que c'é- toit pour cela qu'ils l'avoient choiſi. Le Prince répondit ſagement à ce diſcours, & dit enfin aux Députez des Etats Géneraux, qu'on appelle com- munément les Etats Géneraux, parce qu'ils les repréſentent, *qu'il acceptoit, avec bien de la rece- noiſſance, la Charge qu'il leur plaiſoit de lui offrir ; & que l'honneur que leur HH. PP. lui faiſoient l'en- gagerent puiſſamment à faire tous ſes efforts, pour contribuer, dans l'exercice de cet Emploi, au main- tien & à l'affermiſſement de la Liberté, pour laquel- le il ſeroit toûjours prêt à ſacrifier tous ſes Biens, & même ſa vie* ; après quoi il fit le ſerment, en qua- lité de *Capitaine Général des Armées des EE. GG. par Mer & par Terre*, pour cette Campagne. Quelques jours aprés, le Prince donna un magni- fique répas aux Etats Géneraux, dans la Grande Sale de la Cour ; ſur quoi un Poëte Hollandois fit une Epigramme en la Langue du Pais, où il in- vitoit les autres Poëtes à dire *ſi les Etats avoient mangé chez le Prince, ou le Prince chez les E- tats ?* 1672.

Beaucoup de gens, peu inſtruits des fondemens de la République, cenſurerent beaucoup les reſ- trictions, qu'on avoit miſes au pouvoir du Prince, comme ſi la Republique avoit été ce qu'elle étoit, pour les Princes d'Orange ; & non ces Princes, pour la République, dont ils étoient Miniſtres, & nullement Souverains. On étoit ſi porté pour cette Maiſon, qu'il ſe préſenta quantité de gens, pour ſervir ſous le Prince. Le mal étoit qu'il y avoit un grand nombre de jeunes gens, très-peu exercez dans les exercices militaires & ſans expé- rience ; & très-peu d'anciens Officiers ou de vieux Soldats. On avoit eu beaucoup plus de ſoin des Armées Navales, que de l'Armée de Terre, qui n'étoit alors pas moins néceſſaire, que la Flot- te. Mais on n'avoit aucun ſujet de craindre Rui- ter & les autres Officiers de la Flotte ; comme on avoit ſujet d'aprehender un homme de grande qualité, & ſur tout un Prince d'une Maiſon chere & reſpectée, comme celle des Princes d'Oran- ge ; principalement depuis Guillaume II. qui avoit employé les forces de l'Etat, contre l'Etat même. Son Fils eut beaucoup plus de retenue, que ſon Pere n'en avoit eu ; mais il ne laiſſa pas, dans peu d'années, d'aquerir une autorité beaucoup plus grande, que celle qu'il avoit d'abord reçue des Etats.

Cependant la France (1) avoit travaillé à ga- gner les Princes d'Allemagne, du voiſinage, pour les faire agir contre les Etats, ou au moins à être ſpectateurs, & à leur refuſer tout ſecours. Elle s'adreſſa à l'Electeur de Brandebourg, qui ſem- bloit alors vouloir demeurer neutre ; mais il avoit trop d'interêt a la conſervation de la République, pour l'abandonner entierement. La vérité étoit que le parti de De Witt l'avoit fort négligé, de peur qu'il ne fût trop favorable au Prince d'O- range ſon Neveu.

Comme il n'y avoit perſonne, que les conquê- tes de la France, dans les Païs-Bas Eſpagnols, euſ- ſent autant inquieté, que les Etats Géneraux, com- me on l'a pû voir, par la précedente Hiſtoire ; ce fut auſſi l'Eſpagne, qui fut la premiere prête à accourir, pour ſoûtenir les Etats. Ils négotie- rent avec D. *Manuel de Lire*, Miniſtre du Roi d'Eſpagne, dès la fin de l'année précedente. Les Anglois eurent (2) quelque avertiſſement, tou- chant ce Traité ; mais ils n'en furent bien infor- mez, qu'aſſez tard. Cependant le Comte de *Mon- terei*, Gouverneur des Provinces Eſpagnoles, ſe déclara en ſecret pour eux, même avant que d'en avoir reçu les ordres de Madrid ; parce qu'il étoit palpable, que, ſi l'Eſpagne ne ſe mêlit point de cette affaire ; la France, aprés avoir conquis les Provinces Unies, ne manqueroit pas d'envahir celles, qui étoient encore entre les mains de l'Eſpa- gne. Les Etats les avoient ſauvées, par la Tri- ple Alliance & par la Paix d'Aix la Chapelle, & étoient

(1) Voyez *Pufendorf*, dans ſon Liv. XI. de la Vie de Fre- deric Guillaume Electeur de Brandebourg.

(2) Voyez la Lettre du Lord *Arlington* du 25. de Janvier S. A. & les ſuivantes.

1672. étoient bien disposez à les soûtenir. L'Angleterre avertie de cela, sans pouvoir néanmoins s'en assûrer, de maniere à n'en pouvoir pas douter, envoya d'abord le Lord *Sunderland* & le Chevalier *Godolfin* à Madrid, pour s'opposer à cette Négotiation, mais en vain. Les Espagnols amuserent les Ministres Anglois, de peur de s'attirer les Flottes Angloises sur les bras. Il n'étoit pas néanmoins de l'interêt de l'Angleterre de se brouiller avec l'Espagne, sûr tout à cause du Négoce des Anglois en Amerique. Les Anglois ne laisserent pas de faire tous leurs efforts, pour porter les Espagnols à demeurer au moins neutres, dans cette grande affaire; mais les Espagnols n'étoient pas assez aveuglez, pour ne pas voir qu'après la conquête des Provinces Unies, par la France; elle ne manqueroit pas d'attaquer celles qui étoient entre les mains de l'Espagne, que les François soûtenoient appartenir à la Reine de France. Les Anglois, qui s'imaginoient que l'Espagne devoit entrer dans leur passion, contre les Etats Generaux, furent trompez & trouverent les Espagnols trop fermes, dans leurs véritables interêts; pour écouter les mauvais raisonnemens des Ministres de l'Angleterre, corrompus par l'argent de la France. Les Espagnols purent apprendre cela des Hollandois, (1) qui savoient que les Couronnes de France & d'Angleterre étoient liguées contre les Païs-Bas. „ Ils „ le confirmoient, *dit le Comte d'Arlington*, en „ disant que la France avoit fait passer de l'argent „ en Angleterre, & que le Duc de Monmouth y „ levoit un Régiment de deux mille, quatre-cens „ hommes. La vérité est, *dit-il encore*, qu'ils ne „ se trompent guère, puis que nous devons signer „ demain (*le 26. de Janvier A. S.*) le Traité avec „ la France & le concert, pour la jonction de „ nos forces navales. En cela, les Espagnols agirent plus sagement que les Anglois, pour leurs propres interêts, qui étoient palpables.

Cependant la France signa (2) sa Déclaration de Guerre, contre les Etats Generaux des Provinces Unies le 6. d'Avril, qui étoit conçue, en ces termes : *Le peu de satisfaction que S. M. a de la mauvaise conduite, que les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas tiennent, depuis quelques années, à son égard, étant parvenue jusqu'a tel point, que S. M. ne peut plus*, qu'aux dépends de sa gloire, *dissimuler l'indignation, que lui cause une maniere d'agir, si peu conforme aux grandes obligations, dont S. M. & les Rois, ses prédecesseurs, les avoient si liberalement comblez; S. M. a déclaré & déclare, par la présente, signée de sa main, d'avoir arrêté & résolu de faire la guerre aux dits Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, tant par Mer, que par Terre. Enjoint, pour cet effet, S. M. à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Hollandois, & leur a défendu & défend d'avoir, ci-après, avec eux, aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie; & pour cette fin, S. M. a, dès a présent, révoqué & révoque toutes permissions, Passeports, Sauve-gardes* &c. Cette déclaration est datée du Château de Versailles, le 6. d'Août, & publiée, dans Paris, le lendemain. Comme le Roi de France ne disoit rien de particulier, qui l'eût obligé de faire la guerre, les Etats n'eurent pas besoin d'y faire aucune réponse. Toute l'Europe savoit assez, que tout le mal, qu'ils lui avoient fait, consistoit à avoir empêché, par la Triple Alliance, d'envahir le Païs-Bas Espagnol, dont la perte auroit entraîné infailliblement celle des Provinces Unies.

(1) Voyez la même Lettre d'*Arlington*.
(2) Voyez le 1. Tome du Recueil, par *Leonard*, & les autres recueils de Traitez, imprimez depuis.

Le Roi d'Angleterre ayant appellé son Parlement, pour lui proposer la guerre contre les Provinces Unies, (3) y fit un petit Discours là-dessus, que l'on avoit auparavant composé en son Conseil. Le Lord *Shaftsbury*, que le Roi avoit fait Chancellier, fut aussi obligé de reciter un Discours qu'il avoit apris par cœur, & où en parlant de la Hollande, il employa le mot de *Caton*, le Censeur : *delenda est Carthago*, il faut raser Carthage; ce qui sembloit regarder particulierement Amsterdam, la Ville la plus considerable de la Province; comme Carthage l'étoit de la côte de l'Afrique, sur la Méditerranée. Ce Seigneur a témoigné depuis qu'il le fit, malgré lui; (4) comme deux de ses Amis l'ont témoigné. Je l'ai ouï dire moi-même, à feu Mr. *Locke*. Le Comte n'étoit nullement pour la Religion Romaine, ni pour le Gouvernement Despotique; qui étoient alors, pour parler ainsi, les deux Idoles de la Cour; mais qu'elle n'adoroit qu'en secret. La Cour ayant voulu le perdre, en le faisant condamner, par un nombre de Juges *Jurez*, comme on parle en Angleterre, il en fut absous malgré elle, & se retira à Amsterdam, où il mourut en MDCLXXXV. 1672.

La guerre, contre les Hollandois, déplut aux bons Protestans, & aux Ennemis du Gouvernement Despotique. Le Roi Charles n'avoit jamais assez d'argent, pour ses Maitresses. On a débité que s'étant plaint à Colbert de Croissi, qui étoit alors à Londres, que le Roi de France ne lui donnoit pas assez d'argent, pour équiper sa Flotte; l'Ambassadeur de France lui dit que, s'il avoit besoin d'argent, il n'avoit qu'à faire attaquer la Flotte Hollandoise, qui venoit de Smyrne, & des côtes d'Espagne & de Portugal, & qui étoit forte de quarante-quatre Voiles, sous l'Escorte de cinq, ou six Vaisseaux de Guerre. On savoit qu'elle devoit passer dans peu dans la Manche, ne sachant pas que la guerre fût sur le point de recommencer, entre l'Angleterre & les Provinces Unies. (5) Charles, qui avoit déja commencé la precedente guerre contre les Hollandois, par une semblable perfidie, donna ordre au Chevalier *Robert Holmes*, qui avoit déja attaqué les Colonies, & les Forts des Hollandois sur les côtes de la Guinée, fut chargé de cette exécution, qui étoit aussi mal fondée, que celle-là.

Holmes attaqua cette Flotte le 23. de Mai, avec huit gros Vaisseaux, & trois petits; près de l'Ile de Wight, avec beaucoup de vigueur; mais il fut si bien reçu, qu'il fut obligé de se séparer d'elle, vers la nuit. Le lendemain matin, les Anglois furent fortifiez de quatre gros bâtimens, & de quelques petits; avec lesquels ils retournerent au combat, sans néanmoins pouvoir se rendre maîtres, aussi facilement, qu'ils l'avoient cru, de la Flotte Hollandoise. Mais l'après-dinée ils l'attaquerent une troisiéme fois, dans laquelle *Jean van Nès* l'ainé fut tué, & son Vaisseau coulé bas. Le Capitaine de *Haaze*, qui commandoit l'Escorte, fut tué, après s'être bien acquité de son devoir. Cependant les Vaisseaux Marchands, armez la plûpart en guerre, se défendirent, avec beaucoup de bravoure; mais il y en eut quatre de coupez, dont un venoit de Smyrne, & un autre de Messine. Le reste se retira dans les Ports des Etats. Mais il y eut quelques Vaisseaux Hollandois arrêtez en Angleterre, avant la déclaration de guerre.

En-

(3) Voyez le Tome VI. de la *Bibliotheque Choisie* p. 363.
(4) Voyez l'endroit de la Bibl. Choisie.
(5) *Brandt* sur cette année.

1672. Enſuite le Roi d'Angleterre publia, le même jour que le Roi de France, ſa déclaration de guerre aux Etats Généraux.

Cela étoit directement contraire à l'Article XXXII. du Traité de Bréda, qui portoit qu'en cas de rupture, on ne pourroit pas confiſquer; ni d'un côté, ni d'autre; les marchandiſes, ni les effets des deux côtez, qui étoient convenus de la paix; mais qu'on leur accorderoit ſix mois, pour ſe retirer, avec ce qui leur appartenoit. Les Etats Généraux ayant appris que les Anglois en avoient uſé ainſi, firent auſſi arrêter, dans leurs Havres, quelques Vaiſſeaux Anglois & Ecoſſois. Mais les Etats de Hollande, qui ne cherchoient nullement à irriter les Sujets du Roi Charles II. jugerent que quoi que le Roi d'Angleterre eût violé cet article, ils n'étoient pas autoriſez par-là à en uſer de même; parce que ceux, à qui appartenoient les Vaiſſeaux, étoient venus ſous la foi publique, ſans entrer dans la perfidie de la Cour d'Angleterre. Les Etats Généraux furent d'avis de relâcher ces Vaiſſeaux, & les Anglois en relâcherent auſſi quelques-uns, de leur côté; mais le Roi ne relâcha point ceux, qu'il avoit pris de la Flotte de Smyrne; parce que dès ce tems-là il avoit eu deſſein de faire la guerre aux Hollandois.

Enfin la guerre fut déclarée à Londres, le même jour qu'à Paris. Dans cette déclaration, Charles diſoit *qu'il avoit fait paroître, par toutes ſes actions un ſi grand zele, pour le repos de la Chrétienté, & qu'il s'étoit abſtenu ſi religieuſement de rien entreprendre ſur les Etats d'autrui; qu'il avoit ſujet de prétendre que tout le monde lui feroit la juſtice de croire, que c'étoit par une juſtice indiſpenſable, qu'il ſe trouvoit alors obligé de prendre les armes.*

Comme les Etats n'étoient nullement en peine de prouver le contraire, & que toute l'Europe en étoit aſſez inſtruite; ils ne firent aucun *Manifeſte*. Mais ils trouverent à propos de le faire en MDCLXXIV. & le firent publier en Flamand & en Anglois; afin que les deux Nations fuſſent bien inſtruites de leur conduite, & de celle du Roi. Nous mettrons ici la ſubſtance, de ce qu'ils dirent ſur chaque Article de la Déclaration du Roi, quoi que cela arrivât plus tard; pour n'y pas revenir, & pour ne pas ſéparer deux pieces qui ne peuvent pas bien être ſéparées. Cette guerre de la plume n'eſt guère moins remarquable, que celle qui ſe fit par le fer & par le feu, ſur la mer. Elle montre même beaucoup mieux, de quel côté, étoit la juſtice.

Ils diſent d'abord „ qu'ils avoient crû auparavant, „ que le ſoin, qu'ils s'étoient donné de chercher „ la Paix, produiroit quelque effet, & que les „ inſtances réiterées du Prince d'Orange, ſurmonteroient enfin les artifices; qu'on avoit fait differer de faire aucune réponſe à la Déclaration de „ Guerre du Roi de la Grande Bretagne; pour „ ne pas augmenter la haine, qu'il y avoit entre „ les deux Nations, & pour ne pas faire voir à „ tout le monde, combien un ſi grand Roi avoit „ été trompé; en ſouffrant qu'on publiât, en ſon „ nom un Manifeſte, où la Verité eſt la choſe, „ pour laquelle on a eu le moindre égard, & qui „ eſt plein de choſes qui méritent ſi peu de porter ſur leur front un nom ſi Illuſtre.

Les Etats ajoûtoient „ qu'après avoir vû que „ toutes leurs offres, auſſi bien que celles du Prince d'Orange, avoient été inutiles, & que leurs „ plus fortes inſtances, avoient non-ſeulement été „ rejettées, avec mépris; mais comme des injures; comme il paroiſſoit, par les objections, „ qu'on y avoit faites, contre une Lettre reſpectueuſe, qu'ils avoient écrite à Sa Majeſté: Que „ le ſoin qu'ils étoient obligez de prendre de leur „ honneur, & ce qu'ils devoient à leurs Sujets ne „ leur permettoient de differer davantage à montrer leur innocence, ni à prouver à toute l'Europe la juſtice de leurs armes, qu'ils étoient „ prêts à mettre bas, auſſi-tôt que la violence de „ leurs ennemis le leur permettroient: comme ils „ ne les avoient priſes, que par une néceſſité inévitable: Qu'ils croyoient être obligez, avant „ toutes choſes, d'aſſurer Sa Majeſté, qu'ils n'avoient aucune intention d'offenſer Sa Perſonne „ Royale, pour laquelle ils avoient toûjours eu, „ & avoient encore tout le reſpect imaginable, „ quoi qu'ils euſſent ſujet de ſe plaindre de ſes Miniſtres: Qu'ils ſouhaiteroient que les Anglois, „ entre les mains de qui cet Ecrit tomberoit, le „ luſſent ſans partialité, & ſans penſer qu'il venoit d'un Ennemi, nom que les Etats ne pouvoient accepter, qu'avec bien du regret; comme étant unis avec eux, par le lien d'une même Religion. Du reſte les Etats attribuoient „ à de mauvais conſeils, ce que le Roi faiſoit contre eux. 1672.

C'étoient de purs complimens, que les Puiſſances ſont obligées, de ſe faire l'une à l'autre; auxquels les Lecteurs un peu éclairez ſavent bien donner le poids, qu'ils peuvent avoir. Le Roi d'Angleterre continue ainſi: *Immédiatement après nôtre réſtabliſſement, le premier ſoin, que nous eumes, fut d'affermir la Paix, & d'établir une bonne correſpondence, entre nous & nos Voiſins, & particulierement avec les Etats Généraux des Provinces Unies. Nous fimes un Traité avec eux, ſous des conditions ſi équitables, qu'il n'eût jamais été violé; s'ils euſſent été capables de conſerver la juſte reconnoiſſance & les ſentimens d'amitié, qu'avoient mérité nos bienfaits. Mais nous repoſans ſur la foi de ce Traité, que nous obſervions réligieuſement de notre part, nous fumes réveillez, par les plaintes de nos Sujets & par leurs rémontrances, & nous reconnumes que c'étoit en vain, que nous prétendions procurer les avantages de nos Royaumes, par des voies de paix, avec les Etats Généraux; pendant que nos Sujets, dans les Païs éloignez, étoient expoſez à leurs oppreſſions & à leurs injures. Tout l'Eté ſe paſſa, en négotiations, dans leſquelles nous fimes tout ce qui dépendoit de nous, pour les porter à des conditions raiſonnables. Mais quoi que nous puſſions faire, nous n'y avançames rien, & plus nous nous relâchions à leur faire des propoſitions avantageuſes, plus ils ſe tenoient fermes & s'éloignoient de tout accommodement. En ſuite la guerre commença en* MDCLXV., *& dura juſqu'à* MDCLXVII. *Nos pertes & nos victoires, arrivées en ce tems-là, devroient être encore aſſez avant dans leur mémoire, pour leur repréſenter que d'ordinaire, ils devoient obſerver plus fidelement leurs Traitez. Mais nullien de cela, la Paix ne fut pas plûtôt conclue, que, ſelon leur coûtume ordinaire, ils ſe porterent à enfreindre les Articles, & à traverſer tout de nouveau nôtre négoce.*

On pouvoit bien dire alors ſur le commencement de cette Déclaration, & ſur la ſuite, que *le Papier ne rougit pas*, quoi qu'on y écrive. Le Roi étoit plus convaincu, que perſonne, qu'il faiſoit tort aux Etats.

Voici ce que les Etats Généraux répondirent à cela: „ Nous n'avons jamais voulu douter des „ intentions paiſibles & génereuſes du Roi de la „ grande Brétagne. Nous ſommes aſſez perſuadez, que toute la melintelligence, qu'il y a eu „ entre nous, depuis ſon rétabliſſement, a été un „ effet des Conſeils de perſonnes, mal-intentionnées pour nous. Mais comme pour ce qui regarde la perſonne de Sa Majeſté, que nous ne

1672 „ voulons pas contredire, ils ajoûtent diverſes „ accuſations, ſans fondement; un petit & fide- „ le narré de ce qui s'eſt paſſé de plus conſidera- „ ble, avant le Traité de Bréda, ſuffira pour dé- „ montrer laquelle des deux Parties a pris le plus „ de ſoin pour entretenir une bonne correſpon- „ dence, entre les deux Nations, & qui a cher- „ ché la paix le plus réellement, & avec le „ plus de zèle.

„ Quand S. M. de la G. B. fut miraculeuſe- „ ment rappellée au Gouvernement de ſes Royau- „ mes, il lui plut de choiſir une de nos Villes, „ pour y attendre les Députez & les Vaiſſeaux, „ qui le devoient venir prendre, pour le mener „ en Angleterre. Pendant ce tems-là, nous lui „ donnâmes toutes les marques poſſibles du reſ- „ pect, que nous avions pour ſa perſonne, & de „ l'ardent déſir que nous avions d'entretenir, a- „ vec Elle, une amitié inviolable. Ce que nous „ fimes, à cet égard, fut ſi agréable à S. M. & „ la perſuada ſi fort de nôtre ſincerité, qu'Elle „ reconnut que nous en avions plus fait, qu'Elle „ n'en avoit attendu, & nous aſſura qu'Elle vou- „ loit entretenir, avec nous, une plus étroite „ amitié, que n'avoit fait aucun de ſes Prédeces- „ ſeurs; & nous dit que ſon rétabliſſement ne ſe- „ roit pas moins avantageux à nos Sujets, qu'aux „ ſiens, & qu'ils en recueilliroient les fruits éga- „ lement. Il avoit même ajoûté, *comme on l'a dit en ſon lieu*, qu'il ſeroit jaloux, ſi nous pre- „ ferions l'amitié d'une autre Puiſſance à la ſien- „ ne. Il ſe fit alors pluſieurs propoſitions, pour „ faire de nouveaux Traitez, après quoi, nous „ envoyames en Angleterre, une ſolennelle Am- „ baſſade; pour finir ce qui avoit été commencé, „ & offrir de nôtre part tout ce qui étoit faiſa- „ ble. Mais nos Ambaſſadeurs ne furent pas plû- „ tôt arrivez, qu'ils s'apperçurent qu'il s'étoit „ fait un grand changement dans l'eſprit du Roi, „ à nôtre égard, & que des gens mal-intention- „ nez s'étoient emparez de l'eſprit de S. M. depuis „ qu'Elle avoit quitté la Haie; de ſorte qu'au „ lieu de conclurre l'Alliance, qu'Elle avoit pro- „ poſée Elle-même, Elle commença à ſe joindre „ à d'autres Puiſſances contre nous. Quoi que „ la guerre, que nous avions avec le Portugal, „ fût une choſe que l'on pouvoit juſtement ga- „ rantir; il nous menaça de rompre avec nous, „ ſi nous ne faiſions pas la Paix, avec ce Royau- „ me. Cependant les Ambaſſadeurs des Etats, „ après avoir long-tems travaillé à obtenir un „ Traité, que l'on avoit projetté auparavant, dès „ que le Roi étoit à la Haie, ne purent obtenir „ de lui autre choſe; que les conditions, que Crom- „ wel avoit accordées en MDCLIV. & le Traité „ ne put être conclu, qu'avec beaucoup de pei- „ ne, & en acceptant divers articles, plus déſa- „ vantageux, que ceux de l'an MDCLIV.

„ Après avoir ſurmonté ces difficultez, & don- „ né au Roi de la Grande Brétagne, des marques „ ſi particulieres de l'eſtime que l'on avoit pour „ lui; comme on croyoit avoir jetté les fonde- „ mens d'une Paix ſolide, il fallut y ajoûter ce „ que le Roi demanda. Il ne ſe contenta pas de „ cela, mais, ſur les plaintes de quelques Mar- „ chands particuliers, il attaqua l'Etat ſur les cô- „ tes de la Guinée, & ſur celles de la Nouvelle „ Hollande en Amerique, & cela au milieu de la „ Paix, & ſans aucune déclaration de guerre. Il „ arrêta, en même tems, les Vaiſſeaux Hollan- „ dois, qui paſſoient le long des côtes d'Angle- „ terre, ſans aucune déclaration de guerre. Cette „ étrange conduite fut enfin ſuivie d'une déclara- „ tion de guerre, pendant laquelle les Etats ne „ refuſoient pas d'écouter les propoſitions, que 1672. „ faiſoient des Puiſſances neutres & deſintereſſées; „ pendant qu'il y avoit eu quelque eſperance, „ qu'on pourroit s'accommoder. L'Ambaſſadeur „ des Etats Généraux demeura même à Londres, „ pendant la plus grande partie de la guerre, a- „ près avoir en vain préſenté l'alternative, par „ laquelle la Paix avoit été faite, par l'interven- „ tion de la France.

Si l'on écoute Charles II. les Etats *étoient obligez, par un Article du Traité de Bréda, d'envoyer des Commiſſaires à Londres, pour le règlement du Commerce des Indes. Mais ils étoient ſi éloignez de faire leur devoir là-deſſus, que lors*, dit-il, *que nous leur envoyâmes nôtre Ambaſſadeur, pour les en ſommer, il fut trois ans à attendre inutilement ſatisfaction, ſur ce point, & ne put obtenir aucune ſurſéance des injuſtices, que ſes Sujets recevoient d'eux, en ce pais-là.*

„ La premiere infraction, *diſent les Etats*, dont „ les Anglois ſe plaignent, & qui doit vrai-ſem- „ blablement être très-conſiderable, puis qu'elle „ eſt la premiere, a quatre differents chefs. On dit „ 1. Que nous étions obligez, par le Traité de Bré- „ da, d'envoyer des Commiſſaires à Londres, „ pour règler le Négoce des Indes; ce que nous „ n'avons pas fait: 2. Que cela força le Roi de „ la Grande Brétagne de nous envoyer un Am- „ baſſadeur, pour nous rappeller dans l'eſprit ce „ que nous avions promis: 3. Que cet Ambaſ- „ ſadeur ne put tirer aucune ſatisfaction de nous, „ pendant trois ans, par rapport aux Articles eſ- „ ſentiels: 4. Que l'on s'abſtint de faire au- „ cun tort aux Sujets de Sa Majeſté, en ces „ Païs.

„ Sur quoi, on doit remarquer, *ſelon les Etats*, „ que c'étoit-là le premier Manifeſte, où le pre- „ mier Article fût une pure ſuppoſition, & où „ toutes les matieres de fait fuſſent fauſſes, n'y „ ayant rien qui fût conforme à la Verité: 1. Il „ n'a point, dans le Traité de Bréda, été ar- „ rêté qu'on enverroit de Hollande des Commiſ- „ ſaires à Londres; pour quoi que ce fût, & „ moins encore qu'on y enverroit quelcun, pour „ règler ce qui regardoit le Commerce des Indes „ Orientales; & cela étant, on a ſujet d'être ſur- „ pris de la hardieſſe de ceux, qui oſent aſſurer, „ devant toute l'Europe, une choſe qui ſe réfute „ d'elle-même. 2. Comment ſeroit-il poſſible, „ que le Roi de la Grande Brétagne envoyât un „ Ambaſſadeur, pour nous rappeller ce qui n'a- „ voit jamais été, & que nous ne pouvons pas a- „ voir promis, parce qu'on n'en dit pas un mot. „ 3. Comment pouvoit-on fonder des Articles eſ- „ ſentiels & des engagemens, puis qu'on ne con- „ vint de rien de ſemblable, dans le Traité de „ Bréda, & quelle ſatisfaction pourroit-on nous „ demander pour cela? 4. Nous pouvons dire, „ avec verité, que nous n'avons pas oüi dire, „ depuis la derniere Paix, que nôtre Compagnie „ des Indes Occidentales, ait fait aucun tort aux „ Sujets du Roi de la Grande Brétagne, ou qu'on „ ait exercé quelque violence contre eux. L'Am- „ baſſadeur du Roi n'en a porté aucune plainte, „ comme il l'auroit fait, s'il y eût eu quelque ſu- „ jet de le faire. L'Injuſtice de cette plainte eſt „ d'autant plus grande, que la Compagnie An- „ gloiſe des Indes Orientales ayant été chargée, „ par la Cour, de lui apporter ſes Griefs, avec „ une liſte des injures qu'on lui avoit faites aux „ Indes, depuis la Paix de Bréda, avoit décla- „ ré, par écrit, qu'on ne lui en avoit point „ fait.

„ Mais ce qui n'eſt guère moins ſurprenant, „ que

1672. „ que le reſte eſt qu'on ſe plaint, que nous avons „ fait une infraction à la Paix de Breda, par rap- „ port au négoce des Indes Orientales, dont il „ n'eſt pas fait mention, dans ce Traité; auheu „ de nous ſavoir gré, de ce que nous avons fait; „ à cet égard, ſans y être obligez par aucune „ Convention; ſeulement pour faire voir au Roi „ & à la Nation Angloiſe, à quel prix nous vou- „ lions conſerver leur amitié.

„ Pour dire, en peu de mots, comment la „ choſe ſe paſſa, la Paix, qui ſe traitoit à Bréda, „ étant fort ſouhaitée, par la plus grande partie „ de l'Europe; & le tems étant trop court, pour „ entrer en Négotiation avec l'Angleterre, afin „ de faire un Traité de Marine, entre la Grande „ Brétagne & les Provinces Unies; on convint „ que, par proviſion, on ſe ſerviroit de celui, „ que les EE. GG. avoient fait en MDCLXII. „ avec la France, à commencer depuis le 26. Ar- „ ticle, juſqu'au 42. incluſivement. On convint „ auſſi qu'après la Paix conclue, on choiſiroit des „ Commiſſaires des deux côtez; pour convenir „ entre eux d'un Règlement ſur la Marine, pour „ le bien des Négotians des deux Nations. Ce „ Traité ne devoit regarder que les Marchandiſes „ de Contrebande, pour prévenir l'interruption „ du Commerce, avec les Nations neutres. Cela „ étoit toute autre choſe, qu'un règlement ſur „ le Commerce des Indes. Outre cela, l'Hiver „ ſuivant, l'Angleterre ayant réſolu la conſerva- „ tion du Païs-Bas Eſpagnol, & nous ayant en- „ voyé le Chevalier Temple, on conclut, avec „ lui, trois Traitez en peu de tems; dont l'un „ étoit une Ligue défenſive réciproque, l'autre „ de la défenſe des Païs-Bas; & le troiſiéme un „ Traité de Marine, qui fut conclu le 17. de Fe- „ vrier MDCLXVIII., & qui ne laiſſa aucun lieu „ à nommer des Commiſſaires, comme on en par- „ loit à Bréda.

„ Après la concluſion de ce Traité, quelques „ Marchands Anglois repréſenterent à la Cour, „ que certains Articles étoient équivoques & im- „ praticables; ſur quoi le Chevalier Guillaume „ Temple préſenta un Mémoire, daté du 26. de „ Novembre, ſans parler du Commerce des In- „ des. Mais le 1. de Decembre ſuivant, il donna „ aux Commiſſaires de l'Etat deux Articles du „ Traité de Marine, dont on ſe plaignoit; & „ leur joignit quatre Articles de plus; comme „ pour ſervir de règle, entre les deux Compa- „ gnies, dans leur Négoce de l'Orient. Mais, „ dans le fonds ce n'étoient que des demandes, „ que la Compagnie faiſoit, pour ſon propre a- „ vantage; ſur quoi nous ne devons pas oublier „ de dire que ni dans le Mémoire, que cet Am- „ baſſadeur nous remit, ni dans les Conférences, „ qu'il eut avec nos Députez, il ne fit point de „ mention du Traité de Bréda, & ne fonda ja- „ mais ſes demandes là-deſſus; ni ſur autre enga- „ gement, qu'on lui eût accordé, de nôtre „ part.

„ Le tout fut remis à nôtre Aſſemblée, le mê- „ me jour, où après que la choſe eut été ſérieu- „ ſement débatue, quoi que nous euſſions pû re- „ fuſer de faire aucun changement, ſur cette af- „ faire, dans un Traité déja conclu & ratifié, „ dans les formes accoutumées; on eſſaya d'ac- „ commoder cette affaire à Londres, en la re- „ mettant à Van Beuning; mais il ne put en ve- „ nir à bout.

*Ils ont paſſé plus avant*, diſoit le Roi de la G. B. *dans les Indes Occidentales, car, par un Article du même Traité, nous étions obligez de leur reſtituer Surinam; & par d'autres Articles de la même Paix, ils étoient auſſi obligez de permettre à nos Sujets, qui* 1672. *ſont en cette Colonie, de ſe tranſporter, avec leurs effets, dans nos autres habitations. En vertu de ce Traité nous leur livrames cette Place, & non-obſtant cela ils y retinrent tous nos Sujets, excepté le Major Banniſter, qui fut envoyé en un autre endroit, à cauſe qu'il ſouhaitoit de ſe retirer, conformément aux Articles du Traité. Notre Ambaſſadeur, ſe plaignant de cette injuſtice, obtint enfin, après deux ans de ſollicitations, un ordre pour l'exécution de ces Articles. Mais quand nous envoyames deux Commiſſaires & des Vaiſſeaux, pour retirer nos Sujets; les Hollandois, ſelon ce qu'ils l'avoient auparavant pratiqué, pendant plus de quarante ans, dans l'affaire de Poleron, envoyerent des ordres ſecrets contraires à ceux, dont nous étions convenus avec eux, en public; de ſorte que le voyage de nos Commiſſaires en ce lieu ne ſervit qu'à tranſporter les plus miſerables de nos ſujets, & à rapporter ſeulement les prieres ardentes, que faiſoient les plus riches & les plus accommodez, pour ſortir de ceſte captivité. Enſuite de quoi, nous fimes nos plaintes, au Mois d'Août dernier, par des Lettres que nous écrivimes aux Etats Généraux, pour demander qu'on donnât ordre aux Gouverneurs, pour l'entiere exécution de ces Articles. Juſqu'ici nous n'avons reçu aucune réponſe, ni aucune ſatisfaction là-deſſus.*

„ Surinam, *répondirent les Etats*, eſt une Co- „ lonie ſur les côtes de la Guiane, en Amerique, „ qui appartenoit aux Anglois, & dont quelques „ Vaiſſeaux, que nous avions envoyez là, pendant „ la derniere Guerre, le 6. de Mars MDCLXVII. „ N. S. ſe ſaiſirent. Nos Officiers accorde- „ rent une capitulation aux habitans, où il y a- „ voit, entre autres choſes, que lors qu'ils vou- „ droient ſortir de la Colonie, il leur ſeroit per- „ mis d'y vendre leurs biens, & qu'en ce cas-là le „ Gouverneur auroit ſoin de leur tranſport, avec „ leurs effets, à un prix raiſonnable.

„ Quelques mois après, que nous en fumes „ mis en poſſeſſion, les forces Angloiſes en firent „ de nouveau la conquête. Mais comme on con- „ vint, par le Traité de Bréda, qu'on ſe rendroit „ réciproquement ce que l'on s'étoit pris, de part „ & d'autre, & qu'on ſe tranſporteroit des deux „ côtez le droit de Souveraineté des places, dont „ on ſe trouveroit en poſſeſſion, le 20. de Mai „ S. N. de l'an MDCLXVII. & que nous nous „ trouvames en poſſeſſion de Surinam, cette Co- „ lonie nous appartint & devoit nous être ren- „ due, conformément au Traité; comme cela „ ſe fit enfin, après de longs délais, & nos ins- „ tances réiterées, par l'ordre du Roi de la Gran- „ de Brétagne, daté du 8. de Juillet MDCLXVIII. „ Comme nous fumes en poſſeſſion, pour une ſe- „ conde fois, de cette place, un nommé *Banni-* „ *ſter*, qui commandoit là, quand nos Officiers y „ porterent les derniers ordres du Roi d'Angle- „ terre de nous la rendre, déclara à nôtre Gou- „ verneur que c'étoit ſon deſſein de quitter cette „ Colonie, & de profiter du benefice de la Capi- „ tulation, comme il avoit droit de le faire. Mais „ non content de demander pour lui, ce qu'on „ ne lui auroit pas refuſé, il ſe conduiſit, com- „ me s'il eût encore été le Gouverneur de la Co- „ lonie, & demanda, d'une maniere hautaine, „ la même permiſſion au nom de pluſieurs parti- „ culiers de la même Colonie; comme leur Dé- „ puté, & ainſi autoriſé par ces gens-là. Là- „ deſſus le Gouverneur Hollandois ayant été a- „ verti, que Banniſter cabaloit jour & nuit, dans „ la Colonie, & faiſoit d'une maniere ſéditieuſe „ des promeſſes, ou des menaces à ceux qui „ voudroient, ou qui ne voudroient pas ſe join- „ dre à lui, & tâchoit d'engager le plus de mon- „ de

1672. „ de à ſe retirer avec lui ; ce qui étoit contraire „ à la Souveraineté de Surinam cedée aux Etats, „ par la Paix de Bréda ; en vertu de laquelle, „ tous les habitans de la Colonie étoient devenus „ Sujets des Etats ; d'où il s'enſuivoit qu'ils n'a- „ voient pas droit de s'aſſembler, ni agir comme „ un Corps, ſans la permiſſion des Etats Géne- „ raux, & bien moins encore de cabaler contre „ leurs interêts, comme faiſoit Banniſter. Là- „ deſſus le Gouverneur de la Colonie, établi par les „ Etats, ne croyant pas être Juge competent, pour „ punir cet homme, l'envoya en Hollande ; afin „ que l'Etat le punît, comme il trouveroit à pro- „ pos. Quand il fut arrivé, le Chevalier Tem- „ ple interceda pour lui ; & les Etats lui rendi- „ rent ſa liberté.

Les Etats défendent plus au long leurs droits, comme on le pourra voir dans l'Original ; car nous ne nous ſommes pas propoſez de dire tout ce qu'on peut ſavoir de l'Hiſtoire des Provinces ; mais ſeulement de ce qui mérite le plus, qu'on y faſſe quelque réflexion.

*Il n'eſt pas ſurprenant*, dit Charles II. *ſi les Hollandois ont outragé nos Sujets, en des Païs éloignez, puis qu'ils eſent en uſer, avec ſi peu de reſpect à l'égard de vôtre perſonne, & à l'égard de l'honneur de cette Nation* (l'Angloiſe) *puis qu'il y a à peine une Ville en leur Territoire, qui ne ſoit pleine de Peintures inſolentes, ou de fauſſes Médailles Hiſtoriques & de faux revers. Quelques-unes de ces choſes ont été expoſées en public, par les Etats eux-mêmes, & au tems auquel nous étions unis enſemble, de conſeils, pour le ſoûtien de la Triple Alliance, & de la Paix de la Chrétienté. Cela ſeul étoit ſuffiſant, pour nous donner du déplaiſir, & digne du reſſentiment de tout le Royaume.*

„ Après les prétendus Outrages, *répondirent les* „ *Etats Généraux*, faits aux Sujets du Roi de la „ Grande Brétagne en des lieux éloignez, on „ vient préſentement aux affronts, que nous a- „ vons faits ici (ce que l'on aſſûre ſans fondement) „ à ſa Royale Perſonne, & à la Nation Angloi- „ ſe ; ce qui ſeul a été ſuffiſant pour cauſer du „ déplaiſir à Sa Majeſté, & pour nous attirer le „ reſſentiment de tous ſes Sujets. Cela ne ſignifie, en autres mots, autre choſe, ſinon que „ pour punir l'ambition d'un Bourgmeſtre d'une „ ſeule Ville, qui s'étoit fait tirer avec trop de va- „ nité ; il faut mettre toute l'Europe en feu, & „ regarder cela comme un crime ſi horrible, qu'il „ ne puiſſe être lavé, que par un Déluge de ſang „ humain.

„ Mais pour répondre, avec plus d'exactitude, „ nous ne pouvons pas être aſſez ſurpris de la con- „ duite de la Cour d'Angleterre ; qui croit juſti- „ fier pleinement une guerre, où l'on répand tant „ de ſang innocent, & où l'on déſole tout ; en „ faiſant des contes, qui n'ont aucun fondement „ dans la Verité, & qui ſont entierement indignes „ de la gravité d'un Manifeſte ; & cela en parlant „ de Peintures faites mal à propos, de fauſſes „ Médailles, & de Colomnes ; dont on dit que „ nos Villes ſont pleines. Premierement, ſi par „ *faux pilliers* (qui eſt une expreſſion un peu par- „ ticuliere) ils entendent *des pilliers*, que nous „ aiyons dreſſez, au deshonneur du Roi de la G. „ B. ou de la Nation Angloiſe ; on ne trouvera „ point que nous aiyons penſé à rien faire de ſem- „ blable.

Mais il faut remarquer que ceux, qui dreſſerent ce Manifeſte, ſe ſont trompez dans le ſens de ces mots Anglois : *falſe hiſtorical Medals and Pillars*, qui ſignifient *de fauſſes Médailles hiſtoriques & de faux revers*. Ce mot eſt un peu vieux, car *pile* ſe prenoit autrefois pour un revers, comme *Skinner* l'a remarqué dans ſon *Etymologicum Anglicum*, imprimé à Londres l'an MDCLI. Si l'on avoit conſulté quelque homme habile, en cette ſorte de choſes, on en auroit pu apprendre ce que c'étoit que *falſe hiſtorical Medals and Pillars*. Mais les Politiques éloignent ſouvent, mal à propos, les Gens de Lettres de leurs Maiſons ; pour y recevoir des Gens ſans Lettres, mais qui s'abaiſſent juſqu'aux choſes les plus viles. Si on en uſoit autrement, on éviteroit ſouvent de lourdes fautes ; pourvû qu'on ne conſultât, que des Gens de Lettres qui euſſent donné des preuves de leur diſcretion & de leur capacité. 1672.

On lit enſuite, dans la Réponſe des Etats, que „ pour ce qui regardoit les Médailles, que les „ Anglois nommoient *fauſſes*, ils n'en reconnois- „ ſoient qu'une qui fût vraie, où la Paix & la „ Guerre étoient empreintes. C'étoit une Mé- „ daille où l'on voyoit d'un côté la *Guerre*, & „ de l'autre l'*Abondance* & la *Paix*, ayant ſous „ leurs pieds la *Diſcorde*, vêtue comme une *Furie*. Cette Médaille même n'avoit pas été fai- „ te, par l'ordre de l'Etat ; mais comme elle ne „ renfermoit rien, dont on pût ſe choquer, une „ Province avoit accordé à celui, qui l'avoit fai- „ te, le privilege de la vendre ſeul.

Ils ajoûtoient encore, „ que quoi qu'elle ne pût „ bleſſer perſonne, il y avoit des gens, qui a- „ voient tâché d'irriter le Roi de la Grande Bré- „ tagne, contre cette Médaille ; ſur quoi les Etats „ retirerent le Privilege & ſupprimerent la Mé- „ daille, autant qu'il étoit poſſible.

„ Pour *les Peintures*, que les Anglois nom- „ moient *abuſives*, & dont ils prétendoient que „ les Villes de Hollande étoient pleines ; le bruit, „ qu'on en avoit fait là-deſſus, étoit fondé ſur „ un Portrait, que les Echevins de Dordrecht a- „ voient fait faire du Sr. *Corneille De Witt*, qui „ étoit alors Bourgmeſtre de cette Ville. Les „ Echevins, par une civilité, en quelque manie- „ re exceſſive, avoient ordonné qu'on mît ce „ Tableau dans la Chambre, où le Conſeil de la „ Ville s'aſſembloit. Dans ce Tableau, il avoit „ un bâton de commandement à la main ; parce „ que, dans la guerre précedente, il avoit été „ ſur la Flotte, comme Député de l'Etat. Le „ Peintre avoit joint à côté une riviere, où l'on „ voyoit pluſieurs Vaiſſeaux, dont quelques-uns „ paroiſſoient être en feu. De l'autre côté, on „ voyoit une corne d'abondance, de laquelle ſor- „ toient toutes ſortes de biens. Ce qui ſignifioit „ que la Guerre avoit fait place à la Paix. Sur „ quoi on remarquoit 1. que l'Etat n'avoit eu „ aucune part à faire ce Portrait, ni à le placer, „ là où il étoit : 2. Que ce n'étoit pas même la „ Ville de Dordrecht, qui l'avoit fait faire, mais „ ſeulement quelques Echevins, qui étoient des „ amis particuliers de Corneille de Witt : 3. Que „ ce Portrait, quel qu'il pût être, étoit dans une „ Chambre particuliere ; où perſonne n'entroit, „ que le Conſeil de la Ville, qui ſeul avoit droit „ d'y entrer : 4. Qu'il n'y avoit rien d'*abuſif* en „ toute cette Peinture, & que tout ce qu'on y „ pouvoit reprendre étoit la vanité de celui, qui „ avoit ou recherché, ou accepté cet honneur, „ qu'un homme plus prudent auroit refuſé.

Les Anglois regardoient ce Tableau, comme une eſpece de Trophée, qu'on avoit dreſſé, en Hollande, en l'honneur de l'Expédition de Corneille De Witt, contre les Vaiſſeaux Anglois, qui avoient été brulez à Chattam.

Il y a encore ici un mot Anglois, qu'on n'entendit pas bien. C'eſt le mot *abuſive*, qui ſignifie in-

1672. *inſultant*, ou *moqueur*, comme on le verra dans les meilleurs Dictionaires Anglois. Uo homme de Lettres, verſé dans la Langue Angloiſe, auroit pu facilement empêcher, pour le dire encore une fois, qu'on ne commit cette autre bévue. „ Excepté cette ſeule Peinture, *continuoient les Etats*, „ nous n'avons pas apris qu'on eût rien commis, „ dont on ſe ſoit plaint; & s'il y avoit eu quelque choſe d'inſultant, les Miniſtres de Sa Majeſté Britannique, qui avoient demeuré en Hollande, s'en ſeroient bien apperçus, & auroient „ demandé que les Auteurs, ou ceux, qui l'avoieot publiée, fuſſeot punis. Ce qui eſt une „ preuve claire, que rien de ſemblable n'étoit venu à la connoiſſance du Public. En cas qu'il „ ſe ſoit vendu, ou diſtribué quelque choſe (ce „ que les Etats ne croyent pas) comment pouvons-nous être reſponſables, ou avoir eu la main, „ en une choſe, qui n'eſt jamais veoue à nôtre connoiſſance?

„ Sa Majeſté Britannique voudroit-elle demander de nous, ſous peine de oous faire la guerre, que nous fiſſions dans les terres de nôtre „ obéiſſance, plus qu'Elle ne peut Elle-même „ empêcher dans ſes Royaumes; où l'on ſait aſſez „ qu'il ſe fait des libelles virulens, contre ſa perſonne & ſon gouvernement, & qui ſe répandent, malgré les plus rigoureuſes recherches? „ Il ſe pourroit bien faire, que ſa propre Cour „ n'en fût pas plus exempte, que le reſte du „ Royaume. La liberté, que prennent ſes Sujets eſt ſi générale; que ſes plus ſecrets appartemens n'en ont pas été exempts. Ses Miniſtres ont bien encore été plus mal traitez, „ puis que ſon Chancellier a avoüé, dans le diſcours, qu'il a fait à l'ouverture de la premiere „ ſeſſion du Parlement, qu'ils avoient été accuſez de Trahiſon & de Follie, & avoient été „ traitez, même dans les *Cafez*, de *Fous* & de „ *mal-honêtes Gens*. Ce ſont ſes propres paroles.

„ Après tout cela, avec quelle juſtice peut-on „ ſe plaindre de nous, qui, dans la plus grande „ chaleur de toutes nos guerres, n'avons commis „ aucuns excès, qui approchent de ceux-là, & „ qui, en cette derniere guerre, avons ſupprimé, „ ſous de grandes peines, de nôtre propre mouvement, deux Ecrits; qui parloient avec trop „ peu de reſpect de la perſonne du Roi de la G. B. „ quoi que l'Auteur fût très-affectionné au bien „ de nôtre Etat.

*Mais*, dit Charles II. *nous ſommes preſſez, par des conſiderations encore plus preſſantes, que celles qui nous regardent nous mêmes; c'eſt la conſervation de nôtre Commerce, d'où les richeſſes & la proſperité de nos Sujets dépendent, & leur défenſe au dehors, contre la violence & l'oppreſſion, & contre les Hollandois, qui nous affrontent preſque dans nos propres ports. Ce ſont là des choſes, qui leur ont attiré nôtre indignation.*

Comme cet Article étoit difficile à entendre, & n'étoit ſoûtenu d'aucune preuve, les Etats le regarderent, comme une introduction à ce qui ſuit, & crurent qu'on le pouvoit mieux réfuter, en répondant aux matieres de fait, dont il eſt parlé dans la ſuite.

*Le droit du Pavillon*, dit Charles II. *eſt ſi ancien, que c'eſt une des Prérogatives des Rois nos prédeceſſeurs & la derniere, dont le Royaume doit ſe départir. Il a jamais été conteſté, & il a été reconnu expreſſément dans le Traité de Bréda. Néanmoins l'Eté paſſé, il a été non ſeulement violé, par ceux qui commandoient leurs forces, par Mer, & approuvé enſuite à la Haie. On repréſenta même, dans la plûpart des Cours de la Chrétienté, qu'il étoit ridicule de l'exiger d'eux. Ingrate inſolence de nous conteſter le Domaine de ces Mers! eux qui ſous le regne du Roi nôtre Pere, ſe tenoient bien obligez, qu'on leur permit d'y pêcher, en prenant la permiſſion & payant un tribut! eux qui ne ſont préſentement en état de nous conteſter cela, que par la protection de nos Ancêtres, par la valeur & par le ſang de nos Sujets!* 1672.

„ C'eſt ici, *répliquent les Etats*, la grande batterie des Miniſtres Anglois, & ſur quoi ils s'appuyent le plus. Avant cette prétenſion, ils ne „ ſavoient comment ſurmonter les difficultez, „ qu'on leur faiſoit. Ils avoieot réſolu de nous „ faire la guerre, comme ils l'avoient promis à la „ France; & ils ſe flattoient que cela ſerviroit à „ avancer les deſſeins particuliers, qu'ils avoieot „ faits chez eux. Mais ils n'avoient pas de raiſoo aſſez populaire, pour échauffer leur Nation contre nous. Ils avoient beſoin de quelque choſe de plus fort, que des Peintures & des „ Médailles. Dans cette vue, ils detacherent uo Yacht, pour chercher nôtre Flotte; qui étoit à l'ancre, ſur nos côtes; pour demander à „ nos Amiraux, qu'ils euſſent à baiſſer leurs Pavillons, & leurs Voiles; dans l'eſperance que cette nouveauté feroit naître quelque accident, „ propre à pouſſer leur deſſeio. Cela leurs ayaot, „ comme nous l'avons trouvé depuis, trop bien „ réuſſi; nous avons cru qu'il étoit néceſſaire, „ avant que d'y répondre plus amplement, de „ déclaret au Roi & à toute la Nation, que, „ pour nous, nous ſerions fâchez de leur refuſer „ aucuoe Prérogative, qui leut appartienne, ou „ de leur ôter rien de ce qu'ils ſoûtiennent leur être „ dû, quand ils ne s'en ſervent pas contre nous; & „ de leur dire que nous eſperons auſſi qu'ils auront „ aſſez d'équité, pour nous écoutet, en nos juſtes „ défenſes; & que le grand bruit, que font les auteurs de cette guerre, ne diminuera point, dans „ leurs eſprits, la force de nos réponſes.

„ Pour bien éclaircit cette matiere, il faut remarquer que juſqu'à l'an MDCLIII., comme „ il n'y avoit eu aucune conteſtation ſur le Pavillon, entre la Nation Angloiſe & nous, cette queſtion n'avoit poiot été miſe ſur le tapis, „ en aucun Traité. Châcuo étoit aſſez accoûtumé à faire ce qu'il falloit faire, dans ces cas; „ & l'on ne nous demandoit point de faire autrement, qu'on n'avoit accoûtumé. Ce qui eſt „ uoe preuve que les Anglois o'avoient demandé „ de nous, que ce que nous étions diſpoſez à leur „ tendre.

„ C'eſt encore une choſe très-digne d'attention, que l'Aogleterre n'a jamais crû devoir „ aſſurer, par un Traité formel, ſon Droit touchant le Pavillon; juſqu'à ce qu'elle ait commencé à ſoupçonner qu'on pourroit faire difficulté de lui rendte, comme à une République, „ l'honneur, qu'on avoit rendu à leurs Rois. Cela les engagea à en mettre un Article, dans le „ Traité de l'an MDCLIV.

„ Il y a une troiſiéme remarque à faire, c'eſt „ que la Cour d'Angleterre, aulieu d'entrer avec „ nous, en une Alliance étroite, telle que S. M. „ elle-même la propoſa, quand Elle étoit avec „ nous; a ſeulement renouvellé le Traité, que nous „ avions fait avec Cromwel, avec quelques ad- „ ditions.

Il y a d'autres remarques, ſur cette matiere, qu'on pourra chercher dans l'Original; que nous ne toucherons point, parce que ce ne ſont pas des choſes, qui ſoient eſſentielles à cette Hiſtoire, ne contenant que des conteſtations, & des reproches, qui furent ſuivies d'une déclaration de guer-

1672. re, de part & d'autre. Ceux qui liront la déclaration de guerre des Anglois, & la réponſe qu'y firent les Hollandois, s'appercevront aiſément, que les Anglois avoient été gagnez par les François, & qu'ils avoient conſpiré la ruine totale de la Republique; que la France devoit attaquer par Terre, & les Anglois par Mer, ſoûtenus d'une Flotte Françoiſe. Du côté de la Mer, ils étoient en état de ſe défendre, parce qu'ils avoient des Vaiſſeaux bien montez, & bien commandez par Ruiter, & les autres Officiers de Marine; mais il n'en fût pas de même de l'Armée de Terre; où il n'y avoit point de Corps aſſez fort, à oppoſer a l'Armée Françoiſe, ni aucunes Places, ſuffiſamment fournies, ni de Gouverneurs aſſez courageux, ou aſſez habiles, pour les défendre, comme il falloit.

On aceuſa le Penſionaire de Hollande, & ſon Parti de tout le mal, qui arriva, & quoi que le Parti contraire, en les traverſant en tout, contribuât à faire tomber la République, dans le danger, ou elle ſe trouva; on chargea de tout le mal, qui arriva, le ſeul Parti, qui eût le deſſous. En effet, quand on vit qu'on ſeroit obligé d'employer le Prince d'Orange; il étoit de la prudence de ceder au torrent, & de s'appliquer, dés l'année préeedente, à lever inceſſamment une Armée de Terre, pour s'oppoſer à la marche de celle de France. Mais l'opiniâtreté eſt un vice aſſez commun aux grands Génies, qui ne veulent pas avoir le démenti de ce qu'ils ont entrepris, comme ils le croyent, pour de bonnes raiſons, quand même ils ſe trompent.

Si le Penſionaire avoit été bien informé de la diſpoſition de la Cour d'Angleterre & de ſes Miniſtres, il auroit ſû qu'elle étoit compoſée d'ennemis jurez des Provinces Unies, & de la Religion que l'on y profeſſe. On a une Hiſtoire abregée du Regne du Roi Charles II. depuis l'an MDCLX. juſqu'a l'an MDCLXXVIII. (1) compoſée par un Prélat qui avoit vécu en ce tems-là, & qui avoit auparavant été Indépendant, & grand flatteur de Cromwel; mais qui gagna, enſuite, par des principes tout contraires, la faveur de Jaques II. Il dit, (2) que l'état où ſe trouvoit le Roi Charles II. en ce tems-ci, lui fit penſer à rompre la Triple Alliance; à faire la Guerre aux Hollandois, ſans leur envoyer aucun Ambaſſadeur, pour leur demander réparation; & à faire une Alliance, contre eux, avec le Roi de France: *Qu'il n'y avoit point de Droit d'Alliance, entre le peuple d'Angleterre & les Hollandois; qu'ils ne formoient pas une juſte & une légitime République; que c'étoit un Aſyle de Brigands & de Pirates: Que ces Nations étoient naturellement ennemies; que les Hollandois auroient des guerres perpetuelles contre l'Angleterre, tant par leur inclination naturelle, que pour le gain, que ces gens ſordides cherchent principalement: que cette Nation vaine, qui veut imiter l'ancienne Rome, ſongeoit à l'Empire du Monde: qu'elle avoit, depuis long-tems, aſpiré à avoir le Négoce de toute la Terre: que le Roi d'Angleterre s'étoit oppoſé à leur Ambition immenſe: Que ſi elle avoit vaincu les Anglois, elle auroit l'Empire de la Mer ſans retour; qu'étant maîtreſſe de la Mer, elle la ſeroit bien-tôt de la Terre; que la Guerre étoit de nature, qu'il falloit que l'une, ou l'autre Nation perît, il falloit d'abord détruire Carthage. Mais ſi l'on dit que c'eſt violer les Droits des Alliances* (il veut dire *le Droit des Gens*) *que de commencer la Guerre, ſans l'avoir déclarée; on n'a qu'à répondre, que l'on n'a pas à faire* 1672. *a un ennemi legitime; Que c'eſt une Nation, qui a rompu toutes les Alliances, & qu'il ne faut pas garder la foi à des perfides: Que les Bataves avoient toûjours trompé les Hommes & les Dieux: que ces parjures étoient déchus du Droit des Gens; Qu'enfin ils ne faiſoient point de ſcrupule de rompre les Alliances, qu'on ne leur devoit point garder de foi; & que les Anglois le devoient faire moins que perſonne, eux qui avoient été ſi ſouvent trompez par leurs parjures, après tant d'Alliances. Ils n'avoient qu'a ſe ſouvenir* d'Amboine, *de* Surinam, *& du dernier Traité fait à* la Haie; *dont la cire n'étoit pas encore ſéche, qu'ils l'oublierent, en ſorte qu'ils refuſerent le Salut aux Vaiſſeaux du Roi: Qu'ils ſe ſouvinſſent de l'attentat fait ſur les côtes de la Guinée, où ils avoient attaqué, à l'improviſte, Holmes,* (3) *qui navigoit ſur les bords de l'Afrique, & qui les vainquit, en ſe défendant, auſſi bien que les Canons qu'on avoit déchargez, ſur lui; Qu'ils n'avoient pas laiſſé, en ſon abſence, de ſe plaindre au Roi des Pirateries d'Holmes; & qu'ils ſe ſouviennent encore de l'action ſcélerate de* Ruiter, *qui ayant attaqué les Pirates Algeriens, avec la Flotte Alliée des Anglois, s'en alla, en ſecret, par ordre des Etats, ſur les côtes de Guinée, où il prit, par une perfide Brigandage, tout ce qu'avoient les Anglois, qui ne s'attendoient à aucune hoſtilité. Enfin*, dit encore Parker, *on doit ſe reſſouvenir que ſi l'on violoit, en quelque maniere, le Droit des Alliances, il le faut faire, pour en tirer une ſi grande recompenſe; car le Roi pourra*, diſoit-il, *prendre bien-tôt la Flotte de Smyrne, & par cette ſeule priſe, il pourra ſe dégager de toutes ſes dettes, & payer la ſolde aux Soldats, dans la fauſſe de la guerre* &c. Je ne copierai pas davantage un Auteur, dont on peut voir l'impieté & la barbarie, en liſant ſeulement ce que je viens de rapporter; & encore mieux en parcourant les IV. *Livres de Mémoires, touchant ce qui étoit arrivé, de ſon tems*, ſous le Regne de Charles II. On n'a jamais rien lû de plus emporté & de plus impudent, que cet Ouvrage. Ceux qui le liront, reconnoîtront que Mr. *Burnes* n'a rien dit, dans ſes Mémoires, pour l'Hiſtoire de ſon tems, de cet étrange Eſprit, qu'on ne puiſſe facilement croire; excepté peut-être ce qu'il dit de ſon ſavoir, qui ne paroit guére en ce Livre. Ce Livre eſt trop plein de fautes de jugement, & écrit en trop mauvais ſtyle; pour ne pas avoir du mépris, pour un homme, qui eſt capable d'écrire de ſemblables choſes, & de les exprimer ſi mal. Les Payens même, oui les Payens, auroient eu honte d'écrire une ſemblable rapſodie, pleine de menſonges & d'abſurditez ſcandaleuſes. Nous ne diſons pas ceci, parce qu'ayant entrepris d'écrire l'Hiſtoire des Provinces Unies, nous nous ſommes entêtez de cette République; que nous n'avons loüée, qu'en ce en quoi elle nous a paru loüable; & excuſée, que lors qu'elle pouvoit s'excuſer, par des excuſes valables.

Pour revenir au fil de cette Hiſtoire, le Prince ne fut pas plûtôt Capitaine Géneral de la République, qu'elle commença à rechercher, (4) avec chaleur, l'amitié de S. S. Electorale de Brandebourg, à laquelle le précedent Gouvernement faiſoit difficulté de recourir, parce que ce Prince étoit Oncle du Prince d'Orange. Cependant l'Electeur, autant intereſſé, que les Etats, à n'avoir point la France pour voiſine, avoit voulu demeurer neutre, pour ne pas l'attirer en ſes Terres,

(1) *Samuel Parker* fait Evêque d'Oxford par le Roi Jaques II. Voyez ſon caractere dans l'Hiſtoire de Mr. *Burnet*, ann. 1668. & 1686.

(2) Pag. 124. & ſuiv. Ed. de Londres in 8.

(3) Voyez ſur l'an 1665. comment cette affaire ſe paſſa.

(4) *Pufendorf* Rer. Brandeburg. Lib. XI. n. 47.

1672. tats, d'où perſonne ne pouvoit l'empêcher d'entrer dans les Provinces Unies. On envoya donc à l'Electeur le Sr. *d'Amerong*, pour le diſpoſer à prendre le parti de la République. Il lui repréſenta le 19. de Janvier, „ que les Provinces ne „ s'étoient pas intereſſées dans la conſervation de „ la Ville de Cologne, en y envoyant un Regi„ment d'Infanterie de leurs Troupes, que par le „ conſentement de l'Empereur; qui comprenoit „ bien de quelle importance il étoit, pour l'Em„pire, que la France n'y entrât pas par-là: Que „ l'Electeur de Cologne avoit non ſeulement des „ Soldats à ſa propre ſolde, mais encore des „ Troupes Etrangeres, & faiſoit de grands amas „ de proviſions de bouche & de guerre; qu'il ne „ diſſimuloit point appartenir aux François, & „ par conſéquent pour ſervir à leurs ennemis; „ quoi que la République ne comprit point, en „ quoi elle pouvoit avoir offenſé la France: Que „ ſi les François ſe rendoient maîtres de Colo„gne, tout le voiſinage ſeroit en un grand dan„ger: Que les Etats Généraux avoient une „ double Alliance, avec Ss S. Electorale, dont l'une „ étoit avec Elle ſeule; & l'autre y joignoit le „ Roi de Danemark & la Maiſon de Lunebourg; „ ce qui l'avoit fait nommer une *Quadruple Al„liance*. Les Puiſſances intereſſées s'engageoient, „ par-là, à intervenir pour remedier aux meſin„telligences, qui pourroient naître entre les au„tres, & à s'entre-ſecourir, s'il en étoit beſoin: „ Qu'encore qu'il fallût que les Puiſſances neu„tres, en ce démêlé, s'employaſſent à accom„moder à l'amiable les brouilleries, qui alloient „ éclatter; l'Electeur & les autres Princes de„voient lever des Troupes, pour appuyer leur „ interceſſion, & même les employer contre „ l'ennemi, ſi on ne pouvoit pas l'arrêter autre„ment.

L'Envoyé ajoûtoit qu'il étoit venu, pour faire une Alliance plus étroite avec l'Electeur, & que les EE. GG. ſouhaitoient qu'elle fût promptement conclue; parce que le danger s'augmentoit tous les jours. Il avertit l'Electeur, qu'il ſe faiſoit un grand appareil de proviſions de guerre, dans l'Evêché de Munſter, & que l'Evêque avoit vendu à la France quantité d'Artillerie. Il offrit même à ce Prince de l'argent, pour faire de nouvelles levées, s'il en avoit beſoin, & fit les mêmes offres à la Maiſon de Lunebourg. L'Electeur répondit à d'Amerong, le 23. de Janvier, „ qu'il falloit, en effet, voir ſans délai ce qu'on „ pourroit faire, pour prévenir le danger, qui „ n'étoit pas éloigné; pour faire en ſorte, qu'on „ n'eût point de guerre; ou pour la ſoûtenir aux „ dépends des Etats, qui étoient ceux, à qui l'on „ en vouloit. L'Electeur approuvoit fort, que „ l'on donnât quelque ſatisfaction à la France; „ dont l'honneur, à ce qu'il diſoit, lui étoit fort „ à cœur: Qu'il avoit déja travaillé à cela, & „ qu'il s'y appliqueroit encore: Que comme le „ Roi demanderoit, ſans doute, qu'on s'expli„quât plus clairement, il ſeroit bon que lui (*l'Electeur*) fût ſi la République vouloit punir de juſ„tes punitions, ceux qui avoient mal parlé de Sa „ Majeſté, & qui en feroient convaincus; ſi elle „ vouloit révoquer la défenſe, qu'elle avoit faite „ d'apporter aucunes Marchandiſes de France; „ ſi elle vouloit promettre qu'elle n'empêcheroit „ pas, que Sa Majeſté n'eût ce qui lui appartenoit „ effectivement; enfin ſi la Répuhlique étoit diſpoſée à ſatisfaire les Alliez des François, le Roi „ d'Angleterre, & l'Archevêque de Cologne? „ ſans quoi il ne vouloit pas ſe méler de cette né„gotiation. C'étoient-là d'étranges demandes, qui ſuppoſoient que la République avoit tort, & avoit tort en tout; de ſorte qu'elle devoit s'engager à accorder tout ce qu'on lui demanderoit. 1672.

L'Electeur dit encore „ qu'il falloit qu'il prît „ garde, s'il ne rendroit pas ſes bons offices inu„tiles, s'il ſe méloit de la guerre. Il devoit ſe „ bien garder d'engager l'Empire, en cette Guer„re. Enfin il étoit néceſſaire, qu'il ſût quel ſe„cours demandoit la République des Provinces „ Unies, ce qu'elle offroit de ſon côté, & ſi „ elle ne lui rendroit jamais les Villes qu'elles „ lui retenoit.

D'Amerong répondit „ qu'il étoit venu ſeule„ment, pour faire une Alliance de défenſe mu„tuelle, & que les Etats avoient déja une Ar„mée conſiderable; Qu'ils avoient réſolu d'au„gmenter juſqu'à cent-mille hommes; qu'on ſe „ mettoit en état de défenſe, dans toutes les Pro„vinces; que la Hollande fourniſſoit l'argent; „ qu'il ſeroit très-agréable à la République, ſi „ l'Electeur pouvoit trouver quelque moyen de „ détourner la guerre à l'amiable; mais qu'il é„toit dangereux, pour elle, de demeurer dans l'in„action, & que cette inaction augmenteroit la „ hardieſſe des Troupes Françoiſes; qu'autre„ment c'étoit une des Maximes de l'Etat d'avoir „ la Paix, avec toutes les Puiſſances de l'Europe. „ Il ajoûta que, ſi quelcun étoit convaincu d'avoir „ mal parlé du Roi T. C. il en ſeroit puni; qu'on „ lui donneroit ſatisfaction, en ce qui regardoit „ le Commerce, & qu'on révoqueroit les der„nieres défenſes; Que l'on n'avoit aucun ſujet „ de demeurer brouillé avec les Anglois: Que ſi „ l'Electeur de Cologne avoit quelque prétenſion „ ſur Rhimberk, les Etats en avoient d'autres: „ Qu'il ne falloit pas, pour cela, retarder cette „ affaire: Qu'il n'étoit pas ſûr, pour l'Electeur, „ de demeurer ſans Troupes; pendant que l'Ar„chevêque de Cologne, le Duc de Brunswik, „ l'Evêque de Munſter, & les Suedois étoient „ armez: Que les François avoient engagé l'Em„pire dans cette affaire, par l'Alliance qu'ils a„voient faite, avec l'Electeur de Cologne, & „ que ce dernier ſeroit blâmé d'avoir attiré la „ guerre en Allemagne: Que les Hollandois ſou„haitoient, que l'Electeur de Brandebourg levât „ ſeize-mille hommes, auxquelles il faudroit a„joûter les Troupes dûes conformément aux an„tres Alliances: Qu'il devoit payer la moitié de „ cette Armée, & que les Etats payeroient „ l'autre moitié, ſans que l'on en pût rien re„demander.

„ Les gens de l'Electeur répondoient à cela, „ qu'on ne pouvoit pas demander des Troupes „ auxiliaires; puis que la guerre n'étoit pas enco„re commencée, & que le Roi de France ſoû„tenoit que les Hollandois étoient les aggreſſeurs: „ Qu'ils n'en avoient pas uſé envers l'Electeur, „ comme ils devoient envers un de leurs plus an„ciens, & de leurs plus fideles Alliez, & voiſins, „ & de la même Religion qu'eux; quoi que dans „ la derniere guerre, qu'ils avoient eue avec l'Evê„que de Munſter, ils euſſent éprouvé de quel „ uſage étoit ſon amitié: Que dans la Triple Al„liance, il avoit été tout-à-fait négligé, & qu'on „ n'avoit travaillé, en cette conjoncture, que „ pour les interêts du Roi de Suede: Qu'enfin, „ après que tout eut été fait, on l'avoit prié d'en„trer en cette Alliance; ſans lui parler d'aucune „ recompenſe, & ſans même lui avoir montré les „ Articles ſecrets: Que ſi alors la Répuhlique „ l'eût favoriſé, de maniere qu'il eût eu une ar„mée entretenue de l'argent d'une autre Puiſſan„ce, ils auroient eu un ſecours tout prêt: Qu'il

„ eſt

1672. „ eſt encore fâcheux que cela eût été fait, par „ quelques perſonnes, de peur que l'autorité, & „ la Puiſſance de l'Electeur ne s'agrandiſſent.

Les Etats s'excuſoient facilement, en diſant „ que la Triple Alliance avoit été propoſée par „ les Anglois, & non par les Etats, & que c'é- „ toient les premiers, qui avoient fait en ſorte, „ qu'on avoit accordé des ſubſides : Que les „ François accuſoient les Etats d'avoir été les ag- „ greſſeurs, comme le Loup de la Fable accuſoit „ l'Agneau, de lui avoir troublé ſon eau. Il faut néanmoins avoüer, que les Etats s'étoient princi- palement oppoſez à l'envie, que le Roi de Fran- ce avoit de ſe rendre maître des Païs-Bas Eſpa- gnols, dès le commencement; quoi qu'il fût vrai que les Anglois avoient fait la propoſition de la Triple Alliance, & engagé l'Eſpagne à payer des ſubſides aux Suedois.

L'Electeur, & ſes Miniſtres ne ſemblent avoir fait ces reproches, que contre le Gouvernement des Freres De Witt. D'ailleurs ils ſentoient bien, qu'il falloit aider les Etats, & ils commencerent à en parler, en exigeant qu'on garderoit un pro- fond ſilence; parce que l'Electeur n'étant pas prêt, il ſeroit obligé de tout nier, ſi les François en étoient avertis, pour mettre ſes Etats en ſûre- té. Il jugeoit que, pour mieux cacher ce deſſein à la France, il falloit diſſimuler avec ſon Ambaſſa- deur, & lui faire entendre, que l'Electeur ne ſe- roit pas éloigné de vouloir demeurer neutre, qu'on le ſeroit ſavoir à d'Amerong, qui ne laiſſeroit pas de continuer à demander les ſecours, que l'E- lecteur devoit donner aux Etats, ſelon l'Alliance. Ce Prince demandoit au reſte, qu'après que la Paix ſeroit faite, on lui rendit Orſoi & Emmeric, ſans Garniſon, auſſi bien que le péage près de Gen- nep, que les Etats pouvoient encore tenir ſix ans. Mais les Hollandois, à ce que dit (1) *Pufendorf*, en conteſtant, d'une maniere bizarre, les choſes les plus équitables, laiſſèreot écouler beaucoup de tems. Ils offroient Orſoi, à condition que l'E- lecteur permettroit qu'ils fortifiaſſent Duisbourg & Rurort; pour les garder auſſi long-tems, que les autres Places du Duché de Cleves ſeroient en- tre leurs mains; à quoi on ajoûtoit que les Etats lui feroient compter la ſomme de cent-mille Ecus, quand la Paix ſeroit faite.

Après une trop longue négotiation, pour le danger, où étoit l'Etat, on convint que ſi les E- tats étoient attaquez, dans leurs propres païs, l'E- lecteur auroit une Armée de vingt-mille hommes, deſquels il pourroit néanmoins faire un détache- ment de trois-mille hommes d'Infanterie, & de ſix-cens Chevaux, pour les places de Weſtfalie : Que les Etats payeroient la ſolde de la moitié de ce Corps, ou de quatre-mille Chevaux, & de ſix-mille Fantaſſins : Qu'ils feroient payer, d'a- bord après que ce Traité ſeroit conclu, l'argent néceſſaire pour les lever, à Hambourg, ou à Brê- me : Que deux mois après avoir reçu cet argent, l'Electeur auroit cette Armée prête à ſe mettre en campagne, & à marcher, où on la meneroit : Que les Etats Généraux payeroient la moitié de leur ſolde, à certains termes, avec diverſes con- ditions, que l'on verra dans *Pufendorf*; par où l'on comprendra que ſi les Etats ne comptoient pas légerement leur argent, l'Electeur ne négligeoit point non plus ſes interêts : Qu'après deux mois l'Electeur auroit cette Armée prête, & qu'elle marcheroit en Weſtfalie, prête à entrer en ac- tion. On verra le reſte des Articles de ce Trai- té, dans l'Auteur qu'on a déja cité, qui les a rap- portez au long. L'Electeur, ſigna & ratifia le 1672. Traité, le 11. de Juin, & les Etats le 1. de Juillet.

L'Electeur ayant fait cette Alliance, avec les E- tats Généraux, ſongea à faire auſſi entrer l'Em- pereur Leopold, dans cette ſorte de ligue. Il en- voya, pour cela, *Jean George Prince d'Anhalt*, qui ſe rendit à Vienne, comme pour des affaires particulieres, qu'il y avoit; mais ſes inſtances, pour engager l'Empereur de prendre le parti des Etats, ne réüſſirent pas d'abord; quoi qu'on lui dît que les Frontieres des Terres de l'Empire alloient être pillées, par les François.

Un habile homme qui a (2) écrit l'Hiſtoire de France nous dit „ que la proſperité des Hollan- „ dois, qui avoient fait de grandes conquêtes dans „ les Indes, & s'étoient iofiniment enrichis, leur „ avoient inſpiré une fierté, qui choquoit les plus „ grands Princes de l'Europe; juſques-là, *dit-il*, „ que l'Empereur en MDCLXXI. écrivit à l'E- „ vêque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Li- „ gue, que l'Evêque de Liége & l'Evêque de Muns- „ ter avoient faite, avec le Roi de France, & „ que quand le Commandeur de *Gremonville* lui „ eut dit, que Louïs ſe préparoit à faire la guer- „ re à la République de Hollande, il lui promit „ de ne point donner de ſecours aux Hollandois; „ pourvû que le Roi de France n'entreprit rien „ ſur les Terres de l'Empire. Mais Leopold en- tendoit trop bien les interêts de ſa Maiſon, pour regarder tranquillement la France envahir les Pro- vinces Unies.

Auſſi ne demeura-t-il pas long-tems, en ce ſen- timent, puis qu'après avoir vû les premiers progrès de la France, dans les commencemens de la Cam- pagne; il ſe déclara pour eux. Nous en parlerons dans la ſuite, aprés avoir raconté, en peu de mots, ces premiers progrès.

„ Le Roi d'Angleterre, dit le même Hiſtorien, „ étoit pareillement irrité contre eux, ſur ce „ qu'en diverſes occaſions, ils avoient refuſé de bais- „ ſer le Pavillon devant les Vaiſſeaux Anglois, „ & pour d'autres offenſes, qu'ils avoient reçuës „ d'eux.

Les Hollandois n'avoient offenſé le Roi de Fran- ce, que parce qu'ils ne vouloient pas l'avoir pour voiſin, & l'empêcherent, pour cela, de pouſſer plûs loin ſes conquêtes de ce côté-là; par la Trip- le Alliance, & par la Paix d'Aix la Chapelle. Ceux qui auront lû l'Hiſtoire précedente ne pour- ront pas, comme je crois, en douter un moment. Le Roi d'Angleterre s'étoit engagé, à empêcher qu'il n'allât plus loin; mais ce Prince, voluptueux & dépenſier, ne pouvant pas tirer de ſon Peuple, au- tant d'argent qu'il en avoit beſoin, pour ſes plai- ſirs, ſe laiſſa gagner par l'argent, que la France lui donna, comme toute l'Angleterre le fit aſſez connoître. D'ailleurs il croyoit avoir part aux conquêtes, qu'on feroit ſur la République; outre qu'il eſperoit d'être délivré de Voiſins fâcheux, qui ne verroient pas introduire ouvertement le Catholiciſme en Angleterre, ſans s'émouvoir pour le Parti Proteſtant; comme cela arriva en effet, ſous le Regne de ſon Frere. En cela on n'accuſe ni l'un, ni l'autre de ces deux Rois de rien, dont ils ne ſe fuſſent glorifiez; ſi leurs deſſeins avoient réüſſi, comme ils le ſouhaitoient.

„ Le Roi Très-Chrêtien, *dit le même Hiſtorien*, „ avoit, en ſon particulier, avoit bien des raiſons „ de

(1) Lib. XI. Rerum Brandeb. n. 41.

(2) Pufendorf Rer. Brandeb. Lib. XI. n. 40.

(3) Le P. *Daniel*, dans l'Abregé de l'Hiſtoire de Louis XIV. ſur cette année.

1672. „ de déclarer la guerre aux Hollandois. La Triple Alliance, dont ils étoient les Auteurs (*c'étoient aſſurément les Anglois*) la fameuſe & inſolente Médaille que Van Beuning, leur Ambaſſadeur en France, avoit fait frapper, à cette occaſion, & la conduite fiere, qu'ils avoient tenue avec le Roi; dans le tems même, qu'ils ſe voyoient menacez de la guerre de ſa part; tout cela obligea, dit-on, ce Prince, infiniment jaloux de ſa gloire, à tirer raiſon d'une République, qui le ménageoit ſi peu.

On ne doit pas nier, que le Roi ne erût que ſa gloire étoit bleſſée, par les Médailles, peu ſages; que quelques Villes, ou perſonnes firent faire mal à propos; mais la principale cauſe de la guerre fut qu'ayant gagné l'Angleterre, il crut venir aiſément à bout de la République; & le ſuccès, que ſes armes eurent d'abord, fit bien voir que ſes meſures n'avoient été que trop bien priſes, contre cet Etat. Si cela lui eût réüſſi, il n'y a guére d'apparence, que l'Allemagne l'eût empêché de ſe rendre maître des Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas.

„ Les Etats Confédérez ſe trouvoient couverts, „ par les Païs Eſpagnols, qui leur ſervoient de „ Barriere contre la France, & ne penſoient nullement, que le Roi les pût entamer, par un „ autre endroit; mais ils ne connoiſſoient pas encore, dit le même Hiſtorien, le caractere du „ Prince, auquel ils alloient avoir affaire; qui „ n'avoit garde de s'engager, en une telle entrepriſe, ſans avoir pris de bonnes & de ſûres meſures. On ne doit pas diſconvenir de ce que dit nôtre Hiſtorien, en cette occaſion, & pour ce qui regardoit la premiere Campagne, & pour une partie de la ſeconde. Il ſemble qu'on crut, en Hollande, que le Roi de France commenceroit par attaquer quelque autre endroit; puis qu'on ne fut pas en état de lui réſiſter, au chemin qu'il prit. Cependant les intrigues, qu'il avoit euës, avec l'Archevêque de Cologne, ne leur étoient pas tout à fait inconnues; car il n'y a guére d'apparence, que l'Electeur de Brandebourg ne leur en eût fait un myſtere. Le même Auteur, que nous avons cité, aſſure que Louïs avoit ſur pied, tant de Troupes Françoiſes, que d'étrangeres, à ſa ſolde cent-ſoixante & dix-ſept-mille hommes; & pour Généraux & Officiers, tout ce qu'il y avoit de plus excellent en ce genre, & en particulier le fameux Louis de Bourbon, Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne. Le premier, qui fut mis en action, fut le Comte de Chamilli. On lui donna ordre, le 15. de Mai, de ſe ſaiſir de Maſeik, ſur la Meuſe, dans l'Evêché de Liege. Il le fit & fortifia, en quelque maniere, ce poſte, commode pour paſſer la Riviere, & pour entretenir Commerce avec les Terres de l'Evêque.

Le Roi paſſa le 24. du même mois la Meuſe à Viſet, à la tête de quarante-mille hommes, dont le Duc d'Orléans, ſon Frere Unique, étoit Généraliſſime & Turenne Général. Le Prince de Condé commandoit un autre Corps d'Armée, & le Maréchal de Crequi un autre. Cependant les Etats n'avoient ni Garniſons ſuffiſantes, pour garder leurs Places avancées, ni Commandans dans ces Places, propres à les bien défendre. Le Roi aſſiégea le 3. de Juin Orſoi, Ville de l'Electeur de Brandebourg, ſur le Rhin, entre les mains des Etats, & l'emporta en trois jours, après une legere défenſe. Comme ce n'eſt pas la derniere Ville, qui ſe rendît trop promptement, & qu'il y en eut un grand nombre, qui ſe défendirent auſſi mal, ou peutêtre même avec moins de bravoure & d'habileté; on doit dire en général, que les Troupes de Terre étoient abatardies, peu completes, & commandées par des gens, qui avoient des parens dans le Gouvernement, & que ceux du Parti des Freres De Witt avoient placez dans ces Gouvernemens de Places, pour gagner ceux à qui ils appartenoient. Les Places, outre cela, avoient été négligées, & leurs Fortifications étoient en mauvais état. On ne voit, dans l'Hiſtoire de tems-ci, le nom d'aucun habile Ingenieur, & il ne paroît pas que le Prince d'Orange ſe fût mis en peine d'en avoir; en quoi on ne peut que blâmer la négligence de ceux, qui l'avoient élevé, & qui ne l'avoient pas fait inſtruire dans la Fortification des Places, & dans la maniere de les défendre & de les attaquer; connoiſſances, qui avoient fait un honneur infini à deux de ſes Prédeceſſeurs, *Maurice* & *Frideric Henri de Naſſau*, qui étoient de grands Maîtres dans cet Art, & pour cela admirez dans toute l'Europe. On n'inſtruiſit, comme le dit l'Evêque de Salisbury, ce Prince, que de la *Prédeſtination*, qui ne lui fit ni prendre guère de Villes, ni gagner pluſieurs batailles. Tout ce qu'un Prince doit apprendre, après quelques dogmes ſpéculatifs, eſt la bonne Morale, & la bonne Politique; qui tendent à le rendre homme de bien, & capable de gouverner les peuples. C'eſt là la véritable Religion d'un Prince, & non la connoiſſance, ou la créance aveugle de quelques dogmes ſpéculatifs, & conteſtez parmi les Chrétiens. On dit que le Penſionaire De Witt étoit auſſi fort attaché, au dogme de la Prédeſtination abſolue. Je ne ſai ſi cela eſt vrai; mais ſi l'on rejettoit, ſur cette opinion, les négligences du Gouvernement en ce tems-là, pour excuſer ceux qui s'en mêlerent; on feroit tort à la Providence, qui ſauva la République tout autrement, que ne pourroit faire la Fatalité, s'il y en avoit une.

Burik, place ſur le Rhin, vis-à-vis de Weſel, fut priſe, dans le même tems, par Turenne, & Weſel le 4. de Juin, par le Prince de Condé. Rhimberk ſe rendit au Roi, le 6. après ſix jours de ſiege. Emmerik ouvrit ſes portes, le 7. au Prince de Condé, & Rées les ſiennes à Turenne. L'Aoteur de qui nous tirons ces dates, dit que ces ſix dernieres places, qui furent une conquête de quatre ou cinq jours, étoient des Villes de Guerre, bien fortifiées, à la moderne, & qui ne manquoient point de gens, pour les défendre, étoient, de ce côté-là, les Clefs de la République. Plus elles étoient importantes, plus elles devoient être confiées à des gens capables de les défendre, ſoit à l'égard de la capacité, ſoit à l'égard de la bravoure. Mais ceux, qui pouvoient, & qui devoient pourvoir à cela, dès que l'on vit, que les Rois de France & d'Angleterre étoient liguez, pour la perte de la République, penſerent plutôt à affermir leur faction; qu'à ſe mettre en état de réſiſter à une puiſſance, telle qu'étoit celle de la France; dont les deſſeins ne pouvoient être inconnus, qu'à des gens, qui ne ſavoient rien de ce qui ſe paſſoit chez les Voiſins. 1672.

Le 8. du même Mois, Doetecum fut pris, par les François & Groll, par les Troupes de l'Evêque de Munſter, Allié de la France, commandées par le Duc de Luxembourg.

Le 12. l'Armée Françoiſe s'avança, du côté du Rhin, vis-à-vis, non d'un Fort de conſéquence, comme bien des gens, en France & ailleurs l'ont crû, mais d'un Bureau de la Douane, qu'on appelle en Flamand *Tol-huys*. Il paroît que l'on avoit bien jugé qu'elle marcheroit de ce côté-là, puis que (1)



(1) Mémoires de Mr. de Montbas p. 59.

1672. pluſieurs jours auparavant, le Prince d'Orange tint un Conſeil, à Zutphen, avec les Députez des Etats, & les principaux Officiers de l'Armée qui s'y trouverent, & entre autres *le Comte de Montbas*, Gendre du fameux *Grotius*, & ami des Freres De Witt; ſur ce qu'il avoit à faire, en cette dangereuſe conjoncture. Ce Conſeil fut tenu, avant que les François euſſent pris Wetel. On y propoſa ſi l'on entreprendroit de défendre le paſſage de l'Yſſel, ſans parler de la conſervation de la Betuwe. On ne jugea pas qu'avec ſi peu de Troupes, que le Prince avoit, on pût défendre, contre une très-grande armée, vingt lieuës des Rives du Rhin. Auſſi après avoir été cinq ſemaines, avec l'Armée des Etats, telle qu'elle étoit, on réſolut de remettre à Montbas la Garde de la Betuwe, autant qu'il ſeroit poſſible. Le Prince auroit pu faire des diſpoſitions, pour défendre le paſſage du Rhin, comme avoit fait autrefois ſon grand Oncle le Prince Maurice, qui ſut bien arrêter le fameux Ambroiſe Spinola. Guillaume III. ſon petit-Neveu, donna le 7. de Juin à Montbas le Gouvernement de Nimegue, avec ordre de défendre l'Ile de la Betuwe. Pour ne point perdre de tems, ils l'obligerent de partir, ſans avoir ſes ordres par écrit. On lui ordonna, pour ne point perdre de tems, de paſſer par Dieren, pour conferer avec Wurts, & on lui promit qu'on lui enverroit ſes ordres, pendant la nuit, comme on le fit. Ces ordres portoient, qu'il eût toûjours les yeux ſur la Ville de Nimegue, & qu'auſſi-tôt qu'il verroit les François s'en approcher, ou par eau, ou par terre; il ſe jettât dans cette Place, pour la défendre. Pour cela, on écrivit aux Magiſtrats de Nimegue, de donner les Clefs de leur Ville à Montbas, au moins à ce qu'il dit; ce qu'ils n'avoient jamais accordé à aucun Gouverneur. Ils écrivirent encore à trois Compagnies d'Infanterie du Régiment de Ghent, au Régiment d'Ailwa d'Infanterie, où il y en avoit huit, & à trois Compagnies de Cavalerie de *Zeutland*, qui étoit de Cavalerie, de ſe jetter dans Nimegue. C'eſt tout ce qu'il y avoit de Troupes, dans la Betuwe; hormis cinq Compagnies de Cavalerie d'un autre Régiment.

L'ordre du Prince étoit, dit Montbas, que lors que Nimegue ſeroit inveſti actuellement, il ſe jettât dans la Place, avec les Troupes qu'on vient de nommer. Pour ſuivre cet ordre, il auroit fallu que Montbas fit retraite, ſix lieuës, devant ceux, qui l'auroient pouſſé; qu'il raſſemblât des quartiers éloignez de ſix, ou ſept lieuës; qu'il attendit que Nimegue fut inveſti, & en ſuite traverſât le Wahal, à la nage.

Il écrivit au Prince d'Orange la difficulté, qu'il y auroit à exécuter ſes ordres, mais il n'en reçut, dit-il, aucune réponſe. Il ſe tranſporta à Nimegue, où il prit connoiſſance de ce qu'il y avoit dans la Place, & de ce qui y manquoit; ce qu'il fit connoître à S. A. & aux Députez de l'Etat, par deux Lettres differentes. Elles étoient datées, du 8. de Juin au matin, & il demandoit inſtamment des ordres poſitifs, bien expliquez & en diligence. Le Prince avoit, auſſi bien que Montbas, cinq, ou ſix poſtes à défendre, & ce dernier ne pouvoit pas y employer les Troupes, qu'il avoit pour défendre Nimegue.

L'embarras, où l'on étoit alors, à défendre une trop grande étenduë, avec trop peu de Troupes, fit ſans doute, que l'on donnoit des ordres contraires les uns aux autres, ou empêchoient de répondre à ceux qui en demandoient, comme il arriva, en cette occaſion. Wurts ſe rendit le même jour au Fort de Schenk, & lui dit que le Prince d'Orange lui avoit envoyé bien des Troupes, qui ne vinrent point. Il reçut divers ordres, oppoſez les uns aux autres & rien ne ſe fit; ce qui venoit, ſi l'on en juge ſur l'expoſé de Montbas, de l'embarras, où l'on étoit, & du peu de Troupes, dont on pouvoit ſe ſervir; car celles qui avoient rendu tant de places, s'étoient rendues priſonnieres de guerre. Le Prince d'Orange, quoi qu'éclairé, au-deſſus de ſon âge, & ſon Conſeil n'étoient pas en un petit embarras. Montbas arriva le 11. au matin à Dieren, où étoit le Prince d'Orange, afin de lui rendre raiſon de ſa conduite. Il ne parut pas la déſaprouver; mais deux heures après, il le fit arrêter avec tous ſes papiers. On fit courir le bruit, dit-il, qu'il s'étoit retiré un jour auparavant, & on l'envoya priſonnier à Utrecht, d'où il ſe ſauva, ſans qu'on ſe mit fort en peine de le reprendre. Il ſemble qu'on fut bien-aiſe de ſa fuite, parce qu'on n'eut pas le ſoin de le garder aſſez ſoigneuſement. 1672.

Le Prince envoya Wurts, deux heures après qu'il eut fait arrêter Montbas, pour occuper les poſtes que ce dernier avoit abandonnez, & quelques Troupes pour défendre le paſſage du Rhin, apparemment s'il n'y avoit que peu de gens, qui l'attaquaſſent. Wurtz fut-là le 11. du Mois, d'aſſez bonne heure, il y paſſa la nuit, & poſta, comme il put, le peu de Troupes qu'il avoit.

Le lendemain 12. on vit d'un côté de la Riviere, l'Armée de France, où étoit le Roi, & le Prince de Condé, avec la fleur de la Nobleſſe, & des Troupes de France; & de l'autre côté Wurtz, avec quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, qui s'étoit retranchée à quelque diſtance de rivage, vers le Bureau de la Douane; qu'on a pris, en France, mal-à-propos, pour un Fort. Il eſt vrai, que ce Bureau eſt en une vieille Tour aſſez épaiſſe, mais ſans Artillerie, ni monde ſuffiſant pour la défendre. Il y avoit peu d'eau dans la Riviere, à cauſe d'une ſéchereſſe, qu'il avoit fait, en ce tems-là; & l'on dit même que quelques Gentilshommes de Gueldre montrerent des guez à l'Armée de France. Quoi qu'il en ſoit, la Cavalerie Françoiſe entreprit de paſſer le Rhin, à la nage, en cas que les guez n'allaſſent pas d'un bord à l'autre. „ Le Comte de Guiche, *dit nôtre Hiſ-*
„ *torien*, paſſa d'abord, avec les Cuiraſſiers, con-
„ duits par le Comte de Revel. Ils étoient ſuivis
„ de la Maiſon du Roi, & de quantité de Sei-
„ gneurs & de Gentils-hommes volontaires. Le
„ Comte de Nogent, auſſi bien que Du Bourg,
„ furent noyez, en ce paſſage. Les plus conſide-
„ rables de ceux, qui perdirent la vie, ſoit dans
„ le paſſage, ſoit dans le combat (*ſi on le peut*
„ *nommer ainſi*) qui ſuivit après la deſcente, ſu-
„ rent le Duc de Longueville, le Marquis de Vi-
„ try, le Chevalier de Salart, les Comtes de
„ Theobon, & d'Aubuſſon & le Marquis de Teſſé,
„ Neveu du Maréchal de la Force. Les bleſſez
„ furent le Prince de Condé, qui eut un coup
„ de bale au travers du bras, De Vivonne, le
„ Duc de Coaſlin, le Marquis de Beringhen, le
„ Comte de Treville, le Prince de Marſillac, le
„ Comte de Revel, les Marquis de Mont-revel,
„ de Thermes, de la Salle, du Menil-Montau-
„ ban, le Comte de Saulx, & le Marquis de Beau-
„ veau.

On a regardé en France ce paſſage, au bout duquel on trouvoit une Armée à combattre, comme une des plus hardies entrepriſes, qui ſe liſent dans l'Hiſtoire. Mais cette Armée étoit quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, commandées par Wurtz, qui n'étoit point en état de conteſter le paſſage à l'Armée Royale, & auroit même bien

1672. bien fait de ſe retirer, s'il eût été poſſible, de meilleure heure; s'il eſt vrai qu'il laiſſa, en ſe retirant trop tard, quatre mille Priſonniers, comme le dit le *P. Daniel*. Ce Géneral avoit été fait Maréchal de Camp, par le Parti des Freres de Witt; mais quand il vit que les choſes tournoient mal, il s'attacha prudemment au Prince d'Orange, comme il paroit, par les Mémoires de Montbas, & ce dernier fit mal de ſe brouiller avec lui. Mais ayant été avancé, par le Penſionaire De Witt, il tint ſon parti, juſqu'à la fin. On l'envoya Priſonnier à Utrecht, d'où on le laiſſa néanmoins échapper; après quoi il publia ces Mémoires, qui ſont trop pleins de paſſion, & de fanfaronades, pour s'y fier entierement. Il y eut néanmoins auſſi un peu de paſſion de l'autre côté, dans ſa condamnation. Si l'Auteur, (1) où ſe trouve cette condamnation, la rapporte bien, elle portoit „ que Montbas, au lieu d'avoir ſuivi ſes or„ dres, en faiſant tous ſes efforts pour empêcher „ que l'ennemi n'entrât, dans la Betuwe, avoit „ négligé ſon devoir, & quitté ſon poſte; ſeroit „ déclaré indigne d'exercer aucune charge, dans „ les Provinces Unies, & demeureroit quinze ans „ priſonnier à ſes propres frais.

Il y eut encore un fâcheux accident, qui fut la défaite entiere du Régiment d'Aylva, que De Welderen, à qui le Prince avoit donné le Gouvernement de Nimegue, envoyoit à Wurtz, pour le ſoûtenir. Un détachement de la Cavalerie Françoiſe le défit, ſans peine; parce qu'il étoit fatigué du chemin, qu'il avoit fait; en ſe hâtant d'aller ſecourir Wurtz, qui fuyoit avant que ce Régiment arriva. Voila quel fut l'effet des ordres donnez aux Officiers de l'Etat, ſans ſavoir aſſez la ſituation des choſes. On dit que l'on auroit pu arrêter, quelque tems, l'Armée Françoiſe, ſi l'on eût mis une Garniſon dans la Tour du Tol-huis, où il n'y avoit que 17. hommes, & qui même l'abandonnerent. Mais un poſte, comme celui-là, étoit de ceux qu'une Armée Royale ne reçoit qu'à une prompte reddition, ſur peine de perdre la garniſon, ſi elle attend l'Artillerie. Auſſi les dix-ſept hommes, qui étoient dans la Tour, prirent-ils la fuite tout auſſi-tôt, avec les gens de Wurtz. Pour les quatre-mille Priſonniers, que l'on dit que la France fit ſur les Hollandois, le nombre en paroit un peu plus grand, qu'il ne fut. On s'imaginoit que le Fort de Schenk voiſin aux lieux dont on vient de parler, tiendroit au moins quelque tems, contre les François; mais Turenne l'emporta le 19. du Mois, ſoit que ce Fort ne fût pas aſſez pourvu d'hommes, ou de munitions de guerre, ou que le Gouverneur & la Garniſon manquaſſent de courage, ou de capacité; comme il pouvoit ſe faire en un tems, où l'on donnoit ces emplois, pour ſe gagner l'amitié de ceux à qui ces malheureux Gouverneurs appartenoient; ce qui fut, comme on croit, un des plus grands défauts du Gouvernement du Parti des Freres De Witt. Outre cela, les Villes, qui avoient été priſes auparavant, en ſi peu de tems, & en ſi grand nombre, faiſoient peur aux Gouverneurs, qui furent attaquez depuis, & leur ſervoit d'excuſe. Il n'étoit pas au pouvoir du nouveau Capitaine Géneral, dans l'âge où il étoit, de rendre aux Troupes le courage, que les Troupes des Etats Géneraux avoient autrefois fait paroître, ſous Maurice & ſous Friderie Henri. Mais il ne ſe paſſa pas beaucoup de tems, que ce jeune Prince ne fit voir, qu'il prétendoit ranimer les Soldats de l'Etat; pour réſiſter à la France, comme ſes prédeceſſeurs avoient bien oſé faire tête aux vieilles Troupes des Eſpagnols, qui en ce tems-là étoient la terreur de toute l'Europe. Ces premiers ſuccés des François, & la ſuperiorité de leurs Officiers & de leurs Troupes obligerent le Géneral des Etats d'abandonner la garde de l'Yſſel, & de ſe retirer du côté d'Utrecht. 1672.

Le Prince de Condé ſe retira cependant à Emmerik, pour s'y faire traiter de ſa bleſſure, comme il le fut. Mais avant qu'il partit, on tint un Conſeil de Guerre, pour ſavoir ce que le Roi pourroit faire de tant de places, qu'il avoit priſes; où il ne pourroit pas mettre de groſſes Garniſons, comme il ſembloit qu'il le falloit faire, pour tenir dans l'obéiſſance les peuples nouvellement ſubjuguez. Le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne, furent d'avis de raſer les fortifications de la plûpart des Places, & de conſerver celles des Places qui étoient les plus expoſées. Sans cela, l'Armée diſperſée en tant de lieux, donneroit lieu aux entrepriſes des ennemis, & en particulier aux Puiſſances voiſines de l'Empire; qui ne pouvoient voir ces progrès de la France, ſans beaucoup de crainte & de jalouſie. *De Louvois*, Miniſtre de la Guerre, ſoûtint au contraire qu'il ne ſeroit pas honorable au Roi de ruiner les Fortifications de tant de Villes. Le Roi approuva le ſentiment de Louvois, dans l'eſperance qu'il eût qu'il auroit bientôt les ſept Provinces Unies, & qu'alors on pourroit voir, ce qu'on auroit à faire ſur la queſtion propoſée.

En attendant, le Prince d'Orange voyant la facilité, avec laquelle les François emportoient toutes les Places, qu'ils attaquoient, crut devoir abandonner la Garde des Places qui ſont ſur l'Yſſel, & ſe retirer vers la Hollande; qu'il n'étoit pas ſi facile d'envahir, à cauſe de l'eau, dont elle peut couvrir une grande partie de ſes Terres. C'étoient les dernieres fortifications, qu'on pouvoit oppoſer à l'ennemi, ſans qu'il pût les détruire, comme l'expérience même le fit voir. Pour ſuivre le Prince, ſans rien laiſſer derriere ſoi, qui pût couper les vivres à l'Armée, Turenne prit Arnheim, la principale Ville de Gueldre, le 14. de Juin. Cette Ville n'étoit pas fortifiée, & le Maréchal prit encore quatre jours aprés le Fort de Knotſemburg, que Maurice de Naſſau, Prince d'Orange, avoit autrefois bâti vis-à-vis de Nimegue. La Garniſon fut faite priſonniere de guerre, & laiſſa à l'enhemi quarante pieces de Canon. C'eſt ce que dit le *P. Daniel*, mais les Mémoires de ce tems-là publiez en Hollande, diſent que la Garniſon ſortit *armes & bagages, vies & bagues ſauves, tambour battant, enſeignes déployées, bale en bouche la méche allumée par les deux bouts; avec un ſauf-conduit, & une Eſcorte pour ſe retirer à Coevorden.* Nimegue fut enſuite priſe, le 9. de Juillet par Turenne.

Le Roi aſſiégea Doesburg dans la Comté de Zutfen, & la prit en quatre jours de tranchée ouverte. La Garniſon, qui étoit, diſent les François, de quatre mille hommes, fut faite priſonniere de guerre, le 21. de Juin. On peut voir, par cet exemple, & par divers autres, que l'on avoit eu moins de ſoin des Troupes de Terre, que des Equipages des Vaiſſeaux de la Flotte. Cette négligence ne fait pas de l'honneur, au Penſionaire de Hollande & à ſes Amis, qui auroient dû être auſſi à l'erte, pour la Terre, que pour la Mer; ſans quoi ils étoient dépouillez de leur Patrie, quelque victurieux qu'ils puſſent être, par Mer.

Le 22. le Duc de Luxembourg prit Deventer, la principale Ville du Païs d'Overyſſel, pour l'Evêque de Munſter, dont il commandoit les Trou-

(1) Mercure Hollandois, ſur le 22. Juillet 1672.

1672. Troupes. Harderwyk, Amersfort, Campen, Rhenen, Viane, Elburg, Wyk sur le Rhin, Zwol, Culemburg, Wageninguen, Lochem, Woerde &c. furent encore prises, dans le Mois. On peut bien comprendre qu'aucune de ces Villes n'étoit fortifiée, ni n'avoit de garnison qui pût faire la moindre résistence; faute de courage & de capacité. On en accusa le Parti, qui ne favorisoit pas le Prince d'Orange; car pour lui, il s'étoit trouvé trop jeune à la tête de l'Armée des Etats, & les Officiers Généraux n'osoient rien prendre sur eux, de peur que les choses ne réüssissant point, on ne leur eherchât querelle. D'ailleurs il y avoit trop peu de Troupes, & de gens capables de commander, & d'obeïr courageusement, pour s'opposer aux Armées Françoises. Cependant les contradictions réciproques, tant de l'un, que de l'autre côté, & l'opiniâtreté des deux partis en étoient la véritable cause. Mais, s'il faut dire la vérité, c'étoit aux plus sages, ou à ceux qui le croyoient être, à ceder à ceux, qui n'avoient pas tant de prudence, & à agir de concert, avec un jeune Prince, puis qu'ils n'étoient pas eux-mêmes en état de mieux faire; sans attendre que l'on fût réduit à une si grande extrémité, que d'être la proie du Vainqueur. C'est une réflexion, que l'état, où se trouvoient alors les Provinces, fit faire, par toute l'Europe, & que ceux, qui ont lû l'Histoire de ce tems-là, n'ont pas manqué de faire. *Van Beuning* & *Van Beverning*, qui n'étoient pas assurément des Gens du commun, & qui avoient été les Amis particuliers du Pensionaire de Hollande, avoient, comme on l'a dit, quitté son parti, & auroient dû porter cet habile homme, à se défaire d'une constance hors de saison; que l'on doit nommer, en de semblables occasions, opiniâtreté, & entêtement; à quoi il est certain que la Nation, qui les confond avec la fermeté & la constance, est assez sujette. La constance est assurément loüable, sur tout lors qu'elle est suivie de quelque bien, pour le Public; mais lors qu'elle nuit à l'Etat, c'est un *abeurtement*, pour employer ce mot, qui exprime assez bien une passion imprudente, & qui se roidit contre la Raison.

Le Prince d'Orange, ayant abandonné les Rives de l'Yssel, prit sa route vers Utrecht, avec son Armée, qui n'étoit que de treize-mille hommes; où il sut joint de quelques Troupes que le Comte de Monterey, Gouverneur des Païs-Bas, lui envoya. Le Prince trouva la Ville toute en desordre, & les Magistrats brouillez avec le Peuple, qui étoit, dit-on, irrité contre eux; parce qu'ils n'avoient pas voulu consentir à couper leur *Mail*, & leur *Cingle*, comme on l'appelle; c'est-à-dire de belles allées d'Arbres, qui environnent le Mail & la Ville, le long de ses remparts; non plus que leurs Jardins. On répondit alors, & l'on débite encore aujourdhui, que les Magistrats s'opposerent, en cela, au consentement des Bourgeois. Mais il y a bien de l'apparence, que le Magistrat dit ce qu'il devoit dire, conformément au sens commun, & non ce qu'on lui met dans la bouche. C'est que quand on abbattroit tous les arbres & toutes les Maisons qui étoient hors de la Ville, on n'auroit que le tems de faire ce dégat; qui ne donneroit pas celui de fortifier la Ville, de maniere à résister à l'Armée de France, qui étoit à moins d'une journée de-là. Pour mettre une Ville comme Utrecht (qui est encore fortifiée, comme elle l'étoit alors) en état de faire quelque petite résistence à une Armée Royale, il faudroit au moins avoir quelques semaines, ou plûtôt quelques mois. Le Prince d'Orange y entra le 16. de Juin, & en partit le 17. 1672. n'étant nullement en état de résister aux François, ni dedans, ni dehors la Ville. Il résolut de se saisir des lieux, par où l'Ennemi pouvoit entrer dans la Province de Hollande, qui étoit le dernier réfuge de la Liberté de l'Etat. Outre ces raisons de quitter Utrecht, il y avoit encore une raison, qui n'étoit pas à mépriser; c'est que la moitié de la Ville étoit de la Religion des François, aussi bien que la plus grande partie de ceux, qui habitoient le Plat-païs, comme on le voit encore aujourdhui. Ce n'est pas que ceux de cette Religion se fussent joints, ni se joignissent depuis aux François; mais en une semblable conjoncture, tout est à craindre. La Ville d'Utrecht envoya sa soumission au Roi de France, pour sauver, autant qu'il seroit possible, la Ville & son Territoire; qui pouvoit être ruiné, sans retour, s'ils avoient entrepris de se défendre, puis que la Ville pouvoit être prise d'emblée, par l'Armée victorieuse. Je ne m'engagerai pas à rapporter tout ce qu'on trouve de ce tems-là, dont la plus grande partie est de peu de conséquence, & peutêtre mal raconté.

Le Prince d'Orange étant entré dans Utrecht, où l'on avoit d'abord douté si on le recevroit, y trouva une très-grande confusion; qui étoit d'autant plus fâcheuse, qu'on ne voyoit aucun remede, qu'on y pût appliquer; à cause qu'on n'étoit pas en état de faire tête à la France, ni de ce côté, ni ailleurs. Aussi les Etats Généraux & le Conseil d'Etat, écrivirent-ils au Prince d'Orange de revenir en Hollande. Quoi qu'il eût du penchant à faire ce que l'on souhaitoit à Utrecht; il n'osa pas négliger l'ordre des Etats Généraux, parce qu'il ne voyoit pas comment défendre Utrecht, contre la France, & qu'il étoit important d'empêcher qu'elle ne fît des progrès dans la Province de Hollande. Pour cela, on résolut d'inonder ce qu'on ne pourroit sauver autrement, comme on le fit enfin, & de mettre des Garnisons, dans les postes exposez.

Là-dessus les Etats de la Province d'Utrecht envoyerent au Roi de France, pendant qu'il assiégeoit Doesbourg, pour l'inviter à venir dans leur Ville, où il se rendit le 5. de Juillet. Mais le Duc d'Orléans avoit déja pris possession de la Ville, dès le 3. du Mois, avec le Marquis de Rochefort; qui y mena un Détachement de l'Armée Royale. Je ne m'arrête pas à décrire, en détail, l'entrée du Roi, oi les particularitez qui font voir le peu de courage des Magistrats des Villes, ou des Garnisons, ou des Habitans. Il n'y a pas sujet d'être surpris, si une République, qui n'avoit point eu de guerre à soûtenir par terre, que celle de l'Evêque de Munster, qui n'avoit guère duré, depuis la Paix de Munster, se trouvât sans Troupes capables de faire tête aux nombreuses Armées du Roi de France, commandées par les plus Illustres Généraux du tems, & sous les yeux de leur Monarque. D'ailleurs elle n'avoit aucun Général experimenté, qui eût jamais commandé une Armée considerable, & en qui on pût se fier. Le bon sens & courage du Prince d'Orange ne pouvoient pas non plus suppléer au défaut de son expérience, & les Officiers, qui servoient sous lui, n'étoient pas d'un rang à se faire respecter, & à inspirer du courage à leur Troupes; qui étoient peu exercées & petites, en comparaison de celles de la France. Ceux qui gouvernoient en Hollande étoient divisez, jusqu'à ce que le Parti du Prince eût entierement le dessus. Si l'on pense à tout cela, avec soin, on ne sera pas surpris du desordre, où se trouverent les Provinces Unies; ni si le Roi de

1672. de France y fit de ſi grands progrès, par terre. On peut même dire qu'il n'étoit guère poſſible, que les choſes allaſſent autrement, qu'elles n'allerent. Comme, du côté de la Mer, les choſes étoient en beaucoup meilleur état, à tous égards; on eut la conſolation de voir que Ruiter, & les autres Amiraux empêcherent, par leur bonne conduite, que les Anglois ne remportaſſent aucuns avantages conſiderables ſur la Flotte de la République, & qu'ils firent aux ennemis, de ce côté-là, pour le moins autant de dommage, qu'ils en reçurent, comme nous le dirons bien-tôt. Nous avons mis ici ces réflexions, plûtôt que de raconter en détail les priſes de quantité de Places, dont les François ſe rendirent aiſément maîtres; étant de beaucoup ſuperieurs, du côté de la terre, à leurs Ennemis.

Je ne dois pas néanmoins omettre ici, que le Marquis de Rochefort prit Naerden, petite Ville à trois lieuës d'Amſterdam; qui auroit été une fâcheuſe épine à ceux d'Amſterdam, ſi elle fût demeurée long-tems entre les mains des François. Ces derniers avoient auſſi pris une autre Ville de la Province de Hollande, qui eſt ſur le Rhin, entre Utrecht & Leide, & qui pouvoit troubler le Commerce de pluſieurs Villes de la Province entre elles. Ce fut la premiere place, que le Prince d'Orange tâcha de regagner ſur les Fraoçois. Le Comte de la Mark, Colonel du Régiment de Picardie, commandoit dans la Place. Le Prince l'attaqua, au Mois d'Octobre, avec une Armée de quatorze-mille hommes, dans l'eſperance de l'emporter, avant que le Gouverneur pût être ſecouru. Mais ce Gouverneur ſoûtint l'effort du Prince, juſqu'à ce que le Duc de Luxembourg vînt le dégager, ſeulement avec trois-mille hommes. *Bernard Coſter*, Juriſconſulte & Secretaire de cette Ville, (1) a publié tout ce qui arriva en cette Place, dans l'année MDCLXXII. & la ſuivante. On pourra avoir recours à cet Auteur, ſi l'on veut être informé de ce qoi y arriva, & même ailleurs dans ces Provinces, pendant deux ans. On a cenſuré depuis le Prince d'Orange, de n'avoir pas laiſſé à Naerden, une Garniſon, qui pût empêcher que les François ne s'en ſaiſiſſent; parce qu'il devoit ſavoir, ou au moins les Chefs, qui commandoient ſous lui, que les François pourroient par-là recevoir des vivres de l'Overyſſel, dont ils tenoient pluſieurs places, & qu'ils pourroient auſſi pénetrer plus avant dans la Hollande, & venir juſqu'aux portes d'Amſterdam. Mais on n'a pas été moins ſévere, à l'égard du *Marquis de Rochefort* qui, après avoir pris Naerden, auroit pû le jour même ſe rendre à Muydeo, qu'il auroit pu prendre; en effrayant les habitans déja aſſez épouvantez, par les conquêtes de la France. On ajoûta à cela, que quatorze Marodeurs de Naerden allant à la petite guerre, & ayant pouſſé juſqu'au Portes de Muyden, furent pris pour les Avant-Coureurs de l'Armée de France, de ſorte que les Magiſtrats leur rendirent les Clefs de la Ville. Cependant une Servante, qui ſe trouva ſeule au Château, leva le Pont-levis, & leur ferma la porte. Les Magiſtrats ne voyant que quatre Soldats, revinrent de leur étourdiſſement, & firent ſi bien boire les Soldats, qu'ils les enyvrerent, & leur ôterent les Clefs. Cette avanture, dit-on, réveilla le Marquis de Rochefort. Il y envoya un détachement, pour s'en ſaiſir; mais ce fut trop tard, il trouva cette petite Ville, occupée par quelques Troupes, que le Prince y avoit 1672. envoyées, ſous la conduite du Prince Maurice de Naſſau, qui mit cette Place en ſûreté. On juge, que ce poſte étoit des plus importans de Hollande, non ſeulement par ſon voiſinage d'Amſterdam, qui le met en état de canonner les Vaiſſeaux, qui vont en cette grande Ville, & de leur empêcher le paſſage; mais parce que là ſont les Ecluſes, qu'il n'y a qu'à lâcher pour inonder le Plat-Païs. Mais on ne prend pas garde, en parlant ainſi, que ſi l'on pouvoit tirer de deſſus la digue ſur les Vaiſſeaux qui paſſoient; on pouvoit auſſi répondre de ces Vaiſſeaux, en maniere qu'on auroit plus de canonnades, qu'on n'en auroit pû recevoir, & démonter toute l'Artillerie, qu'on y auroit pû mettre; ſur tout, en plaçant vis-à-vis quelques gros Vaiſſeaux bien fournis d'Artillerie. D'ailleurs, quoi qu'il y ait une Ecluſe à Muyde, il ne faut pas croire que ce ſoit la ſeule ouverture, par où l'on puiſſe faire entrer l'eau, pour inonder le Plat-Païs. Cette Ecluſe n'eſt employée là, qu'à vuider la quantité exceſſive d'eau qui peut inonder le Païs. On attend ſeulemeot que la Marée ſoit baſſe, pour ouvrir l'Ecluſe, par où l'eau s'écoule daos la mer, ſur tout quand le vent ſouffle de la Terre. On peut inonder tout le Païs, quand on veut, ſans que perſonoe puiſſe l'empêcher, en rompant la digue, en quelque part, eotre Amſterdam & Muyde; & même en receevant une haute Marée, dans les Canaux d'Amsterdam, ſur tout quand il ſouffle un Nordoueſt, & ouvrir les Ecluſes, qu'oo ouvre, pour laiſſer paſſer les Bâteaux qui vont à Muyde. Il n'y a rien, au monde, qui puiſſe empêcher, qu'on ne laiſſe paſſer cette eau, au travers d'Amſterdam, & qu'elle n'iooode les bas terreins; & qu'oo ne renferme l'Ecluſe, quand la Marée baiſſe. J'ai été ſurpris de trouver dans une Lettre du Comte d'Eſtrades, à Louïs XIV. du 17. de Juin, où il dit à Sa Majeſté que non ſeulement, *par la priſe d'Amſterdam, Elle réduiroit la Hollande à tout ce qu'Elle voudroit, en ne perdant point de tems & envoyant un Corps de Troupes, pour ſe ſaiſir de Muyde, où ſont les Eclaſes, d'où il pourroit pouſſer juſqu'aux Portes d'Amſterdam, ſans rien craindre, & l'obligeroit même à traiter.* Tous ceux qui ont demeuré qnelque tems à Amſterdam, & qui ſe ſoot promenez autoor de cette Ville, dn côté dont il s'agit, ſavent qu'à la portée du mouſquet, au-deſſous de ſes Fortifications, il y a la Digue qui va d'Amſterdam juſqu'à Muide; & qu'on pourroit ouvrir, ſous le Canon de la Place, un paſſage à l'eau de la mer; qui, en peu d'heures, auroit couvert tous les environs; de ſorte qu'il ne ſeroit pas poſſible de faire aucunes approches, autour de cette Ville; ce qu'on auroit fait, & que l'on fit en partie.

Auſſi on aſſure, que Louïs, étant arrivé à Utrecht, tint un Conſeil de Guerre, où l'on délibera, ſi l'on feroit bien d'aller inceſſammeot attaquer Amſterdam. Le Prince de Condé fut, dit-on, d'avis d'y envoyer ſix-mille Chevaux, à toute bride; afin de profiter de la conſternation, où étoit le peuple, & de ne lui donner pas le tems de ſe remettre. Turenne, plus circonſpect, que le Prince, parce qu'il avoit été autrefois en ce Païs, où il avoit ſervi, ſous Maurice, & qu'il connoiſſoit le terrein; jugea que l'on expoſeroit cette Cavalerie, à qui il n'y auroit qu'à fermer les portes, en attendant que la Marée remontât, ou que la Digue fût rompue. Le Marquis de Louvois fut auſſi de ce dernier avis, & le Roi jugea très-bien, que c'étoit le parti qu'il falloit prendre. Les gens qui ſe ſont aſſu-

(1) Il y a auſſi diverſes choſes concernant la République depuis l'an MDLXXII. juſqu'à l'an MDCLXXII. Ce Livre parut à Utrecht en 1707. in 4.

1672. rez, par leurs propres yeux, de la vérité de ce que j'ai dit, le comprendront très-clairement. On ne peut pas douter qu'un grand nombre de gens à Amſterdam, qui ne faiſant pas aſſez d'attention ſur la difficulté, ou plûtôt ſur l'impoſſibilité de forcer cette Ville, craignoient qu'elle ne tombât entre les mains de la France. Mais il n'y eut perſonne, dans la Magiſtrature, qui propoſât de ſe rendre aux François; quoi que quelques-uns craigniſſent plus les uns, que les autres. Les Magiſtrats firent faire de toutes parts la garde aux Bourgeois, & à la Populace qui avoit accoûtumé de vivre du jour à la journée; à laquelle on paya par jour à peu près ce qu'elle avoit accoûtumé de gagner, de peur qu'elle ne fit quelque deſordre dans la Ville, où les Particuliers ne pouvoient pas l'employer, comme ils l'avoient accoûtumé. On mit même ſous l'eau des endroits bas, autour de la Ville, d'où on avoit autrefois épuiſé l'eau qui les couvroit, & entre autres, le lieu que l'on appelle la *Mer de Diemen*, qui eſt ſous le Canon de la Ville, le long de la digue de Muide, & quelques autres, où il y avoit des Maiſons & des Jardins, & d'où l'on a depuis fait pomper l'eau, à grands frais; pour y rétablir les Jardins & les Maiſons de Campagne, qui y étoient. Les Vaiſſeaux de Guerre, qui n'étoient pas avec Ruiter, furent promptement fournis de ce qui leur manquoit, pour s'oppoſer aux mouvemens des François, s'ils entreprenoient quelque choſe du côté de l'Y, qui eſt un Golphe devant Amſterdam. L'on mit encore des gardes de ce côté-là, pour faire garder les côtes voiſines du Zuidet-zé.

Il y eut des gens, ou ignorans, ou mal-intentionnez, qui ſemerent, dans Amſterdam, le bruit que les Magiſtrats de cette grande Ville avoient deſſein de la rendre aux François, & qu'il n'y avoit pas aſſez de bled dans les Magaſins, pour la nourriture du peuple de la Ville. Pour deſabuſer ceux, qui ſe ſeroient laiſſez tromper, on publia une Déclaration du Conſeil du 29. de Juin, en préſence de *Hans Bontemantel* Echevin Préſident, en la place du Schout, ou Bailliſ, qui n'y étoit pas, & de *Corneilie Vlaming d'Outshoorn* Bourgmeſtre, *Jacob Boreel* & *Corneille Baker* Echevins. Voici les termes de cette Déclaration: „ Nos Seigneurs de la Régence ayant „ été informez, par les Seigneurs Bourgmeſtres, „ que leurs Nobles Seigneuries avoient reſolu u„ nanimement dans leur Conſeil de proteger & „ de défendre, par tous les moyens imaginables, „ ſous la Souveraine autorité des Seigneurs Etats „ de Hollande & de Weſtfriſe, la Religion & la „ Liberté de cette Ville & de ſes Habitans; de „ n'épargner même à cet effet, ni leurs biens, ni „ leurs vies, ni rien de ce que Dieu le Tout-„ Puiſſant a mis, ou mettra encore entre les mains „ de leurs Nobles Seigneuries; & qu'Elles ſont „ perſuadées que les Vivres & les Grains, qu'on „ y a amaſſez en abondance, peuvent extrême„ ment contribuer à ce deſſein; aulieu que l'En„ nemi de l'Etat en eſt dénué, & qu'il en eſt mê„ me dans le beſoin.

„ A ces cauſes, Nos Seigneurs de la Régence „ défendent, à tous & à chacun en particulier, „ par la préſente Déclaration, de ne tranſporter „ aucuns grains, hors de la Ville & de ſa Juris„ diction; ſans avoir donné auparavant bonne & „ ſuffiſante caution, que ces grains ne ſeront tranſ„ portez en aucun lieu que ce puiſſe être, qui „ ſoit au pouvoir de l'Ennemi; ſous peine de „ confiſcation des grains, qui ſeront envoyez, au „ préjudice de la préſente Déclaration, & de plus „ d'un châtiment corporel & arbitraire, contre „ celui qui les aura envoyez. *Fait le 29. de Juin*, 1672. „ MDCLXXII. *en préſence des Seigneurs Bourg„ meſtres, & de tous les Echevins, excepté Nicolas „ Opmeer.* Signé *D. Schaap.*

On voit par-là que, ſi l'on avoit d'abord été épouvanté des rapides progrès des François, comme il étoit juſte & naturel; on ne pretendoit pas moins ſe défendre, ſi l'on étoit attaqué. L'inondation, que l'on fit autour de la Ville d'Amſterdam, s'étendit ſi loin, que quelques Cavaliers envoyez par le Duc de Luxembourg, pour voir quel étoit le terrein, furent obligez de tourner bride, en un lieu de la Province d'Utrecht, où ils avoient vu les ondes de l'inondation, & d'aller au galop au devant du Duc, pour l'avertir de ſe retirer du lieu, où il s'étoit avancé.

Après avoir entierement perdu la Gueldre, la Province d'Utrecht & l'Overyſſel, & étant prêt à perdre celle de Groningue & des Omlandes, à laquelle l'Evêque de Munſter en vouloit en particulier; il n'y avoit que la Hollande, la Zélande, & la Friſe, qui puſſent repréſenter la Confédération des Provinces Unies. Encore n'y avoit-il pas les Troupes néceſſaires pour les défendre, par terre; car pour la mer, les choſes étoient en meilleur état, parce qu'il y avoit des Amiraux auſſi capables de commander, & auſſi courageux que les Gouverneurs des Villes, & des Forts des Provinces perdues l'étoient peu; comme on le verra, après que nous aurons fini ce qui regarde la Terre. Dès que le Penſionaire de Hollande eut apris, que les François étoient dans le Betuwe, il perdit courage; ce qui fit connoître qu'il étoit bien plus propre à conduire une intrigue particuliere, dans les Provinces, qu'à bien juger des forces des Puiſſances Voiſines, & de ce qu'on pourroit faire, pour arrêter leurs progrès. Si l'on s'étoit pris plûtôt à engager les Princes Voiſins d'Allemagne, comme l'Electeur de Brandebourg, & la Maiſon de Brunswik, & à prendre de leurs Troupes, à quelque prix que ce fût, comme il le fallut faire dans la ſuite; on auroit pu prévenir une bonne partie du mal, qui étoit arrivé. Mais c'eſt une remarque, que l'on a faite plus d'une fois, que les habitans des Provinces ne s'empreſſent pas aſſez à prévenir le mal, qui peut arriver.

Le Penſionaire épouvanté, comme on l'aſſure, fut voir un jour *Gaſpar Fagel*, qui étoit alors Greffier, pour lui communiquer la mauvaiſe nouvelle, qu'il avoit reçuë de la perte du Betuwe. Le Greffier, quoi que du Parti du Prince d'Orange, tâcha de le conſoler & de l'encourager. Il lui dit, qu'on n'étoit pas encore perdu, & qu'il falloit recourir à l'Electeur de Brandebourg, & preſſer ſon ſecours; qu'il donneroit d'autant plus volontiers, que les François, en attaquant les Places, du bas Rhin, avoient ravagé le Païs de Clêves, qui lui appartenoit. On devoit encore avoir recours à l'Empereur, qui ne pouvoit pas voir, de bon œil, la puiſſance exorbitante de la France aggrandir ſes Etats, de la conquête des Provinces Unies; comme il parut aſſez, par la ſuite.

Les Eſpagnols ſentirent des premiers la néceſſité, qu'il y avoit de les ſoûtenir, autant qu'il étoit poſſible. Les Anglois s'en plaignirent beaucoup au Gouverneur des Païs-Bas, comme on le voit par (1) une Lettre du Lord Clifford, Thréſorier de Charles II. & Catholique déclaré, (2) & une autre du Lord Arlington, qui l'étoit en ſecret. Le premier dit qu'il y avoit alors „ tout au moins, „ en-

(1) Du 21. de Juillet.
(2) Du 30. du même Mois.

1672. „ entre dix ou douze-mille hommes, de Troupes
„ d'Eſpagne, tant Cavalerie, qu'Infanterie. Les
„ Miniſtres de l'Angleterre, en Eſpagne, le Lord
„ *Sunderland* & le Chevalier *Godolfin*, repréſen-
„ terent à Madrid, que cela étoit contraire aux
„ Traitez qu'ils avoient avec l'Angleterre. *Cela*,
„ diſoit Clifford, aux Envoyez d'Angleterre, *eſt*
„ *contraire au Traité qu'ils ont fait avec nous; com-*
„ *me vous l'avez très-bien obſervé, avec Mylord*
„ Sunderland, *dans votre Mémoire; car bien qu'ils*
„ *puſſent envoyer des Troupes Auxiliaires, non-ob-*
„ *ſtant tous les Traitez, qu'ils ont faits, avec la*
„ *France; ils n'en devroient pas envoyer, en ſi grand*
„ *nombre; de peur de provoquer le Roi Très-Chré-*
„ *tien, à marcher directement à Bruſſelles.* Dans cette ſuppoſition, le Miniſtre de Charles II. ordonnoit de la part de ce Prince, au Chevalier *Godolfin*, de préſenter un Mémoire à la Cour d'Eſpagne, & de ſe plaindre de ce procedé, comme d'une infraction du Traité, & d'en donner toute la faute au Comte de Monterei; auquel lui & Sunderland attribueroient uniquement une guerre, qui paroiſſoit preſque inévitable, entre les trois Couronnes; en cas qu'il continuât à ſe conduire, de cette maniere. Si l'on pouvoit juger de cela, on diroit que ç'auroit été au Roi de France de s'en plaindre; mais il ſe put faire qu'il employa l'Angleterre pour cela, de peur qu'on ne répondît de la part du Roi d'Eſpagne, qu'il n'étoit pas ſéant à la France, de ſe plaindre de ce que l'Eſpagne aidoit les Provinces Unies, contre elle; puis qu'elle les avoit bien aidées, quatre-vingts ans, contre l'Eſpagne, ce qui étoit d'une notorieté publique. Mais, s'il le faut dire, les Miniſtres d'Angleterre de ce tems-là, n'avoient aucune honte de ſoûtenir le pour & le contre, comme la conjoncture le demandoit; comme ſi les mots de *Vrai* & de *Faux*, de *Juſte* & d'*Injuſte*, n'euſſent rien ſignifié, & puſſent être employez également, pour dire le pour & le contre. Le même Roi Charles II. étant en Paix avec la France, n'avoit point fait de ſcrupule de défendre les Provinces Eſpagnoles, par la Triple Alliance, contre les François; comme on l'a vû, dans cette Hiſtoire. Il falloit bien prendre les Eſpagnols, pour dupes, pour faire repréſenter à la Cour de Madrid, qu'elle ne pouvoit pas faire envers les Hollandois, ce que les Anglois venoient de faire, en faveur de la France. Ces maximes détruiroient entierement tous les Droits de la Guerre & de la Paix, & tous les Etats ſeroient perpetuellement (t) *en état de guerre.*

De Witt étoit ſi troublé des progrès de la France, qui n'étoient néanmoins pas ſi étranges, puis qu'elle avoit eu des forces beaucoup ſuperieures à celles des Etats, auxquelles on ne pouvoit pas oppoſer, avec ſuccès, d'auſſi mauvaiſes Troupes, qu'étoient celles des Provinces Unies, outre qu'elles auroient été beaucoup moins nombreuſes. Il falloit, comme il ſemble, prodiguer alors l'argent, pour avoir des Troupes de pluſieurs Princes d'Allemagne, & non entreprendre d'apaiſer le Roi de France, par des ſommes immenſes; c'eſt-à-dire, l'armer, pour commencer de nouveau à faire la guerre à la République, qui ne pouvoit pas les donner, ſans ſe perdre.

Cet habile homme étoit ſi troublé, qu'il perſuada aux Etats de Hollande, qu'il ſeroit bon d'envoyer une Ambaſſade au Roi; peut-être pour l'engager à en uſer génereuſement envers la République; & non qu'il crût que les Princes agiſſent toûjours, par les Lois de l'Equité & de la Raiſon. Pour avoir une ſemblable opinion des plus grands Princes, & ſur tout de celui dont il s'agiſſoit, il auroit fallu qu'il eût oublié tout ce qui s'étoit paſſé, depuis qu'il ſe mêloit de choſes d'Etat. Mais pour ce qu'on appelle *généroſité*, dans le monde, elle peut ſouvent, jointe à la vanité, porter les Grands à faire des actions, qui ſont revêtues de l'apparence de quelque vertu. On prétend que toutes les Villes de Hollande avoient perdu tout à fait courage, & l'on a accuſé le Conſeil de la Ville d'Amſterdam, compoſé de trente-ſix perſonnes, d'avoir eu trente Conſeillers, qui vouloient que l'on implorât l'Equité de Louis XIV. Je ne ſaurois avoir ſi mauvaiſe opinion d'eux, à moins que je n'en viſſe des preuves évidentes. Les Etats de Hollande conſentirent néanmoins à faire une députation à Louis, pour voir ce qu'il exigeroit de la République, pour lui rendre la Paix. Ces mêmes Etats furent enſuite, en corps, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux. Toutes les Provinces conſentirent. La Zélande ajoûta ſeulement, qu'il faudroit faire auſſi une ſemblable députation au Roi d'Angleterre; afin de finir, en même tems, avec les deux Couronnes; dont l'une pourroit peut-être faciliter les choſes. On a auſſi ſoupçonné les Zélandois, d'avoir voulu ménager l'Angleterre, qui leur étoit plus formidable, par mer, que la France. Il n'eſt pas hors de vraiſemblance, que le Penſionaire vouloit par-là tâcher de découvrir, quelles étoient les prétenſions de la France, & tirer les affaires en longueur, juſqu'à ce qu'on pût ſe fortifier, par de nouveaux ſecours, & ſe racheter, à des conditions plus tolerables, qu'on ne pouvoit faire d'abord. On aſſure néanmoins, que De Witt fut prié de coucher ſur le papier la réſolution des EE. GG. & de la ſigner, parce que c'étoit lui, qui l'avoit propoſée; mais il ne le voulut pas, peut-être pour la deſavoüer, s'il arrivoit quelque changement. D'autres auſſi ne trouverent pas à propos de la ſigner. Mais la choſe ne laiſſa pas de paſſer, parce qu'on ne voyoit pas, dans un danger ſi preſſant, ce que l'on pourroit faire de mieux. 1672.

Les Députez furent au nombre de ſix, dont les principaux étoient de Groot pour la Hollande, d'Odyk pour la Zélande, & Van Eck, qui n'accepta cet emploi, que ſous le bon plaiſir de Groningue & des Ommlandes. Mais il ne fit pas le voyage, parce que la Province n'aprouvoit pas cette députation. Ils partirent de la Haie le 16. de Juin, & ſe rendirent au Château de Keppel, près de Doesbourg, où étoit le Roi de France, & où ils arriverent le 21. du Mois. Les Députez n'avoient point d'ordre, que celui de complimenter le Roi, & de lui demander ce que S. M. ſouhaitoit des Etats, pour leur accorder la Paix, ſans rien offrir; ce qui auroit pu choquer un Conquerant comme lui.

De Louvois répondit, que le Roi ſon Maître ne vouloit pas traiter avec des gens, dont le pouvoir n'étoit pas aſſez clairement exprimé. Le Roi ſemble avoir voulu voir ce que les Etats lui offriroient, de peur de leur demander peut-être moins, qu'ils n'étoient diſpoſez à lui donner, ou pour demander qu'on lui offrît davantage, comme il le fit.

*Grotius* revint à la Haie, pour y rapporter la réponſe, que De Louvois lui avoit faite. Il y eut trois ſentimens là-deſſus, dans l'Aſſemblée. Le premier fut celui des Nobles, qu'on ſacrifiât tout, pourvû que l'on conſervât *la Réligion*, *la Liberté*, & *la Souveraineté*. Onze Villes de Hollande étoient du même ſentiment. Le ſecond étoit celui

(t) Selon le ſentiment de *Hobbes*, Politique Anglois de ce tems-là.

1672. lui d'Amſterdam, qui opinoit à ſe défendre, ſans rien offrir au Roi de France. Le troiſiéme parti étoit de Tergou, de Roterdam, de la Brille, de Hoorn, & d'Enchuyſe; qui vouloient retourner dans leurs Villes, pour y déliberer; ſans quoi, ils ne pouvoient pas opiner dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande.

Là-deſſus, on pria De Groot de communiquer à l'Aſſemblée ce qu'il jugeroit le mieux, dans une conjoncture auſſi délicate. Après avoir déploré le mauvais état des Provinces, & la lâcheté des Troupes; il dit qu'il lui ſembloit qu'on pourroit offrir au Roi une ſomme, pour le dédommager des frais, qu'il avoit faits pour cette Guerre; à quoi il ajoûtoit Maſtricht, & quelques autres Villes, qui appartenoient à la Généralité, ſans entamer les Provinces Unies. Par le moyen de ces offres, De Groot, qui ne connoiſſoit pas, comme il paroit, l'ambition de Louïs XIV. & de ſes Miniſtres, eſperoit qu'on pourroit ſatisfaire le Roi de France, & ſe conſerver la Religion & la Souveraineté. On lui fait encore dire qu'il falloit ſe hâter, parce que le Roi s'étoit réſolu de paſſer l'Hiver en Hollande, pour attaquer Amſterdam, à la faveur des glaces (comme ſi on ne les ſavoit pas rompre!) & que ſi cela arrivoit, il faudroit ſe réſoudre à vivre, ſous un rude eſclavage. C'étoit-là ſans doute une dure extrémité, car enfin il étoit au pouvoir du Roi d'entrer, quand il voudroit, dans les Terres des Etats, & l'on ſeroit obligé de faire tout ce qu'il voudroit. Il valloit bien mieux donner de l'argent, pour avoir des Troupes Allemandes, à quelque prix que ce pût être, que d'obéïr à un Prince irrité contre la République, & en état de ſe vanger du moindre mécontentement, qu'on lui pourroit donner.

Cependant le Corps de la Nobleſſe, auſſi épouvantée, que les Villes, opina à ſuivre cet avis, & une bonne partie des Villes les ſuivit. Les Députez de quelques autres, qui n'avoient pas des ordres, ſur ce qui ſe pourroit propoſer, furent chargez de retourner inceſſamment dans leurs Villes, & de revenir le lendemain.

Les Etats ſe raſſemblerent, pour cela, le 6. de Juin; mais il n'y vint point de Députez d'Amſterdam, ni de cinq Villes de la Nort-Hollande. Les Villes, dont les Députez étoient préſens, conſentirent à la propoſition, excepté Enchuyſe; qui dit que l'on ne pouvoit rien conclurre, dans l'abſence de ces Villes. Cependant les autres ne laiſſerent pas de conclurre, & de porter la réſolution aux Etats Généraux; à cauſe de la frayeur, où l'on étoit, que le Roi ne voulût pas écouter des propoſitions, qui ſe faiſoient trop attendre.

On nous dit qu'il y eut une déliberation là-deſſus, dans le Conſeil d'Amſterdam, dont la plûpart étoit pour la capitulation, que les Etats de Hollande avoit voulu faire avec la France; mais que Mr. *Tulp*, ancien Bourgmeſtre, & Mr. *Valkenier* haranguerent ſi fortement le Conſeil, qu'il changea de ſentiment; conformément à ce que l'on a dit ci-deſſus. On détruiſit enſuite tous les Bâtimens & les Jardins, qui étoient hors de la Ville d'Amſterdam; on répara ce qui étoit trop gâté dans les remparts, qui en ce tems-là n'étoient revêtus que de paliſſades; car la muraille, que l'on y voit aujourdhui, ne fut bâtie qu'en MDCLXXVI. Mais les foſſez regorgeants d'eau, le terrein voiſin fut bien-tôt inondé. On mit quantité de Canons ſur les rempars, pour écarter tous ceux, qui voudroient entreprendre d'approcher même en bâteau.

Comme il s'agiſſoit d'envoyer des Députez au Roi de France, & même avec un autre Plein-pouvoir, que le précedent; il y eut beaucoup de difficulté à le former, comme il falloit. Les Provinces convinrent enfin de leur en donner un, qui portoit „ qu'ayant jugé à propos, pour le bien de „ l'Etat, de députer au Roi Très-Chrêtien, & „ ayant une parfaite connoiſſance de la ſuffiſance, „ capacité, fidelité, zéle, & affection des Srs. „ *Van Ghent*, *de Groot*, *d'Odyck & Eck*; ils leur „ avoient donné & donnoient encore, par ces „ préſentes, ſignées par le Préſident de cette Aſ„ ſemblée, & contreſignées par le Greffier, à „ tous enſemble, ou à quelqu'un d'eux dans l'ab„ ſence, par maladie, ou autre empêchement, des „ autres, un Plein-pouvoir; pour de leur part & „ en leur nom, négotier, traiter, & conclur„ re avec ſa dite Majeſté, ou avec ceux de ſon „ Conſeil, qu'il lui plaira commettre, pour cet „ effet, ce qu'ils jugeroient néceſſaire, pour le bien „ & le ſervice de l'Etat; lui donnant, pour cet „ effet, & à châcun d'eux pleine autorité & „ puiſſance, promettant de tenir pour bon, fer„ me & ſtable ce qui ſeroit par eux tous, ou, par „ quelcun d'entre eux, ainſi négotié, traité & „ conclu, & d'en faire expedier leurs Lettres d'a„ grément & de ratification, en bonne & duë „ forme. Ce Plein-pouvoir étoit daté du 26. de Juin MDCLXXII. & ſigné *Waſſenaat*, & ſur le revers; *par Ordonnance des dits Seigneurs Etats Généraux*, pour le Greffier (Fagel, qui ne le voulut pas ſigner) *J. Spronſſen*. Grotius eut ordre de partir le lendemain. Il y a bien de l'apparence qu'on lui dit, en ſecret, ce qu'il pourroit offrir à la France. 1672.

Ceux qui liront cette Hiſtoire, ſeront peut-être ſurpris de voir, que nous ne diſions rien ici, du Penſionaire De Witt; qui étoit l'ame, pour ainſi dire des Conſeils de ſa Province; mais on verra qu'il fut bleſſé par des Aſſaſſins, le 20. de Juin, & garda la chambre, comme on le racontera ci-après; quand on aura dit ce qui arriva, par rapport aux offres qu'on fit au Roi de France.

Le 28. de Juin, Vivien, Penſionaire de Dordrecht, qui tenoit la place du Penſionaire de Hollande abſent, ſelon l'uſage ordinaire, fut député, avec quelques autres, pour faire part aux Etats Généraux de la réſolution de ceux de Hollande. Il n'étoit pas beſoin d'exaggerer le danger preſſant, où étoit la République; la choſe étoit aſſez claire, d'elle-même. La Ville d'Amſterdam n'avoit point conſenti, à ce qui avoit été réſolu, dans les Etats de la Province; dans l'eſperance de ſe défendre contre la France, & de faire entrer du ſecours par eau, pour ſe ſoûtenir contre toutes les entrepriſes, qu'on pourroit faire contre elle, pour peu qu'elle eût de tems. Harlem & Leide reprirent auſſi un peu de courage, quoi que leurs ſituations ne fuſſent pas ſi avantageuſe, que celle d'Amſterdam. Grotius n'alla pas tout droit au Roi de France, mais crut qu'il ſeroit bon de communiquer, en paſſant, ſes ordres au Prince d'Orange qui étoit, avec le peu de Troupes, que l'Etat avoit, à Bodegrave; & il lui communiqua ſes ordres. On peut facilement croire, que ce Prince fut très-affligé d'apprendre le peu de courage, qu'il voyoit dans ceux, qui étoient au timon des affaires. Mais ne voyant encore aucun moyen de rétablir les choſes, il fit demander aux Etats Généraux la permiſſion d'envoyer auſſi quelcun, au Roi de France; pour lui demander des Sauves-gardes, pour les Terres, qu'il avoit en ſon propre dans les Provinces, & particulierement pour Grave, qui lui appartenoit, & où il n'y avoit point de garniſon, par-

ce

1672. ce que les EE. GG. lui avoient donné ordre d'aller à Bois-le-Duc, qu'il étoit bien plus important de conſerver à l'Etat.

Grotius arriva, avec les autres Députez, au Camp des François; où ils montrerent leur Pleinpouvoir à De Louvois & à De Pumpone, & leur dirent les conditions, que l'on a rapportées ci-deſſus; à quoi ils ajoûterent auſſi que la République ſeroit compter à S. M. ſix millions, pour les frais de la Guerre. Mais les Miniſtres de Louïs ſe moquerent, avec dédain, de leurs offres; & dirent que Maſtricht n'étoit pas un échange, qui valût la reſtitution de trois Provinces. Les Députez ſentirent bien qu'il falloit offrir davantage, pour fléchir les François, & dirent que, ſi le Roi vouloit ſe retirer, ils lui remettroient toutes les places, qui appartenoient aux Etats Généraux, & y joindroient dix millions, en argent. On aſſure que De Pompone trouva que c'étoit aſſez, mais que De Louvois dit que c'étoit trop peu, & qu'il propoſeroit la choſe au Roi. (1) Les Payens, qui avoient quelquefois des idées aſſez nobles, pour faire rougir les Chrétiens trop ſuperbes, diſoient qu'il y avoit une Déeſſe, qui s'appelloit *Nemeſis*, ou *Adraſtée*; qui partageoit aux hommes ce qui leur revenoit, & puniſſoit ſur tout ceux qui vouloient paſſer les bornes de l'Equité. Les Chrétiens doivent apprendre, que la Providence ſouffle ſur les projets ſans bornes, que les hommes font, ſans penſer ni à la foibleſſe humaine, ni à la Puiſſance, qui les fait rentrer dans leurs bornes, lors qu'ils en ſortent. Auſſi a-t-on ſû, de bonne part, que Louïs XIV. qui refuſa ces offres exceſſifs de la République des Provinces Unies dit, quand les choſes furent changées, en préſence de quelques Seigneurs de ſa Cour, que les bonheurs qu'il avoit eus, en cette Campagne, lui avoient fait tourner la tête. C'eſt pour faire honneur à ce Grand Prince, qu'on met cela ici. Une reconnoiſſance de la foibleſſe humaine lui doit être auſſi glorieuſe, ſi on conſidere la choſe, comme il faut; que les plus grands avantages, qu'il ait jamais remportez ſur ſes Voiſins.

De Louvois, après avoir propoſé au Roi les offres des Etats, (2) forma alors des prétenſions ſi outrées, qu'enfin cette négotiation avec la France ſe rompit. Voici les Articles: „ I. Que „ les Ordonnances faites ci-devant par les Etats „ Généraux, tant pour défendre les Vins & Eaux „ de Vie de France, dans les Provinces Unies, „ ſeroient révoquées; que celles qui avoient été „ faites, pour mettre de nouvelles Charges ſur „ les Marchandiſes & Manufactures de France, „ le ſeroient auſſi; & que, dans trois mois, on „ ſeroit un nouveau Traité de Commerce, entre „ S. M. & les Etats, dans lequel ſeroit auſſi com„ pris un Réglement pour les Compagnies O„ rientales & Occidentales, tant de France, que „ de Hollande: II. Qu'à l'avenir, il y auroit dans toutes les PP. UU. non ſeulement une liberté entiere, mais auſſi un exercice public de la Religion C. A. & R. en ſorte qu'en tous les lieux, où il y auroit plus d'un Temple, ou en donneroit un aux Catholiques: Qu'il leur ſeroit auſſi permis d'en bâtir, dans les lieux, où il n'y en auroit point, & que juſqu'à ce qu'ils fuſſent bâtis, ils pourroient célebrer le ſervice divin publiquement, dans les Maiſons, qu'ils auroient achetées, ou loüées, pour cet effet: Qu'il ſeroit accordé, par les Etats ou par chaque Province, en particulier, un appointement raiſonnable à un Curé, ou Prêtre, en chacune des Egliſes, ſur les biens, qui avoient autrefois appartenu à l'Egliſe, ou autrement: III. Que parce que les Députez des EE. GG. qui avoient été envoyez à S. M. l'avoient priée particulierement, qu'il lui plût, par une Paix, laiſſer le Corps des PP. UU. au même état, auquel il avoit été auparavant, & que pour donner quelque échange à S. M. pour les Conquêtes, dont il avoit plû à Dieu de bénir la juſtice de ſes armes, au lieu des Provinces, Villes & Places, que S. M. avoit déja occupées, ils lui offroient d'autres Païs, Villes & Places, qui avoient été cedées aux EE. tant en Flandre, qu'en Brabant; S. M. quoi que déja maîtreſſe de trois Provinces, du nombre des ſept Provinces Unies, comme auſſi de quelques places & poſtes, en Hollande, avoit bien voulu, pour conſerver les VII. Provinces en leur premiere Union, faire rendre ce qui avoit été occupé, par ſes Armes dans ces PP. excepté ce qui ſeroit après déclaré & aux conditions ſuivantes: IV. Que les EE. cederoient généralement à S. M. toutes les Provinces, Villes & Places qu'ils avoient, tant en Flandre, qu'en Brabant, & qui leur avoient été cedées, par l'Eſpagne, excepté ſeulement l'Ecluſe & l'Ile de Cadſant: V. Qu'ils cederoient auſſi à S. M. la Ville de Nimegue, avec ſes appartenances & dépendances, le Fort de Knotſembourg, celui de Schenk, & toute la partie de la Province de Gueldre, ſituée par deçà du Rhin, à l'égard de la France, comme auſſi l'Ile de Bommel, l'Ile & le Fort de Voorn, le Fort de S. André & le Château de Louveſtein, avec le Fort de Crevecœur: VI. Que les EE. céderoient pareillement à S. M. la Ville de Grave, avec ſes appartenances & dépendances, & lui feroient donner en perpetuité la Ville & Comté de Meurs, pour en diſpoſer à ſon bon plaiſir; à condition que les EE. indemniſeroient le Prince d'Orange, pour ce Comté & autres Places, Villes & Païs, appartenans à ce Prince, qui auroient été cedez à S. M.: VII. Que les EE. cederoient à S. M. le même Droit qu'ils auroient eu, ou qu'ils pourroient avoir, ou prétendre ſur les places que S. M. a occupées ſur les EE. dans les Terres de l'Empire; qu'ils feroient auſſi une pareille ceſſion, en faveur du Prince & Comte de la Friſe Orientale, de tous les Droits qu'ils pourroient avoir, ou prétendre ſur les places, qu'ils occupent en ſon païs; ſavoir, ſur la Ville d'Emden, le Fort de Leert-oort & Dyler, d'où ils retireroient leurs Garniſons: VIII. Qu'il ſeroit permis aux Sujets de S. M. d'aller & de venir, de tous les Païs, Villes, & Places; qui lui auroient été cedées, tant par Mer, que par Terre; & ſur toutes Eaux & Rivieres, ſans qu'ils fuſſent ſujets à aucun droit, ou impoſition, ni viſites de leurs marchandiſes, ni de leur bagage, munitions de guerre, ou vivres: IX. Que les EE. GG s'obligeroient de faire rendre à la Religion de Malte les Commanderies, qui ſe trouveroient appartenir à cet Ordre: Qu'ils promettroient de faire rendre au Comte de Benthem ſes Enfans, qui avoient été retenus par la Comteſſe de Benthem, ſon Epouſe, ſous l'autorité & par la permiſſion des Etats; nonobſtant les inſtances par lui faites, qu'il avoit faites appuyer des recommandations de l'Empereur & de S. M. T. C.: Qu'ils indemniſeroient S. M. des dépenſes exceſſives, qu'Elle avoit faites pour cette guerre, & lui feroient payer, dans le tems, qui ſeroit ſtipulé, la ſomme de vingt millions; moyenant quoi S. M. leur quitteroit les trois Millions qu'ils lui devoient payer, pour le prêt à eux, fait en 1631. comme auſſi les interêts, qu'ils lui

(1) Voyez Lil. Greg. *Giraldi*, dans ſon Hiſt. des Dieux.
(2) Voyez le Recueil ſur l'année 1672.

1672. lui devoient, depuis cette année-là : XI. Qu'en reconnoiſſance de la Paix, qu'Elle vouloit bien accorder aux Etats, lors qu'Elle pouvoit plus étendre ſes Conquêtes, dans leur Païs; ils lui feroient prétenter, tous les ans, par une Ambaſſade Extraordinaire, une Médaille d'Or, peſant un Marc, laquelle contiendroit qu'ils tiennent de S. M. la conſervation de la même Liberté, que les Rois ſes Prédeceſſeurs avoient aidé à leur aquerir: XIII. Qu'encore que S. M. déclarât de ſe contenter des conditions précedentes, à la charge qu'elles ſeroient acceptées en dix jours; après leſquels S. M. ne prétendoit point y être obligée; elle donnoit néanmoins à entendre par la préſente, que quoi qu'elles fuſſent accordées par les Etats, elles n'auroient néanmoins aucune force; & que S. M. ne feroit aucun Traité ni de Paix, ni de Trêves, que le Roi d'Angleterre, à ſon égard, ne fût ſatisfait par les Etats; & ſi les Princes de l'Empire, qui étoient alliez, en cette guerre, avec S. M. ne fuſſent pareillement contens des conditions, qui leur ſeroient accordées, par les Etats.

Louis XIV. comme en ſe radouciſſant, propoſa une alternative. C'étoit ſi ce qu'il demandoit, n'étoit pas accepté par les Etats, il ſe voudroit bien contenter, en retenant toutes les conquêtes, qu'il avoit alors, comme auſſi celles qu'il pourroit faire à l'avenir, juſqu'à ce que les Etats euſſent accepté les conditions préſentes, ſavoir, la poſſeſſion de toute la Gueldre, appartenante aux Etats, le Païs d'Utrecht, & le Comté de Zutfen, toutes les places fortes qui étoient en ces Provinces & leurs dépendances, ſans exception, la Souveraineté des Provinces, Païs, Villes & Places, conquiſes par S. M. juſqu'à ce tems-là, qui demeureroient à perpetuité. Il vouloit encore que, pour qu'il fût en état de tirer plus facilement des ſecours de ſon Royaume, pour conſerver ſes conquêtes; les Etats lui remiſſent, en toute Souveraineté, les Places de Maſtricht & de Wyck, comme auſſi tout ce qu'ils poſſedoient dans le Païs d'Outre-Meuſe, Dalem, Fauquemont, & Bois-le-Duc, tout ce qui en dépendoit, & le Fort de Crevecœut.

Ces exceſſives prétenſions auroient, en un autre tems & en d'autres conjonctures, été rejettées avec indignation; mais la République étoit dans un état ſi déplorable, qu'il falloit eſſuyer toutes ces indignitez, juſqu'à ce que l'Allemagne, effrayée des progrès de la France, ſe déclarât pour la partie la plus foible. Mais ces ſecours ſe réſolurent, & ne furent envoyez, qu'avec une lenteur, qui fit ſouffrir la République, plus qu'on ne ſauroit s'imaginer. On ne peut pas douter que ces malheurs, qui auroient pu être prévus, ſi l'on eût dépenſé le quart de ce qu'on avoit offert à la France, pour faire des levées en Allemagne, n'aigriſſent extrémement les eſprits du Peuple, contre le Penſionaire de Hollande; qui, dans le fonds, hazarda l'Etat, plûtôt que de ſe reconcilier, de bonne grace, avec le Prince d'Orange, &, pour ainſi dire, avec le peuple, qui étoit pour lui. Il n'eſt pas permis, ſi l'on examine la choſe murement, dans une République, de s'oppoſer opiniâtrément contre le torrent, & de hazarder tout plûtôt que de ceder, & cela ſans avoir aucun moyen ſuffiſant de réſiſter à un rédoutable ennemi. C'eſt une faute, qu'on ne pardonne à perſonne, & encore moins à uo Miniſtre d'Etat, tel qu'étoit *Jean De Witt*. Il étoit plus juſte de confier l'armée de bonne heure au Prince d'Orange, en le faiſant Généraliſſime, & lui cherchant de vieux Officiers, qui conduiſiſſent ſa jeuneſſe; que de n'avoir pas les Troupes néceſſaires, pour le defendre, au moins quelque tems, contre l'Ennemi, & de ſe trouver contraint de lui faire des offres honteuſes, & telles que, s'il les avoit acceptées, il auroit en effet été maître de l'Etat; qu'il auroit tenu bloqué, pour parler ainſi, de toutes parts, excepté du côté de la Mer, & en état de s'en rendre maître abſolu, quand il voudroit. Parler de faire un Traité de cette ſorte, & crier contre le Prince d'Orange, qui y étoit oppoſé, fit dire & croire à bien des gens, que le Penſionaire s'entendoit avec l'ennemi, quoi qu'il n'y eût rien de plus faux! Un grand homme d'Etat doit toûjours être diſpoſé de maniere, qu'il faſſe voir qu'il aime mieux la République, que lui-même. 1672.

On aſſure que De Pompone, plus moderé que De Louvois, jugeoit qu'il ne falloit pas trop preſſer ce qui regardoit la Religion, le Commerce, & la Médaille, dont il a été parlé. Il craignoit que les Etats ne fuſſent trop choquez de ces étranges demandes, pour les accepter auſſi promptement que l'on ſouhaitoit; & que cependant pluſieurs Princes Voiſins de l'Empire, & l'Empereur même ne s'ébranlaſſent, en leur faveur. Mais De Louvois croyoit que les Provinces, qui n'étoient pas encore envahies, & ſur tout la Hollande, qui étoit la principale, étoient ſi effrayées, qu'elles conſentiroient à tout.

Grotius étant arrivé à la Haie, fit ſon rapport aux Etats de Hollande, & leur dit que le Roi de France avoit demandé qu'on répondit à ſes propoſitions, en quatre jours; mais qu'il s'étoit engagé, lui Grotius, au moins d'être de retour, le cinquiéme jour. Il croyoit qu'il ne falloit pas rejetter les propoſitions de la France, ſans avoir examiné ſi l'on pouvoit réſiſter à un Ennemi, qui avoit pénetré juſqu'au milieu du païs; s'il falloit comprendre, dans le Traité, les trois Provinces, qui étoient entre ſes mains; ſi l'on entreroit en négotiation, pour les quatre Provinces, qui ne l'étoient pas encore; ou s'il falloit uniquement traiter pour la Hollande ſeule, à laquelle la France pourroit accorder de meilleures conditions. Il dit encore qu'il avoit parlé à des Membres des Etats de la Province d'Utrecht, qui offroient des ſommes conſiderables d'argent, ſi on la comprenoit dans la négotiation. Il témoigna craindre que, ſi les François entroient plus avant dans la Hollande, Leide, Harlem, Goude & Delft ne ſe rendiſſent d'abord. Il dit qu'il n'y avoit point d'argent, entre les mains du Threſorier, & qu'on pourroit faire de la Monoie de papier.

Si Grotius fit de ſemblables réflexions, il étoit aſſez clair, qu'il vouloit épouvanter la Province de Hollande, & par conſéquent les autres, parce qu'il croyoit que tout étoit perdu. Il faut encore remarquer ici, que les Evêques de Cologne & de Munſter ſacageoient cependant l'Overyſſel, la Friſe, & les Omlandes. Celui de Munſter entreprit, en particolier, le ſiege de Groningue. Il faut avoüer que l'état des Provinces étoit bien déplorable, & pour tous les Habitans & pour ceux, ſur tout, qui les avoient réduits à ces extrémitez; en retardant la levée des Troupes, qui étoient néceſſaires pour les défendre, & que l'on trouva bien dans la ſuite. Dans ces coojonctures, c'étoit aſſurément aux plus ſages de s'accommoder à la multitude, contre laquelle il n'étoit pas poſſible de ſe défendre. Falloit-il que l'Etat fût en un ſi grand danger, que l'on devoit avoir prévû, par l'opiniâtreté de quelque peu de perſonnes, dont la paſſion étoit aſſurément déraiſonnable? Les François, pour engager la Hollande, à entrer en négotiation, diſoient qu'elle ne devoit

1672. voit point ſe mettre en peine, de ce que les Anglois pourroient demander, & promettoient de faire enſorte qu'ils ſe contenteroient du ſalut du Pavillon, & d'une reconnoiſſance, pour avoir la liberté de pêcher le Harang, ſur les côtes d'Angleterre.

Dans les déliberations, qui ſe faiſoient à la Haie, comme à l'ordinaire, & non à Amſterdam, comme on l'avoit (1) écrit en Angleterre, il y eut pluſieurs Villes qui furent pour entrer en Négotiation, avec les Miniſtres de France; ſavoir, Dordrecht, Leide & Delft, & autres. On dit encore que, comme on traitoit de cette matiere, dans le Conſeil de la Ville d'Amſterdam, le Peuple étoit autour, pour voir quel parti les Sénateurs pourroient prendre, ſur une choſe de cette importance; que la plus grande partie des ſuffrages étoit pour traiter avec la France, mais que deux Bourgmeſtres, d'autre diſent le *Schout*, ou le *Lieutenant Criminel*, comme on parle en France, menacerent d'ouvrir les fenêtres de la Chambre du Conſeil, & de crier au Peuple *qu'on le trahiſſoit*. On a même dit, que cela fut exécuté, mais des gens de mérite, qui vivoient de ce tems-là à Amſterdam, nous ont aſſurez, qu'il n'en étoit rien.

L'oppoſition de cette Ville, & de quelques autres, qui reprirent, comme il paroit, courage, fit que les Membres des Etats de Hollande, excepté trés-peu, furent obligez de jurer d'employer leurs Biens & leurs Vies, pour la conſervation de l'Etat. On écrivit cela à Mr. Van Ghent, qui étoit demeuré auprès du Roi de France. Ce Prince partit, bien tôt après, pour Paris, où il s'impatientoit d'être. Ghent l'y ſuivit, & l'on ſe flattoit qu'il pourroit, étant à la Cour, voir à quoi l'on pourroit s'attendre de ce côté-là. Mais il fut lui-même ſi fort obſervé, qu'il ne diſoit rien à perſonne, qui ne fût rapporté à la Cour; dont il n'apprenoit, que ce qu'on vouloit bien qu'il ſût.

Le Roi d'Angleterre envoya auſſi, au mois de Juin, deux Ambaſſadeurs, qui étoient le Duc de *Buckingham*, & le Comte d'*Arlington*, Secretaire d'Etat. Voici comme le dernier raconte, le ſuccès de cette Ambaſſade dans une Lettre de Londres, du 25. de Juillet. : „ Les progrès ſurpre-„nans & inopinez, qu'ont fait les armes de Fran-„ce, & la diſpoſition que les Etats ont fait pa-„roître, pour la Paix, en envoyant ici (*à Lon-„dres*) & au Roi de France des Députez, pour „ en traiter, ont obligé S. M. d'envoyer le Duc „ de Buckingham, & moi au Roi Très-Chré-„tien, en qualité de Plénipotentiaires, de ſa part. „ Nous avons paſſé quelques jours dans l'Armée „ de France, en attendant le retour des Dépu-„tez de Hollande; qui avoient demandé la per-„miſſion d'aller trouver leurs Principaux, pour „ avoir des Pouvoirs plus étendus. Mais com-„me ils ne ſont pas revenus, & que S. M. T. C. „ avoit autant d'envie de retourner à Paris, que „ nous de nous rendre ici; toute nôtre Négotia-„tion s'eſt terminée à faire un Acte, par lequel „ nous nous ſommes obligez mutuellement à ne „ faire aucun Traité, ni de conclurre jamais, a-„vec nôtre Ennemi commun, ſans le conſente-„ment des deux Parties. En ſuite de cela, nous „ nous ſommes rendus à Anvers; où nous avons „ eu une Conférence, avec le Comte de Monterei „ dans un lieu tiers. Nous y avons fait de gran-„ des plaintes à S. E. ſur le grand nombre de „ Troupes, qu'Elle a envoyées dans les Places 1672.
„ Frontieres des Hollandois; ce qui avoit arrêté „ les progrès des Armes de S. M. T. C. & avoit „ empêché les Hollandois de ſonger à la Paix. Le „ Comte de Monterei répondit, qu'il n'avoit rien „ fait à cet égard, ſans ordre exprès de la Rei-„ ne, bien que le monde s'imaginât le contrai-„ re.

Ces deux Ambaſſadeurs Anglois joüoient là une étrange comedie, en blâmant ce que le Fils de (2) *D. Louis de Haro* faiſoit pour les Hollandois, par l'ordre très-judicieux de la Cour d'Eſpagne. Les Anglois agiſſoient en faveur de Louïs XIV. parce que leur Roi vouloit, s'il eût pu, ruiner la Religion Proteſtante en Angleterre, avec le ſecours de la France; qui ne lui en donna jamais, & qui étoit bien aiſe que les Anglois fuſſent diviſez. Mais le Gouverneur Eſpagnol agiſſoit en bon Politique, auſſi bien que la Cour de Madrid; qui rendoit aux Hollandois le ſervice, qu'ils en avoient reçu, par la Triple Alliance; qu'ils avoient faite avec eux & avec l'Angleterre, qui la viola d'une maniere honteuſe. Rien ne pouvoit être de plus ſcandaleux, mais la bonne foi n'étoit pas une vertu connue à la Cour de Charles II. On y faiſoit des Alliances, que l'on rompoit, ſans raiſon; on changeoit de maximes, ſans ſe mettre en peine, ſi cela étoit raiſonnable, ou non; on y favoriſoit ſouvent, comme on devoit, la Religion Proteſtante, & l'on avoit des égards pour la Romaine, contre les Lois & contre les ſentimens de la plus grande & la plus ſaine partie de la Nation. On étoit pour, ou contre les Nations voiſines, ſelon l'avantage préſent, qu'on s'imaginoit d'y trouver, ou ſelon qu'on croyoit d'y perdre quelque choſe. Il eſt certain que les Eſpagnols ſe conduiſoient, d'une maniere plus uniforme & plus ſage.

Les deux Ambaſſadeurs Anglois étant allez à Anvers, ils y eurent une Conférence avec le Gouverneur Eſpagnol, à qui ils firent de grandes plaintes ſur le grand nombre de Troupes, qu'il avoit envoyées dans les places Frontieres des Hollandois; ce qui avoit arrêté les progrès des armes de la France, & avoit empêché les Hollandois de penſer à la paix. Il répondit qu'il n'avoit rien fait à cet égard, ſans des ordres préeis de la Reine ſa Maîtreſſe; quoi qu'on s'imaginât le contraire.

On ne faiſoit en cela rien, qui ne fût dû aux EE. GG. pour les ſervices, qu'il avoient rendus à la Couronne d'Eſpagne, en empêchant que la France ne ſe ſaisît des Païs-Bas Eſpagnols; & les Anglois eux-mêmes s'étoient vivement intereſſez à ſoûtenir les Eſpagnols, par la Triple Alliance, & dans le Traité d'Aix la Chapelle. Le Miniſtere ayant changé en Angleterre, le Roi changea de maxime, par l'argent que lui & ſes Miniſtres toucherent, pour devenir ennemis des Hollandois.

Les deux Plénipotentiaires Anglois, qui avoient profité de la Liberalité de la France, s'intereſſoient ſi fort pour cette Couronne, qu'ayant auparavant trouvé bon que la France aidât les Portugais contre les Eſpagnols, ils étoient choquez que l'Eſpagne aidât les Hollandois contre la France; quoi que la Cour de Madrid fût autant, ou plus intereſſée à ſoûtenir les Hollandois; que Louïs XIV. ne l'étoit à prendre le parti des Portugais, contre ſon Beau-Pere & ſon Beau-Frere.

(1) Voyez les Lettres du Comte d'*Arlington* du 17. de Juin 1672. & l'Hiſtoire d'Angleterre en 3. Vol. in folio ſur cette année.

(2) Ce fut lui qui fit la Paix des Pirenées.

1672. Les Ambaſſadeurs Anglois dinerent encore chez le Comte de Marſin, avec le Gouverneur des Pais-Bas; qui leur dit qu'il avoit appris, avec chagrin, qu'on l'accuſuit d'avoir employé des termes offenſants, en parlant de la guerre, que l'on faiſoit aux Hollandois; mais qu'il ne croyoit pas que les Ambaſſadeurs puſſent ſe perſuader qu'un homme elevé à la Cour d'Eſpagne, & Fils de *D. Louis de Haro*, l'eût fait.

„ Pour ce qui eſt des apparences de la Paix, „ elles parurent au Lord Arlington fort éloignées, „ le 25. de Juillet; parce que les Hollandois a- „ voient pris courage, par les Traitez, qu'ils a- „ voient faits avec l'Empereur, l'Electeur de „ Brandebuurg, & quelques autres Princes. Il „ croyoit que cela ne dureroit pas long-tems, & „ qu'on leur verroit bien-tôt ſouhaiter la paix, a- „ vec la même ardeur qu'auparavant. Il ſe trom- pa, tout de même qu'on ſe trompoit en Holland- de, quand il s'agiſſoit de la diſpoſition de la Cour d'Angleterre.

Cependant on ſe confirmoit en Hollande à tenir bon, contre la puiſſance de la France, dont les Troupes laſſées avoient beſoin de quelque repos, avant que de recommencer; outre qu'il y en avoit une bonne partie occupée, à garder les nouvelles conquêtes. „ Depuis le départ de S. M. „ T. C. dit (1) Arlington, l'Armée n'a rien fait, „ que s'appliquer à mettre en ſûreté les conquê- „ tes, qu'elle avoit faites, & à ſe délaſſer pour être „ en état de faire tête aux Troupes, qui pour- „ roient entreprendre de les en dépoſſeder.

Il étoit vrai, que l'Electeur de Brandebourg avoit envoyé, dès le 14. de Mai, le Prince (2) *Jean George d'Anhalt* à Vienne, pour inviter Sa Majeſté Imperiale, à laquelle il dit „ qu'il n'étoit „ nullement néceſſaire, de lui repréſenter le dan- „ ger où étoit l'Allemagne, auquel elle prenoit „ part d'elle-même: Que l'Electeur de Brande- „ bourg avoit déja été très-fâché, de voir con- „ duire des Soldats étrangers dans les Terres de „ l'Empire; qu'on avoit mis des Garniſons étran- „ geres dans les Places, qui étoient ſur les bornes „ de l'Empire, & même au dedans; qu'on avoit „ même fortifié ces Places, & donné à des Puiſ- „ ſances étrangeres les meilleures Troupes d'Al- „ lemagne; que cela s'étoit fait par des Princes „ de l'Empire, & qu'on n'y mettoit aucun remede; „ que cela même avoit obligé l'Electeur d'en por- „ ter ſes plaintes à S. M. I. après s'en être plaint „ à Ratisbonne, ſans y avoir rien avancé, à cauſe „ de la lenteur avec laquelle on y procede; qu'il „ n'y avoit rien à faire, ſinon que S. M. I. en- „ voyât vers le Rhin des Troupes Imperiales, „ pour veiller à la ſûreté de l'Empire: Que d'au- „ tres Princes ſe joindroient à Elle, & que l'E- „ lecteur la ſoûtiendroit, par ſes Troupes.

Ce dernier demandoit ſeulement que l'Empereur joignit à ſes Troupes quatre-mille Chevaux & deux-mille Fantaſſins, ou au moins le ſecours ſtipulé par le Traité de MDCLX.; que l'Electeur de Saxe entrât en cette confédération, & que l'on prît ſoin de la Ville de Cologne, de peur qu'elle ne tombât entre les mains des étrangers.

Le Prince d'Anhalt dit auſſi les mêmes choſes au Prince *Lobkowits*, qui étoit Chef du Conſeil de l'Empereur. La France traverſa, autant qu'elle put, cette négotiation, & employa même des Eccleſiaſtiques, dans la Cour Imperiale, pour la détourner de ſecourir des *Héretiques*, comme ils les nommoient. Mais les grandes inſtances de l'Electeur, & les progrès ſurprenants, que la 1672. France avoit faits, dans une ſeule Campagne, déterminerent l'Empereur à conclurre une Alliance, avec ce Prince, le 23. de Juin, que l'on verra dans *Pufendorf*.

Outre le fonds de cette Alliance, qui regardoit l'Empire, il y avoit des Articles ſecrets touchant les Etats Généraux, & quelques-uns de leurs Voiſins, & qui ont du rapport à l'Hiſtoire des Provinces Unies; que l'on mettra ici, ſans rapporter les autres. Il étoit porté, dans ces Articles: I. *Que l'on pourverroit, par des conſeils & des ſecours communs, à la ſureté de la Ville de Cologne*: II. *Que Sa Majeſté Imperiale auroit, dans deux mois, ſur pied douze-mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie*: III. *Que l'Electeur en auroit autant, & équipez de même*: IV. *Que par rapport à la Religion, & aux Terres des Princes Eccleſiaſtiques, on obſerveroit les Articles de la Paix de Munſter*: V. *Que la Ville de Brême & ſon Territoire demeureroient, dans la jouiſſance de leurs Privilèges*: VI. *Que comme il étoit réglé, par les Lois de l'Empire, de quelle maniere ſe conduiroient des Troupes étrangeres, qui paſſeroient ſur les Terres de l'Empire, ou ſeroit en ſorte que ces Lois ſeroient obſervées*: VII. *Que l'Electeur ſeroit auſſi en ſorte que le Roi de Danemark, la Maiſon de Brunſwik, & celle de Heſſe-Caſſel entreſeient dans ce Traité.*

Ce Traité auroit été avantsgeux aux Provinces Unies, en empêchant que les Troupes de France ne puſſent mettre les pieds, ſur les Terres de l'Empire. Mais il demeura ſans effet, parce que l'année précedente, il s'étoit fait une Alliance ſecrete, entre l'Empereur & la France, qui empêcha, que le Traité, avec l'Electeur, ne produisît aucun effet.

Comme on ne peut guère garder le ſecret, lors qu'il ſe trouve quelcun qui peut, & qui veut payer ſuffiſamment, ceux qui veulent l'inſtruire de ce qu'il lui eſt important de ſavoir; le Roi de France fut bien-tôt inſtruit de l'Alliance de l'Empereur, & de l'Electeur de Brandebourg. Il envoya le Comte *de Vanguion* à ce Prince, pour lui dire qu'il avoit appris, que l'Electeur avoit fait une Alliance avec les Hollandois, & qu'ils lui avoient fait compter de l'argent, pour être de leur parti; qu'il négotioit à la Cour de l'Empereur, & en d'autres Cours d'Allemagne, en leur faveur; *que néanmoins le Roi n'y avoit pas ajoûté foi, mais qu'il voudroit bien ſavoir ſi l'Electeur avoit deſſein de demeurer neutre, ou s'il vouloit prendre le parti de l'ennemi.*

Il faut avouër, que les grandes Puiſſances ont quelquefois des manieres ſi hautaines, qu'elles ſemblent ſuppoſer que les moindres, quoi qu'indépendantes d'elles, leur doivent tout; & qu'elles ne doivent rien à perſonne, pas même de la bienſéance. L'Electeur étoit un Prince tout-à-fait indépendant, à l'égard de la France, & des plus conſiderables de l'Empire. Il avoit eu quelque Alliance avec la France, mais qui n'alloit pas juſqu'à n'oſer ſecourir une Puiſſance Proteſtante, comme lui; avec laquelle il avoit eu pluſieurs Traitez, & dont la chute pouvoit entrainer la ruine de toutes les Puiſſances Voiſines, & même des éloignées. Il y avoit dans ces manieres quelque choſe de ſi injuſte & de ſi mépriſant, qu'il n'étoit pas poſſible à un Souverain de s'en accommoder. Après cela, a-t-on ſujet d'être ſurpris de l'orgueuil des Empereurs Romains, dont l'Empire & les forces étoient d'une beaucoup plus grande étendue?

Louïs avoit réſolu d'obſerver, diſoit-on, les conditions de la Pacification de Weſtfalie, dans la-

(1) Dans une Lettre du 5. d'Août.
(2) *Pufendorf* Rer. Brand. Lib. XI. n. 49.

1672. laquelle il étoit compris, & où il étoit dit que nul Membre de l'Empire, ne donneroit du ſecours aux Ennèmis de la France. Si quelcun le faiſoit, il déclaroit qu'il regarderoit cela, comme une violation de la Paix, & qu'il ſommeroit tous ceux, qui étoient compris en cette paix, de la garantir.

Ceux, que l'Electeur avoit envoyez au Roi, dirent, avant toutes choſes, que l'Electeur ſeroit ſurpris que le Roi loi demandât ſon ſentiment; ſans qu'il eût donné aucun ſujet de le ſoupçonner; & qu'au contraire il avoit été très-fâcheux pour lui, que le Roi fût entré, en ſes Etats, avec une très-groſſe armée, & y eût cauſé un très-grand dégât, pris des places fortes, comme Emmeric, abandonné par les Hollandois, & fourni de Troupes Brandebourgeoiſes, en les en chaſſant; qu'il eſperoit qu'on lui en ſeroit réparation. Le Roi repliqua, qu'il avoit pris ces places, parce qu'il y avoit trouvé des Garniſons ennemies, qui les retenoient injuſtement; qu'il avoit accordé des Soldats, pour les défendre, à ceux qoi en avoient demandé; & que s'il s'étoit fait quelque dommage, on ne devoit pas le trouver étrange, vû la grandeur de l'Armée; qu'autrement le Roi avoit accoûtumé de punir ſéverement les déſordres, que faiſoient les Soldats, & qu'il ne ſavoit pas ce qui étoit arrivé, à Emmeric.

L'Electeur répondit à tout cela, & dit encore qu'il y avoit près de cent ans, que la Maiſon de Brandebourg avoit été alliée des Etats Géneraux, & que pour le dernier Traité, qu'elle avoit fait avec eux, & en vertu duquel ils avoient demandé du ſecours, il avoit été fait à la recommandation du Roi. Il y eut encore d'autres conteſtations, que l'on verra dans *Puſendorf*; parce qu'elles regardent plûtôt l'Electeur, que les Etats.

Quand on avoit envoyé des Ambaſſadeurs au Roi de France, on en avoit auſſi envoyé en Angleterre; ſavoir *Corneille Tereſtein de Halwin*, *Jean Boreel*, *Everard de Weede de Dykveldt*, & *Van Gemmenich*. On les reçut froidement, (1) & on les envoya loger à Hampton-Court, où le Roi leur députa le 30. de Juin, le Duc de Buckingham, les Comtes d'Arlington, de Shaftesbury, & le Lord Clifford, pour ſavoir ce qu'ils avoient à propoſer. Ils répondirent qu'ils n'avoient ni pouvoir, ni inſtruction de faire aucunes offres; mais d'écouter ce que S. M. voudroit leur demander. Sur cela, le Roi envoya au Camp du Roi de France les trois Ambaſſadeurs, dont nous avons déja parlé, pour traiter conjointement avec les Etats. Quand ils furent débarquez, & qu'ils s'acheminerent à la Haie, ils furent accueillis d'une foule de populace qui crioit, à ce que dit une Hiſtoire Angloiſe : *Dieu beniſſe le Roi d'Angleterre! Dieu beniſſe le Prince d'Orange! & le Diable emporte les Etats*; tant le peuple étoit mal inſtruit! Souhaiter du bien à Charles II. tel qu'il étoit alors, c'étoit ſouhaiter du bien au plus grand ennemi qu'eût la République, & même le Prince d'Orange, ſon Neveu; parce qu'il n'avoit pas voulu entendre parler du Catholiciſme, auquel Charles vouloit l'attirer. C'étoit encore maudire le Souverain de ſon propre Païs, auquel on ne doit ſouhaiter, que toutes ſortes de biens, & lui rendre le plus grand reſpect.

On a dit en Angleterre, que les Ambaſſadeurs Anglois avoient envoyé avertir le Roi de France, qu'ils venoient comme Médiateurs, & que Louïs répondit *que le Roi d'Angleterre pouvoit faire ce qu'il lui plairoit, mais que, pour lui, il ne rendroit point ce qu'il avoit gagné par les armes, & qui étoit à lui, n'otant qu'on ne lui donnât un équivalent.* 1672.

On diſoit en Angleterre, que les Ambaſſadeurs avoient ſenti beaucoup d'indignation, pour une réponſe ſi hautaine, & avoient promis aux Etats & au Prince d'Orange, qu'ils feroient de leur mieux; pour obliger le Roi de France de ſe contenter de Maſtricht, & des Garniſons qu'il tenoit ſur le Rhin, dans les places, qui appartenoient aux Electeurs de Cologne & de Brandebourg. Le Duc fut enſuite trouver le Roi de France, dit-on, à Utrecht, avec le Comte d'Arlington, où ils changerent ſi fort de ſentiment, qu'ils envoyerent dire au Prince d'Orange, quatre jours après, *que les Etats devoient donner ſatisfaction aux deux Rois conjointement, parce qu'ils ne traiteroient pas ſéparément.* On ſe moqua, en Angleterre, de cette Ambaſſade, par des Queſtions que l'on publia, comme ayant été faites, (2) par *Trevor*, alors Secretaire d'Etat. Ce qui eſt ſûr, c'eſt qu'elles venoient d'un homme, qui voyoit bien la mauvaiſe conduite de la Cour d'Angleterre. Les voici:

I. *Sont-ils allez, pour étendre plus loin les conquêtes de la France? Si ce n'eſt pas pour cela, d'où vient qu'ils ont rendu la Paix impoſſible, autant qu'il a été en eux, pour obliger les Hollandois de ſe ſoumettre à la diminution de la France?* II. *Ne ſavoient-ils pas que les ſeules demandes des François avoient été rejettées par les Etats, & que s'ils les avoient acceptées, ils ne pouvoient donner aucune ſatisfaction à Sa Majeſté* (Britannique?) III. *Si ayant reçu du Prince & des Etats toutes les aſſurances imaginables de renouër l'amitié avec le Roi* (de la G. B.) *& de la rechercher à quelque prix que ce fût; on pouvoit les négliger, & entrer en des engagemens ſi préjudiciables à l'Angleterre?* IV. *Juſqu'où ceux qui étoient commis, pour la même choſe, s'accordoient entre eux, & ſi ces conſiderations, avec pluſieurs autres, ne leur avoient pas été repréſentées & preſſées par d'autres, qui ſervoient fidelement le Roi?* V. *Si ce n'étoit pas, pour cette même raiſon, qu'ils s'oppoſeroit ſi fierement au Vicomte d'Hallifax, qui les fut chercher, deux ou trois jours, après qu'ils furent partis, & qui n'voit une Commiſſion auſſi ample que la leur?* VI. *Qui étoient ceux, qui, lors que le Lord Hallifax ne pouvoit pas demeurer plus long-tems dehors, allerent, ſous quelque prétexte, au Camp des Fraçois, comme s'ils avoient encore quelque négotiation ſur pied?* VII. *S'ils avoient ordre d'appeller* (3) *le Roi François* Roi de France, *& de le nommer devant leur Maître, dans les Demandes Fraçoiſes, faites comme de la part de S. M. & dans tous les conſentemens, qu'ils envoyerent au Prince d'Orange?* VIII. *S'ils avoient quelques inſtructions de ſe joindre aux François, touchant l'exercice public de la Religion Romaine, dans les Provinces Unies, & de propoſer que les Egliſes ſeroient partagées entre les Miniſtres & les Prêtres, qui ſeroient également entretenus des Revenus Publics? & de conclurre ce marché, en ſorte que le Roi François en fût aſſuré, que les Plénipotentiaires, ou au moins deux d'entre eux, conviendroient avec les Fraçois, que le Roi* (de la Grande Bretagne) *ne traiteroit point de Paix, ni ne la conclurroit, avec les Hollandois, ſans eux? Mais le Roi François n'y devoit pas trouver plus de ſûreté, que les Hollandois & les Eſpagnols n'en avoient trouvé dans la liaiſon de la Triple Alliance.*



(1) Hiſt. d'Anglet. in Fol. T. III. p. 289.

(2) Si cela eſt, la mort de *Trevor* eſt mal rapportée dans l'Hiſt. Angloiſe au 28. Mai V. S.

(3) C'eſt ainſi que les Anglois appellent le Roi de France; prétendants que c'eſt le leur, qui eſt de Droit Roi de France.

1672. Tout le monde étoit perſuadé, que le Chevalier *Trevor* ne diſoit que la vérité toute pure, dans cet Ecrit. On peut voir par-là, que la République ne pouvoit rien attendre de bon de Charles II. quoi qu'Oncle du Prince d'Orange, & la ſuite le confirma. *Trevor* mourut quelque tems après.

On retenoit cependant les Ambaſſadeurs Hollandois à Hamptoncourt, quoi qu'ils euſſent ordre d'en uſer, avec ce Prince de la même maniere, dont on en avoit uſé envers le Roi de France; car les Ambaſſadeurs avoient ordre de dire qu'ils n'étoient pas venus, pour rien preſcrire au Roi de la Grande Brétagne, mais pour recevoir de lui des conditions raiſonnables. Il n'y avoit là rien, qui pût choquer l'Angleterre, ſi la Cour de Charles II. n'étoit pas entrée dans une Ligue, qui choquoit même le Peuple d'Angleterre, qui ne pouvoit voir que la Cour travaillât à la grandeur de la France.

Ils écrivirent en Hollande „ qu'on ne leur avoit „ point donné la liberté de s'aquiter des Ordres, que les Etats leur avoient donnez; qu'on „ leur avoit défendu de voir perſonne, qui les „ pût inſtruire de la diſpoſition de la Cour, envers eux, & que le Roi avoit témoigné de „ l'indignation contre ceux, qui les avoient vûs, „ & même fait mettre à la Tour un homme de „ qualité, qui étoit ſoupçonné de l'avoir fait, quoi „ que cela ne fût pas vrai; qu'on avoit mis près „ d'eux un Officier, pour renvoyer ceux qui y „ pourroient venir, ſans permiſſion de la Cour, „ & qu'il y avoit pluſieurs perſonnes pour les obſerver; que cela leur faiſoit comprendre, que „ le Roi d'Angleterre vouloit ménager la France, & avoir tous les égards poſſibles pour elle; „ qu'on ne les tenoit éloignez de Londres, que „ pour empêcher que l'on ne s'apperçût, que les „ E. GG. étoient très-ſincerement diſpoſez à „ vivre en Paix, avec l'Angleterre; qu'on retenoit néanmoins leurs Ambaſſadeurs à Hamptoncourt, pour faire illuſion au peuple, qui n'approuvoit point le penchant, que la Cour avoit „ à favoriſer la France.

Cependant on aſſure que le Roi d'Angleterre renouvella l'Alliance, qu'il avoit faite avec la France, le Mois de Fevrier, mais qu'on avoit tenu cachée. En ce tems-ci, après les grands progrès du Roi de France, l'Angleterre crut devoir renouër le Traité, qu'elles avoient entre elles, & d'exprimer plus au long ce qu'elle prétendoit des Etats Généraux, pour faire la Paix avec eux, ſur le modele de celui que la France avoit propoſé aux Etats.

Le Roi d'Angleterre prétendoit „ I. que les „ Etats lui cedaſſent le Salut du Pavillon, & même que leurs Flottes entieres baiſſaſſent le Pavillon & la Voile du Mât de Hune, même „ pour un ſeul Vaiſſeau Anglois portant Pavillon „ d'Angleterre, dans toutes les Mers Britanniques, juſques ſur les côtes de Hollande: II. „ qu'on accorderoit, pendant un an entier, à „ tous les Anglois, qui étoient demeurez dans la Colonie de Surinam, d'en pouvoir ſortir, quand „ il leur plairoit; avec tous leurs biens, de quelque nature, qu'ils puſſent être, ſuivant le Traité de Bréda: III. qu'on bannît à perpetuité „ des PP. UU. tous les Sujets du Roi, qui auroient été déclarez coupables du crime de Lèze-Majeſté, ou qui auroient écrits des Libelles „ ſéditieux, ou conſpiré autrement contre la tranquillité de ſes Royaumes: IV. Que les EE. „ lui rembourſeroient les frais de la Guerre, juſqu'à un million de Livres Sterling, dont quatre-cens-mille ſeroient payez dans le Mois d'Oc- 1672.
„ tobre, & le reſte partagé en cent-mille Livres „ Sterling, par an: V. Qu'ils payeroient dix-„ mille Livres Sterling à perpetuité, pour la permiſſion de pêcher du Harang, ſur les côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande: VI. Que le „ Prince d'Orange d'à préſent, & ſes deſcendants „ poſſederoient en Souveraineté les Provinces Unies, excepté ce qui en écherroit aux deux „ Rois & à (1) leurs Alliez; ou au moins les dignitez de Gouverneur & d'Amiral Général à „ perpetuité; de la plus avantageuſe maniere, que les Princes d'Orange précedens les „ avoient poſſedées: VII. Que dans trois mois „ après la Paix faite, il ſe ſeroit un autre Traité, „ pour le règlement du Commerce des Indes, „ ſuivant les demandes faites ci-devant, par les „ Anglois, comme auſſi pour l'avantage des Sujets de S. M. dans leur négoce, allants, venants, „ ou habituez, en quelques lieux dépendants des „ Etats, & avec les mêmes conditions avantageuſes, qui ſont accordées aux Nations les „ plus favoriſées: VIII. Que l'Ile de Walcheren (*la principale de celles de la Zélande*) la „ Ville & le Château de l'Ecluſe, avec leurs dépendances, l'Ile de Cadſant, celle de Goerée, „ & l'Ile de Worne ſeroient remiſes, entre les „ mains de Sa M. B. par maniere de caution, „ pour l'exécution des conditions mentionnées „ ci-deſſus: IX. Que quoi que S. M. déclarât de „ ſe contenter des Conditions préecedentes, à la „ charge qu'elles fuſſent acceptées dans dix jours, „ après leſquels S. M. n'entendoit plus d'être obligée; elle déclaroit néanmoins préciſement „ que, quoi qu'elles fuſſent acceptées par les „ Etats, elles n'auroient aucune force, & que „ S. M. ne feroit aucun Traité, ni de Paix, ni „ de Trêve, que le Roi T. C. ne fût ſatisfait „ pour ſon particulier, par les Etats, & que les „ Princes de l'Empire, qui ſont alliez, en cette „ Guerre avec S. M. ne fuſſent auſſi contens des „ Conditions, qui leur ſeroient accordées, par „ les Etats.

Les Miniſtres Anglois ne manquerent pas de faire part de ce Traité au Prince d'Orange, & de le prier, en même tems, de leur faire ſavoir ſi les EE. l'accepteroient en dix jours. Quoi qu'on eût donné à S. A. un Plein-pouvoir pour traiter, s'il étoit poſſible, à des conditions tolerables; il ſe garda bien d'accepter des articles qui, dans le fonds, anéantiſſoient la République, dont on le vouloit faire Stadthoudre & Capitaine Général; Charges qu'il ne pourroit exercer, que ſelon le bon plaiſir de la France & de l'Angleterre.

Il ne manqua pas de ſe rendre dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, pour leur communiquer cette étrange nouvelle, qui y fut lue, & ſur laquelle le Préſident de Semaine demanda d'abord au Prince, ſon ſentiment. Le Prince ayant vû que De Groot y étoit, en qualité de Membre de l'Aſſemblée pour la Province de Hollande, ſe tut. Le Préſident le preſſa de faire part de ſon ſentiment à l'Aſſemblée; mais le Prince répondit qu'il ne pouvoit pas le faire, parce qu'il y avoit quelcun là, qui ne devoit pas ouïr ce qu'il avoit à dire. De Groot s'apperçut bien, que cela le regardoit; & ſe retira, avec les autres Députez, de Hollande, pour ſavoir ce que les autres Membres de la Province en jugeroient.

Le Prince, dès qu'ils furent ſortis, dit à l'Aſſem-

(1) A l'Archevêque de Cologne & à l'Evêque de Munſter.

1672. ſemblée, qu'il n'opineroit jamais à accepter la Paix, à des conditions ſi honteuſes, & qu'il ſacrifieroit plûtôt ſes biens & ſa vie, que d'y conſentir. L'Aſſemblée étoit effrayée du danger, où la République ſe trouvoit. Pluſieurs qui ſavoient le petit nombre des Troupes, qui reſtoient à l'Etat, & qui faiſoient réflexion ſur la lâcheté des Troupes, qui s'étoient rendues à la France, n'oſoient ſe confier en celles qui reſtoient. Le mal étoit qu'on n'avoit pas même pû ramaſſer de nouvelles levées, en un nombre ſuffiſant, pour s'oppoſer à la France & à l'Angleterre, qui ne donnoient que peu de jours, pour ſe réſoudre.

Cependant l'Etat convint, avec la Maiſon de Brunswik, de prendre inceſſamment les Troupes, qu'elle lui pourroit fournir, & pour cela on envoya à cette Illuſtre Maiſon, ſoit pour lever les Troupes, ſoit par reconnoiſſance, des ſommes très-conſiderables, en monoie de Hollande, par les Chariots ordinaires de Poſte. C'eſt un uſage qui n'eſt pas extraordinaire en Allemagne, où il arrive très-rarement que l'on perde rien de ce qu'on leur confie. Nous avons connu particulierement un honnête homme, né ſujet du Duc de Zell, mais qui s'étoit établi à Amſterdam, où il négotioit; qui fut employé par la Maiſon de Brunswik, pour recevoir cet argent de l'Etat & l'envoyer.

Ce fut cette même année, que les Marchands de cette Ville, qui avoient de l'argent en banque, où il y en a eu de très-grandes ſommes, dès le commencement de ſon inſtitution, ayant pris peur de l'Armée Françoiſe, qui étoit en partie auſſi près de cette Ville, qu'il lui étoit poſſible; ce fut alors, dis-je, que les Marchands demanderent qu'on leur rendit leur argent. On commença d'abord, par ordre du Magiſtrat, à le compter à ceux, qui le voulurent avoir; ce qui fit connoître que l'argent même y étoit réellement; contre le ſentiment de ceux, qui s'imaginoient que le Négoce de Change, qui ſe faiſoit alors, comme aujourdhui, en ſuppoſant que l'or & l'argent, qui ont été confiez à cette Banque, y ſont réellement; & que ce Négoce ne ſe fait ſur le crédit de la Ville d'Amſterdam, que parce que ce qui y a été mis y eſt encore. On compta quelques Millions en comptant, à ceux qui avoient des comptes en Banque; & l'on remarqua même que l'on voyoit, dans cette monoie, quantité de Ricsdalers, ou Ecus, qui étoient noircis, depuis un incendie qui brula (1) la Maiſon de Ville. Cela nous a paru aſſez ſingulier, pour pouvoir entrer dans l'Hiſtoire des Provinces Unies. Ceux, qui avoient retiré leur argent de la Banque, en furent bien-tôt embaraſſez. En effet, il n'étoit pas auſſi ſûr chez eux, qu'il l'étoit dans les Caves de la Banque; de ſorte qu'ils le firent bien-tôt porter de nouveau dans la Banque, où il eſt encore aujourdhui. Le Chevalier *Temple*, qui étoit un homme de beaucoup d'eſprit, étoit dans cette erreur, que quiconque négotioit ſur cet argent, le faiſoit proprement ſur le crédit de la Ville d'Amsterdam; mais on a montré (2) ailleurs, que cet habile homme s'étoit trompé.

Pour revenir aux ordres, qu'on donna, pour ne pas tomber dans la lâcheté de ceux, qui vouloient qu'on s'accommodât avec les Ennemis, comme on pourroit; on envoya Van Beuning & *Prybergen* à Anvers, pour s'aboucher avec le Gouverneur des Provinces Eſpagnoles, & prendre des meſures communes; pour arrêter les progrès des deux Rois, contre les Provinces Unies. Van Beuning étant arrivé le matin du 23. de Juillet, lui & ſon Collegue (3) eurent une conférence avec lui; où ils lui dirent la maniere, dont le Duc de Bukingham, & le Comte d'Arlington en avoient uſé. Le Comte de Monterei leur dit, qu'ils l'avoient fort ſollicité de ſe ſaiſir des Villes appartenantes aux Etats, où il y avoit des Troupes Eſpagnoles, de peur que la France ne lui déclarât la guerre; parce qu'il fourniſſoit des Troupes aux Hollandois, pour ſe défendre contre elle. 1672.

Le Gouverneur Eſpagnol leur demanda, s'ils avoient ordre de lui faire cette propoſition, pour les lieux, où il y avoit des Troupes Eſpagnoles? Ils n'oſerent prendre cela ſur eux, & avouerent qu'ils n'avoient aucun ordre de le lui propoſer. Sur cela, le Comte de Monterel leur répondit gravement, qu'il ne pouvoit leur dire autre choſe, ſinon que la Couronne d'Eſpagne n'avoit pas accoûtumé de ſe ſervir d'aucunes autres voies, que de celles où l'honneur & la fidelité avoient lieu; & que par conſéquent les Troupes Eſpagnoles ne demeureroient dans les Places des EE. GG. qu'autant que leurs Hautes Puiſſances le jugeroient à propos, & que, pendant que ces Troupes y ſeroient, elles défendroient fidelement les poſtes, qui leur auroient été confiez.

Pour ce qui regardoit la guerre, avec la France; le Comte Eſpagnol dit, qu'il verroit auparavant ce que cette Couronne, entreprendroit; mais que la crainte, qu'on s'imaginoit que cette menace pourroit lui cauſer, n'empêcheroit point qu'il ne fournît aux Etats de nouveaux ſecours.

Les Plénipotentiaires Anglois avoient encore fait entendre au Gouverneur Eſpagnol, qu'on n'attaqueroit point les places, où il y avoit des Troupes Eſpagnoles. Cela pouvoit faire comprendre, s'il étoit vrai, que les François attaqueroient les places des Etats, qui ſont au-dedans des Rivieres qui couvrent ce que l'Etat tenoit encore, & que par conſéquent on devoit pourvoir à leur défenſe. Les Commiſſaires Hollandois ne manquerent pas de remercier le Comte de Monterei, & ils lui communiquerent l'ordre, appuyé par Van Beuning, de dire aux Ambaſſadeurs Anglois, que les Etats Généraux ne pouvoient pas accepter les conditions, que la France & l'Angleterre offroient. Le Comte approuva ce deſſein, mais il fut d'avis de ne point rechercher des gens, qui demandoient des choſes exorbitantes; outre qu'il lui avoit paru que les Anglois ne ſe fioient pas ſi fort aux François, qu'auparavant.

Van Beuning témoigna, qu'il n'avoit autre choſe à dire, aux François & aux Anglois, ſinon que les Etats ne pouvoient pas accepter la Paix, aux conditions qu'ils avoient propoſées, & de leur repréſenter le tort, qu'ils avoient d'agir de concert, avec la France.

Le jour même, après dîné, Van Beuning alla voir les Lords Buckingham, Arlington & Hallifax, qui étoient logez enſemble, & leur dit, que les conditions qu'on avoit envoyées au Prince d'Orange, avoient paru tout-à-fait inſupportables; qu'il avoit été chargé de dire à leurs Excellences, que l'on ne pouvoit propoſer de donner la Paix aux Etats, à des conditions ſi dures & ſi inſupportables; qu'en s'imaginant qu'elles ſont plus tolerables, que ne l'étoit la ruine entiere de la République; qui paroiſſoit infaillible

(1) L'ancienne Maiſon de Ville, après quoi on fit bâtir celle qui y eſt encore.

(2) Bibliotheque Choiſie T. VI. p. 301. & ſuiv.

(3) Voyez *Brand*, Vie de Ruiter, ſur cette année.

1672 lible, ſi on n'acceptoit pas l'autre parti : Qu'au contraire on pourroit dire, avec beaucoup plus de raiſon, qu'il ſeroit un ſort plus doux, pour le peuple, que l'on laiſſeroit ſous la conduite des Etats Généraux, de vivre ſous la protection d'un grand Roi ; que de ſouffrir la derniere oppreſſion, ſous le nom de Traité de Navigation & de Commerce ; pendant que les deux Rois voiſins gouverneroient, comme ils voudroient, les Indes, & ſeroient ce qu'ils pourroient, pour ruïner tout-à-fait les Hollandois : Que leur Païs ſeroit, en peu de tems, déſert ; étant abandonné par les Negotians, qui le retireroient ailleurs, où ils pourroient mieux faire leurs affaires, ſous un autre Souverain : Que l'on devoit encore faire réflexion, ſur la maniere injurieuſe, dont on les traitoit, qui engageroit les peuples à ſe retirer ailleurs, où ils pourroient vivre, avec plus de douceur : Que la demande d'une ſomme de trente millions, étoit une exaction, par laquelle on exigeoit d'eux plus d'argent, qu'il n'y en avoit dans tout le païs : Qu'à cela, il falloit ajoûter l'ignominie, dont ces mauvais traitemens étoient accompagnez :

Van Beuning, dont l'éloquence étoit un peu diffuſe, tournoit cette affaire de tous côtez ; pour toucher les Anglois, s'il étoit poſſible, & leur laiſſer entrevoir qu'il pourroit arriver, que les Provinces aimeroient mieux ſe ſoumettre au Roi de France ſeul, qu'aux Anglois. Il faiſoit encore voir l'iniquité de tout ce qu'on exigeoit d'eux, pour les Princes Allemands, Alliez de la France. Enfin il ſe plaignit que l'on n'avoit égard, en tout ceci, qu'au droit du plus fort ; & que la choſe n'étoit pas encore ſi deſeſperée, que l'on croyoit ; que pluſieurs Princes d'Allemagne commençoient à ſe remuer, en faveur des Etats, & qu'on pourroit même croire que l'Angleterre penſeroit mieux à ſes propres interêts, qu'elle ſacrifioit, en ceci, au Roi de France ; & il étoit vrai que la meilleure & la plus ſaine partie de la Nation Angloiſe, étoit fort eboquée qu'on agrandit, de la ſorte, le Roi de France & ſes Sujets ; que l'Angleterre n'avoit jamais favoriſez.

Enfin Van Beuning dit aux deux Plénipotentiaires, que S. A le Prince d'Orange ſouhaitoit fort, qu'ils ſe ſouvinſent des diſcours qu'ils avoient tenus, peu après être arrivé d'Angleterre, & que s'ils vouloient bâtir ſur les fondemens, qu'ils avoient établis alors, les affaires prendroient un tour plus favorable, & auroient enfin une bonne iſſue.

Arlington dit là-deſſus, qu'il ne comprenoit pas, comment Van Beuning vouloit que l'on négotiât, avec lui ; puis qu'il n'avoit ni pouvoir, ni inſtruction, ni Lettres de Créance. Van Beuning répliqua, qu'en effet il n'étoit nullement venu, pour faire un Traité, & qu'il n'avoit fait que rédire ce qu'on avoit dit à *Silvius*, Agent du Roi de la Grande Brétagne, qui leur avoit remis le Mémoire, dont on l'avoit chargé.

Les Ambaſſadeurs Anglois demanderent là-deſſus, qu'on leur donnât le tems de conferer, entre eux trois, à part. C'eſt ce que l'on ne pouvoit leur refuſer. Après qu'ils eurent parlé enſemble, pendant une demi-heure, ils revinrent dire que, puis que Van Beuning n'avoit point de pouvoir pour traiter, ils n'avoient rien auſſi à lui dire. Après quoi ils s'en allerent dîner. Mais Arlington dit à Van Beuning, qu'il ſeroit à ſouhaiter que les EE. GG lui euſſent donné un pouvoir, & qu'on auroit pû voir par-là, ce que les Etats ſouhaitoient qu'on retranchât des conditions, qu'on leur avoit offertes. Van Beuning répondit, que le Pouvoir ſeroit bien-tôt venu, ſi 1672.
l'on vouloit traiter à des conditions raiſonnables, & qu'Arlington n'avoit qu'à s'expliquer là-deſſus. Mais le Plenipotentiaire Anglois dit, qu'ils ne pouvoient rien négotier à part, & ſans la France. Sur quoi Van Beuning répliqua, que c'étoit un piege qu'on tendoit à l'Angleterre, auſſi bien qu'aux Etats ; mais il ne put rien obtenir des Plénipotentiaires Anglois, qui demeurerent fermes dans la réſolution de ne ſe point ſéparer de la France ; avec laquelle ils gagnoient, en leur particulier, & à la Religion de laquelle la Cour étoit attachée, quoi qu'elle n'osât pas en faire profeſſion. On peut connoître, par les Caracteres de ces Seigneurs, que Mr. *Burnet* a donnez, qu'ils étoient gens à tout faire pour la France, qui les avoit gagnez par ſes préſens, au moins Buekingham & Arlington.

Le Penſionaire de Hollande devoit être bien embarraſſé, en ces tems-là, où l'eſperance de finir la guerre, avec la France, paroiſſoit encore éloignée, à cauſe des prétenſions exceſſives qu'elle avoit. Cependant il vaquoit aux devoirs de ſa Charge, avec la même aſſiduité, pour tenir tout en ordre, & empêcher qu'il n'arrivât aucun accident dans le voiſinage, où étoit alors l'Ennemi. Le 21. de Juin, les Etats de Hollande furent aſſemblez, juſqu'après onze heures du ſoir ; ce qui donna lieu à quelques jeunes gens, qui avoient mangé enſemble, & qui, ſelon les apparences, étoient du Parti du Prince d'Orange, d'entreprendre d'aſſaſſiner le Penſionaire, lors qu'il ſe retireroit chez lui. Ils étoient quatre, ſavoir, *Jaques* & *Pierre vander Graef*, Fils d'un Conſeiller de la Cour de Hollande, *Adolfe Borrebach* & *Corneille de Bruyn*. Soit qu'ils euſſent déja parlé enſemble de ce deſſein, ſoit que le vin, qu'ils avoient bû, leur eût troublé la tête, & que l'yvreſſe leur inſpirât ce déteſtable attentat ; comme ils ſe retiroient, ils virent qu'il y avoit encore de la lumiere, dans la Chambre des Etats de Hollande ; ce qui leur fit croire que le Penſionaire y étoit encore. Cela les fit réſoudre de l'attendre, & de l'attaquer quand il ſe retireroit. Ils le virent, peu de tems après, venir, pour aller chez lui avec un Valet, qui portoit devant lui un flambeau. Ils l'arracherent de ſes mains, pour n'être pas reconnus, & attaquerent bruſquement ſon Maître. Il ſe défendit du mieux qu'il put, mais ils lui porterent pluſieurs coups, & le jetterent par terre ; après quoi ils le laiſſerent pour mort. Mais comme il n'avoit reçu aucune bleſſure mortelle, il ſe releva & écrivit le lendemain aux Etats de Hollande ; à qui il raconta ce qui lui étoit arrivé. Il étoit bleſſé au côté droit, entre la cinquiéme & la ſixiéme côte, à la jointure de l'épaule, après quoi le prenant au collet ils l'avoient jetté bas, après l'avoir encore bleſſé au cou, & lui avoir fait une contuſion à la tête. Ayant été viſité, par deux Médecins & deux Chirurgiens, ils jugerent qu'il n'avoit reçu aucune bleſſure mortelle. Il s'excuſa, en même tems, de faire les fonctions de ſa Charge, dans l'état où il étoit.

Les Etats ayant lu cette Lettre, donnerent ordre par écrit à la Cour de Hollande, & aux Conſeillers Députez, de faire une proclamation, pour inviter ceux qui pourroient faire en ſorte, que la Juſtice pût ſaiſir un des Aſſaſſins, par la recompenſe de cinq-mille Francs, que la Cour lui ſeroit compter. On n'en put ſaiſir qu'un, qui étoit Jaques Vander Graef. Les autres ſe cacherent, ou ſe ſauverent. Les Bourgeois de la Haie firent eux-mêmes lever les Ponts, & ſaiſit toutes les avenues, mais ils ne purent prendre aucun des autres.

De

1672. De Graef avoüa ſon Crime, & interrogé pour quelle raiſon il avoit fait cette déteſtable entrepriſe, il avoüa qu'il n'en ſavoit aucune, ſinon que Dieu l'avoit abandonné. Cela n'étoit pas faux, mais il auroit dû reconnoître, qu'il avoit le premier abandonné Dieu; qui n'abandonne perſonne, que ceux, qui n'ont pas recours a lui, comme ils doivent. Il eſt vrai, que cette expreſſion eſt aſſez commune, dans la bouche de bien des gens; qui ne font pas aſſez de reflexion ſur les termes, dont ils ſe ſervent.

Il y eut des gens, qui s'intereſſerent pour ce malheureux, & qui furent chez le Penſionaire, pour l'engager à demander ſa grace; mais il le réfuſa, quoi que d'ailleurs il lui pardonnât, pour ce qui le regardoit, en particulier; parce que l'impunité en de pareils cas ne peut être que dangereuſe & que ſans juſtice, le monde ne pourroit pas ſubſiſter. Si l'on peut dire ſon ſentiment là-deſſus, il auroit été de la magnanimité du Penſionaire de demander grace pour ce jeune homme; & de la fermeté & de la juſtice des Etats de la lui refuſer, pour prévenir de ſemblables attentats. *Vander Graef* fut condamné à avoir la tête tranchée, & mourut, avec des marques de répentance, le 29. du Mois. Il arriva néanmoins après un exemple de douceur envers Buirebagh, qui fit voir que cet Aſſaſſin étoit favoriſé par des gens, qui avoient bien du pouvoir dans l'Etat; puis qu'on le laiſſa jouir de la charge de Commis des Poſtes, a la Haie, & qu'on en accorda la ſurvivance à ſon Fils.

Il parut, que l'on auroit fort mal fait de faire grace d'un aſſaſſinat, & que ſi le Penſionaire étoit mort de ſes bleſſures, on auroit dit qu'il l'avoit bien mérité, pour avoir été la cauſe de tout le mal, qui étoit arrivé à la République; comme ſi ceux qui gouvernoient les trois Provinces, qui étoient entre les mains de la France, n'y avoient point contribué; en donnant le commandement des places, à des gens ſans cœur & ſans conduite.

Auſſi y eut-il des gens, qui compoſerent & publierent les dernieres heures de ce jeune homme, d'une maniere ſi touchante; que le peuple eût beaucoup de pitié de lui, & qu'il s'en vendit des milliers. Ces mêmes gens auroient dû avoir les mêmes égards, pour la reputation des Freres De Witt; lors qu'ils furent cruellement maſſacrez, quelque tems après. Quatre perſonnes entreprirent de maſſacrer Corneille De Witt à Dordrecht, peu de jours après l'accident arrivé à ſon Frere. Ces gens-là allerent à onze heures du ſoir heurter à la porte, pour lui parler, diſoient-ils, d'affaires d'importance. Mais comme ils étoient inconnus, on leur répondit qu'il étoit trop tard, pour parler à leur Maitre.

Le Prince d'Orange ayant été fait Capitaine Général, par Mer & par Terre, & faiſant paroître beaucoup de fermeté, dans un tems, où peu de gens en avoient, ne ſembla pas aſſez autoriſé, dans la République, pour rétablir l'honneur de la Nation; s'il n'étoit encore Stadthoudre, comme l'avoient été ſes Prédeceſſeurs. Ses Amis commencerent à remuer cette matiere, & à parler de faire révoquer l'*Edit Perpetuel*, par lequel il étoit porté, qu'un ſeul homme ne poſſederoit pas les deux Charges, dont on vient de parler. Le Parti des Freres De Witt avoit cru aſſurer mieux par-là la liberté, contre les entrepriſes, que pourroit faire un Généraliſſime, tant par Mer, que par Terre, contre les Privileges des Villes de Hollande; s'il étoit encore revêtu d'une Charge, par laquelle il auroit quelque influence ſur les élections des Magiſtrats. Cette Charge eſt celle de Stadthoudre. Mais les Loix ne ſont d'uſage, que 1672. lors que la Puiſſance Souveraine conſerve ſon autorité, & continue à les faire exécuter. Les malheurs, qui arriverent aux Provinces Unies, après que l'Armée de France fut entrée ſur leurs Terres, furent regardées comme des ſuites du mauvais gouvernement, diſoit-on, des deux Freres que l'on a nommez; comme s'il avoit été en leur pouvoir de l'empêcher. Ils ne manquoient pas entierement de Troupes, comme on le vit, par les Garniſons des Places, qui ſe rendirent aux François, & aux Evêques de Cologne & de Munſter. Mais elles furent mal commandées, par les Gouverneurs des Places, qui étoient des gens ſans courage & ſans experience; & qui appartenoient à des Familles, que l'on vouloit gagner. Cela fut cauſe que l'on fit courir des bruits déſavantageux, contre les Magiſtrats, qui favoriſoient le Gouvernement préſent. On parla d'un Stadthoudre, qui pourroit, comme avoit fait le Prince Maurice, du tems de Barneveldt, congedier ceux qui lui ſeroient ſuſpects, & en mettre d'autres, en leur place.

Corneille De Witt, après avoir bien ſervi l'Etat ſur la Flotte, comme nous le dirons enſuite, en parlant de ce qui le paſſa par Mer, cette année, fut bien ſurpris de trouver le Peuple en fureur contre ſa maiſon. Son Pere, comme nous l'avons dit (1) en ſon lieu, avoit été autrefois envoyé priſonnier à Louveſtein, par Guillaume II. Prince d'Orange; ce que ce bon homme avoit trop pris à cœur, de ſorte qu'on diſoit communément, qu'il étoit *le Chef de la faction de Louveſtein*; & qu'il paſſoit pour exciter ſes Fils, à s'en venger & à s'uppoſer, en tout ce qu'ils pourroient, à Guillaume III. Le Peuple de Dordrecht pouſſé, par quelcun du Parti contraire, enfonça la porte de ſa Maiſon, à coups de haches & la pilla. Ce même Peuple fut enſuite à la Maiſon de Ville de Dort, & entra dans la Chambre, où étoit le Portrait de l'Aîne des De Witt, Baillif de Putten. Nous en avons parlé ſur cette même (2) année, en rapportant une défenſe des Etats Généraux, contre la Déclaration de Guerre des Anglois. Les Séditieux couperent le Portrait en morceaux, & porterent ſeulement la tête de Corneille De Witt ſur le Gibet. On pilla encore les Maiſons de quelques-uns de leurs Parens, ou Alliez. Cette execution de la Populace ſe fit d'autant plus impunement, que les ennemis des De Witt crioient, qu'ils s'entendoient avec la France, & qu'ils lui vouloient livrer leur Patrie. Perſonne n'oſoit dire un mot pour eux, de peur d'être mis en pieces, par cette Populace, troublée du mauvais état, où ſe trouvoit la République; comme ſi ces Illuſtres Freres en étoient l'unique cauſe; au lieu que les deux Partis s'étoient traverſez l'un l'autre, & étoient cauſes également de l'état où elle étoit. On ne peut blâmer les De Witt, que dans la ſuppoſition, honorable pour eux, qu'on fait de leur capacité, & de leur zéle pour le bien public. Cela étant ſuppoſé, ils devoient prendre le parti de s'accommoder au tems; puis qu'ils étoient hors d'état de mieux faire: comme les plus ſages des Romains, lors que Jules Ceſar ſe rendit maître de tout, jugerent qu'il valloit mieux avoir (3) une République, telle qu'elle étoit, que de n'en avoir point, comme on en courut riſque.

La



(1) Sur l'an 1650. p. 281.
(2) Pag. 268. col. 2.
(3) *Aliquam eſſe Rempublicam, quàm nullam*

1672. La Populace de Dordrecht auroit pû paroître devoir être favorable à ſes Concitoyens. Mais cette penſée ne pouvoit venir qu'à ceux, qui n'auroient pas connu les Républiques particulieres, dont la République commune de toute la Province étoit compoſée. Ceux qui ſont élevez à quelque dignité dans une Ville, ou dans la Province, ſont toûjours expoſez à l'envie de leurs Concitoyens; qui ne manquent pas de voir avec chagrin leur élevation, à laquelle ils auroient bien la hardieſſe d'aſpirer, s'il y avoit quelque ouverture pour cela. Les moindres Bourgeois, les plus mal élevez, & les moins propres aux emplois, oſent bien dire qu'il n'y a point de difference, entre eux & les Familles les plus diſtinguées, que les richeſſes. Cette eſpece de gens commencent par envier aux Magiſtrats, & finiſſent, par une haine implacable; qui paroit dès que l'occaſion ſe préſente de la faire éclater impunément. C'eſt ce qui parut dans cette occaſion, où les malheurs, qui étoient arrivez à la République, leur donnoient une occaſion ſpécieuſe de mal parler de leurs Concitoyens; ſans ſe ſouvenir des bons ſervices, qu'ils avoient rendus à l'Etat, depuis qu'ils avoient été employez, dans les Conſeils, & même ſur les Flottes de l'Etat.

Les brouillons de Dordrecht arborerent, ſur une Tour de la Ville deux Etendarts, dont l'un étoit *orangé*, & marquoit le Parti du Prince d'Orange, & l'autre *blanc*, qui deſignoit celui des Freres De Witt, nom qui ſignifie en Flamand *le blanc*. Ils y attacherent un Ecritean & deux vers Hollandois, qui vouloient dire, *Orange ait le deſſus*, & *De Witt le deſſous. Que la foudre écraſe, ceux qui ſont d'un autre ſentiment.* Cependant le bruit avoit couru, que la poudre manquant à la Flotte, le Magiſtrat de Dordrecht y avoit envoyé ce qu'il y en avoit dans le Magaſin de la Ville. Là-deſſus quelques Capitaines de la Bourgeoiſie, inſtruits apparemment par les enuemis des De Witt, s'en allerent demander à la Magiſtrature ce qu'elle prétendoit faire, ſi la Ville étoit aſſiegée; & on leur répondit, que l'on étoit diſpoſé à ſacrifier ſes biens & ſa vie, pour ſauver la Ville. Les ſeditieux demanderent de voir le Magaſin, pour ſavoir quelles munitions de guerre, il y avoit. On leur fit la-deſſus une réponſe équivoque, qui les échauffa davantage. Ils inſiſterent encore plus à voir les munitions, & il ſe trouva que celui, qui avoit les Clefs du Magaſin, étoit hors de la Ville. Les plaintes de la Populace augmenterent là-deſſus, & elle ſe mit à crier: *Vive Orange, les De Witt & leurs Partiſans ſont la cauſe de tous les malheurs; nous voulons avoir le Prince, pour Stadthoudre.*

Elle obligea enfin le Magiſtrat de s'aſſembler, pour conſulter ſur ce qu'on pourroit faire, dans cette fâcheuſe conjoncture. Comme tous ceux, qui étoient dans le Conſeil de la Ville, avoient fait ſerment d'obſerver l'Edit Perpetuel, ils ne pouvoient pas eux-mêmes ſe décharger de leur engagement. Il n'y avoit que les Etats de Hollande, Auteurs de l'Edit, qui le puſſent faire, dans une Aſſemblée bien ſolennelle, comme cela ſe fit depuis. On crut à Dordrecht que, pour arrêter les mécontens, il ſuffiroit de faire publier à ſon de Trompe, qu'on alloit faire une Députation au Prince d'Orange, qui étoit au camp, pour le prier de venir dans la Ville, & que l'on conſulteroit avec lui, ſur ce qu'il y avoit à faire. On nomma pour Députez deux Bourgmeſtres, le Secretaire de la Ville, deux Conſeillers, deux Capitaines de la Bourgeoiſie & deux Bourgeois. La Populace les conduiſit, avec des acclamations de *Vive ſon Alteſſe, & périſſent les mauvais Magiſtrats.*

Ces Députez inſtruiſirent le Prince, de ce qui 1672.
s'étoit paſſé en leur Ville, & le prierent inſtamment d'y venir faire un tour; pour appaiſer ce tumulte, ſans quoi ils ſeroient en danger de la vie. Il y alla, apres s'être un peu fait preſſer, & ils ſe joignirent a lui, en le faiſant paſſer le premier, pour prévenir par-là tout deſordre.

Le Prince fut reçu hors de la Ville, avec de grandes acclamations du peuple, & conduit dans la Sale du Conſeil. On lui demanda là-deſſus, quelle Propoſition S. A. avoit à faire, ce qui le ſurprit un peu. Perſonne n'oſoit propoſer quoi que ce fût, de ſa tête. Le Prince répondit, qu'il étoit venu à la priere de l'Aſſemblée, pour oüir ce qu'elle avoit à lui repréſenter. Tout ſe réduiſit à des complimens, & à prier S. A. de vouloir bien viſiter les fortifications de la Ville. Il le fit, accompagné des Magiſtrats; qui s'imaginoient, en vain, que cela calmeroit le peuple. Là-deſſus, le peuple environna le Caroſſe du Prince, & lui demanda s'il n'étoit pas Stadthoudre; ſoit que ce ne fût la qu'une adreſſe concertée, pour faire mettre cette affaire ſur le tapis; ou que le peuple fit cette demande, ſans ſavoir trop ce qu'il vouloit; ou qu'il fût pouſſé par des gens, qui croyoient profiter de cette nouvelle dignité, ſi elle étoit conferée au Prince. Pour lui, il répondit modeſtement qu'il étoit ſatisfait de l'honneur, que le Magiſtrat lui avoit fait; & qu'il ne pouvoit pas accepter la Charge de Stadthoudre, parce qu'il avoit juré, auſſi bien que tous les autres, qu'il ne l'exerceroit point, avec la Charge de Capitaine Géneral. Mais le Peuple ne s'appaiſa pas pour cela, & proteſta de ne point poſer les armes, qu'après que le Prince auroit été inſtallé dans cette charge, & que ſi cela ne ſe faiſoit, il feroit perir ceux, qui s'y oppoſeroient. Le Magiſtrat ne put pas plus long-tems tenir, contre le peuple; il fit un Acte ſolennel de rénoneiation à celui de l'Edit Perpetuel. Il déclara le Prince d'Orange, ſon Gouverneur & ſon Capitaine Géneral, tant par Mer, que par Terre; en lui conférant la même Dignité, & la même Autorité, dont ſes Ancêtres avoient été revêtus. En même tems, ils le diſpenſerent, autant qu'il étoit en eux, de garder le ſerment, qu'il avoit fait de n'exercer jamais la Charge de Stadthoudre. Cela étant fait, le Prince demanda, que deux Miniſtres de la Parole de Dieu lui donnaſſent l'abſolution de la violation de ſon ſerment; ce qui fut fait par deux des plus ſéditieux, qui avoient ſouvent déclamé contre les Magiſtrats. Je ne ſai, ſi rien de ſemblable étoit jamais arrivé, parmi les Proteſtans; & il eſt à ſouhaiter qu'on n'en voye jamais d'autre exemple. Pour le Pape, on ſait qu'il prétend avoir le droit de décharger les peuples du ſerment fidelité, qu'ils ont fait aux Souverains; mais ce n'eſt pas une dépravation tolerable, que de faire ce que l'on condamne, dans les autres. Si cela fut un Rolle préparé, que le Prince joüa, pour fouler aux pieds le Magiſtrat de Dordrecht, & pour ſe faire donner l'abſolution d'un ſerment, qui n'avoit rien, qui ne fût légitime; ce ne fut pas là un endroit de ſa vie, qui puiſſe être approuvé. Les Grands ſont ſujets à d'étranges travers, & à faire des choſes, à qui l'on donneroit de vilains noms, ſi d'autres les faiſoient. Mais le tems viendra, auquel une Puiſſance, infiniment plus grande que la leur, nommera les choſes par leurs noms.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, Corneille De Witt étoit au lit incommodé des fatigues, qu'il avoit ſouffertes ſur la Flotte. Il étoit alors Bourgmeſtre de la Ville, de ſorte qu'on lui envoya

1672. voya auſſi l'Acte que l'on avoit fait, pour dégager le Prince de ſon ſerment, afin qu'il le ſignât, comme les autres. Il le réfuſa d'abord, quelques menaces qu'on lui pût faire, de la part de la populace; mais ſon Epouſe, qui la craignoit bien davantage, obtint cela de lui; en diſant qu'elle alloit ſe jetter entre les mains du peuple, avec ſes deux Enfans, & qu'elle lui ouvriroit la porte, pour ſauver ſes Enfans, en le ſacrifiant à ce peuple irrité. Il n'eut pas la conſtance de réſiſter aux inſtances d'une Epouſe éplorée, ni aux larmes de ſes Enfans. Il ſigna, mais il mit après ſon nom V. C. qui vouloient dire, *contraint par la force*; en Latin: *vi coactus*. Mais un Miniſtre de S. E. dit au peuple, ce que vouloient dire ces Lettres, & le peuple le contraignit de les effacer; quoi que perſonne ne pût douter qu'il étoit vrai, qu'on l'eut forcé. Les Miniſtres étoient généralement oppoſez au parti des deux Freres; parce qu'ils s'étoient toûjours oppoſez aux cabales, qu'ils faiſoient en faveur de la Maiſon d'Orange.

Il y eut auſſi (1) une ſemblable ſéditioo, le même jour, à Roterdam, où les Officiers de la Bourgeoiſie jouerent le principal rôle. Il en fut de même, en pluſieurs Villes de Hollande, comme à Harlem, à Leide, à Tergou & à Delft; où elle fit tout ce que le Prince & ſes Partiſans ſouhaitoient. On ne s'y arrêtera pas.

Il arriva en Zélande la même choſe, qui étoit arrivée en Hollande, ou à peu près. Cependant les mouvemens de la populace étant à craindre, les Magiſtrats des Villes de Hollande jugerent qu'il valloit mieux faire, comme d'eux-mêmes, ce que le Prince ſouhaitoit; que de porter les choſes à l'extrémité, ſans avoir aucuo appui ſolide, ſur lequel ils puſſent s'aſſurer. Ils crurent qu'ils ſeroient mieux de lui déferer, de bonne grace, ce qu'il ſoubaitoit, que de ſe le faire extorquer, par le peuple.

Cepeodant le Roi de France, craignant que Sa Majeſté Britannique, à qui il avoit promis de remettre la Zélande, ne le plaignit que la France ne penſoit qu'à elle-même; ſans travailler, avec l'Angleterre, à conquerir cette Province; voulut faire voir, comme il ſembloit, qu'elle penſoit à tenir ſa promeſſe. Louïs XIV. ordonna au Gouverneur d'Ath, en Flandre, d'amaſſer quelques Troupes ſur la Frontiere, & d'aller inceſſamment à Ardembourg, petite Ville de Flandre, près de l'Ecluſe; & ſi peu fortifiée, (2) que les Etats avoient donné ordre à la Garniſon, de démolir le peu de fortifications, qu'il y avoit, & de ſe retirer à l'Ecluſe. Le Gouverneur d'Ath marcha de ce côté-là, pour exécuter ſes ordres, avec quatre-mille hommes, afin de s'en rendre maître. Il n'y avoit que cent hommes, ou eoviron de Garniſoo, avec deux-cens Bourgeois exercez à manier les armes, comme le ſont ordinairement les habitans des Villes Frontieres. Les François attaquerent d'abord une Demi-lune, dont ils jugeoient que la priſe leur faciliteroit celle de la place. Ils furent reçus, avec tant de vigueur, qu'ils furent obligez de ſe retirer, en laiſſant pluſieurs de leurs gens morts, ou bleſſez; qui dirent à ceux d'Ardembourg, que les François reviendroient le lendemain, en plus grand nombre, pour donner un ſécood aſſaut à la place. Ils revinrent en effet, & emporterent aſſez facilement la Demi-lune. Ils eſcaladerent les murailles, ils enfoncerent les portes de la Ville, & elle commença à 1672. deoiander quartier. Les François cependant, choquez de la réſiſtence, qu'une auſſi mauvaiſe place avoit faite, le lui refuſerent, & prétendirent qu'elle ſe rendit à diſcretion. Sur quoi les Bourgeois & la Garniſon ſe jetterent, avec tant d'impetuoſité, ſur eux, qu'ils les mirent en deſordre. Là-deſſus le Colonel *Spindler* arriva a leurs ſecours, avec deux-cens-vingt-hommes. Ce renfort, qu'on n'attendoit pas, repouſſa les François dans la Demi-lune, en tua un grand nombre, & contraignit les autres de ſe rendre priſonniers. Il n'y eut pas un des Aſſiégez, qui fût tué, & le nombre des priſonniers ſurpaſſa celui des vainqueurs.

En Zélande, comme en Hollande, il y eut aſſez de conteſtations, ſur la Charge de Stadthoudre, que les Peuples demandoient avec de grandes inſtances; comme ſi l'Etat ne pouvoit être floriſſant, qu'en la préſentant au Prince. Cet emploi oe regardoit nullement le commandement des Armées, qu'il avoit déja; mais il augmentoit ſon autorité, par rapport à l'élection des Magiſtrats des Villes, & il avoit été conferé à Maurice, à Friderie, & à Guillaume II., comme on l'a dit, dans cette Hiſtoire. Enfin les Magiſtrats des Villes de ces deux Provinces réſolurent de faire le Prince Stadthoudre, & garder en cela les formes ordinaires, en s'adreſſant aux Etats, qui ſont Souverains en châque Province. C'eſt ee qui ſe fit dans les deux Provinces, dont nous avons parlé. La Friſe & Groningue avoient le leur, qui étoit le Comte de Naſſau, & les trois autres Provinces étoient entre les mains de la France.

Les Etats de Hollande, aſſemblez pour traiter de cette matiere, le 3. de Juillet, crurent qu'il falloit commencer par révoquer *l'Edit Perpetuel*, & déclarerent, *que ſur ce qui avoit été repréſenté par les Députez des Villes de Harlem, de Roterdam, & autres Membres de l'Aſſemblée de leurs GG. PP. Mrs. de la Nobleſſe, comme auſſi les Députez des Villes, au nom & de la part de leurs Commettans, avoient trouvé bon & réſolu, comme leurs Grandes Puiſſances faiſoient, par la préſente, dans cette dangereuſe conſtitution des tems, & des affaires; que pour réhabiliter les Membres de cette Aſſemblée, afin d'établir un Stadthoudre, ces Membres ſe diſpenſaſſent les uns les autres, comme auſſi tous ceux, qui avoient juré dans la ſuite l'Edit Perpetuel; ainſi qu'ils le faiſoient alors du ſerment, par eux fait, ſur cet Edit, ſelon la réſolution de leurs GG. PP. eu date du 15. d'Août*, MDCLXVII. *ſe remettans, par conſéquent, les uns les autres, dans la liberté, qu'ils avoient eue auparavant; pour élire & établir un Stadthoudre, ſelon qu'ils jugeroient à propos, pour le plus grand bien de l'Etat.*

Cet Acte étant fait, on eo dreſſa un autre, le même jour, potr conférer au Prince d'Orange la dignité de Stadthoudre de Hollande & de Weſtfriſe, avec celle de Capitaine & d'Amiral Général de la même Province; Charges que le Prince n'avoit eues, que par proviſion, & dont il fut revêtu pour toûjours. L'Acte portoit „ que „ les Membres, qui compoſoient l'Aſſemblée, „ ayant témoigné une inclioation générale, pour „ élire le Prince d'Orange pour Stadthoudre, vû „ que par la réſolution du 1. de Juillet (que l'As„ ſemblée avoit confirmée, le 3. du même mois) „ il avoit été trouvé bon, en cette dangereuſe „ conſtitution de tems & d'affaires, que les Mem„ bres ſe diſpenſaſſeot réciproquement, comme „ auſſi tous ceux, qui avoient juré l'obſervation „ de l'Edit Perpetuel: Que la Nobleſſe & les „ Députez des Villes, avoient réſolu de l'élire „ pour Capitaine Géneral & Amiral de la Pro„ vin-

(1) Voyez-la dans la Vie des Freres De Witt, par Vander Hoeve.

(2) Voyez le Recueuil de *Silvius* ſur cette année.

1672. „ vince de Hollande, avec les mêmes honneurs, „ que les Princes ſes Prédeceſſeurs auroient eus. On élut là-deſſus, quelques Membres de la Nobleſſe & des Deputez des Villes, pour lui aller offrir la confirmation des Emplois, dont il faiſoit déja les fonctions; & la diſpenſe du ſerment, qu'il avoit fait de ne point accepter la Charge de Stadthoudre.

Le Prince ne ſe fit pas preſſer, pour accepter ces dignitez. S'il n'étoit pas capable à vingt-deux ans de conduire une Armée, comme avoient fait Maurice, & Frideric Henri, les plus grands Capitaines de leur tems; il avoit des diſpoſitions de la nature à cela, qui ſe développerent, dans la ſuite du tems. Les Etats de Hollande ne pouvoient pas deviner, que non ſeulement ils avoient choiſi un Chef à leur Etat, pour défendre la République, contre les deux plus grands Rois de l'Europe; mais encore pour délivrer quelque jour la Grande Brétagne, du pouvoir arbitraire dans l'Etat & dans la Religion; ſans quoi les Provinces Unies auroient auſſi perdu avec le tems, elles-mêmes, la liberté de l'eſprit & du corps. Ainſi la Providence tourna en bien à la République ce qui, dans ſes commencemens, n'étoit pas fort régulier. On a dit autrefois des Athéniens, que Minerve tournoit en bien les mauvais projets de cette Ville; & l'on peut dire avec bien plus de raiſon, que la Providence a aſſez ſouvent fait la même choſe, en faveur de la République des Provinces Unies.

Les Etats de Hollande envoyerent cette réſolution au Prince d'Orange, qui étoit dans le Camp de Bodegrave. Ce Prince accepta volontiers, ce que les Deputez lui offrirent. Il témoigna d'être diſpoſé à ſacrifier ſes biens & ſa vie, pour le bien de l'Etat, & dans la ſuite, il employa en effet ſa perſonne pour cela, & s'expoſa à de grands dangers. On a appris d'Officiers, qui avoient ſervi ſous lui, qu'il ne manquoit, ni de hardieſſe, ni de fermeté, dans les combats; quoi qu'il ne fût pas fort heureux dans les batailles, qu'il donnoit; faute de prendre auſſi promptement les réſolutions, que le demandoit l'Art Militaire; ce qui lui faiſoit perdre le tems à conſulter ſur ce qu'il faudroit faire, & dont l'exécution ne réüſſiſſoit point; parce que les choſes changeoient de face, pendant qu'il déliberoit.

Le 8. du même Mois, il fut inſtallé dans l'Emploi de Stadthoudre, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, & le jour ſuivant il fit le ſerment ordinaire, dans les Etats de Hollande. Il avoit aſſurément ſujet d'être content de la République, qui lui avoit conferé les Emplois de ſes Prédeceſſeurs, ſeulement dans l'eſperance qu'il en feroit meilleur uſage, que ſon Pere. L'Etat étoit d'ailleurs, dans un danger, dont un Général de grande expérience auroit eu ſujet d'être effrayé.

Il ſemble que les François, après avoir vû qu'il n'étoit guére poſſible d'extorquer, aux Etats Généraux, ce qu'on leur avoit d'abord demandé; parce que l'on ne pouvoit pas eſperer de forcer Amſterdam; vinrent à ſe relâcher juſqu'à ſe contenter des Articles ſuivans, pour ce qui regardoit le païs qu'ils vouloient retenir, juſqu'à ce qu'ils puſſent prendre de meilleures meſures, pour porter plus loin leurs conquêtes. Ils demanderent donc I. *que Leurs HH PP. cedaſſent au Roi Delfs-Ziel* (port de la Province de Groningue & des Omlandes) *& les vingt Villages, qui en dépendoient*: II. *la Ville & le Comté de Mears, qui appartenoient au Prince d'Orange*: III. *Groll, Brevort, Borkelo & Lichtenvoort, avec toutes les Places ſituées entre le Rhin, le Leck & les Pais-Bas Eſpagnols, pour la France*: IV. *que les Etats révocaſſent les défenſes, qui empêchoient l'entrée des Marchandiſes de France, dans les PP. UU. ſans que, pour cela, le Roi fût obligé de revoquer les Edits, par leſquels il défendoit l'entrée des marchandiſes de Hollande, dans tous les Païs de ſon obéiſſance*: V. *en dernier lieu, qu'il fût permis à ſes Sujets de trafiquer librement dans tous les lieux, qui appartenoient aux Compagnies Hollandoiſes, aux Indes Orientales & Occidentales.* 1672.

Les Nobles & les Villes furent d'avis, pour la plus part, de rompre la négotiation. Quelques-uns dirent qu'il ne falloit pas tant inſiſter, ſur l'Article, déja auparavant propoſé, de réünir les Provinces, qui étoient entre les mains de la France; & que les trois Provinces, qui s'étoient ſi lâchement rendues aux Ennemis, ne méritoient pas que les quatre autres riſquaſſent leur liberté, pour les délivrer du joug, auquel elles avoient bien voulu ſe ſoumettre. La Ville de Leide fut de cet avis, & ſes Députez dirent „ qu'ils ne „ voyoient aucun moyen d'arracher aux François „ ce qu'ils avoient pris, ni même de garder ce qui „ reſtoit a l'Etat; qu'on avoit cinq poſtes à garder, & fort peu de Troupes, pour y mettre; „ qu'un ſeul de ces poſtes étant forcé toutes les „ places méridionales étoient perdues; qu'attaquez au-dehors, par une puiſſance formidable, „ & que ſes grands gregrés avoient rendue encore plus hardie; & troublez, par des ſéditions, „ les Etats ne pouvoient éviter de périr, ſans „ faire un accommodement; que les conditions, „ que la France leur vouloit impoſer, étoient à „ la vérité très-fâcheuſes; mais qu'on ne les „ trouveroit pas ſi dures, ſi l'on conſideroit qu'elle étoit maîtreſſe de trois Provinces, & qu'elle pourroit avoir la Friſe, dés qu'elle le voudroit.

„ Ils concluoient de tout cela qu'ils ſeroient „ d'avis, qu'on eſſayât de traiter, au nom de la „ Province de Hollande ſeule, pour voir ſi on ne „ pourroit point obtenir des conditions plus tolerables; que l'interêt de la Religion, outre „ celui de la Liberté, devoit engager la Province „ à traiter, de quelque maniere, que ce pût être; „ puis qu'elle ne pouvoit ſe tirer d'affaire, que „ par un Traité; que ſi l'on attendoit que le Roi „ de France ſe rendit maître des places, l'une après l'autre; il n'y auroit plus de Religion Réformée dans le païs, & qu'on ſeroit contraint „ d'en paſſer, par où il voudroit; puis qu'il ſeroit en état de traiter la Hollande, en païs „ conquis.

C'étoit-là une extrémité encore pire, que ce qu'on avoit déja offert à la France; puis qu'ayant rendu la Hollande, le reſte étoit infailliblement perdu, & que quelque capitulation, qu'on eût pu faire, on ne pouvoit pas s'aſſurer qu'elle ſeroit mieux obſervée, que les derniers Traitez de paix; auxquels on avoit eu très-peu d'égard. Auſſi, quoi que quelques Villes ſe fuſſent jointes à la Ville de Leide, la plûpart rejetterent en ſuite cette propoſition.

La Province de Zélande fit paroître, en cette occaſion, plus de fermeté. Ses Députez déclarerent aux Etats de Hollande, que leur Province étoit réſolue à tout ſacrifier; plûtôt que de conſentir de ceder à la France les Villes & les Terres, qui appartenoient en commun aux Etats Généraux. Cette courageuſe proteſtation fut appuyée par les Députez d'Amſterdam, de Gornichem, de Schiedam, de Hoorn & d'Enchuiſe. Ces Villes étoient d'avis qu'on rompît inceſſamment la négotiation, dans laquelle on étoit entré avec la France; parce qu'elle n'avoit ſervi qu'à

1672. faire juger au peuple, que les Magiſtrats des Villes s'entendoient avec la France, & à perſuader les Princes d'Allemagne, qu'il ſeroit inutile d'envoyer du ſecours, à un Etat prêt à capituler avec l'Ennemi.

Cependant après bien des déliberations, il fut réſolu de laiſſer la négotiation, entre les mains du Prince d'Orange & des Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui devoient alors aller en ſon Camp. On fit encore un nouveau ſerment, par lequel on s'engagea à hazarder ſa vie & ſes biens, plûtôt que recevoir les conditions, que la France offroit. On écrivit cette réſolution au Baron de Ghent, qui ſuivoit encore le Roi de France, pour tâcher de voir quel étoit ſon deſſein; auſſi bien que celui des Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre, qui ne s'étoient pas encore ouverts, ſur les deſſeins de leur Maitre. Comme on étoit fort peu inſtruit de la diſpoſition du Roi d'Angleterre, on s'imaginoit que ce Prince n'avoit nullement deſſein de permettre que les Provinces Unies tombaſſent entre les mains de la France; parce qu'il ſe ruineroit par-là. Un ſi puiſſant voiſin auroit en effet été en état de ruiner la Grande Brétagne, & d'y faire enfin prévaloir la Religion Romaine. Mais Charles II. avoit le même deſſein, touchant la Réligion, & on lui avoit fait entendre que, pour en venir à bout, il falloit ruiner les Provinces Unies; qui ſeules pouvoient ſoûtenir ſes Sujets Proteſtans, contre lui. D'ailleurs ce Prince ne s'appliquoit guère, qu'à ſes plaiſirs, & faiſoit une prodigieuſe dépenſe, pour ſes Dames, qu'il entretenoit. Il penſoit beaucoup plus au préſent, qu'à l'avenir. Ainſi il laiſſoit Louis XIV. s'agrandir, ſans en concevoir beaucoup de jalouſie. On croyoit auſſi qu'il avoit de l'amitié pour le Prince d'Orange, qu'il avoit commencé à haïr, dès que le Prince lui eut témoigné, qu'il n'étoit nullement diſpoſé à abandonner la Religion, dans laquelle il avoit été élevé, pour faire plaiſir à ce Prince.

On s'imaginoit auſſi, avec auſſi peu de fondement, que l'amitié, qu'il avoit témoignée à ſon Neveu, l'an MDCLX. lors que ce Monarque paſſa, pour aller en ſon Royaume, ſe renouvelleroit, & l'engageroit à favoriſer la République. Il n'arriva rien de ſemblable, & on avoit peu de ſujet de l'eſperer; après avoir vu la guerre, qu'il avoit faite de gayeté de cœur, aux Etats, & qui avoit été finie, par la Paix de Bréda, & par celle qu'il avoit entrepriſe depuis, ſans aucune raiſon valable, comme on l'a vû.

Auſſi vit-on bien-tôt le contraire, quand on fut éclairci du Traité, que les Ambaſſadeurs d'Angleterre avoient renouvellé à Boxtel; quoi que le Duc de Buckingham, & le Comte d'Arlington euſſent donné parole au Prince d'Orange, d'avoir ſoin des interêts de la République. Pour eux, ils retournerent en Angleterre, mais ils envoyerent, par Silvius, une Copie du Traité. Il fut droit au Prince, qu'il trouva à Scheonhove prêt à ſe mettre à table, à qui il le remit, en le priant de dîner avant que de le lire. Le Prince ne le crut pas, & ayant lu ce Traité, tout contraire aux paroles, qu'on lui avoit données, il le voulut jetter au feu, mais on l'en empêcha.

Il partit pour la Haie, & y emmena Silvius, qu'il renvoya en Angleterre, avec de nouvelles propoſitions pour Sa M. B. On lui offrit de faluer le Pavillon Anglois de la maniere, dont on le demandoit, l'Ecluſe, l'Ile de Cadſant, & Surinam, pourvû qu'il fit la Paix avec les Provinces Unies; ſans avoir aucun égard au Traité, qu'il venoit de faire avec la France. Charles rejetta ces Propoſitions, avec mépris, & les communiqua même à Colbert de Croiſſi. Le Prince d'Orange envoya encore *De Reede*, Seigneur de Reede, en Angleterre, pour demander quelque diminution aux demandes exceſſives des deux Rois. Charles répondit d'abord aſſez favorablement; & celui, qui étoit venu de la part du Prince, s'imaginoit que ſon Oncle étoit en quelque maniere changé. Ravi de pouvoir envoyer au Prince de meilleures nouvelles, il ſe diſpoſoit à le faire inceſſamment. Mais le Roi fit fermer tous les Ports, pour empêcher que les Etats puſſent avoir des nouvelles, que la Flotte Angloiſe alloit mettre à la Voile, pour ſe rendre ſur les côtes de Hollande; comme en effet c'étoit l'uſage d'en uſer ainſi, en de ſemblables occaſions. Les Ports donc demeurerent fermez, pendant ſix jours, après quoi, le Roi lui fit dire, par le Comte d'Arlington, que le Voyage, que ſon Neveu lui demandoit de faire en Angleterre, n'étoit propre qu'à exciter quelque trouble a Londres, dans la conjoncture de tems, où l'on étoit. 1672.

Le Roi (1) s'étoit en effet apperçu que la Chambre des Communes, qui autrement lui avoit accordé les ſubſides, qu'il demandoit, ouvroit les yeux ſur ſa conduite, & craignit que l'arrivée de ſon Neveu ne lui fût nuiſible. On craignoit, de nouveau, qu'il ne ſe fit quelque Projet à la Cour, pour établir le *Papiſme* & le *Pouvoir Arbitraire*; parce qu'il avoit fait un Campement de quelques Troupes à Blackheath, qu'il avoit levées; ſans l'avis du Parlement, & qui avoient pluſieurs Officiers Catholiques, pour les commander; afin d'achever de ruiner les Proteſtans du Voiſinage, que les François preſſoient déja de trop près. Ces appareils choquoient la Chambre des Communes. En effet le Projet avoit été fait, en maniere que les Provinces Unies ſeroient partagées entre les deux Rois Alliez. De plus le Roi diſpenſoit les Catholiques Romains, de la rigueur des Lois. Le Parlement étoit par-là en droit de ſe plaindre; puiſque le Roi ne pouvoit pas leur donner des diſpenſes, ſans ſon conſentement. La Chambre Baſſe lui fit préſenter une *Adreſſe*, comme on parle en ce Païs-là, où elle diſoit *qu'ayant vû la Déclaration des Indulgences, que S. M. accordoit aux Papiſtes, elle avoit cru qu'il étoit du devoir de la Chambre, de l'avertir qu'en matiere d'Ordonnances pénales, pour des choſes Eccleſiaſtiques, il ne pouvoit pas les ſuſpendre, ſans un Acte du Parlement.* Le Roi répondit à cela avec douceur, dans la penſée de payer le Parlement de bonnes paroles, & de continuer de diſpenſer des Loix les Papiſtes, qu'il prendroit à ſon ſervice. Mais la Chambre des Communes revint à la charge, par une nouvelle Adreſſe; en déclarant que le pouvoir de diſpenſer les Papiſtes, d'entrer au ſervice du Roi, ſans prendre les ſermens ordinaires, étoit violer les Lois, que le Roi fut obligé de ceder. On avoit vu les deux Rois ſes Prédeceſſeurs, Jaques I. & Charles I. faire le même manege, & les Parlemens les avertir d'exécuter les Loix, ſans pouvoir obtenir d'eux qu'ils tinſent les Promeſſes, qu'ils en faiſoient auſſi ſouvent, qu'on les avertiſſoit qu'ils violoient les Loix. Si ces Princes étoient attachez à la Religion Proteſtante, & vouloient ſérieuſement qu'on le crût, comme ils paroiſſoient le ſouhaiter; ils étoient bien imprudens, de ſe conduire en ſorte, qu'il n'étoit guère poſſible, qu'on doutât qu'ils vouloient introdui-



(1) Hiſtoire d'Angleterre de l'Evêque Kennet Tome III, pag. 291.

1672. re la Religion Romaine en Angleterre. Pourquoi Jaques I. & ſon Fils écrivirent-ils plus d'une fois au Pape? Pourquoi ſouhaiterent-ils ſi paſſionement de s'allier, par un mariage, avec l'Eſpagne, qui leur fit des affronts, que perſoone qu'eux n'auroit pu ſouffrir? Pourquoi Charles I. chercha-t-il en ſuite une Fille de France, à qui il accorda des choſes qu'aucun Prince Proteſtant, qui eût eu quelque honneur, n'auroit accordé? Pourquoi enfin ſe trouva-t-il que Charles II. voulut auſſi une Epouſe Catholique; quoi qu'il ne pût pas douter, que cela ne fût très-deſagreable à ſes Sujets? Son Frere le Duc d'York ne faiſoit pas encore profeſſion ouverte, de cette Religion; mais il ne pouvoit guère la cacher, puis que ſon Epouſe, Fille du Chancellier *Clarendon*, mourut dans cette Religion, & laiſſa uo papier, qui fut publié après ſa mort; où elle ſe déclaroit Catholique Romaine, plus pour complaire à ſon Epoux, que pour de bonnes raiſons; à en juger par cet Ecrit. Enfin, quoi qu'on ait tâché de le cacher, le Roi Charles II. mourut Catholique. Ce n'eſt pas que ces deux Freres euſſent étudié la Religion, & euſſent été gagnez par des Théologiens Catholiques plus habiles, que les Proteſtans Anglois. La raiſon qui touchoit ces Princes, étoit que, s'ils demeuroient Proteſtans, la Puiſſance Abſolue n'entreroit jamais dans leur Maiſon. Les Docteurs que Charles put ouïr parler de Religion, en France, ou ailleurs, & le Jeſuite *Peters*, Confeſſeur de Jaques, n'étoient nullement des gens, qui égalaſſent les *Stillingfleets*, ou les *Tillotſons* de ce tems-là.

Ce n'étoient pas les Docteurs de de-là la mer, ou le ſavoir prétendu des Jeſuites, qui faiſoient peur aux Anglois. Ils craignoient que le Roi ne ſe ſervit de l'armée, qu'il avoit levée, comme pour agir contre les Hollandois, à anéantir le Parlement, qui ne vouloit nullement établir le Catholiciſme, par une Loi, & recevoir en Angleterre le gouvernement de France; ni ſoûtenir cette Religion, par une Armée, qui ſeroit toûjours ſur pied. On prit là-deſſus des réſolutions, qui prévinrent les maux, dont on étoit menacé. Mais comme tout cela ne regarde proprement, que l'Angleterre ſeule, nous paſſerons à ce qui regarde les Provinces Unies. Cependant on pourra voir par-là qu'en leur faiſant la guerre, le Roi d'Angleterre prétendoit ruiner la Religion Proteſtante; ſelon le Projet, dont il avoit parlé à la Ducheſſe d'Orleans, dans l'entrevuë qu'il eût avec elle à Douvre, comme nous l'avons dit.

Cependant le Roi de France, après avoir vu qu'il n'étoit pas poſſible d'attaquer la Ville d'Amſterdam, & appris que la Province étoit coupée d'une infinité de canaux, que l'on pouvoit encore joindre par de nouvelles coupures, ce qui pourroit arrêter long-tems une Armée, réſolut de retourner à Paris, & de laiſſer commander ſon Armée à Turenne & à Luxembourg. Il n'étoit pas étrange, qu'il préferât de demeurer dans les Belles Maiſons, autour de Paris, & le Commerce des Dames, au ſéjour qu'il pouvoit faire dans la Province d'Utrecht, qui quoi qu'agréable n'aproche pas des environs de Paris. D'ailleurs on ne voyoit pas encore les ſuites de la Campagne, où il n'étoit pas néceſſaire que le Roi aſſiſtât, à moins qu'il ne fit quelque coup d'éclat, qui lui fit honneur.

Enfin les Anglois, qui n'avoient encore rien fait, contre les Hollandois, qui pût leur aquerir l'amitié & l'eſtime do Roi de France, mirent à la Voile, dans le deſſein de faire une deſcente ſur les côtes de Hollande, commandez par le Duc d'York. Ils envoyerent avant eux 1672.
deux Yachts, dans l'un deſquels étoit Dykvelt, Ambaſſadeur des Etats, & dans l'autre ceux du Roi d'Angleterre, dont on a déja parlé. Ils paſſerent, au travers de la Flotte Hollandoiſe, qui avoit été maltraitée d'une tempête, & s'étoit revenue poſter à l'ancre devant Schonevelt, pour ſe radouber. Le Capitaine *Dyk*, qui avoit été pris par les Anglois, à la Bataille de Soulsbay, étoit ſur l'un des Yachts (1) & devoit être conduit à Ruiter; auquel le Duc demandoit en échange le Capitaine *Chicheley*, qui avoit été pris ſur la Royale Catherine. L'Amiral Hollandois accepta d'abord l'échange; mais ayant apris que le Trompete, qui étoit venu pour demander l'échange, avoit apporté des Billets, pour répandre dans la Flotte des Etats, dans la vuë de débaucher les Commandants & les Equipages, & de les faire déſerter, pour s'aller joindre aux Anglois; il lui répondit „ que quand toute la Hollande ſeroit „ perduë, il s'en iroit plûtôt en tout autre en„ droit du monde, que de ſe joindre à un Roi; „ qui ne gardoit point la foi des Traitez, & qui „ ne tenoit point de parole. Mais nous acheverons de dire ce qui ſe fit par terre, dans les autres Provinces, avant que de paſſer à ce qui ſe paſſa, cette année, ſur la mer.

Comme l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munſter s'étoient joints à la France, pour agir de leur côté, pendant que le Roi pouſſeroit la République d'un autre, il faut que nous racontions ce qu'ils firent, pendant que l'Armée Françoiſe preſſoit, d'un autre côté, les Provinces d'Utrecht & de Hollande. On avoit envoyé à l'Evêque de Munſter *Houvelaar*, Gentilhomme d'Overyſſel, pour tâcher de pénetrer ſes deſſeins; mais l'Evêque, quoi qu'il l'invitât ſouvent à manger avec lui, ne s'ouvrit à lui de rien, & lui donna des Gardes, qui l'accompagnoient par tout. Il ſe plaignit que quelques Magiſtrats & autres perſonnes des PP. UU. avec *Wurts*, avoient conſpiré pour le faire aſſaſſiner. Il ne diſoit cela, que pour donner le change, & empêcher qu'on ne lui reprochât qu'il avoit reçu de l'argent de la France; pour attaquer les Etats conjointement avec cette Puiſſance, & pour ſe ſaiſir de quelques Places qui leur appartenoient. (2) Il fit auſſi de grandes plaintes, de ce qu'on lui débauchoit ſes Sujets; ſur quoi il leur défendit d'avoir aucuo Commerce avec les Provinces Unies. Ainſi ce Prélat, que la France avoit fait rentrer dans ſon devoir, en faveur des Provinces, étoit un inſtrument, dont elle ſe ſervoit pour leur faire le plus de dommage, qu'il pourroit. Pour cacher ſa mauvaiſe foi, il publia un Manifeſte, le 18 de Mai, où il diſoit qu'il avoit apris, par des Lettres interceptées, & par des priſonniers, que les Etats ſe diſpoſoient à lui nuire, en toutes manieres, & que pour cela il avoit pris les armes contre eux; comme ſi les Etats Généraux attaquez, ou près d'être attaquez, par deux grandes Puiſſances, avoient ſujet d'augmenter le nombre de leurs Ennemis!

L'Electeur de Cologne avoit fait auſſi une autre Comedie, de ſa part, en feignant de vouloir demeurer neutre, dans le tems, où il alloit ſe déclarer contre la République. Il joignit ſes Troupes à celles de l'Evêque de Munſter, & ils entrerent dans l'Overyſſel, où ils prirent d'abord, &

(1) Voyez *Brand* Vie de Ruiter, ſur ce tems-ci.
(2) Voyez ſa Vie & les Recueuils Hollandois touchant les affaires de ce tems-là, comme celui de *Silvius*, & celui qui fut imprimé chez *Doornik*, à Amſterdam en 1674. &c.

1672. & saceagerent plusieurs petites Villes, qui ne se trouverent point en état de résister. Ensuite ils attaquerent Groll, en la bombardant vigoureusement; si bien qu'ils la réduisireot à se rendre; sur tout en lui accordant une Capitulation, que la Ville accepta le 9. de Juin. Les Etats de la Province s'étoient aussi peu préparez à la défendre, que le reste, comme s'ils n'avoient pas prévu l'invasioo de la France.

Les deux Armées des Evêques s'en allerent ensuite eosemble, pour attaquer Deventer. Les Habitans & les Paisans, du voisinage, étoient assez bien disposez à se défendre, & il y avoit des provisions de bouche & de guerre, pour amuser au moins l'Ennemi, pendant quelques semaines; mais la mauvaise conduite du Magistrat, & le peu de courage du Gouverneur furent cause, qo'elle se rendit le 21. de Juin. Il sembloit que tout le monde se fût endormi, sur la fausse opinion, que l'on avoit que la France, & ses Alliez ne pousseroient pas fort loin leurs conquêtes. Pour les empêcher de le faire, il falloit mieux pourvoir les Villes de défense, & y mettre des Gouverneurs expérimentez & courageux; avec ordre de ne point se laisser amollir par les plaintes, ou par la lâcheté des Magistrats; au moins dans les Places, qui étoient passablement fortifiées. Mais l'entétement du parti, qui se persuadoit que la France n'en vouloit pas à l'Etat, empêcha qu'on ne se mit en posture de lui résister. L'imprudence des uns, & la lâcheté des autres firent autant de mal, qu'auroient pu faire la plus noire trahison.

Les Magistrats de Deventer ne se contenterent pas de s'être rendus honteusement, ils envoyerent encore une députation à Zwol, pour exhorter les Magistrats de cette Ville, à en faire autant; comme s'ils seroient plus excusables, pourvu que d'autres commissent la même lâcheté qu'eux. Ailwa commandoit alors les Milices & les Troupes règlées, qu'il y avoit en Overyssel. Il exhorta les Magistrats de Zwol, à prendre courage & à fortifier leur Ville. On leur indiqua même la maniere de la mettre à couvert, en inondant les environs. Ceux de Groningue leur offrirent de plus de l'argent, pour aider aux fraix, qu'il falloit faire, pour cela. Les Colonels Bamfield & Ripperda, avoient demandé qu'oo rasât les Fauxbourgs de la Ville, ce qui rendroit la place beaucoup plus facile à défendre. On leur dit qu'il falloit, pour cela, assembler les Bourgeois, pour leur communiquer cette affaire; que l'on ne pouvoit pas entreprendre, malgré eux. Les Colonels demanderent qu'on le fit donc sur le champ, parce qu'il n'y avoit point de tems à perdre; mais le Magistrat ne le trouva pas à propos. Cette étrange conduite fit on très-mauvais effet, parmi les Peuples de la Province de Hollaode; où l'on attribuoit tout le mal, qui arrivoit, au Pensionaire De Witt; quoique ce fût la pure lâcheté des Magistrats de Deventer & de Zwol, qui fut cause du progrès des Prélats. Mais comme rien n'étoit assez prêt pour la défense, ni en cette Province, ni ailleurs; on en jettoit la faute, sur les Etats de Hollande, qui doonoient le mouvement à toute la République, & à ceux qui jusqu'alors avoient été au timon des affaires de cette Provioce. Quoi qu'ils n'eussent aucun dessein de favoriser la France, il faut avouër que le peu de Troupes, que l'Etat avoit, & les offres scandaleuses, qu'oo fit en suite à la Franee, par pure lâcheté, répandoient, sur leur conduite, un si grand air de trahison, qu'il souleva le peuple contre eux. Il est étonnant que des gens, qui devoient connoître l'ambition de leurs Voisins, & l'humeur des peuples, ne prévissent pas ce qui arriva, & ne renonçassent plûtôt à leur passion, qu'au soio de conserver leur patrie. Les Magistrats de Zwol traiterent, avec les Evêques, à l'insû du Colonel, qui commandoit leur Garnison; sans avoir aucun égard à ses exhortations, ni à la eooservation de la République. Ils écrivirent eocore aux autres Villes de la Province, pour les engager à traiter aussi, avec les Evêques, comme elles le firent. Bamfield & Ripperda ne purent mieux faire, que de sortir incessamment d'une Ville, qui les auroit eux-mêmes livrez à l'Ennemi, s'ils avoient attendu plus long-tema. Ce qu'il y eut de plus scandaleux, ce fut que les Magistrats de Zwol publierent un Manifeste, où ils dirent qu'ils avoient été obligez de se rendre; parce qu'ils avoient été abandonnez, par la Garnison; qui n'en étoit sortie, que de peur d'être livrée à l'Ennemi. 1672.

La Garnison du Fort d'Ommer, dans la même Province, ayant appris son conseotement à se rendre à l'Evêque de Munster, déclara qu'elle o'étoit pas d'humeur de se défendre; quoi que celui, qui la commandoit, fut d'avis de résister, autaot que cela seroit possible. Une partie de la Garnison feignit d'être malade, l'autre déserta & prit parti dans les Troupes de l'Evêque de Munster, & la troisiéme, pilla les Maisons du Commandant & du Major. Ainsi ee Fort, que l'on pouvoit au moins défendre quelque tems, fut rendu honteusement. Le Commandant fut pris, par l'Enoemi, en se sauvant, & trouva moyen de s'échaper, & de se retirer en Hollande; où il protesta qu'il étoit résolu de défendre le Fort, jusqu'à l'extrémité, mais que sa Garnison s'étoit soulevée contre lui.

On s'attendoit, (1) en ce tems-là, que l'Electeur de Brandebourg viendroit seeourir la République, sur tout depuis que le Prince d'Orange, son Neveu, étoit rentré dans les Charges de ses Prédecesseurs. Mais l'état fâcheux, où se trouvoient les Provinces, l'en empêcherent & engagerent l'Electeur à se conduire autrement, qu'il n'avoit resolu d'abord; „ de peur, disoit-on, que les E-„ tats, venant à se raccommoder subitement, a-„ vec la France, il ne se trouvât seul exposé à „ soo ressentiment, & qu'il ne fût puni d'avoir „ donné à ses Alliez un secours prématuré. Il é-„ toit néanmoins résolu, *dit son Historien*, de „ soûtenir la République, & de se mettre au plûs „ tôt, eo Campagne. Aussi envoya-t-il en Hol-„ lande, au Mois de Juin, *Gerard Bernard de* „ *Pelnitz*; pour dire aux Etats Géneraux, que „ dès le Traité, qu'il avoit fait avec eux, avant „ méme qu'il fût ratifié, il s'étoit appliqué à le-„ ver des Troupes, & qu'en deux mois, il espe-„ roit de les avoir completes.

Il ajoûtoit „ que son Maître avoit dépêché „ des gens en divers lieux, pour engager aussi „ d'autres Puissanees à soûtenir leur République; „ qu'il y avoit deux ans, qu'il avoit travaillé à „ détourner la France du dessein, qu'elle venoit „ d'exécuter, & qu'il avoit fait tous ses efforts, „ pour cela; comme si ç'avoit été sa propre af-„ faire. Mais que comme il apprenoit que le „ peuple des Provinces, épouvanté de la gran-„ deur de danger, où elles étoient, se plaignoit „ de lui, eomme s'il abandonnoit la République, „ & s'il ne gardoit pas l'Allianee, ou au moins „ qu'il la secouroit trop tard, & qu'il y avoit „ même quelques-uns des priocipaux de l'Etat, „ qui

(1) Pufendorf Rer. Brand. Lib. XI. n. 38.

1672. „ qui tenoient de ſemblables diſcours, faute d'être aſſez bien inſtruits, ou pour ſe juſtifier des „ fautes, qu'ils avoient faites ; il chargea Pelnitz, de dire que ſon Maître approuvoit encore „ le Traité qu'il avoit fait, & qu'il en avoit donné des preuves : Que les Inſtructions d'Amerorg étoient conçuës, en ſorte que le Traité „ ne pouvoit être conclu, que vers la fin d'Avril ; quoi que l'Electeur le preſsât, & qu'il ſe relâchât beaucoup, pour hâter cette affaire ; parce qu'il avoit plus d'égard au bien public, qu'à „ ſon avantage particulier.

„ L'Envoyé avoit ordre de dire, ſi les Hollandois ſouhaitoient, que l'Armée ſe mît d'abord „ en campagne ; ou au moins que, dans le tems „ marqué, elle ſe mît en chemin ; que le tems de leur joindre les Troupes, n'étoit pas encore „ écoulé, & que s'il n'étoit pas joint par l'Armée de l'Etat, qui ne paroiſſoit nulle part, „ cela ſeroit auſſi deſavantageux à la République, „ qu'à lui, & même qu'il étoit dangereux qu'elle „ ne ſe ruinât. Au contraire, ſi les Troupes „ Brandebourgeoiſes étoient jointes à celles de „ l'Empereur, que l'on auroit des forces ſuffiſantes, & qu'on pourroit exécuter quelque choſe, qui valût la peine.

Pelnitz eut encore ordre „ d'exhorter la République à la conſtance, d'aſſiſter aux Conſeils de „ Guerre, & d'empêcher qu'on ne preſsât pas ſon „ Maître de ſe mettre en campagne, plûtôt qu'il „ falloit ; parce que cela lui pourroit cauſer bien „ du mal, auſſi bien qu'à la République ; au lieu „ que, ſi l'on attendoit à agir, juſqu'à ce qu'on „ ſe fut joint aux Troupes de l'Empereur, on ſeroit en état d'exécuter quelque choſe. L'Envoyé de l'Electeur fut encore chargé d'exhorter les Etats, à conclurre une Ligue avec l'Empereur & la Maiſon de Lunebourg ; qui ſe plaignoient qu'il n'avoit tenu qu'à la République, que le Traité, qu'on avoit mis ſur le tapis, ne fût conclu.

Il faut avouër, que ces diſcours ne pouvoient pas être fort agréables à des gens, qui avoient un beſoin très-preſſant d'être ſecourus ſans délai ; vû que leurs Ennemis étoient dans leurs païs, & leur enlevoit quantité de Places & des Provinces entieres. Dans des conjonctures de cette ſorte, ceux qui ne reçoivent point de ſecours, ſont dans le même cas qu'un homme, dont la maiſon bruleroit, & qui imploreroit le ſecours de ſes voiſins ; dont il ne recevroit d'autre réponſe, ſinon qu'ils attendoient qu'on leur apportât de l'eau d'une Riviere éloignée. Si l'Electeur avoit ſeulement envoyé quelques milliers d'hommes à ſon Neveu, ou plûtôt à la République, il auroit pu ſauver l'Overyſſel, qui ne fut perdu, que faute de Troupes & de Commandants de quelque capacité ; pour retenir les lâches Magiſtrats, qui ſe rendirent, comme on l'a vû, de peur d'être forcez, par deux Evêques, & par d'aſſez mauvaiſes Troupes. Le bruit a été qu'un Miniſtre de l'Electeur étoit gagné par la France ; mais il faut auſſi avoüer que ſes Etats n'étoient pas à couvert de l'Armée Françoiſe.

L'Envoyé de l'Electeur devoit encore dire au Prince d'Orange, qu'il ſe gardât bien d'écouter les François, qui lui offroient, comme on diſoit, la Souveraineté des Provinces, dont ils n'étoient pas encore maîtres. Mais on n'en étoit pas venu juſque-là. L'Envoyé avoit auſſi ordre de demander qu'on punît les Commandants Hollandois, qui avoient ſi lâchement laiſſé prendre les Places ſur le Rhin, que l'Electeur leur avoit remiſes. Mais les choſes étoient en trop mauvais état, pour exécuter rigoureuſement la Diſcipline Militaire. 1672.
Peloits devoit de plus ſe plaindre, de ce que les Etats n'avoient pas encore ratifié le Traité, fait avec ſon Maître, ni ne lui avoient non plus fait compter aucun argent, quoi que le tems en fût écbu. Mais ils n'etoient nullement en état de le faire. Cependant les Troupes de ce Prince, s'étant jointes avec celles de l'Empereur, qui devoient ſecourir les Etats ; on délibera ſi l'on iroit en Weſtfalie, & du lieu ou l'on pourroit paſſer le Rhin, pour couper les vivres, & on alla chercher ce paſſage à Mayence, à Treves, & dans le Palatinat. Mais les Electeurs, auxquels on s'adreſſa pour cela, réfuſerent d'accorder ce paſſage, ſur leurs Terres ; & les Troupes Impériales, & Brandebourgeoiſes, demeurerent au de-là du Rhin, & ne ſervirent qu'à donner quelque inquietude à la France, pendant cette année, ſans qu'il y eût aucune action.

L'Envoyé étant arrivé à la Haie, le Prince d'Orange fut bien affligé, que les Troupes de l'Electeur ne fuſſent pas venues joindre les ſiennes ; qui étoient trop foibles, pour eſperer de pouvoir faire retirer les François. Pelnits parut trouver fort étrange qu'une ſi puiſſante République, que l'avoit été celle des Provinces Unies, eût été ſi-tôt réduite à une ſi grande extrémité, & fit entendre au Prince qu'elle pourroit ſe rétablir, pourvu qu'elle ne ſe hâtât pas trop ; mais qu'elle engageât dans ſon parti l'Empereur, le Roi de Danemark & la Maiſon de Lunebourg. Il conſeilla particulierement au Prince de ne preſſer pas l'Electeur, ſon Maître, d'agir avant le tems, contre la France ; comme ſi cela ſe pouvoit faire, ſans danger.

Pour revenir préſentement, à ce qui ſe paſſa ſur les Terres des Etats ; comme le Roi de France avoit joint quelque peu de ſes Troupes, commandées par le Duc de Luxembuurg, à celles des deux Evêques, il envoya ſes Troupes à Campen & à Ilburg ; en promettant néanmoins qu'il les rendroit, à la fin de la Campagne, lors qu'on feroit un plus juſte partage. L'Electeur de Cologne envoya des Troupes à Deventer, où il s'arrêta lui-même, étant tombé malade. Pour l'Evêque de Munſter, il eut Groll & Breevort. Ce dernier demandoit encore d'autres Places, mais cela fut renvoyé au tems, auquel ſe feroit le partage.

Les Munſteriens, auſſi barbares, que leur Evêque, & peutêtre encore mal payez firent de grands deſordres & d'horribles inſolences, dans le Plat-Païs ; ce qui obligea quantité de familles de ſe retirer en Hollande, où l'on n'avoit pas ſû d'abord ce qui s'étoit paſſé en Overyſſel.

L'Evêque de Munſter, qui autrefois, dans la premiere guerre qu'il fit aux Etats Generaux, voulut en vain prendre Groningue, reprit ce deſſein, & tourna du côté de Couvorde, qui paſſoit auparavant, du tems de Frideric Henri, pour la meilleure place des Provinces Unies ; mais que l'on avoit tout-à-fait négligé, depuis ce tems-là, juſqu'à laiſſer combler les foſſez, pour y faire des jardins. C'étoit la Clef des Omlandes, en venant de l'Evêché de Munſter. Il y avoit un jeune homme, nommé *Du Burum*, qui commandoit dans la place, & qui ne manquoit pas de bravoure ; mais ſans expérience, ſur tout dans l'art de défendre une Ville aſſiégée. Les Munſteriens la canonnerent violemment, & y jetterent ſur tout un grande quantité de Bombes. Quoi que les Bombardiers fuſſent peu habiles, ils brulerent pluſieurs maiſons, & firent ſauter quelques Magaſins. Le 10. de Juillet, les gens

de

1672. de l'Evêque ſe rendirent maîtres de la Contreſcarpe. On les en chaſſa, mais le 11. l'Evêque fit ſommer la Place de ſe rendre, par un Tambour. Ceux qui la défendoient, & qui avoient conſumé une partie de leurs munitions, envoyerent à l'Evêque, pour voir quelles conditions il voudroit accorder à la Garniſon, & demander une ceſſation d'armes, pour trois jours; afin de raccommoder les affuts de l'Artillerie, & réparer quelques brêches. L'Evêque les reçut, avec une grande hauteur, & dit qu'il ne leur accorderoit pas trois heures; qu'il leur alloit donner un aſſaut général, qu'il ſeroit main baſſe, ſur tout ce qu'il rencontreroit, & qu'il n'épargneroit pas même les enfans, qui étoient au berceau. Il n'eſt permis à perſonne de faire de ſemblables menaces, quoi qu'on ſoit bien réſolu de ne les pas exécuter, & bien moins encore à un Evêque, qu'a un homme de Guerre. Mais les ravages & les brutalitez execrées, par ſes Soldats, dans l'Overyſſel, firent croire qu'il le ſeroit, comme il le diſoit. Il viola même les Droits de la Guerre, en retenant deux de ces Officiers, & en renvoya ſeulement le troiſiéme, pour porter ſa réponſe à la Garniſon. Le Gouverneur ayant aſſemblé là-deſſus le Conſeil de Guerre, dit qu'il étoit d'avis, que la Garniſon ſe fit tuer ſur la brêche, plûtôt que ſe fier à un brutal; qui auſſi bien ne tiendroit rien de ce qu'il auroit promis, de l'humeur dont il étoit.

Les Officiers n'eurent pas tant de courage, que le Gouverneur, & il fallut qu'il conſentit à ſe rendre. L'Evêque leur accorda une capitulation honorable, mais il ne la tint pas; ce qui donna plus de réſolution à ceux de Groningue, qu'il attaqua enſuite, & qui ſe défendirent avec tant de fermeté, qu'il eut l'affront de lever le ſiege, qu'il fit de cette Place. Le 12. de Juillet, la porte fut ouverte aux Munſteriens, pour ſe ſaiſir de Couverde; & ils ne laiſſerent ſortir la Garniſon des Etats, que trois jours après. Elle fut deſarmée, contre la Capitulation, & aulieu de la mener à Harlingue, par le plus court chemin, comme elle avoit ſtipulé; on lui fit faire de grands détours, ſans lui fournir aucuns vivres. Il y eut des Soldats, qui moururent de cette marche forcée, & d'autres prirent parti, parmi les Munſteriens. Ceux qui retournerent du côté, d'où ils étoient venus, furent ſi mal traitez, qu'on en fit mourir quelques-uns, comme des traitres.

Comme l'Evêque de Munſter conſultoit ſur ce qu'il pourroit faire, avant la fin de la Campagne, celui de Cologne arriva à Couverde, & dit qu'il avoit quelques amis à Groningue, & qu'elle ne tiendroit pas long-tems, ſi on l'aſſiégeoit; de ſorte qu'il fut réſolu d'attaquer cette Ville. *Charles Rabenhaupt* qui en étoit Gouverneur, n'étoit pas homme à s'effrayer d'une armée, conduite par de ſemblables Chefs; & il y avoit, dans la place, un Prince de la Maiſon d'*Holſtein Pleun*, qui commandoit la Cavalerie, qui conſiſtoit en quatre Compagnies de Cavalerie, & un Colonel de Dragons, qui en commandoit trois Cornettes. Il s'appelloit *Stolzembourg*. Il y avoit encore, dans la Place, deux-mille hommes d'Infanterie aguerrie, & vingt-deux Compagnies Bourgeoiſes. Les Etudians de l'Academie, formerent auſſi entre eux une compagnie de cent-cinquante hommes. On découvrit que celui, qui commandoit la garde du Port, l'avoit laiſſée ouverte toute une nuit, pour introduire par-là l'Ennemi dans la place. Un Païſan auſſi des Omlandes fut reconnu pour un traitre, qui s'entendoit avec les Troupes de Munſter. Ils furent exécutez, & cela empêcha que d'autres n'entrepriſſent d'avoir de ſemblables correſpondences. Si l'on en eût uſé de même dans les Villes, qui avoient été priſes ſi facilement ſur le Rhin; il y a bien de l'apparence, qu'on ne les auroit pas priſes avec tant de facilité; ſoit que la corruption, ou que la peur les eût engagées à faire tant de lâchetez. Un homme de cette ſorte, nommé *Schulembourg*, qui s'étoit attaché aux deux Evêques, écrivit aux Etats de la Province, & au Conſeil de Groningue, de lui envoyer des Députez; pour traiter avec eux, au nom des Prélats, touchant les contributions, qu'ils ſeroient obligez de leur payer. On ne lui fit aucune réponſe, & l'on ſe prépara à ſe défendre, avec vigueur, comme on le fit, depuis le 19. de Juillet, juſqu'au 17 d'Août, que le ſiege fut levé. 1672.

On commença à mettre ſous l'eau, tout ce qui pouvoit être inondé; de ſorte qu'il ne reſtoit, que quatre Baſtions, & deux Portes à défendre. Les Evêques tirerent, dit-on, en ce ſiege, plus de quatre-mille coups de Canon, & quantité de pots à feu, pleins de je ne ſai quoi, d'une puanteur extraordinaire; & de bombes d'une groſſeur peu commune. Cependant les Troupes réglées, firent parfaitement bien leur devoir. Les Bourgeois en firent de même, & leurs Femmes & leurs Enfans leur portoient ce dont ils avoient beſoin, pendant qu'ils étoient en faction. Les Etudians firent auſſi plus, qu'on n'auroit pû attendre d'eux. Les *Mennonites*, comme on les appelle, qui croyent qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de porter les armes, & de faire la guerre, furent fort utilement employez à étouffer les Bombes, ou à éteindre le feu qu'elles avoient enflammé. On donne, pour aſſuré, que des Bombes & des Pots à feu, il ſortit des lames de cuivre, ſur leſquelles on voyoit des figures magiques, & des mots barbares; ſoit que l'Evêque de Munſter voulût effrayer par-là les Aſſiégez, ſoit qu'il s'imaginât que ces extravagances euſſent en effet la vertu de faire réuſſir ſes attaques; car il y a ſouvent des gens qui, par une extravagance fort étrange, croyent à peine en Dieu, & qui ont bonne opinion de la Magie.

Les Evêques avoient châcun ſon attaque particuliere, l'un eut un terrein plus dur & plus pierreux, & l'autre un terrein plus facile à travailler. Ils firent, châcun de ſon côté, tout leur poſſible, pour pouſſer leurs travaux. L'Evêque de Munſter avoit promis au Roi de France, qu'il ſeroit dans la Ville, le jour de la St. *Louis*, & qu'il y diroit la Meſſe. Mais il trouva infiniment plus de réſiſtence, qu'il n'avoit cru, & fut obligé de s'en retourner, ſans l'avoir fait. Sur la fin du ſiége, on envoya de Hollande les proviſions, dont les Aſſiégez avoient beſoin, & quelques Troupes de Friſe. Il y eut de violentes eſcarmouches, entre les Aſſiégez & les Aſſiégeants; où il périt du monde, de part & d'autre.

Enfin l'Evêque de Cologne ſe laſſa d'un ſiege ſi meurtrier & ſi difficile, & parla de le lever; mais celui de Munſter lui reprocha que c'étoit lui, qui avoit été cauſe qu'on l'avoit entrepris. Après avoir très-violemment canonné la place, & jetté ce qui reſtoit de bombes, de pots à feu, & de boulets rouges, & même des pierres; ils leverent le ſiége le 27. d'Août, comme les munitions de guerre & de bouche commençoient à leur manquer. Les Aſſiégez ne perdirent, dit-on, que cent hommes, & ils trouverent pluſieurs cadavres, que les Aſſiégeants n'avoient pas pu enterrer. On prit & l'on raſa divers Forts, après quoi on reprit Couverde, au Mois de Novembre. Il parut par-là que, ſi les Commandants des Places, que les François avoient pris ſi facile-

1672. ment, avoient reſſemblé à Rabenhaupt, leurs progrès n'auroient pas été ſi rapides. Mais nous avons dit ci devant la raiſon de la mauvaiſe conduite de ces gens-là, & du peu de précautions que la République avoit priſes, pour être en état de faire tête à la plus formidable puiſſance de l'Europe.

Pour revenir à préſent, à ce qui ſe paſſa en Hollande, pendant que Groningue fut ſi heureuſement défendue; ce qui s'étoit paſſé à Dordrecht, & en d'autres Villes, contre les Freres De Witt, & leurs Amis préſageoit aſſez, qu'ils ſeroient bien-tôt privez de leurs emplois & de leurs dignitez. Mais on n'auroit pas pû croire qu'on en viendroit, contre des gens de leur rang, aux extrémitez étranges où l'on en vint. On a néanmoins dit, que le Penſionaire ayant été nommé pour un emploi auſſi conſiderable, que celui-là; il conſulta un de ſes Amis, pour ſavoir s'il l'accepteroit, ou non. Cet Ami lui dit, que s'il vouloit l'accepter, il falloit *qu'il ſe diſpoſât à en ſortir, coupé par morceaux.* Si cela eſt vrai, cet Ami lui préſageoit, à peu près, le même ſort, que le bon Barnevelt éprouva; parce qu'apparemment il ſavoit, que De Witt n'étoit pas des Partiſans de la Maiſon d'Orange, depuis que *Jacob De Witt*, ſon Pere, avoit été envoyé par Guillaume II. au Château de Lonveſtein.

Les malheurs arrivez à la Hollande, depuis le Printems, avoient mis les peuples, qui ne jugent que par l'évenement, de mauvaiſe humeur contre les Freres De Witt, & tous leurs amis, comme on l'a déja dit. Mais le mécontentement devint plus général & plus violent, depuis les lâchetez, que commirent les Magiſtrats des Villes de l'Overyſſel, comme ſi le Penſionaire de Hollande en avoit été cauſe; parce qu'on n'avoit point eu d'armée, qui pût retarder les progrès de la France. Les deux Partis avoient contribué à cela, & c'eſt une choſe aſſez commune en ces Provinces, de differer de remedier à un mal, juſqu'à ce qu'il ſoit ſi grand, que les remedes en ſoient devenus plus difficiles à trouver. Les Provinces perdues, la petiteſſe de l'Armée, la terreur que les François & les Anglois avoient répandue par tout, par leurs Armées de Terre & de Mer, & les demandes exorbitantes qu'ils faiſoient, avoient cauſé tant d'indignation, & de trouble; que l'on ſe plaignoit généralement du Gouvernement, & ſur tout du Penſionaire De Witt, comme s'il avoit été la cauſe de tout le mal.

On l'accuſoit d'avoir diſſipé les Finances, & il y eut un Libelle, publié là-deſſus. Le Penſionaire crut devoir s'en plaindre, dans un Mémoire, qu'il préſenta le 20. de Juillet, avec ce Libelle, aux Etats de Hollande. Comme on l'accuſoit de s'être approprié l'argent, que l'on employoit aux correſpondences ſecretes, il déclara „ que les „ Conſeillers Députez, dès le commencement de „ ſon emploi, lui ayant voulu remettre une petite ſomme, pour les dépenſes des Correſpondences ſecretes; il avoit fait réflexion ſur le „ naturel méfiant de la Nation, & n'avoit pas „ voulu ſe charger d'aucun argent, pour quelques „ dépenſes, que ce fût; de quoi il prenoit à témoins tous ceux qui avoient été Conſeillers Députez, depuis ce tems-là; Qu'il y avoit dans „ l'état de guerre, un Article à la charge de la „ Province de Hollande, de deux-mille Florins „ par mois, pour les dépenſes des Correſpondanſes ſecretes; Que les Etats Généraux, ou leurs „ Commiſſaires, pour les affaires ſecretes, avoient „ en partie diſpoſé de cet argent, & les Etats „ de Hollande auſſi, mais rarement, auſſi bien „ que les Conſeillers Commis; Qu'on étoit con- 1672.
„ venu avec ceux, que l'on avoit employez, de „ ce qu'on leur donneroit par jour, par ſemaine, „ par mois, ou par an; quand on croyoit en „ avoir beſoin, pour un plus long-tems; pour „ leurs voyages, & pour leur dépenſe; Qu'on „ n'avoit neanmoins rien réſolu, ni rien payé, „ que ſur l'ordre des Conſeillers Députez, & ſigné par trois des Membres du Conſeil, & que, „ depuis quelques années, le Secretaire en avoit „ tenu compte dans un Regiſtre particulier; Qu'on „ n'avoit employé en cela, pas plus de ſix-mille „ Florins par an, l'un portant l'autre.

On peut facilement comprendre par-là, pourquoi le Penſionaire avoit été ſi mal informé, de ce qui ſe paſſoit dans les Cours Voiſines, & ſur tout en celles de France & d'Angleterre. Pour en ſavoir quelque choſe de ſûr, il auroit fallu employer d'honnêtes gens, & leur donner non ſeulement de quoi vivre honnêtement, mais auſſi de quoi régaler les Commis, ou les Soûcommis des Bureaux des Secretaires d'Etat; deſquels ſeuls on peut apprendre quelque choſe de ſûr, parce qu'ils copient les Lettres, que les Puiſſances s'envoyent les unes aux autres. S'il y avoit eu quelcun à Paris & à Londres, qui eût eu quelque capacité & quelque petite intrigue, avec ceux que l'on a nommez, il n'auroit pas pu douter que le Roi de France, & celui d'Angleterre ne ſe préparaſſent à attaquer la République. Il auroit ſu que Charles II. Roi d'Angleterre étoit fort ſoupçonné de Papiſme, auſſi bien que ſon Frere le Duc d'York; & il n'auroit pas ignoré que ces Princes croyoient, qu'il étoit de leur interêt de ruiner les Provinces Unies, pour faire le changement de Religion, en Angleterre, qu'ils avoient projetté.

Le Penſionaire avoüoit „ qu'il avoit eu depuis la „ direction de ces Correſpondences, & qu'il avoit „ inſtruit de bouche ceux dont on ſe ſervoit, & „ qu'il avoit ordinairement reçu leurs Lettres; „ mais il proteſtoit qu'il n'avoit reçu aucun ar„ gent pour cela.

Une preuve qu'il parloit ſincerement, c'eſt qu'on avoit bien vû, qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce qu'on machinoit en France & en Angleterre, contre la République.

Les Etats de Hollande demanderent là-deſſus un Acte des Conſeillers Députez, pour ſavoir ſi le Penſionaire avoit reçu quelque argent, pour les Correſpondences ſecretes; & ces Meſſieurs déclarerent deux jours après, qu'ils n'avoient aucune connoiſſance, qu'il en eût reçu pour cela.

Il avoit auſſi écrit au Prince d'Orange, le 12. du Mois, pour lui faire les mêmes plaintes, qu'il avoit faites aux Etats. Il en reçut une réponſe aſſez équivoque, & il ne pouvoit guére s'attendre à autre choſe, vû la maniere, dont il avoit eſſayé de le faire exclurre des Emplois de ſes Prédeceſſeurs, & ſur tout de celle de Stadthoudre. Quand on a offenſé les Grands, ſur tout par quelque endroit ſenſible, il ne faut pas s'imaginer qu'ils l'ont oublié, parce qu'ils n'en ont rien témoigné.

Le Prince le joüa en effet, en lui diſant „ que „ pour lui, il avoit toûjours mépriſé le mal qu'on „ avoit publié, de lui & des ſiens, avec une li„ cence effrénée; Que pour ce qui regardoit „ l'argent, dépenſé pour les Correſpondences, „ le témoignage des Conſeillers Députez lui ſuf„ fiſoit; Qu'enfin le Penſionaire en pouvoit être „ aſſuré. Qu'il n'oſoit pas, ni ne pouvoit douter, „ qu'il n'eût eu du ſoin des Armées de l'Etat, tant „ par Mer, que par Terre, tel que les tems & „ les affaires l'avoient pu permettre, & en telle „ ſorte qu'elles aient été en état de réſiſter à l'En-

„ ne-

1672. „ nemi ; mais que le Penſionaire pouvoit bien ſa-
„ voir, lui-même, qu'il lui étoit impoſſible (*au*
„ *Prince*) de particulariſer ce qui pouvoit y avoir
„ manqué, ſur tout à celle qui eſt par terre ; on
„ celui, que l'on auroit dû, & pû y apporter, en
„ ſon tems ; ou à qui en a été la faute ; parce qu'il
„ étoit diſtrait, par tant d'affaires, en ces tems
„ fâcheux ; que cela avoit été la cauſe, qu'il s'é-
„ toit engagé, le moins qu'il avoit été poſſible,
„ à la recherche de ce qui s'étoit paſſé ; & qu'il
„ (*De Witt*) trouveroit bien la juſtification, qu'il
„ ſouhaitoit de lui (*du Prince*) dans les actions
„ de prudence qu'il avoit faites.

Si le Penſionaire de Hollande s'attendoit ſérieuſement à voir ſa conduite approuvée, par le Prince, il falloit qu'il eût une haute idée de ſa généroſité ; puis qu'il le croyoit capable d'oublier tout ce que les Partiſans de S. A. regardoient, comme des injures atroces, qu'il avoit faites à ce Prince ; ou qu'il n'eût pas bonne opinion de ſon eſprit, qui ne s'appercevoit pas, qu'en approuvant la conduite du Penſionaire, dans l'armement qu'il avoit fait, pour s'oppoſer au Roi de France, étoit la plus grande faute de cet habile homme ; qui ſemble auſſi en cela avoir eu une ſort mauvaiſe opinion des forces d'un très-grand Roi, & hazardé là-deſſus le ſalut de ſa Patrie, & ſon propre bonheur ; ſi les Provinces Unies étoient toutes tombées, entre les mains de la France.

Il arriva à ſon Frere, le Ruart de Putten, un autre malheur, qui les fit tous deux périr. Il y avoit quelques jours, que quatre hommes avoient trouvé moyen d'entrer dans la Chambre de Corneille De Witt ; mais il fut ſecouru par ſes Domeſtiques, & par la Garde Bourgeoiſe, qui fut appellée. Ce fut le même jour, que le Penſionaire fut bleſſé, par quatre Aſſaſſins ; dont il n'y en eût qu'un, qui fût puni, comme on l'a dit.

Ruiter qui avoit toûjours entretenu une amitié particuliere, avec les Freres De Witt, qui avoient été pluſieurs fois ſur la Mer, avec lui, ne manqua pas d'écrire au Penſionaire, le 25. de Juin, pour lui marquer la douleur, qu'il avoit euë d'apprendre la maniere, dont on l'avoit voulu aſſaſſiner. Comme il fut guéri de ſes bleſſures, il ne manqua pas (1) d'écrire le 2. d'Août à Ruiter, pour l'inſtruire de la maniere, dont ſon Frere avoit été traité. „ L'envie, *diſoit-il*, que
„ quelques perſonnes mal-honnêtes portent à nô-
„ tre Famille, eſt montée à un ſi haut point,
„ dans cette malheureuſe conjoncture du tems ;
„ qu'outre les marques, que quelques-uns en
„ ont données, en tâchant de m'ôter du monde,
„ par un aſſaſſinat, ils ont tâché aujourdhui de ſe
„ défaire de mon Frere le Ruart de Putten, par les
„ voies de la Juſtice. Le Procureur Fiſcal l'a
„ fait arrêter, par ordre de la Cour de Hollan-
„ de, & l'a fait conduire dans la Châtellenie, où
„ on le garde encore préſentement. Nous n'a-
„ vons pû d'abord découvrir, quelle en pouvoit
„ être la cauſe, ou quel en étoit le prétexte. Nous
„ ſavions ſeulement, qu'on parloit de trois mil-
„ liers de poudre à Canon, qu'il avoit tirez de
„ Dordrecht, pour la Flotte, & nous croyions
„ que c'étoit là-deſſus, que la Procedure étoit
„ fondée ; mais depuis nous avons connu qu'on
„ s'y étoit pris tout autrement. C'eſt qu'un cer-
„ tain Barbier, nommé *Guillaume Tichelaar*, qui
„ demeure, ou qui demeuroit dans le reſſort de
„ Piershill, & dans celui de Geervliet, a accuſé
„ impudemment le Ruart, de l'avoir voulu en-
„ gager à aſſaſſiner le Prince d'Orange. Comme
„ je ſuis aſſuré, que le Ruart n'a jamais conçu 1672.
„ un ſi noir attentat, & qu'il n'eſt nullement ca-
„ pable de l'exécuter ; j'eſpere encore que Dieu,
„ à qui il a plû de me délivrer de quatre aſſaſſins,
„ ne permettra pas non plus, que le Ruart ſoit
„ accablé, par la calomnie. Nous avons appris
„ que le Barbier, qui a fuit cette dénonciation,
„ a été accuſé, par mon Frere, d'avoir voulu
„ forcer une Femme, devant la Juſtice de ce
„ Païs-là ; pour lequel crime, il fut condamné à
„ demander pardon à Dieu, & à la Juſtice ; ſi
„ bien que c'eſt un homme noté d'infamie, qui
„ avoit été porté par l'envie de ſe vanger de mon
„ Frere.

Il y a bien de l'apparence, que le Penſionaire conjecturoit juſte, mais cet homme fut peut-être pouſſé par quelcun, qui avoit du crédit, & qui lui promit quelque recompenſe, pour aller dénoncer le Baillif de Putten ; à quoi il conſentit d'autant plus facilement, qu'il voyoit que trois des Aſſaſſins du Penſionaire De Witt, n'avoient point été recherchez pour le crime, qu'ils avoient commis. Ces exemples ſont très-dangereux, & tout-à-fait contraires à la bonne Politique ; qui demande que les crimes odieux & les guêt-apends, ſoient punis ſans miſericorde ; ſans quoi il n'y a point de ſureté, dans un Etat. De plus, *conti-*
„ *nuoit le Penſionaire*, nous avons une connoiſſan-
„ ce aſſurée, qu'il y a quinze jours, ou trois ſe-
„ maines, que le même Barbier, étant venu
„ chez mon Frere, à Dordrecht, demanda à lui
„ parler ſeul, & que quand on l'eût fait entrer ;
„ ma Belle-Sœur ordonna à l'un de ſes Domeſti-
„ ques, de ſe tenir à la porte de la Chambre,
„ & de prendre garde à ce qui ſe paſſeroit ;
„ de peur que cet homme-là n'eût quelque
„ mauvais deſſein, contre le Ruart. Ce Valet
„ a dépoſé, ſous ſerment, qu'étant à la por-
„ te de la Chambre, il avoit ouï dire à ce
„ Barbier, qu'il avoit des choſes ſecretes à lui
„ communiquer ; ſur quoi ſon Maître lui avoit
„ répondu : *Si c'eſt quelque choſe de bon, je ſuis*
„ *prêt à vous entendre, & je vous ſecondrai, de*
„ *tout mon cœur ; mais ſi c'eſt une mauvaiſe affai-*
„ *re, vous ferez mieux de n'en point parler ; car je*
„ *ne manquerai pas auſſi-tôt de vous dénoncer aux*
„ *Magiſtrats, ou à la Juſtice : Que là-deſſus, le*
„ *Barbier dit enfin, que puis que le Ruart ne vou-*
„ *loit pas écouter ſon ſecret, il le retiendroit devers*
„ *lui, & prit bruſquement ſon congé.*

„ Mon Frere, *dit le Penſionaire*, envoya que-
„ rir, ſur le champ, le Secretaire de la Juſtice
„ de la Ville, à qui il dit d'en avertir les autres
„ Bourgmeſtres, ce qui fut fait. Outre cela, il
„ l'envoya dire au Subſtitut du Baillif de la Vil-
„ le ; parce que ce dernier étoit malade, afin
„ qu'on fit arrêter Tichelaar ; mais il ne ſe trouva
„ plus. Ainſi je ne vois pas, qu'il y ait rien à
„ craindre pour cette affaire, que le malheur du
„ tems & la malice des hommes. Elle va ſi loin
„ cette malice, que l'on oſe dire publiquement,
„ que l'incommodité du bras gauche de mon Fre-
„ re, vient d'une bleſſure, que vous lui avez fai-
„ te à ce bras, dans la chaleur d'une conteſta-
„ tion, que vous aviez euë, avec lui, ſur la
„ Flotte. On dit encore, & ce bruit ſe répand,
„ avec ſoin, & trouve des gens prêts à le croire,
„ que mon Frere n'avoit point voulu, que la Flot-
„ te s'engageât contre les Ennemis, & ſur tout,
„ avec les François. (*Dans une bataille, dont on*
„ *parlera dans la ſuite.*)

Le Penſionaire envoya, en même tems, à Ruiter l'ébauche d'une Lettre, qu'il pourroit envoyer aux Etats Généraux, comme il le fit, ſur cette af-

(1) Voyez *Brand* Vie de Ruiter ſur ce tems-ci.

1672. affaire; ce que l'Amiral fit (1) le 2. d'Août. On le pourra trouver, dans la Vie de Ruiter. Ce même jour-là, le Penſionaire obtint des Etats de Hollande, ſon congé, qu'on lui accorda, le 4. d'Août; avec de grands remercimens, pour les bons ſervices, qu'il avoit rendus à l'Etat. On lui accorda auſſi une place à la Haute Cour, comme on le lui avoit promis. Sur cela, il écrivit le 12. d'Août, à Ruiter „ que la maniere, dont les Villes, qu'on avoit ſur le Rhin, avoient été ſi „ ſubitement rendues, l'irruption de l'Ennemi le „ long de l'Yſſel, & la perte entiere des Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel; qui „ s'etoit faite, ſans aucune réſiſtence de leur part, „ & par une lâcheté inouïe, ou même peut-être „ par trahiſon, à l'égard de quelques-unes de „ leurs meilleures places; l'avoit confirmé, plus „ que jamais, dans la créance de cette vérité, „ qui avoit été dite autrefois de la République Romaine, que chacun s'attribuoit les bons évenemens „ & les mauvais à un ſeul; *Proſpera omnes ſibi vindicant, adverſa uni imputantur.* Il vouloit dire, que chacun de ceux qui avoient eu quelque part au Gouvernement, en ce tems-là, prétendoit avoir eu part en ce qui avoit réuſſi; mais qu'ils attribuoient tous les accidens fâcheux à lui-même. On avoit ſans doute tort de le charger de toute la haine, qui réſultoit du mauvais état des affaires de la République. Mais comme il étoit certain, qu'il avoit eu le plus de part au Gouvernement, avant le rétabliſſement du Prince d'Orange, dans les Charges de ſes Prédeceſſeurs; & qu'il étoit en effet le plus éclairé, dans la maniere de conduire la République; on pouvoit ſe plaindre de ce qu'il avoit hazardé tout l'Etat, plûtôt que de plier, en faveur de ce Prince. Le plus éclairé eſt, en un cas tel que celui-là, le plus blâmable; parce que les autres ſuivent ſes avis, ſans les examiner.

„ En effet, ajoûte-t-il, les Peuples des PP. „ UU. ont non-ſeulement voulu me charger de „ tous leurs deſaſtres, & ne ſe ſont pas contentez de m'avoir vû, ſans armes & ſans défenſe, „ entre les mains de quatre perſonnes armées, „ qui n'ont rien oublié pour m'aſſaſſiner, tout-à-fait; mais après être échappé de leurs mains, „ par un miracle de la Providence, & être guéri „ de toutes mes bleſſures, avec le tems; ces mêmes peuples ont encore fait paroître autant, ou „ plus d'averſion, & de haine contre leurs Magiſtrats, leurs Souverains, & tous ceux qu'ils „ croyent avoir quelque part au Gouvernement, „ & particulierement moi, bien que je ſois un „ ſimple Miniſtre. C'eſt ce qui m'a obligé de „ demander, qu'on me voulût décharger de la „ Charge de Conſeiller Penſionaire, après avoir „ expoſé mes raiſons de bouche, & en peu de „ mots, & les avoir enſuite données par écrit. „ C'eſt auſſi ce qui m'a été accordé, par les Etats de Hollande &c. Il envoyoit cette Lettre à Ruiter, pour l'avertir de ne plus lui écrire de Lettres d'affaires d'Etat; mais de s'adreſſer en attendant, qu'il eût apris quel ſeroit ſon ſucceſſeur, *au Conſeiller Penſionaire de la Province de Hollande & de Weſtfriſe, ou à celui qui eſt préſentement en cette charge.* Cette Lettre datée du 12. d'Août, ne fut remiſe entre les mains du Lieutenant-Amiral que, huit jours après; qui fut le jour auquel les Freres De Witt furent aſſaſſinez. On élut en ſa place *Gaſpar Fagel*, qui, quoi que du parti du Prince d'Orange, ne laiſſa pas de ſervir avec beaucoup de fidelité & d'honneur, la République. Il avoit auparavant été Greffier de 1672. leurs HH. PP. emploi qui a été depuis rempli, par ſon Neveu, qui porte ſon nom, & dont les bonnes qualitez ſont connues de tout le monde. Au reſte ce n'étoit pas ſeulement la populace, qui n'aimoit point le Penſionaire, parce qu'elle étoit dans le Parti du Prince, mais encore ceux qui avoient alors le plus de pouvoir auprès de lui; qu'il en avoit autrefois ôtez, pour lui donner d'autres Domeſtiques, qui étoient plus attachez à la République, qu'au Prince. Ces gens-là rentrerent, en ſon ſervice, dès qu'il fut Capitaine Général de la République, par Mer & par Terre; & Stadthoudre des Etats de Hollande. Ils eurent ſoin d'enflammer, à la Haie, toute la populace contre De Witt; & elle étoit d'elle-même toute diſpoſée à cela, à cauſe de l'attachement qu'elle avoit toûjours eu pour la Maiſon d'Orange; qui y faiſoit ſa réſidence, & comme on peut croire, de la dépenſe, qui avoit fait vivre bien du monde. On avoit déja vû des marques indiſcretes de la paſſion du peuple, pour cette Maiſon, du tems de Cromwel; comme nous l'avons remarqué ſur ce tems-là.

On a aſſez pu comprendre, par ce qu'on a dit de l'invaſion des François, que le Penſionaire n'avoit pas fait les diligences néceſſaires; pour être en état d'empêcher, que les François n'entamaſſent les Provinces; puis qu'il n'avoit pas aſſez de monde, ni des gens courageux & habiles, pour arrêter ſur le bas Rhin l'Armée de France; qui étoit très-nombreuſe, fournie de tout & très-bien commandée. Il falloit, avant qu'elle fût en marche, avoir eu plus de Troupes, & des gens pour les commander, dont la capacité & la fidelité fuſſent connues. Si le Parti du Prince retardoit, comme on le dit, l'exécution des Projets du Penſionaire, ſans vouloir écouter ſes raiſons; il devoit plier & ſe reconcilier avec lui, pour faire voir qu'il n'y avoit point eu, de ſa part, de haine perſonelle, en ce qui s'étoit paſſé; avant que les mouvemens du peuple vinſſent à extorquer des Etats & du Penſionaire, ce qu'on ne vouloit pas rendre de bonne grace au Prince. L'exemple de *Van Beuning* & de *Van Beverning*, les meilleurs amis du Penſionaire, & en même tems les meilleures têtes de l'Etat, devoient le toucher. Mais il ſemble qu'il deſeſperoit, que le Prince pût oublier la maniere, dont il avoit été traité dès ſon Enfance, & enfin dans l'Edit Perpetuel. On dit néanmoins, que le Prince le voulut faire rentrer dans ſon parti, mais que ſes Courtiſans l'en détournerent; parce qu'ils avoient auſſi ſouffert un affront du Penſionaire, qui les avoit fait éloigner, quand la Province de Hollande ſe chargea de l'éducation du Prince.

La Cour de Hollande, pouſſée ſans doute, par ceux qui ſe vouloient venger du Penſionaire de Hollande & de ſa Maiſon, décreta ſecretement une priſe de corps contre le Bourgmeſtre de Dordrecht. Le Procureur Fiſcal de la Cour exécuta cet ordre, le 24. de Juillet, qui étoit un Dimanche pendant qu'on étoit encore dans l'Egliſe, & le prit chez lui, avant qu'on en fût ſorti, de peur que les Magiſtrats étant ſortis ne s'y oppoſaſſent; parce que les Bourgeois de Dordrecht avoient le (2) Privilege commun aux Villes de Hollande, qu'ils ne reconnoiſſoient point de juges criminels, que ceux de leur Ville. Auſſi les Magiſtrats de cette Ville ſe plaignirent-ils de cela aux Etats de Hollande. Ils ſe plaignirent, outre ce-

(1) Voyez cette Lettre dans *Brand.*

(2) Voyez *Grotius* dans ſon Apologetique C. XV.

1672. cela, & très-amerement & de ce que dans la Cour de Hollande, après avoir ouï la depoſition de Tichelaar, homme noté d'infamie, on eût donné un Décret de priſe de corps, contre un ancien Bourgmeſtre de Dordrecht, un Curateur de l'Academie de Leide, un Homme qui avoit été Député à tous les Colleges Souverains de la Province & de la République, & deux fois Plénipotentiaire ſur la Flotte, de la part des Etats Généraux. Pour lui, qui ne ſe ſentoit coupable de rien, contre l'Etat, il avoit ſuivi ſans réſiſtence le Fiſcal; & ce dernier l'ayant conduit à la Haie, le conduiſit depuis la Barque juſqu'à la Châtellenie, d'où il fut transferé à la priſon ordinaire de la Cour.

Cependant ſon Délateur avoit confié ſon accuſation au Maître d'Hôtel du Prince, pour la lui communiquer. Zuyleſtein en ayaor eu avis, la lui envoya d'abord. Mais on n'attendit pas le retour du Courrier, qu'on avoit envoyé au Camp; & la Cour, pouſſée apparemment par les Partiſans du Prince, commença bruſquement à faire ſes procedures.

La dépoſition de Tichelaar portoit „ qu'étant „ arrivé à Dordrecht, le 7. de Juillet 1672. afin „ de parler au Grand Baillif de Putten, pour ſe „ plaindre à lui, de l'injuſtice, *diſoit-il*, qu'on „ lui faiſoit, au lieu de ſa réſidence, dans un „ procès qu'il avoit fait à ſa ſervante; il avoit „ trouvé le Baillif couché, ſur un lit; Qu'il lui „ avoit fait ſes plaintes, contre le Prévôt de „ Piershill, & lui avoit demandé ſon ſecours: „ Que le Baillif le lui promit, ajoûtant à cela „ des paroles obligeantes, & lui diſant qu'il s'é„ toit propoſé de faire toute autre choſe pour „ lui, pourvû qu'il lui voulût prêter la main, „ dans une entrepriſe qu'il avoit fait d'ôter la vie „ au Prince d'Orange; & lui dit, entre autres „ choſes: *Vous avez bien oui dire qu'on a fait le „ Stadthoudre, que le Peuple m'a contraint d'y con„ ſentir, & d'en ſigner les Actes. Ils n'auront „ point de repos, qu'ils ne l'aient fait Souverain; ce qui „ cauſeroit indubitablement la ruine de l'Etat, par„ ce qu'il pourroit arriver, que le Prince ſe mario„ roit à la Fille de quelque Potentat Etranger; ſi „ bien que, par une révolution, l'Etat pourroit tom„ ber entre les mains de ce Prince.* Sur quoi le Barbier avoit demandé au Baillif ce qu'il déſiroit de lui? Ce dernier répondit, *que s'il ſa„ voit qu'il le diroit à quelque homme au monde, que „ ce fût, il lui feroit oter la vie, ſans remiſſion*; Sur quoi Tichelaar, épouvanté de ces paroles, „ avoit propoſé divers moyens, pour exécuter „ cette entrepriſe; ſavoir, de s'en aller à l'Armée „ de S. A. & ſe rendre familier avec ſes Valets, „ pour mettre du poiſon dans quelque verre de „ vin, ou de biere; & qu'en cas que cela ne „ réuſsît pas, il feroit en ſorte de le tuer, avec „ quelque arme à feu, lors qu'il ſortiroit, avec „ peu de ſuite, à la campagne: Que ſi cela ne ſe „ pouvoit pas, il ſe rendroit à la Tente, ou au „ Logis de S. A. & le tueroit quand il ſortiroit, „ & ſe ſauveroit, à la faveur de la nuit; ou qu'il „ l'obſerveroit pour le tuer, dans ſon Carroſſe, ou „ ailleurs: Qu'il avoit même demandé au Ruart „ quelques Perſonnes, pour l'aider, & qu'il l'avoit „ refuſé, de peur d'être découvert: Qu'il lui a„ voit demandé un Ecrit (*ſans exprimer pourquoi*) „ mais que le Baillif lui donna ſix ducatons, & „ lui dit qu'il n'avoit pas davantage ſur lui, „ & qu'il n'en vouloit pas demander à ſa femme, „ de peur de faire naître quelque ſoupçon: Que „ (*ſi cela réüſſiſſoit*) il lui donneroit trente-mille „ francs, pour ſa recompenſe, avec la Charge de „ Baillif de Beyerland, & promeſſe d'avancer „ tous ſes Amis, mais à condition qu'il garderoit 1672.
„ le ſilence; que là-deſſus s'apercevant que le „ Barbier trembloit, épouvanté de la mort, à „ laquelle il s'expoſeroit, le Ruart avoit dit *qu'il „ en falloit venir à bout, ou crever, que l'Etat ne ſe„ roit jamais bien gouverné, tant que le Prince vi„ vroit, & qu'il falloit l'ôter du monde, à quelque „ prix que ce fût*: Que le voyant encore plus é„ tonné, il avoit ajouté, *qu'il y avoit plus de „ trente des principaux du pais, qui empleyeroient „ volontiers quelcun, pour ôter la vie au Prince; „ mais qu'il l'avoit préferé à tout autre, parce qu'il „ étoit un homme d'exécution*: Qu'il étoit enfin „ ſorti, après avoir juré de tenir tout cela ſecret; „ mais qu'étant bourrelé, en ſa conſcience, il s'é„ toit adreſſé d'abord au Maître d'Hôtel de S. „ A. & depuis à Zuylenſtein.

Sur cela ayant été examiné ſéverement, par la Cour, elle avoit fait prendre le Ruart, qui, diſoit-on, nia d'abord de connoître ſon accuſateur; mais qui l'avoit en ſuite avoué; ce qui fit qu'on les fit tous deux mettre en priſon, afin de les confronter.

De ſix Conſeillers, qui forment ordinairement cette Cour; il y en avoit deux d'abſents, & un troiſiéme, qui apparemment, voyant bien où des procedures ſi irrégulieres tendoient, ne voulut pas ſe mêler de ce jugement.

Les Parens de l'Accuſé, & ſur tout ſon Frere, ne manquerent pas de s'émouvoir beaucoup pour lui, & de donner à la Cour un Ecrit; où il paroiſſoit, que l'on ne pouvoit pas ajoûter foi à un ſcélerat, comme l'Accuſateur, contre un homme comme lui.

Cependant il fut réſolu de lui donner la Queſtion ordinaire, ou préparatoire; qui ne peut ſe donner que, ſur des preuves très-fortes. Il la ſoûtint, avec beaucoup de courage, & dit *que quand on le tailleroit par morceaux; on ne l'obligeroit jamais à avouer une choſe, à laquelle il n'avoit jamais penſé*. Il eut même aſſez de fermeté, dans les plus grands tourmens de la queſtion, pour reciter ces vers (1) d'*Horace*:

*Juſtum & tenacem propoſiti virum*
*Non civium ardor prava jubentium,*
*Non vultus inſtantis Tyranni*
*Mente quatit ſolidâ.*

Cette conſtance choqua ceux, qui étoient les Auteurs de cette étrange vexation, & qui auroient ſouhaité qu'il eût manqué de courage, & conſeſſé un crime, qu'il n'avoit pas fait. On engagea même le Bourreau de Harlem, qu'on avoit employé à cette violence, à dire que la queſtion qu'il lui avoit donnée, n'étoit rien, mais ſeulement pour la forme. Il eſt facile de concevoir, que ce n'étoient pas des gens du commun, qui avoient engagé les Conſeillers de la Cour, à en uſer d'une matiere ſi étrange & ſi cruelle contre un homme, tel qu'étoit Corneille De Witt; ſans craindre ce que les Etats de Hollande pourroient faire, ſi on ſe plaignoit de ces irrégularitez. Ils avoient encore moins à craindre du Prince d'Orange, qui ne ſe mit nullement en peine de prévenir, ou de punir de ſemblables violations des Lois. Le Bourreau, qui avoit donné la queſtion au Ruart, écrivit depuis une Lettre à ſa Veuve, laquelle néanmoins il la prioit de ne montrer à perſonne, qu'après ſa mort. Il proteſtoit „ qu'il „ n'avoit (2) nullement épargné le défunt, dans la



(1) Carm. Lib. III. Od. 3.
(2) Dans le Recueuil intitulé: *Gedenkwaerdige ſtukken p. 47.*

1672. „ queſtion qu'il lui avoit donnée ; qu'au milieu
„ des tourmens il proteſtoit de ſon innocence ,
„ en prenant Dieu , pour témoin , & citoit ſes
„ Juges devant ſon tribunal ; Qu'il ne voudroit,
„ pour rien du monde, ſouffrir ce qu'il avoit fait
„ ſouffrir au Ruart. *Plût à Dieu*, diſoit-il, *que*
„ *j'euſſe été aſſez heureux , pour préferer la Vérité*
„ *à toutes les promeſſes, dont on s'eſt ſervi, pour me*
„ *porter à dire un menſonge injurieux à la mémoire de*
„ *Vôtre Mari. La crainte ſeule eſt cauſe de ce que j'ai*
„ *fait, & pour tous les biens du monde, je ne voudrois*
„ *pas être obligé de tourmenter perſonne auſſi cruelle-*
„ *ment, que je l'ai tourmenté. Quand il m'en de-*
„ *vroit coûter la Vie, je ne puis m'empêcher de re-*
„ *connoître qu'il eſt mort innocent. Dieu leur par-*
„ *donne, mais je tremble, lors que je penſe à ce qu'on*
„ *lui a fait ſouffrir, & à la maniere, dont les cho-*
„ *ſes ſe ſont paſſées.* Le Ruart, dans ces tourmens, ne ceſſoit de proteſter de ſon innocence, pendant que les Juges lui crioient de reconnoître ſa faute

Quelque perſonne d'autorité & néceſſaire au Prince d'Orange, fit commettre ces cruautez, pour extorquer quelque mot, qui pût faire croire qu'en faiſant périr les De Witt ; on ne faiſoit que les traiter, comme ils l'avoient mérité ; & cela pour ſe vanger d'un des Freres, qu'on avoit déja fait aſſaſſiner, & qui n'étoit échappé, que par miracle. On ne peut pas ſoupçonner, que rien de tout cela eût été fait, pour mieux aſſurer la forme du Gouvernement du Prince ; qui étoit établie, en maniere que perſonne, dans la République, ne pouvoit s'y oppoſer. Les Freres De Witt & leurs Amis étoient hors d'état de le traverſer ; & les progrès que les François avoient faits, en ſi peu de tems, par la lâcheté des Troupes, qu'ils leur avoient oppoſées, dans les Villes du Bas Rhin, en celles d'Overyſſel & de Gueldre, avoit ſi fort diffamé leur Gouvernement ; qu'il n'étoient nullement en état de faire tort au Prince. Cet étrange début de Gouvernement étoit bien ſuffiſant, pour inſpirer de la frayeur à ceux, qui s'y oppoſeroient ; mais il n'étoit nullement propre à lui conſerver l'amitié de ceux, qui demeuroient dans le Gouvernement. Il y eut néanmoins quelcun, qui, ſans ſe mettre ni de l'honneur, ni de l'interêt du Prince, abuſa du pouvoir qu'il avoit ſur ſon eſprit, & fit même bien des choſes, pour ſe venger en particulier, ſans les lui communiquer, en ſe ſervant de ſon nom. Toute cette intrigue paroît avoir été de ſon invention.

Un (1) Hiſtorien Moderne repréſente ici le peuple, ayant peur qu'un Magiſtrat (*le Bourgmeſtre de Dordrecht*) dont il ſaiſoit l'objet de ſa haine, & qu'il croyoit coupable, parce qu'il le vouloit croire, n'échappât à ſa fureur. Mais que pouvoit faire un Bourgmeſtre de Dordrecht, contre le Prince, après ce qui s'étoit paſſé dans ſon élevation ? Rien du tout, ou très-peu de choſe. Mais un homme de qualité pouvoit facilement émouvoir le peuple, en ſe ſervant du nom du Prince, en promettant & en menaçant, comme il le trouvoit à propos. Le peuple aſſiégea la priſon jour & nuit, & menaça, depuis le 16. d'Août, les Voiſins de renverſer leurs Maiſons, juſqu'aux fondemens, ſi le Priſonnier échappoit par leur connivence. C'étoit au Prince & à ſes Partiſans à appaiſer le Peuple, comme la Juſtice le demandoit ; de peur qu'on ne leur donnât la faute de ce qui pourroit arriver, contre les Loix. Le Prince ne pouvoit pas quitter le Camp, oppoſé aux François ; mais il pouvoit faire une Proclamation, & envoyer des gens qui appaiſaſſent la populace. On voyoit aſſez, que les Freres De Witt avoient entierement perdu la faveur du Peuple, ſans lequel ils ne pouvoient rien faire. Si néanmoins ils s'étoient conduits en ſorte, qu'on ne leur pût pas nuire, ſans renverſer ces Lois ; il n'étoit pas permis de les attaquer, par une émotion populaire. Au lieu de cela, on favoriſa la canaille, pour exécuter un Projet, que le Prince lui-même desapprouva. Il parut, comme on l'aſſure, un homme de qualité, qui donna lieu à la populace de décharger ſa colere, non ſeulement ſur le Ruart, mais encore ſur le Penſionaire. 1672.

On dit néanmoins, que la Cour de Hollande alla à la Priſon, pour appaiſer le tumulte. Elle fit même paroître le Priſonnier à la fenêtre, pour faire voir qu'il ne s'étoit nullement échapé. Cependant la Populace envoya demander au Prince une Garde, qui prévint la ſuite de Corneille De Witt ; mais le Prince répondit, *qu'il étoit entre les mains de la Juſtice, qui ſauroit bien empêcher qu'il ne l'échappât*. Pour remplir, en une occaſion ſi délicate, les devoirs que la Juſtice demandoit ; il falloit envoyer une Garde, qui empêchât que la populace ne violât les Lois, & qui ſoûtint l'autorité de la Cour de Hollande, qui étoit ſaiſie de cette affaire, ſans que le Peuple s'en mêlât. Le Prince, quoi que jeune, étoit homme à faire un ſemblable acte de juſtice, en cette occaſion ; mais quelcun de ſes Courtiſans s'étoit intrigué dans cette affaire, de maniere à mettre le Prince, dans une ſorte de néceſſité de pardonner à des Aſſaſſins, qui n'avoient rien mérité de ſemblable.

La Cour donna une ſentence contre *Corneille De Witt*, où elle diſoit „ qu'ayant examiné les
„ pieces, qui lui avoient été remiſes par le Pro-
„ cureur Général de la Cour, à la charge de
„ Maître Corneille De Witt, ancien Bourgmeſ-
„ tre de Dordrecht, & Ruart de Putten, Priſon-
„ nier dans la Priſon de la Cour ; comme auſſi
„ ſon examen, ſes confrontations, & ce qui a-
„ voit été préſenté de ſa part ; & ayant examiné
„ tout ce qui pouvoit ſervir à l'éclairciſſement de
„ cette affaire ; elle avoit déclaré le Priſonnier
„ déchu de toutes ſes Charges & Dignitez, l'a-
„ voit banni de la Province de Hollande & de
„ Weſtfriſe, ſans pouvoir jamais y rentrer, ſous
„ une peine plus ſévere. Avec tout cela, il fut condamné aux fraix du Procès. Cette ſentence fut prononcée le 20. d'Août. Comme elle étoit trop douce, pour un coupable ; elle étoit trop ſévere, pour un innocent.

Tichelaar fut relâché, ſans note d'infamie, quoi que, ſi De Witt étoit innocent du crime, dont il l'avoit accuſé, l'accuſateur dût être déclaré calomniateur ; & que, ſi De Witt étoit coupable, il dût être condamné à une peine plus ſévere, qu'à un ſimple baniſſement d'une Province.

Un Hiſtorien, (2) qui paroît deſintereſſé, aſſure que le Prince d'Orange, après que Jean De Witt eut été admis à remettre ſa Charge aux EE. de HH. lui fit dire que, s'il vouloit entrer dans ſes interêts, il le conſerveroit, dans ſes dignitez, & dans ſon autorité, & ſe conduiroit, ſelon ſes conſeils. De Witt répondit, *dit-on*, „ que le Prin-
„ ce lui faiſoit beaucoup d'honneur, de croi-
„ re que ſes ſervices pourroient être utiles à leur
„ Patrie ; mais qu'il étoit très-perſuadé que S. A.
„ n'en tireroit pas tout l'avantage, qu'Elle en pour-
„ roit

(1) Feu Mr. *Baſnage* Tom. II. p. 303. de ſes Annales des PP. UU.

(2) Mr. *Sanſon*. Cette Hiſtoire parut en 1703. en 3. voll. in 12. Tom. III. p. 386.

1672. „ roit attendre. Les peuples, *diſoit-il*, me haïſ-
„ ſent, ſans que je leur en aye donné aucun
„ ſujet. Ces ſortes de haines ſont ordinairement
„ les plus violentes. Tout ce qui paſſeroit par
„ mes mains, ne pourroit que leur être très-
„ deſagréable, & quelque précaution, que je
„ priſſe, ils me rendroient toûjours reſponſable
„ des mauvais ſuccès. Je ſouhaite, de tout mon
„ cœur, que tous les deſſeins du Prince réüſſiſ-
„ ſent à l'avantage de l'Etat; mais il a beſoin
„ d'une autre perſonne, pour le ſeconder. A
„ l'égard de ce que vous me dites que j'aurai,
„ ſous le Stadthoudre, le même crédit, que j'ai
„ eu auparavant, c'eſt-là la choſe du monde, qui
„ eſt la moins capable de m'éblouïr. Je n'en ai
„ jamais ſouhaité, que pour être mieux en état
„ de rendre ſervice à ma Patrie. C'eſt-là l'uni-
„ que but, que je me ſuis propoſé, & je ne ſou-
„ haite rien, pour mon avantage particulier. Je
„ ſerois indigne de la confiance, que mes Maî-
„ tres ont euë en moi, ſi je continuois à les ſer-
„ vir, par un principe ſi lâche & ſi indigne d'un
„ honnête homme. L'Hiſtorien, qui rapporte
cette réponſe, a ſans doute eu communication
de quelques papiers particuliers, d'où il a tiré
cette réponſe. Au moins elle eſt aſſez du carac-
tere du Penſionaire, qui étoit fort entier dans ſes
ſentimens. Il ne faut pas, ſans doute, qu'un Mi-
niſtre d'Etat ſoit un homme léger, qui change
de conduite, ſans raiſon; mais il eſt certain auſſi
que lors que la conſcience n'y eſt point bleſſée;
il faut imiter les Pilotes habiles, & changer de
maneuvre, ſelon le vent. Il avoit été directe-
ment oppoſé au Prince, dont il s'agiſſoit, & fait
tout ce qu'il étoit poſſible de faire, pour l'empê-
cher de ſucceder aux Emplois de ſon Pere. Il eſt
vrai qu'ils n'étoient pas héréditaires, & que la
conduite de ſon Pere, dans une République, à
laquelle il avoit prêté ſerment de fidelité, méri-
toit qu'il la perdit. Mais il ne faut pas être ſi ri-
gide, que de hazarder plûtôt tout; que de ceder
à un parti, dont la ſuperiorité eſt palpable. Par-
là le Penſionaire avoit réduit la République dans
un état, où elle devoit périr, ſi la Providence ne
l'eût pas ſecourue extraordinairement. Si Ruiter
n'eût pas mieux fait, par mer, que les Troupes
de la République ne firent par terre; elle étoit
perduë ſans reſſource. Ainſi s'il a tenu le diſcours,
que nous avons rapporté, ce fut encore là un ef-
fet de ſon opiniâtreté; qui lui fut fatale, cette
fois. D'autres, qui n'avoient pas eu des emplois
du relief de celui de Jean De Witt, mais qui a-
voient été néanmoins conſiderez, & employez en
des affaires très-difficiles, & qui même avoient été
de ſon parti, jugerent qu'il étoit tems de ſe laiſſer
emporter à un torrent; dont ils ne pouvoient pas
détourner, & encore moins arrêter le cours. Tel
fut *Dykvelt*, (1) qui, comme le dit Mr. *Burnet*,
Evêque de Salisbury, étant revenu de ſon Am-
baſſade d'Angleterre, & trouvaot la Provioce
d'Utrecht occupée par les François, y alla & vê-
cut, comme il put, parmi eux. „ Il ne laiſſa
„ pas de rendre de bons ſervices à ſa Province.
„ Sur chaque violation des Articles, que la Fran-
„ ce avoit accordez à cette Province, il alloit ſe
„ plaindre, avec une hardieſſe, qui ſurprenoit les
„ François, qui n'y étoient pas accoûtumez.
„ Quand ils ſortirent d'Utrecht, & que la Pro-
„ vioce ſe rétablit, il fut laiſſé ſans emploi, dans
„ le Gouvernement. Cependant ſon habileté &
„ la douceur de ſon temperament, lui firent tant
„ d'amis que le Prince le reçut dans ſa confidence, 1672.
„ & qu'il ſe conſerva ſa faveur, juſqu'à la fin. Il
„ avoit une grande coonoiſſance de toutes les af-
„ faires de l'Europe, & étoit très-propre à ſoû-
„ tenir une Ambaſſade. Il parloit beaucoup, &
„ avec trop de véhemence. Dans le gouverne-
„ ment de ſa Province, qui lui étoit principale-
„ ment confié, on l'accuſoit de partialité, & de
„ ne rendre pas une juſtice aſſez exacte. Je ne
voudrois pas garantir toutes les parties de ce por-
trait; mais on peut voir par-là, qu'il faut faire ce
que les tems & les conjonctures permettent, & non
ſe roidir contre le torrent; vû qu'il o'y a perſon-
ne, qui n'ait ſes foibleſſes. On verra, dans le
même Auteur, les caracteres de Mrs. *Fagel*, *Ha-
lewyn*, *Van Beaaing*, *Paets*, & d'autres, qui ne
ſont pas également reſſemblants. On peut néan-
moins conclurre de-là, que le Penſionaire *De Witt*
& ſon Frere, après le mauvais ſuccès de leurs foi-
bles efforts, pour ſe défendre contre la France;
qui les firent paſſer, quoi qu'injuſtement, pour
des Traitres; auroient dû chercher à ſe réconci-
lier, avec le Prince d'Orange. Mais ils ne vou-
lurent pas ſeulement, qu'on pût dire qu'on trou-
vât leur conduite imprudente; quoi qu'il n'y
eût rien de plus vrai.

La Cour de Hollande ayant prononcé la ſen-
tence à Corneille De Witt, le 20. d'Août, le
peuple qui s'imaginoit qu'il ſe retireroit au plû-
tôt, demeura attroupé autour de la Priſon, pour
l'empêcher de s'évader. (2) Ce matin-là, quel-
cun, qu'on ne nomme point, mais qu'on appelle
*une perſonne conſiderable, ſe rendit* (3) *à la Priſon,
& ordonna au Géolier de faire en ſorte que le Pere
& le Frere du Condamné vinſent le voir. Le Géo-
lier détacha auſſi-tôt un de ſes Domeſtiques, qui ne
pouvant parler d'abord au Penſionaire, parce qu'on
le rafoit, demanda à Madame de Swyndrecht ſa Sœur,
la recompenſe due à ceux, qui portent les premiers de
bonnes nouvelles; puis qu'il venoit lui apprendre, que
le Raart ſeroit bien-tôt en liberté. Il fit le même
compliment à Jean De Witt, d'abord qu'il fut ſorti,
& lui dit que ſon Frere, qui étoit incommodé, le
priott de ſe rendre à la Priſon, & qu'il avoit une
grande paſſion de l'entretenir. Le Pere évita le pie-
ge, qu'on lui tendoit, parce qu'il étoit alors à la Cour,
& il ſurvécut deux ans au maſſacre de ſes deux Fils.
L'ancien Penſionaire demanda au Meſſager, qui con-
tinuoit ſes empreſſemens & ſes félicitations, ſi ſon
Frere n'étoit pas donc banni. Je n'en ſai rien, dit-
il; mais j'ai appris qu'il ſeroit mis en liberté. Dans
le moment, arriva la Servante du Géolier, chargée
du même meſſage, dont elle s'aquita, avec tant d'a-
dreſſe, qu'elle le perſuada. Pour ne pas ſe faire at-
tendre, il voulut ſortir à pied, ſuivi d'un Valet, &
ordonna ſeulement de mettre les Chevaux au Caroſſe,
afin de le venir prendre, lors qu'il auroit conferé
quelque tems, avec ſon Frere.*

Sa Fille, qu'il aimoit tendrement, ſe jetta à
ſes pieds, pour l'empêcher de ſortir; mais ſon
Pere ne l'écouta pas. (4) Un de ſes Amis, qui
étoit alors Membre de la Chambre des Comptes
de la Géneralité, le pria ſérieuſement de ne pas
hazarder facilement ſa perſonne; puis qu'on avoit
déja enflammé le Peuple contre lui, & qu'il pour-
roit bien entreprendre de s'en défaire, *Je ne ſaa-
rois comprendre*, diſoit-il, *que le Raart, vous envoye
querir, par une ſervante. S'il voulait vous parler,
il auroit bien pu vous le faire ſavoir, par quelque
au-*

(1) Dans l'Hiſtoire de ſon tems p. 328. de l'Edition Angloiſe in fol. p. 328.

(2) *Gedenkwaardige ſtukken* p. 31.
(3) Mr. *Baſnage* T. II. de ſes Annales p. 311.
(4) Vie des Freres De Witt T. II. p. 432.

1672. *autre. Cela ne me plaît point. Voulez-vous bien faire? informez-vous auparavant de la vérité; il y a encore assez de tems, pour y aller.* Il avoit néanmoins si grande envie de voir son Frere, qu'après avoir embrassé ses enfans, comme s'il leur disoit Adieu, il se mit en chemin à pied (car sa maison n'étoit pas loin de la Prison) avec un de ses Clercs, nommé *Bucherus*, qu'il avoit dessein d'envoyer au Greffier de la Cour, pour demander une Copie de la sentence, qu'elle avoit prononcée contre son Frere.

Il sembloit qu'après avoir été attaqué, avec tant de hardiesse, & de férocité, par quatre Assassins, dont on avoit à peine voulu en punir un, & dont trois n'avoient point été poursuivis, & l'un de ces trois, peut-être le plus coupable, jouïssoit d'un emploi qu'il avoit à la Haie; l'Ancien Pensionaire de Hollande devoit craindre la Canaille. Il ne pouvoit pas douter, qu'il n'eût des ennemis & des ennemis implacables, à la Cour du Prince d'Orange; parmi ceux qu'il en avoit chassez, il y avoit quelques années. Ces gens étoient assez puissants, dans l'esprit de leur Maître, & assez considerez parmi le peuple, qui adoroit le Prince; pour soulever le peuple contre le Pensionaire, comme contre un Traître; & pour engager le Prince à ne pas vouloir qu'on punit la Populace de la Haie, si elle faisoit périr les Freres De Witt. La maniere, dont son Frere venoit d'être traité, par une Cour de Justice, & la sentence bizarre, qu'elle avoit prononcée contre lui; tout enfin obligeoit Jean De Witt à demeurer enfermé chez lui, & même à demander une sauvegarde des Etats, ou du Prince, pour y être en sûreté, jusqu'à ce que les esprits fussent appaisez.

De Witt ne fit aucune de ces réflexions, ou les méprisa, étant convaincu de son innocence. Mais il devoit plûtôt penser à ce que pouvoit croire la Populace, qu'à ce qui étoit vrai. On l'avoit prévenue contre lui, en exaggerant le mauvais état de défense, où l'Etat s'étoit trouvé, lors que la France l'avoit attaqué; les progrès des François, qui en si peu de tems s'étoient rendus maîtres de trois Provinces; & la longue résistence qu'il avoit faite à ceux, qui vouloient qu'on retablit le Prince d'Orange, dans les Emplois de ses Prédecesseurs, & où néanmoins il avoit fallu revenir. Il devoit, selon la prudence la plus commune, penser à tout cela. Mais le chagrin de ce, qui s'étoit passé, l'empêchoit de penser assez tranquillement, à tant de choses; & il s'en alla, comme s'il eût été las de vivre, à la Prison, où étoit son Frere. Il trouva à la porte de sa Chambre deux Cavaliers & deux Bourgeois, qui y faisoient la garde; quoi qu'il n'y eût aucune apparence, qu'il se voulût évader; puis qu'il lui étoit ordonné de sortir de Hollande.

Quand le Ruart (1) vit son Frere, il s'écria: *ah, mon Frere, que venez-vous faire ici? Quoi*, dit l'Ancien Pensionaire, *ne m'avez-vous pas envoyé querir? Non*, dit le Ruart, sur quoi son Frere s'écria: *nous sommes donc perdus.* Le premier lui apprit le contenu de la sentence de la Cour, & dit qu'il avoit résolu d'en appeller; mais son Frere l'avertit, qu'ayant été condamné pour crime, il ne pouvoit pas interjetter d'appel, & qu'ainsi il valoit mieux songer à sortir de la Prison, & à se retirer en lieu sûr. Là-dessus *Ruisch*, Fiscal de la Cour, auquel le Clerc de son Frere étoit allé demander une Copie de l'Arrêt de la Cour, pour l'examiner, entra en ce tems-à dans la Chambre, & dit aux deux Freres, qu'il en avoit appellé lui-même au Haut Conseil; parce que le Ruart n'avoit pas voulu se soumettre au Jugement de la Cour. Le Carosse de son Frere l'attendoit à la porte, non pour le mener *en Triomphe* par la Ville, (2) comme le dit un fameux Historien; ce qui ne convenoit point à un homme, qui se trouvoit en de semblables conjonctures. Le Ruart, qui avoit été très-rudement torturé, n'étoit guère en état d'aller à pied, en une métairie, hors de la Ville. Cependant la multitude assemblée, en cet endroit, s'en choqua, & renvoya le Carrosse à la Remise. Le Fiscal de la Cour, conseilla au Ruart d'attendre encore un peu, jusqu'à ce qu'on eût enregîtré son appel, dans le Livre du Haut Conseil. Cependant Tichelaar, qui avoit été élargi, rencontra quelcun (on ne dit pas qui, mais qui pourroit bien avoir été cet homme *de conſideration*, qui avoit fait en sorte que Jean De Witt étoit venu voir son Frere en sa Prison) qui lui dit „ que puis qu'il sortoit, „ il devoit crier par toute la Haie, que les deux „ Freres étoient ensemble, & que l'on pouvoit „ juger si le Ruart étoit coupable; puis qu'il a- „ voit été banni, & privé de tous ses emplois, „ & autres choses semblables.

Sur cela les Etats, qui étoient encore assemblez, prirent la résolution d'écrire au Prince d'Orange, pour l'avertir de ce qui se passoit, & le prier de venir incessamment à la Haie, avec quelques Troupes d'Infanterie & de Cavalerie; pour calmer le peuple, par sa présence, & employer la force, si cela étoit nécessaire. Ils donnerent aussi pouvoir, aux Conseillers Commis, d'employer cependant les Compagnies à Cheval, qui faisoient la garde à la Haie, pour empêcher le tumulte.

*Tichelaar* s'étant joint avec un certain *Van de Moezel*, homme de sa sorte, courut dans le Voisinage, en disant mille injures aux deux Freres, & en soûtenant que le Ruart n'avoit pas été torturé tout de bon; qu'il avoit seulement été banni de la Province de Hollande, & privé de ses emplois; au lieu qu'on lui auroit dû mettre la tête à ses pieds; que les Juges eux-mêmes étoient aussi coupables, & semblables choses, qu'apparemment on lui avoit dictées. Il se mit aux Fenêtres de la Châtellenie, & se mit à crier, comme un enragé, au peuple: *Camarades, ce Chien va ſortir de la Priſon, avec ſon Frere, il eſt, à peu près tems, empêchez-le, il en eſt tems, vengez-vous de ces Coquins; & il y en a plus de cent, comme eux.* Ces discours, qui méritoient la corde, & qui n'auroient pas été soufferts, dans un tems, où l'on auroit eu quelque égard pour les Loix, furent reçus, avec applaudissement de la canaille; qui s'écria *aux armes* & *au meurtre*, & se rangea en haie, aux deux côtez de la porte de la Prison. L'Ancien Pensionaire crut pouvoir sortir, & fit ouvrir la porte, pour cela; mais la Populace ayant crié *tirez*, on la fit incessamment refermer. Il demanda au Géolier, s'il n'y avoit point d'autre porte, à la Prison, par où il le pût faire sortir; mais il n'y en avoit point, & il fallut qu'il remontât à la Chambre de son Frere, & renvoya Bacherus son Clerc, qui pensa être assassiné par la multitude; mais comme il n'étoit pas assez connu de cette canaille, & qu'il ne parut point empressé à sortir de la foule, il se sauva heureusement.

Les

(1) Voyez le Recueil intitulé *Gedenkwaardige ſtukken*, & la Vie des deux Freres de Mr. *Vander Hoeve*.

(2) Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Hist. de son Tems, sur cette année 1672. p. 356. de l'Anglois.

1672.

1672. Les Etats de Hollande, qui étoient aſſemblez, furent embarraſſez de cette ſédition imprevue, & réſolurent enfin, ſelon l'avis de la Nobleſſe, d'envoyer, à la porte de la Priſon, les trois Compagnies de Cavalerie, qui étoient en Garniſon dans la Ville; avec ordre de chaſſer cette canaille, & même de tirer deſſus, s'il en étoit beſoin, pour la ſéparer. Le Conſeil des Députez eut ordre de faire exécuter cette réſolution, & de faire tout ce qu'il trouveroit à propos, pour appaiſer la ſédition. Il crut malheureuſement qu'outre les trois Compagnies de Cavalerie, il falloit faire prendre les armes à la Bourgeoiſie, aſſemblée ſous ſix Drapeaux, diſtinguez par leurs couleurs, & leur confier la garde de la Priſon; ce qui étoit la même choſe, que de livrer les deux Freres infortunez, entre les mains des Bourreaux; car c'étoit juſtement le peuple de la Haie, qu'on avoit prévenu, contre eux. Mais on s'imagina que ces gens obéiſſants aux Etats, ſans difficulté, en toute autre choſe, ils ne feroient rien, qui ne fût dans l'ordre; au lieu que c'étoit le peuple, qui oſeroit tout faire, pourvu qu'il crût faire plaiſir au Prince d'Orange. Il faut qu'il y eût eu quelcun, qui eût eu ſoin de ſemer par tout que les deux Freres, le Cadet, comme l'Ainé, étoient ennemis jurez du Prince, & qu'on lui feroit plaiſir de le défaire de ces gens-là. On ne pouvoit pas diſconvenir, qu'ils n'euſſent fait tout ce qu'ils avoient pu, pour empêcher que le Prince ne parvint aux Emplois, que ſon Pere avoit eus; & dont auſſi il avoit abuſé, en aſſiégeant Amſterdam; dans la crainte que le Fils ne l'imitât. Mais comme l'Ainé de ces Freres, avoit remis ſa Charge aux Etats de la Province; il n'y avoit plus rien à craindre, de ſa part. Quelcun de ceux, qui étoient le plus en faveur, dans l'eſprit du Prince, & qui n'étoit nullement ami de l'Ainé, entreprit de faire ſoulever le peuple, & de les faire tous deux périr, par un ſoulevement du peuple, & il réüſſit. Il ſemble qu'on ne ſût point cette intrigue, & que l'on crût que les Milices ordinaires aſſemblées ſous les armes, empêcheroient aſſez que la plus vile populace, que l'accuſateur du Ruart de Putten avoit tâché de ſoulever contre lui, ne pût rien exécuter contre eux. Mais on s'y trompa, & peut-être que l'Auteur caché du ſoulevement irrita contre les deux Freres les Bourgeois; en aſſurant ceux, qu'il employa pour cela, qu'ils n'avoient rien à craindre, & même que le Prince leur en ſauroit bon-gré. Ces Milices s'avancerent donc Tambour battant, mêche allumée, enſeignes déployées, & les mouſquets chargez à la porte de la Priſon; comme pour la garder, contre la Canaille, qui étoit de l'autre côté. Une de ces Compagnies, dont les Officiers paſſoient pour les plus retenus, ſe poſta en cet endroit, comme pour tenir tout en ordre.

Sur les onze heures, il ſe répandit un bruit, comme ſi les Freres De Witt s'étoient évadez; ce qui obligea deux Officiers de cette Compagnie, accompagnez de quatre Bourgeois, de monter à la Chambre où étoient les deux Freres, pour voir s'ils y étoient encore. Le Penſionaire ſe mit là-deſſus à leur remontrer que ſon Frere étoit innocent, & l'injuſtice qu'on leur faiſoit, en ſe fâchant contre eux. La choſe étoit viſible, puis que, s'il étoit coupable, la Cour de Hollande n'auroit pas manqué de le condamner. Ces Officiers promirent là-deſſus d'obtenir de leur Capitaine, qu'on les laiſât aller. Il vint en ſuite d'autres Bourgeois, de la même Compagnie, & pluſieurs Mutins, qui ne laiſſerent pas d'en uſer civilement, envers les deux Freres.

A une heure après midi, le Fiſcal de la Cour 1672.
vint avec quelques Officiers & quelques Bourgeois. Après avoir fait ſortir le Valet de Jean De Witt, il dit aux deux Freres, qu'il étoit à propos que ces Bourgeois demeuraſſent auprès d'eux. Là-deſſus celui des Freres, qu'on vient de nommer, ſe leva comme pour ſortir, dans la penſée que ce que le Fiſcal avoit dit, ne regardoit que ſon Frere; mais les Bourgeois l'arrêterent, apparemment comme pour prevenir les mauvais deſſeins des Mutins. Le Fiſcal dit aux Freres, qu'il étoit à propos qu'ils priſſent patience, juſqu'à ce que le tumulte fût appaiſé, & les laiſſa entre les mains des Bourgeois, qu'ils inviterent à dîner avec eux.

On avoit écrit au Prince d'Orange, dès le matin, comme on l'a dit, pour lui donner avis de la ſédition, qui avoit commencé à s'émouvoir, mais il n'envoya perſonne. Il ſemble que les Conſeillers Députez crurent, que les Freres étoient en ſûreté, ſous la garde des Bourgeois. Peut-être auſſi qu'ils s'émurent ſi peu, pour prévenir le mal, qui pourroit arriver; dans la crainte de s'attirer eux-mêmes, ſur les bras, les Auteurs ſecrets de cette émotion. Il y avoit alors, comme on l'a dit, trois Compagnies de Cavalerie en Garniſon à la Haie; dont deux étoient commandées par les *Steenbuyſen*, Pere & Fils, & la troiſiéme par le Comte de *Tilli*. Les Conſeillers Députez envoyerent un ordre, par écrit, ſigné par le Préſident & par le Secretaire, au Comte de monter à Cheval, & de poſter l'une dans le Buytenhof, au devant de la Garde ordinaire, & les deux autres ſur la Place, dont une partie s'étendroit juſqu'au Kneuterdyk. On leur commanda de garder ces trois poſtes, juſqu'à nouvel ordre. La Compagnie du Comte étoit proche de la Compagnie Bourgeoiſe, qui gardoit la Priſon. Comme elle jettoit des cris, de tems en tems; Tilli ordonna à ſa Compagnie, de tenir toûjours leurs armes hautes, ſans néanmoins tirer; à moins que les Bourgeois ne tiraſſent les premiers ſur eux. Cette Compagnie, qui ſe trouvoit entre deux Compagnies de Cavalerie, craignant d'être attaquée de deux côtez, ſe contenta de tenir le mouſquet ſur la fourchette & la mêche compaſſée. On demeura, dans la même poſture, pendant quatre heures; & de tems en tems les Bourgeois jettoient de grands cris, & s'excitoient les uns les autres à tuer le Comte; tant ils avoient été empoiſonnez, par les ennemis des deux Freres! Tilli, qui n'étoit pas homme à s'épouvanter de peu de choſe, & qui avoit ſes ordres du Conſeil Député, s'avança à la tête de la Compagnie Bourgeoiſe, & dit aux Officiers, s'ils vouloient donc remplir la Ville de carnage? Qu'ils n'avoient qu'à tirer le premier coup. Ils répondirent qu'ils n'avoient pas ce deſſein, mais qu'ils le prioient de les laiſſer faire. Cependant la Populace redoubloit ſes cris, & menaçoit de nouveau le Comte. Alors les Bourgeois s'aviſerent de faire une députation au Conſeil Député, pour le prier de faire retirer Tilli. Ils ne trouverent, dans la Chambre du Conſeil, que *Van Aſperen*, *Bosvelt* & *Van Beaumont*, leur Secretaire. Les autres Conſeillers s'étoient retirez, par imprudence, ou par timidité; foibleſſes peu ſéantes à des gens, qui étoient chargez, par les Etats de la Province, d'empêcher qu'il ne ſe fit aucun deſordre, & de tenir tout en paix. Le Comte les accompagna juſqu'au milieu de la Cour, à travers les cris de la populace. Il y avoit une ſeconde Compagnie Bourgeoiſe, qui vouloit s'avancer vers la Priſon; mais une autre Compagnie de Cavalerie, qui étoit au Buytenhof, l'empêchoit.

1672. Cependant il ſe répandit un bruit, que les Païſans des environs, & les Pêcheurs de Scheveling étoient en marche, pour venir à la Haie, afin de la piller. Sur cela la Bourgeoiſie demanda au Conſeil, que l'on employât la Cavalerie, pour empêcher qu'on ne pillât ſes maiſons, & dit qu'autrement elle ſeroit obligée de les aller défendre. Il eſt fort étrange, qu'après avoir aſſez reconnu, que les Freres De Witt ſeroient immolez à leurs ennemis cachez, ſi on laiſſoit agir le peuple; on donnât néanmoins ordre à la Cavalerie d'aller occuper les poſtes, par où on ſuppoſoit, que les Païſans & les Pêcheurs des environs pouvoient entrer dans la Ville; qui, comme on ſait, n'eſt fermée d'aucunes murailles. Cependant les Bourgeois obtinrent ce qu'ils demandoient. Par tout ailleurs on auroit cru que ceux, qui accorderent au peuple de garder ceux, contre qui il s'étoit déclaré, les avoient bien voulu expoſer à être traitez, comme ils le furent; de peur que leurs Ennemis ſecrets ne s'en vengeaſſent, dans l'occaſion, ſur ceux qui ſe ſeroient oppoſez au tumulte.

Après avoir obtenu, qu'on donnât un ordre verbal d'aller dire à Tilli de s'oppoſer à ceux, qu'on ſuppoſoit venir pour piller la Haie; ils allerent inceſſamment l'en avertir. Mais le Comte, voyaot à quoi tendoit cette faction, pour donner lieu au Conſeil d'y penſer, & ſe mettre lui-même à couvert de tout reproche, demanda cet ordre par écrit. Van Aſperen & Van Bosvelt, qui étoient demeurez ſeuls, donnerent l'ordre, qu'il demandoit, & que Mr. *Baſnage* avoit eu en ſes mains. Il s'alla poſter aux avenues de la Haie; mais il ne put s'empêcher de dire : *qu'il obéiroit, mais que les deux Freres étoient morts.*

La Cavalerie étant partie, la Compagnie du (1) Drapeau bleu, à qui on avoit apporté de la biere, du vin & de l'eau de vie s'avança, avec de grands cris, vers la porte de la Priſon, & voulut que la Compagnie qui la gardoit, lui cedât la place. Elle étoit excitée par *Van Banchem*, qui avoit été auparavant Bourgmeſtre, & qui étoit alors Echevin de la Haie; ce qui fait comprendre, que cette ſédition étoit excitée & fomentée, par des gens, qui n'étoient nullement de la Populace. La Compagnie, qui avoit gardé juſqu'alors la porte, & qui ſemble avoir été commandée par des Officiers, plus moderez, fut obligée de céder à la Compagnie du Drapeau Bleu, qui couchoit déja en joue, pour tirer ſur elle; en témoignant neanmoins qu'elle n'avoit autre deſſein, que de tirer les Freres De Witt de cette priſon, & les conduire à la Maiſon de Ville, & de les y laiſſer, ſous une bonne garde; juſqu'à ce que le Prince d'Orange eût décidé de leur ſort; ce qo'on leur ſembloit faire, pour empêcher, que les Etats, ou les Conſeillers Députez ne s'en mêlaſſent davantage, de peur que le Prince ne le prît en mauvaiſe part; quoi que ce fût une choſe, dont la connoiſſance devoit appartenir à la Juſtice ordinaire de la Cour de Hollande, ou au moins aux Etats; où le ſuffrage du Prince ne pouvoit être compté que pour un, ſelon les Lois. Mais alors il s'étoit tant commis d'irrégularitez, dans le Gouvernement, qu'on ne prenoit pas garde à cela. Cette Compagnie ſe mit d'abord à décharger ſes mouſquets, contre la porte de la Priſon, ſans la pouvoir rompre, ou ouvrir; ſur quoi un Orfevre, nommé *Verboef*, ayant pris un gros marteau, dans la Boutique d'un Maréchal ferrant du Voiſinage, rompit une partie de la Porte, ſans qu'on y pût néanmoins entrer. Sur cela, cette populace effrenée ſe mit à menacer, avec des ſermens exécrables, que, ſi on ne lui ouvroit promptement la porte, elle trouveroit bien le moyen de l'enfoncer, & qu'elle feroit main baſſe, ſur tout ce qu'elle rencontreroit, dans la priſon. Le Géolier, de peur, ou autrement, leur ouvrit enfin la porte; après quoi ils monterent à la chambre, où étoient les deux Freres. Le Ruart étoit en robe de chambre ſur ſon lit, & ſon Frere, enveloppé de ſon manteau de Velours, tels qu'on les portoit alors, liſoit dans l'Ecriture Sainte. Quand il vit ces ſéditieux, il commença à les vouloir ramener, par la douceur; mais ils les forcerent tous deux de ſortir de la Chambre; en leur diſant, qu'ils les vouloient emmener à la place, où l'on exécutoit les Criminels. Les Bourgeois, que le Fiſcal de la Cour avoit laiſſez, pour empêcher qu'on ne leur fît quelque inſulte, s'empreſſerent en vain, pour appaiſer ces furieux. Les Freres, s'appercevant de cela, ſe dirent Adieu, pour la derniere fois. L'Ainé s'appuyoit, en deſcendant, ſur ſon Frere, qui diſoit à ces ſéditieux, qu'ils n'étoient point traitres, mais innocens; & qu'on n'avoit qu'à les conduire à la Juſtice, qui les examinât; mais ceux, qui conduiſoient cette abominable entrepriſe, ne craignoient rien tant, qu'un examen juridique.

Un Maréchal avoit déja voulu aſſommer le Ruart, avant qu'il ſe levât de deſſus ſon lit, mais le coup étoit tombé ſur le bois. Pour lors, un autre ſéditieux le heurta par derriere d'une planche, qui fit tomber cet infortuné, par les degrez, juſqu'au bas; d'où on le traina vers l'arcade, qui eſt près de la Priſon, & qui conduit à l'Echaffaut. Pour Jean De Witt, il n'eut pas d'abord d'autre accident, ſinon que ſon chapeau étant tombé, il ſortit dans la rue, à tête nue; mais d'abord après il fut bleſſé, d'une demi-pique au viſage, par un Notaire, nommé *Van Soemen*. Malgré cela, il voulut ſe gliſſer derriere les rangs des Bourgeois, qui ſerrerent leurs files, pour l'arrêter. Un nommé *Pierre Verhaguen*, voulut lui lâcher ſon mouſquet, qui n'ayant pas pris feu, il l'en frappa ſi rudement de la croſſe, qu'il le jetta à terre. Ce Martyr de cette implacable Canaille, ſe releva néanmoins à genoux, & commença à prier Dieu; lors qu'un nommé *Van Valen* le jetta de nouveau par terre, & lui déchargea ſon mouſquet par la tête, en criant : *voila le ſcelerat, qui a trahi ſa Patrie.* A ces mots, il y en eut encore d'autres, qui tirerent ſur lui, & hâterent ſa mort. *Corneille De Witt*, fut aſſommé à coups de croſſes de mouſquets. On dit que deux Bourgeois, nommez *Van Ryp* & *Louw*, furent les premiers, qui le frapperent.

1672. Il auroit ſemblé que de ſimples Bourgeois d'une Ville, où l'Ennemi n'étoit nullement parvenu, & dans laquelle les deux Freres avoient été reſpectez & honorez; ſans avoir abuſé de leur autorité, ni là, ni ailleurs; on pourroit, dis-je, croire qu'ils ſe ſeroient retirez bruſquement, couverts de honte, & rongez de remors d'une action ſi horrible. Mais pour couronner le crime, qu'ils venoient de commettre, ils couperent non ſeulement les habits des freres, mais on tailla en pieces leurs Cadavres, & on les traina, au travers de la boüe, au lieu où l'on punit les Malfaiteurs, pour les attacher au Gibet par les pieds. Pendant qu'on les traitoit d'une maniere ſi brutale, & ſi inhumaine, celui qui les attachoit ayant vû un Miniſtre de la Haie, qui ſe nommoit, comme on dit, *Lantman*, & que le Penſionaire en avoit fait bannir, pour quel-

(1) Voyez le *Verbaal van 't embringen* de Heeren *Joh. en Corn. De Witt*, dans les *Gewardigen ſtukken* &c.

1672. quelque prédication ſéditieuſe, il lui demanda ſi les Corps des deux Freres étoient ſuſpendus aſſez haut ; & cet indigne Miniſtre dit, qu'il falloit attacher l'un à un echellon plus haut. Un (1) Hiſtorien moderne a eu raiſon, de dire là-deſſus, *que la Religion, qui déteſte ces infamies, ne lui avoit pas permis de la diſſimuler.* Il n'y a perſonne, qui ne doive approuver une franchiſe néceſſaire, pour ne pas donoer lieu de ſoupçonner de diſſimulation ceux, qui ſe taiſent ſur une choſe digne d'être détestée, par tous les gens de bien. Un bon Juge, bien loin d'approuver ce que font la brutalité & l'inhumanité, dans les ſupplices, déteſte tout ce qui ſemble reſſentir la paſſion. Mais cette canaille, en fureur, n'avoit point d'égard aux Droits des Gens, (2) que l'on doit obſerver, même envers les cadavres des Ennemis déclarez. On coupa au Cadavre de Jean De Witt les deux doigts, par leſquels il avoit, diſoit-on, ſigné & juré l'Edit Perpetuel. On ſépara auſſi de leurs corps diverſes parties, que l'on vendit à pluſieurs extravagans, qui les acheterent. *Verhoef*, dont on a parlé, ouvrit leurs corps, & en détacha leurs cœurs, qu'il garda long-tems, & les faiſoit voir, pour de l'argent ; ce qui faiſoit, en même tems, connoître ſa barbarie & ſon avarice. Un autre voulut arracher les parties honteuſes du Ruart, avec les dents, & les coupa, ne pouvant les ſeparer de leurs corps autrement. Un autre lui enleva un œuil, & l'avala. Un troiſiéme lui ayant coupé un morceau de chair, ſur une des hanches, déclara qu'il avoit deſſein de rôtir ce morceau, *pour le manger, avec ſon Ami Tichelaar*, (3) *quand il en devroit crever.* On voit par-là, quelle étoit la barbarie & la fureur de ce peuple, pendant que la Juſtice & les Lois étoient, comme ſuſpendues. (4) Un Philoſophe avoit dit, que la difference qu'il y avoit, entre la Populace, & les véritables Philoſophes, *étoit que ces derniers ne laiſſeroient pas de vivre ſelon les Lois, quand même il n'y auroit point de Lois ; au lieu que la Populace feroit toutes ſortes de crimes.* Dieu garde tout Etat &, en particulier, celui des Provinces Unies, de ce *ſilence des Loix* ! pour m'exprimer ainſi.

Après cela, la Canaille ſe retira au ſon du Tambour, & ſe rendit en divers Cabarets, pour y célebrer cette exécrable fête. Si l'on demande que faiſoient alors les Cours de Juſtice, & les Etats de la Province, qui avoient été aſſemblez le matin du même jour ; on ne peut répondre autre choſe, ſinon que s'ils euſſent voulu agir, avec autorité, ſans être ſoûtenus par quelques Troupes fideles & courageuſes ; ils ſe ſeroient attirez ces mauvais ſujets ſur les bras, ſans pouvoir punir leur inſolence ; ce qui auroit été encore pire, que ce qui arriva Ce jour même, les Etats écrivirent ce qui s'étoit paſſé au Prince d'Orange, à quoi ils ajoûterent : „ que ce (5) crime avoit été com-
„ mis par la Bourgeoiſie, à laquelle les Magiſtrats
„ avoient fait prendre les armes, par leur ordre ; afin
„ qu'il ne ſe paſsât rien de fâcheux, & pour pré-
„ venir tous malheurs ; Qu'ils avoient forcé la
„ Conciergerie, à coups de mouſquets, qu'ils en
„ avoient tiré, par force, *Corneille De Witt* &
„ *Jean De Witt, ci-devant leur Conſeiller Penſio-*
„ *naire*, lequel, après la ſentence rendue à leur
„ Cour, étoit allé voir ſon Frere, dans la Con-
„ ciergerie ; qu'ils les avoient maſſacrez, & qu'a- 1672.
„ près avoir ignominieuſement expoſé leurs Corps
„ nuds ſur un Echaffaut, ils les avoient pendus
„ par les pieds, à un Gibet, qui étoit-là ; atten-
„ tat horrible, & qui méritoit d'être déteſté de
„ tout le monde, comme ils le déteſtoient. Ruiter témoigna auſſi ouvertement, „ qu'il n'avoit
„ pu apprendre, ſans frémir, que ces deux Miniſ-
„ tres (*de l'Etat*) avoient été ſi inhumainement
„ aſſaſſinez ; Que, s'ils étoient coupables de tra-
„ hiſon, comme on le prétendoit, & d'avoir a-
„ poſté un Barbier, pour aſſaſſiner Son Alteſſe,
„ on auroit dû les mettre en juſtice, & les faire
„ condamner dans les formes ; Que cette maniere
„ de proceder auroit été honorable, pour l'Etat
„ & pour la Juſtice ; mais que rien n'étoit plus
„ odieux, ni d'un exemple plus pernicieux, qu'un
„ meurtre commis par la fureur & par la cruauté
„ de la populace ; Qu'il prioit Dieu, qu'il voulût,
„ par ſa Providence, garantir l'Etat de ſembla-
„ bles ſéditions.

Les Domeſtiques du Penſionaire allerent la nuit ſuivante, avec un Carroſſe, dépendre ces deux Cadavres, & les emmenerent à ſa Maiſon, ſans empêchement. Ils furent la nuit ſuivante, ſans bruit & ſans ceremonie, enterrez dans l'Egliſe Neuve ; dans le Tombeau, où avoit été enſevelie l'Epouſe du Penſionaire. Les membres des deux Freres avoient été ſi mal traitez, qu'il étoit aſſez difficile de les diſtinguer. On voulut même en ſuite pendre à la muraille de l'Egliſe, au-deſſus de leur ſepulcre, ſelon la coûtume des Provinces, le Portrait de leurs Armes ; mais la même populace l'ayant ſu, fut les mettre en pieces, chez le Concierge de l'Egliſe, où elles étoient.

Les Etats de Hollande avoient mandé au Prince, en lui écrivant, que cet horrible deſordre pourroit avoir de mauvaiſes ſuites ; ſi on ne lès prévenoit de bonne heure, & ſi S. A. ne ſe hâtoit de venir, pour en arrêter les ſuites. Les Courtiſans n'avoient pas manqué d'annoncer, de bonne heure, cette horrible nouvelle au Prince. Mais en l'apprenant il pâlit, & parla avantageuſement du défunt Penſionaire. Il en uſa (6) ainſi depuis, & parla toûjours de ce meurtre, avec toute l'horreur poſſible. Comme il fut à la Haie, où il arriva le lendemain, pour y rétablir la tranquillité ; on le preſſa fort de faire punir les Aſſaſſins, comme ils le méritoient ; mais ceux, qui les avoient employez, furent bien les tirer d'affaire ; en envoyant au Prince une Députation, au nom de tout le peuple ; avec une Requête, par laquelle on prioit le Stadthoudre de ne faire aucunes recherches de cette affaire, à cauſe de la quantité, & même de la qualité, de ceux qui y avoient eu part. Il ne faut pas douter que ceux de ſes Courtiſans, qui étoient ennemis mortels de Jean De Witt, n'appuyaſſent cette Requête ; comme ils avoient déja bien ſu tirer d'affaires trois des Aſſaſſins, qui l'avoient voulu aſſaſſiner, peu de tems auparavant, ainſi que nous l'avons dit. Cette affaire ayant été diſcutée, dans le Conſeil du Prince ; il envoya *De Maasdam*, qui étoit Membre du Corps de la Nobleſſe de Hollande, aux Etats de cette Province, pour leur dire que Son Alteſſe trouvoit la recherche de ceux, qui avoient trempé dans cette affaire, trop dangereuſe. Ainſi elle tomba d'elle-même, & l'on ne demanda pas ſeulement les ſentimens aux Membres des Etats. C'eſt ainſi qu'on abuſa de la jeuneſſe de ce Prin-

(1) Mr. *Baſnage*.
(2) Voyez *Grotius*, du Droit de la Guerre & de la Paix Liv. III. c. 19. III. 3.
(3) Voyez la Vie des deux Freres écrite par *Vander Hoeve*.
(4) *Plutarque*, dans les Apophthegmes des Philoſophes.
(5) Voyez *Brand* dans la Vie de *Ruiter*, ſur cette année.

(6) Mr. *Burnet* Evêque de Salisbury, ſur l'an 1672. p. 326. de l'Edition Angloiſe.

1672. ce, en commettant un crime énorme, peut-être même en abuſant, en particulier, de ſon nom, comme ſi l'on agiſſoit par ſon ordre; ce qu'on croyoit d'autant plus facilement, que, ſelon l'uſage du monde, il avoit ſujet de ne pas aimer le Penſionaire de Hollande; qui s'étoit oppoſé à ſon avancement, depuis ſon berceau, juſqu'à ce tems-là.

Il eſt néanmoins certain, que les deux Freres aſſaſſinez avoient rendu de très-bons ſervices à l'Etat. Quoi que l'Aîné, qui étoit Bourgmeſtre de Dordrecht, n'eût pas la capacité du Cadet, il ſavoit très-bien fait ſur la Flotte, où il avoit été comme Commiſſaire plénipotentiaire, & même commandé la Flotte avec Ruiter. On en trouvera des preuves, dans la Vie de Ruiter, par *Brand*. Mais il n'étoit pas auſſi habile, dans les affaires d'Etat, que ſon Frere. Une faute qui lui fut fatale, fut de s'être laiſſé enlever, contre les Lois, dans la Ville de Dordrecht, pour répondre devant un Tribunal, qu'il avoit droit, en ce cas, de recuſer. Mais cela même montre ſon innocence.

On peut trouver les éloges du puiné, dans les Lettres du Comte *d'Eſtrade*, & dans celles du Chevalier *Temple*; que nous avons citées, en divers endroits de cette Hiſtoire, & qu'il n'eſt pas beſoin, que nous répetions ici. Ce qu'on peut dire contre lui eſt, qu'il ne connoiſſoit pas aſſez les Puiſſances Voiſines, qu'il n'avoit que peu, ou point de bonnes correſpondances, dans les Païs étrangers, comme en France & en Angleterre, qu'il lui auroit néanmoins été très-important de bien connoître. Des gens, qui ſe deſtinent à des Charges, comme étoit la ſienne, doivent avoir voyagé, ou, au défaut de cela, avoir bien lû les Hiſtoires des Voiſins. C'eſt une erreur, que de s'imaginer, qu'on peut s'inſtruire ſuffiſamment des forces, & des maximes des Puiſſances Voiſines, par routine. Il faut de plus avoir lû leurs Hiſtoires, & avoir été dans leurs Etats, pour les bien connoître. C'eſt ce que *Jean De Witt* ne ſemble pas avoir fait, comme il paroît aſſez, par les affaires, que la République a euës avec la France & l'Angleterre, de ſon tems. On peut voir cela, par la guerre de MDCLXXII. avec la France & l'Angleterre, où il n'y eut que la Flotte, qui fût capable de faire tête à l'Ennemi, & où les Troupes de terre ne furent pas en état d'empêcher, que la France ne fit deſcendre ſes armées le long du Rhin; ſur lequel elle prit, en peu de jours, un nombre conſiderable de Villes; & n'entrât ſur les Terres des Etats, auxquels elle enleva trois Provinces, & les réduiſit à lui faire des offres; qui auroient pû ruiner entierement la République, ſi la France les eût acceptées. Comme on eſt aſſuré, que le Penſionaire ne trahit nullement ſa Patrie; on peut croire qu'il ne fut point informé de la force de l'Armée Françoiſe, ni de la capacité des Chefs, qui la commandoient. C'eſt ce qui donna lieu aux Ennemis du Penſionaire de Hollande de l'accuſer d'avoir trahi l'Etat, quoi qu'il n'eût jamais penſé à faire tort à ſa Patrie. Les grandes diviſions, qu'il y eût dans les Provinces, en ce tems-là, en furent la véritable cauſe. Mais il faut avoüer, que le Penſionaire auroit beaucoup mieux fait de ceder à un Parti, qui étoit plus fort que le ſien, & qui devint encore plus rédoutable, après les progrès de la France. Les plus ſages devoient le faire, avant que les choſes fuſſent portées, à une ſi grande extrémité. L'obſtination du Penſionaire à s'oppoſer au Prince d'Orange, qui avoit tout le peuple pour lui; ſans que l'on eût aucune digue ſuffiſante, pour l'oppoſer à ce torrent; fut en effet d'un homme trop entier dans ſes ſentimens, & à qui ſa propre Nation n'étoit pas aſſez connue. Autrement il n'auroit jamais hazardé de traverſer le Prince d'Orange, comme il le fit; ſans être en état de lui réſiſter. Il avoit déja des Ennemis, auprès de Son Alteſſe, qui ne pouvoient pas lui être inconnus, & qui étoient en état d'abuſer du nom de ce Prince. Tout cela l'auroit dû obliger à ſe raccommoder, du mieux qu'il auroit pu, avec lui; au lieu de hazarder tout, plûtôt que d'en venir là; & de donner lieu à ſes ennemis de le faire paſſer pour un traître. On aſſure que *Jacob De Witt*, Pere des deux Freres infortunez, dont il s'agit, & qui avoit été autrefois envoyé à Louveſtein, par Guillaume II. Prince d'Orange, les avoit élevez dans cette animoſité contre ſon Fils, & les excitoit à le traverſer, en tout. Quand on aime ſa Patrie, on ne doit avoir aucune amitié, ni aucune inimitié, qui lui puiſſe être nuiſible. D'ailleurs on ne peut pas conteſter au Penſionaire d'avoir eu un très-grand talent, pour tenir tout en ordre, & d'avoir été très-propre, pour faire réſoudre ce qu'il trouvoit à propos, dans l'Aſſemblée de Hollande.

Pendant que l'on enterra les deux Freres, on emmena ſecretement leurs Enfans chez une Marchande de Toile, Mennonite, qui les reçut & les cacha juſqu'au lendemain de grand matin; qu'un homme, en qui on ſe fioit, les conduiſit à Amſterdam. Nous avons connu le ſecond Fils de Jean De Witt, qui a été depuis Secretaire de la Ville de Dordrecht. Il avoit voyagé en France & en Italie, où il avoit fait un beau Recueuil de Livres, que l'on vendit après ſa mort. Il ne s'étoit trouvé, dans l'Hoirie de ſon Pere, qu'un bien médiocre, pour un Homme de ſon rang, & qui auroit beaucoup plus pû gagner, s'il avoit été d'humeur de profiter des moyens, qu'il pouvoit en avoir.

Avant que de raconter ce qui ſe paſſa ſur mer, nous mettrons ici ce qui arriva à Amſterdam, pendant que Ruiter étoit ſur mer, & lors qu'il en fut revenu en cette Ville; parce que ce furent comme des ſuites de la ſédition de la Populace de la Haie. (t) Quelques envieux de Ruiter crurent pouvoir profiter de l'agitation des eſprits, & l'envelopper lui & ſa Famille, dans les mêmes malheurs, qui avoient accablé les Freres De Witt. Dès le commencement de Septembre de cette année MDCLXXII. une trouppe de la plus vile Canaille de la Ville, & de Matelots étrangers commença à s'aſſembler & à tenir des diſcours ſéditieux; comme s'il falloit ſe vanger de la perfidie du Lieutenant Amiral, *qui avoit*, diſoient-ils, *trahi & vendu la Flotte* des Etats. La Ville d'Amſterdam ſe trouva encore pleine de ces bruits, le 6. de Septembre, & une troupe de gens de cette ſorte s'aſſembla à une heure après midi, dans l'Ile de Weal, du côté de l'Y, où étoit la Maiſon de Ruiter; qui étoit très-médiocre, pour un homme comme lui, & que l'on voit encore aujourdhui. Il n'y avoit alors que ſa Femme, une de ſes Filles, une Niece & deux Servantes, ſans aucun Valet. Cette multitude, dont on ne voyoit perſonne, avant ce tems-là, s'aſſembla ſubitement, au tems auquel les Marchands ont accoûtume de revenir de la Bourſe, & le Quai de cette Ile ſe troova plein d'un bout à l'autre, d'hommes & de femmes de Matelots. Elle parloit tout haut de piller la Maiſon de Ruiter. Son Epouſe ef-

1672.

(t) *Brand* au Liv. XIII. de la Vie de Ruiter.

1672. effrayée, envoya querir un gros Marchand, nommé *Veſſel Smith*, Capitaine d'une Compagnie de la Bourgeoiſie; & dont la Fille étoit mariée avec *Jean Van Guelder*, que Madame De Ruiter avoit eu d'un premier Mari. Il ne demeuroit pas loin de-là, & il ſortit de ſa Porte, ſur le haut du degré, par où l'on entre dans la Maiſon, ſelon la maniere de bâtir à Amſterdam. Il demanda à cette multitude ce qu'elle vouloit, & on lui repondit qu'il deſcendit de ſon *Stoep* (comme on appelle cette eſpece de perrons) pour être traité, comme *Jean De Witt*. Il deſcendit hardiment, & leur dit, que s'il l'avoit mérité, ils le traitaſſent de même. Sur quoi, quelcun, qui apparemment le connoiſſoit, lui dit que ce n'étoit pas à lui, à qui l'on en vouloit; ſans dire néanmoins que c'étoit à Ruiter, qui étoit en mer, pour le ſervice de l'Etat. De-là il alla au travers de la foule, à la Maiſon du Lieutenant-Amiral; où il trouva ſa Femme fort effrayée, qui parloit de barricader la Porte & les Fenêtres. Smith crut, au contraire, qu'il étoit mieux de faire bonne mine, comme ſi l'on ne craignoit rien, & parler doucement à cette Populace; pour gagner du tems, & avoir du ſecours, s'il en étoit beſoin. Cependant Smith alla chez *Nicolas Duiſend*, qui étoit Enſeigne de la même Compagnie Bourgeoiſe, qui devoit cette nuit là faire la garde à la Porte de Muide. Ne pouvant avoir de tambour, pour aſſembler la Compagnie, parce que ſon tambour ſe gardoit ailleurs; il envoya avertir les Bourgeois de ſe rendre armez, devant ſa Maiſon. Il fit enſuite déployer le drapeau devant ſa porte, ce qui fit que la populace jetta de grands cris; mais il l'appaiſa, en lui apprenant, qu'il devoit faire la garde, la nuit ſuivante, à la Porte de Muide. En même tems, il envoya demander du ſecours au Magiſtrat, en le faiſant avertir de ce qui s'étoit paſſé. La Canaille avoit cependant recommencé à vouloir attaquer la Maiſon de Ruiter. Smith s'y rendit, & demanda à ces ſéditieux, ce que c'étoit, qui les faiſoit aſſembler là, en ſi grand nombre? On lui répondit qu'il le ſavoit bien, & comme il aſſura qu'il n'en ſavoit rien, ils s'écrierent *que ce ſcélerat d'Amiral avoit voulu livrer la Flotte aux François.* Des femmes dirent encore, *qu'on lui avoit promis de lui donner un Ducaton, par tête, des Mutelots, qu'il livreroit.* D'autres aſſuroient, *qu'on l'avoit vû le jour précedent emmener en Priſon, à la Haie, pieds & poings liez.* Madame De Ruiter fit voir que c'étoit un menſonge, puis qu'elle avoit reçu une Lettre de lui, du jour précedent, où il lui diſoit qu'il eſperoit d'aller chercher, en peu, la Flotte ennemie, pour l'attaquer avec celle de l'Etat. On lut cette Lettre, & on la fit voir à quelques-uns, qui connoiſſoient ſon caractere; & qui dirent que cette Lettre étoit bien de lui, & que ceux, qui l'accuſoient, étoient de mal-honnêtes gens. On gagna par-là un quart-d'heure de tems, & les Bourgeois armez commencerent à ſe rendre devant la Porte de l'Enſeigne, & ſe mirent en marche de ce côté-là. Les ſéditieux demanderent ce que vouloient dire ces gens armez, mais le Capitaine répondit, que c'étoit ſa Compagnie, qui devoit monter la garde à la Porte de Muide, qui pourroit bien être attaquée par les François; & qu'à cauſe de cela, il vouloit être de bonne heure à ſon poſte. Cependant en ſortant de la Maiſon, il fit occuper un poſte près de ce lieu-là, par quelques mouſquetaires, avec ordre de tirer ſur ceux, qui voudroient s'avancer, malgré eux. Pour lui il marcha, avec plus de deux-cents hommes, droit à la Maiſon de l'Amiral, & chaſſoit devant lui la Canaille à coups de Canne. Il s'arrêta là; & ordonna aux Mouſquetaires de ſa Compagnie de coucher en joüe ces gens-la, & aux Piquiers de leur préſenter la pique. Il pouſſa ainſi ces ſéditieux, juſqu'au delà de la Maiſon de Ruiter. Il paſſa alors, près du Quai, un petit Bâtiment, monté de ſix pieces de Canon, & qui ne pouvoit pas paſſer outre, à cauſe de la multitude des petits bâteaux pleins de monde, qui vouloit voir à quoi aboutiroit cette affaire. On demanda à celui, qui commandoit le Bâtiment, s'il voudroit bien défendre la Maiſon de l'Amiral, contre cette canaille. Il y conſentit, & tourna ſes ſix pieces contre le Quai, & les chargea de mitrailles. Là-deſſus il arriva dix-huit Cavaliers; envoyez par les Bourgmeſtres, qui en caracolant, auroient pû jetter une partie de cette Canaille dans l'eau; mais Smith les pria ſagement de ne le point faire. On commença à faire retirer les ſéditieux, & une autre Compagnie Bourgeoiſe arrivant, ils furent entierement diſſipez. Cependant on fit bonne garde la nuit, en ce quartier-là, pour prévenir tous les accidens qui pourroient arriver, pendant la nuit. On ſoupçonna quelques Envieux de Ruiter, d'avoir ſuſcité cette émute de la populace. Il paroît que *Brand* croyoit ſavoir qui c'étoit, mais il ne ſervira de rien de hazarder des conjectures, ſur une ſemblable choſe. Il paroit par-là, qu'un homme prudent peut étouffer de grands maux, ſans aucune effuſion de ſang; & on l'auroit bien pû faire à la Haie, en faveur des Freres De Witt; ſans une intrigue de quelques perſonnes de qualité, & ſans l'imprudence, ou le peu d'habileté de ceux qui étoient appellez à cela. 1672.

Ruiter ayant appris le danger, où avoit été ſon Epouſe & ſa Maiſon, crut qu'il devoit demander une Sauve-garde au Prince d'Orange, comme il le fit le 11. de Septembre; mais le Prince l'avoit prévenu, puis qu'il en avoit fait expédier une du 9. de Septembre, & où il eſt dit „ qu'il prenoit en ſa Protection, & Sauve-garde la perſonne du Lieutenant-Amiral *Michel Adrianſze De Ruiter, enſemble la Dame ſon Epouſe, ſes Enfans, ſes Domeſtiques & ſa Maiſon, qui eſt à Amſterdam*, avec tous les meubles qu'elle contenoit, & de plus tous ſes effets & biens, meubles & immeubles, quels qu'ils puſſent être; pour être protegez, défendus, & garantis de toute violence, injure, pillage, & inſolence, dont ils pouvoient être menacez; en conſéquence de quoi le Prince enjoignoit & ordonnoit à tous, & à chacun, de quelque qualité & de quelque condition qu'il pût être, de laiſſer le Lieutenant-Amiral *De Ruiter*, ſa Famille, & tous ceux qui lui appartenoient habiter paiſiblement & en franchiſe, aller & faire ſes affaires par tout; ſans offenſer, en aucune maniere, ſa Perſonne, ou leurs Perſonnes, ni faire tort à leurs biens; ſur peine d'encourir l'indignation de S. A. & d'être punis exemplairement & ſans rémiſſion. Donné & fait au Camp de Bodegrave, le 9. de Septembre. Les Généraux d'Armée donnent bien des Sauve-gardes, & ſes Prédeceſſeurs en avoient ſouvent donné, à ceux qui payoient contribution à l'Etat; mais on n'en avoit jamais donné à un homme du rang de Ruiter; qui en matieres civiles ne dépendoit que des Etats des Provinces, où il étoit. Cette Sauve-garde devoit, comme il ſemble, être d'abord envoyée à Madame De Ruiter, à Amſterdam; car ſon Epoux n'en avoit nullement beſoin, ſur la Flotte. Cependant elle ne la reçut, que quelques ſemaines, après la date.

Il ſemble, que cette Sauve-garde devoit préve-

1672. nir tous les mauvais deſſeins des Ennemis du Lieutenant-Amiral; cependant il penſa être aſſaſſiné au Mois d'Octobre, à Amſterdam, où il étoit revenu, après avoir fait rentrer la Flotte de l'Etat, dans ſes Ports. (t) Comme il étoit en la Maiſon, un inconnu alla heurter à ſa Porte, & comme on lui eut ouvert, il ſe jetta bruſquement dans le Veſtibule, avec un morceau de pain à une main, & un grand couteau de Matelot, à l'autre, demandant groſſiérement, *où étoit Michel De Ruiter*. On lui répondit là-deſſus ce qu'il demandoit, ſur quoi il réplica, qu'il vouloit parler *à Michel De Ruiter*. Le Lieutenant-Amiral, qui étoit en une chambre, qui n'étoit pas éloignée, l'entendit crier, & deſcendit pour ſavoir ce que cet homme vouloit. Cet Aſſaſſin s'avança, ſans rien dire, avec le couteau à la main, & le lui auroit apparemment enfoncé dans le cœur; ſi un Domeſtique, qui ſe trouva là, ne lui eût jetté deſſus une petite échelle, qu'il tenoit en ſes mains, & ne l'eût obligé de ſortir de la Maiſon, d'où il s'enfuit promptement. On auroit dû l'arrêter, pour ſavoir qui l'avoit engagé, dans un ſemblable attentat. Le Magiſtrat le fit enſuite chercher, dans tous les Cabarets de la Ville, mais on ne put pas le trouver. On peut bien aſſurer, qu'il avoit été envoyé, par quelcun, qui pouvoit eſperer de ſucceder aux emplois du Lieutenant-Amiral. Le meurtre horrible des Freres De Witt, qui étoit demeuré ſans recherche, fut cauſe de cela; & il auroit été de la bonne Politique, que le Prince ſe déclarât, contre toutes les entrepriſes de cette ſorte. Ceux qui entrerent dans ces intrigues, & qui deshonorerent par des cruautez, les commencemens de la Régence de ce Prince, qui n'étoit nullement ſanguinaire, abuſerent de ſa jeuneſſe & deshonorerent la République; qui n'eſt fondée, que ſur l'équité & la douceur.

Pierre Grotius, qui avoit été employé du tems du Penſionaire de De Witt, & qui avoit même été en ſa confidence, prévit en partie ce qui arriva, & eut ſoin de ſe retirer de bonne heure. Après avoir vû le tour, que prenoient les choſes, lors que le Prince fut élevé aux charges de ſes Prédeceſſeurs, il penſa à ſortir, & il ſe rendit avec toute ſa famille à Anvers; mais le Comte de Monterei, de peur d'offenſer le Prince d'Orange, qui le haiſſoit, & pouſſé, comme l'on dit, par Van Beuning, lui fit dire qu'il ne le pouvoit pas proteger plus long-tems, & qu'il feroit bien de ſe retirer ailleurs; ce qui fit qu'il ſe retira à Liege, & de-là à Cologne. On a publié des Lettres, qu'il écrivit aux Etats & à la Magiſtrature de Roterdam, pour juſtifier ſa conduite. En effet, toute ſa faute conſiſtoit à avoir été l'ami particulier de *Jean De Witt*; ce qui n'étoit pas un crime. On lui a bien auſſi reproché d'avoir fait les offres ſcandaleuſes au Roi de France, deſquelles on a parlé ci-deſſus; mais il ne les fit, que par l'ordre exprès des Etats de Hollande, dans un tems, auquel on ne ſavoit où ſe tourner, & où l'on craignoit que la Hollande ne fût envahie; ce qui auroit été un mal, ſans remede. Depuis il obtint de pouvoir revenir en ſa Patrie, & comme il y eut des oppoſitions, l'affaire fut portée à la Cour de Hollande; où un Avocat, qui a été en ſuite Fiſcal Civil de cette même Cour, & qui ſe nommoit *De Hertog*; plaida ſa cauſe, avec beaucoup d'applaudiſſement. Comme il n'y a que peu d'années, que cet Avocat eſt mort; il y a encore beaucoup de gens, qui peuvent ſe ſouvenir de lui, & rendre juſtice à cet habile hommes; que nous avons auſſi connu. On aſſure que l'Avocat, qui plaidoit contre De Groot, & qui n'entendoit pas bien le François, ayant produit une Lettre Françoiſe de De Groot, où il diſoit *que les Finances de l'Etat étoient aux abois*; s'échauffa ſur ces paroles, qu'il croyoit être mépriſantes, pour la République, puis que cela ſignifioit *que les Chiens aboyoient les Finances des Etats*. De Hertog, qui parloit aſſez bien François, releva cet endroit, comme on le peut croire & De Groot gagna ſon procès; de ſorte qu'il lui fut permis de revenir dans ſa Patrie, où il mourut, ſans emploi. 1672.

Mais pour revenir à nôtre Hiſtoire, il arriva alors, en Hollande, ce qui étoit arrivé ſous le Prince Maurice; c'eſt-à-dire, qu'on ſema parmi les peuples, qu'il y avoit, parmi les Magiſtrats, des gens mal-intentionez; pour mettre hors du Gouvernement les Amis des Freres De Witt, & remplir leurs places de gens agréables au Prince. Il ne le pouvoit pas faire, ſans être autoriſé, par les Etats de la Province. Autrefois *Maurice* s'étoit fait donoer cet ordre, par les Etats Généraux, & même d'une maniere aſſez irréguliere. Son Neveu *Guillaume* II. avoit fait la même choſe, quand il entreprit de réduire Amſterdam, par la force, à vouloir ce qu'il ſouhaitoit. En cette occaſion, il n'y eut pas tant d'irrégularité, parce que la choſe fut accordée, par les Etats de Hollande; mais comme ce fut le 27. d'Août, qui étoit le 7. après l'aſſaſſinat des Freres De Witt, il n'y eut perſonne, qui osât s'oppoſer à cette demande. (z) La Réſolution des Etats autoriſoit le Prince, à demander aux Magiſtrats des Villes de Hollande, qu'ils ſe démiſſent eux-mêmes de leurs Charges, & à les y obliger s'ils ne le vouloient pas faire volontairement; ce qu'on ne lui accordoit néanmoins, que pour cette fois ſeulement. Il étoit encore dit, que les Etats ne voulant pas préjudicier aux Privileges des Villes, ils leur laiſſoient la liberté de ſe ſoumettre, à cette Réſolution, ou de la rejetter; ce qui ſe diſoit par maniere de compliment, puis que le Prince fut autoriſé à les obliger d'y conſentir. Enfin la Réſolution diſoit „ que les Etats déclaroient, comme avoit fait *Maurice*, qu'ils ne prétendoient „ donner aucune atteinte à l'honneur des Magiſtrats, qui ſe ſoumettroient volontairement, ou qui „ ſeroient dépoſez, par l'Ordre du Prince d'Orange; parce que leur dépoſition ne devoit point „ être regardée, comme une peine, qui leur „ ſeroit impoſée, à cauſe de leur mauvaiſe conduite; étant perſuadez, qu'on ne pouvoit, ſans „ injuſtice, ſoupçonner aucun de ces Magiſtrats „ de mauvaiſe conduite, ou de s'être mal acquité de ſa charge. Qu'enfin leurs Nobles „ & Grandes Puiſſances ne conſentoient à ce „ changement, que parce qu'Elles le trouvoient „ abſolument néceſſaire, afin de rétablir l'union „ entre les Sujets de l'Etat.

On voit bien que l'on ne prit ce tour, que pour complaire au Prince, & appaiſer les ſeditieux, qui pourroient imiter ceux de la Haie; car cet eſprit de ſédition étoit répandu dans la plûpart des Villes, où il ſe fit de ſemblables changemens; comme on le pourra voir dans le Recueuil, que l'on a déja cité en marge. Nous ne ſaurions ſeulement abreger tout cela, ſans une longueur ennuyeuſe. On ne peut diſconvenir, que les Etats ne ſe conduiſiſſent en cela, avec beau-

(t) Voyez *Brand* ſur ce tems-ci.

(z) Voyez cette Réſolution, dans le Recueuil de *Doornik*; ſur cette année p. 165. & ſuiv.

1672. beaucoup de prudence; pour rendre en même tems témoignage à l'innocence, & pour ſatisfaire la Populace, excitée par de mauvais ſerviteurs du Prince d'Orange; qui ſoulevoient le peuple contre les Magiſtrats, qui avoient été dans les ſentimens du Penſionaire De Witt. S'ils s'étoient tout-à-fait oppoſez à un changement, qui n'étoit nullement néceſſaire & même injuſte, à parler à la rigueur; ils auroient couru riſque de perdre une bonne partie de leur liberté. (1) *La liberté*, dit un Ancien Poëte, *d'un Peuple qui eſt ſoumis à la Puiſſance Royale, ſe perd, quand il en uſe; & il en peut conſerver une ombre, s'il veut faire tout ce qu'on lui commande.* Cette prudente conduite fit qu'il n'y eût rien de changé, dans la forme de la République; qui s'eſt ſoûtenue, avec honneur, non ſeulement pendant que le Prince a exercé ſes Charges, dans ces Provinces; mais encore pendant qu'il a vêcu & regné en Angleterre, & même après ſa mort, comme nous l'avons vu.

Il étoit dur, ſans doute, pour ceux qui étoient congédiez, ſans avoir rien fait, qui ne fût dans l'ordre, comme les Etats le déclaroient; ſeulement, parce qu'ils avoient été dans le parti du Penſionaire cruellement aſſaſſiné; pendant qu'on voyoit quelques-uns de ſes meurtriers recompenſez. Ceux qui conſeilloient le Prince d'en uſer ainſi, faiſoient tort à ſa réputation, en donnant lieu de penſer que c'étoit lui, ou ſes Courtiſans, qui avoient fait périr les deux Freres, d'une maniere ſi cruelle. On donna une amniſtie, le 27. de Septembre, pour tout ce qui s'étoit paſſé, où les Etats diſoient que voyant, avec douleur, la défiance, les haines, les murmures & la diſcorde, qui étoient en pluſieurs de leurs Villes; tant entre les Particuliers, qu'entre les Magiſtrats & les Peuples; & craignant que la Conſtitution de la République ne fût renverſée, par les déſordres, & qu'on ne fût hors d'état de repouſſer l'Ennemi, leurs NN. & GG. Puiſſances, après une mûre déliberation, de l'avis & à la preſſante recommandation du Prince d'Orange, ordonnoient que tout ce qui s'étoit paſſé, par rapport à ces tumultes, *de quelque nature qu'il pût être, & quels qu'en fuſſent les Auteurs, fût entierement eublié, aboli & pardonné; avec défenſe très-expreſſe à tous Juges & Magiſtrats, d'en faire jamais aucune information.* Il étoit ſans doute fort étrange qu'on mît à couvert, de cette ſorte, les ſéditieux de la Haie; qui avoient aſſaſſiné, ou fait aſſaſſiner les infortunez Freres De Witt. Parmi une autre Nation, on auroit bien trouvé bon, que l'on donnât une Amniſtie aux uns & aux autres; mais on n'auroit pu voir ces Aſſaſſins recompenſez, ſans croire qu'ils avoient été ſubornez, par des Perſonnes très-diſtinguées. *Berrebagh*, par exemple, fut remis, par-là, dans la charge de Commis des Poſtes à la Haie, il mourut dans ſon lit, & laiſſa cet emploi à ſon Fils. *Van Banchem*, Echevin de la Haie, obtint une Charge honorable; mais il la perdit, pour d'autres mal-verſations, pour leſquelles on le laiſſa mourir en priſon. Un nommé *Adam de Maes*, l'un des plus violens, dans le meurtre des Freres De Witt, eut une Barque de la Haie, à Amſterdam, & ne mourut, que d'une langueur.

*Tichelaar*, qui avoit été cauſe, par ſes calomnies & par ſes emportemens, de la mort de ces Freres, comme on l'a dit, obtint l'emploi de Subſtitut du Baillif de Putten, & une penſion des Etats, qui lui fut payée, pendant la Vie du Prince, mais qu'on lui ôta après ſa mort. La Diaconie de la Haie lui donna vingt ſols, par ſemaine, pour ne pas le laiſſer périr & peutêtre courir les rues, & dire ouvertement qui l'avoit employé; dans la calomnie, qu'il avoit ſoûtenue contre *Corneille De Witt*. Perſonne n'auroit douté ailleurs, qu'il n'eût été ſuborné, par quelque Favori du Prince. Il y en eut d'autres, qui eurent une fin, ſinon digne de leurs crimes, au moins malheureuſe; comme on le verra dans les Annales de Mr. *Baſnage*. 1672.

Le 28. de Juillet, le Roi Charles II. voyant ſon Neveu autant élevé, qu'il pouvoit l'être en Hollande, lui écrivit une Lettre; dans laquelle il l'aſſuroit de ſon amitié, & diſoit qu'il avoit toûjours eu ſes interêts à cœur, & qu'il les avoit appuyez, autant qu'il lui avoit été poſſible; mais que les inſolences & les machinations de ceux qui, depuis quelque tems, avoient le plus de part au Gouvernement des Provinces Unies, l'avoit obligé de s'allier avec le Roi T. C. qui avoit le même ſujet de ſe plaindre d'eux; pour abattre l'orgueuil exceſſif de la faction de Louveſtein, & pour s'aſſurer à l'avenir contre des inſultes de cette ſorte. D'ailleurs il lui faiſoit des complimens, il lui promettoit la faveur du Roi de France, & témoignoit d'être bien aiſe, de ce qu'on lui avoit rendu les dignitez, qu'avoient euës ſes Prédeceſſeurs, & lui faiſoit des proteſtations d'amitié. Ce qu'il y avoit encore de plus abſurde, c'étoit qu'il diſoit que le Roi de France, auſſi bien que lui, avoit été indigné de la conduite de la faction de Louveſtein. Il valoit mieux ne rien écrire, que d'écrire de ſemblables choſes. Mais Charles II. & ſes Miniſtres n'avoient point de honte de dire ce qu'ils ſavoient bien, que perſonne ne pourroit croire.

Les Ambaſſadeurs de la République, qui étoient en Angleterre, quoi qu'obſedez, par les Eſpions de la Cour, ne laiſſerent pas de découvrir qu'elle n'étoit pas ſi bien avec le Parlement, qu'on vouloit le leur faire accroire. Etant en conférence, avec les Commiſſaires, qu'on leur avoit donnez avant la révolution, qui ſe fit en faveur du Prince; les Anglois leur dirent que l'on ne feroit point de paix avec eux, ſi le Prince n'étoit fait Stadthoudre; paree qu'ils s'imaginoient que les Etats de Hollande ne le permettroient pas. Mais les Ambaſſadeurs leur demanderent s'il ne tenoit qu'à cela, pour avoir la paix, & marquerent qu'il n'y auroit pas peutêtre tant de difficulté, à faire le Prince Stadthoudre, qu'on le croyoit en Angleterre. Les Commiſſaires, ſurpris de cette demande, tirerent l'affaire en longueur, & marquerent enfin que la Paix n'étoit pas poſſible, dans l'état où étoient les choſes. Ils revinrent donc en Hollande, dans le tems, où le pouvoir des De Witt étoit preſque réduit à rien.

On a encore des Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-là, par leſquelles on peut comprendre, qu'il n'étoit guère mieux inſtruit de ce qui ſe paſſoit en Hollande, & de la diſpoſition des Eſprits; puis qu'il écrivoit dans une Lettre du 5. d'Août, S. A. *qu'il étoit certain que, ſans l'élevation du Prince d'Orange, & de ſon parti, qui tenoit en bride celui de Mrs. De Witt, ils ſe ſeroient déja mis ſous la protection de la France.* Jamais ce parti-là n'a parlé de ſe *mettre ſous la Protection de la France*; mais il voulut bien offrir une groſſe ſomme d'argent à Louïs XIV. pour l'obliger de ſortir des terres, de la domination des Etats. Mais la France fit des demandes ſi exorbitantes, que le Traité fut entierement rompu. Cependant les EE. GG. étoient fort en peine, ſur ce que l'on pourroit faire.

L'Ar-

(1) *Libertas, inquit, populi, quem regna cœrcent,*
*Libertas perit, cujus ſervaveris umbram,*
*Et quidquid juberi velit.* Lucanus Lib. III. 45.

1672. L'Armée de Terre étoit encore trop foible, pour rien entreprendre; ſur tout, parce qu'on prévoyoit que l'on ſeroit obligé d'en faire quelque détachement, pour garder les côtes; en cas que les Anglois vouluſſent faire une deſcente, comme on le craignoit. On avoit négligé de racheter, ou d'échanger les Soldats priſonniers. Ceux, que l'on avoit, déſertoient, faute de payement. On avoit cru pouvoir en faire lever quelques-uns en Suiſſe, mais ces levées alloient lentement, faute d'argent.

Le Prince d'Orange ne laiſſa pas de former un deſſein ſur Narde, & de penſer à l'exécuter le 28. de Septembre, mais qui ne réüſſit pas; parce que le vent & la marée vinrent à manquer, quand on en avoit beſoin. Cela donna lieu au Duc de Luxembourg, d'y jetter le Régiment de Picardie. Mais le Prince ſe tourna du côté de Wourde, que les François tenoient, & entreprit de le ſurprendre; parce que la Garniſon n'en étoit pas conſiderable. Mais elle étoit commandée, par le Comte de la Mark, Colonel du Regiment de Picardie. Le reſte des Troupes Françoiſes étoit dans la Province d'Utrecht, ſous le commandement du Duc de Luxembourg; car le Prince de Condé étoit retourné en France, & Turenne étoit allé, avec quelques Troupes, du côté du haut Rhin, où les Imperiales & Brandebourgeoiſes faiſoient mine de vouloir paſſer le Rhin; comme pour couper les vivres, & les ſecours que les François, qui étoient dans les PP. UU. pourroient autrement recevoir de France.

On avoit conclu à Brunſwik, le 22. de Septembre, un Traité d'Aſſiſtence & de Défenſe mutuelle, entre l'Empereur, le Roi de Danemark, l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Brunswyk & Lunebourg, & la Landtgrave & Régente de Heſſe-Caſſel. L'Empereur, le Roi de Danemark & l'Electeur de Brandebourg s'engagerent à avoir châcun ſur pied, trois-mille Chevaux & ſix-mille Fantaſſins. Les Princes George Guillaume & Rodolf Auguſte Ducs de Brunswyk, promirent d'avoir entre eux deux mille Chevaux, & deux-mille-deux-cents Fantaſſins. C'étoit proprement pour la défenſe de l'Empire, que l'on avoit fait cette Alliance, & contre ceux qui pourroient entrer dans les Terres de l'Empire. Mais comme il n'y avoit que le Roi de France & ſes Alliez, que l'on eût à craindre; on interpreta cette Alliance, comme ſi c'eût été une confédération défenſive, contre la France. S'il n'y eut point de grande action, entre ces Troupes; il ſuffit que cette Alliance eût été ſignée, pour que Louis XIV. leur oppoſât quelque Corps de l'autre côté du Rhin, ce qui ſoulagea les Provinces Unies.

Le (1) Prince d'Orange ayant formé un deſſein ſur Wourde, envoya de ce côté-là, du Quartier qu'occupoit Zuyleſtein, & le Comte de Hornes d'Ouderwater, le 10. d'Octobre. Le premier, avec le Regiment de Solms, & quelques Compagnies détachées, s'arrêta à Grevembrug, entre Utrecht & Wourde, pour empêcher qu'il ne vînt du ſecours d'Utrecht. Le Comte de Hornes, avec quelques Compagnies de Troupes de la Marine, ſe logea entre Polane, & un Moulin à ſcier du Bois, pour canonner de-là la Ville de Wourde. Le lendemain matin, à l'aube du jour, la ſentinelle, qu'on avoit poſtée ſur la Tour, s'apperçut, qu'il y avoit des gens, qui s'approchoient de la Ville, & ſonna le toeſin. Cela mit toute la Ville en mouvement. On alluma auſſi du feu au Sud-eſt de la Tour, pour faire connoître aux Troupes Françoiſes d'Utrecht, que la Garniſon de Wourdre avoit beſoin de ſecours; mais le feu ſe mit à la Tour, & la conſuma. 1672.

Cependant le Prince s'approcha, avec quatre Regimens, du côté de Bodegrave, & après s'être retranché, auſſi bien que ceux, qui commandoient ſous lui, ſe préparoit à donner un aſſaut à la Place, de ſon côté. (2) Cependant le Duc de Luxembourg, qui étoit allé à Utrecht, & qui avoit laiſſé le Marquis de *Genlis*, Maréchal de Camp, qui commandoit ſous lui, à Sgraveland, avec ordre de le joindre au plûtôt, s'étant apperçu du deſſein du Prince, réſolut de l'aller attaquer, pour ſauver Wourde, ſans attendre Genlis. Il n'avoit avec lui, que cinq Bataillons de la Garniſon d'Utrecht, avec un Regiment de Cavalerie. Il arriva à l'entrée de la nuit, près des lignes des Aſſiégeans, qui lui parurent ſi fortes, & ſi difficiles à attaquer, à l'endroit où il étoit venu, qu'il tourna d'un autre côté; qui fut celui de Ramersk, qui étoit comme un Fauxbourg, ſéparé de la Ville par un foſſé, ſur lequel il y avoit un Pont-levis. Il l'attaqua, avec ſon Infanterie, & eſſuya d'abord un grand feu, du côté des Hollandois, qui tiroient ſur elle, avec d'autant plus d'avantage, qu'un Moulin enflammé leur donnoit moyen de la voir, ſans en être vus. Il ne laiſſa pas de ſe rendre maître du Fauxbourg, après avoir perdu bien du monde. Après quoi les Hollandois haufſerent le Pont-levis. Il voulut l'attaquer, pour s'en rendre maître, mais le Soldat fatigué, ſe retira dans les maiſons, pour y prendre quelque repos.

Ils avoient occupé & fortifié trois poſtes, autant que le tems l'avoit permis; l'un étoit du côté de Bodegrave, & étoit commandé par le Prince d'Orange; l'autre vers Grevembrug, par Zuyleſtein; & le troiſiéme par le Comte de Hornes, à Polane.

Dès que le jour fut venu, on réſolut d'attaquer le Quartier de Zuyleſtein, ſoit qu'il fût le plus foible, ſoit que ce fût à l'inſtance de Montbas, qui étoit alors au ſervice de la France, & grand ennemi, comme l'on dit, de Zuyleſtein. Ce dernier avoit déja fortifié ſon Quartier, d'un Fort de terre, palliſſadé, & entouré d'eau, où il avoit mis du Canon; & à la tête étoient une Maiſon & un Moulin, qu'il avoit faits percer, & remplir de Soldats. Le Duc réſolut d'attaquer, en même tems, la Maiſon & le Fort, pourvû que l'inondation le permît. On la ſonda & l'on entra immédiatement après dans l'eau, où le Duc fit un faux pas, qui fit crier les François contre Montbas, qui lui ſervoit de guide, comme contre un Traitre. La Maiſon & le Moulin ne firent pas grande réſiſtence, mais le Fort ſe défendit mieux. Cependant Zuyleſtein, en ſe défendant, reçut, à ce qu'on dit, dix-huit bleſſures, ſans vouloir demander quartier, & tomba mort ſur la place. Il n'arrive guère qu'un homme, & ſur tout, un homme qui commande une partie de l'Armée, reçoive tant de bleſſures, avant que de mourir. On diroit, ſi cela étoit vrai, que c'étoit une vengence du Ciel, qui permettoit qu'un des Principaux, qui furent cauſe du Maſſacre des Freres De Witt, eût auſſi le Corps déchiré, comme ils l'avoient eu. (3) Montbas ſe vanta fauſſement, à ce qu'on dit, de l'avoir tué de ſa main. Il fut d'abord bleſſé en pluſieurs endroits, & en-

(1) *Recueil de Dumik* p. 384.

(2) Vie Ms. du Duc de Luxembourg, dans Mr. *Baſnage*.
(3) Voyez Mr. *Baſnage*.

1672. enfin un Sergent lui donna un coup de Halebarde, dans la poitrine, & le renverſa mort à terre. Il fut enſuite foulé aux pieds des Soldats, & traîné dans la boue; de ſorte qu'on eut de la peine à le reconnoître. Enfin ſon Valet de Chambre l'ayant diſtingué des autres Cadavres, & obtenu du Duc de Luxembourg la permiſſion de l'enterrer; ce Domeſtique le fit laver, & mettre en terre à Swammerdam, Village qui n'eſt pas éloigné de Wourde. Ses Charges furent partagées à divers Officiers. Le Gouvernement de Bréda fut donné au jeune Rbingrave *Charles*, qui étoit déja Colonel des Gardes du Prince; le Comte *de Koningsmarck* fut fait Géneral de l'Infanterie, & *George Frideric de Waldek*, fut fait Velt-Maréchal des Troupes de l'Etat, ſous le Prince d'Orange, Géneraliſſime.

Pendant que cela s'étoit paſſé, dans le Quartier de Zuyleſtein, on attaqua, dès celui du Prince, avec beaucoup de vigueur, les remparts de la place; où l'on jetta une ſi grande quantité de Grenades, que la Garniſon fut obligée de les abandonner, pour un peu de tems, & que les Hollandois en étoient comme maîtres. Mais une vigoureuſe ſortie de la Garniſon Françoiſe les en chaſſa. Les gens du Prince les contraignirent de rentrer de nouveau; & les François, ſe hâtants de ſe mettre en ſûreté, oublierent de fermer la Porte, par laquelle ils étoient rentrez. Les Hollandois auroient pu entrer, pêle-mêle avec la Garniſon; mais ils n'y prirent pas garde, à tems, & la Porte fut refermée.

Quand le Quartier de Zuyleſtein eut été emporté, comme on l'a dit; les François marcherent à celui du Comte de Hornes, où ils croyoient trouver les Troupes Hollandoiſes épouvantées. Mais (1) quoi qu'ils viſſent les Troupes du Quartier perdu venir à eux, toutes effrayées, à toutes jambes; le Comte tâcha de les arrêter & de les engager, à tourner viſage à l'Ennemi. Il fit même tirer ſur elles, mais il ne put les arrêter. Demi-heure après, l'Ennemi parut devant ſon Poſte, & crut trouver les Hollandois prêts à ſe rendre. Quinze, ou vingt Officiers François ſe préſenterent tôt après, le Chapeau à la main, & en criant: *Quartier, bon Quartier, Meſſieurs*; dans la penſée, qu'épouvantez de la priſe du Poſte de Zuyleſtein, ils ſeroient plus prêts à accepter ce qu'ils leur offriroient, qu'à ſe battre. Ils demanderent en même tems à parler à celui, qui commandoit, en ce Poſte. Le Comte de Hornes dit, que c'étoit lui-même, qui commandoit là, & leur offrit à ſon tour de leur accorder *Bon Quartier*. Ils comprirent par-là, de part & d'autre, qu'ils s'étoient trompez; & les gens du Comte les ayant chargez, une décharge faite bruſquement ſur les François, en tua une bonne partie. Cependant une autre s'approcha, près de la Porte de la Place, pour l'attaquer conjointement avec la Garniſon. Mais le Comte s'étoit ſi bien retranché la nuit précedente que la Garniſon, qui fit une ſortie, ne put pas forcer le retranchement; ni le ſecours qui venoit, de l'autre côté du Canal, s'embarquer, pour entrer dans la Ville. Alors le Lieutenant-Colonel *Palm*, voyant les Ennemis ébranlez marcha, l'épée à la main, à ce ſecours, & le mit en déroute. Les Ennemis, repouſſez de la ſorte, furent obligez de ſe retirer dans le Quartier de Zuyleſtein, qu'ils avoient déja occupé. Le Comte fit de petits détachemens, pour ſavoir de quel côté l'Ennemi s'étoit retiré, ſans pouvoir en être informé.

(1) Lettre du Comte de Hornes, dans le Recueil de *Dumont* p. 315.

Cependant il délivra les Officiers, qui avoient d'abord été pris dans le Quartier de Zuyleſtein, & quelques Officiers François; qui, à cauſe de leurs bleſſures, n'avoient pas pû ſuivre l'Armée. 1672.

Il lui vint un ordre du Prince, à 10. heures, de ſe retirer, comme il le fit; parce que bien qu'une partie des Ennemis eût été battue, on ne pouvoit pas empêcher qu'il n'entrât du ſecours dans la place; puiſqu'après s'être rendus maîtres du Quartier de Zuyleſtein, les deux autres n'avoient aucune communication enſemble. Là-deſſus, le Comte n'avoit pas laiſſé de faire vigoureuſement tirer ſur la Ville, & même de ſommer cette Place de ſe rendre, au nom du Prince; ſur quoi le Major *de la Grange* ſortit de la Ville, avec deux Officiers, & dit que, puis que les plus anciennes Troupes de France étoient dans la Place, & qu'il y avoit deux-mille hommes; il ne pouvoit pas entendre à capituler, qu'il n'y eût une Bréche dans la muraille. Le Comte fit encore une feinte, comme s'il vouloit forcer la Place; mais enfin il ſe retira, avec quelques Drapeaux des Ennemis, & quelques autres petits avantages. Il emmena encore dix pieces de Canon, mais il en laiſſa deux, qui tomberent dans l'eau.

Le Prince d'Orange ſe retira auſſi, de ſon Quartier, & le Duc de Luxembourg eut l'honneur d'avoir fait lever le ſiege de Wourde, avec beaucoup moins de monde; puiſque le Prince, comme l'on dit, avoit treize à quatorze-mille hommes, & que le Duc n'en avoit eu que trois-mille; outre ceux qui formoient la Garniſon de la Place, qui n'étoient que quinze-cents. (2) Un Hiſtorien François a dit, dans l'Hiſtoire Abregée, de ce tems-ci, „ que le Prince d'Orange aſſiégea „ Wourde, avec quatorze-mille hommes; mais „ que le Duc de Luxembourg lui fit lever le ſie„ ge, avec trois-mille hommes, par une des ac„ tions la plus périlleuſe, qu'on eut guère vû. „ Le Géneral Zuyleſtein, *dit-il*, dont il attaqua „ le Quartier, y fut tué. Les François y perdi„ rent le Marquis de Bois-Daufin, & le Comte „ *de Meilly*, Colonel du Regiment de Norman„ die. Les bleſſez, les plus conſiderables, furent „ le Marquis *de la Meillerais*, Colonel du Regi„ ment de Piemont, le Chevalier *de Boufflers*, „ Colonel du Regiment Royal de Dragons, & „ pluſieurs volontaires. Le Comte de la Mark, „ Colonel du Regiment de Picardie, Gouver„ neur de la Place, non ſeulement attendit le „ ſecours; mais ſeconda le Duc de Luxembourg, „ par une vigoureuſe ſortie, à la levée du ſie„ ge.

Du côté des Hollandois, on parla injuſtement des gens de Wourde, comme de Traîtres; autant qu'on en peut juger, par un Livre Flamand, intitulé: (3) *Narration Hiſtorique, ou Déduction des choſes qui regardent la maniere, dont la République de Hollande & de Weſtfriſe, a été formée, du changement qui ſe fit dans le Gouvernement, avec ſes ſuites, depuis l'an* MDLXXII. *& particulierement ce qui arriva les années* MDCLXXII. *& ſuivante, dans les Villes de Wourde & d'Oudewater, & dans les environs, où l'on réfute les Ecrivains de ce tems-là; le tout compris en deux Lettres; par* Bernard Coſter, *Secretaire de la Ville de Wourde.* On voit en effet, par cet Ouvrage, que ceux de cette Ville demanderent aſſez à tems, du ſecours aux Etats Géneraux, & montrerent même com-

(2) Le P. *Daniel*, dans l'Hiſtoire abregée de Louis XIV.
(3) Imprimé à Utrecht en 1607. in 4.

1672. me on pouvoit défendre leur Ville, avant que les François s'en fuſſent ſaiſis. Mais l'Etat avoit ſi peu de Troupes, & étoit ſi brouillé, qu'il ne fut guére poſſible de lui fournir ce qui étoit néceſſaire, pour ſa conſervation. Ainſi les mécontentemens des uns & des autres venoient plûtôt des malheurs du tems; que d'aucune négligence affectée, & de mauvaiſes intentions de ceux, qui gouvernoient l'Etat, ou des Magiſtrats de cette Ville. Cependant cela fut cauſe du dégat, que les François firent de ce côté, ſur les bords du Rhin, tant au Midi qu'au Septentrion.

On ſe plaignit auſſi beaucoup, dans la Province d'Utrecht, des deſordres, des exactions & des pilleries des François; tant par la faute de ceux, que Louïs XIV. avoit laiſſez, pour gouverner cette Province, en ſon nom, que par l'avidité des Officiers & des Soldats. Le Roi de France diſoit avoir beſoin d'argent, & il y a bien de l'apparence qu'il diſoit vrai; à cauſe des fraix immenſes, qu'il lui avoit fallu faire, pour lever une formidable armée, & la fournir de toutes les munitions de guerre, dont elle avoit beſoin; ſans parler de la Solde ordinaire. Ainſi outre l'épuiſement des Finances du Roi, les beſoins perpetuels & quotidiens des Officiers & des Soldats faiſoient qu'ils exigeoient, ſous ce prétexte, plus que ceux, qui les commandoient, ne pouvoient le permettre; ſelon les promeſſes du Roi, à la Ville d'Utrecht. Auſſi fit-on de très-grandes plaintes de tous côtez, touchant les ſuites fâcheuſes de l'invaſion des François, & des deſordres qu'ils (t) cauſoient dans les Provinces. On ne doit pas être ſurpris que des Soldats bien, ou mal payez, fiſſent des deſordres. Tous les gens de Guerre, logez chez des Peuples, qu'ils regardent, avec raiſon, comme leurs ennemis, ne les peuvent guére bien traiter. Toute autre Armée en auroit fait autant, étant en païs ennemi. On a bien de la peine d'empêcher, que des Troupes étrangéres ne faſſent bien des deſordres dans un Païs ami; & comment l'empêcheroit-on, dans un Païs ennemi?

Le 6. de Septembre, le Roi de France ayant appris que pluſieurs des habitans des Provinces conquiſes, en ſortoient, pour ne pas ſouffrir les inſolences, que les Troupes victorieuſes y commettoient; fit une Déclaration, dans laquelle (2) il diſoit „que S. M. ayant été bien informée, qu'un „ grand nombre des Habitans des Païs, nouvellement conquis, s'étoient retirez en Hollande, „ en abandonnant leurs Terres, leurs Héritages & „ leurs Maiſons; Elle trouvoit à propos d'obliger „ ces perſonnes à revenir chez elles; & que pour „ les contraindre à le faire, Elle ordonnoit & „ commandoit bien expreſſément, que les Proprietaires de ces Biens & Maiſons, y revinſſent „ demeurer de nouveau; & cela avant la fin du „ mois courant, ſans plus long délai, ſous peine, ce tems étant expiré, de la confiſcation de „ leurs revenus, & de payer cinquante Francs „ par jour, pour l'entretien des Troupes de S. M. „ & qu'à défaut de payement, on raſeroit leurs „ Maiſons, & l'on couperoit leurs Bois.

La Province d'Utrecht en ſouffrit beaucoup, d'autant plus que la Ville avoit fait une capitulation aſſez favorable; par rapport aux circonſtances, où elle s'étoit trouvée. Elle avoit demandé: „ I. Que l'exercice de la Religion Réformée, „ l'Academie, & les Ecoles reſtaſſent, comme „ elles étoient, ſans y rien changer: II. Que le „ Gouvernement de la Province demeurât dans le même état, auquel il étoit, & entre les „ mains des mêmes perſonnes, qui l'avoient: III. „ Que les Droits & les Privileges des trois Membres de l'Etat, de la Ville d'Utrecht, & des „ autres de la Province demeuraſſent en leur entier: IV. Que la Cour de Juſtice, & toutes „ les autres Charges & Offices demeureroient dans „ le même état, & entre les mains de ceux, qui „ en faiſoient alors les fonctions: V. Que toutes „ les dettes, charges, capitaux, & leurs interêts, qui étoient à la charge de la Province en „ général & de cette Ville, en particulier, ou „ des autres de la Province, continueroient à être „ payez: VI. Que ni la Province, ni la Ville „ d'Utrecht, ni les autres Villes de la même Province, ne ſeroient ni pillées, ni obligées à „ payer aucune rançon, pour ſe racheter du pillage: VII. Qu'on ne mettroit ſous aucun Seigneur particulier, ni la Province, ni la Ville „ d'Utrecht, & qu'elles ſeroient compriſes, dans „ le Traité, que S. M. pourroit faire avec les „ EE. GG. 1672.

Le Roi accorda ces Articles & les ſigna; mais, à l'égard des autres, il promit verbalement de laiſſer aux Chanoines (*Larques*) la jouïſſance de leurs Bénefices, pendant leur vie ſeulement; après quoi il prétendoit en diſpoſer.

Le Roi ne laiſſa pas d'envoyer, quelques mois aprés, un Intendant dans la Province, nommé *Robert*; qui prit connoiſſance de toutes les dépenſes de la Province, & de ſes revenus, pour voir ce qu'on en pourroit encore tirer; afin d'aider à ſoûtenir les fraix, que la France y faiſoit.

Cependant l'année ne fut pas paſſée, qu'on ne violât ces Articles. En pluſieurs lieux, on chaſſa les Réformez des Egliſes, qu'ils avoient à la Campagne, & au lieu de renfermer le Culte Romain, à Utrecht, dans le Dom, ou l'Egliſe Cathedrale, comme on en étoit tombé d'accord; on porta le Sacrement par les ruës, & l'on contraignit les Réformez, qu'on rencontroit, à coups de bâtons de ſe mettre à Génoux. Quoi que De Louvois eût ſigné, qu'on n'exigeroit rien de la Province, juſqu'au mois d'Octobre, auquel on mettroit les Troupes en Quartier d'Hiver; on ne laiſſa pas de la charger, de l'entretien de trente-mille-cinq-cens hommes.

On repréſenta à De Louvois, que la Cavalerie ayant fourragé la Campagne y avoit ſubſiſté, & que les Ouvriers des Villes ne pouvoient rien fournir; parce que l'Ouvrage avoit ceſſé, dès que les François y étoient entrez. Perſonne, dans l'attente de ce qui pourroit arriver, ne les faiſoit travailler, que pour des choſes tout-à-fait néceſſaires. Les Généraux François ne laiſſerent pas de faire entrer cinq-mille Fantaſſins, dans la Ville. On en mit encore d'autres dans les Fauxbourgs, & dans les Environs de la Ville, & l'on parla encore d'y mettre de la Cavalerie. On demanda de plus la ſomme de trente-deux-mille-cinq-cens Ecus, par mois; ſomme qui montoit au triple, de ce que le loyer des maiſons pouvoit rendre. Les Etats écrivirent à De Louvois là-deſſus, pour lui faire comprendre, qu'on exigeoit beaucoup plus de la Province qu'elle ne pouvoit payer; ce qu'elle faiſoit voir, par un Mémoire de tous les revenus publics. Le Miniſtre leur répondit, „ que le Roi ne pouvoit pas les ſoulager, com„ me il l'auroit ſouhaité, & comme il pour„ roit faire après la Paix, ſi elle ſe faiſoit. Cependant il les chargeoit de donner au Roi l'aſſiſtence, qu'il leur demandoit. On fit de ſem-

bla-

(1) Voyez les Recueuils de *Doornick*, de *Silvius* & d'autres, *Coſter*, Mr. *Baſnage* &c.

(2) *Doornick* ſur cette année p. 395.

1672. blables rémontrances aux Officiers François, qui étoient demeurez à Utrecht, & à l'Intendant Robert, ſans pouvoir rien obtenir. Il falloit, en effet, que les Troupes du Roi puſſent ſubſiſter, au moins en bonne partie, ſur la Province conquiſe. Autrement, à quoi auroit-il ſervi de la conquerir? Dans le fonds, de trop grandes conquêtes, faites en trop peu de tems, & le voiſinage de la Hollande & de la Zélande, qui ne parloient de rien moins que de ſe rendre, non plus que la Friſe & les Omlandes, ne permettoit pas à la France, d'avoir aſſez d'égard aux plaintes des habitans du Dioceſe d'Utrecht. On rémontra néanmoins la miſere du peuple, à ceux qui commandoient les Troupes Françoiſes; mais ils n'écouterent point ces rémontrances. Les Etats eurent beau dire, que demander des choſes impoſſibles, & chercher à faire des exécutions militaires revenoient à la même choſe. On ne les écouta point, & l'on mit même le feu aux Villages d'Overmeer, d'Abcoude & de Bambrug, qui étoient ceux qui rendoient le plus à la Province. On auroit pû comprendre par-là, que les Troupes Françoiſes devoient bien-tôt ſortir de la Province; parce qu'on ne brûle pas les lieux, dont on ſe propoſe de jouïr.

On peut voir par-là que, malgré la rapidité des Conquêtes des François, la France n'étoit pas en état de les garder. Car enfin enlever tout ce qu'il étoit poſſible aux anciens habitans des lieux, que l'on tenoit, étoit les mettre hors d'état d'aider le Roi à les garder, & leur inſpiroit une ſi grande haine, contre la France, qu'il étoit impoſſible de ſe fier en eux. Cependant il n'y avoit pas aſſez de Troupes Françoiſes, pour tenir ces gens-là, dans l'obéïſſance, & ne les craindre plus; ſur tout, ſi les ſecours, que l'on attendoit d'Allemagne, venoient enfin dans les Provinces Unies. Ainſi on peut dire, que l'invaſion de ces Païs-là étoit en effet à charge à la France, qui les laiſſa enfin l'année ſuivante. Cependant l'Intendant Robert (t) envoya le 28. de Decembre, un Commis nommé *de Monceaux*, pour demander au Bureau du Sécretaire des Etats de la Province, inceſſamment qu'on eût à remettre entre ſes mains, les deniers procedez des Droits impoſez ſur les Foyers, pendant les années MDCLXXI. & ſuivante: 2. qu'on remît auſſi un compte des Droits; qui avoient été levez les mêmes années ſur le Vin, ſur la Biere, ſur l'Eau de Vie, & ſur la mouture, pendant les Mois de Novembre & de Decembre, qu'ils avoient reçu des Collecteurs: 3. que châque Quartier de la Ville donnât, le Lundi ſuivant, ce qui venoit à châque Capitaine & Lieutenant, qui y logeoient.

Non contens de cela, les François ôtcrent aux Etats le pouvoir de diſpoſer des Charges, ſans la participation de Robert; qui mit même une taxe ſur le peuple, qu'il exigeoit très-rigoureuſement. Sur cela les Etats lui écrivirent, que cette taxe cauſoit tant de plaintes, qu'ils étoient obligez de lui dire, que le quart des Bourgeois n'avoit pas de quoi payer ſa quote; que pluſieurs ne vivoient que de ce qu'ils empruntoient de leurs Amis; qu'il y en avoit des centaines, qui n'avoient pas de quoi acheter du pain, pour eux & pour leurs Enfans, que par les aumônes, qu'on leur faiſoit; & qui néanmoins étoient taxez à trente, ou quarante francs, & même à davantage. Les Députez des Etats repréſenterent encore à Robert, que les Etats étoient dans l'impoſſibilité d'emprunter de l'argent, que les Pauvres avoient beſoin d'aumônes, & que ceux, qui avoient du bien, ne pouvoient rien prêter aux François; parce qu'on avoit violé les aſſurances les plus ſacrées, qu'on leur avoit données de les rembourſer, & qu'on pouvoit inventer, en peu de jours, d'autres prétextes pour ne point payer. 1672.

On extorquoit de l'argent, de ceux d'une famille qui ſe trouvoient à Utrecht, pour les abſens, ſans avoir égard à aucunes raiſons. (2) On en uſa ainſi envers *Heuft*, dont le Pere s'étoit retiré en France, avant la guerre, & avoit même acheté une terre près de Paris, où il demeuroit. On le mal-traita en toutes manieres, juſqu'à ce qu'il payât les ſommes, qu'on lui demandoit. On ſaccagea les terres de Mr. d'Amerong, qui étoit, comme nous l'avons dit, en Ambaſſade, de la part des Etats, chez l'Electeur de Brandebourg, où il étoit allé, avant la Guerre. On ouvrit les Tombeaux de ſes Ancêtres & d'autres, dans la penſée; qu'on y auroit peutêtre caché de l'argent. Les Etats firent plus qu'ils ne pouvoient, ſans s'incommoder, pour ſoulager leurs Sujets, & écrivirent pluſieurs fois à la Cour de France, ſans rien obtenir. Le Marquis de Louvois leur répondit ſeulement, le 5. d'Octobre, qu'il avoit reçu la Lettre, qu'ils lui avoient écrite, le 23. de Septembre, *par laquelle, il avoit vû toutes les raiſons, qu'ils employoient pour faire connoître, que la Ville & la Province d'Utrecht n'étoient pas en état de ſatisfaire aux Demandes, que Robert leur faiſoit; qu'il jugeoit facilement, qu'elles ne le pouvoient, ſans une très-grande peine; mais que, comme la néceſſité n'avoit point de Loi, & qu'il falloit que les Armées du Roi ſubſiſtaſſent, ils devoient s'accommoder avec Robert, ſur ce qu'ils auroient à fournir; qu'autrement il étoit impoſſible, qu'ils ne tombaſſent dans une grande déſolation.* On aſſure, que le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne, aprés avoir vû qu'il n'étoit pas poſſible de forcer la Hollande, à cauſe des inondations, avoient conſeillé à Louïs XIV. d'abandonner, ce qu'il tenoit dans les Terres des Etats Généraux; d'autant plus que l'Empereur & divers Princes d'Allemagne, commençoient à prendre les armes, en leur faveur. Peutêtre qu'on y penſoit alors, & qu'on ruïnoit un Païs, qu'on prévoyoit bien qu'il faudroit rendre; d'autant plus, qu'il ne pouvoit pas entretenir une Armée.

On pourroit croire aſſez raiſonnablement, que ce fut pour hâter le départ des Troupes Françoiſes des Provinces Unies, que le Prince d'Orange ſortit des Provinces, comme pour aller aſſiéger Charles-Roi, Ville du Luxembourg, à l'entrée de l'Hiver. Il feignit d'abord d'avoir deſſein d'aller du côté de Maſtricht, pour le délivrer du Blocus; que les François avoient mis devant cette place, en occupant divers poſtes, qui étoient aux environs. Il répandit le bruit, qu'il avoit deſſein d'aller attaquer Tongres & Maleik. Il fit tout ce qu'on pouvoit faire, pour perſuader qu'il avoit ce deſſein; en prenant le Château de Valckembourg, qui étoit enmme une épine au pied du Gouverneur de Maſtricht. Il faiſoit acheter des inſtrumens pour remuer la Terre, & les Eſpagnols faiſoient auſſi la même choſe à Namur. La France mit alors en Campagne quelque Cavalerie, commandée par le Duc de Duras, pour obſerver les mouvemens du Prince d'Orange, & non pour l'attaquer. Ce Prince avoit eu, dés que les Troupes Eſpagnoles ſe furent jointes aux ſiennes, vint-quatre-mille hommes.

Celles

(1) Réſolution des Etats de la Province, du 29. de Decembre.

(2) Voyez Mr. Baſnage ſur ce tems ci.

1672. les des François étoient déja entrées en Quartier d'Hiver, & diſperſées en diverſes Garniſons; parce qu'on ne s'attendoit nullement à une ſemblable entrepriſe, dont il étoit difficile d'eſperer un bon ſuccès. En effet, le Prince ne trouva pas les inſtrumens néceſſaires à remuer la Terre, que les Eſpagnols avoient promis, & il n'en pouvoit pas tirer ſuffiſamment de Maſtricht. En cette entrepriſe, & en pluſieurs autres, ce Prince n'obſerva point une ſage Maxime de ſon Grand Pere *Frideric Henri*, qui ne vouloit pas commencer à agir, pour un deſſein conſiderable; qu'il ne fût ſi tout ce qui étoit néceſſaire, pour le faire réuſſir, étoit prêt. Il commença à aſſiéger la Place, le 4. de Decembre, comme ſi l'on pouvoit ſe retrancher, tant contre les Ennemis du dedans, que contre ceux du dehors, quand la terre eſt gelée, faire venir des vivres auſſi facilement en hiver, qu'en été; & empêcher, que les Soldats ne déſertent, ou ne périſſent de froid. On a accuſé ce Prince, d'avoir été trop entété de la Prédeſtination; ſous prétexte que rien n'arrivoit, que ce que Dieu vouloit; comme ſi quand on n'a pas ce qui eſt néceſſaire, pour réüſſir, en une entrepriſe, on pouvoit s'y engager, ſous prétexte que, ſi Dieu veut, elle réüſſira!

Le Comte de Montal, qui étoit Gouverneur de la Place, & qui étoit alors dehors, réſolut d'eſſayer d'y entrer, ſans délai; avant que les lignes de circonvallation, & de contrevallation fuſſent achevées. Il partit de Tongres, Ville de l'Evêché de Liége, le 17. de Decembre, à 10. du matin, avec cent-cinquante Chevaux, qui prirent l'Echarpe Rouge, qui étoit la couleur de la Maiſon de Bourgogne, & par conſéquent, celle de l'Eſpagne dans les Pais-Bas. Le lendemain il arriva à une heure du Camp, dans un Bois qui empêchoit qu'on ne le vit, & d'où il ſortit, quand le Bivouac revint. Il ſe mêla à cette garde, en parlant en Eſpagnol, & diſant, que c'étoient des Troupes du Duc d'Holſtein, au ſervice de l'Eſpagne. Un Colonel, nommé Floris, commandoit alors la Garde, & ſoupçonna que c'étoient des François, & les attaqua avant qu'ils fuſſent entrez dans la Ville, mais il fut malheureuſement tué. Montal continua cependant de marcher, & entra dans la Ville, avec la perte de quatorze hommes ſeulement. Dès qu'il fut dans la Place, il parut ſur les rempars, & fit faire une décharge de toute l'Artillerie de la Place. Le lendemain, il fit une ſortie de trois heures, & comme le froid augmenta ſi fort, qu'il n'étoit guère poſſible de continuer les Travaux, il fut réſolu de lever le ſiege, le 22. de Decembre. On vit par là, que le ſiege n'avoit pas été bien entrepris, en une ſaiſon ſi avancée. Ceux qui avoient conſeillé ce ſiege au Prince ſi tard, s'expoſoient encore aux incommoditez de la ſaiſon, qui ſeule n'auroit pas permis de continuer le ſiege. D'ailleurs la Hollande ſe trouva dans un extrême danger, auquel le Prince d'Orange fut obligé de courir. Il laiſſa néanmoins quelques Troupes aux Eſpagnols, qui y joignirent les leurs, pour la prendre, & faceager Binch & Marimont. Il ſembloit que l'Eſpagne ſe mettoit peu en peine du reſſentimeot, que la France pourroit avoir de ces hoſtilitez. La Cour d'Angleterre, comme il paroît par pluſieurs Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-ci, avoit néanmoins peur de la rupture, qui pourroit ſe faire entre les deux Couronnes. Elle tâchoit d'intervenir entre elles, pour empêcher qu'elles n'en vinſent-là; tant elle ſouhaitoit que les Etats Généraux fuſſent deſtituez d'Amis! de peur que tirant avantage de l'embarras, que l'Eſpagne cauſeroit à la France, ils ne ſe ſoûtinſſent contre tout ce que pourroient faire contre eux, les Rois de France & d'Angleterre! On parla néanmoins de nommer une place, où l'on pût parler de faire la Paix. On nomma d'abord, de la part de l'Angleterre, la Ville de Dunkerque, & quelques autres; mais les Hollandois ne s'en accommoderent point, de ſorte qu'on propoſa Cologne, où il y eut depuis un Congrès, comme on le verra dans la ſuite, & comme on le pourra recueuillir de diverſes Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-là. Cela ſe fit à l'inſtance de la Sucde, qui offroit ſa médiation, pour voir s'il ne ſeroit pas poſſible de faire la paix; comme cela ſe fit pluſieurs années après, mais dans une autre Ville, comme on le trouvera dans la ſuite. 1672.

Pour achever de dire ce qui ſe fit, par terre, cette année; le Duc de Luxembourg voyant le Prince d'Orange éloigné des Provinces, (1) voulut eſſayer s'il ne pourroit point envahir la Hollande, à la faveur des glaces; qui lui ouvroient le chemin, que les Canaux, dont le païs eſt plein, outre les inondations, lui avoit fermé. Il prit donc les Garniſons voiſines, dont il fit un Corps de cinq-mille hommes, qui fut groſſi de trois-mille, tirez de la Gueldre, & d'ailleurs, qui le joignirent, en chemin.

Ce Géneral ſe propoſa d'aller, ſur la glace; du côté de Tergau, & de s'emparer, diſoit-on, de cette Ville de Hollande, pour pénetrer en ſuite plus loin, & mettre toute la Province dans la néceſſité de ſe ſoumettre à la France; comme les trois Provioces, qu'elle poſſedoit déja, l'avoient fait. Il propoſa ſon deſſein à la Cour de France, & le Roi y conſentit. Il lui permit de tirer des Garniſons des autres Provinces les Troupes, dont il avoit beſoin. Le Duc fit examiner l'épaiſſeur de la glace, dès le 20. de Decembre, & on ne la jugea pas aſſez forte, pour porter les Troupes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie. On en fut averti en Hollande; où, pendant l'Eté, on avoit été en ſûreté, par la prodigieuſe quantité de Canaux, qui la coupent, & par les inondations qu'on avoit faites, en ouvrant les Ecluſes; mais elle étoit devenue accéſſible, par la gelée. On donna là-deſſus ordre, par tout, de rompre la glace. Cependant la gelée duroit, & après avoir rompu la glace, peu d'heures ſuffiſoient pour geler de nouveau les ouvertures, qu'on avoit faites dans la glace. C'étoit un travail, qu'il fallut recommencer pluſieurs fois. Si l'Armée Françoiſe avoit voulu marcher ſeulement ſur les digues, qui forment en cette Province, une grande partie les chemins publics; la marche auroit été trop longue; & ſi l'on eût fait marcher ſa Cavalerie de front, on l'auroit expoſée à ſe noyer, ſous les glaces.

Le 26. de Decembre le froid augmenta, & l'Armée ſe mit en chemin. Comme elle marchoit, non ſeulement ſur les Digues, mais auſſi à droite & à gauche; il arriva un jour qu'elle s'égara. Mais deux Païſans de l'Egliſe Romaine, dont le Plat-Païs eſt plein, la remirent dans le chemin.

Le Géneral Fraoçois s'étoit d'abord propoſé, dit-on, de prendre ſon Quartier d'Hiver à Bodegrave, & à Nieuwer-Bruggen, de marcher de-là juſqu'à la Haie, & d'y obliger, comme l'on dit, *les Etats Généraux*, de ſoumettre toutes les Provinces au Roi de France. Mais, à parler exacte-

(1) Voyez le Recueuil de *Doornik*, ſur cette année *p.* 468. & ſuiv.

1672. exactement, ceux qui y ſont leur Réſidence ; & à qui l'on donne ordinairement ce nom, ne ſont que les *Députez des Etats Généraux*, à qui on ne pouvoit pas faire une ſemblable demande, à laquelle ils n'étoient pas en état de répondre ; ſans avoir châcun un ordre bien exprès de ſes Maitres, ou des Etats de châque Province ; qui auroient auſſi dû s'aſſembler ſolennellement, & être bien complets, pour mettre la Souveraineté de toutes les Provinces en général, & de châcune d'entre elles en particulier, entre les mains de Louis XIV.

Comme la Haie a toûjours été, ſans aucunes murailles & ſans fortifications, on s'y trouva extrémement étonné du danger, où l'on étoit. On parla de mettre quelque Artillerie, en certains endroits ; mais pour être en état de défenſe contre une Armée victorieuſe, & commandée par un Général auſſi entreprenant & auſſi bardi, que l'étoit le Duc de Luxembourg ; il auroit fallu avoir eu beaucoup plus de tems, qu'on n'en avoit alors, & d'autres gens, que les Milices de la Haie. Le Conſeil Député crut néanmoins pouvoir arrêter l'Armée Françoiſe, deſtituée d'Artillerie ; en lui oppoſant quelque Artillerie aux avenues, par où elle pourroit ſe préſenter. Mais heureuſement elle ne s'avança pas ſi près de la Haie, pour être expoſée à cette Artillerie.

Le Duc de Luxembourg avoit rangé ſon Armée, comme ſi l'Armée Hollandoiſe lui devoit aller au devant. Il prit ſon chemin par Montfort, & marcha au Nord du Rhin. Comme l'Armée ſe fut avancée, pendant la nuit, on s'apperçut que le froid étoit diminué, & l'on trouva en effet, qu'un Canal, qu'on devoit paſſer, n'étoit point gelé. L'on s'arrêta plus de deux heures, à faire un Pont avec des claies, & des planches pour le paſſer. Le dégel devint plus grand, à meſure que l'Armée s'avançoit. On rencontra à midi un autre foſſé, que l'on nomme Slimwetering, dont l'eau couloit, comme celle d'une Riviere. On jetta à la hâte un Pont deſſus, qui étant venu à ſe rompre, lors que le quart de l'Armée fut paſſé, la ſépara en deux Corps. Si le Prince d'Orange ſe fût trouvé, dans le voiſinage, il auroit eu une belle occaſion de battre l'ennemi ; mais, pour parler le langage de ſes Courtiſans, il n'étoit pas prédeſtiné à battre le Duc de Luxembourg ; mais à en être battu, comme il arriva, pluſieurs années après, à la bataille de Landen.

Le Bailliſ de Nieuwcop, envoya cependant demander du ſecours au Comte de Koningsmark, qui étoit à Bodegrave, dont le Prince d'Orange lui avoit confié la garde. Le Bailliſ, homme de courage, aſſembla là-deſſus quelques Païſans, dont il forma quatre compagnies ; auxquelles il s'en joignit encore une autre du voiſinage. Ils réſolurent tous enſemble de défendre Nieuwcop, contre les François. Ces derniers les attaquerent, par cinq endroits, ſans les pouvoir forcer. Les François, apparemment pour prévenir les ſecours, réſolutent d'aller attaquer Swammerdam, pendant qu'on travailloit à refaire le Pont, qui s'étoit rompu ; pour y faire paſſer le reſte de l'Armée, demeuré en arriére. Ils commençerent par des retranchemens, qui avoient été faits pour couvrir cette place ; que le Comte de Koningsmark abandonna, auſſi bien que Bodegrave. Il n'y laiſſa que très-peu de Soldats, à qui il ordonna de ſe rendre à Tergau, s'il arrivoit qu'ils fuſſent forcez. Il ſe retira lui-méme honteuſement, de côté de Leide, & ſes Soldats méme ſe mirent à piller les villages ; par leſquels ils paſſoient, pour ôter ce pillage à l'Ennemi. On peut voir par-là, le danger qu'il y a à ſe fier à des gens, qui n'ont point donné de preuves de leur fidelité, & de leur capacité. Il y eut méme deux Colonels du Corps, que commandoit l'Officier Suedois, qui s'avancerent juſqu'aux portes de Leide, dans l'eſperance d'y faire vivre leurs Régimens à diſcretion. Mais le Magiſtrat leur ferma les Portes, & obligea par-là Konigsmark de prendre ſon Quartier, en quelques Villages voiſins. Il voulut en ſuite excuſer une ſi mauvaiſe conduite, en diſant qu'il croyoit que le Duc de Luxembourg avoit une armée plus forte, qu'elle n'étoit ; qu'il avoit mis Tergau en ſûreté, en y envoyant le Marquis de Thouars, avec trois Regimens, & pourvu auſſi à celle de Swammerdam & de Bodegrave ; en laiſſant en châcun de ces Bourgs, deux-cents hommes de pied, & trente Cavaliers. 1672.

Le Duc de Luxembourg, qui marchoit à ces mêmes Bourgs, trouva heureuſement les retranchemens, que l'on y avoit faits, pour les couvrir, abandonnez. Il donna ordre au Comte de Sault, de ſuivre les bords Septentrionaux du Rhin, & au Marquis de Mouſſi les Méridionaux ; pour s'approcher également de Swammerdam, des deux côtez. Le Comte trouva devant lui un Canal, où il n'y avoit point de Pour, excepté un, que les Païſans avoient rompu. Mais le Duc le fit inceſſamment refaire, & le Comte y paſſa avec ſon Regiment. Le Marquis trouva auſſi près de Swammerdam un Pont-levis, qui étoit défendu par quelques Soldats, qui firent leur décharge ſur ſes gens. Un Major François ayant paſſé alors le Canal, à la nage, malgre le froid, prit par derriere ces Mouſquetaires, les mit en fuite, & ayant baiſſé le Pont, ouvrit ce paſſage au Marquis. Trois Bataillons des Regimens de Picardie, de Normandie & de Sourcher, le ſuivirent, dans le deſſein de bruler ce Bourg, comme ils le firent ; mais l'incendie s'étant étendu juſqu'au Pont, ſépara ces Troupes de celles du Duc, qui alloit de l'autre côté du Rhin à Bodegrave. Cela cauſa du deſordre dans l'Armée, qui ne pouvoit pas recevoir facilement les ordres du Duc. Néanmoins il trouva le moyen de faire paſſer des Troupes ſur le Pont enflammé, avec leſquelles il alla à Bodegrave. Cette action ne coûta aux François, que cinquante Soldats & quelque peu d'Officiers. On peut bien comprendre, que ſi Konigsmark y avoit été, au lieu de s'enfuir lâchement ; il auroit pu défaire, ou au moins retenir le Duc, avec ſon Armée ; qui n'étoit que d'environ onze mille hommes, ſelon le calcul de *Coſter*, qu'on verra ſur la fin, de ce qu'il dit ſur cette année.

Cependant le dégel étoit ſi grand, qu'il ne pouvoit plus retourner à Utrecht, d'où il étoit venu en Hollande, ſur la glace. Ce méme dégel ſauva la Haie, & une bonne partie de la Hollande. Le Corps d'Armée, qui étoit au delà du Rhin, à ſon égard, le vint joindre à Bodegrave, avec le Marquis de Genlis, & les autres Officiers Généraux. On donna un jour aux Troupes, pour s'y repoſer ; & cependant on tint conſeil, ſur ce qu'on pourroit faire. Comme la plûpart des prairies étoient couvertes d'eau, il falloit néceſſairement marcher ſur les digues, qui étoient auſſi à demi-inondées, & l'on ne pouvoit pas méme être maître de cette digue, qui va juſqu'à Wourde ; ſans prendre Nieuwerbruggen, Poſte ſi bien fortifié, diſent les François, qu'il pouvoit arrêter méme une Armée, quoi qu'il n'y eût que deux Bataillons en garniſon. Le Duc de Luxembourg étoit dans un

1672. gtand embarras, lors qu'on lui vint dire, que *Moïſe Pain & Vin*, Colonel d'Infanterie, & Maréchal des Logis, avoit retiré de Nieuwerbruggen les deux Bataillons, qui y étoient, & que le chemin, qui conduit à Utrecht, étoit dégagé. Il envoya inceſſamment occuper ce poſte, par deux Bataillons. Mais avant que de les ſuivre, il fit faire une terrible exécution à Swaiomerdam, & à Bodegrave; ſi l'on en croit les Hiſtoriens, non-ſeulement (1) Hollandois, mais auſſi les François. Ces deux Bourgs furent non-ſeulement pillez & brulez; mais quantité d'Hommes, de Femmes & d'Enfans y furent maſſacrez, des Femmes violées, & toutes ſortes de brutalitez, & d'inhumanitez commiſes Cependant nous avons ouï des Hollandois, gens ſages & dignes de foi, qui avoient vécu en ce tems-là, & il y en a encore aujourdhui; qui ne ſont nullement amis de la Nation Françoiſe, ſur tout aux dépends de la leur; qui ont aſſuré & qui aſſurent, que la plus grande partie des cruautez & des brutalitez, qu'on attribue aux François, ſont de pures fictions, inventées, pour rendre les François plus odieux; mais qu'il eſt vrai, qu'ils pillerent ces deux Bourgs, & qu'ils y mirent le feu. Le P. *Daniel*, dans ſa Vie abregée de Louïs XIV. ſe contente de dire, que *Mr. de Luxembourg, à la faveur des glaces, s'empara de Bodegrave & de Swammerdam, & que ſes Soldats en rapporterent un riche butin*; ce qui eſt vrai, quoi qu'on ne veuille pas nier qu'il ne ſe commit des brutalitez, dans ce pillage. Mais ne n'étoit pas de l'interêt du Roi Louis XIV., ni de la prudence du Duc de Luxembourg, de ſe rendre plus odieux, qu'ils ne l'étoient dans les Provinces Unies, par des cruautez & des brutalitez inouïes. Quelque ſoin, qu'on puiſſe apporter à tenir les Soldats en bride; on ne ſauroit empêcher que ceux, qui ont de l'avantage, ſur les autres, n'en abuſent, en quelque maniere. Les Habitans de *Binch* & de *Marimont*, ne ſe plaignoient guère moins des Soldats du Prince d'Orange, & du Comte de Monterei. On peut conſulter ſur ce qui arriva à Bodegrave & à Swammerdam, ce que (2) *Coſter* en dit, ſur cette année, d'où l'on recueuillira qu'on a outré les choſes, en ce qui a été écrit, en ce tems-là. Il paroît auſſi, par le même Auteur, que ce que les François ont dit de la difficulté, qu'il y avoit eu à forcer le paſſage de *Nieuwerbruggen*, n'étoit pas à beaucoup près ſi fort, qu'on le repréſente. Il croit encore, que le deſſein du Géneral François n'étoit pas de faire des conquêtes, & de demeurer maître de quelque poſte; mais ſeulement de voir par quel chemin on pourroit aller de la Province d'Utrecht, en celle de Hollande. En effet, avec ſi peu de Troupes, il n'étoit pas poſſible de rien garder, dans un païs auſſi coupé & auſſi plein de monde, que la Hollande. Ajoûtez encore que ce grand peuple étoit irrité au dernier point, contre les François, & prêt à tout entreprendre contre lui; pourvu ſeulement qu'il eût quelques Officiers, qui le conduiſiſſent; & en effet il n'en manquoit pas. Pour donner du poids à ce que l'on dit des cruautez commiſes, ſur les Habitans de Swammerdam & de Bodegrave; on cite non ſeulement des Hiſtoriens Hollandois, qui pourroient être ſuſpects; mais encore Mr. *Baillet*, qui n'a pas eu ſujet de charger les François, d'une conduite, que perſonne ne ſauroit approuver; ſoit par rapport à la Politique, ſoit que l'on en juge par les Principes de la Religion. Mr. *Baillet* ne peut l'avoir tiré que de ce qu'on en a publié en Hullande. On doit louër ce ſavant homme, de ſa ſincerité, en une choſe qui n'eſt pas avantageuſe à ſa Nation; mais on ne doit pas moins louër les Proteſtans, qui reconnoiſſent, qu'on a fait tort en cela aux François, & qui ne veulent pas profiter d'une choſe peu avantageuſe à cette Nation, quoi qu'un Auteur François l'ait crue; parce qu'en matieres hiſtoriques, on ne doit avoir égard qu'à la Verité, qui eſt l'ame de l'Hiſtoire. 1672.

La multiplicité des matieres, qui ſe paſſerent dans l'Etat, nous a empêché de dire que le Prince d'Orange étant en poſſeſſion de toutes ſes Charges, & particulierement de celle de Stadthoudre; il commença à l'exercer, par rapport aux Magiſtrats de la Hollande, en remerciant ceux, qui avoient favoriſé le Parti qui lui étoit contraire, & en nomma d'autres; ſous prétexte que le Peuple en étoit mécontent, & que cela troubloit la tranquillité publique. Les Etats de Hollande lui donnerent le pouvoir d'ôter des Magiſtratures ceux, qui lui ſembleroient pouvoir troubler le repos public; quoi qu'il fût aſſez clair qu'après la mort des Freres De Witt, & l'Amnillie accordée à ceux qui y avoient contribué; perſonne n'oſeroit s'oppoſer aux réſolutions, que le Prince ſouhaiteroit, ou favoriſeroit. Les Etats de Hollande lui donnerent (3) le 27. d'Août, le pouvoir de faire ce changement; qu'il fit, comme il le trouva à propos. Le Prince ne manqua pas de ſe mettre en poſſeſſion de cette autorité, en l'exerçant, & congédiant du ſervice des Villes, ceux qu'il pouvoit ſoupçonner de n'être pas aſſez ſoumis à ſes volontez; bien entendu néanmoins que ceux qu'il excuſoit, ou plûtôt qu'il excluoit de la Magiſtrature, ne ſeroient pas pour cela, *leſez dans leur réputation en quoi que ce fût, & qu'il les prenoit en ſa Protection & en ſa Sauvegarde*. On en trouvera des exemples, dans le Recueuil cité en marge. Le Prince en uſa de même à la Haie, quoi que cette Ville n'eût aucuns Députez, dans les Etats de la Province, & n'en ait point eu depuis. On fut ſurpris qu'un homme, qui avoit été l'un des Chefs de la Canaille, dans le meurtre des De Witt, fût établi Baillif, en la place de *Rodolphe de Paffenrode*. Mais enfin cet indigne Magiſtrat abuſa ſi fort de ſa faveur, que la Cour de Hollande, ayant pris connoiſſance de ſes malverſations, malgré l'Amniſtie, le fit mettre en priſon, & le condamna à avoir la tête coupée. Il s'en échapa, & s'alla remettre à Amſterdam, entre les mains de Conrad Van Beuning, Bourgmeſtre de la Ville & Préſident, en ce tems-là. Il lui parla très-mal du Prince d'Orange, & du Penſionaire de Hollande Fagel. Les Bourgmeſtres d'Amſterdam le firent inceſſamment arrêter, & le renvoyerent à la Haie, où la Cour le fit mettre de nouveau en priſon. Il y mourut, quoi qu'il eût bien mérité de la finir ſur un Echaffaut. Peutêtre qu'on craignit qu'il ne dit ce qu'il ſavoit des premiers Auteurs de la mort des Freres infortunez. Pour le moins, il eſt difficile de ne pas le ſoupçonner aujourdhui; où l'on ne voit pas pourquoi nn auroit ménagé un auſſi méchant homme, que celui-là. Ceux qui ont part à quelque mauvaiſe action, en devenant complices à d'autres, quoi que d'une con-

(1) Voyez la Deſcription Hollandoiſe, qu'on en trouve dans le Recueuil de *Doornik* p. 461. & ſuiv. & *Sylvius* ſur cette année 1673. p. 510. Il y a encore une Deſcription à part en Flamand & en François. Voyez de plus Mrs. *Baſnage* & *Sanſon* T. II. de la Vie de Guillaume III. &c.

(2) Pag. 198. & ſuiv.

(3) Voyez le Recueuil de *Doornik*, ſur cette année p. 165. & celles qui précedent & qui ſuivent.

1672. condition beaucoup plus relevée : *facinus quos inquinat æquat.*

Pendant que tout cela ſe paſſoit, dans les Païs-Bas, l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg commencerent à ſe remuer ; pour faire une diverſion, en faveur des Provinces Unies. (1) L'Eſpagne même avoit travaillé, dès le Mois de Juillet, à perſuader à l'Electeur de Brandebourg, de ſe hâter à ſe mettre en campagne, pour empêcher que la France n'employât toutes ſes forces contre elles. L'Electeur de Cologne, pour empêcher que l'Eſpagne ne prit le parti des Etats Généraux, avoit envoyé un Agent à Madrid ; pour dire à cette Cour, que pour lui il n'avoit aucun démêlé avec eux ; dans la penſée qu'on étoit peu inſtruit en Eſpagne de ce qui ſe paſſoit, ſur le Rhin ; quoi que le Comte de Monterei, agiſſant avec vigilance, en faveur des Etats, fît bien voir le contraire. Le Comte de Bergeik, qui étoit allé à Berlin, de la part du Gouverneur des Pais-Bas, eut auſſi ordre de dire à l'Electeur, que Sa M. C. agiſſoit en cela, de concert avec l'Empereur, & qu'il iroit en d'autres Cours d'Allemagne, pour les exciter à ſe hâter de ſe déclarer, & d'agir en faveur de la République, qui étoit en un très-grand danger. Le Comte ſouhaitoit de ſavoir, combien de Troupes l'Electeur étoit reſolu d'envoyer aux Hollandois ; afin que Monterei ſût comment il pourroit ſe joindre à elles. Il diſoit, qu'il étoit neceſſaire qu'elles vinſent au plûtôt, parce qu'il étoit clair, que Louis XIV. vouloit exécuter les vaſtes deſſeins de ſon ayeul, & qu'il falloit conſiderer, *non ce qu'il diſoit, mais ce qu'il faiſoit* ; & qu'il ſoûtenoit, par une armée de cent-mille hommes. L'Electeur en tomboit d'accord, & diſoit qu'il avoit envoyé, pour cela même, à Bruſſelles, & que la choſe faiſoit voir combien il prenoit à cœur le bien commun ; Qu'il avoit auſſi envoyé à Cologne, pour prier l'Electeur de ne rien faire, qui pût troubler le repos de l'Empire, ou préjudicier à ſes propres Etats, & qu'il ſe prendroit à l'Evêque du dommage, qu'il lui auroit cauſé : Que ce Prélat avoit pris cela, en fort mauvaiſe part ; mais qu'il ne falloit pas, pour cela, s'abſtenir de faire ce qu'on pourroit, pour empêcher les François d'y cauſer du dommage, & traiter de cela à l'amiable avec lui & avec l'Evêque de Munſter, & employer les armes, ſi les négotiations ne ſervoient de rien ; d'autant plus, que les Suedois avoient déclaré qu'on pourroit les attaquer, ſans contrevenir, avec l'Alliance qu'on avoit avec la France ; mais qu'il n'étoit pas à propos, qu'il écrivit à l'Evêque de Cologne, avant que les Troupes, que l'on devoit employer contre lui, euſſent paſſé en revuë, & fuſſent aſſemblées au même lieu ; Qu'il tiendroit au reſte ſa parole, touchant le ſecours qu'il avoit promis aux Etats Généraux. Le mal fut, que les deux Evêques eurent le tems d'envahir l'Overyſſel, & de ſe jetter ſur les Omlandes, où ils eurent le loiſir de faire des ravages affreux. La guerre commencée ne peut être ſoûtenue, que par des Troupes, qui agiſſent effectivement, & qui ſoient en état de repouſſer l'Ennemi ; ſi la négotiation ne ſert de rien, comme il arriva de ce tems-là. Il étoit vrai, que l'Empereur avoit témoigné aux Eſpagnols, qu'il étoit bien diſpoſé, à leur égard, & qu'il ſeroit neutre, comme l'Electeur de Brandebourg l'avoit, diſoit-il, ſouhaité. Cependant ce dernier diſoit au Comte de Bergeik, qu'il n'en avoit rien dit, & étoit d'avis que les Eſpagnols devoient preſſer l'Empereur à ſe déclarer, & aller auſſi à d'autres Cours d'Allemagne, pour les porter à la même choſe. 1672.

Cependant l'Electeur eut, le 18. d'Août, non ſeulement le nombre de Troupes, qu'il avoit promis aux Etats Généraux ; mais encore quelques milliers de Soldats de plus, à ce qu'aſſure *Puſendorf*. Il ſortit le 18. d'Août de Berlin, & s'en alla à Halberſtadt, pour attendre les Troupes que *Montecuculi*, Géneral de l'Empereur, y devoit amener. On attendoit le mouvement de ces Troupes réünies, avec beaucoup d'impatience ; mais l'Electeur écrivit aux Etats, que les Troupes Imperiales avoient pris leur marche, par des lieux, où il n'étoit pas poſſible de faire beaucoup de diligence ; mais qu'il les iroit joindre à Erford, & marcheroit, avec elles, droit en Weſtfalie. L'Electeur écrivoit cela, au Mois de Juillet.

Cependant Turenne étoit entré dans le Païs de Cleves, ce qui le fit réſoudre d'aller en Weſtfalie, pour défendre ſes Etats, contre les François. Il en écrivit, le 2. de Juillet à Turenne, qui excuſa la conduite du Roi ſon Maître, ſur ce qu'il n'avoit pas pû faire autrement ; parce que ces places étoient entre les mains des Hollandois, qui étoient ſes ennemis ; mais il ajoûtoit d'ailleurs, que le Roi n'avoit aucun deſſein d'attaquer les Places de l'Electeur, où il n'y avoit aucuns Soldats des Etats Généraux.

L'Armée Electorale s'étant enfin miſe en marche, ſur la fin d'Août ; Turenne ayant réuni, en un corps, quelques Troupes Françoiſes, alla prendre poſte entre Dorſten, Weſel & Rhimberk, environné des Rivieres du Rhin, de la Lippe, de l'Embs, & de la Roure. Il fut joint là, par quelques Troupes des Evêques de Cologne & de Munſter. Quoi qu'elles ne ſe montaſſent pas à trente-mille hommes, elles prétendoient pouvoir faire tête à toute l'Allemagne. Le Gouverneur François de Weſel, c'eſt-à dire, le Comte d'Eſtrades, avoit dit aux Députez du Païs de Cleves, qui s'étoient rendus dans cette place ; pour demander au Gouverneur François, d'être traitez avec plus de douceur ; que Turenne alloit au devant de l'Electeur, pour le combattre ; & que ſi ce dernier étoit battu, il perdroit la Duché de Cleves. En effet, les Evêques de Cologne & de Munſter s'aſſemblerent à Weſel, avec Turenne & D'Eſtrades. Le premier écrivit enſuite aux Electeurs & aux autres Princes, dont les Etats s'étendoient juſqu'au Bas-Rhin, qu'ayant „ été laiſſé, par le „ Roi, pour garder les Places, que ce Monarque „ avoit priſes, & pour faire d'autres choſes, qui „ regardoient ſes interêts ; il avoit eu ordre de „ lui de les aſſurer, comme tous les autres, qui „ aimoient le repos, qu'il ne vouloit toucher a „ rien, de ce qui appartenoit à l'Empire ; & que ſi les „ Troupes Françoiſes y étoient entrées, ce n'a„ voit été que comme une ſuite de la guerre, que „ le Roi avoit entrepriſe, & qu'il n'avoit pas „ pu éviter : Qu'ayant été informé qu'on amaſ„ ſoit des Troupes, pour l'inquieter dans la poſ„ ſeſſion de ces places, & qu'on le vouloit ren„ dre ſuſpect à ſes Alliez ; le Roi avoit été con„ traint de l'envoyer (*lui Turenne*) ſur les bords „ du Rhin, & qu'il y étoit venu dans la réſolu„ tion de retourner ſur les Terres des Etats ; dès „ qu'il auroit vû que ces Troupes n'avoient au„ cun deſſein préjudiciable aux Alliez de la Fran„ ce ; & que l'Electeur de Brandebourg tien„ droit ſes Troupes & celles de ſes Alliez, dans „ ſes propres Etats, ou de ceux qui les lui a„ voient envoyées ; ſans cauſer aucune perte, „ ni donner aucun ſoupçon aux Alliez du Roi. „ Que

(1) *Puſendorf* Rerum Brandeb. Lib. XI. n. 59. & ſeqq.

1672. „ Que l'Electeur avoit ſouvent été averti, par le „ Roi, qu'il ne ſe mêlât point d'une guerre, qui „ ne le regardoit pas; à moins qu'il ne la voulût „ faire de ſon propre mouvement : Que lui (*Turenne*) l'en avoit averti, par l'ordre du Roi, „ afin que toute l'Allemagne reconnût, qu'il n'avoit tenu qu'aux Princes de conſerver le repos „ de l'Empire; en ne ſe mêlant pas de ce qui ne „ le regardoit point. A prendre ſes expreſſions à la lettre, on diroit que Louïs XIV. avoit droit d'attaquer les voiſins, & les Alliez des Princes de l'Empire; ſans que ces Princes euſſent aucun droit de défendre leurs Alliez. On ne croyoit pas même en France, que Sa Majeſté eût un ſemblable droit excluſif. Mais on prenoit ces Princes, pour dupes, quoi qu'il n'y ait guère de Puiſſances en Europe, qui ſoient auſſi bien inſtruites de leurs interêts, que les Princes de l'Empire, & même du Droit qu'ils ont de traiter avec d'autres Puiſſances. Les exemples des Alliances, que le Louïs venoit de faire, avec l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munſter, en étoient une preuve évidente. On avoit auſſi remarqué dans ces Lettres de Turenne, qu'en parlant de ſon Roi, il diſoit, *Sa Majeſté*, & qu'en parlant à des Princes, il les traitoit de *Vous*, comme on ſeroit de ſimples Gentils-Hommes. On n'étoit pas moins choqué de ce qu'il étoit paſſé ſur les Terres de l'Empire, ſans en avoir demandé permiſſion, comme cela ſe devoit. Quoi qu'il fût dit, dans cette Lettre, que ſi les Troupes de l'Empire n'entreprenoient rien contre les François, ni contre ſes Alliez, leurs Troupes s'en retourneroient aux lieux, dont elles s'étoient emparées; il n'y étoit pas dit qu'elles devroient ſortir des Terres de l'Empire, ou de la Duché de Cleves. Il étoit encore abſurde de dire, que cette guerre ne regardoit pas l'Electeur de Brandebourg, qui étoit voiſin des Etats, & dont les Terres avoient été ſaiſies par les François; qui y avoient fait un dommage irréparable, ſans qu'ils diſſent un mot de la reſtitution. On eût dit qu'il étoit permis à la France d'attaquer les autres, ſans qu'il fût permis de ſe défendre. Turenne ſaccageoit tout ce qui étoit autour de lui, & dans le Duché de Cleves, afin que les Troupes Allemandes n'y trouvaſſent rien, qui les pût aider à ſubſiſter. Ce ſont là des réflexions de Pufendorf, auxquelles on n'auroit pû en ce tems-là oppoſer rien de raiſonnable. Toute la raiſon de faire la guerre aux Hollandois, étoit parce qu'ils s'oppoſoient à l'agrandiſſement de la Puiſſance de la France, & l'Empire avoit le même interêt; mais il n'étoit pas ſi fort preſſé, que les Provinces Unies. C'étoit ce qui le faiſoit agir plus mollement, quoi qu'elles fuſſent ſi fort preſſées, qu'elles ne pouvoient s'accommoder des lenteurs des Allemands.

Cependant l'Electeur de Brandebourg s'avança, au Mois d'Août, juſqu'à Halberſtadt, pour y attendre Montecuculi, qui s'y devoit rendre, pour conſulter avec lui. Il écrivit aux Etats ſon deſſein, pour les aſſurer qu'il ſe ſeroit déja plus avancé, ſi les Troupes Imperiales n'avoient pas pris leur chemin, par un païs, qui ne permettoit pas qu'il s'avançât plus promptement. Il ajoûtoit que ces mêmes Troupes Imperiales étoient venuës près d'Erford, où il eſperoit de les joindre bientôt. Il écrivit auſſi en Suede, que les François continuoient à faire des hoſtilitez dans le Duché de Cleves, & qu'il étoit réſolu d'aller en Weſtfalie, pour s'oppoſer à Turenne, qui faiſoit de grandes menaces; à cauſe de quoi il demandoit du ſecours à la Suede, conformément au Traité, qu'il avoit avec elle. Le Roi de Suede répondit, qu'il étoit fort fâché, de ce que la guerre s'allumoit, entre la France & l'Electeur; 1672.
mais qu'il eſperoit qu'il y auroit quelque moyen d'éviter d'en venir en ce tems-là à cette extrémité; parce que les Alliez avoient accepté ſa médiation, & que la France paroiſſoit diſpoſée à donner ſatisfaction à l'Electeur. Ce Prince demanda auſſi du ſecours au Duc de Neubourg, qui lui répondit qu'il avoit été à Boxtel, où il avoit parlé au Roi de France; en faveur de l'Electeur; & que ce Prince lui avoit dit, que la néceſſité de la guerre l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait; qu'il ne laiſſeroit pas de le ſatisfaire, & qu'il lui rendroit ce qu'il avoit occupé, quand la guerre ſeroit finie; pourvu que l'Electeur ceſsât de faire des hoſtilitez contre lui. Le Roi de Suede ajoûtoit, qu'il avoit écrit à Louïs d'accorder à l'Electeur la neutralité, qu'il demandoit; quoi que ce dernier proteſtât, qu'il ne ſe ſouvenoit point qu'il l'eût demandée. La Suede aſſuroit néanmoins, qu'elle avoit travaillé à cela, de bonne foi. C'eſt ainſi que les Princes, qui étoient, en effet, engagez à conſerver la République, la ſecouroient foiblement; pour ne pas s'entendre aſſez bien les uns avec les autres, & qu'elle ſe trouvoit en danger d'être entierement ſubjuguée; après quoi toutes leurs négotiations, avec la France, ſeroient devennes inutiles.

L'Electeur avoit écrit, au Mois de Juillet, à Turenne, qu'il avoit réſolu de renvoyer Cracou à Paris; mais qu'il ne l'avoit pas fait, après les hoſtilitez, que les François avoient faites dans le Duché de Cleves; Que cela pouvoit être attribué à la guerre, qui ne ſe pouvoit guère faire, ſans de ſemblables accidents; mais qu'il ne comprenoit pas pourquoi les François s'étoient emparez de Gennep, où il avoit une petite Garniſon, & qui étoit dans les Terres de l'Empire; ce qui étoit contraire aux promeſſes réïterées de ce Monarque. Turenne, à qui l'Electeur s'en étoit plaint, avoit répondu, qu'il étoit difficile que cela n'arrivât, lorſqu'on avoit à faire à un Prince, qui ſe ſaiſiſſoit de ce qui ne lui appartenoit pas; qu'il avoit eu ordre du Roi, ſon Maître, de chaſſer les Garniſons Hollandoiſes de Gennep & de Grave, qu'il avoit chargé Chamilli de l'exécuter, & que ce dernier l'avoit fait; ayant appris que les Troupes de ces deux Places s'étoient retirées à Nimegue, & ne ſachant pas, que les Soldats, qui y étoit alors, appartenoient à l'Electeur.

Ce Prince étant (1) allé à Halberſtadt, & s'étant abouché avec Montecuculi; ce Géneral, qui étoit plus fin que ceux, à qui il avoit à faire, & qui avoit ordre de ſon Maître de détourner l'Electeur d'aller ſecourir les Etats Généraux, auſſi promptement qu'il auroit été beſoin, dit, „ qu'il „ ne croyoit pas qu'il fallût aller tout droit en „ Weſtfalie, mais plus haut à gauche, afin qu'après avoir paſſé le Rhin & la Moſelle, on coupât les vivres aux François, qui ſeroient obligez de ſe retirer: Qu'après cela, il ſeroit facile de ſe joindre au Prince d'Orange & aux Eſpagnols, dans le Païs de Liege: Qu'on obligeroit par-là les François de laiſſer l'Empire, & „ peutêtre même les Provinces Unies en repos. Quoi que ces raiſons puſſent paroître ſpécieuſes, Montecuculi ne parloit ainſi, qu'à cauſe que la France avoit fait à Vienne, l'année précedente, avec l'Empereur, & dont l'Electeur n'avoit aucune connoiſſance, en ce tems-là. L'Empereur, comme le dit un Hiſtorien (2) François, avoit écrit

(1) Pufendorf Lib. XI. n. 61. & ſeqq.
(2) Le P. *Daniel*, dans l'Hiſt. abregée de Louïs XIV. ſur cette année.

1672. écrit en MDCLXXI. à l'Evéque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Ligue, que l'Evéque de Liege & l'Evêque de Munſter avoient faite avec le Roi de France, & que quand le Commandeur de *Grémonville* lui eut dit, que ce Prince ſe prépsroit à faire la guerre à la Républiquc de Hollande; il lui promit de ne donner point de ſecours aux Hollandois; pourvû que le Roi n'entreprit rien, contre les Terres de l'Empire. *Pufendorf* nomme cet engagement *un Traité ſecret, par lequel l'Empereur s'étoit engagé à n'apporter aucun empêchement à la guerre, contre les Hollandois, & à ne s'en méler point, pendant la premiere année.* L'Empereur étoit néanmoins bien-aiſe, que l'Electeur ſe déclarât contre la France, quoi qu'on eût ſoupçonné qu'il s'entendoit avec elle; parce qu'on avoit ſu qu'il avoit eu; par un Ambaſſadeur, des Conférences ſécretes, l'année précedente avec elle.

L'Electeur s'étant laiſſé gagner, par les raiſons de Montecuculi, crut néanmoins devoir communiquer les raiſons de ſa marche aux Etats Généraux; de peur qu'ils ne eruſſent qu'il n'étoit plus d'humeur de les ſecourir. Il leur envoya, le 17. de Septembre, *Rudolf Laurent Kroſeg*, pour les inſtruire de ce qu'il ſe propoſoit de faire, & des bons effets que ſa marche pourroit produire. Le mal étoit qu'ils n'avoient pas aſſez de forces, pour ſe dégager des François; qui leur tenoient encore trois Provinces, & qui leur donnoient beaucoup d'exercice; comme on l'a vû, par ce que nous en avons déja dit. Le grand avantage, qu'ils remporterent, ſur les Evêques de Cologne & de Munſter, n'empêcha pas que le Duc de Luxembourg ne les incommodât infiniment du côté d'Utrecht; mais les deux Evêques, obligez de s'en retourner chez eux, leur donnerent au moins le tems de reſpirer de ce côté-là.

Cependant l'Armée de l'Empereur & de l'Electeur ne trouva pas le moyen de paſſer le Rhin. L'Evêque de Triéves fut le premier, qui réfuſa de leur laiſſer traverſer la Riviere à Coblentz. On parla bien d'acheter à Mayence, au Mois d'Octobre, les materiaux propres à faire un Pont de Bateaux, ſur le Territoire de cet Evêché; & après y avoir trouvé des difficultez inſurmontables, on parla de paſſer la même Riviere, ſur les Terres de l'Electeur Palatin, qui fit encore plus de difficulté de le permettre. Ces trois Electeurs prétexterent pour ſujet, qu'ils avoient chez eux des Armées de France commandées l'une par le Prince de Condé, & l'autre par Turenne. D'ailleurs l'Empereur preſſoit foiblement ces Electeurs, parce qu'il étoit obligé, par le Traité dont on a parlé, avec la France, de ne ſe point méler de cette guerre, pendant cette année.

Cependant toutes ces démarches ne plaiſoient nullement aux Etats Généraux, qu'on auroit pu délivrer cette Campagne, d'hôtes auſſi fâcheux, que les François: comme ils avoient eux-mêmes ſauvé les Païs-Bas Eſpagnols, & obligé la France de faire la Paix avec l'Eſpagne, en agiſſant de concert avec les Anglois. Le Prince d'Orange s'en plaignit beaucoup à l'Electeur, qui ſembloit l'avoir trompé, conjointement avec Montecuculi. Il étoit en effet fort étrange, que les Troupes Imperiales, & celles de l'Electeur fuſſent allées chercher ſi loin le paſſage du Rhin; avant que d'être aſſurées que l'une des trois Puiſſances, dont on a parlé, permettroit le paſſage du Rhin, ſur ſes Terres; ou réſolues de prendre ce paſſage, par force. Nous ne nous arrêterons pas aux difficultez, qui ſe tronvoient à émouvoir les Princes d'Allemagne, ou la Diete de Ratisbonne à donner un prompt ſecours aux Etats. On les verra dans le *Tome III.*

XI. Livre de *Pufendorf*, de la Vie de *Frideric Guillaume*, Electeur de Brandebourg. 1672.

Ce Prince, comme (1) ſon Hiſtorien nous l'appreod, envoya auſſi à la Haie, pour perſuader à D. *Emanuel de Lira*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, d'engager ſon Roi à ſoûtenir les Etats, en déclarant la guerre à la France; mais l'Eſpagnol fit entendre que cela ſe feroit, ſi les Alliez s'engageoient de ne faire point la paix, que l'on n'y confirmât les Articles de celle des Pirenées. D'ailleurs il diſoit que ni l'Empereur, ni l'Electeur n'avoient pas fait la guerre tout de bon aux François; & que Turenne s'en moquoit. D'autres Eſpagnols diſoient, qu'ils déclareroient la guerre à la France; pourvu que les Etats Généraux leur cédaſſent Maſtrieht, & le Païs d'Outre-Meuſe. Les Hollandois ne pouvoient conſentir à cela. Les Espagnols diſoient enfin qu'ils *accederoient* à l'Alliance, que l'Empereut & les Etats feroient enſemble. *Blaſpiel*, Envoyé de l'Electeur, ſe rendit à Bruſſelles, & s'entretint avec Monterei, qui tenoit le même Diſcours, que D. Emanuel de Lira. L'Electeur ne vouloit pas ſe charger d'un fardeau ſi peſant, à moins qu'on ne lui donnât quelque recompenſe proportionnée. Le Gouverneur Eſpagnol ne manquoit pas de dire, que ce ſeroit odieux pour l'Electeur, de demander une trop grande recompenſe. D'ailleurs il donnoit de grands éloges à ce Prince, pour la conduite qu'il avoit tenue, de ſe réveiller le premier, pour s'oppoſer à la France; pendant que toutes les Puiſſances dormoient. Il fit un Projet d'Alliance, par lequel il vouloit que l'Electeur s'engageât à garantir la Paix d'Aix la Chapelle, & à mettre douze-mille hommes ſur pied, offrant que l'Eſpagne y en joindroit neuf-mille. Mais la négotiation ayant été tirée en longueur; comme Monterei preſſoit Blaſpiel là-deſſus, il ſe trouva que l'Electeur ſe trouva en une conjoncture; qui l'engageoit à faire la Paix, plûtôt qu'à continuer la guerre.

Le même Prince envoya auſſi Cracou en Angleterre, pour tâcher de la détacher, diſoit-on, du Roi des François; avec ordre, ſi cela ne pouvoit réüſſir, qu'il tâchât de faire en ſorte que, de quelque maniere l'affaire tournât, on lui rendit le Duché de Cléves, ſans aucune condition, & que S. A. E. fût compriſe dans la paix. Il eut encore ordre de dire, que ſon Maître n'avoit eu d'autre but, que de défendre les Frontieres de l'Empire, & d'entretenir la Paix de Munſter.

Cracou, en paſſant par la Hollande, eut quelques Conférences avec le Prince & avec le Penſionaire, qui lui ôterent toute eſperance de réüſſir en Angleterre. En effet il en revint bientôt, ſans avoir rien fait; mais *Charles* II. écrivit une longue Lettre aſſez chagrine, & qui ne renferme rien, que des reproches; par leſquels, il faiſoit connoitre que l'Electeur ne cherchoit que ſon avantage particulier, & qu'au commencement il avoit rejetté l'offre de la neutralité, qu'on lui avoit offerte, & la garantie de l'Angleterre; mais qu'en ſuite il lui avoit fait la guerre, & qu'il ne laiſſoit pas de lui demander ſon ſecours. On ne ſauroit égaler les bonnes qualitez du Roi, à celles de l'Electeur; mais il n'étoit pas tout-à-fait faux qu'en matiéres d'Alliances, ils n'étoient pas aſſez conſtans, & que les EE. GG. s'en reſſentirent, en cette occaſion; quoi que l'Electeur, en différant de les ſecourir, hazardât beaucoup; puis qu'il eſt certain que plus une Puiſſance eſt grande, plus elle ſouhai-



(1 Lib. XI. p. 72. & ſeqq.

1672. te de s'aggrandir davantage. L'Electeur répondit très-bien au Roi d'Angleterre, au commencement de l'année ſuivante, mais en ſuppoſant que Charles II. étoit Proteſtant. Ainſi tout cela n'aboutit à rien.

Pour venir préſentement à ce qui ſe paſſa, par mer, cette année; les Etats ayant été bien informez, que les Anglois faiſoient de grands préparatifs, pour les attaquer, par mer; pendant que la France les attaqueroit par Terre, réſolurent le 4. de Fevrier, de tenir une Flotte capable de leur faire tête; & en effet, ils ſe trouverent bien plus en état de défendre leurs côtes maritimes, que de repouſſer la France, ſur leurs Frontieres. Ils réſolurent d'équiper trente-ſix Vaiſſeaux du premier rang, montez, les uns portant les autres, de ſoixante à quatre-vingts pieces de Canon, de deux-cents-vingt Matelots, & de quatre-vingts Soldats de Marine. Il y devoit avoir encore douze Vaiſſeaux, montez chacun de deux-cents Matelots, & de cinquante Soldats. On réſolut d'y joindre vingt-quatre Brulots, avec vingt-deux hommes ſur chaque Brulot; & vingt-quatre Vaiſſeaux légers, avec vingt-cinq hommes ſur chacun. On ordonna qu'on y joindroit encore vingt-quatre Frégates, deſtinées à porter des avis, de l'eau, & d'autres choſes pour l'uſage de la Flotte. On leva, pour tout cela, dix-mille Matelots, afin d'en avoir de tous prêts, pour ſucceder à ceux, qui ſeroient tuez, ou bleſſez; & pour en pouvoir trouver un nombre ſi conſiderable, on réſolut de défendre, pour cette année, comme on avoit accoûtumé de faire, en ſemblables occaſions, la Navigation de Groenlande, de la Mer Baltique, & de Norwegue. Il fut encore ordonné aux Amirautez, de radouber pluſieurs autres Vaiſſeaux deſemparez, pour ſuppléer ceux, à qui il ſeroit arrivé quelque malheur. Il fut auſſi réſolu d'ordonner de travailler inceſſamment à cette Flotte, ce qui fut exécuré à l'égard des gros Vaiſſeaux. Mais Ruiter jugea, qu'il étoit plus néceſſaire d'avoir les moindres Vaiſſeaux prêts; parce qu'ils ſerviroient à garder les côtes, en attendant que les plus gros puſſent ſe mettre en mer. On ordonna, le 23. de Fevrier, aux Officiers Généraux de chaque Amirauté, de s'y rendre, pour preſſer le travail. Ils obéirent, à leur ordinaire, mais la gelée, qui dura juſqu'au Mois de Mars, le retarda.

On règla, le 6. d'Avril, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, le rang des Officiers, qui devoient commander la Flotte, en cas que quelques-uns vinſent à mourir. Si Ruiter, qui commandoit la Flotte en Chef, venoit à mourir, *Adrien Banckert*, lui devoit ſucceder; après lequel le commandement devoit être ſucceſſivement à *Aart Van Nes*, *Joſeph Van Ghent*, *Hans Guillaume Van Ailwa*, & ainſi des autres. On donna auſſi d'autres ordres, ainſi qu'on avoit accoûtumé, en de ſemblables coojonctures, comme on le verra dans *Brand*. On fit, à cette fois, une grace à Ruiter, qu'on n'avoit pas accoûtumé de faire auparavant; c'étoit de lui aceorder une Compagnie de Soldats, qu'il pourroit commander. Corneille De Witt fut prié, par les Etats, d'aller ſur la Flotte, comme leur Plénipotentiaire. Ce fut la derniere fois, qu'il y alla, comme on le peut comprendre, par ce qu'on a dit de ſa mort tragique. Il s'aquitta très-bien de ſon devoir, comme on le verra dans *Brand*. Les Etats de Hollande étoient ſi ſatisfaits de ſa conduite paſſée, qu'ils réſolurent tout d'une voix, que s'il venoit à mourir, pendant cette expédition, ſa Charge de Ruart, Baillif, & premier Commiſſaire des Digues du Païs de Putten, paſſeroit à ſon Fils. On auroit, comme il ſemble, dû l'exécuter, quand la populace de la Haie l'eût maſſacré. Mais cette generoſité ne ſe trouve guère, dans des Républiques; & le Prince d'Orange n'étoit pas homme à faire une ſemblable réparation. 1672.

Le Rendez-vous de la Flotte ayant été marqué au Vlie, les EE. GG. ordonnerent, que Ruiter ſortiroit inceſſamment de la Meuſe, par la paſſe de Goerée, avec les plus gros Vaiſſeaux qui ſe trouveroient prêts, quand même il leur manqueroit quelque choſe; parce qu'on leur pourroit envoyer ce qui leur ſeroit néceſſaire. Sur cet ordre, le Lieutenant-Amiral-Géneral tâcha de mettre à la mer, le 27. d'Avril, mais de gros vents contraires l'en empêcherent. Pour profiter du tems, il fit venir tous les Capitaines à ſon Bord, & leur dit la maniere, dont la Flotte devoit ſe ranger, pendant que le Vent ſeroit contraire; pour n'être pas ſurpriſe en deſordre, ſi les ennemis s'avançoient de ce côté-là. Il envoya, en ſuite, deux Barques; pour s'avancer juſqu'à trois lieuës en mer, afin de voir ſi l'Ennemi ne s'approchoit point. Il avoit auſſi détaché deux Frégates, pour aller croiſer, l'une à la vuë de l'autre, pour le même ſujet, & même pour l'inſolrer, ſi elles en trouvoient le moyen. Le 29. d'Avril, il prit lui-même le large, avec ſept Vaiſſeaux, deux Frégates & trois Brulots, un Yacht & une Flute de Dordrecht; mais on ne vit aucun bâtiment des Ennemis.

Le 1. de Mai, il reçut un ordre du Ruart de Putten, de faire aſſembler l'Armée au Texel, & non au Vlie; d'où la Flotte ne pourroit pas ſe mettre en mer, ſi facilement. On avoit ôté cependant au Texel toutes les Baliſes & les Tonnes, de peur que les Ennemis n'en profitaſſent; mais on y ſuppléa, en mettant de petits Bâtimens, qui marqueroient par où l'on pourroit paſſer, ſans échoüer. Il arriva au Texel, le 3. du même Mois. Le lendemain il reçut une Lettre des Commiſſaires de l'Etat, qui étoient au Vlie, pour hâter le départ de la Flotte; parce qu'on croyoit qu'en s'avançant promptement, ſur les côtes d'Angleterre, on auroit peutêtre moyen de combattre la Flotte Angloiſe; avant qu'elle fût jointe avec celle des François, qu'elle attendoit. Les Commiſſaires jugeoient, qu'en cas que les deux Flottes fuſſent déja unies, il ne faudroit pas en venir à une bataille génerale; à moins que les Députez n'euſſent des raiſons particulieres de le faire.

La Flotte, qui ſe tronvoit alors devant le Texel, conſiſtoit en douze grands Vaiſſeanx de la Meuſe, dix-huit d'Amſterdam, quatre de Nort-Hollande, un de Friſe, onze Frégates, douze Brulots & neuf Yachts; mais elle fut conſiderablement aogmenrée, peu de tems après.

Enfin ayant apris quelques nouvelles de la Flotte d'Angleterre, le 13. de Mai; le lendemain celle des Etats réſolut de faire voiles vers les Dunes, & de combattre la Flotte Angloiſe, ſi elle la trouvoit; mais elle fut arrêtée, par la Brume & le Calme, qu'il fit alors. Le 14. il fit un peu plus de vent, & le lendemain on trouva moyen de prendre une Frégate Angloiſe, montée de trente-huit pieces de Canon, & de cent-quarante hommes. Elle ſe nommoit *la Victoire de France*, d'où les ſuperſtitieux auroient pû tirer un augure de la défaite de la Flotte Françoiſe. Le Capitaine, interrogé de quel côté la Flotte Angloiſe avoit pris ſon cours, répondit qu'il n'en ſavoit rien d'aſſuré; mais qu'il croyoit qu'elle étoit à la Rade des Dunes, au Nord du Nord-

1672. Nordforland, & qu'il avoit eu deſſein de l'aller chercher là. La Flotte Hollandoiſe s'y rendit, reſolue de ne point marchander l'ennemi, mais de l'attaquer d'abord. On n'y trouva, que ſix petits Bâtimens. Ruiter retourna là-deſſus en haute mer, où il tint conſeil avec le Ruart de Witt, & les Officiers Généraux de la Flotte. On apprit alors d'un Vaiſſeau Danois, que celle d'Angleterre s'étoit jointe à celle de France le 14. du Mois. Cela fut confirmé, & on ſut que ces deux Flottes enſemble étoient de quatre-vingts-trois Vaiſſeaux, ſans compter les Frégates & les autres petits Bâtimens.

Là-deſſus Ruiter fit ſigne de ralliement, & ſe diſpoſoit à tenir Conſeil, avec les Officiers de la Flotte. Il jetta l'ancre, en les attendant, vis-à-vis de Douvres. Cependant il s'éleva une bourraſque, qui empêcha qu'aucun Vaiſſeau ne pût envoyer ſa Chalouppe au Vaiſſeau Amiral, pour y mener l'Officier, qui le commandoit. Ces Vaiſſeaux furent plus, ou moins endommagez; mais enfin les Officiers ſe rendirent à Bord de l'Amiral, le 17. du Mois. On y ouït le Capitaine Danois, qui déclara que peu de jours auparavant, il avoit paſſé au travers de la Flotte Françoiſe, qu'elle avoit jetté l'ancre à l'Eſt de l'Ile de Wight, & y avoit pris poſte; & que le lendemain il avoit rencontré la Flotte de France; qui, après avoir paſſé le Pas de Calais, faiſoit route à l'Eſt; de ſorte qu'on ne pouvoit guère douter, que les deux Flottes ne fuſſent jointes. Les Officiers de la Flotte Hollandoiſe comprirent alors la faute, qu'on avoit faite, de les avoir trop long-tems retenus, ſur les côtes de Zélande; ſans quoi ils auroient pu attaquer les Anglois à part. Ils jugerent que ce ſeroit trop hazarder, que de donner un combat dans la Manche, dont toutes les côtes, au Sud & au Nord, étoient ennemies; & d'où, ſi le vent étoit à l'Eſt, il faudroit aller juſqu'à la Corugne, pour ſe radouber. Il fut donc arrêté, que la Flotte iroit ſe poſter, entre le Weilinguen & la Meuſe. On avertit de cela les Etats de Hollande, à qui on depêcha une Barque; pour les prier de hâter l'équipement des Vaiſſeaux, que l'on attendoit encore à la Flotte, & ſur tout les Brûlots. Il en vint, peu après, quelques-uns, & on fit encore travailler jour & nuit, pour en équiper d'autres; qui arriverent à la Flotte, avant le combat, qui ſe donna; de peur qu'on ne courût trop de riſque, ſi elle étoit de beaucoup inférieure à celles des deux Couronnes. Pluſieurs renforts vinrent de Zélande, & d'ailleurs, avec leſquels on ſe perſuada, qu'on pourroit combattre les Ennemis, ſans trop hazarder. En effet, ſi on en croit les Rélations Angloiſes, les Hollandois n'avoient pas ſujet de craindre les ſecours, qui vinrent de France. Le Lieutenant-Amiral eut auſſi ſoin d'engager les Officiers à faire leur devoir, ſoit en leur parlant en général, ſoit en s'adreſſant à chacun en particulier. Ces exhortations étoient d'autant plus efficaces, que Ruiter ne demandoit rien des Officiers, dont il ne fût pas réſolu de leur donner l'exemple. Le Baillif de Putten leur fit les mêmes exhortations, auxquelles il ajoûta des récompenſes, que les EE. GG. donneroient, à ceux qui s'aquiteroient bien de leur devoir; & les peines, que les lâches ſouffriroient. Tous ces Officiers parurent touchez de ces exhortations, & l'on conçut bonne eſperance de l'heureux ſuccès du combat; quoi qu'on ne pût pas ſe flatter que les Anglois, ſur tout, ne donnaſſent des marques de leur courage, & de leur habileté dans la Marine.

Le lendemain 13. de Mai, *Willemſz.* & *Munnik*, Capitaines de Frégates, vinrent dire ce qu'ils avoient pû découvrir de la Flotte Ennemie. Le premier dit, qu'il n'avoit vû aux Dunes aucun Vaiſſeau, à voile quarrée, mais qu'il avoit vu la chaſſe de deux Frégates Angloiſes; qui étoient ſorties de la Tamiſe, mais qui avoient reviré, en voyant les trois Frégates de *Munnik*. Ce dernier rapporta, que, le même jour, il avoit parlé à un Capitaine Suedois; qui venoit de S. Martin, près de la Rochelle, & qui l'avoit aſſuré, qu'il en étoit ſorti ſeize Vaiſſeaux de Guerre François, & huit Brulots, pour Belle-Ile; afin d'y attendre pluſieurs Vaiſſeaux de la même Nation. Ce même homme ajoûtoit, qu'il y avoit vû, ſix jours auparavant, ſix Frégates ſorties de la Tamiſe, & depuis une autre; qui lui avoient dit, que les Vaiſſeaux Anglois, qui étoient à Portsmouth, étoient prêts à mettre à la Voile. Il diſoit encore, que le 12. du même Mois, faiſant voiles pour la Tamiſe, & qu'ayant chaſſé ſur la Frégate Angloiſe, il avoit vû une Flotte d'environ cinquante voiles, qui venoient du *Kiegs-deep*, au de la Paſſe, qui eſt à l'embouchure de la Riviere. 1672.

Sur cet avis, les Amiraux Hollandois, conformément au ſentiment du Commiſſaire des Etats, réſolurent d'aller droit aux Dunes, pour y combattre la Flotte Angloiſe. Ils partirent le 14. de Mai, dans cette réſolution, mais les calmes & les brumes, qui s'éleverent, retarderent leur navigation. Le lendemain, ils prirent, ſans beaucoup de réſiſtence, une Frégate Angloiſe; qui étoit celle, que nous avons ci-devant nommée *la Victoire de France*, montée de 38. pieces de Canon, & de cent-quarante hommes, mais enrollez par force. Elle toucha, & l'on en retira promptement l'équipage, de peur qu'il n'y périt, & pour la dégager, au montant de la marée, ou y mettre le feu. Mais elle fut remiſe à flot, & envoyée à Goerée. Le Capitaine dit, qu'il croyoit que la Flotte des Anglois étoit à la Rade des Dunes, au Nord du Nordforland. On y fit voiles, mais on n'y trouva, que ſix petits Bâtimens.

Enſuite Ruiter fit le ſignal de Conſeil, & les Officiers Généraux s'étant rendus à ſon bord, il fut réſolu de faire voiles vers l'Ile de Wight, & d'attaquer là les deux Flottes. Leur jonction, comme on l'apprit d'un Vaiſſeau Danois, s'étoit faite le 14. de Mai, à l'Eſt de l'Ile de Wight.

Cependant Ruiter s'alla poſter, entre le Veilinguen & la Meuſe, à cinq ou ſix lieuës du Rivage, pour y attendre encore quelques Vaiſſeaux, qui devoient joindre la Flotte. Il y en eut pluſieurs, qui s'y rendirent, & ſur tout des Yachts & des Brulots; dont il ſemble que l'on eût deſſein de ſe ſervir, particuliérement ſur la Tamiſe, s'il arrivoit que la Flotte Ennemie n'en ſortît pas aſſez promptement. Le 23. de Mai, la Flotte croiſant, à l'embouchure de la Tamiſe, on s'apperçut de neuf Vaiſſeaux de Guerre, & de pluſieurs petits. Sur cela, on détacha quinze Vaiſſeaux, ou Frégates, avec huit Brulots, & ſept Galiotes, ſous le Lieutenant-Général Van Ghent, le Vice-Amiral Ewertsz., & le Contre-Amiral Van Nès. Dès le lever du Soleil, on porta droit ſur les Anglois, dont on voyoit onze Vaiſſeaux à l'embouchure de la Riviere. Ils n'attendirent pas, mais ils la remonterent, juſqu'au Fort de Charneſſe, où il y avoit d'autres Vaiſſeaux Anglois. Ce Fort avoit été réparé, depuis la guerre précedente, & il commença à canonner les Vaiſſeaux Hollandois, de ſorte qu'ils avoient à eſſuyer le feu du Fort, & des Vaiſſeaux de la Flotte Angloiſe; qui étoit bien plus ſur ſes gardes, qu'auparavant.

1672. Cela obligea Van Ghent, de deſcendre vers l'embouchure de la Riviere, pour ne pas s'expoſer trop long tems au feu des Anglois; dont les Vaiſſeaux Hollandois pouvoient plus ſouffrir de dommage, que les Ouvrages, que les Anglois avoient fait faire là, depuis l'autre guerre; pour ne pas dire qu'un vent d'Eſt, un peu violent, pouvoit faire écbouer tous les Vaiſſeaux, un peu conſiderables de la Flotte Hollandoiſe; comme on l'a déja remarqué, en parlant d'une ſemblable entrepriſe, faite a la fin de la derniere guerre.

Van Ghent s'étant rejoint à la Flotte de la République, il fut réſolu de tenir la Tamiſe fermée, en croiſant à l'embouchure de cette Riviere, & demeurant dans ce parage, ſans s'en éloigner beaucoup. La nuit du 27. au 28. de Mai, le Capitaine Almonde, qui étoit de la garde avancée, vint avertir Ruiter, que le ſoir du 26. il avoit été près de la Flotte Angloiſe & de la Françoiſe, entre le Godwin-ſand & les Bancs de Dunkerque, forte d'environ quatre-vingt Voiles. Là-deſſus Ruiter mit à la Voile à l'Eſt, dans l'eſperance de voir cette Flotte le lendemain. Il la vit, en effet, ſur les 9. heures avant midi; mais les deux Flottes travaillerent ſeulement à ſe gagner le Vent, l'une à l'autre. Les Hollandois étoient réſolus de ne point donner la bataille avec le deſavantage d'un vent contraire; & les Anglois tâchoient, de leur côté, de gagner cet avantage.

La Flotte Hollandoiſe apprit, le 3 de Juin, que les Ennemis étoient à (1) Soulshay, & réſolut de les aller attaquer en ce poſte, qui eſt un Port, entre Harwich & Yarmouth. Après avoir reçu tous les renforts qu'elle attendoit, elle ſe trouva forte de quatre-vingts-onze Vaiſſeaux de Guerre, ou Frégates, de cinquante-quatre Brulots, ou, comme diſent d'autres, de quarante-quatre Brulots, & de vingt-trois Yachts; de ſorte que la Flotte ſe trouva forte, de 158. ou de 148. Bâtimens de diverſes grandeurs. Tous les Capitaines, les Soldats & les Matelots étoient très-bien diſpoſez à ſe battre. La Flotte Ennemie n'étoit pas inférieure, ni en nombre, ni en habileté, ni en courage.

Elle étoit diviſée en trois Eſcadres, ſelon la coûtume. Le Duc d'York, comme Grand Amiral d'Angleterre, la commandoit toute en Chef, & en particulier l'Eſcadre Rouge. La Blanche, qui étoit, pour la plus grande partie, compoſée de Vaiſſeaux François, obéiſſoit à *Jean Comte d'Estrées*, Lieutenant-Amiral de France. La bleuë étoit commandée, par *Edouard Montaigu*, Comte de Sandwich. La premiere étoit au centre, la ſeconde à la droite, & la troiſiéme à la gauche. On aſſure (2) que le jour, qui précéda celui de la Bataille, il y avoit eu des divertiſſemens ſur la Flotte Angloiſe, & que le Comte de Sandwich dit que, ſi le Vent étoit le même le lendemain, les Hollandois pourroient bien ſurprendre les Flottes réünies, & qu'il ſeroit d'avis qu'elles levaſſent l'ancre, & priſſent le large. Le Duc d'York mépriſa cet avis, & dit que la peur faiſoit parler ainſi le Comte; qui néanmoins s'aquita bien de ſon devoir dans le Combat, quoi qu'il y perît.

Le Lieutenant-Amiral Ruiter montoit *les ſept Provinces*, & il arbora d'abord le Pavillon Rouge au Perroquet de Fougue, parce qu'on avoit réſolu de combattre l'Ennemi, dés qu'on pourroit l'engager. On oppoſa à l'Eſcadre Françoiſe, le Lieutenant-Amiral Bankert, & de Ghent à l'Eſcadre bleuë des Anglois. On voyoit comme une avant-garde, devant châque diviſion, compoſée de dix-huit Vaiſſeaux, & de dix-huit Brulots. Ces gens-là étoient détachez, en châque Eſcadre & en châque Diviſion. Quand Ruiter eut exhorté les Officiers à s'aquiter bien de leur devoir; comme s'agiſſant du Salut & de la Liberté de la République, & du bien par conſéquent de châque particulier; il fit commencer le combat, entre les ſept, & huit heures du matin. 1672.

On ne peut pas décrire en détail un ſemblable Combat, où il y a toûjours quelque confuſion, à cauſe du feu, de la fumée & du vent; ſans que perſonne ſâche aſſez certainement ce qui ſe fait loin de lui. On en dira ſeulement quelques faits remarquables. Le Duc d'York, & Ruiter ſe batirent, pendant plus de deux heures, & leurs Vaiſſeaux furent, tour à tour, l'un ſous le feu de l'autre. Ils ne ſe retirerent de part & d'autre, que preſque deſemparez. On remarqua que le Canon de Ruiter fut ſervi, avec tant de promptitude & de régularité, qu'il ſembloit que c'étoit la décharge d'un Bataillon de Mouſqueraires. Il avoit accoûtumé de défendre à ſes Canonniers de tirer, avant qu'il le leur commandât, & il attendoit toûjours, que le Vaiſſeau qu'il attaquoit fut à la diſtance, à laquelle les boulets lui puſſent faire le plus de dommage. Il ne faut pas douter que le Capitaine, qui commandoit ſur le Vaiſſeau Amiral, où étoit le Duc d'York, ne fût auſſi un homme des plus experimentez dans la Marine; car c'étoit un métier trop dangereux pour un Prince, ſur tout lors qu'il avoit Ruiter en tête. Auſſi dit-on, que le Duc d'York étoit environné d'un gros cable, double ou triple, qui eſt à la hauteur d'un homme, & qui forme une eſpece de tour à l'épreuve du Canon.

L'Auteur Anglois, que nous avons ſouvent cité, dit que la premiere Eſcadre, avec laquelle les Hollandois eurent à faire, fut la Bleuë, & que le premier Vaiſſeau, qui fit ſa décharge, fut celui du Comte de Sandwich. Il ſe trouva malheureuſement engagé avec *Jean Van Braakel*, qui commandoit *la Grande Hollande*, & qui fut cauſe de ſa mort. Braskel devoit, ſelon ſes ordres, demeurer dans l'Eſcadre de Ruiter, &, dans la diviſion de Van Nés, pour combattre contre l'Eſcadre Rouge. Mais dès le commencement du Combat, il s'écarta ſur la droite, avec le Brulot de *Dirk Munnik*, & fit voiles au Nord, pour attaquer l'Amiral de l'Eſcadre Bleuë, ſans tirer un coup de Canon, quoi que divers Vaiſſeaux Anglois tiraſſent ſur lui. Quand il fut à la portée du Comte de Sandwich, il en fut d'abord reçu d'une grêle de boulets, qui lui tuerent bien du monde, & en bleſſerent encore plus; mais il y répondit de pluſieurs bordées, quoi qu'il fût fort inférieur a l'Amiral Anglois. Le Vaiſſeau Hollandois n'étoit monté, que de trois-cens hommes, & de ſoixante pieces de Canon; au lieu que l'Anglois avoit mille hommes à ſon bord, avec plus de cent pieces de Canon. Cependant Braakel, en tirant de plus près, & lui lâchant de fréquentes bordées, le cribla ſi fort; que l'Amiral Anglois ſe ſeroit rendu à lui, s'il avoit porté Pavillon, à ce que dit depuis ſon Lieutenant. Cependant il avoit encore coulé à fonds deux ou trois Brulots, qui l'avoient voulu accrocher. Il reçut alors du ſecours de quelque monde, de ſorte qu'il s'efforça d'accabler les Hollandois, par la multitude, & de ſe dégager de Braakel, comme il le fit à la fin, car ce dernier fut obligé de dériver tout deſemparé. Quoi que ce qu'il fit, fût contre les regles de la Guerre, qui ne permer-

(1) Les Anglois écrivent *Souldbay*, ou *Soldbay*
(2) Hiſtoire d'Angleterre.

1672. mettent pas, que l'on quitte l'Eſcadre à laquelle on appartient; la hardieſſe & la fermeté de cet homme, ne laiſſerent pas d'être admirées.

L'Eſcadre de Van Ghent étoit auſſi entrée en action, & il y eut d'autres Vaiſſeaux Hollandois, qui avoient attaqué ce même Amiral Anglois, qui fit tout ce que pouvoit faire un brave homme; mais enfin il ſe trouva hors d'état de ſe défendre, contre un autre Brulot. *Van den Ryn*, Capitaine d'un autre Bâtiment de cette ſorte, qu'on nommoit *la Puix*, s'avança, vers le Midi, pour l'accrocher, & lui ayant attaché ſes grapins l'enflamma, ſans qu'on le pût empêcher. Il ſe brula, ſans ſauter en l'air, parce qu'il avoit été percé de tant de coup de Canons, que ſa poudre s'étoit mouillée; de ſorte qu'il ſeroit coulé bas, quand même le Brulot Hollandois ne ſeroit pas venu, pour le mettre en feu. La plus part des Matelots ſe jetterent dans l'eau, pour éviter le feu. Le Comte de Sandwich crut ſe pouvoir ſauver, dans la Chaloupe; mais il s'y jetta tant de Matelots avec lui, que ce petit Bâtiment s'enfonça. Un Hiſtorien (1) Hollandois dit, que non ſeulement le Comte, mais encore un, ou deux de ſes Fils furent noyez. On ne voit pas cette circonſtance, dans la Rélation Angloiſe, à moins qu'elle n'ait entendu un Fils de ce Lord, par un Volontaire, qui perit, & qu'on nomme *Montaigue*, nom de la Famille du Comte. Un petit Bâtiment Anglois, qu'on nomme une *Kniche*, apperçut après cela le corps du Comte, qui flottoit ſur l'eau, & l'en retira. On le porta en ſuite à Harwich, où le Gouverneur, qui étoit le Chevalier *Charles Littleton*, le fit embaumer. Le Roi l'ayant ſû déclara qu'en conſidération des ſervices du Comte, & de la maniere, dont il s'étoit conduit, en cette derniere action; il vouloit qu'on apportât ſon corps à Londres, & qu'on l'enſevelit, aux frais de Sa Majeſté, comme le devoit être un homme de ſa qualité & de ſon mérite. L'Hiſtorien Hollandois lui donne auſſi de grands éloges. Il paroit, en effet, qu'il avoit bien jugé.

Son Capitaine, nommé *Heddok*, quoi que bleſſé, ſe ſoutint ſur l'eau, d'où il fut retiré par les Hollandois. Son Lieutenant fut auſſi ſauvé, par la Chaloupe du Brulot, qui mit le feu au Vaiſſeau du Comte, & fut conduit à Ruiter avant midi; qui lui fit donner des habits ſecs, & le voulut envoyer à fond de cale, de peur qu'il ne lui arriva quelque accident, s'il demeuroit ſur le Pont; mais il pria l'Amiral de l'y laiſſer, pour voir ce qui ſe paſſeroit encore. Cet homme s'écria: *Monſieur, c'eſt-là ſe battre; il n'eſt pas encore Midi, & voila plus d'expedié, qu'il ne s'en fit, l'an* MDCLXVI. *en quatre jours.* Cet Anglois demeura ſur le Pont, juſqu'à la fin du Combat, & put être témoin de l'habileté & du courage de l'Amiral Hollandois; à qui les François auſſi donnerent de grandes loüanges. Pour le Capitaine van den Ryn, dont le Brulot avoit brulé le Vaiſſeau du Comte de Sandwich, il reçut ſix-mille francs de recompenſe des Etats; quoi qu'il n'eût pas ſuivi les ordres donnez, que chacun agiroit de concert avec l'Eſcadre, dont il ſeroit. La hardieſſe & le bon ſuccès de ce qu'il avoit fait, firent qu'on paſſa par deſſus l'irrégularité de ſa conduite.

Le Lieutenant-Amiral *Van Ghent*, qui de Capitaine des Troupes de Marine, avoit été élevé, juſqu'à ce degré, fut bleſſé d'un Boulet de Canon, après une demi-heure de Combat. On rapporta après le Combat ſon corps, qui fut enſeveli à Utrecht, dans la Grande Egliſe, où l'on voit encore ſon Mauſolée. 1672.

Pendant que les Eſcadres des deux autres Lieutenants Amiraux Hollandois, ſe battoient contre les deux Eſcadres Angloiſes; le Lieutenant Amiral Bankert ſe batit, avec la troiſiéme Eſcadre, compoſée principalement de Vaiſſeaux François; commandez par le Comte *d'Etrée*, qui eſt aujourdhui Maréchal de France, & Vice-Amiral immédiatement au-deſſous de S. A. le *Comte de Toulouſe*. Les Rélations Hollandoiſes diſent, qu'il ſe défendit fort bien, mais que peu à peu il s'éloignoit vers le Sud, comme pour ſe retirer en quelque Port de France, en cas que les Hollandois euſſent le deſſus, & que les Anglois ſe retiraſſent. Le Combat avec les deux Eſcadres Angloiſes, la Rouge & la Bleuë, dura juſqu'à la nuit; & les Anglois s'étant retirez du côté du Nord, les Hollandois s'en éloignerent, en ſe retirant du côté du Sud. (2) L'Hiſtoire Angloiſe marque qu'il perit, en ce Combat, beaucoup de gens, du côté des Anglois. Ruiter lui-même déclara, *qu'encore qu'il ſe fût trouvé, en pluſieurs Batailles, il n'en avoit jamais vû de plus terrible, ni qui eût duré plus long-tems.* Outre le Comte de Sandwich, les Hollandois diſent que les Anglois avoient perdu (3) environ dix-huit Officiers, ou Chevaliers, & autres gens de qualité; & qu'il y en eut davantage de bien bleſſez. On diſoit même, qu'il y avoit eu deux-mille-cinq-cents Matelots de bleſſez & de tuez. Il y eut pluſieurs Vaiſſeaux, qui ſe trouverent bien maltraitez des deux côtez.

Auſſi quoi que les Hollandois ſe préparaſſent à ſe battre encore le lendemain du Combat, les Anglois ſe retirants au Nord, & les François du côté du Sud; ils ſe retirerent auſſi peu à peu au Sud, & allerent jetter l'ancre ſur les côtes de Zélande. On apprit en Hollande, par des Lettres de Corneille De Witt, & de Ruiter, le bon ſuccès de cette Bataille; dans le tems auquel le Roi de France faiſoit, par terre, les progrès ſurprenants, dont nous avons parlé.

En ce tems-là, les Etats de Hollande, auſſi bien que les Généraux, écrivirent à Ruiter, pour le remercier de ſa bravoure & de ſa bonne conduite, dans la Bataille. Ce fût le 9. de Juin. Les Etats Généraux réſolurent en même-tems, d'envoyer des Copies de ces Lettres, *aux Seigneurs Députez & Plénipotentiaires de leurs HH. PP. dans leur Armée de Terre, & au Seigneur Prince d'Orange, comme Capitaine des Armées de l'Etat, pendant cette Campagne, & encore aux Bourgmeſtres & Régens de la Ville de Nimegue; afin qu'ils fuſſent tous informez de ce qui y étoit contenu, à quoi il ſeroit ajoûté, que leurs HH. PP. avoient appris du Maître de la Galiote, qui avoit apporté ces Lettres, que l'Eſcadre Françoiſe, avec laquelle celle du Lieutenant Bankert s'étoit engagé, avoit couru ſi loin, ſous le vent, que le lendemain on ne l'avoit plus vûë, de tout le jour; quoi que cet Amiral, ſelon ſes ordres, fût venu le ſoir, pour ſe rejoindre avec la Flotte; Qu'outre cela on feroit ſavoir, par des Lettres aux Srs. de Witt & Ruiter, que leurs HH. PP. étoient très-ſatisfaites de leur conduite dans la Bataille; leur aſſurant qu'en tems & lieu on leur témoigneroit, combien leurs ſervices leur étoient agréables; Qu'on écrivoit auſſi aux Amirantez, & qu'on leur ordonneroit d'envoyer inceſſamment à la Flotte toute la poudre de réſerve, & les boulets, qu'elles avoient, & ce qu'elles en pourroient trouver; de peur que, faute de ces*



(1) *Brand*, dans la Deſcription de ce Combat.

(2) Vol. III. p. 288. ſur cette année.
(3) Là-même.

1672. *munitions de guerre, elle ne fût obligée d'abandonner le Combat, & les avantages qu'elle avoit remportez ſur les ennemis; comme cela arriveroit, ſi elle manquoit de ces munitions; parce que la Bataille avoit été rude & de grande durée; & que quelques Capitaines avoient avoué, qu'ils en manquoient; Qu'on remettroit aux Miniſtres étrangers réſidents a la Haie, des Copies de ces Lettres. Il fut auſſi réſolu, que le Sr. Van Ghent ſeroit chargé de faire embaumer le Corps du Lieutenant-Amiral de ce nom, & de le dépoſer, en quelque Chapelle de la Haie, le tout aux dépends de l'Etat.*

Depuis, conformément aux ordres des Etats de Hollande, on envoya à la Flotte quatre-mille boulets de 24. livres, & autant de 18. livres; mille de douze, ſix-cents de huit, & cinq-cents de trente-ſix. L'Amirauté de la Meuſe fournit quarante milliers de poudre, outre ſoixante milliers qui furent envoyez par les Conſeillers Députez de la même Province. Mais cela n'étoit pas aſſez, ſi l'on venoit à donner une ſeconde Bataille; vû le grand nombre de Vaiſſeaux de Guerre, qu'il falloit fournir de poudre; on demanda aux Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, des Chambres d'Amſterdam, de Roterdam & de Delft, toute la poudre de réſerve, qu'elles avoient; ſous promeſſe que les Etats leur rendroient le même poids de celle, que l'on faiſoit pour eux, dans tous les Moulins à poudre, qui travailloient pour l'Etat. On écrivit encore a Van Beuning, qui étoit en Brabant, d'acheter, ou d'emprunter tout ce qu'il y en pourroit trouver, & de l'envoyer en Zélande, d'où on l'enverroit ſur la Flotte. Le Conſeil d'Etat ordonna auſſi, qu'on en tirât dix-milliers du Magaſin de Delft. Mais comme on recevoit, tous les jours, des nouvelles plus fâcheuſes, des progrès que les François faiſoient par terre; il fut réſolu de rien plus envoyer à la Flotte, & même de faire revenir de la Brille les dix milliers de Delft, qu'on y avoit envoyez. On écrivit auſſi le 13. de Juin, au Ruart de Putten, la peine, où l'on étoit, pour trouver la poudre, que la Flotte demandoit; parce qu'il en falloit auſſi envoyer aux Villes de la Frontiere. On le chargea donc d'écrire, combien il en faudroit encore, ou ſi elle pouvoit s'en paſſer. Il envoya là-deſſus une Liſte de ce qu'il manquoit à quelques Vaiſſeaux, ce qui conſiſtoit principalement en boulets; qu'on fit envoyer du Magaſin de Delft. Pour ce qui regardoit les Vivres & la Biere, on leur en envoyoit tous les jours, & ils furent fournis pour aſſez long-tems.

Ruiter ne manquoit pas d'envoyer des Bâtimens légers, pour aller à la découverte. Cependant il ſe rendoit ſous le Pavillon pluſieurs Vaiſſeaux, Yachts & Brulots. La Flotte s'avança davantage en mer, & s'alla enfin poſter près de Schoonevelde.

Alors le Ruart malade obtint, qu'il lui fût permis d'aller à terre. Il remporta à Dordrecht trois milliers de poudre, qu'il y avoit pris au commencement de la Campagne. On lui en voulut faire un crime; mais, dans le fonds, il n'avoit rien fait qu'il ne fût permis de faire, en une ſemblable conjoncture. Mais tout étoit crime, en ce tems-là, dans les Freres De Witt. Il trouva Dordrecht ſoulevé, & ſon Portrait déchiré, comme on l'a dit, & quatre jours après, il apprit que ſon Frere avoit été attaqué à la Haie, & bleſſé par des Aſſaſſins; comme on l'a raconté, en parlant de ce qui ſe paſſa par terre, au commencement de la Campagne.

Le 23. la Flotte fut diviſée de nouveau en trois Eſcadres, dont la premiere, commandée par Ruiter, conſiſtoit en vingt-un Vaiſſeaux, ſix Frégates, ſix Yachts, & douze Brulots; la ſeconde, ſous le Lieutenant-Amiral Bankert, avoit dix-ſept Navires, ſix Frégates, huit Yachts & treize Brulots; & la troiſieme ſous Sweers, qui la commandoit, comme Lieutenant-Général, étoit de vingt Vaiſſeaux, de cinq Frégates, huit Yachts, & onze Brulots. 1672.

Le lendemain, Ruiter reçut ordre des Etats Généraux de détacher douze Yachts, ou autres Bâtimens legers, pour naviguer dans le Golfe du Zuider-zé, & de les envoyer par le Texel, juſqu'au Pampus, prés d'Amſterdam. Il y a apparence, qu'on craignoit que les François, maîtres d'Overyſſel, n'entrepriſſent de faire des Courſes ſur le Golfe; mais cela n'arriva point, parce que les François manquerent de ces ſortes de Bâtimens, & de gens pour les commander, en qui ils puſſent ſe fier. Ruiter ne laiſſa pas d'exécuter l'ordre, qu'il avoit là-deſſus, & recommanda a celui, qui les devoit commander, de bien ſe garder, de ſe battre contre aucuns Vaiſſeaux que ce fût, plus fort que ſa Flotte de deux Frégates, & de dix Yachts.

On délibera alors, dans les Etats de Hollande, s'il ne ſeroit pas mieux de diminuer la Flotte, & d'en tirer une partie des Soldats; parce que les François étoient alors déja maîtres d'Utrecht, & qu'ils s'avançoient, ſans qu'on eût aſſez de Troupes, pour leur oppoſer. Il fut conclu, dans cette Aſſemblée, de repréſenter aux Etats Généraux, qu'il ſeroit à propos de rappeller environ le tiers de la Flotte, & de ne laiſſer en mer, que quarante-huit Vaiſſeaux de Guerre, & dix-huit Frégates, pour employer les Soldats, qui étoient ſur les autres, par terre. Ce ſentiment fut approuvé, & l'on tira deux-mille Soldats de la Flotte. Le mal étoit qu'elle n'avoit pas aſſez de Matelots, pour ſuppléer à ces Soldats, & même trop peu de poudre & de boulets. On tâcha néanmoins d'en envoyer quelque quantité, mais ce fut un grand bonheur, que la Flotte ennemie ne vint pas ſur les côtes de Hollande, en ce tems-là, où il auroit été difficile de leur faire tête. Mais comme les Ennemis avoient autant ſouffert, que la Flotte Hollandoiſe, à proportion de leur nombre, & conſumé auſſi une grande quantité de leurs Munitions de bouche & de guerre; il ne leur étoit pas facile, non plus, de tenir plus long-tems la mer. Outre cela, ils avoient été ſi vivement repouſſez, que c'étoit trop hazarder, que d'attaquer des gens, qui ſe battroient en deſeſperez, pour ſauver leur Patrie; outre que c'étoit dangereux de ſe battre ſur les côtes de la Zélande, qui n'étoient pas aſſez connues aux étrangers, & qui ſont pleines de bancs de ſable, où l'on pourroit faire périr une Flotte entiere, faute de pilotes Coſtiers; qu'on ne trouve nulle part, que dans le pais. Ce fut alors qu'on ouvrit en Hollande les Ecluſes, qui couvrirent une grande partie de la Hollande, où l'on ne conſerva que cinq poſtes à ſec; parce qu'on les pouvoit défendre facilement, avec peu de Troupes, & d'Artillerie braquée ſur des levées; par leſquelles ſeules, la Cavalerie & l'Infanterie pouvoient s'avancer, & même en défilant. Ce fut ce qui arrêta l'Armée victorieuſe, & qui ſauva la Hollande, & par-là toute la République.

Cependant Ruiter apprit des nouvelles de la Flotte Angloiſe & Françoiſe, par un Capitaine nommé *Dik*, qui avoit été pris par les Anglois, & qu'ils vouloient échanger contre un de leurs Capitaines nommé *Chicheley*, qu'ils ſouhaitoient de re-

1672. recevoir. Dik dit à Ruiter, qu'en venant d'Angleterre, il avoit encore vu, dans la Tamiſe, les deux Flottes Ennemies jointes enſemble, au nombre de cent & dix Vaiſſeaux; ſans compter les Brulots, & les autres petits Bâtimens, prêts à ſe mettre en mer; & que peut-être ils y étoient déja. Cet homme en diſoit plus, qu'il ne ſavoit. Cependant les Officiers de la Flotte Hollandoiſe ayant tenu conſeil là-deſſus, le 5. de Juin, ils jugerent qu'il n'étoit pas poſſible de combattre une Flotte ſi ſupérieure à la leur; mais qu'on ne devoit pas ſe retirer, ſans un ordre des Etats Généraux. On crut cependant qu'il ſeroit le plus ſûr, en l'attendant, de s'approcher un peu plus des bancs, juſqu'à l'entrée du Deurloo; qui eſt une paſſe, qui s'étend vers le Wielingen, & Fleſſingue, & qu'on s'y poſteroit; en ſorte que la Flotte, diviſée en Eſcadres, y pût entendre les Ennemis; comme on avoit fait, ſur les côtes d'Angleterre. On ordonna auſſi de marquer aux Commandans des Brulots les lieux, d'où ils pourroient le plus facilement tomber ſur les Ennemis; en cas qu'ils vinſent attaquer là la Flotte de l'Etat. Les Etats de Hollande lui envoyerent avis, qu'ils avoient reçu, du 28. de Juin, & par lequel on les avertiſſoit, que dès que les deux Flottes ſeroient en état de mettre à la mer, elles viendroient faire une deſcente, au Texel, ou en Zélande. En ce tems-là, il y eut en Hollande les déſordres, dont on a déja parlé. Ruiter ayant appris du Prince d'Orange ſon avancement, ne manqua pas de l'en féliciter, & de lui dire qu'il attendroit déſormais, avec toutes ſortes de reſpects, l'honneur de ſes ordres. Il communiqua en même tems cette nouvelle aux Officiers de la Flotte, qui en témoignerent beaucoup de joie. Ce fut au même tems que les Ambaſſadeurs Anglois ſe rendirent au Camp du Roi de France, y confirmerent l'Alliance, qu'ils avoient faite avec lui, & partagerent entre eux un butin, qu'ils ne tenoient pas encore, & qui ne tomba jamais entre leurs mains. Les Etats, l'ayant ſû, écrivirent à Ruiter de ſe tenir poſté le plus avantageuſement qu'il ſe pourroit, & d'éviter le combat & les rencontres, avec la Flotte Ennemie; à moins qu'elle ne vînt ſur les côtes de Hollande, pour y exécuter quelque entrepriſe; auquel cas, il ne manqueroit pas de l'obſerver & de l'inſulter, autant qu'il en trouveroit l'occaſion. Il fit divers mouvemens, en cet endroit, pour tenir la Flotte en bon ordre.

Le 13. de Juillet, il apprit par un Pilote coſtier de la Brille, que la Flotte des deux Couronnes avoient remis à la mer, & que le 10. les Anglois avoient paru devant la Meuſe, avec treize Frégates, où ils avoient pris quelques pêcheurs. Comme on craignoit que la Flotte Ennemie n'eût deſſein de faire deſcente ſur les côtes de Hollande; le long deſquelles elle navigoit tantôt du Nord au Sud, & tantôt du Sud au Nord; on eut ſoin d'envoyer quelques Troupes ſur ces mêmes côtes, pour s'y oppoſer; mais elles étoient ſi peu nombreuſes, quoi qu'on leur eût joint quelques Milices, qu'on ne ſavoit comment faire, pour mettre l'Etat en ſûreté. Le 14. de Juillet, les Etats de Hollande eurent avis du Helder, qui eſt la côte la plus Septentrionale de la Nord-Hollande, du jour précedent, que toute la Flotte Ennemie paroiſſoit à la vûe du Rivage, & qu'il étoit à craindre qu'avec le premier Flot, elle n'y fît une deſcente. On envoya quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, pour s'y oppoſer. On a cru, comme une choſe aſſurée, que les Ennemis, dont la Flotte étoit commandée par le Duc d'York, avoient deſſein 1672. de faire une deſcente près du Texel; qui eſt une Ile plus au Nord, que le Helder; & qu'il avoit ſeulement attendu le Réflux, pour exécuter ce deſſein, & que les petits Bâtimens avoient été prêts, pour y aller débarquer du monde; mais que le Réflux, qui revient en ſix heures, avoit tardé juſqu'à douze. Les Mariniers du Texel, qui n'avoient jamais vû un ſemblable retardement, en parlerent comme d'un effet ſurnaturel. Ce Réflux tardif arriva ſi à propos, pour ſauver la Hollande, & par conſéquent les autres Provinces, ſuppoſé comme véritable; ce qui eſt en effet fondé, ſur ce que les Ennemis ne firent pas la deſcente projettée; ne peut paſſer que pour un effet extraordinaire de la Providence, ce qui eſt en effet un miracle; à cela près qu'il n'y eût aucun Prophete, qui l'eût prédit. En tout cas, les Provinces firent très-bien d'en remercier Dieu, puis qu'un évenement extraordinaire, ſur tout dans un tems, où l'on ne peut pas l'attendre naturellement, eſt indubitablement un Miracle. Ce coup ayant manqué, les vents changerent, & les Anglois n'eurent plus l'occaſion de faire un coup, qui pouvoit être fatal à la République.

Cependant il y eut de grandes conteſtations ſur le lieu, ou l'on pourroit laiſſer la Flotte; mais les Députez de Hollande l'emporterent enfin, ſur les Zélandois; qui vouloient qu'elle ſe tînt près de Goerée, au lieu que les Hollandois prétendoient qu'elle ſeroit mieux près de Schoneveldt. Ruiter étoit alors devant Goerée, & ſe diſpoſoit à exécuter l'ordre, qu'on lui avoit envoyé; lors qu'une tempête terrible ſe leva, le 21. de Juillet, & dura encore les trois jours ſuivans. Cela incommoda fort la Flotte Hollandoiſe, dont pluſieurs Vaiſſeaux perdirent leurs Ancres. Mais ce ne furent pas les Hollandois ſeuls, qui ſouffrirent de cette tempête; les Anglois & les François en furent auſſi très-incommodez, & obligez à renoncer au deſſein de faire une deſcente en Hollande. On ordonna en ſuite à Ruiter de retourner à Schonevelt, mais on laiſſa néanmoins à ſa prudence de faire ce qu'il jugeroit le mieux; à cauſe de l'incertitude des Vents. En effet, on ne pouvoit donner aucuns ordres, qui ne fuſſent conditionnels; parce que tout dépendoit des Vents. Ainſi nous ne dirons rien de ces réſolutions. On les pourra voir dans la Vie de Ruiter, par *Brand*, ſur ce tems-ci. On reçut des nouvelles d'Angleterre, le 29. de Juillet, par leſquels on apprit que l'Armée Angloiſe avoit été auſſi incommodée de la Tempête, qu'elle l'auroit été par une grande bataille. Après cela, Ruiter reçut des Etats un ordre, de s'en aller devant Goerée.

On reçut une Lettre du Commandant de la Flotte des Indes Orientales, du 3. d'Août, par laquelle il diſoit aux Directeurs de la Compagnie, qu'il avoit combattu avec deux Vaiſſeaux Anglois; après quoi, il avoit fait voiles à la Riviere d'Embs, dans laquelle le Porteur jugeoit qu'elle ſeroit entrée; parce que le vent avoit été bon, & qu'elle avoit déja des Pilotes Coſtiers à bord. On réſolut ſur ce rapport d'envoyer cet homme à Ruiter, pour l'inſtruire de bouche; & l'on trouva en même tems à propos de lui ordonner de faire voiles du côté de l'Embs, & d'envoyer, ſur la route, pour apprendre l'état & la diſpoſition des Ennemis; pour agir contre eux, ſelon les Regles de la Guerre. On lui recommanda, ſur tout, de défendre la Flotte des Indes, & de l'amener dans les Ports de l'Etat; mais que s'il étoit arrivé, que les Ennemis s'en fuſſent rendus maîtres, il fit les derniers efforts, pour la dé-

1672. délivrer. On écrivit, en même tems, aux Directeurs de la Compagnie des Indes, de faire tout ce qu'ils pourroient, pour fortifier la Flotte de Ruiter; en lui envoyant quelques Vaiſſeaux, des Matelots, & des munitions de guerre.

On envoya auſſi Beverning au Prince d'Orange, pour l'inſtruire de la réſolution que l'on avoit priſe, & lui demander ſes ſentimens. On envoya encore un Exprès aux Etats de Groningue & des Omlandes, pour les inſtruire de ce qui ſe paſſoit.

Le Prince, après avoir ouï diſcourir là-deſſus Beverning & Mauregnaut, ſur les conjonctures, où l'on ſe trouvoit; car il n'étoit pas encore alors en état de prendre de lui-même une réſolution ſur une matiere de cette ſorte, quoi qu'on lui communicât tout, par honneur; répondit, ou fit répondre aux EE. GG. qu'il falloit faire réflexion ſur quatre choſes. La premiere étoit, qu'il ne falloit pas hazarder témerairement l'Armée Navale, pour ſauver la Flotte des Indes; la ſeconde, que ſi Ruiter, étant arrivé devant l'Embs, trouvoit la Flotte Angloiſe ſi forte, qu'il ne crût pas la pouvoir battre, ſans s'expoſer à un trop grand danger; il falloit qu'il évitât la bataille, & qu'il revint dans les poſtes, où il avoit été; la troiſiéme, que s'il ne trouvoit pas la Flotte Angloiſe plus forte que la ſienne, il falloit qu'il amenât celle des Indes, dans ſes Ports; & la quatriéme, que ſi cette Flotte ſe trouvoit priſe par les Anglois, & qu'il ne ſe ſentit pas aſſez fort, pour la reprendre, il devroit revenir.

Le Prince avertit, en même tems, qu'il avoit appris, qu'en Angleterre on preſſoit fort l'embarquement des équipages, & qu'on y avoit deſſein de faire une deſcente ſur les Terres de l'Etat; d'où il concluoit encore à rappeller la Flotte, que Ruiter commandoit. Tout cela n'étoit guère propre qu'à embarraſſer le Lieutenant-Amiral Général. On délibera donc, ſur cette matiere, & après de grands débats, il fut réſolu dans l'Aſſemblée des EE. GG. & de ceux de Hollande, qui ſe trouverent en corps, dans la même déliberation, „ que l'on écriroit au L. A. de Ruiter, que „ le principal but de la réſolution, du 5. du mois, „ avoit été de conſerver également la Flotte de „ Guerre, & celle qui revenoit des Indes; que „ c'étoit ce à quoi Ruiter devoit avoir également égard; que c'étoit ſur cette règle qu'il „ devoit ſe conduire en allant vers l'Embs; & ſi „ lors qu'il ſe ſeroit approché de cette Riviere, „ il trouvoit que l'Armée Angloiſe ne ſe tenoit „ pas à ſon embouchure, & que les Vaiſſeaux des „ Indes y étoient entrez; il tâcheroit de les amener inceſſamment au Vlie, ou au Texel, ou „ dans quelque autre Port, des plus aſſurez de „ l'Etat. Mais ſi la Flotte Angloiſe ſe trouvoit „ poſtée devant l'embouchure de la Riviere, en „ ſorte qu'il jugeât qu'il n'étoit guère poſſible de „ la faire retirer, ſans s'expoſer à un danger trop „ évident, il ſe retireroit au Vlie, ou ailleurs „ dans le voiſinage; & qu'il en uſeroit de même, „ s'il voyoit la Flotte des Indes, entre les mains „ des Anglois, ſans apparence de la pouvoir délivrer, juſqu'à nouvel ordre.

Ces ordres étoient, ſans doute, très-embarraſſants pour Ruiter; puis que, quoi qu'il fît, il demeuroit, en quelque maniere, répondant de l'évenement; comme le Penſionaire De Witt fut chargé de ce qui arriva aux Troupes, auxquelles on avoit confié la garde de la frontiere.

Les Amirautez d'Amſterdam & de la Nord-Hollande, renforcerent depuis ſa Flotte de deux Vaiſſeaux de Guerre, & de trois Frégates, qui lui porterent ſix-cents Matelots, pour ſuppléer autant qu'il étoit poſſible, à ce qui manquoit à ſes Equipages. 1672.

Il mit donc à la voile le 7. d'Août, pour ſe rendre à l'embouchure de l'Embs, & le 9. il fut de certitude, que la Flotte des Indes étoit entrée dans cette Riviere, & heureuſement arrivée, le 4. du Mois, devant Delfzyl. Les Directeurs néanmoins de la Compagnie, craignants, que les Anglois ne l'allaſſent attaquer là, prierent Ruiter de faire en ſorte, que cette Flotte fût en ſûreté, en cet endroit.

Comme Ruiter étoit en mer, de ce côté-là, le 10. du Mois, il reçut une autre Dépêche des Etats Généraux, qui lui mandoient que D. *Emanuel Francifco de Lira*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, avoit remis au Fiſcal des Etats Généraux, à la Haie, un Mémoire envoyé par le Comte de Monterei; pour avertir les mêmes Etats, qu'il ſeroit à propos d'envoyer ſur les côtes de Hollande & de Zélande principalement, quelque Cavalerie pour empêcher que les Ennemis n'y fiſſent deſcente; Qu'ils avoient auſſi appris du même Comte, qu'il s'aſſembloit des Troupes à Dunkerque, & qu'il y avoit toutes les apparences du monde, que les Ennemis vouloient faire une deſcente en Zélande, ou à l'Eeluſe, ou près de la Brille; ce qui faiſoit juger au Comte, qu'on feroit bien d'envoyer Ruiter, pour donner Bataille aux Ennemis, afin de rompre leur deſſein. Les Etats Généraux ayant lû le Mémoire du Gouverneur des Pais-Bas, l'envoyerent au Prince d'Orange, pour ſavoir ſon ſentiment là-deſſus. Ruiter reçut cette Lettre le 10. du Mois, & ſe trouva aſſez embarraſſé, pour ſavoir auquel de ces deux Ordres il devoit avoir plus d'égard. Mais comme, après avoir fait réflexion ſur les conjonctures, il jugea que les Vaiſſeaux des Indes ne couroient point de riſque à Delfzyl; il ſe réſolut d'aller jetter l'ancre devant le Texel, pour attendre de nouveaux ordres. On délibera dans les Etats Généraux, ſur ce qu'il ſeroit à propos de faire; & l'on conclut qu'il falloit écrire à Ruiter d'aller querir les Vaiſſeaux des Indes à Delfzyl, ce qu'il exécuta. Il y eut néanmoins de grandes conteſtations là-deſſus, en Hollande, qu'on trouvera dans *Brand*. Cela arrivoit ſouvent, parce que perſonne n'oſoit ſe charger de l'évenement; de peur de s'attirer des cenſures, & peut-être quelque choſe de pire.

Ruiter reçut encore quelque renfort, avec lequel il ſe rendit à l'Embs Occidental, d'où il entendoit le Canon des Evêques de Cologne, & de Munſter devant Groningue. Il apprit là des Directeurs, que la Compagnie avoit envoyez à Delfzyl, pour avoir ſoin des Vaiſſeaux & des Marchandiſes des Indes, qu'ils avoient fait décharger une partie des Marchandiſes, & les avoient envoyées en Hollande, par les Canaux, avec une Eſcorte de quelques autres Barques. Comme les Matelots, qui étoient venus des Indes, furent à Delfzyl; il fut impoſſible, comme Ruiter lui-même l'avoit expérimenté, il y avoit pluſieurs années, de les retenir plus long-tems ſur les Vaiſſeaux. On lui demanda deux-cents-trente-deux des ſiens, qu'il accorda; à condition, qu'on fit auparavant deſcendre les Vaiſſeaux de la Compagnie à l'embouchure de la Riviere, où ils paſſerent d'un Vaiſſeau en un autre, ſans toucher terre.

La Flotte de Ruiter, & celle des Indes partirent en ſuite, pour le Texel. Le 20. d'Août, le Lieutenant Général reçut à 8. ou 9. lieuës au Nord du Vlie, des Lettres des Etats Généraux, avec ordre de ſe rendre en ſon poſte de Schoneveldt,

1672 veldt, pour obſerver de-là les mouvemens des Ennemis. On lui envoyoit auſſi une Lettre des Ambaſſadeurs de Hollande en Angleterre, du 9. d'Août; où ils donnoient avis que le bruit étoit grand qu'un Regiment Anglois, commandé par le Duc de Monmouth, Fils naturel du Roi Charles, paſſoit la mer; pour faire quelque deſcente. Mais l'avis ſe trouva faux, car le Roi de France employa ſes Troupes, pour ſervir uniquement à groſſir ſon Armée de Terre, qui étoit diminuée, à cauſe des détachemens, qu'on avoit dû en faire. La Flotte de Ruiter eut le vent contraire, auſſi bien que les Vaiſſeaux des Indes; mais ceux-ci entrerent depuis aux Ports.

Pour l'Armée Navale, elle alla au Poſte de Schoneveldt, où elle jetta l'ancre; mais le 23. d'Août il s'éleva une terrible tempête, où la plûpart des Vaiſſeaux chaſſerent ſur leurs ancres, ou les perdirent; & quoi qu'on eût le ſoin d'abaiſſer les mâts de Hune, & d'amener les Vergues; à peine pouvoit-on tenir, ſur deux ancres; tant la mer étoit émuë. L'orage continua, toute la nuit ſuivante; mais le vent ayant un peu diminué, on retira pluſieurs ancres de la mer. On ne raconte cela, que pour faire comprendre qu'un Amiral, tel que Ruiter, ne vivoit pas comme ceux, qui n'en avoient que le titre.

Le défaut de vivres incommodoit cependant la Flotte, & ſur tout les Vaiſſeaux Zélandois; à cauſe que la Province manquoit d'argent, & qu'il s'y étoit excité de grandes ſéditions, parmi la populace; qui avoit depoſé, de ſon autorité, les Magiſtrats, qu'elle croyoit oppoſez au Prince; de ſorte que ſes Magiſtrats ne pouvoient pas donner les ordres néceſſaires, pour l'entretien des Vaiſſeaux Zélandois. En ce tems-là, le Lieutenant-Amiral Bankert alla à Middelbourg, où les Etats de la Province étoient aſſemblez; pour leur repréſenter, de bouche, les beſoins des Vaiſſeaux de leur Province. Ruiter écrivit auſſi aux Etats Généraux, pour les prier d'envoyer des vivres, à tous ceux qui en manquoient; ſans quoi pluſieurs Vaiſſeaux ſeroient obligez de quitter le Pavillon, pour en aller chercher à terre. Il y en avoit pluſieurs, où les Matelots étoient tombez malades, & qu'on avoit été obligé de renvoyer dans le païs. Comme l'air devenoit froid & humide, & que les nuits commençoient à être longues & fâcheuſes pour des Matelots mal-vétus, & qui n'avoient que de mauvaiſes couvertures, il fallut penſer à les congédier avant l'Hiver.

Le 2. de Septembre, Ruiter reçut une Lettre des Etats Généraux, par laquelle ils l'avertiſſoient que la Flotte Ennemie avoit paru, par le travers de Putten. On lui envoya, en même tems, une Réſolution de leurs HH. PP. ſur un avis qu'on leur avoit donné, que l'on avoit vu à la hauteur de Putten cent trente Vaiſſeaux Anglois; & on lui donna ordre d'obſerver bien le nombre des Ennemis, pour traverſer leurs entrepriſes; & d'en donner inceſſamment avis, afin qu'on y mit ordre. On diſoit encore, qu'on ordonneroit auſſi au Commiſſaire *Knyf*, d'envoyer des Galiotes & d'autres Bâtimens legers, pour obſerver les mêmes Ennemis, & donner inceſſamment avis à leurs Hautes Puiſſances, de ce qu'il auroit appris.

Là-deſſus Ruiter juges qu'il faudroit, qu'il s'avançât lui-même au Nord, & qu'il détachât des Bâtimens légers, pour lui faire d'abord ſavoir ce qu'ils auroient découvert. Il trouva auſſi à propos de quitter le poſte de Schoneveldt, pour s'avancer près de la Meuſe, & alla le 5. de Septembre près de Goerée. Il poſta d'abord des gardes avancées, & envoya deux Frégates au Texel, pour eſcorter les Vaiſſeaux chargez de vivres, pour la Flotte; qui pourroient venir d'Amſterdam, ou du Nord. Le 6. du Mois, il reçut une Lettre des Etats de Zélande, par laquelle ils l'avertiſſoient qu'encore qu'il dût avoir l'œuil ouvert, ſur ce qui pourroit arriver, du côté de la Zélande, ou du Cadſant; parce que le bruit couroit que les Anglois vouloient tâcher de s'en rendre maîtres; conformément au partage, que les Rois de France & d'Angleterre avoient fait; s'ils pouvoient ſe rendre maîtres des Provinces Unies. 1672.

Cependant Ruiter eſſuya une grande tempête, le 7. de Septembre. Elle dura trois jours, quoi qu'elle ne fût pas toûjours de la même violence; mais elle ne laiſſa pas d'endommager fort pluſieurs Vaiſſeaux. Cependant on étoit fort embarraſſé, touchant la Flotte Angloiſe, qu'on diſoit être prête dans la Tamiſe, & ſur le ravitaillement de celle de l'Etat; comme on le voit par les Réſolutions de ce tems-là, qu'on pourra lire dans *Brand*, qui les rapporte.

Les tempêtes de la ſaiſon firent enfin, que les Etats Généraux jugerent, qu'il étoit tems de faire rentrer la Flotte dans les Ports, & ce fut auſſi le ſentiment de Ruiter, qui le leur conſeilla, le 17. de Septembre. Cela fut exécuté, le 20. du même Mois. Cependant on eut une chaude alarme, cauſée par deux Capres de Zélande, qui avoient paru en mer, avec ſept priſes, qu'ils avoient faites, & que l'on prit de loin, pour des Vaiſſeaux de Guerre Anglois. On eut encore de fauſſes alarmes, par ce qu'on rapportoit des Flottes Angloiſe & Françoiſe, auxquelles nous ne nous arrêterons point.

Ruiter étant revenu à Amſterdam, y fut très-bien reçu & chargé, par le Magiſtrat, du ſoin de défendre l'Y & l'Ile de Wal, dans la Ville. Il faut que l'on eût peur, que quelque Flotte Angloiſe n'entrât bruſquement dans le Zuider-zé, & ne ſe vint préſenter devant Amſterdam, avec un vent d'Oueſt, quand on s'y attendroit le moins. Cela n'étoit guère croyable; mais enfin il vaut mieux, dans un tems, tel qu'étoit celui-là, prendre trop de précautions, que trop peu.

On dit (t) que le Comte de *Schaftesbury* Grand Chancellier d'Angleterre, en parlant de cette Campagne, dit dans le Parlement: *qu'il falloit attribuer aux Orages & aux Tempêtes, comme à des Miracles, la conſervation de la Flotte Hollandoiſe, venant des Indes Orientales, qui étoit entrée cette année dans les Ports de la République; & que ces mêmes miracles l'avoient garantie d'une deſcente.* Si cela eſt, ce Comte auroit fait alluſion à ce qu'on a dit du retardement du réflux; mais comme je ne trouve pas, dans l'Hiſtoire d'Angleterre, ce diſcours du Comte, je ne ſaurois dire, ſi le bruit, qui en courut en Hollande, fût vrai. Le Comte étoit autrement trop habile homme, pour mépriſer Ruiter & ſa conduite; qui avoit été admirée de tout le monde, tant Anglois, que François.

APRE'S avoir raconté ce qui arriva aux Provinces Unies, l'année MDCLXXII. qui fut preſque fatale à la République; il faut paſſer à la ſuivante, où, ſi elle ne fut pas tirée de peine, elle eut au moins ſujet d'eſperer, qu'elle pourroit ſe remettre, dans peu de tems; parce que les François furent obligez tôt après d'abandonner ces Provinces. 1673.



(t) *Brand* en ce tems-ci.

1673. Il arriva, à la fin de l'année précedente ; & au commencement de celle-ci, un exemple de la Diſcipline Militaire, qui mérite que nous le racontions, en peu de mots. *Pain & Vin* Colonel, & Quartiermaitre Géneral de l'Armée, duquel nous avons déja dit quelque choſe, ayant abandonné le Poſte de Nieuwerbruggen, eut ordre du Prince de Waldeck de commander à Bodegrave, dans l'abſence du Comte de Konigsmark. Mais les François en étoient déja maitres, de ſorte qu'il fut obligé de ſe retirer, ſans rien tenter. Il ſe rendit à Tergou, où les Etats de Hollande avoient envoyé huit-cens hommes, pour mettre la Ville en etat d'arrêter l'Armée Ennemie ; en cas que les François l'attaquaſſent. Le Colonel croyoit, qu'on pourroit tirer de Nieuwerbruggen les deux Régimens, qui y étoient, s'il y alloit avec trois guides, pour paſſer au travers des glaces & de l'inondation, avec trente Soldats d'eſcorte. Il s'adreſſa pour cela aux Magiſtrats de Tergou, à qui il demanda, s'il ne ſeroit pas mieux d'abandonner ce Poſte, & d'employer ces Troupes à défendre cette Ville, en les plaçant aux dehors. On lui accorda ces guides, comme conſentant à faire venir les deux Régimens ; quoi que, dans la ſuite, les Magiſtrats niaſſent d'avoir conſenti à abandonner ce Poſte ; encore que les Bourgmeſtres de Goude, de Lange & Vander Tocht, euſſent été juſqu'à la Porte, pour attendre avec lui les guides, qu'on avoit été chercher, & euſſent bu avec le Colonel dans un Cabaret, en les attendant. Mais depuis ils nierent qu'il y eût eu aucune délibération, en forme, dans le Conſeil de la Ville, ſur la demande du Colonel. Il partit avec ſes guides, & s'avança juſqu'à DrieBruggen & au Wiriken, d'où il envoya un de ſes gens, avec ſon cachet, à ceux qui commandoient les deux Régimens ; pour ſavoir s'ils ſe croyoient aſſez forts, pour défendre leur Poſte, & pour leur dire, que s'ils jugeoient ne pouvoir pas ſe faire leur retraite. Là-deſſus, ils ſortirent de ce Poſte & lui vinrent au devant, pour lui dire qu'ils étoient demeurez deux jours ſans pain, & que cent hommes avoient déſerté, pour ne pas en manquer. Là-deſſus, il leur donna ordre de détruire tout ce qui pourroit ſervir aux Ennemis, & de ſe rendre à Tergou, avec leurs Troupes. Ces deux Régimens obéirent, & furent reçus dans Tergou, comme un ſecours. On cenſura d'abord la conduite de Pain & Vin, qui ſe défendit, en diſant qu'il s'étoit conduit ainſi, dans la vuë de rendre un bon ſervice à la Ville de Tergou ; en y faiſant entrer ces Troupes, plûtôt que de les laiſſer en un lieu, coupé par les François.

Là-deſſus le Fiſcal de l'Armée le cita, par ordre du Prince d'Orange, au Conſeil de Guerre, compoſé du Velt-Maréchal Wurts, Préſident, de trois Colonels & d'un Major. Pain & Vin demanda d'abord une Atteſtation, aux Magiſtrats de Tergou, qu'il n'avoit rien fait que de leur conſentement. Ces Magiſtrats, qui avoient ſans doute ſû que le Prince étoit choqué, qu'ils ſe fuſſent hazardez de donner des ordres aux Troupes de l'Etat ; ſans s'adreſſer à lui, qui étoit leur Capitaine Géneral ; penſerent plûtôt à appaiſer le Prince, qui pourroit les mettre hors du Conſeil, comme il l'avoit fait en pluſieurs autres Villes ; qu'à intercéder pour ce Colonel. Ils ſoûtinrent qu'ils n'avoient point déliberé, ſur la demande qu'il leur avoit faite, & le Marquis de Thoüars, qui commandoit la Garniſon de Tergou, donna une atteſtation conforme à cela.

Il y avoit là deux fautes, dont l'une & l'autre choquoient le Prince d'Orange ; l'une étoit de s'être hazardé à faire quitter un Poſte, de ſon chef, ſans le conſulter ; & l'autre d'avoir voulu ſe couvrir de l'autorité d'un Magiſtrat particulier, qui n'avoit aucun droit de donner de ſemblables ordres, ſans communiquer la choſe au Géneraliſſime. En effet ſi châque Ville d'entre celles, qui avoient voix aux Etats, eût entrepris de donner des ordres à l'Armée, ſans le conſentement du Prince, il en pouvoit arriver beaucoup de mal. C'auroit encore été pire, ſi des Officiers ſubalternes euſſent pris la liberté d'abandonner, ou de faire abandonner des Poſtes de conſéquence, à l'inſû du Géneral. 1673.

Le Conſeil de Guerre, tenu à Alphen, déclara d'abord le coupable déchu de toutes ſes Charges, le condamna à une priſon perpetuelle, confiſqua tous ſes biens au profit de l'Etat, & débouta l'Avocat Fiſcal de ſes autres Demandes & Concluſions. Au reſte il ne jugea de la ſorte, que ſuppoſé, que S. A. le Prince d'Orange l'approuvât.

Ce Prince trouva cette ſentence trop douce, & ordonna une réviſion du Procès. On fit cette reviſion, mais on n'ajoûta à la premiere ſentence, ſinon que le coupable ſeroit mené au lieu, où l'on exécute la Juſtice, & que là l'Exécuteur lui paſſeroit l'épée par deſſus la tête. Mais le Prince trouva encore cette ſentence trop douce, quoi que Wurts refusât de prononcer une ſentence de mort, & dit *qu'il ne vouloit pas reſſuſciter Pilate, en répandant le ſang innocent.* S. A. fit nommer des Juges choiſis du Haut Conſeil, de la Cour de Hollande & de celle de Brabant, qui condamnerent Pain & Vin à perdre la tête, & leur Arrêt fut exécuté. Le Prince lui auroit pû faire grace, s'il n'eût craint qu'à cauſe de ſa jeuneſſe, on ne prît la liberté de faire & de ſouffrir des choſes, qu'il jugeoit être contraires au bien de l'Etat.

Pendant cet Hiver, la Suede recommença à propoſer ſa Médiation, pour raccommoder les Puiſſances qui étoient en guerre, les unes avec les autres. Il leur étoit facile de dire mille bonnes choſes, au deſavantage de la Guerre, & à l'avantage de la Paix. On avoit déja aſſez marqué, parmi les Ennemis de la France, qu'on pourroit accepter Cologne, pour commencer à traiter de la Paix. Mais la France & l'Angleterre, qui ſuivoit les mouvemens que cette Alliée lui donnoit, aimoient mieux que le Congrès ſe tint à Aix la Chapelle, ſous pretexte qu'il y avoit dans Cologne le Régiment Imperial de *Grana* ; qui étoit maître d'une des Portes de la Ville, & qui avoit, diſoit-on, écrit qu'il pourroit introduire par-là deux mille Chevaux, ſi on le trouvoit à propos. Cela, vrai ou faux, fit que les Etats Géneraux conſentirent à tranſporter le Congrès à Aix la Chapelle. Mais les Freres Furſtemberg, entierement dévouëz à la France, firent en ſorte qu'elle acceptât Cologne, & le Roi d'Angleterre y acquieſça. Les Etats nommerent *Beverning*, d'*Oudyk*, de *Haaren* & *Tibrandt*, pour écouter les propoſitions, qu'on leur pourroit faire.

Les Médiateurs venus de Suede, propoſerent d'abord une ſuſpenſion d'armes, ſans laquelle il n'étoit guére poſſible d'entrer ſérieuſement dans la Négotiation de la Paix ; à cauſe des incidens, qui pouvoient arriver entre les Armées, ou entre les Détachemens qu'elles pouvoient faire, & qui étoient capables de faire rejetter des propoſitions, dont on ſeroit convenu. Cependant le Roi de Suede écrivit encore depuis une Lettre fort pathetique là-deſſus au Roi de France, qui n'y eut aucun égard. *Sparr* & *Ehrenteen*, Ambaſſa-

1673. ſadeurs de Suede, préſenterent le (1) 6. de Janvier de cette année, aux Etats Généraux, un Mémoire; où ils expoſerent la néceſſité de faire la Paix, entre les Puiſſances, qui étoient en guerre, & les ſoins que leur Roi s'étoit donnez, pour y porter le Roi d'Angleterre; en lui offrant ſa médiation, entre lui & les EE. GG. qu'il avoit acceptée. Là-deſſus on leur donna des Commiſſaires, pour conférer avec eux. (2) Le 12. du même Mois, ces Ambaſſadeurs préſenterent un autre Ecrit, où ils ſe plaignirent, de ce qu'on leur avoit trop fait perdre de tems, en Angleterre; quoi que le Roi les eût très-bien reçus, qu'il fût très-diſpoſé à la Paix, & qu'il eût accepté la Médiation du Roi leur Maitre. Ils aſſurerent auſſi, que le Roi de France étoit dans la même diſpoſition, & prêt à accepter l'intervention de leur Roi. Ils ajoûterent pluſieurs raiſons, pour porter les Etats à profiter de cette occaſion; en leur montrant les ſuites dangereuſes, que pouvoit avoir la cootinnation de la Guerre. Comme ils ne diſoient rien, qui ne vienne d'abord dans l'eſprit à ceux, qui ont quelqoe connoiſſance de ces ſortes de choſes; on ne rapportera pas, en détail, ce qu'ils repréſenterent.

Ils avoient propoſé la Ville de Dunkerque, pour le lieu, où les Conférences ſe pourroient faire, & une ſuſpenſion d'Armes; mais les Etats Géneraox opinerent le lendemain 13. de Janvier, de n'accepter ni l'un, ni l'autre. Les Miniſtres de leurs Alliez, de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, & de l'Electeur de Brandebourg; avec qui l'on s'étoit déja entretenu là-deſſus, étoient du même ſentiment. On trouva donc à propos d'envoyer, par *de Heyde*, Agent de la République, un Ecrit aux Ambaſſadeurs Suedois, dont le ſens étoit „ que leurs HH. PP. avoient réſolu de n'ac„ cepter poiot Dunkerque, pour y traiter de la „ Paix, & de rejetter une ſuſpenſion d'armes. „ Les Ambaſſadeurs de Suede, après bien des Mémoires préſentez aux Etats, parlerent de choiſir Cologne, pour y tenir le Congrès. On ne convint pas encore de ces Propoſitions, auxquelles on ne s'arrêtera point. Il n'étoit pas fort étrange, dsns la défiance, où l'on étoit à l'égard de la France, qui tenoit encore trois Provinces aux Etats, que l'on ne convint de rieo; puis qu'elle étoit encore trop puiſſante, pour faire des offres raiſonnables. L'Angleterre ne eommença à s'appercevoir, ou au moins à témoigner qu'elle ne goûtoit nullement le deſſein du Roi de France, de ruïner entierement la République des Provinces Unies; qu'à la fin de cette année, où nous en parlerons. Les Alliez des Etats en Allemagne n'avoient encore rien fait, qui pût faire craindre à la France, qu'il ſe pourroit bien faire, qu'elle ne ſortiroit pas deſormais ſi glorieuſement de cette guerre, qu'elle l'avoit commencée. Ils ſe plaignoient, (3) entre autres choſes, que l'Electeur de Brandebourg ne les avoit pas ſecourus, avec aſſez de vigueur; comme il l'auroit pû faire, s'il avoit voulu employer ſes forces, pour contraindre les François de ſortir des Provinces, dont ils s'étoient emparez; ce qui faiſoit qu'ils ne ſe hâtoient point de lui faire compter l'argent, qu'ils lui avoient promis. L'Electeur au contraire diſoit, pour s'excuſer „ que „ lors qu'il avoit fait avec eux le Traité, dont „ on a parlé ei-deſſus, les Etats étoient encore „ maîtres de toutes les Places ſur le Bas-Rhin, „ & ſur l'Yſſel, & lui avoient promis que, dès 1673.
„ qu'il ſeroit en Weſtfalie, avec vingt-quatre„ mille hommes, ils lui payeroient le ſubſide „ promis, & ſeroient en ſurte que les Ducs de „ Zell & de Wolfembuttel entraſſeot dans le mê„ me Traité: Que cependant ils avoient perdu „ leurs Places Frontieres & trois de leurs Pro„ vinces, & n'avoient pas non plus traité avec le „ Roi de Danemark, ni avec le Due de Bruns„ wik. Les Hollandois croyoient, que la rapidité des conqoêtes de la France étoit une occaſion de mettre le tout, pour le tout; parce que ſi Louis XIV. demeuroit maître de trois Provinces, il envahiroit enfin indubitablement ce qu'il n'avoit pas encore. Plus le danger étoit grand, plus les ſecours des voiſins devoient être prompts. L'Electeur répliquoit à cela „ que ſi l'on étoit a„ lors allé en Weſtfalie, avec une Armée trop „ petite, cela n'auroit de rien ſervi à la Répu„ blique; ni n'auroit pas non plus été ſuffiſant, „ pour repouſſer l'Ennemi; & que s'il n'y étoit „ pas allé, avec une Armée plus conſiderable, ce „ n'avoit pas été pour n'avoir pas aſſez de Soldats, „ ou parce qu'il les épargnoit. *Pufendorf* ne prête pas de meilleures raiſons à l'Electeur; faute, comme je crois, d'en avoir. Le danger, où ſe ſeroit trouvée la Weſtfalie, ſi le Roi de France fût demeuré maître tranquille des PP. UU. regardoit tout le voiſinage, & peutêtre même les Provinces les plus éloignées de l'Empire; qui auroient enfin été contraintes de ſubir ce joug, auſſi bien que les Provinees Unies. Il valoit bien autant introduire l'Electeur avoüant qu'il avoit eu peur, que les François ne ſoumiſſent ſes Etats, ou, pour le moins, ne les miſſent ſous eontribution.

L'Hiſtorien ajoûte encore „ que la marche des „ Troupes Imperiales, & des ſiennes, vers le „ haut Rhin, n'avoit pas laiſſé d'y avoir attiré „ une partie de l'Armée de France; Que tous les „ deſſeins, dans la guerre, ne réuſſiſſoient pas éga„ lement; Qu'il ſe pourroit faire auſſi, que le „ Roi de France tournât ſes armes, contre l'Al„ lemagne, & qu'alors on en denneroit toute la „ faute à l'Empereur & à lui. Ces raiſons étoient apparentes, mais on ne ſortiroit d'aucun danger, ſi l'on ne vouloit rien hazarder. Il faut courir su plus preſſé, aprés quoi on a le loiſir de faire ce qui peut être differé.

Néanmoins on doit tomber d'accord que l'Electeur, comme dit ſon Hiſtorien, avoit obligé la France d'avoir les yeux attachez ſur la conduite de ce Prince. Il ſe put faire eocore, que l'Evêque de Munſter, craignant que les Troupes Brandebourgeoiſes n'entraſſent ſur ſes Terres, avoit affoibli la Garniſon de Couverde, ce qui avoit été cauſe que les Hollandois l'avoient pû prendre, avec beaocoup plus de facilité.

Le même Hiſtorien dit, que l'Electeur avoit ſujet de ſe dégoûter de les ſecourir, en entrant en Weſtfalie; paree qu'il o'avoit trouvé aucun moyen de faire ſubſiſter ſon Armée, en ce Païs-là: comme il l'avoit éprouvé, au commencement de cette année. Peu de tems auparavant, l'Evêque de Munſter étoit venu dans le Comté de la Mark; & après y avoir occupé quelques petites places, il avoit mis le Païs ſous eontribution. Mais au retour de l'Electeur, il les pilla, & les absodonna. Ce Prince vouloit donner quelque repos à ſes Soldats, & faire de nouvelles levées, pour rendre ſes Regimens complets; ce qui l'obligea de leur donner des quartiers en ſes propres Terres; au lieu que celles de l'Empereur hivernerent ſur les Terres de l'Evêque de Paderborn. Cependant deux Compagnies de Cavalerie à la ſol-

(1) Voyez le Recueil de Doornik T. II. p. 2. & ſuiv.
(2) La même p. 4. & ſuiv.
(3) Pufendorf Liv. XI. n. 81. & ſuiv.

1673. de de l'Evêque de Cologne, furent taillées en piéces, par un Officier des Troupes de Brandebourg, nommé *Eller*, qui leur ôta leurs Etendarts. Celles de Munſter furent auſſi plus d'une fois batues par Spaan, & cent-cinquante François paſſez au fil de l'Epée, dans *Haurinhuys*. Alors Turenne, qui obſervoit l'Electeur, deſcendit, de l'autre côté de la Riviere du Rhio, juſqu'à Weſel, pour s'oppoſer à ce qu'il pourroit entreprendre. Là il fit venir toutes les Troupes, qui avoient leurs quartiers dans la Duché de Clêves, & reçut encore quelques détachemens du Prince de Condé & du Duc de Duras; avec leſquels il ſe rendit à Unna, où il y avoit le Colonel *Bomſtrof*, avec quelque peu de Dragons & de Païſans, mais ſans Artillerie. Cet Officier s'étant défendu, autant qu'il le put faire, ſe rendit, après que la Ville eut été preſque réduite en cendres, par les boulets rouges, que l'Ennemi y avoit jettez. Montecuculi ayant laiſſé ſes Troupes en Weſtfalie, s'en alla à Vienne; où il repréſenta qu'il auroit pu beaucoup plus nuire à l'ennemi, s'il avoit eu des ordres pour cela; mais que *Lobcowits*, qui étoit alors premier Miniſtre de l'Empereur, lui avoit toûjours défendu de hazarder quoi que ce fût; ce qui l'avoit empêché de rien entreprendre ſur l'Ennemi. Cela étoit vrai, mais on ne ſavoit pas que l'Empereur avoit un Traité ſecret, avec la France; par lequel il ne pouvoit rien entreprendre cette année, contre elle; comme on l'a déja dit.

Cependant l'Electeur avoit averti les Etats Généraux, qu'après avoir contraint les François de ſe retirer dans la Province d'Utrecht, il faudroit faire une diverſion, qui empêchât que toutes leurs forces ne tombaſſent ſur ſes bras. En effet les François étoient extrémement laſſez de la Campagne de l'année précedente, & l'hiver les avoit extraordinairement fatiguez. Le Prince *Jean George d'Anhalt* avoit là-deſſus perſuadé à l'Electeur d'attaquer les François, & attiré dans ſon ſentiment *Bournonville*; qui commandoit dans l'abſence de Montecuculi, les Troupes Imperiales, qui hivernoient autour de Paderborn. L'Empereur lui avoit envoyé des ordres d'agir, contre les François; parce que le Traité, qu'il avoit fait avec leur Roi, n'avoit été que pour un an. L'Armée ayant été aſſemblée, Bournonville repréſenta qu'on n'avoit pas accoûtumé de hazarder un Combat, que lors que l'on y eſt contraint; ou que l'on a une eſperance bien fondée de remporter la victoire; ou qu'on veut faire voir ſa bravoure; & qu'il ne voyoit rien de ſemblable, mais qu'il avoit ordre de ſuivre les ordres de l'Electeur.

On tint là-deſſus un Conſeil de Guerre, auquel aſſiſta le vieux *Duc de Lorraine*, *Caprara* & *Keiſerſtein* Généraux de l'Empereur; qui furent d'avis de donner la bataille aux François. On marqua un lieu, dans lequel l'Armée devoit ſe rendre pendant la nuit, pour marcher de-là à l'Ennemi. Mais l'Electeur fut détourné de ce deſſein, par *Pelnitz*, & les Comtes de *Dhona* & d'*Eſpence*; qui l'en diſſuaderent, en lui faiſant l'éloge du Vicomte de Turenne, qui ne hazarderoit jamais une bataille, s'il ne ſe ſentoit pas plus fort qu'eux. Ils repréſentoient que ce ſeroit tout hazarder, que de donner une bataille, & d'expoſer les Etats de l'Electeur aux François, s'ils avoient le deſſus; qu'au contraire les François, s'ils avoient le deſſous, ne hazarderoient rien. Ces diſcours empêcherent l'Electeur d'attaquer les François, le lendemain; & Turenne, ſans doute averti de cela, par quelque Penſionaire de France en cette Cour, ſe retira en un lieu, où l'on ne pouvoit pas le contraindre de ſe battre malgré lui. Ce fut en vain que l'Electeur s'approcha, avec ſon Armée, en ordre de bataille, du poſte de Turenne, pour le défier & l'attirer à un combat. Il ne branla point, juſqu'à ce que le froid l'eût contraint d'envoyer ſes Troupes en Quartier d'Hiver. (1) *Puſendorf* dit, que les Imperiaux n'étoient pas mieux diſpoſez à ſe battre, que les François. On renvoya là-deſſus les Troupes Imperiales & Brandebourgeoiſes, en Quartier d'Hiver; on laiſſa néanmoins, dans le voiſinage, cinq mille Chevaux, pour inquieter, autant qu'il ſeroit poſſible, celles de la France, & on leur fit même paſſer le Weſer. Les Brandebourgeoiſes eurent des quartiers ſur les Terres de l'Electeur, & les Imperiaux en prirent dans l'Evêché d'Hildesheim. Cependant l'Evêque de Munſter, plus propre à faire la guerre, qu'à s'aquiter des devoirs d'un bon Evêque; comme c'eſt aſſez l'uſage du haut Clergé, en Allemagne; ſe ſaiſit de pluſieurs petites places, ſans défenſe; mais il eſſaya en vain de s'emparer de Bilefeld. 1673.

L'Electeur, après pluſieurs déliberations, fit la Paix avec la France, & conſeilla même aux Etats Généraux, de faire une Trêve avec elle; quoi que l'Empereur l'exhortât à continuer à faire la guerre.

Ce Prince preſſa même, au Mois de Fevrier, les Etats Généraux de ſe rendre aux ſollicitations des Suedois, Penſionaires de la France, qui leur avoient conſeillé la Trêve; ſans doute, parce que lui-même étoit diſpoſé de faire non ſeulement la Trêve, mais encore la Paix, avec la France; comme il la fit bien-tôt après. Il fit repréſenter aux Etats, „ qu'encore qu'il pût être avantageux „ de négotier la Paix, les armes à la main, quand „ on peut eſperer de remporter quelque avantage „ ſur l'ennemi; il falloit tâcher d'obtenir la paix, „ quand on n'avoit pas ſujet de ſe flatter de contraindre ſon Ennemi d'accepter une paix, quoi „ que deſavantageuſe; Que, pour lui, ſes efforts „ ne lui avoient point réüſſi; puis que l'Ennemi „ étoit entré, plus avant en ſes terres, qu'il n'auroit crû; & s'étoit rendu maître de preſque „ tout le Comté de la Mark: Que les efforts „ des Etats n'avoient eu, pour la plûpart, aucun „ bon ſuccés, ou même leur avoient nui: Que „ le Roi de France étoit ſuperieur en argent, & „ en vivres, en places fortes, en rivieres, pour „ voiturer ce dont il avoit beſoin, & pour la „ communication des rivieres, & en tout ce qui „ étoit néceſſaire pour faire la guerre; Qu'il étoit même beaucoup plus favoriſé, par les Princes d'Allemagne, que l'Electeur: Que ce dernier voyoit ſon armée fort fatiguée, par le chemin qu'elle avoit fait, & fort diminuée, faute d'être payée; ce qui empêcheroit que ſes Troupes „ ne fuſſent en état de ſervir au Printems ſuivant, „ & qu'elles ne fuſſent pas même en état de garder les places fortes; tant s'en falloit qu'elles „ puſſent repouſſer les courſes des ennemis, & „ reprendre ce qu'on avoit perdu: Que les Etats, qui étoient engagez à le ſoûtenir, étoient „ aſſez empêchez à ſe défendre eux-mêmes, qu'ils „ demandoient même qu'on leur envoyât du ſecours, pour défendre l'Embs, & la Friſe: Que „ l'Empereur lui-même avoit eu trop d'égard aux „ Terres des Eccleſiaſtiques, & n'avoit pas voulu rompre ouvertement avec la France: Que „ d'ailleurs il étoit inquiet lui-même, à cauſe de „ l'état chancelant, dans lequel étoit leur Républi-

„ que;

(1) Rerum Brandeb. Lib. XI. n. 82.

1673. „ que; auquel on ne pouvoit pas beaucoup ſe fier, „ quand même elle n'auroit pas de ſi puiſſans enne- „ mis: Qu'il loüoit le zèle du Prince d'Orange, & „ d'autres bons Citoyens, mais qu'ils avoient en- „ core des ennemis cachez; qui avoient du pou- „ voir, par eux-mêmes, ou par leurs amis: Que „ par l'adreſſe de ces gens, la République s'étoit „ trouvée hors d'état, de payer des ſubſides, ni au „ Roi de Danemark, ni à la Maiſon de Lune- „ bourg, pour la ſecourir; & qu'au commence- „ ment ils l'avoient lui-même ſi mal payé du ſe- „ cours, qu'il leur donnoit: Que ſi les Fran- „ çois pénetroient juſqu'à la Haie, les Hollan- „ dois feroient la Paix, tout d'un coup, avec eux: „ Qu'il étoit donc néceſſaire que l'Electeur fit „ inceſſamment la Paix, ou au moins une Trê- „ ve; avant que les Suedois & les Polonois lui „ cauſaſſent du deſordre, dans les Terres qu'il a- „ voit dans la haute Saxe & dans la Pruſſe: Qu'il „ ne pouvoit pas s'attendre aux réſolutions de la „ Diéte de Ratisbone, qui étoient trop tardives, „ & lui cauſoit plus de mal, que de bien.

Mais les Etats Généraux ne s'accommodoient nullement d'une Trêve, qui arrêteroit tous leurs préparatifs, tant par mer, que par terre, & qui les expoſeroit à être envahis par leurs Ennemis. Ils promirent qu'ils garderoient fidelement ce qu'ils avoient promis, par les Traitez, & dirent que ſi leurs Alliez ne le faiſoient pas, ils auroient ſujet de ſe plaindre de leur malheur, mais qu'ils ne payeroient plus de ſubſides. Ils furent d'autant plus confirmez, dans leur ſentiment, comme le dit *Pufendorf*, que l'Empereur avoit refuſé la Trêve, & que les François avoient pris Ham, & Souſt en Weſtfalie; pendant que l'Electeur avoit envoyé ſes Troupes en Quartier d'Hiver, & s'étoit retiré à Minden, ce qui étoit abandonner la Weſtfalie à la France. Auſſi diſoit-on alors, que quelques-uns des Miniſtres de ce Prince prenoient de l'argent de la France. Il fit encore repréſenter toute ſa conduite aux Etats, qui n'avoient pas ſujets d'être contens de propoſitions, qui ne ſerviroient qu'à affermir Louïs XIV. dans la poſſeſſion des Provinces, qu'il leur avoit envahies, & à lui donner le tems de prendre le reſte.

L'Electeur ne ſe paya pas de ces raiſons, & fut néanmoins encore plus preſſé, par les Troupes Françoiſes, qui ne ſe contenterent pas de prendre des quartiers, dans le Païs de la Mark, mais paſſerent encore le Weſer, & lui prirent quelques Places, où elles vêcurent à diſcretion, & *ſe refirent*, dit un celébre Hiſtorien (1) François, *parfaitement de leurs fatigues paſſées*; ce qui fit *que l'Electeur demanda quartier. Il obtint une Trêve, & la Neutralité, au Mois de Mai, qu'il ne tarda guère à rompre.* Ceux qui voudront ſavoir les raiſons que l'on apporta, pour & contre cet accommodement avec l'Electeur, les pourront trouver dans (2) *Pufendorf*.

Nous ne nous arrêterons pas aux préparatifs, que l'on fit dans les Provinces, pour la Guerre, tant par Terre, que par Mer; & aux moyens, que l'on employa pour trouver l'argent néceſſaire, pour cela. On le trouvera dans le Recueuil, cité en marge. S'il falloit s'arrêter à cela, cette Hiſtoire ſeroit devenue trop longue & trop ennuyeuſe; ſur tout s'il falloit y ajoûter ce qui arriva en châque Province.

Pour venir à ce qui ſe paſſa par terre, apres que les EE. GG. eurent refuſé la Trêve, que les Suedois avoient propoſée, comme étant plus avantageuſe à la France, qu'aux Provinces Unies; le Prince de Condé fut renvoyé à Utrecht, (3) & il y fit ſon entrée le 1. de Mai, avec ſon Fils le Duc d'Anguien. Il avoit fait quelque partie de ſon chemin, dans un Yacht de la Province, & mit pied a terre à une des Portes de la Ville; où il entra en Caroſſe, avec ſon Fils, le Duc de Luxembourg, & le Comte de Seaux. A la Porte *Stouppa*, Gouverneur de la Ville, lui en offrit les Clefs, en un ſac de Velours, ſur un Baſſin d'Argent, pour marquer que le Prince y avoit toute l'autorité; après quoi il les rendit à Stouppa, comme Gouverneur particulier de la Ville. 1673.

On y fit la réviſion des Troupes, qui étoient dans la Province, & de celles qu'on y fit venir des autres Provinces. Il y avoit huit-mille hommes dans Utrecht, & les autres Troupes étoient poſtées dans le voiſinage. Il y avoit quatre Régimens d'Infanterie à Amerong, deux à Amersfoort, deux à Nykerk, un à Wyk-te-Deurſtede, mille Cavaliers à Hoeſlaken près d'Amersfoort, & d'autres encore ailleurs. On fit inceſſamment jetter des Ponts ſur quelques Rivieres & Canaux, pour conduire plus promptement l'Armée, où on la vouloit conduire. Le Prince de Condé, dès ſon arrivée, fit venir le Gouverneur de Wourde, avec une forte eſcorte, & comme il lui demanda diverſes choſes, touchant la maniere de conduire l'Armée en Hollande; cet Officier lui dit qu'il n'étoit pas poſſible d'attaquer, avec avantage, cette Province, de ce côté-là. On tint en ſuite Conſeil de Guerre, où il fut conclu, que puis qu'on ne pouvoit pas entrer dans la Hollande, par les lieux, qui étoient coupez, par trop de Canaux, & munis de Forts bien gardez, on enverroit quelcun, du côté de Narde; pour prendre connoiſſance du terrein. Le 25. de Mai, le Prince lui-même y marcha, avec un détachement de Cavalerie, & pluſieurs Officiers. Il fut ſalué de douze volées de Canon, par le Commandant de Narde, & s'étant un peu avancé, du côté de Muide, il put voir la Ville d'Amſterdam, de loin. Il n'étoit pas poſſible d'entreprendre de rien faire contre cette Ville, avant que d'être maître de Muide. Mais il ne la pouvoit pas attaquer, ſans ſe rendre maître de Nieuwerſluys, qui eſt ſur le Vecht, bras du Bas Rbin, qui ſe décharge dans le Zuider-zé, tout près de Muide.

Le Prince d'Orange, craignant que les François ne ſe rendiſſent maîtres de ce poſte, y envoya le Colonel *Stockheim*, avec ſeize-cens Fantaſſins & mille Pionniers, pour fortifier inceſſamment cet endroit. Cependant les François, au nombre de cent-cinquante hommes, s'étoient avancez, pour s'en ſaiſir; mais ayant vû que la partie n'étoit pas égale, ils ſe retirerent. Stockheim y fit un Fort, en deux jours, qu'on ne pourroit pas forcer facilement; & pour rendre la choſe encore plus difficile, on mit là, ſur la Riviere, onze Barques, chargées d'Artillerie; pour en écarter ceux, qui oſeroient ſe préſenter là. On dit que le Prince de Condé dit là-deſſus, que le Prince d'Orange avoit fait un coup de maître, & qu'on pouvoit tout attendre d'un jeune homme, capable à ſon âge de prévoir ce qui pourroit arriver.

Cependant le Géneral François ne ſe rebuta pas, pour cela. Il envoya ſon Fils & le Duc de Luxembourg à Narde, avec quelques Troupes, qui venoient de Gueldre; dans le deſſein d'attaquer Muide, ſans ſe mettre en peine du

Tt 3 Fort,

(1) Le *P. Daniel* en ſon Hiſtoire abregée de Louis XIV.
(2) Lib. XL. n. 88. & ſuiv.

(3) Recueuil de Doornick P. II. p. 262.

1673. Fort, dont on vient de parler. Le plus grand obſtacle, qui ſe préſentoit à lui, étoit l'inondation du terrein. Il y voulut remedier, en faiſant une digue au travers du Vecht, pour faire decharger l'eau dans le Zuider-zé, au bord duquel il le propoſoit de faire une Ecluſe, qui fermée empêcheroit qu'une haute marée ne vint inonder le voiſinage, & qui déchargeroit le païs d'eau, dans les baſſes marées. Mais l'ouverture qu'ils avoient fait à la Riviere de Leck, inonda une partie de la Province d'Utrecht, & les Hollandois, par une autre Ecluſe, jettoient plus d'eau ſur le Païs, que les François n'en pouvoient faire écouler dans la Mer. On vit bien alors, qu'il n'étoit pas facile de ſe garantir contre l'eau, dans un Païs-plat, & plein d'Ecluſes, dont les Habitans ſavoient parfaitement bien ſe ſervir. Auſſi les Frnçois, qui appelloient la Hollande, *le Païs des Canards*, ſe trouverent-ils bien-tôt ſi embarraſſez, qu'il fallut abandonner leurs conquêtes inondées. Ils s'avancerent néanmoins alors à une petite hauteur, qu'on appelle *la Montagne de Muide*. Mais comme ils étoient occupez à s'avancer, vers cette Ville; on envoya d'Amſterdam quelques Bâtimens chargez de gros Canon, qui foudroyerent les ouvrages des François, en maniere qu'il fallut qu'ils les abandonnaſſent.

On dit, qu'en ce tems-ci, les Catholiques Romains de Gueldre demanderent, avec beaucoup d'inſtances, au Prince de Condé les Egliſes publiques des Réformez; & qu'il leur répondit ſagement, „ que, ſi le Roi devenoit maître de tou„ tes les Provinces, ils auroient aſſez d'Egliſes; „ mais que s'il étoit obligé de les abandonner, la „ grace, qu'ils demandoient, leur ſeroit inutile „ & même nuiſible. A quoi il ajoûta, qu'il n'a„ voit point d'ordre là-deſſus, & qu'il ne vouloit „ pas décider, de lui-même, une choſe de cette „ nature. En effet cela n'auroit fait qu'irriter les Proteſtans, qui l'étoient deja aſſez; & il peut bien être que le Prince ſentoit déja la difficulté, & peutêtre encore l'impoſſibilité de ſe rendre maître de la Hollande; ſans laquelle, la France ne pouvoit nullement garder le reſte.

Il réſolut au moins de la quitter, & bien-tôt après il eut ordre de ſe rendre dans les Païs-Bas Eſpagnols. Il aſſembla un petit corps d'Armée, près de Grave, & s'avança vers la Mairie de Bois-le-Duc. Mais les environs de la Place étant inondez, il ſe trouva hors d'état d'entreprendre rien contre elle.

Le Roi de France avoit un autre deſſein, qui lui réüſſit. Il partit de Verſailles, le 1. de Mai, avec la Reine & la Cour, comme s'il n'eût eu d'autre vuë, que de faire voir à la Reine les conquêtes, qu'il avoit faites ſur les Eſpagnols, en ce Païs-là; & alla droit à l'Ile, d'où il ſe rendit à Courtrai, qui étoit le rendez-vous de l'Armée, & vint camper environ à une demi-heure de Gand, entre la Lis & le Canal de Bruges. On eut peur pour ces deux Places, & encore plus pour le Sas de Gand, & pour Holſt Places Hollandoiſes; & l'on aſſure, que De Louvois avoit un deſſein ſur le Fort St. Antoine, près du Sas, où commandoit *Robert du Cerceau*, Capitaine François au ſervice des Etats; en lui envoyant un nommé de Launai, qui lui promit la Lieutenance de Roi dans le Sas, de l'emploi dans l'Armée de France, & trois-mille Piſtoles, dont on lui mit mille ſur la Table; à condition qu'il remettroit le Fort, qu'il commandoit, au Roi, & qu'il aideroit à ſurprendre le Sas. Loin d'accepter ces offres, il en avertit le Prince d'Orange & Wurts, qui étoit alors en Zélande, & qui envoya du renfort dans la Place. On dit que Du Cerceau n'eut aucune recompenſe des Etats, pour ſa fidelité, ce qu'on peut attribuer à la dépenſe exceſſive, que l'Etat étoit alors obligé de faire. Mais on auroit pû lui donner un meilleur poſte. 1673.

Si le Roi eût pû ſe rendre maître du Sas, il auroit pû par-là faire tomber Hulſt entre ſes mains, & aider les Anglois à faire une deſcente en Zélande de ce côté-là. Mais il tourna du côté de Bruſſelles, comme s'il vouloit attaquer cette Place. Il fit même ſaiſir les avenues, comme pour empêcher qu'il n'y entrât aucunes Troupes. La guerre n'étant pas encore déclarée entre la France & l'Eſpagne; ce mouvement & les autres, qui le ſuivirent, n'aboutirent qu'à cacher le véritable deſſein, que la France avoit formé ſur Maſtricht, & à obliger, en attendant, le Comte de Monterei, de retirer les Troupes Eſpagnoles, qu'il avoit jointes à celles des Etats Généraux.

Le Roi de France marcha de-là, du côté de la Kempigne, d'où il envoya trois-mille Chevaux, ſous la conduite du Comte de Lorges, pour ſoûtenir le Comte de Montal; qui avoit ordre d'inveſtir Maſtricht, avec les Garniſons de Maſeik & de Tongres. L'Armée Royale, qui étoit de quarante-deux-mille hommes, s'y rendit le 10. de Juin. La Place avoit été autrefois fort bien fortifiée, par les ſoins de Frideric Henri, Prince d'Orange; mais elle avoit été aſſez négligée, pendant la Régence des Freres De Witt, & en ſuite ſous celle du Prince d'Orange; qui avoit eu trop d'affaires d'ailleurs, pour penſer à mettre cette Place hors de danger. Les Finances de l'Etat étoient encore trop épuiſées, par la guerre, pour y pourvoir, comme il auroit fallu. La Garniſon n'étoit que de quatre-mille hommes de pied, & de huit, ou neuf-cens Chevaux. On ne trouve pas de nom d'Ingenieur, envoyé pour avoir ſoin des fortifications & pour la défendre. Il ſemble que le Prince d'Orange, contre l'uſage de ſes Prédeceſſeurs, n'avoit pas eu grand ſoin de ſe pourvoir de gens de cette ſorte; puis que la République n'en eut aucun, qui ait fait parler de lui, juſqu'ao fameux *Koehoorn*; dont la capacité fut d'un très-grand uſage à l'Etat, dans la derniere guerre. Il y eut néanmoins quelques Officiers de marque, qui ſe jetterent dans la Place, comme le Prince *de Salms*, le Marquis de *Morbek*, & le Comte de *Tilly*; qui en étoit Gouverneur, lors qu'il mourut. Le dernier, avant que la France attaquât la Place, avoit été le Rhingrave, qui mourut, avant que Louïs XIV. aſſiégeât la Place. Il n'y en avoit point, en ce tems-là, mais le Comte de Monterei avoit indiqué au Prince d'Orange le Colonel *Farjaux*, Baron de Maude, dont on dit du bien & du mal. Il ſe jetta dans la Place, avec divers Volontaires.

Dès que le Roi de France fut arrivé devant la place, avec une Armée de cinquante-mille hommes, ſelon le P. *Daniel*, on fit trois attaques, dont la plus conſiderable fut à la Porte de Tongres, qui étoit l'endroit le plus foible de la Place. La ſeconde fut commandée par le Comte de Montal, qui canonnoit ceux qui auroient voulu entrer, ou ſortir, par cette Porte; & la troiſiéme du côté de Wyek. Il y avoit encore deux batteries, d'où l'on tiroit ſur la Ville, pour incommoder d'autant plus les Aſſiégez.

On ouvrit la tranchée le 17 de Juin, & dès que les Aſſiégez en furent avertis, comme le dit l'Hiſtorien, qu'on a cité, ils firent une ſortie ſur les travailleurs; mais ils furent bien-tôt repouſſez. La plus violente attaque fut celle du 20. du Mois.

Elle

1673. Elle ſe fit en trois lieux à la fois, & ſi les François attaquerent, avec beaucoup de vigueur, ils furent teçus par les Aſſiégez, avec bien de la fermeté. Mais nous ne nous arrêterons pas a la deſcription de ce ſiege. Les attaques furent ſi vives, que la place ſe rendit, le quatorziéme jour de tranchée ouverte. Elle coûta au Roi de France trois-mille hommes, & la Garniſon Hollandoiſe fut réduite au quart. Les Eccleſiaſtiques & le Peuple voulurent, que l'on ſe rendit, auſſi bien que la Garniſon; & quoi que dît le Gouverneur, il étoit tems de ſe rendre, vû ſa diminution. On publia alors une Lettre du Roi, adreſſée au Gouverneur du Quenoi, où il lui diſoit „ que les Hollandois ayant refuſé, pendant l'hiver paſſé, toutes les propoſitions, qui leur avoient été faites, d'entrer en negotiation, pour la Paix, & y ayant donné les mains ſeulement, quand ils voyoient le Printems beaucoup avancé; il avoit été obligé de former trois Corps d'Armée, d'en employer deux à la conſervation de ſes Conquête, du côté de la Hollande, & à la défenſe de ſes Alliez; & de ſe mettre en perſonne, à la tête de la troiſiéme, pour la faire agir, & pour eſſayer de porter ſes Ennemis à conſentir à des conditions raiſonnables de paix: Qu'ayant fait aſſembler ſon Armée ſur les Frontieres de la Flandre, il l'avoit conduite, & l'avoit fait marcher vers Maſtricht, & en avoit formé le ſiege; quoi que cette Place fût une des plus conſiderables des Païs-Bas, par ſa ſituation & par ſa Fortification; qu'il s'y fût trouvé ſix-mille hommes de Guerre, de Troupes règlées, compoſées en partie des meilleures, que le Roi Catholique eût à ſa ſolde, en Flandre: Que les Aſſiégez l'ayant défendue, avec une vigoureuſe réſiſtence, par la conduite du Sr. Farjaux, l'un des plus expérimentez, qui fuſſent au ſervice de l'Eſpagne; & que d'ailleurs il n'avoit pas eu lieu d'eſperer de ſoumettre, à ſon obéïſſance, en ſi peu de jours, une place, qui avoit fait autrefois une ſi longue réſiſtence; & que néanmoins la valeur des Chefs, des Officiers & des Soldats de ſon Armée, avoient obligé de ſe rendre, en treize jours de tranchée ouverte: Que comme il reconnoiſſoit que cet évenement, très-important en ſoi, & qui pouvoit avoir des ſuites très-conſiderables, étoit une ſuite des benedictions, qu'il plaiſoit à Dieu de verſer inceſſamment ſur ſa perſonne, & l'effet des prieres, que ſes bons Sujets avoient faites avec tant de ferveur, pour la proſperité de ſes armes; il avoit trouvé à propos d'en faire donner des marques publiques de reconnoiſſance, envers ſa Bonté Divine: Que pour cela, il ordonnoit aux Archevéques & Evéques de faire chanter le *Te Deum*, dans leurs Egliſes Cathedrales &c.

On a trouvé que cette Lettre ne s'accordoit pas, en tout, avec la Rélation du ſiege, qui fut publiée dans le Païs-Bas; & qui portoit que la Garniſon n'étoit compoſée que de quatre-mille hommes de pied, & de huit-cents Chevaux, & qu'elle ne ſe rendit, qu'après dix-ſept jours de tranchée ouverte, & non après treize ou quatorze, comme on le diſoit parmi les François. Mais on ne pouvoit pas charger le Roi de mauvaiſe foi, pour cela; qui ne pouvoit venir, que de la négligence du Secretaire. On pourroit plûtôt blâmer l'étrange idée, que l'on ſe fait de la Divinité, comme ſi elle favoriſoit ceux qui remportent quelque avantage ſur leurs Ennemis; quoi que la Guerre ne ſoit qu'un fruit de leur ambition, & ne ſerve ſouvent qu'à faire bien verſer du ſang, par le peu d'humanité du Vainqueur, non parmi les plus coupables, mais parmi les plus foibles. A parler humainement, il n'y a guére que de la Paix, dont on puiſſe remercier Dieu; que l'on doit regarder, comme d'autant plus glorieuſe, qu'elle a coûté moins de ſang. Pour ce qui eſt d'une guerre, faite par un principe de *gloire*, ou pour faire parler de ſoi; il en faut demander pardon, & non compter un bon ſuccès, comme une approbation du Ciel. 1673.

Au reſte, ceux qui s'étoient ſignalez à ce ſiege, ſoit en attaquant, ſoit en défendant la place, furent recompenſez de part & d'autre; quoi qu'il n'y eût que la France „ qui pût tirer de l'avantage de la priſe de la Place.

On rapporte (1) qu'un des Plénipotentiaires de Suede, qui étoient à Cologne, où, l'on avoit commencé à avoir des Conférences, pour chercher quelque moyen de finir cette guerre; alla de cette Ville au Camp de Louïs XIV. & quoi qu'ami d'ailleurs de la France, il dit au Roi que ſes conquêtes alarmoient non ſeulement l'Empire Germanique, mais encore les Puiſſances du Nord, & *qu'on ſeroit obligé de prendre d'autres meſures, s'il ne vouloit pas mettre des bornes à ſes conquêtes.* Sur quoi le Roi lui demanda, ſi le Roi de Suede vouloit donc lui faire la guerre? L'Ambaſſadeur répliqua, qu'il ne vouloit pas dire cela, mais ſeulement que la Suede romproit, avec l'Angleterre; ſi elle ne ceſſoit pas d'entretenir la guerre.

On crut que cela fit aſſez aſſez d'effet, ſur l'eſprit de Louïs; pour l'empêcher d'entreprendre le ſiege de Bréda, auquel il avoit penſé, & à arrêter ſes Troupes, qui alloient de ce côté-là. Mais comme le Roi de France alla en Lorraine, pour voir cette conquête, il y a de l'apparence qu'il ne penſa à autre choſe en cela; outre que le ſiege de Bréda n'étoit pas une entrepriſe ſi facile à exécuter.

Cependant il ſemble, que l'éloignement du Roi excita le Prince d'Orange, à entreprendre le ſiege de Narde, dont la Garniſon chagrinoit toute la Hollande; quoi que l'inondatiou du Plat-Païs eût juſqu'alors empêché, que les François ne priſſent aucun poſte plus avancé, dans la Province; parce qu'il étoit à craindre que ſi la gelée venoit à être, un autre hiver, plus forte & plus longue, ils ne fiſſent une ſemblable entrepriſe à celle qu'ils avoient faite l'hiver paſſé. Cependant les François avoient réparé les anciennes Fortifications, qui n'étoient pas fort bien entendues, & avoient mis dedans une Garniſon de quelque Infanterie, & quelque peu de Cavalerie. Une partie de cette Garniſon étoit malade. Quoi que la Place fût petite, cette Garniſon n'étoit pas ſuffiſante, pour réſiſter à l'Armée Hollandoiſe, que les François font monter à vingt-cinq-mille hommes; mais on n'avoit pas ſonpçonné que les Etats rappelleroient une partie ſi conſiderable de leurs Troupes des Païs-Bas Eſpagnols, après la perte de Maſtricht. D'ailleurs il y avoit dans la Ville de Narde un Gouverneur, nommé *de Pas*, qui paſſoit pour un homme de conduite & de courage; & pour qui Turenne avoit répondu au Roi.

Le Prince d'Orange, pour tenir cette entrepriſe ſecrete, fit marcher quelques Troupes vers la Frontiere du Brabant, comme s'il avoit quelque deſſein, de ce côté-là; pendant qu'il en faiſoit aſſembler d'autres, près d'Amſterdam; comme

(1) *Pierre Grotius* dans une Lettre écrita de Cologne. Cette même nouvelle ſe trouve dans le II. Tome de Doortnik.

1673. me pour les envoyer en Friſe, Province qui étoit menacée par l'Evêque de Cologne, & par celui de Munſter.

Le Gouverneur (1) de Narde reçut néanmoins, ſur la fin du Mois d'Août, avis, que l'on avoit fait un deſſein ſur ſa place. Il en écrivit au Duc de Luxembourg, & lui marqua tous ſes beſoins, ſans en rien obtenir; de ſorte que la Place ſut aſſiégée le 12. de Septembre, & priſe ſept jours après. Le Commandant fut dégradé de ſes emplois, malgré toutes les excuſes, qu'il apporta au Conſeil de Guerre. (2) Depuis il obtint de ſervir dans Grave, quand elle fut aſſiégée. Il y donna des marques de ſon courage, & fut tué; *tant il eſt vrai*, dit l'Auteur d'où nous tirons ceci, *qu'il en coute moins à un homme de guerre à ſoûtenir la réputation de valeur, qu'à la rétablir, quand il l'a une fois perdue!*

Pendant que ce que nous venons de raconter, ſe paſſoit, entre le Roi de France & les Etats Généraux, dans les Païs-Bas; ces derniers firent de nouveaux Traitez, avec la Maiſon d'Autriche, tant en Allemagne, qu'en Eſpagne; qui avoit par tout le même interêt de s'oppoſer aux conquêtes de la France, qui avoient alarmé toute l'Europe. Ils conclurrent le 1. Juillet une Alliance avec l'Empereur, & le Duc de Lorraine, dont la France avoit envahi les Etats, & qui étoit, depuis long-tems, ennemi juré de cette Couronne. On convint qu'on l'aideroit à mettre ſur pied un corps de huit mille Chevaux, & de dix-mille Fantaſſins. Il n'avoit alors que trois-mille Chevaux, mais il ſe chargeoit de lever, à ſes dépends, encore deux-mille Chevaux, & trois-mille Fantaſſins; & les trois Puiſſances, avec leſquelles il traitoit, s'engagerent à lever le reſte à leurs dépends, outre qu'elles fourniroient à leur entretien, une certaine ſomme, par mois, pour les entretenir. Les Etats ne purent pas fournir leur quote, en argent; à cauſe de la dépenſe exceſſive, qu'ils faiſoient, tant par mer, que par terre. Mais on convint qu'on remettroit au Duc des Obligations ſur l'Etat, qui en payeroit un certain revenu; & par la vente deſquelles, le Duc pourroit faire de l'argent comtant. Ces Puiſſances s'engageoient encore, à ne point faire de négotiation avec la France, ſans ſa participation. Le Duc de Lorraine s'obligeoit, de ſon côté, de faire la guerre à ceux qui la feroient aux Provinces, comme les Parties contractantes en conviendroient.

Il y eut un autre Traité, entre l'Empereur & les Etats, conclu le 30. d'Août, & qui ne ſut mis en exécution, que vers la fin de Septembre. Les Etats s'obligerent, par ce Traité, de faire payer à S. M. I. pour l'aider à entretenir trente-mille hommes, châque mois, à Francfort, ou à Hambourg, la ſomme de quarante-cinq-mille Riksdalers, dès le 1. d'Août; & outre cela, d'augmenter de quatorze, ou de vingt-mille hommes, leurs Troupes, s'il étoit poſſible. L'Empereur demanda néanmoins de pouvoir retirer à lui ſes Troupes, s'il arrivoit que les Turcs l'attaquaſſent.

Les Etats envoyerent auſſi un Ambaſſadeur en Eſpagne, qui étoit un Conſeiller de la Ville de Roterdam, nommé *Adrien Paats*, qui étoit un trés-habile homme; & qui avoit été dans le Parti des Freres De Witt, mais qui avoit bien compris qu'il n'étoit plus à propos, de ſe roidir contre le Prince d'Orange. Il avoit été auſſi employé à perſuader le Comte de Monterei, qu'il étoit de 1673. l'interêt de S. M. C. de ſe déclarer ouvertement, contre la France, & il y engagea enſuite la Cour d'Eſpagne. Elle convint, avec lui, que pour la ſurete de la République des PP. UU. & la conſervation des Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas, elle feroit une nouvelle Alliance avec la République, & que l'on s'y garantiroit réciproquement les Traitez qu'on avoit, ou qu'on auroit avec d'autres Souverains: Que lors que l'un des Alliez ſeroit attaqué, & contraint d'en venir à une rupture avec une autre Puiſſance; l'autre joindroit ſes armes aux ſiennes, pour contraindre l'aggreſſeur de faire la Paix: Qu'on ne feroit ni Paix, ni Tréve, ni ſuſpenſion d'armes, que d'un commun conſentement: Qu'on ne feroit point non plus de Paix, que S. M. C. ne fût remiſe en poſſeſſion de ce que la France lui avoit ôté, depuis la Paix des Pirenées: Que les Etats Généraux cederoient à l'Eſpagne Maſtricht, le Comté de Vroonhoven, tout ce qui en dépendoit dans le Païs d'Outre-Meuſe, avec toutes les prétenſions, qu'ils pouvoient avoir ſur les Villages d'alentour, ſans aucune réſerve; pourvu que les Etats ne fuſſent pas obligez de ſacrifier au bien de la Paix, d'un conſentement unanime, Maſtricht, ou quelqu'autre des Places, qu'ils avoient perdues, ou qu'ils pourroient perdre, pendant cette guerre: Que Sa Majeſté Catholique s'obligeroit, de ſon côté, d'entrer en une guerre ouverte, contre le Roi de France, s'il réfuſoit la Paix, à des conditions raiſonnables; & ordonneroit au Gouverneur des Païs-Bas, d'agir contre la France, à la premiere réquiſition des Etats, même, avant que la Ratification fût venue de Madrid: Qu'enfin S. M. C. promettroit, par un Article ſéparé, de rompre avec l'Angleterre, ſi on ne pouvoit conclurre, au plûtôt, un bon accord, avec cette derniere Couronne.

Cependant on envoya le Prince Jean Maurice de Naſſau en Friſe, avec huit Régimens, pour s'oppoſer à l'Evêque de Munſter, qui ne pouvoit digerer l'affront, qu'il avoit eu devant Groningue. Ce Prince fit inonder une grande partie des Païs, ſur leſquels l'Evêque auroit pû ſe jetter; & prit poſte à Heerenveen, par où l'Ennemi pouvoit entrer dans la Province. Il le chaſſa encore du Poſte de Staphorſt, qui étoit avantageux. Mais un deſſein, que Maurice forma, contre Swartefluys, échoua; parce qu'il vint du ſecours de quelques Troupes Françoiſes à l'Evêque de Munſter. Il en demanda encore davantage au Prince de Condé, qui lui envoya de plus deux-mille Chevaux, & ſoixante & dix Compagnies d'Infanterie. Il y eut pluſieurs rencontres, entre les deux Partis, où la Victoire ne fut pas toûjours du même côté. Enfin l'Evêque fut obligé, ſans avoir beaucoup avancé, d'aller prendre ſon Quartier d'Hiver, à Steenwyk, & à Zwoll, Villes d'Overyſſel, & envoya les François à Arnheim, à Zutfen & à Doesbourg. Nous ne nous arrêterons pas ici aux expéditions des François en Allemagne; telle que fut celle du Comte *de Rochefort*, ſur les Terres de l'Archevêque de Tréves; parce qu'il ne s'y trouva aucunes Troupes de la République; quoi qu'elle ne laiſsât pas de s'intereſſer, en quelque maniere, à tout ce qui arriva à ſes Alliez.

Les Evêques de Cologne, & de Munſter, & celui-ci en particulier, continuerent à attaquer les Provinces Unies, quoi que l'Empereur les eût rappellez, pour défendre l'Empire, que les François attaquoient en divers endroits. Mais comme ils avoient commencé à attaquer leurs Voiſins, ſans y avoir été provoquez, par aucune injure,

(1) Extrait du Mémoire de *Philippe de Procé*, Sr. du Pat, dans le II. Tome du Recueuil de Doornik p. 612. On y peut auſſi voir une Rélation de cette priſe, par un Hollandois.

(2) Voyez le P. *Daniel* dans l'Abregé de Louis. XIV.

1673. jure, ils furent des premiers à ſe reſſentir du mal, qu'ils avoient voulu faire aux autres. Le Prince d'Orange, ou ſon Conſeil (car il étoit encore trop jeune en ce tems-là, pour lui attribuer tous les projets, qui ſe faiſoient, quoi qu'il ne laiſsât pas de ſe trouver à leur exécution) réſolurent d'aller attaquer Bonn, Ville ſur le Rhin, & le ſéjour ordinaire de l'Archevêque de Cologne; parce qu'en ſe ſaiſiſſant de cette place, on coupoit les ſecours, de vivres & d'autres choſes, qui lui venoient, auſſi bien qu'à l'Evêque de Munſter, juſqu'au bas Rhin. Outre cela, c'étoit le meilleur moyen, qu'on pût employer, pour faire ſortir les François des trois Provinces Unies, qu'ils occupoient encore; parce qu'il ne pouvoient guère avoir de proviſions, que de ce côté-là.

Le Prince d'Orange, après avoir pris cette réſolution, avec l'Empereur, paſſa par le Brabant, où il la communica au Comte de Monterei, & le porta à déclarer la guerre à la France. On dit que le Prince de Condé en envoya faire des plaintes à ce même Gouverneur des Provinces Eſpagnoles, & lui dire „ qu'ayant appris que le Prin„ ce d'Orange aſſembloit une Armée, avec la„ quelle il devoit paſſer, par les Terres d'Eſpa„ gne, il avoit ordre du Roi de regarder cela, „ comme une rupture de S. M. C. ſi cela s'exé„ cutoit. Le Comte répondit, que cet avis n'é„ toit pas de ſaiſon, puis que le Prince lui-même „ avoit rompu la Paix, au nom de la France; „ par l'irruption, qu'il avoit faite dans le Païs „ d'Aloſt; mais que s'il avoit un tel Ordre du „ Roi, il le prioit de le lui faire voir; après „ quoi, il répondroit comme Gouverneur de „ Flandre. On lui répliqua, en ſe plaignant de ce que le Roi C. avoit prêté des Troupes au Prince d'Orange, pour l'aider à prendre Narde. Le Comte répondit „ que l'Eſpagne avoit fait „ pour les Hollandois, ce que la France avoit „ fait auparavant pour les Portugais; à qui elle avoit toûjours donné du ſecours, quand ils faiſoient la guerre aux Eſpagnols; ſans que pour cela on pût l'accuſer, comme il le diſoit, d'avoir rompu avec l'Eſpagne, comme on l'a remarqué ci-deſſus. Auſſi le Comte de Monterei, informé de la conjonction de l'Empereur, avec les Etats Généraux des Provinces Unies, fit publier à ſon de (1) Trompe, la déclaration de la Guerre à la France, le 15. d'Octobre. Elle y répondit de même quatre jours après, & les deux Couronnes rappellerent, dans le même tems, les Ambaſſadeurs, qu'elles s'étoient envoyez réciproquement l'une & l'autre.

D'un autre côté, les Armées de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, & celle des EE. GG. des Provinces Unies, ſe joignirent le 3. de Novembre, & la Ville de Bonn fut inveſtie, le 5. par le Marquis *d'Aſſentar*. Le Comte de Montecuculi prit ſon Quartier à Goedesberg, les Eſpagnols le leur à Keſſenig, & le Prince d'Orange le ſien à Rhindorf. On plaça la Cavalerie Imperiale, de l'autre côté de la Riviere, près de Weſterweldt. On avoit cependant poſté le Duc de Lorraine, ſur la Moſelle, pour obſerver les mouvemens de Turenne.

On aſſure que Bonn avoit de bons Rempars, garnis de quatre-vingts pieces de Canon, & une Garniſon de deux-mille hommes. Il n'y manquoit ni proviſions de bouche, ni munitions de guerre. *Landbergue* en étoit Gouverneur, pour l'Electeur, & un nommé *Réveillon* François, commandoit la Garniſon. Pour l'Electeur, il en étoit ſorti, avant que la Place fût inveſtie. 1673.

Les François (2) aſſurent, que d'ailleurs cette Place étoit mal fortifiée, ce qui eſt aſſez probable; parce qu'il n'y avoit point eu de guerre, dans le Païs depuis long-tems. Dès que le Prince de Condé fut averti de ſa retraite, il envoya de ce côté-là le Comte d'Humieres, (depuis Maréchal de France) avec ſept-mille Chevaux, pour tâcher de ſecourir la place. Mais quelque diligence, qu'il eût pu faire, il trouva toutes les avenues ſaiſies; & il ne put introduire aucun autre ſecours, que cent Dragons François, que les Allemands avoient pris, pour des Lorrains. La Place fut canonnée & bombardée très-vigoureuſement, & obligée de ſe rendre, en huit jours de tranchée ouverte. Elle battit la chamade le 12. du Mois, & le Marquis de Grana entra le même jour dans la Place. La Garniſon ſortit le lendemain, avec aſſez de marques d'honneur; à cauſe de ſa prompte reddition, que les Aſſiégeans ſouhaitoient paſſionnément, en cette ſaiſon. Elle fut conduite juſqu'à Nuis, autre Place de l'Electeur, par une Eſcorte de cinq-cens Cuiraſſiers Imperiaux. Le froid étant devenu violent, le Prince d'Orange ramena ſes Troupes, ſur les Terres des Etats, & les autres Chefs prirent leurs quartiers, en divers lieux de l'Archevêché de Cologne.

On avoit bien tenu un Congrès en cette Ville, ſur la maniere, dont on pourroit faire la Paix; mais nous ne nous donnerons pas la peine de rapporter les chicaneries, qu'il y eut entre ceux qui furent au Congrès de Cologne, où les Suedois étoient Arbitres; bonneur qu'ils perdirent trois ans, ou environ après, parce qu'ils étoient trop partiaux, en faveur de la France, qui s'en étoit rapportée à eux; parce qu'elle s'étoit aquis leur faveur, par la groſſe penſion, qu'elle donnoit au Roi de Suede, que l'on faiſoit monter, juſqu'à huit-cens-mille écus par an. Deux choſes firent rompre ce Congrès, dont l'une fut l'enlevement du Prince Guillaume de Furſtemberg, par l'ordre de l'Empereur; & l'autre la ſaiſie de quarante-mille écus, ſur les Chariots des Ambaſſadeurs de France, & cela en une Ville, que l'on regardoit comme neutre. Mais comme cela ne concerne point les Provinces Unies, nous ne nous y arrêterons point.

Pour venir (3) préſentement à ce qui ſe paſſa ſur la Mer, pendant cette année, on fut dans les Provinces Unies, fort en peine, dès le commencement de l'année, pour les grands préparatifs, qu'on faiſoit en Angleterre, pour les attaquer. Les Magiſtrats de la Brille écrivirent aux Etats de Hollande, qu'ils avoient reçu des avis qu'on ſe préparoit en Angleterre, à faire une deſcente chez eux, ou à Hellevoutſluys, qui n'étoit gardé, que par une Compagnie d'Infanterie; quoi qu'il y eût pluſieurs gros Vaiſſeaux. On avoit tiré quatre Compagnies de leur Ville, lorsque les François s'étoient rendus maîtres de Swammerdam. Ils demandoient fort inſtamment, qu'on pourvût à leur ſûreté, & à celle de Hellevoutſluys; quand ce ne ſeroit que pour mettre à couvert les gros Vaiſſeaux qui y étoient, & qu'on devoit regarder comme les principales Armes de la République, pour ſe défendre par mer, contre ſes ennemis. On avoit auſſi employé pluſieurs Matelots, ſur terre, pour défendre le Païs, en cas qu'il fût attaqué par terre, & ces gens-là avoient aſſez ſouffert pendant l'Hiver, juſqu'au commencement de Mars.

Vv Rui-

(1) Le P. *Daniel* dans ſa Vie abregée de Louis XIV.

(2) Voyez le même.

(3) Voyez la Vie de Ruiter par *Brand*, ſur cette année.

1673. Ruiter écrivit, en ce tems-là, au Prince d'Orange, pour le prier de conſiderer s'il ne ſeroit pas a propos de faire venir les Matelots à Amſterdam & à Roterdam, pour s'y rafraichir; avant que les maladies, qui commençoient a ſe mettre parmi eux, ne les miſſent hors d'état de ſervir, quand on auroit beſoin d'eux. Le Prince ſuivit le conſeil de Ruiter.

On découvrit alors un deſſeio, qui auroit pû cauſer un très-grand dommage à l'Etat, ſi l'on n'avoit pas été averti, de bonne heure. Il y eut un Ecoſſois, nommé *Jean Fraſer*, qui entreprit de mettre le feu aux Vaiſſeaux, qui étoient au Port, à Amſterdam. Mais ayant été découvert & ayaot confeſſé, qu'il avoit eu ce deſſein, ſans ſe laiſſer mettre à la torture; il fut condamné à être étranglé & roüé, & à avoir le viſage brulé, avec une poignée de paille allumée, après quoi ſon cadavre ſeroit expoſé ſur une roüe. Il avoit lui-même compoſé les feux d'artifice, dont il vouloit ſe ſervir, & le Magiſtrat en fut averti, par ceux, qui l'avoient vû travailler à cela.

Le Roi d'Angleterre, dès le 14. de Fevrier, fit aſſembler ſon Parlement, pour lui demander des ſubſides, afin de cootinuer la guerre, contre les Etats. Je vois que divers Hiſtoriens rapportent à ce tems-ci, le mot du Lord *Schaftesbury*, que j'ai rapporté à l'an MDCLXXII. ſelon qu'on m'en a aſſuré. Si c'eſt une erreur, on pourra la corriger. Mais en ce tems-ci, ce Seigneur n'étoit pas trop bien en Cour; puis qu'on lui ôta la Charge de Chancelier, & qu'il opina contre les interêts de la Cour. Tous n'étoient pas encore informez alors, que la deſtruction de la République étoit ſeulement nn degré; pour l'anéantiſſement de la Religion Proteſtante, en Angleterre. L'avidité, où étoient les Anglois, d'être maitres de tont le Négoce Maritime, les empêcha de s'appercevoir du deſſein de la Cour, en cette guerre. Ainſi le Parlement accorda au Roi, ſoixante & dix-mille Livres Sterling, par mois, pendant un an & demi. Charles fit là-deſſus de grands préparatifs, pour avoir une Flotte formidable en mer, dès qu'il en ſeroit tems. Le Prince Robert en fut fait Amiral, & eut le commandement ordinaire de l'Eſcadre Rouge. *Jean Herman* fut nommé Vice-Amiral, & *Jean Chicheley* Contre-Amiral. *Edouard Sprague* fut Amiral de l'Eſcadre Bleuë, *Jean Kempthon* Vice-Amiral, & *Norbury* Contre-Amiral. Le Comte d'Etrées commanda l'Eſcadre Blanche, avec des Officiers François, ſous lui.

Les Etats Géneraux réſolurent de mettre une Flotte auſſi forte, qu'ils pourroient; mais elle n'égala nullement la Flotte des deux Couronnes. Ruiter fut d'avis de renouveller les anciennes Ordonnances, touchant la recompenſe des belles actions, & de ceux qui auroient pris un Vaiſſeau Ennemi, qui auroient été eſtropiez, ou qui perdroient les yeux, en combattant pour la Patrie, comme on avoit fait pluſieurs fois. Il témoigna auſſi, qu'il ſeroit bon de renouveller les Ordonnances, qui regardoient la Diſcipline Militaire, l'économie & le ſoin de fournir la Flotte de bons Vivres. Il ne ſouhaitoit pas moins de revoir en vigueur l'Ordonnance, par laquelle on promettoit une recompenſe à ceux, qui ſeroient allez dans des Chaloupes, pour détourner, ou ruiner les Brulots des Ennemis; & une double récompenſo à ceux qui feroient périr les Vaiſſeaux, que les Ennemis auroieot déja pris. Enfin il conſeilloit aux Etats de renouveller l'Ordre, par lequel on étoit obligé de punir ceux qui auroient abandonné leur poſte, pendant le combat, on qui ſe ſeroient retirez trop tôt, avec les priſes, qu'ils auroient faites; & de punir les Officiers, qui prenoient querelle, les uns avec les autres. 1673.

Sur cet Avis, les Ordonnances furent renouvellées & ſignées par le Prince d'Orange, comme Amiral Géneral. Il envoya auſſi à Ruiter une liſte de tous les Officiers, que les Amirautez avoient nommez, pour faire la prochaine Campagne; avec ordre de lui indiquer ceux qu'il croiroit incapables, ou indignes de commander. Mais Ruiter, qui craignoit prudemment de ſe faire des ennemis implacables de ceux, qu'il auroit déclarez au Prince, comme indignes de commander, répondit qu'encore que tous ceux, qu'on nommoit, n'étoient pas égaux en habileté, ou en bravoure; il n'y en avoit point, qu'il pût déclarer indigne de faire la Campagne. C'eſt le ſens d'une Lettre, qu'il écrivit le 21. de Mars, au Prince d'Orange.

Ce Prince, qui voulut peut-être prendre poſſeſſion des Droits attachez à ſa Charge, en raya cinq ſur la liſte des Vaiſſeaux, équipez par l'Amirauté d'Amſterdam, & en marqua cinq autres. Peut-être auſſi avoit-il de bonnes raiſons de rejetter ces gens-là, que Ruiter craignoit d'offenſer; mais que l'Amiral Géneral n'avoit pas ſujet de craindre. Il fit encore une choſe, en faveur de Tromp, qui avoit toûjours été tres-attaché à la Maiſon d'Orange, auſſi bien que ſon Pere. Il lui donna l'emploi de Lieutenant-Amiral, que *Van Ghent* avoit eu; après avoir tiré parole de Tromp, qu'il vivroit bien avec Ruiter, & qu'il ſuivroit ſes ordres.

Les Etats défendirent la Pêche, pour cette année, comme ils avoient accoûtumé de faire en ſemblables occaſions, & même la Navigation à l'Ouëſt, & celle qui ſe faiſoit dans la Mer Baltique. Ruiter eut auſſi ordre le 11. d'Avril, d'aller faire un tour en chaque Amirauté, pour preſſer l'équipement, & voir ce qu'il y avoit de prêt. Il le fit & marqua au Prince, le 18. du même mois, l'état, où il avoit trouvé les choſes. Il fut à la Haie, pour cela, & les Etats lui aſſignerent mille francs par mois; pour la dépenſe extraordinaire qu'il avoit à faire, étant en mer.

Le Prince d'Orange écrivit le 26. aux Amirautez, pour leur ordooner d'eovoyer inceſſamment, au Texel, tous les Vaiſſeaux, qui ſe trouveroient prêts; pour exécuter un deſſein qu'on avoit fait de couler à fonds divers Vaiſſeaux, qui n'étoient plus en état de ſervir, à l'entrée de la Tamiſe; afin d'empêcher, comme (1) diſent les Anglois, que les Flottes des Canaries, de Bourdeaux, & de Newcaſtle, d'où vient le Charbon de pierre, dont l'on ſe ſert communément à Londres, n'y arrivaſſent. Les deux autres Flottes y amenoient du Vin & d'autres fruits. L'Hiſtorien de Ruiter n'en dit rien, quoi qu'il parle du deſſein, de fermer l'embouchure de la Tamiſe, en y coulant bas des Vaiſſeaux chargez de pierres; qu'il ſaudroit bien du tems, pour tirer de-là. Mais ce Projet pouvoit avoir deux autres fins, qui n'étoient pas de moindre importance; dont l'une étoit d'empêcher que les Flottes des deux Couronnes ne puſſent ſe joindre auſſi-tôt, & l'autre celui d'attaquer les Flottes Marchandes, que les Anglois attendoient, & même l'Eſcadre Françoiſe, ſi elle oſoit faire voiles, pour aller joindre la Flotte du Roi d'Angleterre.

Ruiter étant à l'ancre devant Goerée, dans le vais-

(1) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 295.

1673. Vaiſſeau qu'il devoit monter, reçut un avis, par un Maître de Vaiſſeau, qui venoit d'Angleterre, & qui lui dit, qu'on y travailloit jour & nuit à équiper la Flotte; que le rendez-vous étoit à Portsmouth, que le Prince Robert étoit parti, pour s'y rendre, & qu'il devoit monter un Vaiſſeau de cent-quatorze pieces de Canons, nouvellement conſtruit; que la Flotte devoit conſiſter en ſoixaote, ou ſoixante & dix Vaiſſeaux, & en vingt-cinq Brulots; & qu'elle devoit être en état de faire voiles, le 10. du Mois. Là-deſſus Ruiter, Lodeſtein Secretaire de l'Amirauté de Roterdam, & les Députez réſolurent qu'au lieu d'aller au Texel, ſelon les ordres, qu'on avoit donnez; tous les Navires, qui étoient prêts, prendroient leurs cours vers le Wieliogen, ſi le Vent le permettoit, & qu'ils y attendroient là les autres; pour aller fermer l'embouchure de la Tamiſe, avec toute la diligence poſſible. Il fut encore dit qu'on en donneroit avis aux Députez, qui étoient au Texel; afin qu'ils y preſſaſſeot la ſortie des Vaiſſeaux, qui y étoient.

Cela étoit conforme aux ordres du Prince, qui ajoûtoient que d'abord que les Vaiſſeaux ſeroient arrivez, Ruiter iroit ſe poſter à l'embouchure de la Tamiſe; ou en tel endroit, qu'il jugeroit le plus propre, pour incommoder, le plus qu'il ſe pourroit, les Ennemis. Il avoit ordre de leur donoer bataille s'il les trouvoit, de les attaquer même dans les Ports, ou de boucher l'embouchure des Rivieres, comme cela ſeroit poſſible. Il diviſa ſa Flotte, ſelon l'ordinaire, en trois Eſcadres, & fit voiles vers la Tamiſe; où il dépêcha les Contre-Amiraux Jean Van Nès & David Vlug. Mais une hrume ayant arrêté les Vaiſſeaux, qu'on vouloit cooler bas, les Anglois eurent le tems de faire deſcendre leur Flotte à l'embouchure de la Riviere; ce qui fit échoüer l'entrepriſe, & rappeller ceux, qui la devoient exécuter, le 13. de Mai.

Ruiter jugea qu'il feroit mieux de faire Voiles au Schonevelt, & y attendre les autres Vaiſſeaux de l'Etat. Quand on fut près du Wielingen, on y fit entrer les huit Vaiſſeaux chargez de Leſt, avec ordre qu'ils y attendroient de nouveaux commandemens. La Flotte fut alors renforcée de pluſieurs Bâtimens, qui vinrent du Texel.

Le Prince donna ordre là deſſus à Van Beuoing & à Maureguault, de ſe rendre à la Flotte & de s'ajoindre Lodeſtein, & les Conſeillers, qu'ils jugeroient à propos, de l'Amirauté de Zélande; pour déliberer avec Ruiter, ſur ce qu'il y avoit à faire, en cette conjoncture. Ils ſe rendirent donc le 17. de Mai, au Vaiſſeau Amiral. Le lendemain on y tint Conſeil. On conclut qu'il falloit envoyer les Vaiſſeaux, deſtinez à être coulé bas, au Vlakke, près de Rammekens, & d'en tirer l'Equipage, pour le partager ſur les Vaiſſeaux d'Amſterdam, en laiſſaot d'autres ſur les Bâtimens, qu'on ſe propoſoit de couler à fonds. On réſolut qu'on laiſſeroit la Flotte là où elle étoit, & plûtôt au Nord, qu'au Sud. Il fut eocore conclu qu'on enverroit à la découverte, pour prendre ſes meſures là-deſſus; en attendant le reſte des Vaiſſeaux, qui devoient joindre la Flotte. Le Prince trouva à propos, que la Flotte demeurât là où elle étoit, à moins qu'il y eût une bonne occaſioo d'attaquer l'ennemi. Cet ordre étoit du 21. de Mai. Enſuite Ruiter donna ſon Inſtructioo aux Officiers Géneraux, ſur l'ordre qu'ils devoient tenir dans cette Campagne; ſur tout ſi l'on venoit à dooner une bataille. On met tout cela ici, pour marquer la néceſſité, qu'il y a dans les Armées Navales, que l'oo établiſſe de bons ordres; de peur qu'il ne s'y gliſſe de la confuſion, qui leur pourroit être fatale. Mais quoi qu'on faſſe, le changement des vents, & les circonſtances imprévues, où l'on ſe trouve, ne laiſſe pas d'y cauſer du deſordre, malgré qu'on en ait. C'eſt ce qui étoit déja arrivé pluſieurs fois, quelques précautions qu'on eût priſes. Comme l'on prévoyoit bien, que la Flotte ennemie ſeroit plus forte que celle de l'Etat, & que par conſéquent on auroit beſoin de tout le courage des Officiers & des Equipages, le Prince d'Orange écriyit une Lettre à Ruiter; pour l'avertir qu'il ſeroit néceſſaire, qu'il prit ſoio de les exhorter à faire paroître leur courage. Cette Lettre arriva le 24. de Mai, & fut lué aux Officiers, qui promirent de s'aquiter de leur devoir, en gens d'honneur. On prit, le 25. de Mai, un petit Bâtiment Anglois, qu'on coula à fonds, après en avoir ôté le monde & le Commandant, avec le Canon. Cet Officier dit, qu'il avoit laiſſé le jour precedent la Flotte d'Angleterre, forte de quarante Vaiſſeaux, & que la Flotte Françoiſe étoit arrivée près de l'Ile de Wight. Il ajoûta qu'il croyoit, que quand la Flotte Angloiſe ſeroit toute raſſemblée, il croyoit qu'elle ſeroit forte de ſoixante & dix Bâtimens, mais qu'il ne ſavoit pas bien le nombre de ceux des François. Il ajoûtoit, qu'il s'y étoit joint un détachement Anglois de quinze Vaiſſeaux. 1673.

Ruiter en doona avis au Prince, & inſiſta fort, ſur la néceſſité qu'il y avoit de lui envoyer promptement les Vaiſſeaux de Guerre, qui n'avoient pas encore joint la Flotte.

Cependant il s'avança un peu vers le Sud, pour pouvoir mieux ranger l'Armée, & pour y attendre l'Eſcadre de Tromp, qui n'étoit pas encore venuë.

On apprit là d'un Vaiſſeau Suedois, & de deux de Lubec, que le 24. du Mois, les Flottes des Couronnes n'étoient pas encore unies, & que ceux qui l'avoient dit avoient confondu quelques péu de Bâtimens & de Brulots, qui étoient ſortis. On apprit encore d'un aotre Maître Suedois, que la Flotte des Anglois étoit de ſoixante Vaiſſeaux de Guerre, mais qu'ils avoient eneore vingt, taot Yachts, que Brulots. On diſoit qu'entre les Vaiſſeaux, il y en avoit un conſtruit à Portsmouth; qui avoit cent-vingt pieces de Canoo, que le Prince Robert devoit monter. Les Anglois le nomment (1) *le Royal Charles*.

Le Lieutenant-Géneral Tromp, avec ſix Vaiſſeaux d'Amſterdam, arriva le 28. & paſſa ſur le Bord de Ruiter, où ils s'embraſſerent, comme bons Amis, après avoir été ſept ans, ſans ſe voir. La nuit du même jour, Ruiter reçut une Lettre du Prioce; par laquelle il lui diſoit qu'il avoit enjoint à Tromp, de recevoir ſes commandemens avec reſpect, & avec l'obéiſſance qu'il lui devoit, & que Tromp le lui avoit promis d'une maniere, qu'il avoit perſuadé, qu'il avoit deſſein de le faire.

Le 30. du Mois, on réſolut, avec deux Commiſſaires du Prince, & le Conſeil de Guerre, que la Flotte ſe tiendroit poſtée auſſi avantageuſement qu'il ſeroit poſſible, dans le Schonevelt, au bout en tirant vers Oſtende; & qu'elle s'oppoſeroit vigoureuſement aux Anglois, s'ils entreprenoient de faire une deſcente, ſur les Terres des Etats. Ruiter régala à dîner les Commiſſaires, & tous ceux du Conſeil de la Flotte; ſans en excepter

Vv 2 Tromp,

(1) L'Hiſtoire d'Angleterre citée ci-deſſus Tome III. p. 255.

1673. Tromp, & ils ſe firent réciproquement toutes ſortes d'amitié.

Comme on étoit encore à table, les gardes avancées donnerent ſur les 4. heures, le ſignal de l'approche des Ennemis. On apprit auſſi la jonction des deux Fluttes Ennemies; & on les vit bien-tôt de deſſus les Hunes. Ruiter fut d'avis de conſerver ce jour-là l'avantage des poſtes, & de les aller attaquer le lendemain. Il exhorta tout ſon monde à faire ſon devoir, & les Equipages ſe donnerent parole de ne s'abandonner point, & prierent Dieu enſemble, de leur donner la Victoire.

L'après dînée les Ennemis s'approcherent à deux heures, & l'on s'apperçut qu'ils avoient cent-quarante Voiles. On eut enſuite du calme, & après cela de la tempête, qui endommagea l'une & l'autre Flotte. On fit la S. Cene, ſur la Hollandoiſe, *pour ranimer la ferveur*, dit le bon homme Brand, *des Equipages, envers Dieu, & pour fortifier la Foi de ceux qui alloient combattre, par la nourriture de ce pain & de ce vin céleſte, capable de les ſoûtenir & de leur procurer une tranquille paix, au milieu des plus grandes alarmes.* Il ſemble qu'il auroit été mieux de faire des prieres à Dieu, pour le prier de pardonner à des gens, qui alloient faire leur poſſible pour faire périr ceux, dont ils ne pouvoient pas ſe délivrer autrement, ſans expoſer leur Patrie à perdre la Liberté; & peut-être méme ſans expoſer la Religion, dont ils faiſoient profeſſion, à être accablée par la Romaine, dont étoient, ſelon toutes les apparences, ceux qui gouvernoient l'Angleterre, en ce tems-là. Il n'eſt jamais permis de faire la guerre, que quand on y eſt contraint, pour ne pas tomber, ſous une domination étrangere; & l'on eſt obligé encore alors, de demander à Dieu pardon de l'effuſion du ſang humain, qui ſe va faire, & être diſpoſé à la paix, dés qu'il eſt poſſible de la faire, ſans ſe perdre. On a cru devoir faire ici cette réflexion, pour faire comprendre, qu'il vaudroit mieux, en un tel cas, témoigner dans les prieres que l'on fait à Dieu, que l'on eſt bien fâché d'être engagé, malgré ſoi, à répandre le Sang Humain, pour éviter un joug tyrannique, en prenant les armes; & demander à celui, qui eſt maître de tous les évenemens, qu'il veuille déſormais prévenir, par la paix, une ſi dure néceſſité. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de traiter de cette matiere. On peut trouver quelque choſe, ſur ce ſujet, dans ceux qui ont écrit du Droit de la *Guerre & de la Paix.*

Le 7. de Juin, auquel jour s'étoit donné l'année précedente la bataille, prés de Soulsbay, Ruiter ayant aſſemblé les Officiers, pour tenir conſeil avec eux; il fut réſolu qu'on ſe tiendroit prêt à recevoir les Ennemis, quoi que plus forts. A peine, les Officiers de la Flotte furent retournez chacun à ſon Bord; qu'on vit l'Armée Ennemie venir, rangée en forme de croiſſant, pour attaquer celle des Etats, avec le vent en poupe, & des forces ſupérieures. Quelcun ayant parlé alors de la ſuperiorité de l'Ennemie, ſur la Flotte de Ruiter, ce grand Amiral répondit courageuſement & pieuſement, en ces termes: *plus nôtre Flotte eſt foible, plus j'eſpere d'avoir un bon ſuccès, non à cauſe de nôtre bravoure, mais de la confiance que j'ai en Dieu, qui eſt Tout-puiſſant.* Il ſuppoſoit que les Etats n'avoient pas été les agreſſeurs, comme il étoit vrai.

Le Prince Robert avoit le commandement de toute l'Armée Ennemie, en général, & commandoit en particulier l'Eſcadre Rouge, qui étoit comme le corps de bataille; le Comte d'Eſtrée l'avant-garde, qui portoit le Pavillon Blanc; & Spragge l'Eſcadre Bleuë, qui devoit faire l'Arriere-garde. Les Ennemis, comme on le vit, par une Rélation faite en François, le lendemain de la Bataille, s'étoient perſuadez que les Hollandois ne les oſeroient pas attendre. Dans cette penſée, ils détacherent de leur gros trente-quatre des Frégates les plus légeres, pour ſuivre la Flotte Hollandoiſe dans les bancs, qui ſont ſur les côtes de Zélande, où il n'étoit pas ſûr d'aller avec leurs gros Vaiſſeaux. Mais on les attendit, en bon ordre. Avant que les Frégates fuſſent à une diſtance, d'où leur Canon pût faire quelque dommage à la Flotte Hollandoiſe, elles lui tirerent pluſieurs bordées; ce qui fit juger aux Hollandois que l'ennemi avoit peur, puis qu'il tiroit de trop loin ſur eux. 1673.

Cependant la Flotte Angloiſe & Françoiſe les ſuivit en bonne poſture. L'Eſcadre Françoiſe attaqua l'Eſcadre de Tromp, à une heure après midi. Le Vice-Amiral Schram qui étoit des premiers, & qui étoit le plus avancé vers l'Ennemi, fut emporté d'un boulet de Canon. Mais cette Eſcadre fit un grand feu, ſur les François, & ſur quelques Anglois, qu'on avoit mêlez parmi eux, pour empêcher qu'ils ne priſſent la fuite, ou ne ſe tinſent loin du Canon des Hollandois, à ce qui diſent ceux, qui ont écrit l'Hiſtoire de ce tems-là. Aprés que la Bataille fût commencée, la Flotte Hollandoiſe reçut un petit renfort de deux Vaiſſeaux.

Ruiter voyant que les Eſcadres Rouge & Bleuë alloient arriver ſur la ſienne, & ſur celle de Bankert, leur alla au devant, avec lui; pour n'en être pas ſéparé, juſqu'à deux heures après midi. Enſuite il trouva à propos de revirer au Sud, & en envoya avertir Tromp, afin qu'il changeât auſſi ſa maneuvre. Aprés cela, il commença à ſe battre, avec le Prince Robert, & Bankert avec Spragge. Ils percerent tous deux les Eſcadres Angloiſes, & par où Ruiter paſſoit les Ennemis s'écartoient de lui, pour ne pas eſſuyer ſes bordées; ſur quoi il dit en riant aux Officiers de ſon Vaiſſeau, *qu'il voyoit que les Ennemis rédoutoient encore les ſept Provinces*; ce qui faiſoit alluſion non ſeulement à ſon Vaiſſeau, qui ſe nommoit ainſi, mais auſſi à toute la République. Mais Bankert ayant perdu ſon mât de Hune d'avant & ſon grand Hunier; cela cauſa quelque déſordre dans ſon Eſcadre. Ruiter le dégagea, & remit tout en ordre. Joints enſemble ils attaquerent de nouveau les Ennemis, & les mirent méme en quelque déſordre; qu'ils auroient pu augmenter, parce que Ruiter avoit gagné le vent, & que pluſieurs Vaiſſeaux des Ennemis étoient ſéparez du gros de la Flotte. Mais comme il ne voyoit point l'Eſcadre de Tromp, Ruiter craignit que Tromp n'eût point de connoiſſance de la manœuvre, du reſte de la Flotte, qu'il ne ſe fût trop engagé avec les Ennemis, & n'eût beſoin de ſon ſecours. On a vu déja ailleurs que Tromp, par trop d'ardeur, avoit accoûtumé de n'agir pas aſſez de concert, avec le reſte de la Flotte. Ruiter jugea donc prudemment, que ce brave homme devoit être ſecouru, en cas que cela fût. Il fit là-deſſus revirer au Nord, pour l'aller chercher, & il ne le trouva, qu'à ſix heures du ſoir. Tromp étoit engagé entre l'Eſcadre du Prince Robert, & une autre, ſans qu'il ſe pût facilement dégager. Cependant il avoit entretenu ſon monde de l'eſperance d'en être bien-tôt ſecouru. Dès qu'il vit venir à lui Ruiter, il s'écria: *voici le bon Pere* (c'eſt ainſi que les Matelots avoient accoûtumé de l'appeller) *qui s'approche pour nous ſecourir. Je*

*ne*

1673. *ne l'abandonnerai jamais, tant que je vivrai.* Tromp avoit été deja mal traité du Canon de l'Ennemi, puis qu'il avoit d'abord perdu ſa grande vergue, & ſon Mât de Hune d'avant, & avoit été obligé de quitter ſon Vaiſſeau; après quoi il avoit été contraint de ſe paſſer ſur un autre Vaiſſeau, nommé *le Prince à Cheval*; dont le grand Mât ayant auſſi été emporté, il paſſa ſur l'*Amſterdam*, où il demeura juſqu'à la fin de la Bataille. Sur l'arrivée de Ruiter & de Bankert, les Vaiſſeaux Anglois, qui s'étoient attachez à Tromp, l'abandonnerent très-promptement, & toute la Flotte Hollandoiſe les ſuivit. Il y eut environ quatorze Vaiſſeaux des Ennemis brulez, ou de coulez bas, & d'autres fort mal traitez. Il y eut peu d'hommes de tuez, ſur les Vaiſſeaux Hollandois; quoi que le combat durât juſqu'à dix heures du ſoir. Après cela, Ruiter fit le ſignal de moniller, par des flammes, & cela fut exécuté; après quoi, ſes Vaiſſeaux mirent des fanaux, pour ne pas ſe heurter les uns les autres, à cauſe de l'obſcurité de la nuit. La Flotte jetta donc l'ancre, dans le lieu même où le combat s'étoit donné, à ſeize, ou dix-ſept braſſes. Les Vaiſſeaux Anglois & François ſe retirerent ſur les côtes d'Angleterre, ſans fanaux; comme s'ils avoient craint que les Hollandois ne les ſuiviſſent. De leur côté, le Vice-Amiral Sehram & le Contre-Amiral Vlug furent tuez. De deux Capitaines, qui moururent, l'un nommé *Jaques Van Bergen*, fut emporté d'un boulet de Canon, & l'autre, qui s'appelloit *De Boer*, mourut de ſes bleſſures. Il y en eut un peu plus de tuez, parmi les Anglois & les François.

Les Anglois (1) diſent, que leur Capitaine *Legg* ayant pris un Vaiſſeau de Guerre Hollandois, le Capitaine *Baker*, qui l'avoit perdu, le regagna, avec beaucoup de bravoure. Les Hollandois ne perdirent que le *Deventer*, qui périt dans le Port où il échoua en s'en retournant. Ils comptent trois Capitaines Anglois, & autant de François, qui perirent, outre divers Capitaines de Brulots, que les François ne ſurent pas bien conduire. Ils diſent encore de la même Nation, qu'on avoit mêlé les Anglois, avec les François, pour empêcher que les derniers ne s'enfuiſſent, comme ils avoient fait l'année précedente. Mais ils furent louez, par les Anglois & les Hollandois, d'avoir beaucoup mieux fait en cette bataille, qu'ils n'avoient fait à la précedente. Les François loüerent auſſi beaucoup les Amiraux Hollandois, & partieulierement Ruiter. Le Comte d'Etrées écrivit à Colbert, en lui envoyant la Rélation du combat, *qu'il voudroit, de tout ſon cœur, payer de ſa vie la gloire d'avoir fait une ſi belle action, & d'avoir marqué autant de conduite, qu'en avoit témoigné Ruiter, dans ce Combat naval.* Mais cet Amiral, qui avoit autant de Religion, que de modeſtie, dit *que Dieu avoit été viſiblement du côté des Hollandois; que c'étoit lui, qui avoit conſervé les Chefs & les Equipages, au milieu de la grêle épaiſſe de boulets, dont ils étoient environnez; qu'enfin Dieu avoit operé des merveilles, par le peu de forces, qu'ils avoient.* On loüa auſſi beaucoup la bravoure de Tromp, qui étoit plus grande, que ſa conduite.

Les Anglois ne laiſſoient pas de s'attribuer la Victoire. On vit le lendemain, quand le jour fut venu, la Flotte Angloiſe fort bien rangée, quoi qu'elle eût mouillé l'ancre, dans la plus grande obſcurité de la nuit; non au dedans des Bancs, comme quelques-uns le publierent, mais au dehors, au lieu dans lequel le combat s'étoit donné.

(1) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 295.

On vit auſſi les débris de trois ou quatre Vaiſſeaux Anglois, ou François, qui avoient été coulez à fond, le jour precedent. Les Hollandois n'avoient perdu aucun Vaiſſeau, mais ſeulement cinq ou ſix Brulots; au lieu que, du côté de l'Ennemi, il s'étoit perdu neuf, ou dix Brulots, & trois ou quatre Vaiſſeaux de guerre. Les Alliez n'aſpiroient à rien moins, qu'à faire une deſcente en Hollande, ou en Zélande, ou à détruire entierement la Flotte Hollandoiſe, ce qu'ils ne purent pas effectuer; au lieu que les Hollandois firent ce qu'ils ſouhaitoient; ce qui n'étoit que de faire échoüer le deſſein des Ennemis. On envoya les bleſſez en Zélande, & trois Vaiſſeaux deſemparez, avec le Deventer, qui échoua malheureuſement ſur les ſables, & où il périt cent-vingt-ſix hommes, & entre autres le Capitaine Culembourg, qui étoit un brave homme. 1673.

La nouvelle de cette victoire remplit de joie les Provinces, qui avoient été fort en peine de leurs Flottes, qui en avoit une plus grande à combattre. On donna ordre de radouber les Vaiſſeaux, & de leur envoyer les munitions, dont ils avoient beſoin. On donna ordre à une Frégate légere, & à un Yacht d'aller chercher la Flotte Ennemie, & de revenir dire quelle étoit la force. Elle parut à ces deux Bâtimens, qui revinrent le ſoir, encore de cent & quatre voiles, d'où l'on conclut qu'elle étoit plus foible de quarante Voiles. La Flotte des Etats fut renforcée de quelque peu de Vaiſſeaux, & réſolut de remettre au plûtôt à la voile. On ſe diſpoſa des-lors à un ſecond Combat, après avoir quelque peu de Vaiſſeaux de renfort.

Ruiter propoſa la choſe au Conſeil, & témoigna qu'encore qu'on eût auparavant pris une réſolution, de ne pas ſe battre contre les Anglois, ſans avoir ſujet de croire de le faire avec avantage, il étoit d'avis de les attaquer. La choſe ayant été examinée, le Conſeil fut du ſentiment du Lieutenant-Amiral. On conclut auſſi, que le Capitaine *Dik* prendroit par proviſion la place de Vlug, qui avoit été tué, dans la derniere bataille, & qu'il tiendroit ſa place dans l'Eſcadre de Bankert. La Flotte fut diviſée de nouveau en trois Eſcadres, dont la premiere commandée par Ruiter, étoit de dix-ſept Vaiſſeaux, quatre Frégates, huit Brulots & trois Yachts. Celle de Bankert fut auſſi de dix-ſept Vaiſſeaux, de quatre Frégates, de huit Brulots & de cinq Yachts. Enfin la troiſiéme, commandée par Tromp eut dix-ſept Vaiſſeaux, cinq Frégates, huit Brulots & cinq Yachts. On ne comprit pas dans ce nombre les Vaiſſeaux, qui n'étoient pas encore venus. Ruiter envoya aux Députez des Etats Généraux, qui étoient venus à Fleſſingue, & qui ſe rendirent à Bord de l'Amiral, & le remercierent de ſa conduite paſſée, & s'en remirent à lui, pour l'avenir. Les Députez s'en retournerent dans leur Yacht. Ainſi le 14. de Juin, vers le Midi, on fit voiles, pour aller à l'Ennemi, qui tâcha d'abord d'éviter la Flotte Hollandoiſe; de ſorte qu'elle ne les put atteindre, que vers les cinq heures.

Alors Spragge & Tromp engagerent le combat, en ſuite le Prince Robert & Ruiter, & le Comte d'Eſtrée, avec Bankert. Mais les Anglois faiſant voiles vers leurs côtes, & le vent étant forcé, on ne put pas entrer en un Combat réglé. On ſe battit de côté & d'autre, avec beaucoup de vigueur, juſqu'à la nuit, ſans remportee d'avantage remarquable, les uns ſur les autres. Le lendemain on ne vit plus ni Anglois, ni François. Cela ſervit à faire voir, que les Hol-

1673. landois avoient eu l'avantage du Combat, puis que les Ennemis s'étoient retirez. Le 15. du mois, la Flotte Hollandoiſe retourna à Schoneveldt : comme l'Angloiſe ſe retira, ſur les côtes d'Angleterre. Mais ſi les Anglois & les François n'avoient pas fait paroître beaucoup de courage ; il y eut auſſi des Capitaines Hollandois, qui ne firent pas ſi bien leur devoir, qu'ils l'avoient fait auparavant. Tromp accuſa Sweers de n'avoir pas fait ſon devoir, & l'affaire alla ſi loin, que le Prince d'Orange ſe reſerva d'en connoître lui-même. Le Conſeil des Officiers de la Flotte, & les Parties promirent de ſe ſoumettre, avec reſpect, au jugement de S. A. Cependant les Etats & le Prince remercierent l'Amiral Ruiter, de ſa bonne conduite.

On apprit le même jour, qui fut le 19. de Juin, que la Flotte Angloiſe étoit rentrée dans la Tamiſe, juſqu'aux Midlegreens Ce fut le Capitaine *Henri Haan*, qui commandoit la Frégate nommée *Middelbourg*, qu'on avoit envoyé exprès, pour ſavoir où étoit la Flotte Ennemie, qui le vint dire. On détacha là le Contre-Amiral Jean de Haan, avec douze tant Vaiſſeaux, que Frégates, quatre Yachts & deux Brulots. On en uſa ainſi, tant pour ſavnir au vrai l'état la Flotte Ennemie ; que pour faire voir qu'on étoit en état de paroître ſur leurs côtes, quoi qu'en petit nombre. Haan revint dire à Ruiter, qu'il avoit appris d'un Maître de Lubec, parti de Londres, le 16. que les Anglois, mouillez près de Charneſſe, étoient encore forts de ſoixante & dix Vaiſſeaux, ou à peu près ; que cette Flotte devoit faire voiles à Tilburyheap, pour y prendre trente-mille hommes, afin d'aller faire deſcente en Zélande. On apprend néanmoins de l'Hiſtoire Angloiſe de ce tems-ci, qu'il n'y devoit avoir, que vingt-mille hommes, qui dûſſent faire deſcente, & que le Comte de Schomberg, depuis Maréchal de France, les devoit commander. Il vint encore quelques autres Vaiſſeaux, pour ſe joindre à la Flotte, ce qui fit que Ruiter changea quelque choſe dans les Escadres, le 28. de Juin. Ce même jour, il vint auſſi ſur la Flotte des Députez des Etats Généraux.

Ils propoſerent qu'après les avantages, que la Flotte Hollandoiſe avoit remportez ſur celle des Anglois, & qui l'avoient rendue maîtreſſe de la Mer ; les raiſons qu'on avoit eues le 30 de Mars, de demeurer au Port de Schoneveldt, tout près de la côte, ceſſoient. Comme la Flotte devoit être rétablie, en deux jours, & fournie de tout ce dont elle avoit beſoin ; ils jugeoient qu'il ſeroit bon qu'elle fit voiles ſur les côtes d'Angleterre. Ruiter & les autres Officiers ſe trouverent très-diſpoſez à exécoter l'ordre des Etats ; en y joignant néanmoins une exception que, s'ils trouvoient, que les forces Angloiſes fuſſent beaucoup ſupérieures aux leurs, ſans en pouvoir douter ; ils reviendroient entre Schoneveldt & la Tamiſe, ou en tel endroit, que le Conſeil des Officiers jugeroit le plus ſûr.

Cependant les François ayant commencé à attaquer Maſtricht, avec beaucoup de vigueur, ſecondez des forces des Anglois ; le Prince fit propoſer à la Flotte, ſi elle ne pourroit point attaquer quelque Ville maritime, en France, ou en Angleterre, & s'en rendre maîtreſſe ; pour faire lever le ſiege de Maſtricht. Les Officiers, qui compoſoient le Conſeil de la Flotte, ne rejetterent pas cette propoſition ; mais ils crurent qu'ils feroient mieux de differer un ſemblable deſſein. En effet les Officiers de Marine n'étoient pas propres à exécuter un ſemblable projet, & le ſuccès d'un ſemblable deſſein dépendoit encore de ce que pourroient faire les Flottes unies d'Angleterre & de France. D'ailleurs il y avoit des maladies contagieuſes, qui avoient commencé à attaquer les Matelots, & à cauſe deſquelles on fut obligé d'envoyer à terre ceot-trente Matelots, de peur que la Flotte ne s'en trouvât trop infectée, pour rien entreprendre. 1673.

Ruiter ſe mit donc à la Voile, avec ſa Flotte, & découvrit le 5. de Juillet la Flotte Angloiſe, ſur les côtes d'Angleterre. Elle s'approcha enſuite de Harwich, d'où & des côtes voiſines on la voyoit diſtinctement. Etant là, il y eut un Maître Hambourgeois, qui en ſortoit, & qui dit à Ruiter, que les Anglois étoient extrémement ſurpris, de voir la Flotte Hollandoiſe ſi forte, ſur leurs côtes ; parce qu'on leur avoit voulu faire accroire, que les Hollandois n'étoient pas plus en état de mettre en mer, qu'eux. Le 9. la Flotte, après avoir tâché de pêcher les Ancres, qu'un gros tems leur avoit fait, en une autre occaſion, laiſſer au fond de la mer, ſe retira. On y laiſſa le Chevalier *Jean Van Guelder*, Fils de la Femme de Ruiter, avec quatre Vaiſſeaux de guerre, trois Frégates & quelques autres Bâtimens, pour croiſer à l'embouchure de la Tamiſe ; afin de faire le plus de mal, qu'il pourroit, à l'Ennemi, & pour découvrir l'état de la Flotte Angloiſe, &, s'il étoit poſſible, quel deſſein elle pouvoit avoir ; avec ordre de ſe rendre, les quatre jours expirez, à la Flotte, qu'il trouveroit entre le Wielingen & l'embouchure de la Tamiſe. Mais il ne put rien découvrir, par là. Fagel, Penſionaire de Hollande, lui apprit ſeulement, le 19. du mois, qu'il étoit venu des Lettres de Londres du 11., où l'on aſſuroit que l'on preſſoit fort l'armement, afin de mettre au plûtôt à la mer ; mais que l'on ne pouvoit guère trouver de Matelots expérimentez ; que les Equipages diſoient ouvertement, qu'ils ne vouloient pas ſe battre, contre les Hollandois ; & que l'on jugeoit que la Flotte Angloiſe ne pourroit ſe mettre en mer, qu'en dix, ou douze jours. On aſſuroit auſſi que les Anglois avoient néanmoins deſſein de faire encore un effort, contre les Hollandois ; mais que ceux qui étoient pour la guerre (qui étoit la Cour, qui ne pouvoit ſouffrir une République Reformée ſi proche de la Grande Brétagne, quoi que cette Cour diſſimulât) diminueroient fort, ſi leur Flotte ne faiſoit aucun progrès ; parce qu'il y avoit déja aſſez de diviſion parmi eux. Il eſt ſurprenant qu'on ne ſût pas, en Hollande, que le Roi de la Grande Brétagne Charles II. auſſi bien que le Duc d'York, ſon Frere, étoit Catholique Romain, & qu'on ne devoit attendre d'eux, que du mal, pendant que la République étoit Proteſtante ; parce qu'ils la regardoient, comme une Ennemie dangereuſe, pour un Gouvernement Catholique. Le Prince d'Orange le ſavoit très-bien, puis que ſon Oncle Charles II. ne lui avoit pas diſſimuler ſa Religion dans le premier voyage, qu'il fit en ce païs-là.

Le 28. au matin, Ruiter apprit d'un de ſes Bâtimens légers, qu'il avoit envoyé à la découverte, que la Flotte ennemie deſcendoit la Tamiſe, forte d'environ cent Voiles. Là-deſſus, Ruiter les attendit en ordre de bataille, parce que le vent leur étoit favorable, & qu'ils pouvoient bien venir à lui, ce jour-là même. Il appella promptement le Conſeil des Lieutenans Généraux, des Vice-Amiraux, & des Contre-Amiraux, à qui il dit ce qu'il avoit appris ce jour-là, de la Flotte Ennemie, en les exhortant à faire bien leur devoir, s'il falloit la combattre ; dont chacun promit de s'aquiter, comme il devoit.

1673. voit. Il fut réſolu, qu'on tâcheroit de percer la Flotte des Anglois & des François, en cas qu'on pût leur gagner le vent; & que s'ils étoient au vent, on le retiendroit, autant qu'il ſeroit poſſible, pour les attendre, & qu'on tâcheroit de les joindre & de les pénetrer. Il s'agiſſoit, ſelon Ruiter, de les attaquer le plus violemment, qu'il ſeroit poſſible, & de remporter une prompte victoire. Le même jour, Ruiter reçut des Lettres du Prince & des Amiraux, où ils lui ordonnoient d'envoyer des Bâtimens, ſur les côtes de l'Etat, pour enlever tous les Pilotes, qui ſe diſpoſoient à aller à la Pêche du Harang & de la Baleine, ſans permiſſion, par écrit, du Prince, & de les emmener dans la Meuſe. Le Lieutenant écrivit qu'il ne manqueroit pas d'exécuter cet ordre, dès qu'il auroit battu les Ennemis, qui étoient trop près de lui, pour pouvoir éviter le combat.

Le 29. on ne vit point l'Ennemi, mais on le vit le lendemain, auquel il donna ordre aux Chefs de ſa Flotte de ſe tenir ſerrez enſemble, autant qu'il ſeroit poſſible, ſans s'éloigner, & en état de s'entre-ſecourir mutuellement. Le 21. comme la Flotte Ennemie eut jetté l'ancre aſſez près des Hollandois, Ruiter écrivit à Bankert & à Tromp, que puis qu'il ſe pourroit faire qu'il ne pût pas tenir le lendemain Conſeil avec eux, il donneroit certain ſignal de ſes voiles, & tireroit un coup de Canon, auquel ils répondroient de même, s'ils approuvoient ſon ſentiment; mais que s'ils étoient d'un autre avis, ils le lui écriroient.

Le 1. d'Août les deux Flottes firent voiles, l'une vers l'autre. Les Anglois & les François firent d'abord diverſes manœuvres, qui ſembloient tantôt marquer qu'ils vouloient ſe battre, tantôt vouloir l'éviter; ce qui faiſoit juger qu'il y avoit quelque deſordre, parmi eux. Cependant Ruiter crut qu'il y avoit là quelque deſſein caché; parce que cette Flotte étoit plus forte, que celle des Etats, & qu'elle avoit été fournie, de nouveau, de tout ce dont elle pouvoit avoir beſoin. Les Amiraux Hollandois convinrent, entre eux, qu'il ſe pourroit bien faire que les Anglois euſſent deſſein de les attirer loin de leurs côtes, pour donner moyen aux Troupes, qui devoient faire deſcente en Zélande, de mettre pied à terre, ſans qu'on les en empêchât. La Flotte Hollandoiſe, dans cette ſuppoſition, ſe retira vers Schoneveldt, & il ſe trouva que Ruiter avoit bien deviné; comme il parut par l'aveu qu'en fit un Miniſtre Anglois, qui avoit été pris ſur un petit Bâtiment, qui le conduiſoit à un Vaiſſeau de Guerre. Cependant le Lieutenant Hollandois envoya quelques Galiotes, pour épier les mouvemens des Anglois, le long des côtes de Hollande, pour venir promptement l'avertir de ce qu'ils entreprendroient.

Il convoca là-deſſus le Conſeil des Officiers, qui jugerent, comme lui, que pour l'interêt de l'Etat, en général, & pour la défenſe de la Zélande, en particulier, il étoit à propos que l'on prît inceſſamment la route de Schoneveldt, & qu'on s'y poſtât, pour y attendre les Ennemis. Cela fut exécuté, & vers les 8. heures du ſoir la Flotte jetta l'ancre à cinq lieuës, au Nord-Oueſt de Weſteappel. Les Anglois, au contraire, continuerent à aller au Nord-Oueſt, & diſparurent à la Flotte Hollandoiſe, avant le coucher du Soleil. Un des Pilotes des Quaiches Angloiſes, qui avoit été priſes, dit que la Flotte Britannique étoit de quatre-vingt Vaiſſeaux de Guerre, outre les petits Bâtimens & les Brulots.

Cependant le Vent étant tourné à l'Ouëſt, & ſe trouvant aſſez fort, le 2. d'Août, de ſorte qu'on n'avoit pas à craindre que les Anglois vinſent attaquer la Flotte; Ruiter reçut des Lettres de la Haie, des EE. GG. & du Penſionaire de Hollande, avec des ordres d'exciter la Flotte à faire bien ſon devoir, ſi les Ennemis venoient à l'attaquer. On fit lire, par un Miniſtre, ces Lettres, à toute la Flotte; & tous les Chefs, auſſi bien que les Equipages, promirent de s'aquiter de leur devoir en braves gens; ce que Ruiter ne manqua pas d'écrire à la Haie. 1673.

Comme il y arriva des nouvelles le 2. d'Août, que les Ennemis paroiſſoient ſur les côtes, avec une grande quantité de Bâtimens légers; on envoya par tout, ſur les côtes, pour avertir les plus proches de la mer de ſe tenir ſur leurs gardes. Les Etats de Hollande furent aſſemblez juſqu'à onze heures du ſoir, & réſolurent de faire marcher à Scheveling la Bourgeoiſie de la Haie; avec quelques Compagnies, qu'on fit venir de Delft & de Roterdam, & deux Compagnies de Cavalerie. On envoys à la Brille un Commandant, avec cinquante Matelots & des Canonniers. On pria le Prince d'Orange de ſe rendre à la Haie, & de faire partir autant de Troupes, qu'il faudroit, pour aller à la côte. Les mêmes furent donnez en Zélande, & l'on règla la maniere, dont on pourroit donner des ſignaux, pendant la nuit, & le jour. Le Comte de Monterei donna auſſi de ſemblables ordres, ſur les côtes de la Flandre, & offrit d'envoyer, ſur celles de Zélande, tout ce dont on y auroit beſoin. Pluſieurs Eſpagnols de qualité allerent voir la Flotte des Etats, & furent régalez par Ruiter, ſur ſon Bord.

L'Ennemi parut en effet, ſur les côtes, & envoya des Quaiches à terre, ſans néanmoins rien exécuter de conſéquence. En effet, tout ce qu'ils pouvoient faire ſur la côte ne ſervoit de rien; à moins qu'ils n'euſſent pris un poſte, que l'on pût défendre, par une Garniſon conſiderable, & qui pût recevoir du monde & des vivres, autant qu'il en ſeroit beſoin; ſans que les Hollandois le puſſent empêcher. Piller quelques maiſons de Pêcheurs ou de quelques Païſans, ſur la côte, ſans faire autre choſe, ne valoit pas la dépenſe, qu'il falloit faire pour cela; & enfin il falloit s'attendre à être contraint de ſe retirer.

Le 12. d'Août, le Prince d'Orange ſe rendit ſur la Flotte de l'Etat, où il fut reçu avec une joie extraordinaire des Officiers & des Equipages. Outre que porter le titre de Prince d'Orange, & être venu de la Maiſon de Naſſau, étoit une très-grande recommandation chez le peuple des Provinces; le jeune Prince avoit commencé à ſe faire craindre de la France, contre les efforts de laquelle, il avoit heureuſement commencé à chaſſer les François des Provinces Unies, & les défendoit, contre le Roi d'Angleterre, quoi qu'il fût ſon Oncle. Aucun danger ne l'étonnoit, & une entrepriſe, dans laquelle il avoit échoué, n'empêchoit nullement qu'il n'en entreprit une autre, avec autant de courage.

Le 13. on mit à la Voile, de grand matin, & l'on porta le Cap au Nord, comme pour aller attendre les Anglois & les combattre; après quoi Ruiter, de peur que les Vaiſſeaux ne ſe ſéparaſſent les uns des autres, jugea qu'il falloit mouiller l'ancre vis-à-vis de Petten; mais il s'éleva une furieuſe tempête, qu'il fallut eſſuyer, en perdant pluſieurs ancres & cordages, par la violence du vent. On apprit alors, que la Flotte Angloiſe étoit à l'ancre, à quatre ou cinq lieuës, & l'on crut devoir l'aller chercher; mais cela ne s'exécuta pas. Ruiter reçut le 17. d'Août, des Lettres de quelques Chambres de la Compagnie des Indes, & de l'Aſſemblée des XVII. Directeurs, pour lui remon-

1673. montrer le danger, où ſeroit la Flotte des Indes Orientales, que l'on attendoit tous les jours; ſi elle alloit tomber dans la Flotte Angloiſe. On l'avertit auſſi que les Ennemis avoient paru, le même jour, entre le Bréveertienen & la côte; & qu'après Dien, oo o'avoit aucune eſperance qu'en lui; pour aſſurer l'entrée du Vlie & celle de Texel, & ſauver les Vaiſſeaux des Indes, que l'on attendoit. On le prioit d'avoir les yeux ouverts, ſur cette Flotte, & de lui aſſurer l'entrée aux Ports de l'Etat. Ce même jour, il reçut une Lettre du Prince d'Orange, où il lui diſoit, qu'il craignoit, que les Anglois ne fuſſent allez l'attendre à l'embouchure de l'Embs; ſur quoi il lui donnoit ordre de les ſuivre, s'il étoit poſſible, en cas qu'il jugeât qu'ils avoient pris cette route; ſans néanmoins trop hazarder.

En ce tems-là, Ruiter avoit fait une revuë de ſon Armée, pour inſtruire les EE. GG. de ſes forces. Il ſe trouva, le 17. d'Août, qu'elle conſiſtoit en ſoixante-quinze Vaiſſeaux & Frégates, en vingt-cinq Brulots, & dix-huit Yachts; qui faiſoient enſemble cent-dix-huit Voiles. Il y avoit quatre-mille, trois-cens, & douze pieces de Canon; avec dix-ſept-mille, quatre-cent-cinquante Matelots; & deux-mille, cinq-cents, quatre-vingt Soldats. Le 18. du Mois, elle avoit été renforcée de cent-ſoixante-cinq Soldats, & de cent-ſoixante & dix-ſept Matelots, qui furent diſtribuez ſur les Vaiſſeaux, qui en avoient le plus beſoin.

Ruiter voyant que, ſi la Flotte demeuroit ſous les Voiles, il y auroit pluſieurs Vaiſſeaux, qui ſeroient endommagez, & qui ſe diſperſeroient, voulut qu'on ſe mît plus au large, & qo'on remouillât, juſqu'à ce qu'il fit un vent plus favorable. La Flotte alla donc mouiller ſur quinze braſſes, Kemperduin étant au Sud-Eſt, quart à l'Eſt. Alors les Vedetes ayant fait un ſignal qu'elles voyoient l'Ennemi, Ruiter détacha deux Galiotes, pour aller avertir les Vaiſſeaux, qui étoient tombez ſous le vent, de faire tout leur poſſible, pour rejoindre les autres. On fut alors obligé d'envoyer à terre trois Brulots, dont l'un avoit perdu ſa Cbaloupe; un autre manquoit d'ancre & de cables, & le troiſiéme faiſoit eau.

Le 19. on demeura encore à l'ancre, en attendaot un vent plus favorable; & l'on apprit que les Ennemis ſe tenoient eocore au même lieu. Ruiter écrivit là-deſſus à quelques Membres de l'Etat, les efforts qu'il avoit faits, pour approcher des Anglois, & *qu'il s'étonnoit que voyant la Flotte Hollandoiſe, ils n'étoient pas aſſez civils pour lui venir au devant, puis qu'ils avoient l'avantage du vent.* Il s'exprimoit ainſi, en riant, pour marquer que les Anglois n'étoient pas ſi fort diſpoſez à ſe battre, qu'ils ſouhaitoient qu'on le crût.

Pendant que les Flottes étoient en cette ſituation, il y eut un Vaiſſeau de la Flotte des Indes, qui s'étant ſéparé des autres, tomba malheureuſement dans l'Armée Ennemie; où il fut pris par un Vaiſſeau François, commandé par le Capitaine *de la Vigerie.*

Le 20. du Mois, on vit la même Flotte s'avancer contre celle des Etats, vent arriere, & l'on y comptoit cent-cinquante Vaiſſeaux, où il y en avoit plus de cent, qui étoient de gros Bâtimens, ou des Frégates. Sur cela, Ruiter avertit Bankert & Tromp de ne rien précipiter, mais de ſe teoir ſerrez; pour attaquer enſemble l'Ennemi, & être en état de ſe défendre les uns les autres. Après que les deux Flottes eurent fait diverſes maneuvres, l'une pour gagner le vent, & l'autre pour ſe conſerver cet avantage; Ruiter, qui n'avoit pas ſoo pareil, pour les ruſes de la Marine, le gagna enfin ſur les Anglois, le 21. d'Août. Il ſe trouvoit alors ſur la côte de Hollande, entre Petten & Camperduio, à un peu moins de deux heures de la terre. 1673.

Dès le matin, il donna le ſignal de ſe mettre en ligne, ce qui fut promptement exécuté. Les Anglois & les François firent de même, & attendoient à petites voiles les Hollandois. (1) Le Comte d'*Eſtrée* commandoit, comme il avoit fait auparavant, l'Eſcadre Françoiſe, ou la Blanche; le Prince *Robert* la Rouge, & le Chevalier *Edoüard Stragge* la Bleuë.

Lors que les Hollandois arriverent ſur eux, Tromp avoit d'ahord l'Avant-garde, Ruiter le Corps de Bataille, & Bankert l'Arriere-garde. Sur les ſept heures & demie du matin, comme les Anglois portoient ſur la Flotte Hollandoiſe, Ruiter fit un ſignal, à la vuë doquel la Flotte fit un mouvement, par lequel Bankert eut la pointe, & Tromp la queuë; pendant qu'il demeuroit lui-méme au milieu.

A neuf heures & demie, Bankert tomba ſur l'Eſcadre de d'Eſtrée, qui demeura, comme les Rélations Angloiſes & Hollandoiſes le dirent, ſur l'arriere. Ruiter attaqua le Prince Robert, & Tromp le Chevalier Spragge. Comme on ſavoit que le Comte d'Eſtrée ne manquoit ni de bravoure, ni de ſcience de la Marine, on attribua ſa conduite à un ordre ſecret de ſon Roi; qui ſouhaitoit plûtôt de détruire, ou affoiblir les deux autres Nations, l'une par l'autre; que de rendre l'une, plus puiſſante que ſa Rivale. Le Contre-Amiral du Comte d'Eſtrades étoit un nommé *Martel*, qui apparemment ne ſavoit rien de cette maxime; puis qu'il ne s'épargna pas, pour faire triompher les deux Puiſſances unies, contre les Hollandois. Il tomba ſous le feu de quelques Vaiſſeaux de l'Eſcadre de Bankert, contre leſquels il combattit courageuſement, & fut en un extréme danger; parce qu'un Vaiſſeau Hollandois mit le feu à ſon Vaiſſeau, qu'il ne put éteindre, qu'avec beaucoup de peine. Cela l'obligea de s'éloigner des Hollandois, & de joindre les autres Vaiſſeaux François, dont il ſe plaignoit néanmoins de n'avoir poiot été ſoûtenu.

A peu près au même tems, les François tâcherent de mettre le feu au Vaiſſeau de Bankert, qui s'étoit un peu éloigné des autres Bâtimens de ſon Eſcadre, en lui adreſſant un Brulot; mais le Brulot ſe brula, lui-même, & ſans effet. Après cela, il donna la chaſſe à l'Eſt, à cette même Escadre, où elle demeura toûjours, ſans revenir au Combat. Les Vice-Amiraux Evertsz., & Sparporterent ſur eux; mais ils continuerent à ſe battre en retraite, ſans jamais revenir à la charge.

Cependant les Eſcadres du Prince Robert & de Ruiter ſe battirent, avec beaucoup d'ardeur & de bravoure. Elles paſſerent plus d'une fois, l'une au travers de l'autre, ſelon qu'elles eurent le vent. L'Artillerie Hollandoiſe fut ſi hien & ſi promptement ſervie, qu'elle déchargea ſes bordées auſſi vitement, que ſi elle o'avoit déchargé que des mousquets. L'Amiral Anglois fut auſſi très-bien ſoûtenu, par les Vaiſſeaux, qui avoient ordre de le faire. Cependant Ruiter mit en deſordre ſon Escadre, & l'obligea de ſe ſéparer, & pluſieurs Brulots Anglois, qui étoient autour du Prince Robert, pour tâcher de mettre le feu aux Vaiſſeaux, qui

(1) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 296.

1673. qui s'approcheroient de lui, furent contrains de s'éloigner. Les Anglois avoient cru faire quelque grand coup, avec les Brulots, puis qu'ils en avoient juſqu'à vingt-huit. Mais les Chaloupes Hollandoiſes en prirent une partie, ou les obligerent de ſe bruler eux-mêmes A dix heures, il fit une brume, & une groſſe pluye, qui n'empêcherent néanmoins pas, qu'on ne s'entre-canonnât. L'Amiral Van Nès ſe trouva engagé avec le Prince Robert, & cinq ou ſix Vaiſſeaux, qui le ſoûtenoient, & en fut fort mal-traité. S'étant apperçu de trois Vaiſſeaux de ſa diviſion, qui ne ſe battoient pas, il leur envoya ordonner, par un petit Bâtiment, de faire mieux leur devoir; mais ils ne le firent pas mieux.

La brume, ou la fumée étant un peu diſſipée, Van Nès vit trois Vaiſſeaux Anglois, qui bruloient, ſoit que ce fuſſent des Brulots, ou des Vaiſſeaux de Guerre. Cependant Bankert, qui avoit ſuivi quelque tems l'Eſcadre Françoiſe, qui ſe retiroit toûjours devant lui, ſans vouloir s'engager, fut rejoindre Ruiter, pour attaquer plus vivement l'Eſcadre Rouge. S'étant donc approchez de cette Eſcadre, ils la canonnerent, avec tant de violence; qu'on vit bien-tôt le Prince Robert prendre la chaſſe à l'Oüeſt. Les François, au contraire, porterent le Cap à l'Eſt. Ruiter, Van Nès & Bankert chaſſerent ſur lui, juſqu'à deux heures après Midi. Il ſembloit avoir attendu l'Escadre Françoiſe, mais elle ne parut point.

On étoit cependant en peine de Tromp, qui s'étoit éloigné, ſelon ſa coûtume, du gros de la Flotte. On ne voyoit point non plus l'Eſcadre Bleuë des Anglois. Ruiter & Bankert ſurent chercher Tromp du côté, où l'on entendoit tirer. L'Amiral Anglois s'apperçut auſſi qu'on ne voyoit point Spragge, & comme il étoit autant en peine de lui, que Ruiter l'étoit de Tromp, il réſolut de l'aller chercher. L'Eſcadre Françoiſe le ſuivit, mais de loin.

Ces deux derniers avoient combattu très-violemment l'un contre l'autre, ſans s'éloigner, pendant trois heures & demie. On remarque que pendant ce tems-là, Tromp ne perdit pas un ſeul Matelot, & qu'il n'y en eut pas même un de bleſſé. C'eſt ce que Brand dit avoir appris de gens, qui l'avoient oüi dire à Tromp lui-même. Il faut que les Canonniers de Spragge ne fuſſent pas fort habiles gens; puis que non ſeulement il n'y eut aucun des Matelots de Tromp de bleſſé, mais que ſes Agreils furent très-peu endommagez. Il ne faut pas legerement, pour cela, attribuer le bonheur de Tromp à un miracle.

Sur le Midi, Spragge trouva ſon Vaiſſeau ſi incommodé, & vit qu'il avoit tant de morts & de bleſſez à ſon Bord, qu'il prit la chaſſe ſur le Midi. Tromp avoit eu pour premier Capitaine un Irlandois, Catholique Romain, nommé *Thomas Tobaſz.*, qui n'étoit nullement ami des Anglois, mais fort porté pour la Liberté; ce qui avoit fait qu'il avoit depuis long-tems ſervi la République, en qualité de Capitaine, avec beaucoup de bravoure & de fidelité. C'eſt ce qu'on a ſouvent vu, dans les Troupes des Etats Généraux; comme nous l'avons déja remarqué ci-deſſus.

Enfin le Vaiſſeau de Tromp ſe trouva ſi fort incommodé, qu'il fallut qu'il montât un autre Vaiſſeau, qu'on appelloit *la Comete à queue*, ſur lequel il arbora le Pavillon de Lieutenant-Amiral; après quoi il ne laiſſa pas de ſerrer de près *Spragge*, qui montoit le *Prince Royal*, & qui fut ſi mal traité, qu'il fut obligé de quitter ce Vaiſſeau, pour monter ſur le *S. George*, qui fut auſſi attaqué ſi vivement, qu'il fut encore obligé de l'abandonner. Il ſe mit ſur un Canot, pour ſe rendre ſur *le Royal Charles*; mais après qu'il ſe fut un peu éloigné du S. George, il y eut un boulet, qui ayant paſſé au travers de ce dernier Vaiſſeau, tomba ſur le Canot & le fracaſſa ſi fort, qu'il le coula bas; de ſorte que l'Amiral Anglois fut noyé. On le retira mort, auſſi bien que d'autres perſonnes de marque. 1673.

Pendant que le Combat duroit encore, entre Tromp & l'Eſcadre Bleuë, Ruiter & Bankert vinrent le ſecourir. Ils trouverent pluſieurs Vaiſſeaux Anglois ſi mal traitez, qu'ils y auroient péri, ſelon toutes les apparences, ſi le Prince Robert ne les fût venu ſecourir. Tromp s'étant rangé ſous le Pavillon, le Comte *d'Oſſory* ſe tint à l'arriere du Royal Charles, avec deux Frégates, & le Prince Robert y envoya deux autres Frégates, qui le remorquerent. Les Amiraux Hollandois s'étant raſſemblez, retournerent au Combat, qui ſe redoubla avec tant de violence; qu'on n'avoit guère vu un engagement ſi terrible, & dont on trouvera le détail dans *Brand*. Il ne s'étoit guère donné de Combat plus opiniâtre, & quoi que les Hollandois n'y perdiſſent aucun Vaiſſeau; ils y perdirent beaucoup de braves gens, & entre autres les Vice-Amiraux de Liefde & Sweers, le Capitaine de Gueldre, Fils de l'Epouſe de Ruiter, & pluſieurs autres. On envoya au Port quatre Vaiſſeaux, pour les radouber; ſans quoi ils ne pouvoient pas tenir la mer.

La Flotte Hollandoiſe s'attribua la victoire, parce que l'Angloiſe quitta la premiere la mer, & elle paſſa la nuit au champ de bataille; mais il faut avoüer qu'elle leur couta bien cher. Le plus grand bien, qui en arriva, ce fut la Paix; que les deux Nations firent, après l'avoir achetée bien cher.

Au commencement (1) de l'année, les Anglois avoient pris l'Ile de Tabago aux Hollandois, ſous le commandement du Chevalier *Tobie Bridges*, qui y fit quatre-cents Priſonniers, & qui en amena quantité de Negres. Les Hollandois prirent en revenche aux Anglois l'Ile de S. Helene, ce qui leur auroit été une grande perte, par rapport à leur Commerce aux Indes; ſi le Capitaine *Mundy* ne l'eût regagnée ſur eux, & ne leur eût enlevé trois Vaiſſeaux des Indes. Dans le fonds, la France ſeule, qui fut plûtôt ſpectatrice qu'actrice dans cette Guerre Maritime, en tira l'avantage d'avoir affoibli les deux ſeules Nations, qu'elle avoit à craindre tant par Terre, que par Mer. Mais il lui couta de très-grandes ſommes d'argent, pour gagner la Cour d'Angleterre, ſans qu'il lui en ſoit revenu aucun avantage conſiderable. C'eſt ainſi que l'avidité d'augmenter ſa puiſſance, aux dépends des voiſins, ne produit ſouvent que de grandes pertes d'hommes & d'argent; ſans parler des chagrins, & des inquiétudes qu'elle cauſe.

Pour ne pas fatiguer les Lecteurs, en nous arrêtant trop long-tems à ce qui regarde la Marine, nous nous arrêterons un peu ici à ce qui arriva aux Provinces, qui avoient le moins de part, en ce qui regardoit la mer.

Ce fut cette année, que la France fut embarraſſée de la conquête, qu'elle avoit faite de trois des Provinces Unies, qu'elle ne pouvoit plus garder ſans des dépenſes infinies; parce qu'elles ne lui rendoient pas l'argent, dont elle avoit beſoin pour en-

(1) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 296.

1673. entretenir les Troupes, qu'elle y tenoit, pour retenir les peuples dans l'obéïſſance. Elle étoit d'ailleurs engagée dans une guerre, avec l'Empereur & l'Eſpagne; où elle prévoyoit bien qu'elle auroit beſoin de toutes ſes forces, pour s'en tirer avec honneur.

La Ville & la Province d'Utrecht s'étoient rendues au Roi de France, ſans attendre qu'on les forçât; à condition qu'on ne les pilleroit point, & que l'on ne les obligeroit pas non plus à ſe racheter du pillage. Mais comme il falloit que le Roi de France y tînt une Armée, pour empêcher que les Provinces, qui n'avoient pas été conquiſes, n'entrepriſſent d'arracher les autres à ſa domination; & que les trois Provinces, qu'il avoit envahies, & qu'il tenoit encore, n'étoient que trop diſpoſées à recevoir leurs Freres, pour recouvrer la Liberté qu'elles avoient perdue; il falloit ou les abandonner, ou y entretenir une Armée, aux dépends du Roi. Cela fait voir qu'on ne doit pas entreprendre de faire des conquêtes, en des païs trop éloignez, en laiſſant des ennemis entre deux; qui peuvent empêcher qu'il n'y vienne des Troupes, ou des Colonies. C'eſt ce qui paroît par la conduite des Romains, les plus grands Conquerans, qu'il y ait eu en Europe; & qui ne paſſerent les mers, qu'après s'être rendus maîtres de toute l'Italie. Ils en avoient même uſé de la maniere en Italie, en ſoumettant à leur Empire leurs plus prochains voiſins, & enſuite les plus éloignez, comme ceux, qui ont lû l'Hiſtoire Romaine, le ſavent aſſez. Ce fut là ce qui fit perdre, à la France, ce qu'elle avoit conquis dans les Provinces Unies, où elle ne pouvoit pas entrer, ſans paſſer ſur les Terres des Eſpagnols; qui avoient un interêt palpable de s'oppoſer à la grandeur de la France, qui ne les auroit pas plûtôt environnez, qu'elle ſe ſeroit rendue maîtreſſe de tout ce qu'ils avoient encore dans les Païs-Bas.

Les François, qui voyoient bien qu'il leur faudroit abandonner les Provinces, qu'ils tenoient, en tirerent tout ce qu'ils purent, deſarmerent les habitans de celle d'Utrecht, & ne permirent qu'aux Nobles & aux Membres des Etats, de porter l'épée. Ils exigerent même des peuples, plus qu'ils ne pouvoient payer. On aſſure qu'il y a encore des Comptes, par leſquels il paroît, qu'ils exigerent d'une Province, qui n'étoit nullement opulente, plus de ſeize-cents-mille Florins, pendant dix-ſept mois, ou à peu près, qu'ils y furent; dont une bonne partie fut pour ſe garantir du pillage & de l'incendie, lors qu'ils en ſortirent.

Ils exigerent (1) de ceux de Wourde, après leur avoir fait bien des avanies, la ſomme de ſeize-mille Florins; qu'ils ne purent trouver, qu'après bien de la peine. Ils furent délivrez des François le 17. de Novembre, & dans le même mois, les François ſortirent auſſi de la Ville d'Utrecht, & du reſte de la Province, des Villes de Bommel, d'Harderwyk, & d'Elburg. Au Mois de Decembre, ils abandonnerent Steenwyk, Campen, & Hattem. Tout cela ne ſe fit pas, ſans exiger des habitans des ſommes d'argent, qu'ils eutent bien de la peine à trouver; & ſans d'autres mauvais traitemens, qu'on a peut-être encore un peu exagéré, comme il arrive en ces ſortes de choſes.

On dit par exemple, que ceux de Wourde s'accorderent à donner la ſomme, que l'on a marquée, „ à condition que la Ville ſeroit garantie du pil„ lage & du feu, & que les Fortifications, les „ Paliſſades, les Portes, les Rempars, & le Châ- 1673.
„ teau demeureroient dans le même état: Que „ néanmoins la Garniſon ne laiſſa pas d'emmener, „ en ſortant, le Canon, les Munitions de Guer„ re, le bled, toutes les proviſions, juſqu'à du „ bois à bruler, les Meubles & les Lits qu'elle „ avoit emprunté des Bourgeois: Qu'elle fit en„ core pis, puis que, contre ce dont on étoit „ convenu, avec le Duc de Luxembourg, elle „ mina le Château & un Baſtion, & chargea la „ mine de barils de poudre, qui venant à s'allu„ mer feroit ſauter l'une & l'autre en l'air, & „ aſſommé ou enlevé les Bourgeois, qui s'y ſe„ roient trouvez, ou dans le voiſinage. Cela ſe„ roit demeuré caché, comme on dit, ſi quel„ ques Soldats Suiſſes & François, qui s'étoient „ cachez, pour ne pas ſuivre leurs Drapeaux, „ & qui en donnerent avis aux Magiſtrats. Il y „ envoya, *dit-on*, ſur le champ, & l'on trouva „ qu'il ne s'en falloit plus que trois doits, que les „ mêches ne miſſent le feu aux poudres. Comme néanmoins *Coſter* n'en dit rien, je ne ſai ſi l'on y peut ajoûter foi à cela; d'autant plus que cela étoit très-propre à deſabuſer ceux, qui accuſoient ceux de Wourde de s'être trop bien entendus, avec les François.

Wourde ayant été abandonné, on ſe hâta d'abandonner auſſi Utrecht. On avoit déja commencé à plier bagage, dès le commencement de Novembre. Le 11. de ce même Mois, Stouppa, qui étoit Gouverneur d'Utrecht, de la part du Roi, fit appeller trois Députez, dont l'on étoit de la part du Clergé, ou de ceux qui portent le nom de Chanoines, & qui en ont les revenus, ſans l'être, un autre de la Nobleſſe, & un troiſiéme de la Ville même. Il leur dit „ qu'il auroit „ bien voulu laiſſer la Ville dans l'état, où elle é„ toit, quand il y étoit entré; mais que la con„ duite de quelques-uns de ceux du Gouverne„ ment, leurs correſpondences avec les Hollan„ dois, & les diſcours injurieux, que le Peuple „ avoit tenu du Roi, avoient ſi fort irrité ce „ Prince, qu'il avoit ordonné de ſaccager & de „ bruler toute la Province, avant que d'en „ ſortir.

Les Députez répondirent, que cela étoit contraire aux promeſſes, que le Roi leur avoit faites, en entrant dans la Ville; qu'ils n'avoient rien ouï dire de ces correſpondences & de ces diſcours; mais que, ſi le Peuple avoit parlé peu diſcretement, cela étoit venu du deſeſpoir; où on l'avoit mis, par la maniere, dont on l'avoit traité.

Stouppa répliqua „ que l'ordre du Roi étoit „ rigoureux, mais qu'il leur conſeilloit de s'ac„ commoder au plûtôt avec l'Intendant; afin de „ prévenir le mal, dont ils étoient menacez." L'Intendant averti de cela, ſortit de la Ville, pour n'être pas obligé d'écouter la rémontrance des Députez; mais il laiſſa un billet à Stouppa, où il lui diſoit „ que l'unique moyen d'éviter le mal„ heur, dont la Province étoit ménacée, c'étoit „ de payer, ſur le champ, cinq cens-mille Flo„ rins, outre ce qu'on avoit déja promis, par „ l'accord fait avec lui, & ce qu'il pourroit exi„ ger des petites Villes. Les Etats ayant été informez de cette réponſe, firent une Députation, pour ſe plaindre à Stouppa, & il ne leur fut pas difficile de lui faire voir la dureté des demandes, qu'on leur faiſoit. Ils n'avoient pas voulu ſe mêler, diſoient-ils, de ce que l'on pouvoit exiger de la Ville; mais qu'ils ne pouvoient pas ne point s'intereſſer, en ce qui regardoit toute la Province. Là-deſſus, Stouppa dit à l'oreille d'un des Députez „ qu'il avoit ordre non ſeulement de brû-

ler

(1) Voyez *Coſter*, ſur cette année, dans ſa Rélation Hiſtorique de ce qui ſe paſſa en cette Ville.

1673. „ ler la Ville, mais encore d'inonder la Provin-
„ ce. Il convenoit néanmoins qu'il ſeroit impoſ-
„ ſible de trouver, dans la Province, la ſomme
„ que le Roi demandoit. *Ne la pouvez-vous pas trou-*
*ver*, ajoûtoit-il, *à Amſterdam? Il eſt abſolument*
*néceſſaire de vous accommoder avec l'Intendant. Le*
*Duc de Luxembourg, qui n'eſt pas encore parti, inter-*
*cedera volontiers pour vous, & je ne doute point*
*qu'il ne vous faſſe obtenir quelque relâchement.* Ils
y allerent, & firent leurs plaintes, en termes aſſez forts. Le Duc au contraire répondit doucement, que ce n'étoit pas à l'Intendant de bruler la Province; mais à lui, ou au Maréchal d'Humiéres, à qui il devoit remettre ſon Armée; & que ni l'un, ni l'autre n'en viendroit à une ſi cruelle exécution. *Au reſte*, dit-il encore, *on ne viole*
*point la parole, qu'on vous a donnée; car on ne vous*
*demande pas que vous vous rachetiez du pillage;*
*mais une reconnoiſſance, pour la liberté qu'on Vous*
*rend, & qu'on ne ſauroit racheter trop cher. C'eſt*
*un Pont d'or, que vous devez faire à vos Ennemis.*

Les Députez ſe rendirent chez l'Intendant, & demanderent que les Articles de la Capitulation, faite avec le Roi, fuſſent obſervez; à quoi il répondit, en ſe moquant, qu'il n'étoit pas obligé de tenir une Capitulation, qu'il n'avoit pas faite: Qu'il avoit eu ordre de demander quinze-cens-mille Francs, & qu'il leur avoit fait la grace de n'en demander, que le tiers: Que ſi le Roi faiſoit hiverner ſes Troupes dans la Province, ou près d'Arnheim, ou de Grave, il leur en coûteroit bien davantage, par les contributions, que l'on exigeroit d'eux. Il dit encore d'autres choſes de la même nature, & ne voulut rien relâcher. Il ajoûta même, que ſi le Comte de Waldek enlevoit, ou gâtoit les vivres & les munitions, qu'on envoyoit à Nimegue, où il y avoit encore une Garniſon Françoiſe, comme on aſſuroit qu'il en avoit menacé; on s'en prendroit à la Province d'Utrecht, quelque Capitulation qu'on eût pû faire avec elle; mais qu'il croyoit que les habitans avoient des amis en Hollande, qui ne permettroient pas qu'un ſemblable malheur arrivât à ceux du Dioceſe d'Utrecht.

Le Maréchal d'Humieres arriva cependant, & prit le commandement des Troupes, mais la Province n'en fut pas, pour cela, plus à ſon aiſe. Elle vint juſqu'à offrir quatre-vingt-mille Francs, pour la Ville d'Utrecht, & pour la Province. Mais l'Intendant fit arrêter pluſieurs Membres des Etats & du Conſeil de la Ville, & d'autres, comme des ôtages de la ſomme qu'il demandoit. Enfin après bien des diſcours, l'Intendant ſe relâcha à cinquante-mille Francs de moins, & on convint que cette ſomme ſeroit payée en quatre termes, le 19. de Novembre. Il y eut encore d'autres conditions auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le Maréchal d'Humieres ſortit le 23. de Novembre, avec les Troupes, que le Duc de Luxembourg lui avoit laiſſées. Dès qu'elles furent ſorties de la Ville, on ferma les portes; & l'on remit le culte des Proteſtans, dans les Egliſes, où les Catholiques Romains avoient établi le leur, dont on ôta toutes les marques; ſans néanmoins que les Catholiques, Natifs de la Province, fuſſent plus mal-traitez qu'auparavant. Les Soldats François leur avoient fait les mêmes avanies, qu'aux Réformez, & brûlerent pluſieurs de leurs Maiſons autour d'Utrecht & ailleurs; comme on l'a appris de gens fort attachez à l'Egliſe Romaine; qui n'en avoient pas été plus ménagez, à cauſe de cela.

Les François abandonnerent, en même tems, ou a peu pres, Amersfort, Rhene, Wagheningue, & Wyck-te-Durſtede, avant même que le Prince d'Orange fût revenu en Hollande. Farjaux étoit cependant à Wourde, pour être prêt à entrer dans Utrecht, dès que les François en ſeroient ſortis. Il y entra donc, avec trois Regimens d'Infanterie, qui furent ſuivis de deux autres que le Comte de Hornes y mena. Ces deux Officiers furent d'abord viſitez, par une députation des Etats de la Province, tels qu'ils étoient; & les Députez leur dirent qu'il étoit juſte, que ces mêmes Officiers prêtaſſent le ſerment de fidelité aux Etats de la même Province, ſelon l'ancien uſage, & qu'ils laiſſaſſent les Clefs de la Ville, entre les mains de ſes Magiſtrats, comme on avoit toûjours fait. 1673.

Cependant les Députez des Etats Généraux, tels qu'ils étoient alors; c'eſt-à-dire, les Députez des quatre Provinces, qui n'avoient pas été ſoumiſes à la France; avoient fait, ſans l'ordre de leurs Commettans, & ſans vouloir préjudicier aux Privileges des Provinces, donner ordre que les Provinces, qui l'avoient été, s'abſtinſent de toutes Aſſemblées, concernant des affaires d'Etat & de tous exercices de Judicature & de Police, juſqu'à ce que les Etats Généraux y euſſent mis ordre, conjointement avec le Prince d'Orange. Ils donnerent ordre au Comte de Hornes, ou à celui, qui commanderoit à Utrecht, en ſa place, de prêter main forte aux Députez, s'il étoit beſoin, pour faire exécuter leurs ordres.

Le Comte de Hornes avoit mené, avec lui, à Utrecht, de la Haie, un Miniſtre, nommé *Thadée Lantman*, qui s'étoit mêlé de la ſédition, par laquelle les Freres De Witt avoient été aſſaſſinez. Avant qu'il y fût, tout étoit tranquille, & le peuple même fort zélé, comme il l'avoit été, pour le Prince d'Orange. Le nom de ce Prince étoit autant reſpecté dans Utrecht, qu'auparavant & n'avoit que faire qu'on excitât, en ſa faveur, une ſédition. Cependant ce Miniſtre, avec deux de ſes Collegues, dreſſerent une Requête, au nom des Habitans de la Ville, & demanderent, en cette Requête, „ que les Finances fuſſent mieux
„ adminiſtrées; qu'on fit, dans la Province, un
„ Gouverneur & un Capitaine Général; qu'on
„ délivrât l'Egliſe de Dieu, qui gémiſſoit ſous
„ une dure oppreſſion. Ils coururent la nuit, de Maiſon, en Maiſon; pour faire ſigner au plus grand nombre de gens, qu'ils pourroient, cette Requête.

On la préſenta le lendemain matin au Comte de Hornes, ſignée de cinquante Bourgeois; qui n'étoient nullement des plus qualifiez de la Ville. Quoi qu'il ne fût point autorizé pour cela, il ſe réſolut, ſur cette Requête, de dépouiller les Etats de leur Autorité Souveraine; & d'interdire à la Cour Provinciale ſes fonctions, & caſſa les Magiſtrats, avec défenſe d'exercer leurs Charges. *Lantman* fit enſuite dans l'Egliſe du Dome, un Sermon ſéditieux, & les cenſura d'avoir envoyé, avec précipitation, les Clefs de la Ville au Roi de France; & d'avoir préferé le gouvernement de la France à celui, ſous lequel il avoit été. Mais le Prince d'Orange, qui n'avoit plus beſoin de ſédition, pour ſoûtenir ſon autorité, cenſura vivement ce mauvais Prédicateur; qui s'imaginoit pouvoir tout dire, ſous prétexte de rendre ſervice à ſon Alteſſe. Cependant cinq Députez des EE. GG. arriverent peu de tems après, & confirmerent ce que le Comte de Hornes avoit fait; car on leur avoit donné ordre de ſuſpendre l'exercice de la Souveraineté des Etats de la Province,

1673. & celui des Tribunaux de la Juſtice, & de diverſes Charges, en attendant qu'on déliberât là-deſſus. Mais comme la Province & la Ville ne pouvoient pas demeurer, ſans gouvernement ; on rétablit *Ruys* pour exercer la Charge de Grand Baillif de la Province, & *Kint*, *Lichtemberg* & *Beuſichem*, dans celles de Secretaires de la Police, de la Juſtice & des Etats. *Leuwen* fut auſſi rétabli en celle de Receveur Général de la Province ; avec défenſe de payer quoi que ce fût, ſans ordre des Etats Généraux. Cette ſorte de Gouvernement dura juſqu'au Mois d'Avril de l'année ſuivante. Leurs HH. PP. excuſerent leur conduite en cela, ſur ce qu'on ne pouvoit pas traiter plus doucement des gens, qui n'avoient voulu rien hazarder, ni verſer une goute de ſang, pour défendre la Liberté & la Religion ; comme ſi cette Province pouvoit ſe défendre, ſans le ſecours des autres, ſans place forte, & ſans les proviſions néceſſaires ! Le Prince d'Orange eut l'équité de déſaprouver cette rigueur, parce que la Province avoit été envahie, par une Puiſſance, à laquelle elle ne pouvoit pas réſiſter ; ſur tout abandonnée des autres, que la France n'avoit pas ſoumiſes. Elle n'avoit ni place forte, pour l'arrêter ; ni d'armée qu'elle lui pût oppoſer, non plus que la Gueldre & l'Overyſſel. La Hollande même n'avoit eu, que ſes inondations, pour arrêter les François ; ce qui ne ſe pouvoit pas faire dans le Dioceſe d'Utrecht. Cette Province n'avoit jamais été en état de s'oppoſer à la France, par la force des Armes ; mais il ne s'enſuivoit pas de-là, que les autres la pouvoient laiſſer, entre les mains de la France. Si cela eût encore duré quelque tems, les Provinces, qui n'avoient pas été envahies par la France, ſeroient, ſelon les apparences, tombées entre ſes mains.

Cependant les François firent auſſi ſortir leurs Troupes de l'Overyſſel, & de la Gueldre. Ils abandonnerent, dès le 2. de Decembre, la Ville d'Elburg, en exigeant des Bourgeois la ſomme de douze-mille Francs. La Ville de Campen en promit juſqu'à quatre-vingt-mille, pour s'exempter d'être pillée. Les Munſteriens firent de grandes inſtances, pour y demeurer en garniſon ; mais on le leur refuſa, de peur que cette Ville ne fût hors d'état de payer la ſomme, qu'elle s'étoit engagée de compter aux François, & pour laquelle elle leur avoit donné des ôtages. *Magalotti*, qui y commandoit la Garniſon Françoiſe, en ſortit, avec les Otages & toutes les Munitions qu'il y avoit. Il en ſortit avant Noël, & ſe rendit à Arnhem. Hattem fut délivrée, en payant une petite contribution, n'étant pas en état d'en payer une plus forte. L'Evêque de Munſter ordonna à ſes gens de ſortir de Steenwyk & de Meppel, dont on exigea auſſi tout ce qu'on en put tirer. Ce fut ainſi que les François acheverent d'abandonner tout ce qu'ils tenoient dans les Provinces Unies, après y avoir demeuré environ dix-huit mois. On put comprendre par-là, que les François n'avoient pas bien pris leurs meſures, pour faire des conquêtes durables ; parce qu'elles étoient trop éloignées de leurs Frontieres, & qu'on ne pouvoit exiger des peuples, nouvellement ſoumis, de quoi y entretenir les garniſons néceſſaires, pour les tenir dans l'obeïſſance. Les Romains n'avoient pas fait des conquêtes beaucoup plus rapides, que celles de Louïs XIV. mais ils avoient eu plus d'adreſſe, pour les garder ; ſans quoi ils n'auroient jamais pu ſe faire un auſſi vaſte Empire, que le fut le leur. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de faire une digreſſion, ſur cette matiere.

Le Duc de Luxembourg ayant raſſemblé toutes les Troupes, qu'il avoit retirées des Villes abandonnées, marcha droit à Grave, Ville ſur la Meuſe, & dont on a parlé plus d'une fois dans cette Hiſtoire, & y laiſſa la Garniſon, qu'il jugea à propos. Après cela, il ſe rendit avec le reſte à Maſtricht, ſans qu'on pût l'empêcher. Il échapa auſſi à la vigilance du Prince d'Orange, & du Comte de Monterei, & rentra en France, ſans qu'on put l'atteindre en une ſaiſon, où des Armées ne pouvoient pas tenir la Campagne. 1673.

Il y avoit déja quelque tems, que le Roi d'Angleterre avoit penſé à faire la Paix avec les EE. GG. & à employer à cette négotiation le Chevalier Temple, qui avoit ſi bien réuſſi à conclurre la Triple Alliance, comme il le dit (1) en ſes Mémoires. Mais comme après avoir ſi bien ſervi l'Angleterre, les Miniſtres de Charles II. en avoient fort mal uſé avec lui ; avant que de partir pour la Hollande, il jugea qu'il ſeroit bon, avant que d'accepter cet Emploi, de tâcher de pénetrer les véritables ſentimens de S. M. Il prit occaſion de le faire, comme il le dit, dans une longue audience, que le Roi lui donna en ſon Cabinet ; où il repréſenta à Charles, combien avoit été pernicieux le Conſeil, que ſes Miniſtres lui avoient donné de rompre, avec la République, les Traitez ſollennels, qu'il avoit faits avec elle, & les murmures que cela avoit cauſez, parmi les Anglois. Le Roi lui répondit „qu'il étoit vrai, que „ cela avoit mal réüſſi, mais que s'il avoit été „ bien ſervi, il en auroit tiré de grands avantages, „ & ajoûta pluſieurs choſes, pour excuſer ce qui „ s'étoit paſſé.

Comme tout avoit tendu à changer la Religion & le Gouvernement de la Grande Brétagne, *Temple* montra, à ce qu'il dit, à S. M. „ la difficulté, pour ne pas dire l'impoſſibilité d'y établir „ la Religion & le Gouvernement des François : „ Que le penchant de la Nation Angloiſe étoit „ oppoſé à l'un & à l'autre : Que pluſieurs de „ ceux, qui peut-être n'avoient que de l'indifference pour la Religion, ceſſeroient de la négliger, „ concevant que ce changement ne pouvoit ſe „ faire, que par une armée ; parce qu'ils comprendroient bien que ce, qui rendroit le Roi „ maître de la Religion, le rendroit auſſi maître „ de leurs Libertez & de leurs Biens : Qu'en „ France perſonne n'étoit conſideré, que le Clergé & la Nobleſſe, & que quand un Roi pouvoit les faire entrer en ſes vuës, il n'avoit beſoin de perſonne d'autre ; parce que les Païſans „ ne poſſedants aucunes terres, n'avoient rien à „ voir dans le Gouvernement, non plus que les „ Femmes & les Enfans en Angleterre : Qu'au „ contraire la plus grande partie des Terres y étoit „ entre les mains des bons Païſans, ou de la petite Nobleſſe, & qu'ils étoient hautains à cauſe „ de l'aiſe & de l'abondance, où ils étoient ; pendant que les Païſans François étoient abattus „ par le travail & par l'indigence : Que le Roi „ de France étoit puiſſant en terres & apuyé d'une infinité de Gens, qui tenoient de lui des „ Emplois dans les Armées, ou des Charges Civiles, ou des Benefices, dans l'Egliſe : Qu'au „ lieu de cela, les Rois d'Angleterre avoient peu „ d'Emplois à donner, & que s'étant défaits de „ leurs terres, ils n'avoient pas gardé leurs domeſtiques, & n'étoient plus en état de lever „ des Armées, ni de les entretenir ſur pied, qu'avec le ſecours de leurs Parlemens : Que quand „ même ils auroient des Soldats ſur pied ; s'ils „ étoient

(1) Ch. I. p. 31. de l'Ed. Angloiſe.

1673. „ étoient Anglois, ils ne voudroient pas contribuer à faire réüſſir ce que les Peuples haïſſoient: „ Que les Catholiques Romains ne faiſoient pas „ la centiéme partie en Angleterre, & en Ecoſſe „ la deux-centiéme partie, & qu'il étoit contre „ le ſens commun, que de s'imaginer qu'un ſeul „ homme en pourroit gouverner quatre-cents-„ dix-neuf, dont les ſentimens & l'humeur differoient: Que ſi l'on employoit des Troupes „ étrangeres, en petit nombre, elles ne feroient „ qu'augmenter la haine, & les mécontentemens „ des Peuples: Qu'il ſeroit très-difficile de les „ faire paſſer, en une ſeule fois, en Angleterre, „ auſſi bien que d'en entretenir bon nombre: „ Qu'il faudroit conſiderer qu'une Armée néceſ-„ ſaire, pour ſoumettre la Liberté des Anglois, „ ne devoit pas moins avoir de ſoixante-mil-„ le hommes: Que les *Romains* étoient obli-„ gez, pour tenir la Grande Brétagne dans l'o-„ beïſſance, d'y entretenir douze Legions; les „ Normans ſoixante-deux-mille hommes & *Crom-„ wel*, en dernier lieu, près de quatre-vingt-„ mille.

Temple ajoûtoit „ qu'il n'avoit jamais connu „ qu'un étranger, qui ſût bien ce que c'étoit que „ l'Angleterre, qui étoit un nommé *Gourville* (*que „ le Chevalier ſavoit bien que le Roi regardoit com-„ me la meilleure tête, qu'il eût vuë parmi les Fran-„ çois*) qu'il avoit connu à Bruſſelles, pendant la „ derniere guerre avec les Hollandois; & qui „ ayant apris que le Parlement étoit las de la „ guerre, lui avoit dit que le Roi de la Grande „ Brétagne n'avoit qu'à faire la Paix, & qu'il a-„ voit été aſſez long-tems en Angleterre, & aſſez „ connu la Cour, le Peuple & le Parlement, pour „ en recueüillir: *Qu'un Roi d'Angleterre qui veut „ être l'Homme de ſon Peuple, étoit le plus grand Roi „ du Monde; mais que s'il vouloit être davantage, il „ n'étoit plus rien.*

Le Roi écouta très-attentivement ce que Temple lui diſoit, quoi qu'au commencement, il témoignât quelque impatience. Il dit, à la fin, que le Chevalier avoit raiſon en tout, & Gourville auſſi; à quoi il ajoûta: *je veux être l'homme de mon Peuple.* Nous avons mis tout ce diſcours du Chevalier, parce que l'on peut comprendre par-là que cet habile homme étoit perſuadé, que le Roi Charles II. avoit fait la guerre aux Hollandois; dans le deſſein de ruiner cette République, pour venir plus facilement à tout du deſſein qu'il avoit de rétablir le Catholiciſme en Angleterre; comme aſſurément il l'auroit pu faire, s'il avoit pû ruiner la République. Il y a encore à préſent bien des gens en Angleterre, qui gardent la même conduite, & qui excuſent, avec toute l'opiniâtreté poſſible, Charles II. comme s'il n'avoit eu que de bons deſſeins & conformes à la Religion, dont il faiſoit profeſſion. On fait auſſi qu'il tâchoit d'infecter la Nation de libertinage, dans l'eſperance qu'il avoit, que s'il pouvoit gagner les gens, en maniere qu'ils ne cruſſent aucune Religion vraye, il obtiendroit facilement d'eux qu'ils ſe joigniſſent à l'Egliſe Romaine, ſans ſcrupule. Auſſi paroiſſoit-il écouter volontiers des diſcours libertins & profanes, & en tenoit lui-même; ſur quoi il faut conſulter Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Hiſtoire de ſon tems. On a oüi dire à Londres, que rencontrant un jour Mr. *Van Beuning*, dont nous avons parlé plus d'une fois, dans cette Hiſtoire, qui l'attendoit dans ſon Antichambre, il s'adreſſa à cet Ambaſſadeur; en lui diſant, qu'il étoit bien-aiſe de le rencontrer-là; parce qu'il lui vouloit communiquer un deſſein qu'il avoit: *Vous ſavez*, dit-il, *Mr. l'Ambaſſadeur, qu'il y a diverſes Religions dans mon Royaume. Il y a long-tems que je ſouhaiterois de les accorder enſemble, & on m'a conſeillé de prendre des Arbitres, tout-à-fait exempts de préjugez, pour décider de celles, qui y ſont. J'ai déja trouvé deux Arbitres de cette ſorte, Mylord Hallifax & Vous.* Sur quoi l'Ambaſſadeur Hollandois lui répondit: *Sire, Vôtre Majeſté peut bien être Surarbitre, en cette affaire.* Sur quoi ce Prince alla ſe mettre à table, & diſoit en riant à ceux qui avoient oüi ce que je viens de dire, que *Van Beuning l'avoit bien payé.* 1673.

COMME nôtre deſſein n'eſt pas de faire 1674.
l'Hiſtoire Générale de ce qui ſe paſſa dans les autres Etats de l'Europe, mais ſeulement dans les Provinces Unies, & même des ſeuls évenemens, qui ont eu quelques ſuites conſiderables, ou quelque choſe de ſingulier; nous ne parlerons point de ce qui ne regarde pas ces Provinces. Outre cela, plus nous approcherons de nôtre tems, moins nous nous étendrons; parce qu'on ne peut pas parler auſſi librement des choſes trop récentes, que l'on a parlé ci-devant des plus éloignées. Nous imiterons donc un célébre Hiſtorien (1) François, qui aprés avoir écrit, avec aſſez d'étendue, l'Hiſtoire de France, depuis les commencemens de la Monarchie, n'a fait que toucher les *principaux évenemens* des Regnes de Loüis XIII. & de Loüis XIV. Autrement il faudroit un nouveau Volume, & parler de Perſonnages, dont quelques-uns ſont encore pleins de vie, & peuvent avoir fait non ſeulement des actions dignes de loüange; mais peut-être encore d'autres, qui ne méritent rien moins, que des éloges, & dont il faut laiſſer à ceux faire juſtice à la Poſterité.

Ce qui étoit arrivé à Cologne, à l'égard de la priſe du Prince de Furſtemberg, & de quelque argent qui appartenoit aux Ambaſſadeurs de France, avoit fait rompre le Congrès, mais il n'avoit point éteint le deſir de la Paix, dans les Puiſſances intereſſées; quoi qu'elles fiſſent de part & d'autres de grandes plaintes. Le Roi de France paroiſſoit fondé à ſe plaindre de ce qui s'étoit paſſé, & il le fit en termes aſſez forts, dans un Mémoire du 11. de Mars, qu'il fit remettre aux Ambaſſadeurs Suedois; qui, quoi que Médiateurs, prenoient ouvertement le Parti de la France. Le Roi repréſentoit, avec quelque raiſon, „ que la „ Ville de Cologne, qui avoit été conſacrée à la „ liberté publique, étoit devenuë un Théatre ſan-„ glant, où les Soldats de l'Empereur deſtinez à „ conſerver la Neutralité, violant le ſerment, „ qu'ils avoient fait au Magiſtrat de la Ville, „ exerçoient impunément toutes les Violences, „ que la vengeance & l'avarice leur inſpiroient. „ La même ſureté, *continuoit le Roi*, qui a été „ violée, dans la Perſonne d'un Miniſtre d'un „ Prince allié de Sa Majeſté, l'a été, à l'égard de „ ſes Ambaſſadeurs. Les livrées de leurs Equipages „ ont été arrêtées, par les Troupes Imperiales. „ L'argent de S. M. chargé ſur un de leurs Chariots, avoit été pris, par ordre du Commandant „ du Regiment de Grana, dans une Ville, où il eſt „ libre à tout le monde d'en faire ſortir. Enfin „ un Courrier, qui leur avoit été envoyé, par le „ Comte de Chamilly a été arrêté & fouillé. Le „ Roi rejettoit ſur l'Empereur la rupture d'une „ Aſſemblée, capable de rétablir le calme dans „ la Chrétienté. Il animoit contre lui tous les „ Princes, qui étoient pour la Paix, & particu-„ liérement le Roi de Suede, déja irrité de l'en-



(1) *Le Pere Daniel Jeſuite.*

1674. „ levement du Prince de Furſtemberg, qu'il re-
„ gardoit comme une violation de la ſûreté du
„ Congrès, dont il étoit Garant, & qui conce-
„ voit bien que cela alloit à rendre ſa Médiation
„ inutile.

Van Beuning & Ysbrants, Plénipotentiaires des Etats, eurent ordre, de leur part, de proteſter contre le Mémoire de la France, & la réſolution, qu'elle prit de rappeller ſes Ambaſſadeurs. Ils repréſenterent aux Médiateurs que ce Congrès ayant été formé, du conſentement de toutes les Puiſſances, qui étoient intereſſées dans la Paix & dans la Guerre; la France ſeule n'avoit pas droit de juger d'un Fait particulier, qui ne la regardoit qu'indirectement; & bien moins de rompre l'Aſſemblée, de ſa ſeule Autorité, à cauſe de l'enlevement d'un Prince; dont la préſence n'étoit nullement néceſſaire à la concluſion des Traitez.
„ Il eſt certain, *ajoûtoient-ils*, que LL. HH.
„ Puiſſances, nos Maîtres, n'y ont eu aucune
„ part, ni directement, ni indirectement. On
„ voit aſſez que ce n'eſt qu'un Prétexte, dont
„ la France ſe ſert, pour exécuter ce qu'elle
„ avoit médité, depuis long-tems. Elle n'a ja-
„ mais ſouhaité ſincerement la Paix, & n'a
„ cherché qu'à détacher nos Alliez de nos in-
„ terêts. Les demandes qu'elle a faites à LL.
„ HH. PP. ont toûjours été exorbitantes, &
„ telles qu'Elles ne pouvoient pas les accepter,
„ ſans ruiner entierement la République.

Ils concluoient de-là que la France n'avoit d'autre deſſein, que celui de rompre l'Aſſemblée de Cologne. Enfin ils proteſtoient qu'il n'avoit jamais tenu aux EE. GG. ni à leurs Amis qu'on ne continuât la négotiation commencée, & déclaroient qu'ils ſe croyoient déchargez, devant Dieu & devant les hommes, de toutes les ſuites funeſtes, que pourroit avoir la rupture du Congrès. Mais il faut avoüer, que le Prince d'Orange ne ſouhaitoit pas moins cette rupture, que les François.

Cependant le Chevalier *Temple* fut déclaré à Londres Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi d'Angleterre, au Mois de Mai; mais il ne partit pour la Hollande qu'en Juillet. Ses Inſtructions portoient, en général, qu'il aſſureroit les Etats de l'amitié du Roi & de ſa ferme réſolution à obſerver les Traitez, qu'il avoit faits avec eux. Il devoit enſuite leur offrir ſa Médiation, pour terminer cette guerre, & après qu'ils l'auroient acceptée, tâcher de le faire accepter à leurs autres Alliez. Il avoit ordre de ſe rendre après cela auprès du Prince d'Orange, pour lui faire part de la bonne intention du Roi, & tâcher de l'engager à ſeconder ſes deſſeins; qui tendoient uniquement à procurer une Paix Générale, dans laquelle il ſembloit que les PP. UU. devoient avoir le plus d'interêts.

Temple arriva à la Haie, où après avoir remis ſes Lettres de Créance au Préſident de Semaine, il rendit une viſite au Penſionaire de Hollande. Le Chevalier découvrit, par la converſation, qu'il eut avec ce Miniſtre, que les EE. GG. avoient autant d'inclination à la Paix, que leurs engagemens, & leur honneur le pouvoient permettre. Il en recueillit qu'ils accepteroient la Médiation de ſon Roi, ſelon ſes ordres, & partit pour le Brabant pour entretenir, le Prince d'Orange de la part de ſon Oncle. Il croyoit trouver le Prince, entre Bruſſelles & Louvain, mais il le trouva au de-là de cette derniere Ville. Le Chevalier demanda à Bruſſelles, une eſcorte pour ſe rendre ſurement au Camp du Prince; mais le Comte de Monterei la lui refuſa, apparemment parce qu'il avoit ſû que le Roi d'Angleterre étoit diſpoſé à faire la Paix avec la France; ſans ſe mettre beaucoup en peine, ſi les Etats s'en trouveroient bien ou mal. Temple écrivit auſſi au Prince d'Orange, pour ſavoir en quel lieu, il pourroit s'entretenir avec S. A. Mais ce Prince répondit, qu'il ne pouvoit pas lui donner un rendez-vous aſſuré; parce que ſes mouvemens dépendoient des avis, qu'il recevoit. L'Ambaſſadeur s'en retourna à Anvers, & de-là à la Haie. 1674.

Il y eut cependant de grands changemens à la Cour d'Angleterre, à l'égard des Miniſtres, que le Parlement ſoupçonnoit, avec raiſon, d'être Catholiques Romains, & d'entretenir le Roi dans les mauvais ſentimens, qu'il avoit pour la République des Provinces Unies, & au contraire dans l'amitié, qu'il avoit avec la France. Mais comme cela ne regarde directement, que l'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas.

Le Roi d'Eſpagne aſſuré de l'averſion invincible, que le Prince d'Orange avoit pour la France, lui donna une marque de ſon eſtime & de ſa confiance; en le déclarant Généraliſſime des Troupes Eſpagnoles aux Païs-Bas. Cela lui donna moyen de s'en ſervir comme il trouva à propos. Il s'étoit allé camper, dès le 20. de Mai à Duffel en Brabant, avec les Troupes des Etats & celles du Roi d'Eſpagne, outre un Corps de Troupes Imperiales, commandé par le Comte de Souches, Soldat de fortune, qui s'étoit avancé, par ſa bonne conduite & par ſa bravoure, à un poſte fort au deſſus de ſa naiſſance. Quand le Prince eut apris, qu'il s'approchoit, il décampa le 16. de Juillet, & le joignit à la fin du même Mois. Toutes les Troupes de l'Empereur, des Eſpagnols & des Etats étant jointes; le Prince propoſa au Conſeil de Guerre, s'il ne feroit pas à propos d'attaquer les François. Le Comte de Monterei fut d'avis de le faire, mais De Souches, qui avoit des ordres de ne pas trop hazarder, s'y oppoſa, & propoſa deux autres choſes. La premiere étoit d'aller attaquer Maſeik, ſur la Meuſe; pour tirer le Prince de Condé de Pieton, où il étoit trop avantageuſement poſté, pour l'y attaquer. Le Général de l'Empereur appuyoit cet avis, en diſant que ſi les François laiſſoient prendre cette place, on incommoderoit fort Maſtricht, & on pourroit tirer des vivres, en abondance, du Païs de Liege. Il paroît qu'on ne craignoit pas fort d'être attaqué par les François, ou que l'on étoit perſuadé, qu'on les repouſſeroit avec avantage. L'autre avis, qu'il propoſoit, c'étoit de remonter la Meuſe, juſqu'à Meſiere, pour entrer en Champagne, où l'on ſe flattoit de pouvoir entrer; quoi qu'il fût difficile de le faire, avec avantage, ſans avoir battu l'Armée Françoiſe.

Comme il n'y a guere de ſecret, qu'on ne pénetre, quand on veut employer de l'argent, le Prince de Condé fut averti de cette propoſition, & envoya le Duc de Luxembourg, pour occuper quelques poſtes, d'où on pourroit empêcher que les Ennemis n'entraſſent en Champagne.

Le Prince d'Orange fut d'avis d'aller d'abord chercher l'Ennemi, & de lui donner bataille, plûtôt que d'en être ſuivi & affamé. Cet avis fut préferé par les autres Généraux. Ils marcherent droit à un Village, nommé Senef. Les Allemands eurent l'Avant-Garde, avec De Souches à leur tête. Le Prince commanda le corps de Bataille. Les Eſpagnols commandez, par le Marquis d'Aſſentar, eurent l'Arriere-Garde; qui fut ſoûtenue, par trois-mille Chevaux des trois Nations, dont le Prince de Vaudemont eut le commandement.

Le

1674. Le Prince de Condé laiſſa d'abord paſſer l'Avant-Garde & le Corps de Bataille, dans le deſſein de ſe jetter ſur l'Arriere-Garde. Comme il y avoit là pluſieurs défilez, cette armée fut obligée de ſe partager en marchant à Marimont & à Binch. Le Prince de Condé laiſſa paſſer les deux premiers Corps, & ſe jetta ſur l'Arriere-Garde qu'il mit en deſordre.

Le Général Hollandois envoya demander à Souches de retourner ſur ſes pas, pour aller ſecourir le Comte de Vaudemont prêt à ſuccomber. Le Général de l'Empereur, pour épargner ſes Troupes, ſans doute ſelon les ordres de l'Empereur, vint lentement & ne parut dans le Champ de Bataille, qu'après midi. Le Prince ſans attendre les Imperiaux, y envoya trois Bataillons Hollandois, & quatre autres en ſuite, dont deux n'obéirent pas & deux autres prirent la fuite, & ne furent arrêtez que par la Cavalerie Eſpagnole.

Cependant le Prince d'Orange rallia ſon Armée & la poſta ſi avantageuſement, qu'elle fut en état de faire tête à l'Ennemi. Il garnit d'Artillerie les bords de divers foſſez, ou ruiſſeaux, qu'il falloit paſſer pour venir à lui.

Le Prince de Condé, qui avoit eu d'abord tout l'avantage de ſon côté, ne voulut pas ſe contenter de cet avantage; qu'il avoit remporté, avec fort peu de perte. Il commanda au Chevalier *de Fourrilles*, Lieutenant-Géneral, d'aller attaquer le Prince d'Orange; qui étoit plus avantageuſement poſté après le Combat, que devant. Cet Officier dit au Prince de Condé, qu'il *lui obéiroit, mais que les Ennemis étoient ſi avantageuſement poſtez, que l'on perdroit beaucoup de monde, pour les attaquer.* Le Prince lui répliqua, *qu'il ne lui demandoit point conſeil, mais de l'obéiſſance, & que ce n'étoit pas de ce jour-là qu'il avoit remarqué que Fourrilles aimoit mieux raiſonner, que de ſe battre.* Le Lieutenaot-Géneral marcha droit à l'Ennemi, qui attendoient les François, & y fut tué, avec la plûpart des autres Officiers François.

De l'autre côté, le Comte d'Aſſentar tomba mort, d'une ſeptiéme bleſſure, qu'il reçut en ce combat. Le Comte de Waldek y reçut trois bleſſures. Il fallut emporter le Comte de Tilly, & d'autres Officiers ſur les piques, & laiſſer le Champ de Bataille aux François.

Les Troupes Hollandoiſes ſe retirerent, comme elles purent, au Village du *Fai*, dans le Voiſinage, où il y avoit un Château & de bonnes Haies, & où Souches leur vint au ſecours. Le Prince de Condé qui n'avoit perdu, que cent hommes au premier choc, auroit pu laiſſer retirer l'Armée Conféderée, & ſauver ainſi la vie à bien du monde; mais il erut apparemment qu'il ne ſeroit pas impoſſible de tailler en pieces le reſte de l'Armée Ennemie; ſur tout commandée par un Jéune Homme, qui devoit être étourdi du mauvais ſuccès de ſa premiere attaque. Le Prince d'Orange au contraire voulut faire voir, qu'un petit deſavantage n'étoit pas capable de lui faire perdre courage.

Un (1) Hiſtorien François, dans ſes *Faſtes* du Regne de Louïs XIV, dit, en peu de mots, ce qu'il avoit ouï dire de cette grande action, dont il parle en ces termes: „ Les Ennemis „ avoient une puiſſante Armée aux Païs-Bas, „ commandée par le Prince d'Orange, & com„ poſée des Troupes de l'Empereur, ſous les „ ordres du Comte de Souches, & de celles „ d'Eſpagne, ſous le Comte de Mooterei. Cette Armée étoit de ſoixante-mille hommes d'Infanterie, & de vingt-quatre-mille Chevaux. 1674. „ Celle du Prince de Condé n'étoit que, de „ cinquante-mille hommes. Ce Prince attaqua „ les Ennemis, quand il les vit décamper de „ Seneſ. Il défit leur Arriere Garde, leur tua „ beaucoup de monde, fit un grand nombre de „ Priſonniers, & prit les bagages des Eſpagnols „ & des Hollandois.

Le nombre des Soldats de l'Armée des Alliez eſt fort groſſi, & ſi celui des François eſt diminué à proportion; il y a de l'apparence, qu'il faut rabattre de la bravoure de l'Armée Alliée, d'autant que ces Soldats ſont diminuez.

„ Cette Victoire fut remportée, *continue l'Hiſtorien*, avec très-peu de perte, du côté des „ François, qui n'y perdirent que cent hommes; „ mais le Prince (*de Condé*) ne voulut pas demeurer en ſi beau chemin, & pouſſa toûjours les „ Ennemis, juſqu'au Village du Fai; poſte très„ avantageux, où ils firent ferme. Le combat „ recommença, en cet endroit, & ne finit qu'à „ onze heures de nuit, au clair de la Lune. Les „ Ennemis ſe retirerent, & Mr. le Prince retourna dans ſon Camp. Cette Victoire couta bien „ des Soldats & un très-grand nombre d'Officiers, du nombre deſquels fut Mr. de Fourrille, Meſtre de Camp Général de la Cavalerie; „ & Lieutenant-Géneral; le Marquis de Champvallon, & Mr. de Luzanci, Capitaine aux „ Gardes Mr. le Prince, qui fut toûjours aux „ endroits les plus chauds, avec le Duc d'Anguien, y eut trois Chevaux tuez ſous lui, & „ Mr. de Montal y fut bleſſé. Les Ennemis perdirent, dans ces deux combats, ſept-mille hommes, le Comte de la Tour & le Marquis d'Aſſentar, qui commandoit leur Arriere-Garde où „ il fut tué. Parmi leurs bleſſez furent le *Prince Charles de Lorraine*, le Prince *Pio*, & le Comte *de Chavagnac*. On chaota, des deux côtez, „ le *Te Deum*; mais, comme le dit le Comte de Chavagnac dans ſes Mémoires, *il n'y avoit „ pas de quoi chanter de part & d'autre.*

Le Chevalier Temple, qui a paru très-ſincere, dans ſes Mémoires, dit, „ que le Prince d'Orange, „ pendant toute cette action, donna tous les ordres néceſſaires, avec une prudence admirable. „ Il ne négligea, *dit-il encore*, aucun avantage, „ & chargea, pluſieurs fois, les Ennemis à la tête de ſes Eſcadrons, avec beaucoup de bravoure. Il fit ferme, auſſi bien contre ſes gens „ rompus, qui ſe renverſoient ſur lui; que ſur les „ Ennemis, qui pourſuivoient leur victoire avec „ beaucoup de vigueur, & demeura engagé, pendant plus de ſix heures, dans la plus grande „ chaleur du combat, juſqu'à ce qu'il fût emporté „ par les fuyards. Il les rallia, pluſieurs fois, & „ les mena au combat de nouveau. Le Comte de „ Souches, dans la Lettre, qu'il écrivit aux Etats là-deſſus, dit que *pendant tout le Combat, „ ce Prince avoit témoigné la conduite d'un Géneral expérimenté & la valeur d'un Ceſar.* Ce ne ſureot pas ſes Alliez & ſes Amis ſeulement, qui lui „ donnereot les loüanges, qu'il méritoit; ſes ennemis mêmes en conviorent avec eux. Le plus „ glorieux témoignage, qu'il eut, fut celui du „ Prince de Condé qui dit de lui, *qu'il avoit agi „ en tout en vieux Capitaine, excepté en s'expoſant „ à trop de dangers, en quoi il avoit agi en jeune „ homme.* Cependant ce vieux Géneral s'étoit „ expoſé lui-même, dans cette journée, autant „ qu'un jeune Cavalier; lors qu'il vit que la Bataille étoit ſi ſanglante, & qu'il s'agiſſoit de „ tout perdre, ou de tout gagner.

„ Comme les deux Armées étoient aſſez éga„ les,

(1) Le P. *Daniel* Jeſuite.

1674. „ les, on trouva auſſi le nombre des morts à peu
„ près égal de part & d'autre, & qu'elles y per-
„ dirent entre ſix & ſept-mille hommes chacune.
„ Les François perdirent plus d'Officiers & de
„ Gentilshommes, à proportion que de ſimples
„ Soldats. La nuit ayant ſeparé les deux Armées,
„ les François ſe retirerent dans leur Camp, mais
„ les Alliez demeurerent dans le Champ de batail-
„ le, & n'allerent que le lendemain au Camp,
„ qu'ils avoient marqué le jour du combat. A
„ cauſe de cela ils s'attribuerent la Victoire. Les
„ François prétenditent que c'étoient eux qui l'a-
„ voit remportée, parce qu'ils avoient un plus
„ grand nombre de Priſonniers & d'Etendars,
„ qu'ils emmenerent. Sans décider qui eut cet
„ honneur, on peut dire qu'ils perdirent beaucoup
„ de monde les uns & les autres.

C'eſt un jugement fort équitable, d'autant plus qu'il venoit d'un Anglois fort habile homme, & très moderé. Le Prince d'Orange (1) écrivit aux LL. GG. le 18. d'Août, plûtôt pour rendre témoignage aux Officiers de ſon Armée, qui avoient bien fait.

Les deux Armées s'étant rafraichies, & ayant été recrutées, autant qu'il étoit poſſible, ſe remirent en Campagne, & firent craindre qu'on n'en vint encore à un combat, avant la fin de la Campagne. Les deux Généraux étoient en effet aſſez portez à en venir là; le Prince d'Orange, pour remporter, s'il pouvoit, une Victoire, qui ne fût pas équivoque, ſur un Général de la capacité du Prince de Condé; & ce dernier pour ſe venger d'un jeune Prince, qui avoit eu la hardieſſe de lui conteſter l'honneur de la Victoire, s'il pouvoit l'attaquer à ſon avantage.

Mais ni l'un, ni l'autre ne voulant trop hazarder, il n'y eut point d'action. Le Prince de Condé ſe tint toûjours en des poſtes avantageux, & ſe retrancha par tout, avec tant de ſoin, qu'il auroit été très-difficile de l'y forcer; & le Général Hollandois faiſoit une ſi bonne contenance, qu'il n'etoit pas non plus für de hazarder un nouveau combat.

Ce dernier, pour faire en ſorte que les François quittaſſent les poſtes, qu'ils avoient occupez, alla peu de jours après mettre le ſiege devant Oudenarde; & en effet le Prince de Condé quitta promptement ſes retranchemens, pour ſecourir la place. Dès que l'Armée Françoiſe parut, le Prince d'Orange fit appeller le Conſeil de Guerre, auquel il propoſa de marcher droit aux François, & de les attaquer avant qu'ils ſe fuſſent repoſez de la marche qu'ils venoient de faire. Les Eſpagnols y conſentirent, mais le Comte de Souches, qui apparemment avoit reçu ordre de Vienne, de ne plus hazarder les Troupes Imperiales, s'y oppoſa. Il paroit, que comme cette Cour ne vouloit pas que la France ſe rendit maîtreſſe des Païs-Bas Eſpagnols, ni même des PP. Unies: elle ne ſouhaitoit pas non plus que la France fût trop mal-traitée, en cette Guerre. On attribua cette bévue à *Lobkowits*, premier Miniſtre de l'Empereur, qui étoit Penſionaire de la France, & (2) qui fut enfin congedié par ſon Maître, quoi qu'un peu tard.

Le lendemain les Allemands abandonnerent la tranchée, qu'ils avoient ouverte, & allerent ſe poſter à une heure de-là; ſur quoi les François y firent entrer du ſecours, ce qui obligea le Prince d'Orange de lever le ſiege. Il fut cependant réſolu de laiſſer une partie des Troupes Hollandoiſes dans la Flandre, & de marcher avec les autres, & les Troupes conféderées du côté de la Gueldre; pour aller ſoûtenir un Détachement qui aſſiégeoit Grave, place, qui appartenoit au Prince d'Orange, & qui étoit alors la ſeule Ville, que le Roi retenoit aux Provinces Unies. Les François en avoient fait le Magaſin de ce qu'ils avoient pu emmener des autres Provinces, & entre autres de trois-cens piecés de Canon. Ils y avoient mis une bonne Garniſon, commandée par le Comte de *Chamilly*. Outre les anciennes fortifications de cette Place, qui la faiſoient paſſer pour l'une des plus fortes des PP. UU. les François y en avoient fait faire de nouvelles. Les Troupes Hollandoiſes l'avoient déja inveſtie, il y avoit un Mois, avant que le Prince s'y rendit, & avoient ouvert la tranchée devant la Place, mais ils n'avoient pas fort pouſſé leurs travaux. Elles en ſeroient apparemment demeurées là, ſi le Prince ne les avoit lui-même commandées, dans leurs attaques. Le Chevalier *Temple* remarque là-deſſus „ que le grand
„ courage du Prince ne pouvoit jamais être aſſez
„ loué, ni aſſez blâmé; parce que s'expoſant aux
„ dangers, comme il faiſoit, ſa Patrie & ſes Al-
„ liez ſeroient demeurez ſans Général, s'il avoit
„ perdu la vie; ni aſſez loüé, parce que s'il ne
„ s'étoit pas expoſé, ils n'auroient point eu d'ar-
„ mée. On dit que ce Prince diſoit, en ces occa-
„ ſions, que, quoi qu'il fit, il n'arriveroit (3)
„ que ce que Dieu voudroit. Cela étoit vrai en général & dans la ſpéculation; mais dans la pratique cette maxime pouvoit produire de mauvais effets. Il y a bien de l'apparence, qu'en ce tems-là il n'avoit aucun bon Ingenieur, contre l'uſage de ſes Prédeceſſeurs, qui en étoient fournis & qui prirent bien des places par leur ſecours; & les Aſſiégeans ne laiſſoient pas d'avoir fait aſſez bien leur devoir, puis que la place fut emportée ſeulement à la fin d'Octobre, ou environ, quinze jours après ſon arrivée devant la Place. Après cela, il mit les Troupes en Quartier d'Hiver, & ſe rendit à la Haie ſur le milieu de Novembre.

*Temple* ne manqua pas de l'aller voir, le plûtôt qu'il pût, & lors qu'il lui eut fait les complimens ordinaires en de ſemblables occaſions, il lui dit que le Roi ſon Oncle ſouhaitoit extrémement de voir la Paix rétablie, dans la Chrétienté, & qu'il y vouloit travailler de concert avec S. A.: Que S. M. ſouhaitoit fort de ſavoir au plûtôt les ſentimens du Prince là-deſſus, auſſi bien que ſur quoi S. A. ſouhaitoit que Sa Majeſté inſiſtât en ſa faveur. Le Prince après avoir rendu au Roi ſon Oncle les complimens, qu'il lui faiſoit, par ſon Ambaſſadeur, témoigna qu'il ſouhaitoit fort que les Anglois & les Hollandois fuſſent étroitement unis enſemble; & dit qu'il n'y avoit que cela, qui put ſoûtenir S. M. au dedans & au dehors: Qu'à l'égard de la Paix, quoi qu'il eût ſujet de ſe plaindre des Eſpagnols & des Imperiaux, depuis qu'ils avoient fait des Traitez avec les Etats; il n'étoit pas de la bonne Foi, ni de l'honneur de la République de faire une Paix à part, quelques offres que la France leur pût faire: Qu'on ne pouvoit point faire de paix générale, ſans laiſſer les Païs-Bas Eſpagnols, en état de défenſe contre toute invaſion ſubite; contre laquelle il n'y a point de Garantie, qui puiſſe ſuffire: Que l'Eſpagne ne pouvoit changer la Bourgogne & le Cambreſis, ni quoi que ce fût dans les

(1) Voyez les évenemens des années 1674 & 1675. en Flamand imprimez à Amſterdam en 1688.

(2) Voyez *Pufendorf* dans ſon Hiſtoire de l'Electeur de Brandebourg Liv. XII. n. 51.

(3) Voyez Mr. *Burnet* dans l'Hiſtoire de ſon tems.

1674. les Païs-Bas, au de-là de ce qui avoit été propoſé au Traité des Pirenées ; à moins que ce ne fût Aire & S. Omer : Que c'étoit là ſon ſentiment, mais que ſi le Roi vouloit lui faire connoître les ſiens, & qu'il ne les trouvât pas contraires à la ſûreté de ſa Patrie, & a ſon honneur, il tâcheroit de les faire réüſſir ; comme il avoit déja fait, à l'égard de la Médiation de S. M. qui venoit d'être acceptée à Madrid & à Vienne.

Temple répondit que puiſque le Roi, ſon Maître, avoit été l'Auteur & le Garant de la Paix d'Aix la Chapelle, & que les François n'ayant été chaſſez d'aucune des Villes, qui lui avoient été cedées, par ce Traité ; S. M. auroit mauvaiſe grace de leur propoſer quelque choſe au de-là de ces conditions, à moins que ce ne fût un Equivalent. Le Prince lui répondit, qu'il valoit donc mieux continuer la Guerre, quelque longue, qu'elle pût être & à quelque prix, que ce fût : Que le Roi pouvoit fort bien, s'il vouloit, propoſer à la France tout ce qu'il jugeoit juſte & équitable ; & que la plus grande marque d'affection, que S. M. lui pourroit donner, ſeroit de le tirer de cette guerre, avec honneur : Que s'il ne le vouloit pas, il la falloit continuer, juſqu'à ce qu'il arrivât quelque changement, qui rendît la Paix plus néceſſaire à l'un & à l'autre parti : Qu'il ne pouvoit pas dire, comment cela arriveroit, qu'il laiſſoit cela à Dieu ; mais que les Alliez avoient auſſi bean jeu, que la France : Qu'il étoit ſûr que les François auroient pu être entierement défaits à Senef, ſi le Comte de Souches l'avoit voulu ; & qu'ils l'auroient encore été à Oudenarde, ſi l'on eût bien profité de l'occaſion : Qu'il étoit perſuadé que l'Allemagne pourroit fournir de meilleures Troupes, que la France, & en plus grand nombre : Que les Princes de l'Empire étoient presque tous onis, pour ſa défenſe, & qu'il eſperoit que les conſeils de l'Empereur ne ſeroient point trahis à l'avenir : comme ils l'avoient été, par le paſſé : Qu'enfin, quoi qu'il arrivât ; il ſeroit toûjours, en ſon particulier, tout ce que ſon honneur, & celui des EE. GG. l'obligeoit de faire, envers leurs Alliez. Le Prince & l'Ambaſſadeur s'entretinrent encore des brouilleries qu'avoient cauſé en Angleterre les derniers Miniſtres du Roi, qu'on avoit nommé *la Cabale*, dont le Comte de Shaftsbury, avoit été l'un des principaux ; & Temple dit au Prince que le Roi ſoupçonnoit pluſieurs de ſes Sujets, (ſans en nommer aucun) & que ſi S. A. en connoiſſoit quelques-uns, Elle rendroit un grand ſervice au Roi de les lui nommer. Le Prince parut étonné là-deſſus, & répondit qu'il étoit aſſuré que le Roi ne voudroit pas le preſſer, ſur une choſe auſſi mal honnête, que d'accuſer des gens, qui ſe déclaroient ſes Amis. Il ne parut pas, qu'il y eût quelque intrigue, entre le Prince & quelques mécontens du Gouvernement de Charles II. Mais on voit par-là quelles étoient la prudence & la fermeté du Prince. Ainſi nous ne nous arrêterons pas plus long-tems à la Cabale Angloiſe.

Peu de tems aprés, le Prince fut malade de la Petite Verole, maladie, dont ſon Pere étoit mort ; ce qui épouvanta fort toutes les Provinces. Mais il en guérit heureuſement, & la Providence le conſerva, pour des choſes de plus grande conſéquence ; ſur tout par rapport à la Grande Brétagne, comme on le verra dans la ſuite.

A la fin de l'année, les Eſpagnols & les Hollandois prirent Hui, & la priſe de Grave, & celle de cette autre place furent tout l'avantage, qu'on pût remporter ſur Louis XIV. en cette campagne ; mais il ſe ſaiſit de la Franche Comté de Bourgogne, qu'il attaqua au Mois de Mars, & qu'il a- 1674.
cheva de conquerir en Juillet. Nous ne nous y arrêterons point, parce que ce Païs eſt trop éloigné des Provinces Unies ; non plus qu'à quelques autres petites Villes priſes en Allemagne.

Mais il faut dire quelque choſe de ce qui ſe paſſa dans les Provinces mêmes, par rapport au Gouvernement. La bonne conduite du Prince d'Orange, qui avoit réduit les François à abandonner les Provinces Unies ; dans leſquelles les diviſions leur avoient donné lieu d'entrer, comme on l'a dit ci-devant ; donna lieu aux Partiſans du Prince de l'élever à un degré d'autorité, que ſes Prédeceſſeurs n'avoient pas encore eu.

Comme le Parti Républicain étoit éteint, dans la Province de Hollande, & que le Prince avoit plus d'autorité que jamais ; ceux qui s'étoient déclarez pour lui penſerent à la perpetuer non ſeulement pendant ſa vie, mais de la transmettre à ſa Poſterité, s'il venoit à en avoir ; car on ne doutoit pas qu'il ne ſe mariât bien-tôt, comme il le fit. Les Députez de la Ville de Harlem mirent cette affaire ſur le tapis, le 23. de Janvier de cette année. Ils étalerent les grands ſervices, que les Prédeceſſeurs du Prince avoient rendus à la République. On ne pouvoit pas, en effet, en diſconvenir ; comme perſonne ne pouvoit douter non plus de la reconnoiſſance de la République, pour cette Illuſtre Maiſon ; qui en aquit beaucoup plus de luſtre, qu'elle n'en avoit auparavant. (t) On pouvoit encore dire, ſi l'on avoit oſé, ce que les Etats de Hollande avoient expoſé dans leur *Déduction*, en MDCLIV.

On ſuppoſa que l'Etat devoit être gouverné, comme une République Souveraine & indépendante, mais ſous la direction do Prince d'Orange, & que la Charge de *Stadthoudre* étoit eſſentielle à ce Gouvernement ; comme les *Doges* le ſont aux Républiques de Veniſe & de Gênes, & comme avoit été en Angleterre, pendant la Vie d'*Olivier Cromwel*, & quelques mois ſous ſon Fils, celle de *Protecteur*.

Les comparaiſons de ces Charges n'étoient néanmoins pas tout-à-fait juſtes. Les *Doges* d'Italie ſont proprement les Préſidens des Suprêmes Conſeils, & n'ont pas ces Dignitez comme Héréditaires dans une certaine Famille, mais ſeulement à Vie ; & elles ſont remplies, par ceux qui ſont élus, après leur mort. Le nom de *Protecteur* fut un titre que les ſeuls *Olivier Cromwel* & *Richard Cromwel* ſon Fils porterent ; eux qui furent proprement des Chefs d'une faction, qui gouvernoit par force. Mais le *Stadthoudre* étoit originairement le Lieutenant du Comte, qui n'agiſſoit qu'au nom de ce Comte, & dont l'autorité ceſſoit quand il étoit préſent. Mais depuis que la Maiſon d'Orange étoit entrée dans cette Charge ; les Stadthoudres ſe firent bien plus reſpecter des Aſſemblées Souveraines, qu'ils ne les reſpectoient eux-mêmes.

Il fut dit „ que tout l'Etat avoit été affligé de-
„ puis vingt-cinq ans, de divers maux, à cauſe
„ de la dureté, dont on s'étoit oppoſé à l'éleva-
„ tion de S. A. aux charges de ſes prédeceſſeurs.
Si l'on eût dit après la campagne de cette année, que ce Prince méritoit d'être mis à la tête des Armées de l'Etat ; perſonne ne s'y ſeroit oppoſé, au moins avec ſuccès ; mais repréſenter le Ciel, comme irrité contre la République, de ce qu'elle



(t) Voyez le Tom. II. de cette Hiſtoire p. 345. col. 2. & ſuiv. & p. 348. col. 1. & ſuiv.

1674. n'avoit pas pris pour Gouverneur un Enfant au Berceau, ou dans ſa premiere enfance, étoit aſſurément outrer le compliment.

Outre cela ceux, qui parloient de la ſorte, ne parloient pas tant pour le bien de l'Etat, que pour flatter un jeune guerrier, afin d'avoir part à ſes faveurs, quand l'occaſion s'en préſenteroit. Quelques-uns parlerent même de le marier, & de pourvoir a la tutele de ſes Enfans, en cas qu'il en eût. Enfin il fut réſolu de déclarer ſes deſcendants, s'il en avoit, héritiers de ſes Charges à perpetuité; comme s'il ne pouvoit pas arriver telle choſe, qui ne permettroit pas qu'on les reçût à ces emplois; qui demandoient de la prudence & de la conduite, de l'amour pour la République, & du reſpect pour les Lois. Cependant on paſſa outre, le même jour, 23. de Janvier MDCLXXIV. dans les Etats de Hollande & de Zélande.

Outre cela, les premiers allerent plus outre, & réſolurent de décharger le Prince d'une dette de deux millions de Francs, que ſon Pere avoit autrefois contractée, à condition que les Etats de Hollande s'en chargeaſſent.

Dans le même tems, la Compagnie des Indes Orientales fit préſent au Prince de la trente-troiſiéme, de ce que les autres Intereſſez ont à cette Compagnie, pour lui & ſa Poſterité, s'il en avoit. Comme cela avoit été fait par les Directeurs, qui au nombre de dix-ſept ſont le Conſeil de la Compagnie, ſans le communiquer aux Intereſſez; ils demanderent aux Etats d'être autoriſez pour cela, de peur qu'ils ne fuſſent recherchez quelque jour, pour cette liberalité; & ils obtinrent ce qu'ils demandoient.

En ſes conjonctures, la Princeſſe Douairiere d'Orange crut pouvoir demander une augmentation de ſa penſion, qui n'étoit que de quarante-mille Florins, & d'en avoir encore autant; mais on n'écouta pas ſa demande. Le Chevaliet *Temple* dit „ que jamais perſonne n'avoit fait „ voir l'avantage du bon ordre & de l'Economie, que cette Princeſſe. Il ajoûte que depuis „ la mort de ſon Epoux, Frederic Henri, elle „ ne jouiſſoit que d'un petit revenu, qui ne „ paſſoit pas douze-mille Livres Sterling, (*en „ quoi il ſe trompoit*) & que cependant elle vêcut toûjours, avec autant de magnificence, „ & de propreté, qu'on en voyoit en de plus grandes Cours. Il aſſure encore qu'entre les meubles qu'elle avoit, elle ſe faiſoit toûjours ſervir en Vaiſſelle d'Or, & qu'il avoit remarqué „ de grandes éguieres, des flacons, & une grande „ citerne de ce métal. En un mot la clef de ſon Cabinet, & tout ce qu'elle touchoit étoit de ce métal. Si cela eſt (*car on peut prendre de l'argent doré, pour de l'or*) elle auroit bien profité des biens de ſon Petit Fils; comme on l'en accuſa, lors qu'on lui en ôta l'adminiſtration; comme on le peut voir dans l'Hiſtoire de ce tems-là. Auſſi les Etats lui réſuſerent-ils l'augmentation de penſion, qu'elle demandoit.

Après que l'on eut déclaré les charges du Prince héréditaires, on parla de recevoir de nouveau dans l'Alliance les trois Provinces, que les François avoient abandonnées. Dès que les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel furent abandonnées, par les François & les Munſteriens, elles demanderent de rentrer dans l'ancienne Union, de laquelle elles avoient été arrachées par force. Il n'y avoit rien de plus juſte, puiſque leur ſéparation n'avoit pas été volontaire. Néanmoins comme il avoit été néceſſaire de bâtir quelques Forts, ſur les Terres Voiſines, pour empêcher que les François ne fiſſent des courſes ſur les Terres des Provinces Voiſines, cela donna quelque peine. Les Provinces qui avoient perdu leur Terrein le redemanderent; & les autres prétendoient qu'on leur rendit les frais, qu'elles avoient faits, pour bâtir les Forts, & cependant elles voulurent les conſerver. D'ailleurs châque Province, qui y avoit été engagée, avoit mis des Droits ſur les Marchandiſes, qui ſortoient & qui entroient, comme on faiſoit ſur celles, qui venoient des païs étrangers. Outre cela, la Province d'Utrecht prétendoit avoir la préſéance, ſur la Province de Friſe. 1674.

Les Etats Généraux, qui avoient en effet réſolu de recevoir les trois Provinces, dans l'ancienne Union, ne laiſſerent pas de leur donner quelque mortification; en donnant au Prince d'Orange le pouvoir de changer ce qu'il trouveroit à propos, dans le Gouvernement de ces Provinces, tant par rapport à l'Etat, qu'à la Juſtice & aux Finances; avec une entiere autorité d'ôter des charges à ceux, qu'ſeroient deſagréables au Peuple, & d'en revêtir ceux qu'il trouveroit à propos. On auroit pû conteſter aux Etats Généraux le droit de donner au Prince une autorité, dont il ne manqueroit pas de ſe ſervir contre ceux; qui n'avoient pas eu ſoin de ſe gagner ſa faveur, quoi que capables de remplir les emplois qu'ils avoient. Mais comme on lui avoit donné un ſemblable pouvoir, à l'égard des Magiſtrats des Villes de la Province de Hollande, & qu'il en avoit fait l'uſage, qu'il avoit trouvé à propos; il n'y avoit pas d'apparence de ménager ceux des autres Provinces. Le Prince autorize, par le peu de Députez, qui compoſoient alors les Etats Généraux, & qui dépendoient de lui, ſe tranſporta dans la Province d'Utrecht, qui avoit été la premiere évacuée, par les François. Il y convoqua ceux, dont il vouloit compoſer les Etats & la Magiſtrature de la Ville, dans la Sale où les Etats avoient accoûtumé de s'aſſembler. Là, ſans garder aucune formalité, & ſans lire le pouvoir qu'il avoit reçu, par écrit, des Etats Généraux, il nomma ceux qui ſeroient Députez aux Etats, de la part du Clergé; c'eſt-à-dire, des Laïques, qui jouiſſoient, ſous le nom de Chanoines, des revenus qui avoient appartenu autrefois à des Eccleſiaſtiques. Enſuite on lut les noms de ceux, qui pourroient être Députez aux Etats, au nom de la Nobleſſe, & enfin ceux des Magiſtrats, qu'il vouloit établir dans la Ville d'Utrecht. Outre cela, il nomma un Député ſurnumeraire du Clergé, pour être Préſident des Etats. Le Baron de *Renswoude*, homme de capacité, qui étoit entierement dévoué au Prince, fut revêtu de cette dignité, quoi qu'âgé de quatre-vingts ans, & qu'il eût pris congé des Etats Généraux, à cauſe de ſon grand âge.

Ceux, qui furent exclus des Emplois, ne manquerent pas de ſe défendre ſur ce que, parmi les huit Députez du Clergé, il y en avoit quatre, qui n'étoient pas de la Province, & qui étoient exclus, par les Lois, de cet Emploi. On trouva auſſi étrange, qu'on eût mis, entre les Députez de la Nobleſſe, quelques Gentilshommes, qui ne pouvoient pas être de ce Corps, parce qu'ils avoient de l'emploi dans l'Armée; & quelques autres qui n'y pouvoient pas y être reçus, ſelon l'ancien uſage.

Ces nouveaux Etats défererent au Prince, les Charges de Gouverneur, & de Capitaine Général de la Province. On les (1) a accuſez de s'être, en

(1) Feu Mr. *Baſnage*, ou ſon Continuateur Tome II. pag. 504.

1674. en quelque maniere, dépouillez de la Souveraineté, en ſa faveur ; en permettant qu'il fit un Réglement, qui lui donnoit plus d'autorité, que Charles-Quint n'en avoit eu, en qualité de Souverain d'Utrecht. Ce Reglement portoit „ que, „ ſelon l'ancien uſage, les Etats ſeroient compoſez du Clergé, de la Nobleſſe & des Villes : „ Que les Deputez du Clergé ſeroient en cette „ fonction trois ans, au bout deſquels le Prince „ pourroit les continuer, ou remplir leurs places, „ par d'autres gens des cinq Chapitres, auxquels „ on ne laiſſoit ni la préſentation, ni l'élection : „ Que S. A. en qualité de Gouverneur, auroit la „ diſpoſition abſolue de tous les Benefices, & de „ toutes les Prébendes, qui viendroient à vaquer, „ dans les ſix mois, où les Etats en avoient la diſpoſition : Que les Prébendes ne pourroient être vendues, alienées, ou réſignées, ſans ſon conſentement : Qu'il auroit auſſi la diſpoſition „ de toutes les Vicairies, dépendantes des cinq „ Chapitres, & de leurs Prévots & Doyens ; dont „ les revenus ſeroient perçus, par le Receveur, „ qu'il établiroit pour cela : Qu'il pourroit augmenter le Corps de la Nobleſſe, s'il le jugeoit néceſſaire : Que le Magiſtrat ſeroit continué, juſqu'au 1. d'Octobre 1675. : Qu'après „ cela le Prince auroit le droit d'Election, ſur „ deux perſonnes éligibles, qu'on lui préſenteroit : „ Que ſelon l'ancien uſage, le Conſeil de la Ville, étant continué, ou renouvellé, tous les „ ans ; S. A. pourroit le continuer, en tout, ou „ en partie, & remplir les places vacantes, de telles perſonnes qu'il lui plairoit : Que le Prince „ ſeroit le maître de remplir, ſelon ſon bon plaiſir, les places vacantes des Officiers Criminels, „ & des Maréchaux des quatre Quartiers, ſans „ aucune nomination, ou préſentation précedente : Qu'il auroit le même pouvoir, à l'égard „ de la Charge de Sécretaire des Etats de la Province, & de tous les Emplois Militaires, qui „ viendroient à vaquer, tant dans les Places, que „ dans l'Armée : Que ceux, que la Province députeroit aux Etats Généraux, au Conſeil d'Etat, & aux Amirautez, ſeroient nommez, comme de coûtume ; mais qu'il dépendroit du Gouverneur de les accepter, ou de les rejetter : Que „ les Etats préſenteroient trois perſonnes aux „ Charges de Préſident, de Procureur Général „ & de Greffier de la Cour de Juſtice ; mais que „ le Gouverneur en auroit l'élection : Qu'il auroit auſſi la diſpoſition du revenu des Couvents „ d'Ooſtbroek, de S. Paul, de Ste. Catherine, & „ de tous ceux, dont les Etats avoient accoûtumé de gratifier des perſonnes particulieres ; à „ l'exception ſeulement de ce qui étoit employé „ au ſoulagement des pauvres Miniſtres, de leurs „ Veuves, & en d'autres Oeuvres pies : Enfin „ que tous les differends, qu'on ne pourroit régler, par les voïes ordinaires, & qui naîtroient „ entre les trois Ordres des Etats, de quelque nature qu'ils puſſent être, ſeroient remis à la déciſion du Gouverneur. On donna une autorité ſi exorbitante non ſeulement au Gouverneur, mais encore à ſa Poſterité, s'il en avoit.

Le Prince n'abuſa pas beaucoup d'une autorité ſi exceſſive ; parce qu'encore qu'il pût tout faire, il ménagea la Province. Outre qu'il étoit naturellement aſſez moderé, il aimoit en effet les Provinces, dans leſquelles il étoit né ; mais comme ni lui, ni les Etats ne pouvoient pas ſavoir quelle ſeroit ſa poſterité, s'il en avoit ; ils hazardoient de leur ſervir auſſi ſervilement, qu'aucun peuple de l'Europe peut le faire à ſon Souverain.

Il auroit été de la modeſtie du Prince, & de ſa prévoyance de refuſer toutes ces offres, ou au moins de les limiter. On verra néanmoins, en ſuite, des marques de la généroſité du Prince, ou au moins de ſa Prudence, en une choſe très-délicate. 1674.

Enfin après quelques déliberations, les trois Provinces, que la guerre avoit arrachées à l'Union, y furent reçues de nouveau à ces conditions.

I. Que le démêlé des Provinces d'Utrecht & de Friſe, touchant la préſéance dans les Etats Généraux, ſeroit renvoyé à la déciſion du Prince d'Orange, & de *Henri Caſimir de Naſſau*, Stadthoudre de Friſe : Que les deux Provinces produiroient, en quatre mois, toutes les pieces, qu'elles jugeroient propres à ſoûtenir leurs prétenſions ; que deux mois après cela elles devroient préſenter une deduction de leurs Droits ; & que deux mois après, les deux Princes prononceroient la ſentence, à laquelle elles ſeroient obligées de ſe ſoumettre dés qu'elle auroit été prononcée, par les deux Princes : Qu'en attendant les deux Provinces auroient, tour à tour, la préſéance de mois en mois, & que cependant elles tireroient au ſort à qui commenceroit ; Qu'enfin ſi l'une des Provinces refuſoit de produire ſes pieces juſtificatives, elle ſeroit privée du Droit alternatif de préſéance, juſqu'à la déciſion entiere.

II. Que les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel, ſeroient obligées de prêter un nouveau ſerment à l'Union, avant qu'elles fuſſent reçues dans les Etats Généraux ; & que toutes les Provinces ſupprimeroient mutuellement les nouveaux Droits qu'elles avoient mis ſur les Vivres, Denrées & Marchandiſes, qui ſe tranſportent d'une Province en une autre, & de n'en plus exiger à l'avenir.

III. Qu'on rendroit aux trois Provinces toutes les Places, qui leur avoient appartenu ; avec cette exception, néanmoins, que la Hollande retiendroit les Forts, qu'elle avoit conſtruits, pour ſa défenſe particuliere ; qu'on ne pourroit bâtir, qu'à cent toiſes de ces Forts, ſous peine de démolition ; qu'elle retiendroit le Droit d'inonder les Terres de Gueldre & d'Utrecht ; lors que cela ſeroit néceſſaire, pour ſa conſervation ; que l'Ecluſe, qu'on avoit miſe à Muyde, au lieu de la Digue du Vecht, y demeureroit, & que la Province d'Utrecht ne pourroit pas y rétablir une autre Digue.

IV. Que les Provinces de Friſe & de Groningue auroient le Droit de bâtir à leurs dépends à Roeven, & que la Souveraineté du Territoire, ſur lequel le Fort ſeroit bâti, appartiendroit à ces deux Provinces, qui ſeroient chargées des frais de la réparation ; & que la même Régle auroit lieu pour les Forts que la Hollande pouvoit avoir bâtis, dans les Provinces de Gueldre & d'Utrecht.

V. Que les differends, qui pourroient naître, à l'occaſion des lieux environnez de Digues, des Juriſdictions des Digues & des Eaux, entre les Provinces de Hollande & d'Utrecht, ſeroient jugez, par la Cour de Hollande.

VI. Que la Gueldre & l'Overyſſel ne troubleroient plus la Hollande, dans la péche, qu'elle avoit toûjours eu droit de faire dans le Zuiderzé, & le Swart-Water, & qu'elle leveroit tous les obſtacles, qu'elles y avoient apportez depuis peu.

VII. Que la ſûreté de la République dépendant de la profondeur des Rivieres, & des Marais, qui rendoient impraticable le chemin aux Ennemis, les Provinces de Gueldre, d'U-

1674. trecht & l'Overyſſel n'empêcheroient point qu'on ne rendit le Bas Rhin & l'Yſſel plus profonds, en mettant ſous l'eau les Marais d'Overyſſel. Que, pour cet effet, les autres Provinces députeroient tous les ans quelques-uns de leurs Membres au Conſeil d'Etat, qui auroient l'inſpection ſur ces Rivieres & ſur ces Marais; qui dreſſeroient un Procès verbal de l'état, où ils les auroient trouvez, & qui répondroient en leurs perſonnes & en leurs Biens, des négligences commiſes pendant le tems de leur inſpection.

VIII. Que deux ans, après la guerre, les ſept Provinces ſe donneroient réciproquement, l'une à l'autre, un état exact & fidele de leurs Finances, de leurs Revenus & de leurs Taxes &c. afin que ſix mois après les Etats Généraux puſſent faire une repartition équitable, de ce que chaque Province doit contribuer à l'Union; & qu'en cas qu'une Province erût être trop chargée, on en remettroit la déciſion au Prince d'Orange, à laquelle on ſeroit obligé de ſe ſoumettre. Qu'on laiſſeroit auſſi à S. A. la détermination des tems, ou des moyens, qu'on pourroit employer pour le payement des arrerages; que les trois Provinces conquiſes doivent aux Amirautez, pour leur part des Frais de la Guerre, qui s'étoit faite par mer.

IX. Qu'en conſideration des ſervices que la Province de Groningue avoit rendus à la République, par une vigoureuſe défenſe, on lui accordoit une ſeconde place au Conſeil d'Etat, & que la Gueldre, qui y avoit eu auparavant deux Députez, n'y en auroit plus qu'un ſeul.

X. Que Son Alteſſe auroit le pouvoir d'élire, de changer & de dépoſer les Magiſtrats dans les trois Provinces; ſous cette condition, que d'un côté la dépoſition ne ſeroit aucun tort à ceux, qui auroient exercé leur Charge avec honneur; & que de l'autre, elle ne guarantiroit point des peines portées par les Placards, ceux qui n'auroient pas rempli leurs devoirs, dans l'adminiſtration de la Juſtice. Enfin les Etats déclaroient qu'ils ne revêtiſſoient d'une ſi grande autorité le Prince, que pour cette fois ſeulement; ſans tirer cela en conſéquence, & ſans vouloir donner aucune atteinte aux Droits, ni aux Privileges tant des Provinces que des Villes, & des perſonnes, qui les compoſoient.

Le rang, que les Provinces d'Utrecht & de Friſe ſe conteſtoient, fut décidé en faveur d'Utrecht; que l'on prétendit apparemment conſoler un peu des grands Droits, que le Prince avoit aquis ſur cette Province. Pour l'Article des Forts, il ne fut point exécuté.

Comme il ne reſtoit plus qu'une place à prendre, pour mettre les François hors des Terres de la République; ſavoir, Grave, ſur la Meuſe, qui appartenoit en propre au Prince d'Orange, comme on l'a déja dit ailleurs, il penſa ſérieuſement à la reprendre. Les François, au contraire, firent tout ce qu'ils purent pour la garder Ils y avoient mis, pour Gouverneur, le Marquis de Chamilly, avec quatre Regimens Le Prince d'Orange avoit envoyé Rabenhaupt, pour l'attaquer & la prendre, s'il étoit poſſible, avec dix-mille hommes. Mais il parut que cet Officier ſavoit mieux défendre une Place, que la prendre. La Garniſon fit une réſiſtence ſi vive & ſi bien conduite, que le Prince d'Orange s'y rendit lui même, avec dix-mille hommes de plus. Chamilly ne s'en étonna point, & la Garniſon fit toûjours paroître beaucoup de fermeté Elle tint la place quatre-vingts-treize jours, quoi qu'attaquée, avec beaucoup de vigueur. Enfin le Roi de France (1) ſatisfait d'une ſi belle défenſe, envoya la permiſſion au Gouverneur de ſe rendre, quand il le trouveroit à propos. Mais nonobſtant cette permiſſion, il continua de ſe défendre; & le Roi, voulant ſauver ce qui reſtoit de cette brave Garniſon, lui envoya un commandement exprès de capituler, à quoi Chamilly obéït, le 26. d'Octobre. On aſſure, que la priſe de cette place coûta huit-mille hommes aux Hollandois. On dit auſſi que de l'argent étoit venu à Chamilly, le Comte d'Eſtrades, qui étoit Gouverneur de Maſtricht, fit partir le Sr. *de Mellin*, à la tête de ſix-cents Chevaux, & qu'il entra dans Grave, avec tous ceux qu'il commandoit, & l'argent qu'il devoit rendre au Commandant, qu'il prit des ôtages, qu'on avoit pris aux Hollandois, qu'il repaſſa, avec eux, au travers du Camp Ennemi, & les conduiſit à Maſtricht. 1674.

Les Eſpagnols & les Hollandois ſe joignirent, pour attaquer Hui, qui ſe rendit, après vingt-huit jours de tranchée ouverte, le 2. de Decembre. *C'eſt où ſe terminerent*, dit l'Auteur que l'on a cité, *les conquêtes d'une Armée de quatre-vingts-quatre-mille hommes; qui ne dédommagerent pas les Alliez de la perte de la Franche Comté, & de celles, qu'ils firent en Allemagne.* Ces pertes n'égalerent néanmoins pas la perte, que la France fit par la mort du Maréchal de *Turenne*, qui fut tué d'un coup de Canon, l'année ſuivante. A l'entrée de l'Hiver, l'Evêque de Munſter entra de nouveau en guerre, avec les Etats; en paſſant ſur les glaces, avec ſa Cavalerie, dans la Province de Groningue, où il pilla tout ce qu'il put, & ſe retira. Rabenhaupt le ſuivit, avec trois-mille hommes, mais il ne put l'atteindre. Les Etats donnerent ordre à ce brave homme d'aller ravager les Terres de cet Evêque, juſqu'à ce qu'on l'eût réduit à faire la Paix. Il ne manqua de s'aquiter très-bien de ſes ordres, & lui prit quelques places, après avoir bien battu ſes Troupes; ce qui lui fit préferer alors la paix à la guerre, ou il étoit rentré avec trop de témerité.

L'Empereur irrité que l'Archevêque de Cologne, & l'Evêque de Munſter ſe fuſſent joints aux Ennemis de l'Empire, & leur demeuraſſent attachez opiniâtrément, fit en ſorte à la Diète de Ratisbone, qu'il obtint de les pouvoir mettre au ban de ce grand Corps. Il en menaça les deux Evêques, s'ils ne poſoient pas les armes; & donna même ordre au Général Spork de ſe joindre avec Rabenhaupt, avec ſix-mille hommes. L'Evêque de Munſter, pour prévenir les maux où ſon opiniâtreté l'auroit jetté, s'en remit enfin à l'Arbitrage de l'Empereur. Le Baron de l'Hola & Fiſcher Plénipotentiaires de S. M. I. au Congrès de Cologne, accommoderent l'affaire, le 22 d'Avril; avec cette condition, qu'en rendant Linghen, Lichtenfort & Borkelo, les Conſtitutions de l'Empire y ſeroient obſervées. Les Etats Généraux & l'Evêque s'entrepromirent une Paix ferme & perpetuelle, comme bons voiſins, & une Amniſtie générale, pour tout ce qui s'étoit paſſé, entre eux, depuis le Traité de Cleves. Ce Traité fut rétabli, en toute ſa force; en ce qui ne ſe trouveroit pas contraire à ce dernier Traité. L'Evêque s'obligeoit de rendre, après la Ratification, toutes les Places qu'il avoit priſes aux Etats, pendant la Guerre, dans l'état, où elles étoient, à la concluſion de la Paix; comme de reſtituer aux Vaſſaux, & aux Sujets des Etats les Ter-

(1) Le P. Daniel, dans les principaux évenemens du Regne de Louis XIV.

1674. Terres, Seigneuries, Juriſdictions & Biens immeubles, qui leur appartenoient, & dont il s'étoit emparé, pendant la Guerre, & particulierement de faire ſortir ſa Garniſon du Château, Ville & Seigneurie de Waert, & de la rendre au Comte de Walbek.

Il ſe départit auſſi de l'Alliance, qu'il avoit faite, avec le Roi de France; en vertu de la liberté, qu'il s'étoit reſervée, dans cette même Alliance, d'y renoncer, lors que l'état de ſes affaires le demanderoit, & pour ſe conformer aux Réſolutions de la Diéte de Ratisbone; touchant la défenſe des Etats de l'Empire, qui ſeroient opprimez.

Du côté des Etats Généraux, on promit auſſi de rendre aux Vaſſaux & aux Sujets de l'Evêque tous les Biens immeubles, qui leur appartenoient, & dont leurs HH. PP. s'étoient emparées, & de comprendre dans ce Traité la Maiſon du Comte de Benthem, & de la laiſſer jouir de ſes Droits & Apannages, ſous la protection de l'Empereur & de l'Empire.

On eut plus de peine à faire un accommodement avec l'Archeveque de Cologne, qui ſe laiſſoit conduire à l'Evêque de Strasbourg; qui lui faiſoit de grandes promeſſes, de la part de la France. Il lui promettoit que la France feroit en ſorte qu'on lui donneroit le Comté de Meurs, qu'on lui rendroit Bonn & Rhimberk, avec quatre-cens-mille Ecus de dedommagement, & pluſieurs autres choſes, qu'il demandoit. Pour faire le zèlé, pour la Religion Catholique, il demandoit que les Habitans, qui en faiſoient profeſſion dans l'Overyſſel, en euſſent des exercices publics.

Mais l'Iſola lui perſuada afin de s'accommoder, & le Traité fut ſigné, le 11. de Mai. Les Etats Généraux conſentirent a lui rendre toutes les Places, qui lui avoient été priſes, pendant la Guerre, & particulierement Rhimberk; ſans exiger aucun dédommagement pour les Fortifications, qu'on y avoit faites, ni pour la ſolde des Garniſons, qu'ils y avoient entretenues un grand nombre d'années. Les autres Articles étoient, à peu près, tels que ceux que l'Evêque de Munſter avoit acceptez. Nous n'ajoûtons rien ici de ce qui arriva de remarquable, parmi les autres Puiſſances de l'Europe, mais qui ne regardoit pas proprement la République des PP. UU.

Comme la Suede s'toit déclarée aſſez ouvertement, pour la France, ce qui avoit fait rejetter la Médiation, qu'elle avoit eu quelque ſorte exercée dans le Congrès de Cologne; la République penſa à faire un nouveau Traité, avec le Danemark, qui fut ſigné à la Haie, le 10. de Juillet; & dans lequel Sa Majeſté Imperiale entra auſſi. Le Roi de Danemark s'engagea à lever ſeize-mille hommes, pour les ſecourir; & les Eſpagnols & les Hollandois promirent de le rembourſer des frais, qu'il auroit faits pour les lever, & de lui faire cumpter quatorze-mille Ecus, par mois, pour les entretenir. Cette Armée devoit être prête à entrer en action, contre les Ennemis des Confédérez; ſelon la pluralité des ſuffrages. Si le Roi de Danemark venoit à être attaqué dans ſes Etats, par les Ennemis communs, pour avoir agi pour les Alliez, ou pour quelque autre raiſon, il lui ſeroit libre d'employer cette même armée, qu'il auroit levée à leur inſtance; & l'on ajoûta même que les Alliez ſeroient obligez de le ſecourir. Cette ligue étoit purement défenſive, & pour ſoûtenir les contractans, & tenir leurs Voiſins & leurs Amis en repos. Les EE. GG. avoient déja fait une ſemblable Alliance (1) avec les Ducs de Brunswick & de Lunebourg; & ces ſortes de Confédérations ſont néceſſaires, entre de moindres Puiſſances, qui ſe trouvent incommodées du voiſinage des Souverains plus puiſſans, que chacune d'elles en particulier. Il ſe fit auſſi quelques entrepriſes dans les Païs-Bas Eſpagnols & dans le voiſinage, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, parce qu'elles ne regardoient pas directement les Provinces Unies. En ce tems-ci, (2) le Roi de la Grande Brétagne penſa à offrir ſa Médiation aux Puiſſances intereſſées en cette Guerre, & ſes offres furent enfin acceptées; quoi qu'on le crût porté pour la France, dans la penſée où l'on étoit, que le Parlement d'Angleterre n'étant point favorable à cette Couronne, Charles II. n'oſeroit pas la favoriſer trop ouvertement. On ne ſe trompoit nullement, en cela, & la choſe réuſſit, à peu près, comme on le ſouhaitoit. La Médiation de l'Angleterre fut acceptée, par tous les Intereſſez, & le Chevalier Temple, que l'on ſait avoir été le prineipal Auteur de la Triple Alliance, ayant été nommé Plénipotentiaire, avec *Leonel Jenkins*; on s'en réjouït par tout. Les Etats Généraux ayant offert la Ville de Nimegue, en Gueldre, pour les Negotiations; la France fut des premieres à l'accepter, comme on le verra dans l'Hiſtoire de l'an MDCLXXV. 1674.

Avant que d'y venir, il faut parler ici de la Paix, qui ſe fit entre les Anglois & les Hollandois; par l'intervention & l'adreſſe de *D. Pedro Fernand de Jonar de Velaſco, Marquis del Freſno*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, à la Cour de Charles II. Il s'employa trés-adroitement à faire la Paix, entre le Roi & la République, qui lui donna tous les pouvoirs néceſſaires pour cela; ce qui fait comprendre qu'on avoit une haute eſtime de ſa capacité & de ſa bonne foi. Les Etats Généraux avoient écrit, dès l'an MDCLXXIII. le 25. d'Octobre, une longue Lettre au Roi de la Grande Brétagne; qu'ils lui envoyerent par un Trompette, comme on avoit accoûtumé de faire en tems de Guerre. Ils lui repréſentoient les diligences qu'ils avoient faites, de leur côté, pour venir à conclurre une bonne Paix avec lui, non ſeulement par leurs propres Ambaſſadeurs, qu'on avoit tenus, comme priſonniers à Hamptoncourt; mais encore par un Miniſtre de l'Electeur de Brandebourg, & ceux que l'Eſpagne tenoit à Londres; auxquels ils joignoient le Prince d'Orange, qui avoit écrit à S. M. pour la prier de vouloir écouter les Propoſitions de Paix, que les EE. GG. vouloient lui faire.

Plus cette Lettre étoit civile & modeſte, plus le Roi la reçut-il avec hauteur, comme il paroit par la réponſe, qu'il y fit le 11. de Novembre. L'on ne s'arrêtera pas à en donner le détail, non plus que de la Lettre que les Etats lui écrivirent, en réponſe, le 19. de Decembre 1673 parce qu'après tout ce que le Marquis del Freſno obtint du Roi de la Grande Brétagne, le firent changer de langage, & conſentir à entrer en une nouvelle négotiation; en lui propoſant vivement, par l'ordre de ſon Maître, la néceſſité où l'on étoit de s'oppoſer aux deſſeins ambitieux de la France; & de la part des Etats Généraux, que, s'il vouloit faire la Paix avec eux, l'affaire du Pavillon ſeroit réglée, comme il le ſouhaitoit; qu'on ſe rendroit réciproquement, de part & d'autre, les Places &



(1) Voyez les Actes des Négotiations de la Paix de Nimegue T. I. P. 2. p. 640.

(2) Voyez les Memoires du *Chevalier Temple*.

1674. les Vaiſſeaux qu'on avoit pris, ou qu'on pourroit prendre dans la ſuite, pendant la durée de la guerre ; qu'enfin on payeroit à Sa Majeſté huit-cens-mille Ecus, en quatre payemens, pour le dédommager des frais, qu'Elle pouvoit avoir faits en cette guerre. C'étoit beaucoup pour une guerre, qu'Elle avoit commencée. Cependant le Roi ſouhaitoit qu'on ajoûtât à ces offres, un Reglement égal & réciproque des deux Nations, dans les Indes Orientales, comme on l'avoit ſouvent promis, diſoit-il, & particulierement à la Paix de Bréda : la permiſſion aux Sujets de Sa Majeſté, que l'on y retenoit encore, de s'en retirer, avec leurs effets ſelon les promeſſes qu'on leur avoit faites ; qu'enfin les Sujets des Etats Généraux s'abſtinſent de pêcher, ſur les côtes des Etats de Sa Majeſté, ſans en avoir la permiſſion, & les Paſſeports néceſſaires.

C'eſt ce que les Anglois prétendoient qu'on leur accordât, mais qui fut alors renvoyé au Congrès de Cologne, qui ne ſervit de rien. La Paix fut (1) conclue, & ſignée le 9. de Fevrier à Weſtmunſter, par les Commiſſaires du Roi de la Grande Brétagne d'un côté, & de l'autre par le Marquis del Freſno, autoriſé par les EE. GG.

Les principaux Articles étoient „ que les EE. „ GG. des PP. UU. reconnoiſſant, comme il „ appartenoit, le Droit que le Roi de la Grande „ Brétagne avoit d'exiger qu'on rende à ſon Pavillon l'honneur, qui lui eſt dû dans les Mers „ Océane & Méditerranée, déclareroient, comme ils déclaroient dès-lors, que toutes ſortes „ de Vaiſſeaux appartenans aux Provinces Unies, „ ſoit qu'ils fuſſent des Navires de Guerre, ou „ non ; ſoit ſéparez, ou du corps d'une Armée „ Navale ; dans les Mers, depuis le Promontoire qu'on nomme *la Fin de la Terre*, juſqu'au „ milieu du Païs de Norvegue, nommé *des Etats*, „ donneroient le deſſus à tous les Navires du Roi „ de la Grande Brétagne ; ſoit qu'ils fuſſent en „ Compagnie d'autres Vaiſſeaux, & qu'ils portaſſent la Banderole de S. M. nomme *le Jac*, & „ baiſſeroient leur plus haute voile ; ce qui étoit „ l'honneur, que les Vaiſſeaux des Provinces Unies avoient fait de tous tems, en tous lieux, „ aux Navires de ſes Ancêtres.

„ Qu'à l'égard de la Colonie de Surinam, les „ Etats Généraux demeuroient d'accord avec Sa „ Majeſté Britannique, que les Articles de 1667. „ ſeroient obſervez, & qu'il ſeroit libre à Sa Majeſté Britannique de députer en ce lieu-là quelcun, pour voir en quel état les Sujets du Roi „ étoient là, & pour arrêter avec eux le tems de „ leur départ ; Qu'il ſeroit libre à Sa Majeſté d'y „ envoyer deux ou trois Navires, pour tranſporter ſes Sujets, qui étoient là, avec leurs effets „ & leurs Eſclaves : Que celui, qui y commanderoit alors, de la part des EE. GG. ne pourroit donner ordre que l'achat, ou la vente des „ Terres, ſe fiſſent autrement, à l'égard des Anglois, que l'on n'avoit accoûtumé de faire en „ cette Colonie : Que pendant qu'ils y demeureroient ils jouiſſent des mêmes Droits, que „ les autres Habitans, & euſſent le même droit „ d'intenter des Procès, pour ſe faire payer de „ ce qui leur ſeroit dû, & faire tous autres Contracts : Que S. M. B. ayant demandé aux Etats „ Généraux des Lettres authentiques, adreſſées au „ Chef de la Colonie ; tant pour en faire ſortir „ les Anglois, que pour y admettre les Vaiſſeaux, „ qui ſeroient envoyez pour cela ; les Etats Généraux délivreroient au Chef de la Colonie, dans 1674.
„ le tems preſcrit, ces Lettres & autres Inſtructions ſuffiſantes ; tant afin qu'il laiſſât aborder librement ces Vaiſſeaux, que pour y laiſſer entrer librement ceux de ſes Sujets, qui voudroient „ ſe retirer, avec leurs biens & leurs ſerviteurs, „ pour les tranſporter, ſuivant l'Ordonnance de „ S. M.

„ On demeura auſſi d'accord que toutes les Terres, Iles, Villes, Ports, Châteaux, ou Forts „ que l'une des Parties prendroit, ou auroit pris „ ſur l'autre ; depuis le commencement de la derniere & malheureuſe Guerre, ſoit dans l'Europe, ſoit ailleurs, & avant l'expiration des termes marquez, touchant la ceſſation de tous Actes d'Hoſtilité, ſeroient rendus au Proprietaire „ & à leur premier maitre, au même état, qu'ils „ ſe trouveront avoir été, au tems de la publication de la Paix ; depuis lequel tems, les Habitans ne ſeroient point pillez, les Forts ne ſeroient point démolis, & l'on n'en ôteroit point „ les Canons, ni la poudre qui y étoient, aux „ tems auxquels ils avoient été pris.

„ Que le Traité de Bréda fait en 1667. & les „ autres, qui y avoient été confirmez, ſeroient „ renouvellez, en toute leur étendue, autant „ qu'ils ne contrediſoient pas celui-ci : Que celui, qui avoit été fait a la Haie, en 1668. ſur la „ Marine, ſeroit continué neuf mois après la publication de celui-ci ; Que néanmoins on feroit „ enſuite un autre règlement, par le moyen d'une nouvelle nomination, qui règleroit cette „ affaire.

„ Que les choſes ayant été accommodées de „ la ſorte, par les ſoins de la Reine Régente „ d'Eſpagne, les Etats Généraux payeroient à S. „ M. Britannique, la ſomme de huit-cens-mille „ Pataeons, de la maniere ſuivante ; ſavoir, le „ quart de cette ſomme immédiatement, après l'échange de la Ratification de ce Traité, & le „ reſte par portions égales, les trois années ſuivantes. Le Traité devoit être publié vingt-„ quatre heures, après l'échange des Ratifications. C'eſt ce qui fut arrêté à Weſtmunſter, le 9. de Fevrier 1684. Voilà comment *les battus*, comme on parle, *payerent l'amande*. Mais ils le devoient faire beaucoup plûtôt, que de continuer la guerre, qui n'étoit agréable qu'aux Ennemis des deux Parties.

Le Roi d'Angleterre crut auſſi qu'il ſeroit bon d'envoyer les Lords d'Arlington & d'Oſſori au Prince d'Orange, comme pour voir quelle étoit ſa diſpoſition, par rapport à la guerre, ainſi qu'on le verra dans les Mémoires du Chevalier Temple ; mais cela n'aboutit à rien. Le Penſionaire de Hollande & le Comte de Waldek dirent à Temple, que le but du Lord d'Arlington étoit de perſuader au Prince, de faire la Paix avec la France ; & de ſavoir quelles étoient les Perſonnes, qui avoient voulu perſuader au Prince & aux Etats, de cauſer des troubles en Angleterre, pendant la Guerre, qui venoit de finir. Charles II. avoit encore deſſein de gagner le Prince, & de l'engager à aſſiſter S. M. contre les Rebelles de ſon Royaume (il appelloit ainſi ceux qui traverſoient ſes deſſeins, contre la Religion Proteſtante en Angleterre) & enfin de lui faire concevoir le deſſein & l'eſperance d'obtenir, pour ſon Epouſe, *Marie*, Fille Ainée du Duc d'York. Le Prince lui répondit, qu'il ne vouloit point s'engager à favoriſer la Paix avec la France ; qu'il avoit ouvertement rejetté les demandes, que les Mécontens d'Angleterre lui avoient faites, comme injurieuſes au Roi ; & enfin à l'égard du Mariage, qu'on lui pro-

(1) *Actes et Mémoires des Négotiations de la Paix de Nimegue* 2. Edit. T. I. p. 606. & ſuiv.

1674. propoſoit, il donna pour toute réponſe *que ſa fortune ne lui permettoit pas de ſonger à ſe marier.* Ce qui ſembloit regarder le deſſein, que quelques-uns de ſes Amis avoient conçu de le rendre Souverain de cinq des Provinces Unies; comme on le verra, dans l'Hiſtoire de l'année ſuivante.

Le Lord Arlington, dont le Roi d'Angleterre n'étoit pas fort content depuis quelque tems, en fut reçu très-froidement. Il le fut encore plus mal, par le Duc d'York; parce que le Comte d'Oſſori avoit parlé au Prince d'Orange de la Princeſſe Marie, ſa Fille Ainée. Ainſi le Lord Arlington, quoi que Catholique, fut entierement décredité, aupres des deux Freres.

Il ſe fit cette année deux Expeditions Navales, qui furent malheureuſes pour la Republique; quoi que Ruiter & Tromp commandaſſent les deux Flottes, qu'on envoya contre la France.

Le 6. de Mars, on fit à la Haie l'échange des Ratifications de la Paix, avec l'Angleterre; ce qui donna beaucoup de joie à tous ceux qui ſouhaitoient, deça & de-là la mer, que ces deux Puiſſances fuſſent amies, plûtôt que de s'affoiblir réciproquement, en faveur de la France; qui étoit la ſeule Puiſſance, qui tirât quelque avantage des pertes, que faiſoient les deux Puiſſances Maritimes; ſi l'on en excepte la Province de Zélande, dont les Armateurs firent de très-grandes priſes ſur les François, mais ſur tout ſur les Anglois. On aſſure, qu'on montra (1) à la Haie une Liſte de deux-mille-huit-cens-ſoixante-trois Vaiſſeaux, pris par les Zélandois; dont il n'y avoit que cent-ſoixante de François, & dont tout le reſte appartenoit aux Anglois; de ſorte qu'il n'y avoit eu que cette Province, qui eût profité de la guerre; ſi l'on retranche la part que l'Amiral Géneral avoit aux profits de ces Ecumeurs de Mer; dont il reſtoit, ſans doute, une partie aux Courtiſans du Prince. Après cela, il ſemble, qu'il n'étoit pas ſi étrange s'il y avoit des gens, dans les Provinces, qui ne ſe ſoucioient guére que l'on fît la Paix, avec les Anglois, auſſi-tôt que d'autres l'auroient ſoubaité. Mais outre les Armateurs Zélandois, qui attaquoient les François & les Anglois, il y en avoit apparemment quelques Anglois & Ecoſſois, qui troublez dans le commerce reglé, qu'ils faiſoient auparavant, en tems de Paix, devinrent Armateurs.

Les Etats Généraux penſerent alors, après avoir déliberé ſur le nombre des Vaiſſeaux, que l'on mettroit en mer, qu'on le pourroit diminuer; comme les Anglois le ſeroient, ſans doute, de leur côté. Le Prince là-deſſus demanda à Ruiter quelle diminution il croyoit qu'on pourroit faire à la Flotte. Le Lieutenant-Amiral lui répondit, que l'on pourroit diminuer la Flotte de l'Etat juſqu'à quarante-deux Vaiſſeaux de Guerre, montez, les uns portant les autres de 50. à 80. pieces de Canon, & d'autant de Matelots, qu'il avoit règlé auparavant. Il ajoûtoit à cela ſix Frégates, montées de Canons & d'Equipages, qui avoient été règlez, à dix-huit Brulots, douze Sénaux petits Bâtimens, propres à s'approcher du Rivage, & à favoriſer une deſcente; douze petites Galiotes, pour porter les Soldats à terre, & vingt-quatre grandes, pour le tranſport des Vivres. Ruiter jugeoit qu'on pourroit, avec cela, inſulter les côtes de France ſur l'Océan. Mais comme on voulut faire une entrepriſe, ſur les Colonies Françoiſes en Amerique, on ne ſe contenta pas du petit nombre de Vaiſſeaux, qu'il avoit demandé. Cet Avis de Ruiter ne fut néanmoins pas ſuivi, comme on le verra dans la ſuite. On pourroit peut-être ſoupçonner, que cet ancien Ami des Freres De Witt ſouffroit bien des eboſes, non pas tant par la mauvaiſe humeur du Prince, que des Courtiſans; qui auroient voulu qu'on n'eût point d'obligation à qui que ce fût, qu'à lui; ſans penſer qu'un Homme ne peut pas être un Grand Général des Armées de Terre, & Grand Amiral, ou Homme de Mer. 1674.

Il y avoit plus d'un an (2) qu'on avoit expedié à Ruiter une Patente, par laquelle on l'établiſſoit *Lieutenant Amiral Général de Hollande & de Weſtfriſe.* La Patente étoit datée du 23. de Fevrier 1673. mais il n'y fut inſtalé, que plus d'un an aprés, & ne fit qu'alors ſerment, entre les mains du Prince d'Orange. Il préſenta en ſuite la Patente, qui lui conféroit cet Emploi, aux Amirautez de Roterdam, au Secretaire des Etats de Hollande, & à l'Amirauté d'Amſterdam. Le 27. de Fevrier, il préſenta un Mémoire au Prince d'Orange, où il repréſentoit qu'on pourroit attaquer quelques-unes des Iles Antilles, & s'en mettre en poſſeſſion. Cela ſuppoſé, on pourroit faire un Négoce très-avantageux des Marchandiſes, que l'on y enverroit, & de celles, qu'on en recevroit. Il marquoit auſſi, quelles forces maritimes étoient néceſſaires pour cela. Tout devoit être prêt, ſans qu'on pût deviner pourquoi cette Flotte s'équiperoit; mais, par malheur, il y eut queleun, qui en avertit la France; qui n'épargnoit pas de l'argent, pour ſavoir ce qui ſe paſſoit chez les Ennemis. L'eſprit d'Economie, dans de ſemblables conjonctures, n'eſt nullement à propos, comme l'exemple du Penſionaire De Witt le fit aſſez voir, l'an MDCLXXII. ainſi qu'on l'a déja remarqué. Le mal eſt, que ceux qui ont la petite ſomme, que l'on deſtine, pour les correſpondences, n'oſent pas bien ſouvent s'en ſervir; de peur qu'on ne les accuſe de l'avoir détournée à leur propre profit; comme cela étoit arrivé à Jean De Witt, tout fidele, & tout bon ménager qu'il étoit. Il vaudroit ſouvent mieux perdre neuf-mille francs, ſur dix-mille employez en Eſpions, & ſavoir une fois, ſur dix, ce qui ſe prépare chez les Voiſins. Auſſi les François, qui n'épargnent par l'argent, pour cela, ſont-ils beaucoup mieux informez de ce qui ſe paſſe chez leurs Voiſins; que ces derniers de ce qui ſe réſont, dans les Conſeils du Roi de France.

Il fut arrêté, à la Haie, que l'on équiperoit dix-huit Vaiſſeaux de Guerre, montez, les uns portant les autres, de 66. à 80. pieces de Canon, & de quatre-cents Matelots, de vingt-quatre Vaiſſeaux, montez de cinquante ou ſoixante Canons & de trois-cens Matelots; de douze Vaiſſeaux de Guerre, montez de quarante à cinquante Canons & de deux-cens Matelots; de douze Frégates, montées de trente à trente-ſix Canons & de cent-trente Matelots; de dix-huit Brulots; de dix-huit Sénaux; de vingt-quatre Flutes; de douze grandes Galiotes & de douze petites. Outre cela, on y devoit mettre neuf-mille hommes de Troupes règlées. Cela étant prêt, il y eut, pendant la plus grande partie du Mois de Mai, une rude gelée, qui retarda le départ de la Flotte. On lui donna ſon rendez-vous vers le pas de Calais, & au de-là des Singels. Elle y arriva le 26. de Mai.

Le Prince avoit donné une inſtruction à Ruiter de ſaluer le Pavillon d'Angleterre, préciſement comme cela avoit été règlé, par la Paix, faite avec le Roi de la Grande Brétagne. Les ordres fu-

(1) Brand, Vie de Ruiter ſur cette année.

(2) Voyez Brand Vie de Ruiter ſur l'an 1674.

1674. furent donnez à la Flotte, de la part du Conſeil des Officiers, comment on ſe devoit conduire, à cet égard; par où l'on voit que l'on n'étoit pas entré, dans la négotiation de la Paix, en un détail aſſez circonſtantié, touchant la maniere de ſaluer les Vaiſſeaux Anglois; & qu'on s'étoit rapporté, pour le reſte, à l'uſage, qui n'étoit pourtant pas aſſez connu. Il étoit ſi important aux Etats d'avoir la Paix, avec l'Angleterre, en ce tems là; qu'on peut preſumer que les EE. GG. voulurent éviter toute occaſion de ſe brouiller, avec elle.

Il fut réſolu, ſur la Flotte Hollandoiſe, *que lors qu'on viendroit à rencontrer un Navire de Guerre Anglois, ſoit qu'il portât Pavillon, ou non, il ſeroit ſalué du Commandant en Chef de la Flotte de Hollande, & enſuite de tous les Officiers Généraux, ſelon leur rang, en amenant le Pavillon; en tirant 11. 9. 7. & 5. coups, & en tenant toûjours le Pavillon bas; juſqu'à ce qu'on fût éloigné au de-là de la portée du Canon de ceux, que l'on ſaluëroit; ſans qu'il y eût aucuns Capitaines purſuivans, qui tiraſſent, mais qu'ils amenerоient ſeulement les perroquets, à moins qu'ils ne fuſſent fort éloignez de leur gros, comme s'ils étoient en Vedéte, & qu'ils fiſſent une ſemblable rencontre, dans leur teſte; auquel cas ils amenerоient leurs Perroquets, & le Commandant ſalueroit de cinq pieces de Canon, & chaque Capitaine de trois: Que ſi quelque Officier Anglois exigeoit que les Officiers Généraux des P. UU. euſſent à laiſſer leur Pavillon toûjours bas, tant que la vuë pourroit s'étendre, en pendant qu'ils ſeroient route enſemble, & que ces derniers fuſſent ſommez, une ſeconde fois d'amener; ainſi qu'on pourroit trouver des exemples, où cela eût été pratiqué; il le faudroit faire pour ce ſens ſeulement, & avant que l'Anglois eût tiré; mais qu'à l'inſtant on enverroit à ſon Bord quelque perſonne capable, pour lui demander ſon nom & celui de ſon Vaiſſeau; ſi le Roi de la Grande Brétagne deſiroit qu'on en uſât de même un ſujet des Saluts, & s'il avoit un ordre exprès d'agir, comme il faiſoit: Que celui qui auroit été envoyé, viendroit en rendre compte au Commandant de la Flotte, qui en rendroit compte au Prince d'Orange, en lui demandant ſes ordres précis là-deſſus.* Cet Ecrit fut ſigné de tous les Commandans de la Flotte.

Le lendemain un peu après midi, la Flotte fut obligée, par le vent contraire, d'aller mouiller devant Douvres. Ruiter falua le Pavillon du Roi, qu'on avoit arboré ſur le Château, de treize volées de Canon. Châcun des Lieutenans Amiraux le fit de onze, les Vice-Amiraux, de neuf; & les Contre-Amiraux de ſept, amenant leurs Pavillons & leurs Huniers. Le Château répondit de onze coups. Ruiter remercia d'autant, & le Château de neuf. Les autres Généraux Hollandois en firent autant, à proportion; après quoi châque Vaiſſeau iſſa ſon Pavillon. Enſuite les Officiers Anglois vinrent rendre une viſite à Ruiter & au Comte de Hornes, qui commandoit les Soldats, qui étoient ſur la Flotte, & ils les régalerent ſur leurs Bords. Les vents contraires les arrêterent là, de ſorte qu'ils réſolurent d'aller faire aiguade à Douvres, où ils remplirent tous les Tonneaux, qui étoient vuides.

Cependant les Flutes Hollandoiſes, qui étoient chargées de l'Artillerie, & des armes, dont on avoit beſoin pour l'expédition, & qui devoient joindre la Flotte, ne paroiſſoient point. Ruiter écrivit à l'un des principaux Miniſtres des Etats, le 31. de Mai, pour lui remontrer *qu'il n'y avoit encore ſur la Flotte aucune des munitions néceſſaires, pour attaquer des Villes, ou des Forts, après une deſcente, & que, ſans cela, il n'étoit pas poſſible d'exécuter les entrepriſes, dont S. A. l'avoit chargé: Que tous les Vaiſſeaux étoient ſi mal fournis de mêche, qu'il n'y en avoit pas pour trois jours, après qu'on auroit fait deſcente: Qu'on ne pouvoit pas fournir aux Soldats autant de ſortes de bâles, qu'ils en demandoient pour leurs mouſquets, & qu'il falloit envoyer à la Fleſte des moules de 14. de 16. & de 18. livres, à la livre; Qu'on avoit beſoin de plus de petites armes, pour les Matelots, parce que les Vaiſſeaux ne leur en pouvoient fournir qu'à peine la moitié de ce qui étoit néceſſaire: Qu'on avoit trop tardé à envoyer les Soldats, dont il n'y avoit que quelques Compagnies.* Il demandoit donc à ce Miniſtre de donner ordre qu'on lui envoyât inceſſamment ce dont on étoit convenu. Il détacha encore une Frégate pour le Texel, & une autre au Wielinguen, pour ſolliciter le depart des Vaiſſeaux de Tranſport, chargez de Vivres & de Munitions de Guerre; parce que, ſans cela, il étoit impoſſible au Comte de Hornes de rien entreprendre, ni d'exécuter ſes ordres ſecrets. 1674.

Au 1. de Juin, Ruiter le Fils fut détaché avec cinq Navires, une Fregate & trois Senaux, pour aller croiſer à l'entrée de la Manche, à deſſein de faire quelque déeouverte, ou pour inſulter les François, s'il en trouvoit l'occaſion. On apprit en ſuite, que toutes les Côtes de France étoient fort allarmées, & qu'on y faiſoit bonne garde. Cependant la Flotte Hollandoiſe, qui n'avoit point ordre d'entreprendre quoi que ce fût contre ces côtes, partit le plûtôt qu'elle put, pour la Martinique; que Ruiter avoit ordre d'aller attaquer. Il y fut dés le 8. de Juillet, & après avoir pris trois Européens, & autant de Negres, il apprit qu'il y avoit plus d'un Mois, qu'on avoit été averti à la Martinique, que les Hollandois viendroient pour l'attaquer; de ſorte qu'ils ſe préparoient à ſe bien défendre. Les Hollandois attaquerent le Port de *Cul de Sac*, qui étoit un poſte, par lequel, ſi on pouvoit le prendre, on ſeroit maître de tout le païs. On l'attaqua, avec aſſez de vigueur; mais les François étoient ſi bien préparez à recevoir les Hollandois qu'ils les repouſſerent avec perte, & en bleſſerent un très-grand nombre. Ce n'étoit pas le fort de Ruiter, ni du Comte de Hornes d'attaquer des places fortifiées & fournies de tout, pour ſe bien défendre. Auſſi furent-ils contraints de s'en retourner au plûtôt en Hollande, où ils arriverent à la fin de Septembre. Nous ne nous arrêtons pas aux circonſtances de cette malheureuſe entrepriſe. On les pourra trouver, dans la Vie de Ruiter. La même raiſon fait que nous ne diſons rien, ſur une ſemblable entrepriſe de *Tromp* ſur Belle-Ile en Brétagne, qui échoua de la même maniere.

AU commencement de l'année ſuivante, il arriva, dans les Provinces Unies, une choſe, qu'on n'y avoit pas encore vuë. Ce fut qu'il y eut, dans quelques-unes, des gens qui crurent qu'il ſeroit mieux, qu'elles rétabliſſent, à quelque égard, l'ancienne maniere dont elles avoient été gouvernées autrefois. Ce fut d'y mettre ſur pied une maniere de gouvernement, dans lequel la ſupréme autorité ne fut pas entre les mains des Etats, comme elle l'avoit été, depuis que les Provinces avoient ſecoué le joug de l'Eſpagne. Ce fut en Gueldre, que l'on commença d'en parler, & où après avoir été délivré des François, on penſa que la reconnoiſſance, que l'on devoit avoir, pour les grands ſervices que les Princes d'Orange, & ſur tout le dernier, avoient rendus à l'Etat, demandoit qu'on lui conférât la Souveraineté, ſous le nom de *Duc de Gueldre*; titre que les Seigneurs de cette Province avoient porté autrefois. 1675.

On.

1675. On aſſure que celui, qui mit le premier cette propoſition ſur le tapis, fut le Secretaire du Quartier de Nimegue, nommé *Conrad Le Clerc*, Créature du Prince, Homme de beaucoup d'eſprit & capable de gagner la Nobleſſe de Gueldre. (1) Il repréſenta à quelques Nobles de cette Province le mauvais état de ſes finances; qui ne permettoit pas qu'elle pût payer les arrerages, qu'elle devoit à l'Union, après les pertes, que les François lui avoient cauſées; parce qu'ils l'avoient la premiere envahie, & tenue ſous leur puiſſance, juſqu'à ce qu'ils ſe retiraſſent des Terres de la République. Il exaggeroit les avantages, qu'ils pourroient tirer de la Protection du Prince, s'il venoit à regarder la Gueldre, comme ſon propre bien. On aſſure même qu'il dit en ſecret à pluſieurs de la Nobleſſe, que ſi la Gueldre ne ſe hâtoit de conférer la Souveraineté au Prince; elle ſeroit prévenue, par la Hollande. D'autres gens appoſtez tenoient de ſemblables diſcours, dans les Quartiers de Zutfen & d'Arnhem. Il falloit, ſelon l'uſage, que le Prince accordât la permiſſion aux trois Quartiers de la Province de s'aſſembler. On la lui demanda, & il l'accorda, ſans doute après avoir été bien informé, de ce que les Etats de Gueldre ſe préparoient à faire, en ſa faveur. Les Députez s'étant rendus à Arnhem demanderent, ſelon l'uſage, à la Cour de Juſtice, qui eſt établie en cette Ville, la liberté de s'aſſembler, pour faire l'élection du Prince. Le Préſident de la Cour leur repréſenta en vain, que cette affaire étoit de trop grande conſéquence, pour agir avec tant de précipitation, & qu'ils étoient trop peu, pour s'en charger ſeuls. On leur fait répondre, que c'étoit pour cela même qu'il falloit ſe hâter; parce que le Prince pourroit autrement les prévenir, & établir un Gouvernement moins avantageux pour la Province, après en avoir reçu le pouvoir des Etats Généraux. Le Préſident de la Cour ne ſe laiſſant pas fléchir, on trouva moyen de gagner les autres Conſeillers. Les trois Quartiers étant réünis, choiſirent des Députez, pour aller faire l'offre au Prince d'Orange, de le faire Duc de Gueldre. Comme l'on apprit qu'il venoit dans la Province, on envoya au devant de lui des Députez, pour lui préſenter l'Acte; qui avoit été fait, pour l'élever à la qualité Ducale, dans la Gueldre. Cet Acte, étoit du 2. de Janvier. Ils y étaloient les malheurs, qui étoient arrivez à la Province, par l'invaſion imprévue des François; après quoi ils diſoient que les Etats de leur Province „ ayant réfléchi ſur ce qu'il „ avoit plû à Dieu de ſuſciter miraculeuſement „ le Prince d'Orange, comme un inſtrument „ benit & un Général des plus accomplis; & „ d'enrichir ſa perſonne d'une Sageſſe & d'une „ Valeur incomparables; en ſorte que les Ennemis avoient été obligez d'abandonner ſubitement cette Province &c. Qu'en ſuivant „ les traces de ſes courageux Ancêtres, il n'avoit pas moins hazarde qu'eux ſon Illuſtre Perſonne, avec tous ſes Biens, pour le ſalut & „ la proſperité de ſa Patrie, & expoſé même ſa „ Perſonne aux plus grands dangers; ce qui demandoit la plus grande reconnoiſſance, qu'après Dieu, on puiſſe témoigner à un homme.

Ces Mrs. ne ſe ſouvenoient pas (2) de la fable du Cheval, du Sanglier & de l'Homme; où le dernier après avoir delivré le Cheval d'une incommodité, que lui donnoit le Sanglier, fut lui-même aſſujetti à l'Homme; comme la Gueldre, & avec elle quatre autres Provinces ſeroient devenues ſujettes du Prince; en le mettant en état de repouſſer les Ennemis de l'Etat & les ſiens propres. 1675.

Enfin les Etats de Gueldre conclurent d'offrir à S. A. „ ſous le titre de Duc de Gueldre, & „ Comte de Zutfen, la Souveraineté de la Gueldre & du Comté, qu'on vient de nommer; „ avec toutes les Dignitez & Prérogatives, qui en „ dépendoient, ſans en rien excepter, & de prier „ Son Alteſſe de vouloir accepter cette Souveraineté, ſous ces conditions: Que les Etats de „ la Province de Gueldre ſe dépouilleroient de leur „ Souveraineté, en faveur du Prince d'Orange, „ & de ſes Héritiers Mâles & légitimes: Que „ la Religion Réformée y ſeroit maintenue, telle „ qu'elle avoit été expliquée par le Synode de „ Dordrecht: Que ni le Prince, ni ſes deſcendans ne permettroient aucun changement, dans „ la Diſcipline Eccleſiaſtique du Païs, & ſur tout „ qu'ils n'accorderoient point l'exercice (*public*) „ du ſervice de l'Egliſe Romaine: Qu'en cas de „ Minorité, la Tutelle du Prince Mineur & „ l'Adminiſtration des Domaines du Duché & du „ Comté de la Province, appartiendroient aux „ Etats: Que la Nobleſſe, & les autres Habitans jouïroient de leurs anciens Privileges: „ Que le Prince les gouverneroit lui-même, „ mais que ſi S. A. étoit obligée de réſider, „ hors de la Province; ils conſentiroient de recevoir un Gouverneur, pourvu qu'il fût de „ la Religion Réformée, qu'il ſût parfaitement „ la langue & les affaires du Païs, & que ſa perſonne fût agréable aux Etats: Qu'il ne donneroit les Charges, ni les Offices, qu'à ceux „ de la Province: Qu'il ne feroit ni Guerre, „ ni Paix, ni Alliance, ni n'aboliroit aucune „ Loi ancienne, ni n'en introduiroit point de „ nouvelles, ni ne changeroit rien à la Monoie, „ & ne mettroit aucune impoſition, ſans le conſentement des Etats: Qu'il ne changeroit rien „ à l'ordre établi, pour les Benefices Eccleſiaſtiques, & que les poſſeſſeurs ſeroient maintenus „ dans leurs Droits & dans leur poſſeſſion: Qu'il „ n'alieneroit, ni ne vendroit les Domaines; „ qu'au contraire, il tâcheroit de les dégager: „ Qu'il maintiendroit les Villes, qui étoient dans „ la Hanſe Teutonique: Qu'il n'accorderoit „ point de repréſailles, contre les Habitans de „ la Province, ſinon en cas d'un Déni manifeſte de Juſtice: Qu'il maintiendroit les Etats, dans l'Union d'Utrecht, & y obligeroit „ les autres Provinces: Que faute de Deſcendans mâles, la Souveraineté retourneroit aux „ Etats, qui ſeroient toûjours compoſez de la „ Nobleſſe & des Villes, & s'aſſembleroient une „ fois par an.

Il y avoit, outre ces conditions, pluſieurs Articles particuliers, touchant les Aſſemblées particulieres de chaque Quartier, la diſpoſition des Offices, les Députations & les Commiſſions aux Etats Généraux, au Conſeil d'Etat, à la Chambre des Comptes de la Généralité, & aux Compagnies des Indes Orientales & Occidentales.

On voit là bien des reſtrictions dans l'autorité du Duc de Gueldre, & qui empêchoient qu'il n'eût un pouvoir abſolu; mais ſans dire quels revenus étoient attachez à ſa Dignité. Soit que le Prince ſe contentât de ce qu'on lui offroit, ſoit qu'il crût qu'on pourroit faire à l'avenir quelque choſe de plus avantageux pour lui, & que les autres Provinces pourroient ſuppléer, ce qui pou-

(1) Voyez tout ceci plus au long, dans les Annales de Mr. Baſnage, ſur l'année 1675.

(2) *Phedre* Liv. IV. Fab. 4.

1675. voit manquer, à ce que la Gueldre n'avoit pas pu faire, à cauſe de ſa pauvreté ; il ne rejetta point les offres de cette Province ; mais dit ſeulement qu'il avoit beſoin de tems, pour ſe réſoudre, & qu'il s'agiſſoit d'une choſe, ſur laquelle il devoit conſulter les autres Provinces ; par où il ne faut entendre que la Hollande, la Zélande, & la Province d'Utrecht. En ayant cette déference pour ces Provinces, il leur ſembloit demander non ſeulement l'approbation de ce que la Gueldre avoit fait, en ſa faveur ; mais leur inſinuer, qu'elles devoient l'imiter ; puis qu'elles lui avoient les mêmes obligations, que cette Province. L'Overyſſel demeuroit dans le même état qu'auparavant, & étoit gouverné, par des gens, qui ne paroiſſoient pas avoir été favorables au deſſein du Prince.

Il conſulta d'abord la Province d'Utrecht, qui avoit été traitée par les autres, de maniere qu'elle dépendoit tout à fait de lui ; comme on a pû voir, par ce qu'on a dit de la maniere, dont elle avoit été rejointe aux autres. Les Etats de cette Province firent des vœux pour lui, & l'aſſurerent, après lui avoir ſouhaité la Bénediction de Dieu, & toutes ſortes de proſperitez, *d'y contribuer, de tout leur pouvoir, dans toutes les occaſions, qui s'en préſenteroient.* Ils ajoûterent qu'ils ſouhaitoient, que la Province de Gueldre conſervât ſon rang dans les Etats Généraux ; où elle avoit eu le pas, avant toutes les autres, avant que d'avoir été envahie, par les François. Les Députez d'Utrecht, qui apporterent cette réponſe au Prince, furent très-bien reçus, & il répondit en ſuite fort civilement aux Etats de leur Province. Mais il faut que l'on eût rapporté à S. A. qu'il y auroit des gens, qui trouveroient à rédire à ſa conduite ; comme s'il n'avoit cherché, que ſa propre grandeur. Il cenſura, dans la Lettre aux Etats d'Utrecht, ces gens-là, qu'il nomme *d'impudents calomniateurs* ; qu'il ne rendroit pas meilleurs, en refuſant ceux de Gueldre, ni *pires* en acceptant. Cette Lettre eſt datée d'Arnhem, du 20. de Fevrier.

Les Provinces de Hollande & de Zélande, quoi que leurs Etats fuſſent pleins de gens affectionnez au Prince, ne furent nullement diſpoſées à lui conſeiller d'accepter l'offre de ceux de Gueldre, & encore moins à lui en faire une ſemblable. On voit une Lettre, qu'il écrivit de Zuyleſtein aux Etats de Hollande, le 31. de Janvier, à laquelle il joignit une Copie de la réſolution de Gueldre, qu'il nomme *une excellente preuve de l'affection, de l'amitié & de la bonne confiance, que les Seigneurs du Corps de la Nobleſſe, & les Magiſtrats des Villes avoient pour ſa perſonne.* Néanmoins il ajoûta, *qu'il n'avoit pas pû ſe réſoudre à ſe déclarer poſitivement, ſur ce ſujet ; mais qu'il avoit trouvé bon de le communiquer à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, comme à ſes bonnes & parfaites Amies ; avec des prieres très-inſtantes, qu'il leur plût de l'aſſiſter de leur bon conſeil, dans une affaire ſi importante ; afin qu'ayant reçu leur avis là-deſſus, il pût, avec d'autant plus de repos, prendre une bonne réſolution.* Cette Lettre étoit datée, du 31. de Janvier 1675.

Ayant été luë dans l'Aſſemblée, le 7. de Fevrier, & la plûpart des Députez n'ayant pas des inſtructions ſuffiſantes, pour pouvoir opiner ſur une choſe de cette importance ; ils furent obligez d'aller demander de nouveaux ordres à leurs Commettans. Deux jours après, ces Députez revinrent avec les ordres des Magiſtrats des Villes. L'Aſſemblée des Etats fut de nouveau conſultée, par le Penſionaire de Hollande, ſur la Lettre de S. A. Il propoſa, en même tems, le ſentiment du Corps de la Nobleſſe, qui étoit que le Prince d'Orange feroit bien d'accepter la Souveraineté de la Gueldre. Huit Villes ; ſavoir, Dordrecht, Gornichem, Schiedam, Schoonhove, la Brille, Hoorn, Edam & Medemblic, opinerent de même. Six Villes, ſavoir, Harlem, Delft, Leide, Amſterdam, Enckhuyſen, & Monnikendam furent oppoſées à ce ſentiment. Goude & Roterdam vouloient, qu'après avoir ouï les raiſons des uns & des autres, on en fit le rapport, & étoient eux-mêmes, par proviſion, pour l'acceptation. Alcmar & Leide s'en rapporterent au Prince. 1675.

Toutes les Villes étoient néanmoins d'accord de remercier le Prince d'avoir communiqué à la Hollande l'offre, que la Gueldre lui avoit faite ; qu'il auroit pu accepter, ſans demander les ſentimens des autres Provinces. Les Nobles croyoient „ qu'une Province ruinée, comme la Gueldre, „ avoit droit de chercher les moyens de ſe rétablir ; mais que ce qu'elle avoit fait n'avoit au„ cune influence néceſſaire, ſur les autres Provin„ ces ; quoi qu'il fût vrai que plus d'autorité on „ donneroit à S. A. plus on la mettroit en état „ d'agir, avec vigueur, pour le bien de l'Etat. Mais comme tout dépendoit des contributions des Provinces, qui avoient été auſſi grandes, qu'il leur étoit poſſible ; on ne voit pas bien comment il auroit plus faire, qu'il ne faiſoit ; car enfin s'engager dans une Guerre, ſans fin, étoit ſe charger d'une dépenſe, qui ruineroit actuellement l'Etat, qui ne pourroit d'ailleurs s'aſſûrer du ſuccès des entrepriſes, qu'on pourroit faire.

Ceux de Harlem diſoient, entre autres choſes, qu'il étoit plus avantageux au Prince d'être Gouverneur de la Gueldre, que d'en être Souverain ; & que s'il s'appliquoit à y augmenter les Finances, en mettant de nouvelles Taxes & de nouveaux Impôts, il s'attireroit la haine du Peuple ; & que, s'il ne le faiſoit pas, l'Union n'en retireroit aucun avantage. On concluoit de-là, que S. A. ſeroit mieux de refuſer l'offre de la Gueldre, que de l'accepter ; puis qu'il auroit moins d'autorité, comme Souverain, que comme Gouverneur. Ceux de Delft diſoient, que la Gueldre faiſoit bien de témoigner par-là ſa reconnoiſſance au Prince ; mais cela ne faiſoit rien, qui pût mettre l'Etat en une meilleure poſture ; parce que ſes Finances n'en ſeroient ni plus grandes, ni mieux ménagées. La Gueldre ne pouvant fournir, que de nouvelles recruës, ſans argent, on ne ſauroit comment les entretenir. Ceux de Delft diſoient encore, que la Gueldre n'avoit fait, en cela, qu'imiter les autres Provinces ; puis que la Hollande avoit déclaré le Prince Stadthoudre Héréditaire, & lui avoit remis une dette de deux millions. Mais par-là la République n'en devenoit pas plus riche, ni ne s'en trouvoit pas en meilleur état. Enfin ceux de Delft ſe rangerent à l'avis de ceux de Harlem. Ceux de Leide furent du même ſentiment, & ajoûterent de plus qu'il s'agiſſoit d'une choſe de la derniere importance, & très-embarraſſante ; Qu'il s'agiſſoit de donner conſeil au Gouverneur Héréditaire de la Hollande, ce qui paroiſſoit devoir contenter le Stadthoudre ; Que la Province avoit toûjours été heureuſe, ſous ce Gouvernement, & que tous les changemens étoient dangereux en une République ; ſur tout quand il s'agit de la changer, en une Monarchie.

Il n'étoit guère poſſible de conclurre une choſe de cette conſéquence, ſeulement à la pluralité des voix ; puis qu'il y en avoit d'autres de moindre conſéquence, qui ne pouvoient pas être reſolues, ſans l'unanimité des ſentimens. Enfin le Penſio-

nai-

1675. naire, qui voyoit bien qu'il n'étoit guère apparent, qu'on pût ramener les Eſprits a la conformite des avis, propoſa d'envoyer au Prince les divers ſentimens, par écrit. Il ſe chargea de les mettre ſur le papier, & il le fit avec tant de prudence & de bonne foi; que les deux Partis furent contents de la Lettre, qu'il écrivit au Prince d'Orange, pour lui expoſer la divertité des opinions, & des raiſons ſur leſquelles on les appuyoit.

Aprés avoir remercié le Prince, de ce qu'il avoit communiqué aux Etats une affaire, dont la déciſion dépendoit de lui, & loüé la reconnoiſſance des Etats de Gueldre; les Etats de Hollande diſoient, que tous les Députez n'étoient pas du même ſentiment; Que les Nobles & quelques Villes, conſiderant que ſes Ancêtres avoit poſſedé le Duché de Gueldre, plus de deux-cens ans, lui conſeilloient d'accepter la Souveraineté de cette Province; afin d'y rétablir les Finances, la Juſtice & la Police, & croyoient le faire, ſans donner aucune atteinte à l'Union; Qu'au reſte il étoit impoſſible, qu'il contentât tout le monde, quelque réſolutioo, qu'il pût prendre: Que Harlem, Delft, Leide, Amſterdam, Enkhuyſen & Monnikendam étoient d'un autre ſentiment, & croyoient qu'étant Gouverneur, il auroit le même pouvoir, qu'étant Souverain; Qu'en cette derniere qualité, il ſeroit chargé de la haine des nouveaux Impôts; & que le Peuple l'accuſeroit de ne les mettre, que pour contenter ſon Ambition, & pour augmenter ſa Grandeur; Que les PP. UU. avoient été floriſſantes ſous les Stadthoudres, qu'elles s'étoient enrichies au dedans & avoient aquis de la réputation au dehors; (1) Que ſes Prédeceſſeurs avoient refuſé cette dignité; Qu'il y avoit des Villes, qui l'auroient déferée à S. A. & que les Anglois la lui avoit offerte; mais qu'Elle avoit eu la généroſité de la refuſer; Que le nouveau titre de *Duc* ne donneroit pas un plus grand luſtre à la grandeur des Princes d'Orange; Que pour un peu de gloire, il ne falloit pas bazarder l'affection du Peuple; Qu'il y avoit plus de grandeur à refuſer les choſes de cette nature, qu'à les accepter; Qu'enfin on avoit unanimement réſolu de lui communiquer tous les avis, de lui laiſſer la liberté du choix & l'aſſurer que le parti, qu'il prendroit, ſeroit toûjours agréable aux Etats.

Les Députez d'Amſterdam trouverent qu'on s'étendoit trop, en cette Lettre, ſur les raiſonnemens, particulierement ſur les leurs, & ſe réſerverent la liberté d'attacher au Projet de la Lettre deux réſolutions, qu'avoient pris leurs Commettans, afin qu'on ne tirât point de conſéquence, qui allaſſent plus loin, que leur intention. Harlem, Delft, Leide & Monnikendam ſe réſerverent la même liberté.

Le Prince ſe divertiſſoit cependant à la chaſſe, & changeoit ſi fort de place, que les Nobles de Hollande, qui l'étoient allez chercher, ne lui purent pas parler, pour apprendre de lui quelle étoit ſon intention. On ne peut néanmoins pas douter, qu'il n'eût volontiers accepté le titre de *Duc de Gueldre*; ſi l'on conſidere un peu ſa conduite, en cette occaſion.

Il avoit demandé, ſur la même matiére, le Conſeil de la Zélande, qui avoit toûjours été zélée pour ſes interêts, & avoit travaillé plus d'une fois, comme on l'a remarqué, dans cette Hiſtoire, à lui faire rendre les Emplois & les Titres, qu'avoient eus ſes Prédeceſſeurs, des le tems de la grande Aſſemblée de l'an MDCL. Le Prince s'adreſſa à *Huybert*, Penſionaire de Zélande, qui avoit paru auparavant très-diſpoſé à rendre ſervice à S. A. Cependant il ne lui étoit pas dévoué à ce point, que d'engager la Zélande à lui conſeiller d'accepter la Duché de Gueldre. Comme le Prince n'ignoroit pas, quel étoit le ſentiment d'Huybert; il prit ce tour, pour l'empêcher de dire ſon ſentiment ſur l'affaire, dont il s'agiſſoit. D'Odyck, qui pouvoit ſe trouver aux Etats, pour y repréſenter le Prince, n'étant pas alors en Zélande, où il repréſentoit le premier Noble de cette Province, ou le Prince; ce dernier chargea le Penſionaire de le repréſenter, & de ne point dire ſon ſentiment, ſur cette affaire. 1675.

Pour cela, le Prince lui écrivit un Billet, pour le prier, dans l'abſence de d'Odyk, de faire inceſſamment aſſembler les Etats, en cas qu'ils fuſſent ſéparez; & de ne point dire ce qu'il penſoit de la queſtion, dont il s'agiſſoit, mais de laiſſer les autres Députez opiner, avec liberté.

Huybert appella donc inceſſamment les Etats, dans l'Aſſemblée deſquels les Députez de Middelbourg dirent que, dans une affaire de cette nature, il leur ſembloit qu'on ne devoit rien faire, que de concert avec la Hollande; & que, pour cela, il falloit ſavoir quels étoient ſes ſentimens. Les Députez de Zirizée, dirent là-deſſus, que le Prince ne demandoit pas qu'on agît de concert avec la Hollande; mais que châque Province dît en particulier, quel étoit ſon ſentiment. Les autres Villes appuyerent le même ſentiment, & quelques-unes parlerent de rompre l'Aſſemblée. Ceux de Middelbourg preſſez de s'expliquer, dirent qu'il falloit mettre ſur le papier les raiſons, que le Prince pouvoit avoir d'accepter, ou de n'accepter pas la Souveraineté de Gueldre; afin que le Prince lui-même fît ce qu'il jugeroit à propos. Les autres Membres de l'Aſſemblée trouverent cela trop vague, & témoignerent leur ſurpriſe de ce que les Magiſtrats de Middelbourg, après avoir eu aſſez de tems à penſer à cette matiere, n'en diſoient rien de poſitif. Il ſemble que les Magiſtrats de la premiere Ville de la Zélande, ſavoient aſſez ce que le bien de l'Etat demandoit; mais qu'ils vouloient s'aſſurer des ſentimens des autres Villes, avant que de parler, de peur qu'on ne les pût accuſer d'avoir cabalé dans les autres Villes, pour les porter à conſeiller au Prince de refuſer les offres de la Gueldre.

Ceux de Ziriczée déclarerent là-deſſus „ que „ les Magiſtrats de leur Ville, après avoir mûrement deliberé, ſur une choſe de ſi grande importanee, & bien examiné les raiſons que l'on „ pouvoit apporter pour & contre, leur avoient „ ordonné de dire à l'Aſſemblée des Etats de la „ Provinee, qu'ils étoient d'avis qu'on remerciât „ S. A. de l'honneur, qu'elle avoit fait à l'Aſſemblée de lui demander conſeil ſur une choſe de „ cette nature, & de ce qu'Elle tenoit les Zélandois, pour ſes bons & fideles Amis. Le Sénat de Ziriczée „ pour répondre d'une maniere „ ſéante à des civilitez ſi obligeantes, s'étoit, diſoient les Députez, cru indiſpenſablement obligé de dire librement ce qu'il penſoit, & de „ donner au Prince un fidéle conſeil, qui étoit de „ refuſer l'offre qu'on lui avoit faite, de la part „ de ceux de Gueldre. Ceux qui compoſoient „ le Conſeil de Ziriczée, crurent qu'il ne pouvoit l'accepter, ſans préjudicier à tout l'Etat „ en géneral, & dirent qu'ils ne ſavoient pas ſi cela „ étoit compatible, avec les Articles de l'Union „ en

(1) Néanmoins Guillaume I. avoit bien voulu être Comte de Hollande & de Zelande, ſur quoi on peut voir la *Déduction des Hollande*. S'il avoit un peu plus long-tems vécu, il l'auroit été infailliblement. Voyez le Liv. XIII. p. 297. col. 1. & ailleurs.

1675. „ en géneral, qu'une Province fût gouvernée „ par un ſeul Souverain, & les autres par des E- „ tats. Ils croyoient que cette eſpèce de Gouver- „ nement produiroit de grandes conteſtations, „ & des jalouſies, & aliéneroit les eſprits; d'au- „ tant plus, que ce ſeroit s'écarter directement „ des anciens réglemens, & de la forme de Gou- „ vernement, qui étoit alors en uſage.

„ Outre l'interêt du Public, ils jugeoient, que „ l'interêt même du Prince les obligeoit de lui „ conſeiller de laiſſer les choſes, comme elles é- „ toient. Ils craignoient, comme ils le jugeoient, „ avec raiſon, que les Habitans de ces Provinces, „ qui avoient ſi hautement murmuré, de ce qu'on „ n'avoit pas plûtôt conferé à S. A. les Charges „ poſſedées par ſes Ancêtres de glorieuſe memoire, „ quoi la Province de Zélande avoit toûjours tra- „ vaillé, ne fiſſent éclater le mécontentement „ qu'ils auroient d'un changement ſi peu atten- „ du. Ils diſoient qu'ils craignoient, que ces „ Habitans n'en fuſſent d'autant plus mécontens, „ que ce changement pourroit tirer en conſé- „ quence, pour les autres Provinces (*apparemment „ à les engager à donner au Prince la Souveraineté „ des Provinces*) quoi qu'alors il ne parût intereſ- „ ſer que la Gueldre ſeule : Que le réfus que le „ Prince feroit de ce qu'on lui offroit, ne lui ſeroit „ pas ſeulement glorieux; mais augmenteroit, de „ plus en plus, l'affection des Peuples, qui voyoient „ avec plaiſir que S. A. en vertu des Charges é- „ minentes, dont Elle a été revêtue, exerce „ preſque toutes les fonctions de la Souveraineté, „ pendant que la proprieté en demeuroit aux E- „ tats des Provinces. Le titre *de Souverain de „ Gueldre & de Zutfen*, ou de quelque autre Pro- „ vince, que ce pût être, bien loin d'accroitre „ le pouvoir & le crédit du Prince, ou de don- „ ner quelque nouvel éclat au rang, qu'il tenoit „ dans le Monde, le rendroit moins conſiderable, „ qu'il ne l'étoit alors; puis qu'il étoit certain, „ qu'en perdant la confiance & l'affection des Peu- „ ples, il ne ſe trouveroit plus en état de faire „ ce qu'il faiſoit alors.

Les Députez de Ziriczée aſſurerent, que c'é- toit-là le ſentiment unanime de leurs Principaux, & ce qu'ils les avoient chargez de dire, dans l'Aſſemblée des Etats. „ Ils proteſterent que „ l'amour, qu'ils avoient pour leur Patrie, & pour „ S. A. ne leur permettoit pas de donner un autre „ Conſeil; Qu'ils ne le pouvoient pas mieux faire, „ qu'en diſant librement ce qu'ils penſoient; & „ qu'en faiſant autrement, ils agiroient contre „ leurs conſciences, & contre le ſerment, qu'ils „ avoient prêté; lors qu'on leur avoit confié les „ charges, dont ils étoient revêtus; Qu'auſſi ils „ ne doutoient point que S. A. n'approuvât la „ liberté & la franchiſe, avec leſquelles ils don- „ noient un avis, qu'ils croyoient être égale- „ ment avantageux au Public & au Prince.

Les Députez de Ter-Goes, après avoir fait les complimens, qui étoient dûs au Prince, di- rent néanmoins „ qu'on ne pouvoit pas lui té- „ moigner ſa reconnoiſſance, en lui faiſant les „ mêmes offres, que la Gueldre lui avoit fai- „ te, comme les Députez de Ziriezée l'avoient „ bien remarqué. Ils ajoûterent qu'il n'y avoit „ guére d'apparence que la Gueldre, où les „ noms de Due, & de Comte n'étoient nulle- „ ment agréables aux Habitans, eût pris une „ ſemblable réſolution, d'un conſentement una- „ nime. Ils ajoûtoient qu'encore que cela fût, „ l'Union dans laquelle les Etats de Gueldre ve- „ noient d'être reçus de nouveau, & en vertu „ de laquelle leurs Députez devoient tenir le „ premier rang, dans l'Aſſemblée de LL. HH. 1675. „ PP. ne pourroient pas ſouffrir ce Gouver- „ nement entre des Provinces Alliées, qui com- „ poſeroient un ſeul Corps d'Etat; Que cela „ feroit naître des diſputes & des jalouſies per- „ petuelles, contre ceux de Gueldre; parce „ qu'on s'imagineroit que leur Souverain ſeroit „ plus porté à les favoriſer, que les autres Mem- „ bres de l'Union, & que le changement, fait „ par cette Province, ſembleroit avoir pour but „ de perſuader aux autres de faire la même cho- „ ſe, ce qui réduiroit tout le Corps de l'Etat „ à un Gouvernement Monarchique, qui ſeroit „ odieux au Peuple.

„ Ils dirent enfin „ qu'ils avoient ordre d'en- „ voyer cette réſolution, par écrit, à S. A. & „ de la remercier particulierement de l'honneur „ qu'Elle avoit fait à la Province de Zélande, & „ de la confiance que ce même Prince avoit té- „ moigné avoir en elle, en cette occaſion. En- fin ils déclarerent, au nom de leurs Principaux, „ que cet Avis procedoit d'une véritable ſincerité de cœur; & qu'ils ne le donnoient, que „ parce qu'ils s'y trouvoient obligez en conſcien- „ ce; tant pour le bien de leur Patrie, que pour „ l'interêt même de S. A. qui lui étoit très- „ cher.

Les Députez de Tertole s'oppoſerent à ce ſen- timent, & dirent „ que leurs Commettans ayant „ mûrement conſideré les raiſons, qui avoient „ engagé les Etats de Gueldre à offrir au Prince „ d'Orange la Souveraineté, les avoient trouvées „ bien fondées, puis qu'elles avoient, pour prin- „ cipe la reconnoiſſance. Ils diſoient encore, que „ la Nobleſſe & les Magiſtrats des Villes de cet- „ te Province ayant remarqué, que la foible dé- „ fenſe qu'on y avoit faite, contre les François, „ venoit de ceux qui avoient été à la tête des „ affaires, avoient très-prudemment choiſi un „ Due & un Chef Souverain, capable d'aſſurer „ le repos de leur Province; & que toute la Ré- „ publique même pourroit être en ſûreté, de ce „ côté-là; parce que la Gueldre ſervoit de rem- „ part aux autres Provinces : Que ces offres ne „ bleſſoient nullement l'Union, puis qu'on pou- „ voit conſiderer la Gueldre, comme un Païs „ conquis, & que les Provinces ne pouvant s'en „ offenſer, ils étoient d'avis de conſeiller au „ Prince d'accepter ſa Souveraineté, & de lui „ faire un compliment là-deſſus.

On remarqua ſur cette Propoſition, que ſi l'on conſideroit la Gueldre, comme une conquête, elle n'avoit pas droit de ſe donner un Souverain; mais que cela appartenoit aux Provinces, qui l'a- voient reconquiſe, avec leurs propres forces. Cependant ceux de Fleſſingue ſe conformerent à l'a- vis de ceux de Tertole. Les Députez de Ter- Veere furent du ſentiment des Villes de Hollan- de; c'eſt-à-dire, que les raiſons de part & d'autre fuſſent miſes en écrit, & qu'on les envoyât au Prince, afin qu'il y fit lui-même les réflexions, qu'il jugeroit à propos.

Les Etats de Zélande étant aſſemblez le 16. de Fevrier, les Députez de Middelbourg y furent priez de ſe déclarer plus ouvertement ſur ce, dont ils s'agiſſoit, & ils répondirent qu'ils croyoient qu'il falloit faire connoître au Prince d'Orange, „ que l'on trouvoit tant de difficultez, & tant de „ choſes dignes d'être bien conſiderées, dans l'af- „ faire, dont il s'agiſſoit; tant par rapport à Sa „ Perſonne, que par rapport à l'Union; que l'on „ étoit obligé de s'en rapporter à la prudence de „ S. A. & de le prier d'en uſer, comme il juge- „ roit qu'il ſeroit bon, pour le Bien Public, & „ pour le repos de l'Etat.

Les

1675. Les Députez de Ter-Veere, qui ne s'étoient pas encore aſſez déclarez ſur cette matiere, dirent, en cette Séance des Etats, qu'il y avoit quatre choſes, ſur leſquelles on devoit faire réflexion, par rapport à cette affaire. La premiere étoit, que la Province de Gueldre n'avoit pas bien fait, de diſpoſer de l'Autorité Souveraine chez elle, ſans en avoir conſulté, avec les autres Provinces, & contre le but, pour lequel l'Union étoit faite; la ſeconde, que les Magiſtrats n'étoient pas les Souverains de la Province, mais repréſentoient ſeulement la Souveraineté, & qu'ils étoient obligez de la tranſmettre à la Poſterité, telle qu'ils l'avoient reçuë de leurs Prédeceſſeurs; la troiſiéme, qu'à l'égard du Prince, il devoit préferer l'amour du Peuple à un vain titre; la quatriéme enfin, que pour ce qui regardoit le Public, le repos & le ſalut de l'Etat étoient attachez à la forme établie du gouvernement; qui étoit ſans doute la meilleure, pour faire fleurir le Commerce & la Navigation. D'où ils concluoient, que le Prince feroit bien de refuſer ce que ceux de Gueldre avoient mal fait de lui offrir.

On voit par-là, que les Zélandois répondirent bien plus franchement au Prince, que les Hollandois, quoi qu'apparemment il eût plus compté ſur le conſentement des Zélandois, que ſur celui des Hollandois; qui n'avoient jamais tant eu de paſſion, pour la grandeur de ce Prince, que les peuples de la Zélande; à compter ſur le zéle, que ces derniers avoient toûjours fait paroître pour lui, dés ſa naiſſance. On a attribué cela au Penſionaire de la Zélande, qui avoit été ami particulier de Jean De Witt, & qui étoit dans les mêmes principes que lui, touchant le Gouvernement des Provinces. Mais en tombant d'accord des ſentimens de Huybert, tels qu'on les a repréſentez; on peut auſſi ſoupçonner que les Zélandois ne furent pas ſi portez à approuver les ſentimens de ceux de Gueldre; parce qu'ils craignirent que ces peuples n'euſſent tout l'honneur, & tout l'avantage de la révolution, qu'ils auroient cauſée dans la République, en faveur de S. A. & que la Zélande n'eût eu, que peu de part à la faveur du nouveau Souverain des V. Provinces, auquel elles ſe ſeroient ſoumiſes. Mais on ne peut rien aſſurer de poſitif, des motifs cachez, qui faiſoient agir les Zélandois, comme ils le firent.

Cependant ils trouverent, à propos, à la pluralité des ſuffrages, de dreſſer divers Projets d'une Réponſe qu'on pourroit faire au Prince, qui furent dreſſez par Huybert. On en choiſit un, dans lequel les Zélandois, après avoir dit, qu'ils avoient reçu une Lettre de S. A. où Elle leur apprenoit ce qui s'étoit paſſé en Gueldre, à ſon égard, & l'avoir remerciée de les leur avoir communiquée, en leur demandant ce qu'ils en penſoient, ils continuoient ainſi. „ L'affection, que „ nous avons pour V. A. & que nous aurons pour „ les Illuſtres Deſcendants, que nous lui ſoubai„ tons, de tout nôtre cœur, étant appuyée ſur „ ces fondemens fermes & inébranlables, ne ceſſe„ ra jamais, mais durera perpetuellement. Mais „ pour donner à V. A. nos bons & fideles con„ ſeils, dans une affaire ſi importante, nous „ ſommes obligez d'avouër, avec franchiſe, que „ nous y trouvons tant de difficultez; ſoit par „ rapport au Gouvernement en géneral, ſoit au „ Gouvernement de cette Province; & même à „ la conduite de V. A. qu'en cette occaſion, „ comme en pluſieurs autres, nous devons avoir „ recours à l'extrême ſageſſe, & à la grande diſ„ cretion de V. A. comme à la parfaite connoiſ„ ſance, qu'Elle a de la Conſtitution de l'Etat en 1675.
„ général, & de chaque Province en particulier, „ & à quoi l'inclination des Habitans eſt portée „ naturellement. Si l'on ballance bien tout ce„ la, & qu'on veuille prendre une ſage réſolution, „ pour le plus grand bien, & pour la ſatisfaction „ de tout l'Etat, en général, & pour la plus „ grande gloire, & la réputation de V. A. c'eſt „ à nôtre avis de refuſer les offres, qui lui ont été „ faites par ceux de Gueldre; conformément au „ loüable exemple de Gédeon, Juge des Iſraëli„ tes, lors que les mêmes offres lui furent faites, „ par le Peuple de Dieu; en reconnoiſſance de „ ce qu'il les avoit délivrez de l'oppreſſion des „ Madianites, & de l'eſclavage auquel les Iſraëli„ tes avoient été ſoumis: comme l'Etat a reçu „ tant de biens, par le moyen de V. A. ſur quoi „ nous prions Dieu de toute nôtre cœur &c. „ Fait à Middelbourg, à la Cour de Zélande, „ le 16. de Fevrier 1675.

Cet Avis engagea le Prince, à réfuſer l'offre que la Gueldre lui avoit faite. Il avoit facilement pu comprendre que, s'il ne le faiſoit, la Hollande n'en ſeroit pas plus contente, que la Zelande. On voyoit bien que s'il aceeptoit la Souveraineté d'une Province, il la favoriſeroit plus que les autres, qui s'y ſeroient oppoſées; ce qui auroit encore plus irrité les autres Provinces. Un Prince Souverain favoriſe toûjours plus la Nobleſſe, que les Roturiers, & lui donne les meilleurs emplois. S'il avoit donné les Charges les plus conſiderables aux Gentils-hommes de Gueldre, comme il le devoit faire, par reconnoiſſance; les quatre autres, & ſur tout la Hollande & la Zélande, en auroient eu une jalouſie, qui lui auroit pu beaucoup nuire. D'ailleurs la France & divers Princes d'Allemagne, qui n'aimoient pas la Maiſon d'Orange, en auroient conçu du méecontentement; pour ne pas dire que l'Eſprit trop guerrier du Prince auroit jetté les Provinces dans des guerres, dont elles n'avoient nullement beſoin.

Ainſi le Prince jugea qu'il valoit mieux, pour lui, de remercier la Province de Gueldre, de l'honneur qu'elle lui avoit voulu faire; ce qu'il fit, dans l'Aſſemblée des Etats de cette Province. Cela étant fait, il écrivit une Lettre aux Etats de Zélande, qui leur fit bien connoitre qu'il avoit fort ſouhaité, que les autres Puiſſances euſſent imité la Gueldre, ſans tant raiſonner; puis qu'il n'y en avoit point qui ne fût, que cela lui feroit un très-grand plaiſir. On auroit peut-être pû dire, du côté de la Province de Gueldre, que les deux Provinces Marebandes avoient beſoin de la Nobleſſe de Gueldre, pour les défendre contre les ennemis, qui les pouvoient attaquer du côté que cette Province couvroit; mais elle avoit laiſſé venir les Ennemis en MDCLXXII. dans le cœur des Provinces Confédérées, de ſorte qu'on ne pouvoit plus ſe fier en eux.

Le Prince d'Orange ne laiſſa pas d'écrire une Lettre aux Etats de Zélande, par laquelle on pouvoit voir facilement que cette Province l'avoit fort deſobligé; en lui conſeillant de ne point faire de changement, dans la Conſtitution de la République. Après avoir dit aſſez froidement, qu'il étoit bien-aiſe de voir qu'on comprît les ſervices qu'il avoit rendu à l'Etat, en cette derniere guerre, il ajoûtoit entre autres choſes, „ qu'il étoit „ obligé d'avouër, à ſon grand regret, par les „ avis de quelques-uns des Membres de l'Aſſem„ blée de Zélande, que pluſieurs perſonnes & „ même de ceux, qui compoſoient la Magiſtra„ ture, euſſent travaillé à jetter dans les eſprits „ un ſoupçon, qu'il auroit voulu empieter ſur la

1675. „ Souveraineté du Païs, & ſe ſervir des offres de
„ ceux de Gueldre, comme d'un moyen à atti-
„ rer à lui la Souveraineté de toutes les Provin-
„ ces, & la priver de la liberté, en bannir tout
„ Commerce, diſſoudre les Compagnies, qui a-
„ voient été établies, par l'ordre de l'Etat, vio-
„ ler la ſûreté des Banques, annuller les obliga-
„ tions, qui ſont à la charge du Païs, introduire
„ un changement univerſel, réduire les habitans
„ de ces Provinces, à ne ſavoir s'ils avoient quel-
„ quelque choſe, ou rien, & même à les priver
„ de leurs biens; & que ceux, qui ſembloient
„ ſemer ces calomnies, paſſoient pour les défen-
„ ſeurs de la Patrie.

Il cenſuroit auſſi, avec beaucoup de véhemen-ce, ceux qui, l'an MDCLXXII. avoient propoſé de faire la Paix avec la France, à des conditions tout-à-fait honteuſes, & ruineuſes à leur Patrie; en quoi il n'avoit pas tout-à-fait tort, comme on le peut voir, dans l'Hiſtoire de cette année-là. Il avoit auſſi raiſon de dire, que ſes biens tant au dedans du Païs, que dehors, avoient beaucoup ſouffert juſqu'alors.

Le Prince ſe fâchoit auſſi beaucoup contre ceux, qui diſoient qu'il ſe ſervoit des offres de ceux de Gueldre, pour engager inſenſiblement les autres Provinces, qui en lui conſeillant d'accepter leurs offres, ſembleroient inſinuer à toutes les Provinces d'en faire autant.

Il diſoit qu'après avoir vû, qu'on expliquoit mal la démarche qu'il avoit faite, en demandant aux autres Provinces, s'il devoit accepter les offres de la Gueldre; il les avoit réfuſées. Il repouſſoit aſſez bien l'exemple de Gédeon, & montroit que ceux, qui s'étoient joints avec lui, avoient bien réüſſi; & que ceux qui en avoient mal uſé envers ſa poſterité, s'en étoient mal trouvez. Les Italiens ne manqueroient pas de dire, ou de penſer, dans une ſemblable conjoncture, (s) *qu'il falloit garder de ſemblables choſes pour la Chaire.* Enfin le Prince finiſſoit, en diſant „ qu'il s'étoit trou-
„ vé obligé de s'étendre ſur cette matiere, par-
„ ce qu'il voyoit qu'on avoit fait imprimer non
„ ſeulement la Lettre, qu'il avoit plû aux Etats
„ de Zélande de lui envoyer; mais auſſi la réſo-
„ lution, non pas tant afin qu'il fût informé de
„ leurs intentions, à quoi néanmoins elle devoit
„ ſervir uniquement; que pour donner occaſion
„ aux mal-intentionnez, de faire de mauvaiſes
„ impreſſions contre lui, parmi les Habitans,
„ qui compoſoient l'Etat; & augmenter leur
„ force, en diſant que même quelques-uns de
„ ceux, qui avoient part au gouvernement, a-
„ voient de mauvais ſoupçons de ſon procedé;
„ par où il ſe trouvoit d'autant plus obligé de
„ croire que pluſieurs de ceux, qui lui vou-
„ loient du mal, s'étoient ſeulement ſervis de
„ cette occaſion, pour rendre ſes procedures ſuſ-
„ pectes & odieuſes; quoi qu'il n'y en eût pas la
„ moindre apparence de raiſon. La Lettre étoit datée du 18. de Mars MDCLXXV. Il pourroit ſembler, qu'il valoit mieux diſſimuler tout cela, que de le publier, dans une Lettre du Prince.

S'il n'avoit pas eu l'intention d'engager toutes les Provinces, à ſuivre l'exemple de celle de Gueldre, la premiere de toutes les Provinces; il n'auroit eu que faire de les en avertir, & encore moins de leur demander leurs avis. Il n'y avoit perſonne, qui doutât que le Prince ne voulût les engager à ſe conformer au ſentiment de la Gueldre; ſans quoi, ils l'auroient renvoyé à une Aſſemblée ſolennelle des Etats Généraux, qui auroient pu déliberer là-deſſus, & ſe ſeroit encore moins fâché de la conduite des Zélandois. Vouloir changer une République, compoſée de Provinces indépendantes les uns des autres, en une ſeule Principauté, étoit un crime d'Etat, ſur lequel il n'y avoit point d'avis à demander, aux Provinces; mais plûtôt à ceux qui l'avoient commis, une réparation ſolennelle au Corps de la République. 1675.

Cependant ſans cenſurer la Gueldre, le Prince y fit quelques changemens, & y augmenta ſon autorité, en rendant toutes les Charges dépendantes de lui. On lui donna le pouvoir de nommer tous les Députez aux divers Corps de la Province, tant dans les Charges civiles, que dans les Militaires, & celui de juger en dernier reſſort de tous les démêlez, qui pourroient naître entre les differents Corps de la Province. Ainſi la Province, qui avoit voulu changer la République en Monarchie, ſouffrit toute ſeule des changemens, qu'on ne fit point dans les autres; qui demeurerent dans l'état, où elles étoient. Mais ſi le titre de Duc ne fut pas donné au Prince; il eut celui de *Stadthoudre* Héréditaire de la Province, dont il prêta le ſerment aux Etats. Il donna enſuite le Gouvernement de Nimegue au Comte de Solms, & celui de Zutfen au Marquis de Montpouillan, qui étoient de ſes Parens.

Cela ſe paſſa à Arnhem, d'où il partit pour l'Overyſſel, dont les Etats avoient été cependant convoquez à Zwol. Le Prince y fit quelques changements, dans la Magiſtrature; mais qui ne furent pas conſiderables. Enſuite le Prince fut créé Stadthoudre Héréditaire. C'eſt ainſi que ce Prince tâchoit de pourvoir à un Avenir, qui n'étoit nullement pour ſa Poſterité, puis qu'il n'en devoit point avoir. On auroit dit, en ce temslà, que, ſi la race de la Maiſon d'Orange venoit à manquer, la République ne pourroit pas ſe conſerver, contre les entrepriſes des Puiſſances voiſines; comme ſi elle avoit dû naître ſous un Prince d'Orange, & être éteinte, quand ſa poſterité viendroit à manquer; par les conteſtations, qui s'allumeroient entre les Provinces, ſur tout ſi elles étoient attaquées, par une Puiſſance formidable. Mais nous avons vû, de nos jours, que la guerre dans laquelle la République étoit engagée, avec la France & l'Eſpagne, les deux plus grandes Puiſſances de l'Europe, réüſſit, après la mort du Prince d'Orange, devenu Roi d'Angleterre, par le ſecours de cette même Couronne, d'une maniere, que perſonne n'auroit pu attendre.

Dès l'année MDCLXXIV. on avoit parlé de faire la Paix, & le Roi de la Grande Brétagne ayant offert ſa médiation, elle fut aceeptée, par tous ceux qui étoient intereſſez dans la Guerre. Les Suedois, qui avoient fait cette fonction, au Congrès de Cologne, s'étant ouvertement déclarez pour la France, ne pouvoient plus faire la fonction de Médiateurs. On parla d'une Place propre à s'y rendre, pour y négotier ſurement la paix, ſans qu'on y eût à craindre ce qui étoit arrivé à Cologne. On nomma pluſieurs Villes pour cela, mais enfin les Puiſſances intereſſées accepterent la Ville de Nimegue, en Gueldre. Le Roi de France laſſé d'une guerre, qui avoit épuiſé ſes finances, ſans qu'il eût rien pris, qui égalât les frais qu'il avoit fallu faire pour cela, fut des premiers qui nommérent des Ambaſſadeurs, pour y aller. Dès le 17. de Fevrier, il nomma le Duc de *Vitry*, Colbert *de Croiſſi*, & le Comte *d'Avaux*; mais comme les autres Puiſſances n'étoient pas encore prêtes à entrer en négotiation, ils ne partirent qu'à la fin de l'année. Le Roi d'Angle-

(1) *Guardate queſto per la predica.*

ter-

1675. terre avoit offert ſa Médiation aux Etats, (1) dès le 3. de Juin MDCLXXIV. & depuis on avoit propoſé diverſes places, pour y négotier, avant que l'on nommât Nimegue. (2) Le 19. de Janvier de l'an MDCLXXV. il fit propoſer aux Etats Généraux, par le Chevalier Temple, une ſuſpenſion d'armes générale, pour commencer à traiter de la Paix plus tranquillement, qu'on ne le pourroit faire les armes à la main, dont le ſort peut changer entierement la face des choſes, & rendre la Paix beaucoup plus difficile. Mais cette propoſition n'eut point de ſuite.

Les Etats, étant (3) preſſez par le méme Ambaſſadeur, de déclarer à peu près les conditions, ſous leſquelles Eux & leurs Confédérez pourroient faire la paix; leurs Députez lui demanderent à leur tour, ſi la France avoit donné à Sa Majeſté Britannique un plan, ſur lequel elle voudroit la paix. Temple répliqua, qu'il ne ſavoit autre choſe là-deſſus, ſinon que le Marquis de *Ruvigny*, Miniſtre de France, en Angleterre, ayant été ſondé là-deſſus, avoit dit qu'il n'avoit aucun ordre, de ſon Maître, de rien propoſer là-deſſus; mais qu'il croyoit que la Paix pourroit ſe faire, ſur le pied du Traité d'Aix la Chapelle, à condition que Sa Majeſté T. C. demeurât en poſſeſſion de tout ce qu'Elle avoit conquis, en cette guerre.

Les EE. GG. ayant déliberé là-deſſus, ils réſolurent de répondre au Chevalier Temple, que leurs HH. PP. & leurs Alliez avoient conſideré que Ruvigny, quoi qu'il n'eût pas pouvoir de traiter particulierement de cela, ne laiſſoit pas d'être bien informé de l'intention du Roi ſon Maître: Que cela s'accordoit fort bien, avec ce qu'ils avoient apris des prétenſions du Roi de France: Qu'ils ne pouvoient pas croire que perſonne, & bien moins encore le Roi de la Grande Brétagne, comme Médiateur, pût ſe perſuader que la Paix dût ſe faire, ſur ce pied: Que les EE. GG. & leurs Alliez ne pouvoient croire que, ſur de ſemblables propoſitions, on pût venir à conclurre une paix: Que nonobſtant cela, pour ſatisfaire les déſirs de S. M. B. ils avoient jugé qu'il ſeroit fort à ſouhaiter, que le Roi de France non ſeulement pût être diſpoſé à rétablir la Paix de Weſtfalie, contre laquelle, on avoit commis de ſi grands excès; mais auſſi à contenter Sa Majeſté Imperiale, l'Empire, les Electeurs, & les autres Membres, pour les dédommager de ce qu'ils avoient ſouffert; & qu'ils puſſent s'aſſurer que rien de ſemblable ne ſe feroit à l'avenir: Que par rapport au Roi d'Eſpagne, le méme Roi de France pût conſentir, que tout fût règlé ſur le pied du Traité des Pirenées: Que leurs Hautes Puiſſances ayant ſouffert des dommages irréparables, ne prétendoient rien; ſinon que S. M. T. C. leur reſtituât la Ville de Maſtricht, & les Païs d'Outre-Meuſe, qu'elle avoit occupez, pour les rendre au Roi d'Eſpagne; & que la République ſe déſiſteroit de ſes prétenſions bien fondées, pourvû qu'on ſatisfît à leurs Alliez: Que S. M. T. C. pût ſe diſpoſer à rendre à S. A. le Duc de Lorraine, les Duchez de Lorraine & de Bar, avec leurs dépendances: Que tout cela étoit ſi raiſonnable, que Sa Majeſté Britannique l'avoit approuvé, & que le Roi de France même avoit pluſieurs fois proteſté de le vouloir effectuer: Qu'enfin les incidents, que la Guerre avoit cauſez, ne devoient apporter aucun obſtacle à tout cela, qui ſeroit glorieux au Roi de France, & que leurs Hautes Puiſſances & leurs Alliez croyoient que Sa Majeſté Britannique ſeroit de leur ſentiment; ſur quoi Elles ſouhaitoient d'apprendre ce qu'il en penſoit. 1675.

Sur la fin de l'année (4) les Etats Généraux écrivirent à la Cour de Gueldre, pour la prier de donner ordre que les Magiſtrats de Nimegue fiſſent en ſorte que les Ambaſſadeurs, qui y alloient venir, euſſent des Logemens commodes, & un lieu pour s'aſſembler. Ils n'avoient garde de le refuſer, parce que l'incommodité, que cela pouvoit cauſer à la Ville, pour un peu de tems, ſeroit bien recompenſée par la Dépenſe, que les Ambaſſadeurs y feroient.

Le Roi de France (5) donna ordre de partir à ceux qu'il avoit nommez, pour ſes Plénipotentiaires, comme nous l'avons dit, & Colbert de Croiſi partit pour Nimegue, avec le Comte d'Avaux; mais le Duc de Vitri étant tombé malade, n'y put aller. Le Roi craignant que cette maladie ne fût longue, nomma enſuite, en ſa place, *le Maréchal d'Eſtrades*; que ſoo long ſéjour à la Haie, en qualité d'Ambaſſadeur, avoit rendu très-propre à une ſemblable négotiation. Mais il ne parut, que l'année ſuivante.

Nous dirons ici, en peu de mots, ſelon nôtre méthode ordinaire, ce qui ſe paſſa, cette année, ſur Mer, ſans nous arréter aux Evenements qui arriverent ailleurs, qu'autant qu'ils ſont liez avec la République des Provinces Unies. Les Couronnes du Nord étoient brouillées enſemble, & comme la France etoit pour la Suede, qu'elle ſoûtenoit, par des ſubſides pécuniaires: les Etats Généraux ſecoururent les Danois, de quelques Vaiſſeaux de Guerre, qu'ils leur envoyerent. Il n'y arriva rien de fort remarquable, comme on le pourra voir, dans la Vie de Ruiter, ſur cette année. Ceux de Meſſine, en Sicile, étoient fort irritez contre les Eſpagnols, qui apparemmcot les traitoient avec trop de hauteur. La France, qui ne cherchoit qu'à chagriner l'Eſpagne, avoit porté une partie des Siciliens à ſe révolter ouvertement, comme ils le firent, & leur envoya quelque ſecours; ce qui donna beaucoup d'inquietude aux Eſpagnols. Comme ils étoient foibles en mer, ils prierent les Etats Généraux de leur envoyer du ſecours. On le leur accorda, & Ruiter reçut ordre d'aller commander une Flotte de dix-huit Vaiſſeaux, ſix Senaux, quatre Brulots, & deux Bâtimens de Tranſport. Il eut le Vice-Amiral *de Haan*, pour commander, ſous lui.

Quand on eut montré à Ruiter la Liſte des Vaiſſeaux, qu'il devoit commander; il ne trouva pas cette Flotte aſſez forte, pour chaſſer les François des Mers de Sicile. Quoi qu'il eût vû des Flottes Françoiſes ſur l'Océan, qui n'avoient pas trop bien fait leur devoir, étant jointes à celle des Anglois; il jugea que les François feroient mieux ſeuls, & il avoit meilleure opinion des Matelots Provençaux, que de ceux qu'il avoit vûs ſur les côtes de l'Océan. Outre cela, on avoit reçu des nouvelles de la Flotte Françoiſe, & l'on avoit ſu qu'elle étoit compoſée de Vaiſſeaux plus gros, que ceux qu'on lui deſtinoit. Mais il ne comptoit point ſur les Vaiſſeaux Eſpagnols, & il auroit mieux aimé qu'on lui donnât un plus grand nombre de gros Vaiſſeaux Hollandois, que de le renvoyer à la Flotte Eſpagnole, qui le devoit joindre, & dont il n'avoit pas bonne opinion. Un Conſeiller d'une des Amirautez de Hollande; le voyant triſte, lui dit *qu'il ne croyoit néanmoins pas que*

(1) Voyez les Actes & Mémoires touchant la Paix de Nimegue T. I. p. 2. de la 3. Edition.
(2) Là-même p. 8.
(3) Là-même p. 17.
(4) Là-même p. 23.
(5) S. *Didier* Hiſt. des Négotiations de Nimegue.

1675. *que l'âge plus avancé le rendit plus timide, & lui fit perdre courage.* Mais *Ruiter* lui répondit, *qu'il ne commençoit point à perdre courage, qu'il hazardoit volontiers ſa vie, pour l'Etat; mais qu'il étoit fâché que ceux, qui le gouvernoient, expoſaſſent ainſi ſon Pavillon.* En effet, ſa Flotte n'étoit pas en aſſez bon état, pour un ſi grand voyage, comme on le verra dans la ſuite. Quelques Magiſtrats le prierent de faire la Campagne, malgré la repugnance, qu'il y avoit, ſur quoi il répondit, *que les Miniſtres de l'Etat ne devoient pas le prier, mais lui commander; & que, quand on lui ordonneroit d'aller en mer, avec un ſeul Vaiſſeau, & d'y porter le Pavillon, il ne le réfuſeroit pas, & qu'il ſeroit toûjours prêt à hazarder ſa vie, où l'Etat voudroit hazarder ſa Baniere.* Enfin il prit congé de ſa famille, de maniere qu'on eût dit, qu'il avoit un preſſentiment de ſa mort. Il prit auſſi congé des Etats, le 24. de Juillet. Deux jours après, il écrivit au Prince *de Monteſarchio*, Amiral d'Eſpagne, pour lui dire qu'il étoit prêt à mettre à la Voile, avec la Flotte Hollandoiſe, pour faire voiles à Cadis, où il eſperoit de trouver de nouveaux ordres; pour aller à Naples, ou ailleurs, ſelon que Sa Majeſté Catholique le trouveroit à propos; & qu'il ne doutoit pas qu'il ne trouvât ſon Excellence prête à partir. On lui donna enſuite ſon inſtruction, ſignée du Prince d'Orange, & enſuite d'autres.

Le 11. d'Août, le Prince lui écrivit de ne pas encore mettre à la voile, parce qu'il avoit beſoin de la Flotte, pour tranſporter, je ne ſai où, une perſonne, qu'il ne nommoit point, & pour d'autres uſages; mais cette perſoune ne vint point, & la Flotte ne fut employée à rien. Le 20. d'Août Ruiter reçut avis, qu'on avoit déclaré la guerre à la Suede, en faveur du Danemark, avec lequel on avoit fait un Traité.

Le 26. il aborda devant Cadis, avec une partie de la Flotte, dont le reſte arriva enſuite. Il s'apperçut là que ſon mât de Miſene, & celui de Hune avoient été tous deux rompus, & raccommodez; mais en ſorte qu'il étoit dangereux, qu'ils ne tombaſſent dans la Mer; ce qui marquoit qu'on n'avoit plus alors le même ſoin des Flottes, que l'on en avoit eu, ſous le Penſionaire De Witt; ſous lequel on n'avoit eu, que peu de Troupes de Terre.

Il reçut, dans la Baye de Cadis, cinq Lettres de la Reine Régente d'Eſpagne, qui l'avertiſſoient de ſe joindre inceſſamment avec ſix Vaiſſeaux de Guerre Eſpagnols; ſur leſquels *D. Juan d'Autriche* devoit s'embarquer, ou de le recevoir ſur ſes Vaiſſeaux, ſi les Eſpagnols n'étoient pas encore prêts à mettre à la Voile. Ruiter répondit, le 29. de Septembre, qu'il obéïroit aux ordres de la Reine; mais que ſes Mâts de Miſene & de Hune étant rompus, il avoit beſoin de neuf ou dix jours, pour en mettre de nouveaux, & pour pouvoir ſortir de Cadis; que ſi néanmoins ce tems paroiſſoit trop long, il attendroit d'autres ordres, & que ſi l'affaire preſſoit, il laiſſeroit ſon Vaiſſeau à Cadis, & paſſeroit ſur un autre, afin de continuer ſa route. Comme la Cour preſſoit Ruiter d'aller prendre Don Juan, qui n'avoit aucune envie d'aller, avée lui, & que néanmoins l'Amiral Hollandois avoit ordre des Etats de mener *Thomas Van Hees* à Alger, pour y renouveller un Traité de Paix, avec les Pirates de cette Ville. Il lui donna donc quatre Vaiſſeaux, qui eurent ordre de partir inceſſamment, ſans en rien dire; de peur d'être traverſé, en cela, par la Cour de Madrid. Il chargea les Commandans de ces Vaiſſeaux de ne demeurer, au plus, que trois fois vingt-quatre heures devant Alger, & de revenir à la Baye de Vineros, près de Tortoſe; pour y rejoindre le Pavillon, s'il y étoit, ou pour l'attendre. Ruiter, qui connoiſſoit les lenteurs des Eſpagnols, en uſa ainſi, pour ne leur pas donner ſujet de ſe plaindre, de ce qu'il ſéparoit ainſi ſa Flotte; & en effet ce tems n'étoit pas trop long, pour l'attendre, & Ruiter eut le tems d'aller cependant voir le Duc de Medina-Celi, au Port de Ste. Marie, où il étoit. Le Duc le reçut très-bien, & lui donna de grandes loüanges, qu'il avoit en effet méritées. 1675.

Cependant les Mâts, qui manquoient, ayant été ſuppléez par d'autres, en ſix jours, en maniere qu'on y pût mettre les voiles; au grand étonnement des Eſpagnols, qui avoüoient qu'ils auroient eu beſoin, pour cela, de ſix ſemaines; il remit le 7. à la voile, pour aller à Alicante, où il n'arriva que le 1. de Novembre, avec ſix de ſes Vaiſſeaux, qui avoient amené l'Amiral de Biſcaye à Cadis, pour s'y radouber. Un Capitaine Hollandois dit ce qu'il faudroit, pour cela. Ruiter reçut là une Lettre de la Reine d'Eſpagne, par laquelle elle le prioit de renvoyer à Cadis les cinq Vaiſſeaux, qui l'avoient rejoint, afin d'eſcorter l'Amiral Eſpagnol en Italie. Mais il s'en excuſa civilement, ſur ce qu'il avoit beſoin, de ces Vaiſſeaux, pour ſe défendre contre les François. Auſſi n'étoit-il nullement néceſſaire d'attendre Don Juan, qui écrivit le 31. d'Octobre à Ruiter, que la Reine avoit trouvé plus à propos de le retenir à Madrid, & de prier l'Amiral Hollandois d'aller chercher les François en Sicile, pour les en chaſſer. Ruiter donc mit à la voile, le 8. de Novembre, & fut battu d'une violente tempête, qui ſépara la Flotte, & dans laquelle un Vaiſſeau Marchand, ayant heurté l'Amiral, l'endommagea beaucoup. Elle arriva le 14. du même Mois, devant Barcellone. Ruiter eut le chagrin de voir, en cette expedition, que l'on avoit eu peu de ſoin de bien équiper le Vaiſſeau, qu'il montoit. Il écrivit le 13. du Mois à l'Amirauté de la Meuſe, que depuis cinquante-ſept années, qu'il avoit été ſur mer, il n'avoit jamais été ſi mal fourni de Voiles & de Cordages; que de neuf Cables, qu'il avoit eus, il avoit été obligé d'en faire couper deux, qui ne pouvoient plus ſervir; que ſes Voiles neuves n'étoient couſuës, qu'avec du fil pourri, & que la couture en étoit ſi lâche, qu'il falloit qu'elles euſſent été conſues, par des Apprentiſs; que ſes Huniers ne valoient rien, & que le vent les avoit briſez, pendant qu'il n'étoit rien arrivé de ſemblable, aux Vaiſſeaux de l'Amirauté d'Amſterdam; que ſi ce n'étoit pas une choſe fort étrange, que les Voiliers s'enrichiſſent aux dépends du Public, il étoit néanmoins étrange, que pour enrichir ces gens-là, on expoſât les Vaiſſeaux de l'Etat, & les Officiers, qui les montoient à ſe perdre. Il eſt facile de penſer, que tous les ſoins de l'Etat & du Prince d'Orange étoient tournez du côté des Armées de Terre, & que les principales dépenſes les regardoient. Ce fut ainſi que Mrs. de Witt n'avoient eu ſoin, que de la Marine, de peur que les Anglois ne profitaſſent de la négligence des Amirautez; & qu'au contraire ils avoient négligé les Armées de Terre, de peur que, ſi elles étoient nombreuſes & bien entretenues; comme elles auroient dû l'être, l'année MDCLXXII. elles ne priſſent le parti du Prince d'Orange. Outre cela, on ne craignoit plus alors d'avoir de grandes guerres à ſoûtenir par mer; parce que l'Angleterre s'en étoit laſſée, dans celle qu'elle avoit euë avec les Provinces Unies, la même année & les ſuivantes. Enfin le bon Ruiter avoit été

1675. été ami des Freres de Witt. Tout cela étoit plus que ſuffiſant, pour engager les Amirautez à mal fournir une Flotte, que ce grand homme devoit commander; ſans ſe mettre en peine, ſi l'Etat s'en trouveroit bien.

Les Eſpagnols en uſerent mieux avec lui, parce qu'ils en avoient beſoin, dans les conjonctures où ils ſe trouvoient. Le Roi d'Eſpagne Charles II. étant entré dans ſa Majorité, la Reine ſe démit de ſa Régence, pendant laquelle elle avoit eu beaucoup de complaiſance pour Don Juan. Ce Fils naturel de Philippe IV. s'étoit excuſé d'aller ſur la Flotte Eſpagnole, qui devoit ſe joindre à celle de Ruiter. Le jeune Roi n'eut pas la même indulgence pour lui, & voulut qu'il allât joindre Ruiter, avec les Vaiſſeaux Eſpagnols. Il en écrivit, le 9. de Novembre, à Ruiter; qui étoit à Bareellonne, en attendant ſes ordres, & lui dit, que le Prince l'iroit joindre, avec les forces navales de l'Eſpagne. Cependant le Prince Eſpagnol lui écrivit, le 27. de Novembre, qu'étant tombé malade, il ne pouvoit pas aller joindre ſa Flotte, & qu'il n'avoit qu'à partir.

Ruiter partit en effet, le 28. de Novembre, & arriva le 3. de Decembre à Cagliari, dans l'Ile de Sardaigne; où il fut très-bien reçu, par l'ordre du Roi. Etant là, il en reçut une Lettre du 28. de Novembre, dans lequel le Roi lui donnoit ordre de ne point aborder en Sardaigne, mais trop tard. Il l'avertiſſoit qu'en quelque endroit, qu'il pourroit s'entretenir avec le Marquis *de Villa Franca*, il ne manquât pas de le faire; parce que ce Marquis avoit le commandement des Troupes de Terre, qui devoient agir de concert avec celles de la Mer; Que le commandement des forces maritimes de l'Eſpagne appartenoit au Géneral de ſes Galeres, & en ſon abſence au Prince de Montefarchio, qui en ſon abſence commandoit ces mêmes forces; Qu'il ſe promettoit que Ruiter n'auroit point de répugnance à attaquer Meſſine, puis qu'il n'avoit été envoyé, que pour cela; Qu'enfin il entretiendroit une bonne correſpondence, avec les Officiers Eſpagnols, qui avoient ordre d'en faire autant avec lui; Que dés qu'il ſeroit arrivé à Melazzo, il tâchât de ſavoir où étoit la Flotte Eſpagnole de l'Océan, afin de ſe joindre avec elle; pour exécuter, avec elle, ce qui avoit été projetté; Que s'il avoit beſoin de quelques vivres, dans ſa route, il en ſeroit fourni parce qu'on avoit donné ordre au Gouverneur du Milanois, de depêcher des Exprès à tous les Vicerois; afin qu'ils tinſent, dans les Ports de leurs Gouvernemens, tout ce dont il pourroit avoir beſoin; Que D. Manuel de Lira avoit obtenu des Etats Géneraux, que le tems de l'expédition de leur Flotte ſeroit prolongé de ſix mois.

Cette Flotte fit voiles vers la Sicile, le 13. de Decembre, & arriva à Melazzo le 20. Ruiter y fut reçu, avec une très-grande joie, & tout ce qu'il y avoit de Gens de qualité le viſiterent ſur ſon bord; après quoi, il alla auſſi viſiter les Officiers Eſpagnols, ſur leurs Galeres. Le 21. il mit pied à terre, & alla voir le Vice-Roi de Sicile, qui le reçut très-bien, & ordonna qu'il fût ſalué du Canon de toute la Ville & du Château. Il propoſa au Vice-Roi d'agir, ſans délai, contre les François, par Mer & par Terre; & d'appeller pour cela le Prince de Montefarchio; qui étoit, comme Ruiter l'avoit ouï dire, dans la Baye de Palerme, avec neuf Vaiſſeaux. Il jugeoit même qu'en cas qu'ils ne fuſſent pas tous en état d'agir, il falloit employer ceux, qui le ſeroient, afin que les Hollandois fuſſent ſoûtenus par les Eſpagnols. Il envoya même deux de ſes Vaiſſeaux & un Senau, pour croiſer ſur les Ennemis, pendant deux jours, juſqu'à ſix lieuës en Mer; pour tâcher de prendre les Vaiſſeaux Ennemis, qu'ils rencontreroient, & même tous les autres, ſur tout ceux, où il y auroit des Vivres; parce qu'il avoit été informé que ceux de Meſſine, qui s'étoient ſoulevez contre l'Eſpagne, & qui avoient appellé les François, commençoient à manquer de proviſions de bouche. 1675.

Dans le tems, que la Flotte Hollandoiſe entra dans la Baye de Melazzo, *Theodore Weſthovius*, Miniſtre de Ruiter, reçut des Lettres de quelques Miniſtres du S. E. de Hongrie, tant Réformez, que Lutheriens. On lui apprenoit qu'il y en avoit vingt-trois, qui ſervoient ſur les Galeres de Naples, comme forçats, & trois autres ſur celles de Sicile. Ruiter, qui avoit l'ame auſſi tendre que genereuſe, envers les malheureux, ſur tout lors qu'ils ne l'étoient pas pour aucune mauvaiſe action, donna ordre de chercher ceux qui étoient ſur les Galeres de Sicile, pour demander leur délivrance au Vice-Roi. On les trouva en effet peu de tems après. Ces gens-la avoient été envoyez par l'Empereur *Leopold* en Italie, & remis aux Eſpagnols, pour les envoyer ſur les Galeres; où ils ſeroient infailliblement peris de miſere, & de mauvais traitemens, ſi les EE. GG. qui en furent avertis, par *Hamel Brumings* leur Réſident à Vienne, n'euſſent pas obtenu leur delivrance; comme on le pourra voir, dans la Vie de Ruiter, par *Brand*; que nous avons tant de fois citée en cette Hiſtoire. Nous avons vu quelques-uns de ces pauvres Miniſtres, lors qu'ils eurent été délivrez. Quelques-uns, en s'en retournant, paſſerent par la Ville de Geneve, où on les reçut, avec beaucoup de charité; ſans faire aucune diſtinction entre les Réformez, & un Lutherien, qui étoit parmi eux. On ſait que l'Empereur Léopold étoit exceſſivement zélé en matieres de Religion, quoi que d'ailleurs aſſez équitable. Les Princes de la Maiſon d'Autriche, élevez par des Religieux, ennemis jurez de tous ceux qui ſe ſont ſéparez de l'Egliſe Romaine, & dévouez aux opinions de cette Egliſe, ſe ſont trop livrez à ces gens-là; qui leur devroient être ſuſpects, s'ils y faiſoient un peu de réflexion. Il n'eſt pas permis aux Chrétiens d'être à cet égard plus intraitables que les Mahometans, qui contents d'un tribut aſſez leger, laiſſent vivre les Chrétiens en paix en leurs Etats. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler d'une choſe de cette nature, quoi qu'on puiſſe dire que l'eſprit de perſecution, qui regne, depuis ſi long tems, en Eſpagne, a été l'une des principales cauſes de la naiſſance de la République des Provinces Unies. Quoi qu'elles ſe plaigniſſent, avec raiſon, de la violation de leurs Privileges; la cruauté du Duc d'Albe, & la crainte de l'Inquiſition d'Eſpagne reveillerent les plus indolens, & leur firent prendre les armes contre un Gouvernement, ſans juſtice & ſans miſericorde envers ceux, qui avoient plus de foi à l'Ecriture Sainte, qu'aux déciſions de ceux, qui y ſont oppoſez.

Pour revenir à l'Hiſtoire, le dernier jour de l'année le Vice-Amiral *de Haan*, arriva à Melazzo avec onze voiles, qui avoient été ſéparez de la Flotte. Si les François avoient été avertis à tems de cette ſéparation; & prêts à agir, ils auroient pu attaquer, avec beaucoup d'avantage, la Flotte des EE. GG.

NOUS parlerons de ce qui lui arriva, enſuite, à la fin de l'année ſuivante. Il eſt tems de revenir à la négotiation; qui, peu de tems après, commença de ſe faire à Nimegue, pour la pacification de toute l'Europe. Nous nous arrê- 1676.

1676. réterons principalement à ce qui regarde les Provinces Unies, deſquelles ſeules nous avons entrepris de faire l'Hiſtoire, ſans y rien mêler d'étranger; ſi ce n'eſt ce qui ſe trouve ſi lié avec les interêts des Provinces Unies, qu'on ne peut entendre leur Hiſtoire, ſans y raconter ce qui eſt arrivé à leurs Voiſins.

Dés les années précedentes, la France avoit fait tout ce qu'elle avoit pu, pour obtenir la liberté du Prince de *Furſtemberg*, que l'Empereur avoit fait arrêter à Cologne; où il ne faiſoit que traverſer les interêts de l'Empereur & de l'Empire, en faveur de la France. Mais Sa Majeſté Imperiale, qui étoit très-bien inſtruite du caractere du Priſonnier, ne voulut point écouter ce qu'on propoſoit en ſa faveur. La France néanmoins n'oublioit rien de ce qui pouvoit engager l'Empereut à le relâcher, & ce fut, ſans doute, elle qui obtint du Roi de la Grande Brétagne des Lettres très-preſſantes (1) en faveur du Priſonnier, afin qu'on le relâchât. Autrement l'Angleterre n'avoit aucun interêt, qui l'engageât à intervenir en cette affaire. Sa Lettre étoit datée du 6. de Novembre, c'eſt-à-dire, du 16. du ſtyle nouveau. Il écrivit auſſi au même Prince de Furſtemberg lui-même, une Lettre fort civile, datée du même jour, & par où il ſemble prendre beaucoup d'interét à le faire ſortir de la Priſon. L'Empereur lui répondit, le 10. de Janvier MDCLXXVII. & lui fit voir aſſez clairement, qu'il avoit fait ce qu'il devoit, en arrêtant ce brouillon. Cependant Charles II. ne laiſſa pas d'interceder vivement pour lui, auprés des Etats Géneraux, par une Lettre du 28. de Decembre (S. A.) pour les engager à demander la liberté de ce Prince. *Skelton*, qu'il envoyoit à l'Empereur, en qualité d'Envoyé Extraordinaire, fut chargé d'une Lettre, qu'il écrivit là-deſſus; comme ſi les Etats n'avoient rien ſû de ce que le Prince de Furſtemberg avoit tramé, contre leur République, & dont nous avons parlé (2) ci-deſſus. Mais il ſe trouva qu'ils en étoient très-bien inſtruits, puis qu'ils donnerent (3) au Chevalier Temple un Mémoire, où il y avoit „ que les Etats avoient un très-ſenſible „ déplaiſir, de ne pouvoir pas ſatisfaire S. M. B. „ touchant la Liberté, ou Sequeſtre du Prince „ Guillaume de Furſtemberg; Qu'il avoit été ſi „ contraire aux PP. UU. qu'il avoit tâché, par „ toutes ſortes de moyens, de jetter dans la der- „ niere déſolation; en ſorte que, lors qu'il avoit „ plû à Dieu de faire tomber diverſes Places, qui „ étoient entre leurs mains, dans la puiſſance de „ l'Electeur de Cologne; il traita en géneral & „ en particulier ceux des Magiſtrats, qui ſe trou- „ verent en ces Places, avec la derniere indigni- „ té; & particulierement ceux, qui faiſoient pro- „ feſſion de la Religion Réformée; Que pen- „ dant le Congrès de Cologne, il s'étoit vanté à „ un des Ambaſſadeurs de leur Etat, d'avoir tra- „ vaillé, pendant quinze ans, à réduire la Répu- „ blique dans l'état où elle étoit; Qu'il étoit de- „ puis tombé entre les mains de l'Empereur, „ comme ſi Dieu avoit ſuſcité ce Prince, pour la „ vanger d'un de ſes plus grands Ennemis: Que „ néantmoins comme leurs HH. PP. n'avoient „ pris aucune connoiſſance de cette affaire; Elles „ ne s'en étoient mêlées, en aucun maniere; Qu'el- „ les avoient déclaré pluſieurs fois, que cela ne „ les touchoit nullement, & qu'Elles ne s'interes- „ ſeroient point à la maniere, dont l'Empereur „ le voudroit traiter; Qu'elles eſperoient que Sa „ M. B. qui avoit témoigné tant d'affection, pour „ leur Etat, ne s'offenſeroit point, qu'ils n'inter- „ cedaſſent pas pour lui, & qu'ils ne contribuaſſent „ point à la Liberté d'un Homme, qui s'étoit „ attiré l'indignation de S. M. I. ſa bienfaitrice, „ & qui, ſans avoir jamais reçu aucune injure des „ Etats, avoit fait, pendant quinze ans, tout ce „ qu'il avoit pu, pour les ruiner de fonds en „ comble, & s'en étoit vanté; Qu'ainſi leurs „ HH. PP. prioient Sa Majeſté de trouver bon, „ qu'ils ne s'en mélaſſent point. C'eſt là le con- 1676.
tenu d'une Lettre des Etats Géneraux, du 3. Fevrier 1676. Ils confirmerent encore cette réſolution, dans une Aſſemblée, (4) tenue le 22. de Juin. Ce fut apparemment ce qui fit, que le Roi d'Angleterre fit écrire à Skelton, de ne pas continuer ſon voyage à Vienne.

Pour revenir à l'Aſſemblée de Nimegue, les deux Ambaſſadeurs de France, Colbert de Croiſſy & le Comte d'Avaux, arriverent le 3. de Janvier, à Charleville, dans l'eſperance d'y trouver les Paſſeports, qui leur étoient néceſſaires, ſur tout des Eſpagnols & des Hollandois; mais ils n'en trouverent point. Ils y demeurerent même deux mois, ſans les recevoir, parce qu'il y avoit des difficultez, ſur ce qu'on prétendoit qu'on pût envoyer réciproquement des Courriers de Nimegue, & en recevoir des deux côtez. Le Duc de Lorraine demandoit, que le Roi de France le traitât de *Frere* (5) & de *Duc de Lorraine*, ſelon l'ancien uſage; ce que Louïs XIV. n'avoit pas voulu lui accorder. Il ſemble que les Paſſeports de ce Duc étoient néceſſaires, à cauſe que le peu de Troupes, qu'il avoit, étant perpetuellement en courſe, parce qu'elles n'étoient point payées, rançonnoient, ou pilloient même les Courriers. Les Ambaſſadeurs de France, attendant leurs Paſſeports à Charleville, ne les reçurent, que le 4. de Juin, mais datez du 31. de Decembre de l'année paſſée; avec ordre du Roi de partir inceſſamment, pour Nimegue. Ils s'embarquerent le 7. de Juin, pour deſcendre la Meuſe, avec tous leurs équipages.

Comme la maladie du Duc de *Vitry* continuoit, & que l'on croyoit qu'elle étoit incurable, le Roi nomma, en ſa place, le Maréchal d'Eſtrade. Les deux autres Ambaſſadeurs le virent, en paſſant à Maſtricht, dont il étoit Gouverneur; car il ne partit pas avec eux, apparemment parce que ſes équipages n'étoient pas encore prêts. Ils arriverent à Mook, qui eſt à deux lieuës de Nimegue, où ayant fait débarquer leurs Carroſſes, & la plus grande partie de leurs équipages, qu'ils firent charger ſur ſoixante Charrettes, ils arriverent à Nimegue, ſur les cinq heures du ſoir. Quoi qu'ils fuſſent encore *incognito*, & ſans train; parce que la plûpart de leur monde étoit demeuré dans les Bâteaux, qui l'avoit amené, apparemment pour garder les hardes; leur entrée fut remarquable par la quantité des chariots, & de Hardes qui rempliſſoient les ruës de Nimegue, depuis la Porte de la Ville, juſqu'à leur Hôtel.

Il n'y avoit alors que le ſeul Chevalier *Jenkins*, le troiſiéme des Plénipotentiaires, car *Hyde* & *Temple* n'y étoient pas encore venus; outre *Van Beverning* & *Van Haren*, Plénipotentiaires des Etats. Les Ambaſſadeurs de France firent d'abord part

(1) Voyez *les Actes & Mémoires des Négotiations de la Paix de Nimegue* T. I. p. 29.
(2) Voyez p. 256.
(3) Actes & Mémoires de la Paix de Nimegue Tom. I. p. 78.
(4) Là-même p. 74.
(5) Voyez St. *Didier* dans ſon Hiſtoire des Négotiations de Nimegue p. 22.

1676. part de leur arrivée au Chevalier Jenkins, qui ne manqua pas de les feliciter de leur bonne arrivée, & de les venir voir le lendemain, avec un Carroſſe à ſix Chevaux. On en uſa de même avec les Plénipotentiaires Hollandois, qui allérent féliciter les Ambaſſadeurs de France, de leur bonne arrivée. Ces derniers ne manquerent pas de s'aquiter de ces mêmes civilitez, quand leur monde & leurs équipages furent arrivez. Le Maréchal d'Eſtrade reçut des ordres ſi preſſants de la Cour, qu'il partit & arriva à Nimegue, le 28. de Juin, avant que ſon train fût fait. Le Chevalier Temple y arriva peu aprés.

Cependant la guerre n'avoit pas laiſſé de ſe continuer. Le Roi de France prit, dans les Païs-Bas Eſpagnols, Condé; qu'il obligea en quatre jours de le rendre à diſcretion, le 25. d'Avril. Le Duc d'Orléans prit, le 12. de Mai, Bouchain aprés ſix jours d'attaque, „ en préſence, dit *St.* „ *Didier*, de la plus puiſſante armée, que les „ Alliez euſſent euë, dans les Pais-Bas, ſous le „ commandement du Prince d'Orange, que le „ Roi tenoit arrêté, à la portée du Canon, avec „ une armée beaucoup inferieure; ſans que le „ Prince d'Orange voulût hazarder une bataille. Si l'armee, avec laquelle le Prince d'Orange attaqua le Prince de Condé prés de Seneſ, étoit de quatre-vingts-mille hommes; il n'eſt pas vrai, que celle-ci fût la plus forte, que les Alliez euſſent jamais euë dans les Pais-Bas; puis qu'elle n'étoit que de cinquante-mille hommes. Voici comme en parle (1) un célébre Hiſtorien François: „ Le „ Prince d'Orange & le Duc de Villa-hermoſa, Gouverneur des Pais-Bas Eſpagnols, ſe „ mettent en marche, avec cinquante-mille hom„ mes, comme pour ſecourir cette place. Le „ Roi s'avance, pour couvrir le ſiege & range ſon armée, dans la Plaine de Hurtebiſe, & „ préſente la Bataille au Prince d'Orange. Ce „ Prince, aulieu de l'accepter, ſe retrancha, & „ la Ville fut priſe, en huit jours de tranchée „ ouverte. On peut douter de cela, ſans faire tort à la gloire de Louïs XIV. puis qu'on ſait que ce Prince n'a jamais été préſent en aucune bataille; & qu'il n'eſt pas en effet de la ſageſſe d'un Grand Roi de ſe battre ſans néceſſité, aulieu que le Prince d'Orange a donné des combats, où il a preſque toûjours eu du deſſous; ſans ſonger que, s'il etoit tué, il attireroit après lui la ruine de ſa Patrie, qui ne ſe ſoûtiendroit pas, ſans Chef. S'il avoit eu une occaſion de ſe battre, à partie égale, il n'y a guère d'apparence qu'il n'en eût pas profité. Mais alors il avoit un autre deſſein, dont la réuſſite lui auroit bien été plus avantageuſe, que les ſuites d'une bataille, dont la victoire eſt bien douteuſe, & l'avantage même ſi petit, qu'on reconnoit qu'il vaudroit mieux n's'être point battu, que d'avoir l'honneur d'une Victoire, que l'on a achetée trop cher. Auſſi le Prince marcha-t-il à Maſtricht, dont la priſe auroit été trés-avantageuſe aux EE. GG. pour couvrir la Gueldre.

Le Roi de France ſavoit que Maſtricht étoit bien fourni de tout, & qu'il auroit bien le tems de le ſecourir, par la bonne conduite de *De Calvo*, qui commandoit dans la place, dans l'abſence du Maréchal d'Eſtrade, qui étoit, comme on l'a vû, à Nimegue. Ainſi Louïs XIV. ordonna 20 Maréchal d'Humieres d'aſſieger Aire, qui fut priſe le 31 de Juillet, aprés cinq jours de tranchée ouverte. Il prit encore le Fort de Link.

Le Prince d'Orange trouva en effet Maſtricht plus fort, & mieux garni de tout ce qui étoit néceſſaire, qu'il n'avoit cru. Les François le laiſſerent échauffer devant cette Place, & n'envoyerent le Comte *de Schomberg*, depuis Maréchal de France, pour la ſecourir, qu'apres cinquante jours d'attaque. La verité etoit qu'il n'étoit pas pourvu d'un bon Ingenieur, puis que celui, qu'il avoit, ne ſavoit ſon metier, que par une ſimple Théorie. C'eſt une faute que ce Prince, trop entêté de la deſtinée, commit toute ſa vie, contre la pratique de ſes Prédeceſſeurs, qui en avoient uſé tout autrement; & particulierement ſon Ayeul, qui avoit autrefois pris Maſtricht, & repouſſé les Imperiaux & les Eſpagnols, qui ne purent pas le forcer dans ſes lignes, l'an MDCXXXII. Les François même, en ce tems-ci, tirerent beaucoup d'avantage de l'habileté de *Vauban*; qui fut depuis recompenſé d'un Bâton de Maréchal de France. 1676.

Pour revenir aux négotiations de Nimegue, la premiere choſe, dont on parla, fut la neutralité des environs de Nimegue, que les Ambaſſadeurs demandoient, pour s'aller promener. (2) Ce fut le Chevalier Jenkins, qui en fit le premier la propoſition. Il témoigna qu'il ſeroit neceſſaire, pour les Miniſtres, qui devoient compoſer l'Aſſemblée, que S. M. T. C. voulût l'étendre, à quatre lieues aux environs de Nimegue. Le Roi d'Angleterre faiſoit, à peu près, les mêmes inſtances à *Courtin*, Ambaſſadeur de France à Londres. Il s'étoit même reſtraint à une étendue de deux lieuës, & encore à cette condition, que cette Neutralité n'empêcheroit pas la levée des Contributions, que le Roi de France y avoit impoſées. Ce dernier témoigna au Roi de la G. B. par ſon Ambaſſadeur, qu'il vouloit bien le ſatisfaire, en cela. Il manda même à ſes Ambaſſadeurs à Nimegue, qu'ils pouvoient s'en expliquer de même, & en convenir, par le moyen des Médiateurs, avec toutes les Parties intereſſées; mais qu'il ſeroit néceſſaire, qu'ils ſe fiſſent bien entendre, ſur le point des Contributions; afin qu'on ne prétendit pas, que ce fût une infraction à la Neutralité; ſi, faute de payement, on employoit la force, pour les faire lever. Le Roi répeta encore les mêmes ordres, dans une Lettre, du 3. de Juillet.

Mais (3) les Ambaſſadeurs des EE. GG. ſoubaitoient, que la Neutralite allât depuis le Fort de Schenk, juſqu'a celui de S. André, le long du Wahal, & qu'elle s'étendit, en largeur, juſqu'à la Meuſe; mais le Roi étoit bien eloigné de l'accorder, puis qu'au mois de Septembre, il reſtraignit cet eſpace a une demi lieue, autour de la Ville de Nimegue.

Comme De Calvo, Gouverneur de Maſtricht, avoit fait une courſe, dans ces quartiers-là, qui avoit effrayé tout le Païs, & que néanmoins les Ambaſſadeurs s'alloient ſouvent promener hors de la Ville; ceux des Etats firent entendre à ceux de France, qu'il n'y avoit point de ſûreté dans le Païs, contre les courſes de la Garniſon de Grave, qui n'eſt qu'à deux lieuës de Nimegue, & qui dépendoit des Etats. Là-deſſus les Ambaſſadeurs de France défendirent à leurs gens, de s'écarter loin de la Ville. Ils ne laiſſerent pas d'y aller eux-mêmes, mais ils y alloient tous enſemble, & accompagnez d'un grand Membre de leurs Gens à Cheval. Il n'étoit guère vrai-ſem-

Aaa 2 bla-

(1) Le P. Daniel dans ſon Hiſt. abregée de Louis XIV.

(2) Lettre du Roi de France à ſes Ambaſſadeurs du 24. Juin dans le Recueuil des Lettres & Négotiations des Ambaſſadeurs de France, imprimées en 1710.

(3) Hiſtoire des Négotiations par St. Didier.

1676. blable que la Garniſon de Grave inſultât, en aucune maniere, les Miniſtres de la France, après que l'on eut commencé de parler de Paix. Depuis on reçut, à Nimegue, des Lettres de la Cour de France, au Mois de Septembre; par leſquelles le Roi accordoit l'eſpace d'une demi-lieuë autour de Nimegue, entre la Meuſe & le Wahal; où la neutralité ſeroit gardée. Là-deſſus les Ambaſſadeurs de France ſortirent de la Ville avec ceux des Etats, pour marquer les bornes de la Neutralité. Ils trouverent que l'Echevinat de Nimegue, n'avoit ſous lui que trois Villages, dont le plus éloigné n'étoit qu'à une très-petite lieuë. On fit lever un plan de cette étenduë, & de tout ce qu'elle contient, que l'on envoya à la Cour de France, où les bornes que les Ambaſſadeurs avoient marquées furent approuvées. Un Conſeiller de Nimegue & un Gentil-homme François planterent, de lieu en lieu, les bornes de la Neutralité; qui formoient un Demi-ovale, autour de la Ville le long du Wahal, où il ſe trouva neuf Paroiſſes, & leurs dépendances, & il reſta aſſez d'eſpace dans le Païs d'entre la Menſe & du Wabal, par où les Partis auroient pu paſſer. Je ne m'arrêterai pas aux Céremonies qui s'obſerverent dans les premieres viſites, que les Médiateurs reçurent des Ambaſſadeurs des Puiſſances, qui concoururent à cette Paix, non plus qu'à ce qui regarde les autres Ambaſſadeurs entre eux. (1) Cela me meneroit trop loin.

Dans ce tems-là, il arriva deux Ambaſſadeurs de Suede, le Comte d'*Oxenſtiern*, & Mr. *Olivenkrantz*, qui donnerent d'abord avis de leur venue aux Ambaſſadeurs de France; qui les viſiterent le même jour, en des Carroſſes à ſix Chevaux, comme on étoit convenu de faire. Mais les Suedois n'avoient pas encore reçu leur Equipage, pour rendre une ſemblable viſite aux Ambaſſadeurs de France.

Cependant ni les Imperiaux, ni les Eſpagnols ne ſe hâterent point d'envoyer leurs Miniſtres à Nimegue; quoi que le Roi d'Angleterre les preſsât inſtamment de le faire. On attribuoit cela à ce que les Troupes de l'Empereur & de l'Empire avoient pris Philipsbourg, après ſoixante & dix jours de tranchée ouverte, & cela faute de poudre. Mais c'eſt aſſez l'uſage des Empereurs & des Rois d'Eſpagne, de ne marcher qu'à pas comptez; quoi que les Hiſtoriens François attribuent cela aux eſperances, qu'ils avoient conçues de remporter quelque grand avantage ſur les Armées de France.

Cependant les Ambaſſadeurs de cette Couronne reçurent des ordres de leur Roi, ſur la fin de Septembre, de déclarer aux Médiateurs, qu'après tout ce qu'il avoit fait, pour procurer la Paix, il les rappelleroit; ſi dans un Mois les Ambaſſadeurs des principaux Princes Alliez ne ſe rendoient à Nimegue. La France en uſoit ainſi, comme il ſemble, pour obliger l'Empereur & le Roi d'Eſpagne de ſe bâter à traiter de la Paix; qu'ils avoient, à prendre bien la choſe, autant de ſujet de ſouhaiter que la France; car enfin il y avoit autant d'avantage, pour eux, de ne plus ſentir les François remuer le Ciel & la Terre, pour les ruïner, & leur cauſer en effet de grandes pertes, & des dépenſes infinies; que de continuer à ſe mal défendre, par le ſecours de leurs Alliez. Il en étoit de même de la République des PP. UU. qui après être ſortie heureuſement du danger, où elle avoit été en MDCLXXII. & en MDCLXXIII. mais en faiſant de prodigieuſes dépenſes, pour cela, devoit ſouhaiter la Paix, pour ſe dégager d'une partie de ſes dettes, & pour ſoulager ſes Sujets; à qui elle elle ne pouvoit payer, qu'avec peine, un revenu très-modique de l'argent, qu'ils lui avoient prêté. Mais leur Généraliſſime, par Terre & par Mer, avec ſes Courtiſans, ne faiſoient pas, dans la Paix, la même figure qu'ils faiſoient dans la Guerre. 1676.

Cette déclaration du Roi fut communiquée aux Plénipotentiaires des Etats. Ils ne manquerent pas de l'envoyer à la Haie, aux EE. GG. qui répondirent que ſi, dans le 1. de Novembre prochain, les Miniſtres des Alliez ne ſe trouvoient pas à Nimegue; ils commenceroient à traiter avec les Miniſtres de France, pour eux en particulier. Néanmoins ce tems étant expiré, ils y ajoûterent dix jours, en faveur de ceux qui ſuivoient l'Ancien Calendrier; après leſquels on ne laiſſeroit pas de pouvoir gagner quelque tems, en examinant les Pleinpouvoirs, comme cela arriva.

*Heugh* le ſecond des Plénipotentiaires de Danemarc arriva alors à Nimegue, où il avoit déja fait louër une Maiſon, & reçut, ou rendit les viſites ordinaires. Le Comte *Antoine d'Oldembourg* arriva après, & négligea toutes ces formalitez, quoi qu'il ſe trouvât dans les Aſſemblées.

Vers le milieu de Novembre, le Lord *Berkley*, qui fut le premier des Plénipotentiaires, d'Angleterre y arriva de Paris, & quelque tems après le Lord *Hyde*.

Le Comte de *Kinski*, qui étoit le ſecond Plénipotentiaire de l'Empereur, étoit demeuré à Cologne, où l'on dit, que la Goute le retenoit de D. *Pedro Ronquillo*, ſecond Ambaſſadeur d'Eſpagne, demeura à la Haie, ſous prétexte qu'il attendoit ſon Equipage, qui étoit demeuré en Angleterre.

*Somnitz* & *Blaſpiel*, Ambaſſadeurs de l'Electeur de Brandebourg, s'étoient bien rendus à Nimegue; mais ils ne donnerent part de leur arrivée, que le 24. de Decembre. Il ſe trouva de la difficulté, pour ſavoir ſi on les traiteroit l'un & l'autre d'*Excellence*; parce que, quand il y avoit pluſieurs Ambaſſadeurs d'un Electeur, on ne vouloit donner qu'au premier le titre d'*Excellence*.

Dans ce tems-là, les EE. GG. qui donnoient de gros ſubſides aux Princes, qui étoient entrez dans leur Alliance, délibererent s'ils continueroient de faire cette dépenſe; parce qu'il ne s'agiſſoit plus de la guerre, qu'ils avoient avec la France, en leur particulier; mais d'une guerre qu'elle faiſoit à leurs Alliez, qui étoient autant intereſſez à la ſoûtenir qu'eux, qui pourroient faire la Paix, quand ils voudroient, avec la France. Ils déclarerent, qu'ils n'étoient pas en état de continuer ces ſubſides. Ils en excepterent néanmoins ceux, qu'ils payoient au Duc de *Newbourg*, en conſideration de l'Alliance, qu'il avoit faite avec eux; & à l'Evêque de Munſter, dont ils craignoient l'humeur inquiete, qui leur avoit fait beaucoup de peine. Ce retranchement de ſubſides ne ſe fit pas néanmoins, ſur le champ; mais on déclara qu'on n'en donneroit aucuns, pour la Campagne ſuivante. Les Etats étoient perſuadez, qu'ils mettroient alors la France dans ſon tort, ou feroient voir qu'il ne tenoit qu'à elle d'avoir la Paix, avec ſes voiſins, à des conditions très-raiſonnables.

Pour venir à préſent à ce qui ſe paſſa, ſur mer, du côté de la Sicile, dès le commencement

(1) On pourra trouver cela dans la 2. Partie du I. Tome des Mémoires des Négotiations de Nimegue & dans l'Hiſtoire de ces Négotiations par Mr. de St. Didier.

1676. ment (1) de l'année, Ruiter reçut ordre du Vice-Roi de Sicile, d'arrêter tous les Vaiſſeaux, qu'il reneontreroit faiſants voiles à Meſſine, & de les envoyer à Melazzo. Le 2. de Janvier, on entendit tirer du côté d'Ibiſo, petite Ile à huit milles de Meſſine, & l'on apprit que les Eſpagnols l'avoient repriſe ſur les François. Ruiter reçut alors une Lettre du Roi d'Eſpagne, dans laquelle il lui apprenoit de nouveau que les Etats Généraux avoient trouvé à propos de le laiſſer en Sicile, ſix mois au-de-là du terme, qu'on lui avoit marqué d'abord; parce que le ſejour qu'il avoit fait, malgré lui, ſur les côtes d'Eſpagne, n'avoit pas permis qu'il agît contre les François. Il vint une Felouque, qui l'informa que l'on avoit vu trente-un Vaiſſeaux; que l'on jugeoit être une Flotte Françoiſe, qui avoit été équipée à Toulon, pour ſoûtenir les Siciliens rebelles.

Le 5. du même Mois, les Galeres du Roi d'Eſpagne ſe joignirent avec la Flotte Hollandoiſe, mais le vent les ſépara. Les Galeres ne pouvoient pas tenir la mer, comme les Vaiſſeaux François, dont on ne ſut bien la force, que le 8. que Ruiter s'apperçut, que les François avoient près de trente Voiles, dont plus de la moitié étoit des Vaiſſeaux de cinquante, à quatre-vingt pieces de Canon. Les Eſpagnols avoient dit d'abord à Ruiter, que cette Flotte ne ſeroit que de douze Vaiſſeaux de Guerre, & que le reſte ne ſeroit compoſé, que de Bâtimens, pour porter des vivres. Comme Ruiter ſavoit bien, qu'il ne pouvoit pas compter ſur les Galeres Eſpagnoles, & qu'il voyoit la Flotte Françoiſe beaucoup plus forte, que la ſienne; il balança un peu ſur ce qu'il devoit faire; mais l'honneur de ſes Maitres qui y étoit engagé, & ſa propre réputation l'obligerent à aller chercher l'Ennemi. Celui qui commandoit la Flotte Ennemie, étoit le fameux *Du Quêne*, qui s'étoit avanecé, par ſa capacité & par ſa bravoure, en France, comme avoit fait Ruiter en Hollande. Il étoit Lieutenant Général des Armées Navales de la France. Il diviſa ſon Armée en trois Eſquadres, dont la premiere, qui faiſoit l'Avant-garde, étoit commandée par le Marquis *de Preuilli d'Humieres*, la ſeconde, ou le Corps de Bataille, par Du Quêne lui-même, & l'Arriere Bataille par *Gabaret*.

La Flotte Hollandoiſe, comme on l'a dit, n'étoit que de dix-huit Vaiſſeaux, dont il n'y en avoit que deux, qui fuſſent montez de ſoixante & ſeize pieces de Canon. Il y avoit de plus ſix Frégates légeres, montées de huit pieces de Canon, quatre Brulots, & ſix Bâtimens de charge; par où l'on voit qu'elle étoit beaucoup plus foible que la Françoiſe, par le nombre & la force des Vaiſſeaux. Outre celà, les équipages étoient beaucoup plus forts ſur les Vaiſſeaux François. Ruiter partagea ſa Flotte en trois Eſcadres, dont chacune étoit de ſix Vaiſſeaux, & les plus gros Bâtimens furent partagez à proportion. Le Contre-Amiral Verſchoor eut l'Avant-Garde, Ruiter le Corps de Bataille, & le Vice-Amiral de Haan l'Arriere-Garde. Il avoit encore un Vaiſſeau Eſpagnol, avec lui. Il ſe trouva que les François ne pouvoient pas continuer leur chemin, vers Meſſine, où ils alloient, ſans paſſer au travers de la Flotte Hollandoiſe; de ſorte que le Combat ne pouvoit pas s'éviter, ſans que les Flottes le fiſſent à deſſein. Les François, qui étoient ſuperieurs, n'avoient garde d'éviter le Combat; & Ruiter leur rendit cette juſtice, après le combat, que de dire qu'il ne s'étoit jamais trouvé en aucun Combat, où les Ennemis fuſſent arrivez, en meilleur ordre.

(1) Voyez Brand Vie de Ruiter ſur cette année.

Il étoit dix heures, lors que les deux Avant-gardes s'engagerent, après quoi, les autres Eſcadres en firent autant. D'abord les deux Amiraux demeurerent vis-à-vis l'un de l'autre ſans tirer, comme pour voir la poſture de l'Ennemi, avant que de l'attaquer; mais Ruiter commença le premier à tirer toutes ſes bordées, & Du Quêne y repondit de la même maniere. Après cela, l'engagement fut général, & Ruiter écrivit aux Etats, que de ſa vie il ne s'étoit trouvé engagé, dans un plus rude combat. Après que le Combat eût duré trois heures, l'Amiral François ordonna au Chevalier de Tourville, de conduire, à la faveur de ſon Canon & de ſa fumée, le Brulot du Capitaine Champagne au Vaiſſeau Amiral Hollandois. Ce Brulot s'avança, avec beaucoup de hardieſſe au travers du feu, que les Matelots de l'Amiral faiſoient ſur lui. Mais avant qu'il fût venu à l'aborder, Ruiter lui abattit ſon Mât de Hune, & le mit hors d'état de naviguer, ſi bien que Champagne fut contraint d'y mettre le feu, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Ennemis. Un autre Brulot, qui s'avançoit dans le même deſſein, ne fut pas plus heureux; & après avoir été démâté, celui qui le commandoit, fut tué d'un coup de Canon; ce qui obligea l'Eſpagnol de mettre le feu au Bâtiment, & de ſe ſauver dans la Chaloupe. Un troiſiéme fut coulé à fonds, entre les lignes des deux Armees. L'Avant-Garde Hollandoiſe, & le Corps de Bataille combattirent juſqu'à quatre heures & demie du ſoir. L'Arriere-Garde, qui s'étoit engagée un peu plus tard, ſortit un peu après du combat. Au coucher du Soleil, on vit du Vaiſſeau de Ruiter un grand Bâtiment François couler bas. 1676.

C'eſt ainſi que finit le premier combat, qui ſe donna ſur les côtes de Sicile; auquel tous les Capitaines Hollandois, ſelon le témoignage que Ruiter en rendit aux Etats, s'aquiterent très-bien de leur devoir. Ils y perdirent le Contre-Amiral Verſchoor, qui avoit commandé l'Avant-Garde. On ne trouve pas qu'aucun autre des Officiers Generaux, ni même des ſimples Capitaines, y fût bleſſé. Les François, de leur côté, s'aquiterent très-bien de leur devoir, comme Ruiter l'écrivit aux Etats. Le P. *Daniel* rapporte ce Combat, au 3. de Janvier, apparemment par une faute de chiffre. Il le fait auſſi commencer à deux heures après midi, au lieu que *Brand* le fait commencer à dix heures avant Midi, ſelon le Journal de Ruiter.

Le même Hiſtorien François dit encore, *que le Corps de Bataille des Ennemis* (commandé par Ruiter) *plia; & que l'Avant-Garde de l'Armée de France, commandée par le Marquis de Preuilli, chargea ſi vivement celle des Hollandois, qu'elle mit pluſieurs Vaiſſeaux en deſordre, & que Du Quêne entra, avec ſon Convoi, dans le Port de Meſſine.* Il paroit par la rélation de Ruiter, qui rend juſtice à la bravoure des François, qu'il y en eut auſſi un des ſiens, qui fût bleſſé ſi bas, dans ſes Oeuvres vives, qu'on ne put pas trouver la voie d'eau. On voulut le faire remorquer, par les Galeres Eſpagnoles à Palerme; mais le lendemain il coula bas, avant que de pouvoir arriver au port. Les François eurent auſſi divers Vaiſſeaux deſemparez. Les Hollandois ſe hâterent, la nuit même après le combat, & travaillerent avec tant de promptitude, que le jour ſuivant, leur Flotte étoit en état de faire tête à la Flotte Françoiſe. Ce même jour, il écrivit aux Etats la rélation du Combat, ſur laquelle *Brand* a fait la deſcription qu'il en a donnée. Le calme ayant fait dériver la Flotte, on s'apperçut qu'on étoit près d'*Ericuſe*, qui eſt une

1676. Ile, qu'on appelle aujourd'hui *Alicur*, au Nord-Eſt de la Sicile. On apperçut même la Flotte Ennemie, au Nord-nord-Oueſt, ſous le vent des Hollandois; mais le calme, ce jour-là, étoit ſi grand, que les Armées ne pouvoient pas s'approcher. Le même jour, on vit paroître le Prince de Monteſarchio, avec neuf Vaiſſeaux de Guerre d'Eſpagne, qui venoient de Palerme, & qui ſe joignirent au Pavillon Hollandois.

Le lendemain il fit ſavoir à Ruiter, qu'il croioit qu'il falloit aller chercher les Ennemis, avant qu'ils entraſſent dans Palerme, pour les obliger à demeurer en mer, en les coupant; mais que ſi l'on n'en pouvoit venir à bout, on le feroit ſavoir à S. E. afin que ſâchant, quelles étoient leurs forces ſoit en mer, ſoit dans les Ports de l'Ile, dont ils étoient les maîtres, on déliberât de ce qu'il y avoit à faire. Ruiter approuva le ſentiment de Monteſarchio. On s'occupa à diſtribuer ſur la Flotte les gens, qui étoient ſur le Vaiſſeau de Schey, & qu'on avoit ſauvé lors que ce Vaiſſeau s'enfonça, comme on l'a dit. Ruiter en ſuivant les François, tâchoit de les éloigner de Meſſine, qui a un très-bon port, dans lequel ils pouvoient retirer les Vaiſſeaux deſemparez; au lieu que les Eſpagnols & les Hollandois n'avoient aucun port de ce côté-là, pour s'y retirer. On s'apperçut, en ce tems-là, que les François avoient été renforcez de douze Vaiſſeaux de cinquante, juſqu'à quatre-vingts pieces de Canon; outre quatre Frégates, & quatre Brulots de Meſſine.

Ruiter, qui avoit vû que la Flotte Françoiſe étoit commandée, par de braves gens, & qui n'oublioient rien de ce qui lui pouvoit être avantageux, trouvoit plus de difficulté à les attaquer, qu'il n'avoit fait auparavant. Il aſſembla là-deſſus le Conſeil des Officiers de ſa Flotte, & l'on y conſidera que les François avoient près de quarante Vaiſſeaux, & que les Hollandois n'avoient que douze Vaiſſeaux, & cinq Frégates. On ne pouvoit pas s'attendre à recevoir grand ſecours de ſix Senaux, & de deux Vaiſſeaux de charge. Les Eſpagnols n'avoient que quatre Vaiſſeaux de Guerre & cinq Frégates. Par ce calcul il paroiſſoit que les François étoient, près de la moitié, plus forts, que les Eſpagnols & les Hollandois enſemble; tant par la grandeur que par le nombre des Bâtimens. Ces conſiderations jointes à l'état, où ſe trouvoient les Vaiſſeaux Hollandois, qui avoient beaucoup ſouffert au Combat précedent, devoient faire conclurre qu'il n'étoit pas ſûr d'en hazarder un ſecond. Il ſemble, que l'on fit en Hollande une faute d'avoir envoyé ſi peu de gros Vaiſſeaux en Sicile, car on ne pouvoit guere ſe fier à ceux que les Eſpagnols y pourroit joindre. Il ſemble encore, que l'on ne devoit pas faire fonds ſur les forces navales, que ces derniers pourroient joindre à celles des Etats. Peutêtre crut-on, que les François ne feroient pas mieux leur devoir, en cette occaſion, qu'ils l'avoient fait dans l'Océan joints aux Anglois. Mais on avoit ſujet de ſoupçonner, que les François n'avoient pas tant envie de rendre les Anglois maîtres de la Mer, en les aidant à battre les Hollandois; que de ruiner ces deux Puiſſances, l'une par l'autre. Les Angloia au moins le ſoupçonnerent, ſur la mauvaiſe manœuvre des François, comme on l'a dit dans l'Hiſtoire de cette guerre-là. Mais il ſemble qu'on ſe mit peu en peine de la Flotte, qu'on avoit envoyée dans la Méditerranée; pourvû qu'il ne manquât rien à l'Armée du Prince d'Orange, dans les Païs-Bas Eſpagnols.

Comme on peut dire, que les Batailles que le Prince hazarda contre les François, & où il eut du deſſous, excepté à celle de Senef, firent durer plus long-tems la guerre; la defaite de la Flotte des Eſpagnols, & des Hollandois mit la fin à guerre, dans la Méditerranée; parce que la France & l'Eſpagne ſe laſſerent de faire tant de dépenſe, qui n'aboutiſſoit à rien. 1676.

Malgré les raiſons, que les Eſpagnols & les Hollandois avoit d'éviter le Combat, contre la Flotte Françoiſe; on conclut dans le Conſeil de tâcher de l'attirer en pleine mer, pour l'attaquer. L'après diné Ruiter, de Haan & Callemberg Capitaine de l'Amiral, & le Secretaire Vander Port ſe rendirent à bord du Vaiſſeau du Prince de Monteſarchio; où ſe trouverent auſſi les principaux Officiers Eſpagnols, pour y tenir conſeil. Le Prince de Monteſarchio ſouhaita que chacun dit ſon ſentiment à part, touchant ce qu'ils croyoient qu'on dût faire pour le ſervice de S. M. C. Après qu'on eut expoſé l'inégalité des Forces d'Eſpagne & de Hollande, à celles de la France; on ne laiſſa pas de conclurre, le 12. de de Janvier, que les Flottes d'Eſpagne & de Hollande prendroient leur cours vers le Cap de Melazzo, en croiſant entre Lipari & Raſicalmo, & qu'on en donneroit avis au Marquis *de Villa Franca*, Viceroi de Sicile, pour ſavoir ſon ſentiment là-deſſus. Le 14. du Mois, après avoir vû la Flotte Françoiſe, on tint de nouveau conſeil, ſur le bord de Ruiter, & il fut conclu, de toutes les voix, de ne ſe battre point, à cauſe de la trop grande ſuperiorité des François. Quelques Officiers Hollandois étant paſſez ſur le bord du Prince de Monteſarchio, lui repréſenterent les raiſons qu'on avoit d'éviter le Combat, & ils conclurrent la même choſe, & de faire voiles du côté de Palerme, pour radouber les Vaiſſeaux Hollandois, qui ne l'avoient été qu'à la hâte. Mais le vent les empêcha d'y aller. Ils allerent à Melazzo, pour le faire mieux, non à deſſein de ſe battre, mais pour retourner en Hollande, car Ruiter n'avoit pas encore reçu de Lettres, qui lui ordonnaſſent de faire plus de ſejour dans la Méditerranée. On travailla tant qu'on put au Radoub, ſans ceſſer même le Dimanche. On y reçut, du 19. du Mois, une Lettre du Vice-Roi, qui leur apprenoit qu'il avoit reçu de Trapano, Ville ſituée près de la pointe Occidentale de l'Ile, une Lettre datée du 17. par laquelle on l'avertiſſoit qu'on avoit vu le jour précedent, ſur le ſoir, une Eſcadre de vingt-quatre Vaiſſeaux, qui venoit du Nord, & portoit au Sud, & enſuite une autre Eſcadre de 10. qui étoit ſuivie de quantité de petits Bâtimens. On apprit, en ſuite, que c'étoit la Flotte de France, qui, quoi qu'elle eût reçu un ſi conſiderable renfort de Meſſine, n'avoit pas voulu ſe hazarder à un ſecond Combat. Pour cela elle avoit fait le tour de la Sicile, & s'étoit enfin renduë à Meſſine. Le 20. la Flotte de Hollande étoit encore occupée à ſon radoub, à ſe pourvoir des proviſions néceſſaires, & ſur tout d'eau & de bois. Le lendemain matin, Ruiter fit venir tous les Capitaines de la Flotte à ſon bord, & leur ordonna de ſe tenir prêts à mettre à la Voile ſur le ſoir. Il fit auſſi avertir le Vice-Roi & le Prince de Monteſarchio qu'il étoit obligé, ſelon ſes ordres, de s'en retourner en Hollande, avec ſa Flotte, parce que le tems de ſon ſéjour dans la Méditerranée étoit écoulé.

Là-deſſus le Vice-Roi ſe rendit inceſſamment au Vaiſſeau de Ruiter, & lui remontra, avec beaucoup de chaleur, le tort que ſon départ feroit aux affaires du Roi d'Eſpagne; à quoi il ajoûta que S. M. C. avoit obtenu des Etats Généraux, que leur Flotte demeureroit encore quelque

tems

1676. tems en Sicile. Ruiter, à qui cet ordre n'étoit pas encore parvenu, dit qu'il n'en avoit reçu aucuo ordre. Le Vice-Roi lui dit là-deſſus, que s'il lui manquoit quelque choſe, il n'avoit qu'a le dire, & qu'il le lui fourniroit. Il n'oublia rien, pour le gagner, & il lui offrit, pour lui en particulier, une Chaine d'or, avec une Médaille de grand prix, que Ruiter refuſa généreuſement; comme étant obligé de ſe retirer, des que le tems, qui lui avoit été marqué, étoit expiré. Peu après, Ruiter reçut une Lettre, du Prince d'Orange, du 19. de Decembre, de l'an MDCLXXV. où il lui diſoit, ſans doute à l'inſtance du Roi d'Eſpagne, „ que le tems de ſix mois, qu'il devoit „ demeurer en Italie pour ſecourir l'Eſpagne n'é„ toit pas ſi préeis, qu'il fût obligé de retourner, „ dès le moment qu'il ſeroit expiré, d'autant plus „ qu'on négotioit encore à la Haie, pour l'obte„ nir des Etats ſix autres mois, & qu'on ne man„ queroit pas de l'avertir du ſuccès de la négo„ tiation. Il reçut encore une autre Lettre du „ Secretaire de l'Amirauté d'Amſterdam, qui „ l'aſſuroit que les Miniſtres d'Eſpagne, en Hol„ lande, avoient promis de prier le Vice-Roi de „ Naples, de fournir des vivres à la Flotte Hol„ landoiſe.

Là-deſſus, Ruiter réſolut de faire voiles à Naples, pour y ravitailler ſa Flotte, & enſuite retourner en Sicile. Il arriva en effet, le 10. de Fevrier MDCLXXVI. à Naples, où le Vice-Roi le reçût fort bien, & ordonna qu'on fournît des vivres à la Flotte, pour dix ſemaines.

Il y apprit le 18. de Fevrier, comme il étoit ſur le point de retourner en Sicile, que l'on avoit reçu nouvelle, que les François devoient ſortir du Port de Meſſine, avec près de quarante Voiles, pour exécuter quelque deſſein; ſur quoi on lui conſeilloit de faire voiles droit à Palerme, afin de ſe joindre à la Flotte Eſpagnole. Le Géneral des Galeres, qui lui donnoit cet avis, lui promettoit de le ſuivre inceſſamment, avec deux Bâtimens de cette ſorte. Ruiter arriva à Palerme, où il arriva le 23. de Fevrier.

La premiere choſe qu'il fallut faire fut de careneг ſon Vaiſſeau, qui faiſoit eau. Pour cela il le fallut décharger de ſon Canon, & de tout ce qui étoit de peſant ſur ſon Bord.

Outre cela, il fallut mettre ce Vaiſſeau ſur ſon côté, en maniere que la Quille fût entierement hors de l'eau. On eut beaucoup de peine de le faire au Vaiſſeau de Ruiter, dont la Quille étoit ſi peſante, qu'elle retomboit toûjours dans l'eau. Il étoit néanmoins ſi endommagé vers la Quille, que ceux, qui l'avoient mooté, trembloient en voyant le danger, où ils avoient été. Il fallut quinze, ou ſeize jours, pour raccommoder ce Vaiſſeao, & pour le calfater.

Le 13. de Mars, la plûpart des Vaiſſeaux qui avoient été au-dedans du Mole, ſe mirent dans la Baye. Ce même jour, Ruiter donna un répas à tous les Officiers Géneraux Eſpagnols, à ſon bord, & l'on convint enſuite que Ruiter commanderoit l'Avant-Garde, que les Eſpagnols auroient le Corps de Bataille, & que l'Arriere-Garde ſeroit compoſée du reſte des Vaiſſeaux Hollandois. Il auroit fallu plûtôt que les Eſpagnols euſſent l'Arriere-Garde, & que Schei qui la commandoit, eut eu l'Avant-Garde, & Ruiter le Corps de Bataille; car les Eſpagnols n'étoient guère en état de ſoûtenir le choc des François; oi le poſte de la queuë n'étoit pas aſſez honorable, pour une Eſcadre Royale. Aioſi on ne leur put donner d'autre poſte, que celui qu'ils eurent. L'Avant-Garde étoit compoſée de neuf Vaiſſeaux de Guerre, de trois Frégates légeres, & d'un Bâtiment de charge. 1676.
L'Eſcadre Eſpagnole étoit de dix Vaiſſeaux de Guerre, commandez par D. Franciſco Pereira Freire de la Cerda, Vice-Amiral des Armées Navales d'Eſpagne. L'Arriere-Garde qui étoit ſous Schei, étoit de ſept Vaiſſeaux de Guerre, avec quelques petits Bâtimens.

On a vu, par ce que nous avons dit auparavant, que Ruiter ne croyoit point que cette Flotte fût en état de réſiſter à quarante Vaiſſeaux de Guerre François, plus gros que les ſiens, & mieux fournis de monde; dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite, dans le premier combat, & de laquelle il n'avoit pas diſſimulé qu'on avoit tout à craindre; de ſorte qu'il avoit opiné à ne ſe battre point, qu'on ne fût à peu près égal à la Flotte Françoiſe. Son Hiſtorien ne nous apprend point, ce qui le détermina à ſe conduire autrement, qu'il n'avoit voulu faire après le premier Combat. Peut-être ſe piqua-t-il d'honneur, ſur des reproches qu'on lui pouvoit avoir faits, comme ſi l'âge avancé, où il étoit, lui avoit fait perdre le courage. Autrement il eſt difficile de comprendre, qu'un homme de ſon expérience changeât de ſentiment; ſans avoir plus de ſujet de ſe promettre la victoire, qu'auparavant.

Le 25. de Mars, le Marquis *de Vayona*, qui commandoit les Galeres Eſpagnoles, aſſembla le Conſeil de Guerre, compoſé de tous les Officiers Géneraux, & repréſenta, de la part du Vice-Roi, qu'il falloit néceſſairement aller devant Meſſine, que les François tenoient; pendaot que les troupes de terre s'en approcheroient, pour l'attaquer, de leur côté. Ruiter ne put mettre à la Voile, que le 27. de Mars, où il entra dans le *Fare de Meſſine*, comme on nomme la partie du Détroit, qui eſt entre cette Ville & la Calabre. Il fallut eſſuyer le Canon de cette Ville, que l'on tâcha d'éviter par le moyen du vent, ou en ſe faiſant remorquer par des Galeres, & par l'adreſſe des Pilotes coſtiers, qui connoiſſoient les profondeurs differentes de cette côte. La Flotte alla mouiller l'ancre à vingt-cinq braſſes vis-à-vis de Meſſine, ſur les côtes de Calabre. On apprit que les Eſpagnols avoient attaqué le Couvent des Capucins, qui étoit hors de la Ville, mais qu'ils avoient été repouſſez, avec perte de ſix hommes, outre les bleſſez; & l'on entendit encore quelque bruit de mousqueterie, au Sud & au Nord de la Montagne. Ruiter ayant eu le tems d'examiner le terrein, jugea qu'il n'étoit pas poſſible d'attaquer Meſſine du côté de la Mer, à cauſe des marées qui ſe truuvent dans le Détroit du Fare, & qui font ſouvent dériver les Vaiſſeaux à une, ou deux lieues, ſans qu'on s'en puiſſe garentir. On trouva, outre cela, qu'il n'y a point d'ancrage, qu'à une demi portée du mouſquet; ce qui empêchoit que les Vaiſſeaux ne puſſent s'y expoſer.

Cependant le Vice-Roi ayant eu avis, que la Flotte étoit proche de cette Ville, écrivit au Marquis de Vayona & à Ruiter, de faire tous leurs efforts, pour ſe tenir dans le Détroit; parce que cela étoit de grande importance, pour favoriſer ſes entrepriſes par terre, & pour y tenir, comme en échec, les Vaiſſeaux François, qui étoient dans le Port, afin qu'ils ne puſſent pas employer les Equipages contre les Eſpagnols. On eut enſuite nouvelle, que les Eſpagnols avoient été battus, par les François & les Meſſinois, proche du Couvent de S. Sauveur, & que le Comte de *Buquoi* avoit été tué dans le Combat. (1) Uo Hiſtorien

(1) Le P. Daniel Abregé du Regne de Louis XIV.

1676. torien aſſure, que le Maréchal *de Vivonne* avoit attaqué ſept-mille Eſpagnols, près de Meſſine, & qu'il les avoit battus à plate coûture.

Ruiter & les Eſpagnols réſolurent alors de mettre à la voile, avec le flot, pour attirer les Ennemis au large, & leur livrer bataille, s'ils les ſuivoient. Mais les François ne voulurent pas perdre leur avantage. Pendant la nuit, les Alliez allerent ſur les côtes de la Calabre, juſqu'au Midi de Reggio; ſans que les François fiſſent aucun mouvement. Le Vice-Roi fit encore d'autres Propoſitions à la Flotte, mais on les trouva impraticables. On l'en avertit, & on lui demanda s'il ne ſeroit pas mieux qu'on allât croiſer, pour tâcher de combattre une Eſcadre, qui devoit venir de Toulon, pour ſecourir Meſſine. En effet on prit, le 3. d'Avril, un Vaiſſeau François, chargé de bled, qu'il portoit en cette Ville. La Flotte eut encore à ſouffrir, à cauſe des vents & des Courants du Détroit. On voulut enſuite attaquer Agoſta, mais on y renonça. On aprit alors, que la Flotte des François étoit en mer, & qu'on l'avoit vuë près de Catanée.

Depuis le dernier combat, les Vaiſſeaux François s'étoient radoubez à Meſſine, & garnis de toutes ſortes de proviſions. Quelques gros Vaiſſeaux, qui n'avoient pas été avec leur Flotte au Combat précedent, ſe joignirent à elle. On y comptoit enfin trente Vaiſſeaux de Guerre, trois Frégates & quelques Brulots. Elle avoit, comme on diſoit, dix-mille-ſix-cents-ſoixante-cinq hommes d'équipage, & deux-mille-cent-ſoixante & douze pieces de Canon. La Flotte Hollandoiſe n'étoit montée, que de huit-cents-cinquante-deux pieces de Canon, & de quatre-mille-cinq-cens hommes. Les Eſpagnols y avoient bien joint dix Vaiſſeaux, mais ils avoüoient eux-mêmes qu'il n'y en avoit que quatre ou cinq, qui puſſent rendre quelque ſervice. Les ſept ou huit Galeres pouvoient à peine remorquer les Vaiſſeaux, qui pouvoient être deſemparez.

L'Amiral François mit à la mer, le 20 du Mois, à la pointe du jour. Le Lieutenant Géneral d'Almeras eut l'Avant-Garde. Du Quêne commandoit le Corps de Bataille, avec deux Matelots, dont l'un étoit le Marquis de Preuilly d'Humieres, & le Chevalier de Tourville, qui étoient Contre-Amiraux. Gabaret, qui étoit auſſi Contre-Amiral, commandoit l'Arriere-Garde. Ruiter donna ſes ordres aux Officiers Géneraux, qu'ils devoient obſerver, ſur peine de la mort.

Les deux Flottes ſe trouverent aſſez près l'une de l'autre, ſur le Midi, mais il y eut alors un ſi grand calme, qu'elles ne pouvoient pas s'approcher l'une de l'autre. Après Midi, le vent ayant un peu fraichi au Sud-Eſt, Ruiter voulut profiter de ce vent, qui lui étoit favorable, & arriva, vent arriere, ſur les François, avec le reſte de l'Avant-Garde; dont tous les Vaiſſeaux prirent les poſtes, qui leur avoient été aſſignez, & formerent leur ligne. Ruiter arriva ſur les ennemis, qui étoient auſſi en bon ordre, & qui le reçurent, avec beaucoup de fermeté. Cela dura juſqu'à quatre heures après midi, & dés-lors le Combat commença entre les deux Avant-Gardes, avec un bruit & un fracas effroyable.

Pendant que ces diviſions des deux Flottes ſe battoient, avec la derniere vigueur, le Commandant de la Flotte Eſpagnole, qui avoit mis auſſi près du vent qu'il avoit pu, canonnoit les François; mais ſans leur faire du dommage, à cauſe de l'éloignement. Cela empêcha de Haan, qui commandoit l'Arriere-Garde Hollandoiſe, de s'approcher aſſez tôt des François. Ruiter, en danger d'être environné, ou coupé par les François, s'il ſe fût avancé davantage, prit ſon parti de les attendre les voiles braſſées ſur le mât, & d'eſſuyer les bordées d'une grande partie des Vaiſſeaux François, qui paſſerent en bon ordre, à ſon côté. Il les reçut de ſon côté, d'une maniere, qui les obligea de ſe retirer. 1676.

L'Eſcadre Eſpagnole, bien loin de le ſecourir, empêcha, par ſa lenteur, que l'Arriere-Garde Hollandoiſe ne le pût ſecourir, aſſez tôt. L'Amiral Eſpagnol preſſé de l'aller ſoûtenir, ne le fit que tard & de loin. Pluſieurs Vaiſſeaux de cette même Nation étoient encore ſi mal fournis de poudre, qu'on aſſure qu'ils n'avoient pas plus de trois quintaux de poudre ſur leur bord, & il ſe peut tres-bien faire que d'autres cacherent leur lâcheté, ſous ce prétexte.

Pendant que Ruiter étnit ſur un endroit élevé de ſon Vaiſſeau, que l'on appelle *la Teugue*, pour donner ſes ordres & encourager ſon monde; un boulet de Canon lui emporta la plus grande partie du pied gauche, du côté des doits, & lui caſſa les deux os de la jambe droite, quelquea doits au-deſſus de la cheville. Il tomba de la hauteur de ſept pieds, dans le Vaiſſeau, ſans ſe bleſſer qu'un peu au derriere de la tête. D'autres ont conjecturé qu'il n'eut la jambe droite rompue, que par ſa chute; mais il eſt ſûr qu'il eut le pied gauche emporté. On a auſſi conjecturé, que c'étoit par de la mitraille & non par un coup de Canon, que cela étoit arrivé. Quoi qu'il en ſoit, il fut bleſſé en s'aquitant, avec courage, de ſon emploi. On ne ſauroit rien reprendre dans ſa conduite, en cette occaſion; ſinon que connoiſſant les Eſpagnols, comme il les connoiſſoit, & n'ignorant pas non plus l'habileté & le courage, que les François avoient fait paroître ſur la Mediterranée, & Du Quêne en particulier; il auroit mieux fait d'éviter le Combat, ſans s'attendre à la bravoure Eſpagnole, qui des-lors conſiſtoit bien plus en paroles, qu'en réalitez. Mais ſi l'on trouve à rédire à la conduite de Ruiter; il y a bien plus ſujet de déſaprouver la conduite de ceux, qui envoyerent, avec une Eſcadre ſi foible, un homme de ſa ſorte; après avoir rendu de ſi grands ſervices à l'Etat, pendant tant d'années; ſans même ſe mettre fort en peine du Pavillon des Provinces, qu'ils expoſoient, en envoyant ſi peu de Vaiſſeaux, pour en ſoûtenir l'honneur dans la Méditerranée.

On a plus rendu de juſtice à *Gerard Callenburg*, ſon premier Capitaine, qui commanda ſon Vaiſſeau, dés que l'Amiral eut été bleſſé, comme il l'auroit pu faire, ſans que la Flotte Françoiſe s'en apperçût. Les Vaiſſeaux des Capitaines *Schey* & *Uytterburg*, furent remorquez par des Frégates Eſpagnoles au Port de Syracuſe, auſſi bien que celui de Ruiter. Ce fut là le ſeul ſervice, qu'elles rendirent à la Flotte Hollandoiſe. Parmi les François *D'Almeras*, qui ſoûtint l'attaque de Ruiter fut tué, & outre cela deux Capitaines, le Chevalier de *Tambonneau*, & de *Coux*, & divers Volontaires. Du côte des Hollandois, il y eut encore le Capitaine *Noirot*, qui mourut le 25. d'Avril.

Le 16. Ruiter fit écrire aux EE. GG. & au Prince d'Orange une Lettre, qu'il ſigna, & qui fut la derniere de celles qu'il ait ſignées. Pendant toute ſa maladie, qui ne fut pas longue, il tint des diſcours de pieté, comme il avoit fait pendant toute ſa vie; & le fit auſſi long-tems qu'il put parler, juſqu'au 29. d'Avril, qu'il mourut, entre neuf & dix heures du ſoir, âgé de ſoixante-neuf ans un mois, & cinq jours.

Son

1676. Son corps fut embaumé à Syracuſe, & envoyé par une occaſion a Amſterdam. Pour ſes entrailles, à qui les Eccleſiaſtiques réfuſerent une ſépulture, en Terre Sainte; les Magiſtrats de Syracuſe les enterrerent en un endroit de l'Hôtel de Ville, avec une Inſcriptioo honorable. On apprit ſa mort en Hollande, au Mois de Juin, ſur quoi les EE. GG. & les Colleges des Amirautez envoyerent faire leurs Condoléances à ſa Veuve & à ſes Enfans; dont l'aîné *Ange Ruiter* arriva, en ce tems-là, après avoir appris cette mort d'un Vaiſſeau Anglois, dans la Manche.

On connut la haute eſtime, où étoit le Défunt, par les Lettres de Condoléance, que ſa Veuve reçut, & que l'on pourra voir dans l'Hiſtoire de ſa Vie, par *Brand*, & dont il y en eut quelques-unes de Têtes Couronnées. Son Corps, quand il fut arrivé à Amſterdam, fut enterré dans la Nouvelle Egliſe, & où on lui dreſſa, quelques années après, un ſuperbe Mauſolée, de Marbre Blanc, qui ne fut achevé, que l'an MDCLXXXI. On trouvera ſon caractere dans ſa Vie, compoſée & publiée par feu Mr. *Brand*, que l'on a ſouvent cité dans cette Hiſtoire. Le recit, que nous avons fait de ſes belles actions, eſt le plus bel Eloge, que oous pourrions faire de ce grand Homme.

1677. ON vit enfin *Udaïric*, *Comte de Kiuski*, Ambaſſadeur de l'Empereur, qui vint à Nimegue, le 3. de Janvier, de l'an MDCLXXVII. avec *Henri Straatman*. On eut dés-lors de longues Conférences à Nimegue, où les uns & les autres tâchoient ſeulement de pénetrer les vrais ſentimens de ceux, avec qui ils avoient à faire, & josqu'où ils pourroient s'avancer. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela, ſans une longueur exceſſive, & ſans ſortir des bornes qu'on a'eſt propoſée, de ne parler que de ce qui regarde les Provinces Unies.

Les choſes étoient en cet état, au commencement de cette année, lors que le Chevalier Temple, prié par le Prince d'Orange, ſe rendit à la Haie, pour parler avec lui. La préſence de l'Ambaſſadeur Anglois n'étoit pas alors néceſſaire à Nimegue. Le 1. de Janvier, ils s'entretinrent du peu de progrès des Négotiations, de la froideur des Parties, des délais volontaires des Imperiaux & des Eſpagnols. Le Prioce lui demanda, & lui dit diverſes choſes, qui feront mieux connoître quelle étoit ſa diſpoſition, à l'égard de la Paix & de la Guerre; que ne ſeroient des Ecrits Publics, où l'on ſe déguiſe bien plus, que dans une converſation particuliere. C'eſt ce qui fera qu'on la rapportera ici, telle qu'on la trouve dans les Mémoires du Chevalier *Temple*. Après divers diſcours, ſur les progrès de la Négotiation de Nimegue, la froideur des Parties, les délais volontaires des Imperiaux & des Eſpagnols, l'averſion que le Roi de Danemarc & de l'Electeur de Brandebourg avoient pour la Paix (*entre la Suede & eux, à cauſe des avantages qu'ils avoient ſur elle*) furent les ſujets de leur converſatioo, & ils conclurreot qu'on „ ne pouvoit guére attendre de bon ſuccès, „ des Conférences de Nimegue. Le Prince de„ manda enſuite au Chevalier, ſi depuis qu'il „ oe l'avoit vû, le Roi ſoo Maître ne lui avoit „ rien communiqué de particulier, concernant la „ Paix; ſur quoi Temple lui dit, que le Roi lui „ marquoit, dans ſa derniere Lettre, qu'il jugeoit „ bien, par les diſcours que le Prince lui avoit „ tenus, qu'il n'avoit aucun penchant à la Paix, „ & qu'il en étoit fâché; parce qu'il jugeoit „ que le Prince agiſſoit contre ſes propres in„ terêts, auſſi bien que contre ceux de la Gran- 1677.
„ de Brétagne; Qu'il avoit tâché de pénetrer le „ deſſein de la France; mais que ſi elle ne vou„ loit pas ſe déclarer davantage, & que S. A. „ en fit de même; Sa Majeſté agiroit ſeulement, „ en qualité de Médiateur, ſelon les formes or„ dinaires. Le Prince répondit, que Sa Majeſté „ paroiſſoit bien indifféreote ſur cette affaire; „ mais qu'Elle ſeule pouvoit faire la Paix, & qu'El„ le n'ignoroit pas à quoi aboutiroient les Con„ férences de Nimegue: Qu'en ſon particulier, „ il ſouhaitoit la Paix, pour pluſieurs raiſons; „ ſoit parce que Sa Majeſté la ſouhaitoit auſſi, „ comme leur devant étre avantageuſe à l'un & à „ l'autre; ſoit parce que les Etats croyoient „ qu'elle ſeroit noo ſeulement avantageuſe; mais „ encbre qu'ils en avoient néceſſairement beſoin: „ Qu'il ne diroit cela à perſoone, qu'à S. M. & „ à ſoo Ambaſſadeur; parce que, ſi les François „ le ſavoient, ils ſeroient plus difficiles ſur les con„ ditions: Que l'Empereur & l'Eſpagne y avoient „ moins de penchant, que ſur la fin de la derniere „ Campagne: Que les nouveaux Miniſtres y pa„ roiſſoient encore moins diſpoſez, que les pré„ cedents, & qu'il n'y avoit que les Etats Gene„ raux, qui ſouhaitaſſent ſérieuſement la Paix: Que „ pour lui, il ſeroit toûjours de leur ſentiment, „ & qu'il la ſouhaitoit avec paſſion; mais qu'il „ ne comprenoit pas, comment on la pourroit con„ clurre, avant le commencement de la prochai„ ne Campagne: Que ſi l'on s'étoit mis une fois „ en action, on ſeroit comme ſur une Mer, où „ il faudroit ſe laiſſer aller, où le vent pouſſeroit: „ Que ſi Sa Majeſté avoit deſſeio de faire la Paix, „ & qu'Elle voulût lui communiquer les conditions, auxquelles elle pourroit ſe faire; il tâ„ cheroit ſincerement de faire réüſſir ce deſſein; „ pourvû qu'elles ne fuſſent pas incompatibles „ avec ſon hooneur, & avec les interêts de ſa „ Patrie.

Le Prince pria l'Ambaſſadeur d'en écrire à Sa Majeſté, qui lui avoit permis de lui écrire, toutes les fois, qu'il le trouvoit à propos. En ſuite, l'Ambaſſadeur s'entretint ſur la même choſe, avec Fagel, Penſionaire de Hollande, qui lui demanda, s'il apportoit la Paix de Nimegue. L'Ambaſſadeur lui répondit „ que puis qu'il étoit ſi „ peu informé, de ce qui ſe paſſoit dans les Con„ férences, il lui diroit, que les Hollandois ſe „ conduiſoient en habiles gens; Que pour obli„ ger les Alliez à ſe rendre à Nimegue, ils a„ voient déclaré qu'ils entreroieot en négotiation, „ après le 5. de Novembre, quand méme les „ Miniſtres des Alliez n'y ſeroieot pas; Qu'après „ que ce terme fut paſſé, ils avoient trouvé à redire „ aux Plein-pouvoirs, qu'on leur avoit produits: „ Qu'ils en avoieot demandé de nouveaux: Qu'ils „ avoient fait courir les Médiateurs, pour cette „ affaire, & qu'enfin ils avoient ſi bien fait, que „ les Miniſtres de l'Empereur & de l'Eſpagne é„ toient à la vuë de Nimegue, ce qui étoit le „ but de toutes leurs difficultez.

Le Penſionaire lui répondit, d'un air triſte, „ qu'il ne connoiſſoit pas les Hollandois, ou „ l'état de leurs affaires, depuis qu'il avoit quit„ té la Haie, ou qu'il feignoit de ne le pas ſa„ voir: Qu'ils ne ſouhaitoient pas ſeulement la „ Paix, mais qu'elle leur étoit abſolument né„ ceſſaire: Qu'ils ſeroient déja entrez en négo„ tiation, avec les François, s'ils euſſent ap„ porté des Plein-pouvoirs, en bonne forme, „ ou s'ils s'étoient engagez d'en produire de nou„ veaux: Qu'ils n'inſiſteroient pas ſur les préten„ ſions de leurs Alliez, & qu'ils ne voudroient pas

1677. „ répondre, que les Etats ne feroient pas une
„ Paix particuliere.

L'Ambaſſadeur lui répliqua „ que cette affaire
„ étoit de ſi grande importance, qu'il étoit aſſuré
„ qu'ils y penſeroient un an, avant que d'en ve-
„ nir là.

Fagel, qui étoit incommodé, ne laiſſa pas de s'échauffer là-deſſus, plus que ſa ſanté ne paroiſ-
ſoit le permettre, & dit „ que les Hollandois y
„ avoient penſé aſſez long-tems, & qu'ils s'étoient
„ apperçus que c'étoit un mal ſans remede; Qu'ils
„ étoient obligez aux Eſpagnols, de ce qu'ils s'é-
„ toient engagez dans cette guerre, pour ſauver
„ les Provinces Unies; quoi que les Provinces
„ Eſpagnoles y fuſſent auſſi intereſſées; mais que
„ les Etats n'avoient pas été ingrats avec eux, puis
„ qu'ils avoient continué la guerre, pendant trois
„ ans, ſeulement pour les interêts de l'Eſpagne;
„ Qu'ils s'étoient, outre cela, engagez à la con-
„ tinuer encore une année, & qu'ils le feroient,
„ ſi leurs Alliez faiſoient, de leur côté, ce qu'ils
„ avoient promis: Que les Eſpagnols témoi-
„ gnoient, par leur conduite, qu'ils étoient ré-
„ ſolus de périr; Qu'ils avoient renvoyé la Flot-
„ te Hollandoiſe, qui étoit en Sicile, ſans lui
„ payer les ſommes, dont ils étoient convenus,
„ & que néanmoins ils avoient ſouffert tranquil-
„ lement, que les Etats la payaſſent, à ſon re-
„ tour: Que les mêmes Etats n'avoient pas pu
„ retirer un ſou d'une groſſe ſomme d'argent,
„ qu'ils avoient avancée, pour les proviſions, &
„ pour les autres dépenſes de la derniere Campa-
„ gne; quoi que cet argent eût été dépenſé, pour
„ remplir les Magaſins de leurs Provinces, la
„ Campagne ſuivante; ſans quoi leurs Troupes
„ n'auroient pas pû ſe mettre en campagne, en
„ un païs, où l'on ſavoit très-bien que les Eſpa-
„ gnols n'avoient rien préparé, pour les entrete-
„ nir: Qu'ils avoient pluſieurs fois repréſenté à
„ l'Eſpagne la néceſſité, qu'il y avoit d'entretenir,
„ & de bien payer un certain nombre de Trou-
„ pes règlées, pour défendre leurs propres Vil-
„ les; pendant que le Prince d'Orange ſe met-
„ troit en campagne, avec l'Armée des Etats,
„ pour empêcher les Ennemis d'y preodre des
„ Places: Que les Etats avoient prié l'Eſpagne
„ de recevoir dans ſes Places un nombre ſuffiſant
„ de Troupes Allemandes, Alliées à cette Cou-
„ ronne, pour les défendre, & qu'au contraire
„ ils les avoient obligées de ſortir de leurs Païs:
„ Que les Etats avoient toûjours repréſeoté à
„ l'Empereur, qu'à moins que ſon Armée n'en-
„ trât en France, ou qu'elle ne forçât les Fran-
„ çois de détacher une bonne partie de leurs
„ Troupes des Païs-Bas, pour lui livrer bataille,
„ on n'avanceroit rien; que ſans cela, on n'auroit
„ pas pû ſauver les Païs-Bas dans la derniere Cam-
„ pagne; & qu'on ne les ſauveroit pas la ſuivante,
„ à moins que l'Armée Imperiale ne prît des Quar-
„ tiers d'Hiver en Alſace, ou ſur les Rivages du
„ Rhin, de ce côté-là; mais qu'à Vienne on re-
„ gardoit les Païs-Bas Eſpagnols, comme les
„ Hollandois conſideroient la Hongrie: Que les
„ Officiers Imperiaux trouvant mieux leur com-
„ pte à prendre leurs Quartiers d'Hiver, en Al-
„ lemagne, qu'à les prendre en un Païs ruioé, com-
„ me l'Alſace; cette raiſon, ſelon toutes les ap-
„ parences, avoit obligé l'Armée Imperiale de
„ repaſſer le Rhin, & de perdre les avantages de
„ la Campagne paſſée & de la ſuivante; Que,
„ faute de magaſins, deux, ou trois places for-
„ tes des Païs-Bas Eſpagnols ſeroient priſes, a-
„ vant que les Imperiaux puſſent être en Campa-
„ gne; que ſi Cambrai, Valenciennes & Mons
„ étoient priſes, tout le reſte du Païs ſe révolte- 1677.
„ roit; a cauſe des miſeres, qu'on y avoit déja
„ ſouffertes, & qu'on y ſouffriroit encore, par
„ une plus longue guerre: Que le Prince d'O-
„ range ne ſeroit pas en état de marcher au ſe-
„ cours de ces Places, faute de proviſions, au
„ travers d'un Païs deſolé: Que quand il y pour-
„ roit aller, il ne pouvoit pas hazarder une Ba-
„ taille, ou tenter le ſecours d'une Place; pen-
„ dant que les Troupes Eſpagnoles ſeroient ſi foi-
„ bles, & l'Armée Françoiſe ſi forte, & ſans
„ crainte du côté du Rhin: Que les Amis de ce
„ même Prince ne pouvoient pas ſouffrir qu'il ſe
„ mît en campagne, ſeulement pour voir pren-
„ dre des Places, en ſa préſence, ou peut-être
„ tous les Païs-Bas Eſpagnols, ſans pouvoir l'em-
„ pêcher, & cela par la faute de la Cour d'Eſpa-
„ gne; qui ne laiſſeroit pas de s'en prendre à lui:
„ Que les Ennemis, que le Prince avoit dans le
„ Païs, en ſeroient ravis: Que d'un autre côté,
„ la France offroit aux Etats tous les avantages,
„ qu'ils pourroient ſouhaiter, comme la reſtitu-
„ tion de Maſtricht, avec un Traité avantageux
„ de Commerce, & au Prince ce qu'il demande-
„ roit pour lui-même: Que le Maréchal d'Eſ-
„ trades écrivoit à la Haie, toutes les ſemaines,
„ des Lettres très-preſſantes, pour engager les
„ Etats à faire une Paix particuliere: Que le plus
„ grand chagrin que lui, Penſionaire de Hollande,
„ pût avoir, ſeroit de faire un Traité particulier:
„ Que cependant il ne voyoit aucun moyen de l'é-
„ viter, & qu'il ne connoiſſoit perſonne, dans toute
„ la Hollande, qui ne fût du même ſentiment que
„ lui, ſur ce ſujet: Qu'en lui parlant de la ſor-
„ te, il ne le regardoit pas, comme un Ambaſſa-
„ deur, mais comme un Ami, dont il deman-
„ doit le ſentiment, ſur l'état préſent des choſes:
„ Qu'il avoit dit le fort & le foible des Etats Ge-
„ neraux, & qu'il ſeroit fort aiſe de ſavoir ce qu'il
„ croiroit qu'ils puſſent faire, en ces fâcheuſes con-
„ jonctures, & dans l'accablement où leur Etat
„ étoit tombé, par une ſi longue guerre.

Le Chevalier Temple lui rendit de ſemblables complimens, & s'excuſa de donner des avis à une Perſonne, qui étoit ſi capable de prendre les meſures, les plus avantageuſes aux Etats Généraux. Il ne laiſſa pas de lui demander ce qu'il croyoit, que deviendroient les Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas, après que les Provinces Unies auroient fait une Paix particuliere, avec la France.

Le Penſionaire lui répondit „ que les Provin-
„ ces Eſpagnoles ſeroient perdues, en une Cam-
„ pagne, ou tout au plus en deux; Qu'il croyoit
„ que Cambrai, Valenciennes, Namur & Mons
„ ſeroient priſes en une Campagne: Qu'après la
„ perte de ces Places, les autres n'entrepren-
„ droient pas de ſe défendre, & ne ſeroient en effet
„ pas en état de le faire, excepté Aovers & Oſten-
„ de; pour leſquelles on pourroit peut-être preo-
„ dre quelques meſures avec la France, ſur le pied
„ des offres, (t) qu'elle avoit faites au Penſio-
„ naire De Witt, en MDCLXVII.

L'Ambaſſadeur Anglois lui demanda, comment il croyoit que la République pourroit ſe ſoûtenir, après la perte des Païs Bas Eſpagnols, & ſi el-le ne ſeroit pas alors à la diſcretion des Fran-çois.

Le Penſionaire pria l'Ambaſſadeur de croire,
„ que ſi les Etats pouvoient eſperer de ſauver les
„ Païs-Bas Eſpagnols, en continuant la guerre,
„ ils ne ſongeroient jamais à une Paix particulie-
„ re;

(t) Voyez Liv. XIV. p. 193. col. 2.

1677. „ mais que, s'ils devoient être néceſſairement perdus ; les Etats aimeroient beaucoup mieux que „ ce fût par la Paix, parce qu'ils épargneroient par-là l'argent du Peuple & l'honneur du Prince ; Qu'après que ces Païs ſeroient perdus, il faudroit que les Etats Généraux ſe conduiſiſſent envers les François, d'une maniere, qui leur perſuadât, qu'il leur étoit plus avantageux de conſerver la République, que de la détruire ; Qu'il n'y avoit point de choix à faire, mais qu'il ne falloit prendre ce parti, que comme un dernier remede : Qu'il s'étoit flatté que les Eſpagnols changeroient de conduite, ou que les forces de l'Empire venant ſur le Rhin, pourroient obliger les François de faire la Paix, à des conditions raiſonnables : Que même il avoit toûjours crû, que l'Angleterre alloit crier : *alte-là*, aux François, à chaque pas, qu'ils feroient ; Que bien que peutêtre les Anglois ne ſeroient pas fâchez, que la moitié des Etats de l'Eſpagne ſe perdît, il ne pouvoit pas s'imaginer qu'ils ſouffriſſent, qu'ils ſe perdiſſent entierement ; non plus que la Sicile ; à cauſe du commerce, qu'ils avoient dans la Méditerranée : Que le Roi de la Grande Bretagne avoit eu en main les moyens de faire la Paix, il y avoit deux ans, & qu'il l'auroit faite, s'il avoit voulu, aux conditions, qu'il auroit trouvées raiſonnables, pour ſes Voiſins & pour lui : Que la France, au ſentiment de tout le monde, n'étoit pas en état de refuſer les conditions, que l'Angleterre lui propoſeroit, & que ſur la moindre ſommation, les François ſe détermineroient à la Paix : Que les EE. GG. avoient fait remontrer cela à Sa Majeſté Britannique, & lui offrir d'accepter les conditions, qu'Elle leur voudroit preſcrire ; mais qu'Elle avoit reçu leur propoſition, avec la plus grande froideur ; qu'il fût poſſible de la recevoir ; quoi que bien des gens jugeaſſent, qu'il devoit s'y intereſſer : Que cela avoit obligé de penſer à une Paix particuliere : Qu'il y avoit apparence, que les François tourneroient plûtôt leurs armes, du côté de l'Italie & de l'Allemagne, ou peutêtre même contre l'Angleterre, que contre les Provinces Unies : Que ce n'étoit point l'interêt de la France de conquerir cette République, mais ſeulement de la tenir en quelque dépendance de la Couronne : Que les François tiroient beaucoup plus d'avantage des Flottes Hollandoiſes, qu'elle n'en recevroit de quelques chetives Villes, où il n'y auroit que des Pêcheurs ; auxquelles les Provinces ſeroient réduites, ſi l'on entreprenoit quelque choſe ſur leurs Libertez & ſur leur Religion : Que le Roi de France avoit vû leur Païs, & avoit dit qu'il aimoit mieux avoir ce peuple pour ami, que pour ſujet : Qu'enfin ſi l'Ambaſſadeur d'Angleterre vouloit ſuppoſer, que la République devoit tomber en vingt-quatre heures, il étoit pourtant raiſonnable de differer ſa chûte juſqu'au dernier moment, & qu'il valoit „ mieux que cela fût au ſoir, qu'à midi.

Le Penſionaire fit ce diſcours, avec tant de chaleur, qu'il ne put pas le continuer plus longtems. L'Ambaſſadeur alla le lendemain chez le Prince d'Orange, & lui rapporta cette converſation ; après quoi il lui dit, que ce Miniſtre de la République avoit conclu, qu'il n'y avoit point de moyen d'éviter une Paix particuliere, & qu'il ne connoiſſoit perſonne en Hollande, qui ne fût de ſon ſentiment. Sur cela le Prince l'interrompit, en lui diſant : *Et moi, j'en connois un, & c'eſt moi-même, & je l'empêcherai auſſi long-tems, que je pourrai ; mais ſi quelque malheur m'arrivoit, je ſai que la Paix ſeroit faite en deux jours.* 1677.

Le Chevalier Temple voulut ſavoir, ſi le Prince étoit du même ſentiment, à l'égard de la campagne ſuivante ; ſur quoi le Prince lui répondit, *que les apparences étoient mauvaiſes ; mais que les Campagnes ne finiſſoient pas toûjours, comme elles commençoient ; qu'il pouvoit arriver des accidens, que perſonne ne pourroit prévoir, & que ſi l'on en venoit une fois à une bataille, il n'y avoit perſonne, qui pût répondre de l'évenement ; Que le Roi, ſon Oncle, pouvoit faire la Paix, s'il vouloit, avant que la Campagne commençat ; mais que ſi les Anglois s'intereſſoient ſi peu en cette affaire, qu'ils laiſſaſſent paſſer cette occaſion ; il étoit réſolu, en ſon particulier, de tenter fortune ; Qu'il avoit vû ce matin-là un Vieillard feal, dans un petit Batteau, qui ramoit de toute ſa force contre le courant d'une Ecluſe ; qu'après avoir gagné, avec bien de la peine, le lieu, où il vouloit aller, le courant l'avoit entraîné ; qu'il avoit tourné ſon batteau le mieux qu'il avoit pû, & que pendant qu'il l'avoit regardé, il avoit eu trois, ou quatre fois le même ſort, que la premiere.* Le Prince ajoûta, *qu'il y avoit beaucoup de rapport, entre les affaires de ce bon homme & les ſiennes, & qu'il devoit agir, comme ce Vieillard avoit fait, ſans ſavoir pourtant ce que ſes efforts produiroient.* Soit que le Prince debitât une ſorte de Parabole, ou qu'il eût vu ce qu'il raeontoit ; il eſt ſûr qu'il ſe conduiſit de la même maniere, & qu'après avoir encore perdu quelques batailles, & aſſiegé en vain quelques places, il ne laiſſa pas de parvenir à ſes fins ; comme on le verra, par la ſuite de cette Hiſtoire.

L'Ambaſſadeur, qui avoit toûjoors favoriſé la République des Provinces Unies, rendit compte à ſon Roi de ces converſations, & y joignit quelques avis judicieux, qui ſe réduiſoient à ceci „ Que „ ſi S. M. continuoit à n'interpoſer, que les Offices ordinaires d'une Médiation, ſans s'y intereſſer autrement ; & que ſi la Maiſon d'Autriche, „ & les Couronnes du Nord demeuroient auſſi „ contraires à la Paix, qu'elles l'avoient été juſqu'alors ; il en arriveroit infailliblement que les „ François & les Hollandois entreroient en des „ négotiations particulieres, & qu'une Paix ſeroit conclue en deux jours, entre ces deux Nations ; quand les Hollandois ſeroient tout-à-fait „ las des longueurs de leurs Alliez, & de leur „ mauvaiſe foi, à l'égard de leurs Traitez ; ou „ quand l'inclination violente, que le Peuple avoit „ pour la Paix, contraindroit le Prince de ſe conformer au ſentiment des Etats.

Le Roi répondit à ſon Ambaſſadeur, par une Lettre écrite de ſa main, où il ſe plaignoit fort de quelques Moiſtres des Alliez (apparemment des Etats, ou de la Maiſon d'Autriche) qui cabaloient avec divers Membres du Parlement, pour animer le peuple contre la Paix ; en quoi ils avoient ſi bien réuſſi, qu'il étoit fort difficile à S. M. de faire aucune démarche, envers la France, pour la porter à conſentir à une Paix Générale ; à moins que l'Ambaſſadeur des Etats ne lui préſentât un Mémoire, pour le preſſer, de la part de ſes Maîtres, de le faire ; & pour lui déclarer, que ſi S. M. ne s'en mêloit les Païs-Bas Eſpagnols ſeroient entierement perdus. *Williamſon*, qui étoit alors Secretaire d'Etat, récrivit que le Roi & les Seigneurs Commiſſaires, pour les affaires étrangeres, étoient ſurpris d'apprendre que la France fût diſpoſée à faire une Paix particuliere, dès que les EE. GG. le voudroient, vû que les Ambaſſadeurs, qui étoient à Nimegue, n'en avoient rien écrit. Mais Temple lui écrivit qu'il

1677. qu'il avoit eu de fréquentes converſations avec Colbert, Ambaſſadeur de France, & que le Penſionaire de Hollande lui avoit fait voir pluſieurs Lettres du Maréchal d'Eſtrades, & d'un homme de Maſtricht, dont il ſe ſervoit; ce qui le perſuada qu'il n'avoit rien écrit là-deſſus, qui ne fût bien fondé.

Le Prince & le Penſionaire furent d'avis qu'on donnât ordre à *Van Beuning*, de faire la démarche, que le Roi ſouhaitoit; mais ils ſouhaiterent que l'Ambaſſadeur écrivit encore une fois là-deſſus, avant qu'on en vint là. Comme le tems de ſe mettre en Campagne s'approchoit, Temple dit que l'on perdroit trop de tems, pour attendre la réponſe du Roi, & qu'il verroit volontiers ce que le Prince penſoit là-deſſus. Le Prince y conſentit, & dit de plus que, ſi le Roi de la G. B. vouloit finir cette guerre, il falloit que cela ſe fît ſur le pied de la Paix d'Aix la Chapelle; & qu'il auroit un prétexte, pour cela, puis qu'il avoit été l'Auteur & le Garant de cette Paix. Il vouloit qu'on ne propoſât aucun autre échange, pour celui d'Ath & de Charleroi, pour Aire & St Omer. Il lui ſembloit, que cela devoit ſuffire à l'Eſpagne; & qu'à l'egard de l'Empereur & des Etats, il falloit que l'Empereur raſât Philipsbourg, & que les François raſaſſent Maſtricht. On parla encore, dans cette Conférence, de la Lorraine, & de la Comté de Bourgogne; & le Prince parla de tout cela, comme en étant très bien inſtruit.

Le Prince partit le lendemain, pour Dieren, & l'Ambaſſadeur eut encore d'autres Conferences, avec le Penſionaire de Hollande, que l'on pourra voir dans les *Mémoires* de ce dernier. Le 25. de Fevrier, il reçut la réponſe du Roi de la G. B., qui ſe réduiſoient à ces deux Chefs. L'un étoit que S. M. offroit d'entrer, avec les Etats, dans une Alliance Défenſive la plus étroite, qu'ils pourroient ſouhaiter; afin de les aſſurer contre la crainte, qu'ils pourroient avoir des armes de la France, même après que la Paix ſeroit faite. L'autre Chef diſoit, que S. M. croyoit, que la France pourroit rendre Ath, Charleroi, Oudenarde, Aire & S. Omer. C'etoit tout ce que le Roi de la Grande Brétagne croyoit, que l'on pourroit obtenir de la France. Temple alla à Dieren, pour lire cette Lettre au Prince, & toutes les raiſons, que Williamſon y ajoûtoit pour l'appuyer.

On vint dire, comme ils étoient occupez à cette lecture, que le Diner étoit prêt; ce qui fit que le Prince ſe leva, pour paſſer dans la Chambre, où l'on avoit ſervi. En y allant, le Prince ſe tournant dit qu'encore qu'il voulût s'entretenir, ſur les Lettres qu'il venoit de lui lire, par avance, qu'il mourroit plûtôt, que de faire une ſemblable paix.

Etant allé, après diner, dans une autre Chambre, le Prince fit remarquer à l'Ambaſſadeur, „ que l'offre que le Roi, ſon Oncle, faiſoit de „ l'Alliance défenſive, avec les Etats, étoit écrite „ de la main du Roi; mais que les Articles de la „ Paix venoient du Secretaire d'Etat; qu'il ſembloit par le ſtyle, dont elles étoient écrites, que „ ce Miniſtre le prenoit pour un enfant, qu'il „ falloit nourrir de Crême ſouëttée; que puis que „ ces propoſitions avoient été communiquées aux „ Commiſſaires des affaires étrangeres, il étoit „ aſſuré qu'elles l'avoient été à l'Ambaſſadeur de „ France, & qu'elles venoient de lui; que ces „ propoſitions de ſa façon étoient pires, que celles, qu'on auroit pu directement recevoir de „ France. Le Prince les relut encore une fois, „ & dit que cela vouloit dire, en bon François, „ qu'il falloit que l'Eſpagne cedât la Comté de 1677.
„ Bourgogne, le Cambreſis, Aire & S. Omer, „ ce qui valoit en tems de guerre, autant que „ deux Provinces, & cela pour cinq Villes. Enfin il conclut qu'il falloit riſquer le tout, pour „ le tout, puis qu'on ne pouvoit pas ſortir d'affaire, d'une autre maniere.

Temple lui dit, qu'il eſperoit que S. A écriroit au Roi ſon Oncle, ce qu'il penſoit des conditions, que Sa Majeſté lui avoit envoyées, & qu'il penſeroit un peu à ce qu'il devoit répondre. Le Prince dit auſſi qu'il lui écriroit le ſoir même, mais ſans entrer en aucun détail, parce que la choſe ne valoit pas la peine, & qu'il s'en remettoit à ce que Temple voudroit en écrire. Le Prince chargea encore ce dernier de faire ſavoir à S. M. „ que les propoſitions, qu'il lui avoit faites de ſa „ part, étoient fort ſinceres; qu'il ne s'étoit relâché qu'autant que la ſûreté de ſa Patrie, & de „ ſes Alliez & ſon propre honneur le pouvoient „ permettre: Qu'il n'étoit pas aſſuré, que l'Eſpagne voulût accepter les conditions, qu'il avoit lui-même propoſées; mais qu'il étoit ſûr „ qu'elle aimeroit mieux perdre tous les PaïsBas, „ qu'elle avoit encore, que d'accepter celles que „ le Roi d'Angleterre avoit imaginées, & que „ pour lui, il ne les accepteroit jamais: Que ſi „ on laiſſoit les Païs-Bas, dans l'état que S. M. „ propoſoit, la République, ni même l'Angleterre ne pourroient jamais les défendre, contre une „ autre invaſion: Que cela faiſoit qu'il étoit tombé dans le ſentiment des Eſpagnols, que s'il „ falloit que ces Païs fuſſent perdus, il valloit „ mieux que ce fût par la guerre, que par la paix: „ Que ſi cela arrivoit, la République ne pourroit „ pas s'empêcher de tomber, dans une entiere dépendance de la France, & qu'ainſi ce que Sa „ Majeſté offroit aux Etats ne ſerviroit de rien; „ parce qu'ils ne voudroient pas, que leur Païs „ fût le Théatre de la Guerre, dans laquelle ni „ l'Alliance avec l'Angleterre, ni leurs propres „ forces ne les pourroient pas défendre.

Le Prince conclut „ que ſi S. M. vouloit le tirer cette Guerre, avec honneur, ſoit par affection pour lui, ſoit à cauſe de l'interêt que la „ Couronne de la G. B. devoit prendre dans cette affaire; il en auroit une parfaite reconnoiſ„ ſance; mais que, ſi le Roi ne le vouloit pas, „ il faudroit continuer la guerre; & que pour lui „ il aimeroit mieux charger mille hommes, avec „ cent, quand il ſeroit aſſuré d'y périr, que d'entrer en négotiation, ſur de pareilles propoſi„ tions.

Nous avons crû devoir mettre ici toute cette négotiation, afin qu'on vit le peu d'affection, que le Roi Charles II avoit pour la République des VII. Provinces, & pour ſon propre Neveu; par où l'on peut comprendre le peu de cas qu'il faiſoit d'eux, puis qu'il étoit prêt de les ruiner, pour faire plaiſir à la France. Il auroit dû au moins avoir quelque égard, pour ſon propre Roiaume, qui étoit infiniment intereſſé à leur conſervation. Mais l'argent, que lui-même & la Ducheſſe de Portsmouth recevoient de Louis XIV. faiſoit pencher la ballance de ſon côté. On pourroit encore ſoupçonner, que l'eſprit du Catholiciſme le faiſoit pencher du côté de la France. On peut voir encore, par-là, la fermeté inébranlable du Prince, & la lâcheté de ſon Oncle.

Cependant les Alliez de la République, dont les Plénipotentiaires étoient à Nimegue, où ils ne parloient preſque que de céremonies, & de divertiſſemens, s'imaginoient qu'il y avoit quelque intrigue ſecrete, entre l'Angleterre & la Répu-

bli-

1677. blique ; qui ne ſeroit pas avantageuſe aux traitez, qu'ils avoient faits, avec cette derniere. Elle n'en tira autre avantage, que celui de faire comprendre à l'Empereur & à l'Eſpagne, que ſi l'on ne penſoit pas encore à faire le Traité, que l'Angleterre avoit propoſé ; on ſeroit peutêtre obligé d'y conſentir, ſi l'Empereur & l'Eſpagne ne faiſoient pas les efforts néceſſaires, pour la conſervation des Païs-Bas Eſpagnols. Cela fit en effet, quelque impreſſion ſur le Conſeil de Vienne ; mais on ne s'en émut guère à Madrid, ni dans les Païs-Bas ; quoi que Beverning témoignât un grand empreſſement, pour la Paix, ſans avoir beaucoup d'égard pour les Alliez, & dit ouvertement qu'il avoit ordre de ſes Maitres de pouſſer cette affaire, autant qu'il lui ſeroit poſſible. Nous ne nous arrêterons point à ce qui regarde plûtôt les Ambaſſadeurs des Puiſſances diverſes aſſemblez à Nimegue, ni à leurs intrigues particulieres. On peut en apprendre une bonne partie de *St. Didier*, dans ſon Hiſtoire des Négotiations de Nimegue.

Mais on ne peut pas garder le ſilence, ſur le Nonce d'Innocent XI. qui vint à Nimegue, pour être Médiateur entre les Princes Catholiques Romains, & ſans doute pour veiller aux interêts de l'Egliſe Romaine, autant qu'il en ſeroit beſoin. C'eſt ainſi qu'il y avoit eu un Nonce du Pape dans les Négotiations de Munſter, où les Catholiques Romains furent obligez d'abandonner quantité de Biens de l'Egliſe aux Proteſtans, mais il n'y eut rien de ſemblable dans la Paix de Nimegue. (1) *Bevilaqua* (c'eſt le nom de la Famille du Nonce) qui venoit d'être Nonce Extraordinaire du Pape à Vienne, arriva le 1. de Juin à Nimegue. On lui avoit préparé une Maiſon, proche de celle des Ambaſſadeurs de France. Il y avoit dans cette Ville ſi peu de Maiſons, que celui que le Nonce y avoit envoyé, pour lui en prèparer une, fut obligé d'en prendre une qui étoit près de celle des Ambaſſadeurs de France ; quoi qu'il eût ordre d'en louër une, qui fût également éloignée de leur Maiſon & de celle des Ambaſſadeurs d'Eſpagne.

Le Nonce donna part de ſon arrivée, le 5. de Juin, aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui eurent leur audience de Céremonie à 5. du ſoir, & aux François à 7. heures.

La curioſité des Bourgeois, qui fut grande pour des Céremonies, auxquelles ils n'en avoient jamais vû de ſemblables, fut encore plus grande à cette occaſion. Ils ſe tinrent aux fenêtres voiſines, pour le voir à ſa porte, lors qu'il recevoit & reconduiſoit les Ambaſſadeurs.

Les Bourgemeſtres de la Ville, qui étoit devenue neutre, le viſiterent, & lui offrirent tout ce qui dépendoit d'eux, pour le libre exercice de la Religion Catholique. Il ſe contenta de faire faire chez lui une grande Chapelle, où les Catholiques, tant du païs, qu'étrangers pouvoient aller avec liberté : comme ils pouvoient aller à la Chapelle des trois Ambaſſadeurs de France ; où le ſervice ſe faiſoit les jours de Fêtes, avec toutes les ſolennitez, qu'on voit d'ordinaire dans les Paroiſſes. On avoit même hauſſé une Cloche, au-deſſus d'une Tour, qui s'entendoit d'une grande partie de la Ville. Quelques jours même, avant l'arrivée du Nonce, un Jeſuite, que Don Pedro Ronquillo avoit en ſa Maiſon, marcha par les ruës, avec l'habit de ſon Ordre ; & cela parut ſi nouveau, qu'il excita la curioſité du Peuple, qui accouroit pour le voir.

(1) St. Didier Hiſt. des Négotiations de la Paix de Nimegue, ſur le 1. de Juin & ſuiv.

Les Magiſtrats, qui craignoient que cela ne causât quelque deſordre, firent défendre le lendemain, ſous peine corporelle, à toutes perſonnes de rien faire, ni de rien dire à qui que ce fût, quelque ſorte d'habit Eccleſiaſtique, qu'on lui vit porter. Cette modération fut approuvée de tout le monde ; mais l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne trouva pas à propos, que ce Jeſuite continuât à paroître vêtu de la ſorte. Le Nonce même laiſſa à Cléves deux Capucins de ſa Maiſon, & ne les fit venir, qu'apres qu'il fut aſſûré qu'ils auroient une entiere liberté. Cette ſageſſe du Magiſtrat de Nimegue fut approuvée de tout le monde, en un tems où il s'agiſſoit de faire la Paix, avec pluſieurs Souverains Catholiques Romains, & non de diſputer de Religion. On ſavoit d'ailleurs qu'il y avoit liberté de Religion, pour les Catholiques Romains dans la Province de Gueldre, auſſi bien que dans les autres. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils euſſent la même équité, à l'égard des Proteſtans. Cette Paix Civile pourroit contribuer à adoucir les Eſprits, même à l'égard de pluſieurs dogmes, ſur leſquels on pourroit convenir. Mais le Clergé, dont les revenus ſont fondez, en bonne partie, ſur des opinions peu raiſonnables, s'y oppoſera toûjours.

1677.

Nous ne nous arrêterons pas auſſi à aucun détail, ſur les négotiations. Nous marquerons ſeulement quelles furent les Propoſitions des Etats Généraux, & des autres Puiſſances, à qui ils avoient à faire pour rétablir la Paix, entre eux, auſſi bien qu'avec leurs Alliez, autant que la République y étoit intereſſée.

*Van Beverning* & *Van Haren*, les Plénipotentiaires des Etats Généraux, préſenterent leurs prétenſions le 3. de Mars, de cette année, à *Berkley*, *Temple* & *Jenkins*, Plénipotentiaires Anglois. (2) Ils déclarerent que pour leurs interêts particuliers, ils ne demandoient que *la reſtitution de la Ville de Maſtricht, avec le Comté de Vroonhof, & ce qui eſt de leur dépendance, & leurs droits ſur le Comté & Païs de Faukemont, Dulhem & Relleduc, dans le Païs d'Outre-Meuſe, avec les Villages de rédemtion, Bunes de S. Servat, & tout ce qui dépendoit de cette Ville.* A cela ils ajoûtoient, *une ſatisfaction entiere des prétenſions particulieres, de S. A. le Prince d'Orange, que l'on ſpécifieroit dans la ſuite.* Ils déclaroient auſſi *qu'ils étoient réſolus, quoi qu'ils euſſent ſouffert des frais & des dommages, durant cette funeſte guerre (dont avec très-juſte raiſon, ils pourroient demander le dédommagement) de ſacrifier le tout au repos public ; pourvu que les Alliez de LL. HH. PP. trouvaſſent auſſi, en même tems, une ſatisfaction entiere de ce qui leur étoit dû.* (3) Les Ambaſſadeurs de France déclarerent le même jour, par un écrit qu'ils remirent aux Mediateurs, que „ comme l'amitié conſtante, qui avoit toûjours „ été entre la France, & les EE. GG. des PP. „ UU. avoit été troublée par des ſujets de mécontente„ ment, qu'il étoit facile alors de faire ceſſer, & „ même d'empêcher qu'ils ne puſſent renaître à „ l'avenir ; Sa Majeſté vouloit bien rendre aux „ Etats Généraux la premiere amitié, & écouter „ favorablement toutes les Propoſitions, qui lui „ ſeroient faites de leur part, même touchant un „ Traité de Commerce. Comme les deux Couronnes du Nord étoient auſſi brouillées enſemble, & que les Etats s'étoient déclarez, pour le Danemark, comme ils l'avoient fait auparavant, ſelon

(2) Voyez les Actes & Mémoires des Négotiations de Nimegue T. II. p. 24.
(3) Là-même p. 51.

1677. leurs anciennes Alliances ; & le Roi de Suede fit offrir la Paix aux Etats, par un Ecrit préſenté aux Médiateurs, le 21. de Fevrier.

Pendant que l'on parloit de Paix à Nimegue, que l'on ſe faiſoit des Complimens, & que l'on ne penſoit qu'à profiter des conjonctures ; le Roi de France ouvrit la Campagne aux Païs-Bas, ce qui donna beaucoup à parler aux Plénipotentiaires, & même à toute l'Europe, qui s'attendoit à une ſuſpenſion d'armes, pendant les négotiations. En effet, dans de ſemblables négotiations ou devroit, avant toutes choſes, convenir d'une ſuſpenſion d'armes, de peur que, ſelon que les armes ſeroient favorables, ou deſavantageuſes aux Puiſſances, leurs Miniſtres ne fuſſent obligez de changer de langage.

Un habile Hiſtorien (1) François a remarqué, dans l'Hiſtoire de cette année, qu'aux Païs-Bas, la Campagne commença, par un évenement des plus étonnans, que l'on eût vû, depuis longtems. „ Le Roi, *continua-t-il*, partit le 18. de „ Fevrier, de S. Germain en Laye, & le même „ jour, Valenciennes fut inveſtie, malgré la ri„ gueur de la ſaiſon. Perſonne n'ignore la force „ de cette Ville, tant par ſa ſituation, que par „ les fortifications, que l'Art y avoit ajoûté. La „ Garniſon étoit nombreuſe & compoſée de très„ bonnes Troupes. On ouvrit la tranchée, la „ nuit du 9. au 10. de Mars, & ayant été pouſ„ ſée, ſans beaucoup de perte, on réſolut d'in„ ſulter l'Ouvrage couronné, qui étoit celui des „ dehors de plus difficile attaque. Les Ennemis „ pourſuivis, ſans qu'on leur laiſsât le tems de ſe „ reconnoître, abandonnerent tous leurs Dehors, „ de ce côté-là. Les Mouſquetaires & les Gre„ nadiers les ſuivirent, & trouverent un chemin, „ qui les conduiſit juſque ſur le rempart, par un „ endroit de la muraille, qu'on appelloit le Pâ„ té, où il avoit un Eſcalier & une Porte, qu'ils „ enfoncerent, deſcendirent dans la Place, abat„ tirent le Pont-Levis de la Porte, ce qui donna en„ trée aux autres. On ne peut voir plus d'intre„ pidité, que dans ces Troupes, ni plus de pré„ ſence d'eſprit dans les Officiers, pour ſe con„ ſerver leur avantage. Enfin la Ville ſe rendit, „ & obtint ſa grace du Roi, pour n'être point „ être miſe au pillage. Toute l'Europe fut ſurpriſe, „ que Valenciennes eût été priſe au bout de ſept, „ ou huit jours de tranchée ouverte, ſur la fin „ de l'Hiver. On ne perdit, en tout ce ſiege, que „ cent-cinquante Soldats. Il y en eut encore „ moins de bleſſez. Il n'y eut de tuez, que le „ Marquis *de Beurlement*, Brigadier d'Infanterie „ & Colonel du Regiment de Picardie, trois Ca„ pitaines d'Infanterie & un de Cavalerie, ſept „ ſubalternes, & onze Mouſquetaires du Roi. Il „ eſt ſurprenant qu'une Ville ſi forte, gardée par „ une Garniſon compoſée, dit-on, de bonnes trou„ pes, ſe laiſsât ſurprendre ſi facilement. Il n'y a „ perſonne, qui ne ſoupçonnât que le Gouverneur „ s'étoit laiſſé ſurprendre, parce qu'il avoit été cor„ rompu.

Après cela, le Roi de France attaqua Cambrai, qu'il prit en neuf jours, & réduiſit le Gouverneur à ſe retirer dans la Citadelle, le 5. d'Avril. Le jour précedent, *le Duc d'Orléans* avoit fait ouvrir la tranchée devant S. Omer. „ Le Prince „ d'Orange, *dit le P. Daniel*, à la tête de l'Ar„ mée des Alliez, penſa à ſecourir la place, & „ quelques jours après, il livra bataille au Duc à „ Caſſel, où il fut battu ; & laiſſa trois-mille „ hommes morts ſur la place, & environ autant „ de bleſſez & de priſonniers. On lui prit treize 1677.
„ pieces de Canon, pluſieurs Mortiers, ſes Ba„ gages, quinze Etendarts, & quarante-deux „ Drapeaux. Les François y eurent deux-mille „ hommes, tant bleſſez, que tuez. Les Enne„ mis ſe battirent bien, & eurent quantité d'Of„ ficiers, & de gens de conſideration ſoit tuez, „ ſoit bleſſez, ſoit priſonniers.

Le Chevalier Temple raconte ainſi cette action : „ Les Armées ſe rencontrerent à Mont„ Caſſel, & combattirent, avec beaucoup de bra„ voure ; mais après un vigoureux choc, les pre„ miers Regiments de l'Infanterie Hollandoiſe „ commencerent à plier, & à ſe mettre en deſ„ ordre. Le Prince y accourut, les rallia plu„ ſieurs fois, & les ramena à la charge ; mais en„ fin il fut emporté lui-même, par les fuyards. „ Il en fut ſi outré, qu'il coupa le viſage à un de „ ces lâches, en lui diſant à haute voix : *Je te* „ *marquerai, au moins, afin de te faire pendre.* „ Mais ni paroles, ni coups ne furent capables „ de rendre le courage à des gens, qui l'avoient „ perdu. Le Prince fut obligé de ceder au tor„ rent, & de ſe laiſſer emporter vers le reſte de „ ſes Troupes, qui étoit demeuré ferme. Il les „ joignit, & ayant rallié une partie de celles, „ qui avoient été rompues, il fit une retraite, „ qui ne fut guère moins honorable, qu'une vic„ toire ; & qui contribua beaucoup, de l'aveu „ même de ſes Ennemis, à augmenter cette gran„ de réputation, qu'il s'eſt acquiſe, avec tant „ de juſtice.

La Citadelle de Cambrai (*bien plus forte que la Place*) ſe rendit ſeulement après quinze jours d'attaque. Pour St. Omer, dont le Prince *de Morbec* étoit Gouverneur, il ne ſe rendit que neuf jours après. Le Roi de France fit la revuë de ſon Armée, & arriva à Verſailles, le 31. de Mai. Il la laiſſa au Duc de Luxembourg, qui crut devoir la mettre en quartier de raffraichiſſement ; d'où l'on pourroit conclurre que les ſiéges, qu'elle avoit faits, & la Bataille de St. Omer, lui avoient fait perdre plus de monde, que l'Hiſtorien ne dit. Mais il faut reconnoître que l'on ne fait guère, au juſte, les pertes, qui ſe font ; ſoit à cauſe des Déſerteurs, ſoit parce que chacun extenue ſa perte, & augmente celle de l'Ennemi. St. *Didier*, dans ſon (2) Hiſtoire des Négotiations de Nimegue, dit que le Prince d'Orange perdit huit-mille hommes tant tuez, que bleſſez. Le Prince d'Orange crut apparemment, que la perte des François étoit conſiderable ; puis que, ſur la Mi-Août, il alla aſſiéger Charleroi. Mais le Duc de Luxembourg ayant promptement amaſſé quarante mille hommes, l'obligea d'abandonner, une ſeconde fois, le ſiége de cette Place. Il ne ſe fit aucune autre entrepriſe de conſéquence, dans les Païs-Bas, juſqu'au Mois de Decembre, que le Maréchal d'Humiéres aſſiégea, & prit en onze jours St. Guillain.

„ La nouvelle, dit l'Auteur cité ci-deſſus, „ de la priſe de Cambrai & celle de St. Omer, „ étourdiſſoient les eſprits des Ennemis de la „ France, tant de conquêtes en un Mois & de„ mi, & avant le tems, qu'on a accoûtumé de „ ſe mettre en Campagne, ôtoient aux Eſpa„ gnols l'eſperance de pouvoir rien conſerver aux „ Païs-Bas, ſi la Paix n'en arrêtoit pas le cours. „ Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux, pour „ eux, étoit de voir ceſſer, par ces conquêtes, „ toutes les contributions, qu'ils tiroient de la „ Fron-

(1) Le P. Daniel.

(2) 4. Edition p. 56.

1677. „ Frontiere ; qui étoient le plus assuré moyen „ de payer le peu de Troupes, qu'ils entretenoient dans les Païs-Bas.

Cela fait comprendre, que les Espagnols n'avoient pas assez de Troupes, pour opposer aux entrepriſes du Roi de France ; sans parler du peu de capacité & de courage des Commandans Espagnols. On sait d'ailleurs, que la Reine Régente d'Espagne étoit brouillée avec D. Juan d'Autriche, & que les finances de cette Cour étoient en mauvais état ; puis qu'elle ne put pas payer les frais de l'expédition de Ruiter en Italie, quoi qu'elle s'y fût engagée, avant qu'il l'entreprit.

Le 23. d'Avril, le Roi de France envoya de Dunkerque, où il étoit, le Duc de Crequi, en Angleterre, comme pour faire compliment à Charles II. Mais il chargea aussi le Duc d'une Lettre, où il repréſentoit au Roi de la Grande Brétagne, que quoi que toutes les facilitez, qu'il apportoit à la Paix, n'en hâtaſſent point la conclusion ; il vouloit bien néanmoins consentir à une Trêve Générale, pendant quelques années, comme au moyen le plus assuré de rétablir la tranquillité de l'Europe ; pourvû que le Roi de Suede ſe trouvât, dans ce même sentiment. Le Roi de Suede avoit déja propoſé la même choſe à la Haie, mais on l'avoit refuſé, parce qu'on craignoit cette Trêve, comme un piege ; & on jugea qu'une pareille offre de la part de la France, ne tendoit qu'à endormir les Puiſſances Confédérées, & qu'à les ſéparer dans la ſuite, pour faire de nouvelles conquêtes, avec plus de facilité ; d'autant plus qu'il ne falloit autre choſe, pour rompre la Trêve, que le conſentement de la Suede, qu'on auroit quand on voudroit.

Le même jour, que l'on apporta cette Lettre de Louïs ; dans Nimegue, les Plénipotentiaires des Etats Généraux propoſerent de faire, entre la France & eux, un Traité de Commerce, à peu prés tel que celui dont on étoit convenu, dans les derniers Traitez. Les Peuples, à ce que dit St. *Didier*, diſoient aſſez haut, qu'il valoit mieux faire un Traité de Paix ; qu'un Traité de Commerce. Il eſt auſſi bien ſûr que les Etats, qui ne cherchoient nullement à prolonger la guerre, auroient conſenti à une Paix, pour tout, & non ſeulement pour le Commerce. Mais comme le Roi de France ne préſentoit qu'une Trêve, il ne faut pas s'étonner, ſi les Etats Généraux négotierent ſur ce pied-là, avant qu'on pût en venir à une Paix perpetuelle. Quelque nom, qu'on donne à un Traité de cette ſorte, ce nom ne change rien à la nature de la choſe, ſi l'on y va de bonne foi. Celui-ci ne fut conclu, comme il ſemble, que, pour appaiſer les Marchands, qui ſe plaignoient le plus de l'interruption du Commerce, & des pertes, que les Pirates leur cauſoient, juſqu'à ce qu'on pût faire une Paix complete ; qui ne pouvoit pas être conclue ſi promptement. On pourroit ſoupçonner que l'on parla d'un Traité, qui ne régardoit que le Commerce, que parce qu'il falloit ſatisfaire les Marchands ; qui ne pouvoient pas payer leurs taxes, pendant que le Commerce étoit interdit. On peut même dire, qu'un Traité de cette ſorte convenoit aux deux Nations, qui avoient également beſoin de la liberté du Commerce. On voit de ſemblables Traitez dans les Indes ; où les Peuples négotient, avec une entiere liberté, les uns avec les autres ; pendant que les Princes ſont en guerre entre eux.

Le même Auteur nous dit „ que les Etats Gé„ neraux avoient cependant envoyé trois-cens„ mille Ecus au Prince d'Orange, pour faire les „ recruës neceſſaires, pour le rétabliſſement de „ leurs Troupes. On publia que la perte, que „ l'on avoit faite à Caſiel, n'empêcheroit point „ l'équipement des Flottes, qu'on deſtinoit pour „ la Sicile, & pour le Danemare ; dont les E„ tats avoient entrepris la défenſe, contre la Suede, comme ils avoient fait autrefois. 1677.

La lenteur des Alliez, à entrer en négotiation, étoit ſi grande, que Beverning les preſſoit en vain, depuis quelque mois à entamer la négotiation. Rien ne les pouvoit faire hâter, pendant que les Etats leur faiſoient payer les ſubſides, qu'ils leur avoient promis. (1) Le Duc de Zell, dit-on, ſe voyant ſolliciré de donner cinq-mille hommes, pour joindre aux Troupes des Alliez, comme il l'avoit fait l'année précedente, demandoit des ſubſides au Roi d'Eſpagne, & autant aux EE. GG. Comme il avoit auſſi fait de grands ſervices à l'Empereur, & à l'Empire, ce Prince demanda encore que l'Empereur fit donner le titre, & le rang d'Ambaſſadeurs aux Miniſtres, qu'il enverroit à Nimegue, mais cela n'eut aucune ſuite.

Il y avoit déja quelque tems, que le Prince d'Orange avoit penſé ſérieuſement à ſe marier ; & qu'il avoit jetté les yeux ſur la Princeſſe *Marie*, Fille du Duc d'York, ſon Oncle ; mais il avoit differé juſqu'à la fin de la Campagne de cette année ; parce (2) qu'il comptt, qu'il ne ſeroit guére poſſible de ſe ſoûtenir contre la France, ſans être ſoûtenu par l'Angleterre. Il en fit confidence au Chevalier Temple, qui approuva fort ſon deſſein, & lui dit beaucoup de bien de la Princeſſe. Il fut conclu, entre eux, qu'il demanderoit permiſſion au Roi d'Angleterre & au Duc d'York, d'aller faire un tour en ce Païs-là, après la fin de la Campagne. Pour cela ; il leur écrivit, & envoya la Lettre par un Gentil-homme, qui étoit ſon principal Favori, & qui l'a été juſqu'à ſa mort. Le nom de ſa famille étoit *Bentink*, & depuis la Révolution d'Angleterre, il a été nommé *le Comte de Portland*. Il fut fort bien reçu en Angleterre, & il comprit aſſez que ſon Maître y ſeroit bien venu. Sur ces aſſurances, le Prince s'embarqua, pour l'Angleterre, où il arriva le 19. d'Octobre. Il prit Terre à Harwich, accompagné de pluſieurs Gens de qualité des Provinces Unies. Il trouva là les Carroſſes du Roi, qui le menerent à Newmarket, où, en cette ſaiſon, le Roi & la Cour avoient accoûtumé de ſe divertir à la Chaſſe, & à voir des courſes de Chevaux. Il y arriva à 7. heures du ſoir, & fut parfaitement bien reçu du Roi & du Duc. Ils l'entretinrent ſouvent de choſes d'importance ; mais ils remarquerent qu'il ne s'engageoit pas volontiers, dans cette ſorte de diſcours. Temple, qui étoit venu avec lui, & en qui il ſe confioit, eut ordre du Roi & du Duc de s'informer de la raiſon de cette retenue. Temple obéït, & comme il l'eut demandée au Prince, il reçut pour réponſe : *qu'il étoit réſolu de voir la jeune Princeſſe, avant que d'entrer en aucune affaire de Paix, ou de Guerre.* Le Roi & le Duc continuerent à vouloir ſavoir la raiſon de cette conduite, mais le Prince demeura dans ſa réſolution, & dit enfin que *ſes Alliez, qui ſembloient ne pouvoir pas faire la Paix qu'à des conditions deſavantageuſes, dans l'état, où étoient les choſes, ſeroient diſpoſez à croire qu'il avoit fait ſon Mariage, à leurs dépends, & que pour lui, il ne vou-*

(1) Voyez là-deſſus une Lettre des Ambaſſadeurs de France du 6. d'Octobre 1676.

(2) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 318.

1677. *voulut pas vendre ſon honneur, pour une Femme.* Le Grand Thréſorier d'Angleterre, & le Conſeil du Roi crurent que l'affaire échoueroit, par cette *pointille*. On ne pouvoit pas douter, que le Prince n'eût pu s'expliquer d'une maniere plus civile; quand ce ne n'auroit été, que pour ne pas choquer la Princeſſe.

Le Chevalier Temple a un peu adouci l'incident, dont on vient de parler dans le Chap. III. de ſes Mémoires, où il dit ſeulement, que „ le Prince l'ayant vûë, immédiatement après „ ſon arrivée, il fut ſi charmé de ſa perſonne, „ & des marques de ſa bonne humeur, dont „ on lui avoit parlé, qu'il la demanda d'abord „ au Roi & au Duc. Sa Propoſition, *continuë le même Auteur*, fut fort bien reçue, mais avec cette condition, qu'il falloit convenir de „ la Paix. Le Prince s'en excuſa ſur ce qu'il „ devoit finir ſes propres affaires, avant que de „ commencer celles des autres. Le Roi & le „ Duc perſiſterent dans leur opinion, & le Prince parut auſſi ferme dans ſa ſienne. Enfin il „ dit que dans l'état où les affaires étoient, il „ prévoyoit que les Alliez auroient une Paix peu „ avantageuſe, & qu'ils pourroient croire; qu'il „ avoit fait ſon mariage à leurs dépends; mais „ qu'il ne vendroit jamais ſon honneur, pour une „ Femme. Cela ne fit aucun effet ſur l'eſprit „ du Roi. Au contraire, il demeura ſi ferme, „ pendant trois ou quatre jours, ſur ſa premiere „ propoſition, que Mylord Thréſorier & moi „ craignimes, que cette affaire n'échouât ſur cette pointille. J'allai par hazard un ſoir chez le „ Prince, & je le trouvai de la plus mauvaiſe humeur, où je l'aye jamais vû. Il me dit, qu'il „ ſe repentoit d'être venu en Angleterre, & qu'il „ avoit réſolu, de n'y demeurer plus, que deux „ jours; ſi le Roi continuoit, dans la réſolution „ de traiter de la Paix, avant que de parler de „ ſon mariage; mais qu'il falloit que le Roi choiſît de quelle maniere il vouloit vivre avec lui, „ à l'avenir; qu'il falloit qu'ils ſe ſéparaſſent bons „ amis, ou bien irréconciliables; qu'il me prioit „ de dire au Roi ſa réſolution, & lui rapporter „ ce que le Roi diroit là-deſſus. Le lendemain „ matin, *dit Temple*, j'allai trouver le Roi, & je „ lui dis, tout ce que le Prince m'avoit chargé „ de lui dire. Je lui repréſentai d'ailleurs les dangereuſes conſéquences de cette rupture, & lui „ dis qu'il falloit avoir égard aux mécontentemens, qu'un grand nombre de ſes Sujets avoient „ fait paroître, contre les meſures que la Cour „ avoit priſes, avec la France, & aux offres qu'ils „ avoient faites au Prince d'Orange, pendant la „ derniere guerre. Le Roi m'écouta, avec beaucoup d'attention, & lors que j'eus achevé de „ parler, il me dit: *J'ai jugé pluſieurs fois de la probité des gens, par leur air, & je ne me ſuis jamais trompé dans le jugement, que j'en ai fait*; „ de quoi il ajoûta quelques exemples, & dit enfin; *ſi je ne me trompe, cette fois, je ſuis aſſuré que le Prince eſt le plus honnête homme du monde. Je me veux fier en lui, & il aura ſa femme, & vous, allez dire à mon Frere ma réſolution.* Je „ le fis, *dit Temple*, & le Duc parut d'abord un „ peu ſurpris; mais quand j'eus ceſſé de parler, „ il dit *que le Roi ſeroit obéi*, à quoi il ajoûta: *je ſerois ravi que tous ſes Sujets approuſſent de moi l'obéiſſance, qu'ils lui doivent. Je lui dis mes ſentimens avec beaucoup de liberté; mais quand je fais ce qu'il veut, je lui obéis, ſans peine. Je quittai le Duc*, dit Temple, *pour aller dire au Prince, ce dont j'étois chargé. Il eut d'abord de la peine à croire ce que je lui diſois, mais enfin il me dit, en m'embraſſant, que je l'avois rendu le plus heureux de tous les hommes, contre ſon attente.*

1677.

* Le Chevalier ſortit, pour aller rapporter au Roi ce qui s'étoit paſſé, entre le Prince & lui, & ayant rencontré dans l'antichambre du Prince le Grand Thréſorier, il ſe chargea d'ajuſter tout ce qui pouvoit reſter à régler, entre le Roi & le Prince. Il y reüſſit ſi bien, que le Mariage fut publié, dans une Aſſemblée de quelques Conſeillers Privez, avant que perſonne en ſût rien. Le lendemain, le Roi le déclara au Grand Conſeil; d'où la choſe ſe répandit dans tout l'Empire Britannique. Tout le monde en témoigna beaucoup de joie, excepté ceux du Parti de l'Egliſe Romaine; qui auroient voulu voir au Duc d'York, un Gendre Catholique Romain; parce que la Couronne pourroit tomber entre ſes mains. Mais la Providence en avoit ordonné autrement, & le Prince d'Orange fut l'inſtrument, dont elle ſe ſervit, pour y conſerver la Religion Proteſtante; comme on le verra, dans la ſuite de cette Hiſtoire. Il n'y eut perſonne, à la Cour, qui n'apprit cette nouvelle, avec une grande joie; excepté le Lord d'Arlington, & l'Ambaſſadeur de France. Le premier ne ſavoit quelle excuſe il pourroit employer, pour faire comprendre que, ſans une diſgrace, il n'avoit pas ſû des premiers ce qui ſe tramoit, ſur ce Mariage. On ſait que ceux à qui l'on donne le Caractere d'Ambaſſadeurs, ſont principalement chargez du ſoin de s'informer des choſes les plus ſecretes, qui ſe trâment; pour les faire échoüer, ſi l'on peut, en cas qu'on ait peur qu'elles ne ſoient nuiſibles, ſi elles arrivoient. Cela étoit regardé, comme honteux; parce qu'il y avoit pluſieurs années, que l'on avoit été averti, de bonne heure, à la Cour de France, de tout ce qu'on ſe propoſoit de faire en Angleterre. Pour le Lord d'Arlington il en étoit d'autant plus fâché, qu'il s'étoit vanté de la confidence du Prince, qui ne l'aimoit point; quoique ce Lord voulût faire croire tout le contraire. Le Mariage fut célébré un Dimanche, 4. de Novembre (S. A.) qui étoit le jour de la naiſſance du Prince, au Palais de S. James, à 11. heures de la nuit. L'Evêque de Londres, fut celui, qui fit la Céremonie, comme il avoit été chargé de l'éducation des Princeſſes Marie & Anne Filles du Duc d'York, qui ſont toutes deux mortes Proteſtantes; & après leſquelles les Couronnes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, ſont venues à la poſteriré de la Reine de Boheme, & par là à l'Illuſtre Maiſon, dont le Chef eſt aujourd'hui ſur le Thrône; aimé de ſes Peuples, & rédouté de ſes Ennemis.

Depuis la conſommation du Mariage du Prince d'Orange, & de la Princeſſe *Marie Stuart*, on parla fort ſecretement de ce qu'on pourroit faire, pour rendre la Paix aux Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas. Le Prince, qui regardoit en ce tems-là ce Païs, comme on a fait depuis, ainſi qu'une Barriere des Provinces Unies, du côté de la France; le Prince, dis-je, inſiſtoit fort ſur cette matiere, & ſoûtenoit, ſelon la Maxime conſtante des Etats Généraux, qu'à moins de laiſſer une bonne Barriere, entre les François & les Provinces Unies; la France ne finiroit cette guerre, qu'en vuë d'en recommencer une autre, pour emporter les Païs-Bas Eſpagnols, en une ſeule Campagne. Le Roi d'Angleterre étoit plus facile à l'égard des François; parce qu'il croyoit qu'ils étoient ſi las de la guerre, que s'ils pouvoient ſortir, avec honneur de la derniere, ils n'en recommenceroient pas une autre, au moins ſous ce Regne. Charles ajoûtois, que

Louis

1677. Louïs étoit ſur la fin de ſa jeuneſſe, & qu'il aimeroit mieux le repos à l'avenir; qu'il tourneroit ſes inclinations, du côté des plaiſirs de la Cour; qu'il s'amuſeroit à ſes Bâtimens, & laiſſeroit ſes Voiſins en paix. Le Roi d'Angleterre jugeoit de celui de France, comme de lui-même; mais le contraire a bien paru, par la guerre qui s'eſt faite à l'occaſion des Etats de la Maiſon d'Eſpagne, après la mort du dernier Roi d'Eſpagne, de la Maiſon d'Autriche. Cette guerre a été encore plus violente, que les précedentes.

Le Prince d'Orange croyoit, au contraire, que la France ne vouloit faire la guerre alors, que pour rompre les Alliances, que l'on avoit faites contre elle, & pour commencer une autre guerre, avec plus d'avantage: Que l'ambition des François ne ſeroit jamais ſatisfaite, juſqu'à ce qu'ils euſſent conquis tous les Païs-Bas Eſpagnols, & étendu leur Royaume juſqu'aux bords du Rhin; & mis par-là l'Angleterre & les Provinces Unies, hors d'état de leur pouvoir faire beaucoup de mal, ou même de ne pas dépendre d'eux: Qu'ainſi cette paix ne pourroit pas aſſurer le repos de la Chrétienté, à moins que les Païs-Bas Eſpagnols n'euſſent les Frontieres qu'il propoſoit, & que les François ne rendiſſent la Lorraine, & tout ce qu'ils avoient pris ſur l'Empereur, en Alſace.

Temple dit là-deſſus au Roi d'Angleterre, qu'il avoit toûjours remarqué que ni les Biens, ni l'âge n'apportoient aucun changement à l'inclination naturelle des hommes. Le Roi approuva ce que le Chevalier venoit de dire, & convint auſſi avec le Prince, pour ce qui regardoit la Lorraine & l'Alſace. Le Duc d'York, qui étoit préſent, en convint auſſi. Mais ni l'un, ni l'autre ne voulurent ouïr parler de propoſer au Roi de France la reddition de la Franche-Comté; dans la penſée, que la France n'y voudroit jamais conſentir. Le Prince d'Orange inſiſtoit ſi fortement ſur cet Article, que le Roi crut que c'étoit à cauſe des terres, que ce Prince avoit en Franche Comté, & lui dit qu'il ſe chargeoit de l'en faire jouïr, avec autant de ſûreté, ſous la domination de la France, que ſous celle de l'Eſpagne. Il ajoûta encore, que s'il ne vouloit pas dépendre en cela, de cette Couronne, il s'engageoit de lui en faire donner la ſomme, qu'il voudroit l'eſtimer.

Le Prince répondit, ſans balancer, qu'il n'apporteroit jamais aucun obſtacle à la Paix ſur cet Article, & qu'il ſeroit bien-aiſe de perdre tout ce qu'il avoit dans la Franche-Comté; pourvû qu'on voulût donner en recompenſe une bonne place, dans les Païs-Bas, pour ſervir de Frontiere.

Le Roi comprit bien, par cette réponſe, que toute la difficulté rouleroit ſur cet Article, & il y eut en effet une grande conteſtation, entre lui & le Prince, ſur cela. Le Roi prétendoit, que la France n'accepteroit jamais le plan du Prince; & le Prince étoit aſſuré que l'Eſpagne ne conſentiroit jamais à celui du Roi. Enfin ils convinrent enſemble, que la Paix devoit ſe faire aux conditions ſuivantes: Que la France rendroit à l'Empire & à l'Empereur tout ce qu'Elle leur avoit pris, en cette guerre: Qu'elle rendroit auſſi la Lorraine au Duc, & à l'Eſpagne les Villes d'Ath, Charleroi, Oudenarde, Courtrai, Tournai, Condé, Valencienne, St. Guillain, & Binch: Que la France & les EE. GG. ſe rendroient réciproquement toutes les places, que ces deux Puiſſances avoient priſes l'une ſur l'autre. Ils convinrent auſſi que le Prince d'Orange ſe chargeroit de procurer le conſentement de l'Eſpagne, & que le Roi obtiendroit celui de la France. 1677.

Pour cela, ils convinrent encore que S. M. dépêcheroit inceſſamment quelcun en France, pour y porter les Articles; avec ordre de n'entrer en aucun raiſonnement, ſur cette affaire; mais de demander une réponſe poſitive en deux jours, & de s'en revenir immédiatement après que ce terme ſeroit expiré.

Il y eut de la difficulté à ſavoir, qui l'on pourroit envoyer pour cela. Le Roi conclut, comme il ſembloit, d'y envoyer le Chevalier Temple, comme ce dernier le dit lui-même; mais enſuite on y envoya le *Lord Darus*, qui étoit un Gentilhomme François, qui avoit demeuré en Angleterre, où on lui avoit donné ce titre. Mais les François ſe choquerent du peu de tems qu'on leur donnoit, & ce n'étoit pas ſans raiſon; ſur tout en un tems, où ils avoient des Plénipotentiaires à Nimegue. Les Eſpagnols avoient la même raiſon, pour ne rien répondre ſur ces propoſitions; outre qu'ils ne ſont pas naturellement diſpoſez à faire des démarches ſi bruſques.

Cependant on ne ſe hâtoit nullement à Nimegue, à venir à une concluſion, entre les Puiſſances les plus intereſſées, comme on le verra dans *l'Hiſtoire des Négotiations de Nimegue*, par *St. Didier*. Pour la penſée du Prince d'Orange, c'étoit un effet de ſon zèle & de ſa bonne foi; qui paroiſſent plus dans la jeuneſſe où il étoit, que dans un âge plus avancé. Mais les grandes Puiſſances ne vont pas ſi vite, & ne permettent pas qu'on leur preſcrive un tems, & ſur tout un tems auſſi court, pour venir à une concluſion. Ce n'étoit plus le tems des Romains, (1) dont un Ambaſſadeur obligea Antiochus Roi de Syrie, qui tardoit de lui répondre, de ſe déterminer avant que de ſortir d'un cercle, qu'il fit autour de ce Prince, avec une baguette.

La Cour de France fut extrémement ſurpriſe de l'arrivée du Lord Duras, & du ſujet de ſa venue. Elle ne laiſſa pas de faire bonne mine, & de recevoir ſes propoſitions, avec beaucoup d'honnêteté. Elle dit que *Sa Majeſté Britannique ſavoit bien, que la Paix ſeroit toûjours, en ſa puiſſance; mais que les conditions de rendre les Villes, qu'on lui demandoit lui paroiſſoient bien dures, particulierement par rapport à la Ville de Tournai, dont les fortifications lui avoient coûté des ſommes immenſes, & qu'il demandoit un peu de tems, pour y répondre.* Le Lord Duras leur répliqua, qu'il ne pouvoit leur accorder, pour faire réponſe, que deux jours. Mais quand le terme fut expiré, on l'engagea à demeurer encore quelques jours; après quoi il fallut qu'il s'en retournât, ſans aucune réponſe poſitive. Il rapporta à Londres, pour toute réponſe, ce qu'on lui avoit d'abord dit, *que le Roi Très-Chrétien eſperoit que ſon Frere ne voudroit pas rompre, avec lui, pour une, ou deux Villes; mais que cependant il donneroit ordre à ſon Ambaſſadeur à Londres, d'entrer en Traité, avec Sa Majeſté elle-même.* J'ai voulu mettre ce qu'on vient de lire, parce qu'il ne ſe paſſa à Nimegue, cette année, rien de fort remarquable; comme on le peut voir dans la Rélation de *St. Didier*. Le Roi d'Angleterre vouloit envoyer le Chevalier Temple, à la Haie, pour y faire une Ligue avec les Etats, contre la France, mais il le pria d'envoyer quelque autre; parce que ſon Pere étoit mort, & qu'il avoit des affaires, qui ne permettoient pas qu'il fit un voyage. On envoya *Tilya*, Commis du

(1) Tite-Live Liv. XLV. c. 12.

1677. du Bureau des Secretaires d'Etat, pour porter le Projet du Traité à Hyde, qui étoit à la Haie, pour y rendre une visite à la Princesse. Cela fut exécuté, & le Traité fut signé le 16. de Janvier, mais non sans difficulté, parce que le Prince d'Orange n'étoit pas de ce sentiment; quoi que le Ministre d'Espagne y eût consenti secretement, au nom de son Maître, & que la guerre ne menaçât que la France; en cas qu'elle refusât les conditions, que l'Angleterre proposoit. Mais toute cette negotiation fut inutile, à cause des difficultez, que les François y firent naître.

1678. LE 25. de Janvier (1) le Parlement fut assemblé à Londres, quoi qu'avant le tems, auquel il avoit été prorogé. Le Roi lui communiqua le nouveau Traité, qu'il avoit fait avec les Etats Généraux, & la dépense qu'il faudroit faire, par terre & par mer; en cas qu'on ne pût avoir la Paix, que par la force. Le Parlement s'étant rassemblé, le 11. de Fevrier, lui fit une députation, pour le remercier de ce qu'il avoit marié sa Niece au Prince d'Orange, & pour le prier de ne faire aucun Traité, avec le Roi de France, qu'il ne se réduisit à ce qu'il avoit de l'Espagne, par la Paix des Pirenées. Le Roi s'offensa de cette demande, comme si elle étoit contre sa *Prérogative Royale*, comme on parle en Angleterre; c'est-à-dire, en cette occasion, le pouvoir qu'il prétendoit avoir de faire les Traitez, qu'il jugeoit être utiles à l'Etat. Mais les Communes ne voulurent lui promettre aucun argent, que pour faire la guerre à la France. Elles furent si alarmées de ce que le Roi Louis XIV. avoit pris Gand, & attaquoit Ypres, qu'elles présenterent une Requête au Roi Charles II. pour le prier *d'entrer en guerre avec la France*. Il témoigna, que la conduite de la Chambre des Communes ne lui plaisoit point. Mais il ne laissa pas de signer l'Acte, par lequel on lui permettoit de lever de l'argent, pour agir contre les François, & sur diverses marchandises, qui venoient de France.

Le Roi ne laissa pas, pour appaiser le Parlement, de rappeller tous ses Sujets qui s'étoient enrollez, pour servir sur les Vaisseaux d'une Puissance Etrangere; parce qu'on avoit rempli la Flotte de France de Matelots Anglois. Cela n'empêcha pas que le Parlement ne témoignât, qu'il étoit d'avis d'entrer en guerre contre la France, pour conserver les Païs-Bas Espagnols, & pour rétablir l'égalité de la Balance de l'Europe, qui sans cela auroit assurément penché du côté de la France. Cela fit que le Roi de la Grande Brétagne prorogea le Parlement pour quelques jours, plus d'une fois, & enfin jusqu'au 1. d'Octobre de la même année (S. A.) Il avoit sur tout été choqué, de ce que le Parlement assemblé le 27. de Mai, avoit déclaré *que l'Armée, qui avoit été levée depuis peu, & qui étoit alors sur pied étoit à charge la Nation; mais que si le Roi vouloit faire la guerre à la France, la Chambre des Communes étoit toûjours prête à le soûtenir; & qu'autrement elle alloit travailler à licentier cette Armée*. Si le Roi avoit été véritablement Protestant, il n'auroit pas tant donné de sujet de croire le contraire; car enfin on ne choque pas le Public, en faisant des choses qu'il desapprouve; quand on est du même sentiment que lui. Mais ce Prince fit ce manege, pendant tout son regne; après quoi on ne doit pas être étonné, qu'on l'ait accusé d'être dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

(1) Voyez l'Hist. d'Angleterre T. III. p. 359.

Un (2) Chevalier, employé par la Cour, & qui la connoissoit aussi bien, qu'aucun de ses Ministres, l'a témoigné assez clairement, dans ses Mémoires; pour ceux, qui ne s'aveuglent pas volontairement. Il décrit la disposition du Parlement, en ces termes: „ Ce Parlement avoit „ duré dix-sept ans, & s'étoit partagé assez ou- „ vertement, en deux Factions, dont l'une étoit „ le Parti de la Cour, & l'autre celui du Peuple. „ Celui de la Cour s'étoit beaucoup accru, par „ les intrigues du Lord *Clifford*; qui avoit intro- „ duit la coûtume d'acheter les Membres (*du „ Parlement*) les uns après les autres. Cepen- „ dant celui du Peuple étoit encore plus fort en „ nombre, & avoit beaucoup de crédit; soit à „ cause de la dépravation de l'autre, soit à cause „ de la fermeté, dont il faisoit profession, d'être „ constamment attaché aux vrais interêts de la „ Nation, principalement par rapport à la Fran- „ ce & au Papisme. Lors qu'il avoit été question „ de l'un, ou de l'autre de ces deux points, plu- „ sieurs même du Parti de la Cour s'étoient „ joints à celui du Peuple. Au contraire, quand „ la Cour parut entrer dans les sentimens de la „ Nation, plusieurs Membres du Parti du Peu- „ ple se joignirent à la faction de la Cour; sur „ tout, lors que le Roi témoignoit de vouloir dé- „ clarer la guerre à la France, si elle refusoit de „ faire la Paix. 1678.

La diversité des interêts & des passions des Puissances, leur inconstance, & leur envie de se trouver plus formidables qu'auparavant, le dessein de se dupper les unes les autres, sans avoir aucun égard à la justice & à la bonne foi, leur faisoient faire des démarches souvent contraires, les unes aux autres. C'est ce qu'on trouvera dans les Lettres de ce tems-là, & dans les Rélations, qu'on en a publiées alors, ou depuis. Il y avoit sur tout quatre Puissances qui étoient interessées, ou dans la Paix ou dans la Guerre. On n'auroit jamais fait s'il falloit exposer tout ce qui se passa, & ce qu'on vouloit que l'on crût. Ainsi nous nous renfermerons principalement aux mouvemens, & aux démarches de ses Puissances.

La premiere étoit la France, dont le dessein avoit été de s'emparer des Frontieres de ses Voisins, ou même de tous leurs Etats, si cela se pouvoit faire. Elle avoit eu dessein d'envahir les Etats des Espagnols, dans les Païs-Bas; qu'il lui étoit bien plus facile d'envahir, qu'il ne l'étoit à l'Espagne de les conserver. Elle trouvoit aussi, que ce n'étoit pas assez de prendre ce qui appartenoit alors à cette Couronne, mais qu'il falloit se saisir des Provinces Unies, qui étoient les plus interessées à la conservation de ce que les Espagnols appelloient *la Flandre*. Il est certain, qu'elle pouvoit se flatter d'en venir à bout, & qu'il s'en fallut peu qu'elle ne le fit.

La seconde étoit l'Espagne, qui avoit un interêt très-grand à se conserver ces mêmes Provinces, pour s'en servir, comme d'une bride; pour détourner la France de l'attaquer du côté des Pirenées, où l'Espagne n'étoit pas si forte, que du côté de la Flandre.

La troisiéme étoit la Grande Brétagne, qui avoit un double interêt, en cette guerre; dont l'un étoit d'empêcher que la France ne se rendit maîtresse des Provinces Unies; de peur qu'elle n'employât les forces maritimes de ces Provinces, pour se rendre maîtresse des Mers voisines qui l'environnent, à faire tout le commerce, qui s'y fai-

(2) Le Chevalier Temple dans ses Mémoires Ch. III.

1678. faiſoit; & l'autre de ſe garantir contre le deſſein, que la France pourroit avoir de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, où le Frere du Roi étoit ouvertement de cette Religion, & le Roi lui-même extrémement ſuſpect. La Grande Brétagne, outre la ſûreté de ſa Religion, qui étoit en danger, avoit encore ſa liberté; qu'elle auroit aſſurément perdue, ſi la France n'avoit eu à faire qu'à elle ſeule, ſi elle avoit été une fois ſubjuguée, par les deux Princes de la Maiſon de Stuart, qui la gouvernoient.

La quatriéme Puiſſance, qui fût intereſſée, dans cette guerre, étoit la République des Provinces Unies, dont les deux Freres Stuart étoient dans le fond Ennemis, à cauſe de la Religion; comme ils l'avoient témoigné, par la guerre, qu'ils lui firent, peu après qu'ils furent rétablis, & que l'uſurpation de Cromwel eut pris fin, par ſa mort, & par la dépoſition volontaire de ſon Fils.

Il eſt encore certain, que l'Empire Germanique, & ſur tout les Princes du Cercle du Bas Rhin furent obligez de s'y intereſſer, comme on l'a montré, dans cette Hiſtoire. On doit dire la même choſe, des deux Couronnes du Nord, quoi qu'un peu plus éloignées. Ainſi on vit la plus grande partie de l'Europe en armes, ou pour attaquer la France, ou pour la ſecourir. Cela coûta de part & d'autre des ſommes immenſes, & fit couler des torrens de ſang humain; choſes dont, à parler philoſophiquement, on peut dire, qu'on avoit bien plus de ſujet de ſe repentir, que de ſe glorifier, ſur tout pour l'aggreſſeur.

Mr. de St. *Didier* dit, en parlant des évenemens de cette année, „ qu'il falloit que la France, pour ſoûtenir tant d'heureux ſuccès, eût „ de nouvelles proſperitez; & que rompant ainſi „ les meſures de ſes Ennemis, elle fit changer de „ langage aux Ambaſſadeurs des Alliez; & que „ la priſe de Tabago, la perte de tous les Vaiſſeaux, qui étoient dans le Port, & des Munitions, qui étoient dans le Fort, la mort de „ Binks, Amiral de Zélande, & la ruine entiere „ de cette Colonie furent très-ſenſibles aux Etats „ Généraux. Il ajoûte que la priſe de St. Guillain, pendant la rigueur d'un tems de neige & „ de glace, avoit jetté l'épouvante dans les Païs-Bas; & que ce furent là les moyens, dont la „ France ſe ſervoit, pour renverſer les Projets de „ ſes Ennemis.

Le P. *Daniel* dit, que le Comte d'Etrées brula 14. Vaiſſeaux Hollandois dans le Port de Tabago; entrepriſe, qui fut ſi hardie, que quelques-uns la traiterent de témeraire. Il rapporte cette action au 23. de Fevrier 1677. & Mr. de St. Didier, la place en Janvier de l'an 1678. Il dit encore, que le Chevalier de *Ley* prit le Fort d'*Orange*, dans l'Amerique Méridionale, & qu'il ruina la Colonie Hollandoiſe d'Ougapnuya, le 14. d'Août: Que le même Comte prit, le 2. de Novembre, Gorès (*apparemment pour Goerée*) ſur les Hollandois, (*plûtôt les Zélandois*) & y détruiſit pareillement la Colonie Hollandoiſe: Qu'étant retourné le 12. de Decembre à Tabago, il le prit à la 3. Bombe, qu'il y jetta.

On peut aiſément ſe tromper, dans les dates de choſes de cette nature; mais il eſt certain que Louïs XIV. partit dès le 7. de Fevrier de St. Germain en Laye, & tint ceux, à qui il faiſoit la guerre, dans une grande inquietude, par les marches & les contre-marches de ſon Armée. Pour mieux cacher ſon deſſein, il mena lui-même la Reine & toutes les Dames de la Cour juſqu'à Mets; pendant que divers Corps d'Armées tenoient, comme bloquées, les Villes de Luxembourg, de Namur, de Charlemont, 1678. de Mons & d'Ypres, qui étoient les Places le mieux pourvues du Païs-Bas Eſpagnol, & où l'on jetta quelques Troupes, ſans ſavoir à laquelle les François en vouloient.

Mais on fût extrémement ſurpris, quand on vit le Roi quitter la Reine, & venir avec ſon armée le 4. de Mars, devant Gand, qu'il avoit fait inveſtir dès le 1. jour du même mois; quoi que les Eſpagnols, en rompant quelques digues, euſſent inondé une partie du Camp. Comme les Eſpagnols ne tenoient pas leurs Frontieres aſſez garnies, & que cette Ville étoit d'une grande enceinte, il la prit le 9. de Mars & le Château, le 12. du même Mois. La Ville d'Ypres fut attaquée immédiatement après, le 15 de Mars, & fut priſe après ſept jours de tranchée ouverte. Ces conquêtes alarmerent les Provinces Unies, & donnerent lieu à ceux, qui étoient portez à la Paix, de la preſſer plus qu'auparavant. La France publia le 1. d'Avril les conditions, auxquelles elle étoit prête à faire la Paix. Elles étoient, comme le remarque *Temple*, „ fort differentes de celles, „ dont le Roi de la Grande Brétagne & les Etats „ étoient convenus, & plus encore des prétenſions des autres Alliez; mais comme ce qui regardoit l'Eſpagne, & la Hollande, avoit été „ concerté, avec les Chefs des principales Villes, „ & non ſeulement pour la Hollande; il ſe trouva „ que les Propoſitions de la France furent le Plan „ de la Paix, non ſeulement pour la Hollande, mais encore pour tous les autres Confederez.

„ Ce fut alors que les François commencerent „ à traiter de la Paix, d'une maniere imperieuſe, „ qui dura pendant toute la négotiation. Ils déclaroient qu'ils n'avoient point d'autres conditions à propoſer, & que leurs Ennemis pouvoient choiſir la Paix, ou la Guerre. La France publia, en même tems, qu'elle ne donnoit „ aux Alliez, que juſqu'au 10. de Mai, pour ſe „ réſoudre; & qu'au de-là de ce terme, elle prétendoit être en liberté de changer, ou de limiter ces Propoſitions, comme elle trouveroit à „ propos.

Ce qui paroit étrange c'eſt que *Montagu*, qui étoit Ambaſſadeur d'Angleterre à Paris, écrivit au Lord Threſorier, à ce qu'aſſure le même Temple, „ que Mr. de Louvois avoit eu, par ordre „ de ſon Maître, une grande converſation avec „ lui (*Montagu*) dans laquelle il lui avoit repréſenté les meſures, qu'on avoit déja priſe en Hollande; pour faire la Paix, conformément aux „ conditions propoſées par la France.: Qu'il avoit ajoûté que, puis qu'ils étoient d'accord, le „ Roi ſon Maître eſperoit, que S. M. B ne s'y „ oppoſeroit pas: Que néanmoins il lui avoit ordonné d'offrir à S. M. une groſſe ſomme d'argent, pour ſon conſentement; quoi qu'Elle „ n'y fût plus intereſſée, la Hollande ayant accepté les conditions propoſées: Qu'il l'avoit „ enſuite prié d'écrire immédiatement au Lord „ Threſorier, & de lui offrir une ſomme conſiderable, pour lui-même; qu'on lui ſeroit toucher, à ſon choix, ou en Lettres de change, „ ou en argent, ou en pierreries. Montagu mandoit de plus, qu'on l'avoit prié que cette affaire fut traitée entre eux deux ſeulement, & „ qu'elle ne fût point communiquée aux Sécretaires d'Etat.

Le Threſorier Anglois refuſa cette offre, & l'Angleterre continua à traiter avec les Confederez. On chargea de ce ſoin, le même Threſorier & le Chevalier. Le Traité étoit prêt à être fini,

1678. ſi des Lettres de Hyde ne l'euſſent empêché. Ces Lettres portoient que le Penſionaire lui avoit témoigné, que le peuple, dans la Province, étoit entierement pour la Paix, & que lui-même croyoit qu'elle étoit abſolument néceſſaire, après la priſe de Gand, & le danger, où ſe trouvoit la Ville d'Anvers; doot la perte ſeroit fatale à toute la Hollande, & particulierement à la Ville d'Amſterdam. La Cour d'Angleterre, pour s'aſſurer s'il étoit vrai, que les Hollandois ſouhaitoient qu'on acceptât les offres de la France, dépêcha *Godolphin* en Hollande. Il fit grande diligence, pour aller & pour venir, & rapporta que la choſe étoit très-vraie.

On ne laiſſa pas de négotier avec Van Beuning, Député de l'Etat pour cela; mais comme le Traité étoit prêt, le Député Hollandois avoüa qu'il n'avoit pas le pouvoir de ſigner, ce dont on étoit convenu, avec lui; ſans le communiquer aux Etats Généraux, qui l'examineroient; ce qui demandoit du tems, & qui rendit cette négotiation inutile. Auſſi la Cour d'Angleterre n'avoit elle nulle envie, de rendre ſervice aux Eſpagnols, ni aux Provinces Unies, comme l'évenement le fit bien voir. Ce n'étoit, que pour complaire au Parlement, qu'on ſeignoit de vouloir plus tirer de la France, en faveur des Eſpagnols & des Hollandois, & non à deſſein d'y réuſſir. On en trouvera des preuves dans les Auteurs Anglois, & (t) dans les Recueuils François, imprimez en Hollande là-deſſus. Cependant l'envie d'avoir la Paix s'augmentoit tous les jours; & elle ſe ſeroit plûtôt conclue, ſans les interêts de divers Potentats, qui ne s'accommodoient pas les uns avec les autres. Nous n'entrerons dans aucun détail de tout cela, & nous ne toucherons que ce qui regardoit plus directement les Provinces Unies, ou au moins qui ſe trouve lié avec leurs interêts.

L'Ambaſſadeur (2) de France, en Angleterre, qui avoit déclaré que S. M. B. ſeroit toûjours l'arbitre de la Paix, commença à changer de langage, & dit que puis que ſon Maître étoit d'accord, avec la Hollande, & qu'il avoit ſujet de ſe plaindre de ce que S. M. B. vouloit que l'on accordât aux Eſpagnols, plus que les EE. GG. ne demandoient.

*Van Leuwen*, Bourgmeſtre de Roterdam, s'étoit joint aux Députez d'Amſterdam, de Harlem, de Delft, & autres qui étoient pour la Paix, aux conditions que la France offroit. Il ne s'y étoit oppoſé auparavant, que dans la ſuppoſition que l'Angleterre agiſſoit de concert avec la France. Le Prince avoit trouvé le moyen de le faire envoyer en Angleterre, afin qu'il vît quel étoit le penchant des Anglois, & la diſpoſition du Roi; qui alors paroiſſoit vouloir faire la guerre à la France, parce que c'étoit le ſentiment du Parlement.

Le Chevalier Temple le ſut voir, dès qu'il fut arrivé & le mit ſur le ſujet, pour lequel il étoit venu en Angleterre. Leuwen ne lui cacha point „ que les Etats Généraux étoient extré-
„ mement fâchez, de ſe voir obligez de faire la
„ Paix, à des conditions ſi déſavantageuſes, & qui
„ laiſſoient les Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas,
„ en un état ſi dangereux: Que ſi S. M. B. a-
„ voit déclaré la guerre à la France, comme on
„ en étoit convenu; en cas que cette Couron-
„ ne refuſât d'accepter le plan d'accommodement,
„ qu'on avoit fait en Angleterre; les Etats l'au-
„ roient imitée: Mais que les démarches de Sa 1678.
„ Majeſté avoient été ſi pleines d'incertitudes, &
„ d'irreſolutions, qu'elles avoient fait craindre aux
„ Etats, que l'Angleterre ne fût encore dans les
„ interêts de la France: Que cela avoit fait croi-
„ re aux Villes de Hollande, qu'il ne falloit que
„ ſonger à faire la Paix, avec la France; le plutôt,
„ qu'il ſeroit poſſible, & qu'alors l'Armée de
„ France étoit ſi près d'Anvers, qu'il n'y avoit
„ plus à balancer.

Il proteſta cependant en particulier „ que ſi le
„ Roi d'Angletetre déclaroit inceſſamment la
„ guerre à la France; il ne doutoit point que les
„ Etats ne la continuaſſent, ſuivant les conditions
„ de leur Alliance, avec l'Angleterre.

Sur le rapport, que Temple fit au Roi de la G. B. ce Prince parut réſolu de déclarer la guerre à la France, ſi le Parlement le lui conſeilloit, & promettoit de le ſecourir. Cependant il arriva qu'un Chevalier, Membre de la Chambre des Communes, y fit prendre une réſolution qu'on ne donneroit aucun argent au Roi, juſqu'à ce qu'on eut reçu ſatisfaction ſur les matieres de Religion; ſans doute à cauſe qu'il y avoit des Catholiques à la Cour, que le Roi voyoit d'aſſez bon œuil, comme il avoit toûjours fait. Le Roi fut extrémement irrité de cette réſolution, mais il donna à toute cette affaire ce tour, qui n'étoit ni honorable pour lui, ni agréable au peuple. Ce fut de dire, que puis que les EE. GG. vouloient faire la Paix aux conditions, que la France propoſoit, & puis que cette Couronne lui offroit de l'argent, pour conſentir à une choſe, qu'il ne pouvoit pas empêcher; il ne voyoit pas pourquoi il refuſeroit cet argent, & ordonna à Temple d'entrer en traité, ſur cette affaire, avec l'Ambaſſadeur de France; mais le Chevalier trouva le moyen d'éviter de traiter cette affaire, qui ne pouvoit qu'être nuiſible au Roi; qui ne laiſſoit pas de paroître dans le deſſein de faire la guerre à la France, mais qui, dans le fonds, n'en avoit pas une véritable envie; quoi qu'il ne pût pas ignorer que la Nation Angloiſe aurmit vû, avec joie, qu'il ſoutint les Ennemis de la France.

Dans cet intervalle de tems, il ne fit rien à Nimegue, & pluſieurs des Ambaſſadeurs ſortirent même de cette Ville; pour aller ou en Angleterre, ou dans le Brabant. Cependant les négotiations, entre la France & les Etats, ne laiſſerent pas de durer à Nimegue; juſqu'à ce que Beverning y fût.

Comme les Provinces ne pouvoient faire aucun fonds, ſur les promeſſes ambigues de l'Angleterre; les Etats Généraux donnerent ordre à Beverning, de faire entendre ſecretement aux Ambaſſadeurs de France, qu'ils étoient prêts à accepter les conditions, qu'on leur avoit fait offrir. Ce Miniſtre des Etats ne voulant pas néanmoins alarmer leurs Alliez, trouva à propos d'avoir une converſation avec le Comte d'Avaux, qu'ils eurent au commencement du Mois de Mai, ſur les remparts de la Ville, où ils ſe promenerent ſeuls à pied, ſur les ſept heures du matin; tems où il n'y avoit jamais perſonne en ce lieux-là. Beverning apprit à Mr. d'Avaux la diſpoſition favorable, dans laquelle étoient les Etats Généraux, par rapport à la Paix. Il demanda outre cela encore dix jours, au de-là du 10. de Mai, auquel le Roi avoit déclaré qu'il attendroit leur réponſe. Ce Prince, qui ne laiſſoit pas d'être las de la guerre, auſſi bien que les autres, à cauſe des dépenſes qu'il falloit faire, pour ſe conſerver la ſuperiorité, qu'il avoit euë juſqu'alors.

Le 20. de Mai, un Courrier apporta à Nime-

(1) Voyez Mémoires & Négot. de la Paix de Nimegue T. II. Part. 2.
(2) Les Mémoires de Temple.

1678. megue un Duplicata de la Lettre du Roi de France, écrite aux Etats Généraux, du Camp de Deinſe, le 18. du Mois. Il témoignoit qu'il avoit appris, avec plaiſir, qu'ils euſſent des ſentimens conformes au ſincere déſir qu'il avoit de faire tous les pas, qui pouvoient conduire à la Paix; lors qu'il étoit au milieu des avantages, que ſes Armes lui avoient aquis, & qu'il pouvoit encore eſperer dans la ſuite de la Guerre. Par cette méme Lettre, il accordoit aux Etats le 7. Article du Traité de Commerce, dont les Ambaſſadeurs n'étoient pas convenus à Nimegue; & pour faire ceſſer entierement la crainte, où ils étoient, de la perte des Païs-Bas Eſpagnols; il leur promettoit que dès qu'ils ſeroient rentrez, par un Traité, dans ſon Ancienne Alliance, & qu'ils ſe ſeroient obligez de demeurer neutres, dans le cours de cette Guerre; il accorderoit toûjours, à leur conſideration, les mémes conditions à l'Eſpagne; qu'il n'attaqueroit cependant aucune place, dans les Païs-Bas, mais qu'il ſeroit toûjours prét de leur accorder la Barriere, qu'ils croyoient ſi néceſſaire à leur repos. Enfin il diſoit, qu'ils le trouveroient dans le voiſinage de Gand, juſqu'au 27. du mois, s'ils jugeoient à propos de lui envoyer des Députez.

Le Comte d'Avaux, ayant reçu cette Lettre, en alla donner avis aux Ambaſſadeurs Hollandois, avec deux Caroſſes, & tout ſon monde avec lui. Cette nouvelle rejoüit les Sujets des Etats Généraux, mais elle jetta l'alarme parmi les Alliez, qui ſe crurent abandonnez par la République, & qui ne manquerent pas d'envoyer des Courriers à leurs Maitres, pour les en avertir. Cette méme Lettre fut auſſi envoyée à la Haie, par un Trompette. Elle y fut reçuë avec joie, & les Etats Généraux y répondirent, quatre jours après, par un de leurs Trompettes, que celui du Roi de France conduiſit à ſon Camp. Ils y témoignoient beaucoup de joie, & de reconnoiſſance à Sa Majeſté, & la prierent de recevoir favorablement Van Beverning leur Ambaſſadeur Extraordinaire; qu'ils alloient lui envoyer, pour lui témoigner l'impatience, où ils étoient de lui donner de nouvelles aſſurances de la ſincere intention, qu'ils avoient de faire la Paix.

Les Ambaſſadeurs des Etats reçurent auſſi à Nimegue des Copies de cette Lettre, qu'ils donnerent aux Ambaſſadeurs de France, qui l'envoyerent auſſi au Roi. Au méme tems, Beverning eut ordre de partir, peu de jours après, pour ſe rendre au Camp du Roi; pour s'inſtruire plus particulierement de ſes intentions. Il fit quelque difficulté d'accepter cette commiſſion, peutétre de peur de choquer le Prince d'Orange; mais il ne laiſſa pas d'obéir. Il ſe rendit donc à Anvers, le 30. de Mai, où il trouva un Trompette, qui le conduiſit à Camp du Roi. Il en partit le 1. de Juin, plein de la généroſité de ce Prince, qu'il voyoit à la téte d'une Armée, avec laquelle il auroit pu ſe rendre maître de tous les Païs-Bas Eſpagnols. Beverning, comme le dit le Chevalier *Temple*, étant convenu de tous les Articles de la Paix, avec les Miniſtres du Roi de France, vers la fin de Juin, obtint encore de lui une ceſſation d'armes, pour ſix ſemaines, pour diſpoſer les Eſpagnols à accepter la Paix, que la France leur offroit à des conditions, dont les Etats étoient convenus. Pendant tout le cours de cette négotiation, dit le méme Auteur, la France ne témoigna avoir aucun égard pour qui que ce fût, que pour les EE. GG. qui eurent ſujet d'étre ſatisfaits de la Cour de France, ſur cet Article. Il leur déclara méme, que quand l'Eſpagne n'accepteroit pas la Paix; il laiſſeroit néanmoins une Barriere, qu'ils jugeroient néceſſaire pour leur ſureté. Il les aſſura encore, que dès que la Paix ſeroit faite, & que l'ancienne amitié ſeroit rétablie, entre les deux Etats; il ſeroit toûjours prét à entrer avec eux dans les engagemens, qu'il croyoit propres, pour conſerver à perpetuité leur repos & leur liberté. 1678.

Cela plut beaucoup aux Hollandois Pacifiques, qui avoient viſiblement raiſon de fuïr une guerre, comme celle-là; que perſonne ne les aidoit à ſupporter, & dont toute la dépenſe retomboit ſur eux ſeuls. Il n'y avoit point de fonds à faire ſur les ſecours de la Maiſon d'Autriche, qui étoit toûjours ſans argent, ni qui l'employoit à toute autre choſe; & qui d'ailleurs n'aimoit nullement la République des Provinces Unies.

„ Tout le monde, *dit encore Temple*, prit ces „ offres de la France en mauvaiſe part; & l'on „ ne douta point, qu'on ne les fit pour cajoler „ les Ennemis du Prince d'Orange. On ſavoit „ qu'ils s'étoient fait un grand parti, parmi le Peu„ ple, en repréſentant qu'ils craignoient, que le „ Prince n'aſpirât à une trop grande autorité, & „ l'on n'ignoroit pas, qu'ils étoient les princi„ paux, qui avoient le plus contribué à cette „ Paix. A la verité, le Prince d'Orange ne s'é„ toit point ménagé, pour l'empécher & s'y é„ toit oppoſé, autant que les Loix le lui permet„ toient. Cependant ce fut inutilement; l'incli„ nation, que le Peuple avoit pour la Paix, s'é„ tant généralement répandue, par toute la Pro„ vince de Hollande, & enſuite dans toutes les „ autres; il fut impoſſible au Prince de s'y oppo„ ſer plus long-tems. Dans le fonds, il étoit tems de faire la Paix, lors qu'on pouvoit la faire avec honneur, & avec ſûreté, comme il ſembloit qu'on le pouvoit faire en ce tems-là. Le Roi de France après une dépenſe prodigieuſe, pendant cette guerre, n'avoit rien gagné, qui pût égaler les braves gens, qui étoient morts, depuis ſix ans qu'elle avoit commencé. Il avoit alarmé le Parlement d'Angleterre, qui commençoit à s'appercevoir que Charles II. & ſon Frere, favoriſoient en effet la France; à cauſe du Catholiciſme, qu'ils s'étoient promis de rétablir en Angleterre, par le ſecours de la France. Mais en cette conjoncture, le Parlement fit bien connoître qu'il s'appercevoit du complot des deux Freres.

Le ſeul ſecours de quelque conſéquence, que les Etats Généraux pouvoient avoir contre la France, étoit en effet le Parlement d'Angleterre; qui n'étoit nullement pour le Catholiciſme, & qui pourroit en quelque occaſion engager le Roi d'Angleterre à ſecourir les Provinces Unies; du ſalut deſquelles dépendoit, dans le fonds, celui de l'Angleterre. Mais les deux Freres n'y étoient nullement portez d'eux-mémes, & ne ſuivoient en cela les ſentimens du Parlement, que malgré eux.

Enfin ſi la guerre avoit duré, on auroit dû néceſſairement avoir une très-grande armée, pour faire téte à celle de la France; ce qui n'auroit pu ſe faire ſans une très-grande dépenſe, qui auroit épuiſé les peuples, de qui on avoit été obligé de faire de très-grandes exactions, depuis l'année MDCLXXII. pour ſoûtenir la guerre, contre un très-puiſſant Monarque; ſans faire aucune conquéte, ſur les François; & quand on en auroit fait, il auroit fallu faire, comme l'on fait, de très-grands frais, dont on n'auroit jamais pû ſe dédommager.

Pour tout dire en un mot, la République des Provinces Unies ne pouvoit pas entreprendre de faire des conquêtes, comme la Romaine, qui étoit

1678. toit tonte guerriere, & à qui il fallut bien des ſiecles, pour mettre ſon Empire en état de ne craindre perſonne. La République, dont on a vû l'Hiſtoire, ne fit la guerre aux Eſpagnols, que forcée par leur tyrannie, qui avoit voulu ſe rendre maîtreſſe par force des Privileges & des Loix. C'eſt une République, dont la principale Province eſt purement Marchande, & ne peut s'entretenir, que par le Commerce, par Mer & par Terre.

Pour tout dire en un mot, les Chrétiens ne ſauroient chercher à faire des guerres injuſtes, comme le ſont celles, où l'on fonde le Droit, que l'on s'eſt aquis ſeulement par les armes; ſans renverſer l'Evangile, qui condamne également l'Ambition, l'Avidité & l'Avarice; qui trainent néceſſairement après elles l'injuſtice, & tous les vices & les deſordres, qui l'accompagnent. Ainſi dès qu'on pût avoir une Paix tolerable, on étoit obligé, par toutes ſortes de raiſons, de l'accepter. La gloire que l'on a attachée aux actions, qui ſe font dans la guerre, eſt une gloire, qui eſt bonne parmi les Soldats, & qui eſt pernicieuſe aux autres hommes.

Auſſi l'Angleterre même, comme le remarque le Chevalier Temple, étoit devenue aſſez indifférente au ſujet de la Paix; & l'Eſpagne témoignoit de l'inclination à y conſentir, pour ce qui la regardoit. Mais (1) l'Empereur, le Roi de Danemark, & l'Electeur de Brandebourg y parurent ſi oppoſez; qu'ils en vinrent à de ſanglants reproches contre les Etats Généraux; mais ces derniers auroient dû continuer bien des années la guerre, pour les ſatisfaire, & n'en ſeroient pas venus à bout. „ Ils publierent, dit *Temple*, dans leurs „ déclarations tout ce qu'ils avoient perdu, ou „ hazardé, dans une guerre, qu'ils n'avoient entrepriſe que pour la conſervation des Provinces „ Unies, & ſe plaignirent de l'injuſtice, que les „ Etats, *diſoient-ils*, leur faiſoient; en conſentant, pour eux, ſans leur en avoir demandé la „ permiſſion, à des conditions arbitraires & imperieuſes. Ils déclarerent néanmoins, qu'ils „ ne laiſſeroient pas d'entrer en Traité, avec la „ France, & de faire la Paix, à des conditions „ ſûres & raiſonnables; mais qu'ils ne ſouffriroient „ jamais qu'on leur impoſât des Loix, comme à „ des gens vaincus; & qu'ils aimeroient mieux „ riſquer tout, que d'accepter les Propoſitions „ qu'on leur faiſoit; & particulierement celles „ qui regardoient le Duc de Lorraine, auquel on „ faiſoit le plus d'injuſtice; encore que les Alliez „ duſſent avoir ſes interêts plus chers, que ceux „ des autres Princes, & les moins conteſtez par „ la France. Les Etats Généraux crurent qu'il étoit aſſez qu'ils priſſent ſoin des interêts des Espagnols, par rapport à la ſureté des Provinces des Païs-Bas. On prétend „ que la néceſſité où les „ Eſpagnols ſe trouvoient, les obligea à paroître „ contens, quoi que dans le fonds ils le fuſſent „ auſſi peu que les autres.

Mais les Eſpagnols ſavoient bien, combien il en avoit couté aux Etats, pour ſe défendre contre la puiſſance rédoutable de la France, & qu'il étoit tems de s'accommoder avec elle, de la meilleure maniere qu'il étoit poſſible.

Cependant, comme le remarque Temple, „ il „ arriva un Incident imprévu, qui penſa renverſer „ tout ce qu'on avoit fait, renouveller la guerre, „ & engager l'Angleterre à ſe déclarer pour les „ Confederez, après l'avoir tenté tant de fois inutilement, & dont on avoit alors perdu l'eſpe- 1678.
„ rance.

„ Les François s'étoient engagez, par le Traité de Paix, à rendre aux Eſpagnols ſix Villes, „ dans les Païs-Bas. Mais on avoit oublié de „ marquer préciſément le tems de cette reſtitution. Les Etats Généraux, auſſi bien que les „ Eſpagnols, avoient entendu que ce devoit être „ dans le tems de la Ratification de la Paix, faite „ entre la France & eux, quand même leurs Alliez n'y ſeroient pas compris.

„ Mais lors que le Traité fut prêt d'être ſigné, „ le Marquis de los Balbaſes voulut ſavoir plus préciſément l'intention des François ſur cet Article; leurs Ambaſſadeurs répondirent que le „ Roi leur Maître étoit obligé de faire rendre „ à la Suede, tout ce qu'elle avoit perdu, dans la „ guerre que le Danemark, l'Electeur de Brandebourg, & quelques autres lui avoit faite. Le „ Roi de France diſoit, qu'il ne pouvoit pas évacuer les Villes des Païs-Bas; juſqu'à ce qu'on „ eût rendu aux Suedois celles, qu'on avoit priſes ſur eux. Beverning fit ſavoir à ſes Maîtres „ cette nouvelle prétenſion de la France, & ils „ lui ordonnerent de déclarer aux Ambaſſadeurs „ de cette Couronne, qu'il ne pouvoit pas ſigner „ la Paix, à moins que la France ne s'engageât „ à rendre les Places des Païs-Bas, dans le tems „ de la Ratification du Traité. La France le réſuſa, & là-deſſus les Etats envoyerent Van „ Leuwen en Angleterre, pour informer le Roi „ de cette prétenſion de la France, & lui demander ſes ſentimens là-deſſus. Le Roi eut d'abord de la peine à croire ce qu'on lui diſoit, „ & envoya demander à l'Ambaſſadeur, ſi cela „ étoit vrai. L'Ambaſſadeur l'avoua, & Charles parut ſurpris & fâché de ce procedé de la „ France. Il propoſa cette affaire dans une Aſſemblée du Conſeil pour les affaires étrangeres, & dit qu'il avoit réſolu d'envoyer inceſſamment Temple (qui étoit préſent) en Hollande, pour y ſigner un Traité avec les Etats; „ par lequel ils s'obligeroient de continuer la „ guerre, & Sa Majeſté s'engageroit d'y entrer; „ en cas que la France ne conſentit pas, dans un „ tems limité, à rendre ces Villes. Le Duc „ d'York lui-même appuya fortement cette propoſition, & dit qu'il paroiſſoit clairement, par „ cette démarche, que la France n'agiſſoit pas „ ſincerement en cette affaire; que cette Couronne viſoit à la *Monarchie Univerſelle*, & qu'il „ n'y avoit que ſon Frere (*Charles II.*) qui pût „ l'empêcher d'y parvenir.

Il fut réſolu dans le Conſeil, que le Chevalier Temple iroit inceſſamment en Hollande, avec l'Envoyé des Etats Van Leuwen, pour les empêcher de conſentir à ce que la France propoſoit. Il réüſſit, en ſon deſſein, & ceux, qui auparavant avoient été pour la Paix, comme la Ville d'Amſterdam, réſolurent de recommencer la guerre, & de ſe joindre au Roi de la Grande Brétagne; qui, ſelon les apparences, faiſoit le fâché contre la France, pour plaire à ſon Parlement, & à tout le peuple d'Angleterre; qui ne parloient que de ſe joindre aux Etats, pour recommencer la guerre. La Cour (2) avoit d'autant plus d'interêt, à feindre d'être irritée contre la France, que l'on avoit alors commencé à découvrir une conſpiration, qui fit un très grand bruit, en Angleterre; où le Parti Catholique Romain avoit réſolu de tenter de ſe rendre maître du Gouvernement.

(1) Voyez *Puffendorf* Rer. Brandeburg. Lib. XVI.

(2) Hiſt. d'Angleterre T. III. p. 363.

1678. ment. De peur que les Anglois ne chargeaſſent ſa Cour de cette conſpiratioo, le Roi & le Duc d'York firent fort les fâchez, contre la France; quoi que le Chevalier *Temple* diſſimule cela, dans ces Memoires. Cette Politique de la Cour d'Angleterre parut encore plus, en ce qu'elle ne ſe contenta pas d'avoir eovoyé ce Chevalier en Hollande, au Mois de Juillet; elle y envoya encore *Hyde*, Fils du Chancellier de ce nom. Il arriva à la Haie, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, ſur la fin d'Août. Temple, comme il le dit, n'avoit point été averti de ce voyage, ni de la raiſon, pour laquelle on l'avoit fait faire à Hyde. On en parlera dans la ſuite.

Le 2. d'Août, ſeloo le rapport de *St. Didier*, les Ambaſſadeurs de France reçurent à Nimegue un Courrier exprès, qui leur apporta des ordres de faire de nouvelles inſtances; pour engager les Etats Géneraux à envoyer leurs Députez a Gand, avec aſſurance qu'ils y trouveroieot, de la part du Roi, toutes les diſpoſitions, qu'on pouvoit deſirer, pour ſurmonter les obſtacles qui arrêtoient la concluſion de la Paix. Mais tous les Alliez s'efforcerent également d'empêcher les Etats, d'écouter ces propoſitions de la France. Ils diſoieot, entre autres choſes, qu'il étoit honteux, pour eux, que la Paix ne ſe fit point, par leurs Ambaſſadeurs, dans l'Aſſemblée génerale de Nimegue.

Les Miniſtres des Etats répondirent, le 4. du Mois, qu'on ne pouvoit pas voir qu'il y eût lieu d'eſperer qu'on trouveroit des moyens propres à faire ceſſer l'obſtacle, qui retardoit la Paix: Qu'ils étoient ravis, à la verité, que le Roi de France témoignât d'avoir une ſincere diſpoſition pour la Paix, mais qu'ils étoient fâchez de ce qu'on le faiſoit dépendre de la ſatisfaction de la Suede; & cela en des choſes, qui n'étoient pas au pouvoir de l'Eſpagne, ni des Etats: Qu'ils ne voyoieot pas de quelle utilité il ſeroit d'envoyer des Députez à S. Quentin, ni à Gand, puis qu'ils n'avoient point d'autre expédient à propoſer, que l'évacuation des Places, que le Roi tenoit aux Eſpagnols: Que s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'en propoſer quelcun, ils étoient prêts à ſigner la Paix: Qu'ils n'étoient entrez dans des engagemens contraires, qu'avec cette reſtriction, qu'ils n'auroient aucun effet; qu'en cas qu'Elle ne pût ſe réſoudre à évacuer les Places, qu'Elle tenoit, immédiatement aprés l'échange des Ratifications.

Comme les Alliez ne ſe perſuadoient pas facilement, que cet obſtacle fût levé, & que par un Traité fait à la Haie, par Hyde, les Etats n'avoieot plus, que cinq jours, pour entrer avec l'Angleterre, en de nouveaux engagemens; ils ne deſeſperoient pas de voir écbouer la Paix particuliere des Provinces Unies, avec la France. Mais ils ne ſavoient pas que la Cour Britannique n'avoit d'autre deſſein, que celui d'amuſer le Parlement; en lui faiſant croire qu'elle vouloit ſoûtenir les Etats Géneraux, contre la France.

Cepcndant ſes Ambaſſadeurs reçnrent nn Courrier, qui leur apporta des inſtructions; ſelon leſquelles, ils dreſſerent un Mémoire, le 6. du Moia, où ils déclarerent que, comme leur Roi n'étoit entré dans le deſſein de retenir quelques Places Eſpagnoles, que parce que les Ambaſſadeurs de Suede l'avoient crû néceſſaire, pour le rétabliſſement de leurs affaires; Sa Majeſté vouloit bien s'en déſiſter alors, que ces mêmes Ambaſſadeurs y conſentoient. Dans ce Mémoire, les Ambaſſadeurs de France demanderent, que les EE. GG. envoyaſſent des Dépntez au Roi; tant pour convenir des moyens de lui garantir la Neutralité, dans laquelle ils avoient promis que l'Eſpagne eo- 1678.
treroit; que pour concerter les Expédiens, pour procurer la ſatisfaction de la Suede. Cela au lieu de calmer les eſprits, ne fit qu'augmenter l'ioquietude des Etats, qui ſoupçonnerent que la France n'eût quelque autre vue ſecrete, qu'elle o'exprimoit pas encore.

Ce Courrier avoit bien apporté la déclaration, que les Ambaſſadeurs de Suede avoient donnée à ceux de Fraoce, le 17. de Juillet, touchant le déſiſtement de la détention des Places; mais les Miniſtres François o'en voulurent donner aucune communication, ſans ſavoir ſi le Roi l'approuveroit de la maniere, dont elle étoit dreſſée. Cette Déclaration portoit que, quelque génereux que fût le deſſeio du Roi T. C. pour procurer la ſatisfactioo de celui de Suede; ils laiſſoient à la prudeoce de S. M. T. C. de voir ſi, aprés toutes les oppoſitions qu'Elle y trouvoit, il valoit mieux differer la reſtitution des Places, dans la vuë d'une Paix génerale; que de l'accorder, pour obtenir une Paix particuliere. Du reſte, ils s'en rapportoient à la Prudence du Roi de France.

„ Le Chevalier Temple, dit *St. Didier*, qui „ voyoit approcher la fin du terme, que les Etats „ Géneraux avoient pris, avant que d'entrer plus „ avant dans les engagemens du Traité, qu'il a„ voit ſignés, avec eux, ſe rendit le 8. du mois „ à Nimegue. On étoit perſuadé qu'il n'y ve„ noit pas, pour faciliter la ſignature de la Paix. „ Toutes les démarches, qu'on lui avoit vû fai„ re, étoient trop oppoſées au caractere, qu'il „ avoit de Médiateur, pour avoir lieu de croire „ le contraire. Cependant les Ambaſſadeurs des EE. GG. eurent une conférence le 9. au ſoir, avec ceux de France. Ils leur repréſenterent le peu de tems, qu'ils avoient pour terminer ce grand Ouvrage, dont la conſommation n'étoit plus empêchée; que par une difficulté, qui leur devoit paroître de trop petite importance, en comparaiſon des avantages, que l'on trouveroit dans la Paix.

Les Ambaſſadeurs de France ne leur répondirent autre choſe, ſinon qu'ils avoient les mains liées, & qne, ſans de nouveaux ordres, ils ne pouvoient paſſer outre. Par ces difficultez, on ſe trouva arrêté, ſans avoir pu venir enfin à ſigner la Paix juſqu'au 10. d'Août, qui étoit le derniet jour de la Tréve, à laquelle la France avoit conſenti. On ne voyoit cependant, dit St. Didier, aucune apparence que la Paix pût étre ſignée ce jour-là.

*Boreel*, Envoyé Extraordinaire des Etats, fut à neuf heures, chez le Maréchal d'Eſtrades, & lui remit un Mémoire du jour précedent, par lequel ils remercioient S. M. du ſoin, qu'Elle prenoit de lever tous les obſtacles, qui ſe trouvoient dans la concluſion de la Paix, tant avec eux, qu'avec l'Eſpagne, & priojent S. M. de conſiderer, que les Ennemis de leur Etat leur ayant repréſenté l'evacuation des Places & la Paix, en même tems, comme deſeſperées; ils avoient été obligez d'entrer en quelques engagemens, avec le Roi de la Grande Brétagne; non pour éloigner la Paix, mais pour ôter aux mal-intentionez le prétexte, dont ils ſe ſervnient, & pour faire en ſorte qu'on ne pût pas en attribuer la cauſe à Sa Majeſté: Que pour cela, ils s'étoieot réſervé un tems, dont le terme, prêt à expirer, ne permettoit pas de faire à S. M. la Députation, qu'Elle avoit ſouhaitée; mais qu'ils ne doutoient pas que, puis qu'on étoit d'accord de tous les Articles, la Paix ne fût ſignée avant le 11. du Mois; aprés quoi ils ne manqueroient pas de faire une Députation, non à St. Quentin, mais à Paris; pour

16-

1678. témoigner à Sa Majeſté leurs reſpects, & la ſatisfaction qu'ils avoient de la concluſioo de la Paix.

Cependsnt on étoit ſi fort perſuadé, que les Ambaſſadeurs de France n'avoient pas le pouvoir de ſigner la Paix, que Temple même conſeilloit à ceux des Etats de les en preſſer; parce qu'il croyoit que ces Ambaſſadeurs ne pourroient pas le faire. Mais ils avoient dit, en cette Conférence, qu'ils avoient, en effet, le pouvoir de ſigner leurs Traitez de Paix & de Commerce; ce qu'ils jugeoient devoir faire, s'il étoit poſſible, ce matin même, à cauſe du peu de tems qui reſtoit. Les Ambaſſadeurs Hollandois, qui s'étoient perſuadez, auſſi bien que leurs Alliez, que, ſans des ordres nouveaux, ceux du Roi de France ne pourroient rien conclurre, n'en furent pas moins ſurpris que réjouïs.

On rélut donc tous les Articles, ſur leſquels il y avoit eu quelque conteſtation, & l'on tomba d'accord de ſigner la Paix ce jour-là. Mais comme la Conférence avoit déja duré, depuis dix heures du matin, juſqu'à deux heures & demie après midi, & qu'il falloit encore quelques heures, pour mettre les Traitez au net, on renvoya la ſignature au ſoir. Les Ambaſſadeurs de France avoient déja vû, combien le Secret étoit important, pour conduire une ſemblable négotiation à une bonne fin, dans une ſi grande Aſſemblée; où ils avoient preſque autant de perſonnes à craindre qu'il y avoit d'Ambaſſadeurs; & où on n'avoit pas moins de diſpoſition à concevoir des ombrages de la conduite de la France; qu'il ſe trouvoit de facilité, de la part des Alliez, à faire naître des ſujets de défiance. C'étoit pour cette conſideration, que les Ambaſſadeurs de France feignirent juſqu'au bout de ne pouvoir pas ſigner la Paix, ſous prétexte d'un obſtacle très-léger; afin que la Concluſion ne tenant comme à rien, ils puſſent, en un inſtant, ſurprendre ceux, qui ne s'attendoient à rien moins, qu'à cela.

La longueur de la Conférence des François & des Hollandois avoit déja donné tant d'inquiétude aux Alliez, qu'ils étoient tous en mouvement, avant même qu'elle fût finie. Mais leur chagrin fut très-ſenſible, lors qu'ils ſurent que la Paix étoit conclue, & qu'elle devoit être ſignée ce jour-là, ſans qu'il leur fût poſſible de l'empêcher. Ils en furent d'autant plus touchez, qu'ils voyoient que l'Angleterre agiſſoit déja, en leur faveur, comme ils l'avoient ſouhaité depuis long-tems. Mais ils ne ſavoient pas, que la Cour d'Angleterre ne feignoit d'être prête à attaquer la France, que pour ſe diſculper du Catholiciſme, dont elle étoit ſuſpecte; & cela n'étoit que trop bien fondé, comme la ſuite le fit encore voir plus clairement.

Les Ambaſſadeurs de France allerent voir l'après-dinée Jenkins & Temple, chez lui, & il les reçut, ſous prétexte de quelque indiſpoſition, en Bonnet de nuit & en Robe de Chambre, ſur les quatre heures après midi. Ils y déclarerent aux deux Ambaſſadeurs Anglois, qu'ils étoient convenus avec les Ambaſſadeurs de Hollande de tous les Articles, qui avoient fait de la difficulté entre eux, & que les choſes étoient ſi bien diſpoſées, que leur Traité devoit être ſigné ce ſoir-là. Ils ajoûterent qu'ils étoient venus chez eux, afin que lui & ſon Collegue y puſſent prendre la part, qui étoit duë à Sa Majeſté Britannique, comme Médiatrice.

Les Ambaſſadeurs (1) Anglois leur répondirent, qu'ayant été envoyez par S. M. avec des inſtructions, pour procurer une Paix Générale, leurs Ordres ne leur permettoient pas d'aſſiſter à la concluſioo d'un Traité particulier; qu'ainſi ils les prioient de les diſpenſer d'entrer dans ce Traité, fait entre eux, & les Hollandois, & qu'ils ne pouvoient pas permettre qu'ils fût ſigné chez eux, ni qu'on y ioſerât leurs noms, eo qualité de Médiateurs. 1678.

Les Ambaſſadeurs des Etats vinrent en ſuite, pour leur faire le même compliment, & les Anglois leur donnerent la même réponſe. Temple dit, qu'il remarqua dans leur converſatioo, qu'ils n'étoient pas peu embarraſſez, dans leurs diſcours; qu'ils paroiſſoient un peu irréſolus, & n'étoient pas même d'accord entre eux. *Mr. Beverning*, continue-t-il, *ſe plaignoit de l'incertitude de la conduite de l'Angleterre, & des ombrages invincibles, que le voyage de* (2) Du Cros *avoit fait naître en Hollande; Que puis que le Roi* (d'Angleterre) *ſouhaitoit la Paix, leurs Maîtres n'avoient rien à faire davantage, qu'à la conclurre; Que leurs inſtructions le portoient ainſi, & qu'il falloit néceſſairement qu'ils ſignaſſent la Paix, ſur l'offre que les François leur faiſoient d'évacuer les Places des Pais-Bas. Haren ne s'expliqua pas ſi clairement, au ſujet de leurs Ordres, & Temple n'avoit pa ſavoir ſi, à l'arrivée de Du Cros à la Haie, les Députez des Etats avoient envoyé ordre, à leurs Ambaſſadeurs à Nimegue de ſigner, même ſans le conſentement des Eſpagnols; en cas que les François vouluſſent évacuer les Villes Eſpagnoles, dans le tems qu'on leur avoit donné; en ſi c'étoit ſeulement la Ville d'Amſterdam, qui avoit envoyé Boreel, à Beverning, pour l'obliger de le faire; avec aſſurance de le tirer d'affaire, quand même ſes ordres ſouffriroient une autre interpretation. Quoi qu'il en ſoit, Beverning avoit une forte inclination de voir finir la Guerre, & il apporta tout de diligence, pour finir le Traité, que tous les Articles furent mis au net, pour être ſignez, entre onze heures & minuit.*

*Voilà comme on éluda les effets, qu'on avoit attendu du Traité de la Haie, & comme s'évanouïrent les eſperances, que les Confédérez avoient conçues, de voir continuer la guerre. Cela fit que plaſieurs Miniſtres des Alliez proteſterent hautement, contre ceux des EE. GG. eſperant par là de les empêcher de ſigner la Paix, ſans avoir reçu de nouveaux ordres de leurs Maîtres. Mais tout cela ne ſervit de rien. Beverning fut inébranlable, & l'affaire fut faite.*

Voilà les réflexions de Temple ſur la maniere, dont la Paix fut ſignée à Nimegue, entre le Roi de France, & les EE. GG. des PP. UU. Il étoit en particulier fâché, parce que cela rendoit nul le Traité de la Haie, pour continuer la guerre contre la France; dont il reçut la Ratification, le lendemain de la ſignature, dont on vient de parler. Il partit néanmoins pour la Haie, & le lendemain de ſon arrivée il fit l'échange, des ratifications; ſelon l'ordre, qu'il en avoit reçu. Cela paroit aſſez étrange, puis qu'on ne pouvoit pas ratifier un Traité, que l'on venoit de faire, & tenir celui, qui avoit été ſigné à Nimegue; puis que dans celui de la Haie, les Etats ſe lioient avec l'Angleterre contre la France, & que celui de Nimegue étoit tout contraire. Peut-être que les Etats voulurent faire voir à la France que, s'ils avoient voulu, ils auroient pû continuer la guerre, contre elle, avec le ſecours de l'Angleter-

(1) Ceci eſt tiré des Mémoires de Temple, & ce qui concerne les Ambaſſadeurs de France de St. Didier.

(2) Moine défroqué venu de Suede, en Angleterre, & dépêché en France par S. M. B. comme on le peut voir dans les Mémoires de Temple.

1678. terre, & ſe faire un mérite en France de ce qu'ils avoient mieux aimé faire la Paix avec Elle, que de profiter du penchant, que le Parlement d'Angleterre avoit à s'oppoſer vigoureuſement à la France. D'un autre côté, ils pouvoient vouloir marquer aux Anglois, en ſignant une Alliance, avec eux, contre la France; que s'il y arrivoit à l'avenir quelque ruptute, ils pourroient s'aſſurer du ſecours des Etats.

Le Chevalier Temple ne laiſſa pas de ſe rendre inceſſamment à la Haie, où il trouva, dit-il, le Penſionaire & pluſieurs autres Députez des Etats mal ſatisfaits de la Paix, & plus encore de la précipitation, que Beverning avoit témoignée; en ſignant, ce même jour, que les François avoient offert d'évacuer les Villes des Païs Bas, dont il étoit queſtion; ſans avoir voulu attendre de nouveaux ordres, ſur ce ſujet. Ils dirent qu'il avoit paſſé ſes ordres, & parlerent de lui en faire une affaire, de le deſavoüer, & de ſuivre le Traité qu'on avoit fait & ſigné, avec Sa Majeſté Britannique. Ils y étoient d'autant plus portez, qu'ils voyoient que la France ne vouloit pas s'y engager, & qu'elle avoit mieux aimé rabatre quelque choſe de la fierté, qu'elle avoit toûjours fait paroître, en traitant avec ſes voiſins. Mais d'autres Députez, & particulierement ceux d'Amſterdam déclarerent qu'ils étoient ſatisfaits du Traité de Nimegue. Ils diſoient que la foibleſſe de leurs Alliez, ſur tout des Eſpagnols, & l'irréſolution de l'Angleterre, avoient rendu la Paix abſolument néceſſaire à la Hollande; & que la précipitation de leurs Ambaſſadeurs devoit être excuſée, par la néceſſité, où l'on étoit de faire cette démarche; parce que le tems, néceſſaire pour envoyer à la Haie, auroit engagé les Etats à continuer la guerre, ſuivant le Traité fait avec l'Angleterre.

Néanmoins le même Temple, pour rendre juſtice à chacun, dit qu'il n'avoit jamais vû, ni lû aucune négotiation qui eût été ménagée, avec tant d'adreſſe, que celle-ci l'avoit été par les François; particulierement depuis le Mariage du Prince d'Orange, qu'on avoit crû d'abord fatal, pour eux, & qu'ils tournerent à leur avantage. Il eſt certain qu'ils n'avoient pas deſſein de continuer la guerre, quand même l'Angleterre embraſſeroit le parti des Confédérez; parce que la puiſſance de ce Royaume n'auroit pas manqué de faire pencher la balance, de ce côté-là. Les François, à ce que dit l'Ambaſſadeur Anglois, eſtimoient plus les Troupes Angloiſes, que celles des autres Alliez; principalement depuis les grands ſervices, qu'ils en avoient reçus, contre les Allemands. Ils craignoient d'ailleurs que la Flotte Angloiſe, jointe à celle de Hollande, ne fît quelque deſcente ſur leurs côtes, qui auroient pû avoir de fâcheuſes ſuites, à cauſe du mécontentement des Peuples. Outre cela, ils prévirent une autre conſéquence, qui leur auroit été plus fatale, en deux ans, que tout le reſte. C'eſt que, ſelon Temple, la grandeur de la France venoit du grand nombre de Marchandiſes, que les Nations Voiſines tiroient de la production de ce Païs-là, où de l'induſtrie de leurs Ouvriers. Si les François avoient eu la guerre, avec l'Angleterre, tous les canaux, par leſquels ces immenſes richeſſes couloient en France, auroient été bouchez; excepté du côté d'Italie, où le négoce étoit peu conſiderable; parce qu'elle ne tire pas des François leurs vins, ni leurs ſels, ni leurs nouvelles Modes; au lieu que les autres Nations, plus Septentrionales, font une dépenſe infinie & portent des ſommes immenſes, dans ce Royaume; qui, ſelon Temple, a été plus favoriſé de la Nature, que tous les autres du monde. Si le Commerce avoit ceſſé, pendant deux, ou trois ans, il ſe ſeroit trouvé épuiſé. 1678.

Quoi que le Mariage du Prince d'Orange leur fît craindre ce qu'on vient de dire, ils n'en témoignerent aucun reſſentiment au Roi d'Angleterre. Mais ils ſe ſervirent adroitement de la facilité de Charles; en l'engageant à proroger le Parlement; peu de tems après. Ils eluderent encore les effets, qu'on attendoit du voyage du Lord de Duras, & retarderent le Traité qu'on leur propoſoit. Ils empoiſonnerent même, à ce que dit Temple, les eſprits des Anglois; par l'ombrage qu'ils leur donnerent, au ſujet du Mariage du Prince d'Orange; comme ſi par-là, la Cour avoit deſſein de les épuiſer par la guerre, qu'on vouloit faire à la France, en faveur de ce Prince. Il dit encore que les François ſurent unir deux factions oppoſées, qu'il y avoit à Amſterdam, & les porterent à accepter la Paix, aux conditions qu'ils propoſerent; & rejetter celles, que le Roi d'Angleterre avoit propoſées. Apres que la plûpart des Membres des Etats Généraux des Provinces Unies eut conſenti; la France fit ſavoir au Roi d'Angleterre, qu'elle s'étoit aſſurée de la Paix, de ce côté-là, & lui offrit, par ſon Ambaſſadeur, de groſſes ſommes, pour le faire conſentir à une Paix, dont la Hollande même étoit contente.

Dès que les Etats furent réſolus à la Paix, forcez, dit Temple, par la faction d'Amſterdam, & par la crainte qu'ils avoient des armes de la France, après la priſe de Gand, & le danger, où ſe trouvoit Anvers; les François crurent que les Hollandois avoient une ſi grande envie d'avoir la Paix, & qu'ils étoient ſi dégoûtez des irréſolutions du Roi de la Grande Brétagne, qu'ils pouvoient bien agir fierement, avec eux, en ce qui regardoit les interêts de l'Eſpagne. Ce fut, en ce tems-là, qu'ils déclarerent qu'ils n'évacueroient point les Places du Païs-Bas, que la Suede n'eût reçu ſatisfaction, ſur les pertes qu'elle avoit faites. Quelques Politiques jugeoient, que la France avoit fait en cela une fauſſe démarche; mais Temple n'étoit nullement de leur ſentiment, parce que dans la ſituation, où l'on étoit alors, il y avoit toutes les apparences du monde, que la France réüſſiroit. Elle n'avoit pas ſujet de croire, que l'Angleterre & la République des PP. UU. s'intéſſeroient ſi fort dans cette affaire, & ſi promptement, & prendroient d'auſſi juſtes meſures, qu'elles prirent, dans le Traité de la Haie, qui fut conclu au Mois de Juillet. Ce fut alors que les François mirent tout en uſage, pour faire échoüer ce Traité, & eurent tant de condeſcendance, pour les EE. GG. Ils déclarerent, en même tems, qu'ils ne ſe relâcheroient jamais, ſur les difficultez; qu'ils avoient faites, que par un Traité; afin d'endormir par là les Confédérez, & les empêcher de prévenir un coup, dont ils ne ſe doutoient point; dans la penſée, que l'honneur de la France y étoit trop engagé. Ils continuerent à agir, de cette maniere, juſqu'au dernier jour du terme, qu'on leur avoit donné; pour ſe déclarer, & leur ſecret fut ſi religieuſement gardé, que perſonne n'en eut pas le moindre ſoupçon; non pas même le matin, qu'ils ſe déclarerent. Ils attendirent juſqu'à ce dernier moment, qu'ils ſe déclarerent, afin que les Ambaſſadeurs des Etats n'euſſent pas le tems d'en avertir leurs Maîtres; de crainte que, ſi les Etats en étoient avertis, ils ne vouluſſent pas ſigner la Paix, ſans le conſentement de l'Eſpagne. & comme le terme, qu'on leur avoit donné étoit un peu court, ils appré-

1678. hendoient qu'il ne fût expiré, avant qu'on reçût ce conſentement, & qu'ainſi ils ne demeuraſſent expoſez aux dangers, qu'il y avoit à craindre, par le Traité entre l'Angleterre, & les Etats Généraux.

Voilà, *dit encore le Chevalier Temple*, comme les François firent la Paix avec la Hollande, & ôterent au Roi de la Grande Brétagne, tous les prétextes d'entrer en guerre avec eux; après les grandes dépenſes, qu'il avoit faites, pour mettre une Armée ſur pied, & pour en tranſporter une partie en Flandre, & après toutes les eſperances, que ſes Sujets en avoient conçues. L'Eſpagne fut auſſi obligée d'accepter les conditions de Paix, que les Ambaſſadeurs des Etats avoient négotiées pour elle; ce qui fit que la Paix de l'Empereur, & la reſtitution de la Lorraine furent entierement à la diſcretion de la France. Tout cela faiſoit que Temple croyoit devoir en conclurre que la conduite des François, dans toute cette affaire, avoit été admirable, & qu'il étoit vrai, ſelon le mot des Italiens, que tous les fous François étoient morts; *Tutti gli Franceſi pazzi ſono morti.* Au contraire les Conſeils Anglois, & leur conduite parurent peu dignes d'attention. „ Nos Conſeils „ au contraire, *dit le même Chevalier Temple*, & „ nôtre conduite reſſemblerent à ces Iles flottantes, que les vents & la marée chaſſent d'un côté & d'autre. Le Roi étoit porté par ſes inclinations naturelles, à garder les meſures, qu'il „ avoit priſes avec la France, & par conſéquent „ à procurer une Paix générale, qui rompît la „ forte Alliance, qu'il y avoit contre la France. „ Le Peuple & le Parlement avoient au contraire „ une violente inclination à engager le Roi dans „ la guerre; mais les Miniſtres balançoient entre „ la crainte de faire mal leur Cour, ou de s'attirer la haine des Communes; dont le Roi avoit „ beſoin, à cauſe de ſes grandes dépenſes. C'eſt „ à ces différentes diſpoſitions, qu'il faut attribuer „ les irréſolutions perpetuelles de nôtre Cour, „ que ceux, qui n'étoient pas bien inſtruits des „ affaires, croyoient beaucoup plus myſterieuſes, „ qu'elles ne l'étoient dans le fonds.

Ce que dit Temple n'eſt pas faux, conſideré en général, mais comme l'on parloit alors en Angleterre de la conſpiration des Catholiques Romains, d'autres Auteurs Anglois ont écrit avec plus de franchiſe ſur cette affaire, dont ils ont, comme il ſemble, découvert le fonds. Ils (1) remarquent que c'étoit alors un Myſtere de Politique, qui embarraſſoit bien des gens, que de voir la Cour, qui avoit toûjours été très-éloignée de faire la guerre à la France, irritée contre la Paix de Nimegue. La Cour n'en uſoit ainſi, que pour s'accommoder à l'inclination générale, tant du Parlement, que du Peuple d'Angleterre; qui étoient d'avis qu'il falloit faire la guerre aux François. Outre cela, on eſperoit à la Cour, que cette guerre contre la France mettroit le Duc d'York, & ceux de ſon parti à couvert des recherches, qu'on alloit faire d'une Conſpiration du Parti Romain, contre les Proteſtans; de laquelle on parloit beaucoup, en ce tems-là, & qui donna aſſez de peine à ceux, qui ſe mêlerent de cette affaire. Hyde, dont nous avons parlé, fut envoyé à la Haie, ſans que les Plénipotentiaires, qui étoient à Nimegue fuſſent pourquoi, environ vers la fin du Mois d'Août. Il préſenta aux EE. GG. un Mémoire, où il diſoit „ que S. M. B. ayant ap- „ pris qu'il s'étoit fait & ſigné, à Nimegue, un „ Traité de Paix, par les Ambaſſadeurs du Roi „ de France, & ceux des Etats en avoit été ex- 1678.
„ trémement ſurpris, d'autant plus qu'on n'avoit „ aucune ſûreté, que le Roi de France évacueroit les Places, qu'il avoit priſes dans les Païs- „ Bas; ni aucune Barriere, du côté de l'Empire; „ Que là-deſſus S. M. B. l'avoit envoyé à la Haie, „ pour aſſurer les EE. GG. que s'ils vouloient refuſer de ratifier le Traité ſigné à Nimegue; „ S. M. trois jours après qu'on lui en auroit donné avis, déclareroit actuellement la Guerre à „ la France, & la pouſſeroit, comme on en étoit convenu dans le Traité de la Haie.

Les ordres, qu'Hyde portoit, étoient auſſi adreſſez à Temple, à qui la Cour recommandoit, avec des inſtances trés-preſſantes, cette affaire. Ils allerent donc tous deux, le ſoir même, trouver le Prince d'Orange, qui étoit à une de ſes Maiſons de Campagne, qu'on appelle *Honſlar-dyk.* Hyde lui expoſa au long le ſujet de ſon voyage, & le Prince conſeilla à Hyde, de préſenter un Mémoire aux Etats, pour leur demander des Commiſſaires, pour traiter avec eux; afin de s'aſſurer de leur diſpoſition, ſur laquelle il ne vouloit pas faire de conjecture.

Après cette courte Audience, Hyde alla à l'appartement de la Princeſſe, pour lui faire la reverence. Il laiſſa Temple ſeul, avec le Prince, qui levant deux, ou trois fois les mains vers le Ciel, dit au Chevalier: *Y ent-il jamais rien de plus chaud, & de plus froid, que Vôtre Cour? Le Roi, qui a été ſi ſouvent en mer, n'apprendra-t-il point un mot, dont on s'y ſert, que j'y apprís, dans mon dernier paſſage, & dont je me ſouviendrai toûjours? La tempête étoit fort violente, & le Capitaine du Vaiſſeau ne ceſſa de crier au Matelot qui étoit au Gouvernail*, ferme, ferme. *Si cette Lettre* (du Roi d'Angleterre) *étoit arrivée, il y a vingt jours, elle auroit changé la face des affaires de la Chrétienté, & l'on auroit pû continuer la guerre, juſqu'à ce que la France eût été réduite ſur le pied du Traité des Pirenées, & par conſéquent en un état, dans lequel elle auroit laiſſé le monde en paix, le reſte de nos jours. Mais à préſent, elle ne ſervira de rien. Au moins c'eſt mon ſentiment, quoi que je n'en aye rien dit à Mr. Hyde.* Le Prince demanda auſſi à Temple, d'où il croyoit qu'étoit venu un changement ſi ſubit de la Cour d'Angleterre. Il dit qu'il n'en ſavoit rien, mais il apprit quelques mois après, que ce n'étoit que pour ſatisfaire le peuple, qui ſe plaignoit de la Conſpiration, qui avoit été faite pour y introduire le Catholiciſme; comme nous l'avons déja dit.

Nous avons voulu achever de dire ici, quelle fut la conduite de la Cour d'Angleterre, à l'égard de la Paix de Nimegue. Il faut reprendre ce que l'Hiſtoire nous apprend de la conduite du Prince d'Orange, à l'égard de l'Armée Françoiſe, du Duc de Luxembourg, qui aſſiégeoit Mons.

Dans le tems, auquel la Paix fut ſignée à Nimegue, *Temple* dit au Maréchal D'Eſtrades, qu'il pourroit bien arriver que l'on auroit, en un même jour, un Traité de Paix ſigné, & un Combat donné; ſans doute, parce qu'il avoit eu quelque avis de la marche du Prince d'Orange, du côté de Mons. Le Maréchal dit, qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là; parce que le Duc de Luxembourg lui avoit écrit qu'il étoit ſi bien retranché, que, quand il n'auroit que dix-mille hommes, & le Prince quarante, il ne ſeroit jamais forcé; & que ſon Armée étoit auſſi forte, que celle des Hollandois. Le 14. d'Août, le Prince entreprit de forcer le Camp du Général François, quelque bien retranché qu'il fût. Il décampa pour cela de Soignies, le 11. d'Août, & mar-

(1) Hiſt. d'Angleterre in folio T. 3. p. 363.

1678. marcha droit à l'Ennemi, qui avoit ſa droite à l'Abbaye de St. Denys, & ſa gauche à Meſnil S. Pierre; poſtes, qu'on regardoit comme inacceſſibles à une Armée. L'Abbaye fut d'abord attaquée & emportée par l'Armée du Prince; quoi que les François ſe défendiſſent avec vigueur, & que les paſſages étroits fuſſent occupez par leurs Troupes. A Midi, le Duc de Monmouth arriva dans l'Armée, & dina, avec le Prince, en raſe Campagne. Après diné, on attaqua un autre poſte, avec les Troupes Eſpagnoles, commandées par le Duc *de Villa Hermoſa*, Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols, aſſiſté de quelques Régimens Anglois & Ecoſſois. On aſſure, qu'en cette occaſion le Prince d'Orange fut en un grand danger, & qu'un Cavalier François étoit prêt à décharger ſon Piſtolet ſur lui, ſi *D'Odyk*, n'eût tué ce Cavalier. La nuit ſépara les deux Armées, & l'on a cru que, ſi le Prince avoit pu agir le lendemain, avec ſept ou huit-mille Anglois ou Ecoſſois, il auroit fait lever le blocus de Mons, & même pû entrer en France. Il eſt certain que le Prince étoit brave, juſqu'à la témerité; mais on a ouï dire à des Officiers, qui s'étoient trouvez en des Combats, où il avoit commandé les Anglois & les Hollandois, qu'il ne prenoit pas aſſez promptement ſon parti; qualité que les Anciens Hiſtoriens ont avec raiſon vantée, en Jules Céſar, & en d'autres, & les modernes dans le grand *Louis de Bourbon*, Prince de Condé. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut pas ôter au Prince d'Orange beaucoup de courage & de fermeté. Si ſes Lieutenants Généraux l'avoient ſoûtenu de leur habileté, comme ils l'auroient dû faire, il auroit plus gagné de batailles, qu'il n'a fait.

Le jour, qui ſuivit celui de cette entrepriſe, le Prince reçût avis de grand matin, que la Paix avoit été ſignée à Nimegue. D'autres ont prétendu qu'il avoit déja avis, de la concluſion de la Paix, avant que d'attaquer le Maréchal de Luxembourg. Cependant le Prince écrivit au Penſionaire une Lettre, du 15. d'Août 1678. où il lui diſoit, „ qu'il croyoit qu'il auroit appris, par ſa „ Lettre écrite à l'Etat, ce qui s'étoit paſſé dans „ la furieuſe bataille du jour précedent; à quoi „ il ajoûtoit ces mots: *Je ne ſai pas comment nos gens prendront cela; mais je puis vous aſſurer, devant Dieu, que je n'ai ſu, qu'aujourd'hui à midi, par vôtre Lettre du 31. que la Paix étoit conclue.* Après cela, il n'eſt pas permis, comme a fait un célébre Hiſtorien (1) François, de s'exprimer ainſi: „ Le Prioce d'Orange, mécontent de la „ Paix, dont il avoit appris la nouvelle, & eſperant de la faire rompre, s'il pouvoit défaire „ l'Armée de France, vint à la tête de cinquante-mille hommes, attaquer le Duc de Luxembourg, campé à S. Denys, procbe de Mons; „ jugeant qu'ayant auſſi reçu la nouvelle de la „ Paix, il ne ſeroit pas ſur ſes gardes: Mais „ la préſence d'eſprit du Général ſuppléa à la „ ſurpriſe. Il y eut un ſanglant combat, & le „ Prince d'Orange fut repouſſé, avec perte de „ quatre-mille hommes, ſans les bleſſez & les „ priſonniers. Nos Troupes y firent des merveilles, & nous y perdimes auſſi beaucoup d'Officiers; entre autres le Comte de *St. George*, „ Colonel du Régiment du Roi, & le Comte „ de *Fimarcon* Colonel d'un Régiment de Dragons. Le Duc de Luxembourg, après la retraite du Prince d'Orange, demeura ſur le „ champ de Bataille, & ſe retira. Cette affaire „ n'eut point de ſuite, par rapport à la Paix.

(1) Le Pere Daniel dans ſon Abregé de la Vie de Louis XIV. *Tome III.*

Il ſemble que les François pouvoient ſe plaindre de la conduite du Prince d'Orange, comme coupable d'avoir rompu la Paix, & en demander réparation aux EE. GG. Mais comme le Roi de France ne le fit point, il y a de l'apparence qu'il étoit perſuadé, que le Prince avoit ignoré la ſignature de la Paix. 1678.

Quand le Prince envoya à Mr. de Luxembourg, le lendemain du Combat, pour l'en avertir, il ne paroit pas que le dernier en eût été averti; au moins on ne voit pas qu'il en fit aucuns reproches au Prioce. Le Chevalier Temple dit, que le Prince en avertir le Géneral François.

„ Après les complimens, de part & d'autre, „ *dit-il*, le Duc ſouhaita de voir le Prince. On „ convint du lieu, & du nombre des Officiers qui „ y pourroient aſſiſter. Les principaux Officiers „ de l'une & de l'autre Armée y furent, & tout „ ſe paſſa, avec bien de la civilité. Les Officiers François témoignerent beaucoup d'em„ preſſement, pour voir un Prince, qui faiſoit „ tant de bruit dans le monde, & qui avoit ſi vi„ goureuſement ſoûteou un combat, avec des „ forces inégales.

On pourra voir le Traité fait & ſigné à Nimegue, en une infinité de Recueuils de Traitez, qu'on a publiez en divers lieux, & particulierement en Hollande, dans celui qui eſt intitulé *Actes & Mémoires des Négotiations de la Paix de Nimegue*, *Editiou* III. en 1697. Tome II. P. 2. où l'on trouvera le Traité General pour tout l'Etat, & l'Article particulier qui regarde le Prince d'Orange. Nous remarquerons ſeulement que le Traité anéantiſſoit ce qui avoit été fait, pendant la guerre, des deux côtez, & rétabliſſoit les anciennes conventions & l'amitié précedeote, entre les deux Nations. On y anéantiſſoit, entre autres choſes, toutes les ſaiſies qui pouvoient avoir été faites, de part & d'autre, pendant la Guerre, comme la Ville de Berg-op-zoom, qui appartenoit au Comté d'Auvergne, Colonel Géneral de la Cavalerie de France; la Ville de Maſtricht; avec le Comté de Vroon hof, le Païs de Fauquemoot, de Dalhem, de Rolle-Duc, d'Outre-Meuſe; avec les Villages de Rédemtiou, Bancs de S. Servais, & tout ce qui dépend de la Ville &c. L'une & l'autre partie fit comprendre eo ce Traité tous ſes anciens amis & d'autres, qui ſouhaitoient y être compris; comme on fait dans les Paix, qui ſe font ſur tout apres une longue guerre.

Il y avoit un Article ſéparé, pour le Prince d'Orange, à qui le Roi de France rendoit toutes les Terres qu'il lui avoit fait ſaiſir en Franche-Comté, dans les Païs-Bas, & ailleurs. Outre cela, le Roi s'engagea à faire obſerver les Traitez de Marine & du Commerce, qui n'avoient pas été obſervez, pendant la guerre, au préjudice des deux Nations. Il y eut encore un Article ſéparé, touchant l'impoſition de cinquante ſols, ſur les Vaiſſeaux étrangers, qui ſortoient des Ports de France. On joignit à tout cela les Ratifications néceſſaires.

Il y eut auſſi un Traité de Trêve, entre la France & l'Eſpagne, fait entre les deux Armées, le 19. d'Août; & un Acte du 24. de Septembre, d'Amniſtie réciproque, entre la France & les Etats Généraux. Les deux Couronnes s'entredonnerent auſſi des Projets de Paix, & conclurent enfin un Traité de Paix, qui fut ſigné à Nimegue, le 17. de Septembre, dont les Ratifications ne furent faites, & échangées que le 15. de Septembre. Il ne ſeroit pas poſſible de mettre ici des Abregez de ces Actes, ſans s'étendre trop. Les Lecteurs pourront les trouver, dans la Par-

1678 tie II. du I. Tome *des Actes & Mémoires*, que nous avons déja citez. Il y a encore pluſieurs Actes, qui ſe rapportent aux Puiſſances du Nord & à divers Princes d'Allemagne, auxquels on ne peut pas s'arrêter, & qu'on trouvera dans les Tomes III. & IV. du même Récueuil. 1678.

C'eſt ainſi que finit une guerre, qui dura près de ſept ans, & où il ſe fit des actions par terre & par mer, que des Auteurs Payens pourroient louër, avec plus de bienſéance, que ne font les Hiſtoriens Chrétiens; qui, ſelon les principes de leur Religion, ne ſauroient faire l'éloge de l'animoſité & de la haine, que tant de Peuples & de Potentats, témoignoient d'avoir les uns pour les autres. Ils ne peuvent pas décrire l'effuſion effroyable de Sang Humain, qui ſe fit ou pour attaquer les autres, ou pour ſe défendre, & l'adreſſe inhumaine, que l'on employoit pour cela, ni le courage que l'on eut de faire tant de cruelles exécutions; ſans le moindre remors, & même en s'applaudiſſant, au lieu de s'en faire des reproches. Perſonne ne parle mal de la guerre, perſonne n'en a horreur, que ceux qui en ſouffrent; car pour ceux, à qui elle a été favorable, ils s'applaudiſſent de l'avoir commencée, & ſont prêts à reprendre les armes, a la premiere occaſion. Voila un des plus grands deſordres, que l'on puiſſe reprocher à la Nature Humaine; ſur tout quand il s'agit de gens, à qui la Révelation de l'Evaogile n'eſt pas inconnue.

La Raiſon ſeule enſeigne aux hommes, qu'ils ſont faits, (t) pour s'aider les uns les autres, à paſſer cette vie, avec quelque douceur. L'expérience le confirme, en leur apprenaot qu'ils ont néceſſairement beſoin de ſe ſecourir mutuellement; ſans quoi la Vie ſeroit plus malheureuſe, qoe celle des Bêtes. Si cela eſt néceſſaire en chaque Etat en particulier, il ne l'eſt pas moins dans la Societé Humaine en géneral; comme on le peut comprendre par l'état déplorable, où ſe trouve le Plat-Pais, en tems de guerre, & même des Villes fermées, qui ſubſiſtent du produit des Campagnes voiſines. Aprés cela, il eſt ſurprenant qu'il ſe trouve des gens, qui admirent & qui louënt ceux qu'on appelle *Conquerants*, qui ne ſont que des Princes, ou des Avanturiers, qui abuſeot de la ſuperiorité de leurs forces, ſans avoir aucun égard à la Juſtice, oi à l'Humanité.

(t) Voyez ce qu'on a dit ſur cette matiere, dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête du I. Tome des Négotiations Sécretes de Munſter & d'Oſnabrug, imprimées à la Haie 1725.

*FIN du XV. LIVRE.*

# HISTOIRE
## DES
# PROVINCES UNIES
## DES PAÏS-BAS.

## LIVRE SEIZIE'ME,

*Contenant un Abregé des Principaux Evenemens, qui y ſont arrivez depuis la Paix de Nimegue, juſqu'à la Paix d'Utrecht, en* MDCCXII.

1678. ETANT arrivez à des tems ſi proches de celui, auquel nous écrivons; nous nous trouvons obligez de changer nôtre maniere d'écrire, ſoit parce qu'on n'a pas encore publié autant d'Actes de ce tems-ci, que nous en avons eu des années précedentes; ſoit à cauſe qu'il n'eſt pas encore tems de dire ce qu'on pourroit expoſer ici aux yeux du Public. Le tems viendra, auquel on poorra parler & juger de tout, conformément à la Vérité & à l'Equité. La Poſterité pourra diſcourir plus ſurement, & plus ſainement de bien des choſes; qui ne nous ſont pas aſſez indifférentes, ni aſſez connues, pour décider ſur ce qu'on en doit penſer.

Il faut écouter là-deſſus un des plus Grands Hommes de l'Antiquité. *Qui ignore*, dit-il, *que la principale* (1) *Loi de l'Hiſtoire eſt qu'Elle n'oſe rien dire de faux; & enſuite qu'elle oſe dire tout ce qui eſt véritable; en ſorte qu'on ne la puiſſe ſoupçonner, ni de faveriſer qui que ce ſoit, ni de paſſion contre perſonne. Ce ſont-là ſes fondemens, qui ſont connus de tout le monde.* On ne peut pas douter que ces Loix ne ſoient très-véritables & très-juſtes; mais leur obſervation n'appartient qu'à la Poſterité; qui peut dire, ſans danger, les véritez du tems paſſé, qui viennent à ſa connoiſſance. Mais pendant qu'il y a des gens, qui ont eu part à des choſes, qui ne ſont pas dignes de loüange; ou dans la réputation deſquels ils intereſſent leurs Amis, comme ſi c'étoit la leur propre; il n'eſt pas juſte d'exiger d'un Hiſtorien une obſervation rigoureuſe de la Loi, que l'on a rapportée; puis que l'on n'eſt pas même diſpoſé à le proteger, contre ceux, qui s'en choqueroient mal à propos, & injuſtement. 1678.

Après cela on ne trouvera pas mauvais, que l'on ne faſſe pas, dans ce qu'on a encore à dire de l'Hiſtoire des Provinces Unies, ce que l'on a fait dans la narration des choſes plus anciennes. Comme nos Prédeceſſeurs nous ont laiſſé le ſoin de dire des veritez, qu'on n'oſoit pas dire ouvertement, de leur tems; oous avons le même droit de charger la Poſterité du ſoin de dire ce que nous avons omis, pour de bonnes raiſons.

Au commencement du Periode de tems, auquel nous allons entrer, il ſe paſſa peu de choſes auſſi dignes de remarque, que celles que nous avons racontées au Livre précedent. Ainſi nous ne ſuivrons pas ſi exactement les tems, & nous ne nous étendrons pas autant que nous avons fait auparavant. Si nous n'avions pas réſolu de nous abſtenir de ce qui ne regarde pas directement la République des VII. Provinces, nous aurions pu mettre ici ce qui concerne les Puiſſances, qui eurent quelque choſe à négotier à Nimegue. Mais cela nous meroit trop loin, & nous ne ferons que toucher, ce qui a eu quelque liaiſon, avec ce qui regarde la République.

L'ANNE'E MDCLXXIX. l'Electeur de Brandebourg, qui étoit brouillé avec la Suede, à qui il avoit pris quelques Places en Pomeranie, s'attira l'indignation (2) du Roi de France, qui en- 1679.

(1) Voyez ce qu'on a dit de cette Loi dans le I. Tome des *Parrhaſiana* p. 150.

(2) *Pufendorf* Rerum Brandeburgicarum Lib. XVII. num. 58.

1679. envoya des Troupes dans le Païs de Clêves, qui y firent bien du ravage, au mois de Mars. L'Electeur demanda aux Etats Généraux du secours, pour s'opposer aux desordres, que faisoient le Troupes France, dans ce Païs-là. Les Etats plaignoient le sort de ce Prince, mais la Paix de Nimegue, signée au mois d'Août, leur lioit les bras. Ils témoignoient beaucoup de douleur, des desordres que les François faisoient, sur ses Terres; mais ils n'étoient pas en état de se brouiller de nouveau avec la France.

L'Electeur (1) leur écrivit encore fortement le 1. de Juillet, pour leur représenter le tort qu'ils lui faisoient, en souffrant qu'elle lui causât tant de dommage, sans penser qu'au commencement de la Guerre, il en avoit usé à peu près de même en MDCLXXII. On ne lui reprocha néanmoins rien de semblable. Les Etats se contenterent de lui représenter, dans une Lettre du 19. d'Août, " qu'ils prenoient beaucoup de part „ dans le fâcheux état où il se trouvoit, & qu'ils „ auroient été ravis, s'il eût pu obtenir la Paix „ aux conditions, qu'il y avoit proposées. Mais comme le Roi de France étoit engagé, avec la Suede, qui avoit pris d'abord son parti, ce Roi étoit aussi obligé de prendre la défense du Danemarc, contre l'Electeur; & en effet il le fit si heureusement, qu'il fut contraint de rendre aux Suédois, ce qu'il leur avoit ôté en Pomeranie. Les Etats dirent aussi " qu'ils avoient plaidé la cause „ de l'Electeur contre les François, avec tant de „ véhemence, que le Roi s'en étoit choqué, & „ que les Ambassadeurs de la Suéde les avoient „ voulu attaquer, comme si par-là ils violoient „ la Paix conclue à Nimegue; qu'ils n'avoient „ pas oublié ce que S. S. E. avoit fait pour eux, quoi qu'Elle n'eût pas fait tout ce qu'Elle pouvoit, & ce que demandoit l'extrême danger, où se trouvoit la République.

Ils ajoûtoient à cela " qu'ils n'avoient épargné „ ni les biens de leurs Sujets, ni leurs vies, pour „ finir heureusement cette guerre; & qu'ils laissoient à l'Electeur à juger, si tous les Confédérez en avoient fait autant qu'eux: Qu'ils „ avoüoient que lors qu'ils avoient vû que les „ Païs-Bas Espagnols étoient en un état si périlleux, qu'on jugeoit qu'ils ne pouvoient sortir, que par une espece de miracle, du danger „ d'être envahis par la France; ils avoient jugé „ qu'il étoit au-dessus de leurs forces de les défendre plus long-tems: Que les Sujets des Etats avoient tant souffert, par l'interruption du „ negoce, par les pertes qu'ils avoient faites, & „ par les impots immenses qu'il leur avoit fallu „ payer, que la République n'étoit pas en état „ de soûtenir une semblable guerre: Qu'elle „ avoit été forcée de chercher le moyen de faire „ la paix, à laquelle elle n'auroit pas autrement „ pensé: Qu'elle savoit bien que l'Electeur seroit prêt à concourir, avec toutes ses forces, „ pour repousser l'ennemi; mais que ce Prince „ savoit aussi très-bien que ses Alliez étoient épuisez, & que la République n'étoit pas en „ état de leur fournir, ce dont ils auroient besoin; „ puisqu'il lui étoit assez difficile d'entretenir ses „ propres Troupes: Qu'elle avoit crû que ses „ Alliez embrasseroient la paix, en même tems „ qu'elle, puis qu'on ne pouvoit pas continuer la „ guerre. On trouvera encore d'autres raisonnemens, là-dessus, que *Pufendorf* a traduits assez obscurément, mais qui tendent tous à la nécessité de faire la paix, puis qu'on n'étoit pas en état de soûtenir les dépenses, qu'il faudroit faire pour cela. Enfin, la République proposoit une Conférence entre les Ministres de l'Electeur & les siens; dans la supposition qu'on pourroit par-là finir cette affaire plus promptement, que par des Lettres. 1679.

L'Electeur, qui avoit crû que la République répareroit les dépenses & les pertes, qu'il avoit faites, ne voyant pas qu'elle se disposât à le satisfaire là-dessus, crut qu'il l'obligeroit de le faire, en faisant avancer ses Troupes du côté de l'Yssel. Il jugea cependant devoir envoyer Meinders, en France, pour voir si cette Couronne voudroit bien conniver à la démarche, dont on vient de parler, ce qu'on avoit de la peine à croire. Le Prince d'Orange avoit été déja informé de ce dessein, apparemment de ceux de Conseil Electoral, qui le desapprouvoient; entre lesquels étoit *Swerin*, ancien Ministre de l'Electeur. On pourra voir les raisons qu'il employoit, pour prévenir la guerre, que l'on trouvera dans l'Historien, qu'on a cité. Le voyage de Meinders en France ne produisit aucun effet; parce que Louis XIV. pensoit à rétablir ses finances, que la guerre passée avoit épuisées. Aussi étoit-il fort étrange de recommencer une guerre dans les Païs-Bas, après avoir pris tant de peine à faire la paix. Ainsi l'Electeur ceda aux raisons de la France; qui ne vouloit pas achever de ruiner les Provinces-Unies, pour quelques intérêts de ce Prince. On verra le Traité, qui se fit là-dessus, entre le Roi & ce Prince, dans l'Historien que l'on a cité, & dans les Recueils de Traitez.

DEPUIS ce tems-ci jusqu'à l'an MDCLXXXIV. il n'arriva aucune affaire générale & de grande importance, que la prise de Luxembourg, par la France. Elle fut investie le 28. d'Avril, & la tranchée fut ouverte le 8. de Mai, la ville se rendit, par capitulation, le 7. de Juin. Cette conquête choqua extrémement le Prince d'Orange; d'autant plus que la France s'étoit emparée de divers endroits de la Campagne, sur la Frontiére des Espagnols. Le Prince crut qu'on devoit se ressentir de cette procedure & entreprit d'engager les EE. GG. à augmenter leurs Troupes de seize mille. Mais la Ville d'Amsterdam s'opposa fortement à cela, dans les Etats de Hollande. Cependant le Prince, dans l'esperance d'obtenir que cette Ville se laisseroit gagner à ses instances se transporta en personne à Amsterdam, où il proposa de faire cette nouvelle levée de seize mille hommes, outre les Troupes qui étoient sur pied, pour s'opposer aux desseins que la France pouvoit avoir sur les Païs-Bas Espagnols; qu'elle pourroit bien conquerir, si on ne les secouroit pas. Cette proposition n'avoit rien, qui ne fût assez plausible. Mais les dépenses que l'Etat avoit faites, depuis l'an MDCLXXII, & l'interruption du Commerce, qui avoit fait cause de grandes pertes à ceux d'Amsterdam, l'emporterent sur les instances du Prince. *Conrard van Beuning* Bourguemestre de la Ville étoit à la tête du parti, qui jugeoit qu'il falloit entretenir la Paix avec la France. 1684.

En ce tems *Fuchs* (2) Envoyé de l'Electeur de Brandebourg étoit à Amsterdam, & soûtenoit vivement le sentiment des Magistrats de cette grande Ville. Van Beuning disoit, comme l'assure l'Historien de *Frideric Guillaume*, " que le „ Prince n'avoit aucune bonne raison d'être si „ irrité contre cette Ville, qui vouloit le sauver, „ malgré qu'il en eût; sur tout parce qu'il en- „ trai-

(1) Là-même p. 62. & suiv.

(2) *Pufendorf.* Liv. XVIII. §. 118.

1684. „ traineroit la Ville & la République : Que le „ Prince ſe trompoit entiérement : Que ſi les „ Eſpagnols lui devoient trois millions, ils lui „ en avoient payé une partie, & lui avoient pro- „ mis le reſte : Qu'il ſe fioit trop à cette pro- „ meſſe, puis que l'indigence de l'Eſpagne étoit „ connuë de tout le monde : Que les Eſpagnols „ lui rapportoient de fauſſes nouvelles de Fran- „ ce, dont le Roi, *diſoit-on*, étoit fort éloigné „ de vouloir faire la guerre, & craignoit extré- „ mement le Prince : Que ſi l'on faiſoit paroître „ de la fermeté, on obtiendroit tout de lui : „ (1) Qu'il y avoit de l'apparence, que les Fran- „ çois faiſoient eux-mêmes courir de ſemblables „ nouvelles : Que le Prince ne manquoit pas „ de Flateurs, qui diſoient qu'il n'y avoit qu'un „ vaſte Génie, comme le ſien, qui pût faire „ échoüer les vaſtes deſſeins de la France : Que „ le Prince avoit plus d'ambition, d'opiniâtreté, „ & de bonne opinion de lui-même, qu'il ne fau- „ droit : Que, ſans cela, il auroit plus de défe- „ rence pour l'Electeur ſon Oncle, qu'il devoit „ regarder comme un Pere : Qu'il s'étoit entié- „ rement donné au Marquis *de Grana* & à *Bor- „ gomanero*, Miniſtres de l'Eſpagne : Que le pre- „ mier n'étoit qu'un brouillon & n'avoit pas aſ- „ ſez de Jugement : Que l'un & l'autre étoient „ les Auteurs de la Comedie, qu'ils joüoient : que „ le premier avoit eſperé de charger l'Allema- „ gne & les Etats Généraux du fardeau des Païs- „ Bas : que *Borgomanero* s'étoit perſuadé mal-à- „ propos, que le Roi de la Grande Brétagne, „ ſeroit obligé de faire la guerre à la France : „ que les Eſpagnols avoient bâti ſur des fonde- „ mens de cette ſorte la Déclaration de guerre, „ qu'ils avoient faite a la France ". Que d'ail- leurs ceux d'Amſterdam n'étoient pas ſi bizar- res, que de vouloir augmenter la Puiſſance de la France, & de ſe mettre à eux-mêmes les fers aux pieds ; puiſque rien n'étoit plus oppoſé, que les intérêts de la République des PP. UU. & ceux de la France ; mais que c'étoit alors l'uſage d'accuſer ceux, qui ne vouloient pas faire une guerre pernicieuſe, de favoriſer les François.

Fuchs, à qui Van Beuning diſoit tout cela, lui dit auſſi, " qu'il étoit ſurprenant que quel- „ ques-uns des Princes d'Allemagne, dont la „ puiſſance étoit fort bornée, excepté l'Elec- „ teur de Baviére, oſaſſent diſpoſer du ſort de „ l'Allemagne, & propoſer ce qu'ils trouvoient „ à propos, ſans avoir aucuns ordres des plus „ puiſſans. Il étoit ſurpris qu'on eût aucun é- „ gard à ces Aſſociez ; puis qu'ils n'étoient pas „ gens à fournir un ſeul Cavalier, pour la défen- „ ſe des PP. Unies. Il ajoûtoit que les autres dé- „ mêlez, entre la France & l'Eſpagne, pour- „ roient être accommodez à la Haie ; mais qu'il „ falloit renvoyer à Ratisbonne les affaires d'Al- „ lemagne. Fuchs fit, à la Haie, d'autres pro- poſitions au Prince d'Orange qui répondit " qu'il „ étoit bien fâché que tout fût en une ſi gran- „ de confuſion. Il faut remarquer ici un inci- dent funeſte, qui arriva ſur les côtes de Hol- lande, & qui déconcerta extrémement ſes pro- jets. Comme il étoit Amiral Général des Pro- vinces-Unies, & qu'il faiſoit fonds ſur ſon au- torité, il avoit envoyé la Flotte des Etats en Suede, où elle avoit chargé ſeize mille Soldats de cette Nation, qu'elle amena juſqu'à l'entrée du Teſſel ; où il s'éleva une ſi violente tempê- te, qu'une bonne partie de la Flotte y perit. 1684. On aſſuroit qu'on n'avoit jamais fait une ſi grande perte, en aucune Bataille Navale. Outre la fermeté de la Ville d'Amſterdam, à ſoûtenir qu'il falloit demeurer en Paix, avec la France ; cet accident rompit le projet du Prince d'Orange.

Il y aut de grandes conteſtations, entre les Princes d'Allemagne, ſur l'état où ſe trouvoient les affaires publiques, que l'on pourra chercher dans le Livre XVIII. de *Pufendorf* ſur cette an- née, auxquelles on ne s'arrêtera point. (2) Mais on ne peut pas omettre entierement une Confe- rence que *Fuchs* eut avec le Prince d'Orange le 18. de Mars. Il dit à Fuchs, " qu'il étoit bien fâché „ que les choſes fuſſent ſi brouillées, que ſi Dieu „ n'avoit pitié des Provinces-Unies, & de leurs „ Voiſins, ces Peuples ſeroient entierement rui- „ nez ; Qu'il ſavoit bien qu'on lui attribuoit à lui- „ même tout le mal, parce qu'il ſoubaitoit la „ guerre, mais qu'on lui faiſoit tort ; que les „ Provinces Eſpagnoles ne pouvoient pas être a- „ bandonnées par les EE. GG. puis qu'elles leur „ ſervoient de rempart, & que ſi on les perdoit, „ on ne pourroit pas empêcher la France d'en- „ trer dans le cœur du Païs, & de le ſubjuguer „ quand elle le trouveroit bon : Que les condi- „ tions, que la France propoſoit, étoient telles, „ qu'elle ſeroit toujours en état de les envahir ; „ qu'elle ne le faiſoit pas encore, parce qu'il y „ avoit en pluſieurs lieux, quelques Troupes ; „ mais que ſi l'on poſoit les armes, à cauſe de la „ prétenduë Paix, ou de la Tréve ; il arriveroit „ ce qui étoit arrivé, après la Paix de Nimegue, „ par laquelle la France avoit gagné plus de ter- „ res, qu'elle n'avoit fait par les armes : qu'on „ ne pouvoit pas laiſſer Luxembourg, entre ſes „ mains ; puis que c'étoit la ſeule ligne de com- „ munication, entre la Haute Allemagne & les „ Païs-Bas.

Il ajoûta encore " que pour faire voir qu'il „ n'étoit nullement éloigné d'accepter une Paix „ équitable, il avoit fait un projet, qu'il remet- „ troit à l'Electeur de Brandebourg ſeul, qui „ pouvoit conduire cette affaire à ſa fin. Il ju- „ geoit que la dureté de la France ne venoit, que „ de ce qu'elle ſe ſentoit appuyée par le Dane- „ marc & par l'Electeur, & que le Roi de Da- „ nemarc ne feroit rien, que du conſentement de „ ce dernier ; que ſi l'Electeur uſoit bien du pou- „ voir, qu'on lui avoit donné, on auroit bien- „ tôt la Paix, dont il auroit tout l'honneur, & „ dont il tireroit encore de l'avantage.

Il ne croyoit pas qu'il fût du bien des affaires de l'Electeur de permettre que le Païs-Bas Eſpa- gnol ſe perdît. Il ajoûtoit " que l'Electeur ne „ ſe trouveroit pas mieux de l'amitié de la Fran- „ ce que les Suédois, l'Electeur de Baviere, „ & le Duc d'Hanovre, qui avoient été plus „ étroitement unis que lui, avec la France : que „ l'Electeur de Cologne avoit toûjours été atta- „ ché à cette Couronne, & que néanmoins ſes „ terres en avoient beaucoup ſouffert : que les trois „ Electeurs qui ſont ſur le Rhin, n'oſoient „ rien dire, qui déplût à la France, & que l'E- „ lecteur de Trêves, quoi que fort attaché à cet- „ te Couronne, ſouffroit beaucoup de la haine, „ que *De Louvois* avoit conçue contre lui : que „ le Roi de France n'avoit aucun droit ſur ce „ dont il s'étoit ſaiſi, après la Paix de Nime- „ gue

(1) Il faut remarquer que *Pufendorf* écrivoit tout cela ſur ce qu'écrivoient les Miniſtres de Brandebourg en Hollande, & que ſon Hiſtoire fut imprimée à Francfort ſur l'Oder, en 1699.

(2) Tout ceci paroît tiré des Lettres de *Hyde*, que *Pufendorf* avoit vûës.

1684. » gue, & qu'il falloit être aveugle, pour ne » pas voir que ce Prince aſpiroit à la Monarchie » de l'Europe; ou au moins à une autorité, qui » lui donneroit le moyen de la gouverner, com- » me il voudroit : qu'on ne pouvoit à la verité, » avoir aucunes forces, qu'on lui pût oppoſer : » que ſi on conſideroit les choſes, ſelon le cours » naturel, qu'elles pouvoient avoir, la Républi- » que des PP. UU. ne pouvoit s'attendre, qu'à » des pertes; mais que pour lui, ayant une bon- » ne cauſe & une conſcience nette, il attendroit » patiemment ce que Dieu avoit réſolu de faire : » que s'il ſe devoit faire un changement fatal, » il étoit plus honnête de périr, les armes » à la main, que de voir preſſer des dependan- » ces & des réünions ridieules : qu'enfin une mort » glorieuſe étoit plus honorable, qu'une vie » pleine de lâcheté : que pour lui, il étoit né » dans un tems fâcheux, & qu'il avoit été élevé, » dans l'adverſité; mais que par la grace du Ciel, » il avoit recouvré les charges qu'avoient eu ſes » Prédeceſſeurs, & qu'il eſperoit que Dieu ne » permettroit pas qu'il mourût, dans la miſere, » mais que ſi la Providence l'avoit réſolu, il ſe » ſoumettroit à ſa volonté : qu'une choſe le fâ- » choit le plus, qui étoit que l'Electeur ſon On- » cle, qui l'avoit aimé depuis ſa naiſſance com- » me ſon propre fils, & que lui-même reſpec- » toit, comme ſon pere, penchoit alors du côté » de la Ville d'Amſterdam, qui ſe faiſoit hon- » neur de s'oppoſer à tous ſes deſſeins : qu'il ne » ſavoit pas comment finiroient les brouilleries » intreſtines; mais que quand la Ville d'Amſter- » dam rentreroit dans le bon chemin, il ne par- » donneroit point à Van Beuning.

Ce dernier, depuis ce tems-là, n'oſa pas ſor- tir d'Amſterdam, de peur que le Prince ne lui jouât quelque mauvais tour. L'Hiver ſuivant, on prit une telle peur, ou au moins on feignit de l'avoir, que l'on augmenta la garde aux Portes de la Ville, & qu'on rompit la glace, ſur laquel- le on auroit pû entrer dans la Ville. Mais il ne ſe fit aucune entrepriſe ſemblable.

Le Diſcours que l'Hiſtorien rapporte, comme du Prince d'Orange, repréſente ſi bien ſon carac- tere & ſes maximes, qu'il eſt très-croyable que le Miniſtre que l'Electeur avoit en Hollande l'é- crivit à ſon Maître, tel qu'il avoit été.

Fuchs repliqua " que l'Electeur, ſon Maître, » concevoit très-bien le danger, où l'on ſeroit, » ſi la puiſſance de la France s'augmentoit encore, & que ce que faiſoit le Prince tendoit » à l'empêcher : Qu'il étoit du même ſentiment » à ces égards, mais qu'il n'étoit pas d'accord » de la maniere, dont on ſe ſerviroit, pour par- » venir au but qu'on ſe propoſoit : Qu'il pré- » voyoit que la guerre, que les Alliez ſe pro- » poſoient, pourroit être fatale à la Chrétienté, » parce qu'elle étoit fondée ſur le deſeſpoir, qui » n'écoutoit aucun conſeil ſalutaire. L'Empe- » reur, *diſoit encore Fuchs*, a beſoin de toutes ſes » forces, pour les oppoſer aux Turcs. L'Alle- » magne eſt diviſée, & n'a que peu de Troupes » ſur pied; l'Eſpagne eſt très-foible; les mem- » bres, qui compoſent la République, ſont di- » viſez; le Roi d'Angleterre eſt très-éloigné de » vouloir faire la guerre à la France; les Fran- » çois, au contraire, ſont en état de ſe rendre » Maîtres de Rhin, & d'attaquer les Provinces » Unies, en même tems Quelle eſperance » peut-on avoir de recouvrer ce qu'elle a pris, » qu'on ne craigne pas encore plus de perdre en- » core ce qu'on a? On peut éviter cette extrémi- » té; par une Paix, ou une Tréve; qu'il eſt » en nôtre pouvoir d'obtenir. Il ne faut pas, » par deſeſpoir, tout hazarder. Si on ne fait pas » tout ce qui ſe pourroit faire, il faut au moins » faire ce qui eſt poſſible. De là vient qu'on » eſt ſouvent obligé de ceder quelque choſe, » qu'on ne cederoit pas autrement. Le Prince » attendroit, en vain, du ſecours d'Allemagne, » où la plupart des Puiſſances ſont du même ſen- » timent, que l'Electeur de Brandebourg. On » aſſure même que l'Empire ne pouvoit ſe ſau- » ver, qu'en entretenant la Paix. 1684.

On objectoit qu'on ne pouvoit nullement ſe confier aux Traitez, que l'on faiſoit avec la France. Falloit-il donc ne faire jamais la Paix, avec elle? Le Roi de la Grande Bretagne & l'Electeur de Brandebourg vouloient bien être garands de cette Paix, avec d'autres; qui s'offroient de plus de lui faire la guerre, ſi el- le manquoit de tenir ſa parole. Cependant le Prince d'Orange demeura dans ſon ſentiment, & le Comte d'Avaux dit qu'il ne s'étoit pas at- tendu à autre choſe. Fagel, Penſionaire de Hol- lande, entretenoit le Prince dans ſa fermeté. Il jugeoit néanmoins que le Roi de France n'iroit pas plus loin; parce qu'autrement ceux d'Amſter- dam & des Provinces de Friſe & de Groningue ſe joindroient avec les autres, dont ils s'étoient ſe- parez. D'ailleurs le Roi de la Grande Bretagne n'étoit pas, comme on le diſoit, d'humeur de le ſouffrir; auquel cas les Magiſtrats d'Amſter- dam ſe trouveroient réduits à l'étroit. On ju- gea là-deſſus qu'il valoit mieux laiſſer les choſes dans l'état, où elles étoient; d'autant plus qu'on ne pouvoit pas voir que les Turcs vouluſſent fai- re la Paix, avec l'Empereur. Cependant le Com- te de Waldek, Fagel & Campricht étoient du ſentiment du Prince (1).

Fagel ſoûtenoit, avec aſſez de chaleur, que la République étoit en un très-grand danger. Il a- joûtoit néanmoins, qu'au ſiecle précedent, elle avoit été dans un plus dangereux état; lorſqu'a- près la perte de Harlem, Alcmar & Leide furent ſauvées, comme par miracle. Il ajoûtoit que le mê- me Dieu étoit encore, & que ſi cela ne réüſſiſſoit pas, leur cauſe étoit la même, & qu'il aimoit mieux mourir, en ſoûtenant une bonne cauſe, que de défendre des choſes ſuggerées, par le Démon. Il jugeoit auſſi qu'il valoit mieux aller attendre les ennemis, près de Bruſſelles & d'Anvers, que près de Breda, ou de Dordrecht. Il ajoûtoit de plus que la mémoire du mal, que les François a- voient fait au Païs, étoit encore toute fraiche. Il valoit mieux, ſelon lui, mourir, que d'être ex- poſé aux violences de De Louvois, le plus cruel de tous les hommes, ou de quelque Exacteur, qui auroit été ſon Laquais. D'ailleurs il croyoit, diſoit-il, qu'il n'attendoit rien que de l'Electeur de Brandebourg qui avoit les mêmes intérêts, & la même Religion, que les Etats. Il diſoit en- core d'autres choſes de cette nature, qu'on pour- ra voir dans (2) *Pufendorf*.

Cela obligea l'Electeur de Brandebourg à s'ap- pliquer à empêcher qu'il ne ſe fit aucunes hoſtili- tez; de peur que la guerre ne s'enflammât, de quelque côté, & qu'il ne fût pas aiſé de l'éteindre. Il s'y appliqua, avec plus de zèle, lors qu'il eut apris que Louis XIV. avoit écrit à l'E- vêque de Strasbourg, qu'il enverroit un corps d'Armée dans le Diocéſe de Cologne, à laquelle l'Archevêque joindroit quelques milliers d'hom- mes

(1) *Wicquefort*, Miniſtre de Lunebourg diſoit la même choſe mais avec plus de modération.

(2) Liv. XVIII. §. 19.

1684. mes, pour donner de la crainte aux Provinces Unies, & pour commencer la guerre, s'il en falloit venir juſques-là. L'Archevêque l'ayant confirmé à Fuchs, (1) qui étoit retourné à Cologne; le Prélat lui aſſûra, qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'il ne s'enſuivît beaucoup de mal de ces mouvemens. Cependant il diſoit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour empêcher que les François n'entraſſent en Allemagne; & que ç'avoit été le but, qu'il s'étoit propoſé, dans toutes les négotiations, qu'il avoit faites avec la France. Il avoüoit que ſi les François venoient à executer leur projet, la Paix ſeroit violée, & que les Electorats du Rhin perdroient courage.

La France s'étoit obligée, dans les Traitez qu'elle avoit faits avec l'Electeur de Brandebourg, de ne rien entreprendre, contre ſes interêts. Mais le Comte d'Avaux ne laiſſoit pas de dire que le Roi ſon Maître étoit convenu avec l'Electeur, les Danois, & l'Archevêque de Cologne, d'attaquer ceux qui enverroient du ſecours à la République. Il aſſûroit auſſi que le même Electeur étoit convenu de demeurer neutre. Supposé que cela fût, les E.E. GG. ne pouvoient eſperer d'autre ſecours, que le ſecours du Ciel; mais comme on ne ſauroit pénetrer les deſſeins de la Providence, & que les hommes ne ſont nullement dignes de ſa protection; on ne pouvoit pas ne craindre beaucoup des conféderations, contre la République.

On diſoit alors que les Eſpagnols avoient deſſein, pour éviter la Guerre avec la France, de lui ceder les Païs-Bas. On ajoûtoit qu'ils lui préſentoient Luxembourg, Namur, la Hante Gueldre, & une partie du Brabant; à condition que Louïs XIV leur rendît un Equivalent en Catalogne. Ils vouloient, diſoit-on, mettre ſous la Protection de la Grande Bretagne les Villes maritimes de la Flandre comme Oſtende, Nieuport, Gand, Bruges, Anvers & le reſte des Païs-Bas. Ils ſe plaignoient que l'Electeur de Brandebourg favoriſoit alors la Ville d'Amſterdam; qui avoit été cauſe que la Paix avoit été conclue à Nimegue, où ils n'avoient nullement favoriſé l'Electeur.

Fuchs traitoit ces propoſitions de gens deſeſperez, puis qu'on ne pouvoit trouver des remedes plus doux, pour un mal dont on ſe plaignoit; qu'un bon Pilote tâchoit bien de ſe rendre où il vouloit aller, avec le vent arriére; mais qu'il y alloit en louvoiant, quand il ne pouvoit pas mieux faire. Il dit que trois Princes étoient convenus d'entretenir cinquante mille hommes, pour leur défenſe réciproque. Ces Puiſſances étoient le Roi de Dannemark, l'Electeur de Cologne, & celui de Brandebourg. Il jugeoit que ces Troupes ſeroient ſuffiſantes, pour faire pencher la Balance du côté, auquel elles ſe rangeroient. Il ſe fit encore d'autres négotiations entre d'autres Princes, mais qui n'aboutirent à rien. Mais il arriva une révolution quatre ans après, par laquelle l'Eſpagne & les Provinces Unies furent miſes hors d'état de craindre ſi fort la France, qui faiſoit de ſi grandes menaces. Mais c'étoit une choſe, que la prévoyance humaine ne pouvoit deviner.

Cependant il ſera bon de mettre ici de quelle maniere la Providence prépara une révolution, à laquelle perſonne ne s'attendoit. On ſait par les Hiſtoriens, qui ont conſervé à la Poſterité ce qui arriva dans la Grande Bretagne, que le Duc d'York, frere unique de Charles II. après avoir diſſimulé ſa Religion, pendant quelques années, vint enfin à ſe declarer Catholique Romain; quoi que le Roi ſon Frere continuât dans ſa diſſimulation, juſqu'aux approches de la mort. Voyez l'Hiſtoire Complette d'Angleterre ſur l'année 1681. & celle de Mr. de *Rapin Thoiras*. Il tomba malade, par la force, comme on le crut, d'un poiſon & mourut le 6. de Fevrier MDCLXXXV. Le Duc d'York, beau-Pere du Prince d'Orange, qui faiſoit profeſſion ouverte de la Religion Romaine, ſucceda à ſon Frere, ſans aucune oppoſition. 1684.

Il y avoit déja du tems, que Charles II. Roi d'Angleterre avoit chaſſé de la Grande Brétagne le Duc de *Monmouth*, ſon fils Naturel, & le Comte d'*Argyle* Seigneur Ecoſſois, qui étoient ennemis déclarez du Duc d'York. Ils ſe retirerent en Hollande & le Comte d'Argyle y demeura caché, à Amſterdam; pendant que le Duc de Monmouth ſe tenoit à la Haye. Argyle ne laiſſoit pas de le voir ſecretement, & lui perſuada de ſe joindre, avec lui, contre le Roi Jaques. Ils convinrent d'agir de concert contre lui, & le Comte d'Argyle acheta ſecretement des armes, pour armer cinq mille hommes, qu'il chargea ſur trois vaiſſeaux. Nous eumes alors occaſion de le voir à Amſterdam, ſans le connoître. Il menoit avec lui, un vieux Miniſtre Presbyterien, & alloit manger dans une Auberge Françoiſe; où il ne venoit perſonne, qui voulût en avertir l'Envoyé Anglois à la Haie. Ainſi le Comte s'embarqua ſur un de ſes bâtimens, avec quelques Officiers Allemands, & quelques Soldats, qu'il avoit levez en Hollande. 1685.

Il arriva le 5. de Mai, à la côte d'Orknei, au Nord de l'Ecoſſe, d'où il y envoya ſon Secretaire (*c'étoit un vieux Miniſtre Ecoſſois Presbyterien, avec qui nous parlames pluſieurs fois, ſans néanmoins vouloir pénetrer le deſſein, qui l'avoit appellé en Hollande*) mais cet homme fut arrêté, ce qui fit que le Comte ſe retira de là.

Il mit à la voile & alla à un autre lieu, mais tous ſes efforts, pour faire ſoulever l'Ecoſſe furent inutiles. Il fut pris & décapité. Le Duc de Monmouth, qui avoit voulu ſoulever l'Angleterre, en ſa faveur, échoüa auſſi & fut encore pris & décapité. Nous ne mettons ici que ce qui regarde les Provinces Unies & il ſuffit de dire, par raport à cette Republique, que l'on crut communément que le Prince d'Orange avoit connivé à l'armement du Comte d'Argyle, auſſi bien qu'à celui du Duc de Monmouth. Il partit le 24. de Mai ſur un Vaiſſeau de trente pieces de Canons, avec deux autres, & eut le malheur de demeurer dix-neuf jours en mer, quoi qu'il ne rencontât aucun Vaiſſeau de Jaques II. pour lui conteſter l'abordage, ſur les côtes d'Angleterre. Cependant Jaques avoit eu avis de ſon deſſein, & avoit donné ordre à *Skelton*, ſon Envoyé à la Haie, de porter des plaintes contre lui; & en effet on lui accorda de le faire arrêter, ce qui le fit partir plutôt qu'il n'auroit fait. Le bruit courut alors que le Prince d'Orange avoit été bien inſtruit auparavant du deſſein de Monmouth; mais qu'il n'étoit pas fâché de voir quel ſuccès pourroit avoir cette deſcente, ſur les côtes d'Angleterre; pour régler ſa propre conduite là-deſſus, au cas, qu'il fût lui-même obligé de faire une ſemblable entrepriſe, comme il la fit en effet.

Le Duc débarqua, ſans obſtacle, le 11. de Juin, ſur les côtes occidentales de l'Angleterre, près de Lyme, avec environ quatre-vints hommes, avec leſquels il fut reçu dans cette petite ville. Il y publia un Manifeſte, où il ſoûtint qu'il étoit fils légitime de Charles II. qui avoit, diſoit-il, épouſé ſa Mere, ce qu'on lui a toûjours conteſté. Le Roi obtint du Parlement, qui étoit alors aſſemblé,

(1) Le même. Le 21. de Mars.

1685. un Acte par lequel il fut déclaré coupable de Lèſe Majeſté. Cependant il ſe fit proclamer Roi, dans la petite Ville de Taunton. Mais tout lui réuſſit mal, & il eut la tête tranchée; comme on le verra dans ceux, qui ont écrit l'Hiſtoire d'Angleterre de ce tems-là.

Cependant le Prince d'Orange offrit à ſon Beau-Pere d'aller commander ſon Armée; & cela pour le faire de bonne foi, comme il le ſemble; parce que le Roi Jaques n'avoit pas encore abuſé exceſſivement de ſon autorité. Ce Monarque, qui ne croyoit pas encore avoir ſi choqué ſes Sujets Proteſtans, qu'il eût à craindre, qu'ils ne ſe rangeaſſent au Duc de Monmouth, & qui ne ſe fioit pas tout à fait au Prince d'Orange, le remercia civilement. Il fit un corps du Régiment de ſes Gardes & de quelques peu d'autres troupes, qui faiſoient enſemble deux mille hommes d'Infanterie, & ſept cents Cavaliers, ou Dragons. Le Roi donna le Commandement de ces Troupes à un Gentil-homme François, Frere des Maréchaux de Lorge & de Duras, & Neveu de celui de Turenne. Il lui avoit donné le titre de Comte de *Feversham*. Il alla camper à un Port nommé Sedgemore, qui n'étoit, pas fort éloigné du lieu où le Duc de Monmouth étoit abordé.

Ce dernier averti de cela crut qu'il falloit attaquer, ſans délai, Feversham, de peur que le corps, qu'il commandoit, ne fût augmenté en ſorte qu'il ne le pourroit plus attaquer, ſans s'expoſer à une défaite aſſurée. Il partit donc de nuit, ſans aucun bruit, mais après deux heures de marche, il rencontra le Regiment de Dumbarton, qui étoit compoſé des meilleures troupes du Roi, qui reçut celles du Duc, comme s'il les avoit attendues, & les repouſſa avec avantage. Le Lord Grey, qui commandoit la Cavalerie du Duc, fit mal ſon devoir, & ſe retira en deſordre, en ſorte qu'on ſoupçonna, qu'il trahit le Duc. Il arriva encore que ſon Infanterie fut mal fournie de munitions de guerre, qui avoient été conduites dans un marais; de ſorte qu'encore qu'elle fit d'abord aſſez de réſiſtence, elle fut obligée de plier, faute de poudre. Le 17. de Juillet, le Lord Grey fut pris, & peu de tems après le Duc de Monmouth fut auſſi fait priſonnier. Le lendemain, il écrivit une Lettre ſoumiſe au Roi, à qui il promettoit de découvrir quelque choſe de conſéquence à Sa Majeſté. Le 23. du mois il fut conduit à Londres, où il obtint une audience de ſon Oncle, à qui, pour obtenir la vie, il donna une déclaration de ſa main, par laquelle il avouoit que le Roi ſon Pere lui avoit dit qu'il n'avoit jamais épouſé ſa Mere. Le Duc demanda la vie au Roi, avec les larmes aux yeux. Le Roi lui dit qu'il étoit fâché de ſon malheur, mais que ſon crime étoit trop grand, pour être pardonné. On aſſure que la Reine l'inſulta, ce qui ſembla exciter en lui une indignation, qui ne ſervit de rien, dans l'état où il étoit. Il fut envoyé à la Tour, où il fut executé le 25. de Juillet. Il s'y trouva deux Théologiens, qui l'exhorterent fortement à témoigner quelque repentance de ſa Rebellion, mais il ne les voulut pas écouter & dit, entre autres choſes, *qu'il mouroit, comme un Martyr, pour le Peuple.* Il auroit mieux parlé, s'il avoit dit qu'il *étoit le Martyr de ſon Ambition.* Il fut décapité d'une maniere, qui lui attira la pitié de tout le monde; parce que comme il fut étendu ſur le Bloc, ſelon l'uſage d'Angleterre & qu'on eut donné le ſignal ordinaire au Bourreau; cet homme lui donna d'abord un coup de hache ſur les Epaules, apparemment troublé de l'execution d'un Fils d'un Roi, & d'un Prince qui n'étoit pas haï du peuple. Enſuite il ne ſépara ſa tête de ſon corps, qu'en deux coups de hache. 1685.

On fit quelques autres executions ſemblables, mais la Cruauté de *Geffrei*, Chef de Juſtice, à l'égard au peuple de l'Oueſt de l'Angleterre, fit horreur à tout le monde. Il y fit pendre des milliers de gens, des deux Sexes & de tous âges, ſans forme de juſtice, comme complices de la Conſpiration du Duc de Monmouth, & fut fait Chancellier d'Angleterre, pour recompenſe de ces cruautez. Comme cela ne regarde que l'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas.

Le Roi Jaques aſſembla ſon Parlement, & le harangua le 19. de Novembre. (1) Quoi qu'il ne s'exprimât qu'en termes généraux, on comprit qu'il ſouhaitoit que le Parlement lui donnât de quoi entretenir une (2) Armée ſur pied, tant en paix, que pendant la guerre; & l'autorizât à donner le commandement de ces Troupes à des Officiers Catholiques Romains, quoi que les Lois ne le permiſſent pas. Il continua dès lors à faire une profeſſion plus ouverte de la Religion Romaine, ſur quoi il avoit auparavant témoigné quelque ménagement. Il marqua qu'il étoit réſolu de diſpenſer de l'Acte du Teſt, qui étoit le plus grand rempart que l'on eût, contre les progrès de cette Egliſe. On comprit auſſi clairement qu'il vouloit avoir une armée toûjours ſur pied, & commandée par des Officiers de la même Religion. Auſſi la Chambre des Communes réſolut de s'y oppoſer de toutes ſes forces. Elle concevoit qu'employer des Officiers, qui n'avoient pas pris le Teſt, c'étoit la même choſe que les diſpenſer d'obéir à toutes les Lois du Royaume; & que s'il y avoit des Officiers Catholiques Romains, qui étoient honêtes gens, cela venoit de leur bon naturel; & non de leur Religion.

Cependant on commença à craindre Jaques, à qui perſonne n'oſoit s'oppoſer & qui avoit déja réduit l'Ecoſſe & l'Irlande, à le laiſſer faire ce qu'il jugeoit à propos, par rapport à la Religion & à n'avoir aucun égard à l'Acte du Teſt, comme l'Auteur Anglois, que nous avons cité, & Mr. *de Rapin Thoiras* l'ont montré aſſez au long. On pourra apprendre d'eux le détail de tout cela. Comme nous n'avons pas entrepris de faire l'Hiſtoire de la Grande Bretagne, mais ſeulement des Provinces Unies; nous ne diſons ici, que ce qu'il eſt néceſſaire à ſavoir, pour la liaiſon de l'Hiſtoire.

Le Roi Jaques continua cette année à travailler à ſe rendre maître abſolu de ſes Royaumes, pour ſe défaire ſur tout en Angleterre de l'autorité de ſon Parlement; qui traverſoit le deſſein qu'il avoit d'établir une puiſſance arbitraire; en renverſant la conſtitution politique de l'Etat, & en introduiſant les ſentimens de l'Egliſe Romaine, qu'il s'imaginoit être plus favorables au Pouvoir Deſpotique des Rois. 1686.

Il entreprit de le perſuader aux Juges, dont en effet la plus grande partie plia, & quatre ſeulement aimerent mieux quitter leur emploi, que d'embraſſer le Catholicisme. Mais le Roi en nomma quatre autres plus ſouples, dont l'un étoit Catholique Romain.

Il introduiſit de même parmi les *Sergents* en Loi, divers Juriſconſultes de la même Religion, ou diſpoſez à avoir pour lui toutes les complaiſances, qu'il demanderoit d'eux. Il en fit autant en ſon Conſeil Privé, & ne fit point de difficulté de faire le Jeſuite *Peters* Conſeiller Privé, ce qui ſcandaliza tous les Proteſtans, d'autant plus que les 1687.

(1) Voyez l'Hiſtoire Complette d'Angleterre Tom. III. pag. 499. col.

(2) *A ſtanding Army*, en Anglois.

1687 les Princes de l'Egliſe Romaine n'avoient pas même la coûtume de le faire. Il y eut auſſi des Evêques Catholiques, conſacrez dans la Chapelle du Roi, & envoyez en diverſes Provinces, ſous le titre de Vicaires Apoſtoliques. Les Jeſuites ouvrirent des Ecoles, pour prévenir la Jeuneſſe de leurs ſentimens. On ne reçut perſonne aux Emplois, qui venoient à vaquer, qui ne fût Catholique Romain, ou diſpoſé à le devenir. Le Roi lui-même faiſoit le Miſſionaire, parmi les Seigneurs de ſa Cour; dont quelques-uns eurent la lâcheté de ſe rendre à la *grace efficace*, pour parler ainſi, des Charges, que le Roi leur donnoit. Il envoya un Ambaſſadeur à Rome, qui, comme on le dit, n'y fut pas fort bien reçu; parce que la Cour de Rome, plus prévoyante que celle d'Angleterre, prévoyoit que de la maniere, dont on s'y prénoit à Londres, il n'y avoit guére d'apparence que l'on pût réüſſir.

1688. LE Teſt fut foulé aux pieds, & le Roi donna une Déclaration, par laquelle il revoquoit cette Loi & admettoit aux Charges ceux qui ne l'obſervoient point; & on ne put empêcher que dès lors les Catholiques n'entraſſent dans les Charges, que le Roi leur donnoit, quoi qu'ils fuſſent de l'Egliſe Romaine.

Le Roi, non content de cela, voulut qu'on publiât cette Déclaration, dans toutes les Egliſes, & donna ordre à ſon Conſeil d'écrire à tous les Evêques de la faire lire, dans toutes les Egliſes de leurs Dioceſes. Là-deſſus divers Evêques, qui étoient à Londres, s'aſſemblerent chez l'Archevêque de Cantorbery, pour déliberer ſur un ordre ſi étrange. Outre *Sancroft*, Archevêque de cette Ville-là, il y avoit *Lloyd* Evêque de St. Aſaph, *Kenn* de Bath & de Wels, *Turner* d'Ely, *Laker* de Chicheſter, *White* de Peterborow, *Trelawny* de Briſtol. Ces Evêques convinrent qu'ils ne pouvoient pas, en bonne conſcience, faire lire cette Déclaration dans leurs Dioceſes, & conclurent de préſenter là-deſſus une Requête au Roi, tant en leur nom, qu'au nom de divers autres de leurs Confreres, qui étoient abſens, & du Clergé inferieur de leurs Dioceſes.

Après avoir dreſſé cette Requête, ils la ſignerent, & la préſenterent le 18 de Mai au Roi Ils lui repréſenterent „ que la grande répugnance „ qu'ils ſentoient a publier, dans leurs Dioceſes, „ la Déclaration du Roi ne venoit pas d'un „ défaut d'obéïſſance à la Majeſté Royale, „ dont l'Egliſe Anglicane avoit toûjours fait „ profeſſion; non plus que d'un défaut de tendreſſe pour les Non-Conformiſtes, à l'égard „ deſquels, ils étoient prêts de témoigner toute „ la modération, qui ſeroit jugée néceſſaire; lorſque la choſe auroit été examinée & établie, par „ le Parlement & par la Convocation du Clergé: „ Que cette répugnance venoit uniquement de „ ce que la Déclaration étoit fondée ſur le pouvoir de diſpenſer des Loix, qui avoit été déclaré être contre toutes les Loix, les années „ MDCLXII & MDCLXIII, & au commencement du Regne du Roi: Que c'étoit une choſe de ſi grande conſéquence, tant à l'égard de „ la Nation, & par rapport à l'Egliſe, qu'à l'égard de l'Etat; que les Supplians ne pouvoient „ ni en honneur, ni en bonne conſcience, faire „ publier cette Déclaration, dans les Egliſes: „ Qu'enfin les Supplians prioient ardemment & „ reſpectueuſement S. M. de révoquer l'ordre „ qu'elle leur avoit donné.

Le Roi, qui croyoit que, ſi ſes ordres pouvoient être executez par les Evêques, il viendroit bien à bout de faire dépendre toutes les Loix de ſon bon plaiſir, témoigna qu'il s'attendoit a une toute autre réponſe, ſur tout de l'Egliſe Anglicane, & que s'il changeoit d'avis, il le feroit ſavoir aux Evêques; mais s'il ne leur faiſoit rien dire, il s'attendoit qu'ils obéïroient à ſes ordres. 1688.

Il eſt étrange qu'il pût croire que les Evêques ſe ſoumettroient à ſes ordres, en une choſe tout-à-fait contraire à la Religion du Royaume, & aux Loix, que les Evêques lui citerent; ſur tout après que le Prince d'Orange, & la Princeſſe ſon Epouſe s'étoient aſſez declarez, pour le maintien des Loix. On aſſure même, qu'il avoit été averti, de la part du Pape, de ne pouſſer pas cette affaire avec tant de précipitation, de peur qu'il ne la fît échouër. Mais l'impetuoſité & le zéle aveugle de ce Prince, excité d'ailleurs par de mauvais Conſeillers, lui firent précipiter une choſe, qui n'étoit nullement de celles, que l'on peut bruſquer.

Le Roi fit donc citer les Evêques, devant le Conſeil, le 8. de Juin, où on leur demanda s'ils avoüoient cette Requête. Les Evêques, qui l'avoient préſentée eux-mêmes au Roi, ſurpris de cette queſtion, appréhendoient qu'on ne leur tendit quelque piege. Mais comme elle étoit écrite de la main de l'Archevêque, qui l'avoit ſignée par lui-même & par ſes ſix Confreres; ils reconnurent que c'étoit bien la leur, & dirent qu'il n'y avoit rien, dans cette Requête, qu'ils ne fuſſent en état de juſtifier.

Le Chancelier les cenſura de leur conduite, & leur demanda s'ils vouloient paroître devant le *Banc du Roi*, qui eſt un Tribunal, devant lequel les Pairs du Royaume ne ſont pas obligez de comparoitre. Ils dirent que non, vû leur Privilege, qu'ils étoient obligez de défendre, auſſi bien que la Religion. Là-deſſus le Chancelier les menaça de la Tour, s'ils ne retractoient leur Requête. Ils demeurerent fermes, & le Roi les envoya à la Tour, par la Tamiſe, de peur que s'ils y alloient par terre au travers de la Ville de Londres, il ne ſe fît quelque ſédition en leur faveur. Mais on ne put pas empêcher que le Peuple, à genoux ſur les bords de la Riviere, ne demandât leur bénediction, & ne les exhortât à être fermes pour la Religion. Quand ils furent arrivez à la Tour, les Soldats qui la gardoient, en firent autant. Le Roi auroit dû comprendre que ſa conduite étoit deſaprouvée de la plus grande partie du Peuple; & il vit, dans la ſuite, que la plûpart de la Nobleſſe, qui abandonna ſon parti, dès qu'elle put s'aſſurer que le Prince d'Orange la mettroit à couvert de la vengeance du Roi, lui étoit oppoſée.

Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour ce Prince, c'étoit qu'il n'avoit point d'enfans, qui puſſent ſoûtenir le deſſein, qu'il avoit formé d'éteindre la Religion Proteſtante, dans la Grande-Bretagne; où l'on aſſuroit qu'il y avoit mille Proteſtans, contre un Catholique Romain. Cela fit que ceux de cette Religion apprirent, avec bien de la joie, que la Reine avoit accouché d'un Fils le 10. de Juin, dont la Cour parut avoir un très-grand plaiſir. Cependant ceux qui étoient intereſſez dans la naiſſance de cet Enfant, ne prirent aucunes précautions, pour empêcher que l'on ne pût douter qu'il fût né de la Reine. Auſſi publia-t-on des Ecrits, par leſquels on tâcha de perſuader le Public, que l'Enfant, qu'on appelloit *le Prince de Galles*, étoit un Enfant qu'aucune Dame de la Cour ne vit naître, & qui aſſurément n'étoit point Fils de la Reine. Mr.

1688. *Burnet* (1), depuis Evêque de Salisbury, fit d'abord un Ecrit qui rendoit ſa naiſſance très-ſuſpecte, & augmenta encore cette piece, ſans qu'on y répondit rien. Enfin l'indolence de la Cour d'Angleterre, ſur cette matiere, fit croire que cet Enfant n'étoit point de la Reine. D'un autre côté, le Prince d'Orange & ſon Epouſe, fille du Roi *Jaques II.* ni les Parlemens, qui leur étoient affectionnez, ne firent depuis aucune recherche, ſur cette affaire. Ainſi ni ceux, qui ſouhaitoient que l'on crût que cet Enfant étoit fils du Roi & de la Reine; ni ceux, qui étoient intereſſez, à prouver le contraire, ne firent rien, qui pût ſuffire à lever toutes les difficultez, qui ſe trouvoient dans le ſentiment dont ils faiſoient profeſſion d'être. Cela ſuffit pour nous diſpenſer d'entrer en aucune recherche, ſur cette matiere.

Le Roi voyant qu'il trouveroit plus de difficulté, à faire publier ſa Déclaration, par les Evêques, crut qu'il gagneroit plus facilement les Eccleſiaſtiques & les Laïques, dont il pouvoit avoir beſoin; s'il faiſoit appeller, à part, ceux qu'il vouloit gagner, en ſon cabinet. Il leur promettoit ce qu'il croyoit les pouvoir ébranler, & n'oublioit pas les menaces, lors qu'il croyoit que cela étoit neceſſaire. Il ſe préparoit même à employer la force ouverte, s'il ne pouvoit autrement venir à bout de ſon deſſein. Il fit venir pour cela des Regimens entiers d'Irlandois, & mit quantité d'Officiers de cette Nation dans les Regimens Anglois. La Nation Angloiſe en fut extrêmement offenſée, parce que depuis le Maſſacre des Anglois en Irlande, elle avoit conçu une haine implacable contre cette Nation; & cette haine augmenta encore alors, que l'on regarda les Irlandois, comme des inſtrumens qu'on alloit employer pour établir le pouvoir arbitraire en Angleterre, ſoit par rapport aux Loix Civiles, ſoit à celles qui concernent la Religion. La Ville de Carliſle ne laiſſa pas de préſenter une Adreſſe au Roi, que l'on diſoit avoir été dreſſée par un Jeſuite.

Cependant on envoya querir les Evêques priſonniers le 15 de Juin, pour être jugez devant le Banc du Roi; mais demandant quelque délai, on leur en accorda juſqu'au 29. de ce mois. Ils y comparurent ce jour-là, & l'Avocat de la Cour ſoûtint que leur Requête étoit un *Libelle*, & celui des Evêques tout le contraire. Il étoit viſible qu'ils avoient raiſon. Cependant les Juges ou les *Jurez*, comme l'on parle en Angleterre, qui s'étant retirez dans une autre chambre, pour y conferer entre eux, y paſſerent la nuit (ce qui arrive auſſi quelquefois en Angleterre) & déclarerent les Evêques *non Coupables*. On entendit alors des cris de joie dans la Ville de *Londres* & en celle de *Weſtminſter*, qui ſe touchent. Le Roi étoit allé ce jour-là dîner au Camp de Honſlow, dans le Tente de Mylord *Feversham*, qui y commandoit. Pendant qu'ils étoient à table, la nouvelle de l'abſolution des Evêques y arriva, ce qui fit jetter des cris de joie à la plus grande partie de l'Armée. Sur cela le Lord *Feversham* ſortit de table, pour ſavoir d'où venoit ce bruit. Il revint enſuite, & dit que cela *n'étoit rien; que les Soldats avoient ſeulement témoigné la joie qu'ils avoient que les Evêques avoient été abſous*. Le Roi, qui s'étoit attendu à autre choſe, lui dit: *N'appellez-vous cela rien? Mais tant pis pour eux*. Il étoit ſurprenant que le Roi, qui avoit dû être élevé dans la Religion Proteſtante, après être ſorti d'entre les mains de la Reine ſa Mere, fût demeuré dans la Catholicité, & voulût que les Evêques & les autres Eccleſiaſtiques Proteſtants de la Grande Bretagne contribuaſſent à détruire leur propre Religion, pour lui faire plaiſir. Mais le zèle aveugle peut faire commettre les plus grandes *incongruitez*, pour parler ainſi. Sans cela, Jaques auroit bien facilement compris que les Evêques, qui étoient des Gens de Lettres, & qui faiſoient en particulier profeſſion d'avoir bien étudié la Théologie, ne ſe rendroient pas à la prémiere inſtance, qu'on leur faiſoit de favoriſer le Catholiciſme Romain. On pouvoit dire, ſans aucune exaggerarion, que le Clergé Anglois Proteſtant avoit infiniment plus étudié la Théologie, que ſon Pere Peters & les autres Théologiens de la même Religion. Il ne leur eſt pas plus permis d'examiner les dogmes de leur Egliſe, qu'il ne l'eſt permis, ſelon ſes principes, au reſte du Peuple. Il s'agit d'embraſſer les dogmes reçus, & non de les examiner. Auſſi a-t-on cru que le Roi ne cherchoit de faire un changement dans la Religion, que pour en faire un autre dans les Loix & dans la forme du Gouvernement, qu'il vouloit rendre abſolu. Autrement s'il n'avoit eu que des difficultez ſur la Religion, il auroit dû conſulter les Théologiens de l'Egliſe Anglicane, & leur propoſer ſes difficultez; ou même demander une Conférence entre les deux partis, pour ne pas paroître ſe déterminer, ſans connoiſſance de cauſe. On ſait qu'il y avoit de très-habiles Théologiens, dans l'Egliſe Anglicane, qui auroient pu lever les difficultez, qu'il pouvoit avoir ſur la Religion. Mais le P. Peters & les autres Théologiens de l'Egliſe Romaine n'étoient nullement en état de leur tenir tête, dans une Conférence reglée, & les livres qu'on avoit vû, depuis quelque tems, l'avoient bien fait voir. Mais ce n'étoit pas ce dont il s'agiſſoit alors, mais de changer le Gouvernement, & de le rendre arbitraire.

1688.

Cependant il s'aſſembla un nombre conſiderable de Nobleſſe Angloiſe, qui ſe rendit à la Haie, pour prier le Prince & la Princeſſe d'Orange, de ſe mêler de ce qui ſe paſſoit en Angleterre. Le Prince fut ainſi inſtruit des efforts que le Roi y faiſoit, pour y introduire la Religion Romaine, & le Pouvoir abſolu; deux choſes, pour leſquelles il avoit une paſſion ſi grande, qu'il ne pouvoit plus la cacher.

On aſſure que le Roi, ne voyant aucun moyen d'abolir le Teſt & les Loix Pénales, contre ceux qui voudroient attenter quelque choſe de ſemblable, crût qu'il falloit implorer le ſecours de l'Armée. Mais comme cela alloit à l'extinction de la Conſtitution de l'Etat, qui ſuppoſe que les ordres Parlementaires, confirmez une fois par le Roi, ſont des Loix, qui ne ſe peuvent révoquer que par les mêmes Puiſſances agiſſantes de concert. Jaques crut qu'il falloit voir, ſi l'Armée voudroit bien l'aider à anéantir ces Loix, ſans que le Parlement s'en mêlât. Pour cela, il jugea, qu'il falloit en parler à châque Regiment, à part; dans la penſée que, ſi un, ou deux, vouloient le ſoûtenir dans ſon deſſein, tout le reſte de l'Armée s'y conformeroit.

Il s'adreſſa d'abord au Regiment de Liechfield, à qui il fit dire par le Major, que ceux qui ne voudroient pas l'aider à faire revoquer le Teſt & les Loix Penales, n'avoient qu'à mettre les armes bas. Sur le champ le Regiment jetta les armes en terre, excepté deux Capitaines & quelque peu de ſimples Soldats. Le Roi en fut extremement ſurpris; mais étant revenu de ſa ſurpriſe, il dit aux Soldats de reprendre leurs

(1) Voyez l'Hiſtoire de ſon tems.

1688. leurs armes, & ſe contenta d'ajoûter qu'un autre fois, il ne leur feroit pas l'honneur de demander leurs avis.

Ayant compris par-là, qu'une Armée ne l'aideroit pas à ſubjuguer ſa Nation; il caſſa quantité d'Officiers & de Soldats Proteſtans, & mit en leur place des Irlandois Catholiques, dans quelques Régimens; mais il y trouva de l'oppoſition. Il éprouva la même choſe, ſur la Flotte.

Il y eut néanmoins quelques Evêques, qui firent lire la Déclaration, qu'ils leur avoient envoyée; mais la plus grande partie le refuſerent. Il vit auſſi une union, qu'il n'avoit jamais crue, entre les Epiſcopaux & les Presbyteriens, pour s'oppoſer de concert à ſes deſſeins. Cependant ſi le Roi eût eu le tems d'aſſembler tous ceux, qui le favoriſoient, & s'il n'étoit venu du côté de la Hollande un puiſſant ſecours, pour ſoûtenir la Religion Proteſtante; on auroit bien eu de la peine à lui réſiſter, faute d'un Chef, qui fût aſſez reſpecté, pour tenir unis les principaux de ceux, qui étoient oppoſez aux deſſeins de Jaques.

Ce Chef ne pouvoit ſe trouver qu'en Hollande, où étoit le Prince d'Orange, qui étoit fils d'une fille d'Angleterre, qui avoit épouſé, comme on l'a dit en ſon lieu, la fille ainée du Roi, & qui ſeul étoit en état de conduire un corps de bonnes Troupes, pour s'oppoſer aux Troupes Royales, & capable de les battre, avec celles, qui ſe voudroient mettre ſous le Général qui les commandoit. Auſſi pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes Anglois ſe rendirent-ils à la Haie, pour offrir leurs Perſonnes & leurs Biens au Prince, qu'ils trouverent fort diſpoſé à entreprendre ce qu'ils lui propoſoient. Le Docteur *Burnet* fut un de ceux, qui perſuaderent au Prince, qu'il ne ſeroit pas fort difficile de gagner les Anglois mécontens du Gouvernement du Royaume, & de réduire le Roi à ſe retirer, comme il le fit.

On trouva à propos que les Seigneurs Anglois, qui étoient à la Haye, demanderoient, pour toute l'Angleterre, le ſecours des Etats Généraux, après en avoir parlé avec quelques-uns de leur Corps. Comme cette affaire regardoit le Prince d'Orange, les Députez aux Etats témoignerent qu'ils ne manqueroient pas de s'employer à la faire réuſſir. En effet, ſi l'Angleterre avoit embraſſé la Religion Romaine, & ſe fût unie à la France; il auroit été difficile de ſe défendre, contre ces deux Couronnes, agiſſantes de concert.

Il s'agiſſoit de faire les appareils, néceſſaires pour cela, ſans qu'on s'en apperçût, & ſans que la France accourût au ſecours du Roi d'Angleterre, en attaquant les Etats Généraux; ce qui auroit empêché que le Prince d'Orange n'allât au ſecours des Anglois. Il arriva heureuſement pour eux, que la France eut des affaires avec pluſieurs Princes d'Allemagne, qui attirerent ſes forces de ce côté-là.

L'Archevêché de Cologne vint à vaquer, par la mort de celui, qui en étoit en poſſeſſion. Le Prince de Furſtemberg, qui avoit été fait Cardinal, aſpira encore à la dignité de cet Archevêché, où il étoit déja Chanoine. Comme il avoit toûjours été dévoüé à la France, il fut vivement ſoûtenu par cette Couronne. Elle fit en ſorte qu'il fut *poſtulé*, comme on parle, de quatorze Suffrages; & le Prince *Clement* de Baviere fut élû de neuf. On ſe remit de part & d'autre, au jugement du Pape Innocent XI. qui confirma le Prince de Baviere, quoique la France ſoûtint le Prince de Furſtemberg. Pour faire ſentir au Pape ſon mécontentement, le Roi fit prendre Avignon & tout le Comtat; ce qui fit que l'on y mit quelques Troupes Françoiſes. 1688.

Cependant la Ligue d'Augsbourg, qui s'étoit formée, pour s'oppoſer aux entrepriſes de la France, fit quelques mouvemens, qui l'obligea d'envoyer quelques Troupes de ce côté-là; pour empêcher que la Ligue n'entreprît rien contre les interêts du Roi. Elles paſſerent le Rhin & ſe ſaiſirent d'Hailbron, d'où elles coururent tout le Païs juſqu'à Augsbourg, & le mirent ſous contribution.

Outre cela le Roi avoit un autre démêlé, avec l'Electeur Palatin, ſur la ſucceſſion du dernier Electeur Proteſtant; dont la fille avoit été mariée, avec le Duc d'Orleans. Il y envoya auſſi quelques Troupes, commandées par Mr. le Daufin de France, qui ſe ſaiſit d'Heidelberg, Capitale de l'Electorat. D'autres en firent autant de Mayence, & furent ainſi, comme toutes celles qui étoient employées à brider les Allemands, hors d'état d'attaquer la frontière des Etats Généraux. Tout cela leur donna le tems de préparer les Troupes, qu'ils avoient données au Prince d'Orange. Ce Prince ayant ouï les avantages des François en Allemagne, en témoigna de la joie; parce que, ſans cela Louis XIV. auroit pu attaquer la République, & empêcher qu'elle ne pût permettre que le Prince n'allât ſecourir l'Angleterre. Il lui déclara bien la Guerre le 3. de Décembre; mais le coup étoit déja frappé, comme on le verra par ce que nous allons dire; ſans néanmoins vouloir entrer dans aucun détail de ce qui ſe paſſa, dans la Grande Bretagne.

Pour tenir ſecret ce qui ſe faiſoit, par rapport à l'entrepriſe de ſecourir la Grande Bretagne Proteſtante, contre le Parti Romain; on nomma un petit nombre de Commiſſaires, pour donner les ordres néceſſaires touchant la Flotte & les Troupes, que l'on mettroit deſſus. Tout fut executé ſans fracas, & ſans deſordre. Quoi que le bruit en eût couru auparavant, on ne ſavoit rien du fond de cette affaire. Le Prince, voyant que la Flotte étoit à peu près prête, eut des conférences, avec l'Electeur de Saxe, & celui de Brandebourg, & divers autres Princes d'Allemagne, à Minden; qui s'engagerent d'avoir prêt un certain nombre de Troupes, pour ſecourir les Etats Généraux, s'ils étoient attaquez, en ſon abſence. En ce tems-là, les Princes de l'Empire continuerent à ſe confirmer, dans la penſée, que le Gouvernement des Provinces Unies, tel qu'il eſt, eſt avantageux à toutes les Puiſſances voiſines; parce qu'il ne cherche ni conquêtes, ni changemens dans le voiſinage; mais ſeulement que chacun garde ce qu'il poſſede, & conſerve la forme de ſon gouvernement, telle qu'elle a été auparavant.

Cependant le Prince, ſelon un uſage de ſes Prédeceſſeurs, comme on l'a pû voir plus d'une fois, en cette Hiſtoire, aſſembla l'Armée des Etats Généraux dans les Bruyeres proche de Nimegue; comme pour en faire la revuë; mais que l'on pouvoit facilement mener par les Rivieres, dans les Mers qui ſéparent la Grande Bretagne du Continent, & les conduire dans cette grande Ile.

Les Etats avoient équippé cinquante Vaiſſeaux de Guerre, avec plus de quatre cens petits bâtimens, pour porter en Angleterre toutes les proviſions de guerre & de bouche, qui étoient néceſſaires pour faire réüſſir l'entrepriſe. Le Roi de France eut quelque vent de ce deſſein, par le Comte d'*Avaux*, qui étoit alors ſon Ambaſſadeur en Hollande. *Skelton* Envoyé du Roi Jaques à la Haie, découvrit auſſi à ſon Mai-

1688. tre, qu'il ſe tramoit quelque choſe contre lui. Cependant ce Prince, mal ſervi par ſes Eſpions, & ſe confiant trop au Parti, qui le favoriſoit, n'eut aucun égard aux avertiſſemens, qu'on lui donnoit. Mr. le Préſident *Barillon*, Ambaſſadeur de France en Angleterre, étoit auſſi perſuadé, que Jaques n'avoit rien à craindre. Le Comte d'Avaux donna néanmoins des avis tous contraires au Roi ſon Maître; mais les avis oppoſez de Barillon, qui étoit à Londres, en firent douter. Le Roi Jaques, dans cette incertitude, crut pouvoir calmer les eſprits, en publiant qu'il étoit réſolu d'appeller un Parlement. Il s'ouvrit là-deſſus à ſon Conſeil, le 24 d'Août, & dit qu'il avoit réſolu de le faire, pour le 27 de Novembre. Il donna ordre au Chancelier d'expedier les ordres, de faire dans tout le Royaume, de nouvelles élections. Mais ces ordres ne furent point envoyez, apparemment parce que l'on vouloit voir auparavant ce que le Prince d'Orange pourroit faire.

Cependant on vit arriver à Londres Mr. de *Bonrepos*, de la part du Roi de France, pour offrir au Roi de la Grande Bretagne, une Flotte & une Armée de terre, qui ſeroit de trente mille hommes. Cela ayant été propoſé, le Comte de Sunderland, Préſident du Conſeil, dit qu'il ne paroiſſoit pas être de la prudence de le recevoir dans le Royaume, au tems, auquel on convoqueroit un Parlement; & que ſi les François entreprenoient de s'emparer de l'Angleterre, le Roi ne trouveroit perſonne, qui voûlût ſe joindre à lui, pour le voir après Vice Roi de la Grande-Bretagne, au nom de la France. Cela fit réſoudre Jaques de réfuſer un ſemblable ſecours.

Cependant il donna ordre au Marquis d'*Albyville*, ſon Ambaſſadeur à la Haie, de demander aux Etats Généraux, ce qu'ils prétendoient faire, avec leur Flotte, & les Troupes, dont ils la chargeoient. Ils lui répondirent, qu'ils l'avoient fait, à l'imitation de Sa Majeſté Britannique, qui avoit une Flotte & une Armée de terre conſiderable, ſans qu'on ſût pourquoi; & avoit fait une nouvelle alliance, ſur laquelle ils auroient bien plus de raiſon de lui demander, pourquoi il l'avoit faite?

Cette réponſe des Etats lui parut aſſez claire, & il ſe crut obligé là-deſſus, de prendre une réſolution, pour empêcher que la Flotte Hollandoiſe ne fît une deſcente en quelque poſte, ſur les Côtes Méridionales ou Septentrionales de l'Angleterre, ou *ſur le Canal*, comme parlent les Hollandois, ou ſur *la Manche* comme on le nomme en France; ou au Nord, vers les Frontieres de l'Ecoſſe. Pour cela, il remit à ſes Gouverneurs du Port de Portsmouth, & la place de Hull, qui eſt au Nord vers les Côtes de l'Ecoſſe, à l'Orient.

Comme tout le monde ſavoit les préparatifs, qu'on faiſoit en Hollande, Jaques jugea qu'il ſeroit bon de convoquer un Parlement, pour s'oppoſer plus vivement aux Etats. Il déclara donc à ſon Conſeil le 24. d'Août, qu'il avoit deſſein d'appeller un Parlement, pour le 27 de Novembre, & le Chancellier eut ordre d'envoyer des Mandemens, afin que les Membres de la Chambre des Communes fuſſent élûs le 5. de Septembre. Mais ces *Ecrits*, comme on les nomme en Angleterre, ne furent point envoyez; ce qui fit croire, que le Roi n'avoit parlé de convoquer un Parlement, que pour amuſer ſes Sujets.

En ce tems-là, il arriva de Paris à Londres Mr. de *Bonrepos*, de la part de Louïs XIV. pour offrir à Jaques II. un ſecours très-conſiderable, par mer & par terre, contre ceux qui traverſoient ſes deſſeins. Mais le Comte de Sunderland conſeilla au Roi de la Grande Bretagne, de le refuſer; de peur que ce ſécours étranger ne le rendît plus odieux à ſes Peuples. 1688.

On aſſure même, qu'il ne pouvoit ſe perſuader que ſon Gendre oſât l'attaquer, & que cela le rendoit inſenſible à ce qui ſe paſſoit. On demandoit en vain à *Skelton*, qui étoit alors Envoyé à Paris, d'où venoit que le Roi ſon Maître n'acceptoit pas le ſecours, que Louïs XIV. lui offroit. Skelton ne pouvoit rien répondre à cela; mais il s'aviſa d'un expedient, qu'il crut pouvoir être équivalent au ſecours, qu'il ne pouvoit pas accepter, ſans des ordres exprès. Ce fut que le Comte d'Avaux témoigneroit aux Etats Généraux, que Louïs XIV. regarderoit, comme fait à lui-même, ce que l'on feroit à Jaques II.

Le Roi de France aprouva fort cette penſée, & le Comte d'Avaux préſenta un Mémoire aux EE. GG. le 9. de Septembre, où il témoignoit que le Roi ſon Maître tiendroit comme fait à lui-même, ce qu'on feroit au Roi de la Grande-Bretagne; contre lequel il s'appercevoit bien qu'on faiſoit des appareils, qui tendoient à le chaſſer de ſon Throne.

Les Etats répondirent, en termes ambigus; & pour rendre la même choſe au Roi d'Angleterre, ils firent demander au Marquis d'Albyville à quoi tendoit l'Alliance, que les deux Rois avoient faite enſemble. Ce dernier répondit, que ſon Maître n'avoit pas conſenti à ce que le Comte d'Avaux avoit dit aux Etats. Il fit même mettre en priſon Skelton, après l'avoir rappellé. Il fit auſſi diverſes démarches, pour ramener les eſprits, comme de propoſer, dans une Proclamation, des termes équivoques, qui ne tromperent perſonne. Dans la Proclamation du 21. de Septembre, il diſoit, entre autres choſes, " que ſon deſſein étoit de procurer une entiere liberté de conſcience, à tous ſes Sujets. (*Ce qui regardoit ſeulement les Catholiques Romains; car pour l'Egliſe Anglicane, le Roi ne pouvoit pas s'attribuer, ce qu'elle ne devoit qu'aux Loix.*) Il ajoûtoit " encore, qu'il feroit que, non ſeulement l'Egliſe Anglicane, mais encore les autres Sectes, " fuſſent rendues inepables d'être de la Chambre " des Communes; afin d'éloigner par-là la crainte, qu'on pourroit avoir, qu'ils ne ſe miſſent " en poſſeſſion de l'Autorité Légiſlative, pour ruiner les Proteſtans.

Mais il ne pouvoit pas propoſer, comme une grace, un droit, que tous les Anglois devoient naturellement avoir. Auſſi cette propoſition ne contenta-t-elle perſonne, & l'on ne fut nullement diſpoſé à voir les Seigneurs Catholiques, dans la Chambre Haute. Les ordres de proceder à l'élection de ceux de la Chambre des Communes ne vinrent point.

Cependant comme il ne pouvoit plus douter que le Prince d'Orange n'en voulût à lui-même, qu'il vouloit empêcher de ruiner la Religion Proteſtante & de changer même la forme du Gouvernement; le Prince ſe diſpoſa à partir, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible. Le Roi Jaques nomma, pour commander ſon Armée, le Comte de Feversham, dont on a déja parlé ci-devant; car le Comte *de Roie* avoit refuſé cette place, où il étoit aiſé de comprendre qu'un Proteſtant Etranger ne pouvroit pas ſe ſoûtenir, contre one Armée Proteſtante, qu'on attendoit tous les jours. Pour prévenir l'aliénation des eſprits des Anglois, à cauſe de l'Alliance que Jaques avoit avec la France; il ordonna à d'Albyville, de proteſter aux Etats GG.

par

1688. par un Mémoire, que ſon Maître n'avoit aucun Traité avec la France, que ceux qui avoient été imprimez; & d'offrir aux Etats de renouveller la Paix de Nimegue, & la Trêve de vint ans, dont on étoit convenu en MDCLXXIV. Mais les Etats n'écouterent nullement l'Ambaſſadeur, perſuadez que tout cela ne tendoit qu'à aider Jaques à ſe rendre abſolu en Angleterre.

Le Penſionaire même de Hollande ne diſſimula point, que le Prince d'Orange alloit en Angleterre, invité par la Nobleſſe pour la ſoûtenir contre la violation des Lois, que le Roi commettoit tous les jours. Jaques fut averti de tout & du grand nombre de Nobleſſe Angloiſe, qui étoit en Hollande; ce qui marquoit aſſez clairement qu'il trouveroit, en Angleterre, plus de difficultez qu'il n'avoit cru, pour y introduire le Catholicisme, & le Deſpotiſme.

Mais ne ſachant à qui il pouvoit s'adreſſer, pour l'aider à diſſiper les ſoupçons, que l'on avoit en Angleterre qu'il ne voulût renverſer les Loix Politiques & Eccleſiaſtiques, il réſolut enfin de s'adreſſer à l'Egliſe Anglicane; pour lui demander ſon conſeil, dans une conjoncture telle qu'étoit celle, où il étoit alors. Il s'adreſſa, pour cela à ſix Evêques, qui ſe trouverent alors à Londres. C'étoient les Evêques de Wincheſter, de Chicheſter, de Petersborough, de Rocheſter, d'Ely, & de Bath & Wels. Après leur avoir dit d'abord qu'il les avoit fait venir, pour leur demander leurs avis, ſur les conjonctures délicates, où il ſe trouvoit; il témoigna qu'il étoit diſpoſé à faire tout ce qu'on jugeroit néceſſaire, pour la conſervation de la Religion Proteſtante, & des privileges des Sujets; ſans néanmoins rien faire, qui fût contraire aux droits de la Couronne. On voyoit bien que ces offres, quelque avantageuſes qu'elles fuſſent, naiſſoient niquement de la peur, qu'il avoit; & que la peur étant paſſée, il ſe trouveroit que les droits de la Couronne étoient incompatibles, avec ce qu'on lui demanderoit.

Les Evêques furent en ſuite, chez l'Archevêque de Cantorbery, pour voir ce que l'on pourroit répondre au Roi. En effet, ils n'étoient pas diſpoſez à faire quoi que ce fût, qui fût contre les Loix & les Uſages. Ils lui repreſenterent donc le 3. d'Octobre, 1. qu'ils ſeroient d'avis que Sa Majeſté remît l'adminiſtration des affaires, dans les Provinces, entre les mains de gens de naiſſance & qui fuſſent qualifiez pour cela; c'eſt-à-dire, qui fuſſent Anglois & de la Religion Proteſtante: 2. d'abolir la Cour Eccleſiaſtique: 3. de révoquer toutes les diſpenſes, données aux Catholiques Romains, pour exercer des Charges tant Eccleſiaſtiques, que Civiles; particulierement, dans les Univerſitez, & ſur tout dans le College de la Magdelaine d'Oxford: 4. de défendre les Ecoles Publique accordées aux Catholiques: 5. de ne plus les diſpenſer des Lois; mais remettre cela au Parlement: 6. de faire révoquer les quatre Evêques, qui prenoient le titre de *Vicaires Apoſtoliques:* 7. de ne remplir les Bénéfices Eccleſiaſtiques vacans, en Angleterre & en Irlande, que par des Proteſtans de pieté & de ſavoir.

A cela, que tous demanderent en commun, l'Archevêque de Cantorbery demanda, en ſon particulier, que l'Archevêché d'York, qui étoit vacant depuis long-tems, fût rempli.

8. De rendre à chaque Corps de métier ſes Chartres & ſes Privileges.

Comme les Evêques apprirent que le Roi avoit promis de rendre ſa Chartre à la Ville de Londre, ils en remercierent le Roi.

9. De convoquer un Parlement libre, par le moyen duquel l'Egliſe Anglicane fut miſe en repos, ſelon les Actes d'Uniformité; qu'une juſte Liberté de Conſcience pût être établie, & les Droits & les Privileges du Peuple fuſſent maintenus. 10. Qu'enfin & ſur toutes choſes, il plût à S. M. d'accorder aux Evêques la permiſſion de lui repréſenter les raiſons, qu'Elle avoit de ſe joindre à l'Egliſe Anglicane, dans laquelle il étoit né & avoit été élevé. 1688.

Le Roi, pour regagner les eſprits, accorda une bonne partie de ces Articles aux Evêques; & parut diſpoſé à l'executer, pendant que l'on attendit la Flotte du Prince d'Orange, & il envoya des ordres, pour cela. Mais il n'en avoit uſé de la ſorte, pendant qu'on attendit la Flotte Hollandoiſe; puis que comme il arriva une tempête, il reprit ſes anciennes manieres; ce qui fit comprendre qu'il ne tiendroit ce qu'il promettoit, qu'autant qu'il auroit peur du Prince d'Orange. On trouva moyen d'empêcher l'Evêque de Wincheſter de redreſſer ce qui avoit été fait à Oxford, ſuivant les ordres du Roi. Cette conduite lui fit entierement perdre la confiance des Evêques, qui lui avoient donné ce conſeil.

Comme il ne pouvoit s'aſſurer que ſur ſon armée, il s'appliqua à la groſſir de Soldats Catholiques Romains, auxquels ſeuls il pouvoit ſe fier. Pour les Proteſtans, ſur tout ceux, qui avoient un peu de zèle, pour leur Religion; ſi le Roi Jaques ne pouvoit pas s'y fier, ils n'avoient guère de ſujet de ſe fier en lui, puiſque cette eſpece de Dévots n'ont aucun égard, que pour l'Egliſe. Il y a ſujet d'être ſurpris que tant de gens s'y fient; & cela en des choſes, dans leſquelles elle a un interêt viſible de les tromper. Ceux qui connoiſſent un peu le Cœur de l'Homme, ne peuvent guére douter, qu'il ne ſe déclare pour une opinion, qui lui rapporte du profit, & qu'il ne s'éloigne de tout ce qu'il croit lui être ruineux. Le peuple de Londres ſe fit alors ſi fort craindre au Roi, qu'il donna ordre qu'on fermât toutes les Chapelles Romaines, qui étoient à Londres; de peur que le peuple ne fît quelque ſoulevement, à cette occaſion. Il ordonna en ce même tems, dans tous les Ports & les rades, où la Flotte de Hollande pourroit faire deſcente, ou emmenât tous les Chevaux & le Bétail à vint milles de la côte.

Comme il parut alors un Ecrit imprimé en Hollande, où l'on accuſoit l'Enfant, qu'on appelloit *le Prince de Galles*, de ſuppoſition: le Roi convoqua le 22. d'Octobre un Conſeil extraordinaire, où il dit tout ce qu'il put, en faveur de cet Enfant, pour faire voir qu'il étoit bien né de la Reine. Bien des gens ne purent pas croire que cela fût vrai, à cauſe du peu de ſoin, qu'on avoit pris de faire trouver aſſez de témoins de la naiſſance de cet enfant. On peut voir dans le Livre du Prélat, cité en marge, qu'au moins on ne pouvoit pas prouver, en bonne forme, la *legitimité*, pour parler ainſi, de cet Enfant; & de l'autre côté, qu'on n'avoit pas de preuve inconteſtable de ſa ſuppoſition. Quoi qu'il en ſoit, la queſtion n'a pas été décidée depuis, dans les formes, & il étoit bien ſûr que le Prince d'Orange étoit fils de la ſœur de Jaques II, ſans que cela pût être mis en doute. Il étoit encore d'une notorieté publique, que la Princeſſe *Marie*, que le Prince d'Orange avoit épouſée, étoit bien ſûrement fille de ce même Roi. Auſſi depuis, quand on regla la ſucceſſion à la Couronne de la Grande Bretagne, où

(t) Voyez Mr. *Burnet*, dans l'Hiſtoire de ſon tems ſur cette année.

1688. » du Parlement, touchant les droits des Sujets,
» faite au Parlement, & non par des actes de
» grace, qui n'étoient qu'un effet de la crainte.
» C'eſt pourquoi le Prince s'en rapportoit à une
» Aſſemblée du Parlement.

Les Etats Généraux publierent auſſi une Réſolution, priſe dans leur Aſſemblée, concernant les raiſons, qui les avoient portez à prêter au Prince leurs Vaiſſeaux & leurs Troupes. C'étoit principalement, que le Prince d'Orange avoit été invité à cette entrepriſe, par la Nobleſſe & par le Clergé d'Angleterre; & que les Etats avoient juſte ſujet de craindre, que le Roi d'Angleterre, après s'être rendu abſolu en ſon Royaume, ne ſe joignit avec le Roi de France, pour détruire la Religion Proteſtante dans les Provinces Unies.

Tout étant prêt, dans la Flotte, pour partir, le Prince alla prendre congé aux Etats Généraux, dans leur Aſſemblée, qui ne le laiſſa pas ſortir ſans repandre des larmes, qu'il ne pût pas retenir lui-même. En effet, le Prince s'expoſoit à un très-grand danger, & l'Etat des Provinces Unies avec lui. Si l'entrepriſe n'avoit pas réüſſi, on eut été en un grand danger, par l'union des Rois de France & d'Angleterre, pour perdre cette République.

Le Prince s'embarqua le 29. d'Octobre ſur une Fregate de quarante pièces de canons. Mr. le Maréchal de *Schomberg*, que le Prince avoit demandé à l'Electeur de Brandebourg, chez qui il étoit, s'embarqua ſur le même Vaiſſeau. Toute la Flotte étoit compoſée de cinquante Vaiſſeaux de Guerre, de vingt Fregates, & d'autant de Brulots. Il y avoit environ quatre cens Bâtimens de tranſport. Il n'y avoit pas de quoi effrayer le Roi Jaques, s'il avoit eu une Flotte, en qui il pût ſe fier, & telles que celles que ſon Frere avoit équipées plus d'une fois contre les Hollandois; il auroit pour le moins pu maltraiter les Vaiſſeaux de tranſport de la Flotte Hollandoiſe. Mais on il faut qu'il ne ſe fiât pas à ſa Flotte, ou qu'il crût la Hollandoiſe plus forte, qu'elle n'étoit, ou que le courage & la prudence lui manquaſſent. Les Anglois les plus qualifiez, qui étoient avec le Prince, furent les Comtes de *Shrewsbury* & de *Macleſfield*, & les Lords *Mordant*, *Wiltshire*, *Pawlet*, *Elan*, *Dumblain*, l'Amiral *Hérbert*, le Colonel *Sidney*, Mr. *Herbert*, Mr. *Ruſſel*, le Chevalier *Guyn*, le Major *Wildman*, le Dr. *Burnet*, Mr. *Harbord*, Mr. *Ferguſſon*, Miniſtre. Outre le Maréchal *de Schomberg*, il avoit avec lui, *Charles de Schomberg* ſon fils, Mr. *de la Caillemotte*, Fils cadet du Marquis de Ruvigni, avec trois cens Officiers François Réfugiez. *Herbert*, Amiral Anglois, commanda l'Avant-Garde; *Everſſen*, Vice-Amiral Zelandois, eut l'Arriere-Garde. Le Prince ſe mit au Corps de Bataille, & l'on voyoit ſur ſon Bord un Pavillon, avec ſes armes, & autour ces mots *La Religion Proteſtante*, & *les Libertez d'Angleterre*; & au deſſous, *Je maintiendrai*, qui eſt la Deviſe de Naſſau.

Cette Flotte, comme le rapporte un Officier François, qui étoit deſſus, n'eut pas été longtems en Mer, que le vent tourna à l'Ouëſt; & elle fut ſi fort diſperſée, que le lendemain à peine en voyoit-on deux Vaiſſeaux enſemble. La tempête dura deux jours, & la Flotte fut tout-à-fait diſperſée. A peine pût-elle ſe rendre au Rendez-vous, plus de huit jours après. Cependant le dommage ne fut pas grand. On aſſure, qu'en cette occaſion, les Etats, pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne mit en Mer, pour attaquer leur Flotte, firent mettre dans la Gazette, que le Prince avoit fait une ſi grande perte, qu'il ne pourroit remettre à la voile, que l'Hiver ſuivant; 1688.
dans l'eſpérance que Jaques ne ſe hâteroit pas de mettre ſa Flotte en Mer. En effet, le Roi, ayant reçu cette nouvelle, crut être hors de danger, pour ce tems-là; & ſe flattoit de trouver, pendant l'Hiver, le moyen de faire échoüer le deſſein du Prince. Dans cette conjoncture, il révoqua diverſes graces, qu'il avoit faites à ſes Sujets, & fit connoître par-là, que ce n'étoit que par la peur de l'Armée Hollandoiſe, qu'il croyoit avoir bientôt ſur ſes Côtes, qu'il les avoit accordées.

Cependant un Officier Anglois, qui étoit au ſervice des Etats, porta en Angleterre un paquet des Manifeſtes du Prince. On ſaiſit ce paquet, & on le porta au Roi, qui là-deſſus revoca encore quelques graces, qu'il avoit faites à ſes Sujets. Il voulut engager les Evêques, qui ſe trouverent à Londres, à renoncer à ce Manifeſte; & leur demanda, s'ils avoient été du nombre des *Seigneurs Spirituels*, qui avoient appellé le Prince d'Orange. Les Evêques ſe contenterent d'aſſurer le Roi de leur fidelité, ſans entrer en aucun éclairciſſement. Mais le Roi prétendit qu'ils ſe juſtifiaſſent publiquement, en faiſant ſerment de n'avoir point appellé le Prince d'Orange; en lui apportant un Ecrit, ſigné de leurs mains, par lequel ils témoignaſſent qu'ils n'avoient point appellé ce Prince en Angleterre. Il marqua le jour, auquel il vouloit qu'ils lui apportaſſent ce papier. Il ne leur diſſimula point, qu'il vouloit démentir le Prince, ſur la correſpondance, qu'il ſe vantoit d'avoir avec les Evêques. Ils retournerent, le jour marqué, à Whitehall; mais ils s'excuſerent de donner rien par écrit, parce que l'accuſation, que l'on faiſoit contre eux, ne deſignoit perſonne en particulier; à quoi ils ajoûterent, qu'il ne convenoit pas à des gens, comme eux, d'allumer la Guerre entre le Beau-Pere & le Gendre. Le Roi réſolut là-deſſus de ſupprimer le Manifeſte de ce dernier, dans la ſuppoſition, qu'il n'y en avoit que peu d'Exemplaires, dans le Royaume; mais ayant apris qu'il y en avoit beaucoup, il le fit imprimer, avec des Remarques, contre le Prince. Ce dernier écrivit auſſi une Lettre à l'Armée Angloiſe, que le Roi tenoit encore ſur pied, ſans néanmoins s'y fier trop. L'Amiral Herbert écrivit auſſi à la Flotte Angloiſe, qu'il exhortoit de demeurer ferme dans la Religion Proteſtante, & fidele à ſa Patrie.

Le Roi avoit fait fonds ſur la fidelité de ces Armées, parce qu'il ſuppoſoit, que des Soldats & des Matelots ne s'engageroient point en une querelle de Religion. Il a couru un bruit, que l'Amiral Herbert, tenté avant ce tems-ci, par le Roi Jaques, de ſe faire Catholique Romain, puiſque ne paroiſſant pas avoir beaucoup de Religion, à cauſe de ſa vie licentieuſe; il lui avoüa, *qu'il étoit un grand pécheur*; mais il ſoûtint, qu'*il n'étoit pas encore aſſez mal-honête homme, pour changer de Religion.*

Le dommage, que la Flotte du Prince avoit ſouffert, ſe trouva de ſi peu de conſéquence, ou fut reparé, avec tant de promptitude, par les Amirautez des Etats, toûjours fournies de tout ce qui eſt néceſſaire pour cela; que, dans l'eſpace de onze jours, la Flotte fut ſi bien radoubée, qu'elle fut en état de ſe remettre en Mer.

Le Prince ſe rembarqua le 11. de Novembre, après midi. Il ſembla d'abord, que le Prince iroit prendre terre au Nord d'Angleterre, à cauſe de quelque manœuvre qu'il avoit faite, ce qui obligea le Roi d'envoyer quelques Troupes de ce côté-là. Mais vers la nuit, le vent ayant tourné à l'Eſt, & étant aſſez violent, la Flotte entra

1688. dans la Manche, & s'arrêta entre Douvre & Calais; pour y attendre les Vaiſſeaux, qui étoient les moins bons voiliers. Cependant le Roi Jaques, qui avoit cru que le Prince iroit vers le Nord de la Grande Bretagne; dans la penſée apparemment, que ce Prince avoit quelque intelligence avec les Ecoſſois, ſe trouva bien trompé, quand on lui dit qu'elle étoit dans la Manche. Il eſpéroit néanmoins, que le Comte de Darmouth, qui commandoit la ſienne aſſez bien équipée, pourroit remporter quelque avantage ſur la Flotte Hollandoiſe. Cependant cette derniere continua ſa route vers l'Oüeſt, ſans que l'Angloiſe entreprît rien. Elle auroit pu facilement entreprendre quelque choſe ſur la Hollandoiſe, dans la Manche, empêchée par les Vaiſſeaux de charge, qu'elle avoit avec elle; au lieu que celle du Roi n'avoit que des Vaiſſeaux de Guerre, & pouvoit avoir à toute heure ce qui lui manquoit de l'Angleterre.

Cependant (1) le Roi Jaques s'attendoit, que le Lord *Darmouth* attaqueroit la Flotte Hollandoiſe; mais il fut extrémement ſurpris, lors qu'on lui dit qu'il ne l'avoit point fait; puis qu'elle avoit continué ſa route, ſans qu'il fit aucun mouvement. On ne ſût pas, s'il y avoit eu quelque brouillard entre les Hollandois & lui, qui l'eût empêché de les voir; ou s'il trouva ſa Flotte prête à l'abandonner; ou ſi lui-méme n'eût point de deſſein d'empêcher la délivrance de ſa Patrie. Ce ne fut pas, comme des gens ſages l'ont jugé, ſans une Providence toute particuliere, que le Prince d'Orange ne trouva, par Mer, aucun obſtacle, qui l'empêchât de pouſſer ſon deſſein, & qu'il ne fit preſque point de perte, par Mer.

Sur l'alarme, que l'on eut, que le Prince d'Orange alloit faire une deſcente, le Roi ſon Beau-Pere envoya le Duc de Berwick à *Portsmouth*, avec quelques Troupes; pour s'aſſurer de ce Port de très-grande importance, & d'empêcher qu'il ne tombât entre les mains du Prince d'Orange. On voulut néanmoins le rendre mépriſable, & empêcher, que plus de gens ne ſe joigniſſent à lui; en publiant, qu'il avoit très-peu de monde; au lieu que le Roi auroit trente-mille hommes, qu'il commanderoit en perſonne. Il envoya, en attendant, quatre mille Irlandois dans la plaine de Salisbury, parce qu'il ſe propoſoit d'y avoir ſon Armée, de trente mille hommes.

On fit imprimer des Liſtes des Soldats du Prince, pour le rendre mépriſable, par le petit nombre de ſes Soldats. Le Roi déclara, en ſon Conſeil, qu'il regarderoit comme ſes Ennemis ceux, qui lui propoſeroient de ſe raccommoder avec le Prince. Il fit auſſi une Proclamation dans ſon Conſeil, le 16. de Novembre, où il proteſtoit, qu'il ne pouvoit point appeller de „ Parlement, juſqu'à ce que les Ennemis fuſſent „ chaſſez de ſes Royaumes; & qu'il ne doutoit „ point que ſes fideles Sujets ne vouluſſent l'aider „ à les mettre dehors.

Le Prince étant débarqué près de Torbay, coucha chez le Chevalier *Guillaume Court*, où il coucha deux, ou trois nuits, & marcha, avec ſon Armée à Exeter, où le Dr. *Burnet* lui avoit fait préparer un logement. Le Prince entra dans cette Ville le 19. de Novembre, comme en triomphe, & ſe rendit à l'Egliſe Cathedrale, pour remercier Dieu de ſon heureuſe entrée en Angleterre. Après que les prieres furent faites, le Dr. *Burnet* commença à lire la Déclaration du Prince; & pluſieurs de ceux, qui étoient au Chœur, & d'autres, ſortirent de l'Egliſe; de peur que, ſi le deſſein ne réüſſiſſoit pas, ils ne fuſſent punis, 1688. pour avoir approuvé le deſſein de S. A. Mais ceux, qui demeurerent à l'Egliſe, répondirent *Amen*, quand le Docteur dit: *Seigneur, veuille ſauver le Prince d'Orange*. Pour l'Evêque *Lamplug*, dés qu'il fut que le Prince venoit à Exeter, il ſortit de ſa maiſon, & s'en alla à Londres; pour recevoir du Roi des ordres, ſur la conduite, qu'il avoit à garder. Jaques prit cela, pour une marque de la fidelité de l'Evêque, à qui il donna l'Archevêché d'York, qu'il avoit laiſſé vaquant, pour en faire un ſemblable uſage.

Pendant que S. A fut à Exeter, la Nobleſſe, qui ſe trouvoit avec lui, s'engagea à lui être fidelle. Le Prince ne laiſſa pas de trouver leur réception un peu froide. Il avoit erû que, dés qu'il ſeroit arrivé, toute la Nobleſſe de l'Oüeſt de l'Angleterre ſe joindroit à lui. Il ne laiſſa pas de leur faire un Diſcours, dans lequel il marquoit les abus, auxquels il avoit deſſein de remedier. Il ſe paſſa encore divers autres choſes, qui, quoique d'importance pour l'Angleterre, ont trop peu de liaiſon avec les intérêts des Provinces-Unies, pour être inſérées ici. On les verra dans l'*Hiſtoire Complette* d'Angleterre, ſur cette année, où l'on voit que pluſieurs Seigneurs, après avoir vû la fermeté du Prince d'Orange, & l'inclination d'une grande partie de la Nobleſſe & du Peuple à ſe joindre a lui, ſe déclarerent pour lui; d'autant plus que la conduite de Jaques devenoit toûjours plus ſuſpecte. Pluſieurs Seigneurs & Evêques, qui étoient à Londres, entre leſquels étoit l'Archevêque de Cantorbery, & celui d'York, les Evêques de S. Aſaph, d'Ely &c. avec divers Seigneurs, comme le Duc de Grafton, & celui d'Ormond, les Comtes de Clare, de Clarendon, d'Angleſey &c. dreſſerent de concert une Requête, qu'ils préſenterent au Roi, où ils diſoient, „ que dans le profond ſentiment, où ils étoient, „ des miſeres de la Guerre, qui commençoit à s'allumer dans les entrailles du Royaume; ils ſe „ croyoient obligez en conſcience, de repréſenter au Roi que le ſeul moyen de ſauver S. M. „ & ſon Royaume, étoit d'appeller un Parlement „ régulier & libre à tous égards: Que pour cela, „ ils le ſupplioient inſtamment de l'appeller, en „ promettant qu'ils contribueroient, de leur „ part, à procurer une Paix dans l'Etat & dans „ l'Egliſe; comme cela pourroit convenir à l'honneur & à la ſûreté de ſa perſonne. Ils lui inſinuoient, qu'en attendant, il ſeroit bon de „ faire une ſuſpenſion d'armes, pour prévenir „ toute occaſion de répandre du ſang humain.

Cette rémontrance fut préſentée au Roi, par les deux Archevêques, & les Evêques d'Ely & de Rocheſter, le 27. de Novembre. Les Seigneurs Catholiques Romains, qui étoient alors les ſeuls Conſeillers du Roi, lui conſeillerent de ſe fier plûtôt à ſon Armée, qu'à ſon Parlement. Il diſſimula néanmoins, en quelque maniere, puis qu'il répondit: " Qu'il ſouhaitoit lui-même paſ„ ſionnément ce qu'on demandoit, & qu'il leur „ promettoit, foi de Roi, qu'il convoqueroit un „ Parlement tel qu'on le demandoit, dès que le „ Prince d'Orange auroit quitté le Royaume; „ mais qu'il n'étoit pas poſſible d'avoir un Parle„ ment libre, pendant que le Prince d'Orange ſe„ roit dans le Royaume, & pourroit avoir une „ centaine de Suffrages pour lui.

Cette réponſe, quoi qu'elle pût paroître pacifique, ruina entierement les affaires du Roi; parce que les moins clair-voyants, s'apperçurent bien, que la préſence de l'Armée du Prince étoit la ſeule choſe, ſur laquelle la liberté du Parlement étoit

(1) Compleat Hiſtory of England Tom. III. p. 944 & ſuiv.

1688. étoit appuyée, ſans quoi l'Armée du Roi auroit été maîtreſſe de tout, ſi celle du Prince ſe fût retirée.

Le même jour, le Roi partit pour Salisbury; mais avant que de partir, il fit appeller quelques-uns de ſes Officiers, qui furent le Duc de *Grafton*, le Lord *Churchill*, le Colonel *Trelawney*, & le Colonel *Kirk*, & leur dit „ qu'il avoit engagé „ ſa parole Royale, de convoquer un Parlement „ libre, d'abord que le Prince d'Orange auroit „ quitté le Royaume; qu'il l'avoit réſolu, autant „ qu'il ſeroit en ſa puiſſance, pour calmer le Peuple, „ en aſſurant ſa Religion, ſes Loix, & ſes Libertez. Il „ ajoûta, que ſi l'on ſouhaitoit quelque choſe de „ plus, il l'accorderoit; mais que ſi l'on n'étoit pas „ content, il étoit prêt de donner des Paſſeports, à „ tous ceux, qui voudroient aller ſe joindre au „ Prince d'Orange; pour leur épargner la honte „ d'abandonner leur légitime Souverain. Il re„ commanda, en même tems, au Maire, d'avoir „ ſoin de Londres; & ajoûta, qu'il lui laiſſoit „ aſſez de Troupes, pour ſe défendre; qu'en cas „ de beſoin, il pourroit s'adreſſer au Conſeil d'E„ tat. Il ajoûta encore " que s'il revenoit lui-même „ victorieux, il tiendroit ponctuellement ce qu'il „ avoit promis, touchant la ſûreté de la Reli„ gion & des Privileges. Il chargea du Gouvernement, en l'abſence du Chancellier, les Seigneurs *Arundel*, *Bellaſſis*, *Preſton* & *Godolfin*, qui n'étoient pas tous également agréables au Peuple.

Cependant le Pere *Peters*, Jeſuite, qui avoit, par ſes mauvais conſeils, mis le Roi dans le danger où il étoit, s'enfuit en France; à la ſuite du Lord Walgrave, qu'on y envoyoit à la place du Colonel Skelton. Ainſi l'Auteur de la plûpart des mauvais conſeils, qu'on avoit donnez au Roi, n'eut pas le courage de le ſoûtenir, juſqu'à la fin. Il eſt ſurprenant, que non ſeulement les Particuliers, qui peuvent craindre cette eſpece de gens, qui ſont les plus vindicatifs des hommes; mais encore les Têtes Couronnées les craignent, comme elles ſont. Cela ſemble être une conſéquence de la coûtume, qui s'eſt introduite, de diviſer les Chrétiens, en deux factions, dont l'une eſt des Laïques, & l'autre des Eccleſiaſtiques; qui eſt devenue ſi formidable, qu'on ne l'attaque pas facilement; parce qu'elle a trouvé le moyen de perſuader qu'elle étoit en état d'ouvrir & de fermer le Ciel aux Chrétiens. Pour leur pouvoir dans l'autre monde, perſonne de ceux, qui y ſont allez, n'eſt revenu, pour nous apprendre ce qui en eſt; mais il eſt certain, que dans celui-ci, on leur a laiſſé prendre une autorité ſi grande, qu'elle eſt formidable, même aux Têtes couronnées, qui s'y ſieot. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler d'une matiere ſi délicate.

Le Roi Jaques arriva la nuit du 29. de Novembre à Salisbury. Le lendemain étant allé voir ſon Armée, qui étoit campée dans la Plaine voiſine de cette Ville; il ſe prit à ſaigner du nez, avec tant de violence, qu'on ne put arrêter cette hémorragie, qu'en lui ouvrant la veine au bras. Mais cela ne l'empêcha pas d'aller le lendemain à Warminſter, qui étoit le quartier le plus avancé de ſon Armée. Pendant cela, les principaux Chefs de ſon Armée s'adreſſerent au Comte de Feversham, pour lui dire, *qu'encore qu'en une autre occaſion, ils verſeroient leur ſang, juſqu'à la derniere goutte; ils ne pouvoient pas en bonne conſcience, ſe battre contre un Prince, qui n'étoit venu, que pour faire appeller un Parlement libre, pour aſſurer leur Religion, & leurs Loix*, ou leurs *Libertez*, comme parlent les Anglois. Le Roi put bien comprendre, par-là, le peu de ſujet qu'il avoit de ſe fier à ſon Armée; 1688. & de compter, qu'aucun des principaux Officiers ne lui obéiroit. Le Lord *Churchill*, qui a depuis été nommé le Duc de *Marlborough*, & fait une très-grande figure dans les Armées d'Angleterre & des Etats Généraux des Provinces-Unies, écrivit auſſi une Lettre au Roi Jaques; pour lui dire, qu'il ne pouvoit pas ſervir, ſous lui, à ruiner la Religion & les Loix de ſa Patrie. On les trouvera dans l'Hiſtoire d'Angleterre; & l'on ne ſera pas ſurpris, après cela, de la révolution, qui ſe fit ſous ce Monarque.

De Salisbury il retourna à Londres, après avoir publié une Amniſtie, en faveur de ceux, qui étoient dans l'Armée du Prince d'Orange; pourvu qu'ils la quittaſſent, dans vingt jours. Ce fut en vain, & le *Prince* même de *Danemare*, qui avoit épouſé ſa ſeconde Fille, qui fut depuis la *Reine Anne*, en fit autant, & ſon Epouſe après lui.

On peut voir par-là, que ni le Roi Jaques, ni ſes Conſeillers, ne connoiſſoient guere l'humeur des Anglois, ni ce qu'ils croyoient de la Théologie Romaine; puis qu'ils s'imaginoient qu'on les feroit facilement changer de ſentimens. On avoit, depuis quelques années, publié quantité de petits Traitez contre les ſentimens de l'Egliſe Romaine, qui leur auroient pû faire connoître qu'on étoit bien éloigné d'embraſſer ſes ſentimens. Mais ils n'ont pas accoûtumé de lire cette ſorte de Livres, de peur de s'*infecter*, comme ils parlent, *des Hereſies* des Proteſtans. Il faut, avoüer, qu'il y a, parmi ces derniers, des gens, qui parlent trop *cavalierement*, comme on dit, de la Religion; comme ſi ce n'étoit qu'une invention des Théologiens, pour gouverner plus facilement les peuples. Mais on a vû par l'expérience, que cette eſpece de Libertins, ſont encore plus éloignez des ſentimens de l'Egliſe Romaine, que de ceux des Proteſtans. On a entendu parler des Italiens, qui s'imaginoient que les Anglois ſe ſoumettroient facilement à l'Egliſe Romaine; mais on a vû, par l'expérience, que ces gens-là ne connoiſſoient guère les Anglois, qui parlent des ſentimens particuliers de cette Egliſe, beaucoup plus mal, que de ceux dont les véritables Proteſtans font profeſſion. Son Inquiſition leur eſt infiniment plus odieuſe, que tout ce que les Proteſtans peuvent dire.

Pour revenir à l'Hiſtoire, il y avoit encore quelque Nobleſſe, qui croyoit, qu'on pourroit accommoder le Roi & le Prince. Le premier, après avoir eu le deſſous, en quelques rencontres, ſe rendit à Londres, au commencement de Décembre, où il donna ordre au Chancelier de convoquer un Parlement, pour le 25. de Janvier; & pour la ſûreté de ceux, qui ſeroient employez à l'élection des Membres, il déclara, que tous ſes Sujets auroient une entiere liberté dans l'élection des Membres, & qu'il ſeroit même permis, de choiſir ceux qui auroient commis quelque hoſtilité contre S. M. Il leur accorda un Pardon général, par rapport à ce qui s'étoit paſſé. Si le Roi eût convoqué d'abord un Parlement, avant ce qui s'étoit paſſé à Salisbury, cela auroit pû réüſſir; mais alors il étoit trop tard; & l'on crut, que les Seigneurs, qui étoient alors à Londres, l'avoient contraint de convoquer ce Parlement. Etant prié de dire leur ſentiment ſur les conjonctures préſentes, ils lui conſeillerent *premierement*, d'accorder un pardon général à tous ceux, qui avoient favoriſé le Prince: *ſecondement*, de lui envoyer quelques Seigneurs, pour traiter avec lui, touchant la ſuſpenſion d'armes, & la maniere d'accommoder ce different: *troiſiémement*, d'ôter aux Ca-

1688. tboliques tous leurs emplois, pour convaincre le monde qu'il agiſſoit de bonne foi. Le Roi dit, qu'il penſeroit à ce qu'ils lui propoſoient, & le lendemain il réſolut, en ſon Conſeil, d'appeller un Parlement, & dit qu'il accorderoit un pardon de tout ce qui s'étoit paſſé. Il dit depuis, qu'il nommeroit des Commiſſaires, pour traiter avec le Prince d'Orange. Pour ce qu'on lui propoſoit, d'ôter aux Papiſtes leurs emploia, il vouloit bien que cela fût débatu au Parlement.

Les perſonnes, qui traiteroient avec le Prince, furent nommées; ſavoir, le Marquis d'*Halifax*, le Comte de *Nottingham*, & le Lord *Godolfin*. Ces Seigneurs étoient des perſonnes de capacité. Le Comte de Feversham envoya un Trompete, pour obtenir les Paſſe-ports, néceſſaires pour ces Seigneurs. Cette affaire ne réüſſit point, *à cauſe des évaſions du Prince*, comme on diſoit. Mais cette négotiation étoit de celles, où chacun prétendoit tout, ou rien. Les deux Armées firent quelques mouvemens, ce qui donna occaſion à une eſcarmouche à Reading, où le Prince eut l'avantage.

On avoit auſſi fortifié, par ordre du Roi, un Pont nommé *Maiden-head-Bridge*. Les Peuples de cet endroit-là avoient beaucoup ſouffert, des quartiers, que les Troupes du Roi avoient pris chez eux, & avoient apellé le Prince d'Orange, qui avoit des Troupes, qui n'étoient pas loin de là; pour prendre ce poſte, & les délivrer de la peur, qu'ils avoient des Irlandois. Mais quelques-unes des Troupes du Roi étant revenues, contre l'attente des Habitans, *Lanier*, Colonel au ſervice du Roi, ſe remit en poſſeſſion de la Ville, & poſta quelques Troupes d'Irlandois, pour défendre un Pont, ſur lequel les Troupes du Prince devoient venir, pour entrer dans la Place. Il poſta outre cela, un Regiment de Cavalerie Ecoſſoiſe, en bataille, dans le Marché de la Ville. Mais un petit détachement de la Cavalerie du Prince, étant arrivé, les Irlandois firent ſur elle une décharge, & ſe retirerent. Les Ecoſſois, qui n'avoient nulle envie de ſe battre, s'enfuirent de même en deſordre, & en ſe plaignant, que les Habitans tiroient de leurs fenêtres, pendant que la Cavalerie du Prince les attaquoit de front. Le Pont de Maiden-head étoit en quelque maniere fortifié, & gardé par les Irlandois. Mais quelques-uns des Habitans, s'étant mis à battre, pendant la nuit, la Marche Hollandoiſe, épouvanterent ſi fort les Irlandois, qu'ils abandonnerent leur poſte, en confuſion, & laiſſerent même leur Artillerie.

Comme l'on jugea, qu'on ne ſeroit pas en état de ſe défendre, contre le Prince; le Parti Catholique Romain, & ſur tout *Barillon*, Ambaſſadeur de France, & le Comte de *Lauzun*, preſſerent le Roi d'envoyer la Reine, avec celui qu'on diſoit être ſon Fils, en France, & de la ſuivre le plûtôt qu'il ſeroit poſſible. Les Miniſtres de la France jugerent, qu'enfin tous les Proteſtans Anglois abandonneroient le Roi, & qu'il tomberoit entre les mains du Prince, qui néanmoins étoit ſi éloigné de vouloir le retenir, qu'il lui donna toute la facilité poſſible de s'éloigner. Le 20. de Décembre, la Reine trouva moyen de s'en aller, avec cet Enfant, & la Marquiſe *de Powis*, ſa Gouvernante, le Marquis ſon Epoux, & quelques autres, au bord de la Tamiſe, par le dégré dérobé de Whitehal. De-là, quoique la nuit fût très-noire & orageuſe, elle traverſa la Tamiſe, mit les pieds en terre, & attendit que les Caroſſes, qu'on préparoit en une Auberge voiſine, la vinſſent prendre. Elle ſe rendit ainſi à Graveſend, accompagnée par une forte eſcorte, & ſe mit ſur 1688.
un Yacht, qui devoit emmener Madame de *Lauzun* en France. On fit paſſer la Reine, pour une Dame Italienne, comme elle l'étoit en effet; & on lui fit donner la chambre du Capitaine, à qui l'on dit, qu'elle retourneit en Italie, par la France. Il y avoit encore trois Capitaines Irlandois, qui devoient prendre garde à la conduite du Capitaine; en cas qu'on découvrît que c'étoit la Reine. Elle eut un paſſage fort heureux, & alla faire deſcente, avec ſon monde, à Calais, d'où elle ſe rendit à la Cour. Le Roi deſeſperé dit, immédiatement après ſon départ, qu'il vouloit s'aller mettre à la tête de ſon Armée, pour combattre le Prince. Il ordonna cependant enſuite, qu'on jettât le grand Seau d'Angleterre, dans la Tamiſe, avec les Billets qu'on devoit envoyer, pour la convocation du Parlement, & une défenſe d'employer les autres. On peut voir par-là, que ce Prince s'étoit groſſiérement imaginé, que ſes Sujets le laiſſeroient faire tout ce qu'il voudroit; ſans penſer qu'ils étoient auſſi attachez à leur Religion, qu'il le pouvoit être lui-même à la ſienne. Mais les Princes ſont ſouvent les moins inſtruits de leur Religion, & encore moins de celles des autres, & ſuivent aveuglément les ſentimens de leurs Confeſſeurs, qu'ils n'ont jamais examinez, non plus que ceux des autres, &, par conſéquent, les moins capables de juger de quel côté ſe trouve la verité. Ce qu'il y a de pire, c'eſt que les Grands prétendent juger de la Religion, ſans la connoître par eux-mêmes, & contraindre par de mauvais traitemens ceux, que leurs Confeſſeurs condamnent, à faire profeſſion de croire ce qu'ils ne croyent pas. Jaques, après avoir envoyé la Reine, & celui qu'on appelloit le Prince de Galles, en donna avis au Comte de Feversham. Il lui diſoit, entre autres choſes, qu'il avoit été obligé de ſe retirer de l'Armée, par l'avis des Généraux, qui ne jugeoient pas à propos qu'il combattit le Prince d'Orange, à leur tête; & que ce ſeroit auſſi trop hazardeux pour eux, d'en faire autant contre une Armée étrangere, & *une Nation*, diſoit-il, *empoiſonnée*. Il leur déconſeilla néanmoins d'entrer en aucune *Aſſociation*, & en aucune autre intrigue de cette ſorte. Cette Lettre étoit datée du 10. de Décembre, & après l'avoir envoyée, les Gardes du Corps eurent ordre de l'aller attendre à Usbridge. Mais le Roi, au lieu d'aller à l'Armée, prit le chemin de la Riviere, pour retourner à Whitehall, à huit heures du matin, accompagné ſeulement, par le Chevalier *Hales*, par *Sheldon*, & par *Labadie*.

Dès qu'on ſut que le Roi avoit abandonné l'Armée, le Duc de Northumberland ſe joignit au Prince d'Orange, avec une Compagnie de Gardes à cheval, qu'il commandoit; dans la penſée que le Roi quittant la partie, il ne la reprendroit jamais. Il y en eut d'autres, qui en firent autant. Cependant le Roi, étant dans le deſſein de ſortir du Royaume, ſe rembarqua ſur un petit Bâtiment, & alla juſques près de Feversham, pour s'y embarquer ſur une Fregate, qui l'attendoit. Comme le Roi n'étoit pas connu de tout le monde, & qu'il étoit fort ſimplement vêtu; on le prit pour un Prêtre Catholique, ce qui fit qu'on le fouilla, & on lui trouva quatre cens Guinées, & divers Cachets, & quelques autres Bijoux de valeur. Il n'y eut que le Juge de Paix du lieu, qui connoiſſoit le Roi, & qui ſe jettant à ſes pieds, lui demanda pardon de la maniere, dont on l'avoit traité, & exhorta ceux, qui l'avoient fouillé, à lui rendre ce qu'ils lui avoient ôté. Mais

le

1688. le Roi leur laiſſa l'argent, & reprit ſeulement quelques Joyaux; ſur quoi ce Prince dit, qu'il eſpéroit qu'on le traiteroit mieux. Mais la populace l'emmena par force dans la Ville, d'où Jaques envoya querir le Comte de *Winchelſea*, qu'il avoit fait *Seigneur Lieutenant* de ce Comté, & Gouverneur de Douvres. Cette étrange avanture fit divers effets ſur le Prince d'Orange, & ſur le Peuple d'Angleterre. Le Prince auroit ſouhaité, qu'on ne l'eût point arrêté; mais le Peuple vouloit lui faire voir, qu'on n'avoit aucun mauvais deſſein ſur ſa perſonne. Le Conſeil du Roi aſſemblé, après quelques conteſtations, nomma quatre de ſes Membres, pour l'aller prier de revenir à Whitehal. Il le refuſa d'abord, mais enfin il y conſentit. Les Députez écrivirent là-deſſus au Prince d'Orange, pour lui dire, que le Roi étoit encore en Angleterre; ſur quoi le Prince ſe rendit à *Windſor*, le 24. de Décembre, & logea dans l'apartement du Prince de Danemarc; où ayant déliberé, avec pluſieurs perſonnes de qualité, il fut réſolu d'envoyer *Zuyleſteyn* au Roi à Rocheſter; où il avoit été, & où l'on ſouhaitoit qu'il demeurât. Mais il le trouva déjà parti le 26. de Décembre, dès le matin. Il arriva l'après-dinée à Londres. C'étoit un Dimanche, & il y entra, comme en triomphe, & ſe rendit à Whitehall, avec de grandes acclamations, au ſon des Cloches, & au travers de feux de joie; ce qui montroit, que le Peuple, quoi qu'ennemi du Papiſme, ne haïſſoit nullement le Roi, pour être de cette Religion-là.

La nuit, avant qu'il quittât Rocheſter, il avoit envoyé le Comte de Feversham, avec une Lettre au Prince, par laquelle il l'invitoit de venir au Palais de St. James, avec tel nombre de Gardes & de Troupes, qu'il trouveroit à propos; afin d'accommoder amiablement les démêlez, qu'ils avoient enſemble, & redreſſer les Griefs, dont on ſe plaignoit réciproquement. Le Comte étoit revenu le Dimanche à Windſor, & comme il eut préſenté la Lettre de Jaques à ſon Gendre, il fut bien ſurpris que le Sr. de Bentink, Favori du Prince, lui demandât ſon épée, & dit, qu'il avoit de plus ordre du Prince, de l'arrêter priſonnier; pour avoir congedié l'Armée, ſans ſon conſentement.

Lors que le Prince eut fait rapport de cela aux Pairs, qui étoient à Londres, ils l'avertirent qu'il ne ſeroit pas en ſûreté à S. James, qui étoit encore plein de Prêtres & d'Irlandois; à moins que le Roi ne demeurât plus éloigné de Londres. Après quelque conteſtation là-deſſus, on convint que le Roi retourneroit à Rocheſter, & que le Prince demeureroit à St. James, où il retourna.

Cependant il ſe fit diverſes Conférences, entre les Membres du Parlement, tant Eccleſiaſtiques, que Laïques, ſur ce qu'on pourroit faire; pour obtenir ce que le Prince avoit demandé, dans ſon Manifeſte.

Le 28. de Décembre, le Prince rentra dans S. James, quand on l'eût nettoyé des Jeſuites, des Irlandois, & des autres gens de la même ſorte, dont le Roi avoit rempli cette Maiſon Royale; apparemment pour les mettre à couvert des inſultes du Peuple. Le Prince reçut là les viſites de divers Miniſtres de pluſieurs Puiſſances de l'Europe, les aſſura de ſa protection, & fit expedier des Paſſeports, à ceux, qui en avoient beſoin; ce que l'on regarda comme un préſage, ou un prélude de ſa Royauté. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & le Réſident de Veniſe l'envoyerent complimenter, & lui demander ſa protection. D'autres en firent de même, de peur que les Peuples ne les inſultaſſent, ſous prétexte qu'ils étoient de la même Religion, que le Roi. Il envoya auſſi des Paſſeports au Nonce du Pape, & aux Envoyez de Pologne, de Savoie, & de Modene, qui trouverent à propos de ſe retirer; parce qu'ils n'avoient été envoyez, qu'au Roi Jaques, & qu'ils ne pouvoient pas ſavoir, ce qui pourroit arriver. Les Lords *Langdale* & *Montgommery*, qui avoient été arrêtez, furent élargis. Mais les Comtes de Peterboroug & de Salisbury, furent retenus, en arrêt, avec pluſieurs Prêtres ſéculiers, & bon nombre de Jeſuites; qu'on relâcha, de peur qu'ils n'excitaſſent quelque brouillerie. Le 31. de Décembre, les Evêques & les Seigneurs Laïques délibererent de ce qu'il y avoit à faire, dans une conjoncture ſi délicate. S'étant rendus, au nombre de ſoixante & dix, à St. James; ils réſolurent de s'aſſembler à l'avenir à Weſtmintler, dans la chambre, où le Parlement s'aſſembloit; où ils réſolurent de choiſir *François Gwin*, pour enregîtrer les réſolutions, qu'ils prendroient deſormais. Comme les Juges du Royaume ne ſe trouverent pas à Londres, en ce tems-là, ceux qui s'aſſemblerent, appellerent cinq des plus célebres Juriſconſultes qu'il y eût; ſavoir, le Chevalier *Jean Maynard*, & Mrs. *Holt*, *Polexfen*, *Bradfort*, & *Atkinſon*. Il fut réſolu qu'on ſigneroit l'Aſſociation, que la Nobleſſe avoit déja ſignée à Exeter; ſans qu'il y eût aucune oppoſition, que de trois, ou quatre. 1688.

Cependant le Roi, qui étoit demeuré à Rocheſter, reprit ſon premier deſſein de ſe retirer en France, & l'executa, le 2. de Janvier. Il ſe leva, ſans bruit, à trois heures du matin, & ſe retira; ſans communiquer ſon deſſein à perſonne, pas même au Comte de *Dumbarton*, qui etoit couché, dans la chambre de S. M. & qui ne ſe réveilla qu'après que le Roi fut parti. Ce Prince, abandonné de tous les ſiens, ne prit avec lui que le Duc de *Berwick*, *Sheiaon*, & *Labadie* ſon Valet de Chambre. Il alla le long de la Riviere, juſqu'au lieu où *Makdenet* l'attendoit, avec une petite Fregate, qui le conduiſit à Ambletcuſe, ſur les Côtes de France, d'où il ſe rendit en poſte à St. Germain. 1689.

Le Comte de *Middleton*, qui étoit venu, pour lui remettre le Sceau, trouva le lendemain ſur la table, une Lettre du Roi, où il marquoit, qu'il ſouhaitoit qu'on donnât aux Gardes du Prince, qui étoient avec lui, à chacun une Guinée, & cent aux Capitaines, & cinquante aux Lieutenans & aux Enſeignes, & à proportion aux autres, qui l'avoient gardé. Il laiſſa un Ecrit de ſa main, qui fut depuis imprimé. Il portoit les raiſons, qui l'avoient obligé de ſe retirer de Rocheſter.

„ Le monde, *diſoit-il*, ne doit pas s'étonner, „ de ce que je me ſuis retiré, une ſeconde fois. „ J'aurois pu m'attendre, à être un peu mieux „ traité, après ce que j'avois écrit au Prince „ d'Orange, par Mylord *Feversham*, & vû l'inſ„ truction que j'avois donnée à ce dernier. Mais „ à quoi pouvois-je m'attendre, après l'affront „ que m'a fait le Prince, en arrêtant ce Sei„ gneur, contre le droit des Gens? Après a„ voir envoyé ſes propres Gardes, à onze heu„ res de la nuit, ſe ſaiſir des poſtes de White„ hall, ſans m'en avertir; après m'avoir envoyé, à „ une heure après minuit, ordre par trois Lords, „ de ſortir de mon Palais avant midi, ce matin „ même? Après cela, comment pouvois-je eſpe„ rer d'être en ſûreté; pendant que j'étois entre „ les mains d'un homme, qui ne m'avoit pas ſeu„ lement fait tout cela; mais qui avoit envahi „ mes Royaumes, ſans en avoir aucun juſte ſujet;

1689 „ qui dans ſa propre Déclaration me calomnioit, „ par rapport à mon Fils ? J'en appelle à tous „ ceux, qui me connoiſſent, & même à lui-„ même, pour les ſommer de dire, s'ils me „ croyent capable d'uoe auſſi vilaine action, & „ contre la nature; ou que j'aie ſi peu de ſens „ commun, que de m'en laiſſer impoſer, dans „ une choſe de cette nature. Mais a quoi de-„ vois-je m'attendre de lui-méme, qui m'a fait, „ aux yeux de mon Peuple, plus noir que l'En-„ fer, auſſi bien qu'à tout le monde ? On peut „ voir quel effet cela a fait ſur mon Armée, & „ ſur toute l'Angleterre; puis qu'elle eſt toute „ ſoulevée, auſſi bien que la Nation.

On trouvera le ſtyle de cette Lettre bien embarraſſé; mais il l'eſt bien plus dans l'Original. Soit que ce fût le Roi, qui eût compoſé cette Lettre, ou quelque Jeſuite; elle ne repréſente pas mal l'embarras, & le chagrin de ce Prince. Mais ceux, auxquels ils avoient à faire, étoient diſpoſez à tout croire de gens, à qui les *fraudes pieuſes*, comme ils les nomment, ne coûtent rien. Les relâchemens, dans la Morale, dont tant de Docteurs de leur Egliſe les accuſent là-deſſus, autoriſent ſuffiſamment les Proteſtans à ſe défier d'eux, quand il s'agit d'uo intérêt conſiderable; comme auroit été la conquête de la Grande Brétagne. On pourra lire le reſte de cette Lettre, dans l'Original. En voilà aſſez, pour comprendre, que ce Prince fut bien malheureux, de s'être entêté de renverſer la Religion & les Loix de ſes Royaumes; pour en introduire d'autres en faveur des Eccléſiaſtiques, dont il étoit obſedé.

Dés que le Prince d'Orange eut appris le départ du Roi, à qui il avoit lui-même ouvert la porte; il ne penſa plus, qu'à vivre en bonne harmonie avec le Parlement, & avec tous les Ordres, dont il eſt compoſé. Pour rétablir le calme, il convoqua tous ceux, qui avoient été Membres du Parlement, ſous le Regne de Charles II, & qui devroient alors ſe trouver à Londres le 5. de Janvier. Il y appellà auſſi le Maire, & les Aldermans de cette Ville, auxquels il ſouhaita, que cinquante, de ce qu'on y nomme *le Commun Conſeil*, ſe joigniſſent, pour rendre cette Aſſemblée plus complette, & les réſolutions qu'elle pourroit prendre, de plus grand poids. Comme ces Aſſemblées furent formées, celle des Seigneurs, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, crut qu'elle ne pouvoit prendre, que le titre de *Convention*. Le 4. de Janvier, l'Aſſemblée, qui tenoit la place de la Chambre *des Communes*, ne pouvoit prendre ce titre, qu'eo conſéquence d'une convocation du Roi. Cependant elles ne laiſſerent pas de prier le Prince de ſe charger de la conduite des choſes, tant Civiles, que Militaires; pour prévenir les deſordres, qui pourroient arriver dans une Anarchie.

Le 7. de Fevrier, la Chambre des Communes, s'étant changée elle-même en *Committé*, comme l'on parle en Angleterre, c'eſt-à-dire, en Aſſemblée commiſe pour examiner une choſe, ſans prendre néanmoins aucune réſolution; ce qui ſe fait, pour débrouiller des choſes difficiles; Mr. Hambden prit *la Chaire*, ou fit la fonction d'Orateur, ou de Préſident, ſans en prendre néanmoins le titre. Mr. *Dalben* fit là-deſſus un Diſcours, pour prouver, *que le Thrône étoit vacant*; parce que le Roi Jaques, tant par la violation des Loix, que par ſa deſertion volontaire, étoit déchu de tous ſes Droits, & avoit renoncé au Gouvernement; en Anglois : *had forfeited his Right, and abdicated the Government*.

Pluſieurs Membres de l'Aſſemblée s'oppoſerent 1689.
à cette expreſſion, comme ſi elle étoit inouie en Angleterre, ſur quoi le Chevalier *Richard Temple* demanda, *ſi le Thrône n'étoit pas vacant; quelle affaire les Membres de l'Aſſemblée avoient, & par quelle néceſſité, ou par quel pouvoir on avoit appellé cette Convention*. Après cela, il confirma ce que Mr. *Dolben* avoit dit. Enfin après un *Débat* de quatre heures, *Hambden* fit rapport de la plus grande voix de la Commiſſion, qui étoit, que le Thrône étoit vacant; ce que l'Aſſemblée aprouva. On exprima cette réſolution, en ces termes: *Que le Roi Jaques avoit tâché de renverſer la Conſtitution du Royaume, en violant le Contrat Original, entre le Roi & le Peuple; & cela, par le conſeil des Jeſuites, & autres méchantes gens; & qu'étant ſorti de ſon propre mouvement, il avoit* abdiqué *le Gouvernement, de ſorte que le Thrône étoit devenu vacant*.

Mr. *Hambden*, par ordre de l'Aſſemblée, porta cette réſolutioo à la Chambre des Seigneurs, qui trouverent, qu'il y avoit deux choſes à changer; ſavoir, qu'au lieu du mot *abdiqué*, il falloit mettre le mot d'*abandonné*, & *que par-là le Thrône avoit été devenu vacant*.

Les Communes ne convenoient pas, qu'au lieu du mot *abdiqué*, il fallût mettre *déſerté*, & firent dire aux Seigneurs, que ce mot ne répondoit pas bien à ce qui précedoit. Elles ne conſentoient pas qu'on mît *que, par ſa retraite, le Thrône étoit devenu vacant*. Sur quoi, il y eut de grandes conteſtations; comme on le verra dans l'*Hiſtoire complete de la Grande Bretagne*.

Ces conteſtations avoient été fomentées par l'Ambaſſadeur de France, *Barillon*; ce qui obligea le Prince d'Orange, de lui faire dire de ſortir du Royaume, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. L'Ambaſſadeur demanda plus de tems, ce qui lui fut rétuſé; de ſorte qu'il fut obligé de partir avec *Rangoni*, Envoyé de Modene, à qui le Prioce avoit donné une eſcorte.

Peu de tems après, le Roi Jaques écrivit de St. Germain une Lettre, adreſſée aux Seigneurs & à d'autres, qui avoieot été de ſon Conſeil Privé. Elle étoit dattée du 4. de Janvier. Il en écrivit encore une autre, le 5. de Fevrier. On envoya ces deux Lettres, aux deux Chambres, qui n'y firent aucune réponſe. Il promettoit une amniſtie à ceux qui lui avoient été contraires, & une entiere ſûreté à la Religion Proteſtante; comme ſi c'étoit une choſe, que l'on regardoit comme une grace de ſa part; ſans penſer qu'ils prétendoient que cela leur appartenoit de Droit, dès le tems de la Reine Eliſabeth. Auſſi ne fit-on aucune réponſe à cette Lettre.

On parla enſuite de la forme du Gouvernement, & l'oo vint enfio à propoſer, ſi l'on établiroit uo *Régent*, ou un *Rei*; & l'on conclut de reconnoître le Prince & la Princeſſe d'Orange pour Roi & Reine de la Grande Brétagne. Comme c'eſt une choſe, qui eſt arrivée de notre tems, & connue de tout le monde, nous ne nous y arrêterons pas. Outre cela, on doit ſe reſſouvenir, qu'ayant entrepris d'écrire l'Hiſtoire des Provinces Unies, & non celle de la Grande Brétagne; on ne doit s'étendre ſur cette Monarchie, qu'autant qu'elle a été unie à cette République, dans des intérêts communs (1). Le Prince fit de grands remercimens aux deux Chambres, & les Chambres marquerent auſſi d'avoir beaucoup de confiance en lui, & n'eurent pas ſujet de

(1) Voyez l'Hiſtoire d'Angleterre, intitulée : *Complea Hiſtory of England*, ſur cette année.

1689. de s'en répentir, comme cela leur étoit arrivé, sous quelques Regnes précedens.

L'Ecosse se soumit ensuite au Roi, & Guillaume & Marie furent proclamez Roi & Reine d'Ecosse, comme ils l'avoient été d'Angleterre, le 11. d'Avril. On vit alors paroître à Edimbourg une Liste de toutes les infractions, que Jaques avoit faites aux Loix en Ecosse; qui avoit été bien plus maltraitée, que l'Angleterre, même sous Charles II, comme on le pourra voir dans l'Histoire de cé tems-là. Nous ne nous arrêterons point à cela, non plus qu'aux autres choses, qui ne regardent que la Grande Brétagne, sans que les Etats Generaux s'en mêlassent. Nous passerons à ce qui regardoit l'Irlande, où les Troupes des Etats s'opposerent conjointement à celles des Anglois, aux desseins des Irlandois Catholiques, & à la France, qui les soûtenoit.

„ Le Comte de *Château-Renaud*, Lieutenant „ Général des Armées Navales de la France, „ conduisit un grand convoi de munitions, pour „ faire la guerre en Irlande, avec un secours „ de trois mille hommes. Pendant qu'il étoit „ occupé à les débarquer, il aprit que l'Ami„ral Anglois Herbert s'approchoit. Les deux Flot„ tes, à ce que disent les François, étoient à „ peu près égales. Château-Renaud s'avança „ pour recevoir les Anglois, & les obligea de „ se retirer, pendant la nuit. Après cela, il „ retourna à Brest, où il arriva le 18. de Mai. „ Il prit encore, en s'en retournant, sept Vais„ seaux Hollandois.

„ La Guerre n'étoit pas encore déclarée, „ entre la France & l'Angleterre, mais elle le „ fut le 25. de Juin, où Louïs XIV. le fit „ dans les formes, & *à leur prétendu Protecteur*, „ dit l'Auteur, qui entend par-là le Roi Guil„ laume, en faisant allusion à Cromwell; com„ me si ce Prince étoit parvenu à la Couronne, „ comme Cromwel étoit devenu *Protecteur*. Sur „ la fin du mois de Septembre, " le Roi Jaques, „ secondé des forces de la France, fit le Siege „ de Londonderri, en Irlande, & avoit réduit „ cette place à la derniere extrêmité, par la „ famine, autant que par les attaques; car on „ prétend, que sept mille personnes y moururent de faim. Mais les Anglois, ayant trou„ vé le moyen de rompre une estacade, que le „ Roi avoit fait faire, pour fermer l'entrée de „ la Place, ils y jetterent du secours & des vi„ vres; ce qui obligea Jaques d'abandonner son „ entrepriſe, après deux mois de Siege.

Il est bon de remarquer ici quelques particularitez, que les Historiens Anglois nous fournissent de ce Siege, qui fut très-remarquable. *George Walker*, Ministre du S. Evangile, & le Major *Baker*, se chargerent de défendre cette Ville, & formerent en Régimens sept mille hommes, qui y étoient, & que l'on partagea entre huit Colonels, & trois cens trente-trois Officiers subalternes. C'étoit-là, sans doute, une entrepriſe très-hardie, que d'entreprendre de défendre une place, assez mal fortifiée, avec des Milices, qui n'étoient pas fort exercées à la Guerre, & mal armées; sans Cavalerie suffisante, pour faire des sorties, & sans Ingénieur. Les canons leur manquoient aussi, puis qu'ils n'en avoient que vingt de gros, & montez sur d'assez mauvais affuts.

Le Roi Jaques l'alla investir le 30. d'Avril, avec une Armée formidable, pour une Place de la sorte, & l'attaqua violemment, pendant le reste du mois. Ce qu'il y avoit de fâcheux, pour les Habitans de la Ville, c'étoit qu'ils avoient non seulement à combattre l'Ennemi; mais encore la Faim & les Maladies. A la fin du mois, le Roi Jaques fut obligé d'aller tenir son Parlement à Dublin, compoſé de Deputez tant Catholiques, que Réformez, où il cajolla fort ces derniers, en leur disant, qu'il avoit toûjours été pour la liberté de la Religion; ce qui ne signifioit autre chose, sinon qu'il avoit toûjours crû, que les Protestans devoient non seulement souffrir que les Catholiques fissent profession de leurs sentimens, mais qu'ils eussent part à tous les Emplois de l'Etat & de l'Eglise; quoi que les Loix ne le permissent pas. C'est ce que l'on peut recueuillir de la conduite de ce Prince, avant même que son Successeur fût arrivé en Angleterre; comme on le peut voir par l'Histoire de ce tems-là, & (2) par la conduite, qu'il tint en Irlande. Cependant Londonderri fut réduit à la derniere extrêmité, jusqu'à manger les Chevaux, les Chiens, les Chats, les Rats, le suif, & mille autres ordures. 1689.

Cependant le Lieutenant Général *Hamilton*, dans l'Armée de Jaques II. pour les obliger à se rendre, leur offrit de les recevoir, à des conditions tolerables. Mais ils lui répondirent fierement, *qu'ils étoient surpris, qu'il s'attendit qu'on auroit quelque confiance en lui, qui avoit indignement manqué à l'obéissance, qu'il devoit au Roi leur Souverain.* Il menaça qu'il saccageroit tout ce qui appartenoit à leurs Amis, ou à ceux de la même Faction, s'ils ne se rendoient pas, avant le 1. de Juillet. Ils ne s'ébranlerent point, pour cela, quoiqu'on leur fit en effet les plus grandes avanies. Ce sont-là des extrêmitez, que l'on ne voit guère, que dans les Guerres Civiles; où les differens partis se haissent autant, que s'ils avoient toûjours été ennemis. On pourra le voir, dans l'Histoire, que l'on a citée. Pour soûtenir les esprits, *Walker* fit un Sermon devant la Garnison, où il la fit ressouvenir des effets de la Providence Divine, qu'elle avoit déjà éprouvez, pendant ce Siege, & l'assura, que si elle mettoit sa confiance en Dieu, il les préserveroit miraculeusement, de tomber dans les mains de l'Ennemi; & que s'ils avoient de la foi & du courage, ils ne devoient pas douter, qu'ils ne fussent bientôt délivrez de leurs Ennemis.

Ce Discours ne parut pas seulement un effet de son zèle, mais une prophetie; lors qu'une heure après on vit venir trois Vaisseaux, qui apportoient des vivres à la Garnison, par les ordres du Général *Kirke*, & qui ne remonterent pas facilement la Riviere, au travers du feu perpetuel, que les Ennemis faisoient sur eux des deux bords. On ne sauroit s'imaginer, quelle fut la joie de la Garnison, qui ne comptoit plus que sur deux jours de vie, à cause du peu de vivres qui lui restoit. Mais on peut soupçonner, que Walker avoit été averti, que la Flotte, qui apportoit des vivres, étoit près de-là, & que, sur cet avis, il bazarda la prédiction, que l'on vient de rapporter.

Ensuite le Siege de la Place fut levé par les Irlandois, & le Duc de Schomberg fut envoyé à Chester, pour s'y embarquer, avec environ dix-mille hommes, sur une Flotte de quatre-vingt Vaisseaux, & des vivres, pour conserver l'Irlande, contre les efforts, que le Roi Jaques & les Irlan-

(1) Le P. *Daniel*, dans son Histoire de France de ce tems ci.

(2) Voyez l'Histoire complete d'Angleterre, sur cette année.

1685. Irlandois Catholiques, ſoûtenus de la France, faiſoient, pour en chaſſer ceux qui s'étoient déclarez pour le Roi Guillaume. Il y arriva le 23. d'Août, dans la Baye de Carrick-Fergus, avec dix mille hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, où il fit deſcente près de Bangor, ſans oppoſition. Il envoya de-là un Parti à la découverte, & marcha à Belfaſt, que l'ennemi avoit abandonné, en prenant le chemin de Carrick-Fergus, & pluſieurs Irlandois Proteſtans, qui n'avoient pas oſé ſe déclarer auparavant, ſe joignirent à lui.

Pour apprendre quelque choſe des Ennemis, il marcha avec ſes Troupes vers *Belfaſt*. Il trouva que l'Ennemi l'avoit abandonné, & s'étoit retiré à *Carrik-Fergus*, où il fit une brêche conſiderable. La Garniſon, craignant qu'il ne ſe rendît maître de la Place, ſe rendit, à condition qu'outre ſes armes, elle pût emporter ce qu'elle pourroit charger ſur ſon dos. Cependant le Duc de Schomberg fit venir ce qu'il avoit laiſſé de Troupes & d'Artillerie à Cheſter; avec les autres proviſions, dont il avoit beſoin. Elles ne ſorent pas plûtôt arrivées, qu'il alla chercher l'Ennemi, qui ſe retira devant lui, & qui mit même la Ville de Newry en cendres. Sur cela, le Duc lui envoya dire que, s'il continuoit à en uſer ainſi, il ne donneroit, de ſon côté, point de quartier. Cela produiſit cet effet, que l'on ne continua pas à bruler ce que l'on abandonnoit. Mais ce qu'on avoit laiſſé à Cheſter, & que l'on avoit envoyé querir, ne venoit point; ce qui fait comprendre, que le Roi Guillaume n'avoit pas encore pû donner tout ce qui regardoit l'entretien, & l'attirail néceſſaire des Armées; mais du coté du Roi Jaques, les choſes n'alloient pas mieux. Il y a bien de l'apparence, que ce Prince, à qui on avoit décrit la diſpoſition des eſprits des Anglois, des Ecoſſois, & des Irlandois, tant Proteſtans qu'autres, comme s'ils ſouhaitoient paſſionnément ſon retour, & qu'un peu de ſecours les mettroit tous en mouvement, pour rappeller leur ancien Souverain; parce que, s'il avoit fait la choſe trop difficile, & repréſenté qu'elle demandoit de puiſſantes Armées, & cela ſans délai; il auroit trouvé la France peu diſpoſée à lui donner aucun ſecours

Schomberg ne fut pas bien ſervi, de ceux qui lui devoient envoyer le reſte de l'Artillerie, qu'il
1690. avoit laiſſé à Chelter. L'Auteur Moderne de l'Hiſtoire de France, que nous avons déjà citè, nous dit " que le Marquis d'Amfreville, Lieu-
" tenant Général des Armées navales de Louïs
" XIV, mena en Irlande un troiſiéme ſecours de
" Troupes, de munitions, & d'argent, & y ar-
" riva le 22. de Mars. C'étoit en effet de bonne heure, ſi Jaques eût eu de lui-même, de quoi entretenir une Armée un peu conſiderable; ſans quoi un petit ſecours ne lui ſervoit de rien. Mais la France n'étoit pas alors en état d'entretenir beaucoup de Troupes, au ſervice du Roi déthrôné; à cauſe de la Guerre, qu'elle avoit elle-même contre la Ligue d'Augsbourg, & contre les Eſpagnols, les Hollandois, dans les Païs-Bas; pour ne pas parler du Duc de Savoie, avec qui elle étoit brouillée. La grandeur exceſſive de la France lui attira tous ces Ennemis, ſur les bras. En diviſant ſes forces, elle les affoiblit, & cela l'empêcha d'envoyer aſſez de forces en Irlande, pour la défendre contre le Roi Guillaume.

Ce dernier, averti du danger où ſe trouvoit l'Irlande, y envoya quelques Troupes, qu'il ſuivit bien-tôt aprés. Il s'embarqua à Cheſter, le 21. de Juin, avec un vent favorable, avec ſix Vaiſſeaux de Guerre, commandez par le Cheva-
1690. lier *Cloudeſly Shovel*, ſix Yachts, & pluſieurs Vaiſſeaux de tranſport; qui faiſoient environ trois cens Bâtimens. Le Roi arriva le lendemain à terre, à la Baye de Carrick-Fergus; d'où il ſe rendit par terre à Belfaſt; où vinrent le Duc de Schomberg, le Prince de Wirtemberg, le Major Général Kirke, & d'autres Officiers Generaux. Après avoir fait repoſer l'Armée, pendant quelques jours, comme quelques Officiers Généraux avertiſſoient le Roi de certaines précautions, qu'on pourroit prendre, il leur dit, *qu'il n'étoit pas venu juſques-là, pour laiſſer croître l'herbe ſous ſes pieds*; maniere de parler proverbiale, pour dire, qu'il ne demeureroit pas long-tems, en ce lieu-là. Il marcha enſuite, avec l'Armée, à un lieu nommé *Loughbrit-Land*, où il arriva le 2 de Juillet. Ayant fait paſſer la l'Armée en revuë; il la trouva de trente-ſix mille hommes, en bon état, & diſpoſez à bien faire. De-là il s'avança à Newry, & de-là, à Dundalk, le 7. de Juillet.

Le Roi Jaques, ayant apris les mouvemens de Guillaume, réſolut d'aller au devant de lui, & ſortit de Dublin le 6. de Juillet, avec ſix mille Fantaſſins François, de vieilles Troupes, & laiſſa, pour garder la Ville, ſix mille hommes des Milices du Païs & du voiſinage, ſous le commandement du Colonel *Lutterel*. Dès lors il ſemble qu'il craignoit ce qui lui arriva; puis qu'il donna ordre à *Patrick Trant*, de lui tenir prêts quelques Vaiſſeaux à Waterford, afin qu'en cas de beſoin, il put ſe réfugier ſûrement en France. Ce Prince, ayant aſſemblé toutes ſes forces, les trouva égales à peu près à celles de ſon Gendre; outre près de quinze mille hommes, qu'il laiſſa dans la Place, dont il s'étoit ſaiſi. On lui conſeilla de repaſſer la Boyne, & de laiſſer les Anglois, par des marches & contre-marches, au-delà de cette Riviere, qu'il jugeoit que les Anglois ne pourroient pas paſſer malgré lui.

Le Roi Guillaume, informé que Jaques avoit repaſſé la Boyne, conduiſit ſon Armée, en trois lignes, vers cette Riviere; dont il n'étoit éloigné, que d'une lieuë. Il s'approcha aſſez des Ennemis, pour en voir le Camp. Ils étoient rangez en deux lignes le long de la Riviere. Un Officier Hollandois en parla mépriſamment, comme d'une *petite Armée*. Le Roi lui répondit, qu'il y pouvoit encore avoir des Troupes dans Dublin, & derriere quelques Collines; mais que, quoi qu'il en fût, il ſauroit bien leur nombre. Il ſe promena, en effet, le long de la Riviere, à cheval, & penſa être tué, dans une fonction, dont il pouvoit bien, ſans bleſſer ſa réputation, ſe décharger ſur quelques Officiers Généraux. Comme il faiſoit un tour, un boulet de canon paſſa le long de ſes épaules, rompit ſa caſaque, lui emporta une partie de la peau, & briſa le piſtolet d'un Gentilhomme. Le Lord *Coningsby* couvrit promptement l'endroit écorché de ſon mouchoir, & le Roi étant remonté ſur ſon cheval, continua à marcher, ſans rien dire, ſinon *qu'il ne falloit pas que le boulet s'approchât davantage*.

Le concours de gens, qui ſe fit vers l'endroit, où étoit le Prince, fit juger aux Ennemis, qu'il étoit mort. Sur quoi il ſe fit un grand bruit dans leur Armée, dont pluſieurs Eſcadrons de Cavalerie s'aprocherent de la Riviere, comme s'ils vouloient la paſſer, & pourſuivre l'Armée Angloiſe, qu'on croyoit deſtituée de Chef. Le bruit de ſa mort fut porté à Dublin, & de-là à Paris. On fit là-deſſus des feux de joie, & l'on s'imagina, que l'on verroit bien-tôt la fin de la Guerre.

Ce-

1690. Cependant le Prince demeura à cheval, comme s'il ne lui étoit rien arrivé de facheux, juſqu'à quatre heures, & dina en raſe campagne. Il monta encore à cheval, quoiqu'il y eût été depuis une heure après minuit. Il fit appeller le Conſeil de Guerre, auquel il déclara, qu'il avoit deſſein de paſſer la Riviere, le lendemain matin, pour donner la chaſſe à l'Ennemi. Le Duc de Schomberg s'oppoſa d'abord à ce deſſein; mais il ſe rendit, lors qu'il vit que le Roi demeuroit ferme. Il fut d'avis, d'envoyer une partie de l'Armée, tant Cavalerie qu'Infanterie, à Stain-Bridge, pour y paſſer la Riviere, entre l'Ennemi & le poſte de Duleck. Ce ſentiment fut d'abord goûté; mais les Officiers Généraux Hollandois s'y oppoſerent enſuite, & le Duc de Schomberg ſe retira en ſa Tente. On a cru depuis, que ces Officiers ne vouloient pas, par envie, ſuivre les ſentimens de ce grand homme; qui avoit fait autrefois lever le Siege de Maſtricht au Prince d'Orange. Quoi qu'il en ſoit, il n'y avoit perſonne, dans ce Conſeil, qui fût comparable au Maréchal, excepté le Roi; mais qu'on a accuſé de ſe laiſſer trop prévenir, par ſes Favoris; quoi qu'inferieurs, en ces matieres, à d'autres qu'il n'employoit pas, par complaiſance pour ceux, qui avoient ſû gagner ſa faveur. Le Maréchal, peu de tems après, reçut, en ſa Tente, l'ordre de la bataille, que l'on vouloit donner le lendemain, & ne put s'empêcher de dire, *que c'étoit le premier, qui lui avoit été envoyé de cette ſorte*; pour marquer, qu'il ne devoit pas avoir été arrêté, en ſon abſence; puis qu'étant le plus ancien, & le plus experimenté dans le métier de faire la Guerre; il étoit de l'honnêteté de ne rien réſoudre, qu'en ſa préſence. Il avoit été réſolu, que le Lieutenant Géneral *Douglas* commanderoit l'Infanterie de l'aîle droite, & le Comte Mainard de Schomberg la Cavalerie; & devoient partir de bon matin, pour Stain-Bridge, & à un autre Gué plus haut ſur la Riviere, d'où on pourroit prendre l'Ennemi en flanc; ou s'aſſurer du Port entre lui & Drogueda, pendant qu'un autre Corps d'Infanterie s'ouvriroit le paſſage à Old-Bridge. Les canonnades continuerent, de chaque côté, juſqu'avant dans la nuit. Le Roi Guillaume ordonna alors, que chaque Soldat fût pourvu d'une bonne quantité de poudre, & ſe tînt prêt à marcher à l'aube du jour, chacun avec une branche verte, ſur ſon chapeau; pour ſe diſtinguer des Ennemis, qui avoient des morceaux de papier aux leurs. On remarqua, avec étonnement, que le Roi, avant que de ſe coucher, voulût viſiter toute ſon Armée, à la clarté des flambeaux, & témoigna de l'impatience de voir l'aube du jour.

C'eſt ainſi que parle la Rélation Angloiſe, quoique le Combat ſe donnât en un tems où la nuit n'eſt pas fort longue. Dès le matin, les Officiers de l'Armée marcherent aux poſtes, qui leur avoient été marquez. A ſix heures, le Lieutenant Géneral Douglas, avec de l'Infanterie, marcha ſur la droite, & le Comte de Schomberg, avec de la Cavalerie, après lui. Dès que les Ennemis eurent remarqué leur marche, ils s'avancerent, pour s'oppoſer à leur paſſage. L'aîle droite avoit d'abord eu ordre de paſſer la Riviere à un certain endroit; mais ayant été mieux inſtruite du terrain, elle le fit en un autre endroit; où un Regiment de Dragons ennemis fit une décharge ſur elle, pour l'empêcher de paſſer; mais ayant été ſaluez à leur tour, avec beaucoup de perte, & chaſſez par les Troupes Angloiſes, qui paſſerent la Riviere; ils ſe retirerent vers le gros de leur Armée, qu'elles trouverent rangée en deux lignes. Douglas rangea ſon Détachement de même; mais comme il n'avoit que ſix Bataillons d'Infanterie, avec vingt-quatre Eſcadrons de Cavalerie & de Dragons, il envoya demander plus d'Infanterie. Le Comte de Portland lui donna d'abord avis de mêler l'Infanterie à la Cavalerie, afin qu'elles ſe ſoûtinſſent mieux, l'une l'autre. Il arriva, peu de tems après, plus d'Infanterie; & comme on les eut de nouveau ſéparées, elles marcherent à l'Ennemi, qu'elles mirent en déroute. Il ſe retira du côté de Dulek, ſuivi par le Comte de Schomberg. 1690.

Le Roi, avant que de ſavoir les avantages remportez par ſon aîle droite, ordonna trois attaques, qui lui réüſſirent, & mirent en déſordre le centre de l'Armée ennemie. A la gauche les Troupes Danoiſes paſſerent bien la Riviere, mais elles furent repouſſées, par la Cavallerie d'*Hamilton*, Lieutenant General de l'Armée de Jaques, & quelques-unes repaſſérent la Riviere. Le Duc de Schomberg, qui étoit à la gauche, s'étant apperçu, que les Troupes des François réfugiez étoient deſtituées de Chef, parce que Mr. *de la Caillemote*, qui les commandoit, étant bleſſé à mort, voulut paſſer la Riviere, pour s'aller mettre à leur tête; ce qu'il fit avec tant de précipitation, qu'il ne ſe donna pas le tems de prendre ſa cuiraſſe; quoique *Foubert*, un de ſes Aides de Camp, le preſſât de le faire. Il ne fut pas plûtôt paſſé, qu'il s'adreſſa aux François Refugiez, qui étoient à cette aîle, en leur montrant les François Catholiques Romains, que leur Roi avoit envoyez, au ſecours du Roi Jaques. Il leur crioit: *allons, Meſſieurs, voilà vos Perſécuteurs*; pour les encourager à faire honeur à leur Parti, en cette occaſion. Mais il ſe trouva, que quinze, ou ſeize des Gardes du Roi déthrôné, qui retournoient à leur Corps, qui avoit été battu, voyant le Duc de Schomberg mal accompagné, & trop avancé pour un homme de ſon rang, ſe jetterent ſur lui, & lui donnerent deux coups de ſabre ſur la tête. On a dit, ſelon le rapport de la Rélation Angloiſe, que les François Refugiez, voyant les Gardes de *Jaques*, tirerent bruſquement ſur eux, & tuerent malheureuſement l'illuſtre Maréchal, ſans le vouloir faire. Cela fait voir, qu'il s'en faut beaucoup que nos Armées modernes gardent, dans les batailles, le bon ordre que les Romains gardoient dans les leurs; car aſſurément ils ne tuerent jamais un Géneral Romain, parmi les Ennemis. Le Duc reçut un coup de mouſquet, dont la bale lui perça le cou, & l'abattit mort. *Foubert*, en tâchant de le relever, fut lui-même bleſſé au bras. Le Docteur *Walker*, dont nous avons parlé ci-deſſus, fut auſſi tué d'une bleſſure, qu'il reçut au ventre, environ dans le même tems, mais dans une autre action. Ainſi ce brave homme ne jouït pas long-tems, de la récompenſe, que le Roi Guillaume lui avoit donnée; pour la bravoure & la conſtance, qu'il avoit témoignée à Londonderry. 1693.

Cependant ce Monarque, accompagné du Prince de Danemarck, ſon Beau-Frere, qui avoit épouſé la Princeſſe *Anne*, ſœur de la Reine, paſſa la Riviere avec l'aîle gauche de ſa Cavallerie. Son Cheval s'embourba ſur l'autre bord, il fut obligé de s'en dégager, & ne put le remonter, que par le ſecours de ſes Domeſtiques, qui l'aiderent à ſe mettre deſſus. D'abord que ſa Cavalerie fut paſſée, & remiſe en quelque ordre, le Roi mit l'épée à la main, quoi qu'avec quelque peine, à cauſe de la contuſion, qu'il avoit reçue le jour précedent à l'épaule. Il marcha ainſi, à la

1690. tête de ſa Cavalerie, droit à l'Ennemi; qui revenoit en bon ordre, pour attaquer l'Infanterie Angloiſe, qui avoit paſſé heureuſement le gué, & qui marcha courageuſement contre le double d'Irlandois. Comme ces Troupes étoient prêtes à en venir aux mains, les Irlandois s'apperçurent de l'Aile gauche des Anglois, qui venoit à eux, & ſe retirerent ſur une hauteur, qui eſt dans le voiſinage. Les Anglois les ſuivirent, & les attaquerent avec aſſez de vigueur; mais ils furent repouſſez, quoique le Roi Guillaume les commandât, en perſonne. Il trouva d'abord de la peine, à les faire reculer, mais il en vint à bout. Cependant le Comte de *Lauſun*, François, qui étoit venu avec le ſecours de France, repréſenta au Roi Jaques, qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, que la retraite; avant qu'il fût enveloppé, par l'Armée Angloiſe. Cela le fit réſoudre à marcher droit à Dublin, eſcorté du Régiment de Sarsfield; ce qu'il fit en aſſez bon ordre.

On ne fait monter ſa perte, dans cette action, qu'à quinze-cens hommes, parmi leſquels étoient les Lords *Dongan* & *Carlingford*, le Chevalier *Neal O-Neal*, & le Marquis de *Harquincourt*. Il y eut auſſi pluſieurs Priſoniers, dont le principal fut le Lieutenant-Géneral *Hamilton*; qui fit très-bien ſon devoir, dans le Combat, & rendit la victoire douteuſe, juſqu'à ce qu'il fut fait priſonnier. Les Anglois ne perdirent que cinq cens hommes; & leur plus grande fut la perte du Duc de Schomberg. Nous ne nous arrêterons pas à faire ſon éloge, que les François connoiſſoient encore mieux que les Anglois.

Le Roi Guillaume s'expoſa à tous les dangers, mais il ne lui arriva rien de fâcheux, ſinon qu'un boulet de canon lui emporta une partie de l'une de ſes bottes. On ne lui peut rien reprocher, que de n'avoir pas fait paroître aſſez d'eſtime au Maréchal de Schomberg; ce que l'on a attribué à ſes Favoris, plûtôt qu'à lui. Auſſi les Irlandois eux-mêmes lui rendirent la juſtice, qui lui étoit duë, en diſant, *que ſi les Anglois avoient changé de Roi avec eux, ils auroient donné une ſeconde bataille.* En effet, il s'aquita de tous les devoirs d'un grand Géneral, & fit tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter de lui.

Le Roi, ſon Beau-Pere, au lieu de rallier, avec ſoin, ſon Armée, qui n'avoit pas fait une ſi grande perte, qu'elle ne pût retarder la Conquête de l'Irlande, ne penſa plus qu'à retourner en France. Etant arrivé à Dublin, il aſſembla le Conſeil de cette Ville, à qui il dit " que ſon Armée Angloiſe l'avoit trahi, en Angleterre, de „ ſorte qu'il avoit été obligé de ſe retirer en „ France; que quelque tems après il étoit venu „ en Irlande, où il avoit trouvé ſes Sujets Catholiques Romains, auſſi bien armez, qu'ils „ pouvoient l'être, ſelon leur pouvoir, pour défendre la cauſe de leur Souverain; & qu'encore „ qu'on lui eût dit qu'ils ne ſe ſouſtrairoient point, „ pour le choq de l'Ennemi; il ne l'avoit jamais crû, avant ce jour-là, qu'ayant une Armée conſiderable, & tout l'appareil néceſſaire „ pour combatre des Troupes étrangeres; qu'il „ avoit vû ce jour-là la verité des avertiſſemens „ qu'on lui avoit donnez; qu'encore que ſon Armée ne l'eût pas abandonné, comme il lui étoit arrivé en Angleterre, elle n'avoit pas gardé ſon terrain, mais l'avoit abandonné aux Ennemis, & qu'on n'avoit pas pû la rallier, quoique ſa perte fût très-petite; qu'après cela il „ s'étoit réſolu de penſer à ſa ſûreté, comme les „ Irlandois à la leur; qu'on avoit ſouvent délibe- „ ré ſi, en un ſemblable cas, on ne devoit pas 1690. „ bruler Dubun, après l'avoir abandonné, ce „ que l'on regarderoit dans tous les Royaumes, „ comme une barbarie; qu'ainſi il leur défendoit „ de la piller, ou de la bruler; de peur qu'on „ ne crut que ce fût par ſon ordre, & que ſi „ on le faiſoit, on ne pourroit guére eſperer de „ quartier des ennemis; que pour lui, il étoit alors contraint de ceder à la force, mais qu'il „ ne laiſſeroit pas de travailler à leur délivrance, „ tant qu'il vivroit.

Après avoir donc paſſé, la nuit, à Dublin, le matin ſuivant, accompagné du Duc de Berwik, du Comte de Tyrconnel, & du Marquis de Powis, il s'en alla en Poſte à Waterford, où il y avoit un Vaiſſeau François, nommé *le Comte de Lauzun*; & ayant peur d'être ſuivi, il fit rompre un Pont, par où l'on pouvoit venir à lui. En Mer, le Sr. *Foran*, qui commandoit l'Eſquadre, le fit mettre ſur une Fregate, qui étoit le Vaiſſeau le plus leger, & qui le mena à terre; d'où il partit pour S. Germain en Laie, d'où il ne retourna plus dans ſes Etats. Il paroit que ce Prince avoit été élevé, dans le Catholiciſme le plus échauffé, & qu'il ne connoiſſoit guére mieux la Religion Proteſtante, que s'il eût été en Italie, ou en Eſpagne; ce qui ne l'empêchoit pas néanmoins de la condamner. Il paroît avoir cru qu'avec un Peuple Proteſtant, & une Armée Proteſtante, pour la plûpart, & quelque peu de Catholiques, il pourroit renverſer toutes les Loix impunément, & établir ſa Religion, ſur les ruines de la Proteſtante, ſans que perſonne oſât s'y oppoſer. On aſſure même, que la Cour de Rome blâma ſa conduite, & lui prédit ce qui lui arriva. Environné de Jeſuites, & de Jeſuites ignorans, ſoit dans la Religion, ſoit dans la bonne Politique, il ſe prêta à leur zéle aveugle, & fut enfin obligé de ſurtir de ſes Etats, pour n'y retourner plus.

Pour revenir à notre Hiſtoire, il ſemble que ce Prince ne fût point alors que la Flotte de France avoit batu (ce qui ne lui étoit jamais arrivé) une Flotte Angloiſe & Hollandoiſe, ſur les Côtes de l'Angleterre, la veille, avant la Bataille que le Roi Guillaume gagna ſur les Irlandois & les François, comme nous venons de le raconter. Voici comment le P. *Daniel* narre cette bataille, ſans que les Hiſtoriens Anglois, ou les Nouvelliſtes Hollandois, diſconviennent des faits.

„ Le 10. de Juillet, le Comte *de Tourville*, „ Vice-Amiral de France, eut ordre du Roi „ d'aller chercher les Ennemis, dans la Manche, „ pour les combattre. Ils l'allerent attaquer, „ avec l'avantage du vent & de la Marée, à la „ Côte de Beveſier. L'Avant-Garde des Alliez, „ compoſée des Vaiſſeaux des Etats, & commandée par le Vice-Amiral *Evertſe*, commença le combat, contre la Françoiſe commandée „ par le Comte de *Château-Renaud*, & le fit avec beaucoup de valeur. Le Comte la reçut „ de même, & la mit en deſordre, en ayant „ déſemparé & démâté une grande partie; qui, „ ainſi que le reſte de l'Armée, ne fut ſauvée „ d'une perte entiere, que par le changement de „ la Marée, dont elle ſut profiter bien à propos. „ Un des Vaiſſeaux Hollandois fut pris, par le „ *Marquis de Neſmond*. Le Corps de bataille, „ compoſé des Vaiſſeaux Anglois, ſous les ordres „ du Comte *Herbert*, n'attaqua pas celui de la „ Flotte de France, où étoit Mr. de *Tourville*, „ avec la même vigueur. Une partie de leur „ Arriére-Garde chargea aſſez vivement les der- „ niers

1690. „ niers Vaiſſeaux de la Françoiſe, commandée „ par le Comte d'*Etrées*, qui ſoûtint le choc a„ vec beaucoup de fermeté. Les Alliez retinrent „ le vent, & s'éloignerent. Ce Combat dura „ depuis dix heures du matin, juſqu'à trois „ après midi. Le Comte de *Tourville*, dès que „ la Marée le lui permit, continua de pourſuivre „ les Alliez, qui n'obſervant plus aucun ordre, „ fuyoient à toutes voiles. Il y eut dix-ſept de „ leurs Vaiſſeaux, qui ayant été démâtez, s'é„ chouerent ſur la Côte & ſe brulerent. Le gros „ de l'Armée paſſa le pas de Calais, & rentra „ dans les bancs de Hollande & dans la Tamiſe, „ où l'Armée du Roi ne les put pas ſuivre; „ n'ayant point de Pilotes, qui connuſſent cette „ Riviere, & les bancs où les Hollandois ſe re„ tirerent. Ce fut une de ces Batailles Nava„ les, où la victoire ne fut point équivoque.

Les Auteurs Anglois conviennent de la victoire des François; mais celui, qui commandoit la Flotte Angloiſe, dit pour ſon excuſe, qu'il n'avoit pas pu réſiſter à une Armée, qui étoit de quatre-vingt-deux Vaiſſeaux. Cependant l'Auteur de l'*Hiſtoire Complette d'Angleterre* remarque, que cette défaite ne fit aucun honneur à l'Amiral Anglois, parmi le Peuple, qui n'attribue un malheur, qu'à une mauvaiſe conduite; mais que l'an MDCXCVII. la paix ayant été faite, pluſieurs Officiers François, qui alors n'avoient pas de ſujet d'excuſer l'Amiral Anglois *Torrington*, avoient dit, *qu'il avoit plûtôt mérité d'être recompenſé, que cenſuré, puiſqu'il avoit ſauvé une bonne partie de la Flotte, qui auroit été détruite ſans lui.* Mais il ſe pourroit bien faire, qu'en parlant ainſi, ils vouloient vanter leur Nation, qui avoit plus d'honneur d'avoir vaincu un brave homme, & habile dans la Marine, qu'un Amiral, qui n'auroit été, ni l'un, ni l'autre.

L'Auteur François de l'Hiſtoire Abregée de Louïs XIV. dit „ que cette victoire, pour avoir „ battu deux Nations, qui, quelques années au„ paravant, ſe diſputoient l'Empire de la Mer, „ fit une grande réputation aux François. S'ils étoient auſſi forts, ou même plus forts, que les Anglois ne les repréſentent; il n'y avoit pas beaucoup de ſujet de les louer. Il y a auſſi un peu d'exaggeration en ce que l'Auteur ajoûte, " que „ cette defaite cauſa à ces deux Nations des per„ tes extrêmes, par l'interruption de leur Com„ merce; car, ſelon lui, les Vaiſſeaux du Roi „ de France étant demeurez les maitres de la Mer, „ leur enleverent une infinité de Vaiſſeaux, & „ quantité d'autres n'oſerent ſortir de leurs Ports. „ Les François ne perdirent pas une Chaloupe. „ Il n'y eut que le Sr. *Paumier* qui eut ſa Pou„ pe en deſordre, par une bombe.

Cela ne ſemble pas bien s'accorder, avec la bravoure avec laquelle les Hollandois ſe battirent. D'ailleurs cet Auteur avouë, que pluſieurs Vaiſſeaux ſe retirerent ſur les bancs de Hollande, où on ne les pouvoit guére attaquer; & en effet, il ne ſe fit point de deſcente, ſur les Côtes de Hollande, & c'eſt une choſe impraticable avec de gros Vaiſſeaux, ſans le ſecours des Pilotes Coſtiers du Païs.

Il eſt vrai qu'on en eut peur, en Angleterre; mais la Ville de Londres donna des marques de ſa fidelité à la Reine, & tout le monde s'empreſſa à lui offrir ſes ſervices. Elle envoya auſſi le Sr. *Herbord* aux Etats Géneraux, pour leur témoigner „ qu'elle prenoit beaucoup de part dans „ la perte, qu'ils avoient faite, dans le combat, „ qui s'étoit donné contre les François, pour „ n'avoir pas été ſecondez, comme ils le devoient „ être (*par les Anglois*) ſurquoi elle avoit donné 1690.
„ ordre, que l'on fit des perquiſitions, afin de „ punir ceux qui ſe trouveroient coupables, & de „ recompenſer ceux qui avoient bien fait; qu'Elle „ avoit donné ordre de radouber les Vaiſſeaux „ Hollandois deſemparez, à ſes propres dépends; „ d'avoir un ſoin particulier des Matelots Hol„ landois malades ou bleſſez; que l'on donnât „ une recompenſe aux Veuves, qui auroient per„ du leurs Maris en cette occaſion, en faiſant „ leur devoir; pour exciter les autres à en faire „ autant; qu'elle avoit donné ordre de bâtir „ douze des plus gros Bâtimens, & qu'elle ex„ hortoit les Hollandois à en faire autant. L'En„ voyé fit de plus part aux Etats du bon ſuccès „ de l'Armée d'Angleterre, en Irlande. Les E„ tats témoignerent d'être entiérement ſatisfaits de la maniere génereuſe, dont S. M. en uſoit, & ordonnerent, que l'on bâtiroit treize gros Vaiſſeaux, & ſix Fregates.

L'Hiſtorien François dit néanmoins, „ que „ pour ne laiſſer aucun doute de la grandeur de „ la victoire, aux Peuples d'Angleterre & de „ Hollande, auxquels on la déguiſoit, Tourvil„ le, s'étant remis en Mer, fit un détachement, „ ſous le Comte d'Etrées, de quelques Vaiſſeaux „ & Galeres, où il mit quinze à ſeize cens bom„ mes, pour faire deſcente en Angleterre, & y „ bruler douze Vaiſſeaux, qui étoient dans la Baye „ de Tinmouth. La deſcente ſe fit, *dit le P.* „ *Daniel*, on força un retranchement, où il y „ avoit trois pieces de canon, on pilla quelques „ maiſons, & en même tems quelques-uns des „ Vaiſſeaux François s'étant détachez, pour at„ taquer ceux qui étoient dans la Baye, on les „ brula tous. Il y en avoit quatre de Guerre, & „ le reſte étoient des Vaiſſeaux Marchands ri„ chement chargez; ce qui étant fait, le Com„ te d'Etrées fit rembarquer ſes Troupes, ſans „ perdre un ſeul homme, emportant les trois ca„ nons du retranchement ". On voit bien, dans l'Hiſtoire Angloiſe de ce tems ci, que l'on craignoit en Angleterre une deſcente des François, & que la Ville de Londres offrit d'augmenter les Troupes, qu'elle entretenoit; mais on (1) n'y voit rien de l'inſulte du Comte d'Etrées.

Après la victoire de la Boine, le Roi Guillaume, le 13. de Juillet, détacha quelques Compagnies de Cavalerie, ſous le commandement du Duc d'*Ormond* & de Mr. d'*Auverkerque*; pour s'aſſurer de la Ville de Dublin, où ils furent bien reçus. Le Roi les ſuivit trois jours après, & y entra comme en triomphe. Il ſe rendit en même tems à l'Egliſe de St. Patrik, où les Evêques de *Meath* & de *Limerik* ſe trouverent. Le Peuple, qui étoit, pour la plus grande partie, Proteſtant, en témoigna beaucoup de joie. L'après-dinée le Roi retourna au Camp. Il promit enſuite amniſtie à ceux du Peuple, qui étoient ſortis de chez eux, à condition qu'ils y retournaſſent, avant le mois de Mai; ce qui ne fit pas grand effet d'abord.

Le Roi attaqua enſuite Waterford, & le prit le 5. de Juillet; après quoi il alla attaquer Limerick, Place aſſez mal fortifiée, mais où il y avoit un Commandant François, nommé *de Boiſſeleau*, Capitaine aux Gardes Françoiſes, qui la défendit fort bien, & qui fut ſecondé par les Irlandois; qui ne manquent pas de bravoure, lorſqu'ils ſont bien commandez. La Place fut inveſtie le 19. d'Août, & elle le fut ſi vivement, que les

(1) Voyez l'Hiſtoire d'Angleterre, ſur cette année, T. III. p. 562.

1690. les Anglois ſe logerent ſur la hréche, quoiqu'ils y euſſent perdu aſſez de monde. Le Gouverneur trouva néanmoins le moyen de faire un retranchement, au-dedans de la hréche, & ſe préparoit à ſoutenir un ſecond aſſaut, lors que le Roi, qui avoit perdu, diſent les François, cinq mille hommes, leva le Siege, le 10. de Septembre. Les Aſſiegez avoient perdu plus de mille Soldats, & quatre-vingt-dix-ſept Officiers. Quoique les Anglois ne perdiſſent peut-être pas tant de monde, qu'on dit; on ne peut pas douter qu'ils n'y euſſent fait de la perte, puiſqu'ils ſe retirerent de devant cette Place. Mais on pourroit ſoupçonner qu'ils n'avoient point d'Ingenieurs aſſez habiles avec eux. On remarquera ici, comme on l'a déja fait ailleurs, que le Prince, dont il s'agit, ne ſuivoit pas en cela l'exemple de Maurice, & de Friderie Henri de Naſſau, ſes Prédeceſſeurs; qui entendoient eux-mêmes l'art de fortifier & d'attaquer les Places, dont ils ſe ſervirent très-heureuſement.

Le 21. d'Août, un Gentilhomme Irlandois, nommé *Obrian*, vint au Camp, pour avertir qu'un Irlandois, nommé *Sarsfield*, avoit paſſé la Riviere de Shannon, pendant la nuit, avec un Corps de cinq ou ſix cens Cavaliers ou Dragons, neuf milles au-deſſus de Limerick, ſans doute pour quelque deſſein particulier. Le Roi jugea d'abord que cet homme avoit quelque deſſein ſur ſon Artillerie, qui venoit de Kilkenny, ſous une petite eſcorte. Là-deſſus il donna ordre au Chevalier *Lanicy*, de marcher au-devant de cette Artillerie, avec cinq cens Chevaux. Mais cet ordre ne fut executé, qu'à une heure, ou deux après minuit, & le détachement s'avança très-lentement, juſqu'à ce qu'il eût vû une grande lumiére dans l'air, & qu'il entendit un grand bruit, ce qui venoit de l'Artillerie, que l'on déchargeoit. On verra les autres circonſtances de cette affaire, & la maniere, dont le Siege de Limerik finit, dans (1) l'*Hiſtoire Complette d'Angleterre*. Le Roi ſe rendit enſuite à Londres, où il aſſembla le Parlement, le 12. d'Octobre; auquel il repréſenta la dépenſe qu'il faudroit faire, pour finir heureuſement cette Guerre, & obtint du Parlement ce dont il avoit beſoin. Comme la République des Provinces-Unies n'eut pas beaucoup de part dans ce qui ſe paſſa depuis en Angleterre, nous ne nous y arrêterons nullement.

La France avoit toûjours cherché à ſe rendre la maitreſſe des Païs-Bas Eſpagnols; & les Eſpagnols, pour ſe ſoûtenir, s'étoient unis à l'Empire brouillé avec la France. Ils attirerent par-là les armes de Louïs XIV. ſur ces Provinces, auxquelles les Etats Généraux envoyerent néceſſairement du ſecours, pour s'empêcher d'avoir Louïs XIV. pour voiſin immédiat; ſelon leurs anciennes maximes, qui n'étoient pas inconnues à ce Monarque. Il envoya une Armée dans les Païs-Bas Eſpagnols, ſous le commandement du Duc de Luxembourg, contre les Armées des Eſpagnols & des Etats Généraux, qui agiſſoient de concert contre la France; comme cette derniere avoit fait, en faveur des Etats, contre les forces de l'Eſpagne, pendant qu'ils furent en Guerre avec elle. Il paſſa la Samhre, & attsqua, près de Fleurus, un corps de quinze cens Chevaux, commandez par le Comte de *Berlo*, & ſoûtenus par cinq autres Regimens. Ce fut le Duc (2) du Maine, qui fut chargé de l'execution, & qui paſſa un defilé, que les Alliez avoient mis devant eux. Enſuite il tomba ſur cette Cavalerie, la 1690. culbuta, & la mit en déroute, juſqu'à un Vallon, au-deſſus duquel étoit l'Armée Confédérée, commandée par le Comte de Waldeck, qui ſe contenta d'être Spectateur de ce qui ſe paſſa. Ce Seigneur paſſoit parmi ceux de ſa Nation, pour un Général très-habile à choiſir les lieux propres à camper, & à obſerver l'Ennemi; mais il n'étoit pas heureux, dans les Combats. Dans celui-ci les François tuerent une bonne partie de la Cavalerie, à qui ils eurent à faire. Le Comte de Berlo ſon Chef fut tué. Cette action ſe fit le 30. de Juin.

Le lendemain le Duc de Luxembourg ayant exsminé le poſte, que les Alliez avoient occupé, réſolut de les attaquer. Ils avoient devant eux deux Ruiſſeaux, dont l'un étoit fort difficile à paſſer à la vuë de l'Ennemi; dont les côtez étoient parfaitement bien appuyez. Le Géneral François donna le ſoir publiquement ordre à ſon Armee, de ſe tenir prête pour repaſſer la Sambre le lendemain; mais il fit donner un contr'ordre, en ſecret. Cependant il fit partir les Bagages, qui en effet repaſſerent la Riviere. Le lendemain il mit en bataille les Troupes de la ſeconde ligne, faiſant face à celle des Alliez, ſous les ordres de Mr. *de Gournay*, ce qui ſettira l'attention du Géneral des Alliez. Cependant il marcha, avec ſa premiere ligne, ſur deux Colomnes, avec l'Artillerie au milieu; prit l'Ennemi en flanc, & rangea là ſa Cavalerie, ſur deux lignes. Les Alliez ne s'apperçurent qu'un peu tard de cette manœuvre des François, ce qui les obligea de changer auſſi l'ordonnance de leur Armée. Cependant le Duc rangeoit ſon Infanterie, à meſure qu'elle arrivoit, & les Ennemis furent obligez de ranger auſſi leur Armée d'une autre maniere; ce qui leur fit perdre l'avantage de la ſituation, & leur flanc gauche ne fut plus appuyé, comme auparavant. Cependsnt De Gournai, comme il en étoit convenu avec le Duc, attaqua la droite des Ennemis; mais par malheur Gournai fut tué, ce qui cauſa quelque deſordre parmi la Cavalerie Françoiſe. Cependant le Généraliſſime ayant attaqué la gauche des Alliez, & enſuite le Centre, mit leur Cavalerie en déroute; & ceux qui avoient été mis en deſordre à l'Aile gauche, reprirent courage, & pouſſerent ſi vivement la Cavalerie des Alliez de ce côté-là, que revenant ſur l'Infanterie, il la mit en deſordre; de ſorte, qu'en quatre heures de tems, l'Armée Alliée fut entierement défaite. Les Rélations Françoiſes portoient, que les Vaincus n'avoient pas laiſſé de ſe battre, avec beaucoup de valeur; puis qu'ils tuerent trois mille hommes aux François. Ces mêmes Relations diſoient, qu'ils avoient perdu ſix mille hommes, toute leur Artillerie, & plus de deux cens Etendarts, ou Drapeaux. Ils perdirent encore quelques Châteaux voiſins. Quoique le Comte de Waldeck eût eu le deſſous, on ne peut pas tout-à-fait ſe fier à ce que les Ennemis dirent, du nombre des morts des Alliez; mais il paroît ſûr que ce Géneral eut le deſſous. Les Compatriotes du Comte diſoient, qu'il ſavoit parfaitement bien *camper*, *décamper*, *& obſerver l'Ennemi*; *mais qu'il ne ſavoit pas le vaincre*. En effet, il parut plus d'une fois, qu'il n'étoit pas aſſez prompt à prendre ſon parti. Le Roi Guillaume avoit apris de lui le métier de la Guerre, & n'avoit pas non plus, à ce qu'on a dit, aſſez de promptitude à prendre ſon parti. Quoiqu'il en ſoit, on ne peut pas refuſer à Louïs XIV. & à ſes Géneraux, qu'ils remporterent de grands avantages ſur leurs Ennemis,

(1) Tom. III. p. 364. & ſuiv.
(2) Ou plûtôt les Officiers, qu'on lui donna.

1690. mis, pendant cette Campagne. Mais cela ne regarde pas notre Hiſtoire, qui ſe doit renfermer en ce qui regarde immédiatement les Provinces Unies. Si nous y avons mêlé des choſes, qui regardent proprement la Grande Brétagne; ç'a été parce que les Troupes des Etats Generaux, étoient mêlées avec celles des Anglois, & qu'elles avoient un Généraliſſime commun.

1691. APRA'S avoir réduit la plus grande partie de l'Irlande, & laiſſé le reſte à faire à Mr. *Van Cinkel*; le Roi Guillaume penſa à paſſer en Hollande, où il alla au commencement de l'année MDCXCI, pour aſſiſter à un Congrès de pluſieurs Princes d'Allemagne; qui s'y devoient rendre, pour prendre des meſures enſemble, afin d'arrêter les progrès exceſſifs de la France. Il y vint deux Electeurs en perſonne, qui étoient ceux de *Baviere* & de *Brandebourg*; les Ducs de *Luneburg*, de *Zell*, & de *Wolfembuttel*, le Landgrave de *Heſſe-Caſſel*; *Chrétien-Louis de Brandebourg*; le *Prince de Waldek*; le Prince de *Naſſau*, Gouverneur de Friſe, & d'autres Princes de la même Maiſon; le Duc Adminiſtrateur de *Wittemberg*, les deux Princes d'*Anſpach*, le Landgrave de *Heſſe-Darmſtad*, le Prince ſon Frere, le Prince de *Saxe-Eiſenach*, *Philippe*, Prince *Palatin*, le Prince de *Sulzbach*, le Prince de *Wirtemberg*, & le Prince ſon Frere; le Duc de *Courlande*, & le Prince ſon Frere; le Prince d'*Anhalt Zerbſt*, & divers autres. Il s'y trouva auſſi nombre de perſonnes de qualité, & des Miniſtres de pluſieurs autres Princes, dont on verra la Liſte complete dans l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*.

Le Roi *Guillaume* leur dit " que l'éminent „ danger, où ils s'étoient trouvez, faiſoit aſſez „ voir les fautes, qu'on avoit commiſes; ce qui „ le diſpenſeroit d'employer pluſieurs raiſons, „ pour leur perſuader, qu'il falloit deſormais „ prendre des meſures plus juſtes: Que les circonſtances, où l'on étoit, ne demandoient pas „ qu'on déliberât, mais que l'on agit: Que l'Ennemi étoit maître de toutes les principales Places, qui étoient les barrieres de la Liberté „ commune: Qu'il ſe mettroit, en peu de tems, „ en poſſeſſion de tout, ſi un Eſprit de diviſion, „ la Lenteur, & les Interêts particuliers continuoient à regner, parmi les Alliez: Que chacun devoit être perſuadé, que ſon interêt particulier étoit renfermé, dans l'interêt commun „ des Alliez: Que les forces de l'Ennemi commun étoient très-grandes, & que, ſi l'on n'y „ prenoit garde, elles entraineroient tout, après „ elles, comme un torrent: Que c'étoit en vain „ qu'on s'en plaignoit, ou qu'on crioit contre „ lui, & que l'on oppoſoit de vaines clameurs, „ & d'inutiles proteſtations à ſes injuſtices: Qu'il „ ne falloit pas s'imaginer qu'une réſolution d'une ſimple Diéte, ni que les eſperances de quelques gens de fortune, qui ne ſont fondées que „ ſur de foibles fondemens, puſſent rien produire de bon; mais des Soldes, de grandes Armées, & une union prompte & ſincere, entre les forces de tous les Alliez: Qu'il les falloit oppoſer au plûtôt à l'Ennemi, ſi l'on vouloit arrêter le cours de ſes Conquêtes, & arracher de ſes mains la Liberté de l'Europe, qu'il „ tenoit déja ſous un joug très-peſant.

Le Roi finit, en diſant " que pour lui, ſon „ crédit, ſes forces, & ſa perſonne, ſeroient „ prêtes pour concourir, avec ſes Alliez, dans „ un deſſein ſi juſte & ſi néceſſaire; & que dès „ le Printems il viendroit ſe mettre à la tête de „ l'Armée, pour tenir ſa parole, qu'il leur avoit „ ſi ſolemnellement engagée.

Ce Diſcours touchant du Roi *Guillaume* ébran- 1691.
la ſi fort les Alliez, qu'il fut réſolu, dans cette Aſſemblée, d'employer contre la France deux-cens-vingt-deux mille hommes. L'Empereur, le Roi d'Eſpagne, & le Roi d'Angleterre s'engagerent d'en payer chacun vingt mille hommes. Avec ces forces bien entretenues, & celles des Provinces-Unies, ils laſſerent enfin la France; mais il s'en fallut beaucoup, que les Membres de l'Empire fourniſſent les Troupes, qu'ils avoient promiſes. Après ce Congrès, le Roi Guillaume retourna en Angleterre, le 22. d'Avril, & en revint le 11. de Mai en Hollande, pour ouvrir la Campagne. Le Roi de France vint cependant avec une bonne partie de ſa famille, & aſſiegea la Ville de Mons, qu'il prit par capitulation le 9. d'Avril, après ſeize jours de tranchée ouverte.

Il ne trouva pas néanmoins à propos de demeurer plus long-tems, dans les Pais-Bas. Il remit ſon Armée au Maréchal de Luxembourg, qui raſa les fortifications de la petite Ville de Hall, près de Bruxelles, qui couvroit cette Ville du côté de Mons. En ſe retirant, il donna ordre au Marquis de *Bouffiers* de bombarder Liege. Il le fit, après avoir pillé les Fauxbourgs de cette Ville. Elle fut ainſi traitée, pour avoir reçu quelques Troupes des Ennemis de la France.

Les François aſſurent, que le Maréchal de Luxembourg, avec vingt-huit Eſcadrons de Cavalerie, en défit, le 19. de Septembre, près de Leuſe, ſoixante-quinze aux Ennemis; ſoit qu'ils les euſſent ſurpris, ou qu'ils ne fuſſent pas ſi nombreux que la Vie de Louis XIV. nous le dit. Si l'on en croit cette Vie, les Ennemis de la France eurent près de quinze cens hommes de tuez; mais il en coûta cher à la Cavalerie Françoiſe, qui y perdit vingt Officiers, & eut environ quatre cens Gardes, Gendarmes, Chevaux Legers, Cavaliers, ou Dragons tuez, ou bleſſez.

Nous avons dit, ſur l'année précedente, que l'Irlande étoit à peu près réduite, parce qu'il n'étoit pas vrai-ſemblable, que les Irlandois puſſent long-tems réſiſter ſeuls aux Troupes Angloiſes. En effet, il auroit été bien difficile de leur faire tête, ſi le Roi de France n'avoit ſoûtenu les Irlandois par de nouveaux ſecours.

Il y en envoya un, qui étoit conſiderable, ſi l'Auteur de la Vie abregée de Louis XIV. dit vrai. Ce fut Mr. de *Neſmond*, qui y mena ce ſecond, & ce grand ſecours, avec douze Vaiſſeaux de Guerre. Mr. de St. *Rhut*, Lieutenant-Géneral, y paſſa, pour y commander les Troupes de France; tant celles qui y étoient, que celles qu'il y mena. On y tranſporta un grand nombre d'Officiers, des armes en quantité, & tout ce qui étoit néceſſaire, pour rétablir l'Armée du Roi Jaques. Ce ſecours étant arrivé, S. Rhut campa à l'Abbaie de Kilkonnel, avec *Sarsfield*, qui commandoit les Troupes Irlandoiſes. Le Géneral *Van Ginkel*, qui étoit à la tête de l'Armée Angloiſe, alla les attaquer. Il le fit avec vigueur, & l'Infanterie Irlandoiſe ne laiſſa pas de ſe bien défendre. La Cavalerie en fit autant, pendant deux heures, après quoi, elle fut miſe en déroute. *St. Rhut* y fut tué d'un coup de canon, & cet accident acheva de tout perdre. On y perdit, dit l'Hiſtorien François, trois ou quatre mille hommes.

*Limerik* capitula enſuite, & par cette capitulation, il fut permis à toute ſorte de gens de paſſer d'Irlande en France, avec leurs effets. Cependant le Roi avoit ordonné un nouveau ſecours, pour l'Irlande; mais comme il apprit le mauvais ſuccès du précedent, il fit retenir ce qu'on avoit pré-

1691. préparé ; & depuis, on ne penſa plus à l'Irlande.

On trouvera dans l'*Hiſtoire Complete*, que nous avons citée tant de fois, un plus grand détail de toute cette affaire, qui fit beaucoup d'honneur au Général *Van Ginkel*, qui ayant pris la Ville d'*Athlone*, reçut du Roi Guillaume le titre de *Comte d'Athlone*, qui eſt demeuré, dans ſa famille.

L'Hiſtorien François remarque, avec raiſon, que le combat avec S. Ruth, gagné par le Comte, fut la cauſe de la reddition de Limerik, & de quelque peu de Places, qui reſtoient entre les mains des Irlandois Jacobites ; ce qui fit perdre entierement toute l'Iſle au Roi Jaques. Un des Articles de la Capitulation de Limerik, accordoit à toutes ſortes de gens la liberté de s'en aller en France, avec tous leurs effets. Le Comte de Château-Renaud paſſa en Irlande, pour y faire exécuter la Capitulation de Limerik. Il en emmena, non ſeulement tous les François, mais ſeize mille hommes de Troupes Irlandoiſes, & quantité de familles. Mais on aſſure qu'une bonne partie de ces gens-là retournerent chez eux, lorſque la Paix fut faite ; & qu'ils virent qu'ils pouvoient vivre en paix dans leur Patrie, en obéiſſant au Roi Guillaume.

1692. Divers contre-tems, à ce que dit l'Auteur de la Vie abrégée de Louis XIV. cauſez par les vents contraires, engagerent le *Comte de Tourville*, Vice-Amiral de France, avec une Flotte de quarante-quatre Vaiſſeaux, d'en venir aux mains dans la Manche, avec celle des Anglois & des Hollandois, qui étoit de quatre-vingt Vaiſſeaux. " Il attaqua, *dit-il*, leur Corps de Bataille, avec tant de „ vigueur, qu'il le fit plier entierement, & ſoûtint le combat juſqu'à la nuit ſans perdre au„ cun Vaiſſeau, après en avoir fort mal trai„ té quelques-uns des Ennemis. Il fit une „ belle retraite, & elle auroit été auſſi heureuſe, „ que glorieuſe, ſi la Marée ne lui eût point „ manqué. Cet accident lui fit perdre quatorze „ de ſes Vaiſſeaux, qui furent brulez, ou cou„ lez bas à Cherbourg, ou à la Hogue. No„ nobſtant ce malheur, cette action fut jugée ſi „ belle, que le Roi en récompenſa le Comte de „ Tourville du Bâton de Maréchal de France (t). „ Tous ceux, qui l'accompagnerent, dans ce „ Combat, firent des prodiges ; mais on ne peut „ pas paſſer ſous ſilence ce que fit le Sr. de Coëtlogon, Chef d'Eſcadre ; qui voyant qu'il n'y „ avoit plus d'occaſion de combattre à l'arriere„ garde, où il ſervoit de Contre-Amiral, s'en détacha, paſſa au travers de divers Vaiſſeaux Enne„ mis, alla joindre ſon Général & ſon Ami, qu'il „ voyoit, dans le plus extrême danger. Il trouva, „ en arrivant, cinq Brulots, qu'on détachoit ſur „ lui, & il ſe ſervit de toute ſa bravoure & de „ toute ſon experience ; par leſquelles il a méri„ té, depuis ce tems-là, la dignité de Vice-Ami„ ral de France.

L'Hiſtoire Angloiſe raconte ainſi ce Combat : Le 29 de Mai, l'Amiral François commença le Combat à onze heures avant midi, près du Cap de Barfleur, & le Combat dura juſqu'à quatre heures & demie, après midi ; où un calme, cauſé par les grandes décharges des deux Flottes, obligea les François de ſe faire remorquer, par leurs Barques. Mais le vent revint à ſix heures, & l'Eſquadre bleuë recommença le Combat, qui dura juſqu'à dix heures de la nuit. Alors les François furent forcez, par le vent, de ſe retirer à la rade de Conquet. Toute la nuit fut fort calme, & il y eut un brouillard le matin. Le 31. les Anglois mirent de nouveau à la voile, l'Amiral allant vers Barfleur, & les Hollandois & l'Eſcadre bleuë vers Alderney ; ce qui fit qu'une partie de la Flotte Françoiſe arriva en ſûreté à S. Malo, parce que les Anglois ne croyoient pas ſûr de la ſuivre, de ce côté-là ; & le Parlement fit une affaire là-deſſus au Chevalier *Jean Aſhley*. Le *Chevalier Ralph Delaval* ſe tira mieux d'affaire ; car loin de Cherbourg, il brula le *Soleil Royal*, Vaiſſeau de cent & quatre pieces de canons, commandé par l'Amiral *Tourville* ; l'*Admirable*, qui en avoit cent & deux, & le *Conquerant*, de quatre-vingt, avec trois autres d'une moindre grandeur. L'Amiral *Ruſſel* ne réuſſit pas moins bien, en pourſuivant treize Vaiſſeaux François, qui étoient devant la Hogue ; où il jetta l'ancre le 31. & y demeura encore le lendemain, & d'où il envoya le lendemain le Vice-Amiral *Rook*, & avec lui pluſieurs Vaiſſeaux de Guerre, des Fregates, des Brulots, & des Barques armées, pour ruiner cette partie de la Flotte des Ennemis. Mais les François avoient ſi fort tiré de leurs Vaiſſeaux, près du bord, qu'on ne pouvoit pas employer contre eux les Vaiſſeaux de Guerre, mais ſeulement quelques Frégates légeres. On ne laiſſa pas de bruler la nuit ſix Vaiſſeaux de Guerre, & le lendemain ſept, outre quelques Vaiſſeaux de tranſport. Cette execution étoit difficile & dangereuſe, mais elle fut ſi bien conduite, & les Soldats étoient ſi animez, dans leurs Chaloupes, par la victoire ; qu'ils prirent pluſieurs Vaiſſeaux ennemis, & qu'ils en tournerent les canons contre les François mêmes, qui tiroient ſur eux, & cela à la vue du Camp des François & des Irlandois, que l'on devoit débarquer ſur les Côtes d'Angleterre.

On vit une Deſcription, d'une partie de ce qui avoit été fait, en deux Lettres, l'une de Ruſſel, & l'autre de Delaval ; qu'on trouvera dans l'*Hiſtoire complete*, auſſi bien que les deux précedentes. Si le Roi Guillaume avoit été auſſi heureux, par terre, il n'y auroit rien eu à ajoûter à la gloire de l'Angleterre ; mais la Providence mêle l'Adverſité avec la Proſperité, pour tenir les hommes dans une ſorte d'équilibre ; en ſorte qu'on ne voye pas trop d'orgueil, dans les uns, ni trop de deſeſpoir dans les autres. Heureux ceux, qui ſont auſſi bon uſage de l'une, que de l'autre !

Le Roi Guillaume obtint, cette année, du Roi d'Eſpagne, le Gouvernement des Païs-Bas, pour l'Electeur de Baviere ; dans l'eſperance qu'il empêcheroit les progrès de la France, en ces Provinces. Il ne put pas néanmoins empêcher que Louis XIV. n'attaquât & ne prît Namur, l'une des plus fortes Places de ce Païs-là. Il l'inveſtit le 25. de Mai, & le 29. il ouvrit la tranchée, & pouſſa les travaux, avec tant de vigueur, qu'il ſe rendit, en quatre jours, maître de tous les Ouvrages exterieurs vers la Porte de S. Nicolas, & obligea la Garniſon à rendre la Ville le 5. de Juin, à condition qu'elle garderoit le Château ; qui eſt ſur une hauteur preſque inacceſſible.

Le Roi Guillaume, qui étoit à la tête des Alliez, près d'Anderleck, le 27. de Mai, arriva à la vue de Namur, le 23. de Juin, & donna des nouvelles de la victoire de la Flotte Angloiſe, ſur celle des François, & de l'inſulte des Anglois aux

(t) Sans vouloir diminuer le mérite du Maréchal, il ſe pourroit bien faire que Louis XIV. le revêtit de cette dignité, pour exciter ceux qui commandoient ſes Forces Navales à mieux faire qu'il n'avoit fait, puiſqu'on pouvoit par-là parvenir à être Maréchal de France ; quoiqu'il n'y ait eu Perſonne depuis, qui y ſoit parvenu de cette maniere.

1692 aux Côtes de Brétagne, par trois déeharges de toute ſon Artillerie. Les François y répondirent par deux de leurs plus petits canons.

C'étoit le Roi Louis XIV. en perſonne, qui faiſoit le Siége, avec les perſonnes les plus qualifiées de la Cour; mais le Maréchal de Luxembourg couvroit le Siége, avec une Armée de ſoixante & dix mille hommes. Comme il fut averti, que le Roi d'Angleterre s'avançoit vers la Mehaigne, il s'avança du même côté. Les Armées étoient à peu près égales, & n'étoient ſéparées, que par une petite Riviere, & elles parurent l'une à l'autre. Le 10. de Juin, elles furent en vuë, l'une à l'autre, & en fuſſent venuës, au plûtôt, aux mains; ſi le jour ſuivant il n'eût pas fait une très-grande pluye. L'action la plus vive qui ſe fit, en ce Siege, fut la priſe du Fort, qui avoit été fait par le fameux Ingenieur *Coehorn*. Le Roi de France le fit attaquer, pour le prendre, quoi qu'il en pût couter, le 21. de Juin; mais quelques efforts, que les François puſſent faire, ils furent repouſſez ce jour-là. Les Aſſiegez firent une incroyable réſiſtance, & repouſſerent les Aſſiegeans deux fois, avec beaucoup de perte; mais les Aſſiegeans revinrent avec plus de monde, & ſe rendirent maîtres du Chemin couvert, & ôterent au Fort la communication, avec le Château. Coehorn fut dangereuſement bleſſé, & la Garniſon crut qu'elle n'étoit pas en état, de repouſſer une nouvelle attaque. Elle demanda ſeulement d'avoir le tems d'envoyer au Prince de *Barbanſon*, qui commandoit le Château, pour l'avertir qu'elle ne pouvoit plus défendre le Fort. Il y conſentit, & le Fort fut rendu le 10. de Juillet.

Le Roi Guillaume, en ce tems-là, étoit campé à Melle, où il forma le deſſein de ſurprendre Mons, mais il n'y réüſſit pas. Il ſe tourna du côté de Genap, & de-là à Hall, & paſſa le 1. d'Août la Riviere de Senne, où il fut joint par les Troupes d'Hannover, qui faiſoient huit mille hommes. De l'autre côté, le Roi de France prit Namur. Le Château, qui reſtoit à prendre, ne ſe rendit, qu'après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Le Roi, aſſez content d'avoir pris Namur, à la vuë des Ennemis, remit le commandement de ſon Armée au Maréchal de Luxembourg; qui ſe poſta avantageuſement en un lieu couvert d'un Bois & de Haies très-épaiſſes, entre Enghien & Steenkerk, où le Roi Guillaume réſolut de l'attaquer; ſur ce que des perſonnes, qui connoiſſoient le terrain, comme on le croyoit, en dirent. Mais il faut, pour cela, ſavoir bien des choſes, qui ne ſont pas connues à bien des gens de Guerre.

Le 3. d'Août l'Armée commença à marcher, après qu'on eut envoyé le gros bagage à Hall. Elle paſſa par pluſieurs défilez, & en quelques lieux il fallut faire le chemin, pour y faire paſſer l'Armée, ce qui retarda beaucoup ſa marche. Le Prince de *Wirtemberg* partit avec l'Avant-garde, qui conſiſtoit en quatre Bataillons d'Infanterie Angloiſe, deux de Danois, & un détachement de la Brigade du Colonel Churchill. Ces Troupes pouſſerent d'abord l'Ennemi de Haie en Haie, & ſe poſterent enfin en un endroit du Bois, qui couvroit l'Aile droite de l'Ennemi. Elles placerent ſur deux petites hauteurs deux Batteries de canon, dont l'une battoit la droite de l'Armée ennemie, & l'autre la gauche.

Pendant que ces Batteries joüoient contre l'Ennemi, l'Armée Angloiſe marchoit à la tête du Défilé, à cinq cens pas du Bois; où il y a une Plaine, qui n'a pas plus d'une lieuë juſqu'au Bois, qui termine à la droite, & qui conſiſte en Bois de haute futaye. A la droite, il y avoit une Métairie, qui fut brulée par l'Ennemi, d'abord après que le Combat eût commencé; pour couvrir pluſieurs de leurs Bataillons, qui étoient poſtez derriere. Il y avoit encore des bocages, où l'on plaça de l'Infanterie. Il n'y a guère que des Lecteurs, qui ont été ſur les lieux, qui puiſſent ſe bien repreſenter la diſpoſition de ce terrain. 1692

Quand l'Armée Confederée fut venue à la tête de ces Défilez, on lui fit faire alte, excepté aux Gardes du Corps, & divers Eſcadrons & Bataillons; après quoi le Combat commença, & fut très-vif, mais ſans grand ordre, comme on le peut voir dans la Rélation Angloiſe.

Le Roi Guillaume, étant averti de la maniere, dont le combat ſe faiſoit, & de la difficulté qu'il y avoit de ſe dégager, par un Ajudant du Prince de Wirtemberg, qui envoya dire au Roi, qu'il étoit difficile que l'Armée des Alliez ſe ſoûtint plus long-tems contre les François; le Roi envoya dire au Comte de *Solms*, qui commandoit le plus grand Corps, d'envoyer plus d'Infanterie, pour ſoûtenir le Prince de Wirtemberg; „ mais „ le Comte, qui avoit toûjours eu une grande „ envie, contre les Anglois, & qui étoit jaloux „ de ce que le Prince de Wirtemberg, comman„ doit l'Avant-Garde; emploi qu'il avoit ſouhai„ té; au lieu d'obéïr aux ordres du Roi, fit a„ vancer la Cavalerie, & fit faire halte à l'In„ fanterie, ce qui fut cauſe de la perte de la „ Bataille. Le terrain étoit ſi plein de haies, de „ brouſſailles, & de foſſez, que la Cavalerie ne „ pouvoit être que de tres-peu d'uſage. Cepen„ dant au commencement du combat, il n'y eut „ que peu d'Infanterie, qui fût mêlée avec la Ca„ valerie à l'Aile gauche, pour la ſoûtenir, le „ gros de l'Infanterie étant demeuré preſque une „ lieuë en arriere. Le Roi fit néanmoins tout „ ce qu'il put, pour faire avancer plus d'Infan„ terie, pour en former une ligne dans le Bois. „ Elle ſe hâta ſi fort d'obéïr au Roi, qu'elle ſe „ mit en quelque deſordre, & employa trop de „ tems à former ſes Bataillons; de ſorte qu'elle „ perdit plus de tems, qu'il n'aurait fallu, en „ une ſemblable conjoncture. Ainſi avant qu'el„ le fût arrivée au Bois, l'Avant-Garde & l'In„ fanterie de la gauche plierent devant trente Ba„ taillons des Ennemis; qui les chargerent ſans „ ceſſe, les uns après les autres, & par un Corps „ de Dragons que *de Boufflers* amena; de ſorte „ que les Alliez abandonnerent le Bois le plus „ promptement, qu'ils purent, & l'abandonne„ rent en deſordre à l'Ennemi. Les Gardes du Corps Anglois furent ſauvez, par les Gardes à pied Danois. Le Baron de Pibrack, avec ſon Regiment de Lunebourgeois, étant en deſordre à côté du Bois, & le Colonel lui-même étant dangereuſement bleſſé, fut ſecouru par le Chevalier *Bevill Grandville*, qui commandoit le Régiment de Bath, & qui marcha à ſon ſecours; en eſſuyant la décharge des Ennemis, avant qu'aucun Soldat du Régiment y répondit. De cette maniere, il ſe logea dans le chemin creux, près du Bois; d'où il fit emporter le Baron de Pibrak, & garda ce poſte, juſqu'à ce que le Prince de Naſſau lui ordonna de l'abandonner.

Le Roi fâché de ce que l'Avant-Garde, pour n'avoir pas été ſoûtenue à tems, avoit été ſi mal traitée, répeta pluſieurs fois: *O mes pauvres Anglois, comment avez-vous été abandonnez!* & ne voulut pas voir, pluſieurs mois, le Comte de Solms. Comme on ne pouvoit renouveller le combat, ſans expoſer toute l'Armée, *Luxembourg*, à qui *Boufflers* ayant amené

1692. né un ſecours conſiderable, & que la nuit approchoit, le Roi ordonna que l'Armée ſe retirât; ce qui fut executé, avec un grand ordre, ſans que l'Ennemi y apportât aucun empêchement conſiderable, & qu'il voulût attaquer les Alliez, dans la retraite. Ils perdirent, dans la bataille, le Lieutenant Géneral *Mackai*, le Chevalier *Jean Lanier*, le Chevalier *Robert Douglas*, le Comte d'*Angus*, & divers braves Officiers. Il y eut plus de deux mille hommes de tuez, & trois mille de bleſſez, ou faits priſonniers; & l'on perdit encore une partie de l'Artillerie, qu'il ne fut pas poſſible de retirer aſſez promptement.

Pour les François, qui ſe faiſoient honneur, d'être demeurez maîtres du Champ de Bataille, ils n'avoient pas beaucoup de ſujet de ſe féliciter de leur avantage; puis qu'ils y perdirent le Marquis *de Bellefons*, le Marquis *de Tilladet*, le Brigadier *Stouppa*, le Marquis *de Fimarcon*, & d'autres Officiers de marque, deux mille de ſimples Soldats de tuez, & autant de bleſſez. Ils ne s'en ſeroient pas tirez à ſi bon marché, ſi le Chevalier de *Millevoix*, Domeſtique de l'Electeur de *Baviere*, n'eût donné avis de ce qui ſe paſſoit au Camp des Alliez, au *Maréchal de Luxembourg*; mais il fut pendu a un arbre, à la droite de l'Armée.

Environ le même tems, on punit le Chevalier *de Granval*, qui avoit fait une conſpiration, pour tuer le Roi Guillaume, avec quelques autres, qui ſe joignirent à lui. *Granval* ayant été pris, & examiné, dans un Conſeil de Guerre, avoüa ſon deſſein, ſans être mis à la torture, & fut condamné à être étranglé & écartelé. Il témoigna beaucoup de repentance du crime, qu'il avoit projetté. Pour ceux, qui l'avoient voulu employer, l'Auteur de l'*Hiſtoire complete d'Angleterre* dit (1), „ que l'Hiſtoire eſt obligée de dire, avec horreur, que, ſi l'on a égard à la confeſſion de cet „ homme, avant qu'il fût executé, telle qu'on „ l'a rapportée, que non ſeulement des Ambaſſadeurs & des Miniſtres d'Etat, mais même „ un Archevêque, & une Tête couronnée, furent en particulier de cet abominable projet.

Après avoir vû comment les Anglois décrivent cette journée, il ne ſera pas mal à propos d'entendre, ce qu'on en dit en France, & qui n'eſt nullement deſavantageux aux Alliez. „ Ce Combat, *dit le P. Daniel*, fut infiniment ſanglant, „ deſavantageux d'abord aux François, par la „ ſurpriſe; mais rétabli par la préſence d'eſprit „ des Chefs, par leur intrépidité, & par la valeur des Troupes. Le Prince d'Orange (*ou „ le Roi d'Angleterre*) qui avoit très-bien conduit „ cette affaire, fut repouſſé après bien des efforts. Parmi ceux, qui furent tuez, ou qui „ moururent de leurs bleſſures, les plus conſiderables furent le Prince de *Turenne*, le Marquis „ de *Tilladet*, Lieutenant-Géneral, le Marquis „ de *Bellefons*, Brigadier, le *Comte de S. Florentin*, „ Colonel du Régiment Colonel de Dragons, *Polier*, Colonel Suiſſe, le *Marquis de Murcé*, Colonel de Dragons, *Fimarcon*, *De Vias*, *De Beau-regard*, Capitaine des Grenadiers des Gardes Françoiſes, le Chevalier d'*Eſtrades*, & le „ *Marquis de Guecmadeuc*.

„ Parmi les bleſſez étoient le *Duc de Chartres*, „ le *Marquis d'Alegre*, le *Chevalier de Tilladet*, „ le *Marquis de Blainville*, Colonel du Regiment „ de Champagne; Surlaube Brigadiers, le Comte „ d'Albert, Colonel de Dragons, *Stouppa*, Brigadier, *Fimarcon*, *Maupeou*, Capitaine aux Gardes „ Françoiſes, *Vigni*, Brigadier commandant l'Artillerie, le *Marquis de Thiange*, & de *Puiſegur*. 1692.

„ On prétend qu'il y eut dix mille hommes de „ tuez, ou de bleſſez, du côté du *Prince d'Orange* (*on parlois ainſi en France, avant qu'on l'eût reconnu*) & ſept à huit mille du côté des „ François. Les marques de la victoire de ceux-ci, outre la retraite de l'Ennemi, furent dix „ pieces de canon, quelques Etendars & Drapeaux des Ennemis pris, & le Champ de Bataille, qui leur reſta. Ce ne fut qu'un combat d'Infanterie, qui dura ſept heures.

La difference du nombre des morts & des bleſſez, des deux Armées, ne fut pas grande, ſelon le *P. Daniel*. Pour les autres marques de la victoire des François, elles ne ſont pas ſi conſiderables, qu'ils euſſent beaucoup de ſujet de s'en glorifier. Le champ de Bataille ne fut fort avantageux, ni aux uns, ni aux autres; & ſi le Comte de Solms avoit fait ce qu'il devoit, il y a apparence, que les François auroient eu encore moins de ſujet de ſe vanter, qu'ils n'en eurent.

Le Roi d'Angleterre partit du Camp, qui étoit à Grammen, & laiſſa le 17. d'Octobre, le commandement de l'Armée à l'Electeur de Baviere, pour aller faire un tour à ſa Maiſon de Loo, afin de s'y repoſer un peu; après quoi il alla à Bruxelles, où il tint un Conſeil de Guerre, où l'on marqua à l'Armée ſes Quartiers d'Hiver. Il vint enſuite à la Haie, d'où il paſſa en Angleterre, le 28. d'Octobre. Le 30. la Reine alla au-devant de lui, près de Newhall, d'où ils allerent à Londres, où le Roi fut reçu avec de grandes marques de joie, & le 14. de Novembre le Parlement fut aſſemblé. Le Roi le remercia des ſubſides d'argent, qu'il lui avoit donnez, & dit entre autres choſes: *que lui & les Anglois avoient bien ſujet de ſe réjoüir de la victoire, qu'ils avoient remportée, par Mer, ſur les François; qu'il auroit bien ſouhaité de leur pouvoir dire qu'on en avoit remporté une ſemblable par terre, & que ſes Sujets avoient eu une grande part, dans ces deux actions; qu'on ne pouvoit parler de leur braveure, en ces occaſions, qu'avec beaucoup d'honneur*; & demanda, enſuite, au Parlement les ſecours d'argent néceſſaire, pour faire, avec honneur, la Campagne ſuivante. Comme nous écrivons l'Hiſtoire des Provinces Unies, & non celle d'Angleterre, nous n'en dirons pas davantage.

Ce Prince ne put s'embarquer, pour la Hollande, pour ouvrir la Campagne ſuivante, qu'au commencement d'Avril, parce que les vents avoient été contraires. Peu de tems après, il alla camper à Pare, en Brabant; où il ne fit d'abord qu'obſerver les François, qui avoient entrepris de ſe rendre maîtres d'une bonne partie de ce Païs-là. Dès le (3) commencement de l'année, le Marquis de Boufflers prit Furnes, en quinze heures de tranchée ouverte, quoi qu'il y eût trois ou quatre mille, dit un Hiſtorien François, Anglois, ou Hollandois. Si cela eſt, il faut que cette Ville fût tout-à-fait ouverte, puis qu'il la fallut rendre ſi promptement; & en ce cas-là, c'étoit expoſer, aſſez mal à propos, trois ou quatre mille hommes, dans un poſte ſi foible. Dixmuide, Ville voiſine, ſe rendit enſuite au même. L'Hiſtorien Anglois dit, que ce campement du Roi Guillaume, rompit entiérement un projet, que le Roi Louis XIV. avoit fait ſur le Brabant. Il y a en effet bien de l'apparence, qu'il y auroit fait plus de progrès, ſi le Roi d'Angleterre étoit demeuré de-là la Mer. Mais ce dernier n'étoit 1693.

(1) Pag. 652. du III. Tome, Col. 1.

(2) Voyez l'*Hiſtoire Complette d'Angleterre*, ſur cette année.
(3) Voyez le P. *Daniel*, ſur cette année.

1693. toit pas aſſez fort, pour faire tête à la France. Le même Hiſtorien dit que cette conduite du Roi Guillaume obligea le Roi de France de faire un détachement pour l'Allemagne; ſous la conduite du Dauphin de France & du Maréchal de Boufflers. Louïs XIV. lui-même retourna à Verſailles, ſans avoir rien entrepris.

L'Armée de France demeura, pendant cela, campée à Meldert, & les convois, qui venoient à cette Armée, étoient fort incommodez, par la Garniſon de Charleroi. Cependant, il ſembloit que les deux Armées ſe piquoient également de ne point décamper la prémiere. Enfin l'Armée Françoiſe, qui étoit la plus forte, fut obligée de décamper la prémiere, le 23. de Juillet, & de marcher du côté de la Meuſe. Cela donna occaſion au Roi Guillaume d'envoyer uo gros détachement, ſous le commandement du Prince de Wirtemberg; pour forcer les lignes, que les François avoient faites, pour couvrir leurs conquêtes, entre l'Eſcaut & la Lis. Ils en avoient fait de ſemblables juſqu'à Ypres, Bergue S. Vinox, & même juſqu'a Dunkerque.

Dans le même tems, le Comte *de Tilly*, qui commandoit les Troupes, qu'on avoit ijettees dans Liege, ſe mit en chemin, avec une partie de ces Troupes, pour aller joindre le Roi. Le Maréchal de Luxembourg, en ayant été averti, l'empêcha de continuer ſon chemin, en le ſurprenant dans un chemin creux; ce qui obligea le Comte de ſe retirer promptemeot à Maſtricht, aprés avoir perdu environ deux cens hommes & tout le bagage.

Le Prince de Wirtemberg força heureuſement les Lignes des François, & exigea de groſſes contributions de ceux, qu'on croyoit avoir mis en ſûreté par-là. Mais cela n'empêcha pas que le Maréchal de Luxembourg n'allât aſſieger Hui; ce qui engagea le Roi d'Angleterre, à s'avancer, de ce côté-là; mais il apprit bien-tôt que Hui étoit pris, & que le Géneral François s'avançoit vers Liege. Il y jetta dix Bataillons, quoique ce ne fût pas ſans peine. Les François avoient d'abord offert la neutralité à cette Ville; mais elle l'avoit refuſée.

Là-deſſus le Géneral François feignit de vouloir aſſieger cette Place, afin d'attirer par-là à un combat le Roi Guillaume; qui étoit campé à Keerheſpen, affoibli par les détachemens, qu'il avoit faits, pour renforcer les Garniſons de Liege & de Maſtricht. On comptoit alora que les François avoient trente-cinq mille hommes, plus que le Roi. Ce Prince, pour être mieux informé des deſſeins des Eonemis, avant que de s'écarter davantage de la Meuſe, envoyoit tous les jours des Partis, pour battre l'eſtrade. Il en revint uo le 28. de Juillet, qui lui vint rapporter qu'il avoit rencontré un gros Parti de Cavalerie Françoiſe. C'étoit eo effet leur Aile gauche, qui étoit en marche; ſur quoi le Roi moota ſur le champ à cheval, avec l'Electeur de Baviere, & pluſieura Officiers Géneraux, pour voir ce qui en étoit.

Il jugea, à la contenance de l'Ennemi, qu'il venoit pour l'attaquer, avec tnute ſon Avant-Garde, dans ſon propre Camp. Il rangea donc ſon Armée, pour le recevoir. La plûpart des Officiers Géneraux étoient d'avis de paſſer la Guéte; mais le Roi jugea qu'il valoit mieux profiter de l'avantage du terrain, & hazarder un combat, que d'expoſer ſon Arriere-Garde à être taillée en pieces, s'il ſe battoit en retraite. Comme les Ennemis étoient près des plus grandes Villes de Brabaot, elles ſeroient expoſées à la violence des François, s'il ne les retenoit, par l'eſpérance d'un Combat. Outre cela, l'avantage d'une victoire étoit grand, pour les Alliez, s'ils pouvoient avoir le deſſus. Le Roi avoit encore l'Armée victorieuſe du Duc de Wirtemberg, par laquelle il répareroit les pertes, qu'il auroit faites dans la ſienne; avantage, que les Eonemis ne pourroient pas avoir. L'évenement fit voir, qu'il y avoit là plus de ſubtilité, que de ſolidité. On n'avoit pas de ſujet de ſe promettre de remporter la victoire, ſur un Ennemi plus fort, & enflé des avantages, qu'il avoit remportez ſur l'Armée des Alliez. Il paroît que le raiſonnement du Roi d'Angleterre avoit plus d'apparence, & le ſuecès le fit voir; mais ce Prince ſe promettoit, qu'à force de hazarder, il gagneroit; à peu prés comme un joueur malheureux s'imagine vainement, qu'enfin il regagnera ce qu'il a perdu. 1693.

L'Aile droite de l'Armée des Alliez étoit à Heiliſſem, & s'étendoit à Wanguen, ſur la Riviere de Guéte, juſqu'à Neerwingue, avec un petit Ruiſſeau & pluſieurs Haies, & des chemins creux. L'Electeur avoit ſon quartier à Wanguen. Le Corps de l'Infanterie & l'Aile gauche s'étendoit depuis là juſqu'à Dormas, ſur un Ruiſſeau nommé *Beck*, où Louvain demeuroit derriere l'Armée.

Le Roi, qui avoit été tout le jour à cheval, pour voir executer les ordres, qu'il donnoit, touchant les differens poſtes, qu'il vouloit que l'Armée occupa, fit venir ſon caroſſe, où il dormit deux heures; après quoi il fit venir un des Chapelains, pour lui faire une priere propre à la conjoncture, où il ſe trouvoit. On ne peut pas ne point louër cette marque de pieté; ſur tout ſi le Chapelain demanda à Dieu une bonne & équitable Paix, qu'on doit regarder, comme l'unique fin de la Guerre, & non l'effuſion du ſang humain; ni ſon agrandiſſemeot, aux dépens des autres. Au lever du Soleil, les François ſe préſenterent à la portée du canon des Alliez, qui leur tua bien du monde, & qu'ils eſſuyerent avec beaucoup de conſtance, juſqu'à ſix heures; qu'ils firent un mouvement, pour s'approcher plus près de l'Armée Confédérée; & ſur les huit heures avant midi, ils attaquereot quelques Poſtes, avec beaucoup de vigueur; doot ils ſe rendirent maîtres, & qu'ils quitterent, & reprirent pluſieurs fois. Pluſieurs poſtes furent pris & repris, plus d'une fois; & il ſembla, pendant quelque tems, que les François, qui avoient perdu bieo du monde par l'Artillerie des Alliez, vouloient abandonner leurs attaques. Mais ils recommencerent, peu aprés, à les pouſſer. Le Maréchal de Luxembourg, qui étoit plus fort à l'égard du nombre des Soldats, fit avancer pluſieura Corps, qui ne s'étoient pas encore battus vers le Village de Neer-Vioden, ſous la conduite du Prince de Conti, qui enfin l'emporta; mais à qui on le conteſta de nouveau, & qui chaſſa enfin, de ce poſte, les Troupes Conféderées; comme on le verra, dans les Rélations de ce tems-là. Le Roi d'Angleterre s'expoſa aſſez, & ſon Armée, quoi qu'inférieure à la Françoiſe, réſiſta longtems; mais enfin il fit ſa retraite, avec aſſez de desordre. Quelques Corps même s'enfuirent, & ne firent halte, que quand ils furent à Breda.

C'eſt ce qu'on trouvera plus au long dans la Rélation Angloiſe, dont on vieot de donner l'Abregé. Elle ajoûte, que les François prirent ſoixante pieces de canon & neuf Mortiers, qu'on ne put pas emmener promptement; dans un terrain auſſi entre-coupé, que celui-là. Selon le compte des Alliez, ils n'eurent que

1693. ſix mille hommes de tuez, ou bleſſez, ou faits priſonniers; & les François convenoient qu'ils avoient eu deux mille Officiers, tuez ou bleſſez; d'où l'on peut conjecturer combien ils eurent de ſimples Soldats. Ce fut là l'effet de l'Artillerie, & de la Mouſquerie des Confédérez.

„ Le Roi, diſent les Anglois, fit paroître, „ qu'il étoit un grand Général, & un grand Hé„ros. Ce ne fut pas, diſent-ils, ſans une Pro„vidence particuliere; puisqu'il étoit paſſé une „ bale de mouſquet au travers de ſa perruque. Il en „ eut une autre au travers de ſa manche, & une, qui „ emporta le nœud de ſon écharpe, & lui fit u„ne petite contuſion au côté. S. M. s'attira „ par-là l'admiration des Ennemis, qui diſoient, „ *qu'il ne leur manquoit qu'un Roi, comme celui-là, „ pour ſe rendre maîtres de toute la Chrétienté.* On intercepta même une Lettre du Prince de *Conti* à la Princeſſe ſon Epouſe, où il diſoit, *qu'il avoit vû le Roi d'Angleterre s'expoſer aux plus grands dangers; & que tant de valeur méritoit bien de jouir tranquillement de la Couronne, qu'il portoit.* D'autres trouvoient qu'il avoit tort de ſe hazarder ſi fort, puisqu'il hazardoit ſon Royaume, pour lequel il avoit ſujet de ſe conſerver; auſſi bien que la République, dans laquelle il étoit né, & dont il avoit les plus grands Emplois.

Les Alliez diſoient que les François avoient perdu dix-huit mille hommes, dans cette bataille; & l'on crût que cela étoit vrai, parce que le Maréchal de Luxembourg ne tira preſque aucun avantage d'une victoire, comme celle-là, puis qu'il s'arrêta quinze jours à Waram, ſans rien entreprendre. Quoiqu'il en ſoit, il fut renforcé, par quelques Troupes, qui étoient ſur la Côte de la Mer, & il lui vint encore un grand renfort, que Bouflers lui amena des bords du Rhin; avec lequel il attaqua Charleroi, & la prit ſeulement après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Elle ſe rendit le 20. d'Octobre.

L'Hiſtorien François de Louis XIV. s'exprime en ces termes, ſur le 29. de Juillet, ſur cette Bataille: " Le Prince d'Orange eſt attaqué à Ner„ winde, battu & défait, perd ſoixante & ſeize „ pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, „ & la plus grande partie des équipages d'Artil„ lerie, ſoixante étendarts, & vingt-deux dra„ peaux, deux mille Priſonniers, & douze mille „ hommes ſur le Champ de bataille, ou dans la „ fuite. Le Combat dura, depuis quatre heures „ du matin, juſqu'à trois après midi. Les qua„ tre premieres heures ſe paſſérent en une très„ vive cannonade; où l'Armée Françoiſe ſouf„ frit le plus, & les trois autres heures à des at„ taques & des décharges continuelles. Nous y „ eumes, *dit l'Hiſtorien*, ſix à ſept mille hommes „ de tuez, & beaucoup de bleſſez. Quand une „ fois on fut entierement maître du Village de „ Nerwinde, où il y eut bien du ſang répandu, „ & qu'on ſe fut mis en ligne au-delà, la droite „ des Ennemis, qui vint nous attaquer, fut re„ pouſſée; leur gauche ne fit pas plus de réſiſ„ tance; le reſte du Combat ne fut plus qu'une „ déroute, ſur tout après la venue du Marquis „ d'Harcourt, qui ayant entendu le bruit du canon, „ accourut, avec un Camp volant, qu'il com„ mandoit près de Hui.

Ce fut plûtôt un acharnement, qu'une bataille reglée, car enfin les deux Partis s'expoſerent à un terrible feu.

„ Le Duc de Chartres combatit à la tête de la „ Maiſon du Roi, d'une maniere, qui put ſervir „ d'exemple à ce Corps, qui ne recule guére; & „ ce Prince ſe débarraſſa du milieu des Ennemis, „ où ſon courage l'avoit engagé. Mr. le Duc 1693.
„ ne ſe diſtingua pas moins, dans l'attaque du „ Village de Nerwinde. Mr. le Prince de Con„ti pénetra les Lignes, avec la Cavalerie de la „ droite. Il y reçut un coup de ſabre ſur la tê„ te d'un Cavalier, qu'il tua de ſa propre main. „ Le Maréchal de Villeroi prit ſon tems, pour „ entrer avec la Maiſon du Roi, dans les retran„ chemens des Ennemis. Enfin Mr. de Luxem„ bourg, qui ſe trouvoit par tout, fut parfaite„ ment ſecondé de tous les Officiers Généraux. „ Les François y perdirent le Lord *Lucas*, Mrs. „ de *Montchevreuil*, *Montrevel*, *Bolbon*, *St. Si„ mon*, *Montfort*, *Quoad*, le *Comte de Gaſſion*, „ le Prince *Paul de Lorraine*, le *Duc d'Uſez*. Il „ y eut auſſi quantité de perſonnes de qualité, qui „ furent bleſſées, dont on trouvera la Liſte dans le P. *Daniel*. Le Duc de Berwik, fils naturel de „ Jaques II, le Comte *de Hoorn* & *Salis* demeu„ rerent Priſonniers des Confédérez.

„ Une des ſuites de cette victoire, fut la pri„ ſe de Charleroi, après vingt-ſix jours de ſiege. „ Mr. *de Vauban*, grand Ingenieur de Louis „ XIV, voulut, dit-on, épargner les Soldats, „ ſans quoi il auroit pu prendre plus tôt la Place.

Les affaires n'allerent pas mieux, par Mer, dit l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*. Les Anglois & les Hollandois avoient mis une Flotte très-conſiderable en Mer, aſſez tôt. Il y eut auſſi une Flotte de Vaiſſeaux Anglois, Hollandois, Hambourgeois, & d'autres. Ils devoient faire voile pour le Détroit de Gibraltar, & pour divers Ports. Une Flotte de vingt-trois Vaiſſeaux de Guerre fut miſe ſous la conduite du Chevalier *George Rook*, qui reçut les ordres d'accompagner la Flotte Marebande, juſqu'à une certaine hauteur; ou qui, comme le diſent d'autres, devoit accompagner la Flotte, juſqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de la Flotte de France, qui les devoit obſerver. Rook à un certain tems laiſſa la plûpart de la Flotte, & quitta les Vaiſſeaux fretez pour Bilbao, Liſbone, St. Ubes, & autres Vaiſſeaux, qui devoient ſe rendre à divers Ports, leur laiſſant deux Vaiſſeaux pour les eſcorter, & fit voile vers le Détroit. Le 25. de Juin étant à ſoixante lieuës du Cap de St. Vincent, il découvrit une partie de la Flotte de France. Cela l'obligea de tenir Conſeil, & il y fut réſolu que le vent étant à l'Oueſt, & propre à conduire la Flotte à Cadix, il falloit avertir les Vaiſſeaux de la Flotte Marchande de faire voile à ce Port, où elle ſeroit en ſûreté. Il lui donna, pour Convoi, deux Vaiſſeaux de Guerre; mais la Flotte de France étant de quatre-vingts Vaiſſeaux, commandée par le Maréchal de *Tourville*; le Chevalier Rook abandonna la Flotte Marchande, & laiſſa faire à chaque Vaiſſeau, ce qu'il trouva à propos. Ils firent de leur mieux, pour ſe ſauver, mais on ne laiſſa pas de faire une groſſe perte; puis qu'outre la perte de quatre Vaiſſeaux, qui étoient des plus gros de ceux, qui alloient à Smyrne, & un Vaiſſeau de Guerre Hollandois, que Coetlogon brula, ou coula à fonds à Gibraltar, les ſept qu'il prit; Mrs. de Tourville & le Comte d'Eſtrées prirent encore deux Vaiſſeaux de Guerre Hollandois, brulerent une riche Pinnace & un Vaiſſeau de Guerre Anglois; ils ſe ſaiſirent de vingt-neuf Bâtimens Marchands, & en firent perir cinquante moindres. Le Parlement traita cela de trahiſon; mais il ſembla qu'on le regarda, dans le fonds, comme une malhabileté. Le Roi ſe contenta de nommer Edouard Ruſſel Amiral de la Flotte.

Malgré les avantages, que la France avoit pu rem-

1693 remportez ſur terre & ſur la mer; le Roi voyant qu'il y avoit une Femme dans ſon Royaume, & que ſes Armées lui étoient trop à charge; il fit propoſer, par le Roi de Danemarc, de faire la Paix avec l'Empereur, le 29. de Decembre & de donner ſatisfaction au Roi Guillaume; mais le tems de le faire n'étoit pas encore venu.

1694. Il ſe rendit en Hollande le 17. de Mai, pour ſe mettre au plûtôt en Campagne. Sur la fin du (1) mois d'Août, le Dauphin de France vint, pour prendre le commandement de l'Armée; avec le Maréchal de Luxembourg, ſous lui. Il fut d'abord averti que le Roi Guillaume, & l'Electeur de Baviere avoient fait le deſſein de ſurprendre les Troupes Françoiſes, qui étoient au Pont d'Eſpieres, & de s'emparer des Lignes que la France avoit de ce côté-là. Mais les François les prévinrent, & firent étouffer ce deſſein.

Ce Prince, voyant ſes projets déconcertez, ne fit, pendant cette Campagne, autre choſe que de faire aſſieger Hui. Reignac, qui y commandoit, & qui n'avoit pas aſſez de monde pour défendre la Ville, ſe retira dans le Château & dans quelques petits Forts. Il y fut foudroyé, dit l'Hiſtorien, par ſoixante & quinze pieces de canon, & trente-huit mortiers, qui furent employez contre cette Bicoque. Elle obtint néanmoins une capitulation aſſez avantageuſe, après dix jours de tranchée ouverte, quoiqu'il n'y eût que trois cens cinquante hommes, le 28. de Septembre. Mais il vaut mieux donner de bonnes capitulations; parce que les Troupes peuvent être employées plûtôt à d'autres entrepriſes.

Il ſemble que le Roi d'Angleterre crût que l'on pouvoit cauſer plus de perte aux François, & les empêcher d'équipper des Flottes, qu'elle avoit faites; ſi l'on inſultoit leurs Villes maritimes, & que l'on mît le feu aux Vaiſſeaux, qu'on trouveroit aborder dans leurs rades; ou même dans les Ports, qui ne ſe trouveroient pas inacceſſibles, ſans épargner même les maiſons des Bourgeois.

L'Hiſtorien François prétend que les Anglois & les Hollandois firent encore pluſieurs efforts, la plûpart fort inutiles, & peu glorieux, & même dommageables pour eux, dont le plus grand fut celui qu'ils firent devant Breſt. Le Lord *Barclai* entra, le 18. Juin, dans la Baye de Camaret, avec cinquante-ſix Vaiſſeaux de Guerre, à la tête d'un Bataillon de Grenadiers, & de huit, ou neuf cens hommes; que quantité de chaloupes mirent à terre. Le feu fut vif de la part des Anglois, & de la part des Batteries de terre & des retranchemens. *Benoiſe*, Capitaine d'une Compagnie franche de la Marine, ayant aperçu quelque deſordre, parmi les Troupes deſcendues, ſortit, l'épée à la main, à la tête de ſoixante hommes, ſoûtenu d'une autre Compagnie. „ Il renverſa, *dit-on*, les Ennemis, en tua un grand „ nombre, & les pourſuivit juſqu'à leurs Chaloupes, où ils ſe jetterent, & les chargerent tellement, qu'elles demeurerent échouées. „ Alors le Comte *de Servon*, Maréchal de Camp, „ & d'autres Officiers, marcherent avec un Eſcadron du Régiment de *Du Pleſſis* juſque ſur „ la Gréve; ce qui obligea les Troupes des Chaloupes échouées à demander quartier. Un Vaiſſeau Hollandois, qui s'étoit trop approché, échoua, & fut obligé de ſe rendre. Les autres, qui n'avoient pas encore fait la deſcente, „ ſe ſauverent à la faveur du canon des Vaiſſeaux. „ Les Alliez, *dit l'Hiſtorien François*, perdirent „ quatre cens hommes, en cette deſcente, du 1694.
„ nombre deſquels fut le Géneral *Talmash*. Quarante Officiers furent faits Priſonniers, avec „ cinq cens Soldats. Ils en eurent beaucoup de „ noyez, & une bombe étant tombée ſur une „ Galiotte à bombes pleine de Soldats, ils perirent tous. Cette entrepriſe leur coûta deux „ mille hommes. Ils brulerent, pendant la nuit, „ un de leurs Vaiſſeaux, & un autre de 60. pieces de canon fut coulé à fonds. Il n'y eut du côté des François, que quarante hommes de tuez.

On ne peut guére ſavoir ſi cela eſt vrai, en détail. Il s'enſuivroit de-là que ceux qui conduiſoient la Flotte alliée n'étoient ni aſſez habiles, ni aſſez braves. (2) Mais les Rélations Angloiſes tombent d'accord, que cette entrepriſe fut très malheureuſe pour les Anglois, & mal conduite par les Lords *Bercklei* & *Ruſſel*. Auſſi ce deſſein fut-il fait, avec trop peu de ſecret; puis qu'on en parloit, comme les Auteurs Anglois l'avouent, dans Londres, quelques mois, avant qu'on l'executât; & que même les François furent avertis du lieu, où ſe devoit faire la deſcente.

Il faut ſavoir auſſi que le fameux Ingenieur *Vauban* commandoit dans Breſt, & qu'il avoit pris toutes les meſures poſſibles, pour empêcher la deſcente des Alliez. Le Marquis de *Langeron* y commandoit un Bataillon de la Marine, & quelques autres Milices. *Ces mauvais ſuccès*, dit l'Hiſtorien François, *guérit les Alliez de l'envie de faire des deſcentes, ſur les Côtes de France.* Mais il ne les détourna pas du deſſein d'aller bruler pluſieurs Places maritimes, quoi qu'avec peu de ſuccès; ſur tout par les frais, qu'ils firent, pour y réüſſir. „ Les Anglois ſe ſervirent devant Diep„ pe, d'une machine, pleine de feux d'artifices, „ qu'on nommoit *infernale*, qui ne produiſit au„ cun effet. Mais S. Malo, qui étoit preſque „ toute de bois, ne laiſſa pas d'être preſque tou„ te brulée, par les bombes qu'on y jetta. Les „ Anglois firent la même choſe au Havre de „ Grace, excepté qu'ils n'y purent ruiner, que „ quelques maiſons.

L'Hiſtorien Anglois (3), que nous avons cité, dit que malgré quelques mauvais ſuccès, que la Flotte Angloiſe eut dans l'Ocean; elle ne laiſſa pas de paroître comme triomphante, dans la Méditerranée, dont elle allarma toutes les Côtes. Elle tint enfermée ſur tout la Flotte Françoiſe, dans le Port de Toulon, & s'attira le reſpect des Princes, qui avoient des Ports ſur cette Mer. Par-là, comme diſent les Anglois, ils empêcherent que l'Amiral François *de Tourville* ne parût en Mer, pour l'obſerver; & il ne ſe fit rien de plus glorieux, ſur Mer, ſous le Regne du Roi Guillaume; qui s'attira leurs égards, & qui engagea la République de Veniſe à lui envoyer un Ambaſſadeur, pour le feliciter de ſon avenement à la Couronne. Il ne ſe fit rien de conſiderable, pendant cette Campagne, dans les Pais-Bas.

Mais le Roi Guillaume perdit la Reine Marie ſon Epouſe, qui mourut de la petite verole, le 28. de Janvier, de L'ANNÉE MDCXCV. Cette Princeſſe a été louée (4) généralement, dans la Grande Brétagne & dans les Provinces Unies, ſinon des Jacobites; qui auroient voulu, que l'on renonçât à la Religion Proteſtante, & à tous 1695. les

(1) Le P. *Daniel* dans l'Abregé de l'Hiſtoire du Regne de Louis XIV.

(2) Voyez l'Hiſt. Complete d'Angleterre, Tom. III. pag. 670. & ſuiv.

(3) Voyez Tom. III. pag. 670. Col. 2.

(4) Voyez là-deſſus Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Hiſtoire de ſon tems.

1695. les Privileges du Royaume, pour faire plaiſir au Roi Jaques. Comme ces gens-là ne voudroient pas dire, qu'on doit faire profeſſion de la Religion du Souverain, quoiqu'on la croye fauſſe; ils doivent ſouffrir qu'on ſuive la même maxime; parce qu'il n'y a que la Révelation, que l'on doive ſuivre, dans une conjoncture, comme celle-là. En tout ce qui regarde la conſcience, on doit ſuivre ſes lumiéres, juſqu'à ce que l'on ſâche qu'on s'étoit trompé.

Le 18. (1) de Janvier, les François, dans la crainte que les Alliez ne s'approchaſſent trop des Frontieres de la France, ſe mirent à travailler à de nouvelles Lignes, entre la Lis & l'Eſcaut. L'Electeur de Baviere marcha de ce côté-là, avec vingt-quatre mille hommes, pour s'y oppoſer. Mais le Maréchal de Bouflers, qui couvroit les Travailleurs François, empêcha que l'Electeur n'interrompit leurs travaux, ce qui fut executé le 13. d'Avril. Le Duc de Wirtemberg fit une entrepriſe, ſur le Fort de la Knoque; mais il fut repouſſé, avec perte de mille hommes; ce qui obligea le Duc, de ſe retirer la nuit du 26 au 27. de Juin. Le Maréchal de Villeroi, qui commandoit les Troupes Françoiſes en Flandre, y battit l'Arriere-Garde du Comte de Vaudemont, ſans faire tort à la réputation du dernier; ce qui ſemble marquer qu'il n'y eut pas de ſa faute. Il arriva tout au contraire à un Officier Danois, qui commandoit dans Dixmuide, en ce qu'il ne défendit que 36. heures cette Place, où Mr. de Montal fit Priſonniers ſix mille hommes, entre leſquels il y avoit 250. Officiers; outre mille chevaux, qui furent diſtribuez à l'Armée Françoiſe. Le Roi Guillaume le fit mettre au Conſeil de Guerre, par lequel le Danois fut condamné à avoir la tête tranchée. Il ne pouvoit être regardé, que comme un lâche, ou comme un Traitre, qui s'étoit rendu à l'Ennemi. Deinſe ſe rendit auſſi à l'Ennemi, quoiqu'il y eût deux mille quatre cens hommes dedans, qui furent faits Priſonniers de Guerre. Il faut que ces deux Places fuſſent bien mal fortifiées, ſans quoi on les auroit gardées.

On auroit pû prendre cela, pour de mauvais augures de cette Campagne, l'une des plus glorieuſes pour le Roi Guillaume. Pendant ce tems-là, ce Prioce, qui, ſelon l'Hiſtorien que l'on a cité, avoit des Troupes, ſont ſuperieures à celles de France, avoit fait le ſiege de Namur. „ Il avoit, „ *dit cet Auteur*, ſi bien pris ſes meſures, & fait „ des retranchemens ſi forts, qu'il ne fut pas poſ- „ ſible de l'attaquer dans ſes Lignes. La Place „ fut inveſtie (*de loin*) dès le 1. de Juillet, & „ l'on ouvrit la tranchée le 11. Mais avant que „ la Place fût entierement enfermée, le Maré- „ chal de Bouflers s'y étoit jetté, pour la dé- „ fendre conjointement avec le Comte de Guiſ- „ card, qui étoit Gouverneur de la Ville. On „ ne vit jamais une plus terrible attaque, ni une „ plus vigoureuſe défenſe. Plus de deux cens, „ tant canons, que mortiers, étoient en batterie „ contre la Ville & le Château, & faiſoient un „ feu perpétuel, & quelquefois même pendant „ la nuit. Des Aſſauts furent donnez, ſoit à la „ Place, ſoit aux dehors, avec quinze mille „ hommes. Les principaux dehors furent pris „ & repris pluſieurs fois. Il en coûtoit aux At- „ taquans les trois & les quatre mille hommes. „ La Ville ſe défendit juſqu'au 4. d'Août, & el- „ le auroit tenu plus long-tems, ſi le Maréchal „ n'avoit eu égard au grand nombre d'Officiers „ & de Soldats bleſſez, qui y étoient, qu'on ne 1695. „ pouvoit pas tranſporter dans le Château, & qui, „ par la capitulation de la Ville, devoient être „ menez, par eau, à Dinant.

L'Auteur auroit pû dire que la Ville fut d'abord attaquée, ſelon les conſeils & la direction d'un Ingenieur Allemand, à qui la Place n'étoit pas aſſez connue, & qui n'étoit pas non plus des plus habiles Ingenieurs. Il fit conſumer une ſi grande quantité de poudre, en vain, que l'on eût peur qu'elle ne manquât. Comme le Roi Guillaume avoit, contre l'uſage de ſes Prédeceſſeurs, négligé la Science, dont les Ingenieurs font profeſſion; on pouvoit le tromper là-deſſus, & lui faire commettre des fautes, que n'auroient jamais commiſes *Maurice*, & *Frederic Henri de Naſſau*, ſes Prédeceſſeurs. D'ailleurs il n'étoit pas aſſez acceſſible à ceux qui n'étoient pas introduits, par ceux qui l'approchoient le plus facilement. Il y avoit dans l'Armée un Friſon, nommé *Koehorn*, qui avoit bâti, ſur la hauteur qui commande la Ville, le Fort, qu'on nommoit le *Fort Guillaume*. Cet homme, qui étoit ſeul capable de donner de bons avis, pour ſe rendre maître de la Place, fut d'abord négligé; & l'on avoit déjà conſumé une ſi grande quantité de poudre, qu'on commença à craindre qu'elle ne vînt à manquer. Dans cette conjoncture, le Roi l'envoya querir, & lui demanda comment on pourroit faire, pour réduire la Place à ſe rendre. Koehorn lui répondit qu'il n'avoit pas aſſez conſideré les approches, pour répondre ſur le champ; mais qu'il pourroit le faire le lendemain. Le Roi lui demanda auſſi, par combien d'hommes, il faudroit faire donner l'aſſaut. L'Ingenieur dit auſſi, qu'il le pourroit dire le lendemain, & le Roi lui ordonna de venir le lendemain, de bon matin, & de le faire d'abord éveiller, s'il ne l'étoit pas. Koehorn fit ce qu'il avoit promis, & dit le matin au Roi, que l'attaque n'avoit pas été faite comme il falloit, & qu'il la falloit changer. Il demanda auſſi au Roi les Troupes qu'il jugeoit néceſſaires, & ce Prince lui en donna le double. L'attaque étant changée, & conduite par un homme, qui connoiſſoit parfaitement le foible de la Place, & la maniere de la réduire, on la contraignit de ſe rendre le 5. de Septembre, comme on le peut voir en détail, dans les Rélations de ce tems-là.

„ Durant que l'on avoit attaqué la Ville, *dit* „ *le P. Daniel*, on battit auſſi le Château, & ce „ fut là, que ſe fit le plus grand carnage. Le „ dernier aſſaut ſe donna à la Place. On y com- „ battit avec un acharnement, qui n'a point d'e- „ xemple, & les Alliez furent repouſſez. Ils y „ eurent neuf mille hommes tant tuez, que bleſ- „ ſez, & les Aſſiegez trois mille. Enfin les brêches „ étoient telles, qu'un Bataillon y pouvoit en- „ trer de front. Il ne reſtoit plus, après les der- „ niers aſſauts, que deux mille trois cens hom- „ mes, en état de combattre. C'eſt ce qui dé- „ termina le Maréchal & le Gouverneur à capi- „ tuler. La capitulation fut auſſi honorable „ que la défenſe avoit été belle. Mais elle fut „ violée par le Prince d'Orange (*le Roi d'Angle-* „ *terre*) qui fit arrêter le Maréchal de Bouflers.

Il fut rencontré à quelque diſtance du Château, par le *Baron de Dykvelt*, qui ſe plaignit, par l'ordre du Roi d'Angleterre, de ce que les François n'avoient pas fait obſerver le Cartel & les Capitulations de Dixmuyde & de Deinſe; qu'on réfuſoit de rendre les Priſonniers, en payant leur rançon; & demanda au Maréchal, s'il vouloit donner ſa parole que ces Garniſons ſeroient renvoyées,

(1) Hiſtoire de France, ſous Louis XIV.

1695. voyées, à cette condition. Mais il répondit, que ſi le Maréchal de Villeroi avoit manqué, en quelque choſe, pour ce qu'on demandoit, il falloit un ordre exprès du Roi. Depuis, lorſqu'il s'agit de récompenſer, en quelque maniere, ceux qui avoient bien ſervi, en ce Siege, le Roi lui donna le titre de Duc, & à d'autres, à proportion de leurs ſervices.

„ Pendant que les Alliez aſſiegeoient Namur, „ le Maréchal *de Villeroi* eut ordre de s'avancer „ à Bruxelles, pour la bombarder (*afin de ſe venger de ce que les Anglois & les Hollandois avoient fait à pluſieurs Villes, dans la Manche, & peut-être encore, pour faire lever le Siege de Namur*), & il „ l'executa, malgré les Troupes du Prince de Vaudemont, qui étoit devant la Place. On y jetta trois mille bombes, qui ruinerent la Ville. „ Il y eut trois mille huit cens vingt maiſons abatues, ou brulées; & de ce nombre furent pluſieurs Hôtels, ſoit publics, ſoit appartenans à „ des Seigneurs du Païs, & pluſieurs Egliſes. Il „ ne tint qu'au Duc de Baviere, (*dit l'Auteur*) „ d'empêcher ce deſordre; car Mr. de Villeroi „ lui fit l'honêteté de ne point faire tirer, ſur „ le quartier, où étoit logée Madame l'Electrice. Il fit encore dire au Prince *de Bergues*, „ Gouverneur de la Ville, que, quoique tout „ fût préparé, pour le bombardement, le Roi „ T. C. lui avoit envoyé ordre de ne le pas faire; au cas que les Alliez vouluſſent ceſſer de „ bombarder les Villes maritimes de France. Mais „ les délais, qu'on apporta à répondre à cette „ propoſition, attirerent ce malheur à la Ville de „ Bruxelles.

„ Le 15. & le 16. de Juillet, les Anglois retournerent à S. Malo, pour le bombarder, a„ vec ſoixante & dix voiles, dont vingt-cinq étoient des Galiotes à bombes, & trois Machi„ nes infernales. Ils jetterent, *dit le P. Daniel*, „ neuf cens bombes, dans la Ville, qui ne bruſlerent que dix ou douze maiſons, & en ébranlerent quelques autres. Ils firent encore jouër „ deux Machines infernales, qui ſe conſumerent, „ ſans cauſer aucun dommage, ſi l'on peut croire nôtre Hiſtorien.

1696. „ On forma, *dit l'Auteur de l'Hiſtoire de Louïs XIV*, de grands projets, dés le commencement „ de cette année. Les Anglois & les Hollandois „ réſolurent encore de ruiner les Villes maritimes, dans l'eſpérance d'y mieux réüſſir, qu'ils „ n'avoient fait auparavant. Excepté Dieppe, „ toutes les tentatives n'avoient abouti à rien, „ par les précautions; que les François prirent „ contre les deſſeins, qu'on pouvoit avoir, du côté de leurs Côtes maritimes.

Louïs XIV. avoit encore fait un deſſein de rétablir Jaques II. dans ſes Royaumes, en le tranſportant en Angleterre, avec une Flotte bien fournie de tout, & pleine de Troupes, qui devoient mettre le pied à terre. Le Roi de France avoit fait, pour cela, une très-grande dépenſe, & cela en gardant un très-grand ſecret. „ Jaques „ croyoit s'être formé un très-grand parti dans la „ Grande-Bretagne, prêt à le recevoir, quand „ il y arriveroit, avec l'Armée de France; mais „ il fut trahi. Le Roi Guillaume en fut averti „ à tems, & ſe précautionna, avec tant de „ promptitude, & fut ſi bien ſecondé, par les „ Hollandois, qu'il rompit le coup. Le Roi de „ France fut obligé d'abandonner cette entrepriſe; quoique Jaques II. ſe fût déjà rendu à Calais, le 1. de Mars, pour s'y embarquer.

„ L'on parla, depuis ce tems-là, de finir une „ Guerre, qui ne ſervoit qu'à épuiſer tous les „ Partis, ſans que perſonne pût ſe promettre de 1696. „ tirer quelque avantage, dans la continuation de „ la Guerre.

La premiere choſe, dont on parla; après être 1697. convenu qu'il étoit tems de parler ſérieuſement à faire la Paix, ce fut du lieu, où l'on pourroit s'aſſembler, pour en traiter. L'Empereur propoſoit *Mayence*, ou *Francfort*; les Etats GG. ſouhaitoient qu'on prit quelque Ville de leur domination, comme pourroient être *Maſtricht*, *Nimegue*, ou *Breda*, dans leſquelles on ſavoit qu'on avoit fait des Paix, pendant ce Siécle; ſans qu'on ſe fût plaint que ces Villes fuſſent incommodes, pour cette ſorte d'Aſſemblées. On propoſa auſſi la Haie, en Hollande, où les Alliez pourroient loger, pendant que les François pourroient demeurer à *Delft*, qui n'en eſt éloigné qu'une petite heure. Etant ainſi logez, il s'agit de nommer un lieu, où les Conférences ſe pourroient tenir. On nomma *Ryswyck*, Village également éloigné de ces lieux, où il y a une Maiſon, bâtie autrefois par *Frederic-Henri de Naſſau*, Ayeul du Roi Guillaume. Cette Maiſon avoit été depuis aſſez negligée, mais on ſe propoſa d'y refaire ce qui en avoit beſoin, & de diſpoſer les portes; en maniere que les Ambaſſadeurs puſſent arriver dans la grande Sale, pour y conférer, de divers côtez; pour éviter les conteſtations, qui pouvoient naître pour le pas. Les Parties en convinrent, & après cela, on établit ces Préliminaires: I. Que les Traitez de Weſtphalie & de Nimegue ſeroient ſuppoſez, comme les Baſes de ce dont on traiteroit. II. Que *Strasbourg*, qui étoit entre les mains de la France, ſeroit reſtitué à l'Empire. III. Que Luxembourg ſeroit rendu, dans l'état où il étoit. (*Ces deux Places étoient entre les mains de la France, qui offroit des équivalens.*) IV. Que Mons & Charleroi ſeroient rendus, dans l'état où ils étoient. V. Que toutes les Places, que les François avoient priſes en Catalogne, depuis la Paix de Nimegue, ſeroient reſtituées de la même maniere. VI. Que Dinant, tant à l'égard de la Ville, que du Château, ſeroit rendu à l'Evêque de Liege, en l'état où il étoit. VII. Que toutes les réünions faites, depuis la Paix de Nimegue, ſeroient déclarées nulles. VIII. Que la Lorraine ſeroit renduë, conformément à ce Traité-là; mais que ſi l'on ne convenoit pas de la maniere, on renvoyeroit cette affaire au Traité général. Il y avoit auſſi en cet Article, *que la Paix étant conclue, la France reconnoîtroit le Prince d'Orange, pour Roi de la Grande Bretagne, ſans aucune ſorte de difficulté, reſtriction, condition, ou réſerve*; mais pour les autres Princes, ſoit qu'ils fuſſent dans la Confédération, ou non, leurs prétentions ſeroient reſervées à la Négotiation générale, ſous la médiation du Roi de Suede. IX. Que le Duché de Deux-Ponts ſeroit rendu à cette Couronne. X. Que Philipsbourg ſeroit rendu à l'Evêque de Spire. XI. Que l'on raſeroit le Fort de Kiel, & les autres Fortifications ſur le Rhin. XII. Que l'on feroit la même choſe, à l'égard du Fort *Louïs* & de Hunninguen. XIII. Que Traerbach & Montroyal ſeroient rendus, & le premier démantelé, à condition qu'il ne ſeroit point rétabli. XIV. Que l'Electeur Palatin ſeroit rétabli, non ſeulement dans ſon Electorat, mais encore dans les Seigneuries de Simmeren & Lauthern, avec le Comté de Manheim, & autres Places, dont il avoit été privé, juſqu'à ce tems-là. XV. Que la Ducheſſe d'Orléans n'auroit point recours à la force, pour ſe ſoûtenir, dans ſes prétenſions, mais ſeulement au Droit, par rapport à l'Electeur. XVI. Que le

1697. Château & le Comté de Veldens ſeroient rendus à leur légitime Maitre. XVII. Que Bisweiler ſeroit rendu au Comte de Hanau. XVIII. Que les Seigneuries de March, Marmoſy, & Dagſtein, & du Comté de Duysbourg, ſeroient remiſes au Comte d'Overſtein. XIX. Que les Seigneuries de Salms & Valkenſtein ſeroient rendues au Prince de Salms, ou à leurs Proprietaires. XX. Que les Seigneuries de Latzentſeim & Altheim ſeroient rendues à leurs Proprietaires, &c. Le XXIV. & dernier Article portoit, que la Principauté d'Orange (*dont la France s'étoit ſaiſie, pendant la Guerre*) ſeroit rendue à ſon légitime Poſſeſſeur. On ajoûta encore diverſes demandes des Alliez; mais nous ne nous y arrêterons pas, comme trop éloignées de notre Hiſtoire.

La diſcuſſion de ces prétentions ne doit pas être ici; mais on ne doit pas omettre que *Charles* XI. Roi de Suede, mourut le 15. d'Avril à Stokholm, agé de quarante ans; après avoir été malade, pendant quelque tems. Son fils Charles XII. eſt celui, qui a fait depuis tant de bruit, en Europe & en Aſie. La mediation de cette Couronne ne laiſſa pas de ſubſiſter, par la prudence de la Reine Mere du Roi, & de ſon Conſeil. Mr. de *Lillienroot*, qui avoit été envoyé, par le feu Roi, en Hollande, eut ordre d'y demeurer.

Pour commencer à négotier à Ryſwick, il marqua le 9. de Mai, pour y tenir la prémiere Conférence. Les Alliez tinrent les leurs à part, en un des côtez du Château, & les François dans l'aile oppoſée; mais le Médiateur ſe plaça dans l'appartement, qui eſt au milieu. Les Alliez & les François lui envoyerent là des copies de leurs Pleins-Pouvoirs. Cela emporta bien trois heures, & l'Aſſemblée fut renvoyée au lendemain, & ce jour-là il communiqua aux François les Pouvoirs des Alliez. Ils convinrent de s'aſſembler conſtamment le Vendredi avant diné, & le Samedi après diné. Outre cela, pour éviter la foule, on convint que chaque Plénipotentiaire ne viendroit qu'avec un ſeul Caroſſe à ſix Chevaux, deux Pages, & deux Valets de pied. Le 15. & le 16. le Médiateur & les Plénipotentiaires s'aſſemblerent une ſeconde fois, & s'entretinrent du Cérémonial, dont la plus grande partie fut reglée ſur celui, qui s'étoit obſervé à Nimegue.

Le 22. de Mai, les Plénipotentiaires de l'Empereur mirent leurs prétentions, entre les mains du Médiateur, au nom de l'Empereur & de l'Empire. Quelques Miniſtres des Princes d'Allemagne, lui remirent en même tems les prétentions de leurs Maitres. Après cela, les Miniſtres des Alliez lui communiquerent auſſi des Déductions des Droits, ſur leſquels ils ſe fondoient. Mais ils ne confierent pas ces Déductions, ſans des ordres de leurs Maitres.

Néanmoins les François, ayant déclaré qu'ils n'avoient rien à prétendre, ni à demander, & qu'ils étoient prêts à répondre aux Alliez, ils changerent de penſée. Les François avoient cependant des Conférences, touchant le Commerce & la ceſſation d'armes. Les mêmes faiſoient de grandes inſtances, pour la derniere, & le Médiateur en faiſoit autant. Il témoigna aux Eſpagnols, qu'il étoit dans cette opinion, que rien ne pouvoit plus hâter la concluſion de la Paix, qu'une Tréve, dont on conviendroit de part & d'autre. Quoi qu'il ſemblât que tout le monde approuvât cette ouverture, il intervint d'autres choſes, qui empêcherent qu'on n'en parlât. L'Ambaſſadeur de Brandebourg inſiſtoit fort, que tous les noms des Princes Confederez fuſſent exprimez dans le Traité. Quelques-uns des Alliez ſe choquerent de cette propoſition; parce que les prétentions de l'Empire furent propoſées, par les Ambaſſadeurs de l'Empereur ſeul. Pour faire ceſſer ces plaintes, il fut dit qu'il étoit libre à tous les Alliez, de propoſer à part des Articles appartenans à leurs interêts, & divers Princes donnerent leurs Griefs au Médiateur. 1691.

Le Roi de France prévoyant bien que la Maiſon d'Autriche inſiſteroit ſur le Traité des Pirenées, réſolut de pouſſer ſes Conquêtes en Flandres & en Catalogne, afin d'obliger les Eſpagnols à faire ce qu'il ſouhaitoit, & de faire la Paix l'épée à la main. Ainſi la France recommença d'attaquer les Eſpagnols, dans les Païs-Bas, en Italie & en Catalogne. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que cela ne regarde pas aſſez directement les Provinces Unies. Les Couronnes du Nord, voyant cette manœuvre, ne pouvoient ſouffrir ces nouveaux ſujets de rompre, avec leurs Alliez. Elles déclarerent aux Ambaſſadeurs de France, qu'elles ſeroient obligées de prendre les armes, pour les défendre. Là-deſſus la France penſa ſérieuſement à faire la Paix, avec les Etats Généraux des PP. UU.

Comme (1) les Négotiations de Ryſwyk duroient trop long-tems, ſelon la coûtume, à cauſe des chicaneries des Ambaſſadeurs, qui ne ſe hâtent guére de finir, qu'après avoir obtenu tout ce qu'ils demandent, de peur d'être dédits de ceux, qui les ont envoyez; le Roi Guillaume prit un autre tour, pour abreger les longueurs des Ambaſſadeurs. Ce fut d'employer deux hommes d'épée, qui n'étoient pas ſi verſez, dans les adreſſes de la négotiation. Le Roi de France y conſentit, & choiſit de ſa part le Maréchal de Boufflers; comme celui d'Angleterre le Comte de Portland. Comme ils étoient employez dans les deux Camps, ils conſentirent de ſe rendre à une certaine diſtance, pour leur Conférence, le 10. de Juin MDCXCVII. Après en avoir fait l'ouverture, ils eurent trois Conférences, accompagnez d'un égal nombre d'Officiers & de Soldats, pour leur ſervir de Gardes. Ils s'étoient d'abord entretenus en raſe campagne, mais ils le firent enſuite dans le Fauxbourg de *Notre Dame de Hall*. Le 26. de Juillet, ils mirent ſur le papier ce dont ils étoient convenus, & le ſignerent le 2. d'Août.

Le Roi Guillaume ayant quitté ſon Camp le 3. d'Août, & étant allé à ſa Maiſon de Dieren, envoya le Comte de Portland à la Haie, au Congrès; pour lui dire, qu'il étoit tombé d'accord, avec la France, pour ce qui concernoit ſa perſonne & ſes Royaumes, ce qui pourroit faire que l'on conclût une Paix générale; ce qui faiſoit qu'il preſſoit ſes autres Alliez, & particulierement l'Empereur, de contribuer à la concluſion de la Paix, comme cela ſe fit.

Elle fut conclue & ſignée à Ryſwyk, le 20. & le 21. de Septembre, entre la France d'une part, & l'Eſpagne, l'Angleterre, & les EE. GG. de l'autre part.

La France avoit remporté ſi de grands avantages, ſur les Eſpagnols, tant dans les Païs-Bas, qu'en Catalogne; que les Etats auroient pu avoir une occaſion de rompre de nouveau avec la France; mais il étoit tems de prendre quelque repos, & de le procurer à ſes Voiſins. 1698.

Il y avoit une autre raiſon d'un très-grand poids, qui engageoit la République à en uſer ainſi.

„ Comme

(1) Hiſt. Complette d'Angleterre, T. III. p. 73.

1698. „ Comme la ſanté chancellante du Roi d'Eſpagne, dit l'*Hiſtoire abregée de Louis XIV*, ne „ lui promettoit pas une longue vie; les autres „ Potentats de l'Europe appréhendoient, qu'à cette occaſion, la Guerre ne ſe rallumât. Le Roi „ Guillaume, auquel la plûpart s'en rapporterent, fit un Projet de Partage de cette Monarchie; qui devoit s'executer, après la mort „ du Roi d'Eſpagne. Ce Projet fut ſigné, à la Haie, & portoit, que le Prince Electoral de Baviere, comme le plus proche héritier, étoit déſigné Roi d'Eſpagne; que le Dauphin de France devoit avoir les Royaumes de Naples, & de Sicile, & les Places dépendantes de la Monarchie d'Eſpagne, ſur les Côtes de l'Italie. On cedoit, à l'Archiduc Charles d'Autriche, le Duché de Milan, & ſur la Frontiere d'Eſpagne les Villes de Fontarabie, S. Sebaſtien & le Port du Paſſage.

1699. „ Le Prince Electoral de Baviere, âgé de ſix „ ans & de quelques mois, mourut le 6. de Fevrier; ce qui rendit inutile le Traité de Partage de la Monarchie d'Eſpagne.

1700. „ L'on en dreſſa un autre, dans lequel on eut „ en vuë de garder l'équilibre, entre la Maiſon d'Autriche, & celle de Bourbon; qui prétendoient à cette Succeſſion, à l'exeluſion de tout „ autre. Selon ce nouveau Plan, l'Archiduc Charles, ſecond Fils de l'Empereur, devoit avoir le Royaume d'Eſpagne, les Indes & les Païs-Bas. Le Dauphin de France auroit dû avoir ſeulement les Royaumes de Naples & de Sicile, les Places dépendantes de la Monarchie d'Eſpagne ſur les Côtes de Toſcane, le Marquiſat de Final, & le Duché de Milan, la Province de Guipuſcoa, & nommément les Villes de Fontarabie, de St. Sebaſtien, & le Port du Paſſage. Outre cela, les Etats du Duc de Lorraine devoient être cedez, dans l'état dans lequel on les lui avoit rendus, par le Traité de Ryſwik; & le Duché de Milan devoit lui être cedé par le Dauphin, pour lui & ſes Succeſſeurs; „ mais l'Empereur refuſa ce Projet.

„ Cependant le Roi d'Eſpagne fit ſon Teſtament, par lequel il déclara héritier de toute la „ Monarchie *Philippe* de France, Duc d'Anjou, „ ſecond fils du Dauphin. Il fut ſalué Roi, de „ toute la Cour, & le Roi ſon Ayeul accepta „ cette Succeſſion; avec le conſentement do Dauphin, à qoi cette même Succeſſion devoit être „ immédiatement. On ne douta pas que ce Teſtament du Roi d'Eſpagne, ne lui eût été dicté par les Grands d'Eſpagne, qui avoient touché de grandes ſommes de la France. On a publié là-deſſus deux Volumes, intitulez, (t) *Mémoires & Négotiations ſecrettes de* Ferdinand, Comte d'Harrach, *Ambaſſadeur Plénipotentiaire de Sa Majeſté Imperiale, à la Cour de Madrid, depuis la Paix de Ryſwick; contenant ce qui s'eſt paſſé de plus ſecret & de plus remarquable, pendant le dernier Regne de Charles II. depuis l'année* 1695. *juſqu'au premier Traité de Partage*. Si les pieces, qu'on y rapporte, ſont vraies, il faudra avouer d'un côté la vénalité des Grands d'Eſpagne, employez à la Cour de Madrid; & d'un autre, que la Cour de Vienne, ſe fiant trop à l'amitié de Charles II, tomba dans une négligence ſi grande, qu'on n'a pas ſujet d'être ſurpris, ſi les Etats de l'Eſpagne ſont tombez entre les mains d'un Prince de la Maiſon de Bourbon. *Charles* mourut âgé de trente-neuf ans, le 1. de Novembre.

Ainſi *Philippe de Bourbon* fut proclamé Roi à Madrid, le 24. de Novembre, & ce Prince partit inceſſamment, pour s'y rendre. Il ne fit ſon entrée publique à Madrid, qu'au commencement de l'année ſuivante, ſans que la Branche Imperiale de la Maiſon d'Autriche pût s'y oppoſer. 1701.

Les Etats Géneraux des PP. UU. qui avoient des Garniſons, dans les Places de leur Barriere, le reconnurent pour Roi d'Eſpagne; par une Lettre qu'ils lui écrivirent, & par une autre adreſſée au Roi de France, ſon Ayeul; ſans quoi on ne leur eût pas permis de retirer quatorze mille hommes, qu'ils avoient dans les Villes de la Barriere, proche de la Frontiere de France. 1702.

„ L'Empereur, dit le P. *Daniel*, ne fut pas „ long-tems, ſans ſe déclarer contre le Teſtament du Roi d'Eſpagne, & ſans faire valoir, „ les armes à la main, les prétentions qu'il avoit „ pour la ſucceſſion à cette Monarchie. Il fit paſſer „ une Armée de trente mille hommes en Italie, „ ſous la conduite du Prince *Eugene de Savoie*; qui a fait voir, en ces derniers tems, ce que les plus grands Guerriers de l'Antiquité ont fait autrefois, parmi des Nations moins belliqueuſes, que les Peuples de l'Europe ne le ſont aujourd'hui.

„ Le Roi de France avoit déjà fait paſſer une „ Armée en Italie, ſous la conduite du Maréchal „ de *Catinat*, qui ſervit auſſi très-bien ſon Roi. Mais nous n'avons pas réſolu de faire l'Hiſtoire génerale de l'Europe de ce tems-là. Ce ſeroit une entrepriſe fort au-deſſus de nos forces, & les Nations, qui s'y intéreſſent, ne ſont pas encore en état d'entendre de certaines veritez, qui ne leur ſont pas avantageuſes.

Il ſe fit, au commencement de Septembre, ſelon l'Auteur, que nous avons cité, un Traité, entre l'Empereur, le Roi Guillaume, & les Etats Géneraux des Provinces-Unies, contre la France & l'Eſpagne, pour empêcher que ces deux Royaumes ne fuſſent ſoumis à un ſeul Monarque; qui ſe trouveroit en état de ſubjuguer toute l'Europe, s'il ſavoit ſe ſervir de ſes forces. Comme, à parler en géneral, le Repos & la Paix ſont des biens, auxquels chacun aſpire; il n'étoit pas étrange, que les Puiſſances, que l'on a nommées, y aſpiraſſent, & qu'elles ſe joigniſſent enſemble, pour empêcher qu'aucune Puiſſance ne pût les troubler. Elles convinrent premierement, qu'on ne permettroit point que les Couronnes de France & d'Eſpagne fuſſent ſur une ſeule tête; ſans que l'Empereur, comme Chef & Héritier, ſelon les Teſtamens de pluſieurs Rois d'Eſpagne, eût ſatisfaction; & que les Etats du Roi Guillaume & des Etats Géneraux, euſſent les ſûretez néceſſaires pour leur Commerce: ſecondement, qu'on ſeroit tous ſes efforts, pour conquerir les Païs-Bas Eſpagnols, afin d'en faire une barriere aux EE. GG: troiſiémement, que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Iles de la Méditerranée, & les Villes maritimes d'Eſpagne, ſeroient réduites ſous l'obéïſſance de l'Empereur: quatriémement, que les Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les Païs, que les Eſpagnols poſſedoient aux Indes, & que ce, que les uns & les autres prendroient, ſeroit pour eux; cinquiémement, qu'on empêcheroit que les François n'euſſent aucun Commerce, ni ne ſe ſaiſiſſent d'aucun Païs, ni Places, dans les Indes, appartenantes aux Eſpagnols.

Depuis que Jaques II. s'étoit retiré en France, Louïs XIV. l'avoit logé à S. Germain en Laye, où il lui fourniſſoit tout ce dont il avoit beſoin; mais Jaques ne laiſſoit pas de mener une vie fort méchan-

(t) A la Haie, en 1720. in 8. par *Mr. de la Torre*.

1702. mélancholique, en penſant à ce qu'il avoit perdu, par ſa faute. Les Princes de ſon rang ne ſont rien moins, que Philoſophes; & quand on croit qu'ils ſont déchûs, par leur faute, on ne peut que les mépriſer. La maniere, dont Jaques fut ſi fort attaché aux ſentimens de l'Egliſe Romaine, étoit venuë, comme il ſembloit, de l'éducation de ſon enfance, ſous l'inſpection de ſa Mere, & de quelque Eccléſiaſtique Catholique Romain; à quoi on peut ajoûter l'opinion, où l'on étoit alors, que pour changer un Gouvernement, dont les Loix bornent l'autorité, il falloit auſſi changer la Religion. D'ailleurs ni lui, ni ſon Frere, n'etoient pas gens à examiner la Religion, avec quelque méthode. La ſeule lecture des Livres Anglois de Controverſes, qui furent publiez au commencement de ſon Regne, l'auroit pu guerir. Il n'y avoit perſonne de bon ſens, qui eût quelque connoiſſance des Livres d'un *Tillotſon* & d'un *Wake*, qui leur pût oppoſer ceux de quelques Jeſuites; qui ſont infiniment inférieurs à ces doctes Proteſtans, & à bien d'autres, d'une moindre capacité. Jaques II. mourut le 16. de Septembre.

Pour revenir à notre Hiſtoire, comme le Roi *Guillaume* n'avoit point d'enfant de *Marie Stuart*, ſon Epouſe, (t) on commença à parler en MDC LXXXIX. de regler la Succeſſion à la Couronne, & d'en exclurre tous les Princes & Princeſſes de l'Egliſe Romaine; pour ne pas tomber dans les mêmes inconveniens, où l'on avoit été ſous Jaques II. Le 19. de Mai de l'année, dont nous venons de parler, la Chambre des Communes envoya à celle des Seigneurs le modele d'un *Bill*, (comme parlent les Anglois) c'eſt-à-dire, un modele d'une réſolution; où la Chambre des Communes déclaroit, que les Seigneurs avoient fait une grande omiſſion, en parlant du Droit de Succeſſion à la Couronne d'Angleterre; puiſqu'ils n'avoient fait aucune mention de S. A. la Princeſſe *Sophie*, fille de la Reine de Boheme, & petite-fille de Jaques I. Elle étoit mariée à l'Electeur d'*Hanovre*, & devoit ſucceder à la Couronne, en cas qu'il n'y eût perſonne de ſa race, qui y pût ſucceder; comme cela arriveroit, s'il n'y en avoit aucun, qui fût de la Religion Réformée. Les Communes ſouhaitoient qu'on mit une Apoſtille, en faveur de cette Princeſſe. On y conſentit; mais il y eut des gens, dans le Parlement, qui condamnoient cette Addition. Ils prétendoient qu'aucun Parlement n'avoit jamais reglé la Succeſſion, plus loin qu'à deux, ou trois perſonnes. Selon eux, ſi l'on alloit plus loin, la Maiſon d'Hanover pourroit employer des Etrangers, qui prendroient connoiſſance de choſes, qui ne regardoient que la Nation Angloiſe. Ces gens-là ajoûterent même, qu'avant que la Couronne fût échuë à la Princeſſe Sophie, il y avoit des Princes Catholiques plus prochains, dans la ligne droite, qui pourroient embraſſer la Religion Proteſtante.

Le Roi Guillaume étoit de ce ſentiment, quoi qu'il ſouhaitât ardemment que la Couronne continuât dans la Ligne Proteſtante. Il fit tout ce qu'il pût, pour engager la Chambre des Communes à ſe conformer à ce ſentiment. Il dit même, dans le Conſeil, que la Reine ſon Epouſe, & le Prince & la Princeſſe de Danemarc, étoient du même ſentiment. La Chambre des Seigneurs approuva auſſi ce ſentiment; qui aſſurément, avec le reſpect, qui eſt dû à ceux qui en étoient, étoit dangereux, & jettoit de nouveau le Royaume dans le danger, d'où il ne faiſoit que de ſortir. Après avoir vû Jaques I. Charles I. & Charles II. ſoupçonnez, non ſans quelque raiſon, d'être en ſecret, dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine; & Jaques II. s'étant enſuite ouvertement déclaré, & ayant été prêt à opprimer la Réligion Proteſtante; la moderation, dont on vient de parler, ne pouvoit guére paroître bien fondée. Il faut tolerer, ſelon les regles de l'Evangile, ceux, qui veulent tolerer réciproquement ceux qui les ſupportent, & qui s'en font un point de conſcience. La bonne Politique ne permet pas autrement qu'on ſe fie à ceux, qui ſe croyent obligez de ne pas ſouffrir les ſentimens des autres Societez Chrétiennes. 1702.

Le Roi d'Angleterre étant venu en Hollande, au commencement de Juillet, il y fit un petit diſcours, digne de remarque, dans l'Aſſemblée des EE. GG. duquel voici le ſens. Il leur dit "qu'il „ venoit toûjours, avec joie, en ce Païs; mais „ principalement dans une conjoncture auſſi dangereuſe, que celle où l'on ſe trouvoit; parce „ qu'il prévoyoit que ſa préſence ſeroit néceſſaire, „ pour le ſervice de l'Etat: Qu'il avoit eſperé & „ déſiré de paſſer le reſte de ſes jours en paix, & „ de laiſſer la République, dans un état floriſſant, comme il y avoit travaillé, depuis la derniere Paix; mais que depuis cela, il étoit arrivé un ſi grand changement, dans les affaires „ de l'Europe, qu'il ne ſavoit point de quelle „ maniere la Providence en diſpoſeroit: Qu'il „ pouvoit néanmoins aſſurer leurs HH. PP. que, „ ſoit que les affaires s'accommodaſſent, ſans s'embrouiller davamage: ſoit qu'il fallût prendre „ de nouveau les armes; il conſerveroit toûjours „ l'affection & le zéle, qu'il avoit eus, pour le „ ſervice des Provinces; & qu'il contribueroit, „ autant qu'il ſeroit en ſon pouvoir, au bien de „ ces Provinces, & à défendre leur Religion & „ leur Liberté, auſſi bien qu'à leur ſûreté particuliere, comme à celle de toute l'Europe: „ Qu'il avoit une très-grande joie d'y trouver „ encore toutes choſes, dans le calme; dont, après Dieu, on étoit obligé à la prompte & unanime réſolution de leurs HH. PP. pour ſe „ mettre en état de défenſe: Qu'il étoit perſuadé „ que leurs Alliez leur donneroient du ſecours; „ ce qui étoit le ſeul moyen de prévenir la Guerre; ou, en cas de rupture, de défendre l'Etat, „ contre les dangers, qui le pourroient menacer: „ Que c'étoit une ſatisfaction, pour lui, de pouvoir aſſûrer les Etats, non ſeulement de l'affection qu'il avoit pour eux, mais encore de „ celle de toute la Nation Angloiſe; & qu'ils étoient prêts à les ſecourir, avec vigueur; de „ quoi Leurs HH. PP. pouvoient être aſſurées: „ Qu'il eſpéroit que Dieu béniroit les moyens, „ qu'ils avoient employez, pour cela, ſoit par la „ voie de la Négotiation, ſoit par celle des Armes, en cas de rupture; pour arriver à la fin, „ qu'ils s'étoient propoſez; ſur tout par rapport „ à leur Liberté, & à leur Réligion.

Les Etats lui répondirent, par de ſemblables complimens, qui étoient en effet des marques de la grande conſidération qu'ils avoient pour le Roi. Enſuite il alla viſiter les Frontiéres de l'Etat, de ſorte qu'il fit, chez eux, les fonctions de Stadhouder, & de Capitaine Géneral.

Quand il fut de retour, il trouva à la Haie que le Comte d'Avaux avoit préſenté aux EE. GG. une Lettre de Louïs XIV. du 18. de Juillet, dans laquelle il leur diſoit qu'il avoit trouvé à propos de rappeller le Comte d'Avaux, qui faiſoit alors la fonction d'Ambaſſadeur Extraordinaire, auprès

(t) Hiſt. Complete d'Ang. T. III. p. 529. Col. 2.

1701. près d'eux ; parce que les Conférences, qu'il avoit euës, n'etoient d'aucun fruit, & qu'eux-mêmes les avoient ſouvent interrompues. Il ajoûtoit qu'il ne tiendroit qu'a eux de reſſentir encore des marques de ſon amitié. Il ſemble que Louis aoroit ſouhaité, qu'ils rompiſſent avec l'Angleterre ; ce qui auroit été la plus grande faute, qu'ils euſſent pu commettre.

L'Ambaſſadeur joignit auſſi un Mémoire à cela, (1) par lequel il tachoit de les faire revenir de la crainte, qu'ils avoient conçue du couronnement du Petit-Fils de Louis XIV. pour Roi d'Eſpagne. Il leur diſoit „ qu'il avoit eſperé „ que Leurs HH. PP. auroient eu aſſez de confiance, dans l'affection du Roi ſon Maître, & „ dans le deſir qu'il avoit de la Paix ; pour diſſiper les vaines craintes, que l'élevation de ſon „ Petit-Fils, ſur le Thrône d'Eſpagne, pouvoit „ leur avoir données : Qu'il l'avoit rapporté au „ Roi ſon Maître, avec la ſatisfaction d'avoir été employé, pour prévenir les troubles nouveaux, qui menaçoient l'Europe ; & que cette Négotiation avoit été confirmée, par la reconnoiſſance que Leurs HH. PP. avoient faite „ des Droits légitimes du Roi d'Eſpagne, & par „ la félicitation qu'Elles en avoient faite à ce „ Prince ; par laquelle Elles paroiſſoient deſapprouver les prétentions de ceux, qui s'y oppoſoient.

Nous n'en rapporterons pas la ſuite, qui roule, ſur ce que nous venons de dire. On la voit dans les Papiers de ce tems-là. Mais nous ne pouvons pas ne rien dire d'une Réſolution des EE. GG. qui fut publiée alors. Ils réſolurent le 1. d'Août de dire au Comte d'Avaux, pour réponſe, „ que „ Leurs HH. PP. le tenoient bien obligées à Sa „ M. T. C. de la bonté, qu'Elle avoit euë de „ leur envoyer le Comte d'Avaux, en qualité de „ ſon Ambaſſadeur Extraordinaire. Qu'elles avoient eſpéré qu'on trouveroit, avec lui, des „ moyens ſuffiſans, pour entretenir la Paix générale, & une ſûreté raiſonnable, pour cet Etat, „ & que le Roi le laiſſeroit, chez Elles, autant „ de tems, qu'il ſeroit néceſſaire, pour parvenir „ à cette fin : Qu'ainſi leurs HH. PP n'avoient „ pû apprendre, ſans déplaiſir, que S. M. eût „ trouvé bon de le rappeller auparavant ; d'autant „ plus qu'on l'attribuoit à leur conduite, quoi- „ qu'Elles euſſent fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'Elles, pour le retenir : Qu'Elles ſavoient très-bien que leur République n'avoit „ aucun plus grand intérêt, que l'entretien de la „ Paix : Qu'Elles ne pouvoient attribuer qu'au „ malheur du tems, de n'avoir pas pû perſuader „ S. M. de la ſincerité de leurs intentions, quoi „ qu'elles y perſiſtaſſent encore, & qu'Elles eſpéraſſent de l'en pouvoir enfin convaincre.

Le Roi ne pouvoit pas douter en effet, que les EE. GG. ne cherchaſſent autre choſe, que de tenir en équilibre les deux plus puiſſantes Couronnes de l'Europe ; de peur d'être enfin la proie de celle, qui auroit trouvé le moyen de ruiner l'autre. Auparavant, après avoir ſecoué eux-mêmes le joug inſupportable de l'Eſpagne, par le ſecours de Henri IV, de Louïs XIII. ſon Fils, & même de Louïs XIV. ſon Petit-Fils, ils avoient été dans le parti de la France ; mais dans l'invaſion que la France fit de la plus grande partie de leur Etat, en MDCLXXII, ils eurent recours aux Eſpagnols, qui avoient le même intérêt qu'eux. C'eſt ainſi que ceux, que la Providence a établis, pour entretenir la Paix & la Juſtice parmi les hommes, ſont ſouvent les prémiers à les fouler aux pieds ; lors qu'ils croyent y trouver quelque avantage, ſans trop de riſque. 1701.

„ Que lors que S. M. après la mort du Roi „ d'Eſpagne, au lieu de ſuivre le Traité, fait au „ ſujet de la Succeſſion d'Eſpagne, trouva bon „ d'accepter le Teſtament du dernier de la Maiſon d'Autriche, & avoit fait connoître à LL. „ PP. les raiſons qu'Elle avoit euës de le faire ; „ Elles firent dire à S. M. les raiſons, qu'Elles „ avoient, de ne pas ſe déterminer d'abord, dans une „ choſe de cette importance ; & qu'enſuite Elles l'avoient fait le plûtôt qu'elles l'avoient pû faire, ſelon la conſtitution de leur Etat ; qu'Elles avoient „ demandé de conférer là-deſſus avec le Comte de „ Briord, qui étoit alors Ambaſſadeur Extraordinaire de S. M. chez Elles ; ou avec quel autre, „ que S. M. voudroit autoriſer pour cela.

„ Qu'enſuite S. M. ayant trouvé à propos „ d'envoyer en Hollande le Comte d'Avaux, en „ qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire ; il n'y „ étoit pas plûtôt arrivé, que les EE. avoient „ nommé des Députez, pour conférer avec lui, „ & regler comment on pourroit entamer les Négotiations, & les finir le plûtôt, qu'il ſeroit „ poſſible, avec fruit.

„ Que Leurs HH. PP. ayant appris du Comte, que S. M. ſouhaitoit qu'on reconnût ſon „ Petit-Fils, pour Roi d'Eſpagne ; Elles s'étoient „ réſoluës de le faire, & d'entrer en Négotiation, „ avec Leurs Majeſtez les Rois de France & d'Eſpagne, ſous l'intervention du Roi de la Grande Brétagne : Que Leurs HH. PP. l'avoient „ fait, pour l'entretien de la Paix & du Repos „ Public.

„ Que ces motifs, entre autres, avoient porté LL. „ HH. PP. à faire cette reconnoiſſance, en quoi „ ils n'avoient en rien préjudicié à l'intervention „ de S. M. Britannique au Traité de Partage, „ avec les Potentats intéreſſez dans la Paix générale ; & qu'Elles n'avoient pris par-là aucune „ connoiſſance de la juſtice, ou de l'injuſtice des „ autres prétentions, ni ſeparé leurs intérêts d'avec ceux des Puiſſances, qui étoient intéreſſées, „ comme elles, à la continuation de la Paix & du „ Repos public.

„ Que Leurs HH. PP. avoient fait cette réconnoiſſance, dans l'eſpérance aſſurée que les „ Négotiations ſeroient moins retardées ; & qu'à „ la prémiere, qui en avoit été faite, Elles avoient propoſé au Comte d'Avaux, comment „ il pouvoit ſe faire, que par l'acceptation du „ Teſtament du Roi d'Eſpagne, par le Roi de „ France, & la rejection du Traité de Partage, „ les EE. pouvoient trouver leurs ſûretez, tant „ par rapport à la Paix générale, qu'à eux en „ particulier.

„ Que Leurs HH. PP. étoient ſurpriſes qu'on „ ſuppoſât que la Guerre, plûtôt que la Paix, „ ſeroit le fruit de l'étroite union entre le Roi „ de la Grande Brétagne & Leurs HH. PP. „ ne ſachant ſur quel fondement on pouvoit établir une ſemblable concluſion ; puiſque Leurs „ HH. PP. n'avoient jamais reconnu en Sa M. „ B. que de l'amour pour la Paix, comme Elle „ l'avoit témoigné, en toute occaſion.

Cela n'étoit pas une choſe, qu'on pût preſſer à la rigueur, puiſqu'il étoit de notorieté publique, que ce Prince étoit d'une humeur guerriere, & qu'il ne pouvoit pas ſouffrir qu'il parût, en quoi que ce fût, que la France, qui n'étoit que trop formidable, le devînt encore plus, par une liaiſon trop grande avec l'Eſpagne. Mais ce n'étoit pas une choſe, dont on pût tomber d'ac-

(1) Hiſt. Complete d'Angleterre, T. III. p. 822. col. 2.

1702 d'accord, après les reproches que la France en avoit faites, elle qui n'auroit pû ſouffrir que l'on fit paroître qu'on étoit diſpoſé à aider l'Empereur à retenir la Monarchie Eſpagnole dans ſa Maiſon.

Les Etats ſe contenterent de repréſenter, en termes généraux, que l'entretien de la Paix générale, & l'affermiſſement de leur ſûreté particuliere, étoient les fondemens, ſur leſquels ils avoient commencé cette Négotiation. Ils ajoûterent qu'il étoit clair, qu'on ne pouvoit conſerver la Paix générale, que par une ſatisfaction particuliere, que l'on fit à l'Empereur. On verra le reſte dans les réflexions judicieuſes, que les Etats firent alors, ſur l'état où l'Europe ſe trouvoit; & en particulier ſur le danger, qu'il y avoit à permettre l'agrandiſſement de la France, juſqu'à la laiſſer unir à ſes propres forces celles de la Monarchie Eſpagnole. C'eſt là le ſtyle de cette réponſe, que l'on fit au Mémoire du Comte d'Avaux, qui eſt trop long pour être mis entier ici. On publia encore une autre réponſe aux raiſons contraires de l'Ambaſſadeur de France, le 4. d'Août, après avoir eu diverſes Conférences avec lui.

On ne croyoit pas que l'on eût tant à craindre de l'Empereur, ſi l'Archiduc *Charles* devenoit Roi d'Eſpagne, que ſi un Fils de France le devenoit; à cauſe du voiſinage de la France. L'Empereur ne pouvoit pas ſecourir ſi facilement ſon Fils en Eſpagne, que Louis XIV. pouvoit faire ſon Fils. On vit en effet bien-tôt une Armée Imperiale en Italie; & le Prince Eugene de Savoie, qui y fit de grandes actions, auxquelles on ne peut pas s'arrêter; parce qu'elles ſe firent trop loin des Provinces Unies, & que d'ailleurs elles mériteroient d'être écrites par quelcun, qui eut de meilleurs Mémoires, que ce qui a été publié.

On dira ſeulement ce que l'Hiſtorien de Louis XIV. dit ſur le 7. de Septembre de l'année MDCCI. Il ſe fit une Alliance, en ce tems-là, entre l'Empereur, le Roi Guillaume, & les Etats Généraux des Provinces Unies. Ces Puiſſances s'engagerent à empêcher, autant qu'il leur ſeroit poſſible, que les Royaumes de France & d'Eſpagne, ne fuſſent jamais ſous le même Roi; & à ne mettre les armes bas, que d'un commun conſentement, & ſans avoir obtenu ce qu'ils demandoient pour S. M. Imperiale. On convint encore de faire la Guerre, juſqu'à ce qu'on eût mis les Etats du Roi Guillaume & les Provinces Unies en ſureté, & affermir leur Commerce. On devoit auſſi faire tout ce qu'on pourroit, pour conquerir les Païs-Bas Eſpagnols; afin d'en faire une Barriere aux Provinces-Unies, contre la France. On convint que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Iles de la Méditerranée, les Villes de la dépendance de l'Eſpagne, ſur les Côtes d'Italie, les Villes maritimes d'Eſpagne ſeroient réduites ſous l'obéïſſance de l'Empereur: Que les Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les Païs, que les Eſpagnols poſſedoient dans les Indes, & que ce que les uns & les autres prendroient ſeroit pour eux: Qu'on empêcheroit que les François n'euſſent aucun Commerce, ni ſe ſaiſiſſent d'aucuns Païs, ni Places, dans les Indes, qui appartenoient aux Eſpagnols.

En ce même tems, le Roi Jaques II. mourut à S. Germain en Laye, âgé de ſoixante-huit ans. On a vu que ce Prince avoit été, pour parler ainſi, le Martyr du Pouvoir abſolu, & du Catholiciſme; deux choſes qui étoient des crimes d'Etat en Angleterre, & qui étoient incompatibles avec le repos & les Privileges du Païs. Le Roi de France, après ſa mort, reconnut, pour ſon Succeſſeur, celui qu'on a appellé depuis, dans la Grande Bretagne, le Prétendant, & dans les Païs Catholiques *Jaques III.* 1702.

Le Roi *Guillaume*, ſon Gendre, qui l'avoit déthrôné, mourut le 19. de Mars, à Kenſington, prés de Londres. Comme nous avons fait ſa Vie, en racontant, en cette Hiſtoire, dés ſa naiſſance, les principales choſes qui lui arriverent; il ne ſera pas néceſſaire que nous en faſſions l'éloge. On peut dire que, depuis qu'il entra dans les Emplois de ſes Prédeceſſeurs, il les exerça avec beaucoup de modération, & qu'il laiſſa la République, en poſſeſſion de toutes ſes Loix & de tous ſes Privileges; de ſorte qu'après ſa mort, elle ſe trouva dans le même état, où elle étoit, avant qu'il eût part au Gouvernement, ſans aucun changement. Ainſi l'on peut dire, ſans le flatter, qu'il a été le Conſervateur de ſa Patrie, & la terreur de ſes Ennemis. On peut voir au reſte ſon éloge, dans l'Hiſtoire Poſthume de Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, qui l'avoit connu très-particuliérement. 1702.

On ne peut rien dire de lui, ſinon qu'il aimoit trop la Guerre, & qu'il bazardoit trop les batailles, quoi qu'il n'y fût pas fort heureux, ſous prétexte qu'il n'arrive rien que ce qui eſt prédeſtiné; opinion qui l'empêchoit quelquefois de prendre les précautions néceſſaires.

Ce Prince (1) étant mort, le Parlement fit une Députation à la Princeſſe Anne, pour lui faire ſa condoléance pour la mort de Guillaume, & la féliciter de ſon avenement à la Couronne. Le Parlement ordonna que l'on proclameroit la nouvelle Reine, à trois heures après midi, comme on le fit.

Peu d'heures auparavant, le Conſeil d'Etat étant aſſemblé au Palais de St. James, la Reine lui dit " qu'Elle étoit très-ſenſible au malheur du „ Royaume, dans la perte, qu'il venoit de faire; „ & que rien ne l'engageoit à ſe charger du poids „ du Gouvernement, que la part qu'elle prenoit „ à la conſervation de la Religion, des Loix, & „ des Privileges de ſa Patrie; que tout cela lui „ étant auſſi cher, qu'à qui que ce pût être, le „ Conſeil pouvoit faire fonds là-deſſus; qu'Elle „ n'épargneroit ni peines, ni diligence, pour le „ faire, & pour ſoûtenir la ligne Proteſtante, „ auſſi bien que le Gouvernement établi dans „ l'Egliſe & dans l'Etat.

Elle ajoûta " qu'il étoit, comme Elle le „ croyoit, néceſſaire dans cette occaſion, où Elle s'adreſſoit à eux, de leur dire, qu'il falloit „ faire tous les préparatifs néceſſaires, pour s'oppoſer à la puiſſance exceſſive de la France; & „ qu'Elle ne manqueroit pas d'aſſurer tous les Alliez de l'Angleterre, qu'Elle feroit tout ce qui „ étoit néceſſaire, pour ſoûtenir la cauſe commune: qu'Elle ne manqueroit pas de demander „ au Conſeil Privé & au Parlement leur ſentiment „ là-deſſus.

Enfin elle fit tout ce qu'une Reine a accoûtumé de faire, dans de ſemblables conjonctures; mais cela ne fait rien à l'Hiſtoire des PP. UU. Elle écrivit auſſi-tôt aux Etats Généraux, puiſque ſa Lettre eſt du 10. Mars MDCCII, ſelon l'ancien Style. Elle leur dit " que ce n'étoit pas „ ſans un ſenſible chagrin, qu'Elle étoit obligée „ de leur écrire l'affligeante nouvelle de la mort „ de *Guillaume* III. Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe, „ de France & d'Irlande, ſon très-cher Frere de „ glo-

(1) *The Annals of Queen Anne's Reign.* Tom. I. pag. 1. & ſuiv.

1702. » glorieuſe mémoire. Il fut, *dit-elle*, ſaiſi Ven-
» dredi paſſé d'une fievre, qui s'augmenta ſi fort,
» le lendemain; que malgré tous les remedes,
» qu'on employa, il expira le Dimanche, à 8.
» heures du matin. Il eſt certain que c'eſt une
» très-grande perte, pour toute l'Europe, & en
» particulier pour Vôtre Etat; dont il avoit toû-
» jours défendu les intérêts, avec beaucoup de
» valeur, de prudence, de zéle, & de conduite. Comme il a plû à Dieu que nous lui ſuce-
» cedaſſions au Thrône de ces Royaumes; nous
» lui ſuccederons, dans la même inclination à en-
» tretenir une conſtante union & amitié avec
» vous, & à maintenir toutes les Alliances, qui
» ont été faites avec vôtre Etat, par nôtre très-
» cher Frere, & mes autres Prédeceſſeurs, & à
» concourir avec vous, pour prendre toutes les
» meſures, qui ſeront néceſſaires; pour la con-
» ſervation de la Liberté de l'Europe, pour ré-
» duire la puiſſance de la France à ſes juſtes bor-
» nes. Nous ſouhaitons que vous vous aſſuriez,
» que nous regarderons les intérêts de l'Angle-
» terre & ceux de vôtre Etat, comme inſépara-
» bles, & comme unis par des liens, qui ne peu-
» vent être rompus, ſans porter un très-grand
» préjudice aux deux Nations.

Cette Lettre fut envoyée à *Stanhope*, avec de nouvelles Patentes, pour le confirmer dans l'emploi d'Envoyé Extraordinaire, le 10. Mars, V. S. de l'an 1702. On publia la Lettre de la Reine de la G. B. aux EE. GG. & la réponſe de ces derniers; pour contredire les bruits, qu'on avoit répandus, que l'Angleterre ne continueroit pas d'entretenir la même bonne intelligence, avec les EE. GG. qu'elle avoit entretenue, ſous le feu Roi.

La mort du Roi Guillaume avoit jetté d'abord les Etats dans la crainte, que l'Angleterre ne voulût plus ſuivre les meſures, que ce Prince avoit priſes, pour s'oppoſer à l'accroiſſement de la puiſſance de la France. Pour calmer cette crainte, la Reine envoya le Comte de Marlborough en Hollande, (1) où il arriva le 28. de Mars, & aſſura les EE. GG de tout le contraire, dans l'Audience, qu'il eût le 31. du même mois. Mr. *Dyckvelt*, Préſident de l'Aſſemblée, cette ſemaine-là, répondit, après avoir témoigné l'affliction, que la mort du Roi avoit cauſé aux PP. UU. & congratula l'Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'avenement de la Reine à la Couronne. Il la remercia des aſſurances qu'Elle donnoit aux EE. de ſon amitié, & l'aſſura que les EE. concourroient au deſſein qu'Elle avoit de ſoûtenir l'intérêt commun des deux Etats.

Le Comte d'Avaux, en ſe retirant en France, avoit laiſſé à la Haie un Réſident, nommé *Barré*, qui préſenta un Mémoire aux EE. GG. le 31. de Mars; qu'il commençoit, en diſant qu'il avoit ordre du Roi *de repréſenter à Leurs SS. qu'avant que ſes nombreuſes Armées fuſſent obligées d'entrer en action, S. M. avoit voulu les faire reſſouvenir de ce qu'ils devoient à l'affection des Rois ſes Prédeceſſeurs, & des démarches qu'il avoit faites pour l'entretien de la Paix au Traité de Ryſwick: Qu'il n'avoit pas tenu au Roi que cette floriſſante République, toûjours heureuſe, pendant qu'elle regardoit ſon étroite union avec la Couronne de France, comme une des maximes fondamentales de ſon Gouvernement, ne jouît long-tems d'une parfaite tranquillité, & des avantages, que S. M. avoit bien voulu lui accorder, pour ſon Commerce, par les derniers Traitez: Que LL. SS. avoient vû à quel point Elle avoit porté ſa pa-*

(1) Annales de la Reine Anne T. 1. p. 11. & ſuiv.

1702. *tience & ſa moderation: Qu'Elle avoit mieux aimé ſouffrir juſqu'à l'extrémité les vains reproches de foibleſſe, & de défiance de ſes forces, que de deſabuſer vos Peuples, en tournant ſes armes, contre un Etat, qu'Elle regarde encore, avec affection; perſuadée, qu'il eſt de l'intérêt de VV. SS. d'y répondre. Il a jugé qu'Elles le feroient, auſſi-tôt qu'Elles auroient recouvré ce tems de Liberté, où Elles regardoient le maintien d'une bonne intelligence, avec la France, comme leur plus ſolide appui; & certainement, les démarches oppoſées éteront l'effet d'un état violent. C'eſt ainſi que S. M. a regardé la rupture des Conférences demandées par VV. SS. pour la confirmation de la Paix; les Traitez faits avec les Ennemis du Roi d'Eſpagne, contre Elle & contre le Roi, ſon Petit-Fils; les aſſiſtances ſecretes, qu'Elles ont données, pour envahir les Etats, ſoumis au R. C.; les actes d'hoſtilité, exercez en pleine Paix; contre les Troupes de S. M.; le refus d'examiner les Droits du Roi d'Eſpagne & ceux des PP. UU. après avoir demandé des Conférences, pour en convenir, & pour faire ceſſer les plaintes, de part & d'autre; & les entrepriſes faites contre les Alliez de S. M. les ſecours donnez ſans réſerve, pour les attaquer.*

*Préſentement que la République eſt rendue à elle-même, que ſon Eſprit va gouverner, que ſes ſeuls interets ſeront conſultez, ſa conduite reglera les ſentimens de S. M. pour Elle, & tous ſujets de plaintes ſeront à jamais enſevelis.*

Le Réſident ajoûtoit encore, *que le Roi, ſon Maître, lui avoit ordonné d'aſſurer Leurs SS. que ſi Elles vouloient enfin rentrer en leur ancienne & ſincere amitié pour Elle; rien ne troubleroit le Commerce de leurs Sujets; Elles auroient le plaiſir de les voir jouir, ſans trouble, de tous les Privileges, & de tous les avantages, qu'ils ont obtenus, en differens tems, de la France & de l'Eſpagne. Sa Majeſté*, ajoûtoit-il, *le promettra, pour Elle, & en ſera Garante, pour ſon Petit-Fils, aſſurée que ce Prince voudra bien confirmer les Traitez de Munſter, de Nimegue & de Ryſwick. La ſureté de ſes Provinces, bien loin d'être menacée par S. M. deviendra le principal ſujet de ſon attention; & pour l'affermir plus ſolidement, Elle fera ſavoir à VV. SS. ſes intentions, ſoit que vous nommiez un Miniſtre, pour les apprendre de S. M. ſoit qu'Elle en choiſiſſe un, pour venir reprendre auprès de VV. SS. la qualité & les fonctions de ſon Ambaſſadeur. Qu'Elles ceſſent de craindre le voiſinage de tant de Troupes, qu'Elles voyent ſur leurs Frontiéres. Il dépend d'Elles, non ſeulement de les avoir pour Amies, mais de les faire entierement ſortir des Pais-Bas Eſpagnols, la Paix rétablie, & VV. SS. desarmant la garde des Provinces du R. C. ne ſera plus commiſe, qu'à ſes propres Troupes. Une prompte réſolution rendra le calme à vos Provinces. La Paix & la Liberté y renaîtront enſemble. C'eſt à VV. SS. ſeules maintenant, conſultées ſur le Gouvernement, à decider ce qu'Elles doivent préferer, ou le repos & la Liberté, ou la Guerre & la ruine de leur Commerce, ſacrifiez à des intéreſſez. Le tems de la Campagne s'approche, les Armées de S. M. ſont en état d'agir. La prudence de VV. SS. leur fera voir, dans le peu de tems laiſſé encore à déliberer, le parti qu'Elles doivent prendre, pour le bien de la Patrie, & pour la gloire immortelle de VV. SS.*

Voilà un Diſcours bien tourné, pour faire croire que la France agiſſoit de bonne foi; mais il menoit tout droit à ſe brouiller avec les Anglois, qui étoient perſuadez qu'on ne tireroit rien d'avantageux de la France, que par la force. Louïs XI. Roi de France, qui paſſoit pour le plus grand Politique de ſon tems, aimoit mieux donner de l'argeot aux Anglois, pour les tenir au de-là de la Mer; parce qu'il ſavoit, à ce que dit *Phil. de Comminot*,

1702. Hiſtorien ſincere, *de quelle maniere ils ſe demenoient des bras.* A parler ſincerement, on n'a pas eu de ſujet, même en nôtre tems, de s'attirer cette Nation ſur les bras; comme on le verra par la ſuite de cette Hiſtoire, auſſi bien que par les anciens Auteurs François.

En cette occaſion, le *Comte de Goes*, qui étoit Envoyé Extraordinaire de l'Empereur à la Haie, adreſſa un Mémoire aux Etats Généraux, pour les remercier de la prompte communication de cet Ecrit du Réſident de France, & pour dire ce qu'il en penſoit. „ Le Soufſigné, *dit-il*, Envoyé Extraordinaire de S. M. I. ſe trouve obligé de remercier VV. SS. de la prompte & de la fidele communication, qu'Elles ont voulu faire à l'Empereur mon Maître, leur fidele Allié, du Memoire du Réſident de France, préſenté à VV. SS. le 31. du mois paſſé. Il ſeroit ſuperflu de les ennuyer, par une recapitulation du contenu, & l'on ne manquera pas de faire les réflexions, qu'on y peut faire. Elles auront, ſans cela conçu, depuis long-tems, une juſte indignation des reproches continuels, que la France leur fait de ſes bienfaits, & du peu de reconnoiſſance, qu'elle prétend que VV. SS. lui en ont marqué, par leur conduite paſſée, comme ſi c'étoit elle, qui a érigé cette République, & que la Providence divine & la valeur de leurs Ancêtres, n'y euſſent rien contribué. Ces cenſures & ces menaces ne peuvent être que bien ſenſibles à un Etat ſouverain, abſolu & puiſſant, comme celui de VV. SS. Cette flaterie injurieuſe, dont la France ſe ſert dans le Mémoire, lorſqu'elle croit VV. SS aujourd'hui plus maîtreſſes chez Elles, que quinze jours auparavant, eſt un manque de bonne opinion de leur ſageſſe, & ne convient nullement avec la douleur univerſelle qu'on voit en toutes ces Provinces, ſur le funeſte changement, qu'Elle inſinue &c. Que le Soufſigné Envoyé eſt ſi perſuadé de la fermeté de VV. SS. qu'il ſait qu'Elles rejetteront, avec mépris, toutes ces offres de la France, & particuliérement d'envoyer, ou de recevoir un Ambaſſadeur. Il leur repréſente ſeulement, par ordre de l'Empereur ſon Maître, que depuis long-tems les deux mois ſtipulez, dans l'Article III. de l'Alliance, ſont expirez; que la France profite du délai, en augmentant ſes Troupes en Italie, & dans le voiſinage de cet Etat; qu'il étoit tems d'en venir à une déclaration ouverte, pour cauſer une diverſion des forces de la France. Sa Majeſté Imperiale y exhorte VV. SS. avec tout l'empreſſement poſſible, l'Angleterre les y invite, l'Empire & d'autres Puiſſances, n'attendent que d'être éclaircis, par des faits, des intentions de VV. SS. L'intérêt de la bonne cauſe le demande, auſſi bien que vos Peuples, & tous les Alliez, qui ſeront bien aiſes d'être deſabuſez des vaines eſpérances, que la France a ſoin de répandre, dans toutes les Cours de l'Europe, & principalement dans les Provinces-Unies.

Ce ſont là les inſtances que les Miniſtres de l'Empereur faiſoient à la Haie, pour engager les Etats GG. à ſe déclarer ouvertement contre la France. Les Remarques des Commiſſaires des EE. GG. pour les affaires étrangeres, qui avoient examiné le Mémoire du Réſident Barré, ayant été vuës, on trouva bon de lui faire la réponſe ſuivante. „ Que „ LL. HH. PP. ſe ſouvenoient toûjours de cet „ heureux tems, auquel la République avoit „ été unie avec la Couronne de France, quand „ leurs intérêts communs les uniſſoient les uns avec les autres: Qu'Elles n'avoient jamais rien 1702.
„ fait, qui y pût apporter quelque changement; „ mais qu'Elles, à leur grand regret, n'avoient „ pu conſerver l'affection de S. M. comme Elles avoient joui de celle de ſes Prédeceſſeurs de „ glorieuſe mémoire; quoiqu'Elles euſſent toûjours fait une très-haute eſtime de ſon amitié, „ & qu'Elles en avoient donné des preuves, en „ toute occaſion, autant qu'on le pouvoit attendre d'une République Souveraine: Qu'Elles „ avoient toûjours contribué, de tout leur pouvoir, à la conſervation de la Paix générale, „ pourvû qu'Elles euſſent une ſureté raiſonnable „ pour leur Etat: Que ce qu'Elles ont fait, tant „ avant, qu'après la mort du dernier Roi d'Eſpagne, pour parvenir à une fin ſi ſalutaire, étoit aſſez connu; en ſorte qu'Elles ſont bien aſſurées que leur bonne volunté, & leur droite „ intention à cet égard, ont paru aux yeux de „ tout le monde. Mais que la Négotiation entamée pour faire une Paix générale, étant rompuë par le rappel du Comte d'*Avaux*, ſans que „ Leurs HH. PP. euſſent aucune marque ſûre de „ l'amitié de S. M. & voyant que leur Barriere „ étoit comme occupée par ſes Troupes; les préparatifs, pour faire la Guerre, s'augmenter „ tous les jours; leur Etat comme bloqué de „ toutes parts, & prêt à être enfermé entierement; s'enlever enfin ſes Amis; Elles étoient „ obligées d'armer auſſi de leur côté, & de demander du ſecours à leurs Amis & Alliez: „ Que LL. HH. PP. voyant alors aſſez clairement, par le Mémoire préſenté par le Comte „ d'Avaux, que leurs précautions n'avoient pas „ été inutiles; puiſque S. M. étoit reſolue de faire la Guerre, & qu'Elle n'attendoit que la Saiſon propre, *pour faire agir ſes nombreuſes Armées:* Que d'un coté LL. HH. PP. ne ſe trouvoient pas coupables des réproches, qu'on leur faiſoit; & que d'un autre coté, Elles n'étoient „ pas coupables, à l'égard de choſes, où Elles „ avoient agi avec beaucoup de moderation; „ n'ayant fait, que ce qu'on les avoit obligé de „ faire, pour leur défenſe: Que les choſes étant „ en cette ſituation, Elles ne voyoient pas de „ quelle utilité il ſeroit d'envoyer un Envoyé à „ S. M. ou d'en recevoir un de ſa part, parce „ que dans les Alliances, qu'Elles avoient faites, „ Elles s'étoient obligées de n'entrer en aucune „ Négotiation particuliere, & ſans la participation de leurs Alliez: Qu'Elles étoient ſurpriſes „ de voir que dans le Mémoire, qu'on leur avoit „ adreſſé, on leur diſoit qu'Elles auroient plus „ de liberté dans leurs réſolutions; que cela ne „ pouvoit ſe rapporter, qu'à la mort de Sa M. Britannique; mais que le Réſident, qui avoit préſenté le Mémoire, ſe trompoit fort, pour ne „ pas connoître leur Gouvernement, & que LL. „ HH. PP. avoient toûjours eu autant de liberté „ qu'alors. Après cela, ils donnoient au Roi Guillaume les éloges, qu'ils jugeoient lui être dûs: „ & diſoient enfin qu'Elles étoient réſolues de ſuivre les mêmes maximes, & de conſerver les mêmes Alliances qu'Elles avoient faites pendant la „ vie de Sa M. B. pour le maintien de leur Liberté & de leur Religion.

Cette fermeté étoit fondée ſur les Alliances faites avec l'Empereur & avec la Reine d'Angleterre. Elles étoient en effet les plus ſolides fondemens, ſur leſquels les Etats pouvoient s'appuyer.

Les premieres hoſtilitez, que l'on fit contre la France, quoique d'une maniere indirecte, conſiſterent à l'attaque de la Ville de Keyſerſwert,

Place

1702. Place ſur le Rhin, que l'Electeur de Cologne avoit mis entre les mains des François, & d'où ils pouvoient faire des courſes ſur les Terres des Princes du Bas Rhin, & même des Etats Généraux. Elle fut inveſtie par des Troupes Brandebourgeoiſes, Palatines & Hollandoiſes, ſous le nom de Troupes Auxiliaires de l'Empereur, le 16. d'Avril, qui en donna la conduite au Prince de Naſſau-Sarbruck, pendant que le Prince *Louis de Bade* ramaſſoit une Armée, ſur le Haut-Rhin.

Le 4. de Mai V. S. la Reine d'Angleterre déclara la Guerre au Roi de France, dont voici les termes. „ Comme il a plu à Dieu tout-puiſſant „ de nous appeller au Gouvernement de ces „ Royaumes, au tems que notre très-cher Frere le Roi Guillaume III. de glorieuſe mémoire, ſelon les conſeils réïterez du Parlement de „ ce Royaume, étoit entré dans une ſolemnelle „ Alliance, avec l'Empereur d'Allemagne, les „ Etats Generaux des Provinces Unies, & autres Princes & Potentats; pour la défenſe de „ la Liberté de l'Europe; & tenir la balance égale entre les Puiſſances, comme auſſi pour „ réduire à ſes juſtes bornes la puiſſance exhorbitante de la France, dont les Traitez ſont „ fondez ſur les injuſtes uſurpations du Roi „ des François (*c'eſt ainſi qu'ont parlé les Reis d'Angleterre, parce qu'ils ont prétendu être eux-mêmes Rois de France*) „ qui a pris & qui poſſede encore une grande partie des Etats du Roi d'Eſpagne, en exerçant une autorité abſolue ſur toute cette Monarchie, ayant pris Milan, les Païs-Bas Eſpagnols, par ſes Armées; & qui s'eſt „ rendu maître de Cadis, & de l'entrée de la Mediterranée, & des Ports, que les Eſpagnols ont „ aux Indes Occidentales, par ſes Flotes, ayant „ deſſein d'envahir la liberté de l'Europe, & „ d'ôter la liberté de la Navigation & du Commerce; ayant été pourvû par le XXXIV. Article de l'Alliance ci-deſſus mentionnée, que, „ ſi dans l'eſpace de deux mois, qui ſont déjà „ expirez, on n'a pas remedié aux plaintes de „ part & d'autre; les Parties intéreſſées s'entraideront, avec toutes leurs forces: & comme le *Roi* des *François*, au lieu de donner les „ ſatisfactions, qu'on lui a demandées, a non „ ſeulement commis d'autres violences, mais encore en avoit uſé d'une maniére injurieuſe contre le Royaume, en déclarant le prétendu *Prince de Galles* Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & porté l'Eſpagne à en uſer de même; „ Elle s'eſt trouvée obligée de garder la Foi Publique, & de défendre l'honneur de ſa Couronne; & pour prévenir les maux, dont toute „ l'Europe étoit menacée, en déclarant, comme „ Elle le faiſoit, la Guerre à la France & à l'Eſpagne &c. Cette Confédération étoit datée „ du 7. de Mai MDCCII.

Le Parlement remercia la Reine, de la part qu'Elle lui avoit donnée de ce deſſein de faire la guerre au Roi de France & à ſon Petit-Fils. Le lendemain le Parlement la remercia encore de ce qu'Elle avoit ordonné que l'on priât, dans les Priéres Publiques, pour la Princeſſe *Sophie*; qui, à faute d'Heritiers de la Reine, lui ſuccéderoit, & ſes deſcendans après elle. (1) Il ne manqua pas de gens mal intentionnez, qui tâcherent de diffamer la conduite de la Reine; mais ils n'y réüſſirent pas, non plus que les autres Jacobites.

La Reine déclara le Prince de Danemark, ſon Epoux, Grand Admiral d'Angleterre, & le Chevalier *George Rook* Lieutenant Admiral, & les autres Officiers de la Flotte furent auſſi nommez. Mais la guerre ne ſe fit pas tant, par Mer, que par Terre. Enfin le Parlement fut prorogé juſqu'au 7. de Juillet S. A. 1702.

Pendant que cela ſe paſſoit, en Angleterre, les Alliez preſſoient le Siege, avec plus de confiance, que de bonheur; ſoit à cauſe de la ſaiſon, qui fut extrémement pluvieuſe; ſoit parce que les François envoyoient facilement des rafraichiſſemens à la Garniſon, ce qui étoit cauſe qu'elle faiſoit de vigoureuſes ſorties. " C'étoit, comme le dit l'Hiſtorien de Louïs XIV. „ une petite ville, qui „ n'avoit qu'une ruë, ſituée ſur le bord du Rhin. „ Elle couta à prendre cinquante neuf jours de „ tranchée ouverte, & les ennemis y perdirent „ plus de monde, qu'ils n'auroient fait, en perdant une grande Bataille, y ayant eu ſept, ou huit „ mille hommes de tuez.

Il faut bien qu'il y perît autre une bonne partie de la Garniſon, qu'on ne laiſſa pas de rafraichir. „ C'étoit, *dit nôtre Auteur*, le Marquis de *Blainville*, qui y commandoit. Il fit de fréquentes „ & vigoureuſes ſorties, où il ruina, pluſieurs „ fois, les travaux de leur tranchée; encloüa „ des Canons des Ennemis & les obligea de „ changer leurs attaques. Enfin la Ville n'étant „ plus qu'un amas de ruines, il en ſortit, par une „ capitulation très-honorable. Il y fut bleſſé, „ auſſi bien que le Chevalier de Croiſſy, & le „ Marquis de *S. Sulpice*, qui mourut de ſes bleſſures. Sur la mer, *dit le même Auteur*, les Flottes d'Angleterre & de Hollande entreprirent de „ s'emparer de Cadis; mais elles furent repouſſées.

On a attribué cela au peu de diſcipline, que les Chefs firent obſerver aux Troupes, qui y firent deſcente. Comme elles mirent pied à terre en un lieu, où il y avoit beaucoup de vin, elles en prirent tant, qu'elles furent hors d'état de rien faire contre la Ville. On les accuſa encore d'avoir fait des inſolences, dans quelques Couvents de Religieuſes; ce qui leur attira la haine des habitans de l'Ile, & leur fit perdre beaucoup de tems, ſans rien faire. Les François ont dit, comme le témoigne le *P. Daniel*, que les Troupes Alliées furent repouſſées devant Cadis, & que le Marquis de *Villadarias*, qui en étoit Gouverneur, ſe défendit avec beaucoup de valeur & d'habileté. Mais il eſt bien aſſuré que le Chef Anglois ne fit paroître ni l'un, ne l'autre. „ On dit que l'Eſpagnol fut bien ſe„ condé par quelques Galeres Françoiſes, dans la „ défenſe du Fort de Matagorda, où le Comte „ *Hernand Nunnes*, Commandant des Galeres de „ France & d'Eſpagne, fit bien ſon devoir; mais on ne loüa ni en Angleterre, ni en Hollande, ceux qui commandoient les Flottes Angloiſe & Hollandoiſe, devant Cadis.

Ils reparerent néanmoins le peu de ſuccès, qu'ils avoient eu devant Cadis, par ce qu'ils firent à Vigo. L'Hiſtorien François dit „ que le Com„ te de *Château-Renaud* avoit été envoyé avec „ une Eſcadre, pour eſcorter les Gallions Eſpagnols, qui venoient du Mexique très-riche„ ment chargez, & les conduire à Cadis; mais „ qu'étant arrivé à la vuë de ce port, il trouva „ l'Armée navale d'Angleterre & de Hollande, „ qui lui bouchoient le paſſage; ſur quoi il propoſa aux Officiers Eſpagnols de les conduire „ dans un port de France; mais qu'ils n'y voulurent jamais conſentir, de ſorte qu'ils fut con„ traint d'aborder dans le Port de Vigo: Qu'il

(1) Voyez les Annales du Regne de la Reine Anne T. I. p. 32. & ſuiv.

1702. „ prit toutes les meſures poſſibles, pour ſe défen-
„ dre dans ce mauvais poſte, & fit tranſporter la
„ plus part de l'or & de l'argent des Gallions à
„ Lago, dans les terres; que l'Admiral *Rook*
„ parut quelques jours après; qu'il mit à terre deux
„ mille hommes, qui attaquerent le Fort & les
„ Bateries, qui défendoient le Port. Un Au-
teur Anglois, qui a publié (1) les *Annales de la Reine Anne*, que nous avons déja cité, dit que le premier, qui le fût ſur la Flotte Angloiſe, fut le Sr. *Beauvoir* de Jerſey, qui étoit Chapellain du Vaiſſeau nommé le *Pembroke*, & qui parloit François, auſſi bien qu'Anglois, comme font l'ordinairement les Habitans de cette Ile, qui eſt ſoumiſe à l'Angleterre, bien que tout proche des côtes de France. La Flotte Angloiſe étant allée dans la Baye de Lagos, & ayant apris du Conſul François, en ce lieu-là, avec qui il fit connoiſſance, où étoit la Flotte des François, en avertit les Commandans de la Flotte Angloiſe.

L'Hiſtorien de Louïs XIV. dit que l'Amiral *Rook* parut quelques jours après, ſur cette côte, & mit à terre deux mille hommes à Terre, qui attaquerent le Fort & les Bateries qui défendoient le Port; qu'ils prirent, après quelque réſiſtence, tandis que les Vaiſſeaux forçoient l'Eſtacade qu'on avoit faite devant le Port. Le Comte de *Château-Renaud*, voyant tout deſeſperé, envoya ordre aux Capitaines des Vaiſſeaux & des Gallions de les bruler, ſi-tôt qu'ils en auroient tiré les Equipages; & cependant il mit dans la Ville, & dans le Château un nombre ſuffiſant de gens pour les défendre. On n'eut que le tems de bruler ſept Vaiſſeaux & d'en faire échouër quatre. Quinze Gallions furent auſſi brulez & quatre échoüez. Les Anglois & les Hollandois prirent cinq Vaiſſeaux de Guerre & autant de Gallions.

Ils eurent, dit l'Hiſtorien, neuf cens hommes tuez ou bleſſez, en cette Expedition. Ils prirent l'Admiral Eſpagnol, Mr. *d'Aligre* Chef d'Eſcadre, le Marquis de *la Gliſſoniere*, Mr. de *Moubault* & de la *Maiſon Forte* Capitaines de Vaiſſeaux. Les François y perdirent Mr. *de la Rade* & *de l'Eſcaleste* Lieutenant, *de Pont de Veſe*, Enſeigne, *Fricambaut* Capitaine de Vaiſſeau, & *du Pleſſis-Liencourt*, outre pluſieurs bleſſez.

Les Anglois & les Hollandois tenterent en vain de ſe rendre Maîtres de Vigo & furent repouſſez, par le Prince de *Barbançon*, Gouverneur de la Province de Galice.

Les Anglois & les Hollandois ne laiſſerent pas d'y faire du butin. Quand ils furent de retour de cette expedition, il y eut pluſieurs Marchands, qui ſoûtinrent qu'ils avoient part aux Retours, qui étoient revenus d'Amerique, & qui les redemanderent aux Puiſſances. Ces dernieres ne le refuſerent pas, pourvû qu'ils prouvaſſent bien que ces Retours leur appartenoient; ce qui n'étoit guere poſſible, parce que ce négoce ſe fait, ſous d'autres noms.

Pour la perte des Vaiſſeaux des François & des Eſpagnols, on en pourra trouver la liſte dans les *Annales de la Reine Anne*, ſur cette année.

Pour le profit (2) qui revint aux Anglois & aux Hollandois, on ne le peut eſtimer, qu'en conſiderant que cette Flotte étoit, comme on le diſoit, la plus riche, qui fût jamais revenuë d'Amerique en Europe: Que l'or & l'argent qui en fut apporté ſe montoit à vint millions de pieces de huit, dont les Eſpagnols n'en ſauverent que quatorze: Que le reſte fut pris & emporté, par les Anglois & les Hollandois, ou ſauvé par l'Ennemi, ou tomba dans la mer; parce que les Gallions furent brulez, ou coulez à fonds: Que des vint millions de pieces de huit, il n'y en eut qu'un quart de ſauvé & les deux parties de priſes qui demeurerent aux Alliez, outre les Vaiſſeaux pris, & beaucoup d'or & d'argent, & de Marchandiſes, qui demeurerent entre les mains des Particuliers. 1702.

Le Duc d'Ormont auroit été d'avis d'hiverner en Eſpagne & d'y retenir Vigo, mais on jugea en Angleterre qu'il valoit mieux l'abandonner. La Flotte Angloiſe s'en retourna en Angleterre, où elle aborda le 17. de Novembre, où l'on fit de grandes réjouïſſances, mais je ne m'arrêterai pas à cela.

Au commencement de Mai, le de Marlborough entreprit le ſiege de Bonn, où le *Marquis d'Alegre*, commandoit pour l'Electeur de Cologne. Cette Ville fut attaquée, ſelon la méthode du fameux Kochorn, avec une très-grande artillerie, qui la reduiſit à ſe rendre le 15. de Mai. 1703.

Pendant (3) que ce ſiege ſe faiſoit, les Mareſchaux de France de *Villeroi*, & de *Boufflers*, croyant ſurprendre les Alliez diſperſez, autour de Maſtricht, de bombarder la Ville même & de pouvoir aller ſe jetter ſur Liege, ſe mirent pour cela en chemin de nuit, & s'avancerent le 9. de Mai vers Tongres, avec une Armée de quarante mille hommes & l'un d'eux ſe mit d'un côté de la ville & l'autre de l'autre. Cela obligea les Alliez, qui étoient en chemin, pour ſe poſter à Tongres, de ſe retirer promtement ſous le canon de Maſtricht. Cependant les François ſe jetterent ſur Tongres, où ils ne trouverent que deux Bataillons d'Infanterie, celui d'Eſt, & celui de Portmore, qui ſe défendirent courageuſement, pendant vint-huit heures; mais qui furent contraints de ſe rendre en ſuite à diſcretion. Cela donna le tems aux Alliez de ſe rendre devant Maſtricht. On crut que les Ennemis s'y vouloient poſter, pour engager la Cavalerie des Alliez à repaſſer la Meuſe près de Nimegue, & l'Infanterie à ſe mettre dans les Ouvrages de Maſtricht, où ils ſe propoſoient de la bombarder. Au lieu de cela, ils trouverent l'armée des Confederez rangée en bataille, ſous le Géneral Owerkerk, & prête à ſe battre, quoique fort inferieure en nombre. Les deux Mareſchaux François ſe trouverent embarraſſez, ſur ce qu'ils avoient à faire, en cette conjoncture.

Ils parurent en ſuite à ſept heures du matin ſur une colline, qu'on nomme *Duitsberg*, avec la plus grande partie de leur Armée; d'où ils firent divers ſignaux, ſans qu'on y pût rien comprendre. Le Géneral qui commandoit les Troupes des Alliez s'oppoſa à tous les deſſeins, qu'on pût ſoupçonner, que les Ennemis avoient. Tous ces mouvemens n'aboutirent à rien & le Géneral Owerkerk eut l'honneur de les avoir obligez de ſe retirer. Cependant le Duc de Marlborough étant venu, ils parurent vouloir lui donner bataille. Ils firent mettre leur bagage à part & marcherent comme s'ils avoient été diſpoſez à donner une bataille; mais quand ils virent le Duc prêt à les recevoir, ils ſe retirerent dans leurs lignes. Le Duc voyant qu'il ne les pouvoit pas attirer à un combat, réſolut de les forcer. C'eſt ce que l'on voulut faire du côté du païs de Was, où les Fran-

(1) En 10. *Volumes in* 8.
(2) *Annales de la Reine Anne* ſur cette année pag. 139.
(3) *Annales de la Reine Anne* ſur cette année. p. 118.

1703. François avoient fait des lignes fortifiées en divers lieux, pour empêcher les courſes des Alliez, ſur leurs terres. (1) En effet le Général *Koehoorn* & le Baron *Spar* en vinrent heureuſement à bout, en deux endroits, ſans y perdre beaucoup de monde, le 27. de Juin. *Koehoorn* ſur tout n'y perdit, que trois ou quatre hommes, mais l'autre attaque coûta beaucoup plus de monde, parce que le poſte étoit beaucoup mieux fortifié.

Le matin (2) du 27. de Juin, les Lignes des François à la pointe de Callo, furent forcées, ſans beaucoup de peine; après quoi on mit le feu à quelques maiſons, comme on en étoit convenu avec Mr. le Baron *d'Opdam*; qui partit cette même nuit, pour ſe rendre à Ekeren, où devoit être le quartier général; dans le deſſein de ſe préſenter, ce même jour, aux lignes d'Anvers; pour alarmer les Ennemis; & les empêcher de faire aucun détachement pour la Flandre. L'Armée (3) s'étant renduë à Ekeren, on y reçut des Lettres du Duc de Marlborough & de Mr. d'Owerkerk, qui donnoient avis de leur marche, & qui diſoient encore que l'Ennemi avoit décampé & s'étoit approché de la Demer; d'où il lui ſeroit facile d'envoyer des troupes, vers les lignes d'Anvers. On en concluoit qu'il falloit ſe tenir ſur ſes gardes, & que cependant on obſerveroit l'Ennemi, avec la grande Armée de l'Etat & qu'en cas qu'il fit quelque détachement, on ne manqueroit pas d'en faire autant. Cet avis étant conforme à ce qu'on rapportoit qu'un corps de Cavalerie Ennemie, qui s'étoit avancé du côté de Dieſt; il fut unanimement réſolu, dans un Conſeil de Guerre, qui ſe tint l'après-midi, que puis que le Camp d'Ekeren ne conſiſtoit qu'en treize Bataillons & en vint-ſix Eſcadrons & que la gauche n'étoit point couverte; l'Ennemi pourroit, avec des forces ſuperieures, lui couper non ſeulement la communication de Berg-op-Zoom & de Breda; mais auſſi de Lillo; le plus expédient étoit d'envoyer les gros bagages à la premiere de ces Places (comme on l'avoit fait le jour précedent, au ſoir, & de changer de Camp, pour s'approcher de Lillo, au premier avis, qu'on auroit des mouvemens des Ennemis. En effet on avoit apris vers le Midi, que les François étoient ſortis de leurs Lignes, avec un grand nombre de Troupes; & les Gardes des Alliez les apperçurent bien peu après. Les Généraux des Etats s'étant avancez s'apperçurent en effet que l'Ennemi défiloit, avec un gros détachement de troupes, vers Houwen & Stabroek, dans le deſſein de couper les troupes Hollandoiſes. Sur cela on réſolut, ſans délai, de le prévenir, ſi cela ſe pouvoit, en faiſant retirer l'Armée. Mais cela n'ayant pû ſe faire aſſez promtement, l'Ennemi parut de tous côtez. On en vint aux mains, & le combat devenu violent, en pluſieurs endroits, dura depuis trois heures après midi, juſqu'à la nuit. Le ſuccès de ce combat parut, pluſieurs foia, douteux; juſqu'à ce que par la bravoure des Anglois & des Hollandois, & des autres Nations qui étoient à la ſolde des Etats; le village d'Ekeren fut occupé & retenu malgré les François. La Cavalerie, commandée par le Général Major *Hompès*, ſe battit avec beaucoup de bravoure. Elle eſſuya non ſeulement le feu des Ennemis, qui fut très-vif pendant trois heures, & les obligea même de ſe retirer. On a toûjours remarqué que la premier choc des François eſt difficile à ſoûtenir mais qu'en leur reſiſtant, ils ſe laſſent. Dans cette occaſion le Lieutenant Général. *Fagel* fut bleſſé à la ête & au pied, mais ſes bleſſures ne furent pas dangereuſes. Il y en eut encore d'autres d'entre les Officiers, qui eurent le même ſort. Au commencement du Combat, l'Ennemi s'étoit emparé de quatre pieces de Canon, mais il fut bien-tôt obligé de les abandonner, & les Alliez leur en prirent un des ſiens; avec quelques munitions de Guerre; quelques paires de Timbales, deux Etendarts des Gendarmes & quelques Drapaux. Ils firent auſſi priſonniers le Colonel du Regiment du Maine; un Lieutenant Colonel, & divers Officiers ſubalternes. Il en demeura encore beaucoup ſur le Champ de Bataille. On ſut même depuis, par quelques Priſonniers, qu'ils avoient emmené à *Ekeren* plus de quatre cents bleſſez, outre pluſieurs autres, qui furent emmenez ailleurs. 1703.

Il n'eſt rien dit, dans cette Rélation du Général de l'Armée de Etats G. G. ou du Baron d'*Opdam*, qui voyant que les François étoient ſuperieurs, en nombre, & ne comprenant pas comment l'Armée qu'il commandoit, pourroit ſe tirer d'affaire, ſe retira à Breda, avec trente Chevaux, & écrivit aux EE. GG. que les François, qui étoient près d'Anvers, ayant reçu un renfort conſiderable de leur principale Armée, le 30. de Juin, avoient environné les troupes, qui étoient ſous ſon commandement, & les avoient miſes entierement en déroute; qu'il s'étoit retiré avec trente Chevaux à Breda, & qu'il ne pouvoit dire l'état, où étoit le reſte. Cette nouvelle cauſa une grande conſternation à la Haie, où les Etats furent aſſemblez, juſqu'à une heure après minuit. Ils envoyerent trois Députez, avec de l'argent, & des ordres, pour prévenir les mauvaiſes ſuites, que cet accident pourroit avoir. Les Députez rencontrerent, ſur la frontiere, un Courrier, avec une Lettre de Mr. *Hop*, Député à l'Armée, qui écrivoit aux Etats comment l'affaire s'étoit paſſée, & qui cauſa une joie d'autant plus grande, que la Lettre, qu'ils avoient reçu du Général leur avoit donné de chagrin.

On n'a pas laiſſé de juger plus favorablement de lui, dans les (4) *Annales de la Reine Anne*, où après avoir dit qu'on fit chanter le *Te Deum* à Paris, ſur une action, qui étoit aſſez équivoque, on ajoûte „ que le plus ſpécieux fondement, „ que les François avoient de leur prétendu a„ vantage, étoit la retraite du Général Op„ dam, qu'il écrivit de Lillo & où il reconnoiſ„ *qu'il avoit fait un jugement trop précipité du dan*„ *ger éminent, où étoit toute l'Armée, puis que les* „ *Ennemis la preſſoient avec une ſuperiorité, à la*„ *quelle on ne pourroit pas réſiſter, à un coup de piſ*„ *tolet du lieu où il étoit, & où aucun ſecours ne* „ *pourroit venir, pour le mettre en état de défendre* „ *le terrein, où il ſe trouvoit.* Il ajoûtoit qu'*il vou*„ *droit avoir repris le commandement de l'Armée*; *& que les Officiers Généraux & les autres Offi*„ *ciers ne fuſſent point de ſcrupule d'obeir à ſes Ordres*; *mais que ſentant que l'eſtime générale qu'on avoit eué pour lui, étoit diminuée, & qu'on le regardoit com*„ *me un homme indigne de commander les Forces de l'Etat, il avoit demandé aux Députez de leurs H H. Puiſſances, qu'il lui fût permis d'aller à la Haie*; *pour peu de jours, afin de ſe juſtifier*; comme il le fit en effet, par une Apologie manuſcrite, où il ſe ſervoit de cette diſtinction, *qu'il n'avoit pas fait ce qu'il voudroit avoir fait, mais le meilleur de ce qu'il pouvoit faire.* En effet, on ne pouvoit pas nier, ſelon la remarque de l'Auteur des *Annales de la Reine Anne*, qu'il n'eût ſervi ſa Patrie, pendant plus de trente ans, avec une fidelité, où l'on ne pou-

(4) Tom. II. pag. 130. & ſuiv.

1703. „ *de Bay* Lieutenans Géneraux; le Duc *de Guiche*, le Prince d'*Epinoi*, le Comte *de Horn* Maréchaux de Camp, *de Labadie*, & *Grimáldi* „ Brigadiers. Voilà aſſurément bien des Officiers, qui s'aquiterent de leur devoir, dans l'Armée de France. Il n'y a pas lieu de douter, que ceux, qui étoient à la ſolde des Etats Géneraux, ne fuſſent auſſi des gens de la méme ſorte; puis qu'étant, en moindre nombre, que les François, ils leur tinrent tête, pendant quelques heures. A l'égard du nombre des morts, il eſt certain qu'on les groſſit un peu; s'ils euſſent perdu autant de gens que l'on dit, il y auroit auſſi eu plus de morts, du côté des François. 1703.

Les Etats avoient, auſſi bien que leurs Ennemis, une Armée plus conſiderable en Campagne; mais elle étoit pour couvrir leurs frontieres.

Outre cela, le Duc de Marlborough avoit une Armée particuliere, compoſée d'Anglois & d'Allemands, qui ſembloient devoir rappeller les François ſur leurs frontieres. Mr. *de Reignac* qui commandoit dans Limbourg, avoit ordre d'en démolir les murailles, & d'en faire ſauter le Château, parce qu'il n'étoit guere poſſible de défendre cette Place. Mais il fut prévenu & ſe trouva obligé de ſe défendre contre les Anglois, commandez par le Duc de Marlborough. Il s'y défendit, depuis le 13. de Septembre juſqu'au dix-neuviéme; auquel il obtint qu'on laiſſeroit aux Officiers leurs équipages, & aux Soldats ce qu'ils avoient.

Le 16. d'Août le Comte *de Noyelles* fut envoyé, pour s'emparer de la Ville d'Hui, dont le Gouverneur abandonna une partie, & ſe retira au delà de la riviere où il y avoit trois Forts, & coupa le pont qui étoit ſur la riviere; mais ces Forts furent emportez le 25. d'Août.

La Ville de Gueldres, qui donne le nom à une des Provinces Unies, aprés un Bombardement, & une eſpece de Blocus de quatorze mois, fut renduë par *Bethis*, qui y commandoit pour la France; quoi qu'elle ne lui fût pas de grand uſage, parce qu'elle eſt trop éloignée de la frontiere. On avoit tenu conſeil, il n'y avoit pas long-tems, dans le Camp où étoit l'Armée Angloiſe & Hollandoiſe, pour ſavoir ce que l'on pourroit faire, pour ſe venger de ce qui étoit arrivé à Ekeren. Ce fut le 24 d'Août, dans le Val Notre Dame. Le Duc de Marlborough s'y trouva, avec les Députez des Etats Géneraux qui étoient Mrs. d'*Owerkerk* & *Slangenbürg*. Il y avoit encore les Lieutenants Géneraux & pluſieurs des Majors Géneraux.

Il s'agiſſoit de ſavoir ce que l'on pourroit faire, quand on auroit pris Huy. On propoſa d'abord d'attaquer *Limbourg*, mais les Géneraux, dont on mettra les noms ci-deſſous, furent d'avis qu'on attaquât plûtôt les Lignes entre la *Mehagne* & *Leuwe* petite ville du Brabant, comme étant une entrepriſe très-glorieuſe & très-avantageuſe à l'Armée des Alliez. Ils jugeoient auſſi qu'on pourroit attaquer *Limbourg*, par un détachement, lorſque la ſaiſon ſeroit plus avancée.

Le Duc de *Marlborough* & pluſieurs autres Géneraux furent d'avis d'entreprendre l'attaque des Lignes, pour les raiſons ſuivantes. 1. Que les Ennemis ayant de grands Magazins à Namur, pour faire ſubſiſter leur Armée, & que les Alliez étant ſuperieurs par le nombre de leurs Troupes, & par là en état de donner de l'ombrage aux François, de ce côté-là; ils ſeroient obligez, quand on leur auroit pris Hui, de mettre une plus forte Garniſon dans Namur, pour la ſûreté de leurs Magazins, la ſuperiorité des Alliez ſeroit encore plus grande, & que les Ennemis ſeroient encore moins en état de s'oppoſer à leurs efforts. 2. Que les Alliez avoient devant eux un terrein uni, qui avoit plus de deux lieuës & demie d'étendue, & où l'on devroit comme il ſembloit, attaquer leurs lignes; & vû que toute l'Armée Alliée pouvant agir, il ſeroit hors d'état de les défendre contre elle, dans une ſi grande étenduë. 3. Que ſi les François vouloient ſe réſoudre à un combat, aprés ce que l'on avoit cherché pendant toute la Campagne; on devroit embraſſer cette occaſion, parce qu'on avoit alors une ſuperiorité ſur eux, que l'on n'avoit jamais eue. 4. Que ſi l'on n'attaquoit pas l'Ennemi, par cet endroit, avec les meilleures Troupes, qu'on eût eues & avec une ſuperiorité, à laquelle on ne pouvoit pas s'attendre l'année ſuivante; il ſeroit clair non ſeulement pour les Alliez, que l'on décourageroit, mais encore pour les Ennemis, qu'ils avoient raiſon de vanter leurs lignes, ce qui les engageroit à les fortifier encore davantage, comme étant une barriere inſurmontable, pour les Alliez. 5. Que ſi l'on n'attaquoit pas les lignes, il n'y auroit autre choſe à faire, que de ſe retirer de l'autre côté de la Meuſe, ou dans la Mairie de Bolduc; parce qu'il y avoit plus de fourrage, que là où l'on étoit; & que le premier deshonoreroit l'Armée des Alliez, qu'on diroit n'oſer pas approcher des Ennemis, qu'une riviére entre deux; & le ſecond ſeroit dangereux, pour l'Etat, & avantageux à ſes Ennemis, qui pourroient ſe ſervir commodément de leurs Magazins, ce qui les mettroit en état d'entreprendre quelque choſe; & qu'au contraire, en attaquant les Lignes, on pourroit avec l'aide de Dieu, eſperer une victoire complete, dont les ſuites pourroient être plus avantageuſes, qu'on ne pourroit prévoir; & que ſi l'Ennemi trouvoit à propos de ſe retirer, on le pourroit pouſſer, avec avantage. 6. Que ceux, qui étoient de cet Avis, conſideroient auſſi que l'Ennemi étant ſuperieur en Italie, & dans l'Empire, & ayant plus de troupes que ſes Ennemis, excepté dans les Païs-Bas; tous les Alliez avoient les yeux attachez ſur l'Armée de la Reine d'Angleterre & ſur les Etats, & que ces Alliez ne manqueroient pas de les blâmer de ne pas faire ce qui ſe pouvoit faire, pour les aider.

Ces raiſons furent miſes par écrit & ſignées par les Officiers Géneraux Anglois, Danois, Lunebourgeois & Heſſiens. Mais les Députez & les Géneraux des Provinces Unies refuſerent de hazarder leurs Troupes à une Action; qui, comme ils dirent, ne pouvoit être tout au plus que douteuſe, & dont tout l'avantage ne ſeroit autre choſe, que d'obliger les François à ſe retirer dans leurs Places fortes; au lieu que ſi les François avoient le deſſus, les Provinces Unies ſeroient ouvertes à leurs courſes.

Les Etats, étonnez encore de l'affaire d'Ekeren, jugerent qu'il ne falloit pas s'expoſer à une invaſion, ſi, par malheur, ils avoient le deſſous; outre que les défiances, qui ſont entre les voiſins, empêchent preſque toûjours qu'ils ne ſe fient les uns aux autres. Cependant ils ne purent faire ſouhaiter la paix aux François, que par une glorieuſe victoire qu'ils remporterent en Allemagne, ſur eux, l'année ſuivante.

Pour celle-ci, on ne fit autre choſe contre la France, que prendre la ville de Limbourg, mauvaiſe place. Le P. *Daniel* dit (1) que *De Reignac*, Gouverneur de Limbourg, qui y commandoit une Garniſon de ſept cens hommes,

(1) Hiſtoire abregée du Regne de Louis XIV. ſur le 25. de Septembre de cette année 1703.

1703. mes, avoit ordre du Roi de l'abandonner, de démolir ſes murailles, & d'en faire ſauter le Château, parce que la Place ne valoit rien. Mais ayant été prévenu, il ne le put faire, & prit le parti de ſe défendre, comme il le pourroit. Il s'y défendit, depuis le 13. du Mois, juſqu'au 19. Il fut obligé de rendre ſes gens priſonniers de guerre; à condition qu'on laiſſeroit aux Officiers leurs équipages & aux Soldats ce qui leur appartenoit.

Les Anglois (1) racontent la choſe un peu autrement; car ils diſent que Limbourg fut inveſti le 10. de Septembre & pris le 28. du même mois; à condition que les Officiers & les Soldats emporteroient leurs hardes, & qu'on donneroit aux Officiers douze charretes pour voiturer leurs hardes; pourvû qu'ils ouvriſſent leurs portes une demie-heure, après cette capitulation. Ce fut ainſi que finit cette Campagne, dans les Païs-Bas. Sur le milieu d'Octobre, (2) l'Archiduc *Charles*, qui eſt à preſent Empereur, arriva à Duſſeldorp; où le Duc de Marlborough ne manqua pas de lui aller rendre une viſite, au même mois, pour le féliciter de ſon avenement à la Monarchie d'Eſpagne, à laquelle il devoit en effet ſucceder, ſelon le projet que les Alliez en avoient fait, qui s'obligerent de le ſoûtenir ſur le Thrône, malgré la France. Comme nous avons évité de parler de ce qui s'eſt paſſé en ce tems-là, trop loin des Provinces Unies, nous n'en parlerons pas. Dans la viſite, que le Duc rendit au Roi Charles, ce Prince, en ôtant ſon Epée de ſon côté, & la donnant au Duc, lui dit en François: *Mylord, je n'ai pas honte de dire, que je ſuis un pauvre Prince, & que je n'ai que la Cape & l'Epée. La derniere n'eſt pas devenuë pire, parce que je l'ai portée un jour.*

De là le Roi d'Eſpagne, comme on le nommoit alors, alla dans les Provinces Unies, & ſe rendit le 2. Novembre, à la Haie, où il fut reçu, avec beaucoup de joie & de magnificence. Il alla en ſuite en Angleterre, où il fut reçu de même, & d'où il alla enſuite en Eſpagne. Mais comme nous ne voulons pas parler de ce qui s'eſt paſſé, trop loin de ces Provinces; nous ne dirons rien de ce qui ſe paſſa depuis en Eſpagne. C'eſt aux Puiſſances intereſſées d'employer des gens habiles & bien inſtruits, pour en régaler le Public, ſans ſe fâcher ſi l'on dit d'Elles, ce qui ne leur eſt pas avantageux, auſſi bien que ce qui l'eſt. Nous finirons l'Hiſtoire de cette année, par ce qu'on dit de ce qui ſe paſſa ſur la mer, entre les Nations Maritimes. L'Hiſtoire abregée de Louïs XIV. dit que les Anglois ayant voulu faire une deſcente à la Gardelouppe ſur les côtes de l'Amerique, ils en furent repouſſez.

Le Marquis de Coëtlogon étant en mer, avec cinq Vaiſſeaux de guerre, rencontra, à la hauteur de Lisbonne, une Flotte Marchande d'environ cent Voiles, eſcortée par cinq Vaiſſeaux de Guerre. Il s'attacha d'abord à ceux-ci, & après un combat de quelques heures fort opiniâtré, il en prit quatre à l'abordage, & coula à fond le cinquiéme. Cependant la Flotte marchande profita de la longueur du combat, pour ſe ſauver aux Ports du Portugal, qui s'étoit déclaré contre la France; & il n'y eut que peu de ces Vaiſſeaux de pris. Cela arriva le 22. de Mai.

L'Amiral Anglois *Rook*, le 6. de Juin, fit une entrepriſe ſur Belle-Ile, à l'embouchure de la Loire. Il y débarqua quelques Troupes, qui inveſtirent le Fort; mais il fut obligé de rembarquer ſes Troupes, ſans avoir rien fait, comme il étoit arrivé à pluſieurs autres, pour y avoir trouvé plus de réſiſtence, qu'ils ne croyoient. Il tenta auſſi une deſcente ſur l'Ile de Groüais, ſans en pouvoir venir à bout; à cauſe des troupes qui y étoient, & des Milices. „Il fit, *dit l'Auteur de la „ Vie de Louïs XIV.* quelques autres tentatives inu„tiles, & après s'être encore promené quelque „ tems, le long des côtes de France; il retourna en „ Angleterre, ſans avoir rien fait; mais c'étoit, „ *dit l'Auteur*, beaucoup faire, que d'obliger le „ Roi (*de France*) d'avoir des troupes par tout, „ & par conſéquent d'affoiblir ſes Armées. Il faut avoüer que les efforts, qu'on fit contre les côtes de ce Grand Royaume, ne réuſſirent point; mais il faut auſſi convenir, que les tentatives ſemblables, que l'on fit contre les deux Puiſſances Maritimes, n'eurent pas un meilleur ſort. Mais on fit beaucoup de tort à leur commerce, en attaquant leurs Flottes Marchandes; comme fit cette année le Comte de *S. Paul*, qui attaqua le 10. d'Août une Flotte Hollandoiſe de deux cens Voiles, eſcortée par quatre Vaiſſeaux de Guerre, dont il prit trois à l'abordage, & brula, ou prit trente un des Vaiſſeaux Marchands. 1703.

Il arriva (3) en Angleterre & en Hollande une tempête ſur les côtes, qui leur cauſa, auſſi beaucoup de perte, le 26. de Novembre S. A. entre les 11. & les 12. heures de la nuit, à laquelle on ne ſe ſouvenoit pas d'avoir vû un ſemblable orage. Le vent étoit Ouëſt-Sud-Ouëſt, & on vit, dans l'air, quantité d'éclairs, depuis ce tems là juſqu'à ſept heures du matin. Cette bourraſque abatit quantité de Cheminées, de devans de Maiſons, & même de Maiſons entiéres. Beaucoup d'Arbres furent auſſi arrachez, ou rompus par le milieu; des toits de diverſes tours furent enlevez, le plomb des Egliſes & de divers Bâtimens fut mis en rouleaux, & jetté à terre. Cet ouragan fut auſſi cauſe de la mort de pluſieurs perſonnes, & entre autres l'Evêque *de Bath & de Wels* fut écraſé en ſon lit, avec ſon Epouſe, par la chûte de ſa Maiſon Epiſcopale, trop vieille & trop mal apuyée. Pluſieurs autres furent bleſſez, & d'autres ſauvez, comme par miracle. On eſtimoit la perte, qui avoit été faite à Londres & à Weſtmunſter à un million & demi de Livres Sterling, & celle, que l'on fit à Briſtol, à cinq cens mille de la même monoie. Mais on fit une perte encore plus grande ſur la mer, puiſque, non ſeulement pluſieurs Vaiſſeaux du Roi, mais beaucoup d'autres, qui étoient à des Particuliers, ſe perdirent. On voit, dans l'Auteur, la liſte de treize Vaiſſeaux, qui ſe perdirent & le nombre des Matelots, qui furent au nombre de mille cinq-cens-dix-neuf.

Il ſe fit auſſi de la perte en Hollande & particulierement à Amſterdam, où l'on vit un trés-grand nombre de cheminées rompues, & de toits briſez. Quantité de maiſons dont le devant & le derriére finiſſoient en pointe, avec des ornemens dont on ſe ſervoit autrefois, perdirent ces ornemens. Le quart de la Friſe fut mis ſous l'eau, dont la violence rompit les digues. L'Amiral *Allemonde*, qui étoit arrivé depuis peu de jours du Détroit, eſſuya la tempête, en perdant quelques Mats. L'Amiral *Callemberg*, avec une Eſquadre de Vaiſſeaux de Guerre, & une Flotte de Vaiſſeaux Marchands, que l'on attendoit du Teſſel dans la Meuſe, fut jetté ſur les côtes de Norwegue.

L'Ar-

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. II. pag. 28.
(2) Là-même p. 54.

(3) *Annales de la Reine Anne* T. II. p. 166.

1703. L'Archiduc, avant que de partir pour l'Eſpagne, demanda aux Etats Généraux, qu'on lui remit la Province de Limbourg, qui avoit appartenue à la Couronne d'Eſpagne. Les Etats la lui accorderent & le Comte de *Zinzendorf* en alla prendre la poſſeſſion; apparemment pour engager l'Empereur ſon Frere a la garder, contre les François, ce qui néanmoins etoit difficile, en ce tems-là; ſi la France eût eu de l'avantage, dans la Campagne ſuivante.

1704. Les Etats Généraux firent prier la Reine d'Angleterre, dès le commencement de cette année, par leur Ambaſſadeur qui étoit à Londres, de vouloir leur envoyer le Duc de Marlborough à la Haie; pour concerter, avec lui, ce qu'il faudroit faire, l'Eté ſuivant, pour le bien des Confederez. La Reine le leur accorda; le Duc paſſa la mer en Janvier & retourna en Angleterre, au Mois de Fevrier. Il ſemble que ce fut, pour déliberer, s'il n'étnit pas plus avantageux de transporter le théatre de la guerre en Allemagne; pour empêcher que les François ne contraignisſent l'Empire d'entrer dans leur parti, à cauſe de la foibleſſe de la Maiſon Imperiale; & que l'Italie ne tombât dans la dépendance de la France; que l'on accuſoit, plus que jamais, d'aſpirer à la Monarchie Univerſelle; comme on avoit fait autrefois l'Empereur Charles V. & ſon Fils Philippe II.

Le Maréchal de Tallard s'étoit rendu Maître de Briſſac, & avoit repris la forte Ville de Landau, après avoir défait l'Armée de l'Empire près de Spire. L'Electeur de Baviere, qui avoit auparavant été fort attaché à l'Empereur, ſe déclara ouvertement pour la France. Il ſe rendit maître des villes Imperiales Ulme, Ratisbone, Augsbourg & Paſſau; & comme il étoit ſoûtenu par l'argent de la France, il ſe préparoit comme on diſoit, à aller attaquer Vienne & à s'emparer des terres de la Maiſon d'Autriche. Cependant il y avoit une rebellion en Hongrie, dont les Chefs étoient le Prince *Ragotzi* & les Comtes *Berezini* & *Caroli*. Ils s'étoient déja emparez de pluſieurs places, & promettoient d'aſſiſter l'Electeur de Bavière à ſe rendre Maître des terres Héreditaires de la Maiſon d'Autriche. Si c'étoit ſans ſtipuler la Liberté de Religion, c'étoit une grande lâcheté; & s'ils la demandoient, ſans de grandes ſuretez, il y avoit une grande imprudence, dans leur conduite, vû la maniere, dont la Maiſon d'Autriche en avuit uſé, envers les Proteſtans. Là-deſſus le Comte *de Wratiſlaw* préſenta, au mois d'Avril, à la Reine de la Grande-Brétagne, un Mémoire, où il lui repréſentoit, qu'ayant déjà repréſenté à S.M. & à ſes Miniſtres de bouche les néceſſitez preſſantes, où étoit l'Empire; par la jonction d'une Armée Françoiſe, avec le Duc de Baviere, & par la rebellion des Hongrois, qui avoient mis en grand danger les Terres Héreditaires de l'Empereur; d'où on avoit à craindre quelque grande révolution, & une déſolation de toute l'Allemagne; ſi on n'y envoyoit pas un ſecours, proportionné au beſoin, où elle étoit, & cela promptement: Qu'il étoit ſatisfait du zèle des Miniſtres de S. M. pour la cauſe commune, & de l'attention, qu'ils avoient donnée à ſes repréſentations; mais que n'y ayant encore rien de réſolu, quoi que la ſaiſon fût avancée; & qu'on avoit renvoyé l'examen des projets, qu'il avoit préſentez, au retour du Duc de Marlborough; il avoit cru devoir faire ſes derniers efforts, pour montrer par écrit le danger, où ſe trouvoient l'Empereur & l'Empire, en ce tems-là: Qu'il prioit S. M. conformément au zèle qu'Elle avoit, pour la Liberté de l'Europe, d'ordonner au Duc de Marlborough, de conſulter ſerieuſement les EE. GG. ſur les moyens les plus prompts de ſecourir l'Empire & d'envoyer au delà de la Mer, des Troupes, pour délivrer l'Allemagne de ſon entiere ruine: Qu'il n'étoit ni juſte, ni avantageux d'arrêter les Troupes de S. M. ſur les frontieres des PP. UU. où il ne paroiſſoit aucuns Ennemis, & qui étoient couvertes par de grandes rivieres, ou par des places fortes; pendant que l'Empire étoit déſolé par le fer & le feu, que les François employoient pour cela. 1704.

La Reine répondit que le Duc de *Marlborough* avoit reçu ordre, de ſa part, de voir avec les Etats Généraux, par quel moyen on pourroit tirer au plûtot l'Empereur & l'Empire du danger éminent, où ils étoient.

Pour executer cela, le Duc partit d'Angleterre le 19. d'Avril & ſe rendit en Hollande en deux jours, où il eut le 23. une conférence, avec des Députez des EE GG. ſur les meſures, qu'on pourroit prendre l'Eté ſuivant. Une partie des Garniſons de Maſtricht & de Liege, faiſoient ſoixante & treize Eſcadrons & environ quarante bataillons, qu'on fit camper dans le voiſinage. Les Etats réglerent, en même tems, que Mr. d'Owerkerk, Maréchal de Camp, ſeroit chargé de commander les Troupes, qu'on laiſſeroit ſur la Meuſe; ayant ſous lui les Comtes de Tilly & de Noyelles, comme Généraux. Le Général *Slangenbergh* fut chargé de commander les Troupes, qu'on tiendroit ſur la Moſelle. On aſſigna le Brabant au Lieutenant Général Saliſch; & la Flandre aus Généraux *Spaar* & *Fagel*. On envoya le Major-Général Bel-Caſtel, en Savoie, dont le Duc étoit Allié des Etats. On voit par-là que les Etats garderent la plus grande partie de leurs Troupes, tant pour leur ſureté, que pour leurs Alliez, qui en pourroient avoir beſoin.

Le 2. de Mai, le Duc de Marlborough eut une autre Conférence avec les Députez des EE. GG. à qui il communiqua le Projet, qu'on avoit concerté depuis long-tems, & dont il n'avoit découvert que quelques parties, à ceux, en qui il ſe fioit le plus, dans le tems que les Etats avoient demandé qu'il vint à la Haie. Il ajoûta que ſa marche en Allemagne ſeroit très-utile, pour encourager les Confederez, & pour donner du chagrin aux Ennemis; ce qui le perſuadoit, que quand ils l'auroient communiqué aux Etats Generaux, ils ſeroient du même ſentiment, & qu'ils joigniſſent leurs forces avec celles de la Reine, pour une ſi glorieuſe cauſe.

Les Etats employerent, tout un jour, à examiner les propoſitions du Duc; parce qu'il y avoit quelques Membres de leur Corps, qui ne conſentoient pas à faire un détachement de leurs forces; de peur qu'on ne perdît, diſoient-ils, en une Campagne, tout ce que le Duc avoit gagné, dans les deux précedentes.

Le 4. de Mai, il eut une Conférence avec les Etats Généraux eux-mêmes, à qui il décrivit, avec beaucoup de vivacité, le danger éminent, auquel étoit tout l'Empire d'Allemagne, & même toute l'Europe, ſi l'on ne s'oppoſoit aux progrès de la France, & de l'Electeur de Baviere.

Il ajoûta encore que les Etats étant Maîtres de la Meuſe, & de la Gueldre Eſpagnole; peu de Troupes ſuffiroient, pour garder leurs Frontieres. Ces diſcours du Duc, ſoûtenus de la réputation de celui qui les avoit faits, & de l'adreſſe de ceux à qui il avoit fait confidence de deſſeins, gagnerent toute l'Aſſemblée.

1704. Le 5. de Mai il partit, en un Yacht, pour Utrecht, & de là il alla en Caroſſe à Ruremonde, autour de laquelle il y avoit des Troupes Angloiſes; à qui il ordonna de s'en aller près de Coblents. Il donna encore ordre, qu'on fit un Pont ſur la Moſelle, pour y faire paſſer les Troupes Angloiſes, comme elles le firent, l'ayant à leur tête. Les François, qui étoient dans les Païs-Bas, jugerent que le Duc avoit deſſein d'attaquer Traerbach; que pour ouvrir la Campagne il alloit à Coblents & qu'il y préparoit les choſes, qui pouvoient ſervir à faire un ſiége. Ils s'imaginerent auſſi, qu'il vouloit s'avancer le long de la Moſelle, pour entrer en France. C'étoit la cauſe de cela, qu'ils envoyerent huit bataillons & ſeize Eſcadrons vers cette Riviere, & qu'ils faiſoient courir le bruit qu'ils alloient aſſieger Hui; dans la penſée d'empêcher le Géneral Anglois de rien entreprendre. Mais il ſavoit trop bien que ce qu'il avoit laiſſé de Troupes, ſous Mr. d'Owerkerk en Flandre, étoit ſuffiſant pour les amuſer. Il continua donc ſon voyage en Allemagne, où il apprit bien tôt d'une Lettre de Prince *Louis de Bade*, & de quelques autres, qu'il y avoit toute apparence que les François ſe feroient un chemin, au travers de la Forêt Noire; pour conduire du ſecours à l'Electeur de Baviere. On lui écrivit encore de Hollande, que la Cour de France avoit envoyé des ordres poſitifs au Maréchal de Villeroi de marcher vers la Moſelle, avec trente-cinq bataillons & quarante-ſix Eſcadrons; ſur la conjecture qu'on faiſoit, que l'Armée Angloiſe chercheroit à entrer en France de ce côté là. Il ne ſe détourna point, pour cela, ni ne s'arrêta point. Mais le 23. de Mai il alla voir les fortifications de Bonne, dont on s'étoit ſaiſi, pendant que ſon Armée s'avançoit en Allemagne. Il viſita les fortifications de cette place, auxquelles on travailloit encore, & après avoir donné quelques avis à l'Ingenieur, qui conduiſoit le travail; il ſuivit ſon Armée.

Nous ne nous arrêterons pas à marquer en détail les lieux, par où le Duc paſſa, en allant joindre l'Armée Imperiale; parce qu'il ne lui arriva rien de remarquable, dans cette longue marche. Il reçut le 9. de Juin avis que le Prince Eugene le viendroit voir le lendemain, pour dîner avec lui, à Mondelsheim, où il ſe rendit le lendemain, à trois heures, après midi, avec le Comte de *Wratiſlaw*. Ils eurent après dîner une Conférence, ſans doute, ſur les affaires préſentes, mais dont on n'a rien pû ſavoir. On peut ſeulement dire qu'ils parlerent de l'état, où ſe trouvoit l'Empire, & qu'ils en ſortirent avec une eſtime réciproque, l'un pour l'autre.

Le 11. de Juin, le Prince alla, avec le Duc, au grand Heppach, où le dernier fit voir ſon Armée au Prince rangée en bataille, qui fut extrémement ſatisfait des Troupes Angloiſes & Hollandoiſes. Le Prince fut ſurpris de les trouver en ſi bon état, après une ſi promte marche, par rapport à la diſtance des lieux. „ Mylord, dit-il, „ je n'ai jamais vû de meilleurs Chevaux; des „ ſoldats mieux vêtus, & équippez. Tout cela „ néanmoins ſe peut acheter, pour de l'argent; „ mais on ne pas acheter l'air aſſuré; que l'on „ voit ſur leurs viſages. Le Duc dit là-deſſus „ que, ſi ce que S. A. diſoit étoit vrai, c'étoit „ Elle, qui leur inſpiroit l'air aſſuré, qui paroiſ„ ſoit ſur leurs viſages.

Le 12. on apprit des nouvelles de l'Armée du *Prince Louis de Bade*, dont trois Regiments de Cavalerie avoient paſſé les Lignes de Stolhoffen; & de l'arrivée de neuf mille Pruſſiens, qui les avoient joints. Le 13. le Duc fut auſſi averti que le Prince, qu'on a nommé, le venoit voir, & ainſi les Généraux des Alliez firent connoiſſance enſemble. Jamais l'Angleterre n'avoit envoyé un ſemblable ſecours à l'Empire, qui fut délivré par-là de la crainte la France. On réſolut, dans le Conſeil de Guerre des Confederez, d'attaquer Donawert place ſur le Danube, & l'Electeur de Baviere ayant ſoupçonné ce deſſein, envoya au Comte d'*Arco*, qui étoit avec quelques Troupes à Schellenberg, qui eſt un terrein plus élevé, près de cette Place; où il ſe retrancha, le plus promptement qu'il put. Le Duc de Marlboroogh ne laiſſa pas d'entreprendre de chaſſer les Ennemis de cet important poſte. Après avoir donné ſes ordres, il s'approcha le 2. de Juillet de cette hauteur avec un détachement de ſix mille Fantaſſins & de trente Eſcadrons de la Cavalerie Angloiſe & Hollandoiſe, outre trois Bataillons de Grenadiers Imperiaux. Le reſte de l'Armée, ſous le Prince *Louis de Bade*, les ſuivit avec toute la viteſſe poſſible; mais les chemins étoient ſi mauvais, & la diſtance des lieux ſi grande, qu'il ne put ſe rendre qu'à Midi ou environ, à la Riviere Werntz, qui eſt près de Donawert; & l'Artillerie ne la put paſſer, qu'environ trois heures après. Le Duc ayant paſſé cette même Riviére, à la tête de la Cavalerie, alla voir les rétranchements de la Ville & fit les préparatifs néceſſaires, pour l'attaque. En même tems, l'Artillerie Angloiſe & Hollandoiſe commencerent à la canonner. Les Ennemis y répondirent d'une même maniere, qui fit juger que l'action ſeroit très-vive. Les Anglois & les Hollandois firent enſuite leur attaque, avant les Imperiaux, & furent repouſſez deux fois; mais dans une autre attaque, qui dura une heure & demie, les Imperiaux étant montez à l'attaque; les retranchements furent forcez, & les Ennemis furent ſi preſſez, qu'ils ne virent pas de moyen d'échapper, qu'en ſe jettant dans le Danube, à l'imitation du Comte d'*Arco*, & des autres Officiers Généraux, qui paſſerent la Riviere à la nage. On prit ſur eux quinze piéces de Canon, avec leurs Munitions, leurs Tentes & leur Bagage, qui fut diſtribué aux Troupes victorieuſes. On prit auſſi treize Drapeaux, & la vaiſſelle du Comte d'*Arco*, avec un riche butin; qui fut diſtribué entre les ſoldats, pour les encourager à faire bien leur devoir. En effet la gloire de cette journée fut également duë à la Cavalerie & à l'Infanterie, de l'une & de l'autre nation. L'Ennemi avoit dix-huit mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, qui étoient commandez, par le Comte d'*Arco*, Maréchal de Camp, & par le Comte *Maffei* Géneral de bataille; outre deux François Lieutenants Généraux. Le Duc de Marlborough eut beaucoup d'honneur de cette action; dans laquelle il donna ſes ordres, avec une grande préſence d'eſprit, & où il s'expoſa aux plus grands dangers. *Louis de Bade* s'aquita auſſi des devoirs d'un brave & grand Géneral. La perte de l'Ennemi fut eſtimée de cinq mille hommes. 1704.

Cette victoire ouvrit aux Alliez les Etats du Duc de Baviere & l'obligea de ſe retirer, ſous le Canon d'Augsbourg. Divers des Généraux furent bleſſez, mais légerement. Le Lieutenant *Goer*, le Prince d'Hombourg, celui de *Beveren*, les Comtes d'*Erbach* & de *Schuylembourg* & le Général *Beinheim*, furent tuez, & le Comte de *Stirum* mourut, peu de jours après, de ſes bleſſures.

L'Electeur de Baviére ne fut pas plûtôt informé de la défaite de ſes Troupes, qu'il quit-

ta

1704. ta le Camp où il avoit été entre Dillinguen & Lawinguen, & ſe retira au delà du Danube, vis à vis de Donawert, le 3. de Juillet, & s'achemina à la riviere de Leck; de peur que les Alliez ne lui coupaſſent la retraite en ſes Etats. La même nuit, il envoya ordre à la Garniſon de Donawert, de mettre le feu à la Ville, & de bruler les ponts & les Magazins de cette même Ville & de ſe retirer. Ils mirent pour cela de la paille, en diverſes maiſons. Mais les Alliez s'étant avancez juſqu'à un Fauxbourg de la Ville, & jettant déjà leurs Ponts pour y entrer, ils n'oſerent pas s'arrêter dans la Ville, de peur que les Alliez ne leur coupaſſent leur retraite. Ils brulerent ſeulement leurs Ponts & les Magazins & ſe retirerent le 4.e de Juin, au même tems que l'Ennemi entra dans la Ville, ſans oppoſition; où ils trouverent deux mille ſacs de farine, & grande quantité d'Avoine & toutes ſortes de Proviſions & de Munitions, que l'Ennemi n'eut pas le tems de bruler. Le 5. de Juin, l'Armée Confédérée paſſa le Danube, ſur divers Ponts & Pontons, qu'on fit pour paſſer la riviere; après quoi elle alla loger à Mertinger, dans les Terres de l'Electeur de Baviere; dont l'Armée s'étoit retirée au delà de la riviere du Lech, & alléſe retrancher près d'Augsbourg.

Le 6. du Mois le Duc célebra un jour d'action de graces, ſelon l'uſage des Proteſtans, & le Prince Louïs fit chanter le *Te Deum* dans ſon Camp, à la maniere des Catholiques.

Sans nous arrêter aux Marches de l'Armée, qui ne peuvent appartenir qu'à une Hiſtoire particuliere de cette Campagne, nous dirons qu'en ce tems-là l'Empereur écrivit une Lettre de remercimeot au Duc de Marlborough, pour l'avoir délivré de la crainte de l'Electeur de Baviere; qui ne ſe promettoit pas moins, que d'envahir, pour lui-même, la Dignité Imperiale, & d'en dépouiller la Maiſon d'Autriche, quoi qu'il n'y en ait rien (1) dans ſa Lettre. Elle fut rendue au Duc, par le Comte de *Wratiſlaw*, qui lui dit au même tems que l'Empereur avoit deſſein de le créer Prince de l'Empire. (2) Mais le Duc refuſa l'honneur, que l'Empereur lui vouloit faire.

Pendant cela, le Duc & le Prince de Bade ſe-roient de près l'Electeur de Baviére; à qui ils vouloient couper le retour en ſes Etats, & en effet il ne s'en faillit pas beaucoup. Cependant on aprit du Prince Eugene, que le Maréchal de Tallard étoit arrivé à Villingue le 18. du Mois, ſur cette nouvelle. Le Prince marcha de ce côté-là, avec vint bataillons & ſoixante Eſcadrons, dont trente lui furent envoyez de l'Armée Angloiſe, pour obſerver les mouvemens de l'Ennemi. Pour les autres Troupes, qui étoient ſous le commandement du *Comte de Naſſau Weilbourg*, on les laiſſa, pour garder les Lignes de *Stolhoffe*.

La Prince Héréditaire de *Heſſe-Caſſel* retourna alors de Donawert, à l'Armée confédérée; où il fut déclaré, par le Duc de Marlborough Général de la Cavalerie Angloiſe & Hollandoiſe. Le 26. l'Armée Confédérée fit un Fourrage Général, à la vuë des Ennemis, ſans aucune perte; & le ſoir la nouvelle vint que le Maréchal de Tallard, apres avoir canonné la Ville de Villinguen, pendant ſix jours, avoit été obligé, à l'approche du Prince Eugene, qui le 23. s'étoit approché de Rotweil, de lever ce ſiege. Le même jour, il fit deux lieuës, & s'arrêta à Duttingue; pendant que le Prince Eugene s'avança de l'autre côté du Danube, pour l'obſerver. Le 28. le Duc de Marlborough fit cependant une revue de l'Aile Gauche de l'Armée des Alliez, qu'il trouva en bon état; d'autant plus que pluſieurs Officiers, qui avoient été bleſſez, à l'attaque de Schellemberg, étoient revenus à leur Régiment. On croyoit qu'à cauſe des pertes, qu'il avoit faites autour de Donawert; il profiteroit de la bonne diſpoſition, que les Alliez lui avoient témoignée, à le bien recevoir; s'il vouloit ſe joindre à eux, vû le peu d'avantage qu'on avoit tiré de la ſuperiorité, où l'on étoit à ſon égard; quoi qu'au-parauant, il avoit paru avoir de la diſpoſition à s'accommoder. Il avoit même promis de ſe rendre en perſonne au Camp des Confederez, pour ſigner un accommodement. Mais il retira ſa parole, dés qu'il fût que le Maréchal de Tallard avoit paſſé la Forêt Noire. Le Duc de *Marlborough* fut extrémement choqué de ce manquement de parole. Il en fut de même, du Prince Louïs de Bade, & ils convinrent d'envoyer le Comte de la Tour, Géneral de la Cavalerie Imperiale, avec trente Eſcadrons de Cavalerie & de Dragons, pour facager la Bavière, juſqu'à Munik, qui eſt la Capitale; dans l'eſperance qu'il ne voudroit pas expoſer ſes Sujets à cela, & ſes propres Troupes à manquer du néceſſaire. Les Bavarois, abandonnez de leur Prince, envoyerent offrir au Général Anglois de lui payer des Contributions, pour ſe garantir de ce Pillage; mais le Duc répondit heremenr que les Troupes de la Reine d'Angleterre n'étoient pas venuës en Baviére, pour y gagner de l'argent avec eux, mais pour y mettre leur Prince à la raiſon.

1704.

On eut, le dernier d'Août, avis que l'Electeur avoit envoyé un détachement de Cavalerie, vers Landsperg. Là-deſſus, en envoya le Duc de Wittemberg avec deux mille Cavaliers, ou Dragons, pour obſerver les Bavarois. On fut informée, immédiatement aprés, que le Détachemenr Bavarois n'étoit que de quatre Eſcadrons, qui alloient groſſir la Garniſon de Munik. Là-deſſus on envoya ordre au Duc de Wirremberg de ſe joindre avec le Comte *de la Tour*, pour executer ſa eonvention. Ils ne manquerent pas de s'accager tout juſqu'à Munik, & aprés avoir pillé les Ennemis, ils retournerent au Camp le 3. d'Août. Le Duc de *Marlborough* & le Prince *Louïs de Bade* voyant qu'on ne pouvoit pas fléchir le Duc de Baviere, ſoûtenu, comme il l'etoit, de la France, qui lui promettoit de le dédommager de toutes les pertes, qu'il ſouffroit, & qui joignoit à cela, comme on le publia alors dans toute l'Europe, qu'Elle le feroit même mettre ſur le Throne Impérial; le Prince, dis-je, *Louis de Bade* & le Duc de Marlborough firent un affreux ravage dans les Etats du Prince Bavarois, qui ne ploit point, par la confiance qu'il avoit dans les promeſſes de Louïs XIV. qui le ſecourut en effet, de toutes ſes forces. Mais il n'étoit guère poſſible de l'attaquer, dans ſon Camp, ſous le Canon d'Augsbourg, d'autant plus que le Maréchal de Tallard s'avançoit avec ſon Armée. On penſa ſeulement à ſe rendre Maîtres des places fortes de la Baviére, de celles qu'il avoit ſur les rives du Danube & de commencer par Ingolſtad. Le Prince *Louis de Bade* ſe chargea d'attaquer la Place, avec les forces Imperiales, & le Duc de le couvrir, avec ſon Armée; qui, dans un beſoin, ſeroit ſoûtenue par cella du Prince Eugene de Savoie, qui s'étoit avancé juſqu'à *Dillingue*.

Cependant le Maréchal de Tallard, avec vint-deux mille hommes, tant d'Infanteric, que de

(1) Voyez la dans l'Appendix du 3. Tome des *Annales de la Reine Anne*, p. IV.

(2) Voyez le même Tome des *Annales* p. 64.

1704 Cavalerie, arriva dans le Païs. Là-deſſus l'Electeur de Baviere laiſſa Mr. de *Chamarante* à Augsbourg, avec huit Bataillons & quatre Eſcadrons de Troupes Françoiſes & marcha le 5. d'Août, avec le reſte de ſon Armée, comme pour joindre l'Armée Françoiſe à Biberach. Son deſſein véritable étoit de paſſer le Danube à Lawinguen, & de tomber ſur les Troupes, que le Prince *Eugene* avoit conduites à Hochſtet, avant qu'il eût reçu du renfort. De là il ſe rendit, le 6. d'Août, à la principale Armée, pour y avoir une conférence avec le Prince de Bade & le Duc de Marlborough. Ayant vu, en venant, un terrein élevé, propre à y camper, entre les villages de Munſter & d'Erlinghaven, avec un petit ruiſſeau au devant; il covova ordre à ſon Armée de ſe venir ſaiſir d'un poſte auſſi avantageux que celui-là; ce qui fut executé ce ſoir-là même.

Le même jour, ayant été averti que l'Electeur de Baviere étoit allé camper, près de Tirhaupten de l'autre côté du Lech, entre Biberach & Cloſter-Polts, réſolut de le faire obſerver, & pour cela d'aprocher de Donawert.

Le 7. d'Août, on détacha du Camp le Comte de *Merci* Géneral Major des Troupes Imperiales, avec huit cents Chevaux, pour preſſer d'un côté du Danube la Ville d'Ingolſtad, pendant que le Brigadier *Baldwin* en feroit autant de l'autre.

Après diverſes (1) Marches & Contre-marches de l'Armée de l'Empereur & de celle de ſes Alliez, auquelles nous ne nous arrêterons pas; le 11. d'Août le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, allerent conjointement, pour voir le lieu, où l'on pourtoit donner bataille. Ils virent d'une hauteur où ils ſe poſterent, par le moyen de Lunettes à longue vuë, que toute l'Armée des Ennemis étoit en mouvement. Le jour ſuivant, à l'aube du Jour, les Géneranx des Alliez de l'Empereur, & les ſiens propres virent, par le moyen de leurs Lunetes à longue vue, du haut d'une Tour de Thiffinguen, l'Armée Françoiſe & la Bavaroiſe en mouvement, & qui s'arrêterent, d'abord qu'ils eurent apperçu l'Armée de l'Empereur & de ſes Alliez.

Le lendemain, à la même heure, ces mêmes Géneraux, s'avancerent, avec tout le Piquet, qui conſiſtoit en 28. Eſcadrons. Etant montez au haut de la Tour de Thiffinguen ils virent ceux des Ennemis s'arrêter, quand ils virent les leurs. A deux heures après midi, ils virent les Quartier-Meſtres de l'Ennemi, qui mettoient leurs Marques, & qui plaçoient leur Camp entre Bleinheim & Lutzinguen. Les Imperiaux & leurs Alliez conçurent alors que c'étoit une néceſſité d'attaquer l'Ennemi, avant qu'il pût fortifier le terrein, où il s'étoit placé. Ils voyoient que leur Armée auroit beſoin de Fourrage, avant qu'Ingolſtad pût être pris. Outre cela, ils étoient bien informez que le Maréchal de Villeroi, en laiſſant Mr. de *Coigni*, avec un Corps de Troupes, qui étoit ſuffiſant, pour tenir en échec, dans les lignes de Biehl, les Troupes que les Alliez y avoient, & faire en même tems une irruption, de concert avec l'Electeur de Baviere, dans le Païs de Wirtemberg, avec un autre Corps; de ſorte que les Troupes Françoiſes pourroient établir une communication libre du Rhin avec le Danube, & ſoumettre tout, juſqu'au Mein; pendant que l'Electeur de Bavière, dès ſon Camp de Hochſtet, ruineroit une bonne partie du Cercle de Franconie. Cela auroit empêché que le Duc de Marlborough ne ſubſiſtât, pendant le Quartier d'Hiver, ſur les bords du Danube; & auroit rendu l'Ennemi ſuperieur, ſi le Duc eût abandonné l'Empire. Ces raiſons, ſelon le ſentiment de l'Auteur des *Annales de la Reine Anne*, engagerent le Prince Eugene, & le Géneral Anglois, à ſe réſoudre de hazarder une bataille. Mais ces raiſons n'auroient pas ſuffi, pour les excuſer, s'ils avoient été battus. Les Anglois n'auroient pas pardonné au Duc d'avoir hazardé la vie de ſes Compatriotes, en faveur des Allemands. On ſait aſſez que comme un heureux ſuccès fait qu'on pardonne une action téméraire, un mauvais fait, au contraire, qu'on ne pardonne point une témerité. Quoi qu'il en ſoit, on ſe prépara dans l'Armée, pendant la nuit, à attaquer l'Ennemi, dès le matin. Pour cela, on envoya quelques troupes à Rietlinguen, village, entre Munſter & le Danube. 1704

L'Armée des Alliez avoit 52. piéces de Canon, & conſiſtoit en 66. Bataillons & 178. Eſcadrons, qui ſe montoient à 50000. ou 52000. hommes. On jugeoit que celle des Ennemis étoit forte de 60000. hommes, diviſez en 82. Bataillons, & 160. Eſcadrons; avec 90. pieces de Canon, dont 8. étoient de 24. livres de boulets. L'aile droite fut commandée par le Maréchal de Tallard, & diviſée en 60. Eſcadrons & 40. Bataillons des meilleures troupes de France. L'Aile gauche étoit commandée par l'Electeur lui même, & le Maréchal de Marſin; qui commandoit les Troupes Françoiſes, qui étoient dans cette Aile.

Le 13. l'Armée commença à paſſer le ruiſſeau, qu'on appelle *Keſſel*, ſur pluſieurs ponts, qu'on avoit préparez dès la nuit précedente. L'Armée fut diſtinguée en ſix Colomnes. Elle paſſa ce ruiſſeau, près de Thiffinguen, où l'on donna ordre aux Gardes avancées, de ſe ranger aux Corps deſquels elles avoient été tirées. On ne rapportera point d'autres menues circonſtances, qui ne ſoient pas liées avec un fait digne de remarque.

A ſix heures du matin, ou environ, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough étant montez ſur une hauteur, y firent appeller tous les Officiers Géneraux, pour les inſtruire de la conduite, qu'ils devoient tenir, dans le combat.

Cela étant fait, l'Armée s'avança à un Marais, dont le fonds étoit ſi fangeux, que l'Infanterie n'y put pas paſſer. On jetta donc promptement cinq ponts ſur ce Ruiſſeau, & ceux qui paſſerent ſur ces ponts furent conduits à l'Ennemi; qui ne paroiſſoit pas fort en peine d'empêcher que les Ennemis ne vinſſent ſi facilement à eux. Le Prince Eugene commandoit l'aile droite, qu'il conduiſit à l'Ennemi le long d'un Bois, qui étoit de ce côté-là, pour prendre l'Electeur en flanc; mais l'Electeur étendit à proportion, ſon Aile gauche, ce qui affoiblit l'aile qu'il commandoit & fut, comme on le crut, une des principales cauſes de ſa défaite.

Pour faciliter le paſſage de l'Aile gauche, les deux Brigadiers d'Infanterie, que le Lord commandoit, eurent ordre de paſſer le Ruiſſeau; & après avoir executé cet ordre, elles ſe placerent en un fonds proche du village de Bleinheim, où elles eſſuyerent pendant pluſieurs heures, le feu de ſix pieces de Canon, placés au plus haut du village. En même tems, les Ennemis tirerent vivement ſur les Ponts, qu'on avoit faits pour le paſſage de l'Infanterie; mais on leur répondit bien-tôt après, par deux batteries dont l'une étoit Angloiſe & l'autre Hollandoiſe, qui firent en peu de tems un grand effet.

En-

(1) Voyez les dans les *Annales de la Reine Anne*.

1704. Environ à Midi, l'aile gauche fut prête à en venir aux mains, mais comme, en divers lieux, on remarqua que la Cavalerie ne pouvoit pas paſſer à cauſe du terrein marêcageux; on envoya chercher des faſcines, pour faire un chemin au travers du Marais. Chaque Eſcadron fut chargé de faire vint faſeines, dans le voiſinage, plein de menu bois. En ce tems-là, l'Infanterie du centre ſe poſta dans le village d'Onderklaw, & le Prince d'*Holſtein-Beck*, ſe rendit maître du Village de Weiler, ou de Sehonbach & fit dreſſer la une contrebatterie.

Tout cela étant fait, le Duc de Marlborough donna le ſignal d'une attaque générale, vers une heure après Midi. Les bataillons Anglois de How, d'Ingolsby, de Marlborough, de Row, de North & Grey, & quatre Bataillons de Heſſiens furent ſoûtenus par le Lord Cutts & par le Major Général de St. Paul, avec onze autres Bataillons, & par quinze Eſcadrons de Cavalerie, ſous le commandement du Major Général Wood. Les cinq Bataillons Anglois, commandez par le Brigadier Row, qui chargea étant à pied à la tête de ſon propre Regiment, attaquerent, avec une vigueur extraordinaire, le Village de Bleinheim. On s'approcha juſqu'au bout du Mouſquet, pendant que quelques Officiers ſe battoient à coups d'épée, au travers des Paliſſades. Mais les Anglois expoſez à un feu fort ſuperieur au leur, ſe retirerent, en dépit qu'ils en euſſent; après avoir perdu le tiers de leur monde tué ſur le champ de bataille, ou bleſſé mortellement; entre leſquels fut le Brigadier Row. En cette retraite, ils furent ſuivis par treize Eſcadrons de la Gendarmerie Françoiſe & par leurs Carabiniers, qui les auroient taillez en pieces; ſi les Heſſiens ne les euſſent arrêtez, en faiſant un très-grand feu ſur l'ennemi. Les François étant repouſſez, par cinq Eſcadrons Anglois, qui avoient paſſé le Ruiſſeau, furent obligez de fuïr à leur tour. Mais comme ils ſe rallioient; quelques Brigades fraiches de François, & ſuperieures en nombre, attaquerent ſi vigoureuſement les Anglois, qu'elles les obligerent de repaſſer le Ruiſſeau, avec précipitation. En cette occaſion, l'Infanterie Heſſienne leur rendit un grand ſervice, en mettant les Ennemis en déroute, par un feu perpetuel, qu'elle fit ſur eux, & ils recouvrerent quelques Drapeaux, qu'ils avoient gagnez ſur le Colonel Row. Pendant que la Brigade de cet Officier ſe rallioit, celle de Ferguſon, commandée par lui-même, attaqua de nouveau le Village de Bleinheim, ſur la gauche, mais elle n'y réuſſit pas mieux; puis qu'après avoir été trois, ou quatre fois à la charge, avec une grande vigueur, elle ne laiſſa pas d'être repouſſée, avec un ſemblable deſavantage; de ſorte qu'on jugea qu'il n'étoit pas poſſible de forcer l'Ennemi en ce poſte, ſans ſacrifier toute l'Infanterie de l'Armée.

L'Infanterie Angloiſe ayant ainſi commencé le combat, à la gauche; la Cavallerie de la même nation attaqua vivement le Centre des Ennemis. Alors la Cavalerie de leur droite ſe fit auſſi des paſſages ſur le Ruiſſeau, avec de petits ponts de bois, comme ils purent. Enfin toute l'Armée des Alliez paſſa en auſſi bon ordre, qu'il étoit poſſible, le petit Ruiſſeau, & ſe mit en bataille.

Les Ennemis mal traitez leur donnerent tout le tems, qu'il falloit, pour cela, en demeurant en repos ſur les hauteurs; dont ils s'étoient ſaiſis, ſans deſcendre dans la plaine, vers le ruiſſeau; en ſorte que la ſeconde ligne de la Cavalerie Angloiſe eut le tems de ſe former elle même. On attribua la défaite des François principalement à cela.

La Cavalerie de la Gauche des Anglois s'avançant vers les hauteurs, que les François avoient occupées; deux Brigades d'Infanterie, commandées par le Lord *Cutts* eurent ordre de paſſer le Ruiſſeau. Cela étant executé, elles ſe poſterent dans un fond près du Village de Bleinheim, & eſſuyerent, pendant pluſieurs heures, avec une fermeté étonnante, le feu de ſix pieces de Canon plaeées ſur une hauteur, près du Village. Au même tems, l'Ennemi ſe mit à tirer fort bruſquement ſur les ponts, qu'on avoit faits pour faire paſſer l'Infanterie. A cette baterie on en oppoſa deux, une Angloiſe & l'autre Hollandoiſe. Les Canons tant d'un côté, que de l'autre, furent d'un grand effet. 1704.

A midi, tout étoit prêt, du côté des Anglois de l'Aile gauche; mais comme on remarqua qu'en divers endroits, on manquoit de faſeines pour paſſer le Marais, on ordonna aux Cavaliers de la ſeconde ligne d'en aller ſaire, en ſorte que chaque Eſcadron ſe pourvût de vint faſcines. Cependant une bonne partie de l'Infanterie du principal corps de l'Armée ſe poſta dans le Village d'Onderklaw, & tout autour; pendant que le Prince de Holſtein-Beck ſe ſaiſit du village de Weiler, où il fit faire une Contre-baterie.

Toutes ces préparations ayant été faites, le Duc de Marlborough donna ordre de faire une attaque générale, un peu avant une heure après Midi. Le Major-Général Wilks commença a faire l'attaque, avec les quatre Bataillons Anglois d'*How*, d'*Ingoldsby*, de *Marlborough*, & de *North* & *Grey*; outre quatre bataillons de Heſſiens, ſoûtenus par le Lord Cutts & le Major Général de *S. Paul*, avec onze autres bataillons; outre quinze Eſcadrons de Cavalerie, commandez par le Major Général *Wood*.

La Cavalerie de la gauche des Anglois s'avançant vers la hauteur, commença enfin à faire quelque mouvement, & commença à agir avec beaucoup de fureur. L'Infanterie Françoiſe, qui étoit dans le village de Bleinheim, commença à faire une grande décharge, de derriére quelques Haies du Village, ſur le flanc de la Cavalerie Angloiſe, & celle du Due d'Hanover, qui s'étoient avancées trop près du Village. Cela la mit en un ſi grand deſordre, qu'elle repaſſa le Ruiſſeau. Sur cela le Lieutenant Géneral Bulaw, qui commandoit en chef, prit quelques troupes de la ſeconde ligne, & ſe rendit au Village. Cela donna le tems aux Troupes, qui étoient demeurées au delà du Ruiſſeau, de faire une ſeconde ligne, après les Dragons, qui s'étoient avancez les premiers vers le Village, & ſoûtint ſi bien les Dragons qui étoient les premiers, qu'ils garderent leurs poſtes, tant que l'action dura.

La Cavalerie de l'Aile gauche ayant eu lieu cependant de s'avancer, de ce côté-là, forma une ſeconde ligne, après les Dragons qui étoient proche du village, & qui s'avancerent, ſans ſe hâter trop, au haut de cette colline, & attaquant plus d'une fois les Ennemis, les tinrent à une plus grande diſtance du Village. Cela fit que les Alliez trouverent le moyen de gagner plus de terrein.

Là-deſſus le Marêchal de Tallard fit avancer dix Bataillons de ſon Infanterie, pour remplir les eſpaces, qui étoient entre les Brigades de Cavalerie, qui y étoient demeurées. Le Prince de Caſſel Géneral de la Cavalerie & quelques autres Officiers, s'étant apperçus de cela, firent venir quelques Troupes de l'Infanterie, pour ſoûtenir la Cavalerie. Comme il s'avançoit, pour retourner à la charge; le feu de l'Infanterie Ennemie étant fort ſuperieure à lui, l'empêcha de gagner

plus

1704. plus de terrein. Là deſſus, on fit venir trois bataillons d'Infanterie du Duc de Zell, pour ſoûtenir leur Cavalerie, & faire un dernier effort. Néanmoins les François continuerent à ſoûtenir leur poſte, par leur grand feu, & mirent de nouveau en deſordre la premiere ligne des Allemands. Ils la rinrent à ſoixante pas de diſtance, ſans qu'aucun des Partis s'avançât de plus près. Enfin les Anglois recommencerent la charge & le firent ſi vigoureuſement, & avec tant de ſuccés, qu'ayant mis leur Cavalerie en déroute; les dix bataillons, abandonnez de la Cavalerie, furent taillez en piece; ſi l'on en excepte ceux, qui ſe cacherent parmi les morts.

Le Maréchal de Tallard rallia, comme il put, ſa Cavalerie derriere quelques Tentes, qui étoient demeurées dreſſées en ſon Camp. Comme il vit qu'il n'y avoit plus d'eſperance de repouſſer l'Ennemi, & le contraindre d'abandonner le Village; il ſe réſolut enfin de retirer ſon Infanterie & ſes Dragons du Village.

Il envoya en ſuite prier le Maréchal de Marein, de s'avancer à la droite du Village d'Overclaw, pour faire tête à l'Ennemi, afin qu'on put retirer l'Infanterie, qui étoit dans celui de Bleinheim. Mais il lui répondit qu'on avoit trop à faire à défendre le devant du Village, où on avoit à faire au Duc de Marlborough lui-même, & le reſte de ſa ligne, pour pouvoir détacher aucunes troupes; parce qu'encore qu'il fût demeuré Maître de ſon terrein, il n'étoit nullement victorieux.

Cependant le Lieutenant Géneral Anglois *Ingoldsby* fit comprendre au Prince de Heſſe & aux Lieutenants, *Lumley* & *Hompeſch* qu'il ſeroit facile de défaire entierement la Cavalerie Françoiſe, en la chargeant à la Droite. Cet avis ayant été executé, avec beaucoup de vigueur, on la mit en deſordre, & enſuite en une déroute entiere. Une partie courut au Danube, pour ſe rendre maîtreſſe d'un Pont, qu'on avoit jetté ſur cette riviere, entre Bleinheim & Hochſtet; & l'autre partie, dans laquelle étoient les Gens d'Armes, fut ſuivie de près par les Dragons de *Bothmar* & ceux, qui échapperent à l'épée de l'Ennemi, ſe jetterent dans le Danube, où ils ſe noyerent.

Cependant ceux, qui étoient fuïs du côté d'Hochſtet, ſe rallierent de nouveau, comme s'ils avoient encore deſſein de ſecourir le reſte. Mais le Régiment de Bothmar, les ayant attaquez de front, les avoit tenu, quelque tems, en crainte, & ayant été renforcé de quelques autres Régimens; l'Ennemi s'enfuit au Gallop, du côté de Hochſtet. Le Maréchal de Tallard fut enveloppé & entraîné par les Fuyars, & priâ une lieuë derriere le Village de Senderen, qui n'eſt pas loin du Danube, & arrêté par *Boinembourg*, Lieutenant Colonel dans les troupes de Heſſe-Caſſel, & Aide de Camp du Prince de ce nom. Le Marquis de *Montperous*, Géneral de la Cavalerie, & Mrs. de *Seppe-ville*, de *Villy*, & *de la Valiere*, Majors Generaux, Mrs. *de la Miſſiltere*, *St. Poüange*, de *Ligondois*, & divers Officiers de marque furent auſſi faits priſonniers dans cette déroute.

Pendant que cela ſe paſſoit au Village de *Bleinheim* & dans le Centre, le Duc de Marlborough fit attaquer le Village d'Overklaw, qui étoit le quartier du Maréchal de Marcin. Il fut attaqué par la Brigade de *Berendorf*, qui étoit de dix Bataillons. Le Duc d'*Holſtein-Beck*, qui les commandoit, comme Major Géneral, paſſa le petit Ruiſſeau, à la tête de deux bataillons, avec beaucoup de réſolution. Mais comme la Cavalerie Impériale qui le devoit ſoûtenir étoit à deux coups de mouſquet loin de là; à peine eût il paſſé le ruiſſeau, qu'il fut mal traité par ſix ou ſept bataillons, qui ſe jetterent ſur lui; avant qu'il eut pu ranger ſes deux Régimens, & ſur tout celui de *Goor*. Le Prince lui-même fut bleſſé mortellement & pris priſonnier. Les mêmes Alliez étant ſoûtenus par quelques Danois & Hannoveriens, firent un nouvel effort, qui ne réüſſit pas mieux. Mais le Duc de Marlborough ayant amené lui-même quelques Eſcadrons, qui devoient être ſoûtenus par d'autres, qui faiſoient la Réſerve, en fit paſſer le ruiſſeau à quelques-uns; ſur quoi l'Ennemi commença à ſe retirer. 1704.

D'abord après cela, le Duc retourna vers le centre, où il trouva l'affaire décidée, en faveur des Alliez. Il arrêta là la Cavalerie victorieuſe, pour obſerver la contenance de celle de l'Ennemi, qui avoit été pouſſée au delà du marais de Hochſtet. Pendant que l'on faiſoit alte en cet endroit, on apperçut l'Electeur, qui ſe retiroit du Village de Zutzinguen, ſur quoi on envoya le Géneral *Hompeſch*, qui avec quelques Eſcadrons ſe mit à ſuivre l'Ennemi vers Morſelinguen, & ayant atteint deux de leurs Bataillons, les obligea de poſer les armes, & de demeurer avec ceux, qui avoient déjà fait halte; tant pour empêcher que l'Electeur ne ſe jettât ſur l'arriere-garde de Hompeſch, que pour avoir un corps pour s'oppoſer à l'Electeur, qui auroit pu ſe jetter ſur Hompeſch, que pour former un Corps, qui put charger ce Prince; qui marchoit, avec beaucoup de diligence, avec ſa Cavalerie à ſa droite, & l'Infanterie à ſa gauche. Avant que Hompeſch revînt de ſa pourſuite, on vit l'Aile droite de l'Armée des Alliez, qui ſuivoit l'Electeur d'aſſez près, pour paſſer pour une partie de ſon Armée, qui auroit pû attaquer le Duc de Marlborough & le charger. Cela fit qu'il envoya promtement un Parti, pour ſavoir qui c'étoit. Pendant cela, l'Electeur marchoit avec beaucoup de précipitation, pour atteindre le Marais de Morſelinguen.

Les François ayant été entierement défaits & l'Armée de leurs Ennemis ſe trouvant Maîtreſſe du terrain, qui étoit entre la Gauche de l'Ennemi & Bleinheim; les 28. Bataillons & les 12. Eſcadrons, qui étoient en ce village, furent coupez du reſte de leur Armée, & ſe rendirent à huit heures du ſoir, en poſant les armes, & remettant leurs Drapeaux aux Ennemis. Ils ſe rendirent priſonniers de guerre, à condition, qu'on ne fouilleroit pas les Officiers. On vit par-là combien il étoit reſté de gens des quarante bataillons, que le Maréchal de Tallard avoit amenez, & qui étoient tirez des vieilles Troupes de France; puiſque l'on en avoit fait 28. de priſonniers, & que 10. avoient été taillez en pieces.

Pour dire à préſent ce qui ſe paſſoit à l'aile droite, où le Prince Eugene de Savoie commandoit; il avoit en tête l'Electeur de Baviere & le Maréchal de Marcin. L'Infanterie de cette Aile conſiſtoit en ſept Bataillons Danois & en onze Pruſſiens. Pour la Cavalerie, elle étoit de quatre-vints-douze Eſcadrons de Troupes de l'Empereur, du Roi de Pruſſe, du Cercle de Swaube, & du Duché de Wirtemberg, pour ne pas parler des autres Princes de l'Empire, qui craignoient que, ſi l'Electeur de Baviere avoit le deſſus il ne ſe fit un nouvel Empire en Allemagne, favorizé, comme il l'étoit, par la France. L'Ennemi ou le Bavarois avoit à ſon Aile Gauche, à laquelle le Prince Eugene de Savoie s'étoit oppoſé, trente Bataillons, & beaucoup de Cavalerie. Il avoit placé quatorze Bataillons dans le Village d'Overclaw,

1704. claw, que le Duc de Marlborough avoit fait attaquer par ſon Infanterie. Pour les dix-huit Bataillons, qui étoient le plus à la Droite, ils ne vinrent ſur la colline qu'aſſez tard; parce que le ruiſſeau, de ce côté, étoit le plus difficile à paſſer. C'eſt ce qui contraignoit le Prince d'attaquer ceux qu'il avoit en tête, plus tard, qu'il n'auroit voulu.

Outre cela, les Troupes de la Droite s'étant poſtées dans un fonds, qui n'étoit pas fort loin de Lutzinguen, furent obligées pendant trois heures, d'eſſuyer les Canonades des Ennemis, ſans pouvoir ſe ſervir de leur Artillerie; juſqu'à ce que l'on eût une Contre-batterie, qu'on fit dans le bois.

Quoique la Droite ne pût charger l'Ennemi, qu'une demie-heure après que la Gauche eût commencé ſon attaque, la premiere ne laiſſa pas de reüſſir aſſez bien. Son Infanterie, quoi qu'inferieure ſe ſoûtint aſſez vigoureuſement, & la Cavalerie rompit la premiere ligne des Ennemis; & ſe ſoûtint d'abord, avec beaucoup de fermeté. Mais auſſi elles furent pouſſées avec beaucoup de confuſion, au delà du Ruiſſeau. L'Infanterie des Alliez n'ayant plus de Cavalerie, pour la ſoûtenir; elle fut obligée, malgré toute ſa bravoure, de ſe retirer trois ou quatre cens pas, avec une perte conſiderable pour deux Bataillons, qui étoient ſur les flancs; en ſorte que les choſes étoient en très-mauvais état, de ce côté-là.

L'Infanterie demeura ferme, près du bois & le Prince Eugene ayant de nouveau rallié la Cavalerie, la mena à la charge; mais elle fut repouſſée, une ſeconde fois. Il la rallia encore une fois, & dans trois quarts d'heure, elle ſe trouva à ſoixante pas de l'Ennemi, ſans que perſonne fit aucun mouvement. On ſe ſervit de cet intervalle de tems, pour les placer plus avantageuſement & on les mena une troiſiéme fois au combat. Cette Cavalerie eut d'abord de l'avantage ſur l'Ennemi, mais il la repouſſa enſuite; au lieu que l'Infanterie pouſſa ceux, avec qui elle eut à faire; quoi qu'elle ne pût pas marcher juſqu'à à eux, à cauſe qu'ils étoient dans un terrain, où un moindre nombre de Troupes en pouvoit arrêter un plus grand. Le Prince Eugene quitta alors ſa Cavalerie, parce qu'il ne voyoit pas d'apparence à la pouvoir rallier & ſe mit à la tête de l'Infanterie; qui profitant du deſordre, où elle avoit mis l'Ennemi, les ſuivit, par un terrain fort inégal, & les pouſſa, devant elle. Elle les mit enfin tout à fait en déroute, & les ſuivit plus d'une heure, auſſi loin que le Village de Lutzinguen. Alors le Prince fit arrêter ſon Infanterie victorieuſe; pour donner à la Cavalerie le tems de la joindre; mais les François ne les attendirent pas.

Lors que la gauche de l'Armée, commandée par le Duc de Marlborough, eut fini de mettre les Ennemis en déroute, du côté de l'aile gauche; il ſe diſpoſa, de lui-même, à aller avec une partie de ſon Aile attaquer la gauche des François, près du Village d'Overclaw, & cela pour ſecourir l'Aile de l'Armée, commandée par le Prince *Eugene*. Mais comme il apprit, d'un Aide de Camp du Prince, qu'il n'en avoit plus beſoin, il n'y alla pas.

Ce fut là la fin d'une Bataille, qui dura cinq heures & où les François, quoi qu'en deſordre, ne laiſſerent pas de balancer aſſez long-tems la victoire & de donner de la peine aux Généraux de l'Empereur, & de ſes Alliez. Comme toute cette Action fut, en quelque ſorte, conduite par le Général Anglois, on ne peut pas diſconvenir 1704. qu'une grande partie de la gloire ne lui appartint. Mais on n'eut pas moins de ſujet de regarder le Prince Eugene, comme une des principales cauſes de la victoire. Tout le monde admira le calme, avec lequel l'un & l'autre donnerent leurs ordres, & la clarté de leurs expreſſions. On ne ſut pas moins ſurpris de l'Activité, & de la Valeur, qui parurent dans les autres Généraux. Il faut auſſi rendre juſtice à ceux des François, & aux Officiers ſubalternes de la même Nation, auſſi bien qu'à leurs Troupes. Les Anglois (1) ont jugé que le Duc de Baviere avoit, en cette occaſion, bien ſoûtenu la réputation, qu'il avoit aquiſe auparavant; & qu'il ne fut pas mal ſoûtenu, par le Maréchal de *Marſin*; mais que le Maréchal de *Tallard* & les autres Officiers de l'aile Droite des François, ne témoignerent pas autant de bravoure & de conduite, que l'on en attendoit d'eux. On cenſura en particulier ce Maréchal d'avoir affoibli ſon Armée, en jettant tant de monde dans le Village de Bleinheim; parce qu'il affoiblit trop le centre de ſon Armée. Mais il faut avoüer que les Alliez ne laiſſerent pas de perdre beaucoup, en attaquant ce poſte; quoi que les François eux-mêmes aient fort cenſuré la conduite de Maréchal de Tallard, de mettre 28. Bataillons & 12. Eſcadrons en un ſi mauvais poſte & leur reddition. On croyoit même que ces Troupes, qui étoient des meilleures de France, auroient bien pû ſe faire un chemin, l'épée à la main, pour y retourner.

On remarqua auſſi qu'une des plus grandes fautes du Maréchal étoit d'avoir laiſſé paſſer aux Imperiaux le ruiſſeau bourbeux, qui ſéparoit les deux Armées, & de s'être moqué de ceux, qui trouvoient étrange qu'on paſſât le Ruiſſeau, en diſant *que s'ils n'avoient pas aſſez de Ponts, pour le paſſer, il leur en couvriroit davantage.* Comme on lui dit que les Anglois paſſoient, il répondit: *laiſſez-les en paix, plus il en paſſera, plus nous en tuerons.* D'autres, qui vouloient excuſer ce Général, diſoient qu'il avoit donné des ordres formels de ne pas laiſſer paſſer les Ennemis, & de les attaquer, lors qu'ils paſſoient, mais que ces ordres n'avoient pas été executez.

Le ſoir du combat, deux des Généraux François ſoupant avec le Duc de Marlborough, comme ils ne pouvoient pas s'empêcher de parler de leur défaite, quoi que le Duc tâchât de les mettre ſur quelque autre matiere. Un de ces Généraux avoit dit, *qu'il y avoit eu un moment fatal, auquel la victoire avoit été entre les mains des François, ſi les Gens d'Armes avoient fait leur devoir.* C'étoit ainſi que parloient ceux, qui vouloient excuſer le Maréchal, & ce qu'ils écrivirent aux Miniſtres de leur Roi.

Le Lord *Tunbridge*, qui étoit un des Aides de Camp du Duc Marlborough, dit au Général François qu'il alloit chez le Duc & lui demanda s'il y avoit quelque choſe à lui dire de ſa part; ſur quoi le Maréchal lui dit que *ſi le Duc voulut laiſſer aller ces pauvres gens* (parlant de ceux qui étoient aſſiegez à Bleinheim) *il donneroit ordre qu'ils ne tiraſſent plus ſur les Alliez.* Cela ayant été rapporté au Duc, il dit *qu'il étoit ſurpris que Mr. de Tallard ne conſidérât pas qu'il n'avoit rien à commander, où il étoit.*

Le Maréchal fut mené ce ſoir au quartier du Prince de Heſſe, où il devoit être gardé. Le Duc l'alla viſiter le lendemain, & lui dit *qu'il étoit fâché qu'une diſgrace, comme celle qui lui étoit arri-vée,*

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. III. p. 84.

1704 *vité, fût tombée ſur une perſonne, pour laquelle il avoit tant d'eſtime*; à quoi le Maréchal répondit: *qu'il avoit l'honneur d'avoir été vaincu, par les meilleures Troupes du Monde.* Sur quoi le Duc lui repliqua, *qu'il croyoit en effet ſes Troupes les meilleures Troupes du monde, puis qu'il avoit batu des Troupes, que le Maréchal croyoit être telles.*

La perte, que les François avoient faite, étoit de près de quarante ou cinquante mille hommes, comme on le trouva en diverſes Lettres interceptées; ſoit par leur retraite précipitée par la Forêt Noire, ou par déſertion, ou par le grand maſſacre que les Païſans en firent. En effet les Alliez firent plus de treize mille priſonniers, entre leſquels il y avoit treize cens Officiers. On ne ſe ſouvenoit pas d'avoir vû une victoire ſi complote que celle-là. On avoit taillé en pieces dix Bataillons François de l'aile droite; & il s'étoit jetté, dans le Danube, près de trente Eſcadrons de Cavalerie, ou de Dragons, dont une partie fut noyée. Leur aile gauche avoit auſſi beaucoup ſouffert, particulierement dans l'Infanterie; qu'on avoit trouvé à Hochſtet, à Willingue, & à Lawingue où l'on avoit pris quatre vint cinq Officiers; outre le nombre des bleſſez que l'on amena d'Ulme, qui étoient plus de ſept mille. Si l'on a égard à tout cela, ces Lettres paroîtront juſtes, ſur tout, ſi l'on conſidere les gens de diſtinction, qui perirent ſur le champ de Bataille; ou qui moururent de leurs bleſſures, ou qui furent faits priſonniers; dont on voit les liſtes imprimées à Londres. On leur prit auſſi un grand nombre de Drapeaux, plus de cent pieces de Canon, grandes & petites, vint quatre Mortiers, cent vint neuf Drapeaux, 171. Etendards, 17. paires de Timbales, trois-mille Tentes, trente-quatre Caroſſes, trois-cent Mulets chargez, deux Pontons, vint-quatre barrils, & un tonneau d'Argent.

Cette victoire coûta aux Alliez 4485. hommes tuez dans l'action, 7525. bleſſez & 273. perdus, ou faits priſonniers. Ce nombre, conſideré en lui même, fut grand; mais peu conſiderable, ſi l'on conſidere les avantages infinis, que les Alliez tirerent de la Victoire. Ils ne laiſſerent pas de perdre bien du monde, comme on le verra, dans les liſtes de ce tems-là.

Si cette Victoire fut conſiderable, en elle même, elle le fut encore davantage, par ſes ſuites; comme on le voit dans l'Hiſtoire de ce même tems là; dans laquelle nous n'entrerons point, parce qu'elle ne regarde pas directement les Provinces Unies. Mais nous ne pouvons pas paſſer ſous ſilence la reconnoiſſance, que l'Empereur en témoigna au Duc de Marlborough. Il lui écrivit une Lettre datée du 28. d'Août dans laquelle il le traita de *très-illuſtre Couſin.* Il lui diſoit „que, de ſon propre mouvement, il l'avoit reçu, parmi les Princes du „ S. Empire Romain; non en conſidération de „ ſa noble Famille, mais à cauſe de ſon mérite „ perſonnel, & des ſervices qu'il avoit rendus à „ l'Auguſte Maiſon d'Autriche, & à tout le S. „ Empire Romain, &c. Les Etats Généraux le remercierent auſſi, par une Lettre de civilité, auſſi bien que la Reine de la G. B. pour avoir bien voulu prêter ce Grand Homme à la cauſe commune. Nous ne pouvons pas nous arrêter à une choſe, qui ne regarde pas particulierement les Provinces Unies; quoi que leurs Troupes ne contribuaſſent pas peu à la Victoire, & en Allemagne & en Eſpagne. C'eſt ce qui nous meneroit trop loin, & il y a même de Grandes Puiſſances qui ne ſont pas encore en état d'entendre la verité, ſur des choſes de cette ſorte.

Quoi que les actions, qui ſe firent par mer, ne fuſſent nullement à mépriſer, elles n'approcherent pas de ce qu'on vient de raconter. Le Chevalier Rooke, partit le 5. de Mai, de la riviere de Liſbonne avec une Flotte Angloiſe & Hollandoiſe, compoſée de quarante vaiſſeaux de ligne; pour faire voile à Barcelonne, avec le Prince de Darmſtad. En paſſant le Détroit, ils ſe trouverent devant Gibraltar, ſans avoir penſé d'attaquer régulierement cette place, dont on a tant parlé depuis. Ils lui tirerent ſeulement quelques volées de canon, comme pour l'inſulter. Mais comme la Garniſon n'étoit que de cent hommes, ou fort peu plus nombreuſe, elle arbora d'abord le pavillon blanc; ce qui ſurprit la Flotte qui ne ſavoit pas, qu'il y avoit ſi peu de garniſon dedans. Elle ne laiſſa pas d'en profiter, & cette Ville eſt demeurée entre les mains des Anglois, juſqu'à préſent, & a ſoûtenu un aſſez long ſiege en 1727. contre les Eſpagnols, qui ont enfin levé ce ſiege. Après cela, les forces Maritimes de l'Angleterre, & des Provinces Unies, après avoir laiſſé une Garniſon de leurs nations à Gibraltar, continuerent de faire voiles dans la Méditerranée. 1704:

Dans ce tems-là, comme dit l'Auteur de l'Hiſtoire de France, que nous avons ſouvent citée, „ Mr. le Comte de Toulouſe, Amiral „ de France, s'étant rendu à Breſt, mit à la „ voile le 6. de Mai, avec trente-trois vaiſ„ ſeaux de guerre, & ſur ſon Bord le Maré„ chal d'Eſtrées, pour commander ſous lui. Il „ apprit, dans la route, que la Flotte des En„ nemis forte de cinquante vaiſſeaux (*les Anglois & les Hollandois ne lui en donnent que quaran„ te*) étoit partie pour paſſer le Détroit & ſe join„ dre à d'autres Vaiſſeaux. Nonobſtant cela, il „ prit la route du Détroit, réſolu de le paſſer; „ étant de grande importance de ſe joindre „ aux Vaiſſeaux de Toulon. Il fut, ſur le „ chemin du Détroit, fortifié de ſix Vaiſſeaux, „ & le paſſa, ſans rencontrer les Ennemis. Il „ s'approcha des côtes de France, où le reſte „ des Vaiſſeaux & les Galeres le joignirent. Il „ arriva aux Iles d'Hieres & ayant ſû que la „ Flotte des Ennemis avoit paru à la hauteur „ de Malaga, il fit voile de ce côté-là.

On a appris d'un des Principaux Commandans de la Flotte Hollandoiſe, qu'il ſe tint un Conſeil de Guerre ſur le Vaiſſeau de l'Amiral Rooke, où il fut propoſé, ſi l'on ſe devoit battre contre la Flotte Françoiſe, ou non. L'Amiral Anglois n'en étoit pas d'avis, vû la ſuperiorité de cette Flotte, ſoit pour le nombre des Vaiſſeaux & de l'Artillerie de l'Ennemi, ſoit pour la groſſeur des Vaiſſeaux, ſoit pour leurs équipages. Rooke ne jugeoit pas qu'il dût hazarder la Flotte de la Reine; mais les Capitaines Hollandois jugeoient qu'il ne falloit pas perdre cette occaſion de faire voir aux François qu'on n'étoit nullement étonné de leur ſuperiorité. Pour décider de ce qu'on feroit, on alla aux voix, & l'Amiral Anglois fut le ſeul de ſon ſentiment, quoi qu'il fût le plus prudent. Les Capitaines Anglois ſe joignirent tous aux Hollandois, qui étoient d'avis de ne point marchander les François, quoi que ſuperieurs, dans la ſuppoſition, que l'on n'oſeroit pas hazarder le Comte de Toulouſe, Prince cheri du Roi ſon Pere. Cependant on ſe trompa & ce Prince fit paroître plus de courage, que n'en ont les Perſonnes de ſon Rang.

„ L'Amiral *Rooke*, dit notre Auteur, ayant „ le vent, alla attaquer la Flotte de France.

Son

1704. „ Son corps de bataille s'attacha à celui du Comte
„ de Toulouſe, qui ſoûtint ſon feu, avec beau-
„ coup de fermeté & le fit plier. On ſe canon-
„ na, depuis dix heures du matin, juſqu'à huit
„ heures du ſoir. Les Ennemis s'éloignerent;
„ on les ſuivit, & ils nous laiſſerent maîtres du
„ Champ de bataille, par leur retraite. Ils eu-
„ rent ſeize à dix-ſept cens hommes de tuez &
„ un plus grand nombre de bleſſez. Le Vaiſſeau
„ de l'Amiral Hollandois fut ſi mal traité, qu'il
„ fut obligé d'en monter un autre. L'Armée
„ Françoiſe eut quinze cents hommes de tuez, ou
„ de bleſſez. L'Auteur ajoûte que Mr. le Com-
„ te de Toulouſe y fut bleſſé légerement, & que
„ quatre de ſes Pages furent bleſſez, ou tuez, au-
„ près de ſa perſonne ". C'eſt comme le *P. Daniel* raconte ce combat, où il ſe peut bien faire qu'il favoriſe un peu ſes Compatriotes, ſur tout ſi l'on penſe que les Anglois & les Hollandois ſont plus entendus & plus hardis, dans les choſes, qui regardent la Marine, ce qui fit qu'ils oſerent bien attaquer une Flotte plus forte & mieux équippée, que la leur. Mais on ſait que l'on favoriſe ſa Nation, & qu'on ne compte cela, que pour un pechè véniel; outre que l'on n'eſt pas toûjours aſſez bien informé.

Les Anglois (1) racontoient la choſe un peu autrement, que ne fait l'Auteur, que l'on vient de citer. „ La ligne des François, *diſent-ils*,
„ conſiſtoit en cinquante Vaiſſeaux, mais l'A-
„ vant-Garde & l'Arriére étoient plus foibles, ce
„ qui fit qu'on y mêla des Galeres, pour y te-
„ nir lieu de Vaiſſeaux de guerre. Le Marquis
„ de *Vilette*, Lieutenant Géneral, commandoit
„ l'Avant-garde, avec les Eſcadres Blanche &
„ Bleuë; & avoit pour Lieutenant le Duc *de*
„ *Turſis*, avec ſept Galeres Françoiſes & cinq
„ Eſpagnoles. Le Comte de Toulouſe étoit au
„ centre, avec l'Eſcadre blanche, & avoit avec
„ lui le Marquis de Roie, à la tête de quatre Ga-
„ leres. L'Eſcadre blanche de huit Galeres fai-
„ ſoit l'Arriere-garde & étoit commandée par le
„ Marquis de *Terville*. Le corps de la Flote con-
„ fédérée conſiſtoit en cinquante trois Vaiſſeaux.
„ Le Chevalier Rook étoit au corps de bataille,
„ avec Bing, & Dilks; les Chevaliers Shovel &
„ Leake, commandoient l'Avant-garde, & Cal-
„ lemberg & Vander Duſſen formoient l'Arrie-
„ re garde, avec douze Vaiſſeaux Hollandois. L'A-
„ miral François commanda que l'*Hirondelle*, la
„ *Panthere*, l'*Aloüette*, le *Newport* & deux Bru-
„ lots, demeuraſſent au vent, en cas que l'Enne-
„ mi voulût écarter des autres quelques Vaiſſeaux
„ des Alliez; avec leurs Brulots, ou leurs Gala-
„ res. Un peu après dix heures, l'Amiral *Scho-*
„ *vel* perça, avec l'Avant-Garde, juſqu'au Cen-
„ tre des François. Le Marquis de Vilette,
„ l'ayant remarqué, crut qu'il pourroit pren-
„ dre le Chef de cette Eſcadre. Mais après avoir,
„ de part & d'autre, fait ce que pouvoient faire
„ de braves gens, conſommez dans la ſcience de la
„ Marine, & s'être bien cauſez de la perte récipro-
„ quement, ils furent ſéparez par la nuit. Les uns
„ & les autres ne laiſſoient pas de s'attribuer la Vic-
„ toire; mais comme ni d'un côté, ni d'autre, il
„ n'y eut aucun Vaiſſeau brulé, ni coulé à fonds,
„ ni pris; les juges impartiaux jugerent que la
„ Victoire n'appartenoit ni aux uns, ni aux au-
„ tres.

On a aſſuré que Mr. le Comte de Toulouſe, ſouhaitta qu'on allât chercher le lendemain la flotte Ennemie, dans l'eſperance d'en remporter une Victoire, qui ne fût pas douteuſe; mais que le Maréchal d'Eſtrées lui répondit *que l'on ne moiſſonnoit qu'une fois, en une Année.* Sage réponſe, qui marquoit que c'étoit aſſez, pour un Prince comme lui, que de s'expoſer une fois en une année, & de ſe retirer avec honneur, du danger auquel il avoit été expoſé. 1704.

Il ne ſe fit rien de conſiderable, pendant cette campagne, dans les Païs-Bas. Namur fut bombardé depuis le 26. de Juin juſqu'au 29. & l'on prit le Fort Iſabelle, en Flandre; (2) ce qui rétablit le commerce de l'Ecluſe, que ce Fort incommodoit.

Cependant l'Electeur de Bavière, qui s'étoit retiré là, auroit bien voulu attaquer Mr. d'Owerkerk; mais le Maréchal de Villeroi, qui avoit des ordres contraires de la Cour de France, qui commençoit à ſouhaiter ſerieuſement la paix, l'en empêcha. En effet après tant de dépenſes, pour les Armées de Terre, & pour les Flottes, ſans en tirer aucun avantage, qui égalât les fraix que la France avoit faits; & après une infinité de gens qui étoient peris dans les Batailles, il étoit tems de penſer ſérieuſement à la Paix. Le Duc de Marlborough, qui y étoit, fut par tout reçu, avec beaucoup de joie, même dans les Villes de commerce, à cauſe de la Paix, que l'on croyoit avoir bien-tôt avec la France; mais elle n'étoit pas encore ſi proche, qu'on ſe l'imaginoit.

Rien ne fâchoit tant les Eſpagnols, que la perte de Gibraltar, qui pouvoit beaucoup incommoder leur navigation, & ſervir aux Vaiſſeaux Anglois & Hollandois, qui negotioient dans la Méditerranée. (3) Ils entreprirent de l'attaquer, & ils y envoyerent le Marquis *de Villadarias*, qui commença de l'attaquer le 22. d'Octobre, avec quatre mille hommes, ſur un Vaiſſeau de Guerre & quelques Galeres de France, & ouvrirent la tranchée devant la Place. Les Amiraux Anglois & Hollandois, le Chevalier *Leake* & *Vander Duſſen* entreprirent de la ſecourir. Ils partirent pour cela de Liſbonne le 5. de Novembre, & arriverent devant la Place le 9. du même Mois, jetterent l'ancre dans la Baye, où ils trouverent une Fregate Françoiſe de 42. pieces de Canon, une autre de 24. & une troiſiéme de 14. avec un Brulot de 16. pieces, un Vaiſſeau chargé de Bombes & de Grenades, 2. priſes Angloiſes & une Tartane, que les Eſpagnols brulerent à l'arrivée des Ennemis. Les Aſſiegez témoignerent une grande joie à l'arrivée de la Flotte Alliée, parce que n'ayant rien du côté de la mer, ils eſperoient de ſe défendre facilement du côté de la terre.

Cependant les aſſiegeans ne laiſſerent pas d'attaquer vigoureuſement la place, la nuit du 11. Ils trouverent le moyen de monter ſur le rocher voiſin par des échelles de cordes, quoi qu'on crût ce chemin-là impraticable. Ils devoient être ſoûtenus par trois-mille hommes, qui furent battus par le Prince de *Heſſe-Caſſel*; & les Eſpagnols ne purent pas venir à bout de cette place, qui avoit été la premiere que le Maure *Tarik* prit en Eſpagne, ce qui fit qu'on l'apella *Gebal-Tarik*; c'eſt à dire, *le Mont de Tarik*. On ſait que (4) les Eſpagnols n'en ſont pas encore venus à bout aujourd'hui, & que la Place eſt entre les mains des Anglois.

„ Le commencement de la Campagne de cette 1705.
„ Année, comme le reconnoit le *P. Daniel*, ne
„ fut pas heureux pour ſa Majeſté Catholique (*Ou*
„ *pour le Roi Philippe.*) On aſſiegeoit depuis près
„ de

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. III. pag. 108. & ſuiv.

(2) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. III. p. 134.
(3) *Annales de la Reine Anne* Tom. III. p. 132. & ſuiv.
(4) En MDCCXVIII.

1705. „ de ſix mois Gibraltar, dont les Anglois s'é-
„ toient emparez l'année précedente. Le tems fut
„ fâcheux & ſur la Mer & ſur la Terre. La Garni-
„ ſon fut toûjours rafraichie, par des Vaiſſeaux
„ Anglois, ou Hollandois. Le Roi de France y en-
„ voya une Eſcadre aſſez forte pour l'empêcher,
„ ſous les ordres de Mr. de *Pointis*. Huit de ces
„ Vaiſſeaux ne purent ni tenir en rade, ni ſoû-
„ tenir la tempête, qui les ſépara des autres.
„ Dans cette conjoncture arriva une Flotte de
„ vint Vaiſſeaux de guerre Ennemis. Mr. de
„ *Pointis*, qui n'en avoit plus que cinq, coupa
„ ſes cables, & s'échoüa; étant pourſuivi de fort
„ près, & brula ſon Vaiſſeau & un autre, qui
„ l'accompageoit. Les trois autres eſſuyerent un
„ rude combat, & après une vigoureuſe réſiſtan-
„ ce, ils furent pris. Les Anglois jetterent de
„ nouvelles Troupes, dans la Place, & les Eſpa-
„ gnols voyant le mauvais tems continuer, le-
„ verent le ſiége. Il y eut cette année quelques
pertes, pour les Marchands Hollandois & Anglois qui leur furent cauſées, par les Armateurs des côtes de la Flandre. „ Le Chevalier de *S. Paul*,
„ faiſant voiles de la rade de Dunkerque, avec
„ trois Vaiſſeaux, aperçut une Flotte, qui ve-
„ noit ayant le vent ſur lui, & qui étoit eſcor-
„ tée, par deux Vaiſſeaux de guerre Hollandois.
„ Il détacha un de ſes trois Vaiſſeaux, pour don-
„ ner dans la Flotte Marchande, & faire des pri-
„ ſes; & alla, avec les autres, combattre les
„ deux Vaiſſeaux de guerre Hollandois. Il en
„ prit un, qu'il fut obligé de bruler, parce que
„ ce Vaiſſeau n'étoit plus en état de tenir la Mer,
„ mais il prit encore ſix Vaiſſeaux Marchands
„ richement chargez. S'il faut dire la verité,
cela ne valoit pas la peine d'être mis entre les materiaux de l'Hiſtoire de Louis le Grand.

Tel eſt encore ce qui ſuit du même Chevalier, qui „ commandant une Eſcadre de quatre Vaiſ-
„ ſeaux du Roi apperçut la Flote Angloiſe de la
„ Mer Baltique de douze Vaiſſeaux, eſcortée par
„ trois Vaiſſeaux de Guerre. Il commanda, *dit-*
„ *on*, au Sr *Bart* (*Corſaire Flamand*) de ſe ren-
„ dre Maître des Vaiſſeaux Marchands; ce qu'il
„ fit avec l'aide de cinq Armateurs, qui l'avoient
„ joint. Le Chevalier de S. Paul attaqua un
„ Vaiſſeau Anglois; le Sr. de *Roquefeuille* en
„ combattit un autre, & le Sr. *Hennequin* s'at-
„ racha au troiſiéme. Après un combat fort opi-
„ niâtre, les trois Vaiſſeaux Ennemis furent a-
„ bordez & forcez; mais le Chevalier de S. *Paul*
„ fut tué d'un coup de Mousquet, avant la fin
„ de l'action. Ce fut, *dit l'Hiſtorien*, une gran-
„ de perte, pour nôtre Marine, à cauſe de ſa
„ valeur & de ſon habileté dans les combats de
„ mer. Le Comte d'Illiers prit le commande-
„ ment en ſa place, & acheva le combat & la
„ victoire. Toutes les priſes & les trois Vaiſſeaux
„ de Guerre Anglois furent conduits à Dunker-
„ ke; comme huit autres Vaiſſeaux de la même
„ Nation, qui avoient été pris, la veille de ce
„ Combat.

J'avouë qu'il me paroit étrange, que l'on ait mis des pirateries, comme celles-là, entre les materiaux de l'Hiſtoire de *Louis le Grand*. Si l'on vouloit recueüillir des Materiaux, pour faire la Vie de quelque *Dey* d'Alger, il n'y auroit rien eu d'étrange, car cette ſorte de Puiſſances ne cherche que la guerre & le pillage; mais parmi les Chrétiens, qui doivent aimer la Paix & haïr la Guerre, il eſt viſible qu'on doit fuir l'effuſion du ſang, autant qu'il eſt poſſible. C'eſt ce que les Hiſtoriens ne ſauroient trop preſſer, & s'ils ne le font pas, ils ne s'aquitent pas de leur devoir.

Il paroit, qu'encore que l'on parlât déja de paix, l'année dans laquelle nous allons entrer, ce n'étoit qu'à main armée; comme ſi l'état naturel de l'Homme étoit un état de Guerre & non de Paix, comme de (1) mauvais Politiques l'ont ſoûtenu. Après l'effuſion du ſang, qui s'étoit faite l'année 1704. à la Bataille de Hogſtet; il ſembloit que perſonne ne devoit être pour la guerre. Pour ne pas parler de celle, qui ſe faiſoit en Italie & en Allemagne; on ſe mit, dans les Païs-Bas, du côté de la France en état de ſe vanger de la perte, qu'on avoit faite ailleurs, ſans néanmoins y réüſſir. 1706.

Les Armées de France menaçoient les Eſpagnols, les Anglois, & les Hollandois, du reſſentiment du Roi & de celui du Roi d'Eſpagne ſon Petit-Fils, que ſon Grand Pere avoit enfin raſſuré ſur le throne de cette Monarchie, ſur laquelle on dit que le Soleil ne ſe couche jamais.

Le 23. Mai de cette année il ſe donna encore une bataille près de Ramilly, „ où l'Armée (2)
„ de France fut entierement défaite.

„ Les deux Armées ſe trouverent en préſence,
„ le jour de la Pentecôte. On ſe cannona, de
„ part & d'autre, depuis onze heures, juſqu'à
„ deux, que le Duc de Marlborough, qui com-
„ mandoit l'Armée Alliée, commença le Com-
„ bat. Il prévit bien que ſa droite ne pourroit
„ être attaquée, à cauſe d'un Marais, qui la ſé-
„ paroit de la gauche des François. C'eſt pour-
„ quoi il en tira quarante Eſcadrons, pour forti-
„ fier ſa Gauche, dont il fit quatre lignes; outre
„ une colonne, compoſée d'un Corps de Réſer-
„ ve. Ainſi tout le poids du combat tomba ſur
„ l'aile droite des François, où étoit la Maiſon
„ du Roi. Ce corps (*comme on le diſoit en Fran-*
„ *ce*) toûjours invincible, entra dans les Trou-
„ pes Ennemies, & culbuta les trois premieres li-
„ gnes. Mais en trouvant une quatrieme, & la Co-
„ lomne, qui s'ébranloit, pour les prendre en flanc;
„ la Maiſon du Roi fut obligée de ceder, & de ſe
„ retirer, pour ſe rallier derriére les troupes, qui la
„ ſuivoient, & qui, au lieu de la ſoûtenir, ſe re-
„ tirerent, ſans avoir combattu. Les choſes é-
„ tant ainſi deſeſperées, l'aile gauche des Fran-
„ çois, qui n'avoit pu combattre, à cauſe du
„ marais, qui la ſéparoit des Ennemis, ſe forma
„ ſur une hauteur; ce que le Marquis de *Meſie-*
„ *res*, Lieutenant Général, fit fort à propos &
„ arrêta la Cavalerie Ennemie, qui ſerroit de fort
„ près la Maiſon du Roi, laquelle ſe rallia, & ſe
„ retira en bon ordre.

„ La plûpart des Troupes ſe débanderent, a-
„ vant la retraite; & c'eſt ce qui cauſa les mal-
„ heurs, qui arriverent, dans la ſuite; car
„ les François n'eurent pas plus, *à ce que dit no-*
„ *tre Hiſtorien*, de trois ou quatre mille hommes
„ de tuez dans le Combat, outre les bleſſez, qu'il
„ nomme. C'eſt ce que la bravoure des Fran-
çois, & l'envie de réparer la perte, qu'ils avoient faite à Hochſtet, leur attira. Mais il ſemble qu'il eût été mieux de le laiſſer faire au tems, car il n'eſt guère poſſible, qu'on rende ſi-tôt le courage à des gens, qui ont eu le malheur d'avoir été battus tant de fois. La terreur, que les Vaincus ont priſe pour leurs Vainqueurs, leur fait preſque toûjours craindre d'être vaincus une autre fois. Les Princes, qui n'ont pas été préſens à la défaite de leurs Troupes, s'imaginent aiſément qu'elles pour-

(1) *Hobbes* dans ſon *Leviatan*.
(2) Le *P. Daniel*. Voyez auſſi la Rélation, que l'on en trouve, ſur cette année au Tom. V. *des Annales de la Reine Anne* ſur cette année.

1706. pourront mieux réuſſir, une autre fois; mais ils ſe trompent très-ſouvent. Ils ont le ſort d'un mauvais joüeur, qui veut encore hazarder, malgré ſes pertes, pour les réparer, & qui ne fait que les augmenter.

Les ſuites de cette Bataille, comme le remarque l'Hiſtorien, dont nous venons de citer les paroles, furent la perte de Bruxelles, de Louvain, de Bruges, de Gand & de quantité d'autres Places, dont on tira les Garniſons, pour les mettre à Anvers, & en quelques autres, qu'on crut pouvoir faire une plus longue défenſe. Mais la terreur des armes des Alliez & en particulier le nom du Duc de Marlborough, troublerent ſi fort la plus grande des Habitans; qu'ils jugerent qu'il étoit plus ſûr, pour eux, de ſe rendre que de s'obſtiner à ſe défendre.

Anvers n'eſſuya pas ſeulement de ſe défendre, & les Alliez s'en rendirent Maîtres, mais ſans attaquer le Château; que l'on regarda, comme un poſte, qui ſeroit obligé de ſe rendre, de lui même.

Oſtende, Place conſiderée autrefois preſque comme imprenable, avoit une Garniſon, commandée par le *Comte de la Motbe*. Mais, ſi l'on en croit le P. *Daniel*, plus de mille Bombes, qui la a bouleverſerent, les Habitans, qui menaçoient de ſe rendre, la méſintelligence des François & des Eſpagnols de la Garniſon, & le manquement d'Armes des Soldats obligerent le Commandant de capituler.

Les Alliez aſſiegerent en ſuite Menin, avec beaucoup d'Artillerie, qui fit de ſi grandes bréches, que malgré la capacité de Mr. *de Caraman*, Lieutenant Géneral, qui commandoit dans la Place, il fut obligé de la rendre le 22. d'Août.

La priſe de Dendermonde, le 5. de Septembre, fut cauſée par la meſintelligence des deux Commandans, dont l'un étoit François & l'autre Eſpagnol, après cinq jours de ſiege; on prit, le 4. d'Octobre, la ville d'Ath, après onze jours de tranchée ouverte.

Par mer, les Armateurs François remporterent divers avantages, ſur des Flottes Marchandes Angloiſes & Hollandoiſes. Si les Armateurs de ces deux Nations ne firent pas de même aux Flottes Marchandes Françoiſes; ce ne fut pas faute d'envie de ſe vanger, & de l'entreprendre, mais ſeulement parce que les François n'avoient pas tant de Vaiſſeaux qu'eux, en mer.

1707. L'Année ſuivante, il ne ſe paſſa rien de conſiderable par rapport aux PP. UU. mais l'année

1708. 1708. le Prétendant, on celui qui ſe donnoit pour être fils de Jaques II. Roi d'Angleterre, entreprit de faire une deſcente en Ecoſſe; où il croyoit avoir un Parti conſiderable, qui le recevroit à bras ouverts; quoi que le Parti Proteſtant fût beaucoup plus fort. Comme on ſe flatte de ce qu'on ſouhaite paſſionnément, il ſe flatta que cela réüſſiroit. (1) Là-deſſus il demanda à Loüis XIV. une Eſcadre, pour y mener quelque peu de Troupes, qui devoient s'augmenter, par la jonction du Parti Catholique Romain en Ecoſſe. Les Vents contraires, comme le dit le P. *Daniel*, & la promptitude des Anglois & des Hollandois à mettre une puiſſante flotte en mer, & quelques autres contretems l'empêcherent de réuſſir. Quand on fut arrivé au Golfe d'Edimbourg, où la deſcente ſe devoit faire, on fit les ſignaux, deſquels on étoit convenu avec les Ecoſſois, qui avoient perſuadé au Prétendant de faire cette entrepriſe, qu'ils vonloient qu'on regardât, comme immancable. Mais ces Ecoſſois n'ayant point répondu aux ſignaux, ſoit qu'ils ne fuſſent pas en état de tenir leurs promeſſes, ſoit qu'ils euſſent changé de ſentiment, par peur ou autrement; les Ecoſſois, dis-je, ne répondirent point aux ſignaux. Là-deſſus le Chevalier de *Fourbin*, qui commandoit l'Eſcadre Françoiſe, ne juges pas, *dit-on*, a propos d'expoſer à un ſi évident danger la perſonne du Roi (prétendu) d'Angleterre & les Vaiſſeaux François. Il mit inceſſamment à la voile, & fit d'abord une fauſſe route vers le Nord, ſuivi de la Flotte Ennemie. De nuit, il reprit la route des côtes de France & arriva à Dunkerke, au commencement d'Avril, après avoir perdu un Vaiſſeau, nommé le Sarisbury; qui n'étoit pas aſſez bon voilier, pour demeurer joint aux autres. Les Anglois prirent ce Vaiſſeau, après un aſſez long combat. Il y avoit cinq Compagnies du Régiment de Bearn, le Marquis de Meuſe Colonel, Mylord Griffin, & d'autres Anglois & Ecoſſois Catholiques Romains; qui ſervoient, depuis long-tems, dans les Armées de France. Les François s'étoient imaginez qu'en ce tems-là l'Amiral *Leake* ſeroit parti, avec ſa Flotte pour Lisbonne, & qu'ils ne trouveroient aucun obſtacle à leur entrepriſe. Les Anglois en firent une autre, dans laquelle ils réuſſirent bien mieux. Ce fut l'attaque de l'Ile de Sardagne, dont cet Amiral s'empara le 13. d'Août, pour la remettre au Roi *Charles*. Le Géneral *Stanhope*, qui commandoit en Eſpagne les Troupes Angloiſes, qu'on avoit envoyées à ce Prince, prit auſſi l'Ile de Minorque, avec le Port Mahon; qui eſt un poſte d'importance, pour garder cette Ile, & pour agir, en un beſoin contre les Eſpagnols & contre les Maures, s'ils entreprenoient quelque choſe contre la navigation des Anglois, dans la Méditerranée; ſans que les Rois Loüis XIV. & le Roi Philippe ſon Fils, aient tâché de reconquerir ces Places, depuis.

1708.

Mais ils prirent, dans les Païs-Bas, Gand & ſon Château le 5. de Juillet, & après cela Bruges, & le Fort de Plaſſendal. Peu après, „ le Prince „ Eugene, *comme le dit le P. Daniel*, alla joindre „ le Duc de *Marlborough*, avec qui il forma le „ deſſein d'attaquer l'Ile; comme ils le firent, „ ainſi qu'on le verra.

Il faut dire ici, avant que de parler de ce fameux ſiege que l'on commença dès lors à s'appercevoir que le Maréchal de Tallard, qui étoit priſonnier de guerre en Angleterre, fut plus heureux, dans la négotiation & dans l'intrigue, que dans une bataille. La gloire du Duc de Marlborough & les richeſſes, qu'il avoit aquiſes, ſoit par la faveur de la Reine, ſoit par ſa liberalité envers la Ducheſſe ſon Epouſe, ſoit par la voie des Sauves-Gardes, qu'il accordoit à la Nobleſſe des Païs-Bas, pour proteger leurs Maiſons, contre les pilleries de ſes Soldats; ſoit enfin par une prudente Economie, lui avoit aquis de ſi grands biens, que l'on diſoit qu'il étoit le plus riche Seigneur des trois Royaumes. Mais il faloit reconnoître qu'il n'avoit jamais été ſoupçonné d'avoir aucune intelligence avec les Ennemis de la Grande Bretagne, ni traité en ſecret avec la France. Quand on s'apperçut que la Reine n'avoit plus les égarda, qu'elle avoit eus auparavant pour lui; il y eut quelcun qui dit que S. M. avoit très-juſtement pris, pour ſa deviſe: *toûjours la même*; mais qu'il falloit l'entendre (1) comme *Virgile* qui dit que la femme *eſt changeante & qu'elle varie toûjours.*

(1) Voyez le P. *Daniel*, & les *Annales de la Reine Anne*, ſur cette année.

(1) Ce Poëte a dit des femmes *Varium & variabile ſemper* Eneide IV. vers 569.

1708. *jours.* Mais cela ſe verifia encore mieux, dans la ſuite.

Le 11. de Juillet, le Prince Eugene, dit le P. *Daniel*, alla joindre le Duc de Marlborough, & ils le rendirent, avec beaucoup de viteſſe a Oudenarde, où ils paſſerent l'Eſcaut, avec leurs Armées, où ils ſe rangerent en bataille. „ L'Armée „ de France y arriva en même tems en bataille „ & les chargea. Le combat fut rude, & dura „ depuis quatre heures du ſoir, juſqu'à la nuit, „ qui ſépara les Combattans; après quoi l'Armée de „ France ſe retira à Gand, excepté l'aile gauche, „ qui demeura juſqu'au grand jour, ſur le champ „ de Bataille, a ce que dit l'Auteur, ſans que „ l'Ennemi l'oſât attaquer. Quelques jours après „ un détachement de l'Armée Françoiſe prit „ un Fort, qui étoit ſitué ſur le Canal, qui va „ au Sas de Gand (1).

On avoit trouvé à propos, en Hollande, de tirer des lignes, dans le voiſinage de la Flandre Hollandoiſe, pour la couvrir. Mais comme ces lignes n'étoient pas aſſez garnies de Troupes, les François les forcérent, près de l'Ile de Cadſant, mirent le païs ſous contribution, & brula quantité de Maiſons; parce que les Hollandois en avoient fait autant, dans l'Artois.

Comme le P. *Daniel* n'a preſque rien dit du combat, qui ſe donna entre l'Armée Françoiſe le 11. de Juillet, près d'Oudenarde, & celle des Alliez; nous en parlerons ici, un peu plus au long, que nous n'aurions fait (2). Comme *le Duc de Bourgogne* & le *Duc de Vendôme* étoient brouillez enſemble, la jeune Nobleſſe ſe joignit de ſentimens avec le premier, & opinerent d'attaquer le Général Major Cadogan; qui étoit au delà d'un Ruiſſeau pour attaquer un Village, entre 3. & 4. heures après Midi, avec 12. ou 16. Bataillons. Le Major General *Grimaldi* eut ordre de l'aller déloger, avec la Cavalerie de la Maiſon du Roi, pour commencer l'attaque, & déloger le Major Général Rantzau de l'éminence, où il étoit poſté. Mais ayant trouvé ce ruiſſeau tout bourbeux, il ne crut pas devoir ſe hazarder à le paſſer, & ſe retira vis à vis de leur droite. Là-deſſus le Major Général Cadogan, qui avoit paſſé la riviere entre trois & quatre heures, avec 12. ou 16. Bataillons, attaqua le Village d'Heinem, le Brigadier *Sabine* étant à leur tête, & ſe rendit bientôt Maître du Village; où il y avoit ſept Bataillons François, dont les Anglois prirent trois tous entiers & la plûpart des autres. En même tems, le Major Général *Rantzau* paſſa le ruiſſeau, avec huit Eſcadrons, & en ſuite toute l'Armée, & ſes deux Chefs, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough. Les François ramaſſerent auſſi là toute leur Armée, & il ſe donna une Bataille, où les deux Armées furent engagées. Les François prétendirent qu'ils avoient gagné la bataille, ſous le commandement de Mrs. les Ducs de *Bourgogne* & de *Berry*, auxquels ils ajoûtent le *Prétendant*, comme on le nomme en Angleterre. Ils parloient de ce combat, comme d'une eſpece d'Eſcarmouche; mais les Anglois leur répondirent qu'ils avoient ſix ou ſept cents Officiers François priſonniers, & ſix mille Soldats, avec dix Timbales, & environ cent étendars, ou drapeaux. Les François diſoient encore qu'il paroiſſoit qu'ils n'avoient pas été defaits, en ce qu'ils n'avoient point perdu leur bagage. Mais les Anglois répondoient, que c'étoit parce qu'ils l'avoient laiſſé en arriere, auſſi bien que leur Artillerie. 1708.

Ces derniers avoient formé un deſſein bien plus important, qui avoit été fait quelque tems auparavant, & dont on parloit tout autrement en Angleterre, comme il paroît par la relation que l'on en trouve dans les *Annales du Regne de la Reine Anne*, où il eſt dit " que la Victoire du Prince „ *Eugene*, & du *Duc de Marlborough* fut grande „ en elle même, mais qu'elle le fut encore plus „ dans ſes ſuites. Pendant que les Generaux François, qui étoient campez ſur le Canal, qui eſt entre Gand & Bruges; il ſe tint un Conſeil entre les Deputez des Etats Généraux & les Officiers de l'Armée Confederée; où il fut réſolu, d'un commun conſentement, que l'Armée du Duc de Marlborough, après avoir demeuré ſur le Champ de Bataille, iroit le 14. de Juillet à Menin, où il paſſeroit la Lys, & raſeroit les lignes des François, entre Warneton & Ypres, & qu'il empêcheroit qu'ils n'envoyeſſent aucun détachement dans cette derniere Place, & que l'Armée de France ne ſe retirât de ce côté-là: Que le Prince Eugene iroit, en même tems, avec un détachement de la grande Armée, du côté de Bruſſelles; pour y aſſembler ſes Forces, obſerver le Duc de Berwik, & empêcher en même tems que l'Armée de l'Ennemi, qui étoit proche de Gand, ne prît le même chemin, par lequel il y étoit venu.

Selon cette réſolution, le Comte de *Lottum*, qui commandoit les Troupes Pruſſiennes, alla avec les Lieutenants Généraux *Fagel* & *Dopf*, la nuit du 13. du Mois, avec trente Bataillons & quarante Eſcadrons à *Oud-Helchin*, & s'approcha vers les lignes des François, qui abandonnerent le Fort du *Port-Rouge*, ſans faire aucune réſiſtence. Le 15. l'Après-dinée Warneton, Comines, & Verwick, avec cinq-cents hommes ſe rendirent à diſcretion.

Le même jour, le Duc de Marlborough qui étoit, avec ſes Troupes, campé entre Belleguem & Hauterive, marcha en deux Colomnes du côté de Menin, paſſa la Lys ſur deux Ponts près de cette Place; entre laquelle & Werwik il employa un détachement à raſer les lignes entre Ypre & la Lys, & un autre pour exiger des contributions juſqu'aux portes d'Arras. Les habitans de l'Artois ne pouvant pas en convenir avec lui & étant retourné à Arras; les Alliez eurent recours à une execution militaire, & envoyerent un Parti, pour mettre le feu à deux des Fauxbourgs d'Arras. On en alloit faire autant à Lens, ſi les Habitans n'avoient pas envoyé des Otages, juſqu'à ce qu'ils revinſent, pour payer ce dont ils étoient convenus. 1708.

Comme on avoit réſolu d'aſſieger quelque Place de conſéquence, on penſa à la route qu'on pourroit prendre, pour faire conduire à l'Armée de la groſſe Artillerie; car ſans cela on ne pouvoit faire aucun ſiége de conſéquence. On en vint à bout, ſans que les François le puſſent empêcher comme on le peut voir dans les *Annales* Angloiſes, que nous avons citées pluſieurs fois.

Les Alliez ne purent pas tenir tout-à-fait ſecret le deſſein, qu'ils avoient d'aller aſſieger Lille ville conſiderable de la Flandre.

Le Maréchal (3) de Bouflers en fut averti dès le commencement d'Août, ce qui l'engagea à ſe jetter dans cette Place, pour la défendre juſqu'à l'extrémité, comme il le fit. On a déjà remarqué,

(1) Les Anglois prétendirent avoir eu l'avantage, dans le combat; comme on le peut voir dans les *Annales de la Reine Anne*: Tome VII. pag. 77.

(2) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. VII. p. 66. & ſuiv.

(3) Voyez le P. *Daniel* ſur cette Année.

1708. qué, plus d'une fois dans cette Hiſtoire, qu'il étoit difficile à un gouvernement, tel qu'eſt celui des Provinces Unies, de tenir ſecret tous ſes deſſeins; & qu'elle n'étoit pas fort bien inſtruite de ce qui ſe paſſe chez ſes Voiſins, par une Economie, qu'on ne ſauroit eſtimer.

Lille fut inveſtie le 12. d'Août, par le Prince Eugene, qui entreprit de l'attaquer, pendant que le Duc de Marlborough couvriroit le ſiege, avec l'Armée d'obſervation. * Ce ſiege dura quatre Mois, ce que l'on n'a pas tant attribué à la Garniſon & à ceux qui commandoient la Garniſon, qu'aux fortifications de la Place, & qu'aux fautes commiſes par quelques-uns des Ingenieurs, qui conduiſoient les attaques, qui n'égaloient pas Cochoorn. On diſoit tout haut qu'on avoit attaqué la Ville, par l'endroit le plus fort. On aſſuroit encore, que les Aſſiegez étoient conſtamment avertis des lieux & des tems, où ils ſeroient attaquez; parce qu'on les trouvoit toûjours parfaitement bien diſpoſez à ſe defendre par tout. On a aſſuré même que le feu des Aſſiegez étoit plus grand & plus prompt, que celui des Aſſiegeants; & que bien des Bombes ne faiſoient que peu d'effet, parce qu'elles paſſoient ſouvent par deſſus la Ville; & que dans les attaques les Aſſiegez étoient ſi prêts à ſe défendre qu'ils tiroient de pluſieurs lieux ſur les aſſaillants & leur faiſoient eſſuyer un plus grand feu, que n'étoient celui de dehors.

„ Outre les prodiges de valeur, *dit l'Hiſtorien François que nous avons ſouvent cité en cette* „ *Hiſtoire*, que les Aſſiegez firent paroître chaque jour, il ſe paſſa durant ce ſiege, & à ſon occaſion pluſieurs actions vigoureuſes dont voici les principales. Lors que le Duc de Bourgogne s'approchoit, pour tenter le ſecours de Lille, deux Bataillons des Ennemis vinrent attaquer le Château d'Aigremont, où le Sr. *Boquet*, Capitaine, avoit été poſté, avec deux cens hommes. Il les repouſſa & leur tua cent-cinquante hommes, du nombre deſquels étoit l'Officier qui les commandoit.

„ Le jour ſuivant (le 11. de Septembre,) on chaſſa les Ennemis de Seclin. Leurs autres retranchemens étoient ſi forts, & le poſte qu'ils occupoient étoit ſi avantageux, qu'on ne jugea pas à propos de pouſſer l'attaque plus loin; mais on s'appliqua à les empêcher, autant qu'il étoit poſſible, de recevoir des convois & à jetter dans Lille de nouvelles Troupes, avec des munitions de guerre. Le Chevalier *de Luxembourg* fut envoyé de Douay, dans ce deſſein, avec deux mille, tant Carabiniers que Cavaliers & Dragons; qui outre leurs armes, portoient chacun un fuſil & ſoixante livres de poudre. *Tournefort*, qui venoit de la grande * Armée, avec quelques Troupes choiſies, le joignit en chemin. Ils traverſerent le Camp des Ennemis, en contrefaiſant les Allemands & entrerent dans la Ville, par la porte de Nôtre-Dame, au nombre de dix-huit cens hommes. Le reſte du détachement ayant trouvé la barriére fermée par les Ennemis, qui reconnurent enfin les François, ſe retira à Douai. Il eſt aſſez difficile que cela pût être executé ſi facilement, à moins que quelque Officier de l'Armée ne fût gagné, pour laiſſer paſſer ce ſecours.

Cependant les Alliez preſſerent vivement le ſiege de Lille, & ſe trouverent en état d'y donner un Aſſaut. Les habitans craignants de voir la Ville priſe de la ſorte, ce qui l'auroit miſe en danger d'être pillée, obtinrent du Maréchal de Boufflers de battre la Chamade. Ils ſe rendirent donc le 23. d'Octobre, & les principales conditions que la Ville demanda lui furent accordées; qui étoient que la Religion Catholique ſeroit maintenuë dans l'état où elle étoit, & que les Bourgeois conſerveroient leurs biens & leurs Privileges. 1708.

Le Maréchal ſe retira, avec quatre mille ſix cens hommes, dans la Citadelle (1). Les François avoüoient qu'ils avoient eu douze mille hommes de Garniſon, ſans y comprendre trois mille Bourgeois, qui avoient fait les mêmes fonctions que les Troupes réglées. On comptoit qu'on avoit perdu cinq, ou ſix mille hommes de Troupes reglées. Pour les Alliez, ils avoüoient qu'ils avoient trois-mille-ſix-cens-trente-deux hommes de tuez, & huit mille-trois-cens-vint-deux de bleſſez. Suppoſé qu'il en mourut la moitié, il s'enſuivroit qu'on y auroit perdu huit mille hommes; nombre bien moindre, que celui que l'on avoit perdu devant Namur.

Par la Capitulation, les François s'obligerent de ſortir de la Ville le 25. d'Octobre. Les Etats Generaux y établirent le Prince de *Holſtein-Beck*, pour Gouverneur, qui entra dans la Ville, avec le Major-General *Zoutland*, avec Mrs. *de Boiſſet* & *du Trouſſel*, & quinze bataillons. Il y eut quelque difficulté, ſur quelques Ouvrages, qui couvroient l'entrée de la Citadelle; que le Maréchal prétendoit garder. Mais comme les Alliez refuſoient, de leur côté, de permettre à la Cavalerie Françoiſe de ſe retirer à Douai, les François ſe relâcherent de leurs prétentions, de ſorte que les Alliez ſe ſaiſirent des dehors de la Citadelle.

Les hoſtilitez devoient être ſuſpendues juſqu'au 26. d'Octobre; mais cette ſuſpenſion fut continuée juſqu'au 29. du même Mois. Cependant les habitans de Lille étoient en peine, pour leurs maiſons, ſi l'on venoit à ſe canonner ou à ſe bombarder réciproquement, du Château & de la Ville. Ils tâcherent même de perſuader au Maréchal de Boufflers de s'accommoder, avec les Alliez: Mais il voulut engager les Bourgeois de Lille à faire ce qui étoit au-deſſus de leurs forces. Il vouloit qu'au lieu de deux Millions de Livres, qu'il leur auroit demandez, ils fiſſent inſtance de ſortir avec tout leur Canon; que les Alliez remiſſent en liberté le Maréchal de Tallard; & autres choſes, que les Alliez rejetterent avec indignation. Cependant ces derniers tirerent une ligne parallele d'un côté de l'Eſplanade à l'autre; & firent pluſieurs coupures ſur les murs les plus près de la Citadelle; & le Maréchal ſe prépara, de ſon côté, à ſe défendre vigoureuſement. Le 29. on recommença à faire des hoſtilitez de part & d'autre, à s'entre-canonner. Cependant il ſe fit diverſes hoſtilitez entre la France & les Alliez, dans les Païs-Bas, auxquelles on ne s'arrêtera pas. 1708.

La Citadelle de Lille & les Habitans de la Ville ne s'accommodant point, les Alliez commencerent à attaquer le Maréchal, qu'ils réduiſirent à ſe rendre le 19. de Décembre, auquel jour il ſortit de la Citadelle, avec honneur. Pendant que l'on aſſiegeoit Lille, le Roi Auguſte de Pologne vint voir ce ſiege, avec le Landgrave de Heſſe-Caſſel. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough s'attiroient en effet les yeux de tout le monde; par les avantages qu'ils avoient remportez ſur la plus grande des Puiſſances de l'Europe. La ſaiſon étant bien avancée chacun commençoit de ſe retirer, & le Duc de Marlborough parloit d'aller en Angleterre; ſur quoi le Roi de Pologne luy ſou-

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne*, ſur cette année, dans le VII. Tome.

1708. ſouhaita un bon voyage. Le Duc lui repondit, en François, *que le tems étant fort froid, il ne vouloit pas paſſer la mer, ſans Gand*: ce dernier mot étant le nom d'une grande ville des Païs-Bas & le nom qui ſignifie ce dont on ſe ſert, pour garentir ſes mains du froid. En effet il en vouloit à ceux de Gand, & il prit cette Ville à la fin de l'année, & les François abandonnerent auſſi Bruges.

1709. Nous paſſons ici quantité de menus évenemens, qui n'ont eu aucunes ſuites de conſéquence. Il fit un ſi grand froid, à la fin de l'année précédente & au commencement de celle-ci, que l'on craignit en France & ailleurs, où l'on ne fait pas de ſi grands amas de Bled, que l'on en fait dans la Hollande, de voir une famine. On a cru que cela, joint aux mauvais ſuccès de la Campagne par rapport aux Païs-Bas, détermina la France à rechercher la paix, dès le commencement de cette année. Elle (1) envoya pour cela le Préſident de *Rouillé*, dans les Païs-Bas; d'où il devoit paſſer en Hollande. Quand on le ſut en cette Province, les Etats Généraux nommerent Mr. *Buys*, Penſionaire de la Ville d'Amſterdam, & Mr. *Van der Duſſen*, Penſionaire de Gouda, pour écouter ce qu'il avoit à propoſer & le rapporter aux Etats. Il en fit les premieres propoſitions à Woerde, & elles ne furent point jugées ſuffiſantes, pour pouvoir négotier là deſſus. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, qui vinrent, peu de tems après en Hollande, en ayant été informez en jugerent de même.

Les Etats ayant fait ſavoir à *De Rouillé* qu'ils n'étoient pas ſatisfaits de ſes propoſitions, il envoya un Exprès pour le faire ſavoir à la Cour de France, qui fut peu contente d'une réponſe auſſi ſeche, que celle-là. La France n'étoit point réſolue de renoncer aux prétentions qu'elle avoit ſur la Monarchie d'Eſpagne, & c'eſt ce que les Alliez prétendoient. D'un autre côté le froid exceſſif de l'Hiver ayant fait un grand dommage au bled, qui étoit levé; le peuple craignoit qu'il n'y eût une famine en France & ne demandoit que *Paix & Pain*.

L'Exprès que Mr. de Rouillé avoit envoyé au Roi ſon Maître, en raporta le 18. d'Avril de quoi amuſer les Etats Généraux, mais non de quoi les ſatisfaire. Ces ſortes de négotiations reſſemblent fort à celles des Marchands, qui n'offrent jamais d'abord, ou très-rarement des Marchandiſes, qu'ils ſouhaitent d'acheter, ce qu'ils en veulent donner.

La Cour de France, pour perſuader les Alliez de ſa ſincerité, envoya à la Haie Mr. le Marquis de Torcy, Secretaire d'Etat, pour les affaires étrangeres. Il y arriva le 6. de Mai & fit ſi bien ſon perſonnage dans les Conférences, qu'il eut avec les Députez des Etats, qu'il ſembloit avoir de la peine, en parlant, de retenir ſes larmes. Les Etats répondirent, qu'ils ne pouvoient rien dire à la France, qu'après avoir ſû ce que la Reine d'Angleterre jugeoit de ce que le Roi T. C. offroit; ce qu'ils ſauroient par le Duc de Marlborough, qui étoit allé en Angleterre & qui en reviendroit bien-tôt. Il arriva en effet le 18. de Mai; avec le Vicomte *Townsbend*, qui eſt encore aujourd'hui, au commencement de l'année MDCCXXVIII. Secretaire d'Etat, avec beaucoup d'honneur.

La premiere (1) viſite, que Mr. de Torci rendit au Duc de Marlborough, lui fut rendue, 1709. le 18. de Mai. Elle dura deux heures, & le lendemain le même Duc reçut encore une autre viſite du Miniſtre du Roi de France. Ils allerent même enſemble, chez le Prince Eugene. Le même jour ſur le ſoir, ces deux grands Généraux furent voir Mr. le Penſionaire *Heinſius*; qui leur dit que les EE. GG. avoient réſolu de ne point accepter les offres, que la France leur faiſoit faire, & de ne faire aucun pas là-deſſus, que de concert avec ſes Alliez. On a dit même que le bon Penſionaire, ayant temoigné beaucoup de zéle pour l'Alliance, que l'on avoit faite contre la France, en préſence d'une autre perſonne diſtinguée de cette République; elle lui fit remarquer que bien loin qu'il fût de l'interêt des Etats Généraux d'augmenter ſi fort la puiſſance de la Reine d'Angleterre; ſi elle pouſſoit plus loin ſes victoires, les EE GG. ſeroient obligez, en bonne Politique, de prendre le parti de la France, & de la ſecourir, contre les Anglois. Mais on ne fut pas obligé, par la ſuite, d'en venir à cette extremité.

D'une autre part, on (3) aſſure que Mr. de Torci, ayant demeuré quelque tems en une poſture équivoque, où il refuſoit, ou accordoit ce qu'on lui demandoit de la part des Alliez, dans une Conférence, que les Plenipotentiaires eurent enſemble le 20. du Mois, cet habile Miniſtre déclara, que le Roi ſon Maître en viendroit juſques-là, que de conſentir à la démolition de Dunkerke, & à obliger le Prince, qui prétendoit avoir droit à la Couronne de la Grande-Bretagne, de ſortir de ſes Etats; de renoncer à toutes les prétenſions, qu'il avoit euës ſur la Couronne d'Eſpagne; d'accorder aux EE. GG. la barriére qu'ils demandoient, en marquant, pour cela, Furnes, Ipres, Menin, Tournai, Lille, Condé & Maubeuge. A l'égard de l'Empire, les Miniſtres du Roi offroient de ſe réduire, à ce qui avoit été règlé par la paix de Ryſwyk, & à démolir les fortifications de Strasbourg.

Mais les Alliez inſiſterent ſur quelques autres Articles, comme à la reſtitution de la haute & baſſe Alſace à l'Empire; ſur quoi Mr. de Torci déclara qu'il n'avoit aucun ordre là-deſſus. Il rompit même les Conférences, & demanda un Paſſeport au Penſionaire, pour s'en retourner en France. Néanmoins comme s'il avoit changé de penſée, il differa ſon départ. Le 21. il demanda ſeul une Conférence au Penſionaire, qui ſe tint à ſix heures du ſoir. Quoi que les Miniſtres de France euſſent dit qu'ils ne pouvoient rien ajoûter aux propoſitions, qu'ils avoient faites; ils ne laiſſerent pas de promettre de rendre Strasbourg, dans l'état où il étoit.

Les Alliez ne furent pas ſatisfaits de leurs offres, en cette Conférence; on en tint une autre le lendemain, qui ne réuſſit pas mieux, & où les François déclarerent qu'ils étoient réſolus de s'en retourner, & firent demander d'autres Paſſeports au Penſionaire.

Le Prince Eugene partit le 20. de Janvier pour Vienne, afin de recevoir les ordres de l'Empereur, ſur les conjonctures préſentes. Il en revint à Bruſſelles le 27. de Mars, avec un Pleinpouvoir de S. M. Imperiale de conclurre la Paix, & enſuite à la Haie. Les Etats dirent à ce Prince & au Duc de Marlborough les propoſitions de la France, ſur quoi il dit que, ſi la France ne faiſoit

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. p. 2. & ſuiv.

(2) Voyez le VIII. Tome de *Annales de la Reine Anne*, par Mr. *Boyer*.

(3) *Là-même* p. 4.

1709. ſoit pas d'autres offres, il faudroit que les Alliez allaſſent traiter de la Paix en France, l'Eté ſuivant, *avec cent-cinquante-mille Plénipotentiaires.* Les Etats dirent à Mr. *de Rouillé* les conditions auxquelles les Alliez pourroient faire la Paix, & le Courrier qu'il envoya à Paris, étant revenu à la Haie, n'apporta aucune réponſe par écrit; apparemment pour ne s'engager à rien qu'après avoir ouï quelles ſeroient les prétentions des Alliez. Pluſieurs jours ſe paſſerent en Conferences dans leſquelles les Miniſtres de France faiſoient toûjours paroître un grand déſir de la Paix; mais ſans rien propoſer aux Alliez qui put les ſatisfaire. Mais enfin les Articles Préliminaires furent conclus & ſignez par les Plenipotentiaires des Alliez à la Haye le 28. May. (t) Quand ce vint à Mr. de Torci à ſigner il refuſa de le faire ſous prétexte qu'il n'avoit point d'ordre de ſa Cour d'accorder des demandes ſi exorbitantes: Mais pour colorer ſon refus, il dit aux Miniſtres des Alliez qu'il alloit partir incontinent pour Paris afin d'engager le Roi ſon Maître à ratifier leſdits Articles, avec promeſſe au Prince Eugene de lui faire ſavoir ſa réſolution le 4. du Mois ſuivant. Après cette Déclaration Mr. de Torci partit en effet le même jour chargé des Articles Préliminaires, dont voici la ſubſtance.

„ I. ON procedera inceſſamment à faire une „ Paix bonne, ferme, & durable, & une Alliance perpetuelle, entre S. M. Imperiale & ſes „ Alliez, particulierement le Royaume d'Angleterre & les Etats Généraux des PP. UU. d'une „ part; & de l'autre entre S. M. Très-Chrétienne „ & ſes Alliez. Comme les conjonctures préſentes n'ont pas permis que S. M. Imperiale ait pû recevoir le conſentement de l'Empire, ſur „ tout ce qui le regarde dans ces Préliminaires; „ Elle tâchera d'obtenir, ſelon l'uſage établi dans „ l'Empire, le plûtôt qu'il ſera poſſible, le Conſentement & la Ratification de ce même Empire, avant l'execution de ces Articles, qui le „ regardent particulierement.

„ II. POUR parvenir à ce but au plûtôt, & „ pour en joüir dés à préſent, on eſt convenu „ des Articles Préliminaires, qui doivent ſervir de „ fondement aux Traitez de la Paix Générale.

„ III. PREMIEREMENT, en conſideration de „ la Paix, le Roi T. C. reconnoîtra dès à preſent, authentiquement, de même que dans les „ Traitez à faire, que le Roi Charles III. en qualité de Roi d'Eſpagne, des Indes, de Naples „ & de Sicile & généralement de tous les Etats „ compris ſous le nom de la Monarchie d'Eſpagne, en quelque partie du Monde, qu'ils „ ſoient ſituez; à la réſerve de ce qui doit être „ donné à la Couronne de Portugal, & au Duc „ de Savoie, ſuivant les Traitez faits entre les „ Hauts Alliez, & de la Barriere que le Roi „ Charles III. doit remettre aux Etats Généraux des Païs-Bas, ſelon la Grande Alliance de „ l'année MDCCI. & de ce qui ſera dit du haut „ quartier de Gueldre & des Conventions à faire „ avec le Roi Charles III. ſans en rien excepter „ davantage, & avec tous les Droits que le feu „ Roi d'Eſpagne Charles II. a eus, ou dû avoir, „ tant pour lui, que pour ſes Héritiers & ſucceſſeurs; ſelon la Diſpoſition Teſtamentaire „ de Philippe III. & les Pactes reçus dans la „ Maiſon d'Autriche.

„ IV. QUE puiſque le Duc d'Anjou étoit a„ lors en poſſeſſion d'une grande partie des Ro„ yaumes de l'Eſpagne, des côtes de Toſcane, „ & d'une partie des Païs-Bas; on a réciproque-

(t) *Annales de la Reine Anne.* Tom. VIII pag. 9.

„ ment réſolu que, pour s'aſſurer de l'execution 1709.
„ de ces Articles & des Traitez à faire & à achever, dans l'eſpace de deux mois, à commencer „ du 1. de Juin, s'il étoit poſſible; Sa Majeſté „ T. C. feroit en ſorte que, dans ce même terme, le Royaume de Sicile fût remis à S. M. „ Catholique Charles III. & que le Duc d'Anjou ſortiroit, en toute liberté, des Terres d'Eſpagne, avec ſa Famille, & pour „ leurs perſonnes & pour leurs effets, avec tous „ ceux qui le voudroient ſuivre; en ſorte que ſi „ ce terme finiſſoit, ſans que le Duc d'Anjou „ conſentît à cette convention; le Roi Très„ Chrétien & les Princes & Etats, qui s'y intereſſoient, prendroient les meſures convenables, „ pour en aſſurer l'effet.

„ V. QUE S. M. Très-Chrétienne retireroit, „ dans le terme de deux mois, les Troupes & les „ Officiers, qu'Elle avoit en Eſpagne & en Sicile, comme en tous les autres Etats de cette „ Monarchie, & qu'Elle promettroit de n'envoyer rien au Duc d'Anjou, s'il refuſoit d'en „ ſortir.

„ VI. QUE la Monarchie d'Eſpagne demeu„ reroit, en ſon entier, à la Maiſon d'Autriche, „ ſans qu'on en pût accorder aucune partie à „ celle de Bourbon.

„ VII. QUE la France ne pourroit jamais ſe „ rendre maîtreſſe des Iles Eſpagnoles, ni y en„ voyer des Vaiſſeaux, pour y faire quelque com„ merce, ſous quelque prétexte que ce fût.

„ VIII. QUE Sa M. T. C. conſentiroit à „ rendre à S. M. I. & à l'Empire la Ville de Strasbourg, avec la Citadelle, dans „ l'état où elle étoit, avec le Fort de Kiel & ſes „ dépendances, des deux côtez du Rhin, ſans aucune répetition de fraix, ſous quel prétexte que „ ce fût; avec cent pieces de Canon de Bronze „ de differents calibres, ſavoir, cinquante piéces „ de vingt-quatre & de deux livres de bales; & „ cinquante piéces de huit & de quatre livres & „ des munitions à proportion.

„ IX. QUE la Ville de Briſac, avec ſon Ter„ ritoire ſeroit évacuée, par Sa M. T. C pour „ être miſe entre les mains de S. M. I. avec toute ſon Artillerie, à la fin de Juin, pour le plus „ tard, pour en joüir ainſi que S. M. I. en avoit „ joüi.

„ X. QUE S. M. T. C. poſſederoit dès lors „ l'Alſace, dans le ſens litteral du Traité de „ Weſtphalie; en ſorte qu'Elle ſe contenteroit „ du Droit de Préfecture, ſur les dix Villes Imperiales, ſans néanmoins étendre ce droit au „ préjudice des prérogatives, droits & privileges „ qui leur appartiennent, comme aux autres; „ excepté toutefois la Ville de Landau, dont „ la proprieté appartiendroit, pour toûjours, „ à S. M. I. & à l'Empire, avec pouvoir de démolir cette Place, ſi l'Empereur & l'Empire „ le trouvoient à propos.

„ XI. QU'EN conſéquence du même Traité „ de Weſtphalie, Sa M. T. C. feroit démolir, „ dans le tems, dont on ſeroit convenu, à ſes dépends les places qu'Elle avoit alors ſur le Rhin, „ depuis Bâle, juſqu'a Philipsbourg, & nommément Hunninguen, Neuf-Brilac & le Fort „ Louïs, avec toutes ſes dépendances, tant au „ deça, qu'au delà du Rhin, ſans que jamais „ on le pût rétablir.

„ XII. QUE la Ville & Forteresſe de Rhinfeltz, „ avec ce qui en dépend, demeureroit au Landt-Grave, juſqu'à ce que l'on en fût convenu autrement.

„ XIII. QUE la Reine de la Grande Bréta„ gne, & les EE. GG. ſoûtenant que la clauſe

1709. „ inſerée, dans l'Article IV. du Traité de Ryswyck, concernant la Religion, eſt contraire „ à la teneur de la Paix de Weſtphalie; & que par „ conſéquent elle devroit être révoquée; il a été „ trouvé bon que cette affaire ſeroit remiſe à la „ Négotiation de la Paix Générale.

„ XIV. Que S. M. T. C. reconnoîtroit dès „ à préſent, & dans la Négotiation du Traité „ & la Paix à faire, la Reine de la G. B. en „ cette qualité.

„ XV. Que le R. T. C. reconnoîtroit auſſi „ dès lors & dans la Négotiation, qui étoit à faire avec la Reine de la Grande Brétagne, la ſucceſſion à la Couronne dans la Ligne Proteſtante; ainſi qu'elle étoit établie, par les Actes du „ Parlement d'Angleterre.

„ XVI. Que le R. T. C. cederoit à la Couronne de la Grande Brétagne ce que la France „ poſſedoit dans l'Ile de Terre-Neuve, & que „ l'on rendroit de la part de la Reine de la Grande Brétagne, auſſi bien que de la part de Sa „ Majeſté T. C. tous les Païs, Iles, Forteresſes, „ & Colonies, que les armes, de l'un & de l'autre côté, ont occupez, depuis le commencement de cette guerre, en quelque lieu des Indes, qu'ils ſoient.

„ XVII. Que ſa même Majeſté Très-Chrétienne promettroit de faire raſer toutes les fortifications de la Ville de Dunkerke, du Port & „ des Rysbancs & ce qui en pourroit dépendre, „ à ſes dépends, ſans aucune exception; en ſorte „ que la moitié de ces fortifications, & du port „ ſeroient raſées, ou comblées, dans l'étenduë „ de deux autres mois, ſans qu'il lui fût permis „ de les rétablir.

„ XVIII. Que la Perſonne, qui prétend être Roi de la Grande Brétagne, ayant deſiré de ſortir du Royaume de France, & prévenir la „ demande que la Reine de la Grande Brétagne „ & la Nation Britannique en ont faite, ſe retireroit „ en tel Païs & de telle maniere, que par le prochain Traité de Paix Générale, il ſera convenu „ ſur les moyens de ce Traité-là.

„ XIX. Que dans la Négotiation principale du „ Traité à faire on tâcheroit de convenir d'un „ Traité de Commerce avec la Grande-Brétagne.

„ XX. Qu'à l'égard du Portugal, Sa Majeſté „ T. C. conſentiroit qu'il jouït de tous les avantages établis en ſa faveur, par le Traité fait „ entre lui & les Alliez.

„ XXI. Que S. M. reconnoîtroit le Roi de „ Pruſſe en cette qualité, & promettroit de ne „ point le troubler dans la poſſeſſion de la Principauté de Neuf-Châtel & du Comté de Valangin.

„ XXII. Que quant aux Seigneurs EE. GG. „ S. Majeſté leur cederoit, par les termes les „ plus précis, les places de Furnes & Furner-Ambagt, le Fort de Kenok, y compris Menin avec ſa Verge, Ypres avec ſa Châtellenie & ſes „ Dépendances, qui ſeroient dès ce tems-là à „ Bailleu, ou Belles, Warneton, Comines, „ Wervic, Popperinguen, & ce qui dépend des lieux nommez. Que la Ville & Châtellenie de Caſſel demeureroient à Sa Majeſté T. „ C. Lille avec ſa Châtellenie, (à l'exception de la „ Ville & Gouvernance de Doüai,) Tournai, Condé & Maubeuge, avec toutes leurs Dépendances; „ le tout dans l'état où ils étoient alors; particulierement avec l'Artillerie & Ammunitions de „ guerre, qui s'y trouvoient; & tout cela pour „ ſervir de Barriére aux SS. Etats Généraux, avec le reſte des Païs-Bas Eſpagnols; & particuliérement pour avoir en toute Proprieté & „ Souveraineté le haut quartier de Gueldre 1709. „ ſelon le 12. du Traité de Munſter de l'an „ MDCXLVIII, comme de tems, en tems, „ ils le trouveront bon: Qu'il y auroit un Magazin général à Tournai, & que l'on convien- „ droit de la quantité & de la qualité de l'Artillerie, & des Munitions, qui ſeroient laiſſées en „ cette Place.

„ XXIII. Que S. M. Très-Chrétienne rendroit auſſi toutes les Places Fortes occupées, „ dans les Païs-Bas Eſpagnols, dans l'état dans „ lequel elles ſont préſentement, avec leur Artillerie & Ammunitions de guerre; bien entendu „ que ſi depuis que les Troupes du Roi T. C. „ ſont entrées dans Namur, il s'eſt fait quelque „ Magazin, ou amas d'Artillerie, ou d'Ammunitions, dans cette Ville, ou dans le Château, „ outre ce qui étoit néceſſaire pour ſa défenſe; „ elles ſeroient retirées, par les Officiers de Sa „ Majeſté Très-Chrétienne, de concert avec ceux „ des Officiers des Etats Généraux, dans le tems de „ l'évacuation; laquelle ne pourra pas être retardée, pour cela: Que la Religion Catholique ſeroit maintenuë, dans les Places, & dans „ leurs dépendances; excepté que les Garniſons „ des Etats pourroient faire les exercices de leur „ Religion & cela autant dans les Places cedées „ pour l'augmentation de la Barriére, que dans „ les Places des Eſpagnols renduës.

„ XXIV. Qu'afin que cette Convention pût „ être pleinement executée, S. M. Très-Chrétienne promettroit, dès à préſent, de ne faire „ ſortir aucune Artillerie, ni Ammunitions de „ guerre des Villes & des Forts, qui devront être rendus & cedez, en vertu de ces Articles.

„ XXV. Que S. M. accorderoit aux EE. „ GG. touchant le Commerce, ce qui eſt ſtipulé par le Traité de Ryswyck & le Tarif de „ 1664; la ſuppreſſion des Tarifs de tous Edits, Déclarations & Arrêts poſterieurs, contraires au Tarif de 1664; & auſſi la révocation „ du Tarif fait entre la France & les EE. GG. „ le 29. de Mai l'an 1699; de ſorte qu'il n'y „ auroit que le Tarif du 18. de Septembre de „ 1664. qui auroit lieu à leur égard, avec „ l'exemption de 50. ſols par Tonneaux, ſur „ les Vaiſſeaux Hollandois négotians dans les „ Ports de France. C'étoit un Tarif très-avantageux „ pour les Hollandois & qui excluoit en effet „ toute autre Nation du Commerce de France.

„ XXVI. Que S. M. reconnoîtroit, quand „ on ſigneroit les Traitez, le Neuviéme Electorat, en faveur de la Maiſon de Lunebourg.

„ XXVII. Que le Duc de Savoie ſeroit „ remis en poſſeſſion de ce Duché, du Comté „ de Nice, & de tous les Lieux, qu'il poſſedoit „ par héritage, & que les Armées du Roi T. C. „ avoient occupez, pendant la guerre préſente, ſans reſerve, & qu'on conſentiroit que „ S. A. R. joüiroit d'ailleurs de ce dont Elle ſe „ ſeroit ſaiſie, du tems de la Guerre, & de tous „ les Païs, Places & Etats, que l'Empereur, & „ ſes Alliez lui auroient cedées.

„ XXVIII. Que le Roi T. C. céderoit au „ Duc de Savoie la Proprieté & la Souveraineté „ d'Exilles, de Feneſtrelles & de Chaumont, occupées par les armes de ſon A. R. auſſi bien „ que la Vallée de Pragelas, comme auſſi de tout „ ce qui eſt au deça du Mont *Génevre* & autres, „ en ſorte que deſormais ces Monts ſervent de „ Barriére, & de Limites, contre le Royaume „ de France, & de la Principauté du Piemont.

„ XXIX. Que quant aux Electeurs de Cologne & de Baviere, on parleroit de leurs pré-

„ tenſions,

1709. „ tenſions, quand on travailleroit au Traité de
„ Paix, & que les Decrets de S. M. Imperiale
„ & de l'Empire, emanez durant cette guerre, ſe-
„ roient ſoûtenus, à l'egard de S. A. Electorale Pa-
„ latine qui reſteroit dans la poſſeſſion du Haut Pa-
„ latinat, & du Comte de Cham, comme il en a-
„ voit été inveſti par S. M. Imperiale; comme
„ auſſi ce qui avoit été fait, en faveur de la Ville
„ Imperiale de Donawert, & pluſieurs autres
„ diſpoſitions de cette nature; & que les Gar-
„ niſons, qui ſe trouvoient, ou qui ſe trouve-
„ roient en ſuite, de la part des EE. GG dans
„ la Citadelle de Liége & de la Ville de Bonn;
„ y reſteroient, juſqu'à ce qu'on fût conve-
„ nu autrement, avec S. M. Imperiale, &
„ l'Empire.

„ XXX. QUE pour faire ceſſer tous les dou-
„ tes, ſur l'execution de ces Articles exprimez
„ ci-deſſus, & en avançant l'execution, de la-
„ quelle dépend le repos général & de la Con-
„ fiance & Amitiez réciproques;

„ XXXI. ON promettoit que les demandes
„ ultérieures, que l'Empereur, la Reine de la
„ G. B. & les EE. GG. pourroient faire, dans
„ la Négotiation, de la Paix Générale, auſſi bien
„ que le Roi T. C. ne pourroient pas interrom-
„ pre l'Armiſtice, dont il ſeroit parlé ci-après.

„ XXXII. QUE pour l'Empereur, les quatre
„ Cercles aſſociez, le Roi de Portugal, le Roi de
„ Pruſſe, le Duc de Savoie & autres Alliez, il leur
„ ſeroit libre, outre ce qui leur étoit accordé
„ ci-deſſus dans l'Aſſemblée Générale, de fai-
„ re dans cette même Aſſemblée Générale telles
„ demandes, qu'ils trouveroient convenables.

„ XXXIII. QUE l'Aſſemblée ſe termineroit,
„ s'il étoit poſſible, dans le tems de deux mois.

„ XXXIV. QU'AFIN que cela ſe pût d'autant
„ mieux faire dans ce terme, & que la Paix la
„ ſuivît immediatement; on avoit accordé qu'il
„ y auroit une ceſſation d'Armes, entre toutes
„ les Armées des Puiſſances qui étoient en Guerre;
„ à commencer dès que la concluſion de ces Ar-
„ ticles leur ſeroit parvenuë.

„ XXXV. QUE le Roi T. C. pour témoi-
„ gner l'inclination qu'il avoit à voir finir une ſi
„ grande guerre, promettroit qu'auſſi-tôt qu'il
„ auroit appris la concluſion & la Ratification
„ de Sa Majeſté Imperiale, d'évacuer aux Païs-
„ Bas, les Villes de Namur, Mons & Charleroi,
„ avant le 15. de Juin prochain; Luxembourg,
„ Condé, Tournai, & Maubeuge 15. jours a-
„ près; & avant le 15. de Juillet, les Villes de
„ Nieupoit & Furnes, avec les Forts de la Ke-
„ noque, & Ypres; & outre cela, avant l'expiration
„ de ces deux mois, de raſer & de combler, comme
„ on en étoit convenu ci-deſſus, les Fortifications
„ & le Port de Dunkerque; ſe rapportant, à
„ l'égard de Strasbourg & du Fort de Kell, à
„ ce qui avoit été ſtipulé, par l'Article VIII.

„ XXXVI. QUE Sa Majeſté T. C. promet-
„ troit de même, au tems de la concluſion, &
„ avant que les deux Mois ſuivants expireot,
„ d'executer tout ce qui auroit été accordé ci-de-
„ vant à l'égard des autres Alliez.

„ XXXVII. QU'EN cas que le Roi T. C.
„ executât tout ce qui a été dit ci-deſſus, & que
„ la Monarchie d'Eſpagne eût été cedée au Roi
„ Charles III. comme on en ſeroit convenu, la
„ Ceſſation d'armes dureroit juſqu'à la conclu-
„ ſion, & à la Ratification des Traitez de Paix
„ à faire.

„ XXXVIII. QUE tout cela ſerviroit de baſe
„ aux Traitez de la Paix à faire, & qu'on l'éten-
„ droit davantage, ſelon l'uſage.

„ XXXIX. QUE les Articles Préliminaires 1709.
„ ſeroient formez & échangez, de la part du Roi
„ T. C. de la R. de la G. Brétagne & des SS.
„ Etats Généraux avant le 15. de Juin ſuivant,
„ de la part de l'Empereur, le 1. de Juillet, &
„ de celle de l'Empire, le plûtôt qu'il ſeroit poſ-
„ ſible; & qu'auſſi-tôt après la délivrance des
„ Ratifications, on procederoit à l'execution de
„ ce qui auroit été ſtipulé, touchant l'évacuation
„ des Places que S. M. T. C. devoit rendre aux
„ Païs-Bas, comme auſſi touchant la démolition
„ de la Ville de Dunkerke & le comblement de
„ ſon Port; & que la même execution auroit
„ lieu, pour ce qui étoit ſtipulé en faveur de l'Em-
„ pereur & du Roi Charles III. après la Ratifi-
„ cation de S. M. Imperiale.

„ XL. QUE, pour avancer la concluſion des
„ Traitez de Paix Générale, on étoit conve-
„ nu que le 15. du même Mois de Juin; le
„ Congrès commenceroit à la Haie & que tous
„ les Rois, Princes & Etats, Alliez & autres,
„ ſeroient invitez d'y envoyer leurs Miniſtres &
„ Plénipotentiaires, pour prévenir toutes les dif-
„ ficultez ſur le Céremoniel, & afin d'avancer
„ d'autant plus, pour la concluſion de la Paix
„ Générale: Que ceux des Miniſtres, qui au-
„ roient le Caractere d'Ambaſſadeurs, ne le dé-
„ clareroient, que le jour de la ſignature. Ainſi
„ fait, convenu & ſigné par les Plénipotentiaires
„ de S. M. Imperiale, de S. M. la Reine de la
„ Grande-Brétagne, des SS. EE. des Provinces
„ Unies, avec les Miniſtres Plénipotentiaires de
„ S. M. T. C. A la Haie le 28. de Mai 1709.

Ces Mrs. étoient, pour l'Empereur, S. A. S. le Prince *Eugene de Savoie* & *Philippe Louis Comte de Zinzendorf*; de la part de la Reine de la Grande Brétagne, *le Prince Duc de Marlborough* & *le Lord Townshend*; & de la part des Etats Généraux Meſſieurs *J. V. Welderen*, *F. B. de Reede*, *A. Heinſius*, *Conink*, *F. Baron de Reede, de Renswoude*, *S. V. Goſſinga*, *E. V. Itterſum*, *W. Wichers*, *Guillaume Buys*, & *Vander Duſſen*.

Ces Articles préalables étoient conçus de maniere, & rouloient ſur des choſes de ſi grande importance, qu'on ne pouvoit guères s'attendre à les voir ratifiez par le Roi de France; qui n'étoit pas accoûtumé de ſe régler ſur les ſentimens de ſes Voiſins. Auſſi le Marquis *de Torci* & le Préſident *de Rouillé* n'eurent garde de les ſigner quoiqu'ils euſſent été dreſſez de concert avec eux, comme le Penſionnaire le déclara aux Etats, dans l'Aſſemblée du 8. Juin (1). Mr. *De Torci* étant parti, le Préſident demeura à la Haie, pour obſerver ce qui ſe paſſeroit, parmi les Alliez. Le Marquis ſuivant la promeſſe qu'il en avoit fait au Prince Eugene, de lui faire ſavoir la réſolution du Roi ſon Maître, lui écrivit de Verſailles le 2. de Juin, „ que S. M. ayant examiné les Articles Préli-
„ minaires, n'avoit pas pû les accepter, & avoit
„ donné ordre au Préſident d'en avertir les Mi-
„ niſtres des Alliez à la Haie.

Ce dernier demanda une Conférence avec les Mioiſtres des Alliez, (2) qu'ils lui donnerent le 5. de Juin. Il leur dit que le Roi, ſon Maître, ne ſauroit accepter les Articles, qu'on lui avoit envoyez, ni en particulier ſouſcrire le 10. le 11. le 28. le 29. & le 37. qui étoient, en effet, de difficile digeſtion, pour *Louis le Grand*; d'autant plus que ſes ennemis auroient ſemblé lui donner la Loi, à cauſe des victoires qu'ils avoient remportées ſur ſes Armées. Il étoit de l'interêt & de

(1) *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. pag 91.
(2) *Annales de la Reine Anne*, Tom. VIII. p. 10.

1709. de l'honneur de Louïs XIV. d'en uſer ainſi. Pour ce qui regardoit le 10. Article, il l'accepta, encore qui concernoit la poſſeſſion de l'Alſace, ſelon le ſens litteral du Traité de Munſter; mais il inſiſtoit à redemander Landau, comme l'Equivalent de l'ancien Briſac. C'étoient deux places, que ce Traité lui accordoit. Le Roi de France ne pouvoit conſentir à la démolition d'Hunningue, du nouveau Briſac, & du Fort Louïs; mais il témoignoit qu'il conviendroit de tout ce qui étoit dans le reſte du 11. Article. Pour ceux, qui regardoient le Duc de Savoie, il les rejettoit entierement, & les renvoyoit à une nouvelle diſcuſſion. Il deſapprouvoit entierement le 29. Article, dans lequel on approuvoit tout ce que l'Empereur avoit fait, contre les Electeurs de Cologne & de Baviére, & vouloit que cela fût renvoyé à une Paix Générale; mais à condition que le Haut Palatinat, & la Dignité qui y eſt attachée, ſeroit confirmée à celui qui le poſſédoit; & que les interêts des Electeurs de Cologne & de Baviére ſeroient rétablis, dans les Articles Préliminaires. Enfin le Roi de France proteſtoit ſur tout, contre l'Article 37. où on lui donnoit ſeulement deux Mois, pour vuider la Monarchie d'Eſpagne.

Ces difficultez, ayant été appuyées par la Cour de France, furent communiquées par De Rouïllé au Comte *de Ztutzendorf*, au Duc de *Marlborough*, au Vicomte de *Townshend* & à Mr. *Heinſius*. Ils eurent là-deſſus une Conférence entre eux; dans laquelle il fut déclaré qu'on ne devoit faire aucun changement dans les Préliminaires, ſur tout où les François demandoient qu'ou en fît, & qui étoit eſſentiel au Traité, comme on le leur fit dire. De Rouïllé fut averti de ſe préparer, pour partir en vingt-quatre heures. Mais le 6. de Juin il fut voir le Duc de Marlborough, & propoſa d'avoir encore une Conférence, la nuit ſuivante; où il ne ſe paſſa autre choſe, ſinon que les Alliez déclarerent au Préſident, qu'*ils ne ſe vouloient relâcher ſur aucun des Articles, dont ils étoient convenus, & que ſi ſon Maître n'y acquieſçoit pas, ils ne ſe tiendroient plus obligez par ces Articles, après le 15. du Mois.* Le Miniſtre François déclara n'avoir aucun autre Ordre, & ſe retira. Le même ſoir, Mr. *Walpole*, Secretaire des Plenipotentiaires Anglois, apporta à la Haie la Ratification des Préliminaires.

Le 8. le Penſionaire de Hollande fit rapport aux Etats de la déclaration de Mr. *de Rouïllé*, & du Refus que faiſoit le Roi T. C. de ratifier les Articles dont on étoit convenu avec ces Miniſtres: ſur quoi il fut unanimement reſolu dans l'Aſſemblée des Etats, de pouſſer la Guerre avec vigueur, juſqu'à ce qu'on eut reduit l'Ennemi commun à conſentir à une Paix ſure & honorable: & dès le même ſoir on envoya un Paſſeport à Mr. De Rouillé avec ordre de ſortir inceſſamment de toutes les Terres de la dépendance des Etats. Il partit en effet le lendemain 7. Juin, après avoir déclaré que ſi les Alliez avoient voulu ſe contenter du 5. Article touchant l'Eſpagne, le Roi de France auroit pu être porté à ſe relâcher ſur les Articles qui regardoient l'Alſace & le Duc de Savoye (1), mais les Alliez ne voulurent ſe relacher ſur rien. On avertit en ſuite les Ambaſſadeurs de l'Empereur & de la Reine de la G. B. de ce qui s'étoit paſſé, & ils remercierent les Etats de leur fermeté. Le Roi de France écrivit auſſi aux Gouverneurs des Provinces & aux Evêques de ſon Royaume, une Lettre circulaire, dans laquelle il informoit ſes Sujets des raiſons qui l'avoient empêché de ſouſcrire aux conditions que les Alliez avoient voulu lui impoſer, où il ſe plaint des demandes exceſſives de ſes Ennemis; & de l'inhumanité avec laquelle on vouloit le contraindre à abandonner le Roi d'Eſpagne ſon Petit-Fils & l'obliger à deſcendre du thrône: Il leur ordonne de *faire ſavoir à ſes Peuples qu'ils jouiroient de la paix s'il eut dépendu ſeulement de ſa volonté de leur procurer un bien qu'ils déſirent avec raiſon, mais qu'il falloit l'acquerir par de nouveaux efforts, puiſque les conditions immenſes qu'il auroit accordées, ſont inutiles pour le rétabliſſement de la tranquillité publique.* Cette Lettre aux Gouverneurs des Provinces étoit accompagnée d'une Lettre à l'Archevêque de Paris & à tous les Archevêques & Evêques du Royaume pour leur ordonner de nouvelles Prières, afin d'obtenir la bénédiction du Ciel ſur les Armes de Sa Majeſté & pour parvenir à une heureuſe Paix: Il eſt pourtant certain que ces propoſitions que l'on traitoit d'injuſtes, & d'exorbitantes ne tendoient qu'a faire reſtituer à la France ce qu'elle s'étoit appropriée par la Loi du plus fort depuis le Traité de Weſtphalie, & celui des Pyrenées. 1709.

La Guerre continua donc & le Duc de Marlborough partit de la Haye le 9. de Juin, le même jour que Mr. de Rouïllé en étoit ſorti pour retourner en France. Il ſe rendit le lendemain à Bruxelles. Le Prince Eugene, y étoit déjà, dès le commencement du Mois. Ces deux Géneraux réſolurent de faire inceſſamment l'ouverture de la Campagne, en aſſemblant leur principale Armée, entre Menin & Oudenarde; excepté un Camp volant de douze Bataillons & d'autant d'Eſcadrons, qui demeura près d'Aloſt, ſous le Géneral *Murray* & le Major Géneral *Chanclos*, pour couvrir Bruxelles, & le Brabant, & obſerver un petit corps des Ennemis, qui s'aſſembloit. Les Ennemis étoient auſſi en marche, pour former leur Armée, près de Lens, ſous le commandement du Maréchal de Villars, qui s'y retrancha.

Les deux Géneraux des Alliez ſortirent de Bruxelles le 12. de Juin, eſcortez de deux cens chevaux, & ſe rendirent à Gand le 22. de Juin pour aller former leur Armée; ce qu'ils ne purent pas faire ſi-tôt, à cauſe des pluyes. On aſſure que les Troupes des Alliez, pour cette Campagne, étoient de cent-dix-mille hommes, qui furent aſſemblez autour de Courtrai & de Menin. Ils trouverent les François commandez par le Maréchal de Villars & ſi avantageuſement poſtez, qu'ils ne jugerent pas à propos de les attaquer. Ils ſe réſolurent à aſſieger plûtôt une Ville, parce que le Maréchal avoit affoibli ſes Garniſons, pour renforcer l'Armée, qui devoit tenir la Campagne, & faire tête à l'Ennemi. Ils cachoient néanmoins, avec ſoin, leur deſſein, & pour donner le change aux François, on envoya le gros bagage à l'Ile, ce qui fit croire aux uns & aux autres, qu'il y auroit une Bataille. Mais les Alliez décamperent à environ neuf heures du ſoir des bords de la Deule, ſans faire battre une partie de la nuit les Tambours, ni ſonner les Trompetes, comme pour ſurprendre l'ennemi. Mais on fut bien ſurpris, quand on remarqua que l'Armée tournoit à gauche; ſi bien qu'elle arriva le 27. au matin, devant Tournai, qu'elle inveſtit un peu après; ſans que les François euſſent ſoupçonné ſon deſſein. Il n'y avoit, dans la Place, que douze Bataillons aſſez foibles, avec quatre Eſcadrons de Dragons, ſous le commandement de Mr. de *Surville*, Lieutenant Géneral. Le Prince *de Naſſau*, Gouverneur de Friſe, fut d'abord détaché avec trente Eſcadrons, & dix Bataillons, pour ſe rendre maître de St. *Amand* & de *Mortagne*, poſtes néceſſaires, pour couvrir

(1) *Annales. ibid. p.* 10.

1709. couvrir le Siege. La Garniſon de S. Amand ſe retira promptement à Valenciennes, ſans eſſayer de ſe défendre, & celle de Mortagne ſe rendit le lendemain priſonniere de guerre, dès que les Alliez eurent pris l'épée à la main une redoute.

Outre le Détachement que commandoit le Prince de Friſe, on en fit un ſecond ſous le commandement du Lieutenant Géneral Lumley qui étoit deſtiné à renforcer le Général Dompré, qui ayant décampé le 26. d'Aoſt, avoit pris ſon poſte auprés de Tournai avec neuf Eſcadrons, & cinq Bataillons: & toute l'Armée ayant ſuivi ces deux Détachemens, Tournai ſe tronva inveſti de l'un & de l'autre côté de l'Eſcaut. Le Duc de Marlborough pris ſon quartier à Willemeaux, & s'étendit juſqu'à la Chauſſée de Douai; & le Prince Eugene étendit le ſien le long de la chauſſée de Marquain donnant à ſon campement, la forme de Demi-Lune. Comme les François n'avoient pas ſoupçonné que les Alliez entreprendroient ce ſiege, ils n'avoient pas fait les Proviſions néceſſaires pour le ſoûtenir; le Gouverneur de la Place ſe ſaiſit de la plus grande partie du bled, qu'il trouva chez les Habitans, & envoya pluſieurs des Bourgeois hors de la Ville; pour en ramaſſer le plus, qu'ils pourroient, & en faire de même du bêtail, qu'ils pourroient acheter, & de l'amener dans la Place. Ils enleverent tout ce qu'ils purent trouver. Ils raſſemblerent en effet quelque bêtail; mais ceux qui étoient ſortis, pour cela, furent pris en retournant, avec leur beſtiaux, excepté neuf ou dix Dragons; le reſte ſe ſauva dans le voiſinage. Les Aſſiegeans, pour gagner les habitans du plat Païs, les leur firent rendre, pour attirer le plus de vivres au Camp, qu'il ſeroit poſſible.

Le 28. les François firent ouvrir les Ecluſes de Valenciennes & de Condé, pour empêcher que les differens poſtes des Alliez ne puſſent avoir aucune communication entre eux; mais on remedia à cela, en faiſant faire des ponts, par tout où ils étoient néceſſaires; de ſorte que la communication des quartiers fut rétablie. Le Maréchal de Villars entreprit auſſi de jetter du ſecours dans la place, mais tous les detachemens: qu'il envoya furent obligez de revenir ayant trouvé les avenuës trop bien gardées. Aprés que les Chefs de l'Armée confédérée eurent ainſi remedié de leur mieux aux difficultez, qui ſe trouvoient à attaquer Tournai; ils ouvrirent la tranchée le 7. de Juillet, & l'attaquerent vigoureuſement, comme on le pourra voir dans les Rélations, qui en ont été faites (2) en ce tems-là.

Enfin la ville de Tournai fut obligée de capituler le 28. de Juillet, & ſe rendit le 30. Elle coûta aux Aſſiegeans trois-mille-deux-cens-dix tuez, ou bleſſez. Cette reddition ne regardoit que la Ville; mais la Citadelle retarda la ſienne, juſqu'au 4. d'Août, & la fit à condition que le Roi en approuveroit les Articles, ce qu'il ne voulut pas faire d'abord. Mrs. de *Lalo* & *de Ravignan* Officiers dans la Citadelle, pour le Roi de France, furent à la Cour. Mais ce Prince refuſa d'abord d'aprouver les conditions, auxquelles on l'avoit renduë. Cependant il ne fut pas poſſible de la retenir guére plus long-tems; puis que la Garniſon fut obligée de ſe rendre le 3. de Septembre.

Aprés la priſe de Tournai les Alliez formerent le deſſein d'aſſiéger Mons, à moins qu'on ne put engager le Maréchal de Villars à une Bataille. Dans cette vuë le Prince de Heſſe fut détaché avec 60. Eſcadrons & 4000. Fantaſſins pour forcer les Lignes entre la Haine & la Sambre; & toute l'Armée ſuivit ce Détachement. Le Prince de Heſſe étant entré dans les Lignes ſans coup ferir, parce que les François les avoient abandonnée à ſon approche, le Maréchal de Villars ſe retira avec ſon Armée à Quieverain derriére la Scarpe. Cet obſtacle étant ſurmonté, Mons fut inveſti & les Généraux des Alliez prirent chacun leur poſte. Cependant l'Armée Françoiſe renforcée de toutes ſes Garniſons, s'étant approchée le 9. elle vint occuper les Bois de Lagniéres, de Sart, & de Janſart, qui étoit un poſte très-avantageux par ſa ſituation naturelle, mais que les François rendirent encore plus fort par un triple Retranchement, muni de canons, & par de grands abattis de bois auxquels ils travaillerent avec une diligence incroyable. 1709.

Les Généraux des Alliez ayant conſidéré l'importance de ce poſte, & combien les François pourroient les incommoder de là pendant le Siége, reſolurent de les en déloger. On differa ſeulement l'attaque d'un jour pour donner le tems aux Troupes que l'on avoit laiſſé à Tournai de joindre l'Armée, & les Ennemis profiterent de cet intervalle pour perfectionner leurs Retranchemens. Tout étant diſpoſé pour l'Attaque, le Combat commença le 11. à 8. heures du matin & dura juſques à 2. heures aprés-midi, avec une grande tuerie de part & d'autres: mais au bout de ce tems-là, les Ennemis ayant été chaſſez de tous leurs Retranchemens, & l'Armée des Alliez s'étant fait jour au travers des bois & des buiſſons, les François ſe retirerent avec précipitation du coté de Maubeuge, de Condé & du Queſnoi abandonnant leurs bleſſez & leurs Canons. Voici comment le P. Daniel rapporte ce combat. „ Nôtre Armée, *dit-il*, occupoit les Bois de Sart & de Janſart & avoit un Retranchement devant elle. Les Ennemis furent repouſſez aux trois premieres „ attaques, qu'ils firent depuis huit heures „ du Matin juſqu'à Midi. A la quatriéme, ils „ entrerent dans les Retranchemens, par la gauche, & furent encore repouſſez, par le Maréchal, qui y accourut. La bleſſure, qu'il reçut alors, l'ayant obligé de ſortir du combat, „ l'aile gauche ſe retira en bon ordre. Pendant „ ce tems-là les ennemis pénetrerent dans le centre, le Maréchal de Bouflers les fit charger ſix „ fois par la Maiſon du Roi, & par d'autre Cavalerie. Deux ou trois de leurs lignes furent „ renverſées & percées à chaque charge, & ſans „ leur Infanterie à la faveur de laquelle ils ſe rallioient, ils euſſent été entierement defaits. Cependant le Maréchal de Bouflers, les voyant „ maîtres du Bois de Sart, donna des ordres pour la „ retraite. Nôtre Armée fit ſi bonne contenance, en ſe retirant, que les Ennemis ceſſerent de „ la ſuivre au ruiſſeau de Tainier; d'où elle marcha tranquillement, vers le Queſnoi, avec „ trente-deux drapeaux, ou étendarts, qu'elle „ leur avoit pris. Le champ leur coûta prés de „ trente mille hommes ou bleſſez, ou tuez. La „ perte, que ſouffrit notre Armée, fut moindre „ des deux tiers.

Voilà le cas où ſe trouverent les Eſpagnols aprés une Bataille perduë, par l'Empereur Charles V. ſi l'on en croit *Sandoval*, ſon Hiſtorien, qui a mis dans le Titre d'un Chapitre: *les Eſpagnols victorieux s'enfuyent*.

Aprés avoir vu la Relation de l'Hiſtorien François, l'équité veut que nous rapportions auſſi les Relations qui furent publiées par les Anglois & par les Hollandois. Vnici comme les Anglois (1) racontent ce Combat: „ Les Troupes, „ qui vinrent de Tournai, avant le 11. de „ Sep-

(2) *Voyez particuliérement* les Annales de la Reine Anne ſur cette Année au Tom. VIII.

(3) *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. p. 51.

1709. „ Septembre, au matin, joignirent l'Aile Droite, vis-a-vis du bois de Sart, ou l'Aile Gauche étoit poſtée. Le Prince Eugene, „ le Duc de Marlborough, & les Députez des „ EE. GG. Mis. *Rantwyck*, *Hoofi* & *Goſtinga* „ paſſerent à cheval entre les deux Armées, & „ virent tomber, à leurs côtez, quelques-uns, de „ ceux qui les accompagnoient. Un peu apres huit „ heures, le ſignal du Combat fut donné, par „ cinquante volées de Canon; aprés quoi, le „ Prince Eugene s'avança, avec l'Aile droite, „ vers le Bois de Sart & 36 Bataillons de la même Aile, commandez par le Géneral *Schuylembourgh*, le Duc d'*Argyle*, & d'autres Officiers „ Géneraux. Les vingt-deux autres furent ſous „ le commandement du Comte de Lottum. Ces „ Troupes attaquerent, avec beaucoup de bravoure, l'Ennemi, malgré les hayes de branches entre-lacées, qui avoient été faites pour „ couvrir l'Armée Françoiſe, & s'en ſaiſirent, „ en ſurmontant encore quelques autres difficultez. Ils chaſſerent, en une heure de tems, les „ François des bois de Sart & de Taiſniére. Le „ Géneral *Withers*, avec dix neuf Bataillons, attaqua Taiſniére & Blaigniére, avec la méme vigueur, & eut un ſemblable ſuccès.

„ Trente-ſix Bataillons des Etats, commandez „ par le Prince d'Orange, Gouverneur de Friſe, „ & par le Baron Fagel, attaquerent les Ennemis, qui s'étoient poſtez dans le Bois de la „ Marte, & qui s'y étoient fait trois Retranchemens, bien garnis d'hommes. On y trouva „ une grande reſiſtance, & l'on perdit bien du „ monde, pour s'en rendre maître. Auſſi-tôt „ que l'Ennemi commença à lâcher pied, on l'occupa. Le reſte de l'Armée Françoiſe ſe retira „ en confuſion, en partie à Maubeuge & à Valenciennes & d'autres à Condé. Il reſta, entre les „ mains des Alliez, non ſeulement le Champ de „ bataille, mais encore ſeize de leurs Canons, „ vingt Drapeaux, vingt-ſix Etendards, & autres „ marques inconteſtables de la victoire. Les Alliez firent auſſi beaucoup de priſonniers, dont „ quelques-uns furent faits dans l'action-méme, „ & dans la pourſuite des Ennemis; mais la plûpart furent pris le lendemain à Bavai, & en „ d'autres places voiſines.

A cette Relation nous joignons la Lettre du Comte de Tilli écrite à leurs H. P. le même jour du Combat, qui eſt une piéce pour le moins auſſi authentique que le recit du P. Daniel.

*Lettre du Général Comte de Tilli, à Leurs Hautes Puiſſances.*

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,

„ JE me donne l'honneur de féliciter V. H. P. „ de la grande Victoire remportée aujourd'hui „ ſur l'Armée Ennemie, par la bonne conduite „ & l'intrepidité de M. le Prince Eugene de Savoye, & de M. le Duc de Marlborough.

„ Le Maréchal de Villars ayant vû l'heureux ſuccès de nôtre entrepriſe ſur les Lignes „ au deſſus de Mons, aſſembla toute ſon Armée, „ & vint ſe poſter pres de Quevrain, faiſant répandre le bruit parmi ſes Troupes, qu'il étoit „ abſolument réſolu de nous venir attaquer: Il „ en avoit déja fait mine dés le Samedi & le Dimanche d'auparavant, ayant fait divers tours „ tantôt à la droite & tantôt à la gauche de ſon „ Armée, avec pluſieurs Eſcadrons, qui s'avancérent tant du côté de Boſſut, que vers les ouvertures qui ſont entre le Bois de Grand Blaugies (autrement de Sart) & celui de Langue- „ terres. Cela nous fit prendre le parti de paſſer incontinent la Trouille, & d'occuper les Hauteurs & les Plaines qui ſont entre la Haine & „ les Riviéres de Bougnies, & le Grand & Petit Quevi. Le Maréchal de Villars qui étoit „ campé depuis la Haine près de Montrueil, juſqu'à Athis & Montigni ſur Roc, reçût en ce „ tems-la ſon dernier renfort, ſçavoir le Corps „ de M. d'Artagnan, qui avoit eu la garde du „ Camp entre Betbune & la Baſſée, & qui avoit „ raſſemblé toute l'Infanterie qu'il avoit pû tirer des Garniſons d'Ipres, d'Aire & autres Places de ce côté-là; de ſorte qu'il s'eſt trouvé „ beaucoup plus fort que nous en nombre de Bataillons & d'Eſcadrons. 1709.

„ Avant hier au matin, ce Maréchal ſe mit „ en marche avec ces Forces, étendant ſa Droite par dela le coin du Bois de Lagnieres, qu'il „ fit auſſi-tôt occuper, de méme que celui de „ Sart & les Buiſſons qui ſont aux environs, juſqu'au delà du Village d'Aunoit. Il fit auſſi occuper les Buiſſons d'un Hameau, nommé Blacquet, ſitué entre ces deux Bois; de ſorte qu'il „ ne reſtoit que très peu d'ouverture entre ledit „ Hameau & le Bois de Lagnieres: les Ouvertures étoient plus grandes vers le côté du Bois „ de Sart.

„ Sur l'avis de cette marche, les Géneraux „ s'aſſemblérent près du Maulin de Sart, où il „ fut réſolu de faire avancer l'Armée, afin d'occuper avec la nôtre la Plaine qui eſt entre les „ deux Bois: celle du Prince Eugene fut poſtée „ dans les Ouvertures du Bois à nôtre Droite, „ ce qui fut executé avec toute la diligence poſſible. Cependant le jour ſe trouva trop court „ pour attaquer les Ennemis, parce que l'Aile „ droite étoit trop éloignée pour arriver à tems „ à ſon Poſte. On auroit bien pû les attaquer „ le lendemain, qui étoit hier, avant qu'ils euſſent achevé leurs Retranchemens devant les „ Ouvertures, & fortifié les Buiſſons qu'ils occupoient, qui leur ont été d'une plus grande „ utilité que leurs Lignes; mais on jugea plus à „ propos d'attendre les Troupes du Siege de „ Tournai, qui ſont arrivées ce matin, afin qu'elles euſſent part à l'Action.

„ Le ſignal de l'Attaque ayant été donné ce „ matin entre 8. & 9 heures, par une forte canonnade à l'un & à l'autre côté; l'Infanterie „ de l'Aile droite a commencé l'attaque des Buiſſons & des Retranchemens, au coin du Bois „ de Sart; & celle de l'Etat le long du Bois de „ Lagnieres, & aux deux côtez dudit Hameau „ de Blacquet: Le feu y a été d'une très-grande „ violence, & particuliérement à l'Attaque de „ l'Infanterie de l'Etat, qui a beaucoup ſouffert, „ à cauſe des triples Retranchemens qui étoient „ de ce côté-là, ſans avoir pû les emporter, „ nonobſtant toute la bonne conduite & la bravoure du Prince de Naſſau, & la vigueur des „ Officiers & Soldats, que l'on peut dire s'être „ tous diſtinguez: les derniers Bataillons qui ſoûtenoient, ſe ſont avancez avec la méme bonne „ contenance que ceux qui avoient deja été maltraitez: l'Infanterie de l'Aile droite a pareillement fait tous les efforts imaginables, & s'eſt „ d'abord emparée de quelques Poſtes; mais elle „ a été arrêtée par d'autres Retranchemens, où „ le feu a été très-violent juſqu'à environ 2. heures après midi, que le feu de nôtre Infanterie „ a commencé de redoubler.

„ Dans le méme tems, l'Armée du Prince „ de Savoye a eu le bonheur de percer, & de „ mettre en deſordre l'Aile droite des Ennemis.

„ Cepen-

1710. „ Cependant, nous avons de nôtre côté fait une „ ouverture pour introduire la Cavalerie dans la „ Plaine, où le Prince Hereditaire de Heſſe a „ conduit, avec une bravoure extraordinaire, „ les premiers Eſcadrons de la Cavalerie de nôtre „ Aile gauche. Après que la Cavalerie a com- „ mencé à penetrer, la Victoire s'eſt bien-tôt „ déclarée: les Eſcadrons Ennemis, qui ſe ſont „ preſentez en grand nombre, ont été chargez „ dès qu'il y en a eu des nôtres de formez, qui „ dans le commencement ont eu beaucoup de „ peine à ſe ſoûtenir contre le grand nombre des „ Ennemis; mais ayant été renforcez de tems en „ tems, ſecondez à la droite par les Eſcadrons „ du Prince Eugene, les Ennemis n'ont pû „ ſoûtenir nôtre effort, & ils ſe ſont retirez en „ nous abandonnant le Champ de Bataille: ils „ ſe ſont pourtant ralliez pluſieurs fois: mais le „ reſte des Eſcadrons de l'Aile gauche ayant „ joint ceux de la droite, on a achevé de met- „ tre en fuite leur Cavalerie, qui s'eſt retirée „ par le chemin de Bavay & de Quenoy: leur „ Infanterie, qui s'étoit encore maintenuë dans „ quelques Buiſſons, s'eſt retirée le long des „ Bois, partie du côté de Maubeuge, & par- „ tie par le méme chemin que la Cavalerie, „ abandonnant la plus grande partie de leur „ Artillerie, & autres marques d'une Victoire „ complete, dont on ne peut pas encore dire „ les particularitez.

„ Je me donne auſſi l'honneur de notifier à „ V. H. P., que le Lieutenant Géneral De- „ dem, avec un Corps de 3000. hommes, ſe „ rendit hier maître de St. Guillain. Je ſuis, „ &c.

Après le Combat, les Géneraux des Confédérez ayant viſité le terrein, d'où ils avoient chaſſé les François, ne purent pas s'empêcher d'être ſurpris de la grandeur des difficultez, qu'il leur avoit fallu ſurmonter, pour en venir à bout.

Quelques jours s'étant paſſez à faire repoſer l'Armée, à panſer les bleſſez & à enterrer les morts, on reprit le premier deſſein du Siége de Mons. La direction du Siége fut donnée au Prince Héréditaire de Friſe, & les attaques furent pouſſées avec tant de vigueur que les Aſſiégez furent contraints de capituler le 21. après vingt-cinq jours de Tranchée ouverte, quoique les Ennemis euſſent publié que la Ville étoit munie de tout ce qu'il falloit pour ſoûtenir un Siége de ſix mois.

La reduction de cette importante Place, après une Bataille auſſi ſanglante que celle de Malplaquet étoit une nouvelle preuve de la victoire que les Armées des Alliez avoient remportée ſur celle des Ennemis. Il étoit pardonnable aux Généraux François de s'attribuer les avantages de cette mémorable Journée parce que leurs Troupes s'étoient mieux defenduës derriere leurs Retranchemens, qu'elles n'avoient fait pendant toute la Guerre, & de ne laiſſer aux Alliez que le Champ de Bataille, & le nom d'une Victoire. Mais le Siége & la priſe de Mons qui ſuivit de près ce fameux Combat: ſans que l'Armée de France oſât faire le moindre mouvement pour ſecourir la Place, ou interrompre les Aſſiégeans, apprit à tout l'Univers ce que l'on devoit penſer de la gloire que les François s'étoient acquiſe dans cette grande Journée, où ſuivant le rapport du Maréchal de Bouflers, *toute l'Infanterie des Alliez avoit été défaite & ruinée.*

La Saiſon étant trop avancée pour former de nouvelles entrepriſes, la Campagne finit par la reduction de Mons; & les Armées de part & d'autre ſe retirerent dans leurs Quartiers d'Hiver.

CELLE de 1710. commença par le Siége de 1710.
Douai. Mais avant de parler des progrès que les Armes des Alliez firent encore cette année, il faut dire un mot des Conferences pour la Paix qui ſe commencerent au Mois de Mars à Gertruydemberg. La France ſe ſervit de Mr. de Petekum, Miniſtre du Duc de Holſtein à la Haye, pour les renouer. (1) Mr. de Torci s'étant expliqué nettement par une Lettre *que le Roi de France conſentiroit à tous les Articles Préliminaires excepté le 37. pour lequel il ſeroit queſtion de chercher un Equivalent*; ſur ce fondement on expedia des Paſſeports pour les Plenipotentiaires François, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac, qui arriverent à Anvers le 9. Mars, & de là ſe rendirent à Gertruydemberg qui étoit le lieu que l'on avoit choiſi pour les Conferences. Les Etats nommerent de leur côté Mr. Buys & Mr. vander Duſſen pour écouter les Propoſitions des François. Il y eut pluſieurs Conferences dans leſquelles les Miniſtres de France ne firent autre choſe que propoſer des Plans de Partage demandant tantôt les Royaumes de Naples & de Sicile pour le Roi Philippe; tantôt ſe déſiſtant du Royaume de Naples & propoſant en échange celui d'Arragon, & tantôt ſe contentant de celui de Sicile & de Sardaigne, & des Places Eſpagnoles qui ſont ſur les côtes de Toſcane. Ils offrirent encore une ſomme d'argent aux Alliez pour continuer la guerre en cas que le Duc d'Anjou ne voulut pas renoncer à la Monarchie d'Eſpagne, & ſe contenter de la Sicile & de la Sardaigne. Les Députez des Alliez furent extrêmement ſurpris de voir que les Miniſtres de France ne faiſoient que former de nouveaux incidens ſans en venir à un Equivalent pour le 37. Article, le ſeul ſur lequel on n'étoit pas d'accord & qui devoit être le principal objet de la Négociation. On s'apperçut bien-tôt que la Cour de France n'avoit d'autre but que d'amuſer les Alliez, de ſemer la jalouſie entre eux, & d'animer les Peuples à ſupporter plus patiemment le fardeau de la Guerre par l'eſperance d'une prochaine Paix. De ſorte qu'après diverſes Conferences, cette ſeconde Négociation fut rompuë le 25. Juillet, avec auſſi peu de ſuccès que celle de l'Année précedente. (2) On remarqua dès lors que les François ne paroiſſoient plus ſi ardens pour la Paix, & qu'ils en traitoient avec plus d'indifference, ſoit qu'ils ſe flattaſſent d'une diverſion du côté du Nord, ſoit que les brouilleries & les diviſions qui éclatterent alors à la Cour d'Angleterre, leur fit eſperer quelques heureuſes Revolutions pour leurs Affaires. Il eſt certain, comme le remarque le P. Daniel, que *les Alliez eurent ſujet de ſe repentir de n'avoir pas accepté les Propoſitions qui leur furent faites à Gertruydemberg*: mais il y a tout lieu de croire qu'ils ne s'en ſeroient point repentis ſi l'inconſtance de la Reine Anne, qui changea tout à coup de conduite, ou l'argent de France répandu à propos, n'avoit produit dans ce Royaume un changement qui releva les eſperances abbatuës des François, & qui fit perdre aux Alliez les principaux avantages qu'ils étoient en droit de ſe promettre d'une Guerre auſſi glorieuſe que celle qu'ils avoient ſoutenuë juſqu'alors.

Pendant que ceci ſe paſſoit à Gertruydemberg,

(1) *Annales de la Reine Anne*, Tom. IX. p. 3.
(2) *Ibid.* p. 22.

1710. berg, la campagne s'ouvrit en Flandres. Le Prince Engene & Mylord Marlborough ayant aſſemblé leur Armée aux environs de Tournai, elle ſe mit en marche le 20. de Mars, & fit tant de diligence qu'elle ſurprit les Lignes que les François avoient élevées pour couvrir Douai, & leurs autres Places. L'Armée de France s'étant aſſemblée de l'autre côté de la Scarpe fit mine de vouloir diſputer le paſſage de cette Rivière, mais ſur l'approche de l'Armée des Alliez, les François ſe retirerent avec précipitation du côté de Cambrai, & laiſſerent ainſi la liberté de faire le ſiege de Douai. Cette Place fut inveſtie le 22. Avril. La Tranchée fut ouverte la nuit du 4. au 5. de May. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough commandoient eux-mêmes le ſiege. L'Hiſtorien François dit que Mr. d'Albergotti, qui commandoit dans la Place, ſe défendit fort bien; mais comme il fut auſſi vigoureuſement attaqué, il fut contraint de capituler le 25. Juin. Pendant le Siege l'Armée de France vint camper dans la Plaine de Lens pour incommoder les Aſſiégeans: mais ayant trouvé par tout que l'on étoit diſpoſé à les recevoir, ils s'en retournerent ſans rien faire.

La priſe de Douai fut ſuivie de celle de Bethune, d'Aire, & de St. Venant. Pendant que l'on étoit occupé au Siege de cette derniére Place, un Détachement de 4000. hommes de l'Armée Françoiſe, commandé par Mr. de Ravignan, ſurprit ſur la Lis un Convoi des Alliez de 46. bâteaux chargez de diverſes Munitions de guerre. Il étoit eſcorté par 12. ou 1300. hommes ſous les ordres du Comte d'Athlone, & de plus de 2. mille ſelon le P. Daniel. Le Comte d'Athlone voyant approcher l'Ennemi, fit ranger ſon Eſcorte en Bataille: Il y eut un rude combat, mais il fallut ceder au nombre; quatre ou cinq cens furent tuez, ou noyez, environ 600. furent faits priſonniers entre leſquels ſe trouva le Comte d'Athlone; le reſte ſe ſauva à Deinſe. Des 46. bâteaux il y en eut 27. de brûlez ou coulez à fond. Le reſte échappa à la pourſuite de l'Ennemi.

Ce contre-tems ralentit pour quelques jours les attaques d'Aire & de St. Venant que l'Armée des Alliez aſſiégeoit en même-tems. La premiére de ces deux Places, comme la plus conſiderable, ſe défendit le plus long-tems, elle tint 52. jours de tranchée ouverte: mais enfin les Aſſiégeans ayant donné l'aſſaut au Corps de la Place & s'étant logez ſur la brêche, Mr. de Goëbriant, qui y commandoit, fut contraint de capituler, & de remettre la Place aux Alliez le 8. de Novembre. Par la conquête de toutes ces Places, les Alliez non ſeulement couvroient la Ville de Lille, & toutes celles dont ils s'étoient emparez le long de la Lis & de l'Eſcaut, mais ils s'étoient encore établis dans l'Artois, ils ſe voyoient en état d'étendre leurs logemens & leurs contributions, & de pénétrer bien avant ſur les terres de France. Tous ces Sieges furent faits à la vuë de l'Armée Françoiſe, qui fit mine au commencement de vouloir riſquer une Bataille, mais qui ſe contenta de ſe poſter avantageuſement & de ſe rétrancher, pour ſe tenir ſur la défenſive.

1711. Quoique la faveur & le credit du Duc de Marlborough fut conſiderablement diminué à la Cour d'Angleterre, par l'expulſion de ſes Créatures que la Reine Anne priva de leurs emplois, & par le choix qu'elle fit de nouveaux Miniſtres Ennemis du Duc, cependant on ne laiſſoit pas à la Cour d'avoir encore quelque ménagement pour un Général qui avoit ſi bien merité de la Nation, & que la Reine & les deux Chambres du Parlement avoient ſi ſouvent loué & remercié de ſes grands & ſignalez ſervices. Le Duc étant arrivé à Londres dès le Mois de Janvier de cette Année, la Reine lui temoigna, comme à l'ordinaire, beaucoup de ſatisfaction de ſa conduite & lui confirma le Commandement de ſes Armées en Flandres; ſoit que les nouveaux Miniſtres ſe flattaſſent de l'attirer dans leur parti, ſoit qu'ils cruſſent avoir encore beſoin de lui, & que le tems ne fut pas convenable pour faire éclater ſa diſgrace. Quoiqu'il en ſoit, les Etats Généraux ayant écrit à la Reine d'Angleterre pour lui témoigner combien la préſence du Duc étoit néceſſaire en ces Provinces, pour prendre de bonne heure des meſures contre l'Ennemi commun & concerter enſemble les Operations de la Campagne prochaine: Sa Majeſté fit à L. H. P. la réponſe qui ſuit: 1711.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ NOs bons Amis, Alliez & Confédérez. Nous avons vû par vôtre Lettre du 27. „ de ce Mois les raiſons qui vous ont porté à „ nous prier de renvoyer au plûtôt le Duc de „ Marlborough: Nous convenons avec vous de „ la néceſſité qu'il y a de prendre toutes les pré„ cautions poſſibles contre les deſſeins de nos En„ nemis; & comme nous ſommes très-ſatisfaits „ nous-mêmes de la Capacité & des Services ſi„ gnalez dudit Duc de Marlborough, nous ſom„ mes bien aiſes de voir que vos ſentimens ſur „ ſon ſujet ſe rencontrent parfaitement avec les „ nôtres; & conformement à vos ſouhaits, „ Nous lui avons d'abord ordonné de ſe prépa„ rer à retourner en Hollande auſſi-tôt qu'il ſera „ néceſſaire, & il ne manquera pas de ſe rendre „ auprès de vous dans le tems que vous avez „ marqué, pour y concerter les meſures néceſſai„ res, & pour les mettre en éxécution avec ſa „ prudence & ſa vigueur accoûtumée. Au reſte „ nous prions Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puiſ„ ſans Seigneurs, nos bons Amis, Alliez & Con„ fédérez, en ſa Sainte & digne Garde. Ecrit „ à nôtre Cour à St. James le 31. jour de Jan„ vier l'an 17$\frac{11}{12}$. & de nôtre Regne le neuviéme. „ Vôtre bien bonne Amie &c.

En conſequence de cette Lettre Mylord Duc partit de Londres à la fin de Fevrier & arriva le 4. Mars à la Haye, (1) apportant avec lui de nouvelles aſſurances de la part de la Reine que le changement qu'elle avoit fait dans ſon Miniſtre, n'en apporteroit aucun dans ſon attachement à la cauſe commune, ni au payement des Troupes qui étoient à la Solde d'Angleterre. Cette Déclaration raſſura pour quelque tems les Miniſtres des Alliez, qui n'étoient pas ſans inquietude ſur ce qui ſe paſſoit dans cette Cour.

Le Duc de Marlborough ayant conferé avec les Députez des Etats ſur les Operations de la Campagne partit le 23. d'Avril de la Haye, & étant arrivé à Tournai le 25. il raſſembla ſes Troupes & ſe mit à la tête de ſon Armée.

Il commença la Campagne par la priſe d'Arleux, qui étoit un Poſte important que les Ennemis avoient fortifié, & qu'ils reprirent enſuite ſur les Alliez. Il y eut pluſieurs rencontres entre divers Détachemens qui ne décidoient de rien. Sur ces entrefaites l'Empereur Joſeph étant mort, le Duc de Marlborough fut contraint de faire un Détachement de ſon Armée de 12. Bataillons & de 30. Eſcadrons pour renforcer l'Armée, que le Prince Eugene devoit commander en Alſace, par où les François menaçoient

(1) *Annales de la Reine Anne.* Tom. X. pag. 4.

1711. naçoient de pénétrer dans l'Empire, & de traverſer l'élection d'un nouvel Empereur. Malgré cette diminution de Troupes, Mylord Duc forma le deſſein de ſurprendre les Lignes des François, qui étoient plus fortes que celles des années précedentes, (1) & que le Maréchal de Villars appelloit le *ne plus ultra* du Duc de Marlborough. Pour cet effet le 1. Août toute l'Armée des Alliez ayant décampé, s'approcha des Lignes. Le Maréchal de Villars ne doutant point qu'il ne ſeroit attaqué & ſoupçonnant que ce pourroit être du côté de Hesdin, rappella ſes Détachemens & fit tous les préparatifs néceſſaires pour bien recevoir l'Ennemi. Pour augmenter ces ſoupçons le Duc de Marlborough donna ordre aux Soldats de ſe pourvoir de faſcines, & il fut lui-même pour reconnoître les Lignes; mais la nuit du 4. au 5. l'Armée ſe mit en marche vers la gauche, avec tant de diligence qu'à 10. heures du matin, elle arriva à Bac à Bacheul où les Généraux Cadogan, Hompeſch & Murray étoient entrez dans les Lignes avec un Corps de 10000. hommes raſſemblé de diverſes Garniſons. Les Ennemis, qui s'attendoient d'être attaquez d'un autre côté, avoient retiré toutes leurs Troupes de cet endroit-là, de ſorte que ces redoutables Lignes furent emportées ſans tirer un coup. Le Maréchal de Villars, qui avoit ſuivi l'Armée, fit mine de la vouloir attaquer pendant qu'elle étoit encore fatiguée de la marche extraordinaire qu'elle avoit été obligée de faire, mais il ſe contenta de s'en approcher, & ayant vû que l'on étoit diſpoſé à le recevoir, il ſe retira derrière le Marais d'Inchi, où il étoit impoſſible d'aller à lui. Ainſi l'Armée des Alliez paſſa l'Eleaut dans la réſolution de faire le Siege de Bouchain.

Ce Siege fut d'autant plus difficile que l'Armée de France ſe polta auſſi près pour défendre la Place que les Troupes des Alliez pour l'attaquer. Pluſieurs jours ſe paſſérent à déloger les Ennemis des poſtes qu'ils avoient occupé dans les Marais qui ſont aux environs, & juſques au 18. ils conſerverent une communication avec la ville; mais enfin les Alliez étant venus à bout de tirer une ligne à travers du Marais qui ôtoit toute communication aux François avec Bouchain, on ouvrit la Tranchée la nuit du 23. au 24. Le Siege fut pouſſé avec tant de vigueur que malgré la nombreuſe Garniſon, qui étoit dans la place, les Ennemis furent contraints de battre la Chamade le 12. de Septembre & de ſubir la Loi que le Duc de Marlborough voulut leur impoſer, qui étoit de ſe rendre priſonniers de guerre, au nombre de 3100. hommes en y comprenant les bleſſez.

Mr. de Ravignan, qui commandoit dans la Place, & pluſieurs autres Officiers François ayant été relâchez ſur leur parole, & étant arrivez au Camp du Maréchal de Villars, ils ſe plaignirent hautement qu'on avoit manqué à la promeſſe qui leur avoit été faite de les laiſſer ſortir en liberté de Bouchain. Ces plaintes donnerent lieu à quelques Lettres & Mémoires entre le Duc de Marlborough & le Maréchal de Villars, où le fait fut entiérement éclairci, & la Cour de France parut ſi convaincuë de l'injuſtice de ces plaintes, qu'elle envoya ordre au Maréchal de relâcher ſur leur parole, le Comte d'Erbach, le Major Général Borek, le Comte de Denhof, le Colonel Savary & le Baron de Waſſenaer, qui avoient été faits priſonniers en diverſes rencontres, & à qui on avoit refuſé la liberté ſous prétexte de la prétenduë infraction faite à la Capitulation de Bouchain. Toutes ces Piéces furent renduës publiques alors; il n'eſt pas apparent que le P. Daniel n'en ait eu connoiſſance, & la fidelité de l'Hiſtoire demandoit qu'il en fit mention, au lieu de rapporter ſimplement, comme il fait ſur des bruits publics, que *les Aſſiégeans promirent à minuit à la Garniſon de la laiſſer ſortir en liberté: ſur cette aſſurance les Aſſiégez livrerent un coté d'une porte; mais lorſqu'ils en furent maîtres, ils forcerent la barriere & s'emparerent de la place.* Ceux qui voudront ſe donner la peine de comparer ce recit avec les Lettres du Duc de Marlborough, & le Mémoire du Général Fagel qui commandoit le Siege, ſe convaincront facilement de l'infidelité de l'Hiſtorien François. 1711.

Après la priſe de Bouchain (2) Mylord Duc auroit fort ſouhaité d'entreprendre le Siege du Queſnoy, tant pour couvrir les nouvelles Conquêtes, que pour incommoder les Garniſons de Condé & de Valenciennes. Il dépêcha même le Comte d'Albemarle pour avoir l'agrément des Etats Généraux. Mais Leurs H. P. furent d'avis, pour diverſes raiſons, de ne point entreprendre de nouveau Siege de cette Campagne; de ſorte que le Duc ayant mis ſes Troupes en Quartiers d'hiver, revint à la Haye le 6. Novembre, & repaſſa en Angleterre peu de tems après.

Les Ennemis ayant raſſemblé un Corps de 30. à 40. mille hommes au Mois de Decembre, firent ſemblant d'en vouloir à Bouchain: mais l'évenement fit voir que ce grand attroupement n'étoit deſtiné qu'à faire ſauter quelques Ecluſes, qu'à renverſer des digues, qu'à interrompre la navigation de la Scarpe, & du Canal de Douay à l'Iſle, qu'ils boucherent en pluſieurs endroits, cela dans la vuë d'ôter aux Alliez la commodité de l'eau pour remplir leurs Magazins pour la Campagne prochaine. Le Comte d'Albemarle, ayant raſſemblé quelques Garniſons, pourſuivit les Ennemis, qui ſe retirerent avec tant de précipitation qu'il ne fut pas poſſible de les joindre.

Ces Provinces firent cette année une perte irréparable dans la Perſonne de l'Illuſtre Prince de Naſſau, Gouverneur Héréditaire de Friſe & de Groningue, qui promettoit de faire revivre dans ſa Perſonne la valeur & la prudence de ſes Ancêtres, & qui s'étoit déja ſignalé dans pluſieurs Sieges & dans pluſieurs Batailles. Le Roi de Pruſſe s'étoit rendu à la Haye pour hâter la concluſion des Differens qu'il avoit avec ce Prince touchant la ſucceſſion du feu Roi d'Angleterre, dont les Etats Généraux devoient être les Arbitres. La preſence du Prince étant néceſſaire pour terminer cette affaire à l'amiable, il fut fortement ſollicité par ſa Majeſté Pruſſienne, & par les Etats de venir à la Haye. Il ſe rendit à leur inſtance, & quitta l'Armée le 11. de Juillet. Son Alteſſe ayant continué ſa route, arriva le 14. au Moerdyck, où il ſe mit ſur une barque avec Mr. Hilken Colonel de ſes Gardes, & quelques Perſonnes de ſa ſuite. Il faiſoit un fort gros tems, & la barque étoit ſur le point d'aborder de l'autre coté du rivage, lorſqu'un coup de vent la renverſa, & tous ceux qui étoient deſſus étant tombez dans l'eau, le Prince & le Colonel eurent le malheur d'être noyez, ſans que les efforts des gens de la Barque & de quelques autres qui ſe jetterent à l'eau, les puſſent ſauver. Le Prince avoit d'abord ſaiſi le mât de la Barque, auquel il ſe tint quelque tems attaché, mais une groſſe vague l'en ayant ſeparé on ne le revit plus. On chercha inutilement ſon corps pendant pluſieurs jours, juſqu'au 22. qu'un



(1) *Annales de la Reine Anne. ibid. pag.* 23.

(2) *Annales de la Reine Anne.* Tom. X. pag. 46.

1711. 22. qu'un Batelier faisant voile de Berg-op-zoom, le rencontra flottant sur l'eau assez près de l'endroit où il s'étoit noyé. Il le pêcha & le porta à Dordrecht où il a été embaumé, & ensuite envoyé à Leeuwarde pour être inhumé au tombeau de ses Ancêtres. La Princesse, Epouse du Prince, apprit cette triste Nouvelle avec une douleur inexprimable: Elle étoit enceinte de plusieurs mois, & malgré l'extrême affliction que ce coup lui causa, elle accoucha heureusement, le 1. de Septembre, d'un Prince qui fut nommé Guillaume, Charles, Henri, Friso, dont les Etats Généraux & les Etats de Hollande & de West-Frise en particulier ont été les Parrains.

Cette année 1711, sera toujours marquée dans l'Histoire, comme une des plus mémorables de nôtre Siécle, par l'étrange Révolution que l'on vit arriver dans les Affaires des Alliez. L'Union & le concert qui avoit regné jusques alors entre les Princes Alliez, les glorieux succés qui avoient accompagné leurs Armes, l'extremité où la France se trouvoit reduite, *les conditions immenses* que Louïs XIV, comme il s'en étoit expriné lui-même, avoit fait offrir aux Alliez deux ans auparavant, tout cela sembloit promettre à l'Europe une Paix honorable où toutes les Parties interessées devoient trouver leur sureté & leur avantage. Mais toutes ces grandes esperances s'en furent en fumée, par le changement de la Reine Anne, & par les mesures que les nouveaux Ministres de la Cour d'Angleterre trouverent à propos de prendre en épousant les intérêts de la France avec autant de zele & de chaleur, que cette Cour en avoit témoigné ci-devant pour la Cause commune. Un service si important rendu au Roi Très-Chrétien, dans des circonstances si critiques, par une Couronne qui a toûjours été Rivale de celle de France, & qui avoit contribué plus que tout autre à son abaissement, est un de ces revers de Politique qui étonnerent toute l'Europe, & la France même, qui avoit peine à le comprendre, & qui regarda les premiéres démarches de la Cour d'Angleterre comme un piége dont on devoit se défier: mais l'étonnement redoubla lorsqu'à la conclusion de la Paix on vit combien peu il en avoit coûté à la France pour mettre les Ministres d'Angleterre dans ses intérêts, & avec quel artifice elle sut éluder au Congrés d'Utrecht les demandes que l'Angleterre avoit faite pour elle-même, & pour les Alliez.

Ce qui contribua beaucoup à cette étrange Révolution, ce fut la mort inopinée de l'Empereur Joseph, & le choix que les Electeurs firent du Roi Charles pour lui succeder au thrône de l'Empire: Des lors on conçut des sujets de crainte que l'on n'avoit pas eu auparavant; on craignit que la Réunion des deux Monarchies dans la personne du Roi Charles, ne rendit la Maison d'Autriche aussi puissante & aussi formidable, qu'elle l'avoit été autrefois, & ne replongeât l'Europe dans les mêmes inconveniens que l'on vouloit éviter par la Guerre, que l'on avoit entreprise pour arracher l'Espagne à la Maison de Bourbon. Ce fut un Argument que les Ministres Anglois furent bien faire valoir pour justifier le changement de leur conduite, & pour obliger les Alliez à se désister de la restitution de l'Espagne, qui étoit le principal sujet de la guerre, & se contenter de quelques démembremens de cette Monarchie, & d'une simple *Renonciation que le Roi Philippe devoit faire pour lui, & pour ses descendans à perpetuité, à tout titre & droit sur la Couronne de France.*

Les évenemens qui ont produit cette Revolution, sont si voisins de nôtre tems que la prudence nous défend d'en dire tout ce que l'on en sait & tout ce que l'on en pense, depeur de déplaire à plusieurs personnes, qui y ont eu part & qui sont encore en vie. Nous nous contenterons d'indiquer les faits principaux, de les appuyer de quelques Pieces Authentiques qui parurent alors, laissant à un autre âge le soin de débrouiller les intrigues qui ont causé un changement si subit dans les affaires des Alliez. 1711.

Dés le commencement de cette année, on avoit eu divers sujets de soupçonner que les nouveaux Ministres d'Angleterre avoient de toutes autres vuës que celles de continuer la guerre, ou de faire la Paix *conjointement & de concert avec les autres Alliez*, comme ils y étoient obligez par le 8. Article de la grande Alliance. Un voyage secret que Mr. Prior fit en France (1) & qui fut découvert par un pur hazard, donna lieu à plusieurs reflexions & commença à causer de l'inquiétude aux Alliez. Ces inquiétudes redoublerent, lorsque l'on vit Mr. Menager arriver à Londres, conferer secretement avec les nouveaux Ministres, & que les Gazettes de ce Païs-là parloient de plusieurs Projets de Paix que l'on affectoit de répandre, comme pour tâter le goût du public, & le préparer à ce qui alloit éclore. Ces Projets de Paix furent en effet bien-tôt suivis des Articles Préliminaires qui avoient été concertez à Londres, en date du 27. Septembre de l'Année 1711., & qui furent communiquez aux Ministres des Alliez qui étoient en cette Cour. Les voici.

„ Le Roi voulant contribuer de tout son
„ pouvoir au rétablissement de la Paix générale,
„ Sa Majesté déclare:

„ I. Qu'Elle reconnoîtra la Reine de la
„ Grande-Bretagne en cette qualité, comme
„ aussi la Succession de cette Couronne, selon
„ l'établissement présent.

„ II. Qu'Elle consentira volontiers & de
„ bonne foi, qu'on prenne toutes les mesures ju-
„ stes & raisonnables, pour empêcher que les
„ Couronnes de France & d'Espagne ne soient
„ jamais réünies en la Personne d'un même Prin-
„ ce; Sa Majesté étant persuadée qu'une Puis-
„ sance si excessive seroit contraire au Bien & au
„ Repos de l'Europe.

„ III. L'intention du Roi est que tous les
„ Princes & Etats engagez dans cette Guerre,
„ sans aucune exception, trouvent une satisfac-
„ tion raisonnable dans le traité de Paix qui se
„ fera; Et que le Commerce soit rétabli & main-
„ tenu à l'avenir, à l'avantage de la Grande-Bre-
„ tagne, de la Hollande, & des autres Nations
„ qui ont accoûtumé de trafiquer.

„ IV. Comme le Roi veut aussi maintenir
„ exactement l'observation de la Paix, lors qu'el-
„ le aura été conclüe; Et l'objet que le Roi se
„ propose, étant d'assurer les Frontiéres de son
„ Royaume, sans inquieter en quelque manière
„ que ce soit les Etats de ses voisins, S. M. pro-
„ met de consentir par le Traité qui sera conclu,
„ que les Hollandois soient mis en possession des
„ Places fortes, qui y seront specifiées, dans les
„ Païs-Bas, qui serviront à l'avenir de Barriere,
„ pour assurer le Repos de la Hollande, contre
„ toutes sortes d'entreprises du côté de la France.

„ V. Le Roi consent aussi qu'on forme une
„ Barriere sûre & convenable pour l'Empire, &
„ pour la Maison d'Autriche.

„ VI. Quoi que Dunkerque ait coûté Roi
„ de très-grosses sommes, tant pour l'acquerir
„ que pour la fortifier, & qu'il soit nécessaire de
„ faire encore une dépense considerable pour en
„ raser

(1) *Annales de la Reine Anne.* Tom. X. p. 231. *&c.*

1711. „ les Ouvrages, Sa Majeſté veut bien cependant „ s'engager a les faire demolir, immédiatement „ apres la concluſion de la Paix, à condition „ qu'on lui donnera un Equivalent pour les forti- „ fications, à ſa ſatisfaction: Et comme l'Angle- „ terre ne peut pas fournir cet Equivalent, la „ diſcuſſion en ſera remiſe aux Conferences qui ſe „ tiendront pour la Négociation de la Paix.

„ VII. Lors que les Conférences pour les „ Négociations de la Paix ſeront formées, on y „ diſcutera de bonne foi & à l'amiable, toutes „ les prétentions des Princes & Etats engagez „ dans cette Guerre, & on ne negligera rien pour „ les regler & terminer à la ſatisfaction des Par- „ ties intereſſées.

„ *En Vertu du Plein-Pouvoir du Roi, Nous* „ *ſouſſigné Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Dé-* „ *puté au Conſeil de Commerce, avons conclu au* „ *Nom de S. M. les préſens Articles Préliminaires.* „ *En foi de quoi Nous avons ſigné.* Fait à Lon- „ dres le 27. Septembre v. ſt. ou 8. Octobre „ n. ſt. 1711. MENAGER.

Ces Articles Préliminaires, qui étoient ſi differens de ceux qui avoient été propoſez à la France lors que Mr. de Torci fut envoyé en Hollande, il n'y avoit que deux ans, ſurprirent tout le monde & exciterent de grands murmures. On ſe demandoit les uns aux autres ce que la France avoit gagné dans ces deux derniéres Campagnes, quelles victoires elle avoit remporté ſur les Alliez pour propoſer à preſent des conditions, ſi éloignées de celles que l'on étoit en droit d'attendre, & qu'elle avoit été ſur le point d'accepter.

Pour calmer un peu les eſprits (1) & faire ceſſer ces murmures, on publia le même jour à Londres, une addition à ces Articles Preliminaires, qui contenoit 6. autres Articles dont on diſoit que l'on étoit convenu avec la France, mais qui n'étoient point ſignez comme les précedens, & qui ne furent point auſſi communiquez aux Miniſtres des Alliez. „ Savoir,

„ I. Que les Royaumes de Naples, Sicile, „ & Sardaigne, le Duché de Milan, les Forte- „ reſſes de la Toſcane, qui apartenoient à la „ Couronne d'Eſpagne, & toute la Flandre, reſ- „ teront à jamais a la Maiſon d'Autriche.

„ II. Que le Roi Philippe aura toute l'Eſpa- „ gne, les Iſles de Majorque & de Minorque, „ & les Indes Occidentales.

„ III. Que pour la ſureté du Commerce des „ Anglois & des Hollandois en tout tems en Eſ- „ pagne, le Roi Philippe conſentira que les An- „ glois ayent toûjours Garniſon à Cadix, & que „ la Compagnie de la Mer du Sud ait pleine li- „ berté de s'établir dans le Continent de ce Païs- „ là, ſuivant l'Acte du Parlement.

„ IV. Que les Fortifications de Dunkerque „ ſeront razées, & le Port ruiné.

„ V. Que les Hollandois pourront nommer „ des Commiſſaires pour traiter avec des Com- „ miſſaires François, touchant les Barrières né- „ ceſſaires.

„ VI. Qu'on donnera ſatisfaction & des ſû- „ retez aux autres Alliez dans le Congrés géné- „ ral.

Toutes ces Intrigues & ces Négociations, qui ſe paſſoient à la Cour d'Angleterre, obligerent les Etats à dépêcher Mr. Buys en qualité d'Envoyé extraordinaire, pour tâcher d'en approfondir la verité, & pour veiller aux intérêts de la Cauſe commune: Il arriva à Londres le 29. Octobre: il eut pluſieurs Conferences avec les Miniſtres, dont le reſultat étoit tenu fort ſecret.

(1) *Annales de la Reine Anne. ibid. p.* 250.

Tout ce que l'évenement en a appris c'eſt que les 1711.
Etats Généraux furent contraints, malgré la repugnance qu'ils avoient fait paroître d'abord, d'accepter ces Articles Préliminaires & de conſentir que l'on traitât de la Paix ſur les conditions propoſées par la France.

Les Miniſtres Anglois ayant gagné ce point, (2) la Reine de la Grande-Bretagne écrivit une Lettre circulaire à toutes les Puiſſances Alliées, pour les inviter à envoyer leurs Plénipotentiaires au prochain Congres pour traiter de la Paix Générale, & pour leur declarer que de concert avec les Etats Généraux, elle avoit choiſi la Ville d'Utrecht pour le lieu des Conferences, & fixé le 12. de Janvier de l'année 1712 pour les commencer.

Cependant les Memoires & les Remontrances pleuvoient de tous côtez. Le nouvel Empereur écrivit une Lettre très-forte à leurs H. P. pour „ les exhorter à continuer la Guerre plutôt que „ d'entrer en conférence ſur des propoſitions auſſi „ frivoles & auſſi capticuſes, qu'étoient celles de „ la Cour de France, & pour leur déclarer que „ quant à lui, il n'accepteroit jamais leſdits Preli- „ minaires, & quelles qu'en puſſent être les con- „ ſequences, il étoit reſolu de continuer la guerre, „ & de faire voir à toute la terre que ce n'étoit „ nullement par ſa faute ſi une guerre ſi glorieu- „ ſe ne ſe terminoit pas par une Paix ſûre, avan- „ tageuſe, & honorable. Le Baron de Bothmar, Envoyé de S. A. E. de Hanover, preſenta auſſi un Mémoire ſur le même ſujet à la Reine de la Grande Bretagne, qui fit grand bruit en Angleterre, & qui déplut autant aux nouveaux Miniſtres, qu'il fut reçu avec applaudiſſement du Parti contraire. Voici ce Mémoire.

„ Son Alteſſe Electorale de Brunſwick-Lune- „ bourg ayant renvoyé le ſouſſigné, ſon Miniſ- „ tre d'Etat & de ſon Conſeil Privé, le Baron „ de Bothmar, auprés de S. M. la Reine de la „ Grande-Bretagne, lui a ordonné principale- „ ment de remercier très-humblement S. M. de „ l'honneur qu'Elle lui a fait, de lui communi- „ quer ce qui s'eſt paſſé depuis peu touchant la „ Négociation de Paix, par une perſonne de diſ- „ tinction & de la confiance de M. le Comte de „ Rivers, & de la nouvelle marque de l'honneur „ de ſon Amitié, qu'Elle a bien voulu donner à „ cette occaſion, à lui & à ſa Sereniſſime Famil- „ le, par ſes généreux ſoins pour ſes intérêts.

„ Monſeigneur l'Electeur ſe raporte particu- „ liérement aux ſentimens qu'il a fait connoître „ à Mylord Rivers, & à la Réponſe qu'il lui a „ fait donner par écrit ſur ſes Propoſitions, dont „ une Copie va ci-jointe. Il croit que ce ſeroit „ manquer au reſpect dû à la confiance dont Sa „ Majeſté l'a honoré, s'il n'y répondoit avec la „ ſincérité qu'Elle doit attendre de ſon plus vé- „ ritable & de ſon plus zelé Serviteur & Ami, „ qui s'intereſſe pour ſa gloire & pour ſon intérêt „ plus que perſonne du monde. Il eſpére que Sa „ Majeſté lui fera l'honneur de recevoir dans ce „ ſens & ſelon cette intention, tant ce qu'il a „ pris la liberté de lui faire dire de ſes ſentimens, „ par le ſuſdit Lord Rivers, que ce qu'il a or- „ donné au ſouſſigné ſon Miniſtre de ſe donner „ l'honneur de repréſenter encore à ceux de Sa „ Majeſté.

„ Les ſentimens de S. A. E. ſur la Paix & „ ſur la Négociation ſont: Que les Alliez ont „ beſoin, non ſeulement de Déclarations poſiti- „ ves, mais encore de ſûretez réelles, ſur toue „ ayant à faire à un Ennemi dont les maniéres

(2) *Annales ibid. p.* 269.

1711. „ d'agir ſont aſſez connuës. C'eſt à quoi les „ Préliminaires précédens avoient pourvû, en „ obligeant la France à reſtituer préalablement „ des Places de ſûreté. Ici, il n'y a ni ſûretez „ réelles, ni aucunes Déclarations claires & pré- „ cites: Tout ſe réduit à des généralitez vagues, „ qui au ſonds ne veulent rien dire, & ſur leſ- „ quelles on pourroit négocier des années. On „ laiſſe à juger, quel eſt le moyen le plus ſûr „ pour mettre une prompte fin à la Guerre; Ou „ d'exiger préalablement de la France de telles „ conditions, qu'il n'y ait plus rien à faire dans „ l'Aſſemblée générale, que de leur donner la „ forme de Traité; Ou d'ouvrir cette Aſſemblée „ ſur des Articles captieux & obſcurs, qui laiſ- „ ſent le champ libre à la France de mettre en „ uſage ſes Intrigues & ſes Chicanes ordinaires.

„ Il n'y a qu'une parfaite Union entre les „ Alliez, pendant qu'on traitera la Paix généra- „ le, & la Garantie mutuelle qu'ils ſe donneront „ de ce qui y aura été conclu, qui puiſſent les „ mettre en ſûreté pour l'avenir. Sans cela, „ toute l'Europe tombera dans la confuſion, & „ tôt ou tard dans l'Eſclavage; ſur tout, ſi on „ laiſſoit l'Eſpagne & les Indes à un Prince de la „ Maiſon de Bourbon. On ne pourroit pas ſe „ flatter que même après la Paix concluë de telle „ manière, la Grande-Bretagne pût être en ſû- „ reté, & ſe maintenir dans un état tranquille & „ floriſſant; à moins que de demeurer avec les „ Etats Généraux, & avec les autres Alliez, dans „ une Union qui les mit tous enſemble à couvert „ des entrepriſes de la France. Toutes leurs For- „ ces unies ont à peine ſuffi pour s'en garantir: „ D'où l'on peut juger de ce qui arriveroit, ſi „ cette Courn nne venoit à bout de les diviſer, & „ ce qu'elle ſeroit capable d'executer, après a- „ voir reſpiré pendant quelques années, & après „ s'être renforcée par l'Eſpagne & par les Ri- „ cheſſes des Indes. On ne doute donc pas, que „ S. M. Britannique ne ſe propoſe d'agir dans „ toutes ces affaires conjointement & de concert „ avec ſes Alliez, conformément aux aſſurances „ qu'Elle leur a données. Mais pour bannir tou- „ te défiance, il ſeroit bon qu'il n'y eût aucune „ Négociation ſecrette, qui pût donner lieu de „ ſoupçonner que l'un ou l'autre des Alliez „ pourroit faire ſon Traité ſéparément.

„ Tous les Alliez concurront avec plaiſir à „ conclure la Paix, pourvû qu'elle leur procure „ leur ſûreté; n'y en ayant point qui ne ſoit las „ des dépenſes & des incommoditez de la Guer- „ re, & qui veuille la continuer lors qu'elle ceſ- „ ſera d'être néceſſaire. De plus, il n'y en a „ point parmi Eux qui ne ſe faſſe un plaiſir de „ contribuer de tout ſon pouvoir, à obtenir à la „ Grande-Bretagne les conditions & les avanta- „ ges qu'elle peut prétendre de la France: Son „ Alteſſe Electorale ſe ſera en particulier un de- „ voir d'y aporter tous les ſoins qu'on pourra dé- „ ſirer d'Elle, rien au monde n'étant plus juſte, „ après tant de grandes choſes que S. M. Britan- „ nique a faites avec ſa Triomphante Nation „ pour la Cauſe commune, depuis le commen- „ cement de ſon glorieux Régne. Et cette voye „ paroît plus ſûre à S. A. E., pour parvenir à „ ce but, & pour ſe conſerver les avantages, que „ ſi la Grande-Bretagne y travailloit ſans la con- „ currenee de ſes Alliez par une Négociation ſe- „ parée. Rien ne ſeroit auſſi plus avantageux à „ la France, que ſi par ſon habileté, elle pou- „ voit éblouir aſſez une Puiſſance Maritime, „ pour lui faire accepter quelque avantage telle- „ ment au préjudice de l'autre, que la Jalouſie „ qui en naîtroit devint un obſtacle à leur U- 1711.
„ nion pour l'avenir; laquelle, faiſant leur ſûre- „ té réciproque, paroît a la France le plus grand „ empêchement a ſes vaſtes Deſſeins.

„ S. A. Electorale peut répondre, que la „ Cour Imperiale n'a jamais formé le deſſein „ qu'on lui impute, de vouloir entamer avec la „ France une Négociation ſecrette, au préjudi- „ ce des Intérêts de la Grande-Bretagne: Mais „ pour ôter à cet égard tout ſujet d'ombrage, „ tant de la part de l'Empereur, que de la part „ des Etats Généraux des Provinces-Unies, on „ pourra prendre avec ces deux Puiſſances de „ nouveaux engagemens; & on peut s'aſſûrer „ qu'elles ne feront aucune difficulté de pro- „ mettre à la Reine, de la maniere la plus „ forte & la plus ſolemnelle, de n'entrer ja- „ mais avec l'Ennemi commun dans aucune Né- „ gociation, de ne recevoir jamais aucune ou- „ verture ou propoſition de la part, ſans la par- „ ticipation de S. M., & ſans prendre de con- „ cert avec Elle des meſures communes. On „ allégue, que la Cour Imperiale renoncera ſans „ peine à l'Eſpagne & aux Indes, pourvû qu'on „ lui donne les Etats d'Italie & les Païs-Bas: „ Mais c'eſt ſur quoi il eſt juſte d'entendre le „ nouvel Empereur, qu'on ſçait avoir fort à „ cœur les affaires d'Eſpagne.

„ Il eſt aiſé de connoître les ſuites perni- „ cieuſes qu'on auroit ſujet d'aprehender, ſi on „ laiſſoit l'Eſpagne & les Indes au Duc d'An- „ jou. S. M. Elle-même s'eſt expliquée ou- „ vertement dans ſa Harangue à l'entrée de la „ derniére Seſſion de ſon Parlement, recom- „ mandant la Guerre d'Eſpagne, comme celle „ qui intéreſſoit le plus la Nation Britannique, „ qui ne ſera aucunement dédommagée par le „ Commerce de la Mer du Sud, dont on la „ flate; lequel, ſi on lui en donnoit même la „ réalité, dont on peut juſtement douter en- „ core, ne ſeroit au moins que précaire, & ne „ dureroit qu'autant que la France & l'Eſpa- „ gne voudroient bien le permettre. Ces deux „ Couronnes ne pourront être conſidérées au „ ſuſdit cas que comme une même Puiſſan- „ ce. Tout le monde ſçait que c'eſt la Fran- „ ce qui gouverne les Eſpagnols, dans leur „ Conſeil, dans leurs Finances, dans le Mili- „ taire, & qui même fait leur Commerce aux „ Indes par ſes Vaiſſeaux: Elle a'eſt déja ren- „ duë tellement la maîtreſſe de tout cela, que „ quand les Eſpagnols voudroient s'en affran- „ chir, ſoit après la Paix, ſoit après la mort „ du Roi de France d'à préſent, cela n'eſt plus „ dans leur pouvoir, & aucun Traité ne ſera „ aſſez fort pour obtenir de la France de quit- „ ter effectivement ces Avantages. Il y a ou- „ tre cela à conſidérer, que ſi la Lignée du „ Duc d'Anjou, ou la Lignée mâle du Dau- „ phin ſon Frere, venoit tôt ou tard à man- „ quer, ces deux Couronnes ſeroient entiére- „ ment combinées ſous une même Tête: Nul „ Traité, nulle Renonciation ne ſeroient aſſez „ forts pour empêcher cette combinaiſon en „ pareil cas; dont la Renonciation faite à la „ Paix des Pirenées, & le Traité de Partage, „ fourniſſent entr'autres des exemples d'une aſ- „ ſez grande évidence. Il eſt très-certain auſſi, „ que le Roi de France, qui nonobſtant la Paix „ & ſes Engagemens avec le Roi Guillaume „ III, de glorieuſe Mémoire, a reconnu de ſon „ vivant un autre pour le Roi d'Angleterre, „ auſſi-tôt qu'il s'eſt crû Maître de l'Eſpagne „ par ſon Petit-Fils; ne verra pas ſi-tôt celui-

„ ci

1711. „ ci affermi ſur ce Trône, qu'il travaillera à
„ mettre ſa Créature ſur celui de la Grande-Bre-
„ tagne, & qu'il en viendra à bout ayant aug-
„ menté ſa Puiſſance par celle de l'Eſpagne, &
„ ſes Richeſſes par celles des Indes. Il eſt aiſé
„ de prévoir le danger où ſeroit en ce cas la Per-
„ ſonne de la Reine, & ce que deviendroit alors
„ la Liberté de la Grande-Bretagne, ſous un
„ Maître élevé dans les Principes de la France,
„ & dans la haine contre les meilleurs Anglois
„ qui l'ont abjuré ſelon la Loi, & ce qu'il ſeroit
„ fait enſuite de celle de toute l'Europe & de la
„ Religion Proteſtante, par la liaiſon d'obliga-
„ tion, de néceſſité & de reconnoiſſance de trois
„ Rois d'une Religion oppoſée, & d'une telle
„ Puiſſance par Mer & par Terre, ſous la direc-
„ tion de celui de France. Ce ſont des conſé-
„ quences où S. A. Electorale eſt trop intéreſ-
„ ſée, pour les conſidérer avec indifférence.

„ Quant à la Barriére aux Païs-Bas Eſpa-
„ gnols, on ne peut pas dire qu'elle ne regarde
„ que la ſûreté des Provinces-Unies: elle regarde
„ au contraire tout autant celle de la Grande-
„ Bretagne, laquelle ne ſe trouveroit pas moins
„ en danger que ladite République, ſi la France
„ devenoit maîtreſſe des Païs-Bas Eſpagnols.
„ C'eſt une vérité qui a été reconnuë de tout
„ tems par les Anglois, & même ſous le Régne
„ de Charles II; lequel, malgré ſes liaiſons avec
„ cette Couronne, ne voulut pas permettre qu'el-
„ le en fit la Conquête: De ſorte que la Barriè-
„ re, qui ferme à ce dangereux Ennemi l'entrée
„ aux Païs-Bas, eſt un intérêt commun aux
„ deux Puiſſances Maritimes, de même qu'à
„ l'Empire d'Allemagne; outre que la Grande-
„ Bretagne trouve à cette heure dans ſa Garan-
„ tie, celle de la Succeſſion Proteſtante réciproque-
„ quement.

„ Quelque choſe qui arrive, & ſoit qu'on
„ ouvre dès à préſent l'Aſſemblée de la Paix,
„ ſoit qu'on la renvoye à un autre tems, c'eſt-
„ à-dire juſqu'à ce que la France ait fait des Dé-
„ clarations plus ſatisfaiſantes, S. A. Electorale
„ croit que c'eſt d'une abſolue néceſſité de ne ſe
„ point relâcher par rapport aux préparatifs pour
„ la Campagne prochaine; n'y ayant aucune eſ-
„ pérance d'obtenir de bonnes Conditions de
„ Paix, qu'en ſe mettant en état de pourſuivre
„ vigoureuſement la Guerre, & de commencer
„ la Campagne de bonne heure avec des Forces
„ conſidérables; & cela d'autant plus, qu'on
„ voit les préparatifs que la France fait déja de
„ ſon côté pour cela: C'eſt auſſi par cette con-
„ ſidération que S. A. Electorale ne veut point
„ ſe prévaloir de la permiſſion que S. M. a eu
„ la bonté de lui accorder avec tant d'amitié, de
„ prendre pendant cet Hiver quelques-uns de ſes
„ Régimens de Dragons dans ſon propre Païs,
„ ayant réſolu de les laiſſer tous au Païs-Bas.
„ Monſeigneur l'Electeur conſervera ce nonob-
„ ſtant pour S. M. la même reconnoiſſance, que
„ ſi Elle ſe fût ſervie effectivement de ſadite per-
„ miſſion. On ne doit pas douter que l'Empe-
„ reur ne faſſe de beaucoup plus grands efforts
„ que ci-devant, & que les Etats Généraux ne
„ fourniſſent ce à quoi ils ſont obligez par leurs
„ Traitez; S. M. Imperiale étant prête de faire
„ de nouveaux concerts là-deſſus avec S. M. Bri-
„ tanique: Mais il ſera ſur tout eſſentiel de ſe
„ garantir du piége d'une Ceſſation d'Armes,
„ qu'il eſt très-apparent que la France propoſera
„ auſſi-tôt que l'Aſſemblée de la Paix ſera ouver-
„ te, & qui laiſſant les Puiſſances Maritimes
„ dans la néceſſité de faire les mêmes efforts &
„ les mêmes dépenſes pour la Guerre; & d'en- 1711.
„ tretenir les mêmes Flottes & les mêmes Ar-
„ mées, leur ôteroit les moyens de s'en ſervir,
„ & arrêteroit les progrès de leurs Armes Vic-
„ torieuſes.

„ Il y a lieu d'eſpérer, qu'eo demeurant bien
„ unis, on réduira bien-tôt la France, avec la
„ bénédiction de Dieu, à accorder des Condi-
„ tions raiſonnables; l'extrême épuiſement où
„ eſt cette Couronne, & le beſoin qu'elle a de
„ la Paix, étant très-certain & confirmé de tous
„ côtez. Dieu a béni les Armes de la Reine &
„ de ſes Alliez de tant de Triomphes ſur leur
„ Puiſſant Ennemi, pour les mettre à couvert,
„ par une Paix ſûre & avantageuſe, de ce qu'ils
„ ont à craindre de lui; qu'il ne voudra pas, que
„ tout épuiſé & vaincu qu'il eſt dans toutes les
„ occaſions, il obtienne encore ſon but par cette
„ Guerre, & qu'il en ſorte par une Paix glorieu-
„ ſe pour lui, à la ruïne des Alliez Victorieux,
„ & à la deſtruction de la Liberté de toute l'Eu-
„ rope, en gagnant par cette Paix le pouvoir de
„ donner un Roi à l'Eſpagne, d'en impoſer un
„ à la Grande-Bretagne, & de faire dépendre de
„ ſon approbation la validité de l'élection d'un
„ Chef de l'Empire. Fait à Londres ce 9. Dé-
„ cembre 1711. *Signé*, Le Baron de BOTH-
„ MAR.

Dans ces entrefaites le Parlement, après avoir été prorogé pluſieurs fois pour donner le tems aux nouveaux Miniſtres de préparer toute choſe, s'aſſembla enfin le 18. de Decembre. La Reine, dans ſon Diſcours qu'elle fit aux deux Chambres, déclara dès le commencement *que l'on avoit fixé le lieu & le jour du Congrès pour traiter de la Paix générale nonobſtant les artifices de ceux qui ſe plaiſoient dans la guerre.* Ces expreſſions marquoient un deſſein formé de faire la Paix à quelque prix que ce fut, puiſqu'on traitoit *d'artifices*, toutes les démarches qui tendoient à continuer la Guerre.

Les nouveaux Miniſtres ne laiſſerent pas que de trouver bien des difficultez avant que pouvoir faire goûter à la Chambre des Pairs les nouvelles meſures qu'ils avoient priſes pour la Paix: Cette oppoſition parut dès la premiere Séance lorſqu'il fut queſtion de déliberer ſur l'Adreſſe de remercie-ment que l'on devoit faire à la Reine; car la queſtion ayant été propoſée ſi l'on remontreroit à la Reine, *qu'il ne pouvoit y avoir de paix ſûre & honorable pour la Grande-Bretagne tant que l'Eſpagne, & les Indes demeureroient entre les mains d'un Prince de la Maiſon de Bourbon*, l'affirmative l'emporta de 61. voix contre 55. de ſorte que la Remontrance fut inſerée dans l'Adreſſe malgré le parti de la Cour, qui trouva à propos de faire faire par la Reine cette Répoonſe à la Chambre des Seigneurs. *Mylords: Je reçois amiablement les remercimens que vous me faites. Je ſerois fâchée qu'il y eut quelqu'un qui put preſer que je ne faſſe pas mes derniers efforts pour retirer l'Eſpagne & les Indes de la Maiſon de Bourbon.* Cette premiere démarche de la Chambre des Pairs fit juger aux nouveaux Miniſtres que jamais ils ne viendroient à bout de leurs deſſeins, à moins que par quelque coup de vigueur ils ne s'aſſûraſſent de la majorité des voix: ce qu'ils firent par un coup d'éclat en portant la Reine à créer, dans un jour, douze nouveaux Pairs dévouez au parti de la Cour qui furent introduits dans la Chambre, & qui mirent à couvert les Miniſtres; car c'étoit l'opinion commune d'alors que ſans ce renfort, Mylord Oxford étoit envoyé à la Tour, & que le parti des Wbigs, étant le plus fort dans la Chambre Haute,

te, auroit dérangé toutes les meſures de la Cour.

1712. Les choſes ayant été conduites juſques-là, les Miniſtres s'étant aſſurez ainſi des deux Chambres du Parlement, ils ne ſe contraignirent plus tant: au contraire ils agirent avec plus de hauteur, ils ne ſongerent qu'à ſe lier de plus en plus avec la France, & à pouſſer avec vigueur le projet de Paix qui leur étoit devenu abſolument néceſſaire pour ſe maintenir. Le Duc de Marlborough fut demis de tous ſes Emplois, & la plus-part de ſes Charges conferées au Duc d'Ormond: Il fallut même que ce fameux Général, qui avoit porté ſi loin la gloire du Nom Anglois, ſe défendit contre diverſes accuſations qui furent portées contre lui dans la Chambre des Communes ſur des affaires pécuniaires, & qu'il ſe bannit enſuite lui-même d'Angleterre pour laiſſer paſſer l'orage. On en fit autant à tous ceux qui déſapprouvoient les démarches de la Cour & qui ſe déclaroient contre la Paix ſur le pied qu'on la vouloit négocier alors: Tous furent dépoſſedez de leurs Charges ou contraints de s'en démettre eux-mêmes. Le Prince Eugene, qui paſſa alors en Angleterre, fut reçu avec de grands honneurs, mais ſa préſence ne fut pas capable de faire changer de meſures aux Miniſtres: ils étoient engagez trop avant avec la France pour reculer. Les Etats Généraux eux-mêmes, quoiqu'ils fuſſent entrez en apparence dans les vues du Miniſtere Anglois, ne laiſſerent pas que d'eſſuyer les hauteurs du nouveau Parti, qui fit paſſer pluſieurs votes dans la Chambre Baſſe qui déclaroient, *que les Etats Généraux n'avoient pas ſatisfait à leurs engagemens pendant la Guerre*: On les attaqua encore ſur le Traité de Barriere paſſé en 1709. entre la Grande-Bretagne & les Etats Généraux. On prétendit „ que ce „ Traité ſous pretexte d'aſſurer la ſucceſſion „ d'Angleterre dans la Ligne Proteſtante, & de „ donner une Barriére aux Etats des Provinces-„ Unies, tendoit à la ruine du Commerce de la „ Grande-Bretagne, & étoit extremement dés-„ honorable à ſa Majeſté, que le Vicomte de „ Townshend, qui avoit négotié & ſigné ledit „ Traité, & tous ceux qui avoient conteillé à la „ Reine de le ratifier, étoient Ennemis de ſa „ Majeſté & de ſon Royaume:" Toutes ces Réſolutions paſſerent dans la Chambre-Baſſe avec une très-grande pluralité de voix; il fut même réſolu que l'on feroit une très-humble Repréſentation à la Reine ſur tous ces chefs, dont les termes n'étoient pas fort ménagez, & qui finiſſoit par prier la Reine „ de trouver des moyens d'expli-„ quer & de corriger divers Articles de ce Trai-„ té, en ſorte qu'il pût compatir avec les Inté-„ rêts de la Grande-Bretagne, & avec une ami-„ tié ſincere & durable entre Sa Majeſté, & les „ Etats Généraux.

Les Etats Généraux informez des Procedures de la Chambre des Communes, & trouvant qu'on ne leur rendoit pas juſtice, ne manquerent pas auſſi de répondre par écrit: ils prirent le 1. d'Avril la Réſolution ſuivante.

„ Meſſieurs de Brockhuyſen, & les autres „ Députez de L. H. P. pour les affaires étran-„ géres, ont en conſequence de la Réſolution „ Commiſſoriale du 12. du mois paſſé par eux „ reçûe, & pour y ſatisfaire, examiné avec quel-„ ques-uns de Meſſieurs les Députez du Conſeil „ d'Etat la Lettre Miſſive de M. van Borſſelen, „ Envoyé Extraordinaire de L. H. P. à la Cour „ de S. M. la Reine de la Grande-Bretagne, „ écrite de Londres le 8. précedent, contenant „ avis des Réſolutions priſes par la Chambre des „ Communes du Parlement de la Grande-Bretagne, au ſujet de continuer & entretenir dans „ les Païs-Bas pour l'année 1712.: Premiére-„ ment, les 40. mille hommes que S. M. a pris „ à ſon ſervice au commencement de la Guerre: „ En ſecond lieu, les 10. mille hommes d'aug-„ mentation faite en l'année 1703.: Et en troi-„ ſiéme lieu, 15178. hommes; cette derniére „ augmentation faite ſous condition que les E-„ tats des Provinces-Unies entretiendront autant „ de Troupes que monte la proportion de trois „ cinquiémes contre deux cinquiémes. Sur quoi „ ils ont fait le Rapport ſuivant à l'Aſſemblée. 1712.

„ Que pendant l'examen de la ſuſdite Miſſi-„ ve, ils avoient apris que M. le Comte de Straf-„ fort, Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipo-„ tentiaire de Sadite Majeſté, avoit déclaré la „ veille de ſon dernier départ pour Utrecht, qui „ fut Lundi paſſé, à quelques Seigneurs, qu'il „ avoit reçû ordre par M. S. Jean, Secretaire „ d'Etat, de dénoncer à L. H. P. qu'Elles euſ-„ ſent à ſupléer à ce qui manque de leur Contin-„ gent de trois cinquiémes par raport aux ſuſdits „ 15178. hommes; faute de quoi S. M. congé-„ dieroit autant dudit nombre des 15178. hom-„ mes, que la quote-part de S. M. de deux cin-„ quiemes contre trois cinquiémes de la part de „ l'Etat, excéde le nombre des Troupes qui a „ été fourni par l'Etat dans les Païs-Bas par ra-„ port aux ſuldits 15178. hommes, laquelle dé-„ claration eſt fondée ſur cette ſuppoſition: „ Qu'au commencement de la Guerre l'Etat s'é-„ toit chargé de fournir pour la Guerre dans les „ Païs-Bas 102. mille hommes, ſavoir 42000. „ pour les Garniſons & 60. mille pour la Cam-„ pagne; & que la Grande-Bretagne de ſon côté „ devoit fournir 40. mille hommes dans les Païs-„ Bas, leſquelles Troupes furent augmentées l'an „ 1703. de 20000. hommes, qui devoient être „ payez, moitié par la Grande-Bretagne, & „ moitié par l'Etat: Mais qu'à l'égard des ſuſdits „ 15178. hommes fournis par S. M. de la Gran-„ de-Bretagne depuis l'an 1703., la premiére „ proportion de 60000. hommes à quarante mil-„ le, ou de trois cinquiémes contre deux, de-„ voit être obſervée.

„ Que cela leur avoit donné occaſion d'exa-„ miner auſſi les Votes & les Reſolutions de la „ Chambre des Communes du Parlement de la „ Grande-Bretagne du 16. Février dernier, nou-„ veau ſtile, par leſquelles il eſt imputé à cet E-„ tat, qu'à divers égards il n'a pas ſatisfait à ſes „ cogagemens, dans le fourniſſement à quoi il „ etoit obligé ſuivant ſa Quote ou Contingent, „ pour pouſſer la Guerre: Et auſſi d'examiner „ l'Adreſſe de la Chambre des Communes pré-„ ſentée à S. M. ſur ce ſujet, laquelle Adreſſe, „ de même que leſdites Votes, ont été impri-„ mées, renduës publiques, & répanduës par „ tout.

„ Que pour démontrer le peu de fondement „ tant de la ſuſdite ſuppoſition, que de ce qu'on „ a impoſé à l'Etat par les ſuſdites Réſolutions „ ou Votes, & par ladite Adreſſe des Communes „ qui les a ſuivie, leſdits Sieurs Commiſſaires ont „ rédigé dans un Mémoire les raiſons qui établiſ-„ ſent le contraire, lequel Mémoire a été déli-„ vré par leſdits Sieurs Députez, & ici inſeré à „ la fin des Preſentes.

„ Sur quoi ayant déliberé, il a été jugé à „ propos & réſolu, qu'on enverra au Seigneur de „ Borſſelen, Envoyé Extraordinaire de L. H. P. „ à la Cour de S. M. la Reine de la Grande-„ Bretagne, des Copies du ſuſdit Mémoire, & „ des

1712. „ des Pièces qui y ſont jointes, & qu'on lui é-
„ crira qu'il ait à repréſenter de vive voix & par
„ écrit à ſadite Majeſté & ailleurs où il pourra
„ être utile, que la notification faite par ledit
„ Seigneur Comte de Strafford, comme s'il fal-
„ loit qu'il l'égard des ſuſdits 15178. hommes,
„ l'Etat augmentât ſes Troupes de ce qui man-
„ que à leurs trois cinquiemes, ou que S. M.
„ diminueroit le nombre des ſiennes, & les ré-
„ duiſit à proportion de deux cinquiémes par
„ raport à celles de l'Etat, à cauſe d'autant plus
„ de déplaiſir à L. H. P., que, ſelon leur juge-
„ ment, elle n'eſt pas bien fondée, vû qu'il n'y
„ a pas lieu d'exiger d'un Etat, qui ſupporte dé-
„ ja tant de charges, qu'il augmente ſes Trou-
„ pes, & que dans la preſente conjoncture, le
„ Bien de la Cauſe Commune ne peut permettre
„ que celles de S. M. ſoient diminuées.

„ Que la ſuppoſition ci-deſſus mentionnée,
„ ſur laquelle eſt fondée cette notification, ne
„ peut être admiſe par L. H. P., & que quand
„ même elle pourroit être admiſe, toute la dif-
„ ference alors ne conſiſteroit ſeulement qu'en
„ 4303. hommes, que l'Etat auroit de trop peu,
„ ou que S. M. auroit de trop dans les Païs-Bas:
„ à quoi l'on peut oppoſer, qu'il ſeroit raiſonna-
„ ble d'avoir égard aux Troupes que l'Etat a
„ premiérement fournies au commencement de
„ cette Guerre, avant que la Grande-Bretagne
„ ait de ſa part fait aucune augmentation, & à
„ ce que celles de l'Etat ont été alors entrete-
„ nuës pendant quelques années, juſqu'au nom-
„ bre de cent deux mille, ainſi qu'il eſt démon-
„ tre par le ſuſdit Memoire: Et que par ces rai-
„ ſons, le Seigneur van Borſſelen demandera,
„ que S. M. veuille bien n'exiger pas de l'Etat
„ qu'il augmente ſes Troupes, ni que de ſon cô-
„ té Elle diminuë les ſiennes.

„ Qu'en même tems ledit Seigneur van Borſ-
„ ſelen repréſentera à S. M., que ce n'eſt qu'a-
„ vec beaucoup de déplaiſir que L. H. P. ont
„ vû par leſdites Réſolutions ou Votes, & par
„ l'Adreſſe de la Chambre des Communes, qui
„ ont été imprimées, publiées & répanduës de
„ toutes parts dans le monde, qu'Elles y ont été
„ condamnées ſans avoir été ouïes, comme ſi el-
„ les n'avoient pas ſatisfait à leurs engagemens,
„ ni contribué autant qu'Elles devoient à pro-
„ portion de S. M. pour les charges & fraix de
„ la Guerre.

„ Que pour ſe décharger de ce blâme, &
„ pour informer S. M des raiſons pourquoi elles
„ ſe perſuadent qu'il leur a été injuſtement im-
„ puté, Elles lui ont enjoint de préſenter à S. M.
„ le ſuſdit Mémoire, dont en même tems, il de-
„ livrera copie; en ajoûtant que lors qu'il plaira
„ à S. M., ainſi qu'on l'eſpére, de faire de fa-
„ vorables & équitables reflexions ſur les efforts
„ que l'Etat, après deux très-onéreuſes Guerres,
„ a maintenant & de nouveau faits dans cette
„ troiſiéme, dans laquelle, dès ſon commence-
„ ment, il a entretenu cent dix mille hommes:
„ Armement ſi puiſſant, qu'il s'en faut beaucoup
„ que dans les Guerres précédentes il en ait ja-
„ mais fait un ſi grand; que de tems en tems il
„ a augmenté conſidérablement ſes Troupes, à
„ quoi il faut joindre la conſidération des Subſi-
„ des qu'il a été obligé de payer, & les équipe-
„ mens de Mer qu'il a faits; L. H. P. ſe tien-
„ nent aſſurées que S. M. ſuivant ſon équité ſi
„ connuë, auſſi bien que tout le Public, feront
„ néceſſairement convaincus que l'Etat a fait dans
„ cette preſente Guerre, autant & plus qu'on
„ en pouvoir & devoit attendre de bons & fidé-
„ les Alliez, ſelon les règles de la raiſon & de 1712.
„ l'équité; & qu'il n'y a qu'un excés d'Amour
„ pour leur Liberté & pour leur Religion, & un
„ zéle ardent pour détourner l'Eſclavage dont
„ toute l'Europe, auſſi bien que cet Etat ſont
„ menacez, qui ait pû les porter à faire de ſi
„ prodigieux efforts, & à les continuer pendant
„ un ſi long-tems: Qu'elles rendent graces à
„ Dieu de ce que ces efforts, qu'Elles ont joints
„ à ceux de Sa Majeſté & de leurs autres Alliez,
„ ont été tellement benis par ſa Bonté Divine,
„ qu'en comparant l'état où les affaires étoient
„ au commencement de cette Guerre, avec ce-
„ lui où elles ſont preſentement, leur face à l'é-
„ gard des Hauts Alliez eſt maintenant beaucoup
„ meilleure & plus avantageuſe qu'elle n'étoit
„ d'abord; en ſorte qu'il ſemble qu'il n'y ait
„ plus rien de néceſſaire à deſirer, que cette mê-
„ me confiance, cordialité & union entre Eux,
„ avec leſquelles on a commencé & pouſſé ſi
„ loin cette Guerre, pour concevoir la juſte eſ-
„ pérance de la voir finir heureuſement par une
„ bonne & ſolide Paix.

„ Que L. H. P ont toûjours conſideré l'u-
„ nion & la bonne harmonie entre S. M. & l'E-
„ tat, & entre leurs Sujets de part & d'autre,
„ comme le plus grand appui de la Cauſe Com-
„ mune, & qu'Elles la conſiderent encore ſur le
„ même pied, jugeant que preſentement elle eſt
„ autant & plus néceſſaire que jamais: Que par
„ cette raiſon Elles ont toûjours recherché avec
„ ſoin l'affection & l'amitié de S. M., de même
„ que la conſervation & l'accroiſſement de ladite
„ union & bonne harmonie entre les deux Na-
„ tions; Qu'Elles la rechercheront toûjours, &
„ qu'il n'y a rien de plus douloureux pour Elles,
„ que de ſe voir réduites à ſe juſtifier ſur de pa-
„ reilles cenſures, qu'Elles ont ſi peu méri-
„ tées; d'autant plus que cela donne lieu aux
„ Ennemis, à qui l'union entre la Grande-Breta-
„ gne & l'Etat doit être redoutable, d'eſpérer
„ qu'il arrivera du refroidiſſement & de la divi-
„ ſion entre des Alliez ſi étroitement unis, ce
„ qui ne peut que faire beaucoup de mal aux uns
„ & aux autres.

„ Qu'ainſi L. H. P. déſireroient que ces pierres
„ d'achopement n'euſſent pas été miſes dans le
„ chemin, & qu'il ſeroit bon qu'elles en fuſſent
„ ôtées au plûtôt: ce qui fait qu'on attend de la
„ haute équité de S. M. & de ſon zéle pour la Cau-
„ ſe Commune, qu'Elle ne voudra pas que la con-
„ tinuation du ſervice de ſes Troupes dans les
„ Païs-Bas, & particuliérement deſdits 15178.
„ hommes ſoit attachée & dépende de l'augmenta-
„ tion de celles de l'Etat; Et que de leur côté L.
„ H. P. contribueront autant qu'il ſera dans leur
„ pouvoir, & qu'il dépendra d'Elles, à procurer
„ & avancer le bien de la Cauſe Commune, ainſi
„ qu'Elles ont toûjours fait ci-devant; & princi-
„ palement à prendre des meſures avec S. M. &
„ concerter en toute confiance les moyens d'y
„ réüſſir, de même qu'à faire voir à S M par des
„ effets, qu'Elles recherchent & eſtiment infini-
„ ment ſon affection & ſon amitié, dont le Sei-
„ gneur van Borſſelen donnera à S. M. toutes les
„ plus fortes aſſurances.

„ Il ſera auſſi remis un Extrait de la preſente
„ Réſolution de L. H. P., avec une Copie du
„ ſuſdit Mémoire, entre les mains du Seigneur
„ Comte de Straffort, Ambaſſadeur Extraordi-
„ naire &c. de Sadite M., lequel ſera prié de ſe-
„ conder par ſes bons offices les bonnes intentions
„ de L. H. P. *Paraphé*, H VAN ISSELMUN-
„ DE, *vt.* *Et Signé*, F. FAGEL.

Cette

1712. Cette Réſolution de L. H. P. & le Mémoire qui l'accompagnoit furent bien-tôt rendus publics à Londres: Le Parti de la Cour s'en trouva très-offenſé; & comme on ne gardoit plus aucun ménagement avec aucun des Alliez, les Communes déclarerent que ce prétendu Memoire des Etats Généraux étoit un *Libelle faux, ſcandaleux, & malicieux, reflétchiſſant ſur les Réſolutions de la Chambre, & ſur l'Adreſſe préſentée à ſa Majeſté, & faiſant bréche aux Privileges de la Chambre.* Sur quoi un Membre du Parti des moderez dit, par maniére de dériſion, qu'*il jugeoit qu'il faudroit envoyer un Meſſager en Hollande, pour faire mettre aux arrêts ceux qui avoient dreſſé ce Memoire.*

Mais ce qui acheva de dévoiler la conduite des Miniſtres d'Angleterre, & ce qui fit connoître ouvertement à toute l'Europe à quel point ils s'étoient dévouez à la France, ce fut la Declaration que le Duc d'Ormond fit à l'Armée vers la fin du mois de Mai, & celle que l'Evêque de Briſtol fit deux jours après aux Députez de l'Etat au Congrés d'Utrecht. Le premier étant preſſé d'aller aux Ennemis dit, *qu'il ne pouvoit rien entreprendre ſans de nouveaux ordres.* L'autre déclara que *puiſque les Etats répondoient ſi mal aux avances de la Reine, Elle feroit ſes affaires à part, & qu'elle eſtimoit n'être plus dans aucune obligation quelle qu'elle pût être à leur égard.* Nous ne ſaurions mieux exprimer l'indignation, & la ſurpriſe que ces deux Déclarations produiſirent dans le parti des Alliez, qu'en rapportant ici la Lettre, que les Etats Generaux écrivirent à cette occaſion à la Reine, & qui fut preſentée par Mr. van Burſſelen leur Envoyé, dans une Audience particuliére le 6. de Juin.

MADAME,

„ APrès toutes les preuves que Vôtre Majeſté „ a données pendant le cours de ſon glo- „ rieux Régne, de ſon grand zéle pour le Bien „ publie, & de ſon attachement à la Cauſe Com- „ mune des Hauts-Alliez; après tant de mar- „ques, qu'Elle a eu la bonté de Nous donner „ de ſa précieuſe affection, & de ſon amitié pour „ nôtre République; & après les aſſûrances réi- „ terées, qu'Elle Nous a données & fait donner „ tout recemment, de ſes intentions de faire a- „ gir ſes Troupes contre l'Ennemi commun, „ auſſi long-tems que la Guerre ne ſera pas ter- „ minée par une Paix générale; il eſt impoſſible „ que Nous ne ſoyons ſurpris & touchez des „ deux Déclarations que Nous venons de rece- „ voir, l'une après l'autre, de la part de Vôtre „ Majeſté: La premiére par le Duc d'Ormond, „ vôtre Général, *de ne pouvoir rien entreprendre „ ſans vos nouveaux Ordres*: L'autre par l'Evêque „ de Briſtol, vôtre Plénipotentiaire au Congrés „ d'Utrecht, *de ce que Vôtre Majeſté, voyant que „ Nous répondions ſi mal aux avances qu'Elle Nous „ auroit faites, & que Nous ne voulions point con- „ certer avec ſes Miniſtres un ſujet de la Paix, El- „ le feroit ſes affaires à part; & qu'Elle eſtimoit de „ n'être plus dans aucune Obligation, quelle qu'elle „ puiſſe être, à nôtre égard.*

„ Dès que Nous avons été avertis de ces Dé- „ clarations, Nous avons envoyé nos ordres à „ nôtre Miniſtre, qui a l'honneur de réſider au- „ près de Vôtre Majeſté, de lui repréſenter les „ raiſons de nôtre ſurpriſe, & les conſéquences „ de ces Déclarations; & de la prier avec tout „ le reſpect que Nous avons toûjours eu, & que „ Nous conſerverons toûjours pour ſa Perſonne „ Royale, de vouloir donner d'autres ordres au „ Duc d'Ormond, afin qu'il puiſſe agir avec „ toute vigueur, ſuivant la raiſon de Guerre, & 1712. „ d'avoir la bonté d'entrer à nôtre égard, dans „ d'autres ſentimens, que ceux que l'Evêque de „ Briſtol a déclarez *à* nos Plénipoteotiaires à *Utrecht.*

„ Mais plus Nous faiſons attention à ces „ Déclarations, plus Nous les trouvons impor- „ tantes, & plus Nous en apréhendons les ſuites: „ C'eſt pourquoi Nous avons crû ne pouvoir „ Nous diſpenſer de Nous adreſſer directement à „ V. M., par cette Lettre, eſpérant qu'Elle y „ voudra bien donner l'attention que Nous Nous „ promettons, tant de ſa grande prudence & ſa- „ geſſe, que de ſon zéle ſi renommé pour le „ Bien public, & particuliérement de ſon amitié „ & affection accoûtumée pour Nous & pour „ Nôtre République.

„ Nous proteſtons avant toutes choſes, „ qu'ayant toûjours eu pour V. M. une véritable amitié, auſſi-bien qu'un très-grand reſpect, „ & un attachement ſincére à tous ſes intérêts, „ avec un déſir ardent de vivre avec V. M. dans „ une parfaitement bonne intelligence & union, „ Nous avons encore les mêmes ſentimens, & „ Nous les conſerverons toûjours, ne ſouhaitant „ rien plus, que d'en pouvoir donner à V. M. „ des preuves les plus convaincantes.

„ Après quoi Nous prions V. M. de vouloir „ refléchir, ſuivant ſes grandes lumiéres, ſi Nous „ n'avons pas juſte ſujet d'être ſurpris de voir ar- „ réter, par un ordre de la part de V. M., don- „ né à nôtre inſçû, les opérations de l'Armée „ des Alliez, la plus belle & la plus forte qui „ peut-être ſoit entrée en Campagne pendant „ tout le cours de la Guerre, & pourvûë de „ tout le néceſſaire pour agir avec vigueur, & „ cela après qu'elle avoit marché, ſuivant la ré- „ ſolution priſe de concert avec le Général de „ V. M., comme en preſence de celle des En- „ nemis, avec une grande ſuperiorité tant en „ nombre qu'en qualité de Troupes, animées „ d'un noble courage & ardeur de bien faire; de „ ſorte que ſuivant toutes les apparences humai- „ nes, avec l'aſſiſtance Divine, que Nous avons „ reſſentie ſi clairement dans tant d'autres occa- „ ſions, on auroit, ſoit par une Bataille, ſoit par „ des Siéges, pû remporter de grands avantages „ ſur l'Ennemi, rendre la Cauſe des Alliez meil- „ leure, & faciliter les Négociations de la Paix.

„ Nous Nous flatons bien de l'eſperance que „ le Duc d'Ormond a donnée, que dans peu de „ jours il attendoit d'autres ordres; mais Nous „ voyons cependant avec douleur une occaſion „ des plus belles paſſées, dans l'incertitude ſi el- „ le ſera bien auſſi favorable ci-après, puis qu'on „ laiſſe aux Ennemis le tems de ſe fortifier & de „ ſe précautionner, pendant que l'Armée des „ Alliez reſte dans l'inaction, & conſumant les „ fourages tout à l'entour, s'ôte à ſoi-même „ les moyens de ſubſiſter à l'avenir, dans les lieux, „ où, ſuivant les projets, les opérations ſe de- „ vroient faire, ce qui pourroit rendre impoſſi- „ bles ci-après les entrepriſes, qui ſeroient fort „ praticables preſentement, par où toute la „ Campagne peut être renduë infructueuſe, au „ préjudice ineſtimable de la Cauſe Commune „ de tous les Hauts-Alliez.

„ Certainement, quand Nous conſiderons „ l'Armée, telle qu'elle eſt, compoſée des Trou- „ pes de V. M. & des autres Alliez, jointes en- „ ſemble d'un commun concert, pour agir au „ plus grand avantage & avancement de la Cau- „ ſe Commune; & les aſſûrances que V. M. „ Nous a données par ſes Lettres, par ſes Mi- „ niſtres,

1712. „ niſtres, & dernièrement par ſon Général le „ Duc d'Ormond, de ſes intentions de faire agir „ ſes Troupes avec leur vigueur ordinaire; com„ me auſſi les engagemens dans leſquels V. M. eſt „ entrée, non ſeulement à nôtre égard, mais „ auſſi, tant ſeparément que conjointement avec „ Nous, à l'égard des autres Alliez; il Nous „ eſt bien difficile de conjecturer & de compren„ dre, comment un ordre ſi préjudiciable à tou„ te la Cauſe Commune, donné ſi ſubitement à „ nôtre inſçû, & ſans doute auſſi à l'inſçû des „ autres Alliez, peut convenir & ſubſiſter avec „ la nature de la Societé, & avec ces aſſûrances, „ & avec ces engagemens dont Nous venons de „ parler: Car quoi que, ſuivant la Déclaration „ de l'Evêque de Briſtol, V. M. ſe tienne pour „ dégagée de toute Obligation à nôtre égard, il „ eſt évident qu'il ne s'agit point ici de notre in„ terêt ou avantage particulier, mais de celui „ de tous les Alliez, qui ſouffriront par le pré„ judice que cet ordre, ſi peu attendu, portera „ à toute la Cauſe Commune.

„ Mais, Madame, Nous ne pouvons pas „ Nous diſpenſer de dire à V. M., que la Dé„ claration faite par l'Evêque de Briſtol à *U„ trecht*, ne Nous a pas moins ſurpris, que celle „ du Duc d'Ormond à l'Armée; elle Nous pa„ roît ſi extraordinaire, que Nous ne ſavons pas „ comment la concilier avec cette grande bonté „ & bienveillance dont V. M. Nous a toûjours „ honorez, ne pouvant concevoir comment el„ les peuvent avoir changé ſi ſubitement à nôtre „ égard. Nous n'en ſommes pas ſeulement ſur„ pris, mais Nous en ſommes affligez. Nous „ avons examiné avec ſoin nôtre conduite, & „ Nous n'y trouvons rien qui puiſſe avoir donné „ lieu au mécontentement que V. M. Nous a „ fait paroître par cette Déclaration.

„ Du premier jour que V. M. eſt montée „ ſur le Trône, Nous avons eu pour Elle toute „ la déferenee qu'Elle pouvoit déſirer d'un Etat, „ Ami, & Allié: Nous avons recherché avec „ ſoin ſon amitié & affection; & conſiderant les „ bons effets que pouvoient produire, & qu'ont „ produit réellement la bonne intelligence, har„ monie, & Union, entre V. M. & Nous, & „ entre les deux Nations, & l'avantage qui en „ réſultoit pour l'une & l'autre, auſſi bien que „ pour la Cauſe Commune de tous les Alliez, „ Nous avons pris à tâche & à cœur de les cul„ tiver, & de gagner de plus en plus la confian„ ce de V. M., & de Nous conformer à ſes ſen„ timens, autant qu'il Nous a été poſſible.

„ Nous croyons en avoir donné une preuve „ éclatante, particuliérement à l'égard de la „ Négociation de la Paix; puiſque non ſeule„ ment, après que Nous fûmes informez des „ pourparlers, qui ſe ſont tenus ci-devant en „ Angleterre ſur ce ſujet, Nous avons attendu „ que V. M. Nous en donneroit connoiſſance & „ ouverture, ayant cette ferme confiance en ſon „ amitié pour notre République, & en ſon zèle „ pour le bien de la Cauſe Commune, que rien „ ne ſeroit fait qui pût porter préjudice à Nous, „ ni aux autres Alliez; mais auſſi quand V. M. „ nous a fait communiquer les points Préliminai„ res, ſignez par Mr. de Menager en Angleter„ re; & quand Elle nous a fait propoſer la con„ vocation & la tenuë d'un Congrès pour la „ Paix générale, & Nous a requis de donner à „ cet effet les Paſſeports néceſſaires aux Mini„ ſtres de l'Ennemi, nous y avons conſenti, quoi „ que nous euſſions pluſieurs raiſons, à nôtre a„ vis très-bien fondées, de n'entrer point dans



„ une telle Négociation ſans plus de fondement, 1712.
„ du moins ſans la concurrence des autres Alliez; „ mais nous avons poſtpoſé nos ſentimens à ceux „ de V. M, pour lui donner une nouvelle preu„ ve de nôtre déference à ſon égard.

„ Nous n'avons pas moins fait, par rapport „ aux difficultez qu'on a fait naître au ſujet du „ Traité de Garantie mutuelle de la Succeſſion „ dans la Ligne Proteſtante aux Royaumes de „ V. M., & de Nôtre Barrière: Traité ſi im„ portant pour les deux Nations, que Nous le „ conſidérons comme le lien le plus fort qu'on „ pourroit trouver, pour unir à jamais les cœurs „ & les intérêts des deux Nations; conclu après „ la plus meure deliberation, & ratifié de part & „ d'autre dans la forme la plus authentique. „ Car quoi que Nous euſſions pû Nous tenir „ ſimplement à ce Traité, cependant Nous ſom„ mes entrez en Négociation ſur ces difficultez, „ & particuliérement ſur le point de l'*Aſſiento*; „ ſurquoi Nous avons tellement inſtruit Nos Plé„ nipotentiaires, que Nous ne doutions plus que „ toutes les difficultez ſeroient applanies, au „ contentement réciproque, & que par là Nous „ aurions regagné entiérement la confiance de „ V. M; d'autant plus, qu'en premier lieu, „ lorſqu'il s'agiſſoit de l'Aſſemblée d'un Cong es „ pour la Paix générale, V. M. Nous a fait dé„ clarer par ſon Ambaſſadeur, qu'Elle ne déſi„ roit que Nôtre concurrence en ce ſeul point, „ & cette unique marque de Nôtre confiance; „ qu'après cela elle Nous donneroit des preuves „ fortes & réelles de ſon affection envers Nous, „ & de ſes droites intentions a l'égard de la Cauſe „ Commune de tous les Alliez: & qu'enſuite, „ quand on a fait intervenir les difficultez ſur le „ Traité de *Succeſſion* & de *Barrière*, V. M. „ Nous a fait aſſurer de même, que ſi Nous „ Nous relâchions ſur les points les plus eſſen„ tiels, & particuliérement ſur l'affaire de l'*Aſ„ ſiento*, ce ſeroit le vrai moyen de rétablir la „ confiance mutuelle & néceſſaire, laquelle étant „ rétablie, V. M. prendroit particuliérement à „ cœur les intérêts de l'Etat, & iroit de con„ cert avec Nous dans toute la Negociation, „ pour parvenir à une Paix honorable, bonne, „ & ſûre.

„ Mais Nous Nous trouvons bien éloignez „ de Nôtre attente, puiſque dans le tems même „ que Nous Nous ſommes les plus aprochez de „ V. M., & que Nous croyions que Nous tom„ berions d'accord ſur les Points qui étoient en „ different, Nous voyons partir le Comte de „ Straffort ſans avoir fini l'affaire, Nous voyons „ arrêter l'Armée dans le commencement de ſa „ carriére, & Nous entendons une Declaration, „ par laquelle V. M. ſe tient degagée de toutes „ les Obligations a nôtre égard, dont on allegue „ pour raiſon, que Nous aurions mal répondu „ aux avances qu'Elle Nous a faites, & que Nous „ ne voulions point concerter avec ſes Miniſtres „ ſur la Paix.

„ Si V. M. veut avoir la bonté de regarder „ d'un œil un peu favorable & équitable nôtre „ conduite, Nous Nous flattons, & Nous a„ vons une ferme confiance, qu'Elle n'y trouve„ ra rien, qui lui puiſſe donner une idée & des „ penſées ſi déſavantageuſes à nôtre égard; mais „ qu'Elle trouvera plûtôt, que Nous avons ſa„ tisfait, & ſatisfaiſons encore à tous les devoirs „ de bons & fidelles Alliez, particuliérement en„ vers V. M.

„ Ce que Nous avons déja dit pourroit peut„ être ſuffire pour l'en perſuader, mais Nous de-

1712. „ vons y ajoûter, qu'ayant toûjours regardé l'affection de V. M, & la bonne harmonie entre les deux Nations, comme un des plus fermes apuis de nôtre Etat & de la Religion Proteſtante, & comme un des moyens les plus efficaces pour le ſoûtien & l'avancement de nos Intérêts communs, & ceux de toute l'Alliance; & ce ſentiment ſincére étant imprimé fortement dans nos cœurs, Nous n'avons jamais été éloignez de communiquer & de concerter en toute confiance ſur les affaires de la Paix avec V. M & avec ſes Miniſtres, conformement aux fondemens portez par la grande & autres Alliances. Nous déclarons, que Nous y avons toûjours été portez & prêts, & que Nous le ſommes encore, autant que Nous le pouvons faire, ſans préjudice des autres Alliez, & ſans contrevenir aux Engagemens, Traitez, & Alliances, que Nous avons contractez.

„ Mais, MADAME, toutes les propoſitions qui Nous ont été faites ſur ce ſujet juſques à preſent, ſont demeurées en des termes fort généraux, ſans que le réſultat des Négociations entre les Miniſtres de V. M. avec ceux de France, ni même les penſées de V. M. ſur le ſujet ſur lequel Nous devrions concerter enſemble, Nous ait été communiqué. Il eſt vrai que dans quelques-unes des dernières Conférences, les Miniſtres de V. M. ont demandé, ſi les nôtres étoient munis d'un plein-pouvoir, & authoriſez à faire un Plan pour la Paix; Mais il auroit été bien juſte, qu'avant que d'exiger cela de Nous, on Nous eût communiqué le réſultat des Négociations traitées depuis long-tems entre les Miniſtres de V. M. & ceux de l'Ennemi, du moins les penſées de V. M.

„ Si ce Plan regardoit ſeulement les intérêts de V. M. & les Nôtres, nous aurions peut-être tort de n'y avoir pas donné les mains inceſſamment, quoi que même alors l'affaire ne ſeroit pas ſans difficulté, puiſque la moindre connoiſſance qui en parviendroit à l'Ennemi, ne pourroit être que fort préjudiciable: Mais comme le Plan, dont il s'agit, doit regarder les intérêts de tous les Alliez, & preſque de toute l'Europe, Nous avons eu de fortes apprehenſions, que comme les Négociations particulières entre les Miniſtres de V. M. & ceux de France, & la facilité avec laquelle Nous avons conſenti au Congrès d'*Utrecht*, & donné nos Paſſeports aux Miniſtres de l'Ennemi, ont déja donné beaucoup de ſoupçons & d'inquiétude à S. M. Imperiale & à d'autres Alliez; Nous avons apprehendé, diſons Nous, que S. M. Imperiale & les autres Alliez, venant à apprendre, (ce qu'il ſeroit bien difficile de leur cacher,) le concert qui ſe feroit entre les Miniſtres de V. M & les Nôtres, pour un Plan de la Paix, avant même que les Miniſtres de France ayent répondu ſpécifiquement aux Demandes des Alliez, leurs ſoupçons & leur inquiétude pourroient augmenter, & que ce procedé pourroit leur donner ſujet à des penſées préjudiciables, comme ſi l'intention de V. M. & la Nôtre ſeroit d'abandonner la Grande Alliance & la Cauſe Commune, ou pour le moins de régler ſeuls avec la France le ſort de tous les autres Alliez, par où S. M Imperiale & d'autres Alliez pourroient être pouſſez à prendre leurs meſures à part, & à faire des démarches qui ne convien- 1712.
„ droient nullement avec les intérêts de V. M.

„ Nous croyons ces raiſons aſſez bien fondées, pour juſtifier auprés de V. M. Nôtre conduite ſur ce point; & ſi Nous ne ſommes pas entrez avec tout l'empreſſement qu'Elle peut avoir ſouhaité, dans le concert propoſé, Nous eſpérons que tout au plus V. M. ne regardera nôtre difficulté que comme un excès de prudence ou de ſcrupule, & nullement comme un défaut de confiance en V. M., pendant que les Alliez pourroient le regarder comme une contravention aux Traitez, & particuliérement à l'Article VIII. de la Grande Alliance. Nous eſpérons auſſi que V. M., par les raiſons que Nous venons d'alléguer, reviendra d'une penſée ſi deſavantageuſe pour Nous, que Nous aurions mal répondu aux avances qu'Elle Nous a faites, & que Nous ne voudrions point concerter avec ſes Miniſtres au ſujet de la Paix. Mais, Madame, quand V. M. n'acquieſceroit pas à Nos raiſons, (ce quoi pourtant Nous ne pouvons pas douter,) Nous prions V. M. de conſidérer, ſi cela ſuffiroit pour que V. M pût ſe tenir dégagée de toutes ſes Obligations à Notre égard?

„ Si Nous avions contrevenu aux engagemens & Traitez que Nous avons l'honneur d'avoir conclu avec V. M., Nous attendrions de ſa bonté & de ſa juſtice, qu'Elle nous feroit repreſenter ces contraventions, & qu'Elle ne ſe tiendroit point quitte de ſes Engagemens, qu'aprés que Nous aurions refuſé d'y aporter le redrès néceſſaire: Mais comme Nous ne Nous ſommes engagez nulle part, d'entrer avec V. M. dans un concert pour faire un Plan de Paix, ſans la participation des autres Membres de la Grande Alliance, le peu de facilité ou d'empreſſement que Nous aurions montré ſur ce ſujet, ne peut être regardé comme une contravention à Nos Engagemens, & ainſi ne peut ſervir à dégager V. M. des liens à Nôtre égard, puis que Nous ſommes fortement perſuadez d'avoir pleinement ſatisfait à tous nos Traitez & à toutes nos Alliances, tant avec V. M. qu'avec les Hauts-Alliez en général, & d'avoir fait dans la preſente Guerre, plus qu'on n'auroit pû attendre de Nous avec juſtice & équité. Toute la difference entre V. M. & Nous en ceci, ne conſiſte tout au plus, à le conſidérer ſainement, que dans une diſparité de ſentimens.

„ En vérité, Madame, ſi pour un tel ſujet entre des Puiſſances Alliées, & unies enſemble par les liens & les nœuds les plus forts & les plus étroits d'Alliance, d'Intérêts & de Religion, une ſeule de ces Puiſſances pouvoit ſe dégager de tous ſes Engagemens, & ſe défaire de toutes ſes Obligations, il n'y a point de liaiſon qui ne pût être rompuë à tout moment, & Nous ne voyons point ſur quels Engagemens on pourroit compter à l'avenir.

„ Nous Nous aſſurons que V. M., en voyant les conſequences, ne voudra pas ſe tenir à la Déclaration que l'Evêque de Briſtol a faite: Nous l'en ſupplions avec tout le reſpect & tout l'empreſſement dont Nous ſommes capables, comme auſſi qu'Elle veuille révoquer l'ordre donné au Duc d'Ormond, s'il ne l'eſt pas encore, & de l'authoriſer d'agir ſelon les occurrences, ainſi que la raiſon de Guerre & l'avancement de la Cauſe commune le demandera.

„ Nous Vous prions auſſi, Madame, de vouloir encore Nous communiquer le réſultat

„ des

1712. „ des Conférences tenuës par vos Miniſtres avec „ ceux des Ennemis, ou du moins vos penſées „ ſur la Paix, & Nous tâcherons de donner à „ V. M. toutes les marques imaginables de Nôtre déférence pour ſes ſentimens, & de Nôtre „ deſir ſincere de conſerver ſa précieuſe amitié, „ autant que Nous le pourrons faire, ſans bleſſer la bonne foi des Engagemens dans leſquels „ Nous ſommes entrez par des Traitez & Alliances, tant avec V. M., qu'avec d'autres „ Puiſſances.

„ Nous ſommes fortement perſuadez, que „ ce n'eſt nullement l'intention de V. M. de les „ rompre en aucune maniére, puis qu'Elle a été „ toûjours de ce ſentiment avec Nous & avec „ les autres Alliez, que la bonne union entre les „ Alliez, non ſeulement pendant la preſente „ Guerre, mais auſſi après que la Paix ſera faite, „ eſt & ſera toûjours le moyen le plus ſolide, & „ même l'unique, de conſerver la liberté & l'indépendance de tous enſemble, & de chacun „ en particulier, contre la grande Puiſſance de „ la France.

„ Nous attendons auſſi, qu'après avoir donné des preuves ſi grandes & ſi éclatantes de ſa „ ſageſſe, de ſa fermeté, & de ſon zéle pour le „ ſoûtien de la Cauſe commune, V. M. ne voudra pas prendre preſentement des réſolutions, „ qui pourront être préjudiciables à Nous & aux „ autres Alliez; mais que pour parvenir à une „ Paix honorable, ſûre & générale, Elle pourſuivra les mêmes voyes, & ſe tiendra aux mêmes maximes qu'Elle a tenuës ci-devant, & „ que le bon Dieu a béni d'une maniére ſi ſenſible, par des Victoires & par de grands Evenemens, qui rendront la gloire du Régne de „ V. M. immortelle.

„ Nous renouvellons encore à V. M., les aſſurances de Nôtre haute & parfaite eſtime „ pour ſa Perſonne & pour ſon amitié; comme „ auſſi de nos intentions & de nos deſirs ſinceres, „ d'entretenir avec V. M. la même bonne correſpondance, harmonie & union, que ci-devant; & de les cultiver entre les deux Nations, par tout ce qui dépendra de Nous; „ priant Vôtre Majeſté de conſerver auſſi pour „ Nous, & pour Nôtre République, ſa premiére affection. Nous Nous remettons au reſte à „ ce que le Seigneur de Borſſele, Nôtre Envoyé „ Extraordinaire, pourra dire de plus à V. M. „ ſur ce ſujet; après quoi Nous prions le Tout-„ Puiſſant, &c.

Cette Lettre de Leurs H. P. devenuë publique en Angleterre y produiſit parmi le Peuple, l'effet auquel on devoit s'attendre. Un grand nombre qui s'étoient repoſez ſur les promeſſes des Miniſtres touchant la Paix, commencerent à ouvrir les yeux & a ſe défier de leur conduite: Pour prevenir les ſuites de cette impreſſion que la Lettre avoit faite, le Conſeil de la Reine trouva à propos de calmer la crainte d'une Paix déſavantageuſe, qui paroiſſoit répanduë dans le Public par la Réponſe ſuivante.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS, *Nos bons Amis, Alliez & Confédérez.*

„ IL n'y a rien qui nous ſoit plus cher que la „ conſervation d'une bonne intelligence, & „ d'une parfaite union avec vôtre Etat. Elles ont „ été l'objet de nos principaux ſoins, & bien „ loin de nous pouvoir accuſer d'avoir contribué „ en aucune façon à leur diminution, nous ſé-



„ flêchiſſons avec plaiſir ſur toutes les peines que 1712.
„ nous avons priſes, & ſur toutes les inſtances „ que nous avons faites, afin que les diſputes ſurvenuës, par rapport aux intérêts des deux Nations, fuſſent terminées à l'amiable, & afin „ que nous puſſions nous parler ſans réſerve ſur „ ceux du Public; car dans des conjonctures „ comme celles où nous nous trouvons, il faut „ que l'ouverture ſoit égale de part & d'autre, „ & la confiance réciproque.

„ Nous croyons que l'allarme que vous avez „ priſes au ſujet des Déclarations, tant du Duc „ d'Ormond, que de l'Evêque de Briſtol, aura „ ceſſé; & nous vous repetons ce que nous avons tant de fois déclaré, qu'il ne tiendra qu'à „ vous, comme il a fait par le paſſé, que toutes nos meſures touchant la Guerre, ou touchant la Paix, ſoient priſes de concert avec „ vôtre Etat.

„ Le Comte de Strafford retournera en peu „ de jours auprès de vous, pleinement inſtruit „ de nos intentions. Nos Miniſtres ſeront diſpoſez, & autoriſez de faire tout ce qui peut „ dépendre de nous, pour renouveller une entiére confiance avec vous, & pour prévenir à l'avenir des mesintelligences qui ont été fomentées avec tant d'artifice, & ſi peu de fondement.

„ Mais nous ne pouvons pas paſſer ſous ſilence que nous avons été extrémement ſurpriſe de „ voir que vôtre Lettre du 5. de ce mois, a été „ imprimée, & publiée preſque auſſi-tôt que „ nous l'avons reçûë des mains de vôtre Envoyé. „ Un tel procédé eſt également contraire à la „ bonne Politique, & à la bienſéance: C'eſt „ faire une Rémonſtrance, au lieu de s'adreſſer „ au Souverain. Nous eſpérons que vous ne „ voudrez plus ſouffrir que pareille choſe arrive „ à l'avenir; car notre honneur nous engageroit „ à prendre la réſolution de ne donner aucune „ réponſe à des Lettres, ou à des Mémoires, qui „ ſeroient publiez de la ſorte. Au reſte nous „ prions Dieu, &c.

Vôtre bien bon Amie,

*Signé*, ANNA R.

(Plus bas)

S. JOHN.

*A Kinſington le 9. Juin 1712.*

C'eſt ainſi que les nouveaux Miniſtres ſe ſervoient du nom & de l'authorité de la Reine, pour amuſer les Alliez par de feintes proteſtations, tandis que toute leur conduite témoignoit ouvertement le peu de cas que l'on faiſoit de leur amitié, & de leur Alliance, & la Réſolution que l'on avoit priſe en Angleterre de pouſſer les choſes à toute extremité pour contraindre les Alliez, à ſouſcrire aux conditions dont on étoit convenu avec la Cour de France. Ce qui prouve ce que nous venons d'avancer, c'eſt que dans le même tems que l'on faiſoit écrire à la Reine de la Grande-Bretagne la Lettre que nous venons de voir, un de ſes Miniſtres s'étant plaint dans la Chambre des Communes de ce que la Lettre des Etats Généraux avoit été traduite en Anglois, & de ce que l'on en avoit débité un nombre prodigieux d'Exemplaires, il engagea la Chambre à preſenter une Adreſſe à la Reine, pour *lui marquer le juſte reſſentiment, que la Chambre avoit de l'indignité faite à ſa Majeſté, en imprimant & publiant une Lettre des Etats Généraux à ſa Majeſté, & pour la prier très-humblement de marquer auſſi*

1712. *ſon reſſentiment de telles indignitez en ne répondant point à l'avenir à aucunes Lettres ou Mémoires, qui ſeront imprimez ou publiez.*

Mais on ſe tromperoit cependant bien fort ſi l'on croyoit que tous les Anglois voyoient avec plaiſir le train que prenoient les affaires, par l'adminiſtration des nouveaux Miniſtres. Outre un grand nombre de particuliers & de Seigneurs, qui témoignoient ouvertement leur mécontentement, jamais on ne vit paroître tant de Brochures, qui étoient deſtinées à faire voir le tort que l'Angleterre ſe faiſoit à elle-même & aux Alliez. L'illuſtre Evêque de St. Aſaph entre autres ſe ſignala dans une Préface qu'il mit à la tête de quelques Sermons, où il déplore d'une maniere très-pathetique les changemens arrivez depuis peu dans la Nation. Quoi que cette Piéce n'appartienne pas proprement à nôtre Hiſtoire, il eſt juſte que nous en rapportions quelques morceaux pour faire voir ce que les bons Anglois penſoient alors de l'étrange conduite que l'on tenoit en Angleterre, & pour rendre juſtice à une Nation qui s'étoit ſi fort ſignalée dans la derniére Guerre, & à qui l'on ne pouvoit pas reprocher juſqu'à ce tems-là d'avoir manqué de foi à ſes Alliez.

„ J'ai vécu aſſez long-tems, *dit ce digne Prélat*, pour voir les noms illuſtres des grands „ Liberateurs, & Défenſeurs de la Religion Proteſtante & du Gouvernement Anglois, flétris, „ & les grands ſervices qu'ils ont rendu à la Nation traitez avec mépris. J'ai l'ambition, je „ l'avoue, de me mettre hors du nombre des ingrats, & comme j'ai honoré & cheri ces „ grands Princes (t) pendant leur vie, & que „ j'ai pleuré leur mort, j'ai voulu tâcher de leur „ élever un Monument de loüange, d'auſſi longue durée que mes Ecrits pourront l'être, & „ le faire dans un tems où il eſt tout-à-fait hors „ de mode de parler d'eux avec reſpect. Jamais, *ajoute-t-il*, ſept pareilles années conſecutives n'ont paſſé ſur la Tête d'aucun Monarque Anglois, & ne l'ont couvert de tant de „ Gloire. La Couronne & le Sceptre ſembloient „ être les moindres Ornemens de la Reine, puis „ qu'Elle les avoit en commun avec d'autres „ Princes, & que ſes Vertus perſonnelles ſont „ les mêmes avant & après ce tems-la. Mais „ telle étoit la Renommée de ſon Gouvernement „ au dedans, & de ſon heureuſe Sageſſe dans le „ choix de ſes Miniſtres, *la fidélité*, le zéle, la „ vigilance & l'habileté de ceux-ci dans l'execution de ſes Ordres, étoient alors dans une ſi „ haute Eſtime: ſon Grand Général & ſes Armées avoient porté le Nom Anglois, à un ſi „ haut faite de Gloire Militaire: il y avoit tant „ d'harmonie & de concorde entre Elle & ſes Alliez; & Dieu répandoit tant de Bénédictions „ ſur ſes Conſeils & ſur ſes Entrepriſes, que „ l'Hiſtoire ne nous fournit point d'exemple „ d'aucun autre de nos Princes, qui ait été ſi „ heureux, ſi cheri, ſi eſtimé, & ſi honoré par „ ſes Sujets & par ſes Amis, ni ſi redouté de ſes „ Ennemis.

„ Nous allions entrer alors, ſelon l'opinion „ de tout le Monde, dans la voye qui ſembloit „ nous conduire à une Paix, qui devoit répondre „ aux Prieres de nôtre Pieuſe Reine, aux ſoins „ & à la vigilance d'un très-habile Miniſtere, „ aux Contributions libres d'un Peuple obéïſſant, de même qu'aux glorieux Travaux, & „ aux hazards des Gens de Guerre: Quand „ Dieu, pour la punition de nos Péchez, permit à l'Esprit de Discorde *de ſe promener par la Terre*, & en tourmentant furieuſement le Camp, la Ville & la Campagne (*& plût à Dieu qu'il eût épargné ſon Sanctuaire!*) de troubler & de défigurer, pour un tems, cette „ belle & agréable Perſpective, & d'y ſubſtituer „ je ne ſai quoi..... Nos Ennemis diront le „ reſte avec plaiſir. Il me convient mieux de „ prier Dieu qu'il nous remette en etat d'obtenir „ une Paix qui tende à ſa Gloire, à la ſureté, à „ l'honneur & au bien de la Reine & de ſes Etats, & à la ſatisfaction générale de ſes Hauts „ & Puiſſants Alliez. 1712.

Cette Préface de l'Evêque qui contient quantité d'autres traits de pareille force, déplut ſi fort au Parti regnant qu'il engagea la Chambre des Communes, à ordonner qu'elle ſeroit brûlée par la main du Boureau, ce qui ayant été rapporté à ce Prélat, il dit, *qu'il s'eſtimoit heureux de ſouffrir avec le Duc de Marlborough, & tant d'illuſtres Anglois dont on avoit tâché de noircir la réputation.*

Pendant que tout ceci ſe paſſoit en Angleterre, la Campagne s'ouvrit en Flandres. Dès le commencement de Mars le Comte d'Albemarle avoit fait une expedition ſur Arras, pour en brûler les Magazins, qui réuſſit heureuſement. Les François eurent leur revanche dans deux rencontres: L'une ſur un Détachement de 600. Chevaux, commandé par le Colonel 's Gravemoer qui tomba dans une embuſcade & qui fût fait priſonnier: L'autre, à l'attaque d'une Ecluſe ſur la Senée près d'Arleux, où l'on avoit poſté 300. Fantaſſins & 200. Cavaliers, qui furent obligez de ſe rendre priſonniers de Guerre.

Le Prince Eugene, étant arrivé de Londres à la Haye, partit le 22. d'Avril pour ſe rendre au Païs-Bas: Le Duc d'Ormond, qui avoit ſuccedé au Duc de Marlborough dans le commandement des Troupes Angloiſes, le ſuivit peu de tems après. L'Armée s'étant formée aux environs de Bouchain, ſe trouva être une des plus belles, & des plus nombreuſes qu'on eût vû au Païs-Bas. Elle ſe mit en marche le 26. May, & ayant paſſé l'Eſcaut, elle vint camper la droite à la hauteur de Neuville, & la gauche vers St. Aubert, ayant la petite Riviere de Selle à dos: Le Prince Eugene prit ſon quartier à Haſpres, & le Duc d'Ormond à Ste. Solemne. Mais le Comte d'Albemarle demeura campé entre Souches & Denain, avec 13. Bataillons & 30. Eſcadrons pour couvrir les ponts & aſſurer la communication, avec Marchienne où étoient les Magazins de l'Armée.

Les Ennemis ayant auſſi formé leur Armée ſous le commandement du Maréchal de Villars, la firent camper en ordre de Bataille le Long de l'Eſcaut, la droite à Cãtelet & la gauche finiſſant à St. Martin.

Dans cette ſituation on tint pluſieurs Conſeils de Guerre, dans l'un deſquels le Prince Eugene & les Députez des Etats furent d'avis d'attaquer les Ennemis, & ce fut alors que le Duc d'Ormond déclara, comme nous l'avons dit, qu'*il avoit ordre de ne rien entreprendre contre l'Ennemi*; ce qui ſurprit également tout le monde.

La Déclaration du Duc d'Ormond n'empêcha point que l'Armée des Alliez ne forma le Siege du Queſnoi ſous le commandement du Général Fagel: la Ville ayant été inveſtie, la tranchée fut ouverte le 18. de Juin. Comme on étoit occupé à ce Siege. Le Duc d'Ormond demanda une Conference au Prince Eugene & aux Députez des Etats: Ce fut pour leur déclarer *qu'il avoit*

(t) Il veut parler du Roi Guillaume, de la Reine Marie, du Duc de Glocester.

1712. *voit ordre de la Reine de la Grande-Bretagne de faire publier dans 3. jours une Suſpenſion d'Armes de deux mois dans ſon Armée, & d'envoyer dix Bataillons Anglois à Dunkerque, pour prendre poſſeſſion de la place que les François devoient lui remettre pour ſureté de leurs bonnes intentions pour la Paix.* Ce Général propoſa en méme tems au Prince Eugene & aux Députez une pareille Suſpenſion, ſurquoi ceux-ci ayant repreſenté qu'une telle démarche ne dépendoit pas d'eux, & ayant demandé du tems pour conſulter leurs Maitres, le Duc ne voulut accorder que cinq jours. Il propoſa auſſi aux Généraux des Troupes Etrangeres, à la ſolde d'Angleterre de le ſuivre, ſur peine d'être privez de leur ſolde & de perdre les Arrérages qui leur étoient dûs. Surquoi ceux-ci demanderent auſſi du tems pour ſe conſulter.

Cet Ordre au Duc d'Ormond avoit été juſques-là un ſecret entre les deux Cours de France & d'Angleterre; on ne faiſoit que le ſoupçonner à l'armée par la contenance ferme & aſſurée que l'on voyoit dans les troupes de France, qui ne penſoient plus à ſe couvrir de Lignes & de Retranchemens comme dans les années précedentes. La Déclaration du Duc Anglois apprit à tous ce que l'on ne faiſoit que ſoupçonner, & fit voir aux Alliez quel fond ils devoient faire ſur les aſſurances reïterées que la Reine leur avoit fait donner par ſes Miniſtres, qu'elle agiroit de concert avec eux pour pouſſer la Guerre avec vigueur.

Le refus que les troupes étrangeres firent de ſuivre le Duc d'Ormond, déconcerta pour quelque tems les meſures des Anglois. Mr. de St. Jean, Secretaire d'Etat, en fit des reproches aux Miniſtres de Danemark, de Pruſſe, de Hanover & des autres Puiſſances, qui avoient des troupes à la ſolde d'Angleterre, & il leur déclara que *ſa Majeſté regardoit cette maniére d'agir comme une rupture.* Mais comme il n'y avoit plus de difficultez qui étoient capables d'arrêter les Miniſtres Anglois, & que la Reine avoit fait déclarer aux Alliez que quoiqu'il pût arriver elle ne s'écarteroit point du Plan de Paix propoſé dans ſa Harangue au Parlement, la Suſpenſion d'Armes fut déclarée aprés que le Duc d'Ormond ſe fut aſſuré de l'évacuation de Dunkerque, & qu'il en eut fait prendre poſſeſſion au nom de la Reine d'Angleterre. Le Général Anglois ſe retira avec ſon Corps d'Armée du côté de Gand & de Bruges, dont il prit poſſeſſion, & poſta ſon Armée le long du Canal entre ces deux villes. Comme on avoit tout à craindre en Hollande des diſpoſitions où l'on voyoit la Cour d'Angleterre, ce ne fut pas ſans inquiétude que l'on vit ce Corps d'Armée s'approcher de leurs Frontiéres, & peut-être que la crainte de quelque choſe de pis, jointe à la cataſtrophe de Denain, fit que les Etats Généraux ſe hâterent d'entrer dans les meſures que l'on avoit priſes pour la Paix.

On ne peut pas douter que la démolition du Port & des Fortifications de Dunkerque, ne fut un point important pour la Nation Angloiſe: mais outre qu'il leur auroit été auſſi facile d'obtenir cet Article en demeurant unis aux Alliez, c'eſt que c'étoit l'acheter par une étrange voye, que celle dont on ſe ſervit alors, puiſqu'il eſt tout apparent que ſi le deſſein de la France eut réüſſi & que toutes les troupes étrangeres euſſent abandonné l'Armée, & ſuivi le Duc d'Ormond, l'Armée du Prince Eugene & celle des Etats Généraux eut été à la merci des François. Et à qui les Anglois ſont-ils redevables aujourd'hui de cet avantage qu'ils avoient ſtipulé pour eux-même? N'eſt-ce pas au regne du Roi George, qui fit arrêter les ouvrages du fameux Canal de Mardyck, auquel le Roi de France fit travailler immediatement aprés la paix ſignée, & qui auroit été bien plus formidable pour la Navigation de la Grande-Bretagne, que ne le fut jamais le port de Dunkerque? 1712.

Cependant le Siege du Queſnoi ſe pouſſoit avec vigueur. Les Aſſiégeans s'étant emparez de la Contreſcarpe ſe préparoient à donner l'Aſſaut au corps de la place, lorſque les Aſſiegez bâtirent la chamade le 3. Juillet: mais les Ennemis ayant refuſé de ſe rendre priſonniers de Guerre, on recommença à tirer juſques au lendemain que la Garniſon ſe rendit à diſcretion.

Pendant que l'Armée des Alliez étoit occupée au Siege du Queſnoi, on fit un Détachement de 1400. chevaux avec quantité d'Officiers & de Volontaires pour faire une irruption en France. Ce Détachement s'étant partagé en pluſieurs Troupes, ſe répandit dans la Champagne, dans le Soiſſonnois juſques par de-là Rheims, & aprés avoir enlevé un grand nombre d'Otages & fait quantité de butin, il revint à l'Armée. Le Maréchal de Villars en ayant eu avis, détacha plus de 40. Eſcadrons pour les ſuivre: mais ces derniers ne furent pas loin, ſoit qu'ils euſſent appris en chemin que le Détachement des Alliez étoit trop avancé pour l'atteindre, ſoit qu'ils euſſent ordre de ne pas trop s'éloigner de l'Armée dans la crainte que l'on avoit d'être attaqué.

Aprés le Siége du Queſnoi les Alliez formerent la réſolution d'entreprendre celui de Landrecies: mais aprés avoir fait toutes les diſpoſitions pour l'attaque, les Alliez furent contraints d'en lever le Siege aprés la déroute de Denain, qui fut plus fatale aux Alliez que n'auroit été la perte d'une Bataille, puiſque la priſe d'un poſte ſi important rendit les Ennemis Maitres de leurs Magazins, de leurs munitions de Guerre qui étoient dans Marchienne, & fournit par là aux François les moyens de reprendre Douai, le Queſnoi, & Bouchain avant la fin de la Campagne. Comme cet évenément a fait grand bruit dans l'Europe, & qu'il a eu de grandes influences ſur la Paix que les Alliez furent contraints d'accepter aux conditions que les Anglois avoient ſtipulez pour eux, il eſt à propos que nous en donnions le détail. (1) Voici comment le Pere Daniel raconte le fait dans ſon Hiſtoire.

Aprés avoir rapporté pluſieurs marches, & contre-marches que le Maréchal de Villars fit faire à l'Armée de France, pour donner le change au Prince Eugene, & lui cacher le deſſein qu'il avoit ſur Denain, où le Comte d'Albemarle étoit poſté avec 17. Bataillons & 34. Eſcadrons, voici comment il raconte le fait.

„ Des meſures ſi ſagement priſes eurent tout
„ l'effet qu'on pouvoit ſouhaiter. Quoique l'Ar-
„ mée eût marché toute la nuit vers Neuville,
„ le Prince Eugene ne fut averti de ſa marche
„ qu'à ſept heures du matin. Il accourut d'a-
„ bord au camp de Denain, aprés avoir com-
„ mandé aux troupes qu'il en avoit fait éloi-
„ gner, de le ſuivre en diligence. Etant arrivé
„ à Denain, il donna ſes ordres à l'Infanterie
„ pour la défenſe de ce camp, retira les qua-
„ torze Eſcadrons qui y étoient, penſant qu'ils
„ fernient inutiles, & repartit auſſi-tôt pour
„ preſſer la marche de ſes troupes, qu'il ne put
„ amener à temps. Les Ponts furent achevez à
„ Neuville avant neuf heures du matin par les
„ ſoins



(1) Hiſtoire de France. Tom. 7. p. 198.

1712. „ ſoins du Marquis de Vieuxponts. Le Comte de Broglio, qui venoit d'arriver avec ſes „ quarante Eſcadrons, paſſa promptement l'Eſcaut avant l'Infanterie par ordre du Maréchal de Villars, marcha incontinent aux Lignes qui commençoient entre Neuville & „ Denain, & les força preſque ſans reſiſtance, „ les ayant trouvé peu garnies. Il y avoit au „ delà un convoi de cinq cens chariots chargez „ de pain: les troupes de Denain ſortirent ſur „ pluſieurs Colonnes pour le défendre & pour tâcher de reprendre les Lignes; mais voyant arriver l'Infanterie Françoiſe, elles ſe retirerent „ dans leur camp. Cinq cens Chevaux & cinq „ cens Fantaſſins qui eſcortoient le convoi, furent „ enveloppez, & furent tous tuez ou pris. „ L'Infanterie Françoiſe ayant paſſé l'Eſcaut, & „ les Lignes que le Comte de Broglio venoit de forcer, le Maréchal de Villars la mena droit „ au retranchement de Denain, qui étoit de „ quinze à vingt pieds de hauteur, & défendu „ par dix-ſept Bataillons qui le bordoient. Elle „ le força après une aſſez longue reſiſtance, & „ étant entrée dans le camp, elle fit main baſſe „ ſur tous ceux des ennemis qui voulurent faire „ tête. Les autres ſe retirerent dans le Village „ & dans l'Abbaye, où ils furent encore forcez, „ & ſerrez de ſi près, que des Bataillons entiers „ cherchant à s'enfuir, ſe précipiterent dans „ l'Eſcaut, où ils ſe noyerent pour la plûpart, „ en ſorte que des dix-ſept Bataillons qui étoient „ dans le retranchement, il n'y eut pas plus de „ quatre cens ſoldats qui échaperent à la défaite, „ tout le reſte ayant été pris, tué ou noyé. A „ la fin du combat le Prince Eugene arriva amenant le reſte de ſes troupes, & ſe preſenta au „ pont de Prouvi que le Comte Albergotti, & „ le Marquis de Nangis venoient de prendre avec la redoute qui le couvroit. Il tenta l'attaque de cette redoute, & y perdit quatre Bataillons qui furent reduits au plus à trente „ hommes chacun. Les Deputez des Etats Généraux l'empêcherent d'opiniâtrer plus longtemps cette attaque, qui n'eût abouti qu'à faire perir le reſte de ſon Armée, la redoute étant défenduë par le Regiment de Navarre, „ & par une partie de nôtre Armée qui bordoit l'Eſcaut avec de l'artillerie. Nous n'eûmes dans „ toute cette Action que quatre cens hommes „ tuez ou bleſſez.

Après l'action le Maréchal de Villars détacha le Comte d'Albergotti pour s'emparer de Mortagne & de St. Amand, qui ne tinrent pas longtems & dont les garniſons furent faites priſonniéres de Guerre.

„ Marchienne (*ajoute le P. Daniel*) couta „ plus à prendre. Ce poſte étoit fortifié de pluſieurs ouvrages, entouré de marais qu'on ne „ pouvoit traverſer que ſur une chauſſée, & gardée par ſix Bataillons, cinq cens hommes de „ la garniſon de Douai, & trois Eſcadrons de „ Cuiraſſiers. Il fallut en faire le ſiege dans les „ formes: le Maréchal de Monteſquiou le pouſſa ſi vivement que dès le ſecond jour de tranchée ouverte les aſſiegez bâtirent la chamade. „ Le Maréchal de Villars qui venoit d'arriver „ au ſiege leur déclara qu'ils n'auroient point „ d'autre condition, que d'être priſonniers de „ Guerre; & que s'ils gâtoient les munitions „ qui étoient dans la place, il ne leur feroit aucun quartier. Sur le refus qu'ils firent de ſe „ rendre ainſi, on recommença à tirer, on fit „ bréche, & on étoit ſur le point de donner l'aſſaut, lorſque les ennemis ſe rendirent priſonniers de Guerre. On trouva dans ce poſte cent 1712. „ pieces de canon, trois cens chariots avec leurs „ attelages, & plus de cent belandres chargées „ d'une ſi grande quantité de munitions de guerre & de proviſions de bouche, qu'il y en avoit „ aſſez pour faire deux ſieges. La priſe de ces „ magaſins, & la défaite de Denain déconcerterent les projets des Alliez, & les déterminerent enfin par les ſuites fâcheuſes qu'elles eurent pour eux, à traiter ſerieuſement de la paix. „ On leur prit dans ces deux actions trente-ſept „ drapeaux, trois étendarts, plus de ſept mille „ ſoldats ou Cavaliers, plus de quatre cens Officiers, quatre Maréchaux de Camp, trois Lieutenans Généraux, & le Comte d'Albemarle „ Général des Hollandois.

Voilà comment l'Hiſtorien François raporte cette action. Voyons à preſent comment elle fut rapportée par les Alliez, & commençons par la Lettre que les Députez de l'Etat à l'Armée écrivirent à leurs H. P. pour leur donner connoiſſance de la défaite de Denain.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ LE Maréchal de Villars décampa hier au „ ſoir au coucher du Soleil de Château-Cambreſis, & marcha avec tant de diligence, „ qu'aujourd'hui de grand matin, il a paſſé l'Eſcaut en 8. Colomnes à Sourche & à Neuville. „ D'abord que le Prince Eugene de Savoye eut reçû avis de la marche des Ennemis, il ſe rendit à Denain, y fit paſſer ſix Bataillons pour „ renforcer le Corps du Comte d'Albemarle, viſita en Perſonne ſon Retranchement, & l'Infanterie qui y étoit poſtée, fit venir la Cavalerie & les Bagages en deçà de l'Eſcaut, afin „ qu'ils ne cauſaſſent aucun embarras, & revint „ ſur les 10 heures en deça du Pont, pour faire „ les diſpoſitions néceſſaires pour ſoutenir ce „ Corps-là, avec toute l'Infanterie de l'Armée „ qui étoit déja en marche. Cependant les Ennemis s'étant avancez juſqu'auprès du Retranchement, en une Colomne fort reſſerrée de „ leur aile gauche & de leur Corps de Bataille, „ ont défile pour l'attaquer en front. Ils ont enſuite fait mine diverſes fois de ſe retirer, à cauſe du grand feu que nos gens faiſoient ſur eux „ de leur Canon; mais ils ſe ſont enfin ruez avec tant de furie ſur les Régimens qui étoient „ là poſtez, qu'après une décharge ils ont abandonné le Retranchement. Les Ennemis ayant „ enſuite pénétré dans ce Retranchement, ont „ chargé nos Gens à droit & à gauche, les ont „ culbutez, & les ont obligez après une vigoureuſe, mais inutile réſiſtance, de ſe retirer vers „ le Pont ſur l'Eſcaut; mais il avoit été malheureuſement rompu, par le poids des Bagages qui „ venoient de le paſſer; de ſorte que la plus „ grande partie de ceux qui vouloient le paſſer „ ont été noyez; une autre partie eſt venuë en „ deça de l'Eſcaut; & le reſte des 17. Bataillons „ qui étoient dans le Retranchement ont été „ tuez ou faits priſonniers. Le Général Comte „ d'Albemarle, & le Major Général Sobel ſont „ parmi les derniers. Le Comte de Dohna, „ Lieutenant Général, & le Prince de Holſtein „ Major Général, au ſervice de l'Empereur, „ ont été noyez. On n'a encore aucunes nouvelles certaines du Comte de Naſſau-Woudenbourg. Parmi les 17. Bataillons dont on vient „ de parler, il y en avoit 8. Imperiaux ou Palatins, & 3. de l'Etat, ſçavoir ceux d'Albemarle, de Welderen, & de Douglas, le reſte étant de Troupes auxiliaires. Nous ſommes o-

„ bligez

1712. „ bligez de remettre à une autre occaſion à en-
„ voyer à Vos Hautes Puiſſances un plus exact
„ détail de la perte que nous avons faite; Elle eſt
„ petite, eu egard au grand feu; & ſans l'acci-
„ dent ſurvenu au Pont, elle auroit été encore
„ moindre; car l'Ennemi n'a pas oſé pénétrer
„ juſqu'a l'Eſcaut, pour éviter le feu de nôtre
„ Infanterie qui étoit poſtée en deça de cette Ri-
„ vière. Le Brigadier Berkhofer, eſt à Mar-
„ chienne avec ſix Bataillons; & comme cette
„ Place eſt ſituée ſur la Scarpe dans un endroit
„ preſque inacceſſible, nous eſperons qu'il ſe re-
„ tirera ailleurs, en cas que les Ennemis viennent
„ à paſſer cette Rivière. Comme toute commu-
„ nication, nous eſt coupée avec Marchienne,
„ on a d'abord donné ordre de cuire du pain pour
„ l'Armée, ici & à Mons; & l'on a fait revenir
„ l'Infanterie à l'Armée, qui eſt dans la préce-
„ dente ſituation.

„ On concertera demain avec Mr. le Prince
„ Eugene de Savoye & le Comte de Tilli, ce
„ que nous ferons; & nous en informerons d'a-
„ bord Vos Hautes Puiſſances. Nous eſperons
„ qu'on prèviendra entiérement par là les mau-
„ vaiſes ſuites de cette perte. Nous ſommes,
Hauts & Puiſſants Seigneurs, &c.

*Etoient ſignez,*

J. Welderen. J. Hop.
W. Hooft. W. de Haerſolte.
P. F. Vegelin de Claerbergen.

*Au Queſnoi le 24. Juillet 1712.*

A la Lettre des Députez nous ajouterons quelques circonſtances priſes de diverſes Rélations qui furent publiées alors.

L'Armée de France après avoir fait divers mouvemens du côté de la Sambre, pour faire croire aux Alliez qu'elle vouloit faire lever le Siege de Landrecies, décampa le 23. Juillet au ſoir, & marcha toute la nuit avec une extrême diligence par les plaines entre la Selle, & l'Eſcaut juſqu'a Neufville ſur l'Eſcaut au deſſous de Bouchain, où l'on fit d'abord conſtruire des ponts pour paſſer la rivière. Quoique Mylord Albemarle qui commandoit à Denain eut pluſieurs Eſpions en campagne pour veiller ſur les mouvemens des Ennemis, contre ces rivières qui faiſoient la ſureté de ſon camp, il ne reçut aucun avis de leur marche: ſoit qu'ils euſſent été arrêtez ou pris, ou qu'ils n'euſſent pû paſſer à cauſe de la quantité de partis François qui battoient la Campagne de ce côté là. Le Prince Eugene qui étoit au Camp de Landrecies, ne fut informé de la marche des Ennemis que le 24. à 7. heures du matin, de ſorte que le Comte d'Albemarle n'en put recevoir aucun avis de la Grande Armée. Ce ne fut qu'entre 7. & 8. heures du matin, que le Général Major Bothmar qui étoit de jour & qui viſitoit le Camp, lui fit ſavoir que l'Armée Françoiſe ſe faiſoit voir à Aveſne le Sec. Mylord Albemarle envoya d'abord au Prince Eugene, pour lui donner avis de ce qui ſe paſſoit, & il fit d'abord monter la Cavalerie à cheval pour aller diſputer aux François le paſſage de la Neufville. Il ignoroit que leurs ponts étoient faits, & que leurs troupes y paſſoient deja, mais ſitôt qu'il fut avancé à la tête de la Cavalerie juſques ſur une hauteur, il trouva qu'une grande partie de la Cavalerie & de l'Infanterie Françoiſe avoit deja paſſé l'Eſcaut, & s'étendoit dans la plaine vers Eſcaudin, de ſorte qu'il fut contraint de revenir ſur ſes pas, & de faire rentrer ſa Cavalerie dans les retranchemens pour éviter qu'elle ne fut renverſée par la grande ſuperiorité des François.

Cependant Mylord Albemarle avoit fait poſter 1712.
ſon Infanterie le long des retranchemens, conſiſtant en 30. Bataillons. Le Prince Eugene étant arrivé ſur les 10. heures avec pluſieurs Généraux fut reconnoitre en perſonne la marche, & les mouvemens des François, il viſita les retranchemens, & ordonna à la Cavalerie de repaſſer l'Eſcaut parce qu'elle ne pouvoit plus être d'aucune utilité, les François ayant paſſé avec toute leur Armée, & ayant inveſti le retranchement de ſort près de tous côtez: il fit remplacer la Cavalerie par 6. Bataillons Imperiaux & Palatins, qui ſe trouverent le plus à portée. Cependant l'Armée Françoiſe ſe rangeoit en Bataille avec grande diligence pour attaquer les retranchemens des Alliez, afin de prevenir le renfort qui auroit pu leur venir de la grande Armée. On commença à ſe canoner de part & d'autre, le Prince Eugene ayant donné ordre de défendre le retranchement le plus long-tems qu'il ſeroit poſſible, pour donner le tems à l'Infanterie de la grande Armée qui étoit en marche, de venir à leur ſecours. Le Comte d'Albemarle s'étant apperçu que le deſſein des Ennemis étoit de pénétrer par le centre, envoya ordre au Comte de Dhona, qui commandoit à la gauche, de ſe jetter en cas de beſoin vers le centre avec ſon Infanterie, pour attaquer l'Ennemi en flanc, ce qui fut executé fort à propos, mais ſans que ce mouvement put produire l'effet que l'on ſouhaitoit, à cauſe de la grande ſuperiorité des Ennemis.

La premiére colonne de leur Infanterie ſe jetta ſur la Redoute dans laquelle le Regiment de Welderen étoit poſté, & ſur l'ouverture d'à côté qui avoit été bouchée: ils furent reçus avec un grand feu, mais le nombre des attaquans croiſſant a tout moment, & les derniers ayant pouſſé les premiers juſques ſur le parapet du Retranchement, qui n'étoit de ce côté-là que de pierre & de ſable, il s'éboula & remplit le foſſé. Les François y pénétrerent d'abord, & pouſſerent les troupes des Alliez fort vivement la bayonnette au bout du fuſil: ſur quoi ceux-ci abandonnerent le Retranchement de tous côtez prenant la fuite partie vers le Pont, & partie vers le Moulin à eau. Mylord Albemarle fit ce qu'il put pour rallier ſes troupes premiérement à l'Abbaye, & enſuite auprès du Pont pour arrêter la fougue des François, mais ſe trouvant preſque ſeul, il fut environné des François, pris priſonnier, & amené auſſi-tôt à Valenciennne. Une partie de l'Infanterie fut tuée par les François, une autre partie ſe précipita dans la Riviére, plus de deux mille furent faits priſonniers, le reſte au nombre de 4000. ſe ſauva, & revint à la grande Armée. Cependant le Prince Eugene avoit déja fait avancer 14. Bataillons juſques ſur les bords de l'Eſcaut, mais ils ne purent paſſer la Riviére à tems, parce que le Pont ſe trouva embarraſſé par le bagage & les fuyards, & qu'il ſe rompit même enſuite; ainſi ces Troupes ne ſervirent qu'à ſauver les débris de celles qui avoient été chaſſée du poſte de Denain.

Ainſi ſe paſſa cette fameuſe Action qui fit perdre aux Alliez le fruit de toutes les glorieuſes Campagnes de cette Guerre. Cet échec, qui en lui-même étoit peu important, devint très-conſiderable par ſes ſuites, & par les circonſtances dans leſquelles il arriva: car comme c'étoit peu de tems apres la ſéparation des Anglois, l'Armee des Alliez ſe trouva conſiderablement affoiblie par toutes ces pertes: joint à cela que les François s'étant emparez de Marchienne peu de jours aprés l'Action de Denain, ils ſe rendirent Maîtres par

1712. par là des Munitions de Guerre, & de l'Artillerie des Alliez, ce qui mit le Maréchal de Villars en état de reprendre Douai, le Fort de la Scarpe, le Quesnoi, & Bouchain, dont toutes les Garnisons furent obligées de se rendre prisonniéres de Guerre.

On peut bien juger que dans les dispositions où l'on étoit à la Cour de France & d'Angleterre, la nouvelle de la déroute de Denain y causa une grande joye. Dès lors on ne douta plus dans ces deux Cours que les Alliez ne seroient enfin forcez d'entrer dans les mesures que l'on avoit prises pour la Paix, & de la demander à leur tour avec autant d'instance que la Fraucе avoit paru la souhaiter peu d'années auparavant. C'est ce qui paroit par la lettre que Mr de Torci, ecrivit à Mylord Bolingbrock, Secretaire d'Etat (t) dans laquelle „ il lui marque que le Roi étoit persuadé que l'a-„ vantage que ses troupes venoient de rapoiter, „ feroit plaisir à la Reine, puisque ce seroit un „ moyen pour surmonter l'obstination des Enne-„ mis de la Paix Il ajoute, qu'il espere que la „ Reine les reduiroit enfin à la raison, & qu'elle „ leur feroit accepter les derniers offres du Roi „ pour finir ce grand ouvrage. Elle est en état „ de le faire, dit-il, pourvu qu'elle veuille se „ servir de Gand & de Bruges dont ses troupes „ sont en possession & particuliérement de Gand; „ puisqu'il dépend de ceux qui en sont les Mai-„ tres de faire avorter tous les desseins des Enne-„ mis, & d'imposer la Loi aux Hollandois.

Pendant que toutes ces choses se passoient en Flandre, le Congrès s'étoit assemblé à Utrecht; les Etats Généraux ayant été contraints aprés plusieurs délais, d'expedier des passeports pour les Plénipotentiaires de France. Ils arriverent à Utrecht le 18. Janvier de cette année: l'Evêque de Bristol qui avoit été nommé par la Reine de la Grande-Bretagne, pour y assister de sa part avec le Comte de Strafford, y arriva le 19 & y parut avec beaucoup de magnificence: Les Députez des Etats Généraux ne s'y rendirent que le 26, & l'ouverture du Congrès se fit le 29.

Nôtre dessein n'est pas d'entrer dans le détail des Négociations qui se sont passées à Utrecht, que l'on peut voir ailleurs: nous nous contenterons de remarquer que les Plénipotentiaires de France, se sentant appuyez de ceux d'Angleterre, trouverent le moyen de trainer la Négociation en longueur pendant toute l'année, tantôt en refusant de répondre par écrit aux demandes spécifiques des Alliez, tantôt en faisant naitre d'autres incidens. Celui dont ils se prévalurent pendant long-tems, ce fut une dispute survenuë entre le Comte de Rechteren & Mr. Ménager. Le premier s'étant plaint à Mr. Ménager des insultes faites par ses Domestiques aux siens, & en ayant demandé satisfaction sans pouvoir l'obtenir, il permit que ses Laquais maltraitassent publiquement ceux de Mr. Ménager. Les Plénipotentiaires de France en ayant donné connoissance au Roi, ils reçurent ordre de suspendre toute Négociation, jusqu'à ce qu'ils eussent en satisfaction de cette insulte. Mr. Ménager dressa un *Factum* qu'il delivra aux Ministres Anglois. Le Comte de Rechteren en fit un autre qu'il adressa aux Etats Généraux en demandant sa démission Les Ministres Anglois appuyérent les demandes de la Cour de France, & presserent les Etats de desavouer publiquement le Comte de Rechteren, & de le rappeller d'Utrecht Ce qui ne fut fait qu'au mois de Janvier de l'année suivante, que trois Plénipotentiaires des Etats, se rendirent chez le Maréchal d'Uxelles, pour lui temoigner le déplaisir que L. H. P. avoient de la conduite de leur Plénipotentiaire, & lui notifier son rapel. 1712.

Cependant les Etats voyant qu'il n'y avoit plus rien à attendre du côté des Anglois, qui non contens d'avoir tourné le dos aux Alliez, prenoient ouvertement le Parti de la France, sans que rien fut capable de les faire changer de plan ni de dessein, voyant d'ailleurs le mauvais succès de leurs Armes pendant cette Campagne, & la division répanduë parmi les Puissances Alliées, ils se résolurent enfin de donner les mains à la Paix suivant le Plan que la Reine avoit marquée dans sa Harangue à son Parlement. Mais comme les choses avoient un peu changé de face depuis la déroute de Denain, que les François étoient fiers de leurs succès, il y eut de grands débats touchant la Barriére, qui devoit être accordée aux Hollandois. Les François vouloient ravoir Lille comme un équivalent de Dunkerque: ils insistoient encore sur la restitution de Tournai, & ne vouloient point consentir à ceder Maubeuge & Condé. Les Hollandois d'un autre côté étoient fortement résolus de garder Tournai & d'avoir Condé, ou de continuer la Guerre quoiqu'il en put arriver.

Comme le tems se passoit en disputes, les Mi- 1713.
nistres Anglois mènacerent les Plenipotentiaires des autres Puissances de se separer d'eux, & de conclure une Paix particuliére avec la France: c'étoit sans doute ce que ceux-ci cherchoient, comme il paroit par une Lettre écrite par Mylord Strafford, & par l'Evêque de Bristol, au Duc de Shrewsbury où il dit: (2) *Nous sommes surpris de l'ardeur avec laquelle les François nous pressent de conclure seuls avec eux, dans un tems où plusieurs des Alliez sont en train de se joindre à nous: outre que nous craignons à nôtre tour les conséquences de ce procedé.* Ce qui faisoit tenir ce langage aux Plénipotentiaires Anglois, c'est que leurs Plein-pouvoirs sous le grand Seau ne les authorisoit qu'à négocier, & à conclure une bonne Paix Générale, & qu'il étoit d'importance pour eux à ne pas aller au delà de leurs Plein-pouvoirs. Mylord Bolingbrock pour les satisfaire leur envoya une nouvelle commission, & leur reitera les ordres qu'il leur avoit donné de la part de la Reine de conclure avec la France, & de signer. Mylord Oxford leur écrivit dans le même esprit, en leur faisant entendre que *ces longueurs pouvoient devenir funestes à leur parti, qu'il étoit à craindre que l'on ne fit naufrage au port, que la fermentation commençoit à se mettre dans les esprits, qu'il seroit impossible de répondre du tour que prendroient les affaires dans la Chambre basse, au cas que ces délais la poussent à bout.*

Ce fut alors que les Plénipotentiaires Anglois firent aux Députez des Etats Généraux, la déclaration suivante.

„ Que la Reine demandoit une prompte „ résolution, si l'Etat étoit porté, ou non, à „ signer immédiatement la Paix sans plus de „ delai. Que S. M. seroit obligée de signer la „ sienne sans l'Etat, s'il attendoit plus long-„ tems que deux ou trois semaines. Que S. M. „ étant assûrée, que l'Etat ne tarderoit pas de „ signer la Paix avec elle, promettroit de pro-„ curer à l'Etat la Ville de Tournai, laquelle, „ avec beaucoup d'autres Places, ne seroit plus „ à esperer du côté de la France, en cas que „ la Reine signât la Paix séparément. Que le „ plan de Paix que le Comte venoit de pro-„ poser, étoit à peu prés celui qui est compris „ dans la Harangue de S. M. ajoutant que S. M. „ avoit

(1) Voyez le Rapport du Comité secret.

(2) Voyez le Rapport du Comité secret.

1713. „ avoit jugé néceſſaire pour plus grande ſûreté „ de la Barriére, que l'Etat eût Garniſon à „ Mons, comme auſſi dans les autres Places de „ la Barrière.

„ Que S. M. avoit tâché de diſpoſer la „ France à céder Condé, mais que ſes efforts a- „ voient été infructueux. Qu'à l'égard de l'Em- „ pire, il n'y auroit aucun changement en ce „ qui étoit compris dans la Harangue de la Rei- „ ne, ni à l'égard de l'Empereur, ſinon que la „ Sardaigne devoit être donnée à l'Electeur de „ Bavière: que le Duc de Savoye devoit avoir la „ Sicile, & que S. M. requeroit la concurren- „ ce de l'Etat en tout ce qui regarde l'Electeur „ de Bavière, & à obliger l'Empereur à conſen- „ tir à la Neutralité pour l'Italie, & à retirer „ ſes Troupes de Catalogne.

„ Qu'il demandoit de plus, que les Plési- „ potentiaires de l'Etat à Utrecht fuſſent pour- „ vus de Plein-pouvoirs, pour pouvoir d'abord „ conclure le nouveau Traité de Barrière: & „ que S. M. demandoit ſur tout une promte & „ poſitive réſolution & réponſe de Leurs Hautes „ Puiſſances, pour pouvoir terminer cette gran- „ de Négociation.

Une Déclaration ſi nette & ſi préciſe de la part de la Reine de la Grande-Bretagne, ne laiſſoit plus aux Alliez de choix entre ces deux partis, ou de continuer ſeuls la Guerre contre la France & l'Eſpagne, ou de faire la Paix aux conditions, qu'il avoit plu aux Miniſtres Anglois de ſtipuler pour eux dans les Négociations ſecrettes qu'ils avoient eu avec la Cour de France. Les Etats Généraux choiſirent le dernier parti & conclurent leur Traité avec la France le 29. Janvier de l'année 1713. Ceux qui ſouhaitent de voir ce Traité, & toutes les autres Piéces qui concernent cette Négociation, les trouveront dans les Actes & Memoires de la Paix d'Utrecht & dans le Corps Diplomatique, ou Recueil des Traitez de Paix qui va bien-tôt paroître.

Quelques mois ſe paſſerent encore à ajoſter les differens avec les Cours de Portugal, de Pruſſe, & de Savoye, mais enfin tous ces Traitez furent conclus & ſignez, le 11. Avril dans la Maiſon des Miniſtres Anglois qui furent les Mediateurs, ou plutôt les Arbitres de cette fameuſe Négociation.

Ainſi finit cette Guerre une des plus glorieuſes que la République ait ſoutenuë depuis ſa fondation, mais dont les fruits & les avantages ne répondirent gueres aux Victoires dont elle avoit été accompagnée, & aux ſommes immenſes qu'il en avoit coûté pour la ſoutenir? Les Anglois, qui s'étoient rendus les Maîtres de la Paix, furent bien éloignez d'en tirer pour eux-méme, tous les avantages qu'ils auroient pû s'en promettre en demeurant unis aux Alliez. La France ſeule, qui ne s'étoit jamais vuë ſi bas pendant le long regne de Louïs XIV. eut ſujet de ſe rejoüir & de triompher: (1) *Ce que le Roi cedoit dans tous ces Traitez*, dit le Pere Daniel, *n'étoit que la moindre partie de ſes Conquêtes, & n'étoit rien en comparaiſon de la Couronne d'Eſpagne, & des Indes qui avoit fait le principal ſujet de la Guerre, & qu'il aſſuroit à ſon Petit-Fils par cette Paix.*

Nous ne parlons point des Catalans, qoi furent ſacrifiez par cette Paix, & qui ſoutinrent ſeuls contre l'Eſpagne une ſiege des plus memorables, & par ſa durée & par la vigoureuſe reſiſtance des aſſiegez, mais qui furent obligez enfin de ſe rendre à diſcrétion, & de ſubir la Loi qui plut au Roi d'Eſpagne de leur impoſer. Nous ne dirons rien non plus du refus que fit l'Empereur d'entrer dans la Paix, ni de ce qui ſe paſſa ſur le Rhin, pendant la Campagne de 1713. qui ſe termina par le Traité de Bade, parce que toutes ces choſes n'appartiennent pas proprement à nôtre Hiſtoire, & qu'on peut les trouver ailleurs. Mais ce que nous ne devons pas obmettre, & qui eſt eſſentiel à l'Hiſtoire des Provinces-Unies, c'eſt le Traité de Barriére conclu à Anvers le 15. Novembre de l'année 1715. entre ſa Majeſté Impériale & Catholique, & les Etats Généraux, qui regle les prétentions de L. H. P. ſur les Païs-Bas, & qui contient les principaux avantages que l'Etat a retiré de cette longue & onereuſe Guerre. On trouvera ce Traité inſeré tout du long à la fin de cette Hiſtoire. 1715.

Oo a pu voir dans les trois Volumes précédens les principaux évenemens qui concernent cette République, tant par rapport à ce qui s'eſt paſſé dans ſon ſein, que ſur ſes Frontiéres. Quand on conſidere la petite étenduë de ces Provinces, & la grandeur des Puiſſances qui l'ont voulu détruire, on eſt ſurpris de voir cette République ſe former, & s'établir en ſi peu de tems, & comment Elle a pu, non ſeulement ſe défendre contre ces Puiſſances, mais qu'Elle leur ait méme cauſé des dépenſes & des pertes conſiderables, qui les ont engagez enfin à ſouhaiter de faire la Paix avec Elle.

Le premier Ennemi que cette République eut à combattre, ce fut le Prince le plus puiſſant, & le plus formidable de ſon tems: je veux parler de Philippe II. Roi d'Eſpagne, qui ne poſſedoit pas ſeulement l'Eſpagne & les Indes, d'où il tiroit des richeſſes immenſes, mais qui voyoit encore réüni à ſa Couronne, le Portugal, le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile. Il ſembloit que les Proteſtans des ſept Provinces n'étoient nullement en état de réſiſter à un Prince auſſi puiſſant que l'étoit Philippe II. Cependant comme il n'en vouloit pas moins à leurs Privileges, qu'à leur Religion, qu'il ſe propoſoit d'établir un Gouvernement arbitraire dans ces Provinces, il réünit contre lui tous les Peuples des Païs-Bas, tant ceux qui étoient reſtez Catholiques que ceux qui avoient embraſſé la Reforme, qui réſolurent unanimement de ſecouer le joug de l'Eſpagne, & qui prirent les Armes pour cet effet, comme on le peut voir au commencement de cette Hiſtoire.

Philippe, pour les faire rentrer dans le devoir, comme on parloit en Eſpagne, envoya contre eux le fameux Ferdinand de Toledo, Duc d'Albe, qui ne fit qu'aigrir les eſprits & qu'augmenter le mal en employant contre eux le fer, & le feu ſelon l'uſage de l'Inquiſition d'Eſpagne. Il eſt remarquable que les ſentimens des nouveaux Republicains ſur les droits des Rois, que l'on traitoit de ſeditieux, étoient pourtant les mémes que ceux des Eſpagnols, & que les plus habiles Théologiens de cette Nation ont fourni aux Proteſtans des Païs-Bas, les plus fortes raiſons que l'oo pût oppoſer à Philippe II.

C'eſt dequoi on peut ſe convaincre par la Lecture du fameux Livre de *Jean Marinna*, Jeſuite Eſpagnol, qu'il a intitolé *de Inſtitutione Regis*, ou *de la Maniére d'inſtruire les Rois*, qui fut publié en Eſpagne, avec approbation & privilege, l'an MDXCIX. qui a été réimprimé à Frankfort en MDCXL. chez les Heritiers de Wechel 8°. & qui fut dedié enſuite à Philippe III. en MDCXCIX. Dans ce Livre le Jeſuite ſoutient que le Prince n'eſt point au deſſus des Loix: *Principem non eſſe ſolutum Legibus*: il donne la dif-

(1) Hiſtoire de France. Tom. VII. p. 207. à la fin.

1713. terence entre *un Roi* & un *Tiran*; il propoſe enſuite cette queſtion aſſez délicate, *s'il eſt permis d'opprimer un Tiran, de l'empoiſonner, ou de le contraindre à s'empoiſonner ſoi-même*, & il ſe déclare pour l'affirmative; en parlant de ce qui s'eſt paſſé en France du tems de la Ligue, il dit qu'*Henri III. du nom, tué d'un coup de couteau par un Moine, fut un vilain ſpectacle, mais que les Princes doivent apprendre de là, que les entrepriſes impies ne demeurent pas ſans punition, & que la puiſſance des Princes eſt foible ſi les Peuples ceſſent de les reſpecter.* Le Jeſuite dit tout cela auſſi froidement que ſi ç'avoit été une Doctrine commune en Eſpagne, ſans penſer que Philippe II. meritoit bien mieux le titre odieux de *Tiran* que l'infortuné Henri III. Auſſi ſon Livre fut condamné en France à être brûlé.

Dans le Chap. VIII. il examine une autre Queſtion, qui n'eſt pas moins délicate, ſavoir *chez qui reſide l'autorité ſouveraine*, ou dans le Roi, ou dans le Corps de l'Etat? & il ſe déclare pour le Corps de l'Etat. L'Auteur finit ce Chapitre en diſant, *qu'il eſt très-bon qu'il y ait des perſonnes qui tiennent l'autorité des Princes renfermées en de certaines bornes, qu'il n'y a que des flatteurs qui la font indépendante, & que quoique l'on accuſe toujours cette ſorte de gens d'être des peſtes de l'Etat, il y en aura toujours: Quæ Peſtis ſemper accuſabitur & ſemper erit.*

Telle eſt la Doctrine du Jeſuite Eſpagnol. Tout l'uſage que l'on pretend en faire, c'eſt de montrer, que les Eſpagnols n'étoient pas fondez en ce tems-là à traiter de *Rebelles* les Peuples des Païs-Bas, puiſqu'un celebre Jeſuite dans un Livre publié avec approbation, & addreſſé au Roi Philippe III. portoit les droits du Royaume beaucoup plus loin que ceux du Roi.

Auſſi les Eſpagnols témoignerent-ils dans la ſuite du tems, qu'ils regardoient ces Peuples comme des Peuples libres: premiérement en faiſant une Trêve avec eux, & enſuite par la Paix de Weſtfalie, comme nous l'avons montré dans l'Hiſtoire de ce tems-là.

La Paix étant faite entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, elles commencerent à ſe reſſentir de la mauvaiſe humeur de la France, dont le voiſinage étoit auſſi à craindre pour Elles que toute la puiſſance d'Eſpagne. C'eſt ce qui obligea ces Provinces à s'unir avec l'Angleterre pour empêcher que la France ne chaſſat entierement les Eſpagnols des Païs-Bas. 1713.

La Paix de Nimegue n'ayant pas produit tout l'effet qu'on en avoit attendu, on trouva qu'il étoit encore neceſſaire de ſe tenir ſur ſes gardes contre une Puiſſance auſſi formidable, que celle de la France qui fit reſentir ſon pouvoir à ces Provinces en 1672.

Ce qu'il y eut de fâcheux pour cette Republique, c'eſt qu'elle eut ſouvent pour Ennemis, ceux qui pour toutes ſortes de raiſons devoient être ſes Amis: je veux parler des Anglois, qui ſe déclarerent contre Elle ſous le Regne de Charles I, & ſous la Régence de Cromwel. Si cette guerre cauſa de la perte à ces Provinces, Elles ne s'en reſſentirent pas moins ſous Charles II. quoiqu'Elles s'en tiraſſent avec plus d'honneur. Les Guerres qui ſurvinrent enſuite, & que cet Etat a eu à ſoutenir ſous le Gouvernement du Prince d'Orange qui fut appellé au thrône de la Grande-Bretagne, & après ſa mort, ſont pleines d'évenemens ſurprenans, comme on pourra le voir dans cette Hiſtoire. Depuis ce tems-là les interêts de la Grande-Bretagne, ont été joints à ceux des Provinces-Unies, & il eſt à ſouhaiter que cette Union continue long-tems de même. Ceux qui aiment ces Provinces & qui s'intereſſent à leur proſperité, ont ſujet de remercier Dieu pour leur conſervation au milieu de tant de Guerres qu'elles ont eu à ſoutenir, contre les Puiſſances les plus formidables de l'Europe, & de prier le Ciel de lui continuer ſa protection juſqu'à ce que celui qui conſerve toutes choſes, trouve à propos d'y faire le changement qui y doit arriver à la conſommation des ſiécles. C'eſt ce que nous leur ſouhaitons après y avoir ſejourné bien plus long-tems que dans notre propre Patrie.

# FIN.

## BERIGT VOOR DEN BINDER.

De Binder zy verdagt dat in het Tractaat van Barriére Letter O o o een abuys in de Folioos begaan is, en heeft zig alleen te Reguleren na de Signaturen en Reklamen die op malkander volgen moeten.

## *AU RELIEUR.*

*Il obſervera qu'il s'eſt commis une faute aux Pages ſuivantes de cet Ouvrage ſur le Traité de Barriére, ainſi il n'a qu'à ſuivre les Reclames.*

TRAI-

# TRAITÉ
## DE
# BARRIERE,

*Entre Sa Majeſté Imperiale & Catholique* CHARLES VI. *Sa Majeſté de la* GRANDE-BRETAGNE *& les* ETATS GENERAUX.

*Fait & conclu à Anvers le 15. Novembre 1715.*

1715. COmme il a plû au tout Puiſſant de rendre depuis quelque temps la Paix à l'Europe, & que rien n'eſt plus déſirable & néceſſaire, que de rétablir & aſſurer par tout, autant que ſe peut, la ſûreté & la tranquilité commune & publique, & que leurs Hautes Puiſſances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies ſe ſont engagées de remettre les Païs-Bas à ſa Majeſté Imperiale & Catholique Charles VI., ſelon qu'il a été ſtipulé & arrêté par le Traité, fait a la Haye le ſeptiéme de Septembre mille ſept cens un entre ſa Majeſté Imperiale Leopold, de glorieuſe mémoire, ſa Majeſté Britannique Guillaume III., auſſi de glorieuſe mémoire, & leſdits Etats Généraux, que leſdites Puiſſances cooviendroient enſemble ſur ce qui regarderoit leurs interêts réciproques, particulierement par rapport à la maniere, dont on pourroit établir la ſûreté des Païs-Bas, pour ſervir de Barriére à la Grande-Bretagne, & aux Provinces Unies, & par rapport au Commerce des habitans des dits Païs-Bas, de la Grande-Bretagne, & de ceux des Provinces Unies; & qu'à préſent ſa Majeſté Imperiale & Catholique Charles VI., à qui leſdits Païs-Bas ſeront remis par ce Traité, ſa Majeſté Britannique George, tous deux aujourd'hui regnaots, & tous deux Heritiers & Succeſſeurs légitimes des dits Empereur & Roi, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, agiſſants en cela par les mêmes principes d'amitié, & dans la même intention de procurer & d'établir ladite ſûreté mutuelle, & d'affermir de plus en plus une étroite union, ont nommé, commis & etabli pour cette fin pour leurs Miniſtres Plenipotentiaires, ſavoir, ſa Majeſté Imp. & Catholique le Sieur Joſeph Lothaire, Comte de Kinigſegg, ſon Chambellan, Conſeiller de Guerre & Lieutenant Géneral de ſes armées; ſa Majeſté Britannique le Sieur Guillaume Cadogan, Ecuyer, ſon Envoyé extraordinaire auprés de leurs Hautes Puiſſances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, Deputé au Parlement de la Grande-Bretagne, Maitre de la Garderobe, Lieutenant Géneral de ſes armées & Collonel du ſecond Regiment de ſes Gardes; & les Etats Généraux les Sieurs Bruno Vander Duſſen, ancien Bourguemaltre, Senateur & Conſeiller Penſionaire de la Ville de Gouda, Aſſeſſeur au Conſeil des Heemrades de Schielandt, Dyckgraef de Crimpenerwaerdt, Adolph Henri Comte de Rechteren, Seigneur d'Almelo & Vrieſeveen, &c. Preſident des Seigneurs Etats de la Province d'Overyſſel, Droſſard du Quartier de Zalland, Scato de Gockinga, Senateur de la Ville de Gromingue; & Adrien de Boriſſele, Seigneur de Geldermalſen, &c Senateur de la Ville de Fleſſingue; les trois premiers Deputez à l'Aſſemblée des Seigneurs Etats Généraux de la part des Provinces d'Hollande & Weſtfriſe, d'Overyſſel & de Gromingue & Ommelanden; & le quatriéme, Deputé au Conſeil d'Etat des Provinces Unies, leſquels étant aſſemblés dans la Ville d'Anvers, qui d'un commun conſentement avoit été nommé pour le lieu du Congrés, & ayant échangé leurs Pleinpouvoirs, dont les copies ſont inſerées à la fin de ce Traité, aprés pluſieurs conferences, ſont convenus pour & au nom de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, de ſa Majeſté Britannique, & des Seigneurs Etats Généraux, de la maniere comme il s'enſuit. 1715.

ARTICLE I.

Les Etats Généraux des Provinces Unies remettront à ſa Majeſté Imperiale & Catholique, en vertu de la grande Alliance de l'année mille ſept cens un, & des engagements, dans leſquels ils ſont entrés du depuis, immédiatement aprés l'échange des Ratifications du préſent Traité, toutes les Provinces & Villes des Païs-Bas & Dependances, tant celles qui ont été poſſedées par le feu Roi d'Eſpagne Charles II., de glorieuſe mémoire, que celles, qui viennent d'être cedées par feuë ſa Majeſté le Roi Très Chrétien, auſſi de glorieuſe mémoire, leſquelles Provinces & Villes enſemble, tant celles, que l'on remettra par ce préſent Traité, que celles qui ont déja été remiſes, ne ſeront déſormais, & ne compoſeront en tout, ou en partie, qu'un ſeul, & indiviſible, inalienable & incommutable Domaine, qui ſera inſeparable des Etats de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, pour en jouïr ſa Majeſté Imperiale & Catholique, ſes Succeſſeurs & Heritiers, en pleine irrevocable Souveraineté & proprieté, ſavoir, à l'égard des premieres Provinces, comme en a joui, ou dû jouïr le feu Roi Charles II., de glorieuſe mémoire, conformement au Traité de Ryſwyk, & à l'égard des autres Provinces, de la maniere & aux conditions, qu'Elles ont été cedées & remiſes aux dits Seigneurs Etats Généraux par le feu Roi Très-Chrétien, de glorieuſe mémoire, en faveur de la très auguſte Maiſon d'Autriche, & ſans autres charges, ou hypotheeations, conſtituées de la part des Etats Généraux & à leur profit.

ART. II. Sa Majeſté Imperiale & Catholique promet & s'engage, qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresſe ou Territoire desdits Païs-Bas, ne pourra être cedé, transferé, donné ou échoir à la Couronne de France, ni à aucun Prince ou Princeſſe de la Maiſon & Lignée de France, ni autre, qui ne ſera pas Sucecſſeur, Heritier, & Poſſeſſeur des Etats de la Maiſon d'Au-

1715. d'Autriche en Allemagne, ſoit par donation, vente, échange, Contract de mariage, heredité, ſucceſſion Teſtamentaire, ou *ab inteſtato*, ni ſous quelque autre titre ou pretexte, que ce puiſſe être; de ſorte qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresſe, ni Territoire deſdits Païs-Bas ne pourra jamais être ſoumis à aucun Prince, qu'aux ſeuls Succeſſeurs deſdits Etats de la Maiſon d'Autriche, à la reſerve de ce qui déjà a été cedé au Roi de Pruſſe, & de ce qui ſera cedé par le preſent Traité auxdits Seigneurs Etats Généraux.

Art. III. Comme la ſûreté des Païs-Bas Autrichiens dependra principalement du nombre des Troupes qu'on pourra avoir dans leſdits Païs, & dans les Places, qui formeront la Barriere, qui a été promiſe aux Seigneurs Etats Généraux par la Grande Alliance; ſa Majeſté Imperiale & Catholique, & leurs Hautes Puiſſances, ſont convenus, d'y entretenir chacun à leurs propres fraix toûjours un Corps de trente mille, à trente-cinq mille hommes; deſquels ſa Majeſté Imperiale & Catholique donnera trois cinquiémes, & les Etats Généraux deux cinquiémes: bien entendu, que ſi ſa Majeſté Imperiale & Catholique diminuë ſon contingent, il ſera au pouvoir deſdits Etats Généraux de diminuer le leur à proportion.

Et lors qu'il y aura apparence de Guerre, ou d'attaque, on augmentera ledit Corps juſques à quarante mille hommes, ſuivant la même proportion; & en cas de guerre effective, on conviendra ulterieurement des forces, qui ſe trouveront néceſſaires.

La repartition deſdites Troupes en temps de Paix, pour autant qu'elle concerne les Places commiſes à la Garde des Troupes de leurs Hautes Puiſſances, ſera faite par elles ſeules; & la repartition du reſte par le Gouverneur Géneral des Païs-Bas, en ſe donnant part réciproquement des diſpoſitions, qu'ils auront faites.

Art. IV. Sa Majeſté Imperiale & Catholique accorde aux Etats Généraux garniſon privative de leurs Troupes dans les Villes & Châteaux de Namur & de Tournai, & dans les Villes de Menin, Furnes, Warneton, Ypres & le Fort de Knocque; & s'engagent les Etats Généraux de ne pas employer dans leſdites Places des Troupes, qui bien qu'à leur ſolde, pourroient être d'un Prince, ou d'une Nation, qui ſoit en guerre, ou ſuſpecte, d'être dans des engagemens contraires aux interêts de ſa Majeſté Imperiale & Catholique.

Art. V. On eſt convenu, qu'il y aura dans la Ville de Dendermonde Garniſon commune, qui ſera compoſée pour le préſent d'un Bataillon de Troupes Imperiales, & d'un Bataillon de celles des Etats Généraux, & que ſi dans la ſuite il pourroit être néceſſaire d'augmenter ladite garniſon, cette augmentation ſe fera également des Troupes de part & d'autre, & de commun concert.

Le Gouverneur ſera mis de la part de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, lequel auſſi bien que les ſubalternes, préteront ſerment aux Etats Généraux, de ne jamais rien faire, ni permettre dans ladite Ville, qui puiſſe être préjudiciable à leur ſervice, par raport à la conſervation de la Ville, & de la Garniſon, & il ſera obligé par ledit ſerment de donner libre paſſage à leurs Troupes, toutes & quante fois ils le ſouhaiteront, pourvû qu'il en ſoit requis préallablement, & que ce ne ſoit que pour un nombre modique à la fois: Le tout ſelon le formulaire, dont on eſt convenu, & qui ſera inſeré à la fin de ce Traité. 1715.

Art. VI. Sa Majeſté Imperiale & Catholique conſent auſſi, que dans les Places, ci-deſſus accordées aux Etats Généraux, pour y tenir leurs Garniſons privatives, ils y puiſſent mettre tels Gouverneurs, Commandants & autres Officiers, qui compoſent l'Etat Major, qu'ils jugeront à propos, à condition, qu'ils ne ſeront pas à charge de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, ni aux Villes & Provinces, ſi ce n'eſt pour le logement convenable & les émolumments, provenans des Fortifications, & que ce ne ſoient pas des Perſonnes, qui pourroient être deſagréables, ou ſuſpectes à ſa Majeſté pour des raiſons particulieres à alleguer.

Art. VII. Leſquels Gouverneurs, Commandans & Officiers, ſeront entierement & privativement dependans & ſoumis aux ſeuls ordres & à la ſeule judicature des Etats Généraux, pour tout ce qui regarde la defenſe, garde, ſûreté & toute autre affaire militaire de leurs Places, mais ſeront obligez leſdits Gouverneurs, auſſi bien que leurs ſubalternes, à prêter ſerment à ſa Majeſté Imperiale & Catholique, de garder leſdites Places fidellement à la Souveraineté de la Maiſon d'Autriche, & de ne ſe point ingerer dans aucune autre affaire, ſelon le formulaire, dont on eſt convenu, & qui eſt inſeré à la fin de ce Traité.

Art. VIII. Les Généraux ſe rendront réciproquement, tant dans les Villes, où il y aura Garniſon de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, que dans celles, qui ſont confiées à la garde des Troupes de leurs Hautes Puiſſances, les honneurs accoutumez ſelon leur caractere, & la maniere de chaque ſervice, & au cas que le Gouverneur Géneral des Païs-Bas vint dans les Places commiſes à la garde des Troupes des Etats Généraux, on lui rendra les honneurs, qu'il eſt accoutumé de recevoir dans les Places des Garniſons de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, & pourra même y donner la parole: Le tout ſans préjudice de l'Article ſixiéme.

Et les Gouverneurs, & en leur abſence les Commandants, donneront part audit Gouverneur Géneral des diſpoſitions par eux faites pour la ſûreté & garde des Places confiées à leurs ſoins, & ils auront des égards convenables pour les changemens, que ledit Gouverneur Géneral pourroit juger y devoir être faits.

Art. IX. Sa Majeſté Imperiale & Catholique accorde l'exercice de la Religion aux Troupes des Etats Généraux, par tout où elles ſe trouveront en Garniſon, mais cela dans des endroits particuliers convenables, & proportionez au nombre de la Garniſon, que les Magiſtrats aſſigneront & entretiendront dans chaque Ville & Place, où il n'y en a pas déjà d'aſſignées, & auxquels endroits on ne pourra donner aucune marque exterieure de l'Egliſe; & on enjoindra ſeverement de part & d'autre aux Officiers politiques & militaires, comme auſſi aux Eccleſiaſtiques, & à tous autres qu'il apartient, d'empêcher toute occaſion de ſcandale & de conteſtation, qui pourroient naître ſur le ſujet de la Religion, & quand il naîtra quelque diſpute, ou difficulté, on les applanira à l'amiable de part & d'autre.

Et quant à la Religion, par rapport aux Habitans des Païs-Bas Autrichiens, toutes choſes reſteront & demeureront, ſur le même pied, qu'elles étoient pendant le Regne du Roi Charles ſecond, de glorieuſe mémoire.

Art. X. Toutes les Munitions de guerre, Artillerie, Armes des Etats Généraux, comme auſſi les Materiaux pour les Furtifications, les Grains

en

1715. en temps de diſette, les Vivres pour mettre en Magazin, lors qu'il y aura aparence de guerre, & de plus les Draps & Fournitures pour l'habillement des Soldats, que l'on verifiera devoir être employé à cet uſage, paſſeront librement, & ſans payer aucuns droits ou peages, au moyen des Paſſeports, qui ſeront demandez & accordez ſur la ſpecification ſignée; à condition néanmoins, qu'au premier Bureau de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, où leſdites Proviſions, Matériaux, Armes, & Montures entreront, qu'à l'endroit où elles devront être dechargees, les Bâteaux & autres Voitures pourront être duement viſitez, pour empêcher qu'on n'y mêle d'autres Marchandiſes, & pour éviter toute fraude & abus, contre leſquels il ſera libre de prendre telles précautions, que la ſuite du temps & l'expérience feront juger néceſſaires, ſans qu'il ſoit permis aux Gouverneurs & leurs ſubalternes, d'empêcher en quoi que ce ſoit, l'effet de cet Article.

Art. XI. Les Etats Géneraux pourront changer leurs Garniſons & les diſpoſitions des Troupes dans les Villes & Places commiſes à leur garde privative, ſelon qu'ils le trouveront à propos, ſans qu'on puiſſe empêcher ou arrêter le paſſage des Troupes, qu'ils y enverront de temps à autre, ou celles qu'ils en tireront, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être; Pourront même leſdites Troupes, quand le cas le requereroit, paſſer par toutes les Villes de Brabant & de Flandre, & par tout le plat Païs, faire des Ponts tant ſur le Canal entre Bruges & Gent, que ſur tous les autres Canaux, & ſur toutes les Rivières, qu'elles trouveront dans leurs routes; à condition néanmoins, que ce ſeront des Troupes d'un Prince, ou d'une Nation, non en guerre avec ſa Majeſté Imperiale & Catholique, ni ſuſpecte d'aucun engagement ou liaiſon, contraires à ſes interêts, comme il eſt dit ci-deſſus en l'Article quatriéme, & que préalablement il en ſera donné connoiſſance & requiſition faite au Gouverneur Géneral des Païs-Bas, avec lequel on reglera les routes & les autres beſoins par quelqu'un, qui en aura la commiſſion de leurs Hautes Puiſſances.

On obſervera le réglement fait par les Etats Géneraux ſur le paſſage des Troupes, comme il eſt obſervé dans leurs propres Païs.

Et les Etats Géneraux tâcheront de faire leſdits changemens de garniſon, ainſi que les diſpoſitions néceſſaires pour cela, de la maniére qu'elles ſoient, le moins qu'il ſe pourra, à charge & incommodité des Habitans.

Art. XII. Comme la ſureté commune demande en temps de guerre, ou dans un imminent danger de guerre, que les Etats Géneraux envoyent leurs Troupes dans les Places, qui ſe trouveront les plus expoſées au peril d'être attaquées, ou d'être ſurpriſes, il eſt convenu entre ſa Majeſté Imperiale & Catholique & les Etats Géneraux, que leurs Troupes ſeront reçues dans leſdites Places, autant qu'il ſera néceſſaire pour leur défenſe, quand le cas viendra évidemment à exiſter, bien entendu, que cela ſe faſſe d'accord & de concert avec le Gouverneur Géneral des Païs-Bas.

Art. XIII. Les Etats Géneraux pourront à leurs fraix & dépens faire fortifier les ſuſdites Villes & Places, ſoit par de nouveaux ouvrages, ou en faiſant réparer les vieux, les entretenir, & généralement pourvoir à tout ce qu'ils trouveront néceſſaire pour la ſureté & défenſe deſdites Villes & Places, à la reſerve, qu'ils ne pourront pas faire conſtruire de nouvelles Fortifications, ſans en avoir donné connoiſſance préalable au Gouverneur Géneral des Païs-Bas, & avoir entendu ſon avis & ſes conſidérations là-deſſus, & ſans qu'on pourra les porter à la charge de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, ou du Païs, qu'avec conſentement de ſa Majeſté. 1715.

Art. XIV. Pour la ſureté de communication entre les Provinces Unies & les Villes & Places de la Barrière, ſa Majeſté Imperiale & Catholique aura ſoin, de faire en ſorte, que les Lettres & Meſſagers, tant ordinaires, qu'extraordinaires, pourront paſſer librement, pour aller & venir dans les Villes & Places de la Barrière, & par celles des autres Païs, à condition, que leſdits Meſſagers ne ſe chargeront pas de Lettres ou de paquets des Marchands, ou autres particuliers, leſquels, tant pour les places de la Barrière, que pour tout autre part, devront être remis aux Bureaux de poſte de ſa Majeſté Imperiale & Catholique.

Art. XV. Pour ce qui regarde l'Artillerie, Magazins & proviſions de guerre, que leurs Hautes Puiſſances ont dans les Villes & Places, qu'elles remettent à ſa Majeſté Imperiale & Catholique, il leur ſera permis, de les faire tranſporter, ſans aucun empêchement, & ſans payer aucuns droits, ou peages, tant celles, qu'elles y ont fait conduire elles-mêmes, que l'Artillerie, marquée de leurs Armes, perduë dans la derniére guerre, & leur appartenant d'ailleurs, qu'elles auront trouvé dans leſdites Places, à moins, que ſa Majeſté Imperiale & Catholique ne ſouhaite de prendre ladite Artillerie & Munitions de guerre pour ſon compte, & ne convienne du prix avec leurs Hautes Puiſſances, avant la reddition des Places.

Et quant à l'Artillerie & Munitions, qui ſont préſentement dans les Places, commiſes à la garde des Troupes des Etats Géneraux, elles ſeront laiſſées à leur garde & direction, ſuivant les inventaires, qui en ſeront dreſſez & ſignez de part & d'autre, avant l'échange des Ratifications du préſent Traité, ſans qu'il ſera permis de les faire tranſporter ailleurs, que d'un commun conſentement; & reſtera la proprieté à ſa Majeſté Imperiale & Catholique, pour autant qu'il s'en eſt trouvé dans leſdites Places au temps de leur ceſſion ou reddition.

Art. XVI. En cas que les Provinces des Païs-Bas Autrichiens fuſſent attaquées, & qu'il arrivât (ce qu'à Dieu ne plaiſe) que les Armées des ennemis entraſſent dans le Brabant, pour y agir & faire le ſiége de quelque Place dans ladite Province ou quelqu'une de celles, qui en ſont la Barriére, il ſera permis à leurs Hautes Puiſſances, de faire occuper & prendre poſte par leurs Troupes dans les Villes & endroits ſur le Demer, depuis l'Eſcaut juſques à la Muſe; comme auſſi d'y faire des retranchemens, des lignes, & des inondations, pour empêcher les progrès ultérieurs des ennemis, autant que la raiſon de guerre le pourra demander: Pourvû que le tout ſe faſſe de concert avec le Gouverneur Géneral des Païs-Bas.

Art. XVII. Comme il conſte par l'expérience de la guerre paſſée, que pour mettre en ſureté les Frontieres des Etats Géneraux en Flandre, il falloit y laiſſer pluſieurs corps de Troupes ſi conſidérables, que l'Armée ſe trouvoit beaucoup affoiblie par-là: Pour prévenir cet inconvénient, & pour mieux aſſurer leſdites Frontiéres à l'avenir, ſa Majeſté Impériale & Catholique cede aux Etats Géneraux tels Forts & autant de territoire de la Flandre Autrichienne, limitrofe de leurs dites Frontieres, qu'on aura beſoin pour faire les inondations néceſſaires, & pour les bien couvrir depuis l'Eſcaut juſques à la Mer, dans les

1715. endroits, où elles ne ſont pas déja ſuffiſamment aſſurées, & où elles ne ſauroient l'être par des inondations ſur les ſeules Terres déja appartenantes aux Etats Généraux.

Pour cette fin ſa Majeſté Imperiale & Catholique agrée & aprouve, que pour l'avenir les limites des Etats Généraux en Flandre commenceront à la Mer entre Blankenberg & Heyſt, à l'endroit où il n'y a point de Dunes, moyennant qu'ils n'y feront pas bâtir, ni ne permettront pas qu'on bâtiſſe des Villages, ou des Maiſons après dudit poſte, ni ne ſouffriront point aucun établiſſement de pêcheurs, ou d'y faire des écluſes à la Mer.

Et promettent de plus leurs Hautes Puiſſances, que ſi elles trouvent bon de faire conſtruire quelques Fortifications à la tête de leurs nouvelles limites; elles auront ſoin de ne pas diminuer la force de la Digue; & non ſeulement ſe chargeront des fraix extraordinaires qui pourroient être cauſez à l'occaſion deſdites Fortifications, mais même dédommageront les habitans de la Flandre Autrichienne de toutes les pertes, qu'ils pourroient ſouffrir, au cas que la Mer vint à faire des inondations par les Fortifications ſuſdites.

On tirera du poſte ſuſnommé une ligne droite ſur le Goteweegje, d'où la ligne continuera vers Heyſt: De Heyſt elle ira ſur le Drieboeck & Swart-ſluys: De-là ſur le Fort de Saint Donas, lequel ſa Majeſté Imperiale & Catholique, cede en proprieté & Souveraineté à leurs Hautes Puiſſances (moyennant que les portes des écluſes audit Fort ſeront & reſteront ôtées en tems de paix) & cedé pareillement le terrain, ſitué au Nord de la ligne ci deſſus marquée.

Du Fort de Saint Donas les nouvelles limites des Etats Généraux s'étendront juſques au Fort de Saint Job, d'où on regagnera les anciennes près de la Ville de Middelbourg, leſquelles limites on ſuivra le long de Zydlingsdyck juſques à l'endroit où l'Eckeloie Watergangh & le Waterloop ſe rencontrent à une écluſe.

Enſuite de quoi on ſuivra le Graaf-Jans-Dyck, juſques au Village de Bouchoute (aux intereſſez des écluſes duquel on permet de les remettre, où elles ont été ci-devant) & dudit Bouchoute on continuera la ligne droite, pour regagner les anciennes limites des Etats Généraux.

Sa Majeſté Imperiale & Catholique cede auſſi en pleine & entiere Souveraineté aux Etats Généraux le territoire ſitué au nord de ladite ligne.

Et comme pour leur entiere ſureté il eſt néceſſaire, que l'inondation ſoit continuée de Bouchoute juſques au Canal de Zas de Gand, le long de Graaf-Jans Dyck, il ſera permis en tems de guerre à leurs Hautes Puiſſances d'occuper & faire fortifier toutes les écluſes, qui ſe trouveront dans le Graaf-Jans-Dyck & Zydlingsdyck.

A l'égard de la Ville de Zas de Gand, les limites ſeront étenduës juſques à la diſtance de deux mille pas Géometriques, pourvû qu'il n'y ait point de Villages compris dans cette étenduë.

Et pour la conſervation du Bas Eſcaut, & la communication entre le Brabant & la Flandre des Etats Généraux, ſa Majeſté Imperiale & Catholique cede en pleine & entiere proprieté & Souveraineté aux Etats Généraux le Village & Polder de Doel, comme auſſi les Polders de Saint Anne & Keteniſſe.

Et comme en tems de guerre il ſera beſoin pour plus de ſureté, de former des inondations par les écluſes entre les Forts de la Marie, & de la Perle, ſa Majeſté Imperiale & Catholique remettra, auſſi-tôt que la Barriere ſera attaquée, où la guerre commencée, la garde du Fort de la Perle, à leurs Hautes Puiſſances & celle des écluſes: Bien entendu, que la guerre venant à ceſſer, elles remettront ces écluſes, & ledit Fort de Perle, à ſa Majeſté Imperiale & Catholique, comme auſſi celles, qu'elles auront occupées dans le Graaf-Jana-Dyk & Zydlingsdyk. 1715.

Les Etats Généraux ne pourront faire aucune inondation en tems de paix, & ſe croyant obligez d'en former en tems de guerre, ils en donneront connoiſſance préalable au Gouverneur Général des Païs-Bas, & en concerteront avec les Généraux Commandans les Armées au Païs-Bas. Promettans de plus, que ſi à l'occaſion de la ceſſion de quelques écluſes (dont les Habitans de la Flandre Autrichienne conſerveront le libre uſage en tems de paix) ils vinſſent à ſouffrir quelque dommage ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers militaires, que non ſeulement les Etats Généraux y remedieront inceſſamment, mais auſſi qu'ils dédommageront les intereſſez.

Et puiſque par cette nouvelle ſituation des limites il faudra changer les Bureaux, pour prévenir les fraudes, à quoi ſa Majeſté Imperiale & Catholique & leurs Hautes Puiſſances ſont également intereſſées, on conviendra des lieux pour l'établiſſement deſdits Bureaux, & des précautions ultérieures, qu'on jugera convenir de prendre.

Il eſt de plus ſtipulé par cet Article, qu'une juſte évaluation ſera faite avant la ratification du preſent Traité des revenus, que le Souverain tire des Terres, qui ſe trouveront cedées à leurs Hautes Puiſſances par cet Article, comme auſſi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois, ſur le pied qu'ils ont été accordez depuis trente ans en deça, à être deduits & defalquez ſur le ſubſide annuel de cinq cens mille écus.

Et la Religion Catholique Romaine ſera conſervée & maintenuë dans les lieux ci-deſſus cedez, en tout ſur le pied qu'elle y eſt exercée actuellement, & qu'elle l'a été du tems du Roi Charles II., de glorieuſe mémoire, & ſeront de même conſervez & maintenus tous les priviléges des Habitans.

Le Fort de Rodenhuyſen ſera raſé, & les differens touchant le Canal de Bruges ſeront remis à la deciſion d'Arbitres neutres, à choiſir de part & d'autre. Bien entendu, que par la ceſſion du Fort de Saint Donas, ceux de la Ville de l'Ecluſe n'auront pas plus de droit ſur ledit Canal, qu'avant cette ceſſion.

ART. XVIII. Sa Majeſté Imperiale & Catholique cede à leurs Hautes Puiſſances les Etats Généraux à perpetuité en pleine Souveraineté & proprieté dans le Haut Quartier de Gueldre, la Ville de Venlo avec ſa Banlieuë, & le Fort de Saint Michel; de plus, le Fort de Stevenſwaart avec ſon Territoire ou Banlieuë, comme auſſi autant de Terrain, qu'il faudra, pour augmenter leurs Fortifications en deçà de la Meuſe. Et promet ſa dite Majeſté de ne faire jamais bâtir, ni permettre qu'un autre bâtiſſe aucune Fortification, de quelque nom que ce ſoit, à la diſtance d'une demi-lieuë de ladite Forteresſe.

Sa Majeſté Imperiale & Catholique cede de plus aux Etats Généraux l'Ammannie de Montfort, conſiſtant (à l'exception des Villages de Swalmt & Elmt, qu'elle ſe reſerve) dans les petites Villes de Neuſtad, & d'Echt, avec les Villages ſuivans, ſavoir, Ohe & Lack, Rooſteren, Braght, Beſel, Belſen, Vlodorp, Poſtert, Bergh,

Lim

1715 Lin & Montfort, pour être poſſedez par leſdits Etats Généraux de la manière que les a poſſedez, & en a joui ſa Majeſté le Roi Charles II. de glorieuſe mémoire, avec les Préfectures, Bourgs, Fiefs, Terres, Fonds, Cens, Rentes, Revenus, Peages, de quelque nature qu'ils ſoient, Subſides, Contributions & Collectes, Droits Feodaux, Domaniaux & autres quelconques, appartenans aux dits lieux cedez ci-deſſus: Le tout pourtant ſans préjudice, & ſauf tous les droits, qui pourront competer à ſa Majeſté le Roi de Pruſſe; Et ce nonobſtant toutes exceptions, prétenſions, ou contradictions, faites ou à faire, pour troubler les Etats Généraux, dans la paiſible poſſeſſion des lieux cedez par le preſent Article. Tous Pactes, Conventions, ou Diſpoſitions contraires au préſent Artiele étant cenſez nuls & de nulle valeur: Bien entendu, que cette ceſſion ſe fait avec cette clauſe expreſſe, que les Statuts, anciennes coûtumes, & généralement tous les Priviléges, Civils & Eccleſiaſtiques, tant à l'égard des Magiſtrats & des Particuliers, que des Égliſes, Conventions, Monaſtéres, Ecoles, Seminaires, Hôpitaux, & autres lieux publics, avec toutes leurs Appartenances & Dépendances, de même que le Droit Dioceſain de l'Evêque de Roermonde, & généralement tout ce qui regarde les droits, libertez, immunitez, fonctions, uſages, cérémonies & l'éxerciee de la Religion Catholique, ſeront conſervez & ſubſiſteront, ſans y apporter changement ou innovation, ni directement, ni indirectement, dans tous les lieux ci-deſſus cedez, de la maniére, que du tems du Roi Charles II. de glorieuſe mémoire, & ſelon qu'on l'expliquera de part & d'autre plus amplement, en cas qu'il arrive quelque diſpute ſur ce ſujet; Et ne pourront étre donocz les charges de Magiſtrature, & telles autres de Police, qu'à des Perſonnes, qui ſoient de la Religioo Catholique.

Le droit de collations de bénefiees, qui a été juſques ici au Souverain, appartiendra dorénavant à l'Evêque de Roermonde, à condition que leſdits Benefiees ne pourront être donnez, qu'à des Perſonnes, qui ne ſeront pas desagréables aux Etats Généraux, pour des raiſons partieuliéres à alleguer.

Il eſt auſſi ſtipulé, que les Etats Généraux ne prétendront pas d'avoir acquis par la ceſſion de la Ville d'Echt, aucun droit de judicature, ou d'appel, par rapport au Chapitre de Thorn, ou autres Terres de l'Empire, & il ſera libre à ſa Majeſté Imperiale & Catholique de nommer tel endroit qu'il conviendra pour la dite judicature ou appel.

Et puiſque les Habitans de la partie du Haut Quartier, qui vient d'être cedée, ne pourront plus porter leurs procès en cas d'appel à la Cour de Roermoode, il ſera libre à leurs Hautes Puiſſances d'établir une Cour d'appel pour leurs Sujets dans un tel lieu de la Provinee, qu'elles trouveront convenir.

On eſt eonvenu de plus, que les droits d'entrée & de ſortie, qui ſe levent tout le long de la Meuſe, ne pourront être hauſſez, ni baiſſez, en tout ou en partie; que d'un eommun conſentement, desquels droits ſa Majeſté Imperiale & Catholique tirera à ſon profit ceux, qui ſe levent à Ruremonde, & à Navaigne, & les Seigneurs Etats Généraux, eeux qui ſe levent à Venlo.

Et comme leſdits Droits ſur la Meuſe en général, comme auſſi ceux ſur l'Eſcaut ſubſidiairement ſont affectez au payement de deux rentes diſtinctes, ſavoir une de quatre vingt mille, & une de vingt mille florins par an, en vertu de la Tranſaction, paſſée & eonclue le vingt-ſixiéme de Decembre mille ſix cens quatre-vingt-ſept avec feuë ſa Majeſté de la Grande-Bretagne Guillaume III. on eſt eonvenu, que leurs Hautes Puiſſances à cauſe de la ceſſion ſuſmentionnée ſubviendront à ſa Majeſté Imperiale & Catholique dans le Payement deſdites rentes & autres dettes, qui pourront y étre hypothequées, annuellement & à proportion du produit des droits d'entrée & de ſortie, qu'elles receevront, le tout ſuivant les eonſtitutions mêmes deſdites rentes. 1715.

Et quant aux dettes & charges contractées & conſtituées ſur la Généralité du Haut Quartier, les Etats Généraux eoncourreront dans le payement d'iceux pour leur quote part, ſelon la proportion portée par la matricule de tout ledit Haut Quartier.

Tous les Documens & Papiers, qui concernent le Haut Quartier de Gueldre, reſteront comme ci-devant dans les Archives à Ruremonde, mais on eſt convenu, qu'il en ſera formé un Inventaire ou Regître, à l'interventinn des Commiſſaires de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, de ſa Majeſté Pruſſienne, & des Seigneurs Etats Généraux, & Copie authentique ſera donnée dudit Inventaire à chaeune des trois Puiſſanees, pour avoir toujours libre accès à tous les Papiers & Documents, dont elles pourroient avoir beſoin pour la partie qu'elles poſſédent dans ledit Haut Quartier de Gueldre, & dont Copie authentique leur ſera delivrée à la premiére requiſition.

Art. XIX. En conſidération des grands fraix & dépeoſes extraordinaires, auxquelles les Etats Généraux ſont indiſpenſablement obligez, tant pour entretenir le grand nombre de Troupes, qu'ils ſe ſont engagez par le preſeot Traité d'en tenir dans les Villes ci-deſſus nommées, que pour ſubvenir aux groſſes charges, abſolument néceſſaires pour l'entretien & réparation des fortifications desdites Places, & pour les pourvoir de Munitions de guerre & de bouche, ſa Majeſté Imperiale & Catholique s'engage & promet, de faire payer annuellement aux Etats Généraux la ſomme de cinq-cens-mille écus, ou douze-cens-cinquante-mille florins, Monnoye d'Hollande; par deſſus le reveno de la partie du Haut Quartier de Gueldre, cedé en proprieté par ſa Majeſté Imperiale & Catholique aux Etats Généraux par le dix-huitiéme Article du préſent Traité, comme auſſi par deſſus les fraix pour le Logement des Troupes, ſelon le Reglement fait en l'année mille ſix-cens-quatre-vingt-dix-huit de manière que l'on en eonviendra en détail; laquelle ſomme de cinq-cens-mille écus, ou douze-eens-cinquante-mille florins, Monnoye d'Hollande, ſera aſſurée & hypothequée, comme elle eſt aſſurée & hypothequée par cet Article, généralement ſur tous les revenus des Païs-Bas Autrichiens, y compris les Païs cedez par la Franee, & ſpécialement ſur les revenus les plus clairs & liquides des Provinces de Brabant, & de Flandre, & ſur ceux du Païs, Villes & Châtellenies & Dépendances, cedées par la France, ſelon qu'on eſt eonvenu plus ſpecifiquement par un Article ſeparé, tant pour l'hypothèque, que pour les moyens & termes de les percevoir.

Et commeneera ledit payement du ſubſide de cinq-cens-mille écus ou 1250000. florins, monnoye d'Hollande, du jour de la ſignature du préſent Traité, ſur quoi ſeront deduits au *pro rata* du tems les revenus des Villes, Châtellenies & dépendances, cedées par la France, échus depuis ledit jour, juſqu'au jour, que leſdits Païs ſeront remis à ſa Majeſté Imperiale & Catholique pour autant

1715. autant que les Etats Géneraux les auront reçu.

ART. XX. Sa Majeſté Imperiale & Catholique confirme & ratifie par cet Article les Capitulations, accordées aux Provinces & Villes des Païs-Bas, ci-devant appellez Eſpagnols, du tems de leur reduction ſous l'obéiſſance de ſa dite Majeſté, ainſi que l'adminiſtration génerale dudit Païs, y exercée par la Grande-Bretagne, & les Etats Géneraux des Provinces Unies, ayant repreſenté le légitime Souverain par leurs Miniſtres, qui ont reſidé à Bruxelles, & par le Conſeil d'Etat, commis au Gouvernement Géneral deſdits Païs-Bas, enſuite du Pouvoir & des Inſtructions, qui lui ont été données, & des requiſitions, qui lui ont été faites de la part des deux Puiſſances, tant en matiére de Regale, de Juſtice, de Police que de Finance, comme auſſi l'adminiſtration particuliére des Etats des Provinces, des Colleges, des Villes & des Communautez au Plat Païs, de même que des Cours Souveraines de Juſtice, & autres Cours & Juges ſubalternes: Leſquels Actes de Police, Regale, Juſtice & Finance, ſubſiſteroot & ſortiront leur plein & entier effet, ſelon la teneur deſdirs Actes, & des Sentences renduës: Le tout de la même maniere, comme s'ils avoient été faits par le Souverain legitime du Païs, & ſous ſon Gouvernement.

ART. XXI. Tout ce qui eſt compris dans l'Article précedent ſera auſſi obſervé, ratifié & maintenu de la part de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, à l'égard du Haut Quartier de Gueldre, & des Païs conquis ſur la France (dont le Roi Charles II. de glorieuſe mémoire n'étoit pas en poſſeſſion à ſon decés) pour toutes les diſpoſitions, faites au nom & de la part des Etats Géneraux des Provinces Unies.

Et pour ce qui eſt des Bénefices & Dignitez Eccleſiaſtiques, ceux qui en ont été pourvûs, & qui ſe trouvent en poſſeſſion, ne pourront être depoſſedez, & ceux qui ne ſont pas encore en poſſeſſion, y ſeront admis, ſans qu'on puiſſe s'y oppoſer, que par les voyes, & dans l'ordre de la Juſtice, ſelon les loix & coûtumes du Païs.

ART. XXII. Sa Majeſté Imperiale & Catholique reconnoît & promet de ſatisfaire les Obligations, qui ont été paſſées de la part de ſa Majeſté Catholique Charles II, de glorieuſe mémoire, pour les levées d'Argent, que leurs Hautes Puiſſances ont fait négotier pour ſadite Majeſté, dont la Liſte eſt jointe au bas de cet Article: Et comme on n'a point encore remis aux Etats Géneraux les Obligations des Etats des Païs-Bas Eſpagnols pour la ſomme de deux-cens-mille florins par an, à fournir par eux pour le payement des intérêts & pour rembourſement d'un capital de quatorze-cens-mille florins, levé à intérét en l'an mille ſix-cent-quatre-vingt-dix-huit, pour être employé aux néceſſitez des Frontiéres deſdits Païs-Bas Eſpagnols, & de quatre années d'intérêt, portant la ſomme de deux-cens-vingt-quatre mille florins doot ledit capital de quatorze-cens-mille florins eſt augmenté: Leſquelles Obligations ledit Roi Charles II., de glorieuſe mémoire, avoit promis, de faire tenir, ſans que cela ſe ſoit fait: Sa Majeſté Imperiale & Catholique promet par cette de faire paſſer les Obligations par les Etats des Provinces dudit Païs-Bas, & de les faire delivrer inceſſamment aprés auxdits Etats Géneraux, conformément à la teneur de ladite Obligation de ſa Majeſté Catholique du trentiéme de Mai mille ſix-cens quatre-vingt-dix-huit, à la premiere convocation des Etats, ou au plus tard dans le terme de deux mois aprés l'échange des ratifications de ce Traité.

*Mémoire des négociations faites à la requiſition de ſa Majeſté Catholique Charles II. de glorieuſe mémoire.* 1715.

LA premiére négociation a été d'un million cinq cens ſoixante & quinze mille florins, ſur les droits d'entrée & ſortie de la Marie, à cinq pour cent, faite par Acte du treiziéme de Décembre mille ſix cens quatre vingt dix. . . . . £575000-0-0

La ſeconde a été de cinq cens vingt & cinq mille florins, a cinq pour cent, ſur le méme ſonds, levée par Acte du vingt & un de Mars mille ſix cens quatre vingt & onze. . . . . 525000-0-0

La troiſiéme a été de cinq cens ſoixante & ſept mille florins, à cinq pour cent, ſur les revenus du Haut Quartier de Gueldre, faite par Acte du quinze de Janvier mille ſix cens quatre vingt & douze. . . . . 567000-0-0

La quatriéme & cinquiéme négociations de cinq cens mille & de deux cens mille florins, ont été faites conformément à deux Actes du quatre & du vingt & deux de Mai, mille ſix cens quatre vingt & treize, ſur les droits d'entrée & ſortie de la Marie, à ſix pour cent. . . . . 700000-0-0

La ſixiéme a été de ſix cens ſoixante & cinq mille florins, ſur le méme ſonds, à cinq pour cent, levée par Acte du onze Avril mille ſix ceos quatre vingt & quinze. . . . . 665000-0-0

La ſeptiéme à été d'un million quatre cens quarante mille florins, ſur le même ſond, à cinq pour cent, levée par Acte du vingt & quatre de Novembre mille ſix cens quatre vingt & quinze. . . . . £440000-0-0

La huitiéme, neuviéme & dixiéme ſomme de quatre cens mille, d'un cent mille, & de trois cens mille florins, ont été levées par Actes du dix de Decembre mille ſix cens quatre vingt & quinze, du douze de Septembre mille ſix cens quatre vingt & ſeize, & du ſix de Mars mille ſix cens quatre vingt & dix ſept, à cinq pour cent, ſur les revenus de la Province de Namur, & ſubſidiairement ſur les revenus de la Marie, & les Domaines de la Province de Luxembourg, portant enſemble. . . . . 800000-0-0

L'ouziéme ſomme de cinq cens mille florins a été levée par Acte du trente d'Avril mille ſix cens quatre vingt & ſeize a ſix pour cent ſur les revenus de la Prevôté de Mons. . . . . 500000-0-0

La douziéme ſomme d'un million quatre cens mille florins, à quatre pour cent, à été levée ſur les ſubſides des Provinces des Païs-

1715. Païs-Bas, ſur les remiſes d'Eſpagne, & ſubſidiairement ſur les revenus de la Marie. Item deux cens vingt & quatre mille florins, pour quatre années d'interêts du Capital, conformément à la teneur de l'Obligation, du trente de Mai mille ſix cens quatre vingt dix huit, portant ainſi la ſomme totale d'un million, ſix cens vingt & quatre mille florins. . . . . 1624000-0-0

Art. XXIII. Pareillement ſa Majeſté Imperiale & Catholique reconnoît, approuve, & confirme toutes les levées d'argent (dont la Liſte eſt jointe au bas de cet Article) qu'on a été obligé de faire pour le payement de pluſieurs neceſſitez indiſpenſables, pour la conſervation des Païs-Bas Eſpagnols & pour l'entretien des Troupes de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, pendant le Gouvernement proviſionel de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux des Provinces Unies, & faits par Leurs Hautes Puiſſances, de concert avec ſa Majeſté de la Grande-Bretagne, promettant ſa Majeſté Imperiale & Catholique d'y ſatisfaire, & de faire duëment enregiſtrer leſdites négociations dans les Chambres des Finances & des Comptes, & d'en faire délivrer Acte en forme à Leurs Hautes Puiſſances, & de faire payer le Capital & les interêts hors des fonds & hypotheques, tant principales que ſubſidiaires, affectées pour cette fin: ſans que ſa Majeſté Imperiale & Catholique pourra apporter, ſi ce n'eſt de l'aveu des Etats Généraux, aucun changement à la direction, ou à l'adminiſtration des hypothèques, ſur leſquelles les négociations ont été faites, mais qu'elle les laiſſera à Leurs Hautes Puiſſances, conformément à la teneur des obligations; & ſi ces fonds n'étoient point ſuffiſants, ce qu'il y manquera ſera ſuppléé par les Etats des Provinces deſdits Païs-Bas Autriebiens.

*Mémoire des négociations faites pendant le Gouvernement proviſionel de ſa Majeſté Britannique, & de Leurs Hautes Puiſſances aux Païs-Bas.*

En 1707. ont été levez 300. mille florins à 5. pour 100. ſur la Poſterie, & deſtinez à être envoyez au Roi à Barcelone. Encore 400000. mille florins, à cinq pour cent, ſur les droits d'entrée & ſortie en Flandre, deſtinez à des neceſſitez aux Païs Bas. Les interêts deſdits 400. mille florins ont été aſſignez ſur la Poſterie. . . . . 700000

Au mois de Février de l'année 1709. ont été levez 250. mille florins à 5. pour 100. ſur les droits de la Marie, pour l'entretien des Troupes Imperiales & Palatines . 250000

Au mois de Mai 1709. a été levée une ſomme de 500. mille florins à 5. pour 100. aux mêmes conditions, ſur le même fonds & au même uſage. 500000

Au mois d'Août a été encore levée une ſomme de 1000000. florins à 5. pour 100., aux mêmes conditions, ſur le même fonds & au même uſage. 1000000

En 1710. a été negociée une ſomme de 300. mille florins à 6. pour 100. ſur le revenu de la Poſterie, pour ſubvenir aux fraix des Troupes Imperiales & Palatines au ſervice de S. M. I. & C. 300000

Item, ſur les Droits d'entrée & de ſortie en Flandre, une ſomme de 400. mille florins pour ſubvenir aux fraix des Tronpes Imperiales à 6. pour 100., ſavoir 5. pour 100. à trouver ſur les Droits en Flandre, & 1. pour 100. ſur les Revenus de la Marie. 400000 1709.

Item, ſur le même Fonds & à 6. pour 100., ſavoir 5. pour 100. à trouver ſur les Droits d'entrée & ſortie en Flandre, & 1. pour 100. ſur les Revenus de la Marie, une ſomme de 300. mille florins pour ſubvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

Item, ſur le même Fonds, & à 6. pour 100., ſavoir 5. pour 100. à trouver ſur les Droits d'entrée & ſortie en Flandre, & 1. pour 100. ſur les Revenus de la Marie, une ſomme de 342. mille ſix cens vingt-cinq florins pour ſubvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 342625

Item ſur les Revenus de la Marie à 5. pour 100., une ſomme de 300. mille florins pour ſubvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

Au mois de Mars 1711. a été levée une ſomme de 300. mille florins à 6. pour 100. ſur les Revenus de la Poſterie, pour ſubvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

En Decembre 1712. a été negocié ſur la Marie, 228. mille trois cens trente florins à 5. pour 100, pour pourvoir aux néceſſitez & aux Fortifications de *Mons*, *St. Gailain* & *Ath*. 228330

Faiſant les ſuſdites levées enſemble la ſomme de 4618950. florins. L'emploi de laquelle auſſi bien que la ſomme de 550. mille florins que les Receveurs des Droits d'entrée & de ſortie de Flandre ont fourni en Lettres de Change aux Etats Généraux en l'an 1710., de 100. mille florins qu'ils ont reçû do Receveur des Medianates, & de 105. mille florins, *Salvo errore calculi*, qu'ils ont reçû de la 3. Chambre du Conſeil de Flandre, a été verifié aux Miniſtres Plenipotentiaires de S. M. I. & C. de la maniere que cela eſt expliqué plus particulierement par la déclaration miſe au bas de l'état des Négociations & Argent fourni, & de l'emploi deſdits deniers, ſigné ce même jour.

Art. XXIV. On procédera ſi-tôt que faire ſe pourra à la liquidation du payement fait des interêts & du Capital des emprunts mentionnez dans les deux Articles precédens, dans laquelle liquidation ne ſera porté à la charge de L. H. P., que tout ce qu'il ſe trouvera payé effectivement & réellement en vertu deſdites Obligations, & ſans que de la part de S. M. I. & C. on puiſſe faire contre le payement deſdits interêts quelque difficulté ou prétention de rabat ou diminution, à cauſe de non poſſeſſion des Hypothéques, Confiſcation en tems de Guerre, dépravatioo des Hypotbéques à cauſe de diminution des Droits d'entrée & ſortie, ou autre cauſe ou prétexte quelconque.

Et ſans qu'à cauſe de cette liquidation on puiſſe de la part de S. M. I. & C. diſcontinuer le payement, pour le recouvrement des interêts & termes de rembourſement, dans lequel il ſera continué, conformement aux Conditions portées par les Obligations; juſques à ce qu'il conſtera que tous les emprunts & interêts d'iceux ſeront entierement acquitez & rembourſez: aprés quoi les Hypotheques ſeront duëment déchargées & reſtituees.

Art.

1715. Art. XXV. De plus, eſt ratifié & confirmé par le preſent Article, le Contract pour le Pain, Chariots & Fourage des Troupes Imperiales & Palatines, fait par les Miniſtres des deux Puiſſances a Bruxelles, ou par le Conſeil d'Etat commis au Gouvernement des Païs-Bas, ſur la réquiſition deſdits Miniſtres; & ſont pareillement confirmez & ratifiez tous les payemens déjà faits à ce ſujet par le Conſeil des Finances, & les ordres donnez par ledit Conſeil, pour aſſigner le reſtant de ce qui eſt dû pour leſdits Pain, Fourage & Chariots, ſur les Droits d'encreſcence des quatre eſpeces, enſuite des requiſitions du Conſeil d'Etat; ſans que leſdits Droits d'encreſcence puiſſent être divertis à d'autres uſages, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, avant que les Entrepreneurs qui ont livré ledit Pain, Fourage & Chariots, ſoient entierement ſatisfaits, ſelon la teneur de leur Contract enſuite des Réquiſitions des Miniſtres des deux Puiſſances, & des Ordres du Conſeil d'Etat, & de celui des Finances.

Art. XXVI. Pour ce qui regarde le Commerce, on eſt convenu que les Navires, Marchandiſes & Denrées venant de la Grande-Bretagne & des Provinces Unies, & entrant dans les Païs-Bas Autrichiens, de même que les Navires, Marchandiſes & Dentées, ſortant deſdits Païs-Bas vers la Grande-Bretagne & les Provinces Unies, ne payeront les Droits d'entrée & de ſortie, que ſur le même pié qu'on les leve à preſent, & particuliérement tels qu'ils ont été réglez avant la ſignature du preſent Traité, ſelon la réquiſition faite au Conſeil d'Etat à Bruxelles par les Miniſtres des deux Puiſſances en date du 6. Novembre; & qu'ainſi le tout reſtera, continuera & ſubſiſtera generalement ſur ledit pié, ſans qu'on y puiſſe faire aucun changement, innovation, diminution ou augmentation, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, juſqu'à ce que S. M. I. & C., S. M. B. & les Seigneurs Etats Généraux en conviendront autrement, par un Traité de Commerce à faire le plûtôt qu'il ſe pourra: demeurant au reſte le Commerce & tout ce qui en dépend, entre les Sujets de S. M. I. & C. dans les Païs Bas Autrichiens, & ceux des Provinces-Unies, en tout & en partie, ſur le pié établi & de la maniere portée par les Articles du Traité fait à Munſter le 30. Janvier 1648., entre S. M. le Roi Philippe IV. de glorieuſe mémoire, & leſdits Seigneurs Etats Généraux, concernant le Commerce, leſquels Articles viennent d'être confirmez par le préſent Traité.

Art. XXVII. Que les Fortifications & tous les Ouvrages de la Citadelle de Liege, de même que celles du Château de Hui, auſſi avec tous les Forts & Ouvrages, ſeront raſez & démolis, ſans qu'ils puiſſent être jamais rebâtis ou rétablis: bien entendu, que la dite démolition ſe fera aux dépens des Etats & du Païs de Liege, à qui les Materiaux reſteront pour être vendus & tranſportez ailleurs; le tout aux ordres & ſous la direction des Etats Généraux, qui enverront pour cette fin des perſonnes capables pour avoir la direction deſdites démolitions, auxquelles on commencera de travailler immediatement après la ſignature du préſent Traité, & que l'on achevera dans 3. mois, ou plûtôt s'il ſe peut, & que cependant les Garniſons des Etats Généraux ne ſortiront pas deſdites Places, avant que la démolition ſoit achevée.

Art. XXVIII. Et pour plus grande ſûreté & exécution du préſent Traité, promet & s'engage S. M. B. de le confirmer & de le garantir dans tous les points & Articles, comme elle le confirme & le garantit par celui-ci. 1715.

Art. XXIX. Le préſent Traité ſera ratifié & aprouvé par S. M. I. & C., par S. M. B., & par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies; & les Lettres de Ratification ſeront delivrées dans le terme de 6. ſemaines, ou plûtôt ſi faire ſe peut, à compter du jour de la ſignature.

En foi dequoi nous Miniſtres Plenipotentiaires de S. M. I. & C., de S. M. B., & des Seigneurs Etats Généraux, en vertu de nos Pouvoirs reſpectifs, avons eſdits noms, ſigné ces préſentes de nos Seings ordinaires, & à icelles fait appoſer les Cachets de nos Armes.

*Fait à Anvers le 15. Novembre 1715.*

Etoit ſigné,

*L. C. de Kinigſegg.* (LS) *W. Cadogan.* (LS) *B. v. Duſſen.* (LS)

*Le Comte de Rechteren.* (LS)

*S. L. Gockinga.* (LS)

*Adr. van Borſſele tot Gelder-Malſen.* (LS)

*Formulaire du Serment pour le Gouverneur de Dendermonde.*

JE N. N. établi Gouverneur par S. M. I. & C. à Dendermonde, promets & jure, que je ne ferai jamais rien, ni ne permettrai pas qu'il ſe faſſe quelque choſe dans ladite Ville, qui puiſſe être préjudiciable au ſervice de Leurs Hautes Puiſſances les Etats Généraux des Provinces Unies, par raport à la conſervation de la Ville & de la Garniſon, & que je donnerai libre paſſage à leurs Troupes, toutes & quantes fois qu'ils le ſouhaiteront, moyennant une requiſition préalable, & que leſdites Troupes ne paſſent, que pour un nombre modique à la fois, le tout conformément à l'Article V. du Traité de la Barriere, dont Copie m'a été communiquée, ainſi Dieu me ſoit en aide.

*Formulaire du Serment pour les Gouverneurs des Places.*

N. N. je jure & promets de garder fidellement à la Souveraineté & proprieté de S. M. I. &C..., qui m'a été confiée, & de ne la pas remettre jamais à aucune autre Puiſſance, & que je ne me mêlerai pas directement ou indirectement, ni ne ſouffrirai pas, que qui que ce ſoit, ſous mon Commandement, ſe mêle d'aucune affaire concernant le Gouvernement Politique, Religion, & choſes Eccleſiaſtiques, Juſtice & Finances, ni même en quoi que ce ſoit, contre les Droits, Privileges & immunitez des Habitans, tant Eccleſiaſtiques que Laiques, ou aucune autre affaire n'ayant pas relation directe à la conſervation de la Place, qui m'a été confiée & pour le maintien de la Garniſon commiſe à mes ſoins; mais que je laiſſerai tout cela à S. M. I. & C. comme légitime Souverain, ou aux Etats & Magiſtrats, tant Eccleſiaſtiques que Laïques, pour autant qu'il en apartient à chacun d'eux. Promettant au contraire de les aſſiſter de main forte, tou-

1715. toutes & quantefois que j'en ſerai requis, pour le maintien des ordres politiques & la conſervatioo de la tranquillité contre tous ceux qui voudroient s'y oppoſer: bien entendu, qu'il me ſera permis d'executer les ordres que les Etats Géoéraux me donneront conformémeot & en execution du Traité entre S. M. I. &C. & L. H. P. Ainſi Dieu me ſoit en aide.

## Pleinpouvoir du Miniſtre Plenipotentiaire de ſa Majeſté Imperiale & Catholique.

*NOs Carolus VI. Divina favente clementia Electus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, Germaniæ, Hiſpaniarum, Hungariæ & Bohemiæ Rex, &c. Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ & Wurtenbergæ, Comes Flandriæ, Habſpurgi, Tyrolis & Goritiæ, &c. &c. &c. Poſtquam ſolennia Pacis, quæ Nos inter ac Sereniſſimum Potentiſſimumque Principem, Dominum Ludovicum XIV., Franciæ Regem Chriſtianiſſimum, Raſtadii nuperò menſe Martio inita fuit, Badenæ Helvetiorum, Deo propitiante jam jam ad finem properant, reſque eo jam loci ſit, at qui Nobis ſupereſt cum Ordinibus Generalibus Fœderati Belgii ſecuritatis, ſeu Limitaneus Truſtotus vulgo* Barriere *dictus cum iis quantocitius inſtituatur, atque utrinque amicabiliter tranſigatur; Hinc eſt, quod in fide, prudentia ac rerum uſu Noſtri Camerarii, Conſiliarii Bellici, ac Generalis Campi Sub-Mareſchalli, Illuſtris ac Magnifici Joſephi Lotharii, Comitis a Kinigſegg, Noſtri ac Sacri Romani Imperii dilecti fidelis, confiſi, eundem plena ad hunc actum poteſtate hiſce munivimus, dantes ei omnimodam facultatem, Noſtro nomine cum Deputatis præfatorum Statuum Generalium, pari mandato inſtructis, loco ad hunc Tractatum utrinque placito ſuper dictis Limitibus agendi, tractandi & tranſigendi: Verbo Cæſareo, Regioque ſpondentes, Nos ea omnia & ſingula, quæ is ita egerit, convenerit atque tranſegerit, firma, rata, gratique eſſe habituros, non ſecus ac ſi Nos ipſi præſentes ea corum egiſſemus ac tranſegiſſemus. In fidem quorum præſentes propria manu ſubſcripſimus, Noſtroque Cæſareo Regio Sigillo communiri juſſimus. Datum in Noſtra Civitate Viennæ, die ſexto Auguſti anno milleſimo ſeptingenteſimo decimo quarto: Regnorum Noſtrorum Romani tertio, Hiſpanici undecimo, Hungarici vero & Bohemici quarto. Signatum*, Carolus. *Infra*, Joan. Frid. C. a Seilern. *Ad Mandatum Sacræ Cæſareæ Majeſtatis proprium. Signatum*, Joannes Georgius Buol.

## Pleinpouvoir du Miniſtre Plenipotentiaire de ſa Majeſté Britannique.

*GEorgius Dei gratia Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Rex, Fidei Defenſor &c. omnibus & ſingulis, ad quos præſentes Literæ pervenerint, ſalutem. Cum Tractatu inter nuperum Sororem & Conſanguineum Noſtrum chariſſimum, Annam, Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Regnum, & Celſos ac Præpotentes Dominos Ordines Generales Fœderatarum Belgii Provinciarum Ultrajecti ad Rhenum die* decimo nono / trigeſimo *menſis Januarii, anno milleſimo ſeptingenteſimo* duodecimo / decimo tertio *inito, conventam concordatumque ſit de Obice vulgo* Barriere *dictorum Dominorum Ordinum Generalium in Provinciis Hiſpano-Belgicis conſtituendo, & de commercii ratione in præfatis Provinciis deſcribenda cum Cæſarea & Catholica ſua Majeſtate eorundem poſſeſſionum initura ſit.* 1715.

*Nos tamen à re Noſtra Regnorumque Noſtrorum eſſe exiſtimavimus, quam Amicorum Noſtrorum communium commoda plurimum attinere, Virum quendam idoneum & ejuſmodi negotio undiquaque parem nominare qui ad Conventum Antverpiæ celebrandum Noſtro nomine ſe conferat, utque ibidem & Obicis antedictæ & commercii rationes ſedulo procuret, ſcintæ igitur, quod Nos, fide, prudentiâ, ac rerum tractandarum uſu Fidelis & Dilecti Nobis Gulielmi Cudegnu, Armigeri, Noſtri apud Celſiſſimos & Potentiſſimos Dominos Ordines Generales Fœderatarum Belgii Provinciarum Ablegati extraordinarii, in Comitiis Parliamenti Noſtri Magnæ Britanniæ Senatoris, Veſtium Noſtrarum Regiarum Magiſtri, & in exercitibus Noſtris Locumtenentis Generalis, ac ſecundæ Noſtræ cohortis Prætoriæ Præfecti, penitus confiſi, eundem nominavimus, conſtituimus, facimus & ordinamus Noſtrum verum, certum & indubitatum Commiſſarium, Procuratorem & Plenipotentiarium, dantes eidem & concedentes omnem & omnimodam facultatem, poteſtatem & authoritatem, nec non mandatum generale pariter ac ſpeciale pro Nobis, & Noſtro nomine, cum Miniſtris Cæſareæ & Catholicæ ſuæ Majeſtatis & Dominorum Ordinum Generalium Fœderati Belgii aliorumque Principum & Statuum quorumcunque Miniſtris, ſufficienti pariter poteſtate munitis, Antverpiæ vel alio quovis loco congrediendi, tractandi, conſulendi, renovandi & concludendi ejuſmodi fœdera & conventiones, nec non Articulos ſive ſecretos ſive ſeparates, & alia omnia, quæ ad finem prædictum feliciter obtinendum maximè faciunt, quæque ita ab ipſo renovata, concluſa & conventa fuerint, Noſtro nomine ſignandi mutuoque tradendi recipiendique, & reliqua quæcunque facta neceſſaria præſtandi, perficiendique tam amplo modo & forma, ac Nos ipſi ſi intereſſemus, facere & præſtare poſſemus, ſpondentes & in verbo Regio promittentes, Nos ea quæ à dicto Noſtro Commiſſario, Procuratore & Plenipotentiario renovari & concludi contigerint rata, grata & accepta omni meliori modo habituros, neque paſſuros unquam ut vel in toto vel in parte à quoquam violentur aut contraveniantur. In quorum omnium majorem fidem & robur, Magnum Noſtrum Magnæ Britanniæ Sigillum præſentibus manu Noſtra Regia ſignatis, appeni juſſimus. Dabantur in Palatio Noſtro Divi Jacobi undecimo die Octobris anno Domini milleſimo ſeptingenteſimo decimo quarto. Regnique Noſtri primo. Signatum*, Georgius Rex.

## Plein-pouvoir des Miniſtres Plenipotentiaires des Etats Géneraux des Provinces Unies.

*ORdines Generales Unitarum Belgii Provinciarum, omnibus & ſingulis quorum intereſt, aut quomodolibet intereſſe poterit, ſalutem. Quum hoc rerum ſtatu nihil nobis optabilius ſit, quam ut quantocitius inter Sacrum Suam Cæſaream Majeſtatem & Nos convenire queat de omnibus iis, quæ ad conſtituendum Obicem, vulgo* Barriere, *in Provinciis Hiſpano-Belgicis pro ſecuritate noſtra neceſſaria ſunt, proinde confiſi prudentiæ, experientiæ & fidei Dominorum Brunonis vander Duſſen, Conſularis ac Senatoris nec non Conſulmrii ac Syndici Civitatis Goudanæ, Conciliі quod agro Schielandiæ præeſt Aſſeſſoris & Agri Crimpenſis Dykgravii, Adolphi Henrici Comitis de Rechteren, Domini Almeloæ, Summi Prætoris Sallundiæ in Tranſiſulania, Scatonis de Gockinga, Senatoris Civitatis Groningenſis, & Adriani de Borſſele, Domini in Geldermalſen, Senatoris Civitatis Vliſſinganæ, tribus prioribus in Conſeſſu Noſtro ex Provinciis Hollandiæ & Weſt-Friſiæ, Tranſiſalaniæ, & Groningæ ac Ommelandiorum,*

1715. *quarto in Concilio Status à Zelandia Deputatis, eoſdem nominavimus, elegimus & conſtituimus, quemadmodum hoc ipſo nominamus, eligimus & conſtituimus, veros & indubitatos Plenipotentiarios Noſtros hunc in finem, ut cum illo vel illis, qui ex parte ſuæ Cæſareæ ſuæ Majeſtatis pari cum poteſtate conſtitutus ſit, vel conſtituti fint, agant, tractent & concludant, quæcunque ad conſtituendum dictum Obicem cum omnibus eo ſpectantibus hinc inde neceſſaria vel utilia cenſuerint: Dantes & concedentes ad hoc ipſum iiſdem Plenipotentiariis Noſtris, omnibus conjunctim, vel uliquibus, etiam uni illorum ſeorſim, reliquis abſentibus vel aliter impeditis, plenum & omnimodum poteſtatem nec non mandatum generale pariter ac ſpeciale, ut hac in cauſa agere, concludere, inſtrumenta neceſſaria conficere, ſignare & ſubſcribere, denique omnia facere queant, quorum nobis ipſis agendi poteſtas foret, ſi præſentes eſſemus, quantumvis mandato magis ſpeciali opus eſſe videretur: Promittentes inſuper bona fide Nos accepta, rata & grata habituros, quæcunque hi unseuomiuuti Plenipotentiarii Noſtri, omnes conjunctim vel aliqui ac eorum unus eorum ſeorſim, reliquis abſentibus, vel aliter impeditis, vi præſentium egerint & concluſerint, Noſque ratihabitionis tabulas ſolemni forma ſuper illis expedituros & extradituros. In quorum fidem haſce ſigillo Noſtro majori muniri, per Conſeſſus Noſtri Præſidem ſignari, & per Gruphiarium Noſtrum ſubſcribi juſſimus. Hagæ Comitum die vigeſimo octavo Septembris, anno milleſimo ſeptingenteſimo quarto decimo. Signatum*, A. Velters. *Infra ad mandatum ultè memoratorum Dominorum Ordinum Generalium. Signatum*, F. Fagel.

*Article Separé.*

COmme dans l'Article 19. du Traité de la Barriére pour les Etats Généraux des Provinces Unies dans les Païs-Pas Autrichiens, conclu ce jourd'hui 15. de Novembre 1715. entre ſa Majeſté Imperiale & Catholique, ſa Majeſté Britannique, & leſdits Seigneurs Etats Généraux, on eſt convenu de s'expliquer plus ſpécifiquement, par un Article ſeparé au ſujet des Hypotheques & des moyens de percevoir le ſubſide y mentionné; ſa Majeſté Imperiale & Catholique, pour aſſurer & faciliter d'autant plus le payement dudit ſubſide de 500000. écus, ou 1250000. florins, monnoye d'Hollande par an, accordé & ſtipulé par ledit Article, aſſigne ſpécialement ſur les Païs, les Villes, Châtelenies & Dépendances, cedées par la France, annuellement la ſomme de 600000. florins, monnoye d'Hollande, ſelon la repartition ſuivante, à ſavoir:

| | |
|---|---|
| Sur la Ville de Tournay, | 55000 |
| Sur la Châtelenie de Tournay, dit le Tournesis, | 25000 |
| Sur la Ville & Verge de Menin, | 90000 |
| Et ſur la partie de la Flandre Occidentale, qui a été cedée par la France, à repartir ſur les Villes, Châtelenies & Dépendances, ſuivant le Tranſport de Flandre. | 440000 |
| Et le reſtant, ſur les ſubſides de la Province de Brabant un tiers, faiſant la Somme de | 213333⅓ |
| Et ſur ceux de la Province de Flandre deux tiers; faiſant la ſomme de | 426666⅔ |

faiſant les dites ſommes reſpectives enſemble la ſuſdite ſomme totale de 500000. écus, ou 1250000. monnoye d'Hollande.

La portion de la Province de Brabant eſt aſſignée ſur le contingent des ſept quartiers d'Anvers, & des autres diſtricts de Brabant dans les ſubſides de cette Province, & la portion de la Province de Flandre ſur le contingent du Païs de Waes, y compris Beveren, du Païs d'Oudenbourg, du Franeq de Bruges, du Païs d'Aloſt, & de la Ville & Païs de Dendermonde, dans le ſubſide de cette Province. 1715.

Et pour aſſurer d'autant plus le payement régulier des ſuſdites ſommes reſpectives, ſa Majeſté Imperiale & Catholique promet & s'engage, que le payement ſe fera de trois en trois mois, a commençer du jour de la ſignature du preſent Traité, à payer à l'échéance du Terme, & au defaut dudit Payement à la fin des 3. mois.

Ordonne S. M. I. & C., dès à préſent, & par ce Traité aux Etats des Provinces & Départemens, & les Receveurs des Subſides tant ordinaires qu'extraordinaires, de même que ceux de ſes Droits & Domaines, hors deſquels le payement ſe doit faire conformément à la Répartition ci-deſſus, qu'en vertu de cet Article, & ſur une Copie d'icelui, ils auront à payer inceſſamment à chaque échéance, & ſans délai, au Receveur Général deſdits Etats Généraux, ou à ſes ordres, les ſommes ci-deſſus marquées, & ſans attendre autre ordre ou Aſſignations, ce préſent Article leur devant ſervir d'ordre & d'Aſſignation dès à préſent, & pour lors, & ledit payement leur ſera paſſé en compte à la charge de S. M. I. & C. comme s'ils l'avoient fait à elle-même.

Faute de quoi, ou bien en cas que leſdits Etats n'accordaſſent pas avec la promptitude néceſſaire les Subſides, pourront les Etats Généraux procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, & même par voye de fait contre les Receveurs, Etats & Domaines deſdites Provinces & Départemens, leſquels S. M. I. & C. y ſoûmet en vertu de cet Article, le tout ſans préjudice du Droit de L. H. P. ſur les autres Revenus du Souverain par deſſus le Subſide des Provinces, comme ſont les Droits d'Entrée & de Sortie, impôts, Tailles, Péages & autres Domaines.

De plus, on eſt convenu, que le payement dudit Subſide ne pourra être retardé, moins refuſé, ſous prétexte de Compenſations, Liquidations ou autres prétentions de quelque nom ou nature qu'elles puiſſent être. Et aura cet Article ſeparé la même force que ledit Traité de la Barriére, & tout comme s'il y étoit inſeré de mot à mot, & ſera ratifié dans le même temps que ce Traité.

En foi de quoi, nous Miniſtres Plenipotentiaires de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, de Sa Majeſté Britannique, & des Seigneurs Etats Généraux, avons ſigné le préſent Article, & y avons fait apoſer les Cachets de nos Armes. A Anvers ce 15. de Novembre 1715.

Etoit ſigné,

*L. C. de Kinigſegg.* (LS) *W. Cadogan.* (LS) *B. v. Duſſin.* (LS)

*Le Comte de Rechteren.* (LS)

*S. L. Gockinga.* (LS)

*Adr: van Borſſele tot Gelder-Muiſen.* (LS)

s'Enſuit

1715. s'Enſuit la Ratification de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, ſur le Traité de Barriere.

NOs Carolus ſextus, *Divina favente Clementia electus Romanorum Imperator, ſemper Auguſtus, ac Germaniæ, Hiſpaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Slavomæque Rex, Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ, Limburgi, Luxemburgi, Geldriæ ac ſuperioris & inferioris Sileſiæ, & Wurtembergæ, Princeps Sveviæ, Marchio Sacri Romani Imperii, Burgoviæ, Moraviæ, ſuperioris & inferioris Luſatiæ, Comes Habsburgi, Flandriæ, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiæ & Namarci, Landgravius Alſatiæ, Domicus Marchiæ, Slavoniæ, Portus Naonis & Salinarum, &c. Notum teſtatumque facimus, quorum intereſt univerſis & ſingulis, cum facta ſuperiori anno, Bade Helvetiorum, cum Gallia pace, ſubinde Nobis cum Sereniſſimo ac Poteatiſſimo Magnæ Britanniæ Rege: Nec non Ordinibus Generalibus Fœderati Belgii convenerit, ut, quæ in fœdere anno milleſimo ſeptingenteſimo primo, die ſeptima Septembris Hagæ Comitis inito adhuc multo præſtanda ſupereſſe videbantur, in eo, quem Antwerpiam indicere placuit, Congreſſa per Miniſtros pleas andequaque poteſtate munitos quantocitius conficerentur: in primis vero ea locu, Urbes ac Munimenta Belgii Noſtri, quæ Provinciis ac Ditionibus præfatorum Ordinum Generalium ſecuritatis, Tutaminis ac Propugnaculi loco, vulgo* Barriere, *poſt hac eſſent, deſignarentur, cæteraque quæ ad rem pertinent, componerentur, id quod Divino favente Numine amicis præſertim officiis dicti Sereniſſimi Magnæ Britanniæ Regis, ſub die decima quinta Novembris, nuper inter eoſdem Miniſtros Plenipotentiarios, quorum nomina ſubjecta conſpiciuntur, in hæc tandem verba, & Articulos deſinitum, tranſactum fuit.*

Fiat inſertio.

*Quod Nos, quæ inter præfatos cum Noſtrum, tum Regium Britannicum, Ordinumque Generalium Miniſtros Plenipotentiarios virtute bobiti mandati ita ut ſupra acta, concluſa, utque tranſacta fuere, ratu grataque habuerimus, prout ea omnia & ſingula vigore præſentium, approbamus & rotificamus, verbo Cæſareo Regio & Archiducali ſpondentes, Nos ea, quæ Nos tangunt, firmiter ac religioſè impletaros & obſervaturos, ac à Noſtris pariter obſervari curaturos, neque ut iis contraveniatur, paſſuros eſſe, certo confiſos, Sac. Rom. Imperii Electoris, Principes ac Status perpenſis rite rerum momentis, iis, quæ ſupra Art. 27. ſuper æquatione Munimentorum Arcis Leodienſis prout & Caſtellorum ac Munimentorum Urbiſque Huyenſis, concedi præſens temporum ratio coëgit, conſenſa ſuo haud gravatim acceſſuros eſſe. In quorum fidem præſentes, propria manu ſubſcriptione, appreſſoque Noſtro Cæſareo Regio Sigillo communivimus. Viennæ die vigeſima primu menſis Decembris anno milleſimo ſeptingenteſimo decimo quinto, Regnorum Noſtrorum Romani quinto, Hiſpaniarum decimo tertio, Hungarici verò & Bohemici itidem quinto.*

Signatum,
CAROLUS.

*Subſignatum,*
Philippus Lud. C. a Sinzendorf, (L. S.)

*Subſcriptum,*
*Ad mandatum Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis propriam.*

Signatum,
JOANNES GEORGIUS BUOL.

s'Enſuit la Ratification de Sa Majeſté de la Grande-Bretagne, ſur le Traité de Barriere. 1715.

GEorgius, *Dei gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Rex, Fidei Defenſor, &c. omnibus & ſingulis, ad quos præſentes Literæ pervenerint ſalutem. Quandoquidem Miniſtri Plenipotentiarii, tam ex noſtra parte, quam Cæſareæ & Catholicæ ſuæ Majeſtatis, & Celſorum ac Præpotentium Dominorum Ordinum Generalium Uniti Belgii, Antwerpiæ congreſſi, & Mandatis utque auteritate ſufficienti muniti Tractatum quendam die decimo quinto preſentis menſis Novembris concluſerint, ſignaverintque, forma & verbis quæ ſequuntur.*

Fiat inſertio.

*Nos viſo & perpenſo Tractatu ſupraſcripto, eundem in omnibus & ſingulis ejus Articulis & clauſulis approbavimus, & ratum, firmamque habuimus, ſicut per præſentes, pro Nobis, Hæredibus, Succeſſoribus Noſtris eundem approbamus, & ratum, firmumque habemus, ſpondentes, & in verbo Regio promittentes, Nos prædictum Tractatum, omniaque & ſingula, quæ in eo continentur, fauctè utque inviolabiliter præſtituros & obſervaturos, neque paſſuros aaquam (quantum in nobis) ut à quoquam violentur, aut ut iis quocunque modo in contrarium eatur. In quorum majorem fidem & robur, hiſce præſentibus manu noſtra Regia ſignatis, magnum Noſtrum Magnæ Britanniæ Sigillum appendi juſſimus. Dabantur in Palatio Noſtro Divi Jacobi die trigeſimo menſis Novembris anno Domini milleſimo ſeptingenteſimo decimo quinto, regnique Noſtri ſecundo.*

Signatum etat,
GEORGIUS R.

*s'Enſuit la Ratification des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, ſur le Traité de Barriére.*

LEs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, à tous ceux qui ces préſentes verront, ſalut. Ayant vû & examiné le Traité conclu & ſigné à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715., par les Miniſtres Plénipotentiaires de ſa Majeſté Imperiale & Catholique; de ſa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, ſur la maniére dont les Païs-Bas Autrichiens ſeront ci-après de Barriére, à la Grande-Bretagne, & à nôtre Etat, ainſi que ce Traité ſuit ici inſeré de mot à mot.

*Fiat inſertio.*

Nous ayant pour agréable tout ce que Nos Deputez & Miniſtres Plenipotentiaires ont fait, lors qu'ils ont conclu & ſigné ce Traité, l'avons aggreé, approuvons & ratifions par ces préſentes, & promettant ſincéremeut & de bonne ſoi, de le garder, obſerver & exécuter, en tout, & en chacun de ſes Articles, ſans aller au contraire en quelque maniére que ce ſoit, directement ou indirectement. En foi de quoi Nous avons fait attacher à ces préſentes nôtre grand ſeau, les avons fait ſigner par le Préſident de nôtre Aſſemblée, & ſouſigner par nôtre Greffier. A la Haye le 14. Janvier 1716. Etoit paraphé, *W. vander Does*, vt. Sur le plicq étoit écrit, *par Ordennance des ſuſdits Seigneurs Etats Généraux.* Etoit ſigné, *F. Fagel.* Et ſellé du grand Seau de cire rouge.

1715. s'Enſuit la Ratification de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, ſur l'Article ſeparé du Traité de Barriére.

*NOs Carolus ſextus Divina favente Clementia, electus Romanorum Imperator, ſemper Auguſtus, ac Germaniæ, Hiſpaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Slavoniæque Rex, Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ, Limburgi, Lucemburgi, Geldriæ, ac ſuperioris & inferioris Sileſiæ, & Wurtembergæ, Princeps Sueviæ, Marchio ſacri Romani Imperii Burgoviæ, Moraviæ, ſuperioris & inferioris Luſatiæ, Comes Habsburgi, Flandriæ, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiæ & Namarci, Landgravius Alſatiæ, Dominus Marchiæ Slavoniæ, Portus Naonis & Saliuarum, &c. &c. Notum teſtatumque facimus, quorum intereſt univerſis & ſingulis, poſtquam graviſſimis de cauſis, quod Art. 19. hujus Tractatus de præſtando præſidiario Statuum Generaliam militi annuo ſubſidio quingentorum millium Imperialium generalioribus verbis ſancitum fuit, per articulum ſeparatum amplius explicaro, dictumque ſubſidium in ſingulas Belgii Noſtri Provincias per claſſes diſtribuero, ac de eo cavere ſequenti modo placuerit.*

Fiat inſertio.

*Quod Nos articulum hunceo ſeparatum, ejuſque contenta periale, ac ipſum Tractatum approbaverimus, prout eundem hiſce pro ſide ac Religione obſervaturos nec à Noſtris adimpleri caraturos ſpondemus. In quorum robar præſeates ipſi ſubſcripſimus, ac Sigilli Noſtri Cæſareo-Regii appenſione muniri juſſimus. Datum Viennæ die vigeſima prima Decembris, anno milleſimo ſeptingeateſimo decimo quinto, Regnorum Noſtrorum Romani quinto, Hiſpaniarum decimo tertio, Hungarici verò & Bohemici itidem quinto.*

Signatum,
CAROLUS.

*Subſignatam,*
Philippus Lud. C. a Siozendorf.

*Subſcriptum,*
*Ad maadatam Sucræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis proprium.*

Signatum,
'JOANNES GEORGIUS BUOL.

s'Enſuit la Ratification de ſa Majeſté de la Grande-Bretagne, ſur l'Article ſeparé du Traité de Barriére.

*GEorgius, Dei gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberaiæ Rex, Fidei Defenſor, &c. Omnibus & ſingulis, ad quos præſeates Litteræ perveneriat, ſalutem. Quandoquidem Articulus quidam ſeparatus ad Tractatam de Obico vulgo* Barriére *conſtituendo Antwerpiæ decimo quiato die meaſis Novembris præſentis concluſam pertiaens eodem ia loco, eodemque die per eoſdem Miniſtros Plenipotentiarios ſufficienti autoritate undiquaque munites ſignatas fuerit, forma & verbis, quæ ſequantur.*

Fiat ioſertio.

*Nos viſo, perpenſoque Articulo ſeparato ſupra ſcripto, eundem in omnibus & ſingulis ejus clauſulis approbavimus, & ratum firmumque habuimas, ſicut per præſentes, pro nobis, hæredibus & ſucceſſoribus noſtris, eundem approbamus ac ratum, firmumque habemus, ſpoadentes & in Regio verbo promittentes, Nos omnia & ſingula, quæ in prædicto Articulo ſeparato continentur, ſincere & bona fide obſervaturos, ac quantum in Nobis eſt, obſervari caraturos; in quorum majorem fidem, & robur hiſce præſentibus manu noſtra Regia ſignatis magnum noſtrum Magnæ Britanniæ ſigillum apponi juſſimus. Quæ dabaatur in Palatio Noſtro Divi Jacobi, die trigeſimo menſis Novembris anno Domini milleſimo ſeptingenteſimo decimo quinto, Regnique noſtri ſecuada.*

Signatum
GEORGIUS R.

1715.

*s'Enſuit la Ratification des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas, ſur l'Article ſeparé du Traité de Barriere.*

LEs Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-Bas à tous ceux qui ces preſentes verront, ſalut. Aiant vû & examiné l'Article ſeparé du Traité conclu & ſigné à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715. par les Miniſtres Plenipotentiaires de ſa Majeſté Imperiale & Catholique, de ſa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, ſur la maniere dont les Païs-Bas Autrichiens ſerviront ci-après de Barriere, à la Grande-Bretagne, & à nôtre Etat, duquel Article ſeparé la teneur s'enſuit.

*Fiat inſertio.*

Nous aiant poor agreable tout ce que nos Deputez & Miniſtres Plenipotentiaires ont fait, lors qu'ils ont conclu & ſigné cet Article ſeparé, l'avons agréé, approuvé & ratifié, l'agréons, approuvons & ratifions par ces preſentes, promettant ſincerement & de bonne foi, de le garder, obſerver & executer, ſans aller au contraire en quelque maniere que ce ſoit, directement ni indirectement. En foi de quoi nous avons fait attacher à ces preſentes nôtre grand ſceau, les avons fait ſigner par le Preſident de nôtre aſſemblée, & ſouſigner par notre Greffier. A la Haye le 14. Janvier 1716. Etoit paraphé, *W. vander Does*, vt. Sur le plieq étoit écrit, *par Ordonnance des ſuſdits Seigneurs Etats Généraux.* Etoit ſigné, *F. Fagel.* Et ſcellé du grand Seau de Cire rouge.

ETat de l'Emploi des deniers provenus des Négociations faites ſur divers Fonds des Païs-Bas durant le Gouvernement proviſionel des deux Puiſſances Maritimes, diſtinctement mentionnées dans la Liſte jointe au bas de l'Article 23. du Traité de la Barriére, ſigné le 15. de Novembre 1715., montant à une ſomme de quatre millions ſix-cens-dix-huit-mille-neuf-cens-cinquante-cinq florins, comme auſſi des cinq-cens-cinquante-mille florins, fournis en Lettres de Change par les Receveurs des Droits d'entrée & ſortie de Flandres; de plus, cent-mille florins fournis par le Receveur des Medianates, & finalement de cent-cinq-mille florins fourniv par le troiſieme Membre du Conſeil de Flandre, faiſant en tout enſemble une ſomme de ſavoir,

Monnoye de Hollande.

Remiſe par Leurs Hautes Puiſſances l'année 1709., au Roi Catholique Charles III. hors les deniers levez ſur la Poſterie des Païs-Bas Eſpagnols, la ſomme de trois cens-mille florins. 300000

Pour

1715. Pour la livraiſon du Fourage faite aux Troupes de Sadite Majeſté, ſelon le compte, deux millions ſeptante huit mille neuf cens & ſeize florins ſix ſols ſix deniers. 2078916-6-6

La livraiſon de Pain, compris les Chariots de vivres, ſelon le compte, deux millions, deux cens quatre-vingt-ſept mille ſept cens ſeptante ſix florins quatorze ſols ſix deniers. 2287776-14-6

Item des autres payemens extraordinaires mis en Compte par Mrs. les Etats Généraux, ſoixante neuf mille cinq cens quatrevingt trois florins quinze ſols. 69583-15-0

Argent payé à la Caiſſe de Guerre pour les portions de Pain & de Fourrage pendant le Quartier d'hiver, depuis le 1. Janvier 1709. juſques au mois d'Avril 1711., ſelon le Compte ſix cens cinquante-ſept mille huit cens quatrevingt-neuf florins ſeize ſols 657889-16-0

Des fraix pour les Hôpitaux & autres dépenſes extraordinaires, ſelon le Compte, trente deux mille trois cens trente ſix florins uu ſul ſix deniers. 32336-1-6

Dépenſes pour les Munitions & Fortifications dans les Villes de *Mons*, *St. Guslain* & autres, cent cinquante-huit mille ſix cens trente-neuf florins ſix ſols ſix deniers. 158639-6-6

Somme 5585142-0-0

Le Souſſigné Miniſtre Plenipotentiaire de S. M. I. & C., declare d'avoir vû & examiné l'Etat eidеſſus, & de l'accepter & de l'aprouver, comme je l'accepte & aprouve, pour & au nom de Sadite Majeſté, avec les conditions ſuivantes.

Que premierement, ſera défalqué de l'impôt total une Somme de 24485. fl., payez pour des Chariots, dont les Châtellenies ennemies ont été en défaut, & qui par ainſi ne viennent point à charge de S. M. I. & C.

Que *ſecundo*, on produira les Quitances Originales de 7373. fl., qui manquent ſur une Somme totale de 21535. fl. 12. ſ. 6. d., ou au défaut d'icelles d'autres pieces juſtificatives.

Que *tertio*, on produira de même les Quitances, ou à leur défaut des juſtifications, ſur une Somme de 37927. fl. 16. ſ., ſur laquelle Caſtiglio a donné une Copie de Quitance ſuſpecte.

Que *Quarto*, on produira encore les Quitances originales, ou à leur défaut des juſtifications authentiques, ſur une Somme de 14636. fl. 14. ſ., ſur leſquelles ledit Caſtiglio n'a produit pour preuve de livraiſon qu'une Atteſtation de Monſieur Armſtrom. 1715.

Que *quinto*, on produira de même les Quitances originales, ou à leur défaut les juſtifications qui manquent, pour une Somme de 2818. fl. 14 ſ. & demi ſur une Somme totale de 17237. fl. 6. d.

Que *ſexto*, on éclaircira mieux les deux Comptes pour *Oſtende*, portant la Somme de 16425. fl. 1. ſ. 3. d., pour averer ce qui en doit reſter à la charge de Sa Majeſté Imperiale & Catholique.

Et qu'enfin, on enſeignera les Munitions de guerre ſelon le Compte ſpecifié qu'on en a preſenté. A *Anvers* ce 15. Nov. 1715. *Signé*, L. C. de KINIGSEGG.

COmme en ajuſtant l'Article pour la démolition des Fortifications de la Citadelle de *Liege* & du Château de *Huy*, les Souſſignez Miniſtres Plenipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux ont inſiſté que de la part de l'Empereur on voulût donner les aſſurances, que le Prince & Etats de Liege ſe déſiſteroient de la prétenſion qu'ils ont portée à la Diéte de l'Empire, contre le Fort que les Etats Generaux ont fait conſtruire ſur le *Petersberg* devant *Maſtricht*, & auſſi que l'on puiſſe convenir ſur leurs prétenſions au ſujet de *Bonn*, ſoit en faiſant démolir les Fortifications, ou bien en s'accordant ſur la Garniſon que l'on y pourroit mettre pour la ſûreté commune, Mr. le Comte de Kinigſegg, Miniſtre Plenipotentiaire de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, s'étant excuſé d'y entrer dès-à-préſent faute d'ordre, pour lequel il auroit écrit en ſa Cour: Et que d'ailleurs ces deux points ayant tant de raport avec le ſuſdit Article; & étant de tant d'importance pour les intérêts des Etats Généraux, que leſdits Plénipotentiaires ne ſauroient s'en déſiſter, ayant des ordres exprès là deſſus; ils ſe trouvent obligez de déclarer, comme ils déclarent par cette, qu'ils n'ont conſenti au contenu dudit Article que dans la perſuaſion & dans l'attente qu'avant l'Echange des Ratifications, il ſera donné de la part de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, pleine & entiere aſſurance, qu'il ſera ſatisfait aux pretenſions de Leurs Hautes-Puiſſances ſur ces deux Points. Fait & délivré à Monſieur le Comte de Kinigſegg, à *Anvers* ce 15. Novembre 1715.

Signé,
B. v. DUSSEN,
*Comte de* RECHTEREN,
GOCKINGA,
&
*Adr. van* BORSSELEN, tot *Geldermalſen.*

# FIN.

106937

Digitized by Google

# TABLE
## DES
# MATIERES.

## Contenuës dans les trois Volumes de l'Hiſtoire des Provinces-Unies.

*Le Chiffre Romain marque le Tome, l'Arabe la Page, & les Lettres a. & b. la Colomne.*


A.

*Açores.* Expedition de la Flotte Angloiſe dans ces Iles. I. 180. *a*

*Aiſma*, Colonel Friſon, ſon Regiment eſt entierement défait, par les François. III. 275. *a.* Il commande les Trompes dans l'Over-Yſſel. 295. *a*

*Aire* pris par les Eſpagnols ſur les François. II. 108. *a. b.*

*Aſcue* (George) Amiral Anglois, battu par de Ruiter. II. 322. *b.* Combat au Pas de Calais. 324. *a*

*Aſma*, Préſident de la Cour de Friſe, eſt arrêté pour vouloir trop favoriſer Leiceſtre. I. 137. *a*

*Aitone* (Le Marquis d') eſt fait Général des Eſpagnols, dans les Païs-Bas. II. 144. *a.* Il eſt obligé d'abandonner le ſiége de Maſtricht. 148. *b*

*Aix-la-Chapelle*, marqué par les Eſpagnols pour y traiter avec la France. III. 225. *a.* Paix ſignée 234. *a. & ſuiv.*

*Albe* (Le Duc d'). Son caractère. I. 12. *a.* Il paſſe dans les Païs-Bas avec une armée. 13. *a.* Il y met ſur pied l'Inquiſition, & établit un Conſeil ſanguinaire. 13. *b.* Fait arrêter les Comtes d'Egmond & de Hornes. 15. *a* Executions qu'il fait faire. 15. *b.* 17. *b.* 19. *b.* Fait faire ſa ſtatuë de Bronze. 19. *a.* Son ſucceſſeur la fait fondre. 37. *b.* Gros impôts qu'il établit. 20 *a. & ſuiv.* Pompeuſe mais vaine déclaration de pardon qu'il fait publier ſur un Theatre dans la Place du Marché d'Anvers. 22. *a.* Introduit de nouvelles exactions. 23. *b.* Ordre cruel qu'il donne à Bruxelles, pourquoi pas executé 24. *b.* 25. *b.* Il perd la Brille 26. *a.* Il aſſiége Mons 28. *b.* qui capitule. 31 *a.* Nouvelles cruautez. 32 *a.* Priſes d'autres Villes. *ibid. & ſuiv.* Il s'en retourne en Eſpagne. 37 *b.* Deſcription de ſa ſtatuë de Bronze. 38. *a.* Ses violences & ſes exactions. 38. *b*

*Albert* (Le Cardinal Archiduc) Frere Cadet de l'Archiduc Erneſt, nommé Gouverneur des Païs-Bas. I. 172. *a.* y arrive. 173. *a.* Il prend Calais, Ardres & Huiſt. 173. *b.* Son Contract de Mariage avec l'Infante Iſabelle. 187. *a.* Il va en Eſpagne pour épouſer l'Infante. 188. *a.* Il va quérir Marguerite d'Autriche promiſe à Philippe III. 189 *b.* Il épouſe l'Infante, & retourne aux Païs-Bas 199. *b.* Ses Troupes ſe mutinent faute de paiement. 202. *a. b.* Demandes qu'il fait aux Provinces Eſpagnoles 204. *a.* Il ſe hâte de marcher contre Maurice, avantages qu'il a 206. *a. & ſuiv.* Ordre & état de ſes Troupes avant la Bataille de Nieuport. 208. *b.* Il eſt défait. 209 *a. & ſuiv.* Il commence le ſiége d'Oſtende. 214. *b.* Il eſt repouſſé à un Aſſaut. 216. *b.* Nouvelle mutinerie de ſes Troupes, qui font de grands ravages. 219. *b. & ſuiv.* Leur diſcipline & leurs loix. 224. *b.* Il propoſe une Treve ou une Paix avec les Etats; une ſuſpenſion d'armes ſe fait 242. *a. & ſuiv.*

*Albert*, Archiduc; la Tréve avec les Etats allant finir, il envoie Peckins à la Haye, pour les engager à reconnoître leur Prince naturel. II. 69. *b.* Sa mort. 70 *b*

*Alcmar* aſſiégé en vain par les Eſpagnols. I. 35. *b. & ſuiv.* La Claſſe de cette Ville veut exiger la ſignature de la Confeſſion de Foi. 2 3 *a. & ſuiv* Condamne Venator. 273. *b. & ſuiv.* Ne veut pas obéir aux ordres des Etats, 274. *a.* Quels Magiſtrats Maurice met dans cette Ville. 276. *a.* La tranquillité s'y rétablit. 279. *a*

*Aldegonde* (Philippe de Marnis Sr. de Ste.) ſon Compromis eſt ſigné par un grand nombre de perſonnes de tout ordre. I. 7. *b.* Eſt fait priſonnier par les Eſpagnols. 37. *b.* Eſt Commandant d'Anvers contre Farneſe. 114. *a.* Il rend la Ville trop tôt; en quoi il eſt encore blâmé. 120. *b*

*Aleaçon* (Le Duc d') Voyez *Anjou*.

*Amboine* (Iſle d'), fâcheux démêlé qui y'arrive entre les Compagnies d'Angleterre & de Hollande. II. 89. *a. & ſuiv.* 106. *b*

*Amerſort* pris par les Eſpagnols. II. 124. *b*

*Amiens*, par quelle ruſe eſt ſurpris par les Eſpagnols. I. 177. *b*

*Amſterdam* s'oppoſe en vain aux exactions du Duc d'Albe. I. 24. *a* Eſt aſſiegé en vain, par Lumey. 31. *b* Tient ferme pour les Eſpagnols & pourquoi 66 *a.* Fait enfin un Traité avec le Prince d'Orange, & chaſſe les Magiſtrats Catholiques, & les Cordeliers. 69. *a.* Cette ville ſeroit bien aiſe de la perte d'Anvers. 121. *a.* Deputez que les Etats y envoient pour porter cette ville à la moderation ſur les controverſes. 303. *a. & ſuiv.* Cette Ville eſt portée pour les Remontrants. 315. *b.* Sedition contre les Remontrants. 316. *a. & ſuiv.*

*Amſterdam.* On y excommunie les Remontrans II. 87. *a. b.* Bon mot à ce ſujet 88. *a.* Deſordres qui s'y font contre les Remontrans. 109. *b.* Mécontentemens à leur occaſion dans la Magiſtrature. 118. *a. & ſuiv.* Autre brouillerie dans cette Ville. 119. *a. b.* Ils s'y aſſemblent avec le plus de liberté. 128. *b.* 132. *a. & ſuiv.* Etabliſſement de l'Ecole illuſtre, à quelle occaſion. 133. *a.* Les Remontrans y bâtiſſent une Egliſe. 134 *a.* Incendie de l'Egliſe, nommée *la Nouvelle*. 234. *a.* Le Magiſtrat tire par force de priſon ceux que l'Amirauté y avoit mis. 278. *a.* Refuſe avec fermeté de recevoir la députation du Prince d'Orange. 280. *a. b.* Trompes qui marchent contre cette Ville. 282. *a. & ſuiv.* Elle traite avec le Prince. 284. *b.* Ses ménaces aux Troupes du Prince. 283 *a. b*

*Amſterdam.* Combien de monde la Peſte y enleve III. 59. *b* Fait en ſorte que le Prince d'Orange auroit ſéance au Conſeil d'Etat. 252. *a.* Se tient ſur ſes gardes à l'approche des troupes de Louis XIV. 277. *b. & ſuiv.* Le courage de cette Ville en donne aux autres 283. *a.* Les Marchands craignant pour leur argent qui étoit à la Banque, le redemandent, on le leur compte, mais ils l'y remettent. 287. *a.* La Populace s'attroupe devant la maiſon de Ruiter, ſa famille riſque, comment elle eſt delivrée. 308. *b. & ſuiv.* Fermeté de cette Ville pour entretenir la Paix avec la France. 398 *b. & ſuiv.* On y craint le Prince d'Orange Guillaume III. 400. *a*

*André* d'Autriche (Le Cardinal) Gouverneur des Païs-Bas pendant l'abſence de ſon Frere Albert I. 188. *a.* Il marche avec ſon armée vers l'Iſle de Bommel. 196. *b*

*André* (Le Fort St.) bâti ſur le Wahal par les Eſpagnols. I. 199. *a.* eſt pris par Maurice. 203. *a*

*Angleterre*; l'Att de la draperie y paſſe de Flandres. I. 19. *b*

*Angola*, Royaume d'Afrique, pris par les Hollandois, ſur les Eſpagnols ou Portugais. II. 210. *b. & ſuiv.*

*Anjou* (Le Duc d') arrivé dans les Païs-Bas, quel Traité les Etats font avec lui. I. 75. *a. & ſuiv.* Il n'a que le titre de Défenſeur de la Liberté Belgique. 76. *a.* Il congedie ſes troupes. 76. *b.* A quelles conditions on lui offre la Souveraineté des Provinces. 88. *b.* 90. *a.* Il oblige Farneſe de lever le ſiége de Cambrai. 94. *a.* Comptant d'épouſer Eliſabeth, cette Reine l'arpuſe. 94 *b.* Sa *Joyeuſe Entrée* dans les Païs-Bas, & les cérémonies de ſon Inſtallation à Anvers comme Duc de Brabant. 96. *a. b.* Eſt proclamé Comte de Flandres à Bruges. 97. *b.* Lui & ſon Frere ne s'aimoient pas. 99. *a.* Mauvais conſeils que lui donnoient ceux qui étoient en faveur auprès de lui. 99. *b. & ſuiv.* Son entrepriſe ſur Anvers échoue. 100. *a. & ſuiv.* Les Etats reſolvent de ſe reconcilier avec lui. 102. *b.* Il ſe retire en France. 103. *b.* Raiſons pour le rappeller. 104 *b.* Il meurt en France. 106. *b*

*Anne* d'Autriche paſſe par les Pais Bas, pour aller épouſer Philippe Roi d'Eſpagne. I. 23. *a*

*Anne Stuart*, monte ſur le thrône d'Angleterre. III. 454. *b.*

# TABLE


Elle declare la guerre à la France. 437. *a.* Elle eſt gagnée par la France. 453. *b.* 462. *b*

*Anvers* pillé & ſaccagé par les troupes Eſpagnoles. I. 54. *b.* Le Parti des Etats le rend maître du Château. 61. *a.* On le démolit. 62. *a.* On y accorde des Egliſes aux Reformez. 74. *a* Le Duc d'Anjou y eſt inſtallé avec pompe. 56. *a. b.* Entrepriſe du Duc ſur cette Ville. 100. *a. & ſuiv.* Farneſe fait faire une Eſtacade ſur l'Eſcaut pour brider la Ville. 113. *a. & ſuiv.* Sa réponſe à une Lettre de Farneſe. 117. *a* Dommages faits au Pont de Farneſe. 118. *b. & ſuiv.* Rude combat à la Digue de Couweſtein. 119. *b.* Anvers ſe rend à Farneſe. 120. *a.* Une Tréve de 12. ans s'y conclut entre l'Eſpagne, & les Etats. 257. *a. & ſuiv.*

*Ardembourg*, petite ville, ſe défend bien contre les troupes de Louis XIV. III. 291. *a*

*Aremberg* (Le Comte d') Gouverneur de Friſe eſt défait & tué. I. 17 *a*

*Argyle* (Le Comte d') eſt pris & décapité en Ecoſſe. III. 401. *b*

*Arlington* (Le Comte d') Secretaire d'Etat, autant Cathol. Romain, que Charles II. III. 159. *a*

*Armenius* (Jaques) Miniſtre à Amſterdam appellé Profeſſeur à Leide. I. 263. *b.* Gomarus & lui ont une Conference. *ibid. & ſuiv.* Ils écrivent l'un contre l'autre. 264. *b.* Le Conſiſtoire de Leide s'en mêle. 265. *a. & ſuiv.* Il preſente un Mémoire aux Etats. 269. *b. & ſuiv.* Sujets qu'on met ſur le tapis en une Conférence. 270. *b. & ſuiv.* Il expoſe ſes ſentimens aux Etats. 272. *a.* Conférence devant les Etats. 274. *a. & ſuiv.* Sa mort. 275. *b*

*Armeyde* ſe tend aux Zelandois. I. 39. *b*

*Arnhem*, Synode qui s'y tient avant la tenuë du Synode National, de Dordrecht. II. 8. *b*

*Arnold* (Henri) Miniſtre de Delft. Réponſe vive que ſes paroles lui attirent. I. 262. *a*

*Arras* aſſiegé & pris par le François. I. 178 *a*

*Arras* pris une autre fois par les François. II. 200. *a*

*Arſchot* (Philippe de Croi, Duc d') Gouverneur de Flandre. I. 52. *b.* Il offre à l'Archiduc Matthias, le Gouvernement des XVII. Provinces. 62 *b.* Les Etats le craignent 63. *b.* Par qui il eſt fait priſonnier à Gand, 64 *a.* Eſt relâché. 64. *b*

*Arſchot* (Le Duc d') ſes plaintes contre les Eſpagnols. I. 165 *b.* Il ſe retire à Veniſe. 167. *a*

*Artois* demeure attaché au Roi Catholique, & à la ſeule Religion Romaine. I. 78. *b*

*Athlone* (Le Comte d') Voiez *Ginkel.* A quelle occaſion il acquiert ce titre. III. 422. *a.* Eſt battu par les François qui lui enlevent un Convoi conſiderable. 462. *b*

*Auxerre* Bataille d') gagnée par le Maréchal de Châtillon, ſur les Eſpagnols. II. 114. *b.* 158. *a*

*Avila* (Sanchès d'), ſa Flotte harcelée par celle des Zelandois. I. 34. *b.* Une partie de ſon Armée ſe mutine, s'empare de la Citadelle d'Anvers, & s'appaiſe enfin. 40. *b*

*Aukes* (Douwe) Capitaine d'un Vaiſſeau Friſon, ſa bravoure. II. 322. *b*

*Aytta.* Voyez *Zuichem.*

B.

*Arfleur* (Cap de), la Flotte de Touville y eſt battuë. III. 422. *a. b*

*Barlaimont* (Le Comte de), eſt du Conſeil du Cardinal de Granvelle. I. 5. *a. b.* Il donne le nom de Gueux aux Confederez. 8. *b*

*Barlotte* (Le Colonel la) eſt fameux dans la Guerre contre les Etats ſous l'Archiduc Albert. I. 195. *b.* Il entre dans l'Iſle de Bommel. 197. *a.* Il eſt tué. Quel homme c'étoit. 212. *a*

*Barneveld* (Jean de) habile Avocat & Garde du Sean de Hollande, ce peut détourner Henri IV. de faire ſa Paix avec l'Eſpagne. I. 183. *a.* Il trouve Eliſabeth diſpoſée à continuer la guerre. 184. *a.* Il veut une Tréve avec l'Eſpagne, ce qui lui fait des ennemis. 255. *b* Il eſt pour la moderation en fait des Queſtions de Theologie. 271. *b.* Son Projet d'uo nouveau Gouvernement Eccleſiaſtique lui ſuſcite de nouveaux ennemis. 289. *b.* Il déſapprouve que Maurice ſouge à la Souveraineté des Etats. 297. *b. & ſuiv.* Son Entretien avec Maurice au ſujet des Controverſes. 302. *a.* Eſt diffamé par des Libelles. 311. *a.* Maurice lui temoigne vouloir être neutre. 315. *a.* Barneveld eſt maltraité dans l'Aſſemblée. 319. *a.* Sa pieté & ſon zele pour la Patrie. 324. *a.* Les Etats ne le veulent pas décharger de ſon Emploi. 327. *b* Libelles contre lui; ſa Lettre au Prince Maurice. 332. *a.* dans laquelle il fait l'Hiſtoire de ſa Vie. 332. *b. & ſuiv.* Sa Remontrance aux Etats. *ibid.*

*Barneveld* (Jean de) eſt arrêté par ordre du Prince Maurice II. 1. *a. & ſuiv.* Quels Juges on lui donne. 7 *a.* Louis XIII. s'intereſſe pour lui. 7. *b. & ſuiv.* Avec quelle précaution il eſt gardé en priſon. 49. *a.* Ruſe de ſa Femme pour lui écrire. 49. *b.* Juges qu'on lui donne pour lui faire ſon procès. 50 *b.* Sa Femme ſe plaint en vain des Juges dont on a voit fait choix 51. *b.* Il les recuſe auſſi. 52 *a* Diſcours qu'il tient à ſes Juges *ibid. & ſuiv.* On lui annonce qu'il étoit condamné à la mort 53 *b* Sa femme refuſe de demander ſa grace parce qu'il étoit innocent. 54. *a.* Entretien qu'il a avec les Miniſtres venus pour le préparer à la mort. 54 *b. & ſuiv.* Derniers ordres qu'il donne à ſa famille 56. *a.* Duretez qu'on a pour lui. 56. *b.* 57. *a* Il eſt executé. 57. *b.* Chefs d'accuſation de ſa ſentence. 58 *a & ſuiv.* Nouvelle accuſation pour empêcher le rachapt de ſes biens confiſquez. 62. *b*

*Barneveld* (Reinier de) Sr. de Groeneveld, fils aîné du Penſionnaire. Son caractere. II. 83 *a.* Il conſpire contre Maurice. 83. *b.* Ce qui eſt découvert. 84. *a.* Etant arrêté, il avoue ce qu'il ſavoit de la conſpiration. 84. *b.* Etant condamné, ce que ſa Mere dit de grand à Maurice. 85. *a*

*Barneveld* (Guillaume de) Sr. de Stoutenbourg, fils cadet du Penſionnaire. Son caractere. II. 83. *a.* Il conſpire contre Maurice. 83. *a* Ce qui eſt découvert 84. *a*

*Baſſée* (La), priſe par les Eſpagnols, & les François battus. II. 215. *b*

*Baviere* (L'Electeur de) eſt fait Gouverneur des Païs bas Eſpagnols. III 422. *b.* Il ſe déclare pour la France & prend Ulme, Ratisbonne, &c. 443. *a.* Ses troupes battues à Schellenberg. 444. *b.* Son Païs eſt ravagé par les Alliez. 445. *b.* Il eſt battu à Hoechſtet. 456. *a. & ſuiv.*

*Bentinck.* Voyez *Portland.*

*Berg* (Le Comte de) aſſiege Jaliers. II. 76. *a.* & le prend. 77. *b.* Il fait une irruption dans la Veluwe 88. *b.* Sa terreur panique *ibid.* Il prend quelques Places. 92. *a.* Il ſurprend, & fait priſonnier le Comte de Stirum. 108. *b.* Il n'eſt pas aſſez fort pour faire lever le ſiége de Grol. 111. *b & ſuiv.* Un Pigeon qu'il lâche avec une Lettre pour ceux de Grol, eſt tué par un Hollandois. 112. *b.* Devenu Général des Eſpagnols, il tâche en vain de faire lever le ſiége de Bois-le-Duc. 122. *a. & ſuiv.* Pour faire diverſion il ravage la Veluwe. 123. *a. b. & ſuiv* Il prend Amersfort. 124. *b.* Mécontent des Eſpagnols, il publie un Manifeſte contre leur Gouvernement. 130. *b* Ce qui embaraſſe Iſabelle. 143. *a.* Il eſt déclaré criminel de Lèze-Majeſté. 147. *b.*

*Berg-op-zoom.* Farnele eſt obligé d'en abandonner le ſiége. I. 145. *a.* Cette Ville eſt aſſiégée par Spinola. II. 78. *b.* Qui eſt obligé d'en lever le ſiége. 80. *a. b*

*Berg-op-zoom* (Jean Marquis de) député à Madrid par les Confederez des Païs-Bas. I. 9 *a*

*Bergue* (Le Comte de) eſt jaloux de la puiſſance de la Maiſon de Naſſau. I. 70 *b.* Devenu Gouverneur de la Gueldre & favoriſant les Eſpagnols, il eſt arrêté. 95. *b*

*Bertius* Profeſſeur de Leide. En quoi il s'attire la cenſure de Gomarus I. 275. *b*

*Beverning* (Van) envoié à Cromwel par les Etats avec trois autres Ambaſſadeurs. II. 339. *b.* Leurs Négociations. 340. *a. & ſuiv.* Pourquoi pluſieurs Provinces ſont mécontentes de lui *b.* 344. De retour il ſe juſtifie. 354. *a*

*Beverning* (Van) Ambaſſadeur des Etats Son emportement contre un Député de Monterei. III. 323. *b* Il abandonne le parti de de Witt. 251. *b*

*Beuning* (Conrad van) Ambaſſadeur des Etats en France. Ses Négociations. III. 72. *a. & ſuiv. & ailleurs.* S'étant détaché de de Witt, il favoriſe le Prince d'Orange. 251. *b. & ſuiv.* Témoignage que le Chevalier Temple rend de lui. 252. *b.* Son mot à Charles II. 349. *a. b.* Bourguemeſtre d'Amſterdam, pourquoi il s'attire la colere du Prince d'Orange. 398. *b. & ſuiv.*

*Bicker* (Corneille) Bourguemeſtre d'Amſterdam, précautions qu'il prend pour empêcher que le Pr. d'Orange ne ſurprenne la Ville. II. 282. *b.* Lui & ſon Frere André quittent leurs charges. 285. *a.* Ils ſont rétablis après la mort du Prince. 289. *a*

*Billy* (Gaſpar de Roblès Sr. de) Gouverneur de Friſe &c. Son caractere. I. 71. *a. b.* Voiez *Roblès* &c.

*Biron* (Le Marechal de) eſt battu par Farneſe. I. 103. *a.* Il fait des dégâts ſur les terres d'Eſpagne. 175. *a*

*Blake*, Amiral Anglois, ſon combat contre Tromp. II. 316. *a. & ſuiv.* Il diſperſe la Flotte de la Pêche des Harangs. 321. *a.* Combat près de Douvres. 324. *b.* Trois combats livrez contre lui. 328. *b. & ſuiv.*

*Bleinheim* (Bataille de) où le Maréchal de Tallard eſt battu & fait priſonnier. III. 446. *a. & ſuiv.*

*Boer* (De) eſt fait Contre-Amiral de Nord-Hollande. II 237. *b*

*Bogerman*, Friſon, eſt élu Preſident du Synode National. II. 13 *b.* Voyez le reſte qui le regarde ſous *Dordrecht.* Combien il étoit vit & échauffé. 32. *a. b*

*Bois-le-Duc.* Siége de cette Ville fait par Friderie Henri. II. 121. *a. & ſuiv.* Elle capitule. 126. *b.* Reglemens des Etats par raport aux Eccleſiaſtiques de cette Ville, &c. 129. *b.* Avec quelle peine on les fait obſerver. 134. *a. b.* Brouilleries touchant la Juriſdiction de cette Mairie. 165. *b. & ſuiv.* 219. *b*

*Boiſot*

*Boiſot* bat la flotte de Requeſens. I. 59. *b. ſa mort.* 52. *b.* Il vient avec une Flotte au ſecours de Leide. 42. *b.* Sa mort favorite les Eſpagnols. 42. *b*

*Bommel* (L'Iſle de) attaquée par Mendozza. I. 196. *b.* 197 *b.* qui enfin eſt obligé de lever la ſiége de la Ville. 198. *b*

*Bommené*, Ville de Zelande, priſe par les Eſpagnols après une vigoureuſe défenſe. I. 48. *a*

*Bonn*, pris par les Hollandois & leurs Alliez. III. 337. *a*

*Borcel*, Ambaſſadeur des Etats en France, plaintes vives qu'il fait à Louis XIV. II. 378. *b. & ſuiv.*

*Borgia* (D. Inigo de) Gouverneur du Château d'Anvers, échoué dans ſon deſſein ſur Cadland. II. 76. *b*

*Boſſu* (Le Comte de) pille Rotterdam. I. 28. *a.* Général de l'armée des Etats il repouſſe Don Juan. 75. *a.* Sa mort. 78. *a*

*Bourbourg.* Il s'y tient un Congrès pour la Paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre, où les Etats ne veulent pas entrer. I. 133. *a.* 135. *a*

*Boyne* (Paſſage de la) où le Roi Jaques eſt repouſſé. III. 417. *a. & ſuiv.*

*Brabant* ſe reſout de ſe joindre aux autres Provinces contre les Eſpagnols. I. 53. *a.* D'autres Provinces s'uniſſent avec lui. 54. *a*

*Brabant* (Les Etats de), de combien ils augmentent leurs Troupes. I. 73. *a*

*Brandebourg* (Electeur de). Voiez *Guillaume Frideric*, &c.

*Breda.* Conferences qui s'y tiennent pour accorder les deux partis, infructueuſes. I. 45. *b. & ſuiv.* Eſt remis au Prince d'Orange. 62. *a.* Eſt pris par le moien d'un bateau à tourbes. 150. *a*

*Breda*; cette Ville étant menacée d'un ſiege on s'y neglige. II. 92. *a.* Spinola s'y fortifie. 92. *b. & ſuiv.* Les premieres bombes furent jettées dans cette Ville. 95. *a.* Ce ſiége coute beaucoup aux Eſpagnols. 95. *a.* 101. *a.* Les Aſſiégez ſe ſervent d'une hirondelle pour donner des nouvelles de leur état. 101. *b.* Ils ſe rendent. 103. *a.* Cette Ville eſt aſſiegée par Frideric Henri. 167. *b.* & priſe. 168. *a*

*Breda* choiſi pour y traiter de la Paix entre l'Angleterre, les Etats, la France, &c. III. 170. *a.* Les Ambaſſadeurs y arrivent. 187. *a.* La Paix y eſt ſignée. 197. *b. & ſuiv.* La France la ratifie. 201. *b*

*Brederode* (Henri de), Chef des Confederez I. *a.* 8. Leur Requête preſentée à la Gouvernante & la Réponſe. 8. *b.* Il quitte les Pais-Bas; ſa mort. 12. *a*

*Brederode* (Le Seigneur de) étant mort, embarras pour ſavoir qui lui ſuccederoit dans l'emploi de Maréchal de Camp général. II. 359. *a.* La Hollande s'oppoſe vivement au rétablillement de cet emploi. 375. *b. & ſuiv.*

*Breme*, reçoit des Etats du ſecours en argent contre la Suede, & s'accommode enfin. II. 353. *b. & ſuiv.*

*Breme* aſſiegée par la Suede. III. 159. *b.* 163. *a.* S'accommode. 164. *a.*

*Breſil*, Avantages que la Flotte Hollandoiſe y remporte. Voyez *Willekens* & *Heyn.*

*Breſil*, les Eſpagnols & les Portugais y envoient une Flotte contre les Hollandois. II. 104. *a.* S. Salvador ſe rend aux Hollandois. 104. *b.* Preparatifs des Hollandois pour y prendre quelque Place, pour s'y retirer en cas de beſoin. 127. *b. & ſuiv.* Olinde priſe par les Hollandois. 131. *a. & ſuiv.* 137. *a.* & enfin abandonnée. 138. *a.* Autres avantages de la Compagnie. 145. *b. & ſuiv.* Autres expeditions. 149. *a. & ſuiv.* Progrès que la Comp. des Indes Occid. y fait. 159. *a. & ſuiv.* Maurice nommé pour Gouverneur. 165. *a.* Voiez *Maurice* de Naſſau &c. Gouverneur du Breſil. Conſpiration des Portugais contre les Hollandois découverte. 236. *a.* Autres hoſtilitez. 236. *b. & ſuiv.* Les Portugais prennent Loanda. 268. *b.* La Compagnie équipe pour s'y ſoûtenir. 303. *b.* Elle perd tout le Breſil. 349. *a. & ſuiv.*

*Breſil* cedé au Portugal par un Traité de Paix. III. 18. *b. & ſuiv.*

*Brille* (La Ville de la) priſe par la Flotte du Pr. d'Orange. I. 24. *a.* 25. *b.* Se déclare pour le Pr. d'Orange. 26. *a.* Requête d'un Conſiliore Contreremontrant qui s'y aſſemble. 323. *b.* Maurice introduit bruſquement 2. Compagnies dans cette Ville. 324. *a*

*Brown* Anglois, Chef des *Brownſtes*, ſorte de Puritains, pluſieurs de ces gens-là vont avec les Hollandois s'établir dans l'Amerique Septentr. II. 96. *b*

*Brunswick* Remiſes que les Etats font à cette Maiſon pour avoir des Troupes. III. 287. *a*

*Bruxelles.* Le Duc d'Albe y fait aſſembler les Etats pour demander un gros Tribut. I. 20. *a.* Se met ſous les armes, contre les Soldats Eſpagnols qui vouloient ſurprendre la Ville. 53 *a.* Un Curé y cauſe des troubles en faveur des Eſpagnols. 90. *b*

*Bruxelles* bombardé par Villerol. III. 429. *a*

*Buat* (Du) Officier François, s'entendant avec les Anglois en faveur du Pr. d'Orange, eſt arrêté. III. 153. *a. & ſuiv.*

*Buckingham* (George Duc de) grand Amiral d'Angleterre, ſon caractere. II. 107. *a.* Il eſt aſſaſſiné. 117. *b.*

*Bugnoi* (Le Comte de) bon Officier, eſt fait priſonnier par Maurice. I. 194 *b.* Il prend Keiſers-Weert, & ravage la Weſtfalie. 232 Il prend Wachtendonk & le château de Cracon. 234. *b.*

*Buys* (Paul), Avocat, desapprouve que les Etats veuillent ſe ſoumettre à la France. I. 116. *b*

## C.

*Cabal.* Qui on déſignoit en Angleterre par ce mot. III. 254. *b*

*Cadis* pris, pillé & puis abandonné par les Anglois. I. 175. *b. & ſuiv.*

*Cadis*, les Anglois & Hollandois y font une deſcente, qui n'eſt pas de grand fruit. III. 437. *b*

*Cadſant*, vaine tentative des Eſpagnols contre cette Iſle II. 129. *b*

*Cadſant*, les François ravagent cette Iſle. III. 354. *b*

*Calais.* Henri III permet au Prince d'Orange d'y établir un Bureau. I. 48. *b.* Eſt pris par les Eſpagnols. 173 *b.* Ses Pirates troublent le commerce des Hollandois. 191. *b*

*Cambrai*, le Prince de Parme eſt obligé d'en lever le ſiége. I. 94 *a*

*Cambreſis* (Le) ſaccagé par l'Archiduc Ernest. I 165. *a*

*Campen*, pris par Renneberg. I 72. *b.* Ce que les Etats de l'Overyſſel y réſolvent ſur les diferens de Religion. 309. *b. & ſuiv.*

*Carleton*, Ambaſſadeur d'Angleterre; ſon diſcours choquant aux Etats, contre les Remontrans, refuté. I. 316. *a. & ſuiv.*

*Carleton* (George) Evêque Anglois, député avec quelques autres à Dordrecht par le Roi Jaques. II. 17. *b*

*Carteſianiſme.* Voiez *Deſcartes.*

*Caſimir* (Jean) Comte Palatin, vient dans les Païs-Bas avec des Troupes Reformées I. 68. *a.* Il les augmente conſiderablement. 73. *a.* Il cauſe de la jalouſie au Duc d'Anjou. 76. *a. b.* Les Provinces redoutent ſon grand nombre de Troupes. 77. *a.* Il ſe brouille avec le Duc d'Anjou & les autres Generaux des Etats. 77. *b.* Eliſabeth blâme ſa conduite. *ibid.* Il va en Angleterre pour ſe juſtifier. 78. *a.* Eſt bien reçû d'Eliſabeth 79. *a* Cependant toutes ſes Troupes ſe retirent des Païs-Bas faute d'argent, & il retourne en Allemagne. *ibid.*

*Caſſel* (Bataille de) ou de S. Omer, perduë par le Pr. d'Orange. III 382 *a. b*

*Caſtel-Rodrigo* (Le Marquis de) ſuccede à D Franciſco de Melo dans le Gouvernement des Païs-Bas Catholiques II. 227. *b*

*Caſtel-Rodrigo* (Le Marquis de) Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols, tâche de gagner les Etats contre la France. III. 203. *a.* Son Alternative d'accommodement avec la France, 232. *a. & ſuiv.* Sa lenteur à accepter le Projet d'accommodement. 233. *a. & ſuiv.* Articles acceptez & ſignez à Aix. 234. *a. & ſuiv.* Voiez *Morn.*

*Cats* (Jacob) Penſionaire de Hollande, meilleur Poëte que Politique. II. 281. *b.* Il fait l'Ouverture de la grande Aſſemblée des Etats après la mort de Guillaume II. 293. *a. & ſuiv.* Legendes qu'il compoſe pour une Medaille. 301. *b.* Il fait un diſcours à la cloture de cette Aſſemblée. 302. *b.* Obtient ſa demiſſion. 303. *a.* Eſt envoié en Ambaſſade à Cromwel. 314. *a. & ſuiv.* Sa harangue. 314. *b.* Il s'en retourne ſans avoir rien pû faire 320. *a*

*Cecil* (Edouard) Vicomte de Wimbleton Amiral Anglois, n'aiant pas fait grand mal aux Eſpagnols, s'en revient en Angleterre. II. 107. *a*

*Charles* V. Empereur, reſigne les Païs-Bas à ſon Fils. I. 2. *a.* Son caractere. 2 *b*

*Charles* II. Roi d'Eſpagne, monte ſur le thrône. III. 99. *b.* Sa foibleſſe & ſes indiſpoſitions allarment les Alliez. 237. *a.* Sa Santé chancellante eſt cauſe qu'on fait un Traité de Partage de ſa Monarchie. 431. *n.* Il fait ſon Teſtament en faveur du Duc d'Anjou; ſa mort. *ibid.*

*Charles* I. ſuccede à ſon Pere Jaques I. au thrône d'Angleterre. II. 97. *b.* Fait avec les Holl une Ligue offenſive & défenſive. 106. *a.* Autre Ligue où le Danemark entre. 106. *b.* Sa Flotte ne fait pas grand mal aux Eſpagnols 107. *a.* Il tâche de détourner les Hollandois de donner du ſecours à la France contre les Rochelois. 117. *b.* Il ne ſeroit pas content que la France attaquât les Places ſur la côte de Flandres. 175. *b.* Il permet à ſes Sujets de transporter des troupes Eſpagnoles. 192. *a* 198. *b.* Il eſt brouillé avec ſon Parlement. 204. *b.* La Reine ſa Femme lui envoie de Hollande des armes & de l'argent. 216. *a.* Elle s'en retourne en Angleterre. 220. *a.* Les Etats tâchent de l'accommoder avec ſon Parlement. 229. *a.* Il eſt executé malgré l'intercеſſion des Etats. 269. *b. & ſuiv.*

*Charles* II. Roi d'Angleterre, étant à la Haye, il y reçoit la nouvelle de l'execution de ſon Pere. II. 270. *b.* Pourquoi les Etats refuſent de l'aſſiſter. 273. *a. b*

*Charles* II. étant proclamé Roi d'Angleterre, reception qu'on lui fait à la Haye. III. 7. *a. & ſuiv.* Sa fermeté ſur la Pêche, &c.

&c. empêche le Traité avec les Etats. 20. *b. & ſuiv.* La garantie de la Paix entre la France & les Etats l'irrite. 23. *b. & ſuiv.* Il vend Dunkerque à la France. 26. *a.* Articles du renouvellement des Alliances avec les Etats. 27. *b.* 49. *b.* Plaintes qu'il fait de la Compagnie Orientale Huil. 57. *b. & ſuiv.* Il eſt réſolu à la guerre. 58. *b.* 59. *b.* Il la leur déclare. 71. *b.* Sa Flotte va juſques près du Texel & ſe retire. 73. *a* Elle défait la Hollandoiſe. 73. *b.* Propoſitions d'accommodement avec les Etats que le Roi de France lui fait. 91. *b. & ſuiv.* Eſt diſpoſé pour la Paix avec les Etats 105. *a* Le Roi de France lui déclare la guerre. 119. *a.* Forces de ſa Flotte contre les Etats. 137. *b.* Elle a du deſſous dans quatre combats. 139. *a. & ſuiv.* Nouveau combat. 148 *a & ſuiv.* Ses propoſitions déraiſonnables de Paix. 150. *a.* Il emploie pour ſes plaiſirs les ſommes deſtinées pour équiper ſa Flotte. 178 *a.* Ses vaiſſeaux brûlez à Chattam par les Hollandois. 164 *a. & ſuiv.* Paix ſignée à Breda entre lui & les Etats. 197 *b. & ſuiv.* Il fait avec les Etats une Ligue contre la France. 211. *a. & ſuiv.* Il eſt gagné par Louis XIV. 251. *a. b.* 256. *a* Il découvre ſa Religion au Prince d'Orange 255. *a.* Déclare la guerre aux Etats. 294. *b. & ſuiv.* Ses Prétentions 296. *a.* Sa Flotte eſt battue par de Ruiter. 324 *b. & ſuiv.* Par quel accident ſa Flotte ne peut pas faire une deſcente dans la Hollande. 327 *a.* Ses grands préparatifs ſur mer 338. *a.* Sa Flotte eſt battuë. 340. *a. & ſuiv.* 344 *b.* Eſt porté à la Paix avec les Etats ; entretien qu'il a là-deſſus avec le Chev. Temple. 348 *b. & ſuiv.* Eſt choiſi pour Mediateur à Nimegue. 366 *b.* Negociation de Paix avec les Etats. 367. *b. & ſuiv.* Preuves de ſon peu d'affection pour les Etats & pour le Prince d'Orange. 377-380. Il donne ſa Niece au Prince d'Orange. 384. *a.* Sa mort. 401. *b*

*Charles* IX. Roi de Suede recherche l'amitié des Etats. I. 285. *a*

*Charles* X *Guſtave*, Roi de Suede Voiez *Guſtave* (Charles).

*Charles* XI. Roi de Suede, demandes hautaines des Suedois aux Etats. III. 124 *b. & ſuiv.* Memoire ſur ce ſujet. 127. *a & ſuiv.* Il aſſiege Breme. 159. *b.* 163. *a.* Il traite avec les Etats. 215. *a.* Il entre dans l'Alliance des Anglois & des Hollandois. 224 *a.* 6. Traité entre lui, la France & les Etats. 229. *b & ſuiv.* Il eſt Mediateur à Cologne entre les Rois de France & d'Angleterre, & les Etats. 330 *b & ſuiv.* Eſt trop partial en faveur des François. 337. *b.* Sa mort. 430. *a*

*Charles* XII. monte ſur le thrône de Suede. III. 430 *a*

*Charles* (L'Archiduc) vient à la Haye, & paſſe en Eſpagne III. 442. *a*

*Charles* Rhingrave, Voiez *Rhingrave*.

*Charles* (Lambert) Gouverneur de Nimegue, ſurprend la Ville de Goch II. 97. *a*

*Chamacé* (Le Baron de) Ambaſſadeur de France à la Haye, ſe plaint de l'inſultion des Etats. II. 163. *b.* Quels titres il donne aux Etats & au Prince d'Orange. 166. *a.* Il eſt tué au ſiége de Bredt. 168 *a*

*Chatillon* (Le Maréchal de) ſe joint aux Hollandois ; il bat le Prince Thomas de Savoye II 154. *b.* Il ſe plaint du Prince d'Orange. 157. *b.*

*Chattam.* Les vaiſſeaux Anglois y ſont brûlez par de Ruiter. III. 194 *a & ſuiv.*

*Chimai* (Le Prince de) feint d'être bon Reformé, mais il trahit le Parti. I 126 *a*

*Chrestien* IV. Roi de Danemarck, met des droits ſur toutes les Marchandiſes, ce dont les Etats ſe plaignent en vain II 198. *a.* Les Troupes qu'il envoie à l'Infant ſont maſſacrées par les Hollandois. 200. *a.* Il fait un Traité avec les Etats. 208 *b.* Paix conclue avec les Etats. 238. *b*

*Chretien* V. Roi de Danemark, les Etats font un Traité avec lui. III. 357. *a*

*Chriſtian-Stadt.* La Paix s'y conclut entre les Etats & le Danemark. II. 238. *a*

*Chriſtiern* Roi de Danemark. Voiez *Chretien* &c.

*Chriſtine*, Reine de Suede, trait flateur que van Beuning lui dit. II. 328. *b.* Elle abdique la couronne ; ſon genie. 353 *a b*

*Cleves & Juliers.* Conteſte ſur la ſucceſſion de ces Pais. I. 276. *b. & ſuiv.*

*Cleves & Juliers.* Les Eſpagnols & les Hollandois y gardent des Places qui appartenoient au Comte de Nieubourg. II. 129. *b*

*Coblentz* Aſſemblée tenuë là pour remedier aux deſordres faits par Mendoza. I. 193. *b*

*Coeborn.* Voiez *Kocborn*.

*Coligni* (L'Amiral de) conſeille aux Hollandois d'équiper en mer contre les Eſpagnols I. 21. *a*

*Cologne* (Louiſe de) Douairiere d'Orange meurt à Fontainebleau. II. 68. *b*

*Cologne* L'Aſſemblée qui s'y tient pour la Paix des Pais-Bas, eſt de nul effet. I. 81. *a.* Soutient le parti des Eſpagnols. 232. *a*

*Cologne* choiſie, pour y traiter de la Paix générale. II. 163. *b.* 166. *b*

*Cologne.* Congrès pour raccommoder la France & l'Angleterre, avec les Etats. III. 330. *b. & ſuiv.* Pourquoi ce Congrès eſt rompu. 337. *b*

*Cologne* (L'Electeur de) eſt gagné par la France contre les Etats. III. 246. *b. & ſuiv.* Ses troupes agiſſent avec celles de l'Evêque de Munſter. 294. *b. & ſuiv.* Il fait la Paix. 357. *b*

*Condé* (Le Prince de) marche contre les Etats. III. 273. *a* Son paſſage du Rhin n'eſt pas une entrepriſe fort hardie. 274. *b.* Son entrée à Utrecht. 333. *b.* Il bat à Senef l'armée des Alliez. 350. *b. & ſuiv.*

*Contreremontrants.* D'où vient ce nom. I. 283. *a.* Leur conference à la Haye, & leur Contremontrance. 286. *a. & ſuiv.* Ils propoſent de demander aux autres Savans de l'Europe, leur ſentiment ſur ces Controverſes. 288. *a* Autre Conference. 291. *a. & ſuiv.* Autre à Rotterdam. 297. *a.* Ceux de Leide font un Conſiſtoire des deux Partis. 299. *a.* Le Schiſme ſe forme à la Haye. 300. *a. & ſuiv.* Ils s'aſſemblent à part à Ryſwyck. 306. *b. & ſuiv.* Le Schiſme commence à ſe former à Ryſwyck. 309. *a. & ſuiv.* Et à Sevenhuyſe dans le Schieland. 307. *b. & ſuiv.* Reſolutions priſes à ce ſujet dans les autres Provinces. 309. *b & ſuiv.* La Friſe ſe déclare pour eux. 310. *a.* Les Miniſtres Contremontrans font un Acte contre le Parti oppoſé. 311. *b.* Ceux de la Haye ſe plaignent & demandent une Egliſe. 314. *a.* Ils s'en emparent d'une. 314. *b.* Ceux d'Amſterdam veulent un Synode National. 337. *a.* Ceux d'Utrecht demandent une Egliſe. 340 *b*

*Contreremontrants.* Propoſitions qu'ils rejettent II. 9. *a.* Tous les Députez au Synode de Dordrecht ſont de leur parti. 13 *b*

*Controverſes* de Religion parmi les Reformez en Hollande. Voyez *Reformez*, & *Remontrants*, & *Contreremontrants*.

*Coppenhague* aſſiegé par le Roi de Suede. II. 395. *b* Eſt delivré par la Flotte Hollandoiſe. 398 *b.* La Ville étant de nouveau attaquée de nuit par les Suedois, ils font vivement repoſſez. 404 *b. & ſuiv.*

*Coppenhague.* La Paix s'y conclut entre la Suede & le Danemarc. III. 5. *a & ſuiv.*

*Courcelles* (Etienne de) Miniſtre de la Princeſſe Doüairiere d'Orange. II. 69. *a*

*Converden*, priſe par le C. Maurice. I. 155. *a*

*Converden* aſſiegée & priſe par l'Evêque de Munſter. III 296. *b. & ſuiv.* Et repriſe par les Hollandois. 297. *b*

*Coubourn.* Voyez *Kocborn*.

*Couwelstein*, rude combat qui s'y fait entre ceux d'Anvers, & les Eſpagnols I. 119. *b*

*Croi* (Philippe de). Voyez *Arſchot*.

*Croix* (Alvaro de Baſſano, Marquis de Ste.) Amiral de la Flotte invincible. I. 6. 138. Forces de ſon Armée Navale. 139. *a. & ſuiv.* Voyez *Medina Sidonia*.

*Croix* (Le Marquis de Ste.) Général des Forces d'Eſpagne dans les Pais-Bas, tâche de faire lever à Frideric Henri, le ſiége de Maſtricht. II. 140. *b*

*Cromwel* (Olivier) Protecteur d'Angleterre, envoye des Ambaſſadeurs à la Haye. II. 307. *b.* De quelle maniere leur ſuite alloit par les ruës. 309. *a.* Ils entament leur Négociation. *ibid. & ſuiv.* Ils ne ſont pas en ſûreté à la Haye. 310. *a.* 311. *a.* Nouveaux Articles propoſez. 311. *b.* Ils ſe retirent ſans rien faire. 312. *b. & ſuiv.* Cromwel permet de faire des priſes ſur les Hollandois. 314. *a. b.* Combat naval entre les deux Flottes. 316. *a. & ſuiv.* Après quoi Cromwel ſonge à faire la guerre aux Etats. 318. *a.* Il la declare aux Etats. 321. *b.* La Flotte Angloiſe eſt battuë par la Hollandoiſe. 322. *b.* Il force le Parlement à ſe diſſoudre. 338. *b. & ſuiv.* Il demande aux Etats l'excluſion du Prince d'Orange. 343. *a.* On la lui accorde, & la Paix s'en enſuit. 340. *a.* —— 348. Il fait une Alliance defenſive avec Louis XIV. 372 *b.* La Suede lui fait en vain des Propoſitions pour le faire déclarer contre le Danemarc. 385. *b.* Ce qu'il offre à la France pour avoir Dunkerque, eſt accepté. 403. *a.* Sa mort. *ibid.*

*Cromwel* (Richard) aiant ſuccedé à ſon Pere, veut envoier une Flotte dans le Sund. II. 403. *a.* Son caractere. 403. *b*

*Cumberland* (le Comte de) va avec 40. Batimens, équipez par des Particuliers, en Amerique ; pourquoi il abandonne Porto-Ricco. I. 191. *b*

*Curaçao*, Ile de l'Amerique priſe par les Hollandois. II. 150. *a*

D.

*Danemarc* & Suede demêlez qu'ils ont enſemble. II. 227. *b.* Les Etats arment contre le premier 234. *a.* & concluent une Paix avec lui. 238. *a.* Nouveau Traité. 273. *b. & ſuiv.*

*Danemarc.* Comment il rompt avec l'Angleterre. II. 326. *b.* Voiez *Chrétien*, & *Friderie III.* Rois de Danemarc.

*Dantzick* menacé par Charles Guſtave. II. 304. *b. & ſuiv.* Secouru par la Flotte Hollandoiſe. 367. *b*

*Dathenus* (Pierre) Traducteur des Pſeaumes en Flamand, déclame contre le Prince d'Orange. I. 63. *a.* 65. *a.* Il s'enfuit dans le Holſtein. 82. *b*

*Delfe.*

*Delft.* Les Deputez de Hollande & de Zelande s'y assemblent & font une plus étroite alliance ensemble I. 50 *a & suiv.*
*Delft*, Synode qui s'y tient avant celui de Dordrecht II. 10 *b. & suiv.*
*Delfziel*, son Fort raſé. I. 72. *a*
*Deudemonde.* Les Nobles s'y assemblent au sujet des troubles de la Religion. I. 11. *a*
*Descartes* (René) sa Philosophie fait du bruit en Hollande; déclaration des Etats à ce sujet II. 374. *a. & suiv.*
*Deventer*, assiegé & pris par Renneberg. I. 72. *a* Pris par le C. Maurice. 152. *b*
*Dieden* (Otton de Gend, Sr. de) surprend Wesel sur les Espagnols. II. 125. *a. & suiv.* Un de ses Capitaines bat les Impériaux. 129. *a*
*Diodati*, Jean) deputé de Geneve, au Synode de Dordrecht. II. 17 *b*
*Dixmude* pris par les François, & le Commandant decapité par ordre du Roi Guillaume. III. 425 *a*
*Does* (Pierre van der). Voyez *Dous* &c.
*Dordrecht.* Les Etats s'y assemblent, & le Prince d'Orange y est reconnu pour Gouverneur & Amiral général. I. 29 *a. b.* Raiſons de la Nobleſſe contre la tenue du Synode. 341 *b*
*Dordrecht*, (Synode National de) Synodes Provinciaux preparatifs pour le National de cette Ville. II. 8. *b. & suiv.* 13. *b.* Tous les deputez des Provinces y sont Contreremontrans. 13. *b.* Ce que la tenuë de ce Synode coute aux Etats 17. *b.* Membres du Synode, & l'ordre de leurs places. *ibid. & suiv.* Ce qui s'y passe aux premieres sessions. 18. *b.* On y reſout de faire une nouvelle Version de la Bible. 20 *a.* On y traite de la maniére de catéchiſer la jeuneſſe. 20 *b.* Du Baptême des Enfans des Infidelles, & de la maniere de s'inſtruire pour le Miniſtere. *ibid.* On y traite de l'abus de l'Imprimerie 21. *a.* Les Remontrants y arrivent. *ibid.* Le Preſident Bogerman [illegible]re Episcopius. 22. *b.* Formulaire du Serment des Membres du Synode. 23. *a.* Conditions propoſées aux deputez Remontrans d'Utrecht. 23. *b.* Conditions des Remontrans rejetées. 24. *a.* Ce dont on les accuſe. 24. *b.* Les Membres sont Juges & Parties des Remontrans. 25. *b.* Articles préſentez par les Remontrans, & qui renferment leur ſentiment. 26. *a. a.* On chicane ſur les Remarques de la Confeſſion. 28 *b.* Reſolution des Commiſſaires Politiques. 29. *a.* On défend aux Remontrans de refuter le ſentiment contraire au leur, mais ſeulement de propoſer le leur. *ibid & suiv* Ordre qu'on preſcrit pour traiter les matieres controverſées, & explication des paroles du Synode 31. *a. & suiv* Quelle liberté on veut accorder à ceux qui sont citez. 34. *a & suiv.* Les Théologiens étrangers sont contraires aux Remontrans. 36. *b* Harangue impérieuſe de Bogerman, deſaprouvée par pluſieurs Membres. *ibid. & suiv.* Hales compare ce Synode à une horloge. 39 *a.* On y traite de l'Election. *ibid* Jugement de Martinius ſur ce Synode 40. *b* Fauſſe demarche de Bogerman qui choque les Anglois. *ibid. & suiv.* Les Théologiens de Brandebourg sont ravis de n'être pas au Synode. 41. *b.* Bogerman voulant faire de ſon chef des Canons, des Théologiens s'y oppoſent. 42. *a. & suiv.* On approuve tous les Canons. 43. *a.* Expreſſions que les Anglois condamnent. 43. *b* 44. *a.* On ſouſcrit les Canons *ibid.* Sentence contre les Remontrans. 44. *b.* Clôture du Synode. 45. *a.* On ordonne que tous les Miniſtres ſouſcriroient la Confeſſion, le Catechiſme & les Canons du Synode 47. *b.* Ecrits contre ce Synode. 48 *b*
*Dordrecht.* Le Peuple entre par force chez Corn. de Witt, leur Bourguemaitre; inſolences qu'il y fait. III. 289. *b. & suiv.* Le Prince y eſt fait Stadhouder. 290. *b*
*Doreſlaer* (Iſaac) envoié de Cromwel à la Haye, y eſt aſſaſſiné par des Ecoſſois. II. 271. *b*
*Dorp* (Arnold) Commandant de Zierikzée. I. 48. *a*
*Dorp* (Frederic de) Colonel, eſt fait Commandant d'Oſtende. I. 217. *a*
*Dorp* (Le Sr. van) Lieutenant Amiral de Hollande, ne s'acquitant pas de ſon devoir, eſt congedié. II. 169. *a*
*Dort.* Voyez *Dordrecht.*
*Douai* pris par les Alliez. III. 462. *a*
*Dous* (Pierre van der) Amiral d'une Flotte contre l'Eſpagne. I. 201. *a.* Ravages qu'il fait dans l'Iſle de Canarie. *ibid.* Il meurt à S. Thomé, & la Flotte s'en retourne. 202. *b*
*Douſa* Voïez *van der Does.*
*Downing* (Le Chevalier) ſon caractére, Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre à la Haye & ſes conferences. III. 261. *b*
*Drake* (François) Amiral Anglois, il fait avec ſa flotte beaucoup de ravage ſur les Eſpagnols. I. 135. *a.* 138 *b.* Il prend un vaiſſeau de la Flotte invincible. 542. *a.* Il meurt aux Indes pendant ſon expedition. 170. *b*
*Dunes.* Combat naval où Tromp bat la Flotte Eſpagnole II. 193. *a. & suiv.*
*Du Foar* (Pierre) Soldat, manque de tuer Maurice I. 162. *a*
*Dunkerque*, pris par le Duc de Parme. I. 103. *b.* Les Pirates de cette Ville s'augmentent 149. *a.* Ses Pirates cauſent du dommage aux vaiſſeaux Hollandois. 171. *a.* 191. *b.* 212 *b*
*Dunkerque.* Prend en mer ſur toutes les Nations; bravoure de quelques Hollandois ſur un de leurs vaiſſeaux. II. 110. *a.* Quinze de ſes Vaiſſeaux de guerre, ruinent les vaiſſeaux Hollandois, qui étoient à S. Martin. 167. *a.* Combien ils incommodent la Navigation des Hollandois 184 *b.* Tromp les bat 191. *a.* Leur Flotte court les mers, & fait des priſes. 200 *b.* 209. *a.* 223 *a* 231. *a.* La Ville priſe par les François. 249. *a.* Priſe encore par les François eſt cedée aux Anglois. 403. *a*
*Dunkerque.* Vendué par Charles II. à la France. III 28. *a*
*Duvenvoorde* (Jean de) Sr. de Warmond, Amiral Hollandois commande le ſecours accordé à Elizabeth pour l'expédition de Cadix. I. 176. *b.* Il commande dans une nouvelle expedition. 279. *a*
*Duyveland*, Ile de Zelande, priſe par les Eſpagnols. I. 47. *b*

## E.

*Eſclaſe* (L') aſſiegée par Farneſe. I. 133. *b.* Se rend. 134. *b.* Aſſiegée & priſe par Maurice. 227. *a & suiv.*
*Embden*, Lieutenant Colonel, ayant ſurpris le Fort de Schenk, récompenſe qu'il en a des Eſpagnols. II. 157. *a*
*Egmond* (Lamoral Comte d') ſon Caractére. I. 3. *a. b.* Refuſe d'être Géneral des Confédérez. 11. *a.* Son voïage en Eſpagne u'eſt d'aucun fruit 7. *b.* Il ne peut être gagné par le Prince d'Orange. 12. *b.* Eſt arrêté priſonnier par le Duc d'Albe. 15. *a.* & décapité. 18. *a*
*Ekeren* (Combat d') glorieux aux Hollandois. III. 439 *a. b. & suiv.*
*Elbing* (Traité d') entre les Etats & la Suede. II. 370. *a. & suiv.*
*Elizabeth*, Reine d'Angleterre, ſa Politique ſur l'Article des Païs-Bas. I. 25 *a* 42. *b.* La Hollande & la Zelande voulant ſe donner à elle, ne ſont pas acceptées. 48 *b.* A quelles conditions elle prête une ſomme d'argent aux Etats. 55. *a.* Elle prête d'abord foi aux plaintes de Don Juan, mais le Prince d'Orange la deſabuſe. 59. *b.* Les Etats lui envoient une Ambaſſade ſolemnelle 65. *b.* Elle fait une Alliance avec eux, & accorde de l'argent & des troupes 66. *b. & suiv.* Et cependant ſe jullifie devant Philippe. 67. *b* Rolle qu'elle joue. 68. *a.* Elle refuſe d'envoier aux Etats des Troupes Angloiſes. 72. *b.* Elle foupçonne Henri III. de vouloir ſe rendre maître des Païs-Bas 73. *a.* Elle blâme la conduite de Caſimir. 77. *b.* Refuſe la Souveraineté des Province-Unies. 85. *b.* Elle amuſe le Duc d'Anjou ſur leur mariage. 94. *b.* Eſt jalouſe de la Frauee ſi elle ci acquiert la Souveraineté des Païs-Bas. 116 *a.* Elle fait un Traité avec les Etats & leur envoie pour Gouverneur le Comte de Leiceſtre. 121. *b. & suiv.* Se plaint du grand pouvoir accordé au Comte. 125. *b.* Plus on lui offre la Souveraineté des Etats, plus elle la refuſe. 132. *b* Elle fait équiper une Flotte preſque auſſi forte que celle de Philippe, & les Etats de Holl. lui accordent du ſecours. 140. *a.* Ses autres précautions pour refiller à la Flotte Eſpagnole. 140. *b* Voyez *Howard* (Charles) Un Juif vouloit empoiſonner la Reine. 161. *b.* Son Expédition aux Indes ne réuſſit pas. 170. *b* Se plaint de Henri IV. & des Etats. 171. *a & suiv* Fait une Alliance avec Henri IV. 174. *b.* Force de la Flotte qu'elle envoie en Eſpagne. 175. *a.* Et ſon expédition à Cadis. 175 *b* Elle équippe une nouvelle Flotte pour prévenir celle des Eſpagnols. 179. *a.* Son expédition aux Açores, & laiſſe échaper la Flotte Eſpagnole venant de l'Amerique. 180 *a.* Sa Réponſe à une harangue fiere de l'Ambaſſadeur de Pologne. 181. *b.* Deux partis à ſa Cour, l'un pour la Paix, l'autre pour continuer la Guerre. 184. *a. b & suiv* On y dit des choſes odieuſes contre les Etats. 184 *b. & suiv.* Elle renouvelle l'Alliance de 1585. avec les Etats 186 *a.* Sa négociation de Paix avec Philippe III. eſt rompuë. 204. *a.* Sa mort. 222. *a*
*Enguien* (Le Duc d') bat les Eſpagnols devant Roeroi. II. 220. *b. & suiv* ſuites de ſa Victoire Voyez *Condé.* 221. *a*
*Eskhuyſe*, ſedition en faveur du Prince d'Orange appaiſée. II. 337 *b*
*Epiſcopius* (Jean) Frere de Rembert & de Simon eſt excommunié pour ne vouloir pas quitter les Remoutrans. II, 87. *b.* Bon mot d'un Medecin. 88. *a*
*Epiſcopius* (Rembert) Frere aîné de Simon, ne voulant pas quitter les Remontrans eſt excommunié à Amſterdam II. 87. *a. b.* Bon mot à ce ſujet. 88. *a*
*Epiſcopius* (Simon) appellé Profeſſeur à Leide. I. 291. *a.* Diſpute entre lui & Hommius. 306. *b*
*Epiſcopius* (Simon) un des deputez des Remontrans au Synode de Dordrecht II. 21. *a.* Sa Harangue. 21. *b. & suiv.* Il en donne le brouillon. 23 *a.* Il livre un Ecrit au Synode 23. *b.* Autre Ecrit. 25. *a.* Sa réponſe à un Commiſſaire Politique 29. *a.* Sa répouſe à la ſentence du Synode contre lui. 45. *a.* Piece de monnoie extraordinaire qu'il trouve parmi l'argent que les Etats lui font compter. 47. *a.* Il revient en Hollande & on le laiſſe en repos. 109. *b.* Son caractére, ſon éloge & ſa mort. 224. *a b. & suiv.*
*Erneſt* (L'Archiduc) Gouverneur des Païs-Bas Cathol. arrive

à Bruxelles. I. 161. *a.* On commence à le mépriſer. 162. *a.* Plusieurs mutineries parmi ſes Troupes. 163 *a. & ſuiv.* Reflexions ſur ſa conduite, & ſur ceux de ſon Conſeil. 164. *a. & ſuiv.* Il ſaccage le Cambreſis. 164. *b.* Il convoque une aſſemblée des Etats à Bruxelles, qui veut la Paix avec les Provinces Unies. 165. *a. & ſuiv.* Son caractere & ſa mort. 166. *b*

*Ernеſt-Caſimir* ſuccede à ſon Frere Guillaume au Gouvernement de Friſe. II. 67. *b.* Il inveſtit Grol. 111. *a.* Il eſt tué devant Ruremonde. 140. *a*

*Eſcadron*, Nom donné aux Mutins des Hoogſtrate, des Troupes Eſpagnoles. Leur Diſcipline & leurs Loix. I. *b.* 224. Les Etats leur accordent Grave pour demeure. 225. *b.* Ils en ſortent & s'accommodent avec l'Archiduc. 230. *b*

*Eſpagnols*, leurs Troupes quittent enfin les Païs-Bas. I. 57. *b. & ſuiv.*

*Eſpinoi* (Le Prince d') Gouverneur de Tournai, commande l'armée des Etats. I. 95. *a.* Bravoure de ſon Epouſe *ibid.*

*Eſſex* (Le Comte d') Général des Troupes de debarquement contre l'Eſpagne. I. 175. *a.* Son expedition à Cadix. 175. *b.* Il commande une nouvelle Eſcadre contre l'Eſpagne. 179. *a. & ſuiv.*

*Eſtampes* (Le Marquis d') Ambaſſadeur de France à la Haye. II. 169. *b*

*Eſtrades* (Le Comte d') Ambaſſadeur de France; ſes Conférences avec Fridetic Heuri ſur les Operations de la Campagne. II. 176. *a. & ſuiv.* Le Prince lui donne un Regiment. 177. *a*

*Eſtrades* (Le Comte d') Ambaſſadeur de France à la Haye, demande aux Etats leur Garantie pour Dunkerque, &c. III. 35. *a. & ſuiv.* Continuation de ſes Négociations. 38. *b. & ſuiv.* 54. *b & ſuiv.* Sa conteſtation ſur le pas avec le Pr. d'Orange 57. *a.* Conſeil qu'il donne au Roi pour profiter de la deſunion des Etats. 102. *b.* Comment il ſe fait beaucoup d'Amis dans les Villes de la Province de Hollande. 123. *a. b.*

*Etats Généraux* des Provinces-Unies. Voiez *Provinces-Unies.*

*Estrées* (Le Comte d') Amiral de France, prend Tabago ſur les Hollandois. III. 387. *a*

*Eugene de Savoie* (Le Prince) bat Tallard à Hochſtet. III. 446. *a. & ſuiv.* Combien de peine il a à repouſſer les troupes Bavaroiſes. 448. *b. & ſuiv.* Il gagne la Bataille d'Oudenarde. 454. *a. & ſuiv.* Il aſſiege & prend Lille. 455. *a. & ſuiv.* Il bat les François à Malplaquet. 461. *b.* Il prend Douai 462. *a.*

*Ewertsz* (Jean) Vice-Amiral de Zelande eſt envoié dans le Sund. II. 403. *b*

*Ewertzs* (Jean) Vice-Amiral de Zelande, riſque d'être noyé par la populace. III. 73. *b*

F.

*Fagel* (Gaſpar) élu Penſionaire à la place de de Witt. III. 300 *a.* Son entretien avec Temple ſur la Paix à negocier à Nimegue. 377. *b. & ſuiv.*

*Farneſe* (Alexandre), Prince de Parme, vient avec des Troupes au ſecours de D. Juan. I. 68 *b.* Il prend pluſieurs Villes. 69. *a.* Devient Gouverneur des Païs-Bas après la mort de D. Juan. 77. *a.* Son caractere 79. *a* Il conclut un Traité avec les Wallons. 81 *a.* 85. *b.* Il prend Karpeu, Borgerhout, & autres petites places. 83. *a.* Il aſſiege & prend Maſtricht. 83 *a.* Reverie ſurprenante qu'il a pendant la fievre. 84. *a.* Il eſt obligé de renvoyer les Troupes étrangeres, & de reſter dans les Païs-Bas. 87. *a.* Pourquoi ſon deſſein ſur Fleſſingue échoué. I. 91. *a.* Il prend Nivelle, Condé, Breda. 91. *b.* Le Duc d'Anjou le force de lever le ſiege de Cambrai. 94. *a.* Il prend Tournai. 95. *a.* Oudenarde, Lire, &c. 97. *b. & ſuiv.* Il demande des Troupes étrangeres; force de ſon armée. 98. *a. b.* Avantages qu'il remporte. 103. *a.* Il prend Dunkerque, & autres Places. 103. *b.* Leve le ſiege de Lillo. 112. *a.* La Ville de Gand ſe ſoûmet à lui. 112. *b.* Son projet de fermer l'Eſcaut par une Eſtacade, par un Pont. 113. *a. & ſuiv.* Il tâche de gagner ceux d'Anvers par la douceur. 115. *a.* Pluſieurs Places ſe rendent à lui. 117 *b.* De même que Bruxelles & Malines. 118. *a.* Dommages que ceux d'Anvers cauſent à ſon Eſtacade. 118 *b. & ſuiv.* Rude combat à la Digue de Couweſſein. 119. *b.* Anvers ſe rend à lui. 120. *a.* Il prend Grave. 126. *b.* & Venlo 127. *b.* Il aſſiege l'Ecluſe. 133. *b.* & la prend. 134 *b.* Preparatifs qu'il fait pour ſeconder la Flotte invincible contre l'Angleterre. 139. *b.* Son chagrin du peu de ſuccès de cette Flotte. 142. *b. & ſuiv.* Il échoüe au ſiege de Berg-op-Zoom. 145. *a.* Sa maladie; il a des ennemis parmi les Eſpagnols. 148. *a.* Il eſt obligé d'aller en France au ſecours de la Ligue. 151. *a.* Il en revient, chagrin de voir aller ſi mal les affaires de l'Eſpagne. 152. *a.* Eſt obligé de lever le ſiege du Fort de Knotſembourg. 153. *a.* Ce qu'il fait de nouveau en faveur de la Ligue. 154. *b.* Dequoi ſes ennemis l'accuſent. Sa mort. 156 *a. b*

*Ferdinand* (L'Infant) &c. nommé pour Succeſſeur d'Iſabelle au Gouvernement des Païs-Bas. 146. *b.* Il arrive aux Païs-Bas. 149. *a.* Il publie un Manifeſte contre la France. 155. *b.* Il prend le Fort de Schenk 157. *a.* Il fait aux Etats de nouvelles propoſitions de Tréve. 158. *a. & ſuiv.* ce qui déplait à la France 159. *a.* 160. *b.* Il tâche en vain de faire lever le ſiege de Breda. 167. *b.* Il prend Venlo. 168 *b.* Sa vigilance, & ſa Victoire ſur Guillaume de Naſſau. 178. *b. & ſuiv.* Il oblige le Prince d'Orange à lever le ſiege de Gueldre. 182. *a. & ſuiv.* Sa mort. 208. *a*

*Feversham* (Le Lord) François, a le commandement des Troupes du Roi Jaques. III. 402. *a.* 411. *a* Le Prince d'Orange le fait arrêter. 413. *a*

*Fionie*, Ile de Suede, les Danois & les Holl. y font une deſcente, battent les Suedois & y prennent Nybourg. II. 414. *b. & ſuiv.*

*Flandre* ſe reſout de ſe joindre aux autres Provinces contre les Eſpagnols. I. 53. *a.* D'autres Provinces s'uniſſent avec elle. 54 *a*

*Fleſſingue* (La Ville de) ſecouë le joug de l'Eſpagne. I. 26. *b.* & paye par des repreſailles les cruautez du Duc d'Albe. 27. *a.* Le deſſein des Eſpagnols ſur cette Ville ne réuſſit pas. 91. *a.* Le Pr. d'Orange en achéte la Seigneurie. 91. *b.* Cette Ville eſt livrée à Eliſabeth pour ſureté. 124 *a*

*Fleurus* (Bataille de) où Waldeck eſt battu par les François. III 420 *a. & ſuiv.*

*Floritz* (Pierre) eſt fait Vice-Amiral de Nord-Hollande. II. 337. *b.* Il eſt tué dans le Sund. 393. *b*

*Four* (Pierre du). Voyez *Du Four.*

*Franche-Comté* (La) conquiſe par Louis XIV. III [redacted] *b*

*Frederic.* Voiez *Frideric.*

*Frederic* de Tolede, Fils du Duc d'Albe, ſes cruautez à Zutphen. I. 32. *b.* à Narde. 33. *a*

*Frideric* III. Roi de Danemare, traite avec les Etats. II. 273 *b. & ſuiv.* Comment il rompt avec l'Angleterre 326. *b.* Il déclare la guerre à la Suede. 383 *b.* Sa Flotte ſe retire de devant celle de Suede. 384. *b.* Son armée défaite par le Roi de Suede après avoir paſſé ſur la glace. 387. *b. & ſuiv.* Il demande la Paix; à quelles conditions elle ſe conclut. 391. *a. & ſuiv.* Entre-vuë des 2. Rois. 393. *b.* Coppenhague pourquoi aſſiegée par le Roi de Suede. 395. *b.* Sur quel pied il fait difficulté d'accepter la Paix avec le Suedois 407. *b.* On propoſe une autre Convention. 409. *a.* Offres de Friderie. 413. *a.* Les Suedois battus devant Nybourg. 414. *b. & ſuiv.*

*Friderie* III. Roi de Dan. Reproches qu'il fait aux Hollandois qu'ils ne pouſſent pas les Suedois. III. 4. *a.* Paix enfin conclue entre le Danemarc & la Suede. 5. *a. & ſuiv.* Combien la France & les Etats travaillent à le détacher de l'Angleterre. 111. *a. b.* 112. *b.* Il traite enfin avec les Etats. 120. *a. & ſuiv.*

*Friderie* Electeur Palatin, Roi de Boheme, Jaques I. ſon Beau-Pere ne veut pas le ſoûteuir. II. 79. *b*

*Friderie Guillaume*, Electeur de Brandebourg, épouſe la Fille du Prince d'Orange. II. 254 *a*

*Friderie* (Guillaume) Electeur de Brandebourg. Voiez *Guillaume Friderie*, Electeur &c.

*Friderie Henri* de Naſſau, Frere de Maurice, expedition & courſe qu'il fait dans le Brabant. II. 78. *a.* Il devient Stadhouder après la mort de ſon Frere. 100. *a. & ſuiv.* Il va attaquer le Camp Eſpagnol devant Breda, mais ſans fruit. 101. *a. & ſuiv.* Petits avantages qu'il a la campagne ſuivante. 108. *a.* Il eſt moderé envers les Remontrans. 109. *a.* Il aſſiege Grol. 111. *a.* Il repouſſe le Comte de Berg. 112. *b.* Grol ſe rend. 113. *a.* Riſques de la vie qu'il court. 113. *b.* 115. *b.* Ses preparatifs pour une glorieuſe Campagne. 120 *b. & ſuiv.* Il aſſiege Bois-le-Duc. 121. *a. & ſuiv.* Il s'opiniâtre à vouloir pourſuivre le ſiege malgré les dégats que les Eſpagnols faiſoient ailleurs, pour le lui faire lever. 122. *b.* La Ville capitule 126. *b.* Les Etats donnent à ſon Fils Guillaume la ſurvivance de tous ſes Emplois. 135. *a.* Il entre dans la Flandre, & oblige les Flamands de païer les contributions depuis 20. ans. 135. *b.* Il aſſiege & prend Venlo. 140. *a.* Autres conquêtes. *ibid.* Il aſſiege Maſtricht. 140. *b. & ſuiv.* Il repouſſe Papenheim. 142. *a.* Maſtricht capitule. 142. *a.* Il aſſiege Rhimberek, & le prend. 144. *b.* Il joint ſon armée à celle de France. 154 *b.* Il ne peut pas venir à bout de reprendre le Fort de Schenk. 157. *a.* 161. *a.* Cependant il prend Griethuyſe. 162. *a.* Il vient à bout de prendre le Fort de Schenk. 162. *b* Titres que la France & les Etats lui donnent. 165. *b. & ſuiv.* Il aſſiege Breda. 167. *b.* & le prend. 168. *a.* Ses Conférences avec l'Ambaſſadeur de France ſur les Operations de la Campagne. 176 *a. & ſuiv.* Il donne un Regiment au Comte d'Eſtrades. 177. *a.* Défaite de ſes Troupes dans le Païs de Was. 179. *a. & ſuiv.* Il eſt forcé de lever le ſiege de Gueldre. 182. *a. & ſuiv.* Perte qu'il fait

fait près de Hulſt. 199. *a*. Il leve le ſiége de Gueldre. 199. *b*. Grouingue & les Omlandes le choiſiſſent pour leur Gouverneur. 200. *a*. Son fils épouſe Marie Stuart, fille de Charles I. Roi d'Angleterre. 204. *b*. Nouveau Traité avec la France. 205. *a*. Il aſſiége & prend Gennep. 207. *a*. Ce qu'il fait repréſenter au Cardinal de Richelieu pour que les Etats ne prennent pas ombrage des conquêtes de Louis XIII. 208. *b*. *& ſuiv.* 213 *b*. Forces de ſon Armée. Sa prudence à ne pas livrer bataille ſans neceſſité. 215 *a*. Il aſſiege & prend le Sas de Gand 226. *a*. & Hulſt. 235. *b*. Il devient moins entreprenant faute de ſanté. 248. *a* La France eſt mécontente de lui. 248. *b*. Sa Fille épouſe l'Electeur de Brandebourg. 254 *a* Son Portrait & ſa mort. 255. *a*

*Frije*, après avoir ſouffert ſous Roblès. I. 71. *a*. déclare Gouverneur le Comte de Renneberg. 72. *a*. Leuwarde, Harlingue &c. pris par ceux de l'Union. 87. *b*. Brouilleries dans cette Province 117. *b*. Elle offre la Souveraineté à Eliſabeth. 132. *b*. Brigues qui s'y font en faveur du Comte de Leiceſtre. 137. *a*. Se déclare ouvertement pour les Contremontrants. 310 *a*

*Friſe*. Brouilleries dans les Etats de cette Province. II. 81. *a*. Sa réſolution remarquable au ſujet du Synode de Dordrecht. 81. *b* Mutinerie à Leuwarde appaiſée. 108. *a*. On y renouvelle l'Ordonnance contre les Remontrans. 128. *b*

*Friſe*. Cette Province s'oppoſe au changement fait en Hollande du Formulaire des Prières où les Etats ſont mentionnez. III. 34. *a*

*Fuentes* (Le Comte de) eſt fait Conſeiller du Gouvernement des Pais-Bas Eſpagnols. I. 157. *a*. *b*. Donne un cruel Conſeil. 158. *a*. Eſt fait Gouverneur des Pais-Bas Cathol. en attendant un autre. 167. *a*. Vaine négociation de Paix avec Maurice. 167. *b*. Comment il appaiſe les Troupes mutinées. 169. *a*. Il quitte les Pais-Bas. 173. *a*

*Funen*. Voyez *Fionie*, Ile du Danemare.

*Furſtemberg* (François Egou de) Evêque de Strasbourg. III. 231. *a*. Gagné par la France. 247. *a*

*Furſtemberg* (Guillaume de) Envoyé de Louïs XIV. à l'Electeur de Brandebourg pour le détacher des Etats. III. 247. *a*. *b*. *& ſuiv.* Ses nouvelles tentatives. 256. *a*. *& ſuiv.* Plaintes de la France ſur la priſe de ce Prince. 349. *b*. *& ſuiv.*

G.

GAlen (Jean de) Commandant la Flotte des Etats dans la Mediterranée, attaque les Vaiſſeaux Anglois. II. 315. *b*. Il les bat devant Livourne, mais il y eſt tué. 331. *b*

*Galen* (Chriſtofle Bernard van) Evêque de Munſter, pourquoi il ſe brouille avec les Etats. Son Caractere. III. 70 *a*. *b*. Il gagne Charles II. contre les Etats. 97. *a*. *b*. Il rompt ouvertement avec les Etats. 99. *a*. *& ſuiv.* Il pouſſe ſes conquêtes. 100. *a*. Il eſt battu. 101. *a*. Il bloque Groningue. 106. *b*. Ses nouvelles entrepriſes. 119. *b*. Ses Négociations avec les Etats. 126. *a*. *b*. Paix conclue avec les Etats. 128. *b*. Louïs XIV. traite avec lui contre les Etats. 246. *b*. Ses prétextes de mécontentement contre les Etats. 291. *b*. Villes qu'il prend. *ibid*. *& ſuiv.* Il prend Coeverde. 296. *b*. *& ſuiv.* Il eſt obligé de lever le ſiége de Grouingue. 297. *a*. *& ſuiv.* Il abandonne enfin le parti de la France. 356. *b*

*Gand*, ſa Citadelle priſe par les Troupes des Etats. I. 54. *a*. Pacification faite dans cette Ville, quels en furent les Articles 55. *a*. Son Château démoli. 62. *a*. La Pacification de Gand eſt confirmée. 65. *a*. Appelle Caſimir à ſon ſecours contre les Wallons. 77. *b*. Les Gantois gagnez par le Prince d'Orange acceptent la Paix Religieuſe. 78 *a*. *b*. Ils recommencent leurs violences contre les Eccleſiaſtiques Romains. 82. *a*. S'accommodent avec Farneſe. 112. *b*

*Gembloers*, l'Armée des Etats y eſt battuë par les Troupes de Don Juan. I. 68. *b*

*Gend* (Otton de). Voyez *Dieden*.

*Gembelli* (Frederic) employé pour ruiner l'Eſtacade de Farneſe. I. 118. *b*. 119. *b*

*Gealis* eſt défait par les Eſpagnols. I. 30. *b*

*Gennep* (Le Château de) aſſiegé & pris par Frideric Henri. II. 207. *a*

*Gerhard* (Balthazar) aſſaſſine Guillaume I. Prince d'Orange. I. 107. *a*. Son ſupplice. 107. *b*

*Germain* (S.) en Laye. Traité qui s'y fait entre la France, l'Angleterre & les Etats. III. 229. *b*. *& ſuiv.*

*Gertraudenberg*, mutineries de la Garniſon. I. 146. *a*. *& ſuiv.* qui rend la ville à Farneſe. 147. *b*. Aſſiegé & pris par Maurice. 158. *b*. *& ſuiv.*

*Gertraidenberg*. Les Conférences pour la Paix y ſont rompuës. III. 462. *b*

*Geſelius* (Corneille) Miniſtre de Rotterdam, prêche contre les Remontrants. I. 290. *a*. Le Magiſtrat le fait ſortir de la ville. 290. *b*

*Gheat* (Le Baron de) donné pour Gouverneur au Prince d'Orange. III. 139. *b*

*Ghent* (Joſeph van) Colonel d'un Regiment de Marine, élu au lieu de Tromp, pour Lieutenant Amiral de Hollande. III. 153. *a*. Il brûle à Chattam les Vaiſſeaux Anglois. 194. *a*. *& ſuiv.*

*Gibraltar* eſt pris par les Anglois. III. 450. Vainement aſſiegé par les Eſpagnols. 451. *b*. *& ſuiv.*

*Ginkel* (Le Général van) eſt laiſſé en Irlande par le Roi Guillaume, pour achever de la reduire. III 421. *a*. Il bat l'Armée ennemie. 421. *b*. Il eſt fait Comte d'Athlone. 422. *a*. Voyez *Athlone*.

*Glimes* (Le Sr. de) commendant les Troupes des Etats, eſt défait par les Eſpagnols. I 54. *a*

*Goch*. Cette Ville eſt ſurpriſe par les Hollandois. II. 97. *a*

*Gomarus* (François) Profeſſeur de Leide, a une conférence avec Arminius. I. 263. *b*. *& ſuiv.* Etoit *Sapralapſaire*; il écrit contre Arminius. 264. *b* Ce qu'il impute à Arminius. 270. *b*. *& ſuiv.* Il fait aux Etats un diſcours fort vehement. 272. *b*. Conférence devant les Etats. 274 *a*. *& ſuiv.* Voyez *Remontrants*. Il quitte la Hollande. 291. *a*

*Gomarus*, (François) ſon défi à Martinius, II. 39. *a*. Il diſpute contre lui. 40. *a*

*Goulart* (Simon) Miniſtre de l'Egliſe Wallonne d'Amſterdam, pourquoi il eſt ſuſpendu. I. 295. *b*. 315. *b*

*Granval* (Le Chevalier de) eſt écartelé pour avoir conſpiré contre le Roi Guillaume. III. 424. *a*

*Granvelle*, Archevêque de Malines & Cardinal, Conſeiller de la Regente des Pais-Bas. I. 4. *b*. On ſe plaint de lui. 5. *b*

*Grave*, pris par les Eſpagnols. I. 126. *b*. Aſſiegé & pris par Maurice. 219. *a*

*Grave*, repris ſur les François. III. 352. *b*. 356. *a*

*Gravelines* aſſiegé & pris par les François. II. 225. *b*

*Grevius* (Jean) Miniſtre Remoutrant, eſt mis dans le Raſphuys d'Amſterdam. II. 68. *b*

*Groeneveldt* (Arnaud de) Commandant de l'Eeluſe, craignant un ſiége, Maurice lui envoie du ſecours. I. 133. *b*

*Grol*, pris par Spinola. I. 237. *b*

*Grol* aſſiegé par le Friderie Henri II. *a*. 111. Se rend après une vigoureuſe réſiſtence. 113. *a*

*Grouingue* ſe joint aux Etats. I. 71. *b*. Ses démêlez avec les Omlandes 72. *a*. 84. *b*. Pourquoi elle ne vouloit pas entrer dans l'Union. 84. *b*. Occupée par les Partiſans de Farneſe. 95. *b*. Aſſiegée & priſe par Maurice. 162. *b*. Forcée à payer ſa taxe aux Etats. 203. *b*

*Grouingue*, bloquée par l'Evêque de Munſter. III. 106. *b*. Aſſiegée en vain par l'Evêque de Munſter. 297. *a*. *& ſuiv.*

*Grotius* (Hugue) Avocat Fiſcal défend contre Lubberts, les Prérogatives des Etats. I. 292. *b* *& ſuiv.* Devenu Penſionaire de Rotterdam, il fait une queſtion à ceux de la Conférence. 297. *a*. Son diſcours à ceux d'Amſterdam, pour la Paix de la Religion. 303. *b*. *& ſuiv.*

*Grotius* (Hugue) Penſionaire de Rotterdam, eſt arrêté. II. 2. *a*. Quels juges on lui donne. 7. *a*. Sa ſentence. 60. *a*. Comment ſes Juges ſe conduiſirent à ſon égard. 60. *a* *& ſuiv.* 62. *b*. *& ſuiv.* Duretez du Concierge. 63. *a*. Ses occupations dans ſa priſon. 71. *a*. Comment il ſe ſauve de priſon. *ibid*. Son Apologetique, bon Livre. 81. *b*. Voulant reparoître à Rotterdam, eſt obligé de ſe retirer de crainte d'être arrêté. II. 139 *a*. Son caractere, ſon éloge & ſa mort. II. 239. *a*. *& ſuiv.*

*Gratiat* (Pierre) Ambaſſadeur des Etats à Paris, après une Audience du Roi, il avertit les Etats des mauvaiſes intentions de Louïs. III 260. *b*. *& ſuiv.* Il va au camp des François. 281. *a*. De retour il conſeille qu'on accepte les propoſitions étranges du Roi. 282. *b*. Il ſe retire des Provinces. 310 *a*

*Gaſbriant* (Le Comte de) bat Lamboi, Géneral Eſpagnol. II. 214. *b*

*Gueldre*, cette Province prend pour Gouverneur Jean de Naſſau I. 70. *b*. Eſt retenuë ſur les différens de Religion. 310. *b*. Nouveaux troubles dans cette Province au ſujet de la Religion. 328. *a*

*Gueldre*, cette Proviuce defere le Titre de Duc au Prince d'Orange. III. 361. *a*. *& ſuiv.*

*Gueldre*. (Ville de) Synode qui s'y tient avant celui de Dordrecht. II. 8. *b*. Friderie Henri l'ayant aſſiegée, les Eſpagnols le forcent d'abandonner ſon entrepriſe. 182. *a*. *& ſuiv.*

*Gueux*. Nom donnée aux Confederez. I. 8. *b* *Gueux* ſauvages. 16. *a* *Gueux* de Mer. 21. *b*. 23. *a* Leurs Pirateries ſoûtiennent les dépenſes de la guerre. 48. *b*

*Gauche* (Le Maréchal de) battu près de la Baſſée par les Eſpagnols. II. 415. *b*

*Guillaume* I. Prince d'Orange, bon Politique, mais pas heureux dans la guerre I. 1. *b*. 2. *a*. Son Mariage avec une Princeſſe Lutherienne donne du mécontentement. 6. *a*. Il veut ſe retirer, Philippe le retient II. *a*. Il refuſe de changer l'ancien ſerment 11. *b* Ne pouvant gagner le Comte d'Egmond, il paſſe en Allemagne. 12. *b*. Et le Duc d'Albe envoye ſon Fils aîné en Eſpagne. *ibid*. Il aſſemble des Troupes. 16. *a*.

Paſſe auec une Armée dans les Pais-Bas. 18. *a.* Il retourne en Allemagne. 19. *a.* Son parti ſe fortifie dans les Pais-Bas. 23. *a.* Eſt reconnu à Dordrecht Gouverneur & Amiral. 29. *a. b.* Son Armée ſaccage Ruremonde, & fait pluſieurs inſolences. 30. *a. b.* Il penſe être enlevé de nuit hors de ſa tente. 31. *b.* Il ne perd pas eſperance. 36 *a.* Il ſe remarie pour la troiſiéme fois avec la fille du Duc de Montpenſier. 46. *a.* Les Etats de Hollande & de Zelande lui deferent une grande autorité. 51. *a. & ſuiv.* Son mémoire au ſujet de l'arrivée de Don Juan d'Autriche. 56. *a.* Il rejette l'Edit perpetuel. 57. *b.* Eſt appellé par les Brabançons, qui le font leur Gouverneur. 62. *a. b.* Ce que ſes Ennemis répandent contre lui. 63. *a.* 65. *a.* Eſt fait Lieutenant de l'Archiduc Matthias. 65. *b.* mais avec peu d'autorité. 68. *b.* Les Etats lui donnent plus de pouvoir. 72. *a.* Il déſapprouve qu'on faſſe venir tant de troupes Proteſtantes. 73 *a* Il porte les Provinces Reformées à faire enſemble une plus étroite Alliance; quels en ſont les Articles. 79 *b.* Le Roi d'Eſpagne tâche en vain de le détacher du Parti. 81. *b.* Il remet l'ordre dans Gand. 82. *b.* Son ſentiment ſur l'embarras des Provinces, pour s'élire un Souverain 85. *b. & ſuiv* Il eſt proſcrit & mis au Ban par Philippe. 89 *a.* Il refute Philippe & fait ſon Apologie. 89. *b.* Il achete la Seigneurie de Fleſſingue & le Marquiſat de Vere. 91. *b.* Il eſt bleſſé dangereuſement d'un coup de piſtolet à Anvers par un jeune homme. 96. *b.* Sa conduite lors de l'entrepriſe du Duc d'Anjou ſur Anvers. 100 *a & ſuiv.* Son ſentiment ſur les conjonctures préſentes. 102. *a.* Il épouſe en quatriémes nôces Louiſe de Coligny. 103 *a.* Attentats ſur ſa vie. *ibid.* Ne pouvant ſouffrir l'inſolence de ceux d'Anvers & de Gand il ſe retire en Zelande. 104. *a.* Il eſt aſſaſſiné à Delft. 107. Son Eloge. 108. *a. & ſuiv.*

*Guillaume* II Fils unique de Friderie Henri, obtient la ſurvivance des dignitez de ſon Pere. II. 135. *a* Il épouſe Marie Stuart, Fille de Charles I. 204. *b.* Il attire les Ennemis dans une embuſcade. 221. *b.* Il ſuccede aux emplois de ſon Pere. 256. Il voudroit avoir la guerre. 261. *a. b* 277 *b.* Les Etats augmentent ſes dignitez. 262. *a.* Il ſe plaint à Dordrecht de la reforme des Troupes. 279 *a. & ſuiv.* Amſterdam & autres Villes rejettent avec fermeté ſa Députation 282. *a. b* Il fait arrêter des Bourguemeſtres de quelques Villes 282. *b. & ſuiv.* Il fait marcher des troupes vers Amſterdam 282. *a.* 67 *ſuiv.* Après avoir dit les raiſons de cette demarche, il va joindre les Troupes. 284. *a.* Il traite avec Amſterdam 284. *b.* Il relâche les Députez priſonniers à Louveſtein. 286. *a. & ſuiv.* Son projet contre Amſterdam approuvé par quelques Provinces. 287. *b.* Il traitte avec la France. 288. *a.* Il meurt à la Haie de la petite verole; ſon caractere. 288. *b.*

*Guillaume* III Prince d'Orange, naît après la mort de ſon Pere II 289. *a.* La Hollande & Zelande ne le revêtent pas des Charges & des Dignitez de ſon Pere. 291 *a. b.* Il eſt baptiſé avec pompe; penſions que les Etats lui donnent. 292. *a b.* Sedition en ſa faveur à Enkhuyſe & à la Haye. 337 *b. & ſuiv.* Son excluſion des emplois accordée par la Hollande mécontente ſont les autres Provinces 343. *a. & ſuiv.* Deduction remarquable à cette occaſion. 344. *b. & ſuiv.* Les Etats après avoir conſulté, ſur ſon éducation, il eſt abandonné à ſon propre genie. 355. *a. & ſuiv.*

*Guillaume* III. La Zelande & Hollande le font deſigner Stadhouder &c. III. 10. *a & ſuiv.* Different ſur ſa Tutele. 17. *b. & ſuiv.* Quelle ſomme ſon Oncle Charles II. lui devoit 37. *b.* Sa conteſtation ſur le pas avec l'Ambaſſadeur de France. 57. *a.* Cinq Provinces voulant le déclarer Géneral la Hollande s'y oppoſe ſortement. 102. *a.* Louis XIV. eſt ſurpris que de Witt voulut qu'il agit contre les interêts de ce Prince. 122. *a. & ſuiv.* Combien de Witt & d'Eſtrades travaillent à gagner les Villes contre Guillaume. 123. *a. b.* La Hollande ſe charge de ſon éducation. 125. *b.* 129. *a.* On lui ôte tous ſes anciens domeſtiques; combien cela le chagrine. *ibid. & ſuiv.* Son Parti ſe fortifie. 153. *a. & ſuiv.* De Witt veut éteindre pour toujours la Charge de Stadhouder par un Edit perpetuel 211. *b. & ſuiv.* Malgré cela la Zelande, & autres Provinces veulent le rétablir dans ſes charges. 241. *b.* Il va en Zelande & y eſt inſtallé comme premier Noble. 242. *a.* Des Amis de de Witt s'attachent à lui. 251. *b.* Il a ſéance dans le Conſeil d'Etat. 252. *a.* Son Parti s'augmente. 257. *a.* Sous quelles reſtrictions il eſt enfin fait Capitaine Général par mer & par terre. 262. *a. & ſuiv.* Son armée eſt trop petite pour arrêter les François. 276. *a.* Sedition en ſa faveur à Dordrecht. 289. *b. & ſuiv.* Il y eſt fait Stadhouder. 290. *b.* Autres ſeditions ailleurs. 291. *a.* Les Etats l'inſtallent dans l'emploi de Stadhouder. 291. *b. & ſuiv.* Il leve le ſiége de Wourde. 312. *a. & ſuiv.* Feintes qu'il fait pour éloigner les Troupes de France. 315. *b.* Il change les Magiſtrats des Villes. 318. *b.* Il reprend Narde ſur les François 335. *b.* Il aide à prendre Bonn. 337. *a.* L'Eſpagne le déclare ſon Généraliſſime. 350. *b.* Il eſt battu à Senef par le Prince de Condé. 359. *b. & ſuiv.* Eloges que ce combat lui attire. *ibid.* Il reprend Grave ſur les François. 361. *b.* Il a la petite verole; il en guerit. 363. *a.* Charmé de lui, on fortifie ſon autorité. 363. *b* Particuliérement à Utrecht. 365. *a. & ſuiv.* Il prend Grave & Hui. 366 *a b.* Il eſt fait Duc de Gueldre. 360. *b. & ſuiv.* Il refuſe ce Titre. 362. *b. & ſuiv.* Il aſſiége vainement Maſtricht. 371. *b.* Son entretien ſur la Paix avec le Chevalier Temple 377. *a. & ſuiv.* Il perd la Bataille de Caſſel ou de S. Outer. 382. *a. b.* Il va en Angleterre dans l'intention d'épouſer la Princeſſe Marie. 383. *b. & ſuiv.* Il attaque le Duc de Luxembourg à l'improviſte. 395. *a.* Il veut la guerre, Amſterdam s'y oppoſe, ſa colere contre van Beuning 398 *b. & ſuiv.* Il s'embarque & paſſe en Angleterre avec une Flote. 409 *a. & ſuiv.* Avantages qu'il remporte. 412. *a.* Il ſe rend à S. James. 413 *a.* Après la retraite de Jaques il eſt declaré Roi. 414. *b. & ſuiv.* Il paſſe en Irlande. 416. *a.* Il eſt bleſſé d'un boulet de canon. 416. *b.* Son Paſſage de la Boine. 417. *a. & ſuiv.* Il leve le ſiége de Limerik. 419. *b. & ſuiv.* Il fait un voyage en Hollande, & aſſiſte à la Haye à un grand Congrès. 421. *a.* Il perd la Bataille de Steenkerk. 423. *a. & ſuiv.* Conſpiration contre ſa perſonne. 424. *a.* Il eſt battu à Neerwinde. 425. *a. & ſuiv* Son intrepidité 426. *a* Il prend Hui. 427. *a.* Deſcentes de ſa Flotte ſur les côtes de France ſont de peu de fruit. 427. *a b.* Mort de la Reine Marie. 427. *b* Il aſſiége & prend Namur. 428. *a. & ſuiv.* Paix de Ryſwyk 429. *b. & ſuiv.* Il fait un Traité de Partage de la Monarchie d'Eſpagne. 431. *a.* Il ſe ligue avec l'Allemagne contre la France. 431. *b.* 434. *a.* On regle la ſucceſſion à la Couronne d'Angleterre. 432. *a.* Son Eloge & ſa Mort. 434. *b. & ſuiv.*

*Guillaume de Naſſau*, fils naturel de Maurice &c. commande un quartier au ſiége de Grol. II. 111. *b.* Il eſt tué à ce ſiége. 113. *a*

*Guillaume de Naſſau*, reprend le Fort de Schenk ſur les Eſpagnols. II. 162. *b.* Ses progrès dans le Pais de Was. 178. *a.* Son fils Maurice y eſt tué. 179. *a.* Il eſt totalement battu par les Eſpagnols. *ibid. & ſuiv.*

*Guillaume Frederic* de Naſſau, ſuccede à ſon Frere dans le Gouvernement de Friſe. II. 199 Non dans celui de Groningue. 200. *a.* Il commande les Troupes qui devoient ſurprendre Amſterdam 252. *a. & ſuiv.* Il eſt fait Gouverneur de Groningue & Omlandes. 291. *b.* Et il ſemble aſpirer aux Charges du feu Prince d'Orange. 292. *a*

*Guillaume* (Le Comte) de Naſſau, fait du degât aux environs d'Anvers. II. 142. *b.* Il prend Orſoi. 143 *b.* Autres avantages qu'il a ſur les Eſpagnols 144. *b. & ſuiv.* Il chaſſe les Eſpagnols de devant le Fort de Philippine. 154 *a*

*Guillaume Louis de Naſſau*, meurt à Leuwarde. II. 67. *b*

*Guillaume Friſo*, Gouverneur de Friſe, prend S. Amant, & Mortagne. III. 460. *b.* & Mons. 462. *a*

*Guillaume Frideric*, Electeur de Brandebourg, fait alliance avec les Etats contre la Suede. II. 356. *b.* Il en reçoit du ſecours en argent. 358. *a.* Il traite avec la Suede. 364 *a*

*Guillaume Frideric*, Electeur de Brandebourg, fait alliance avec les Etats contre l'Evêque de Munſter. III. 115. La France ne peut pas le gagner contre les Etats. 227. *a. b & ſuiv.* Pour pénetter les deſſeins de la France il envoie un Ambaſſadeur à Paris. 249 *b. & ſuiv.* Il tient ferme. 253 *b.* Il fait une étroite Alliance avec les Etats. 271. *a. & ſuiv.* Il ſecourt avec l'Empereur une Alliance. 283. *a. b.* Sa lenteur à venir au ſecours des Etats. 295 *b. & ſuiv.* Il ſe remuë enfin. 319 *b.* Montecuculi l'arrête ailleurs. 320 *b.* Ce qu'il dit pour s'excuſer envers les Etats. 331. *a. & ſuiv.* Il fait ſa Paix avec la France. 332. *b.* 333. *a*

*Guna* (François). Voyez *Gerbard* (Balthazar).

*Guſtave* (Charles) X. du nom, ſuccede à Chriſtine Reine de Suede: ſon génie II. 353 *a. b* Son armement cauſe de l'ombrage aux Etats. 356. *a.* Ses progrès étonnans dans la Pologne. 362. *a. & ſuiv.* Il en veut à la Ville de Dantzick. 364 *& ſuiv.* Ses hoſtilitez contre la Ville. 367. *a.* Il gagne ſur les Polonois la Bataille de Varſovie. 368. *a. & ſuiv.* Traité d'Elbing entre lui & les Etats. 370. *a. & ſuiv.* Le Danemarc lui déclare la guerre. 383. *b.* Sa Flotte chaſſe celle de Danemarc, & prend quelques places. 384 *b.* Propoſitions qu'il fait à Cromwel pour l'engager contre le Danemarc 385. *b.* Il paſſe avec ſon Armée le Belt ſur la glace & défait les Danois. 387. *b. & ſuiv.* Il pouſſe ſes conquêtes. 390. *a.* Paix propoſée & conclue. 391. *a.* Entrevue des deux Rois 393. *b.* L'execution du Traité n'avançant pas il aſſiége Coppenhague. 395. *b.* Propoſitions choquantes qu'il fait. 396. *a.* Sa Flotte étant battue, il ſe retire. 398. *b.* Nouvelle entrepriſe temeraire ſur Coppenhague ſans réuſſite. 404. *b.* Après s'être plaint des Hollandois on entame les conférences pour la paix du Nord. 426. *b. & ſuiv.* Il eſt faché qu'on le preſſe tant pour la Paix. 409 *b & ſuiv* Quelles paroles choquantes il dit aux Ambaſſadeurs des Etats. 410. *a. b.* Propoſitions qu'il fait. 413. *a.* Son armée battuë devant Nybourg. 414. *b. & ſuiv.*

*Guſtave* (Charles) Roi de Suede, réſout enfin de faire la Paix avec la Pologne; Paix d'Oliva. III. 1. *b.* Sa maladie & ſa mort. 2. *a.* Paix entre le Danemarc & la Suede. 5. *a. & ſuiv.*

## H.

*Hague* (Etienne vander) Amiral, ſes progrès dans les Indes Orientales. I. 240. *b. & ſuiv.*
*Hainaut* & Artois s'engagent par ſerment à demeurer attachez au Roi Cathol. & à la ſeule Religion Romaine. I. 78. *b*
*Hall* (Joſeph) Anglois, ſon Sermon au Synode de Dordrecht. II. 20. *b*
*Hanovre*. Cette Maiſon nommée pour ſucceder à la Couronne d'Angleterre. III. 432. *a*
*Harlem*, fermeté de cette Ville à ne vouloir pas ſe ſoumettre aux Eſpagnols. I. 33. *b.* Eſt obligée de ſe rendre. 34. *b.* Memoire que les Députez de cette Ville préſentent aux Etats, pour ſoûtenir le Gouvernement 330 *a. & ſuiv.*
*Hautain*, Amiral de Zelande, bat & diſperſe une Flote Eſpagnole dans le Canal. I. 234. *b. & ſuiv.* Il ſaccage quelques côtes d'Eſpagne. 240. *a.* Il y retourne, mais n'y cauſe pas grand dommage. 241. *b.* Il commande dans Berg-op-Zoom contre Spinola II. 79. *a*
*Hautain*, Amiral de l'Eſcadre Hollandoiſe contre les Rochelois. II. 105. *a.* Il eſt maltraité par la Flotte de Soubiſe. 105. *b*
*Haye* (La), le Schiſme de Religion commence à s'y former. I. 300. *a. & ſuiv.* Trouble qu'il y cauſe 312. *b.* Les Contremoutrans ſe plaignent aux Etats, & demandent une Egliſe. 314 *a. & ſuiv.*
*Haye* (La), ſédition en faveur du Prince d'Orange appaiſée II. 338. *a*
*Haye* (La) Une Triple Alliance s'y conclut entre l'Angleterre, la Suede & les Etats. III. 220. *b. & ſuiv.*
*Heemskerk* (L'Amiral Jaques) d'Amſterdam, bat la Flotte Eſpagnole devant Gibraltar, & y eſt tué. I. 247. *a. & ſuiv.*
*Heinſius* (Daniel) Secretaire du Synode de Dordrecht. II. 18. *b*
*Hemert*. Commandant de Grave. I. 126. *b.* eſt condamné à mort pour s'être mal défendu. 127. *a*
*Hemſtede* (Le Sr. de). Voyez *Paw* (Adrien).
*Henri III* Roi de France, pourquoi il envoyoit peu de ſecours à ſon Frere le Duc d'Anjou. I. 99. *a. b.* Pourquoi il refuſe la Souveraineté des Païs-Bas. 117 *a*
*Henri IV*. Roi de Navarre, devient Roi de France. I. 149 *b.* Les Etats de Hollande l'aſſiſtent, *ibid* Il rejette la Souveraineté des Païs-Bas. 114. *b.* (Eſt tué par un Aſſaſſin. 162. *a.*) N'ayant point répondu ſur ſes plaintes. 165 *a.* Il déclare la Guerre à l'Eſpagne 166 *a.* Il reduit la Ligue. 173. *a.* Il fait avec Eliſabeth & les Etats une Alliance. 174. *b.* Il prend Arras. 178. *a.* Il entre en négociation de Paix avec Philippe II. 182. *a.* & la conclut. 182 *b.* Il envoie fort à propos de l'argent aux Etats 200. *a.* Offres qu'il fait aux Etats en cas qu'ils ne concluent pas la Paix avec l'Eſpagne. 248. *b. & ſuiv.* Fait des remiſes en Hollande 250 *a.* Eſt prié par les Etats d'être garand de la Paix avec l'Eſpagne. 248. *b.* Il tâche de les engager à faire une Tréve. 255. *b.* 256. *a.* Sa mort. 278 *a*
*Henri Caſimir*, Fils d'Erneſt Caſimir, ſuccede à ſon Pere dans le Gouvernement de Friſe. II. 140 *a* Il emporte Tirlemont d'aſſaut 155. *a* Il eſt batu & tué près de Hulſt. 199 *a*
*Heranger* (Charles) ſa bravoure & ſa récompenſe pour avoir pris Breda par le moyen d'un bâteau à tourbes. I. 150. *a.* Gouverneur de Breda pour les Etats, il s'empare de Hui. 166 *b.* Son expedition hardie ſur Lire ne réuſſit pas 169. *a*
*Hermite* (Jaques l') Amiral Hollandois, fait quelques prîtes ſur les Eſpagnols. II. 88. *a.* Sa Flotte paſſe le Detroit de Le Maire & va aux Indes Orientales. 110. *a*
*Heſſe-Caſſel* (Le Prince Hereditaire de) eſt fait Général de la Cavalerie Angloiſe & Hollandoiſe. III. 445. *a.* Il bat près de Gibraltar un corps de troupes Eſpagnoles. 451. *b*
*Heyn* (Pierre) de Delfs-haven, Vice-Amiral lors de l'Expédition dans le Breſil. II. 95. *b.* Il fait de grandes priſes. 96. *b.* Il brûle la Flotte Portugaiſe dans la Baye de Tous-les-Saints. II. 113. *b.* Autres Priſes qu'il fait & ſon retour en Hollande. 114. *a. b.* Il retourne en Amerique avec une Flotte conſiderable. 116. *b.* Après avoir pris & brûlé les Galions il s'en retourne en Hollande avec de grandes richeſſes. *ibid. & ſuiv.* Son peu d'avidité de biens; il eſt avancé, & ſorti contre les Dunkerquois il eſt tué 119 *a*
*Hiergues*, pour les Eſpagnols, prend Buren, Oudewater, &c. I 46 *a*
*Hochſtet* (Bataille de) où les François & les Bavarois ſont battus. III. 446 *a & ſuiv.*
*Hogue* (La). La Flotte de Tourville y eſt brûlée. III. 422 *a & b*
*Hohenlo* enleve à Farneſe deux Forts d'importance I. 118 *a.* Avantages qu'il remporte près de Grave ſur les Eſpagnols. 126. *b.* Eſt fait Lieutenant du Comte Maurice 132. *a.* Il prend le Fort d'Engelen, aujourd'hui Crevecœur. 134 *b.* Leiceſtre ſe plaint de lui. 135. *b.* Il oblige le Gouverneur de Breda à capituler. 150 *b.* Il abbat à coups de canons un Clocher de Gertrydemberg. 159. *b.* Son Caractere & ſa mort. 241. *d.* 247. 248. *b.* 29. *b.* La Religion Reformée y eſt reçue. 30. *a*
*Hollande*. Villes qui ſecouent le joug des Eſpagnols. I
*Hollande & Zelande* s'uniſſent & s'allient plus étroitement à Delft I. 50 *a & ſuiv.* Et louſcrivent à la Paix de la Religion avec les autres Provinces. 73. *b.* Font une Alliance plus étroite entre elles & entre les plus voiſines; quels en ſont les Articles. 79 *b. & ſuiv.*
*Hollande*. Cette Province n'eſt pas pour la tenue d'un Synode. I. 320. *a. & ſuiv.* 325. *b.* Reſolution de quelques Villes à ce ſujet. 328. *a*
*Hollande*. Commodité de ſes Canaux. II. 184. *a.* Combien cette Province s'étoit endettée dans la guerre. 244. *b.* 276. *a.* Elle veut la Paix avec l'Eſpagne. 245. *b.* 246. *b.* Elle fait en ſorte que les Frontieres du Brabant ſont chargées d'impôts autant qu'elle. 275. *a. & ſuiv.* Voulant caſſer des Troupes elle mécontente le Prince d'Orange. 278 *b. & ſuiv.* Après la mort du Pr. d'Orange cette Province tâche de ſe juſtifier, & elle réunit à ſa Souveraineté divers Droits. 289 *b.* 290. *b.* Autres changements qu'elle fait ſur le droit d'élire les Magiſtrats, de nommer aux Emplois militaires, &c. 291. *a.* S'oppoſe vivement au rétabliſſement de l'Emploi de Maréchal de Camp Général. 375. *b. & ſuiv.* Son Acte d'Excluſion du Prince d'Orange des Emplois, fait à la demande de Cromwel, déplait aux autres Provinces. 343. *a. & ſuiv.* Deduction remarquable publiée à cette occaſion. 344. *b. & ſuiv.*
*Hollande*, changement qu'elle fait faire au Formulaire des Prieres publiques où les Etats ſont nommez. III. 33. *b. & ſuiv.* La Peſte y fait du ravage 59. *b.* Quel commerce que cette Province faſſe, elle peut s'épuiſer. 113. *a & ſuiv.* Cette Province ſe charge de l'Education du Prince d'Orange. 125. *b.* 129. *a. & ſuiv.* Fait un Edit perpetuel pour éteindre la charge de Stadhouder. 211. *b. & ſuiv.*
*Hollart*, Amiral des Hollandois, défait entierément près de Berg-op-Zoom la Flotte Eſpagnole envoiée pour une expedition. II. 126. *a*
*Holy* (Muys van) détourne Maurice de changer le Magiſtrat de Dordrecht. II. 6 *b.* Eſt ennemi juré de Grotius. 71. *a*
*Hommius* (Feſtus) Miniſtre de Leide, ne veut pas obéir aux Etats. I. 284. *a.* Diſpute entre lui & Episcopius. 306. *b*
*Hooft* (Pierre) Bourguemeſtre d'Amſterdam, ne veut pas qu'on opprime les Remontrans. I. 308. *a*
*Hooft* (Corneille) ancien Bourguemeſtre d'Amſterdam, ſon diſcours à Maurice ſur les Privileges de cette Ville. II. 6. *a*
*Hoogerbeets*, Penſionaire de Leide, ſa Sentence de mort. II. 60. *a.* Sa Femme meurt dans la priſon de ſon Epoux. 63. *b*
*Hoogſtrate* (Le Comte de) refuſe de changer l'ancien ſerment. I. 11. *b*
*Hornes* (Le Comte de) ſe retire ſur ſes terres. I. 11. *b.* Eſt arrêté priſonnier par le Duc d'Albe. 15. *a.* Eſt decapité. 18. *a*
*Hornes* (Le Comte de) attaqué dans ſon poſte devant Wourden par les François, il les repouſſe vivement. III. 313. *a*
*Horubeeius* (Antoine) Miniſtre à Emmenes, propoſe un moien pour lever la diviſion des Reformez. II. 109. *a*
*Houtbeen*. Voiez *Jol* (Corneille).
*Howard* (Charles) Amiral de la Flotte Angloiſe va à la rencontre de l'Eſpagnole nommée l'Invincible, & engage un combat. I. 141. *a. & ſuiv.* Autre combat. 142. *b.* Avantages ſur la Flotte ennemie. 143 *a. & ſuiv.* Petites pertes que les Anglois ſouffrirent dans tous ces combats. 144. *b.* Il commode la Flotte envoiée en Eſpagne. 175. *a.* Son expedition à Cadix. 175. *b*
*Howard* (Le Lord Thomas) commande une Eſcade contre l'Eſpagne. I. 179. *a. & ſuiv.*
*Hui* repris ſur Louis XIV. III. 356. *b*
*Hurdekoper* (Jean) Echevin d'Amſterdam, eſt envoié au-devant des Troupes du Pr. d'Orange qui vouloient ſurprendre la Ville. II. 283. *a b*
*Hulſt* pris par le C. Maurice. I. 153. *b.* Pris par le Cardinal Albert. 173. *b*
*Hulſt* aſſiegé & pris par Frideric Henri. II. 235. *b*

## J. L.

*Jaques* VI. Roi d'Ecoſſe ſuccede à Eliſabeth. I. 223. *a.* Il favoriſe les Eſpagnols. 234. *b. & ſuiv.* 249. *a*
*Jaques* I. Roi d'Angleterre & VI. d'Ecoſſe, écrit contre Vorſtius I. 284. *b.* Avis qu'il donne aux Etats ſur les Diſputes de Religion. 292. *a.* Sa Liberalité envers les Etats. 294 *b.* Etant rembourſé par les Etats, il leur rend les Villes qu'il avoit en gage. 299. *a.* Sa Lettre aux Etats contre les Remon-

montrants. 318 b. & ſuiv.

*Jaques* I. Deputez Anglois qu'il envoie au Synode de Dordrecht. II. 12. b. Il preferoit le plus mauvaiſe paix à la meilleure guerre. 79. b. Sa mort. 97 b

*Jaques* II. Voyez *Torck* (Le Duc d') Il monte ſur le trône d'Angleterre. III. 401. b. Ses executions contre les rebelles. *ibid.* & *ſuiv.* Il ſe fait craindre à la Nation. 402. b. & *ſuiv.* Il enferme 7. Evêques dans la Tour. 403. a. & *ſuiv.* Au bruit des preparatifs qui ſe font en Hollande, Louis XIV. lui offre du ſecours, qu'il refuſe. 406. a. b. Il conſulte l'Egliſe Anglicane dans cette conjoncture; réponſe. 407. a. Doutes ſi le Prince de Galles étoit bien ſon Fils. 408. b. 407. b. Manifeſte fait contre lui. 408. a & *ſuiv.* A l'arrivée du Prince d'Orange en Angleterre, il ſe rend dans ſon armée. 411. a. Le Reine & le Prince de Galles paſſent en France. 412. a. Aiant quitté l'armée, pluſieurs Seigneurs ſe joignent au Prince d'Orange. 412. b. Voulant ſortir du Roiaume, le Peuple l'arrête. *ibid.* & *ſuiv.* Il paſſe en France. 413. b. Après ſa retraite le trône eſt declaré vacant 414. a b. Il aſſiege envain Londonderi en Irlande. 415. a. & *ſuiv.* Après le combat de la Boyne il retourne en France. 418. a. b. Sa mort. 434 a

*Jaques* III ou le Pretendant à l'Angleterre, il manque ſon expedition en Ecoſſe. III. 453. a

*Jauregai* (Jean) bleſſe dangereuſement d'un coup de piſtolet le Pr. d'Orange Guilleume I. L 96. b

*Jeſuita* (Le Preſident) preſſe les Etats de faire une Tréve avec l'Eſpagne. L 255 a

*Imboſe* (Le Sr. d'), cauſe un émeute contre le Duc d'Arſchot. L 64 a. Son authorité dans Gand 74 a. b. 82. a Il ſe refugie en Allemagne 82. b. Ceux de Gand le rappellent. 105 a. Il y eſt arrêté & executé. 106. a. b

*Indes Occidentales* (La Compagnie Hollandoiſe des) ſe forme en Hollande. II. 74 a La Flotte qu'elle envoie, 88. b. arrive au Breſil. 95 b. & prend S. Salvador. 96. a. Elle envoie d'autres Vaiſſeaux & Troupes au Breſil. 96. b. Ses profits. *ibid.* Elle reperd S. Selvador. 104. b. & la Flotte y vient trop tard. 105. a. Celle des Portugeis eſt brulée dans le Baye de T. L. S. 113. b. La Compagnie y envoie encore des vaiſſeaux. 116. a. Autre Flotte plus conſiderable, 116. b. qui prend & brule les Galions *ibid* Preparatifs de la Compagnie pour prendre au Breſil quelque Place ou Port aſſuré 127. b. & *ſuiv.* Progrez de ſa Flotte. 131. a. & *ſuiv.* Euvoie ordre de ne pas ebandonner le poſte d'Olinde, & y envoie encore cinq vaiſſeaux. 137. a. Cependant on ebandonne Olinde 138 a. Autres avantages de cette Compagnie. 145. b. & *ſuiv.* Nouvelles Espediations. 149. a. & *ſuiv.* La Compagnie prend Curacao. 150. a. Nouveaux progrès qu'elle fait au Breſil. 159. b. & *ſuiv.* Elle nomme Mauriee pour Gouverneur du Breſil. 165. a. Sa conduite & ſes progrès. 170. a. & *ſuiv.* Voiez *Maurice* &c. Gouverneur du Breſil. La Compagnie envoie une Flotte pour prendre les Galions. 189. a Combien mal elle s'en acquitte 189. b & *ſuiv.* Quatre combats ſur mer contre les Eſpagnols. 200. b & *ſuiv.* On y envoie une nouvelle Flotte. 202. b. Profits de la Compagnie. 203 b. La Flotte prend Angola Roiaume d'Afrique 210. b & *ſuiv.* & l'Ile de S. Tomas. 211. b. Autres conquêtes dans le Breſil. 212. a. Etat de la Compagnie. 213. a. b. Reglemens établis après le Tréve. 217. a & *ſuiv.* Combien la Compagnie ſouffre des Portugais au Breſil & en Afrique. 218. a. & *ſuiv.* Elle propoſe de ſe joindre à celle d'Orient. 231. a. Conſpiration des Portugeis dans le Breſil, decouverte. 236. a. Hoſtilitez de part & d'autre. 236 b. & *ſuiv.* Les Portugais leur enlevent Loanda & S. Thomé. 268. b. Les Portugais amuſent la Compagnie. *ibid.* & *ſuiv.* Elle équipe pour s'y ſoutenir. 303. b. Ses affaires n'y vont pas bien. 304 a. Propoſitions d'accommodement que le Portugal fait pour l'amuſer. 304. b. & *ſuiv.* Elle perd tout ce qu'elle avoit dans le Breſil. 349 a. & *ſuiv.*

*Indes-Occidentales* (La Comp. des). Sous quelles conditions le Breſil eſt cedé au Portugal. III. 18. b. & *ſuiv.* Les Anglois attaquent en Afrique les places que la Compagnie y a. 65. a. & *ſuiv.*

*Indes-Orientales* (Compagnie Hollendoiſe des) Un de ſes Commandens eſt maſſacré par le Roi de Ceilou. L 235. b. Tâche de contrecarrer les Portugais. 240. a. Ses progrez aux Indes. 240. b. & *ſuiv.* Les Holleudois pour y faire commerce, ſont en vain chercher un chemin par la Mer du Nord. 269. b. Une Societé de Marchands y reuſſit mieus par le route du Midi *ibid.* Nouvelle tentative & le derniere pour paſſer par le Nord 280. b. La Compagnie des Indes Orientales ſe fortifie de plus en plus. 191 a. & *ſuiv.* 201. a. 213. b. La Zelande y envoie auſſi des Vaiſſeaux. 216 a Il vient en Hollande des Ambaſſadeurs des Indes. 211. a. Tous les Négocians particuliers ſe lient en une Compagnie, & obtiennent un Privilege des Etats. 221. b. La Compagnie chaſſe le Flotte Portugaiſe de devant Bantam. 226. b

*Indes-Orientales.*) Compagnie des) A ſon ſujet Traité de Commerce fait entre les Etats & les Anglois II 46. b. Cette Compagnie confirmée pour 21. ans. 81. a. Son tâcheus démêlé avec celle d'Angleterre à Amboine 89. a. & *ſuiv.* 106. b. Retour de quelques Vaiſſeeux richement chargez 97. a. Elle refuſe de s'unir à l'Occidentale 231. a. Rude combat livré contre le Rôi de Cambay. 231. b. & *ſuiv.* Charles II. ſe plaint de la Compagnie. III 52. b

*Inſatisfaits*, leur ſentiment. II. 9. a

*Jol* (Corneille) eſt envoié avec une Flotte pour prendre les Galions Eſpagnols II. 189. a. Combien mal il eſt ſecondé par ſes Vaiſſeaux. 189. b. & *ſuiv.* Il retourne au Breſil avec une Flotte. 202. b. Il n'y fait pas de grands esploits. 204. a. Il conquiert Angola Roiaume d'Afrique. 210. b. & *ſuiv.* Il meurt après avoir pris l'Ile de S. Thomas. 211. b

*Irlande*. Le Roi de France y envoie des troupes pour le Roi Jaques. III. 415. a. Paſſage de la Boyne. 417. a. & *ſuiv.* Limerik reſiſte à Guillaume, 419. b. & *ſuiv.* qui reduit le plus grande partie de l'Ile. 421. a

*Iſabelle*, Fille de Philippe II. en ſe mariant avec l'Archiduc Albert eſt declarée Souveraine des Pais-Bas. L 189 b

*Iſabelle* devient Gouvernante après le mort de ſon Epoux. II. 70. b. Elle euvoie des Deputez à Maſtricht & puis à la Haye, pour negocier, mais ſans fruit. 143. a. & *ſuiv.* Sa mort. 146. b

*Juan* (Don) d'Autriche, eſt deſigué Gnuverneur des Païs-Bas. I. 53. a. Il arrive dans le Païs. 53. b. Propoſitions qu'il fait & offres qu'il accepte. 55. b. & *ſuiv.* Il conclut un Traité, nommé *Edit perpetuel*; quels en ſont les Articles. 56. b. Il fait ſon entrée publique à Bruxelles. 58. a. Il devient ſuſpect aux Etats. 58. b. & *ſuiv.* Ses vues embrieuſes ſur l'Angleterre. 59. b. Sa perſonne eſt en danger. 60. a. Il ſurprend le Château de Nemur, & autres Places. 60. b. Les Etats ſont une réponſe vigoureuſe à ſes Propoſitions. 61. a. & lui ſont à leur tour des demandes. 61. b. Il eſt déclaré ennemi de l'Etat. 65. a. Il ſe prepare à mettre par force les Pais-Bas à la raiſon. 66. b. Il leur déclare le guerre, & bat l'armée des Etats. 68. b. Autres eventages qu'il remporte. 69. a Il eſt repouſſé par l'armée des Etats à Rimenant. 75. a. Se mort. 76. b. Combien forte étoit l'armée qu'il avoit formée. 77. a

*Juan* IV. aiant ſecoué le joug des Caſtillans, devient Roi de Portugal. II. 206. a. Il fait evec les Etats une Trêve de 10. ans *ibid.* Voiez le reſte ſous *Portugal*.

*Juliers* aſſiegé par Spinola. II. 76. a. ſe rend. 77. b. Voiez *Cleves*.


## K.


*Kempen*, Ville du Dioceſe de Cologne; Lamboi, Eſpagnol, y eſt défait par Guébriant. II. 214. b

*Keyſerswert* pris par les Alliez. III. 437. a. b.

*Knottſembourg* (Le Fort de) bâti par le Comte Maurice. L 155. a. Farneſe eſt obligé d'en lever le ſiege. 153. a

*Koeborn* (Le Géneral Hollandois) a le direction des attaques au ſiege de Namur. III. 428. b. Il force les Lignes du Païs de Was. 439. a

*Koningsmark* (Le Comte de) eſt fait Général de l'Infanterie Hollandoiſe. III. 313 a. Il ſe retire honteuſement de devant le Duc de Luxembourg. 317. a. & *ſuiv.*


## L.


*La Barlotte*. Voyez *Barlotte*.

*Lalaua* (George de) Voyez *Renneberg*.

*Lalain* (Marie de). Se bravoure au Siege de Tournai. L 95. a.

*Lamboi*, Géneral Eſpagnol, battu par les François. II. 214. b. 236. b

*La Noaë*, (François de) celebre guerrier dans la parti de Louis de Naſſau. L 38. a. 75. a. Gouverneur de Maſtricht, il en ſort pour pouvoir mieux ſecourir le Place. 83. a. Il prend Ninove. 87. b Eſt fait priſonnier par les Ennemis. 88. a. Eſt relaché ſous condition de ne pas ſervir contre l'Eſpagne. 124. b.

*Lanzavecchia* (Edoüard) Gouverneur de Breda pour l'Eſpagne, fortifie Gertruydemberg. L 150. a Son Fils laiſſe prendre Breda par le moïen d'un bateau à tourbes. *ibid.*

*Leake* Amiral Anglois, s'empare de l'Ile de Sardagne III. 453. b

*Ledemberg*, Secretaire des Etats d'Utrecht, ſe tuë lui-même en priſon. II. 7. b

*Ledemberg*. . . . . Son accuſation & ſe mort. II. 60. a

*Leſſiague*, Erneſt de Naſſau y eſt battu par l'Archiduc. L 207 a.

*Leiceſtre* (Robert Dudley Comte de) envoié pour Gouverneur des Etats par Eliſabeth L 124. b Les Etats lui accordent un pouvoir trop étendu. 125. a. & *ſuiv.* Il donne de grands ſujets

jets de mécontentement. 127. *a.* 128. 129. *b.* Il assiege Zutphen. 129. *b.* Pourquoi il passe en Angleterre. 130. *a.* Ce qu'il falloit conclure de sa conduite. 131. *b.* Il revient d'Angleterre 133. *a.* Il se plaint des Etats. 133. *b.* Il continue à se plaindre de Hohenlo & des Etats. 135. *b.* De retour en Angleterre la Reine lui ordonne de se démettre de son Gouvernement. 137 *b* Sa mort. 145. *b*

*Leide* bloqué par les Espagnols. I. 37. *b.* Le siege en est repris par les Espagnols. 41 *a.* N'a point des Vivres. 42 *a.* Les environs sont inondez. 42 *b.* Les Espagnols se retirent. 43 *a.* Comment on découvre la trahison de livrer cette Ville au Comte de Leicestre. 136. *b.* On y est sur ses gardes contre le Prince Maurice. 327. *a*

*Leide*, les Professeurs y sont changez après la tenuë du Synode de Dordrecht. II. 48 *a*

*Leopold*, Empereur, se déclare pour les Etats contre la France. III. 272. *b.* Il conclut une Alliance avec l'Electeur de Brand. bourg 284 *a. b.* Montecuculli marche à la tête de ses Troupes. 319 *b*

*Leopold Guillaume*, Archiduc, Gouverneur des Pais-Bas Catholiques. II. 261. *b*

*Leuwarde*, tumulte qui s'y fait au sujet de l'Election des Magistrats. I. 279. *b*

*Lezne* (Le Seigneur de la) Voiez *Guillaume de Naſſau* Fils &c.

*Lille* assiegée & prise sur Louis XIV. par les Alliez. III. 455. *a* & *suiv.*

*Limbourg* pris par les Alliez. III. 441. *b.* & *suiv.*

*Limerik*, Ville d'Irlande, Guillaume III. en leve le siege. III. 419. *b.* & *suiv.* Elle capitule. 421. *b*

*Lingue*, prise par Spinola. I 132 *b* & fortifiée par lui. 233 *b.*

*Lippe* (Le Comte de la) commande une armée d'Allemans confederez contre les Espagnols, mais il ne fait rien I. 199 *a*

*Lonk*, Amiral Géneral Hollandois, va avec une Flote au Bresil II. 127. *b.* & *suiv.* Il prend Olinde. 131. *a.* & *suiv.*

*Lopez* (Rodrigue) Juif Portugais, aiant voulu empoisonner Elizabeth, est executé. I. 161. *b*

*Londonderi*, assiegé en vain par le Roi Jaques. III. 415. *a.* & *suiv.*

*Londres*, Incendie dans cette Ville. III. 160. *a*

*Lorraine* (La) envahie par Louis XIV III. 255. *a*

*Louis* XIII. Roi de France, s'interesse fort pour Barneveld II. 7. *b.* & *suiv.* 15. *b.* Se plaint aux Etats qu'ils meprisent son intercession pour Barneveld 56. *b.* Pourquoi son amitié avec les Etats se refroidit un peu 77. *a* Let Hollandois lui accordent une Escadre pour aider à soûmettre les Rochelois. 101. *a.* Il renouvelle l'Alliance avec les Etats. 130. *a. b.* Articles de ce Traité. 150 *b.* & *suiv.* Il est signé. 153 *b.* Il déclare la Guerre à l'Espagne 155. *a.* Il se plaint des Etats par son Ambassadeur. 159 *a.* 160. *b.* 163 *b.* Nouveau Traité avec les Etats 164. *b.* Il fait donner au Pr. d'Orange le titre d'*Alteſſe* 165. *b.* Pieolomini lui enleve quelques places dans la Picardie 163. *b.* Il perd Lens & la Bassée. 215 *b.* Nouveau Traité avec les Etats. 214 *a.* Sa mort. 220. *a*

*Louis* XIV. Roi de France, succede à son Pere. II. 220. *a.* Ses demandes aux Etats sur la liberté des Cathol. Rom. & la répouſe. 228. *a.* Son projet *du mariage avec l'Infante* allarme les Etats 244 *b.* 246 *a* Subsides qu'il donne aux Etats 246. *b.* & *suiv.* Conquêtes de ses troupes sur les Espagnols, de Courtrai, Dunkerque, &c 248 *b.* Il permet les Pyrateries de ses Sujets sur les Hollandois. 307. *a. b.* Alliance defensive entre lui & Cromwel. 372. *b.* Les François vilitent les vaisseaux Hollandois, qui par represailles font quelques hostilitez 377 *a.* & *suiv* Ses plaintes par son Ambassadeur. 382. *a.* & *suiv.* Il se radoucit. 381. *a.* & *suiv.*

*Louis* XIV. Se plaint que les Hollandois soutiennent trop les Danois contre les Suedois; ils se justifient. III 2 *b.* & *suiv.* Sous quel pretexte il se saisit de la Principauté d'Orange. 11. *a* & *suiv.* Paix des Pyrenées entre lui & l'Espagne. 13. *b.* Son contract de Mariage avec l'Infante Marie Therese. 14 *a.* & *suiv.* Traité de Commerce avec les Etats. 15. *b* & *suiv.* Sa Garantie de la pêche avec les Etats irrite Charles II. 23 *b.* & *suiv.* Conclud pourtant sans s'en mettre en peine. 25. *a.* & *suiv.* Il achette Dunkerque de Charles II 26 *a.* Autres articles du Traité avec les Etats 26. *b.* Il leur demande la Garantie de Dunkerque. 35. *a.* & *suiv.* Combien il s'interesse pour les Etats 75 *b* & *suiv.* Propositions qu'il fait faire à Charles II. de la part des Etats 91. *b.* & *suiv.* Les Etats ne veulent pas accepter celles de Charles. 100. *a. b.* Louis envoie 6000. hommes de Troupes pour assister les Etats contre l'Evêque de Munster 102 *b* mais la marche en est trop lente 106 *b* Il rapelle de Londres ses Ambassadeurs 108 *b.* Il déclare la Guerre à l'Angleterre 119 *a.* Il est surpris que de Witt voulut qu'il agit contre les interêts du Pr d'Orange. 122. *a.* & *suiv.* Louis commence à se refroidir pour les Etats 165. *a* Contestations sur le Salut & Contre-Salut des Amiraux. 167. *a.* & *suiv.* 175. *b.* Livre qui s'imprime à l'Imprimerie du Louvre pour prouver ses Droits sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne 179 *b* Quels sont ces Droits. 182. *b.* & *suiv* Il fait marcher son armée vers les Pais-Bas 187 *b.* Il prend sur les Espagnols plusieurs Places importantes. 190. *a. b* De quels Pais & Places il se contenteroit pour tous les Droits échus à la Reine. 193 *a.* 203. *b.* 204 *a.* Il ratifie la Paix de Breda. 101 *b.* Il refuse de porter ses armes contre l'Espagne ailleurs que dans les Pais-Bas. 211. *a.* 215. *b.* Il fait la conquête de la Franche-Comté. 224. *b.* Traité entre lui, l'Angleterre & les Etats. 229 *b.* & *suiv.* Alternative d'accommodement de l'Espagne avec la France 231. *a.* & *suiv.* Paix d'Aix-la-Chapelle avec l'Espagne. 234. *a.* & *suiv.* Il gagne plusieurs Princes d'Allemagne pour agir avec lui contre les Etats 246. *b.* & *suiv.* Il gagne le Roi d'Angleterre 251. *a. b.* 253 *a.* Il prend la Lorraine. 255. *a.* Sa déclaration de guerre contre les Etats 264. *a.* Ses armées marchent vers les Provinces Unies, & prennent plusieurs places 273. *a.* & *suiv* Rapidité de ses conquêtes. *ibid.* & *suiv.* Il se mocque des offres des Etats. 281. *a.* Ses prétensions outrées 281. *a* & *suiv* Autres Propositions 292. *b.* & *suiv.* Il assiége & prend Maëstricht. 334 *b* & *suiv.* Ses Troupes abandonnent ce qu'elles avoient pris dans les Provinces des Etats. 346. *a.* & *suiv.* Ses plaintes. 349. *b.* Ambassadeurs qu'il envoie à Nimegue. 356 *b.* Négociations. 370. *a.* 457 *suiv.* Il prend Valenciennes, Cambrai, &c. 382. *a.* Il prend Gand, Ypres &c. A quelles conditions il veut faire la Paix 387. *b* Il fait la Paix avec les Etats. 393 *a.* & avec les autres Alliez. *ibid.* & *suiv.* Il prend la Ville de Luxembourg. 398. *b.* Son armée entre dans le Palatinat 405. *b.* Il envoie des troupes en Irlande en faveur de Jaques II. 415. *a.* Sa Flotte battue & brûlée 422. *a. b.* Il prend Namur. 422. *b.* & *suiv.* Paix de Ryswyk. 419 *b.* & *suiv* Son Petit-Fils le Duc d'Anjou devient Roi d'Espagne. 421. *a.* Défaite de son armée à Hochstet 446 *a.* & *suiv.* & à Oudenarde. 454 *a.* & *suiv.* Il recherche la Paix 456. *a.* & *suiv.* Son armée battuë à Malplaquet 461. *b.* Paix d'Utrecht. 463. *b*

*Louis* de Nassau défait en Frise le Comte d'Aremberg. I 17. *a.* Il surprend Mons. 28. *a.* Est defait & tué à Moock par les Espagnols 40 *a*

*Louvain* assiegé par les Alliez, mais ils l'abandonnent. II. 155. *b.* & *suiv.*

*Lubberts* (Sibrand) Professeur à Franeker, écrit contre Vorstius I. 292. Il répond à Grotius. 294 *a.* 296 *b*

*Lumey* (Le Comte de la Mark, Sr. de) qui commandoit la Flotte du Prince d'Orange, prend la Brille I. 25. *a.* Son caractere 29. *b.* 32. *a.* Il leve le siége d'Amsterdam. 31. *b*

*Luxembourg* (La Ville de) prise par le Roi de France. III 398. *b*

*Luxembourg* (Le Duc de) prend Deventer. III. 275. *b.* Il fait lever au Prince d'Orange le siége de Wourde. 313 *b.* Il avance sur la glace vers la Hollande 316. *b.* & *suiv.* Ce qu'il fait à Swammerdam & à Bodegrave 318 *a.* Le Prince d'Orange l'attaque à l'improviste prés de Mons. 395. *a.* Il bat Waldeck à Fleurus 420. *a.* & *suiv.* Il bat un corps d'Alliez près de Leuse. 421. *b* Il gagne la Bataille de Steenkerk. 323. *a.* & *suiv.* Il gagne celle de Neerwinde. 425. *a.* & *suiv.*

M.

*Malaga*. Combat naval entre les Flottes des Alliez, & de la France. 450. & *suiv.*

*Malines*. Barbares violences des Espagnols dans cette ville. I. 32. *a.* Prise par les Espagnols. 84. *a.* Reprise par les Etats. 87. *b*

*Malo* (S.) bombardé par la Flotte alliée. III. 429. *a*

*Malplaquet* (Bataille de) gagnée par les Alliez. III. 461. *b*

*Malte*, satisfaction que les Etats donnent à cet Ordre pour les Commanderies dans leurs Provinces. III. 49. *a* Utrecht refuse de la donner. 70. *b* La France presse de nouveau les Etats de rendre les Commanderies à cet Ordre. 201. *a. b*

*Mansvelds* (Le Comte Pierre Ernest de) ne peut arrêter les mutineries des Soldats Espagnols I. 52. *b.* Par quelle nouvelle invention il prend Wachtendonk. 147. *a.* Il fait la fonction de Gouverneur pendant l'absence de Farnese. 151. *b.* Le Roi d'Espagne l'y confirme. 157. *a.* Sa cruelle Ordonnance. 158. *a.* Ne peut faire lever le siége de Gertruydenberg. 159. *b*

*Mansvelds* (Le Comte Charles de) Fils d'Ernest, prend quelques Places pour les Espagnols. I. 148. *a.* Voulant reprendre Breda, il en est detourné par une diversion que Maurice fait. 150. *b* Il commande les Troupes Espagnoles pendant l'absence de Farnese. 151 *b.* Il meurt en Hongrie. 167. *a*

*Mansvelds* (Le Comte de) enrolt au service de la Puissance qui lui offroit le plus d'argent. II. 79. *b.* Les Etats le gagnent. *ibid.* Son combat desavantageux contre les Espagnols. 80 *a.* Il est payé & se retire. 80. *b.* 81. *a.* Il revient avec des Troupes. 101. *a*

*Mansvelds* (Un Comte de) autre que le précedent, invente devant Breda l'art de jetter des bombes. II. 94. *b*

# TABLE


*Marche en Famine*, l'Edit perpetuel s'y conclut; quels en furent les Articles. 56. *b*

*Marguerite* Ducheſſe de Parme, Gouvernante des Païs-Bas. I. 4 *a. & ſuiv.* Sa Réponſe à la Requête des Confédérez. 8. *b.* Elle publie une Ordonnance contre les Proteſtans. 10. *a* Se relâche un peu. 10 *b.* Elle leve des Troupes. 11. *b.* Exécutions qu'elle fait faire. 12. *a.* Entre avec des Troupes dans Anvers. 13. *a.* Se retire des Païs-Bas. 15. *b*

*Marguerite de Valois*, Reine de Navarre; motif de ſon voyage dans les Païs-Bas. I 60. *a*

*Marguerite d'Autriche*, fille de l'Archiduc Charles, promiſe à Philippe III. I. 189 *b*

*Mariana* (Jean) Jeſuite Eſpagnol; ſon Livre juſtifie ce que les Etats ont fait contre l'Eſpagne I. 161. *b.* Quelles ſont les matieres qu'il traite dans ſon Livre de *Inſtitutione Regis*. III. 64. *& ſuiv.*

*Marie de Medicis*, Mere de Louis XIII. Honneurs qu'on lui fait en Hollande. II. 181. *a*

*Marie Stuart*, Fille de Charles I. ſe marie avec Guillaume de Naſſau. II. 204 *b*

*Marie Stuart*, Fille du Duc d'York, épouſe Guillaume III. Prince d'Orange. III. 384 Sa mort. 427. *b*

*Mark* (Comte de la). Voyez *Lumey*.

*Marlborough* (Le Duc de) prend Bonn. III. 438. *b* Ses raiſons pour attaquer les Lignes ne ſont pas goutées. 441. *a. b.* Il marche au ſecours de l'Empire. 444 *a.* Il force & bat les Bavarois à Schellenberg. 444. *b.* Il fait ſaccager la Baviére. 445 *b.* Il bat les François à Hochſtet. 446. *a. & ſuiv.* L'Empereur le fait Prince de l'Empire. 450. Il gagne la Bataille de Ramilly. 452. *b. & ſuiv.* Suites de la Victoire. 453. *a.* La Reine Anne n'a plus tant d'égards pour lui. 453. *b.* Il gagne la Bataille d'Oudenarde. 454. *a. & ſuiv.* & de Malplaquet. 461. *b.* Il prend Douai. 462. *a.* Son credit près de la Reine ſombe tout à fait 462. *b*

*Maroux*. Voyez *Aldegonde*.

*Maroc* (L'Empereur de) propoſe un Commerce entre ſes Sujets & ceux des Etats. I. 261. *a*

*Martinius* (Matthias), ſon jugement du Synode de Dordrecht. II. 40 *b*

*Maſtricht* pillé par les Eſpagnols. I. 54. *a.* Aſſiegé par le Duc de Parme, & ſaccagé. 83. *a. b.*

*Maſtricht* aſſiegé par Frideric Henri II. 140. *b. & ſuiv.* Il capitule. 142. *a.* Aitone Général Eſpagnol eſt obligé d'en abandonner le ſiége. 148. *b.* Entrepriſe des Eſpagnols ſur cette Ville comment découverte. 177. *a*

*Maſtricht*, aſſiegé & pris par Louis XIV. III. 334. *b. & ſuiv.*

*Matthias* (L'Archidac) ſurprend les Etats par ſon arrivée dans les Païs-Bas, mais le Prince d'Orange le favoriſe. I. 63. *a.* & va à ſa rencontre. 64. *b.* Sous quelles conditions on lui donne la Charge de Gouverneur Général. 65. *b.* En cette qualité il fait ſon entrée à Bruxelles 66. *b.* Il accorde aux Reformez l'Exercice de leur Religion. 70. *b.* Les Etats, malgré qu'il ne leur fut d'aucun ſecours, le font payer de ſa penſion. 89. *a*

*Maurice* (Le Comte) Fils de Guillaume I. eſt fait Gouverneur de Hollande & de Zelande. I. 111. *a.* & Capitaine & Amiral Général. 124. *a.* & Gouverneur Général pendant l'abſence de Leiceſtre. 132. *a.* Il obtient le Marquiſat de Bergop-Zoom. 145. *b.* Pour brider Nimegue il éleve le Fort de Knotzembourg. 151. *a.* Il prend par ruſe le Fort de Zutphen & puis la Ville, & Deventer. 152. *a. b.* Il prend Hulſt. 153. *b.* & Nimegue. 154 *a.* Avec quelle joye il eſt reçu à La Haye. *ibid.* Il prend Steenwyk & Coeverden. 154. *b. & ſuiv.* Beau ſiége de Gertruydemberg. 158 *b. & ſuiv.* Un Moine & un Soldat veulent le tuer. 162. *a.* Il aſſiége & prend Groningue. 162. *b.* Sa réponſe aux Propoſitions de Paix. 167. *b.* Pourquoi il abandonne le ſiége de Grol. 168. *a.* Il défait le Comte de Varax. 176. *b. & ſuiv.* Reforme qu'il fait dans l'armure des Soldats. 178. *b.* Il prend quelques Villes, *ibid.* Il prend Zevenar. 194 *b.* Il défait 5. Compagnies de Mendozza. 196 *b.* Il fait jetter 3. Ponts ſur le Wahal pour communiquer avec Bommel 197. *b.* Pourquoi il ne veut pas livrer bataille à Mendozza. *ibid.* Il ſurprend Wachtendonk. 202. *b.* & prend Crevecœur & le Fort S. André. 203. *a.* Il part pour aſſiéger Dunkerque. 205. *b.* Arrivé devant Nieuport il donne ordre à ſes vaiſſeaux de ſe retirer à Oſtende. 207. *a.* Ses diſpoſitions & ſa marche contre l'Ennemi. 208. *a.* Il gagne la Bataille de Nieuport. 209. *a. & ſuiv.* Raillerie qu'il fait à Mendozza. 211. *a.* Il leve le ſiége de Nieuport. 212. *a.* Les Comtes de Meurs & de Horne lui ſont donnez par la Veuve du Comte de Horne. 213 *b.* Il aſſiége & prend Rhimberk. 214. *a. b.* Il leve le ſiége de Bolduc. 215. *a.* Marche de ſon armée dans le Brabant 218. *b.* Ayant rebrouſſé chemin il aſſiége & prend Grave. 219. *a.* Il ſurprend & bat le Marquis della Bella devant Bolduc. 225. *a* Il aſſiége & prend l'Ecluſe. 227 *a. & ſuiv.* Il prend auparavant quelques Forts dans l'Ile de Cadſant. 227. *b.* Son deſſein ſur Anvers échoue. 231. *b.* Il envoye des troupes vers le Rhin contre les entrepriſes des Eſpagnols 232 *a* Il attaque Spinola à Mulheim ſans en tirer grand avantage 233 *b. & ſuiv.* Il eſt inferieur en troupes à Spinola 237. *a.* A l'approche de Spinola il leve le ſiége de Grol. 239. *a* Il n'eſt pas porté pour la Paix. 245. *a.* Pourquoi il déconſeille aux Etats de faire une Tréve avec l'Eſpagne. 253 *a. & ſuiv.* Les Etats reglent ſa Penſion pendant la Tréve. 258 *a.* Il prend parti dans les diſputes de Religion. 271. *b.* Quels Magiſtrats il met à Alemar. 276. *a.* Il prend la Ville de Juliers 278 *b.* Il fait agir ſa Mere pour avoir la Souveraineté des Etats 297. *b. & ſuiv.* Il ne voudroit pas paroître ſe mêler dans les Controverſes 299 *b* Son entretien avec Barneveld & Uytenbogard. 302. *a. & ſuiv.* Il ſoûtient le Miniſtre Roſeus 307. *b* Se déclare pour les Contremontrans. 312 *b* 3 3 *b.* 315. *b* Se plaint des Etats. 314 *b.* Cherche à brouiller de plus en plus les affaires. 319 *b. & ſuiv.* Il introduit bruſquement 2. Compagnies dans la Brille 324. *a.* Droit qu'il s'arroge ſur les Garniſons des Villes. 327 *a.* Il change les Magiſtrats de Nimegue, & dans quelle vûe. 329 *a. & ſuiv.* Il ſe déclare contre Barneveld. 331 *b.* Eſt choqué d'une Remontrance que les Etats lui préſentent. 336. *a. & ſuiv.* Il n'a point égard aux Privileges du Païs 338 *b* Il fait ſouvent deux Perſonnages. 339 *b.* Utrecht ne voulant pas ſe défaire de ſa Garde, 338. *b & ſuiv.* il la caſſe de ſa ſeule authorité 340 *a* Son authorité s'accroit par le congé donné aux Gardes des autres Villes. 341. *b*

*Maurice* (Le même) Il fait arrêter Barneveld & Grotius. II. 1 *a & ſuiv* Les Etats Généraux l'approuvent. 3. *a.* Il change le Magiſtrat de pluſieurs Villes. 5. *a. & ſuiv.* Piége qu'il tend à Barneveld & à la Famille. 54. *a. b.* Il herite de la Principauté d'Orange. 66. *a.* Après la Tréve il demande la Guerre plutôt que de ſe ſoumettre à l'Eſpagne. 70. *a* Il envoyn ſon Frere faire une expedition dans le Brabant. 78 *a.* Raiſon pourquoi il ne cherche pas à attaquer l'armée de Spinola 80. *b.* La gélée fait échouer un de ſes deſſeins 81. *a.* Il dépouille les Enfans de Barneveld de leurs biens. 83. *a.* Conſpiration des Barneveldi contre lui, eſt découverte & les Complices punis. 83 *a. & ſuiv.* Son deſſein de ſurprendre la Château d'Anvers échoué, il en tombe malade. 93. *a. b.* On murmure ſur ſes peu de ſuccès. 95. *a.* Il s'exprime ſouvent d'une maniére un peu groſſiére. 93 *b.* 94 Son Eloge, & ſon caractére. 97. *b. & ſuiv.* Sa mort. *ibid.*

*Maurice* de Naſſau (Le Comte) de la Branche établie en Allemagne, élu Gouverneur du Breſil. II. 165. *a.* Arrivé il y prodnit ſes Lettres. 169 *b. & ſuiv.* Ses progrès. 170 *b & ſuiv* 185. Il eſt forcé d'abonner le ſiége de S. Salvador. 186. *a. & ſuiv.* Il demande plus de Troupes; ce qu'il propoſe pour le Commerce, & reglemens de la Compagnie là-deſſus. 187. *b. & ſuiv* Il ſe brouille avec un Colonel; bonnes Loix qu'il établit 195. *b & ſuiv.* Les Eſpagnols y envoient une Flotte qui n'y peut rien exécuter de conſequence. 196 *a. & ſuiv.* Quatre combats ſur mer contre les Eſpagnols 200 *b. & ſuiv.* Il bat & diſperſe ſur terre les Ennemis. 202 *a.* Il reçoit le renfort d'une nouvelle Flotte. 202. *b.* Profits de la Compagnie 203 *b.* Voulant être rappellé on lui ordonne de profiter de la Révolution de Portugal 210. *a.* Conquête nouvelle qu'il fait dans le Breſil. 212. *a.* Etat de la Compagnie. 213. *a. b* La Tréve y eſt reçuë. 217. *a* Reglemens qu'il établit. *ibid & ſuiv.* Hoſtilitez des Portugais. 218. *a. & ſuiv.* Il eſt rapellé de ſon Gouvernement. 223. *a.* Pourquoi il eſt rapellé. 230. *a*

*Maurier* (Du) Ambaſſadeur de France, exhorte les Etats à la Tolerance. I. 327 *a b.* 331. *a.* 340. Exhorte encore les Etats à la Tolerance, & au relâchement de Barneveld. II. 15 *a. & ſuiv.* Leur réponſe. *ibid.* Il intercede en vain pour Barneveld. 56. *b.* Ses plaintes aux Etats. 77. *a*

*Maximilien* II. Empereur, intercede pour les Peuples des Païs-Bas. I. 16. *b.* Il s'intereſſe pour la Paix dans les Païs-Bas. 43. *b*

*Mazarin* (Le Cardinal) témoignage qu'il rend à la mémoire de Guillaume II. Prince d'Orange. II. 290. *a.* Sa mort. III. 17. *a*

*Medinaceli* (Le Duc de), ſa Flotte eſt defaite par les Zelandois I. 27. *a*

*Medina Sidonia* (Alonſe Perès de Guſman, Duc de) devient Amiral de la Flote invincible après la mort du Marquis de Ste Croix. I. 139. *b.* La Flotte part & après avoir un peu ſouffert arrive à la vue de Plimouth. 141. *a.* Elle eſt attaquée par l'Angloiſe. 141. *a. & ſuiv.* Autre combat 142. *b.* Attaquée de nouveau & miſe en deſordre. 143. *a* Elle s'en retourne en Eſpagne. 144. *a* Quelle perte elle avoit ſoufferte 144. *b*

*Melo* (Don Francisco de) nommé par le Cardinal Infant pour lui ſucceder dans le Gouvernement des Païs-Bas. II 200. *a.* Prend Lens & la Baſſée, & bat les François. 215. *b* Il aſſiége Rocroi. 220. *b.* Il y eſt battu *ibid. & ſuiv.* Il s'en retourne en Eſpagne. 227 *b*

*Mendozza* (François) Amiral d'Arragon, Général des Troupes

pes dans les Païs-Bas pendant l'abſence d'Albert. I. 188. a. 11 prend Orſoi, Rhimberck, & autres places ſur le Rhin. 190. a. b. Il commet mille ravages & cruautez ſur les terres de l'Empire. 192. a. & ſuiv. L'Empereur Rodolphe le ménace; il s'en mocque 193. a. Commett il ſe juſtifie & même ſe plaint à l'Aſſemblée tenue à Coblents. 193. b. & ſuiv. Il marche vers l'Ile de Bommel. 196. b. & ſuiv. Il leve le ſiége de Bommel. 198. b. Il eſt fait priſonnier à la Bataille de Nieuport. 209. b. Eſt raillé par Maurice. 211 a. Sous quelles conditions il eſt relâché. 213. b. Témoignage qu'il rend des Membres de la République. 217. b. Il retourne en Eſpagne. 220. a

*Aleppel* (Jean) Vice-Amiral de la Nord-Hollande, envoié dans le Sund II. 424. a

*Meurs*, ce Comté donné au Prince Maurice. I. 213. b

*Alcibellen* (Le Capitaine Jacob) enleve un gros Vaiſſeau, à la vuë d'Anvers. I. 213. a

*Middelburg* eſt bloqué par les Zelandois. I. 36. b. & ſe rend. 39. b

*Minorque* & Port Mahon, pris par les Anglois. III. 453. b

*Moerbergue* (Le Sr. de), ſa Femme demande ſa grace aux Etats & l'obtient. II. 60. a

*Molle*. (Combat Naval près du Cap) où les Hollandois ont de l'avantage ſur les Eſpagnols. II. 82. b

*Monsade* (François de). Voyez *Aitone* &c.

*Monsagon* (Chriſtofle), qui étoit pour les Eſpagnols, degage la Ville de Tergoes. I. 27. b. Il ſe rend maître de l'Ile de Finart. 46 b. Prend Zirickzée. 49. a. Ses Soldats ſe mutinent. 52. b. & l'arrêtent. 53. a. Il fait lever à Maurice le ſiége de Grol. 168. a. Sa mort. 168. b

*Monk* (George) Amiral Anglois, rude combat entre lui & Tromp. II. 333. a. & ſuiv. Autre combat ſur les côtes de Hollande. 334. b. & ſuiv.

*Monk* (Chriſtofle) Duc d'Albemarle, Amiral d'Angleterre. III. 537. b. Ses quatre combats contre la Flotte des Etats. 539. a. & ſuiv. Nouveau Combat, ou il bat les Hollandois. 549. a. & ſuiv. Il brule une Flotte Marchande à Vlieland. 551. b

*Monmouth* (Le Duc de) fils naturel de Charles II. eſt pris & décapité. III. 401. b. & ſuiv.

*Mons* eſt ſurpris par Louis de Naſſau. I. 28. a. Le Duc d'Albe aſſiége la Ville 25. b

*Monthas* (Le Comte de) Gendre de Hugue Grotius, Gouverneur de Nimegue, merite d'être arrêté par le Prince d'Orange, il ſe ſauve de Priſon; on ne peut ſe fier ſur ſes Mémoires. III. 274. a. & ſuiv.

*Mont-Caſſel*. Voyez *Caſſel* (Bataille de)

*Montecuculi* . . . amene aux Eſpagnols un renfort de Troupes Imperiales. II. 123. a Amerſort ſe rend à lui. 124. b

*Montecuculi*, Général de l'Empereur marche pour faire diverſion en faveur des Hollandois. III. 319. b. Il détourne l'Electeur de Brandebourg d'aller ſecourir les Etats. 320. b & ſuiv.

*Monterey* (Le Comte de) eſt nommé Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols. III. 254. b. Il ſe déclare contre la France pour les Etats. 337. a

*Montigny* (Jean de) Deputé à Madrid par les Confederez. I. 9. a. Chef des Wallons Mécontens. 74. b

*Mooſté* (Bataille de) ou Louis de Naſſau eſt défait & tué par les Eſpagnols. I. 40. a

*Mora* (Chriſtophle de) Marquis de Caſtel-Rodrigo, fort eſtimé par Philippe II. I. 156. b. 168. a

*Mulheim*. (Combat à) entre Maurice & Spinola. I. 233 b. & ſuiv.

*Muller*, Fontan de Weſel, contribue à la priſe de Weſel, par les Hollandois. II. 125. b

*Munſter*. La Paix s'y négocie; les Etats voulant y envoyer des Ambaſſadeurs, Articles qu'on y devoit propoſer. II. 212. a. Inſtructions données à leurs Ambaſſadeurs. 238 b. Plenipotentiaires nommez. 245. b. Articles convenus ſans l'intervention de perſonne. 248. a. Comment leurs Ambaſſadeurs y ſont reçus. 249. a. & ſuiv. Négociations de Paix. 250. b. & ſuiv. La Paix y eſt ſignée. 257. a. & ſuiv. Articles. *ibid.*

*Munſter* (L'Evêque de). Voyez *Galen* &c.

*Muys van Holy*. Voyez *Holy* &c.

N.

*Namur*, pris par Louis XIV. III. 422. b. & ſuiv. Repris par le Roi Guillaume III. 428. a. & ſuiv.

*Narden*, cruautez que les Eſpagnols y commettent. I. 33. a

*Narden* pris par les François. III. 277. a. Repris par le Prince d'Orange. 335. b

*Naſſau-Orange*. Ce que les Etats accordent aux Princes de cette Maiſon lors de la Trêve. I. 258. a

*Naſſau* (Philippe Guillaume de) Prince d'Orange, fils aîné de Guillaume I. eſt envoyé en Eſpagne. I. 12. b. Arrivé d'Eſpagne en Italie, les Etats lui écrivent. 172. a. Il prend poſſeſſion de la Principauté d'Orange 199. b. Il profite beaucoup par la Trêve. 258. a

*Naſſau* (Jean de) Frere du Prince d'Orange devient Gouverneur de la Gueldre. I. 70. b. Retourne en Allemagne 78. b

*Naſſau* (Le Comte Philippe de) pille la Province de Luxembourg. I. 158. b

*Naſſau* (Guillaume Louis de), loué. I. 95. b. Eſt fait Gouverneur de Friſe. 111. b. Il épouſe la Sœur du Comte Maurice. 137. a. Il remporte quelques avantages ſur les Eſpagnols près de Groningue. 149 a. Autres avantages. 162 b. Groningue le prend pour ſon Gouverneur. 163 a. Il la réduit à payer ſa Taxe aux Etats. 203. b

*Naſſau* (Guillaume de) Gouverneur de Friſe, ſes raiſons pour ne pas attaquer Dunkerque. I. 205. a. Loué 211. a. Il ſe défend bien dans l'Ile de Cadſant, & oblige Spinola de ſe retirer. 228. b

*Naſſau* (Frederic Henri de) Conſeiller d'Etat & Géneral de la Cavalerie, va en Ambaſſade en Angleterre. I. 223. a. Eſt fait Gouverneur de l'Ecluſe & des Forts des environs. 229 a. Il manque de battre un Corps de Spinola. 233. b. & ſuiv.

*Naſſau* (Jean de) Frere de Guillaume I. & Pere de Guillaume de Naſſau, Gouverneur de Friſe, &c. Sa mort. I. 242. a

*Naſſau* (Louis de) Lieutenant Général de la Cavalerie, ſe diſtingue à la Bataille de Nieuport. I. 209 b. Sa courſe & ſon expedition dans le Luxembourg. 220. b

*Naſſau* (Erneſt de) eſt battu près de Leſſingue par l'Archiduc. I. 207. a

*Naſſau* (Juſtin de) Gouverneur de Breda. II. 90. b. Prend ſes meſures pour ſoûtenir un ſiége contre les Eſpagnols. 91. a. Son opiniâtreté à ſoûtenir le ſiége 102 b. Il capitule. 103. a

*Naſſau-Sarbruck* (Le Prince de) aſſiége & prend Keyſerswert. III. 437. a. b

*Neerwinde* (Bataille de) gagnée par le Duc de Luxembourg. III. 425. a. & ſuiv.

*Nes* (van) Lieutenant Amiral, ſon courage & ſa fermeté, dans un combat contre les Anglois. III. 149 b. Il commande la Flotte pendant la maladie de Ruiter. 161. a Son expedition dans la Tamiſe. 196. b. & ſuiv.

*Neufville*, Brave Capitaine François, ne peut empêcher la priſe de Bommené ou il commandoit pour les Etats. I. 48. a

*Nevea* (Le P. Jean) employé par l'Eſpagne à négocier une Trêve ou une Paix avec les Etats. I. 243. b. & ſuiv.

*Nieuport*, (Bataille de) gagnée par Maurice I. 209. a. & ſuiv. Velaſco renforce la garniſon de cette Ville. 212. a. Maurice en leve le ſiege. *ibid.*

*Nimegue*, cette Ville eſt bridée par le Comte Maurice. I. 151. a. Il aſſiége & prend la Ville. 154. a

*Nimegue*, choiſi pour y traiter de la Paix. III. 366. b. Les Négociations s'entament. 370. a & ſuiv. 377. a. & ſuiv. 385. a. & ſuiv. Paix conclue entre la France & les Etats. 394. a. & les autres Alliez. *ibid.* & ſuiv.

*Noircarme* (Jean de) Baron de Selle, Envoyé de Philippe dans les Païs-Bas, ne peut rien gagner ſur les Etats. I. 69. b

*Noot* (Van der) ſuccede à Dorp pour Commandant d'Oſtende. I. 225. b

*Nort-Hollande*, ce qui s'y paſſe tant pour Leiceſtre, que pour Maurice. I. 137. a

*Noué*. Voyez *La Noué*.

*Nyhourg*, Ville dans l'Ile de Funen, priſe par les Danois & les Hollandois, & les Suédois battus. 414. b. & ſuiv.

O.

*Odyk* (Guillaume de Naſſau Sr. d') Le Prince d'Orange le fait ſon Deputé en Zelande, pour repreſenter le premier Noble. III. 242. b

*Oldenbarneveld*. Voyez *Barneveld* (Jean).

*Olinde* dans le Breſil priſe par les Hollandois. II. 130. a. & ſuiv. 137 a. Ils l'abandonnent, après un combat naval avec la Flotte Eſpagnole. 138 a

*Oliva* (Paix d') entre la Suede & la Pologne. III. 1 b

*Omer* (St) aſſiegé par la Maréchal de Châtillon. II. 178. a. Le ſiége eſt abandonné. 180. b

*Omer* (Bataille de St.) ou de Caſſel, perduë par le Prince d'Orange Guillaume III. III. 82. a. b

*Omlandes* (Les) & Groningue renouvellent leur vieille querelle. I. 71. b

*Opdam* (Jaques de Waſſenar, Seigneur d') à quelles conditions il accepte la charge de Lieutenant Amiral. II. 337. a. Il eſt envoyé dans le Sund. 357. a. 367. b. Eſt envoyé contre le Portugal 386. a. & ſuiv. Eſt envoyé avec une Flotte au ſecours du Danemare. 397. b. Il bat les Suedois devant Coppenhague. 398. b. Il les bat encore. 406. a. A combien ſa Flotte s'accroit 407. b. Le plus beau de la ſaiſon ſe paſſe ſans rien faire, étant amuſé par le Roi de Suede. 411. a. & ſuiv. Il s'en retourne en Hollande 414 a

*Opdam* (Waſſenar &c.) Le même. Il prend une Flotte marchande Angloiſe. III. 73. a. Il eſt battu & il faute en l'air. 73. b. Qu'eſt-ce qui peut avoir cauſé cette défaite. 79. a

*Opdam* (Le Baron d') Géneral Hollandois, ſa retraite d'Ekeren. III. 439. a. b. & ſuiv.

# TABLE


*Oquendo* (Don Antonio d') part de la Corogne avec la Flotte d'Eſpagnole. II. 192. *b. & ſuiv.* Elle eſt battue deux fois dans la Manche par Tromp. 192. *a. & ſuiv.*

*Orange* (La Principauté d') ſous quel prétexte Louis XIV. s'en ſaiſit. III. 15. *a. & ſuiv.*

*Orange* (Naſſau-) Voyez *Naſſau-Orange.*

*Orange* (Philippe Guillaume de Naſſau, Prince d'). Voyez *Naſſau* (Philippe Guillaume de).

*Oſtende.* Commencement de ce ſiége par l'Archiduc Albert I. 214. *b. & ſuiv.* On y renouvelle la Garniſon. 217. *a* Renouvellée encore. 225. *b.* La Ville capitule & ſe rend. 229. *b. & ſuiv.* Voyez *Spinola.*

*Oudenarde.* (Bataille d') Gagnée par les Alliez, contre les François. III. 454. *a. & ſuiv.*

*Overyſſel* déclare le Comte de Rennenberg ſon Gouverneur. I. 72. *a*

*Owerkerk* (Le Général) empêche le bombardement de Maſtricht. III. 438. *b*

P.

*Paceco*, Capitaine Eſpagnol, eſt condamné par Treſtong à être pendu. I. 26. *b*

*Pain & Vin* (Moïſe) Colonel, abandonne ſon poſte de Nieuwerbruggen. III. 318. *a.* Le Prince d'Orange le condamne à perdre la tête. 330. *a*

*Pais-Bas.* Troubles de Religion. I. *b.* 2. Les Nobles s'oppoſent à l'Inquiſition. 7. *b. & ſuiv.* Les Aſſemblées Proteſtantes y croiſſent. 9 *b.* La Nobleſſe ſe diviſe. 11. *b.* & cettepremiére émute de Religion finit. 12. *a.* Grande inoudation dans les Provinces maritimes. 23. *a* Voyez *Provinces-Unies.*

*Paix de la Religion* acceptée par la plus part des Provinces des Pais-Bas, cauſe des deſordres. I. 73. *b. & ſuiv.*

*Palatinat*, les Etats y envoient des Troupes pour la conſervation contre la Maiſon d'Autriche. II. 68. *a.* L'Electeur ſe refugie en Hollande. 73. *b*

*Papenheim*, General de l'Empereur, ſe joint aux Eſpagnols pour faire lever le ſiége de Maſtricht. II. 141. *a. b.* Friderie Henri le repouſſe vertement. 142. *a*

*Parker* (Samuel) Hiſtorien Anglois, ſon emportement & ſon impudence au ſujet des Etats III. 270. *a. b.*

*Parme* (Alexandre Farneſe Prince de). Voyez *Farneſe.*

*Parme* (La Ducheſſe de) étant venuë dans les Pais-Bas, ſon Fils Farneſe en à de la jalouſie. I. 88. *a*

*Pater*, Amiral Hollandois, tué devant Oſtende dans un combat naval. II. 137. *b*

*Paw* (Adrien) en devenant Penſionaire de Hollande après Cats, précautions qu'il prend. II. 303 *a.* Sa mort. 330 *a*

*Peckius* (Pierre) Chancelier de Brabant eſt envoyé par l'Archiduc à la Haye, pour faire des propoſitions de ſoumiſſion à l'Eſpagne; ce qui n'eſt d'aucun fruit. II. 69 *a. & ſuiv.*

*Pernambouc.* Voyez *Olinde & Breſil.*

*Philippe* II. Roi d'Eſpagne. Son caractére. I. 2. *b.* Il fait mal de quiter les Pais-Bas, & d'aller en Eſpagne. 4. *a. b.* Il fait publier le Concile de Trente dans les Pais-Bas. 6. *a.* Il ne donne point de ſatisfaction aux Confederez des Pais-Bas. 9. 10. *a.* Combien il s'endette dans la guerre des Pais-Bas. 49 *a.* Fait abolir le dixiéme denier. 53. *a.* Ses nouvelles propoſitions rejettées. 69 *b.* Les Etats le déclarent déchu de tous ſes droits ſur les Païs-Bas 92. *a. & ſuiv.* Ses ſujets de mécontentement contre Elifabeth. 138. *b.* Il prepare une Flotte contre l'Angletetre. *ibid.* Forces de cette Flotte. 139. *a.* Voyez *Medina Sidonia.* Son indifference à l'ouie de la défaite de ſa Flotte. 144. *a.* Il ſoûtient la Ligue en France· ce qui fait reſpirer les Provinces-Unies. 149 *b.* 152. *a.* Diſpoſitions qu'il fait dans les Pais-Bas après la mort de Farneſe. 157. *a.* Armées qu'il a ſur pied. 169. *a.* Voulant ſe vanger de l'expédition des Anglois ſur Cadis, la flotte eſt diſſipée par la Tempête. 176. *b.* Combien il s'étoit endetté par la Guerre. 177. *b.* Il équippe une nouvelle Flotte contre l'Angleterre. 179. *a.* La Tempête la diſſipe 180. *b.* Las de la Guerre, il veut entrer dans des Négociations de Paix avec les Etats, qui les rejettent. 181. *a.* Henri IV. n'en fait pas de même. 182. *a. b.* Son embarras ſur la dot qu'il donneroit à ſa fille Iſabelle en la mariant avec l'Archiduc Albert. 181. *b.* 186. *a. & ſuiv.* Articles du Contract de ce Mariage 187. *a.* Sa maladie & ſa mort. 188. *a. & ſuiv.* Son Caractere. 189. *a*

*Philippe* III. Roi d'Eſpagne, épouſe Marguerite d'Autriche. I. 159. *b* Il permet que les Hollandois negocient en Eſpagne, mais les Etats le defendent 240. *a.* Il ſonge à faire une Tréve ou une Paix avec les Etats 242. *a.* Sa mort. II. 70. *b*

*Philippe* IV. Roi d'Eſpagne, combien il s'étoit endetté dans la guerre contre les Hollandois II. 159. *a.* 110. *b.* Sa Flotte eſt battue par les Anglois. 110. *b.* De quels moyens il ſe ſert pour avoir de l'argent. 147. *a.* Il épouſe Marie d'Autriche. 275. *a.* Sa mort. III. 99. *b*

*Philippe* V. Duc d'Anjou, devient Roi d'Eſpagne. III. 431. *a*

*Philippe* de Naſſau, fils aîné de Guillaume I. Voyez *Naſſau* (Philippe &c).

*Pieolomini* (Le Général) fait lever aux Hollandois le ſiége de Louvain. II. 156 *a.* Ses Croates font des ravages, & l'on court ſur eux. 157. *b.* Il prend quelques places ſur les frontiéres de la Picardie. 163. *b*

*Pirenées* (Paix des) entre la France & l'Eſpagne. III. 13. *b*

*Polyander* (Jean) appellé Profeſſeur à Leide. I. 291. *a*

*Portland* (Le Comte de) Favori du Prince d'Orange, envoyé en Angleterre, pour ſonder le Roi, ſi ſa venuë y ſeroit agréable. III. 383. *b*

*Portocarrero* (Hernand Teglio), par quelle ruſe il ſurprend Amiens. I. 177 *a*

*Portugal* (Le) ſecouë le joug des Caſtillans. II. 206. *a*

*Portugal* Sa convention avec les Etats pour le payement de Sel à Setuval. III. 244. *b & ſuiv.* Voyez *Jean IV.*

*Prédeſtination.* Grande Controverſe ſur ce Dogme en Hollande. Voyez *Reformez*, *Remontrans*, & *Contreremontrans.*

*Preuil* (S.) Gouverneur d'Arras, pourquoi decapité par les François. II. 208. *a*

*Proteſtans* des Païs-Bas préſentent une Requête à Matthias pour ſe diſculper. I. 73. *g.* Ce qui produit une Paix de Religion. *ibid.*

*Proteſtantes* (Troupes), leur grand nombre dans les Païs-Bas donne de la méfiance aux Catholiques. I. 73. *a*

*Provinces-Unies.* Naiſſance de leur République. I. 1. Quand reconnuës libres. 2. *a.* Archevêchez & Evêchez établis. 2. *b.* 4. *b.* Articles de l'Alliance qui a été le fondement de la République. 79. *b. & ſuiv.* Les Etats offrent la ſouveraineté à Eliſabeth. 85. *b.* Sentiment là-deſſus du Prince d'Orange. *ibid. & ſuiv.* A quelles conditions ils offrent la Souveraineté au Duc d'Alençon. 88. *b.* 90. *a.* Leur Edit pour déclarer Philippe déchu de tous ſes droits ſur les Païs-Bas. 92. *a. & ſuiv.* Envoient une Ambaſſade ſolemuelle au Roi de France, qui n'eſt d'aucun fruit. 116. *b.* & une autre à Eliſabeth; Traité fait avec elle. 121. *b. & ſuiv.* Ils aſſiſtent Henri IV. 149. *b.* Font ceſſer la cruauté des Eſpagnols en ne leur faiſant auſſi aucun quartier. 158. *a.* Ils font en vain chercher un chemin par le Nord pour le commerce aux Indes Orientales. 169. *b.* Une Societé de Marchands réuſſit mieux, par la route du midi *ibid.* Nombre de vaiſſeaux des Etats en ce tems-là. 170 *a.* Leurs Vaiſſeaux négocient même avec les Eſpagnols. 175. *b.* Flotte chargée de bled, envoyée en Italie. 171. *a.* Font une Alliance avec Henri IV. 174. *b.* Vaiſſeaux Hollandois joints à la Flotte Angloiſe envoyée contre l'Eſpagne. 175. *a.* S'aiment de la louange. 176. *b.* Groſſes ſommes qu'ils contribuent pour leurs Troupes. 176. *a.* Accordent encore des vaiſſeaux à Eliſabeth pour une nouvelle expedition. 179. *a.* Nouvelle tentative pour paſſer à la Chine par la Mer du Nord. 180. *b.* Refuſent d'entrer dans des négociations de Paix avec Philippe. 181. *a.* On dit en Angleterre des choſes odieuſes contre les Etats. 184. *b. & ſuiv.* Nonobſtant cela Elizabeth renouvelle l'Alliance de 1585. 186. *a.* La Compagnie des Indes Orientales ſe fortifie de plus en plus. 191. *a. & ſuiv.* Les Etats impoſent de nouvelles taxes pour avoir de l'argent. 195. *a.* Oppoſent une déclaration vigoureuſe contre celle du Cardinal André. 195. *a.* Beau Reglement qu'ils font pour la Milice & pour leur armes. 196. *a.* Reçoivent fort à propos une ſomme de Henri IV. 200. *a.* Font une reduction de Troupes. 200. *b.* Equipent une Flotte pour troubler le Commerce des Eſpagnols. 201. *a.* Courage des Etats pour aſſiéger Dunkerque & livrer Bataille. 205. *a.* Leur réponſe à de nouvelles Propoſitions de Paix. 212. *a.* Nombre de leurs vaiſſeaux pour le Commerce 216. *b.* Envoient l'Amiral Hautain contre la Flotte Eſpagnole, & il la bat dans la Manche. 234 *b. & ſuiv.* Augmentation des Frais de la Guerre. 236. *a.* Arment ſur mer pour troubler le Commerce des Eſpagnols. 239. *b. & ſuiv.* Ils défendent à leurs Sujets de négocier en Eſpagne. 240. *a.* Font ſonger Philippe à une Tréve ou Paix. 242. *a.* Leur réponſe aux Propoſitions. *ibid. & ſuiv.* Il ſe fait une ſuſpenſion d'armes. 244. *b.* La ſirme de la Ratification de Philippe rejettée par les Etats. 245. *b.* Leur vive réponſe ſur une nouvelle forme de Ratificatinn. 246. *a.* Les plaintes de l'Empereur ſur cette Négociation. *ibid. & ſuiv.* Leur Amiral Heemskerk bat la Flotte Eſpagnole devant Gibraltar. 247. *a. & ſuiv.* On entame la Négociation à la Haye. 249. *a. & ſuiv.* On propoſe une Tréve de 7. ans 252. *b. & ſuiv.* La France & l'Angleterre inſiſtent qu'elle ſe faſſe. 255. *a. & ſuiv.* Une Tréve de 12. ans ſe conclut à Anvers. 257. *a. & ſuiv.* Ce que les Etats accordent aux differens Princes de Naſſau-Orange. 258. *a.* Querelles de Religion dans les Provinces-Unies. Voyez *Reformez & Remontrans.* Les Etats conſentent à la convocation d'un Synode. 267. *b.* Ils propoſent auparavant que les Miniſtres répondent à 8 Queſtions. 268 *a.* Ils mandent Arminius à la Haye pour s'expliquer à eux de bouche. 272. *a.* Auſſi-bien que Gomarus. 272. *b.* La Claſſe d'Alemar reſiſte à la volonté des Etats. 274. *a* 276. *a.* Les Etats ſont comparoître devant eux Arminius & Gomarus aſſiſtez chacun de 4 Miniſtres.

tres. 274. *b & ſuiv.* Les Etats envoient des Ambaſſadeurs à Henri IV. 276. *b.* Ils ſe mêlent dans la Conteſtation des Pais de Cleves & de Juliers pour la ſucceſſion. 276. *b. & ſuiv.* Ambaſſade envoiée en Angleterre. 279. *a.* Leur Puiſſance Souveraine dans les choſes ſacrées conteſtée par quelques Miniſtres 282. *b. & ſuiv.* Ceux qui ſont pour Arminius leur préſentent une *Remontrance*. 282. *a. & ſuiv.* Les Etats employez pour Mediateurs entre la Suede & le Danemare. 285. *a* Ils font un Traité avec le Grand Seigneur. 286. *a.* Conference ſur la Religion à la Haye. 286. *a & ſuiv.* Autre 291. *a. & ſuiv.* Le Roi d'Angleterre écrit aux Etats pour la Tolerance. 292. *a.* Liberalité de ce Roi envers les Etats. 293. *b.* Leur Ordonnance pour calmer les Eſprits ſur les differens de Religion. 295. *a. & ſuiv.* Ils s'accordent avec le Roi Jaques, le payent, & retirent les Villes qu'il avoit en gage. 299. *a.* Ils ſont mécontens du Schiſme qui ſe forme à la Haye 300. *a. & ſuiv.* Réſolution qu'ils prennent là-deſſus. 303. *a.* Envoient pour le même ſujet une Députation à Amſterdam. 303. *b. & ſuiv.* Les Etats diſcutent ſur la Tolerance en fait de Religion. 308. *b. & ſuiv.* Ils ſont diffamez par des Libelles. 311. *a.* Reçoivent une Lettre de Jaques I. 318 *b.* Leur précaution pour prevenir les émutes. 319. *a.* Réſolutions qui ſe prennent ſur la tenuë d'un Synode. 320 *a. & ſuiv.* Raiſons pour & contre la tenue d'un Synode *ibid* 324 *b. & ſuiv.* Sont choquez d'un diſcours de l'Ambaſſadeur d'Angleterre 326 *a. & ſuiv.* Remontrance des Etats à Mauriee, qui en eſt fort choqué. 336 *a. & ſuiv.* Le ſujet de la tenue d'un Synode, remis ſur le tapis. 337. *a & ſuiv.* 341. *b.* Font congedier les Gardes de quelques Villes. 341. *b*

*Provinces-Unies.* Réponſe des Etats à la Harangue de du Maurier, au ſujet de la Tolerance & de Barneveld. II. 16. *a. & ſuiv.* Font une Alliance avec la Republ. de Veniſe. 67. *a.* Leur Trêve avec l'Eſpagne finit. 69 *a.* Ce qu'ils répondent à l'Ambaſſadeur de l'Archiduc. 69. *b. & ſuiv.* Traitez qu'ils ſont avec les Princes du Nord. 74 *a.* La Guerre contre l'Eſpagne ſe déclare. 75. *b.* L'amitié de Louis XIII. ſe refroidit un peu à leur égard. 77. *a.* Queſtion; s'il s'eſt fait ſur terre de plus belles actions que ſur mer. 82 *a.* Nouveaux avantages par mer. 82. *b.* Font des Traitez avantageux avec la France & l'Angleterre 89. *a.* Facheux démêlé entre leur Compagnie des Indes-Orientales & celle d'Angleterre. *ibid. & ſuiv.* Leur eſcadre ſe joint aux François contre la Rochelle. 105. *a.* Laquelle eſt attaquée par Soubiſe. 105. *b.* La conduite des Etats juſtifiée. 106. *a.* Ils font une Ligue avec Charles I. Roi d'Angleterre. *ibid.* Autre Ligue ou le Danemark entre. 106. *b.* Combien toutes les diverſes Compagnies de Commerce ſe fortifient, & ſont fatales aux Eſpagnols. 117. *a. b.* L'Angleterre travaille en vain à les détourner de donner à la France du ſecours contre les Rochelois. 117. *b.* Les Eſpagnols leur propoſent une Trêve de 34. ans, qui eſt rejettée. 127. *a.* Renouvellement de l'Alliance avec Louis XIII. 130. *a. b.* Il abelle envoie aux Etats des Deputez pour negocier, ce qui n'eſt d'aucun fruit. 143. *a & ſuiv.* Articles de l'Alliance ſuſdite avec la France. 150. *b. & ſuiv.* Elle eſt ſignée. 153. *b.* Propoſitions de Trêve que les Eſpagnols leur font. 158. *b. & ſuiv.* Ce qui déplait à la France. 159. *a.* 160. *a.* Nouvelles Négociations de Paix avec les Etats. 163. *a.* Nouveau Traité avec la France. 164 *b.* Leurs Titres. 166. *a.* Tempête effroiable qui ſe fait auſſi ſentir ailleurs. 197. *b.* Font une Alliance avec Chriſtine pour maintenir le Commerce dans la Mer Baltique 198. *a.* Nouveau Traité avec la France. 204. *a.* Le Roi de Portugal, après avoir ſecoué le joug des Caſtillans, fait une Trêve avec les Etats. 206. *a.* Ils font un Traité avec le Danemare 208. *b.* Ils craignent les Conquêtes de la France ſur les Pais-Bas Eſpagnols. 208. *b. & ſuiv.* Nouveau Traité avec Louis XIII. 214. *a.* Refuſent d'aſſiſter Charles I. contre ſon Parlement. 216. *a. b.* Articles qu'on devoit propoſer à Munſter ou la Paix ſe négocioit. 222. *a.* Inſtructions données pour les Députez aux Etats, pour le Penſionnaire, &c. 223. *b.* Leur réponſe aux demandes de la France ſur la liberté des Cathol. Romains. 228. *a.* Ils tâchent d'accommoder Charles I. avec ſon Parlement. 229. *a.* Ils ſe plaignent du Parlement Anglois. 229. *b.* Ils arment contre le Danemare, ce qui déplait à la France. 234 *a.* Paix concluë avec le Danemare. 238 *a.* Inſtructions qu'ils donnent à leurs Ambaſſadeurs allant à Munſter. 238 *b.* Ils ſont allarmez par le projet de mariage de Louis XIV. avec l'Infante. 244. *b.* 246 *a* Plenipotentiaires qu'ils envoient à Munſter. 245. *b.* Ils conviennent à part de quelques Articles avec les Eſpagnols. 248. *a.* Reception de leurs Ambaſſadeurs à Munſter. 249. *a. & ſuiv.* Négociations entamées 250. *b & ſuiv.* La Paix eſt ſignée après une guerre de 80. ans 257. *a. & ſuiv* Articles de cette Paix *ibid.* Difficultez à executer pluſieurs Articles. 263. *a. & ſuiv.* Ils ne ménagent pas aſſez Cromwel & le Parlement d'Angleterre. 272. *a. b.* Alliance avec le Danemare, 273. *b. & ſuiv.* Différens des Provinces ſur les Impôts 275. *b. & ſuiv.* Reformé des Troupes 276 *a & ſuiv.* Ils ſe plaignent de la Province de Hollande. 278. *a. & ſuiv.* La Grande aſſemblée des Etats tenuë à la Haye après la mort de Guillaume II. 293. *b. & ſuiv.* Deliberations & réſolutions qui y ſont faites. *ibid.* Medaille frappée à cette occaſion. 311 *b.* Les Etats ſe plaignent des Pyrateries des François. 307. *a. b.* Cromwel leur envoie une Ambaſſade. 307. *b & ſuiv.* Articles que ces Ambaſſadeurs propoſent. 311. *b.* Ils ſe retirent ſans rien faire. 312. *b & ſuiv.* Les Etats envoient une Ambaſſade à Londres. 314. *a. & ſuiv.* L'Amiral Tromp combat les Anglois. 315. *b. & ſuiv.* Les Ambaſſadeurs s'en retournent n'aiant pu rien faire. 320 *b.* Cromwel leur déclare la guerre. 321. *b.* De Ruiter bat Aiſcue Amiral Anglois. 322. *b.* Autres combats. 324. *a b.* Tout que les Etats prennent pour faire rompre le Danemare avec l'Angleterre. 326. *b.* Trois combats livrez contre les Anglois. 324. *b. & ſuiv.* Victoire dans la Mediterranée. 331. *b* Combat naval près de Nieuport. 333 *a. & ſuiv.* Recompenſes que les Etats deſtinent à ceux qui le feront diſtinguez ſur mer, &c. 334. *b.* Combat commencé à la hauteur de Catwyk. 334. *b. & ſuiv.* Envoient Beverning avec trois autres Ambaſſadeurs à Cromwel. 339. *b.* Négociations qui ſe font avec lui aboutiſſent à une Paix. 340. *a. & ſuiv.* Conſentement d'exclure le Prince d'Orange. 343. *a* ce qui mécontente quelques Provinces. *ibid. & ſuiv.* Déduction remarquable publiée à cette occaſion. 344. *b. & ſuiv.* Paix ratifiée avec Cromwel. 348. *b.* Ils aſſiſtent d'argent la Ville de Breme. 353. *b.* L'armement de Charles Guſtave leur cauſe de l'ombrage. 356. *a* Ils font Alliance avec l'Electeur de Brandebourg. 356. *b* Envoient une Eſcadre au Sund. 357. *a.* Secours d'argent accordez à l'Electeur de Brandebourg. 358. *a.* Ambaſſades envoiées en Suede & en Danemare. 365. *b. & ſuiv.* Envoient une Flotte au ſecours de Dantzick. 367. *b.* Négociations avec la Suede. 369. *a.* Le Traité ſe fait à *Elbing*. 370. *a. & ſuiv.* La France commençant quelques hoſtilitez ſur mer, les Etats lui rendent la pareille. 377. *& ſuiv.* Plaintes vives que leur Ambaſſadeur fait à Louis XIV. 378. *b. & ſuiv.* Les Etats ordonnent d'arrêter en Hollande tout ce qui appartenoit aux François. 379. *b.* La France s'accommode. 381. *a. b. & ſuiv.* Envoient une Flotte contre le Portugal. 386. *a. & ſuiv.* Sont choquez de quelques articles du Traité entre le Danemare & la Suede. 394. *b. & ſuiv.* Envoient une Flotte au ſecours du Danemare. 397 *a. & ſuiv.* Laquelle bat la Suedoiſe & delivre Coppenhague. 398. *b.* Autre Flotte envoiée. 403. *b. & ſuiv.* Conferences à la Haye avec les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre pour reconcilier les Couronnes du Nord. 404. *a. & ſuiv.* Ambaſſadeurs envoiez par les Etats aux deux Couronnes à cette fin. 405. *b.* Forces de la Flotte des Etats dans la Mer Baltique. 407. *b.* On propoſe au Danemare une autre Convention. 409. *a.* Paroles choquantes du Roi de Suede aux Ambaſſadeurs des Etats. 410 *a b*

*Provinces-Unies.* Pourquoi elles ſont pour le Danemare contre la Suede. III. 2. *b. & ſuiv.* Murmures de la France & de l'Angleterre contre les Etats. 4. *b. & ſuiv.* Reception qu'ils font à Charles II. Roi d'Angleterre. 7. *a. & ſuiv.* Ambaſſade qu'ils lui envoient à Londres; projet d'un Traité. 9. *a. & ſuiv.* Traité de Commerce avec la France. 15 *b & ſuiv.* Traité de Paix avec le Portugal. 18. *b. & ſuiv.* Ils ne peuvent pas s'accommoder avec Charles II. à l'occaſion de la Pêche. 20. *b & ſuiv.* La Garantie de la Pêche entre la France & les Etats irrite Charles II. 23. *b. & ſuiv.* On va ſon train ſans s'en mettre en peine. 25. *a. & ſuiv.* Autres Articles du Traité avec la France. 26. Articles du renouvellement d'Alliance avec l'Angleterre. 27. *b.* 49 *b.* Comment ils reglent le Formulaire des prieres publiques où ils ſont mentionnez 33. *b. & ſuiv.* La Garantie pour Dunkerque leur eſt demandée par la France. 35. *a. & ſuiv.* Négociations avec le Comte d'Eſtrade. 38. *b. & ſuiv.* Satisfaction qu'ils donnent aux Chevaliers de Malte pour les Commanderies dans leurs Provinces. 49. *a* Sujets de mécontentement contre la Suede. 49. *b.* & coutre l'Eſpagne. 50. *b & ſuiv.* Continuation des Négociations avec le Comte d'Eſtrade, au ſujet du Cantonnement des 17. Provinces &c. 54 *b. & ſuiv.* Les Etats enroient une Ambaſſade à Charles II. ſur ſes plaintes contre les Compagnies Orient. & Occid. 59 *b. & ſuiv.* Cependant ils arment par mer. 60. *b.* 61. *a.* Charles leur déclare la guerre. 71. *b* La France eſt preſſée en vain de leur donner du ſecours, ſelon le Traité 72. *a* Hoſtilitez ſur mer entre les 2 Flottes. 73. *a.* La Flotte des Etats eſt battuë par l'Angloiſe. 73. *b.* Ils châtient les laches. *ibid.* Qu'eſt-ce qui en fut la cauſe. 75. *a.* Propoſitions d'accommodement a faire à l'Angleterre. 76. *a. & ſuiv.* Forces de leur nouvelle Flotte. 82. *b.* Mais qui n'execute rien de toute la Campagne. 86 *b* Leur Flotte remet en mer, mais encore ſans rien faire 89 *a. & ſuiv.* Propoſitions d'accommodement avec Charles II. 91. *b. & ſuiv.* Les Etats ſoupçonnent que Louis XIV. favoriſe Charles II. 98. *b.* L'Evêque de Munſter rompt avec eux. 99. *a. & ſuiv.*

# TABLE


*& ſuiv.* Louis ne peut gagner ſur eux de traiter avec le Roi d'Angleterre. 100. *a, b.* Louis leur promet 6000. hommes de Troupes contre l'Evêque de Munſter. 102. *b* Mais elles viennent trop lentement 126. *b.* Ils ne peuvent ſéparer les Couronnes du Nord de l'Angleterre. 130. *b.* Ce qu'il falloit au Danemarc pour le détacher de l'Angleterre. 111. *a. b. & ſuiv.* Quel grand que ſoit leur commerce les Provinces peuvent s'épuiſer. 113. *a. & ſuiv.* L'Electeur de Brandebourg fait une Alliance avec les Etats contre l'Evêque de Munſter. 115. *a.* Traité conclu avec le Danemarc. 120. *a. & ſuiv.* Négociations avec l'Evêque de Munſter. 126 *a. b.* Demandes des Suedois aux Etats. 124. *b* & Mémoire là-deſſus. 127. *a. & ſuiv.* Paix conclue avec l'Evêque de Munſter. 128. *b.* Négociations entre les Puiſſances intereſſées dans la guerre entre l'Angleterre & les Etats. 132 *a & ſuiv.* Pourquoi les Etats préferent de faire de prodigieuſes dépenſes pour équiper chez eux quelques vaiſſeaux, plûtôt que d'en avoir d'ailleurs à moindres frais. 133. *b.* 134. *a* On envoie Ruiter contre l'Angleterre; Forces de la Flotte. 137. *a. b.* Quatre combats avantageux contre les Anglois. 139. *a. & ſuiv.* Gloire qui en retulre aux Etats. 143. *b.* Autre combat & ſes fâcheuſes ſuites. 146. *b. & ſuiv.* Leur Flotte Marchande eſt brûlée à Vlieland. 151 *b.* La Flotte des Etats remet en mer. 155. *a* Pluſieurs Provinces demandent la Paix. 157. *a* Propoſitions déraiſonnables de Charles II. 159. *a.* Les Etats font une Ligue pour conſerver Breme contre la Suede. 163. *a.* Le refus du Salut fait que leur Flotte ne veut pas ſe joindre avec celle de France. 164 *a.* La Suede même & pluſieurs autres Princes veulent entrer dans la ſuſdite Ligue, ce qui ne plait pas à la France. 164. *a. b.* Le Roi de France commence à ſe refroidir avec les Etats. 165. *a.* Diſputes ſur le Salut & Contre-Salut des Amiraux. 167. *a. & ſuiv.* 175. *b.* Charles II. veut la Haye pour y traiter de la Paix; de Witt s'y oppoſe fortement. 172. *a.* mais les autres Provinces le veulent comme Charles. 174 *a.* Louis marchant contre les Pais-Bas, l'Eſpagne tâche de gagner les Etats. 188. *a. & ſuiv.* Leur Flotte met en mer. 189. *b.* 193. *b.* Sou expedition à Chattam. 194 *a. & ſuiv.* La Paix avec l'Angleterre ſignée à Breda. 197. *b. & ſuiv.* Aiant plus de ſujet de craindre la France que l'Eſpagne, ils ne veulent pas rompre avec celle-ci. 208 *a.* Leur Traité avec la Suede. 215. *a.* Les Etats ſouhaittent en vain que la France porte ſes armes contre l'Eſpagne ailleurs que dans les Pais-Bas. 211. *a.* 215 *b.* Négociations à la Haye pour une Alliance entre l'Eſpagne, l'Angleterre & les Etats contre la France. 217. *a. & ſuiv.* Traité d'Alliance défenſive avec l'Angleterre ménagé par Temple. 220 *b. & ſuiv.* La Suede entre dans ce Traité, pour faire une triple Alliance. 224 *a, b.* Traité d'engagement de quelques Villes Eſpagnoles aux Etats. 226. *b. & ſuiv.* Traité entre la France, l'Angleterre & les Etats. 229. *b. & ſuiv.* Conteſtations ſur le Salut & Contre-Salut des Amiraux avec l'Angleterre. 236. *b.* 240. *b.* Convention avec le Portugal pour le paiement de Sel à Setuval. 244 *b. & ſuiv.* Louis XIV. ſe ligue contre eux avec pluſieurs Princes d'Allemagne. 246. *b. & ſuiv.* Les Etats en ſont avertis par l'Electeur de Brandebourg. 253 *b.* Forces de la Flotte qu'ils reſolvent de mettre en mer 258. *a.* Le Prince d'Orange eſt fait Capitaine Général des Armées par mer & par terre, & ſous quelles reſtrictions. 262. *a. & ſuiv.* Déclaration de guerre de Louis XIV. contre eux. 264. *a.* Charles II. en fait de même. 264 *b. & ſuiv.* Ce que les Etats y répondent. *ibid. & ſuiv.* L'Electeur de Brandebourg fait une étroite Alliance avec les Etats. 271. *a. & ſuiv.* Mauvais état des Places des Etats; avec quelle facilité les Troupes de France les prennent. 273. *a. & ſuiv.* Les Ennemis étant maîtres de 4. Provinces il n'y a que la Hollande, Zelande & Friſe qui repreſentent la République. 278. *b.* Louis ſe mocque des offres que les Députez de l'Etat lui font. 281. *a.* Ses Prétenſions outrées. *ibid. & ſuiv.* De Witt par ſon opiniâtreté coutre le torrent eſt la cauſe de ce triſte état des Provinces. 282. *a.* La France & l'Angleterre ſe mocquent des Ambaſſadeurs des Etats. 285. *a & ſuiv.* Prétenſions de Charles. 286. *a.* Les Etats revoquent l'Edit Perpetuel & le Prince eſt fait Stadhouder. 291. *b & ſuiv.* Propoſitions moins dures de Louis XIV. rejettées. 292. *a. b. & ſuiv.* Leur Flotte bat celle des Anglois & des François. 324 *b. & ſuiv.* Par quel accident la Flotte ennemie manque de faire une deſcente en Hollande. 327. *a.* Congrès à Cologne pour un accommodement. 330. *b. & ſuiv.* rompu. 337. *b.* Ils ne veulent point entendre parler de Trêve. 332. *b. & ſuiv.* Il font des Traitez d'Alliance avec l'Empereur, l'Eſpagne & le Duc de Lorraine. 336. *a. & ſuiv.* Diſpoſitions nouvelles pour leur Flotte. 338. *a. & ſuiv.* Combats navals avantageux. 340. *a. & ſuiv.* 344. *b* A quelles conditions les Provinces envahies par les François ſe réuniſſent à l'Etat 354 *b. & ſuiv.* Paix avec Munſter & Cologne. 356. *b. & ſuiv.* Traité avec le Roi de Danemarc. 357. *a.* Négociations de Paix avec l'Angleterre conclues. 357. *b. & ſuiv.* Projet ſur mer contre la France. 357. *a & ſuiv.* Nouveaux titres & authorité deferée au Pr. d'Orange 360. *b. & ſuiv.* Négociations de Paix à Nimegue. 370 *a. & ſuiv.* 377. *b. & ſuiv.* Propoſitions des Etats. 381. *b.* Ils font leur Paix avec la France. 324. *a.* On ſe prepare à aller ſecourir l'Angleterre contre Jaques II. 405. *a & ſuiv.* Leur Flotte battue par Tourville dans la Manche. 418 *b.* Autre combat ou Tourville eſt battu. 422 *a* Pourquoi ils reconnoiſſent le Duc d'Anjou pour Roi d'Eſpagne. 431. *b.* Leur Alliance avec l'Empereur & l'Angleterre contre la France & le Duc d'Anjou 434. *a.* La France cherche à les brouiller avec l'Angleterre. 435. *a b.* Dommages cauſez à leurs Flottes marchandes par les François. 442 *a. b.* Preliminaires de Paix avec la France. 456. *a. & ſuiv.* Paix d'Utrecht. 463. *b.* Les Articles qui regardent les Etats, ſe trouvent *à la fin de l'Ouvrage.*

*Pythan* (Frideric) reud Juliers aux Eſpagnols, quel homme c'étoit. II. 77. *b*

## Q.

*Quiac* (Le Marquis du) commande la Flotte de France contre Ruiter. III. 373 *a.* Sou premier combat contre Ruiter. 373. *b.* Second combat. 376. *a*

*Quentin* (S.) La France & l'Eſpagne y tiennent des Conferences pour la Paix. I. 182. *a*

## R.

*Arcahaupt* (Charles) Gouverneur de Groningue, ſe défend bien contre l'Evêque de Munſter. III 297. *a. & ſuiv.* Au ſiege de Grave il fait voir qu'il ſçait mieux ſe défendre qu'attaquer. 356. *b.* Ses expeditions contre l'Evêque de Munſter. 356. *b*

*Raleigh* (Walter) commande une Eſquadre Angloiſe contre l'Eſpagne. I. 179. *a. & ſuiv.*

*Ramilly* (Bataille de) gagnée par les Alliez. III. 452 *b. & ſuiv.* Suites de cette Victoire 453. *a*

*Reformez.* Ceux de cette Religion blamez pour s'être emparez des Egliſes par force. I. 70. *b. & ſuiv.* Ils preſentent une Requête à l'Archiduc Matthias pour ſe diſculper. 73. *b.* Ce qui pſoduit une Paix de Religion. *ibid.* Querelles de Religion entre eux en Hollande, ſur quels ſujets. 261. *b. & ſuiv.* Le Sentiment condamné dans la ſuite n'y étoit pas nouveau. 262. *b.* Voyez *Arminius*, & *Gomarus*, & *Remontrans.*

*Remontrans.* Ceux qui ſont pour Arminius dreſſent une *Remontrance* adreſſée aux Etats. I. 282. *a. & ſuiv.* Conference à la Haye. 286 *a. & ſuiv.* Ils propoſent une Tolerance mutuelle. 288. *b.* qui eſt remiſe ſur le tapis. 291. *a & ſuiv.* Conference à Rotterdam. 297. *a.* On fait à Leide un Conſiſtoire des deux Partis. 299. *a.* Réſolutions des autres Provinces ſur ces diſputes. 307 *b. & ſuiv.* Les Miniſtres du Parti contraire font un Acte contre eux. 311. *b.* Ils demandent aus Etats leur protection. 312. *a.* Font auſſi des Aſſemblées à part. 315. *b.* Ils augmentent fort en Gueldre. 328. *b*

*Remontrant*, leur Mémoire aux Etats touchant la tenue du Synode de Dordrecht. II. 9. *b.* Il n'y eut que d'Utrecht quelques Remontrans députez à ce Synode. 10. *b.* Autre Memoire. 12. *a.* Les Remontrans chaſſez des Egliſes s'aſſemblent à part à la Haye & ailleurs. 14. *a.* Les Etats défendent de telles Aſſemblées. 14. *b.* Députez qu'ils envoient au Synode de Dordrecht pour défendre leur cauſe. 19. *a. b.* Ils conſentent d'y comparoitre comme citez. *ibid.* Ils y comparoiſſent. 21. *a.* Il ſont cenſurez. 24. *b.* Les Membres du Synode ſont leurs Juges & Parties. 25. *b.* Articles qu'ils préſentent au Synode & qui renferment leur ſentiment. 26. *a.* 27. *a.* On les chicane au ſujet de leurs Remarques ſur la Confeſſion. 28. *b.* Reſolution des Commiſſaires Politiques contre eux. 29. *a.* On leur défend de refuter le ſentiment contraire au leur. *ibid. & ſuiv.* Leur Ecrit là-deſſus. 30. *b* On leur défend de ſortir de la Ville. 32. *b.* Ordre que les Etats leur font ſavoir, pour ſe ſoumettre. 33. *a.* Quelle Liberté ils demandent au Synode. 34. *a. & ſuiv.* Les Theologiens étrangers leur ſont contraires. 36. *b.* Sentence du Synode contre les Remoutrans. 44. *b.* Leur réponſe aux Commiſſaires, & leur Requête aux Etats. 45. *b.* Ordonnance des Etats contre eux. 46. *a. b.* Les Remontrans exilez partent de Dordrecht. 47. *b.* Ordre qu'ils établiſſent pour la Societé qu'ils formercot. 65. *a.* Rigueur des Etats contre eux. *ibid & ſuiv.* & contre un de leurs Miniſtres. 68. *b.* Contraints de quitter le lieu de leur Refuge, ils ſont bien reçus en France; publication de leur Confeſſion de Foi. 71. *b. & ſuiv.* Ordonnance de la Province d'Utrecht contre eux. 85. *a.* Ils ſe juſtifient par un Ecrit de ce dont on les accuſoit. 86. *a. b.* Ce qu'on fait contre eux à Amſterdam. 87. *a. b.* Bon mot d'un Medecin à ce ſujet. 88. Leur Egliſe pu-

pillée à Amſterdam par la canaille. 109. b. On laiſſe leurs Aſſemblées en paix quoique les Synodes voulullent qu'on les troublat. 115. a. Mécontentemens à Amſterdam à leur ſujet parmi la Magiſtrature. 118. a & ſuiv. Autre broüillerie dans cette Ville. 119. a. b. Ils s'y aſſemblent avec plus de liberté qu'ailleurs. 128. b. 132. a & ſuiv. Les Miniſtres de Suiſſe envoient à Leide une Lettre pleine d'invectives contre eux. 132. b. & ſuiv. Un Remontrant y répond. 133 b. Ils bâtiſſent une Egliſe à Amſterdam. 134. a. Huit Miniſtres Remontrans ſe ſauvent heureuſement du Château de Louveſtein. 138. a. & ſuiv.

*Remchon* (Michel) Moine executé pour avoir voulu tuer Maurice. I. 162. a

*Reneghierg* (Le Comte de), gagne Groningue pour les Etats. I. 71. b. Eſt déclaré Gouverneur de Frile, & d'Overyſſel. 72. a. Ses conquêtes. 72. b. Il met Groningue à la raiſon. 84. b. Il remet le calme dans le Drent. 85. a. Il ſe déclare pour les Eſpagnols. *ibid.* Se rend maître de Groningue, & y meurt. 87 b

*Requeſens* (D. Louïs de) vient dans les Païs-Bas pour ſucceder au Duc d'Albe. I. 37. b. Son caractere 39. a. Il publie un pardon 41. a. Il équipe une Flotte contre les Zelandois 47 a. qui fait une deſcente dans l'Iſle de Duyveland *ibid.* Il convoque les Etats Généraux à Bruxelles, & ne peut obtenir de l'argent. 49. b. Sa mort 50. b

*Rimmark*, aſſiegé & pris par Maurice. I. 214. a. b. Pris par Spinola. 237. b. & ſuiv.

*Rhinberck*, pourquoi cette Ville eſt appellée *La Courtiſane de la Guerre* II. 144. a. Eſt aſſiegée par Frideric Henri, qui la prend. 144. b

*Rhingrave* (Le) eſt fait Lieutenant Général de la Cavalerie des Etats. III. 219. a Eſt fait Gouverneur de Breda. 313. a

*Rhoda* (Jerôme) Eſpagnol, ſon pouvoir. I 43. b

*Richardot* (Le Pretident) Envoié de l'Archiduc à la Haye, combien il eſt touché de la fermeté des Etats. I. 250. b. En ſe retirant il oublie l'Original de ſes Inſtructions. 254. b. & ſuiv.

*Richelieu* (Le Cardinal de), ce qu'il dit à la Princeſſe Douairere d'Orange avant qu'elle mourut. II. 62. a. Les Etats ont ſujet de ſe loüer de lui. 215 b

*Ribaut* (Le Sr. de) homme hardi & entreprenant, fait priſonnier le Duc d'Arſchot. I 63. b. & ſuiv. Sa fierté à ne vouloir pas obeïr à ſes Souverains. 65. a. Son pouvoir dans Gand. 74 a. b

*Ribaut*, Gouverneur de Berg-op-Zoom, s'y défend bien contre Spinola. II. 79 a

*Rimenant*, Village; l'armée des Alliez y eſt attaquée en vain par D. Juan. I. 75. a

*Ringault* (Jaques) s'inſinuë dans la faveur du C. de Leiceſtre. I. 126. a

*Ripperda*, Gentilhomme Friſon, encourage ceux de Harlem à ſe défendre contre les Eſpagnols. I. 33. b

*Robert* (Le Prince) commande la Flotte Angloiſe contre les Etats. III. 137. b. Quatre combats contre la Flotte Angloiſe. 139. a. & ſuiv. Nouveau combat qui lui eſt avantageux. 148. a. & ſuiv. Il brule à Vlieland une Flotte de Vaiſſeaux Marchands. 155. b

*Robert* (Le Prince) Amiral de la Flotte Angloiſe. III. 335 a. 339. b. Eſt battu par de Ruiter. *ibid. & ſuiv.* & de nouveau, 341. b. autre combat 344. b

*Robles* (Gaſpar de), perit devant Anvers. I. 519. a. Voïez *Billo.*

*Rochelle* (La) aſſiegée par Louïs XIII. Les Hollandois y envoient une Eſcadre qui ſe joint à celle du Roi. II. 105. a. Les Rochelois s'en plaignent. 106. a

*Rocroi* aſſiegé par les Eſpagnols. II. 220. b. Ils y ſont battus par le Duc d'Enguien. *ibid. & ſuiv.*

*Rohan* (Le Duc de) commande un Corps de François au ſervice des Etats I. 237. a

*Roche* (Le Chevalier George) Amiral Anglois, ſe laiſſe enlever par Tourville la Flotte marchande qu'il conduiſoit. III. 426. b. Il aide à prendre à Vigo les Galions d'Eſpagne. 427. b. & ſuiv. Il allarme les côtes de France. 432 a. b. Il prend Gibraltar. 450. b. Combat naval devant Malaga contre le Comte de Toulouſe. *ibid. & ſuiv.*

*Roſchild* (Traité de) conclu entre le Danemare & la Suede II. 301. a. & ſuiv.

*Roſſus* (Henri) Miniſtre de la Haye, ſon opiniâtreté contre Uytenbogard. I. 300. a. & ſuiv. Il perſifle dans ſon entêtement. 301. b. Il quitte la Haye & va à Ryſwyk. 301. b. 326 c. Maurice le ſoûtient 327. a. Il retourne à la Haye. 215. a

*Rotterdam*, deſordres que de Boſſu y commet, ce qui irrite toute la Nation I. 20. a. Conference inutile avec des Députez de Requeſens. 41 a. Reglement d'un Synode qui s'y tient au ſujet de la Diſpute entre Arminius & Gomarus. 266. a Il veut que les Miniſtres ſignent deſormais la Confeſſion & le Catechiſme 267 a. Autre Conference qui s'y tient. 297. a. Son Ordonnance contre les Aſſemblées Schiſmatiques. 307. b. & ſuiv. Travaille en vain pour la Paix de la Religion. 312. a

*Rotterdam* demande en vain le retachement de Grotius. II 4. a. Les Remontrans s'aſſemblent à la Bourſe. 54 b.

*Roubais* (Le Marquis de) pour l'Eſpagne, eſt fait Général de la Cavalerie, I 98. a. b. Il perit devant Anvers. 119 a

*Rouillé* (Le Pretident) Envoié de Louis en Hollande pour y traiter de la Paix. III. 456. a. & ſuiv.

*Rudolph* II. (L'Empereur) Ses plaintes aux Etats de ce qu'ils veulent s'accommoder avec l'Eſpagne ſans lui en faire part. I. 246. a. & ſuiv.

*Ruiter* (Michel Adrienz. de) élu pour commander la Flotte Hollandoiſe, bat la Flotte Angloiſe. II. 321. a. & ſuiv. Combat au Pas de Calais. 324. a. Combat près de Douvres. 324. b. Trois combats livrez contre les Anglois 328. b. & ſuiv. Il eſt fait Vice-Amiral d'Amſterdam. 337. b. L'Amirauté d'Amſterdam l'envoie dans la Méditerranée, où il s'acquite bien des ordres donnez. 351. b. & ſuiv. Il retourne ſur les Côtes de Barbarie; ſes expeditions contre les Corſaires. 359. b. & ſuiv. Il eſt envoié au Sund. 367 b. Il retourne contre les Pyrates de Barbarie. 373. a. Hoſtilitez qu'il fait contre les François par ordre des Etats. 377. a. & ſuiv. Il traite avec ceux de Salé. 385. a. Il agit contre le Portugal 386. a & ſuiv. Eſt envoié dans le Sund 403. b. & ſuiv. 405. b. Il commande la Flotte en chef. 414 a. Il fait une deſcente dans l'Iſle de Funen, il bat le Suedois & prend Nybourg. 414. b. & ſuiv.

*Ruiter* (Michel de) après avoir pacifié le Nord & reçu des honneurs & des preſens du Roi de Danemare, s'en retourne en Hollande; il ſe jue de la vie qu'il court dans le Zuiderzé III. 7. a. Il eſt renvoié ſur les côtes de l'Afrique. 23. a. Il fait avec ceux de Tunis un échange de Priſonniers & un Traité de Paix. 65. b. & ſuiv. 32 a. Conclut une Tréve avec les Algeriens, faits pouvoir conclure une Paix. 30. a & ſuiv. Ne peut gagner ſur ceux de Tripoli que des honnêtetez. 31. b. Il conclut un Traité avec les Algeriens. 32. b Après avoir regle pluſieurs choſes il retourne en Hollande. 53 b. Il retourne dans la Mediterranée. 62. b. Les Algeriens aïant rompu la Paix, Ruiter leur déclare la guerre. 63. b & ſuiv Il reçoit ordre d'aller vers le Cap verd. 65. b. Il y reprend ſur les Anglois l'Iſle de Gorée. 67 a. & ſuiv. Son expedition dans l'Iſle Angloiſe. 69. b. & ſur la Côte d'Or. 76 b. —— 79. Il ne réuſſit pas à la Barbade contre les Anglois 79. b. Tout qu'il fait pour retourner en Hollande. 80. b. & ſuiv. Il eſt élu Lieutenant-Amiral Général de Hollande & de Weſtfrile. 82. b Forces de la Flotte qu'il commande. 83. b. N'aïant pû rencontrer l'Angloiſe il ſe retire dans les Ports. 86. b. Il remet en mer, il va juſqu'à la Tamiſe & retourne dans les Ports. 89 a. & ſuiv. Forces de la Flotte qu'il commande contre l'Angleterre. 137. b. Il a de l'avantage dans quatre combats. 139. a & ſuiv. Gloire qui en reſulte aux Etats & à lui. 143. b. Il remet en mer; combat naval où il a du deſſous. 146. b. & ſuiv. Son chagrin dans cette occaſion. 149. b. 150 a. Louïs XIV. lui envoie le Cordon de l'Ordre de S. Michel & autres preſens. 154 b Il remet en mer avec la Flotte. 155. a. Par quel accident il tombe malade 156. a. Il va à Amſterdam pour ſe remettre de ſa maladie. 162. a. 168. b. Il va commander la Flotte. 187. a. 189 b. Ordres qu'on lui donne, les Anglois ne paroiſſant pas en mer. 193. b. Son expedition; il brûle à Chatham les Vaiſſeaux Anglois. 194. a. & ſuiv. Aïant eu avis de la ſignature de la Paix de Breda, il ceſſe les hoſtilitez. 197. a. Ordres qu'il devoit obſerver en commandant la Flotte contre la France & l'Angleterre 258 b. Sedition de la Populace contre ſa maiſon à Amſterdam, diſſipée. 308. b. & ſuiv. Il riſque lui-même d'y être tué. 310. a Il remet en mer contre l'Angleterre. 322. a. & ſuiv. Etat de ſa Flotte, 324. a. Il bat les deux Flottes combinées. 324 b & ſuiv. Préparatifs pour retourner en mer 338. a. & ſuiv. Il bat les Flottes combinées de France & d'Angleterre. 340. a. & ſuiv. Il les fait encore reculer, 341. b. Il prévient la deſcente des Ennemis. *ibid. & ſuiv.* Nouveau combat qui achemine à la Paix. 344 b. & ſuiv. Son Plan pour agir contre la France. 369 a. & ſuiv. Il ne réuſſit pas à la Martinique. 360. b. Il eſt envoié dans la Mediterranée avec une Flotte trop foible. 367. b. & ſuiv. Ses plaintes. 368 b. Il délivre des Galeriens Hongrois. 369 b. Son premier combat contre Du Quêne. 373 b. Second combat, où il eſt tué. 376. a. b

*Ruſſel*, Amiral Anglois, bat & brule la Flotte de Tourville. III. 422. a. b. Sa deſcente ſur les côtes de France ne réuſſit pas 427. a

*Ruxkens elat*, Curé de Bruxelles, y cauſe des troubles en faveur des Eſpagnols. I. 90 b

*Ryswyck*. Les Contremontrans s'y aſſemblent à part. I. 326. b. & ſuiv.

*Ryswyck*. La Paix s'y négocie & s'y conclut. III. 429. b. & ſuiv.

# TABLE

## S.


*Salvador.* (S.) Ville du Breſil priſe par les Hollandois. Voyez *Willekens*, & *Breſil.*

*Sandwich* (Le Comte de) commande la Flotte de Charles II. III. 84 *b.* Qui n'ayant pas pû rencontrer Ruiter, & après avoir eu quelque avantage ſur une Eſcadre Hollandoiſe, ſe retire. 88 *a*

*Sardaigne*, Ile, priſe par les Anglois. III. 453. *b*

*Sas de Gand* (Le) aſſiegé & pris par Friderie Henri. 226 *a*

*Savoye* (Le Duc de) demande aux Etats du ſecours contre l'Eſpagne. I. 310. *b*

*Schellenberg*, les Bavarois y ſont battus par le Duc de Marlborough. III. 444 *b*

*Schenc* (Martin) quitte le Parti des Eſpagnols. I. 124. *b.* Il prend une petite Ile qui de ſon nom fut appellée *Schenker-Schans.* 126. *b.* Comment il prend Bonne 147 *a.* Il eſt tué. 148 *b*

*Schenk* (Le Fort de) ſurpris par les Eſpagnols. II. 156. *b.* Attaqué par Friderie Henri. 157. *a.* 161. *a.* Se rend enfin. 162. *b*

*Schomberg* (Le Maréchal de) paſſe en Angleterre, avec le Pr. d'Orange. III. 409 *a.* Il eſt envoyé en Irlande. 415. *b* Il eſt tué au Paſſage de la Boyne. 417. *b*

*Schwartſenbourg* (Gunther, Comte de) Deputé de l'Empereur en Hollande pour l'accorder avec l'Eſpagne. I. 43 *b.* Il s'en retourne ſans avoir rien effectué. 45. *a*

*Schwerinſembourg* (Otton Henri, Comte de) Envoyé par l'Empereur, ne peut rien gagner ſur les Etats I. 69 *b. & ſuiv.*

*Seymour* (Henri) fait voile du côté de la Flandre pour empêcher Farneſe de ſortir des Ports. I. 142. *b.* 143. *b*

*Sclic* (Baron de) Voyez *Noircarme.*

*Seneff* (Bataille de) avantageuſe au Pr de Condé. III. 350 *b. & ſuiv.*

*Siebem*, eruautez contre ſa garniſon pour s'être bien defendu. I. 69 *a*

*Silvius*, Gentilhomme, s'entend avec du Buat & avec les Anglois pour favoriſer le parti du Prince d'Orange. III. 153 *a. & ſuiv.*

*Slatius* (Henri), homme brouillon. II. 84. *a.* Eſt executé pour avoir trempé dans la Conſpiration des Barnevelds. 85. *b*

*Smout* (Hadrien) Miniſtre à Amſterdam, ennemi de la Moderation, eſt relegué. II. 132. *a*

*Solms* (Le Comte de) blamé & excuſé ſur la perte de Huiſt. I. 174. *a*

*Solms* (Le Comte de) eſt cauſe de la perte de la Bataille de Steenkerk III 423 *b*

*Sonus* (Theodore), Friſon, le premier des Gueux de mer, tâche de fortifier le parti du Prince d'Orange. I. 23. *a* Ce Gouverneur de la Nort-Hollande continue de même. 35. *b.* 36. *a*

*Sonbiſe* (Le Prince de) eſt dans les Troupes Françoiſes pour les Etats I. 237. *a*

*Soubiſe* (Le Duc de) avantage qu'il a ſur la Flotte Hollandoiſe II. 105. *b.* Défenſe opiniâtre d'un de ſes Capitaines. 106. *a.*

*Souches* (Le Comte de) Soldat de fortune, commande un corps de Troupes Imperiales. III. 350. *b & ſuiv.*

*Spar* (Le Baron) force les Ligues du Païs de Waes. III. 439 *a*

*Sparendam* pris par les Eſpagnols. I. 34. *a*

*Spinola* (Friderie) Noble Genois, ne fait pas grand mal aux Zelandois avec ſes 6. Galeres d'Eſpagne. I. 201. *b.* 213 *a.* Il va en Eſpagne pour obtenir plus de Galeres. 218. *a.* De huit Galeres qu'il amene d'Eſpagne il en perd cinq. 218. *b.* Sa mort. 224. *a*

*Spinola* (Le Marquis Ambroiſe de) Noble Genois, Frere aîné de Friderie de Spinola, leve aux dépens de ſa Famille 8. mille Soldats dans le Milanez, & arrive dans les Pais-Bas. I. 218. *a b* La Cour d'Eſpagne lui permet de lever une armée & de la commander en Chef. 223. *b.* Mais la mort de ſon Frere rompt ce projet. 224. *a.* L'Archiduc lui defere le commandement du ſiége d'Oſtende 226. *a.* La Ville capitule & le rend à lui 229. *b. & ſuiv.* Il fait un Voyage en Eſpagne où il inſtruit Philippe de ce qu'il falloit faire, & retourne comblé d'honneurs. 230. *a & ſuiv.* Il marche du côté du Rhin. 232. *a.* Progrès qu'il y fait. 232. *b.* Combat de Mulheim entre lui & Mautice. 233. *b. & ſuiv* Son Plan de la Guerre appouvé par Philippe III. 236. *a. b.* Ses Forces. *ibid.* Il prend Grol, & Rhimberek. 237 *b. & ſuiv.* Deux mille Soldats ſe mutinent & le quittent 238. *b.* Il oblige Mauriee à lever le ſiége de Grol. 239 *a.* Il eſt un des Députez pour traiter de la Tréve à la Haye. 248 *a*

*Spinola* (Ambroiſe) Armée qu'il a pour agir contre les Etats après la Tréve finie. II. 75. *a.* Il aſſiége Juliers. 76 *a.* & la prend. 77. *b.* Il aſſiége Bergopzoom. 78. *b. & ſuiv.* Il a beau l'attaquer vivement, il eſt obligé d'en lever le ſiége. 80. *a. b.* Il réſout d'aſſiéger Breda. 92. *b.* 91. *b.* Il ſe fortifie devant la Ville. 92. *b. & ſuiv.* Il eſt le premier à ſe ſervir de bombes 95. *a.* Le ſiége de Breda lui coute beaucoup. 95. *a.* Avec quelle application il pourſuit le ſiége de Breda. 101 *a.* Il eſt attaqué en vain dans ſon Camp, *ibid. & ſuiv.* Breda ſe rend. 103. *a.* Habileté de Spinola louée 104 *a.* Avantages qu'il croit qu'on tirera d'un Canal qu'il fait faire de Rhimberk à Gueldre. 108. *b.* Il quitte les Pais-Bas & meurt Gouverneur de Milan. 113. *b*

*Stanhope* (Le Géneral) prend Minorque & Port Mahon. III. 453. *b*

*Stanley* (Edouard) Anglois, ſon Action hardie. I. 128 *a*

*Stanley* (Guillaume) quoi qu'il fût Catholique, Leiceſtre le fait Gouverneur de Deventer. I. 129. *b.* Il s'entend avec les Ennemis 131. *a.* Il leur livre Deventer. 132. *a*

*Steenkerk* (Bataille de) gagnée par le Duc de Luxembourg. III 423. *a. & ſuiv.*

*Steenwyk* pris par le C. Maurice. I. 154. *b*

*Stella* (François Martin) gagne l'eſprit des Groninguois malgré le Gouverneur Eſpagnol. I. 71. *b*

*Stevin* (Simon) bon Mathematicien & Ingenieur eſt fort utile à Maurice. I. 179. *a*

*Stirum* (Herman Otton, Comte de) eſt ſurpris & fait priſonnier par les Eſpagnols. II. 109 *a.* Eſt fait Gouverneur de Grol 113. *a*

*Strozzi* (Le Comte de) bat près de Gueldre un corps de Troupes Italiennes. II. 136 *b*

*Suede* & Dannemare. Demêlez qu'ils ont enſemble. II. 227. *b*

*Supralapſaires*, leur ſentiment. II. 9. *a*

*Surname* cedé par les Anglois aux Hollandois. III. 241. *a*

*Swevegnem* (Le Sr. de) envoyé de la part des Etats à la Reine d'Angleterre, qu'eſt-ce qu'il obtient. I. 55. *a*

*Symons Dirk*, Capitaine Hollandois, priſes qu'il fait au Breſil. II. 116. *a*


## T.


*Tallard* (Le Maréchal de) prend Briſſac & Landau. III. 443. *b.* Il eſt battu & fait priſonnier à Hochſtet. 446. *a. & ſuiv.* Il eſt plus heureux dans ſes négociations. 453. *b*

*Tarente* (Le Prince de) eſt fait Lieutenant Géneral de la Cavalerie des Etats. III. 219. *a*

*Taurin* (Jaques) Miniſtre à Utrecht, ſon Livre pour refuter un Diſcours de Carleton. I. 326. *b*

*Taurin* (Jean) Frere de Jaques, appellé Miniſtre à la Haye, abandonne les Remontrans. II. 13. *a*

*Teligny*, Fils du fameux de La Noüe, defend vaillamment le Fort de Lillo contre Farneſe. I. 112. *a*

*Temple* (Le Chevalier Guillaume) eſt envoyé pour traiter avec l'Evêque de Munſter. III. 97. *b.* Envoyé d'Angleterre à la Haye, il negocie une alliance entre ſon Roi, l'Eſpagne & les Etats contre la France 217. *a. & ſuiv.* Sa promptitude à négocier, louange qu'il s'en attire. 220 *b* 221. *a. & ſuiv.* Ses maniéres fraiches & éloignées des formalitez. 223. *b.* Il eſt renvoyé à la Haye en qualité d'Ambaſſadeur. 239 *a.* Charles II l'employe de nouveau pour négocier la Paix avec les Etats. 348 *b & ſuiv.* Arrivé à la Haye il y negocie. 350 *a.* Témoignage qu'il rend de la bravoure du Pr. d'Orange. 351. *b* Sa Négociation. 352. *b. & ſuiv.* Il eſt Ambaſſadeur à Nimegue pour la Paix. 366. *b.* Son entretien avec Fagel. 377. *b. & ſuiv.*

*Tercere.* Voyez *Açores.*

*Thomas* (Ile de S.) en Afrique priſe par les Hollandois. II. 211. *b* Repriſe par les Portugais. 218. *b. & ſuiv.*

*Thou* (Jaques Auguſte de) Ambaſſadeur de France à la Haye. II. 378 *a.* Ses plaintes aux Etats. 380. *a. & ſuiv.* Ou s'accommode. 381. *a. & ſuiv.*

*Tichelaar* (Guillaume) Delateur de Corneille de Witt. III. 297. *a.* 301. *a.* Il anime la Populace devant la priſon contre le Penſionaire 304. *b.* Il eſt recompenſé. 311. *a*

*Tilly* (Le Comte de) Maréchal des Etats, ſon mot ſur ſa Religion. III. 243. *b*

*Tirlemont* emporté d'aſſaut par les Hollandois. II. 155. *a*

*Torcy* (Le Marquis de) envoyé de Louis XIV. en Hollande pour y faire des Propoſitions de Paix. III. 456 *a. & ſuiv.*

*Torrington*, Amiral Anglois, battu par Tourville. III. 418. *b*

*Toulouſe* (Le Comte de) Amiral de France, ſon combat devant Malaga contre la Flotte des Alliez. III. 450. *b & ſuiv.*

*Tournai* pris par le Prince Farneſe malgré la vigoureuſe defenſe de Marie de Lalain. I. 56. *a*

*Tournai* pris par les Alliez III. 462. *b* 461. *a*

*Tourville* (Le Comte de) Vice-Amiral de France, bat dans la Manche les Flottes Angloiſe & Hollandoiſe. III. 418. *b. & ſuiv.* Combat à la Hogue, où il eſt battu. 422. *a. & ſuiv.* Il détruit la Flotte marchande des Etats. 426. *b*

*Tremblay* (Le P. Joſeph du), réponſe que lui fait le Duc de Weymar ſur la prétenduë facilité à prendre des Villes. II. 151. *b*

*Treſlong* (Guillaume), ſa vigoureuſe défenſe contre un Vaiſſeau

ſeau Eſpagnol. I. 24. b. Aide à prendre la Brille, 25. a. Se rend Maître de la Nord-Hollande. 28. a

*Treſſong*, Amiral de Zelande, refuſe d'attaquer l'Eſtacade de Farneſe. I. 114. b. Pourquoi, après avoir été depoſé, ceux d'Amſterdam le favoriſent. 121. a

*Tromp* (Martin Hatperts), élu Lieutenant Amiral. II. 169. b. Se tient avec une Eſcadre devant Dunkerque. 184. b. Il y retourne & bat les Dunkerquois. 191. a. Le Roi de France le fait Chevalier de S. Michel. 191. a. Il attaque 3 Vaiſſeaux Anglois qui tranſportoient des Eſpagnols. 192. a. Il bat dans la Manche la Flotte Eſpagnole. 193. a. Il la bat encore devant les Dunes 194. a. Il prend quelques Dunkerquois. 209. a. Ordres qu'il reçoit des Etats 223. a. Il combat Blake Amiral Anglois ſur les côtes d'Angleterre. 316. a. & ſuiv. Sa Flotte manque celle de Blake, ce qui fait murmurer contre lui. 320. b. & ſuiv. Ayant reçu de nouveau le commandement de la Flotte, il combat les Anglois près de Douvres, 324. b. Trois combats qu'il livre aux Anglois 328. b. & ſuiv. Pourquoi il conſent à peine de commender encore la Flotte. 332. b. Rude combat contre les Anglois près de Nieuport. 333. a. & ſuiv. Combat à la hauteur de Catwyk où Tromp eſt tué. 334. b. & ſuiv.

*Tromp* (Corneille) Fils du Vice-Amiral, Capitaine d'un vaiſſeau de guerre dans la Mediterranée. II. 325. b. 332. a. Eſt fait Contre-Amiral d'Amſterdam. 337. b

*Tromp* (Corneille) Avantages qu'il remporte ſur les Algeriens. III. 62. a. Il remporte le plus de gloire dans le combat gagné par les Anglois. 73. b. Pourquoi on n'oſe confier à lui ſeul le commandement de la Flotte; il eſt fait Lieutenant Amiral de la Meuſe. 74. a. Pourquoi il ne veut pas commander ſous de Ruirer. 82. b. Sa manœuvre dans un combat où Ruirer commandoit en Chef. 148. a. Il ſe ſepare de Ruiter en pourſuivant l'ennemi. 149. a. On lui ôte ſon emploi. 151. a. 152. b. Le Prince d'Orange lui redonne ſon emploi. 338. b. Marque de ſon obéiſſance 339. b. Son mot à l'apptoche de Ruirer qui vient le dégager. 340. b

*Tron* (Sr.) Aſſemblées des Nobles dans cette Ville au ſujet de la Religion I. 10. a

*Tronchin* (Theodore) Deputé de Geneve au Synode de Dordrecht. II. 57. b

*Tſjerars* (Jerôme), manque d'enlever Tergoes aux Eſpagnols. I. 27. b

*Turenne* (Le Vicomte de) commande les Troupes Françoiſes, au ſervice des Etats. II. 127. b. Il bat les Eſpagnols devant Dunkerque, & prend la Ville pour les Anglois 403. a

*Turenne* (Le Vicomte de) commande l'Armée de France, & prend ſur les Eſpagnols pluſieurs villes importantes des Païs-Bas. III. 192. a. b Il marche contre les Etats. 373. a. Il emporte le Fort de Schenk. 275. a & autres places 275. b. Il s'oppoſe aux Troupes de l'Electeur de Brandebourg. 319. b. 332. a 333. a. Sa mort. 356 b

*Turnhout* Le Comte de Varax eſt battu par Maurice & tué près de cette Ville. I. 176. b. & ſuiv.

V.

*Valdès* aſſiége Leide. I. 42. a. Il ſe retire. 43. a. Son armée ſe mutine. ibid.

*Van der Does* (Jacob & Jean) Commendans à Leide pendant le ſiége. I. 42. a

*Varax* (Le Comte de) eſt battu par Maurice & tué. I. 176. b. & ſuiv.

*Vargas* (Jean), eruel Eſpagnol, eſt fait Préſident du Conſeil ſanguinaire. I. 13. b

*Vargas* (Alonſe) pille Maſtricht. I. 54. a

*Varnerie* (Bataille de) gagnée ſur les Polonois, par Charles Guſtave. II. 368. a

*Vaudemont* (Le Comte de) battu par Villeroi. III. 428 a

*Velaſco*, renforce la Garniſon de Nieuport. I. 223. a. Général de la Cavalerie Eſpagnole après le depart de Mendoza, il ne peut empêcher Maurice de faire le ſiége de l'Ecluſe. 228. a

*Veluwe* (Le Plat-Païs de la), le Comte de Berg y fait de grands ravages. II. 123. a. b. & ſuiv.

*Venator* (Adolfe) Miniſtre d'Alemar, eſt ſoûtenu par le Magiſtrat, contre la Claſſe. I. 273. b. & ſuiv. Son Livre choquant. 317. b. Il eſt relegné. 318 a

*Veniſe*. Cette Republique fait une Alliance avec les Etats. II. 67. a

*Venlo* pris par les Eſpagnols. I. 127 b

*Venlo* aſſiegé & pris par Friderie Henri. II. 140. a. Pris par les Eſpagnols. 168. b

*Verdugo*, Gouverneur de Groningne, eſt repouſſé par Maurice devant Coeverden. I. 155. b. Ne peut rien contre Guillaume de Naſſau 160. b. Il fait le Blocus de Coeverden, & l'abandonne. 162. a Sa mort. 168. b

*Vere* (Le Chevalier François de) Anglois, pour les Etats, bat le Marquis de Warembon. I. 148. b. Ce Colonel ſe diſtingue à la Bataille de Nieuport. 209. b Il va à Oſtende avec du ſecours. 214. b. & ſuiv. Il s'y defend bien. 215. b. Il repouſſe un Aſſaut vigoureux. 216. b. Il laiſſe la place à un autre Commandant. 217. a

*Vere* (Edouard de) Anglois, brave Officier, tué au ſiége de Bois-le-Duc II. 129. a

*Verhaaf* (Jean Aartſz.) eſt fait Contre-Amiral de Rotterdam II. 327 b

*Verſchure* (Le Capitaine) brave Soldat, tué au ſiége de Breda II. 16 b

*Vervins*. La Paix s'y conclut entre Henri IV. & Philippe II. I. 182. b. Quelles en ſont les conditions. 183. b

*Viglius*. Voyez *Zuichem*

*Vigo*, les Galions pris & brulez dans ce port. III. 437. b. & ſuiv.

*Villars* (Le Maréchal de), eſt battu à Malplaquet. III 461. b.

*Villeroi* (Le Maréchal de) bombarde Bruxelles. III 429 a

*Vitelli* (Chiappino), ſa mort préjudiciable aux Eſpagnols. I. 50 a

*Vlieſſingue*. Voyez *Fleſſingue*.

*Voetius* (Govert) Capitaine de Vaiſſeau de guerre Hollandois, ſa bravoute & ſa récompenſe. II. 184. b

*Vorſtius* (Conrard) appellé Profeſſeur à Leide; le Roi Jaques écrit contre lui. I. 284. b

*Utenbove* (Charles) eſt fait premier Echevin à Gand. I. 106. b

*Utrecht*. Deſordres que les Troupes du Duc d'Albe y font. I. 21. b. Envoye un Deputé en Eſpagne pour s'en plaindre. 22. a. Mais eſt renvoié au Duc d'Albe. 23. b. Dure Loi que le Duc impoſe à cette Ville. 24. b. Elle eſt delivrée de ſes fâcheux hôtes. 25. b. Elle ſecoüe le joug des Eſpagnols. 57. b. Union qui s'y fait entre les Provinces. 79. b. Voudroit donner la Souveraineté à Eliſabeth. 132 b. Se plaint des Etats de Hollande. 136. a. Tumulte dans cette Ville au ſujet des Magiſtrats. 279. b. & ſuiv. Conſpiration découverte & aſſoupie. 284. b. Cette Province eſt portée pour la Tolerance. 328. b Maurice veut engager cette Ville à ſe défaire de ſa Garde 338. b. & ſuiv. & il la caſſe. 340. a

*Utrecht*, Ordonnance de cette Province contre les Remontrans. II. 85. b

*Utrecht*. Cette Ville envoie au devant de Louis XIV pour ſe rendre, & le Roi y fait ſon entrée. III. 276 a. b. Combien elle ſouffre par les Troupes Françoiſes; deſordres qu'elles y font. 284. a. & ſuiv. Entrée du Prince de Condé à Utrecht. 333. b. Ce que les François exigent de cette Ville avant que de l'abandonner. 346. a. & ſuiv. Elle rentre dans l'Union. 354. b. & ſuiv.

*Utrecht* (Paix d') III. 463. b *Les Articles qui regardent les Etats, ſont à la fin de l'Ouvrage.*

*Uytenbogard*, Miniſtre de La Haye, ami d'Arminius. I. 363 b. Sa vive réponſe à un Miniſtre de Delft. 269. a Il forme une nouvelle Controverſe ſur la Puiſſance Souveraine. 280. b. & ſuiv. Voyez *Remontrants*. Il ſe juſtifie en chaire. 300. a. Le Schiſme commence à La Haye. ibid. Les Etats l'empêchent de ſe retirer de La Haye. 301. a. 307. a. 314. b

*Uytenbogard*, obtient ſon congé & ſe retire. II. 81. b. Acte du Synode de Delft contre lui. ibid. Eſt condamné à un banniſſement perpetuel, ſans dire dequoi il étoit coupable 63. b. & ſuiv. Revenu en Hollande on le laiſſe en repos. 109 b. Son caractere, ſon éloge & ſa mort. 232. b. & ſuiv.

W.

*Wakené* Vice-Amiral pour les Eſpagnols, prend pluſieurs Bâtimens Hollandois & Zelandois I. 212. b

*Walldek* (George Friderie, Comte de) eſt fait Velt-Maréchal des Etats. III. 313. a. Eſt battu à Fleurus par le Duc de Luxembourg. 420. a. & ſuiv.

*Wallons* (Les), ſous le nom de Mal-contens, font un parti à part. I. 74. b 76 b. Ils déclarent la guerre aux Gantois. 77. a. & rejettent la Paix Religieuſe. 78. b. Ils traitent avec le Duc de Parme. 82. a 85 b. Prennent Courtrai 87. b

*Warembon* (Le Marquis de) pour les Eſpagnols, eſt battu par de Vere. I. 148. b

*Warfuſé* (Le Comte de) mecontent des Eſpagnols, écrit un Manifeſte. II. 140 b. Ce qui embarraſſe Iſabelle. 143. a

*Warmondt* (Le Sr. de) Voyez *Duvenvoorde*.

*Waſſenaar*. Voyez *Opdam*.

*Weert* (Sebald de) brave Capitaine Zelandois, pourquoi tué par le Roi de Ceilon. I. 235. b

*Weſel* ſurpris par les Hollandois. II. 125. a. & ſuiv.

*Weſtfalie* (Les Cercles de) & du Bas-Rhin ſe plaignent au Duc de Parme & aux Etats de ce qu'ils ſouffrent par la guerre. I. 151. b

*Weymar* (Le Duc de), ſa réponſe au P. du Tremblay, ſur la ſa-

facilité que ce dernier croyoit qu'il y avoit à prendre des Villes. II. 151. *b*

*Wilckens* (Jacob) Amiral Hollandois étant parti avec une Flotte II. 88. *b*. Arrive au Breſil, & prend S Salvador. 95. *b*. *& ſuiv.* Il retourne en Hollande. 96. *b*

*Willoughby* (Le Lord) tâche d'appaiſer la Garniſon de Gertruydenberg. I. 146 *b*

*Winkfeld* (Jean). Les mutins de Gertruydenberg le prennent pour leur Chef. I. 146. *b*. *& ſuiv.* Il rend la Ville à Farneſe. 147. *b*

*Wirtemberg* (Le Duc de) eſt repouſſé devant le Fort de Knocque. III. 428. *a*

*Witt* (Jean de) Elu Penſionnaire de Hollande à l'âge de 28. ans. II. 330. *b*

*Witt* (Jean de) Penſionnaire: Qu'eſt-ce qui le fait ſoupçonner d'avoir trop de liaiſon avec la France. III. 55. *a*. *b*. *& ſuiv.* Il eſt élu un des trois Deputez pour aſſiſter Tromp de leurs conſeils. 74. *a*. Pourquoi il juge qu'il faut hazarder un autre combat contre les Anglois. 76. *a*. Des imprimez courent contre ſa conduite 105 *a* Il travaille en vain à porter Louis XIV. à agir contre les interêts du Prince d'Orange. 122. *a*. *& ſuiv.* Il ſe fait avec d'Eſtrades des Amis dans les Villes de Hollande. 123 *a*. *b*. Ceux qui commandent les Troupes, ſont tous ſes Amis. 124. *a*. Son Portrait fait par d'Eſtrades. 145 *b*. Il eſt Deputé ſur la Flotte de Ruiter. 160. *a*. Pourquoi il ne veut pas que la Paix ſe traite à la Haye. 172. *a*. 174. *b*. Ce que pourtant les autres Provinces veulent. 174. *a*. Il veut qu'on éliſe un Etranger (Vurſt) pour Lieutenant Général des Armées de l'Etat. 191. *b*. Comment il ſe divertit avec le Peuple pour la Paix de Breda. 202. *a*. Qu'eſt-ce qui le porte à vouloir éteindre pour toujours la Charge de Stadhouder par un Edit perpetuel. 211. *b*. *& ſuiv.* Témoignage que le Chevalier Temple rend de lui. 221. *a*. Il perd pluſieurs de ſes Amis 251. *b*. Troublé par les conquêtes de Louis XIV. il envoye une députation à ce Roi. 279. *a b & ſuiv.* Son opiniâtreté à ne pas vouloir ceder au torrent eſt la cauſe du triſte état de la République. 282 *a*. Il eſt attaqué & bleſſé une nuit en ſortant de la Chambre des Etats. 288. *b*. Un de ſes Aſſaſſins eſt décapité. 289 *a*. Autre complot contre lui *ibid.* Libelle contre lui, dont il ſe plaint. 298 *a*. *& ſuiv.* Il demande & obtient ſon congé. 300. *a*. Adreſſe dont on ſe ſert pour le porter à aller voir ſon Frere en priſon. 303. *b* On le force de ſortir avec ſon Frere, & ils ſont maſſacrez 306 *b*. Comment on maltraite leurs corps. *ibid. & ſuiv.* On ne punit aucun de leurs meurtriers. 310. *b*. *& ſuiv.*

*Witt* (Cornille de) Frere du Penſionnaire & Ruart (Baillif) de Putten, Deputé ſur la Flotte. III. 187. *a*. 189. *b*. Quels ordres il a pour agir contre les Anglois. 193. *b*. Inſolences que le Peuple de Dordrecht commet dans la maiſon de ce Bourguemeſtre. 289. *b*. On le force de ſigner en faveur du Prince. 291. *a* Pourquoi il eſt arrêté. 299. *a*. De quelle maniére il eſt arrêté. 300 *b*. *& ſuiv.* Il eſt mis à la Queſtion. 301. *b*. Sa ſentence de degradation de ſes Emplois & de banniſſement. 302. *b*. Le Peuple s'attroupe devant la priſon. 303. *b*. *& ſuiv.* entre dans ſa Chambre, force les deux Freres de ſortir & les maſſacre. 306 *b* Indignitez qu'on fait à leurs corps. *ibid. & ſuiv.* Leurs meurtriers reſtent impunis. 310. *b*. *& ſuiv.* Sa conduite louée étant Deputé Plenipotentiaire ſur la Flotte de Ruiter 322. *a*. *& ſuiv.*

*Witte Wittenſz.* Amiral Hollandois, joint ſa Flotte à celle de Ruiter. II. 323. *b*. Combat au Pas de Calais. 324. *a*. Pourquoi il n'eſt pas élu Lieutenant Amiral. 337. *a*. Eſt declaré Vice-Amiral de Rotterdam. 337. *b*. Il eſt tué dans le Sund. 398 *b*

*Wourde*. Le Prince d'Orange ne peut pas reprendre la Ville. III. 312. *a*. Ce que les François y font avant que de l'abandonner. 346. *a b*

*Wurtz* (Paul) eſt fait Maréchal de Camp des Etats. III. 219. *a*. Pourquoi on le diſtame. 243. *b*. Il eſt battu par Condé au paſſage du Rhin. 274. *b*

## Y.

*Ybarra* (D. Eſtevan d'), eſt fait Conſeiller du Gouvernement des Pais-Bas Eſpagnols. I. 157. *a*. Son caractere. 164. *b*. Il quitte les Pais-Bas. 173. *a*

*York* (Roland) s'inſinue dans les bonnes graces de Leiceſtre. I. 128. *b* 129. *b*. Il s'entend avec les ennemis. 131. *a*. Il leur livre les Forts qu'il commandoit près de Zutphen. 132. *a*

*York* (Le Duc d') Grand Amiral d'Angleterre vient avec la Flotte juſqu'au Texel, & prend quelques vaiſſeaux Marchands III. 73. *a*. Il défait la Flotte Hollandoiſe. 73. *b*. Il remet ſa Flotte au Comte de Sandwich. 84. *b*. Sa Fille épouſe le Prince d'Orange. 384 *a*. Voyez *Jaques* II.

*Ysſtein*, Capitaine de Cavalerie, bat près de Rhimberek, un Corps de Troupes Imperiales, qui croyoient le ſurprendre lui-même II. 129. *a*

*Ysarra*. Voyez *Ysarra*.

## Z.

*Zapena* (Gaſpar) Géneral Eſpagnol, ſes raiſons pour que l'Archiduc n'attaquât pas l'armée de Mauriee. I. 207. *b*

*Zelande* (La) reçoit du ſecours contre les Eſpagnols, I. 26. *b*. & en bat la Flotte. 27. *a*. Ses avantages ſur mer contre les Eſpagnols. 34. *b*. 36. *b*. 39. *b*. 40. *b*. Laiſſe prendre l'Ile de Duyveland 47 *b*. Se met en état, en cas que la Flotte invincible en voulut à cette Province. 140. *b*. Cette Province veut un Synode. 320. *a & ſuiv.*

*Zelande*. Cette Province éteint la qualité de *premier Noble*, après la mort de Guillaume II II. 291. *b*

*Zelande*. Cette Province portée pour Guillaume III. le reçoit & l'inſtalle comme premier Noble. III. 241. *b*. *& ſuiv.*

*Zeveaar*, Ville, priſe par Maurice. I. 194 *b*

*Zierickzée*, inveſtie par les Eſpagnols. I. 48. *a*. Se rend par la famine. 49. *a*. 52. *b*

*Zuichem* (Ulric Viglius Ayta de), du Conſeil du Cardinal de Granvelle. I. 5. *a*. *b*. Parle contre les gros impôts en faveur des Flammands. 20. *a*. 24. *a* Loué. 58. *a*. *b*.

*Zutphen*, pris & pillé par les Eſpagnols I. 32. *b*. Aſſiegé par le Comte de Leiceſtre 128. *b*. Pris par le C. Maurice. 152. *b*

*Zuylesteyn*, premier Gouverneur de Guillaume III combien le Prince eut de regret qu'on le lui ôtât. III. 120 *a*. *& ſuiv.*

*Zuylesteyn*, Géneral Hollandois, eſt tué près de Wourde dans une attaque du Duc de Luxembourg. III 312. *b*

*Zuylichem* (Le Sr. de) n'obtient de Charles II. qu'un billet de reconnoiſſance de la ſomme que ce Roi devoit à ſon Pupille. III. 37. *b*

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.
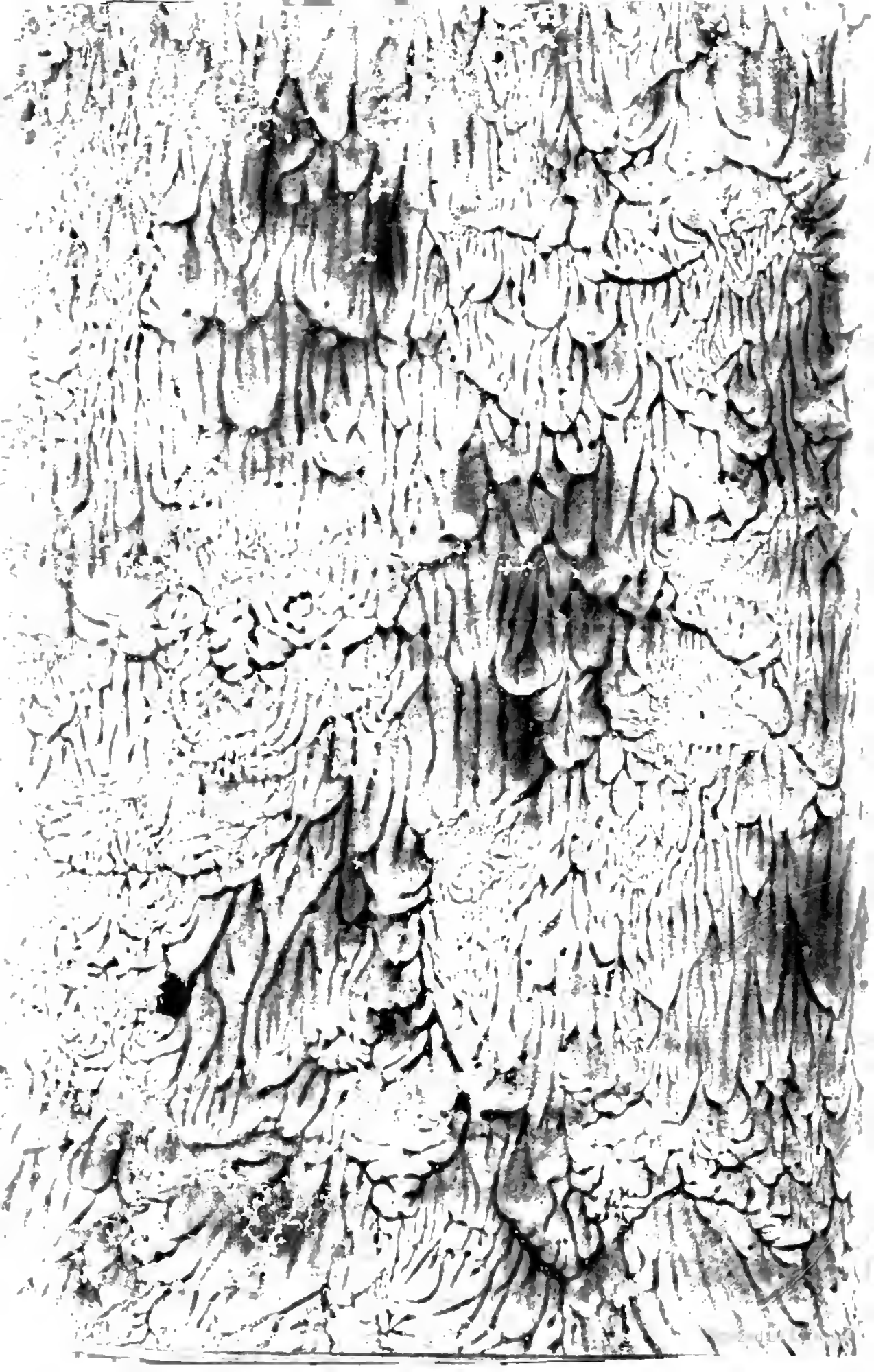
106.927